



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

AD 331/76



NOTICE
DE LA LORRAINE.



TOME PREMIER.

ON TROUVE

CHEZ MADAME GEORGE, LIBRAIRE

à Lunéville :

PETITE HISTOIRE NATURELLE des Écoles primaires et primaires-supérieures, ou Leçons sur les Minéraux, les Plantes et les Animaux qu'il est le plus utile de connaître; 2^{me} édition; refondue par l'auteur et ornée de plusieurs gravures; 1 vol. in-18 de plus de 200 pages. Prix broché : 75 c.; cartonné 90 c.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR L'HISTOIRE NATURELLE, à l'usage des institutions des demoiselles. Premier volume, Minéralogie-Géologie, Botanique; in-18 orné de 20 planches. Prix : 5 fr.

Deuxième volume, Zoologie; in-18 orné de 20 planches. Prix : 3 fr.

LECTURES CHOISIES sur l'Histoire naturelle et sur les Phénomènes les plus remarquables de la Nature, ou Recueil de fragments tirés des naturalistes modernes et disposés dans un ordre méthodique; 1 vol. in-8°. Prix, broché : 5 fr.

PETITE GÉOGRAPHIE DES ÉCOLES PRIMAIRES, ou Notions élémentaires sur les habitans, le sol, le climat, les productions naturelles des différentes contrées du globe, et particulièrement de la France. Ouvrage rédigé sur un nouveau plan et conforme à la loi sur l'instruction primaire; 1 vol. in-18 de 212 pages. Prix, cartonné : 75 c.

PETIT ATLAS DES COMMENCANTS, pour la petite Géographie des écoles primaires; par M. Saucrotte, avec cartes col. cart. 2 fr.

PETIT COURS DE MATHÉMATIQUES appliquées, à l'usage des classes ouvrières, des propriétaires et des entrepreneurs d'industrie des villes et des campagnes, et pour servir de texte à l'enseignement dans les écoles primaires, dans celles d'agriculture, d'arts et métiers et dans les écoles normales; par M. Otin, ex-professeur de mathématiques; 2 vol. in-18. Prix: 2 fr. 25 c.

ORTHOGRAPHE, ou Leçons d'orthographe sur le plan de la Cacographie méthodique; par M. Munier, auteur de la Cacographie publiée à Metz; 1 vol. in-12, 1 f. 50 c.

RAMBREVILLERS, IMPRIMERIE DE MÉJEAT.

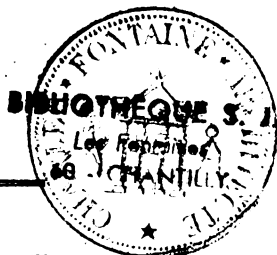
NOTICE
DE LA LORRAINE,
QUI COMPREND LES DUCHÉS
DE BAR ET DE LUXEMBOURG,
L'ÉLECTORAT DE TRÈVES,
LES TROIS ÉVÈCHÉS (METZ, TOUL ET VERDUN):

L'HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES VILLES DE CE PAYS,
DES BOURGS, DES VILLAGES, DES ABBAYES, DE TOUS LES ÉTA-
BLISSEMENTS SACRÉS ET CIVILS; DES CAMPS ROMAINS, DES
PALAIS DES ANCIENS ROIS D'AUSTRASIE, DES ANTIQUITÉS
REMARQUABLES ET DE TOUS LES MONUMENTS QUI MÉRITENT
QUELQUES DISTINCTIONS.

PAR DOM AUG. CALMET.

2^{me}. ÉDITION.

Tome premier



A LUNÉVILLE,

Chez M^{me}. GEORGE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Grande-Rue n^o 23,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA LORRAINE.

1840

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR,

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Un ouvrage qui doit vivement nous intéresser, parce qu'il nous fait connaître les lois, les coutumes et les usages de nos ancêtres; nous découvre l'origine et la cause de la chute des monumens dont nous foulons les ruines presque à chaque pas, et souvent sans nous en douter, c'est la *Notice de la Lorraine*. Pour rendre son travail digne des regards de la postérité, rien n'échappe aux investigations de Dom Calmet; point d'archives, ni de mémoires si ignorés qu'ils soient aujourd'hui, qui n'aient été fouillés et mis à contribution par le savant bénédictin. Aussi son ouvrage est-il le recueil le plus complet que nous possédions sur les localités de la Lorraine. Non seulement l'auteur passe en revue les villes, les bourgs, les castels et les plus humbles hameaux; mais il s'arrête encore à chaque instant pour nous dire: Ici le Romain a assis son camp, fort comme une ville de guerre; là il a jeté un pont dont la hardiesse effraye l'imagination: Plus loin ces débris de colonnes renversées, ces statues mutilées, sont les restes d'un temple fameux où les fausses divinités rendaient leurs oracles menteurs; puis pour vous attacher encore davantage à son récit, il vous fera assister aux innombrables combats que se livrèrent entre eux pendant dix siècles, une foule de petits souverains jaloux ou rivaux.

Or, le livre où sont consignés tant de détails si propres à piquer la curiosité des Lorrains, était devenu si rare qu'il ne se trouvait que dans quelques bibliothèques privilégiées. C'est donc pour le répandre autant qu'il mérite de l'être, que nous avons cru devoir en publier une édition, qui, par la commodité du format et la modicité du prix, fut du goût de tous. Nous donnerons en trois volumes in-8°, tout ce que renferme les deux forts volumes in-folio de l'ancienne édition.

Notre première pensée était de retrancher tout ce qui semble n'offrir aujourd'hui que très-peu d'intérêt, pour y substituer quelques détails qui ont trait

au temps actuel. Nos mesures à cet égard étaient prises, et déjà nous nous étions abouchés avec plusieurs notabilités littéraires de la Lorraine; lorsque de toute part on nous fit observer que le présent était assez connu par les statistiques départementales, et que ne pas donner Dom Calmet tout entier, ce serait dépouiller le récit du charme qui attache le savant.

Ces considérations nous ont déterminés à publier la *Notice*, telle qu'elle est sortie des mains de l'auteur, persuadés d'ailleurs que nous sommes, qu'après Dom Calmet, il n'est plus rien à dire sur notre ancienne patrie. Nous nous sommes donc fait scrupule de reproduire l'édition de 1756, mais pour le texte seulement: car chacun sait que l'auteur, jaloux de ne rien laisser ignorer à ses lecteurs, a ajouté dans la suite un supplément presque aussi étendu que le corps de l'ouvrage; de sorte qu'on reste tout étonné, après avoir parcouru toute la nomenclature des lettres de l'alphabet, de les voir reparaitre dans le même ordre. Pour éviter de recourir ainsi à chaque instant au supplément, nous avons reporté à la fin de chaque article les détails qui s'y rattachent. C'est d'ailleurs ce que Dom Calmet se proposait de faire lui-même dans une nouvelle édition.

PRÉFACE

SUR

LA NOTICE DE LA LORRAINE.

Le pays que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Lorraine, faisait autrefois partie de la Gaule-Belgique, et était compris dans la première Belgique, dont la capitale était la ville de Trèves, comme Rheims était capitale de la seconde Belgique. Sous le règne d'Auguste, la Belgique en général comprenait les peuples Tréviriens, les Médiomatriciens, ou ceux de Metz, les Leuques ou Tulois, les Verdunois, les Rémois, les peuples du Soissonnais, du Châlonnais, du Vermandois, d'Arras, de Cambrai, de Tournay, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, les *Morini*, ou les peuples de Téroüane et de Boulogne, et des environs; *Menapii*, les peuples de Juliers, Gueldres et Clèves, et des environs; *Sequani*, les peuples des environs de Besançon: *Ædui*, les peuples de l'Autunois, les Suisses en partie et les *Rauragues*, ou ceux des environs de Bâle en Suisse, et la Haute-Alsace.

Sous les rois de la première race, la Lorraine porta le nom d'Austrasie, ou France orientale, et forma un royaume considérable, dont la ville de Metz était la capitale. Ce royaume était beaucoup plus étendu que ne l'est aujourd'hui la Lorraine, dont les limites n'ont presque jamais été bien fixées; parce que les rois d'Austrasie ont souvent ou augmenté leurs états par des conquêtes, ou en ont diminué l'étendue par des pertes ou des échanges, ou par d'autres causes, comme il arrive dans tous les états.

Le roi Lothaire, vers l'an 858, donna son nom à la Lorraine, et la fit nommer *Lotharingia*. Ce prince a régné depuis l'an 855

jusqu'en 869. Il mourut en cette dernière année, sans laisser d'enfans.

Charles-le-Chauve et Louis de Germanie, oncles du roi Lothaire, se partagèrent la Lorraine en 870; Louis eut Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle, leur territoire, et ce qui est entre la rivière d'Ourt et la Meuse: Charles-le-Chauve eut tout le reste du royaume de Lorraine. Après la mort de Charles-le-Chauve, arrivée en 877, la Lorraine fut de nouveau partagée: Louis-le-Bègue demeura maître de ce qui avait appartenu à Charles-le-Chauve son père, et Louis-de-Germanie eut tout le reste de la Lorraine.

Louis-le-Bègue étant mort en 879, Louis-de-Germanie réunit toute la Lorraine sous sa domination. Charles-le-Gros lui succéda en 881, et jouit de toute la Lorraine jusqu'en 887, qu'il fut détrôné, et Arnoù fut reconnu roi de Lorraine en sa place. Il céda ce royaume à Zuindebolde son fils, qui le tint jusqu'à l'an 900.

Louis son frère lui succéda dans tout ce royaume et le gouverna jusqu'en 912. Charles de France, frère cadet de Lothaire roi de France, fut fait roi ou duc de Lorraine, par l'empereur Othon III en 977. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de le nommer Charles I^{er} duc de Lorraine. On doute s'il fut duc ou roi de tout ce pays, ou seulement de la Basse-Lorraine. On peut voir au tome I de l'Histoire de Lorraine, la succession des rois et ducs de Lorraine, jusqu'à Gérard d'Alsace, qui fut nommé premier duc héréditaire de ce pays en 1048 par l'empereur Henri III.

J'entreprends dans cet ouvrage de donner la *Notice de la Lorraine*, non du royaume d'Austrasie, ni du royaume de Lorraine dans l'étendue qu'ils avaient autrefois sous les rois d'Austrasie, et sous les rois de Lorraine qui ont succédé à Lothaire, qui lui donna son nom vers l'an 858; mais de la Lorraine Mosellane, telle qu'elle a été possédée par le duc Léopold I^{er} jusqu'en 1729 et par le duc François son fils, jusqu'en 1737 et par le roi de Pologne Stanislas, qui la possède aujourd'hui. De plus, j'entreprends de donner la Notice des duchés de Lorraine et de Bar; de l'arche-

vêché de Trèves, des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; du duché de Luxembourg et des principautés, comtés et seigneuries qui se trouvent enfermés dans cette étendue de pays.

Quoique la Lorraine ne comprenne ni le duché de Luxembourg, ni les terres de l'électorat de Trèves situés en-deçà du Rhin, nous ne laisserons pas d'en donner la Notice; mais, moins détaillée que de la Lorraine proprement dite, qui renferme les trois diocèse de Metz, Toul et Verdun, l'archevêché de Trèves, les comtés de Blamont, de Salm, de Vaudémont, de Chaumontais, de Remiremont, de Lunéville, de Castres, d'Apremont, de Sarbruche, de Chini, la principauté de Chimay, le Marquisat de Pont-à-Mousson.

Les *pagus*, ou pays, ou contrées de Port, de Saintois, de Soulosse, d'Ornois, de Barrois, de Bassigni, de Saulnois, de Blamontois, de Blois, *Blesensis*, de Void, de Charpenois, le Toullois, le Vermois, la Voivre. De ces *pagus* on a fait des ~~contrées~~ ou comtés.

Les territoires des grandes villes étaient souvent nommés *civitas*, de même que les villes mêmes et les cités.

Ces *pagi* étaient sous-divisés en *centaines* et en *vicairies*. La centaine comprenait plusieurs villages gouvernés par un centenier qui avait sous lui des *Vicaires* nommés *Viguiers* en quelques provinces des Gaules. Ces officiers avaient leurs fonctions distinguées dans leurs districts, en guerre et en paix.

Je donne l'Histoire ancienne et moderne des principales villes de ce pays, et même celle des bourgs et des villages qui font quelque figura dans l'histoire ancienne ou moderne; des abbayes, des prieurés, des chapitres et des principaux établissemens sacrés ou civils; des camps romains, des châteaux, des palais royaux des anciens rois d'Austrasie, des antiquités remarquables qui se voient en chaque lieu, et même des monumens modernes qui méritent quelque distinction; ce qui regarde les églises des lieux, leurs patrons, leurs revenus. On trouvera dans cet ouvrage une infinité de particularités et de circonstances historiques, qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale du pays.

Je ne me suis pas engagé à parler de toutes les villes, bourgs et villages qui se trouvent dans la Lorraine, le Barrois, les trois évêchés, le Luxembourg et l'archevêché de Trèves. Une telle entreprise est au-dessus de mes forces. Je me suis contenté de traiter les villes, bourgs et bourgades qui fournissent plus de matière par rapport à l'histoire du pays. Mais j'ai donné une liste détaillée de tous les lieux de ces provinces, et marqué de quel Diocèse et de quel baillage ils sont.

J'ai beaucoup profité pour le détail des lieux de la Lorraine et du Barrois, du travail du R. P. Benoît Picard, capucin, dans son Histoire de Toul, et dans son Pouillé du même diocèse. Je me suis servi de son *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, imprimé par ordre de M. de Camilly, évêque de Toul, à Toul, en 1711, in-8° en 2 vol. et j'ai souvent copié ce qu'il dit des paroisses du diocèse, des patrons des églises, de leurs collateurs, des revenus et charges desdites églises, du partage des dîmes, etc., sans prétendre m'en rendre garant, ni les autoriser, bien informé que ce Pouillé n'a été ni approuvé ni autorisé, ni admis par la cour souveraine de Lorraine. J'en rapporte historiquement ce que j'y ai trouvé, n'ayant pas été à portée de faire mieux, ni de m'informer en particulier dans chaque paroisse, de ce qui les regarde, bien persuadé que ce que les curés pourraient m'en dire, ne serait pas plus certain que ce qu'en dit le R. P. Picard. Je suis très-disposé d'ailleurs à profiter des lumières et des avis, que des personnes plus éclairées voudront bien me donner sur tout cela.

J'en dis de même à proportion des *Mémoires Alphabétique pour servir à l'histoire, au Pouillé et à la description générale du Barrois*, imprimés à Bar-le-Duc, in-12, en 1749, dont M. de Maillet, conseiller à Bar, passe pour auteur. Je n'ai pas prétendu donner à ces ouvrages une autorité nouvelle en les citant; mais n'ayant rien de mieux, je les ai suivis et cités en historien, qui ne prend point de parti.

J'ai fait copier le Pouillé de l'église de Metz, renouvelé en 1544, par Hugues Nicolas, Chanoine de Metz, et curé de Rosonville, Archiprêtre de Gorze: mais il ne m'apprend que le nom des Églises, des

monastères et des patrons ou collateurs en général, sans entrer dans aucun détail de ce qui pourrait contenter la curiosité des lecteurs. M. de Lançon, conseiller à Metz, m'a fait la grace de me communiquer un Pouillé qui est à son usage, et qui ne m'en apprend guère davantage.

L'auteur de la nouvelle édition de l'histoire de Verdun, imprimée à Paris, in-4^o, en 1745, cite assez souvent le Pouillé de Louis Mâchon, archidiacre de Toul; mais il n'a pas été imprimé et je ne l'ai point vu.

Le même auteur de la nouvelle Histoire de Verdun, donne à la fin de son histoire page CXVIII et suivantes, une espèce de Pouillé du Diocèse de Verdun, où il fait un dénombrement assez détaillé des Paroisses de chaque doyenné du même Diocèse.

Enfin on m'a communiqué un petit Pouillé imprimé à Verdun, in-18, en 1758, intitulé *Codex ecclesiarum diœcesis Viridunensis vulgo, le Pouillé du Diocèse de Verdun*. Mais il est extrêmement abrégé, et ne contient que le nom de la paroisse, son patron, le collateur, et les noms des curés qui les ont gouvernées depuis environ l'an 1500, chose assez peu intéressante pour l'histoire et pour le public.

J'ai le Pouillé manuscrit du diocèse de Toul, copié par Matthieu et N. Despreys, notaires Apostoliques, et transcrit de nouveau par Silvestre, docteur en droit et notaire apostolique en 1644.

Pour l'archevêché de Trèves, je n'ai pu avoir que ce que M. de Honthem suffrageant de cet archevêché électoral, en a dit dans le tome III de son histoire de Trèves, imprimée en trois vol. in-folio, à Aushourg et à Virsburg. Mais il se contente d'y donner les noms des paroisses qui se trouvent dans chaque archidiaconé, sans entrer dans aucun détail; encore déclare-t-il à la fin de cette liste, qu'il a tiré ce qu'il en dit des écrits tant publics que particuliers, dont il ne garantit pas la vérité et l'exactitude, et le tout étant dit sans préjudice des droits de l'église de Trèves.

Enfin, je me suis servi utilement des *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois*, composés par M. Durival, aujourd'hui greffier en chef de la chancellerie de Lorraine, imprimés in-8^o à Nancy au mois de

nars 1742, et d'un autre ouvrage du même auteur, imprimé aussi à Nancy, in-8°, en 1749, sous ce titre, *Table alphabétique des villes, bourgs et villages de Lorraine et Barrois*. En dernier lieu le même M. Durival a donné au public un volume in-4° imprimé en 1753 chez Henry Thomas, imprimeur à Nancy; c'est tout ce que nous avons de meilleur et de plus exact sur la Lorraine. Il y entre dans un très-grand détail des villes, bourgs et villages du pays, et de leur position et distance des principaux lieux, et des baillages du pays, et qui est d'une très-grande utilité pour tous ceux qui ont des affaires aux dits baillage et aux villes de la Lorraine.

Feu M. Bugnon, géographe de S. A. R. Léopold I^{er} duc de Lorraine, avait dressé avec un travail infini et une exactitude admirable, une liste alphabétique des villes, bourgades, villages hameaux et censes de toute la Lorraine et du Barrois, marquant jusqu'aux moulins, mûleries et hermitages, qui se trouvent dans chaque endroit. J'ai en main une copie exacte de cet ouvrage. J'avais même marqué en marge en latin les lieux que j'avais rencontrés dans les titres originaux, et dans les anciens monumens du pays, dans le dessein de marquer ces noms latins anciens de chaque lieu, avec le nom moderne qu'on lui donne aujourd'hui. Mais la différence de ces noms anciens comparés aux nouveaux, s'est trouvée si grande, que je n'ai pas réussi comme je l'espérais, à joindre toujours le nom ancien au nouveau, et à illustrer comme j'avais souhaité l'ancienne géographie. Il y a une infinité de noms anciens de Villages et de bourgades tellement défigurés, qu'ils ne sont plus reconnaissables aujourd'hui: et pour les lieux qui ont conservé leurs anciens noms, il est superflu de les remarquer.

Si l'on pouvait trouver un imprimeur qui voulut se charger de l'impression de la liste dressée par feu M. Bugnon, il rendrait certainement un grand service au public. M. Bugnon avait été sur les lieux, et avait tout examiné par lui-même. Mais il s'était borné à la Lorraine et au Barrois, et n'avait pas marqué ce qui était nuement en France dans les trois évêchés, et beaucoup moins ce qui était en Luxembourg et de l'archevêché de Trèves, et il n'est pas aisé de suppléer à ce qui manque à son ouvrage; parce qu'on n'a aucun

catalogue bien exacte des lieux de ces pays-là. Les Pouillés des diocèses ne suffisant pas, parce qu'ils n'apprennent que les noms des lieux, le diocèse, et au plus le collateur de la cure, et même n'avons-nous pas proprement de Pouillés imprimés de Trèves, de Metz et de Verdun, et les manuscrits étant très-imparfaits et très-fautifs, ne nous apprennent que peu de choses.

La plupart de nos villes, hors les villes épiscopales, et celles qui ont été construites aux lieux où les romains ont campé, et quelques capitales des cantons du pays, sont assez modernes, et ne sont devenues grandes et considérables, que dans les derniers siècles.

Il y avait autrefois en Lorraine un très-grand nombre de châteaux et de forteresses, bâties anciennement par les Romains, pour arrêter les irruptions et les courses des peuples de-là le Rhin, et les insultes des peuples barbares, qui depuis la décadence de l'empire romain, inondèrent toutes les Gaules. Il y a aussi grand nombre de châteaux construits par les seigneurs particuliers pour se défendre contre leurs voisins, qui souvent leur faisaient la guerre de leur autorité privée; ou contre des troupes de voleurs, de bandits et de routiers, qui faisaient métier de ravager et de désoler les campagnes et les lieux incapables de faire résistance.

Les ducs de Lorraine étaient presque toujours en guerre contre les évêques des trois villes épiscopales, contre les comtes de Bar et de Luxembourg, de Salm et de Blâmont, qui avaient chacun leurs forteresses. Ces châteaux ont été détruits pour la plupart, par les ordres du roi Louis XIII en 1636 et par ceux de Louis XIV en 1670.

Les montagnes de Vosges qui font aujourd'hui une portion considérable de la Lorraine, étaient autrefois un pays inculte et inhabité; les saints solitaires qui s'y sont établis et y ont fondé des monastères, ont défriché ces montagnes, et y ont attiré des habitans, les ont instruits, humanisés et appelés au christianisme.

Les anciens historiens et géographes n'ont pas été fort instruits de ce qui regarde les détails des villes, des bourgs et villages de Lorraine. Les anciennes routes romaines dont on voit encore les vestiges fort bien marqués en plusieurs endroits de la Lorraine, font

voir que le pays était assez connu et fréquenté. Il n'en est pas de même des pays de Montagne et des lieux écartés, dont une grande partie a changé de nom, ou a été entièrement ruinée par les malheurs des guerres, par la longueur des siècles, et par les révolutions des choses de ce monde, ou a changé de face par les travaux des habitans qui les ont défrichés, cultivés et habités.

La Lorraine se trouvant par sa situation entre la France et l'Allemagne, a été sujette à une infinité de révolutions, et comme le théâtre de la guerre entre ces deux grandes puissances rarement en paix entr'elles : autre raison des changemens qu'elle a éprouvés, et de l'ignorance où l'on est de l'état où elle était anciennement.

L'on remarque souvent dans les anciens monumens du pays, qu'on parlait allemand dans une grande partie de la Lorraine, et qu'on y distinguait le *Roman Pays* où l'on parlait français, ou *Roman*, de l'Allemagne, ou *Tietsch*, où l'on parlait allemand. Aujourd'hui la langue française y est beaucoup plus étendue et plus commune dans tout le pays.

La religion catholique est la seule usitée et permise en Lorraine ; les ducs de cette province ayant toujours été très-zélés pour y maintenir les peuples dans la communion de l'église romaine, et pour en écarter les noyateurs. Ils ont aussi donné tous leurs soins à y procurer la réforme du clergé et des ordres religieux, suivant l'esprit du concile de trente, à quoi ils ont si heureusement réussi, que non seulement les ordres de Bénédictins, de Prémontrés et de Chanoines réguliers ont embrassé la réforme, mais qu'ils l'ont même communiquée dans le royaume de France, et dans quelques provinces voisines.

Il serait fort à souhaiter que dans chaque province il se trouvât quelqu'un qui entreprît la Notice de son pays en particulier ; on pourrait espérer par ce moyen, d'avoir un jour une Notice parfaite de l'Europe, n'étant guères possible autrement qu'un particulier, quelque laborieux et quelque diligent qu'il soit, puisse avoir assez de lumières et assez d'acquit pour réussir dans une telle entreprise.

M. Adrien Vallois qui a fait un gros volume de la *Notice des*

Gaules, et qui a employé à cet ouvrage plus de vingt ans, n'a pas toute fois épuisé toute cette matière, et je remarque dans la seule Lorraine, plusieurs lieux considérables qu'il n'a connu qu'assez imparfaitement, et dont il n'a pas même fait mention dans son ouvrage; parcequ'il ne trouvait pas leur nom dans les anciens monumens qu'il avait en main. Mais depuis la publication de sa Notice, on a donné au public un très-grand nombre de pièces nouvelles, qui répandent un grand jour sur la géographie de la Lorraine.

Ce n'est pas que ce pays ne fournisse une matière très-abondante pour l'histoire, tant ancienne que moderne: la ville de Trèves seule et celle de Metz, sont remplies de monumens anciens et respectables. On voit à Trèves des vestiges de l'amphithéâtre, des anciens greniers, d'une porte encore bien entière.

A Metz, le bel aqueduc de Jouy-aux-Arches, les restes de l'arène et de la Naumachie.

A Gran, en Bassigni, les restes de l'amphithéâtre.

A Toul, quelques figures de divinités antiques.

A Nay et à Charpagne, d'anciennes inscriptions, des figures et d'autres monumens qu'on y découvre tous les jours.

Les historiens lorrains loüent les mines d'argent, de cuivre et de plomb qui se trouvent dans les montagnes de Vôges; celles d'Azure, qui se voient à Vaudrevance; les lacs et les étangs fameux qui produisent abondance d'excellens poissons; la rivière de Vologne où l'on pêche les huitres qui produisent des perles; les grandes et belles rivières qui ont les sources dans nos montagnes, comme la Meuse près le Neuf-Château, la Meurthe dans le val de saint-Diez, la Moselle et la Sarre dans la vôge, les sources salées de Marsal, Moyenvic, Rozières, qui fournissent du sel non seulement dans la Lorraine, les trois évêchés, le Luxembourg, le pays de Trèves, mais encore dans le Palatinat, la Suisse et quelques provinces de delà le Rhin; les paturages de nos prairies, et ceux des chaumes qui se voient sur les montagnes de Vôge, où l'on nourrit quantité de bétail pendant cinq ou six mois de l'année.

Les montagnes de Vôges produisent des bois en abondance pour

l'usage du pays, non seulement pour le chauffage, mais aussi pour l'entretien des salines du pays : ces mêmes montagnes donnent aussi des bois de marronnage et des planches pour les bâtimens, et le commerce de ces bois produit dans le pays de très-grands profits, par la facilité de bâtir, et par le transport qui s'en fait par la Meuse et par la Moselle, dans les pays où ces fleuves ont leur cours jusqu'en Hollande.

NOTICE

DES DUCHÉS

DE LORRAINE, DE BAR ET DE LUXEMBOURG,

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES, ET DES ÉVÊCHÉS DE METZ TOUL ET VERDUN,
DES VILLES PRINCIPALES, DES BOURGS, ET AUTRES LIEUX LES PLUS
CÉLÈBRES DANS L'HISTOIRE, RANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A.

ABAINVILLE. — Abainville ou Abienville, *Abani-Villa*, village à droite de l'Ornain, une demi lieue au-dessous de Gondrecourt-le-Château, diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi est le seul seigneur. La paroisse a pour patron St. Martin. Le chapitre de la cathédrale de Toul nommé à la cure. Décimateur, le même chapitre pour le tout, en payant la pension du curé. On compte en ce lieu environ soixante habitans.

Il est fait mention d'Abainville (1) dans un acte passé en 1318, par lequel Gauthier de Briey écuyer, seigneur de Domange, et Mahaut sa femme, vendent à Edouard, comte de Bar, tout ce qu'ils ont en ban et finage, pour une somme de trois cent vingt livres de bons petits tournois. Abienville est encore rappelé dans un dénombrement donné par Robert duc de Bar, en 1397, le 1^{er} avril au roi de France, à cause de son comté de Champagne. La même année le 17 février, Alix d'Abienville, donna son dénombrement à Robert duc de Bar, de tout ce qu'elle

possédait au même lieu mouvant du duc de Bar, à cause de sa châtellenie et prévôté de Gondrecourt. Rauxin de Void, écuyer, en fit de même le 4 mars même année. L'acte est scellé du sceau d'André, abbé de l'Île en Barrois.

Un nommé Pierre de Toul, dit Jobart, écuyer, seigneur en partie d'Abienville, fit ses reprises le 3 septembre 1456, de ce qu'il avait audit lieu, auprès de René roi de Jérusalem, duc de Bar. En 1487 et 1510, Jean - Antoine de Bilistein, écuyer, demeurant à Abienville, reprit du duc de Bar ce qu'il avait au même lieu. Je trouve encore le dénombrement donné par François de Bilistein, seigneur en partie d'Abienville, le 9 février 1564, Claude d'Augy, écuyer, seigneur de Bouch en partie, demeurant à Abienville, rend ses foi et hommage en 1574, au duc de Lorraine, pour la maison et héritages qu'il a audit Abienville, au-devant du petit pont, pour lesquels il promet faire les services et obéissances, ainsi que le requiert ledit fief.

Le duc Charles III, vendit à Charles Coirenot, écuyer apostolique, demeurant à la cour de Rome, à charge de réachat, la seigneurie d'Abienville, avec la haute, moyenne et basse justice, pour la somme de neuf mille sept cent trois francs Barrois,

(1) Archives de Lorraine, Layette Gondrecourt.

que ledit Coirenot a remis entre les mains du sieur Jean Vincent, trésorier général des finances du dit seigneur duc. Ladite vente est du 10 décembre 1588.

Il y a au même lieu un fief appartenant aux héritiers de M. de Circourt de Girauvillers.

Entre le village d'Abainville et la ville de Gondrecourt, il y a une forge avec un hameau du même nom d'Abainville, située sur l'Ornain. Cette forge appartient aux héritiers de M. le comte Dessalles.

ABAUCOURT. — Abaucourt ou *Abocourt-sur-Seille*, village du diocèse de Metz, de l'archiprêtre de Nomeny, dont la cure est de la collation du chapitre de Fénelange, situé à gauche de la Seille, trois quarts de lieue au-dessus de Nomeny. On le distingue en grand ban, qui est du marquisat de Nomeny, et ban de Chatemagne, qui dépendait autrefois d'Amance. Il y avait dans cette dernière partie, une seigneurie appelée *Vintremont*, dont il est parlé dans un titre de l'abbaye de Neuviller en Alsace, de l'an 1224.

ABONCOURT. — Aboncourt, village à trois lieues de Vézelize, répondant à Darney. La paroisse à pour patron Saint Pierre. Collateur, M. de Malvoisin. Décimateur, le curé pour un tiers dans les grosses et menues dîmes. Le chapitre de Porsas pour les deux autres tiers. Le curé à droit de prendre deux paires sur la dime du chef-haut, et le sixième dans les grosses et menues dîmes de Répec. Il y a encore d'autres détails sur la Dime, que l'on peut voir dans le Pouillé de Toul.

Le curé à une rétribution particulière pour les messes qu'il doit dire à Répec.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié fut fondée par Chrétien Bauzerau et Agnès sa femme, et érigée en bénéfice le 28 août 1536. Patron, la famille des Gadaux.

La maison d'Aboncourt porte d'or à trois tours d'azur, massonnées de sable, au canton de gueule et d'argent de huit pièces.

Il y a encore plusieurs autres villages du nom d'Aboncourt : comme Aboncourt de la prévôté d'Amance, Aboncourt de la

prevôté de Dieppe de Verdun, Aboncourt de la prévôté de Nomeny, Aboncourt de la prévôté de Sierques, etc.

ACHERIC ou Eheric, prieuré près de Sainte-Marie-aux-Mines; voyez **SAINTE-MARIE-AUX-MINES**.

ACHEN. — Achen, village, mairie sur l'Eiguel, situé dans le comté de Bitche, à cinq lieues de Bitche, trois de Sarguemines, de Saralbe et de Bouquenum, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemine, parlement de Nancy. Ce lieu est régi par la coutume générale de Lorraine.

En 1246 (1), Mathieu duc de Lorraine, échangea avec Hugues, comte de Ribaupierre, la ville de Guersling avec ses dépendances, de même que les possédait Simon, comte de Sarrebruck, contre la ville d'Achen, la forêt et ses dépendances, à condition qu'il lui en ferait hommage-lige, après les évêques de Metz et de Strasbourg, reconnaissant ledit duc, que ni lui ni ses hoirs ne doivent retenir aucuns sujets de Guersling, en aucun lieu de ses terres; et que si cette ville revient au duc ou à ses successeurs, il rendrait audit Huard celle d'Achen. L'acte est passé après la fête de l'Invention de St.-Etienne.

En 1621 (2), le 28 décembre, Jacques Conrad, abbé de Suzelbronne, du consentement de ses religieux, céda à Henri duc de Lorraine les dîmes du village d'Achen; et en récompense le duc Henri leur assigna six muids de sel, à prendre sur les salines de Dieuze annuellement, et à condition de célébrer à perpétuité un anniversaire de trois messes précédées de vigiles, le 26 mars de chaque année, et d'en donner leurs lettres reversales et obligatoires.

ACRAIN. — Acraine ou *Acrain, Acrania*, village sur la Moselle, ayant titre de comté, à trois lieues de Nancy, entre le Madon et la Moselle, a été érigé en comté, et a pris le nom de Guise, en

(1) Archives de Lorraine, Layette, cottée Bitche.

(2) *Ibidem*.

faveur du prince Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, par patentes du 19 janvier 1718, données par le duc Léopold I.

Il est parlé d'Acraïn sous le nom d'*Agrea*, dans un titre de confirmation des biens du prieuré de Flavigni, en 1213. *Dederunt quoque Navem et Piscatorem in agræ plenariè*

M. le prince de Guise a fait réparer le château d'Acraigne, et y a fait des embellissemens.

M. le comte de Ludre tient actuellement cette terre.

La paroisse de ce lieu à pour patron St. Martin. Le chapitre de la primatiale, ci-devant celui de St. George de Nancy, apparemment à cause du prieuré de Saint Thiébaut, qui est uni à ce chapitre, nomme à la cure, et est décimateur pour un tiers dans les grosses et menues dîmes, chargé de la pension du curé; un autre tiers de la dime appartient au titulaire de la haute chapelle de Puligni, et l'autre tiers se partage entre le seigneur du lieu, et les dames précheresses de Nancy. La seigneurie a été possédée long-temps par la maison d'Haracourt. Elle la possédait encore en 1625. Elle passa ensuite dans celle de Bissy.

Dans la paroisse, se voit la chapelle de l'Annonciation, fondée par Claudin, notaire, et Marguerite sa femme. Patrons, les descendans desdits fondateurs.

Acraigne est communément nommé dans les anciens titres Acregnes (1). Vichard d'Acregnes, écuyer, et Jeanne sa femme, déclarent avoir engagé à noble seigneur Henri comte de Vaudémont, et à Isabelle sa femme, la quatrième partie du pontage du pont Saint Vincent, sauf le droit qui peut échoir de la dame Béatrix, mère dudit Vichard, après son décès, pour une somme de trente livres de bons toulois. Ledit Vichard s'engage en outre, de desservir le fief et hommage de ladite engagère

envers ledit comte, de même que s'il tenait ledit héritage. L'acte est du mercredi après les octaves de la Trinité 1514.

Perrin de Haracourt, seigneur de Chambly, Magnières, Bayon, Gremilly et Létricourt en partie, baillif de Hatton-Chatel, fit ses reprises en 1568, de ce qui lui appartenait à cause de sa femme Ève de Lucy, au village d'Acregnes, à elle échu par le trépas de Vary de Lucy, sieur de Dombasle. Ces lettres sont scellées du sceau de Louis de Lucy.

En 1575, le 7 septembre, Jean de Beaufort, seigneur de Puligny et Ceintrey, et en partie d'Acraigne, grand veneur de Lorraine et Barrois, reconnaît tenir du duc de Lorraine une partie de la seigneurie d'Acraigne (1). Le 15 décembre même année, Henri de Joinville, écuyer, donne son dénombrement pour la portion du fief qu'il possède audit Acraigne, en 1572. Jean Berman, demeurant à Saint Nicolas-de-Port, reprend la moitié de la seigneurie appelée *Boulac*, au lieu d'Acraignes, partageant avec Jean de Beaufort, à lui échue par la mort de Jacques du Bourg son beau-père, et par donation à lui faite, par dame Béatrix du Bourg sa femme.

Nicolas de Neuflotte, fait ses reprises le 25 octobre 1576, de la portion de seigneurie qu'il tient à Acraigne, dite la seigneurie de Bassompierre, partageable avec les seigneurs de Bassompierre et de Haracourt, laquelle portion il avait acquise de Valentin de Lundre, seigneur de Morthon.

En 1612, Alexandre d'Aurillot, écuyer, rend ses foi et hommage au nom de Claude Berman sa femme, pour la part qu'il tient en la seigneurie d'Acraigne.

La même année, le 18 mai, Philippe Otho, comte sauvage du Rhin et de Salm, baron de Fénétrange, donne son dénombrement au nom et comme administrateur de l'hoirie et succession universelle de Frédéric aussi comte sauvage du Rhin et de

(1) Archives de Lorr., Lay., cott. Chaligny.

(1) *Ibidem.* Layette, Foug, etc.

Salm, de tout ce qu'il a au ban et finage d'Acraigne, tant de la seigneurie dite ancienne, que d'une autre dite de *Boulac* et de *Passagard*, nuement à lui appartenantes, qui sont les deux sixièmes en la totalité des seigneuries dudit Acraigne, et d'une autre appelée *Passagard*, encore à lui appartenante, pour les trois quarts indivis, avec l'autre quart appartenant à M. le marquis d'Avrey, qui fait aussi le sixième en la totalité desdites seigneuries mouvantes en fief des château et chatellenie de Foug.

En 1625, le 3 juillet, autre dénombrement donné par Elisée de Haracourt, baron de Faulquemont, seigneur d'Acraigne, etc., à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine : pour la seigneurie d'Acraigne. Autre, de Charles de Haracourt marquis de Faulquemont, baron de Lorquin, donné en 1661, de la même seigneurie.

AFRIQUE voyez LUDRE.

AFFLÉVILLE. — Affléville, village du diocèse de Verdun, annexe de la paroisse d'Aix ou Aisches, dont l'église a pour patron Saint Barthélémi, situé entre l'Ottain et Norroy-le-Sec, à deux lieues et demie d'Étain et de Briey. Collateurs, les dames bénédictines de l'abbaye de St. Maur de Verdun. Décimateurs, les mêmes avec le curé. Seigneurs, madame la marquise de Gournay, M. de Nevron et les héritiers de M. du Moulin, connu sous le nom d'Affléville, bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine et Barrois. On compte en ce lieu environ soixante - dix habitants.

Il est fait mention d'Affléville (1), dans un titre de l'an 1245, par lequel Jean de Briey, chevalier, déclare tenir en fief et hommage de Gobert sire d'Apremont ce qu'il a à Affléville, qu'il tient du seigneur de Nonsart, et en devoir deux mois de garde à Apremont. En 1377, Gobert seigneur d'Apremont, céda à Robert duc de Bar le fief des villes d'Affléville, Aix et Gondrecourt, mouvant de la seigneurie

d'Apremont, et transporte audit duc les foi et hommage qui lui étaient dus pour ce fief.

En 1463 (1), Guillaume de Lioncourt, écuyer, à cause d'Alix Desarmoise sa femme, avoue tenir en fief et hommagede, de René, roi de Sicile, la forteresse, terre et ville d'Affléville. En 1497, Philippe Desarmoise, écuyer, seigneur de Guixainville ou Gussainville, donne son dénombrement au duc de Bar de ce qu'il a à Affléville et Aix devant Gondrecourt, qu'il tient de lui en fief, à cause de sa seigneurie et prévôté de Briey. L'acte est scellé du sceau de Vary de Laval, abbé de Saint Mihiel. Guillaume de Croix seigneur de Boncourt en partie, reprend du même prince, le 9 mai 1500, ce qu'il tient en fief à Affléville, Sorbey, et Villers-devant-Orval. En 1509, François de Custine, seigneur de Domey, à cause de Y de Desarmoise son épouse, reprend ce qu'il possède en fief audit lieu.

On trouve encore les reprises de Christophe Desarmoise (1), seigneur d'Hannoncel, au nom de dame Y de Desarmoise sa belle-mère, de ce qu'elle tient en la seigneurie d'Affléville, du 24 novembre 1536, d'Enguerrand ou Achafse Desarmoise, écuyer, sieur de Possesse, d'Affléville, d'Aix et de Gussainville en partie, des deux tiers en la place et maison seigneuriale d'Affléville, partageant avec les héritiers de Pierron Desarmoise, les sieurs d'Autrey, de Chatel - Brehain et autres seigneurs d'Affléville, en 1536, de Didette Denis et veuve de François de Custine, dame en partie d'Affléville, de l'an 1551, d'Enguerrand Desarmoise, seigneur d'Affléville en partie, de ce qu'il possède audit lieu, à Sainte-Marie-aux-Chênes et Moyevre, partageant avec les sieurs d'Autrey et dame Claude Desarmoise ses comparsonniers, du dernier septembre 1551, de Christophe de Failly, écuyer, sieur d'Affléville en partie,

(1) Archives de Lorr., Layette, Apremont, 2.

(1) Layette, cott. Briey. *Ibidem.*

(2) *Ibidem.*

capitaine prévôt, gruyer et receveur de Saucy, de ce qu'il tient au lieu d'Affléville, du 4 juillet 1556, d'Apolline de Hubin dame d'Affléville, Sainte-Marie-aux-Chênes et Moyeuve en partie. Ce dénombrement, qui est du 7 novembre 1573, est scellé du sceau de Thiéri ou Thiedric Desarmoise, de Marguerite Boudet (en 1585), veuve de Humbert de Moirey sieur de Custines, comme tutrice de Humbert, Jean, Louise et Marguerite ses enfans, chacun pour un quatrième, et de Christophe de Custine fils aîné, et d'elle émancipée et usant de ses droits, pour un autre quatrième en ladite seigneurie d'Affléville.

Autre dénombrement fourni en 1575 (1), par Humbert de Moirey, pays de Rochefort aux Ardennes, seigneur de Custine, du ban de Mézé sur Meuse, et d'Affléville en partie au duc Charles III, de tous les droits, rentes et revenus qu'il tient de lui en fief au lieu d'Affléville, par lui acquis de Jacques de Condé sieur de Clewant de Thiéri de Noire-Fontaine, écuyer, sieur du Buisson, et de Jeanne de Condé sa femme, de George de Tournebul, écuyer, sieur de Lumier, et Claude de Riacourt sa femme. Les lettres d'acquêt sont du 16 juillet 1571. La même année, le 10 avril, le même Humbert de Custine et Marguerite Boudet son épouse, avaient acquis de Louis Desarmoise sieur d'Autrey, etc., et d'Anne de Bardet sa femme, un huitième et un quart en un autre huitième en la haute justice, et autres parts qu'ils avaient en la seigneurie d'Affléville, pour la somme de quatre mille sept cents francs de principal. *Item.* Le 26 juin suivant, Jacques de Condé seigneur de Clewant, Xivry en partie, et Claudine de Paradis sa femme, vendirent au même Humbert de Custine la moitié en un huitième, et un trente-deuxième en la totalité de la seigneurie d'Affléville, moitié partageable à l'encontre de Thiéri de Noire-Fontaine sieur Dubuisson, à cause de Jeanne de

Condé sa femme, George de Tournebul, écuyer, sieur de Lumier, à cause de dame Claude de Riacourt son épouse, de Fleuri de Condé, fils mineur de feu Louis de Condé, pour l'autre moitié: encore le cinquième sur le quart dudit Fleuri de Condé, qui lui était échu par le décès de dame Claude Desarmoise sa grand-mère.

Item. La moitié d'un vieux château sis audit Affléville, pour la somme de trois mille cent nonante-deux francs et demi.

Lettres de reprises faites au duc Robert de Bar, le 24 mai 1586 (1), par Jean de Buxières, écuyer et baillif de Nancy, de la tour de Gondrecourt en Voivre, des villes, terres et dépendances, et de tout ce qu'il tient et peut échoir de Jeanne Desarmoise sa mère, fille de feu Jean Desarmoise, es-villes d'Aix, d'Affléville et autres, pour lesquelles il est devenu homme-lige dudit Robert, après le duc de Lorraine, déclarant ledit duc de Bar, que si aucun voulait débattre ledit fief, il promet le soutenir jusqu'à droit.

En 1616, le 2 avril, Jean Thiéri licencié en droit, avocat en la cour souveraine de Saint Mihiel, reprit de Henri duc de Lorraine, ce qu'il tenait en la seigneurie d'Affléville et Domery, acquis de demoiselle Antoinette de la Cour, veuve du sieur Hercules de la Forêt, demeurant à Bessing, le 22 décembre 1615.

AGINCOURT.—Agincourt, *Angeriac Villa*, près les villages de Lay et d'Enlumont, sur le ruisseau de Mesule, *Amantiola*. Cette terre dépendait de la seigneurie de Lay-Saint-Christophe.

La comtesse Eve, veuve de Hugues, comte du Chaumontais, et fondatrice du prieuré de Lay (1), vendit la terre d'Agin-court à St. Gauzelin, évêque de Toul, fondateur de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, où la comtesse Eve choisit sa sépulture.

La cure d'Agincourt à pour patron la

(1) *Ibidem.* Layette Fiefs melanges.

(1) Hist. de Lorraine, page 132, preuves.

(1) *Ibidem.*

Sainte-Vierge en son assomption. La comtesse Eve vendit à saint Gauzelin *Angeriaci Villa cum Capella*; cependant la cure est à la collation de l'abbesse de Ste-Glossinde de Metz, qui perçoit les deux tiers des dîmes, et le curé l'autre tiers. Seigneur, M. le président de Malvoisin, cour souveraine de Lorraine.

AIGREMONT. — Aigremont, château autrefois célèbre (1). En 1454, René I, Duc de Lorraine et de Bar, fit un grand Mandement de Gens d'Armes et de Gens de Piez, et les emmoinait devant un chastel appellé Aigremont; le print, et abbatit tout jûs, dont se fust grand joye, car tous Pillars et et Rabours y estient soustenus.

L'année suivante, Guillequin d'Aigremont prit le château de la Mothe. Il faut qu'Aigremont ait été rétabli, puisqu'en 1650, le maréchal de la Ferté prit le même château d'Aigremont.

La maison d'Aigremont, ancienne chevalerie portait de gueule à un lion d'argent, lampassé et couronné d'or.

Le baron d'Aigremont était chambellan du duc Charles III.

Aigremont est situé en Champagne, chef-lieu d'une baronnie, environ à six lieues au couchant de Darney, et à deux au sud-ouest de la Marche.

ALAIN voyez COLOMBEY.

ALBE voyez SAR-ALBE.

AINE (l') rivière.—La rivière d'AINE ou Aisne, en latin *Axona* et *Auxuenna*, prend sa source dans la Champagne, sur les frontières du Barrois: elle sort de deux sources; l'une à Beaulieu en Argonne, au-dessus de la ville de Sainte-Menehould, où elle passe; l'autre au-dessus de Clermont. Ces deux sources se joignent à Mouzon. L'Aine passe ensuite à Rethel, Château-Porcien, et Soissons, qu'elle divise en deux parties inégales. Elle se joint ensuite à la rivière d'Oyse, un peu au delà de la ville de Compiègne. Elle ne devient navigable qu'au Pont-à-Vesle. Elle reçoit encore d'autres petites rivières. On a parlé depuis long-temps de la joindre avec la

Meuse par la petite rivière de Bar, qui est entre deux; mais les guerres qui sont survenues depuis ce projet formé par M. de Louvois, en ont retardé l'exécution. Voyez le Diction. géog. de la Martinière.

AINGERAY ET MOLZEY. — Aingeray ou Aingerez, *Angeliacus*, village sur la Moselle, deux lieues au-dessous de Toul, à trois de Nancy. Ce lieu est encore de la paroisse de Sexey-aux-Bois. L'église est sous l'invocation de saint Médard. Décimateurs, l'abbaye de Bouxières-aux-Dames pour les deux tiers, le curé de Sexey pour l'autre tiers. Un ancien poulié de Toul de 1587, donne le dixième des grosses dîmes au chapitre de Liverdun, sur le tiers du curé, à qui il donne toute la menue dîme, en vin, en foin, etc., sauf les fours qu'il donne à l'abbaye de Bouxières.

Aingeray est du diocèse de Toul, bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Dépend *Molzey*, ou il y a une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Pépin donna ce village à Borno, évêque de Toul, mort en 794. Ce lieu fut dans la suite engagé aux comtes de Chaumontais, et fut retiré par l'évêque saint Gérard, qui le céda aux religieux de saint Mansuiles-Toul. P. Benoit capucin, *Hist. de Toul*, p. 280.

AINVELLE. — AINVELLE, village du diocèse de Besançon, à deux lieues de la Marche, une de Châtillon-sur-Saône. La paroisse a pour patron saint Pierre es-liens; le prieur de Fouchécourt est collateur de la cure, et seul décimateur: Seigneur, M. le baron de Saraucourt; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. Le lieu est du Barrois mouvant. On y compte environ quatre-vingts habitans.

Le duc René, pour témoigner aux habitans d'Ainvelle sa reconnaissance de leur attachement à sa personne, et pour les dédommager des pertes qu'ils avaient souffertes pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre Charles duc de Bourgogne,

il les affranchit et exempta, eux et leurs successeurs, pendant vingt ans de toutes tailles, aides et subsides, qui pourraient être imposés sur des sujets du duché de Bar, en payant seulement chacun cinq sols de cens annuel pendant l'espace desdites vingt années. Les lettres d'exemption sont du 20 mai 1477.

AIRE rivière. — La rivière d'Aire, en latin *Aria*, prend sa source au village de Saint-Aubin, entre Ligny et Void, passe à Domremi-aux-Bois, Ernecourt, Triconville, Dagonville, Pierre-Fitte, Lonchamp, Chaumont sur Aire, Courcelles, traverse le Clermontois, et tombe dans l'Aine au-dessous de Grand-Pré.

AJONCOURT. — Ajoncourt, village à droite de la Seille, une lieue et demie au-dessus de Nomeny, à trois de Château-Salins, du diocèse de Metz. Ce lieu est du bailliage de Nomeny, et est le seul de ce bailliage, qui soit gouverné par la coutume de Lorraine.

Le duc Charles II de Lorraine (1), à la prière des habitans d'Ajoncourt et de noble demoiselle Catherine de Vaubécourt et de Jean d'Aunoy, écuyer, son fils, qui se disent seigneurs en partie dudit lieu d'Ajoncourt, accorde ses lettres, par lesquelles il les prend sous sa sauve-garde et protection, de même que ses autres sujets, à charge que chaque feu serait tenu de payer annuellement au cellierier d'Amance, un resal d'avoine et une poule. Les lettres de sauve-garde sont du 15 mai 1411.

Le 19 février 1663, Christophe du Buchet seigneur d'Ajoncourt, rendit au duc Charles IV de Lorraine, ses foi et hommage pour la dite seigneurie.

ALBE (l' rivière.) — La rivière d'Albe, en latin *Albe*, *Alba*, ou *Alve*, prend sa source au village de Lhor, entre les bailliages de Dieuze et de Fénétrange : elle passe dans la châtellenie d'Alberstroff, reçoit la Zelle à Eisch, et entre dans la Sare peu au-dessous de Saralbe. Le pays arrosé par cette rivière, se nommait an-

ciennement *Albechouva*; il en est fait mention dans le partage du royaume de Lothaire, fait en 870, entre les rois Louis et Charles le chauve.

ALBERSTROFF. — Alberstroff, bourg du Diocèse de Metz, à six lieues de Marsal, entre Dieuze et Sar-Albe, à deux lieues de la Sâre au couchant. Ce lieu a été autrefois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui (1), car en 1394, Raoul de Couci, Evêque de Metz, Ferri Evêque de Strasbourg, et administrateur de l'évêché de Bâle, et Charles II, duc de Lorraine, se liguèrent contre Henri de Boppart, chevalier, qu'ils accusaient d'avoir fait et de faire de jour en jour plusieurs excès dans le pays, pour à quoi obvier, et pour réprimer ces violences, ils s'obligèrent de réunir leurs forces, et d'aller assiéger la forteresse d'Alberstroff que ledit Henri de Boppart tient et garde de l'évêché de Metz; à l'effet de quoi, chacun de alliés s'engage de fournir cent lances de gens d'Armes, et quatre cents sergens avec l'artillerie et les munitions nécessaires, à condition qu'après la reddition de la dite forteresse, l'évêque de Metz en aura les deux tiers, et le duc de Lorraine l'autre tiers, rachetables par l'évêque de Metz, lorsqu'il le jugera à propos, pour la somme de sept cents florins de bon et juste poids.

Quant à la garnison et aux chevaux qui se trouveront à Alberstroff, après la reddition de la place, tout cela se partagera de tiers en tiers, entre les évêques de Metz, de Strasbourg, et le duc de Lorraine; et s'il arrivait qu'on ne pût réduire ladite forteresse, les trois seigneurs ligués mettront des garnisons dans leurs plus prochaines forteresses aux environs, pour tenir ladite Alberstroff comme bloquée. Que si chacun desdits trois seigneurs ligués prenaient quelques autres forteresses sur ledit Henri de Boppart, elles seraient partagées entre eux de tiers en tiers. Et si au contraire ledit Henri de Boppart prenait quelques

(1) Archîvés de Lorr. Laye. cott. Amance.

(1) Viguier, page 172.

places sur lesdits seigneurs ligués, ils s'emploieraient tous ensemble à forcer communes pour les reconquérir.

On ignore quel fut le succès de cette guerre; mais il y a beaucoup d'apparence qu'Alberstroff revint à l'évêque de Metz qui la posséda aujourd'hui; c'est une de ses châellenies; on y voit un château avec des fossés; le bourg a été fermé de murailles; il en reste encore quelques tours et quelques pans de murailles avec les portes.

La cure de ce lieu était à la nomination de l'abbesse de Hesse, ancienne abbaye possédée aujourd'hui par l'abbé et les religieux de Haute-Seille. L'évêque de Metz est seul collateur de la cure, qui est sous l'invocation de St. Adelphe, évêque de Metz.

Il y a une chapelle dépendante d'Alberstroff, à un quart de lieue, sous l'invocation de Ste. Anne, fondée par la famille des Brullands et des Torloutins; c'est un pèlerinage pour tout ce pays là. Il y a deux gardes-chapelle, qui ont un enclos appartenant à la chapelle, qui est très-grand et très-beau.

Alberstroff, par corruption d'Albesdorff; car les noms de lieux terminés en *troff*, viennent du mot allemand *dorff*, qui signifie village.

Alberstroff est le chef-lieu d'une des châellenies du temporel de l'évêché de Metz, et qui ressortissent au bailliage épiscopal de Vic. Les villages qui dépendent de cette châellenie, sont: Alberstroff, bourg de soixante-dix feux; la Valrade, cense; Quitteville, moulin, la tuilerie; Givricourt, village de quarante feux, établi par le cardinal de Givry, évêque de Metz; Heylimer, village de soixante-dix feux, dont dix sont de la châellenie d'Alberstroff; le surplus est Lorraine, suivant la convention faite entre les commissaires du duc de Lorraine et de l'évêque de Metz, en 1615. Hazembourg, Kiwiller, Kapelingue, village de quarante feux, de la châellenie pour un huitième; le surplus est de la seigneurie de Hinguezange; la lampatte, hameau, avec une maison

franche; le val de Gueblange, composé des villages de Gueblange, de cinquante feux, Audeville, Steinbach, Schweix et Henriville.

V ALLAMONT. — Allamont, village du diocèse de Verdun, office et comté d'Apremont, recette et bailliage d'Etain, cour souveraine de Lorraine. La paroisse: à pour patron saint Hilaire. MM. Les comtes d'Elz-Gouncy et Churey, en sont seigneurs et nomment à la cure.

La maison d'Allamont, maison de nom et d'armes, établie d'ailleurs en Lorraine, où elle a possédé des emplois considérables, portait de gueule au croissant d'argent, au chef de même, chargé d'un Lambel d'Azur.

Allamont (1). Jean d'Allamont seigneur dudit lieu, Malandry, Quincy, etc., gouverneur pour sa majesté catholique à Montmédy, rendit ses devoirs au duc de Lorraine, le 8 août 1609, pour le sixième et un huitième de sixième en toute juridiction dans la seigneurie d'Allamont, qu'il avait acquis de Louis, Jean et Catherine de Lopès-Gallo, enfant de défunt Jean Lopès-Gallo et de Dianne d'Apremont son épouse.

Le 2 mai 1625, Antoine d'Allamont chanoine de l'église primatiale de Nancy, tant en son nom que comme procureur du précédent, et de Bernardin d'Allamont seigneur dudit lieu et de Dompierre en Voivre, grand-prieur d'Ardenne et lieutenant de la compagnie des pays de Luxembourg, et de Théodore d'Allamont, seigneur de Brandeville, capitaine d'une compagnie de hauts-Allemands pour le service de sa majesté catholique, ses frères, reprit du duc Charles IV et de la duchesse Nicole, la même terre d'Allamont.

En 1665, Louis Bourgeois, seigneur de Villers et Brainville, possédait le quart de la seigneurie d'Allamont, contre le comte de Merode pour les trois autres quarts, comme il paraît par leur dénombrement donné le 12 mars de cette même année.

(1) Archives de Lorr., Layette, Apremont.

ALTHEIM.—Nous connaissons deux villages d'Altheim, fort voisins l'un de l'autre, au diocèse de Metz, du patronage de l'abbé d'Horubach (1). Ces deux villages sont à quatre lieues des Deux-Ponts. Ils répondent au bailliage de Bitche; les seigneurs d'Altheim ont reconnu qu'ils relevaient de l'évêque de Metz, par lettres du lendemain de St. Barthélémy, 1320, par lesquelles, Burkard, seigneur de Gerolsekh, prie Henri, évêque de Metz, de confirmer et agréer l'assignal de 500 mares, que Hugues son fils a constitué au profit de sa femme, pour douaire sur les villes de Viller, Altheim, Orviller, etc. que ledit Burkard déclare reprendre en fief dudit évêque.

Le village est situé à quatre lieues de Bitche, une et demie des Deux-Ponts, une de la rivière de Blise (2). Le Neuf-Altheim ou Wintzrode est un hameau tout près d'Altheim.

En 1601, il s'éleva entre le duc de Lorraine et Jean, comte palatin du Rhin, des contestations au sujet des limites du baillage de Deux-Ponts et des terres en dépendantes, de celles de l'abbaye d'Horubach et du comté de Bitche, qui ne furent terminées qu'en 1617, par une transaction comme s'ensuit: Que le village d'Altheim et tous les habitants, et le ban commun de Bettweiler, demeureront au duc de Lorraine en tous droits de souveraineté, de haute, moyenne et basse justice, à condition que le village de Bettweiler et enclos demeurera au comte Palatin en tous droits de régale, haute, moyenne et basse justice pour les maisons et adjacens, selon les anciens pourpris, appelés en allemand *dorffader*, qui seront abornés dans l'état où ils sont; que les officiers dudit comte pourront arrêter et transporter les malfaiteurs pris audit village, sans en demander permission; que la création des maires et échevins d'Altheim appartiendra, comme d'ancienneté,

(1) Arrêt de réunion du 11 juillet 1680, pag. 137.

(2) Archives de Lorr. Laxe. Bitche, domaine.

à l'abbaye d'Horubach pour toutes les causes de justice foncière, sauf l'appellation pardevant les juges du comté de Bitche, etc. Ce traité fut passé à Deux-Ponts, le premier février 1617. Encore aujourd'hui le village d'Altheim avec le hameau de Waldtzeim est mi-parti avec le duché de Deux-Ponts.

ALTROFF.—Altroff, village du diocèse de Metz, dans la Lorraine-Allemande, à une lieue d'Insming, paroisse de Leving, et sur un même ruisseau qui se jette dans la Zelle, baillage de Dieuze, cour souveraine de Lorraine.

Ce village est différent d'un autre Altroff, située sur une hauteur à droite de la route de Thionville à Sarre-Louis. On nomme ce village Altroff-sur-le-Haut, pour le distinguer du précédent. Ce dernier village est du ressort de Thionville, parlement de Metz.

ALTZING.—Altzing; on connaît trois villages de ce nom. Le premier Altzing, est du baillage de Sarguemine, à deux lieues de cette ville, du diocèse de Metz, du comté de Forbach.

Le second Altzing ou *Alzing*, est un village situé à un quart de lieues de Bouzonville, et du baillage de ce lieu, diocèse de Metz.

Le troisième Altzing, est un village de France, sur une hauteur à droite de la petite rivière d'Alzeitte. Il y a en ce lieu six roueries qui dépendent de la seigneurie de Rodemack et mairie d'Esperange, et huit autres de la province de Luxembourg. La maison curiale et l'église sont aussi sur ce dernier territoire; à six lieues de Thionville, dix de Metz, trois de Rodemack, et une de Luxembourg, de la juridiction de Thionville diocèse de Metz.

ALZEY ou **LEZEY**, ou **ALTARTE.**—Ce nom vient apparemment de l'allemand *Altzeze* le vieil Etang. *Lezey* ou *Alzey*, comme il se nommait anciennement, dépendait autrefois de l'abbaye de Remiremont (1), qui l'échangea contre d'autres

(1) Hist. de Lorraine, tom. I. page 345, preuves 934 ou 345.

terres avec les religieux de Salival, qui en sont aujourd'hui propriétaires. Ce village est situé à l'orient de Moyenvic et de Marsal, et a été cédé à la France pour la route de Metz en Alsace.

On lit dans l'archive de Remiremont, que sous l'empereur Othon I, et Giselle, abbesse de Remiremont, vers l'an 934, l'Abbesse, du consentement des dames de son chapitre, ordonna que la moitié des revenus de cette seigneurie serait employée à faire mémoire des habitans d'Azey, qui avaient été mis à mort par des étrangers, (à ce qu'on croit par des Hongrois ou des Vandales.) L'acte en fut passé à Remiremont, le 2 des calendes de juillet, sous l'empereur Othon I, sous Thierry, auteur de ce monastère. (Ce Thierry ne peut être Thierry I, évêque de Metz, qui ne commença qu'en 964 ou 965.) Il est dit que ce *Thierry évêque, est auteur du monastère de Remiremont.* Ce monastère est exempt de la juridiction de l'évêque de Toul, et l'évêque de Toul d'alors ne se nommait pas Thierry; mais il y avait quelquefois des évêques dans les grands monastères d'hommes. Remiremont, était un monastère double pour des religieux et religieuses. Il est donc assez croyable que ce Thierry avait le caractère épiscopal, et qu'il gouvernait la communauté d'hommes qui étoit à Remiremont. Il est à remarquer que dans les souscriptions de cette pièce, il n'est fait mention d'aucun religieux de cette abbaye, sinon de ce Thierry évêque auteur, ou peut-être *recteur* du monastère.

Voici la pièce originale telle qu'on la lit dans les monumens de Remiremont.

Memoria misericordite post occisos homines de potestate quæ dicitur Lietzus (1), servitium integrum reverti præcepimus ad medietatem ex omni potestate de sortibus indomnicatis (2), ut omni tempore vitæ

(1) Vers l'an 934.

(2) Ex cartulario Ecclesiæ Romaricensis. Histoire de Lorraine, preuves tome 1, page 345.

nostræ, nostrarumque successionum firmum ac stabile permane at, absque illius reprehensione vel contradictione, constitutione subnixâ, actum publicè ad sancti Romarici montem Kalend. Julii, regnante Othone Imperatore, S. Deoderici episcopi (Sic) Autore Monasterii. S. Gerardi comitis, S. Gissæ Abbatis, quæ hanc notitiam causâ pietatis anatorit præcepit, cæteris Dominabus assentientibus. S. Berthe Segreate, (Secrette ou Sacristine.)

S. Hildegardis, S. Majorum Almarici, Cerberti, Baderici, Martini, Guntheri, Rohardi, Lietardi, S. Scabinorum, Gantfridi, Eorardi, Gervini, Gislulfi, Stephani, Siebarti, Giraldi.

Et alibi: Ego Gisla abatissa, do dimidiam fortem Volfoldo in potestate Hainonis curtis, ad servitium reddendum quam habeat omni tempore. S. Imberti Advocati. Signum Ailberti Cancellarii. Signum Scabinorum, Eudo, Hermirannus, Hildricus, Amandus, Berthenus, Hurinus, Ainerus, modò est releovata justitia. Et plus bas: Theodericus causâ misericordiæ dedit Sancto Petro Hildeburgin, ad censum solvendum singulis annis.

ALZEZ ou Lezey; ce lieu n'est connu que sous ce dernier nom. Il est à une lieue au midi de Marsal et de Moyenvic, et deux de Vic. Ce village était autrefois lorrain, et de la prévôté d'Einville-au-Jard. Il a été cédé à la France par le duc Charles IV, en 1661, avec d'autres lieux, pour former la route française de Metz à Strasbourg; et depuis ce temps il est du baillage de Sar-Louis, parlement de Metz.

La dime et la collation de la cure appartiennent à l'abbaye de Salival. Les seigneurs haut-justiciers sont la même abbaye pour deux tiers, M. de Drouart de Vic, pour l'autre tiers, qui est en même temps seigneur voué pour le tout.

A quelque distance de ce village et au levant, on voit une élévation de terre, qui couvre un puits d'eau salée. La tradition porte qu'il y avait anciennement en ce lieu

une saline. Il n'en est cependant parlé dans aucun des moumens et actes qui parlent des salines. Ce qui pourrait autoriser cette tradition , c'est que dans le terrain appelé *Salées-Eaux*, outre le puits qui est revêtu en bois jusqu'au fond , on aperçoit les vestiges d'une enceinte, qui a pu renfermer les salines, et des restes de fondation de murs, formant des espaces carrés-longs, tels que sont les bâtimens où l'on place les poëtes à sel.

L'abbaye de Salival jouit du terrain des *Salées-eaux*, avec haute-justice, à l'exception du puits, que le roi fit garder par un détachement de la garnison de Marsal, lorsqu'il y fut en 1751, pour faire des épreuves sur les eaux.

Il y a sur la paroisse de *Lezey*, un autre ban séparé avec deux fermes, la haute et la basse *Recour*, et le moulin de *Recour*, qui composent une haute-justice particulière, appartenant à l'abbaye de *Salival*.

AMANCE. — Amance, en latin *Aman-tium-Castrum*, ou *Asmentia*, ou *Ementia*, *Amantia* ou *Esmentia*, est une ancienne ville située sur une montagne à deux bonnes lieues au nord méridional de Nancy, entre les rivières de *Meurthe* au midi, et de *Seille* au nord. Au pied de la montagne où est situé Amance, coule un ruisseau nommé *Asmantiola*, vulgairement nommé la *Mesule*, qui va tomber dans la *Meurthe*, au-dessous du village de *Lay*. On dit vulgairement dans le pays, qu'Amance est la plus ancienne ville de Lorraine. *George Mercator* dans sa géographie, l'appelle *Scrinium olim et antiqua Lotharingæ Cancellaria*. Le *R. P. Donnat* dit de même, que la riche et belle chancellerie de Lorraine, qui était à Amance, fut consumée par les flammes.

Je ne sais sur quel fondement on avance tout cela. Il est certain qu'Amance est ancienne, et que son château était autrefois fort considérable; mais il n'a été du domaine des ducs de Lorraine, que depuis le treizième siècle. Le château dont on ne voit plus que les ruines, était pentagone, ayant de grosses et fortes tours à ses cinq

angles. Sa situation sur une montagne le rendait une place de réputation. Le bourg ou la ville d'Amance ne paraît pas avoir jamais été d'une grande étendue. La croupe de la montagne sur laquelle elle est bâtie est assez resserrée.

Vers l'an 1202, dans le traité de paix qui intervint entre le duc *Ferri II*, et *Thiébaud I*, comte de *Bar*, son beau-père, il fut stipulé qu'*Agnès* fille du comte *Thiébaud* et épouse de *Ferri*, renoncerait à la succession qui lui pourrait arriver aux villes d'Amance, *Longwi* et *Stenay*; et dans un autre traité de l'an 1207, il est énoncé que la duchesse *Agnès*, après la mort du comte de *Bar* *Thiébaud* son père, jouirait des châteaux de *Longwi*, de *Stenay* et d'Amance.

Dès l'an 1228 (1), *Thiébaud I^{er}* du nom, duc de Lorraine, s'étant imprudemment brouillé avec l'empereur *Frédéric II*, et ayant fait de grands dégâts en *Alsace*, l'empereur vint en diligence en Lorraine, et obligea le duc *Thiébaud* à se renfermer dans le château d'Amance. L'empereur l'assiégea aussitôt, et manda au comte de *Bar*, et à *Blanche*, comtesse de *Champagne*, de le venir joindre avec leurs troupes. Ils y vinrent sans délibérer, étant bien aises de trouver cette occasion d'humilier *Thiébaud*. En passant par Nancy, ils y mirent le feu. Arrivés devant Amance, ils grossirent considérablement l'armée de l'empereur.

Thiébaud comprit alors la grandeur du danger auquel il s'était inconsidérément livré. Il eut recours à ses alliés et à ses amis, qui ne jugèrent pas à propos de se commettre dans cette querelle. Il y en eut même qui firent le dégat dans la Lorraine, comme dans un pays abandonné et sans défenses. Enfin, *Thiébaud* fut conseillé de recourir à la clémence de l'empereur. Il se rendit dans son camp sans armes, et se jeta à ses pieds; l'empereur lui promit le pardon, mais, ajouta-t-il, il vous en coûtera quelque chose.

(1) Richer chronic. 1, 3, cap 23.

Thiébaud demeura donc prisonnier de Frideric, et fut mené en Allemagne, où il demeura assez long-temps. Il n'en sortit qu'en promettant pour sa rançon douze cents livres de forts; dont Conrade, évêque de Metz, se rendit garant, par acte du mois de mai 1219.

Thiébaud mourut à Nancy, l'année suivante 1220. Agnès de Bar, sa mère, qui avait eu ce mariage Amance et Longwi, les légua par son testament au duc Mathieu II, son fils, en 1226. *Legavi filio meo Matthæo, Duci Lotharingæ et Marchioni, Castrum de Longwi et de Amantia, quæ de allodio meo sunt; à charge de lui en laisser annuellement la moitié du revenu tout le reste de sa vie.*

Il paraît que le comte de Bar avait encore une porte à Amance, qu'il s'était apparemment réservée en donnant cette place à Agnès sa fille, puisque le duc Mathieu fut condamné en 1250, par le comte de Boulogne et celui de Champagne choisis pour arbitre, à rendre au comte de Bar *la porte d'Amance, et ce qu'il tenoit à Amance et en chatellenie d'Amance en Fié et en Domaine, quand il issit de l'hommage le Duc; et si le Duc avait pris point de la terre le Comte de Bar, ne de la terre de ses hommes, por faire les Fossés entour Amance, il abbateroit ces Fossés, et empliroit tant comme la terre le Comte de Bar dure.* Ce qui marque clairement que le Comte de Bar s'était réservé une Porte à Amance, et que le duc Mathieu s'en était emparé, et avait fait faire des fossés autour du bourg, empiétant sur le terrain du comte de Bar et ses hommes.

On lit un peu plus loin dans les mêmes lettres, *et d'endroit le Fié d'Amance, que le Cuens de Bar réclame sour le Duc, quand le Comte de Bar l'en savera que demander, le Duc l'en fera droit; ce qui prouve encore que le dit comte de Bar s'était réservé le fief ou l'hommage qu'il prétendait lui être dû par le duc de Lorraine pour Amance, mais, la chose demeura indécise jusqu'à plus grand éclaircissement.*

On a vu plus haut que le comte de Bar *issit des hommages le duc*, qu'il se retira de l'hommage, qu'il refusa l'hommage qu'il devait au duc, apparemment pour d'autres terres, ce qui avait occasionné la guerre, ou les contestations qui étaient nées entre ces deux princes; on peut voir dans l'histoire de Lorraine, tome 2, page 234, ce qui fut réglé en 1233, fut le différent entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, par Hugues, comte de Bourgogne: que Mathieu rendra au comte de Bar, tout ce qui lui appartient à Amance et, en la chatellenie. Si les fossés que Mathieu a faits à Amance, ont été faits avant que le comte de Bar se fut retiré de l'hommage du duc, dans la ville de Troyes, ils subsisteront; si non, ils seront démolis et comblés. Depuis ce temps-là, Amance a toujours été possédée par les ducs de Lorraine.

En 1234, le château d'Amance était tenu en fief-lige par Gautier de Vignori, époux d'*Alix* ou *Berthe*, fille du duc Ferri II, et sœur du duc Mathieu II, et relevait de *Renaud, comte de Choiseul*; et si ledit Gautier avait des enfans de sadits femme, ou d'une autre, ses enfans reprendront de même le château d'Amance du seigneur de Choiseul. *Novarint utiversi... quòd Galterus Dominus Vangionis (de Vignori) tenet firmitatem super Asmantiam in Feodum-ligium à Renardo Domino Caseoli (de Choiseul,) et Hæredes prædicti Galteri Domini Vangionis, si de Bertha Uxore suâ habuerit, vel de aliâ, si aliâ duxerit, tenebit dictam firmitatem à Domino Renardo de Caseolis, vel ab Hæredibus suis in Feodum-ligium. Actum..... anno 1234.* Je ne vois pas la raison de cet hommage-lige, que Gautier de Vignori était obligé de rendre à Renaud de Choiseul pour le château d'Amance; c'était apparemment à cause de sa femme *Berthe* de Lorraine. Mais pourquoi à Renaud de Choiseul?

En 1375 (1), Jean duc de Lor-

(1) Archives de Lor. Layette, Amance.

raine, pour reconnaître les bons services que lui avait rendus M. Albert bâtard de Lorraine, et pour ce que par raison et par nature il est obligé de l'avancer, aider et accroître, il lui donne pour lui et ses heirs, par donation entre vifs, son affouage en tous ses bois de la ville d'Amance, pour son hôtel d'Essey près Nancy, où lui et ses heirs demeureront ou en quelque endroit ils demeurent; pour eux et leur famille.

La terre d'Amance avec la châtellenie fut donnée pour douaire à Marguerite de Vaudémont, épouse en premières noces, de Jean de Bourgogne, Seigneur de Montagu, en seconde noces, de Ferri de Lorraine, Seigneur de Rumigni et de Boves, comte de Vaudémont, à compte de 500 livrées de terre : Mais comme les revenus d'Amance n'équivalaient pas cette somme, Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, qui avait hérité des terres de Montagu, d'Amance et autre, par la mort de Marguerite de Bourgogne, sa mère, sœur de Jean de Bourgogne, en vertu du partage fait avec ses frères, fit un accord avec le comte et la comtesse de Vaudémont, par lesquels ces derniers lui rendirent le château, ville et châtellenie d'Amance, ensemble les 50 florinées de terre que ladite dame avait données à vie à demoiselle Isabelle de Mongeville, femme de Henri de Grenant; et ledit de Neuchâtel promet leur payer la somme de 300 fr., du coin du roi de France, en la ville de Vézelize. L'accord est du 1^{er} août 1401, et signé de Gérard de Cusance, de Gui de Mongeville, de Ferri de Lignéville, de Renaud du Châtelet, de Philbert de Montjustin, et plusieurs autres chevaliers.

Je lis dans un titre de Charles II, duc de Lorraine, (1), une ville ou village de *Mazovelles* sous Amance, dont les habitans étaient obligés de garder les portes de la ville d'Amance, quand la bannière était dehors. Les habitans s'étant mis sous la protection et sauve-garde particulière du

duc, il les reçut et promit de les garder de toute force et dommage, excepté contre les religieux de la commanderie de *Vies-Aitre*, ou *Viel-Aitre*, aujourd'hui la commanderie de St-Jean près de Nancy, ne voulant, dit le duc, que par cette garde le droit de l'église soit diminué; à charge de la part des habitans de payer audit duc, par chacun feu au cellerier de Nancy, aux termes de St. Martin et de Noël, un resal d'avoine et une poule, et les veuves un demi-resal et une poule. Ces lettres sont du 8 avril 1411. On croit qu'en ce lieu il y avait autrefois un hôpital de *Mazels*, où l'on devait recevoir tous les *Mazels* et lépreux d'Amance; et les y entretenir jusqu'à leur mort.

La maison de Fénétrange possédait anciennement plusieurs héritages à Amance. On trouve un ascensement fait par Henri de Fénétrange, se faisant fort de Jacques et Henri ses fils damoiseaux; à Jean Gracieux d'Amance et à Marie sa femme, d'un jour et demi de terres sis à Amance, pour trois gros de cens, de l'an 1423. Barbe de Fénétrange comtesse de Moers et de Saverdun ascense le 26 juillet 1461, une mesure avec ses usuaires, séant au bourg d'Amance, à Jean Gerlet échevin d'Amance et à Agnès sa femme. La même comtesse ascense la même année une pièce de terre au ban d'Amance, à Jacquemin, fils de George Boulanger de Laitre, pour deux chapons de cens. Barbe de Fénétrange était fille de Jean de Fénétrange, et avait épousé Nicolas comte de Moers et de Sarwerden. Elle eut en partage, à la mort de son père, la maison avec ses appartenances, aise au château d'Amance. Elle eut une sœur nommée Madelaine, mariée à Fernand de Neufchatel seigneur de Marnay.

Les comtes de Rhingrave ont possédé pendant quelque temps la seigneurie d'Amance, ainsi qu'il paraît par un accord fait entre Adrien l'Écuyer, châtelain d'Amance, au nom de dame Anne d'Embourg veuve de Jean comte de Rhingraff, seigneur de Morhange et d'Amance, et Nicolas Guillaume tabellion au même lieu, au sujet d'un cens

(1) *Ibidem.*

de seize francs onze gros, que ledit Villauwe et ses hoirs doivent payer annuellement entre les mains du châtelain d'Amance; et par nne quittance donnée par André Malroy, châtelain d'Amance, au nom d'Otho comte sauvage du Rhin, de la somme de 167 francs, un gros, qui font la moitié de 335 francs, 10 gros, dus par Jean Maugray maréchal à Amance, pour ladite censive. La quittance est du 20 février 1577.

En 1607, le 24 avril, Otho, comte sauvage du Rhin, et de Salm, seigneur de Fénétrange, vendit au grand duc Charles le château, pourpris et édifices en dépendans terres, prés, et tout ce qu'il avait à Amance, sans en rien réserver, pour la somme de 19,000 fr., monnaie de Lorraine.

Je trouve en 1372 (1), que Jacques d'Amance chevalier, et Henri son frère, fils de feu Vichard d'Amance, s'accordent avec Jean d'Apremont seigneur de Forpach, au sujet de 20 livres à petits tournois de terre, qu'ils devaient percevoir chacun an sur les terrages, fours et bourgeoisies de Seicheprey. Le même Jacques d'Amance vendit à Édouard comte de Bar ce qu'il avait à Vionville, Varneville, Buxerulle, et Loumont.

PRIEURÉ DE LAITRE-SOUS-AMANCE.— Au pied de la montagne sur laquelle ce bourg est situé, on voit encore aujourd'hui un prieuré qui dépend de l'abbaye de St.-Mihiel, nommé *Laitre-sous-Amance*. Le Prieuré avait été commencé ou projeté par Thierrî duc de Bar, ayeul de la comtesse Sophie, mort en 1024, laissant le duché de Bar au duc Frideric son fils, qui fut père de Béatrix et de Sophie. Sophie bâtit ou acheva le prieuré de Laitre-sous-Amance, et en fit dédier l'Église en 1076 par Pibon, Évêque de Toul, et lui donna un fond considérable avec sa chapelle du château d'Amance.

Pibon remarque, que Thierrî duc de Bar, aïeul de Sophie, succéda dans la terre d'Amance *hæreditario jure*, au comte Folmar de Lunéville. En effet, en 999, Fol-

mar, fils d'un autre Folmar, comte de Lunéville, était Seigneur d'Amance. Cette seigneurie et le château passèrent ensuite aux Ducs de Bar, et en 1137, Étienne de Bar, Évêque de Metz, se qualifie *Dominus et Advocatus Asmentix*, et reconnaît que Frideric, comte d'Amance son frère, par le conseil des Nobles, des hommes libres et des Bourgeois d'Amance, a donné à Uldaric, Abbé de St.-Mihiel, le Prieuré de Nôtre-Dame bâti sous Amance. Il confirme tous les biens de ce Prieuré.

L'Évêque Pibon remarque aussi, que ci-devant, les Villages de Lay, d'Eulmont, de Blanzey, de Séchamp et d'Amance dépendaient de la cure de Dommartin, et que les habitans d'Amance avaient de tout temps été durs et féroces, en sorte qu'aucun archidiacre ni doyen n'osaient entrer dans leurs villes pour les réduire au devoir, ce qui obligea l'Évêque de Toul de les déclarer exempts de la juridiction de l'Église de Dommartin.

En 1264 Ferri III, Duc de Lorraine, reconnaît avoir repris en fief de son oncle Henry, comte de Luxembourg, le château d'Amance, et ce qui en dépend, et cent livrées de terre de Messins à Amance, et moitié dans la chatellenie de Longwi. Ferri était donc alors Souverain d'Amance, mais relevant du comte de Luxembourg. On ne sait d'où vient cette dépendance de la ville d'Amance du comte de Luxembourg, à moins que ce ne soit des cent livrées de terre, que Ferri avait reçu dudit comte.

Dans le testament du duc Ferri III, de l'an 1297 (1), on voit qu'Amance et la chatellenie, l'étang de Buissoncourt et le moulin étaient du douaire de la duchesse Marguerite de Champagne, épouse de Frideric, et que ce prince céda à cette Princesse en indemnité Lunéville, Gerbéviller, Romont, Beauregard, St. Diey et Spissemborg.

La Paroisse d'Amance a pour patron St. Jean-Baptiste. Collatrice, l'abbesse de Ste. Glossinde de Metz, qui prend la moitié

(1) *Ibidem*. Layette Bouconville.

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, page 549.

des grosses et menues dimes, et le curé l'autre moitié. Les bénédictins de St.-Mihiel à cause de leur prieuré de Laitre-sous-Amance, y prennent un sixième sur la totalité.

Amance fut érigée en Cure en 1450, auparavant elle était annexe de Dommartin.

On voit dans la paroisse d'Amance 1° la chapelle de St. Jean-Baptiste, fondée en 1525. Le revenu en était considérable; elle était desservie par deux Prêtres, chargés de dire chaque jour la messe au point du jour; mais la modicité du revenu a fait réduire les messes à deux par semaine.

2° La chapelle de Notre-Dame et de St. Gérard, fondée le 5 mars 1529 chargée de trois messes par semaine.

3. La chapelle de Ste. Catherine, chargée d'une messe par semaine.

4. La chapelle de St. Nicolas et de St.-Antoine, chargée de deux messes par mois.

5. La chapelle de Sainte Barbe et de Saint-Adrien.

Le duc Ferri III, en 1265, affranchit Amance, Lunéville et Port, ou St.-Nicolas, et les soumit aux lois de Beaumont en Argonne; il reconnaît pour témoin et garant de cet affranchissement, le jeune Thiébaud, comte de Champagne, que Ferri appelle son très cher seigneur, sans doute à cause de certains fiefs qu'il tenait de lui, et consent que s'il vient à manquer à sa parole, il puisse reprendre ses fiefs sans faire tort; *capere feoda mea sine mesfacere*. Ces fiefs étaient Nancy, Neuf-Château, Chatenoi, Montfort près Mirecourt, et Grand en Bassigni.

Par une Charte de Ferri III. Duc de Lorraine, de l'an 1280, il paraît qu'il y avait une léproserie ou un hôpital de Mazels dessous Amance; que cet hôpital était du domaine du duc, qui le céda à l'abbaye de Ste. Marie-aux-Bois en échange d'autres biens; cet hôpital était situé en la ville de *Ste.-Marie-sous-Amance* (1). C'est Laitre sous Amance, dont le prieuré était dédié à la Sainte-Vierge, et l'on y devait

recevoir tous les *Mazels* et lépreux de la ville d'Amance ou de Ste.-Marie, et les y entretenir jusqu'à leur mort.

Dès l'an 1225, la même léproserie subsistait, et Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, épouse du duc Ferri II, y fit une donation d'un demi muid de vin de cens, qui lui était dû par ceux d'Amance. Il y avait encore dans le pays d'autres léproseries, comme celle de St.-Aubin et celle de Valcourt, ou Valco près la ville de Toul. Mais la plupart de ces établissemens sont aujourd'hui supprimés, ou ont changé de nature.

La maison d'Amance, célèbre dans notre histoire, portoit d'Azur à l'écusson d'argent, ou l'écusson d'azur en cœur. On dit que le duc Mathieu II, outre les enfans connus dans les généalogies ordinaires, eut encore deux fils, savoir: Thiébaud, sire de Preny, et Renaut comte d'Amance.

Dès l'an 1244 et 1245, nous lisons dans d'anciennes chartres *Geoffroy d'Amance*, qui en 1249, est dénommé *Monseigneur* par le duc de Lorraine; il pouvait être fils de Renaut d'Amance; on peut voir la généalogie de la maison d'Amance dans la seconde édition de l'histoire de Lorraine, tom. 2.

Jacques d'Amance, maréchal de Lorraine, est dit-on, le dernier de cette maison. Il vivait encore en 1599. Cette maison d'Amance se fondit dans celle de Bayon, dont Henry de Lorraine, dit le Lombard, était chef et auteur. Voyez la généalogie de la maison de Bayon. Histoire de Lorraine, tom. 2, seconde édition. La proximité et le mélange des villages qui composaient la prévôté d'Amance et celle de Château-Salins, et la multiplicité des officiers desdites prévôtés étant à charge aux sujets, le duc Léopold ordonna le 13 d'août 1721, qu'à l'avenir les deux prévôtés seraient réunies en une, dont le chef-lieu serait Château-Salins.

Aujourd'hui, ensuite des remontrances faites par les juridiciables et les officiers de la grurie d'Amance, que l'on avait surpris la religion du duc Léopold, en sup-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 313

posant que les villages qui composaient la la prévôté d'Amance, étaient trop éloignés de ladite prévôté, le roi a ordonné par édit du 17 janvier 1746, que l'ancienne prévôté d'Amance serait rétablie dans son premier état. Aujourd'hui Amance répond à Nancy.

AMANCIEULE (r) ou **AMESULE** rivière. — L'amancieule ou *Amsule*, en latin *Asmantiola* ou *Amantiola*, est un ruisseau, qui a deux branches, qui embrassent la montagne d'Amance, ancienne ville de Lorraine. Ce ruisseau ou petite rivière joint la Meurthe au-dessous du village de Lay-Saint-Christophe, à une lieue au-dessous de Nancy.

AMANTY. — Amanty, village à une lieue de Gondrecourt, du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Martin. La cure est à la nomination de l'ordinaire. Amanty fut érigé en cure en 1707. Décimateurs, le curé et les seigneurs. Il y a dans l'église paroissiale la chapelle dédiée à St. Martin, dont le curé est collateur, et la chapelle de S. Sébastien, fondée par Dominique Mengin prêtre, dont les héritiers sont patrons. Il y a dans ce village environ soixante habitans. M. de Sommièvre en est seigneur, et il y possède une maison seigneuriale. Le père Benoit dans son poulié de Toul, t. II, p. 278, dit que M. de Camilly par son décret de désunion donna la cure d'Amanty des deux tiers dans les grosses et les menues dîmes avec les noyales, et que le chapitre de Liverdun et l'abbé de St.-Léon de Toul, auparavant décimateurs chacun pour un sixième, n'ont plus rien dans la dime.

La seigneurie d'Amanty appartenait en 1332, à Guillaume de Gondrecourt et à Edeline sa sœur (1), comme il paraît par les lettres de reprises qu'il en donna cette année au comte de Bar. Jean Thirion, écuyer dudit Gondrecourt, fit ses reprises pour la même terre en 1397. Autre dé-

nombrement donné à René duc d'Anjou et de Bar, par Jean d'Ourches seigneur de Villers et de Rougeville, pour la part qu'il avait en ladite seigneurie, tant d'acquêt par lui fait, qu'à cause d'Isabelle de Foug sa femme, le 24 août 1441. Autre fourni par Aubert d'Ourches chevalier, seigneur dudit lieu, en 1446. Autre de Geoffroi de Verrières de 1456, de Jean du Ménil, seigneur d'Amanty en partie, de 1438, de Jean de Verrières écuyer, seigneur de Demange-aux-Aulx, de 1487, de Jean de Marcheville écuyer, demeurant à Gondrecourt, de ce qu'il tient à Amanty, de 1487.

On trouve encore d'autres dénombremens de la même seigneurie depuis le seizième siècle; comme sont ceux de Nicolas de Verrières, seigneur d'Ourches en partie, de 1503 d'Aubert d'Ourches, pour le quart d'un cinquième, dont les quatre quarts et demi font le tout, ledit cinquième et la moitié d'un demi-quart en l'autre moitié en toute la terre et seigneurie d'Amanty, du 4 janvier 1510, de Gaspard de Verrières seigneur d'Amanty et Goussaincourt en partie, du 29 juillet 1547, de Geoffroi de Verrières de 1551, de Claude de Verrières seigneur d'Amanty, Pargney et Maxey-sur-Vaize, du 13 avril 1556, du même de l'an 1574. Les armes de Verrières sont une étoile en chef, chargée de trois anneaux.

AMBLEVE ou **AMBLEF.** — Ambleve, *Amblava*, lieu et rivière célèbre dans l'histoire, par la victoire que Charles Martel remporta en 707 ou 717, sur les Neustriens dans le Luxembourg. La petite rivière d'Amblef passait près de l'abbaye de Stavelot, à l'extrémité du duché de Luxembourg. Cette petite rivière d'Amblef se perd dans le *Semois*, en latin *Sesmarus fluvius*, ou *Sesomaris*, sur lequel est situé l'ancien prieuré de Cugnion, *Congodunum*, fondé par saint Remache, qui est aussi fondateur de Stavelot, *Stabulense monasterium*. La rivière d'Ambleve est encore bien connue, mais on ne voit plus la maison royale, *villa publica*, ou le *fisque royal* d'Ambleve, qui en était

(1) Archives de Lorr. Layc. Gondrecourt.

proche ; ou peut-être qu'elle a changé de nom.

Il est parlé de la maison royale d'Ambleve dans les lettres du roi Sigisbert II, et ce lieu d'Ambleve devait être considérable, puisqu'il y avait une église, qui était respectée comme un asile sacré, ainsi qu'il paraît par la vie de St. Agibolphe, évêque de Cologne.

J'ai parlé ailleurs d'*Ambli*, *Ambliovium*, dans le Verdunois.

AMBLY. — Ambly, *Ambliovium*, village du diocèse de Verdun, au midi de cette ville (1), sur la Meuse, à la distance de quatre lieues. Office, recette, prévôté et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy (2). La paroisse a pour patron saint Martin. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nomme à la cure et est décimateur ; l'évêque Jean d'Aprémont ayant formé le dessein de faire mettre en distributions quotidiennes les biens communs de l'église cathédrale, pour obliger les chanoines à se rendre plus assidus à l'office de leur église, donna au chapitre les dîmes de plusieurs églises paroissiales, savoir : de Clermont, de Marré, d'Issoncourt, d'Ambly, et de quelques autres, avec le consentement des patrons, et le chapitre en jouit encore aujourd'hui. Le roi est seigneur haut et moyen justicier du lieu ; MM. Péchard et Thomassin, en sont seigneurs fonciers. Il y a trente-neuf ou quarante habitans.

Alberon de Chinis, qui fut évêque de Verdun (3) depuis l'an 1131 jusqu'en 1156 (4), après s'être saisi par stratagème, et avoir fait démolir par ses gens, le propre jour de la Pentecôte, une grosse et forte tour que Renaud, comte de Bar avait fait bâtir au lieu le plus éminent de la ville ; le comte pour s'en venger, assembla ses troupes, et les cantonna dans

trois châteaux voisins de la ville, pour empêcher qu'on n'y fit entrer des vivres, et en même temps fit faire le dégat dans le Verdunois. Il se posta à Ambly, Hugues son fils à Varronville (5), et Héli son premier capitaine à Rosat (6), d'où ils firent des incursions continuelles sur les terres de l'évêché. Alberon ayant fait prendre les armes à ses sujets, et levé quelques autres troupes, surprit d'abord le château de Rosat, qui causait le plus de ravages : il le fit brûler, et prit Héli avec tous ses gens, qui furent conduits dans les prisons de Courlouve, que ce commandant avait fait lui-même construire.

Renaud, comte de Bar, craignant le même sort, eut recours à Simon, duc de Lorraine, et à plusieurs comtes et barons du pays, qu'il engagea dans ses intérêts. Ils joignirent leurs troupes aux siennes dans le château d'Ambly, d'où ils partirent pour venir assiéger Verdun. Mais ayant vu de loin la cathédrale, ils furent saisis de frayeur, voyant l'éclat extraordinaire qui brillait sur le toit de cet édifice. Les alliés de Renaud le prièrent de se désister de son entreprise, et s'en retournèrent chacun chez eux.

Le comte ne se rebuta pas, et employa ses amis pour obtenir de l'évêque, au moins de pouvoir rentrer dans la tour de Courlouve. Mais l'évêque Alberon l'ayant fait démolir, le comte de Bar ne songea plus qu'à faire sa paix. Il employa pour cela Etienne de Bar évêque de Metz, son frère.

L'évêque Alberon céda le haut-domaine de Clermont en Argonne, de Ham et de Vienne, au comte de Bar, qui renonça à ses prétentions sur la ville et le comté de Verdun, et se contenta de la seule qualité de voué, ou protecteur de cette ville.

Une partie des troupes licenciées, du comte de Bar, s'étant emparées du châ-

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 231, 232. Preuves.

(2) Histoire de Verdun, page 244.

(3) Histoire de Verdun, page 244.

(4) Histoire de Lorraine, tome 1, page 231, 232. Preuves.

(5) *Guenionis Villa*, à deux lieues de Verdun, vers l'orient.

(6) Rosat est un château de la paroisse de Ronne, doyenné d'Amelle, au nord de Verdun.

teau d'Amby, commencèrent à faire des courses dans les lieux des environs : l'évêque Alberon les y attaqua, les força, mit le feu au château, et le démolit. Les pillards qui s'y étaient enfermés, furent amenés comme en triomphe dans les prisons de Verdun, et ainsi se termina cette guerre.

AMELÉCOURT. — Amelécourt, village à une demi-lieue de Château-Salins, diocèse de Metz. La cure est du patronage de l'abbaye de Metloc, selon l'ancien poulié de Metz, composé par M. Hugues Nicolas, chanoine de Metz en 1544, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seigneur

Jean de Grunerot, abbé de Metloc, du consentement de ses religieux (1), vendit au grand duc Charles en 1575, le 1^{er} de juin, la moitié des grosses et menues dîmes d'Amelécourt, de Couture et de Lebécourt, avec le droit de patronage audit Amelécourt, pour une somme de cinq mille francs, monnaie de Lorraine.

Le même prince acquit en 1582, de Claude de la Ferté écuyer, capitaine de Bouconville, toute la part qu'il pouvait avoir en la terre et seigneurie d'Amelécourt, pour une somme de 1,400 francs. L'acte est du 25 février. Il avait acquis le 14 du même mois de Guyon de Lucy, sieur de Taisey, etc., baron de Conflans, maréchal héréditaire de Champagne, du consentement de Catherine de Boulon sa femme, tout ce qu'il avait en ladite seigneurie, pour douze mille francs.

La seigneurie d'Amelécourt a été possédée autrefois par une maison noble du même nom. On trouve Jean d'Amelécourt chevalier, dans un accord fait entre lui, Jean de Lesse, à cause de Jeanne d'Amelécourt sa femme, Androuin et Simonin écuyers, sieurs d'Amelécourt ses frères, et Marie de Blois duchesse, régente de Lorraine, de l'an 1546, par lequel accord lesdits sieurs d'Amelécourt consentent que

(1) Archives de Lorraine, layette, Château-Salins.

la duchesse ait en toute propriété le château, les fossés et appartenances de Château-Salins; que la fontaine d'eau salée soit par moitié aux dits d'Amelécourt et à ladite dame; que les salines qui sont situées sur le ban d'Amelécourt, sur le ruisseau qui descend des bans de Couture et de Salone, soient encore par moitié à frais et profits communs. L'acte est signé de Thomas de Bourlémond évêque de Toul, de Henri comte de Vaudémont et de Thiébaud sire de Blâmont, le samedi devant la mi-carême, au mois de mars.

Il paraît qu'Amelécourt est beaucoup plus ancien que Château-Salins (2), et que les salines de ce lieu étoient autrefois appelées salines d'Amelécourt. En 1277, Ferri duc de Lorraine donna à Thiébaud comte de Bar le tiers dans les salines et la seigneurie d'Amelécourt. Voyez l'article *Château-Salins*.

Conrad abbé de Metloc donna commission en 1316, à Pierre Cielert, clerc du diocèse de Metz, d'agir en son nom dans l'affaire au sujet de la présentation à la cure d'Amelécourt, qui lui était contestée par Colin et Isambard d'Amelécourt frères, enfans de feu Ferri d'Amelécourt, Reinier et Colin fils de feu Androuin d'Amelécourt.

Brocard de Fénétrange, écuyer, déclare le 11 juin 1546, qu'il est devenu homme-lige de Raoul duc de Lorraine, pour 50 livres de terre à tournois qu'il lui a assignées sur son fief d'Amelécourt, qui lui était nouvellement échu; en outre le duc lui promet de lui donner encore 500 livres tournois, lorsqu'il commencera à bâtir au même lieu une maison forte, laquelle il tiendra lui et ses hoirs, pour toujours en foi et hommage dudit duc.

En 1585, Colin d'Attienville, écuyer, fils de Simon d'Attienville, vendit au duc de Lorraine les deux tiers et au duc de Bar l'autre tiers de ce qu'il avait au quart du château, salines, fossés, fontaines, etc., à Château-Salins et au ban

(2) *Ibidem*.

d'Amelécourt, pour la somme de quarantevingt petits florins de bon or, rachetable de celle de huit cents florins.

En 1593, Maheu de Lescey écuyer, céda tout ce qu'il possédait au ban d'Amelécourt aux mêmes ducs de Lorraine et de Bar, moyennant une somme de 700 florins. Maheu déclare dans l'acte de cette vente, qui est du 10 mars, que ces choses lui étaient échues de dame Jeanne sa tante, fille de Nicolas d'Amelécourt.

Je trouve une reprise de la terre d'Amelécourt, faite en 1403 par Jean de Chambrey, excepté les douaires que Philippe de Norroy, femme de Guillaume de Gueberre et Isabelle de Bozomont y tiennent à cause de Jean Chatron et Reinier Julienat; les quelles choses échurent après la mort de Jean Chatron d'Amelécourt à Hautzelin, dit Julienat, de Faulquemont, dont le susdit de Chambrey était devenu héritier.

AMELLE. — Amelle, *Amella*, à une lieue d'Etain, diocèse de Verdun; l'église est dédié à St. Martin, à la présentation de l'abbé de Gorze.

L'église du prieuré d'Amelle, dont saint Pierre était patron, était autrefois la mère église de saint Martin d'Amelle; mais aujourd'hui elle est érigée en église paroissiale, séparée de celle d'Amelle, par bulles apostoliques.

Eston est encore annexe d'Amelle. Son patron est St. Jean, à la nomination du même abbé de Gorze.

Dans le village d'Amelle, se voit le prieuré du même nom, dépendant originairement de l'abbaye de Gorze. Ce prieuré fut fondé en 960 (1), par Hildegonde, comtesse du pays de Voivre, du consentement de Vigfride, évêque de Verdun, et de son clergé; cette comtesse dit qu'elle fonde à Amelle une collégiale de douze chanoines, et leur donne l'église de Saint Pierre d'Amelle avec toute sa dime, et la petite abbaye dite Amelle, adjacente à l'é-

(1) Voyez le Factum imprimé en 1743, dans le procès entre le recteur de l'université de Pont-à-Mousson, contre Nicolas de Malherbe, vicaire perpétuel de la paroisse d'Amelle.

glise de saint Pierre, avec une autre église construite au même lieu, sous l'invocation de Saint Martin, avec les biens qui en dépendent. La première église était la paroisse à qui les dimes appartenaient, et la seconde était une église de secours, qui avait ses propres biens de dotation et de fondation.

Cette première intention de la comtesse Hildegonde ne fut pas exécutée, ou du moins fut bientôt changée, puisqu'en 982 le prieuré ou la petite abbaye d'Amelle, fut donnée à l'abbaye de Gorze, et on n'a nul monument, nulle mémoire, qu'il y ait jamais eu de collégiale en cet endroit. On sait au contraire qu'en cette année 982, Conrade, fils du comte Rodolphe, apparemment de Rodolphe, fils de la comtesse Hildegonde, qui est rappelé dans la fondation faite par cette comtesse, comme déjà décédé en 960, Conrade, dis-je, au jour du combat donné en Italie entre l'empereur Othon III et les sarrasins, à Bassen-telle en Calabre, le 15 juillet 982, prévoyant qu'il serait tué dans ce combat, pria Othon, le cas arrivant, comme il arriva en effet, de donner tout ce qui lui appartenait dans le royaume de Lorraine, au monastère de saint Gorgon de Gorze. Il fit cette demande sous l'étendard impérial, à la manière des testamens militaires faits sans écrits, dans de pareilles circonstances, et autorisés par les lois. L'empereur Othon étant à Capoue le même année 982, ratifia la donation faite par Conrade, et donna à l'abbaye de Gorze, tout ce que ce seigneur avait dans le royaume de Lorraine, tant à Amelle qu'en d'autres lieux dénommés dans la chartre de l'empereur.

En 1032, Sigefroy, abbé de Gorze, demanda à Raimbert, évêque de Verdun, qu'il lui plût ordonner : 1° que désormais la conventualité monastique fût continuée dans le prieuré d'Amelle, de même qu'elle l'était dans l'abbaye de Gorze; 2° Que le prieuré d'Amelle fût déchargé *in capite et membris*, de toutes les exactions que les officiers de son évêché y exerçaient auparavant avec une rigueur excessive; 3° Que

pour n'y pas interrompre la conventualité et l'exercice de l'office monastique, le service divin de la paroisse qui s'était fait jusqu'alors par le prieur au peuple dans l'église de saint Pierre, fut transféré dans l'église de saint Martin, attenante et voisine, avec création d'un vicaire *de gremio monachorum*, pour la desserte de la paroisse, ce qui fut agréé et accordé par l'évêque Vigfride.

L'abbaye de Gorze ayant été sécularisée en 1572, pour servir à la fondation de l'université de Pont-à-Mousson, par le cardinal de Lorraine, et les biens en ayant été démembrés, le prieuré d'Amelle et celui d'Apremont échurent aux PP. Jésuites, qui les ont possédés jusqu'aujourd'hui, avec tous les biens, droits et revenus en dépendant.

Amelle avec le hameau de Longeau, ne forme qu'une seule communauté. Office et recette d'Étain, juridiction de la prévôté d'Étain, bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Amelle et Longeau sont composés d'environ soixante-dix habitans.

On peut voir dans la nouvelle histoire de Verdun, page 100 et 101, quelques autres particularités du prieuré d'Amelle. On dit qu'il est ordinairement administré par deux Jésuites qui y résident.

Amelle. Il y a eu anciennement une maison d'Amelle, noble d'armes et du nom (1). Je trouve Thiéri d'Amelle, chevalier, sire d'Avillers, dénommé dans une quittance qu'il donne à Ascelin de Bouconville, baillif de Saint-Mihiel, en 1282. Hue d'Amelle, chevalier, sire d'Avillers, qui donne pour caution en 1294 à Jean Ancel, citain de Metz, Henri comte de Bar, pour une somme de 500 livres petits tournois. Thiéri d'Amelle est encore rappelé dans un acte de foi et hommage, que rend en 1288, Henri sire de Blâmont à Thiébaud comte de Bar, son oncle, pour la maison dite *la Folie*, qu'il avait acheté de M. Thiéri d'Amelle, chevalier.

(1) Archives de Lorr. Layette Briey.

La terre d'Amelle passa ensuite à la maison de Blâmont (2). En 1381, Robert duc de Bar, donne le 12 juin mainlevée à Henri sire de Blâmont, des seigneuries de Boulogny, Amermont, Amelle et Senon, acquises et confisquées au profit dudit duc, pour cause de défiance à lui faite par Henri de Blâmont, en la guerre que le duc de Bar avait eue contre Pierre de Bar. Thiebaut de Blâmont seigneur de Villesson, chevalier, fils de feu Thiebaut sire de Blâmont, reconnait en 1389, devoir à Henri de Blâmont son frère, la somme de 1,200 petits florins vieux, de bon or, pour laquelle il lui engage entre autres terres, celles d'Amelle et de Senon. En 1416, Henri de Blâmont avait engagé à Jean de Fléville écuyer, tout ce qu'il avait à Amelle et Boulogny, etc., pour une somme de 390 francs.

AMENONCOURT. — Amenoncourt, village à une lieu et demie de Blâmont et de l'étang de la Garde, diocèse de Metz, bailliage de Blâmont, parlement de Nancy. La cure appartient à l'ordre des chevaliers de Malte.

Hue comte de Ribaupierre (3), du consentement de sa femme et de ses enfans, vendit en 1245, à Henri de Blâmont tout ce qu'il avait à Amenoncourt pour 60 livres de messins. Cet acte est scellé des sceaux des abbés de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, et de celui de la ville de Sarrebourg. En 1274, l'Erri duc de Lorraine acquit de Vatrïn écuyer, fils de Raoul Hostat de Liverdun, chevalier, et d'Isabeau femme dudit Vatrïn, ce qu'ils avaient, tant en fief qu'autrement, à Amenoncourt.

Je trouve encore qu'en 1283, Hue comte de la Petite-Pierre fut obligé de céder pour la seconde fois à Henri sire de Blâmont, tout ce qu'il possédait à Amenoncourt et Igney, pour une somme de 200 livres, qu'il devait lui payer pour les choses qu'il avait prises sur lui et sur les

(2) *Ibidem*. Layette, Mandres-aux-quatre-Tours.

(3) Archiv. de Lorr. Layette Blâmont.

hommes d'Amenoncourt et d'Igney. Le même Hue était encore obligé de payer les dommages pour les hommes morts et blessés de ces deux lieux , selon l'usage et la coutume du pays.

Enfin en 1294, Hugues et Simon de la Petite-Pierre, Susanne dame de Pierre, femme de Baoul comte sauvage, et Jeanette dame d'Etendorff, leurs sœurs, vendirent à Henri de Blâmont, tout ce qu'ils possédaient à Amenoncourt, moyennant une somme de 170 livres ternois.

AMERMONT. — Amermont, *Amarus-Mons*, c'est apparemment ce lieu qui fut cédé par Olry de Blâmont, évêque de Toul, avec Blâmont, Deneuvre et Mandre-aux-quatre-Tours, au duc René II, en 1499 et encore en 1503, comme relevant de l'évêque de Metz. Voyez l'arrêt de réunion du 14 juin 1680, p. 94, 95, etc.

Amermont et Bouligny, deux villages qui ne font qu'une seule communauté, diocèse de Metz, recette de Briey, office de Norroy-le-Sec, juridiction du juge du seigneur; bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy; les dames de Sainte-Catherine de Verdun perçoivent partie de la dime. M. le comte de Rosières d'Euvezin, acquéreur de M. le marquis de Lambertie, en est seigneur; il y a cinquante-cinq ou soixante habitants. C'est une dépendance de Richécourt.

ANCEMONT ou **ANCIMONT.** — Ancemont, village du Verdunois, situé sur la Meuse, entre Verdun au nord, et Tilly au midi, vis-à-vis Dieuvy, près Dugny. et Landrecourt. En 1356, le duc de Luxembourg étant en guerre contre celui de Bar, Jean de Vullemont, gouverneur de Verdun pour le duc de Luxembourg, donna des lettres de neutralité à Landrecourt et à Ancimont, à condition que le duc de Bar donnerait de pareilles lettres à Haudéville dépendante de Verdun.

L'hérésie calvinienne s'étant introduite dans les lieux d'Ornes, Ancemont, Villers, Arcourt (1), etc., l'évêque Psaume

(1) Histoire de Verdun, page 457.

de Verdun, y envoya un zélé et savant missionnaire nommé Firmin Capicier, récollet, qui ramena ces peuples égarés au giron de l'église en 1569.

Nous avons dit dans la bibliothèque Lorraine, que le célèbre dom Robert Desgabets était natif de Dugny. Nous étions mal informés. Il était d'Ancemont, ou Ancimont, où l'on a montré long-temps la chambre où il était né. Jean Robert de Bardelet son parent, religieux d'une sainte vie, et très-attaché aux devoirs de son état, de qui j'ai reçu les premiers élémens de la langue latine, était natif du même lieu.

ANCERVILLE ou **ANSEVILLE.** — Ancerville, *Anselmi-Villa*, bourg, chef-lieu de la baronnie, office et prévôté de ce nom, diocèse de Châlons, parlement de Paris. La baronnie d'Ancerville est composée des villages d'Aunoy, Bazencourt, Brillen, Cousancelle, Haironville et Sandru. Elle appartenait originairement à la maison de Lorraine; Isabeau de Lorraine, fille de Thiebaut II, duc de Lorraine, et d'Isabeau de Ruvigni, ayant apporté cette terre en mariage à Erard de Bar, l'un des fils de Thiebaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Tocq, sa seconde femme.

Ancerville est situé sur la Marne, à une lieue de Saint-Dizier, à trois lieues de Bar; la maison de Guise posséda cette terre assez long-temps. Mademoiselle de Guise en avait disposé en faveur du duc Charles V, par un Fidei-commis à M. le comte de Couvonge. Mais cette disposition n'ayant pas eu son effet, la maison d'Orléans plus proche héritière de celle de Guise, lui succéda dans cette baronnie. Le duc Léopold l'a acheté de M. le duc d'Orléans, pour le prix de sept cent cinquante mille livres, par contrat passé à Paris, le onzième septembre mil sept cent vingt-un.

La paroisse d'Ancerville a pour patron saint Martin. Le commandeur de Saint-Amand nomme à la cure, qui est attachée à l'ordre de Malthe. Il y a dans cette paroisse cinq chapelles, dont deux ont cha-

cune un chapelain. Le roi est décimateur. Le curé seulement pour un cinquième dans la dime en grain. Il y avait ci-devant un château, que la chambre des comptes du duché de Bar a laissé à cens perpétuel, avec ses appartenances et dépendances, que les censitaires ont réduit en une simple maison, et en terres labourables.

A un quart de lieue du bourg, est la commanderie de Braux, de l'ordre de St Malthe, son église est sous l'invocation de la Madeleine. Il y a aussi sur le sinage environ à une demi lieue du bourg d'Ancerville, un hermitage de saint Antoine, vulgairement dit de *Vieille-Savatte*. Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait une Gruerie, qui est à présent du ressort de la maîtrise de Bar. Il y a à Ancerville en tout environ cinq cents habitants. La prévôté royale est supprimée.

La campagne d'Ancerville est d'une beauté et d'une fertilité extraordinaire : elle est plantée de cerisiers et d'autres arbres fruitiers, dont on fait un trafic considérable dans les villes et les lieux voisins.

Le 25 août 1484, Simon Desarmoises, chevalier, donna son dénombrement au duc de Lorraine à cause de son château d'Ancerville, pour vingt livres tournois, qu'il prend chaque année sur la recette dudit Ancerville. Nicolas Desarmoises de Fléville, fit de pareilles reprises en 1511.

ANCY-SUR-MOSELLE.—**ANCY-SUR-MOSELLE**, village situé sur la rive gauche de ce fleuve, vis-à-vis Jouü-aux-Arches, du diocèse de Metz, souveraineté de France. On y tint le 10 septembre 1469, une assemblée pour y terminer un grand différend qui était entre les Messieins et les Barisiens. Les premiers s'étaient jetés dans les terres du Barois appartenantes au duc René II, y avaient brûlé Gondrecourt et plusieurs autres bourgs et villages, et y avaient causé des dommages estimés à la somme de cent mille écus. On nomma de part et d'autre des commissaires pour accommoder cette affaire : mais n'ayant pu rien conclure, il fut résolu qu'on se pour-

voirait devant le roi de France (1), la cour du parlement, les gens du conseil du duché de Luxembourg, les évêques de Toul, Metz et Verdun, et le baillif de Chaumont et de Viuri, d'autant qu'il constait que les Messieins avaient commencé la guerre. Nous ignorons quel fut le jugement de ces commissaires.

L'an 1434, le 23 décembre (2), Pothon de Saintrailles, capitaine aventurier de France, accompagné de quatorze ou quinze cents hommes d'armes, (l'homme d'armes était un cavalier armé de toutes pièces, ayant à sa suite quatre chevaux, deux de service, et les deux autres, l'un sommier et l'autre pour le valet,) vint au val de Metz, et après avoir couru les principaux villages de ce canton-là, vinrent loger à Ancy-sur-Moselle, où ils trouvèrent beaucoup d'or, d'argent, de bijoux, de bons vins et d'autres choses ; et la nuit de Noël ils attaquèrent l'église de d'Ancy, mais ils ne la purent prendre ; ils rançonnèrent ce lieu, et lui demandèrent trois mille écus, pour lesquels il fallut donner otage. Ceux de Metz étant sortis sur les gens de Pothon, leur tuèrent cinq hommes, et leur en prirent deux à Moulins : après quoi Pothon se retira vers St.-Mihiel et Bar-le-Duc.

Vers l'an 1436, un capitaine nommé Joachim, était en garnison à Gorze, sous le commandement du roi Charles VII. Ce Joachim fit de grands maux dans les terres de Metz (3) ; il prit l'église d'Ancy, qui était une espèce de fort, croyant surprendre Conrade Bayer, évêque de Metz. Il fallut racheter l'église d'Ancy, en donnant quinze cents francs à Joachim.

La cure d'Ancy est à la nomination de l'abbé de St. Vincent de Metz.

ANDELOT.—**ANDELOT**, ou *Andlau*, petite ville en Alsace, au pied des montagnes de Vosges, où l'on voit une abbaye de dames chanoinesses, et dont l'abbesse a titre de princesse, et a séance aux diètes d'empire.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 948.

(2) *Ibidem*, p. cccix.

(3) Chronique manus. de Metz.

Ce n'est point cette ville dont nous voulons parler ici : c'est d'un autre *Andlot*, bourg de France en Champagne, au pied de la montagne de Montclair, dans le Bassigni, nommé en latin *Andelaun* ou *Andelaus*, situé entre Langres et la cité de *Nasium*, Nais, où les rois Gontran et Childebert, en 588, eurent une entrevue avec la reine Brunehaut, et y firent la paix, comme le dit St. Grégoire de Tours. (1) Frédegair en parle aussi, et dit, que l'an 17, du règne de Thiéri, ce prince ayant rassemblé son armée, s'avança par Andlot, contre la ville de *Nasium*, la prit, puis arriva à Toul. Le bourg d'Andelot est situé sur la rivière de Bon-Port; il y a juridiction et prévôté royale : c'était autrefois une grande ville, dont on voit encore les ruines.

On connaît en Lorraine, au lieu nommé *Andelon*, ou *Andelin*; mais c'est le village d'*Andeliers*, dont l'église fut donnée à l'abbaye de St. Mansuy, par St. Gérard, évêque de Toul, en 986.

ANDERNACH.—**ANDERNACH**, nommé anciennement *Antonacum* ou *Antunacum*, ou *Antonikum*, ville située sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Coblenz, était autrefois une maison royale des rois d'Austrasie: Ammien Marcellin dit que l'empereur Julien voyant que les Germains s'étaient emparés de la rive du Rhin et de plusieurs places qui obéissaient aux Romains, prit sur eux Andernach, le fortifia et en rétablit les murailles. Les annales du pays en font souvent mention; l'annaliste saxon, sous l'an 885, dit que Hugues envoya vers l'empereur pour lui demander Coblenz, Andernach et Sintzich, à cause que ces lieux sont féconds en bons vins. Il s'est tenu plusieurs assemblées célèbres à Andernach; les annales de Corbie, sous l'an 1202, disent que les archevêques de Cologne et de Trèves, s'y rendirent avec Bernard, duc de Saxe, et plusieurs seigneurs et prélats, et entre autres *Vitikingde* de Corbie.

(1) Gregor. Turon. L. 9. Hist. Franc. pag. 440. Frodegar. c. 7. et 38, pag. 618.

Andernach est situé dans l'électorat de Cologne, dont il dépend pour le temporel, et sur les confins de l'électorat de Trèves, auquel il répond pour le spirituel; à 3 mille au-dessous de Coblenz en tirant vers Bonn, dont il n'est éloigné que de 5 milles d'Allemagne. Il a été autrefois ville libre et impériale; après avoir été ruinée fort long-temps, on la rebâtit en 1520. Il se donna un rude combat dans son voisinage en 876, entre l'empereur Charles-le-Chauve, et Louis, roi de Germanie, son neveu.

Il y avait autrefois près les murs d'Andernach, une abbaye qui fut ruinée vers le neuvième siècle; on ne sait ni par qui, ni à quelle occasion: mais Meginere, archevêque de Trèves, vers l'an 1130, la rétablit par la libéralité d'un seigneur du voisinage nommé Lupold, et demanda à Richard, abbé de Sprinkirsbach, des religieuses pour l'habiter, Richard en donna la conduite à Theuvide sa propre sœur.

ANDERNEY.—**ANDERNEY**, village du Barrois, à gauche de la rivière de Saulx, à quatre lieues de Bar, deux lieues et demie au nord de Saint-Dizier, diocèse de Toul. La cure est à la nomination de l'abbé de Jondeure; elle est possédée par un religieux de la même abbaye, ordre de prémontré. Le curé est décimateur avec les chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierré de Bar, le curé de Mognéville et celui de Contrisson, et MM. de Longeaux, de Vassart, de Maillet et mademoiselle de Morlaincourt. L'église a pour patronne la Sainte-Vierge dans son assomption; bailiage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. MM. de Vassart, de Maillet et mademoiselle de Morlaincourt jouissent du domaine, des droits honorifiques et utiles de haute, moyenne et basse justice, qu'ils font exercer par un maire, un procureur d'office, un greffier, etc. Ce lieu contient environ quarante habitants. M. de Maillet y a une maison. Le père Benoît dans son poulie de Toul, tom. II, p. 91, dit qu'Andernach

ney était autrefois mère-église, mais qu'aujourd'hui ce n'est qu'une annexe de Contrisson.

Thiebaut, comte de Bar et de Luxembourg, et Ride, châtelain, fondèrent en 1212 (1), la chapelle d'Anderney, et la dotèrent de deux fauchées de prés, de deux journaux de terres, et d'un muid de blé, mesure de Bar, à prendre tous les ans sur le moulin du même lieu.

En 1335, Philippe, chevalier, châtelain de Bar, consent qu'Édouard, comte de Bar, jônisse de la moitié du moulin d'Anderney, en récompense de la somme de 300 francs qu'il a reçus dudit comte, pour les réparations faites audit moulin.

En 1359, Jacques d'Autriche, châtelain de Bar, et Marie, sa femme, vendent à Henri, comte de Bar, tout ce qu'ils avaient à Anderney, avec d'autres biens, pour une somme de 665 livres 9 sols de bons tournois. L'acte est scellé des sceaux de Martin, abbé de Troisfontaines, et de Geoffroi, abbé de Cheminon.

Ogier, abbé de Cheminon, s'oblige en 1497, de faire célébrer annuellement en son église une messe solennelle à l'intention du duc René II, en reconnaissance de ce que ce prince leur avait donné quelques héritages amortis, situés es-finages d'Anderney et de Contrisson.

Il paraît qu'il y a eu autrefois au lieu d'Anderney, une maison ou château fortifié, puisqu'en 1526, Robert de Fiquemont, écuyer, reprit du duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar, ce qu'il tenait en la grosse tour d'Anderney, avec ses dépendances.

ANDERNY. — ANDERNY, village du diocèse de Trèves, deux lieues au septentrion de Brier. La paroisse, qui est dédiée à saint Étienne, est à la nomination à l'alternative de l'archevêque de Trèves, et de l'abbé de Saint-Pierremont. Seigneur haut-justicier, M. Grandemange; seigneur foncier, l'abbé de Saint-

Pierremont. Décimateurs, cet abbé, le curé et les seigneurs: il y a environ quatrevingt-dix habitans; bailliage de Brier, cour souveraine de Nancy.

Geoffroi d'Apremont engagea en 1358 (1), à Jean du Morley, chevalier, tout ce qu'il avait en hommes et femmes à Anderney, pour une somme de 300 petits tournois, à condition que ledit Morley ou ses hoirs en mettraient en acquêt cent livres de tournois pour dix livres de terre un an après le rachat, pour relever dudit Geoffroi et en mouvoir en fief.

On trouve des reprises faites de la seigneurie d'Anderney par divers seigneurs qui l'ont possédée. Telles sont celles de Thiebaut de Boulogny, seigneur de Viller-devant-Orval, de l'an 1494, faites au duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar. Celles de Balthazar de Housse au duc de Calabre, pour la maison forte d'Anderney, et la haute justice, avec ses comparsonniers, du 2 avril 1522, de Pierre de Housse, du 4 février 1494, de Didier de Vigneulle sieur de Mesnil, partageant avec Catherine d'Haracourt, dame de Malatour, de 1546 et 1549, de Virion de Bubenges, écuyer, seigneur d'Anderney en partie, de ce qu'il tient audit lieu, partageant avec Robert de Fiquemont, son comparsonnier, de l'an 1551.

ANDILLY, ou ANGELIER. — ANDILLY, en latin *Angeliacum*, ou *Angeriacum*, ou *Angeriaca Villa*, se dit en français *Angellier*, *Angerey*, *Andilli*, ou *Andillier*. Il est fait mention d'*Anchiacum* dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (1), en 965 et 968, et dans les biens de Saint-Mansuy (2), en 965. Andilly est un village du diocèse de Toul, office et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin; colateur, l'abbé de St.-Mansuy, qui tire la moitié de la dime, et le curé l'autre

(1) Archives de Lorr. Layette Brier.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 372. Preuves, et p. 381.

(2) Page 374.

(1) Archives de Lorr. Laye., cot. Bar et ses dépendances.

moitié. La seigneurie temporelle est partagée entre six ou sept seigneurs.

Il y a dans l'église une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, dont les seigneurs sont collateurs, chargée de 25 messes par an. Les seigneurs nommaient aussi à l'hôpital, qui ne subsiste plus : Il y a environ quarante ou quarante-cinq habitans dans ce lieu : il y a une maison-fief, appartenante aux héritiers de M. Bourcier de Viller (1). Saint Gérard donna en 986, la cure d'Andilly à l'abbaye de Saint-Mansuy.

Jean d'Orne, écuyer, seigneur dudit lieu, du consentement d'Agnès-du-Châtelet, sa femme, vendit, en 1446, à noble Jean de Toulon voué de Nomeny la moitié de seigneurie d'Andilly, pour une somme de 170 florins du Rhin, d'or. Cette vente fut confirmée par Jean, duc de Calabre, fils de René, roi de Sicile, la même année, le 12 janvier.

Il y avait, dit-on, autrefois à Andilly, un hôpital, qui ne subsiste plus. M. de Maillane, évêque de Toul, en fait mention dans les actes de ses visites de l'année 1614, et dit qu'il y avait huit paires de rente pour les pauvres du lieu, et que les seigneurs en étaient collateurs. Andilly a pour annexe Royaumeix, *Regalis Hortus*.

ANGOULAINCOURT. — ANGOULAINCOURT, annexe de Soulaincourt, doyenné de Dammarie, diocèse de Toul (1); les anciens titres du pays nomment *Angoulaincourt*, *Ingolini Curtis*, ou *Ingonii Curtis*, ou simplement *Golini Curtis in Comitatu Barrensi*. Sous Arnalde, évêque de Toul, qui vivait en 876, plusieurs particuliers d'Angoulaincourt et de Mauville se soumièrent volontairement au domaine de l'église de Toul; et saint Gérard, évêque de la même ville, donna l'église d'Angoulaincourt à l'abbaye de Saint-Mansuy, avec le prieuré de Saint-Michel, qu'il avait fondé en 988, sur la montagne

de Bar, près la ville de Toul. *Quandam Ecclesiam cum integritate Censûs et Decimationis, sicut eam in manu nostra tenebamus, in Villa quæ vocatur Ingolini Curtis, dicatam in honorem Sanctorum Lupi et Remigii, Episcoporum in Comitatu Barrensi*. C'était apparemment une mère-église.

Aujourd'hui Soulaincourt est mère-église d'Angoulaincourt; patron, sainte Anne; l'abbé de Saint-Mansuy nomme à la cure: décimateurs, l'abbaye d'Écurey pour un quart, le prieur de Rinel pour un quart, le seigneur du lieu pour un quart, le curé pour un quart des grosses dîmes et la totalité de la menue dime. Seigneur, le sieur de Jevoncourt, bailliage et présidial de Chaumont, parlement de Paris.

Pour Angoulaincourt, la cure a aujourd'hui pour patron saint Remi; on ne parle plus de saint Loup. La dime se partage entre les abbés de Saint-Urbain, de Saint-Mansuy, le prieur de Valdonne, et les chanoines de Saily. Seigneur, M. de la Vallée de Pimodan, bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

ANSAUVILLE. — ANSAUVILLE, *Ansaldis Villa*, village à trois lieues de Pont-à-Mousson, à trois quarts de lieue de Mandres-aux-Quatre-Tours, du diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patronne la Sainte-Vierge en son assumption. Collateurs de la cure, M. l'évêque de Toul, l'abbé de Saint-Benoit et le commandeur de Marbotte. Le même abbé, le commandeur et le curé du lieu sont décimateurs. Il y a environ cinquante habitans. Le roi en est seul seigneur.

Je trouve qu'en 1278 (1), Jean de Port, chevalier, vendit à Thiebaut, comte de Bar, la terre d'Ansauville pour une somme de 120 livres de provenisiens; moyennant laquelle somme ledit Jean de Port demeure quitte de six livrées de terre qu'il devait au comte de Bar pour l'échange

(1) *Ibidem*, p. 392.

(1) *Hist. de Lorr.*, t. 1, p. 129 et 393.

(1) Archives de Lorr. Layette Bouconville.

que la feue dame de Port fit à l'abbesse de sainte Houlde. Cette venie fut faite sous le scel de Jean, prieur de l'abbaye de St.-Mihiel.

En 1584, les habitans d'Ansauville, en considération de ce que le duc de Lorraine leur avait accordé une froissière, appelée la *froissière de la grande Nauve*, dans les bois dits de la Reine, s'obligent de lui payer chaque année à sa recette de Bouconville la quantité de quatre quartes d'avoine, mesure d'Essey, quatre francs, six gros, et de conduire au château de Bouconville, les assises que les habitans d'Essey doivent pour le vain pâturage qu'ils ont dans le bois de la Reine, au jour de saint Martin. Cet acte est du 17 janvier. Le même jour, les mêmes habitans passèrent une transaction au profit dudit duc, au sujet de la même froissière et autres choses, par le moyen de Claude de la Ferté, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Bouconville.

En 1546, Pierre de Bar, sire de Pierrefort, s'étant emparé de la terre de Voivre, que Gaucher de Monteil, chevalier, tenait en gage du sire d'Apremont, à cause d'une somme qui lui était due par Ademard de Monteil, évêque de Metz, et dont Gaucher était caution; Pierre de Bar, dis-je, s'accorde avec ledit Gaucher, en sorte que ladite terre de Voivre lui demeurera, en lui payant une certaine somme, pour le paiement de laquelle il lui assigne plusieurs biens, entre autres la moitié d'Ansauville.

ANTLUP, VITRIMONT, HUDIVILLER, SAINT-EVRE.—ANTLUP, en latin, *Antelucus*, dérivé apparemment d'*ante*, devant, et *Lucus*, un bois de futaye consacré à quelque divinité, parce que ce village est situé à l'occident du bois de Léomont, consacré anciennement à la déesse *Diane*, ou à la Lune. Antlup est très-ancien, et est une dépendance du prieuré de Léomont, relevant de l'abbaye de Senones, et cédé depuis peu à la maison du Mesnil, proche Lunéville; l'église d'Antlup a pour patron saint Pierre. Cette cure ayant été démembrée de l'abbaye de Senones, en

1542, à la prière des ducs de Lorraine, fondateurs de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, le chapitre de ladite église de Saint-Georges, est devenu collateur de la cure de Saint-Pierre d'Antlup, et curé primitif de la même église, en vertu de cette union et d'une bulle du pape Jules II, de l'an 1506, qui incorpora ladite cure audit chapitre, qui y est décimateur pour le tiers de la grosse dime, et moitié de la menue, contre l'abbé de Senones pour le reste et pour même portion dans les Novales. Seigneurs, les héritiers de M. le comte de Couvonge, l'abbé de Senones et le chapitre de Remiremont, cour souveraine de Lorraine; les religieux du Menil, proche Lunéville, sont aujourd'hui au droit de l'abbé de Senones à Antlup et aux autres lieux, qui leur ont été cédés par Dom Calmet, abbé moderne de Senones.

Dès l'an 1123, la seigneurie et l'église d'Antlup appartenait à l'abbé de Senones, comme il paraît par la bulle de Calixte II, de cette année. Le seigneur de Dombale, Jean de Dombale, écuyer, fils de feu Henri de Dombale, chevalier, fut accompagné pour la moitié de la seigneurie d'Antlup par l'abbé et le couvent de Senones, au mois de juin 1490, et en même temps ledit Jean de Dombale accompagna ledit abbé de Senones en tout ce qu'il pouvait avoir à Antlup et au ban; c'est-à-dire, *au ban Saint-Pierre*. Ce Jean de Dombale était de la maison de Salm. Voyez la généalogie de cette maison. Et en 1480, le prieur de Léomont accompagna le seigneur de Dombale à la moitié des pressoirs d'Antlup, baillage de Lunéville.

Autrefois il y avait au-dessus d'Antlup un village nommé de *Saint-Evre*, rappelé dans les titres de l'abbaye de Senones en 1123, 1152, 1191, 1242; il n'en reste plus qu'une ferme appartenante aux héritiers de M. de Longbillon. Le finage de ce village est uni à celui d'Antlup.

Hudiviller, petit village situé au midi d'Antlup, dépend de la même seigneurie, et est sous la même paroisse.

Vitrimont, autre village situé aussi au

midi d'Antlup, est annexe dudit lieu ; l'église est dédiée à saint Jean-Baptiste. Seigneurs, ci-devant l'abbé de Senones, à présent les religieux du Menil, et M. Prud'homme de Vitrimont, chacun pour moitié. Le duc Mathieu II, ayant donné quelques biens situés à Vitrimont, à l'abbaye de Senones, le duc Ferri III, fils et successeur de Mathieu II, confirma et ratifia cette donation au mois d'août 1258. Jean de Neuville, Prince de la maison de Lorraine, fils du duc Ferri III, accompagna l'abbé de Senones en la moitié des hommes ou des sujets qu'il avait dans la ville de Vitrimont. Cet accompagnement fut fait en présence du duc Ferri III, au mois de mars 1286. Ce prince Jean de Neuville est sans doute le même que *Jean, comte de Toul*, qui vivait en 1260, 1282 et 1286, il fut père d'un autre *Jean, comte de Toul*, qui eut pour fils *Thiebaut et Petreman de Toul*, connus dans les titres de l'abbaye de Senones.

Jean, comte de Toul, mourut le treize septembre 1306, et fut enterré à Beaupré. Thiebaut, fils de Jean de Toul, mourut en 1359, et fut enterré en l'église de St.-Remi de Lunéville, où nous avons vu son mausolée avant qu'on eût démoli l'ancienne église de l'abbaye.

Je ne parlerai pas ici du prieuré de Léomont, qui est le chef-lieu, d'où dépendent Antlup, Vitrimont et Hudiviller ; j'en ai fait un article à part, comme aussi des antiquités qu'on y trouve.

Le duc François III, aujourd'hui empereur, avait fait près le village de Vitrimont, une faisanderie qui est aujourd'hui assez négligée et presque abandonnée.

M. Prud'homme de Vitrimont a dans ce lieu une maison seigneuriale, une vigne et des jardins ; je ne sais ni quand, ni comment la terre de Vitrimont est venue à ces seigneurs ; la part de l'abbé de Senones appartient aujourd'hui aux pères du Menil, près Lunéville.

APREMONT.—APREMONT est un château fameux situé sur une montagne isolée, à deux lieues de Commercy au couchant,

à pareille distance de Saint-Mihiel au nord ; à cinq lieues du Pont-à-Mousson à l'orient, à trois lieues de Toul au midi ; au pied de cette montagne est un bourg assez considérable, et derrière la montagne un prieuré, autrefois dépendant de l'abbaye de Gorze.

Apremont est du diocèse de Verdun, et chef d'une terre très-considérable, composée d'environ deux cent quatre-vingts tant villes que bourgs et villages. La maison d'Apremont est une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, après les maisons souveraines. Dans les anciens monumens on donne au seigneur d'Apremont quelquefois le nom de *Prince*, quelquefois celui de *comte*, de *baron*, ou simplement de *sire*, ou *seigneur*.

L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, érigea en 1354, la seigneurie d'Apremont en fief masculin et baronnie souveraine, sujette immédiatement à l'empire : Le même prince, en 1357, accorda à la même maison d'Apremont les droits d'annoblir, de frapper monnaie, de légitimer des bâtards ; et à leur seigneurie, de ne pouvoir être démembrée ni partagée.

Les seigneurs d'Apremont fondèrent vers l'an 1050, un prieuré de l'ordre de St. Benoit au pied de la montagne et du château d'Apremont, qu'ils soumièrent en 1060, à l'abbaye de Gorze. Helvide, épouse de Gobert, seigneur d'Apremont, ayant donné à ce prieuré la terre de Tronde, Richer, évêque de Verdun, diocésain d'Apremont, donna son consentement ; et Heriman, évêque de Metz, comme seigneur Régalien, y donna son agrément : Heriman mourut en 1090. Ce prieuré fut cédé en 1573, aux pères jésuites du Pont-à-Mousson, qui le possédèrent aujourd'hui.

Les seigneurs d'Apremont avaient fondé dans leur château en 1319, une chapelle sous l'invocation de saint Nicolas, avec un doyen et onze chanoines, qui furent ensuite réduits à cinq ou six, et transférés en 1707 (1), par l'autorité du duc Léopold

(1) Histoire de Verdun, p. xxxviii, et Preuves, p. 94.

et de M. de Bethune, évêque de Verdun, dans la paroisse de Saint-Mihiel, de même que le chapitre de Hatton-Chatel, où ils sont aujourd'hui, sous la dénomination du chapitre de Saint-Léopold. Le doyen est curé de la paroisse de Saint-Mihiel.

Au lieu des chanoines d'Apremont, le duc Léopold a placé dans le château une communauté de religieux recollés, qui y ont bâti une belle maison, et où ils entretiennent une nombreuse communauté.

La chapelle, ou l'église collégiale du château d'Apremont, était aussi la paroisse du bourg; mais depuis la translation du chapitre de ce lieu à Saint-Mihiel, ainsi qu'on l'a dit, et depuis l'établissement des pères recollés dans le château et dans l'église des chanoines d'Apremont, on a bâti dans le bourg une église paroissiale, dont la cure est à la nomination du chapitre de Saint-Mihiel, et on lui a conservé son ancien titre de Saint-Nicolas. Les grottes de l'église collégiale d'Apremont, sont remarquables pour leur structure.

Ceux qui ont ci-devant travaillé à la généalogie de la maison d'Apremont, en ont fait remonter l'origine à une antiquité excessive; ils ont prétendu que Sigefride, ou Sigebert, fils de *Valdesus*, comte de Verdun, et de *Valdrade*, fille de Carlotman, duc de Bavière, fut gratifié de la seigneurie d'Apremont par Charles Martel en 660. Que Sigefride se trouva dans l'expédition de Pépin d'Heristal contre les Frisons; qu'il épousa la sœur de Herivis, duc de Metz, père de Garin le Lorrain; ils veulent qu'au lieu de *Aspremont*, *Asper-Mons*, on dérive le nom d'Apri-mont, d'*Apri-Mons*, la montagne du sanglier. Mais il est inutile de rapporter et de réfuter de pareilles rêveries; on peut consulter notre histoire de Lorraine, où nous rapportons la vraie généalogie de cette illustre maison.

Depuis long-temps les évêques de Metz sont considérés comme premiers seigneurs

d'Apremont; car Etienne de Bar, évêque de Metz, vers l'an 1140, réduisit à l'obéissance les rebelles de Deneuvre et d'Apremont, ayant bâti devant leurs châteaux des forteresses pour les tenir en bride. Sous l'épiscopat de Richard, évêque de Verdun, vers l'an 1170, Gobert, seigneur d'Apremont, reconnaît tenir de l'évêque de Metz le territoire sur lequel est bâti le prieuré d'Apremont. Voyez l'Histoire de Verdun, p. 264.

Geoffroy II du nom, sire d'Apremont, ayant épousé Lorette de Sarbruck, fille aînée de Simon de Sarbruck, Jean d'Apremont, évêque de Metz, en considération de ce mariage de Lorette avec Geoffroy son neveu, lui donna le comté de Sarbruck, qui relevait de sa crose: Et en 1243, le même Geoffroy, ou Godfroy d'Apremont, comte de Sarbruck, du chef de Lorette sa femme, rendit ses hommages et ses devoirs de Vassal à Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1). Il y avait dans ce temps-là un Gobert d'Apremont, qui accompagna saint Louis dans la terre sainte: Il est certain qu'en 1249, au mois de janvier, un Geoffroy, ou Gobert d'Apremont, fit son testament étant en Egypte.

La terre d'Apremont, au moins en partie, vint à la maison d'Autel par le mariage de Jean d'Autel, fils de Huët, ou Hüart d'Autel, avec Jeanne d'Apremont, fille de Geoffroy d'Apremont. Ce mariage fut célébré l'an 1387, et ledit Jean d'Autel fit ses reprises pour la terre d'Apremont auprès de l'évêque de Metz.

On dit que cet hommage se fit en 1501, à Gérard de Relange, mort en cette année: Mais la chose est impossible, si le mariage de Jean d'Autel avec Jeanne d'Apremont ne se fit qu'en 1387. Il vaudrait mieux dire qu'il fit cet hommage en 1390, auprès de Raoul de Coucy, évêque de Metz. Geoffroy d'Apremont, en 1546, reconnut Ademare de Montil, évêque de Metz,

(1) Arrêt de réunion du 12 juin 1680.

pour seigneur dominant, et obtint son consentement pour l'aliénation de quelques terres dépendantes de sa baronnie d'Aprémont.

Ce fut le même Geoffroy, qui, en 1354, obtint de l'empereur Charles IV, les lettres qui érigeaient Aprémont en fief masculin et baronnie souveraine, sujette immédiatement à l'empire. Mais M. l'abbé de Longueruë dit, que ce privilège eut si peu de lieu, que Venceslas, frère de l'empereur et duc de Luxembourg, prétendant que l'empereur n'avait pas droit d'établir ces privilèges dans Aprémont, qui est un fief de l'évêché de Metz, qu'il acheta la baronnie d'Aprémont, et en fit hommage à l'évêque Thiéri Bayer du Boppard en 1377.

D'autres soutiennent que Venceslas, sous prétexte de quelques dettes, s'empara d'Aprémont, et pour s'y maintenir, en fit hommage en 1377, à l'évêque de Metz, et peu après en fit cession à Huët d'Autel, sénéchal de Luxembourg.

Ces traverses dégoutèrent du monde le baron Geoffroi d'Aprémont, et le portèrent à abandonner ses terres à Gobert son fils, par acte passé le 16 janvier 1380. Pour lui, il se retira dans une maison religieuse, ou se fit hermite, mais sans faire profession. Il mourut en 1390 ou 1391.

Gobert d'Aprémont, cessionnaire de Geoffroi, fit son accommodement avec Huët d'Autel en 1387, par le mariage de Jeanne d'Aprémont sa fille, avec Jean d'Autel, fils de Huët. Gobert donna à sa fille le 15 décembre 1390, le château et donjon d'Aprémont seulement; car il avait donné précédemment à Gobert son fils aîné, la terre et seigneurie de Busancy, en dédommagement de la terre d'Aprémont, qu'il céda à sa fille.

De la maison d'Autel, cette seigneurie d'Aprémont passa dans celle de Linange; et dès l'an 1407, 1419, 1436, nous trouvons des hommages rendus à Anne de Linange, veuve d'Amé d'Aprémont. Ils vivaient ensemble en 1489. Amic, ou Amé, mourut en 1495.

Mais dans le même temps je remarque des hommages rendus à Jean d'Autel, comme seigneur d'Aprémont, ez-années 1419, et suivantes, jusqu'en 1430, et depuis 1433, 1434, 1436, on les rend à Huët d'Autel, apparemment fils de Jean. Tout cela prouve que la baronnie d'Aprémont était alors partagée entre les deux maisons de Linange et d'Autel.

Jean Henri, comte de Linange et de Dasbourg, en 1561, jouissait d'un quart du château et du bourg d'Aprémont, dont il fit hommage à Charles, cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz.

Le même cardinal, pour assoupir les différends qui étaient survenus entre lui et le duc de Lorraine Charles III, à l'occasion de certaines terres contentieuses, lui céda en 1574, tous les droits, fiefs et arrière-fiefs, régales, juridictions et ressorts qui lui pouvaient appartenir à cause de son évêché de Metz, en la baronnie, terre et seigneurie d'Aprémont, à charge que ledit duc acquitterait le cardinal des devoirs dus à cause d'Aprémont, et qu'il en ferait hommage à l'empereur, tels que lui, cardinal, comme évêque de Metz, y était obligé.

Le 5 juin 1563, Louis Fretel, chevalier, baron, seigneur d'Aprémont, reconnaît que dès le 27 juin 1561, il a repris en fief et hommage de main et de bouche, de Charles, cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz, ladite baronnie et seigneurie d'Aprémont, de même que ses prédécesseurs les avaient reprises.

Et le 28 avril 1561, Henri, comte de Linange et de Dasbourg, seigneur d'Aprémont (1), fit ses reprises au cardinal Charles de Lorraine, du quart du château et bourg d'Aprémont, avec le village assis au-dessous. En 1590, je lis que la baronnie d'Aprémont fut donnée au marquis de Baden.

Le duc Charles III s'étant mis en pos-

(1) Arrêt de réunion le 22 juin 1680.

session de la terre d'Apremont, en fit foi et hommage en 1599, non à l'empereur, mais à son fils Charles, cardinal, évêque de Metz. Après la mort du duc Charles III, Henri II, son fils, rendit les mêmes devoirs encore au cardinal de Givri, successeur de Charles dans l'évêché de Metz. Cependant les descendans mâles de Gobert d'Apremont établis dans le Rhételois, où ils avaient des terres, prenaient toujours le titre de comtes d'Apremont. On peut voir cela dans un plus grand détail dans la généalogie de la maison d'Apremont.

Charles d'Apremont, fils d'Absalon d'Apremont et de Claude d'Y, épousa Marie-Françoise de Coucy, dont il eut Marie-Louise d'Apremont, qui devint femme du duc Charles IV, en 1664, et après la mort de ce prince, elle prit une seconde alliance avec le comte de Mansfeld, en 1679. Elle mourut le 12 octobre 1699.

Le duc Charles IV, étant rentré dans ses états, donna au comte d'Apremont, son beau-père, de quoi subsister honnêtement ; mais le même duc ayant été obligé de nouveau de sortir de Lorraine en 1670, le comte Charles d'Apremont se trouva dénué de tout. Charles IV mourut le 17 septembre 1675, et le comte d'Apremont étant mort quelque temps après, ses plus proches parens cédèrent leur droit l'an 1676, au comte d'Apremont de Rekein, près Mastricht.

Le roi Louis XIV, ayant joui de la terre et seigneurie d'Apremont depuis l'an 1670, l'a restituée au duc de Lorraine Léopold, comme faisant partie des terres et des états, dont son grand-oncle Charles IV était en possession avant l'an 1670. La prévôté d'Apremont n'est composée que de neuf ou dix villages. Bailliage de Saint-Mihiel.

En 1610, le bon duc Henri donna au prince Louis de Guise, baron d'Anceville (1), connu sous le nom de prince de

Phaltzbourg, la terre et baronnie d'Apremont, à condition que si ce prince venait à mourir sans enfans, le tout retournerait et serait réuni au domaine du duc. Le duc se réserva seulement les fiefs de ladite baronnie, le ressort en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, les aides et impôts généraux, et tout droit de régale et de souveraineté. Le prince de Phaltzbourg en donna ses lettres de reprises le 20 octobre 1610.

Le village qui porte aujourd'hui le nom d'Apremont, situé au bas du château d'Apremont, s'appelait autrefois *Tigeville*. Voyez l'article *Tigeville*.

AR (*le rue d'*).—Le ru d'Ar, qui passe à Germiny, village du diocèse de Toul, à deux lieues de Vezelize, au nord-ouest du Mont-d'Anon, se perd en terre avec bruit près de Thuilley-aux-Groscilles, et ne paraît plus.

ARC-SUR-MEURTHE.—Arc-sur-Meurthe, ainsi nommé parce qu'apparemment il y avait autrefois un pont, ou une arcade sur la rivière de Meurthe en cet endroit. Il est nommé simplement *Arc*, dans des titres de l'abbaye de Senones des années 1147 et 1152, et *Arcus* en 1213. Il paraît qu'alors il y avait une vanne au même lieu dans la rivière.

Arc-sur-Meurthe est situé à distance à peu près égale de Nancy et de Saint-Nicolas ; l'église paroissiale est dédiée à St. Anian, ou St. Agnan ; collateur, l'abbé de Senones, ou celui de St.-Léopold de Nancy, depuis la cession qui a été faite en 1701, de la seigneurie d'Arc-sur-Meurthe à l'abbaye de St.-Léopold, décimateur, l'abbé de Saint-Léopold de Nancy, qui prend six gerbes ; la primatiale de Nancy trois : le curé en prend quatre de treize ; il a aussi un tiers dans la menue dime, l'abbé un tiers et un sixième, la primatiale un sixième. Bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Le prieuré, ou la chapelle de *Saint-Flin*, ou *Saint-Félix*, dépendait anciennement de l'abbaye de *Saint-Félix*, ou de

(1) Archives de Lorr. Layette Apremont.

Saint-Clément de Metz ; elle est aujourd'hui à la Primatiale de Nancy, ensuite de certains échanges faits entre la Primatiale et l'abbaye de Saint-Clément de Metz. La partie de la rivière qui coule au couchant d'Arc-sur-Meurthe, appartenait ci-devant aux religieux de Senones, qui l'ont cédée aux chartreux de Bocerville en échange d'un étang nommé de *la Rappe*, situé au-dessus de l'étang de Bademenil, appartenant par indivis à l'abbé et auxdits religieux de Senones.

Dépendaient ci-devant d'Arc-sur-Meurthe le village et la paroisse de Bocerville, supprimée le 21 août 1684, par sentence de l'officialité de Toul. Les dames de Bouxières-aux-Dames avaient le patronage de cette paroisse, en la place de laquelle on a bâti la Chartreuse de Bocerville, dont nous donnerons l'histoire ci-après dans un article séparé.

ARCHES-SUR-MEUSE, principauté. — Arches-sur-Meuse est une petite ville, avec titre de principauté : Elle était située sur les confins des royaumes de Neustrie et d'Austrasie, sur la Meuse, dans le territoire de Mézières. C'est là où l'on bâtit dans la suite, en 1606, *Charleville*, et d'où les princes de la maison de Gonzague prennent le titre de princes d'Arches. On peut voir sur *Charleville*, M. l'abbé de Longueruë, et la Martinière, qui en parlent fort au long.

En 859, le roi Lothaire (1), dont la Lorraine a tiré son nom, y eut une entrevue avec Charles-le-Chauve ; (2) ils y confirmèrent entr'eux une alliance contre Louis de Germanie ; c'était une maison royale. Elle était située in *Pago Porcense*, dans le territoire de Château-Porcien. Flodoart dit, que l'évêque de Langres en 952, ruina le château que le comte Bernard avait bâti à Arches. Les comtes de Rhetel jouissaient d'Arches et de Château-Renaud,

et des autres terres voisines, en souveraineté. Léopold, duc de Lorraine, après la mort du dernier duc de Mantouë, dont il était héritier naturel, fit prendre possession de Charleville, et de la principauté d'Arches. Mais malgré les oppositions du duc, le roi Louis XIV a maintenu en possession la princesse douairière de Condé, qui lui en a fait hommage.

Il y a encore une autre *Arches*, ou *Arques*, située sur les côtes de Normandie : Voyez M. Adrien Valois, *Notit. Galliar. Aræ Caletorum*. Elle était près de Dieppe, et donnait son nom à la forêt d'Arques, située in *Pago Tollogia*, dans le pays de Talou, ou de Tellau.

V. ARCHES-SUR-MOSELLE. — Arches. La ville d'Arches située à deux lieues au-dessous de Remiremont, et à deux au-dessus d'Épinal, pas loin de la Moselle, chef d'une prévôté considérable, baillage de Remiremont, est réduite en village, ayant été ruinée pendant les dernières guerres de Lorraine. Le duc de Lorraine Thiéri, fils de Gérard d'Alsace, avait fait bâtir le château d'Arches vers l'an 1080, pour réprimer les courses de la garnison d'Épinal, qui obéissait à l'évêque de Metz. (2) L'abbesse de Remiremont eut avec le duc Thiéri quelques difficultés à l'occasion de ce château, mais le duc en demeura en possession.

Les ducs de Lorraine ont toujours été souverains et propriétaires d'Arches ; les dames de Remiremont y ont aussi leur part dans la seigneurie ; elles sont collatrices de la cure, et y ont une grande partie de la dime contre le curé, qui a l'autre partie. Il y a un hôpital et une chapelle ducale dans les ruines du château, sous l'invocation de saint Georges : Dans l'accord fait entre le duc Mathieu I^{er} et Judithe, abbesse de Remiremont, en 1152 (2), dans le concile tenu à Trèves en cette année, il fut arrêté que la foire que l'on tenait à Arches-sur-Moselle, de-

(1) Flodoard, l. 2. c. 18.

Vide Mabill. de Rediplomat. l. 4. c. 5.

Et Baugier, Hist. de Champagne, t. 1., p. 322.

(2) Annal. Bettiniani ad ann. DCCCLIX.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1121.

(2) 1152.

meurera libre et franche comme auparavant, sans fraude et sans exception, et que dans les deux seigneuries de Champs et d'Arches, lorsque l'avoué tiendra les Plaids-Annaux, les églises des lieux ne recevront que la moitié des Cens, au lieu que dans les autres seigneuries, les églises tirent le tout.

En 1263, le duc Ferri III, donna ses lettres d'affranchissement à la ville d'Arches, suivant les lois de Beaumont en Argonne.

Le duc Léopold donna son ordonnance le 5 janvier 1721, pour le rétablissement de la ville d'Arches, confirma ses anciens privilèges, et en donna de nouveaux à ceux qui s'y établiraient. Mais cela n'a pas eu son entière exécution. Arches n'est pas fort augmenté.

En 1645, le dernier mars, il y eut une transaction passée entre les habitans de la prévôté et recette d'Arches, d'une part, et les habitans de la sénéchaussée de Remiremont, d'autre part.

En 1426, le duc Charles II, engagea les prévôtés d'Arches, de Bruyères, de Saint-Diez et de Ravon-l'Étape, pour assurance de la somme de quarante mille vieux florins de bon or, qu'il donnait en dot à sa fille Catherine de Lorraine, qui épousait Jacques, marquis de Bade. Arches de Lorr. Layette 4. Mariage et testament.

Le patron de la paroisse d'Arches, est saint Maurice; elle a dans sa dépendance le Menil, Annemenil, les Granges des Cassines, ou la chambre curiale.

L'abbaye de Bonfey fut fondée en 1145, par Bernolle, seigneur d'Arches.

Il y a sur une hauteur près d'Arches les ruines d'un ancien château ducal. On y voit encore de très-belles caves, des souterrains considérables, un puits, des fossés, les ruines d'une chapelle et une tour carrée, découverte. Ce château avait un aspect très-agréable. On découvre de là des forêts et des prairies, entre lesquelles serpente la Moselle.

On remarque près de cet ancien château

les débris d'une ancienne maison-fief, aujourd'hui réduite en mesure. C'était la demeure des seigneurs de Cornement, dont la famille éteinte au quatorzième siècle, a été fondue dans celle de Jussy. L'on assure que les armes que l'on voit encore sur la porte, sont celles des Cornement, qui sont d'argent à une bande de gueule, accompagnée de six billettes.

La seigneurie dite autrefois de Cornement, ensuite de Jussy, est venue à M. de Raigecourt, baillif d'Épinal, au dernier siècle, et fut aliénée vers 1691.

On nomme à Arches certains habitans, *les bons hommes d'Arches*, qui composent une mairie, et sont sujets à certaines redevances envers le roi et le chapitre de Remiremont.

En 1620, il y avait à Arches un pont sur la Moselle. On y payait le droit de passage; et ce droit en cette année était affermé quatre-vingt-huit francs. Les voitures payaient deux carolus, monnaie ainsi nommée en ce temps-là, et tout le bétail à quatre pieds, un blanc. Ce pont ne subsiste plus depuis très-long-temps.

Arches était le siège de l'ancienne prévôté royale; les prisons étaient au château.

Il était d'usage avant les guerres, d'envoyer les procès criminels de cette prévôté aux échevins de Nancy, pour en délibérer.

Il y a quantité de villages et de hameaux qui dépendent du ban d'Arches. Laménil, les haute et basse Pouxoux, les Loyes, Géroménil, Annéménil, Dinozey, et la communauté des Cassines, où il y a trois belles papeteries et deux censés considérables; l'une, appelée la cense de Florincourt, près de Dinozey, dans la colline de Ringiméni, et l'autre, nommée les Cassines. Vis-à-vis la maison de la cense de Florincourt il y a une usine et moulin à papier, qui a été bâti en 1739, par la demoiselle Vaudré, veuve du sieur Puis, changeur de S. A. R. à Épinal.

La paroisse d'Arches ne subsiste que depuis environ un siècle. C'est un démém-

brement de la paroisse de Hado, qui est une ancienne église.

Il y a aussi à Arches un hôpital ancien et bien fondé, érigé en faveur des pauvres passans.

ARCHES-SUR-MOSELLE, *Au Val de Metz.* — Arcs, ou Arches, (*Villa de Arcubus*) sur la Moselle, de l'archiprêtre de Vaux, dont la cure est à la présentation de l'abbesse de Sainte Glossinde de Metz. Ce lieu tire apparemment son nom des arcades, qui soutenaient le grand aqueduc qui conduisait les eaux de Gorze par Arcs, à Jouy-aux-Arches, qui est à l'orient de la Moselle, comme Arcs est au couchant de la même rivière. Il est souvent parlé d'Arcs dans notre histoire, et ce lieu, qui se trouve au voisinage de la ville de Metz, a souvent été exposé aux insultes et aux violences des coureurs, qui faisaient le dégât dans le val de Metz.

En 892, le roi Arnou accorda ce village aux chanoines de Saint-Arnou de Metz, car les bénédictins n'y furent introduits par l'évêque Adalberon qu'en 941. Il leur accorde les dix familles qui lui appartenaient en propre à Arcs, *situé dans la comté de Metz, ou de Scarpone.*

Gratien de Guerre, un des officiers du duc René II, fit en 1480, une course sur les terres de Metz. Les villages d'Arcs, Ancy, Scie et Chatel-sous-Saint-Germain, étaient alors engagés aux seigneurs de Metz; Gratien les alla brûler. Un des officiers de l'armée de ce commandant, vint secrètement à Metz, et promit aux gouverneurs de cette ville de leur livrer Gratien. Ils rassemblerent promptement quatre mille hommes, et se mirent en campagne. Mais quand ils arrivèrent près de Damviller, comme ils faisaient rafraîchir leurs troupes, ils furent subitement attaqués et mis en déroute: On attribua ce mauvais succès au traître, qui avait engagé les Messeins dans cette entreprise. Il fut arrêté et écartelé.

V ARCHETTES.—Le village d'Archettes, est près d'Arches sur la Moselle; l'église a pour titulaire saint Léger: patron, le

chapitre de Remiremont: Un ruisseau qui la traverse, en fait deux parties; celle qui est du côté de Remiremont, est du bailliage de Remiremont. Et celle qui regarde Epinal, est du bailliage d'Epinal.

VARENTELE, ou **SAINTE-HÉLÈNE**, ou **ARGENTELE**, ou **ARGENTIERE.**—Arentele, nommée aujourd'hui *Sainte-Hélène*, village du diocèse de Toul, tire son nom d'un ruisseau nommé *Arentele* (1), qui passe dans ce village, et se jette dans la Mortagne, près de Remberviller. Ce ruisseau s'appelait autrefois *Argentile*; mais depuis long-temps le peuple du pays le nomme *Arentele*. Saint Diey étant sorti de Nevers, où il était évêque, pour chercher Dieu dans quelque solitude où il fut inconnu, vint d'abord à Romont avec deux disciples qui l'avaient suivi, où il fit son premier miracle, en agrandissant une poutre, que les ouvriers ne pouvaient placer sur une nouvelle maison, que le seigneur dudit lieu faisait bâtir. Delà, saint Déodat, ou saint Diey, s'avança vers un lieu nommé aujourd'hui *Sainte-Hélène*, anciennement *Argentele*, à cause d'un ruisseau de ce nom qui y coule.

Saint-Diey déjà fatigué du voyage, résolut de s'y arrêter, et commença même à y jeter les fondemens d'un monastère. Mais les habitans du lieu craignant que le serviteur de Dieu ne se rendit à la longue maître du terrain qu'ils possédaient, l'obligèrent à quitter son entreprise; et à se retirer en Alsace, d'où enfin il vint au val de Galilée, où il bâtit le fameux monastère de Jointure, aujourd'hui nommé *Saint-Diey*.

Pour revenir à Arentele, ce ruisseau prend sa source au-dessus de Bruyères, passe par Granville, Pierrepont, l'Étang, puis vient à Sainte-Hélène et à Saint-Gorgon, et va tomber dans la Mortagne à Remberviller. Arentele, aujourd'hui *Ste-Hélène*, est annexe de Saint-Gorgon; l'église de Sainte-Hélène a pour patron Saint-Georges; décimatrice, l'abbesse

(1) Bolland, tom. 3, 29. Junii, pag. 833.

d'Épinal pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, le chapitre de Saint-Diey prend un quart dans lesdits deux tiers, le curé prend l'autre tiers, avec quelque diminution que le chapitre de Saint-Diey y perçoit. La haute justice appartient au roi (1) ; la seigneurie est à l'abbesse d'Épinal et au chapitre de Saint-Diey, et à la Sonrière de Remiremont ; il est parlé d'Arentele dans un titre de l'abbaye d'Épinal de l'an 1093.

De Arentela octo Mansos.

Dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre aux Nonnains de Metz (2), l'empereur Othon en 960, confirma cette abbaye in *Comitatu Calmomensi Villam Argentelâ dictam*. Argentelé est dans le Chautomontais.

ARLON.—Arlon, ville du duché de Luxembourg, nommée en latin *Arelaunum* ou *Orelaunum*, située à l'occident et à cinq lieues de Luxembourg, et au nord à deux lieues de Stavelo, au diocèse de Trèves.

Arlon est très-ancien; l'itinéraire d'Éthicus le place entre Ivoy, Époissius et Epternach *Andetanacum*, à mi-chemin de Metz à Trèves. Il est nommé simplement Arlon dans le partage fait en 870, entre les deux rois Louis et Charles. Arlon a titre de marquisat dans un titre de l'an 1210, où Henri, duc de Limbourg, se qualifie *marquis d'Arlon*. Cependant ordinairement on ne donne à Arlon que le titre de comté, et il n'est pas qualifié autrement dans un titre de l'an 1052. Arlon est bâti sur une montagne autrefois bien fortifiée; aujourd'hui ses murs et ses fortifications sont rasées, et il n'y en reste plus aucun vestige.

Cette ville était anciennement remplie de statues et de bas-reliefs antiques, dont la plupart ont été enlevés et transportés ailleurs; partie par le comte de Mansfeld, pour en orner les beaux jardins qu'il avait

aux portes de Luxembourg; partie par les pères de l'abbaye de St.-Hubert, et par les pères jésuites de Luxembourg. Heureusement le R. P. Viltem dans ses *Luxemburgica*, en a fait dessiner la meilleure partie, avec des explications savantes de sa façon. J'en ai fait tirer une copie sur l'exemplaire de M. l'abbé de Saint-Maximin, pour notre bibliothèque de Senones.

Tout le monde sait que la déesse Diane, ou la Lune, était honorée d'un culte particulier dans les Ardennes; la statue colossale de cette déesse n'était pas loin d'Ivoy; le saint Stiltie Wifilaic la renversa au péril de sa vie. Le peuple d'Arlon est persuadé encore aujourd'hui, que la Lune avait un autel particulier dans leur ville; ils dérivent le nom d'*Arlon*, d'*Ara Lunæ*, autel de la Lune, et on montre dans l'église des pères capucins d'Arlon; un autel dédié à la Ste.-Vierge, sous le nom de *Notre-Dame d'Arlon*, célèbre par le concours des fidèles, qui croyent que le culte de la Ste.-Vierge y a succédé à celui de Diane, ou de la Lune. L'autel en question est carré et haut d'environ un pied: On voit sur les quatre faces des bas-reliefs profanes, mais qui n'ont nul rapport particulier à la déesse Diane. Sur la première face, est une basterne, ou chariot à deux roues, traité par quatre chevaux; un homme assis, un cocher et un valet à pied, qui les précède. La deuxième face représente un sacrifice offert aux dieux Larres par six voyageurs. La troisième est un autre sacrifice fait à la déesse *Vesta*. La quatrième représente un trépied, une prêtresse; et un prêtre qui agite la prêtresse; deux hommes chargés de présents, avec un domestique.

Sur l'autel érigé à l'honneur de la Ste.-Vierge, on lit des vers qui marquent le respect des peuples pour cette Vierge miraculeuse. Voici les deux premiers de ces vers:

*Ara fuit Lunæ, quæ nunc est Ara Mariæ
Virginis intactæ symbola Luna refert, etc.*

La ville d'Arlon, sup la fin de la déca-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 565.
Preuves.

(2) *Ibidem*, p. 307.

dence de l'empire romain, et vers l'an 408, fut fermée de murailles, et au lieu du nom de *Vicus*, qu'on lui donnait auparavant, *Oratunium Vicus*, on lui donna le nom de *Castellum*, château. On y mit une garnison composée de soldats appelés *Leti Lingones*, de même qu'à celle du château de Luxembourg; mais la garnison d'Ivoy était composée de soldats nommés *Leti Assi*. Ces *Leti* étaient originaires des pays septentrionaux, auxquels on donna des terres à cultiver dans les Gaules.

Les fortifications d'Arlon furent démolies en 1671, vers le même temps, que par les ordres de la France, on démolit ce qui restait de châteaux en Lorraine. On trouva alors dans la terre des pierres taillées de diverses sortes, des fragmens d'architraves, de piliers, des frises, des débris de statues, des médailles des empereurs Néron, Domitien, et des empereurs suivans. On y remarque diverses inscriptions sépulchrales, une entr'autres dédiée à Jupiter, et au *génie du lieu*; *genio loci*: ailleurs on y voyait une danse de femmes nues, et de garçons qui dansent, ayant en main des *Crotales*, ou des espèces de tambours de basque. On peut voir l'explication de ces figures dans le P. Bertholet, qui a copié une bonne partie de ce qu'en a dit le P. Vilteme son confrère.

On connaît une autre ville d'Arlon, *Arelaunum*, avec une forêt du même nom, située dans le diocèse de Rouen, pas loin de l'abbaye de Fontenelle; on peut voir ce qu'en dit M. Adrien Valois, sous le titre *Arelaunum*, dans sa notice des Gaules.

Les carmes furent établis à Arlon, l'an 1291, les magistrats de cette ville ayant acheté pour bâtir un couvent à ces religieux, un terrain dans leur ville, qui fut confirmé par Boëmond archevêque de Trèves, au mois de février 1291. Ce couvent a produit un grand nombre d'excellens religieux et d'habiles prédicateurs. L'archevêque leur permit d'avoir une cloche, et un cimetière pour leur sépulture, et leur ordonna d'observer les sentences d'excommunication, d'interdit et de suspenses, de même que ses autres sujets.

Arlon est un fief de l'archevêque de Trèves (1); il fut uni à perpétuité au comté de Luxembourg, par Thiéri archevêque de Trèves, en 1225, en faveur de Valeran II, fils de Henri IV, comte de Luxembourg; il n'y avait qu'une partie du comté d'Arlon qui relevait de l'archevêque de Trèves, mais depuis 1346, il en releva tout entier.

ARNOALDE (SAINT). — Nous avons parlé assez au long au premier tome de l'histoire de Lorraine, t. 1, l. 8, c. 49, p. 365 et 366, de Saint Arnoalde évêque de Metz, qu'on dit être père de saint Arnould, et fondateur de l'abbaye de Longeville, ou Glandières; tout ce qu'on en sait de certain, se réduit à assez peu de chose: il est fort incertain qu'il soit père de saint Arnould, et encore plus douteux qu'il ait fondé l'abbaye de Longeville proche Saint-Avoild. Mais il est indubitable qu'on voit près de la ville ou le bourg de Sarbruck, une église collégiale sous le nom de saint Arnoalde. La collégiale est supprimée apparemment par les dernières hérésies, mais l'église subsiste encore aujourd'hui. Elle est grande et belle, et située sur le bord de la Sàre, à une demi-lieue au-dessus de la ville de Sarbruck. Cette église porte encore aujourd'hui le nom de saint Arnoalde, et a servi longtemps d'église paroissiale aux villages des environs; à présent les luthériens en sont les maîtres; à côté de l'église au midi, on voit encore les restes d'un ancien cloître, bâti à l'antique sans voûte.

On a un titre d'Ademare évêque de Metz, de l'an 857 (1), qui porte, que Bollon officier de Lothaire, roi de Lorraine, s'étant emparé de la terre de Merkingen, située sur la Sàre, Ademare en porta ses plaintes au roi, et lui présenta la charte originale de la donation de Merkingen, faite par le roi Théodebert, à l'évêque Arnoalde. Le prélat ajoute,

(1) Honthem. Hist. Trévir. t. 1. p. 699. t. 2. 147. ann. 134. vide not. ibid. et p. 148. et 172, 346 et 421.

(1) Benoit Picard, hist. ms. de Metz, liv. 3, c. 5.

qu'Arnoalde y avait établi une communauté de clercs, sous la juridiction de l'évêque de Metz, qu'il y avait été enterré, que dans la suite cette église avait pris le nom d'Arnoalde son fondateur. Ce Théodebert, qui donna la terre de Merkingen à Arnoalde, est Théodebert II, auquel St. Grégoire-le-Grand écrivit en 596, pour lui recommander les missionnaires qu'il envoyait dans la Grande-Bretagne, Théodebert mourut l'an 612.

ARNSTEIN.— Arnstein, abbaye de l'ordre des prémontrés, située sur le confluent de la rivière de Lohna, et du ruisseau d'Aura, à un mille au-dessus de Coblentz, sur une haute montagne, où était auparavant le château d'*Arnstein*, ou de la *Roche de l'Aigle*. Cette abbaye fut fondée en 1139, par B. Louis, comte d'Arnstein, et par Gude de Bonnburch son épouse, qui donnèrent tous leurs biens qui étaient fort grands, à ce monastère, et y firent venir de l'abbaye de la *Grâce de Dieu*, fondée depuis quelques années par un seigneur de Saxe, nommé Othon, douze religieux clercs, et autant de convers pour le peupler. Ce nouveau monastère est du diocèse de Trèves, et de la circonscription de Westphalie. On en peut voir l'histoire et la liste des abbés, au tome premier des annales des prémontrés page 202.

Le premier abbé d'Arnstein, fut Godefroi qui avait été écolâtre de l'église métropolitaine de Magdebourg, et disciple immédiat de saint Norbert; il mourut en 1151, dans l'abbaye de Vatzatz; comme il alloit au chapitre général de Prémontré.

Le pieux fondateur et la comtesse sa femme embrassèrent la profession religieuse(1); le comte dans le monastère même, et la comtesse dans un oratoire construit à côté de la montagne, où elle se renferma, vivant d'une manière très-austère et très-retirée, écoutant la parole de Dieu par une petite fenêtre qu'elle y avait ménagée. Elle y mourut saintement le 16 des calendes

de septembre, et fut enterrée dans l'église de l'abbaye, devant l'autel de St. Nicolas.

Arstein a été dépouillée de la plupart de ses grands biens, par les seigneurs du voisinage, qui embrassèrent les erreurs de Luther. On peut voir tout cela dans un plus grand détail, aux annales des prémontrés, de même que la liste des abbés d'Arstein.

ARRANCY.— Arrancy, ville ou bourg à quatre lieues d'Étain, trois de Longwy, une de Longuyon, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur, haut et moyen; l'abbesse de Saint-Pierre de Metz, a la justice foncière, et nomme à la cure. Ce lieu avec Marville avait été assez long-temps contesté, entre le duc de Lorraine et le roi d'Espagne, à cause de son duché de Luxembourg. Le vendredi d'après la saint Nicolas 1538, Henri comte de Bar, reprit la moitié de Marville et d'Arrancy, et le quart de Conflans. Arrancy fut enfin cédé au duc de Lorraine, avec les villages en dépendant, ensuite d'une commission donnée premièrement en 1604, et ensuite renouvelée par les princes ci-dessus nommés, et intéressés dans l'affaire, en 1603 à des commissaires nommés par les princes; lesquels commissaires du consentement des parties, adjugèrent Marville au roi d'Espagne, ou au duché de Luxembourg; et Arrancy et ses dépendances, au duc de Lorraine. On peut voir les pièces dans nos preuves de l'histoire de Lorraine, sous l'an 1603.

Arrancy est du diocèse de Trèves; il y a un hôpital fondé en 1213, par Valeran de Montjoie, prévôt du lieu, pour douze pauvres.

Le château d'Arrancy a souffert quelques sièges, il est à présent ruiné.

On dit qu'Agiulphe ou Aigulphe évêque de Metz, procura par la faveur de Théodebert roi d'Austrasie, la terre d'Arrancy à l'abbaye de Saint-Pierre de Metz; cette terre vint ensuite à l'évêque de Metz, et on lit que Bertrand évêque de cette église, mort en 1214, la retira des mains du comte de Limbourg qui s'en était emparé

(1) Vie de Honthem. Hist. Trévir. tome 1, p. 575.

(1), ou plutôt des mains du comte d'Asbourg, à qui elle était engagée pour une somme de sept cents livres. *Voyez ci-après Marville.*

ARRIANCE. — Arriance, village du diocèse de Metz, à cinq lieues au midi de Boulay, entre la Nied-Française et la Nied-Allemande, bailliage de Boulay, cour souveraine de Lorraine.

Le chapitre de l'église cathédrale de Metz acheta au quinzième siècle la seigneurie d'Arriance avec toutes ses dépendances de Henri de Varnesberg et de Marguerite sa femme, pour le prix de deux cents florins d'or du Rhin. Le contrat fut passé le 7 mars 1457.

ARRY. — Arry, *Arrium*, village du diocèse de Metz, deux lieues au nord de Pont-à-Mousson, à gauche de la Moselle. La paroisse a pour patron saint Arnould. Les bénédictins de saint Arnould de Metz nomment à la cure, et sont décimateurs. Les héritiers de M. Regnier ont part dans la seigneurie avec le roi. L'abbesse de Sainte Marie de Metz a une justice foncière sur son ban. Il y a en ce lieu environ cent habitans, un fief appelé ban Saint-Pierre, pour moitié aux héritiers de M. Regnier, qui y ont un château et maison forte.

Nous apprenons d'un diplôme de l'empereur Frédéric, de l'an 1204, que saint Papole évêque de Metz, vers l'an 608, fonda près la porte Serpenoise, au midi de la ville de Metz, un établissement pour des bénédictins Écossais, disciples de saint Colomban, à qui il donna sur son patrimoine cent journaux de terre, avec les dimes de cinq villages, peu éloignés du monastère, nommément celles d'Arry. Telle fut l'origine de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz.

En 1557, Jean de Boulay et d'Usseldange (2), en considération de ce que Jean Burcard et Oly de Fénétrange frères, ses neveux, avaient renoncé en sa faveur aux fief et seigneurie d'Arry et de Tre-

mery, qu'il tenait d'eux, leur assigne seize cents livres de rente sur la terre d'Usseldange, qu'il tiendra à l'avenir en fief d'eux aux lieu et place d'Arry et de Tremery.

En 1585, Robert duc de Bar (1) échangea avec Thiebaut Bataille citain de Metz, la moitié de ce qu'il avait à Arry sur Moselle, et en ses trois villes sous son château de Mousson, savoir : Norroy, Soixon et Haymeville-aux-Ménils, contre la moitié de ce que Thiebaut Bataille avait en la ville de Hat près Nonsart, et en la ville d'Ollée près d'Étain.

ARSCHOT. — Arschot. On conjecture qu'*Arschot* était une très-ancienne maison royale des rois d'Austrasie, et qu'en 762, le roi Pépin y donna son diplôme pour la fondation du monastère de Prum (2). L'original porte *actum Trisgodros Villâ publicâ*, qui pourrait bien être *Arisgode* ou *Areschot*, qui n'est pas loin de Prum; mais la ville d'Arshot, que nous connaissons, est sur la rivière de *Demer*, à trois lieues de Louvain, et à quatres de Malines. Il est certain que vers le commencement du XIII siècle (3) ce n'était qu'un village, et on peut croire que la plupart des portes, des fossés et des remparts, furent faits avant Godefroi de Virzon, puisqu'un diplôme de 1283 règle les franchises d'Arshot. Mais les murailles et les portes d'aujourd'hui sont plus récentes, puisqu'en 1557, Jean d'Arécourt, seigneur d'Arshot en Brabant, accorde à cette ville certaines immunités, en considération des dépenses et des travaux que les bourgeois avaient faits pour fortifier leur ville.

Les palais des ducs d'Arshot, où les vassaux font leurs hommages, fut bâti par Antoine de Croy. La collégiale fut fondée en 1462, par Antoine de Croy et par Marguerite de Lorraine sa femme.

(1) Layette, fiefs et dénombremens divers.

(2) Honthem. hist. Trévir. t. 1, p. 28, et Kart. Rer. Francii. 24. H. 65.

(3) Dictionnaire géographique de la Martinière.

(1) Hist. de Lorr. tom. 1, p. 65 et 66. Preuv.

(2) Archives de Lorr. Layette, Fénétrange.

C'est ce que je trouve dans la Martinière, dictionnaire Géographique. *Arschot*.

Marguerite de Lorraine était fille aînée, non du duc Antoine, mais d'Antoine comte de Vaudémont, et de Marie d'Harcourt. Antoine de Croy, sire de Croy et de Benty, mort en 1475, avait épousé en premières nocés, Marie de Roubaix, fille de Jean seigneur d'Herzèle, et d'Agnès de Lannoy; il prit une seconde alliance avec *Marguerite de Lorraine*, dame d'Arschot et de Bierbek, fille aînée d'Antoine, comte de Vaudémont, et de Marie d'Harcourt, dont il eut Philippe, qui épousa Jacqueline de Luxembourg, fille de Louis, comte de Saint-Paul, connétable de France, et de Jeanne de Bar sa première femme.

Il est parlé de la duchesse d'Arschot, assez souvent dans l'histoire de Lorraine.

Arschot a été érigé en duché par l'empereur Charles V, en faveur de Philippe de Croy, II du nom, dont l'empereur Charles V se servit en différentes occasions. Il mourut en 1549, il avait épousé en secondes nocés *Anne de Lorraine*, veuve de René de Châlons, prince d'Orange, et fille d'Antoine duc de Lorraine, laquelle mourut en 1568. Il en eut un fils posthume, nommé *Philippe*, tige des marquis d'Havré.

ATHIENVILLE. — Athienville ou *Atthienville*, village, deux lieues et demie au nord de Lunéville, à trois lieues de Château-Salins, diocèse de Metz bailliage de Lunéville.

On trouve une maison noble, du nom d'Athienville, qui subsistait au treizième siècle et qui n'existe plus (1). Renaud d'Athienville reconnait en 1296, devoir à Simonin de Damelevière, cent quarante livres de petits tournois et dix livres de toulinois, pour laquelle somme il lui engage le tiers de ce qu'il a à Athienville et Courbesault, excepté la forteresse qu'il se réserve. Cette vente fut passée pardevant Ferri duc de Lorraine. Le même Renaud d'Athienville écuyer, deux ans après ven-

dit au même Simonin, ce qu'il avait à Courbesault et Ohéville, excepté la forteresse, bâtie hors des bois de Ohéville, dite *Bertran-Wevre*. Fait l'an 1298. Par cette vente, la terre d'Athienville passa dans la maison de Damelevière. En 1309, Jeannette femme de Ferrion de Vy écuyer, Huard fils de dame Agnès et Reinier de Damelevière, comparsonnier avec ladite dame Jeannette, exécuteur du testament dudit Ferrion et tuteur de Huard et Isabelle enfans du même Ferrion, déclarent que les enfans doivent avoir leur part dans la forte maison d'Athienville avec Simon de Damelevière; mais que la chose n'étant d'aucun profit auxdits mineurs, par le conseil de Henri de Herbéviller chevalier, d'Isabelle sa femme, de Thiebaut de Liécourt, qui sont les plus prochains amis charnels desdits enfans, de Pierre de Rosières père de ladite dame Jeannette, etc., ils consentent que la susdite maison forte d'Athienville avec ses dépendances, demeure entièrement à Simon de Damelevière, lequel en récompense leur cède la part qu'il avait au moulin d'Athienville et d'autres biens.

En 1317, Colin d'Aumécourt, fils d'Androuin d'Aumécourt écuyer, reconnaît en présence de Reinier de Damelevière, qu'il est devenu homme-lige du duc de Lorraine, de ce qu'il tient en la maison forte d'Athienville.

Ferrion de Vy écuyer, déclare en 1347, qu'il tient de madame la duchesse de Lorraine tout ce qu'il possède à Athienville.

ATHUS. — Athus, *Athusium*, village à droite de la Chiers, une lieue et demie au-dessus de Longwi, à deux de Villers-la-Montagne, diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, parlement de Nancy. M. de Rensembert en est seigneur. Le lieu renferme environ trente habitans.

Athus est situé au pied de la montagne appelée Titelberg. On y a trouvé d'anciens monumens, sur lesquels la charogne passe, et dont on a négligé la recherche.

(1) Archives de Lorraine, Layette Amance.

VATTIGNY ET DROITE-VAL. — Attigny, village sur la Saône, du diocèse de Toul, seigneur, S. A. B. de Lorraine, bailliage de Vôge, répondant à Darney, cour souveraine de Lorraine; la paroisse est dédiée sous l'invocation de Notre-Dame en sa Nativité: collateur le prieur de Belange, décimateurs, le même prieur pour les deux tiers et la curé pour l'autre tiers. Il y a un hermitage nommé de Notre-Dame de Pitié.

Il y a un prieuré ci-devant Abbaye de l'ordre de Cîteaux, nommé *Droite-Val*, dont l'abbé de Cîteaux, est patron. Il est éloigné d'Attigny d'une demi lieue, situé dans une prairie au pied de deux montagnes couvertes de bois. Ce prieuré est en règle, et possédé par un religieux de Cîteaux.

Droite-Val fait partie des communautés des Verreries et des Granges; cette communauté des Verreries et des Granges n'a point de chef-lieu fixe; il varie et suit la demeure des maires et des syndics annuels; elle est composée des hameaux de Couchaumont, Grange-aux-Bois, Grange-Rouge, Grange-Velotte ou brûlée, Griffoa, le Prenous, le Torchon, de la Hette, manufacture d'acier, de vingt et une censes, treize verreries, dont quelques-unes ne travaillent plus, d'une forge et de quatre moulins, la plupart sous la paroisse d'Attigny, quelques-unes sous celle de Belrupt; il y a en tout dans ces granges et verreries, cent quatre-vingt feux (1). Le duc Ferri III, battit Laurent évêque de Metz à Attigny et le fit prisonnier en 1272.

V AUBIEY. — Aubiey, prieuré de l'ordre de saint Augustin, dépendant du prieuré d'Hérival, est situé à une demi-lieue de Châté, à gauche de la Moselle, communauté de Nomexy, diocèse de Toul, bailliage de Châté sur Moselle, parlement de Nancy.

AUBIN (SAINT). — Saint-Aubin-aux-Auges, village du diocèse de Toul, sur le chemin de Bar à Commercy et à Toul;

il est composé de deux communautés et seigneuries; l'une répondant au comté de Ligny, office et prévôté de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

L'autre seigneurie dépend de la seigneurie de Commercy, office, recette, prévôté et baillage de Commercy, cour souveraine de Nancy; le roi est seul seigneur de l'une et de l'autre, la paroisse a pour patron saint Aubin, évêque d'Angers. Le pouillé de Toul porte, que la cure est unie au chapitre de Commercy, mais que le prince de Commercy en est patron. Mais M. de Maillet dit, que le chapitre de Commercy nomme à la cure qui lui est unie, ce qui est plus probable.

Les décimateurs sont: le chapitre de Commercy pour un quart dans les grosses dîmes et toutes les noyales, la chapelle de saint Michel, érigée dans la paroisse de Ligny, pour un quart; l'abbé de Saint-Mihiel pour un huitième; le titulaire d'une chapelle érigée dans l'église de saint Max de Bar, pour un autre huitième et le commandeur de Marbotte, pour l'autre quart; les menues dîmes se partagent entre les bénédictins de Saint-Mihiel, le chapelain de saint Michel de Ligny, le chapitre de Commercy et le commandeur de Marbotte. Il y a dix ou douze habitans de la communauté et seigneurie de Ligny, et environ cent de la communauté et seigneurie de Commercy.

En 1186 (1), Simon, seigneur de Commercy, fondant la collégiale de la même ville, lui donna entr'autres choses, tout ce qui lui appartenait dans les églises de *Chonoille* et de *Saint-Aubin*, dont les curés voulurent bien résigner leurs cures auxdits chanoines. Le même Simon, seigneur de Commercy, ordonne que le prévôt des chanoines de Commercy, ait sous sa conduite et gouvernement spirituel, les lépreux de Commercy et leur famille, et qu'il les pourvoie d'un chapelain, du consentement de ses confrères; il le charge aussi de la grange

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 393 et suiv. p. D.

(1) Hist. de Lorraine, t. II, p. cccxc, iv.

près Saint-Aubin, où il y avait des lépreux, et, veut que cette grange et ses dépendances appartiennent aux chanoines, mais sans servitude de la part des lépreux. Ces sortes de léproseries étaient alors assez communes dans ce pays, comme nous l'avons montré ailleurs. Depuis qu'on a trouvé le moyen de guérir la lèpre et les maladies vénériennes, les léproseries ont été réunies aux hôpitaux ordinaires des lieux. Saint-Aubin est à la source de l'Aire, il est le seul village du bailliage de Bar, qui soit sous la chambre des comptes de Lorraine.

La léproserie de Saint-Aubin a eu son directeur et ses revenus séparés, jusqu'à ce que M. le prince de Vaudémont, dernier mort, fit venir cette léproserie et ses revenus à l'hôpital de Commercy, en sorte qu'aujourd'hui on ne sait plus où cette léproserie était située.

AUBOUÉ. — Auboué, village sur l'Orne, à une lieue de Briey, séparé en deux par un ruisseau qui s'y joint à la rivière, diocèse de Metz, de l'archi-prêtre d'Hartrise. La paroisse qui est à Coinville, a pour patron saint Jean-Baptiste. M. l'évêque de Metz et l'abbesse de sainte Glossinde de Metz, nomment alternativement à la cure. Décimateurs, la même abbesse pour deux tiers et le curé pour l'autre tiers. Le roi est seul haut et moyen justicier et l'abbesse de sainte Glossinde, dame foncière; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Il y a environ cinquante habitans.

La seigneurie et vouerie d'Auboué appartenaient ci-devant à la famille de l'Escuyer (1). Jean de Gorcy écuyer, archer du corps du duc de Calabre, demeurant à Longuion, donna en 1536, son dénombrement de ce qu'il possédait à Auboué, à cause de Marguerite l'Escuyer sa femme, et comme procureur du noble Gérard l'Escuyer, aussi écuyer et protonotaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, et aussi comme tuteur testamentaire de Didier et Agnès Douche, enfans mineurs. La même

année, Nicolas Jacques écuyer, prévôt d'Amermont, à cause de Madeleine Guyot sa femme, donna aussi le dénombrement de tout ce qu'il avait en fief du duc de Calabre en la vouerie d'Auboué.

En 1580, Simon François seigneur de Saufny, Clouange, et Auboué en partie gruyer et receveur de Briey, fait reprise du duc de Lorraine, de ce qu'il tient en la seigneurie d'Auboué. Sa veuve Barbe Bigin en fit de même en 1585. L'acte est signé de Bertrand l'Escuyer.

V. AUGER (SAINT-) OU SAINT-AUGIER, *Hermitage*. — A une lieu d'Épinal vers l'orient, est une cense avec la chapelle de *Saint-Auger* ou *Augier*, à la source d'un ruisseau, appelé par corruption *saint Ougie*, qui passe à Deyviller, à Juxey et à Dognéville, et va se décharger dans la Moselle, à trois lieues de sa source, vers le nord.

Cette chapelle ou hermitage ayant été brûlé durant les guerres de la Lorraine au siècle dernier (1), on résolut en 1644, de transférer dans l'église de l'abbaye de saint Goeric d'Épinal, les reliques de saint Augier, qui étaient conservées dans le presbytère de l'hermitage dans un tombeau de pierre, où l'on lisait.... *Benott, Saint-Augier.... et Saint Benoit*. Ce tombeau était placé le long de la muraille, ayant de longueur environ cinq pieds, épais d'un pied et demi, taillé en forme de cercueil, un peu relevé au-dessus, posé sur quatre piliers, hauts d'environ un pied et demi; le couvercle était solidement cramponné, et attaché avec le cercueil de pierre.

Le 27 juin 1644, on fit solennellement et en présence d'un très-grand nombre de personnes l'ouverture de ce tombeau; et l'on y trouva des ossemens enveloppés dans une nappe d'autel, et par-dessus un écrit en parchemin, gâté aux deux extrémités, tout semblable à celui qu'avait fait Françoise d'Aubonne ci-devant chanoinesse d'Épinal, qui porte que vingt-quatre, tant évêques qu'archevêques, ont

(1) Archives de Lorraine. Layette, Briey.

(1) Histoire de Lorr. t. II, p. 5. Preuves. Note M.

ocroyé des indulgences à l'hermitage de Sant-Augier, le tout confirmé par Jean de Sierk évêque de Toul, mort en 1507.

le même billet contenait qu'en 1513, les mêmes ossemens furent visités par Christophe évêque de Christopole, suffragan de Hugues des Hazards évêque de Tou, dont on trouva aussi le procès-verbal le 5 mai 1513, dans le tombeau de saint Augier, avec la collecte du même saint Augier, nommé *Agericus*.

On célèbre la fête de saint Augier à Epinal, le premier décembre. Un manuscrit intitulé : *Histoire de la vie admirable à grand saint Goeric roi d'Aquitaine*, etc., écrit par un prêtre d'Epinal, qui aait assisté à la translation de ce saint, fête en 1644, dit qu'avant cette époque on lisait *autour du tombeau de saint Auger, à travers plusieurs effaçures*, qu'il aait été de l'ordre de *saint Benoît*. Tout ceci est tiré du procès-verbal de la translation de saint Augier, faite en 1644.

Quelques-uns ont conjecturé que ce saint Augier est le même que saint Airy évêque de Verdun. La conformité du mot latin, *Agericus*, semble favoriser cette conjecture, mais le tombeau qui se voit en la chapelle de saint Augier, est une preuve indubitable que ce saint Augier avaiété enterré en ce même lieu, et n'est point du tout saint Airy de Verdun, qu'on dit avoir été enterré dans un oratoire, qui était dans la maison de son père

V AGER (*le Ru d'*). — Le ru d'Auger à sa source vers le bourg de Bulgnéville, au bailliage de Bourmont, passe à Médonville, Jainvelotte et entre dans le Mouzon au-dessous de Pontpierre, bailliage de Neufchâteau.

AUGNY. — Augny village dans l'île de Metz, appartenant à l'abbaye de saint Symphorien. Il y avait autrefois au même lieu un prieuré sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondé en 1066, par Adalberon III, évêque de Metz, et donné par le même prélat à Richer abbé de saint Symphorien. Il incorpora la cure du

même lieu audit prieuré, avec pouvoir d'y établir un vicaire pour le desservir.

Etienne de Bar évêque de Metz confirma cette donation en 1150, et depuis la fondation les religieux de saint Symphorien ont continué, en qualité de curés primitifs de la paroisse d'Augny, d'y faire toutes les fonctions dans l'église paroissiale le jour de saint Jean-Baptiste.

En 1610, les prieurs et religieux de saint Symphorien obtinrent en cour de Rome, l'union et incorporation du prieuré d'Augny, avec tous ses droits et revenus, au vestiaire de leur abbaye. Les bulles sont datées du 3 des nones de décembre 1611.

Le village d'Augny est situé dans une plaine, au pied de la côte Châtel-saint-Blaise, à une demi-lieue de Jouy-aux-Arches, et une et demie de Metz. Il y a encore Augny-sous-Grimont, cense de la paroisse de Faily, à une lieue de Metz.

AULNOY. — Aulnoy, *Alnetum*, tire son nom d'*Alnus*, l'aulne, arbres qui sont communs dans ce pays; d'où viennent tant de village du nom d'*Aulnoy* ou *Aunoy*, ou les *Aunées*. Sans sortir de Lorraine nous avons :

Aulnoy, village du diocèse de Toul, office de Foug, baronnie et prévôté de Beaufremont, recette et bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Paul en sa conversion. L'abbé de saint-Evre nomme à la cure, et est décimateur, avec l'abbesse de l'Étanche, le prieur de saint Jacques-du-Mont, les Pères bénédictins de Châteaux et le curé pour un tiers des grosses dimes, et toute la menue, etc. Il y a dans ce lieu 50 à 52 habitans.

Aulnoy-sous-Vertusey, village annexe de Vertusey, diocèse de Toul, office de Foug. L'église a pour patron saint Gorgon; le chapitre de la cathédrale de Toul, présente à la cure pendant six mois, elle est au concours pendant les six autres mois; suivant l'alternative du concordat Germanique. *Aulnoy*, annexe de *Vertusey*, a pour patron saint Sébastien, cour souve-

raîne de Lorraine ; les dîmes de Vertuzey et d'Aulnoy se partageant entre la cathédrale de Toul, les religieux de Saint-Mihiel, l'abbé de Reméval et les seigneurs d'Aulnoy. Il y a un château ou fief.

La terre d'Aunoy fut affermée et soumise à la loi de Beaumont au mois de septembre 1302 (1), par Isabelle dame de Kieuraing et d'Apremont et Robert son fils accompagnèrent en 1305, le chapitre de l'église de Toul aux terrages d'Aunoy et Vertuzey.

En 1357, Geoffroi sire d'Apremont et de Dun, assigna à sa fille, femme d'Oly de Féécrange, trois cents livres de terre à prendre sur plusieurs terres de son domaine, entre autres sur Aunoy et Vertuzey.

AULNOY, village du Barrois, diocèse de Toul, office, Prévôté et baronnie d'Anserville, présidial de Châlons, parlement de Paris, le roi en est seul seigneur. M. le marquis de Choiseul-Stainville, jouit des droits utiles et honorifiques. La paroisse a pour patron saint Martin ; l'archidiacre de Bennel nommé à la cure ; le curé prend un cinquième dans la grosse et menue dime ; un tiers dans la contrée des Essarts. Le commandeur de Beaux prend le surplus, sur quoi il rend au chapitre de la cathédrale de Toul, vingt-cinq muids, moitié blé et moitié avoine, mesure de Bar ; il y a dans Aulnoy 95 ou 96 habitans. Dépend *Buisson-sur-Saulx*.

Robert duc de Bar avait acquis trente florins, valant vingt-sept francs et demi, sur le domaine d'Aunoy (1), des héritiers de Cheignon Bernefroy, lequel les avait acquis de Barthelémi de Norroy, auquel feu Eudes de Grancey et Yolande de Bar sa femme les avait donnés à titre de rachat de trois cents vieux petits florins de Florence, que ledit de Norroy, à la prière des susdites Eudes de Grancey et Yolande, rétrocéda à Jean comte de Salm, auquel ils les devaient. Le même duc Robert donna en 1399, ces trente florins à Jean d'Aunoy

chevalier, son conseiller et maître d'hôtel, pour en jouir en titre de fief. Mais depuis, ces trente florins ayant été confisqués au profit du roi René sur le sieur d'Auroy, qui était mort en Bourgogne, faute de devoirs et de services, le roi René eut fit don à son fils le comte de Vaudémont qui venait d'acquérir la terre d'Ancerville du seigneur de Rodemach. Cette cession est du 31 janvier 1466.

AULNOY, village de la dépendance de Nommeny, appartient aujourd'hui à l'abbaye de saint Léopold de Nancy, pour la cession qui lui en a été faite par l'abbaye de Longeville. Diocèse de Metz. Il y a un fief et un moulin sur le ban de Delme.

Aulnoy, autrefois village considérable, incendié pendant les guerres civiles, à présent hameau, dépendant de la paroisse de Fresne. Ce hameau situé dans la plaine de Voivre, sur un ruisseau, dépend de la seigneurie et prévôté de Fresne, l'une de celles qui composent le temporel de l'évêché de Verdun, sous le ressort du bailliage de cette ville et du même diocèse. Il y a en ce lieu un fief séparé.

Aulnoy, village de Frêne, chef-lieu de chatellenie de Frêne, dans le bailliage de l'évêché de Verdun, ayant titre de marquisat de Frêne, d'où dépendent 41 ou 19 villages.

AULOGE. — Auloge, prieuré situé aux environs de Cologne, fut donné à l'abbaye de saint Arnould de Metz par Théodoric évêque de Verdun, vers l'an 1030, sous l'abbé Vallon ou Willume, mort vers l'an 1080. L'évêque hierri dans le titre de donation, dit qu'il a faite en considération de l'extrême affection qu'il portait audit abbé Varlon, et en reconnaissance des grands et fidèles services qu'il avait rendus aux églises de son diocèse. Il consent que cet abbé établisse en ce lieu une communauté de religieux, et qu'il y puisse bâtir une autre église paroissiale. Ce prieuré ne subsiste plus dans la dépendance de saint Arnould.

(1) Archives de Lorr. Layette, Apremont.

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Ancerville.

AULTREY. — L'abbaye d'Autrey proche Remberviller, fut fondée par Etienne de Bar évêque de Metz, vers l'an 1150 et donnée aux chanoines réguliers de saint Augustin. Cette abbaye est située à une lieue de Remberviller vers l'orient, sur la petite rivière de Mortagne. Avant cette fondation il y avait en cet endroit un château, qui fut pris et ruiné par Adalberon II évêque de Metz, sur un seigneur nommé *Bérald*.

Les évêques de Metz en jouirent dans la suite comme d'un fief qui leur appartenait, et y bâtirent le monastère d'Autrey qui subsiste encore aujourd'hui sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de saint Hubert, dont on prétend y posséder l'article d'un doigt, ce qui y attire un grand nombre de Pèlerins, surtout de ceux qui ont été mordus de chiens enragés. On admire dans cette église les vitraux qui sont d'une beauté toute extraordinaire. Thierry de Bar évêque de Metz, successeur d'Etienne de Bar (1), confirma la fondation et les privilèges de ce monastère en 1166. Bertrand évêque de Metz augmenta ses biens. Le premier abbé d'Autrey est nommé Anselme ou Anselin.

En 1495 (2), les pères de saint Hubert en Ardenne, attaquèrent ceux d'Autrey, prétendant que la relique de saint Hubert qu'ils se vantaient d'avoir, n'était pas véritable, parce que le corps de ce saint évêque repose dans la fameuse abbaye qui porte son nom dans les Ardennes : le pape Léon X en 1515, donna un bref qui défend à tous autres qu'aux pères de saint Hubert, de s'attribuer aucune relique de ce saint. Mais ceux d'Autrey s'étant pourvus premièrement à Rome, puis en Lorraine, pardevant Nicolas de Anzia, délégué de sa sainteté en 1521, celui-ci condamna les parties à s'en tenir à un accord passé en 1515, qui veut que les pères d'Autrey demeurent en possession de leur relique. On lit dans l'histoire de l'abbaye de saint Pierre ou de Notre-Dame

de Luxembourg; que dans ce monastère on possède aussi une dent de saint Hubert, qui y fut donnée en 1627, par un carme déchaux polonois, qui venait d'Espagne. L'auteur de cette histoire remarque que l'on a grande dévotion à cette relique contre les morsures de chiens enragés. Ainsi Autrey n'est pas le seul lieu où l'on croit avoir des reliques de saint Hubert.

Cette abbaye était anciennement de la congrégation d'Avoise (1), et les religieux portaient l'habit blanc, mais aujourd'hui ils portent l'habit noir, avec l'écharpe ou banderolle de toile blanche. L'abbaye est de la congrégation réformée du bienheureux Pierre Fourier, dite de Saint-Sauveur.

Par le traité de 1718, l'abbaye d'Autrey a été cédée nommément au duc de Lorraine, qui y nomme en commande, en vertu de l'indult accordé au roi de Pologne Stanislas, le 15 janvier 1740.

AUZÉCOURT. — Auzécourt, village du diocèse de Châlons-sur-Marne, office, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Martin, l'abbé de Huiron nommé à la cure, les religieux de ce abbaye sont décimateurs, avec le prieur de Dieu-s'en-souviens et le chapitre de saint Pierre de Bar et les chapelains de la chapelle Notre-Dame de l'église de saint Max de la même ville (2). Il y a dans l'église paroissiale d'Auzécourt, une chapelle sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, dont la collation appartient au séminaire de Châlons. Il y a dans ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Vanne de Verdun, donné à cette abbaye par Renaud, comte de Bar. Il est nommé *Alzeicurtis*, Auzécourt; Renaud avait donné ce prieuré à l'église romaine, qui le céda à l'abbaye de saint Vanne, moyennant un cens annuel de douze deniers. Le roi est seul seigneur d'Auzécourt; il y a dans ce lieu environ soixante habi-

(1) Hist. de Loer. t. 2. p. cccxxi.

(2) Hist. de Loer. t. 2. p. 84.

(1) Benoît poillé de Toul.

(2) Ibid. p. 285.

tans, y compris ceux d'une cense sur le finage, qui appartient au séminaire de Châlons-sur-Marne.

En 1212 (1), Louis abbé de saint Vanne de Verdun, Thibaut comte de Bar et de Luxembourg et Henri son fils firent un accord, par lequel tout ce qu'ils ont en une certaine ville neuve, appelée *Auzécourt*, sera en commun, excepté le labour d'une *charrée*, que l'abbé se réserve, et les prés qu'ils avaient auparavant. Les amendes, grandes et petites, des chevauchées et des guerres appartiendront au comte, avec celles de la ville, au-dessus de cinq sols, les autres de cinq sols, les assises, les terrages, les fours, les moulins et autres choses seront communs. Ils seront tous deux tenus des réparations; il sera permis à l'abbé d'avoir un four près de sa maison pour ses domestiques et ceux du comte seulement. Le comte de Bar ne pourra donner cette terre en fief, ni le céder à personne, si ce n'est à l'église de saint Vanne. Cet accord est scellé des sceaux de l'abbé et du couvent.

L'AVANTGARDE.—Ce château bâti sur le sommet d'une montagne assez escarpée, à gauche de la Moselle, à deux lieues de Nancy et trois de Pont-à-Mousson, est célèbre dans notre histoire de Lorraine. C'était autrefois une prévôté considérable. C'est à Pompey, village situé au pied du château de l'Avantgarde, que les officiers de cette justice tenaient leur siège.

L'Avantgarde, outre les différens sièges qu'il a essayés, n'est pas moins célèbre par les différens seigneurs qui l'ont possédé. Il est peu de lieux qui aient changé tant de fois de maîtres. Sans parler de ceux dont il est déjà fait mention dans la Notice, nous ajouterons qu'en 1587, il y eut difficulté entre Robert, duc de Bar, et Jean de Lénoncourt, fils de Gérard de Lénoncourt, au sujet de l'Avantgarde, ledit de Lénoncourt soutenant que Henri de Bar, sire de Pierrefort, lui avait engagé

(1) Archiv. de Lorr. Bar, ville et faub.

cette forteresse pour une somme qu'il lui devait; le duc de Bar soutenant au contraire que ce château lui appartenait, et qu'il en avait plusieurs lettres obligatoires. L'affaire fut terminée par l'entremise de Jean, duc de Lorraine, de cette manière: Le duc Robert permit que Jean de Lénoncourt gardât l'Avantgarde en titre de fief, dont il lui fit les reprises de foi et hommage.

En 1433, le roi René assigna à Henri, bâtard de Bar, les château et châtellenie de l'Avantgarde avec ses dépendances, pour l'aider à soutenir son état, dont il lui fit hommage, mais pour sa vie seulement. L'année suivante le même roi René donna la même châtellenie audit Henri pour la posséder héréditalement et à toujours, et en disposer à sa volonté. L'acte de cession est du 21 octobre 1434, à condition que si Henri de Bar venait à mourir sans enfans légitimes, ladite terre retournerait au domaine du duché de Bar. Cette donation fut renouvelée en 1438.

En 1441, Jean comte de Nassau-Sarbruck, sire de Comimercy, donna son dénombrement, où il déclare tenir en fief et hommage du duc de Lorraine la moitié des châteaux, terres et seigneuries de Pierrefort, l'Avantgarde, Bouconville, Norroy devant Metz, etc.

Le prince Louis, fils du duc René I^{er}, marquis du Pont, lieutenant général de Lorraine et Barrois, en 1444, mit en main de Vautrin Huzar, prêtre, gouverneur de Condé, les châteaux, terres et seigneuries de l'Avantgarde, et quelques autres, pour en jouir, lui et ses héritiers, jusqu'au paiement de sommes très-considérables, qu'il avait avancées, tant à l'évêque de Metz, à la prière de la duchesse de Lorraine, que pour racheter les terres de Marbache et de l'Avantgarde, que Pierre de Bar avait engagées au père de feu Collignon de Ludre, représenté par Jacques de Haraucourt à cause de Catherine de Beuilly son épouse.

Le duc Nicolas donna la seigneurie de l'Avantgarde en 1471, à Antoine de

Mohet son conseiller et chambellan, en récompense de ses services. Cette donation fut confirmée en 1474, par le duc René, père du duc Nicolas. Antoine de Mohet transmit cette seigneurie à Charles de Mohet, son fils, seigneur de Vilaine, lequel la rétrocéda en 1514, au duc de Lorraine, avec celle de Chaligny, pour une somme de deux cents écus d'or au soleil.

Le duc Antoine, en considération des services que lui avait rendus Jean de Perulles, son écuyer d'écurie, et en faveur de son mariage avec Barbe de Lucy, fille de Mahéu de Lucy, chevalier, seigneur de Dombale, son maître d'hôtel, lui donna la seigneurie de l'Avantgarde, réversible néanmoins à son domaine, au cas que ledit de Perulles viendrait à mourir sans enfans. Cét acte est daté de Nancy, le 12 février 1529.

En 1479, le duc René II, fit don de la terre de l'Avantgarde et de ses appartenances à Jean bâfard de Calabre, qui en fit ses reprises le 12 janvier 1480. Le duc Charles III, engagea la même terre à dame Anne Ferriet, veuve de feu Antoine Gotz, sieur de Novian, à la réserve du château, de la gruerie, *patron*, amendes, confiscations, la souveraineté et ressort, pour une somme de 25,000 francs, monnaie de Lorraine. Le même duc accorda à Jean Blaise de Mauléon sieur de la Bastide, Attigny, son chambellan, et baillif de l'évêché de Toul, et à Antoinette du Châtelet sa femme, de pouvoir se retirer, eux et leur famille, en son château de l'Avantgarde, pour y demeurer, et jouir des terres, prés, jardins, qui tiennent audit château, des rentes et revenus des villages de ladite terre.

L'année suivante le duc Charles III, engagea de nouveau la châtellenie, terre et seigneurie de l'Avantgarde à Pierre de Gournay, seigneur de Sécourt, son chambellan, pour la somme de 31,000 francs.

Voyez POMPEY.

AVIERE (l') rivière. — L'Avière est une petite rivière qui prend sa source au-dessus de Chaumonzey, ordre de chanoi-

nes réguliers, et se jette dans la Moselle au-dessous de Châtié.

AVILLER ou AUVILLER. — Aviller ou Auviller, village, et Haucourt qui en dépend est du diocèse de Verdun, office et recette de Briey, juridiction des juges de Mercy, bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Laurent, le chapitre de la cathédrale de Toul nomme à la cure, et est décimateur, avec le curé. M. le comte de Mercy d'Argenteau en est seigneur; la haute-justice est réunie au comté de Mercy. Il y a 29 à 30 habitans.

La seigneurie d'Aviller a été possédée par les seigneurs d'Amelle (1). Thierri d'Amelle chevalier, sire d'Auviller, reconnaît avoir reçu d'Ascelin de Bouconville la somme de 1050 livres, qui lui était due par Errard de Briey chevalier, laquelle somme ledit Errard lui avait cédée. Les lettres sont de 1282, Hue d'Amelle chevalier, sire d'Aviller en 1294, donne pour pleige et caution, son cher seigneur Henri comte de Bar envers Jean Ancel citoyen de Metz, pour une somme de 500 livres de petits tournois, payable à volonté, pourquoi il engage au comte de Bar sa forte maison d'Aviller.

En 1376, Orliet de Billey écuyer, et Marguerite de Florainville sa femme, vendent à faculté de réachat tout le droit qu'ils avaient en la ville et forteresse d'Aviller et en celles de Haucourt et Domery, pour une somme de 700 francs, à Errard de Fontois. Cette vente fut faite en présence de Robert duc de Bar. Le même Orliet de Billey, Huet et Habrant ses frères, enfans de feu Jean de Billey chevalier, vendirent la même année à Thirion fils de feu Jean d'Axain, la moitié de la forteresse d'Aviller avec la seigneurie de Haucourt, Domery, etc., dépendante de ladite forteresse; lesquelles choses ledit Thirion engage à Poincignon Dieu-Amy, pour une somme de 500 petits florins vieux de Florence, qu'il lui avait prêtée. Les susdits Orliet frères, consentent que la

(1) Archiv. de Lorr., Layette Briey.

forteresse d'Aviller demeure entre les mains d'Alizette veuve de Poincignon Dieu-Amy, jusqu'au remboursement de cette somme.

La terre d'Aviller passa à la maison de Landres en 1471, par la vente que Carlot de Ville écuyer, seigneur dudit lieu en partie et Marguerite de Puligny sa femme, firent à Didier de Landres leur cousin, chevalier, et à Jeanne de Puligny son épouse, laquelle terre ils tenaient de noble Errard de Fontois chevalier, par lui acquise d'Oliet de Fontois. L'acte est du 14 août 1471 et scellé du sceau de leur cousin Jean de Lénoncourt. Quelque temps auparavant, c'est-à-dire le premier février de la même année, le même Didier de Landres avait échangé avec Collignon de Ville et Mahant de Ville sa femme, tout ce qu'il avait en la seigneurie d'Ecle, contre ce qu'ils avaient au château et forteresse d'Aviller et aux bans et finages de Harcourt et Domery.

Je trouve néanmoins que la même année (1), Didier de Landres présenta sa requête au duc Nicolas de Lorraine, disant que le feu duc son père lui étant redevable de grandes sommes pour les services qu'il lui avait rendus en la défense du pays de Lorraine et pour d'autres causes, en récompensé desquelles choses il pria le duc Nicolas de lui céder et transporter tous les droits qu'il avait en la place, terre et seigneurie d'Aviller et de Harcourt au duché de Bar, que tenait à vie Conrad de Basle écuyer, par don que lui en avait fait le feu duc son père. Didier de Landres ajoutait que ladite terre avait été donnée en mariage par feu Wanchelin de la Tour à dame Catherine de Vatronville sa nièce, mère dudit seigneur de Landres; laquelle Catherine et Gérard de Seraucourt son second mari, du temps de la minorité dudit seigneur de Landres, la vendirent au feu duc de Lorraine. Cette requête fut décrétée et le duc Nicolas accorda à Didier de Landres, pour lui et

ses hoirs la terre et seigneurie d'Aviller et Harcourt, et la forte maison alors ruinée, s'en réservant seulement le ressort et la souveraineté. Le décret est du 15 août 1471. Le duc René ratifia cette donation à Mirecourt le 30 juin 1474. En vertu de cette cession les seigneurs de Landres ont continué à jouir de la terre d'Aviller, et en ont fait leurs reprises en différens temps. Antoine de Landres voué du ban de Landres et seigneur d'Aviller, reprit du duc de Lorraine ce qu'il avait à Aviller par indivis avec Perrin de Landres son frère, et d'Errard de Harcourt et Simon de Haussonville, à cause de leurs femmes ses cousines.

En effet, Gérard de Seraucourt donna ses lettres en 1446 (1), par lesquelles il reconnaissait que comme Wanchelin de la Tour et Catherine de Lénoncourt sa femme lui eussent mis en gage et de Catherine de Vatronville sa femme, la maison, terre et seigneurie d'Aviller pour la somme de 700 francs, de 12 gros de Metz chacun, pour la dot de ladite de Vatronville nièce dudit Wanchelin: et comme aussi le duc de Lorraine, en faisant le rachat de la terre de Conflans de Catherine de Lénoncourt, il avait pareillement racheté dudit de Seraucourt et de sa femme, la terre d'Aviller pour la somme de 700 francs, il reconnait avoir été payé de cette somme. Fait le 10 janvier 1446.

En 1403 (2), Robert duc de Bar confisqua tout ce que Vincmar et Errard de Gueminé frères possédaient en fief en la ville, ban et finage d'Aviller, à cause des désordres que ces deux frères avaient commis pendant la guerre qu'ils lui avaient faite, brûlant, saccageant et pillant, rançonnant les hommes et femmes, les mulctant, et leur faisant tous les maux dont ils s'avaisaient; et en fit transport à Jean Dieu-Amy citoyen de Metz, en considération de ses services pour en jouir lui et ses héritiers, en accroissement des fiefs qu'il tenait déjà du duc de Bar, néanmoins à faculté de

(1) *Ibidem.*

(1) *Ibidem.* Layette, Conflans en Jarnisy.

(2) *Ibidem.* Layette, Etain.

rachat d'une somme de 150 francs. En conséquence de cette cession, Jean Dieu-Amy, en fit ses foi et hommage au même duc, déclarant que si le duc venait à s'accorder avec les susdits frères de Gueminié, il consent de rendre ledit engagement, en lui remboursant la même somme.

Aviller et Haucourt sont aujourd'hui du bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy.

AVILLER. — Aviller, village du diocèse de Verdun, officé, prévôté et marquisat d'Hatton-Châtel, dont Aviller n'est distant que d'une petite lieue, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Il y a sur le ban un moulin qu'on appelle *Burcy*, qui est au roi. Les habitans d'Aviller pouvaient aller moudre leurs grains ailleurs qu'à ce moulin, mais depuis quelques années, ils y sont bannaux. Il y a à Aviller une petite église sous l'invocation de la sainte-Croix en son exaltation, où le curé de Saint-Maurice-les-Côtes va dire la messe fêtes et dimanches. Il peut y avoir environ trente-cinq à quarante habitans en ce lieu.

C'est apparemment du premier Aviller, que tirait son nom la maison de ce nom; ancienne chevalerie, maison de nom et d'armes, dans le bailliage de Saint-Mihiel, à présent éteinte. Elle portait de sable à la croix d'or au premier canton, chargée d'une fleur-de-lys d'or. Elle subsistait encore sous le duc Antoine dans la guerre d'Alsace, en 1525, contre les luthériens.

On trouve qu'en 1560, Jacques de Luz seigneur de Neuville en Verdunois, et Michelle du Fay sa femme, engagèrent à Honoré Ferry de Jaulny, seigneur dudit lieu et de Boncourt sur Meuse, et à dame Marguerite de Rivière sa femme, la terre et seigneurie d'Aviller en Voivre sous Hatton-Châtel, chargée de fief envers le duc de Lorraine, pour quatre mille francs Barrois; et en 1570, les mêmes Jacques de Luz et Michelle du Fay sa femme vendirent pour toujours, à Antoinette de Dainville dame de Fresnel et Levingney, veuve

d'Honoré Laurent de Franchières, dit Fresnel, sieur de Boulancey, capitaine de Bar; la seigneurie d'Aviller et le droit de ladite, qu'ils s'étaient réservé dans l'engagement précédent, moyennant la somme de cinq mille sept cents florins, monnaie du Barrois. Ladite vente faite sous le scel du tabellionage de Saint-Mihiel, le 6 octobre 1470, par-devant Philippe Piatel et Didier Vallon notaires.

En 1576 (1), le grand-duc Charles vendit à M. Claude de Beauveau seigneur de Manonville, et gouverneur de son fils le marquis du Pont, capitaine de Hatton-Châtel, la terre et seigneurie d'Aviller, avec la haute, moyenne et basse justice, ainsi que le duc l'avait acquise de dame Antoinette de Dainville veuve de Laurent de Franchières, pour une somme de 570 francs.

Il paraît qu'Aviller était anciennement une dépendance de Doncourt-aux-Templiers (2). Nous trouvons l'acte d'affranchissement d'Aviller, fait en 1512, par frère Médard Denisot commandeur de Marbotte, seigneur de Doncourt-aux-Templiers, portant qu'il affranchit et exempte les hommes et femmes d'Aviller, sujets de sa maison de Doncourt; des conditions de main-morte et fort-mariage, et il leur permet de se marier à Doncourt et aux pays des duchés de Lorraine et de Bar, évêché de Verdun et terre de Gorze, en franc lieu, et non autrement. En considération de cet affranchissement chaque habitant d'Aviller devait payer annuellement audit commandeur, trois francharts de blé et trois cretes d'avoine mesure de Verdun, et trois gros barrois pour leurs fours qu'ils peuvent faire en leurs maisons. Ceux qui n'étaient point laboureurs, devaient payer trois gros pour leur franchise et trois gros pour leurs fours. Cet acte fut ratifié au chapitre provincial du prieur de Champagne, de

(1) Archives de Loir. Layette, cote. fiefs en diverses prévôtés.

(2) Ibidem. Layette, Hatton-Châtel.

l'ordre Malthe ou de Rhodes, le 14 juin 1512.

Outre les deux villages du nom d'Aviller, dont nous venons de parler, nous connaissons encore en Lorraine; *Aviller*, village à une lieue de Mirecourt, du bailliage de Darney; *Aviller*, cense, communauté d'Atigneville, bailliage de Neufcâteau, et *Aviller*, autre cense, communauté d'Auzainviller, du même bailliage.

AVIOTS ET BARBONVILLE. — La chapelle des Aviots fut premièrement donnée à l'abbaye de Béchamps par Pierre évêque de Toul. Matthieu son successeur confirma cette donation en 1203.

En 1288, l'abbé de Béchamps, pour mettre fin aux difficultés qu'il avait tous les jours avec celui de Moyenmoutier, pour cause de ladite chapelle et de la seigneurie de Barbonville, dont elle dépendait pour la plupart de ses terres, la céda à l'abbé de Moyenmoutier, à charge que lui et ses successeurs paieraient aux abbés de Béchamps un cens annuel de 63 sols toulois, faisant en monnaie de Lorraine six francs dix huit deniers, et au curé de Damelevière une charretée de foin, à charger à volonté. Depuis cet accord, le cens en argent s'est toujours pris, et a été payé sur la taille de Barbonville, et la charretée de foin sur un pré de ladite seigneurie.

En 1568, la terre et seigneurie de Barbonville avec toutes les appartenances, fut laissée au prince Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, par contrat d'engagement; et madame Catherine de Lorraine son épouse en jouit, après le décès dudit prince, jusqu'en 1588, que le duc Erric la racheta de ladite princesse sa mère. En 1593, Jacques Gravier fut pourvu de la chapelle des Aviots par le duc Erric, qui en était collateur par droit de rachat.

En 1599, le duc Erric donna pour la fondation du noviciat des Jésuites de Nancy, la terre et seigneurie de Barbonville; et le pape Clément VIII, à la prière de Charles III duc de Lorraine, en fit ex-

pédier la même année les bulles qu'il confirma par d'autres l'an 1604.

En 1609, tous les titres de Barbonville et ceux de la chapelle des Aviots furent mis entre les mains des Jésuites sous pension annuelle de cent francs. Depuis ce temps-là jusqu'en l'an 1634, que le sieur Gravier mourut, ils y firent des réfections, et payèrent la redevance due à l'abbé de Béchamps, se regardant non seulement comme collateurs, mais encore comme propriétaires de cette chapelle. Ils en alléguèrent ces raisons: que le P. Gueret, dans un état qu'il avait fait en 1611, de tous les droits et charges du noviciat, avait laissé par écrit, et signé de sa main, que la collation de la chapelle qui était autrefois à l'abbé de Béchamps, et puis à l'abbé de Moyenmoutier, lui était dévolue avec la terre de Barbonville, et qu'il était aussi tenu d'en acquitter les charges des 63 sols Toulois et de la charretée de foin.

Qu'en 1615, monseigneur de Maillane évêque de Toul, commis par les bulles du pape Clément VIII, pour reconnaître cette donation faite aux Jésuites par le duc Erric, et les en faire jouir dans toute son étendue, persuadé que le droit de la chapelle y était compris, leur en avait donné des lettres d'union; qu'après la mort du seigneur Gravier le prince François de Lorraine, comme abbé de Moyenmoutier, en avait été pourvu, mais qu'ayant depuis été informé du droit des Jésuites, il s'en était déporté par acte du 18 juillet 1657, et par une lettre du 4 juin de la même année au sieur Lefèvre son avocat au parlement de Metz, lui ordonnant d'abandonner l'appel qu'il en avait interjeté comme d'abus, et de cesser toutes poursuites.

En 1663, le sieur Médard qui avait été pourvu de la chapelle des Aviots par le prince François abbé de Moyenmoutier, et y avait été maintenu contre l'opposition faite à sa prise de possession par le recteur du noviciat de Nancy, s'en démit entre les mains du révérend père D. Philibert Galavaux abbé et des religieux de Moyenmoutier, les-

quels par acte du 14 août de la même année consentirent que la chapelle fût unie au prieuré de Rosières, autant de temps qu'il serait à la congrégation, qu'autrement elle retournerait sous la juridiction de l'abbé et des religieux de Moyenmoutier.

Les Jésuites s'y opposèrent, et prétendirent être collateurs de la chapelle, ou bien ils demandèrent d'être indemnisés des réfections qu'ils avaient faites et des redevances qu'ils avaient toujours payées à l'abbaye de Béchamps; sur quoi il y eut un gros procès au bailliage et à la cour souveraine de Nancy. Pour le terminer, le R. P. dom Philibert Galavaux abbé de Moyenmoutier, comparissant par le R. P. dom Hyacinthe Alliot prieur de Sainte-Croix de Nancy, par acte passé à Nancy, le 19 août 1673, se déporta du droit de patronage et de présentation à la chapelle des Aviois, située au ban de Vigneulle-les-Rosières, et renonça à tous les droits qu'il y pouvait avoir au profit du père recteur du noviciat de Nancy, en qualité de seigneur de Barbonville, et cela en conséquence d'une option à lui réservée par un arrêté du 17 janvier 1668, de la cour souveraine, qui le condamnait à restituer au recteur tout ce qu'il vérifierait avoir payé; d'ailleurs les revenus de la chapelle depuis l'an 1599 jusqu'au mois de juillet 1662, tant pour la redevance annuelle, que pour les réparations de la chapelle, s'il n'aimait mieux se déporter du droit de patronage ou de présentation à la chapelle. Le père Guillemot accepta le dépôt, et renonça à toutes les prétentions qu'il avait, tant pour le R. P. abbé de Moyenmoutier, que contre le sieur Médard et les héritiers du feu Jacques Gravier vivant, chapelain de ladite chapelle, et les religieux bénédictins de Rosières, tant pour le cens en argent et le foin, et pour améliorations et frais de procès, s'obligèrent de payer à l'avenir, à la décharge du sieur abbé de Moyenmoutier, à l'abbé de Béchamps, le cens en argent, et au curé de Damelevière, le

foin, et de faire le service accoutumé. Cette chapelle est aujourd'hui desservie par les religieux de Rosières.

AVOLD (SAINT-) ET HOMBORG, vulgairement dit **HOMBORG - L'ÉVÊQUE**, pour le distinguer du grand **HOMBORG**, à deux lieues de **Deux-Ponts**.

Saint-Avoid, est une ville considérable de la Lorraine-Allemande, située sur la grande route de Francfort en France, et sur la petite rivière de *Rosselle*, et non sur la *Moselle*, comme quelques-uns l'ont écrit. Ville autrefois fermée de murailles, située à l'orient de la ville de Metz, dont elle est éloignée de huit lieues, à cinq lieues de Sarlouis, vers le midi.

Elle tire son nom de saint Nabor, martyr, nommé par corruption, saint Avold en français, et *Santderover* en allemand, dont le corps fut déposé dans l'abbaye de ce nom, vers l'an 730, par Crodegand évêque de Metz, qui en est considéré comme fondateur, car le monastère subsistait assez long-temps auparavant.

Saint Fridolin, Hibernois de naissance, étant passé en France sur la fin du règne de Clovis, au commencement du VI^e siècle, et s'étant arrêté à Poitiers, fut chargé du gouvernement du monastère de saint Hilaire, célèbre évêque de cette ville. Rempli de l'esprit de Dieu, il voyagea en plusieurs endroits et réforma divers monastères. Étant arrivé au lieu ou est aujourd'hui Saint-Avoid, il engagea Sibebaud évêque de Metz, vers l'an 740, à y bâtir un monastère qu'il nomma *Hilaricum* (1), en l'honneur de saint Hilaire, pour qui il avait une dévotion singulière, et sous le nom duquel il consacra tous les monastères qu'il fonda, ou qu'il réforma. On croit que l'abbaye de Saint-Avoid fut d'abord dédiée sous l'invocation de saint Paul.

Ce ne fut que sous l'évêque Crodegang, vers l'an 765, qu'il prit le nom de Saint-Avoid, à cause des reliques de saint Nabor,

(1) Annal. Benedict. tom. I. pag. 221. Anno 500.

que ce prélat y déposa. L'évêque Angelrame mort en 817 ou 818, augmenta considérablement ce monastère, dont il est considéré comme un des plus insignes bienfaiteurs.

L'abbé de Saint-Avold tenait autrefois le premier rang parmi les autres abbés, aux assises générales de l'évêché de Metz; il prenait aussi le titre de premier baron de l'évêché (1), et ce titre lui est donné dans plusieurs traités passés avec les comtes de Nassau Sarrebruck; les comtes de Sarrebruck, vassaux de l'église de Metz, furent avoués héréditaires de Hombourg et de la ville et abbaye de Saint-Avold (2). Les évêques de Metz établirent à Hombourg-l'Évêque, et à Saint-Avold, une cour composée de vingt-quatre personnes, qui avaient le nom d'échevins, et qui étaient tirés de toutes les villes de la chatellenie. On appelait ce tribunal, la grande-cour et la gouerie, dont était chef le comte de Sarbruck, voué héréditaire; le comte de Créhange en était arrière-voué.

L'abbaye de St.-Avold est aujourd'hui en règle, et possédée par le révérend père dom Joseph Bandinot, depuis l'an 1744; elle reçut la réforme de Saint-Vanne en 1607. Elle a été exposée comme tous les anciens établissemens, sur-tout ceux qui se trouvent situés sur les frontières de la France et de l'Allemagne, à une infinité de révolutions fâcheuses; ce qui fait que l'on connaît assez peu son histoire; nous parlerons de ces révolutions dans la suite, dans l'histoire de la ville de Saint-Avold, et dans celle des deux Hombourg, que je ne dois pas séparer de Saint-Avold.

Nous connaissons deux villes d'Hombourg (3), l'une plus ancienne nommée *le Grand-Hombourg*, ou Hombourg-le-Château; l'autre plus moderne, nommée communément *Hombourg-l'Évêque*. La

(1) Longuerue, état de France, Partie 2. pag. 159.

(2) An. 1302 Arrêt de réunion, p. 52, 53.

(3) Le Grand-Hombourg, ou Hombourg-le-Château.

Hombourg-l'Évêque.

première est située à deux lieues de la ville de Deux-Ponts, vers le nord; la seconde à une lieue et demie de Saint-Avold, vers l'orient.

Le grand Hombourg subsistait avant l'onzième et douzième siècle, et avait titre de Comté. (1) Le comte Volmar ou Folmar était avoué de l'abbaye de Saint-Avold en 787 (2); ces sortes de voués abusèrent tellement de leur pouvoir, que par leurs vexations et leurs pilleries, le monastère était réduit à ne pouvoir nourrir le nombre de religieux nécessaires, pour y faire l'office. Angelrame, évêque de Metz, obligea Volmar à les réprimer, et on lui assigna certaines terres situées en Alsace, afin qu'à l'avenir il laissât les religieux jouir paisiblement de leurs autres biens.

Il y a beaucoup d'apparence que ce comte Volmar ou Folmar, était aïeul ou bisaïeul d'un autre Folmar, comte de Hombourg, qui laissa son comté de Hombourg, à son fils nommé Hugues, lequel étant décédé sans enfans, les seigneurs des environs, et en particulier Mathieu I^{er} du nom, duc de Lorraine, s'emparèrent du comté de Hombourg et des terres des environs, qui étaient fiefs de l'évêché de Metz.

En 1127 et 1133, il y avait un Godefroy qui prenoit le titre de comte de Castre, et de Hombourg, et en 1137, Indiction 14, on remarque Hugues, comte de Dasbourg, et Volmar, comte de Hombourg.

Étienne de Bar, évêque de Metz, mort en 1163 (3), entreprit de retirer le comté de Hombourg, des mains de ceux qui s'en étaient emparé, leur fit la guerre, et en particulier à Mathieu I^{er}, duc de Lorraine, qui régna depuis l'an 1159 jusqu'en 1176. Étienne appuyé de l'autorité et des forces de l'empereur Frédéric Barbe-Roussée, réunit Hombourg à son domaine, et en investit d'autres seigneurs; car en 1193, Mathilde, comtesse de Hombourg, fonda l'abbaye de Salival. (4) Étienne de Bar

(1) Hist. de Lorraine, pr. p. 293, t. 2.

(2) An 787.

(3) Meurisse, Histoire de Metz, p. 397.

(4) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccvii.

donna l'avocatie de Hombourg, aux comtes de Sarbruck ses vassaux.

Jacques de Lorraine qui succéda en 1258, à Jean d'Apremont, évêque de Metz, fonda *Hombourg-l'Évêque*, et y bâtit un château au sommet de la ville (1), dont les ruines subsistent encore; ce château était magnifique pour ce temps-là; il y fonda de plus en 1224, une collégiale; sous l'invocation de saint Étienne, patron de la cathédrale de Metz.

Hombourg-l'Évêque est situé sur une montagne isolée de toutes parts; la chronique de Metz, l'appelle *speculam mundi* (2), la Guérite du Monde, parcequ'il domine sur les environs. Jacques de Lorraine (3) y bâtit un palais pour lui, et des appartemens séparés pour les gens de guerre de la garnison; des demeures pour les bourgeois qui forment le bourg de Hombourg, et une église proche le château, pour treize chanoines qu'il y fonda; Hombourg-l'Évêque subsiste encore; mais fort déchu de son ancienne splendeur, le chapitre est réduit à quatre chanoines; le château abandonné et tout découvert, conserve encore quelques vestiges de son ancienne magnificence; on y voit les vestiges des salles, des écuries, voûtes de caves, et un puits très-profond, taillé dans le roc, et large de quinze à seize pieds de diamètre; ensorte que depuis assez long-temps, Hombourg-l'Évêque ne fait plus aucune figure dans l'histoire.

Après la mort de l'évêque Jacques de Lorraine (4), Philippe de Floranges son proche parent, lui succéda dans l'évêché de Metz; mais son élection fut traversée, et il fut obligé de se transporter à Rome, pour la faire confirmer: Pendant son absence, le duc de Lorraine, et d'autres seigneurs, qui avaient des prétentions contre lui, se saisirent chacun de son côté, de certaines forteresses dépendantes de

l'évêché, comme de Hombourg, de Turckestein, etc.

Philippe à son retour de Rome trouva son diocèse dans le trouble; les seigneurs du voisinage y ayant commis une infinité de désordres, il fut obligé de les réprimer par la force, et de retirer comme il put, ce qu'ils avaient usurpé des terres de son évêché.

Le jeudi d'après la saint Luc de l'an 1227 (1), Frideric, comte de Linanges, fit hommage à Laurent, évêque de Metz, pour le quart de Molesberg, avec ses dépendances, rendable à l'évêque de Metz. Dans cet acte il est dit, que le comte de Linanges et ses successeurs, sont obligés de faire garde au château de Hombourg, appartenant à l'évêque de Metz, deux mois par chacun an, ou en personne, ou par un soldat, qui prêtera serment à l'évêque.

Burchard d'Avènes, étant monté sur le trône épiscopal de Metz (2), entreprit de retirer des mains du duc Ferri III, le comté de Castre, suivant les termes de l'engagement qui avait été fait au duc Ferri; ce prince qui s'attendait à en demeurer propriétaire, résolut de faire la guerre à l'évêque, et engagea dans sa querelle, le comte de Bar; Burchard d'Avènes voyant cet orage se former contre lui, se retira à Hombourg-l'Évêque, d'où il envoya demander du secours à ses parens, à ses amis, à ses alliés, et à ses vassaux. Cependant le duc de Lorraine fit le dégât sur les terres de l'évêque, et vint ravager St.-Avoild, ville dépendante de l'évêché de Metz, y fit beaucoup de prisonniers, et emmena beaucoup de bétail.

Burchard avec ses troupes se tint en embuscade au bois de Varrent, et lui livra la bataille à Beningen sous Helring; les troupes de Ferri furent battues, plusieurs Lorrains y périrent, et le comte de Linanges y fut fait prisonnier, et acheta chèrement sa liberté.

Renaud de Bar, frère de Henri III,

(1) Anno 1542.

(2) Hist. Metens.

(3) Hist. de Lorr., tom. 1, p. 71, pr.

(4) Hist. de Lorr., t. 2, p. 380.

(1) Menrissé, p. 477.

(2) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 396.

comte de Bar (1), ayant été élu évêque de Metz en 1301, fit son entrée solennelle à St.-Avoïd l'année suivante 1302, y fut reconnu comme seigneur souverain; et reçut le serment de fidélité des bourgeois; de là il se rendit au château de Hombourg-l'Évêque, y célébra la messe dans l'église collégiale de Saint-Étienne, reçut le serment de fidélité des chanoines, des voués, des sous-voués, et des principaux habitans.

Sous l'évêque Ademare de Montil, vers l'an 1345 (2), le duc Raoul déclara la guerre à ce prélat, le poursuivit jusqu'à St.-Avoïd. Le lendemain, le duc ayant offert la bataille à l'ennemi, il la perdit, fut renversé de cheval, et obligé de se retirer vers Amance.

Philippe de Vigneulle, dans sa chronique manuscrite, dit, que ce fut le seigneur de Rodemach, qui fit la guerre à l'évêque de Metz, qu'il entra sur les terres de l'évêché, avec grande puissance de gens d'armes, et accompagné de plusieurs seigneurs, barons, chevaliers et autres; qu'il vint mettre le siège devant Saint-Avoïd, où l'évêque Ademare de Montil était entré avec ses gens. Il en sortit beaucoup moins fort en nombre de soldats que son ennemi; il ne laissa pas de remporter la victoire, et y fut fait prisonnier avec le seigneur d'Aigremont, et plusieurs autres grands seigneurs, au nombre de 90.

Depuis, l'évêque Ademare eut encore grande guerre contre le duc de Lorraine, et fit grands dégâts dans son pays.

En 1348, Marie de Blois, régente de la Lorraine (3), fit la guerre au même évêque Ademare. Les comtes de Lunéville, de Salm, et le seigneur de Rodemach, qu'elle avait appelé à son secours, et auxquels elle avait donné le commandement de ses troupes, s'avancèrent vers St.-Avoïd et en formèrent le siège; la garnison se défendit si bien, qu'ils furent obligés

de surseoir aux attaques, en attendant le secours qui leur venait; mais Ademare prévint ce secours et battit les ennemis, il en tua jusqu'à deux mille trois cents.

Thierry Bayer de Boppart (1), qui était évêque de Metz en 1382, fit de nouveaux bâtimens à Hombourg-l'Évêque, et répara les anciens. Pendant son épiscopat qui fut fort court, ses parens s'étaient mis en possession de quelques terres dépendantes de l'évêché; en particulier, ils s'étaient emparés de Hombourg-l'Évêque, et d'Albestroff; mais Raoul de Coucy, évêque de Metz, successeur de saint Pierre de Luxembourg, après avoir inutilement répété ces seigneuries usurpées, prit les armes, assiégea Hombourg, et réduisit cette place à son obéissance, par traité passé entre lui et les Bayer, qui étaient alors fort puissans dans le pays; le traité est de 1388.

Les évêques de Metz accordèrent des privilèges considérables aux habitans de la châtellenie de St.-Avoïd et de Hombourg-l'Évêque; ces privilèges furent confirmés en 1368, par l'évêque Jean de Vienne, évêque de Metz, et en 1383, par l'évêque Thierry Bayer de Boppart, et en 1389, par Raoul de Coucy. Quelque-temps après, le même Raoul de Coucy en 1393, engagea au duc Charles II de Lorraine (2), la moitié de Hombourg-l'Évêque et de Saint-Avoïd, la ville et château de Remberviller, la moitié du ban d'Épinal, la ville et le château de Nomeny, de Lucebourg, de Fribourg, d'Hebel-dange, d'Heligmer, pour s'acquitter envers le duc, d'une somme de quatre mille francs de bon or, qu'il lui devait; l'évêque Raoul se réservant le droit de rachat, avec les hommages des vassaux, et cet engagement dura assez long-temps.

En 1435, le duc René fit un accord avec Conrad Bayer (3), évêque de Metz, par lequel il lui rendit les villes de Nome-

(1) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 480.

(2) *Ibid.*, pag. 524.

(3) *Ibid.*, p. 533.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 621, 721, An. 1381.

(2) Longurée, partie 2, p. 159.

(3) *Ibid.*, pag. 782.

ny, Sajat-Avoid, Baccarat, et le ban de Delme, et quelques autres terres, depuis long-temps engagées par les évêques de Metz aux ducs de Lorraine; René les rendit moyennant la somme de quinze mille florins, qu'il reçut de ce prélat vers l'an 1470.

Sous l'épiscopat de George de Baden (1), l'évêché rentra dans la pleine jouissance de la châtellenie de Saint-Avoid, dont Bernard de Sarbruck fut établi châtelain et receveur pour trois ans, par le princier et le chapitre de Metz, comme administrateur de l'évêché.

En 1551 (2), le cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, engagea avec le consentement de son chapitre, le domaine de St.-Avoid et de Hombourg, à Philippe comte de Nassau Sarbruck, à la réserve des aides ordinaires et extraordinaires, des droits de régale et de souveraineté, moyennant quinze mille florins d'or, qui devraient être rendus par l'évêque, avec le prix de l'engagement.

An 1561 (3), intervint un accommodement entre le duc Charles III et M. de Beaucaire, évêque de Metz, par la médiation et l'arbitrage du cardinal de Lorraine, par lequel il fut arrêté; que les villes d'Albe, de Blâmont, de Sarbourg et de Deneuvre, Conflans et Condé, demeureraient au duc de Lorraine, et que Hombourg et Saint-Avoid, Baccarat et Remberviller, seraient à l'évêque de Metz; cet accord fut signé par le cardinal comme arbitre et par les parties, le 25 de février 1562, et le chapitre de Metz consentit à cet accommodement, aussi bien qu'à l'aliénation que fit le même cardinal, du ban de Delme, et à l'union qui en fut faite à la seigneurie de Nomeny, en faveur du prince Nicolas, comte de Vaudémont, en 1566.

(1) Longueruë, p. 159.

(2) 1551.

(3) Hist. de Lcrr., tom. 3, pag. 48.

Meurisse, Hist. de Metz, pag. 630. Voyez aussi l'arrêt de réunion du 20 mai 1680, pag. 50, 51 et 52.

Quelques années après, l'église de Metz se trouvant dans une grande nécessité, le chapitre donna son consentement en 1567, pour un engagement que le cardinal de Lorraine, leur évêque, prétendait faire des revenus de l'évêché et même des salines; jusqu'à la somme de trente mille écus. En vertu de cet acte, le cardinal de Lorraine, administrateur perpétuel, et son frère le cardinal de Guise, titulaire de l'évêché de Metz, et en considération de ce que leur neveu Henri de Lorraine, duc de Guise, avait fourni vingt mille florins pour éteindre une rente de pareille somme hypothéquée sur la châtellenie de Vic et de Marsal, et constituée par le cardinal de Lenoncourt, en 1551, au profit du comte de Nassau-Sarbruck, et parceque le duc avait fourni dix-huit mille florins pour retirer le domaine de Saint-Avoid et de Hombourg, engagé pour cette somme au comte de Nassau-Sarbruck.

Ces cardinaux donnèrent en fief à perpétuité au duc et à ses descendants (4), mâles et femelles, Saint-Avoid et Hombourg avec toutes les voveries et la dépendance, sans rien réserver, sinon les aides impériaux, et la charge de rendre foi et hommage aux évêques de Metz, et en outre de fournir dans cinq ans la somme de cent mille francs barrois, pour éteindre d'autres dettes de l'évêché de Metz. Ceci se passa le 16 mai 1572, le chapitre de Metz refusa d'abord de donner son consentement à cette érection; il ne la donna qu'en 1578.

Le duc de Guise donna des actes l'an 1572 et 1573, par lesquels il reconnaissait tenir ces seigneuries de l'évêque de Metz, et s'obligeait à lui en faire hommage; après quoi il prit possession de cette châtellenie et de ses dépendances, à la réquisition du chancelier de l'évêché; les habitans prêtèrent serment de fidélité au duc de Guise en 1576, après avoir été déchargés du serment qu'ils avaient faits auparavant à l'évêque de Metz.

(4) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 1363. Voyez les preuves sous l'an 1572.

Le duc de Guise ne garda pas long-temps ces deux seigneuries, car on trouve dans l'archive de Lorraine (1), dès l'an 1574, une vente, ou un projet de vente de Hombourg et Saint-Avoid, au duc Charles III de Lorraine, par le duc de Guise, et en 1578, une procuration du duc Charles au sieur d'Haussonville, pour traiter en son nom avec le duc de Guise, pour l'achat de Hombourg et de Saint-Avoid; le duc de Guise les vendit le 24 de novembre 1581, au duc Charles III, moyennant la somme de quatre-vingt seize mille écus sol, à raison de soixante sols pièce, valant deux cents quatre-vingt mille livres tournois, qui furent payées comptant au duc de Guise, qui renonça pour lui et ses enfans, à la substitution linéale et perpétuelle, mise dans l'inféodation par les deux cardinaux de Lorraine et de Guise.

Après cela, le procureur du duc de Lorraine fut mis en possession de Hombourg et de Saint-Avoid, le 27 octobre 1582, le contrat fut approuvé et ratifié l'an 1586, par le cardinal Charles de Lorraine, fils du duc; et ce dernier fit hommage de Saint-Avoid et Hombourg à son fils, cardinal, évêque de Metz et de Strasbourg, et il en donna ses lettres le 15 de septembre 1599.

Après la mort du duc Charles III, le duc Henri II, son fils, rendit les mêmes devoirs en 1609, à Anne Descart, cardinal de Givri, évêque de Metz.

Cet hommage fut suspendu dans la suite, à cause que la Lorraine fut occupée par la France; au traité de paix de Westphalie, le fief impérial de l'évêché de Metz, fut cédé et incorporé à la couronne de France.

Mais le duc Charles IV ayant été remis en possession de Hombourg et de Saint-Avoid, en vertu de la paix des Pyrénées, parcequ'il en était en possession en 1635; le duc Charles IV, dis-je, ne voulut rien changer à ce que ses prédécesseurs avaient fait à l'égard de ces deux seigneuries, et ces difficultés n'ont été terminées que par

le traité de Paris de 1718. Article XIV, par lequel, le roi cède au duc Léopold, tout le droit de souveraineté qui appartenait à sa couronne, par le traité de Munster, et lui remet toutes ses prétentions.

Pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, et en 1635, Cluquot, un des plus vaillans capitaines des troupes Lorraines, se mit à la tête de ses partis, et se rendit maître de Saint-Avoid, du gouverneur et des soldats français qui s'y trouvèrent, ce qu'il fit sans perdre un seul homme.

Comme le grand Hombourg appartenait à la maison de Nassau-Sarbruck et Otweiler, le duc Charles IV, en 1644 ou 45, s'en saisit sous prétexte que l'empire lui redevait quelques arrérages de subsides, qui lui avaient été promis quand il s'engagea dans la guerre contre la France et la Suède.

On convint à Munster, en 1648, que le duc rendrait Hombourg au comte de Nassau, à condition qu'on lui paierait les arrérages qui lui étaient dûs et qui furent fixés à cent mille écus ou environ; il toucha une partie de cette somme, mais n'ayant pas touché le reste, il demeura en possession de cette place jusqu'à sa sortie de Lorraine en 1670. Il mit alors en 1671, le château de Hombourg en forme de dépôt entre les mains de l'électeur de Trèves, qui y tint garnison, jusqu'à ce que la France s'en empara par le maréchal d'Humières en 1678.

En 1665 (1), on entra en négociation sur quelques plaintes que faisait le duc Charles IV, touchant les entreprises que les gens du roi faisaient contre Saint-Avoid et quelqu'autres places; mais cette négociation n'aboutit à rien autre chose, sinon, que le roi déclara qu'il voulait retenir Marsal suivant l'option qu'il s'était réservée: Enfin, par arrêt du 10 septembre 1685, Hombourg et Saint-Avoid furent réunis au domaine du roi (2); mais ces

(1) 1574.

(1) Hist. de Lor., t. 3 p. 647.

(2) Hist. de Lor., t. 3, p. 685.

réunions furent cassées dans la suite, comme l'on sait, par les articles IV et XXXI du traité de Riswick.

Saint-Avold et Hombourg furent restitués au duc Léopold, par le traité de Riswick en 1697, et il en a joui paisiblement pendant sa vie, et le duc François, son successeur, jusqu'à l'entière cession de la Lorraine en 1737.

Hombourg-l'Évêque, ou Hombourg-la-Ville, où il y avait autrefois prévôté royale, forme aujourd'hui deux villages, Hombourg haut et Hombourg bas, qui ne composent qu'une même communauté, à une lieue et demie de Saint-Avold.

Il y a de la houille au pied de la montagne; l'église était autrefois collégiale. Les récollets s'établirent à Hombourg sur une permission du roi de Pologne, du 31 décembre 1749.

La prévôté royale de Saint-Avold est supprimée, elle répond aujourd'hui au baillage de Boulay; il y a encore à Saint-Avold, hôtel-de-ville, halle, foire et marché.

On trouve aux environs de Saint-Avold, en beaucoup d'endroits, des restes d'antiquités payennes: nous y avons vu autrefois une statue en demi relief de la déesse Diane, renversée auprès d'une fontaine minérale à une demie lieue de Saint-Avold vers l'orient; mais cette statue était brisée en deux morceaux et toute défigurée; il paraissait par ses débris qu'elle était une et plus grande que le naturel. Elle était près d'une fontaine où apparemment on l'adorait, comme déesse des bois et des fontaines.

On m'a envoyé depuis peu un bas relief représentant Minerve avec tous ses attributs, la chouette, la haste, le bonnet; cette pièce a deux pieds et demi de hauteur, et un pied en œuvre, elle se trouve posée dans un pignon d'une maison du village de l'Hôpital à deux lieues de Saint-Avold, vers le nord.

À une lieue et demie de Saint-Avold, du côté du nord (1), on a construit de-

puis peu une nouvelle forge nommée Sept-Fontaines. A un quart de lieue de cette forge, dans un bois au revers d'un coteau, près d'un chemin qui conduit à Freming, on trouve les vestiges d'un ancien temple consacré à la déesse *Dirona*, avec cette inscription:

DEÆ DIRONÆ
MAIOR MAGIATI
FILIUS.

V. S. L. M.

M. Svhoefflin (1), dans son *Alsace illustrée*, dit, que cette inscription se lit, in *Fano Sancti Naboris*, ce que j'ai entendu de l'église paroissiale de cette ville; sur quoi ayant consulté M. Traise, curé de Saint-Avold, il m'écrivit que M. Schœfflin avait été mal informé, et qu'au lieu de la déesse *Dirona* qui n'a jamais existé, il faut lire *Deæ Feroniæ*, qui est la déesse des forêts.

Et viridi gaudens Feronia Luceo (2).

Elle était aussi la déesse protectrice des affranchis, qui recevaient dans son temple, le bonnet, qui était la marque de leur affranchissement.

On m'en promet encore quelques autres du même pays. On voit au village de Bouchborm, à une lieue et demie au couchant de Saint-Avold et de Longeville, vers le nord, des vestiges d'une chaussée et d'un camp romain; j'y ai vu à la profondeur d'un pied en terre, dans un jardin d'un particulier, un ancien pavé en mosaïque, composé de très-petites pierres quarrées, ou en lozanges blanches et bleues disposées en rond, en quarré, en lozanges; on voit aussi près de là, des fondemens fort remarquables et des tuiles antiques épaisses de deux doigts, avec un rebord d'un doigt, beaucoup plus larges que nos tuiles ordinaires et quarrées.

Le monastère des religieuses bénédictines de Saint-Avold dans le diocèse de Metz, doit son origine à quelques filles dévotes, qu'un même esprit de piété et de dévotion avait réunies, et qui, après avoir

(1) Durival, Mémoire sur la Lorr., p. 55f.

(1) Svhoefflin, *Alsata illustrata*. p. 588.

(2) Virgil. 7. *Aineid*. v. 160.

passé quelque temps dans la pratique de la vertu dans le monde, prirent le dessein d'y renoncer entièrement, en embrassant la vie religieuse. Elles demandèrent à cet effet des religieuses à la supérieure des dames bénédictines de Saint-Nicolas, qui leur en envoya quatre avec une sœur converse en 1627, pour les instruire des devoirs et des obligations de l'état religieux, ayant auparavant obtenu la permission en 1625, de monseigneur Louis de Lorraine, prince de Phaltzbourg, etc., de faire cet établissement, que M. Meurisse, évêque de Madaure, suffragant de Metz, approuva et confirma en 1630. Elles bâtirent en conséquence un monastère et une église en 1631, et y firent profession l'année suivante, de la règle de saint Benoît, que l'on y pratique encore aujourd'hui avec édification.

Voici les anciens statuts ou réglemens faits pour la ville de Saint-Avoid (1), publiés en présence de Philippe de Florenge, évêque de Metz, et du comte de Sarrebruck, seigneur voué dudit lieu, en 1502. On déclare d'abord l'évêque de Metz pour vrai seigneur de Saint-Avoid, le comte de Sarrebruck pour seigneur voué héréditaire, et le seigneur de Créhange, arrière-voué, à cause de l'arrière-fief dudit comte. Saint-Avoid est le chef-lieu de la vouerie : aux seigneurs voués appartient le droit de gager et vendre héritages : le Casse-maire a le droit d'appréhender les criminels : les maires des autres lieux de la dépendance de Saint-Avoid sont obligés de les livrer au maire de cette ville, qui détient le criminel une nuit, et le lendemain il doit le livrer à Hombourg-l'Évêque. Le comte de Sarrebruck doit fournir l'exécuteur, si l'évêque ne fait grace au criminel. Lorsque l'évêque vient à Saint-Avoid, les habitans doivent lui fournir les écuries pour lui et pour ceux de sa suite. Il a audit lieu un *metteur de nappes*, qui doit couvrir la table de nappes et serviettes, de pots et

de verres ; pour cela il a un fief de l'évêché. Il doit avoir audit lieu quatre faiseurs de haies, pour faire le taillis dans la forêt de *Varnest*, lorsqu'il va à la chasse, qui y ont de même pour cela un fief de l'évêché. Il y a trois fours banaux ; deux sont à l'évêque, le troisième au seigneur voué ; tous les habitans sont obligés d'y cuire leur pain, sous peine de dix sols d'amende. Le ban-vin et toute la vouerie appartient pour les deux tiers à l'évêque ; l'autre tiers au voué ; il ne doit durer que quinze jours, et le vin ne doit se vendre qu'un denier le pot. Les sujets du voué doivent chacun trois deniers en la ville et toute la vouerie. On doit loger et nourrir la première nuit le château de l'évêque, et fournir le pain seulement à ses chiens. L'évêque doit créer ses officiers, comme le voué les siens, pour le maintien de leurs droits, à la réserve du *Casse-maire*, qui se fait en commun, et lequel a droit d'établir et de destituer les autres maires, à sa volonté ; il confirme le maître-échevin avec les échevins de la cour ; le comte le doit mettre en possession ou bien un autre voué, et doit affranchir le corps dudit maître-échevin, qui fait les autres échevins de la cour, qui sont francs de leurs corps et biens partout où ils puissent résider en la vouerie. Ils doivent exécuter tout mandement sans autre salaire que la franchise : s'ils sont troublés en leur franchise, ils doivent implorer l'assistance de l'évêque. Le comte de Sarrebruck doit protéger tous les sujets et habitans de ladite cour, recouvrer les hommes, bestiaux et meubles pris par force, et s'il n'était assez fort, il doit demander le secours du Casse-maire, qui doit le seconder avec les hommes de ladite cour, et s'ils étaient empêchés par force, le voué en doit répondre. Tous les habitans doivent se trouver trois fois l'année aux plaids-banaux, sous peine de cinq sols d'amende, à Pâques, pentecôte et Noël. Les biens de Saint-Etienne sont francs ; le Casse-maire impose sur tous les autres biens la rente due à l'évêque et aux autres seigneurs. Le di-

(1) Archives de Lorr. Layette St.-Aavoid.

manche après la saint Etienne, lorsque l'homme a payé les cens et rentes qu'il doit, il peut aller où bon lui semble, excepté les postériens du bien de saint Etienne. Si l'évêque impose une taille en ladite cour, il en a les deux tiers et le voué l'autre. Toutes amendes sont pour les deux tiers à l'évêque, et l'autre tiers au voué, et si l'évêque les remet avant d'être prononcées, le voué n'y a rien. Il y a quatre forestiers pour la forêt de Varnest, qui ont un fief de l'évêque, pour la garde dudit bois et faire les reprises. Si aucun des pourvus des fiefs meurt sans hoirs, l'évêque a droit d'y pourvoir.

Ademar de Monteil, évêque de Metz, accorda aux bourgeois de Saint-Avoid, pour leur donner moyen d'entretenir les murailles de leur ville, certains deniers d'octroi; savoir, de prendre deux pots ar muid de vin, une augevine par aune de drap, deux deniers par fournée de pain, une obole par quarte de blé, deux deniers par bœuf ou vache, un denier par porc, une obole par veau, mouton, brebis, hottée de sel, sur chaque mercier dressant boutique aux jours de foires, une obole et autant sur les péletiers pour chaque peau.

AVRIL. — Avril, *Aprile*, village à une demi-lieue de Briey du côté de Saint-Pierremont du diocèse de Metz, bailliage de Briey, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge. L'abbé de Saint-Pierremont nomme à la cure, et est seul décimateur. Le roi est seul seigneur. Ce lieu contient environ quatre-vingts habitans.

Il y avait autrefois une maison noble du nom d'Avril ou Avrey (1), aujourd'hui éteinte. On trouve des lettres de François d'Avril écuyer, fils de M. André chevalier, par lesquelles il reconnaît tenir du comte de Bar, quatre-vingt jours de terres arables, douze fauchées de prés, et les manoirs de la cour d'Avrey dont il est homme-lige dudit comte et en doit quinze

jours de garde à Briey. Ces lettres sont de l'an 1532.

En 1420, le cardinal de Bar donna à Jean de Molaines écuyer et prévôt de Briey, les maisons de feu Jean le Chicart, et les érigea en fief noble, pour les tenir, lui et ses hoirs, au duc de Bar, en titre de fief, de même que les autres gentils-hommes tiennent leurs fiefs, et ce en considération de ses services.

Edouard comte de Bar, déclare en 1550 (1), que comme le comte Henri son père eut donné en fief et hommage à Thiebaut Fournal chevalier, citoyen de Metz, certaines terres sur les villes d'Avrey la grande et la petite, rachetables pour une certaine somme, il lui donne aussi pour les bons services qu'il a rendus à la comtesse sa mère et à lui, tout ce qu'il peut avoir esdites villes.

AZERAILLES ou EZRAILLES. —

Azerailles, en latin, *Acervalia*, ou *Acervalla*, annexe de Gelacourt, diocèse de Toul, village situé sur la Meurthe et sur le chemin de Ravon et de Baccarat à Lunéville, à quatre lieues de cette dernière ville; on assure qu'Azerailles fut donné à l'abbaye de Moyenmoutier (2), par un nommé Humbert, fils de Trutpert. Il en est parlé dans la bulle d'Innocent II, de l'an 1140, confirmative des biens de l'abbaye de Moyenmoutier.

Ezraïlles est une prévôté royale; collateur de la paroisse de Gelacourt et d'Ezraïlles son annexe, l'abbé de Moyenmoutier; patron, saint Laurent. La seigneurie d'Ezraïlles appartenait autrefois aux seigneurs de Blâmont résidans au château de Deneuvre. Olry de Blâmont évêque de Toul, dernier de la maison de Blâmont, par son testament, céda au duc René II, ses terres et seigneuries de Deneuvre et Blâmont et lieux en dépendans, pour en jouir après sa mort en toute propriété, et ledit duc René II, lui céda par acte passé

(1) *Ibidem.*

(2) Hist. Mediani, Monast. pag. 149, 215 et 285.

(1) Archives de Lorraine, Layette, Briey.

à Lunéville le 13 octobre 1499, les villes, villages et *Prevotés d'Esraïlles, Gillacourt, Flin, Dillonville, (aujourd'hui Glonville) et Bandemenil*, le tout pour la vie durante dudit seigneur évêque, en considération de ce que le même Oly de Blâmont avait été obligé de se départir de la moitié des fruits de son évêché de Toul, afin de demeurer paisible audit évêché, apparemment à cause de Jean de Marade qui lui en contestait la possession; et en récompense, ledit évêque reconnut ledit duc héritier de toutes ses terres et seigneuries; en conséquence les officiers du duc René II, prirent possession solennelle du château et de la ville de Deneuvre, le 23 mars 1505 ou 1504 avant Pâques, puisque cette année était la première du pontificat du pape Jules II, qui ne fut élu pape qu'au mois de novembre 1505. Le mardi 26 du même mois de mars 1504, les prévôts et officiers d'*Esraïlles* se transportèrent au château de Deneuvre et y prêtèrent serment de fidélité audit duc René, représenté par Eyrard d'Haracourt, chevalier, bailli de Nancy, et Hugues Deshazard, docteur en droit et prévôt de saint George de Nancy, qui succéda immédiatement à Oly de Blâmont dans l'évêché de Toul. Les mêmes officiers prirent possession de la ville de Blâmont, le 7 mars 1504.

L'évêque Oly de Blâmont ne mourut que le 3 mai 1506, et fut enterré dans l'église collégiale de Deneuvre qu'il avait augmentée et enrichie. L'on y voit son tombeau, et on y montre quelques ornemens qu'il y a laissés. Sa statue est remarquable par sa grosseur et l'épaisseur de sa taille. Il avait été élu évêque de Verdun et de Metz, avant que de l'être de Toul; mais les élections de sa personne pour Metz et Verdun furent contestées et n'eurent point d'exécution.

En 1515 (1), Ferri duc de Lorraine et Henri sire de Blâmont firent entre eux un accord, par lequel le duc déclare qu'étant

obligé d'assigner au sire de Blâmont quinze livres de terres à Toulois, en héritages, il consent que ledit de Blâmont l'accompagne en la moitié de la terre d'*Azerailles, Guillaucourt, Florins, Dillonville* et ban de Mesnil, sauf quelques réserves. On ajoute qu'au cas que l'un d'eux bâtit une maison forte en un desdits lieux, le sire de Blâmont en tiendrait la moitié en sief et hommage du duc de Lorraine.

On trouve dans les archives de Lorraine, Layette, cottée *Lunéville* (1), des lettres de Kalus de Lunéville écuyer, fils de feu monseigneur Arnoult chevalier, de 1515, par lesquelles il déclare que comme Bertrand de Deneuvre écuyer, fils de feu monseigneur Arnoult Huard chevalier, lui soit redevable d'une somme de soixante-trois livres tournois, pour laquelle ledit Bertrand lui avait engagé tout ce qu'il avait au ban d'*Azerailles* et qui lui était échu du côté de son oncle, feu le seigneur Jacques de Dorcy chevalier, excepté ce qu'il avait au moulin d'*Azerailles*, la garde des maisons de religion; à savoir, *Mazerulles, Olexieres*, et Lannexis, mouvant du duc de Lorraine: ledit Kalus de Lunéville, consent que Bertrand puisse le racheter, lui ou ses hoirs, en payant la même somme. Ces lettres sont de la veille de la pentecôte, au mois de juin, et scellées du sceau du duc Ferri.

En 1573, une nommée Lucie Chavault, veuve de Claude Petitpain, demeurant à Bayon, vendit à Claude Maillard du même lieu, le huitième qu'elle avait au moulin et battant d'*Azerailles*, partageable pour le reste avec le duc de Lorraine, le sieur de Fouxelles et autres, pour la somme de onze cents francs, monnaie de Lorraine.

En 1577, Claude Viriot de Bouzey écuyer, et Lucie Chavault ou Chayvault sa femme, résidans à Bayon, vendirent au duc Charles III, le huitième au même moulin d'*Azerailles*, pour la somme de

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Lunéville.

(1) *Ibidem*.

1500 francs de Lorraine. La même année 1577, le 20 janvier, André de Tuilly sieur dudit lieu en partie, conseiller, maître d'hôtel du prince Philippe de Lorraine, comme tuteur des enfans de Tuilly écuyer, vivant gouverneur des salines de Dieuze, et de Barbe Bertrand sa veuve, et Didier Bertrand gouverneur desdites salines, comme procureur de ladite Barbe Bertrand sa sœur, vendirent au duc Charles III, tous les droits, part et portion que ledit sieur de Tuilly avait en la vouerie, terres et seigneuries d'Aze-railles, pour le prix de six mille francs, monnaie de Lorraine.

B.

BACCARAT. *Voyez DENEUVRE.*

V BADEMÉNIL-AUX-BOIS. — Bademénil - aux - Bois, *Balderici - Mansile*, village du diocèse de Toul, bailliage de Châté, à une lieue et demie de cette ville. L'église a pour patron saint Denis. Décimateurs, le curé de Domèvre-sur-Urbion pour moitié, le chapitre de Saint-Diez et le curé de Moyemont pour l'autre moitié dans un canton, appelée le *Champ saint Pierre*. Le même chapitre et le même curé prennent encore la dime dans un autre canton, dit *les Grandes-Voies*, et sur le penchant de l'*Auney*. Le curé de Cercœur et le titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Bademénil prennent l'autre moitié. Seigneur, le roi. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste est unie, dit-on, à la cure de Cercœur.

Bademénil est annexe de Moyemont. L'église de ce lieu fut dédiée en 1136, par Henri de Lorraine évêque de Toul, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans une lettre en faveur de l'église de Saint-Diez, où il dit que les habitans de Bademénil, dont il venait de dédier l'église, appartenante au chapitre de Saint-Diez, s'étaient bâti une espèce de fort dans le cimetière, autour de l'église, pour se mettre à couvert des incendies et des pillages des ennemis. Ces édifices étaient bâtis sur le fonds de l'abbé de Chamouzev, qui en tirait

certain cens. Henri ordonne que le fonds en demeurera à cet abbé ; mais aussi qu'il donnera tous les ans au curé du lieu, trois deniers toulois de cens.

Bademénil, petit village dépendant de la paroisse de Deneuvre, situé à gauche de la Meurthe (1), à une demi lieue au-dessus de Baccarat, dans un vallon près de deux étangs dépendans de l'abbaye de Senones. Ce village ou hameau est mi-partie Lorraine et évêché de Metz, diocèse de Toul, bailliage de Vic.

BADONVILLER ET PIERRE-PER-CÉE, Ou LANGSTEIN. — Badonviller, petite Ville située entre la Meurthe et la Vezouze, sur la petite rivière de Blerte, qui se jette dans la Vezouze à une lieue et demie au dessous de Blâmont. Badonviller est à sept lieues de Luneville, deux et demie de Rayon-l'Étape et de Blâmont, et à cinq de Senones. C'était ci-devant le chef-lieu du Comté de Salm ; elle a deux faubourgs, le haut est celui d'Allemagne, où il y a un couvent d'Annonciades ; la paroisse dédiée à Saint Martin, est du Diocèse de Toul, l'Abbé de Dommèvre, comme Abbé de Bonmoutier, et les comtes et princes de Salm, prétendent à la nomination de la Cure.

Le nom allemand de Badonviller est *Phaltz-veiller*. Je ne sais d'où lui vient cette dénomination, qui n'a nulle analogie avec celles de Badonviller qu'on lui donne depuis si long temps, mais je conjecture avec assez de vraisemblance que Badonviller tire son nom de *Bodon-Lendin* Evêque de Toul, frère de Ste Salaberge, et qui a siégé depuis 665 jusque vers l'an 675. Il est constant que Bodon avait de grands biens aux environs de Badonviller, puisqu'il fonda dans son propre fond, l'Abbaye d'Étival, qui n'est qu'à trois lieues de Badonviller, et celle de Bonmoutier, en latin, *Bodonis-Monasterium*, pour des religieuses, à deux lieues de Badonviller, où l'on croit qu'il établit pour première Abbesse, sa fille

(1) Archives de Saint-Diez.

Tietberge ; ce dernier monastère fut transféré dans la suite plus loin , et prit le nom de Saint Sauveur , enfin fut en 1609 transporté à Domèvre.

Bodon fonda encore le monastère d'*Ofsonviller* , à demi lieue de Badonviller. Il ne subsiste plus aujourd'hui. Nous avons fait des articles séparés de ces trois Abbayes , qui sont toutes fort voisines de Badonviller , et fournissent une preuve bien certaine des grands biens que Bodon possédait en ces quartiers-là , de son insigne piété et de sa grande libéralité.

La première fois que je trouve expressément le nom de Badonviller , est sous Bertolde Evêque de Toul , qui a gouverné cette église depuis 995 jusque vers 1020. (1) *Adeptus est alodium Badonvillare dictum.* Et dans l'ouvrage intitulé , *Cedulas singulorum Episcop.* Tullens ; il est dit , que Bertholde acquit le fief de Badonviller et l'Eglise , (et *Ecclesiam*) , la dime et le patronage.

En 1114 on connaît un Seigneur nommé *Roland de Badonviller* , frère d'un autre Seigneur nommé Othon , que l'on croit avoir commencé le château de Beauregard , au-dessus de Ravon d'Etape ; ce Renaud de Badonviller vendit à l'Abbé de Moyenmoutier , la partie du fief qui lui appartenait ; en même temps Bertrice , Abbé de Moyenmoutier , porta ses plaintes à l'Empereur , de l'entreprise d'Othon , (2) qui vouloit bâtir un château sur les terres de son Abbaye.

Badonviller est situé dans un endroit assez peu avantageux , dans une espèce de gorge où l'on voit un Etang et beaucoup d'eau.

Dans les commencemens , Badonviller était fort peu de chose , il n'est devenu considérable que depuis le XVI siècle , que les comtes de Salm , et François de Lorraine Comte de Vaudémont , et fils du Duc Charles III. y firent leur demeure. Le Prince François n'y a résidé que depuis

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 164, pr. et Hist. Episc. Tulleus. in Berthold.

(2) Hist. Med. Monast. p. 280.

son mariage avec Christine de Salm , célébré en 1597. Ce Prince et le Comte de Salm y exercèrent les droits de Souveraineté , et y firent frapper des Monnaies , dont nous avons encore quelques pièces.

Les comtes de Salm ayant embrassé le luthéranisme , introduisirent cette hérésie dans la partie de Badonviller qui leur appartenait , et y construisirent un Prêche , pour ceux de leur communion. C'est aujourd'hui la chapelle de saint Michel , consacrée en 1625 par l'évêque de Tripoli , suffragant de Strasbourg , et qui sert à présent à la congrégation des hommes.

Les Comtes de Salm introduisirent l'hérésie dans les villages de leurs dépendances , et même dans le Val de Senozes. Le Prince François de Lorraine ayant trouvé les choses en cet état , fit tous ses efforts pour maintenir la Religion Catholique dans sa portion de Badonviller et dans les autres lieux de sa dépendance , et en bannit l'hérésie. Le Comte Philippe de Salm étant à Rome en 1591 avec le Cardinal de Lorraine , abjura le Luthéranisme dont il faisait profession , et étant de retour en Lorraine , chassa autant qu'il lui fut possible , les Hérétiques qui se trouvèrent dans ses terres. Mais il ne pût entièrement déraciner cette mauvaise semence.

Il y avait encore grand nombre d'Hérétiques en 1625 , car le B. Pierre Fourier , Curé de Mataincourt , y étant venu en cette année , y trouva les Ecclésiastiques Catholiques , et les Pasteurs chassés ou perversis , la maison Curiale renversée , et les principaux bourgeois obstinés dans leurs erreurs. Ce sage et zélé Missionnaire y gagna beaucoup d'âmes à Dieu , en les tirant de leurs égaremens , et confondant les Ministres Prétendus-Réformés , qui voulurent entretenir dispute avec lui.

Le Prince François de Lorraine ayant trouvé lors de son mariage avec Christine de Salm , en 1597 les choses en cet état , résolut d'y faire établir par l'Autorité du Saint Siège , un Vicaire Apostolique ,

(3) Vie du B. Pierre Fourier , c. ix.

pour veiller à la conservation de la Religion Catholique , arracher les restes de l'hérésie , et en empêcher les progrès ; il aurait pu s'adresser au Seigneur Evêque de Toul , comme Diocésain . Mais comme une grande partie des terres qui obéissent aux Comtes de Salm , sont dans la dépendance de l'Abbaye de Senones , qui est soumise immédiatement au St. Siège , et jouit des droits quasi épiscopaux dans son district , le Prince demanda et obtint du Pape Gregoire XV un Vicaire Apostolique en 1618 .

Le premier qui fut établi en cette qualité , fut un Abbé de Haute-Seille , qui en fit les fonctions , et fit la visite dans plusieurs paroisses . On connaît encore pour Vicaire Apostolique M. Perpignan Doyen de St. Gengouët de la ville de Toul , mort en 1672 . En 1634 Bernard Abbé de Haute Seille fit la visite des Paroisses de son Vicariat Apostolique , avec Dom Hipolyte Bobant , Prieur de Senones ; on a les actes de cette visite . Le Dernier qui a porté le titre de Vicaire Apostolique , est M. l'Abbé de Mathuet , Grand-Prevôt de Saint Diez , mort le 11. Décembre 1740 mais je ne crois pas qu'il en fait aucun exercice public .

Aujourd'hui l'Hérésie est heureusement bannie de toutes les terres du Comté et de la principauté de Salm ; on appelle *Terres du Comté* , celles qui sont de la Souveraineté de la maison de Lorraine ; et *Terres de principauté* , celles qui dépendent de Messeigneurs les Princes de Salm . La plupart des lieux de ces deux Souverainetés , sont à présent sous la juridiction de M. l'Evêque de Toul , qui en a formé un Doyenné , dont le chef-lieu est Badonviller ; et pour l'agrandir , on a démembéré quelques villages qui étaient ci-devant du district de l'Abbaye de Senones , pour les joindre aux autres qui sont du Diocèse de Toul . Ces villages sont , *Celles , Lonvigny , Alarmont , et Basin-court* . Pour les autres villages qui sont au midi des montagnes , ils sont demeurés sous la juridiction spirituelle de l'abbaye de Senones .

Il y a à Badonviller des officiers de la part de la principauté de Salm , et d'au-

très de la part du comté , ou du duc de Lorraine , qui y exercent la justice au nom des deux souverains ; on peut appeler de leurs sentences à deux juges supérieurs en commun , résidans à Nancy , qui jugent souverainement des affaires de commune juridiction , tant au nom du duc de Lorraine , qu'en celui de M. le prince de Salm .

Enfin le 21. Décembre 1751 intervint un nouveau partage de la terre de Salm , entre le roi très-chrétien , et Stanislas roi de Pologne , duc de Lorraine et de Bar , d'une part , et Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Salm-Salm , d'autre part , par laquelle il est dit , que le dit seigneur prince de Salm cède à leurs majestés très-chrétienne et polonoise , tout ce qui lui appartenait à la droite de la rivière , de Plaine , ou au nord de cette rivière ; et ce qui est à la gauche ou au midi de ladite rivière , est cédé à la maison de Salm ; le milieu de ladite rivière étant la séparation de la principauté de Salm , d'avec la Lorraine et le comté de Salm .

Au moyen de ladite cession , les Limites de la principauté de Salm , au-delà et à la gauche de ladite rivière de Plaine , demeurent telles qu'elles étaient d'ancienneté ; pour les terres qui composaient la partie de la principauté et du comté de Salm , au delà et à la gauche de ladite rivière de Plaine , ayant le même partage .

Et dans les endroits où la principauté de Salm n'était pas séparée par des rivières ou ruisseaux des terres de France , ou de Lorraine , on a mis des bornes et des limites armoriées , qui établissent la ligne de séparation de la principauté , d'avec lesdites terres . De sorte qu'aujourd'hui la justice s'exerce nuement et souverainement par les officiers de son Altesse sérénissime , monseigneur le prince de Salm , sur toutes les terres auparavant divisées ou possédées par indivis par leurs majestés très-chrétienne et polonoise , et ledit sérénissime prince de Salm dans les limites ici spécifiées .

Il y a à Badonviller un couvent d'Annonciades de la vertueuse *Jeanne de*

France fondé par le prince de Salm, en 1633.

Pierre-Percée ou Langstein.

A quelque distance de Badonviller se voit *Langstein* ou *Pierre-Percée* (1), château ancien et autrefois considérable, appartenant aux comtes de *Salm*, dont quelques-uns ont même pris le nom de seigneur de *Pierre-Percée*. Ce nom lui vient d'une roche percée à coups de marteau, pour y creuser un puits ou une citerne, qui est à présent presque entièrement remplie par les pierres qu'on y jette journellement.

Etienne de *Bar* évêque de *Metz* (2), qui a siégé depuis l'an 1120 jusqu'en 1163, assiégea le château de *Pierre-Percée*, et le prit après un siège d'un an et plus. Il bâtit autour de ce château trois forts pour le réduire (3). *Jacques* de *Lorraine* évêque de *Metz*, acquit de *Henri* comte de *Salm*, le même château *Pierre-Percée* avec ses dépendances, et ce comte lui en fit hommage et reconnut que *Pierre-Percée* était rendable audit prélat, en 1258.

En 1267 (4), *Ferri* de *Luce* (apparemment de *Lucebourg*), chanoine de *Saint-Diez* avec ses frères et sœurs, donnèrent à l'abbaye de *Senones*, tout ce qu'ils avaient à *Celles*, et au *Val de Celles* et en toute la châtellenie de *Pierre-Percée*, diocèse de *Toul*.

Agnès de *Salm*, fondatrice de l'abbaye de *Haute-Seille* en 1140, ne prend que le titre d'*Agnès*, dame de *Langstein*. Aujourd'hui le château de *Langstein*, ou *Pierre-Percée*, est ruiné. On n'y voit plus que quelques ruines du château, mais il y a un hameau assez considérable aux environs. Sa châtellenie anciennement s'étendait sur le *Val de Celles* et des environs.

Les châteaux de *Salm* et de *Pierre-Percée* relevaient ci-devant de l'évêque de *Metz*: le 27 juin 1460, *Jehan* comte de *Salm*, fit ses reprises auprès de *George* de

Bade, évêque de *Metz*, pour les places et forteresses de *Salm* et *Pierre-Percée*.

Parcelles reprises furent faites en 1474, par *Jean Valgrave* de *Daun* et de *Kerberg*, au nom de *Jeanne* comtesse de *Salm*, son épouse, des fiefs, châteaux et forteresses de *Salm* et *Langstein*, auprès de *George* évêque de *Metz*. Item en 1488, *Jean* comte *Sauvage* de *Daun*, etc., au nom de son épouse, fait des reprises pour les mêmes terres, auprès de *Henri* évêque de *Metz*. Item en 1495, *Jean* comte de *Salm*, fils dudit *Jean* comte de *Salm*, reprend les mêmes seigneuries du même *Henri* de *Lorraine*, évêque de *Metz*. Item en 1499, *Jeanne* de *Sarwerden*, comtesse de *Salm*, dame de *Vénétrange*, fait pareilles reprises, tant en son nom qu'au nom de ses enfans, auprès du même évêque *Henri* de *Lorraine*, évêque de *Metz*.

Je ne vois pas sur quoi est fondé cet hommage rendu aux évêques de *Metz*, sinon sur l'achat que *Jacques* de *Lorraine*, évêque de *Metz*, fit du château de *Pierre-Percée* et de ses dépendances en 1258.

On peut voir ci-après les Articles des abbayes d'*Offonville* et de *Bonmoutier*, (*Bodonis Monasterium*.)

On connaît un petit village du nom de *Badonviller*, *Bodonis Villare*. Annexe de *Gerauvillier*, diocèse de *Toul*, partie *Champagne* et partie *Barrois*. Le roi de *Pologne* comme duc de *Lorraine* et *Barrois*, est seul seigneur de la partie qui est *Barrois*, et qui est de la recette de *Bourmont*, office et prévôté de *Gondrecourt*, bailliage de *Saint-Thiébaud*, présidial de *Châlons*, parlement de *Paris*. Il y a dans ce lieu une église dédiée à *saint Martin*; le chapitre de la *Cathédrale* de *Toul* en est *Décimateur*. La partie du *Barrois* est composée de quinze ou seize habitans.

VBAIGNEROT (Lr), petite rivière. — Le *Baignerot* est une petite rivière qui prend sa source à la *Chapelle*, aux frontières de la *Comté*, vient passer entre *Bains* et *Charmois*, et joint le *Cosné* au-dessus de *Fontenoi-le-Château*, au bailliage de *Remiremont*.

(1) *Pierre-Percée*.

(2) *Hist. de Lorr.* t. 1. *Preuves*, p. 65.

(3) *Ibidem*, pag. 72.

(4) *Archives de Senones*.

Y BAINS.—Bains, petit bourg du diocèse de Toul, dans les montagnes de Vôge sur le Baignerot, à trois lieues de Plombières, à quatre lieues et demie de Remiremont, à deux de Saint Loup, à quatre d'Epinal, à six de Mirecourt et à quatorze de Nancy. *Bain* tire son nom de *Balneum* et est célèbre par ses bains d'eaux chaudes. Ce lieu est très-ancien, et ses eaux chaudes ont été autrefois fréquentées; mais le bourg étant devenu comme abandonné pendant les guerres, et les malades n'y trouvant plus les secours et les commodités convenables, on en a négligé les Bains, qui ne se sont remis en honneur et en réputation, que depuis l'an 1713, que le duc Léopold y a fait faire des réparations considérables: et depuis ce temps on y a bâti des maisons commodes et logeables, de sorte qu'aujourd'hui ces bains sont beaucoup plus fréquentés qu'auparavant. Bains est dans un vallon très-agréable environné de bois; on y descend en pente aisée, la petite rivière de Baignerot coule au pied des bois et sépare le bourg du village de Charmois qui est à gauche.

Les eaux chaudes minérales de ce lieu sont limpides et insipides; elles ne sont pas tout à fait si chaudes que celles de Plombières; elles participent de parties spiritueuses, de beaucoup de soufre bitumineux, de sel volatile talqueux, dont il se trouve quarante grains par pinte.

Le sel en est plus modéré que celui des eaux de Plombières, et il fermente faiblement avec les acides.

Voici le jugement que porte des eaux de Bains, MM. Bagard et Liabé, célèbres médecins de Nancy.

Nous soussignés, conseillers, premiers médecins de feu S. A. R. madame duchesse douairière de Lorraine et de Bar, princesse souveraine de Commercy, certifions qu'ayant fait faire usage depuis près de trente ans, des eaux de Plombières et de Bains, et après avoir examiné les effets, nous avons remarqué que celles de Bains, dans certains cas, l'emportent sur celles de Plombières, comme pour les

maladies de poitrine, les gouttes vagues et rhumatismes gouteux, l'ayant expérimenté par moi-même dans trois différentes occasions. Dans toutes les autres maladies pour lesquelles on fait usage de ces eaux, nous avons trouvé que celles de Bains égalent celles de Plombières en vertu et en qualité; mais celles de Bains ont de plus une vertu laxative, que celles de Plombières n'ont point. Fait à Nancy, ce onzième mai mil sept cent quarante sept.

M. Vallet, marchand à Nancy, à qui la manufacture de fer-blanc de Bains appartient, assure qu'il a l'expérience des eaux de Bains depuis quatre ans; qu'il y a vu des effets au-dessus de l'attente même de ceux qui les prenaient; qu'en plusieurs cas elles ont la préférence sur celles de Plombières, et qu'en général elles font toujours du bien et jamais de mal.

Le bassin du bain dont nous parlons, est au milieu du bourg, et il a 26 pieds de longueur et 20 de largeur; il reçoit l'eau d'une des trois sources qui est la plus abondante, et qui est un peu plus chaude que celle du bain de la reine à Plombières. La source la plus chaude est à 55 degrés de chaleur, la tempérée à 44.

À gauche de ce bassin vers le milieu, et de niveau avec le degré du milieu du même bassin, est une pyramide de pierre avec un robinet, par lequel se répand l'eau d'une deuxième source qui n'est que tiède.

La troisième source est dans un jardin au-delà du ruisseau: elle sort de ce jardin par une conduite de bois, et n'est comme la précédente, que tiède, laissant après qu'on en a bu, une légère acidité au goût.

Dans un pré joignant le ruisseau, on voit quelques anciens vestiges d'un autre Bain, que les habitans du lieu appellent *Bain Casquin*. On prétend très mal à propos que cette dénomination vient par corruption de *Tarquin* (1). En ancien langage latin des Sabins, *Casus* signifie

(1) V. Tull. l. 1. Quæst. Tullens. Jerom. Ep. 1. Varr. l. 6. de lingua Latinâ.

vieil, ancien ; ainsi le *Bain Casquin*, pourrait signifier l'ancien Bain, on peut aussi le dériver de *Cado*, je tombe d'où vient *Cascado*, une chute d'eau ; le *Bain Casquin*, pourra dire un bain où les eaux tombent ; la chute des eaux de ces bains.

Les sources d'eaux chaudes en sont éparpillées et se perdent, faute d'être ramassées.

Mais en 1750, les seigneurs du lieu firent bâtir un nouveau bain, au bord de la rivière de Baignerot, du côté du moulin, à l'endroit appelé le *Bain Casquin* ; il est plus grand, plus commode et plus découvert que l'ancien ; on a travaillé à y ramasser encore quelques sources minérales découvertes depuis peu.

A gauche du Baignerot, dans le village de Charmois, est ce qu'on appelle la Source des Vaches, elle est chaude et extrêmement laxative. En travaillant à son rétablissement en 1750, on trouva sur la roche, une Médaille de Néron et une autre de Vespasien, et quelques autres.

Le lieu de Bains n'étant pas fréquenté comme Plombières, n'en a pas les commodités, ni pour le logement, ni pour la fourniture des choses nécessaires à la vie. Au reste, on ne doute pas que les eaux de Bains ne soient à peu près de même nature que celles de Plombières, et qu'elles ne puissent servir à la guérison des mêmes maladies, prises avec les mêmes précautions, et dans les mêmes circonstances.

Peut-être ce village deviendra-t-il ci-après meilleur et plus commode, à cause de l'établissement qu'on y a fait d'une manufacture de fer-blanc, qui y attire des marchands aussi bien que des ouvriers.

Cette fabrique ayant passé en Lorraine en 1727 ou 28, le duc Léopold I, permit au sieur George Puton, et aux frères Coster et Villiers, par lettres patentes, de faire cet établissement dans ses états. On y a travaillé depuis avec succès : l'ouvrage en est aussi bon que celui qui se fabrique en Allemagne. Cette manufacture appartient aujourd'hui à M. Vallet, marchand à Nancy.

L'église de Bains a un fort grand air d'antiquité. On m'a assuré qu'on voyait à l'entrée de cette église des bas reliefs de divinités payennes, qu'on avait depuis taillées pour en figurer des saintes de notre religion. Je ne les ai point vues. Cette église a pour patron saint Coloman, premier abbé et fondateur de l'abbaye de Luxeuil qui n'en est pas éloignée.. Le chapitre de Remiremont nomme à la cure et perçoit les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le même chapitre de Remiremont et le sieur de Mailleroncourt. Prévôté d'Arches, cour souveraine de Nancy, souveraineté de Lorraine.

Dépend le Charmois et les Voivres.

Il y avait autrefois un hôpital à Bains, dont le revenu est appliqué à une messe qui se dit tous les samedis au même lieu, et à faire prendre les eaux à quelques pauvres.

Il y avait aussi près de là une espèce de château, où l'on a pratiqué divers appartemens, pour loger commodément ceux qui y viennent prendre les eaux.

Bains est arrosé de plusieurs fontaines abondantes ; sa principale rue est bien pavée, il y a une petite maison de ville, des prisons, des halles.

La manufacture de fer-blanc dont nous avons parlé, est sur le côté à une demie lieue de Bains ; il y a une belle maison avec une chapelle qui appartient aux propriétaires. Il y a toujours un grand nombre d'ouvriers employés à cette manufacture, qui produit un profit considérable. Elle fut autorisée par lettres patentes, confirmées par arrêt du conseil, du 20 février 1745.

L'appel du jugement du commissaire de la manufacture de Bains, se porte directement au conseil des finances. En 1752, le roi de Pologne, ou plutôt son médecin, M. de Caste, fit travailler aux eaux de Bains ; on a creusé depuis le bain, en suivant toujours l'eau jusqu'à sa source ; on fut arrêté par des espèces de

voûtes qui en enfermaient une autre. Celle-ci était le bassin dans lequel la source même du bain tombait. On y trouva plusieurs médailles en grand et petit bronze ; on n'a pas encore pu me dire de quel siècle elles étaient, on n'en pourra conclure autre chose, si non que ces bains subsistaient même avant le temps de ces empereurs, quels qu'ils soient.

J'en ai une dont on m'a fait présent, qui est sûrement de Vespasien ; elle a pour revers l'aigle déployé au-dessus du globe terrestre, avec l'inscription S. C. c'est-à-dire, *Senatus Consulto*, d'où l'on conclut qu'elle a été frappée après la mort de Vespasien, et à l'occasion de son apothéose.

V BAINVILLE-AUX-MIROIRS, *village et prieuré*. — Bainville-sur-Moselle, autrement *Bainville-aux-Miroirs*, en latin, *Barbani-Villa*, et simplement *Bainvilla*, comme il est nommé dans le titre original de la donation du prieuré de Bainville, faite en 937, à l'abbaye de Saint-Evre ; ce village est du diocèse de Toul, la paroisse est dédiée à saint Maurice ; patrons, les religieux de Saint-Evre, à cause du prieuré de Bainville qui est uni à leur mense-conventuelle ; les mêmes religieux y jouissent des deux tiers de la dime grosse et menue, contre le curé pour l'autre tiers. Ils ont aussi droit aux offrandes et droits d'autel pendant les huit mois de l'année qu'ils peuvent desservir la cure. Le curé outre le tiers aux grosses et menues dimes, jouit de la totalité des offrandes et droits d'autel pendant toute l'année, qui lui sont abandonnés pour sa suspension. Il jouit aussi de son beuverot qui est assez considérable. Je ne sais pourquoi on lui donne le nom de *Bainville-aux-Miroirs*.

Le prieuré de Bainville est consacré à l'honneur de saint Sauveur et des saints Maurice et ses compagnons (1), qui sont les plus anciens et principaux patrons de

l'abbaye de Saint-Evre. Ce prieuré fut fondé par un serviteur de Dieu nommé Arnulfe, qui par le conseil de saint Gauzelin évêque de Toul, fit présent de ce prieuré et de tous les biens dont il l'avait doté en 963, à l'abbaye de Saint-Evre, qui était alors gouvernée par un abbé nommé Humbert. Le serviteur de Dieu Arnulfe avait intention qu'il y eut dans ce monastère une petite communauté, pour y faire l'office, et il y a apparence que son intention fut exécutée pendant quelque temps. Mais dans la suite on s'aperçut que ces petites communautés ne pouvaient que très-difficilement satisfaire aux devoirs de l'état civil, et on aimait mieux les voir réunies aux chefs-lieux, pour y vivre sous les yeux de l'abbé en la compagnie de leurs frères. Arnulfe menaçait ceux qui voudront s'emparer des biens de ce prieuré, des supplices éternels, et les condamne à dix livres d'or au fisc royal, et à pareille somme envers l'abbaye de Saint-Evre. La charte de fondation fut passée à Toul au monastère de Saint-Evre, en présence de l'évêque Gauzelin, de l'abbé Humbert, en l'année 6 de l'empereur Othon. Indiction 15, de l'an de Jésus-Christ 963.

Le comte de Vaudémont, Henri I^{er} du nom, et Marguerite sa femme, s'étaient emparés de quelques biens du prieuré de Bainville et y avaient fait bâtir une forteresse. L'abbé de Saint-Evre nommé Gautier, s'en plaignit, et le comte et sa mère voulant leur faire justice, donnèrent leurs lettres par lesquelles ils reconnurent que la haute-justice de Bainville appartenait au prieuré, que les religieux de Saint-Evre ont droit d'y créer le maire et les officiers de Justice, qu'ils y peuvent tenir les plaids-annaux trois fois l'année, et *Cours de bataille jusqu'à coup férir*, qu'ils y ont four et moulins bannaux, et toutes amandes, à l'exception des trois corps (ou sujets serf), dont la justice appartient au comte de Vaudémont, c'est-à-dire, *dans cas de Larrons, de femme enforcie, et de Playe ouverte*. Et le prieur a les amandes *de fausse Mesure, de Chemin brisé et de*

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 364. Preuves, ann. 963 ou 964.

Bornes arrachées. De plus il y a le droit de ban-vin d'une charée de vin, et le droit de *Main-morte* suivant l'usage du lieu et les corvées ordinaires, les dîmes et la pêche par moitié avec ledit comte.

A l'égard de la forteresse qu'il avait bâtie à Bainville, il déclare ne la pouvoir agrandir ni la continuer au-delà du jardin du prieur, et qu'il ne peut s'accroître dans le lieu, sans l'agrément de l'abbé de Saint-Evre, et au cas qu'il contrevienne à ces conventions, ils se soumettent à la justice de l'évêque de Toul, qui pourra les excommunier, ou mettre leurs terres en interdit.

L'an 1265, au mois de janvier, le duc Ferri III, s'engagea à ne faire aucune paix avec Henri comte de Vaudémont, que les abbés et religieux de Saint-Evre de Toul; n'ayant reçu satisfaction dudit comte de Vaudémont, pour les dommages qu'il leur faisait à Bainville-aux-Miroirs et à Alain et autres lieux, dont Ferri se reconnaît le défenseur et l'avoué, et promet de faire la guerre à ses frais, sans qu'il leur en coûte, et sans qu'il leur en répète la moindre chose. C'est apparemment en conséquence de ceci, que le comte de Vaudémont fit à l'abbé de Saint-Evre, les promesses que nous avons vues ci-dessus.

En 1291 (1), Jacques de Vaudémont se qualifie seigneur de Bainville. Il était fils de Marguerite comtesse de Vaudémont, épouse de Henri I^{er} comte de Vaudémont. Voyez la généalogie de ces comtes.

En 1468, pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne faisait en Lorraine, contre le duc René II (2), les soldats lorrains prirent Bainville et en ruinèrent la tour et le château où les Bourguignons avaient mis garnison.

Aujourd'hui la souveraineté de Bainville appartient à S. A. R. de Lorraine, et la seigneurie est à lui et aux religieux de St.-Evre. La maison de Bainville porte d'azur

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, page dxxxv. Preuves.

(2) Hist. de Lorraine, tome 2, p. 883, cro-niq. de Lorr. p. xxxv.

semé de croissettes pointillées au pied fichées d'or, et la croix pleine d'argent brochant sur le tout. Il y a sur le ban, l'hermitage de saint Antoine. Patrons, les héritiers de Jean Courthier.

Autrefois le Ménéil-devant-Bayon, était annexe de Bayon. Aujourd'hui il est érigé en cure depuis 1604. L'église est dédiée à Saint-Evre, patron; le seigneur du lieu est M. de Mitry. Bailliage de Châtel, Cour souveraine de Nancy.

La terre de Bainville-aux-Miroirs fut donnée pour douaire à la duchesse Marguerite de Gonzague douairière du bon duc Henri, et elle en fit les reprises du duc Charles IV son gendre, le dernier jour de mai 1627. Bainville est qualifié de châtellenie, consistante es-villages de *Bainville*, *Lebenville*, ban de *Tantimont*, qui comprend les villages de *Xaronaal*, *Hergugney*, *Aorainville* et *Battexey*, et la seigneurie dite de la châtellenie es-villages de *Chamagne* et *Villacourt*.

Bainville est du bailliage de Charmes depuis l'édit de 1751.

BALEICOURT. — Baleicourt, cense contigue au faubourg de Regret de la ville de Verdun. Elle est située sur un ruisseau qui prend sa source à un quart de lieue au-dessus, et qui fait tourner un moulin. C'était autrefois un château ou forteresse appartenant aux évêques de Verdun, qui devint dans la suite très à charge aux bourgeois de cette ville. Une troupe de bandits s'étaient emparés de cette forteresse qui leur servait de retraite, et d'où ils incommodaient fort la ville de Verdun et tout le pays Verdunois. Elle fut détruite au XV^e siècle, par les habitans de Verdun (1), comme il paraît par le traité que les bourgeois firent vers l'an 1419, avec Henri de la Tour, un des chefs des bandits, par lequel Henri consent à la démolition que les Verdunois avaient faite de la forteresse de Baleicourt, au moyen de quoi les bourgeois s'obligèrent de payer à Henri et

(1) Hist. de Verdun, page 369.

à Jeanne de Léoncourt dame de Saulcy, sa femme, une rente annuelle de cent ff. peudant leur vie.

La forteresse de Baleicourt n'est aujourd'hui qu'une cense réunie au domaine de la ville de Verdun par droit de conquête, lorsque ses habitans faisaient la guerre à leur évêque. Louis de Lorraine évêque de Verdun, réunit en 1531, le tiers des dimes de Baleicourt à la chapelle de saint Martin, érigée dans l'église cathédrale. Baleicourt est de la paroisse de saint Amand de Verdun. Ce lieu est devenu célèbre par son nom, que l'auteur du *Traité historique et critique de la maison de Lorraine*, imprimé à Nancy en 1711, a emprunté et qui fut condamné l'année suivante par arrêt du parlement.

V BALMONT (SAINT-), ET LE PRIEURÉ DE BONNEVAL. — Saint-Balmont, *Sancti Basoli Mons*, village du diocèse de Toul, une lieue et demie au nord de Darney. L'église a pour patron saint Basle. La cure est régulière à la collation de l'abbé de Bonfay, ordre de Prémontré. La dime se partage en douze portions; le seigneur du lieu en prend deux, l'abbaye de Bonfay six, en donnant la pension au curé; le prieur de Ralanges deux et les deux autres sont destinées pour une fondation à Bonfay, par les seigneurs de Saint-Balmont. Seigneur, la maison de Desarmoises. Bailliage de Darney, Cour souveraine de Lorraine. Il y a dans la même communauté les granges de Saint-Balmont.

La terre de Saint-Balmont appartenait à une maison noble du même nom (1). Nous connaissons Gui et Jean de Saint-Balmont qui confirmèrent en 1268, au mois de mars les donations faites par leurs ancêtres à l'abbaye de Bonfay (2). Ferri de Montreuil chevalier, seigneur de Saint-Balmont, fit ses reprises de cette seigneurie au duc de Lorraine en 1471 et 1477.

Dans le siècle dernier, madame Albert

d'Ernécourt, plus connue sous le nom de madame de Saint-Balmont, épouse de Jean-Jacques de Haraucourt seigneur de Saint-Balmont, se rendit fameuse par son courage et ses exploits militaires contre les partis Espagnols ou Allemands, qui couvraient la province de Lorraine. On peut voir l'histoire de cette héroïne dans la bibliothèque Lorraine, page 347, à l'article *Ernécourt*. Elle eut de son mariage Barbe de Haraucourt, mariée à Louis Desarmoises, seigneur de Saulny, de Commercy, à qui elle apporta pour sa dot la terre de St. Balmont, qui est restée dans la maison de Desarmoises.

V BAN-LE-DOC. — Ban-le-Duc est le nom d'un ban et doyenné, situé sur la Meurthe, paroisse de Cleuvecy, du district spirituel et du bailliage de Saint-Diez. Le ban est composé de *le Chêne* chef-lieu, *Boslimprey*, *les Grimels*, *le grand Valtrin*, *Hervosfaing*, *Sachemont* en partie, *le Vic* en partie. *Doyenné* dans les Voages, est le nom qu'on donne au district d'une mairie du domaine du roi, dont le chef se nomme *Doyen*; titre qui équivalait à celui de maire.

BAN DE SAP (LE), OU LAITRE. — Le Ban de Sap, en latin *ad Septem abietes*, aux-sept-Sapins, village dépendant de l'abbaye de Moyennoutier, situé à une lieue de cette abbaye vers l'orient, et à pareille distance de celle de Senones, vers le midi. La paroisse du Ban de Sap est dédiée au pape saint Grégoire-le-Grand. Collateur, l'abbé de Moyennoutier et décimateur; ce lieu dépend du district spirituel de Moyennoutier.

Richer, historien de Senones, dit que saint Gondebert, fondateur de l'abbaye de Senones (1), ayant cédé à saint Hydulphe, fondateur de celle de Moyennoutier, un terrain considérable; saint Hydulphe voyant le nombre de ses disciples s'accroître tous les jours, en envoya une colonie aux *Sept-Sapins*, une autre à

(1) Annal. Præmons. tom. I. p. p. 383.

(2) Archives de Lorr. Layette, Darney.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, page viii.

saint Jean d'Ormont, une troisième à Hurbache, d'autres à Saint-Preys, d'autres à Veisvalle près Rayon, d'autres à la Haute-Pierre, (c'étaient comme autant de prieurés dépendans du chef-lieu.)

La paroisse du Ban de Sap comprend les villages ou hameaux de Laitre, de la Fontenelle, de Rouaux, de Némont, de Frétu, du Bourg, de Gemainfin, et une partie de Chatay. Pour le temporel, ces villages sont à M. Renaud, seigneur de Teintrup.

BANONCOURT. — Banoncourt, *Banonnis curtis* (1), village du diocèse de Verdun, est un ancien fond de l'abbaye de Saint-Mihiel, rappelé dans la bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, et dans l'ancienne description du comté de Verdun, sous le nom de *Wanuani curtem*, situé plus bas que Saint-Mihiel, vers le nord.

Banoncourt est office et recette de Saint-Mihiel, juridiction des prévôts de Saint-Mihiel et de Hatton-Châtel, et des juges des seigneurs de ces lieux; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. M^r. l'évêque de Verdun et M. l'abbé de Saint-Mihiel nomment alternativement à la cure. Ce dernier y est Haut-justicier avec les religieux de l'Abbaye. Le roi a des sujets de retenue, juridiciables à St.-Mihiel et à Hatton-Chatel. Il y a 59 ou 60 habitans dans le lieu.

En 1234, Henri comte de Bar, donna à l'église de Saint-Mihiel, toute la grosse et menue dime qu'il possédait à Banoncourt, et ce pour la pitance des moines qui y font l'office. En 1279 (1), Thiebaut comte de Bar, échangea avec Pierre I^{er} abbé et le monastère de Saint-Mihiel, tout ce qu'il possédait à Banoncourt, et l'eau qu'il avait entre Saint-Mihiel et l'île, contre ce que les religieux de Saint-Mihiel avaient à Bouconville, excepté les dimes de Flirey,

(1) Hist. de Lorr. t. 1, pag. 522, et Hist. de Verdun, preuves, pag. 11.

(1) Archives de Lorr. Layette Bouconville.

les moulins de Gouromer, les grosses et menues dimes de Richt. Ils abandonnent en outre au comte, l'usufruit de *Reneival* et l'eau bannale au-dessous du moulin de *Pichonval*, à la réserve de la pêche qu'en pourrait faire un homme assis sur le pont joignant le moulin; à condition aussi que ledit comte ne pourra détourner le cours de l'eau, en sorte que le moulin ne puisse moudre, ni établir d'autre moulin sur la dite rivière, et que les hommes de Bouconville pourront entrer en religion, sans y donner ou aumôner leurs héritages.

En 1306 (2), Oulry de Banoncourt chevalier, et Béatrix sa femme, vendirent à Pierre II abbé de Saint-Mihiel, tout ce qu'ils avaient à Banoncourt, pour une somme de 150 livres de forts, monnaie courable en Champagne. Le 39 octobre 1400 (3), les habitans de Banoncourt assemblés en communauté, reconnaisent librement et sans aucune contrainte, qu'ils sont hommes-liges de l'abbé de Saint-Mihiel, à qui ils donnent le titre de *Monseigneur*, et aux religieux celui de *Frères-Seigneurs - Moines*. Ils déclarent qu'ils sont tenus de payer auxdits abbés et religieux chaque année, trente livres de petits tournois, la moitié à l'abbé, l'autre moitié aux religieux. Ils ajoutent que leurs prédécesseurs avaient toujours payé cette somme de temps immémorial.

Banoncourt était ci-devant du bailliage de St.-Mihiel; mais depuis 1751 il est du ressort et du bailliage de Bar.

BAR-LE-DUC. — La ville de Bar-le-Duc, ainsi nommée pour la distinguer de *Bar-sur-Aube*, et de *Bar-sur-Seine*, villes de Champagne, qui n'en sont pas fort éloignées; est capitale du duché de Bar, qui s'étend au-deçà et au-delà de la Meuse, jusque vers le duché de Luxembourg. La partie qui est au couchant de la Meuse, est connue sous le nom de *Barrois-mouvant*, et la partie qui est à l'orient du même fleuve, se nomme *Barrois-non-mouvant*.

(2) Hist. de St.-Mihiel, p. 159.

(3) Ibidem, p. 166.

Cette ville est située partie sur une montagne et partie dans la plaine, environnée de coteaux chargés de vignes, qui produisent des vins fort estimés dans le pays, et même parmi les étrangers. Elle est à quatorze lieues de Nancy, cinq de Commercy, trois de Ligny et de Saint-Dizier, et six de Saint-Mihiel. La ville basse est arrosée de la petite rivière d'Orney, qui donne de fort bonnes truites. Bar avec ses faubourgs est peuplé d'environ deux mille feux et quatre mille habitans, parmi lesquels il y a bon nombre de noblesse. Bar est du diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. L'officialité de M. l'évêque de Toul fut établie à Bar, par arrêt des Grands-Jours de Troyes, de l'an 1335, elle a son tribunal dans la maison de l'official.

Dans le château de Bar, sont le palais et la chambre du conseil et des comptes du duché; au milieu de la ville haute, est l'auditoire commun au bailliage, à la prévôté qui a la police et la maîtrise.

Le bailliage de Bar renferme environ cent quatre-vingt, soit villes, bourgs, villages ou hameaux. Il est entièrement sous le ressort du parlement de Paris, les appels de ce présidial se portent à Châlons en Champagne. Le diocèse de Toul y est le plus étendu; mais il y a aussi bon nombre de villages qui sont du diocèse de Verdun, et d'autres qui sont du diocèse de Châlons en Champagne. Tout ce qui compose l'ancien bailliage de Bar, est sous la coutume de Bar-le-Duc.

Les anciennes coutumes de Bar avaient été rédigées dès l'an 1506, par ordonnance des trois états; le duc Charles III, les fit revoir et réformer en 1579, dans une assemblée des mêmes états. Le procureur-général du parlement de Paris ayant appelé de cette rédaction, la cour ordonna par arrêt du 4 décembre 1587, que les coutumes du bailliage de Bar seraient reçues et mises en son greffe, *ainsi que les coutumes qui sont arrêtées par Ordonnance, et sous l'autorité du Roi.* Ces

coutumes ont été commentées par Jean le Paige, maître des comptes du Barrois, qui fit imprimer son ouvrage, d'abord à Paris en 1698 et depuis avec des augmentations, à Bar même en 1711.

La coutume de Bassigni est suivie à Mauvage et à Naive en Blois; celle de Saint-Mihiel, dans les villages de Banoncourt, Chauvencourt et Menonville, Courrouve, Courcelle-aux-Bois, Domsevrin et Chantraine, Fresne-au-Mont et Louvant, les deux Keurs, les Baroches, Longchamp, Mesnil-aux-Bois, Rambercourt-aux-Pots, Sampigni et Vadonville.

Quant à Saint-Aubin-aux-Auges, il est gouverné par la coutume de Vitri-le-Français.

Les deux villes de Bar sont fermées de murailles; la ville-basse ne fut fermée qu'en 1367, les murailles devaient être bâties de pierres de taille, hautes de vingt pieds hors de terre, et larges de quatre pieds, jusqu'aux entablemens. On commanda pour cet ouvrage non seulement ceux de la ville, mais aussi les habitans des villages voisins; mais l'exécution en fut différée jusqu'en 1372. La ville-haute était fortifiée long-temps auparavant.

Bar a donné son nom au *Barrois*, et il faut que cette ville soit très-ancienne, puisqu'on n'en connaît point l'origine; mais on sait que Childéric, fils de Mérouée roi de France (1), ayant été obligé en 467, par la révolte de ses sujets, de se retirer en Thuringe, fut rappelé quelque temps après, par Véomade son confident, qui lui envoya une pièce d'or que ce prince lui avait laissée à son départ, afin qu'il la lui renvoyât lorsque la révolte serait apaisée. Véomade vint donc recevoir Childéric à Bar.

C'est ce que raconte Frédegair (2), abrégiateur et continuateur de saint Grégoire de Tours; celui-ci qui raconte l'histoire de Childéric ne dit rien de la

(1) Gregorius Thuronensus Historia Francorum l. 2, c. 12.

(2) Frédegat. Epitom. Hist. Franc. c. xi. xii. p. 553.

ville de Bar. Frédegair vivait au septième siècle. Quelques uns ont dit que le roi Clovis revenant de Tolbiac, et allant se faire sacrer à Rheims, passa par Bar-le-Duc, et il y fut très-bien reçu, ce qui est assez croyable, mais on n'en a aucune preuve certaine.

Aimoin qui vivait en 980 (1), dit que les Barrisiens firent une si honorable réception à Childeric, que pour leur en témoigner sa reconnaissance, il leur accorda l'exemption des impôts, et leur permit d'avoir entr'eux une bourse commune, c'est-à-dire, de former une espèce de république ou de communauté; il n'en dit pas davantage, et il écrivait long-temps après Chidéric.

Il est fait mention du *Barrois*, dans deux titres de la fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel, l'un de 674 et l'autre de 709, et dans un autre de l'an 828, en faveur de l'abbaye de Montierender. Dans les partages des provinces de l'empire français, entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique en 870, et encore entre le même Charles-le-Chauve et le roi Clotaire en 842, il est expressément parlé du *Barrois*.

On ne doit donc pas fixer la date de la ville de Bar, à la fondation du château de Bar, qui n'a été faite qu'en 964. La ville subsistait long-temps auparavant, et était chef-lieu d'un pays célèbre, mais il est assez croyable que la ville-haute ne subsistait pas avant ce château. La ville-basse, au moins ce qui était aux environs de la paroisse Notre-Dame, était subsistant depuis long-temps, et c'est ce lieu qui donna le nom au *Barrois*. Il n'y a point de ville sans paroisse, et il n'y en eut jamais dans la ville-haute de Bar. Nous savons en quel temps les deux églises collégiales de la ville-haute furent établies; mais on ne connaît point le temps de la fondation de la paroisse Notre-Dame, ce qui forme un grand préjugé pour son antiquité.

L'ancien chemin romain passait près de

(1) Aimoin de gestis Franc. l. c. 2.

cette paroisse, comme nous le dirons ci-après. Remarquez que dès l'an 950, Frédéric ayant été nommé duc de Lorraine par Brunon archevêque de Cologne son neveu, prit en même temps le titre de duc de Bar, avant que le château de ce lieu fut bâti. Bar était donc dès lors un lieu célèbre, et capitale d'un duché. Je remarque aussi qu'en 1088, Pibon évêque de Toul, confirmant la donation faite par la princesse Sophie de l'église de Bar, à l'abbaye de Saint-Mihiel, nomme toujours Bar, *Barri-Villa*; l'évêque Ricuin la nomme de même. En 1252, Henry II, comte de Bar, nomme aussi le prieuré de Notre-Dame, *Barri-Villa*.

Les premiers seigneurs du Barrois ne portèrent que le titre de *Comtes*. Ce fut Frédéric I^{er} du nom, qui le premier prit le nom de *Duc* en 959 et le transmit à ses successeurs, qui reprirent ensuite le nom de *Comtes* en 1032, et enfin furent de nouveau décoré du titre de *Ducs* vers l'an 1354.

Frédéric I^{er} fit bâtir le château de Bar en 964 (1), mais comme les terres des environs, et peut-être même la place sur laquelle ce château fut construit, appartenaient à divers seigneurs particuliers, comme à saint Gérard évêque de Toul, à l'abbé de Saint-Denis en France, et à l'abbé de Saint-Mihiel en Lorraine; le comte Frédéric fut obligé d'indemniser ces seigneurs et de leur donner d'autres terres pour avoir de quoi former la seigneurie de Bar. Cela s'appelait *Casare*, et les terres qui composaient le fief ou la seigneurie, se nommaient *Casamentum*. Aussi dans la vie de saint Gérard évêque de Toul (2), mort en 994, il est marqué

(1) Le château de Bar fut bâti en 964. Il était flanqué de quatre grosses tours, dont trois furent démolies avec les boulevards de la ville; par ordre de la France en 1671, après la sortie du duc Charles IV. On ne conserva que la tour de l'horloge; le château fut consumé par les flammes en grande partie, le 14 février 1649.

(2) *Vide* Histoire de Lorraine, tome 1, page 149.

expressément, que ce saint évêque acquit de la duchesse Béatrix, épouse du duc Frédéric, pour la *Montagne de Bar*, sur laquelle ce duc avait bâti son château, qu'il en acquit les villages de Mompont, Brillan, Longeville, Besson, Tonnai, Nant et le Moulin, Courcoelles, Basin-court et Malberc; et que saint Gérard laissa à l'abbaye de précaire et seulement pour sa vie, les abbayes de Saint-Dix et Moyenneux, avec quelques familles de serfs. Remarquez qu'il n'est fait mention que de la montagne et non de la ville de Bar. Saint Gérard avait du bien dans la montagne et aux environs, et la duchesse lui donne ces villages en indemnité de ce qui avait été cédé au duc Ferri I^{er}, pour former sa seigneurie autour du château de Bar.

Ce prince ayant reçu en 950, de Brunon archevêque de Cologne, le gouvernement de la Haute-Lorraine, ou de la Lorraine Mosellane, prit le titre de *Duc de Bar et de Lorraine Mosellane*, tandis que Brunon se réserva le titre de *Duc de la basse-Lorraine*. Frédéric, dont nous venons de parler, épousa Béatrix sœur du roi Hugues Capet, et nièce de l'empereur Othon I^{er}. Il en eut Thierry I^{er} du nom, duc de Bar, qui lui succéda, et mourut en 1024.

A Thierry succéda Frédéric II, qui mourut vers l'an 1052 et ne laissa que deux filles, savoir : *Béatrice*, qui épousa Boniface marquis de Toscane, et *Sophie* qui fut mariée à Louis de Montbeliard comte de Monçon, qui porta aussi le nom de comte de Bar, et le transmit à ses successeurs.

On peut voir dans l'histoire de Lorraine, de quelle manière le duché de Bar est entré dans la maison de Lorraine, par le mariage de René d'Anjou I^{er} du nom, neveu du cardinal Louis de Bar, avec Isabelle de Lorraine, fille héritière du duc Charles II.

La ville de Bar ne se trouve ni dans les anciens géographes, ni dans les anciennes

notices de l'empire Romain, ni dans les itinéraires. On croit que le nom de *Bar* lui est venu de ce qu'elle est comme barrière entre la Champagne et le *Lotharinge*, ou le pays qui prit depuis le nom de *Lorraine*; car ce dernier nom n'est pas aussi ancien que celui de *Bar*; et l'auteur de la chronique de Saint-Mihiel, dit que *Bar* fut bâti pour arrêter les courses des Champenois.

Nithard, petit-fils de Charlemagne (1), dit que les deux *Barrois* tombèrent dans le partage de Charles-le-Chauve; apparemment le *Barrois* dont nous parlons ici, est celui de *Bar-sur-Aube*.

Le *Barrois* dont *Bar-le-Duc* est la capitale, était compris dans le pays des *Lequois*, puisqu'il est renfermé dans les limites du diocèse de Toul, qui comprenait les peuples *Lequois*.

La route de Reims à Toul et à Metz, passait dit-on, à *Bar-le-Duc*. On montre encore derrière le prieuré et la paroisse de Notre-Dame, des vestiges de l'ancien chemin des Romains. Il venait de Nas ou Nais (*Veninus*), à Ligry, de Ligry à Bar vers Beheuse. L'ancienne ville de Bar s'étendait, dit-on, depuis le faubourg de Marbot à l'orient, le long d'un ruisseau jusqu'à l'église de Notre-Dame, avec la forêt de saint Etienne qui était voisine.

La ville de Bar ayant été ruinée par Eudes, comte de Champagne, environ l'an 1050, les habitants se retirèrent au-delà de la rivière d'Orney, et s'établirent dans ce qu'on appelle aujourd'hui le faubourg d'entre Deux Ponts. L'ancien chemin qui passait derrière le prieuré et la paroisse, coté des vignes tirant vers le village et le château de Reims. De là il allait à Leimont (*Latius-Mons*), en Perrois, de là à Chalons et à Reims. Ce chemin était pavé et n'avait pas plus de douze ou quatorze pieds de large. Les fossés qui étaient aux deux côtés du chemin, sont encore fort sensibles autour de

(1) Nithard. Hist. L. 1, p. 367.
L'ouvrage Barrensoi pages.

la paroisse de Notre-Dame ; on y a trouvé quelques médailles romaines , et on m'en a fait présent de quelques unes ; on y a trouvé aussi une petite statue de Mercure en bronze. J'ai parlé ailleurs de *Nais* et de *Fains*. Je n'entre point ici dans l'examen de la généalogie et de la succession des ducs et comtes de Bar ; on en a parlé au long dans l'histoire de Lorraine. On y a vu comme le duc Henry III ayant été fait prisonnier par les gens du roi Philippe-le-Bel , et conduit à Bruges , fut obligé de passer en 1301 , le fameux traité de Bruges , par lequel il se reconnaissait homme-lige du roi de France , pour la partie de ses états de Barrois , qui sont situés au couchant de la Meuse vers le royaume de France , ce qu'on appelle communément le Barrois mouvant. Depuis ce temps les ducs de Bar ont rendu leur foi et hommage au roi de France ; mais en différens temps il y a eu sur ce sujet différentes explications.

Par exemple en 1552 , le bailli de Sens ayant imposé les habitans de Bar-le-Duc , de Gondrecourt , de Chatillon , de la Marche et de Conflans , pour contribuer au payement d'une somme de dix-neuf mille deux cents livres , et le prince Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont , régent de Lorraine sous la minorité du duc Charles III , ayant fait sur cela ses remontrances que la ville de Bar et les lieux ci-devant nommés , étaient fiefs libres de la couronne de France , et n'avaient jamais été soumis à de pareilles impositions ; le roi Henry II , déclara n'avoir jamais entendu que les sujets du duc de Lorraine fussent cottés et sujets à de pareilles impositions. Et en 1553 , il les déclara aussi exempts du ban et arrièraban , et autres impositions faites en France.

Enfin en 1573 , le roi Charles IX en confirmant le traité fait entre lui et le duc de Lorraine , donna sa déclaration par laquelle il termina toutes les difficultés formées au sujet de la mouvance et de la souveraineté de Barrois , et ordonna que le duc Charles III on beau-frère , jouirait

de tous les droits régaliens et de souveraineté sans rien excepter , hors la foi et hommage-lige. On peut voir ces traités dans les preuves de l'histoire de Lorraine.

La paroisse dédiée à Notre-Dame avec le prieuré joignant , sont dépendans de l'abbaye de Saint-Mihiel. On a vu ci-devant que lorsque le duc Frédéric I^{er} du nom , bâtit le château de Bar en 964 , les terres des environs appartenait partie à l'évêché de Toul et partie à l'abbaye de Saint-Mihiel. Il y a toute apparence que le lieu nommé aujourd'hui *la ville-basse de Bar* , appartenait au monastère de Saint-Mihiel , puisque la paroisse de ce lieu lui a toujours appartenu , et qu'en 1088 , la comtesse Sophie , fille de Frédéric II duc de Bar (1) , lui donna le prieuré qu'elle avait bâti et fondé près de cette église. Pibon évêque de Toul , confirma cette donation le premier septembre 1088 (2) , et donna à l'abbaye l'*Autel* , c'est-à-dire , le revenu de cette paroisse , dont l'église lui appartenait auparavant.

Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Mihiel entretiennent au prieuré de Bar , trois de leurs religieux , dont l'un a titre de prieur , et y exerce les fonctions de curé primitif , ayant sous lui un curé séculier , nommé par l'abbé de Saint-Mihiel , et institué par M. l'évêque de Toul , comme ordinaire.

Il y a dans cette paroisse un grand nombre de chapelles , dont les chapelains forment avec le curé , une espèce de chapitre ou de communauté , qui suivent le chœur et les offices religieux.

L'église collégiale de saint Maxe de Bar-le-Duc , une des plus anciennes collégiales de Lorraine (3) , doit son commencement au duc Frédéric I^{er} du nom , fondateur du château de Bar , qu'il commença à bâtir en 964. Peu d'années

(1) Mabill. *annal.* Bened. t. 5, p. 1221.

(2) Benoît , *Hist.* de Toul , p. 399.

(3) La collégiale de Saint-Diey fut formée vers le même temps.

après (4), un seigneur lorrain nommé *Hezel* ou *Hezeb*, ayant apporté de Chinon en Tourraine, des reliques de saint *Maxe* ou *Maxime*, bâtit dans ce château de Bar une chapelle ou oratoire, où il déposa les reliques de saint *Maxe*, et fit consacrer cette chapelle par saint *Gérard* évêque de Toul, qui fut nommé à cet évêché en 964, et mourut en 994.

Nous avons une charte authentique, qui nous a été communiquée par M. de la Vallée, doyen de la collégiale de saint *Maxe*, et imprimée au premier tome de l'histoire de Lorraine, sous l'an 1025 (5), indiction 15, donnée sous le règne de Louis comte de Bar, sous l'épiscopat d'*Hermand* évêque de Toul; dans laquelle il est dit que sous le règne de *Lothaire* roi de France, et de *Frédéric* duc de Lorraine, un seigneur Lorrain de très-grande qualité, nommé *Hezel*, ou peut-être *Hezel*, bâtit dans ce château de Bar, un Oratoire qu'il fit consacrer par *Gérard* évêque de Toul, en l'honneur de la Sainte Vierge, de saint *Etienne* et de tous les Saints, et qu'il décora des reliques du précieux confesseur saint *Maxime*, qu'il avait apportées du pays de Tours en Tourraine, par une providence particulière de Dieu. Que le jour de cette dédicace, la duchesse *Béatrix* (épouse du duc *Frédéric*), fit présent à cette chapelle de la terre de *Varenne*. On trouve ensuite le dénombrement des autres biens que divers particuliers firent à saint *Maxe*, qui font voir que dès lors c'était plus qu'une simple chapelle, et qu'apparemment on y mit des chanoines pour la desservir.

Quoiqu'on ne puisse pas fixer au juste l'année de la fondation et de la consécration de l'église collégiale de saint *Maxe* de Bar, on peut néanmoins la déterminer à peu près ainsi : *Saint Gérard* fut fait évêque

de Toul en 964, le duc *Frédéric* commença à bâtir le château de Bar en 964; quelques années après (peut être en 992), saint *Gérard* consacra l'oratoire de saint *Maxe*. *Frédéric* ne vivait plus en ce temps-là, mais la duchesse *Béatrix* son épouse vivait : *Frédéric* mourut en 984 et saint *Gérard* en 994. On ne peut donc pas reculer cette dédicace au-delà de 984, ainsi elle peut s'être faite entre 992 et 993.

Quant à la personne de saint *Maxe*, on forme sur son sujet quelques difficultés qu'il est bon d'éclaircir ici. On nous écrit de Chinon en Touraine, du 28 août 1755 (1), que l'église de saint *Maxe* ou de saint *Même*, ou *saint Maxime* de Chinon, ayant été incendiée par les *Huguenots*, messieurs du chapitre ont perdu la plupart de leurs titres et monumens anciens. Que toutefois leur légende porte que saint *Maxe* était sorti d'une famille noble d'Aquitaine, qu'on prétend même que son père était gouverneur de Loudun, sous l'empereur *Julien l'apostat*; que saint *Maxe* avait pour frères cadets, saint *Maixant* et saint *Junin*, tous deux successivement évêques de Poitiers et qu'il passe pour certain, qu'il fut instruit par saint *Hilaire* évêque de Poitiers; qui fut relégué en Phrygie par les *Arriens*; qu'ensuite saint *Maxe* vint trouver saint *Martin* évêque de Tours, qui l'ordonna prêtre. De là il se retira dans une solitude près de la ville de Chinon, qui n'était alors qu'un très-petit Bourg. La réputation de sa vertu lui attira bientôt des imitateurs, en particulier saint *Louand*. Après une vie très-exemplaire accompagnée de plusieurs miracles, il mourut à Chinon le 20 d'août, âgé de soixante-dix ans, et fut enterré par saint *Martin*, dans la chapelle dédiée à la Vierge, au monastère qu'il avait bâti à Chinon. L'église subsiste encore aujourd'hui sous le titre

(4) Hist. de Lorr. t. 1, première edit. p. 599. Preuves et deuxième edit. p. ccli. Il faut corriger les dates de cette charte, comme nous les mettons ici.

(5) Apparemment *Lothaire* fils de Louis d'Outre-mer qui régna depuis 954 jusqu'en 986.

(1) Lettre de M. Perrault chanoine de Chinon, au R. P. Dom Augustin Guillemin, religieux de Senones.

de saint M^éme , desservie par une collégiale célèbre.

La lettre ajoute , qu'on prétend que le corps fut transféré au temps des persécutions , à l'Île-Barbe près Lyon , où il y avait autrefois un chapitre sous le nom de saint Maxime , qui vient d'être uni il y a cinq ou six ans à la cathédrale de Lyon. On a fait à Chinon la fête de cette translation , le 29 octobre. C'est ce que porte la légende de Chinon. Messieurs du chapitre de Chinon , ayant demandé à ceux de Bar , quelques portions des reliques de leur saint patron , ils en obtinrent quelques ossemens du chef , comme il paraît par le procès-verbal et le certificat , en date du 8 juin 1598 , signé , que l'on conserve dans la chasse du saint , à Chinon.

Les chanoines de Chinon conservent dans l'église le livre des évangiles , que saint M^éme avait avec lui lors de son naufrage dans la Saône , rapporté par saint Grégoire de Tours (1). Ils conservent aussi son étole et sa chappe qui est fort grande , faite à l'antique , sans Orfroi , ayant au lieu du Chaperon , une espèce de petite capuce pointue. Elle est absolument sans couture et faite d'une écorce fort fine , d'un fond violet brun , chargée d'une quantité prodigieuse de léopards , couleur jaune foncé.

Ils ajoutent qu'il y a environ vingt-huit ans , qu'en démolissant un ancien autel dans l'église de saint M^éme ou Maxime de Chinon , on trouva dans les fondemens dudit autel , une boîte pleine d'ossemens , avec un morceau assez considérable de la chappe du saint dont nous avons parlé , qui était aussi brillante que si elle sortait de la main de l'ouvrier , avec une inscription dont on ne pût lire que ces mots : *Hic sunt Reliquiæ Apostolorum et Sanctorum*. La circonstance de la chappe de saint Maxe pourrait faire croire , que lui-même aurait placé les reliques en cet endroit.

(1) Gregor. Taron. lib. de gloria confessor. c. 22. p. 912.

Jusqu'ici nous avons suivi la légende de saint M^éme ou Maxe ou Maxime de Chinon , avec les remarques de M. le chanoine Perrault.

Ce qu'il avance de l'instruction de saint Maxe par saint Hilaire évêque de Poitiers , et de la sépulture donnée à saint Maxe par saint Martin , tout cela est insoutenable , toute la chronologie y répugne. La translation des reliques de saint Maxe à l'Île-Barbe , n'est pas plus certaine non plus que ce que l'on avance de la famille de saint Maxe. Nous mettons tout cela au rang des histoires fabuleuses ou apocryphes.

Venons à présent aux sources d'où l'on peut tirer plus sûrement la vérité de cette histoire. Le premier auteur qui ait parlé de saint Maxime , est Grégoire de Tours , qui nous apprend (1) , qu'il avait en main une vie de saint Maxime écrite en vers , et qui portait que saint Maximin était disciple de saint Martin ; que le désir de vivre inconnu au monde , l'avait porté à se retirer au monastère de l'Île-Barbe ; que son mérite éclatant l'y ayant fait connaître , il fut obligé de retourner dans son pays : mais comme il passait la Saône , la barque où il était ayant été submergée , il échappa heureusement au danger , ayant à son col le livre des évangiles et les instrumens de son ministère journalier , *Ministerium quotidianum* , c'est-à-dire , le calice et la patène pour dire la messe.

Echappé de ce danger , il arriva heureusement à Chinon en Touraine , où il bâtit un monastère. Quelque temps après , Giles , préfet des troupes Romaines , ayant assiégé cette place , et ayant bouché un puits dont les assiégés tiraient de l'eau pour leur besoin , saint Maxime touché de leur extrémité , obtint du ciel par ses prières , une pluie si abondante , que tout le peuple eut de quoi appaiser sa soif , et à remplir tous leurs vases qu'il leur avait dit d'apporter sur la place publique , leur promettant de l'eau en abondance ; la

(1) Hist. de gloria confessorum , cap. 22.

tempête fut accompagnée de tonnerre , de foudre et d'éclairs si terribles , que les assiégeans effrayés furent contraints de lever le siège. On croit que ceci arriva vers l'an 463. Saint Maxime mourut dans son monastère dans un âge avancé , et y fut enterré. Dieu fit éclater le mérite de son serviteur , par un grand nombre de guérisons miraculeuses , dont saint Grégoire de Tours rapporte deux des plus signalées (1) , d'un jeune garçon et d'une jeune fille appartenant à son église de Tours , dont il fut témoin , et y reçurent la santé.

L'ancien livre de la vie de saint Maxime , ne se trouve plus ; mais on en cite un autre qui se conserve au monastère de Marmoutier , où l'on ne voit que peu de choses , hors ce que nous venons de voir dans Grégoire de Tours.

M. le Laboureur ancien prévôt de l'île-Barbe (2) , dans l'histoire de cette abbaye qu'il a composée sous le titre de *Mâzures de l'île-Barbe* , imprimée à Paris , en deux volumes in-4° en 1684 , raconte aussi l'histoire de saint Maxime , qu'il a tirée de la légende conservée à Chinon , ainsi que nous l'avons rapportée d'après la lettre de M. le chanoine Perrault ; mais il avoue qu'il y dans cette légende quelques particularités apocryphes.

Dans un autre endroit il dit , que saint Eucher évêque de Lyon , avait une estime si particulière pour saint Maxime , qu'il le faisait souvent venir de son monastère de l'île-Barbe à Lyon , pour les affaires de son diocèse , lui donnant soin d'en faire la visite en son absence.

Il rapporte une lettre du même saint Eucher écrite à *Philon* , qu'il nomme son frère vénérable et prêtre comme lui , par laquelle il le prie d'engager le vénérable abbé *Maxime* , qui gouverne le monastère de *l'île-Barbe* , à sortir de son abbaye et de le venir trouver , et de lui dire qu'il lui

prépare une demeure et des livres , parce qu'il avait dessein de passer le carême avec lui. Il lui envoya en attendant , trois cents mesures de provisions *annonæ* , apparemment de froment , deux cents mesures de vin , deux cents livres de fromage et cent livres d'huile pour la nourriture de sa communauté.

Si cette lettre de saint Eucher regarde notre saint Maxime , comme nous le croyons , on peut fixer son âge et sa demeure à l'île-Barbe vers l'an 450 , puisque saint Eucher vivait à Lyon en 440 , et que le siège de Chinon par le préfet Giles ou Gillon , arriva en 463. Je sais qu'il y a quelques difficultés sur cette lettre de saint Eucher , touchant saint Maxime (1) , et que M. Baluze croit que l'abbé *Maxime* dont il est parlé dans cet épitre , est un autre *Maxime* , dont Leidrade évêque de Lyon , parle dans une lettre à l'empereur Charlemagne-

M. le Laboureur dont j'ai cité l'ouvrage , dans ses deux tomes de son histoire de l'île-Barbe , ne dit pas un mot de la demeure de saint Maxime en l'île-Barbe ni de la translation de ses reliques en ce monastère. Mais il montre que son culte y était en honneur , de même que celui des S.S. Benoit , Parent de Charlemagne et de saint Ambroise , tous trois abbés de ce célèbre monastère , et insérés dans son calendrier.

D'autres savans critiques sont partagés sur la personne de saint Eucher de Lyon. Les uns , comme Pierre François Chifflet dans son *saint Paulin illustré* , partie 1 , chap. 19. M. l'abbé Antalmi dans une dissertation particulière , et M. de Tillemont , histoire ecclésiastique , tome 15 , soutiennent qu'il n'y eut qu'un seul Eucher évêque de Lyon , en quoi ils conviennent avec tous les plus anciens catalogues des archevêques de Lyon et avec tous les auteurs des martyrologes.

(1) Note R. P. Theodor. Ruinart , in Gregor. Turon.

(2) Le Laboureur , *Mâzures de l'île-Barbe* , t. 2 , pag. 75.

(1) V. Gregor. Turon. opera est studio Domini Theo lorici Ruinart , in addendis et emendandis , pag. 1400.

D'autres savans , comme Baronius sous l'an 529 , M. de Sponde son abrégiateur, Severtius, dans son histoire des archevêques de Lyon , les Bollandistes en plus d'un endroit, et le P. Théophile Rainaud, dans un ouvrage composé exprès, et le R.P. Mabillon dans ses notes sur la vie de sainte Consortie, tome 1, des actes de saint Benoit, et enfin M. de la Mare, dans l'histoire de l'église de Lyon disent qu'il y eut deux Eucher.

Les auteurs de la Gaule chrétienne, après avoir mûrement pesé les raisons de ces deux sentimens, se sont déterminés pour celui qui admet deux Eucher archevêques de Lyon (1). Le premier qui a gouverné cette église depuis environ l'an 457 jusqu'à vers l'an 450, le second qui a vécu depuis l'an 520 ou environ, jusques vers l'an 530.

Quant à saint Maxime (2) qui fait le principal sujet de cette dissertation, les mêmes auteurs de la Gaule chrétienne, soutiennent qu'il ne fut abbé de l'île-Barbe que sous l'évêque Loup, successeur du second saint Eucher, et qui vivait en 538. Leidrade dans sa lettre à Charlemagne, parle très-avantageusement de l'abbé Maxime, et dit que les évêques de Lyon lui confiaient le gouvernement de leur diocèse en leurs absences.

Reste à savoir si saint Maxime de Chinon, a été abbé de l'île-Barbe. Saint Grégoire de Tours dit expressément, qu'il se retira dans ce monastère; mais il ne dit pas qu'il en ait été abbé; il ajoute qu'il en sortit pour venir à Chinon, où il bâtit un monastère, et où il mourut.

Il est vrai que par la lettre d'Eucher à Philon, il paraît qu'il y avait eu à l'île-Barbe un abbé du nom de Maxime, fort estimé d'Eucher, et qui voulait se retirer de cette abbaye. Mais on veut que cet Eucher et ce Maxime ayant été deux personnes fort différentes de celui dont il est parlé dans la lettre de Leidrade à Charlemagne. J'ai peine à me rendre à ce senti-

ment. Il est certain que les chanoines de Chinon et ceux de l'île-Barbe, étaient bien persuadés que c'était le même saint Maxime ou saint Maxe honoré à l'île-Barbe, à Chinon et à Bar-le-Duc; on ne doit pas mépriser ces traditions locales et anciennes.

La lettre de l'évêque Leidrade à Charlemagne (1) que j'ai devant les yeux, parle à la vérité d'un abbé de l'île-Barbe, du nom de Maxime ou Maximin, mais il ne dit pas qu'il ait vécu de son temps; il marque même bien clairement que Maxime, Ambroise et Licinius avaient vécu auparavant, sous les évêques de Lyon, Eucher, Loup et Genesius et les autres, qui leur avaient donné des marques de leur confiance, en leur accordant le pouvoir de lier et de délier, de même que lui Leidrade, l'avait confié à Benoit, qui gouvernait alors ce monastère. *Carolus imperator ibidem præfecit Dominum Benedictum Abbatem.... Cui etiam Abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi, uti habuerunt Prædecessores sui, scilicet Ambrosius, Maximinus, Licinus. Clarissimi viri, qui locum istum tenuerunt, quos Eucherius, Lupus atque Genesius, cæterique Episcopi Lugdunenses, ubi ipsi deerant, aut non poterant, adesse, mittebant cognitores utrum Catholica fides recte crederetur, etc.* Ce passage prouve évidemment que Maxime, Ambroise et Licinius ont gouverné comme abbés, le monastère de l'île-Barbe avant Charlemagne, sous les évêques Eucher, Loup et Genesius. Ainsi il n'y a nulle nécessité de reconnaître deux Maxime abbés de l'île-Barbe. Mais je ne fais pas difficulté de reconnaître deux saints Eucher, qui ont gouverné l'église de Lyon en des temps différens. Les souscriptions des conciles où s'est trouvé le deuxième saint Eucher, en sont des preuves sensibles, car il est mal aisé de faire vivre le premier saint Eucher, qui a souscrit au concile d'Orange en 441,

(1) Gallia Christiana. t. iv, p. 20, 21 et seq. p. 430, et seq.

(2) *Ibidem*, p. 222.

(1) Epistola Leidradi ad Carol. mag. t. 14. Bibl. PP. Lugdum. p. 233, 234.

jusqu'au temps des conciles d'Arles, tenus en 524, de Carpentras tenu en 527, d'Orange en 529, et de Vaison en 529, auxquels a souscrit un saint Eucher, nécessairement différent du premier.

Pour revenir à la collégiale de saint Maxe de Bar; quelques années après sa dédicace, dont nous avons parlé, c'est-à-dire, vers l'an 990, le duc Thierrri fils de Frédéric, pour expier la faute qu'il avait commise en faisant arrêter la duchesse Béatrix sa mère, afin de l'obliger à lui remettre le gouvernement de ses états, fonda au lieu d'un oratoire, la collégiale de saint Maxe et y mit quatre chapelains, ce qu'il fit en exécution de la sentence du pape Jean XX, qui lui avait imposé pour pénitence, de former quatre prébendes dans ses états.

Mais dans la suite ce chapitre fut considérablement augmenté, ensorte qu'aujourd'hui il est composé d'un doyen et de neuf chanoines, de quatre vicaires et de quatre chapelains, d'un maître de musique et de quatre enfans de chœur. Le doyen de saint Maxe est premier chanoine de la collégiale de saint Pierre, dont on parlera bientôt et réciproquement, le doyen de saint Pierre est premier chanoine de saint Maxe; ils possèdent chacun une prébende dans ces deux églises.

Cette église de saint Maxe est chapelle du château, et paroisse des ducs, de leur maison, et commensaux, et de l'hôtel-de-ville. La chasse de saint Max est couverte de lames d'argent, par la libéralité de M. Didier le Bégue, doyen de cette église, qui mourut le 27 octobre 1685. Il fit la chasse en 1669. On admire en particulier dans cette église, la mort qui sert de mausolée au cœur du prince d'Orange, qui fut tué au siège de Saint-Dizier en 1544, c'est l'ouvrage de Richier, célèbre sculpteur de Saint-Mihiel.

On remarque dans la même église de saint Maxe, un maître-autel d'un dessin très-recherché, tout incrusté de marbre, avec des colonnes de même, autour du grand cadre du milieu; on admire un

Christ en croix, la Sainte-Vierge et saint Jean avec les douze apôtres, le tout en petit, d'un albâtre admirable, et d'un ouvrage exquis.

En 1555, Giles de Trèves, doyen de saint Maxe, fit bâtir une chapelle où l'on trouve des morceaux de sculpture, qui ne cèdent en rien à ceux de la plus vénérable antiquité. On y voit entr'autres les quatre évangélistes, et les quatre pères de l'église latine, qu'on ne saurait assez estimer; toutes ces pièces sont de la même main et de la même pierre, que le squelette merveilleux dont on a parlé. Au-dessus de la corniche qui règne aux deux côtés de la même chapelle, on a placé les douze apôtres qui sont d'une terre cuite; mais avec des attitudes et des traits si finis et si naturels, que les images de cire ne pourraient pas être plus délicates.

Le doyen de saint Maxe est curé de cette paroisse, où il y a eu des princes, qui y ont reçu le Baptême. Les chanoines de cette église doivent être nobles ou docteurs.

Le souverain est collateur de plein droit de tous les canonicats; le doyen est électif et confirmé par l'ordinaire, comme ayant *curam animarum*. Le prince est en possession lors de l'élection, de recommander au chapitre un ou deux sujets. Le duc Léopold par édit du 30 septembre 1698, a affecté les trois quarts des prébendes de saint Maxe et de la primatiale de Nancy, à des nobles de trois degrés du côté paternel, et l'autre quart à des docteurs.

On montre à Chinon en Touraine, le tombeau de saint Maxe, mais on convient que les reliques du saint n'y sont plus, et que l'on n'y conserve que celles qui y ont été envoyées de saint Maxe de Bar, comme il conteste par les certificats réciproques de ces deux églises; on lit que des hérétiques ayant assiégé et pris Chinon, profanèrent le tombeau de saint Maxe, en tirèrent les reliques et les jetèrent dans les flammes; mais qu'un gentilhomme lorrain nommé Hezeb, se trouva là, et en sauva une

grande partie, qu'il tira du feu au péril de sa vie, et les apporta à Bar-le-Duc; c'est ce qu'on lit dans les actes de ces deux églises.

Il y a une troisième collégiale de saint Maxe, à Boulogne sur mer, dont les chanoines il y a environ trente-cinq ou quarante ans, demandèrent à ceux de Bar les leçons et offices de leur patron, ce qui leur fut accordé avec plaisir par ceux de Bar.

Le roi Louis XIV, pendant qu'il occupait la Lorraine en 1697, à la réquisition de M. de Bissy évêque de Toul, avait uni les deux collégiales de saint Maxe et de saint Pierre, pour faire de l'église de saint Pierre, une paroisse à la ville-haute de Bar; mais l'avènement de S. A. R. Léopold I^{er} à la couronne de Lorraine, qui suivit de près cette résolution, en empêcha l'exécution.

La musique de saint Maxe n'est fondée que sur les chapelles qui sont possédées par des chapelains musiciens qui y sont nommés par le chapitre, qui n'a d'ailleurs point d'autre fonds pour la musique

Le chapitre de saint Maxe prétend être le premier corps des ecclésiastiques de la ville de Bar. Il marche sous deux croix. C'est chez le doyen de saint Maxe que celui de saint Pierre et le prieur de Notre-Dame, qui en sont les deux autres chefs, doivent s'assembler pour régler l'ordre et l'heure des processions solennelles et générales, des prières publiques; c'est dans l'église de Notre-Dame qu'on chante le *Te Deum*, auquel tous les corps ecclésiastiques de la ville doivent se trouver avec leurs croix, et que les officiers de l'hôtel-de-ville, de la prévôté et du bailliage sont aussi avertis de se trouver à l'heure marquée.

Lorsque le doyen de saint Maxe marche en cérémonie, il est accompagné du bâtonnier, qui porte de la main droite le sceptre du roi René I^{er} et de la gauche une verge garnie d'argent, pour écarter la foule et faire place. Ce bâtonnier marche toujours en petit manteau et derrière le doyen.

La ville de Bar reconnaît saint Maxe pour son patron particulier, et a recours à lui dans les nécessités publiques de pluies ou de mauvais temps, ou de maladies épidémiques. Alors en porte sa chasse en procession, et tous les corps ecclésiastiques et civils sont obligés de s'y trouver en cérémonie: le buste de saint Maxe contient une grande partie des reliques du saint, et de plusieurs autres reliques remarquables.

On compte jusqu'à vingt princes ou princesses inhumés dans cette église, dont voici les plus considérables. Le comte de Bar Henri I^{er} ou le vieux, mort en 1191; le comte Thiébaud I^{er} son fils; la comtesse *Éléonore* femme de Henri le vieux; le comte *Édouard I^{er}*, *Marie de Bourgogne* son épouse; le cœur du *Roi René I^{er}*; celui de la reine *Yolande d'Anjou*, épouse du roi René II; le cœur du *Prince d'Orange*, tué au siège de Saint-Dizier, à côté de l'empereur Charles V; le comte Henri IV et *Yolande de Flandre* son épouse, le duc Robert leur fils, et madame Marie de France sa femme; madame Marguerite de Garennes; madame *Marguerite de Longwy*; madame Marie de Navarre.

Le duc Léopold y épousa le 25 d'octobre 1698, madame Elisabeth-Charlotte d'Orléans. Dans cette même église on voit les chapelles de saint Christophe réunies au chapitre en 1627, deux de Notre-Dame, une de saint Jean-Baptiste, une de saint Jean l'évangéliste, de l'annonciation, de l'exaltation de la Sainte-Croix, de saint Etienne, de saint Maxe. On y voit de plus les reliques de saint Rouin ou Rodingue, premier fondateur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne. On dit que ce fut le comte Henri III, qui enleva cette relique de l'abbaye de Beaulieu, lorsqu'il la saccaga en 1097.

La collégiale de saint Pierre située en la ville-haute de Bar, fut fondée en 1515 (1), par Edouard I^{er} comte de Bar, avec

(1) Hist. de Lorr., tome 2, p. 498 et suiv. page dlxvii.

le secours d'Anselin de Joinville, de Pierre et d'Albert da Norroy, chevaliers, et de plusieurs autres tant clercs que laïcs, pour des chanoines séculiers au nombre de cinquante ou soixante, qui dans la suite devaient être réduits au nombre de seize, dont le chef devait porter le nom de prancier. De plus, il y avait un doyen qui devait être curé des chanoines, et enfin un prévôt, à qui l'on assigna une double prébende. Le fondateur veut que de ces seize chanoines, il y en ait toujours quatre qui soient prêtres, et qui fassent une perpétuelle résidence, et en outre, quatre prêtres mercenaires ou à gage, payés par le Chapitre.

Chacun de ces cinquante ou soixante chanoines fondateurs, conservait pendant toute sa vie ce qu'il avait apporté à la masse de la fondation, et après son décès, tout cela était réuni et confondu dans le fonds des revenus des chanoines survivants jusqu'à ce qu'ils fussent réunis au nombre de seize. Tous ces chanoines fondateurs devaient par année, seize semaines ou quatre mois de stage à une heure du jour; et leurs successeurs vingt-une semaines, ou cinq mois et une semaine. Edouard III comte de Bar, se réserve à lui et à ses héritiers la nomination à ces canonicats.

En 1315, ce prince amortit les biens donnés pour fonder ce chapitre, et ceux qu'ils acquéreraient pendant cent ans, réservant à lui et à ses successeurs, la collation des prébendes. Jean d'Arzillières évêque de Toul, confirma cet établissement par lettres datées d'Avignon le 7 de juillet 1318. Ces manières de fondations faites en forme de loteries, furent assez communes en Lorraine.

Le duc René II en 1503, fonda dans la même église quatre-hauts vicaires ou semi-prébendes qui ont moitié de la prébende d'un chanoine, et portent l'aumusse.

Dans l'église de saint Pierre se voyent plusieurs chapelles fondées par la dévotion de divers particuliers, comme celle de l'Annonciation, de saint Sébastien,

de saint Jean-Baptiste; de saint André, de saint Sauveur, de Notre-Dame de Pitié, de sainte Marguerite, de saint Maur, de sainte Agathe, dont la plupart sont réunies au chapitre de saint Pierre. Le duc Robert en 1375, annexa un canonicat de saint Pierre à la cure Notre-Dame de Bar.

Comme il n'y a dans la ville de Bar qu'une seule paroisse, située à l'extrémité de la ville-basse, MM. du chapitre de saint Pierre, ont bien voulu permettre qu'on fit dans leur église les fonctions curiales pour la ville-haute, moyennant cent vingt livres par an, qui leur sont payées par la ville; le tout du consentement de M. Thyard de Bissy, évêque de Toul, dans le cours de sa visite à Bar, le 28 août 1696.

Il y a outre cela à Bar-le-Duc un assez grand nombre de monastères; par exemple, celui des Augustins fondé par Robert duc de Bar, et Marie de France son épouse, en 1366, 1372 et 1383, dans un lieu nommé auparavant le Prey de Dieu. Un canal tiré de l'Ornay passe sous leur église.

Les Antonistes de Bar furent fondés par Robert duc de Bar, l'an 1385; ce prince leur donna en cette année sa maison-Dieu de Bar, avec tous ses revenus et appartenances, sans aucune dépendance ou sujétion, sinon au pape et à l'abbé de saint Antoine, à qui le commandeur de Bar donnera chaque année deux marcs d'argent en signe de sa dépendance, et à sa mort il laisse audit abbé général, ses chevaux, ses meubles et habits.

On entretiendra dans ladite commanderie de Bar, huit prêtres chanoines, pour y célébrer l'office divin, la nuit et le jour, et y exercer les hospitalités et œuvres de miséricorde qui y seront à faire, par des personnes séculières et religieuses. Le fondateur s'y réserve les droits de souveraineté et le droit de réformer les désordres qui pourront s'y commettre, toutefois après 40 jours de monition.

Quoique le titre de la cession de cette commanderie, faite à l'ordre de saint Antoine, soit datée de l'an 1383, il est

certain que cette maison-Dieu subsistait dès l'an 1382, et qu'elle fut approuvée en cette année au chapitre général de l'ordre, tenu le 29 mai, et que l'abbé général de l'ordre l'érigea en commanderie, au 5 août de la même année.

L'hôpital et la commanderie de saint Antoine de Bar demeurèrent unis l'un avec l'autre, ne faisant qu'une même maison jusqu'en 1559, que l'on désunit l'hôpital de la commanderie, par lettres-patentes du grand-conseil de Nancy, le premier avril 1559, sous l'administration de Nicolas de Vaudémont, sous la minorité et l'absence du duc Charles III, après divers procès que ces pères de saint Antoine ont soutenu à l'occasion de la désunion de l'hôpital de la commanderie ; ces pères se sont volontairement soumis à payer annuellement la somme de cinq cents livres à l'hôpital de Bar. Ce qui a été exécuté et après par le conseil du roi Stanislas, le 10 août 1752.

Les Claristes furent reçus dans Bar, le 10 novembre 1497, et les capucins en 1597, les minimes en 1618, les annonciades en 1627, les religieuses de la congrégation le 11 novembre 1621. Giles de Trèves doyen de saint Maxe, bâtit en 1581, la maison où sont aujourd'hui les pères Jésuites, qui en prirent possession en 1617, auparavant il y avait des prêtres séculiers qui y enseignaient la jeunesse, les carmes s'établirent à Bar, le 13 février 1631.

A la ville-haute de Bar on voit une chapelle de la Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la paix, bâtie à l'occasion d'une statue de la Vierge qui était auparavant sur la porte de la ville au-dehors, où l'on disait qu'elle avait opéré plusieurs miracles ; cette statue miraculeuse fut ensuite transférée dans la ville, où on lui a bâti une chapelle qui appartient à la ville ; elle est desservie sous l'inspection d'un receveur prud'homme. Il y a une messe fondée pour être dite à onze heures et demie précises tous les dimanches et fêtes, auxquels il y a obligation d'entendre la messe. Cette chapelle est aujourd'hui érigée en

titre de bénéfice, par rapport aux prières qui y sont fondées pour les fêtes et dimanches.

Les sœurs de la charité sont à Bar au nombre de deux, qui sont chargées du soin des pauvres malades de la paroisse, sous la juridiction de l'évêque, et sous l'autorité des officiers de l'hôtel-de-ville et la direction du curé et du vicaire de la ville. Le receveur des deniers de la ville paye par quartier cent cinquante livres, selon le traité passé à Paris le 8 octobre 1696, elles reconnaissent pour leur fondatrice, Anne de Roger veuve de M. de Serinchamp, seigneur de Remesson et de Treuvron.

Le petit couvent ou les Béguines, établi au bourg de Bar, subsistait dès l'an 1418, que Louis cardinal de Bar les exempta de toutes tailles et subventions, en considération des services qu'elles rendaient aux pauvres malades.

Mais les béguines ou les religieuses de ce petit couvent, s'étant laissées séduire par le mauvais esprit, et ayant abandonné leur état et leur demeure, et même abjuré leur religion, le duc Charles III en 1565, donna le béguinage aux majeurs et habitans de Bar, afin d'y dresser une infirmerie pour leurs malades. On y fit diverses donations et fondations, et enfin les religieux Barnardins de l'Île en Barrois, qui en étaient en possession, démolirent ce petit couvent et vendirent les cloches aux minimes, et depuis quelques années y ont fait de nouveaux bâtimens avec une petite chapelle qu'ils ont laissés à M. de la Vallée, ancien doyen de saint Max, au moyen de cent louis qu'ils ont reçus.

On voit dans la ville-haute de Bar, deux puits d'une profondeur extraordinaire ; le premier est au milieu de la grande rue, et a plus de deux cents pieds de roi de profondeur ; le second est dans un lieu fermé, à côté et au septentrion de l'église de saint Maxe : l'un et l'autre sont aujourd'hui fermés, parcequ'on a une fontaine tirée d'un quart de lieue de la ville à l'occident, dont on a amené les eaux dans la ville par des canaux, en une ci-

terne qui contient plus de treize cents muids d'eau.

L'hôtel-de-ville est composé d'un président, d'un maire, d'un syndic, d'un secrétaire, de deux procureurs, d'un receveur des deniers patrimoniaux et de huit conseillers, dont quatre du tiers état sont en titre, trois autres sont tirés par le souverain du corps de la chambre des comptes, du bailliage et de la noblesse. Le prévôt est conseiller perpétuel. Par l'édit du mois de février 1707, les receveur et secrétaire sont aussi en titre d'office.

L'hôtel-de-ville se renouvelle de trois ans en trois ans au huitième septembre.

Le siège de la prévôté a trois officiers, qui sont le prévôt, un lieutenant général et un conseiller lieutenant particulier, qui sont aussi officiers de police.

Le bailliage a pour chef un bailli qui ne réside pas, un lieutenant-général, un lieutenant particulier et sept conseillers, dont l'un est avocat du souverain, outre le procureur-général, lequel a aussi séance en la prévôté et en l'hôtel-de-ville.

La chambre du conseil et des comptes a été établie par les comtes de Bar; on ne trouve pas les titres de son établissement, mais on a des chartres du duc de Bar Thiébaud II, qui commença son règne en 1240, qui prouvent que de son temps l'établissement en était fait.

On l'appelle chambre du conseil, parce que tous les officiers qui la composaient, étaient effectivement conseillers du prince.

C'est une compagnie composée d'un président, d'un secrétaire, de douze conseillers qui ont aussi la qualité d'auditeurs et de M^{rs} des comptes et d'un procureur-général; elle tient son siège dans un appartement du château.

L'évêque de Toul a un official et un promoteur résidans dans la ville de Bar, pour connaître dans la mouvance du Barrois, des affaires qui sont de la compétence du tribunal ecclésiastique; elle fut établie par arrêt des grands-jours de Troyes en 1555.

Le roi Louis XI craignant que le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, ne fit passer son armée par le Barrois pour pénétrer en Champagne, se rendit maître de la ville de Bar en 1474, fit réparer les murs de la ville haute, en fortifia les portes, sur lesquelles furent mises les armes de France; mais la ville de Bar fut restituée quelque temps après au duc René II.

Il y a aussi à Bar maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, hôtel-de-ville.

La ville de Bar fut prise par les Huguenots le 6 septembre 1589. Le roi Louis XIII étant arrivé en personne devant Bar, somma la ville le 19 juin 1632, l'occupa, y mit garnison, et le dernier août 1635, y établit un gouverneur qui fut M. de Montalan. Le 15 août 1641, le sieur de Saint Martin, lieutenant de M. de Saint Baslemeut gouverneur de Bar, porta les clefs de la ville à M. de Venisey.

Le comte de Lignéville commandant les troupes du duc Charles IV, la prit le 4 d'octobre 1659, sous le gouvernement de M. Beaujeu de Périgat.

Le maréchal de la Ferté Senneterre la reprit pour le roi Louis XIV, le 25 décembre 1652, après 16 jours de tranchée ouverte. Sa Majesté ne jugeant pas à propos d'y avoir des gouverneurs, y mit un commandant, qui fut M. de Saint Laurent, auquel succéda M. de la Chapelle, au commencement de novembre 1651. La ville fut reprise le 17 de novembre 1652, par les troupes du duc Charles IV, commandées par le chevalier de Guise, le prince de Condé, le comte de Lignéville et le Baron de la Fange, qui fut tué à l'attaque.

La ville fut reprise la même année, le 9 de décembre par les troupes du roi commandées par les maréchaux de Turenne et de la Ferté, en présence du cardinal Mazarin.

Pour ce qui regarde les temps les plus reculés, on peut voir notre histoire de Lorraine.

Je ne connais à Bar aucune antiquité

payenne du temps des romains. Le château qui est ancien n'a rien de fort remarquable, sa principale force consiste dans sa situation sur une hauteur qui domine sur toute la plaine. Le château de Bar est encore assez logeable, mais beaucoup moins magnifique qu'il n'étoit, lorsque les ducs de Bar y tenaient leur cour, et avant qu'un incendie arrivé le 14 février 1649, le réduisit en l'état où nous le voyons aujourd'hui, à l'exception des tours que le roi fit démolir en 1670, avec celles qui tenoient aux murs de la ville, au nombre de dix-sept, et des murailles du château.

Autrefois on voyait dans la paroisse de Notre-Dame des pièces de sculpture remarquables, de la main de Léger Richier, un des plus habiles sculpteurs de l'Europe, en son temps. C'est le même dont nous avons parlé sous l'article de Saint-Mihiel, mais comme ces ouvrages de la paroisse n'étaient qu'en bois, le temps qui dévore toutes choses, les a détruites, en sorte qu'on ne les y connaît plus, du moins ils sont déplacés et mis en différents endroits.

On assure que quelques rois de la première race, comme Charibert et Childébert II (1), ont fait frapper des monnaies à Bar-le-Duc, et qu'on en conserve quelques-unes dans le cabinet du roi, mais nous n'en avons point vu. Pour les monnaies des comtes et ducs de Bar, elles ne sont pas fort rares; les premières que j'ai vues, sont d'Edouard I, qui gouverna depuis 1502, jusqu'en 1537, ou d'Edouard II, qui régna depuis 1544 jusqu'en 1552. Je laisse la chose incertaine, parceque les monnaies portent simplement d'un côté, EDVARDVS COMES, et de l'autre, MONETA BARRI, sans aucune marque qui les puisse faire remarquer.

On en voit du duc Robert depuis l'an 1554, où l'on lit d'un côté, ROBERTVS DVX BARRI, et sur le revers, ces mots : DEI GRATIA MARCHIO PONTI.

On cite certaines lettres des comtes de

(1) Duchêne, préface sur la Généalogie de la maison de Bar, p. 4.

Bar, qui prouvent qu'ils frappaient monnaie avant l'an 1501. Il est certain que dès l'an 1342. Henri comte de Bar, père d'Edouard II, fit un traité avec Jean roi de Bohême et comte de Luxembourg, par lequel ces deux princes s'obligent de faire ensemble et à frais communs, une monnaie d'un poid, d'un aloi et d'un prix égal, en leurs noms, et avec l'empreinte de leurs armes, pour avoir cours dans les comtés de Bar et de Luxembourg; elles devaient être frappées en quatre endroits différens; savoir, de la part du roi de Bohême en sa ville de Luxembourg et à Damviller; et de la part du comte de Bar, en celles de Saint-Mihiel, et d'Étain, ou ailleurs, où mieux leur plairait.

En 1344, Geoffroy de Gondrecourt était maître de la monnaie d'Edouard II, comte de Bar; en 1354, Robert comte de Bar, laisse la ferme de ses monnaies à Humblot de Gondrecourt, avec pouvoir de faire à Saint-Mihiel ou ailleurs, une monnaie blanche, nommée (planquet), qui sera à trois Deniers d'aloï, et en général de faire à toutes manières de Monnoyes blanches et noires, de tel poid et alloï, comme sont les Monnoyes du Roi de France, et seront au Nom dudit Comte.

En général on voit par les anciens titres, que les anciens comtes et ducs de Bar frappaient monnaies à Bar-le-Duc, à Saint-Mihiel, à Clermont en Argonne, et peut-être à Etain.

Depuis la cession du Barrois au duc René d'Anjou I, du nom, on ne trouve plus qu'on ait frappé de la monnaie en aucune ville du Barrois; mais on la frappait à Nancy aux armes des ducs de Lorraine et de Bar, ce qui n'empêcha pas que dans la commission générale que le même René d'Anjou donna le premier juillet 1445, à Jean d'Anjou son fils, il ne lui accorda le pouvoir de faire forger et battre monnaies aux armes de René, et en ses duchés, et en chacun d'iceux comme il le jugerait à propos. On peut voir la dissertation que j'ai composée sur les monnaies

de Lorraine, Barois, et des trois évêchés; Metz, Toul et Verdun.

La partie de Bar-le-Duc, que l'on nomme la ville-basse, comprend : 1° le bourg et la neuve ville qui faisaient anciennement deux villes séparées ; 2° le faubourg de Bar-la-ville, en latin, *Barri-Villa* ; 3° celui de Rue de Véel ou Vaux-de-Combles ; 4° ceux d'Entre-deux-Ponts, des minimes et des capucins ; auxquels il faut ajouter celui de Marbot, éloigné de la ville de quelques cents pas, situé sur la route de Bar à Saint-Mihiel, et la cense de Popéy, qui appartient au chapitre de saint Max.

La ville-basse de Bar est bâtie dans une vallée assez étroite, mais très-agréable par l'aspect des coteaux chargés de vignes. Cette vallée est arrosée par la petite rivière d'Ornain, recommandable par la bonté de son poisson. On a bâti sur cette rivière trois ponts de pierres, composés de plusieurs arcades, et plusieurs autres plus petits, d'une seule arcade, au nombre de dix, pour la commodité de ses habitants.

Le bourg nommé anciennement le *vieux bourg* de Bar, est situé au pied de la montagne, au sommet de laquelle est le château bâti par le duc Frédéric I^{er}. Car il ne faut pas croire que ce prince en ait été seulement le restaurateur, comme l'ont avancé quelques auteurs ; ce qui supposerait la destruction d'un château bâti précédemment à la même place. Il paraît au contraire par les restes d'édifices érigés en premier lieu sur cette montagne, qu'ils étaient du même temps et du même contexte, et qu'il n'y en avait jamais eu d'autres avant cette forteresse. Ceux qui prétendent qu'il subsistait déjà au cinquième siècle, un château avant celui dont nous parlons, ne se fondent que sur ces conséquences tirées du témoignage des écrivains, qui parlant du rappel du roi Childéric dans ses états par son favori Guinemaude ou Véomade, vers l'an 450, disent : Que ce favori allant au-devant de Childéric, fut jusqu'au château de Bar : *Apud castrum cui nomen Barrum est ; in Barrensi*

custello. D'où ces écrivains concluent qu'il y avait déjà en ce temps-là un château ou forteresse sur la croupe de la montagne de Bar. Mais il est bon d'observer que le moine Aimoin, qui écrivait au X^e siècle, peu de temps après la construction du château de Bar, par le duc Frédéric I^{er}, lequel était déjà fameux et pouvait passer pour une forteresse de conséquence ; a cru, selon toute apparence, qu'il lui suffisait de désigner la ville dans laquelle le roi Childéric fut reçu avec honneur, par le château qui dès le temps même d'Aimoin rendait cette ville célèbre. Peut-être aussi cet écrivain a-t-il voulu parler d'un autre château, déjà existant au pied de la montagne où est située l'ancienne ville de Bar, nommée aujourd'hui le *bourg*, et autrefois le *vieux bourg de Bar*, où se rendit Véomade, pour y recevoir Childéric. Ce château était le même où se réfugia vers l'an 658, au rapport de Vassebourg, une comtesse d'Ardenne avec ses enfans, et où elle resta pendant quatre ou cinq ans, pour se soustraire à la persécution du roi Dagobert, qui avait fait tuer son mari.

On convient qu'il ne reste plus de vestiges de cette première antiquité de la ville de Bar, non plus que dans le faubourg de Bar-la-Ville, qui en était une dépendance en ces temps-là ; mais il n'en est pas moins vrai que long-temps avant le duc Frédéric I^{er}, il y avait au centre du vieux bourg un édifice considérable, qui servait de demeure d'abord aux gouverneurs du pays ensuite aux comtes de Bar, successeurs Frédéric, qui continuèrent à y faire leur séjour, jusqu'à ce que le château bâti sur la montagne, qui ne fut d'abord qu'une forteresse sans logement commode, fut mis en état d'être habité commodément.

Près de cet ancien édifice était un autre bâtiment, que l'on conjecture avoir tenu comme lieu de citadelle au premier, lequel s'appelait *Miroualt* ou *Miroudult*. Il en est fait mention dans un titre de la chambre des comptes de Bar, du 14 mars 1435, dans lequel le roi René I^{er} donne à très-fonds à son conseiller-secrétaire

Henriet de Hauzeis, une place-masure, où souloit être jadis partie du vieux château, dit Miroualt, séant au bourg de Bar, près le cours d'eau du moulin, à charge d'y faire bâtir maison; et dans le testament d'un nommé Demengin Housset, bourgeois de Bar, du 29 juillet 1564, par lequel il fonde la chapelle de l'Annonciation dans l'église de Notre - Dame; pour laquelle fondation il assigne sa maison sise au bourg de Bar, *en leu qu'on dit le châtet de Miroualt*. D'où il s'ensuit que si cet ancien édifice et la demeure des comtes de Bar existaient déjà dès le V^e siècle, il n'est pas surprenant que les écrivains dont on a parlé, aient employé les termes de *castrum* ou *castellum*, en parlant du retour de Childéric et de sa réception au château de Bar.

On trouve dans des titres anciens, que ces anciens édifices, ou la place qu'ils occupaient, appartenait à un seigneur, nommé Jacques de Bar chevalier, châtelain de Mousson, et que les matériaux qui restaient de leurs ruines, furent employés à bâtir les maisons que l'on voit à présent sur ce terrain. On voit encore aujourd'hui sur le frontispice de la plus considérable de ces maisons, d'anciennes armoiries de Bar, d'Angleterre, de Coucy et de Guines, qui vraisemblablement furent autrefois placées sur la porte du château des comtes de Bar. Le même Jacques de Bar accorda en 1544, à l'hôtel-Dieu de Bar, le droit de tirer un filet d'eau pour l'usage dudit hôtel-Dieu.

A peu de distance de cette ancienne maison, au-dessous et de l'autre côté de la rue, était une autre maison, nommée aujourd'hui *la maison de la grande cour*, que l'on tient par tradition avoir servi d'offices et de cuisines à la première. Il n'y a pas long-temps que l'on voyait encore sur la porte d'entrée de cette maison de semblables armoiries. Dans une autre rue, appelée *la rue des écuries*, derrière la même maison, il y avait encore dans le siècle dernier de grands bâtimens, qui étaient les greniers à sel et à grains, avec

les écuries dépendantes du château. Ces édifices furent consumés par le feu en 1652.

Tout le terrain qu'occupent l'hôtel-Dieu, la maison et l'église des Antonistes, les maisons contigues et la ruelle qui les sépara de l'ancien château des comtes de Bar, en était probablement autrefois une dépendance, notamment le terrain sur lequel était bâti l'ancien four bannal du vieux bourg, qui était un ancien fief, mouvant du château de Bar. Quant à l'hôtel-Dieu, qui comprend la maison de saint Antoine, depuis que ces religieux furent appelés par le duc Robert pour en avoir la direction, il paraît certain qu'il a fait partie de l'ancien domaine des comtes de Bar, qui ont toujours possédé la propriété de ce lieu, comme fondateurs au moins de la partie qui est restée audit hôtel-Dieu par la transaction de 1579.

Le plus ancien monument qui reste dans ce quartier du bourg, est l'église de saint Antoine, du moins le portail et la nef. Elle subsistait déjà en 700, sous le nom de chapelle Notre-Dame, près de trois siècles avant la construction du château par le comte Frédéric I^{er}, ce qui fait voir, pour le dire en passant, que la religion chrétienne était dès lors établie dans la ville de Bar.

De tout ce qui vient d'être dit, il paraît certain que cette partie de Bar, qui contenait les anciens édifices, était la vraie ville de Bar, dont parlent Grégoire de Tours, Aimoin et les auteurs qui les ont suivis, en rapportant la réception que les habitans firent au roi Childéric à son passage. Il suit aussi que l'ancienne ville de Bar n'était point le quartier nommé Bar-la-Ville, *Burrt-Villa*, mais celui que l'on appelle aujourd'hui *le bourg*, et autrefois *le vieux bourg*; et que ce ne fut pas Frédéric I^{er} qui lui donna ce nom, dont il semble inutile de rechercher l'étymologie, comme aussi de réfuter ceux qui l'appellent *Farnis*, *Farus*, *Basilica* ou *Bannis*, qui n'ont aucun rapport avec le vrai nom de la villa de Bar, qui n'a jamais été autre

que celui qu'elle porte encore ; ou *Bair*, comme on lit dans des titres du XI^e et XII^e siècles, en latin *Barrum* ou *Bar-rum-Ducis*, Bar-le-Duc ; nom que cette ville portait déjà dès le temps de Frédéric I^{er}, comme il paraît par le traité de 1252, fait entre Henri comte Luxembourg et Thiebaut comte de Bar, trisaïeul du duc Robert, qui commence ainsi : *Je, Henri de Lucembourch et de la Roche, fais cognissant à tous que comme discors fut entre moi et ma suer Katherine duchesse de Lorreigne et marchise, et Ferri son fils, mon neveu, et Thiebaut comte de Bar-le-Duc* ; ce qui insinue que l'addition faite au nom de Bar vient de ce que Frédéric I^{er}, qui en fut le premier seigneur, était en même temps duc de la Lorraine Mosellane.

Ce prince, outre le château, fit environner de murs et de fortifications la ville de Bar. On entrait dans cette enceinte par trois principales portes, sans compter celle par où on descendait du château. Cette dernière porte était attachée au château du côté haut de la côte, dite à présent des jésuites, anciennement *la rue de l'École*, au bas de laquelle, à main gauche en descendant, est la porte Notre-Dame, autrement *Tête-fendue*, à l'opposite de laquelle, au bout de la rue des Juifs, était autrefois la *porte Houdry*, qui communiquait au *Prey-de-Dieu*, sur lequel est bâti une partie de la ville-neuve. Cette porte fut démolie au XIV^e siècle. La troisième porte, qui était la plus considérable, est celle que l'on nomme *la porte du Bourg*, par où l'on va aux faubourgs d'Entre-deux-Ponts et de Bar-la-Ville.

Ces trois portes étaient bâties en forme de tours carrées, avec leurs guichets et ponts-levis sur les fossés de la ville. Elles étaient défendues chacune par une porte élevée de l'autre côté du fossé. Ces portes ne subsistent plus, non plus qu'une partie des anciens murs de la ville et des fossés qui sont comblés et occupés par des maisons qu'on y a bâties, qui règnent depuis la porte du bourg jusqu'à celles de la neuve

ville et de Notre-Dame, et qui masquent les murs de la ville qui restent de l'enceinte particulière du bourg, et les ruines d'une ancienne tour ronde, appelée *la tour Bouchart*, autrement *de l'écrevisse*. Le bourg est composé des rues suivantes ; la Grande-Rue du bourg, à présent la rue saint Antoine, la rue du Moulin ou la petite rue du bourg et la rue des écuries, anciennement du béguinage ou petit couvent.

L'ancien château des comtes de Bar et celui de Mirouault, occupaient l'emplacement de la rue saint Antoine, depuis le pont *Vion*, aujourd'hui le pont *Croquant*, jusqu'à la ruelle du four. Vers le milieu de cette rue est la maison des sœurs de la charité, fondée par madame de Serinchamp, dame de Renesson et Fremont, en 1693.

Au-dessous, du même côté, sont l'hôtel-Dieu ou l'hôpital saint Denis et la maison des Antonistes. L'hôtel-Dieu a été rebâti tout à neuf aux frais de M. d'Alençon, président de la chambre des comptes de Bar. Le soin de cet hôpital est confié aux sœurs de saint Charles de Nancy, au nombre de quatre, qui y furent introduites en 1716.

La maison des Antonistes qui faisait autrefois partie de l'hôtel-Dieu, fut rebâtie au commencement de ce siècle, dans l'état de splendeur où elle est aujourd'hui. Leur église est encore l'ancienne, excepté les deux chapelles collatérales de saint Anne et de saint Nicolas. Le portail de cette église qui était anciennement celle de l'hôtel-Dieu, et dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Denis, est très-ancien, et semble être antérieur au château. Elle existait dès le VII^e siècle.

L'ancienne maison du béguinage était dans la rue du *petit couvent*, autrefois des *vieilles béguines*, ou des *écuries*. On recevait dans cette maison un certain nombre de femmes veuves ou de filles âgées, qui devaient visiter et soulager les pauvres malades. Ces femmes se nommaient *béguines*. Dans le seizième siècle, ces béguines

s'étant relâchées de leur institut et s'étant laissées engager dans les erreurs de Calvin, le grand duc Charles donna leur maison aux bourgeois de Bar, pour y mettre les pauvres malades, qui étaient soulagés des revenus attachés à cette maison, et des aumônes que l'on y faisait ; ce qui a duré jusqu'à ce que cette maison fut achetée par Nicolas-François prince de Lorraine, abbé commandataire de l'Île en Barrois, qui la donna aux religieux de cette abbaye pour servir d'hospice, et où il résidait un religieux sous le titre de proviseur, qui était chargé d'acquitter les messes d'ancienne fondation. Cette maison qui est accompagnée d'une petite chapelle, a été rebâtie depuis peu.

La maison et le collège des pères jésuites sont situés presque au bas de la côte, par où l'on monte du bourg au château et à la ville haute : cette rue se nomme la *rue de l'ancienne école*, dont on voit encore la maison au-dessous de celle du collège, enfermée dans le presbytère qui appartient à la ville, et où loge le curé de Bar. Le collège fut fondé par Gilles de Trèves doyen du chapitre de saint Max, sur l'emplacement d'une maison, qui était un fief relevant du château de Bar et se nommait le *sief de Fains*, que le fondateur du collège avait acquise de René de Florainville baillif de Bar, et qu'il avait fait rebâtir en forme de collège. Il donna pour cette fondation, qui est du 17 avril 1598, une rente de 2,500 francs, à prendre sur les salines de Dieuze, de Château-Salins et de Salone, pour l'entretien de quatre régens et quatre boursiers.

Les pères jésuites furent introduits dans le collège de Bar en 1617, par le duc Henri, à la sollicitation des magistrats et des bourgeois, pour y instruire la jeunesse en la place des quatre régens dont on n'avait pas lieu d'être satisfait. Le fondateur réserva par son testament la direction de ce collège aux doyens de saint Max et de saint Pierre, au président de la chambre des comptes et au plus proche parent mâle dudit fondateur.

La neuve ville a beaucoup plus d'étendue que le bourg. Elle est composée de sept rues, savoir : la grande rue sur les anciens fossés du bourg, la rue sainte Claire, dite autrefois *Thiebaut-Chanterel*, la rue du four, dite anciennement *la rue Emmy*, la rue des tanneurs, nommé autrefois *Colet-Hous*, la rue des Savonnières, la Côte de l'horloge ou des Serruriers, appelée autrefois *la rue Brice-Brichet*, par laquelle on monte à la ville haute; et la rue saint Jean, par où on monte à la même ville, du chemin de Savonnières et du petit-pont.

les deux villes-basses de Bar-le-Duc, c'est-à-dire, le bourg et la neuve ville, n'en font plus qu'une à présent depuis la démolition du mur qui les séparait. Elle est composée de cinq faubourgs, savoir : 1° celui d'Entre-deux-Ponts, situé entre le pont Notre-Dame et le pont qui était autrefois bâti sur le fossé de la porte du Bourg ; 2° le faubourg des Minimes, à l'extrémité duquel, en tournant à gauche, est le grand pont-neuf bâti en 1603 ; 3° le faubourg des Capucins ; 4° le faubourg de la rue de Vêel ou *du-Val-de-Combles*, comme il se nommait autrefois, parce qu'il est placé sur le chemin qui conduit à ce village ; 5° le faubourg de Bar-la-Ville, en latin *Barri-Villa*, situé de l'autre côté de l'Ornain, à la rive droite, presque au pied de la montagne sainte Catherine, opposée à celle du château et de la ville-haute. On trouve à la sortie de ce faubourg tirant vers la montagne, quelques maisons de vigneron, qui restent d'un plus grand nombre qui y demeuraient autrefois. Ce quartier est nommé la *petite Egypte*, du nom de certains coureurs, diseurs de bonne aventure, que l'on appelait *Egyptiens* ou *Bohémiens*, qui se retiraient en cet endroit.

La paroisse Notre-Dame a de tout temps été la seule église paroissiale des ville et faubourgs de Bar. Elle est bâtie dans le faubourg de Bar-la-Ville. On ne peut fixer au juste l'époque de la construction de cette église moderne de Notre-

Dame, ni de celle qui subsistait ayant la cession de la cure à l'abbaye de St.-Mihiel. On conjecture par l'architecture qu'elle a pu être bâtie sous le règne du duc Robert, dont on voyait les armoiries, il y a quelques années, au haut de l'ancien portail sur le petit cimetière. Derrière cette église, un peu à côté, il y a une chapelle assez spacieuse, érigée en 1649, nommée avec raison *la chapelle des morts*, parce que les murs en sont faits de têtes et d'ossements de morts, rangés avec symétrie, et joints à chaux et à sable. Le prieuré de Notre-Dame est à côté de la paroisse dont le jardin est arrosé par le ruisseau de Naventon, qui y prend sa source de là va faire moudre le moulin de Couchot. Le prieuré est habité par trois religieux bénédictins qui y sont envoyés par le prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel, dont l'un a le titre de prieur, et jouit au nom de celui de Saint-Mihiel qu'il représente, des droits honorifiques attachés à la qualité de curé primitif.

C'est là tout ce que nous avons à dire sur le faubourg de Bar-la-Ville, qui vraisemblablement ne fut jamais l'ancienne ville de Bar, par où passa Childéric à son retour. Ajoutons que c'est encore une erreur de croire qu'il y ait jamais eu un château bâti ou commencé sur la montagne de sainte Catherine, au pied de laquelle était dit-on, situé l'ancien Bar, qui s'étendait sur la droite de ce faubourg, en remontant du côté de celui de Marbot. Ce prétendu château est un être imaginaire, dont il ne reste aucun vestige mais seulement d'un hermitage dédié à cette sainte, dont on remarque le terrain qu'il occupait. On trouve un vieux registre de plus de 300 ans, qui marque qu'un hermite de ce lieu fut condamné pour vel à être pendu.

À l'égard de l'étendue que l'on donne à l'ancien Bar-le-Duc dans cette position, depuis la montagne sainte Catherine jusqu'à la rivière, tirant vers la vallée de Nayves y compris l'espace sur lequel est Bar-la-Ville, il faut ce me semble, reje-

ter cette opinion et renfermer l'ancienne ville de Bar dans le vieux bourg, et dire que *Barri-Villa* en était une dépendance comme son nom le signifie. On peut ajouter qu'il n'est guère croyable que le château qui le domine aurait été bâti sur la croupe de la montagne où il est, si la ville avait été bâtie de l'autre côté de la rivière; ce qui serait encore moins probable, si le duc Frédéric I^{er} n'en eût été que le restaurateur, et que cette forteresse eut déjà subsisté au temps du passage de Childéric.

Quant à la forêt de saint Etienne, qui avoisinait, dit-on, le château de Bar, il est assez croyable qu'on donna ce nom à cette forêt, après que l'église castrale fut bâtie et consacrée particulièrement sous l'invocation de ce saint martyr. Il peut se faire aussi que l'espace de terrain qui était entre cette forêt et les fortifications extérieures du château, s'appelait *Mont-Mélieux*: mais on ne trouve rien de positif sur cela.

Le faubourg de Marbot est une espèce de hameau éloigné d'un quart de lieue du Pout-neuf, sur la route de Bar à Saint-Mihiel. Popé ou Popey, est une cense ancienne très-considérable, située à droite de l'Ornain, entre Marbot et Silmont. Cette cense, qui servait autrefois de léproserie ou maladerie, fut donnée au chapitre de saint Maxe en 1434, par le roi René. Il y a une chapelle ou petite église très-ancienne, dont il ne reste plus que le sanctuaire. Cette léproserie est très-ancienne: il en est fait mention dans un titre de Thiebaut II comte de Bar, de l'an 1253, qui parle des maîtres et frères de la maison des malades de Popey. On trouve près de cette maison, en allant à Silmont, des traces d'une chaussée Romaine.

À une lieue et demie de Bar, un peu plus loin que le village de Reçons, on trouve un hermitage bâti au milieu des bois, dédié à sainte Geneviève. C'était autrefois un château appartenant aux comtes de Bar. Ce château subsistait encore au commencement du XIV^e siècle,

nous la nom de *Château-sainte-Genoëve*. Il n'en restait plus que les ruines en 1415, lorsque le duc Edouard le donna à son procureur-général Renaud de la Loye. Ce château était accompagné d'une chapelle castrale, que le même prince consacra le même jour 28 juin 1415, à Gérard fils du même Renaud de la Loye. Le roi René consacra la même chapelle en 1434, à Jean Boucher chanoine de Saint-Maxe. Encore en 1454, cette chapelle fut donnée à un nommé Anselme de Robert-Espagne : *Cum facultate petendi elemosynas, ubi, quomodo et quando eidem fuerit opportunum*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hermitage, dans lequel résident deux gardes-chapelle. On ne voit plus aucun vestige de l'ancien château.

BARBAS ou **BARBAY**. — Barbas est à un quart de lieu de Blémont. La maison de *Barbas* porte de gueule à trois gemelles d'argent, l'écu bordé de même.

Bertholdo évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 995 jusqu'en l'an 1020 (1), ayant rétabli l'abbaye de Saint-Sauveur en Vosges, donna à l'abbé de ce monastère, autorité sur les villages de Domèvre, Barbay, Barbesieux, Harboué, Cirey et Blémery. En 1243, l'officier de M. l'évêque de Toul reconnut que l'abbé de Domèvre avait juridiction quasi épiscopale sur les villages de Barbay, Harboué, etc.

BARBE (SAINTE-). — Sainte-Barbe, village au pays messin, distant d'environ deux lieues à l'orient méridional de la ville de Metz. Ce village n'est pas considérable en lui-même, mais il est célèbre par le pèlerinage de Sainte-Barbe, patronne du pays Messin, et par la belle église de cette sainte martyre, commencée par Claude Bandoche, puissant seigneur d'une des premières maisons de la cité de Metz, qui destinait ce lieu pour la retraite de ses filles, qui voulaient se consacrer à Dieu. Mais étant mort avant que l'église fut achevée, elle est demeurée imparfaite; elle est aujourd'hui desservie par une petite

communauté de Bénédictins, qui y furent établis par André Valladier, abbé de Saint-Arnould.

Claude de Lorraine, frère du duc Antoine, fit son pèlerinage à Sainte-Barbe, en action de grâces de sa délivrance du péril qu'il avait couru à la bataille de Mari-gnan. Nicolas de Lorraine fit le même pèlerinage par dévotion en 1472. Le bon duc Antoine et la duchesse René de Bourbon son épouse, y vinrent dans le même esprit en 1525.

Nous avons raconté assez au long dans vie d'André Valladier abbé de Saint-Arnould de Metz, dans la Bibliothèque Lorraine, les circonstances de l'introduction des Bénédictins réformés au prieuré de Sainte-Barbe.

En 1552 (1), l'église de Sainte-Barbe était déjà bien avancée, et peut-être en l'état où nous la voyons aujourd'hui. Le principal fond de ce monastère de Sainte-Barbe, est le prieuré de Xures, qui lui fut donné en 1682, par le R. P. D. Joachim Vivin, abbé de Senones; par le démembrement qu'il en fit de sa mense abbatiale.

Sous l'épiscopat de Jean cardinal de Lorraine, évêque de Metz, un seigneur de cette ville, nommé Claude Bandoche, entreprit de bâtir tout à neuf l'église de Sainte-Barbe, patronne du pays Messin, et depuis long-temps fréquentée par de nombreuses troupes de pèlerins. L'ancienne église, qui étoit fort petite, fut renversée en 1516, et on jeta la même année les fondemens de la nouvelle, qui serait, si elle étoit achevée, une des plus belles de la province. Bandoche, qui avait de très-grands biens, avait dessein d'y fonder un monastère, et d'y nommer sa fille pour première abbesse. Il mourut avant que l'église fut achevée. Sa fille ne lui survécut pas long-temps. Ses héritiers vendirent et l'église et le village de Sainte-Barbe. Les huguenots se présentèrent pour l'acheter. Les chanoines de la cathédrale, craignant qu'ils ne con-

(1) Hist. de Lorr. t. 2, pag. xix.

(1) Voeyage mss. de M. Chateaurou de Troyes en Champagne.

venissent la nouvelle église en une préche de leur secte, les prévirent et l'achetèrent.

Mais comme ils n'étaient pas en état de la desservir par eux-mêmes, ils l'offrirent aux pères Cordeliers, qui les remercièrent, craignant de se charger de l'entretien de ce vaste vaisseau d'église. Les pères de l'ordre de Cîteaux en firent de même. Enfin André Valladier abbé régulier de Saint-Arnould de Metz se présenta en 1633, et se chargea d'y entretenir une communauté de dix religieux, et de leur fournir les fonds suffisans.

A ces conditions, le chapitre de Metz céda à cet abbé le 22 avril 1634, toutes ses prétentions sur l'église et le village de Sainte-Barbe, et y ajouta quelques-uns de ses fonds. Valladier démembra aussi quelques biens de sa maison abbatiale, promettant de suppléer au surplus. Il obligea les religieux de Sainte-Barbe à célébrer annuellement quelques messes pour le repos de son âme après sa mort, et à reconnaître l'abbaye de Saint-Arnould comme leur mère, assistant à la messe et aux vêpres le jour de Saint-Arnould.

Comme les biens cédés par la cathédrale et par l'abbé Valladier ne suffisaient pas pour l'entretien d'une communauté et de l'église, qui est très-vaste, et d'un grand entretien, à cause de sa situation à l'endroit le plus élevé du pays Messin, les bénédictins l'offrirent aux religieux du tiers-ordre de Saint-François de Nancy, qui l'acceptèrent volontiers. Le traité en fut passé avec eux le 22 décembre 1663, et ratifié par le chapitre général des bénédictins de la congrégation de saint Vanne, de l'an 1664. Les Tiercelins entrèrent même en possession de sainte Barbe; mais n'ayant pu obtenir des lettres patentes du roi, les bénédictins furent obligés d'y rentrer, et ils y sont encore aujourd'hui au nombre de quatre ou cinq.

BARBONVILLE. — Barbonville, *Barbonis-Villa*, village à une lieue de Rosières-aux-Salines, est un ancien fond donné à l'abbaye de Moyenmoutier, à la fin du VIII^e siècle ou au commencement

du IX^e (1). Il en est parlé dans le dénombrement des biens de ce monastère, dans un diplôme de l'empereur Henri IV en 1124 (2), et dans une bulle du pape Innocent II, de l'an 1140 (3). L'abbaye de Moyenmoutier en jouit paisiblement jusqu'en 1599, que le prieur Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé commendataire, de Moyenmoutier, obtint en cour de Rome sur l'exposé qu'il jugea à propos de faire, et malgré la répugnance et l'opposition des religieux de sa communauté, l'union dudit Barbonville, au noviciat des pères Jésuites qu'il voulait établir à Saint-Nicolas, mais qui fut uni à la maison du noviciat des Jésuites de Nancy, qui le possèdent encore aujourd'hui.

Le R. P. Benoit Picart, dans le pouillé du diocèse de Toul, dit que Barbonville était un prieuré dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier. Mais il n'était pas bien informé, on ne voit pas par l'histoire que Barbonville ait eu le titre de prieuré.

L'église de ce lieu est dédiée sous l'invocation de saint Remi; collateurs, seigneurs, curés primitifs et décimateurs, les pères Jésuites du noviciat de Nancy, qui font desservir la cure.

L'annexe de Barbonville, est *Sainte Marie* ou *Notre-Dame*. Patron de l'église, Notre-Dame, dans son assumption ou dans sa nativité. Mêmes décimateurs. Nous en avons parlé assez au long dans l'article de *Saffois*, que l'on peut consulter.

Il est parlé dans les titres de l'abbaye de Saint-Evre, de *Balboni villa*, ou *Balbani villa*, en 836, etc., mais c'est *Bainville* et non *Barbonville*.

LBS BAROCHES. — Les Baroches, *Parochia*, village à gauche de de la Meuse, à trois quarts de lieu de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, baillage de Bar, coar souveraine de Nancy. La paroisse a pour patronne la Sainte Vierge en son assumption.

(1) Hist. Mediani Monast. p. 154 et p. 165, in notis ex Bayonne, c. 11, p. 243.

(2) *Ibidem*, p. 262 et p. 285.

(3) *Ibidem*, p. 398, 399.

La cure est à la nomination de l'abbé de Saint-Mihiel. Le roi en est seul seigneur haut et moyen justicier ; la justice foncière est à l'abbé de Saint-Mihiel. Il y a en ce lieu environ trente habitans.

Refroicourt ancien village , aujourd'hui ruiné , était autrefois la mère-église des Baroches. Cette église ne subsiste plus ; il n'en reste qu'un pan de muraille , et la figure en pierre de la Sainte Vierge , placée sur un piéd'estal , que les villageois d'alentour révèrent encore sous le nom de Notre-Dame de Refroicourt.

Quelques-uns prétendent que le village des Baroches se nommait autrefois *Gnéville* et *Hametel* ; qu'il n'a eu permission d'avoir une église , que depuis que M. Nicolas Pseaume , évêque de Verdun lui en accorda la permission. On ajoute que Richard de Vassebonrg auteur de l'histoire des antiquités de la Gaule Belgique , était curé des Baroches en 1520 ou 1521 , ce qui ne peut être , s'il est vrai que le village n'ait eu une église que depuis l'épiscopat de M. Pseaume , qui n'a été nommé évêque de Verdun qu'en 1548.

Nous apprenons par les dénombremens donnés par Jean Mussey écuyer , avocat en la cour souveraine des grands jours de Saint-Mihiel , en 1612 et 1625(1) , quels sont les décimateurs de Refroicourt et des Baroches. Jean de Mussey déclare tenir en foi et hommage du duc de Lorraine le douzième et le vingt-septième par indivis de la totalité des grosses et menues dimes des *Paroisses* ou *Baroches* et du ban de Notre-Dame de Refroicourt-les-Saint-Mihiel. La totalité est partageable avec ses comparsonniers ; savoir , un tiers au curé des Baroches et de Refroicourt , au sieur abbé de Saint-Mihiel un tiers , et l'autre tiers , dit vulgairement *moraine* , divisible entre ledit abbé encore pour un dix-huitième audit tiers ; à la chapelle de Saint-Nicolas , érigée en l'église paroissiale de Saint-Mihiel , un douzième ; aux chapelains de la chapelle de Saint-Éloi , aussi érigée en la même église , deux tiers en un neuvième audit tiers *moraine* , et à lui un quart , qui fait le vingt-septième en ladite totalité ; lesdites choses obvenues audit Jean de Mussey par succession de défunte demoiselle Philippe Varin son ayeule paternelle. On dit que Nicolas Varin , ancien principal du collège de la Marche à Paris , fonda en 1562 , deux bourses en ce collège pour ses parens , et à leur défaut , pour les sujets natis de la paroisse de Refroicourt , aujourd'hui les Baroches. Voyez l'article *Refroicourt*.

BARONCOURT. — Baroncourt , *Baronis-Curtis* , est un petit village ou hameau , sur la rivière d'Ottaïn , à deux lieues au nord d'Étain , diocèse de Verdun , de la paroisse de Buzy , bailliage d'Étain , cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont le roi et les bénédictins de saint Vanne de Verdun. Ce lieu est composé de douze habitans.

Les terres de Baroncourt et de Dommarie furent données à l'église de saint Vanne par Richard évêque de Verdun (1) , mort en 1046 , qui étaient de son patrimoine , en reconnaissance de l'éducation qu'il avait reçue dans ce monastère (2). Il y a eu anciennement une église à Baroncourt , qui fut dédiée en 1122 , par Henri de Blois évêque de Verdun , sous le titre de Saint-Sauveur.

Baroncourt a eu autrefois des seigneurs du nom de Baroncourt (3). Je trouve qu'en 1576 , Jeanne veuve de Renaud de Baroncourt , Auchères de Baroncourt et Idette sa femme , vendent à Jenin de Martin et à Idette de Chauffourt sa femme la tour de Baroncourt , moyennant deux cents petits florins. L'acte est du 26 janvier et confirmé par les lettres-patentes de

(1) Hist. de Verdun , p. 192.

(2) *Ibidem* , p. 233

(3) Archives de Lorraine , Layette , Apremont.

(1) Archives de Lorr. Layette Longuyon et Saint-Mihiel.

Vaker et d'Arkes, comme sire souverain, duquel ladite tour ment, en date du deux septembre de la même année.

Renaud de Gournay chevalier, seigneur de Genicourt, Marcheville, etc., donna son dénombrement au duc Henri de ce qu'il possédait à Dommarie et Baroncourt, mouvant en fief du duc de Lorraine à cause de sa prévôté d'Étain. Alixette de Remial dame de Sécourt, veuve dudit Renaud de Gournay, donna de même son dénombrement pour Baroncourt, le 1^{er} octobre 1534. Nicolas de Gournay, seigneur de Villers-Laquenexy et de Sécourt, reprit en 1575, le fief de Baroncourt du duc de Lorraine.

BARRIZEY. — Barrizey village, baillage de Briey, Diocèse de Metz.

Item, Barrisey-au-Plaine, diocèse de Toul, érigé en cure le 2 avril 1701. Patrone la nativité de Notre-Dame; collateur, le chapitre de la cathédrale de Toul, décimateur, le chapitre de Briey pour trois huitièmes de la grosse et menue dime avec une portion des rapports des autres bans voisins. Le curé pour deux huitièmes dans les rapports, M. l'abbé de Bravilliers pour le reste. Seigneur, M. l'évêque de Toul. Baillage de Toul, parlement de Metz.

La chapelle de Notre-Dame fondée par Étienne Hordal, doyen de l'église de Toul. Revenu, dix-huit pairs et une maison. Elle est presbytérale, et demande résidence pour enseigner le latin aux enfans qui voudront apprendre les principes de la langue latine.

La maison de Barrizey, porte de gueule au chef d'argent, chargé de deux têtes de Maurins.

V BASLEMONT (SAINT). — Saint-Baslemont, *Sancti Basoli mons*, village à une lieue et demie au nord de Darney. On comprend dans la même communauté les Granges de Saint-Baslemont, baillage de Darney, diocèse de Toul. L'église est dédiée à saint Basle, *S. Basolus*, solitaire au territoire de Reims. Patron, l'abbé de Bonfray, cure régulière de l'or-

dre de prémontré. La dime se partage en douze portions, le seigneur du lieu en prend deux, l'abbaye de Bonfay six, en donnant la pension au curé, le prieur de Relange deux, et le prieur de Bonneval une. La douzième est destinée pour une fondation faite à l'abbaye de Bonfay, par le seigneur de Saint-Baslemont. Seigneur, M. Desarmoises. Il est parlé de Saint-Baslemont sous le nom de *Sanctus Balmus*, dans une bulle du pape Pascal II, pour l'abbaye de Saint-Mihiel en 1106.

Dépend le prieuré de Notre-Dame de Bonneval, ordre de saint Augustin, qui est membre du prieuré d'Hérival près Remiremont. Patron, le prieur du lieu.

BASSAUCOURT. — Bassaucourt, petit village ou hameau du diocèse de Verdun, dépendant de la paroisse de saint Maurice-sous-les-Côtes, situé entre Aviller et Saint-Maurice, à une lieue de Hatton-Châtel, baillage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, ci-devant recette, prévôté et marquisat de Hatton-Châtel. Le roi en est seul seigneur.

Ce village fut affranchi, et soumis à la loi de Beaumont, sous Louis de Lorraine évêque de Verdun, qui fut élevé sur ce siège en 1528 et qui le quitta en 1532.

BASSIGNI. — Bassigni, *Bassinicum*, est dénommé dans le partage des princes fait en 870, entre les rois Charles et Loïs; il est situé entre la Marne, la Meuse, l'Ornay et la Sault, faisant partie du Barrois et de la Lorraine, du diocèse de Toul de celui de Langres, entre le Soulessois à l'orient, le Blaisois au couchant et l'Ornois au nord. Il est de la domination respective de la France; ou de la Champagne et de la Lorraine.

Les principales villes du Bassigni sont: Vaucouleurs, Clermont en Bassigni, Montigni-le-Roi, Anglot, Gran, Saint-Thiébaud, Murault, Saint-Blin, La-Mothe, Bourmont, Gondrecourt, La-Marche, Châtillon, Confans-en-Bassigni, etc. Henri comte de Bar, dans ses lettres et

son dénombrement donnés au roi Philippe-le-Bel, nomme les châtelaneries de de La-Marche, de Châtillon et de Conflans-en-Bassaigni; qu'il lui cède en propriété et à ses successeurs; mais peu après, le roi les donna en 1304, à Thiebaut de Bar évêque de Liège, et par là elles revinrent aux comtes de Bar qui les ont toujours possédées depuis, jusqu'à la jonction du duché de Bar à celui de Lorraine, par le mariage de René d'Anjou I^{er} avec Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II en 1420.

BASSOMPIERRE. — Bassompierre, village de Lorraine ou du Barrois non mouvant, frontière du pays de Luxembourg; chef-lieu de la baronnie et prévôté du même nom. Depuis un certain temps les seigneurs de ce lieu portent le titre de marquis; George Africain de Bassompierre, marquis de Remonville, seigneur du Châtelet, Baudricourt, etc., grand-écuyer de Lorraine, mort en 1632, ayant épousé en 1610, Henriette de Tornielle, fille de Charles-Emmanuel de Tornielle, grand-maitre et chef des finances de Lorraine, dont il eut Anne-François de Bassompierre, celui-ci et ses successeurs ont hérité et pris le titre de marquis de Bassompierre et de Remonville.

M. le marquis de Bassompierre est seul seigneur de ce village qui en lui-même est peu considérable, n'ayant que onze ou douze habitans, il est à une demilieu de Nancy et sous la juridiction du prévôt, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

Depuis long-temps les seigneurs de Bassompierre ont fait figure en Lorraine; dès l'an 1387, Simon, seigneur de Bassompierre est nommé de la part du duc de Bar avec quelques autres seigneurs, pour juger les différens qui pourront survenir entre les sujets du Barrois et ceux du Luxembourg.

En 1490, la ville de Metz était en guerre avec Hanus Arantz et Arnoud Arantz son frère, et avec Arnoud de Fénétrange. En même temps, George de

Bassompierre et Perrin de Landre, demandèrent à la cité de Metz plusieurs hommes et femmes qu'ils prétendaient être de condition servile et leur appartenir, que ceux de Metz refusaient de leur livrer.

Sur la fin de septembre de cette année, le seigneur de Bassompierre envoya défier ou déclarer la guerre à la ville de Metz, et peu de jours après un nommé Jean de Saint-Mihiel, à la tête de vingt-six soldats qui étaient du parti du même seigneur de Bassompierre, envoyèrent aussi défier la ville de Metz. Le dernier d'octobre, ceux de Metz marchèrent contre la forteresse de Bassompierre, mais ils revinrent dès le lendemain.

Le quatrième jour de novembre, trente-sept nouveaux ennemis soutenus par le seigneur de Bassompierre, vinrent encore défier la ville de Metz. On commença bientôt les hostilités, et les gens de Bassompierre enlevèrent les chevaux et autres bétail de quelques villages. On les poursuivait jusque près de Bassompierre, mais on ne put les atteindre. Le château de Bassompierre est à présent en mauvais état ou même en ruine.

On peut voir la généalogie de la maison de Bassompierre, dans le P. Anselme et dans Moréri.

Cette maison a fondé les Minimes de Nancy en 1592, et on voit dans l'église de ces religieux, les mausolées de Christophe de Bassompierre, grand-maitre d'hôtel et des finances de la Lorraine; et de Louise de Rendeval sa femme, fondateur et fondatrice de cette maison. Ces mausolées sont en marbre et d'un travail exquis. Les deux personnages sont en bronze, le reste du mausolée en marbre noir. On y voit aussi le mausolée de François de Bassompierre, qui est simplement en pierre.

La maison de Bassompierre est originaire d'Allemagne et établie en Lorraine au XIV^e siècle. Elle porte d'argent au chevron de Gueules de trois pièces. La maison de Bassompierre dans les commencemens, s'attacha aux ducs de Bour-

gogne, mais Charles-le-Hardi dernier duc de Bourgogne, ayant manqué de parole à Simon de Bassompierre, ce seigneur passa au service du duc René II.

BASTOGNE. — Bastogne, nommée en latin *Bastonia-Villa*, n'est point connu dans la haute antiquité, et l'on n'y remarque aucun vestige qui fasse voir qu'elle ait été connue et habitée par les Romains. Les habitans du pays ne laissent pas de lui donner le nom de *Paris des Ardennes*, ou capitale des Ardeanes; elle est située dans une plaine à dix à douze lieues de Luxembourg, vers l'occident d'Été. Elle était autrefois florissante par son commerce et par les bonnes murailles dont elle était défendue, elle a un assez grand territoire et à voir l'état où elle se trouve aujourd'hui, on croirait que le titre de *Paris des Ardennes* ne lui a été donné que par raillerie. Les Français l'ont possédée depuis 1681, jusqu'à la paix de Riswick, qu'ils la rendirent aux Espagnols.

Voici que je trouve dans l'histoire de Luxembourg sur les antiquités de Bastogne (1). On dit que Charles Martel au VIII^e siècle, avait livré aux environs de cette ville, une bataille au comte du pays qui s'était révolté contre lui. On dit aussi que Sigefroi, premier comte de Luxembourg, ayant hérité cette terre de Ricain comte d'Ardenne, y avait fait construire une forteresse, et qu'en 1286, elle fut brûlée avec Durbuy et quelques autres places, par les gens de l'évêque de Liège.

La ville de Bastogne a eu des seigneurs particuliers, qui portaient pour armes, d'or, à six bandes de sable. Aujourd'hui cette ville porte dans ses armes la Sainte-Vierge tenant le petit Jésus dans ses bras. Dès l'an 1267, Henri Mayeur de Bastogne se rendit caution pour Jacques d'Estalle, par acte du lundi avant la fête de sainte Lucie. Ses enfans contractèrent de belles alliances et prirent tantôt la qualité de prévôts d'Ardenne ou de chevaliers, et

tantôt celle d'écuycrs et de mayeurs héritaires de la ville et franchise de Bastogne. On croit que cette maison fut éteinte dans la personne de Henri de Bastogne, sieur de Vogelsang, qui avait épousé Isabelle de Frankembourg, et dont il eut deux filles *Bonne et Isabelle*; Bonne mariée à Gohbert d'Autel, auquel elle porta en 1436, la mairie de Bastogne et la terre de Vogelsang; on ne sait pas quel fut le sort d'Isabella.

Gérard d'Houfalize ayant fondé un hôpital dans Bastogne, en donna l'administration aux religieux trinitaires, et y érigea une chapelle avec la permission de l'ordinaire en 1257. Robert évêque de Liège en 1242, confirma cette fondation, et Ermensinde comtesse de Luxembourg, l'appuya de toute son autorité (1). Vers le même temps, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, acheta la terre de Bastogne et sa dépendance, des doyens et chanoines de l'église d'Aix-la-Chapelle, qui en étaient depuis long-temps possesseurs, pour la somme de mille six cents florins d'or, monnaie de Florence.

Les états du duché de Luxembourg en 1665, ayant refusé d'admettre dans une de leur assemblée, Guillaume d'Orto, député de la ville de Bastogne, les bourgeois en portèrent leurs plaintes au roi, qui possédait alors le Luxembourg; et sa majesté par ses lettres du 13 février 1665, les maintint dans leur ancienne possession, et défendit qu'on les y troublât dorénavant.

V BATLEMONT. — Batlémont *Bartholomæimons*, est annexe de Bozemont; patron, saint Jean-Baptiste; décimateur, l'abbé de Senones pour la moitié et l'abbé de Domèvre pour l'autre moitié. Partie France et partie Lorraine. Seigneur, l'abbé de Domèvre et M. de Juvrecourt. L'abbé de Senones a cédé ce qu'il possédait à Batlémont à la maison de son ordre, située au Mémil proche Lunéville.

BATLEMONT. — Batlémont, maison-

(1) Bertholet, hist. du Luxemb. l. 4, p. 444.

(1) *Idem.* tom. vj, pag. 98.

fief sur la montagne au couchant de Nancy, sur le chemin de Nancy à Toul, appartenant ci-devant à feu M. Colin, beau-père de M. de Virai procureur-général à la cour.

Batlémont est dans une très-belle situation ; les bâtimens sont très-bien entretenus. Il y a bergerie et autres commodités, et une chapelle domestique. Le vrai nom de Batlémont est *Buthegnémont*. Jean Monzin, célèbre médecin du dernier siècle, y fit bâtir un petit château qui fut érigé en fief, en faveur de M. Viray, qui le posséda aujourd'hui.

BAUDRICOURT. — Baudricourt ou Baudrecourt, *Baldrici-Curia*, village du doyenné de la rivière de Bloise. L'église a pour patron saint Bénigne et saint Laurent. Collateur, l'archidiacre de Rinel, ou l'abbé de Jovilliers. Décimateur, le curé pour la moitié de la Dime. Le village de Baudrecourt est partagé par le Blisson. La partie où est l'église s'appelle *Baudrecourt-la-Grande*, qui appartient à l'abbaye de Montier-en-Derf ; l'autre partie est à M. le prince de Joinville. Présidial de Chaumont.

Robert de Baudricourt était gouverneur de Vaucouleurs, lorsque la pucelle Jeanne d'Arc se présenta à lui pour aller combattre les Anglais et rétablir le roi Charles VII sur le trône.

Baudricourt présenta d'abord la pucelle à Charles II duc de Lorraine (1).

Robert de Baudricourt est encore connu dans notre histoire par quelques entreprises, comme par la surprise que Robert damoiseau de Commercy, et Robert avec quelques autres seigneurs, voulurent faire contre la ville de Toul en 1432 (2). Le même Robert de Baudricourt fournit trois cents soldats au duc René I^{er}, contre Antoine comte de Vaudémont son compétiteur, dans la succession au duché de Lorraine.

Baudricourt était ci-devant nommé Saint-Mange. La *Maison de Saint-*

Mange porte d'azur à l'écu d'or mis en cœur.

Celle de Baudricourt à présent éteinte, était maison de nom et d'armes, et portait d'or au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.

BAULNY ET BALEIGOURT. — Baulny, village du diocèse de Verdun, nommé dans les titres de l'église de Verdun, *Balneium*. Ce lieu était situé sur la rivière d'Aisne au-dessus de Varenne, à l'extrémité du diocèse de Reims.

On lit dans l'histoire de Verdun, écrite par Laurent de Liège (2), sous Segard abbé de Saint-Vanne, qui est mort en 1142 (3), qu'un nommé Régnaire de Baulny bâtit le château du même lieu, en apparence pour la défense de l'évêque de Verdun, dont il semblait soutenir les intérêts ; mais en effet, il agissait avec Henri de Grand-Prey dont il était vassal, pour piller les terres de l'évêque de Verdun et pour en molester les ecclésiastiques. L'évêque de Verdun (Alberon de Chili) et Renaud comte de Bar, citèrent Henri de Grand-Prey et Régnaire de Baulny, pour comparaître devant eux et rendre compte de leur conduite ; mais au lieu d'obéir, ils continuèrent leurs pilleries et leurs ravages dans les terres de l'évêché, ce qui obligea l'évêque à fortifier Balcicourt, et à faire le siège de Baulny, que Henri de Grand-Prey fut obligé de rendre, l'évêque le démolit et défendit que dans la suite on ne le rebâtît.

Balneium a été mal à propos nommé *Balcicourt*, par le P. dom Luc d'Acheri dans son Spialège, que nous avons imprudemment suivi dans notre premier tome de l'histoire de Lorraine, page 238, des preuves.

Il y avait aussi à *Balcicourt* proche la ville de Verdun, une forteresse qui servait de retraite à une troupe de Bandits

(2) Laurent Liégeois, histoire de Verdun, page 417.

(3) Histoire de Lorraine, tome 1, page 238. Preuves.

(1) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 697.
(2) 745 et 769.

qui ravageaient les terres des environs (1). Cette forteresse était occupée par *Henri de la Tour*, qui fut obligé par les bourgeois de Verdun de la rendre et de consentir à sa démolition en 1420, moyennant une rente de cent francs par an, qu'on lui devait payer et à sa femme Jeanne de Lenoncourt, dame de Saucy.

L'église de Baleicourt dépendait de la paroisse de saint Amand, autrefois fort étendue avant qu'on eut bâti la citadelle de Verdun, au haut de la montagne de Saint-Vanne.

En 1531, Louis de Lorraine évêque de Verdun, unit le tiers des dîmes de Baleicourt à la chapelle de saint Martin, érigée dans la cathédrale.

La maison de Baleicourt très-illustre et très-ancienne, maison de nom et d'armes, portait burelé d'argent et de gueule, au franc quartier d'azur, la croix coupée d'or.

BAUSSANT (SAINT-). — Saint-Baussant ou Beaussant, anciennement Saint-Baussonne, en latin *Sanctus Basalmus* ou *Bausanus*, village sur le ru de Maid, à quatre lieues de Saint-Mihiel, de Pont-à-Mousson et de Commercy; érigé en en baronnie le 9 octobre 1725. La paroisse a pour patron saint Bausans martyr. Décimateurs, l'abbé de Saint-Mihiel pour le tiers dans les grosses et menues dîmes, le curé pour l'autre tiers. Il y a dans l'église la chapelle de saint Nicolas. Diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

En 1289 (2), Thiebaut comte de Bar et Geofroi sire d'Apremont, affranchirent les habitans de Saint-Baussant et les sou-mirent à la loi de Beaumont, s'y réservant les fours et les moulins bannaux, les eaux et chevauchées : ils se réservent aussi la seigneurie et la justice des fours et moulins, et le terrage de douze gerbes l'une. Ceux des habitans qui sortiront du lieu, pour-

ront vendre leurs héritages dans l'année; s'ils ne le font, tout demeurera aux seigneurs, etc.

La terre de Saint-Baussant était un fief des ducs de Bar, et mouvant de la châtellenie de Bouconville. (1). On en trouve diverses reprises faites en différens temps : comme de Pérignon d'Assey, seigneur de Saint-Baussant, du 25 janvier 1455, scellées du sceau de Nicolas de Brixey abbé de Saint-Mihiel; celles de Jean de Lunéville, dit *Massemalancé*, écuyer voué de Liverdun, de l'an 1488; d'Esselin écuyer, seigneur en partie de Saint-Baussant, scellées du sceau de Didier de Malaviller son gendre, prévôt de Bouconville, du 1^{er} janvier 1491; celles de Varin de Saint-Baussant, de 1509. Dans une procuration de Hesse de Linange, sire d'Apremont, du mois de juin 1506, il est fait mention de Guillaume Strousse, seigneur de Saint-Baussant en partie, à cause de Marie sa femme, fille de Thomas d'Apremont. Autres reprises de la même seigneurie de Claude de Saint-Baussant, du 8 octobre 1551, de Jean Claude de Saint-Baussant, du mois de janvier 1576, une autre de l'an 1620.

BAUZEMONT ou **BAZEMONT** — Bauzemont, village situé à deux lieues de Lunéville sur le Sanon, au-dessus d'Einville-au-Jar. Bauzemont fut donné à l'abbaye de Senones, par Etienne de Bar évêque de Metz en 1150.

Ce prélat dit que la terre de Bauzemont avait d'abord été donnée à la cathédrale de Metz (2), par une dame nommée Leucarde, laquelle épousa Albert de Deneuvre, qu'ils possédèrent ensemble paisiblement ce fief qui relevait de saint Etienne de Metz, sous la reconnaissance d'un certain cens annuel. Qu'après la mort de Leucarde, Gérard, seigneur de Parroye, s'empara par violence du fief de Bauzemont; Etienne après l'avoir averti charitablement, fut obligé de le traiter en ex-

(1) Hist. de Lorr., pag. 369.

(2) Archives de Lorraine, Layette Einville.

(1) Ibidem, Layette Bouconville.

(2) Hist. de Lorr., tom. 2, p. cclxxxix.

communé. Gérard touché de repentir, rendit le fief à l'évêque de Metz, avec la restitution de ce qu'il en avait injustement tiré, et le prélat fit présent de la même terre à Antoine abbé de Senones, en considération de la sainteté de cet abbé, et de l'exacte régularité qui s'observait dans son monastère, le tout du consentement de Gérard de Parroye et de sa femme.

Aujourd'hui Bazemont est cure régulière desservie par un chanoine régulier de Domèvre. Décimateurs, le curé pour moitié, et l'abbé de Senones pour l'autre, ou plutôt les bénédictins de Lunéville, à qui il a cédé sa portion aux dîmes. La paroisse est dédiée à saint Martin. Collateur, l'abbé de Domèvre. Cour souveraine de Lorrains.

Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de pitié, fondée par meistre Jean de Lignéville, à laquelle est unie la chapelle castrale de saint François. Collateur, le seigneur du lieu chargé d'une messe tous les mercredi avec la passion.

La maison de Bazemont est ancienne, puisque dès l'an 1130, Gérard de Bazemont souscrivit à la donation faite de ce fief à l'abbaye de Senones. Cette maison est éteinte depuis long-temps. Elle portait d'azur à la clef périe en pal d'argent.

Godefroi de Bazemont qui épousa Béatrix de Germini en 1490, fut le dernier de cette famille, la seigneurie passa ensuite à la maison de Ternelle.

Le roi Louis XV, par le traité de 1718, céda au duc Léopold le droit de souveraineté qu'il avait sur l'emplacement du château de Bazemont, situé dans le village du même nom.

BAUZEY ou **BOZEY**, *diocèse de Verdun*. — Bozei, ou Beauzé, ou Beauzey, en latin *de Bello Situ*, à cause dit on, de sa belle et agréable situation, entre Clermont et Saint-Mihiel; du diocèse de Verdun, sur la rivière d'Aine, qui prend sa source près Saint-Aubin, et se jette dans la rivière d'Aine, à une lieue audessous de Grand-Prey. Ce lieu a beaucoup souffert dans les guerres de Lorraine, sur-

tout en 1634, qu'il fut brûlé et pillé en grande partie par les Suédois. Il y avait autrefois à Bauzey un château considérable, et trois maisons-fiefs bâties en pavillons avec des tours et embellissemens, qui marquaient les richesses et la puissance de ceux qui les avaient bâties et qui les possédaient. Ces beaux édifices ont été ou détruits ou dégradés depuis, par madame la comtesse d'Etain, veuve de M. François comte d'Etain, lieutenant général des armées du roi, pour y loger ses fermiers, ou pour rétablir son moulin.

Le chapitre de Verdun y avait aussi une maison forte en 1431 (1), et cette maison fut attaquée par les gens de Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, qui résidait alors à Hatton-Châtel; mais la garnison repoussa jusqu'à deux fois les assiégeans (2). Sous l'évêque de Verdun Nicolas Psaume, le prévôt de Clermont fit aussi des entreprises contre Bauzey, au préjudice de l'évêque de Verdun (3). En 1448 et 1449 l'évêque de Verdun Guillaume Fillatre (4), avait des prétentions sur la terre de Bauzey; il transigea avec le chapitre et lui engagea ses prétentions pour la somme de cinq cents florins d'or, et promit de ne lui plus faire la guerre. Le duc de Guise reprit en 1548, le château de Bauzey, dont les Huguenots s'étaient emparés. Il parait par l'histoire de Verdun, que ce château appartenait au chapitre de la cathédrale de Verdun. Il fut ruiné apparemment pendant les guerres de Lorraine, et on en a découvert les fondemens en 1718, lorsqu'on a élargi le canal du second pont.

Le bourg de Bouzey ou Bauezy, n'a rien conservé de ses anciennes beautés, que l'église paroissiale, dont la tour en forme de dôme, est soutenue sur quatre piliers surmontée d'une galerie de pierres tout autour; c'est un des plus beaux et des plus hardis clochers de la province.

On tient par tradition qu'il y avait un

(1) Hist. de Verdun, pag. 379.

(2) Page 436.

(3) Page 447.

(4) Page 448.

monastère de religieuses au-dessus de la papeterie à l'extrémité de la garenné. Cet endroit s'appelle aujourd'hui *Appetancourt*. Peut-être ont elles été enveloppées dans la disgrâce des bénédictins de saint George, dans l'île de Nubécourt, à une demi-lieue au-dessous de Bauzé. Ces religieuses ont été dispersées en divers monastères et les abbés de saint Vanne et de Beaulieu se sont appropriés leurs biens. L'emplacement du monastère de ces religieuses a servi à placer le château de MM. du Hautoy de Nubécourt.

L'abbaye de l'île en Barrois possédait autrefois quelques biens à Bouzey. Guillaume d'Aprémont en 1197, donna à cette abbaye soixante setiers de blé, mesure de condé, à prendre sur la dime de Bouzey. M. de Geoffroy d'Aprémont en 1257, céda aux religieux de l'île, sa part du terrage audit lieu, pour la fondation de deux messes basses par semaine à perpétuité. Ils jouissent encore du tiers de la dime de Bouzey et de la totalité dans le moulin dudit lieu.

Dans la chapelle de sainte Barbe, qui est celle des seigneurs de Bouzey, qui se voit dans l'église paroissiale (1), on remarque une tombe sans inscription avec l'effigie d'une femme et les armes de Desarmoises, et une autre de Nicolas de Rarécourt, décédé en 1546; l'église de ce lieu était dit-on autrefois dédiée sous le nom de saint Mamez martyr, mais le 7 octobre 1515, elle fut consacrée sous le nom de saint Martin, par Nicolas Goberti évêque de Paneadé, suffragant de Verdun; ses armes sont à la clef de la voûte au-dessus du grand autel. Celles du duc de Lorraine sont au frontispice du portail, en grand des deux côtés. En 1525, Colin de Moncel, seigneur de Bouzey, fit bâtir ou au moins restaurer, la chapelle des seigneurs dont on a parlé. On y voit deux tombes de marbre, l'une pour Nicolas de Moncel et Jeanne de Cardon sa femme, l'autre pour Nicolas de Moncel mort en 1624.

(1) Mémoires fournis par M. Claude Nassé, curé de Bouzey, le 18 août 1747.

En 1520 et 1539, le duc Antoine et Jean cardinal de Lorraine, évêque de Verdun, permirent de bâtir une halle à Bouzey, pour y tenir le marché chaque mercredi et deux foires franches, l'une à la saint Mathias et l'autre à la saint Jean décollé ou à la décolation de saint Jean.

En 1629, il n'y avait point de bannalité à Bouzey, ni pour les pressoirs, ni pour les moulins. Les anciens fours ont été ruinés et abandonnés par la rareté des bois.

Il y avait autrefois à Bouzey trois familles principales, qui occupaient les trois grandes maisons du lieu; savoir Maucoust qui tenait la maison du grand jardin; celle de Moncel qui demeurait en la grande rue; et la famille de Rarécourt, qui habitait la maison de la tour. Toute la seigneurie se trouve aujourd'hui réduite à l'évêché de Verdun, et au comte de Vaubecourt; les mêmes seigneurs ont chacun un sixième dans la grosse et menue dime, un tiers au curé et l'autre à l'abbaye de l'île. La nomination à la cure appartenait autrefois à l'alternative, à l'évêque de Verdun et au pape. Aujourd'hui elle appartient à l'archidiacre d'Argonne.

Sur la fin du XV^e siècle et au commencement du XIV^e, les Nettancourt, les Sampigny et les Duhautoy de Recicourt, avaient quelque portion dans la seigneurie de Bouzey. Mémoires fournis par M. le curé de Bouzey.

Bayer de BOPPART. Voyez BOPPART.

BAYON. — Bayon est un gros bourg, ou une petite ville située sur une éminence qui domine sur la prairie, dans laquelle coule la Moselle. Richerius (1), auteur de la chronique de l'abbaye de Senones, dit que cette abbaye donna à la maison de Salm, *Batum*, pour droit d'avocatie. *Pars quidem dicto advocato terræ et hominum quæ adhuc ambaium vniûs appellatur, pro Advocacione, collata fuit quod adhuc tempore nostro hæredes de salmis possident.* Cet abandonnement a du

(1) Richer. l. 2, cap. 5, p. x. Histor. Lothar. 1. édit.

être fait assez long-temps avant Richerius, qui vivait au XIII^e siècle.

Depuis cette session de Bayon au comte de Salm, nous savons que Henri de Lorraine, fils du duc Ferri de Bitche, mort en 1207, eut pour appanage la terre de Bayon et en bâtit le château. Ce Henri est surnommé le *Lombard*, et est connu par le testament d'Agnès, duchesse de Lorraine sa mère, en 1226, et par une bulle d'Innocent IV, de l'an 1250. Ce Henri le *Lombard* est enterré en l'abbaye de Senones avec Agnès son épouse, qui était apparemment de la maison de Riste, alors très-distinguée en Lorraine. Les armes de Henri gravées sur sa tombe, sont les trois Alérions, et celles d'Agnès sa femme, sont deux cygnes naissans, qui sont les armes de la maison de Riste.

Ils eurent de leur mariage, 1^o Philippe de Bayon, 2^o Jacques ou Jacob, 3^o une fille nommée Isabcau : dans les titres de Senones des années 1249 et 1269, on peut voir la généalogie de la maison de Bayon, tome 2, de l'histoire de Lorraine, page xxvii et xxxviii préliminaires, deuxième édition. Cette maison portait d'argent à la bande de gueule chargée de trois alérions d'argent. Elle a subsisté jusque vers l'an 1476, et fut fondue dans la maison d'Amance, qui ne paraît avoir subsisté guère plus long-temps.

En 1477 (1), Bayon était fortifié, puisqu'en cette année, Perrin d'Haraucourt, seigneur de Chamblay et Evrard d'Haraucourt son frère, ayant pris le parti du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, contre le duc René II, s'étaient enfermés dans Bayon, et la ville ayant été prise d'assaut, le duc René les mit en prison, dont il les fit sortir quelques temps après et leur donna main-levée de leurs biens confisqués, sous promesse de lui demeurer à l'avenir fidèles et obéissans sujets.

La terre de Bayon est actuellement possédée par la maison de Ludres, et a été achetée par madame de Ludres. Le mar-

quis de Ludres y possède en six portions, cinq. Bayon a été érigé en marquisat le 7 octobre 1720. La sixième portion est au prince de Salm, comme seigneur de Neuvillers.

Le château de Bayon est situé d'une manière avantageuse sur la hauteur qui domine sur la prairie, il est presque tout ruiné. Du temps de Richer au XIII^e siècle, Bayon appartenait encore aux comtes de Salm, au moins en partie, et nous avons vu que Henri prince de Lorraine, fils de Ferri de Bitche, avait eu pour appanage la terre de Bayon, et en avait fait bâtir le château.

Les pères Tiercelins possèdent un couvent de leur ordre près la ville de Bayon, fondé en 1629, sur le revenu de l'ancienne chapelle des seigneurs de Bayon, qui a été unie à leur couvent le 10 juin 1654; ils possèdent de plus quatre autres chapelles d'un revenu assez considérable. Ces religieux furent d'abord établis par les princes Charles et Alexandre de Croy, seigneurs en partie de Bayon, dans un vieux corps de logis du château de la maison d'Haraucourt, situé près la paroisse de ce bourg; mais comme ils étaient extrêmement resserrés dans cet endroit et qu'ils n'y avaient nuls jardins, ils obtinrent en 1680 permission de se transporter hors du bourg et d'y acquêter des terres labourables, où ils ont bâti leur couvent, et s'y sont fait des commodités nécessaires pour l'entretien d'une communauté assez nombreuse.

Il y a à Bayon un hôpital d'un très-petit revenu; la chapelle de cet hôpital avec ses revenus, est unie au couvent des PP. tiercelins de Bayon. La paroisse a pour patrons saint Martin et saint Jean-Baptiste, et les dames de Remiremont en sont collatrices.

Le bourg ou la ville de Bayon répondent pour le temporel à la communauté et office de Rosières. Il y a environ cinq cens habitans.

Pendant la guerre du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, contre la Lor-

(1) 1747.

raine (1), la ville et le château de Bayon furent pris par les Bourguignons, qui s'y maintinrent pendant quelque temps ; mais les garnisons de Lorraine des villes voisines, pour se venger d'une course que les Bourguignons avaient faite contre une troupe d'aventuriers sortis de Vaudémont, qu'ils avaient forcés dans la tour de l'abbaye de Béchamps, et les avaient emmenés prisonniers à Châtel-sur-Moselle. Ces garnisons Lorraines ayant à leur tête Colignon de Ville, le capitaine nommé Fortune, qui commandait cinquante Gassecons aventuriers, le bâtard de Vaudémont, l'écuier Gérard, Gratien de Guerre, Pierre Duffé et Vautrin son frère, Petit-Jean de Vaudémont, Ferri de Tantonville et Henri son frère, se rassemblèrent le 12 août 1476 et s'avancèrent avec 2050 hommes contre Bayon, ils escaladèrent la place ; le capitaine Fortune entra des premiers avec ses gens, les autres le suivirent de près, on trouva dans la place de grandes richesses et beaucoup de provisions de bouche ; on y fit un butin de la valeur de plus de cent mille florins, quatre mille reseaux de blé, plusieurs prisonniers, quantité de meubles et de bestiaux. Les officiers qui commandaient dans Bayon, furent menés prisonniers à Vaudémont.

La terre et seigneurie de Bayon avait été donnée comme on l'a dit ci-devant, par l'abbaye de Senones à la maison de Salm, pour son droit de prestation et sauve-garde sur ladite abbaye. Cette terre était venue en 1570 par contrat de mariage, à Charles-Philippe de Croy, et Diane de Dommartin son épouse, à charge de payer à Claude Rhingraff, fille de ladite Dommartin et de Philippe comte sauvage du Rhin et de Salm (2), son mari en premières noces, la somme de cent mille francs aussitôt qu'elle serait mariée

ou majeure, et ce pour tout droit successif que ladite Claude pourrait espérer de ladite de Dommartin sa mère.

La terre de Bayon et dépendances fut adjudgée par decret du 28 janvier 1669 à François de Rennel conseiller d'état, pour la somme de neuf cent mille francs Barrois.

Le 26 avril 1686, ladite terre et seigneurie de Bayon fut vendue pour la somme de trente-huit mille cinq cent septante une livre sept sols cinq deniers, au nom de Marie-Louise d'Apremont, duchesse de Lorraine, épouse non commune en biens de messire Henri comte de Mansfeld son mari, au sieur Armet Rivet bourgeois de Paris. Dans le contrat de vente sont exprimés les droits, terres, prés, maisons, bois, etc., dépendans de ladite terre, comme aussi ce qui en dépend à Borville et Neuwiller, etc.

Depuis cet achat, la terre et seigneurie de Bayon est passée dans la maison de Ludres qui la possède aujourd'hui. Elle avait été donnée en partie à Louise d'Apremont épouse du duc Charles IV, par son testament du 14 septembre 1668, avec cent mille francs qui furent employés à acheter le surplus de la terre de Bayon.

Jean de Bayon, religieux dominicain, historien de l'abbaye de Moyennoutier, était probablement né à Bayon, et en l'an 1526, étant exilé de son ordre, quoi qu'innocent comme Joseph, *Johannes de Bayon, Ordinis Prædicatorum cum Joseph in exilium relegatus*, fut reçu dans l'abbaye de Moyennoutier par l'abbé Bencelin, de qui il était connu, et qui l'exhorta à écrire une chronique depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, ce qu'il exécuta.

Pour l'histoire ancienne depuis le commencement du monde jusqu'au XV^e siècle, où il vivait, il ne dit rien de fort intéressant ni qu'on ne trouve mieux dans d'autres historiens ; mais pour l'histoire de Lorraine, des comtes de Vaudémont et de l'abbaye de Moyennoutier, il est très-précieux, il nous apprend quantité de faits et de particularités importantes. On le trouve im-

(1) Chronique de Lorr. t. 2, p. 1036, première édition. Voyez aussi la chroniq. de Lorr. parmi les preuves.

(2) 1604. Le sieur d'Haraucourt, grand bailli de Lorraine, sieur de Bayon en 1606.

primé par extrait dans l'histoire de Moyemoutier, depuis la page 250, 251 et suivantes, et dans notre histoire de Lorraine.

Entre Bayon et Vrécourt, qui n'est qu'à un quart de lieue de Bayon, on voyait autrefois un fort, ou un camp Romain, sur une éminence qui domine sur la prairie, sur la Moselle et sur la grande route qui va dans les montagnes de Vôge. On trouve souvent dans les ruines de ce fort ou de ce camp, des médailles romaines du haut-empire. Les fondemens en étaient d'une épaisseur extraordinaire. On y a remarqué des tuiles plates antiques, beaucoup plus grandes et plus épaisses que nos tuiles d'aujourd'hui; l'espace qu'il occupait et qui était d'environ de douze jours de terre, est aujourd'hui labouré, et l'on en a arraché jusqu'aux fondemens, dont les pierres ont été employées, partie à construire la maison des Tiercelins de Bayon, et partie à faire une vanne qui est au-dessous de ce château, pour empêcher que la Moselle n'approchât du château de Bayon. Le lieu où était cet ancien château que nous croyons avoir été un comp Romain, s'appelle la Côte le Bel.

BAZINCOURT ou **BAZAINCOURT**. — Bazaincourt ou Bazincourt, *Basini-Curtis*, village du Barrois, diocèse de Toul, à droite de la Saulx, deux lieues au midi de Bar. Ce lieu était anciennement annexe de Monplone; mais il a été depuis érigé en cure; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Pierre-ès-liens. Le chapitre de Ligny nomme à la cure. Les décimateurs sont le prieur de Rupt, le chapitre de Ligny et les religieux de Trois Fontaines. M. le duc de Choiseul-Stainville y jouit des droits domaniaux, utiles et honorifiques. Ce village contient environ soixante-cinq habitans. M. Longeaux y possède un fief, dit le *fief de la cour* et maison forte de Bazaincourt.

Bazincourt a été autrefois possédé par des seigneurs du même nom. Je trouve en 1295 (1), que F. Jacques prieur de

Rupt-aux-Nonains, du consentement de Hugues abbé de saint Benigne de Dijon, dont ce prieuré dépendait, échangea avec Husson de Bazaincourt écuver, les bois et les terres appartenant audit prieuré au finage de Bulcomont et quelques autres biens, contre le quart que possédait Husson de Bazaincourt au finage de Rupt, appelé le *grand quartier* vers Huillemont et le terrage avec trois muids de blé de rente, à prendre sur la grange de Bazaincourt, et au cas que ledit de Bazaincourt obtiendrait du comte de Bar; que certains hommes de corps fussent dorénavant dudit prieuré, il lui serait diminué un muid de blé sur les trois qu'il cédaient. On ajoute que si le roi de France, le comte de Bar ou leurs officiers venaient à troubler ledit prieuré en la possession dudit échange, il serait déclaré nul.

Je trouve encore en 1509, Marguerite de Bazaincourt femme de Gui sire de Clémont, mentionnée dans un dénombrement qu'ils donnent l'un et l'autre à Edouard comte de Bar, de leur maison de l'Île-en-Rigaut et d'autres terres.

BAZOILLES-SUR-MEUSE. — Bazoilles, *Bazolia* ou *Bosolium*, village du diocèse de Toul, à gauche de la Meuse, à l'endroit où elle entre sous terre, une lieue au-dessus de Neufchâteau, bailliage de la Marche, parlement de Paris, présidial de Châlons, Barrois mouvant. Le chapitre de Ligny nomme à la cure et est décimateur pour la plus grande partie. Il y a environ cent habitans.

La seigneurie de Bazoilles-sur-Meuse a été long-temps possédée par la maison du Fay (1). On trouve plusieurs reprises faites par ces seigneurs. Henri du Fay déclare dès l'an 1392, qu'il tient en fief et hommage-lige du duc de Bar, après le roi de France, le comte de Savoie et M. de Beaujeu, sa forteresse et ville de Bazoilles. Le même Henri du Fay et Julienne de Poitiers sa femme, engagèrent en 1400 à Henri Thierrion, receveur-général du duc

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Bar, Nicry.

(1) Archives de Lorraine, Layette, la Motte et Bourmont.

de Bar, leur terre de Bazoilles pour une somme de 200 francs d'or, du coin du roi de France.

Durant la guerre que se firent Edouard duc de Bar et Charles II duc de Lorraine, la forteresse de Bazoilles fut démolie, le village pillé et brûlé. Julienne de Poitiers, veuve de Henri du Fay, au nom de ses fils Jean, Bernard et Louis, et d'Isabelle sa fille, en porta ses plaintes au duc Charles II, lequel, en qualité de tuteur du duc de Bar son fils, lui fit délivrer 2500 francs d'indemnité. L'acte est du 12 juillet 1423.

Nous trouvons encore les reprises de la terre de Bazoilles, d'Ayme du Fay, de 1507 et 1517, d'Antoine du Fay, de 1537 et 1545 (1). René de Saint-Remi, baron de Choulette en fit l'acquisition, et sa veuve dame Jacqueline de Bevaux, au nom de ses enfans, René-Henri, Remi-Charles, François-Pierre et Pierre-Jean de Saint-Remi, en fit ses reprises le 15 octobre 1663.

V BAZOILLES-LES-MIRECOURT. — Outre Bazoilles-sur-Meuse, il y a encore Bazoilles à une lieue au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. L'église a pour patron saint Remi. La collation de la cure appartient à madame la Secrette de Remiremont. Décimateurs, le curé pour un tiers de la grosse et menue dime, hors dans les ensenges, où le curé n'a rien ; les deux autres tiers sont à l'hôpital de Remiremont. Le curé a le quart dans les basses amendes : il est chef de justice, et a séance et voix aux plaids-annaux de Bazoilles : il a droit de faire garder ses bastiaux sans salaire. Ce lieu est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy.

Dépend *Roserotte*, petit village où il y a une chapelle. On y dit la messe fêtes et dimanches. La Secrette de Remiremont perçoit les deux tiers de la dime, et le curé a un resal de blé sur une maison. Dépend aussi le *Ménil-les-Bazoilles*, village à deux lieues au sud-ouest de Mirecourt. Il y a une chapelle à la nomination

des familles des Grillet et des Mongenet, chargée d'une messe par semaine. Dépend encore la cense de Bouzeval.

BEAUFREMONT. — Beaufremont, nommé ordinairement dans les anciens *Béffroimont*, village chef-lieu de la baronnie et prévôté de ce nom, dont les seigneurs sont à présent messieurs d'Alençon et de Morvilliers.

En 1210, nous trouvons dans un titre de Renaud évêque de Toul, pour l'abbaye de Saint-Evre (1), *Milo miles*, écuyer ou gentilhomme de *Beffroimont* et *Liebaut* seigneur de *Beffroimont* son frère ; la maison de Beaufremont est ancienne et illustre dans ce pays.

Le village de Beaufremont est du diocèse de Toul, office de Foug, cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron saint Pierre et saint Paul. L'abbé de Chaumousey nommé à la cure ; décimateurs, le curé pour le sixième dans les grosses dimes, et un tiers dans les menues, il a encore quelques parts aux dimes de Malaincourt ; le seigneur du lieu pour les deux tiers des grosses et menues dimes.

Il y a un château dont la chapelle castrales est dédiée sous le nom de saint Jean et de saint Nicolas. Patrons, les seigneurs du lieu ; revenu, soixante écus, les deux chapelains sont tenus de dire chacun une messe par semaine. Le revenu était autrefois considérable, puisqu'il y avait quatre prêtres-institués pour la desserte de cette chapelle.

Roncourt est l'église succursale de Beaufremont. M. de Gournay, évêque de Sithie suffragant de Toul, permit en 1628, d'y faire les fonctions pastorales. Mêmes décimateurs qu'à Beaufremont. M. l'abbé président de la chambre des comptes de Lorraine, était ci-devant seigneur de ce lieu, qui a porté le nom de *Morvilliers* depuis l'érection de Lifou en comté, et son changement de nom en Morvilliers. Il y a aussi un hermitage nommé saint An-

(1) *Ibidem.*

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 525.

toine , sur le finage. Il y a 24 ou 25 habitants dans le village.

La maison de Beaufremont porte-vairé , contre-vairé et d'or et de gueule.

Le 15 octobre 1589 , la baronnie de Beaufremont , composée des villages de Beaufremont , Lémécourt , Malaincourt , Médonville , Urville , Gendreville , Aulnoy et Landaville en partie , fut prtagée entre M. Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle et M. Gabriel-Ferdinand de Madruch comte de Chalain , chacun pour moitié. L'une appartient aujourd'hui au comte de Morvillier et l'autre aux comtes d'Alençon.

Il y a quatre hermitages en la baronnie de Beaufremont ; à Beaufremont , à Gendreville , à Urville et à Rosières. Dans chacun de ces hermitages il y a deux hermites. De tout temps les seigneurs ont nommé conjointement ces hermites.

BEAULIEU EN ARGONNE. *Abbaye de l'ordre de Saint Benoît , au diocèse de Verdun.* — Beaulieu en Argonne , abbaye de l'ordre de St. Benoît , au diocèse de Verdun , située sur une éminence , ayant Clermont-en-Argonne au nord et Sainte-Menhoud au couchant. Ce monastère fut fondé au VIII^e. siècle par *Saint Rodingue* , nommé vulgairement *Saint Rouin* : on dit qu'il vint d'Ecosse en France , et qu'il avait reçu le caractère épiscopal dans son pays. Après avoir visité plusieurs monastères , il s'arrêta dans celui de Tholey , au diocèse de Trèves , où il demeura pendant quelques temps , sous la discipline de Saint Paul , qui en était alors abbé , et qui fut depuis évêque de Verdun.

Après avoir vécu deux ans avec lui dans le monastère de Tholey , il se retira dans la forêt d'Argonne , en un bois nommé alors *Vaslogium* , distant de Verdun d'environ six lieues. C'était un lieu très solitaire , et le saint n'y eut d'autre compagnie que de quelques disciples qui le suivirent , et qui se logèrent dans des cellules qu'ils se bâtirent de feuillages et de branches d'arbres , s'exerçant dans la pratique de la vie religieuse et dans une extrême pauvreté.

Le seigneur de cette forêt nommé *Austrasius* , fâché de ce que ces étrangers se fussent établis dans ce terrain sans sa permission , envoya ses gens qui les en chassèrent. Saint Rouin céda humblement , et se mit en chemin pour aller à Rome , visiter les tombeaux des Saints Apôtres. A son retour , il trouva Austrasius attaqué d'une maladie extraordinaire , qu'il guérit par ses prières. Ce seigneur , par reconnaissance , lui donna le terrain où il avait commencé de s'établir , et lui permit d'y bâtir un monastère. Il en dédia l'église sous l'invocation de Saint Maurice , dont il avait obtenu quelques religieux en passant par Agaune , dans un second voyage qu'il fit à Rome , pour demander au pape qu'il confirmât l'érection de son monastère. Il est croyable qu'il y fit recevoir la règle d'Agaune ou de Tarnate , qu'il avait vu pratiquer à Agaune.

Le roi Childéric confirma les grandes aumônes que les personnes riches et pieuses firent à ce nouveau monastère , dont la réputation se répandit bientôt dans toutes les provinces voisines. St. Rodingue , après avoir bien établi son monastère pour le spirituel et pour le temporel , y nomma pour premier abbé , *Etienne* , son disciple et son compatriote , puis il se retira dans son hermitage de Bonneval , à une demie lieue de Beaulieu , pour y passer les dernières années de sa vie dans une entière retraite ; il venait toutefois les fêtes et dimanches au monastère , où il disait la messe et faisait quelques exhortations à ses disciples , puis revenait avec un compagnon dans son hermitage. Il y mourut vers l'an 680. Il fut rapporté à Beaulieu et enterré devant l'Autel de St. Jean l'Évangéliste. On célèbre sa fête le 17 de septembre ; son culte était déjà célèbre au X^e siècle , puisqu'on portait sa chasse en procession , avec celle de saint Vanne et de saint Airi , au Mont-Joui , entre Verdun et Beaulieu , sous l'évêque Dadou , mort en 922.

Ce fut sous l'abbé saint Popon (1) que

(1) Je trouve Henri , abbé de *Bellogium* en 1156. Hist. de Lorraine , tome II page cccxvj.

Naloge prit le nom de *Beaulieu* qu'il porte encore aujourd'hui, à cause de sa situation sur une hauteur fort agréable, d'où l'on découvre une partie de la Champagne, du Barrois et du Clermontois. On peut voir la liste chronologique des abbés de Beaulieu dans l'histoire de Verdun, pages lxxx, lxxxj et suivantes.

Sous le gouvernement de l'abbé Gui, qui a gouverné pendant les années 1300 et suivantes, jusques vers l'an 1307, l'abbaye de Beaulieu fut totalement sacagée, brûlée et détruite avec le bourg, qui était assez bien fortifié pour ce temps-là. Henri III, du nom comte de Bar, prétendant que ce monastère était sous sa garde et sous sa protection, à l'exclusion de Philippe-le-Bel roi de France, commit les dernières hostilités contre l'abbaye, ses religieux, ses biens et ses sujets; brûla le monastère et l'église, et enleva le corps de saint Rouin, qu'il fit transporter à Saint Maxe de Bar, où il est encore aujourd'hui.

Le roi s'en vengea sur le comte, lui fit la guerre, le prit prisonnier, et l'obligea à passer le fameux traité de Bruges en 1301, par lequel Henri se reconnaît homme-lige du roi de France, pour ce qu'on appelle le Barrois-mouvant; c'est-à-dire, pour cette partie du Barrois, qui est au couchant de la Meuse. De plus, le comte fut condamné à donner une grosse somme d'argent à l'abbé de Beaulieu, en indemnité des dommages qu'il lui avait causés, et à faire le voyage d'outre-mer, d'où il ne revint point.

Ce fut après cette désolation, que l'abbaye de Beaulieu demanda d'être unie et incorporée à l'ordre de Cluny, comme on le voit par une bulle du pape Boniface VIII, du 14 juin 1301. En 1303, il n'y avait que dix-sept religieux dans ce monastère, au lieu de quarante qui y étaient autrefois. On n'y faisait pas alors l'hospitalité, parce que le roi tenait encore entre ses mains les revenus de l'abbaye.

Elle reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne en 1610, et lorsque l'ordre de Cluny revendiqua les six ou sept monas-

tères qui avaient embrassé la même réforme de Saint Vanne, il fut ordonné par l'arrêt du conseil du roi de l'an 1686, que l'abbaye de Beaulieu demeurerait annexée comme auparavant à la congrégation de St. Vanne. Cette abbaye est fort bien rétable, et l'observance régulière s'y maintient avec beaucoup d'édification. Il y a d'ordinaire des études de philosophie ou de théologie, ou de la sainte écriture. Avant que Beaulieu fut donnée en commende, on y exerçoit l'hospitalité générale, et l'aumône générale trois jours de la semaine, et tous les jours à tous les passans. Selon la visite qui y fut faite en 1513, il y avait d'ordinaire huit obédientiers ou officiers-claustraux, et un religieux qui desservait la cure du lieu.

LE BEAULONG, ruisseau. — Le Beaulong, dans le baillage de Vézelize, est un ruisseau qui prend sa source à des fontaines sous les côtes de Gugney et de They-sous-Vaudémont. Il passe à Forcelles-sous-Gugney, et tombe de là à Diarville, puis à Marainville, où le Madon le reçoit.

BEAUMONT-EN-ARGONNE. — Beaumont, petite ville en Argonne, était autrefois assez considérable, aujourd'hui réduite à peu de chose. Elle est située entre Stenay et Mouson (1), à l'occident de la rivière de Meuse, dans l'archevêché de Reims, dont elle dépendait autrefois, tant au temporel qu'au spirituel.

Guillaume de Champagne, surnommé *aux-blanches-Mains*, cardinal de sainte Sabine, archevêque de Reims, fit bâtir cette petite ville en 1182, et pour y attirer un plus grand nombre d'habitans, il voulut faire leur condition meilleure que ne l'était celle de la plupart des autres peuples de la campagne, qui étaient de condition servile et dans une dépendance presque sans borne de leurs seigneurs; l'archevêque donna donc aux nouveaux habitans de Beaumont, des lois et coutumes particulières, que l'on nomma les *Loix de*

(1) Hist. de Lorr. tome 2. p. 311, 315.

Beaumont; et qui règlent les droits du seigneur temporel et de ses officiers, dans presque tous les cas qui se rencontrent dans l'administration de la justice contentieuse; c'est ordinairement une amende assez modique, qui se partage entre le seigneur et son prévôt. Nous avons fait imprimer ces lois dans l'histoire de Lorraine.

Ces lois furent trouvées si sages et si avantageuses, que les ducs de Lorraine, et les comtes de Bar et de Luxembourg les accordèrent à la plupart des villes et bourgades de leurs états, et que les peuples demandèrent avec instance qu'on leur donnât le privilège de suivre les loix de Beaumont. J'ai appris sur les lieux, que ces lois ne s'observent plus, même à Beaumont, mais celle de Vermandois. Elles ne s'observent pas non plus dans les autres lieux, où elles étaient autrefois en usage.

Sur la fin de la campagne de l'an 1572, le maréchal de Bouillon, qui avait amené d'Allemagne les Reitres et les Lansquenets, qui avaient servi le roi Henri IV durant la guerre de la ligue, ramena ces troupes jusqu'aux frontières, d'où elles devaient retourner dans leurs pays (1). Le maréchal donna rendez-vous à toutes ses troupes à la petite ville de Beaumont. D'Amblyze, maréchal-général du duc de Lorraine les y assiégea, et leur fit déclarer que s'ils ne se rendaient, il les ferait tailler en pièces; Montigni et les autres capitaines qui étaient dans la place, répondirent aux trompettes : dites à votre maître que s'il veut donner son canon et à chacun de nos soldats cent ducats, ils quitteront ce logis. D'Amblyze, irrité de cette réponse dit : foi de gentilhomme, je leur donnerai à chacun un cordeau, puisqu'ils sont si téméraires; aussitôt il fit tirer quelques coups de canon, et fit faire les approches.

Le lendemain de grand matin, il fit jouer deux gros canons qu'il avait fait venir de Ville-Franche, et continua la batterie pendant tout le jour avec tant de furie,

qu'il espérait bientôt donner l'assaut et emporter la place : mais le duc de Bouillon, nommé auparavant le *Vicomte de Turenne*, ayant entendu de Sedan le bruit du canon, en partit le jour même avec trois-cents bons chevaux, s'avança vers Beaumont avec tant de secret, qu'il trouva le moyen de faire savoir aux assiégés qu'il était là pour les secourir. Après cela il se retira à Rancourt, où il reçut un renfort de quatre-vingt chevaux, et de deux cents arquebusiers de ses sujets. Dès le lendemain matin il livra la bataille; Damblyze ayant rompu son bois, recut une arquebuse dans la visière, qui lui perça la tête, dont il mourut incontinent. On combattit de part et d'autre avec beaucoup de valeur; mais enfin la victoire demeura au Duc, qui fut blessé de deux coups d'épée; l'un au visage sous l'œil droit, et l'autre au petit bas ventre; il perdit fort peu de monde dans cette action. Beaumont fut détruit, et quatre cents Lansquenets furent renvoyés en Allemagne sans armes.

BEAUPRÉ, *Abbaye de l'ordre de Cîteaux*. — Beaupré, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur la rivière de Mourthe, à une lieue au-dessus, et à l'orient de Lunéville, fondée en 1135 par Wolmar, comte de Lunéville, qui lui donna de grands biens, et qui furent augmentés par la libéralité de diverses autres personnes de piété. Les premiers religieux qui s'y établirent étaient venus de l'abbaye de Morimond, que celle de Beaupré regarde comme sa mère. Ces premiers religieux y vécutrent dans une parfaite observance, et pendant plusieurs siècles y répandirent la bonne odeur de Jésus-Christ. Le relâchement causé par les guerres et les troubles de la Lorraine s'y étant introduits comme dans la plupart des autres monastères du pays, le duc Léopold I^{er}, y appela en 1710 des religieux de l'étroite observance de l'abbaye d'Orval, qui y ont fait refleurir la régularité, et ont heureusement rétabli le monastère, tant dans le temporel que dans le spirituel; ont renouvelé les bâtimens et ont mis en valeur les biens tempo-

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, p. 1431.

rels, qui avaient été ou abandonnés ou négligés par leurs prédécesseurs.

Le premier abbé de Beupré fut *Durand*, qui vivait encore en 1145. Le B. P. D. *Anselme Bavais*, fut envoyé à la tête de la colonie venue d'Orval, et succéda à messieurs les princes François de Lorraine, frère du duc Léopold, qui lui résigna l'Abbaye. Le B. P. D. *Anselme Bavais* fut un homme d'un mérite supérieur, rempli du vrai esprit de saint Bernard, fécond en bonnes œuvres, et respectable par son esprit, sa capacité et les belles qualités de son cœur. Il vint à Beupré en 1710, et y est décédé le 3 mars 1757 ; il a eu pour coadjuteur et pour successeur D. Jérôme, mort le 10 décembre 1759.

En 1708, le duc de Lorraine Léopold 1^{er}. ayant nommé comme nous l'avons dit à l'abbaye de Beupré le prince François son frère, exposa que cette abbaye avait été fondée par les ducs ses prédécesseurs ; mais la cour de Rome ne voulut pas consentir à cette prétention, de peur que dans la suite les ducs ses successeurs ne prétendissent pour toujours à la nomination de cette abbaye, et l'on fit même difficulté d'accorder au prince François, le *Gratis* pour ses bulles.

L'Eglise de Beupré est grande et solide, remarquable par ses collatéraux ou bas côtés, qui règnent non-seulement dans toute l'étendue de la nef, mais aussi dans la croisée. On voit dans cette église trois ou quatre mausolées des ducs de Lorraine, et en particulier celui du duc Raoul, qui fut tué combattant en héros à la bataille de Crécy en 1346. On croit y conserver aussi les os de la duchesse Isabelle d'Autriche, épouse du duc Ferri IV, que les uns prétendent avoir été enterrée à saint George de Nancy, d'autres à saint Diez, et d'autres à Beupré. On peut voir la généalogie des ducs de Lorraine dans le premier tome de notre histoire.

BELCHAMP, *Abbaye réformée de Chanoines réguliers de saint Augustin*. — Belchamp, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, de la réforme du B.

Pierre Fourrier, située à cinq lieues de Nancy et à deux de Lunéville, diocèse de Toul, fut fondée vers l'an 1150, par Alberon de Montreuil, pricier de la cathédrale de Metz, et depuis archevêque de Trèves. Cette abbaye était connue dans les premiers temps de sa fondation sous le nom de Montagne de la Sainte-Trinité, *Mons sanctæ Trinitatis*, nom qui lui est resté jusqu'au XIV^e. siècle, qu'on lui a substitué celui de *Belchamp*, sous lequel elle est connue aujourd'hui. L'armée protestante la brûla en 1587, et dans cette incendie furent consumés la plupart des titres de l'abbaye. Le premier titre que l'on en ait, est d'Hillin, archevêque de Trèves, adressé à *Durand*, premier abbé de Belchamp en 1150 ; il vivait encore en 1152. Belchamp a reçu la réforme en 1628.

M. Charles Massu de Fleuri, élu en 1695, mort en 1742, a illustré cette abbaye par son mérite, sa piété et sa science ; il l'a enrichie de précieux ornemens et de bâtimens convenables ; à sa mort, le roi Stanislas a donné l'abbaye en commende à M. Claude de Bouzey, doyen de la primatiale de Nancy.

BELCHAMP ou **BEAUCHAMP**, *Prieuré du Val des Écoliers*. — Bechamp ou Belchamp ou Beauchamp, *Bellus-Campus* (1), prieuré de l'ordre du Val des Écoliers, situé dans le diocèse de Verdun, dans une vallée entre Clermont et la forêt d'Argonne. Quelques religieux de cet ordre étant venus dans le diocèse de Verdun pour y chercher un établissement, s'adressèrent à Henri II, comte de Bar, qui leur permit de bâtir une demeure dans le vallou dont nous avons parlé, et où demeurerait déjà un Hermite de sainte vie. Jean d'Apremont, évêque de Verdun, confirma en 1219 cette fondation, et le comte de Bar leur donna de quoi subsister.

Yolande de Cassel, comtesse de Bar, ayant fondé en 1558, au château de Clermont en Argonne, une chapelle sous l'invocation de saint Ovide, martyr, y assigna

(1) Hist. de Verdun, page cij et exxviij.

de grands biens (1), qu'elle donna aux religieux de Belchamp, à condition qu'ils devraient quatre messes par semaine dans cette chapelle, et un anniversaire pour le repos de son âme, dans leur église.

Ce prieuré est électif, avec l'agrément des comtes de Bar, et sous la confirmation du général de la congrégation du Val des Ecoliers, dont la congrégation ayant été unie en 1653 à celle de sainte Geneviève de France; depuis ce temps, le prieuré de Béchamp fut soumis à l'abbé de sainte Geneviève de Paris, qui est le supérieur général de ces deux congrégations.

En 1367, Pierre de Montel, chevalier, donna à ce prieuré de Beauchamp-en-Argonne, toutes les mouches à miel trouvées en épave dans la ville et finage de Gilencourt; et en 1396, Marie, fille du roi de France, duchesse de Bar, eomtesse de Cassel, restitua au même prieuré les mouchettes portant cire, qui seraient trouvées au duché de Bar et aux appartenances, lesquelles mouchettes avaient été achetées pour certain temps, par la reine d'Aragon. Il faut qu'en ce temps-là, le revenu des mouches à miel qui se trouvaient dans les creux d'arbres des forêts fut considérable. On voit souvent dans les anciens titres des abbayes, ce droit des mouchettes réservé au seigneurs comme un droit seigneurial et d'un assez grand revenu. Il n'en est plus guères question aujourd'hui.

V BELLE-FONTAINE. — Belle-Fontaine, hameau, chef-lieu d'un ban, formant une seule paroisse, deux lieues et demie à l'occident de Remiremont. Ce ban est composé de *Belle-Fontaine, Maison-de-Raon, le Ménil, Milleron-Faing, Pont-Jeanson, le Pont-de-Pierre et Rougerupt.*

Belle-Fontaine est du diocèse de Toul, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Blaise. La cure est régulière, et unie au prieuré d'Hérival depuis l'an 1500. Décimateurs, le chapitre de Remiremont

pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Seigneurs : le roi et le chapitre de Remiremont.

Le duc René II ayant été informé que les grandes servitudes, auxquelles les habitans de Belle-Fontaine étaient tenus envers lui et le chapitre de Remiremont (1), étaient cause que plusieurs de ces habitans, pour se soustraire à ces droits excessifs, désertaient, en sorte que ce village était presque désert, les affranchit et exempta de toutes ces anciennes servitudes, et les réduisit à dix gros, monnaie de Lorraine, que chaque habitant devait payer; moitié au duc et l'autre moitié à l'église de Remiremont, à Pâques et à la saint Remi; et au lieu des charrois que les habitans devaient au château d'Arches, ils paieront par chaque feu trois gros au duc seul, et suivront la bannière d'Arches. Les lettres patentes sont datées de Neuf-Château, le 31 octobre 1491.

Il y a à Belle-Fontaine une manufacture en fer, acier et coutellerie, établie le 7 décembre 1728, confirmée par le roi de Pologne en 1739.

V BELLE-VALLE, Prieuré. — Belle-Valle, prieuré dépendant originaiement de l'Abbaye de Moyenmoutier, fut fondé par Gégard, comte de Vaudémont, fils du duc Gérard d'Alsace, et frère de Thierry, duc de Lorraine (2). Ce prieuré fut donné à l'abbaye de Moyenmoutier, dont alors était abbé Bertrice, que l'on croit avoir été fils du duc Gérard d'Alsace. Il est assez croyable que le comte Gérard donna ce prieuré à Bertrice son frère, comme une espèce d'apportionnement fait avec lui, selon l'usage de ce temps-là, où les ducs de Lorraine donnaient à leurs frères partage de leurs biens patrimoniaux. Quoiqu'il en soit, le comte Gérard fonda ce Prieuré dans un vallon agréable, peu éloigné de la Moselle, sur un ruisseau poissonneux, à

(1) Archives de Lorraine. Layette. Arches.

(2) Richer, l. 2, ch. 24. Histoire de Lorr. t. 2, p. xix, et Joan. de Bayon, ibid. pag. lxxix.

(:) S. Oriculus, 18 novembre.

une lieue de Châtel-sur-Moselle, et à un quart de lieue de Porcieux.

Les comtes de Vaudémont, successeurs de Gérard, augmentèrent considérablement les biens de cette première fondation, et dans la suite il se forma un village autour et auprès du prieuré de Belle-Valle.

L'abbé de Moyenmoutier y déposa les reliques de saint Spinule, un des premiers disciples de saint Hidulphe, fondateur de cette abbaye. Saint Spinule, pendant sa vie et après sa mort, fit un si grand nombre de miracles, que saint Hidulphe se transporta à son tombeau et lui ordonna, par l'obéissance qu'il lui avait vouée, de cesser ses opérations miraculeuses pour n'y pas attirer trop de monde, qui troublerait la paix et le silence de ses religieux. On peut voir plus au long l'histoire de ce prieuré dans Jean de Bayon, imprimé dans l'histoire de Moyenmoutier, et dans notre histoire de Lorraine, tome II, page lxxix et suivantes.

L'église du prieuré fut fondée en 1134, par Henri de Lorraine, évêque de Toul, frère du duc Simon I^{er}; elle fut dédiée en l'honneur de la sainte Croix (1). Le comte Gérard de Vaudémont et son épouse Hadwide furent enterrés dans le cloître du Prieuré, avant que l'église en fût dédiée et consacrée; car Gérard mourut en 1108. Nous avons fait transporter ses ossemens en l'abbaye de saint Léopold de Nancy, en 1748. Le cloître étant tombé de vétusté, et l'église ayant été retranchée de toute la longueur de la nef, les corps des particuliers inhumés dans le cimetière au-devant de l'église, ont de même été transportés au cimetière de Porcieux, avec la permission de l'évêque. On y a bâti depuis peu une nouvelle église assez éloignée de l'ancienne, qui est entièrement abandonnée.

Le prieuré de Belle-Valle fut uni à la congrégation de saint Vanne et à la maison de Nancy en 1606, et le titre en fut éteint par le cardinal de Lorraine. Le pape

Paul V confirma cette union par ses bulles de l'an 1607. D. Pierre Rozer, bénédictin réformé, en prit possession au nom de la congrégation en 1608 : mais on n'y mit une communauté que vers l'an 1614, après la cession qu'en fit M. Viardfin, qui avait été pourvu en la cour de Rome, où il résidait, du prieuré de Belle-Valle. En 1616, le pape Paul V donna ses bulles pour l'établissement d'un monastère de Bénédictins réformés à Nancy; enfin, le 10 décembre 1701, le duc Léopold accorda des patentes pour l'érection du monastère de sainte Croix de Nancy, en abbaye manuelle sous le nom de Saint Léopold.

En 1742, le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, a donné l'abbaye de saint Léopold en titre à D. Benoit Bellefof, bénédictin réformé de saint Vanne, et après la mort de D. Bellefof, décédé le 27 juin 1747, la même abbaye de saint Léopold a été donnée en titre à D. Joseph Delisle. Pour le prieuré de Belle-Valle, il est aujourd'hui entièrement abandonné, et les bâtimens occupés par le fermier qui y réside.

V Porcieux, village voisin de Belle-Valle, et annexe de Châtel-sur-Moselle, était ci-devant desservi par un religieux bénédictin, tiré de la communauté de saint Léopold de Nancy, résidant à Belle-Valle; mais depuis une transaction passée en 1752, avec le sieur curé de Châtel-sur-Moselle, l'on a mit un vicaire qui dessert l'église de Porcieux. Pour Belle-Valle, on y fait dire la messe les fêtes et dimanches, par quelques religieux de Châtel-sur-Moselle.

BELLE-VILLE, près Dieulewart. — Belle-Ville, village de France, diocèse de Toul, avec un château qui est du Barrois, sur la route de Nancy à Pont-à-Mousson, à une lieue de Dieulewart, et deux lieues de Frouard sur Moselle. Seigneur, l'évêque de Verdun, à cause de Dieulewart, et messieurs de Saintignon. Les seigneurs y ont un juge-garde et des officiers particuliers dans le château, qui est des offices, recette et bailliage du Pont-à-Mousson :

(1) Bayon, p. xxxiv.

cour souveraine de Nancy. (1) Il y a dans le château une chapelle sous l'invocation de saint Gérard et de sainte Harbe, à la nomination des messieurs de Saintignon, chargée de deux messes par semaine. La paroisse du lieu, dont les habitans du château sont paroissiens, a pour Patron saint Etienne; collateur, le chapitre de la cathédrale de Metz, et décimateur pour les deux tiens des grosses et menues dimes, contre le curé pour l'autre tiers.

Le Pouillé du diocèse de Toul par le R. P. Benoit Picart, dit que Belle-Ville est prévoyé de Dieulewart, parlement de Metz.

L'auteur qui a continué la chronique de Verdun, dit que l'évêque Bérenger, qui est mort en 959 (2), donna Belle-Ville aux frères de Notre-Dame, c'est-à-dire aux chanoines de la cathédrale de Verdun.

Le château de Belle-Ville a été assiégé plus d'une fois par les Messins (3). En 1369, le duc de Lorraine et les Messins mirent le siège devant cette forteresse; le siège dura trois semaines, le château fut pris, pillé et démoli. On perdit devant le château vingt de ceux qui le défendaient, dont plusieurs étaient écuyers; on en conserva cinq pour les échanger contre le seigneur Olry, qui était entre les mains de Pierre de Bar. Les noms de ces gentilshommes sont : Geoffroy de Serrière, Perrein de Douilly, le bâtard de Tilley, Henzolin de Fontoy et Vautrin Paillardel du Pont. Ceci arriva la veille de saint Laurent.

La paix fut faite l'année suivante 1370. On voit par le traité de paix un grand nombre de gentilshommes qui avaient eu part dans cette guerre, et on y parle en particulier des sièges des Gondrecourt (5), Belle-Ville et Pierre Fort, et du combat donné devant Ligni au mois d'avril 1368. Le duc de Lorraine n'y intervint pas, mais seulement le duc de Bar et les Messins.

(1) M. Maillet, mémoires pour servir au pouillé du Barrois.

(2) Histoire de Lorraine, tom. 1. pag. 200, preuves.

(3) Chronique de saint Thiébaud, an 1369.

(4) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. cclv.

Le château de Belle-ville n'est nullement de défense; l'on s'étonne qu'un lieu comme celui-là, ait seulement pu être assiégé et soutenir un siège de 15 jours: il faut qu'alors les armées aient été bien faibles et la manière d'assiéger bien imparfaite, ou que le château ait été bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il y avait dans la place plusieurs seigneurs. On remarque qu'on en emmena cinq écuyers à Metz pour étages, et qu'on en perdit vingt devant Belle-Ville. Voyez le Boyen de saint Thiébaud sous l'an 1369.

BELLE - VILLE, près Verdun. — Belle-Ville est un village situé au bas de la côte saint Michel, près la ville de Verdun au nord. L'évêque Bertalame avait bâti en 711 sur le sommet de la montagne, nommée aujourd'hui de saint Michel, une chapelle sous l'invocation de ce saint archange, dans laquelle on devait célébrer la messe certains jours de l'année. Cette chapelle est aujourd'hui un simple hermitage, et son revenu est uni à l'église paroissiale de Belle-Ville, établie en 1712 au pied de ladite montagne.

Sous l'évêque de Verdun, Nicolas Bousnard intervint une sentence arbitrale par laquelle le duc de Lorraine adjugeait à l'évêque ou au chapitre de Verdun (1), tous droits de souveraineté, propriété et justices féodales dans le village de Belle-Ville, excepté le fief de la Maison-Forte et ses dépendances, qui fut réservé au duc.

Cette terre avait été donnée long-temps auparavant, en 1082, à la cathédrale de Verdun, et elle dépend encore aujourd'hui du temporel du chapitre; mais pour le spirituel elle dépend de la paroisse de saint Médard de la même ville. Les habitans de Belle-Ville firent bâtir dans leur village une église qui fut dédiée en 1513 sous l'invocation de saint Sébastien. M. de la Maisonnrière, chanoine de la Magdelaine de Verdun, y a légué une somme de trois mille livres pour l'ériger en paroisse; mais le curé de saint Médard de Verdun n'y a

(1) Histoire de Verdun, p. 470 et cxxj.

pas acquiescé, et l'érection n'ayant pas été faite avec les formalités ordinaires, elle n'est pas censée paroisse encore aujourd'hui.

LE BELLIARD ou **BULLIA**. — Le Belliard, vulgairement appelé *Bullia*, est un gros ruisseau qui tire sa source de plusieurs montagnes à portée de la Vologne et du lac de Gérardmer, entr'autres de la Large-Pierre. Il arrose un grand valson des Vosges, passe près de saint Joseph, église paroissiale du Tolv, qu'il traverse, et vient se joindre à la Moselle une lieue au-dessus de Remiremont.

BELMONT. — Il y a plusieurs villages ou hameaux en Lorraine du nom de Belmont, comme 1° (1) *Belmont*, village de Warney; 2° *Belmont*, village de Bruyères, chef-lieu du ban du même nom, sur le ban duquel on voit cinq moulins, six scieries et un martinet à battre le fer; 3° *Belmont*, village de Châtenoy. 4° *Belmont*, hameau près d'Arches, du ban de Wagny.

Je ne décide pas duquel de ces quatre lieux la maison de *Belmont* tirait son nom. Elle portait d'or à deux faces d'azur.

La maison de **Bémont**, ancienne chevalerie, portait de gueule à la croix d'argent, cantonnée de quatre billettes de même, et tirait son nom apparemment de **Bémont**, village de Châtenoy.

Belmont et *Bémont*, étaient apparemment deux maisons différentes.

BELRAIN, en *Barrois*. — *Belrain*, *Bellas-Ramus*, village du Barrois, Diocèse de Toul; l'église a pour patronne la Nativité de Notre-Dame; collateur, l'abbé de saint Léon de Toul; la dime est partagée entre plusieurs décimateurs, que l'on peut voir dans le Pouillé de Toul. Seigneur temporel, madame Léchicaut; juridiction du juge-garde de la même dame; office, recette et baillage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a environ quatre vingts habitans dans *Belrain*, et un château à madame Léchicaut.

(1) *Ibidem*, p. ccccliv.

Il y a sur le finage un hermitage avec sa chapelle, sous l'invocation de sainte Génèviève.

Ce lieu est aussi célèbre par sa forte-ressence anciennement considérable. Il a donné le nom à un Doyenné de l'évêché de Toul; Archidiaconé de Ligni. Ce doyensé a environ cinq lieues de longueur du midi au nord, et quatre de largeur. Dans cette étendue il y a quatorze cures, trois annexes, un prieuré, une chapelle, un hermitage et un oratoire de Malthe.

La terre de *Belrain*, anciennement *Beurain* (1), a appartenu à la maison de ce nom, aujourd'hui éteinte. En 1277, Guillaume de *Belrain*, écuyer, reconnaît tenir de Thiébaut, comte de Bar, tout ce qu'il a à *Beurain*, à Rosne et à Nicey, et devoir garde au château de Bar pendant demi-an et demi-jour. En 1335, Geofroi de *Belrain*, fils de Savary de *Belrain*, reprît ladite seigneurie d'Edouard, comte de Bar. Il s'it dans son aveu que feu son père avait acquis la terre de *Belrain* de Vauthier de Bauzée; il reconnaît en outre reprendre du même comte la maison de son Guillaume de *Belrain*, écuyer, proche le château de *Belrain*. Geofroi de *Belrain*, chevalier, donna en 1417 son dénombrement pour la même terre au cardinal Louis de Bar.

Savary de *Belrain*, fils de Geofroi de *Belrain*, engagea en 1377, à Raulin de Bar, clerc et receveur du duché de Bar, ce qu'il avait à Ville-devant-*Belrain* pendant trois ans, pour une rente de douze francs par an. En 1597, M. Joachim de Dinteville, lieutenant au gouvernement de Champagne et Brie, fit ses reprises en qualité d'héritier universel de dame Gabrielle de Stainville, sa mère, gouvernante des personnes et état de mesdames les princesses de Lorraine, des terres de Somme-lonne, Monplone, *Belrain* et *Ville*. L'acte est du 2 décembre.

BELVUTE (**LE RU DE**). — Le ru de *Belvute* a sa source à sainte Barbe, village

(1) Archives de Lorr. Laye. cot. Bar.

de la paroisse de **Moosoncourt**, bailliage de Lunéville, à une lieue de Raon-l'Étape. Il passe à Moosoncourt, Domières, Xaffevillers, et tombe dans la montagne au-dessus de Magnières.

BENAMENIL ou **BERNARD-MENIL**.

— Benamenil, ou Bernard-Menil ou Bernard-Menil, village à trois lieues de Lunéville, sur la route de Blâmont; patron, saint Jean-Baptiste; collateur, l'abbé de Lunéville, à l'alternative avec l'abbé de Senones, depuis l'union de la cure de Bénamenil avec Fruménil, village dépendant de l'abbaye de Senones, annexe de Magnéville; ladite union faite par M. Thiard de Bissy, évêque de Toul en 1696. Le curé de Bénamenil a desservi Fruménil jusqu'en 1730, puis a résigné sa cure à un de ses confrères qui la dessert aujourd'hui. Fruménil a un vicaire particulier, stipendié par l'abbé de Senones, comme curé primitif de Magnéville. Décimateur à Bénamenil, l'abbé de Lunéville, qui vient d'y bâtir une nouvelle église à ses frais.

Bénamenil fut donné à l'abbaye de saint Remi de Lunéville en 1024. Histoire de Lorraine, tome 1, page 412.

Ce lieu est célèbre dans notre histoire par la défaite de l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou (1). Le duc Charles IV, informé de leur arrivée en Lorraine, détacha quatre régimens de cavalerie avec cent dragons de ses troupes, sous la conduite du colonel du Puy, de Mercy, et du Rhingraf de la Roche, pour enlever cette noblesse sur la route. Elle était déjà arrivée à Bénamenil, village situé entre Lunéville et Blâmont; le détachement Lorrain espérait les surprendre pendant la nuit; mais les détours qu'ils avaient été obligés de prendre furent cause qu'ils n'arrivèrent qu'à neuf heures du matin.

Les officiers de l'arrière-ban faisaient si mauvaise garde, et se défiaient si peu d'une surprise, qu'ils eurent à peine le loisir de se reconnaître. Merce les attaqua du côté de Lunéville, en tua une partie,

dissipa l'autre, et fit prisonniers cent gentilshommes qui étaient dans les maisons voisines; pendant ce temps, les autres se retirèrent dans la maison où logeait le marquis de Sablé, leur commandant. Dayau les assiégea et les somma de se rendre; sur leur refus, il fit mettre le feu aux deux maisons voisines; ils furent donc obligés de sortir, et l'épée à la main se jetèrent dans l'église. Dayau fit mettre pied à terre à sa cavalerie, et voulant sauter par dessus le mur du cimetière, il fut tué, et son régiment se retira.

Sur ces entrefaites, le comte de Mercy arriva avec ses gens, rallia ceux de Dayau, qui recommencèrent l'attaque; en même temps du Puy arriva aussi, et comme on se disposait à venir à la sappe du clocher, les gentilshommes de l'arrière-garde capitulèrent et se rendirent prisonniers de guerre. Le marquis de Sablé fut pris avec les autres. Il y eut sept cens prisonniers, y compris les valets. L'on y prit quatre cens chevaux et treize mulets, et du butin pour la valeur d'environ quarante mille livres.

BENOIT EN VOIVRE (St.). — St. Benoit en Voivre, ou sous Hatton-Chatel, à une lieue de Thiaucourt, abbaye de l'ordre de cîteaux, diocèse de Metz. Le village situé dans la basse-cour de l'abbaye est composé de quinze ou seize habitans; office de Thiaucourt, recette de St. Mihiel, bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy. L'abbé de saint Benoit est seigneur, haut, moyen et bas justicier du village composé de fermiers; l'abbaye en reçoit seule toute la dime, et la cure en est administrée par un religieux.

Cette abbaye est située sur les limites de l'évêché de Verdun (2). On tient qu'elle a été fondée en 1129 par Aderard ou Airard, fils du comte Hugues de Rinel. Elle fut d'abord de l'ordre de saint Benoit. La forêt dans laquelle elle est fondée se nommait anciennement *Richemenil* ou *Richar-*

(1) Histoire de Lorraine, t. 3. p. 717.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 110.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 315.

menil (1). Etienne de Bar, évêque de Metz, lui fit de grands biens. Ce prélat gouverna l'église de Metz depuis l'an 1120 jusques 1163. Il accorda en 1138, à Albert, premier abbé de saint Benoit, la confirmation des fonds que ce monastère possédait alors, et en particulier de ceux qu'il avait reçus de la comtesse, épouse d'Airard, avec le consentement de ce seigneur, de *Rodulphe* et de *Faucon*, de Bar-le-Duc.

Gobert, prince et gardien de tout ce qui appartient à *Apremont*, confirma aux religieux de saint Benoit-en-Voivre tout ce qu'ils avaient acquêté depuis l'an 1129 (1) jusq'en 1138, et l'évêque Euienne de Bar permit à l'abbé Albert d'acquêter dans son diocèse tout ce qui conviendrait à son monastère, et défendit d'en tirer par force ceux qui s'y seraient rendus pour se consacrer à Dieu, le titre est de l'an 1134. *Alberon*, évêque de Verdun, fit aussi quelques biens à cette abbaye en 1143.

Saint Bernard étant venu à Metz en 1157 (1) pour appaiser une guerre qui était allumée entre les Messins et Renaud, comte de Bar, ce saint guérit un jeune garçon nommé *Jean*, qui était perclus depuis les reins jusq'en bas; et dès-lors il y avait des religieux bénédictins à saint Benoit-en-Voivre, depuis environ vingt-quatre ans (1); mais depuis l'an 1153 on y reçut l'observance et l'institut de Citeaux.

Henri, comte de Bar, donna les dimes de *Noviant-en-Haye* à l'abbaye de saint Benoit, à charge de fournir des hosties aux paroisses du diocèse voisin. Je vois une pareille fondation faite en l'abbaye de *Beaupré* par un Seigneur de *Parroyt*, vers l'an 1275; cela fait voir qu'alors l'usage des fers à hosties n'était pas commun. Saint Vicfride, évêque de Verdun, par son testament vers l'an 985, donne à l'abbaye de saint Vanne, des vignes à Neuville-

sur-Meuse, pour la consécration du sang à la sainte messe. *Ad consecrandum sanguinem Domini.*

L'Abbaye de saint Benoit était située dans un endroit mal sain et marécageux, dans les bois et environnée d'étangs. Le défunt abbé M. de la Ruelle, ayant amassé par son économie de grosses sommes pour la bâtir, M. Colné, abbé moderne, son successeur, l'a transférée dans un endroit plus sain et plus commode, et l'a rebâtie tout à neuf.

BENOITE-VAUX, *Abbaye de Citeaux*, et *BENOITE-VAUX*, *Prieuré dépendant de l'Étanche*, ordre de prémontrés. — *Benoite-Vaux*, *Benedicta-Vallis*, abbaye de l'ordre de citeaux, fut fondée au XIII^e siècle par les seigneurs de *Rinel*, pour des religieux. Quelques-uns prétendent qu'elle est plus ancienne, et que saint Bernard ayant guéri un boiteux en cet endroit, on y bâtit en mémoire de ce miracle, un monastère de filles, qui n'a jamais été fort grand ni fort considérable, et qui est aujourd'hui en assez mauvais état, faute de revenus; il est situé à *Rinel* ou au voisinage, et du diocèse de Toul.

On connaît un autre monastère de *Benoite-Vaux* au diocèse de Verdun, dépendant de l'abbaye de l'Étanche, ordre de prémontrés; c'est un pèlerinage fameux, dont les religieux ne forment qu'une communauté avec celle de l'Étanche, proche saint Mihiel. Nous en avons parlé sous l'article de l'Étanche, on peut consulter aussi la nouvelle histoire de Verdun, titre xj. page cj, où l'on parle assez au long de ce prieuré de *Benoite Vaux*, dépendant de l'abbaye de l'Étanche, proche S. Mihiel.

BERAIN ou **BEAU-RAIN**. — *Berus*, autrement *Beau-rain* ou *Berain*, comme il est nommé dans les mémoires de M. Alix, autrefois ville et prévôté, d'où dépendaient *Remeringue*, *Breyborn*, *Barberler*, *Hollingen*, *Bellinghem*, *Ecciesinghen*, *Leydingen*, *Vaillingen*, *Humingen*, *Gerslingen*, *Forbeller*, *Brestein*, *Betderstroff*, *Villingen*, *Vistorf*, *Oberdorff*, *Roderdorf*, *Vellinghen*, *Lestingen*, *Oderhøven*,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 287, preuves.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2.

(3) Histoire de Lorraine.

(4) 1239.

Edlingen, Motten, Bullingen, Tietersheim; dans sa dépendance était aussi l'abbaye et le bourg de Bouzonville.

Aujourd'hui *Béras* est réuni à Bouzonville depuis l'an 1705, avec les villages qui répondaient auparavant à Béras. Ce lieu est situé sur une montagne à une lieue de Sarlouis et à deux de Bouzonville. Il est du diocèse de Metz, et est desservi par les religieux prémontrés de Vargatz. Il y a des restes d'un beau et ancien château occupé par un fermier.

Dans le territoire de Béras, à une demie lieue de là, est situé l'hermitage dédié à saint Aurant ou Auran, qui vint, dit-on, d'Écosse en ces pays-ci, pour y vivre inconnu et en solitude. Son hermitage est fort fréquenté par les peuples des environs.

En 1248 (1), le duc Mathieu II donna Béras et Dalhem à la duchesse Catherine, sa femme, en échange de Guemondes ou Sarguemines, qui était du propre héritage de cette princesse, pour en jouir paisiblement après le décès dudit duc.

En 1452 le 3 octobre, Antoine, comte de Vaudémont, maria sa fille aînée Marguerite à Antoine, sire de Croy et de Renti, et lui donna en mariage la somme de dix mille vieux florins d'or du Rhin, pour une fois, et ledit seigneur de Croy lui donna pour douaire, au cas qu'elle lui survécût, une rente de mille francs par an, avec le château de Beaurain, ou sa maison séante en la ville de Chièvre.

En 1543, le duc Antoine acquit Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs, de Valentin, comte d'Isembourg, en lui cédant en échange Vaudrevange et Belrain, ou Béras dans la Lorraine Allemande. Ces deux lieux sont rentrés dans le domaine du duc de Lorraine.

En 1465, Jean, comte de Nassau-Sarbruche, consent que le duc de Lorraine reprenne possession du château et ville de Béras, engagés audit duc pour sûreté de la prévôté de Commercy, en lui payant encore six cens florins, dont Jacob d'Ha-

raucourt, Jean de Wisse, Jacob d'Esch, et Balthazar de Hodelen furent cautions.

L'ancienne maison de Béras ou Bérain portait d'azur, deux, trois lions d'argent, couronnés; armés et lampassés d'or. Dès l'an 1199, Gérard de Belrain signa au traité de paix entre Thébaut, comte de Luxembourg et Philippe, comte de Namur.

BERN-CASTEL. — Bern-Castel, *Taberna-Mosellanica* (1), autrefois *Saurio* ou *Brunen*, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle est située dans le diocèse de Trèves sur la Moselle, au pied de trois montagnes, entre la ville de Trèves et la forteresse de Mont-Royal. Bern-Castel a été une ville impériale; elle dépend aujourd'hui de l'électeur de Trèves, et est capitale d'un des vingt-cinq bailliages qui composent ses états.

En 1198 ou 1199, Folmar, comte de Castel ou de Bliscastel, et Jean I^{er} (2), du nom, archevêque de Trèves; firent ensemble une convention que nul d'entr'eux, ni par eux-mêmes ni par leurs officiers ou servans, ne bâtirait une forteresse sur les montagnes de *Bernas-Castel* ni aux environs, dans l'avocatie dudit comte ou de son frère, et pour rendre leur engagement plus solide et plus inviolable, ils s'engagèrent réciproquement, savoir: l'archevêque de Trèves s'il contrevient à ces conventions, de donner en fief audit comte tous les fiefs qui se trouveront dans l'étendue de ses terres, autour de Bern-Castel; et ledit comte réciproquement s'engage de remettre en la libre puissance et disposition dudit archevêque et de son église, tous les fiefs qu'il tient d'eux. Enfin, l'archevêque de Trèves promet de soumettre aux censures ecclésiastiques les mêmes montagnes de Bern-Castel, au cas qu'on y érige quelque forteresse.

Mais en 1218, le 1^{er} avril, les mêmes seigneurs reconnoîtront réciproquement à ces engagements à l'égard de Bern-Castel.

En 1057, Adalbert, fondateur de Bou-

(1) Fretur, comments, in ausorit Mosellam.

(2) De honthem hist. Tœvir, t. 1. p. 621 et 622.

zonville, et Judith sa femme, donnèrent à l'abbaye de saint Mathias leur terre et leur fief de Cons et de Bern-Castel (1). Dans le même temps, Adalberon, prévôt de saint Paulin de Trèves, de la maison de Luxembourg, et proche parent d'Adalberon, dont nous venons de parler, possédait Bern-Castel. L'archevêque Poppon se rendit maître de cette forteresse, défendue par les partisans d'Adalberon et la démolit; enfin, Adalberon lui-même touché du repentir, restitua à l'archevêché de Trèves tout ce qu'il en tenait, et passa le reste de sa vie tranquille dans son église de saint Paulin.

En 1277, Henri de Finsting, archevêque de Trèves, bâtit ou répara le château de Bern-Castel, mais il y a apparence que la ville appartenait alors aux comtes de Salm de Vôge, car en 1280 (2), Henri, comte de Salm de Vôge, et son fils Jean, vendit à Henri, archevêque de Trèves, tout ce qui lui appartenait à Bern-Castel et à Montirville, pour la somme de cinq cents livres de Trèves, et renonça aux lettres qui avaient été passées, par lesquelles on s'obligeait de ne pas bâtir de forteresse sur les montagnes dudit Bern-Castel, où il y avait alors un château bâti par ledit comte de Salm, ou par ses prédécesseurs.

Les empereurs Albert et Rodolphe confirmèrent à la prière de l'archevêque Bocmond, les privilèges de la ville de Bern-Castel. Cette ville a beaucoup souffert par les guerres; elle est en réputation par ses bons vins, qui y attirent beaucoup d'étrangers et de marchands.

BERUP. — Berup, *Bellus-Rivus*, que les pères Lairvel et Pagi nomment Bel-Etang, *Bellum-Stagnum*, était autrefois un monastère de religieuses de l'ordre de prémontré, fille de l'abbaye de Salival, à cinq lieues de là, et à trois de la ville de Metz, situé sur le bord d'un petit ruisseau qui sépare la Lorraine du pays Messin.

On ignore le temps de la fondation de

ce monastère. Ce que nous en savons, c'est qu'en 1215, Viric de Bascourt, chevalier, du consentement de Helvide son épouse, et de ses enfans, donna au monastère de Berup le cours de l'eau d'un ruisseau pour ériger un moulin. En 1234, Pierre, avoué de Metz, et Helvide sa mère, firent quelques donations à ce monastère pour augmenter le nombre des religieuses.

Ce monastère ne subsiste plus, soit que l'ordre l'ait supprimé, ou que les malheurs des guerres l'aient détruit. C'est aujourd'hui une cense seigneuriale, avec une église, qu'un prêtre stipendié va desservir. Les revenus sont réunis à l'abbaye de Salival. Ce lieu est du diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine. *Annal Præmonstrat. tom. 1, pag. 502.*

BETANCOURT. — Betancourt ou Betancourt, village de Montignon cédé avec Sierk.

Bettoncourt ou *Pettoncour*, village de Mirecourt, situé sur le Madon, *Bettonis-Curia*. La paroisse a pour patrons saint Martin et saint Sébastien. Collateur, l'abbé de saint Urbain en Champagne; décimateur; le curé pour un tiers de la grosse dime, et toute la menue contre l'abbé de saint Urbain pour les deux autres tiers. Principauté de Joinville, baillage de Chaumont; seigneur, M. le duc d'Orléans.

C'est apparemment de ce lieu que la maison de Bettancourt a tiré sa dénomination; elle était de l'ancienne chevalerie, et portait de gueule à trois salades ou armets mornes d'or.

BEZONVAUX. — Bezonvaux, *Bezonis-Villa*, village du diocèse de Verdun, à deux lieues d'Étain, aujourd'hui annexé de Beaumont. Saint Gilles est le patron de l'église. C'était autrefois la mère église; mais du temps de M. de Béthune, évêque de Verdun, Beaumont a été érigé en cure, comme étant un lieu plus peuplé. Bezonvaux est le chef-lieu de la prévôté de ce nom, du baillage d'Étain, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont M. le baron de Coussey et les dames de l'abbaye de

(1) *Ibid.* p. 370, 371, 372 et note 373.

(2) *Idem ibid.*, page 812.

Juigny. On y compte environ trente habitans.

La seigneurie de Bezonvaux, avec celles de Beaumont et de Douaumont, étaient anciennement du domaine des ducs de Lorraine. (1) Le grand-duc Charles en vendit un tiers en toute propriété, et engagea les deux autres tiers, à faculté de rachat, à Jean de Triconville, ne s'en réservant que les droits de fief, de ressort et de souveraineté et de garde au château de Saulcy. Les lettres patentes sont du 27 avril 1588, septembre 1589 et 4 avril 1591. Les dames de Juigny revendiquèrent un tiers dans cette seigneurie, qui leur fut adjugé par une sentence du bailliage de saint Mihiel, du 5 mars 1590. Le duc Charles, pour indemniser Jean de Triconville, lui assigna une rente de 315 francs sur la recette de Saulcy. Ces trois villages, qui auparavant étaient de la châtellenie de Saulcy, en furent en même temps distraits; et mis en la châtellenie d'Étain au mois de septembre 1589.

BIDBOURG ou BIEDBOURG. — Bidbourg, en latin *Beda*, connu sous ce nom dans l'itinéraire d'Athicus, qui place *Beda* entre Trèves et *Ausuna*. Je ne trouve pas ce que signifie ce dernier terme, qui devait toutefois marquer une ville ou un bourg de distinction, de même qu'*Illiodurum*, situé sur la même route romaine que *Beda* et *Ausuna*. Myræus croit que c'est le village de Pallecheit. *Beda* était capitale du pays de *Beda*, *Pagus Bedensis*, qui comprenait les prévôtés d'Epternach et de Bidbourg. Vitlich, Schomech, Manderscheit, et tout ce qui est arrosé de la Kill, de la Nims, de la Pruim, de la Salma et de la Leser.

On trouve plusieurs anciens titres datés de *Beda*, ou du *Pagus Bedensis*, sur la rivière de *Pruim* ou sur la rivière de *Sure*, ou sur la rivière de *Salm*, ou sur la rivière de *Lesere*. On nomme aussi ce canton *Betasus* ou *Vetasus* ou *Vetalius*. Tacite en plus d'un lieu parle des *Vétiaes*.

(1) Archives de Lorr. Layette Etain.

Nous en connaissons encore une autre *Pagus Bedensis*, dont la capitale est *Void*, *Vedum* ou *Vedulum*, en Lorraine, sur la rivière de Meuse; ce *Pagus* ou canton, comprend le bourg de *Void*, la ville de *Commercy*, *Troucey*, *Sorcy*, *Gombervaux*, l'abbaye de *Riéval* et les environs. Nous avons parlé de *Riéval*, de *Void* et de *Commercy* dans des articles particuliers. Nithard place ce *Pagus Bedensis* entre l'Ornay et le Blésois, *Odornensis* et *Blesensis*; par conséquent fort différent de *Pagus de Bedensis*, du pays de Luxembourg.

Miræus assigne encore une troisième ville de *Beda* ou *Bidbourg*, située assez près d'*Antunnacum*, *Andernach* et de *Meyen*; d'autres entendent sous le nom d'*Antennacum*, la ville de *Binghen*, ou *Vingo* ou *Bingo*. Voyez Adrien Valois sur *Antunnacum*.

En 1136 (1), Alberon, archevêque de Trèves, remporta une victoire à *Biedbourg* contre le comte de Luxembourg.

L'historien de Luxembourg nous apprend que la ville de *Biedbourg* est située sur une des chaussées romaines qui conduit de Trèves à Cologne (2), entre la Nims et la Kill. Qu'elle était autrefois fameuse sous les rois de la race Carlovingienne, qu'on lui donna le titre de pays ou de comté, et que sa juridiction comprenait toute la partie de l'Ardenne, qui va de ce côté là jusqu'au Rhin. Il en est parlé dans le partage du royaume de Lorraine, fait à Marsenne, entre Louis de Germanie et Charles-le-Chauve, roi de France, en 870. Ce pays passa ensuite à la possession des princes de la Mosellane, ou comtes d'Ardenne, et puis à *Sigefroi* un de leur petit fils, premier comte de Luxembourg.

La ville de *Biedbourg* fut affranchie par *Henri*, comte de Luxembourg, vers l'an 1264, et leur servitude modérée à certains points fixes. Les comtes de Luxembourg

(1) Hist. de Luxembourg, t. 4, p. 8..

(2) Hist. de Luxembourg, t. 5, p. 151 et 152.

s'y réservent les fours bannaux, et font défense à aucune Bourgeois d'y avoir des fours particuliers. Tous les marchands de vin paieront à Pâques et à la Pentecôte, tous les ans, cent sols argent de Trèves. Les bourgeois de Biedbourg entretiendront deux sentinelles pour la garde de leur ville, et dans le cas de guerre ou d'irruption d'ennemis, ils y mettront tout le monde nécessaire.

De plus, ils entretiendront deux messagers pour porter les lettres de leur seigneur, ou celles des officiers du seigneur pour son service. Dans les expéditions militaires, tous ne se présenteront pas, mais il en restera un nombre suffisant pour la défense de la ville. Le comte de Luxembourg s'obligea par serment à observer ces réglemens; sa femme Marguerite et ses deux fils y apposèrent leurs sceaux. Il y avait alors un comte particulier à Biedbourg.

BIEVRE (LA). — La petite rivière de Bièvre, en latin *Bovera* ou *Beveris*, prend sa source à Plaindevalche, entre le Sarbourg et des terres de l'évêché de Metz, passe à Brouderdorff, Saint Louis, et entre dans la Sare au-dessus de Sarbourg.

On connaît une autre rivière en France de même nom, qui a sa source au midi occidental de Versailles, assez près de l'étang d'Arcy. Cette rivière, après avoir fait bien des tours et détours, perd enfin son nom pour prendre celui des *Gobelins*, à cause de la manufacture de ce nom, à laquelle elle fournit des eaux très-bonnes pour les teintures en écarlate et pour d'autres usages. Voyez le dictionnaire de la *Martinière*.

BILDESTAIN. — L'ancien château de Bildestein, *Bilstein* ou *Bilistein*, était situé entre Sainte-Marie-aux-Mines et la ville de Ribauviller, sur une montagne au-dessus d'Orbeis, village du val de Viller. Ce château appartenait depuis longtemps à la maison de Lorraine, puisque Richerius, historien de Senones, dans sa chronique, *lib. 3, c. 4*, dit que Maherus ou Mathieu de Lorraine grand-prévôt de saint-Diez et évêque de Toul, après avoir

fait assassiner Renaud de Senlis, évêque de Toul, se sauva au château de Bildestein, qui est dans le canton d'*Aubourg* ou *Aubure*. Ce château appartenait alors au seigneur de Horbourg, près de Colmar.

La maison de Bildestein, ou Billistein, ou Willistein, tire son nom du château de ce nom. Cette maison porte aujourd'hui écartelé au premier et dernier quartier d'or, à la bande de gueule, chargée de trois alérions d'argent, brisé d'un bourdon d'azur, aux deux et trois d'or, à la face de trois pièces de gueule, cimier, un alérion au-dessus de l'écu.

Jean de Bayon, historien de Moyennoutier, dit que le château de Bildestein appartenait au duc de Lorraine, à cause du mariage du duc Thiebaut avec Gertrude de Dasbourg; d'où l'on peut conclure que ce château était dans la basse Alsace; mais il appartenait à la maison de Lorraine long-temps avant le mariage de Gertrude. Quoiqu'il en soit, Ferri, avoué de Lorraine, premier auteur de la maison de Bildestein, était fils naturel du duc Charles II, mort en 1430, et d'Alison du May. D'autres mémoires portent que Charles II avait donné des promesses de mariage à cette demoiselle, qui était, selon les uns, de la maison de Harcourt, selon d'autres, de celle de Haraucourt, et selon d'autres, de la maison de la Roche en Ardenne, et que la duchesse Sophie, mère du duc Charles la nourrissait dans son palais.

Le duc Charles II, par son testament du premier janvier 1424, donne à Ferri son fils le château et terre de Bildestein, avec deux cens florinées de terre pour lui et ses hoirs, au défaut desquels cette terre doit retourner au domaine de Lorraine. Il veut de plus que cette somme de cent florins puisse être rachetée par ses successeurs ducs de Lorraine, pour la somme de quatre mille florins.

Ferri de Bildestein eut pour fils Antoine de Bildestein. Antoine épousa Marie de Provenchères. On peut voir la généalogie de la maison de Bildestein à la tête du

tom. II, de la nouvelle histoire de Lorraine, page 43 et suiv.

BILLY. — Billy-sous-les-Côtes, à une demi-lieue d'Hatton-Châtel, auquel il répond; diocèse de Verdun; office, marquisat et prévôté d'Hatton-Châtel, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur. Il est annexe de Vieuville dont il est distant d'un petit quart d'heure. Il y a dans ce lieu une chapelle où le curé de Vieuville va dire la messe fêtes et dimanches, et dont il a une certaine rétribution en argent des habitans, qui ont pour patron saint Hubert.

Il y a encore *Billy*, village sous Mangienne; c'est de là que l'ancienne maison de Billy, de nom et d'armes, tire son nom. Elle est à présent éteinte. Elle portait d'azur à trois billetes d'argent, c'est apparemment Billy qui est dénommé *Barundula* (1), dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barbe-Rousse, confirmatif des biens de l'évêché de Verdun en 1156.

BIONCOURT. — Bioncourt, village situé sur la Seille, fief mouvant d'Amance, diocèse de Metz, doyenné de Delme, dont la cure est à la nomination de M. l'abbé de Gorze. La maison de Bioncourt était de nom et d'armes, à présent éteinte; elle portait d'argent à la face d'azur. La terre de Bioncourt passa dans la maison de Guermanche par le mariage de Jeannette de Bioncourt avec Henri de Guermanche. Elle y resta jusqu'en 1540 que Françoise de Guermange la porta dans celle de Custine, par son mariage avec Martin de Custine.

BIQUELEY ET PIERRE, Villages sur Moselle. — Pierre, village sur la Moselle à deux lieues de Toul, en remontant ce fleuve, ainsi nommé à cause des belles carrières de moellons qu'on y voit, et d'où l'on amène la pierre à Toul par la Moselle; en latin *Petra* (2); l'église a pour patron saint Christophe. Décimateurs, les

religieux de saint Léon de Toul pour le tout. L'évêque Frotaire donna aux religieux de saint Evre, la pêche pour deux nuits à Pierre, en 936. *In vallâ quæ dicitur Petra ex piscatoria nostra, unâ quaq. hebdomadâ duas noctes.* En 922, le roi Charles-le-Simple, confirma la pêche de ce lieu à l'évêque de Toul.

Pierre est annexe de Biqueley, *Bike-liacus* (1); mais autrefois Pierre était mère-église, comme il parait par une charte de l'évêque Pibon, qui donna ce lieu à l'abbaye de saint Léon de Toul, à charge que si l'église de Pierre se rétablissait et que les habitans se multipliasent, elle rentrerait dans son ancien état.

Pierre répond au présidial de Toul et au parlement de Metz.

Biqueley n'a rien de particulier pour l'histoire. L'église est dédiée à saint Martin; collateur, l'abbé de saint Léon de Toul. La cure est régulière et administrée par un chanoine régulier; décimateurs, les religieux de saint Léon pour les trois quarts des grosses dimes. M. l'évêque de Toul pour l'autre quart, le curé est à portion-congrue.

L'histoire des évêques de Toul (2), porte, que l'évêque Endulanus acquit pour son église la terre de Biqueley, et que l'évêque saint Gauzelin acquit une partie du même lieu, *Partem in Bucaliaco.* L'évêque Endulân vivait vers l'an 600 et saint Gauzelin est mort en 962.

La cure de Biqueley fut donnée à l'abbaye de saint Léon de Toul en 1185, par Pierre de Brixel évêque de Toul. Ce lieu est du présidial de Toul, et parlement de Metz.

Elle a pour annexe le village de Pierre dans le territoire duquel est situé le *Prieuré de Saint Nicolas de la Rochette*, qui fut fondé par Lutulphe doyen de l'église de Toul, sur la fin du onzième siècle. L'évêque Pibon en fit la dédicace. Il fut uni à l'abbaye de saint Léon de Toul en 1537,

(1) Hist. de Verd., pag. 379. Preau.

(2) Hist. de Lorr. tom. I, page 302.

(1) Benoit, Pouillé de Toul, tome I, p. 90.

(2) Hist. de Lorr. t. I, p. 126.

par le pape Paul III. Ce prieuré est situé sur la Moselle, près d'une forte grosse source qui bouillonne à la sortie d'un rocher, et forme un étang considérable, à l'extrémité du quel est un moulin; la chapelle est située sur la roche. Il y a près de là une belle et grande maison, sur une des faces de laquelle on voit une niche destinée à mettre une statue de la Ste.-Vierge, avec ces mots :

*Sum quod eram; nec eram quod sum,
nunc dicor utrūque.*

Fecit magna mihi, qui dedit ista loqui.

On voit aussi sur le bord de la Moselle l'hermitage de sainte Reine, et la ferme de la Trêche.

La ferme de Gimel dépendait de *Pierre*; les comtes de Toul à qui elle appartenait, la donnèrent à l'abbaye de Clairlieu.

BITCHE. — Bittes, ou Bittis, ou Bitche, est une petite ville du diocèse de Metz et ancien fief de la même église; dans la Lorraine-Allemande, située au-delà de la Sàre, sur les confins du duché des Deux-Ponts et de la basse-Alsace. Le château de Bitche est posé sur un rocher escarpé, au milieu de grandes forêts. Au pied du château est la petite ville de Bitche ou Kalthausen, et plus avant vers l'Alsace, est l'abbaye de Stulzbron fondée par le duc Simon I^{er}.

Cette ville et son territoire ont titre de comté, et ont été possédées depuis très-long-temps par les princes de la maison de Lorraine. Elle a appartenu à Albert, ayeul, et à Gérard père du duc Gérard d'Alsace. Cette terre ne portait pas alors le titre de comté. Thierrî d'Alsace, fils du duc Thierrî, surnommé *le vaillant*, eut pour son partage la seigneurie de Bitche, et fut protecteur de l'abbaye de Bouzonville.

Thierrî ayant épousé Sunechilde fille et héritière de Robert II comte de Flandre, rendit à Simon son frère duc de Lorraine, la terre de Bitche, qu'il avait reçue en apanage. Nous donnerons ailleurs la suite des comtes de Bitche.

Le duc Mathieu dans une lettre écrite

au comte de Sarwerden, vers l'an 1150, dit expressément que la terre de Bitche dont il était alors possesseur, avait été possédée par le duc Gérard d'Alsace son trisaïeul, qui l'avait laissée en héritage à Thierrî son fils, qui fut depuis comte de Flandre. Que celui-ci l'avait cédée au duc Simon I^{er} son frère, et qu'enfin Simon l'avait laissée à lui Mathieu qui parlait.

Dans cette lettre on voit distinctement les limites de la terre de Bitche; et les bourgs et villages qui la composaient alors.

Mathieu I^{er} mort en 1176, donna la terre de Bitche à Ferri son second fils, qui la laissa ensuite à Ferri II son fils, et Ferri II la donna à Renaud son fils. Ils ne prenaient alors que le nom de seigneurs de Bitche.

Mais Renaud étant mort sans lignée, Bitche retourna au duc de Lorraine Ferri III, son neveu. Elle fut ensuite possédée par le duc Thiébaut II, successeur de Ferri III, et Thiébaut la donna en mariage à Agnès sa fille, qui épousa Evrard comte des Deux-Ponts.

Le duc Ferri III (1), échangea avec Evrard comte des Deux-Ponts, ce que ledit comte avait et pouvait avoir à Mersperck, à Guémonde et à Lindres, contre Bitche et ses dépendances, que Ferri lui céda; le tout à condition de réachat de part et d'autre. En 1208, nous trouvons *Tancraste de Bitche. Balciesun, page lxxxiv.*

On trouve un acte de l'an 1251 (2), par lequel Alexandrè de Bitche se reconnaît vassal et homme-lige de Jacques de Lorraine évêque de Metz, et s'oblige lui et ses successeurs de reprendre de ladite église, et dans les journées des vassaux de l'église de Metz, depuis le mois de mai 1520 jusqu'en novembre 1533, où sont écrits les noms de: hommes féodaux de l'évêché de Metz, *Vekher* de Bitche et Jacques, comte de Bitche, et

(1) 1297.

(2) Arrêt de Réunion du 4 octobre 1680.

dans un autre acte de l'an 1350, on trouve que le comte de Bîche y a été cité.

On ne sait pas assez les circonstances de toutes ces ventes pour en parler avec certitude et pour en rendre compte au public. Louis comte des Deux-Ponts, fils d'Evrard et d'Agnès de Lorraine, épousa en 1350, Anne comtesse Palatine, de laquelle il eut Henneiman comte des Deux-Ponts et de Bîche. Celui-ci fut père de Henri comte des Deux-Ponts et de Bîche. En 1408, Henri eut un fils nommé Simon, marié à Elisabeth de Lichtemberg en 1440. Ils eurent de leur mariage, Renaud comte de Bîche et de Lichtemberg, mort en 1531.

En 1378 (1), dans une chevauchée que firent ceux de Varneberg sur ceux de Bîche, ceux de Bîche les rencontrèrent et les battirent, il y en eut environ quatre-vingt de fait prisonniers et plusieurs nobles bourgeois de Metz y perdirent la vie, comme Perrin Baudoche, le fils de Burtignon Paillat et plusieurs autres.

En 1406 (2), le 22 février, le duc Charles II se ligua avec Henri sire de Blâmont, pour lui aider dans la guerre qu'il avait contre les comtes de Nassau, de Sarwerden et de Salm; Henri lui promit 2,400 vieux florins d'or du Rhin à douze gros l'un, et Charles s'obligea de servir le sire de Blâmont contre tous et en particulier contre Jean de Fénétrange.

En 1447, au mois d'avril, le duc de Calabre au nom du duc René I^{er}, assiégea Bîche et obligea le comté de la Petite-pierre de lui en faire hommage.

En 1445, Vekart et Frédéric de Bîche étaient dans l'armée du duc Nicolas de Lorraine contre la ville de Metz. En 1525, les sujets de Reinart ou Renaud comte de Bîche se révoltèrent contre lui, et le duc Antoine permit à René comte des Deux-Ponts de les punir exemplairement. Renaud étant décédé en 1531, eut pour successeur Simon Vecker, qui étant mort sans enfans, Jacques comte des Deux-Ponts

son neveu lui succéda. Il eut une fille nommée Marguerite-Louise, qui épousa Philippe comte d'Hanau et lui porta les terres de Bîche et de Lichtemberg. Le comte d'Hanau en fit hommage au duc Charles III, mais en 1571, le même duc réunit la terre de Bîche à son domaine, à cause de la félonie du comte d'Hanau.

L'an 1601 (3), il y eut une reconnaissance des limites réciproques entre le duc de Lorraine Charles III et le comte des Deux Ponts, sur les limites des terres et seigneuries de Bîche, du comté des Deux-Ponts et des terres de l'abbaye de Hornbach; les commissaires après avoir examiné la position des lieux et entendu les témoins, plantèrent des bornes séparatives des terrains contestés, ce qui fut fait le 12 avril 1601.

En 1606, le même duc Charles III fit son accommodement avec Jean Renhard, comte de Hanau, sur certains terrains des environs de Bîche, prétendus par ledit comte de Hanau. Les parties convinrent que tout ce qui était du côté de Lichtemberg, de Philisbourg et de Limbourg, devait appartenir audit comte de Hanau, et que tout ce qui était de l'autre côté, appartiendrait au duc de Lorraine, et les deux seigneurs promirent de se donner de bonne foi les titres, lettres et documens qui pouvaient concerner ces lieux auparavant contestés.

La terre de Bîche fut possédée par le duc Charles III, et ses successeurs. Le bon duc Henri, par son testament du 4 novembre 1621, donne à son cher fils le prince de Phalsbourg, la somme de cent mille francs, pour l'assurance de laquelle il lui affecte la terre et seigneurie de Bîche.

En 1622 (1), Jean comte palatin des Deux-Ponts, écrit au duc Henri au mois d'août, que les Croates et les Cosaques de l'armée de l'archiduc Léopold, ont fait irruption dans le duché des Deux-Ponts et

(1) Philippe de Vigneule, fol. 381.

(2) Archiv. de Lorr., Blâmont.

(3) 1601.

(4) 1622.

dans la seigneurie de Bitche, où ils pillent et désolent tout.

Le duc Charles IV, quoique dépouillé de ses autres états, investit de ce comté le prince de Vaudémont son fils. Le duc Charles V son neveu, n'ayant pas voulu accepter les articles du traité de Nimègue, le roi Louis XIV s'empara de Bitche et la fit bien fortifier. Il en jouit jusqu'en 1698, que par l'article XXX du traité des Riswich, Bitche comme le reste de la Lorraine, fut rendue au duc Léopold. Les fortifications de la ville et du château furent rasées et il fut arrêté qu'elles ne pourraient être rétablies. Quant au prince de Vaudémont, il a vendu Bitche et ses prétentions au duc Léopold I^{er}, par un traité de famille passé entr'eux.

Depuis la cession de la Lorraine faite à la France en 1737, on a de nouveau travaillé à fortifier la ville de Bitche, comme un poste important de ce côté-là. L'arrêt de la chambre de Metz rendu en 1680, qui avait réuni le comté de Bitche au domaine du roi qui a été cassé par l'article IV du traité de Riswich, qui est général; et par le XXXI qui est particulier pour la Lorraine. Ainsi les choses ont été rétablies sur le même pied qu'elles étaient en l'an 1670. On peut voir dans le second tome de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition la généalogie complète des comtes et seigneurs de Bitche, préliminaire, page xxx. Voyez aussi l'errata du deuxième t., colonne première.

Le château de Bitche fut autrefois fortifié par le maréchal de Vauban. Ces fortifications furent ensuite démolies; mais depuis 1740, on s'est appliqué avec un soin particulier à y faire de nouvelles fortifications; elles sont d'une extrême solidité, fondées sur un roc impénétrable et continu. Outre les bâtimens faits à la surface, il y a des magasins, des casernes et autres ouvrages taillés dans le roc, à l'épreuve des plus fortes bombes. On y a construit des casernes pour les troupes, une belle maison pour le lieutenant-général des armées, qui y commande. Il y a toujours de résidence,

commissaire des guerres, trésorier des troupes, et les officiers nécessaires à l'administration de l'hôpital.

Les fortifications de cette place encore très-imparfaites en 1744, imposèrent cependant aux ennemis, qui ayant pénétré dans les gorges, vinrent le 5 août faire de grands abbatis jusqu'à une lieue et demie de Bitche et de Stulzbron, et n'avancèrent pas plus avant.

On montre près d'une tuilerie, à une heure et demie de Stulzbron, un rocher sur lequel est gravé une main, et que pour cela on appelle la *Main du prince*; on croit que c'est en mémoire de ce qui arriva au duc Ferri III, qui dans un combat donné près de là, eut la main emportée, comme on le lit dans les anciens monumens du pays. D'autres veulent qu'un prince de Lorraine fut attaqué près de là, et dévoré par les bêtes, en sorte qu'on n'en retrouva que la main, ce qui n'est point certain.

Le village ou le bourg de Katelhausen, est au pied du rocher sur lequel est bâtie la forteresse, près d'un étang, d'où la Horne prend la source, entre des montagnes et des forêts. L'église de Bitche est annexe de Schorbac. Il y a aussi dans la ville, une maison d'Augustins et deux chapelles.

Nous avons parlé de Stulzbron dans un article particulier.

BLAINVILLE. — Blainville-sur-l'Eau, ou la *Grande*, petite ville avec titre de marquisat, sur la Meurthe, au couchant, à une lieue et demie de Lunéville, en latin, *Blidonis-Villa*. Cure régulière dépendante de l'abbaye de Béchamp, ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Cette cure fut donnée à l'abbaye de Béchamp, par Erard seigneur de Vandière, du consentement de Conrade évêque de Toul, en 1292. Patron, saint Jean-Baptiste. Collateur, l'abbé de Béchamp; décurateurs, les dames précheresses de Nancy pour les deux tiers et le curé pour l'autre tiers, avec toute la dime du canton nommé de saint Jean.

Blainville fut entourée de murailles par M. Antoine de Lénoncourt, primat de Nancy. Elle a titre de marquisat et a reçu son nom de *Blido*, qui vivait au douzième siècle.

Il est assez souvent parlé de *Badani-Villa* dans les monumens du pays (1) : Par exemple, en 836, dans un titre de Saint-Evre, *exceptâ Babani-Villâ*, qui appartenait à saint Etienne de Toul. Et en 1071, on donna à l'abbaye de Poussey, *Babain-Villa*; mais il ne paraît pas que ce soit de Blainville, dont il est parlé dans ces endroits, c'est plutôt de *Bainville-aux-Miroirs*.

La maison de Lenoncourt donna un petit établissement aux pères Dominicains à Blainville au XVII^e siècle, en même temps que les MM. de Bassompierre fondaient les minimes à Nancy, et par une espèce d'émulatation, les minimes furent établis à Serres par M. de Lenoncourt de Serres, en 1588.

On unit au couvent des pères Dominicains de Blainville, la chapelle de saint Claude.

Sur le finage de Blainville on connaît les hermitages de saint Jean-Fontaine et de saint Pancrace.

Antoine de Lénoncourt primat de Nancy, ayant fait l'acquisition de la terre et seigneurie de Blainville et autres, notamment du tiers en la seigneurie de Damelevière, fit ériger le tout en marquisat, dont il fit en l'année 1633, une substitution en faveur des aînés mâles de sa maison.

BLAISE (SAINT-). Saint-Blaise, petit village sur la route de Raon-l'Étape à Saint-Diez, à une demi-lieue de Raon, et à deux lieues et demie de Saint-Diez; à Saint-Blaise le chemin se fourche et conduit du côté du midi à Saint-Diez, et du côté de l'orient à Moyenmoutier et à Senones.

Saint-Blaise n'a rien de remarquable en lui-même, mais il est connu dans l'his-

toire du pays, comme ayant appartenu à un seigneur nommé *Begon*, qui en fit présent à saint Hydulphe, premier abbé et fondateur de Moyenmoutier, qui y établit un prieuré nommé *Begon-Celle*, consacré à la Sainte-Croix, dont il donna le gouvernement à saint Spinule son cher disciple. Spinule y mourut et son corps fut porté en cérémonie à Moyenmoutier et fut enterré au cimetière nommé de saint Grégoire, où Dieu fit éclater le mérite de son serviteur par un si grand nombre de miracles, que saint Hydulphe craignant que le concours extraordinaire du peuple qui accouraient au tombeau de Spinule, ne troublât la solitude et la tranquillité de ses disciples, alla exprès sur la fosse, lui commanda par la sainte obéissance qu'il lui avait promise, de cesser d'opérer ces merveilles qui pourraient causer quelques dérangemens et quelques dissipations parmi ses frères. Spinule obéît, et le peuple se retira aussi édifié de l'obéissance de Spinule, que de la grandeur des sentimens d'Hydulphe.

On ne connaît *Begon* (1), seigneur de Saint-Blaise ou de *Begon-Celle*, que par la donation qu'il fit de cette terre à saint Hydulphe, fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier. L'ancien historien de cette abbaye dit simplement, qu'un certain homme nommé *Begon*, touché du mérite de saint Hydulphe, lui fit part de ses biens et lui donna le lieu aujourd'hui nommé *Begon-Celle*, et cette partie de la Vôge que l'on nomme *Folcholdi rupes*. On croit que ce terrain nommé *Folcholdi rupes*, comprenait non seulement le village de Saint-Blaise et les environs, mais encore celui de *Veisvalle* et du *Rouau*, et celui où est aujourd'hui la ville de Raon, qui n'a été bâtie que long-temps depuis; et les montagnes qui sont au nord de Saint-Blaise et de Raon, sur l'une desquelles on a bâti long-temps après, le château de *Beau-regard*, aujourd'hui en ruine. Le village de *Veisvalle* ne subsiste plus, et

(1) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 302, et preuves, p. 374 et 390.

(1) Hist. M. Mediani. Monast. p. 60, 61, 62, et p. 76, 116 et 107.

Raon a été construit au lieu où était autrefois *Rouau*. Le grand chemin de Lorraine en Alsace, n'était pas où il est aujourd'hui, il passait derrière le château de Beau-regard, et suivant la rivière de Plaine, il passait au pied du Dounon, et allait se rendre à Schirmech et de là à Motzig.

Il y a apparence que les environs de Rouau, ou de Raon et Begon-Celle étaient encore trop aquatiques et trop marécageux pour qu'on y pût passer librement, et que de Veisvère, on montait la montagne de Saint-Blaise, pour gagner le chemin du val de Saint-Diez.

Aujourd'hui, Saint-Blaise est annexe de la paroisse de Saint-Evre de Moyennoutier; l'église ou la chapelle du lieu est dédiée à Saint-Blaise et le village ne fait qu'une communauté avec celle de Moyennoutier.

BLAMONT : *Collégiale de Blâmont, château de Blâmont, pays de Blâmontois.*

— Blâmont est situé à six lieues de Sarrebourg, à six lieues de Lunéville, à deux et demie de Badonviller. Le château est sur la montagne voisine. Le Blâmontois a ses coutumes particulières, homologuées par le duc Charles III, le 19 mars 1396. On les avaient tellement négligées, que les praticiens même du lieu les ignoraient. Mais par arrêt du conseil d'état du 22 mars 1745, sur la requête du procureur général de la cour souveraine, le roi de Pologne duc de Lorraine ordonna que ces coutumes seraient suivies dans ledit comté en leurs dispositions. Quelques villages du bailliage de Blâmont sont sous la coutume de Lorraine.

Blâmont est une très-ancienne ville, située sur la route de Lunéville à Sarrebourg, sur la petite rivière de Vezouze, qui prend sa source dans les montagnes de Vôge. Le pays ou comté de Blâmont, *Pagus-Albinsis*, en allemand *Albechova*, est connu dans l'antiquité. Il y a apparence que c'est *Albinsis-Pagus*, qui est marqué dans le titre de dotation de l'abbaye de Senones de l'an 661, et qui était après *Salinensis*; car dans un diplôme de

l'empereur Henri IV de l'an 1111, où il rappelle une partie du titre de l'an 661, après *Salinensi*, il met *Albinsi* ou *Alvinsi*. Il est nommé *Albecchova*, en 870, dans le partage entre les rois Charles et Louis le Germanique. Il porte le titre de *Comté de Blâmont*, dans un titre d'Adalberon, évêque de Metz, de l'an 938, pour l'abbaye de Senones; et dans la charte de l'empereur Henri IV ou V de l'an 1111, on lui donne le nom de *Pagus-Albinsis*; on cite un autre titre de l'an 962, par lequel Frédéric I^{er} duc de Lorraine et de Bar, reçoit de l'évêque de Metz, l'avocatie de l'abbaye de Senones, et où Oillard comte de Blâmont, signe comme témoin. Ce titre ne se trouve point à présent dans l'archive de Senones; mais le père Benoit Picart qui le cite, pouvait l'avoir vu ailleurs.

Le Blâmontois, c'est-à-dire, le comté ou pays de Blâmont, *Albinsis-Pagus* ou *Albechova*, faisait partie du Chaumontois et s'étendait aux environs de la ville et territoire de Blâmont; dans un titre de l'an 938, donné par Adalberon évêque de Metz, à l'abbaye de Senones, on met *Vaqueville* dans le comté de Blâmont. On ne peut sans témérité fixer les limites anciennes du Blâmontois ou du pays de Blâmont, parce que les seigneurs ou les comtes de ce pays n'avaient pas un territoire fixe et déterminé et qu'ils ont eu un domaine tantôt plus borné, et tantôt plus étendu. Il paraît toutefois qu'il s'étendait principalement du côté de Badonviller et des terres des comtes de Salm, avec lesquels ils ont plus d'une fois contracté alliance par les mariages, et qu'ils ont réciproquement possédé des terres et des seigneuries dans l'un et dans l'autre comté.

Si Blâmont était chef d'un doyenné ecclésiastique, on pourrait juger de l'étendue de ce comté, par celle du doyenné ecclésiastique: mais n'ayant pas titre de doyenné, on ne peut qu'au hasard déterminer la grandeur du comté de Blâmont. Nous verrons dans cet article, que la maison de Blâmont a été fort puissante dans certain

temps, ayant étendu ses branches au loin dans la châtellenie de Deneuvre et aux environs. Il est dit dans le titre de fondation de l'abbaye de Senones, que saint Gondebert son fondateur avait acquis quelques biens dans le Blamontois *in Albenai*; je ne crois pas qu'on puisse l'entendre que de *Petulem Villare*, dénommé dans le même titre et de ses dépendances au ban de la Rivière, qui est limitrophe au comté de Blâmont, et où les comtes de Salm et de Blâmont ont étendu leur domination, de même que sur la Vezouze et le Cernon, sur les abbayes de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, les seigneuries de Châtillon et de Turkestein, etc.

Les seigneurs de Blâmont n'ont pas toujours pris le titre de *Comtes*; pour l'ordinaire ils se sont contentés de la qualité de *Seigneurs* ou *Sire de Blâmont*. M. l'abbé Hugo prémontré (1), et le père Benoit capucin (2), ont beaucoup disputé sur le temps auquel les comtes de Blâmont ont pris uniformément le titre de comte de Blâmont.

Le premier soutient qu'on ne peut produire aucun titre avant l'an 1490, où ils se soient nommés *Comtes de Blâmont*; le second prétend au contraire, que depuis 1501 et 1582, ils se sont souvent qualifiés *Comtes de Blâmont*; ce qui est certain, c'est que depuis ces dates, ils se nomment encore fréquemment *Sires de Blâmont*. Nous savons aussi que Jacques de Lorraine qui fut évêque de Metz, depuis 1258 jusqu'en 1260, acquit le fief de Blâmont, de Frédéric comte de Salm et de Blâmont (3), et que depuis ce temps, les comtes de Blâmont ont repris ce fief des évêques de Metz. En 1291 (4), Henri sire de Blâmont, par la médiation de Ferri III duc de Lorraine, fait ses reprises de Bourchard évêque de Metz, en la même forme que Ferri

Il son père les avait faites de Jacques de Lorraine évêque de Metz, en *hom-mage - lige et héréditaire de la terre de Blâmont*. Thiébaut de Blâmont fit de pareilles reprises; Olry frère de Thiébaut, et un autre Olry fils de Thiébaut, en usèrent de même envers George de Bade évêque de Metz.

Les seigneurs particuliers de Blâmont possédèrent cette terre jusqu'au XII^e siècle (5); alors une fille unique et héritière de cette seigneurie, épousa Henri ou Herman comte de Salm, et apporta Blâmont dans la maison de Salm.

Elle a été réunie à la Lorraine par le testament d'Olry de Blâmont évêque de Toul en 1495 ou 1499, et depuis ce temps les ducs de Lorraine ont repris Blâmont des évêques de Metz, jusqu'en 1560, que François de Beaucaire évêque de Metz (1), céda la souveraineté des villes de Blâmont et de Deneuvre, au duc Charles III, à charge de payer audit évêque, vingt mille francs pour acquitter certains engagements faits des châtellenies de Baccarat, de Remberviller, de Hombourg et de Saint-Avoid. Charles de Lorraine, administrateur dudit évêché, ratifia ce traité la même année, et le chapitre de Metz en fit autant l'année suivante.

Ces seigneurs particuliers de Blâmont, dont nous avons parlé, furent Ulric de Turkestein sire de Blâmont, à qui Bertolde évêque de Toul en 1002, donna la vouerie de Saint-Sauveur en Vôge. Gérard fils d'Ulric sire de Blâmont, reçut du même évêque, la vouerie de la même abbaye, il ne prend point le nom de Turkestein. En 1174, nous trouvons Henri de Blâmont, et en 1204: Olric ou Ulric de Blâmont, qui étaient sans doute les fils ou petits-fils d'Ulric et de Gérard ci-devant nommés.

En 1204, Olry de Blâmont est témoin d'une donation faite à l'église, par le duc de Lorraine Simon II, ce fut vers ce temps-

(5) *Idem*. Remarq. part. II, p. 43, Balicourt lettre I, p. 28.

(1) Benoit réplique, let. I, p. 66.

(1) Hugo ou Balicourt, let. I, p. 27, 28, et let. 2, p. 8 et 9.

(2) Benoit réplique, lettre I, pages 68 et 69.

(3) Voyez l'hist. de Lorr. t. II, p. 72, Richer; Senon. l. 4, c. 39.

(4) Benoit répl. que, let. I, p. 61 et 62.

là que la seigneurie de Blâmont entra dans la maison de Salm, par le mariage de la fille unique et héritière des anciens seigneurs de Blâmont et de Turkestein, avec Herman de Salm, lequel étant décédé sans enfans, Blâmont revint à Henri comte de Salm son frère, qui épousa Judith ou Joate de Lorraine. En lui furent réunis les comtés de Blâmont et de Salm.

On peut voir la généalogie des comtes de Blâmont et celles des comtes de Salm, que nous avons données dans l'histoire de Lorraine. Ferri comte de Blâmont, fils de Henri II comte de Salm, mort vers l'an 1255, fut obligé par le mauvais état de ses affaires, d'inféoder la terre de Blâmont à Jacques de Lorraine évêque de Metz, moyennant une certaine somme que ce prélat lui donna, comme nous l'avons déjà remarqué.

Au mois d'avril 1269 (1), le duc Ferri obligea par un traité, Henri sire de Blâmont à dédommager l'abbaye de Senones, dont il avait pillé les biens situés à Senones, Buriville, Hablainville et Pétonville. Archives de Lorraine.

Henri sire de Blâmont et de Deneuvre, fonda avec Cunegonde sa femme, la collégiale de Deneuvre en 1501, sous l'invocation de saint George; cette collégiale devait être desservie par sept prêtres, ou même plus si les biens s'en augmentaient, à charge d'y dire tous les jours deux messes, dont l'une devait être chantée à Notes. Les chanoines devaient suivre les règles des autres collégiales, et entr'autres celles de la collégiale de Ligny, qui passait apparemment pour la mieux réglée.

En 1510, 1513 et 1514, il y avait guerre entre le sire de Blâmont, Henri son fils et le duc Ferri, contre Renaud évêque de Metz; l'accommodement se fit en juillet 1514.

L'évêque de Metz Ademare, de Montil, affectionnait Henri comte de Blâmont son feudataire, et lui avait donné le gouvernement du temporel de son évêché, après sa

mort arrivée en 1561. Thiébaud sire de Blâmont fut nommé Lieutenant général du même évêché, et Général des troupes de l'évêque et fit son serment entre les mains du doyen, le 5 juin 1561; il prit occasion de cet emploi pour faire fortifier sa ville de Blâmont et celle de Deneuvre, fiets de l'évêché de Metz.

Comme il avait fait de grandes avances de ses propres deniers pour soutenir les intérêts de l'évêché, il en demanda le payement à Jean de Vienne nommé évêque de Metz par le pape Urbain V. Il était du à Thiébaud de Blâmont, douze mille trois cent soixante-trois florins, mais comme il avait fait recette de deux mille trois cent soixante-trois florins, on ne lui tint compte que de dix mille florins, et encore ne furent ils payés que par partie: cette dette occasionna bien des hostilités de la part des comtes de Blâmont contre les évêques de Metz.

En 1562, après la fête de saint Luc, la paix fut faite par l'entremise du duc Jean, entre Robert duc de Bar et Thiébaud de Blâmont. Le même Thiébaud comte de Blâmont fut établi en 1566 le 6 décembre, par le duc Jean I^{er}, lieutenant de son duché avec promesse de lui rembourser tous les frais qu'il pourrait faire à l'occasion de cet emploi.

En 1591 (1), Valeran de Luxembourg comte de Ligny et de Saint-Pol, étant en guerre contre la ville de Metz, engagea Henri comte de Blâmont d'entrer dans sa querelle, et celui-ci promit de défier dans quinze jours la ville de Metz et de lui faire le plus de dommage qu'il pourrait: cette guerre ne fut point heureuse pour le comte de Blâmont, il fut battu par ceux de Metz près le village de Cirey. La paix fut enfin conclue par la médiation de l'évêque de Metz, dont Henri était feudataire, et par celle du duc de Lorraine et des arbitres nommés de part et d'autre.

En 1406, le duc Charles II et Henri sire de Blâmont, s'obligent réciproque-

(1) 1269.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 94.

ment à s'entre-secourir l'un l'autre , contre leurs ennemis , avec qui ils étaient en guerre. Mais en 1442 , Conrade Bayer évêque de Metz , piqué contre Ferri comte de Blâmont , lui ôta la vouerie de Vic , et refusa de lui payer trois cents florins d'or qu'il percevait annuellement sur les salines de l'évêché de Metz. Ces difficultés firent naître une guerre entre Conrade Bayer et Henri comte de Blâmont. Après diverses hostilités de part et d'autre , la reine Isabelle duchesse de Lorraine , pendant l'absence du roi René I^r son mari , qui était allé au royaume de Naples , les mit d'accord. Elle condamna l'évêque de Metz à payer au comte les trois cents florins d'or , et à lui rendre la vouerie de Vic , et obligea Ferri comte de Blâmont à restituer à l'évêque de Metz , les places dont il s'était emparé pendant la guerre.

Le 16 mai 1455 , le duc Jean dégagea une rente de quatre cent cinquante florins sur les salines de Dieuze , Ham , Gelacourt , Flin , d'Illoville ou Glonville , Ezerailles et Bademénil , engagées par René I^r en 1432 , le 24 novembre à Thiébaud de Blâmont et Marguerite de Lorraine sa femme , pour la somme de cinq mille cinq cents florins qu'il lui avaient prêtés.

Le 22 décembre 1472 , le duc Nicolas manda à Lunéville , Ferri et Olri de Blâmont frères , pour y renouveler le serment que leur père Thiébaud et leur mère Marguerite de Lorraine , avaient fait en 1422 le 26 septembre , de reconnaître pour souverains les ducs de Lorraine , de recevoir leurs ordres dans l'étendue de leur seigneurie , de les servir de leurs personnes et de leurs forteresses , cela en présence de Henri de Ville évêque de Toul , et Thiéri d'Ogéville abbé de Moyenmoutier.

Ferri et Olry renouvelèrent le serment de leur père et de Marguerite de Lorraine leur mère , et à l'instant Robert Morel , conseiller du duc , et Jean de Besange lieutenant général du bailliage de Nancy , passèrent comme commissaires du duc , dans les seigneuries de Blâmont et de De-

neuvre , où ils firent prêter serment aux juges de ne recevoir aucun seigneur qu'il n'eut fait préalablement serment au duc de Lorraine.

Olri de Blâmont évêque de Toul , devenu seul héritier de Blâmont , de Deneuvre et de leurs dépendances , par la mort de ses frères et sœurs , fit cession de tout ce qu'il y avait en 1499 , au duc René II , et René en reçut l'investiture de Henri de Lorraine son oncle évêque de Metz. Le même Olri de Blâmont en 1503 , fit donation de Deneuvre et de ses dépendances au même duc René II ; la même année , René en prit possession par Erard d'Haraucourt.

Depuis les cessions de Deneuvre et du comté de Blâmont , faites au duc René II , avec l'agrément de Henri évêque de Metz , oncle de René , ce prince en fit hommage à l'évêque Henri : et le duc Antoine fils et successeur de René II , rendit le même devoir à Jean son frère évêque de Metz ; mais depuis ce temps , le duc de Lorraine ne fit plus ses reprises pour ce comté , à l'évêque de Metz , mais à l'empereur

Il est déjà parlé du comté de Blâmont , comme appartenant nettement au duc de Lorraine , dans le traité de Nuremberg de l'an 1544 , sous le duc Antoine.

En 1546 , procès s'étant meü entre les officiers de l'évêque de Metz , et ceux de Christine de Dannemarck , douairière de Lorraine , dame de Blâmont , au sujet du ressort prétendu par le procureur général de l'évêque de Metz à Vic , pour la Haye-Barre , située entre Igny terre de Blâmont et Avroncourt , seigneurie de Réchicourt ; Nicolas de Lorraine , administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun , s'étant fait informer du droit des parties contestantes , reconnut que la ville de Blâmont n'était ressortissable à son évêché ni au siège de Vic , mais était libre et franche envers les évêques de Metz , de tous ressorts , juridictions , redevances et sujétion , et n'était que *sief libre* de l'évêché de Metz ; et n'était obligée qu'à ne dresser armes contre lesdits évêques , ez lieux de

Blémont et dépendances. Ainsi conclu et décidé le 10 septembre 1546.

En 1561 le 25 février, intervint un accord entre le duc Charles III et François de Beaucaire évêque de Metz, par lequel il fut arrêté par la médiation de Charles cardinal de Lorraine, que les villes d'Albe, Sarrebourg, Blémont, Deneuvre, Conflans et Comé, demeureraient incessamment au duc de Lorraine, et que Hombourg, St.-Avoird, Baccarat et Bemberville, seraient à l'évêque de Metz. Ensuite de cet abandonnement le duc Charles III en 1567, reçut de l'empereur Maximilien II (1), l'investiture du comté de Blémont, par son envoyé le comte Jean de Salm, maréchal de Lorraine. En 1596, le comté de Blémont fut engagé au sieur Gry de Bruan.

La ville de Blémont avait été donnée pour douaire à la duchesse Christine de Danemarck, mère du duc Charles III, au temps de son mariage avec le prince François fils du duc Antoine. Cette princesse s'y retira après la mort du duc son époux en 1545, elle s'y retira de nouveau après que le roi Henri III fut ennuagé à Paris en 1552, le jeune duc Charles III fils de cette princesse; elle y fit quelques bâtimens au château.

Blémont fut attaqué au commencement de septembre 1587, par l'armée des Reîtres protestans d'Allemagne, qui étoient sous la conduite du duc de Bouillon. Un jeune gentilhomme Lorrain nommé Mathias Klopstein, qui s'y étoit jeté avec deux compagnies, se défendit si bien, qu'après leur avoir tué deux cents hommes, il les obligea de se retirer; mais avant leur retraite ils brûlèrent Blémont en tout ou en partie. En 1636, Klopstein gouverneur de Blémont, mit le feu à la ville à l'approche du général Bernard duc de Saxe Weimar, et se retira dans le château; il s'y défendit avec tant de vigueur, que les assiégeans irrités de sa résistance, le firent pendre devant la porte du château, après avoir passé la garnison au fil de l'épée. Depuis ce temps, M. de

Fenquière en 1638, brûla le château qui n'a pas été rétabli.

Le capitaine Klopstein étoit fils d'un autre Mathias Klopstein, issu de famille noble d'Allemagne qui fleurissoit au XVI^e siècle dans les confins de Hesse et de Thuringe; il abandonna sa patrie et ses biens pour s'attacher au service du grand duc Charles III, et le suivit en Lorraine en qualité de capitaine de cavalerie; il s'y établit et eut pour héritiers de son nom et de son aïe, Alexandre et Mathias Klopstein.

Alexandre suivit le parti des armes ainsi que ses aïeux, et reçut pour récompense de ses services, la prévôté et capitainerie de Marsal à perpétuité.

Mathias son frère, se distingua sous le règne de Charles IV, dont il mérita la confiance dans les emplois honorables qui lui furent confiés, et surtout dans celui de gouverneur de Blémont, où il versa son sang pour la gloire de la patrie et l'intérêt de son prince.

Son neveu François Klopstein, fils d'Alexandre, successeur du aïe et de la fidélité de ses ancêtres, eussya un sort moins tragique mais plus pénible dans sa durée. Chargé qu'il étoit des intérêts du duc, en sa qualité de capitaine, prévôt, commandant la bourgeoisie dans Marsal, il sut par sa vigilance, conserver au grand regret du gouverneur François, le dépôt sacré des titres et papiers de la couronne, qu'il avoit en main, et les faire passer avec d'autres secours nécessaires à l'armée de Charles IV, son légitime souverain. Il soutint même au péril de sa vie, les droits du duc dans cette place; sa maison brûlée, ses terres ravagées, ses biens saisis, sa vie en danger pendant un long-temps, furent les fruits de la persécution des ennemis de l'état, et les effets tristes, mais glorieux de son zèle.

Enfin, cette famille s'est toujours distinguée par son attachement inviolable aux intérêts des ducs, ce qui lui a mérité les louanges du peuple et la confiance du Souverain.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1360.

Il y avait dans Blâmont une collégiale fondée en 1382 par Henri IV du nom comte de Blâmont, et son épouse Valburge de Fénétrange, pour six chanoines et un prévôt, ayant chacun 25 florins d'or de revenu ; mais dans la suite les comtes de Blâmont retirèrent le revenu des cinq prébendes, et n'en laissèrent qu'une, dont le revenu fut partagé en six. Leur chapitre est uni à la paroisse, dont l'église est placée dans le faubourg de Giromeille. Cette collégiale fut brûlée dans l'incendie qui arriva à Blâmont en 1636. Elle fut rebâtie en 1666, et la cure lui fut unie le 10 mai 1707 ; et en 1710 cette collégiale fut unie à celle de Deneuvre. Les capucins y furent établis en 1627 par Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, et les religieuses de la congrégation y entrèrent en 1629.

Blâmont se rétablit assez bien par le grand passage de Nancy et de Lunéville à Strasbourg. La ville est ouverte de tous côtés, il y a un baillage, le château est absolument abandonné.

BLANZEY. — Blanzey ou Blanzée, prieuré de l'ordre de Prémontré, dédié à sainte Agathe, patronne de l'église ; est une haute justice dépendante de l'abbaye de sainte Marie de Pont-à-Mousson, communauté de Bouzières-aux-Chênes, à deux lieues de Nancy, diocèse de Toul.

Le père Benoit Picard, capucin, dans son pouillé de Toul, *tome 1 , page 138* , dit que ce lieu était autrefois le chinier des chiens de chasse des ducs de Lorraine, et que Berthe, duchesse de Lorraine, veuve de Mathieu I^{er}, le donna avec toutes les terres qui en dépendaient à l'abbaye de sainte Marie, sur la fin du douzième siècle (1). M. l'abbé Hugo, évêque de Ptolémaïde, dans ses annales de l'ordre de Prémontré, dit au contraire que Blanzey fut donné à l'abbaye de sainte Marie par Ferri II, duc de Lorraine, en 1280, pour l'indemniser des torts qu'il avait faits à cette maison ; mais il paraît plus vraisemblable

par la bulle du pape Lucius III, de l'an 1181, qui confirme les biens donnés à sainte Marie-aux-Bois, que partie de Blanzey fut donnée à cette abbaye par le duc Mathieu : *Partem allodii de Blanzei, quam dedit vobis Matthæus dux Lotharingia* , du consentement de Berthe son épouse, de Simon, Ferri et Matthieu ses fils ; de Robert son frère, et de Thiéri de Sessures voué de ce lieu (1). La bulle ajoute que l'autre partie avait été donnée à sainte Marie par Hugues, abbé de saint Evre de Toul, du consentement de son chapitre, sous la redevance d'un sens de six sols Tolois, payable le jour des saints Innocens ; en outre que l'église du même lieu avait été cédée par l'abbesse et le chapitre de Bouzières, sous la redevance de six réaux de seigle, et trois de froment. Cette bulle est rapportée toute entière à la fin du deuxième tome des annales de Prémontré. Blanzey est du bailliage et parlement de Nancy.

On connaît un autre Blanzey, village du diocèse de Verdun, situé dans une plaine, avec une tour fortifiée de fossés, à deux lieues de Verdun et d'Étain, juridiction de Verdun, parlement de Metz. Ce lieu est un hameau dépendant de la paroisse de Vatronville. Blanzey avait autrefois des seigneurs particuliers. Dans l'histoire des évêques de Verdun il est fait mention d'un seigneur de Blanzey, qui servit en 1431 Louis de Haracourt, évêque de Verdun, dans la guerre qu'il fit cette année à son chapitre (2). Dans un titre de l'an 1269, il est dit que Garnier de Blanzey reconnaît qu'il tient de Thiebaut, comte de Bar trente livres de terre à forts sur tout ce qu'il a à Blanzey, et sur ce qui lui viendra d'Alison sa sœur. Ferri, abbé de saint Benoit en Voivre signa cet acte.

BLÉNOD, *dépend du temporel de l'évêque de Toul. Et TUNNUS, château. —* Blénod, bourg situé environ à cinq lieues de la ville de Toul, vers le midi, ayant

(1) *Ibidem*. pag. 137. Preuves.

(2) Archives de Lorr. Layette la Chaussée.

(1) Annal. Prémonstrat. t. II. p. 204.

Vaucouleurs et la Meuse au couchant, et Buligny à l'orient (1); Blénod est chef-lieu d'une châtellenie dépendante du temporel de l'Évêque de Toul. On y voit les ruines d'un camp Romain, dont l'on a tiré un grand nombre de Médailles. M. du Saussay, évêque de Toul, dit qu'on y découvrit de son temps une statue d'Apollon, avec des colonnes et des restes d'un temple. C'est apparemment de ce temple que *Blénod* a tiré son nom, car Apollon ou le soleil était appelé *Bélénus*. Ainsi Blénod ou *Beleuodium sacrum*, pourra dire, temple de *Belenus* ou d'Apollon. Son annexe, Buligny, *Boleniacum*, confirme cette conjecture. Il est certain que *Belenus* était adoré dans les Gaules, et qu'il signifiait Apollon (2).

On tient que Blénod fut donné à l'église de Toul par le roi Dagobert II. Ce lieu a été autrefois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui (3). Ce fut l'évêque Theutfride qui vivait en 651, qui obtint de roi Dagobert II, Blénod, *Bladenau*, et plusieurs terres qui en dépendaient, et qui montrent que ce lieu était anciennement très-puissant (4).

Henri de Ville, évêque de Toul, qui a gouverné cette église depuis 1400 jusqu'en 1456, répara le château de Blénod qui tombait en ruine, il le fortifia et le rendit comme imprenable.

Antoine de Neuf-Châtel, aussi évêque de Toul, et décédé en 1495 (5), répara de même le château de Blénod. Hugues Deshazards, mort en 1517 bâtit en 1509 à Blénod, la belle église qu'on y voit aujourd'hui, construite sur le modèle de l'église cathédrale de Toul, mais en racourci; il y fit aussi élever dès les fondemens le palais et la forteresse qui s'y faisaient remarquer, mais qui n'y paraissent aujourd'hui que par leurs ruines; Hugues Des-

hazards était natif de Blénod et y a choisi sa sépulture (1). L'église de Blénod a pour patron saint Médard, et pour collateur, l'abbé de saint Mansuy. Il y a dans l'église quatre chapelles fondées; et dans le bourg un hôpital, fondé par le même Hugues Deshazards dont on a parlé (2).

Il a pour annexe *Buligny*, où se voit la chapelle castrale fondée en 1455 par Ferri, comte de Ligniville et la comtesse de Craux sa femme.

Dans la dépendance de Buligny est le château de *Tumejus*, qui appartenait à la maison de Ligniville.

Ce nom de *Tumejus* en lorrain patois, signifie versé jusqu'à terre. On dit, *quand cheveu tumé Thomas, Thomas tumé-t'il?* c'est-à-dire, quand le cheval versa Thomas, Thomas versa-t'il. Le premier des seigneurs de Ligniville qui ait pris le titre de seigneur de *Tumejus*, est *Ferri de Ligniville II* du nom, seigneur de Tantonville et de *Tumejus*, qui épousa Isabelle de Blâmont, fille de Jacques et d'Odette de Thuillères, qui vivait en 1473.

Il eut d'Isabelle sa femme entr'autres enfans, Jean IV du nom, seigneur de Tantonville, capitaine d'Arches en 1528. Il épousa Jeanne d'Oiselet, et en eut, 1° *Ferri de Ligniville*, et 2° *Jacques de Ligniville*, qui a fait la branche des seigneurs de *Tumejus*. Jacques, le 27 avril 1555, fut fait maître de l'artillerie de Lorraine après la mort de Jean de Ludres. Il fut fait bailli de Vôge en 1565. Il épousa en 1554 Sigismonde Hausmunster, dont il eut Christophe de Ligniville - *Tumejus*, conseiller-d'état et capitaine-général de l'artillerie de Lorraine; il fut fait chevalier de l'ordre du roi de France. Il épousa en 1550 *Catherine de Sandrecourt*. On peut voir la suite de sa généalogie dans celle de la maison de Lenacourt et Ligniville.

Blénod répond au présidial de Toul et au parlement de Metz, mais Buligny est de l'office de Gondreville, et répond à la cour souveraine de Lorraine.

(1) *Ibid.* pag. 109.

(2) Benoit, pouille de Toul, t. 1, p. 87.

(1) Benoit, histoire de Toul, pag. 23 et 24.

(2) Antiq. expl., tom. 2, pag. 419 et 420.

(3) Benoit, Pouille, t. 1, p. 87.

(4) Histoire de Lorraine, t. 1, première édition et preuves, page 126 et 169.

(5) Pag. 189 et 190.

BLÉNOD près le Pont-à-Mousson. —

On connaît encore un autre Blénod, village situé près le Pont-à-Mousson, annexe de Saint-Jean, paroisse de ladite ville, diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. On peut faire sur ce village les mêmes remarques sur le culte de *Bélénus* ou Apollon, que nous avons faites sur *Blénod* dans l'article précédent. Il y avait autrefois au même lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Evre, et aujourd'hui réuni à cette abbaye. On y voit aussi un fief, dit la Cour de Bulisel, appartenant aux héritiers de M. Charuel, autrefois intendant de Lorraine, qui y ont une justice exercée par leurs officiers.

On voit dans la même plaine, au-delà de Blénod, une maison dite de St.-Martin, où les jésuites de Pont-à-Mousson mènent leurs pensionnaires en récréation les jours de congé. Mais je pense que cette maison dépendait originairement de l'abbaye de saint Martin près la ville de Metz. Il y a dans le village de Blénod trente-cinq ou trente-six habitans. Les décimateurs sont le chapitre de Metz, celui du Pont-à-Mousson, les curés de Jusainville et de saint Jeu du Pont-à-Mousson, et les religieux de saint Evre de Toul. On a délibéré autrefois de transférer l'abbaye de saint Evre à Blénod, mais la chose n'a pu être exécutée par les oppositions de la France et de la ville de Toul.

BLEURVILLE. — Bleurville, en latin *Bliderici-Villa*, village du diocèse de Toul, bailliage de La Marche. Le roi en est seul seigneur; il y a dans Bleurville environ cent cinquante habitans; patron de l'église, saint Pierre aux-liens. Collateur de la cure, le prieur du lieu, c'est-à-dire, les bénédictins de saint Nicolas, comme prieurs de Bleurville ou de l'ancienne abbaye de ce lieu, réduite aujourd'hui en prieuré. Le prieur a les deux tiers aux grosses et menues dîmes; le curé a l'autre tiers dans les grosses et menues dîmes. Son Beuverot consiste en un jour et demi de vignes, sept fauchées de prés et douze jours de terre.

L'ancienne abbaye de Bleurville fut fondée pour des religieuses bénédictines, au milieu de l'onzième siècle en 1050 (1), par Renard, comte de Toul et seigneur de Fontenoy-en-Vôge, sous l'invocation des saints martyrs Bertaire et Atalène. Ce comte donna d'abord pour la dotation du monastère les seigneuries de Bleurville, Romainville, Saussure, Panteville, Domballe, Leichecourt et Onzecourt.

Le pape Léon IX, dans la confirmation de ce monastère, lui donna pour défenseurs et avoués les seigneurs de Fontenoy, et ordonna que l'abbesse de Bleurville serait prise autant qu'il serait possible, de la famille des fondateurs (2), et s'il ne s'en trouvait point de capable pour gouverner la communauté, on en prendrait du monastère de Remiremont, qui observait alors la règle de saint Benoît. Il ordonna de plus, que le monastère, pour marque de sa sujétion à l'église de Toul, offrirait tous les ans un cierge de douze deniers à l'église cathédrale, le jour de l'Invention de saint Etienne, et que l'abbesse qui serait élue recevrait l'investiture de l'évêque.

Le même pape Léon IX donna en 1031, à Udon, évêque de Toul, son successeur dans ce siège, l'abbaye des saints Bertaire et Atalène, qui appartenait dès auparavant à l'église de Toul; et en 1052, le même Udon, successeur de Léon IX dans ce siège, céda au comte Frideric, gendre de Renard, comte de Toul, le comté de la même ville, dont il avait été dépourvu pour punir l'insolence de sa femme, et sa désobéissance au pape Léon IX (3), et à condition que le même comte Frideric rendrait à l'évêque Udon, l'avocatie de Bleurville, que le comte Renard son beau-père avait vendue quelques années auparavant au pape Léon, pour lui et ses successeurs dans ce siège de Toul; à condition aussi, que Frideric renoncerait à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur l'abbaye de Bleurville et sur

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 1060. Prouves, pag. 427.

(2) *Ibid*, p. 427. Prouves.

(3) *Ibid*, p. 444. ann. 1052.

les dépendances, et qu'il s'en dépouillerait solennellement, et en ferait cession sur l'autel de la sainte Vierge et de saint Étienne, premier martyr, au profit de l'église de Toul, du consentement de sa femme, sans qu'il pût jamais revenir contre cette promesse.

L'acte de cette cession fut passé à Toul en présence de plusieurs témoins, le 17 des calendes d'octobre, l'an 1052, la troisième année de l'empereur Henri III, la cinquième année du pontificat du pape Léon IX, le duc Gérard d'Alsace tenant le duché de l'empire. Arnou avait précédé dans ce comté le comte Frideric, et en avait été déposé pour ses excès et ses violences. Voyez l'histoire de Lorraine, tome II page 468. L'année de la déposition d'Arnou n'est pas bien connue.

L'abbaye de Bleurville souffrit dans la suite de grands échecs de la part même des fondateurs et de ceux qui la devaient protéger; en sorte qu'elle fut cédée à l'abbaye de saint Mansui, qui en a joui assez longtemps. Ensuite elle fut donnée à la maison des bénédictins de Saint Nicolas, qui en jouissent aujourd'hui, et y entretiennent un religieux pour le service de l'église du prieuré, qui conserve encore de beaux restes de son ancienne grandeur.

Autrefois, selon les titres, Bleurville était nommée *Aux-Bains*, et on voit encore aujourd'hui une partie du bassin dans lequel on se baignait. Ce lieu a encore été recommandable par son commerce, puisqu'il était l'entrepôt des marchandises de Lyon, et que Toul, Metz et Verdun venaient à Bleurville acheter ce qu'ils vont actuellement chercher à Lyon. Un chevalier de Lorraine, qui occupait le château de Darney, distant d'une lieue de Bleurville, venait à Bleurville pour s'y divertir comme dans un lieu de plaisir.

BLEUVAINCOURT ET ROBECOURT.
— Robecourt, village sur le Mouzon à deux lieues de Bourmont, annexe de *Bleuvaincourt*, diocèse de Toul.

BLEUVAINCOURT, est un village à deux lieues de La Marche et de Bourmont; l'église paroissiale a pour patron saint Pierre. Collateur, le commandeur de Robecourt, en donnant un fixe ou une pension au curé. Seigneur, ledit commandeur; partie de la prévôté de La Marche, parlement de Paris, et partie du Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine.

Robecourt est annexe de Bleuvaincourt. Patron de la paroisse, est l'assomption de Notre-Dame; décimateur, le commandeur de Robecourt. Cette commanderie était anciennement aux templiers, elle est à présent à l'ordre de Malthe. Le revenu en est considérable. Le commandeur de Robecourt est seigneur haut, moyen et bas justicier du lieu. La justice y est exercée par son juge-garde. Juridiction de Juge-Garde, baillage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a 45 à 50 habitans.

BLIN, (St.) BELIN ou BENIGNE.
— Saint Blin, prieuré situé entre Rénel et Bourmont, fondé par saint Jacob, évêque de Toul, et par sa sœur Lilliosa; ce prélat, a gouverné l'évêché de Toul depuis l'an 750 ou environ, jusque vers l'an 767 (1), étant allé en pèlerinage à Rome, il passa au retour par le monastère de saint Benigne de Dijon; attiré par le bruit des miracles qui se faisaient au tombeau de S. Benigne patron de l'abbaye; mais ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il y mourut vers l'an 767 et fut enterré près le sépulcre de saint Benigne, ayant à sa tête un autel dédié à saint Mansuy, premier évêque de Toul. Jacob est honoré comme saint dans le diocèse de Toul, et on y fait sa fête le 23 de juin.

Il avait une sœur nommée *Lilliosa*, qui étant aussi venue en pèlerinage au monastère de saint Benigne de Dijon, fit présent à ce monastère d'une seigneurie qu'elle avait aux confins des diocèses de Langres et de Toul, dans un lieu nommé *Brittiniaca curtis*, en reconnaissance de l'honneur que

(1) Vide *Cronic. sancti Benigni Divion.* Et l'hist. de Lorr. t. 1; p. 539.

(3) *Ibid.* p. 444, ann. 1052.

que les religieux de saint Benigne avaient fait à l'évêque Jacob son frère.

Ce ne fut donc pas proprement l'évêque Jacob qui fonda le monastère de saint Blin, mais sa sœur ; ce qui n'a pas empêché que Bertolde, évêque de Toul, dans une chartre de l'an 1005, et Ricuin, évêque de la même église, dans une autre chartre de 1022, n'aient avancé que le prieuré de saint Blin, avait été fondé par Jacob, un de leurs prédécesseurs, dans une terre de son patrimoine, et en conséquence, l'évêque Ricuin obligea le prieur de saint Blin devenir à Toul avec deux de ses religieux, le jour de l'Invention de saint Etienne, pour assister à l'office en habit de chœur, s'engageant de les nourrir à ses frais, et permettant au prieur, en cas d'absence de l'Evêque et des abbés de saint Evre et de saint Mansuy, de dire ce jour là la messe solennelle dans la cathédrale.

Brunon, évêque de Toul, qui fut par après pape, sous le nom de Léon IX, dédia en 1033 l'église du prieuré de Saint-Blin, et donna aux religieux qui l'habitaient l'autel ou la dime des villages de Silmont et de Vrécourt. La même année Gérard, comte d'Alsace, donna au même prieuré la terre de Valfroicourt et de Vrécourt.

Arnou, prieur de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon dans l'onzième siècle, se retira au prieuré de Saint-Blin, où il rétablit l'observance régulière et y bâtit une grande et belle église et tout le monastère, et y acquit de grands fonds de terre.

Le prieuré de Saint-Blin, est un des plus riches du diocèse de Toul, le village où il est situé s'appelle *Bertigni* ; il est en commende ; et au lieu qu'autrefois il y avait au moins quatorze religieux qui y faisaient l'office, il n'y a plus aujourd'hui qu'un chapelain pour en acquitter les charges. Le titre prieural est à la collation de l'Abbé de Saint-Benigne de Dijon. La paroisse est dédiée à saint Nicolas ; le prieur du lieu en est collateur. Il n'y a point d'autres paroisses que l'église du prieuré. Le curé est à portion-congrue. Le revenu du prieur consiste en toute la dime. Il y a un buverot de

deux cents jours de terre et de cent fauchées de prés. Les habitans du lieu doivent au curé, six corvées de charrue, six corvées de bras, trente deniers pour droit de four, un bichet d'avoine, une poule, une voiture de bois. Il y a outre cela la seigneurie de Manoi avec la dime, une forge, deux fourneaux, une fenderie, deux champs, deux afferies et quantité d'autres biens.

Saint-Blin est France, baillage de Clermont.

En 1365 il y eut une bataille à Saint-Blin, où le comte de Vaudémont fut défait par le duc Jean de Lorraine ; il lui tua mille hommes et fit quatre cents prisonniers.

Gile de Sorcy, évêque de Toul en 1403 (1), termina un grand procès qui était entre le comte de Bar et l'abbé de Saint-Benigne de Dijon, au sujet du prieuré de Saint-Blin. Le comte fut condamné de donner trente-cinq livres d'estevins, par an, au prieur de Saint-Blin. L'estevin était une monnaie où était représenté saint Etienne, patron de la cathédrale de Besançon ; c'était une monnaie des ducs de Bourgogne ; d'autres croient que le nom d'Estevin ou Estavenant lui vient d'Etienne, comte de Bourgogne, qui vivait en 1147. D'autres croient que ce nom vient de saint Etienne de Dijon. Voyez Du Cange.

BLISE (LA) rivière. — La rivière de Blise, ou *Blaise*, ou *Blietz*, ou *Bloise*, en latin *Blesa-fluvius*, a son cours d'orient au couchant dans le duché des Deux-Ponts. Sortant de ce duché et de Blis-Castel, ville capitale de l'ancien comté de Castres, elle entre dans le baillage de Sarguemines, passe à portée de Nidergailbach, à Frawemberg, Bolchem, Meingen, Schweyen, Guschveiller, Neunkirch, et entre dans la Sare à Sarguemines.

Le pays que la Blise arrose est nommé dans les anciens monumens, le pays de *Bleisse*, ou *Blise*, ou *Bleuwe*, ou *Bloise* ; *Blesensis pagus*, *Blesense Castrum*. Dans le partage des provinces, fait en 870 entre les rois Charles et Louis, on

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 355 et 403.

met le pays de Bleisse, *Blesitchova*, entre la Sare et le Blamontois.

Nous connaissons encore deux autre pays qui portent le nom de *Blesois*, ou *pays de Blois*, *pagus Blesensis*; l'un, situé dans le Barrois, qui s'étendait entre l'Orney et la Meuse, le pays de Void et celui de Vaux; l'autre *pays de Blois*, ou *Blesois*, *Blesiensis pagus*, tire son nom de la petite rivière de *Bloise*, ou *Blaise*, *Blosia*, qui a sa source aux extrémités du diocèse de Langres, à Blezey, et se décharge dans la Marne au-dessous de Saint-Dizier. Voyez encore sur cet article le 1. tome de la notice, p. 140.

BLIS-CASTEL. Voyez **CASTRES.**

BLOIS (PAYS DE), en Barrois.—Blois. On ne connaît plus de lieux du nom de Blois en Lorraine, mais il y a beaucoup d'apparences qu'anciennement il y avait un bourg ou village du nom de *Blese*, qui a donné sa dénomination au pays de Blois. Nithard, joint le Toulois, l'Ornois, le pays de Void, *Bædensem*, et le *Blesois*. Le *Blesois* s'étendait entre l'Orney et la Meuse, le pays de Void *Bedensis pagus*, et celui de Vaux, le Barrois et l'Ornois *Odernensis pagus*. On connaît Naive-en-Blois, Brouceyen-Blois, Rosières-en-Blois, etc., qui conservent encore le nom de ce canton.

BLOISE ou BLEISSE, où EST BLIS-CASTEL.—Le pays de *Bleisse* ou *Blisse*, ou *Bleuve*, ou *Bloise*, est fort différent de celui de *Blois*; celui-ci est dans le Barrois, l'autre dans le Sargau, ou le pays arrosé par la Sare.

La Bleisse a son cours de l'orient au couchant dans le duché des Deux-Ponts, et se décharge dans la Sare à Sarguemines.

Charlemagne dans un diplôme donné en faveur du prieuré de Salonne, situé sur la Seille, dit que Salonne est situé dans le Saulnoy sur le *Bleise*, ou le *Bleuve* et la *Sare*; et dans le partage des provinces fait en 870 entre les rois Charles et Louis, on met le pays *Blesitchova*, entre la Sare et le Blamontois.

M. Adrien de Valois me paraît avoir confondu le pays de Blois-en-Barrois, avec

celui de Sargau (1). J'ai parlé du comté de Castre ou de Blis-Castel dans l'article de *Castre*, et j'ai donné la suite des comtes de Castre de la maison de Lorraine, dans le II. tome de la seconde édition de l'histoire de Lorraine, page xxij.

BLESOIS ou PAYS DE BLOISE.—Le pays *Blesois*, *Blosiensis pagus*, tire son nom de la petite rivière de *Bloise* ou *Blaise*, *Blosia*, qui a sa source aux extrémités du diocèse de Langres à Blezei, et se décharge dans la Marne au-dessous de Saint-Dizier et d'Esclaron à Mouzel. Il a la Marne à l'orient et comprend Vassy, Allancourt-en-Bloise, Vaux-en-Bloise et Joinville. Nithard en parle, et dit que ce pays était vers le *Pertois* et les deux *Bar*; apparemment Bar-sur-Seine, et Bar-sur-Aube. On trouve sur le cours de cette rivière, *Blaise* - le - Châtel et d'autres vestiges du nom de *Bloise* ou *Blaise*.

BOMGART, Abbaye en Alsace.—L'abbaye de Bomgart en Alsace, diocèse de Strasbourg, située près la ville d'Andlau, était fille de l'abbaye de Beaupré. Elle a subsisté apparemment jusqu'aux guerres d'Alsace, occasionnées par les nouveautés en matière de religion. Nous avons rapporté les noms des quatre premiers abbés de Bomgart à la suite de ceux de Beaupré, histoire de Lorraine, tome III. Maximin vivait en 1196. Indiction 14. Ce monastère subsistait encore en 1487 et était gouverné par un abbé illustre, nommé *Nicolas*, qui reçut ordre du Chapitre Général de Cîteaux tenu en cette année et de Jean, abbé de Cîteaux, de corriger et faire imprimer le Missel de l'ordre de Cîteaux, il le fit imprimer en cette même année 1487. Voyez *Thuringia sacra*, cap. 4 page 890, où l'on rapporte de grands extraits de ce missel. Les revenus de Bom-Gart appartiennent aujourd'hui à l'évêque de Strasbourg, ou à son chapitre. On voit encore près d'Andlau des ruines assez considérables de l'abbaye de Bom - Gart, ce nom signifie un jardin planté de pommiers.

(1) Adrien Valois. Notitia Galliar articulo Blessa.

Hairka, abbesse d'Andelau, accorda aux frères de Bomgard, un fonds situé auprès de l'abbaye de Bomgart, et nommé Salvembourg, avec toutes ses dépendances, bois, champs, prés et décimes, sous la redevance de cinq sols, payables à la St.-Martin de chaque année, à moins que l'Abesse ne leur en fasse remise. L'an 1167 l'achat fut fait double, en deux pièces de parchemin de même teneur, coupé par le milieu avec le sceau des deux abbayes, attaché à l'une et à l'autre partie.

Pour l'abbaye de Bomgart, voyez *Gallia christiana*, tom. V. p. 849, 850, et les preuves, p. 476, 477, 478.

BONCOURT. — Boncourt, village du diocèse de Toul, baillage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine, situé à droite de la Meuse, une lieue au-dessous de Commercy. L'église a pour patron St. Etienne. La cure est régulière, et desservie par un chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin. Elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun par Geoffroy de Nonfart, le 7 juin 1227, confirmée par Garin, évêque de Toul en 1229, et par Roger de Marcey son successeur, en 1251.

Les chanoines réguliers de Saint-Nicolas-des-Prés possèdent toute la grosse dime et la moitié de celle du vin, l'autre moitié appartient à l'abbé. La grosse dime est chargée d'un préciput envers le commandeur de Marbotte, d'un autre préciput pour l'abbaye de Rangéval, et d'un muid d'avoine envers les pères jésuites du Pont-à-Mousson. La portion du curé consiste en un muid de froment, mesure de Commercy, à prendre sur la grosse dime; de plus, cent gerbes de quatre grains à prendre aux champs ou à la grange, et en la dime verte, celle d'agneaux, de laine, de porcs, de fruits, de légumes, de navettes, etc.

Dépendent de Boncourt deux petits hameaux; l'un, appelé *Forbeauvoisin* ou *Forbeloaisin*, et l'autre, nommé *la Petite-Mandres*. Il y a dans ce dernier une chapelle fondée par les seigneurs, et érigée en titre de bénéfice, sous l'invocation de sainte Catherine, dont ils ont le droit de patronage,

suivant leur dénombrement, donné le 28 mai 1667. Charges : trois messes pendant quinze jours, les vêpres et la messe solennelle le jour de la fête de la patronne. *Poulié du diocèse de Toul, t. II, p. 328 et suiv.*

Pont-sur-Meuse, *Pons suprâ Mosam*, est annexe de Boncourt. Décimateurs, l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun pour le tiers de la grosse et toute la menue dime. Les chapelains de Saint-Eloi de Saint-Mihiel ont le quart de la totalité des grosses dimes; le chapitre de la même ville pour un sixième, les religieux de Saint-Benoit pour un autre sixième, le seigneur du lieu pour un vingt-quatrième, les jésuites de Saint-Mihiel pour un quarante-huitième. Pont est situé à droite de la Meuse, une lieue et demie au-dessous de Commercy.

Frère Jean, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun, ordre de saint Victor de Paris (1), reconnait le 7 Septembre 1553 que ce que lui, son église et couvent ont à Boncourt, Forbelveain, Mandres et Pont-sur-Meuse en dimes et autres choses, sont sous la garde ancienne des seigneurs d'Apremont : doit ledit seigneur d'Apremont garder et sauver leurs corps et biens, comme les siens propres : que le curé de Boncourt est aussi de la même garde, dont le patronage appartient audit abbé.

La terre de Boncourt a été possédée autrefois par la maison de Boncourt, aujourd'hui éteinte (2). L'an 1283 en janvier, Geoffroy de Boncourt, fils de Vari de Nonfart, chevalier, vendit à Geoffroy, seigneur d'Apremont tout ce qu'il avait à Boncourt, à l'exception de quelques héritages. Simonette, femme de Geoffroy de Boncourt, fille de M. Philippe seigneur de Sorey en partie, ratifia cette vente en 1285. En 1247 le même Geoffroy, sire de Nonfart déclare qu'il est homme-ligne devant tous, du seigneur d'Apremont, après le comte de Bar, et devoir un an de garde à Apremont pour

(1) Archives de Lorr.

(2) Archives de Lorr. Layette Apremont. 1.

le Val de Boncourt, et qu'il tient de lui Boncourt, Mandres, Forbelvesin, Marbotte et ce qu'il a à Lioville, Girauvoisin et Fremeréville. *Item*, le même Geoffroy en 1277, s'engage envers Huedon de Sorcy, de ne mettre hors de ses mains aucun de ses hommes de Boncourt, si ce n'est pour entrer en partage avec ses frères et sœurs, pour assurance audit Huedon de quinze livrées de terre, qu'il lui avait cédées sur les tailles de Boncourt. Il paraît par un dénombrement donné par Geoffroi sire de Nonfart, dont on vient de parler, au seigneur d'Apremont au mois de juillet 1247, que la maison de Boncourt-Nonfart était très-considérable. Geoffroi déclare dans cet acte que Simonin, un de ses fils, doit être après-lui homme-lige du sire d'Apremont; que Varin son autre fils, ou celui qui tiendra Nonfart, sera de même homme-lige dudit sire d'Apremont, après le comte de Bar, et lui devra trois mois de garde au château d'Apremont.

Agathe de Boncourt, sœur de feu M. Varin de Boncourt vendit en 1363 le 7 janvier, à Geoffroi sire d'Apremont et de Dun, tout ce qu'elle avait en la terre de Boncourt, Mandres, Forbelvezin, Pont et une maison dite de Boncourt, sise au donjon d'Apremont, pour la somme de 200 florins de Florence; pour laquelle somme ledit seigneur d'Apremont doit l'entretenir honnêtement, et comme une de ses demoiselles, sa vie durant. L'acte est scellé des sceaux de Geoffroi d'Auviller, moine de Gorze, prieur du prieuré de Notre-Dame sous Apremont, et de Jean Bonneval de Void écuyer.

Comme Varin de Boncourt ne laissa point d'enfans, la terre de Boncourt passa en d'autres mains. Thomas d'Apremont la possédait en 1435 ainsi qu'il paraît par le dénombrement que donna en cette année à Hue d'Autel sire d'Apremont, Melina fille de Jean de Munot, veuve de Baudissaret, pour le quart de la seigneurie de Boncourt, qu'elle possédait par indivis avec

les héritiers dudit Thomas d'Apremont. Perrin, bâtard de Véroncourt, dit *le Chesnoy*, reprit en 1441 la même seigneurie de Boncourt, qu'il possédait du chef d'Isabelle sa femme, fille de feu Baudissart.

Jean, seigneur de Baudricourt, Sorcy et Bloise, reprend en 1469 d'Emich, comte de Linnage, seigneur d'Apremont, quinze francs Barrois de rente, qu'il a sur les tailles des habitans de Boncourt.

Nous trouvons des lettres du 29 avril 1545, d'acquet fait par D. Claude de Jaulny abbé de Saint-Arry de Verdun, en qualité de tuteur de Ferri et Joseph de Jaulny, ses neveux, de Louis comte de Linange, sieur d'Ormes et d'Apremont en partie, du consentement du comte d'Apremont son frère, de la seigneurie de Boncourt, Forbelvezin et la Petite-Mandres, ainsi que Hesse comte de Linange, sieur d'Apremont, son père, la possédait, pour la somme de mille écus d'or et de poids, avec la clause de faculté de réachat pour la même somme.

Item, une signification faite audit abbé de Saint-Arry par Ferry de Villers écuyer, procureur de M. Jean d'Aguerre baron de Vienne-le-Châtel, et dame Jacqueline de Lénoncourt sa femme, de l'acquet fait par eux de Louis comte de Linange-Ausbourg du droit de propriété des mêmes terres et seigneuries, engagées aux susdits enfans mineurs de Jean de Jaulny et de Barbe de Gournay. L'acte est du 3 décembre 1548.

Le 21 décembre 1574, Joachim de Stainville écuyer, seigneur de Vouxeu, fondé de procuration d'Antoine sire de Crequy, prince de Poix, seigneur de Canaples, et de dame Christianne d'Aguerre, baronne de Vienne, son épouse, vend à Charles III duc de Lorraine tout ce que ledit de Crequy avait, à cause de ladite dame, en la terre et seigneurie de Boncourt, etc., en vertu d'une faculté de réachat, transportée à défunt Jean d'Aguerre chevalier, baron de Vienne, ayeul de ladite dame, par Philippe et Louis comtes de Linange, alors seigneurs d'Apremont, avec tout le droit de souveraineté par eux prétendu en la seigneurie de Pont sur Meuse,

(1) *Ibidem.*

pour la somme de 4000 francs, monnaie de Lorraine, payée audit de Stainville.

En 1602 Idoux de la Bouillerotte seigneur de Boncourt, Mandres, et Forbelvezin en partie, donna son dénombrement au duc Charles de Lorraine de tout ce qui lui appartenait esdits lieux. Cet acte est du 9 janvier, signé de Jean de Lambinet écuyer, seigneur de Tillombois. Autre dénombrement d'une partie de la même seigneurie, donné par-devant l'écrivain tabellion à Nancy, le 16 mars 1666, par dame le Boutiller de Senlis, veuve de François de Brionne de Montagu.

Jean-Joseph de Brussoncourt chevalier, en 1740 était propriétaire de la terre de Boncourt pour sept neuvièmes; les deux autres appartenaient à MM. de Montauban et Thouvenin. M. de Brussoncourt la vendit vers ce temps-là à M. le comte de Gondrecourt. Elle appartient aujourd'hui aux héritiers de M. le comte de Richecourt, qui en a fait l'acquisition en 1759. M. de Brussoncourt obtint de feu S. A. R. Léopold I. duc de Lorraine, le droit d'ériger des forges et fourneaux sur la rivière de Meuse, qui passe à Boncourt.

BONFAY, *Abbaye de Prémontré*. — Bonfay, *Bonum-fagentum*, Ordre de Prémontré, diocèse de Toul, fut fondée en 1145 par Guillaume de Bernolle, Seigneur d'Arches-en-Voge, qui y fit venir des religieux de Flabémont, sous la conduite de Gonthier, frère d'une dame pieuse nommée Valence, qui contribua de son bien à cette fondation. Gonthier premier abbé de Bonfay gouverna depuis l'an 1145 jusqu'en 1155.

La réforme fut introduite en ce monastère en 1635. On voit dans l'église de cette abbaye, quelques tombeaux des seigneurs de la maison d'Haussonville et de celle de Savigny.

BON-MONTIER ou **MOUTIER** ou **ST-SAUVEUR**, *Abbaye, et ensuite transférée Domèvre*. — Saint Bodon Leudin évêque de Toul, fondateur d'Étival, fonda aussi les monastères de Bon-Montier et d'Offonville dans les terres de ses biens patrimoniaux

qui étaient situés dans le ban d'Étival et aux environs de Badonviller; on croit même que cette dernière ville tire son nom de l'évêque Bodon, et le peuple prononce encore Boçonviller, au lieu de Badonviller: nous avons parlé de l'abbaye d'Étival, il faut dire ici un mot de Bon-montier, en latin, *Bodonis Monasterium*, et d'Offonville, ou *Offonis Villa*, qui n'en était pas loin, et dont nous parlerons dans un article particulier après *Badonviller*.

L'abbaye de Bon-Montier était située à l'orient de Badonviller, tirant vers Chatillon et Turckstein (1). Il est parlé de Bon-Montier, d'Offonville et d'Étival dans le partage de l'an 870, entre les rois Charles et Louis-le-Germanique; ce dernier eut dans son partage les abbayes dont nous venons de parler. Saint Bodon Leudin fonda Bon-Montier pour des religieuses auxquelles il donna pour première abbesse sa propre fille Thietberge. L'histoire des évêques de Toul que j'ai fait imprimer, porte, que ce saint évêque donna à son église cathédrale, ce monastère de Bon-Montier avec toutes ses dépendances, de même que celui d'Étival. Nous avons expliqué en parlant d'Étival, en quoi consistait cette cession.

L'évêque Drogon, prédécesseur de saint Gauzelin, obtint du roi Charles-le-Simple en 912, un privilège pour la restitution de l'abbaye de Bon-Montier à son église cathédrale. On lit dans cette chartre: que du temps du roi Lothaire, fils de l'empereur Lothaire; ce monastère avait été ôté au St. évêque Arnou, en haine de son inflexibilité à ne vouloir pas condamner le divorce dudit Lothaire avec Thietberge sa légitime épouse, que les évêques successeurs d'Arnou en avaient inutilement demandé la restitution; qu'enfin l'évêque Drogon qui était parent du roi Charles-le-Simple, en fut remis en possession l'an 912 par un diplôme daté de Toul de la même année.

L'abbesse d'Andelau qui possédait l'abbaye d'Étival (2), par la concession de l'im-

(1) Hist. episcop. Tull. Hist. de Lorraine, t. 1, p. 128, 171. Preuves.

(2) *Ibidem*, page 132.

pératrice Richarde, contesta la même abbaye de Bon-Montier à saint Gauzelin, successeur de Drogon, fondé apparemment sur ce que Etival et Bon-Montier ayant été fondées par le même évêque Bodon, et ayant été distraites et séparées de son église cathédrale de Toul par le même roi Lothaire, elles devaient de même toutes deux retourner à l'abbaye d'Andelau, comme à leur source; mais l'évêque saint Gauzelin ayant prouvé par le témoignage de douze hommes-libres, que Bon-Montier était dépendant de l'église de Toul; l'abbesse perdit son procès, et l'empereur Othon étant à Mayence, confirma l'évêque dans sa possession.

L'abbaye de Bon-Montier fut transférée à quelque distance de là, et prit le nom de *Saint-Sauveur* (3), vers l'an 1010, par Bertholde évêque de Toul, qui y mit vingt religieux bénédictins, au lieu des religieux qui y avaient été établies par l'évêque Bodon fondateur de ce monastère; ce n'était pas des *chanoines réguliers*, qui n'étaient pas encore connus en ce temps-là, sous l'évêque Bertholde qui a siégé depuis 995 jusques vers l'an 1020, c'était donc des Bénédictins. On ignore en quel temps les chanoines réguliers y sont entrés. (4) Il paraît que sous Leon IX c'était encore des Bénédictins.

Bertholde combla de bienfaits cette nouvelle abbaye, y donna de beaux ornemens d'église, et y ajouta de nouveaux fonds de terre, et en particulier le village de Domévre, où l'abbaye fut transférée en 1569. Le récit de cette translation est tirée de notre historien Richerius et de Jean de Bayon.

Mais l'historien de l'église de Toul semble dire le contraire. Il porte que l'évêque Bertholde rétablit le monastère de Bon-Montier et celui de Saint-Dièy. *In saltu vosago restruxit Bodonis Monasterium, nec non Sancti Deodati cœnobium*. Il avait dit un peu plus haut, que ce prélat

avait bâti *Saint-Sauveur* en Vège, et qu'il l'avait décoré de précieux ornemens, et y avait assigné des fonds de son propre pour l'entretien de vingt moines. *Cœnobium in honore salvatoris in saltu vosago construxit: et stipem eis ex suo proprio ad viginti monachorum cœtum delegavit*. Il distingue Bon-Montier qu'il rétablit, *restruxit*, et Saint-Sauveur qu'il bâtit tout à neuf, *construxit*.

Mais on peut, ce me semble, concilier Richer avec l'historien de Toul, et ce dernier avec lui-même, en disant que Bertholde rétablit Bon-Montier, on le transféra à Saint-Sauveur, et qu'il bâtit tout à neuf Saint-Sauveur pour vingt religieux; (a) et ce qui confirme cette explication, c'est que depuis Bertholde il n'est plus question de *Bon-Montier*, comme subsistant, mais de *St-Sauveur*.

Il est vrai qu'il est quelquefois parlé de la *Cour de Bon-Montier*; par exemple, dans une bulle du pape Leon IX, de l'an 1051, en faveur de la cathédrale de Toul; et du *ban de Bon-Montier*, comme engagé ou cédé au duc de Lorraine, et rétrocédé à l'abbé de Haute-Seille, mais cela même prouve qu'il n'y a plus d'abbaye en cet endroit, et que ce ban ou ce terrain n'appartenait pas même à Saint-Sauveur.

Le pape Leon IX, en 1051, distingua fort bien l'abbaye de Saint-Sauveur de la Ferme ou de la Cour de Bon-Montier. L'église de Toul continua à posséder la Ferme ou la Cour de Bon-Montier, après que le monastère fut transféré à Saint-Sauveur: cela paraît encore par un accord fait en 1140, entre Henri évêque de Toul, et l'abbé de Saint-Sauveur; alors il y avait une communauté de religieux à Saint-Sauveur, et Bon-Montier était réduit à une simple ferme, (*Curia*) appartenant à l'évêque de Toul, où il avait un fermier, auquel les abbés et religieux de Saint-Sauveur payaient deux sols de cens et y faisaient des charrois de foin. On voit aussi dans le même titre, que la paroisse de *Tantonville* qui

(a) Voyez l'histoire de Lorraine, tome II. Preuves, pages xx. lxxxiv. et ccxixj.

(3) Richer. L. 2. c. 16. Histoire de Lorraine, Tomé 2. page 13. L. 63. tome 1. page 175.

(4) Histoire de Lorraine, tome 1. page 175. Preuves et tome 2. p. 63.

était alors d'une grande étendue, et où il y avait des fiefs et des habitations, appartenait en propre à l'évêque de Toul, de même que *Bon-Montier*, qui dès le commencement avait été donné à l'église de Toul.

En 1171 (5), Pierre évêque de Toul procura un accord entre les abbés de Saint-Sauveur et de Haute-Seille, les uns et les autres s'étant rendus à Saint-Sauveur où était le prélat, avec les abbés de Tholey et de Beaupré; et comme il n'y avait point alors d'abbé à Saint-Sauveur, l'évêque de Toul à qui le fond de cette abbaye appartenait, représenta la personne de l'abbé, et ordonna qu'à l'avenir l'abbaye de Haute-Seille continuerait à payer à celle de Saint-Sauveur, seulement deux sols de cens, au jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, au lieu de dix sols qu'elle lui payait anciennement pour les dimes du ban de Bon-Montier; qui avaient été cédées à l'abbaye de Haute-Seille depuis la translation de Bon-Montier à Saint-Sauveur.

En 1193, il y avait à Saint-Sauveur un abbé et des chanoines soumis à l'abbé (6), sans doute des chanoines réguliers; car Eude évêque de Toul en cette année, exempté le monastère de Bon-Montier de tous les droits dus aux évêques diocésains, excepté le cens des deniers dus au doyen de Toul. Il ajoute: *quod abbas sancti salvatoris à sæculari presbytero, vel ab aliquo canonico suo pro voluntate sua in memoratis ecclesiis* (de Barbais, de Domèvre, de Herbais, de Syrais) *divina faciat celebrare.*

Le R. V. Benoit Picart, capucin de Toul, dans la préface de son pouillé du diocèse de Toul, page 37, avance que Conrade, évêque de Toul, qui a siégé depuis 1126 jusqu'en 1127, vendit aux évêques de Metz, le vallon où était situé Bon-Montier; ce qui paraît contraire à tout ce que nous venons de voir, que les évêques de Toul étaient encore maîtres de la vallée de Bon-

Montier, et même de l'abbaye en 1140 et 1145.

On ignore le temps précis auquel les chanoines réguliers de saint Augustin ont succédé aux bénédictins à Saint-Sauveur (7). Il paraît par un accord passé entre les deux abbayes de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, qu'en 1171 les moines y étaient encore; mais je remarque qu'en 1171, l'abbé de Saint-Sauveur ayant été déposé par l'évêque de Toul, ce pourrait bien être à cette occasion qu'on en aurait expulsé les religieux, pour y placer des chanoines réguliers. Dans le titre de Haute-Seille de cette année 1171, *histoire de Lorraine*, tome II, preuves, page cccxiv, on ne parle point de distinction d'ordre entre les religieux de Haute-Seille et ceux de Saint-Sauveur, qui étaient encore des Bénédictins.

En 1344 (8), Ademare, évêque de Metz, fait transport au duc Raoul de tout le droit qu'il avait à Turkestein, à Bon-Montier et à toute la châtelainie. On connaissait donc encore l'emplacement de Bon-Montier et un certain terrain qui en avait retenu le nom.

L'abbaye de Saint-Sauveur, aujourd'hui Domèvre, jouit des droits quasi épiscopaux dans son district spirituel, pour ses paroisses qui sont en Lorraine; car M. de Camilly évêque de Toul, obtint par arrêt sur requête au conseil du roi, que les paroisses dépendantes de la France seraient réunies à son diocèse. La réforme des chanoines réguliers par le B. Pierre Fourier, fut introduite à Domèvre en 1623.

J'ai un diplôme de l'empereur Louis-débonnaire, de l'an 815, donné à l'abbé Dodon, où il est dit que cet abbé a présenté à Louis - le - débonnaire un diplôme de l'empereur Charlemagne père de Louis, par lequel il prenait sous sa protection le monastère de Bon-Montier, possédé par *des servantes de Dieu*. L'abbé Dodon demanda à l'empereur Louis la confirmation du même privilège en faveur de ce monastère; ce que l'empereur Louis accorda avec sa bonté et libéralité ordinaires. Donné à Aix-la-Cha-

(5) Histoire de Lorraine, tome 2. p. cccxiv.

(6) Voyez les preuves du tome V de l'histoire de Lorraine, au 1195.

(7) Histoire de Lorr. t. 2, p. cccxvi.

(8) 1344.

pelle ; aux ides de janvier, la vingt-sixième année de l'empereur Louis, indiction IX, par le diacre D. Durand, en la place d'Elisachas. On ne dit pas prêtre ce Dodon. Il était apparemment supérieur et directeur de l'abbaye de Bon-Montier pour le temporel et le spirituel. Ce monastère est encore possédé par des religieuses.

J'ai parlé d'Offonville dans son Article, etc.

BONNET. — Bonnet, *Bonadus*, village du diocèse de Toul, du domaine de France. L'église a pour patron saint Florentin. L'abbé de saint Mansui est collateur de la cure, et décimateur. Seigneurs, le sieur de Trichâteau pour les deux tiers, et le sieur de Haldat pour l'autre tiers ; bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Saint Gérard évêque de Toul, donna l'autel de saint Florentin de Bonnet aux religieux de saint Mansui pour en jouir après la mort du comte Tietselin, à condition que le jour de son ordination, qui est le 4 d'avant les calendes d'avril, ou le 24 mars, on en fasse la mémoire ou la fête à saint Mansui, et que l'on donne aux religieux un honnête repas ; et qu'au jour de son décès, on leur donne de même un bon repas, pour recommander son âme à leurs prières. Il ordonne aussi qu'on en use de même le jour de la mort du seigneur Volchere son ami fidèle et particulier, cruellement mis à mort le 4 des ides de janvier, ou le 10 de ce mois. Nous ne connaissons pas ce seigneur Volchere. La charte est de l'an 969. Après la signature de saint Gérard, on voit celles de Grimaldus pricier, de l'abbé Adson, d'Evrard et de plusieurs autres.

Annexe, *Touroille* ; patron, saint Michel ; décimateur, l'abbé de Saint-Mansuy ; seigneurs, le sieur Bertrand pour moitié, le sieur Curé pour l'autre moitié, M. le marquis de Mouy pour un vingt-septième sur la moitié de M. Bertrand.

Dans la paroisse de Bonnet, on voit, 1° la chapelle de l'annonciation, patron le Curé ; charge, une messe par semaine.

2° La chapelle de la Vierge et de S. Joseph ; patron, la famille des Joly.

Au voisinage de Bonnet est le prieuré de Notre-Dame et de saint Salaberge, vulgairement appelé le prieuré de *Richecourt*, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, fondé par saint Salaberge vers l'an 670.

Ce prieuré est chargé d'une messe fêtes et dimanches, et tous les vendredis de l'année. Le revenu en est considérable. Il consiste en une maison sise audit prieuré, avec plusieurs terres et prés ~~aux environs~~, la moitié de la seigneurie de Mandres en Ornois, un demi-tiers dans les grosses dimes de Hodelaincourt, une partie dans celles de Raudignecourt, un préciput d'un muid de blé et autant d'avoine sur les dimes de Loisey, et quantité d'autres menus revenus.

On conjecture que ce prieuré est un reste de l'abbaye que saint Salaberge avait commencée de bâtir sur les frontières des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, vers l'an 670. On peut voir ce que j'ai dit sur l'article de *Richecourt*.

Horville était autrefois annexe de Bonnet. Il en a été désuni, et érigé en cure par M. l'évêque de Toul Thiard de Bissy.

BONNEVAL ou **BONNEVAUX**, prieuré. — Bonneval, *Bona-Vallis*, prieuré de l'ordre de saint augustin, sous l'invocation de Nstre-Dame, diocèse de Toul, qui dépend du prieuré d'Hérial en Vosges, aujourd'hui uni à la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur en Lorraine.

Ce prieuré n'était dans son origine qu'un petit hermitage, qui servit de retraite à Wichard, frère d'Eugibalde fondateur d'Hérial ; mais s'étant accru par les aumônes et les donations qu'on lui fit, il devint par la suite un prieuré. Il est à la nomination du prier d'Hérial, qui y envoie un de ses religieux pour le desservir. Il est d'un très-petit revenu. Les trois prieurés d'Hérial, d'Abiey et de Bonneval ne faisaient anciennement qu'une communauté. Bonneval est situé sur le finage de la com-

munauté de Saint-Balmont. Il est du bailliage de Darney

BONNE-VOYE ET CLAIRE-FONTAINE, *Abbaye de l'ordre de Cîteaux dans le Luxembourg*. — L'abbaye de Bonne-Voye, ordre de Cîteaux, située à un quart de lieue de Luxembourg, sur le chemin de Thionville (1), a une origine si obscure, qu'on ne peut fixer l'époque de sa fondation. Quelques filles poussées par l'amour de la perfection évangélique, se retirèrent près d'une chapelle qui était érigée en cet endroit, et aux environs de laquelle il y avait quelques cabanes de lépreux, au service desquels elles se dévouèrent. Les comtes de Luxembourg favorisèrent cet établissement et y fondèrent une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Pour les lépreux qui étaient près de là, ils les transportèrent à la maladrerie de Pfsenthal, où ils bâtirent une église en l'honneur de saint Pierre martyr de Milan, de l'ordre de saint Dominique.

L'histoire de Cîteaux, porte que le monastère de Bonne-Voye fut fondé l'an 1200, sous le gouvernement de Guy II, abbé général de l'ordre. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette fondation aux seigneurs de Rodenmacheren, à cause des biens qu'ils y ont légués et parce que quelques-uns des filles de cette maison y ont fait profession.

BOPPART. — Boppart, nommée anciennement *Bodobriga* ou *Baudobriga*, aujourd'hui *Bopartem* ou *Boppardia*. Il y avait autrefois sous l'empire Romain dans cette ville, un préfet des arbalétriers *Præfectus Militum Ballistariorum* (2). Elle est située entre Coblentz et *Vosavia*, à neuf milles de Coblentz et à huit milles de *Vosavia*. *Vosavia* est *Ober-Vesel*. Il y avait anciennement un palais royal à Boppart, et on y voit encore aujourd'hui des ruines magnifiques, qui marquent que c'était un lieu très-considérable; Othon de

Frisingue (1) l'appelle, *Villam-Regalem* et le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, y tint une célèbre assemblée contre l'empereur son père, où se trouvèrent plusieurs princes et seigneurs qui favorisèrent sa révolte.

Boppart est situé dans l'archevêché de Trèves, au cercle électoral du Rhin (2). Elle a été autrefois ville libre et impériale; mais elle fut engagée en 1312, à Baudoin électeur de Trèves, par l'empereur Henri VII son frère. En 1237, elle se soumit volontairement à l'archevêque, et en 1494, elle fut unie à perpétuité à l'électorat de Trèves, sous Jean de Bade qui en était archevêque et électeur. Elle est dans le Hunsruck, au pied d'une colline sur le bord du Rhin, près des monts de Peder-nach et sur les frontières du bas comté de Catzenellobagen, à deux milles allemands au-dessous de Saint-Goar, et à cinq de Binghen, en allant vers Coblentz, dont elle est à pareille distance.

En 1497 (3), Boppart se révolta contre Jean de Bade archevêque de Trèves. Les habitans se moquèrent de l'interdit que l'archevêque prononça contre eux, ils créèrent de nouveaux juges et se préparèrent à la guerre. La ville fut assiégée et se rendit après douze jours de siège. Le prélat n'en tira aucune vengeance, et les traita avec une clémence qui fut admirée de tout le monde.

Nous avons vu en ce pays ci des seigneurs du nom de *Boppart* (4), dont il y a eu deux évêques de Metz, savoir: *Thieri Bayer de Boppart*, mort en 1583, et *Conrade Bayer de Boppart*, qui a siégé depuis 1415 jusqu'à 1454. Ces deux prélats firent une très-grande figure dans la Lorraine, et y furent en très-grande considération; ils sortaient d'une maison ancienne et illustre, alliée aux plus grandes

(1) Otho Frising, de gestis. Friderici I, c. 62.

(2) Baudran, diction. géographique, édition de 1705.

(3) Hist. de Lorr. t. 2, p. 931. et 932.

(4) Meurisse, hist. de Metz, p. 508 et 541.

(1) Berthol. histoire de Luxemb. tom. 4, p. 429, ann. 1234.

(2) Adrianus Vales. Notit. Callia. Bado-brige.

familles d'Allemagne et singulièrement aux comtes de Créhanze ; ils portaient d'argent à un lion de sable, armé, lampassé, et couronné d'or.

Conrade Bayer, portait écartelé au premier et dernier d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or ; au second et troisième, de gueules, à un bras dextre de femme, vêtue à l'antique, demi pliée, d'argent, mouvant de la partie sénestre, la grande manche descendant jusqu'au coude, ornée de deux bracelets et le rebord d'or, le premier en la partie de l'épaule et l'autre au milieu du premier et du rebord. La main au naturel, ouvrant le pouce et le premier doigt, et y tenant un anneau d'or, au chaton de..... et trois croix pommetées et fichées d'or, mises en triangle, une en chef et deux en pointe. Son père s'appelait Conrade de Bayer, et sa mère Marie de Parroye.

Thierry Bayer de Boppart avait été premièrement évêque de Worms, d'où il fut transféré à l'évêché de Metz, ayant été souvent employé à diverses ambassades vers les papes Urbain V et Grégoire XI.

Conrade Bayer de Boppart ne fut pas en moindre considération auprès des puissances séculières. Il fit divers voyages à Rome ; il fonda quantité d'églises et de monastères, et mérita par ses grands services, le titre de réparateur de l'évêché de Metz. Il fut nommé un des administrateurs ou des régens de Lorraine, pendant l'absence du duc René I^{er}. On peut voir le détail de son histoire dans notre histoire de Lorraine, et dans celle des évêques de Metz.

En 1444, Conrade Bayer commença à bâtir le château de Moyen, chef-lieu d'une des châtellenies de l'évêque de Metz. Thierry de Boppart commença aussi en 1451, à bâtir le bourg de Baccarat, et y fonda le couvent des Carmes, qui fut achevé par Conrade Bayer son proche parent en 1441. Jean de Bade archevêque de Trèves en 1461 (1), assiégea la

(1) 1461. Honthem, hist. Trevir, t. II, p. 321, 505 et 596.

ville de Boppart avec une armée de 12000 hommes, il y vint avec ses vassaux et ses confédérés, on employa au siège des canons, dont les uns tiraient des boulets de pierre, les autres des boulets de fer fondu ; le siège dura plusieurs jours. La ville fut obligée de capituler et de se rendre. L'archevêque y entra à la tête de sa noblesse, ayant son maréchal qui portait devant lui le grand étendard de l'état de Trèves.

En 1591, Henri Bayer de Boppart, chevalier, tenait la forteresse d'Albestroff, dépendante de l'évêque de Metz. Raoul de Coucy évêque de cette même église, Ferri évêque de Strasbourg et Charles II duc de Lorraine (1), se liguerent pour lui faire la guerre.

BOSSERVILLE ou BOCERVILLE, Chartreuse. — Bosserville ou Bocerville, chartreuse située sur la Meurthe, à une lieue de Nancy, tirant vers Saint-Nicolas. Ce fut le duc Charles IV qui la fonda en 1632, en voici l'occasion : Melchior la Vallée un de ses aumôniers, et chantre de la collégiale de saint George de Nancy, ayant été arrêté en 1631, dans sa maison de plaisance à Sainte-Anne, entre Laxou et Nancy, fut accusé de magie, de sortilège et libertinage, condamné et exécuté au mois de juillet même année ; tous ses biens et en particulier sa maison de Sainte-Anne, furent confisqués au profit de son altesse, qui les destina dès lors à commencer la fondation d'une chartreuse.

Il en écrivit au général de cet ordre, qui lui envoya le procureur de la chartreuse de Rhétel proche Sierk, pour accepter cette fondation. Les lettres-patentes en furent expédiées le 19 juillet 1632. On y envoya d'abord sept religieux prêtres et trois frères convers, tirés de la chartreuse du Mont-Dieu, diocèse de Reims qui s'établirent dans la maison nommée de Sainte-Anne.

Les guerres et la peste qui désolèrent la Lorraine pendant les années 1634 et 1635, obligèrent les chartreux de Sainte-Anne

(1) Vignier, p. 171.

de se retirer au Mout-Dieu, ne laissant que deux frères conuers dans la maison de Sainte-Anne.

Le duc Charles IV, étant rentré dans ses états en 1661, fit de nouvelles donations aux chartreux, et s'engagea à leur faire bâtir une chartreuse à ses dépens, affectant pour cela une somme de cinquante mille fr. barrois. Enfin en 1666, il leur donna la terre de Bosserville, où ils commencèrent la belle et magnifique chartreuse que l'on voit aujourd'hui. Ce prince étant mort hors de ses états en 1675, son corps fut rapporté en Lorraine et enterré sans solennité à Bosserville en 1717. Le prince Charles-Henri de Vaudémont son fils, mort le 14 janvier 1723, y a aussi été inhumé.

Bosserville était autrefois une paroisse, elle fut supprimée le 21 d'avril 1684, il n'en reste qu'une chapelle qui sert aux fermiers et aux domestiques de la chartreuse.

BOUCONVILLE. — Bouconville, village du diocèse de Metz, doyenné de Gorze (1); office et prévôté de Bouconville, dont il est le chef-lieu, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, prévôté royale du bailliage de Saint-Mihiel, unie à celle de Mandre en 1722. Bouconville est à cinq lieues de Pont-à-Mousson, à trois lieues de Saint-Mihiel; le roi en est seul seigneur.

Il y avait à Bouconville un prieuré fondé vers l'an 1100, par Arnoud religieux conuers de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, sous l'abbé Laurent, qui ayant un fief à Bouconville, y fonda un prieuré qu'il donna à cette abbaye; Arnoud était frère de Richard évêque d'Albane, qui avait été chanoine de Metz, et ensuite avait été élevé à l'épiscopat, en reconnaissance de son attachement fidèle au Saint-Siège, contre l'anti-pape Clément III.

Il y avait au même lieu un château, où Henri de Bar, seigneur de Pierrefort,

fonda une chapelle castrale, et deux chanoines pour la desservir. Il fit son testament en 1368, et ordonna à ses exécuteurs testamentaires, de donner aux deux chanoines qu'il y fonda de nouveau, des prébendes de même valeur qu'à ceux qui y étaient déjà établis (1), et pour cet effet, il leur permit de prendre de ses biens à Frémeréville, à Sambumont, à Gironville, et sur le moulin de Bouconville, en suffisance.

En 1321, Edouard comte de Bar, reçut en fief du duc Ferri IV, les châteaux de l'Avant-Garde, Pierre-Fort et Bouconville, à condition que ledit duc Ferri ne donnerait aucun secours au roi de Bohême contre ledit comte de Bar.

L'église de Bouconville n'était qu'une annexe de Xivray, et dès l'an 1715, les habitans sollicitaient son érection en cure; ce qu'ils obtinrent enfin de l'évêque de Verdun, après que le duc Léopold par lettres du 21 juin 1719, eut consenti que deux chapelles qui dépendaient du château, fussent unies à la cure de Bouconville. Il y a dans ce lieu un petit hôpital de fondation ducale, avec une chapelle en titre.

La prévôté royale fut unie en 1720 (2), à celle de Mandres-aux-quatre-Tours. Elles sont à présent toutes deux supprimées.

Dans un titre de Charles-le-Chauve pour l'abbaye de Saint-Mihiel, il est dit, que Bouconville était *in Pago-Carmensi*, sur le Maid, ou sur le rapt de Maid.

Voyez ci-après CARMOIS.

Il y a près de là un étang considérable d'environ une lieue de circuit, il abonde en Morelles (3), le roi va tous les ans à la chasse de ces oiseaux.

L'on compte à Bouconville environ 40 Habitans.

BOUCQUENOM ou **BOUCQUEMONT.** — La petite ville de Boucquenom, qui est encore fermée de murailles et fortifiée d'anciennes tours, est située à droite de la

(1) *Ibidem*, p. dcxlix.

(2) Benoît, hist. de Toul, p. 73.

(3) Voyez M. Durival, p. 287.

(1) Hist. de Lorr. t. I, p. 1249, et preuv. p. 219, etc.

Sare, vis-à-vis du Neuf-Sarwerden-Nassau, deux lieues au-dessous de Fénétrange, à quatre de Sarguemines et six de Bitché. Il y a une église paroissiale, des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui obtinrent le 1^{er} mars 1631, la permission de s'établir à Boucquenom; ce qui n'a été confirmé qu'ensuite des lettres du duc Léopold, du 29 janvier 1721.

Le duc Charles IV, avait toléré la confession d'Ausbourg à Boucquenom et à Sarwerden. Le dernier ministre Luthérien abjura à Metz en 1685. Louis XIV avait son quartier général à Boucquenom en 1685.

Cette ville porte d'azur à la bande onnée d'argent, marquant une rivière.

Il y a en ce lieu une prévôté royale, qui ressortit au bailliage de Sarguemines. Les pères jésuites y ont un petit collège fondé par le duc François II, le premier décembre 1630, et rétabli par Louis XIV. Ce collège avait presque cessé d'être fréquenté lorsqu'en 1749 les classes reprirent leur activité. On y enseigne les langues latine, allemande et française. Les jésuites qui tiennent ce collège, sont de la province de Mayence. Boucquenom est du diocèse de Metz.

Voyez SARWERDEN.

BOUDONVILLE. — Boudonville. On nommait autrefois Boudonville ou Saint-Dizier, un petit village qui était entre la porte de la Craffe, aujourd'hui de Notre-Dame, et le village de Margéville. Ce village de Saint-Dizier qui était comme le faubourg de Nancy de ce côté-là, fut ruiné par les ordres du duc Charles III, en 1591 et 1592, afin de résister à une armée de quarante mille allemands, que le roi Henri III avait fait venir d'Allemagne à son secours (1). Cette armée d'allemands fut défaits par le duc de Guise, après avoir passé le Madon à Pont Saint-Vincent, le 8 septembre 1547. Il est certain qu'en 963, ce lieu s'appelait encore *Bodonis-Villa*. L'empereur Othon, dans la confir-

mation des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, exprimée (2), *Capellam Bodonis-Villæ, dicatam in honore sancti Desiderii*, et saint Gérard évêque de Toul en 968, confirma la même chapelle de Boudonville, consacrée à Saint-Dizier, à la même abbaye de Bouxières-aux-Dames.

Boudonville subsiste encore aujourd'hui au-delà de la porte Notre-Dame, sur le chemin de Nancy à Metz; mais le faubourg et l'église de Saint-Dizier ne subsistent plus, comme nous l'avons dit; il subsistait encore en 1457, et avait ses seigneurs particuliers. On peut voir ce que nous avons dit sur Nancy et sur le prieuré de Notre-Dame de Nancy. Pour indemniser les particuliers, la plupart bourgeois de Nancy, qui avaient leurs maisons et leurs jardins dans ce faubourg, le duc Charles III leur fit assigner des places entre les terrasses et fortifications de la ville-neuve.

BOULANGE. — Boulange, village et ancien château à la source de la Fauche, à une demie lieue de Sancy, diocèse de Metz, doyenné de Rombach; la cure est à la nomination des chanoines de la cathédrale de Metz.

Je crois qu'elle est nommée en latin *Bollinga*, dans les vieux titres.

La maison de Boulange à présent éteinte, était de nom et d'armes, et portait pallé d'or et d'azur de six pièces.

BOULAY ou **BOULA** ou **BOLCHEN.** — Boulay ou Boula, prévôté appartenante à la Lorraine, située dans la Lorraine Allemande, diocèse de Metz, entre la Niède et la Sâre, entre Metz et Sare-Louis, à la gauche d'un ruisseau appelé Kalsbach, que la Niède reçoit par sa droite, à une demi-lieue de là; Boulay est à trois lieues de Bouzonville, de Sare-Louis et de Saint-Avoid, et à six de Metz. Il y a avec le bailliage, recette des finances, hôtel-de-ville, une paroisse dans laquelle il y a une primacie. Boulay a été autrefois possédée par des seigneurs fort puissans, qui ont fait la

(1) Hist. de Lorr. t. I, p. 372.

(2) Ibid. p. 381.

guerre à la ville de Metz. Robert de Lorraine, fils du duc Simon I^{er}, épousa vers l'an 1136, *Demonde*, fille et héritière d'*Oalde*, comte de Boulay.

On trouve plusieurs lettres de reprises de Boulay faites par les comtes de Chini, pour ce qu'ils tenaient du duc de Bar à Boulay. La première de ces lettres est de l'an 1216 (1). Le duc Simon I^{er} qui est mort en 1159, gagna une grande bataille contre les Messins, dans la plaine de Boulay.

En 1586 (2), le seigneur de Boulay, avec les seigneurs Gérard de Blankenheim, le duc de Julliers et le comte de Nassau, défièrent la ville de Metz, et mirent le feu à une grande partie du pays Messin. Après leur retraite, ceux de Metz à leur tour, allèrent faire le dégât autour de Boulay.

En 1587, les Messins se rendirent encore devant Boulay jusqu'à trois fois, sans y rien faire de mémorable, sinon qu'ils y tirèrent plusieurs coups d'artillerie et de bombardes ; mais ceux de Boulay leur prirent quinze lances de Soudoyeurs, et entr'autres Bertrand de Varize.

En 1402, le sire de Boulay, accompagné de quelques seigneurs de Metz et de quelques soldats Lorrains, chassa des environs de Metz, certains pillards qui ravageaient les campagnes ; il les prit tous et ne perdit que très-peu de ses gens.

En 1406, le duc Charles II, avait guerre contre les comtes de Nassau, de Sarwerden, de Salm, et le seigneur de Boulay. Pour leur résister, il se ligua avec Henri sire de Blâmont.

En 1402, le sire de Boulay avec d'autres grands seigneurs du pays, déclarèrent la guerre à ceux de Metz, et en firent plusieurs prisonniers. La guerre recommença en 1405, et comme les bourgeois de la ville de Metz étaient alors en dissension entr'eux, plusieurs citoyens furent faits prisonniers par la mauvaise conduite de leurs chefs, qui ne s'entendaient pas bien

entr'eux, ni avec leurs troupes. Le sire de Boulay fut fait prisonnier à la journée de Bulgnéville, en 1431.

Je ne vois pas que les seigneurs de Boulay aient pris le titre de *Comtes*. La prévôté et office de Boulay comprend jusqu'à 45, tant bourgs que villages et hameaux. La ville de Boulay relevait autrefois des comtes de Bar, comme on le voit par les lettres de reprises faites aux comtes de Bar, par les comtes de Chini, pour ce qu'ils avaient à Boulay en 1216, etc.

L'an 1501, Gérard de Relanges évêque de Metz, donna ses lettres pour permettre de transférer l'église de Boulay, du château où elle était, en un lieu plus commode, le sixième jour d'après la Trinité 1501. Gérard de Relanges mourut la même année.

En 1502, Elisabeth de Rodemaker, céda au duc de Lorraine, le droit de rachat du château, terre et seigneurie de Boulay et ses dépendances : le duc René en fit le rachat en 1503, et en cette même année il confirma tous les droits, franchises et libertés de ladite ville de Boulay.

En 1408 (1), le 27 de juillet, le seigneur de Boulay nommé Gérard, s'était ligué avec Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy ; Amé ayant été fait prisonnier, les confédérés lui donnèrent six mille francs pour lui aider à payer sa rançon, dont il leur donna quittance le 27 juillet 1408.

Le traité d'accommodement est du 28 juillet 1408.

En 1503, René II duc de Lorraine, s'engagea à confirmer aux habitans de Boulay, leurs franchises et libertés, par acte du 12 septembre 1503.

En 1635 (2), Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg et de Lixim, comtesse de Boulay, baronne d'Apremont, dame de Sampigny, prêta au duc Charles IV son frère, une somme de trois cents mille francs, pour lesquels le duc Charles lui

(1) 1216.

(2) Philippe de Vigneule, chron. de Metz.

(1) Archives de Lorraine.

(2) Mémoires, mss.

vendit à faculté de rachat, son domaine de Boulay; la princesse Henriette revendit parti de ce domaine, aussi à charge de rachat, à dame Magdeleine de Reiffenberg, veuve du seigneur de Pallant, pour la somme de quarante mille deux cents francs; elle vendit avec le domaine de Boulay, les autres terres de Guenekirchen, Helstroff, et Macher et les Marais, dit le *Türe*, en dépendant,

Cette partie du domaine de Boulay vendue par Henriette de Lorraine à Magdeleine de Reiffenberg, a été retirée des mains de dame Julienne de Breton de la Touche, veuve du sieur de la Cour, par M. le marquis de Custine, gouverneur pour lors de la ville de Nancy, et colonel du régiment des gardes; par retrait féodal obtenu du duc Léopold I^{er}.

La coutume de Lorraine est suivie à Boulay; mais Saint-Avoid, la Chambre, Lixim, Erbesing, Dourdhall, Fresbouze, Haute-Vigneule, Hambourg haut et bas, l'Hôpital, Macheren, Ebersviller et Valmont, sont régis par la coutume de l'évêché de Metz.

Le bailliage de Boulay contient environ soixante-quinze villages ou hameaux; il y a dans Boulay: bailliage, recette des finances, hôtel-de-ville; paroisse du diocèse de Metz. Le château ayant été cédé aux Récollets Irlandais, ils y ont bâti leur couvent. Il y a des juifs à Boulay qui y occupent une rue entière et y tiennent synagogue.

BOULIGNY. — Boulogny, village sous la châtellenie de Steyay. Ce village ne fait qu'une même et seule communauté avec celui d'Amersmont; diocèse de Verdun; office de Nerré-le-Sec, recette de Brier; juridiction du juge-garde du seigneur, qui est M. de Boudères d'Ervesin; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Les dames de sainte Catherine de Verdun, prennent part dans la diane. Il y a dans ces deux villages environ 58 habitans.

La maison de Boulogny, maison de non et d'armes, à présent éteinte, portait d'azur

à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable.

BOURLEMONT ET FREBECOURT. — Bourlémont ou Bohainmont, château situé entre la ville de Neuf-Château et l'abbaye Muraud, dans la paroisse de Frebécourt; cette paroisse a pour patron sainte Colombe, collateur l'abbé de Muraud, ordre de Prémontré; la cure est régulière; décimateurs, le prieur de Saint-Jacques du Mont, pour un tiers des grosses et menues dîmes, le titulaire de la chapelle de saint Vincent pour un tiers et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, M. l'abbé de Bourlémont, bailliage de Chammont, parlement de Paris, officialité de Vancouleurs, intendance de Champagne.

Il y a dans le château de Bourlémont, une chapelle dédiée à saint Vincent, fondée en 1536, par R. P. Claude d'Anglure de Bourlémont, abbé de Muraud, par Saladin d'Anglure, seigneur de Bourlémont et de Couffans, et par Marguerite de Lignéville son épouse. Patrons, M. l'abbé de Bourlémont et M. l'abbé de Muraud, à l'alternative; le premier est patron laïque et M. l'abbé de Muraud est patron ecclésiastique. Charge: une messe fête et dimanche et les mercredis et vendredis. Revenus: le tiers des grosses et menues dîmes de Frebécourt; une maison, un demi jour de vigne, et douze francs barrois de rente.

Item, la chapelle de saint Jean au château de Bourlémont. Patron, le seigneur. Revenu, cent vingt francs. Charge: une messe tous les jendis.

Le château de Bourlémont a donné le nom à une illustre maison qui est à présent éteinte, et qui est entrée dans celle d'Anglure par le mariage d'Ogier d'Anglure avec Jeanne de Bourlémont. Il faut toutefois qu'il y ait encore en depuis ce mariage des seigneurs du nom de Bourlémont, puisque le comte de Bourlémont, quoique blessé à la bataille de Consrabrik en 1675, rallia cinq cents fantassins des troupes françaises, et les ramena à Metz tambour battant. Le même comte de Bourlémont

fut tué au siège de Luxembourg en 1684. Voyez l'histoire.

Le R. P. Benoit Picard capucin de Toul (1), a donné la généalogie de la maison de Bourlémont, à l'occasion de Thomas de Bourlémont évêque de Toul, nommé en 1350, mort en 1350. La maison de Bourlémont portait facé d'argent et de gueule de huit pièces.

Le château de Bourlémont est situé sur une éminence à la gauche de la Marche, entre Neuf-Château au midi et Brixel au nord.

BOURMONT, ville, SAINT - THIEBAUT ET HAREVILLE prieurés. — Bourmont, ville sur une montagne, à droite de la Meuse, à treize lieues de Nancy, à quatre lieues de Neuf-Château; il y a sénéchaussée et bailliage, hôtel-de-ville, maîtrise des eaux et forêts, et recette des finances et des bois, avec une collégiale considérable, composée d'un prévôt et de dix chanoines. Cette collégiale fut transférée de la Mothe à Bourmont en 1645, après le dernier siège et la démolition de cette forteresse.

Thiebaut comte de Bar avait fondé en 1239, un chapitre à la Mothe, de la manière que nous l'avons rapporté sous l'article de la Mothe; ce chapitre devait être composé de treize chanoines, y compris le prévôt, qui avait deux prébendes. Il y avait de plus quatre vicaires, deux chapelains, un maître de musique, un clerc de chapitre, et quatre enfans de chœur.

Le bailliage de Bourmont est du ressort de la cour souveraine de Lorraine, et se ferme environ quarante-cinq villages ou hameaux; il est dans le diocèse de Toul, excepté Colombé, Brevaune, Damblain et Germainville, qui sont de celui de Langres. La coutume de Lorraine est suivie dans une partie de Mandres-sur-Verre, à Norroy-sur-Verre, à Saulxures-les-Bulgnéville, Outrancourt et à Roncourt. Les

(1) Benoit Picard, hist. de Toul, p. 479.

autres lieux de la dépendance sont régis par la coutume de Bassigni.

Cette coutume fut réformée dans le château de la Mothe en 1580, par les états du Bassigni, qui s'y étaient assemblés sur une ordonnance du grand-duc Charles III, du premier octobre de la même année, et vérifiée au parlement de Paris en 1585; elle est pour tout le Bassigni ducal. Mais le bailliage de Bourmont étant sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine, et le surplus sous celui du parlement de Paris, ces deux cours expliquent les difficultés de cette loi municipale, chacune suivant ses principes, ce qui met la différence dans la jurisprudence.

Bourmont est chef-lieu d'une ancienne sénéchaussée, qui avait été transportée à la Mothe, d'où elle revint à Bourmont.

L'église paroissiale de Bourmont est du diocèse de Toul, dédiée à la Sainte-Vierge dans son Assomption. Patron, le chapitre du lieu, décimateur, le même pour le tout en donnant portion au curé.

Il y a dans l'église paroissiale de Bourmont, cinq chapelles sous l'invocation de saint Florentin, dont le revenu est de trois cents francs à chacune. Le roi de Pologne comme duc de Lorraine en est patron. Les chapelains qui y étaient autrefois au nombre de dix, y faisaient l'office canonial. Charles III, par arrêt du 22 juillet 1603, du consentement du seigneur évêque, en supprima trois. Robert duc de Bar, en 1562, le 4 mai, fonda deux chapelles à l'autel de Notre-Dame, dans l'église collégiale de la Mothe, avec obligation aux chapelains de dire tous les jours une messe-haute, et de réciter l'office de Notre-Dame. Ces deux chapelles ont été transférées à Bourmont. Le duc Léopold par arrêt de son conseil d'état du 13 décembre 1712, unit à la collégiale de Bourmont les chapelles fondées par ses prédécesseurs dans l'église de saint Florentin de Bourmont, et augmenta par ce moyen le chapitre d'une prébende. Mais le roi Stanislas en place de cette prébende y a établi deux vicaires par arrêt de son conseil du 9 mars 1755.

Le doyenné ecclésiastique de Bourmont est composé de trente paroisses, neuf annexes, un chapitre, trois prieurés, une commanderie, dix chapelles, un hôpital, deux maisons religieuses, et neuf hermitages ou oratoires; les prieurés sont *Saint Thiébaud* sous Bourmont, *Harville* et *le Bourg Sainte-Marie*, tous trois de l'ordre de Saint Benoît. *Saint-Thiébaud* est en règle; le bourg *Sainte-Marie* est en commande, *Harville* est aussi en règle.

Le château et la ville de Bourmont étaient ceints d'un mur épais de six pieds en certains endroits, et de huit en d'autres endroits, flanqué de quarante-deux tours plus élevées que le mur de deux toises et demie, distante l'une de l'autre de vingt-toises; ses murs étaient défendus par un fossé large et profond, creusé dans le roc. Outre les fossés de la ville, il y en avait un second d'une profondeur prodigieuse, qui entourait le château. Il ne reste aujourd'hui qu'une petite partie des tours et du château, et quelques pans de murailles.

Il y a quelque temps qu'on trouva dans les débris du château, des étuves où il y avait deux bassins faits en rond et en forme de cal de lampe, pavés de petits carreaux semblables à des dés à jouer, de couleurs différentes et d'une dureté pareille à celle du marbre. L'eau y descendait d'une montagne voisine, par des canaux de pierre de taille d'une grosseur prodigieuse. A l'extrémité d'une colonne renversée, on trouva une petite statue de bronze qui représentait un empereur. On y trouva aussi deux grands plats d'étain de trois ou quatre pieds de diamètre, dont on fit présent à Madame royale.

L'ancienne levée des romains qui va de Langres à Toul, est encore sensible auprès de Bourmont. Un peu au-dessus de cette ville, on voit le village nommé *Romain-sur-Meuse*, anciennement *statio Romanorum ad Mosam*. Il y a encore un autre village à deux lieues de Bourmont, nommé *Romain-aux-Bois*, *statio Romanorum ad nemora*.

On voit dans Bourmont un couvent de religieux de la Sainte-Trinité fondé par M. Erard Maréchal, prêtre et chanoine de Bourmont. Ces religieux obtinrent permission de s'y établir, le 21 décembre 1707. L'église fut bénite le 6 mars 1708. Ils sont obligés d'y enseigner la langue latine.

Les religieuses Annonciades-Célestes y ont été fondées par M. de Malaincourt.

Le prieuré de Sainte-Marie: Je n'ai pu découvrir ni quand, ni par qui il a été fondé. Le pouillé de Toul du R. P. Benoît met le bourg Sainte-Marie dans le doyenné de Bourmont, et dit que ce lieu est annexe de Romain, que le prieur est seigneur du lieu, et que le prieuré, qui est en commande, vaut 1200 livres.

La chapelle de saint Nicolas fondée à Bourmont, par les sieurs de Lisle.

La chapelle de la Ste. Famille fondée par M. de Malaincourt. Patron, M. de Rancourt; charges, une messe tous les lundis, et quatre pendant l'année.

L'hermitage de Belle-Fontaine.

ANNEXE: Gonaincourt. Patron, saint Martin. Mêmes décimateurs.

AFFRANCHISSEMENT DE LA VILLE DE BOURMONT, PAR THIERIAUT, COMTE DE BAR, EN 1248.

EXTRAIT DE LA CHARTRE DE BOURMONT.

Je Thieriaut, cuens de Bar, fais savoir à tous, que je ai mis mon châtél et ma ville de Bourmont à franchise, en telle manière que chacuns qui maines en la ville, et qui viendra por manoir, doit rendre à mon ménestrel cinq sols d'entrée, et chacun an cinq sols d'eschets, à Pasques la moitié, et à la Saint-Remy l'autre, et qui ne payeroit cet eschet dedans lesdits termes devant dits, ils rendront autant d'amande; pleine amande doit douze deniers; cops donnés sans sang, doit cinq sols; cops où il a sang, quinze sols; pleine purgé doit quatre deniers, et doit rendre le dommage à ceux il l'aura fait; li brebis doit un denier, le porc deux deniers, li oyes deux deniers, et lo dommage rendre.

S'aucuns est trouvé de nuit, ò de jor en dommage d'autruy, en jardins, en preys, en champs, en melx, en vignes, il doit cinq sols et lo damage rendre, ò il perdra l'oreille; li commis de la ville eslira le mair et les eschevins, et quant ils seront eslits, ils seront francs au signor et aux borjois. Tant que li plaid sera plains, il sera davant le mair et les eschevins; et si bataille y est jugée, elle sera déduite davant le signor, ò davant le sénéchal, et s'ils sont armés et concordés et vint sans coup férir, chascun d'eux doit huit sols et six deniers; et si les cops donnés et concordés, et vint sans bataille entr'eux, chascun doit quinze sols; le vincu en bataille cent sols, et le damage rendre; li champion lors vincu perdra le pied où le poing. Li mulete et le larrancin demourant en la main dn signor, si aucuns delment les fosses de la ville, il doit vingt et cinq sols.

Si aucuns borjois se volait partir de la ville, il pora vendre la sienne chose sans contredit à homme manant en la ville.

Ors ce que s'il vend sa maison et il enva, il doit de chacun vingt sols douze deniers, et s'il la vend et il ne va, il ne doit rien, et s'il l'avoit donné à son fils ou à sa fille, li reménante seuroit même.

Fausse mesure doit vingt-cinq sols ou le poing.

Totes ces rentes et ces amandes sont aprofitées fort; li borjois de la ville doivent aller aux cris et aux chevauchées de mes quatre châteaux et des châtellenies que j'ai en Bassigni et en Borgonne, et que je y envois, si je les y asquettois à la renquette de mon sénéchal, ou de celui qui y sera par moi et aux miens, et qui ni iroit, et il n'y pooit mettre leur besogne, il pauroit dix sols, et ce ne les semouvant, là où mes cors seuroit en cette terre du Bassigny, y doivent venir deux jors... Si donque senront aux miens, et s'il poroit avoir et tenir roncins et armures de fer por sa garde et surement, le mair et li eschevins, et il les doit avoir, et seront quittes des cinq sols d'échets; et si j'avois ou asquettois molin en banc, li bor-

jots devroient mourir à mon molin, et s'aucuns cas advenoit en la ville, ou en banc qui ne puet être trouvé en cette chartre, on se tinroit à l'us et au droit de Viterry.

Ors de ces choses avant dites, les borjois sont quittes de totes tailles, de totes prises, de totes crevances; fors que du cens s'ils le doivent; on ne peut rentenir en cette franchise nul de mes hommes, ne des hommes à mes hommes, si je ne volois; qui vodra être de la franchise, il li convient demorer en châtél, ou en la ville; et cette franchise je ai créance à tenir par mon serment, et le doivent tenir sil qui après moi vinront; en tesmoignage de cette chose, j'ai fait mettre mon scel en ces lettres, qui furent faite en l'an que le milliaire coroit por mille deux cens quarante-huit ans, au mois de septembre, scélé d'un scel bien ancien, pendant avec un cordon de soie: ledit scel représentant en grand les armes de Bar d'un cotté, les mêmes armes en petit de l'autre, avec une inscription gothique autour des écussons.

Pour copie collationnée à l'original de la chartre ci-devant transcritte, lequel original est en parchemin sain et entier, par moi secrétaire à l'hôtel-de-ville de Bourmont, soussigné ce 19 mars 1754.

DEHAU, secrétaire.

La maison de Bourmont portait d'or à une tête arrachée de lion de gueule, lampassée de même, dentelée, allumée et couronnée d'argent. Les armes de la ville de Bourmont sont coupées d'azur à la montagne d'or, surmontée d'un alérion d'argent côtoyée d'un soleil d'or et d'une lame d'argent, et d'argent à deux barbeaux adossés d'azur, accompagnés d'une croix recroisetée, au pied fichée de même.

PRIEURÉ DE ST.-THIÉBAUT (1). — Saint Thiébaud, petit bourg sur la Meuse, vis-à-vis Bourmont, fut fondé avant l'an 1125, puisqu'en cette année, Ricuin, évêque de Toul, confirme la fondation de ce monastère, qui était situé sur un fond appartenant aux religieuses de saint Jean de Laon,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 269.

comme dames de Bourmont et de son territoire. Ces religieuses ayant formé quelques difficultés sur cette fondation contre Lanson, abbé de St. Mihiel, les parties s'en rapportèrent à Ricuin, évêque de Toul, qui les mit d'accord en assignant aux dames de St. Jean de Laon un cens de deux sous Tulois, que les religieux de St. Thiébaud-sous-Bourmont payeraient annuellement au jour de St. Jean-Baptiste à l'abbaye de St. Jean de Laon, occupée aujourd'hui par les bénédictins de la congrégation de St. Maur.

Il paraît par le titre de l'évêque Ricuin que Bourmont, ou comme il l'appelle, *Bolmont*, était alors possédé en fief par Hugues, fils de Hugues, comte de Champagne, qui le tenait de ses ancêtres. Ceci nous insinue que cette terre venait aux dames de St. Jean de Laon, par la succession de Ste. Salaberge leur fondatrice, sœur de Bodon Leudin, évêque de Toul, lesquels étaient natifs des environs de Neufchâteau, et y avaient une partie de leurs biens paternels.

La tour ou le donjon de Bourmont fut dans la suite possédée par le duc Ferri IV de Lorraine, qui la donna en fief à Edouard, comte de Bar en 1322 (1), avec les autres fiefs, que Pierre de Bar, oncle d'Edouard, tenait du même duc, entre la Meuse et la Moselle.

En 1236, le pape Grégoire IX confirmant les donations faites par le comte de Bar à l'abbaye de Ste. Houd (2), qu'il avait fondée, fait mention expresse de la Grange de St. Pierre de Lemmont, qu'il tenait de la libéralité de Pierre de Bourmont, Gentil-homme (*Miles.*)

PRIEURÉ DE HARÉVILLE. — Quant au prieuré d'Haréville, il est situé dans le village d'Haréville, à trois lieues de Mirecourt, au diocèse de Toul, sur la Meuse. Seigneur, le duc de Lorraine (3). Le prieuré fut fondé sous Nanterre, abbé de

St. Mihiel, vers l'an 1032; il est aujourd'hui en règle, mais il n'y demeure aucun religieux.

L'abbé de St. Mihiel en est collateur.

Le prieuré d'Haréville est réuni par bulles apostoliques du 25 août 1749, à l'abbaye de St. Mihiel, et le revenu dudit prieuré doit être partagé, les deux tiers à la Mense Abbatiale, et l'autre tiers à la Mense Conventuelle de ladite abbaye.

Le corps de saints Calixte, pape et martyr, que l'abbé Nanterre avait apporté de Rome, y fut déposé, et y repose encore aujourd'hui. Le duc René II obtint que la meilleure partie du revenu du prieuré fût uni à la collégiale de la Mothe, aujourd'hui transférée à Bourmont.

BOUVIGNI. — Bouvigni, petit village ou hameau du diocèse de Verdun, office de Norroy-le-Sec, recette de Briey, juridiction du juge-garde, des Seigneurs et dames, qui sont M. le marquis de Renne-pou et madame la marquise des Armoises, bailliage de St. Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron St. Martin; l'abbé de Gorze et celui de Châtillon nomment alternativement à la cure, il y a dans ce lieu 6 ou 7 habitans.

La maison de Bouvigni de nom et d'armes, à présent éteinte, sous la chatellenie de Nancy, portait d'argent à trois pals de sable.

BOUXIERES - AUX - DAMES. — Bouxieres-aux-Dames, abbaye de bénédictines, aujourd'hui sécularisées et chanoinesses, située sur une hauteur à une lieue de Nancy, au nord, sur la rivière de Meurthe, ayant au bas le village de Bouxieres, diocèse de Toul. L'abbaye fut fondée en 936 par St. Gauzelin, évêque de Toul, qui y établit pour première abbesse Rosilde, qui avait vécu quelque temps religieuse dans la ville de Verdun, qui amena avec elle à Bouxieres plusieurs filles vertueuses, qui y vécurent dans une grande régularité pendant plusieurs siècles. Elles suivaient la règle de St. Benoit, comme il paraît par le titre de leurs fondations, et par une bulle d'Etienne IX de l'an 942.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 578.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 478.

(3) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 563 et 564, preuves, et l. 9, p. 1091.

Mais on dit que dès l'an 1452 elles avaient embrassé l'état de chanoinesses séculières, où elles se sont maintenues jusqu'à présent sans faire aucuns vœux. Elles n'admettent dans leur chapitre que des demoiselles de condition et d'une noblesse de seize quartiers bien prouvés; l'abbaye est régulière et s'est maintenue jusqu'aujourd'hui dans le droit d'élection; il y a dans ce chapitre quinze prébendes, dont l'abbesse en a deux. Il y a deux chapelains destinés à les servir, stipendiés du chapitre.

La paroisse du village de Bouxières-aux-Dames a pour patron St. Martin, collateur le chapitre, décimateur le même chapitre pour les trois quarts, et le curé pour l'autre. L'Évêque de Toul a droit de nommer une dame dans le chapitre de Bouxières-aux-Dames, à cause de la fondation de l'abbaye par St. Gauzelin évêque de Toul: on compte jusqu'à huit chapelles fondées dans l'église de l'abbaye ou de la paroisse. Cette paroisse a pour annexe Pixécourt; décimateur, le chapitre et le curé pour moitié, l'autre moitié est au prieuré de Lay. On conserve dans l'église de l'abbaye de Bouxières un livre des évangiles qui a servi à l'évêque St. Gauzelin; mais qui a été écrit par l'ordre d'Arnalde un de ses prédécesseurs; on y conserve aussi le peigne d'ivoire du même saint. On voit sur la croupe de la montagne voisine, une chaire de maçonnerie, d'où l'on prêchait autrefois les pèlerins, qui venaient en foule en pèlerinage en ce lieu, et qui ne pouvaient être contenus dans l'église de l'abbaye qui n'est pas grande. On y va encore aujourd'hui le jour de la Trinité en pèlerinage: on peut voir la liste des abbesses de Bouxières dans le dernier tome de notre Histoire de Lorraine. La comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay est inhumée à Bouxières-aux-Dames; elle avait vendu à St. Gauzelin le village d'Agincourt, situé au-dessous du village d'Eumont. Agincourt reconnaît aujourd'hui l'abbesse de Ste. Glossinde de Metz pour collatrice de la cure et pour décimatrice pour les deux tiers de la dime.

L'évêque St. Gauzelin, fondateur de Bouxières-aux-Dames y est inhumé et honoré.

La maison de Bouxières à présent éteinte, portait lozange d'argent et de sable.

BOUXIERES-AUX-CHENES. — On connaît encore dans ce pays d'autres lieux du nom de *Bouxières*, comme *Bouxières-aux-Chènes*, village répondant à Amance, dont il n'est pas éloigné; l'église est dédiée à Ste. Madelaine et à St. Quentin: la cure fut unie à la collégiale de St. George de Nancy, par Hector d'Ailli, Evêque de Toul, à charge de payer à la chambre épiscopale le droit d'union. Collateur, le dit chapitre de St. George. Décimateurs, le curé pour le tiers de la grosse et menue dime, l'abbesse de St. Pierre de Metz pour les deux tiers. Seigneur, le roi de Pologne. Cour souveraine de Lorraine. Chapelles: la *Chapelle de St.-Nicolas*, collateur, le chapitre de St. George de Nancy.

La chapelle dans la maison du S^r Dombole, dont il est collateur.

ECUELLE, Scutella, dépend de la paroisse de Bouxières-aux-Chènes; la chapelle est sous l'invocation de St. Etienne, on y dit la messe fêtes et dimanches par sentence de l'officialité du 29 novembre 1688. Le curé est payé par les habitants.

La maison de Tillon a fait sa demeure ordinaire à Ecuelle, dépendance de Bouxières-aux-Chènes. Cette maison considérable portait de sable à deux épées d'argent, mises en sautoir, la pointe en bas.

Il y a à Ecuelle un hermitage et un hameau, nommé le Vinot, dépendans de Bouxières-aux-Chènes.

BOUXIERES-AUX-BOIS. — Bouxières-aux-Bois, village de Dompair, à trois lieues de Mirecourt; il est chef-lieu d'un ban où il y a un fief.

Dompair est annexe de la Viéville, et Bouxières est annexe de Derbâmont. L'église de Bouxières est champêtre. Patron, saint Mathieu. Seigneurs, le Roi, le chapitre de Remiremont et M. de Thilly. C'est à présent un vicariat. Voyez Dompair.

BOUXIERES, village entre la Moselle et la Seille. — Bouxières, en latin *Vaca-*

vix. village entre la Moselle et la Seille, au-dessus du Pont-à-Mousson fut donné à l'abbaye de Saint-Arnou de Metz en 783 par la reine Hildegarde, femme de Charlemagne (1); elle dit que la terre de *Vacariæ* est située dans le duché de Mozellane et dans le comté de Metz, elle la donne avec l'église et toutes les dépendances à l'abbaye de Saint-Arnou, déclarant que son intention était d'être inhumée dans la même église de Saint-Arnou. La chartre fut signée et scellée de la main de l'empereur Charlemagne, et la donation agréée et confirmée par le même prince.

Il y a apparence qu'il y avait autrefois dans ce pays beaucoup de Boüis, comme l'insinue ce grand nombre de lieux du nom de Bouxières, *Buxeriæ* dérivé de *Buxus*, du Boüis.

Pour *Vacariæ*, dont nous venons de parler, c'est une autre étymologie, elle vient de *Vacca*, *vaccariæ* une vacherie.

BOUXWELLER voyez BUCHOWIELLER.

BOUZEY, aujourd'hui DOMBROT.

— Bouzey, ancienne terre de nom et d'armes de cette maison, porte d'or au Lion de sable; elle est située sur la rivière de Verre à une lieue de Chatenois, diocèse de Toul, doyenné de Vitel, présentement du bailliage de Neufchâteau et auparavant de celui de Vôge, cour souveraine de Lorraine. Patron saint Denis. Collateur, le chapitre de Remiremont. Décimateurs, le même chapitre pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers.

Cette terre appartenait à Jean I^{er} de Bouzey seul, le lundi d'après Pâques de l'an 1304; et à Jean II de Bouzey le 10 avril 1401; elle était possédée le 26 février 1470 par Nicolas, Vautrin II, Jean III et Guillaume de Bouzey, chacun pour un quart.

Des portions de seigneurie de Vautrin II, Jean III et Guillaume, qui furent aliénées, ont été formées les trois seigneuries appelées de *Removille*, *Ligniville* et *Dombrot*.

La portion de seigneurie de Nicolas de Bouzey, n'est jamais sortie de la maison de Bouzey et par cette raison on lui a donné le nom de seigneurie du lieu ou de *Bouzey*. Elle passa successivement par contrats de mariage, de Nicolas à Mengin de Bouzey son fils, le 30 Juin 1496; de Mengin à Jean VII, le 28 avril 1547; de Jean à François III, le 3 août 1567; et de François à Christophe, le 6 novembre 1600.

Christophe I^{er} de Bouzey fit construire une chapelle seigneuriale dans l'église paroissiale, et dans cette chapelle un caveau pour servir de sépulture à sa famille. Il fit rentrer dans sa maison les seigneurs de Removille et de Ligniville, et la moitié de celle de Dombrot, par acquisitions des années 1612, 1613, 1619 et 1625; et transmit ainsi par contrat de mariage le 24 novembre 1629, les trois quarts et demi de la terre de son nom à Henri II de Bouzey son fils, après la mort duquel ils tombèrent en partage à Antoine I^{er} de Bouzey qui en aliena une partie et vendit l'autre en 1697 à Joseph de Bouzey son frère, fils aîné d'Henry, et père du maréchal de Bouzey.

Pour ôter à la maison de Bouzey qui possédait la terre de Dombrot en totalité, le désagrément d'avoir des comparsonniers étrangers dans celle qui portait son nom et ses armes, et pour prévenir les inconvénients auxquels cela aurait pu donner occasion dans la suite, le duc Léopold par lettres-patentes du 20 janvier 1713 régistrées en la Cour souveraine, et à la chambre des Comptes les 16 et 19 février suivant, supprima et rétablit à l'instant les noms de Bouzey et de Dombrot, donna le nom de Dombrot à la terre appelée jusque-là Bouzey, et le nom de Bouzey avec ses armes à la terre connue auparavant sous les nom de Dombrot. Voyez, *Dombrot*.

A la clef de la voûte de la Chapelle seigneuriale, est attachée une grande pierre, sur laquelle les armes de Christophe de Bouzey et celles d'Yolande de Joinville sa femme sont sculptées: A chacun des quatre angles sont pareillement attachées quatre pierres moins grandes, sur lesquelles

(1) Histoire de Lorraine, tome 1. preuves. page 292.

on a aussi sculpté les armes et gravé les noms des seize quartiers d'Henri de Bouzey leur fils, qui sont : Bouzey, Salvan Mont-fleurs, Pauvette, Thuillieres, Nivenhan-Serocourt, Serocourt, Jainville, Ligniville, Sandrecourt, Borbévelle, Serrage, Barizy, Barezey, Vaudoncourt.

Tous les corps qui étaient dans le caveau de cette chapelle, ont été transportés en 1751, dans le caveau de la chapelle de la maison de Bouzey, en l'église primatiale de Nancy.

BOUZONVILLE.—Bouzonville, en allemand, Bouzendorf, est un gros Bourg situé au passage de la Niede, in *Pago Nedenis*, seu *Nithachova*, à sept lieues de la ville de Metz, à six de Thionville, et à trois de Sàre-Louis : il est du Diocèse de Metz, et a titre de Bailliage.

Il y a une Abbaye de Bénédictins, fondée en 1055, par le Comte Adalbert, tige de la maison de Lorraine, et par là Comtesse Judith son épouse ; les Princes de la maison de Lorraine se considérant comme fondateurs de ce monastère, lui ont fait de grands biens, et le pape Léon IX qui était allié et proche parent des Fondateurs de la même abbaye, lui accorda de grands privilèges, en dédia l'Eglise et y fit de riches présents. Gérard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine, était fils d'un autre Gérard, fils d'Adalbert fondateur de Bouzonville (1).

Thierry fils du duc Gérard d'Alsace, et son successeur dans le Duché de Lorraine, avait été élevé auprès d'Adalberon III, Evêque de Metz. Ce Prélat pria Thierry son élève, qui était encore fort jeune, lors du décès du duc son père, de lui céder le domaine de Bouzonville en échange de celui de Commercy, qui appartenait à l'Eglise de Metz, ce que Thierry lui accorda, dit l'histoire de la fondation de l'Abbaye de Bouzonville. (2)

Cependant nous ne voyons pas que cette cession ait eu lieu ; apparemment

à cause de la mort d'Adalberon, décédé peu de tems après, en 1072, un an ou deux après la mort du Duc Gérard d'Alsace père de Thierry. Les Ducs de Lorraine ont toujours possédé la souveraineté de Bouzonville, et se sont fait honneur de se déclarer défenseurs de l'Abbaye ; et les Evêques de Metz depuis Adalberon, ont toujours exercé leur autorité, au moins sur une partie de Commercy, et on regarde cette seigneurie comme relevant de leur Crosse, au moins jusqu'en 1443.

Les Ducs de Lorraine se sont toujours réservé l'Avouerie de Bouzonville, mais leurs (1) Sous-voués y ont souvent commis de grands excès qu'il a fallu réprimer. Dès l'an 1125. Renier Abbé de Bouzonville en porta ses plaintes à Thierry d'Alsace, comte de Bitche, fils du duc Thierry et premier protecteur de l'Abbaye, qui s'étant fait représenter les Chartres du Monastère, et en particulier la Bulle du Pape Léon IX, qui réglait les droits des Avoués, ordonna qu'ils se contenteraient de ce qui était contenu dans ces anciennes Chartres, ce qui fut ainsi réglé en présence de plusieurs seigneurs des environs, qui s'étaient rendus avec lui à Bouzonville.

Ce Monastère porte le titre de la *Ste. Croix*, parce que le comte Adalbert, son fondateur ayant rapporté de son voyage de Jérusalem une portion considérable du bois de la sainte Croix, la déposa à Bouzonville et y fonda un monastère où cette pieuse Relique a toujours été honorée par un grand concours de peuple. Les réglemens que le comte Thierry de Bitche avait faits pour contenir les avoués de Bouzonville dans de justes bornes, furent mal observés. Environ soixante ans après, et en 1184, Bertrand évêque de Metz, comme prélat ordinaire, dit que les avoués de l'abbaye forçaient les sujets de Bouzonville, d'épouser les esclaves des dits avoués, ce qui

(1) Histoire de Lorraine, t. 1. p. 1123. 1124.

(2) *ibid.* p. 1115

(1) Histoire de Lorraine, t. 1. 1123.

était contre le bon ordre et contre les lois de l'église, qui ne reconnaît point ces sortes de mariages comme légitimes, par le défaut de liberté des contractans; et de plus comme contraires aux intérêts de cette maison, qui perdait ses sujets par ces alliances illégitimes et disparates, au lieu de les multiplier en s'alliant avec les sujets du duc de Lorraine, ou avec ceux de l'abbaye de Mouzon et de celle de Rethel, ainsi qu'il avait été réglé par la bulle du Pape Léon IX. C'est ce que dit Bertrand évêque de Metz, en voulant corriger ces abus.

Les ducs de Lorraine comme descendants du comte Adalbert fondateur de Bouzonville, ont toujours conservé sur elle une autorité particulière; et dans les tems qu'on y a fait jouir du droit d'élection, ils ont confirmé et agréé les élections, et ont même donné aux abbés élus l'investiture par la crosse. Dans la suite ils y ont nommé des abbés commandataires et séculiers; et c'est l'état où se trouve aujourd'hui Bouzonville.

Ce monastère ayant été totalement incendié le 19 mai 1683 a été rétabli en l'état où nous le voyons aujourd'hui, beaucoup mieux bâti qu'il n'avait jamais été: l'église est enore la même qui fut érigée par le fondateur. Elle a beaucoup souffert par le grand incendie dont nous avons parlé et a porté assez longtemps les tristes marques de cet accident: mais elle est bien rétablie et bien décorée aujourd'hui, et est fort fréquentée par les peuples des environs qui y viennent adorer la Sic. croix qu'on y conserve.

Antoine duc de Lorraine donna la seigneurie de Bouzonville en 1543 à Valentin comte d'Isembourg, en échange de Chatel sur Moselle; mais ces deux seigneuries furent bientôt réunies au domaine de Lorraine. Celle de Bouzonville est un très ancien fond des Ducs de ce pays; comme on l'a vu ci-devant.

La réforme de la Congrégation de saint

Vanne y a été reçue en 1612. Le bourg de Bouzonville n'a rien de fort remarquable. Le pont qui est sur la Niede auprès de l'Abbaye, est fort fréquenté par le passage des troupes, qui viennent de Metz à Thionville ou à SàreLouis et réciproquement: ce passage a beaucoup contribué à l'agrandissement de ce bourg, et à y attirer beaucoup d'habitans. La prévôté de Vaudrevange transférée ensuite à Bérus, fut enfin fixée à Bouzonville en 1706 et on joignit celle de Freishetrof,

Le bailliage de Bouzonville est fort étendu, et comprend environ cent quatre-vingt tant bourgs que villages et hameaux. Dans ces derniers tems il a été beaucoup question de transférer l'Abbaye de Bouzonville en un autre endroit, et de faire du monastère et de l'église qui subsistent aujourd'hui, une espèce de fort et de magasin pour la commodité des troupes qui y passent et y séjournent souvent, et pour la sûreté du passage qui est de grande conséquence, surtout en tems de guerre.

L'Eglise paroissiale du bourg est à Vaudreching, diocèse de Metz, à environ un quart d'heure de Bouzonville.

BOZEMONT voyez BAUZEMONT.

BOZEY voyez BAUZEY.

BRABANT - LE - COMTE. —

Brabant-le-comte village du diocèse de Toul, et faisant communauté avec Brabant-le-Roi, village de Champagne, diocèse de Toul. Le Roi est seul seigneur de la partie du Barrois. Ce lieu est situé entre la Chez et l'Ornain, à quatre lieues de Bar. L'église paroissiale, qui est dédiée à St. Maurice. est bâtie sur le territoire de Brabant-le-Roi. La cure est à la nomination de l'abbé de Beaulieu en Argonne, il est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre. Il y a environ quinze habitans dans la partie du Barrois.

En 1276 Ogier chevalier sire d'Anglure, avec Thiébaud comte de Bar, échangea tout ce qu'il avait en ban de

justice à Brabant, contre les hommes de corps et leurs ménages, qu'il avait à Haironville et Sauldrux.

Brabant-le-Comte est du Barrois mouvant, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

BRAINVILLE.— Brainville, village du diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, Cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour Patron St. Loup Evêque de Troye. M. de Lisle en est seul Seigneur Haut-justicier moyen et bas ; il est en outre seigneur du fief situé dans le même lieu nommé de la *Maison forte*, qui en est le château, où il y a une Chapelle castrale du titre de S. Joseph, dont le dit M. de Lisle est Patron, comme ayant été fondée par son aïeul : sa famille a été annoblie en 1572.

La Cure est à la nomination du Prieur du bourg S. Marie, qui est Décimateur avec le Curé. Il y a quarante-cinq ou quarante-six habitans dans ce lieu.

Il y a encore un village du nom de *Brainville*, du diocèse de Verdun, office de Conflans en Jarnisi, recette de Briey, à trois lieues d'Etain et bailliage d'Etain : il est situé sur le Rup de Longeau, juridiction du Juge-garde du seigneur qui est M. le comte de Gourcy. La paroisse a pour Patron S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun. Collateur, le Chapitre de Corze avec le Curé du lieu. Il y a 57 ou 58 habitans.

On connaît aussi *Brahainville*, France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont. Patron de la paroisse, S. Evre. Collateur, l'abbé de St. Mansuy. Décimateur, le curé pour un tiers et les religieux de Mureau pour les deux autres tiers : la seigneurie est partagée entre plusieurs Seigneurs.

Il y a encore *Brainville*, diocèse de Verdun, hameau répendant à Dieppe.

Brainville, village de Hattonchatel.

BRAS. — Bras, village dans le Verdunois, à une lieue au dessous de Verdun sur la Meuse, vis-à-vis Charni. Il y a deux villages de Bras, l'un nommé

la grande et l'autre la petite Bras, comme il paraît par les lettres d'affranchissement, accordées à ces deux lieux, qui sont nommés *villes* dans les lettres d'affranchissement à eux donnés par Guillaume d'Haraucourt Evêque de Verdun, le 20 d'Août 1493 (1).

Bras étoit connu dès le 9.^{me} siècle. Bernard Evêque de Verdun mort en 879 donna aux clercs de S. Vanne la Dime de laine dans le canton de Bras. (2) Sous Liebant de Cousance Evêque de la même ville mort en 1405, le Duc de Bar quitta à ceux de Verdun le droit de *Touneu* ou de *Tetonium*, Péage qu'il tirait sur les chemins d'entre Dieue, Fleuri et Bras. Dans une ancienne chartre de S. Vanne, on fait mention de la *centaine de Bras*, et de la Dime de moutons ou de béliers qu'on y payait à ce monastère. *Centena* n'est dit que d'un gros lieu et d'une grande Communauté.

Dans les lettres d'affranchissement de l'an 1493, on leur accorde les franchises de la loi de Beaumont, à l'exception de certains droits que l'Evêque se réserve. Les habitans de ces lieux sont nommés *Bourgeois et Bourgeoises*, on les oblige de servir à la guerre quand ils y seront commandés : ils pourront prendre femmes dans tous les lieux dépendans de l'Evêché ou de l'abbaye de S. Paul, et pourront aller demeurer dans les mêmes lieux ; ne pourront se réclamer d'aucun autre Seigneur que de l'évêque de Verdun. On règle les amendes que devront payer ceux qui outrageront de paroles ou qui frapperont un Bourgeois ou Bourgeoise : si une femme dit *vilain laid* (injure atroce) elle portera pendant quatre dimanches à la procession une pierre pesant un *demi cent* ou cinquante livres. Elle fera la même pénitence, et payera dix sols d'amende, si elle porte la main sur une autre, dont il y ait témoins. Si le Seigneur Evêque va à Bras, on le défrayera de foin et de

(1) Histoire de Verdun, preuves, pag. 47. pag. 139.

(2) pag. 359. et pag. 7 preuves.

lière pour ses chevaux et ceux de sa suite moyennant deux deniers par nuit. Il y a dans ces loix quantité d'autres réglemens, qui font voir la diversité des mœurs de ce tems-là, comparées à celles d'aprèsent.

L'évêque Gui de Roye, en 1377 acquit la moitié de la seigneurie de Bras.

(1) L'évêque Austramme, qui a siégé depuis 798 jusques 802 contraignit *Braccenses Negotiatores*, à payer à son Eglise certains droits qu'ils lui devaient. (2) J'ai dit dans l'histoire de Lorraine après Dom Luc d'Achery, que c'étaient apparemment les brasseurs de bière de Verdun, qui devoient ces droits; j'étois fondé sur l'autorité de M. dn Gange, qui montre par diverses autorités que *Brace* signifie une sorte de grains dont on fait la bière. Pline parle de cette sorte de grain, qui était en usage dans les Gaules (3), et que les Latins nommaient *Sanalas*; on est assez peu d'accord sur la nature de ce *Brace*, des Gaulois. Étoit-ce de l'épautre, ou de l'orge ou un mélange de froment et d'orge. Le père Harduin dans ses notes sur Pline, croit après Chorier, que c'était le *bled blanc* du Dauphiné: en quelques provinces de France on l'appelle *brais* ou *blanche*; il est certain qu'anciennement la bière était et fort commune dans les Gaules, et tout le monde sait qu'on y employe ordinairement l'orge ou le froment, ou le bled blanc du Dauphiné.

Nous connoissons dans ce pays des lieux et des cantons nommés *Brasseite* (4) ou *Brasseux*, apparemment parce qu'on y cultivait de ce grain, que Pline nomme *Brace*, dont on faisait la bière, et qui a fait donuer le nom de *Brasseurs* à ceux

qui font cette boisson, si commune encore aujourd'hui dans tous les Pays-Bas, dans l'Allemagne et dans l'Angleterre.

Dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Pruyum, et des charges de, ses sujets il est parlé de certain nombre de muid, de *Brace*, de *brasiare*, *bracare*, *braxare*, *brasser*, cuire la bière, *Branchaum*, *Branchia*, *Brasserie*, lieu où se fait la bière.

Richard de Vassebourg, ancien Historien de la ville et de l'église de Verdun, a cru que l'Évêque Austramme avait obtenu de Charlemagne la restitution d'un pont de Verdun, appelé le *Pont des Brachiens*, situé sur un canal de la Meuse dans la ville basse, aux environs duquel il y aurait plusieurs marchands, qui payeraient certains droits à l'Évêque.

M. Le Bœuf Chanoine d'Auxerre, qui a donné en 1745 l'histoire de Verdun, composée long-tems auparavant par monsieur Roussel, chanoine de la Madelaine de Verdun, n'approuve pas l'explication de *Braccenses Negotiatores*, que nous avons rendu par des *Brasseurs de bière* de Verdun. Il veut que ces mots signifient des marchands qui vendaient des *Brayes*, *Braccas*, habits des anciens Gaulois, qui signifient des espèces de culottes ou de larges tabliers, qui couvraient les reins, et ce que la pudeur veut qui demeure caché; en un mot des espèces de frippiers. Et pour les *Buachiens*, dont parle Vassebourg, il prétend qu'ils tiraient leur nom de *brachiolum* ou *Brachium* un bras de rivière de Meuse, sur lequel le petit pont en question était placé.

Mais il est aisé de refuter ces opinions de M. le Bœuf; la seule preuve qu'il apporte de son sentiment, c'est qu'il n'y a pas d'apparence que dans tel pays comme Verdun, on ait fait traficque de la bière. Il y a au contraire beaucoup d'apparence que dans un pays comme Verdun, on faisait ce traficque parce que ce pays n'est pas un pays de vignobles, et que depuis Verdun en tirant sur la Meuse, jusqu'en Hollande, on ne voit presque plus de vignes. De plus

(1.) Voyez Bertaire et Hugues de Flavigny.

(2.) Histoire de Lorraine. Toms I. page 631 notes.

(3.) Plin. l. 18 c. 7.

(4) *Brasseite*. petit village Annexe de Mécrain, diocèse de Verdun près la ville de Saint-Mihiel. *Brasseu* canton de prairie entre Vignot et Boncourt *Brassaida*. Après l'an 847 sous Atton Evêque de Verdun, histoire de Lorraine, Tcm. I p. 148. Preuv.

il nous apprend lui-même dans plus d'un endroit de son histoire, que les chapitres et monastère de Verdun, tiraient leurs vins de dessus la Moselle, et non du pays de Verdun. Enfin il aurait pu remarquer que dans toute la Lorraine, même dans la plus grande partie des Gaules, et en particulier dans le Verdunois, le vin était autrefois fort rare, et la cervoise fort commune : ainsi il n'est pas extraordinaire de voir à Verdun des marchands de bière, *negotiatores bracenses*. L'explication que Vassebourg donne du pont des *Brachiens*, revient fort bien à notre explication ; M. le Bœuf a pu voir dans M. du Cange que *bracium*, *bracia* et *bracicum*, signifient une brasserie, un lieu où l'on fait et où l'on vend de la bière, et que *braxare* signifie brasser la bière la façonner. Et quoiqu'en français on dise un bras de mer, et peut-être un bras de rivière, je ne crois pas que l'on trouve *brachium brachiolum*, en ce sens, dans les auteurs même de la basse latinité ; ni même que les faiseurs ou les vendeurs de Brayes aient été nommés *Bracenses*. Ainsi je persiste à croire que *Bracenses Negotiatores* signifient des brasseurs, ou des marchands de bière.

Quant au village de *Bras*, qui m'a donné occasion de traiter de cette matière, il peut tirer son nom de *Braca*, ou du grain dont on fait la bière ; et les marchands brasseurs ou bierriers, pouvaient bien donner leur nom, ou le tirer de ces villages, qui étaient autrefois plus considérables qu'ils ne le sont à présent.

On ne doit pas se figurer Verdun au 7^e et au 8^e. siècle, comme il est aujourd'hui ; grande ville bien marchande, opulente, abondante en toutes sortes de biens ; autrefois elle était petite et peu riche. Le vin était fort rare en Lorraine, et la boisson ordinaire des plus honnêtes gens était la bière, comme on le voit dans un très grand nombre d'histoires du pays.

BRASSEITE.—Brasseite ou Brassettes, en latin *Brasayda*, village annexe de Mescreignes, diocèse de Verdun. L'église a pour patron S. Léonard. Décimateurs,

l'abbé de St. Nicolas-des-prés de Verdun, l'abbé de St. Benoît en Voivre, le chapitre de St. Mihiel, le chapelain de la chapelle St. Eloi en la paroisse de la même ville, les jésuites de St. Mihiel, M. Paris et M. Dandelot. Il y a en ce lieu environ cinquante habitans. L'église est desservie par un vicaire résident. Bailliage de S. Mihiel, coursouverains de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

Jean de Briey abbé de Gorse, du consentement du chapitre et de Jean, dit *Villequans*, (1) prieur de Vanson et d'Apremont, vendit à Hue de la Porte citain de Verdun et à Hasso son fils tout ce que ladite abbaye possédait à Brasseite, pour en jouir leur vie durant. Ledit Hue de la Porte reconnaît que lesdites choses sont de la garde du sire d'Apremont. L'acte est du mois de juin 1288 scellé du sceau de Pierre II, abbé de S. Mihiel. En 1349 Geoffroi sire d'Apremont vendit à Vari de Sampigny ce qu'il avait à Brasseite, excepté la haute justice ou le ressort à Apremont, comme de coutume ; à charge que Vari de Sampigny ferait hommage de ces choses au seigneur d'Apremont, et en serait son homme-lige après le comte de Verdun et le comte de Bar. Cet acte est scellé du sceau de Marguerite de Sully épouse de Geoffroi d'Apremont et à sa prière.

BREHAIN (CHATEAU).—Château-bre-hain, village à une lieue et demie de Morhange. Il est partagé en deux hameaux et répond à Pont-à-Mousson. Bailliage du Pont-à-Mousson. Cour souveraine de Nancy. Les habitans du lieu sont paroissiens de Martille, annexe de Château-Brehain. L'abbé de S. Arnoû nomme à la cure de Château-Brehain. Les décimateurs sont le religieux de S. Arnoû de Metz, et le curé du lieu. Il y a 23 ou 27 habitans.

Château-Brehain étoit la demeure ordinaire des *Bayers*, maison illustre dans ce pays. (2) Leur château fut pillé et brûlé par les Messins en 1445. Une autre fois les sei-

(1) Archives de Lorraine. Layette Apr. 2.

(2) Histoire de Lorraine tome 2. page 829 et CXLIV. et CCXLIV.

gneurs Rodach Bayer, Henri Bayer, Philibert du Châtelet, André de Parroye, et Oulry de Rotzenhausz étant venus à Ancerville, et en ayant brûlé environ quinze maisons, furent poursuivis par les Messins, qui les défirèrent près Château-Brehain en 1442.

Brehain-la-Ville, est un village de Longwy, répondant à Viller-la-Montagne.

Brehain-la-Tour ou *la-Cour*, hameau de Longwy, répondant à Viller-la-Montagne.

Brehaincourt, village de Neuf-Château, situé sur le Mouson, au val de Circourt.

La maison des Bayers de Boppart, portait écartelé au premier et quatre d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or ; au deux et trois de gueules et un dextrochère revêtu d'argent, tenant une bague d'or, environnée de trois crois fleuronées au pied fiché de même, une et deux, qui est de Lozenich.

BREMS (LA), *rivière*. — La Brems, petite rivière qui descend du pays de Trèves, entre dans le bailliage de Schambourg, passe à Betting, Bremswiller, et joint la Sare une lieu et demie au-dessous de Sar-Louis.

BRENON (LE), *rivière*. — La rivière de Brenon prend sa source à Grimonviller, à une lieue de Vaudémont, passe à Vézelize, où elle est grossie par un ruisseau, et tombe dans le Madon au-dessus de Pulligny.

BRESSE (LA). — La Bresse, village sur la Moselle dans le fond de la Vôge, à six lieues de Remiremont, vers l'Orient, sur le chemin de Munster et de Colmar. La paroisse a pour patron saint Laurent. L'abbesse de Remiremont nomme à la cure. Décimateur, le curé pour la totalité de la menue dime, car il n'y a point de grosses dimes, à cause de la stérilité du terrain, où il n'y a que du pâturage. De plus, le curé a ce qu'on appelle dans cette paroisse, le blé de Pâques, plusieurs fauchées de pré, et chaque paroissien lui doit annuellement deux jours de corvée. Il y a la grande et

la petite Bresse, dépendante de la prévôté d'Arches. Seigneur, le duc de Lorraine. La petite Bresse est cette partie du village qui regarde l'Alsace.

Ce qui distingue la Bresse des autres bourgs et villages de Lorraine, sont ses anciennes coutumes ; elles se sont conservées pendant long-temps sans écritures, dans la mémoire des hommes. Le duc Charles III, en 1595, ordonna qu'on les mit par écrit, et les homologua le 26 février 1603. Charles IV les confirma en 1662, Léopold en 1699, François III en 1750, le roi de Pologne le 25 mai 1749. *Il n'est loisible à personne plaidant par-devant ladite justice, de former ou chercher incident simple et superflu, ains, faut plaider au principal, ou proposer autres faits pertinens, afin que la justice ne soit prolongée.* Art. 52, des formes anciennes de la Bresse.

Cette manière de rendre la justice dans ce lieu, s'y est conservée jusqu'aujourd'hui. Je ne trouve pas l'origine ni la date de ces coutumes, mais elles sont anciennes. On s'assemble sous un gros arbre au milieu du village, ou si le temps ne le permet pas, dans une grange ou une chambre désignée par le maire. Le maire est à la tête de l'assemblée des huit jurés assis auprès de lui. On plaide en sa présence succinctement, chacun y défend sa cause par lui-même ou par un avocat.

Le plaid annuel s'y tient une fois l'année, dans le mois de mars, au jour indiqué par le receveur ou contrôleur d'Arches, qui y préside au nom du roi, seul seigneur de la Bresse. On y examine tous les rapports faits contre les délinquants pendant le cours de l'année, et on les condamne à l'amende ordonnés. Le lieu de l'assemblée se nomme *Champtil*. Tous les habitans doivent s'y rendre sous peine de cinq sous d'amende, au profit de la communauté. On procède à l'élection du maire, du doyen et des huit jurés, auxquels on donne une petite buche en signe de leur élection, et on leur fait prêter serment sur les *saints évangiles*. Nous avons

donné ces coutumes tout au long dans le supplément de la jurisprudence de Lorraine.

On raconte que deux avocats de Remiremont ayant cité quelques passages latins dans leurs plaidoyers, comme pour insulter aux juges qui ne sont pas lettrés, furent condamnés à l'amende par le maire pour avoir plaidé en une langue étrangère et inconnue ; la cause remise à la huitaine. Les avocats appelèrent de la sentence, mais elle fut confirmée par les juges supérieurs, et les avocats condamnés à l'amende.

Il y a apparence que tous les lieux nommés *Brixia*, *Brezia* ou *Bressia*, viennent du Ganlois *Brussia*, bois, broussailles, d'où viennent encore brousser, rebrousser ; ou de *Brix*, *Brissa*, rupture, d'où vient le français *Brèche*.

En 1595, George de Savigny vendit au duc de Lorraine la moitié de la terre et seigneurie de la Bresse en Vêge, pour la somme de neuf mille francs Barrois (1).

BAROIS, Prieuré, voyez COMMERCY.

BRICHE (LA), ruisseau. — La Briche est un ruisseau qui prend naissance à l'étang de Herange, une lieue au-dessus de Lixheim. Il passe auprès de cette ville et du vieux Lixheim, entre dans la baronnie de Fénétrange, et se perd dans l'*Isch* à Beradorff.

BRIEY. — Briey est un bourg ou petite ville, avec titre de bailliage en Lorraine, au diocèse de Metz, situé dans l'étendue de l'ancien duché de Bar, sur la rive gauche de la Mance, petite rivière qui se perd dans l'Orne ; il est à quatre lieues de Metz, et à peu près à pareille distance de Longwy et de Thionville. On tient Briey pour une des plus vastes prévôtés de Lorraine, ayant dans son étendue quatre-vingt-dix villages et deux célèbres abbayes, Saint-Pierremont, ordre des chanoines réguliers, et Justémont, ordre de Prémontrés.

Dans Briey, il y a hôtel de ville, dont

(1) 1593.

le prévôt est le chef. Un bureau de recette et un siège de maîtrise. Bailliage particulier, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Elle est située dans la gorge de deux montagnes, et s'élève sur le penchant d'un coteau assez escarpé. Elle est divisée en ville haute et ville basse.

Dans la partie basse, coule la rivière de Voigne, vulgairement Voigot, autrement le Rupt de Mance, qui va se jeter dans la rivière d'Orne, près le village d'Homécourt, à une lieue de Briey. Il y a dans ces deux parties environ 300 habitants. Il n'y a qu'une paroisse, dont le patron est St. Gengout. Le roi nomme à la cure. Le curé prend le titre de doyen, et jouit en cette qualité de quelques revenus, seuls restes d'une collégiale aujourd'hui supprimée, dédiée à saint Georges. Les religieux de Saint-Pierremont sont décimateurs pour la dime ancienne, le curé à les noyales.

Il y avait autrefois un hôpital dit de saint Aптоine, qui dépendait de celui de Bar ; il n'y a aujourd'hui qu'un religieux antoniste, qui jouit des revenus de cet hôpital.

Briey a été possédée successivement par les ducs et comtes de Bar, et ensuite par les ducs de Lorraine. Il y a eu aussi des seigneurs particuliers, qui ont porté le titre de comtes. On y voyait autrefois un ancien château qui servait de demeure aux comtes de Briey, et qui a été cédé par le duc Léopold aux pères cordeliers de la Chapelle-aux-Bois, qui s'y sont établis vers l'an 1712.

On y connaît aussi une collégiale fondée en 1530 ou 1531, dans la chapelle de sainte Catherine, par Edouard, comte de Bar, avec seize seigneurs et dames dénommés dans l'acte de fondation ; ce chapitre ne subsiste plus, le curé s'en dit toujours prévôt ou doyen, et porte l'aumusse.

La comtesse Mathilde, qui avait de fort grands biens dans ce pays-là, ayant fondé en 1096 l'abbaye de St. Pierremont pour des chanoines réguliers de St. Au-

gustin, qui commençait alors à s'établir en Lorraine, Constantin et Renaud de Briey furent les directeurs et les témoins de cette fondation (1); *Constantinus et Renaldus à prædictâ Mathilde admoniti, hujus cartæ ordinatoræ fuerunt*: et comme Mathilde affectionnait Richer, évêque de Verdun, elle donna à Albert, frère de ce prélat, la seigneurie de Briey, s'en réservant la seigneurie directe. *Albertus accepit potestatem Briacensem sub fide Mathildis comitissæ* (2). Elle avait dit un peu plus haut, que cet Albert était de *Familia de Briey*, c'est-à-dire qu'il appartenait à Mathilde, qu'il était son vassal, son sujet, et dans le titre de confirmation de la même fondation, dès l'an 1106 (3), elle nomme *Guarnerius de Brigei*. Dans le même titre elle nomme Briey, *Brigegum castrum*. Laurent de Liège le nomme *Briacensis potestas*, la seigneurie de Briey (4).

M. l'abbé de Longue-Rue (5) dit qu'Albert de Briey (frère de Richer, évêque de Verdun), étant devenu propriétaire de cette seigneurie, prit le titre de comte; que Briey fut ensuite acquis par les évêques de Metz, qui en jouirent pendant quelque temps, et qu'enfin il fut donné en fief et hommage-lige par Jean d'Apremont, évêque de Metz, à Henri, comte de Bar, en 1225, pour ses hoirs mâles et femelles, en augmentation de fief; parce que ledit Henri tenait déjà de l'église de Metz, Thiaucourt en Barrois, et Fribourg en Lorraine, et cette inféodation fut faite du consentement du duc de Moravie dans le Tirol, comte palatin de Bourgogne, qui vraisemblablement y avait intérêt.

Mais nous savons que Thiébault, fils de Henri I^{er}, comte de Bar et frère de Henri II, comte de Bar, prenait le titre de

Briey dans son contrat de mariage avec Ermenson de Luxembourg en 1189; ce qui fait croire que les comtes de Bar possédaient la seigneurie de Briey avant l'an 1225.

M. l'abbé de Longue-Ruë ajoute que les successeurs de Henri, comte de Bar, se sont enfin rendus indépendans des évêques de Metz, et que le comté de Briey est passé des ducs de Bar à ceux de Lorraine par la cession du cardinal Louis de Bar à René d'Anjou son neveu; c'est ce que dit ce savant abbé, qui avait vu les preuves de ce qu'il avance dans l'arrêt de réunion de la terre de Briey à l'église de Metz, rendu le 27 juin 1680.

En 1547, Jean des Armoises est nommé châtelain de Briey. La même année Jean de Sarsi ou du Sart, prévôt de Briey, Colart de Briey, fils de Jacques de Briey, tenaient cent livres par engagère du comte de Bar. En 1569, les Messins prirent et brûlèrent le neuf bourg de Briey, la veille de la Toussaint. En 1421 le duc de Mont ou de Berg, déclara la guerre au pays de Briey, qui appartenait au comte de Bar; le motif de la guerre était que le fils du duc de Berg prétendait avoir droit au duché de Bar contre René d'Anjou I^{er} du nom, gendre de Charles II, duc de Lorraine. La garnison de Briey ne fit pas grande résistance, et fut bientôt réduite par le comte de Berg, mais le comte ne jouit pas long-temps du fruit de sa conquête; la même année il fut fait prisonnier par la garnison de Longwy, et conduit à Nancy dans les liens, où il fut obligé de renoncer à ses droits au duché de Bar (1). Ses droits étaient fondés sur ce que Yolande de Bar, la jeune, avait épousé Adolphe, duc de Mont ou de Berg. Yolande était fille de Robert, duc de Bar, mort en 1412, et sœur de Louis, cardinal de Bar, qui céda le duché de Bar à son petit-neveu René d'Anjou.

Le duc Philippe de Bourgogne préten-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1. p. 505. Preuves.

(2) Laurent de Liège.

(3) Histoire de Lorraine, tom. 1, p. 217. Preuves.

(4) *Ibid.* pag. 520.

(5) Longue-Rue, description de la France, partie 2, pag. 188.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. pag. cxciv; pr et tom. 1, p. cxcviii.

daît que le marquisât du Pont-à-Mousson, et ses appartenances et dépendances (1), comme aussi les châteaux et forteresses d'Amance, Briey, Clermont-en-Bassigny, Conflans, Châtillon, La Marche et leurs appartenances, étaient de son fief, comme duc de Bourgogne; et le duc René II s'obligea par serment de lui en faire hommage un mois après que le duc de Bourgogne lui ferait apparaître par bons titres que ces places sont du fief de son comté de Bourgogne.

En 1475 (2), le duc Charles de Bourgogne faisant la guerre au jeune duc René II tomba d'abord sur Briey, qui se trouva la première sur sa route en venant de Luxembourg. L'écuier Gérard qui la défendait ayant eu le bras emporté d'un coup de serpentine, les bourgeois se rendirent, et le duc, en considération du vieux roi René I^{er}, à qui Briey appartenait, donna grâces à tous les gentils-hommes qui s'y trouvèrent, et leur permit de se retirer où ils voudraient, mais il fit pendre quatre-vingts allemands qui se rencontrèrent dans la ville.

En 1489, le duc René I^{er} fit don à Jean Bâtard de Calabre, des comtés, terres et seigneuries de Briey, Sancy et Perpont, au rachat de trente mille florins du Rhin. René reconnaît que Jean Bâtard de Calabre lui a rendu de grands services dans son expédition pour la conquête du royaume d'Aragon.

Nous donnerons ailleurs la généalogie de la maison de Briey, qui portait d'or à trois pals de gueules, avec une bordure de sable. Cimier, un casque ouvert, surmonté d'un chapeau de gueules et deux aigrettes ou palmes vertes. La maison de Landres, qui vient de la même souche de Briey, porte à-peu-près les mêmes armes, c'est-à-dire d'or à trois pals de gueules.

BRIXEY - AUX - CHANOINES. — Brixey, en latin *Brixium*, village situé

environ à six lieues de la ville de Toul, au nord, sur la rivière de Meuse, dont l'évêque de Toul est seigneur temporel, sous la souveraineté de la France, dépendant du présidial de Toul et du parlement de Metz.

Ce village n'est considérable que par la collégiale fondée par Giles de Sorcy, évêque de Toul en 1261. sous le titre de saint Nicolas (1). Ce chapitre fut d'abord fondé pour un doyen, un chantre, treize chanoines et quatorze vicaires. Giles de Sorcy leur donna le revenu de huit paroisses; ce revenu est réduit aujourd'hui à deux mille livres. L'évêque est patron des prébendes, mais M. l'évêque Thiard de Bissy se déporta du droit de patronage des prébendes, et les fit unir à son séminaire de Toul, qui donna pension aux chanoines, et après leurs morts, le chapitre a été supprimé.

On croit qu'il y avait autrefois à Brixey une communauté de prémontrés (2), dépendante de l'abbaye de Muraux, qui obtint des évêques de Toul la permission de chanter, faire l'office, et administrer les sacrements dans la chapelle de sainte Catherine de Brixey.

La paroisse de ce lieu est dédiée sous l'invocation de sainte Marie Madeleine; le chapitre de Brixey est collateur de la cure, et en tire la moitié de la grosse dime. Cette cure était autrefois régulière, mais elle fut unie au chapitre de Brixey en 1540, par un échange fait de ladite cure, contre celle de Praye-sous-la-Fauche, entre le révérend père Claude d'Anglure, abbé de Muraux, et le chapitre de Brixey.

Il y avait autrefois un château ou une forteresse à Brixey qui était à l'évêque de Toul (3), et nous lisons que Henry de Ville, évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 1399 jusqu'en 1409, répara le château de Brixey. Louis d'Haraucourt, son

(1) Hist. de Lorraine, t. 5, nouvelle édition, p. 48.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1017 et tom. 3, p. lvij.

(1) Benoit, Pouillé de Toul, t. 1, p. 419.

(2) *Idem.*

(3) Hist. de Lorraine, t. 1, preuve p. 187, 188, 1^{re} édition.

successeur (1), mort en 1456, le répara de même; Jean de Heu, évêque de Toul, mort en 1572, racheta le château de Brixey, dont Vautrin de Laveline s'était emparé (2). Le duc Ferry III, en 1257, fut prié par Giles de Sorcy, évêque de Toul, de venir à son secours, et de réprimer des aventuriers qui ravageaient les terres de son évêché, et auxquels il n'avait pas assez de force pour résister. Ferry les attaqua comme ils assiégeaient le château de Brixey, les défit, leur tua deux cents hommes, le reste se sauva vers la Bourgogne.

(5) Pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles le Hardy, contre le duc René II, en 1467 et 1468, les troupes lorraines prirent et abattirent les châteaux de Chaligny et de Bainville (4); ils prirent de même le château et la tour de Brixey, et ruinèrent toutes les places qui appartenaient à Antoine de Neuf-Châtel, évêque de Toul, dont le père était maréchal de Bourgogne, et avait garnison dans ledit château; mais quelques années après, le même Antoine de Neuf-Châtel rétablit ce château (5). La forteresse de Brixey, de même que les autres de ce pays, sont aujourd'hui ou ruinées ou hors de défense.

V BROQUE (LA) et le château de Salm.
— La Broque, village en Alsace, souveraineté mi-parti entre la Lorraine et la principauté de Salm, situé sur la Brusche, à cinq lieues de Senones vers l'orient, dans les montagnes de Vôge, près de Schirmek, dont il n'est séparé que par la rivière de Brusche.

Ce village, pour le spirituel, est de la juridiction de l'abbé de Senones; l'église est située sur le ban de Vipucelle, de même que la maison curiale. Le village de la Broque est un peu plus loin; le nom de *Vipucelle* lui vient d'un abbé de Senones nommé *Vicpodus*, douzième successeur

de St. Gondabert, fondateur de cette abbaye. *Vicpodus* y fonda une *celle* ou un prieuré qui y a subsisté pendant quelques siècles, et est supprimé depuis très longtemps. Quant au village de la Broque, son nom lui vient de la rivière de Brusque ou Brusche, qui coule dans ce vallon, et se dégorge dans l'Ille à Strasbourg; et le nom de *Brük* ou *Brok* signifie bourbier. *Brusella* dérivé de même des marais qui étaient aux environs de ce lieu.

La paroisse de la Broque est dédiée sous l'invocation de Ste. Libaire; l'abbé de Senones en est prélat ordinaire, collateur et décimateur; le curé a le tiers aux dimes, ou sa portion congrue. Il y a pour annexe Framont, et pour dépendances Albet, Les Cuvelles, Fuancon-rup, Grand-Fontaine, Vaquenou et les fermes du château de Salm; car pour la ville de Salm, marquée sur les cartes géographiques, elle ne subsiste pas, et n'a apparemment jamais subsisté.

(1) Quant au château de Salm, il fut fondé sur le territoire de l'abbaye de Senones, avant l'an 1190, dans le Bruschtal ou le val de Brusche, à quatre lieues de Badonviller et à deux de Framont, sous la redendance de deux sous Strasbourgeois par an envers cette abbaye. J'ai parlé de *Framont* et des antiquités qui se voient sur le *Donnon*, dans un article séparé. Voyez *Framont*.

L'Hermitage de la *Mer* peut être regardé comme dépendant de la paroisse de la Broque ou de celle de Louvigny. Cet hermitage fut fondé par Berchery, abbé de Senones vers l'an 1070, et l'église en fut dédiée par Pibon, évêque de Toul, le jour de la Sainte Trinité ou le jour de l'Octave de la Pentecôte, auquel jour il y a en cet hermitage un fort grand concours de peuples, tant d'Alsace que de Lorraine. Il s'y trouve quelques religieux de Senones pour entendre les confessions et y faire l'office. L'hermitage tire son nom d'une *mer* ou *étang*, auprès duquel il est bâti; il y a

(1) *Idem* pag. 189.

(2) *Idem* pag. 185.

(3) Histoire de Lorraine, t. 2, pr. p. 1252.

(4) Histoire de Lorraine, t. 3, 1^{re} édition,

preuves, pag. xxxvj.

(5) *Ibid.* t. 2, p. 189.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 383.

ordinairement deux hermites nommés par l'abbé de Senones.

LE PRIEURÉ DE ST.-SAUVEUR D'EN-HAUT.

— Le prieuré de Saint Sauveur de la cour d'En-haut, pour le distinguer d'un autre prieuré de Saint Sauveur situé dans la cour de l'Abbaye, dont on ne connaît plus que le nom. Ce prieuré de la cour d'En-haut était situé au-dessus de Vipucelle et de la Broque; il fut établi par l'abbé de Vicpodus dont on a parlé ci-devant. Le prieur de Vipucelle était Seigneur du ban de la Broque et de Vipucelle, et l'on a encore la chartre qui renferme les droits dont il jouissait non-seulement à la Broque et à Vipucelle, mais aussi dans tout le ban de Salm, à Framont et à Grand-Fontaine, dont toutes les maisons lui doivent des corvées et certains cens annuels. On voit encore la place où était cet ancien prieuré, dont il ne reste que peu de vestiges; il est supprimé depuis un long temps. On croit que l'église paroissiale de la Broque ou de Vipucelle, était l'église du prieuré; le peu de biens qui reste de ce prieuré est uni à la Manse Abbatiale de Senones.

BROUSSEY-EN-BLOIS. — Broussey-en-Blois, village du diocèse de Toul, partagé en trois seigneuries, l'une du comté de Ligny, qui appartient au Roi; les deux autres à madame de Fligny et à ses enfans; l'une de ces dernières est de la dépendance de Vaucouleur; l'autre de la prévôté de Gondrecourt.

La paroisse a pour patronne la sainte Vierge en sa nativité. L'abbé de St.-Evre de Toul nomme à la cure. La dime se partage en neuf parts; trois pour le curé, outre les novales; quatre pour le prieur de Gondrecourt, une pour les bénédictins de St.-Evre de Toul, une pour madame de Fligny, qui réside dans le lieu. On peut voir le Pouillé du diocèse de Toul, qui est assez différent de ce que M. Maillet en dit dans ses mémoires sur le Pouillé du Barrois. Broussey a des habitans qui répondent à Ligny, d'autres à Gondrecourt, d'autres à Vaucouleur, et tous au parlement de Paris.

Le nom de *Broussey* dérive apparem-

ment de *Bruscia*, ou *Broschia*, ou *Brucia*, qui, dans la basse latinité, signifie *Broussailles*, Buissons. Voyez M. du Cange. *Bruscia*.

BROUSSEY-EN-VOIVRE. BOLZCOURT. — Rolecourt, village et prieuré. *Cellam quæ vocatur Rooldi Curtis*, dénommé dans le titre de Pascal II, de l'an 1106 (1), dans lequel il confirme les biens de l'abbaye de St.-Mihiel. *Rolecourt* est situé à la source du Rup de Maid et sur la lisière des bois de la Reine. Il est de l'évêché de Toul, mais on n'y connaît plus de prieuré. Il est annexe de Broussey-en-Voivre, qui en est proche.

Or, Broussey-en-Voivre est un village dont le patron est saint Gengouit; l'abbé de St.-Vanne de Verdun nomme à la cure; les religieux de cette abbaye sont décimateurs pour les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers. Prévôt de Mandre-aux-quatre-Tours. Cour souveraine de Nancy. Seigneur, le Roi, haut-justicier, moyen et bas pour moitié; l'autre moitié est partagée entre Messieurs Renand, prévôt de St.-Mihiel, George, avocat à Nancy, Pâton de Viller, et Gervaise. Il y a environ 35 à 40 habitans dans le lieu.

BROUVELLOTTE. — Brouvelotte était anciennement un petit village, qui dépendait de Brouville. On n'y voit à présent que des masures dans lesquelles les habitans de Brouville ont formé des chenevières. Ce lieu était du diocèse de Toul, ainsi que Brouville, et du bailliage de Vic.

(2) Brouvelotte est ordinairement nommé dans les anciens titres *Brovilette* ou *Brovilotte*. Il a été long-temps possédé par des seigneurs du même nom. Dès l'an 1292, Melina, fille de Bernard, seigneur de Brovilette, chevalier, vendit à Henri, sire de Blâmont, les bois et les haies qu'elle avait à Ancerville et à Couvay. L'acte est scellé des sceaux de Henri, abbé de Haute-Seille, et de Baudoin, abbé de St.-Sauveur. La même année, Alizon, veuve de Henrion, dit *Longy*, de Deneuvre, sœur de Liétard

(1) Hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 522.

(2) Archiv. de Lorr. Layette, Blâmont.

de Brouvelotte, son frère, vendit au même sire de Blamont sa part des mêmes bois. En 1500, Vamequins ou Vinnequin de Brovilotte donna ses lettres de reprises pour sa maison de Brovilotte, et ce qu'il avait à Ogeviller, Gélacourt et autres lieux, à Henri, seigneur de Blamont. La même année, Ferri de Brouvelotte, fils de Jaquemin, écuyer, se reconnaît homme-lige de Henri, sire de Blamont, et devoir six mois de garde à Deneuvre. Bernard de Brouvelotte fait en même temps une semblable déclaration; et en conséquence Henri de Blamont assigne audit Bernard 54 livres de Toulou, à prendre sur sa recette de Deneuvre.

En 1485, Vari de Luxembourg reprend de Ferri, comte de Blamont, la terre et seigneurie de Brouville et Brouvelotte; ce qu'il fit encore en 1515, envers le duc de Calabre: En 1581, les habitans de Brouville, Brouvelotte, Merviller, Recheré et Hadomey, ban de la rivière, présentèrent une supplique à la duchesse Christine de Dannemarck, pour avoir diminution de la taille. Depuis ce temps-là nous ne trouvons plus rien de Brouvelotte; ce qui nous persuade que ce village fut détruit peu de temps après.

BROUVILLE, REHERAY, MERVILLER et HADOMEY.—Brouville, *Berovilla*, village du diocèse de Toul; parlement de Metz: pas loin de Baccarat: Brouville est un très ancien fond de l'abbaye de Senones, rappelé dans des titres de l'an 1152 et 1297. L'Église a pour patron saint Remy; la collation de la cure a été autrefois contestée entre le chapitre de St.-Dié et l'abbaye de Senones. Ledit chapitre prétendant que cette cure était unie à leur manse capitulaire, et les religieux de Senones prétendant la même chose pour leur manse conventuelle. En 1518, le chapitre céda à l'abbé de Senones cette nomination, moyennant la redevance de 30 francs barrois, payables chaque année au jour de Saint-Martin; et en 1686, ledit chapitre renonça à cette nomination en faveur de l'abbé de Senones, qui est obligé de donner aux

religieux de sa communauté, par an, 36 francs barrois pour reconnaissance de l'abandonnement que ses religieux lui ont fait de leur droit à cette nomination, qui appartient à présent au seul abbé de Senones. Le tout sans préjudice aux autres droits que lesdites parties peuvent avoir et prétendre dans la paroisse de Brouville.

Les dimes se partagent entre l'abbé de Senones, les religieux de sa communauté et le curé, chacun pour un tiers. En 1729, intervint une transaction entre l'abbé de Senones et le curé de Brouville, au sujet des dimes noales, et des rapportages des *termes de Merviller*, et des menues dimes de Brouville et de ses annexes.

Seigneur, monseigneur: l'évêque de Metz. Bailliage de Vic; parlement de Metz.

Annexe, *Merviller*. Patron, saint Barthélémy. Décimateur, l'abbé de Senones pour les deux tiers des grosses dimes et la moitié des menues, et le curé pour le reste. Il est à remarquer que ce qu'on appelle les *Termes de Merviller*, sont certaines terres dont le finage n'est point déterminé, et dont les dimes se partagent entre l'abbé de Senones et les curés de Brouville et de Vaqueville. Ces terres se nomment les *Termes*, parce qu'elles sont situées aux extrémités des bans de ces trois villages, dont les limites ne sont point fixées en particulier.

Autre annexe, *Reheray*. L'église a pour patronne la sainte Vierge en son assomption. Décimateurs, l'abbé de Senones et les religieux pour les deux tiers de la grosse et menue dime, et le curé pour l'autre partie.

Dépend la cense d'Hadomey.

BRULEY.—Bruley, village à une lieue de Toul vers le nord, situé dans un pays de vignoble, dépend de la prévôté de Vaucouleur; intendance de Champagne; parlement de Paris (1). Si Bruley est nommé *Bruericum* dans l'histoire de Toul, comme il y a beaucoup d'apparence, c'est un très ancien fond de l'église de Toul, puisqu'il

(1) Hist. de Lor., t. 1, Preuves, p. 126 et 169.

fut donné par l'évêque *Eutalanns*, successeur d'Autmond, qui vivaient tous deux dans le sixième siècle. L'église paroissiale est dédiée à saint Martin. Patron le chapitre de la cathédrale de Toul ; cette cure fut donnée au chapitre en 1202, par Pierre, sire de Bourlémont. Décimateurs, le chapitre de Toul pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers. La dime de vin se partage entre le curé et l'abbé de Muraux.

Le village de Bruley fut donné à l'église de Toul par une dame nommée *Prastoris*, au commencement du septième siècle. Dans la suite il fut vendu à la maison de Joinville, d'où il passa en celle d'Haracourt. Le R. P. Benoit Picard, capucin, a donné la suite des seigneurs de la maison de Joinville, qui ont porté le nom de *Bruley* (1).

Dans le district de la paroisse de Bruley, se voyent les ruines d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre des Prémontrés, en la place de laquelle on a bâti un hermitage, qu'on a nommé *le Val des Nones* où demeurent ensemble quelques hermites. Cette abbaye avait été fondée vers le milieu du douzième siècle par les seigneurs du lieu, qui étaient de la maison de Joinville.

La seigneurie de Bruley appartient au séminaire de Toul.

La chapelle de Ste.-Anne, dont on ne voit que les ruines, est unie à la Manse abbatiale de Biévalle, ordre de Prémontrés. C'était apparemment l'oratoire des religieux du Val des Nones, dont on a parlé.

L'annexe de Bruley est, *Pargnei derrière Barine*. Patron, St. Brice. Décimateurs, l'abbé de Muraux pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le Roi. Prévôté de Foug. Barrois non mouvant. Cours souveraine de Lorraine.

➤ **BRUYÈRES.**—Bruyères, est une petite ville de Lorraine du diocèse de Toul, située dans les montagnes de Vôge, à une demi-lieue de Champs, assez près des sources de la Mortagne et de la Vologne, à quatre lieues d'Épinal, et à peu près à pareille distance de Remberville, à quatre

lieues de St.-Dié ; elle n'a ni murs ni fossés.

Bruyères est dans une situation assez peu avantageuse, environnée presque de toutes parts de montagnes stériles et chauves ; elle n'est pas mal bâtie, elle est peuplée de quantité d'honnêtes gens. Le bailliage de Bruyères est composé d'environ quatre-vingts tant villages que hameaux. La paroisse était autrefois annexe de Champs ; elle fut érigée en cure le 15 juillet 1612, par M. de Porcellets de Maillane, évêque de Toul. Le chapitre de Remiremont nomme à la cure pendant les mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre ; la communauté nomme dans les autres mois. Le chapitre de Remiremont a les deux tiers aux dimes, la communauté l'autre tiers, chargée de la portion congrue du curé. Les capucins furent reçus dans Bruyères le 29 mai 1663. Il y a à Bruyères un hôtel de ville ; la rivière de Vologne qui passe à une lieue de la ville, produit des perles. Voyez *Docelle*.

Outre le bailliage royal, qui renferme environ quatre-vingts villages ou hameaux, il y a encore à Bruyères un tribunal appelé la justice commune, établi par la déclaration du Roi de Pologne, du 22 novembre 1731. Il est composé du lieutenant-général du bailliage et d'un officier du chapitre de Remiremont ; il connaît des cas ordinaires qui regardent les sujets communs entre le Roi et le chapitre de Remiremont. Les appels de cette justice commune se portent directement à la cour souveraine ; le bailliage a même sur les sujets communs, la connaissance des causes des nobles, des ecclésiastiques et des communautés, des matières domaniales, féodales et des cas royaux.

Il y avait autrefois à Bruyères un château très-fort par sa situation, sur une éminence qui domine sur tous les environs ; nous en parlons ci-après.

La ville de Bruyères, en 1263, fut affranchie par le duc Ferri III (1), et soumise aux lois de Beaumont en Argonne ; des lors le duc de Lorraine en était seigneur et

(1) Hist. de Toul, p. 22 et 23.

(1) Hist. de Lorr., t. 2 ; p. 314.

souverain. Ces lois de Beaumont prennent leur nom d'une petite ville de ce nom, bâtie en 1182, par Guillaume de Champagne, surnommé aux-blanches-mains, archevêque de Rheims et cardinal du titre de sainte Sabine, qui, pour attirer des habitants dans sa nouvelle ville, leur donna certaines lois qui fixaient les droits de leurs seigneurs et les obligations des sujets. Ces lois parurent si avantageuses aux peuples du pays, qui pour la plupart étaient encore serfs et entièrement assujettis à leurs seigneurs, que ces peuples demandèrent avec empressement d'être affranchis selon ces lois. En même temps que le duc Ferri III donna ces lois de franchises à Bruyères, il en donna de pareilles à Montfort, à Chatenoy, à Arches et à Frouart.

Le duc Charles de Bourgogne, surnommé le Téméraire, s'empara de Bruyères et la saccagea au mois d'octobre 1475. Quelques jours après il mit le siège devant Nancy et l'emporta le 25 novembre de la même année. De là il passa en Suisse, où il perdit la bataille de Morat. Pendant son absence les seigneurs lorrains reprirent la plupart des petites villes du pays : un bourgeois de Bruyères, nommé Doron, se transporta alors à Strasbourg, où était le duc René II, et lui promit de le rendre maître de Bruyères, d'Arches, de Saint-Dié, d'Épinal et de Remiremont, s'il voulait lui donner quelques troupes. Le duc lui donna six-vingts hommes commandés par un capitaine allemand, nommé Harneckaire.

Ce bourgeois avait sa maison devant l'église de Bruyères ; le capitaine bourguignon, qui tenait le château situé sur la hauteur, venait tous les jours à la messe dans la ville. Doron prit si bien son temps, que le capitaine étant descendu à son ordinaire pour entendre la messe, Harneckaire l'arrêta, et en même temps monta au château, somma la garnison de se rendre. Elle se rendit à condition qu'on lui permettrait de se retirer où elle voudrait. St-Dié, Arches et Remiremont, ayant appris la reddition de Bruyères, vinrent faire leur soumission à Harneckaire.

Depuis ce temps, l'histoire ne nous fournit rien sur la ville de Bruyères ; mais Champs, qui n'en est qu'à une demi-lieue (1), est célèbre dans l'histoire de Lorraine, parce que l'empereur Charlemagne et Louis-le-Débonnaire y sont venus quelquefois. L'empereur Charlemagne s'y rendit en 805, et y passa quelque temps dans l'exercice de la chasse : il y reçut Charles son fils, qui revenait d'une expédition contre les Sclaves et les Bohèmes.

L'église de Champs a quelque air d'antiquité ; mais le pays ne présente que des bois et des ruisseaux fort propres à la pêche et à la chasse. Quelques uns conjecturent que le nom de Champs lui vient du Champ de May, où les Rois français tenaient leurs assemblées ; mais il paraît par l'histoire, que ces princes ne venaient à Champs que sur l'arrière saison, et uniquement pour la chasse, et à Remiremont pour la pêche.

BULGNÉVILLE.—Bulgnéville, bourg ou gros village, à trois lieues et demie de Bourmont, de la Marche et de Neufchâteau, et à cinq de Mirecourt ; avec titre de marquisat érigé par le duc Léopold, en 1708, en faveur de M. le marquis des Sales, comte de Rorté, capitaine des gardes du corps du duc Léopold I, grand bailli de Pont-à-Mousson, père de Claude-Gustave-Christien, marquis des Sales, maréchal des camps et armées du Roi très-chrétien, et lieutenant du Roi de Pologne dans le Barrois ; il est seigneur, haut, moyen et bas justicier de ce marquisat. Diocèse de Toul ; juridiction du prévôt ; office, recette et bailliage de Bourmont ; cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Pierre. L'abbé de St.-Evre de Toul nomme à la cure, et est décimateur pour deux tiers et le curé pour l'autre tiers.

Il y a un couvent de Récollets, fondé en 1706 par le seigneur du lieu, qui y avait mis auparavant des Capucins, qui y sont demeurés un an et plus. Ils n'en sont sortis que parce qu'on leur faisait des propositions contraires à leurs règles. Il y a aussi un hôpital.

(1) Lejnhard, ad ann. 3e5, p. 253.

Dans l'église paroissiale est la chapelle de Notre-Dame de pitié. Patron, le seigneur, 1300 francs de revenu; charges, deux messes par semaine. La chapelle de St.-Sébastien; patron, M. l'évêque de Toul; revenu, 40 francs barrois; charges, une messe par mois.

La chapelle de sainte Catherine dans le château; patron, le seigneur du lieu; revenu, 40 francs et 3 livres de cire; charges, une messe par mois. Il y a quatre-vingts habitans et un château appartenant au seigneur.

Bulgnéville est connu dans l'histoire de Lorraine par la célèbre bataille donnée en ce lieu en 1431, le 3 juillet, entre le duc René I et Antoine, comte de Vaudémont: René y fut fait prisonnier, et y perdit grand nombre de noblesses. Le prince fut conduit en prison, d'abord au château de Braconsur-Salins, puis au château de Dijon, dans une tour que l'on nomme encore aujourd'hui la Tour-de-Bar, où ce prince, pour se désennuyer, s'amusa à peindre sur des verres formés en rond, de couleur d'or, qu'il nommait *oublies*, se plaignant qu'on l'oubliait dans sa prison.

On voit assez près de Bulgnéville la chapelle de Barbasan, le chevalier Sans-Ro-proche, qui fut blessé dans ce combat, mais qui ne mourut que l'année suivante, fut enterré dans l'église de Saint-Denis en France, où l'on montre son tombeau. Voyez l'*Histoire de Lorrains*, deuxième édition.

La maison de Bulgnéville, très-ancienne dans la sénéchaussée de la Marche, éteinte depuis long-temps, portait d'or à trois pals de gueule au bâton d'azur, péri en bandes, brochant sur le tout. Le dernier mâle de la maison de Bulgnéville n'eut qu'une fille, mariée à un seigneur de la de la maison du Châtelet, qui a possédé long temps cette seigneurie.

En 1476 (1), Charles le hardi, duc de Bourgogne, étant près de Bulgnéville, le bâtard de Bulgnéville, qui commandait

dans cette place, s'avisait d'un stratagème qui lui réussit, pour prendre sans combat quelques soldats bourguignons. Il s'arma et monta à cheval avec cinq ou six de ses gens les plus résolus, et ayant pris la croix de saint André, qui est la marque de Bourgogne, ils allèrent se mêler avec un escadron de l'armée, qui les prit pour quelques-uns de leurs gens de la garnison de Neufchâteau. Comme ils marchaient ensemble sans se douter de rien, le bâtard leur dit: *Messieurs, il y a ici près une place qui est dépourvue de garnison, et dont nous pouvons nous rendre maîtres sans peine, si vous voulez me suivre. J'en sais toutes les avenues; je me fais fort de vous y faire entrer.* Dix ou douze de la bande aussitôt se présentèrent, le suivirent et entrèrent d'emblée dans Bulgnéville. Mais à peine y furent-ils entrés, que des gens apostés par le bâtard leur fermèrent les portes et les firent tous prisonniers.

Le marquisat de Bulgnéville est composé de treize villages. Il y a une prévôté établie depuis très-long-temps. La situation du bourg de Bulgnéville est très-agréable. Le château en est magnifique. On y voit un hôpital, et les récollets y ont une très-belle maison. Il y a peu de terres en Lorraine qui réunissent tant d'agrémens et d'avantages que celle-ci: des plaines fertiles, des vastes forêts, qui contiennent près de dix mille arpens de bois, coupées et ouvertes par des tranchées, qui rendent la chasse agréable et aisée. La rivière de Verre prend sa source à Contrexéville, village dépendant du marquisat de Bulgnéville.

La terre de Bulgnéville a été possédée en différens temps par les maisons du Châtelet, de Lystenay, de Havré, de Loiselet. Elle est environnée des terres de Baufremont, du Châtelet, de la Fauche, de Vauvillard et de Deuilly. Chacune de ces terres avait son château fortifié et flanqué de tours élevées. On avait établi au-dessus de ces tours des communications qui servaient de signaux en temps de guerre. Celle de Bulgnéville était nommée la *Tour-Géant*. Elle était bâtie à un quart de lieue du bourg,

(1) Hist. de Lorr., t. 5, p. 352.

dans un lieu qui en conserve encore le nom. Il en reste encore des vestiges. On y remarque les alignemens et les bornes de la route qui conduisait à Langres. De cette tour on découvrirait au levant les côtes de Langres, éloignées de dix lieues, et au couchant les montagnes de Vôge, distantes de douze.

On voit dans l'église paroissiale, à la chapelle du Rosaire, une épitaphe en vers d'un seigneur du Châtelet et de Bulgnéville, dont le nom n'est point exprimé; mais on reconnaît par la date de la mort de ce seigneur, et par les quatre quartiers paternels et quatre maternels, dont les écussons sont autour de la corniche de l'arcade, qu'elle ne peut être que celle de Philippe du Châtelet, seigneur de Bulgnéville, mort à Nanci, le 4 janvier 1607. On avait placé sous une arcade prise dans l'épaisseur du mur la figure d'un homme cuirassé et à genoux, qui en a été enlevée depuis quelques années. L'épitaphe est rapportée dans l'histoire généalogique de la maison du Châtelet, imprimée à Nanci, en 1741, page 265.

On a découvert près du ruisseau de Bulgnéville une petite source d'eau salée qui n'a aucun cours et se perd dans le marais qu'elle forme. Les ramiers ne quittent point cette source. On trouve aussi en ce lieu des pierres minérales d'un grain très-fin et transparentes, où le soufre domine. On pourrait en former un métal. Les côteaues des environs produisent des pierres singulières par leur couleur. Les unes sont d'une blancheur à éblouir, les autres noires, coupées de petites veines d'un blanc plus ou moins vif, ce qui forme des nuances très-agréables. Cette espèce de pierre est aussi belle que le marbre, dont elle a les qualités essentielles. On ne doute pas qu'on n'en puisse faire un jour un usage très-avantageux. Il y a encore aux environs de Bulgnéville une montagne de houille, dont on espère tirer un profit considérable.

La terre de Bulgnéville appartient aujourd'hui à M. le marquis Dessalles, lieutenant-général des armées du Roi.

BULLIAU, ruisseau.—Le Belliard, vulgairement appelé Bulliau, est un gros ruisseau qui tire sa source de plusieurs montagnes, à portée de la Vologne, et du lac de Gérardmer; entre autres de la Large-Pierre. Il arrose un vallon des Vosges, passe près de St.-Joseph, église paroissiale de Toly, et vient se joindre à la Moselle, une lieue au-dessus de Remirecourt.

¶ LA BURGONCE ET NONPATELIZE.

—La Burgonce, petit village de la dépendance de l'abbaye d'Étival et compris dans l'étendue de sa juridiction spirituelle et comme épiscopale, au midi de cette abbaye et au couchant de la ville de St.-Diey, sur le chemin de Ramberviller à St.-Diey. La Burgonce n'a rien de remarquable en elle-même, mais elle est fameuse dans l'histoire de Lorraine, par le meurtre qui fut commis vers l'an 1217, le 5 d'avril, sur la personne de Renaud de Senlis, évêque de Toul, tué par les ordres de Maherus, ou Mathieu de Lorraine, auparavant évêque de Toul, déposé en 1211, et alors grand-prévôt de l'église collégiale de St.-Diey.

Voici comme Richerius (4), religieux de Senones, historien contemporain, raconte ce fait. Renaud de Senlis, évêque de Toul, étant venu pour faire la visite dans les montagnes de Vôge, arriva la veille de Pâques en l'abbaye de Saint-Sauveur, qui dépendait de la crose épiscopale; il y passa la fête de Pâques, et vint de là en l'abbaye de Senones, qui en est éloignée d'environ cinq ou six lieues, accompagné de laïques et d'ecclésiastiques, en la compagnie desquels Renaud prenait grand plaisir. Le lundi de Pâques il arriva à Senones et y fut reçu dans l'hôtel abbatial avec sa compagnie et y coucha. Le même jour arrivèrent à l'abbaye deux espèces d'espions du prévôt Maherus, envoyés de sa part pour avoir des nouvelles sûres de la route de l'évêque; on ne s'en défia pas, et le lendemain ils partirent sans dire adieu.

Le prévôt dit la messe et dina au monastère, puis il partit pour l'abbaye de Moyenn-

(1) Richerius, Cron. Senon. 1, 3, c. 3.

moutier ; il y demeura très-peu de temps et en partit pour se rendre à l'abbaye d'Étival, qui n'en est éloignée que d'une lieue. D'Étival il prit la route de l'abbaye d'Autrey, où il voulait coucher le même jour ; mais étant arrivé à la Burgonce, il se trouvait dans un chemin si serré, qu'il ne pouvait se détourner ni à droite ni à gauche, ayant d'un côté la montagne couverte d'arbres épais, et de l'autre un marais avec des halliers.

Le prévôt Maherus qui était informé qu'il devait passer par là, avait encore fait abattre des broussailles pour embarrasser le chemin et empêcher qu'on ne pût s'en détourner ni passer ailleurs, ni à pied ni à cheval. Tout d'un coup, ceux que Maherus avait apostés sur le chemin, fondirent sur Étienne, abbé de Saint-Mansuy, qu'ils renversèrent de son cheval, le dépouillèrent, le blessèrent et le laissèrent étendu dans le chemin. Il traitèrent de même les autres personnes qui accompagnaient le prélat. Puis venant à lui, ils le dépouillèrent, le traitèrent ignominieusement ; et un jeune homme nommé Jean, qu'on disait être petit-fils de Maherus, tirant son poignard, lui en donna trois coups, l'un dans la poitrine et les deux autres par derrière, et le renversa mort sur la place : il fut enfin jetté nu dans le marais, le long du chemin.

Le prévôt Maherus n'était pas loin de là à cheval, tenant son arbalète à la main ; ses gens lui vinrent rendre compte de ce qu'ils avaient fait ; il vint et voulut voir si l'évêque respirait encore, puis il se retira dans la montagne avec ses gens. Il n'y demeura pas long-temps, craignant toujours qu'on ne poursuivît la vengeance d'un tel attentat ; il alla se cacher dans un château nommé *Bilestein* dans les *Aubourgs*, entre Sainte-Marie-aux-Mines et Ribauviller, où il y avait des soldats (ou des gentilhommes, *milites*) avec lesquels il vécut quelque temps. Il y porta avec lui les cassettes où l'évêque avait ses ornemens pontificaux, ses sandales, les saintes-huiles et le saint-crême, et il y amena aussi les chevaux et

tous les équipages de Renaud : Richer assure qu'il a vu toutes ces choses.

La vengeance divine éclata bientôt contre l'auteur de ce meurtre. Maherus ayant appris que Thiébaud, duc de Lorraine, son neveu, venait à Saint-Diey avec beaucoup de noblesse, pour y célébrer la fête de la Pentecôte, y vint aussi, mais en secret ; car il savoit que les parens de l'évêque Renaud publiaient que ce meurtre s'était fait du consentement du duc, soupçon dont il était très-offensé ; aussi Maherus n'osa paraître en sa présence. Il se retira dans le voisinage, au château de Clermont sur la montagne, où il passa comme il pût, la fête, avec peu de gens, car tout le monde le fuyait. Il s'informa sous-main de ses amis, s'il oserait se présenter devant le duc Thiébaud, son neveu, pour lui demander pardon.

On lui conseilla de n'en rien faire, ainsi il se tint au château de Clermont ; mais le duc Thiébaud ayant passé la Pentecôte à Saint-Diey, monta à cheval avec un gentilhomme nommé Simon de Joinville, et étant arrivé à un petit ruisseau près de Nonpatelize, Maherus se présenta à sa rencontre : Thiébaud en colère, dit au gentilhomme qui l'accompagnait : si vous m'aimez, percez-le de votre lance : Simon répondit qu'il se garderait bien de porter ses mains sur un homme de cette qualité. Thiébaud lui prit sa lance et en perça Maherus, qui s'était jetté à ses pieds et lui demandait pardon.

Quelques-uns passant par là et le voyant étendu dans le ruisseau, le portèrent à Saint-Diey : de là il fut transféré au château de Clermont, sa demeure ordinaire, et y fut mis dans un cercueil que l'on suspendit entre le ciel et la terre sous le toit de la chapelle de la Madelaine ; enfin on le jeta dans une de ces fosses où l'on prend les bêtes sauvages, et on amassa sur lui une quantité de pierres et de bois : telle fut la fin de Maherus. Nonpatelize est un petit village du ban d'Étival, situé entre cette abbaye et la Burgonce, à peu près distance égale de l'une et de l'autre. Il paraît que le duc Thiébaud prenait le chemin d'Étival et de Ravon pour s'en retourner à Nancy.

BUSCHVILLER ou BOUXVEILLER.

—Buschviller, ville et château appartenant à un évêque de Metz. En 1401, Jacques, sire de Lichtenberg, le jeudi après la Ste. Lucie, fait ses reprises auprès de Georges de Baden, évêque de Metz, des château et ville de Buschviller, avec tous ses droits et appartenances, et aussi de la ville d'Inghviller, avec tous ses droits et appartenances.

Buschviller est un petit canton dans les pays réunis de Lorraine, aux confins de l'Alsace, entre la principauté de Lutzelstein et la seigneurie de Neuville et de Lichtenberg. Louis, dernier mâle de cette dernière maison, ne laissa que deux filles, qui furent ses héritières. Anne épousa Philippe comte de Hanau ; et Elisabeth, Simon Veker, comte de Deux-Ponts (1).

Philippe IV, comte de Hanau, acquit la portion du comte de Deux-Ponts, par son mariage avec Marguerite-Louise, fille de Jacques, comte des Deux-Ponts ; et depuis ce temps, les comtes de Hanau ont possédé cette seigneurie, laquelle consiste au ban de Buschviller et d'Inghviller, et des villages d'Obersulzbach, Nidersulzbach, Outweiler, Menquenhof, Quischtwiller, Mittelhonsen, Otzenheim, Frankenheim et Volthim.

Pigniol de la Force, dit que Bouxviller est une petite ville située dans un fond, environnée de trois montagnes, qui en sont si proches, que de là on voit distinctement ceux qui sont dans les rues (2). Son enceinte est de vingt-cinq pieds de maçonnerie de hauteur, percée de crénaux assez éloignés les uns des autres et flanquée de tours d'espace en espace. Il y a un chemin en rond couvert de tuiles, qui communique tout autour de la place. Il reste au pied du mur quelques vestiges d'une fausse braye qu'il y avait autrefois ; de même que du revêtement du fossé qui est large de huit à neuf toises et dans lequel est une petite fontaine dont on peut retenir l'eau quand on veut.

(1) Audiffre Géograph., t. 2. p. 377.

(2) Pigniol de la Force, Description de la France, t. 6, p. CCCLXXIj.

Le comte de Hanau a son château dans l'endroit le plus bas de la ville ; il n'y a d'autre défense que des fossés qui l'entourent et qui ont dix ou douze toises de largeur, sur dix de profondeur : les environs de cette ville sont très fertiles.

V BUSSANS.—Bussans, *Bussanum*, village du diocèse de Toul, annexe de Saint-Maurice, célèbre par ses eaux aigrettes ; c'est le dernier village du diocèse de Toul, dans les montagnes de Vôge, à la source de la Moselle, sur le chemin de l'Alsace, d'Arches, de Remiremont, de Lestraie et du Val de St.-Amarin.

Il y a à Bussans une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe, où le curé de Saint-Maurice dit la messe, excepté les jours solennels. La vertu des eaux de Bussans est principalement contre les maux de reins, la gravelle et autres incommodités de cette nature.

Le chapitre de Remiremont nomme à la cure de Saint-Maurice, et par conséquent à Bussans son annexe. La dime se partage entre le chapitre de Remiremont pour les deux tiers et le curé pour l'autre tiers. Bailliage de Remiremont ; parlement de Nancy ; souveraineté de Lorraine,

À douze cents pas en remontant la Moselle, se voyent les sources d'eaux minérales dont nous venons de parler. Les habitans du lieu appellent ces eaux *salmade*. Le bassin est creusé dans le roc, d'où il sort en quatre ou cinq sources. Ces eaux sont froides, aigres, alcalines, dissolvantes ; le poisson n'y peut vivre. M. Lemaire, médecin à Remiremont, a fait imprimer dans la même ville, in-12, en 1750, un *Essay analytique des eaux de Bussans*. On se propose de faire bâtir quelques logemens auprès de la source, pour la commodité des buveurs.

M. Backer, docteur en médecine, a aussi publié un *Traité de l'incorporation, vertu et propriété des mêmes eaux de Bussans*, à Lunéville. On peut voir, dans ces traités, ce qui regarde les eaux de Bussans. On vend de ces eaux à Nancy, à Lunéville, à Remiremont, à Plombières, car on n'est pas astreint à les prendre sur lieux.

BUZY.—Buzy, village du bailliage d'Étain, situé sur la rive gauche de l'Orne, une lieue et demie au-dessous d'Étain, deux au-dessous de Conflans-en-Jarnisy, et huit de Pont-à-Mousson, est le chef-lieu d'un ban considérable, où se trouvent les villages de Buzy, Darmont, Parfontrupt, Saint-Jean-les-Buzy et le hameau d'Hautcourt.

Il y a une église paroissiale dédiée à St. Martin, dont la collation appartenait autrefois à l'abbé de Saint-Martin, près les murs de Metz; et aujourd'hui à la primatiale de Nancy, à laquelle les biens de cette ancienne abbaye sont unis, avec ceux du prieuré de Nancy. De la paroisse de Buzy, dépend le village de *Saint-Jean*, annexe; Darmont, église succursale, et Hautcourt, hameau.

Philippe de Florennes, seigneur de Buzy, donna occasion à ceux de Verdun de le piller vers l'an 1340. M. Claude Joly, fameux prédicateur, dont les prênes ont été imprimés plusieurs fois après sa mort, et qui mourut évêque d'Agen, en 1678, était natif de Buzy.

Dans le même diocèse de Verdun, nous connaissons Buzey, village situé près l'abbaye de Châtillon, sur la rivière d'Ostain. Saint-Quentin est patron de l'église, dont la présentation est à l'alternative à l'abbé de Châtillon et à celui de Gorze.

Il y a beaucoup d'apparence que tous ces lieux nommés Buzy, Buzey, Bouzeval, etc., tirent leurs noms de *bouze*, fiente de vaches ou de bœufs, nom qui vient de l'hébreu *bouze*, fiente, excréments, ordure, ou de l'allemand *Waze*, limon, fange, parce que ces villages sont boueux et malpropres.

BUZANCY.—Buzancy, village du diocèse de Verdun, est une seigneurie qui a été long-temps possédée par la maison d'Apremont.

C.

CARIGNAN, voyez YVOY.

CARME, CARMOIS. PAYS, CANTON.—Carme, le pays de Carme, *Carmensis pagus*. On le place dans la Voivre, aux en-

viron de Mandre-aux-quatre-Tours, de Pierrefort, du Bois-de-la-Reine. M. de Lisle marque distinctement le *pays de Carme*, dans la Voivre, sur les mémoires du R. P. Benoit Piccart, capucin (1), qui cite un titre de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné par Charles-le-Chauve, où il dit que Bouconville était dans le pays de Voivre, sur le Ru de Maid, dans le pays de Carme, *in pago Carmensi super fluvium Matium Beconsvilla*. Je ne connais en ces cantons-là aucun lieu du nom de *Carmes*, ou *Charmes*, ou *Charmois*. Je crains qu'il n'y ait faute dans le copie du titre, et qu'il ne faille lire *Carponensi* ou *Scarponensi*, au lieu de *Carmensi*. On ne trouve le nom de *pagus Carmensis* en aucun autre endroit; mais Bouconville peut fort bien être compris dans *Scarponois* ou pays de *Scarpont*.

CASTONCOURT.—Castoncourt, en latin *Caston-curtis*, ou simplement *Caston* ou *Gaston*, village situé sur la Meuse, diocèse de Verdun, entre *Cumenières* au nord et *Charni* au midi; ou si l'on veut entre *Verdun* au midi et *Forges* au septentrion. Ce lieu était autrefois considérable, puisqu'en 952 (2), l'évêque Berenger et le roi Othon confirment les biens de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun et y nomment à *Castoncourt* une église. Et le pape Léon IX, en 1049 (3), confirme une demi-métairie, ou un demi-ménage appartenant à l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, *ad Custoncurtem et mansum dimidium*, avec une chapelle. Et en 1046 (4), Thiéri, évêque de Verdun, reconnaît que l'abbaye de Saint-Maur avait une église à Caston; ce qui insinue qu'il y avait en ce lieu deux églises, puisque nous avons vu qu'en 952, l'abbaye de Saint-Vanne y en possédait déjà une.

CASTRES, CASTEL, ou BLIS-CASTEL.—Castres, ou Castel, est souvent rappelé dans les monumens de ce pays et des environs, comme capitale d'un comté

(1) Benoit, Histoire de Toul, p. 73.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 361, 425 et 542.

(3) *Idem*, t. 1, p. 424 et 425.

(4) Hist. de Verdun, preuves, p. 389.

situé dans le pays de la Sare et de la Blisse. J'ai donné, dans le second tome de l'Histoire de Lorraine, 2^e édition, page xxiiij, aux prolégomènes, des remarques sur le comté de Castres et sur les seigneurs qui l'ont possédé; et je crois y avoir montré que *Castres* ou *Castel*, était la même que *Blis Castel*, situé sur la Bleuve ou la Blisse, entre les Deux-Ponts à l'orient, et Sarbrück au couchant. Castres avait anciennement titre de comté, et ce comté a été possédé assez long-temps par des princes cadets de la maison de Lorraine.

Castres était anciennement fief de l'église de Metz. L'empereur Othon I donna Castres en 960 (1), à l'église de Metz, et l'on trouve des reprises du lundi après la saint Luc, 1270 (2), qui prouvent que Putelanges et Castres sont fiefs de l'église de Metz. Bouchard d'Avesne, évêque de cette église, en 1283, vendit son patrimoine pour racheter le comté de Castres, situé sur la Bleuve, duquel reprennent en fief plus de soixante gentils-hommes, et le donna pour jamais à son église. Il paraît que cette terre passa dans la maison des comtes de Lunéville, au douzième siècle, puisque nous trouvons en 1155, 1157, 1166, 1173, 1178 et 1179, *Folmarus Comes Castellensis, et uxor ejus Clementia, filie Mathidis et Folmari comitis de Luneville*. Et en 1151, Henri comte de Castres donne cent livres de rente à l'abbaye de Lunéville.

Je crois que le comté de Castres passa à la maison de Lorraine, en la personne de *Sigebert d'Alsace*, seigneur de la terre de Seisberg en 1176, 1208 et 1214.

Il est certain que Thiéri de Lorraine, fils du duc Thiéri, qui régna depuis 1070 jusqu'en 1115, fut comte de Castres, seigneur de Biche, et ensuite comte de Flandres, où il a régné pendant assez long-temps et sa postérité après lui.

En 1276, Renaud, comte de Castres, étant mort, Henri, comte des Deux-Ponts,

exécuteur de ses dernières volontés, assigna jour aux héritiers du défunt pour leur distribuer à chacun ce qui leur reviendrait; mais Laurent, évêque de Metz, prétendit que c'était un fief masculin de son église, le réunit au domaine de son évêché, et en investit Henri, comte des Deux-Ponts, de même que de la terre de Putelanges, en 1275.

Ce comté de Castres revint ensuite à l'évêque de Metz, en 1284; et en cette année, Burchard d'Avesne, évêque de cette église, le racheta pour la somme de vingt-mille livres messins, puis l'engagea à Ferri III, duc de Lorraine, pour pareille somme. Burchard voulut ensuite retirer ce comté mais le duc refusa de le rendre, et sur ce refus, l'évêque lui fit la guerre, qui dura jusqu'en 1290. On peut voir l'histoire de ce comté plus au long dans le second tome de l'Histoire de Lorraine, seconde édition, page xcv, xcvi et suivantes, aux prolégomènes.

Pour donner une idée plus distincte des château, comté et seigneurie de Castres et de sa dépendance de l'évêché de Metz, je vais transcrire le dispositif de l'arrêt de réunion du comté de Castres, à l'évêché de Metz, du 28 juin 1680, où l'on verra les raisons de cette réunion, et les pièces qui furent produites à la chambre royale établie à Metz à cet effet.

Un ancien cartulaire, intitulé *Registre des fiefs*, tiré de la chancellerie de l'évêché de Metz, convert de carton, auquel en la page 24 est une reprise faite par Henri, comte de Castres, auprès de Jean, évêque de Metz, du château de Castres, avec ses appartenances, au mois de décembre 1226: ledit acte contenant qu'il est son hommelige, qu'il a reçu dudit évêque ledit château de Castres et ses dépendances, à la charge de lui en prêter la foi, et qu'après son décès et celui de sa femme, Castres doit échoir à ses fils ou à ses filles, et que l'évêque de Metz le doit défendre contre le duc de Lorraine, et que réciproquement ledit comte de Castres doit aider l'évêque contre le comte de Sarbruk et autres.

(1) Meurisse, Hist. de Metz, p. 477.

(2) *Ibid.*, p. 480.

Autre cartulaire en velin, intitulé *Registre second des fiefs*, trouvé dans la chancellerie de l'évêché, à Vic, auquel, en la page 57, est une reprise par Elisabeth, comtesse de Castres, du consentement de Bertholde, comte de Sols, et de Jean, évêque de Metz, dudit château de Castres, et de ses appartenances, et de tout le franc-aleu de son père, en date du lendemain de l'Annonciation de Notre-Dame, 1238: rendable audit évêque pour s'en servir contre tous, inaliénable sans son consentement, avec prohibition à ladite Elisabeth et à son mari de faire féauté à autre seigneur qu'auprès l'évêque de Metz et ses successeurs, et à condition qu'après ses fils et ses filles, ledit fief pourra être tenu par l'une de ses sœurs aux mêmes conditions; et que les soldats et gardes du château feront le serment de fidélité à l'évêque, après les archevêques de Trèves et évêques de Verdun, en cas qu'elle aurait d'eux les fiefs que son dit père en tenait.

Traité en la page suivante du même cartulaire, du lundi après la fête de St. Luc, 1273, par lequel Henri, comte de Salm, s'oblige à Laurent, évêque de Metz, de ne laisser à Ferri, duc de Lorraine, le comté de Castres, ni de Putelanges, ni le cinquième qu'il y prétendait sans la permission dudit évêque de Metz, reconnaissant que Castres et Putelanges sont fiefs de l'évêché de Metz, liges et rendables; réciproquement l'évêque promet de ne faire aucun accord avec ledit duc, qui puisse nuire audit Heuri, mais l'aider; et parce que ledit évêque prétendait ledit fief de Castres être échu à l'évêché au défaut des mâles; et Henri, au contraire, stipulant pour ses enfans, soutenait qu'il le devait donner aux enfans de cinq sœurs, dont il en avait épousé une, ou aux enfans d'une d'icelles; est accordé que l'aîné dudit Henri aura la cinquième partie de Castres et de Putelanges en fief et que les quatre autres portions demeureront à l'évêque, jusqu'au jugement de la contestation; et que si ledit comté était adjudgé audit évêque, il en laisserait la

moitié en foi et hommage audit fils aîné, y compris son cinquième; que s'il n'en pouvait exclure les enfans desdites cinq sœurs, ni ledit duc, et qu'il fallut acheter ou racheter ledit comté de Castres, ledit évêque en aurait la moitié, ledit fils aîné dudit comte de Salm l'autre moitié, en payant sa part, et que l'un ne pourrait acheter ou racheter sans l'autre, voulant payer la moitié. Que si ledit fils aîné n'avait deniers, l'évêque lui prêterait pour un an, et ne le remboursant après l'an, l'acquêt demeurera audit évêque.

Un mandement de Henri, comte de Salm, et de Henri, Jean et Ferri, ses enfans, dans ledit cartulaire, convert de carton, en la page douze, en date de la troisième féerie après la Nativité Notre-Dame, 1224, à leurs hommes de fief du comté de Castres et injonction de faire foi et hommage à Bouchard, évêque de Metz, et à son église.

Un autre cartulaire tiré de la même chancellerie de Vic, intitulé le *viel registre des fiefs*, auquel en la page 113 est une ordonnance dudit Bouchard, évêque de Metz, datée du second jour après la fête de saint Mathieu, au mois de septembre 1286, du consentement de son chapitre, par laquelle après avoir déclaré qu'il a acquis pour son évêché, Castres sis sus et au-dessous d'une montagne, le comté dudit Castres et ses appartenances, il exempte les bourgeois de toutes tailles à la réserve de deux sous Messins, payables en deux termes, à la saint Jean-Baptiste et à Noël; établit les fours-bannaux, le ban-vin pendant quinze jours, le droit de marche à volonté, les amendes suivant les usages de Hombourg, à charge aussi d'être logé et sa suite la première nuit, etc. Et sont tenus lesdits bourgeois de lui prêter serment de fidélité.

Un ordre de Fridéric, prévôt de Strasbourg et archidiacre de Metz, dans ledit cartulaire en velin, à la page 34, en date du samedi après l'Épiphanie 1297, aux officiers et commandans des châteaux de Turquestein, Lutzelbourg et Castres, les

avertit qu'il a rendu ces châteaux aux envoyés de Gérard, évêque de Metz, leur mande et prie de lui obéir, rendre compte des revenus, et servir sans contradiction.

Restitution en parchemin par Frédéric de Lichtemberg, prévôt de Strasbourg, et archidiacre de Metz, des châteaux de Lutzelbourg, Turquestin, Castres et Lictembeng, aux administrateurs et vice-gérens de Gérard, élu de Metz, datée de la veille de l'assomption de la Sainte Vierge 1297, desquels châteaux il avait la garde de l'autorité du chapitre de Metz, et reconnaissance dudit Frédéric, comme il en a repris la garde desdits administrateurs, jusqu'à l'arrivée dudit Gérard.

Déclaration en parchemin, d'Ademar, Evêque de Metz, en date du dimanche d'après la fête de St. Vincent 1538, contenant que Jean Burchard et Olry, frères, seigneurs de Fénétrange, lui ont rendu les lettres d'engagement par lui faites audit Henri, de la forteresse de Castres et de ses dépendances, pour 1700 livres tournois : promet d'en poursuivre la restitution contre l'archevêque de Trèves, le comte de Sarbruk et Valleran comte de Deux-Ponts, qui s'en étaient emparés, et au cas qu'il les retirerait à moins de 1700 livres tournois, qu'il en userait à l'arbitrage du comte de Sarverden et de Nicolas de Salm (1). Je conjecture que *Castreuves*, dont il est parlé dans un accommodement fait entre Bouchard, évêque de Metz, le duc Ferri et Henri, seigneur de Forbach, du mercredi avant la saint Mathieu 1291, où il est dit que le duc Ferri rendra à l'évêque de Metz *Castreuves* et ce qui en apprend, est le même que Castres ou Bliscastel dont nous parlons dans cet article, et qui dépendait alors de l'évêque de Metz.

Aujourd'hui la terre de Bliscastel relève de l'électeur de Trèves comme fief masculin, et est possédée par le comte de Lapierre.

CHALADE (LA), *Abbaye de l'ordre des Cîteaux.* — L'abbaye de la Chalade, ordre de cîteaux, est situé sur la petite ri-

vière de Bième, dans la forêt d'Argonne, à une lieue au-dessus de Vienne-le-Château, diocèse de Verdun, frontière de la Lorraine et de la Champagne, à deux lieues de Ste. Menhoud, tirant vers le Chaumontais.

Cette abbaye doit son origine à trois religieux de l'abbaye de St. Vanne, qui, animés de l'esprit de ferveur, et désirant vivre dans une plus grande retraite, se retirèrent au lieu nommé la Chalade, dans la forêt d'Argonne, et y bâtirent un oratoire et quelques cellules au commencement du douzième siècle. Mais l'un de ces trois religieux nommé Robert, ayant été élu abbé de Beaulieu, abbaye située dans la même forêt, ses deux compagnons l'y suivirent et laissèrent leur église et leurs cellules à Vauthier, seigneur du lieu, qui les donna à Gui, abbé des trois Fontaines. Cet abbé y envoya une colonie de ses religieux pour y bâtir un monastère; avec l'agrément de Henri (1), évêque de Verdun, à qui St. Bernard (2) avait recommandé cette affaire.

Hervé, seigneur de Vienne-le-Château, engagea l'abbé Gui à demander ce lieu à Valeran son neveu, qui en était seigneur; il l'obtint, et on commença à bâtir le Monastère. Hervé contribua beaucoup à la dépense, et Alberon de Chiny, évêque de Verdun en consacra l'église vers l'an 1150; alors Hervé quitta sa femme, son fils unique et tous ses biens, et se consacra à Dieu dans ce monastère. Le jour auquel il devait consommer ce sacrifice, il se fit traîner à la Chalade, par un de ses valets, la corde au cou, comme un criminel, en présence de tout le peuple, qui fondait en larmes à la vue d'un spectacle si extraordinaire. Son exemple y atira beaucoup de personnes de qualité, qui vinrent s'y consacrer à la pénitence. L'église du monastère, est dédiée à la Sainte Vierge; Hervé y demeura jusqu'à la mort, dans l'exercice de la plus sé-

(1) Henri de Vinchestre, évêque de Verdun depuis 1127 jusqu'en 1129.

(2) S. Bernardi épist. 63.

(1) Honteim, Hist. Trevirens. t. 3. p. 7.

vère pénitence. Lorsque Alberon, évêque de Verdun en dédia l'église, il y avait dans le monastère jusqu'à trois cents religieux, selon Laurent de Liege, dans son histoire de Verdun.

Les diocèses de Reims, de Verdun et de Châlons, se terminent tous trois à dix pas de la Chalade. Oviédus, fils de Guiterus, comte de Rhétel, donna à cette abbaye le fief d'Orberval, qui était très-considérable, et les abbés et religieux de saint Remi de Reims, de qui il relevait, y donnèrent leur consentement, de même que Geoffroi I^{er} du nom, évêque de Châlons.

On peut voir la liste des abbés de la Chalade dans l'histoire de Verdun, p. xci, xcii.

CHALIGNY ET PONT SAINT-VINCENT. — Chaligny est un bourg situé sur la Moselle, à deux lieues de Toul, à autant de Nancy, et à distance à peu près égale de Saint-Nicolas. Chaligny a titre de comté avec une prévôté qui est composée de sept à huit villages. Il y a au même lieu un prieuré (1) sous l'invocation de Ste. Lucie de Syracuse; ce prieuré est de l'ordre de saint Benoit, dépendant autrefois de l'abbaye de saint Vincent de Metz, à qui il fut donné au douzième siècle par Ricuin, évêque de Toul. Le curé de Chaligny était chargé de défrayer l'abbé de saint Vincent de Metz lorsqu'il venait en ce lieu, pendant un jour et une nuit, avec une suite de douze hommes et douze chevaux; il recevait l'investiture de l'abbé de saint Vincent, lui faisait serment de fidélité et lui rendait hommage. Ce prieuré de Chaligny fut uni au Noviciat des jésuites de Nancy, par bulles du pape Clément VIII, en date du 25 juillet 1599.

De Chaligny dépendent les Neuves-Maisons, village considérable, où il y a un hôpital qui fut uni à la maison des pères Bénédictins du Pont-Saint-Vincent, du consentement du duc Charles IV, à la prière de Catherine de Lorraine sa sœur,

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 1066. Ce prieuré subsistait avant l'an 1046.

abbesse de Remiremont. Ce prieuré du Pont-Saint-Vincent fut établi par la même princesse Catherine de Lorraine, dans le dessein de former une espèce de petite congrégation de bénédictines et de bénédictins, qui devaient vivre sous l'observance litérale et rigoureuse de la règle de saint Benoit.

Ce prieuré était consacré sous le nom de Saint Bernard, mais les guerres de Lorraine et les disgrâces des princes de cette maison, et en particulier de la princesse Catherine, obligèrent les religieux de cette petite congrégation à s'unir à celle de saint Vanne, à qui ils cédèrent ce prieuré. Et comme les revenus en étaient très-modiques, après y avoir entretenu pendant quelque temps une petite communauté, les supérieurs de la congrégation en obtinrent l'union à la maison de sainte Croix, aujourd'hui saint Léopold de Nancy, qui y entretient un religieux.

Le vrai nom de *Pont-Saint-Vincent* est le *Port-Saint-Vincent*, parce que l'abbaye de saint Vincent de Metz, qui possédait le prieuré de sainte Lucie de Chaligny, était comme maîtresse du port de Saint-Vincent.

Outre l'hôpital des Neuves-Maisons uni au prieuré de Saint-Vincent, le duc Charles IV y fit aussi unir le 7 août 1663 la chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée dans l'église de Chaligny, à charge d'en acquitter les messes.

Pour revenir à Chaligny, on trouve des actes par lesquels il paraît que les comtes de Vaudémont ont repris certaines seigneuries de l'évêque de Metz, par exemple, Turkestein et Chaligny (1). Henri, comte de Vaudémont en 1344, reconnaît qu'Ademar, évêque de Metz, lui avait mandé de reprendre en fief et hommage, de Raoul duc de Lorraine, la maison forte de Chaligny, la ville, le ban et toutes les appartenances qu'il tenait, ou devait tenir dudit Ademar, évêque de Metz; lesquelles choses ledit comte de Vaudémont, reconnaît tenir

(1) Arrêt de réunion du 16 avril 1680.

en fief et hommage dudit duc de Lorraine, en la manière qu'il les avait tenues dudit Ademar et de ses prédécesseurs évêques de Metz, jusqu'à ce qu'il lui fasse connaître que ledit Ademar, évêque de Metz, aura racheté ledit fief des mains dudit duc, ce qui fait voir que Chaligni était alors engagé au duc de Lorraine par les évêques de Metz.

Au mois de juin 1345, le même Ademar évêque de Metz, se reconnait redevable envers Marie de Blois sa cousine, Mainbourg et régente de Lorraine, et envers Jean, son fils, duc de Lorraine, d'une somme de cinq mille livres de toutes pièces, un écu d'or valant vingt sous, pour laquelle somme, il met entre les mains de ladite duchesse, le fief que le comte de Vaudémont devait tenir de lui et de son évêché, de la forteresse de Chaligni et de toutes ses appartenances et dépendances; lesquels fiefs, lesdits ducs et duchesse de Lorraine tiendraient de l'évêque de Metz, jusqu'à ce que lesdits cinq mille livres auraient été payées tout à la fois.

Autre acte du lendemain de la saint Barnabé 1347, par lequel ladite Marie de Blois et le duc Jean son fils, consentent que son très-cher cousin Ademar, évêque de Metz, puisse racheter le fief de Chaligni pour la somme de quatre mille livres de bons petits tournois vieux, un écu d'or pour vingt sous, sous condition que si ledit rachet ne se faisait pas pendant la vie dudit évêque Ademar, ses successeurs qui voudraient le faire, paieraient entièrement ladite somme de cinq mille livres. Nous ne voyons pas que les évêques de Metz aient racheté ce fief, qui est toujours depuis demeuré au duc de Lorraine et au comte de Vaudémont.

Les comtes de Vaudémont firent fortifier la maison forte de Chaligny, et y bâtirent un château, qui a passé dans son temps pour une des plus fortes places du pays (1). En 1546, Henri, comte de Vaudémont, fit foi et hommage au duc Raoul

pour Chaligni; cette seigneurie passa de la maison de Vaudémont à celle de Neuf-Châtel, par le mariage d'Alix de Vaudémont avec Thiébaud de Neuf-Châtel, maréchal de Bourgogne (1). Mais Antoine de Neuf-Châtel, évêque de Toul, fils de Thiébaud, étant entré en guerre avec Jean II, duc de Lorraine, les troupes d'Antoine qui occupaient le château de Chaligni firent des courses sur les terres de Lorraine et y commirent mille ravages. Le prince Nicolas de Lorraine, fils du duc Jean, qui était alors en Catalogne (2), fit mettre à feu et à sang toutes les places de l'évêché de Toul. On compta jusqu'à cinq cents villages brûlés ou ravagés; les villes et châteaux de Liverdun, Châtel-sur-Moselle, Brixel, Maizière, Chaligni, furent pris et ravagés: Chaligni en particulier, soutint le siège depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août 1468. Aussi les Lorrains l'ayant forcé, le ruinèrent de façon qu'on ne peut plus s'en servir pour faire la guerre.

Ces forteresses alors considérables, se sont toujours depuis ressenties de ces hostilités et ne se sont jamais parfaitement rétablies. Chaligni fut dans la suite acheté par la maison de Lorraine (3). Le 21 avril 1540 (4), Salantin, comte de Skambourg prétendait que Chaligni lui appartenait en souveraineté contre le duc Antoine, qui soutenait qu'il était mouvant de sa couronne; on choisit des arbitres qui débouèrent Skambourg, et le 8 mai 1546, Henri d'Isambourg fit ses reprises pour Chaligni. En 1472, le 8 décembre, le duc Nicolas accorda la paix à Henri de Neuf-Châtel, et le même duc Nicolas donna en 1573 Chaligni à Antoine de Morel, son conseiller et chambellan.

Le duc Charles III pendant sa longue résidence à la cour de France avait laissé

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 972 et 974, et t. 3, p. xxxv et xxxvi.

(2) Ann. 1468.

(3) 1540. Chaligni.

(4) Archives de Lorraine, Layette, Chaligni.

(1) Archives de Lorraine. Layette, Chaligni.

le gouvernement de la Lorraine au prince Nicolas de Lorraine, comte de Vandémont son oncle et son tuteur. Nicolas s'était acquitté de cet important emploi d'une manière si pleine de prudence et de fidélité, que le duc Charles son neveu crut ne pouvoir assez lui en témoigner sa reconnaissance (1). Il érigea donc en sa faveur Chaligni en comté princier, et le plus seigneurial du duché de Lorraine; la patente qui en fut dressée est du mois d'août 1362. L'année suivante il unit inséparablement à ce comté la ville de Pont-Saint-Vincent. Le duc Charles III lui fit de plus présent d'une somme de cent mille francs, et le cardinal de Lorraine, évêque de Metz lui donna Nomeny et la terre de Delme.

Le comté de Chaligni est aujourd'hui réuni au domaine de Lorraine.

Chaligni est du diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Remi; l'abbé St. Vincent de Metz nomme à la cure dans ses mois; les jésuites ont les trois quarts aux grosses et menues dimes, à cause du Prieuré de Chaligni qu'ils possèdent, et le curé l'autre quart.

V **CHAMAGNE.** — Chamagne, *Campus Agni*, village du diocèse de Toul, à droite de la Moselle, une lieue au-dessous de Charmes. L'église paroissiale a pour patron saint Denis. La cure est à la nomination du chapitre de Remiremont. Décimateurs, le même chapitre pour un tiers dans les grosses et menues dimes, celui d'Epinal pour un tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneurs, le roi pour moitié et le Seigneur de Bayon pour l'autre. Le chapitre de Remiremont est seigneur foncier. Bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

La chapelle de saint Nicolas ou de Notre-Dame fut fondée en 1574 par la famille des Trompette de Charmes et de Chamagne.

Il y a eu anciennement une maison et des seigneurs du nom de Chamagne (2).

(1) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 1355.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Châtel sur Moselle.

On lit qu'en 1270 il y eut une contestation entre les dames de Remiremont et Richard, seigneur de Chamagne et dame Felix sa femme, au sujet du four que ledit Richard avait à Chamagne, sur lequel les dames de Remiremont prétendaient quelques droits. L'affaire fut terminée par Huard de Messenbourg, archidiacre des Vosges, et d'autres arbitres de cette sorte: que ledit Richard, sa femme et leurs hoirs tiendraient la maison et terre de saint Pierre à Chamagne, cuiraient à leur four sans payer aucune droiture. En 1304, Henri, comte de Vandémont donna à Geoffroi de Chamagne en fief et en hommage, le moulin situé entre Crespel et Angoviller, qu'il a acquis d'Arnou, dit *Pignolet*, appelé *Thieri-Moulin*, à charge de trois semaines de garde à Vandémont.

En 1389, le grand duc Charles échangea avec dame Louise de Radeval, épouse fondée de procuration de M. Christophe de Bassompierre, la seigneurie d'Ametz en la prévôté de Longwy, contre la moitié de la seigneurie de Chamagne. Cet échange fut fait le 16 août, en présence de Jean de Lénoncourt de Serres et de plusieurs autres.

Claude Gelée ou le Lorrain, fameux peintre paysagiste, naquit dans le village de Chamagne, où il y a encore des habitants de même nom, et mourut à Rome dans un âge avancé, en 1678. Sa tombe est dans l'église des minimes Français de la Trinité-du-Mont.

CHAMBLAY. — Chamblay, village du pays Messin, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine, répondant à la chatellenie de Preny. L'abbé de Gorze est patron de la cure. Chamblay est situé à deux lieues au midi de Gorze; la maison de Chamblay est illustre en Lorraine; elle était de l'ancienne chevalerie, elle portait de sable à la croix d'argent, accompagnée de quatre fleurs de lys. En 1374, Ferri de Chamblay épousa Jeanne d'Avoncourt; ce même Ferri fit la guerre aux Messins en 1450; il fut père de Jean, qui épousa Isabelle de Goust.

François de Chamblay fut conseiller d'é-

tat du duc Charles III, bailli de Hatton-Chatel, dernier mâle de cette maison; il épousa Marie Bayer, et ne laissa qu'une fille nommée Blanchefleur de Chamblay, mariée à Perin d'Haraucourt; par ce mariage la terre de Chamblay est passée dans la maison d'Haraucourt.

∨ **CHAMONTARUP ET LES ARRENTÉS.** — Chamontarup, village de Vôge, près le Bourg et ancienne ville d'Arches sur Moselle. Ce village n'a rien de distingué, sinon qu'il y a douze ou quinze granges ou fermes sur son ban, connues sous le nom des *Arrentés*, comme qui dirait qu'elles produisent des *rentes*, des revenus fixes à ceux qui en sont les maîtres. Ces douzes arrentés sont : Cleurie, saint Joseph, Vagney, Lonchamp, la Poirie, la Gravière, Travexin, Thiefosse, Gerbamount, Presle, Nola, Pubas; Cleurie, Pécaviller, Trougemont, Cremanviller, Vixard, Sapaix, Ramorichamp, Thiefosse, de la prévôté d'Arches.

Il y a aussi des *Arrentés* de Corsieux : au nombre de trente deux, tant dans le ban et paroisse de Corsieux, qu'aux environs et dans la prévôté de Bruyères; les arrentés peuvent aussi signifier les fermiers et les gouverneurs de ces fermes, qui sont *arrentés* des propriétaires, et leur en rendent certaines rentes annuelles.

∨ **CHAMOUSEY, Abbaye.** — Chamousey, *Calmosiacum*, abbaye de chanoines réguliers réformés de l'ordre de saint Augustin, située à une lieue et demie d'Epinal, diocèse de Toul, fondée vers l'an 1090, par un saint personnage nommé Séhérus, qui la gouverna depuis 1090 jusqu'en 1128. Il eut de grandes difficultés à essuyer de la part de l'abbesse de Remiremont, sur la propriété du terrain sur lequel l'abbaye est fondée; elle est soumise immédiatement au St. Siège, et l'abbé y exerce les droits quasi épiscopaux, de même que dans quelques paroisses et quelques prieurés de sa dépendance; il a aussi droit de donner les quatre moindres ordres et la tonsure, tant à ses religieux qu'aux sujets de son abbaye: c'est le pape Pascal II qui accorda ces

privileges à l'abbaye, sous la redevance d'un étôle sacerdotale, qu'on devait donner chaque trois ans au palais de Latran, et qui dans la suite fut évaluée à un florin d'or, dont on a des quittances jusqu'en 1092.

Le village de Chamousey a pour seigneur l'abbé de Chamousey. La cure est unie et desservie par un religieux de la maison; et dépendent les granges d'Olima et Sanche, dont le roi est seigneur. Le chapitre de Remiremont a la haute justice, l'abbé de Chamousey et les seigneurs de Darnicule ont la moyenne et la basse justice. Il y a quinze ou seize paroisses, dont le patronage dépend de l'abbaye, laquelle est un fief, dont l'abbé a la haute justice.

CHAMPENOÛ. — Champenou, *Campus pænosus* ou *Campus spinosus*, ou *Campi spinal*. L'église est dédiée à saint Barthélemi. Collateur, l'abbé de saint Evre. Décimateurs; le curé pour la moitié, le prieur de Landécourt pour l'autre moitié. Seigneur, les religieux de saint Evre diocèse de Toul, cour souveraine de Lorraine; ce lieu est assez près d'Amance, dans le pays de Saulnoy.

Le prieuré de Champenou fut fondé par Catherine de Limbourg, épouse de Mathieu I^{er}, duc de Lorraine, vers le milieu du treizième siècle. Les biens de ce prieuré sont unis à l'abbaye de saint Evre. Vantier, abbé de saint Evre, avait donné sa démission et s'était retiré à Champenou en 1288. Hugues, son successeur, était déjà abbé de saint Evre en 1280.

CHAMPIGNEULE. — Champigneule, *Campaniola*, village situé à une lieue de Nancy, sur la route de Pont-à-Mousson. L'église paroissiale est dédiée à saint Evre. Patron, le prieur de Lay-Saint-Christophe ou les religieux de l'abbaye de saint Arnou de Metz; mais les pères de saint Arnou de Metz ont cédé à M. le baron de Malvoisin la nomination à la cure, avec tous les droits qu'ils avaient à Champigneule, dont ils étaient seigneurs fonciers.

Il est certain qu'en 1350 Henri, évêque de Toul, confirma à Bertran, abbé de saint

Arnou et au prieur de Lay, les trois églises de *Saint Christophe de Lay*, de *saint Evre de Champigneule* et de *saint Barthelemy*, situées en un vallon dans les bois de Haye. Cette église de saint Barthélemi et le village qui y était joint ne subsistent plus depuis long-temps. A la place du village et de l'église on a bâti depuis un hermitage, qui y a subsisté jusque après l'an 1636, qu'on a démolé l'un et l'autre, et l'on en a employé les pierres à bâtir la maison de M. le comte de Fontenoy à Champigneule.

La tradition du pays veut que ce fut à saint Barthelemy que des impies mirent à mort Arnou, fils de la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay, frère d'Udalric, qui fut archevêque de Reims.

Le curé de Champigneule desservait l'annexe de Pixérécourt à l'alternative pendant une semaine, avec le curé de Bouzières-nu-Dames une autre semaine, et ils se partageaient entr'eux la moitié des dimes dudit Pixérécourt, et l'autre moitié était pour les religieux de Lay.

Il y a à Champigneule un hôpital, l'oratoire de Notre-Dame de pitié ; la chapelle de saint Roch. Collateur, le seigneur de la Grande-Maison ; revenu dix francs, charge une messe.

Le duc Charles II remporta en 1407 une fameuse victoire près Champigneule. On voit dans ce lieu une papeterie et une fayencerie. Le château de M. le comte de Fontenoy à Champigneule est fort bien bâti, les jardins en sont magnifiques et il y a de fort belles eaux.

CHAMPIGNEULE. — Il y a encore un autre Champigneule du diocèse de Toul, doyenné de Bourmont. L'église a pour patron saint Thiébault ; collateur, le commandeur de Robécourt ; décimateur, le même commandeur pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers. Le seigneur du lieu a la moitié de la dime dans certaines contrées ; l'église de Rosières dans quelques autres terres. Cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles. 1°. La chapelle de Notre-Dame ;

patron, le seigneur du lieu ; revenu 510 francs, charges, 24 messes.

2°. La chapelle de saint Roch. Revenu dix francs ; charge une messe le jour de saint Roch.

Il y a dans ce village 42 ou 43 habitans ; seigneur, M. le baron de Riocourt, premier président à la chambre des comptes de Lorraine.

CHAMPS. — Champs, nommé en latin *Campus*, village de Vôge, près la petite ville de Bruyères, lieu célèbre pour avoir été autrefois un palais des rois de France. Les annales de Metz et les annales d'Eginhard nous apprennent que l'empereur Charlemagne en 805, après avoir passé par Thionville à Metz, vint à Champs vers le commencement du mois d'août, pour y prendre le plaisir de la chasse, et que pendant qu'il y était, Louis ; son fils l'y vint trouver après son expédition dans la Bohême et dans la Pannonie ; et que de Champs, l'empereur passa au château de Remiremont, où ayant séjourné quelque temps pour y prendre le plaisir de la pêche, il revint passer l'hiver à Thionville. Louis le débonnaire venait de même assez souvent dans les montagnes de Vôge, surtout à Remiremont, pour y passer les derniers mois de l'été dans l'exercice de la chasse et de la pêche.

On ne voit plus aujourd'hui à Champs aucun vestige de château ou de maison royale, mais l'église a assez l'air d'antiquité dans sa construction massive et solide : c'est la paroisse du lieu ; elle est du patronage des dames de Remiremont, et est dédiée à Dieu sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Cette paroisse est des plus étendues, ayant quatre ou cinq annexes ; savoir : l'Aveline, Belmout, la Chapelle, saint Jacques du Statt, Grange, Jussarup ; desquels dépendent encore différents villages, granges et hameaux.

L'Eglise de la ville de Bruyères était aussi annexe de Champs avant qu'elle fût érigée en cure, ce qui arriva le 15 juillet 1612, par M. de Porcelets, évêque de Toul. Pour le temporel, Champs et ses

annexes sont de la seigneurie et souveraineté de Lorraine et dépendance du bailliage de Bruyères.

Il y a deux chapelles fondées dans l'église de Champs; celle de saint Maur et celle de saint Jean-Baptiste. Et tant le lieu de Champs que ses annexes, ont plusieurs cens ou métairies dans leur dépendance : on peut voir le pouillé de Toul sous le titre de Champs et ses annexes. V. Bruyères.

CHANTEHEUX. — Chanteheux, petit village du diocèse de Toul, à gauche de la Vezouze, à une demi-lieue au-dessus de Lunéville. Ce lieu dépend de la paroisse de Huviller, aujourd'hui *Jolivet*, et il y a une église succursale dédiée à saint Barthelemi.

Ferri, duc de Lorraine, et Burniques sire de Ristes sur Feste, s'étaient accompagnés dans les villes et terres de Lunéville, Vichaviller, Moncel, *Chanteheux*, Villers, Mémil, etc. Il se déportèrent l'un et l'autre de cet accompagnement en 1515, et consentirent à demeurer chacun dans leurs anciens droits et usages, excepté ce qui suit : Que les hoirs de leurs hommes suivront la seigneurie de leurs pères et non de leurs mères. La femme suivra la seigneurie du mari; étant remariée, elle suivra la seigneurie de son second mari. Les enfans nés hors mariage suivront la seigneurie de leurs mères, etc. Le duc Charles IV vendit en 1652 la terre de Chanteheux à Chrestien de Nogent, seigneur de Vihviller, à faculté de rachat, pour la somme de deux mille francs.

Mais ce qui rend Chanteheux recommandable est le magnifique sallon que le roi de Pologne, duc de Lorraine, a fait bâtir auprès de ce village, vis-à-vis du château de Lunéville, du côté des bosquets. Il y a de l'un à l'autre une belle avenue, d'une demi-lieue de longueur, bordée de charmillles et de vignes des deux côtés. Le rez-de-chaussée de cette espèce de château a plus de largeur que le premier étage, et celui-ci plus que le second, qui forme un donjon, de la terrasse duquel la vue se porte à une distance prodigieuse du

côté de la Vosge et des montagnes de Suisse. Les objets plus rapprochés sont extrêmement variés : ce sont villages, hameaux, bois, prairies, rivières, ruisseaux et étangs, de belles plaines, des montagnes et des collines agréables. La beauté et le bon goût de ce sallon magnifique font l'admiration de tous les curieux.

CHARDOGNE. — Chardogne, village du diocèse de Toul, dans le Barrois mouvant, situé entre la ville de Bar-le-Duc et l'abbaye de Ste. Hoult, entre deux ruisseaux qui tombent dans l'Ornain.

Jurisdiction du juge des seigneurs, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Remi; les seigneurs et l'archidiacre de Rinel nomment à la cure. M. le marquis de Lenoncourt en est seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Il y a dans l'église une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien, fondée par les seigneurs qui en ont la collation. Le curé est décimateur pour un cinquième et un quinzième dans la grosse dime; le chapelain de la chapelle de saint Sébastien pour un cinquième; les seigneurs pour un cinquième; MM. Le Bégue et Didelot de Bar pour deux cinquièmes; le curé a encore moitié dans la menue dime et toutes les novales; le pouillé de Toul est un peu différent de ceci, on peut le consulter. Il y a dans Chardogne environ deux cents habitans.

La maison de Chardogne était de l'ancienne chevalerie, aujourd'hui éteinte; elle portait de gueule à cinq annelets d'argent mis en sautoir, au Lambel de trois pendans de même; cette terre est passée à la maison de Lenoncourt.

◀ **CHARMES - SUR - MOSELLE.** — Charmes est une petite ville située sur la Moselle, à une lieue au-dessous de Conzel, dans une situation fort agréable, avec titre de prévôté, aujourd'hui bailliage, ayant dans son district environ 24 villages ou hameaux. Il y a un couvent de capucins bâti en 1627, et une maison de filles du tiers-ordre de saint Dominique. Les comtes

de Toul était anciennement seigneurs de Mirecourt et de Charmes, comme on l'in-
sère de la chartre de Mirecourt, de l'an 1254,
imprimée dans la nouvelle édition de l'his-
toire de Lorraine.

Cela paraît encore plus clairement par
des lettres de la même année 1254, par
lesquelles Frideric, comte de Toul, donne
à Thirion Bamuset la moitié du four de
Charmes ; et la même année, le même Fri-
deric cède à Arnou, chevalier de Bresse,
en fief et hommage-lige, les copelles du
marché de Charmes. En 1269, Ferri de
Charmes, qui fut fils d'Hotedon, dit comte
de Toul, affranchit les bourgeois de Char-
mes et règle les redevances qu'ils lui de-
vaient payer chaque année, savoir : par
tête cinq sous toulouis, s'ils demeurent dans
leur propre maison, et deux sous et demi
s'ils demeurent en maison d'autrui ; tant par
bête tirante, tant par vache, tant par cheval.

Si les bourgeois ne payent au jour
marqué, le seigneur pourra ne les pas
recevoir le lendemain, sinon au double
de la somme due. Il règle les amendes
de Mésus, et ordonne que le bourgeois
qui, étant commandé pour aller hors de
la ville à la suite de son seigneur, pour
faire proye, ou pour faire semblant chose,
fait refus d'y aller, payera douze sous d'a-
mende.

Si le bourgeois est commandé pour aller
à la chevauchée du seigneur, il se défrayera
le premier jour et la première nuit ; après
cela il sera défrayé aux frais du seigneur.

Tout le reste est presque le même que
dans la chartre de Mirecourt. Le maire, le
doyen et le juré ne seront en charge qu'une
année. Le bourgeois de Charmes ne peut
porter témoignage contre les gens de la
famille du comte, ni réciproquement la
famille du comte contre les bourgeois. Pour
assurance de ces promesses, le seigneur
Ferri de Charmes donne pour garant Ferri
III, duc de Lorraine, et consent que si lui
Ferri, seigneur de Charmes, n'exécute pas
ses promesses envers les bourgeois de
Charmes, ledit duc Ferri tienna en fief
la ville de Charmes, du consentement du-

dit seigneur ; et comme il n'avait point de
sceau particulier, il a prié le duc Ferri de
mettre le sien à ces lettres, qui furent faites
le jour des Bures, au mois de mars 1269
ou 1270, avant Pâques

Depuis un certain temps, on connaît
dans le pays une maison considérable qui
porte le nom de Charmes, et qui pourrait
descendre, au moins par les femmes, des
anciens seigneurs de Charmes ; comme *Eu-
des de Charmes*, en 1510, qui vend au prince
Maheu de Lorraine, pour deux cents livres
de petits forts, vingt livrées de terre sur le
ban de Haixou.

En 1526, *Eudes de Charmes*, renonce
au droit de rachat des vingt livrées de terre
vendues par lui en mille trois cent vingt.

Et en 1444, *Nicolas de Charmes* reprend
du duc René I la moitié des droitures et co-
pelles de Charmes. En 1504, *Jean de Char-
mes* reprend du duc René II les mêmes droi-
tures.

Les ducs de Lorraine, et en particulier
le duc Ferri III, avaient acquis des sei-
gneurs de Charmes, dès l'an 1285, les
siefs, forteresses et hommes de garde, qu'ils
avaient à Charmes. *Voyez la généalogie
des comtes de Toul.* Depuis ce temps, c'est-
à-dire depuis 1285, les ducs de Lorraine
sont demeurés seigneurs souverains et pro-
priétaires de la ville de Charmes.

En 1511, il y a dans l'archive de Lor-
raine une reprise de Guillaume Desarmoises,
des copelles du four de Charmes, dont il
jouissait à cause de Marguerite de Charmes
son épouse.

En 1527, le 11 mars, Thomas Desar-
moises fut fait capitaine de Charmes.

En 1619, les copelles de Charmes fu-
rent données au sieur de Marainville, à vie.

En 1614, le bois de la Wèpre près les
Charmes fut donné au sieur d'Anglure,
pour les essarter et y construire maisons.

En 1562, le 25 janvier, Nicolas Desar-
moises, au nom de ses frères et sœurs,
vendit au duc Charles III tous ses droits et
actions sur le four bannal de Charmes,
maison et affouages en dépendant, moyen-
nant 2,500 francs.

Le duc Charles III, en 1606 (1), par son testament, donne au cardinal Charles de Lorraine, son second fils, les ville, château et seigneuries de Charmes, et au cas que le Prélat voulût rétablir le château de Charmes, il veut que le revenu de cette terre vaille audit cardinal annuellement la somme de vingt-mille francs barrois.

Charmes souffrit beaucoup pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc René II. La ville fut assiégée, pillée et brûlée par le duc de Bourgogne, en 1475 (2). Il n'y avait dans la place que quarante gascons, commandés par le Petit-Picard; la garnison fut pendue aux saules qui étaient près de la ville.

Quelques années auparavant et pendant l'absence du duc Nicolas, en 1471 (3), le maréchal de Bourgogne étant maître de Châtel-sur-Moselle, les bourgeois de Charmes firent la petite guerre sur ceux de Châtel et enlevèrent leurs troupeaux. Ceux de Châtel usèrent de représailles.

Le conseil de régence de Lorraine était résidant à Charmes et ordonna le siège de Châtel. Cette ville, apparemment aurait été forcée, si le duc Nicolas, qui était à Paris, ne l'eût donnée avant sa prise à un seigneur de Clermont, ce qui rallentit extrêmement le courage des assiégeans et les porta à s'accommoder avec la garnison.

Pendant les dernières guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, en 1637 (4), ce prince reprit la ville de Charmes et quelques autres places qui étaient occupées par les français. Peu de temps après, le colonel Gassion profitant de l'absence du duc Charles qui était à Besançon, occupé de son mariage avec madame de Cantecroix, attaqua Charmes, la surprit, l'escalada et y mit le feu; la flamme gagna si rapidement les maisons, qu'à peine les soldats ennemis eurent le loisir de piller la ville; elle fut réduite en cendres presque en un moment.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1459.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1108.

(3) Ibidem, p. 887.

(4) Hist. de Lorr., t. 3, p. 341, 342 et 343.

Le traité de Charmes, passé en 1633 (1), entre le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu, est célèbre dans l'histoire de Lorraine. Le cardinal se rendit à Charmes sur les cinq heures du soir du 18 septembre, accompagné du cardinal de la Valette, du Nonce du Pape et de quantité de seigneurs. Le duc n'y arriva que sur le minuit; il ne vit le cardinal que le lendemain; ils eurent ensemble de longues conférences sans pouvoir rien conclure. Le cardinal l'ayant rencontré qui revenait de la messe, lui persuada de venir trouver le roi Louis XIII, qui était à la Neuve-Ville près Nancy; Charles y consent, et sur le champ on dresse un acte par lequel le duo ratifie le traité de Nancy, passé avec le duc Nicolas François son frère, auquel on ajoute deux articles : 1^o Que le duc pourrait faire sa demeure à Nancy, avec tous les honneurs dus à son rang. 2^o Que si dans trois mois il accomplit les conditions de l'accord, le roi lui restituera Nancy, dont les fortifications seront rasées, si sa majesté le trouve à propos.

Voilà ce que l'on trouve de plus remarquable touchant la ville de Charmes, qui se ressent encore beaucoup des disgrâces qu'elle a essuyées dans les guerres précédentes; le duc Léopold y a fait construire un pont sur la Moselle, qui est un des plus beaux, et des plus grands du pays.

Le pouillé du diocèse de Toul marque Charmes comme annexe de Florémont, *floridus mons*, et lui donne pour patron saint Nicolas, et pour collatrices et principales décimatrices les dames de Remiremont. Dans l'étendue de la paroisse de Charmes se voit la commanderie de Xugnei, en latin *Suniacum*, près le château de Savigni.

Il est parlé de *Suniacum* dans le partage du duc Thierrri avec Gérard son frère, comte de Vaudémont, vers l'an 1075.

Et dans un titre de l'abbaye de Senones, de l'an 1173, on dit que cette commanderie de Xugnei est estimée deux mille livres.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 239 et 240, an 1633.

L'église paroissiale de Charmes est assez grande et belle (1) ; on dit qu'elle est du temps de Charlemagne, et on montre dans un vitreau une image d'un roi de France ; mais il n'y a nulle apparence que l'édifice soit de cette antiquité.

Ce roi de France, dont le manteau est orné de fleurs de lys, ayant auprès de lui des personnes qui lui demandent son intercession, est apparemment saint Louis ; les autres monumens qui s'y remarquent ne sont nullement antiques.

Charmes est à sept lieues de Nancy, six de Lunéville, cinq d'Épinal, deux et demie de Mirecourt et deux de Bayon. Le bailliage de Charmes se régit par la coutume de Lorraine, et le village de Vincey par celle d'Épinal.

La ville de Charmes a produit quelques écrivains célèbres, comme Jean Ruyer, chanoine de Saint-Dièy ; Nomesius, auteur d'un Parnasse poétique ; Alberi, auteur d'une vie de saint Sigisbert ; le père Thomas, capucin, auteur d'une théologie morale. On voit dans l'église paroissiale une fenêtre en verre peint, faite en 1293 par les tailleurs et cordonniers de Charmes, en l'honneur des saints Crépin et Crépinien.

CHARMES-LA-CÔTE. — Charmes la Côte, village à quatre lieues de Commercy, une et demie de Toul, rétabli en cure par sentence du commissaire apostolique, le 22 novembre 1741. Ce lieu était possédé en souveraineté par Jean-Jacques de Ligniville, seigneur de Vannes, de Sauxures en partie, de Housseleumont, Bulgnéville et Sageri, baron de Villers en Auxoy, souverain de Charmes-la-Côte. Il était père de Charlotte de Ligniville, qui épousa, après l'an 1624, Charles de Gournay, mort en 1632.

CHARMOIS. Voyez DAMELEVIÈRE.

CHARNY. — Charny, chef-lieu d'une prévôté dépendante de l'évêché de Verdun, situé sur la Meuse, entre Verdun au midi et Forges au nord. L'église de Charny a pour patron saint Loup, évêque de Troyes en Champagne ; la cure est à la présenta-

tion de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun. Hugues de Flavigny dit que ce fut en considération de saint Airi, évêque de Verdun, qui avait régélé le roi Childebert et toute sa suite, que ce prince donna la terre de Charny à l'église de Verdun. En 1174, l'évêque Arnoul donna à l'abbaye de St.-Paul l'église de Charny et celle de Chaumont. Raoul de Torote, évêque de Verdun, molesté par les trois principales familles de sa ville épiscopale, en 1227, et ne pouvant mettre la paix dans la ville par les voies de douceur, se retira à Charny, d'où il envoya demander du secours à Jean, évêque de Metz, et à Gobert d'Apremont, ses parens ; avec ce secours il assiégea la ville de Verdun (1), mais craignant l'effusion du sang, il ne voulut pas faire donner l'assaut ; il cantonna ses troupes à Charny, Vatronville et Dieuë, et empêcha qu'il n'entra des vivres dans la ville, ce qui obligea les bourgeois de recourir à sa clémence et de promettre avec serment de ne faire désormais aucune entreprise contre sa juridiction.

Cependant, les principaux citoyens s'étant rendus secrètement à Aix-la-Chapelle, avaient obtenu du roi des romains la confirmation de tous leurs privilèges, avec pouvoir d'établir sept jurés et un sous-doyen pour gouverner la ville au nom de l'empereur, et quatorze échevins pour y rendre la justice, après avoir été présentés à l'évêque, par pure cérémonie, sans être obligés d'avoir son approbation. Le diplôme était du 31 mars 1227.

L'évêque Raoul de Torote, ayant eu connaissance de ce diplôme subreptice, se pourvut aussitôt ; et ayant représenté à l'empereur Henri que ces lettres étaient préjudiciables aux droits de son église, il en obtint aisément la révocation par des lettres-patentes datées de Vorms, le 6 des calendes de mai 1227. Ces différens furent terminés par un traité de paix par lequel le prélat cédait aux bourgeois l'administration de son comté, qu'il leur vendit moyennant une somme de deux mille livres rachetables par ses successeurs.

(1) Hist. de Lorr., t. I, p. 111 et 112.

(1) Hist. de Verdun, p. 186.

Raoul de Torote eut pour successeur dans le siège de Verdun, Gui de Trainel, auquel succéda, en 1245, Gui de Mello, sous lequel les brouilleries avec les bourgeois recommencèrent. L'évêque publia contre eux une sentence d'excommunication et un interdit général contre la ville, d'où il se retira portant le corps de Notre-Seigneur à la tête du clergé. Ces choses aigriront de plus en plus les bourgeois, et ils commencèrent à fortifier la ville, et à en réparer les brèches.

L'évêque feignant de renvoyer ses troupes auxiliaires fit entrer les siennes dans ses châteaux de Charney, de Dieuë et de Vatronville. Les bourgeois de Verdun résolurent de les y aller forcer, et sortirent de la ville le lundi d'après la St. Barthélemy 1226, au nombre de douze ou treize mille hommes. L'évêque Gui de Mello, qui était sorti de Charney avec environ trois cents hommes de ses gens, ayant aperçu l'armée des bourgeois, gagna le haut d'une montagne pour fondre sur eux lorsqu'ils passeraient. Il les attaqua avec tant de vigueur qu'il les mit en fuite, et les obligea de lui demander la paix, puis retourna victorieux à Charney.

Cette place subsista avec réputation sous les évêques, ses successeurs; ensuite elle tomba entre les mains des comtes de Bar, auxquels elle fut engagée pour une somme d'argent.

En 1516, Robert, duc de Bar, établit Clarin de Crepi, son procureur-spécial, à comparaitre en son nom devant Gui de Roye, évêque de Verdun, pour lui signifier que la terre, forteresse et chatellenie de Charney, et ses appartenances lui appartiennent, et pour recevoir le serment dudit évêque, de n'aliéner, ni transporter, ni mettre en autre main qu'en la sienne ou en celle de ses héritiers, et généralement de faire tout ce qui appartient à ce cas, comme le duc ferait s'il était présent (1). Le duc de Bar était donc maître de Charney, et l'évêque de Verdun le tenait de lui et lui en faisait hommage.

(1) Hist. de Verdun, p. 26, preuves.

En 1586, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, s'empara de Charney au quatorzième siècle, et y mit une garnison qui rançonnait toute la province. Il parait que l'évêque Louis d'Haraucourt, qui mourut en 1456 était en possession de cette forteresse; mais sous l'évêque Nicolas Psaupe, elle était possédée par des princes étrangers. Aujourd'hui Charney est à la France, et son château a été démoli comme presque tous les autres du pays.

CHARPAGNE. Voyez SCARPONE.

CHATEAU-BREHAIN, Voy. BREHAIN.

CHATEAU-SALINS. — Château-Salins, lieu célèbre par ses salines, est situé sur la petite Seille, qui se dégorge dans la Seille, auprès de Salone. Château-Salins est distant d'une bonne lieue de Vic, de deux lieues de Moyen-Vic, et de deux lieues et demie de Marsal.

Château-Salins n'est pas ancien; il n'en est pas fait mention dans l'ancienne histoire du pays. (1) Le père Donat, tiercelin, assure que le duc Raoul acheta dans l'évêché de Metz, auprès d'un seigneur de Malatour, une place où il fit un château et des salines, ce qui donna occasion à l'évêque de Metz de bâtir à l'opposite le château de *Beaurepaire* (2). Nous savons que le duc Ferri III associa Thiébaud, comte de Bar, à la moitié du fief qu'il tenait à Amelincourt (aujourd'hui Château-Salins), et au tiers des salines du même lieu, en 1277.

On sait aussi qu'Isabelle d'Autriche, veuve de Ferri IV, duc de Lorraine, décéda le 21 avril 1329, ayant fait bâtir vers l'an 1540, près d'Amelincourt, un château nommé à présent *Château-Salins* (3); Ademare, évêque de Metz, en fit construire un autre à quelque distance de là, qu'il nomme *Beaurepaire*, pour tenir en bride Château-Salins.

(1) Donat; Histoire de Lorraine sous le duc Raoul.

(2) Archives de Lorr. t. 1, des recueils de Lorraine.

(3) Histoire de Lorraine t. 2, p. 522, 523 et 524.

Tout ceci se passa en l'absence du jeune duc Raoul, qui était alors à l'armée du roi Philippe de Valois ; à son retour il trouva l'esprit de l'évêque Ademare fort aigri contre la duchesse Isabelle, régente, car le duc Raoul n'était pas encore en majorité ; le prélat avait amassé beaucoup de troupes, et avait attiré dans son alliance le comte de Bar et quelques autres seigneurs du pays.

La guerre fut déclarée de la part de l'évêque en 1342, et les hostilités commencèrent dès-lors de part et d'autre avec beaucoup de vivacité ; tout le pays en ressentit les violens effets. Le comte de Bar étant mort en 1344 on songea de part et d'autre à faire la paix. On prit pour arbitre le comte de Luxembourg, qui en régla les conditions en cette sorte : Que l'évêque paierait au duc Raoul dix mille livres ; qu'au lieu de Moien et de Remberviller, qui avaient été cédés au duc, l'évêque Ademare lui laisserait en toute hauteur, Turkestein et tout ce qu'il possédait dans le diocèse de Metz (1). Que le même évêque ne répèterait rien au duc Raoul pour tout ce qu'il prétendait lui être dû. Le traité de paix est du lundi, veille de la St. Barthélémy 1344. Ainsi le château de Château-Salins subsista, et demeura au duc de Lorraine.

Marie de Blois, épouse du duc Raoul, ayant été reconnue régente de Lorraine après la mort du duc son époux, arrivée en 1346, fit ses reprises auprès de l'évêque Ademare, de tous les fiefs que les ducs de Lorraine, prédécesseurs de Raoul, son époux, et du duc Jean son Fils, tenaient de l'évêque de Metz (2). Ademare qui souffrait très-impatiemment l'érection de Château-Salins, près d'Amelincourt, envoya son frère Vautier à Nancy sommer la duchesse régente de lui faire aussi hommage pour cette nouvelle forteresse, et pour lui défendre de construire de nouveaux bâtimens dans les fiefs relevans de son évêché. Il y eut sur cela de grandes contestations,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. DCXI.

(2) Histoire de Lorr. pag. 53a et 533

qui aboutirent à une guerre ouverte entre la duchesse et le prélat.

Ademare fit partir son frère Vautier, ou Gaucher, à la tête de ses troupes, qui firent le dégât dans la campagne aux environs de Château-Salins, puis s'approchèrent de la place comme pour l'assiéger. La garnison, commandée par Jean de Wisse et Pierre du Chatelet, fit une vigoureuse sortie sur les gens de l'évêque. Le combat dura jusqu'au soir, et les deux armées se séparèrent sans qu'on pût dire à qui la victoire était demeurée.

Le reste de l'année 1347 et l'hiver de 1348 furent employés de part et d'autre à ramasser des troupes nouvelles et à se fortifier par des alliances. Dès le mois d'avril, la duchesse régente fit avancer ses gens sous la conduite de Jean de Wisse et de Pierre du Chatelet sur les terres de l'évêque de Metz, ils y firent de grands ravages et allèrent mettre le siège devant St. Avoïd. Mais ils furent repoussés, et Ademare les ayant attaqués avec toutes ses forces, les battit et en tua jusqu'à deux mille trois cents.

L'évêque entra ensuite sur les terres de Lorraine, et après les avoir ravagées, vint mettre le siège devant Château-Salins.

La duchesse douairière fit à l'évêque des propositions de paix qui furent agréées. Après la paix conclue, la duchesse proposa à Ademare, en attendant qu'il eût ramassé les sommes nécessaires pour la payer, qu'il mit en dépôt entre ses mains son château de Beaurepaire ; en sorte que Marie de Blois se vit tout-à-la fois maîtresse des deux châteaux de Beaurepaire et de Château-Salins.

Cette rencontre lui fit naître la pensée de les garder tous deux, et lorsque l'évêque présenta l'argent dont on était convenu, on chercha des prétextes pour éluder les promesses. Ce prélat irrité, leva de nouvelles troupes qu'il joignit à celles des Messins, et vint assiéger Château-Salins, le prit le démolit et en arracha jusqu'aux fondemens. Il en usa de même envers les châteaux d'Amelincourt, de Donjeu, d'Étanville, (peut-être Etrevalle) et de saint Evre, qui appar-

tenaient à la duchesse ; elle fit enfin la paix avec l'évêque , et renonça à tous les droits qu'elle prétendait sur les terres et châteaux qui faisaient alors le sujet des contestations.

En 1348 Ademare , évêque de Metz , engagea à la duchesse de Lorraine la forte maison de Beaurepaire pour trois ans , pour caution de la promesse qu'il lui fit , de n'empêcher le rétablissement de la forte maison de Château-Salins , qu'il avait fait démolir , et s'obligea à six mille florins envers ladite dame , qui promit rendre ladite forteresse de Beaurepaire après les trois ans expirés.

Le château de Beaurepaire ne subsiste plus , mais Château-Salins est devenu fort considérable par ses salines , car pour ses fortifications , on ne les considère plus aujourd'hui comme choses qui méritent attention. Les ducs de Lorraine depuis longtemps , possèdent Château-Salins sans aucune dépendance des évêques de Metz ; il ne paraît pas même qu'ils aient jamais relevé d'eux pour cette seigneurie. Le bailiage de Château-Salins est composé de trente-cinq villages ou hameaux.

Autrefois Château-Salins était le siège du prévôt de la *Marchisie de Lorraine*. Voyez notre dissertation sur le titre de *Marchis* , affecté dès le commencement aux ducs de Lorraine , et des droits annexés à cette dignité.

L'eau de la saline de Château-Salins est environ à onze degrés , comme est aujourd'hui à peu près celle de Rozières , depuis la graduation. On n'en a point fait à Château-Salins , l'eau étant d'elle-même suffisamment salée.

Il y a à Château-Salins une communauté de religieuses de sainte Elisabeth , vulgairement nommées *Soeurs grises*.

CHATEL-SAINTE-BLAISE. — Chatel-Saint-Blaise , aujourd'hui hameau de la paroisse d'Augny , diocèse de Metz , situé sur une haute montagne , à un quart de lieue d'Augny et deux de Metz vers le midi.

C'était autrefois un château de la souveraineté des ducs de Lorraine. En 1343 , ceux de Metz mirent sur pied une armée d'environ cinq mille hommes , commandée

par Nicolas de Gournay , et allèrent mettre le siège devant le Chatel-Saint-Blaise. Cette forteresse n'était défendue que par quinze *Murengois* ou paysans (1). Pendant une grande pluie qui survint , les assiégeans s'étant retirés dans leurs maisons à Metz le samedi au soir , les assiégés enlevèrent le dimanche les deux bombardes que ceux de Metz avaient laissées devant le château. Les Messins en firent grand bruit , et s'en plainquirent au Maitre-Echevin , qui jura qu'il ferait déclarer *chêlnes* ceux du Chatel-Saint-Blaise , pour avoir ainsi , en trahison , et non en bonne guerre , enlevé leurs bombardes. On ajoute qu'il y eut un procès-verbal dressé , et il fut dit que furtivement , mal à-propos , et contre les bonnes lois de la guerre , lesdites pièces avaient été enlevées. La place ne fut prise que par composition , et les quinze soldats avec leur capitaine sortirent du château , vie , biens et bagues saufs.

Chatel-Saint-Blaise est du ressort du parlement de Metz , et situé entre Jouy-aux-Arches et Corny.

CHATEL-SUR-MOSELLE ET AUBIEY, *Prieuré*. — Chatel , ou comme on prononce ordinairement , *Chatel-sur-Moselle* , est une petite ville située sur la Moselle , entre Charmes et Epinal. (2)

La seigneurie de Chatel a toujours été distinguée du duché de Lorraine , comme étant un fief mouvant du comté et du duché de Bar , et du marquisat du Pont. Ses seigneurs , dans le douzième siècle avaient titre de comte ; un seigneur de Chatel ayant épousé Clémence , fille de Folmare , comte de Chatel ; c'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue (3) dans sa description de la France , mais nous croyons qu'il a confondu Chatel-sur-Moselle avec *Castre* , *Castel* ou *Bliscastel*. Voyez au tome II de la seconde édition de l'Histoire de Lorraine , la généalogie des comtes de *Castre*.

Gérard de Lorraine , premier comte de Vaudémont , frère de Thierry , duc de Lor-

(1) Histoire de Lorraine , t. 5. p. 600.

(2) M. l'Abbe de Longuerue , p. 195.

(3) Idem page 147.

raine, (1) ayant imprudemment déclaré la guerre à Heimbert, duc de Bourgogne, fut battu et fait prisonnier; il ne sortit de prison qu'en cédant au duc de Bourgogne la ville de Châtel-sur-Moselle en indemnité de *Suniacum* ou *Xugnei*, ou *Savigni*, que Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, père de Gérard, comte de Vaudémont, avait autrefois pris sur le duc de Bourgogne.

Mais je pense que le duc de Bourgogne se contenta d'exiger l'hommage du comte de Vaudémont pour Châtel-sur-Moselle, et qu'il en laissa la seigneurie et la propriété sauf l'hommage, au comte Gérard, car on remarque que cette seigneurie a toujours fait partie du comté de Vaudémont. Le même comte Gérard de Lorraine dont on vient de parler, fondant le prieuré de Belval, lui donna la dime de Châtel, qui n'est éloigné que d'une lieue de Belval; (2) un autre comte de Vaudémont, donna au même monastère de Belval les moulins de Châtel, ce qui suffit pour prouver qu'il était seigneur de cette ville. Encore aujourd'hui les Bénédictins de Nancy, comme prieurs de Belval, en sont curés primitifs.

En 1216, Hugues III du nom, comte de Vaudémont, fait hommage-lige à Henri comte de Bar, de tout ce qu'il tient au comté de Vaudémont; et en 1219, le même Hugues se reconnaît homme lige de Blanche, comtesse de Troyes et de Champagne, et à son fils, *sauf l'hommage lige du comte de Bar*. Voyez ci-après Vaudémont.

Le comte de Vaudémont; Hugues II du nom, fit son testament en 1255; et dans le partage qu'il fait de ses biens à ses trois fils, il donne à Hugues, qui était l'aîné, *Vaudémont, Châtel, Chaligni, Vitri et Vandelainville*. Châtel appartenait donc encore aux comtes de Vaudémont en 1255, et il demeura dans cette maison jusqu'au mariage d'*Alix*, seconde fille de Henri V du nom, comte de Vaudémont, qui épousa Thiébeau de Neuchatel, maréchal de Bour-

gogne, auquel elle apporta en mariage les terres de Châtel-sur-Moselle, Bainville-aux-Miroirs et Chaligni.

Alix de Vaudémont en 1599 fit ses reprises pour Châtel-sur-Moselle auprès de Robert, comte de Bar, pour le *château et chatellenie de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et leurs dépendances, qu'elle reconnaît tenir ligement dudit comte*.

Thiebeau de Neuchatel, maréchal de Bourgogne, dans son testament passé à Dole, le 28 octobre 1463, donne à Henri son fils aîné, les terres de Neuchatel, de Châtelet, de Blamont, Clairmont, Châtel-sur-Moselle, Epinal, Bonneville et Chaligni.

De la maison de Neuchatel, les villes de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-aux-Miroirs passèrent à la maison des comtes d'Isembourg, en Allemagne. (1)

Le duc Antoine les acquit en 1543, de Valentin comte d'Isembourg, en lui donnant en échange Vaudrevanges et Belrain, ou *Bérus*, dans la Lorraine Allemande.

L'hommage de Châtel-sur-Moselle, appartenait au duc de Bar, à cause de la prévôté et château de Foug, membre dépendant du duché de Bar.

Le sept avril 1431, (2) le duc Charles II étant à Charmes, suivi de sa noblesse, se fit rendre par Thiébaud de Neuchatel, les foies et hommages pour la ville de Châtel et Bainville; mouvans du duché de Bar. Jean d'Haussonville, maréchal de Lorraine, portant la parole, en fit voir l'obligation et l'origine dans Alix de Vaudémont, fille de Henri comte de Vaudémont, laquelle porta cette ville dans la maison de Neuchatel par son mariage avec Thiébaud, et qui en fit ses reprises de Robert duc de Bar, lui étant à Châtel le huit février 1599 (ou 1400) (3), et le seize juillet 1431, Thiébaud demanda délai au duc pour faire jurer ses sifés, qu'il désigne, et qui ont pareillement prêté serment audit seigneur duc.

(1) Longueruë t. 2, p. 196.

(1) Bayon, Hist. Mediani Monasterii, t. 88, pages 265, 266.

(2) Historia Mediani Monasterii p. 269.

(2) 1431. Archives de Lorraine, Châtel-sur-Moselle.

(3) 1299. — 1400.

En 1472, Henri de Neuchâtel donna acte d'obéissance et d'ouverture au roi et duc René I^{er}, des villes, châteaux et dépendances de Châtel-sur-Moselle et Bainville.

Le même roi et duc René I^{er} vendit le neuf juin 1480 l'hommage de Châtel-sur-Moselle au roi Louis XI, pour la somme de soixante mille livres.

René étant mort trois mois après, le dix juillet 1480, la somme ne fut pas payée, et l'hommage ne laissa pas de demeurer au roi de France jusqu'à François I^{er}, qui remit l'hommage de Châtel-sur-Moselle au duc Antoine, au mois de mai 1517, en considération des services qu'il lui avait rendus dans les guerres d'Italie, et il lui remit la souveraineté de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-aux-Miroirs; on en pourra voir les Chartres dans la seconde édition de l'histoire de Lorraine.

On sçait que le comté de Vaudémont fut réuni au duché de Lorraine par le mariage de Ferri de Lorraine avec la princesse Marguerite de Vaudémont. Auparavant il relevait du duché de Bar.

Châtel-sur-Moselle était autrefois considéré comme une place importante, ayant un bon château, et étant fort par sa situation sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle coule la Moselle.

Sommaton fut faite en 1467 (1) à Thiébaud de Neuf-Chatel de venir faire à Bourgmont ses reprises de Châtel et de Bainville, selon l'ordre du roi René.

La même année il y eut une guerre entre ledit Thiébaud, le duc Jean de Calabre et son fils Nicolas. Jean de Beaufremont et Erard d'Haracourt furent députés pour négocier la paix. On voit dans les archives de Lorraine la relation de cette guerre.

Le duc de Bourgogne offrit sa médiation pour accommoder ce différend, et en 1470, après la mort de Thiébaud de Neuf-Chatel, son fils Henri de Neuf-Chatel, demanda la paix au duc de Lorraine, par la médiation du duc de Bourgogne, et se soumit de reconnaître le duc Jean de Calabre pour son souverain seigneur.

(1) En 1467, le 17 août.

Enfin, en 1471, le 17 juillet, René I^{er} donne procuration au duc Nicolas de recevoir en foi et hommage, Henri de Neuf-Chatel pour *Chatel* et *Bainville* confisqués sur lui (1), pour les guerres et cruautés qu'il avait exercés dans le duché de Bar, et pour avoir refusé de faire hommage.

Pendant la guerre du maréchal de Bourgogne contre la Lorraine en 1471 (2), et pendant l'absence du duc Nicolas, qui était à Paris, et ne se hâtait pas de venir en Lorraine pour prendre possession de ses états, les régents de Lorraine résolurent de faire le siège de Châtel-sur-Moselle.

Ce siège fut commencé à la mi-carême de l'an 1471 ou 1472 avant pâques; le comte de Salm, maréchal de Lorraine y commandait. On raconte que le duc Nicolas, qui était toujours à Paris, présumant que Châtel serait bientôt pris, en donna la confiscation à un seigneur nommé Clermont. Mais ce seigneur s'étant présenté au conseil de Régence qui était à Charmes près Châtel, on lui répondit que le duc Nicolas avait fait ce don imprudemment et sans connaissance de l'état des choses; que si les gens de guerres qui étaient au siège étaient informés de cette disposition faite en sa faveur, cela ralentirait beaucoup leur courage à pousser le siège. On dit aussi que le roi Louis XI ayant demandé au duc Nicolas quelques troupes pour être employées contre le duc de Bourgogne, le duc Nicolas sans délibérer, manda à son maréchal de lever le siège de Châtel, et d'envoyer ses troupes au roi. Mais le maréchal de Salm s'excusa d'obéir, et le roi même ne put désapprouver ses raisons.

Pendant les officiers du maréchal de Bourgogne ramassaient des troupes pour venir au secours de Châtel. Le maréchal de Lorraine en étant informé, feignit de vouloir donner l'assaut à la place. On fit des propositions d'accommodement: on convint 1^o que le maréchal de Bourgogne re-

(1) Archives de Lorraine, Layette Chatel.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 887, 888, 889, et chronique de Lorraine, pag. xxxvj, et xxxvij.

noncerait à tout le droit qu'il pouvait prétendre sur la ville d'Epinal. 2° Que tous les environs de Châtel, hormis Romont, demeureraient aux Lorrains.

Moyennant ces conditions, le siège de Châtel fut levé. On prétend que le dépit qu'eurent les seigneurs Lorrains de ce que le duc Nicolas avait donné Châtel au seigneur de Clermont, fut la principale cause de la levée du siège. A peine l'armée Lorraine fut partie de devant Châtel que l'on y vit arriver le secours des Bourguignons, conduit par M. de Neu-Chatel, fils du maréchal de Bourgogne et par plusieurs seigneurs de marque. L'on jugea à les voir, qu'ils étaient bien huit mille hommes. Dès le lendemain ils s'avancèrent contre la ville de Charmes, où commandait Jacques d'Haracourt, Bailli de Lorraine.

Le conseil de régence de Lorraine manda promptement le ban et arrière ban de Lorraine, et en un jour et une nuit, l'armée se trouva renforcée de six mille hommes. Thomas de la Rape, bailli de Vaudémont, amena ceux du comté de Vaudémont, qui étaient environ huit cents ; les troupes Bourguignonnes ayant vu ce renfort, jugèrent à propos de se retirer dans leur pays.

En 1475, pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc René II (1), la ville de Châtel, de même que les autres du pays (2), furent aisément prises pour le duc de Bourgogne, qui mit partout des garnisons. On a remarqué dans cette occasion l'ancienne antipathie de ceux de Châtel-sur-Moselle contre la ville de Charmes ; car cette dernière ville ayant été forcée, ceux de Châtel se montrèrent plus acharnés à sa ruine que les ennemis mêmes, ayant acheté plusieurs chariots de butin et jusqu'aux cloches de Charmes, qu'ils firent mener dans leur ville ; il ne paraît pas que Châtel soit rentré dans l'obéissance du duc René jusqu'après la mort du duc de Bourgogne en 1476.

(1) Chronique de Lorraine.

(2) Histoire de Lorraine. t. 2, p. 1017, 1018.

En 1479, le 4 octobre, les seigneurs et ~~seigneurs~~ du duché de Bourgogne, promettent pour procurer la liberté à Henri de Neu-Chatel, prisonnier du duc René, que les terres de Châtel-sur-Moselle, Bainville et Chaligni, ne seront ouvertes à personne que du consentement dudit duc.

Saladaïn V ou Salastain d'Isembourg, ayant épousé Elisabeth d'Hunstat, prétendait à la seigneurie de Châtel-sur-Moselle contre les dames Antoinette, Marguerite, et Anne de Neu-Chatel, filles de Thiébaud de Neu-Chatel (1). Il fit pour soutenir son droit, de vives et longues poursuites, ayant même employé le pape pour cela ; mais il fut débouté par sentence du bailliage de Saint-Mihiel.

En 1625, M. de Badeville bailli de Châtel-sur-Moselle, résolut avec son épouse de donner aux religieux réformés de St.-Vanne, un établissement à Châtel. Il en écrivit au chapitre général, qui lui répondit qu'on acceptait volontiers ses offres, mais qu'il fallait auparavant demander l'agrément à monseigneur l'évêque de Toul. Je ne sais si ce prélat y forma quelque opposition ; mais la chose n'a point eu d'exécution.

Cette ville soutint plus d'un siège sous le duc Charles IV. Dès avant l'an 1636, les Français s'étaient rendus maîtres de la plupart des petites villes de Lorraine. Le duc Charles IV en reprit un bon nombre en 1637, et en particulier, Charmes et Châtel-sur-Moselle. Duhalier forma le siège de cette dernière place en 1641.

Le 28 août 1641, l'armée française partit d'Epinal et vint camper devant Châtel-sur-Moselle. Duhalier étant retourné à Nancy, le comte de Grancey fit battre la place. Le 29 on y fit une brèche, et les soldats de Grancey y donnèrent l'assaut, malgré les cris des habitants, qui demandaient quartier, craignant d'être abandonnés au pillage ; la garnison s'étant retirée au château avec le gouverneur Vateville, la ville se rendit sans faire beaucoup de résistance.

(1) 1542. — 1543.

Duhalier était occupé à ce siège, lorsqu'il reçut ordre de la cour de se transporter à Paris aussitôt après la reddition de Châtel, pour rendre compte à la cour de sa conduite. On ne doutait pas de sa fidélité, mais sa femme avait découvert un secret dont on fit porter la peine à son mari. Il alla en cour et revint bientôt après, avec ordre de réduire à l'obéissance de Sa Majesté le reste des places de Lorraine qui s'étaient rendues au duc.

Ce fut le comte de Ligniville, qui en l'an 1650 les ramena à l'obéissance du duc Charles IV. Il défit Roze-Vorms près de Châtel, et incontinent après, il fit le siège de cette place. Beaufort en pressa si vivement les attaques, que Vely, gouverneur pour la France, après quatre jours de résistance, fut obligé de capituler.

On dit que Ligniville fit accroire au gouverneur que la mine était prête à jouer, et que le gouverneur, ayant envoyé pour reconnaître l'état de la chose, on lui fit voir une caque de navette sur laquelle on avait répandu quelque peu de poudre; ce qui l'obligea à rendre la place.

L'année suivante, 1651, le maréchal de la Ferté alla mettre le siège devant Châtel, que le comte de Ligniville avait repris, avec plusieurs autres places. Châtel était la ville la plus forte et la mieux munie de toutes celles de ces quartiers là. Beaufort en était gouverneur; après six semaines de siège et quatre mille coups de canons tirés contre la ville, elle se trouvait encore en état de résister assez long-temps.

Le duc Charles IV craignant la perte de tant de braves gens qui s'étaient enfermés dans la ville, envoya un capitaine de ses gardes, nommé Agecourt, pour traiter de la reddition de Châtel avec la Ferté. Les conditions furent bientôt arrêtées, et la ville fut rendue prématurément.

Le duc Charles IV (1), pressé par le roi Louis XIV de lui envoyer ses troupes, fut si mal satisfait des manières que la France avait pour lui et pour ses gens, qu'il fit

fortifier en diligence Epinal et Châtel (1). Ces deux villes furent assiégées en 1670 par le chevalier de Fourille. Le comte de Tornielle commandait dans Epinal et Beaufort dans Châtel; cette dernière ville fut investie le 28 septembre.

Beaufort oublia dans cette occasion toute son ancienne fermeté; il parla de capituler presque aussitôt qu'il eut vu l'ennemi; les articles de la capitulation furent dressés dès le trois de septembre. Les assiégés promirent de se rendre au maréchal de Créqui, qui était devant Châtel, si dans quatre jours, à commencer au premier d'octobre, il ne leur arrivait du secours capable de faire lever le siège; les quatre jours écoulés, Beaufort remit la place et se retira à Bitche. C'est à peu près ce que nous savons de Châtel. Les fortifications en ont été démolies au dernier siècle.

La paroisse est consacrée à St. Laurent; et l'abbé de St. Leopold de Nancy, à cause du prieuré de Belval qu'il possède, en est curé primitif; autrefois l'église de Moriville, village situé à une lieue de Châtel, en était la mère église.

Les capucins furent reçus à Châtel en 1707, et furent logés dans l'ancien château.

Les religieuses de la congrégation y ont aussi un établissement; il y a de plus un hôpital et un hôtel de ville.

J'ai parlé plus au long des derniers sièges de Châtel, dans le dernier tome de l'histoire de Lorraine, première édition.

Le nouveau bailliage de Châtel s'étend entre les bailliages de Lunéville, de Bossières et d'Epinal. Il se gouverne selon la coutume de Lorraine, excepté les villages de Bademenil, Padoux et Saint-Genois, qui suivent celle d'Epinal. Autrefois Châtel avait ses usages particuliers, qui tenaient lieu de coutume, mais ils furent supprimés de même que ceux de Vaudémont, par édit du 10 mars 1725.

La maison de Châtel était de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Elle portait d'argent à la face vivrée de gueules; cette maison a été alliée à celle de Lenoncourt.

(1) Ibid. p. 64e.

(1) 1670.

Aubiey est un prieuré de la dépendance d'Hérival près Remiremont. Aubiey est situé sur la Moselle, à une demi-lieue de Châtel; il dépend de la communauté de Nomexi.

Nous avons parlé ailleurs du prieuré de *Belval*, qui est aussi au voisinage de Châtel.

Les verreries de Porcieux et de Magnienville, sont de même au voisinage de Châtel sur le ban de Porcieux et dans la forêt de Terne, sur le ruisseau de Viller, de la communauté de Moriville, qui était ci-devant la mère église de Châtel; lesdites verreries autorisées par arrêt du 25 janvier 1705.

✓ **CHATELET (Ls).** — Le Chatelet est un château situé à deux lieues de la ville de Neuchâteau en Lorraine, et assez près de l'abbaye de l'Étange, habitée par des filles de l'ordre de Cîteaux, et du bourg de Châtenoy, qui est au midi du Châtelet. Ce château doit son origine (1) à Thiéri d'Enfer ou Thiéri du Diable, second fils du duc Ferri de Bitche, et de Ludomille de Pologne. Il est situé sur une éminence, et assez près d'un ruisseau qui se décharge dans la Meuse, à Maxei-sous-Brixey. Ce château passait autrefois pour une forteresse considérable, et il a souffert quelques sièges de la part des comtes de Vaudémont.

La maison du Châtelet est une des principales maisons de Lorraine, et y a toujours tenu un rang distingué: nous en avons donné la généalogie à part, dans un volume in-folio imprimé à Nancy chez Cusson en 1740, et nous y avons corrigé quelques fautes qui s'étaient glissées dans notre première édition de l'histoire de Lorraine, tome 2 page 128. Par exemple nous y avons dit que Thiéri d'Enfer était fondateur du prieuré de Relanges, et était père de Simon du Châtelet; il n'est pas fondateur de Relanges, et Simon du Châtelet était chanoine de Saint-Dié. Mais il est très-vraisemblable que Thiéri d'Enfer est père de Ferri du Chatelet, qui a continué la

race de la maison du Châtelet, qui subsiste encore aujourd'hui avec honneur en France et en Lorraine. Le Châtelet n'est plus possédé aujourd'hui par la maison du Châtelet mais par celle de Bassompierre.

Le Châtelet est de la paroisse de *Barville*, dont l'Église est dédiée sous l'invocation de St. Evre (1), à la présentation de l'abbesse de l'Étange, elle y est décimatrice pour les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers; les seigneurs du Châtelet avaient fondé dans leur château trois chapelles; premièrement celle de Notre-Dame, deuxièmement de Ste. Anne, et troisièmement de Ste. Catherine, lesquelles sont réunies en une seule, qui est presbytérale, son revenu est de trois cents livres. Charges; cinq messes par semaine; patron, les seigneurs du lieu.

Les armes de la maison du Châtelet sont d'or à la bande de gueules, chargées de trois fleurs de lys d'argent.

✓ **CHATENOY, bourg et prieuré. R-MONVAUX, prieuré. Lisou ou Lucofas.** — Chatenoy est un bourg de Lorraine, avec titre de prévôté royale, qui a juridiction sur trente-cinq villages ou hameaux, à présent du bailliage de Neuf-Château. Châtenoy est situé entre Neuf-Château et Mirecourt, à dix lieues de Nancy. et à treize de Lunéville.

Il y a beaucoup d'apparence que Châtenois, *Castinetum*, tire son nom des châtaigniers qu'on y voyait autrefois. Mais à présent on ne voit plus de ces sortes d'arbres dans le pays. Ce lieu est du diocèse de Toul, l'église est dédiée à saint Pierre, le prieuré reconnaît le même patron. La paroisse est régulière et unie au prieuré.

Les plus anciens monumens où il soit parlé de Châtenoy, sont du temps du duc Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de la Lorraine mosellane; le prince y avait un château où il faisait sa demeure ordinaire, avec Hadwide de Namur, son épouse. Leur fils, le duc Thiéri, y a aussi demeuré, et dans les anciens monumens du pays et des

(1) Johannes de Bayon, c. xcvi.

(1) Pouillé de Toul, t. 1. page 437.

pays voisins, le duc Gérard est quelquefois dénommé *Gérard de Châtenoy* (1). Cebourg est situé au pied de la côte de Châtenoy, sur laquelle était le château du duc et le prieuré; l'un et l'autre ayant vue sur une campagne fort vaste et fort bien cultivée. Le château est entièrement renversé et à peine en reste-t-il quelques ruines. Il y avait une chapelle castrale dont on ne voit plus aucun vestige.

M. l'abbé de Longueruë (2) prétend que le duc Gérard d'Alsace portait ce nom parce qu'il possédait plusieurs terres en Alsace, et entr'autres le comté de Châtenoy, *Castinia*, ou *Castiniense*, autrement *Castinach*, dans la haute Alsace; et que c'était la principale place de ce duc. En quoi il a suivi assez imprudemment quelques-uns de nos anciens historiens.

Rien n'est moins fondé que tout cela. Nous connaissons Châtenoy en Alsace, proche Schelestatt, mais ce lieu ne s'appelle pas *Castinac*, mais *Kesten*, et n'a jamais eu titre de comté. Si Gérard d'Alsace est quelquefois nommé *Gérard de Châtenoy*, c'est à cause qu'il faisait sa demeure ordinaire au château de Châtenoy en Lorraine, et où il a fondé avec Hadwide, son épouse, le prieuré de ce nom.

Le prieuré de Châtenoy fut commencé en 1069, par Hadwide de Namur, épouse du duc Gérard d'Alsace. Gérard mourut l'année suivante, en 1070. Hadwide donna ce prieuré à St.-Robert, abbé de Molesme, (3) afin qu'il envoyât de ses religieux pour le desservir. C'est ce qui est distinctement marqué dans le titre de fondation, qui reconnaît St. Pierre et la Ste. Vierge pour patron et patronne.

Ce monastère demeura entre les mains de l'abbé de Molesme jusqu'en l'an 1115, que le duc Thiéri, fils du duc Gérard et d'Hadwide, écrivit au pape Paschal II, pour le prier de faire restituer ce prieuré à

l'abbaye de St.-Eyre, et de l'ôter à l'abbaye de Molesme qui s'en était emparé.

Le pape fit comparaître les parties en sa présence, à Benevent. L'abbé de Molesme se déporta (1), et l'abbé de Saint-Eyre donna à celui de Molesme les terres d'Ixei et de Ville, proche Commercy, situées sur la Meuse, apparemment pour être unies au prieuré de Breuil, appartenant à la même abbaye de Molesme. Depuis ce temps, le prieuré de Châtenoy a toujours été uni à l'abbaye de Saint-Eyre de Toul.

La duchesse Hadwide de Namur mourut à Châtenoy et y fut enterrée. On y voyait ci-devant son tombeau; sous une arcade au cloître, et nous l'avons fait représenter en taille douce dans l'histoire de Lorraine. Le père Benoit Picard rapporte son épitaphe en ces termes : (2)

Toi, Viateur, sais-tu qui ci-repose ?

Pose ton pas et lis cette écriture.

Ha! ce n'est pas de basse créature,

Le corps certes, comme ce lieu suppose.

C'est Hadwide, de Lorraine duchesse,

Laquelle, pleine de sagesse,

Construit ce cloître l'an M, LXXIX,

Et elle le fit tout de neuf.

Les princes Thiéri, fils de Hadwide, et Simon, son petit-fils (3), firent du bien au prieuré de Châtenoy, aussi bien que la duchesse Berthe, mère de Simon I, et les ducs Mathieu I et Simon II, que le pape Alexandre III, en 1179, qualifie fondateurs de ce prieuré, parcequ'ils en étaient insignes bienfaiteurs, et qu'ils descendaient des fondateurs.

Les ducs Thiéri et Mathieu I ont ordinairement résidé à Châtenoy. Le duc Mathieu I appelle le château de Châtenoy son palais. Il donna à l'abbaye de Saint-Evre la chapelle castrale de ce château, qui était dédiée à St. Nicolas (4); le duc Thiébeau I ayant été obligé de rendre le château d'Amance où il s'était enfermé, remit, en 1228, sa terre de Châtenoy entre les mains d'Eu-

(1) hist. de lor., t. 1. prelim, généalogie de la maison de lorrains.

(2) Longueruë description de la France, partie 2, l. 2, p. 139, et p. 141.

(3) Hist. de Lorr. t. 1, page 470.

(1) Ibid. page 1186.

(2) Benoit. Histoire de Lorraine, page 167.

(3) Histoire de Lorraine, t. 2, page 383.

(4) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 216, 217.

des, comte de Bourgogne, à charge que ledit Eudes la remettrait entre les mains de la comtesse de Champagne, si le duc Thiébeau manquait à la parole qu'il avait donnée à cette comtesse (1).

Le duc Ferri III donna ses lettres d'affranchissement, suivant les lois de Beaumont en Argone, à ses sujets de Montfort, Châtenoy, Bruyères et Frouart, en 1263; et donna, pour garant de ses promesses, Thiébeau, roi de Navarre et comte de Champagne.

Ce ne fut qu'après cette année, et seulement en 1300, que les ducs de Lorraine commencèrent à faire hommage aux rois de France, pour les terres et seigneuries de Neufchâteau, Châtenoy, Montfort et Frouart et une partie de Gran. Le duc Thiébeau II en fit le premier hommage au roi Philippe-le-Bel, en 1300. Nous ne voyons pas distinctement dans l'histoire l'origine de ces hommages; mais les ducs de Lorraine continuèrent à le rendre jusqu'au règne de Louis XI, qui le remit, en 1463, au duc René I.

Dans la suite, ces trois ou quatre seigneuries étaient entrées, je ne sais à propos de quoi, en l'hommage du Roi de Navarre, comte de Champagne (2). Le duc Thiébeau II fut condamné, en 1311, à aller à l'hommage du roi de Navarre; mais Thiébeau étant décédé dans l'entre-temps, Ferri IV, son fils, se rendit à Paris au mois de juin 1312, et fit hommage au comte de Champagne, pour Neufchâteau, Châtenoy, Montfort, (3) Frouart et la partie de Gran qui relève de la Champagne; en même temps il lui remit les places dont on vient de parler, pour les tenir jusqu'à ce que Ferri eût satisfait pour les torts et dommages que le duc Thiébeau, son père, avait faits à ceux de Neufchâteau. Et le comte de Champagne donna ses lettres à Ferri, où il témoigne

que par cette saisie il ne prétend pas acquiescer un droit nouveau sur ces lieux là.

En 1323 (1), le duc Raoul assigna pour douaire à Aliénor de Bar, son épouse, les villes et châtellenies de Châtenoy, Montfort et ce qu'il avait à Gran, sauf l'hommage qu'il en devait au Roi de France, à cause de son comté de Champagne.

En 1348, les officiers du roi ayant entrepris de cottiser les habitans de Neufchâteau, Châtenoy, Frouart et Montfort, pour contribuer aux charges et besoins du royaume, la duchesse régente Marie de Blois en porta ses plaintes au roi Philippe de Valois, son oncle, qui s'étant fait informer de de l'état des choses, et ayant reconnu que jusqu'alors on n'avait rien entrepris de semblable, fit défense à ses gens de les inquiéter, et déclara ces villes franches et exemptes de toutes impositions de la part du royaume.

Après la fameuse victoire remportée sur le duc de Bourgogne en 1476, près Nancy, par le duc de René II, ce prince pour reconnaître les bons services de Gérard d'Aviller, son conseiller et écuyer d'écurie, lui donna la terre de Chatenoy; mais en 1487, le 15 de juillet, le même Gérard d'Aviller fut pourvu de la terre de Commercy, pour la partie dite la Seigneurie de Sarbruch, et rendit au duc la seigneurie de Châtenoy, qui depuis ce temps est toujours demeurée unie au domaine du duché de Lorraine.

En 1452. Louis d'Haraucourt évêque de Toel (2), ayant obtenu en cour de Rome l'union du Prieuré de Châtenoy, à sa manse épiscopale, le vieux roi René I, qui était à Angers, écrivit à ses officiers de Lorraine d'empêcher l'exécution de cette union; que ce Prieuré étant de la fondation des ducs de Lorraine ses prédécesseurs, il ne souffrirait pas qu'il fût uni à l'évêché de Toul; que son intention était qu'on en maintint en possession Frère Thiéri de Lignéville qui en était pourvu; en même

(1) Ibid. page 314.

(2) Ibid pages 437, 438.

(3) Montfort, près de Mirecourt, entre Neufchâteau et Mirecourt, mais plus près de Mirecourt.

(1) Ibid. page 532.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 963.

temps il en écrivit au Pape, et la chose demeura sans exécution.

Le Prieuré de Chatenoy dépend de l'abbaye de Saint-Evre, et l'abbé de cette abbaye en est collateur ordinaire. Le titre prieural est aujourd'hui possédé en commande; la communauté des Bénédictins réformés y a sa manse séparée de celle du présent; la cure est administrée par un religieux du même monastère. L'église prieurale sert de paroisse; la maison des religieux a été bâtie fort proprement tout à neuf, il y a quelques années; mais ayant été incendiée en 1744, on la rétablit, et on commence à y entretenir une communauté comme auparavant.

À quelque distance de Chatenoy, et dans la dépendance de ce Prieuré, on connaît Lifou, ou *Liffol*, dont il est parlé dans Frédegair (1) qui le nomme *Lutofao*, ou *Lucofao* (2), où se donna une grande bataille entre les troupes de Theodoric roi de France et de Bourgogne, et celles de Dagobert II, roi d'Austrasie. Il en est aussi parlé dans Errix, en son histoire des évêques d'Auxères. Le même Frédegair (3) parle encore d'une autre bataille donnée au même lieu en 596, entre les troupes de Clotaire II, et celles de la reine Brunehaut, ou de Théodebert roi d'Austrasie. Il y a à Lifou-le-grand, des récollets établis en 1708, et à Lifou-le-petit, le Prieuré de Remonvaux de l'Ordre du Val des Choux, sous le titre de saint George, fondé dans les bois par les seigneurs de la Fauch; j'ai parlé ailleurs en particulier des deux Lifoux.

Le château du Chatelet, fondé par Thierrî du Diable, chef de la maison du Chatelet, est fort près de Chatenoy sur le chemin de Neuf-Château; on voit aussi près de là, l'abbaye de l'Étanche ordre de Cîteaux fondée par le duc Mathieu I, (4) pour sa mère la duchesse Adélaïde vers l'an 1148. Cette princesse avait pris l'habit de

(1) Fredegar, continuat. apud Duchêne. t. 1. page 768.

(2) Lucofao, vient du bois de Hêtre ou de Foug, qui s'y usait.

(3) Fredegar. Chron, 117.

(4) Voyez Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 374.

Cîteaux dans l'abbaye de Tart, aujourd'hui transférée à Besançon, établie d'abord à cinq lieues de Dijon, près l'abbaye de Cîteaux. On croit qu'Adélaïde envoya sa fille la princesse Berthe, pour fonder l'Étanche.

La maison de Chatenoy était de l'ancienne chevalerie de Lorraine (1), et j portait de gueules à trois têtes de loup attachées d'or, et mises en front. George Chrétien de Chatenoy, fut déclaré et reconnu gentilhomme par le grand duc Charles III, le six septembre 1595. Il descendait d'un Chatenoy annohli par le duc René II, qui portait pour armes une tige de grosses fèves. Nous avons plusieurs lettres manuscrites d'Alexandre de Chatenoy, envoyé du duc Charles III, pour lui rendre compte de ce qui se passait aux Pays-Bas. Il y en a depuis 1584, 82, 85, 84, 85.... 1590, 1591, 1592; il portait pour armes une tige de grosses fèves.

CHATILLON-sous-les-Costes. — Chatillon-sous-les-Costes, village du diocèse de Verdun, bailliage d'Étain, à deux lieues de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi et les bénédictins de S. Vanne de Verdun en sont seigneurs. M. Urbain jouit du domaine pour la part du roi. La paroisse a pour patron S. Martin. Le chapitre de la Magdeleine de Verdun nomme à la cure.

Dépend Vatronville, qui était une des quatre pairies de l'évêché de Verdun. Il y a une église succursale sous l'invocation de Notre-Dame.

Bianzey, hameau; que Machon regarde comme une annexe, sous le titre de S. Vanne.

Moranville, autre hameau, dont une partie dépend de la paroisse de Chatillon, l'autre celle de Moulainville, de même que le château de Mandres. Machon parle de Moranville, comme d'une annexe sous le titre de S. Jean.

La part de seigneurie que le roi, comme duc de Bar, possède à Châtillon, vient principalement d'un nommé Simon de Moranville, (2) qui, en 1525, en reconnaiss-

(1) 290.

(2) Archives de Lorr. Layette Etain.

sance d'autres biens qu'il avait reçus d'Edouard I, comte de Bar, lui céda ce qu'il avait à Moranville, à Châtillon et à Hardoncourt; savoir: un sixième esdites choses, que la châtelaine de Bar tient en douaire; un autre sixième, que la veuve de Geofroi de Longueville tient de la femme de Jean de Villers-sous-Preny, qui le tenait dudit Simon; un autre sixième, que Geofroi de Jamets y possédait de la part de sa femme; le tiers du ban de Châtillon, que dame Odierno sa tante y tient; le tiers du ban de Moranville, qu'Ansel, Orry et Liebaut ses frères y possèdent, à la réserve de seize livrées de terre, que Jeanne et Agnès ses sœurs y tiennent de lui; encore tout ce que Gouvyon de Grimaucourt écuyer tient de lui esdits lieux. Cet acte est scellé des sceaux dudit Moranville, trois chevrons à une bordure engrêlée, et de Jacques abbé de S. Airy de Verdun.

En 1332, Marguerite de Mandres veuve de Jean de Villers reprit du comte Edouard I, tout ce qu'Isabelle sa cousine, veuve de Jean d'Einville, et fille de feu M. Geofroi Haut-de-Cœur chevalier tient à Moranville, à Châtillon et à Hermeville. La même année Jean de Fresne fils de feu Gaville chevalier reprend du même comte de Bar le tiers de la Seigneurie de Châtillon. Ansel, Orry et Liebaut frères, enfans de Beudes de Moranville, en font de même pour le tiers de Moranville, Hardoncourt et Châtillon, et en doivent six semaines de garde à Clermont. En 1336, Orry de Dampierre vendit au comte de Bar tout ce qu'il avait à Châtillon et à Gouraincourt.

En 1480, Gilles du Hautoy et Jacqueline Chamé sa femme acquettent de Jean de Germiny chevalier et de Jean de Houffe, la part qu'ils avaient en la seigneurie de Châtillon et Moranville, et en font les reprises du duc de Lorraine et de Bar. En 1608, le duc de Lorraine donna à Peter-Ernest de Mercy sieur de Mandres et de Harange, sa vie durant, tous les profits et l'exercice de la haute justice de Châtillon.

CHATILLON-SUR-SAONE. — Châtillon-sur-Saône, village du diocèse de Be-

sançon situé sur la rivière de Saône au-dessus de la jonction de cette rivière avec l'Espeuse, chef-lieu de la Prévôté et office de Châtillon, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur; le chapitre de Besançon nomme à la cure, et le curé est seul décimateur; il y a dans ce lieu 64 ou 65 habitans; il est à deux lieues de Bourbonne, à trois de la Marche, sept de Bourmont. Au mois de mai 1263, le comte Thiebaut de Bar, affranchit la ville de Châtillon, à condition que chaque habitant lui payera par an huit sols d'Estevenis, moitié à Pâques, moitié à la saint Remy; et autres conditions énoncées dans ses lettres d'affranchissement.

Le comte de Bar Henri III, dans le traité de Bruges de l'an 1301, céda au roi Philippe Le Bel, dont il était prisonnier à Bruges, les Chatellenies, Châteaux et Prévôtés de Châtillon, Conflans et la Marche. On dit que ces prévôtés furent données par Henri comte de Bar, à son frère archevêque de Trèves; qui les rendit dans la suite à Edouard comte de Bar, fils de Henri, (dit M. Rosselange, prieur de Neuville, dans une note sur l'Histoire de Lorraine, du Père Donat, tiercelin); mais je ne connais pas cet archevêque de Trèves frère de Henri III, comte de Bar. M. Chifflet soutient que le comte de Bar étant feudataire de l'empire, n'a pu donner de son autorité ces trois prévôtés au roi de France.

Quoiqu'il en soit du droit, il est certain qu'elles furent cédées au roi Philippe le Bel, et on assure que ce prince les rendit au comte Edouard, fils du comte Henri III, en considération du mariage du comte Edouard, avec Marie, sœur de Jeanne, épouse du roi Philippe le Bel.

CHATILLON, *Abbaye de Cîteaux*. — Châtillon, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fut commencé en 1142, par Alberon de Chini, évêque de Verdun (1). Les abbés de Trois-Fontaines et de la Chalade, à qui il demanda des religieux pour ce nouvel

(2) Histoire de Verdun, pag. 249, 310, 311, 312, 319, 329, etc.

établissement, n'ayant pu lui en envoyer, il s'adressa à Ranulfe abbé d'Himmerode, ou du cloître, dans le diocèse de Trèves, qui vint lui-même à Châtillon. qu'on nommait alors le *Châtelet*. Mais n'ayant pas trouvé cette place convenable, l'évêque Alberon lui offrit un autre lieu nommé *Wiberstal*, dans la forêt de Mangiennes, dans un terrain qui appartenait à un seigneur du voisinage, qui le lui abandonna. Ranulfe y bâtit le nouveau monastère, et lui laissa pour premier abbé, Gelbert, religieux de très-sainte vie. L'église fut dédiée en 1153, sous l'invocation de la Sainte Vierge, la veille de la nativité.

Mais comme les eaux de ce lieu n'étaient pas saines, Albert de Marcey, successeur de l'évêque Alberon, leur donna *Châtillon* où ils demeurent aujourd'hui, et qui est situé près le bourg de Mangienne, sur la rivière d'Ostain, à six lieues ou environ de Verdun vers le nord; Albert de Marcey évêque de Verdun, les combla de ses bienfaits, dont il fait le dénombrement dans une chartre de l'an 1153.

Cunon abbé de saint Vanne, et Thierry Abbé de saint Paul de Verdun, cédèrent aussi à ce nouveau monastère plusieurs droits qu'ils avaient dans cette contrée; Richard de Grandprey, qui succéda dans l'évêché de Verdun, à Albert de Marcey, leur donna les fiefs qui lui appartenaient en ce lieu, et engagea les seigneurs du pays à faire la même chose.

On peut voir la suite des abbés de Châtillon dans l'*Histoire* de Verdun, pages xcii et xciii, et suivantes. Dom Octave Arnolphi, de l'illustre maison des Arnolphi de Lucques, élu le 24 février 1605, ayant été pourvu de l'abbaye de Châtillon, employa tous ses soins à y introduire la réforme; il y réussit, et le jour de Pâques 1614, ceux des religieux qui voulurent suivre son exemple, firent vœu d'observer la règle à la lettre, renonçant à l'usage de la viande; et pour en perpétuer autant qu'il pouvait l'observance, il choisit un coadjuteur animé de son esprit, et mourut en

1641, après trente-six ans de gouvernement.

Il eut pour successeur Joseph Arnolphi, son neveu, qui marcha sur ses pas, et gouverna l'abbaye depuis 1641 jusqu'à 1646. Il y maintint l'observance, qui s'y conserve encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

CHATILLON-SUR-LA-VEZOUZE. —

Châtillon, bourg et château, situé sur la Vezouze, au ban de Blâmont, est un ancien fond dépendant de l'évêque de Metz; Henri de Blâmont a repris ce château en fief de Henri d'Auphin, évêque de Metz, le 4 mars 1323. Les lettres de reprises portent que Henri de Blâmont a repris ce château en fief-lige pour toujours (1), avec toutes ses dépendances; et de plus, qu'il a cédé au même évêque la vouerie de la ville de Vic et de ses dépendances pour toute sa vie, moyennant cent livres de petit tournois qui lui ont été délivrés: et que si ce même Henri de Blâmont a quelque chose à démêler avec le duc de Lorraine, il s'en rapportera au jugement dudit seigneur évêque, ce qu'il promet sur sa foi et son serment, pour lui et ses successeurs, et sous la garantie de tous ses biens.

Et en 1324 (2), Henri d'Auphin, élu et confirmé de Metz, reconnaît devoir à Henri, sire de Blâmont, la somme de douze cents francs de bons petits tournois, tant à cause qu'il a bâti sur le fond de l'évêché de Metz le château de Châtillon, entre Blâmont et Turkestein, que pour quelques autres intérêts et répétitions qu'ils avaient ensemble. Fait au mois de mai 1324. Ainsi voilà l'époque de la construction du château de Châtillon bien marqué.

Le lundi avant la purification de Notre-Dame, 1351 (3), Henri, comte de Blâmont, reprend d'Ademare, évêque de Metz, les châteaux et bourgs de Blâmont, Deneuvre, et Châtillon, et la vouerie de Vic. Dans le même acte il est fait mention de la reprise

(1) Meurisse, Histoire de Metz page 497.

(2) 1324. Châtillon près Turkestein.

(3) *Idem* page 511.

de la maison forte de Herbéviller, et de l'engagement que le même évêque Ademare fit de ce fief au même Henri comte de Blâmont.

Et le dimanche avant la saint Michel 1377, Marguerite de Blâmont (1) femme de Thiébaud comte de Blâmont fait sa reprise auprès d'Ademare évêque de Metz, pour Chatillon.

Et le 10 décembre 1430, il y eut reprise faite de Chatillon et Turkestein, auprès de Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz (2).

Chatillon est près de Turkestein, et chef-lieu d'une seigneurie considérable appartenant à l'évêque de Metz, contenant les villages de Cirey, Harboüé, Parù, le Val-de-Bonmoutier, l'Abbaye de Haute-Seille.

CHATRICES. — Chatrices, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, près la forêt d'Argonne, (3) à une bonne lieue au Midi de sainte Menchoud, près la rivière d'Aine, au diocèse de Châlons. Cette abbaye fut fondée au douzième siècle par Alberon de Chini évêque de Verdun ; en l'an 1133 ou 1137. Ce prélat ayant retiré des mains d'Ulric, frère de Gui, archidiacre de Verdun, une terre ou fief, et une île sur la rivière d'Aine dans la forêt d'Argonne, en fit don à Eustache, pour y fonder une abbaye de Chanoines réguliers, dont il fut le premier abbé. Les titres de cette abbaye furent perdus en 1562 et 1596, pendant les guerres ; lorsque tous les lieux réguliers furent consumés par les flammes, il n'y eut que l'église de conservée. Les religieux qui sont de la congrégation de sainte Geneviève, en ont fait réparer à neuf et la maison et l'église, le tout en briques.

Je conjecture que Chatrices est désigné par le mot de *Caturices* ou *Caturiges*, dont il est parlé dans les anciens itinéraires sur le chemin de Reims à Metz, de cette sorte :

(1) p. 527.

(2) p. 563.

(3) Voyez l'Histoire de Lorrain. Tom. 2 pag.

<i>Dorocortorum</i>		Reims.
<i>Famum minervæ</i>		M. P. XII.
<i>Ariolam</i>		M. P. XV.
<i>Caturices</i>		M. P. IX.
<i>Nazium</i>	Nais.	M. P. IX.
<i>Tullum</i>	Toul.	M. P. XV.
<i>Scarponam</i>	Scarpon.	M. P. X.
<i>Divodurum</i>	Metz,	M. P. XII.

Il y a quelque diversité dans les anciens mss. sur le nombre des pas de distance d'une ville à l'autre ; mais la conformité du nom de *Catrices* avec *Chatrices*, et son voisinage de sainte Menchoud, qui est encore aujourd'hui une des routes de Reims à Verdun et à Metz, fortifient ma conjecture. Il est certain que le nom de *sainte Menchoud* est nouveau, et celui de *Chatrices* ne signifie rien dans notre langue ; et la route est plus droite par là, que par saint Dizier, pour aller à Verdun et à Metz.

Il est parlé de *Castricium* dans le partage fait en 870, entre les rois Charles et Louis ; *Castricium* échut au roi Charles. Il est placé entre *Mosaninæ* et *Condruæ*. On connaît dans l'histoire *Castrensis* ou *Castriensis pagus*. Voyez M. de Vallois *Nottit Gall*, page 135, *Flodoard* iv. 2. Histoire, chap. 70, parle de *Castriensis Vicus* ; au chap. viii, il parle de *Castriensis pagus*, du pays de Chatrices ou Castrices. Voyez le aussi dans sa chronique sous l'an 920.

CHAUFFOUR. — Chauffour, château dans le Barrois Mouvant, qui a donné son nom à une maison ancienne de nom et d'armes, à présent éteinte. Gérard de Chauffour fils de Jeannot de Chauffour, et d'Alison de Ruys fut le dernier mâle de cette maison, n'ayant laissé que des filles. Didier de Chauffour en 1428, fut engagé par le duc Charles II, (1) à déclarer la guerre à la ville de Metz, à laquelle il fit bien des maux.

La maison de Chauffour portait d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

CHAUMONT-SUR-AIRE, *Diocèse de Verdun.* — Chaumont-sur-Aire, au dio-

(1) Histoire de Lorrain. Tome II pa. cccviii.

cèse de Verdun, situé entre Banzey et Longchamp, dont l'église fut donnée à l'abbaye de saint Paul de Verdun en 1177, par Arnou, évêque de Verdun (1). Ce lieu en lui-même n'a rien de fort remarquable, sinon qu'il est la patrie de Nicolas Pseume, illustre évêque de Verdun, dont la mémoire est en bénédiction dans ce diocèse, qu'il a gouverné pendant 26 ans, avec une vigilance, une sagesse et une piété exemplaire. Il était fils d'un laboureur de ce lieu, et son mérite le fit élever sur la chaire de Verdun, après avoir rempli les devoirs d'abbé de saint Paul de la même ville; il alla deux fois au Concile de Trente, (1) et s'y distingua par son savoir et sa vigueur. Il mourut à Verdun le 10 d'août 1575. Il laissa plusieurs écrits, dont une partie a été imprimée: on peut voir sa vie dans l'*Histoire de Verdun*, page 431, et suivantes.

Tout le monde sait que le nom de Chaumont vient de *Calvus Mons*, montagne chauve, et se donne ordinairement aux villes situées sur des montagnes dégarnies de bois. Nous connaissons dans les montagnes de Vôge, un grand canton ou comté, nommé *Calvo-Montensis*, Chaumontois, à cause des hautes montagnes qui s'y voyent chargées de pâturages, où l'on mène le bétail pendant l'été, pour profiter de l'herbe qui y croit en abondance, mais où les arbres ne croissent pas, par l'impétuosité des vents et la stérilité de la terre.

CHAUMONT - SOUS - MURAUT. — Chaumont-sous-Muraut, du diocèse de Verdun, situé près Damvilliers, chef-lieu du Doyenné de ce nom. Ce lieu est appelé *Chaumont-sous-Muraut*, parce qu'il est au bas de la montagne où était autrefois le château de Muraut. On l'appelle aussi Chaumont près Damvilliers. Saint Martin est patron de la paroisse, qui comprend le hameau de Juberci et le château de la place, où il n'y a qu'un fermier. La cure est à la présentation du chapitre de la cathédrale de Verdun.

(1) Histoire de Verdun, pag. 261.

(2) En 1551. et 1572.

Il est parlé du château de Muraut ou de Murvaul-sur-Meuse, en plusieurs endroits de notre Histoire de Lorraine. Tom 2, pag. 485. *Marenvaldi Castrum* et pag. 84. *Mirobald*, et *Murvault*, pag. 149 et 173.

Chaumont-sous-Muraut dépendait de l'évêque de Verdun et il est dénommé entre les lieux qui lui appartenait (1). Guillaume d'Haracourt, évêque de Verdun (1), publia des Statuts Synodaux à Chaumont-sous-Muraut (1). In *Calvo-Monte subtus Muratum*, anno 1491.

Nous avons aussi les statuts Synodaux du Doyenné Rural de Chaumont, dressés sous l'épiscopat de Guillaume d'Haracourt (1), l'an 1490. Il laisse aux curés la libre élection de leur doyen (2), à charge de la notifier dans le mois à l'évêque ou à son grand vicaire (3). A la mort de chaque curé, le doyen héritera de son lit, ou de la somme de deux écus. Tous les curés de ce doyen se présenteront en habits de cérémonie, à l'église de Chaumont, ou à tel autre lieu qui leur sera marqué deux fois l'année: 1° le mardi d'après le dimanche *Misericordia Domini*. 2° Le mardi d'après la saint Luc; sous peine contre les contrevenans de dix sols d'amende. Chaque nouveau curé doit donner dans ce chapitre de Chaumont la Taxe à laquelle sa cure est taxée. Aujourd'hui dans le diocèse de Verdun, un nouveau curé ne donne plus à ses confrères, pour son joyeux avènement; qu'un cornet de dragées; et à la mort d'un curé du diocèse, le doyen n'a plus que le bréviaire du défunt, et dix livres en argent; le lit de mort appartient aux héritiers.

CHAUMONT-LA-VILLE. — Chaumont-la-Ville, village du diocèse de Toul: office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin; le commandeur de Robécourt nommé à la cure, et est décimateur pour les deux tiers de la grosse dime

(1) Histoire de Verdun pag. 435. Preuves, pag. 87.

(2) Ibid. p. 45.

(3) Histoire de Verdun, pag. 15, preuves.

et toute la menuë. Il y a dans ce lieu environ 96 ou 97 habitans.

Il y a une maison en forme de château à messieurs de Thumery.

CHAUMONTOIS. *Calvomontensis Pagus.* Chaumontois, *Colvomontensis*, pays considérable de la Lorraine, s'étendant sur une partie de la Vôge, depuis la Moselle au couchant, jusqu'à la Meurthe à l'Orient; Varengéville et saint Nicolas sont dénommés comme étant du Chaumontois. Saint Arnou qui était né à Lay près Nancy, était né dans le Chaumontois. Le comte Hugues et la comtesse Eve sa femme, seigneur et dame de Lay, sont nommés comte et comtesse du Chaumontois. Ce nom dérive des montagnes Chauves, *Montes Calvi*, qui se voyent dans ce pays, où la plupart des montagnes de Vôge sont dégarnies de bois sur leur sommet, et fournissent des pâturages en abondance aux bestiaux qu'on y conduit, et qui y demeurent pendant tout l'été.

Il est parlé du *Chaumontois* dans le partage des provinces, fait en 870, entre le roi Charles le Chauve et Louis le Germanique. Si l'on veut marquer la longueur du Chaumontois, il faut la prendre depuis la source de la Moselle, de la Meurthe et de la Sarre, jusqu'à la jonction de ces deux premières Rivières, qui se fait à Condé-sur-Moselle. Ainsi le Chaumontois a environ 26 lieues de longueur; mais sa largeur étant inégale et n'ayant point de bornes fixes et uniformes, on n'en peut fixer la juste étendue. Ce pays comprend la plus grande et la plus considérable partie de la Lorraine, avec les comtés de Blâmont et de Salm. Il touche le Saintois, ou comté de Vaudémont au midi, le Scarponois et le pays de Metz au nord, et le Tulois au couchant. Je ne crois pas que le Chaumontois ait jamais eu un chef lieu, d'où il ait tiré son nom; il le tirait des *chaumes*, ou des montagnes chauves dégarnies de bois, dont on a parlé.

Ce pays est communément appelé *Calvomontensis*, et quelquefois *Calmontensis*, ou *Calmontis*, ou *Calmontisse*, ou *Comitatus Calmontensium*. Remiremont, Epinal,

Charmes, Mirecourt, Vandœuvre, Varen-géville, Saint-Nicolas, Nancy, Lay, Blâmont, Amance, Bouxières-aux-Dames, et Bouxières-aux-Chênes, Rosières, Lenoncourt, Haraucourt, Lunéville, Ludres, Haussonville, le Vermois, Gerbéviller, Moyen, Remberviller, Deneuvre, Baccarat, Saint-Diey et les abbayes de Vôge, Ravon, Bruyères, Plombières, Dompaire, Bussans, Ormes, etc., étaient dans le Chaumontois. On peut voir Adrien Vallois, *Notitia Galliarum*, pag. 118, et le R. P. Benoît Picart, capucin, Histoire de Toul; pag. 29, et suivantes.

Il y a plusieurs villes et plusieurs lieux du nom de *Chaumont*, qui n'ont point de rapport à notre sujet, et que l'on peut voir dans les géographes.

V CHAUMOUZEY, *abbaye de chanoines réguliers*. — Chaumouzey, en latin *Calmosiacum* ou *Calmontiacum*, abbaye de chanoines réguliers, de l'ordre de S. Augustin, situé à une lieue et demie d'Épinal, diocèse de Toul, fut fondée vers l'an 1090, par un saint personnage, nommé Séhérus, qui le gouverna depuis 1090, jusqu'en 1128.

Ce saint homme, qui était prêtre d'Épinal, s'était d'abord retiré auprès d'Antenor célèbre solitaire de la Vôge (1), qui s'était bâti un hermitage dans un lieu situé entre la ville de Remiremont et le Saint-Mont, où il reçut plusieurs disciples, imitateurs de l'austérité de sa vie. Après la mort d'Antenor, Séhérus lui succéda, et se détermina avec ses frères à prendre la règle de saint Augustin. Dans le même temps Lutulphe ou Lutolphe, fondateur de l'abbaye de S. Léon de Toul, pria Séhérus de se charger du gouvernement de cette nouvelle communauté; ce qu'il fit, sans néanmoins abandonner le gouvernement du monastère du *Châtelet*, faisant passer ses disciples de l'un à l'autre monastère, selon qu'il les trouvait propres à instruire et à édifier leurs frères.

Mais trouvant la situation du Châtelet

(1) Chronic. Calmos. dans l'Hist. de Lorr. tom. II.

trop resserrée, et d'autres inconvéniens, il résolut de transporter ailleurs cette communauté. Pendant qu'il était dans cette pensée, une dame, nommée *Hadwide*, ayant su que ces bons religieux voulaient quitter leur première demeure, persuada à son mari, nommé *Thieri*, de leur donner dans leur terre l'endroit qu'ils trouveraient le plus propre pour s'y établir. Ils députèrent vers *Séhère* un clerc, nommé *Ascelin*, pour lui faire part de leur bonne volonté. *Séhère* accepta les offres de *Thieri*, et choisit la place où est aujourd'hui *Chaumouzey*, et qui était alors un désert, au milieu des bois. *Séhère* y transporta sa communauté, et y bâtit un monastère et un oratoire, qu'il dédia à la sainte Vierge et à saint Sauveur. Quelque temps après *Thieri*, à la prière de sa femme, donna à *Séhère* le fief de *Chaumouzey* avec toutes ses appartenances.

Ce nouvel établissement jouit d'une profonde paix pendant la vie de *Thieri* leur fondateur; mais cette tranquillité fut troublée après la mort de ce seigneur. Son frère, nommé *Joscelin*, fit tout ce qu'il put pour en chasser les religieux. Il les molesta, pilla leurs terres, brûla même l'église paroissiale, qu'ils avaient bâtie au même lieu. L'abbé en porta ses plaintes à *Thiéri* duc de Lorraine, qui cita en vain plusieurs fois *Joscelin* à sa cour, pour y rendre compte de ses vexations.

Au bout de deux ans le duc *Thieri* cita *Joscelin* et l'abbé *Séhère* un certain lieu et jour, pour y exposer leurs raisons, et y subir la sentence des nobles du pays. L'abbé et les religieux comparurent; mais *Joscelin* n'y vint pas. Alors les nobles dirent qu'il fallait que les témoins qui avaient été présents à la donation de *Thieri*, rendissent témoignage de la chose avec serment; ce qui ayant été exécuté, les juges prononcèrent que le duc de Lorraine devait assurer à l'église de *Chaumouzey* la terre en question, et réprimer par sa puissance les violences de *Joscelin*. Ce jugement fut rendu à *Vadigny* sur la rivière de *Madon*.

Le duc *Thieri* vint lui-même en personne à *Chaumouzey*, mit en possession *Séhère* et

ses religieux de ce fief, en fit venir les su jets à la porte de l'église, et leur fit prêter serment de fidélité et d'obéissance aux religieux. Telle était alors la manière de procéder en Lorraine.

Ce jugement n'arrêta pas les entreprises de *Joscelin*. Il continua à inquiéter les religieux de *Chaumouzey*. Ceux-ci s'adressèrent à l'évêque de *Toul*, qui cita à son tribunal *Joscelin*, mais en vain; ce qui obligea l'évêque à l'excommunier. Ce coup effraya *Joscelin*; et des amis communs s'étant entremis pour le réconcilier avec *Séhère*, on l'adoucit moyennant une somme assez modique. Il se contenta de douze livres d'argent qu'on lui donna. L'accommodement se fit à *Renanges*, apparemment *Relange*. *Hadwide* femme de *Joscelin*, *Bonnor* et *Thieri* ses fils consentirent au traité, et renoncèrent à toutes prétentions sur la terre de *Chaumouzey* en présence de plus de trente témoins.

Les deux communautés de *S. Léon* de *Toul* et de *Chaumouzey* suivaient d'abord la règle de *S. Augustin*. Dans la suite l'abbé *Séhère*, se défiant de ses lumières, jugea à propos de prendre pour modèle de son observance quelques constitutions approuvées par les anciens (1). Il députa à cet effet deux de ses chanoines à l'abbaye de saint *Rufé* près d'*Avignon*, qui était alors en grande réputation de régularité, afin d'en apprendre les réglemens et les usages. On les y reçut avec honneur: on leur donna les constitutions, et on leur apprit de vive voix les choses qui dépendent de la pratique, de la règle de *S. Augustin*, et à leur retour *Séhère* les fit pratiquer à *Chaumouzey* et à saint *Léon*. La vie de ces premiers chanoines réguliers était alors fort austère, et différait peu de celle des religieux de saint *Benoit*.

Le monastère de *Chaumouzey* n'avait point encore alors de titre abbatial, ni même d'église particulière, consacrée par l'évêque, et *Séhère* n'avait reçu la bénédiction abbatiale que sous le titre de *S. Léon* et de

(1) Ibidem, et *Ruyr*, antiquités de *Vège*, l. 3. c. 3. p. 366.

S. Nicolas de Toul. Il fut résolu que les deux communautés de S. Leon et de Chaumouzey seraient désormais comprises sous le seul titre de religieux de l'abbaye de S. Leon ; que Séhere continuerait à gouverner les deux communautés, et à recevoir à profession les religieux de l'une et l'autre sous le même titre de S. Leon, jusqu'à ce que Chaumouzey eût acquis la qualité d'abbaye ; qu'alors les religieux de cette dernière maison, sans être obligés de faire nouvelle profession, demeureraient attachés à Chaumouzey. C'est ce qui fut réglé par l'évêque Pibon le 27 novembre 1094.

Ce prélat vint quelque temps après à Chaumouzey, l'érigea en titre d'abbaye, dédia l'oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et défendit, sous peine d'anathème, de la troubler, et d'en violer la sainteté. A son retour à Toul, il fit assembler la communauté de saint Leon, à la prière de Séhere, et demanda aux religieux lequel des deux monastères, de S. Léon ou de Chaumouzey, ils choisissaient, afin que désormais chacun d'eux demeurât stable dans celui qu'il aurait choisi. Pibon les interrogea, et ouït leurs réponses. En même temps il envoya Thiemare abbé de S. Mansui faire la même chose à Chaumouzey ; et depuis ce temps ces deux abbayes demeurèrent séparées de communauté et de biens, mais toutefois sous la conduite de Séhere leur commun abbé.

L'abbaye de Chaumouzey eut de grands démêlés avec *Giselle*, abbesse de Remiremont, au sujet de la paroisse de Chaumouzey. L'abbesse prétendait que cette église lui appartenait. Pibon évêque de Toul, qui favorisait l'abbé Séhere, obtint pour lui du pape Pascal une bulle, qui confirmait la donation qu'il avait faite à l'abbaye de Chaumouzey des dîmes de cette paroisse.

Mais ni l'autorité du pape ni celle de l'évêque de Toul n'arrêtèrent point les poursuites de l'abbesse. Le duc de Lorraine voué de Remiremont prit la défense des intérêts de l'abbesse, chassa le curé, en fit mettre un autre en sa place, usa même de menaces et de dures paroles envers l'abbé et ses reli-

gieux. L'abbé Séhere envoya à Rome son frère, nommé Arnou, qui était d'Epinal, comme lui, et un autre député, nommé Richard, pour implorer la protection du pape. L'abbesse *Gilette* ou *Giselle* y envoya aussi de son côté. Le pape, de l'avis des cardinaux ordonna que les chanoines réguliers de Chaumouzey donneraient à l'abbesse de Remiremont un équivalent pour l'église contestée, et quant au fonds sur lequel était bâti leur monastère, que l'abbesse revendiquait, le pape veut qu'il demeure aux religieux, s'ils peuvent prouver que leur fondateur et eux-mêmes l'aient possédé pendant trente ans.

L'abbesse de Remiremont, qui d'abord avait paru acquiescer à cette sentence, en éluda l'exécution, en disant qu'elle ne pouvait rien faire sans l'agrément de l'empereur, sous la protection duquel était son abbaye.

L'évêque d'Albane légat du saint siège informa l'empereur Henri IV, de cette contestation, lequel écrivit à l'abbesse de Remiremont et à Thiéri duc de Lorraine, leur ordonnant d'exécuter ponctuellement les ordres du pape. Ces lettres ne produisirent aucun effet. Séhere écrivit pour la troisième fois au pape, qui renouvela ses ordres à l'abbesse, aussi inutilement que les premières fois. Il alla trouver l'empereur à Strasbourg, où s'étaient rendus le duc Thiéri et l'abbesse Giselle ; et pria ce prince d'ordonner de bouche au duc et à l'abbesse ce qu'il leur avait déjà ordonné par lettres. Il le fit ; mais l'abbesse sut encore éluder les ordres de l'empereur.

L'abbé Séhere fut obligé d'aller en personne en Italie, renouveler ses instances auprès du pape, qui écrivit à l'abbesse, lui ordonnant, sous peine d'interdit d'entrer dans l'église, d'exécuter ses premiers ordres. L'affaire ne fut enfin terminée qu'en 1107, que Pascal II, étant arrivé à Langres, fit examiner la chose à fond ; et après avoir ouï les parties, qui étaient présentes, confirma l'abbé de Chaumouzey dans la jouissance du fonds où était située son abbaye, et dans celle de la paroisse de Notre-Dame ; mais il accorda à l'abbesse de Remiremont les dîmes de la paroisse de Chaumouzey. Le

pape exempté néanmoins les terres que les religieux de Chaumouzey cultivaient par leurs mains dans l'étendue de cette paroisse, et dans toutes les autres. La bulle est du 24 février 1107.

Séhere, se voyant tranquille après la décision de cette affaire, résolut de faire dédier et consacrer son nouveau monastère et l'église, quoique ni l'un ni l'autre ne fussent pas entièrement achevés. L'évêque Pibon ne pouvant, à cause de son âge et de ses infirmités, faire cette fonction, pria le légat Richard évêque d'Albane, de s'en acquitter. Richard accepta sa commission, et dédia l'église et le monastère de Chaumouzey en l'honneur de notre Sauveur Jésus-Christ, le premier octobre 1107, en présence de Thiemare abbé de saint Mansui, de Vidric abbé de S. Evre, de Laurent abbé de saint Vanne, de Vascelin abbé de S. Pierremont, et de plusieurs autres personnes de distinction, tant ecclésiastiques que laïques.

Telle fut l'origine de l'abbaye de Chaumouzey, qui subsiste encore aujourd'hui dans un état florissant, sous la congrégation de S. Sauveur. Elle est illustre, pour avoir élevé le B. Pierre Fourier réformateur de cette congrégation, et par les droits quasi-épiscopaux que l'abbé exerce dans son abbaye, et dans les prieurés et paroisses qui en dépendent.

Il a aussi le droit de donner les quatre moindres ordres et la tonsure, tant à ses religieux qu'aux sujets de son abbaye. Ces privilèges furent accordés à cette abbaye par le pape Pascal II, sous la redevance d'une étole sacerdotale, qu'on devait donner chaque trois ans au palais de Latran, et qui dans la suite fut évaluée à un florin d'or, dont on a des quittances jusqu'en.....

Les prieurés qui dépendent de l'abbaye Chaumouzey, sont celui de *Marast*, dans le diocèse de Besançon; celui de *Chenoy*, au diocèse de Metz; les paroisses d'*Ambecourt*, de *Bretegny*, de *S. Brice*, d'*Oncourt*, de *Dompierre* et de *Chaumouzey*, dans le diocèse de Toul. L'abbaye est soumise immédiatement au saint siège. Elle est

située dans la Vosge entre les villes de Darney et d'Épinal. Depuis quelques années cette abbaye a été rebâtie tout à neuf magnifiquement. Elle est aujourd'hui possédée en commande.

A un quart de lieue de l'abbaye de Chaumouzey est le village de *Chaumouzey-la-Ville* (1), en latin *Calmosia*. La cure est unie et desservie par un chanoine régulier de la maison; et dépendent les granges d'*Olima* et *Sanché*, dont le roi est seigneur. Le chapitre de Remiremont a la haute justice; l'abbé de Chaumouzey et les seigneurs de Darnieule ont la moyenne et basse justice. Il y a quinze ou seize paroisses, dont le patronage dépend de l'abbaye, laquelle est un fief, dont l'abbé a la haute justice.

CHAUSSEE (LA).—La-Chaussée, *Mollaris Pagus* ou *Calcia*, village à deux lieues au nord de Thiaucourt, un peu au-dessous de plusieurs étangs, à gauche de Liron. Il y a apparence que le nom de *La-Chaussée*, lui vient de son voisinage des étangs et de la chaussée, qui se trouve près de ce village, lequel est du diocèse de Metz, archiprêtre de Gorze; office et bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'étang de La-Chaussée est un des plus beaux de la province. Avant l'an 1669, La-Chaussée était le siège d'une prévôté, qui a depuis été transportée à Thiaucourt.

L'église paroissiale est dédiée à.... Colateur, l'abbé de saint Benoît en Voivre, décimateurs les abbés de Gorze, de sainte Marie du Pont-à-Mousson, et M. de la Lance; il y a dans l'église paroissiale, une chapelle appelée la *Rotonde*, sous l'invocation de Notre-Dame de pitié. Il y a aussi dans le lieu une maison fief, en forme de Château. On compte dans La-Chaussée; environ cent habitans.

La-Chaussée était une châtellenie des comtes de Bar, comme on le voit par des titres imprimés dans l'Histoire de Lorraine, Tome II, pag. DCLXXV, et DCLXXVI, années 1551 et 1599.

(1) Chaumouzey-la-Ville.

CHEMINOT. — Cheminot, village du Saulcy, territoire de Metz, en latin *Caminatum*, fut donné à l'abbaye de S. Arnou, alors dénommé de S. Jacques, ou plutôt de *saint Jean l'évangéliste*. Ce lieu était situé dans le duché de Mosellane et dans le comté de Metz. L'empereur Charlemagne en fit donation à l'église où repose le corps précieux S. Arnou; il le donna avec toutes ses dépendances, à condition que l'on tiendra à perpétuité des lampes allumées devant le corps de la reine Hildegarde son épouse bien-aimée, pour le remède de son âme, et afin que l'on y célèbre des messes à son intention; avec défense de donner en fief, et d'engager ladite terre à aucun étranger; et si, après la dépense des lampes, qu'il ordonne de tenir toujours allumées devant son tombeau, il reste quelque chose, il veut qu'il soit employé à payer les gardiens qui célébreront les messes, et réciteront les prières pour le repos de ladite princesse. Donné le jour des calendes de mai, le 15 de son règne, l'an 783 de l'incarnation, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, la veille duquel jour ladite princesse Hildegarde mourut, la treizième année de son mariage avec l'empereur Charlemagne. Fait au palais de Thionville, indiction VI.

CHEZ (la), *rivière*. Les sources de la rivière de Chez, en latin *Cara*, sont aux Marats et à l'abbaye de l'isle en Barrois, au Petit-Louppy, à Auzécourt, Noyers, d'où elle va joindre l'Ornain.

CHIERS (la) ou **CHIERE**, *rivière*. — La Chiers tire sa source du côté de Soleuvre dans le Luxembourg, passe à Athus, baigne Longwy, Longuyon, Montmédy, La Ferté, La Grand-Ville, Viviers, Ivois : elle reçoit la *Crune*, à Montmédy, et s'écoule dans la Meuse entre Mouson et Sedan.

La Chiers, est nommée *Chares* par Fortunat, *lib. VII. carminam*, carmen IV. *Chara* dans Flodoard, *lib. IV. Hist. Rem. cap. XXXIII. Charus fluvius* par Sigbert de Gemblours, *ad ann. 980.*

CHIMAY. — Chimay ou Cimay, petite ville au pays de Luxembourg, ayant titre de principauté, située sur la petite rivière de

la Blanche, à quatre lieues de Mariembourg et de Rocroi; elle est nommée *Cimiacum*, dans des lettres de l'an 1138, et *Cimacum* dans d'autres de 1148. Elle portait autrefois le titre de Comté, elle appartenait à des seigneurs particuliers; aujourd'hui elle est aux ducs d'Arcot de la maison de Croy. On y voit un chapitre de Chanoines, dont l'église est ancienne, et dédiée sous le nom de sainte Menegaude. Les anciens comtes de Chimay relevaient des comtes de Hainaut. Maximilien d'Autriche, roi des Romains l'érigea en principauté, l'an 1486, en faveur de Charles de Croy. Les Espagnols la cédèrent à la France en 1684.

CHINY, et Prieuré de St. Valburge. —

Je ne trouve aucune mention de Chiny dans les anciens; ses origines sont très-obscurées; il paraît qu'au commencement c'était une simple bourgade, située sur la rivière de Semoy, entre Sedan et Arlon, environ à six lieues de l'une et de l'autre de ces deux villes. On ignore la vraie origine des comtes de Chiny, qui ont fait une belle figure dans l'histoire, pendant environ cinq-cents ans.

On dit communément qu'Arnou, premier comte de Chiny, ayant épousé Mathilde ou Mecthilde, fille de Ricuin, duc de Mosellan, obtint du duc Frédéric, frère de l'empereur Othon, et archevêque de Cologne, que la ville de Chiny fut érigée en comté; mais nous savons certainement que Mathilde fille d'Etienne, donna en 935, à l'abbaye de St.-Hubert, la moitié de la ville de Chiny. Cette ville, est aujourd'hui réduite en village, et la maison de Chiny entièrement éteinte. Elle portait d'or aux deux truites adossées, accompagnées de croisettes répandues dans l'écu. La ville de Chiny porte trois truites d'or, posées l'une au-dessus de l'autre, le tout surmonté d'une couronne ducale. D'autres donnent à la maison de Chiny : burelé d'or et de gueule de huit pièces, au lion de sable, brochant sur le tout.

Nous avons donné l'histoire généalogique de la maison de Chiny, au premier tome de l'histoire de la Lorraine, première édition, page ccxxx. Le père Bertholet jésuite l'a

aussi donnée dans son Histoire de Luxembourg, tome III, page ix.

Arnoù II, du nom, comte de Chiny, fonda l'abbaye d'Orval en 1070, et le prieuré de S. Sulpice de Pries, près Mézières en 1068, et celui de sainte Valburge à Chiny, en 1097. Sa femme se nommait Adelaïde. Halvide, fille du comte Arnoù II, du nom, et épouse du seigneur de la *Granoille*, fonda avec son mari en 1085, le prieuré de saint Michel. Louis IV, du nom, comte de Chiny, étant décédé en 1226, sans enfans mâles, le comté de Chiny, passa aux comtes de Los, qui prirent le titre de *comtes de Los et de Chiny*. Arnoù V, du nom, comte de Los et de Chiny, vendit en 1364. Son comté de Chiny à Venceslas, duc de Luxembourg.

En 1374, Marguerite de Lorraine, femme d'Oly de Ribapierre, traita avec le duc Jean sur ses prétentions (1), et sur les donations à elle faites par le duc Raoul son frère, et en particulier au sujet du comté de Chiny, dont la donation en partie lui avait été faite, par Marguerite comtesse de Chiny sa tante, fille du duc Thiébaud II.

En 1476, le duc René II, donna commission à Vautrin de Nettancourt, son conseiller et maître-d'hôtel, de se saisir du comté de Chiny, et de plusieurs autres places du duché de Luxembourg.

Et en 1478, le roi Louis XI, fait don au duc René II, et à ses descendans, du droit qui lui appartenait au duché de Luxembourg et au comté de Bourgogne (2).

La chronique manuscrite de Jean Aubrim de Metz, porte qu'au treize de juillet 1489, le duc René fait marcher ses troupes tirées des duchés de Lorraine et de Bar (3), avec une bonne artillerie pour former le siège de Chiny en Ardenne. La place était défendue par un officier nommé Robert le Diable, qui avait fait des courses sur le pays dudit duc, et y avait tué et pris beaucoup de

(1) Archives de Lorr. Layette. Bitche, S. Hypolite, etc.

(2) Archives du Lorr. grand rég. p. 773.

(3) Chronique manuscrite de Jean Aubrim, ann. 1489.

monde. Mais Robert n'attendit pas qu'on l'assiégeât dans sa place; il l'abandonna à l'approche de l'armée du duc, et les Lorrains y entrèrent, et en rasèrent les fortifications.

On peut voir la liste généalogique des comtes de Chiny, et ce qu'en dit la Martinière dans son dictionnaire géographique, d'après M. l'abbé de Longuerue. Description de la France, *deuxième partie page 115.*

Voici les lieux qui dépendaient du comté de Chiny : Bastogne, Dierik, Durbuy, Hoffalze, Marche-en-Famine, Neu-Chatel La-Roche en Ardenne, St.-Véit, Vianden et Virton.

Pour le spirituel, Chiny est du diocèse de Trèves. La Cure....

Le prieuré de Ste. Valburge de Chiny, fut fondé en 1097, par le comte Arnoù, qui est nommé le *Grand*, dans la charte de fondation. Il l'a signa avec ses deux fils Othon et Louis, et sa belle fille Adelaïde. Il y dit qu'il donne par donation légitime, à l'abbaye de saint-Arnoù de Metz, l'église de sainte Valburge, située au pied de son château de Chiny.

Ce prieuré est demeuré dans la dépendance de St. Arnoù de Metz jusqu'en 1585, que le pape Sixte V, donna une bulle à la prière de Philippe II, roi d'Espagne, en exécution d'une autre bulle du pape Grégoire XIII : par ces bulles il était ordonné de prendre dans le duché de Luxembourg, des prieurés pour la valeur de cinq mille florins de rente, dont deux mille seraient employés à la fondation d'un séminaire, et les trois autres mille à celle d'un collège. En vertu de ces ordres, on prit les prieurés de Chiny, d'Ayvraille, de Vau-les-Moines, et d'Useladange, qui furent donnés aux jésuites de Luxembourg, qui les possèdent encore aujourd'hui.

CHOISEUL. — Choiseul, *Caseolum*, petite ville en Champagne située près les sources de la Meuse, à la droite de Clémont et de Montigni-le-Roi, du diocèse de Langres, à trois lieues de Chaumont, frontière de Lorraine et de Champagne. C'était anciennement une Terre avec titre de baronie,

qui a donné son nom à l'illustre maison de Choiseul ; mais ce nom a été transporté aux Chatellenies de Polizi et de Polizet, lorsqu'elles furent érigées en duché l'an 1685, en faveur de Cezar de Choiseul. Cette ancienne maison porte d'azur à la croix-d'Or, cantonnée de dix-huit billettes de même.

François de Choiseul, sieur de Clemont qui épousa Magdeleine de Livron, est le premier de cette maison établi en Lorraine.

Guillaume de Choiseul qui épousa Jeanne du Châtelet, était issu d'Alix de Dreux, petite fille de Robert de France, comte de Dreux, quatrième fils du roi Louis Legros et d'Adelaïde de Savoye. Cette maison est partagée en plusieurs branches ; Choiseul de Sorcy, Choiseul-Beaupré, Choiseul de Meuse, etc.

CHOLOY. — Choley ou Chauloy, en latin *Cauliacus* ou *Vicus Caulium*, village du diocèse de Toul, à une demi-lieue de Foug, bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Jean-Baptiste. Le roi en est seul seigneur. M. Futot jouit du domaine. M. l'évêque ou le séminaire de Toul nomme à la cure depuis la réunion du chapitre de Livrerdun, auquel la collation appartenait. Les bénédictins de l'abbaye de saint Evre, le curé du lieu et la fabrique, la Maison-Dieu de Toul et l'église de Crouves partagent la dîme. Il y a environ oinquante-six-habitans.

Dépendent de Choley les métairies du *Val-de-Pacé*, séparées du prieuré par le ruisseau et l'hermitage de S. Pierre.

La seigneurie de Choley est un fief mouvant de la chàtellenie de Foug. François Remy écuyer, maréchal des logis du duc de Lorraine, en fit les reprises de ce prince le 8 janvier 1574 (1).

• Le sieur Charles Doyot procureur et syndic de la ville de Toul, ayant quelque contestation avec les habitans de Choley, au sujet des biens qu'il avait dans cette paroisse. le duc Léopold lui accorda en 1715, le titre de seigneur de Choley, avec tous les droits honorifiques qui y sont attachés. Ce

grand prince lui accorda cette grâce, en considération de la réception honorable que lui avait faite la ville de Toul à son retour de la visite qu'il venait de faire au chevalier de Saint George, qui s'était retiré à Bar-le-Duc.

Choley est situé à trois quarts de lieue de Toul. On croit qu'il y avait autrefois une maison royale, où plusieurs rois de France des deux premières races, et ensuite les comtes de Bar ont souvent fait leur séjour, pour prendre le divertissement de la chasse dans le voisinage.

CIRONCOURT. — Cironcourt, seigneurie haute justice, séante au village de Grange sur le Cosné, au bailliage de Remiremont, à trois lieues d'Epinal, et trois de Fontenoy en Vosge et de Remiremont.

Il dépend de cette terre une partie du village de Grémifontaine près de Bains, dont le surplus appartient à M. le duc de Havré et à M. le baron de Dommartin chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Metz.

Le chef-lieu de cette haute justice est sur une éminence aux frontières du comté de Bourgogne, d'où l'on découvre une partie de la Lorraine et une étendue de pays dans la Franche-Comté.

Les droits de cette seigneurie sont très-beaux. Celui du sceau du tabellionage, des lods et ventes, établi par des titres fort anciens, décore particulièrement cette terre, qui dès avant 1500, avait des seigneurs, qui ont occupé des postes importans dans l'état et dans les armées.

Ce village a eu pour seigneurs MM. de Lavaux, ou de Jussey ou Jussy, d'une maison originaire du comté de Bourgogne, et comptée parmi celles de l'ancienne chevalerie de Lorraine (1).

Anne de Jussey fille du sieur Claude de Jussey seigneur d'Hurbache et d'Anne Desarmoises, a été abbesse de Bouxières, et mourut en 1555.

Nous trouvons aussi Claude de Jussey abbessse de l'Etanche en 1609.

Cette maison a été fondue en celle de Rai-

(1) De Lavaux, maison de nom et d'armes, originaire de la prévôté de Mont-Médy.

(1) Archives de Lorr. Layette Foug 2.

gecourt, qui a possédé une partie de Grange patrimoniale pendant plus d'un siècle.

Ce village, composé de vingt-six à vingt-sept maisons, était beaucoup plus considérable avant les guerres et la peste de 1633, et 1636. Deux régimens de l'armée de Turenne y logèrent et dans les environs vers 1638. Ils y commirent beaucoup de dégats. Des soldats de la garnison d'Épinal y mirent le comble de la désolation, en brûlant jusqu'à dix ou douze maisons, qui n'ont pas été rétablies, et dont on voit encore les ruines, une enceinte et des murs de cinq à six pieds.

Les habitans ont des lettres patentes du premier septembre 1456, par lesquelles Jean II, de la maison D'Anjou, duc de Lorraine, leur accorda le droit de faire pâturer leurs bestiaux jusqu'aux portes d'Arches. Ils ne sont séparés de cette prévôté que par la petite rivière de Cosné, commune au roi, au chapitre de Remiremont et au Seigneur.

La chambre des comptes de Lorraine les maintint en 1619, au droit de rouage, maronage, affouage dans les forêts d'Arches. Ils ont le même droit dans les forêts du comté de Fontenois, quoiqu'ils n'en dépendent en rien, ayant leur haute justice sans part d'autrui.

Il y a un habitant de la seigneurie de Cironcourt, dont la famille subsiste de père en fils depuis six siècles; ce que l'on ne croirait pas, si le titre original de son auteur n'existait. Cet habitant se nomme *George Pernot*, et le titre est de 1130.

Une autre chose fort extraordinaire, c'est que ce même *George Pernot*, qui vit aujourd'hui, et qui est âgé de 60 ans, est extrêmement petit, n'ayant que trois pieds, quatre pouces. Il a été conduit par curiosité au roi de Pologne.

Les droits de haute justice de la seigneurie de Cironcourt ont été reconnus par différens arrêts de la cour, des 24 août 1730, 14 juin 1731, premier décembre 1757, et 13 avril 1758.

CLAIRE-FONTAINE, *abbaye de Citeaux*. — Claire-Fontaine, abbaye de Filles

de l'ordre de Citeaux, située à quatre lieues de Luxembourg, et à une d'Arlon, dans un vallon agréable, appelé autrefois *Beaulieu*, et aujourd'hui *Claire-Fontaine* (1). Cette abbaye fut fondée en 1213, par Ermensinde, comtesse de Luxembourg. Voici l'occasion de cet établissement, comme on le raconte dans les Annales du pays. Ermensinde s'étant endormie sous un chêne touffu sur les bords d'une fontaine, crut voir en songe une dame, d'une beauté et d'une majesté ravissante, tenant entre ses bras un enfant, qui vint s'approcher de la même fontaine. Cette dame se trouva aussitôt environnée d'un troupeau de moutons, marqués sur le dos d'un bout à l'autre, d'une raie noire, qui avait quelque rapport à un scapulaire de religieux de Citeaux.

Ermensinde s'étant éveillée, frappée de ce qu'elle venait de voir en songe, consulta sur cette vision un saint homme, qui vivait en solitude en l'endroit où est situé aujourd'hui l'abbaye de Claire-Fontaine. Le saint ayant consulté Dieu, dit à la comtesse que son songe était mystérieux et que la Sainte Vierge qui lui était apparue au milieu de ces moutons blancs et rayés sur le dos, avait voulu lui donner à entendre que son intention était, qu'elle bâtît à Claire-Fontaine un monastère de religieuses de Citeaux, qui y louassent Dieu nuit et jour; et qu'elle participerait aux prières de ces saintes filles.

Ermensinde ne différa pas d'exécuter le conseil qui lui avait été donné. Dès l'an 1216, elle commença à y bâtir une église avec une abbaye, occupée aujourd'hui par des filles nobles, de l'ordre de Citeaux.

Elles y ont conservé jusqu'en l'an 1652, la peinture que l'on y fit alors pour perpétuer la mémoire de la vision ou du songe d'Ermensinde qui avait donné occasion à la fondation de cette abbaye. Cette peinture étant gâtée de vétusté, on l'a supprimée en 1652, il aurait mieux valu la réparer.

CLAIR-LIEU, *abbaye de Citeaux*. — Clair-Lieu, abbaye de Citeaux située à une lieue de Nancy au midi, dans un

(1) Hist. de Luxemb. Tom. 4, pag. 425.

vallon fort solitaire, qu'on appelait auparavant en langage du pays *Amé-leu* ou *Amerlieu*, à qui on donna le nom de *Clair-lieu* depuis l'établissement des pères de Cîteaux en cet endroit. Ces religieux avaient été appelés en Lorraine, vers l'an 1150, par Gérard II, du nom, comte de Vaudémont frère d'Eudes de Vaudémont, évêque de Toul.

Ce prince fit venir de l'abbaye de Bitaîne au comté de Bourgogne, un personnage nommé Vidric, avec quelques religieux qui s'établirent d'abord à Ferrières, pas loin de Rozières-aux-Salines, d'où ils furent chassés par la malice des habitans, et se retirèrent au lieu où est aujourd'hui située l'abbaye de Clair-lieu.

Mathieu I, duc de Lorraine les y fonda et leur donna un terrain considérable aux environs, et des paturages pour leurs troupeaux. Ils étaient douze religieux et autant de frères convers. Le monastère fut dédié à Sainte Vierge, par la libéralité du duc Mathieu, de la duchesse Berthe son épouse, de ses fils Frideric et Mathieu, et de son Frère Robert. Le titre de fondation est de l'an 1159. Vidric gouverna l'abbaye jusque vers l'an 1165.

Les grands moulins de Nancy, furent donnés à Clairlieu dès le temps de sa fondation (1); mais cette abbaye ne jouit pas long-temps paisiblement de ces moulins; car Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et Renaut son frère comte de Castres, tous deux frères du duc Mathieu II, et oncles du duc Ferri III, ayant pris ces moulins, rendirent pour cela, quelque dédommagement à la dite abbaye. Et en 1257, le duc Ferri III, fils du duc Mathieu, et neveu des deux princes devant nommés, rendit à l'abbaye de Clairlieu, le moulin qui était dans la ville de Nancy, et celui qui était au-dehors, et le moulin de la Neuve-Ville, et le siège du moulin qui est en Baranbreux; à condition que la dite abbaye rendrait au duc Ferri, et à ses hoirs, chacun an six vingt reseaux de blé, tel

qu'il proviendrait dudit moulin. Il ajoute que ceux de Nancy, de Rémécourt, de Vandeuves, Pixérécourt, de Mâchéville, d'Essey, Mont-Martemont, de Saussures, de Tomblaines; de Bosserville, de la Neuve-Ville, de Fleville, de Geracourt, de Loncourt et Manoncourt, seront banaux aux dits moulins; ce qui fait voir combien les moulins étaient alors rares dans le pays.

Le prince Charles de Lorraine, cardinal, évêque de Metz et de Strasbourg, ayant possédé l'abbaye de Clairlieu, environ huit ans en commande, l'abandonna, et on en fit un grand démembrement au profit de la primatiale de Nancy, à laquelle on donna la cour de Neully, les grands moulins de Nancy, Boudonville et Amance, les dimes de Delmont et Cleveci, les métairies d'Agincourt, d'Enville, d'Azilot et de Varangéville, des prés que l'abbé possédait à Nancy, et dix arpens de bois que l'abbaye avait aux Bois de Hayes et à Chaligni. Les religieux de Clairlieu consentirent à ce démembrement, et l'abbaye n'a pas laissé de conserver son titre abbatial, qui est aujourd'hui entre les mains d'un religieux nommé par le roi.

Cette abbaye jouit de quelques droits honorifiques au chœur de la primatiale de Nancy, en considération des biens qu'elle a cédé à cette église. L'abbé y occupe, dans certains jours solennels, quant il s'y trouve, la première place après le doyen; de plus il a droit de nommer un chanoine dans le mois d'avril, lorsqu'il y vaque une place *per obitum* pendant ce mois.

On voit dans l'église de Clairlieu, le tombeau du duc Mathieu, qui en est fondateur; la duchesse Berthe, son épouse, y fut transférée après sa mort. On y remarque aussi plusieurs monumens des plus illustres maisons de Lorraine.

SAINT-CLÉMENT.—Saint-Clément, village dépendant de la châtellenie de Moyen, avec son ban, qui renferme les villages de Chenevière et de la Ronce (1).

(1) Cartulaire de Senones, t. 1, p. 291, 92, 93, 94.

(1) Voyez sous l'an 1225, aux preuves.

L'église paroissiale est dédiée à Saint-Clément, pape et martyr; patron l'abbé de Senones; décimateur le même abbé, pour les deux tiers de la dime, et le curé pour l'autre tiers. Les religieux de l'abbaye de Beaupré prennent sur les dîmes de Saint-Clément dix reseaux de seigle et cinq reseaux d'avoine, par traité de l'an 1343.

Chenevière, annexe de Saint-Clément, a pour patron la sainte Vierge en son assumption; et la Roncée, hameau dépendant de la même paroisse, a une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien.

Le ban de Saint-Clément dépend de l'évêque de Metz pour le temporel, et de l'évêque de Toul pour le spirituel; il répond au bailliage de Vic et au parlement de Metz.

Je trouve qu'en 1571, le 3 septembre (1), sur différentes contestations qui survenaient journellement entre les officiers du duc de Lorraine et ceux de l'évêque de Metz, au sujet de la souveraineté, ressort et autres droits prétendus respectivement par ces deux seigneurs, sur les bans de Saint-Clément et les villages en dépendant, comme aussi sur Remeréville, la Neuve-Ville-aux-Bois, Hélimère, Hampont, Bouzillon, Moncey et Dompaille, les deux princes transigèrent à Joinville, le 3 de septembre 1571, de cette sorte, savoir : Que la souveraineté et ressort du ban de Saint-Clément, consistant en villages de la Roncée et Chenevière, demeurerait au duc seul, et à ses successeurs, de même que la souveraineté et ressort du ban de Remeréville, et la souveraineté de la Neuve-Ville-aux-Bois. Quant à Hélimère, que le duc et le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, conserveraient respectivement la souveraineté sur leurs propres sujets, etc.

Quelques années après, c'est-à-dire le 14 décembre 1595 (2), le duc Charles III, échangea le ban de Saint-Clément contre Marsal, cédant le ban de Saint-Clément à l'évêque de Metz, avec le droit de sau-

garde qu'il avait eue à Saint-Clément, et qui consiste à un resal d'avoine, mesure de Moyen, et une poule que chaque laboureur doit au seigneur évêque, à la fête de Saint-Martin.

Avant la cession de Saint-Clément à l'évêque de Metz, les habitans de St.-Clément avaient accoutumé de payer cette redevance sur les greniers de son altesse à Lunéville. C'est ce que porte le pied terrier général de la châtellenie de Moyen, dressé en l'an 1605.

Le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, avait à Saint-Clément et au ban, le tiers du passage des bois et flottes qui passaient dans la Meurthe, dans toute l'étendue dudit ban; et le duc Charles III avait, dans les bois flottés de la même rivière, dans toute l'étendue du ban dudit Saint-Clément, les deux autres tiers, par le traité d'échange passé le 14 décembre 1595 entre ces deux seigneurs; le cardinal évêque de Metz abandonna son tiers du passage audit duc, qui par ce moyen jouit de la totalité dudit passage; le tout en échange d'autres biens et droits énoncés dans le traité.

Depuis cette cession faite par le duc Charles à l'évêque de Metz, le ban de St.-Clément fut incorporé à la châtellenie de Moyen.

Le mardi 25 novembre 1614, dans un traité passé entre le duc Henri II et l'évêque de Metz, il est expressément marqué : que tout le terrain, depuis l'endroit où étaient les anciennes vannes du moulin de l'abbaye de Beaupré jusqu'au-dessus de St.-Clément, est de la souveraineté de l'évêché de Metz, et lui appartient en tout droit et usage, comme à lui cédé; parce qu'un seigneur duc de Lorraine a cédé ce qu'il y pouvait avoir avant l'échange de Marsal. Convenu néanmoins que la terre ferme de part et d'autre était Lorraine jusqu'au ruisseau, qui est un peu au-dessous du gagnage de Bettaing, qui fait séparation du ban de Chenevière contre la Lorraine. Il est encore parlé ailleurs des *Lettres de l'échange des ville et prévôté de Marsal*,

(1) 1571. Pièces de Lorraine, p. 1975. Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1370.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1564.

contre le ban de Saint-Clément et autres villages de Lorraine.

Nous ferons imprimer ce traité d'échange que nous avons recouvré depuis peu.

CLÉMERY.—Clémery, village du diocèse de Metz, juridiction des officiers des seigneurs et dames du lieu. Office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson; cour souveraine de Nancy. Toutes les justices sont aux héritiers de madame la princesse d'Épinay et à ceux de monsieur le comte du Hautois; la justice y est exercée pendant quatre mois au nom des premiers, et pendant huit au nom des autres.

La paroisse a pour patron saint Loup, évêque de Troyes; l'abbé de St.-Simplicien de Metz nomme à la cure. Les héritiers de monsieur du Hautois sont seuls décimateurs, et donnent au curé une pension, et à l'abbé de St.-Simplicien une redevance annuelle de quarante quartes de grains, deux tiers bled et un tiers avoine. Il y a un château appartenant aux héritiers de monsieur du Hautois; dépend de ladite seigneurie un petit hameau nommé *Benicourt*. On compte dans Clémery et dans ce hameau environ quarante-huit habitans.

La maison de Clémery, ancienne chevalerie, portait d'argent coupé de gueule, à l'aigle d'or. La terre de Clémery fut premièrement donnée par un duc de Lorraine à Antoine Warin, son receveur général, qui y fit bâtir un château et prit le nom de Clémery. Il épousa Claude de Revigny, dont il eut René de Clémery, maître d'hôtel du cardinal de Lorraine, qui épousa Magdeleine de Gournay. Magdeleine, dame de Clémery, porta cette terre dans la maison du Hautois, par son mariage avec Jean Frédéric du Hautois, sieur de Nubécourt.

CLERMONT-EN-ARGONNE.—Clermont-en-Argonne est une ville située sur la rivière d'Aire, entre Verdun à l'Orient et Ste.-Menehould au couchant; elle est située dans la plaine et a titre de comté. Le château est situé sur la montagne voisine; c'était autrefois une forteresse de conséquence, mais aujourd'hui il est entièrement ruiné.

L'Argonne est une contrée assez longue qui s'étend depuis l'abbaye de Moutier-en-Argonne, ordre de Cîteaux, jusqu'à la Meuse près Mouson. Ce pays était autrefois une vaste forêt dont on voit encore de grands restes autour des abbayes de *Moutier*, ordre de Cîteaux, de *Beaulieu*, ordre de Saint-Benoit, de *Chatrix*, ordre de St-Augustin, de la *Chalade*, ordre de Cîteaux, et du prieuré de *Béchamps*, ordre du Val-des-Écoliers.

La ville de Clermont est ancienne et était comprise dans l'évêché de Verdun.

Charles Martel passant par Verdun en 719 (1), restitua à l'église de cette ville le haut domaine sur la terre de Clermont et ses dépendances. L'évêque Pepon le racheta du seigneur qui le possédait, comme un fief mouvant de son église. Charles Martel, qui aimait Pepon, ratifia ce traité.

Le comté de Clermont ayant été donné à Heimont, évêque de Verdun, en l'an 1000, ce prélat alla à Rome, où il obtint de l'empereur Othon III l'investiture des biens de son église, où était déjà compris Clermont, comme le témoigne l'empereur Frédéric Barberousse dans sa patente confirmative de celle de l'empereur Othon, et donnée l'an 1156.

Albéron de Chiny évêque de Verdun, depuis l'an 1151 jusqu'en 1158 (2), céda le haut domaine de Clermont à Renaud, comte de Bar, au moyen de quoi le comte de Bar renonça à ses prétentions sur la ville et comté de Verdun, dont il ne conserva que la seule qualité d'avoué.

Du temps du pape Léon IX, et vers l'an 1049 (3), Thicri, évêque de Verdun, assiégea la ville ou le château de Clermont, qui était occupé par un seigneur nommé Odon, et par ses frères, fils de Humbert. L'évêque ayant dressé une forteresse considérable vis-à-vis la place, s'en rendit maître. Laurent de Liège qui raconte cet événement, nomme Clermont *Castrum*; mais il y a apparence que, sous ce terme,

(1) Bertrar, hist. Viridun; Spicileg., p. 258.

(2) Voyez Hist. de Lorr., t. 2, p. 350.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 212.

il désigne plutôt la ville que le château de Clermont, qui ne fut fortifié que par Henri I, comte de Bar, père de Thiébaud II, vers l'an 1255, comme nous le dirons ci-après.

Richard de Gandprey, évêque de Verdun, vers l'an 1110 (1), invita l'empereur Henri IV ou V à venir à Verdun, le reçut avec honneur à la cathédrale, et lui fit de grandes plaintes de Dudon, ou Guide, comte de Clermont, qui avait fait de grands ravages sur les terres de l'évêché de Verdun.

Ce Dudon, ou Guide, comte de Clermont (2), avait dès auparavant commis de grandes violences sur les terres de l'évêché de Verdun; ce qui irrita si fort les chanoines, qu'ils résolurent de l'arrêter et de le prendre, quand il viendrait dans la ville de Verdun. Ils exécutèrent leur dessein et le firent prisonnier en 1095. Ce procédé fut fort désapprouvé, comme ayant été fait par gens d'Église, et les chanoines furent obligés de relâcher Dudon et de lui faire satisfaction.

Dudon n'en devint que plus méchant et plus irrité, il continua ses violences et ses excès (3), ce qui excita Richard de Grandprey à prier l'empereur de venir au secours de Verdun.

L'empereur assiégea donc Dudon dans la ville et l'emporta. Mais les évêques de Verdun, successeurs de Richard, ne rentrèrent pas dans la jouissance de cette place; elle demeura entre les mains des seigneurs particuliers (4), qui relevaient apparemment des évêques, puisqu'en 1116, Clermont est confirmé à l'évêque de Verdun, comme une terre de sa dépendance.

Henri de Vinchestre (5), évêque de Verdun, successeur de Richard de Grandprey, et qui a gouverné depuis 1117 jusqu'en 1129, s'étant ligué avec Renaud, comte de Bar, vint assiéger Verdun en 1120, prit la ville et en brûla une partie. Pour s'en ven-

ger, Henri, comte de Grandprey, entreprit de chasser l'évêque de Verdun; vint assiéger la ville, y entra pendant la nuit par une porte qu'on lui livra; l'évêque fut obligé de se sauver en chemise, et de passer la Meuse à la nage. Le comte de Grandprey fit le dégât dans la ville et dans la campagne de Verdun, et alla attaquer le château de Clermont, où Renaud, comte de Bar, allié de l'évêque de Verdun, avait mis des troupes.

Les soldats du comte de Grandprey attirèrent la garnison hors du château, et lorsqu'elle en fut à une certaine distance, ils la coupèrent et se jetèrent dans la forteresse, tuant tout ce qu'ils y trouvèrent en armes et y mirent le feu. Renaud fut obligé de demander la paix, et il l'obtint par la médiation de Fridéric, comte de Toul. Le traité fut conclu à l'abbaye de la Chalade, en 1124, et le comte de Bar fut rétabli dans sa qualité de comte de Verdun, à condition qu'il ne se vengerait pas de ceux de Verdun, qui s'étaient déclarés contre lui; et qu'il ne répéterait rien au comte de Grandprey, du butin que ses gens avaient pris sur ses terres. L'évêque Henri, pour indemniser le comte de Bar, des frais de cette guerre, lui donna plusieurs terres dépendantes de son évêché.

Thiébaud I du nom, comte de Bar, ayant gagné par présent ou intimidé par menaces, les seigneurs de Clermont, s'en rendit maître et le conserva jusqu'en 1204 (1). Ses successeurs en jouirent de même, à la charge d'en faire hommage à l'évêque de Verdun (2). Mais nous lisons que dès l'an 1151, Albéron de Chyny, évêque de Verdun, fit sa paix avec Thiébaud I comte de Bar, par la médiation d'Étienne de Bar, évêque de Metz (3), et qu'Albéron fut obligé de donner au comte de Bar, une grosse somme d'argent, avec les fiefs de Clermont, de Hans et de Vienne, qui dépendaient de son évêché.

(1) Ibid., p. 216, Preuves.

(2) Laurent Leodien, Hist. Viridun.

(3) Vers l'an 1108.

(4) Hist. de Lor. t. 2, p. cccL.

(5) Hist. de Verdun, p. 230, 231.

(1) Hist. de Lor., t. 1, p. 1240.

(2) Alberic, ad ann. 1204.

(3) Alberic, ad ann. 1131. Vassebourg, t. 4, folio 197, verso.

Henri II du nom, comte de Bar, mort en 1240 (1), avait bâti et fortifié le château de Clermont, comme le témoigne le comte Thiébaud II son fils, dans la lettre d'affranchissement qu'il donne aux habitans de ce château, de l'an 1246, au mois de décembre.

Cet affranchissement consistait en ce que chaque habitant devait donner au comte, seulement douze deniers par an ; six à Pâques et six à la Saint-Remi ; moyennant quoi il les exemptait à perpétuité de toutes ses *chevauchées* et de tout service de guerre. Que si quelque habitant était repris faisant quelque dommage, il serait jugé selon les usages de la ville de Verdun. Si quelque bourgeois sortait du château de Clermont et des terres d'empire, pour aller au royaume de France, ou dans les terres du roi de Navarre, en Champagne, ou à Metz, ou à Verdun, il serait obligé de donner sa remanence, c'est-à-dire le droit qu'a un seigneur de retenir son sujet dans sa seigneurie, sans qu'il lui soit permis d'en sortir sans sa permission et sans lui payer certaine redevance. Le comte Thiébaud se relâche ici de ce droit, et l'abandonne aux enfans de celui qui se retire ailleurs, pourvu que ses enfans demeurent dans sa seigneurie.

Cet affranchissement du château de Clermont fut confirmé en 1401, par Robert comte de Bar, qui entre dans un très-grand détail des exemptions des bourgeois de ce château ; le duc René les confirme de même en 1481. Le bâtard de Vaudémont, lieutenant du bailli, était alors prévôt de Clermont.

Quant au bourg, ou à la ville de Clermont, le duc de Bar, Henri IV, en 1339, lui accorda des lettres d'affranchissement, qui dans la suite devinrent si onéreuses aux bourgeois, que le duc René, en 1484, fut obligé de les modérer ; elles étaient tellement à charge, que les habitans étaient sur le point de tout abandonner, et de se retirer où ils pourraient.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. cccclx.

En 1570 (1), Iolande de Flandres, duchesse de Bar et régente de ce duché, mécontente de Henri de Bar, son petit-fils, fils du duc Robert, qui était alors en prison dans la ville de Metz, fit arrêter Henri près le bois de Vincennes, quoi qu'alors sa Majesté fût dans le château de Vincennes. Le roi à son tour fit arrêter Iolande, et la fit enfermer premièrement au château d'Arennières, puis dans celui de Bar-sur-Aube ; les gens de la princesse furent conduits à Bar-le-Duc, d'où une troupe de gens armés de la garnison du château de Clermont les enleva et les conduisit à Clermont, où ils demeurèrent prisonniers sur leur parole.

Le comte de Flandres, cousin d'Iolande, s'employa avec zèle pour faire sa paix avec le roi, qui obligea la comtesse à rendre la liberté à Henri de Bar, son petit-fils, qu'elle avait fait arrêter, et à céder au roi le château de Clermont. Le prince y avait mis pour gouverneur Eudes de Savoisi, bailli de Vitri, le 14 octobre 1377. Mais cette place fut rendue à la duchesse dès le sept décembre de la même année.

Les ducs de Bar en demeurèrent en possession, et en firent hommage à l'évêque de Verdun (2). On remarque en particulier, qu'en 1599, Robert, duc de Bar, fit ses reprises de Thiébaud de Cusance, évêque de Verdun. En 1436, le duc René fit pareilles reprises de Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun ; ce que ses successeurs, ducs de Bar et ducs de Lorraine, continuèrent de faire.

Le duc Antoine ayant été inquiété par les officiers royaux, qui prétendaient que Clermont relevait du comté de Champagne, fit voir au contraire, que de tout temps ceux de Clermont avaient relevé leurs appellations aux grands jours de St.-Mihiel, et que Clermont était un sief que lui et les ducs ses prédécesseurs avaient repris des évêques de Verdun (3). Le roi par le traité de Rumilly, de l'an 1539, dé-

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 563.

(2) Le 27 juillet 1399.

(3) Longuerué, description de la France, partie 2. p. 192.

clara que le duc de Lorraine jouirait de Clermont comme ses prédécesseurs en avaient joui.

L'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, dans l'hommage qu'il fit à l'empereur, en 1548, y comprit Clermont-en-Argonne, et le duc Charles III traita avec le même évêque, lequel, en 1564, moyennant une petite récompense, lui céda tous les droits de fiefs et les devoirs dont étaient tenus les ducs de Bar envers les évêques de Verdun, pour Clermont, Vicme, Varenne et autres lieux; ainsi Clermont-en-Argonne a été compris dans les investitures impériales données par les empereurs Ferdinand I, Rodolphe II et Ferdinand II, aux ducs Charles III et Henri II de Lorraine.

Après la bataille de Bulgnéville et pendant la prison du duc René I (1), on donna à Philippe, duc de Bourgogne, la chatrel et donjon de Clermont-en-Argonne, en gage pour le répit accordé audit René, le 8 novembre 1436.

En 1532 (2), le roi Henri II s'étant rendu maître de la ville de Verdun et des autres places des environs, se saisit aussi par ruse du château de Clermont. Le seigneur de Châtillon intimida le gouverneur, qui, voyant l'armée du roi, rendit la place à la discrétion du connétable.

En 1536 (1), le roi de France Henri III écrivit au sieur de Savannes, lieutenant de Verdun, de faire retirer du château de Clermont la garnison qu'il y avait mise, et de remettre ladite place es mains du comte de Vandémont, tuteur du duc Charles III, pour en jouir comme auparavant.

Par le traité de paix entre le roi Henri IV et le duc Charles III (1), il paraît que le comté de Clermont avait été donné pendant la guerre à la duchesse de Brunsvich, puisque par les articles 14, 15 et 16 du traité de St.-Germain-en-Laye, de l'an 1594, il est expressément porté que ce

comté sera restitué à cette princesse, avec les fruits qui lui sont redus.

Ce comté appartenait auparavant au même duc Charles III, puisque ce prince reçut en 1567, de l'empereur Maximilien, l'investiture du Marquisat du Pont-à-Mousson, du comté de Blâmont, et des seigneuries de Clermont en Argonne, et de Hatton-Châtel. Le même duc Charles III, et ses successeurs, rentrèrent ensuite dans ces seigneuries, apparemment, par quelque ajustement avec la duchesse de Brunsvich, ou après sa mort.

Le duc Charles IV, étant imprudemment entré en guerre avec la France, fut obligé en 1632, par le traité de Liverdun, et ensuite par le traité de Paris de 1641, de céder au roi Louis XIII, le comté de Clermont en Argonne, ce qui fut confirmé en ce qui regarde Clermont, par les traités des Pyrénées et de Vincennes (1). Le duc Charles IV, eut beau protester à Epinal le 28 avril 1641, de nullité contre tout ce qu'on lui avait fait signer à Paris, protestant en particulier qu'il n'avait jamais eu intention de distraire de son duché de Bar, le comté et la ville de Clermont; ces traités furent rigoureusement exécutés. Les villes de Stenay, Jametz et Dun, demeurèrent à la France. Le roi Louis XIV, donna en pleine propriété le comté de Clermont, à Louis de Bourbon, prince de Condé, qui en vertu du traité des Pyrénées, ratifié par le duc de Lorraine, en 1661, au traité de Vincennes, en a toujours joui, et en jouit encore.

Le même duc Charles IV (5), avait cédé en 1634, au duc Nicolas-François, son frère, pour dot de la princesse Claude, qu'il devait épouser, les comtés de Clermont, Stenay, Jametz et Dun; mais il jugeait bien que cette cession serait sans effet.

La duchesse Nicole, épouse du duc Charles IV, fut obligée de renoncer à ses oppositions formées contre la cession faite

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, page cxxx.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1317.

(3) 1556. Archives de Lorraine.

(4) Hist. de Lorraine, t. 3, p. 451.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 413.

(2) Ibid. page 444.

(3) Ibid. page 465.

au prince de Condé, des villes et comté de Clermont, Stenay, Jametz et Dun. La reine, mère de Louis XIV, fit offrir en 1652, au duc Charles IV (1), de lui faire rendre le comté de Clermont, s'il voulait prendre son parti contre les princes ; mais Charles refusa ces offres, et continua la guerre.

En 1654, le vicomte de Turenne, entreprit le siège du château de Clermont, sur la fin d'octobre, et la place ne se rendit que le 24 novembre suivant. Depuis ce temps, la forteresse de Clermont étant jugée inutile pour la défense des frontières, fut rasée et démantelée.

Prieuré de Belchamp. — Le prieuré de Belchamp en Argonne, proche la ville de Clermont, est de l'ordre du Val-des-Ecoliers (2), et fut fondé en 1225, par Henri comte de Bar, qui lui assigna des revenus suffisants pour y entretenir une petite communauté. Les comtes et ducs de Bar, ses successeurs, y ajoutèrent de nouveaux biens ; ce qui n'a pas empêché que ce prieuré ne soit demeuré dans une assez grande médiocrité. En 1368, Iolande comtesse de Bar, ayant fondé au château de Clermont, une chapelle sous l'invocation de saint *Oricle* ou *Odelric*, la donna aux religieux de Belchamp.

Saint Didier évêque de Langres, est patron de l'église de Clermont. On y conserve dans un reliquaire d'argent, des reliques de ce saint, approuvées par le grand vicaire du prince François, évêque de Verdun ; elles avaient été données par Sébastien Zamet, évêque de Langres. La cure était autrefois à la présentation de l'archidiacre d'Argonne ; elle est à présent à celle du chapitre de Verdun, auquel un archidiacre la céda. Le bailliage du comté de Clermont est séant à Varennes.

COBLENTZ, Coblentz, ville ancienne, dans l'électorat de Trèves, nommée en latin *Confluentes*, parce qu'elle se trouve au confluent des fleuves du Rhin et de la Moselle

(1). Il en est parlé dans les anciens, même dans Jules-César (2) ; *Germani cum ad confluentem Mosellæ et Rheni* (et non pas *Mosæ et Rheni*) *Convenissent*. *Ethicus* en parle aussi dans son itinéraire, et le place entre Andernach et Bing, de même qu'Ammien Marcellin, *lib. 16*, et Grégoire de Tours, *lib. 8, histor. Franc.* On la nomme quelquefois *Confluentem* au singulier. Les Romains y ont eu un campement, et les anciens rois français un palais ou maison royale ; il s'y tint diverses assemblées célèbres.

C'est une ville belle, bien bâtie, bien peuplée, dans une situation agréable, et dans un terrain fertile, avec des coteaux chargés de vignes aux environs. Elle est à treize mille au-dessous de Trèves, et à distance égale, entre Mayence et Cologne. L'empereur Henri II, en 1018, donna Coblentz avec la monnaie, les péages et la collégiale de saint Florine à Poppon, archevêque de Trèves.

Autrefois ce n'était qu'un village ouvert de tous côtés, lorsqu'Arnolde de Sleide, archevêque de Trèves, qui mourut en 1260, la fit entourer d'un rempart de terre, d'une vive haie, et en partie d'un mur. Il acquit la vouerie de ce lieu pour une somme de sept cents marcs, monnaie de Cologne. Henri de Finstingue, son successeur, la ferma au moins en partie, d'une forte muraille ; mais deux ans après en 1291, les bourgeois de Coblentz s'étant révoltés, il prit la ville, chassa les rebelles, et y commença une bonne forteresse ; et en 1295, les bourgeois de Coblentz reconquirent le même prélat, pour leur seigneur.

L'archevêque Thiéri de Nassau, qui mourut en 1307, eut encore des difficultés avec les bourgeois, qui voulaient s'ériger en république ; il les réduisit à l'obéissance. Baudouin de Luxembourg, son successeur, fonda à Coblentz, la collégiale de

(1) Ibid. page 465.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 295. Et preuves, p. cccxxxv et cccxliv.

(1) Vide Adrian Valois notit. Galliar. in *confluentes Mosella et Rheni*, de Honthem, *Historia Trevirensis* t. 1, p. 25.

(2) Julius Cæsar, lib. 4, de Bello Gallico.

Saint Béat, bâtit la chartreuse, et fit faire un grand pont sur la Moselle. Jean, marquis de Bade, qui mourut en 1505, répara l'église de saint Florine qui tombait en ruine, aussi bien que le château, et fit creuser dans le roc à Erenbrestein, un puits de quarante aunes de profondeur, et fournit par ce moyen, de l'eau au château qui en manquait. Enfin, l'archevêque électeur Gaspard de Leyen, mit la ville de Coblentz en l'état où elle est aujourd'hui, bien fortifiée de dix bastions, revêtus avec des ravelins au milieu des courtines, et un fossé fort large et fort profond. Mais à l'angle, du côté où la Moselle et le Rhin se rencontrent, il n'y a que des quais; ces deux rivières servant de fortifications à la ville.

Sous le même archevêque Gaspard en 1560 (1), les bourgeois de Coblentz s'étant révoltés, et faisant refus d'obéir à ses ordres, il les assiéga, et les réduisit par la disette de toutes choses, à se rendre et à lui faire serment de fidélité, lui promettant de ne se soulever jamais contre lui. A ces conditions il leur accorda le pardon, et oublia leur insolence.

Coblentz est la résidence ordinaire des archevêques de Trèves. On y a tenu un concile en 1012, à la prière de l'empereur Henri, dit le saint, où l'on examina la conduite du duc de Bavière et de l'évêque de Metz, révoltés contre l'empereur. Ce prince en 1018, accorda à l'archevêque de Trèves, les droits régaliens sur le bourg de Coblentz. C'est au même lieu que le jeune Frideric, fils de l'empereur Henri VI, fut élu empereur, contre l'empereur Othon. Après la prise de Philisbourg par le roi Louis XIV en 1688, il fit assiéger et bombarder Coblentz.

Le château d'Erenbrestein n'est pas dans la ville, mais sur une hauteur au-delà du Rhin, vis-à-vis la ville de Coblentz, il est comme la clef de la Moselle et du Rhin. Il fut livré aux Français, par l'archevêque Philippe-Christophe de Sotten, mais il fut

rendu par la paix de Munster en Westphalie. L'archevêque François George en augmenta les fortifications, et le rendit une des meilleures forteresses de l'Allemagne.

En 1688, il fut bombardé par le maréchal de Boufflers, et défendu par le comte de Lippe.

Les dominicains furent établis à Coblentz en 1251 ou 1235; le pape Innocent IV confirma leur établissement en 1245.

Les collégiales de saint Castor et de saint Florine, sont plus anciennes dans cette ville; saint Florine y subsistait avant l'an 1018, et saint Castor long-temps avant 1282.

La maison de l'ordre teutonique, et celle de l'ordre de Malte, furent fondées à Coblentz et à Trèves, presque en même temps, entre l'an 1188 et l'an 1212.

Les jésuites entrèrent à Coblentz en 1580 (1), et furent mis dans le monastère des religieuses de cîteaux, qui était, dit-on, alors réduit à huit ou neuf religieuses, qui furent transférées hors de la ville en une île, dans un monastère de chanoines réguliers de saint Augustin, consacré sous le nom de Sainte Agnès, et qui était en très-mauvais état, par la mauvaise conduite, et la mauvaise économie de ceux qui l'habitaient.

COCHEIM. — Cochem, ville du cercle électoral d'Allemagne, située dans l'archevêché de Trèves, et capitale d'un de ses vingt-cinq bailliages; elle est bâtie sur la Moselle, à 7 ou 8 lieues au-dessus de Coblentz, et à quatre ou cinq au-dessous de Mont-Royal. C'était autrefois une ville libre et impériale; mais l'empereur Adolphe de Nassau, la vendit à l'électeur de Trèves en 1294.

L'empereur Henri III, en 1051 le 25 juillet (2), donna au monastère de Branville, non la terre et seigneurie de Cochem, mais seulement quelques terres qui en dépendaient; pour le château de Cochem,

(1) De Hontem, t. 3, p. 101 et 102.

(2) De Hontem, hist. Trevir, t. 2, p. 390, 391, 534, 551, 552, 828, 829.

(1) De Honthem, t. 2, p. 866. Not:

il le donna à Henri comte palatin, fils de de son oncle paternel.

En 1156, Guillaume, comte palatin du Rhin, accorde à l'abbaye de Springiersbach, l'exemption du péage, qui lui appartenait en son château de Cochem. En 1144, ce château appartenait à l'empereur Conrad. En 1294, Adolphe, roi des Romains, vendit ou engagea Cochem et Clotten à Boëmont, archevêque de Trèves, pour la somme 4,553 mars, monnaie de Cologne, en reconnaissance des services que ce prélat lui avait rendu au temps de son élection, et de son couronnement; ce qui lui fut confirmé par l'empereur Albert, le vingt-cinq août 1298, et encore par l'empereur Henri VII en 1309 (1) le 15 septembre, en faveur de l'archevêque Baudouin, auquel il accorde à ses successeurs, la faculté de racheter cette terre, en rendant les sommes pour lesquelles elle aura été engagée, et qu'il en jouira de même que ses autres revenus qui n'ont pas été engagés.

Cette ville ayant été affligée d'une cruelle peste pendant plusieurs années, l'archevêque de Trèves lui accorda en 1426 l'exemption des charges ordinaires pour l'espace de dix ans.

Cochem a beaucoup souffert pendant les guerres du palatinat (2); le marquis de Boufflers en 1688, se rendit maître de Cochem, y tua, ou fit prisonnier seize cents Brande-Bourgeois, et saccagea la ville.

COEURS ou **KOEURS**.— Coeurs ou Kœurs (3), nommé en latin *Coria* ou *Ulmus*. Dans la chartre de fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel en 709 le comte Vulfoad, donne à cette abbaye ce qui lui appartenait à Ulme, nommée vulgairement *Coria*. *In Villa quæ dicitur Ulmo, quæ in populo vocatur Coria*. Le pape Pascal II, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel en 1106, y met la petite Coeurs, *parva Coria* (4). Il y en effet deux

villages de Coeurs, la grande et petite Coeurs, situées sur la Meuse au couchant de ce fleuve, entre Saint-Mihiel et Commercy. Dans le titre de l'an 1301, où Henri comte de Bar, soumet son duché de Bar à l'hommage du roi Philippe-le-Bel, il nomme expressément *les deux Coeurs*, comme faisant partie du Barrois mouvant, ce qui ne se voit pas dans la plupart des exemplaires de ce titre, qui n'ont pas été fidèlement copiés.

Cœurs, est donc un lieu très-certain (1), mais qui n'est aujourd'hui remarquable par aucun endroit que par son château, qui a servi de demeure à Marguerite de Lorraine, reine d'Angleterre, pendant six ans, depuis 1464 jusqu'en 1470. Nous y avons vu l'appartement qu'elle occupait et où l'on remarquait ses armes, et quelques peintures dans les vitraux, avant qu'on eût rétabli ce château en l'état où il est aujourd'hui, appartenant aux héritiers de M. Barrois de Manonville.

Le duc Erric, ou Henri de Lorraine, évêque de Verdun en 1606 (2), résidait au même château de Coeurs, lorsqu'il donna le six juillet de cette année, une ordonnance, pour faire informer contre les auteurs d'une requête qui demandait l'établissement d'une chambre royale à Verdun.

Le prince François de Lorraine, évêque de Verdun (3), se retira au même château de Coeurs en 1626; et il fit afficher à Verdun un monitoire contre ceux qui s'emparaient des biens de l'église, à l'occasion des démolitions qu'on avait faites en l'abbaye de saint Vanne, pour y bâtir une citadelle.

Cœurs la Grande, est quelquefois écrite *Kièvres* ou *Quievres*. St.-Martin est patron de l'église; la cure est à la présentation de l'abbé de Saint-Mihiel.

Cœurs la petite, annexe de la grande; elle a saint Remi pour patron.

On lit dans les archives de Lorraine, qu'en 1409, la terre de Coeurs fut donnée

(1) *Ibidem*, t. 2, p. 40.

(2) Riak, *vita Leopoldi*, p. 1012, etc.

(3) Histoire de Lorr., tom. 1, p. 266. Pr.

(4) Hist. Loth., t. 1, p. 523.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 850.

(2) Hist. de Verdun, p. 495.

(3) *Ibidem*, p. 514.

à Jean d'Armenéville, et qu'en 1504, elle fut engagée pour deux mille francs barrois; et que la même année, en 1504, Mahaut Desarmois, ayant épousé par complaisance, pour ses père et mère, Jean Darmenéville, ou Darméville, seigneur Usufruitier de Cœurs, le duc René II, donna son consentement à ce que ladite Mahaut et ses enfans, jouissent du château de Cœurs, et de ses revenus, comme auparavant.

En 1525, cette seigneurie fut engagée à Jean d'Auviller, pour quatre mille francs, et en 1526, elle fut vendue à Robert de Ville, pour deux mille francs, à faculté de rachat : *Voyez Cœurs.*

COLMEY, ruisseau. — Le ruisseau de Colmey commence au village des Ménils, entre Châté et Mirecourt, passe aux Vaux, ensuite entre le Fassal et Varmonzey, à Dommartin sur Colmey, cense seigneuriale, et joint le Colon au dessus du moulin de Brantigny, à une lieue de Charmes sur Moselle.

COLOMBEI ET ALAIN. — Colombei, *Colambarium*, la paroisse est dédiée sous l'invocation de St.-Maurice; patron, l'abbé de St.-Evre, décimateur le même pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers; office de Gondreville, cour souveraine de Lorraine. Il est à quatre lieues de Neuf-Château (1), et est surnommé Colombei aux Belles Femmes, à la différence d'un autre *Colombei* situé à trois lieues de Bourmont, et encore un autre dans le Saulnois, et d'un troisième *Colombei* répondant à Gondreville.

Il est parlé du premier Colombei, dans les anciens titres de l'abbaye de St.-Evre, comme dans le titre de St.-Gauzelin évêque de Toul, de l'an 941, et dans un autre de Charles le Chauve, pour la même abbaye, sous le duc Thiébaud II, en présence d'Othon de Granson, évêque de Toul.

La noblesse de Lorraine, s'assembla en 1506 à Colombei, où l'on dressa un acte par lequel les seigneurs déclaraient que la coutume était en Lorraine (1), que les fil-

les héritaient au duché, au défaut des mâles.

En 1602, Jacques de Tavagni, abbé de St.-Evre de Toul, en vertu de la commission à lui donnée par le duc de Lorraine, accorde à ses sujets de Colombei, d'y tenir marché toutes les semaines tous les mercredis; d'y tenir trois foires, et d'y imposer la taxe au prix des denrées qui s'y vendront, à charge d'en donner le tiers audit duc de Lorraine.

Il y a dans l'église de Colombei, une chapelle de St.-Nicolas, fondée en 1610 : charge une messe par semaine.

Alain est annexe de Colombei; l'église est dédiée à St.-Maurice; décimateur l'abbé de St.-Evre pour le tout; office de Gondreville, cour souveraine de Lorraine.

La Chapelle de St.-Nicolas, fondée en 1594, par Dom Nicolas Jobal, religieux et aumonier de l'abbaye de St.-Evre. Colporteur l'abbé de St.-Evre, s'il est régulier; chargé, deux messes par semaines.

COLOMBEI ET COINCY, au pays Messin. — Colombei au Pays Messin, archiprêtre de Noësviller; patron et décimateur, l'abbé de Senones. Ce lieu est un très-ancien fonds de l'abbaye de Senones, dénommé dans des titres des années 1111, 1123, et 1152. Jean, évêque de Metz, en 1124, en donna la dime ou l'église à l'abbé de Senones, du consentement du Prancier, du doyen et de tout le chapitre de l'église de Metz. Et en 1246, Isabelle, Dame de Craincourt, Voïeresse de Colombé, et Thiéri son fils, Voué du même lieu, vendirent ce qu'ils y avaient à l'abbaye de Senones.

Et en 1295, Beaudouin abbé de Senones, et le couvent de la même abbaye, vendirent tout ce qu'ils avaient à Colombei et à Coincy, à Stevenin le fils, et à Pierson Billerois, à la réserve des dimés grosses et menues, qu'ils retiennent en leurs mains. Toutefois nous trouvons qu'en 1676, les sieurs Michelet et Rolin, donnèrent leur dénombrement, et reprirent la seigneurie de Colombei de l'abbé de Senones, Dom Joachim Vivin, sçavoir : le sieur Michelet,

(1) Histoire de Lorraine, p. 348.

(2) V. Vigni, Origine de Lorraine.

receveur général de la ville de Metz, pour la moitié de la terre et seigneurie dudit Colombey, en haute, moyenne et basse justice ; et le sieur Rolin ci-devant conseiller et échevin de ladite Ville, le sixième de la dite seigneurie.

La paroisse de Colombey a pour patron...

COLOMBEY EN BASSIGNY, *Les-Choiseuil*. — Colombey en Bassigny Les-Choiseuil, village situé sur le Ru de Frambar, à trois lieues au midi de Bourmont, diocèse de Langres, office, recette, Sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur ; la paroisse a pour patron Saint-Martin, l'évêque de Langres nommé à la cure ; le chapitre de Langres est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre tiers, avec les noales et les dîmes de rapport ; il y a une chapelle sous l'invocation de St.-Nicolas ; on compte à Colombey environ cent cinquante habitans.

Il y a dans l'archive de Lorraine un très-grand nombre d'écrits au sujet de Colombey-les-Choiseuil, dont la seigneurie était contestée par divers seigneurs ; Jean, sire de Choiseuil lui donna des chartres de franchise au mois d'août 1351, confirmées le même jour par Edouard comte de Bar, et le 12 octobre 1586, par le duc Charles III.

En 1756, on fit construire des halles au lieu de Columbey, et on donna avis au public que l'on y tiendrait des foires trois fois l'année : la première, le mardi d'après la pentecôte ; la seconde, le 23 octobre, et la troisième, le second lundi de carême. Les marchés s'y tiennent tous les vendredis de chaque semaine. Les trois premières foires et les marchés de la première année furent francs de tous droits. Les foires et marchés avaient d'abord été établis par Jacques de Tavagny abbé de Saint-Evremont, en 1602.

COLON (le), *ruisseau*. — Le ru de Colon commence entre les bailliages de Darney et de Charmes, aux villages de Madegney et Regney, à une lieue de Châté : il passe entre Varmonzey, le prieuré du Fas-

sal à Brantigny, Rugney, Xugney près de Savigny, et entre dans le Madon au-dessus de Xaronval, entre Marainville et Pont-sur Madon.

COMMERCY. *Prieuré de Breüil, Collégiale de St.-Nicolas*. — La ville de Commercy ou Commarcy, (1) comme elle est nommée dans les anciens monumens, tire son nom de *Marcha* que signifie limité, parce qu'elle se trouve située sur la Meuse, qui est une limite entre la France et la Lorraine. Dans les tables de de Pentinger, on trouve *Fines* sur la Meuse entre *Nasium* et *Tullum*. Ces limites ou *Fines* peuvent marquer ou *Commercy*, ou *Void*, toutes deux sur la Meuse ; mais plutôt *Commercy*, *Marcha* et *Fines* sont synonymes.

Commercy est une terre, pour ainsi dire, isolée et indépendante de la Lorraine et du Barrois, n'ayant jamais été unie ni incorporée ni à l'une, ni à l'autre, ni juridiciable à leurs Chambres des Comptes. Les lois, coutumes et ordonnances de ces deux duchés n'ont été ni publiées, ni observées dans la terre de Commercy ; il a ses usages, juridictions et justice particulière ; et les charges, tailles et redevances dont ses bourgeois sont attenus, n'ont rien de commun avec les autres sujets des duchés de Lorraine et de Bar ; ce qui se peut prouver depuis plus de trois cents ans.

Aujourd'hui Commercy est le chef-lieu d'une principauté. Office, recette, et bailliage. Cour souveraine de Nancy.

Le bailliage de Commercy comprend environ trente-cinq bourgs, villages ou hameaux. La ville de Commercy, les villages d'Euville et de Lerouville, sont pays de droit écrit. Chonville, Mégnin-le-grand, Ménil-la-horgne, la Neuveville-au-Rupt et Ville Issey, suivent la coutume de Vitry-le-Français. Les autres lieux de la dépendance, sont régis par les coutumes de

(1) *Commercianum* ou *Commarcium*. L'auteur de la Vie du B. Richard, abbé de Saint-Vanne, le nomme *Commarcium antiquissimum Castrum*.

Lorraine et de Saint-Mihiel. La mesure est le boisseau ou bichet, celui de froment pèse environ cinquante livres. Il y avait autrefois à Commercy un tribunal, appelé la *Cour des grands Jours*. Il fut supprimé par édit du 25 Janvier 1723, quelques jours après la mort du prince de Vaudémont.

La terre de Commercy a été possédée anciennement par des seigneurs particuliers. En 967, on connaît les seigneurs de Commercy. On verra ci-après *Ricuin*, seigneur de Commercy, père de l'évêque de Toul de même nom, mort en 1226.

L'an 1070, après la mort de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, Thierrî son fils et son successeur, qui était encore fort jeune, fut prié par Adalberon, évêque de Metz qui avait eu soin de son éducation, de lui céder la seigneurie de l'abbaye de Bouzonville, qui appartenait à Thierrî (1), en échange de Commercy, qui appartenait à l'évêque de Metz.

(2) *Dominium Buosonis Villæ suscepit Dux Theodericus Puer parvulus, Gerardi Filii, qui dum in curiâ Adalberonis Metensis Episcopi nutritur, rogavit Præsul Puerum, ut sibi committeret Buosonis Villæ Cœnobium, pro Castro Commercialo; quod et fecit, retinens sibi, Posterisque suis, advocatiam loci jure hæreditario.*

Mais je ne vois pas que cet échange ait eu lieu, car les ducs de Lorraine ont toujours possédé l'abbaye de Bouzonville; et les évêques de Metz sont demeurés seigneurs fonciers de Commercy, comme on le verra par la suite de ce discours (3).

Toutes les chroniques du pays marquent sous l'an 823, près la ville ou le village de Commercy (4), qu'une fille âgée de douze ans, demeura trois ans sans prendre de

nourriture, jusqu'au mois de novembre 823, qu'elle commença à manger à l'ordinaire.

Le prieuré de Notre-Dame de Breüil proche Commercy fut fondé vers l'an 1090 et donné à l'abbaye de Molesmes. En 1096 (1), Pibon évêque de Toul, renouvela et confirma cette donation, et y ajouta la cure de Commercy (2). En 1124, Ricuin de Commercy, évêque de Toul, confirma la même donation; mais comme l'abbaye de Molesme, à qui ce prieuré et la cure de Commercy sont donnés, était du diocèse de Langres, les évêques de Toul, Pibon et Ricuin, obligent l'abbaye de Molesme de donner, outre les cens ordinaires que chaque paroisse devait à son évêque, à Pibon, six deniers toullois par reconnaissance, et à Ricuin, un cens de six sols.

Il y a beaucoup d'apparence qu'avant la fondation du prieuré de Breüil proche Commercy, il y avait au même endroit des filles dévotes, qui y demeuraient et qui furent ensuite transférées au monastère de saint Maur de Verdun (3) où elles continuèrent à chanter les louanges de saint Pantaleon. A ces filles, succédèrent des religieux Bénédictins tirés de l'abbaye de Molesme.

La paroisse de Commercy est dédiée sous le nom de saint Pantaleon, Martyr de Nicomedie. Brunon archevêque de Cologne, ayant été envoyé par l'empereur Othon I, demander en mariage à l'empereur d'Orient sa fille Theophanie, pour le prince Othon II, son fils, l'empereur d'Orient donna par présent à l'archevêque Brunon, le corps de saint Pantaleon Martyr. En la compagnie de Brunon, était le seigneur de Commercy, qui lui demanda avec tant d'instance le bras de saint Pantaleon, que ce prélat ne put le lui refuser. Il l'apporta à Commercy et le mit dans l'église de son château, car alors Commercy était assez peur de chose.

(1) Voyez les preuves de l'Histoire de Lorraine Tom. I, pag. 544.

(2) Act. SS. Aened. sæcul. VI. page 537.

(3) 823.

(4) Histoire de Lorraine tom. I, pag. 502. Preuves

(1) Act. SS. Bened. sæcul. IV. pars I p. 557.

(2) 1096. — 1096.

(3) Histoire de Lorraine. Tom. I, pag. 205. Preuves.

Quelques années après, Eudes comte de Champagne, vint assiéger le seigneur de Commercy dans son château. Le château fut pris et brûlé. Le B. Richard abbé de saint Vanne de Verdun, qui y était venu pour tâcher d'apaiser la colère du comte, qui voulait tout passer au fil de l'épée, ne pût empêcher que le feu ne gagnât la toiture de l'église, et ne la mit en danger d'être bientôt consumée par les flammes ; alors le prêtre qui desservait l'église, dit à un soldat d'entrer dans l'église et d'en tirer au moins les saintes reliques qui étaient sur l'autel : le soldat entra, prit les reliques, et les cacha sous sa casaque.

Un religieux de l'abbé Richard, nommé Gervin, qui y était entré dans le même dessein, prit à part le soldat, lui présenta de l'argent, et obtint les reliques qui étaient enveloppées dans un cuir ; on y trouva le bras de saint Pantaléon avec son inscription : on le fit reconnaître par le prêtre chapelain, et l'abbé Richard l'emporta dans son abbaye, et le fit enchasser.

L'église paroissiale de Commercy, demeura sans aucune relique de saint Pantaléon son patron, jusqu'en l'an 1600 ou 1604, que le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé de saint Vanne, en donna une partie au R. P. Claude Riquechier, prieur de l'abbaye de Saint Evre-les-Toul, natif de Commercy, qui en fit présent à l'église paroissiale dudit lieu, et la fit enfermer dans un vase de vermeil, avec cette inscription :

D. O. M.

Frater Claudius Riquechier Commercianus, Sacrae Theologiae Doctor, et Abbatiae sancti Apri Prior, Reliquias Beati Pantaleonis Martyris, sibi ab Illustrissimo Principe, et Reverendissimo Episcopato Virdunensi, D.D. Errico à Lotharingia concessas, hoc vasculo recondit, et Ecclesiae Commercianae eidem Martyri sacrae, donat anno 1604.

Ces reliques, sont : un os de la main avec un fragment du crâne, de la largeur d'un pouce ; le tout reconnu authentique

par le procès-verbal, signé de la main de l'évêque Erric de Lorraine.

Dans la même église de Commercy, on voit un canon de la messe, que l'on tient être un présent du cardinal de Retz, qui était seigneur de Commercy, et qui y fit assez long temps sa demeure, sur la fin de sa vie. Ce canon consiste en trois morceaux différens, détachés l'un de l'autre, dont les rebords ou les cadres sont de broderie en or, au moins d'un pouce de relief ; les lettres majuscules sont formées en fines perles, aussi bien que toutes les paroles de la consécration. Au-dessus se voit un saint-esprit en forme de colombe ; le voile du calice est un tissu d'or tout chargé de perles. On y distingue cinq figures ou cinq personnages, celle du milieu est le père éternel, à un coin saint Augustin, au second sainte Catherine, au troisième sainte Marguerite, au quatrième saint Henri, au bas dans le milieu, est représenté la nativité de notre Sauveur ; le tout travaillé si proprement et si délicatement, qu'on les prendrait pour des peintures.

Si l'on veut voir les différentes translations des reliques de saint Pantaléon, on peut consulter les bollandistes au vingt-sept de juillet.

Il y a dans la paroisse de Commercy, les chapelles : 1° de l'annonciation, à la collation de MM. de Rosselange, fondée en 1502, 2° de saint Sébastien, dont le prieur de Breuil est collateur ; cette chapelle est hors de la ville, sur le chemin de Bar, fondée en 1600 ; 3° celle de sainte Anne, sur le chemin de Vignot, dont les chanoines ont l'administration.

Dans la collégiale il y a, 1° la chapelle de damoiselle Agnès ; collateur, le damoiseau de Commercy.

2° Deux chapelles de St. Christophe.

3° La chapelle de l'annonciation, fondée avant 1357.

Les religieux de Breuil, sont collateurs de l'église paroissiale de Commercy, qui originairement n'était qu'annexe de Lérouville. Les mêmes religieux sont décimateurs pour cinq parties, le chapitre pour une,

le sieur Durand pour deux , à cause du fief de Valdec , le sieur de Gourcy , seigneur de Droitaumont , pour les deux autres. On peut voir le pouillé du diocèse de Toul , par le R. P. Benoit Picart.

Les capucins furent reçus à Commercy en 1704. Les ursulines vers le même temps.

L'hôpital est sous la direction des bourgeois ; il était autrefois placé derrière la halle vers l'orient , à présent il est placé à l'entrée de l'avenue à l'occident de la ville. Il a été rebâti et doté par le prince de Vandémont en 1709.

Le titre prieural de Breuil est aujourd'hui éteint et uni à la congrégation de *St. Vanne* , qui y entretient une communauté de sept ou huit religieux. Nous avons vu , que Ricuin évêque de Toul (1) , confirma en 1124 , la donation faite au prieuré de Breuil , de l'église de Commercy , par Leucade , qu'on dit avoir été de la maison d'Apremont , laquelle fut enterrée avec Ricuin son mari , et l'évêque son fils , dans l'abbaye de saint Mansuy.

Ricuin , seigneur de Commercy , donna à l'église de Toul , en considération de son fils , une partie de la seigneurie de Commercy ; savoir : la moitié du château , la moitié de la rivière de Meuse avec la pêche , les villages de Mélicny , Vaux , Sautz , Relouville , Pont , Chonville , Fontoy , Morville , Tantonville , Maceronville , Gironville ; ce qui fut agréé par la sœur de Ricuin.

Les villages de Morville et de Maceronville ne subsistent plus ; ils étaient situés l'un entre Vignot et Euville , et l'autre entre Vignot et Boncour. Les évêques de Toul possédaient encore quelque chose à Commercy en l'an 1408 ; je ne sais si Ricuin reprenait le château de Commercy de l'évêque de Metz , je n'en trouve rien dans les monumens qui sont venus à ma connaissance.

Mais je sais que , depuis ce temps , on trouve plusieurs foi et hommage rendus

(1) Benoit Picart , hist. de Toul , p. 401 et suivantes.

par les seigneurs de Commercy (1) , aux évêques de Metz , comme on le verra ci-après.

La terre et seigneurie de Commercy entra dans la maison de Sarrebruche par le mariage de Simon IV , comte de Sarbruche , fils de Maheu de Sarbrüche , et d'Amé de Mont-faucon.

Ce Simon IV , comte de Sarbruche , descendait de Renaut I^{er} du nom , comte de Bar , mort en 1140 , qui eut plusieurs enfans ; entre autre , *Etiennette* de Bar , qui épousa en 1140 , *Hugeus* III du nom , seigneur de Broyes , de château Villain et de Commercy.

De ce Mariage sortit *Simon de Broyes* , seigneur de Commercy , qui fut père d'*Elisabeth de Broyes* , sa fille unique et son héritière , qui épousa Simon IV de Sarbruche , dont nous venons de parler , lequel en 1277 , reçut l'investiture de la seigneurie de Commercy , des mains de Laurent évêque de Metz.

C'est de ce Simon que sont venus les comtes de Sarbruche , seigneurs en partie de Commercy , dont les noms paraissent si souvent dans l'histoire de Lorraine. Cette maison qui est très-illustre et très-ancienne , tire son nom de la ville de Sarbruche située sur la Sarre , sur le chemin de Metz à Francfort et à Trèves , fort différente d'une autre ville de Sarbruch ou Sarbourg , située aussi sur la Sarre et sur le chemin de Metz à Strasbourg (2).

En 1186 (3) , Simon de Sarbruche , seigneur de Commercy , fonda la collégiale sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de saint Nicolas dans la même ville , et dans la partie du château ou du bourg qui lui appartenait , pour onze chanoines et un prévôt. Pierre de Brixel , évêque de Toul , confirma cette fondation , et dans ses lettres

(1) Anselme , hist. généalog. des grands de la couronne de France.

(2) Voyez ce que j'ai dit de la ville de Sarbruche en traitant de la généalogie de la maison de Sarrebruche.

(3) 1186. Histoire de Lorraine t. 2 , p. cccxcv. Preuves.

il expliqua au long les biens, franchises et privilèges que leur accorda ledit Simon. Il paraît que ces chanoines vivaient en communauté, de même que la plupart des autres chanoines du pays ; le même évêque donne auxdits chanoines les églises de Badonville, Malaumont, Chonville et St.-Aubin, à la prière de Gobert, seigneur d'Apremont, à qui ces églises appartenaient par la concession de l'évêque de Toul. Il leur donna aussi la léproserie de Saint-Aubin, et défend d'y introduire à l'avenir d'autres lépreux.

Il donne aux chanoines de Commercy, le droit et l'exemption de communauté, et défend d'introduire jamais parmi eux une autre sorte d'habillement. On y voit le sceau de Mathieu, avoué de Commercy et de plusieurs autres personnes ; le fondateur se réserve le droit de confirmer le prévôt élu par le chapitre, et accorde au prévôt et aux chanoines, le droit de nommer aux prébendes, lorsqu'elles viendront à vaquer.

Simon de Sarbruche en 1324, du consentement de Mahen d'Apremont sa femme, et de Jean leur fils, affranchit ses sujets de la terre de Commercy, moyennant certaines redevances, et certaines servitudes, qu'ils lui devront payer chaque année ; au lieu qu'auparavant il prenait dans ce lieu, à sa volonté, le haut et le bas, le plus et le moins. Simon eut pour fils, Gautier de Sarbruche.

Robert de Sarbruche (1), relevait de l'évêque de Metz pour cette partie de la terre de Commercy qu'il tenait : car en 1248, la veuve de Gautier de Commercy, Gautier et Henri ses fils, rendent leurs foi et hommage à Jacques de Lorraine évêque de Metz, pour le fief de Commercy, et ses dépendances.

On raconte que Henri de Vaux, ou Henri Lenoir, chevalier Champenois (2), était assiégé dans le château de Commercy par les anglais Barthélémi de Bonnes

ou de Brunes, qui commandait au siège, ayant par dehors fait frapper la plus grande partie du château, en sorte qu'il ne restait qu'à mettre le feu pour accabler les assiégés sous les ruines (1), somma Henri de sortir pour parlementer ; il sortit lui quatrième, et ayant vu de ses yeux le danger dont il était menacé, dit à Barthélémi : *certainement vous avez bonne cause, ce que fait en avez, vient de grande gentillesse ; si, nous rendons à votre volonté ; là les print messire Barthélémy comme ses prisonniers, et les fit lors hors de la tour partir, et uns et autres, et leurs biens aussi, et puis fit bouter le feu à la mine. Si aïdirent les étançons, et puis quand ils furent ars, la tour qui était mallemment grosse, s'ouvrit et se partit en deux, et renversa d'autre part.*

Ceci arriva l'an 1359. Il paraît par le récit de Froissart, que ce château était près de Commercy, et appartenait à l'archevêque de Reims. Or, je ne connais aux environs de Commercy, aucun château appartenant à l'archevêque de Reims ; aussi M. Marlot, dans son histoire de Reims, a fort bien fait voir qu'en cet endroit, il ne s'agit pas de Commercy, mais de *Cormicy*, en latin, *Culmisiacum*, Terre appartenant à l'archevêque de Reims ; ce que j'ai jugé à propos de rapporter ici, pour précautionner ceux qui liront Froissart et Michel de Montagne, qui rapportent ce fait, où ils lisent tous deux *Commercy* au lieu de *Cormicy*.

En 1349 (2), Jean, comte de Sarbruche, et seigneur de Commercy, donna à l'abbaye de St.-Avoïd la chapelle de Varandes, et l'érigea en prieuré pour un prieur et deux religieux prêtres.

En 1352 (3) Jean, comte de Sarbruche et seigneur de Commercy, et Giles de Bar son épouse, et Simon de Sarbruche, che-

(1) 1248 Bibliot, Séguier, n° 497.

(2) Michel de Montagne, t. 1, c. 5.

(1) Froissart, vol. 1, c. 239.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 610, et Preuves, sous l'an 1349.

(3) Le 20 mai 1352.

valier, sire de Commercy, reconnaissent avoir vu, lu, tenu les lettres de Jean de Sarbruche et de Giles de Bar, son épouse, de l'an 1349, dont on vient de parler, et les avoir confirmées et agréées.

Et en 1576, Jean de Sarbruche, seigneur de Commercy et de Venizé, donne commission à son cousin Erard Dangleure, et à Gérard de Cirière, de faire en son nom ses reprises du donjon de Commercy et de ce qui en dépend, auprès du seigneur évêque de Metz, de qui tout cela relève. Ladite reprise fut faite en 1577.

Le même comte Jean de Sarbruche, bouteillier de France, fit ses reprises de la *pleine terre*, en la seigneurie de Commercy, auprès du roi Charles VI, le 7 décembre 1580, et son fils Philippe de Nassau les fit en 1585.

Le même Jean de Sarbruche, seigneur de Commercy, fit son testament en 1580, par lequel il ordonne, s'il meurt en France, ou en *pays romain* (où l'on parle roman ou français), que son corps soit enterré à Commercy, en la chapelle de saint Nicolas; et s'il meurt en Allemagne, il choisit sa sépulture dans le chœur de l'abbaye du Val de Cosseges, où ses pères et mères sont inhumés. Il veut que le jour de son décès, à la dernière messe, qui sera de *requiem*, on mène, à l'offrande seulement, deux chevaux, sur l'un desquels sera monté un homme armé de ses armes, heaumes, flavel, en la manière usitée dans ces cérémonies, et ce cheval sera couvert d'un drap orné de ses armes. Le second cheval ne sera pas couvert, mais celui qui le montera, portera la bannière de sa maison; les deux chevaux seront offerts à l'église, et on y mettra le prix pour les racheter et en donner la valeur à l'église.

Depuis Jean de Sarbruche, les seigneurs de Commercy, pour la part de Sarbruche, font leurs reprises des rois de France et des évêques de Metz. En 1585, Philippe, comte de Nassau de Sarbruche, fit ses reprises de Thieri, évêque de Metz, pour la seigneurie de Commercy.

Et en 1584, il prit des lettres de souf-

france du roi de France, parce qu'il ne pouvait se rendre à Paris pour y faire ses hommages.

L'année suivante 1585, Philippe de Sarbruche rendit ses foi et hommage à Charles VI, roi de France, comme je l'ai déjà remarqué, mais seulement pour la *terre pleine sise en la châtellenie et seigneurie de Commercy*, où est réservé le château et ville de Commercy, les villes de Breuil, les halles, les foires et marchés de Lérouville, et ce qui en est tenu par les seigneurs de Châlons.

Les halles de Commercy, où se tiennent les foires et marchés, sont situées hors des anciens murs de Commercy, et forment à présent une des principales parties de cette ville.

La paroisse du village de Lérouville, située à un lieu de Commercy, sur la Meuse, au septentrion, passe pour être la mère-église de Commercy.

Il paraît, par ce qu'on vient de dire, que les seigneurs de Châlons tenaient quelque chose dans ce qu'on appelle la *terre pleine* de Commercy.

En 1595, Raoul de Couci, évêque de Metz, donna ses lettres de Gagierre, des fiefs d'Apremont et de Commercy, à Henri, fils aîné du duc de Bar, pour la somme de dix-huit cents francs d'or, le 21 janvier 1595. Et le premier février 1595, le même Henri de Bar, reconnaît que le même évêque de Metz a droit de rachat sur les fiefs d'Apremont et de Commercy, moyennant la somme de huit cents francs de bon or.

En 1400, Emeri de Sarbruche, (sieur de Commercy, fit ses reprises auprès du même Raoul de Couci pour la seigneurie de Commercy, en ce qui concerne la part de Sarbruche.

Et en 1408, Amé de Sarbruche, seigneur en partie de Commercy, reprend de Philippe de Ville, évêque de Toul, ce que ses prédécesseurs avaient repris des évêques de Toul, savoir : une rue à Commercy. Fait le 15 août 1408.

Henri, comte de Bar, et Pierre, seigneur de Brixel, ne voyaient qu'avec chagrin les terres de Commercy, d'Aulnoy et de Pagny-sur-Meuse, soumises à l'évêque de Toul. Ils empêchèrent Thomas de Belrain, d'en venir faire ses reprises et hommages à Eudes de Sorcy, évêque de Toul; celui-ci entreprit de s'en venger par les armes; mais ses gens furent battus auprès de Void, par les troupes du comte de Bar. Ce prince fit ensuite brûler sept ou huit villages du temporel de l'évêque, qui de son côté usa de représailles (1); mais comme la partie n'était pas égale, il fut obligé d'avoir recours à Mathieu II, duc de Lorraine, et à Conrade, évêque de Metz, auxquels Henri VII (2), roi des romains, se joignit, et fit défense au comte de Bar d'inquiéter l'évêque Eudes, qu'il appelle prince de l'empire.

Anciennement il n'y avait qu'un seul château à Commercy, qui est celui qu'on appelle aujourd'hui le *château haut*. Dans la suite cette seigneurie ayant été partagée, Philippe, comte de Nassau-Sarbruche, Simon et Amé ou Amédée de Sarbruche, frères, seigneurs de Commercy, eurent ensemble de grandes difficultés sur ce que, par les conditions dudit partage, il était dit que Philippe pourrait faire un donjon à Commercy, mais non pas un château, ni plus grandes forteresses que ses ayeux n'y en avaient eu. Au préjudice de cet accord, ledit comte ne se contentant pas d'une grande et notable tour, qui pouvait bien passer pour donjon, fit faire une vaste clôture avec de grands et hauts murs et des tours comme pour une forteresse. Les deux frères, Simon et Amé, lui firent signifier de démolir ces murs, avec défense d'en élever de nouveaux; enfin ces différens furent terminés le samedi avant Noël, 1584, et il fut arrêté que les choses demeureraient en l'état où elles se trouvaient.

Il y eut encore un accord de l'an 1403,

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 440.

(2) Henri, fils de Frédéric II fut fait roi de Germanie, ou roi des Romains, en 1219.

au sujet des fortifications des deux châteaux de Commercy. Dans la suite les seigneurs du château bas de Commercy, furent connus sous le nom de seigneurs de Commercy, *en la part de Sarbruche*, et ceux du château haut simplement seigneurs ou *damoiseaux de Commercy, souverains d'Euville*.

Dans les temps qui ont suivi, on vit diverses reprises des seigneurs de Commercy auprès du roi de France. Par exemple, en 1457, Robert de Sarbruche fit hommage au roi Charles VII des terres qu'il tenait en la châtellenie de Commercy hors la ville et le château de Commercy, c'est-à-dire pour le château bas et la part de Sarbruche.

En 1440, le même Robert de Sarbruche fit hommage au roi pour sa ville et château de Commercy, en punition des pilleries, incendies, sacrilèges, violences et autres excès commis par lui sur les terres de sa Majesté, comme il est plus amplement porté par les lettres d'abolition et de pardon accordées audit comte de Sarbruche, lequel en cette occasion livra les clés du château et de la ville de Commercy au bailli de Chaumont, qui les reçut au nom du roi, le 1^{er} de mars 1440.

Et en 1444, ledit Robert de Sarbruche fit hommage-lige au roi pour la moitié de sa terre, ville et château bas de Commercy, c'est-à-dire de la moitié de cette ville qui relève de la France. Fit le dernier janvier 1444 ou 1445, avant Pâques.

Robert de Sarbruche, fils du précédent, fait encore hommage au roi de la ville et château de Commercy, entre les mains de Guillaume de Luxembourg, le 27 décembre 1473.

Tout cela prouve que la partie de la seigneurie ou de la part de Sarbruche à Commercy, relevait de la France; en même temps on voit qu'elle relevait aussi de l'évêque de Metz, de celui de Toul, et assez long-temps après, du duc de Lorraine, car jusqu'ici je n'ai pas remarqué que les ducs de Lorraine aient eu aucune part dans la seigneurie de Commercy.

Mais le 9 août 1408, Amé de Sarbruche, seigneur de Commercy et de Venizé, ayant été fait prisonnier par le duc Charles II, le samedi devant le dimanche *lactare*, ou la mi-carême, en 1406 ou 1407, avant Pâques, à la journée près de Condé-sur-Moselle, fut mis en liberté en 1408, à condition de faire hommage au duc et de lui promettre de n'être jamais contre lui en fait d'armes, ni ouvertement ni tacitement, ni contre l'évêque et la ville de Metz; le dit hommage rachetable pour la somme de neuf mille francs de bon or au coin du roi, payables en la ville de Nancy, six mois après qu'il en aurait été requis par ledit duc ou par son certain message,

La suite fera voir que les évêques de Metz ont encore, depuis ce temps, exercé le droit d'hommage sur la terre de Commercy.

J'ai en main un mémoire manuscrit composé après l'an 1621, pour montrer que les seigneurs de Commercy ont été affranchis de l'hommage qu'ils devaient à un évêque de cette église; qu'ils en ont été affranchis par un évêque nommé Thiery ou Raoul, vers l'an 1201, et que depuis ce temps ils ont joui paisiblement et sans trouble ni interruption, des droits de souveraineté dans cette terre et ses dépendances; et qu'encore qu'ils aient fait hommage au roi, cela n'a pas empêché qu'ils n'aient usé en qualité de seigneurs de Commercy et d'Apremont, de tous les droits de regale. Il avance que cette exemption de rendre hommage à l'évêque de Metz, a été autorisée par l'empereur et par la chambre impériale, à la poursuite et diligence dudit sieur évêque de Metz.

Il dit, qu'environ l'an 1404, le roi Charles VII étant à Nancy, engagea Robert de Sarbruche à lui faire hommage de main et de bouche de la seigneurie de Commercy, à condition que le roi donnerait à Robert une pension de deux cents livrées de terre ou de deux cents livres de revenus affectée sur certaines terres dans le Permois; mais qu'on ne trouve pas que ni ledit Robert de Sarbruche ait jamais été payé de ce

revenu de deux cents livres, ni qu'il ait fait hommage au roi Charles VII.

Ainsi ledit seigneur et les siens, depuis ce temps, ont toujours joui dans leurs terres de tous les droits de souveraineté, comme auparavant; tellement, qu'en 1517, quoique la terre de Commercy fut alors tenue par indivis avec le duc de Lorraine, le seigneur de Sarbruche nomma pour presider de sa part aux Grands-Jours qui se tiennent à Commercy, conjointement avec le sieur Nicolas Mus, avocat du roi à Châlons, et de la part du duc de Lorraine, avec messire Gillet Riquechier, doyen en l'église collégiale dudit Commercy, dans lesquels Grands-Jours on rendit plusieurs sentences, et on vuida plusieurs appellations, qui ont été exécutées, et sont passées en choses jugées.

L'auteur du mémoire soutient, qu'en matières féodales, les reprises n'attribuent autre chose au seigneur féodal, sinon le service fidèle, que celui qui reprend, promet de lui faire ou faire faire en juste et raisonnable querelle, et non autrement; ensorte que le roi recevant l'hommage du seigneur de Commercy, lui a permis de continuer de jouir de ses terres et seigneuries de Commercy, en telles franchises, libertés, droits et prérogatives que lui et ses prédécesseurs avaient accoutumé d'en jouir. Et est la copie desdites lettres contenues au Cartulaire, où sont écrites les Chartres de Commercy, dit l'auteur du mémoire.

Enfin l'arrêt donné pour le prieuré de Breuil-les-Commercy au conseil privé du roi en 1621, contre le feu sieur président de Guerpont, par lequel, la cause et les parties avaient été renvoyées à Commercy pour y être vidées, nonobstant un arrêt obtenu au Grand Conseil par ledit sieur de Guerpont, qui le maintenait en possession dudit prieuré de Breuil; témoigne assez que le roi et ses gens ont reconnu lesdits seigneurs de Commercy pour souverains dudit lieu. Ledit arrêt servant de confirmation et d'approbation à ladite souveraineté.

C'est le précis de cet écrit. Il aurait été à souhaiter qu'il désignât d'une manière plus précise les circonstances de cette prétendue décharge de l'hommage accordée en 1201, à un seigneur de Commercy, par un évêque de Metz, nommé Thiéri ou Raoul.

Car nous n'avons aucune connaissance par l'histoire, d'un évêque de Metz, de ce nom, en ce temps-là, qui soit entré en guerre avec les trois comtes ; qu'ils l'aient fait prisonnier, et qu'il ait été tiré de leurs mains par les seigneurs de Commercy ; et ce qui renverse tout ce système, c'est que depuis l'an 1201, on trouve plusieurs reprises de la terre de Commercy, faites par les seigneurs dudit lieu, auprès des évêques de Metz ; comme il paraît par ce que nous avons dit jusqu'ici, et ce qu'on dira cy-après. Quant aux droits de regale et de souveraineté exercés à Commercy par les seigneurs Damoiseaux de ce lieu, la chose est indubitable ; et nous avons donné des preuves d'annoblissement, et d'autres grâces accordées par les seigneurs Damoiseaux de Commercy. On peut voir ce que nous avons dit de la Généalogie des seigneurs de Commercy ; ils se sont qualifiés *souverains d'Euville* jusqu'à ces derniers temps. Fuville est un petit village, à une lieue de Commercy vers le midi.

Mais cela ne regarde que les Damoiseaux, seigneurs du Château-Haut de Commercy. Quant à ceux du Château-Bas et de la part de Sarbruche, ils n'ont pas annobli, que je sache, mais ils ont fait la guerre et la paix de leur autorité, comme vrais seigneurs Regaliens.

En 1409, plusieurs Allemans ayant été vaincus et faits prisonniers en la ville de Hames, par Amé de Sarbruche, seigneur de Commercy, comme aidant du comte de Sarverden son ennemi ; Louis cardinal de Bar, Edouard marquis du Pont, et Jean de Bar seigneur du Puisoye, s'emploient pour procurer la délivrance de ces seigneurs prisonniers, savoir de Laudemont de Lichtenberg, Fridiric de Bitches, comte des Deux-Ponts, chantre de Strasbourg,

Raimond de Trubal, Chevalier, Suviker de Sickergen, Henri Bayer, Volf Meeser, Herbiche de Durinchem, Paulus de Wenstein, Guerard de Linange, Esbe Lezel, Hanneman Hoerner, George Herter, Jean Tronchet de Harthusen, Henri Vecke de Mersin, Jean Volf Laser de d'Aldorf, Obrecht Heilt, Jehan, Landelk et plusieurs autres, au nombre de septante-cinq personnes.

Plusieurs parens et amis de ces seigneurs, se présentèrent à saint Mibiél, devant ledit cardinal de Bar, pour convenir de la rançon des prisonniers, et il fut convenu 1° qu'on payera audit Amé de Sarbruche, pour ladite rançon vingt-cinq mille écus : pour les frais de la guerre quatre mille huit cens écus, pour le droit des commis et des gardes cent écus, pour la poudre à canon qu'ils gâtèrent et jetèrent quand ils pensèrent se sauver, cent écus ; en tout trente mille écus ; dont lesdits prisonniers demeurèrent chargés de vingt-six mille six cens écus, et M. le duc de Bar à payer le surplus, qui est de trois mille quatre cents écus, le tout en bonne monnaie au prix d'un écu d'or, au coin du roi ; et sera payé dans la ville du Pont-à-Mousson, et donneront pour répondans, des princes et des seigneurs de nom, lesquels enverront leurs otages à Strasbourg, jusqu'à l'entière satisfaction au comte de Sarbruche. Fait au château de Cœurs le vingt-cinq mai 1011.

En 1413, Aimé de Sarbruche, seigneur de Commercy, gouverneur du duché de Bar, fait défier Robert, comte de Varneisberg, par le conseil de Richard Desarmoises, maréchal du duché de Bar.

Alliance entre Edouard, duc de Bar, Philippe, comte de Nassau et Sarbruche, faite en 1615, contre le duc de Lorraine, par laquelle ledit comte s'oblige de fournir au duc de Bar, cent lances, qui seront mises en garnison és forteresses du duc, en Roman Pays, ou en Allemagne, où besoin serait, moyennant la somme de six mille francs, à douze gros de Metz le franc, que le duc payera au comte en cas de guerre, et lui restituera toutes les per-

tes et dommages des prises d'hommes , ou de chevaux ou autres choses pendant la guerre ; et ledit duc de Bar sera tenu d'entretenir deux cents lances en ses forteresses plus prochaines des fontières de Lorraine , et la rançon des prisonniers se partagera par moitié , etc. Fait audit saint-Mihiel , vingt-sept juillet 1415.

Paix entre le duc Charles II , de Lorraine (1) , comme Mainbourg de son fils le duc de Bar , René d'Anjou , et le comte Robert de Sarbruche , faite à Apremont le neuf juin 1422 , par les commissaires du duc , savoir : Jean d'Haussonville maréchal de Lorraine , Ferri de Ludres , et Errard du Châtelet ; par laquelle paix il est convenu que dudit jour toutes les guerres et voies de fait , cesseraient entre les parties , et que la demande que le comte Robert faisait au cardinal de Bar , d'une obligation de cent francs , sur la prévôté de saint Mihiel , serait ajustée par arbitres.

En 1422 , le duc de Bar , oblige le comte Robert de Sarbruche , à devenir son homme et vassal (2) , en lui donnant deux cents livres de rente annuelle ; et ce comte s'engage à le servir envers et contre tous , excepté le roi de France , le Dauphin , M. d'Orléans , son frère , le sire de Préau , le sire de St.-Georges , le sire de Rodemach , le sire de Château-Vilain et la ville de Metz ; et de sa part ledit cardinal , promet son secours audit comte , contre tous , excepté le roi , M. le dauphin , le roi de Sicile , ses frères , M. d'Orléans et son frère.

En 1423 , il y avait guerre entre le duc de Lorraine , et le comte de Sarbruche (3) ; le duc de Bourgogne , s'entremet et fit la paix sous ces conditions ; que le comte de Sarbruche ne fera de sa vie aucune guerre au duc de Lorraine , ni à celui de Bar , à moins que le duc de Bourgogne , ne défiât l'un ou l'autre de ces deux ducs , ou que le roi de France ne leur fit la guerre , auquel cas il serait obligé comme vassal du roi , de prendre son parti.

(1) Le 9 juin 1422.

(2) Le 27 septembre 1422.

(3) 1423.

Les ducs de Lorraine et de Bar , en 1424 , ou leurs gens , ayant pris cent quinze hommes de guerre sur le comte de Sarbruche , seigneur de Commercy en partie (1) , ledit seigneur de Commercy , demanda ausdits ducs qu'il leur plût les mettre en liberté , ce qu'il obtint , à condition qu'ils promettaient sur leurs sermens , de ne jamais porter les armes contre eux , etc.

En 1425 , Il y avait différent entre Guillaume de Châtillon , et Robert de Sarbruche , au sujet de leurs prétentions réciproques sur la seigneurie de Commercy (2) .

Le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont , ennuyés des guerres et des maux que le seigneur de Commercy , de la part de Sarbruche faisait journellement à leurs sujets , s'engagèrent mutuellement à lui faire la guerre , à ruiner et démolir sa ville et sa forteresse , etc. Le dix-huit septembre 1433 , à Vezelize (3) .

En 1434 , les ducs de Lorraine et de Luxembourg (4) ; et ceux de la cité de Metz , ayant mis le siège devant Commercy , le comte de Richemont , connétable de France , et l'archevêque de Reims , pair et chancelier de France , s'avancèrent jusqu'à Bar-le-Duc pour terminer cette guerre ; elle le fut sous ces conditions ; que le comte de Sarbruche ne fera de sa vie dommage de ses places de Commercy , audit duc , madame la duchesse , M. de Saint-Paul , leurs pays , sùjets , fiefs et arrière-fiefs , excepté le comté de Vaudémont , la terre et le comté de Ligni , contre lesquels il y a guerre , ni aussi sur M. de Luxembourg , les évêques de Metz , Toul et Verdun , le comte de Salm , les cités de Metz et de Toul , l'abbé de Gorze , le sieur Hué d'Autel , leurs terres et pays. Le trente octobre 1434.

En 1434 , ledit Robert fut fait prisonnier (5) , et condamné à donner cent mille

(1) 1424.

(2) 1425.

(3) 1433.

(4) Le 19 août 1434.

(5) 1434. Le 13 décem. la paix fut faite le 8 mars 1436 , après 2 an. et demie de guerre.

écus, et à laisser son fils aîné Aimé de Sarbruche, en otage dans le château de Sorcy, sous la garde de Thomas de Dugui; le tout sous le bon plaisir du connétable de France. Robert fut ensuite mis en liberté à la prière du connétable, sous certaines conditions, et en quittant tout ce qui lui était dû, ou ce qu'il prétendait contre le duc de Lorraine.

René I^{er} duc de Lorraine, roi de Sicile (1), étant absent et occupé au recouvrement d'une partie de son royaume de Sicile, voulut engager Robert de Sarbruche son cousin, à demeurer en paix et à ne pas attaquer ses duchés de Lorraine et de Bar, et à devenir son homme féodal et son vassal; c'est pourquoi il lui donne trois cents livres de rente, à prendre sur certaines terres, pour lesquelles Robert lui doit rendre foi et hommage; de plus, René lui quitte cinq mille vieux florins du Rhin, qu'il lui devait du reste de sa rançon; en outre l'aquitte de la somme de trois mille vieux florins du Rhin, qu'il devait à l'évêque de Metz et à Robert de Baudricourt, et lui restitue la troisième partie de la terre de Pierrepont. Fait au château de Commercy, le 4 novembre 1458. La même année, les deux princes s'engagèrent par traité, à aller ensemble à la conquête du royaume de Naples.

En 1443 (2), le trois février, Jean comte de Nassau-Sarbruche, vendit au prince Louis, fils de René I^{er} roi de Sicile, marquis du Pont, lieutenant des duchés de Lorraine et de Bar, son château et forteresse de Commercy avec les fossés, murailles, tours et pourpris; la moitié de la ville fermée dudit Commercy, des murs, tours, fossés, fortifications, appartenances, ban et finage, par indivis avec son cousin Robert de Sarbruche, fils d'Amé de Sarbruche, seigneur dudit Commercy en partie, toute la ville de Vignot, devant Commercy, et tout le droit qui peut lui

appartenir en la seigneurie dudit Commercy, moyennant la somme de quarante deux mille vieux florins dudit Rhin, ayant cours aux changes de Mayence et de Francfort.

Et si M^r l'évêque de Metz, voulait dire que ledit château et partie de la ville, fussent de son évêché, en ce cas, le vendeur lui assignera sur son propre héritage, autant comme il serait trouvé qu'il en devrait tenir de lui au-dit Commercy, en fief et hommage. Le gouvernement de cette nouvelle acquisition fut donné au Damoiseau Jacques de Savigny.

En 1465, Jean comte de Nassau-Sarbruche, consent que le duc de Lorraine reprenne possession des château et ville de Bérus, engagés audit comte pour sureté de la vente de la terre de Commercy, en lui payant encore six cents florins d'or.

En 1470 (1), Jacques d'Haraucourt, Jean Wisse, Jean seigneur de Créange, et plusieurs autres, se rendent cautions solidaires du duc de Lorraine, envers Jean; comte de Nassau, pour la somme de quatre mille neuf cent soixante florins, monnaie des quatre électeurs du Rhin, pour la vente de la terre de Guémonde, en échange de celle de Commercy avec ledit duc.

En 1472 (2), le 5 juillet à Marseille, le duc René II, en considération des bons services que lui a rendu son cher et féal conseiller et chambellan, Nicolas de Mont-Fort, comte de Champobasse, au royaume d'Italie, lui donna la ville, château, terre et seigneurie de Commercy, de la part de Sarbruche au duché de Bar, pour sa vie seulement; Philippe de Lenoncourt, grand écuyer de Lorraine, le mit en possession le trente septembre 1472; mais dans la suite le même seigneur de Mont-Fort ayant rendu de nouveaux services au même duc, René lui donna de nouveau la même terre pour lui et ses enfans mâles, sans en rien retenir, sinon la souveraineté, et les foi et hommage, qu'il déclare avoir reçus

(1) 1438.

(2) Février 1443. Le château bas, ou la part de Sarbruche, le titre est dans l'archive de Lorraine.

(1) 1470.

(2) 1472.

dudit comte. Donné à Marseille, le cinq juillet 1472.

Après la victoire remportée par le même René II, sur Charles le Hardi, duc de Bourgogne, en 1476, ce prince confirma le don qu'il avait fait audit Campobasse, de la partie qui lui appartenait à Commercy, avec cette clause expresse, qu'au défaut d'Hoirs procréés en légitime mariage, cette terre retournerait à la maison de Lorraine.

En même temps René donna la terre de Chatenoy, à Gerard d'Aviller, son conseiller et écuyer d'écurie, qui y fit de grandes réparations, et des augmentations considérables au château.

Après la mort du comte Nicolas de Campobasse, ledit Daviller fut pourvu de la terre et seigneurie de Commercy, dite la *seigneurie de Sarbruche*, le quinze juin 1487, et rendit au même duc la terre de Chatenoy, qu'il en avait reçue quelques années auparavant.

Le 2 décembre 1520 (1), Octavien de Montfort, gentilhomme de la maison du roi, fils de Jean de Montfort, et petit-fils de Nicolas de Montfort, sieur de Campobasse, se présenta par François Cathaut, son procureur, au duc Antoine, et lui demanda qu'en conséquence de la donation faite à son aieul, en 1472, de la terre de Commercy, il le reçût à foi et hommage.

Le procureur-général s'y opposa, sur ce que le duc René II l'avait retiré pour une somme d'argent; cependant le duc Antoine transigea avec lui, le dix-neuf novembre 1520, pour deux mille livres, et sur cela Octavien fit sa renonciation.

René I (2), retira Commercy des mains de Campobasse, et le vendit à René II pour sureté de son pays, et pour le prix de douze mille écus, le dix août 1408.

En 1527 (3), Catherine d'Haraucourt, veuve de Gérard d'Aviller, déclare que,

quoique par la permission du feu roi René, le château et seigneurie de Commercy lui eût été assigné pour douaire de trois cents livres de rente, sur les salines de Château-Salins; le duc Antoine lui aurait assigné dix-huit cent francs sa vie durant, sur lesdites salines afin de faire rentrer à son domaine ladite seigneurie de Commercy.

En 1530 (1), la duchesse René, épouse du duc Antoine, désirant réunir à son domaine la terre de Kœurs, possédée par Jacques de Villeneuve, gouverneur du marquis du Pont leur fils, céda du contentement dudit duc Antoine, audit de Villeneuve, la seigneurie de Sarbruche à Commercy, ainsi qu'elle était ci-devant tenue par Gérard d'Aviller moyennant que ledit de Villeneuve se déportât de toutes ses prétentions sur le château et sur la seigneurie de Kœurs. Fait le dix-neuf août 1530.

En 1540 (2), les officiers du roi ayant renouvelé leurs poursuites contre le duc Antoine, au sujet de l'hommage de Commercy, ce prince fit lever en la chancellerie de Vic, tous les actes qui démontreraient que Commercy relevait de l'évêché de Metz, et non pas du roi.

En 1544 (3), l'empereur Charles V, ou plutôt son armée, commandée par Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, fit le siège de Commercy, et l'emporta le quatorzième jour de juin, après quelque résistance. De là, l'armée marcha contre Saint-Dizier, et au retour de cette expédition au mois d'octobre de la même année 1544, l'armée étant rentrée dans Commercy, le feu fut mis au château bas, et se communiqua au château haut, à l'église paroissiale, à celle des chanoines et à toute la ville, où l'incendie causa un très grand dommage; le château bas fut rebâti d'assez bonne heure par Jean et Charles d'Ures, mais le château haut demoura assez longtemps sans réparations.

Je lis dans des mémoires du temps que

(1). 1530.

(2) 1540.

(3) 1544.

(1). 1520. Archive de Lorr. Layette. Commerce.

(2). Ibidem.

(3). 1527.

le château haut de Commercy ayant été assiégé, l'un des fils de Rance qui y commandait, fit brûler la ville et le château d'en bas ; ce qui n'empêcha pas que le château d'en haut ne fût pris le quatorze juin, après trois jours d'attaque, et après que le canon y eût fait brèche ; la garnison fut faite prisonnière de guerre. Sur ce pied là, et pour concilier ces deux récits, il faut reconnaître deux incendies de Commercy, l'une au mois de juin, et l'autre au mois d'octobre de la même année 1544.

Pour bien entendre tout ceci, il est bon de remarquer que dans la ville et seigneurie de Commercy, il y avait comme quatre seigneuries différentes : la première était celle de l'évêque de Metz, qui, comme on l'a vu ci-devant, avait offert au jeune duc Thierry de Lorraine, de faire l'échange de sa seigneurie de Commercy, contre celle de Bouzonville, qui appartenait à l'évêque de Metz ; mais cet échange n'eut point d'exécution, et l'évêque de Metz exerça encore depuis ce temps quelques droits de souveraineté, comme on l'a vu sous les années 1248, 1377, 1388 et 1400.

Il y a apparence que cette partie de Commercy, qui relevait de l'évêque de Metz, était celle du château haut, qui est plus ancien que tout le reste, et dont la part de Sarbruche et du château bas, viennent originellement.

La seconde seigneurie était celle du roi de France, désignée dans les lettres de reprises des années 1380, 1383 et 1387, sous le nom de *Terre pleine*, sise en la chatellenie et seigneurie de Commercy, où l'on excepte et réserve le château et *ville de Commercy*, les villes de Breuil, les halles, foires, marchés, et Rélouville, ce qui en est tenu des seigneurs de Châlons.

Mais en 1440, Robert de Sarbruche, seigneur de Commercy, ayant été obligé en punition deses excès, de faire hommage au roi, des ville et châteaux de Commercy, il les reprit de Sa Majesté, et dans des lettres du dernier janvier 1444, c'est-à-dire 1445, selon notre manière de compter, il lui fit hommage des ville et châteaux de

Commercy, c'est-à-dire de la partie qui relève de la France.

Il y avait une troisième partie de Commercy, qui relevait de l'évêque de Toul, et nous avons la reprise d'Amé de Sarbruche, qui reprend de Philippe de Ville, évêque de Toul, le quinze août en 1400, ce que ses prédécesseurs avaient repris de lui, c'est-à-dire une rue à Commercy vers le château bas.

La quatrième seigneurie de Commercy, nommée aujourd'hui la part de *Sarbruche*, ou du château bas, vient du partage qui fut fait vers l'an 1389, entre Philippe comte de Nassau-Sarbruche, et ses deux frères, Simon et Amé, ou Amedée de Sarbruche ; par ce partage il avait été dit que Philippe pourrait faire un donjon dans sa part de Commercy. Il ne se contenta pas d'un donjon ou d'une tour, il y joignit des murs et des tours à une vaste enceinte de murailles, ce qui causa entre les frères une espèce de guerre qui fut terminée par accord, le samedi d'avant Noël 1389. Il y eut encore un autre accord en 1403, les murs et la tour subsistèrent, aussi bien que le château bas, que nous avons vu sur pied possédé par les seigneurs Desarmoises, jusqu'à ces dernières années qu'on l'a fait démolir.

On a vu ci-devant que Ricuin, seigneur de Commercy, avait donné, vers l'an 1120, (1) à l'église de Toul, en considération de son fils, évêque de cette même église, la moitié de la seigneurie de Commercy, ce qui fut confirmé par Alberon, archevêque de Trèves, en 1149 (2). La rue que les évêques de Toul possédaient encore à Commercy en 1408, était un reste de cet ancien domaine donné par Ricuin.

Pour revenir à la suite de notre histoire des seigneurs de Commercy (3), nous remarquerons qu'après le décès de Jacques de Villeneuve, à qui la seigneurie de Commercy, dite la part de Sarbruche, avait été cédée en 1530, Philippe d'Anneville, sa

(1) Benoit, Hist. de Toul, p. 405.

(2) *Idem*, p. xciii des Preuves.

(3) Mémoires Mss. du temps.

veuve, se remaria à Claude de Beauveau de Sandocourt; et après la mort de ladite Philippe d'Anneville, Claude de Beauveau, son mari, prétendit une somme de dix mille francs barrois qui lui furent accordées par le duc de Lorraine, pour avoir achevé les bâtimens que Jacques de Villeneuve avait commencés au château de Commercy.

Je lis dans les mêmes mémoires manuscrits, que les mêmes princes de Lorraine eurent la charité de faire nourrir et élever à leurs frais Antoinette de Villeneuve, orpheline de Jacques de Villeneuve, et lui firent épouser Jean d'Urres, seigneur de Thissières en Dauphiné, lequel, au moyen de ce mariage, devint seigneur de la moitié de la seigneurie de Commercy, dite de Sarbruche, par indivis avec Philippe de la Roche-Guion, et en fit les foi et hommage au duc Charles III, le 27 août 1546, ou à Christine de Dannemark, sa mère, régente.

Philippe, comte de Nassau-Sarbruche, tant pour lui que pour ses deux frères Adolphe et Jean, rendit ses devoirs de vassal à Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, en 1551. Les trois frères moururent sans postérité et eurent pour héritier Albert, comte de Nassau-Veilbourg, qui descendait du comte Philippe, frère du comte de Nassau-Sarbruche.

La seigneurie du Château haut de Commercy (1) vint, par droit de succession, des comtes de Nassau-Sarbruche, à la maison de Silly, laquelle avait eu, par le mariage de Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guion, avec Philippe de Sarbruche, fille aînée de Robert de Sarbruche, damoiseau de Commercy, comte de Roucy et de Braine, tout ce qui appartenait dans la seigneurie de Commercy à l'ancienne maison de Sarbruche.

Charles de Silly fut damoiseau de Commercy, par sa femme qui avait deux sœurs; la plus âgée, nommée Catherine, fut comtesse de Roucy, et Guillemette, la plus jeune, fut comtesse de Braine.

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 330.

De Charles de Silly et de sa femme, Philippe de Sarbruche, descendaient en droite ligne masculine, François de Silly, damoiseau de Commercy, mort sans postérité devant la Rochelle, et Antoine de Silly, son frère, mort sans enfans mâles.

Sa fille aînée, Françoise-Marguerite, apporta Commercy à la maison de Gondy, ayant épousé Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny; dont le fils Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, après son retour d'Italie et de Paris, vint demeurer à Commercy, dont il vendit la propriété au duc Charles IV, que ce prince acquetta pour son fils le comte Charles Henri de Vaudémont; le cardinal de Retz s'en réserva l'usufruit pendant sa vie.

Le cinq octobre 1592, Antoine de Silly, comte de la Rochepot, damoiseau de Commercy, seigneur souverain d'Euville, déclara que, comme il a plu au duc de Lorraine, Charles III, de lui accorder et remettre le château haut de Commercy, appartenant à son neveu, le comte de la Roche-Guyon et à lui, il promet audit seigneur duc, que de sa part il ne lui sera fait guerre par ceux dudit château, ni à ceux de son parti, etc. Ceci fut fait pendant les troubles de la ligue; car pendant le même temps, le seigneur Jean d'Ures, seigneur de Thissières (1) était seigneur du château bas, et de la part de Sarbruche, comme il se voit par les lettres de l'an 1581.

Cette partie de Sarbruche est entrée dans la maison Desarmoises par le mariage de Dorothee d'Urres de Thissières, qui épousa Jean Desarmoises, seigneur de Jaulny. Enfin cette portion de seigneurie, appartenant à la maison Desarmoises, fut acquise par Charles-Henri, prince de Vaudémont,

(2) Dans le supplément de Moreri, imprimé en 1749. Tome II, on lit la généalogie de la maison d'Urres, en Dauphiné. Dans cette généalogie il n'est pas fait mention de Jean d'Urres de Thissières, qui épousa en 1543, Antoinette de Larban. Mais dans le même article il est dit que M. l'abbé Pithon-curt, détaillera les branches au nombre de quinze ou environ, dans son troisième volume de l'histoire de la noblesse des maisons, que je n'ai point vu.

du petit-fils de Jean Desarmoises, nommé ci-dessus, vers l'an 1720.

Nous avons traité ailleurs dans un ouvrage exprès, la suite généalogique des seigneurs de Commercy.

Il y a environ quatre-vingts ans que M. le cardinal de Retz, fit abattre les tours du château haut qui regardent l'Orient et la prairie, et y fit faire la façade à peu près telle qu'on la voit aujourd'hui.

M. le prince de Vaudémont l'a eu depuis en souveraineté; il démolit en partie l'ancien château, et sur ses ruines éleva le nouveau en 1708. Don Léopold Durand, bénédictin, en donna les plans, et conduisit les ouvrages. Il y avait dans la partie inférieure de Commercy, appelée de Sarbruche, un vieux château. Le duc Léopold l'acheta de la maison Desarmoises en 1719, avec la partie de seigneurie qui en dépendait.

On donna en échange au comte Desarmoises la terre de . . .

Madame la duchesse douairière, depuis la cession de la Lorraine, a joui de toute la principauté en souveraineté, comme le prince de Vaudémont avait fait avant elle. Cette princesse mourut à Commercy, le vingt-trois décembre 1744. Le roi de Pologne y alla l'année suivante, et son entrée fut comme le signal de ses embellissemens et de tous ses ouvrages nouveaux, et si surprenans, que ceux qui n'avaient pas revu ces lieux pendant ce peu d'années, ont peine à les reconnaître.

Le père Bertier, ayant sous les yeux le recueil d'Héré, en fait une description très élégante, dans les mémoires de Trévoux, *Janvier* 1752. Le salon du château est très beau, il a du côté de la rivière une belle terrasse, qui communique d'un côté à l'appartement du roi, de l'autre à la galerie. Le spectateur placé au milieu de ce salon, voit successivement une avenue de beaux tilleuls, de près de trois quarts de lieue, qui aboutit à la forêt du côté de St-Aubin, par laquelle on arrive au château. Du côté de Vignot, un très beau canal qui traverse la prairie dans une île de la Meuse.

Il est bordé de quatre allées d'arbres, sur deux chaussées en terrasse, gazonnées et sablées, et terminé par le château d'eau, placé au bord de la grande rivière. L'eau y prend cent formes différentes, et s'y trouve métamorphosée en colonnes, qui semblent soutenir l'édifice, et en lustre dans le magnifique salon de ce beau bâtiment. Elle forme aussi les colonnes du beau pont qui traverse le canal au pied du château, où est la grotte de Cerbère et les stors du Kiosque. Du salon du château d'eau, qui est au plus haut du bâtiment, on passe de plein pied par des galeries aux jardins qui forment la toiture des ailes collatérales. La vue est étendue et très variée par le développement du château de Commercy, des jardins, des parterres et de la ville à une juste distance, par des côteaux chargés de vignes, des villages, des hameaux, des moulins, et par une grande prairie dans laquelle la Meuse serpente. De grandes forêts percées de route et une belle garenne, y donnent tous les plaisirs de la chasse. Sa majesté polonoise, a fait faire au bout de l'avenue de tilleuls, un parc immense dans la forêt, et embellir encore la fontaine royale qui est au milieu de ces bois. Le château has a été démoli pour augmenter les jardins, la vue et les commodités de l'autre.

Les lieux dépendans de la principauté de Commercy et Euville, sont les ville et château de Commercy, Chonville, Léroutville, Meligni-le-Grand, Ménil-la-Horgne, Saint-Aubin; la Neuve-ville-au-rupt, la cense de Morville, l'abbaye de Riévalle, la cense de Launoy, leurs territoires et dépendances, la seigneurie de Vignot et de Malaumont, et le comté de Sampigny, consistant es villages de Sampigny, Grimancourt, Ménil-aux-Bois, Vadonville, Pont-sur-Meuse et la forge sous Commercy, leurs territoires, appartenances et dépendances.

COMMERCY-BREUIL. — C'est par une providence particulière de Dieu, que le picuré de Breuil ait été conservé pen-

dans les guerres de Lorraine (1), En 1656, et l'année suivante, les Suédois ravageaient tout le pays, et les religieux de Breuil se retirèrent la nuit à Commercy, et le jour ils venaient faire l'office à Breuil, non sans danger de tomber souvent entre les mains de ces ennemis.

En 1658, les chefs de la garnison qui fut introduite dans la ville de Commercy, et de celles qui y ont été depuis, respectaient le prieuré et les religieux de Breuil, à cause de la bonne conduite des supérieurs, lesquels savaient prudemment ménager leurs esprits; de sorte que pendant ces troubles les religieux ont eu moyen de vivre en grande régularité, et d'y maintenir le service divin.

Au mois de décembre 1649, Flakestene avec ses luthériens, pillant et ravageant tout le pays, prit quartier de rafraichissement le long de la rivière de Meuse. Ils pillèrent l'abbaye de Rangéval, les monastères de sainte Lucie, de Girouest, et avaient dessein de piller aussi de nuit le prieuré de Breuil. Les religieux en étant avertis, M. de Malclerc gouverneur de Commercy offrit au R. P. D. Dieudonné Clément prieur, le château pour y réfugier leurs personnes et tout ce qui leur appartenait. On accepta ses offres : les religieux transportèrent à la ville tout ce qu'ils avaient de meilleur. Sur la fin de septembre 1650, le comte de Lignéville, qui assiégeait le château de Void, envoya au prieuré de Breuil pour sauve-garde le sieur Henri de Valfleuri, un de ses capitaines.

Le 5 janvier suivant l'armée de Flakestene, qui logeait à Tilly et aux environs, décampa, et marcha toute la nuit le long de la Meuse; de sorte que le lendemain, jour des Rois, lorsque les religieux étaient à la méditation, un régiment de cavalerie arriva au village, et surprit les habitans. Le monastère aurait été pillé, sans un colonel français, appelé de Montieudie, qui, ayant intention d'entendre la messe

dans l'église de Breuil, avait envoyé devant un cordelier, pour la dire. Quantité de soldats s'étaient mis en devoir d'entrer dans le monastère par le jardin, et avaient déjà rompu la porte, et enlevé une planche pour entrer, quelque résistance que put faire le cordelier, qui y était accouru, mais l'arrivée du colonel les dissipa.

Le 21 novembre 1652, l'armée de S. A. de Lorraine, avec les troupes du prince de Condé, ayant pris les villes de Bar et de Ligny, M. de Guise, qui commandait les troupes de S. A. vint loger à S. Aubin, et le prince de Condé à Triconville, pour assiéger le lendemain le château de Void.

Le prince de Condé, pour lors ennemi du cardinal de Retz damoiseau de Commercy, dépêcha le sieur Habert capitaine, avec quarante dragons, portant un ordre adressé à celui qui commandait dans Commercy, de mettre le Château Haut entre les mains dudit sieur Habert, de peur que les ennemis ne s'en emparassent, avec promesse de retirer ses gens aussitôt qu'il aurait pris le château de Void, son intention n'étant pas de rompre la neutralité dont la ville de Commercy jouissait. M. de Malclerc commandant à Commercy reçut cet ordre des mains du sieur Habert, et l'ayant lu, il lui donna entrée dans la ville et au château. Le sieur Habert y mit incontinent un corps de garde aux portes.

Le lendemain, 22 novembre, entre neuf et dix heures du matin, les avant-coureurs de l'armée arrivèrent au village de Breuil, et s'étant présentés à la porte du prieuré, ils demandèrent de voir la sauvegarde. Voyant que les religieux n'en avaient qu'une de papier, ils se mirent en devoir de rompre la porte; mais ayant oui l'alarme que le P. D. Jean Leveufve fit sonner, ils se retirèrent, craignant quelque secours de la ville. Un demi-quart d'heure après arriva un capitaine de M. le prince, appelé M. du Corail, disant qu'il était envoyé pour conserver le monastère.

(1) Histoire manuscrite de la Réforme de la Congrégation de S. Vanne, tom. IV, pag. 64.

Pendant qu'il parlait aux religieux, l'armée passait derrière le village de Breuil, et pas un soldat n'osa passer devant la porte, voyant M. du Corail, qui n'entra point, qu'ils ne fussent tous passés. Cinq ou six officiers de M. le prince vinrent dîner avec lui au monastère, et après le diner retournèrent dans leurs quartiers. L'office divin ne discontinua pas. On dit les vêpres avec autant de repos que si on n'eût point eu d'armée au voisinage.

Le 29 novembre l'armée de M. de Turenne, qui suivait en queue celle de M. le prince, vint camper dans la prairie du village de Vignot. Le 30 celle de M. de La Ferté prit la même route. Le bonheur voulut qu'elles passèrent de l'autre côté de la rivière, et le prieuré par ce moyen évita sa ruine.

Le baron de Barlot, récemment établi à Commercy en la place du sieur Habert, fut bien heureux d'avoir vu ainsi passer ces deux armées, sans lui rien dire; et ses soldats furent fort joyeux de trouver chez leurs hôtes abondance de toutes choses, car l'année était très-fertile en tout. Le voisinage avait réfugié à Commercy ce qu'il avait de meilleur.

Le 4 décembre, le maréchal de La Ferté envoya deux régimens, infanterie et dragons, conduits par M. de Marolles, pour surprendre Commercy. Sur les cinq heures du matin ils entrèrent dans la halle par le jardin du sieur Larcher, pour lors maire à Commercy. Ils étaient conduits par un bourgeois dit La Grande-Rose, qui fut tué. Ils y surprirent un corps-de-garde, de là ils passèrent aux Grands-Moulins où était un autre corps-de-garde. Enfin ayant rompu le guichet de la porte de la ville, ils gagnèrent l'église des chanoines, pour empêcher l'entrée du Château Haut. Mais trop curieux de butiner, au lieu de poursuivre ceux qui fuyaient au Château Bas, qu'ils auraient pris facilement, ils s'amüsèrent à fouiller les maisons où ils savaient que les officiers étaient logés, et en firent quelques-uns prisonniers.

Le 6, sur les neuf heures du soir, les soldats partirent, chargés de butin et en désordre; ce qui causa aux bourgeois une telle terreur, qu'ils abandonnèrent leurs logis, ayant pris avec eux ce qu'ils avaient de meilleur, qui leur était ôté par les soldats à l'issue des portes. La confusion y était si grande, que c'était pitié d'entendre les cris des femmes et des enfans, sortant pêle-mêle avec les soldats, qui leur faisaient encore le danger plus grand qu'il n'était, comme si l'ennemi fût déjà entré dans la ville.

Vers une heure après minuit le sieur de Barlot, n'entendant plus de bruit, fit sortir trois de ses soldats par une fausse porte. Ils passèrent dans la ville, où ils apprirent du sieur curé et de deux bourgeois qui étaient restés, comment toutes choses s'étaient passées, et la sortie des Français.

Le premier mai 1653, le maréchal de La Ferté vint assiéger le château de Void. Il était à craindre qu'il n'assiégeât aussi Commercy; mais le grand nombre de soldats qui y étaient alors, et les provisions qu'ils avaient pour soutenir un siège, lui fit remettre ce siège pour le retour de la campagne. Cependant il donna ordre d'empêcher qu'aucun vivre entrât dans Commercy, et qu'on n'y fit point de moisson. Pour cet effet il mit garnison à Void, à Sorcy, à Lérouvillle et à Boncourt.

Le 8 juillet, M. du Mont fut envoyé en la place du sieur de Barlot.

La nuit du 13 au 14, M. de Permillat, ayant fait venir de Nancy quelques soldats, vint à petit bruit à Commercy, et se rendit maître de la ville, sans que ceux du château en eussent aucune nouvelle, parce qu'ils n'avaient point de sentinelles aux portes. Mais le coup des Français pour le château étant rompu, il fallut se résoudre à un siège: de Permillat, qui avait gagné la place sans blessure d'aucun de ses soldats, envoya à Nancy en donner avis à M. de Brignon, qui vint aussitôt à Commercy pour examiner ce qu'il faudrait faire pour attaquer le château haut. Ne craignant

plus le secours qu'on croyait devoir venir, parce qu'il avait le château bas pour retraite, il fit accord avec les bourgeois pour les frais du siège, et retourna à Nancy pour amener du canon.

Le 25 le canon commença à jouer depuis quatre heures du matin jusqu'à midi, que le sieur du Mont commandant de la place demanda à capituler. La garnison sortit le lendemain pour être conduite à Luxembourg.

Les bourgeois qui avaient abandonné la ville, retournèrent faire les moissons, et espéraient être exempts des quartiers d'hiver, tant à cause des pertes qu'ils avaient faites, que pour les trente mille francs qu'ils étaient convenus de donner pour les frais du siège. Cependant M. de La Ferté leur envoya une garnison qui fit plus de dégâts que n'avaient fait les soldats de Barlot; et la ville a eu long-temps de la peine à se dégager des emprunts qu'elle avait faits, et a même beaucoup souffert depuis, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Retz, damoiseau de Commercy, au mois de février de 1662, année heureuse pour le monastère de Breuil, pour la ville et toute la terre de Commercy.

Une fille de Commercy s'étant rendue religieuse au couvent des ursulines de Ligny, et leur ayant donné pour sa dot les maisons qu'elle avait à Commercy, cela leur fit naître l'envie de s'établir dans cette dernière ville. Les bourgeois en avait déjà obtenu l'agrément de madame Anne de Lorraine-L'Illebonne, comtesse de Vaudémont, dès le 29 septembre 1696. M. l'évêque de Toul y donna aussi son consentement, et ces religieuses en conséquence s'y sont bâti un petit monastère.

Les pères capucins presque au même temps y bâtirent aussi un couvent.

CONCIONACUM.—Concionacum (1), était un lieu considérable dans le pays de Trèves, d'où les empereurs ont daté trois ou quatre de leurs lois. L'une est de l'empereur Valentinien l'ancien, sous le consulat de l'empereur Gratien. La seconde

(1) Vilthem Luxemburgica, l. 7, p. 579, 580 et 581.

de l'empereur Probus, de l'an 373. Le même empereur avait donné une loi à Trèves l'année précédente.

Il est question ici de déterminer quelle est cette ville de *Concionacum*. Elle devait être considérable, et à une distance peu éloignée de la ville de Trèves. M. Mulhausen, conseiller de S. A. E. monseigneur l'électeur de Trèves, qui a soigneusement recherché quelle pouvait être la situation de ce lieu, a prétendu que c'était *Contz* ou *Consohrbic*, à l'embouchure de la Sare, où l'on voit les restes de quantité d'anciens bâtimens faits du temps des romains.

Le R. P. Christophe Brouveret, qui a vu et reconnu ces anciennes ruines, en parle comme de choses fort remarquables. Le R. P. Vilthem, dans ses *Luxemburgiques*, en parle de même, et dit qu'il y a eu en ce lieu un château possédé par des seigneurs du nom de *Contz*, et approuve le sentiment de M. Mulhausen.

Nous avons conjecturé que ce pourrait être *Cons-la-grande-ville*. Il est certain que *Cons-la-grande-ville* était autrefois, et est encore aujourd'hui un lieu très considérable, où l'on voit plusieurs vestiges d'antiquité, et un gros prieuré dépendant de l'abbaye de saint Hubert en Ardenne. J'en ai parlé plus au long sous son article.

On pourrait encore conjecturer que c'est *Conciacum*, la ville de *Cochem* ou *Cokheim*, dans le pays de Trèves, du cercle électoral du Haut-Rhin, et capitale d'un des vingt cinq bailliages de cet électorat. *Cochem* est sur la Moselle, à sept ou huit lieues au-dessus de Coblentz, et à quatre ou cinq au-dessous de Montroyal. C'était autrefois une ville impériale et libre; mais l'empereur Rodolphe de Nassau la vendit à l'électeur de Trèves en 1240.

CONDÉ EN BARROIS.—Condé, bourg ou village du diocèse de Toul, où il y a environ trois cents quatre-vingt cinq habitans. Ce lieu est situé sur le confluent de deux ruisseaux, ce qui lui a fait donner

le nom de *Condatum*, qui signifie *Confluant*. Condé est dans le Barrois, à trois lieues de Bar, vers le nord, à une lieue de l'abbaye de l'Isle ; il est de la prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, et parlement de Paris. Le roi en est seul haut et moyen justicier ; l'abbé de St-Mihiel en est seigneur foncier, avec la juridiction gruviale particulière sur ses bois, et conjointement avec les officiers de la maîtrise de Bar, sur ceux d'accompagnement au roi et à l'abbé de St-Mihiel, par indivis. La paroisse a pour patron saint Michel, et l'abbé de St-Mihiel nommé à la cure. Les décimateurs sont l'abbé de St-Mihiel, celui de l'Isle et le curé du lieu : voyez le pouillé de Toul.

Un arrêt du parlement de Paris, du quatre mai 1465, porte que les religieux de l'abbaye de St-Mihiel, auront la visitation et l'ajustement de tous poids, balances et aunes, aux foires et marchés de Condé en Barrois, avec les amendes qui en reviendront ; mais que les amendes des foires seront communes avec le duc de Bar.

Il y a à Condé un Hôpital et une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dont le curé et les paroissiens sont patrons. Le revenu consiste en un gagnage de trente jours de terre en chaque saison, et deux fauchées de prés ; les pauvres ont leurs parts dans le revenu, et le chapelain est chargé de deux messes par semaines.

Le prieuré ou hermitage de St-Jacques, a pour patrons les religieux de saint Antoine de Bar ; son revenu est d'environ six livres, et ses charges sont de deux messes par semaine.

La terre de Condé fut donnée à l'abbaye de Saint-Mihiel en 674 (1), par le comte Vulfoad, fondateur de ce monastère. *Vilam meam quæ dicitur Condatum, in pago Barrense super fluviom Callo.*

Renaud comte de Bar (2), ayant vendu le fief de la vouerie de Condé, à un nommé

Widon ou Gui, fils de Lietard, qui avait fort maltraité les habitans de Condé sujets de l'abbé de Saint-Mihiel ; Lanzon abbé de ce monastère, en porta ses plaintes au comte de Bar, qui régla les droits de l'avoué.

CONDÉ-SUR-MOSELLE.— Condé-sur-Moselle, est situé à peu près sur le confluent de la Meurthe et de la Moselle, d'où lui vient le nom de *Condé*. En latin de la basse latinité, *Condatum* signifie un confluent de deux rivières ou de deux ruisseaux. La Meurthe se décharge dans la Moselle un peu au-dessous de Condé.

Dès l'an 1253 (1), Verris dit Vögien, de Deneuvre, vendit la vouerie de Condé et de Faux, à Jacques de Lorraine évêque de Metz, de qui il tenait ladite vouerie, pour la somme de 333 livres 6 sous 8 deniers messins, par acte passé la veille de Noël 1253.

Le bourg de Condé était autrefois une châtellenie de l'évêché de Metz ; on y voyait un château considérable qui avait donné lieu aux ducs de Bar, d'en construire un autre sur une hauteur, au-delà de la Moselle, nommé l'*Avant-Garde*, et aux ducs de Lorraine, d'en construire un troisième vers l'an 1260, en deça de la même rivière au-dessus de *Frouart*. Ces trois châteaux étaient posés en triangle, pour s'observer l'un l'autre, et se tenir réciproquement en respect. Ils sont aujourd'hui entièrement ruinés, et on n'en voit plus que quelques ruines.

On assure que le château de Condé fut bâti avant l'an 1260 (2), par Philippe de Florenges, évêque de Metz, prince de la maison de Lorraine.

Cette châtellenie ne demeura pas longtemps entre les mains des évêques de Metz ; car dès l'an 1267 (3) ou environ, le comte de Bar et le duc de Lorraine, s'accordèrent de mettre le château de Condé appartenant à l'évêque de Metz, entre les

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 261. Pr.

(2) *Ibid.*, t. 2, p. ccciii.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccclxiv.

(2) Meurisse ; p. 469.

(3) Philippe de Vigueules, sous l'art. 126.

main de l'évêque de Verdun et du comte de Salm : on ignore à propos de quoi se fit cet accord.

Un historien du pays (1), dans l'histoire du duc Thiebaut II, raconte que Renaud de Bar, évêque de Metz, frère d'Edouard comte de Bar, avait accusé le duc Thiebaut d'avoir détourné à son profit, des deniers qu'il avait tirés des églises de ses états, sous prétexte de les employer au secours de l'île de Rhodes, que le pape lui avait recommandée; Thiebaut pour tirer vengeance de cette calomnie avancée par l'évêque de Metz, leva des troupes, entra dans les terres de l'évêque de Metz, et y commit de grands dégâts. Renaud appela à son secours son frère Edouard, comte de Bar, et d'autres seigneurs ses feudataires, et vint avec eux assiéger le château de Frouart, appartenant à Thiebaut; mais ce prince les repoussa vivement, les battit, les tailla en pièces, fit prisonnier le comte de Bar et d'autres seigneurs; pour rançon desquels, l'évêque de Metz engagea à son frère Edouard quelques terres de son évêché, entr'autres, Conflans en Jarnisi et Condé-sur-Moselle, pour la somme de soixante-dix mille livres tournois: laquelle somme n'ayant pas été payée, ces deux places sont demeurées en la puissance du comte de Bar. Ceci doit être arrivé vers l'an 1307 ou 1308. Comparez ce que j'ai raconté de cette guerre, *tome 2, page 434 de l'Histoire de Lorraine.*

En 1323, en avril le jour de saint Valentin, Henri Dauphin, évêque de Metz, engagea le château de Condé en forme de vouerie, à Edouard comte de Bar, pour la somme de six mille livres, qu'il devait et pour laquelle il avait donné pour garant, Jean comte de Sarbruche, Guillaume d'Euville, Guillaume d'Haracourt et Henri de Gorcey, lesquels répondans, devaient se constituer prisonniers au Pont-à-Mousson vers la saint Remi. Cette dette avait été contractée par Renaud de Bar, évêque de Metz. De plus, Henri Dauphin était re-

devable envers le comte de Bar, de quinze mille livres de petits tournois, pour lesquels Ademare, évêque de Metz, engagea audit comte de Bar en 1328, le château de Conflans pour dix-neuf mille livres, et la même année 1328, il lui mit en main le château de Condé pour dix-neuf mille livres.

Ademare de Montil, évêque de Metz, engagea à Edouard comte de Bar, en 1328 (1), le château de Condé avec Conflans en Jarnisi, pour la somme de vingt-deux mille livres, à faculté de rachat perpétuel. Les ducs de Bar donnèrent aux évêques de Metz, plusieurs reconnaissances de cet engagement, et de la faculté de rachat qu'avaient lesdits évêques.

En 1390, Robert, comte de Bar, céda à Edouard son fils, la seigneurie et le prieuré du pont avec le châtél et châtellenie de Mousson....., les villes et châtellenies de Condé-sur-Moselle et Conflans en Jarnisi, comme choses à lui engagées par les évêques de Metz, et qu'il tient en engagement.

Ils unirent ensuite le château et châtellenie de Condé, au bailliage de Saint-Mihiel; et il y était uni, lorsque Louis, cardinal de Bar, donna son duché à son neveu René d'Anjou.

Ce n'est proprement depuis cette cession, que les ducs de Lorraine sont devenus vrais propriétaires de Condé-sur-Moselle.

Le 14 décembre 1438, le duc René II emprunta de Conrade, évêque de Metz, la somme de six mille vieux florins d'or du Rhin, pour payer les officiers qu'il avait eu à son service dans la guerre contre Antoine comte de Vaudémont, laquelle somme il promet payer à la saint Jean-Baptiste; et pour sureté, il met entre les mains de Ferri de Savigni, maréchal de Lorraine et de Bar, le château de Condé, consentant qu'au défaut de paiement, il le délivre à l'évêque de Metz. *Archiv. de Lorr., Layette, Condé. N° 36.*

(1) Le R. P. Donat Tiercelin, manuscrits de Lorraine.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 605.

En 1468, la garnison de Liverdun, de la part du maréchal de Bourgogne, conduite par le sire Dufeys, gendre du maréchal, attaqua et brûla Condé, pour se venger de ce que le duc de Calabre avait accepté Epinal, qui lui avait été offert par le roi Louis XI.

Conrade Bayer de Boppard, évêque de Metz, fut choisi par la duchesse Isabelle de Lorraine, épouse du duc René I^{er} pendant la prison de ce prince, pour un des régens de Lorraine, avec nombre d'autres seigneurs de la première noblesse du pays. Après quelques années, c'est-à-dire en 1459, le 13 d'octobre, Conrade Bayer, sous diverses prétextes, fut arrêté à Amance, et conduit pendant la nuit au château de Condé, tout nud, sans chemise, sans culotte et sans chaussure. Il y demeura dix semaines entières, pendant lesquelles on l'obligea à passer le 13 décembre de la même année, un traité désavantageux, contre lequel il fit ses protestations dès qu'il fut mis en liberté.

Le roi Louis XI ayant donné la ville d'Epinal au duc de Lorraine Jean de Calabre, l'évêque de Metz, George de Bade piqué au vif de ce qu'on lui eût ainsi enlevé cette belle châtellenie, prit le parti de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et le favorisa de tout son pouvoir, pendant la guerre qu'il fit au duc René II.

Le comte de Campobasse mécontent du duc de Bourgogne, prévoyant que ce prince serait défait devant Nancy, avait envoyé du monde à Condé, et s'était saisi du pont de Bouxières-aux-Dames, par où il fallait que le duc de Bourgogne passât pour se retirer sur les terres de Metz, afin de l'arrêter en cet endroit, au cas qu'il s'y présentât; mais Charles fut tué devant Nancy, et les précautions de Campobasse ne servirent que contre les gens du duc de Bourgogne, qui y furent arrêtés.

Après la mort de ce duc, il y eut de grands démêlés entre le duc de Lorraine et les évêques de Metz, au sujet de la châtellenie de Condé et d'autres seigneuries. Ces difficultés ne furent entièrement ter-

minées qu'en 1561 (1). François de Beaucaire, évêque de Metz, céda audit duc par contrat, la châtellenie de Condé et autres seigneuries déchargées de tous droits de rachat et d'autres, que les évêques de Metz y pourraient prétendre, à quoi le cardinal de Lorraine comme administrateur du temporel dudit évêché, donna son consentement.

Le roi Henri II, étant venu à Nancy en 1552 (2), pour aller prendre possession de la ville de Metz, y demeura quelques jours, puis en partit et alla coucher à Condé, qui n'en est éloigné que de deux lieues; c'était alors un lieu considérable par son commerce; c'était une espèce d'entrepôt pour les marchandises de Luxembourg, du pays Messin et de Nancy; le roi partit de Condé le dimanche dix-sept avril, jour de Pâques, et vint coucher au Pont-à-Mousson à trois lieues de là.

Le bon duc Henri affectionnait particulièrement le château de Condé, et il avait près de là, une vigne dont il faisait un cas particulier, envoyant de son vin de Condé aux princes étrangers, comme un vin exquis. Aujourd'hui le château de Condé est détruit, et la vigne fameuse qui est aujourd'hui passée en proverbe dans le pays, pour marquer une chose rare et précieuse, est réduite en terre labourable.

Le duc Léopold a changé le nom de Condé en celui de *Custine*, en faveur de la maison de Custine, et l'a érigé en marquisat, le 10 juin 1749. Condé a titre de prévôté et on y connaît deux maisons franches, et trois fiefs, dont l'un s'appelle *le fief des Prés*, le deuxième *Mercy*, et le troisième *le fief du Bois*. Condé dépend de l'évêché de Metz, pour le spirituel, et de la Lorraine, pour le temporel.

La maison de Custine est originaire du pays de Liège, où les filles ont droit de primogéniture au défaut de mâles. Custine est un château situé à deux lieues de Charlemont; il est la première pairie du comté de Rochefort. Le premier de cette

(1) Longuerue, description de la France.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1301.

maison qui vint s'établir en Lorraine sous le duc René I^{er}, fut Geoffroy de Custine, qui avait épousé Floride de Crouy.

Il y a plusieurs branches de la maison de Custine : Custine de Guermange, Custine de Villy d'Offlance, Pouligny, Marsilly.

La maison de Custine porte d'argent à la bande coticée de sable, écartelée de même, semé de lys d'argent.

CONFLANS EN BASSIGNI. — Conflans en Bassigni, ainsi nommé à cause de sa situation sur le confluent de deux rivières, le Plané et la Lanterne qui coulent au tour de ce lieu, et viennent de Fougerolles et de Plombières; il est fort différent de Conflans en Jarnisy.

Celui dont nous parlons ici, est un bourg à trois lieues de Luxeuil, et à douze de Bourmont; prévôté royale enclavée en la comté de Bourgogne, chef-lieu des prévôtés et offices de ce nom; recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; diocèse de Besançon; l'abbé de Luxeuil nommé à la cure, et est seul décimateur. Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles.

Conflans était anciennement entouré de murailles, et fortifié d'un château et de plusieurs tours. Mais le bourg et le château furent brûlés dans les guerres du dernier siècle; le reste de ce château et ses fossés sont ascencés à plusieurs particuliers, qui y ont bâti. La situation de Conflans est fort agréable, dans une belle prairie.

Il y a des Recolets depuis environ quatre-vingts ans, et une maison de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondée en 1727, par M. Barthélémy Lombard, curé du lieu. Il y a à Conflans environ cent cinquante habitans.

Dans le traité de Bruges, passé à Bruges en 1501, entre le roi Philippe le Bel, et Henri III, comte de Bar. Il est porté expressément, que le comte Henri cède et abandonne au roi Philippe, les châteaux, et chatellenies de Conflans, Chatillon et la Marche, qui furent unis au domaine de la France. M. Chifflet a prétendu que cette

cession était nulle, parce que le comté de Bar, relevant de l'empire, le comte Henri n'était pas en pouvoir de faire cette aliénation de son autorité; mais il est malaisé de bien prouver que le Barrois eût alors relevé de l'empire.

Edouard, comte de Bar, fils de Henri III, ayant épousé Marie, sœur de Jeanne femme du roi Philippe le Bel; ce prince en considération de ce mariage, rendit à Edouard, les prévôtés de la Marche, Conflans et Chatillon, qui avaient été ôtées au comte Henri III, et unies à la couronne, comme nous l'avons dit.

Le duc Charles IV, permet aux habitans de Conflans en Bassigni, de faire l'exercice et jeu d'arquebuse (1), et octroye à celui qui aura gagné et abattu le Papegai dressé à cet effet à chaque premier dimanche du mois de may, au lieu désigné; par trois années consécutives, tant par arquebuse, mousquet, que par autres armes, de la somme de trente francs barrois, assignés à prendre sur les deniers de la recette dudit Conflans, payable par chacun an au premier jour de May, à celui qui sera établi maître, et capitaine de ladite compagnie, et sur sa seule quittance; lesdites lettres données à Nancy, les dix-neuvième jour de février 1629.

De Conflans en Bassigni, dépend la cense-fief de Champonet,

CONFLANS EN JARNISY. — Conflans en Jarnisy, bourg où l'Orne reçoit l'Iron, bailliage de Briey à trois lieues d'Étain, à deux de Briey, et a cinq de Metz, appartenait autrefois à des seigneurs particuliers, qui portaient d'azure semé de billettes d'or, à un lion de même, à une cotice de gueule, brochant sur le tout. Aujourd'hui Conflans est chef-lieu des prévôtés et office de ce nom, diocèse de Verdun, recette de Briey, bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy.

En 1156, Robert de Conflans fut témoin avec plusieurs seigneurs en l'acte de fondation de l'abbaye de Chatillon.

(1) 1630

En 1170, Thierrî évêque de Metz, qui avait succédé en 1165, à Etienne de Bar, son oncle, fit bâtir le château de Conflans. Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1), reprâ ce château, et l'environna de bons fossés.

Robert, voué de Conflans, donna à l'église de saint Nicolas-des-Prez, nouvellement fondée à Verdun, le droit de patronage de l'église de Conflans; et le même Robert, en 1229, donna aux Lépreux de saint Lazare, l'hôpital de Conflans, qui lui venait de succession.

Le treize avril 1200, Hugues II du nom, comte de Vaudémont, ayant bâti la ville de Conflans en Jarnisi, appelée alors *Ville-Neuve*, ou *Pont-saint-Vincent*, lui accorda les privilèges et franchises de la *Loi de Beaumont*, laquelle lui fut confirmée par Henri I, comte de Vaudémont, fils aîné dudit comte Hugues, le 28 août 1362. Je ne sais pas qu'elle raison Hugues II, comte de Vaudémont, pouvait avoir de bâtir Conflans en Jarnisi, au milieu des terres du comte de Bar. Mais dès l'an 1216, Hugues II, fait hommage lige à Henri comte de Bar, de qui apparemment il tenait en fief et hommage, la terre de Conflans en Jarnisi.

Cette terre en peu de temps devint très-considérable; on la ferma de murailles, et on y fonda une collégiale. Dès l'an 1208, Gobert, seigneur d'Aprémont, reçoit en fief la terre de Conflans, des mains de l'évêque de Metz, et en 1209, il y est confirmé par le roi de France.

En 1224, Agnès, dame de Conflans, veuve de Henri, seigneur de Fontenu, se reconnaît femme lige du comte de Bar.

En 1234, Gerard, fils de feu Henri de Romans, transporte à Henri comte de Bar, le château de Conflans, qu'il tenait dudit comte eu homme lige.

En 1243, l'évêque de Metz, ordonna d'achever les fossés de Conflans, qui étaient commencés.

En 1271, Geoffroi, fils de Robert, as-

(1) Chronique de Metz; Histoire de Lorraine, t. 1. page 69, 71. Preuves.

signa à Ermengarde, sa mère, certaine rente sur les moulins de Conflans.

En 1277, Henri comte de Luxembourg, accompagna son frère Thiébaut, comte de Bar, en tout ce qu'il a à Conflans. Et en 1278, Thiébaut de Bar, fils de Thiébaut comte de Bar, se plaint des entreprises de l'évêque de Metz, sur Conflans.

On produit des lettres qui prouvent que Conflans en Jarnisi relevait de l'évêque de Metz, en 1285 (1).

En 1285, Henri comte de Luxembourg, fit ses reprises de Bouchard, élu évêque de Metz, pour ce qu'il tenait à Conflans en Jarnisi, qu'il reconnaît être mouvant de l'évêché de Metz.

Renaud de Bar (2), évêque de Metz, et Edouard comte de Bar, son neveu, étant entrés en guerre contre le duc Thiébaut II, du nom, le comte de Bar fut fait prisonnier, en la bataille qui se donna entre Frouart et Nancy; l'évêque de Metz, pour satisfaire à la rançon de son neveu Edouard, fut obligé d'engager au comte de Bar, les chatellenies de Conflans et de Condé, et d'autres seigneuries rachetables de cent soixante-sept mille ou cent soixante et dix mille livres. On peut voir l'Histoire de Lorraine, tome II, livre 25, pages 434, 435, et ci-devant, Condé-sur-Moselle.

En 1317, Robert, duc de Bar, donne Conflans à Hues d'Autel: depuis ce temps la terre de Conflans a toujours été reconnue comme dépendante des ducs de Bar, et par eux après 1421, des ducs de Lorraine.

Ademare de Montil (3), évêque de Metz, engagea à Edouard, comte de Bar, son château et chatellenie de Conflans en Jarnisi, pour payement de la somme de vingt-deux mille livres qu'il lui devait. Lesdites vingt-deux mille livres rachetables à perpétuité.

En 1335, Geoffroi d'Aprémont et Jean d'Aprémont, son frère, firent leur partage de ce qui leur était échu de la succession

(1) Seguiet, vol. 6, pag. 153.

(2) 1308.

(3) 1328.

de leurs père et mère, et Jean d'Apremont eut pour son partage, le château de Conflans et toutes ses appartenances, mouvant en fief de la comté de Luxembourg et d'autres seigneurs.

En 1344, l'évêque Ademare, et ses frères, s'obligent de poursuivre en cour de Rome, la confirmation des engagemens faits des chatellenies de Conflans en Jarnisi et de Condé-sur-Moselle, pour assurer à Henri, comte de Bar, les sommes prêtées par lui, audit Ademare.

En 1354, les Messins se rendirent maîtres du château de Conflans. *Chronique de saint Thiebaut, page cxxxiii. Hist. de Lorraine. Preuves.*

Le duc Jean de Calabre étant à Barcelonne, le 12 Janvier 1467 (1), donna à son fils, Jean Bâtard d'Anjou, et à ses hoirs, nés en légitime mariage, la terre et seigneurie de Conflans en Jarnisi, avec toutes ses dépendances, à condition de foi et hommage-lige, qu'il doit faire entre les mains de Jacques d'Haraucourt chevalier bailli de Nancy. Il était dès lors seigneur de l'avant-garde.

En 1473, George de Bade, évêque de Metz, céda à Charles duc de Bourgogne, la faculté de rachat réservée aux évêques de Metz, sur les chatellenies de Condé et Conflans, pour la somme de vingt mille florins du Rhin, se réservant le quart du revenu de la chatellenie de Conflans, et abandonnant audit duc de Bourgogne, les trois autres quarts dudit revenu.

Voici les noms de ceux qui doivent garder au château de Conflans : M. Robert de Raville, doit quatre mois pour ses trois maisons ; Jean de Raffey, demi-an, pour sa maison de Conflans ; de Rouvroy et de Bousseville, la garde et le charroi ; Jean de Raffey demi-an pour sa maison de Conflans, etc.

Messire Aubri de Monthéron, et Rambald de Genmey, deux ans, pour Jodreville de Bui ; André La Brie, demi-an, pour Bousseville et sa maison de Conflans ;

MM. Ozelay, demi-an pour Conflans, et le ban de Jarnisi ; Messires Nicolas de Dun, et Gerard Lempereois, l'an et jour pour Ville-sur-Aron ; messire Beaudouin de Maseris, demi-an pour sa terre de Jarnisi, et trois mois pour Hadonville ; Jean La Brie, demi-an pour le centaire de Jarnisi, etc. J'omets les autres en grand nombre, qui devaient de pareilles servitudes à Conflans.

Ceux qui doivent la garde à Conflans, sont : les trois messieurs Robert de Vatrontonville et Jean de Briey. *Idem* la dame de Négroy ; messire Anceau de Briey, messire Henri de Flavigni, messire Vautier de Jeandelise, Erard son frère, messire Alexandre de l'Isle, messire Ferri de Chambeley, madame Agnès d'Avillon, messire Philippe de Cannes, messire Raoul de Hannonville.

Dans la ville de Jarnisi, le sire d'Apremont a le tiers, en le service des hommes, et l'évêque de Metz a ses deux parts. En tous les autres services, le sire d'Apremont a le tout sans partage ; fait son doyen et son maire des hommes de l'évêque, tel qu'il lui plaît ; le maire lui doit un porc de quinze messins, et le portier, de Conflans, autant. Les amendes des terres de l'évêque, appartient au sire d'Apremont. Cela suffit pour faire voir les mœurs de ce temps-là.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne (1), contre le duc René II, Gratian d'Aguerre fut assiégée dans Conflans, par six mille hommes des gens du duc de Bourgogne ; le duc René marcha pour faire lever le siège, et invita à son secours M. de Cran, qui commandait un corps de Troupes pour le roi Louis XI. Ceseigneur ne jugea pas à propos de joindre ses troupes à celles du duc René, disant qu'il n'en avait point d'ordre du roi. Mais il fit dire aux assiégeans de lever le siège, ce qu'ils firent. *Chronique de Lorraine, tome II, Histoire de Lorraine, preuves.*

Au mois de mai (2), le Bâtard de Chamilly

(1) 1476.

(2) 1516.

(1) 1467.

au comté de Bourgogne, surprit la ville de Conflans, y ayant fait entrer un jour de marché, ses gens par huit, et par dix, au nombre d'environ six cents hommes. Ils rançonnèrent la ville à quinze cents écus, et enlevèrent tout ce qu'ils jugèrent à propos; ledit Bâtard fut ensuite ajourné au parlement de Dol, et condamné à tout rendre.

Ce ne fut qu'en 1561, le vingt-cinq février, que François de Beaucaire, évêque de Metz, céda au duc Charles III de Lorraine, les châtellenies de Conflans en Jarnisi et de Condé-sur-Moselle, déchargées de tous droits de rachat, et autres, que les évêques de Metz y voulaient prétendre; le tout sous la condition que cet abandonnement serait agréé par le pape.

La paroisse de Conflans a pour patron saint Martin; l'abbé de saint Nicolas-des-Prés de Verdun, nomme à la cure, et est décimateur pour les deux tiers, contre les jésuites du Pont-à-Mousson pour l'autre tiers; le roi est décimateur pour les deux tiers de la menue dime, et le curé pour l'autre. Le roi est seul seigneur de Conflans. Les fossés et les restes du château, aujourd'hui ruinés, sont à présent laissés à Cens. Il y a dans Conflans environ soixante-huit habitans.

CONS, ou LA GRAND-VILLE, et le prieuré dudit lieu. — Cons ou Coms, aujourd'hui La Grand-Ville, village ayant titre de Marquisat, situé sur la Chiers, lieu très-ancien, sous la châtellenie de Longwy, ayant autrefois des seigneurs de nom et d'armes, portant d'argent à cinq roses de gueule. Ce lieu répond aujourd'hui à Villers-la-Montagne, et répondait ci-devant à Etain.

Albert et Judith, comte et comtesse, fondateurs de l'abbaye de Bouzonville, donnent en 1036 (1), à l'abbaye de saint Mathias de Trèves, leurs cours de Cons et de Berrencastel, *curtes nostras in Cose vel Cons et Berencastele*.

Dès l'an 1208, Gilon de Cons (2), fut

(1) Hist. de Lor. t. 2, p. 404. Preuves.

(2) Hist. de Lor. t. 2. page CCLXXXVI.

donné pour otage par le duc Ferri II, à Thiébaud comte de Bar, pour la somme de cent marcs.

Giles de Cons, eut pour fils Jacques de Cons, qui rendit en 1218, à l'évêque de Verdun, Hatton-Château et la châtellenie de Sampigny.

Le même Jacques de Cons se déclara vassal du comte Valeran (de Limbourg) en 1217, et promit que son château de Bettange lui serait ouvert toutes et quantes fois il le requerrait; il donna pour caution de sa promesse, Théodore de Fontoy, Arnoû de Boden-Macheren, Errard de Maisenbrung, Jean d'Ottenge et Thierry de Thionville.

Il avait épousé Marie.... dont il eut... Jean de Cons, qui épousa Poince, et en eut une fille nommée Jacquette, qui épousa Renau de Neu-Chatel de Varize, père de Jean de Neu-Chatel et de Varize, qui obtint un jugement à son avantage pour Cons, et un fils nommé Bertrand de Varize, père de Marguerite de Varize, mariée à Valtrin d'Épinal, de laquelle il eut Clément d'Épinal, qui épousa Jeanne de Pouilly, et en eut Gerard d'Épinal, qui épousa Armangay, ou Ermengarde de Malberg; et il en eut deux filles, savoir: 1^o Claude, mariée à Thiébaud de Custine, Marguerite, mariée à Robert de Housse, lesquelles deux sœurs héritèrent de trois quarts dans la seigneurie de Cons, l'autre quart appartenant aux sieurs de La Haye; et depuis, Gerard de Housse, fils de Thiébaud, vendit sa part à Martin de Custine, son cousin; c'est ce que dit M. Husson Lécocquois, sous *Cons*.

En 1293, Jean Cons et sa femme, vendent au comte de Huilman, le château de Mirevaux, *Corp. de Plom. supplément tome I, part. I; page 159*.

Le samedi d'après le saint Remy, 1342, le duc Raoul vendit Cons à Gerardin de Cons pour deux mille cent florins d'or petits (1), le florin à douze gros et le louis d'or pour livre vieux gros, avec faculté de

(1) 1342, 9 avril.

rachat, pour lui et les siens pendant trois ans.

En 1495, Guillaume d'Angy, seigneur de Cons, fut fait gouverneur et prévôt de Longwy (2).

La Grand-Ville est du diocèse de Trèves, juridiction du juge des seigneurs, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Il y a dans la Grand-Ville environ quatre-vingts habitans, presque tous drapiers.

Le château d'aujourd'hui a été bâti par les Custines; l'ancien château qui était autrefois entre Cons et Montigni, a été démoli, et il n'en reste aucun vestige.

Voici un mémoire qui m'a été communiqué sur Cons la Grand-Ville.

Cons, autrement la Grand-Ville, est située à une lieue de Longwy, en tirant du côté de Longuyon, c'est un marquisat érigé depuis 1719.

Ce village est séparé en deux par la rivière de la Chiers, qui passe au midi. A cent toises plus bas, proche Montigny, village dépendant de la prévôté de Viller-la-Montagne, se trouve à la pointe d'une montagne, la place d'un ancien château ruiné appelé *Cons*, qui était environné de fossés de trois côtés, la rivière de la Chiers passant au pied de l'autre côté; par ses ruines on reconnaît que ce château était fort; on en voit encore les anciens fondemens; mais cette place est à présent en nature de bois, et de haute futaye; où était la cour dudit château, on voit une fontaine dont la source est assez considérable; les sieurs de Lamberti en font conduire les eaux dans la cour de leur château de la Grand-Ville.

Du château de Cons réuni actuellement au château de la Grand-Ville, relèvent plusieurs vassaux qui font foi et hommage au seigneur dudit Cons la Grand-Ville, pour les seigneuries qu'ils tiennent dudit château de Cons, qui sont les grand et petit Faily, Flabéville, et les seize seigneurs de Viller-la-Chèvre, qui est à un quart d'heure du château de Cons. Ce château était illustré

(2) Archive de Lorraine, Layette.

du nom de Baronie, avant l'érection du marquisat faite en 1719; et de cette baronie dépendait la Grand-Ville, Ugny, Tellancourt, les censes de Cussémont, Cumont et Praucourt, ensemble les censes de la Caure et des Convert, appartenantes aux religieux d'Orval, qui étaient juridiciales à cette ancienne baronie.

En 1718, le vingt-quatre décembre, il plut au duc Léopold, vendre au sieur Nicolas-François marquis de Lamberti et dudit Cons, les terres et seigneuries de Pierrepont, Beuveille, Doncourt et Ham, en quoi le tout puisse consister, dépendant de son domaine, ensemble ce qui pouvait aussi lui appartenir dans les seigneuries de Cons, Viller-la-Chèvre, la Grand-Ville, Ugny, Tellancourt et Cuttry, moyennant une somme de cent mille livres payée comptant. Contrat en fut passé par-devant maître Fallois, tabellion à Nancy, ledit jour par M. Lefèvre, procureur général de la chambre des comptes, en vertu d'un pouvoir à lui adressé par le duc Léopold.

Il plut au même duc, de joindre ces seigneuries et droits domaniaux, à ceux de la baronnie de Cons et à ceux de la Grand-Ville, et en ériger un marquisat.

Les patentes en furent expédiées au mois de février 1714, par lesquelles il fut permis à M. de Lamberti de créer un prévôt, procureur-fiscal, un ou plusieurs notaires et d'autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice. Permis en outre, audit sieur de Lamberti d'acquérir d'autres terres pour les joindre audit marquisat, et ne serait tenu à obtenir d'autre permission, sinon que toutes les terres qu'il pourrait acquêter, d'en faire publier le contrat d'acquisition, dans chacun des bailliages d'où dépendront ces terres acquêtées, à l'issue des audiences.

Depuis ce temps, on lui céda encore le retrait de la seigneurie de Frénois-la-Montagne, à charge de rembourser au sieur Prévôt de Ditrick, une somme de sept mille francs; il acquéta encore en 1756, la part que M. Jean Antoine, baron d'Elz, seigneur d'Ottange, avait dans la seigneurie

rie de Chenière , par indivis avec M. de Lamberti , qui est de onze portions ; sept, moyennant une somme de trente-huit mille livres.

Au mois d'avril suivant 1719 , M. Nicolas-François , marquis de Lamberti et dudit Cons la Grand-Ville , fournit son dénombrement à la chambre des comptes de Bar ; après avoir examiné tous les titres , il fut blâmé et ordonné que toutes les nominations des cures ainsi cédées dans les villages vendus , seraient dans la suite réservées au duc Léopold.

M. de Lamberti mourut en 1740.

Le château de la Grand-ville est situé presque au milieu d'un endroit élevé sur une petite éminence ; les murailles d'une hauteur extraordinaire, le haut en carreaux de pierre de taille. Le château est presque carré ; à l'extrémité du côté de Lonwy , il y a deux tours , une à chaque coin , aussi bâties en carreaux , dont l'une sert de logement au chapelain , et l'autre de prison civile et criminelle.

Au dedans du château on voit une arcade ou galerie voûtée proche la chapelle castrale ; il s'y trouve près de cent cinquante armoiries au-dessus , toutes différentes l'une de l'autre , ce qui prouve que ce château est très ancien , et appartenait à de grands seigneurs.

À côté de cette arcade est la chapelle castrale , où l'on dit une messe tous les jours. Le chapelain est nommé par le seigneur , présenté au suffragant de Trèves. Le bénéfice de cette chapelle peut valoir environ six cents livres au cours de France , assignés sur plusieurs constitutions , données par Madame Marguerite de Custine , lorsqu'elle vivait , abbesse de Bouxières , et le revenu de la location d'une maison située à Grand-ville , à la rue de Longwy ; dans ces six cents livres de revenu , le chapelain est obligé de payer annuellement à deux pauvres enfans , natifs de Grandville , à chacun soixante livres , au cours de France , pour les aider à payer leurs pensions , lorsqu'ils étudient au collège de Luxembourg.

Dans le même lieu et à la porte du château , l'abbaye de St-Hubert en Ardenne possède un prieuré assez considérable , tant en maisons , moulin , fours-bannaux , terre et prés contigus audit prieuré , qu'en bois et rivières. L'abbé qui est curé primitif , a droit de célébrer aux fêtes solennelles , et nomme à la cure en tout temps ; le curé est à portion congrue. Le prieur est seigneur foncier de la rue Chacorelle. Ceux qui vendent des biens , sont obligés de payer le droit de lots et vente , qui est l'omze , et à lui appartient la totalité des dimes du ban. La principale porte et entrée du château et dudit prieuré appartient à l'abbaye de saint Hubert ; le prieuré est desservi par un religieux de cette abbaye , qui en est administrateur.

V CONTREXÉVILLE. — Contrexéville est un village du diocèse de Toul , situé dans le bailliage de Darney , à la source de la Verre ou Vair , à quatre lieues de Neufchâteau , à trois de Darney , et à une lieue de Bulgnéville. La paroisse a saint Evre pour patron. Le prieur de Relanges nomme à la cure. Décimateurs , le curé pour le tiers de la grosse et menue dime ; les religieux de Pareid et de Flabémont ont les deux autres tiers. Seigneur , M. le comte Dessalles ; cour souveraine de Lorraine. Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de consolation , dont M. l'évêque de Toul est collateur. Elle est chargée de quinze messes. Le poulié de Caillier donne un tiers de la dime aux seigneurs de Dombàle.

On trouve un titre de 1276 (1) , le dimanche après la S. Remi , par lequel Hugues chevalier de Dampierre déclare qu'encore que le duc Ferri lui ait permis de vendre Contrexéville , néanmoins après ladite vente il restera toujours son hommelige , à cause de Vitel et de Dombrot. Scellé du sceau de Richard de Dampierre son frère , deux barbeaux qui se regardent , posés en long.

(1) Archives de Lorr. Layette Princes de Vaudémont.

Ce qui rend Contrexéville plus recommandable, sont les eaux minérales qui s'y trouvent, et dont l'efficacité pour la guérison de plusieurs maladies a été éprouvée avec succès depuis quelques années. Contrexéville par sa situation, forme une espèce de vallon, commandé par deux montagnes, couvertes d'une terre de même nature que tout le finage. L'une de ces montagnes est au couchant, l'autre est au midi. Des anciens du lieu prétendent qu'elles renferment du cuivre.

Vers le milieu du village, au pied d'une maison, sort une source abondante, qui donne naissance à la rivière de Verre, laquelle se partage en deux branches. L'une coule au pied de la montagne qui est au couchant; l'autre traverse le village qui est au midi, et reçoit les eaux de plusieurs fontaines, en sorte que depuis la source de cette rivière, qui coule à l'orient, Contrexéville est une presqu'île, environnée d'eau de part et d'autre. C'est au centre de cette île, au milieu d'un jardin-verger, que se trouve au couchant du village la fontaine minérale qui est éloignée de l'une et de l'autre montagne d'environ 80 toises.

Son bassin a huit pieds de diamètre. Il est d'une figure angulaire. L'eau sort avec abondance de l'angle qui est au midi. Elle coule avec précipitation de l'autre angle, qui est à l'orient. Le fond du bassin est une terre glaise, de couleur d'ardoise, et d'une odeur bitumineuse ou sulfureuse, et comme approchant de l'odeur de la poudre à canon. De cette glaise dissoute dans l'eau ordinaire, il s'en échappe bientôt une huile blanche qui nage à la surface. Les plantes qui environnent les sources sont considérablement chargées de rouille ocrée.

M. Bagard, premier médecin ordinaire du roi de Pologne, président et doyen du collège royal des médecins de Nancy, s'est appliqué avec beaucoup de soin à examiner les substances qui constituent essentiellement la nature des eaux minérales de Contrexéville. Il a employé pour cela les procédés de l'évaporation, de la distillation, et les mélanges de différens corps

avec ces eaux, en observant exactement les phénomènes qui se sont offerts, qui se sont succédés, et qu'il a réitérés dans tous les cas, pour constater les faits par des opérations répétées.

Ce savant médecin, après bien des expériences, a reconnu qu'elles contiennent un sel acide particulier, et une petite portion de sel alkali minéral volatil, unis et liés avec une substance bitumineuse et une substance savonneuse; qu'elles contiennent un léger safran de mars, qui se tient aisément en dissolution dans ce liquide. Il résulte encore que le bitume qu'elles renferment, est de la nature du pétrole blanc; son odeur le manifeste: enfin qu'il est difficile d'en extraire lessels qui lui sont unis.

Quant aux vertus des eaux de Contrexéville, M. Bagard nous apprend que ces eaux en général sont très favorables aux maladies des nerfs, par l'action de leurs parties pétroliques, balsamiques et savonneuses. Par la même raison elles détergent et consolident les ulcérations internes et externes. Il ajoute qu'elles sont utiles pour prévenir les retours de la goutte en rétablissant la souplesse des nerfs et des parties membraneuses, desséchées par l'humour de cette maladie; qu'elles sont surtout souveraines dans les maladies des reins, des uretères, de la vessie et de l'urètre; telles que la pierre, la gravelle, les glaires, les suppurations, les ulcères de ces parties, et les carnosités de l'urètre. Il rapporte ensuite des exemples de guérison de ces sortes de maladies, mais notamment de la pierre et de la gravelle.

Un garçon de Contrexéville, âgé de quatorze ans, qui jettait tous les jours des pierres grosses comme des pois et quelquefois comme des lentilles, a été parfaitement soulagé de ses douleurs, et entièrement guéri de sa maladie par les eaux de Contrexéville, et n'en a eu aucun ressentiment depuis douze ans. Un nommé Joseph Hilaire du même village, âgé de vingt ans, a jetté trois pierres, grosses chacune comme une fève, pendant qu'il but les eaux, et fut guéri en 1755. Dans la même année une fille de

la. Bonillie proche Crainviller, tourmentée des douleurs de la gravelle, a été parfaitement guérie par l'usage de ces eaux. M. Bagard rapporte encore d'autres exemples de la vertu de ces eaux dans un mémoire lu dans la séance publique de la société royale des sciences et des arts de Nancy, le 10 janvier 1760. C'est de ce savant et curieux mémoire que nous avons tiré tout ce que nous avons dit des eaux minérales de Contrexéville.

CONTRISSON.—Contrisson, village du diocèse de Toul, Barrois mouvant, situé entre l'Ornain et la Saulx, à trois lieues de Bar, bailliage de la même ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. M. Colin de Contrisson a la justice moyenne et basse sur ses sujets. La paroisse a pour patron saint Quentin. L'abbé de Jendeures nomme à la cure, qui est régulière, possédée par un chanoine régulier prémontré. Décimateurs, l'abbaye de Jendeures pour un tiers, le chapitre de S. Maxe de Bar pour un dix-huitième, M. de Contrisson pour sept trente-sixièmes, le chapitre de saint Pierre pour un neuvième, le curé de Mognéville pour un trente-sixième, et MM. Chanot et le Vasseur. avec mademoiselle de Thionville, pour un trente-sixième; le curé a les noales. Il y a environ cent trente-cinq habitans.

V CORCIEUX.—Corcieux, *Curricula*, gros bourg, dont la paroisse a pour patron la Sainte Vierge en son Assomption, les dames de Remiremont ont la collation de la cure, qui est au concours dans les mois réservés au pape. La grosse dime appartient pour la moitié au chapitre de Remiremont, contre le curé pour l'autre moitié, avec la totalité de la menue dime. Le Bouvrot du curé consiste en deux ou trois fauchées de prés, et sept jours de terre. Chaque moulin du ban de Corcieux, doit au curé un pain le lendemain de Noël; le marguillier lui doit vingt-huit livres de beurre, deux chapons, deux pains blancs, deux pintes de vin, et le curé est obligé de lui donner à diner.

Gérard-mer, est annexe de Corcieux. Les habitans de Gérard-mer doivent au

curé de Corcieux, quarante livres de beurre et douze fromages. J'ai fait ailleurs un article de Gérard-mer.

Gerbépol est aussi annexe de Corcieux, d'où dépendent environ quarante censes ou fermes, et huit ou dix hameaux. La Houssière et Martinpré, dépendent aussi de la paroisse de Corcieux.

Il y a une belle maison seigneuriale, appartenant à un gentilhomme nommé M. de Fléville.

J'ai remarqué dans la paroisse, sur un des vitraux à droite, le portrait de M. Laurent Pillard, ou *Pilladins*, chanoine de saint Diez, auteur du poème de la guerre des paysans, intitulé *Rusticiados*, sous le règne du bon duc Antoine, en 1525. Laurent Pillard était chanoine de St-Diez, et curé de Corcieux, selon l'abus de ce temps là.

En 1312, le duc Ferri IV, donne pour douaire à Isabelle d'Autriche, son épouse, Corcieux, Anould, et le château de Spitzemberg.

CORNY.—Corny, *Corneium*, village du diocèse de Metz, près la Moselle, sur le chemin de Pont-à-Mousson à Metz, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy, juridiction du juge-garde des seigneurs. La paroisse a pour patron saint Martin; l'abbesse de sainte Marie de Metz, nomme à la cure, et perçoit toute la grosse dime; le curé a la menue et les noales. Il y a dans Corny, deux cent trente-sept ou deux cent trente-huit habitans. On y voit une espèce de château ou maison forte, qui a assez d'apparence. Corny est voisin de Joui aux Arches.

En 1262, Henri comte de Salm, et Henri comte de Vaudémont, reconnaissent que Henri de Blémont a donné à Thiébaud comte de Bar, le fief de Corny, celui Joui, tenu par Philippe de Ragecourt, et celui de Marly, tenu par Mathieu de la Chambre.

En 1263, Thiébaud, comte de Bar, en reconnaissance de ce que Henri de Blémont lui a cédé les fiefs de Corny, Joui et Marly, promet donner à Henri de Salm, tout ce qu'il a en fief de Ragecourt.

En 1528 et 1534, Renaud de Rage-

court, reprend du duc de Lorraine, la moitié en la seigneurie de Corny.

En 1411, Jean de Ragecourt vend au duc de Lorraine, deux parts en la moitié de Corny.

En 1535, Philippe de Ragecourt reprend du duc de Lorraine, la moitié en la seigneurie de Corny.

En 1575, Nicolas de Ragecourt fait les mêmes reprises ; item en 1614.

M. Héré, directeur général des bâtimens du roi Stanislas, est actuellement seigneur de Corny.

LE COSNÉ, rivière. — La petite rivière du Cosné commence au village de *Cosne*, ban d'Uxegney, à trois lieues de Mirecourt. Elle passe à la manufacture de Bains, reçoit le Baignerot, coule ensuite entre Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte, et se jette dans la Saône, deux lieues au-dessous de Châtillon.

COURCELLES-AUX-BOIS, et autres Courcelles. — Il y a en Lorraine et ailleurs plusieurs villages du nom de Courcelles ; ce nom vient de *Curtis*, cour, *curtioula*, petite cour, courcelle. Nous connaissons Courcelle, village à deux lieues de Neuf-château, diocèse de Toul.

Courcelle, du comté de Vaudémont, diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy ; patron saint Nicolas ; collateur l'abbé de saint Mihiel ; décimateurs les religieux de saint Mihiel pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Il y a dans la paroisse trois chapelles, 1^o celle de la sainte Trinité, fondée en 1509, par Nicolas Caloué, curé du lieu, à la collation de la famille des Pelletier de Fécocourt.

2^o. La chapelle de *Notre-Dame de Piété*, dite des sept coups ; 3^o de *Notre-Dame*, fondée par Nicolas Mathieu, prêtre, en 1547.

Blémosey, dépend de Gourcelles ; il y a une chapelle fondée en 1595, par Jean et François Thomas.

Courcelle-sur-Aire, village sur la rivière d'Aire, diocèse de Verdun ; ban de Chaumont, office, recette, prévôté, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parle-

ment de Paris. La paroisse a pour patron sainte Agathe ; collateurs, les religieux de l'Isle en Barrois, qui sont aussi décimateurs avec l'abbaye de saint Paul de Verdun. Il y a vingt-neuf ou trente habitans dans Courcelle-sur-Aire.

Courcelle-les-Chaussy, village du haut chemin.

Courcelles-sur-Niede, village du Sanhoy.

Courcelles-aux-Bois, village situé dans les bois, entre Sampigni, au couchant, et Kœurs à l'orient ; au couchant de saint Mihiel, dont il est distant d'environ trois lieues. Courcelles-aux-Bois est du diocèse de Toul, office, recette et bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur haut justicier ; la paroisse a pour patron sainte Simplicie, ou saint Sulpice ; le provincial des Minimes nomme à la cure. Il y a vingt-quatre ou vingt-cinq habitans.

La cure de Courcelles fut unie au couvent de sainte Lucie, par le pape Léon X. Auparavant sainte Lucie était un oratoire, ou une espèce de prieuré, desservi par quatre chapelains.

Depuis l'introduction des minimes, ils sont chargés de la desserte de cet oratoire, et les dimes de la cure de Courcelles-aux-Bois, sont partagés entre le curé du lieu, les bénédictins de saint Mihiel, et les chapelains des chapelles de saint Eloy de saint Mihiel. Les seigneurs de Sampigni et de Kœurs, y ont la moyenne et basse justice.

COURCELLES-LES-CHAUSSY. — Courcelles-les-Chaussy, village du diocèse de Metz, traversé par la route de Metz à S. Avold. C'est un lieu d'étape pour les troupes ; à quatre lieues de Metz, deux de Raville et cinq de S. Avold. La Nied passe sur le ban de ce village.

Le roi Charles IX, étant à Metz, donna un édit le mercredi saint, 6 avril 1569 (1) par lequel il défendait dans cette ville tout autre exercice de religion que celui de la catholique. Les protestans se donnèrent de grands mouvemens pour faire ré-

(1) Meurisse, hist. de la naissance et décad. de l'hérésie, t. II, pag. 334.

voquer, ou du moins modérer cet édit ; mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut d'avoir la permission de faire leurs baptêmes et leurs mariages au village de Courcelles-les-Chaussy, permettant Sa Majesté au ministre du lieu, nommé Nicole, d'y demeurer, et d'y faire les baptêmes, et mariages seulement ; avec défense, sous peine de la vie, d'y prêcher, d'y faire la cène, ou aucun autre exercice de la religion prétendue réformée, et que même pour les mariages et les baptêmes, on ne se trouverait jamais ensemble plus de dix personnes.

Les protestans de Metz se remuèrent encore en 1570 et 1571 (1), et à force de sollicitations, ils obtinrent un décret le 25 avril 1571 qui leur accordait sans limitation le libre exercice de leur religion au village de Courcelles. Mais le cardinal de Guise, évêque de Metz et les trois états de la ville, ayant de leur côté envoyé une députatiou en cour, ce décret fut révoqué par une lettre du roi ; datée du 10 mai 1571.

COURLOUVE.—Courlouve, lieu fameux dans l'histoire de Verdun ; c'était une tour d'une grosseur, d'une hauteur et d'une force extraordinaire, qui fut bâtie dans l'endroit le plus élevé de la ville de Verdun, par Renaud, comte de Bar, vers l'an 1129.

Ursion, élu évêque de Verdun en cette même année, étant allé à la cour de Lothaire II (2), pour obtenir la confirmation de son élection, Renaud, comte de Bar, profita de son absence, pour construire la tour dont nous parlons, et qui fut nommée *Courlouve*, comme l'on dirait *la Tour-lou-voué*, la tour du Voué, parce que le comte de Bar, étoit voué ou défenseur de la ville et comté de Verdun, et qu'il avait formé le dessein par le moyen de cette tour de s'en rendre maître absolu.

Il fit entrer dans la ville grand nombre de maçons et d'autres ouvriers, fit abattre tous les arbres du jardin de l'évêché, et commença à bâtir cette tour dont nous

parlons ici (1). Elle étoit environnée de bâtimens pour loger les soldats qui la devoient défendre, et d'une muraille, qui en empêchait les approches ; on n'y pouvait entrer que par une seule porte, élevée au-dessus du rez-de-chaussée, où l'on montait par une échelle, elle étoit fermée d'une porte de fer qui se fermoit d'elle-même en dedans. La tour étant achevée, la garnison commença à piller les maisons des chanoines et des bourgeois qui ne voulurent pas leur accorder tout ce qu'ils demandoient.

Le comte de Bar forma même le dessein de se saisir de la personne de l'évêque Ursion (2), lorsqu'il retournerait à Verdun. Il mit pour cela de ses gens en embuscade sur le chemin. Ursion en étant informé se sauva, et se retira à Reims, d'où il ne revint pas à Verdun.

Alberon de Chiny, qui lui succéda dans l'évêché, résolut de s'affranchir de la tyrannie du comte de Bar. Il employa d'abord les prières, les sollicitations et ce que la religion a de plus sacré pour le fléchir ; il fit agir Mathieu, légat du saint siège, pour forcer le comte à rendre la liberté à son église ; tout cela fut inutile ; Renaud demeura inflexible. Il ne restait à Alberon que la voie de se rendre maître de la tour par force ou par artifice : il concerta la chose avec Albert de Mercy, prancier de son église ; ils firent venir secrètement à l'évêché un soldat de la garnison de la tour, à qui ils promirent une somme d'argent, s'il vouloit faire ce qu'ils lui diraient.

Il le promit, et le jour de la Pentecôte, ce soldat engagea tous ses camarades à descendre dans la basse cour, pour s'y divertir et y jouer. Lorsqu'il les vit échauffés au jeu, tout d'un coup il feignit d'être fâché d'un mauvais coup de dez qu'il avait fait, et remontant précipitamment à la porte de fer, qui étoit la seule par où l'on pouvait entrer et sortir, il la ferma de manière qu'il étoit impossible de l'ouvrir par dehors. Il monta aussitôt au haut de la

(1) Ibidem, pag. 348.

(2) Histoire de Verdun, pag. 377.

(1) Alberic ad ann. 1129.

(2) Id. p. 241, et sequentes.

tour, et montra un linge blanc, qui était le signal dont il était convenu avec l'évêque Alberon.

Celui-ci aussitôt fait sonner le tocsin, et assemble son clergé et son peuple en armes, les ayant prévenus auparavant; ils attaquent la garnison désarmée, et la forcent de se rendre prisonnière à la discrétion de l'évêque, qui se vit par ce moyen maître de la redoutable tour. Le comte de Bar en fut bientôt informé; il rassembla promptement ses troupes et marcha contre la ville de Verdun. Mais l'évêque ne jugea pas à propos de se commettre à un combat avec ses troupes. Il se renferma dans la ville, et le comte cantonna ses troupes dans trois châteaux du voisinage; il se posta à Ambly, Hugues son fils à Vatronville, et Hély son principal capitaine, à Rosat, d'où ils commencèrent à faire des courses dans tout le pays Verdunois.

L'évêque Alberon attaqua d'abord Rosat, s'en rendit maître, le brûla, prit les soldats prisonniers, et les fit conduire à Verdun dans la tour de Courlouve, dont Hély avait été le principal auteur. Le comte de Bar rassembla ses troupes et celles de ses alliés, et marcha contre la ville de Verdun. Mais ils furent saisis d'une terreur divine en approchant de la ville, voyant, ou croyant voir une lumière extraordinaire sur la toiture de la cathédrale, et déclarèrent au comte, qu'ils ne voulaient pas combattre contre la mère de Dieu, qui protégerait si visiblement cette église.

En même temps l'évêque fit abattre la tour de Courlouve, qui était la première cause de la guerre. La chose fut exécutée avec une diligence et une ardeur extraordinaire; après quoi le comte de Bar ne songea plus qu'à faire la paix avec l'évêque de Verdun. Elle se fit par la médiation d'Etienne de Bar, évêque de Metz, frère du comte de Bar, qui renonça à ses prétentions sur la seigneurie de la ville et du comté de Verdun, se contentant de la seule qualité de voué, ou de défenseur.

COUSANCES-LES-COUSANCELLES.

— Cousances-les-Cousancelles, village de Bar, peut-être *Curtis Custiliaca* sita in

Pago Barrense, dénommée dans la chartre du comte Vulfoade pour la fondation de Saint-Mihiel en 709 (1). Le pape Pascal II, en 1106, la nomme *Custiviacum* ou *Custiniacum*. Il y a deux villages de *Cousances* dans le Barrois, le premier nommé *Cousances* au diocèse de Châlons, avec titre de comté et de prévôté. Office, recette et bailliage de Bar. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Mémie; patron, l'abbé de Saint-Urbain. Il y a un fief nommé *l'Isle sous Cousances*.

Le second village du nom de *Cousances* est nommé *Cousances-aux-Bois*, annexe de Triconville, diocèse de Toul. Office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patronne, la Sainte-Vierge; les dames de St.-Maur partagent les dîmes avec le curé.

Cousancelles est annexe de *Cousances-aux-Bois*, diocèse de Châlons, recette et bailliage de Bar.

Cousances-les-Cousancelles, village du Barrois mouvant, diocèse de Châlons, à quatre lieues de Bar, deux de St.-Dizier; érigé en baronnie les 2 juin 1712 et 21 janvier 1713, et en comté, le premier mars 1745. Il y a auprès de ce lieu la maison forte et seigneurie de *l'Isle-sous-Cousances*. Bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Mémie. L'abbé de St.-Urbain nomme à la cure, et est décimateur avec le seigneur. Il y a environ cent cinquante habitans, un château à M. Vyard, et une maison-fief aux héritiers de M. de Saint-Vincent.

La terre de *Cousances* (2) a été autrefois possédée par une maison de même nom, aujourd'hui éteinte, qui avait pour armoiries un cœur surmonté d'un lion passant. Miles Goignonce de *Cousances* reprit en 1277, la seigneurie de *Cousances* de Thiebaut comte de Bar. Errard de *Cousances*, chevalier en fit de même en 1332. Il nomme dans l'acte de reprise ses vassaux, qui

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 266.

(2) Archiv. de Lorr., Layette, Bar, Nicey, S. Hilaire, etc.

sont Guiot de Settainville, Husson de Cousances frère dudit Errard, Jean de Neuville, dame Agnès de Manheron, etc. En 1339, Husson de Cousances, reprend de Henri comte de Bar, le quart du moulin de Cousances, qu'il a acquis d'Oudard de Cousances chanoine de Bar. Henri comte de Bar, confirme en 1342, l'acquisition faite par Jacquemin de Cousances, de plusieurs héritages sis au dit lieu, d'Oudard de Cousances. Jean de Cousances fils de Husson, reprend du comte de Bar, ce qu'il a à Cousances en 1364.

Cousancelles, village annexe de Cousances, à une lieue d'Ancerville. Il y a dans ce lieu une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son assomption. Les décimateurs sont le chapitre de Joinville et le curé de Cousances. Il y a environ quarante habitans.

V **COUSSEY.** — Coussey, village ou bourg avec titre de baronnie, situé sur la Meuse, à une lieue de la ville de Neuf-Château, et à distance à peu près égale de Brixel-aux-Chanoines; du diocèse de Toul, doyenné de Neuf-Château, en latin *Coxeium* ou *Cosseium*. L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame en son assomption; l'abbé de saint Mansuy est patron de la cure, qui est sujette au concours; bailliage de Neuf-Château, cour souveraine de Nancy. Le plus ancien monument de ce pays qui soit venu à ma connaissance, où il soit parlé de Coussey (1), est une bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, où il confirme les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel: il y nomme, *in Cussiaco alodium cum servis et ancillis.*

Mais depuis le 13^e siècle, Coussey est devenu plus célèbre par la demeure de quelques princes de la maison de Lorraine, ou du moins par leur possession de Coussey; car le prince Mathieu de Lorraine, fils du duc Mathieu I^{er}, mort en 1176, fut père de Renaud ou de Renard de Coussey. Celui-ci en 1258, reconnaît avoir vendu à Mathieu II duc de Lorraine, tout ce qu'il

avait au ban et finage de Coussey, du consentement de sa femme et de ses héritiers; il reconnaît aussi avoir reçu dudit duc, en foi et hommage, la moitié du péage et la moitié de la pêche dudit Coussey, et le droit d'y bâtir fours et moulins, et s'en reconnaît son homme-lige (1). Le même Mathieu de Lorraine, seigneur de Coussey en 1276, reconnaît qu'il ne peut reprendre la maison de saint Remi, que du duc de Lorraine.

En 1266, Mahen de Coussey, chevalier, reconnaît que ni lui ni ses hoirs, ne peuvent reprendre la maison qu'on dit de saint Remi, d'aucun autre, que du duc de Lorraine; et que s'il la reprenait d'autre seigneur, il l'abandonnerait pour toujours audit duc de Lorraine.

Quelques années après, et en 1277, Ferri, *clerc de Coussey*, c'est-à-dire, destiné à l'état ecclésiastique, de la famille des seigneurs de Coussey, et fils de Renard ou Renaud de Coussey reconnaît avoir vendu au prieur de Saint-Jacques-au-Mont, prieuré près Chatenoy, pour telle rente de blé et de gerbes qu'il avait sur les prés dudit prieuré, qui tient au finage de Coussey, en l'ère qu'on dit à la Voivre, moyennant la somme de 60 sols de fort, sous la garantie de Ferri, sire du châtelet, au mois de décembre 1277.

Il paraît que tous ces seigneurs étaient princes de la maison de Lorraine, de même que *Vautier de Coussey*, qui accompagne Ferri de Lorraine et ses hoirs, en ce qu'il peut avoir à Coussey, et reconnaît qu'il ne peut rien acquérir, que le duc et ses hoirs n'y aient la moitié desdits acquets. Fait en 1278.

En 1288, Mahen de Coussey, chevalier, reconnaît qu'il est homme-lige du duc de Lorraine, et a repris de lui tout ce qu'il possède au ban d'Épinal.

En 1333 (2), au mois d'octobre, Philippe de Valois, roi de France, sur les remontrances du duc Raoul, et sur le rap-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 522.

(1) 1276.

(2) Archiv. de Lorr., Layette, Neuf-Château.

port du bailli de Chaumont, révoque le droit de protection et de sauve-garde qu'il avait établi à Foriville, Mont, Rave, Brancourt, Coussey, Sauxures, Outrecourt, Dombrot, Senonges, Martinville, etc.

Depuis plusieurs siècles, la seigneurie de Coussey est passée à des seigneurs particuliers ; elle appartient aujourd'hui à la maison de MM. l'Abbé, et fut érigée en comté, le 17 août 1725, en faveur de M. Simon Melchior l'Abbé, maître aux requêtes, dont les enfans la possèdent aujourd'hui.

COUVONGE.— Couvonge, *Cupedonia*, cette terre fut acquise à l'église de Toul, par l'évêque Garibalde, qu'on croit être fils de Vulfoade, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, lequel vivait en 706 et est mort vers l'an 735.

Couvonge est situé sur la rivière de Saulx, diocèse de Toul. Seigneur, M. le marquis de Casteja, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Toul et de Saint-Dizier. La justice est exercée par son juge-garde. Office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Brice.

Le chapitre de Ligni nomme à la cure. Décimateur, le seigneur du lieu pour les deux tiers, le curé pour l'autre, et seul pour la dime de vin et les noales. Il y a cinquante-neuf ou soixante habitans.

Il y a aussi un château magnifique appartenant aux seigneurs, et dans le château, une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge en sa nativité. Le seigneur en est collateur. Revenu, deux muids de blé, un muid d'avoine et vingt francs barrois ; elle est chargée par la fondation de trois messes par semaine.

La terre de Couvonge fut érigée en comté en faveur d'Eugène de Rouerke et de Catherine de Beauvau, veuve de Charles de Stainville, comte de Couvonge, par patentes du 15 avril 1727. Elle porte tiercé en face, au premier de gueules au sanglier passant d'or armé d'azur, les dé-

fensés d'argent. Au second de même, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or. Au troisième à la croix ancrée d'or.

CRAINCOURT.— Craincourt, village sur la rivière de Seille, fief dépendant autrefois du marquisat de Nomeny, dont il n'est distant que d'un quart de lieue ; diocèse de Metz ; cour souveraine de Nancy ; office, recette, prévôté et bailliage de Pont-à-Mousson. Le roi en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier. Les chanoines de Saint-Dié sont collateurs de la cure, et décimateurs. Il y a une maison forte, qui est du Barrois non-mouvant.

La maison de Craincourt ancienne chevalerie de nom et d'armes, est à présent éteinte ; elle portait d'argent à deux lions de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.

George de Craincourt, écuyer, fit la guerre aux Messins en 1456 (1) : ce seigneur avait sa retraite au châtelet, près de Neuf-Château en Lorraine. Ceux de Metz envoyèrent du monde jusqu'à La Mothe, pour tâcher d'enlever Craincourt, mais leur tentative fut inutile. Ils conclurent la paix aux mois d'octobre suivant 1457, et Craincourt promit de remettre en liberté tous les prisonniers qui étaient entre ses mains.

Robert de Craincourt qui fut le dernier mâle de cette maison, épousa en 1546, Marguerite de Jussy en Bourgogne, dont il n'eut que deux filles ; la première fut dame à Craincourt, et épousa Claude de Rosière, la seconde épousa N. de Montreuil, et en secondes noces, Jean Perul Basque, capitaine de la garde. Craincourt est aujourd'hui possédé par N. Desarmoises.

CRAON.— Craon, village à une lieue de Lunéville vers l'orient, sur la petite rivière de Vezouze, nommé ci-devant *Haddonviller*, érigé en marquisat en 1712, en faveur de M. le prince de Craon, autrement Marc de Beauvau, en mémoire de la ville

(2) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 939 et ccxxii.

de Craon ou Cran en Anjou, en latin *Credo* ou *Credonium*, située vers les limites de la Bretagne et du Maine, sur la petite rivière de London. Cette seigneurie fut autrefois possédée par les ancêtres de M. de Beauvau ; elle est remarquable par une bataille qui s'y donna du temps des guerres avec les anglais, et par un prieuré conventuel de saint Benoit. Elle est à dix lieues d'Angers ; son territoire s'appelle le *Craonnois*.

Quant à Craon en Lorraine, anciennement *Hadonviller*, c'est un village assez connu dans l'histoire de ce pays ; il est situé sur la Vezouze à une lieue de Lunéville, avec une fort belle maison ou château, bâti par M. le prince de Craon, et cédé à M^{me} sa fille, en considération de son mariage en 1721, avec M. le prince de Lixin. L'église de ce lieu est dédiée à saint Léger. Collateur, le seigneur du lieu, décimateur, le curé pour le tout. Cour souveraine de Lorraine, bailliage de Lunéville. Seigneur, M. le prince de Craon.

Le duc René II, arrivant d'Allemagne avec les Suisses qui venaient à son secours, arriva à Hadonviller le jeudi 3 de janvier 1475, et le lendemain il se saisit de saint Nicolas, et en chassa les Bourguignons de l'armée du duc Charles le Hardy.

Il y a à Craon la chapelle de saint Claude, fondée vers 1545, le 9 avril, par le sieur Claude Thiriet, curé du lieu. Collateurs ses héritiers ; charge, une messe par semaine, et une messe haute le jour du patron.

CREHANGES. — Crehanges en allemand *Chrichengen* (1), est une petite ville avec un château, qui a été long-temps une seigneurie ou baronnie libre, dont les seigneurs avaient pour armes d'argent à la face, écartelé de gueules à la croix ancrée d'or.

L'origine de ces seigneurs est peu connue, et la maison de Créhanges, ou du moins la ligne directe, est éteinte : Voici

ce que je trouve de la généalogie de cette maison.

1. Jean I, seigneur de Créhanges, épousa la fille de Jean, seigneur de Forbach,

2. Jean II, épousa Hermengarde, fille d'Arnoù seigneur de Putelange, et c'est par ce mariage que la seigneurie de Putelange vint à la maison de Créhanges.

3. Jean III, mort à la guerre en 1432, épousa Elisabeth fille de Philippe de Daun de Falkestein, mort en 1484,

4. Jean IV, du nom, né posthume, baron de Créhanges et de Putelange, épousa Marguerite fille de Frédéric, baron de Beaucourt.

5. Jean V, épousa Hermengarde, fille de Jean, Baron de Raville.

6. Varic épousa Antoinette, fille de Thomas Rhingrave.

7. Christophe qui a servi le duc de Lorraine, épousa Antoinette de la maison de Bayer de Poppart.

8. Lothaire épousa Anne-Madelaine, fille de Jean Renard, comte de Hanau, en 1625.

9. François Ernest, épousa Marie-Elisabeth fille de Hugues, comte de Mont-Fort.

10. Maximilien-Philippe Ernest, dit Villaume, qui est le dernier de sa maison mort au mois de septembre 1697.

On voit par-là les alliances de la maison de Créhanges, avec les maisons de Putelange, de Daun, des Rhingraves et de Hanau.

La maison de Créhanges était autrefois fort puissante ; elle avait, dit-on, jusqu'à dix-sept châteaux forts, avec ponts-levis ; on lui comptait jusqu'à quarante seigneuries. Mais cette maison s'étant partagée, et la branche aînée, qui était celle de Créhanges, ayant embrassé le calvinisme, et la branche cadette, qui est celle de château Brehain, étant demeurée catholique, cette désunion a causé la distraction des grands biens de cette maison, et par conséquent, son affaiblissement.

Le comte *Urit Ronkel*, calviniste, ré-

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 166.

sidant aujourd'hui à Direndorf, environ à six lieues de Coblens, ayant épousé la fille héritière de la comtesse Dorothee de Créhanges, issue de la maison d'*Ostfrise*, jouit actuellement du comté de Créhanges.

On connaît trois lieux du nom de Créhanges. I^o Le comté de Créhanges, dont le chef-lieu est situé près de Fauquemont, à peu près à distance égale de Putelange, de Morhange et de saint Avold.

II^o Dans le pays de Luxembourg, un *Putelange - Créhanges*, qui appartenait autrefois aux comtes de Créhanges.

III^o Un Créhanges-Putelange, vers Sare-Louis et Sarbruck.

Mais la maison de Créhanges n'a rien du tout à Putelange sur la route de Sar-guemines.

Les seigneurs de la maison de Créhanges en 1680, reconnurent devant la chambre royale de Metz, qu'eux et leurs ancêtres, avaient tenu les seigneuries de *Beaucourt*, *Putelange*, *Raville*, *Helfedange*, *Tettingen* et *Tallingen*, en fief de l'église de Metz; mais que pour leur baronnie, aujourd'hui comté de *Créhanges*, elle ne relevait que de l'empire.

En effet les seigneurs de Créhanges furent mis sous le cercle du Haut-Rhin, dès la première institution de ce cercle, et ils furent reconnus comme immédiats par le duc de Lorraine, et même par le roi Henri IV, comme protecteur de l'évêché de Metz.

Louis XIV, ne voulut point au commencement approuver les entreprises du parlement de Metz; et même les officiers de la cour de l'évêché à Vic, où présidait le chancelier de l'évêque, y donnèrent un certificat le vingt-sept octobre 1651, portant que Créhanges était terre d'empire, du cercle du Haut-Rhin, et qu'il n'était ni fief, ni franc-aleu de l'évêché, mais qu'il en était indépendant.

Ce qui n'empêcha pas qu'en 1680, la chambre de Metz, ne jugeât que Créhanges serait réuni comme franc-aleu de l'évêché

de Metz; que Louis de Créhanges (1), reconnaîtrait l'évêque pour seigneur de fief, et le roi pour souverain; mais cet arrêt de Metz, a été cassé, comme tous les autres, par le quatrième article du traité de Risvic, confirmé par ceux de Rastat et de Bade.

Les seigneurs de Créhanges ont été mis au nombre des comtes d'empire du Bas-Rhin, l'an 1617, par l'empereur Mathias, n'étant auparavant que barons, et ils ont été établis dans leurs anciens états par les traités de paix.

En 1677 (2), le maréchal de Crequi, en se retirant vers Metz, avait laissé dans le château de Créhanges, soixante hommes en garnison; le duc de Lorraine, Charles V, les fit attaquer, et ils se rendirent prisonniers de guerre.

CREPEI ET GERMINI. — Crepei, *Crepiacum*, est la mère église de *Germini*, *Germiniacus*, ou *Grimaldi Vicus*, ou *Grimaldi Vicinum*.

Crepei, village de Lorraine, diocèse de Toul, situé à quatre lieues de Nancy; l'église est dédiée à la nativité de Notre-Dame. Collateur, l'abbé de saint Evre; décimateur, le curé pour un tiers dans les grosses et menues dîmes, l'abbé de St.-Evre pour les deux autres tiers. Seigneur, l'abbé de St.-Evre, bailliage et cour souveraine de Nancy.

Quelques-uns avaient soupçonné que *Crepei* pouvait être *Stirpiacum*, *Estrepi*, maison royale connue dans les anciens monumens du pays, aujourd'hui entièrement inconnue, mais le nom de *Crepei*, *Crepiacum*, se trouve dans de très-anciennes chartres, et jamais n'est désigné sous le nom de *Stirpiacum*. Voyez ce que je dis sur *Estrepi*, *Stirpiacus*.

Les chapelles de Saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, fondées dans l'église de Crepei, sont unies; le revenu est de douze écus.

(1) Apparemment Jean Louis mort en 1681, le dernier de sa race; il était fils de Louis-Philippe Rhingrave.

(2) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 823.

viller, baillif de St.-Mihiel, acheta la moitié de la seigneurie de Creuë, du même Regnier, et ensuite l'autre moitié de ses fils, Pierre et Guillaume de Creuë. Après la mort de Gérard d'Aviller, la terre de Creuë fut cédée en vertu d'un traité de partage fait en 1561, entre les héritiers dudit M. d'Aviller, à M. François de Choiseuil, sieur de Montigny-le-Comte, baron de Clémont. Jean du Châtelet, seigneur de Châtillon en Vosge, fit, en 1585, ses reprises de la terre de Creuë, à cause de dame de Choiseuil, sa femme. Il est dit dans les lettres de reprise que de la seigneurie de Creuë est mouvante en plein fief la terre de Neuville en Verdunois.

On fit annoncer dans la clef du cabinet du mois de décembre 1753, qu'on renouvelerait le 8 janvier de l'année suivante une foire, qui se tenait anciennement à Creuë, dans laquelle on trouverait toutes sortes de denrées exposées en vente, et notamment des vins blancs du lieu, qui sont renommés pour leur bonté.

CROF-THAL ou KRAUF-THAL.— Crof-Thal, en latin *Claustriacum*, abbaye fondée, dit-on, par saint Sigebaud, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis l'an 707 jusqu'en 742 ; on ignore jusqu'à la situation de cette fameuse abbaye. On m'a écrit de Morhange que le domaine du roi possède à Morhange et dans les environs, quelques fermes et quelques dîmes, qui appartenaient autrefois à l'abbaye de Crof-Thal, qui était située à Morhange, et qui est à présent éteinte. Je ne trouve aucun vestige du nom de Crof-Thal, aux environs de Morhange, et j'ai peine à croire qu'elle y ait jamais été.

Le plus ancien monument de la vie de Sigebalde, évêque de Metz (1), ne parle que de la fondation de Saint-Avold, ou *Hilariacum*, et de Neuwiller, et ne dit rien de Crof-Thal. Meurisse (2) dit dans un endroit que Sigebalde fonda Crof-Thal ; ail-

leurs il en attribue la fondation aux ancêtres de Folmar, comte de Metz, qui vivait au dixième siècle, et qui a fondé l'abbaye de Beupré, en 1135. Nous connaissons un village nommé *Krauf-Thal*, entre la *Petite-Pierre* au nord, et *Phalabourg* au midi. Ce pourrait bien être le lieu où était l'abbaye de Crof-Thal.

Je ne trouve aucun monument certain de ce monastère avant le douzième siècle (1), et alors il était possédé par des religieuses de Cîteaux. En 1187, je lis *Agnès* abbesse de *Cronal*; et en 1487, Gertrude d'Uzenheim, abbesse de *Crof-Thal*. On remarque que Folmar, comte de Metz, mit cette abbaye sous la conduite de Théogère, son frère, évêque de Metz, abbé de St.-George, dans la forêt noire ; d'où vient que depuis le douzième siècle les abbeses de Crof-Thal ont toujours reconnu pour leurs supérieurs les abbés de St.-George en la forêt noire, jusqu'à la ruine entière et la suppression de cette abbaye, arrivée il y a environ 160 ans, par les luthériens, qui en prirent les revenus pour fonder le collège de St.-Marc, à Heidelberg.

CROIX - SUR - MEUSE (LA).— La Croix - sur - Meuse, village du diocèse de Verdun, à droite de la Meuse, deux lieues au-dessus de Saint-Mihiel. Seigneurs, MM. les comtes de Rosières et de Hanonville pour moitié; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Jean-Baptiste. L'abbé de Saint-Mihiel nomme à la cure. Il y a environ quatre-vingt-dix habitans, un château à M. de Rosières, une maison seigneuriale à M. de Hanonville.

Voici le détail des droits dont jouissait l'abbesse de sainte Glossinde de Metz à la Croix-sur-Meuse, au XV^e siècle : chaque nouvelle abbesse avait droit d'élire six prud'hommes pour faire un échevin, dont elle choisissait celui qui lui plaisait, lequel devait durer tout le temps qu'il lui plaisait : l'échevin devait un past ou repas à l'abbesse, de quinze sols, lorsqu'elle allait à la

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 59.

(2) Meurisse, p. 151 et 390.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, p. 4.

Croix ; le maire devait un past de douze sols de petits forts : tous les portériens doivent assister aux plaids-annaux, trois fois l'an, savoir : vingt-un jours après Noel, vingt-un jours après Pâques, et à la saint Remi, sous peine de cinq sols d'amende. Toutes amendes de *fonds* et de la *Roye* sont à l'abbesse, et sont toutes faites par ses hommes : le maire de madame a tous les ans un plaïd à la huitaine de la saint Remi, et chaque portérien lui doit un denier : tout portérien, quelque part qu'il demeure, doit deux fois l'an la *file* ou la *faucile* au *Vayn* et au *Tremois*, et trois fois l'an la charrue en carême. L'abbesse doit à ceux qui lui font corvées en carême un pain et deux deniers, et en *Verserat* et au *Vayn*, du pain blanc. Elle a encore sur trois maisons et trois granges, quinze sols de cens, lesdites maisons appelées d'ancienneté la *Dame de la Croix*, sises en la ruelle dite de Villers, etc. Ces droits ou servitudes furent reconnues le 12 mai 1433, à la Croix même dans les plaids-annaux, tenus par dame Isabelle de Randedek abbesse de sainte Glossinde, accompagnée de Catherine Layne, Marguerite de Varise et Isabelle d'Ex, religieuses de son monastère, en présence de l'abbé de Saint-Mihiel.

CRUNE (LA). — La rivière de CRUNE, en latin *Cruna*, prend sa source à un village de même nom, dans le bailliage de Villers-la-Montagne; et laissant Arrancy à gauche, joint la *Chiers* à Longuyon.

CUGNON. — Le monastère de *Cugnon*, situé entre Bouillon et Chiny, sur la rivière de Semois, en latin *Monasterium, seu casa Congidoni super fluvium Sesmarum*, fut fondé en 648, par saint Remacle, aidé des libéralités de saint Sigebert, roi d'Austrasie.

Saint Remacle était né en Aquitaine de parens nobles et puissans; il fut dès son bas âge confié à l'éducation de saint Sulpice, évêque de Bourges, qui lui inspira le mépris du monde et l'amour des biens éternels; Remacle, pénétré de ces sentimens, se rendit au monastère de Solignac

dans le Limousin, et y embrassa la vie monastique; Solignac, *Solemniacum*, avait été fondé depuis peu par saint Eloy, évêque de Noyon.

Saint Remacle s'y distingua si fort par l'éclat de ses vertus, que saint Martin l'en nomma abbé, et Sigebert, roi d'Austrasie, informé de son mérite extraordinaire, le fit venir à sa cour (1) et l'employa dans la fondation du monastère de Cugnon dont nous parlons ici. Il lui donna pour patrons saint Pierre, apôtre, les saints Paul et Jean et les autres martyrs, avec un terrain de l'étendue de trois lieues, et quelques autres biens pour la nourriture et l'entretien d'une communauté. Ce monastère est aujourd'hui réduit en simple prieuré (2), situé sur la rivière de Semois. On y voit encore la cellule de saint Remacle, creusée dans le roc, où ce saint vaquait à la prière, et cette cellule est fréquentée par un grand concours de peuple, qui y implore l'intercession de saint Remacle. Nous parlerons ci-après des abbayes de Stavelot et de Malmédy, que le saint fonda dans la suite.

On connaît dans le Luxembourg une ancienne maison de Cugnon, qui portait d'argent à la face de sinople, accompagnée en chefs de trois merlettes de sable, et en pointe d'une rose de gueules, feuillée de sinople.

CUMINIÈRES. — Cuminières (3), village au diocèse de Verdun, fut échangé au septième siècle avec celui de Parroye, au profit des clercs qui habitaient alors l'église de Saint-Vanne (4). Il y a même assez d'apparence que c'est *Cuminières* qui est nommé *Commenia* par l'historien Berthaire et qu'il dit avoir été donné à l'église de Verdun, par le roi Childébert. En 1575, Iolande de Flandre, duchesse de Bar, fut obligée de céder au roi Charles V (5) les châteaux de Clermont, de Vienne et de Cuminières, pour sortir de la grosse tour

(1) Annales Benedict., t. 1, p. 463.

(2) Hariger, cap. 14.

(3) Hist. de Verdun, p. 102.

(4) Ibid., p. 78 et 134.

(5) Ibid., p. 351, 389 et 390.

de Sens où elle était renfermée. Le château de Cuminières à deux lieues de Verdun, fut démoli par ceux de Verdun, en 1439 (1). Ce château était alors possédé par messire Jean d'Argiers, chevalier, qui s'en servait pour molester ceux de Verdun. Ceci fut fait vers le 25 mai, pendant les fêtes de la Pentecôte:

Le roi Charles VII s'engagea d'indemniser le lieu de Cuminières des pertes qu'il avait faites durant cette guerre contre les Verdunois.

La maison de Cuminières portait d'or à la barre d'azur, surmonté de trois annelets d'or.

CUSTINE. Voyez *Condé-sur-Moselle*.

D.

SAINT-DAGOBERT DE STENAY.

Voyez *Stenay et Monfay*.

DAGONVILLE. — Le pape Pascal II, en 1106, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel, nomme *Ecclesiam Dagonis villæ cum decimis*. Dagonville est un village chef-lieu de la baronnie et de la prévôté de ce nom; office recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Martin; le chapitre de Ligni nomme à la cure; décimateur, le chapitre de Ligni pour deux cinquièmes; les bénédictins de Saint-Mihiel pour deux cinquièmes à prendre dans les trois quarts, les menues dimes leur appartiennent aussi sur les trois quarts des dimes ecclésiastiques; le chapelain de la chapelle Sainte-Croix pour un trente-deuxième; les héritiers de M. Lepaige pour un quarantième; M. Paris de Monmartel, seigneur du lieu, pour un dixième, et la fabrique pour un huitième.

Il y a à Dagonville environ cinquante habitans et deux maisons seigneuriales.

Dans l'église paroissiale est la chapelle de la Sainte-Croix, fondée par Édme Guillot, ou M. Mesguillot, écolâtre de

de Verdun; charge, une messe chaque vendredi; ses revenus sont assez considérables; on peut voir le pouillé de Toul.

La métairie ou *Chapelle de Saint-Evre*, entre Dagonville et Linière, dépendante de la commanderie de Reul, ordre de Malthe: les censiers sont paroissiens de Dagonville.

Annexe, *Linière*; l'église est dédiée sous l'invocation de l'assomption de Notre-Dame; le curé y a la dime de quatre jours de terre. Seigneur, le duc de Bar.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel nous apprend qu'il y a eu anciennement à **DAGONVILLE** (1), une maison de l'ordre militaire des templiers. Cette abbaye eut une contestation qui dura très-long-temps, avec les templiers de la maison de saint Evre de Dagonville, touchant les sujets respectifs. Elle ne fut terminée qu'en 1284. L'affaire avait été portée à Rome. Le pape délégua des commissaires sur les lieux. Ce furent Odon évêque de Toul, et Boyer abbé de Trois-Fontaines, qui, du consentement des parties, décidèrent que les templiers donneraient annuellement au célièrier de l'abbaye, dix setiers de métal, autant de froment et d'avoine; que ceux-ci ne seraient point recherchés pour tous les acquêts qu'ils pourraient faire à Dagonville. Les témoins de cet accord sont: Thieri archidiacre, Garin de Festenville, Gauthier abbé de Jovillier et Pierre chapelain de Courcelles.

En 1260 (2), Jacques de Villaine, chevalier, déclare avoir acquis de monseigneur Aubert de Livièrre, cinq ménages d'hommes de corps à Dagonville, qu'il tient du comte de Bar; et comme il n'a point de sceau, il prie le seigneur d'Apremont d'y apposer le sien, où est une croix. En 1406, N. d'Apremont et Jeanne de Triconville sa femme, vendent au comte de Ligay et de Saint-Pol, ce qu'ils avaient à Dagonville, à eux échu par la mort de Ferri de Triconville, frère de ladite Jeanne.

(1) Hist. de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 156.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Bar, Nacey,

(1) Hist. de Lorr., t. 2. p. 234, Prenves,

Dagonville est du diocèse de Toul, située sur la rivière d'Aire ; à trois lieues de Bar, quatre de Commercy. Cette terre a été érigée en baronnie, en faveur de M. Paris le 2 mars 1730.

DAINVILLE - AUX - FORGES. —

Dainville-aux-Forges, à une lieue et demie de Gondrecourt, village du diocèse de Toul, partie Lorraine et partie Champagne. Le roi de Pologne est seul seigneur de la première, qui est de l'office et de la prévôté de Gondrecourt ; recette de Bourmont, bailliage de saint Thiébaut, présidial de Châlons, parlement de Paris.

M. le marquis de Marmier, est seigneur de la partie de la Champagne, et y a son juge-garde. Le duc Léopold avait donné le 29 août 1721, la part qu'il a dans Dainville, à M. le marquis de Marmier, à titre d'acensement, et s'en réservant le domaine ; mais en la même année, sur les remontrances de ses gens d'affaires, il révoqua cette donation, qui n'avait été accordée que sous faculté de rachat, *ad libitum*, en lui remboursant les frais qu'il aurait faits à l'occasion de cette concession.

La paroisse de Dainville-aux-Forges est commune aux deux parties, et a pour patron, saint Valère. L'abbé de Morimont nomme à la cure ; les décimateurs sont M. l'évêque de Toul comme abbé de Vaux, pour un tiers ; l'abbé de Muraud pour un sixième, et le curé du lieu, qui est un religieux prémontré des Vaux, pour un tiers dans la dime non novale. M. le marquis de Marmier y a une forge et un château, il y a dans la partie du Barrois, 44 ou 45 habitans. Le pouillé de Toul diffère un peu de ce que nous avons dit sur les dimes de Dainville.

La chapelle de Notre-Dame de Chécourt, construite sur le ban de Dainville, dépend de cette paroisse.

DALHEM. — Nous connaissons plusieurs lieux du nom de Dalem.

1° Dalhem, village, mi-partie avec l'évêché de Metz, du comté de Morhange, évêché de Metz, souveraineté de Lorraine ;

à une lieue et demie de Morhange, quatre de Dieuze.

2° Dalhem, village du marquisat de Fauquemont, du bailliage de Boulay, évêché de Metz, souveraineté de Lorraine ; le château est ruiné.

3° Dalhem, village à trois lieues et demie de Thionville, répondant à Bouzonville, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine.

4° Dalhem, petite ville des Pays-Bas, située dans le Limbourg Hollandais, aux confins de l'Espagnol, environ à trois lieues de Liège et de Maëstrich. Les Français la prirent en 1672 et en démolirent les fortifications. Elle est capitale d'un comté qui a eu ses comtes particuliers ; d'où vient qu'encore aujourd'hui les flamands l'appellent *Gravendal*, c'est-à-dire la Vallée des Comtes. Elle dépend à présent de la république des Provinces-Unies.

5° Dalhem, petite ville, capitale du duché de ce nom, sur la rivière de Bervine, à deux grandes lieues de Liège. La seigneurie ou comté de Dalhem a eu ses seigneurs particuliers il y a plus de six cents ans. Henri V, duc de Brabant, ayant attaqué cette place, la prit et l'unit à son duché en 1259. Dalhem était alors un comté possédé par le comte de Hoestad, neveu de Conrad, archevêque de Cologne. Alberic, sous l'an 1240, dit qu'encore que la paix eût été faite entre l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et ses alliés, le duc de Brabant refusa de rendre Dalhem, qu'il avait conquise auparavant.

Dalhem aujourd'hui n'est qu'une bourgade (1), qu'on a laissée, par le traité de 1661, aux états généraux, avec six villages qui en dépendent ; mais on a cédé à la couronne d'Espagne douze autres villages de la dépendance de Dalhem, entr'autres Foucon-le-Comte, qui était la résidence des anciens comtes de Dalhem. On voit encore à Dalhem un ancien château.

6° Dalhem, dans le pays de Luxembourg, du diocèse de Trèves, lieu remarquable par

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, page 121. Voyez la Martinicre.

quantité d'antiquités qui s'y trouvent. On y voit en particulier une panthère avec un collier ; cet animal était consacré à Bacchus.

On y voit aussi un caveau voûté de craye (ou peut-être de plâtre), et au-dessus, une urne haute de trois pieds et remplie de cendres ; quelques lampes sépulcrales et un monument avec cette inscription à rebours :

M. D.
 .CNUFEDEALOINAMREG AINAMREG
 XIV.

C'est-à-dire, *DIS MANIBUS. Germania, Germaniolæ defunctæ, viva* ou *vivens*. Germaniola y est représentée assise et les cheveux retroussés et liés dans une espèce de bourse, son père en robe, appuyé sur un oreiller, sa femme ou un domestique entre lui et sa fille, et à côté une cruche à deux anses.

Les autres antiques du camp de Dalhem sont aussi fort remarquables. Dans des souterrains, on voit un pavé long de quarante pieds sur dix de largeur, construit de petits cailloux pointus, enduits de ciment et de chaux ; un fragment de bain carré, une infinité de têts de pots cassés, avec diverses figures de divinités payennes, entr'autres de Junon, soutenue dans les airs et entourée de son Iris ; aux deux côtés sont Ganimède et Cupidon, avec le nom du potier. VICTOR F., c'est-à-dire Victor l'a fait.

On voit de plus à Dalhem, quantité de tuiles brisées, des murs en terre de six à sept pieds d'épaisseur, des pierres sépulcrales, des médailles ; on remarque la même chose dans les villages voisins Aspelt, Filstorff et Mondorff.

A l'occasion de l'inscription de Dalhem, écrite à rebours, nous dirons ici (1) que le révérend père dom Jacques-Martin, qui a sagement écrit sur la religion des anciens gaulois, a prétendu que ces peuples anciennement se servaient de caractères grecs, et qu'ils écrivaient de la droite à la gauche, comme font encore aujourd'hui les hébreux

(2) Religion des Gaulois, tome 2, livre 3, p. 52 et 53.

et la plupart des orientaux ; et qu'ils écrivaient aussi de la manière que les grecs nommaient *boustropledos*, c'est-à-dire qu'ils traçaient leurs lignes, comme les bœufs tirent leurs sillons, retournant d'un sillon à l'autre à l'alternative. Il est certain que les grecs ont quelquefois écrit de cette sorte ; mais ce n'a jamais été parmi eux un usage général.

Pour les gaulois, je puis ajouter aux preuves du savant écrivain que j'ai cité, que parmi les inscriptions qui se trouvent dans le pays de Trèves et le Luxembourg, et qui sont rapportées dans le *Luxemburgica romana* (1), manuscrit du révérend père Alexandre Vitthem, jésuite, il y a peut-être plus de vingt exemples d'inscriptions romaines écrites de droite à gauche, et quelquefois revenant de gauche à droite dans la deuxième ligne. Dans le même pays on trouve quelques inscriptions sépulcrales toutes grecques (2), du temps de Théodose le jeune et d'Honorius. On peut ajouter à ces preuves plusieurs médailles des empereurs du haut empire, dont la légende commence de droite à gauche, contre l'usage ordinaire, qui commence les inscriptions latines de gauche à droite.

Le nom de Dalhem signifie une maison dans le *Val*, d'où vient ce grand nombre de lieux nommés *Dalhem* dans ce pays. On veut que les Dalmates y aient campé pendant long-temps, ce qui paraît très-fabuleux ; mais on ne peut guères douter que les Romains n'aient eu un campement à Dalhem ; dans le Luxembourg. Les restes d'antiquités qui s'y voient encore aujourd'hui, en sont une bonne preuve.

Dalhem fut donné en 996, à l'abbaye de saint Maximin de Trèves, par Berthe, veuve du comte Volemar (3). Dalhem était situé *in pago Moselensi, in comitatu valdelvinga, cui Gislebertus Comes proceesse vedetur*. C'était une terre très-considéra-

(1) Ibid., pages 77, 238, 282, 289, 297, 315, 337, 427, 434, 507, 569.

(2) Pages 244 et 245.

(3) Hist. de Lorr. tome 1, page 397.

ble, située dans le pays de Mosellane, dans le comté de Vaudrevange.

DAM ou **DANN**. — Le village de *Dam* ou *Dann*, ci-devant Lorraine, fut acquis par la maison de Lorraine des comtes de Lutzelbourg en 1611, et cédé à la France. Il y a un château commencé, et les matériaux sont sur place. On voit sur le ban de ce village, une source nommée la Bonne-Fontaine. Suivant une ancienne tradition, ses eaux, qui sont très-légères et apéritives, passaient pour être un excellent fébrifuge; depuis elles ont été négligées, jusqu'en 1715, que les régimens de Foix, Alsace infanterie, et Germinon cavalerie, formant la garnison de Phaltzbourg, ayant imaginé d'en faire usage pour arrêter un flux de sang contagieux, dont ils étaient attaqués, ils s'en trouvèrent si promptement soulagés et guéris, qu'en reconnaissance, les soldats firent construire près la fontaine, une petite chapelle, devenue dans la suite très-fameuses par les pèlerinages, et par les cures que les eaux opèrent tous les jours. Il y a quelques années que cette chapelle a été rebâtie: on y a joint une habitation très-logeable pour deux hermites. Les offrandes qui sont très-abondantes, sont employées à son entretien, et à une rente annuelle de trois cents livres pour un vicaire, établi depuis deux ans à la paroisse de Phaltzbourg, qui est chargé de venir dire la messe tous les samedis et jours de fêtes de la Vierge.

Dann est à une demi-lieue au nord de Phaltzbourg, du diocèse de Strasbourg, de la prévôté de Phaltzbourg; parlement de Metz.

DAMBLAIN. — Damblain, bourg sur un ruisseau, à une lieue de l'abbaye de Morimont, à deux de la Marche et de Bourmont, chef-lieu de la baronnie et prévôté de ce nom, dont M. le baron du Bois de Riocourt, conseiller d'état, etc, est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier; diocèse de Langres, juridiction du prévôt, office, recette et bailliage de Bour-

mont, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron; apparemment saint Benigne Martyr; l'évêque de Langres nomme à la cure; les décimateurs, sont le curé, le seigneur du lieu et l'abbé de Morimont.

Ce lieu fut érigé en baronnie, avec pré-voté le vingt-neuf avril 1720. Champigneu-les en Bassigni y fut uni le vingt-huit novembre 1736.

Il y a un couvent de Récollets, un château au seigneur, et cent soixante-quatorze ou cent quatre-vingts habitans.

V DAME-LEVIÈRE ET CHARMOIS. — Dame-Levière, en latin *Domna-libaria*, parce que sainte Libaire, première martyre de Lorraine, est la patronne de l'église de ce lieu. Dame-Levière est située sur la Meurthe, à une lieue et demie de Lunéville, en descendant vers Rosières; elle dépend du bailliage de Rosières. Il y a deux châteaux et une maison-fief, appelée le Chapon. La cure de ce bourg fut donnée à l'abbaye de Belchamp, par Mathieu évêque de Toul en 1203. Collateur l'abbé de Belchamp, et décimateur pour les deux tiers de la dime; le curé pour l'autre tiers de la grosse dime, et la totalité de la menue. Le bouvrot du curé est de neuf paires, d'un jour et demi de vignes, quatre fauchées de Prés, une chenevière et un chariot de foin. Seigneur M. de la Chaussée, pour les deux tiers; le marquis de Lenoncourt, pour l'autre tiers. Cour souveraine de Lorraine; l'abbé de Belchamp est haut justicier sous le toit de deux maisons à Dame-Levière, et sous le toit de trois maisons à Charmois, qui est une dépendance de Dame-Levière.

A Dame-Levière il y a une chapelle de Notre-Dame et de saint Didier, fondée par Didier de Dame-Levière, écuyer et conseiller d'état en 1458. Collateur, M. le marquis de Lenoncourt; revenus, huit paires; charge deux messes par semaine.

A Charmois *Charmeiacum*, il y a une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe; seigneurs, le comte d'Haussonville, pour

trois quarts, et le marquis de Lenoncourt, pour l'autre quart. Dans le titre de confirmation de l'abbaye de Belchamp, donnée par Hillin archevêque de Trèves en 1157, il est porté que cette abbaye possédait (1) *Aledium de Charmeiaco, Ecclesiam de Domna-libaria, cum altari et decimis.*

La Maison de Dame-Livière, ancienne chevalerie, portait d'or, à la bande de gueules, brisée d'une étoile d'or, posée vers le chef.

DAME-MARIE, sur la *Saux en Barrois*. — Dame-Marie, village sur la rivière de Saux; diocèse de Toul, dans le Barrois, à trois ou quatre lieues de Ligni au nord, et à pareille distance de Joinville au midi, sur le chemin de Bar à Clermont et Montigni; office et prévôté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La dime se lève différemment selon les cantons; l'abbé de Jovillier et le prieur du lieu sont principaux décimateurs. L'église paroissiale est dédiée sous le titre de l'annonciation de la Sainte-Vierge; le prieur de Dame-Marie en est collateur et décimateur; le curé est à pension; seigneurs, le roi, comme comte de Ligni, à la haute justice; le prieur à la moyenne et la basse; l'office se fait dans l'église du prieuré, ce prieuré est possédé en commandé; les seigneurs de Ligni en ont eu l'avocatie et l'ont souvent étrangement vexé, jusque-là, qu'en 1535, les religieux de Dame-Marie furent obligés de cesser l'office divin et de faire citer le même seigneur de Ligni à Paris, pour le contraindre à les laisser en repos. Ils avaient même sollicité un interdit général sur tout le diocèse de Toul, pour l'y contraindre. C'est ce qu'on lit dans les mémoires manuscrits qui m'ont été communiqués de l'abbaye de Cluny.

Le prieuré dont nous parlons ici subsistait dès avant l'an 1095, puisqu'il se trouve dénommé dans une bulle du pape Urbain II de cette année, parmi les bénéfices dé-

pendans de l'abbaye de Cluny. On ignore le nom de ses fondateurs et l'année de sa fondation. Il y avait ordinairement dans ce monastère six religieux avec un prieur; un des religieux avait titre de sacriste, avec un fixe particulier, qui consistait en deux boisseaux et demi de blé froment sur le moulin; douze septiers qui lui étaient payés par les fermiers; huit autres septiers, un pré d'une fauchée et deux francs barrois. Il est obligé d'acquitter les messes dont le prieuré est chargé.

Le prieur, tandis que le bénéfice était en règle, devait faire l'aumône générale tous les dimanches aux pauvres du lieu, et tous les jours aux pauvres passans. Il est remarqué qu'en 1286, ce prieuré était chargé de nonante livres tournois pour le service de la Terre-Sainte, laquelle taxe n'ayant pas été payée, le prieuré fut mis en interdit, comme le rapportèrent les visiteurs réguliers qui en firent la visite en 1287. On n'y put faire la visite en 1290, à cause de la guerre qui recommença entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine.

Du prieuré de Dame-Marie dépendent sept fermes ou métairies: Vaudel, Malmaison, Beauregard, Colleron, etc., situées sur le finage de Montier-sur-Saulx. Il y a dans Dame-Marie environ soixante-dix habitans.

DAMVILLER. — Damviller, *Damville-rium*, petite ville du duché de Luxembourg, enclavée dans la Lorraine, entre Verdun et Mont-Médy, environ à quatre lieues de l'une et de l'autre. Damviller était autrefois fortifiée; l'empereur Charles V, voyant qu'elle était avantageusement située dans un lieu marécageux, la fit fortifier en 1528. Les Français la prirent sous le roi Henri II; ils la restituèrent à la maison d'Autriche (1), et à la couronne d'Espagne, par le traité de Catau-Cambresis en 1559. Le roi Louis XIII, la prit en 1637, mais elle fut absolument

(1) Hist. de Lorr. tome 2, page 351

(1) Longuerue, description de la France, 2^e partie, p. 113.

cédée à la France, par la paix des Pyrénées en 1659. Louis XIV en augmenta les fortifications, ce qui ne l'empêcha pas de la faire démolir en 1673.

Danviller ne fait aucune figure dans la haute antiquité.

Le 12 juin 1530, Jean, roi de Bohême et le comte de Luxembourg, fit un accord avec Edouard comte de Bar, au sujet de la fortification de Danviller; ledit comte de Bar s'oblige de ne pas empêcher que le comte de Luxembourg ne continue à fortifier Danviller ou autre lieu de ses terres qu'il jugera à propos, à condition que ledit comte de Luxembourg n'apportera aucun empêchement à ce que le comte de Bar pourrait faire dans son propre pays.

Béatrix de Bourbon, reine-douairière de Bohême, faisait sa résidence à Danviller en 1539. Elle se donna de grands mouvemens pour procurer la paix entre le duc de Luxembourg son fils, et Yolande de Flandre comtesse de Bar (1). La même Béatrix vivement piquée de ce que le chapitre de Verdun avait refusé de recevoir pour évêque Rolin de Rodemach son parent, qui avait été nommé à l'évêché de Verdun, par Urbain VI, demanda des troupes à l'empereur, pour désoler l'évêché et le chapitre de Verdun. Cette princesse s'était fortifiée dans la forteresse de Danviller, d'où elle faisait faire des courses continuelles sur les terres de l'église de Verdun; elle accordait sa protection à des scélérats, qui abusaient de son nom pour commettre les plus grands désordres. Le bailli de Laon en ayant enlevé un des plus méchans, et Payant fait pendre à Montfaucon, Béatrix ne mit plus de bornes à sa colère, et fit enlever tous les bestiaux, les grains et les autres revenus du chapitre, pour les vendre à son profit; elle donna même permission à ses soldats de vivre à discrétion dans tous les villages appartenans aux chanoines.

Ces hostilités continuèrent jusqu'après l'an 1589, que Béatrix obtint de l'empereur

Venceslas, un rescrit impérial, par lequel Venceslas réunit à l'empire, la juridiction temporelle, et les droits régaliens accordés par ses prédécesseurs aux évêques de Verdun, cassant tous les traités passés entre les évêques et le corps de la ville; et ce décret fut publié à Verdun, par Huet d'Autel, sénéchal du duché de Luxembourg. Tout cela ne fut terminé qu'en 1595, par un accord que l'on peut voir dans l'histoire de Verdun, page 560.

Danviller est chef-lieu d'une prévôté, qui était anciennement du duché de Luxembourg; il est à présent à la France, qu'en a fait démolir les murailles. St. Maurice est patron de l'église paroissiale, qui est à la nomination de l'abbé de Metloch, au diocèse de Trèves.

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg (1), ayant épousé en 1534, Béatrix de Bourbon, fille du duc de ce nom; il lui donna entr'autres choses, les châteaux, villes et prévôtés d'Arton, de Boulogne, de Marville, de Saint-Maxe et Danviller. Il paraît que cette princesse faisait sa demeure ordinaire à Danviller (2), puisqu'en 1538, elle donna son agrément à la vente de quelques seigneuries que le comte son mari fit à l'évêque de Verdun.

Danviller qui appartenait originairement aux évêques de Verdun, était possédé en partie par l'empereur, comme duc de Luxembourg (3), sous Nicolas Pannme, évêque de Verdun en 1549; et ce prélat en demandait alors la restitution, ou qu'on lui diminuât d'autant, les cotes qu'il devait à l'empire.

On raconte ainsi l'origine et la dénomination de la ville de DANVILLER: Vers l'an 1550, il y avait dans cette contrée deux châteaux, l'un nommé *Mareau* et l'autre *Castelet*, situés tous deux sur une montagne, au-dessus du village de Licey. Les seigneurs de ces deux châteaux, puissans pour lors, se faisaient une guerre perpétuelle, et tyrannisaient les habitans des environs, et principalement les religieux bé-

(1) Hist. de Luxemb., t. 6, p. 216.

(2) Hist. de Verdun, p. 344.

(3) Hist. de Verdun, p. 436 et 437.

(1) Hist. de Verdun, p. 344 et 357.

médicins d'un prieuré fondé dans l'endroit même où est aujourd'hui Damviller. Le prieur de ce monastère, originaire du village de Villers, dont il portait le nom, se plaignit de ces désordres au comte de Chin y qui était souverain du pays, et qui s'était rendu sur les lieux. Le comte ayant mandé ces deux seigneurs, leur fit promettre de vivre en paix à l'avenir ; mais à peine fut-il parti que leur haine se renouvela avec plus d'aigreur qu'auparavant, et contre leurs vassaux et contre le monastère. Le prieur ne pouvant plus résister à leurs incursions continuelles, se rendit secrètement à Chin y, et obtint du comte un nouvel emplacement pour l'habitation de ses religieux. Quelque temps après, le comte de Chin y fit bâtir une citadelle à l'endroit où était l'ancien prieuré, à laquelle il donna le nom du prieur : il y mit une forte garnison, et ayant ensuite contraint par force les seigneurs de Mureau et de Castelet d'abandonner le pays, s'empara de leurs biens, qu'il réunit à son domaine. L'empereur Charles-Quint en 1526, augmenta considérablement cette citadelle et en fit une ville, qu'il fortifia de murs, de fossés et de bastions : cette sureté attira un grand nombre d'étrangers qui s'y habituèrent, et cette ville a été dans la suite fort peuplée.

Les religieux du prieuré ont été transférés à l'abbaye de Metloch, près Sar-Louis. L'abbé de Metloch nomme encore à la cure de Damviller, de même qu'à celles de Réville, Estraye et Varville.

La prévôté de Damviller a été créée par édit du mois de novembre 1661. Elle ressortit nuement au parlement de Metz, même pour les cas présidiaux, l'attribution n'en ayant été faite à aucun présidial. Elle est régie par la coutume de Luxembourg. Le territoire produit des grains de toutes espèces. Il est arrosé par la petite rivière de Loison.

La juridiction est composée d'un prévôt juge royal et de police, d'un substitut,

d'un greffier, de trois huissiers, de trois procureurs et de trois notaires.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal en titre, d'un lieutenant de maire, de deux échevins et d'un greffier. L'élection de ces quatre officiers se fait annuellement le premier janvier, par les suffrages de trois habitans choisis pour cet effet, dans une assemblée générale de la ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville, et jugent des amendes champêtres des villages d'Estraye, Réville et Varville, qui composent la mairie de Damviller. Cette ville est du diocèse de Trèves.

DARNEY, Le chapitre de Darney et le prieuré de Relanges. — Darney, petite ville située assez près de la source de la Saône au-dessus de Montureux, est du diocèse de Besançon, avec un ancien château, et titre de bailliage, contenant trente villages ou hameaux : Darney, Bonviller, Belrupt, les verreries et granges, Martinville, Regnieville, Ameuvelle, Oriville et la côte de Saint-Antoine, sont du diocèse de Besançon ; le reste est de celui de Toul.

Le nom de Darney, *Darneium*, comme il est nommé dans les pouillés, vient apparemment du nom *Darnus*, qui dans les écrivains de basse latinité, signifie un banquier, un changeur ; ce qui dérive du grec, *Danos*, d'où vient *Danistes* ou *Danista*, un banquier. Il y a encore d'autres lieux nommés Darney en Lorraine et en France, comme Darney-aux-Chênes et Darnieule (1).

En 1508, Thiébaud II duc de Lorraine, fonda à Darney une collégiale de 13 chanoines séculiers sous l'invocation de saint Nicolas, auxquels il assigna des revenus considérables, tant à Darney, qu'à Bleurville, à Belrupt, à Dombale, à Dommartin, à Valois, etc. C'était proprement la chapelle castrale de Darney. Le duc se ré-

(1) *Darnus*, fenerator. Papias : *Danus* (*Danos*) fœnus, lucrum, Græcè. quod rusticè, *Darnus*, sive fenerator, vel fœnus dicitur.

Du Cange Glossar, voce, Darnus.

serve, et à ses hoirs ducs de Lorraine, la collation des prébendes desdits chanoines, mais il leur laisse l'élection libre de leur doyen. Il leur accorde le pouvoir d'acquiescer dans ses états, des biens en fonds de terre, jusqu'à la valeur de deux cents livres de rente. Chaque chanoine sera tenu de faire chaque année, treize semaines de stages : ils feront serment de fidélité au duc de Lorraine, dans six mois après leurs installations. Le titre de fondation est du mois de novembre 1508 (1). Il y a apparence que le duc Thiébaud II faisait sa résidence ordinaire à Darney. Le duc Ferri IV, frère de Thiébaud, donna Darney au prince Maheu son frère, en 1516, en place de ce qui lui revenait de sa mère Isabelle de Rumigni.

Le chapitre ayant perdu beaucoup de ses biens, les prébendes avaient été réduites à cinq, par déclaration du duc Léopold, du 12 juin 1708. Mais le prieuré de Relanges ayant été uni à ce chapitre par Benoit XIII, en 1725, et lettres-patentes de Léopold de l'année suivante, il sera dans la suite composé du prévôt et de neuf chanoines.

Il y a à Darney, des récollets, un hôpital, des sœurs de la charité et un hôtel de ville ; il y avait autrefois des arbalétriers.

Relanges est du diocèse de Toul, et le prieuré de l'ordre de Cluny. Il fut fondé vers l'an 1040, par Ricuin de Darney, du consentement de sa femme, nommée Lancède, et confirmé par le pape Léon IX, en 1049.

Ce prieuré est mis dans le catalogue des monastères de Cluny (2), par le pape Grégoire VII en 1076. Il n'est donc pas vrai qu'il ait été fondé au treizième siècle, par Thierry de Lorraine, seigneur du Châteaulet (3). Thierry peut y avoir fait quelque bien ; mais il était fondé long-temps avant lui. Il devait y avoir dans ce prieuré, six religieux avec le prieur, et l'on devait

il y dire deux messes par jour, avec notes, et y faire l'aumône générale trois fois la semaine. Ce prieuré est aujourd'hui en commande, il est d'un revenu considérable.

Les aventuriers nommés écorcheurs dans la chronique du pays (1), prirent la forteresse de Darney, le huitième jour d'octobre 1443.

Et l'année suivante 1444 (2), le roi Charles VII étant entré en Lorraine avec son armée, son avant-garde vint devant le château de Darney, tenu par le bâtard de Vergi, qui rendit cette place qu'il tenait du roi René II.

En 1444, le bâtard de Thuilières s'était emparé du château de Darney, et l'avait fait fortifier : de là il faisait des courses en Lorraine et où il pouvait, prenant et pillant partout, sans s'informer si l'on était ami ou ennemi.

Le roi de Sicile, René II, pria le roi Charles VII, de l'en faire sortir ; et à son refus, les deux rois se rendirent devant Darney, en firent le siège, et obligèrent le bâtard de se rendre. Les troupes françaises voulaient qu'on leur abandonnât la place au pillage ; mais le roi n'y voulut pas consentir, disant que Darney appartenant au roi René son cousin, il ne souffrirait pas qu'on lui causât ni déplaisir ni dommage. Ce bâtard de Thuilières, s'était apparemment jeté après le bâtard de Vergi, dans ce château de Darney, depuis que le roi Charles l'eut prit à son entrée en Lorraine, au commencement de la campagne de cette même année.

En 1477, Geoffroi de Bassompierre, fut fait gouverneur de Darney, et le vingt mai 1509, le même Geoffroi de Bassompierre fit recevoir son fils Christophe, en survivance au gouvernement de Darney. C'était donc alors une forteresse de conséquence.

Le duc Charles de Bourgogne, étant entré en Lorraine en 1476, s'avança vers Mirecourt, Darney, Bulgnéville, le Neuf-

(1) Hist de Lorr., t. 2, p. 558.

(2) Bullarium Cluniac, p. 12.

(3) Benoit, Pouillé de Toul, t. 1, p. 339.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. ccliii. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 832.

Château et Chatenoy (1); qui toutes se rendirent sans résistance.

Le douze décembre 1527, René de Beauvau, conseiller et chambellan du duc de Lorraine, fut fait capitaine de Darney.

En 1589, la châtellenie de Darney fut engagée au sieur de Saint Balmont, pour cinquante mille francs.

En 1594, la même châtellenie fut engagée à M. de Viange.

Pendant les grandes guerres de Lorraine en 1636 (2), le duc Charles IV, envoya ses troupes prendre leurs quartiers d'hiver en Lorraine; elles surprirent le château de Moyen, celui de Darney et quelques autres places. Mais comme ces troupes commettaient de grands désordres dans le pays, sans faire distinction du François ou du Lorrain, la France envoya dans la Lorraine, le duc de Longueville, qui les réprima, et reprit les places dont ils s'étaient emparés.

Enfin en 1636 (5), le château de Darney fut démoli, de même que celui d'Alberstorf; il fallut acheter à ce prix la neutralité que le roi Louis XIII, accorda pour les villes de Remiremont, d'Epinal, d'Arches, de Bruyères et de Dampierres.

Comme Darney est du diocèse de Besançon, le bon duc Henri II, obtint en 1614, qu'on établirait une officialité à Darney (4), pour y vider les contestations de cette contrée, qui allaient en première instance à la cour ecclésiastique de Besançon. Ferdinand de Longwi de Rie archevêque de Besançon, ne se rendit pas difficile pour cet établissement, et le pape Paul V, le confirma.

V DARNIEULLE. — Darnieulle, village répondant à Dompaire, en latin *Darnolium*, Darnieulle ou Darneil, du diocèse de Toul; patron saint Maurice; collateur, l'abbé de Chaumousay; décimateur, le même pour la moitié de la grosse dime, et le curé pour l'autre moitié, avec

la totalité des menues. Seigneur, le baron de Darnieulle; bailliage de Vôges, doyenné de Jarcey. Darnieulle est situé sur le ruisseau d'Anière, vis-à-vis Epinal,

La maison de Darnieulle, ancienne chevalerie de Lorraine, portait d'or à une contrebande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. Jean de Pillepille, fils naturel du duc Charles II, et d'Alizon du May, est le chef de la maison de Darnieulle; cette seigneurie passa à la maison de Beaufort de Gelnoncourt par concession du duc Charles III, en 1592.

Pour le nom de *Darnieulle*, il paraît que c'est le diminutif de *Darney*, *Darneium*; voyez ci-devant *Darney*.

DASBOURG ou **DAESBOURG**, nommé communément *DABO*. — *Dasberg*, ou *Dasbourg*, ou *Dasbourg*, appelé vulgairement *Dabo*, est un ancien château ayant titre de comté, et chef de plusieurs villages qui en dépendent. Il est situé dans la basse Alsace, frontière de Lorraine, dans les montagnes de Vôges, ayant le prieuré de saint Quirin au couchant, la ville de Saverne et l'abbaye de Marmoutier à l'orient, et les villes de Phalzbouurg et de Sarbourg au nord. S'il est vrai comme on le tient communément, qu'il y ait eu autrefois sur le *Dabo* un camp des Romains, il faut que la route qui passe aujourd'hui à Sarbourg et à Phalzbouurg, ait autrefois passé auprès du *Dabo*; car les Romains plaçaient leurs camps sur les grandes routes, pour les garder contre les irruptions des ennemis, et pour la sûreté des voyageurs.

Dasbourg, ou *Dabo*, est situé sur un rocher escarpé presque de tous côtés: on y voit encore les ruines du château qui fut détruit en 1676, par ordre de la France. Il y a aussi un petit prieuré sous le nom du pape Léon IX, qui était la chapelle du château, situé auprès de Walsché. On croit que le pape Léon IX, reçut le baptême dans cette chapelle, et qu'il naquit au château de *Dabo*; mais il nous paraît plus croyable qu'il naquit au château d'Egesheim, qui appartenait à son père,

(1) Ibid. t. 3, page LIX, ann. 1476.

(2) Ibid. page 342.

(3) Ibid. page 383.

(4) page 175.

et que sa mère était fille du comte de Dabo.

Le château de Dasbourg est placé près des sources du Saron, qui est formé de deux ruisseaux (1), qui se réunissent au-dessous et au nord de ce château. Le bourg de Dabo est situé au pied et à l'orient des ruines de la forteresse, à l'occident sont les vestiges des anciens tombeaux des Romains ou des Gaulois payens. On y remarque trois obélisques, deux entiers et un cassé; l'un de 24 pieds de haut, taillé sans art et sans inscription, mais qu'on croit être d'anciens monumens des Romains; aux deux côtés de cet obélisque, on remarque les bases de deux autres, qui sont détruits. De plus, on y voit deux monumens remarquables, l'un taillé comme une espèce de Pyramide, avec une figure nue, à demi corps dans une niche, ayant à ses côtés comme des espèces d'arcs, ou de demi-roues; l'autre pyramide finit en carré, ayant sur un de ses côtés cette inscription en lettres romaines très-bien formées.

D. M.

M. AIMILIANUS
SITAE. SIDATI
UXORIS. MATRIS.
MANSUITI.

C'est-à-dire *Diis Manibus, Marcus Æmilianus Sixtæ, sidati uxoris, Matris Mansueti*. L'orthographe n'est pas correcte dans cette inscription; on y met *Mansuiti* au lieu de *Mansueti*, et le graveur de la pierre, pour abrégé, a mis un trait dans la jambe du T pour en faire un X. *Sidati* est mis pour *Sedati*. *Aux dieux Mânes. Marcus Æmilianus a mis cette inscription pour honorer la mémoire de Sexta, Épouse de Sidatus, et mère de Mansuetus*. On peut voir dans l'Alsace illustrée de M. Schefflin, une très-belle topographie de Dasbourg et des environs.

Mansuetus est un nom de famille romaine, qui se trouve assez souvent dans les inscriptions anciennes.

On voit aussi à Dabo un tombeau composé de deux grosses pierres mises l'une

(1) Schefflin; *Alsacia Illustrata*, pag. 529, tabul. XIII.

sur l'autre, dont celle de dessous est chargée en face de cinq espèces de roses, et se termine en dos d'âne.

Deux autres tombeaux, l'un ayant un buste nu dans une niche, et l'autre, deux bustes aussi nus dans une seule niche. Un troisième tombeau avec une colonne carrée, sur laquelle est la figure d'un enfant emmailloté; enfin M. Schefflin a fait représenter une figure qu'il croit être le Dieu *Sylvain*, mais qui n'est peut-être qu'un paysan, tenant d'une main sa serpe, et de l'autre un bâton, dont le haut finit en pomme de pin.

Pas loin de là, on remarque les débris d'un ancien temple carré, ayant 70 pieds de long, et autant de large; ses murs étaient très-solides, et bâtis de grosses pierres mises l'une sur l'autre, sans mortier ni ciment. On doute qu'il ait été couvert, on y trouve des fragmens de statues de Mercure, comme au Dounon, qui n'en est éloigné que d'environ trois lieues au Midi.

Le révérend père Dom Benoît Sinfard, abbé de Munster en Alsace, nous a dessiné une statue taillée en demi-relief, d'une très-mauvaise sculpture, en pierre de grès rouge, de la hauteur d'environ trois pieds; cette statue se conserve dans le jardin de M. de la Tour de Foissac, commandant d'un bataillon de Marcuille, près la ville de Phalsbourg.

On ne remarque dans cette statue aucune marque de sexe; elle tient dans sa main droite une espèce de livre, ou de tablette antique. Sa main gauche est appuyée sur sa hanche; sa chevelure est courte, et n'est remarquable que par deux cornes, qui s'élevaient sur son front. C'est la seule chose qui peut nous faire connaître ce qu'elle représente. On a cru que ce pouvait être le dieu Bacchus, que l'on dépeint quelquefois avec des cornes (1), d'où lui vient le surnom de *Bicornis*, dans les poètes, et de dieu aux cornes de taureau TAUPOKE-
ROM, Euripid Bacchid; *Act. 1*

(1) V. l'Antiq. expliquée I. r, p. 245, 246, 233.

Et Horace, l. 2, Carmin. Ode 16.
*Te vidit insons Cerberus aureo.
 Cornu decorum.*

Nous avons sur la montagne du Donnon, quatre ou cinq figures gauloises, ou allemandes, avec de ces cheveux retroussés en forme de cornes.

Mais la statue en question n'ayant aucune autre marque de celles qui distinguent Bacchus, et les cornes qu'on lui voit, paraissant plutôt des cheveux relevés et tressés en forme de cornes, il faut voir si nous ne trouverons pas que les anciens Germains portaient ainsi des espèces de cornes de cheveux retroussés et noués en bouppes. Ceux qui nous décrivent les mœurs et les coutumes de Germains, nous apprennent qu'ils nouaient leurs cheveux, et qu'ils les tournaient pour former des espèces de cornes, ou de bouppes.

*Crinibus in nodum tortis venere Sicambri,
 Atque aliter tortis crinibus Ethiopes*(1).

Et Tacite parlant des mêmes peuples de Germanie, dit que cette nation se fait honneur de porter les cheveux rebroussés et liés en nœuds; *insigne gentis obliquare crines*. (Peut-être, *obligare crines*) *nodos que substringere*. Senèque parlant des mêmes peuples, dit qu'ils se roussissent les cheveux, et les lient en nœuds. *Crinis rufus et in nodum astrietus apud Germanos*.

Et Juvenal, *Satyr. XIII, v. 160*.

*Cærule quis stupuit Germani lumina,
 flavam
 Cæsariem, et Madido torquentem cornua cirro.*

Voilà les cornes des allemands bien marquées; elles étaient composées de leurs cheveux, dressés en forme de houppes, et mouillés de quelque liqueur, pour les entretenir en cet état. Tertullien parle aussi des bouppes (1), ou des cornes des Allemands. *Cirros Germaniæ*.

Sidonius Appollinaris parlant des cheveux des Gaulois, *Carmin, V. v. 240, de Francis*.

(1) Martial. Spectacul. 33.

(2) Tertull. de Virginib. Velandis.

*Rutili quibus arce cerebri,
 Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix.*

Setarum per damna nitet.

Remarquez qu'il nomme *setæ* les cheveux des Gaulois, pour exprimer leur raideur et leur dureté, qu'ils augmentaient par artifice.

Sur la montagne de Framont, on remarque trois ou quatre figures partie entières, partie mutilées, où les cornes sont très-bien marquées. Voyez figures II, III, IV, V.

La première et la seconde sont des Mercurès; la troisième est une tête détachée d'une statue.

La quatrième est apparemment la tombe d'un gaulois dont on ne voit que quelques lettres du nom.

La cinquième est une tête seule, où les cornes sont bien marquées.

Cet usage n'était pas particulier aux Germains. Les anciens héros, dans Homère se frisaient, et partageaient leurs cheveux sur le front, de sorte qu'ils s'élevaient en pointes et formaient des espèces de cornes. C'était une beauté parmi eux, et ceux qui les portaient ainsi, étaient nommés *Kerastes*, comme qui dirait *cornus*. Diomède, reprochant à Paris son trop grand soin de se friser, l'appelle, *homme aux belles cornes* (1). On dit qu'encore à présent, les arabes à l'âge de quarante ou cinquante ans, dressant leurs cheveux, s'en font des espèces de cornes, ce qui les fait paraître semblables à des jeunes chevreux. Martial au lieu cité, dit le même des Ethiopiens.

Les anciens peuples de l'isle de Chypre portaient aussi de ces espèces de cornes, d'où vient qu'on les nommait *Kerastes* ou *Cornus*, et l'île de Chypre portait le nom de *Kerastia*.

*Atque illos gemino quondam quibus
 aspera corau.*

*Frons erat, undè etiam nomen traxere
 Cerastæ.*

Voyez Isaac Tetzetz in *Lycophoon*.

(1) Ludov. Patric. Rom. navigat. l. 2, c. 7.

Nonnus Dyonisiac. l. 5. Ovidius Metamorphos. l. x. Johann. Meursius, de Cypro, l. 1. cap. 2. pag. 6.

En voilà assez pour montrer que les anciens germains portaient leurs cheveux ainsi tressés et noués en houppes. Ajoutez Diodore de Sicile, l. 5. page 212. *Cæsariem non modo naturâ gestant rufam, sed arte quoque nationum coloris proprietatem augere student. Calcis enim lixivâ frequenter capillos lavant, eosque à fronte ad verticem, atque inde ad cervicem, ut eo magis sint conspicui retorquent. Satyros igitur et panas aspectu referunt, hac enim culturâ ita densantur, ut ab equorum setis nihil differant.*

Il me paraît que non seulement les arabes, les anciens grecs et les germains, aimaient à relever leurs cheveux en forme de cornes, comme on dépeint quelquefois Bacchus et les Satyres; mais aussi que les hébreux se faisaient une gloire de paraître ainsi. L'Écriture semble y faire allusion dans ces passages: *Regum II: Exaltatum est cornu meum. Psalm. LXXIV: nolite extollere in altum cornu vestrum. Et cornua peccatorum confringant, et exaltabuntur cornua justi. Et exaltabitur cornu vestrum. Jerem. XLVIII. 23: Abcissum est cornu Moab. Psalm. LXXII. 22: Confringet Dominus verticem capilli, per ambulantium in peccatis suis.*

A parler selon nos mœurs, selon notre manière de penser, serait-ce un grand châtement pour un pécheur endurci, que de lui abattre le haut ou le bout de ses cheveux. *Verticem capilli*; mais c'était un opprobre pour ceux qui faisaient gloire de porter ces houppes au-dessus de leur front. Les Turcs; encore aujourd'hui; portent un toupet de cheveux au-dessus de leur tête rasée.

L'empereur Constantin (1) n'avait pas les cheveux frisés naturellement; mais il recourait à l'artifice pour les faire paraître tels, et avait toujours la tête environnée d'un précieux diadème. Eusèbe, dans la vie

de cet empereur, dit que les rois barbares le régalaient de chevelures rousses. On rendait par artifice les cheveux roux et raides, pour les élever en forme de cornes.

A l'égard du livre ou de la tablette que cette figure porte à sa main droite, cela est assez commun dans les autres bas-reliefs de ce pays-ci, et marque ordinairement un homme employé dans les affaires du prince, ou du public, ou simplement un particulier qui portait à l'autre monde les comptes de ses affaires domestiques *negotiorum rationes*, ou les cédules de ce qui lui était dû, pour s'en faire payer en l'autre vie. Voyez Valère Maxime, et Pomponius Mela.

Quant aux seigneurs de Dasbourg, ou Dabo, nous en avons parlé dans la généalogie des comtes d'Egesheim. Herman, comte, mort vers l'an 1028, était comte de Hasbourg, ou plutôt de Dasbourg.

En 1144. (1) Hugues, comte d'Egesheim et Ulric comte de Dasbourg, assistèrent Ulric, comte de Ferrette, qui fondait en cette année un monastère près Colmar. L'héritière de ces comtes, nommée Jeanne de Dasbourg, épousa Frédéric, comte de Linange-Dasbourg, comte de Linange, dans le palatinat; ils eurent un fils nommé Geoffroy, qui dans le treizième siècle, fut tige des Comtes de Linange-Dasbourg, qui ont toujours possédé cette seigneurie, comme vassaux immédiats de l'empire, jusqu'à l'an 1680, qu'elle fut réunie à l'Alsace, par arrêt du conseil souverain de cette province, rendu le neuf août, et qui fut exécuté.

En 1145, vivait Lutgarde comtesse de Moha et de Dasbourg, fille d'Albert, comte de Moha et de Dasbourg, et d'Ermenson de Luxembourg. Lutgarde épousa 1^o Godefroy II du nom, duc de la basse Lorraine et 2^o Godefroy comte de Namur. Elle fut mère d'Albert comte de Moha et de Dasbourg, qui épousa Gertrude de Los, fille de Louis comte de Los, de laquelle il eut Gertrude de Dasbourg, qui épousa en

(1) Voyez Longuerue, partie 2, page 237. La Martinière, dictionnaire géograph. etc.

(1) Cedren et Aurelius, Victor.

1204. 1.^o Thiébaud I, duc de Lorraine, mort sans lignée en 1220. Et 2.^o Thiébaud comte de Champagne, dont elle se sépara pour cause de parenté. 3.^o Elle épousa Simon fils d'Emicon, comte de Linange.

Gertrude mourut en 1225, âgée de trente-cinq ans, sans avoir eu d'enfants. Son comté fut partagé entre les comtes de Linange et les évêques de Metz.

L'évêque de Liège s'empara de la ville et du château de Moha. Aujourd'hui Dabo est possédé par les comtes de Linange surnommés de Dasbourg.

En 1312, Jean comte de Dabo, et Louis comte de Richécourt, étaient en guerre contre le duc Ferri IV (1).

Le comté de Dasbourg, ou Dabo, fut possédé par le comte Godefroy, époux de la comtesse Mathilde, qui furent père et mère d'Adalberon, Frideric, Herman, Godefroy et Gozelon. On assure que Herman fut comte de Dasbourg; il résidait ordinairement à Verdun avec la comtesse Mathilde sa mère; ils vivaient tous au dixième siècle et vers l'an 980.

Nous croyons que Herman, comte de Dabo, fut père de Louis de Dasbourg, qui fut père d'Hadvide, mère de Léon IX (2).

Ce comté de Dasbourg passa ensuite dans la maison d'Alsace, par le mariage de Hugues, tige de la maison d'Eggenheim, descendu d'Atique, duc d'Alsace, avec Helvide, ou Helvige, fille de Louis comte de Dasbourg; mais d'autres font Helvige, fille du roi Hugues Capet. Elle mourut en l'abbaye de Moyenmoutier en l'an 1046. Le comte Hugues son époux, était encore vivant en 1145.

En 1227, après la mort d'Albert comte de Dasbourg et de Gertrude sa fille et son unique héritière, leur comté fut partagé entre l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le marquis de Baden, le comte de Linange et l'évêque de Strasbourg. Alors Hadewi-

ge, abbesse d'Andlau en Alsace, déclara être bien informée que le château de Dasbourg et ses appartenances, ci-devant possédés en héritages par le comte Albert et sa fille Gertrude, relevaient de l'église d'Andlau, et sont parvenus à Bertholde évêque de Strasbourg, à raison de la vente ou donation qui lui en a été faite par Herman et Henri marquis de Baden, les seuls vrais et légitimes héritiers de ce comté.

La même abbesse, du consentement de tout son chapitre, de ses officiers et vassaux, reconnait que ce comté était un fief de l'abbaye d'Andlau, et que ledit comte Albert et sa fille l'avaient possédé et tenu d'elle par droit d'hérédité ou de succession. Elle et son chapitre consentent que ledit Bertholde évêque de Strasbourg, jouisse dudit comté en vertu de ladite vente, à charge d'en payer le cens ancien et accoutumé à l'église d'Andlau.

La lettre de ce consentement est scellée du sceau de l'abbesse et de son chapitre, et des gentilshommes Othon d'Ohsteinstein, Eberard d'Andlau, Bernard de Schannech, Anthelme et son frère Henri, Thierry de Kingsheim, etc. Fait le 4 des nones de mars, l'an de l'incarnation 1227, la quatrième année de l'évêque Bertholde.

DAUN, ou THAUN.—Daun est une petite ville de l'électorat de Trèves, située sur la rivière de Lezère, à cinq lieues de Mont-royal, à trois lieues environ de Mauderscheit. Elle est commandée par un château bâti sur une montagne, au pied de laquelle la ville est bâtie.

Daun est le chef-lieu de l'illustre maison de Daun, nommé en latin *Duna*, qui portait d'or frittée de gueules. Cette seigneurie relevait des comtes et ducs de Luxembourg. En 1337, le onze septembre, Giles de Daun, reprit en fief-lige perpétuel le bourg et la ville basse de Daun.

La maison de Daun est très ancienne, puisqu'en 1107, Adalberon de Daun, intervint comme témoin, au titre de fondation de l'abbaye de Speinkirsbach, et en 1247 Richard de Daun, homme très savant

(1) Histoire de Verdun, p. 173, 176. Alberic ad ann. 1015.

(2) Voyez la généalogie des comtes de Dasbourg, Histoire de L. t. 1. page cxxxii. Prélimin.

fut élu évêque de Worms, et confirmé par le légat du Pape. Il mourut dans son siège, en 1257. La charge de maréchal héréditaire du comté de Luxembourg, a été très long-temps attachée à cette maison. *Histoire de Luxembourg, tome 6, pages 184, 182.*

DELME ou DESMES. — Delme ou Desmes, village de l'évêché de Metz, situé entre Nomeny et Vivier, acheté auprès de Thiéri de Thiécourt, par Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1255, jusqu'en 1260. (1)

Raoul de Couci, évêque de Metz, engagea à Charles II, duc de Lorraine son cousin, le douze mai 1395, les château et ville de Nomeny, la ville de Manoncourt, la ville et tout le ban de Delme, engagé à plusieurs particuliers de la ville de Metz, moyennant la somme de sept mille francs de bon or, au coin du Roi de France; desquels sept mille francs devaient en rester huit cents es mains dudit acquéreur, pour faire ledit retrait.

Le même évêque Raoul de Coucy, le quatoze janvier 1396, ou 1397, avant Paques, racheta le tiers de ladite seigneurie de Nomeny, et du ban de Delme, au moyen de l'échange fait par ledit évêque, de la moitié du château et ville fermée de Baccarat, contre le tiers de Nomeny et Delme, délaissé par ledit duc Charles II, pour la somme de seize cents francs de bon or et juste poids, pour rembourser ce que l'évêque devait à la veuve de Henri Bayer de Boppar. Pour lesquels seize cents francs de bon or, ledit Raoul de Couci, engagea les deux parts de son château et ville de Nomeny, et les deux parts de sa ville de Delme, et leurs appartenances, à condition que le rachat des deux parts restant du premier engagement, ne se pourrait faire qu'en payant et rendant tout ensemble et à une seule fois, la somme de huit cents francs d'or, moitié de seize cents francs d'or, avec les sept mille francs.

Le huit avril 1435, Conrade Bayer,

évêque de Metz, racheta auprès du duc René I, et Isabelle de Lorraine sa femme le tiers de la ville et château de Nomeny, et le tiers de la ville et le ban de Delme, et autres seigneuries moyennant la somme de trois mille neuf cents francs payés comptant, par ledit Sr. évêque. Le duc René et Isabelle se réservaient le dernier tiers desdites seigneuries de Nomeny et de Delme, lequel dernier tiers fut payé par les régens de la Lorraine, pendant l'emprisonnement du roi et du duc René, à Conrade évêque de Metz; et cet argent fut employé pour retirer Mirecourt des mains de Robinet dit Floquet, moyennant la somme de 2000 vieux florins d'or, donnés audit évêque, et sera loisible audit duc René, de retirer ledit tiers des mains dudit évêque, en lui rendant lesdits 2000 vieux florins.

En 1467, le duc Jean fils du roi René, donne acte à l'évêque de Metz, qu'encore que les habitans de Nomeny et du ban de Delme, lui ayent fourni par ses ordres, certaines sommes, par forme d'aide, il ne prétend pas qu'à l'avenir cela puisse porter préjudice auxdits habitans.

Le vingt juillet 1366, le chapitre de la cathédrale de Metz, donna son consentement à l'aliénation du ban de Delme, faite en faveur du comte Nicolas de Vaudémont. On peut voir tout cela plus au long dans le dispositif de l'arrêt de réunion du dix mai 1680, *page 43 et suivantes.*

Depuis ce temps, Delme étant retournée entre les mains du duc de Lorraine, ce prince fut obligé de le céder au roi pour la route de Metz en Alsace, par le traité passé entre le duc Charles IV, et le roi Louis XIV en 1661.

Ainsi Delme a été démembré du domaine de l'évêque de Metz, par l'acquisition du marquisat de Nomeny, dont Delme est une dépendance; le contrat de vente est de l'an 1551. On peut voir ce que nous disons de Nomeny, sous son article. La cure de Delme est de la collation de l'abbé de saint Nicolas-des-Prés de Verdun. Elle a titre d'archiprêtre ou de doyenné, sous l'archidiaconé de Vic. Delme est situé sur

(1) Meurisses, hist. de Metz. p. 462.

la route de Metz à Strasbourg, entre Nomeny et Château Salins.

Le ban de Delme comprend :

Aulnois.

Fossieux.

Craincourt.

Mauvoid.

Lamorcourt.

Allencourt.

Locourt.

Xevoncourt.

Puxieux.

Delme.

DELOUSE. — Delouse, en latin *Dolosa*, village à une lieue de Gondrecourt, quatre de Ligni en Barrois: diocèse de Toul; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron St. Pierre-le-Martyr, à la nomination des dames chanoinesses de Poussay; décimateurs, le chapitre de la cathédrale de Toul pour moitié dans la grosse dime; le curé pour l'autre moitié, et toutes les noyales. Il y a dans ce lieu environ soixante habitans.

Il y a dans les archives de Lorraine, plusieurs actes de reprise de la seigneurie de Delouse des ducs de Bar, entr'autres, par Thomas d'Ourches, en 1535; et par Louis Thomas et Jean d'Ourches frères, fils de Thomas d'Ourches, en 1579; et encore en 1585, par Jacques Boussigni, écuyer, sieur de Delouse en partie, et tant comme administrateur de corps et biens de damoiselle Didière de Bilistein, sa femme, qu'au nom et comme tuteur de Pierre Bilistein, enfant mineur de défunt Louis Bilistein; et encore en 1574, par Jacques de Bousigni.

Aujourd'hui la seigneurie de Delouse appartient à M. de Brunes, Madame de Barreaux et M. de Chateaufort, qui en sont seigneurs, hauts, moyens et bas; la justice y est exercée par leur juge garde. Il y a dans le lieu deux maisons fortes, et deux autres seigneurs.

DEMANGE AUX EAUX ou DEMANGE AUX AULX. — Demange aux Eaux, *Dominica ad aquas*, quelques uns écri-

vaient mal-à-propos *Demange-aux-Aulx, ad alla*. C'est un village situé sur l'Ornain, en Barrois, diocèse de Toul, *in pago Odornensi*, une lieue et demie au-dessous de Gondrecourt. L'église et le presbytère sont dans une ile de l'Ornain, assez près du village: l'abbaye de *Vaux en Ornain*, en est fort proche, on en parlera dans son article. La paroisse de Demange aux Eaux, a pour patron saint Remi; cure régulière de l'Ordre de Citeaux. Le prieur et les religieux de Vaux nomment à la cure; le roi nomme à l'abbaye; la dime appartient en tout à l'abbaye qui donne pension au curé.

Le roi est haut, moyen et bas justicier à Demange aux Eaux, mais seulement pour moitié et demi-quart; M. le marquis de Stainville, pour un quart et demi. La justice est administrée par la prévôté de Gondrecourt pour le roi, pendant sept mois et demi, et par les officiers de M. le marquis de Stainville, pendant quatre mois et demi. Office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a cent vingt-cinq ou cent trente habitans. Il y a un fort beau château avec pont-levis et fossé plein d'eau, appartenant à M. le marquis de Stainville. Dépendent du village de Demange aux Eaux, trois fermes; savoir: *Plein-lieu, la Ripe et Fontenoy*. Le duc Léopold y érigea un fief, le deux août 1715. Voyez ci-après l'abbaye de *Vaux en Ornain*.

L'église paroissiale a pour patron saint Remi. La cure est régulière, à la nomination des religieux de l'abbaye des Vaux, ordre de Citeaux. Décimateur, l'abbé de Vaux, qui paie la pension du curé. Il y a environ cent trente habitans.

La terre de Demange-aux-Eaux est un ancien fief (1), mouvant des comtes de Bar, possédé autrefois par les princes de la maison de Vaudémont. Geoffroi de Vaudémont sieur de Gondrecourt, reconnaît en 1229, que du consentement du comte de Vaudémont son père et de Hugues son

(1) Arch. de Lor. Layette Gondrecourt, fiefs, etc.

frère, il a repris en fief-lige de Henri comte de Bar, son aïeul de Montfort et de Demange, et être homme-lige dudit comte après celui de Champagne; promettant que s'il a deux fils, celui qui posséderait ces dits lieux, sera homme-lige du comte de Bar. En 1240, le même Geofroi reprit Demange-aux-Eaux de Philippe comtesse de Bar et de Thiebaut son fils. En 1258, Jean de Gondrecourt fils de Geofroi donna ses lettres, par lesquelles il déclare ne pouvoir aliéner le fief de Demange, sans le consentement du comte de Bar; et que s'il le faisait, le fief retournerait audit comte. Ces lettres sont accompagnées de Henri comte de Vaudémont, oncle de Jean de Gondrecourt, et de Jean sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui témoignent la même chose.

La seigneurie de Demange-aux-Eaux passa ensuite dans les mains de différens seigneurs, qui la possédèrent en tout ou en partie. Gauthier de Brie et Mahaut sa femme la possédaient en 1325. En cette année ce seigneur fit un traité avec les habitans de Demange, qui règle les redevances qu'ils devaient à leur seigneur.

Le 8 novembre 1605, François de Gir-court sieur de Villers-la-Chèvre et Gabrielle du Luc sa femme vendirent à Simon d'Ernécourt sieur de Vaux-la-Grande, Souillier et Broussey, et à Barbe de Burges sa femme, la moitié entièrement par indivis et partageable avec Jean de Chevrières et Claude Humbert sieur de Menge, à cause de Jeanne et Isabelle de S. Martin leurs femmes, comme filles de feu Elizabeth du Luc, pour l'autre moitié de Demange-aux-Eaux, pour la somme de 24500 francs Barrois.

DENEUVRE ET BACCARAT, *collégiale de Deneuvre; Carmes de Baccarat; prieuré du Moniet.* — Je joins Deneuvre et Baccarat, comme voisins et quasi attenans l'un à l'autre, et tous deux originaiement appartenans au domaine de l'évêque de Metz; mais Deneuvre est beaucoup plus ancien que Baccarat. Ils sont tous deux situés dans la Vôge, sur la rivière de Meur-

the, qui prend sa source au Valtin dans le Val de saint Diez, et se décharge dans la Moselle, entre Condé et Frouart, une lieue au-dessous de Nancy.

Deneuvre, *Danorum opus*, comme il est nommé dans la vie de saint Hidulfe, *chap*, 24, ou plus communément *Danubrium*, était autrefois fortifié de bonnes murailles et de tours. On y voit encore les ruines d'un ancien château, et au-dessous les restes d'un pont de pierre situé sur la Meurthe, à l'orient de Baccarat, qui conduisait à la porte de ce château, du côté du septentrion.

Quelques seigneurs avaient usurpé le château et la ville de Deneuvre sur l'évêque de Metz (1), dans le douzième siècle; mais Etienne de Bar, évêque de cette église, le reprit sur eux; il fut même obligé d'assiéger ce château. *Rebelliones Danubrii asperimontis, firmatis ante ipsa Castra munitionibus viriliter perdomuit.* Deneuvre a été ruiné et brûlé pendant les dernières guerres de Lorraine; il n'est plus considérable que par ses mesures et par la demeure des chanoines de la collégiale, qui sont au nombre de sept. Le château est entièrement démoli, et l'on a bâti depuis quelques années sur ses débris la nouvelle église paroissiale, qui est commune aux bourgeois de Deneuvre et à ceux de Baccarat, et qui est située entre ces deux villes; l'ancienne paroisse était bâtie tout à l'extrémité de Deneuvre, vers l'orient, hors de la ville.

En 1274, Laurent, évêque de Metz, faisant sa paix avec le duc Ferri III, déclare qu'il lui remet *Deneuvre et les appendices, et l'en fait tenant, en l'état qu'elle fut prise par ledit Monsignor Liebaud de Haute-Pierre, qui fut*, et promet de le maintenir en la jouissance de ce lieu, jusqu'à la saint Remi, contre le comte de Bar.

Les évêques de Metz ayant donné en fief, Deneuvre et la dépendance aux seigneurs de Blâmont en 1291. Henri de Blâmont en fit foi et hommage à Bouchard d'Avesne, évêque de Metz (2), qui gou-

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 64. Preuves.

(2) Meurisse, page 483.

verna cette église depuis l'an 1287, jusqu'en 1296. Par le même acte, il fait ses reprises du château et ban de Blâmont, de la Vouerie de Vic, de la garde de l'abbaye de Haute-Seille, et de tout ce qu'il possédait à Ezraïlles.

Les comtes de Blâmont qui demeurèrent au château et à la ville de Deneuvre, donnèrent bientôt de l'inquiétude aux évêques de Metz, qui avaient encore des biens considérables aux environs de Deneuvre, et même au château de Deneuvre; car dès l'an 1291 Bouchard d'Avenne, évêque de Metz, fait un accord avec le duc Ferri III, par lequel entr'autres choses, Ferri promet de remettre audit évêque, Remberviller, le Châtel et les dépendances, le *châtel de Deneuvre, qu'on dit Baccarat, et ce qui en dépend*; on ne distinguait donc pas encore Deneuvre de Baccarat, comme deux villes différentes; au même endroit on distinguait Deneuvre, de la rue du *Rup, et de Baccarat*; ces derniers appartenaient à l'évêque de Metz, et non au comte de Blâmont, seigneur de Deneuvre.

En 1294, le même Bouchard, évêque de Metz, et Henri sire de Blâmont, parlent de *Baccarat*, comme d'une place vide de tout édifice, et située au-delà du château et du bourg de Deneuvre.

Nous lisons dans deux chroniques manuscrites, qu'Ademare de Montil, évêque de Metz, *acquies pour son évêché, la tour que les avoués avaient à Baccarat, à l'entrée du châtel.*

Ces avoués sont apparemment les comtes de Blâmont, seigneurs de Deneuvre, lesquels avaient fait bâtir une tour à Baccarat, afin de tenir en bride, le château que l'évêque de Metz avait construit au même lieu, pour la sûreté de ses domaines, situés entre le château de Beuregard (1), bâti, dit-on, par Othon de Badonviller, en 1114, et possédé au temps dont nous parlons, par le duc de Lorraine, et le château de Deneuvre, possédé par le sire de Blâmont.

En 1344, Baccarat était déjà chef d'une chàtellenie de l'évêque de Metz, de même que Beilrevart (1), était chef d'une chàtellenie du duc de Lorraine; puisqu'en cette année, le dimanche après la fête de S. Valentin, Ademare évêque de Metz, et Raoul duc de Lorraine, firent accord ensemble, par la médiation de Jean comte de Salm, pour la restitution des dommages faits et soufferts de part et d'autre.

Le quatorze janvier 1396, Raoul de Coucy, évêque de Metz, racheta le tiers de la seigneurie de Nomeny, et du ban de Delm, au moyen de l'échange qu'il fait de la moitié du château et ville fermée de Baccarat, contre le tiers de Nomeny et du ban de Delme, qui était alors entre les mains du duc Charles II.

Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, qui affectionnait le lieu de Baccarat, y commença en 1431, le couvent des carmes, et la belle église qu'ils y ont. Les habitants de Deneuvre, en haine de Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, ruinèrent la même année le couvent des Carmes, commencé à Baccarat, par Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, ce qui obligea l'évêque Conrad Bayer, son proche parent, et son successeur dans l'évêché, à le rétablir en 1441, plus beau qu'il n'était auparavant; il l'acheva en 1445.

La chronique du doyen de saint Thiebaut de Metz, sous l'an 1433, porte, que le même Conrad Bayer (2), racheta du duc de Lorraine, Nomeny, St. Avold et Baccarat. Il augmenta beaucoup le château de Baccarat, et en 1433, le duc René rendit à l'évêque Conrad Bayer, ce château de Baccarat, qui lui était engagé depuis long-temps, et ledit évêque donna pour cela au duc René II, quinze mille florins.

Oiry de Blâmont, évêque de Toul, dernier mâle et héritier des comtes de Blâmont et de la seigneurie de Deneuvre, fit son testament en 1499, par lequel il donnait à René II, duc de Lorraine, ses sei-

(1) Histor. Med. Monast. page 279.

(1) Hist. de Lorr. tome 2, page DCI.

(2) Hist. de Lorr. t. 2, p. 233 et 782.

gneuries de Blâmont et de Deneuvre, lesquelles étant siefs de l'évêché de Metz, devaient naturellement retourner à l'évêque de Metz, dont elles relevaient. Nonobstant cela, Olry fit cession de ses seigneuries au duc René II, en 1499, à condition que lui Olry, en aurait l'usufruit pendant sa vie.

René de son côté, céda à Olry, ce qui lui appartenait à Ezeraille, Gelacourt, Flains, Glonxille et Badcmenil, et cela pour la vie d'Olry, seulement. L'acte de cession est du 13 octobre 1499. René se mit en possession de ce qui lui avait été cédé par Olry, et en fit hommage à Henri de Lorraine son oncle, évêque de Metz.

Olry de Blâmont mourut le 5 mai 1506, et fut inhumé dans l'église collégiale de Deneuvre, où l'on voit son mausolée qui le représente au naturel, d'une grosseur presque monstrueuse. Depuis ce temps Blâmont, Deneuvre et leurs dépendances, sont demeurés aux ducs de Lorraine.

Le comte Nicolas de Vaudemont, qui fut tuteur du duc Charles III, avec la duchesse Christine de Dannemarck, et qui gouverna la Lorraine assez long-temps, pendant la minorité et l'absence du duc Charles III, faisait sa demeure ordinaire au château de Deneuvre. Il fit amener à ce château le corps du duc François I, mort à Remiremont en 1543 (1), et on conduisit ce corps en grande cérémonie, de Deneuvre à Nancy, au mois d'août 1546.

L'an 1562, les calvinistes de l'armée du général d'Andelot, et du duc de Porcien, demeurèrent environ dix jours à Baccarat, et y brûlèrent environ trente-six maisons. Les bourgeois de Baccarat se retirèrent dans la maison et dans l'église des Pères-Carmes, pour se mettre à couvert des insultes de ces hérétiques. Ils avaient déjà beaucoup souffert pendant les huit années précédentes, par les Bourguignons, ennemis de la Lorraine. En 1558, Baccarat et Remberviller furent brûlés par Polveiler.

(1) Hist. de Lorr. tome 2, p. 1276, 1277.

Le château de Deneuvre fut ruiné avec les autres châteaux de Lorraine, par ordre de la France, en 1636, et on n'a pas songé à le rétablir.

En 1635, le château de Baccarat fut assiégé par M. de Bassompierre, à la tête des gens de M. le cardinal de la Valette; Baccarat et le château, furent pillés et ruinés.

En 1650, l'armée Lorraine ayant vaincu Roze-Vorms, sous la conduite du comte de Ligniville, vint loger à Baccarat, avec les prisonniers. Et le treize novembre de la même année, les Hessois qui étaient au service du duc de Lorraine, arrivèrent aussi à Baccarat. Le quatorze novembre ils prirent le château, et y demeurèrent jusqu'au dix-sept janvier 1652, après l'avoir ruiné par ordre de son altesse.

On dit qu'en 1259 (1), il y avait à Thiaville, village près le bourg de Deneuvre, une forteresse qui fut rasée du consentement de l'évêque de Metz, et du duc de Lorraine.

La chatellenie de Baccarat, comprend Baccarat, Bertrichamp, Thiaville, Humbépaire, Fagnon, La Chapelle, Vacqueville, Venay, Brouville, Brouvelotte, Hadomey, Reheray, Montigny, Merviller, Neuf-Maison, Vaxainville et Bademenil.

Les Carmes de Baccarat, fondé en 1441, par Thierry Bayer de Boppard, comme nous l'avons dit, se rendirent dans le commencement, et pendant le cours de plusieurs années, jusqu'à ces derniers temps, très-utiles au public, entretenant deux professeurs de théologie, et l'enseignant, moyennant une petite rétribution, recevant même des pensionnaires, et quelquefois des jeunes religieux des abbayes de Senones (2) et d'Étival (3), pour les former dans les études et dans la piété. Ils remplissaient les chaires de prédicateurs, de presque toutes les villes des environs; Deneuvre, Remberviller, Rosières, saint Diey, Gerbéviller, etc. On leur a vu four-

(1) Benoit, Hist. de Toul, p. 39.

(2) En 1536.

(3) En 1584, 85, 92.

nir pendant une année, neuf, dix, douze et treize prédicateurs de stations de carême et d'avant ; et les rétributions de ces stations, faisaient une grande partie de leurs revenus.

Pendant et après les guerres de Lorraine, ils desservait une grande partie des cures des environs, qui se trouvaient désertes par la disette de curés et de prêtres, morts de peste, ou de famine. Il y eut en 1515, une défense aux mêmes pères de tenir école sans la permission du prieur du Moniet, et des prévôts et chanoines de Deneuvre, par sentence de l'official de Toul, du vingt-trois janvier 1515.

En 1594, Deneuvre fut engagé au sieur de Saint Balmont.

La chàtellenie de Deneuvre fut engagée à Julio Balbo, en 1597.

Le Moniet, ou Saint - Christophe. Prieuré sous Deneuvre, et proche Baccarat. — Le Moniet, prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, fut fondé dans un vallon assez solitaire, au-dessous de la ville et du château de Deneuvre, un peu au-dessus de la place où est à présent la ville de Baccarat. Ce prieuré fut fondé en 1126. Etienne de Bar, évêque de Metz, dans la chàtellenie duquel il est situé, accorda un terrain considérable, et d'assez grands biens, qu'il détacha de sa chàtellenie de Deneuvre, pour la fondation du prieuré qu'Antoine, célèbre abbé de Senones, devait bâtir en ce lieu. Ce prélat voulut que le nouveau monastère fût dédié sous le nom de saint Etienne premier martyr ; il lui accorde le droit de pêche dans sa rivière de Meurthe, des bois, des prairies, et généralement ce qui était nécessaire pour le maintien de la régularité dans ce nouvel établissement.

Il lui remit la redevance que le monastère de Senones lui devait, pour la garde du château de Deneuvre, et pour le droit de tirer l'eau du puits salé de Vic ; *pro quâdan fureâ, quæ vulgo ciconia dicitur supra puteum vici sitâ.*

Ce prieuré honore aujourd'hui principalement saint Christophe, au lieu de saint

Etienne. Il était autrefois conventuel ; mais le titre en fut éteint par le pape Sixte IV, en 1480, et depuis ce temps les biens de ce prieuré ont été partagés, et sont possédés suivant les accords faits à ce sujet, partie par l'abbé, et partie par les religieux de Senones.

Dans la bulle d'union, les patrons du prieuré sont, saint Jacques et saint Christophe. Les écoles de Baccarat et de Deneuvre appartiennent au prieur du Moniet, et il y a des sentences qui défendent d'y tenir d'autres écoles, sans son consentement et sans celui des chanoines de Deneuvre, comme curés du lieu.

Chapitre ou Collégiale de Deneuvre.

Henri sire de Blâmont et de Deneuvre, et Cunegonde sa femme, fondèrent en 1504, une chapelle castrale à Deneuvre, en l'honneur de saint George martyr (1). Ils déclarent dans l'acte de cette fondation, qu'ils admettent au mérite de cette bonne œuvre, Rodulphe roi d'Allemagne, qui fut ; Ferri duc de Lorraine, qui fut ; Guyon comte de Flandres, Isabelle comtesse de Flandres, son épouse, qui fut ; Thiebaut comte de Bar, qui fut ; ils veulent que cette église soit desservie par sept prêtres ou plus, si les revenus s'en augmentent ; qu'on y chante tous les jours, deux messes, l'une en notes, et l'autre sans notes ; qu'on dise toutes les heures en notes. De ce nombre de sept chanoines, on en élira un qui sera prévôt et supérieur des autres ; on y suivra les us et coutumes des autres collégiales, en particulier de celle de Ligni en Barrois.

Que ces chanoines soient tous prêtres, ou qu'ils le puissent être dans l'an, sous peine de nullité de leur nomination. Les seigneurs de Blâmont se réservent la nomination de ces canonicats à perpétuité, et veulent que chaque nouveau chanoine, donne en entrant une chappe de soie, de la valeur de soixante sols de petits tournois, et que les fruits de la première année des chanoines, qui meurent ou qui résignent,

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 401, et preuves sous l'an 1301.

soient appliqués à l'accroissement des revenus du chapitre. Le tout sous le consentement de Henri d'Amelrin, fils de Henri de Blâmont, et de Cunegonde sa femme, fondateur et fondatrice.

Dans la suite, pour augmenter le nombre des chanoines, on obtint de l'abbé de Senones (1), le droit de patronage et la moitié des dîmes et des noales, de la paroisse de Deneuvre et Baccarat; au moyen de quoi, lesdits abbés et religieux de Senones, demeureroient déchargés de toute fourniture à ladite église, à l'exception de la toiture qu'ils seront obligés d'entretenir à l'ordinaire, et demeureroient en possession des noales anciennes, nouvelles et futures, comme du passé. Marguerite de Monfaucon, et Henri son fils, comte de Blâmont, fondèrent en 1336, une nouvelle prébende, de pareil revenu que les premières.

Aujourd'hui Deneuvre est chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Toul, sous le nom de Chrétien de Deneuvre. Anciennement ce doyenné était à Flin, plus bas sur la Meurthe.

Le 5 septembre 1710, M. l'évêque de Toul, unit au chapitre de Deneuvre, 1^o le petit chapitre de Blâmont, 2^o les quatre prébendes de la chapelle de saint Jean de Thelod, 3^o le prieuré de Marey, ci-devant appartenant à l'abbaye de saint Mihiel; 4^o la chapelle de saint Nicolas, ci-devant érigée en l'église paroissiale d'Einvillle-aux-Jars. Le 12 septembre 1710, le duc Léopold confirma cette union.

Oiry de Blâmont, évêque de Toul, le dernier héritier de la maison de Blâmont, augmenta considérablement la fondation de cette collégiale, et y choisit sa sépulture; et l'on y voit son mausolée dans une chapelle à gauche en entrant.

Le duc François I, étant mort en 1545, à Remiremont, son corps fut rapporté à Deneuvre, et déposé dans l'église de la collégiale, où on lui fit un service solennel, en attendant qu'on le transportât à

Nancy, en plus grande solennité, pour y être inhumé avec ses ancêtres dans l'église des Pères Cordeliers.

Le château de Deneuvre, autrefois forteresse considérable, est aujourd'hui entièrement ruiné, de même que l'ancienne église paroissiale située hors le bourg de Deneuvre, elle était dédiée sous l'invocation de saint Remi; on en a bâti depuis quelques années une nouvelle dans l'emplacement du château, laquelle se trouve par ce moyen entre Deneuvre et Baccarat, dont elle est église paroissiale. Collateur, le chapitre de Deneuvre qui la fait desservir par un de ses chanoines; décimateurs, l'abbaye de Senones pour la moitié de la grosse dîme et des noales, et ledit chapitre pour l'autre moitié, sur laquelle les abbé et religieux de Senones prennent un préciput de douze païres, seigle et avoine. Seigneur, le roi. Chef-lieu d'une prévôté, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Lorraine.

On voit dans la banlieue de Deneuvre l'hermitage de la Madeleine ou de la Rochette, la chapelle de Saint-Volfgang, un hôpital réduit à assez peu de chose; l'église ou la chapelle de Sainte-Catherine, située sur le chemin de Baccarat à Lunéville, auprès de laquelle autrefois on enterrait les pestiférés.

Les annexes de Deneuvre ou Baccarat sont la Chapelle, Thiaville, la cense de Fagnon, Humberpaire, Bademénit et la Chapelle de saint Loup à Humberpaire; sur quoi l'on peut voir le pouillé du diocèse de Toul.

DEISTRIC, ou DESTROCH, ou DESTROFF, ancien comté. Voyez à la suite de *Morhange*.

DEUILLY, BOURG, CHATEAU ET PRIEURÉ. — Deuilly, en latin *Duguliacum*, autrefois château célèbre et qui a donné le nom à une maison illustre et ancienne dans la Lorraine. Deuilly est situé entre Tignécourt et Sérécourt, à une heure et demie de la Marche et de Bleurville; ce château, le bourg attenant et le prieuré situé au même lieu, sont aujourd'hui tellement

(1) Ann. 1354, sous le pape Clément VII.

ruinés, qu'on ne voit plus que quelques débris du château où sont logés quelques fermiers, et on ne voit pas même les ruines du bourg et du prieuré; ce monastère est aujourd'hui transféré à une demi-lieue de sa première situation et se voit près le village de Morizécourt.

On ignore le temps de la fondation du château de Deuilly et du premier seigneur qui l'a habité; mais dès l'an 1044, Gautier, seigneur de Deuilly, avait fondé un prieuré joignant son château, et lui avait donné des biens considérables, puisqu'en cette année 1044, l'évêque de Toul, Brunon d'Egesheim, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX, confirme cette fondation faite par Gautier de Deuilly, par le conseil et du consentement de sa femme Adile, et le don qu'il a fait à ce prieuré de certaines églises qui lui étaient échues en héritage, et a soumis pour toujours ce prieuré à l'abbaye de Saint-Evre de Toul. L'évêque ajoute qu'il a dédié l'église de ce lieu à la Sainte-Vierge et qu'il y a consacré trois autels; il veut que tous ceux qui résideront dans le château ou dans le bourg de Deuilly, soient paroissiens de cette église et soient soumis aux religieux ou au vicaire qu'ils établiront pour la desservir; il nomme quatre villages, dont il leur donne les églises et la dime.

Pierre, évêque de Toul, en 1188, renouvela le titre de fondation qui avait été brûlé, et Henri, évêque de la même église, en 1152, régla ce qui devait appartenir au vicaire de Deuilly; enfin le pape Célestin III, en 1195, confirma le prieuré et tout ce qui lui appartenait, et permit au prieur de recevoir pour religieux tous ceux qui voudraient y faire profession.

En 1220, Hugues, comte de Vaudémont, et en 1246 et 1250, Villerme, seigneur de Deuilly, et Alix sa femme, augmentèrent encore la fondation de Deuilly par de nouveaux biens qu'ils lui donnèrent et dont le prieuré jouit paisiblement.

Le septième du mois d'août 1367, fut fait appointment entre Jean, duc de Lorraine et Marchis, Robert, duc de Bar

et marquis du Pont, et Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, au sujet de la guerre qu'ils ont eue ensemble et du siège mis par lesdits seigneurs devant la forteresse de Deuilly appartenant à Jean de Chaufour, la prise et rasement de ladite forteresse, et les gens qui étaient dedans qu'ils détenaient prisonniers, les quels ledit comte de Ligny répète; ensemble ses dommages et intérêts résultant du rasement de ladite place; en sorte que ne pouvant pas s'accorder, ils se sont remis à l'arbitrage du roi, pour en juger dans Pâques prochain, pendant lequel temps il ne sera fait aucune guerre de part et d'autre. Je n'ai point vu la décision de cette affaire.

En 1397, Perrin de Deuilly obtint de Robert, duc de Bar, deux cents francs pour réparer la maison-forte de Deuilly. et en 1469, Nicolas de Valfrancourt, abbé de Saint-Evre, représenta au pape Paul II, que les revenus de son abbaye de St-Evre étaient tellement diminués, qu'il ne pouvait plus ni vivre honnêtement selon sa dignité, ni supporter les charges de son abbaye; c'est pourquoi il demanda que les biens du prieuré de Deuilly fussent réunis au monastère de Saint-Evre, pour sa vie seulement; le pape lui accorda sa demande et lui permit d'entrer en possession du prieuré, après la mort, ou la démission, ou résignation du prieur actuel, et d'en percevoir les fruits pendant qu'il serait abbé de Saint-Evre, en acquittant les charges du prieuré.

Le même Valfrancourt, en 1477, demanda en cour de Rome que tous les biens du prieuré de Deuilly fussent unis à perpétuité à l'abbaye de Saint-Evre, et que la moitié de ces biens fussent attribués à la mense abbatiale, et l'autre moitié à l'office de pitancier du monastère. Cette grace fut encore accordée, à condition que le prieuré ne serait pas privé de ses services ordinaires; que le soin des âmes ne serait pas négligé, et qu'on en acquitterait les charges accoutumées. En conséquence de cette dernière union, on ne laissa à Deuilly qu'un

seul religieux pour y dire la messe tous les jours.

Charles le Hardi, duc de Bourgogne, ayant commencé la guerre en Lorraine en 1475, fut tué devant Nancy en 1477. Pendant toute cette guerre la Lorraine fut exposée à une infinité de ravages de la part des troupes bourguignonnes. Ces maux ne se terminèrent pas à la défaite et à la mort de ce prince. Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, avait obtenu du roi Louis XI, en 1465, la seigneurie d'Épinal ; les bourgeois de cette ville refusèrent de le recevoir pour seigneur, et le roi Louis XI donna Épinal au duc de Lorraine Jean, surnommé duc de Calabre.

Antoine de Neufchâtel, fils de Thiébaud, maréchal de Bourgogne, était alors évêque de Toul ; la guerre s'alluma entre les bourgeois d'Épinal, ceux de Châtel-sur-Moselle, de Charmes, de la forteresse de Chaligny et de Liverdun. Ces petites guerres peu considérables en elles-mêmes, causèrent de terribles ravages dans le pays. Le maréchal de Bourgogne s'étant répandu dans la Lorraine à la tête de six mille hommes, y fit des dégâts extraordinaires : on compta cinquante villages brûlés ou ravagés.

Ce fut pendant ces désordres et pendant l'absence du duc René I, qui était allé en Sicile, que le seigneur de Deuilly fit lui-même démolir son château, détruisit le prieuré de Deuilly et s'empara de tout ce qu'il y trouva, jusqu'aux calices, cloches et ornemens ; ce qui fut cause qu'Antoine de Neufchâtel, fils de Thiébaud et évêque de Toul, transféra au monastère de Saint-Evre tout le service qui se faisait auparavant au prieuré de Deuilly. L'acte est du 4 juin 1480, l'évêque y dit que le seigneur de Deuilly, craignant que les ennemis ne se servissent des édifices du prieuré contigus à son château pour l'assiéger plus facilement, les prévint et le ruina de fond en comble ; ce qui n'empêcha pas que le château ne fut pris et que les ennemis ne s'emparassent de tout ce qu'ils y trouvèrent appartenant au prieuré.

On rétablit dans la suite un petit oratoire

à Deuilly, avec une maison pour le logement du religieux commis pour y dire la messe ; mais Olry du Châtelet, devenu seigneur de Deuilly, ayant embrassé les erreurs de Calvin, renversa cette chapelle et en employa les matériaux à réparer les bâtimens de sa basse-cour ; il bâtit en sa place un préche pour l'exercice de sa religion calvinienne ; ceci arriva en 1560.

L'abbé de Saint-Evre s'en plaignit à Olry du Châtelet lui-même, et envoya dom Riquechier, prieur de son abbaye, pour traiter avec lui ; mais il n'en put tirer d'autre indemnité qu'une maison bourgeoise au village de Seraucourt, qui n'est pas loin de Deuilly. Ladite transaction passée à Gerbéviller, le 25 juin 1568, mais cette maison ne convenant point à la résidence d'un religieux, tant parce qu'elle n'avait point de chapelle et qu'elle était éloignée de l'église paroissiale, que parce qu'il n'était pas du bon ordre qu'un religieux demeurât continuellement au milieu des séculiers, l'abbé et les religieux de Saint-Evre demandèrent au pape Grégoire XIII de faire faire le service à Seraucourt par un prêtre séculier, ce qui leur fut accordé par un bref du 25 février 1580.

Mais lesdits abbé et religieux, peu satisfaits de la transaction avec Olry du Châtelet, passée en leur nom par dom Riquechier, prieur de Saint-Evre, lequel avait outrepassé ses pouvoirs à cet égard, présentèrent, en 1575, leur requête au duc de Lorraine, portant qu'ayant donné leur procuracion à un religieux nommé dom Riquechier, pour traiter avec le sieur Olry du Châtelet, et demander le rétablissement du prieuré, il avait, contre leur intention, abandonné le fond et la propriété dudit prieuré, moyennant une maison à Seraucourt, qui lui avait été donnée en indemnité par ledit sieur du Châtelet, ils priaient Son Altesse de les relever de ce que ledit Riquechier avait pu faire à leur préjudice ; les supplians n'obtinrent le relief de son Altesse qu'en 1614.

Vers le même temps, les seigneurs de Morizécourt informèrent les abbé et reli-

gieux de Saint-Evre qu'ils étaient prêts d'interpeller les héritiers d'Olry du Châtelet, mort en 1569, pardevant le bailli de Bassigni, au siège de la Marche, pour les faire condamner à rebâtir le prieuré, ne demandant que l'intervention des abbé et couvent de St.-Evre, avec promesse d'en faire la poursuite à leurs frais. Ces conditions furent aisément acceptées; et après la première sentence obtenue à la Marche, il y eut appel de la part des héritiers au parlement de Paris; comme l'affaire menaçait d'une grande suite de procès, on en vint à une seconde transaction, par laquelle lesdits héritiers s'engageaient à faire bâtir à leurs frais une chapelle dans l'église paroissiale de Seraucourt ou tout joignant, et de donner l'entrée et la sortie de ladite chapelle libre aux religieux ou à leurs commis, de l'orner et meubler décentement pour y célébrer l'office divin; il y a encore quelques autres articles, le tout homologué au parlement de Paris, par arrêt du 28 novembre 1614.

Dans l'intervalle, Philippe Emmanuel de Ligniville se fit pourvoir en cour de Rome du prieuré de Deuilly, comme vacant par la mort du dernier titulaire, et s'en fit mettre en possession; mais les abbé et religieux de saint Evre ayant fait voir l'irrégularité et la nullité de ses provisions, il y renonça volontairement en 1615.

Quelques années après les religieux de saint Evre songèrent sérieusement à rebâtir le prieuré de Deuilly; la question fut de savoir où on le rétablirait, si ce serait à Seraucourt ou à Morizécourt. (1). Le seigneur de Morizécourt menaçait de l'empêcher, si on voulait le rebâtir à Seraucourt; le sieur de Tornielle, héritier de monsieur du Châtelet, ayant consenti en 1622 que ce fut à Morizécourt, la chose s'exécuta en 1625, avec le consentement de toutes les parties et du pape Urbain VIII. Mais les guerres arrivées en Lorraine sous le règne du duc Charles IV, ont empêché qu'on ne

mît une communauté dans ce monastère jusqu'en 1691, que le chapitre général y nomma un prieur, un sous-prieur et un religieux; depuis ce temps, il y eût quelques contestations pour savoir ce qui serait donné à cette nouvelle communauté par le couvent de saint Evre; et enfin en 1715, le monastère de Morizécourt, fut bâti pour la plus grande partie, et depuis ce temps augmenté et embelli; en sorte qu'il y a à présent une communauté assez nombreuse pour y faire l'office avec décence.

La situation du château, du bourg et du prieuré de Deuilly n'était ni belle ni gracieuse ni avantageuse, le château était posé sur une terre qui n'était pas vaste, près d'un petit ruisseau et d'un bois dans un lieu assez resserré; aujourd'hui comme on l'a dit, le château, le bourg et le prieuré sont entièrement ruinés, il y reste seulement une cense qui forme un ban particulier, sur lequel M. le marquis de Bologne et Mr.... sont seigneurs hauts-justiciers, moyens et bas. Ils y ont un juge-garde, et il dépend de ce ban plusieurs métairies, dont les fermiers sont paroissiens de Seraucourt, auquel ce ban est uni pour les impositions. Dans les restes de l'ancien château, il y a trois ou quatre habitans. Il est du bailliage de la Marche, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris. Deuilly est à une bonne demi-lieue du prieuré de Morizécourt, et à peu près à distance égale de l'abbaye de Flabémont.

J'ai tiré tous ces détails de l'histoire manuscrite de la réforme de la congrégation de St.-Vanne, par le R. P. D. Pierre Muiier.

J'ai donné dans l'histoire de Lorraine la généalogie de la maison de Deuilly, fondue dans celle de Vandémont, du Châtelet, et de Tornielle.

La maison de Deuilly portait burelé d'or et de sable de huit pièces.

DEUXVILLE, SAINT EVRE ET NOTRE - DAME DE LAOUSTRE. — Deux-ville-Notre-Dame, *Duce-Villa*, seu *Villa beate Virginis*, village du diocèse

(1) Autrement Malsécourt, histoire de Lorraine t. 1. preuves, page 418, ann. 1041.

de Toul, à une lieue d'Einvillle et de Lunéville. L'église a pour patronne la sainte Vierge en son assumption. Collateur, l'abbé de Senones; décimateurs, le curé pour le quart de la grosse dime, la moitié de celle du vin et toute la menue. L'abbé de Senones a le quart de celle de vin : le même abbé avait ci-devant une part dans la grosse dime, qui a été cédée au curé pour l'entretien de l'église. D'autres disent que le curé a la moitié de la grosse dime. Seigneur, M. le comte de Vitrimont; bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de pitié, à la nomination de la famille des Cuni d'Epinal, chargée de deux messes par semaine. Claude Grandcolas, comme aîné de la famille du fondateur, y présenta en l'an 1680.

Dépend l'hermitage de sainte Anne, situé à droite des rivières de Meurthe et de Vezouze, à une demi-lieue de Lunéville. Il y a ordinairement quatre ou cinq hermites.

Deuxville est très-ancien. On trouve dans les archives de M. le primat de Nancy une donation de Bertrade dame et comtesse d'Amance, par laquelle elle donne à l'abbaye de Clairlieu la seigneurie de Deuxville, *allodium suum de Deuoilla*. Elle donne en même temps l'église et la moitié des dimes, ne se réservant que les hommes, c'est-à-dire, la juridiction. Cette donation n'a eu d'effet que pour un gainage, actuellement possédé dans le lieu par M. le primat, et pour partie des dimes, avec le patronage de l'église que l'on appelle *Notre-Dame de Laoustre*. Cette donation est du commencement de la fondation de Clairlieu, qui est de 1149, et avant que nos ducs fussent propriétaires d'Amance.

L'église de Notre-Dame de Laoustre existe encore en mesure, avec sept ou huit maisons de l'autre côté d'un ruisseau qui passe à Deuxville. L'église de saint-Evre était sur l'éminence d'une colline, éloignée d'environ trois cents toises du village. L'abbé de Senones en était collateur. Cette

église était la paroisse des habitans qui occupent les maisons qui sont du côté de la même église; et ces maisons forment le village, qui s'appelait autrefois S. Evre.

Ces deux églises faisaient anciennement deux cures; mais ce n'en est plus qu'une aujourd'hui. Le curé et les décimateurs perçoivent actuellement les dîmes sur tout le finage de Deuxville, et sur ce qui est appelé *le ban de Luze*. L'ancien village qui s'appelait S. Evre, étant tout contigu à l'ancien Deuxville, ce dernier nom a prévalu sur l'autre par la suite des temps.

Saint-Evre, Sanctus Aper, belle censefief, située à une lieue au-dessus de Lunéville, entre Léomont et Deuxville, était autrefois un village, ayant son ban à part et sa paroisse, dont l'abbé de Senones était collateur. Cette paroisse ou église ayant été ruinée depuis long-temps, on projeta de la transférer à Deuxville, qui en était une dépendance. Le projet en avait été fait dès le temps que le duc Charles V possédait en commande l'abbaye de Senones, en même temps qu'il était primat de Lorraine. C'était pour le curé et pour les paroissiens une très-grande incommodité, surtout pendant les mauvais temps, d'être obligés de sortir du lieu pour le service divin. La translation ne fut faite qu'en 1715, le 13 juin, le tout du consentement des patrons et des décimateurs.

On voit par une bulle du pape Caliste II, donnée en 1123 à Antoine abbé de Senones, par laquelle ce pontife confirme les biens de cette abbaye, que le village de S. Evre subsistait déjà avant le douzième siècle; entre autres biens de ce monastère, rapportés dans cette bulle, l'église de S. Evre y est expressément nommée.

En 1490 (1), Gerard abbé de Senones engagea aux chanoines réguliers de Lunéville la cure de S. Evre, pour assurance d'une somme de neuf livres, monnaie de Toul, que les chanoines de Lunéville avaient prêtée à cet abbé, à faculté de rachat. Le traité portait ces conditions : que le

(1) Archives de Senones.

vicaire de cette paroisse rendrait aux chanoines réguliers de Lunéville la même obéissance qu'il rendait aux abbés de Senones : que le vicaire venant à mourir, les chanoines présenteraient à l'abbé de Senones celui qu'ils auraient choisi pour vicaire, et que ledit abbé l'introduirait dans la cure, sauf le droit accoutumé de l'église de Senones. *Nos cum ecclesiastico more introducemus, salvo nobis usu consuetudinario ecclesie nostræ* ; ce qui semble insinuer que l'abbaye exerçait sur cette cure une juridiction quasi-épiscopale, quoiqu'elle fût située au milieu du diocèse de Toul. Le contrat ajoute que pour affermir plus étroitement la charité et l'union entre les deux monastères, ceux de Senones accordent à ceux de Lunéville la jouissance de tout ce qui pourra leur revenir de bénéfice de cette cure, tandis que cet engagement durera ; et réciproquement ceux de Lunéville s'obligent à recevoir et à traiter dans leur maison ceux de Senones qui iront dans ces quartiers pour les affaires de leur monastère. La lettre d'engagement est souscrite par les abbés de Senones, de Beaupré, de Lunéville et par quelques religieux des deux communautés.

L'abbaye de Senones racheta dans la suite la cure de St.-Evre. On trouve un titre de l'an 1360, par lequel il paraît que l'abbé de Senones possédait les dîmes grosses et menues dans le finage de S. Evre.

On voit par d'anciens titres que le fief de S. Evre était un arrière-fief, qui relevait des comtes de Blamont. En 1320, Henri comte de Blamont, consentit que Gérardin de Lunéville écuyer, fassé reprise du duc de Lorraine pour la maison forte qu'il faisait construire à S. Evre. Auparavant, c'est-à-dire, en 1310, Simon sire de Paroy fait savoir à tous, que comme il a vendu à perpétuité à noble homme Henri sire de Blamont le fief et hommage que M. Carle de Lunéville chevalier tenait de lui en la ville de S. Evre, en celle de Viuhviller et de leurs bans, il consent que

(1) Archiv. de Lorr.

ledit Carle de Lunéville en fasse hommage au seigneur de Blamont.

On trouve des dénombrements de fief de S. Evre en 1464, en 1471, en 1544, 1612, 1644. Depuis l'union des deux villages de S. Evre et de Deuxville, les deux seigneuries se sont unies et confondues. La maison de Lénoncourt en eût une partie, et l'autre passa à la maison de Haraucourt, qui, suivant toutes apparences, eut les droits des comtes de Blamont avant la réunion de ce comté au duché de Lorraine. Il est certain que ces deux maisons ont possédé long-temps par indivis le village de Deuxville dans son état d'union avec celui de S. Evre, et que les propriétaires qui ont suivi, ont été reçus à faire leurs foi et hommage sur ce pied-là.

La partie appartenant à la maison de Lénoncourt passa à M. de Pullenoy, qui acheta aussi le fief, dont la maison est située à Deuxville, dans la partie qui formait le village portant autrefois le nom de S. Evre. Il acheta en outre la moitié d'un gagnage, appelé *terre de Luce*, l'autre moitié appartenant à mademoiselle d'Armancourt, en 1649.

En 1620, le duc Henri acheta la portion de seigneurie qui appartenait à la maison de Haraucourt, et la donna au prince de Phaltzbourg, lequel en 1623, la rendit au duc Henri, pour avoir les étangs de Bissoncourt. Charles IV ayant emprunté en 1631 du sieur Janin une somme, alors considérable, lui vendit, à faculté de rachat, cette partie de seigneurie de Deuxville, avec d'autres biens.

Les biens du sieur de Pullenoy furent après sa mort partagés en 1631, entre ses enfans, au nombre de six. Le troisième lot tomba à dame Barbe de Pullenoy veuve de M. de Haraucourt, comprenant la part que ledit sieur de Pullenoy avait à Deuxville, et le fief de S. Evre. La maison de ce fief était ruinée depuis long-temps. Le fermier résidait à Deuxville. Ce fief passa à un de Haraucourt, qui le donna aux pères jésuites du noviciat de Nancy, en entrant dans la compagnie.

La partie de la seigneurie de Deuxville, dont on vient de parler, passa à M. de Mitry, qui la vendit le 13 décembre 1700, au sieur Lebrun de Lunéville. Madame des Plassons fille du vendeur se présenta au retrait ; et pour y parvenir, elle emprunta les deniers de M. Jean-Charles le Prudhomme, frère de M. le comte de Vitrimont. Il y eut à ce sujet procès porté à la cour. Le sieur Lebrun succomba.

Jean-Charles le Prudhomme ayant été tué au siège de Landau peu de temps après, et ses biens échus à ses frères, la dame des Plassons, qui demeurait à Paris, vendit par procuration le 5 avril 1705, la même moitié de Deuxville à M. le comte de Fontenoy, qui en fit, tant pour lui que pour M. de Vitrimont, les reprises le 22 avril 1704. La famille avait déjà l'autre moitié, vendue, à faculté de rachat par le duc Charles IV, de manière que le tout fut réuni par la vente faite par la dame des Plassons. Cette terre par les partages réglés par le père, tomba dans son entier à M. de Vitrimont, qui en est le possesseur actuel.

Quant au fief de S. Evre, les pères jésuites l'échangèrent le 25 novembre 1670, avec le sieur Dollot, lequel donna en contr'échange différentes choses et de l'argent. Le sieur Dollot avait épousé en secondes noces la demoiselle Jean-Maire, tante de M. de Lombillon. Le fief de S. Evre fut décrété sur la succession abandonnée du sieur Dollot en 1699. Il fut adjugé à M. de Lombillon le 16 juin 1703.

La maison forte était pour lors totalement détruite ; l'église fut même abandonnée pendant quelque temps. Une personne de piété avait fait construire dans le lieu une chapelle, qui fut une église succursale, où tous les habitans de Deuxville allaient au service, n'y ayant point de curé à celle de Notre-Dame de Laoustre. Le village se grossissant, on répara l'église de S. Evre, qui était plus spacieuse. Le service s'y faisait fêtes et dimanches. Il y avait une espèce de petite foire ou rap-

port. Les seigneurs de Deuxville en tiraient les droits. Les cris de la fête s'y faisaient au devant à leur nom, et ils percevaient les amendes sur toutes les terres du fief.

Comme S. A. R. Léopold I s'arrêtait quelquefois, en allant ou revenant de la chasse, dans la maison de M. de Lombillon à S. Evre, M. le baron de Schak en prit occasion de demander à M. de Lombillon de lui vendre ce fief. Il y consentit, et reçut en contr'échange la seigneurie d'Abocourt auprès de Nomeny. Le contrat d'échange est de 1724.

Nous avons dit ci-devant que l'église de S. Evre avait été transférée à Deuxville en 1715. En cette année, on rebâtit de fond en comble l'église paroissiale de S. Evre de Deuxville, et on abolit l'église de Notre-Dame de Laoustre dudit Deuxville. Il y eut transaction passée entre le R. P. D. Alliot, pour lors abbé de Senones, M. Vinain curé dudit Deuxville, mort chanoine de la cathédrale de Toul, et M. le Primat de Nancy, au sujet de la réédification de l'église de S. Evre dudit Deuxville. M. le Primat consentit que celle de Notre-Dame de Laoustre fut abolie, et que les paroissiens de cette paroisse occupassent l'église de S. Evre ; qu'il n'y aurait que le curé qui serait nommé par l'abbaye de Senones pour les deux paroisses, mais que les bancs et finages demeureraient toujours séparés comme d'ancienneté. Cette transaction fut sous signatures privées.

DIEPPE.—Dieppe, village du diocèse de Verdun, chef-lieu d'une prévôté de cet évêché. St. Pierre et St. Paul sont les patrons de l'église paroissiale. La cure est à la nomination de l'abbé de Saint-Paul de Verdun : Il a pour annexe Hareignes, dont l'église est du titre de Saint-Michel ; elle fut donnée au treizième siècle à Oiri, abbé de Saint-Paul, par Albert de Hircis, évêque de Verdun. Dieppe est du bailliage de cette ville et chef-lieu de quelques villages ou hameaux.

DIETZ.—Dietz, comté d'Allemagne, situé entre l'archevêché de Trèves, les

seigneuries d'Isthen et Virbaden et le bas comté de Catzenelbogen. La ville de *Dietz*, nommée autrefois *Dietthesse* (1), est située dans un pays fort agréable sur la rivière de Lohon ou Lohana, dans laquelle tombe la rivière d'Aars, assez près de là. On voit dans la ville de *Dietz* deux espèces de roches, sur chacune desquelles est bâti un fort ; dans le fond, au milieu de ces roches l'on voyait autrefois une collégiale bâtie et fondée par Gérard, comte de *Dietz*, surnommé l'ancien, qui mourut en 1343 et fut enterré dans l'église de cette collégiale, près la sacristie.

Le comte Gérard et sa femme Elisabeth remirent à Boëmond de Varnesberg, ou de Vanenberg archevêque de Trèves (2) cette église qu'ils avaient fondée avec tous ses biens, lui priant de la prendre sous sa protection, afin que les chanoines qui la desservaient, pussent paisiblement y faire leur office (3), et posséder ce qui avait été destiné pour leur entretien et nourriture.

On assure que les chanoines de Salz du comté de Moilsberg s'étaient retirés dans cette collégiale de *Dietz*, pour y vivre plus tranquillement et en plus grande assurance ; mais ces chanoines ayant embrassé les nouvelles erreurs de Luther, ont été chassés du lieu, et dépourillés de leurs biens, qui sont aujourd'hui possédés par les princes de Nassau.

Adolphe, comte de Nassau, acquit ce comté de *Dietz* en épousant Gothe, fille unique et héritière de Gérard, comte de *Dietz*, dont il n'eût qu'une fille qui épousa Godefroi, baron d'Epstein, et les comtes de Nassau partagèrent ensuite ce même comté.

Mais la transaction faite en 1557, entre les Landgraves de Hesse et les comtes de Nassau, touchant le comté de Catzenelbogen, ceux-ci acquirent l'autre moitié du comté de *Dietz*, qui avait passé de la maison d'Epstein en celle de Catzenelbogen.

DIEUE-SUR-MEUSE. — Dieue ou

Dieue, en latin *Dioa-Villa*, village du diocèse de Verdun, situé dans une belle plaine, sur une petite rivière du même nom, qui se jette dans la Meuse à quelque distance de là. L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. La cure est du patronage de l'abbaye de S. Paul de Verdun.

Le village de Dieue est très ancien. L'auteur de l'histoire de la translation des reliques de S. Firmin évêque de Verdun, qui se fit en 964 (1), raconte que la chasse de ce saint fut d'abord portée en procession par toutes les principales rues de Verdun, de là on la conduisit à deux lieues de cette ville, au village de Dieue, où était marquée la première station, où il se fit plusieurs miracles. De Dieue elle fut portée par des clercs à Bilée.

La terre de Dieue était autrefois du domaine temporel de l'évêché de Verdun.

(2) Hugues de Bar, évêque de cette ville, pour soutenir les guerres qu'il eut contre les seigneurs qui attaquaient les terres de son église, se vit contraint d'en engager ou d'en vendre plusieurs ; par exemple, il engagea à Ferri de Paroy les rentes et revenus des seigneuries haute et basse des bans et finages de Dieue et de Genécourt.

Bertel, dans son histoire de Luxembourg, rapporte que le prince François de Lorraine, évêque de Verdun (3), acheta pour un nommé Pierre d'Eischen, natif d'Ar-lon, qu'il affectionnait, le château de Dieue-sur-Meuse, de George-Frédéric du Hautoy, chevalier, seigneur de Nubécourt, pour le donner à Eischen.

Nous apprenons de Flodoard (4), que les reliques de S. Baudri furent déposées dans l'église du village de Dieue, qui était alors sous le titre de S. Martin, et qu'il s'y fit plusieurs miracles dans le lieu où les paysans plantèrent depuis une croix.

Il y avait jadis un château près du village de Dieue, qui appartenait aux évê-

(1) Audiffret, géograph. tom. 3.

(2) De Honthem, t. 1. pag. 823.

(3) Masinus metropol. Trev. miss.

(1) Histoire de Verdun, page 42.

(2) Ibidem, page 344, note A.

(3) Pag. 524.

(4) Flodoard. Hist. Rem. l. 4. c. 42.

ques de Verdun, qui fut démoli sous Louis XIII.

Il y a près de ce lieu une papeterie sur le ruisseau qui prend sa source à une petite lieue de là. Elle est près de la chaussée qui va de Verdun à S. Mihiel.

DIEU-EN-SOUVIENNE, *prieuré*.—Dieu-en-Souviennne, prieuré de l'ordre de St-Augustin, ou de Ste-Geneviève, ou du Val des écoliers, est bâti entre les bois dans une solitude, à une demi-lieue de Loupille-Château à trois lieues de Bar; ce prieuré est en commande et de la dépendance de la paroisse de Loupi. Le roi en est collateur. Il y a dans ce lieu l'église du prieuré, nommée l'église de Neuville, dédiée à S. Remi; le prieur de Dieu-en-Souviennne partage les dimes de Loupi-le-Château avec le chapitre de S. Maxe de Bar, le curé du lieu et l'abbaye de l'Isle en Barrois.

Nous ignorons l'époque de la fondation de ce prieuré. On croit que les seigneurs de Louppy en sont les fondateurs; ils ont fait en différens temps beaucoup de bien à ce monastère. En 1342, Raoul seigneur de Louppy fonda en ce prieuré trois messes par semaine; l'une du S. Esprit, qui devait se dire à l'autel de sainte Catherine, ou à un autre, à son choix; une, de la sainte Vierge, et la troisième, des Morts; il fonda aussi son anniversaire pour être célébré après sa mort, et celui de Marie de Conflans son épouse: Outre qu'ils sont déjà tenus, ajoute-t-il, de faire ceux de Geoffroi seigneur de Boursault son père, de Raoul seigneur de Louppy son oncle, et de dame Isabelle de Bazincourt dame de Boursault sa mère, il légua pour cela les héritages, bois et terrages de la Heycourt, s'en réservant la garde, la justice haute et basse et la grurie.

Le même Raoul de Louppy donna encore au prieuré de Dieu-en-Souviennne trente livres de terre sur les rentes de Revigny, à charge que le prieur ferait célébrer tous les jours une messe pour lui à l'autel de sainte Catherine, qu'il avait fondée; de faire son obit le jour de S. Jac-

ques et S. Philippe, etc. Ces lettres sont du 28 avril 1584.

En 1463, le duc René II unit au prieuré de Dieu-en-Souviennne les trois chapelles fondées au château de Loupi, avec tous leurs revenus, à charge par les religieux de dire une messe basse tous les jours audit château, d'ajouter un religieux de plus par dessus leur nombre ordinaire, et de célébrer tous les ans l'anniversaire du seigneur Raoul de Louppy, fondateur de ces trois chapelles.

DIEU-LEWARD ou **DIEU-LOUWARD**.—Dieu-Leward, en latin *Dei-Custodia*, est un bourg situé à une bonne lieue de Pont-à-Mousson, au midi sur la Moselle; il dépend du temporel de l'évêque de Verdun qui y a un château, et pour le spirituel, il dépend de l'évêque de Toul.

Dieu-leward est chef-lieu d'une prévôté; il y a beaucoup d'apparence que ce lieu s'est accru des débris de la ville de Scarpone; aujourd'hui *Charpaigne*, qui n'en est séparée que par la Moselle. On peut voir dans *Ammien Marcellin* lib. xxvii. chap. ii l'affaire des Allemands qui furent battus près de Scarpone, l'an de J.-C. 366. Voyez aussi ci-après *Scarpone*.

Le Château de Dieu-leward est situé sur une éminence qui domine sur le chemin de Nancy au Pont-à-Mousson et à Metz; au pied du rocher sur lequel le château est bâti, se voyent des sources très-abondantes, qu'on croit venir d'une petite rivière qui se perd en terre, environ à deux lieues de là. Ce château est aujourd'hui en assez mauvais état et mal fortifié, mais son assiette le rend encore considérable; autrefois il l'était beaucoup puisque vers l'an 980, (1) le roi Lothaire voulant s'emparer de la Lorraine, la comtesse Matilde s'opposa vigoureusement à sa résolution et ordonna à ses gens qui défendaient les forteresses de Hatton-Châtel et de Scarpone, dont elle était maîtresse du chef de Geoffroi son mari, comte de Verdun, de lui résister, ce qu'ils firent de manière

(1) Gerbert, epist. 47.

qu'elle arrêta Lothaire, et rendit ses efforts inutiles.

Je suis persuadé que la *Forteresse de Scarpone* dont parle *Gerbert*, n'est autre que le château de *Dieu-leward*, qui est situé sur le chemin qui conduit à Metz, capitale alors de la Lorraine, et sur le bord de la Moselle; car Scarpone et Dieu-leward ne formaient en ce temps-là qu'une ville, comme ils ne forment encore à présent qu'une communauté. De plus, Scarpone a toujours été située sur le bord oriental de la Moselle; et on ne voit pas qu'il y ait jamais eu de château ni de forteresse en ce lieu-là.

Du temps de Richard de Grand-prey évêque de Verdun qui siégea depuis 1107 jusqu'en 1113 (1), les habitans de Dieu-leward ayant pris un bourgeois de Metz, le tinrent en prison pendant quelque temps. Les Messins pour s'en venger, vinrent assiéger le château de Dieu-leward, le prirent et le rasèrent; l'évêque Richard le rétablit, et cita en sa présence Renaud, fils de Thiéri qui était comte de ce quartier-là, pour le punir de n'avoir pas secouru son château; Renaud n'ayant pas comparu, l'évêque assembla ses vassaux, et ôta le comté à Renaud, pour le donner à Guillaume, comte de Luxembourg, qui lui parut plus puissant et plus propre à le défendre.

Ce comte Renaud, fils de Thiéri, était apparemment Renaud, fils de Thiéri comte de Bar; Renaud demeurait sans doute au château de Monçon, et était très à portée de secourir Dieu-leward, s'il l'avait voulu. L'historien de Verdun ajoute que l'évêque Richard pour attacher le comte Guillaume à ses intérêts, lui engagea les terres de Stenay et de Mousay pour la somme de deux cents livres.

Vers l'an 1122 (2), Etienne évêque de Metz, après avoir souffert long-temps les insultes de ceux de Dieu-leward, assiégea ce château, le prit et le réduisit en cen-

dres; il prit de même la tour de Thiécourt et le château de Vatimont qu'il ruina jusqu'aux fondemens.

L'histoire de Luxembourg porte, que vers l'an 1115 (1), les Messins et ceux de Verdun étant entrés en guerre, l'animosité fut telle de part et d'autre, que tout ce qu'ils rencontraient était aussitôt arrêté, mis en prison ou tué. Ceux de Metz irrités de ces violentes entreprises, levèrent des troupes, assiégèrent le château de Dieu-leward, le prirent et le rasèrent.

En 1318 (2), la division se mit entre les bourgeois de Verdun et leur évêque, qui était alors Henri d'Apremont, qui commença à siéger en 1312. Cette discorde alla si loin, que ceux des bourgeois qui étaient demeurés attachés au parti du prélat et qui se trouvèrent les plus forts, appuyés de leur évêque et de Gobert seigneur d'Apremont son frère, chassèrent les autres hors de la ville.

Le comte de Bar qui soutenait les bourgeois de Verdun qui étaient opposés à l'évêque, alla assiéger le château de Dieu-leward, et en renversa les murs.

De là il alla assiéger Sampigni, où l'évêque de Verdun et son frère s'étaient retirés pour le défendre; mais Gautier de Chatillon, connétable de France, obligea le comte de se retirer et d'abandonner l'entreprise.

En 1411 (3), Jean de Sarbruche, évêque de Verdun, engagea au Duc de Bar le château et châtellenie de Dieu-leward avec tous ses revenus, et ordonna à tous ses sujets dépendans de cette seigneurie, de lui rendre service et obéissance et de lui prêter serment de fidélité comme à leur seigneur. On ne marque pas la somme pour laquelle cette châtellenie était engagée.

En 1483 (4), le 6 de février, le duc René II fit abattre les châteaux de Dieu-

(1) Hist. Luxemb. apud Benoit hist. de Toul page 65.

(2) Continuat. Nangii. Adan. 1318.

(3) Hist. de Verdun, p. 31. Preuv.

(4) Croniq. mss. de Jean Aubrin, 1483.

(1) Hist. de Lorraine t. 1. p. 224. Preuves.
(2) Historia Metens., t. 6, p. 662. Spicileg. tome 6.

leward et de Pierre-fort, et envoya garnison au Pont-à-Mousson, parce qu'on avait répandu le bruit que Jean, bâtard de Sicile ou de Calabre, fils naturel du roi René I, voulait s'emparer de la ville et marquise du Pont-à-Mousson, qui lui avait été donné par son père le roi René I, le 17 d'octobre 1473, et qu'il avait dessein d'y introduire les français. Nous ne savons quelles étaient les vues du bâtard de Calabre et des français ; mais à Metz on disait que c'était à la ville de Metz qu'en voulaient les français ; l'on vit par la suite que ces bruits étaient mal fondés. Le bâtard fut obligé, vers l'an 1485, de renoncer à ses prétentions sur le Pont-à-Mousson.

Nous avons déjà remarqué (1) que depuis très long-temps les seigneurie, châtel et prévôté de Dieu-leward appartenaient à l'évêque de Verdun pour le temporel : Nicolas Psaume, évêque de Verdun, qui la possédait en 1548, en fit hommage à l'empereur Charles V.

Mais en 1561 (2), le même évêque Psaume institua le duc de Guise, comte, Marchis, gardien et protecteur des biens de son évêché, et lui laissa le château, terre et prévôté de Dieu-leward, pour être tenus en fief par lui et ses successeurs mâles, s'en réservant à lui, et à ses successeurs évêques, le ressort et la souveraineté : l'acte de cette cession est daté de Verdun, le 2 mars 1561, c'est-à-dire 1562 avant Pâques.

Le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun en 1608 (3), faisait encore battre sa monnaie au château de Dieu-leward ; le roi Henri IV, lui envoya Joly, pour le prier de lui céder ce droit de frapper monnaie dans les terres de son évêché. Erric y consentit, mais en même temps il demanda au roi les abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Trois-Fontaines en Champagne (4). M. Colbert, en 1660, visita le château de Dieu-leward, et dit que ce lieu paraissait avoir été autrefois un lieu de défense.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 98 et 99.

(2) Ibid., p. 104.

(3) Ibid., 126.

(4) Hist. de Verdun, p. 8.

Il y avait anciennement près Dieuleward une abbaye de bénédictins nommée Gellamont (1), à laquelle succéda une collégiale qui fut fondée vers l'an 1020, par Dudon, prévôt de Montfaucon, sous Heimon, évêque de Verdun. Il y eut bientôt un différent entre l'évêque de Toul et celui de Verdun, au sujet de cette abbaye, et ce différent fut terminé par l'empereur Conrade le Salique.

En 1028, ce prince confirme le monastère bâti au même lieu par Heimon, évêque de Verdun, vers l'an 1020, proche le château de Dieu-leward, sous l'invocation de saint Laurent martyr, au pays de Scarpone ; et comme ce monastère était fondé dans un terrain appartenant à l'abbé de St.-Germain de Montfaucon, Heimon, princier de l'église de Verdun, obtint de l'abbé de Montfaucon, par échange, ce monastère de Gellamont, qui est du diocèse de Toul, quoique du domaine temporel de l'évêque de Verdun.

L'empereur Conrade confirme donc au princier de Verdun la propriété de cet endroit, du consentement de Rembert, évêque de Verdun, successeur de Heimon, fondateur ; et Heimon y ajouta quelques biens de son fond.

Nous trouvons qu'en 1457, ce chapitre de Dieu-leward fut uni à celui de la Sainte Croix, sur le pont du Pont-à-Mousson.

En 1563, l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, obtint par le crédit de la reine régente, que le duc de Lorraine modérât les sommes qu'il exigeait pour réprimer les hérétiques qui s'étaient saisis du château de Dieu-leward et avaient pillé et brûlé l'église collégiale de St.-Laurent.

Les chanoines de Dieu-leward avaient même déjà abandonné leur église ; mais le 9 octobre 1467, le duc Jean leur permit d'y rentrer, à cause de la mésintelligence qui était survenue entre eux et le chapitre de Sainte-Croix du Pont-à-Mousson, à l'occasion de la bulle accordée à la sollicitation du duc Jean.

(1) Abbaye de Gellamont ou de St.-Laur. de Dieu-leward.

Le chapitre de Saint-Laurent de Dieu-leward subsista jusqu'à sa suppression et son union à la primatiale de Nancy, en 1602. Les bénédictins anglais y sont entrés en 1606, par la concession du cardinal de Lorraine, primat de Nancy; ils la possèdent aujourd'hui. Ils avaient ci-devant une fort bonne bibliothèque que nous y avons encore vue; elle y avait apparemment été donnée par M. Giffort, archevêque de Rheims, qui était profès de ce monastère; elle fut malheureusement brûlée par accident, il y a environ 50 ans.

Ces pères ont ordinairement dans leur monastère des jeunes anglais qu'ils élèvent dans la religion et dans les lettres, et ils envoient de temps en temps des missionnaires en Angleterre. On peut voir leur histoire et la suite de leurs prieurs au 7^e tome du *Gallia christiana*, p. 1068 et suivantes.

La paroisse de Dieu-leward est dédiée à saint Sébastien. Les chanoines de la primatiale de Nancy en sont patrons et collateurs, apparemment à cause de la collégiale de Saint-Laurent, unie à leur église primatiale. L'évêque de Verdun y est décimateur pour les deux tiers des grosses dîmes, et les chanoines de la primatiale de Nancy pour l'autre tiers; ce tiers néanmoins est chargé de vingt paires de resaux pour le curé, qui a aussi toute la menue dime, excepté la dime de vin sur laquelle le curé a vingt hottes de vin annuellement. Il y a dans cette église : 1^o la chapelle de Notre-Dame-des-Grottes, qui est très bien fondée; car comme l'église est bâtie sur le penchant de la montagne, il y a des grottes souterraines assez remarquables.

2^o Une autre chapelle de Notre-Dame, dont les chanoines de la primatiale sont patrons.

3^o La chapelle de sainte Catherine.

4^o La chapelle de saint Erasme.

5^o La chapelle de saint Jean, unie à présent à la confrérie de saint Sébastien, qui subsiste dans la même église paroissiale.

DIEUZE. — Dieuze, en latin *Decempagi*, est située dans le pays des Medioma-

triciens et sur la route de Metz ou *Divodurum* à Strasbourg, nommée en latin *Argentoratum*: l'itinéraire d'Antonin met *Decempagi* entre Saverne (*Tabernas*) et Metz, à la distance de dix milles de l'une et de l'autre ville. Les tables de Peutinger mettent aussi Metz, Dieuze, Sarbrich, *Pons-Saravi*, Saverne et puis Strasbourg. L'histoire de Metz (1) dit que les Huns qui avaient à leur tête le roi Attila, surnommé le Fléau de Dieu, ayant pris St. Auctor, évêque de Metz (2), s'avancèrent jusque Dieuze, où ayant été frappés d'aveuglement, ils mirent en liberté le saint évêque et ceux qu'ils avaient pris avec lui, puis recouvrèrent l'usage de la vue. Grégoire de Tours (3) dit que l'armée des Huns était de cinq cent mille hommes et s'étendait depuis Dieuze jusqu'à Cambrai, ravageant toutes les campagnes et enlevant tous les bestiaux.

Dieuze était une maison des rois de la première race (4); c'était déjà un poste important dès le temps des empereurs romains, comme nous le venons de voir par les témoignages des anciens itinéraires. Le roi Dagobert, dans un diplôme de l'an 633, donna à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves huit habitans ou villages qui dépendaient de sa cour royale, nommée *Regia-Curtis*, de Dieuze. *Hæc loca ad Regiam-Curtem quæ dicitur Decima, pertinent.* Le roi Arnou, en 893, confirme la ville de Dieuze, *Decima*, à l'abbaye de Saint-Maximin.

Le duc Godefroi s'étant réconcilié avec l'empereur Henri III, en 1048, par l'entremise de l'archidiacre Hermenfroï (différent de l'évêque de Verdun de ce nom), les citoyens de Verdun vinrent aussitôt lui porter leurs plaintes contre Godefroi et demandèrent des indemnités pour les dommages qu'il avait fait l'année précédente à leur ville.

L'empereur obligea Godefroy à donner

(1) Hist. Metens à Paulo Diacono.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 55 et 56. Preuves.

(3) Greg. Turon hist., l. 2, c. 7.

(4) De Honthem, t. 1, hist. Trevir. p. 78.

satisfaction aux citoyens (1), et Godefroi vendit à cet effet le domaine de Dieuze et les salines avec ses dépendances à Hermenfroï, qui en paya le prix; l'empereur autorisa par ses lettres patentes cette acquisition (2) en faveur de l'église de la Madelaine de Verdun dont Hermenfroï était le fondateur, ou du moins le restaurateur.

Ceci est fort différent de ce qu'avance le père Benoit Picard, capucin (3), qui dit que la ville et les salines de Dieuze ayant été données à l'église de Verdun par l'empereur Henri II, cette donation lui fut confirmée par son successeur Conrade le Salique, en l'an 1025; mais que Gothelon et Godefroi, comtes de Verdun, s'en étant attribué la propriété en 1042, l'empereur Henri III les obligea en 1047 d'en faire la restitution, le pape Léon IX confirma et autorisa cette restitution par une bulle datée de l'an 1049.

Selon cet auteur, Dieuze et les salines avaient été données à la cathédrale de Verdun, elles devaient donc lui être restituées et Godefroi n'avait pas droit de les vendre pour indemniser les bourgeois de Verdun. Il les aurait indemnisés à leurs propres dépenses.

Le même père Benoit dit (4) que le duc Thiébaud, par traité passé en 1216, de voué qu'il était de Dieuze et des salines, en devint propriétaire pour la plus grande partie. Il cite les archives de Lorraine et ne fait nulle mention de la Madelaine de Verdun qu'on ne peut nier qu'il n'ait été propriétaire de Dieuze depuis l'acquisition qu'en fit, en 1047 ou 1048, l'archidiacre Hermenfroï. Il faudrait voir les pièces que cite le père Benoit Picard, qui nous sont inconnues aussi bien qu'à l'auteur de la nouvelle Histoire de Verdun.

Le chapitre de la Madelaine, en 1063, (5) accompagna le duc Gérard d'Alsace en la seigneurie de Dieuze et la partagea avec

lui, et le duc transigea ensuite avec le chapitre pour la moitié de cette ville qui lui demeura en propre, de manière que les ducs de Lorraine, d'avoués qu'ils étaient de Dieuze et de ses salines, en sont devenus maîtres et propriétaires pour la plus grande partie depuis l'an 1215.

Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fils du duc Ferri II (1), après la mort de son père arrivée en 1215, prétendit avoir sa légitime dans les biens patrimoniaux de son père et de sa mère. Mathieu II son frère, duc de Lorraine, lui accorda entr'autres choses la jouissance de la ville de Dieuze et de sa dépendance, à condition qu'après sa mort cette ville retournerait au duc de Lorraine et à ses successeurs, qui seraient tenus d'en faire hommage à l'évêque de Metz. En effet, après la mort de Mathieu II, arrivée en 1250 (2), le duc Ferri III, fils de Mathieu, en fit hommage à Jacques de Lorraine son oncle, qui n'en était qu'usufruitier, et en 1259, Ferri III laissa à son dit oncle Jacques de Lorraine, la jouissance de Dieuze, aux conditions marquées ci-devant.

En 1291 (3), le duc Ferri III fit sa paix avec Laurent, évêque de Metz, avec qui il avait toujours été en guerre. Il fut arrêté entr'eux que le duc lui rendrait Remberviller et le château de Condé, et que l'évêque rendrait au duc, Dieuze et ses appartenances.

Ferri s'engagea d'écrire à l'évêque de Strasbourg, son allié dans cette guerre, de rendre à l'évêque Laurent la ville de Castres et ses dépendances. Ferri déclare qu'il ne répéterait rien dans Castres, et l'évêque de Metz réciproquement, qu'il ne demanderait rien dans Dieuze, c'est-à-dire apparemment, qu'il n'exigerait plus l'hommage du duc pour cette ville qu'il lui restituait.

En 1296 (4), le chapitre de la Madelaine

(1) Hist. nouvelle de Verdun, p. 197.

(2) Ibid., p. 198.

(3) Benoit, Hist. de Lorr., p. 176.

(4) Ibid., p. 177.

(5) Benoit, Hist. ms. de Metz.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 283.

(2) Longuerue, Description de la France, partie 2, p. 154.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 333.

(4) Cartul. de Bar, fol. xvij, xix et xx.

de Verdun vendit au duc Ferri III tout ce qu'il avait, pouvait avoir et prétendre dans la ville et ban de Dieuze et Bispanges, de la Saint-Jean-Baptiste prochaine en neuf ans, pour quarante livres de tournois petits, que le duc leur devait payer chacun an, la veille de St.-Jean-Baptiste, à Verdun; sans pouvoir, pendant lesdites neuf années, aliéner ni mettre hors de ses mains les choses à lui cédées, mais les doit défendre à ses risques et périls. Et après lesdites neuf années expirées, le tout doit revenir audit chapitre de la Madelaine de Verdun. Fait au mois de juillet 1296.

Ainsi, c'était plutôt un engagement, une amodiation, qu'une vente, et le chapitre de la Madelaine jouissait encore en ce temps là de certaines choses en propriété à Dieuze et à Bispanges.

Au siècle suivant et en 1347 (1), Marie de Blois, mère et tutrice du duc Jean de Lorraine, fit encore, au nom de son fils mineur, ses reprises auprès de l'évêque de Metz, pour la ville et les salines de Dieuze; mais depuis ce temps il ne paraît pas que les ducs de Lorraine aient reconnu tenir ni Dieuze, ni les salines, ni de l'évêque de Metz, ni du chapitre de la Madelaine. Ils en jouissent à présent en tout droit de souveraineté et de propriété, en vertu des traités de paix des Pyrénées, de l'an 1659, de Vincennes, de l'an 1661, et de Risvich, de l'an 1697.

Pendant la guerre des paysans d'Allemagne, révoltés contre les puissances en 1525 (2), plus de quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze allèrent se joindre à eux, et quelque temps après le duc Antoine et ses frères François comte de Vaudémont, et Claude de Guise, se rendirent avec leurs troupes dans cette ville, où était le rendez-vous général de l'armée des princes lorrains, destinée à disputer aux paysans luthériens révoltés le passage des montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine. Cette entrevue se fit le 12 mai 1525.

(1) Longuerue, *loco citato*.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1153 et 1157.

Pendant les dernières guerres de Lorraine, en 1644 (1), le 25 d'octobre, le comte de Grancey étant parti de St.-Nicolas avec 3,000 fantassins et 700 chevaux, se rendit devant Dieuze. Les enfans perdus se rendirent d'abord maîtres des jardins, où il y eût une grande escarmouche; ensuite ils se logèrent sur le fossé. On dressa une batterie à cent pas du fossé; elle fit brèche sur le midi du 26. On entreprit ensuite de combler les fossés, et on commanda à quatre mille fantassins de faire chacun une fascine, ce qui fut exécuté promptement: mais le commandant de Dieuze, qui comptait que le duc Charles IV viendrait à son secours, voyant qu'il lui manquait, manda au commandant de la tour de Lindre de lâcher les écluses, ce qu'il fit, et les eaux s'accrurent tellement qu'elles emportèrent les fascines et se répandirent dans la campagne, en sorte qu'on eût assez de peine, sur la nuit du 26 au 27, de retirer le canon et de se retirer.

Presqu'en même temps on eût avis de l'approche du duc Charles qui venait au secours de Dieuze: le comte de Grancey marcha à sa rencontre. Le duc s'arrêta auprès de Château-voël, et le comte de Grancey se mit en bataille le matin du 27; mais le duc se posta si avantageusement qu'il fut impossible de l'attaquer.

Le 28, le duc se retira à Morhange; Grancey l'y suivit. Le 31, les armées s'étant trouvées en présence, il y eût quelques cannonades, mais sans combat; et enfin le duc ayant fait passer la Sàre à Vaudrevange, il y mit son infanterie en garnison et le reste de son armée à Sierk, Hombourg et St. Avold.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1657 (2), une troupe de soldats sortis de la garnison de Luxembourg, s'étant travestis en femmes, se glissèrent dans la ville de Dieuze, se saisirent de toutes les portes et forcèrent la garnison de se rendre. Gombervaux, gouverneur de la saline, se dé-

(1) Hist. de Lor. t. 3 p. 416.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 547.

fendit dans sa maison pendant trois heures, mais la crainte de voir sa maison incendiée l'obligea à capituler.

Avant la cession de la Lorraine, Dieuze était possédée en toute souveraineté par les ducs de Lorraine, sans en faire hommage à personne. Aujourd'hui elle appartient nuement au roi.

Dieuze se gouverne par la coutume de Lorraine; mais Marsal, Saint-Médard et Haraucourt ont des coutumes particulières. Il y a à Dieuze, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, hôtel de ville, une brigade de maréchaussée et de belles salines. Deux ruisseaux, le Spin et le Verbach, embrassent la ville et se jettent ensemble dans la Seille, deux lieues au-dessous de Dieuze.

La paroisse est du diocèse de Metz, elle fut unie au chapitre de Dieu-leward en 1504. Il y a dans la ville, des minimes, des sœurs-grises, des capucins, établis le 6 Janvier 1749, et deux hôpitaux, l'un de Saint-Jacques, fondé en 1718, et l'autre de Saint-Charles, fondé en 1750.

La source d'eau salée est à seize degrés, supérieure à celle de Château-Salins et de Rosières et si abondante que ses eaux superflues fournissent à la saline de Moyenvic et y vont par une conduite de cors, depuis l'an 1746.

De Dieuze à Fénétranges il y a une chaussée nouvelle de quatre lieues de longueur, sur une ligne directe de Dieuze au village de Mittershem.

Dieuze est au-dessous de l'étang de Lindre, le plus grand et le plus beau de la province.

SAINT-DIEY. — La ville de Saint-Diey en Vôge, située sur la rivière de Meurthe, à quatre lieues de sainte Marie-aux-Mines vers le Levant, à peu près à pareille distance de Remberviller au Couchant, et à trois lieues de Raon-l'Étape au Nord, doit son origine à saint Deodat ou à Saint-Diey (1), évêque de Nevers, qui vers l'an 651, quitta son évêché pour chercher

Dieu dans la solitude. Il arriva d'abord à Rômônt près Remberviller, où Dieu manifesta le mérite de son serviteur par un miracle. Saint-Diey y laissa deux de ses compagnons, qui y bâtirent le prieuré de Rômônt, relevant aujourd'hui de l'abbaye de Beze en Bourgogne.

Le saint voulut ensuite bâtir une abbaye à Arentelle, lieu aujourd'hui nommé sainte Helène, situé sur le ruisseau d'Arentelle près Rômônt (1), ce ruisseau se jette dans la Mortagne près Remberviller; il est parlé du village d'Arentelle dans un titre de l'abbaye d'Épinal, de l'an 1005.

Delà, le saint se rendit dans la forêt d'Haguenau en Alsace; d'Haguenau il vint au monastère de *Novientum*, aujourd'hui *Ebersmünster*; delà à *Amerschwir*, puis au *Bon-Homme* dans la montagne de Vôge, et enfin il se fixa au Val de *Galilée* ou à *Join-tures*, où l'on voit aujourd'hui la ville, l'église et le chapitre insigne de Saint-Diey; ceci arriva vers l'an 659, ou 660.

Ce lieu n'avait point alors de nom particulier (2), ou s'il en avait, c'était celui de *Jointures*, *Junctura*, à cause de l'union ou du confluent de la rivière de Meurthe, qui vient du Valtin et des autres ruisseaux, et en particulier de celui de Robache, qui viennent du côté de la montagne voisine et se réunissent au dessous de l'emplacement du monastère bâti par saint Diey; mais depuis ce temps on a fait divers changemens dans les lits et dans les cours de ces ruisseaux.

Ce saint évêque trouva ce vallon assez spacieux pour y fonder un monastère, et moyennant son travail et celui de ses disciples, il espéra d'y rencontrer de quoi faire subsister une communauté nombreuse; comme la vallée était alors marécageuse et inculte, il choisit le coteau méridional du vallon, comme plus propre à y bâtir une abbaye; bientôt il se vit à la tête d'une

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 565. Preuves.

(2) Fondation de l'abbaye de Saint Diez vers l'an 560.

(1) Abrégé de la vie de saint Diez.

communauté considérable : mais pour ne pas être exposé aux troubles des officiers royaux, il obtint du roi d'Austrasie, Childeric II, vers l'an 661, un privilège qui lui abandonnait en toute propriété, un terrain d'environ dix-huit à vingt lieues de circonférence autour et aux environs de son monastère. Cette donation fut confirmée à la poursuite de l'abbé Marcian, successeur de saint Diey, par les rois Thierry IV et Childeric III, comme il paraît par l'ancienne vie de saint Diey. *Marcianus sub Regibus Theodorico, atque Childerico juniore, à quo etiam Aquisgranum promeruit descriptionem totius Abbatie suæ, roboratam Regia auctoritate.* En même temps, il demanda vers l'an 664 à Numérien, archevêque de Trèves (1), un privilège pour l'exercice de la juridiction épiscopale, dans ce nouvel établissement qu'il venait de faire. Tels furent les commencemens de l'abbaye et de la ville de Saint Diey, et des églises et paroisses qui composent le district et territoire de cette fameuse église ; on peut assurer que tout cela ne se fit qu'à la longue, et il serait téméraire d'entreprendre d'en marquer précisément les époques.

Le val de Saint Diey comprend aujourd'hui dans l'enceinte de sa juridiction, vingt paroisses considérables, plusieurs autres églises succursales ou annexes, avec un nombreux clergé. Ce val forme un territoire séparé, de plus de cent soixante villages et hameaux, qui sont renfermés dans environ vingt-cinq lieues de contour, dans lequel le grand prévôt exerce une juridiction ordinaire et quasi épiscopale, reconnue dans le pays de temps immémorial,

(1) Dès le temps de Numérien en 664, le nom d'Archevêque, était connu et usité, quoi qu'assez rarement. Il était en usage en Orient dès le quatrième siècle, et il le fut en Occident entre le cinquième et le sixième siècle. On le remarque dans la lettre de Florien, à saint Nivricus de Trèves, cent ans avant Numérien ; dans le testament de saint Césaire. Ce nom fut aussi donné à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, et à saint Laurent son successeur, l'an 596.

et autorisée par plus de quarante souverains pontifs.

La ville de Saint Diey, capitale de cette contrée, décorée d'un bailliage, renferme deux paroisses, en y comprenant celle du faubourg. La première et la plus ancienne, est celle qui est au faubourg ; mais la plus considérable, est celle de la ville, qui est dans l'église collégiale du chapitre : cette église à l'air de cathédrale et est desservie par le grand prévôt et vingt quatre chanoines, réduits à ce nombre depuis plusieurs années, car autrefois le chapitre était beaucoup plus nombreux.

Il y a dans cette église collégiale plusieurs vicaires, six enfans de chœur, avec maîtrise pour la musique.

Quoique la paroisse de la ville soit dans la même église, l'office s'y fait à un autel de la nef, distingué du grand autel, où les chanoines seuls font leurs offices ; l'autre paroisse du faubourg est dédiée à saint Martin ; c'est là où saint Diey se tenait ordinairement dans la solitude, pour vaquer plus librement et plus tranquillement à la contemplation ; c'est là où il bâtit d'abord un oratoire, au pied du mont Cromberg. Les chanoines sont seuls curés primitifs, non seulement dans ces deux églises, mais aussi dans toutes celles du Val de Saint-Diey.

Au nord de la grande église des chanoines, on voit des restes de l'ancien cloître, et un oratoire d'un ouvrage antique, dédié à la Sainte-Vierge, suivant l'usage de presque toutes les grandes abbayes, d'avoir ainsi dans l'enceinte du cloître, une église particulière dédiée à la mère de Dieu.

Saint Diey mourut vers l'an 679, et laissa en mourant, la conduite de son monastère à saint Hydulphe, son ami et son voisin, fondateur et premier abbé de Moyenmonteur.

Le monastère de saint Diey, observa d'abord la règle de saint Colomban (1) et

(1) S'il est vrai que saint Diey ait demeuré dix-huit ans à Agaune, il peut y avoir vu observer, et observé lui-même, la règle de Tar-

de saint Benoît ; mais bientôt celle de saint Benoît seule y fut gardée, et y subsista jusques vers l'an 950 , que l'on y mit des chanoines au lieu des solitaires (1), qui apparemment ne vivaient pas selon la pureté de leur profession ; les chanoines y demeurèrent jusque vers l'an 960 , alors le duc Frideric y rétablit des religieux ; mais l'abbé nommé Erchembert, traita si mal ses frères, et y fit une telle dissipation des biens du monastère, que le duc Frideric menaça de le chasser (2). Erchembert croyant que le prince lui demandait de l'argent, vendit les croix, les calices d'or et d'argent, et les ornemens de soie de son église, et alla en offrir le prix au duc Frideric. Ce prince fut si offensé de cet indigne procédé, qu'il chassa et l'abbé et les moines, et y rétablit des chanoines qui y subsistent encore aujourd'hui.

Les ducs de Lorraine depuis Gérard d'Alsace, ont été seigneurs-avoués et défenseurs de l'abbaye de Saint Diey, et ont reconnu les franchises et privilèges de cette église en diverses occasions.

En 1256 (3), la veille de l'Epiphanie, et par conséquent en 1257, avant Pâques, le duc Mathieu II, reconnaît qu'il a échangé le domaine du château de Spisseberg et de ses dépendances, et la vouerie de Saint Diey et du Val, contre la seigneurie de Lunéville, qui appartenait au comte de Lunéville, et qu'ensuite il a racheté du même comte de Lunéville, les choses devant dites ; et en même temps il promet solennellement au chapitre de Saint Diey, de les conserver dans leurs droits, libertés,

nate qu'on suivait à Agaune, et l'apporter au monastère de Jointure, qu'il consacra à saint Maurice, patron du monastère d'Agaune, ou de Tarnate.

(1) Richer, tome 2, c. 10. D'autres révoquent en doute cette double mutation, voyez Valcandus et Ruyr, p. 215.

(2) Ce fut en 1051, que se tint cette assemblée de Mayence, où Gérard d'Alsace obtint la vouerie de Saint Diey.

(3) Benoît Picart, histoire de Toul, page 48.

usages et privilèges, de la manière la plus authentique, sans qu'il puisse alléguer contr'eux à l'avenir, aucune prescription.

La ville et la prévôté de Saint Diey, en ce qui appartenait au duc de Lorraine, fut cédée en apanage à la princesse Catherine de Lorraine, lorsqu'elle épousa en 1426, Jacques I^{er} du nom, marquis de Bade, qui y fit bâtir un palais (1) ; mais les ducs de Lorraine dans la suite, rachetèrent cet apanage, et le réunirent à leur domaine.

La ville de Saint Diey, comme la plupart des autres villes de province, n'est devenue considérable que dans la suite de plusieurs siècles ; on croit que le gros de la ville se forma d'abord au delà de la rivière, où est à présent le faubourg ; et que ce n'est que depuis la sécularisation de l'abbaye, qu'on est venu habiter au delà, et au nord de la Meurthe.

On dit aussi que ceci arriva vers l'an 1140, et que le chapitre permit alors aux habitans du faubourg, de passer la rivière et d'y bâtir quelques maisons et quelques rues, et même de se fermer de fossés et de murailles.

En 1155, Cette nouvelle ville de Saint Diey, l'église et les maisons des chanoines furent réduites en cendres par un cas fortuit, du moins on n'en assigne point la cause.

Quelque temps après, le duc de Lorraine Ferri II, au retour du siège de Hagenau, passant par Saint Diey, proposa au chapitre de bâtir cinquante maisons dans la ville, ce qui lui fut accordé, mais seulement pour les sujets qui dépendaient de lui, et uniquement pour leurs personnes, meubles et édifices ; le chapitre se réservant entre les maisons du prince, une maison de franc-aleu, qui est celle qu'on nomme aujourd'hui la halle.

Dès lors on dressa le plan d'une nou-

(1) On dit que ce palais était où sont aujourd'hui les capucins.

elle enceinte de murailles , plus fortes et plus régulières que les premières ; mais la chose n'eut son exécution que sous le duc Ferri III , en 1266. Alors il fut réglé que l'on emploierait à cet ouvrage , le produit de la gabelle du vin , et les tailles que le chapitre prenait sur ses sujets. Deux chanoines furent préposés pour la levée de ce subside , avec un officier du duc , pour les sujets qu'il avait dans la ville , depuis la cession faite au duc Ferri II , d'un terrain pour y bâtir cinquante maisons ; c'est l'origine de la rue que le domaine royal y possède aujourd'hui.

En 1280 , l'ouvrage des fossés et des murailles n'était pas encore achevé , car dans un ancien manuscrit de l'église de Saint Diey , on y lit ces mots : *La clôture des murailles de Saint Diey , fut accomplie environ l'an 1289 , régnant en Lorraine le duc Ferri , et nous avons pour cette année présente 1531. Ainsi a-t-il deux cens cinquante-un ans que ladite citée fut fermée.* Ruyr. c. 13 , page 441 , dit que dès auparavant , le monastère de Saint Diey et son enclos , étaient fermés de murailles et de fossés ; et page 144 , il dit que la ville étant fermée de murailles , les chanoines ouvrirent leur cloître , qui jusqu'alors était fermé de toute part , c'était comme une citadelle située au-dessus de la ville.

Depuis l'an 1280 , les chanoines demeurèrent maîtres de la porte de la ville et du gouvernement des fortifications , ce qui a subsisté jusqu'au quinzième siècle , et jusqu'au temps du concile de Basle , que les officiers du duc voulurent faire quelques entreprises , au préjudice des droits du chapitre , de quoi le duc René averti par les pères du concile , ordonna qu'on laissât le chapitre dans la jouissance de ses droits , franchises et libertés.

Les grands prévôts de Saint Diey , conjointement avec le chapitre , jouissaient autrefois des droits régaliens ; d'où vient que la dignité de grand prévôt de cette église a été ordinairement possédée par des person-

nes d'une naissance éminente , et d'une très-grande distinction ; d'où vient aussi que les empereurs , les rois et les ducs de Lorraine , l'ont si souvent demandée pour leurs parens ou pour des personnes qu'ils honoraient de leurs faveurs et de leur protection.

L'état temporel de la ville et de l'église de Saint Diey , a souffert de grands changemens depuis son établissement. Childeric II , roi d'Austrasie , en l'an 661 , donna à Saint Diey en toute propriété (1) , tout le val de Galilée , où ce saint avait bâti son monastère , à l'étendue d'environ 20 ou 25 lieues de pays , depuis le penchant des eaux qui descendent des montagnes dans ce val , jusqu'à leur sortie du vallon. Ce saint évêque et ses successeurs , abbés du val de Galilée , en jouirent paisiblement jusqu'au temps du roi Pépin , père de Charlemagne , qui a régné depuis 751 jusqu'en 768.

Alors Jacob , évêque de Toul , qui vivait en 757 et 765 (2) , acquit l'abbaye de Saint Diey , dudit roi Pépin (3) ; mais il n'en jouit que pendant peu de temps ; car dès l'an 769 , le roi Charlemagne céda la même abbaye à Fulrade , abbé de Saint Denis en France , sans avoir égard à l'acquisition qu'en avait faite auprès du roi Pépin son père , sept ou huit ans auparavant , Jacob évêque de Toul.

Je ne sais si Fulrade en jouit longtemps (4) , mais il est certain que Frideric , duc bénéficiaire de Lorraine , vers l'an 950 , disposait de l'abbaye de Saint Diey , avec une autorité suprême , en changeant les chanoines , y remettant des religieux et les renvoyant de nouveau , pour y remettre des chanoines.

Ce même prince ayant bâti le château de Bar en 964 , et ayant pris quelques

(1) Vit. S. Deodat. xix , un. apud Belland , p. 875 , an. 661.

(2) Vers l'an 760.

(3) Voyez l'histoire de Toul , Preuves , page

xxiii

(4) An 769.

villages dépendans de l'église de Toul, saint Gérard évêque de Toul, en porta ses plaintes à l'empereur Othon II, qui ordonna au duc Frideric de donner en indemnité au saint évêque, les abbayes de Saint Diey et de Moyenmoutier (1). Saint Gérard y exerça les droits régaliens, y frappa de la monnaie, et emporta à Toul les bâtons pastoraux ou les crosses de saint Diey, et de saint Hydulphe fondateur de Moyenmoutier, et la grosse cloche de Moyenmoutier, pour marque de son domaine, sur ces deux abbayes

L'église de Toul n'en jouit pas longtemps ; dès l'an 974 (2), indic. I, l'année treize du règne d'Othon II, dans un diplôme soussigné par Villigise, chancelier en la place de Robert archi-chancelier, donné à Machi, (apparemment Machia au royaume de Naples, dans la Capitanate); l'évêque de Toul, saint Gérard, ayant demandé à cet empereur la restitution de l'abbaye de Moyenmoutier, que l'empereur Othon I^{er} avait donné à l'évêque Gauzelin, pour l'augmentation de son église; l'empereur accorda à saint Gérard, la grâce qu'il lui demandait; mais à condition que le duc Frideric jouirait de ladite abbaye de Moyenmoutier en régle, comme du passé, et qu'après sa mort, elle retournerait à l'église de Toul.

Dans ce diplôme, il n'est fait nulle mention de l'abbaye de Saint Diey; mais dans un autre de la même année 974, indication II, le quinze des calendes d'avril, quatorze du règne d'Othon, septième de son empire, donné dans la cité de Bonn sur le Rhin, soussigné de Folmare, chancelier en la place de Villigise, archi-chapelain; il est dit que deux seigneurs, Eppon et Jean, avec le nourricier de l'empereur et Bennon (3), duc de Saxe, prièrent ce prince de subvenir à l'extrême pauvreté de l'église de Toul, dont le vénérable Gérard était évêque, en lui faisant

restituer l'abbaye de Saint Diey, qui avait autrefois appartenu à son église : Jacques évêque de Toul, l'ayant acquise du roi Pépin, père de Charlemagne. L'empereur Othon, leur accorda leur demande, et dit que cette *abbaye de Saint Diey est enfermée de toutes parts, dans le diocèse de la ville de Toul.*

Remarquez que dans ce second diplôme il n'est pas dit un mot de Moyenmoutier; remarquez de plus, la différence des dates: les deux titres sont de l'an 974, et l'un est de l'indiction première, et l'autre de l'indiction deuxième; il est certain qu'en 974 c'était l'indiction deuxième; le premier porte la treizième année d'Othon II, le deuxième, la quatorzième année de son règne, et la septième de son empire; remarquez enfin, que le premier est signé de *Villigise, chancelier en la place de Robert, archi-chancelier*, et le deuxième est soussigné de *Folmare, chancelier en la place de Villigise, archi-chapelain*. On sait qu'Othon II fut associé à l'empire, le jour de la Pentecôte 961; qu'il fut couronné empereur, par le pape, du vivant de son père en 967, et qu'il commença à régner seul, après la mort de son père, en 973.

Ainsi, l'an 974, était la septième de l'empire d'Othon II, et la quatorzième de son règne; les autres différences des dates et des circonstances, pourraient aussi faire suspecter le diplôme. Le premier diplôme est daté de Machi, au royaume de Naples, et le deuxième de Bonn-sur-le-Rhin. Remarquez aussi, qu'alors l'église de Saint Diey était desservie par des chanoines qui y avaient été substitués aux moines, pour la deuxième fois, vers l'an 964.

Nous avons appris de Vidric (4) abbé de Saint Evre, qui a écrit la vie de saint Gérard, évêque de Toul, qu'après la mort du duc Frideric, arrivée en 984, saint Gérard accorda à la duchesse Béatrice, épouse de ce prince, à elle et à un de ses fils après elle, la jouissance des abbayes de Moyenmoutier et de Saint Diey, se ré-

(1) Histor., Mediani Monast., page cx, 195, 196 et 197.

(2) Benoît, hist. de Toul, p. xix et xxiii.

(3) Apparemment Bernard, premier duc de Saxe, mort en 988.

(4) Vidric. vita sanct. Gerard. Tull. Epis. Histoire de Lorraine, tome 1, page 149. Preuves.

servant seulement l'investiture seigneuriale: *Retinens investiturâ indominicata Monasteria*, et dix familles de chacun de ces deux monastères, l'autel ou les dîmes de Saint Diey, la dime des mines d'argent et le cens des hommes, qui appartenaient à l'autel de cette église avec tout le district. La même duchesse Béatrice (1), céda à saint Gérard en échange de la montagne de Bar, sur laquelle le duc Frideric son mari avait bâti son château de Bar, cinquante-neuf familles, savoir : Vomplone, Brillon, Longeville, Besson, Tannant, Nant avec le moulin, Courcelles, Basincourt, Malberc. Ainsi les évêques de Toul, ne jouirent de ces abbayes, qu'après la mort de Béatrice, veuve du duc Frideric.

Par une bulle de Léon IX de l'an 1051, donnée en faveur de saint Diey, le pape dit expressément : qu'alors le duc Gérard d'Alsace était avoué de saint Diey, et avait son bénéfice ou son partage à part (2), et qu'alors le duc Frideric étant décédé et la dignité de duc étant passée à une autre maison, l'église de Saint Diey avait lieu de craindre de se voir exposée à l'oppression, ce qui la porta à choisir pour avoué le duc Gérard d'Alsace

Après la mort de Béatrice, les abbayes de Saint Diey et de Moyenmoutier, revinrent donc à l'église de Toul, elles lui appartenaient sous le pape Léon IX, en 1051, comme il paraît par la bulle de cette année.

Les ducs de Lorraine, Gérard d'Alsace et Thierry son fils, ayant été choisis et demandés par le chapitre, pour avoués et défenseurs de Saint Diey, il est croyable qu'ils affranchirent cette église de la puissance temporelle de celle de Toul; et que ces princes ayant partagé tout le territoire de Saint Diey en deux parts, dont l'une porta le nom de *Ban du duc*, et l'autre *Ban de Saint Diey*, l'église de Toul en fut absolument exclue, et n'y exerça plus

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 149.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2, p. ccxcv. *Dux Gerardus qui ad petitionem Deodatensis Ecclesie sicut præcedentes beneficium divisit à præbenda Fratrum quod possidet.*

aucun droit de régle; du moins depuis ce temps on n'y voit plus aucun exercice de sa part.

On peut voir plus en détail les droits réciproques des seigneurs avoués et du chapitre, dans un titre du duc Simon, donné entre l'an 1115 et 1125, qui prouve que dès lors le ban du duc était séparé de celui des chanoines. L'empereur Frideric Barberousse en 1157, accorda un ample privilège à l'église de St. Diey, dans lequel il n'est fait aucune mention de l'église de Toul.

Ce prince y confirma ce que les empereurs ses prédécesseurs (1), et les papes Léon IX et Pascal II, ont accordé à Saint Diey. Il marque en particulier la taille à laquelle le duc Simon avait renoncé en 1132, aussi bien que le duc Mathieu son fils, et il ordonne que si les hommes qui dépendent de la *prébende des chanoines* dudit lieu, (qui sont leurs sujets particuliers), ont quelques différens à l'occasion du change des monnaies; ils répondent et soient jugés suivant la loi de Metz et de Toul, avec la médiation de l'archevêque de Besançon et celui d'Engelheim, et du duc Bertolf de Ceringheim, et du duc Mathieu; enfin il prend sous sa protection particulière, les chanoines de Saint Diey, avec tous leurs biens, l'an 1157.

Il paraît clairement par ce diplôme et par ceux des empereurs Othon, et par les autres qui se conservent dans l'archive de Saint Diey, que cette église était du nombre des abbayes qu'on nommait impériales, et qui étaient soumises pour le temporel, immédiatement à l'empire; que cette église tenait de l'empire les droits régaliers qu'elle exerçait dans son district. La chose paraît encore d'une manière plus évidente, par le diplôme de l'empereur Henri IV, qui à la prière de Mathieu ou Maherus de Lorraine, grand prévôt de Saint Diey, son cousin, décharge le chapitre de Saint Diey, de fournir son contingent à l'empire, ce qui fut confirmé par une bulle d'Innocent III, de l'an 1198.

(1) 1187. Histoire de Lorraine, tome 2, page ccclv.

En 1203 (1) au mois de mars, le duc Simon II fit en qualité d'avoué de Saint Dié, serment de garder les droits et privilèges de cette église, et si lui ou les siens y font quelque tort, il s'engage de les réparer dans quarante jours, et s'il diffère de le faire, il consent que tout son pays soit soumis à l'interdit, jusqu'à ce qu'il ait satisfait. Il donne pour garant, le comte *Seibert* (apparemment son oncle), pour cent livres de France ; le sire de Bitche *Frideric*, son frère, pour cent livres ; *Frideric*, son neveu, pour cent livres ; *Simon de Paroye*, pour cinquante ; *Albert*, son frère, pour cinquante.

Le duc Thiébaud I^{er}, en 1216 (2), donna ou restitua à l'église de Saint Dié, la rue qui est au delà de la rivière de la Meurthe, apparemment ce qui compose aujourd'hui le faubourg de Saint Dié ; car au commencement les ducs de Lorraine ne devaient avoir qu'un emplacement de douze maisons au faubourg. Dans la chartre de cession, il se sert de ces termes : *contuli; restitui, concessi*. Cet endroit se nommait alors le vieux Marché ; ce qui est au-deçà et au nord de la rivière, était regardé comme formant l'enceinte de l'ancien monastère, contenant ses cours, ses jardins, son colombier, sa ménagerie ; ce qui était au-delà de la rivière, n'était pas moins de son territoire et de sa dépendance originaire.

Le duc Mathieu II, en 1246 ou 1247, avant Pâques, racheta la vouerie de l'église de Saint Dié, qui était avenue, je ne sais comment, à Hue, comte de la petite Pierre, lequel pour faire la paix avec ledit duc Mathieu et les chanoines de Saint Dié, vendit et transporta au duc, ce qu'il avait à Spisseberg, et tout ce qu'il pouvait avoir et prétendre aux églises de S. Dié, Moyemontier et Etival.

En 1250, le jeudi après les Chandelles, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et

Renaud son frère, tous deux frères du duc Mathieu II, s'obligent de faire payer les trois cents livres que le duc Mathieu avait promises au chapitre de Saint Dié, pour réparer les torts qu'il lui avait faits. Ce titre qui est en français, est un des plus anciens en cette langue, que l'on connaisse en ce pays-ci.

En 1304 le chapitre de Saint Dié, excommunia le duc Thiébaud II, pour avoir bâti un nouveau moulin à Saint-Dié, nommé le moulin de *Fraze*. Mais le duc fit signifier son opposition, disant que le chapitre n'avait aucune juridiction sur lui, et en appela au saint siège.

En 1324, le duc Ferri demanda cinq cents hommes au chapitre de Saint Dié, pour marcher avec lui devant la ville de Metz. Le tout sans préjudice aux privilèges du chapitre. *Archive de Saint Dié*.

Depuis très-long-temps, les chanoines de Saint Dié, avaient accoutumé de choisir leur grand prévôt, du nombre des chanoines de la cathédrale de Toul, et en effet, depuis Henri de Lorraine (1), qui de chanoine et archidiacre de Toul ; en 1126, en avait été fait évêque en 1127, et avait enfin été postulé grand prévôt de St. Dié, en 1157, tous les grands prévôts de cette église, avaient été tirés de la cathédrale de Toul.

Après la mort du grand prévôt Jean d'Arquel, arrivée le 13 mai 1519, et avant que les chanoines eussent procédé à une nouvelle élection, ceux de Toul, qui apparemment avaient eu vent que ceux de Saint Dié pensaient à choisir un de leurs propres confrères, pour grand prévôt, firent signifier au chapitre de Saint Dié, une intimation, le quinze juin 1517, par laquelle ils disaient que la grande prévôté de Saint Dié, étant réputée pour une des premières dignités de l'église de Toul, après l'épiscopat, et cette église étant en possession depuis très-long-temps, de fournir des grands prévôts à celle de St. Dié,

(1) Livre rouge de St. Dié, fol. 40.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 219.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 497.

ils eussent à l'avenir à continuer d'en user de même.

Mais malgré cette intimation, le chapitre de Saint Diey choisit pour grand prévôt, le vingt-cinq octobre 1349, Jacques de Nancy, qui était chanoine et écolâtre de leur église; ceux de Toul ayant porté leurs prétentions au tribunal du pape, séant à Avignon, y furent condamnés par trois sentences conformes.

Isabelle d'Autriche ayant épousé le duc Ferri IV, reçut pour douaire la ville de Saint Diey, et l'on y bâtit un château pour sa demeure; ce château était en la place où est aujourd'hui le couvent des capucins; la rue qui y conduit, s'appelle encore à présent, *la rue de la Cour*, et l'on y conserve le titre de la cession qui en fut faite aux capucins.

Isabelle fit son testament en 1340, et mourut en 1352 ou en 1356. C'est cette princesse qui fit bâtir à Saint Diey, le château dont nous avons parlé ci-devant, qui a servi de demeure à quelques princesses de Lorraine, comme à Catherine de Lorraine, fille du duc Charles II, qui ayant épousé en 1426, Jacques marquis de Bade, obtint le bailliage de Vôge, et le domaine du Val de Saint Diey, excepté les mines, et celui de Moyemoutier, Arches et Bruyères; et ce pour assurance de sa dot, qui était de soixante mille florins; elle et son mari en jouissaient encore en 1438 et 1439, et l'on trouve différens actes passés par devant Jacques de Bade ou ses officiers. Ce domaine fut racheté dans la suite par le duc Jean, avant son départ pour la Sicile. René II, au retour de son voyage en Suisse, passant par Saint Diey, prêta serment au chapitre, de conserver les droits et prérogatives de cette église.

On assure que la duchesse Christienne de Danemark, fit aussi sa demeure pendant quelque temps, au château de Saint Diey, et à celui de Spissemberg. Voyez ce que je dis sur Spissemberg.

Le grand prévôt de Saint Diey (1) a

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages cxxix et cccxiv

droit d'officier pontificalement, de porter la crosse et la mitre, et est en possession d'exercer les droits épiscopaux, à l'exception de ceux qui appartiennent au caractère épiscopal, à moins qu'il ne soit lui-même consacré évêque. Les anciennes bulles des papes qui déclarent cette église soumise immédiatement au Saint-Siège, et en particulier celle du pape Innocent II, de l'an 1131, portent qu'elle est sous la protection du Saint-Siège, moyennant la redevance d'un écu d'or de cens annuel, payable au palais de Latran.

Les ducs de Lorraine n'ayant point d'église épiscopale dans leurs états, regardèrent toujours celle de Saint Diey, comme une église très-privilegiée, et se firent un devoir et un honneur d'en défendre les droits, et en particulier, le privilège de leur exemption de la juridiction des évêques de Toul, et de leur dépendance immédiate du Saint-Siège. En effet, avant l'érection de la primatiale de Nancy, faite en 1602, Saint Diey passait pour la première église collégiale de Lorraine et la seule décorée du titre d'insigne.

On avait déjà fait plus d'une tentative pour faire ériger un évêché en Lorraine: le duc Charles III avait employé tout son crédit, pour faire de Nancy une ville épiscopale; ses desseins furent traversés par l'opposition de la France et du cardinal d'Ossat, qui faisait à Rome les affaires de cette couronne. Charles III ne pouvant réussir à ériger un évêché à Nancy, y fonda la primatiale que nous voyons aujourd'hui.

Le duc Léopold crût rencontrer moins d'obstacle en demandant au pape d'établir un siège épiscopal à Saint Diey, ville nuelement de son domaine, jouissant du privilège d'indépendance des évêques voisins; et soumise immédiatement au Saint-Siège; il se flattait d'y trouver plus de facilité, et de la part de l'évêque de Toul, dont l'église de Saint Diey ne dépendait pas, et de la part de la France, à qui Saint Diey n'obéissait point; et de l'archevêque de

Trèves , à qui l'église épiscopale de Saint Diey continuerait d'être soumise ; qu'enfin il pourrait fonder cet évêché sans rien démembrer de l'évêché de Toul , en y joignant les territoires exempts de Senones , de Moyenmoutier , d'Etival et de Domèvre.

Il s'adressa donc au pape Innocent XIII , qui délégua en 1717 , M. de Firrao son nonce en Suisse , pour faire à Saint Diey les informations nécessaires touchant l'utilité et nécessité d'y ériger un évêché , et pour obtenir des autres églises voisines intéressées , les consentemens nécessaires , pour la fondation et dotation de cette église cathédrale.

M. de Firrao arriva à Saint Diey au mois d'octobre 1717 , et y demeura environ cinq semaines ; il voulut voir et examiner les titres et la possession d'indépendance , non seulement de l'église de Saint Diey mais aussi des abbayes de Senones , de Moyenmoutier , d'Etival et de Domèvre ; il voulut même visiter ces abbayes en personne ; il rendit compte de tout au St. Père , et l'on trouva à Rome qu'il y avait lieu d'ériger un évêché à Saint Diey , notwithstanding les oppositions de S. Majesté très-Chrétienne , et de monseigneur l'évêque de Toul.

Nous avons appris de la bouche de feu M. Sommier , qui fut depuis grand prévôt de Saint Diey , par la démission de feu M. l'abbé Mahuet , et qui fut nommé archevêque de Césarée par le pape Benoît XIII , qu'étant à Rome où il sollicitait de la part du duc Léopold , l'érection de cet évêché , une personne vint le trouver comme de la part de l'ambassadeur de France , pour le porter à se désister des poursuites qu'il faisait pour cette affaire , et qu'on saurait le récompenser de ce désistement. M. Sommier répondit que pour rien du monde il ne voudrait trahir son ministère , et de suite alla raconter au Saint Père l'entretien qu'il avait eu avec cette personne ; alors Innocent XIII lui mettant la main sur la tête , lui dit : *oui je ferai un évêché à*

Saint Diey , et j'y ferai un évêque , voulant dire qu'il en ferait le premier évêque.

Innocent XIII mourut en 1724 , et n'exécuta ni l'un ni l'autre ; il eut pour successeur Benoît XIII , qui fit M. Sommier archevêque de Césarée. Le même M. Sommier a raconté plus d'une fois , que sous le pontificat de Benoît XIII , tout était disposé à faire l'érection de l'évêché en question , et que le cardinal Coscia lui avait dit , que si M. le duc de Lorraine voulait envoyer à Rome six mille louis d'or , on lui remettrait les bulles de l'érection dudit évêché ; mais que S. A. R. avait répondu qu'il ne pouvait accepter cette proposition , ayant parole positive de son beau frère le duc d'Orléans , alors régent du royaume , qu'aussitôt que le roi serait entré en majorité , il lui serait accordé ce qu'il désirait , ne voulant pas par ménagement faire la chose pendant sa régence. Cependant le duc d'Orléans mourut en 1725 , avant que d'avoir pu exécuter sa promesse , et le duc Léopold voyant M. Sommier grand prévôt de Saint Diey , et y exerçant les fonctions épiscopales , se rallentit sur ses poursuites , et la chose est demeurée sans exécution jusqu'à présent.

Dans notre histoire il est assez souvent fait mention des monnaies de Saint Diey. Les montagnes qui sont à l'orient du Val de ce nom , sont célèbres par leurs mines d'argent. Dès le temps de saint Gérard évêque de Toul , qui a gouverné cette église depuis l'an 963 jusqu'en 994 (1) , il y avait déjà de la monnaie de Saint Diey , et nous en avons fait graver quelques pièces , où l'on voit d'un côté *Gerardus* et de l'autre *sanctus Deodatus*.

Le duc Simon I^{er} (2) , dans un titre où il règle les droits du chapitre de Saint Diey , et celui des ducs de Lorraine , qui étaient avoués et défenseurs de cette église , veut , que si l'on tire de l'argent des mines

(1) Hist. de Lorr. , t. 5. Pl. 9.

(2) Le duc Simon I^{er} gouvernait entre 1115 et 1125.

qui sont dans le terrain appartenant au chapitre, cet argent appartienne aux chanoines. Il paraît par d'autres monumens, que le chapitre tirait la dime des mines, et qu'il avait sa monnaie distinguée de celle du duc.

Celle des chanoines se nommait *Monnoye de Saint Diey* (1), celle du duc, *Monnoye de Monsicur*; celle du chapitre était plus forte que celle du duc. Six livres monnaie de Lorraine, ne valaient que quatre livres et demie monnaie de Saint Diey. On assure que les ducs de Lorraine en supprimèrent les coins par un accord, lorsqu'ils firent travailler aux mines qui étaient alors dans les montagnes de Vôge, qui sont à l'orient du Val de Saint Diey; mais ce ne fut pas avant l'an 1400, car jusqu'alors on y voit encore le droit de monnaie en vigueur et en exercice.

Le chapitre crée un *Sonrier*, ou chef de police, qui est comme son procureur et dépositaire de son autorité, qu'il exerce dans certains cas, dans une chambre de justice nommée *la Pierre Hardie*, sur tous les sujets, tant de la ville que du faubourg, et de quelques autres seigneuries; en première instance et par appel au buffet du chapitre, et de là à la cour souveraine.

Mais cette juridiction est aujourd'hui extrêmement limitée et affaiblie par les officiers du prince, qui sont ordinairement soutenus contre ceux du chapitre.

L'établissement de l'hôtel ou conseil de ville à Saint Diey, n'est que de l'an 1628. Dès le temps du grand duc Charles III en 1571, certains bourgeois de St. Diey avaient sollicité ledit établissement; ils furent déboutés par arrêté du 20 janvier 1603. Cependant par un autre arrêté du septième d'août 1628, ladite chambre du conseil de ville fut érigée et confirmée avec plusieurs modifications. Il fut ordonné 1° Que les cinq conseillers de l'hôtel de ville nommés par le duc, demeureront en charge les trois premières années; et que le chapitre

en nommera un à la pluralité des voix, outre les quatre déjà nommés, le serment duquel sera pris par le sonrier; la première séance demeurant au premier des cinq commis nommés par le prince, et la deuxième au premier des cinq conseillers nommés par le chapitre, lesquels dits conseillers auront seulement la connaissance des faits de police exprimés dans l'acte de cette érection.

2° Les bourgeois de Saint Diey éliront à la pluralité des voix huit d'entr'eux, de trois en trois ans, au jour du mercredi gras, savoir: quatre en la part du duc, et quatre en la part du chapitre, pour à la présence des sonrier et commis, et des prévôts ou lieutenans, prendre connaissance de ce qui concerne le bien et profit de la communauté de Saint Diey; sans toucher néanmoins à la juridiction qui demeurera comme du passé, aux officiers qu'il appartient, sous les réserves et modifications plus au long exprimées dans les lettres d'érection.

Lesdits du conseil, ne pourront exercer aucun acte de juridiction de haute, moyenne et basse justice, dans le ban et finage de Saint Diey, hors la ville et faubourg, non pas même pour chose communale.

Ledit conseil se tiendra en l'hôtel de ville, et les vénérables auront la correction de leurs sujets et délinquans, et prendront les amendes et autres émolumens de haute, moyenne et basse justices, pour fautes et crimes par eux y commis.

Depuis l'an 1628, il est encore arrivé grand nombre de changemens et de dérogations dans la manière de gouverner et d'administrer la justice dans la ville de St. Diey, mais tout ce détail n'est pas de mon sujet; ce chapitre est encore celui de toute la province qui a mieux conservé ses droits et prérogatives.

Le bailliage de Saint Diey est divisé en cinquante-cinq communautés; mais il y en a de fort étendues, ce qui fait en tout cent soixante villages ou hameaux. Il s'étend au delà des montagnes dans la ville de Sainte-Marie, et dans le val de Lièvre. Il y a aussi

(1) Benoit, Hist. de Lorr., p. 931.

maîtrise des eaux et forêts, recette des finances et des bois, et une brigade de maréchaussée.

La paroisse dédiée en l'honneur de la Ste.-Croix, est dans l'église même collégiale, et les villages de Robache, Gratain, Marzelay, la Pécherie et le Villier, en dépendent.

La paroisse de saint Martin est pour le faubourg et le village de la Bolle.

Il y a encore la chapelle de l'hôpital, et la chapelle particulière de St. Diey, où il y a un prêtre résidant.

L'hôtel de ville est composé d'officiers du roi et du chapitre.

Le siège de la Pierre-Hardie est tenu par un gradué, pour toutes les terres du chapitre en première instance, et ressortit au buffet du chapitre.

DIZIER (St.) faubourg de Nancy *voyez* BOUDONVILLE.

V DOCELLES. LA RIVIÈRE DE VOLOGNE OU LA PERLE.—Docelles, village sur la Vologne, baillage de Bruyères; seigneur, le roi; cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron saint Valbert, abbé de Luxeuil; le chapitre de Remiremont nommé à la cure, il a les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers, qui jouit aussi de la totalité de la menue dime.

Dépend Chéniménil, où il y a une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Item Chamont-la-Rue, et plusieurs granges.

Tendon était aussi autrefois une dépendance de Docelles, le patron de l'église est saint Claude. Le chapitre de Remiremont nommé à la cure de Docelles et à celle de Tendon.

Dépendait aussi Faulcompierre, la Poirie et environ quarante granges. Ces deux paroisses sont en partie de la prévôté de Bruyères et en partie de celle d'Arches.

Il y a sur le ban de Docelles trois papeteries et un moulin.

Rivière de Vologne.

La Vologne prend sa source auprès du grand Valtin, dans le même pré d'où sort

aussi une des sources de la Meurthe, très près de l'étang de *Longuemer* et de *Retournemer*, dont elle reçoit les eaux. Elle se grossit ensuite de celles du lac de *Germer* et à une lieue de Bruyères de celles du *Neuné*, où l'on commence à y voir des perles.

Les huitres dont on tire les perles sont en si grand nombre dans le ruisseau de Neuné, qu'il semble que le fond en soit pavé. Ce ruisseau a sa source au village de Martinpré près Bruyères et vient joindre la Vologne à une lieue de Bruyères.

La Vologne passe par Granges, Champ, Docelles, etc., et tombe dans la Moselle entre Archette et Jarménil. Cette rivière, assez peu considérable en elle-même, est en grande réputation dans nos historiens lorrains par les moules ou poissons à écailles qui s'y trouvent en assez grande quantité et d'où l'on tire des perles. Nous avons composé et fait imprimer, il y a nombre d'années, dans les journaux de Trévoux, une dissertation sur la nature des perles, où nous avons fait voir que l'on en trouvait non-seulement dans la Vologne, mais aussi dans d'autres rivières et ruisseaux de Lorraine; nous en avons trouvé nous-mêmes, dans la rivière de Meurthe, entre Saint-Dié et Etival, au village de la Voivre. Ces perles ne sont pas d'une figure égale, ni d'une eau toujours aussi parfaite que celles de la mer; elles ne se trouvent pas dans les plus beaux, ni les plus gros de ces coquillages, c'est au contraire dans ceux qui ont moins d'apparence et moins de régularité dans leurs figures, et que je crois être les femelles. J'ai proposé plusieurs conjectures sur la nature des perles; il m'a paru que ce pouvait être ou les œufs de ces coquillages, ou plutôt que c'était la matière dont se forment les coquilles, à peu près de même que dans les écrevisses; les pierres sont la matière dont se forme la coque de l'écrevisse, lorsqu'elle se renouvelle.

Le feu duc Léopold I, ayant fait venir en Lorraine le révérend père Sébastien, carme de la place Maubert, célèbre mathé-

maticien, il fut beaucoup question des perles de la Vologne; on en pécha un grand nombre que l'on apporta à Lunéville pour en examiner la nature et l'origine. Il me fit l'honneur de me dire qu'il croyait que c'était des espèces de bézoards, qui se formaient dans le corps de ces poissons, comme il s'en forme dans le corps et dans l'estomac d'autres animaux. Je ne sache pas qu'il ait rien écrit sur cette matière.

Mais nos anciens historiens lorrains relèvent ce pays par les singularités qui s'y trouvent, comme les mines d'or et d'argent dans les montagnes de Vôge, les pierres d'azur à Vaudrevanges, les perles dans la Vologne, etc.

DOMBASLE. — Dombasle, *Domnus-Basolus*, village à une demi-lieue de St-Nicolas, sur la route de Lunéville. Le patron de l'église est saint Basle (1). La cure, qui dépend originairement du prieuré de St.-Don, est unie, de même que le prieuré, à la collégiale de Saint-George de Nancy; mais le prieuré de Varengevillle étant uni à l'église primatiale de la même ville, le chapitre de la primatiale tire la dime des terres ensemencées par les treize maisons de Dombasle, qu'on nomme *maisons de St. Gorgon*, parce que St. Gorgon est patron de l'abbaye de Gorze et du prieuré de Varengevillle.

Dès l'an 752 (2), le roi Pepin, à la prière de Crodegand, évêque de Metz, donna à l'abbaye de Gorze six familles qu'il avait à Dombasle, avec l'église, la dime et la totalité de ce lieu *in Pago intiensi* (ou plutôt *Seginensi* ou *Portensi*) *et in comitatu Scarponensi, in villa quæ Domno-busilla vocatur, mansos sex et ecclesiam cum decimatione et omni integritate ejusdem villæ.*

Il paraît qu'alors Dombasle était assez peu de chose; dans la suite il s'est beau-

(1) Saint Basle, *Basolus*, était un solitaire qui a vécu dans le territoire de Reims, vers Louvoy et Sillery, au sixième siècle, sous le règne de Childeric, on en fait la fête le 26 novembre.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 273, Preuves.

coup augmenté et il a été possédé par des seigneurs particuliers qui sont fondateurs du prieuré de *St.-Don*, ou *Dodon*, ou *Donat*, qui était ci-devant près la grande route de Dombasle à Lunéville.

On croit que *St. Don*, ou *Dodon*, ou *Donat*, patron du prieuré de ce nom, fut martyrisé par les Vandales, sur la rivière de Meurthe, à peu près au lieu où était situé ce prieuré; le temps de son martyr est inconnu. Les Vandales se répandirent dans les Gaules au cinquième siècle. On conserve ses reliques dans une chasse de bois doré, en l'abbaye de St.-Mansuy. Ce prieuré et sa dépendance furent donnés à l'abbaye de St.-Mansuy et ensuite unis à la collégiale de St.-George de Nancy. Le prieuré est aujourd'hui entièrement ruiné.

Quant aux fondateurs de ce prieuré, voici ce qu'on en lit dans une charte de Ricuin, évêque de Toul. Il dit que *Vidric* de Dombasle, avec son fils *Theodoric*, et *Ide*, matrone vénérable, avec son fils *Haimon*, ont donné à *Theodemare*, abbé de Saint-Mansuy, l'église de Saint-Don ou Dodon, qu'ils ont bâtie dans leur propre alceuf. Que Pibon, évêque de Toul, prédécesseur de Ricuin, en avait consacré l'église, et avait béni le cimetière, et en avait agrandi le circuit qui auparavant était trop resserré. Il ajoute que *Haimon* et *Theoderic Baudus* de Dombasle, prédécesseurs de ceux dont on a parlé, y avaient ajouté quelques biens, mais il paraît que *Vidric* et *Ide* de Dombasle en étaient les principaux fondateurs et bien-faiteurs.

En 1147, Henri de Lorraine, évêque de Toul, raconte la chose dans un plus grand détail. Il dit que saint Don ayant souffert le martyr sur la rivière de Meurthe, assez près du grand chemin, par la main des Vandales, on lui donna la sépulture au même lieu; qu'il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau; qu'une femme pieuse y ayant recouvert la vue, y érigea une petite chapelle qui y subsista jusqu'au temps de Thierri de Dombasle, homme illustre, qui la rétablit

en un état plus décent et la fit consacrer par Pibon, évêque de Toul, (qui a gouverné cette église depuis l'an 1070 jusqu'en 1107).

Vers le même temps, les seigneurs de Dombasle offrirent cette église à Théomare, célèbre abbé de Saint-Mansuy de Toul, le priant de la prendre sous sa direction et de lui donner les biens que son abbaye possédait à Dombasle; ce qu'il agréa, et ajouta à ce prieuré ce qui avait été donné à son abbaye au même lieu, par des personnes pieuses et puissantes, et en particulier tout le terrain qui s'étendait depuis le ban de Saint-Pierre (ou de St. Mansuy), jusqu'à celui de Saint-Gorgon de Varengevillle. De plus, Vidric et Thierri de Dombasle, son fils, y firent des donations considérables, et en particulier ce qui leur appartenait dans l'église de Dombasle, en dîmes et en offrandes.

Une veuve nommée Ida, après la mort de son mari Drogon, du consentement de ses deux fils Haimon et Rodulphe, lui fit aussi donation de quelques fonds de terre; on nomme au même endroit Ide, religieuse de Remiremont, fille de la même Ida, qui lui donna deux gerbes de revenu, dont elle se retint l'usufruit pendant sa vie. On fait aussi mention de Gérard de Vitrimont, de *Leucarde* sa femme, et de leurs fils *Heriman* et *Barthelémi*; parmi les bienfaiteurs de l'église de Saint-Don, on ajoute *Ermentrude*, sœur de *Haimon* et femme de *Conon*, et *Mathilde*, sœur du même *Haimon*, et *Varin* son fils, et *Hugues*, fils de *Conon* (ce dernier se fit moine apparemment à Saint-Mansuy), tous bienfaiteurs de cette église. On y remarque que *Haimon* était alors sur le point de partir pour le voyage de Jérusalem en 1147.

La terre et seigneurie de Dombasle passa dans la maison de Salm apparemment par quelque mariage; car en 1225, *Ferri de Blâmont* et sa femme *Dame de Dombasle*, sont dénommés dans un titre de Senones, et en 1255, *Henri de Dombasle*, frère du comte de Salm, et en 1290, *Jean de Dombasle*, écuyer, fils de *Henri de*

Dombasle, chevalier. Voyez la généalogie de la maison de Salm.

L'on voyait à Dombasle deux châteaux, l'un nommé *Lamotte* et l'autre *Florainville*. La petite rivière de Sanon se jette dans la *Meurthe*, un peu au-dessous de Dombasle. La chapelle de Notre-Dame de pitié, fondée en 1520, et ci-devant dans l'église paroissiale, est à présent transférée au château, depuis l'an 1674 elle est à la collation du seigneur, chargée de quatre messes par semaine, elle est presbytérale et le chapelain possède un revenu considérable. On y connaît aussi une chapelle de l'assomption, dont le chapitre de St.-George est collateur: On y voyait, il y a quelques années, un hermitage aujourd'hui détruit. Cet hermitage était contigu à la chapelle du prieuré de Saint-Don; l'un et l'autre ont été détruits de nos jours.

Je parlerai de Varengevillle sous l'article de Saint-Nicolas.

Il y avait aussi dans Dombasle une seigneurie nommée la seigneurie *des Armoises* (1), qui fut possédée par *Claude des Armoises*, bailli de l'évêché de Toul, et ensuite par *Michel Lataxe*, qui vendit la moitié de cette seigneurie au duc de Lorraine en 1585.

Dès l'an 1050 ou 1052 (2), l'abbaye de *Bleurville* possédait un fief à Dombasle.

La maison de Dombasle, comme descendante de celle de *Blâmont*, portait de sable à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées, au pied fiché d'argent. La maison de Dombasle est fondue dans celle de *Lucy*; *Henri de Dombasle* ayant épousé *Béatrix du Chatelet*, en eut *Errard*, qui épousa *Marguerite de Nancy*, et en eut *Jean*, qui épousa en premières noces *Marguerite de Fléville*, et en secondes, *Jeanne de Marchéville*, et en eut *Marguerite*, mariée à *Jean de Lucy*, auquel elle apporta Dombasle en 1420, c'est la dernière de cette maison.

Lucy est un village sur la Niède français-

(1) 1585, 22 Mai Archives de Lorr.

(2) Hist de Lorr., t. 1, p. 428. et 445.

se, répondant à Amance, du diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Merhange. La cure est à la nomination de l'abbé de saint Martin devant Metz, à présent à la primatiale de Nancy.

La maison de Lucy portait d'argent à trois lions de sable, 3, 1, armés, lampassés, allumés et couronnés d'or.

Vari de Lucy ou Lucey, seigneur de Dombasle, prieur commandataire de Flavigny, protonotaire apostolique, se signala au seizième siècle, par ses charités et libéralités envers les pauvres ses sujets. Il fonda deux bourses au collège de la Marche à Paris, pour y entretenir deux enfans à l'étude, huit ans durant; ces enfans devaient être choisis de Dombasle ou de Rosières aux Salines: de plus, il donna des sommes considérables pour aider à marier chaque année cinq filles pauvres; enfin il donna au chapitre de Remiremont, une somme de 3,300 francs barrois, pour acheter une rente de cent francs barrois, qui devait être distribuée à six pauvres enfans, pour les faire instruire ou apprendre un métier, et les mettre en état de gagner leur vie le reste de leurs jours; on devait donner quinze francs par an pour chacun de ces six enfans, à choisir dans les villages de Dombasle, Crevi, Grandvezin, Flavigny, Antlup, Hudiviller, Lucy, Vauthimont. Vari de Lucy pour assurer ces fondations, les fit approuver et autoriser par le duc Charles III par ses lettres du 25 janvier 1564.

DOMBROT voyez **BOUSÉY**.

DOMÉ (LE) prieuré, voy. **LA FAUCHE**.

DOMÈVRE, voyez **BON-MOUTIER**.

DOMÈVRE. — Il y a plusieurs lieux en Lorraine qui portent ce nom.

Celui dont nous voulons parler ici, est situé sur le chemin de Lunéville à Blamont, à une lieue de cette dernière ville, sur la rivière de Vezouze; la paroisse est dédiée sous le nom de saint Evre, évêque de Toul, à la nomination de l'abbé de Domèvre, desservie par un religieux de l'ordre de saint Augustin, de la congrégation réformée de saint Sauveur en Lorraine;

diocèse de Toul, bailliage de Blamont.

L'abbaye de Domèvre, jouit des droits quasi-épiscopaux dans quelques paroisses de sa dépendance; mais M. de Camilly évêque de Toul, en vertu d'un arrêt du conseil du roi Louis XIV, est rentré dans la jouissance de sa juridiction épiscopale, sur les paroisses qui sont du domaine de la France, savoir: *Harboué, Cirey, le Val*, qui est le lieu où était ci-devant l'abbaye de *Bon-Moutier, Bodonis monasterium*, dont nous avons parlé dans son article, et qui ayant été ravagée par les guerres, a été transportée à Domèvre en 1569, où elle subsiste aujourd'hui avec beaucoup d'éclat; le roi Stanislas ayant fait unir la manse abbatiale de Domèvre au généralat de la congrégation de saint Sauveur, à perpétuité, par bulles du mois de janvier 1748, autorisées par lettres du même roi, du 24 février 1749, elle sera par conséquent élective et régulière dans toute la suite des temps.

La seigneurie de Domèvre relevait autrefois de l'évêque de Metz (1), comme il paraît par un contrat d'engagement fait par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à Charles III, duc de Lorraine; de la moitié de son château de Remberviller, Domèvre, et autres lieux contenus dans ledit contrat, pour la somme de quatre mille francs d'or, à faculté de rachat perpétuel, en date du 2 mars 1595.

Le même Raoul de Coucy engagea encore au même duc Charles III, la moitié de son château de Remberviller, Domèvre, Beure et autres lieux, pour une rente de deux cents francs d'or, le 20 septembre 1597. En 1419, le 12 octobre, Androuin d'Oriocourt, reprit de George, évêque élu de Metz, Marlatour, Domèvre et d'autres terres. Voyez **SAINT SAUVEUR** ou **BON-MOUTIER**.

En 710, le 15 octobre, le roi Louis III dans un diplôme, dont l'original se conserve en l'abbaye de saint Maximin de Trèves, témoigna que son père, le roi

(1) Arrêt de réunion du 23 décembre 1680, page 209.

Arnoù , ayant donné à un seigneur nommé Hildeman , une partie de la seigneurie de Domèvre , cet Hildeman fut accusé auprès du roi Louis , fils du roi Arnoù , d'avoir anticipé sur le terrain qui ne lui appartenait pas ; Louis confisqua ce qu'avait possédé Hildeman , et le donna à Batfride et Renaud , c'est-à-dire toute la seigneurie de Domèvre avec l'église , les champs , les prés , les eaux , les serfs de l'un et l'autre sexe. *V. Honthem hist. Trevir. t. 1, p. 259.* D'où vient cet original à saint Maximin ? apparemment que la seigneurie de Domèvre lui fut cédée dans la suite , et à la fin fut donnée à St. Sauveur , par Bertholde évêque de Toul , qui transféra l'abbaye de Bonmoutier à St. Sauveur , vers l'an 1009 ou 1010.

On connaît dans le Diocèse de Toul , plusieurs villages du nom de *Domèvre* , et qui ont saint Evre ou *Aper* , évêque de Toul , pour leur patron , ce qui fait voir la grande réputation de ce saint , et l'étendue de son culte.

DOMÈVRE-SUR-d'Urbion , village du ban de Bayécourt , à trois lieues de Bruyères , une et demie de Chaté.

DOMÈVRE , village à trois lieues de Pont-à-Mousson et de Toul , deux de Mandre-aux-quatre-Tours.

DOMÈVRE-SUR-Avière , village à une lieue et demi d'Epinal , deux de Châté , traversé par l'Avière.

DOMÈVRE-SOUS-Montfort , village à une lieue de Mirecourt , dans la baronnie de Fresnel.

DOMÈVRE ou DOM-EPVRE , église champêtre ; paroissiale de Vaxy et de Gerbé-court.

DOMJEVIN. — Domjevin ou Domgevin , *Domnus-Jovinus* , village à droite de la Vezouze , trois lieues au-dessus de Lunéville. Un ruisseau s'y joint à la rivière au-dessous du village. Bailliage de Lunéville , cour souveraine de Nancy.

En 1248 (1) , Ferri de Salm sire de Blâmont , déclare que Mathieu duc de

Lorraine lui a cédé la moitié du ban de Domjevin et de *Laufrebbonne* , et que , de ce qu'il pourra acquérir de Henri son neveu , par droit ou autrement , le duc en aura la moitié , et lui l'autre. En 1529 , les habitans de Domjevin se mirent sous la protection et sauvegarde de la duchesse de Lorraine , Isabelle d'Autriche et du duc Raoul son fils , moyennant deux sols tournois que chaque feu devait leur payer par an. Henri comte de Blâmont , de qui le village dépendait , y donna son consentement. Les mêmes habitans renouvelèrent le traité de sauvegarde en 1584 , avec Jean duc de Lorraine , à charge par chacun habitant , d'un resal d'avoine , mesure de Lunéville , avec une geline (une poule) ; et la femme veuve un demi resal et une geline.

DOMMARIE près de Vézelize , THOREY , ESTREVAL. — Dommarie , village dans le comté de Vaudémont près Vézelize , diocèse de Toul. L'église de Dommarie est dédiée à Notre-Dame dans sa nativité. Patron , le chapitre de Bouxières-aux-Dames ; Décimateurs , ledit chapitre pour les deux tiers , et le curé pour l'autre. Seigneur , le roi. Bailliage et comté de Vaudémont.

Annexe , *Thorey* , Patron , saint Laurent ; mêmes décimateurs et seigneurs. On m'a écrit il y a quelque temps (1) , que l'on voit au cimetière de Thorey , sur une tombe , un dragon volant , gravé , avec ses quatre pattes , que l'on croit par tradition avoir été tué par un nommé Virion , dont la famille subsiste encore à Thorey , et que ce dragon avait quatorze à quinze pieds de longueur. Ce Virion est décédé en 1608.

Au voisinage et dans la dépendance du village de Dommarie , est situé le village d'*Estreval* sur le *Mâdon* ; à une lieue de Vézelize , où il y a un vieux château appartenant anciennement à la maison de Gournay. Cette terre fut vendue à Ignace de Gournay , qui la revendit à M. le prince de Craon , qui la fit ériger en comté , sous

(1) Archiv. de Lorr. Lay. Blâm.

(1) M. Baillet avocat à Lunéville en 1750.

le nom de Gournay, le 19 septembre 1724 ; mais cette terre a repris ou conservé son ancien nom d'Estreval, et est aujourd'hui possédée par les héritiers de M. Tervenu, ci-devant conseiller d'état. Les décimateurs de ce lieu sont, le chapitre de Bouxières-aux-Dames, celui de Vaudémont, et le curé d'Estreval, chacun pour un tiers.

Le R. P. Benoit Picart, dans son pouillé de Toul (1), parle en plus d'un endroit de l'abbaye d'Estreval, aujourd'hui ruinée. Je n'en ai aucune connaissance.

Depuis environ deux ans, on a découvert dans le château d'Estreval, une grotte souterraine, dans laquelle il y a une statue de pierre, posée sur un piédestal, haut d'environ un pied et demi. La statue est mutilée et sans tête, montée à califourchon sur un bélier. Elle est nue depuis le nombril jusqu'à la tête. On voit près de là une espèce de bouteille ou de bourse. Les uns ont pris cette statue pour un *Bacchus*, et d'autres pour un *Mercur* ; ce dernier sentiment nous paraît le plus croyable, la montagne de Vaudémont au pied de laquelle est Estreval, à la distance d'une demi-lieue, étant indubitablement consacrée à Mercure, dès le temps les plus reculés.

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE. — Dommartin, village à une lieue et demie de Nancy, situé sous Amance. Dommartin était anciennement la mère église d'Amance, de Laitre, de Lay, d'Eulmont, de Blanzey et de Séchamp ; aujourd'hui il ne passe plus que pour annexe d'Amance. Mais dès l'an 1076 (2), ces villages étaient affranchis depuis long-temps de la dépendance de Dommartin. Cette cure de Dommartin, appartenait originairement à l'abbaye de sainte Glossinde de Metz ; et comme la princesse Sophie voulut faire consacrer l'église du prieuré de Laitre-sous-Amance, qu'elle avait fondé, Hodiernne, abbesse de sainte Glossinde, s'y opposa, disant que ce prieuré de Laitre

était bâti sur le ban de Dommartin, dont la cure appartenait à son abbaye. Heriman évêque de Metz, et Pibon évêque de Toul, convinrent que Sophie ferait donner à Hodiernne un certain cens annuel pour indemnité. Après quoi l'église fut dédiée et cédée à l'abbaye de St.-Mihiel.

L'évêque Pibon en 1076, accorda à la prière de la princesse Sophie, qu'à l'avenir, le prieuré de Laitre serait exempt, non seulement des redevances qu'il devait à l'évêque de Toul, mais aussi de toute dépendance de l'église de Dommartin, dont il dépendait autrefois. Le duc Thierrri, aïeul de Sophie, avait racheté ceux d'Amance de leur soumission à la cure de Dommartin, en accordant au curé de ce dernier village, la moitié des dîmes d'Amance ; et comme le peuple d'Amance était si farouche que nul archidiacre, nul doyen n'osait entrer dans leur village pour y faire ses fonctions, l'évêque Bertholde les avait obligé de porter tous les ans leurs offrandes à Dommartin ; ensuite il leur ordonna de se trouver au synode au même lieu ; enfin, à la prière du duc Théodoric, il les exempta de toute juridiction de la cure de Dommartin. C'est l'état où l'évêque Pibon les trouva, et où il les confirma. Aujourd'hui, Dommartin et Laitre-sous-Amance, sont regardés comme annexe dudit lieu.

La paroisse est dédiée à St. Martin. Le curé a un fixe de quatre paires et un chapon. Les bénédictins de Saint-Mihiel, à cause de leur prieuré d'Amance, prennent une part dans les dîmes de ces deux villages. Nous avons fait un article particulier d'Amance, et un autre de Laitre-sous-Amance.

Il y avait autrefois une léproserie à Laitre-sous-Amance.

DOMMARTIN, près la ville de Toul. — Dommartin, village à l'orient de la ville de Toul, au-delà de la Moselle ; patron, saint Martin ; décimateurs, le chapitre de la cathédrale ; c'est un ancien fond de cette église, spécifié dans un diplôme du roi Arnoù de l'an 894. *Ecclesiam Domni-*

(1) Pouillé de Toul, préface, p. 38.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1087, 1088.

Martini una cum villa. Ce lieu est du présidial de Toul, parlement de Metz, souveraineté de France. On voit dans ce lieu une belle maison avec une galerie ou colonnade, ornée de figures de pierres en sculpture, bâtie par messire Pierre Gautier, doyen de la cathédrale de Toul, lequel a légué cette maison pour en faire un hôpital général, pour les pauvres de Toul, qui le possèdent aujourd'hui. Il y a une chapelle sous l'invocation de Saint Pierre, patron du fondateur.

Herbert, archevêque de Sardaigne (1), disciple de saint Bernard, qui composa en 1178, le recueil de plusieurs de ses miracles, en raconte un remarquable, arrivé dans l'église de Dommartin une veille de Pâques. Comme on manquait d'huile pour l'entretien de la lampe, on alluma un cierge qui devait brûler toute la nuit devant l'autel. Ce cierge ayant été placé sur un escabeau, tomba sur le pavé, roula jusqu'au pied de l'autel, et mit le feu à la nappe, et de suite à tous les linges qui couvraient l'autel, et qui l'ornaient, comme dans un jour de grande solennité.

Le matin, le curé et les ministres entrant dans l'église, virent le dégât que le feu avait fait, et que tout était réduit en cendres; mais n'avait rien fait ni à la boîte de bois sur laquelle le corps du seigneur était placé, ni dans les linges sur lequel il était posé, en sorte que le voile de soie qui couvrait le corps du seigneur, était dans son entier; et comme le prêtre balayait ramassait les cendres de ce qui avait été brûlé, il trouva le sacré corporal aussi blanc et aussi entier, que s'il eût été soigneusement serré dans une armoire. Herbert assurait avoir appris ce miracle du neveu du curé, qui avait lui-même allumé le cierge et qui avait été témoin de tout cela.

On a vu une merveille encore plus admirable dans l'abbaye de Favorney en Franche Comté en 1608.

(1) Lib. 1, c. 19.

Le S. Sacrement ayant été exposé solennellement dans un reliquaire d'argent, le feu prit à l'autel, brûla tous les linges, et le S. Sacrement demeura suspendu en l'air au-dessus de l'autel: plusieurs personnes passèrent des épées tout autour, pour voir s'il ne tenait à rien; tout le voisinage y accourut, on y vint en procession de toutes parts; on en dressa des procès-verbaux; enfin, comme un bon prêtre, curé de Menou, village voisin, disait la messe sur le même autel, on vit descendre le S. Sacrement tout doucement et de lui-même, se poser sur le corporal qui était au-dessous sur l'autel. On conserve encore l'hostie miraculeuse à Favorney, et une autre à Dole; car il y en avait deux d'exposées dans la même lunette qui se trouvait un peu trop large. Ceci arriva en 1608, le 24 de mai. J'ai soigneusement recueilli les actes de ce miracle, dont on a donné au public la relation, et toutes les circonstances imprimées et répandues dans toute la Bourgogne; lesdits procès-verbaux attestés par cinquante-deux témoins irréprochables; et le S. Sacrement demeura ainsi suspendu en l'air, sans soutien, pendant environ trente-trois heures.

V DOMMARTIN, village de Chatenoi, situé sur la rivière de Vraine, ayant titre de baronnie, diocèse de Toul; patron, S. Martin; collateur, le seigneur du lieu M. Dupaquier; décimateurs le curé pour un quart de la grosse et menue dime; le reste se partage entre le seigneur et plusieurs ecclésiastiques.

La terre de Dommartin a été tenue depuis plusieurs siècles, par des seigneurs de nom et d'armes, qui ont possédé les premières charges dans la Lorraine, et les premières dignités dans l'état ecclésiastique. Cette seigneurie fut portée par mariage dans la maison de Croy, et le sieur Dupaquier l'a achetée des ducs de Croy et d'Havré. La maison de Dommartin portait de sable à la croix d'argent. Voyez le grand nobiliaire (1).

(1) An 1030, de S. Martin.

Vari de Dommartin, quatrevingt-huitième évêque de Verdun, était second fils du seigneur de Dommartin (1). Son frère aîné fut seigneur de Dommartin et bailli d'Épinal et maître d'hôtel du duc René II. On peut voir la vie de Vari de Dommartin dans l'histoire de Verdun, page 406.

Il y a lieu de croire que c'est de ce château de Dommartin, dont il est parlé dans la vie d'Herman, évêque de Toul, mort en 1026 (1). *Ipse Domini Martini Castellum à fundamentis construxit firmum, custodiæ circumvicinorum prædiorum utilissimum.*

Il y a dans l'église paroissiale une chapelle de Notre-Dame et de saint Claude, fondée le 16 juin 1513, par Erard de Dommartin, bailli de Vôge, et Jaquette d'Haraucourt son épouse, érigée en titre de bénéfice le 4 juin 1539.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié et de saint Nicolas, fondée dans le château par les seigneurs du lieu, qui en sont patrons. Elle était autrefois desservie par deux chapelains. Elle a depuis été donnée aux tiercelins de Bayon.

La chapelle de saint Fiacre et de saint Hubert, fondée au milieu du village, pour servir de chapelle à l'hôpital.

L'hôpital de Dommartin fut fondé au quatorzième siècle, par les seigneurs du lieu, pour y recevoir les pauvres de la baronnie, et y loger les passans.

Dépend l'hermitage de saint Jean de Rouvey.

On connaît encore *Dommartin*, à une lieue et demie de Nancy.

Dommartin-aux-Bois, ban de Girau-court, répondant à Dompaire.

Dommartin-la-Chaussée, village de Thiaucourt, diocèse de Metz.

Dommartin-la-Montagne, village de Thiaucourt, diocèse de Verdun.

Dommartin-les-Valois, village de Darney.

Dommartin-les-Ville-sur-Ilon, village de Dompaire.

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, page 407.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 166.

Dommartin, village, ban de Lonchamp, répondant à Arches.

V DOMPAIRE.— Dompaire, ville située entre Epinal et Mirecourt, sur un ruisseau qui se jette dans le Madon au-dessous de Mirecourt; prévôté royale, annexe de la Viéville. L'église de Dompaire fut bâtie seulement en 1524. Patron, saint Nicolas; bailliage de Vôge. Dompaire étant aussi récent que nous le venons de dire, on ne doit pas être surpris de n'en rien trouver dans les anciens.

On y voit la chapelle de saint Nicolas et de saint Claude, fondée en 1585, par Claude Sauveur; patrons, les héritiers du fondateur; charge, une messe chaque dimanche. La chapelle de sainte Anne et de sainte Catherine; patron, le sieur Jean-Baptiste Bunois de la Nureau; charges, une messe tous les mois.

La chapelle de saint Christophe; patrons, les héritiers du sieur Guillaume d'Esli; son revenu, trois paires de resaux, froment et avoine.

La chapelle de tous les Saints fondée en 1634, par Jean André, vicaire de Varengevillle.

La chapelle de sainte Catherine, fondée en 1602, par Louis Gérard, curé du lieu; revenu, dix paires; charges, une messe par semaine.

De Dompaire dépend Madonne, où il y a une église sous l'invocation de saint Etienne; seigneur, le roi, pour la haute justice, et le chapitre de Remiremont pour la moyenne et basse.

Dépendent aussi *Néglancourt*, *Lame-rey*, *Bétegnay*, *S. Brice*, *Chemiran*, *la Rue*, et enfin l'hermitage de Viéville.

En 1475, Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, étant entré en Lorraine, après avoir pris la plupart des villes du pays, vint se présenter devant Dompaire (1).

La ville voulut se mettre en défense, mais voyant toute l'armée de Bourgogne devant ses murs, elle se rendit. Les habi-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1018.

tans furent faits prisonniers de guerre, leurs biens confisqués, et la ville brûlée.

Cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un bourg. L'édit de juin 1751, y a conservé une prévôté royale sur ce qui en appartient au roi; les appels se portent au bailliage de Darney. La déclaration du 22 novembre de la même année y a conservé aussi la *prévôté commune*, composée du prévôt royal et de l'officier du chapitre de Remiremont, qui exercent la justice sur les sujets communs au roi et au chapitre, répandus dans différens bans et villages de l'ancienne prévôté de Dompaire. Les appels de cette prévôté commune se portent à la justice commune de Remiremont. Il y a à Dompaire une église presque ruinée, bâtie en 1524. Elle est annexe de celle de la Viéville.

Des communautés qui composaient l'ancienne prévôté de Dompaire, celles de Dompaire, des Ablevenettes, Aboncourt, Begnécourt, Bettegney-devant-Dompaire, Bocquegney, Fomerey, Bouzemoit et Bazegney, Chaumouzey et l'abbaye, Damas-devant-Dompaire, Darnieule, Derbamont et Circourt, Frénois, Gelvécourt et Adompt, Gigney, partie de Gorhey, Pont-les-Bonfaï, Hennecourt, Hoffelize, Jorxey, Légéville et l'abbaye de Bonfaï, Madécourt, partie de Madonne, Lamerey, Naglaincourt et Craincourt, Mazeley, Oncourt, Pierrefitte, Racecourt, Rancourt, Saint-Vallier, Valfroicourt, Valleroy-aux-Saules, Varmonzey, Vaubexy, Velotte, Viéville-derrière-Dompaire, Ville-sur-Ilion et Dommartin-les-Ville, et partie de Vomécourt sont de la juridiction du bailliage de Darney.

Celles d'Ahéville, Aviller, Bouxières-aux-Bois, Regney et Madegney, partie de Gorhey, Hagécourt et Maroncourt, le ban de Harol, partie de Madonne, Lamerey, Naglaincourt et Craincourt, Taignécourt, partie de Vomécourt et le ban d'Uxegney sont de la prévôté commune de Dompaire.

Les bans d'Ecle, de Giracourt et de

Harol sont en contestation entre les officiers du bailliage de Darney et ceux de la prévôté commune de Dompaire.

Ferri, duc de Lorraine, ne pouvant payer les dix mille livres de douaire, que le duc Thiébaud, son père, avait données en mariage à sa tante Isabelle de Lorraine, lorsqu'elle épousa Henri, comte de Vaudémont, il lui engagea la ville et le château de Dompaire, jusqu'à rachat de ladite somme (1). Les lettres sont de l'an 1315.

Le duc Jean engagea la même seigneurie de Dompaire, en 1378, à Brun, seigneur de Ribaupierre, pour une somme de deux mille deux cents petits florins d'or, payable à une fois dans la forteresse de Magnères, ou dans celle de Romont; laquelle somme le duc remboursa en 1378.

DOMPIERRE EN VOIVRE. — Dompierre en Voivre, *Domnus-Petrus*, village entre l'Ornain et le ru de Longeau, bailliage d'Etain, à trois lieues de cette ville, diocèse de Verdun; M. le comte de Vezels en est seigneur haut justicier.

La seigneurie de Dompierre et celle d'Allamont (2) au commencement du quatorzième siècle, passèrent de la maison de Mailly en celle d'Apremont, par la vente qu'en fit en 1315, Guérard de Mailly, fils de Jean de Mailly, à Gobert seigneur d'Apremont, pour une somme de quarante-deux livres de Messins forts doubles, monnaie courante.

Livier de Roucels sieur de Varneville, citoyen de Metz, vendit au duc Charles III, en 1556, la moitié de la terre de Dompierre, l'autre moitié appartenant audit duc, pour la somme de mille francs Barrois. Il est dit dans les lettres d'acquêt, que cette terre est mouvante d'un évêque et comte de Verdun. En 1588, le même duc Charles III engagea la terre de Dompierre à Jean le Pognant, conseiller en la cour souveraine de S.-Mihiel, pour quatre mille

(1) Archives de Lorr. Layette Dompaire.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Conflans en Jarnisy.

deux cent vingt-cinq francs de Lorraine ; il en excopte seulement la vouerie, déjà appartenante audit Pognant, par lui acquettée du sieur de Lussey, le ressort et la souveraineté,

La paroisse de Dompierre a pour patron saint Pierre. Le seigneur nomme à la cure. Le chantre de la collégiale de la Magdeleine de Verdun, perçoit la dime de Dompierre, sur laquelle il est chargé de payer un rez-froment à la mense du chapitre. On trouve un titre de Thiéri, évêque de Verdun, de l'an 1046 (1), et une bulle du pape saint Léon IX, de l'an 1049, qui donnent l'église de Dompierre à l'abbaye de saint Maur de Verdun. M. Husson, dans son histoire de Verdun, dit que Dompierre était autrefois une paroisse, mais qu'elle n'est plus qu'une annexe de la cure d'Allamont.

Dompierre-aux-Bois, autre village du diocèse de Verdun, à deux lieues de Saint-Mihiel, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La cure est à la nomination de l'évêque de Verdun. L'église a pour patron S. Pierre. Suzey qui est annexe, a pour patron S. Marcel.

Dompierre, village chef-lieu d'un ban sur l'Urbion, bailliage de Bruyères, cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron saint Etienne. La cure qui est régulière, possédée par un chanoine régulier, est à la nomination de l'abbé de Chaumouzey. Décimateurs, le chapitre d'Épinal pour la moitié des grosses dimes, le curé pour l'autre moitié et la totalité des menues. La sonrière de Remiremont est dame du lieu. La seigneurie foncière appartient pour la moitié à MM. le marquis de Lénoncourt et le comte de Baye, l'autre moitié à M^{me} la sonrière. Dompierre est à deux lieues et demie de Bruyères.

Le ban de Dompierre est composé de Dompierre, Mesménil, Viménil et de partie de Fontenoy et d'Aydoille.

(1) Histoire de Verdun, page 8 et 9 dans les preuves.

VDOMP — REMI LA PUCELLE. — Domp-Remi-la-Pucelle, village situé sur la Meuse, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, précédé de Ruppes, diocèse de Toul, célèbre par la naissance de la Pucelle d'Orléans, *Jeanne d'Arc*. C'est le nom de cette pucelle, si connue dans toutes les histoires ; qui fut inspirée de Dieu vers l'an 1429, d'aller au secours du roi Charles VII, qui était alors réduit dans son propre royaume, à un petit nombre de provinces et de places, qui lui obéissaient, de sorte qu'ou lui donnait par une espèce d'insulte le nom de *Roi de Bourges*.

Jeanne d'Arc s'adressa d'abord à Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, qui lui donna un habit d'homme, et la fit mener au roi, qui était alors à Chinon en Touraine. Charles VII ayant appris d'elle des choses qu'elle ne pouvait savoir que par des voies extraordinaires, lui donna un équipage, et la fit conduire à Blois, où ses troupes s'assembaient pour faire lever le siège de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Elle entra dans Orléans le 28 avril 1429 et les Anglais levèrent le siège le huitième jour de mai même année. Après cela les villes du royaume rentrèrent en foule sous l'obéissance du roi Charles VII, qui fut conduit à Reims par la même Pucelle, pour y être sacré, comme il le fut le 17 juillet 1429.

Sur la fin d'août le roi s'approcha de Patis : mais il ne put alors s'en rendre maître. Sur la fin de la campagne, il anoblit la Pucelle et toute sa famille ; c'est-à-dire, son père, sa mère, ses trois frères et toute leur postérité légitime, tant en ligne masculine que féminine. L'acte de leur annoblissement fut fait à Meun sur Yeuse en Berri, au mois de décembre 1429, et enregistré en la chambre des comptes qui était alors à Bourges, le 6 janvier suivant. Le roi leur donna pour armes un écu d'azur à deux fleurs de lys d'or, et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en hant ferrue à une cou-

ronne d'or, qu'elle supporte; et cette famille prit le nom de *du Lys*, au lieu de celui d'*Arc* qu'elle portait auparavant. Elle est nommée *Jeanne d'Arc*, dans ses lettres d'annoblissement. Le privilège d'annoblir par les femmes fut ôté à cette famille en 1614, sur les requisitions du procureur-général, et restreint à la ligne masculine.

La Pucelle fut faite prisonnière dans une sortie au camp devant Compiègne assiégée par les Anglais. Elle se rendit à un gentilhomme nommé Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui la vendit aux Anglais. Ils la conduisirent à Rouen où son procès lui ayant été fait par les juges ecclésiastiques, elle fut condamnée comme hérétique et excommuniée, et ensuite livrée au bras séculier, qui la fit brûler dans la place publique de Rouen en 1431.

Les parens de la Pucelle ayant obtenu qu'on ferait la révision de son procès après sa mort, elle fut reconnue innocente de tous les crimes dont on l'avait chargée, et les procédures précédentes furent cassées.

Les chroniques de Metz et de Lorraine ont révoqué en doute la mort de cette admirable héroïne (1). On prétendit qu'elle avait été vue et reconnue dans les environs de Metz, et qu'un seigneur de Metz, nommé Robert Desarmoises l'épousa, et vint demeurer avec elle dans sa maison dans la ville de Metz, devant la paroisse de sainte Segolene.

Domp-Remi la pucelle est du diocèse de Toul, annexe de Greux, village de Champagne, office et prévôté de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. L'église du lieu est dédiée sous l'invocation de saint Remi. Les décimateurs sont le curé pour moitié, l'abbé de Muraux pour l'autre.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages 701, 702, 703.

Il y a dans l'église deux chapelles, l'une de saint Jean-Baptiste, l'autre de saint Pierre, toutes deux à la collation du roi. Il y a dans ce lieu environ 60 habitans. Pour la paroisse de Greux on peut voir le pouillé de Toul.

On voit encore à Domp-Remi la maison de Jeanne d'Arc, sur la porte de laquelle sont ses armes et sa figure; et sur le ban du village les vestiges de la chapelle où elle allait faire sa prière.

V DOMTAILLE près Magnières. — Domtaille ou *Domstaille*, ou *Domstene*, ou *Domsterne*, *Domnus-Stephanus*, saint Etienne; village près Magnières et Rembervillier, connu dans les titres de l'abbaye de Senones dès l'an 1059, 1125, 1152, sous le nom de *Domnus Stephanus*. Je ne sais d'où lui vient cette dénomination, car le patron de l'église n'est pas saint Etienne mais *sainte Céline* ou *Celène*, mère de S. Remi, archevêque de Reims. *Celène* en grec signifie la lune. Patron, l'abbé de Senones; décimateurs, l'abbé pour un tiers, les religieux pour un autre, et le curé pour le troisième; seigneurs, l'abbé de Senones et M. le Franc d'Anglure, seigneur de Magnières. Domtaille était autrefois un gros lieu, comme il paraît par le grand nombre de maisons ruinées qui s'y voient, et par le rôle des cens qui étaient dus au seigneur sur ces maisons; ces cens sont si petits, qu'ils ne se peuvent estimer sur le pied où est l'argent aujourd'hui. Ce sont des pites, des aillets, des oboles, et quelquefois moins que l'obole; bailliage de Vic, parlement de Metz.

Il y a dans l'église, une chapelle dédiée sous le nom de S. Nicolas; collateurs, les Henri de Magnières.

Annexe, *Fontenoy la Joute*; patron, S. Pierre; décimateurs, les religieux de Senones pour la moitié des grosses et menues dîmes, le curé pour l'autre moitié, prévôté de Deneuvre, cour souveraine de Lorraine.

Fontenoy est un des plus anciens fonds de l'abbaye de Senones; il lui appartenait dès l'an 1139. L'abbé de Senones y accom-

pagna dans la seigneurie, Henri de Blâmont, seigneur de Doncourt en 1295. Les dîmes de ce lieu appartenaient originairement au prieuré du Moniet proche Baccarat, fondé par Étienne de Bar évêque de Metz, en 1127.

DOMTAILLE près *Rosières aux Salines*. — Dommaille près Bayon, à deux lieues de Rosières aux Salines, répondant à Rosières; patron, l'Invention saint Étienne; collateur, le chapitre de Haussonville; décimateur, le même chapitre pour un tiers, le prieur de Flavigny pour un autre et l'abbé de Moyenmoutier pour le troisième. Seigneur, M. le comte de Haussonville pour trois quarts, et M. le marquis de Lenoncourt pour l'autre quart. Cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans l'église, 1^o la chapelle de Ste. Catherine; collateur, le curé. 2^o La chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, fondée le 25 novembre 1541, par N. Babel curé du lieu.

3^o La chapelle de saint Sébastien et de saint Nicolas, fondée en 1531, par Didier Jacques.

Annexe, *Haussonville*, ancienne baronnie qui a donné son nom à une illustre maison de Lorraine, laquelle est éteinte; j'en ai donné la généalogie. La maison de Saffre possède aujourd'hui la terre d'Haussonville pour les trois quarts, et celle de Lenoncourt l'autre quart. Voyez ci-après l'art. d'Haussonville.

DONCOURT-AUX-TEMPLIERS. — Doncourt-aux-Templiers, village du diocèse de Verdun, annexe de *Voëlle*. On lui donne le surnom *aux Templiers*, pour le distinguer des autres *Doncourt* qui sont dans ce pays, et qui tirent apparemment leur nom de *Domni-curia*, la cour du seigneur. *Doncourt* dont nous parlons ici, a pour seigneur haut justicier, moyen et bas, un commandeur de saint Jean de Rhodes, aujourd'hui de Malthe. L'église paroissiale est consacrée sous le nom de saint Maurice. Le commandeur perçoit les dîmes conjointement avec les jésuites du Pont-à-Mousson : cour souveraine de Nancy. Il y a dans

le lieu, trente-deux ou trente-trois habitans, et un château qui dépend de la commanderie.

Doncourt, du diocèse de Toul. La paroisse a pour patron S. Maurice. Décimateur, le seigneur du lieu pour la moitié des grosses et menues dîmes, et le curé pour l'autre moitié. Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine.

Doncourt, village du diocèse de Trèves; office et prévôté de Viller-la-Montagne; recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur et nomme à la cure; il y a 42 ou 45 habitans.

Doncourt, village de Conflans en Jarnisi; il y a un hermitage de saint Nicolas. Diocèse de Metz.

Doncourt, village ruiné, entre Fossieux et Craincourt, pas loin de Nomeny, appartient à l'abbaye de saint Léopold de Nancy, provenant de l'abbaye de Longeville. Il en est fait mention dans un titre de l'an 1121 (1), pour l'abbaye de Longeville, par Étienne de Bar, évêque de Metz. Il est joint à Craincourt, Aulnoy, Vaconcourt et Longeville.

DONJEU. — Donjeux ou Dontjeu, village du diocèse de Metz, de la baronnie de Viviers, à droite de la route de Metz à Strasbourg. Le ruisseau du Moulinet passe par ce village, et se jette dans celui de Delme, et ensuite dans la Seille à Aulnoy; à cinq lieues de Pont-à-Mousson et de Nancy, à trois lieues de Vic.

En 1729, on découvrit vis-à-vis le village de Donjeux, en un lieu nommé *Bru-court*, où l'on dit qu'il y avait autrefois une ville ou un château; on découvrit, dis-je, en terre un édifice, composé de quatre chambres, dont le plan était de seize pieds en carré, et de quatre pieds au dessous du rez-de-chaussée. Ces chambres étaient séparées par des murailles de deux pieds d'épaisseur.

Ces murs et ceux de tout l'édifice étaient bâties de pierres de paremens, posées par

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. cclxvi.

zsisées réglées, qui n'avaient que quatre à cinq pouces cubes en carré, toutes taillées au ciseau; les paremens antérieurs étaient revêtus et enduits d'un ciment extrêmement fin et uni comme une glace; au lieu de carrelage, c'était un enduit de semblable ciment. Au pied de l'intérieur de ces murs régnait une banquette, élevée au-dessus du sol de l'enduit d'un pouce, qui se terminait par une gorge, et cette saillie n'avait que quatre pouces de large; l'enduit était si ferme, qu'il paraissait d'une seule pièce ou un seul carreau.

Le ciment qui tenait lieu de carreau avait quatre pouces d'épaisseur et le grain très-fin: au-dessous de celui-là, il y avait une autre couche de six pouces d'épaisseur, de ciment de grosseur commune; au-dessous de cette couche il y en avait une troisième de douze pouces d'épaisseur, à gros grain; et au-dessous étaient trois lits de pierres de camp, et inclinés en sens contraire, formant un zig-zag.

Chacune de ces chambres était percée dans le mur de refend, d'une fenêtre carrée de deux pieds de hauteur, sur dix-huit pouces de largeur. Celle de la première chambre était à trois pieds au-dessus du sol de la chambre; celle de la seconde chambre, à trois pieds et demi au-dessus du sol; celle de la troisième, à quatre pieds au-dessus du sol. Il y a apparence que cet édifice était un bain, et que l'eau se communiquait d'une chambre à l'autre par des tuyaux de plomb qu'on y a encore trouvés.

A huit pieds de la chambre la plus basse des quatre, à un pied de distance du mur du bout, il y avait une rangée de sept sièges, distans l'un de l'autre d'un pied, et d'inégale grandeur par gradation. A huit pieds au bout de la chambre la plus élevée, était une espèce, de four comme nos fours ordinaires, avec une naissance de voûte tout autour, où l'on peut présumer qu'il y avait une chaudière encastrée dans cette maçonnerie. Il y avait au côté un petit aqueduc, sortant du côté de la bouche du four, qui allait joindre la fenêtre la moins

profonde. Cette eau sortait de la chaudière, d'où elle se distribuait quand elle était chaude, dans les chambres, par les tuyaux de plomb dont on a parlé. On trouva dans ces bains plusieurs médailles romaines.

Le village de Donjeux est du parlement de Metz, s:bdélégation de Vic. Il faisait ci-devant partie du marquisat de Nomeny. Il fut cédé à la France en 1661.

DORDHALL. — Dordhall, seigneurie du diocèse de Metz, avec haute justice, à une lieue et demie au nord de Dieuze, à pareille distance de Morhange, à une lieue de Vergaville, une demi-lieue de Guébling, plus près de Bénestroff et de Burgalstroff, villages de l'évêché de Metz, et du domaine de la France.

Dordhall a été possédé successivement par l'électeur palatin, par le prince Jacques de Deux Ponts, et par Marguerite de Deux Ponts, comtesse d'Hanau. Cette terre est composée de la maison seigneuriale, d'une cense considérable dans la basse cour, au milieu de laquelle est une petite église, avec un cimetière clos, dans lequel il y a d'anciens tombeaux.

Cette chapelle fut fondée le premier octobre 1595, avec permission du cardinal de Lorraine évêque de Metz, par N. Collet, et Marie Mengin son épouse, alors seigneurs du lieu. On a fait bâtir à un quart de lieue, en 1751, la cense de *Fried-hall*, déclarée par arrêt du conseil de sa Majesté Polonoise, du 8 janvier 1752, fief dépendant de Dordhall. Cette seigneurie est remarquable par de belles eaux, et par une carrière d'assez beaux marbre; mais on manque d'ouvriers pour le travailler.

DORRE-VAL. Voyez **ATTIGNI**.

DORMOIS, DONNEVOUX. — Dormois, contrée de France, nommée en latin *Dulminsis* (1), dans le partage entre le roi Louis et Charles le chauve en 870. Cette contrée s'étendait dans le diocèse de Reims et dans celui de Verdun. Elle est quelquefois nommée *Dulcumensis*, ou *Dolomen-*

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, p. 311, Preuves.

sis, ou *Dulmensis*. On connaît *Cernay en Dormois*, et Aumont, *Altus mons*, dans le pays *Dutcumensis*. Dun et Montfaucou étaient dans la même contrée; ainsi elle s'étendait au-delà de l'Aire et de l'Aisne, jusqu'à la Meuse. M. Adrien de Valois, dans sa notice des Gaules, dérive le nom *Dulcomensis*, du petit village de *Dulcon*, qui en était, dit-il, autrefois le chef-lieu.

On trouve sur la Meuse, entre *Dun* et *Forges*, à l'orient de Montfaucou, un gros bourg ou village nommé *Donnevoux*, au diocèse de Verdun, qui pourrait bien avoir donné son nom au *Dormois*, *Dolminis pugus*. *Donnevoux* avait autrefois des seigneurs particuliers, assez puissans, qui molestaient les citoyens de Verdun. Un seigneur en particulier, nommé de *Villiers*, en 1407 (1), usait de grandes menaces contre les citoyens de Verdun, qui avaient fait mourir un espion, qu'il avait envoyé autour de leur ville.

Jean d'Apremont, évêque de Verdun, vers l'an 1220 (2), donna à l'abbaye des chanoines réguliers de saint Nicolas des Prés, les églises de *Donnevoux* et de *Mescriu*.

DOUNAN. Voyez FRAMONT.

DROITAUMONT.— Droitaumont, ou *Droitmont* ou *Droitalmont*, petit village du diocèse de Metz, annexe de Jarnisy, situé sur l'Iron, à trois lieues de Briey. Le roi en est seul seigneur : l'abbé de Gorze y est seul gros décimateur; le chapitre de Gorze prend la menue dime; bailliage de Briey, cour souveraine de Lorraine. Il y a environ 13 habitans.

Il y a eu anciennement, des seigneurs du nom de Droitaumont (3). Je trouve qu'en 1352, Huignon de *Droitmont*, écuyer, reprit du comte de Bar ce qu'il avait audit lieu : le sceau porte une croix comperlée et échiquetée, brisée d'une bande. En 1446, Jean de Rombay, reprit de Jean fils du roi de Jérusalem et de Sicile, la tour

de Droitaumont. En 1534 (4), Gérard de Gouxy ou Gourcy, sieur de Ville sur Iron, rend au duc de Lorraine, ses foi et hommages pour la même seigneurie. La même année, Didier Pillard écuyer, sieur de Sorcy-saint-Martin, en fait de même pour le quart de la tour de Droitaumont et ses dépendances qu'il possède, à cause de demoiselle Martelle de Gouxy sa femme. On trouve d'autres dénombremens de la même seigneurie; comme de François de Gourcy en 1573, de Jean de Pouilly, de 1536, pour un huitième en ladite seigneurie de la tour de Droitaumont, contre Christophe de Gondreville, qui en a trois huitièmes, et Gérard de Gouxy pour la moitié; de Louise Collignon, veuve de Philippe de Brun écuyer, seigneur de Mons en Guercy, Brusley, Marvoisin et autres lieux, en son nom et comme tutrice de Christophe et Philippe Lebrun ses enfans, de l'an 1612; d'Antoine de Gouxy seigneur de la Ville au Preys, en 1666.

DROITE-VAL, prieuré.— Droite-Val, *Recta-Vallis*, prieuré sur la Saône, une lieue au midi de Darney. C'était autrefois une abbaye de filles, de l'ordre de citeaux; à présent c'est un prieuré du même ordre, diocèse de Toul, à une demi-lieue d'Attigny, sur un ruisseau, dans une prairie environnée de bois et de montagnes. Il fait partie de la communauté des verriers et Granges; bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy. Ce prieuré est possédé en règle.

En 1569, Frère Africain Gérard, religieux de l'abbaye de Citeaux, fut pourvu du prieuré de Droite-Val, par le vicaire général de l'abbé de citeaux. En 1572, il y eut contestation entre F. Jean de Gosse-lin et F. Jean Sellier, religieux de Beaupré, au sujet du même prieuré, l'un et l'autre prétendant en être pourvu; mais F. Jean Sellier l'emporta, et fut mis en possession de son bénéfice par ordre du duc de Lorraine. Voyez encore ce qui est dit à l'art. Attigny.

(1) Hist. de Verdun, p. 400.

(2) Ibidem. p. lxxvi.

(3) Archives de Lorraine, Layette, Conflans en Jarnisy.

(4) Ibidem. Layette, la Chaussée.

La communauté des *verreries et granges*, n'a point de chef-lieu fixe. Il varie, et suit la demeure des maire et sydic annuels. Elle est composée des hameaux de Couchaumont, Grange-aux-Bois, Grangerouge, Grange-Velotte ou Brulée, Griffon, Lépénoux, le Torchon, de la Hutte manufacture d'acier, d'une forge, plusieurs censés, verreries et moulins. La plupart sont de la paroisse d'Attigny, quelques-uns de celle de Belrupt, à côté et au-dessous de Darney, sur les deux bords de la Saône. Il y a dans les granges et verreries, environ 180 feux.

DUDELDORFF. — Dudeldorf, ville du Luxembourg (1), située sur les frontières de Trèves, dans la prévôté de Biedbourg, dont elle dépendait originairement. Elle fut érigée en ville, et affranchie de la dépendance de Biedbourg, par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg en 1544. Ce prince permit aux bourgeois de se choisir chaque année, d'un commun accord, du milieu d'eux, un bourguemestre capable d'administrer la justice, au nom du comte de Luxembourg, pourvu toutefois qu'il fasse sa résidence au milieu d'eux dans la ville de Dudeldorf. Il les soustrait en même temps de la juridiction de Biedbourg, et les exempte de toutes exécutions et services quelconques, défendant à tous ses officiers, prévôts, justiciers, échevins, et autres gens, de les molester et inquiéter à cet égard.

Il donna en même temps pouvoir au juge établi à Dudeldorf, de lever telle somme d'argent qui sera nécessaire pour fermer de murailles ledit lieu de Dudeldorf, sans contraindre personne d'y contribuer au-delà ses facultés.

Ce privilège fut confirmé en 1554, par Wenceslas, fils de Jean l'Aveugle, et de Béatrix de Bourbon. Il ordonna qu'incessamment on eût à fermer de murailles, Dudeldorf, mandant au prévôt de Biedbourg d'y tenir la main, et de contraindre ceux qui seraient refus d'y travailler.

(1) Bertholet, histoire de Luxembourg, t. 6, p. 160 et 161.

Il y a eu autrefois une maison noble du nom de Dudeldorf, qui portait d'or à trois bandes de gueules, au franc quartier d'azur, chargé d'une étoile d'argent. On trouve des seigneurs de cette maison, dès l'an 1506.

DUGNY. — Dugny petit bourg (1), traversé par un gros ruisseau qui tombe dans la Meuse à une demi-lieue de là. Il est situé à une lieue de Verdun, et à deux de Souilly; l'église paroissiale est du diocèse de Verdun, du doyenné de Souilly, dédiée à la Sainte-Vierge; l'abbé de saint Vincent de Metz nomme à la cure. En 1356, le duc de Luxembourg et le duc de Bar étant en guerre, Jean de Villemont gouverneur de Verdun, pour le duc de Luxembourg et la cité de Verdun, donnèrent leurs lettres d'assurance ou de neutralité à Dugny, Landrecourt et autres lieux dépendans du duc de Bar, à condition que ledit duc donnerait pareilles lettres d'assurance à la ville de Haudéville, dépendante de Verdun.

D. Robert des Gabets bénédictin, était natif de Dugny, d'une famille noble; il est célèbre par ses écrits philosophiques, et par la découverte qu'il fit en 1650, de la transfusion du sang, que les anglais s'attribuèrent quelques années après.

DUN. — Dun, petite ville de France, dans le duché de Bar, au midi de Stenay, sur la Meuse, au diocèse de Reims; elle est située, du moins son château, sur une éminence, qui lui a fait donner le nom de *Dunum*, qui signifie une hauteur en ancien gaulois. Dun était situé dans le pays anciennement nommé *Dormoi* ou *Doulmois*, qui dépendait de la Lorraine mosellane, possédé alors par le duc Frédéric II, duc de Bar et de Lorraine. Vassebourg (2) dit que Dun échet en partage à Frideric, fils du duc Gozelon, lequel Frideric fut pape sous le nom d'Étienne IX, élu en 1057, mort en en 1058. Après son décès, Dun revint à Godefroi le bossu, époux de la comtesse Mathilde, qui tenait

(1) Hist. de Verdun, p. 24. Preuves.

(2) Vassebourg, fol. 243, recto.

le parti du pape Grégoire VII, contre l'empereur Henri IV, schismatique.

Cet empereur ayant condamné le duc Godefroi, comme criminel de lèse-majesté, donna Dun à Thierrî, évêque de Verdun, qui suivait son parti, par lettres patentes datées de l'an 1066 (1); mais j'ai peine à concilier cette date avec le diplôme de l'empereur Frideric Barberousse de l'an 1156, dans lequel il est dit que l'empereur Othon donna à Heimon, évêque de Verdun, et par lui à son église de Verdun, les biens dont l'empereur Frideric fait le dénombrement, et où il nomme expressément *Dunum castrum cum foresto*. Or, Heimon, évêque de Verdun, a vécu en 988, et est mort en 1024, ou 1025 (2), ce ne peut donc être que l'empereur Othon IV, qui a régné depuis l'an 982, jusqu'en 1002, ainsi il faut dire que l'empereur Henri IV, ne fit que confirmer à l'évêque de Verdun, en 1066, ce que cette église possédait déjà sous l'évêque Heimon; ce qui fut confirmé en 1156, par l'empereur Frideric Barberousse, à Albert de Marci, évêque de Verdun.

On dit que Godefroi le bossu allant en Italie (3), laissa le gouvernement de Dun à un nommé Halo, qui fit la guerre à ceux de Verdun, parce qu'ils tenaient le parti des schismatiques.

Le comte de Crecy ayant peu auparavant surpris la ville de Verdun, le vicomte Halo trouva moyen d'y rentrer, pendant que l'évêque était auprès de l'empereur. C'était apparemment l'évêque Thierrî ou Richer.

Cet évêque revint en Lorraine avec une bonne armée que l'empereur lui avait donnée, et prit Dun avec le château, sur le vicomte Halo, auquel toutefois il laissa une partie de cette seigneurie, le reste demeurant à l'évêché de Verdun (4).

Il y a une lettre d'Engagere, avec celle

(1) Longuerue, partie 2, p. 192.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccc.

(3) Mémoires mss. sur Dun.

(4) Vassebourg, t. 6, fol. 434.

de Serhant, portant que le sieur d'Apremont a cédé Dun, avec toutes les appartenances au duc de Bar, et la moitié de Monzèy et autres pièces qui dépendent de Dun, même le droit de retrait.

En 1095, il y avait un certain *Valterus de Duno*, qui se disait seigneur de Dun-le-Château, en partie, et qui épousa une dame appelée Anzeline, et fonda avec elle le *Prieuré de saint Giles* dudit Dun; ils y mirent des bénédictins, auxquels ils donnèrent la moitié des moulins de Dun (1).

Les évêques de Verdun jouirent de la seigneurie de Dun (2), jusqu'à l'évêque Henri I^{er} du nom, lequel étant entré en guerre avec les citoyens de Verdun ses sujets, appela à son secours Renaut, comte de Bar, et ayant par son moyen réduit au devoir les Verdunais, donna ou vendit audit comte de Bar, Dun avec ses dépendances, Malaumont et d'autres terres, que ledit comte unit à son domaine. Henri I^{er}, évêque de Verdun, a siégé depuis 1117 jusqu'en 1129, et Renaut, comte de Bar, a gouverné ce duché, depuis environ l'an 1107 jusqu'à 1149.

En 1519, Gobert d'Apremont et Marie de Bar, son épouse, fondèrent la collégiale d'Apremont (3). Dans le titre de fondation, Gobert se qualifie *sire d'Apremont et de Dun*, et y nomme *Marie de Bar, d'Apremont, sa femme*. Il y a lieu de croire que Marie de Bar lui apporta la terre et seigneurie de Dun en mariage; elle était fille de Thiébaud II du nom, comte de Bar.

Mais la terre et chatellenie de Dun revint aux ducs de Bar, en 1558 (4). Geofroi, sire d'Apremont et de Dun, ayant déclaré la guerre à Robert I^{er} du nom, duc de Bar, son seigneur dominant, fit venir à son secours le comte de Luxembourg (Charles IV, empereur) et l'intro-

(1) Charte des archives des pères minimes de Dun, sous l'an 1095.

(2) Vassebourg, t. 4, fol. 283, verso.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, p. ccxxiii.

(4) Mémoires mss sur Dun.

duisit dans son château d'Apremont; le duc de Bar, pour se venger du seigneur d'Apremont, s'empara du château et de la chatellenie de Dun, et les fit regir par des commissaires.

L'empereur Charles IV donna de grands privilèges à la maison d'Apremont, entr'autres, le droit de frapper monnaie, qu'ils ont exercé principalement à Dun, 1587. Voyez notre dissertation sur les monnaies de Lorraine, p. cxxxvj.

En 1577, Geoffroi d'Apremont succéda à Robert (1), son fils, qui fit accord avec le duc de Bar, le reconnaissant pour son souverain, et être issu de son lignage, le remercia de ce qu'il l'avait tiré de la prison d'Apremont, où son frère Josse l'avait constitué (2). Ledit Gobert échangea Dun, les forteresses et dépendances, et les donna au duc de Bar, avouant que feu son père Geoffroi, avait commis et forfait ce fief; et en contr'échange, le dit duc de Bar lui donna la terre et seigneurie de Busancy et dépendances, avec les moulins et hallages de Stenay.

Ainsi la ville et chatellenie de Dun revint au duc de Bar. Aussi en 1599, Robert, duc de Bar, et Marie, fille du roi de France, sa femme, donnent au prince Edouard de Bar, leur fils aîné, afin qu'il puisse demeurer avec plus de dignité et de bienséance en la cour du roi, avec le dauphin son oncle; ils donnent, dis-je, à Edouard, le marquisat du Pont-à-Mousson, avec la vraie et directe seigneurie et propriété du Châtel, ville et chatellenie de Dun... excepté pour nous Robert, duc dessusdit, l'usufruit et seigneurie utile des choses dessusdites, notre vie durant; excepté la ville et chatellenie de Dun, dont l'usufruit et la seigneurie utile demeurera à la duchesse sa vie durant. Et s'il arrivait que le prince Edouard mourut avant le duc et la duchesse, ses père et mère, la ville et

chatellenie de Dun, reviendrait à ladite duchesse sa mère.

En 1402, le même Robert, duc de Bar, avec Marie, fille du roi de France, son épouse, fondèrent les deux chapelles du vielmoustier à Dun, qui était près de leurs châteaux et y annexèrent plusieurs rentes, entr'autre les dimes de Briuelles sur Meuse (1).

En 1485, Jacques Desarmoises était prévôt de Dun, et en 1500, le même Jacques Desarmoises se défit de son emploi, en faveur de Jean de Rivière, son gendre (2). Louis, cardinal de Bar, faisant donation du duché de Bar à René d'Anjou, son neveu, en 1420, lui céda en même temps Stenay et Dun, comme prévôté du bailliage de Saint-Mihiel.

Il y eut toutefois quelques difficultés entre Robert de la Marck, seigneur de Sedan, et le duc René II, en 1494, au sujet de la propriété de Dun-le-Château, que Robert de la Marck prétendait lui appartenir (3). Les parties mirent la chose en arbitrage par-devant le roi Charles VIII, qui décida apparemment en faveur du duc René, puisque lui et ses successeurs, ducs de Lorraine, en ont joui paisiblement jusqu'à la cession qui en fut faite par le duc Charles IV, au roi Louis XIII, en 1655.

En 1591, Henri de la Tour, duc de Bonillon, surprit Dun au profit du roi de France, et tint cette place jusqu'en 1595, qu'elle fut rendue, par accord, au duc Charles III.

Au mois d'août 1642, on commença à démolir les murs de la ville, et le château de Dun, par ordre du roi. Le sieur de S. Thiébaud, gouverneur de Stenay, étant aussi gouverneur de Dun.

Le duc Charles IV, étant à Epinal en 1633, fit ses protestations par devant notaire, disant qu'il n'avait jamais eu intention de distraire la ville de Dun de son

(1) Mémoires mss.

(2) Copie d'une chartre, dont l'original est à la chambre des comptes de Bar.

(1) Mémoires mss.

(2) Chartes des minimes de Dum.

(3) Hist. de Lorr., t. 3, p. cccviii.

duché de Bar ; mais n'ayant pas été en pouvoir de poursuivre ses protestations, elles n'ont servi de rien.

DURBUY.—Durbuy, en latin *Durbutum*, tire son étymologie, selon quelques auteurs, du tribut qu'on y exigeait des marchands qui passaient par là, pour trafiquer de la Belgique en Allemagne. Durbuy est une petite ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, située sur la rivière d'Ourthe, elle n'est point connue dans l'antiquité. Elle est le chef-lieu d'un comté, qui avec celui de la Roche en Ardenne, appartenait avant l'an 1000, à la maison de Namur. Henri de Namur, fils d'Albert premier, fut comte de Durbuy et de la Roche ; mais ce comté revint au comte de Namur, et le comte Godefroi en était propriétaire, et le laissa à son fils le comte Henri, dernier mâle de la maison de Namur, qui eut une fille nommée Ermenson, qui fut privée des états de son père, par Baudouin, comte de Hainaut et de Flandre, et par l'empereur Henri VI, qui donna les comtés de la Roche et de Luxembourg, à Othon II, comte de Bourgogne.

Par cet arrangement, Ermensinde, fille unique et héritière de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg et de Namur, se vit dépouillée de son héritage (1). Heureusement pour elle, Thiébaud, comte de Bar, son parent et son fiancé, prit sa défense et fit la guerre à Baudouin, comte de Namur, et l'obligea à venir à un accommodement qui se fit en 1199, dans le monastère de S. Médard près Dinant. On en peut voir les articles dans l'histoire du P. Bertholet, t. 4, p. 281 et suivantes. Par ce traité, Thiébaud, comte de Bar, et époux d'Ermensinde, eut le comté de Luxembourg, et celui de la Roche et de Durbuy, et une partie du comté de Namur ; et par ce moyen devint comte de Luxembourg et de Bar. Par un autre traité du mois de mars 1222, fait à Dinant, le comte de Hainaut fit au comte de Bar,

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 1., p. 280.

une cession absolue du comté de Luxembourg et de ses dépendances.

La terre de Durbuy, suivant une chartre de Conon, abbé de Stavelo, de l'an 1124, avait dès lors le titre de comté, quoi qu'aujourd'hui elle soit réduite en simple prévôté. Elle est située sur la rivière d'Ourthe, entre des rocs escarpés ; sa vue du côté de l'occident est assez agréable ; elle n'est point fermée de murailles, mais sa prévôté est d'une grande étendue, et renferme plusieurs villages et hameaux divisés en quatre cours, et en seigneuries foncières. Durbuy porte les mêmes armes que la ville de Luxembourg, excepté la couronne de lion.

Cette ville et ce comté ont été pendant quelque temps entre les mains des comtes d'Ouver-Emden, à titre d'engagistes, qui néanmoins prirent le titre de comtes (1). Les rois d'Espagne l'ont possédée comme ducs de Luxembourg. Ils la cédèrent à la France en 1681, et la France la leur rendit en 1698.

E.

EAUGROGNE (L').— La source de la petite rivière nommée Eaugrogne est au-dessus de Plombières : elle traverse ce bourg, et passe en Comté.

ECKIRCH.—Richer, religieux de l'abbaye de Senones (2), qui écrivait au XIII^e siècle, dit que Blidulphe bâtit une église en l'honneur de la sainte Vierge sur le penchant de la montagne de *Belmont*, et y érigea neuf autels, construisit un cloître auprès de l'église, avec des lieux réguliers, et y assembla des religieux, et leur acquit quelques biens. Entre ses disciples, les principaux furent *Willaume* et *Acheric*, dont le premier avait même, dit-on, le don des miracles ; et après sa mort son corps fut levé de terre, et mis dans une chasse ornée d'or et d'argent. Le second devint si célèbre par sa sainteté, que la montagne où était bâti

(1) Longerue, description de la France, partie 2, p. 110.

(2) Richer. Senon. Chronic. l. 2, c. 9.

leur monastère, et qui était auparavant nommée *Belmont*, fut dans la suite nommée *le mont d'Acheric*.

On trouva quelque temps après des mines d'argent dans ce pays-là; et les seigneurs qui les creusèrent, et les firent valoir, en ayant tiré une grande quantité d'argent, firent bâtir au même lieu un château, qu'ils nommèrent *Acheric*.

Enfin le saint homme Acheric mourut dans son monastère, et y est enterré dans l'église, devant l'autel de la Vierge, où l'on voit encore son tombeau (1). Ainsi parlait le moine Richer au XIII^e siècle: il ajoute que le prieuré d'Acheric fut donné à l'abbaye de Moyemoutier par les solitaires dont on a parlé, et que presque jusqu'à son temps on y a vu des religieux envoyés de Moyemoutier, mais que dans la suite, par leur négligence, l'église du prieuré a été réduite en paroisse.

On ne voit plus aucun vestige de ce prieuré; mais il y a deux villages, l'un au septentrion, et l'autre au midi de Sainte-Marie-aux-Mines, distans chacun de demi-lieue de ce bourg, dont le premier s'appelle *le petit Echery*, et le second *le grand Echery*. Le monastère bâti en l'honneur de Notre-Dame pouvait être la paroisse même d'Echery. Aujourd'hui le lieu et la paroisse sont occupés par des prétendus réformés et par quelques catholiques, dont la principale occupation est de travailler aux mines.

Le nom vulgaire d'Echery est *Eckirch*. On voit encore auprès d'Echery des mines d'argent. Ce lieu est du diocèse de Strasbourg.

ECROUVES.—Le village d'Ecrouves, *Scropulæ*, est au milieu d'une montagne, à une demi-lieue de Toul, sur la route de Paris. Son territoire est arrosé par les eaux du ruisseau d'Ingressin. On y trouve une fontaine, dont les eaux ont été autrefois en réputation: quoique bien plus ferrugineuses que celles de Passy, elles

sont néanmoins fort agréables à boire; prises à jeun elles sont laxatives et rafraichissantes; on assure que l'empereur Lothaire, Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple les ont prises étant au château de Gondréville. Les pères des deux conciles nationaux, tenus à Savonnières-les-Toul, en 859 et 862, en ont aussi fait usage.

La paroisse d'Ecrouves a pour patronne Notre-Dame en sa nativité. Collateur, la maison du S. Esprit de Toul. La dime se partage entre seize portions; la maison du S. Esprit et l'hôpital de Toul en prennent dix; le reste se partage entre plusieurs autres décimateurs. Seigneur, M. l'évêque de Toul; présidial de Toul, parlement de Metz.

Dépend, le Grand-Ménil, *Manile magnum*. Patron, S. Barthelemi. Les habitans de ce lieu ne font qu'une communauté avec Ecrouves.

Il paraît que le village d'Ecrouves (1) et celui de Grand-Ménil étaient autrefois fiefs relevans des comtes d'Apremont. Je trouve qu'en 1409, Thiesselin de Domremi, maître écrivain de Toul, reprend d'Anne, comtesse d'Apremont et des comtes ses enfans, le quart des dîmes d'Ecrouves. En 1433, Jean Louvyon reprend les mêmes dîmes. Pierre Louvyon et Nicolas font, en 1485, hommage à Emich comte de Linange, sieur de Dasbourg et d'Apremont, pour le quart des dîmes d'Ecrouves et du Ménil. On trouve aussi des reprises faites des comtes d'Apremont des mêmes dîmes en 1435, par Catherine, veuve de noble Thiébaud Bichier; en 1525, de Simon Boilau, écuyer, demeurant à Raon, à cause d'Isabelle Walre, sa femme, héritière de Thiesselin de Domremi; en 1493, de Louise Collignon, veuve de noble Philippe-le-Brun, au nom de son fils Christophe-le-Brun.

ECUELLE, voyez **BOUXIÈRES-AUX-CHESNES**.

EGEL, ou **IGEL**, fameux monument

(1) Richer. Senon. Chronic., l. 2, c. 9.

(1) Archives de Lorr. Layette Apremont.

de *Secundius*, près la ville de Trèves. Voyez IGEI.

EIGUEL (1.) ou **EIGLE**, rivière.— La rivière nommée Eigucl ou Eigle vient de la Petite-Pierre, et laissant Boucquenom une lieue et demie à sa gauche, se jette dans la Sare entre Saralbe et Sarguemines.

EINFEL ou **EIFEL**.—Einfel, en latin *Effalia*, pays dans l'électorat de Trèves, dont il fait partie, et dont il est une des principales seigneuries (1). Il est souvent parlé d'Eifflic, et du pays d'Eifflic, dans les monumens de l'archevêché de Trèves; il est situé entre les rivières de Sures, d'Ure, d'Ourthe, d'Orf et d'Ervan (2). Cette ville, de même que les autres de l'électorat de Trèves, a beaucoup souffert pendant les guerres (3). Le père Vilthème tâche de prouver que les habitans du canton ou du pays d'Eifflic, sont descendus des anciens *Taifali*, ou des *Sarmates*, qui passèrent dans les Gaules du temps du grand Constantin. Saint Grégoire de Tours, au quatrième livre de son histoire, parle des *Taifales*. Voyez le *Dictionnaire géographique de la Martinière*; mais il les place dans le Poitou, et non dans l'archevêché de Trèves.

Tancrede, troisième abbé de Prum, fonda, au neuvième siècle, un monastère de son ordre, sous l'invocation des saints Chrysante et Darie, martyrs, à Eifflic (4); mais dans la suite ce monastère fut donné à des chanoines séculiers, qui le possèdent encore aujourd'hui; et pour marque de leur ancienne dépendance, ils donnent à l'archevêque de Trèves, possesseur de la mense abbatiale de Prum, le revenu d'une prébende de leur chapitre.

EINVILLE-AU-JARD.—Einville-au-Jard, en latin *Audoeni villa*, est un bourg au nord de Lunéville, et éloigné de cette

ville d'environ une bonne lieue; il tire son nom du Jard, ou bois de futaie, qui s'y voit. *Jard*, en hébreux signifie un bois, une forêt. Einville est situé sur la petite rivière de Sanon, ou Cernon; il est chef-lieu d'une prévôté composée de 28 à 30, tant villages que hameaux.

La terre d'Einville fut possédée par l'abbesse *Avé*. On ne sait pas distinctement de quel monastère elle était abbesse; mais on sait quelle était sœur du comte Guillaume, fondateur de l'abbaye de Cluni, qu'elle céda à son frère, le lieu de Cluni, pour en jouir après son décès (1), et à condition qu'elle jouirait pendant sa vie, d'Einville; *Audoeni villa, in comitatu Calmontensi, super fluvium cernonis posita*, ce transport se fit en 892.

En 1214, le duc Antoine, par son contrat de mariage, avec la princesse Rénée de Bourbon, lui donna le château d'Einville-au-Jard et de Gondrecourt, avec leurs meubles, pour assurance de la somme de sept mille livres de rente pour son douaire.

Les anciens ducs de Lorraine, ont quelquefois fait leur demeure à Einville-au-Jard, et y ont bâti un château accompagné d'un parc, qui lui a fait donner le surnom d'Einville-au-Jard; ce lieu est fort agréable, et avant que le château de Lunéville fut bâti, les princes s'y retiraient pour prendre le plaisir de la chasse.

En 1559, la chapelle castrale du château d'Einville, fut transférée et unie au chapitre de saint George de Nancy, par l'autorité de Thomas de Bourlémont, évêque de Toul.

Après la mort du duc Raoul (2), la duchesse Marie de Blois, régente de la Lorraine, déclara la guerre à ceux de Metz, fit même le siège de cette ville, et fit le dégât dans leurs terres; les Messins s'en vengèrent sur Frouart, Rosières-aux-Salines et Einville-au-Jard, ils abattirent les arbres du parc, et y séjournèrent deux jours et deux nuits.

(1) De Honthem, t. 1., hist. Trevir, p. 68.

(2) Apud de Honthem, t. 3, p. 1022.

(3) Gregor. Turens. Histoire de France, t. 4, c. 19, p. 159.

(4) De Honthem. Hist. Trevir, t. 2, p. 215, not. 6.

(1) Annal. bénédict. ord. t. 3, p. 284.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 534.

La paroisse d'Einville a pour patron, S. Laurent, et pour collateur, le commandeur de S. Jean de Virlay, ou le Viel-atre, situé aux portes de Nancy. Le nom d'Einville dans les pouillés, est *Einoldi villa ad Jarcum*. Nous avons vu qu'anciennement et au dixième siècle, on l'appelait *Audoeni villa* : les pères tiercelins s'y sont établis en 1708.

Nous avons parlé dans nos hommes illustres de Monsieur Uzier, curé d'*Einville-au-parc*, qui a composé un ouvrage intitulé le *Triomphe des Corbeaux*, qui est une espèce d'apologie des bourgeois d'Einville, ses paroissiens, qu'on appelait *Corbeaux d'Einville* : imprimé à Nancy, en 1619.

Le grand duc Charles III, voulant agrandir son arsenal de Nancy, détruisit le cimetière du Terreau qui en était proche, et transféra à Einville-au-Jard, la chapelle de saint Claude qui était dans ce cimetière.

En 1422, il y eut une sentence qui adjugeait les deux tiers des offrandes qui se faisaient en cette chapelle, au prieur de Notre-Dame de Nancy, et le tiers partageable par moitié entre le chapitre de saint George et le vicaire perpétuel de saint Evre de Nancy.

Il y a une chapelle fondée au cimetière d'Einville, par Marguerite d'Athienville, fille de Simonin d'Athienville, écuyer. Elle prie le duc de Lorraine d'en prendre la défense et d'en amortir les biens.

En 1488, sous le duc René II, il y eut une érection de gabelles, sur les vins vendus en détail à Einville-au-Jard, au profit des habitans dudit lieu, à charge par eux d'entretenir les murs qui enfermaient ledit Einville.

La duchesse Marguerite de Bavière, après la mort de Charles II duc de Lorraine, son époux, arrivée en 1431, érigea un hôpital à Einville, qui était de son douaire, et y passa le reste de ses jours dans l'exercice de la charité, lavant et baignant les pieds des pauvres et des étrangers,

les essayant de ses cheveux, et leur donnant libéralement l'aumône.

La chapelle de sainte Geneviève située à Einville-au-Jard, dont la collation appartenait au duc de Lorraine, fut donnée par le duc Henri II, le onzième février 1622, aux bénédictins de saint Nicolas, avec tous ses droits et revenus, pour en jouir après la mort du chapelain qui la possédait alors; à charge d'acquitter les messes dont ladite chapelle est chargée, et de l'entretenir, et ne pourront aliéner aucune pièce dépendante de ladite chapelle, sans le consentement exprès du duc de Lorraine; à charge aussi de célébrer le 16 août, un service solennel de Notre-Dame dans l'église de saint Nicolas; et qu'après le décès dudit duc et de son épouse Marguerite de Gonzague, ladite messe se dira pour le repos de leurs âmes, et de celles des princes et princesses de la maison de Lorraine.

ELOPHE (st.). Voyez SOULOSSE. ENGEL-PORTE ou ANGEL-PORTE.

— Le monastère nommé la Porte-Angélique (1), Engel-Porte possédé aujourd'hui par les dames nobles de l'ordre de saint Norbert, fut fondée en 1221 par Elmeric de Munreau, seigneur du fond nommé Leinhere à Fankel, qui donna au monastère fondé à Comerl, tout ce qu'il avait sur l'eau nommée la Fleuve, c'est-à-dire la cour et la place où était alors bâti le monastère nommé la Porte-Angélique, avec tout le reste qui en dépendait. On y mit d'abord quelques religieuses de citeaux, qui ne s'y trouvant pas assez commodément, et n'y profitant pas apparemment faute de sujettes, se retirèrent dans leur premier monastère.

Dans l'intervalle, Philippe seigneur de Wicemberg, qui avait commencé dans les Ardennes, une église, où il avait mis ses trois filles, trouvant le lieu de Comerl plus propre à son dessein, en fit l'acquisition pour trente marcs d'argent et une espèce de forteresse située à Baccarat, sur le

(1) De Honthem, histor. Trevir, tome 1. page 800.

Rhin : y fit venir ses filles et quelques autres religieuses qui s'étaient jointes à elles, et les y établit le 1^{er} février en 1262, du consentement du seigneur Elmeric et de ses deux fils, Philippe et Elmeric, gentilshommes et avoués de Fankel.

Ces filles professèrent d'abord la règle de saint Dominique ; mais l'ordre n'ayant pas jugé à propos de les admettre, elles embrassèrent celui de prémontré, et se soumirent à l'abbé de Steinfeld ; et le jour de saint Augustin 1272, firent profession solennelle de la règle de saint Augustin, entre les mains de Corvin, abbé de Steinfeld ; quelque temps après, Thierry archevêque de Trèves, au retour de son voyage de Rome, confia la conduite de ce monastère, dans le spirituel et le temporel, à Conrade abbé de Sayne, du même ordre, en 1272.

Cette maison est située entre Cocheim et Trèves (1), dans un vallon fertile et agréable, arrosé de deux ruisseaux. Il subsiste encore aujourd'hui dans un état florissant. Les premières supérieures de la Porte-Angélique, ne portèrent au commencement, que le titre de *prieures* ; elles ne prirent le nom de *maîtresses*, qu'après l'an 1450, durant les troubles que les dernières hérésies causèrent dans ce pays là. Les dames de ce monastère s'étaient mises sous la discipline de l'abbaye de Romelsdorf ; mais en 1672, le chapitre général de Prémontré, les restitua à l'abbé de Sayne. On remarque qu'en 1255, le chapitre général de prémontré, défendit de recevoir plus de vingt religieuses au monastère de la Porte-Angélique, apparemment de peur que le trop grand nombre de filles qui s'y présentaient, n'y causât quelque dérangement dans le spirituel ou dans le temporel.

ENGRESHIN (1'), *ruisseau*. — L'Engreshin est un ruisseau qui prend sa source dans le Val-de-Passey, aux environs de l'endroit où était anciennement Savonnières-les-Toul ; il joint la Moselle à Toul.

(1) Annal, prémontré, t. 1, p. 171, et dans la preuve, p. cii et ciii.

EPINAL ou **ESPINAL**. — La ville d'Epinal ou d'Espinal (1), en latin *Spinalium*, située sur la Moselle dans le Chaumontois, dans les montagnes de Vôges, doit son origine à Thierry I^{er} du nom, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis l'an 964 jusqu'en l'an 984. Ce prélat ayant remarqué dans le Chaumontois, en un canton qui relevait du temporel de son évêché, entre la Moselle et la montagne, un endroit commode pour y construire un monastère, y bâtit une église, dans laquelle il transféra le corps de saint Goëric, un de ses prédécesseurs, évêque de Metz. Il semble que dès lors, il y avait sur le penchant de la montagne, une espèce de château (1), et que le lieu où est aujourd'hui la ville, se nommait *Spinal*, en langage du pays, apparemment à cause des épines dont il était environné.

Adalberon, II du nom, évêque de Metz, qui succéda immédiatement à Thierry I^{er}, établit d'abord des clercs, dans l'église bâtie par son prédécesseur, puis des religieuses, à qui il donna la règle de saint Benoit.

En 1094, Poppon évêque de Metz, entreprit la visite de l'abbaye d'Epinal, et d'y rétablir l'observance de la règle, que l'évêque Adalberon, un de ses prédécesseurs, y avait établie. Il y avait alors dans cette abbaye, une religieuse nommée Cécile, qu'on disait avoir le don de prophétie et qui avait porté ses plaintes à l'évêque Poppon, sur le relâchement qu'elle voyait dans ce monastère. Elle prédit alors ce que nous voyons aujourd'hui, que le temps viendrait qu'on n'y observerait plus la règle de saint Benoit, et qu'on y vivrait d'une manière toute séculière. Tandis qu'on y vivait conformément à la règle, les papes les évêques et les princes séculiers, le comblèrent de grâces et de privilèges. On remarque en particulier, les papes Grégoire VII et Ho-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1170.

(1) On lit dans la vie d'Adalberon II, évêque de Metz, que ce prélat demeurait volontier au château d'Epinal, *sedes est episcopalis*.

noré II, et les évêques de Toul, Ricuin, Pierre de Brixel, et Henri de Lorraine; Etienne de Bar et Bertrand évêque de Metz, Hillin archevêque de Trèves, etc., dont nous avons fait imprimer les titres à la fin du tome premier de l'histoire de Lorraine.

On ignore le temps auquel les dames d'Epinal ont quitté l'observance de la règle de saint Benoît, mais nous voyons que dès l'an 1294, Conrade évêque de Toul, ayant entrepris de les réformer, ces dames lui firent signifier qu'encore qu'elles véussent religieusement dans leur monastère, qu'elles célébrent l'office divin, et que quelques-uns les qualifiasent de l'ordre de saint Benoît; néanmoins ni elles ni celles qui les ont précédées n'ont porté l'habit de cet ordre, et n'ont fait profession ni de la règle de saint Benoît, ni d'aucune autre; mais que dès le temps de la fondation de leur monastère, elles y ont possédé des prébendes et y ont joui de leur propre.

En 1097, Gilbert de Ville s'engagea de servir l'abbesse d'Epinal, contre certains aventuriers qui pillaient ses terres, à condition qu'on lui accorderait l'avocatie de la terre de S. Ferreol, et qu'il porterait la qualité de chevalier de saint Goëric; ce traité fut conclu d'un commun consentement l'an 1092.

Epinal est aujourd'hui une ville considérable, située à une distance à peu près égale de Remiremont et de Châtel-sur-Moselle; son commerce consiste principalement en grains, en vins de Bourgogne et de Comté, en planches de sapin, en fil et en bétail. Le château qui passait autrefois pour une place de résistance, et qui a soutenu quelques sièges, est à présent entièrement abandonné.

Etienne de Bar, évêque de Metz, dans le douzième siècle, donna l'avocatie ou la vouerie d'Epinal, à Mathieu I, duc de Lorraine; mais elle ne passa pas à ses successeurs; le même duc Mathieu la remit à son fils Thiéri, IV du nom, évêque de

Metz, après son élection à cette prélature faite en 1171.

La vouerie d'Epinal fut librement donnée dans la suite par les évêques de Metz, à des seigneurs du pays, et en particulier aux seigneurs d'Anglure, qui la possédaient en 1486. Liébaud d'Anglure, en jouissait en cette année, et la vendit au duc Antoine; il en fit hommage à Henri de Lorraine évêque de Metz, en la même année 1486. Il paraît qu'elle était contestée à Nicolas d'Anglure, qui fit cession de ses droits, moyennant certaine somme, au duc Antoine, en 1510.

Cette vouerie lui était venue par Marguerite de Ville, femme de Guillaume Oudinet, épouse en premières noces de Jean d'Anglure. Nicolas d'Anglure en reçut le dernier payement en 1510.

Depuis ce temps, les évêques de Metz en disposèrent toujours librement, de même que de toutes les charges et dépendances d'Epinal, qui fut une de leurs principales chatellenies. En 1223, Guillaume évêque de Metz, donna à messire Foulque de Camiex, le droit de copel à Epinal. Ce titre a été suspecté de faux, parce qu'en 1223, il n'y avait point de Guillaume évêque de Metz; en effet, nous ne connaissons cet évêque que par ce seul titre d'Epinal; mais cette lettre ayant tous les caractères de vérité, je n'ai pas fait difficulté de ranger ce prélat sous cette année, au nombre des évêques de Metz; et nous savons par l'histoire, que souvent le siège de cette église a été disputé par deux ou trois prélats, qui se qualifiaient tous évêques de Metz, l'un élu par le chapitre, un autre nommé par le pape, et un troisième par l'empereur.

Jacques de Lorraine qui fut évêque de Metz, depuis l'an 1258 jusqu'en 1260 (1), fit fortifier la ville d'Epinal; et Gérard de Lorraine, comte de Vaudémont, vers l'an 1173 (2), insulta les châteaux d'Epinal et de Deneuvre. Le duc Thiéri son frère, qui

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 66. Preuves.

(2) Ibidem, page 1157.

était en guerre avec Hérیمان évêque de Metz, en usa de même.

La ville d'Epinal (1) n'était pas encore fortifiée, elle ne le fut qu'environ quatre-vingts ans après, comme nous l'avons dit, par Jacques de Lorraine évêque de Metz. Nous lisons dans un privilège accordé à l'église d'Epinal, par Ricuin évêque de Toul, en 1128, que la première église d'Epinal, bâtie par Thierri d'Hameland, évêque de Metz, fut consacrée par saint Gérard évêque de Toul, par ce qu'elle était dans son diocèse; et que comme dans la suite elle se trouva trop petite, par le grand concours de pèlerins qui y venaient implorer le secours de saint Goëric, contre le mal qu'ils appelaient *des ardens*, on en bâtit une nouvelle plus grande, qui fut consacrée par le pape S. Léon IX.

Les avoués d'Epinal (2), comme ceux des autres églises, ont souvent abusé de leur pouvoir contre les évêques de Metz, leurs bienfaiteurs, qui leur avaient confié la garde de ce poste important. Le voué d'Epinal s'étant enfermé dans le château haut de la ville d'Epinal, refusait de reconnaître Etienne de Bar, évêque de Metz, pour son premier seigneur. Ce prélat employa le secours du duc Mathieu I, pour assiéger ce château et obliger l'avoué à rentrer dans le devoir; ce qui arriva vers l'an 1139.

En 1271, on trouve une lettre datée du samedi avant la Nativité de Notre-Dame, ladite lettre écrite en français, et scellée de dix-huit petits sceaux; c'est un traité de paix fait entre Laurent évêque de Metz, les bourgeois d'Epinal, et quelques seigneurs du pays, qui étaient entrés en guerre contre la ville d'Epinal. On ignore les circonstances de cette guerre.

En 1272, le duc Ferri III qui fut si souvent en guerre avec Laurent évêque de Metz, se ligua avec Thiébaud comte de Bar, et alla assiéger le château d'Epinal. Laurent assembla promptement une armée

pour le secourir; mais le secours arriva trop tard (1), et l'avoué, les chevaliers, le prévôt, les barons et toute la communauté d'Epinal, firent un traité avec le comte de Bar, par lequel ils remirent la ville et le donjon entre ses mains, à condition de les leur rendre, quand ils auraient mis fin à la guerre qu'ils avaient avec Laurent évêque de Metz. Le traité est du lundi avant Noël 1272; ils firent tout cela sous prétexte que l'évêque de Metz, leur seigneur, n'était pas en pouvoir, ou à portée de les secourir contre leurs ennemis; car d'une telle autorité auraient-ils pu traiter ainsi en leur propre nom, avec un prince étranger qui était entré en guerre contre l'évêque leur seigneur.

Long-temps après, ils reconnaissaient encore les évêques de Metz pour leurs souverains, comme il paraît par les lettres qu'ils en ont données en 1413, à Raoul de Coucy, évêque de Metz, qu'ils qualifient *notre très-redouté seigneur*; et par lesquelles ils promettent de lui envoyer et à ses successeurs évêques de Metz, les lettres de la paix qui fut faite entre eux et Jean de Neuf-Châtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy-en-Vôges, pour s'aider desdites lettres de paix, autant de fois que lesdits évêques ou élus de Metz, le jugeraient à propos.

En 1289, Burchard ou Bouchard d'Avesne, évêque de Metz, ayant appris que l'on avait gagé quelques bourgeois d'Epinal, trafiquans aux foires de Bar-sur-Aube en Champagne, sous prétexte qu'étant sujets de l'évêché de Metz, ils étaient réputés gageables pour les dettes dudit évêque. Ce prélat par ses lettres du mois d'avril 1289, déclare aux seigneurs, gardes des foires de Champagne, que les bourgeois d'Epinal, *ne sont mis tant ses sujets, que l'on puisse les arrêter, ni leurs corps, ni leurs biens, pour occasion qu'ils aient ou qu'ils puissent avoir contre ledit évêque, et ne prennent les bourgeois d'Epinal, nul droit en l'hôtel de l'évêque de Metz; mais jus-*

(1) Hist. de Lorr., prév., p. 567.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 74.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 390, et preuves p. dii.

tient par leurs mayeurs, par les jurés et par les échevins d'Espinaulx; et s'ils avaient défaut d'aucun jugement pour meuble ou héritage, ou pour cas de saisine, ils sont tenus de penre leur jugement au maitre échevin de Més, et sont cil d'Espinaulx, si francs que ils ne nous doivent tailler ne prise, et mettent et ostent portiers et touriers en la ville d'Espinaulx, et on chatel toutes les fois qu'ils veulent, sans parler de rien à nous, et pour de tout à leurs missions et coutanges, et pour les raisons dessusdites, ne sont-ils pas gageables pour nös deltes, ne pour nos plegeoirs, ne pour occasion, ne pour forfaits que nous ayens, ou pouriens avoir et devoir. Le tout reconnu et affirmé par Jean abbé de Gorze, et Renier abbé de saint Vincent de Metz.

En 1580, Henri seigneur de Blâmont, Henri seigneur de Lancy, Henri Chenelard, chevalier, et André de Barbaix, écuyer, certifièrent la même chose au duc de Brabant et de Luxembourg, et reconnurent que les bourgeois d'Epinal ne sont ni gageables ni punissables pour l'évêque de Metz, à moins que lesdits bourgeois n'ayent voulu s'y soumettre et obliger.

En 1587, le vingt-deux décembre, Raoul de Coucy, évêque de Metz, promet en parole d'évêque, de maintenir et garder ses bourgeois de sa ville d'Epinal, dans leurs franchises et libertés anciennes, et veut que celles qu'ils ont ont obtenues de ses prédécesseurs, demeurent dans leur valeur.

On peut remarquer ici l'ancienne manière de se faire justice par voie de fait, en faisant saisir et arrêter les sujets d'un seigneur, leurs effets et marchandises, pour se faire payer du seigneur ou du maitre à qui ces personnes appartenaient; mais cela ne devait avoir lieu que quand les personnes étaient serfs, ou gens de main-morte envers leurs seigneurs.

Remarquez aussi que, comme les bourgeois d'Epinal étaient attenus de mettre les gardes et portiers à la ville et au château à leurs frais, les évêques de Metz leur accor-

dèrent en différens temps les droits de *mœu* et *tonneu*, ou *telonium*, pour subvenir aux dépenses de l'entretien des murs, des portes et des portiers. Le *mœu* était apparemment ce qui se prenait sur chaque muid de blé, *modius*, et *tonneu* ce qui se levait sur chaque tonneau de vin; en général, tout impôt sur marchandise, *telonium*. Tout cela est bien distinctement marqué dans les lettres d'Admâre de Montil, évêque de Metz, de l'an 1532, et par le même en 1546, et par l'évêque Jean de Vienne, en 1562, et par l'évêque Thiéri, qui ne se trouve pas dans les listes ordinaires des évêques de Metz, en 1562 et 1565. Ces droits de *mœu* et de *tonneu*, ne se levaient pas seulement sur les grains et sur les vins, mais sur les autres sortes de marchandises et denrées quelles qu'elles fussent.

Et en 1524, le 20 octobre, Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, ayant fait emprisonner quelques bourgeois d'Epinal, ceux-ci firent lever un compulsoire contre lui, pour montrer qu'ils ne pouvaient être emprisonnés que pour crime; que dans tout autre cas on ne pouvait les condamner qu'à une légère amende; ce qui a continué jusqu'en 1565, quaranté ans avant la rédaction de la coutume municipale.

En 1545, Raoul de Coucy, évêque de Metz, engagea au duc Charles II la moitié du ban d'Epinal.

En 1551, le 5 mai, Conrad, évêque de Metz, obtint un compulsoire contre les bourgeois d'Epinal, touchant la guerre qui était alors entre la ville d'Epinal et la duchesse de Lorraine (Marié de Blois, régente de Lorraine, après la mort du duc Raoul).

En 1572, les bourgeois d'Epinal rappellèrent pardevant l'officialité de Toul d'un monitoire exécuté contre eux et leur prévôt, pour raison d'un statut qu'ils avaient fait, portant que les habitans d'Epinal étaient exempts de la juridiction des notaires ecclésiastiques.

En 1580, le mercredi avant la Saint-Martin d'hiver, il y a des lettres sur les

guerres excitées et les traités de paix passés entre les habitans d'Epinal et les évêques de Metz, portant que lesdits habitans ne sont pas gageables pour ledit évêque.

En 1582, Raoul de Couci, évêque de Metz, permet aux gouverneurs d'Epinal de lever un denier tournois sur chaque quart de vin qui se vendait à Epinal; ces gouverneurs étaient quatre (c'est ce qu'on appelle en d'autres endroits officiers de l'hôtel-de-ville).

Le 22 décembre 1587, le même Raoul promet de maintenir les habitans d'Epinal dans leurs droits et privilèges.

Et en 1590 (1), il engage à Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, les villes et ban d'Epinal, de Remberviller, Baccarat, la Garde, l'abbaye d'Autrey, la Cour de St.-Benay, la mairie de Sercœur de Paudoux, de Nossoncourt et Thiaville.

En 1592, plusieurs seigneurs certifient que les habitans d'Epinal ne sont prenables ni gageables pour les dettes de l'évêque de Metz, ni de son évêché. En 1401, les citains de Metz certifient la même chose.

En 1595, lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre, qui certifient la même chose.

La même année, le 9 avril, elle permit aux habitans d'Epinal d'aller trafiquer en toute sûreté dans le comté de Bourgogne et le pays de Flandre.

En 1595 (2), Raoul de Couci, évêque de Metz, racheta la moitié des domaines d'Epinal, excepté la ville, le château et les jardins des habitans, qui n'étaient pas compris dans l'engagement fait en 1545, au duc Charles II, et encore un quart de la moitié qui lui restait, et qu'il avait de même engagée au duc Charles II, pour quatre mille fraucs d'or, à condition que ledit évêque jouirait des revenus de ladite quatrième partie jusqu'au jour de la nati- vité de saint Jean-Baptiste prochaine; au- quel jour ledit évêque paierait la somme stipulée par ledit engagement; ainsi cette

quatrième partie était plutôt un dépôt qu'un véritable engagement.

Le même duc Charles II, en 1597, fit paix et accord avec les bourgeois d'Epinal; et Gauchier de Choiseul, chevalier, promit d'accomplir les conditions de ladite paix et de délivrer à l'évêque de Metz copie dudit traité. On n'en dit ni la cause ni les circonstances.

En 1405, ou 1404, avant Pâques, il y avait guerre entre Raoul de Couci, évêque de Metz, pour lui et la ville d'Epinal d'une part, et Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy-en-Vôges, et ses frères Jean de Rougemont, chevalier, et Jean de Cusance, écuyer, d'autre part (1), comme aidans et servans de Messir Gauthier de Tresnel, chevalier. Cette guerre, qui avait occasionné prise de gens et de bêtes, meurtres d'hommes, incendies, églises brûlées et détruites, murs de ville et forteresses abattus, de femmes forcées et ravies, et d'autres dommages causés de part et d'autre, cette guerre, dis-je, fut enfin terminée, par traité passé le mardi d'après la purification de Notre-Dame, cinquième jour de février 1405, ou 1404, avant Pâques; et paix finale fut faite entre ledit Raoul de Couci, évêque de Metz, d'une part, par la médiation de Jean de Vienne, seigneur de Pagny, chevalier, et Jean de Blâmont, sieur de Bellefont et de Barre, écuyer; sous ces conditions que ni ledit évêque de Metz, ni les habitans d'Epinal, ses sujets, aidans, receptans et complices, ne pourront rien demander audit Jean de Neufchâtel, ni à Jean de Vienne, Jean de Rougemont, Jean de Cusance, ni à leurs hommes sujets, aidans, receptans et complices, de tous les dommages faits audit évêque et à son évêché, à ses terres, sujets et seigneuries; et réciproquement lesdits seigneurs ne répéteront rien des dommages qu'ils pourront avoir soufferts à l'occasion de cette guerre, dont on ne connaît ni la cause ni les circonstances.

(1) Archives de Lorr.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 673 et 674.

(1) Mémoires mss. tirés des Archives d'Epinal, communiqués.

Raoul de Coucy quitta l'évêché de Metz en 1415, et eût pour successeur Conrade Bayer de Boppart.

En 1417, le duc Charles II ayant vendu à *Henri d'Angeviller* (apparemment Ogeviller ou Augeviller), moyennant mille florins du Rhin, la moitié des choses qui lui avaient été engagées en 1395, dans la ville d'Épinal; Jeanne de Joinville, veuve dudit Henri d'Angeviller, qui était au droit de son mari, eût pour héritier Simon, comte de Salm, qui rétrocéda ce que Henri d'Angeviller avait acquis, à Conrade Bayer, évêque de Metz, en 1434, moyennant mille vieux florins du Rhin.

En 1425, Conrade Bayer de Boppart, évêque de Metz, entra en procès contre la ville et la communauté d'Épinal; et en 1426, pour punir leur insolence, les traduisit à Rome et produisit contre eux plusieurs sujets de plaintes, prononça contre la ville un interdit, et enfin les assiégea et fit venir du canon pour battre leurs murailles. Ils furent contraints de lui demander pardon et de lui remettre les clefs de la ville. Il y entra, y fut reçu avec l'honneur convenable et on lui donna les présens de la ville.

Quelque temps après, en 1429, comme il voulut imposer quelques charges sur les bourgeois, ils se soulevèrent de nouveau, mirent l'évêque et ses officiers hors de la ville; et le 15 avril 1429, intervint une sentence de la Rote, en faveur des habitans d'Épinal, qui déclare que l'évêque Conrade a injustement exigé une somme de quinze cents florins desdits habitans d'Épinal, et le condamne à les leur restituer. Enfin, en 1429, il fut obligé de leur accorder la permission de se mettre sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar. Ce prince déclara, par acte du 1^{er} janvier 1429, qu'à la prière de l'évêque de Metz, seigneur direct de la ville d'Épinal, il avait promis de décharger les bourgeois de leur serment lorsque la succession au duché de Lorraine lui serait ouverte par la mort du duc Charles II son beau-père, et de rendre auxdits bourgeois les lettres pas-

sées en 1508, contenant certains cens d'argent et d'avoine qu'ils devaient au duc pour droit de sauve-garde et de protection.

En 1430, l'évêque de Metz ayant fait emprisonner Baudenot, Diron, Colin et Étienne, bourgeois d'Épinal, il y eût procès en cour de Rome, pendant lequel l'évêque Conrade reçut 1500 florins du Rhin pour l'élargissement desdits prisonniers; après quoi s'étant pourvus à la Rote, jugement intervint qui condamna ledit évêque à restituer audit Baudenot et consors lesdits 1500 florins et tous les dépens faits en ladite cause.

En 1437, l'empereur Sigismond étant au concile de Basle, accorda aux habitans d'Épinal la permission de commercer dans tous les pays relevant de l'empire. Dans le même concile, en 1429, et le 10 juin 1435, intervinrent deux arrêts entre Conrade, évêque de Metz et les habitans d'Épinal, pour terminer les différens qu'ils avaient entr'eux.

En 1440, il y avait une espèce de guerre entre Philibert du Châtelet, Eloi de Grançon et les bourgeois d'Épinal, laquelle fut terminée par traité fait le 16 juillet 1440, où ils promettent réciproquement de vivre en paix ensemble.

Le 4 novembre 1441, Louis, fils du roi de Jérusalem et de Sicile et marquis du Pont, prend sous sa protection la ville et les bourgeois d'Épinal, et leur permet de trafiquer dans tous ses états, en toutes sortes de marchandises, en payant cependant les droits de passage anciens et accoutumés. Ladite patente confirmée la même année par Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine. Louis, dont on vient de parler, était fils de René I et d'Isabelle d'Anjou; il mourut âgé de vingt ans.

En 1442, ou 1443, il y avait une espèce de guerre entre les bourgeois d'Épinal et Claude de Butte, à l'occasion d'un collier d'or, ou surdoré, que ledit Claude assurait avoir été confié par son père, Gaillard de Monzeron, à certains bourgeois d'Épinal, qui l'avaient fait passer

de mains en mains, de manière qu'il se trouvait égaré. Claude de Butte en ayant jointement demandé la restitution, fit une guerre sérieuse auxdits bourgeois d'Epinal, qui interposèrent la médiation du prince Louis de Lorraine, fils de René I^{er} d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, et marquis du Pont, lieutenant dudit seigneur roi en ses duchés de Lorraine et de Bar, et protecteur de la ville d'Epinal, qui mit d'accord les parties, moyennant la délivrance de Jean de Chassigney, lieutenant dudit Claude de Butte, qui avait été fait prisonnier à Charmes, par ceux d'Epinal. On voit par là quel était l'état de cette province, et quelle était la licence d'y faire la guerre, et de désoler le pays.

En 1444, le roi Charles VII étant venu en Lorraine, les députés de la ville d'Epinal vinrent trouver ce prince à Nancy, pour se donner à lui. Le roi accepta leur soumission, et étant allé devant Epinal accompagné du roi René I^{er}, la ville se rendit; les deux rois y entrèrent, et Charles VII fit placer les armes de France sur les tours.

L'acte de la cession faite par les bourgeois, fut dressé le 11 de septembre 1444, après quoi ils prêtèrent serment de fidélité entre les mains du roi (1). On sait que le dessein du roi était de se rendre aussi maître de la ville de Metz, et c'était déjà quelque chose de détacher Epinal de l'obéissance de l'évêque de cette ville.

Le même roi Charles VII, le 18 juin 1447, décide que les habitans des faubourgs d'Epinal; sont tenus, en cas d'attaque, de défendre la ville, de même que les autres habitans, d'y faire guet et garde, et d'entretenir ladite ville dans l'obéissance de Sa Majesté, sous peine d'y être contraints par force.

Mais l'évêque de Metz se pourvut à Rome, et y cita les bourgeois d'Epinal. Le roi Charles VII prit leur défense, et produisit le traité passé entre lui et Con-

rade, évêque de Metz, par lequel ce prélat céda au roi la ville d'Epinal et ses dépendances. Les bourgeois d'Epinal cités à comparaître et à produire leurs titres contre ledit évêque, ayant négligé de répondre aux écritures produites par ledit prélat, l'auditeur commis par le pape Nicolas V, afin d'entendre les parties, pour punir le mépris ou la négligence de ceux d'Epinal, mit en interdit cette ville et le ban.

Le roi Charles VII informé de l'entreprise de l'auditeur, demanda au pape qu'il lui plût révoquer cet interdit, et le déclarer nul, promettant de se défendre dans cette partie contre l'évêque de Metz. Le pape bien informé des dispositions de ce prince par son nonce résidant en France, révoqua l'interdit et se réserva la connaissance de l'affaire au fond. La bulle est du 8 septembre 1450.

L'empereur Frideric III ayant été informé de la cession d'Epinal, qui était considérée comme fief impérial, dépendant de l'église de Metz; l'empereur, dis-je écrivit au roi Charles VII, et se plaignit de ce qu'il se fut ainsi emparé de la ville d'Epinal, qui relevait de l'empire. Le roi fit réponse à l'empereur qu'il n'avait accepté le domaine et la souveraineté de cette ville, qu'aux instantes prières des bourgeois, qui s'étaient volontairement donnés à lui; que la France ne regardait pas la conquête d'Epinal, comme un bien fort considérable, parce que c'était une ville éloignée du centre du royaume, dont la défense ne serait pas aisée, et pourrait même devenir à charge, étant assise au milieu d'un pays peu affectionné à la couronne.

Dans un breviaire manuscrit de l'abbaye de Remiremont, écrit vers l'an 1440, on lit ce répons à Laudes: *capto Spinal dolis non virtute, desperabant strenui cives de salute, hostis clam ingrediens mania transcendit, et succensis œdibus hostem lux ostendit. Cives metus incitat improvisæ mortis; parat fugam pavidus, prælia vir fortis, ad fugandas igitur*

(1) Corpus diplomat, t. 5, p. 155.

qales prædonum, palam clerus evehit patrice patronum.

L'on chante encore à présent ce répons dans l'église d'Epinal, toutes les fois que l'on descend la chässe de S. Goëric, dans les solemnités ou calamités publiques, et l'on montre près du grand autel une pierre ronde, telle qu'on les tirait autrefois par les bombardes, au commencement de l'invention de la poudre à canon, avant qu'on employât les canons ordinaires, et les boulets de fer fondu, dont on se sert aujourd'hui.

La tradition d'Epinal veut que par l'intercession de saint Goëric, ce boulet ou cette pierre tomba dans l'église sans blesser personne; et pour en perpétuer la mémoire, on a composé le répons que nous avons rapporté, et l'on a peint dans un vitrau de l'église, le même miracle, mais sans autre inscription que ces mots en lettres gothiques: *L'an mil quatre cens soixante-deux.* Dans ce vitrau, saint Goëric est représenté en chappe, la crosse à la main gauche, et la main droite étendue, comme pour rejeter un gros boulet de pierre qui est lancé contre lui.

Il n'est plus question que de savoir qui étaient les brigands, *prædones*, routiers, aventuriers, qui attaquèrent alors Epinal, et qui tirèrent contre la ville pendant la nuit quelques coups de bombardes. Nous ne connaissons aucune guerre en Lorraine, où la ville d'Epinal ait pu être insultée en 1462, ou 1463, aussi n'est-il ici question que d'une surprise nocturne, pendant laquelle les ennemis ou brigands, *prædones*, étant entrés dans la ville, y mirent le feu, et furent reconnus à la lueur des flammes. Dans ce temps-là les petites guerres entre les villes et les seigneurs particuliers étaient fréquentes et de peu de durée. Il faut pourtant que dans celle-ci on se soit servi de bombardes, et qu'on ait tiré contre la ville quelques coups, puisqu'on attribua à la protection de saint Goëric, que le boulet de pierre soit tombé dans l'église sans y causer ni mal, ni blessure, ni

mort à personne. Et nous avons un acte du 7 décembre 1466, par lequel Nicolas de Lorraine, marquis du Pont, donne main-levée à ceux d'Epinal *de tout ce qui avait été sequestré, arrêté et mis sous sa main, à l'occasion de la guerre qui d'ailleurs a été meûte contre ceux d'Epinal*, et qu'on restitue auxdits d'Epinal tout ce qui a été pris sur eux, tant en Lorraine qu'au marquisat du Pont-à-Mousson. Il est fort possible que ces actes d'hostilités se soient passés en 1463.

Le maréchal de Bourgogne, Thiébaud de Neuf-Chatel, sachant les dispositions du roi Louis XI, lui demanda, en 1465, la terre et seigneurie d'Epinal: Louis la lui accorda sans peine, et lui en fit expédier les lettres. George de saint Blin, bailli de Sens, partit de Paris avec le maréchal de Bourgogne pour intimer aux bourgeois d'Epinal la volonté du roi; mais ceux d'Epinal prièrent le bailli de témoigner au roi la répugnance invincible qu'ils avaient d'obéir au maréchal de Bourgogne, à cause de l'antipathie naturelle qui est entre les deux nations de Bourgogne et de Lorraine; mais qu'ils le suppliaient, s'il voulait les mettre hors de sa sainte couronne, de leur donner un autre maître. Après quelques négociations et raisons alléguées de part et d'autre, le roi les fit venir à Montargis, et leur déclara qu'il leur laissait le choix du souverain qu'ils jugeraient à propos. Le duc Jean de Calabre qui était alors à la cour, s'offrit aux députés d'Epinal, qui le reconnurent avec plaisir pour souverain. C'est ainsi que la ville d'Epinal est entrée sous la domination des ducs de Lorraine. Le roi Louis XI, par acte donné à Montargis, le 6 août 1466, y donna son consentement, et déchargea ceux d'Epinal de leur serment de fidélité. La même année, Nicolas, marquis du Pont, lieutenant-général du duché de Lorraine, reçut au nom du duc Jean de Calabre, son père, les gouverneur, échevins et communauté d'Epinal à hommes et sujets du duché de Lorraine, les incorpora pour

toujours au domaine dudit duché, et confirma leurs droits, coutumes et privilèges envers et contre tous, notamment contre l'évêque de Metz; en même temps il prit possession de la ville et du château d'Epinal, et reçut le serment de fidélité des officiers et habitans dudit lieu.

Le maréchal de Bourgogne outré du mépris que ceux d'Epinal avaient témoigné de sa personne et de sa domination, assembla quelques troupes, et les mena devant Epinal pour en faire le siège. Ceux de la ville persistant dans le choix qu'ils avaient fait du duc de Calabre pour leur souverain, ce prince envoya le jeune marquis du Pont pour secourir Epinal; le maréchal de Bourgogne leva précipitamment ce siège, et le marquis du Pont fit son entrée dans la ville, et en prit de nouveau possession au nom du duc de Calabre.

La même année, le 21 juillet 1466, les bourgeois d'Epinal renoncèrent au droit qu'ils avaient toujours eu de conserver et d'user de leurs poids et balances, et cela au profit du prince Nicolas de Lorraine, lequel toutefois leur laissa la liberté de peser et tenir poids pour leurs marchandises, jusqu'à cent livres et au-dessous.

Les évêques de Metz ne désespéraient pas toutefois de ramener cette ville à leur obéissance; George de Bade, évêque de Metz, fit, en 1469, un voyage à Rome pour solliciter le pape Paul II d'employer son autorité, afin d'obliger le duc de Calabre à restituer Epinal à l'église de Metz (1). Le pape donna un mandement à cet effet; mais le duc ne permit pas qu'on le publiât dans ses états. En même temps le duc Jean députa à Rome, Jean de Lamballe, son conseiller, pour représenter à sa sainteté les raisons qu'il avait de retenir cette place, qu'il ne l'avait pas enlevée de force; que le roi Louis XI à qui les bourgeois l'avaient offerte, la lui avait cédée. Que les évêques de Metz,

par le violement des privilèges de la ville, lui avait donné lieu de rechercher la protection d'un autre souverain.

George de Bade intéressa aussi l'empereur Frideric V à lui faire rendre justice sur la restitution d'Epinal. L'empereur députa à Metz un commissaire pour prendre connaissance des droits d'un évêque de Metz sur la ville d'Epinal, et des raisons qu'avaient eues ceux d'Epinal pour se soustraire à l'obéissance de leur seigneur naturel. Le commissaire rendit compte de sa commission à la diète de Spire. Le duc de Calabre y envoya aussi ses députés avec tous les titres et mémoires qui prouvaient ses droits sur cette ville. La diète ordonna qu'on citerait le duc à fournir ses défenses pardevant les commissaires qui furent nommés; mais le duc de Calabre était alors en Catalogne, où il faisait la guerre au roi d'Arragon: il y mourut le 13 décembre 1470, ainsi les choses demeurèrent au même état où elles étaient auparavant. On trouve dans les archives de Lorraine, que Henri de Neuf-Chatel, fils de Thiébaud, fit cession au duc Nicolas et à ses successeurs, des droits qu'il avait sur Epinal.

Le duc Nicolas confirma les privilèges de cette ville, et ensuite René II en fit autant en 1473, le duc Antoine en 1515, Charles III en 1599, Henri II en 1613, Charles IV et Nicole en 1624.

George de Bade, évêque de Metz, voyant qu'il ne pouvait plus recouvrer Epinal, qui était tenu par René II, duc de Lorraine, héritier du duc Nicolas, pour s'en venger fit un traité avec Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui faisait la guerre à René II; et en 1473 lui engagea le château d'Epinal entièrement, avec la moitié du domaine que le duc de Bourgogne pourrait recouvrer par la voie des armes ou de la justice, et que l'évêque de Metz pourrait retirer des mains du duc et le dégager par quinze mille francs monnaie de Bourgogne. L'évêque, dans l'acte qu'il en passa, déclara qu'il s'était pourvu inutilement devant le pape, l'empereur et le

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 944.

roi de France pour rentrer en possession d'Épinal.

Pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le-Hardi contre la Lorraine, ce prince, dans le mois d'octobre 1475 (1), se rendit maître des villes du pays qui sont situées sur la Moselle. Épinal, comme la meilleure place de ces quartiers-là, se défendit pendant neuf jours, et ne se rendit qu'à condition que les troupes étrangères qui s'y trouvaient en sortiraient la vie et les bagues sauvées, et que les bourgeois seraient maintenus dans leurs privilèges, franchises et libertés. Le duc de Bourgogne fit son entrée dans Épinal avec toute sa noblesse et dans la plus grande pompe qu'il lui fut possible. Le lendemain il reçut le serment de fidélité de la bourgeoisie, y laissa une garnison de trois cents hommes et en sortit pour achever la conquête de la Lorraine.

La ville ne souffrait qu'avec peine de se voir au pouvoir des Bourguignons. Les paysans de la campagne s'obstinèrent à ne vouloir pas leur porter au marché les choses nécessaires à la vie, ce qui réduisit bientôt les soldats et les bourgeois à une extrême disette; le peuple en fit grand bruit et les magistrats résolurent de se délivrer du joug de ces étrangers. Ils députèrent au duc René II, qui était toujours à Strasbourg, et le prièrent d'envoyer dans huit jours quelque monde devant leur ville, promettant de lui en ouvrir les portes. René promit que dans le 8 septembre 1476 il serait devant Épinal. Il n'y manqua pas, il avait rassemblé un corps considérable de troupes, il rangea sa petite armée à un quart de lieue de la ville.

Dès que les bourgeois l'aperçurent ils commencèrent à prendre les armes, la garnison en usa de même; mais elle s'aperçut bientôt que la bourgeoisie n'attendait que le moment de tourner ses armes contre eux. Ils prièrent les magistrats de faire leur composition avec le duc René; on leur promit la vie et bagues sauvées, sous

le bon plaisir du duc, et on les conduisit hors de la ville; le duc leur donna un sauf conduit, et les magistrats offrirent les clefs au duc René II, qui entra dans la ville avec ses gens en ordre de bataille; le gouverneur du château se rendit bientôt après. Les bourgeois prêtèrent au duc un nouveau serment de fidélité, et l'abondance fut incessamment rétablie dans la ville.

Épinal, comme le reste de la Lorraine, jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'à la guerre que le duc Charles IV attira dans le pays (1). En 1633, ce prince étant à Sierk, et n'ayant pas de quoi y faire subsister ses troupes, les envoya dans les montagnes de Lorraine; elles y prirent leur logement, mais la ville d'Épinal, avec la garnison française qui y était, fit une longue et vigoureuse résistance. Jean-Baptiste de Lametzan qui y commandait, s'y défendit avec tant de résolution, que la ville et le château ayant été pris d'assaut, il demeura lui cinquième entre les mains des officiers lorrains, qui le tièrent prisonnier un an entier et lui firent acheter bien cher sa liberté.

En 1657, sur la fin de l'année, Charles IV résolut de reprendre toutes les petites places de Lorraine et du Barrois. Il prit d'abord Remiremont et Épinal; cette dernière place lui fut rendue par un conseiller de la ville, qui l'y introduisit pendant la nuit. Il fit prisonnier la Jonchette qui y commandait avec toute sa garnison. Il prit ensuite Châtel-sur-Moselle et Charmes. Ce fut dans Épinal que le duc Charles IV fit une démission de ses états en faveur de son frère le cardinal Nicolas-François, le 26 d'août 1653 (2).

En 1641 (3), après que le duc Charles IV se fut retiré dans ses états, outré de la faute qu'il avait faite en signant le traité par lequel il n'y rentrerait que sous certaines conditions très-désavantageuses, il se rendit en Lorraine et vint à Épinal, où, le 26 avril 1641, il renouvela ses protestations

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 361.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 232.

(3) Ibid., t. 3, p. 410.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1018.

contre le traité qu'il avait signé à Paris, mit en état de défense, autant qu'il était possible, toutes les places du pays.

Le 22 d'août 1641, les troupes françaises, savoir : le régiment de Melun et deux cents hommes de celui de Grancey, arrivèrent le soir et firent leurs approches devant Epinal. Elles furent suivies de Duhallier et de l'évêque d'Auxerre. Elles se campèrent sur le bord du fossé et s'emparèrent des faubourgs. Le comte de Grancey, ayant tenté l'escalade, fut obligé de se retirer, les échelles s'étant trouvées trop courtes ; cependant les bourgeois épouvantés abandonnèrent la première ville et se retirèrent en l'autre. Elle se rendit dès le lendemain, étant saluée du canon, et le baron d'Hurbache qui y commandait se retira au château.

On attacha le mineur à une tour et l'on dressa la batterie. Le 26 la brèche fut faite et l'on fit jouer la mine, après quoi on donna l'assaut et on obligea la garnison de se retirer dans le donjon, d'où elle sortit le lendemain 18 sans armes et bagages, qu'on lui avait offerts auparavant. La capitulation fut signée de François Duhallier et de la Jonchette. Par un des articles il est dit que l'on ne demandera rien pour le rachat des cloches ou autre métal, encore que le canon eût tiré ; c'était donc la coutume de prendre les cloches, ou de les faire racheter par une ville prise après avoir été canonnée.

Le maréchal de la Ferté forma le siège d'Epinal sur la fin de l'année 1649 (1). Les colonels Beru et Remicours, qui commandaient dans la place, avaient avec eux les meilleures troupes du duc Charles IV ; les assiégeans y firent une grande brèche, mais ils n'osèrent y donner l'assaut. Les colonels qui y commandaient mandèrent à la Ferté que si la brèche n'était pas assez grande, ils lui feraient abattre encore cinquante pas de muraille, afin qu'il pût venir à eux plus aisément, et qu'ils étaient disposés à lui donner bataille au milieu de la ville.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 452.

Le général français ne jugea pas à propos d'exposer ses troupes à une garnison si résolue ; il se retira, louant la valeur des Lorrains et excusant sa retraite sur la rigueur de la saison.

Le maréchal de Créquy fut plus heureux en 1670 (1), il investit Epinal le 19 septembre, le lendemain il fit ouvrir la tranchée. Les assiégés se défendirent pendant cinq jours avec beaucoup de valeur. Ils firent deux sorties, qui furent si vigoureuses que Créquy parlait déjà de convertir le siège en blocus. Le comte de Tornielle qui commandait la place, ne trouvant pas assez de soumission dans ses troupes, et les troupes se plaignant de ne pas trouver assez de résolution dans leur chef, la division se mit parmi eux, et le 26 septembre le gouverneur fit battre la chamade, quoiqu'il n'y eût aucune brèche à la ville et que le château n'eût pas même été attaqué.

Le maréchal, qui voulait faire un exemple de rigueur qui intimidât les autres garnisons, rejetta les propositions et prétendit leur faire grâce d'accorder la vie aux troupes lorraines, et menaça de faire pendre les français qui se trouveraient en armes dans la ville.

Ces propositions toutes honteuses qu'elles étaient furent acceptées, et le 28 de septembre le comte de Tornielle, gouverneur, Desarmoises, commandant des chevaux-légers, et les autres officiers furent menés prisonniers à Metz. Boucaut et Duhamel, gentilshommes français, furent sauvés dans l'abbaye des Dames, de même que la plupart des autres gens de guerre du duc Charles IV.

Comme cette place n'est pas d'une grande résistance, le duc Charles IV envoya, le 27 novembre 1674 (2), d'Alamont, maréchal-de-camp de ses troupes, pour entrer en Lorraine et reprendre les petites places du pays. Il se saisit d'Epinal et de Remiremont, mais Remberviller demeura aux français.

Sous le duc Léopold, la ville d'Epinal

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 675.

(2) Ibidem, page 719.

ne présente rien d'important pour l'histoire. Depuis George de Bade, évêque de Metz, il ne paraît pas que les évêques de cette église se soient donnés beaucoup de mouvement pour rentrer dans la jouissance d'Epinal.

Le duc Charles IV fut remis en possession d'Epinal, ainsi que des autres places de Lorraine, en 1659, par l'article 62 du traité des Pyrénées et par le 19^e de celui de Bréscennes en 1661, confirmés par les traités suivans.

Il y a dans la ville d'Epinal, outre l'abbaye des Dames dont on a déjà parlé, un collège de Jésuites depuis l'an 1632, un couvent de Minimes établi en 1609, un de capucins établi en 1619, deux monastères de filles, l'un de l'Annonciade depuis l'an 1632, et l'autre de la congrégation de Notre-Dame depuis 1620.

De plus il y a dans cette ville un bailliage et une prévôté.

Les dames d'Epinal suivaient anciennement la règle de saint Benoit (1); mais il y a assez long-temps qu'elles en ont quitté les principales observances. Conrad Probus, évêque de Toul en 1294, avait entrepris de les réformer; il n'y réussit pas comme nous l'avons vu. Poppon évêque de Metz en 1094 (2), fit la visite de cette abbaye, apparemment comme fondateur; car l'abbaye est du diocèse de Toul, et résolut d'y rétablir l'observance exacte de la règle de saint Benoit. On ne sait s'il y réussit; mais encore aujourd'hui, quoique l'abbaye soit sécularisée et possédée par des Dames, qui font preuve de noblesse paternelle et maternelle, elles conservent encore quelques traces de régularité; on peut voir ce que j'ai dit au 3^e t. de l'histoire de Lorraine (3), à la tête de la liste des abbeses d'Epinal.

Les évêques de Metz ont autrefois frappé monnaie à Epinal. Sous l'évêque Thierry de Metz, en 983, il est dit que ce prélat

établit dans cette ville un marché public; et qu'il y fit frapper sa monnaie, et qu'il fit confirmer le tout par l'autorité de l'empereur. *Ut locus celebrior haberetur, percussuram monete fieri, mercatum publicum constituit celebrari, etiam hoc decreto et sigillo imperiali sancire non pretermisit.* Le diplôme de 983, de l'empereur Othon, est daté de Mantoue.

En 1299 (1), Simonin d'Epinal reconnoît avoir reçu de Gérard évêque de Metz, un de ses monnoyages, qu'il avait à Epinal, et promet de n'en jouir ni user que pendant la vie de ce prélat.

Sous l'évêque Conrad Bayer de Boppard, mort en 1459, je lis dans un mémoire de ce temps-là: « Qu'un évêque de Metz, peut faire faire monnoie franche-ment, quand il lui plaît, en la ville d'Epinal, et y ordonner un maître pour faire monnoie, et nul des bourgeois de ladite ville ni du ban, ne doivent changer blanche monnoie, ne argent à poids, s'il ne l'a offert de devant au maître de la monnoie, lequel la doit avoir pour un denier moins sur un marc qu'un autre ». Henri Dauphin, évêque de Metz depuis 1520 jusqu'en 1524, laissa sa monnaie à un bourgeois d'Epinal. Je n'ai pu encore jusqu'aujourd'hui recouvrer aucune monnaie frappée en cette ville.

Le nouveau bailliage d'Epinal est régi par les coutumes générales dudit bailliage. Elles furent rédigées dans une assemblée des trois états, sous les ordres d'un seigneur de la maison de Ragécourt, et ensuite homologuées par lettres du grand duc Charles III, donnée à Bar le 23 septembre 1605.

Il y a plusieurs papeteries aux environs d'Epinal, et c'est à Epinal et à Nancy seulement, que l'on peut fabriquer des cartes à jouer en Lorraines, suivant l'édit du roi de Pologne, du 11 novembre 1751.

Epinal est la plus commerçante, la plus

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 564. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1170.

(3) Tom. 3, p. cxv, préliminaires.

(1) Voy. Dissert. sur les anciennes monnaies de Lorraine.

belle et la plus considérable ville des Vosges, elle est traversée et coupée en deux par la Moselle. La grande ville est située au-delà de la rivière, au pied du château, qui est aujourd'hui en ruines. La paroisse qui est l'église des Dames, se voit dans cette ville. Cette paroisse fut unie au chapitre en 1518.

On appelle la petite ville, celle qui est à gauche dans une île entre les deux bras de la Moselle; ces deux villes ont communication par un grand pont. Il y a dans cette dernière ville un très-beau corps de casernes; l'hôpital a sa chapelle presbytérale. Il y a quatre ponts sur le canal, qui conduisent au faubourg, appelé des capucins, parce que leur maison y subsiste depuis l'an 1619; la route de Charmes à Remiremont passe dans ce faubourg.

Il y a à Epinal, hôtel de ville, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois. Le ruisseau d'Ambral tombe dans la Moselle, au pied de l'ancien château dans la grande ville.

Il paraît qu'originellement il y avait à Epinal deux espèces de communautés de religieuses et de religieux, nommés *fratres* et *sorores*, dans les anciens monumens; lesquels devaient concourir aux élections, délibérations et affaires communes de la communauté, de même qu'à l'abbaye de Remiremont; ainsi ces deux monastères étaient doubles.

J'ai en main une permission aux bourgeois d'Epinal en 1526, de faire un charnier sur l'autre de saint Goëric, donnée par *Nicolas de Dommartin, par la permission divine humble abbesse du monastère M. saint Goëric d'Epinal, de l'ordre de saint Benoît au diocèse de Toul, et tout le couvent d'icelui même lieu.* C'est ainsi qu'on parlait encore au seizième siècle.

La ville d'Epinal porte d'azur à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or.

Il y a eu anciennement à Epinal une compagnie ou communauté de douze prêtres, fondée par différens particuliers depuis plus de trois cents ans, dont l'emploi était d'assister aux offices de la paroisse et

chanter la grand'messe aux jours ordinaires.

Ces prêtres, avant l'établissement des jésuites à Epinal en 1632, enseignaient les humanités, même la philosophie et la théologie et ont élevé d'excellens sujets.

La plupart des biens de cette compagnie ont été perdus et l'on a été obligé de diminuer le nombre de ces prêtres. Ils subsistent encore aujourd'hui au nombre de six, qui, tour à tour et quatre ou cinq fois la semaine, chantent la grand'messe à diacre et sous-diacre.

Chacun de ces prêtres peut tirer annuellement cent livres.

Il y a aussi à Epinal une ancienne confrérie sous l'invocation des Sts.-Innocens, qui subsistait avant l'an 1472. Elle a ses constitutions et ses statuts, approuvés par le pape Sixte IV, et des indulgences accordées par Clément VIII, le 5 juin 1598.

Cette confrérie est composée de quarante confrères, savoir: vingt prêtres et vingt laïcs.

La fin de cette confrérie, dans l'esprit de son érection et des bulles par elle obtenues, n'a pour objet que l'amitié et l'union qui doivent régner entre les confrères.

Le roi de la confrérie doit les traiter chaque année le jour des Saints-Innocens. Il y a une messe par semaine pour les confrères.

Le premier confrère que l'on trouve est M. Claude Jean Cave, en 1517.

En 1554, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, était de cette confrérie: on y voit des Basompierre, des du Châtel, des Despilliers, des Vatronville, des d'Anglure, des Lignéville, des Dommartin, des Savigny.

Deux évêques, M. Jean de Porcelez de Maillane, évêque de Toul.

Nicolas de Vincey, évêque de Balgney, enterré dans la chapelle en 1564.

Cette chapelle, qui appartient à la confrérie, a été embellie et ornée en 1750.

L'on trouve au greffe du bailliage d'Epinal un mémoire qui porte que le château d'Epinal est un des plus anciens de la

Gaule-Belgique; que cette ville, qui s'appelait Chaumont, a été ruinée et désolée par les Vandales, environ l'an 406; qu'Albercé ou Ambron la fit rebâtit l'an 431; qu'elle fut détruite une seconde fois par les barbares vers 636; qu'étant devenue déserte, on n'y vit dans la suite que ronces et épines, d'où elle fut nommée *Spinal* de *spina*, son ancien nom étant tombé en oubli, quoique le derrière du château ait toujours été appelé le *haut de Chaumont*.

Cette ville fut encore ravagée vers 882, par les Huns et les Saxons.

Théodoric I, évêque de Metz, commença l'église de cette ville. Adalberon, son successeur, la donna à des religieuses bénédictines.

Théodoric II y bâtit le chœur, qui est une adjonction au premier édifice.

Le pape St. Léon IX, étant en Lorraine, consacra l'église de ces religieuses de l'ordre de St. Benoît, le 5 février 1049.

Depuis ce temps cette ville s'est toujours augmentée. Avant les guerres on y comptait jusqu'à 14,000 personnes.

Epinal, quoique libre, et regardée par plusieurs auteurs comme ville d'empire, a été sous la protection des évêques de Metz, ou même sous leur souveraineté, comme ils l'ont prétendu, jusqu'au quinzième siècle: elle passa sous la domination de la France en 1466. Le roi Charles VII l'avait promise à Simon II de Bassompierre; mais il la donna au seigneur de Neufchâtel, qui ne put la conserver. Simon de Bassompierre en eut tant de chagrin qu'il quitta le service du roi et se mit dans celui du duc de Lorraine.

Les religieuses de d'Epinal ont quitté assez tard les observances de la règle de St. Benoît.

L'on trouve un compte capitulaire de 1552 qui commence ainsi: En l'hôtel de vénéranda dame Isabeau d'Orchamps, secrétaire de l'église, M. St.-Goery d'Epinal, en présence de mesdames Claudine de Monchâtel, Claudine de Raimont, Marguerite d'Albonne, de Philippe de Thuillières, religieuses de cette église, en présence de vé-

nérable et discrète personne messire Nicolas de Hannyoy, gouverneur, de vénéranda dame madame Alix de Dommartin, par la permission divine, humble abbesse de ladite église.

L'on voit dans l'église et le cloître d'Epinal deux épitaphes et un mausolée de dames d'Epinal habillées en religieuses. Le mausolée est de l'abbesse Nicole de Dommartin, morte en 1529, le 18 octobre. La première épitaphe est de madame Claude de Grammont, doyenne, morte le 4 février 1579, et la seconde épitaphe est celle de madame Philippe de Thuillières, aussi doyenne, décédée le 26 mai 1607.

EPTERNACH ou **ECTERNACH**, ville et abbaye.— Epternach ou Ecternach, petite ville dans le Luxembourg, avec une fameuse abbaye du même nom. Cette ville est située sur la rivière de Sura, entre sept montagnes, d'où lui vient dit-on, le nom d'*Epternach*. On a cru assez longtemps, que ce lieu se nommait *Andethanna*, ou *Andethannale*, ou *Andactana villa*, dans l'itinéraire d'Ethicus, et qu'il place entre Arlon et Trèves, à vingt lieues d'Arlon, et à quinze mille pas de Trèves. On trouve le même nom d'*Andethannale* ou *Andethanna*, dans Sulpice Sévère, en la vie de S. Martin; dans Paulin et dans Fortunat, *livre 4. M.* de Valois qui cite tous ces auteurs, croit qu'ils ont voulu parler d'Epternach.

Mais le P. Vilthem nous apprend que ses deux frères, Eustache et Jean, ont prouvé qu'*Andethanna*, n'était pas *Epternach*, mais *Andetaven*, qui se voit à une lieue de Luxembourg, sur le chemin de Trèves, où l'on remarque encore des vestiges bien marqués de l'ancienne route romaine, qui conduit directement à Trèves, au lieu qu'on ne voit rien de semblable à Epternach.

Le nom d'*Epternach*, se trouve dans les anciens titres de l'abbaye de ce nom. Sainte Irmie qui en est fondatrice, dit dans le titre de fondation, en 701, qu'elle donne à Villibrod, son seigneur et son père, dans le seigneur, et au monastère

qu'il a bâti dans sa ville d'*Epternach*, tout ce qui lui était venu au même lieu, de la succession de ses père et mère, sans en rien excepter, avec les hommes destinés à la culture des terres, à la garde des animaux de toutes sortes avec leurs troupeaux, et les villages dépendans d'*Epternach*, avec leurs habitans, à l'exception d'un certain nombre de personnes, qu'elle a affranchies, à charge de donner chaque année une livre de cire audit monastère. Elle y ajoute les vignes qui lui appartenaient sur la montagne de Vienne.

Le même nom d'*Epternach*, se voit dans un titre du roi Pépin, de l'an 706, par lequel il donne ou il confirme au monastère d'*Epternach*, la moitié de cette terre, qui avait appartenu au duc Théodaire, et ensuite à son fils Théodard, et qui appartenait alors au roi Pépin, il la cède en toute propriété, au même saint Villibrod.

On voit le même nom d'*Epternach*, dans des titres des années 716, et en particulier dans le testament de saint Villibrod, de l'an 726 et de Carloman, en 796, sans qu'il soit jamais fait mention d'*Andethanna*, ce qui me paraît une espèce de démonstration, que ce lieu n'a jamais porté d'autre nom, que celui d'*Epternach*. Saint Villibrod fit son testament en 726 et mourut en 739, âgé de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré à *Epternach*, et il y est honoré avec beaucoup de dévotion.

Les peuples des environs, qui ont souvent éprouvé l'effet de son pouvoir auprès de Dieu, ont accoutumé tous les ans de venir sous les bannières de leurs paroisses, la seconde fête de la pentecôte, en pèlerinage à *Epternach*. Il s'y rend le même jour, un très grand nombre de joueurs d'instrumens de toutes sortes. Lorsque les pèlerins sont arrivés de grand matin au-delà de la Sure, on leur fait une exhortation, après quoi tous les joueurs d'instrumens commencent à jouer, et les pèlerins commencent leur procession en dansant d'une manière grave et sérieuse, avançant

trois pas et reculant deux; la procession dure environ deux heures. Étant arrivée à l'église paroissiale de la ville, ils se prosternent, puis se relèvent, et font leur prière à S. Villibrod. Chaque paroisse rachète sa bannière, puis l'abbé leur fait distribuer une mesure de vin.

On ignore l'époque et l'origine de cette cérémonie; mais on sait qu'elle est très-ancienne. On dit qu'elle fut instituée à l'occasion d'une maladie qui attaqua le bétail du pays, qui s'agitait et sautait jusqu'à tomber mort. Le pape Innocent... étant à Lyon en... (1), accorde 40 jours d'indulgence, à tous ceux qui étant confessés et communies, assisteront dévotement à cette procession, et honoreront les reliques de S. Villibrod, et des autres saints qu'on conserve à *Epternach*.

Cette abbaye demeura sous l'observance de la règle de saint Benoît, depuis l'an 701 jusqu'en 873, que Carloman fils de Charles-le-Chauve, y introduisit des chanoines, qui y demeurèrent jusqu'à l'an 974, auquel l'empereur Othon I^{er} y rétablit la vie monastique qui y subsiste encore aujourd'hui.

Nous donnerons ailleurs la suite des abbés d'*Epternach*.

L'abbaye d'*Epternach* a produit quelques hommes de lettres, que l'on peut voir dans la *bibliothèque* Lorraine. La même abbaye fut unie à la mense de l'archevêque de Trèves, en 1190, à la sollicitation de Jean, archevêque de cette église, par l'empereur Henri VI, sous l'abbé Godofroy. Mais cet abbé aidé de ses amis, et des protecteurs de son monastère, fit révoquer cette union.

L'abbaye d'*Epternach*, a jouti autrefois de même que plusieurs autres abbayes, du droit de frapper monnaie, et d'en fixer le prix et la valeur dans les lieux de sa dépendance.

La ville d'*Epternach* fut affranchie à peu près sous les mêmes conditions que

(1) Bertholet t. 2, hist de Luxembourg. p. xxxiv. Preuves.

celles de Luxembourg, en 1250. Voyez *Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 64 et 65.*

Le jour de la Pentecôte on voit arriver de la paroisse de Vexweiler, distante d'Epternach d'environ huit à neuf lieues, les habitans qui se sont autrefois obligés par vœu à visiter le tombeau de saint Villibrod, patron de l'abbaye. Ces bons gens arrivent sur le soir à la ville en procession, et en chantant des hymnes, le clergé en latin, et le peuple en allemand, à l'alternative. Ils entrent ainsi dans la ville, visitent les églises, et y font leurs offrandes.

Le lendemain, à sept heures du matin, ils se rassemblent hors de la ville, et au-delà du pont de la petite rivière de *Soure* ou *Sure*, où leur curé leur fait un discours pour les exhorter à pratiquer en esprit de piété et avec zèle et dévotion ce pénible exercice, voué par leurs pères, et usité parmi eux depuis tant de siècles. Puis les hommes (car les femmes n'ont point de part à cette procession) se rangent trois à trois, ou quatre à quatre, comme des soldats qui sont en marche. Il sont ainsi divisés par troupes de douze ou quinze. Entre chaque bande il y a quelques joueurs d'instrumens, assemblés de tous les environs, pour les animer et les soutenir. Les paysans sont d'ordinaire au nombre de quatre ou cinq cents, et les joueurs d'instrumens assemblés de tous les environs, au nombre d'environ soixante ou quatre-vingts. Ils jouent certains branles ou chants graves et antiques, qu'ils répètent toujours sans varier depuis tant d'années, et continuent pendant tout le temps que dure la procession.

Aussitôt que les joueurs d'instrumens ont commencé, on voit ces bons gens se mettre en mouvement, et danser avec un air de simplicité, de dévotion et de zèle, qui touche les plus insensibles. Ils tiennent leurs chapeaux et leurs chapelets à deux mains, et se remuent, non en rond, mais de gauche à droite et de

droite à gauche, s'avancant presque insensiblement vers l'église de la paroisse, qui est située sur une monticule, où l'on monte au moins par quarante degrés. Ils les montent toujours en dansant, et font trois fois le tour de cette église; ils se rendent après à l'église de l'abbaye, où ils font aussi trois tours devant le portail; puis ils entrent dans l'église, font le tour du grand autel, reviennent au milieu de la nef, se jettent à genoux, cessent de danser, entonnent le *Regina Cœli*. On abaisse insensiblement une grande couronne de cuivre doré, chargée de cierges; ils battent des mains, et ainsi finit la procession, qui dure plus de deux heures.

L'abbaye leur doit distribuer une assez grande quantité de pain et de vin; et réciproquement les habitans de ces villages doivent au monastère, un certain nombre de mesures de grains. Toute cette cérémonie se fait avec une gravité et une dévotion très-édifiantes. On a vu des personnes très-peu dévotes, qui étant allées à ce spectacle, seulement pour en railler et s'en divertir, en ont été touchées jusqu'aux larmes, tant la foi et la ferveur de ces peuples se fait sentir dans ce pieux exercice. La même chose se pratique par les mêmes peuples dans l'abbaye de Prum, le vendredi, lendemain de l'ascension de notre Sauveur.

On ignore l'époque de l'origine de cette procession (1); mais il est certain qu'elle est très-ancienne. Henri de Fisting ou *Kinstingen*, archevêque de Trèves, étant à Epternach au mois de novembre 1272, accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feraient leur pèlerinage à S. Villibrod le lendemain de la Pentecôte et pendant toute l'octave.

On voit encore à Epternach, la seconde fête de la pentecôte, une autre cérémonie remarquable. Les habitans des paroisses de *Bikendorff* et de *Zephren*, distantes de cinq à six lieues d'Epternach, se rendent dans la ville en procession et en chantant,

(1) Brouver. *Annal. Trevir.*, tome II, pages 161 et 162.

comme les danseurs dont on vient de parler. Ils visitent les églises, font leurs prières et leurs offrandes. Le lendemain ils se rassemblent dans l'église de l'abbaye, et y commencent leur procession de très-grand matin. Elle se fait, non en dansant, mais en chantant de toutes leurs forces. Ils s'arrêtent à chaque pas, et font leurs prières en chantant, en sorte qu'ils sont plus de trois heures pour faire le chemin de l'église de l'abbaye à celle de la paroisse, qui n'en est pas bien éloignée.

Il y a dans l'abbaye d'Epternach, plusieurs beaux et anciens manuscrits, entre autres, un très-ancien calendrier ou martyrologe, qui a été apporté d'Angleterre par saint Villibrod, fondateur de cette abbaye, décédé en 741. Dans ce manuscrit j'ai lu ces mots, que je crois écrits de la main de ce saint : *In nomine Domini, Clemens Villibrodus, anno DCXC, ab incarnatione Christi, veniebat ultrà mare in Franciam; et in Dei nomine anno DCXCV, ab incarnatione Domini, quamvis indignus fuit ordinatus in Roma ab apostolico viro D. Sergio papa, nunc verò in Dei nomine, agens annum DCCXXVIII, ab incarnatione D. N. J. C. in Dei nomine feliciter.* C'est ce même manuscrit qui est cité par les Bollandistes, sous le nom du martyrologe d'Epternach, et qui est apparemment le martyrologe connu sous le nom de *St. Jérôme*. Saint Villibrod reçut le nom de Clément au lieu de celui de Villibrod, au jour de son ordination par le pape Serge, en 691.

Claristes d'Epternach. Le monastère des religieuses Claristes, vulgairement nommées Urbanistes, de la ville d'Epternach, dans le Luxembourg, fut fondé en 1348, par Charles de Luxembourg, roi de Bohême et des Romains, et comte de Luxembourg. Jean-l'Aveugle, comte de Luxembourg, tué dans la bataille de Crécy, avait formé le dessein de fonder un monastère à Epternach; il en avait même jeté quelques fondemens, et commencé quelques bâtimens, lorsqu'il per-

dit la vie à Crécy, en 1346 (1). Le roi Charles de Luxembourg, son fils, résolut d'accomplir le pieux dessein de son père, et donna ses lettres à Prague, en date du vingt-un avril 1348, par lesquelles il déclare qu'étant informé que le roi son père avait eu dessein de fonder à Epternach un monastère sous l'invocation de la sainte Vierge, de sainte Claire et de saint Jean-Baptiste, pour une abbesse et trente-deux religieuses, il confirme et approuve la dotation et construction de ce nouveau monastère, et ordonne qu'à l'avenir les religieuses y aient la libre élection d'une abbesse, et qu'elle puissent y établir les officiers capables d'en remplir les charges; avec la permission de recevoir les donations qu'on y pourra faire, et d'admettre à profession celles qui désireront s'y consacrer à Dieu. Il donna pour dote à ce nouveau monastère, les quatre mairies d'Osweiler, d'Erentzen, de Bollendorff, d'Irzel; avec tous leurs domaines et dépendances, avec pouvoir d'y faire bâtir pour leurs usages, moulins, censés et métairies, d'acquérir à titre de vente, d'échanges, d'engagères, de loyer et de toutes autres manières, des biens féodaux dépendans de son royaume de Bohême, et de son comté de Luxembourg, pour les posséder en toute propriété. Enfin il accorde audit monastère, aux abbeses et religieuses, domestiques, fermiers et mansionnaires, et à tout ce qui leur appartient, les mêmes libertés, privilèges et immunités, grâces, faveurs et exceptions, que les empereurs et les rois, ses prédécesseurs, ont accordés aux ecclésiastiques, aux monastères, aux lieux saints et aux personnes du même ordre; de plus, il exempte les abbesse et religieuses et leurs serviteurs, de toutes exactions, voitures, tailles, tonlieux, péages, chevauchées, indictions, corvées, pensions ordinaires et extraordinaires, servitudes, etc., exempté même le procureur dudit mo-

(1) Hist. de Luxemb., t. 6, p. 192 et suivantes.

naistère, de tous les droits et services que les autres habitans du comté de Luxembourg sont obligés de payer. Tel est le privilège que l'empereur Charles de Luxembourg, accorda à ce nouvel établissement, en 1348.

Et comme l'étendue extraordinaire de ces privilèges, donna lieu de douter aux abbé et religieux de l'ancienne abbaye d'Epternach, que les religieuses ne voulussent dans la suite s'arroger des droits contraires à ceux de l'abbaye, comme il arriva en effet, dans plus d'une occasion ; les mêmes abbé et religieux, eurent recours au même empereur Charles IV, pour le prier d'expliquer ses intentions, et de daigner les maintenir dans leurs anciens privilèges. Ce prince se rendit à leurs prières, par un acte signé de Cologne, le treize des calendes de mars 1349, par lequel il déclare que son intention n'a pas été de donner aucune atteinte à leurs biens, droits et privilèges, et qu'il entend que leurs procureurs, tirent les tailles comme d'ancienneté sur leurs sujets, et qu'ils jouissent de leurs droits anciens et accoutumés.

VERIVAL, voyez **REMIREMONT**.

ERIZE-LA-GRANDE. — Erize-la-Grande, en latin *Ericia* ; je crois que c'est *Erize* qui est nommée *Eroia*, dans l'imprimé de la bulle de Pascal II, de l'an 1106, qui confirme les biens de l'abbaye de saint Mihiel, et qu'au lieu d'*Eroia*, qui ne signifie rien, il faut lire *Ericia*, que les quatre villages du nom d'Erize, dont nous allons parler, tirent leurs noms du ruisseau sur lequel ils sont situés, et que le nom ancien de ce ruisseau, était *Aricius*, ou *Ericius*, ou *Ericia*, aujourd'hui *Esruille*, comme qui dirait petit *Esri*, ou *Ezruse*, qui se jette dans la rivière d'Aire, un peu plus bas que la quatrième Erize.

Erize-Saint-Dizier est à la source de ce ruisseau ; *Erize-la-Brulée*, un peu au-dessous, *Erize-la-Grande*, encore au-dessous, et *Erize-la-Petite*, près

l'embouchure du ruisseau dans la rivière d'Aire.

Erize-la-Grande, est annexe de Chaumont-sur-Aire, diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église est dédiée à St. Martin ; l'abbé de saint Paul de Verdun, est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Il y a encore d'autres décimateurs particuliers pour certaines contrées. Il y a dans le lieu environ cinquante habitans, et trois maisons de distinction, celle de M. le chevalier de Bouvet, celle de M. de Saillet, et celle de madame Jobart.

ERIZE-LA-PETITE. — Erize-la-Petite est aussi annexe et ban de Chaumont-sur-Aire, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, diocèse de Verdun ; l'église du lieu est absolument abandonnée. L'abbé de saint Paul de Verdun y est décimateur pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Il y a dans ce lieu environ trente habitans, une maison à M. de Burnecourt, dans laquelle il y a une chapelle.

ERIZE-SAINT-DIZIER, ou **FRANQUEMONT**. — Erize-Saint-Dizier, village du diocèse de Toul, prévôté de Franquemont, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron, St. Didier, ou St. Dizier, évêque de Cahors. L'archidiacre de Rinel, nommé à la cure. Les décimateurs sont les bénédictins de saint Mihiel, pour cinq douzièmes, le curé pour un tiers, et divers autres décimateurs qu'on peut voir dans le pouillé de Toul, pour le reste. Il y a dans ce lieu environ quarante habitans.

Franquemont est une cense dépendante d'Erize-Saint-Dizier. M. Membeliard de Franquemont, y possède une belle maison, dans laquelle il y a une chapelle ; droit de foire et marché. C'est apparemment ce qu'on appelait auparavant, le fief des clercs de Paris.

ERIZE-LA-BRULÉE. — Erize-la-Brulée, village du diocèse de Toul, de

la dépendance de la châtellenie de Pierrefitte, office de Pierrefitte, recette et bailliage de Bar, parlement de Paris. La paroisse a pour patron, saint Mansuy. L'archidiacre de Rinel nomme à la cure; le chapitre de la Magdeleine de Verdun, est décimateur pour le tout. Le curé a un préciput considérable sur la dime. Il y a environ soixante-cinq habitans dans ce lieu.

Nicolas Psaume, évêque de Verdun, comme vice-légat et député de Charles de Lorraine, cardinal légat du pape, approuva la vente et cession faite par le chapitre de la Magdeleine de Verdun, de tout ce qu'ils avaient à Erize-la-Brûlée, et au ban de Fremaville, diocèse de Verdun, appartenances et dépendances, moyennant la somme de sept mille cinq cents francs, monnaie de Bar, que les sieurs doyen et chanoines, reconnaissent avoir reçue: outre cela, le duc de Lorraine leur a cédé tout ce qu'il avait dans la moitié des grosses et menues dimes de Gifecourt, et la somme de quatre mille livres, pour acheter héritages au profit de ladite église.

Les seigneurs temporels, sont M. le chevalier du Chatelet, pour un quart et un quart-huitième; M. le comte de Franquemont l'est pour le sur-plus. La justice y est rendue au nom de l'un et de l'autre, divisément, pendant un temps proportionné à ce que chacun d'eux, a dans la seigneurie. Il y a dans la paroisse, la chapelle de Notre-Dame, fondée par Pierre Pillot, prébendier de la maison Dieu de Toul. La collation en appartient aux Pillot de Trondes; revenus, cent francs; charges, deux messes par semaine.

ESCUREY, ou ECUREY. Abbaye. —L'abbaye d'Escurey ou Ecorey, située sur la rivière de Saulx-en-Barrois, fut fondée par Geoffroi III, seigneur de Joinville, avec le consentement de Geoffroi, son fils; la chartre de fondation n'est point datée, non plus que quantité d'autres chartres anciennes; mais elle est scellée

du sceau de Guy, évêque de Châlons-sur-Marne, qui fut élu en 1142, ou 1145, et mourut en 1147, ainsi on ne peut reculer cette fondation, au-delà de l'an 1147 (1). Il est certain qu'elle subsistait dès l'an 1150, puisqu'en cette année, Henri, évêque de Toul, dans le diocèse duquel elle est située, nomme *Pierre Vénérable*, abbé d'Escurey, et confirme à son abbaye les dimes que lui cédait Hugues de Gondrecourt.

En 1155, le même Henri, évêque de Toul, confirme à l'abbé Simon, le lieu de la fontaine, au ban de saint Martin, finage de Bazey; cette donation faite par Gui de Joinville, et Rousse sa femme, fille d'Else de Montfort.

En 1159, le même Henri, évêque de Toul, agréa la donation que Hugues de Ligni avait faite à l'église d'Escurey, de ce qu'il possédait à Montier-sur-Saulx.

En 1188, Simon de Commercy donna à l'abbaye d'Escurey la terre de Frosley.

En 1292, le roi Philippe-le-Bel agréa et confirma les biens de l'abbaye.

En 1318, *Ansel de Joinville* et sa femme, firent bâtir une chapelle dans leur château de Montier-sur-Saulx, et en donnèrent la desserte à l'abbaye, avec un petit terrage qui rapporte cent trente-neuf livres de Lorraine, s'obligèrent aussi de donner à diner au religieux qui y irait dire la messe; cette dernière charge de la part des seigneurs, ne s'acquitte pas, et les religieux disent les trois messes, dont la fondation est chargée, dans leur église.

Il y a une ancienne tradition, qui veut que l'abbaye d'Escurey, fut d'abord établie à Joinville.

L'expression du nom de l'évêque de Châlons, dans le chartre de fondation, ne l'insinuerait-elle pas? n'en trouverait-on pas encore une sorte de preuve, dans le

(1) Voyez histoire de Lorraine, t. 2, page cccxxiii. V. Galliana Christiana, tome 9, page 886.

grand emplacement que l'abbaye avait, et a encore audit lieu ? et dans le nom d'Escurey, que retient encore aujourd'hui le faubourg de Joinville, bâti sur le terrain de l'abbaye; et enfin dans les restes d'un ancien et vaste bâtiment, qui se voyent sur ce qui en reste à l'abbaye.

Du temps de Geoffroi, premier sénéchal de Champagne, il n'y avait à Joinville que le château, sur la hauteur, environné de maisons; le terrain donné à l'abbaye, était dans le bas sur la rivière; il a pu se faire qu'à l'occasion de la charge de sénéchal, la ville se serait augmentée et rapprochée des religieux, qui auraient demandé au seigneur un autre emplacement, et qu'il les aurait transférés à une demi-lieue près de son château de Montiersur-Saulx

ESPENCE (l') *rivière*. — La rivière d'Espence prend sa source aux frontières de Champagne et de Comté, et va se perdre dans la Saône à Châtillon.

ESSEY-EN-VOIVRE et *Saint-Gibrien*. — *Essey-en-Voivre*, village du diocèse de Toul, office et prévôté de Mandre-aux-Quatre-Tours, recette de Saint-Mihiel, bailliage de Pont-à-Mousson; cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. L'abbé de Saint-Mihiel nomme à la cure. Lorsqu'on érigea saint Léopold de Nancy en abbaye, et que les abbés de Lorraine démembèrent, chacun en particulier, quelque fond de leur messe, pour augmenter le revenu de cette nouvelle abbaye, l'abbé de S. Mihiel lui donna *Essey-en-Voivre*, et depuis ce temps, les bénédictins de Nancy, sont décimateurs d'*Essey-en-Voivre*, et l'abbé de saint Léopold prétend nommer à la cure.

Dans un titre de l'an 944, pour l'abbaye de Saint-Mihiel, *Essey* est nommé *Aciarum* ou *Aciacensis*. Il paraît par un titre de l'an 1289, que le curé était seigneur foncier de tout le bourg. Il y a à *Essey* un château qui appartient à Madame la marquise du Hautois. Il y a aussi une espèce de fort, autour de l'église,

que la communauté prétend lui appartenir.

Les villages d'*Essey*, de *Maisera*y, et de *Bouconville*, ne font qu'une seule communauté. *Maizeray* est un hameau, où il y a une chapelle dédiée à *Saint-Gibrien*.

Etienne de Bar évêque de Metz (1), donna aux religieux de saint Remi de Reims, la terre de *Maizeray*, qui est du diocèse de Toul. Ces religieux y transfèrent le corps de saint Gibrien, qui reposait dans leur église. La chapelle où ce St. reposait à *Maizeray*, fut donnée à Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, et au monastère des Claristes du Pont-à-Mousson, où elle s'était retirée; cette princesse fit donner le patronage de cette chapelle à l'abbé de sainte Claire du Pont-à-Mousson.

Jeanne d'Ures de Thissières, dame de Commercy, à la persuasion de dom Antoine de Menna, chartreux, son confesseur, fonda à perpétuité dans cette chapelle, une messe, fêtes et dimanches, et chaque vendredi de l'année, et le jour du patron, en reconnaissance de la guérison qu'elle avait obtenue par l'intercession de ce saint. Elle donna pour cette fondation, cent quarante francs barrois, à prendre sur l'hôpital de Saint-Mihiel, et voulut que la nomination de la chapelle appartint au prieur claustral de Saint-Mihiel, ce qui fut confirmé par M. Maillane, évêque de Toul, en 1616.

Saint-Gibrien repose donc à *Maizeray*. Il y a un grand concours de pèlerins et de marchands à *Saint-Gibrien*, le jour de sa fête. Le revenu de la fondation vaut au moins quatre cents livres. Il faut voir le pouillé de Toul, *supplément*, page 367, où il y a des particularités qui ne sont pas ici. Il y a dans l'église paroissiale d'*Essey*, une chapelle de Notre-Dame, et de saint Nicolas, fondée par les sieurs de Vidran-ges.

Item une chapelle de Ste. Catherine; patron, le sieur de St. Baussant.

(1) Hist. de Lorr., t. 2. p. 83.

Item la chapelle de saint Michel, patrons, la famille des Gérard et Husson d'Essey.

En 1262 (1), Vichard de Passavant vendit à Gobert sire d'Apremont, tout ce que lui, Renaud de Bourmont et Sibille sa femme, sœur dudit Vichard, possédaient à Essey-en-Voivre, pour 800 livres de provenisiens. Ladite vente fut confirmée par Gilles de Sorcy, évêque de Toul. En 1258, Varin de Nonsart reconnaît tenir du seigneur d'Apremont, la vouerie d'Essey. Thiebaut comte de Bar et Geoffroi sire d'Apremont, affranchirent en 1289, leurs sujets d'Essey, et les soumirent à la loi de Beaumont.

Geoffroi d'Apremont engagea en 1356, ce qu'il possédait à Essey et à Maizeris ou Maizeray, à Jean Beaudouche citain de Metz, pour 500 florins d'or. Geoffroi d'Apremont retira ensuite de Jean Beaudouche son engagère, et vendit Essey à Olry de Fénelange en 1365.

En 1524, Jean de Sarrebruche, seigneur de Morley et Gilles sa femme, vendirent à Collin de Sampigny et à Isabelle sa femme, une rente de cent livres, à prendre sur la moitié de Tonlieu et du four d'Essey.

Il paraît par le cartulaire de l'abbaye de Saint Mihiel, qu'au troisième siècle l'abbé et les religieux de ce monastère, étaient curés primitifs d'Essey. En 1215 (2), l'abbé Drogon et ses religieux eurent une difficulté avec le curé d'Essey au sujet des deux tiers des offrandes des trois fêtes solennelles de Noël, Pâques et la Pentecôte, touchant les menues dîmes et les aumônes. Le curé prétendait que tout lui avait été donné, sa vie durant, par l'abbé et les religieux. L'affaire fut terminée par Odon, chantre de la cathédrale de Toul, qui condamna le curé à payer une certaine redevance au monastère.

(1) Archives de Lorraine, Layette, Apremont.

(2) Histoire de l'abbaye de Saint Mihiel, page 125.

Amé ou Auchier abbé de S. Mihiel (1), engagea à sa tante, madame Aliénor de Poitiers, dame de Pierrefort, veuve de Pierre de Bar, pour trois années, ce que son abbaye possédait à Essey-en-Voivre, à Saint-Baussan et autres lieux dénommés dans l'acte, qui est du 25 février 1348, pour la somme de quatre cents florins, du coin du roi de France. Il prie madame Marie de Blois, duchesse de Lorraine, dame Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et Henri évêque de Verdun, desquels ces choses meurent, de consentir à cette engagère.

En 1537 (2), Henri IV comte de Bar et Charles duc de Luxembourg, s'assemblèrent à Essey-en-Voivre pour terminer entre eux à l'amiable, les différens qu'avait occasionnés la garde de la ville de Verdun, que ces deux princes se disputaient. Le traité d'accordement fut fait et signé au même lieu, le vendredi après la St. Nicolas, en présence de Valeran de Luxembourg seigneur de Ligny, d'Ansel de Joinville, de Jean de Berward, sénéchal du comté de Luxembourg, et d'Arnoët d'Arlon.

ESSEY-LES-NANCY. — Essey les Nancy (3), au-delà et à l'orient de la rivière de Meurthe, nommé en latin *Aciaça villa, et Aciacum*, dans le Saintois, dans un titre de l'an 963, en faveur de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, à laquelle un nommé Frambert, donna des terres, des prés, des vignes et des serfs, pour ses deux filles *Emma* et *Tinetrada*, qui apparemment étaient religieuses à Bouxières.

La paroisse d'Essey a pour patron, saint George, et est à la collation de l'abbé de saint Vanne de Verdun. La dime se partage par parties égales, entre l'abbé de Gorze, les bénédictins de Flavigny, et le curé. Seigneur, M. de Beauvau; cour souveraine de Nancy.

(1) Layette Bouconville.

(2) Histoire de Luxembourg, tome VI, page 113.

(3) Hist de Lorr., t. 1, p. 372.

Annere, Tomblaine; patron, S. Pierre; seigneur, M. de Beauvau; décimateurs, les mêmes qu'à Essey.

L'ermitage de Ste. Geneviève est sur la paroisse d'Essey.

L'ermitage de Ste. Marguerite est sur le ban de Tomblaine.

Dans l'église d'Essey il y a : 1° la chapelle des trois Rois, dont le service a été transféré à la chapelle castrale de Fléville; charges, quatre messes par semaine.

2° La chapelle de S. Nicolas, chargée de trente messes par an.

3° La chapelle de Ste. Croix, chargée de deux messes par semaine.

4° La chapelle de S. Sébastien; collateur, le curé.

5° La chapelle de S. Côme et S. Damien; charges, une messe par semaine.

6° La chapelle de S. Jérôme, érigée en 1584; collateur, le seigneur.

7° La chapelle de l'Annonciation; collateur, le seigneur du lieu.

L'hôpital.....

ESTAIN. — Estain, en latin *Stagnum* (1), à cause de sa situation près de deux grands étangs, est à huit lieues de Metz, trois de Conflans en Jarnisy; elle est réputée capitale de la Voivre, et située sur la rivière d'Orne qu'elle a au couchant, à trois lieues de Verdun, dans le diocèse duquel elle se trouve; le roi en est seul seigneur. Il y a bailliage, hôtel de ville qui a la police, un bureau de recette et un siège de maîtrise. Au bailliage d'Estain, ressortissent les prévôtés d'Estain, de Longuyon, d'Arrancy, de Villers-la-Montagne, Cons-la-Grand-Ville, qui est un marquisat érigé en 1718. Le ban de Buzy, réuni au bailliage de Nancy, en dépendait aussi autrefois.

Il y a un couvent de capucins.

Il y avait aussi autrefois un hôpital, dont les Antonistes de Bar possèdent les biens.

✠ La paroisse est dédiée à saint Martin. Le chapitre de la Madeleine de Verdun,

nommé à la cure. Estain est une ville très-ancienne, qui appartenait à des seigneurs particuliers, avant le huitième siècle. Elle fut donnée par saint Ludvin ou Leodin, archevêque de Trèves en 706, à l'abbaye de S. Euchaire de la même ville, aujourd'hui connue sous le nom d'abbaye de St. Mathias; cette abbaye céda la ville d'Estain à l'église de la Madeleine de Verdun, en échange de la ville de Macheren, par acte passé en 1221 ou 1222.

On lit dans Bertaire, historien de Verdun, que Magtigisile et Hechiac son épouse, oncle et tante de Berthame évêque de Verdun, donnèrent libéralement à cette église, les seigneuries d'Estain, de Tilli, de Casse-Pierre et de Fromesy. Mais on cette donation n'eut point son exécution, ou Estain fut depuis cédée à l'évêque de Trèves.

Bertalame évêque de Verdun, a siégé depuis 710 jusqu'en 715, et Ludvin archevêque de Trèves, depuis l'an 698 ou environ, jusque vers l'an 712, ainsi ces deux prélats étaient contemporains. Il est très-malaisé de concilier les dates de la concession d'Estain à l'église de Verdun, par Magtigisile, oncle de l'évêque Bertalame, avec la donation de la même terre, à saint Euchaire de Trèves, par saint Ludvin, en 706.

Dans le dispositif de l'arrêt de réunion de la ville d'Estain, à l'église de Verdun, du neuf décembre 1680, on produisit la donation faite de la ville d'Estain, par saint Ludvin archevêque de Trèves, à l'abbaye de saint Euchaire, située au faubourg de la ville de Trèves, le premier février de l'an douzième du roi Childébert, c'est-à-dire, l'an 587 de J.-C. Autre donation du mois de mai 1221, par Jacques abbé de saint Euchaire, du consentement de sa communauté, à l'église de sainte Madeleine de Verdun, de la terre d'Estain, avec toutes ses dépendances. Echange fait par Jacques abbé de saint Euchaire, de la ville d'Estain, en 1222, contre la ville de Macheren, dépendante de l'église de sainte Madeleine de Verdun, à qui la ville d'Es-

(1) Hist. de Verdun, p. 166 et cxxxiii.

tain est délaissée pour en jouir en perpétuité ; ledit échange confirmé et agréé par Théodoric archevêque de Trèves, et son chapitre : et par Rodolphe prévôt, Guillaume doyen et tout le chapitre de Trèves, en 1222.

Voici comme l'auteur de l'histoire (de Verdun (1)), arrange tout cela. Sous le gouvernement d'Amalbert évêque de Verdun, cette église perdit les terres de Tilli, d'Estain, de Merle, de Casse-Pierre et quelques autres. L'évêque saint Maldavée les fit restituer à son église, qui par son crédit les conserva sous le règne de Pépin-le-Bref, et de Charlemagne ; mais les officiers de Charles Martel, à qui ces terres avaient été données pendant les guerres contre les Sarasins, firent revivre leurs prétentions après la mort de saint Maldavée (vers l'an 777) : Ce fut dans cette conjoncture que les religieux de saint Euchaire de Trèves, produisirent la donation qui leur avait été faite par l'archevêque Ludvin, de la terre d'Estain, et qu'ils vinrent à bout de faire casser celle qui avait été faite à l'église de Verdun, par Magtisisile. De tout cela il résulte que la terre d'Estain avait été donnée presque en même temps par Magtisisile, par saint Ludvin et par Charles-Martel ; ce qui n'est pas facile à croire.

On ajoute que l'abbaye de saint Euchaire de Trèves, échangea la seigneurie d'Estain en 1222, contre la terre de Macheren, au profit de la Madeleine de Verdun, et que quelques années après le domaine d'Estain fut transféré au comte de Bar ; par une transaction passée en 1224, entre les chanoines de la Madeleine de Verdun, et ledit comte de Bar ; par laquelle la propriété de la ville d'Estain et de ses dépendances, fut cédée au comte de Bar ; les chanoines ne se réservant que le patronage de l'église, les dîmes, les terrages ou champarts, avec un droit d'usage dans les bois, et à charge que le comte de Bar ne pourrait trans-

(1) Hist. de Verdun, p. 132.

mettre Estain, si non à ses successeurs, comtes de Bar ou de Briey. Mais comme le chapitre se plaignait d'avoir été lésé dans ce traité, le comte en fit un autre en 1228, par lequel il donna à ces chanoines, une plus grande indemnité ; et depuis ce temps les comtes de Bar en ont toujours joui, jusqu'à l'union du Barrois à la Lorraine, en 1420.

En 1389, les villages de Rouvre, Banchere, les Champs et Sarri, tous quatre sous le bailliage d'Estain, vers le bourg et château de Confans (1), furent vendus par moitié à un citoyen de Metz, par un nommé Jean d'Apremont, qui déclara par le contrat, de les tenir en fief de l'évêque de Verdun, et des ducs de Luxembourg et de Bar.

Le bailliage d'Estain est composé d'environ soixante villages ou hameaux. Il est entièrement du diocèse de Verdun ; deux coutumes le régissent ; celle de Lorraine est suivie au ban de Buzi, à Bouzonville-sur-Orne, Brainville, Ollei, Parfonrup, Puxe, Dompierre-en-Voivre et Jandelize ; celle de saint Mihiel, dans les autres lieux du même bailliage.

Estain était une des quatre prévôtés du duché de Bar, qui étaient Saint-Mihiel, Trognon, la Chaussée et Estain ; aujourd'hui l'on compte jusqu'à quinze prévôtés dans le Barrois-non-Mouvant. Le bailliage d'Estain seul, comprend les prévôtés d'Estain, Viller-la-Montagne, Longuyon et Arrancy.

Pendant la détention du duc René 1^{er}, qui était prisonnier du duc de Bourgogne, les garnisons de Saint-Mihiel et d'Estain faisaient des courses sur les terres du chapitre de Verdun, pillant et rançonnant tous ses sujets (2). Les chanoines eux-mêmes ne pouvaient sortir de la ville, sans s'exposer au danger d'être arrêtés.

Estain souffrit encore davantage pendant les guerres de la Lorraine (3). Sous le règne du duc Charles IV, la guerre, la

(1) Histoire de Verdun, p. 89. Preuves.

(2) Histoire de Verdun, p. 380, 381.

(3) Histoire de Verdun, p. 519.

pestes, la famine, réduisirent tout le pays dans une espèce de désert affreux; le peu d'hommes qui avaient échappé à tant de maux, étaient obligés de s'atteler à la charrue, pour cultiver quelque peu de terre, afin d'avoir de quoi subsister.

Le roi Henri IV étant venu à Verdun, le neuf mars 1603, il s'y tint une assemblée pour terminer les contestations qui étaient entre les officiers du roi et les magistrats de Verdun, qui y exerçaient la juridiction ordinaire. Ce fut alors que le roi accorda au R. P. Cotton, recteur de la maison des jésuites de Verdun, une explication favorable sur l'exécution de l'arrêt du parlement de Paris, qui défendait aux Français d'envoyer leurs enfans aux collèges des jésuites.

L'église paroissiale d'Estain est dédiée sous l'invocation de saint Martin. Le cardinal Huin, qui était natif de ce lieu, et qui avait été chanoine de la cathédrale de Verdun, fit bâtir le chœur de l'église d'Estain, y choisit sa sépulture, y donna des fonds considérables pour l'entretenir; et l'on voit encore son chapeau de cardinal suspendu au milieu de ce chœur, qui est d'une structure des plus magnifiques, et couvert de lames de plomb avec figures. Ce cardinal envoya exprès de Rome, un architecte et des ouvriers pour exécuter cet ouvrage. Il mourut en 1455.

Il y a dans cette église, une chapelle sous le titre de la sainte Trinité, dont la collation appartient à l'Hôtel-de-Ville.

Une autre chapelle, sous l'invocation de saint Louis et de saint Antoine, fondée depuis peu, par madame la marquise Desarmoises de Spincourt, qui s'en est réservé la collation et à ceux de sa maison en ligne directe, et en cas d'extinction, à l'Hôtel-de-Ville.

Enfin, une troisième chapelle dans le cimetière, dite la chapelle du Charnier, où l'on dit la messe tous les vendredis. M. Thiéri de Languinberg, en est collateur. Il y a dans Estain, environ 350 habitans.

ESTREPY ou CREPEY. — Estrepy,

Stirpiacus. On a conjecturé que ce lieu était dans le Saintois, entre Crepey et Germiny, et qu'il y avait là un palais royal, dont il ne reste aucun vestige. On a une charte de Louis-le-Gros, pour l'église de Saint-Evre de Toul, datée de ce lieu l'an 884. On pourrait croire que de *Stirpiacus* on a formé le nom de *Crepey*. Mais *Crepey* appartenait à l'abbaye de Saint-Evre dès l'an 856 (1), comme il paraît par un titre de l'évêque Frotaire, qui en fait mention sous le nom de *Basilica in Crepiaco*, comme d'un ancien-fond de l'abbaye de Saint-Evre; et dans le diplôme de Charles-le-Gros de l'an 884, rapporté dans la diplomatique, liv. 6, p. 555, daté de *Stirpiacus*, ou *Stirpiacum*, il est fait mention expresse de *Basilica da Crepeia*, comme d'un ancien fond appartenant à St.-Evre, comme il lui appartient encore aujourd'hui. Au reste on n'a aucune certitude de la position de *Stirpiacus* en cet endroit-là, et il est certain qu'il est fort différent de *Crepey*.

Je trouve sur la carte géographique *Estrepy*, près la jonction de l'Orne et de la rivière de Saulx. D'autres cartes mettent *Estrepy* environ une lieue au-dessous de cette jonction. *Stirpiacus* était une maison royale sous les rois de la seconde race.

Es années 1430, 1432, 1435, 1434 et 1435, Charles de Cerveles, seigneur d'Estrepy, de Ligne et de Syone, était en guerre contre le duc de Bar, dans son château d'Estrepy qui était très considérable. Ce seigneur fut battu et fait prisonnier par les gens du duc de Lorraine et de Bar, en 1432, et sa paix fut faite en cette année. Mais en 1434 et 1435, le siège de la forteresse d'Estrepy fut formé par Ferri de Savigni, maréchal de Bar, et messire René de Roys, seigneur de la Suze et d'Oleron, lieutenant du roi. Estrepy fut rendu par M. Charles de Cerveles à des conditions très avantageuses. Il sortit de la place avec tous ses gens, chevaux, harnois, argent monnayé et non monnayé, et tous les hommes et les

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 302.

femmes qui s'y trouvoient. On y laissa toute l'artillerie, poudre, salpêtre, arbalètes, etc., et ledit de Cervoles se chargea de payer la somme de mille florins du Rhin, de remettre au duc tous les papiers qui étoient dans ce château, et de donner en otage, pour assurance de ses promesses, Claude son fils, qui demeura en prison à Bar-le-Duc, où sa mère promit de demeurer aussi long-temps que son fils y serait prisonnier. *Fait le 28 août 1455.*

Par le traité passé le 15 novembre 1455, entre le duc de Bar et Charles de Cervoles, seigneur d'Estrepy et de Ligne, il est porté qu'après le siège et la prise de ladite forteresse d'Estrepy, elle avait été démolie, à cause des maux et dommages que ledit d'Estrepy avait fait sur le pays du Barrois.

ESTREVAL. *Voyez DOMMARIE.*

ETANCHE (x'), *Abbaye de l'ordre de Prémontré, et Benoitevaux.* — Cette abbaye qui est la première fille de celle de Belle-vallée en Argonne, fut fondée vers l'an 1158, ou 1140, partie par Alberon de Chiny, évêque de Verdun, et partie par Bertrand et Albert-le-Loup, son neveu, seigneurs de Faveroles, qui est le nom primitif du fond de cette abbaye. En changeant d'état elle changea de nom, et prit celui de *l'Etanche*, en latin *Stagnum*, à cause des étangs qui en sont proches. Elle avait autrefois au voisinage en un lieu nommé *Crissen*, un monastère de filles, de l'ordre de Prémontré, qui ne subsiste plus; mais le lieu où il étoit, porte encore à présent le nom de *Buisson des Dames*.

Cette abbaye es aujourd'hui la plus modique en revenu de tout l'ordre, elle possède à peine la moitié des biens de sa fondation. M. l'abbé Dominique Callot, célèbre par sa science dans la chimie, et dans l'art héraldique, est mort abbé de cette abbaye en 1684, et M. Edmond Maelot, aussi célèbre par sa piété et par ses écrits, est mort abbé du même monastère en 1711. Enfin le dernier abbé de la même maison, *Jean-François-Joseph Boucart*, y a ramassé un beau

cabinet de médailles, et une bibliothèque estimée cinquante mille livres, que le prieur de l'Etanche a été obligé de vendre pour raison d'économie.

Le pèlerinage de l'église de Benoitevaux, célèbre dans tout le pays, et dédiée à la sainte Vierge, dépend de l'abbaye de l'Etanche, et les religieux prémontrés qui la desservent, ne font qu'une communauté avec celle de l'Etanche; cette abbaye et Benoitevaux sont situés dans l'évêché de Verdun. L'Etanche est à deux lieues de la ville de Saint-Mihiel.

V ETANCHE (x'), *abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux.* — L'Etanche, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Toul, située entre la ville de Neufchâteau, Chatenoy et le Chatelet, fut fondée vers l'an 1148, par le duc Mathieu I^{er}, fils de Simon I^{er}, duc de Lorraine, et de la duchesse Adélaïde, laquelle s'étoit retirée en l'abbaye du Tart, autrefois près de Dijon, aujourd'hui transférée dans cette ville, et y vécut en grande édification avec sa fille Agathe; sa seconde fille nommée *Berthe* fut renvoyée en Lorraine pour y fonder l'abbaye de l'Etanche, dont nous parlons ici. Elle y amena avec elle quelques religieuses de l'abbaye du Tart, où elle avait fait profession, avec la duchesse sa mère. Le lieu où est située l'abbaye de l'Etanche se nommait auparavant la *Vallée du Duc*; on lui donna ensuite le nom de l'Etanche, à cause des étangs qui sont aux environs.

La première abbesse de ce monastère est nommée *Mabille* dans le catalogue qui nous a été communiqué; ce qui fait conjecturer que la princesse Berthe s'en retourna au Tart, après avoir fondé l'abbaye de l'Etanche, ou qu'elle y mourut bientôt après son arrivée. Les dames de l'Etanche ne sont pas aujourd'hui cloîtrées.

V ETIVAL ou ESTIVAL, *abbaye.* — L'abbaye d'Etival, en latin *Stivoagium* ou *Stioavium*, doit son origine, si l'on en croit les monuments de l'église de Toul, à *Saint-*

Leudin, autrement nommé **Bodon**, qui fut évêque de Toul, depuis l'an 666, ou environ jusq'en 673.

Bodon avait pour père **Gondoïn**, et pour mère **Sartrude**, qui avaient leur demeure au village de Meuse, sur la rivière de même nom, vers les limites des diocèses de Langres et de Toul (1). Bodon fut marié à une dame nommée **Odile**, dont il eut une fille nommée **Thieberge**; **Bodon** et **Odile** ayant entendu parler **S. Valbert**, abbé de **Luxeuil**, sur la vanité des choses du monde, résolurent de renoncer au siècle, et se rendirent à **Laon** auprès de **Salaberge**, sœur de **Bodon**, laquelle y avait bâti un monastère pour des religieuses, dont elle était abbesse; **Odile** s'y enferma avec sa fille, et **Bodon**, s'étant coupé les cheveux, vécut auprès d'elle en solitaire.

L'odeur de ses vertus l'ayant fait connaître au peuple et au clergé de Toul, ils le demandèrent pour évêque (2). Il était déjà sur âge; mais ils vécut encore assez pour faire de grands biens à son église.

L'auteur qui raconte sa conversion, dit que d'abord il donna ses biens aux monastères, puis se retira à **Laon** auprès de sainte **Salaberge** sa sœur; mais les manuscrits de l'église de Toul portent, qu'il donna à son église cathédrale, **Etival**, qui lui était venu par succession de ses parens, et y bâtit un monastère situé sur la **Meurthe**, et dédié à l'apôtre saint **Pierre** (3). En confrontant ces deux récits, il paraît 1° que **Bodon** fonda ce monastère, et les deux autres dont nous parlerons ci-après, immédiatement après sa conversion. 2° Qu'il ne fonda pas ce monastère des biens de l'église de Toul. 3° Qu'il ne céda le monastère d'**Etival** à la cathédrale de Toul, qu'après en être devenu évêque, et par conséquent cinq ou six ans après sa conversion.

(1) Vita sanctæ Salabergæ, tome 2, act. Ss. Bened., pages 421, et sequent.

(2) Vit. S. Salabergæ, p. 428.

(3) Acta Episcop. Tull. Histoire de Lorr., t. 1. Preuves.

Il n'était pas rare en ce temps-là, et dans les siècles suivans, de voir des abbayes dépendantes pour le temporel des églises cathédrales; nous en trouvons jusqu'à douze qui dépendaient autrefois de l'église de Toul: comme saint **Eyre**, saint **Mansuy**, **Bouxières-aux-Dames**, saint **Gengou** de **Varennes**, **S. Diey**, **Moyenmoutier**, **Montier-en-Derf**, **S. Germain**, **S. Pient**, **Poulangi**, **Bonmoutier** et **Ofonville**: mais ce qui me surprend, c'est que je ne vois jamais **Etival** dans la liste de ces abbayes, qui appartenaient à la cathédrale de Toul: c'est apparemment que lorsqu'on a fait les dénombremens que nous en avons, **Etival** en avait déjà été distrait et séparé. Voici sur quoi je fonde ma conjecture.

Nous lisons dans la vie de **St. Arnou**, évêque de Toul, qui vivait en 860 (1), que le roi **Lothaire** n'ayant pu porter ce saint évêque à approuver son divorce avec **Thieberge** et son mariage avec **Valdrade**, ce prince lui ôta de grands biens et plusieurs abbayes que son église possédait. *Venerabilis præsul, istaque ecclesia possessionibus et abbatiis multis ad tempus spoliata remansit.* **Saint Gauzelin** en récupéra quelques-unes, comme on le voit dans sa vie, et saint **Gérard** y en ajouta quelques autres. Du nombre des abbayes ôtées à l'église de Toul sont apparemment **Etival** et **Bonmoutier**.

Quelques années après (2), l'empereur **Charles-le-Gros** donna l'abbaye d'**Etival** à l'impératrice **Richarde**, son épouse, de façon qu'**Etival** fut par là séparée sans retour de l'église de Toul; on remarque même qu'au dixième siècle l'abbesse d'**Andelau**, comme possédant l'abbaye d'**Etival**, dépendante de son monastère d'**Andelau**, prétendit aussi être maîtresse du monastère de **Bonmoutier**, comme ayant été fondé par le même saint **Bodon** qui avait fondé **Etival**; mais elle perdit son procès, l'évêque saint **Gauzelin** ayant bien prouvé sa pos-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 172. Preuves.

(2) Vita sancti Gauzelini. Hist. de Lorr., t. 1, p. 432. Preuves.

session en présence de l'empereur Othon , dans la ville de Mayence.

Tout cela rend fort probable la conjecture que j'ai proposée, que l'abbaye d'Étival fut distraite de l'église de Toul, premièrement par le roi Lothaire, et ensuite par l'empereur Charles-le-Gros; ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve jamais Étival marqué dans le dénombrement des abbayes dépendantes de l'église de Toul.

L'empereur Charles-le-Gros ayant donc cédé l'abbaye d'Étival à l'impératrice Richarde (1), qui avait fondé quelques années auparavant l'abbaye d'Andelau en Alsace, cette princesse donna ou rendit à son tour la même abbaye d'Étival, en 882, aux serviteurs de Dieu qui y demeuraient, s'en réservant encore le domaine où la seigneurie, ou l'avocatie: en sorte que ceux qui y faisaient l'office étaient sous sa dépendance, et ne pouvaient disposer de rien sans sa permission; car il est bon de remarquer ici que quand les rois ou les empereurs, ou même les fondateurs donnaient ainsi une abbaye à une église cathédrale, ils ne lui en donnaient ni la propriété ni la disposition absolue des biens temporels; les abbayes avaient toujours leurs abbés et la communauté ses religieux, mais ceux-ci étaient comme pensionnaires des évêques qui leur donnaient leurs prébendes, leur nourriture, de quoi s'entretenir, faire l'aumône et exercer l'hospitalité; du reste les évêques étaient seigneurs, défenseurs et protecteurs des monastères qu'ils gouvernaient ordinairement en régle.

L'auteur de la vie de saint Gauzelin le marque clairement (2). Ce saint évêque obtint l'abbaye de Moyenmoutier pour en jouir seulement après la mort du duc Frédéric. *Ed lege ut Fredericus dux dum advo- caret, advocatiam retineret, et pontifex præbendam loci ordinaret.* St. Gauzelin devait, comme protecteur des religieux, régler ce qui regardait leurs prébendes et leur entretien. L'empereur Othon II, en 979, par.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 432. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 1 p. 132. Preuves.

lant de la même abbaye de Moyenmoutier, veut que pendant la vie du duc Frédéric, saint Gérard, évêque de Toul, dispose de ce qui est destiné à la prébende des frères et leur en procure la jouissance. *Ut Gerardus episcopus ecclesie ejus præbendam Monachorum investituræ possideat* (1). Que pendant la vie du duc Frédéric saint Gérard jouisse des biens destinés à la prébende des religieux, et qu'il les leur distribue fidèlement.

L'abbaye d'Étival fut donc d'abord habitée par douze chanoines, selon l'intention du fondateur, dit le manuscrit de Toul. *Monasterium in honorem beati Petri apostoli construxit super fluvium Murth, et duodecim canonicos ibidem aggregavit.* Richerius, historien de Senones, croit qu'il y eut d'abord des religieux de saint Benoît, puis des religieuses, ensuite des chanoines séculiers et enfin des prémontrés, qui y sont entrés en 1147 et y sont encore aujourd'hui (2). Il est bien plus probable qu'il y eut d'abord des moines qui suivaient la règle de St. Benoît et de St. Colomban (3), puis des chanoines vivant régulièrement sous la règle de St. Augustin, en 973. *Canonici sub regula sancti Augustini Deo servientes.* Ce ne fut que sous le prévôt Conrade II, que du consentement de l'abbé et de la communauté d'Andelau, on y introduisit, en 1146 ou 1147, l'institut des prémontrés, sous la filiation de Flabémont, qui y subsiste encore aujourd'hui.

Il est encore certain qu'en 882 (4) il y avait à Étival une communauté de serviteurs de Dieu, mais on ne nous dit pas s'ils étaient séculiers ou réguliers: ce sont sans doute les mêmes que l'auteur du manuscrit de Toul a nommé *XII chanoines*, jugeant du passé par le temps où il écrivit; je suis persuadé que les premiers habitans

(1) Benoît, Hist. de Toul, p. xxiii.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 123. Preuves.

(3) Richer, t. 2, Hist de Lorr.

(4) Annal. præmonst. diplom. Othon I, an 973.

Hist. de Lorr., t. 1, p. 316.

d'Étival, de même que ceux de Saint-Jean de Laon, observaient les règles de Saint Colomban et de Saint Benoît. La liaison qui était entre les saints abbés de Luxeuil, Eustaise et Valbert, et la famille de Bodon et de Salaberge, me confirment dans ce sentiment, de même que le texte formel de la vie de sainte Salaberge : *erant tunc temporis per Galliarum provincias agmina Monachorum ac sacrarum puellarum..... ex regula duntaxat beatorum patrum benedicti et Columbani pullulare cœperunt* (1); ce qui est bien plus ancien que l'origine des prémontrés, qui ne sont entrés à Étival qu'en 1146 ou 1147, et que celle des chanoines réguliers de saint Augustin, dont on ne connaît l'institut que vers l'an 1040 ou 1050. Depuis l'introduction des pères prémontrés à Étival, je ne vois rien de fort remarquable dans l'histoire de ce monastère, si ce n'est qu'en 1172, Hauvis, abbesse d'Andelau, du consentement de sa communauté, exempta l'abbé et l'abbaye d'Étival des anciennes servitudes dont ils étaient tenus envers l'abbaye d'Andelau, se réservant seulement le droit de donner l'investiture à l'abbé élu, qui recevait le livre de la main de l'abbesse : de plus il devait venir tous les ans célébrer la messe solennelle à Andelau le jour de saint Pierre et saint Paul, et si l'abbesse était obligée d'aller à la cour de l'empereur elle pouvait mener avec elle l'abbé d'Étival, à moins que quelque cause légitime ne l'empêchât de faire le voyage ; au reste elle ne pouvait refuser l'investiture à l'abbé légitimement élu et agréé des supérieures de son ordre.

La réforme de la congrégation des prémontrés de Lorraine fut introduite à Étival en 1627, sous l'abbé Jean Frouart. L'abbaye est fort bien bâtie, ayant une bonne bibliothèque et une sacristie riche en argenterie et en ornemens. L'église est ancienne et solide, et ornée de figures en plâtre, de peintures et de dorures qui étaient autrefois estimées et même admirées ; mais aujourd'hui ces ornemens sont assez peu considérés, le temps qui dévore tout

ayant terni leur éclat, et un goût nouveau ayant succédé à celui où vivait l'abbé Jean Frouart, mort en 1665 ; il était habile peintre et avait lui-même inventé et exécuté la meilleure partie de ces ouvrages.

L'abbaye d'Étival jouit des droits quasi-épiscopaux, non-seulement dans son territoire, mais aussi dans quelques paroisses de sa dépendance. Toutes les cures qui sont non-seulement dans le ban d'Étival, mais aussi dans le diocèse de Toul, sont desservies par des religieux prémontrés nommés par l'abbé d'Étival.

Aujourd'hui elle est possédée en cemme par M. Scipion Jérôme Begon, évêque de Toul, qui a obtenu l'union de la manse abbatiale à sa crosse épiscopale, par bulles du 5 juin 1747.

En 880 (1), l'impératrice Richarde confirma les biens du monastère d'Étival, lesquels lui avaient été donnés par l'empereur Charles-le-Gros, son époux. Elle spécifie les biens qui en dépendent et qui étaient sous la protection de saint Pierre, prince des apôtres et de la Sainte-Vierge. Elle marque l'étendue et les limites du ban d'Étival entre celui de Moyenmoutier et de Saint-Diey.

Nous avons vu une bulle du pape Léon IX, de l'an 1049, donnée à son retour du concile de Mayence, où il dit que, s'étant transporté à l'abbaye d'Elcon (c'est l'ancien nom d'Andelau), dédiée sous l'invocation de saint Fabien et de sainte Félicité, il en avait béni et consacré l'église, qui n'était pas encore achevée, à la prière de l'abbesse Mathilde ; qu'il y a transféré le corps de sainte Richarde, fondatrice de ce monastère, qu'elle commença par la donation de Charles-le-Gros, son époux.

Léon IX confirme les biens de cette abbaye et n'y fait aucune mention d'Étival. En 1114, l'empereur Henri IV confirma les mêmes biens d'Étival au prévôt Totimar ; il ne portait point point le nom d'abbé : et en 1140 le pape innocent confirme, à la prière du prévôt Henri, les biens du même lieu, et le prend sous sa protection spéciale.

(1) Vita S. Salaberg, p. 425.

(1) Annal. Præmonstr., t. 2, p. 543.

Il y rappelle un privilège de Brunon, évêque de Toul, qui fut fait pape sous le nom de Léon IX. On ne connaît pas le privilège de Brunon, mais seulement la bulle de Léon IX, donnée, comme nous l'avons dit ci-devant, en 1049.

En 1147, le pape Eugène III, confirma les biens d'Étival en faveur de l'abbé Gilbert, ordre de prémontré, et à ses frères, auxquels le monastère d'Étival avoit été cédé par l'abbesse Mathilde d'Andelau, du consentement de Hugon, comte de Dasbourg, voué de son abbaye, des religieuses de sa communauté, des chanoines desservant l'église d'Andelau et des chanoines séculiers qui demeuraient à Étival. Cette dernière abbaye avait été donnée à l'impératrice Richarde, ci-devant épouse de l'empereur Charles-le-Gros.

En 1161, Hillin, archevêque de Trèves, confirma les biens d'Étival en faveur de l'abbé Rembaldu; et en 1169, Pierre, évêque de Toul, donna une charte de confirmation à la même abbaye à l'abbé Vautier ou Valther.

Enfin, en 1172, Hadwige, abbesse d'Andelau, du consentement de son chapitre et du comte Albert de Dasbourg, voué de son abbaye, donna l'investiture de l'abbaye d'Étival à Verner, abbé de cette abbaye; et le chargea de payer annuellement à l'abbaye d'Andelau *quarante sols, monnaie de Strasbourg*, dont il apportera la moitié, c'est-à-dire vingt sols, lorsqu'il viendra célébrer la messe à Andelau, à la fête de saint Pierre et de saint Paul; et enverra l'autre moitié le jour de St. Martin; et s'il manque à payer à ces termes, l'abbesse d'Andelau retirera ce qu'elle a donné. *Quod si persolvere noluerit, Andlavensis abbatissa eandem censivam resumat.* L'abbé Verner a vécu depuis l'année 1176 jusqu'en 1184.

EUMONT.—Eumont, village du diocèse de Toul, à une lieue et demie de Nancy vers le nord, autrefois annexe du village de Lay-St.-Christophe, aujourd'hui érigé en cure par M. de Camilly, évêque de Toul, par sentence du 21 juin 1708, con-

firmée par M. l'archevêque de Trèves. Le prieur de Lay-St.-Christophe est collateur et décimateur pour la totalité de la dime. Le curé a une pension raisonnable à la charge du prieur seigneur du lieu. Souveraineté de Lorraine, bailliage et cour souveraine de Nancy. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Remi, archevêque de Reims. Il y a dans l'église paroissiale une chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à la collation du curé.

Ce village n'a rien de singulier en lui-même, mais il est devenu célèbre dans le pays, depuis l'an 1719, par une maladie extraordinaire arrivée au mois de mars de cette même année, à une fille d'Eumont nommée Marie Virion, âgée de vingt-six ans, fille d'un laboureur du même lieu.

(1) Cette fille a été pendant trois ans huit mois sans boire ni manger rien de solide, un an et demi sans aller à la garde-robe; elle tombait de jour et de nuit dans des accès cataleptiques dans lesquels son corps était en certain temps pesant comme une statue de plomb, et en d'autres d'une légèreté surprenante; les yeux fixes et brillans, les paupières ouvertes et immobiles, son corps insensible: son pouls tendre et réglé était le seul témoin qu'elle n'était point morte. Elle restait dans telle attitude qu'on lui donnait, lorsqu'on lui pressait le menton avec le doigt sa bouche s'ouvrait et restait ouverte; lorsqu'avec le bout des doigts l'on tirait l'extrémité de sa coiffe, sa tête et son corps s'élevait avec une légèreté surprenante, ayant les jambes aussi élevées et restant sur son séant comme sur un pivot, on la faisait tourner cà et là avec une facilité inconcevable.

Ce qui occasionna la maladie de cette fille fut une chute qu'elle fit de dessus un grenier sur terre, étant chargée d'un fardeau de paille. Elle était dans ses règles, qui furent supprimées, ce qui lui causa un vomissement de sang; on la saigna plusieurs fois au pied, on la mit dans l'usage des

(1) Ce discours est de M. Mengin médecin dudit lieu.

potions vulnérables qui arrêtaient son vomissement de sang. Elle entra dans un dégoût pour toutes nourritures, tant solides que liquides. Dans les temps qu'elle devait avoir ses règles elle vomissait le sang ; on lui donna des opiates hydragogues, provocatifs et apéritifs. Tous les remèdes devinrent inutiles ; la longueur de sa maladie augmenta jusqu'au point qu'elle tomba dans une catalepsie imparfaite, périodique et compliquée.

Lorsque cette fille sortait de ces accès, qui duraient 10, 15, 18, jusqu'à 24 heures, elle prononçait un discours édifiant, des prières chrétiennes. Une foule d'habiles gens de Nancy et des provinces voisines accouraient à Eumont ; les uns disaient qu'il y avait du surnaturel et du miracle ; les autres de l'extase : d'autres prononçaient hardiment que c'était une pure tragédie feinte et simulée. Il n'était pas possible d'asseoir un jugement certain sur cette maladie prodigieuse.

On remarquait à cette fille de l'embonpoint, un visage fleuri, ses bras charnus ; mais son ventre était en apparence attaché aux vertèbres. de même que les parties solides.

En l'année 1722, au mois d'août, elle eut une transpiration de sang dans les mains, aux pieds, à la tête et sur le côté gauche ; les doigts de ses pieds et de ses mains se retirèrent en dedans et sont demeurés crochus sans pouvoir s'en servir davantage, jusqu'à ce qu'elle a été parfaitement guérie. Ses genoux étaient enflés. Cette sueur de sang ayant surpris le public et fait crier de nouveau au miracle, le grand concours de peuple augmenta plus qu'auparavant. On avait beau dire que c'était une maladie compliquée, que les médecins Polonais ont nommée *Plica*, en ce qu'elle plie ou bouchonne les cheveux ; ou *Chiragra*, comme étant une espèce de goutte, qui commence par ce fâcheux symptôme de sueur de sang et entortillement de cheveu.

On ne doit donc pas être surpris si Marie Virion a eu les doigts des extrémités

retirés, puisque la goutte fait cet effet à toutes sortes de personnes qui sont entichés de la froide.

Mais comment concevoir, disait-on, que cette fille qui avait été si long-temps sans prendre aucun aliment, ni solide ni liquide, ait pu avoir du sang en assez grande quantité pour pouvoir pousser son action du centre à la circonférence, et occasionner une transpiration de sang ; cela est aisé à comprendre si l'on fait attention que c'est une paysanne forte, robuste, pleine de sang et de feu, sanguine, et accoutumée au travail, qui perd ses règles qui étaient abondantes auparavant, sans qu'elle en soit incommodée ; qui les vomit pendant quelque temps, et que tout se trouve supprimé. Comment donc le sang ne l'aurait-il pas étouffé par le défaut de mouvement, le manquement de force, la privation d'élasticité, s'il n'eût fait faire à la nature un dernier effort pour évacuer ses superfluités par la voie de transpiration, dont elle se sert en cette occurrence de maladie, comme d'une route extraordinaire. Tout était en presse et en contrainte dans ce corps ; le sang serré par son épaissement, les vaisseaux n'ayant pas assez de diamètre, il est chassé de toutes parts sans règle et sans retraite, ne cherche qu'à s'échapper et à s'ouvrir des issues, soit par des sueurs de sang, soit par le nez, par la bouche, soit par les selles et par les urines ; tout cela ressemble-t-il si mal à ce qui est naturel à l'homme ? On peut rapporter à cela quelques exemples de faits certains arrivés à Nancy, dans le temps que cette fille d'Eumont transpira le sang : madame de Gerbéviller en rendit une palette par l'orteil droit, sans douleur : combien feu M..... secrétaire de l'hôtel-de-Ville de Nancy, n'en a-t-il pas sué dans sa goutte, accompagnée de fluxion de poitrine ? Le 24 de mars 1734, une pensionnaire de 12 ans chez les dames de la congrégation de Nancy, en a rendu une once par le front. On sera encore surpris lorsqu'on apprendra que deux dames de la même ville, étant dans des transpirations fortes, lorsqu'on les

changeait de linges en remuant leurs couvertures, certaines matières sulfureuses, affinées et volatiles sorties de leurs corps, lorsqu'on les agite, font paraître leurs lits en flammes.

Depuis que feu S. A. R. Léopold I fit enlever Marie Virion de son village, pour la mettre sous une garde sûre à l'hôpital St.-Charles de Nancy, dans une chambre grillée et fermée à la clef, avec une infirmière qui l'observait avec soin, tout ce grand concours de monde disparut, parce qu'il y eut défense de la visiter davantage. M. Mengin, premier médecin de S. A. R. qui fut chargé de la conduite de cette maladie, peut répondre qu'elle n'usa d'aucun aliment pendant deux mois : lorsqu'il lui faisait avaler deux cuillerées d'eau, une demi-heure après elle les rendait avec convulsion, aussi claire qu'elle l'avait prise. Cette expérience a été répétée plusieurs fois.

Le 18 octobre 1722, cette fille resta toute la nuit dans son cataleptis, qui dura jusqu'à neuf heures du matin : son médecin l'interrogea, ce qu'il n'avait pu faire depuis six semaines, parce qu'elle tombait continuellement dans ses accès. Il examina les symptômes les plus fâcheux qui la fatiguaient; il remarqua que sa douleur était à l'orifice inférieur de l'estomac qui s'étendait dans le ventre; il jugea que c'était le ver solitaire, (en latin *solium*) qui formait cette scène la plus tragique, en irritant les parties nerveuses des intestins. Salmuth cent. 2, observ. 43, auteur fort accrédité en médecine, rapporte un exemple de convulsion, de paralysie occasionnée par les vers.

On avait déjà employé, mais inutilement plusieurs antivers lors de la naissance, dans l'état et l'augmentation de sa maladie. Sur les indications, le médecin lui donna six prises de dragées antivers de sa composition; la première prise la travailla beaucoup, jusqu'au point qu'elle revint de son cataleptis, qui fut le 23 dudit mois. Sur le soir cette fille étant dans son bon sens, elle reçut un re-

mède de lait, avec lequel elle rendit, à sept heures, une portion de ver solitaire d'une aune de longueur, avec la tête: on continua les dragées jusqu'au 28, qu'elle prit les dernières; il n'y eut point de jour qu'elle n'ait jeté des vers sanguins, jusqu'à 24, avec le restant du ver solitaire qu'elle rendit par lambeaux.

La cataleptis fut guérie radicalement par ces dragées. Il s'agissait de faire prendre de la nourriture à la malade. De quelle façon pouvait-on lui en proposer? les solides ne lui convenaient nullement, parce que son estomac en avait perdu l'habitude; il était trop faible, elle ne les aurait jamais soutenus. On lui fit préparer de l'eau de poulet; elle vomit les premières cuillerées; on lui en rendit, elle n'en vomit que la moitié. On suivit cette méthode jusqu'à ce qu'elle en soutint six cuillerées, qui rouvrirent les conduits. On passa de là à quelques pâtes d'abricots, à une tisane pectorale, à des purgatifs antivers, parce que la gorge était un peu échauffée par l'effet des dragées; insensiblement elle se remit à l'usage des aliments solides et à la vie commune. Le 20 janvier 1723, ses pieds, ses genoux et ses mains furent redressés par des bains aromatiques et nervalis. Le lait qu'elle prenait par intervalle était encore de son goût.

Je suis témoin que cette fille d'Eu-mont prenait de temps en temps un peu de miel et d'eau; qu'elle recevait la sainte hostie dans la communion, et elle m'a avoué qu'elle pourrait prendre de même par intervalle des hosties non consacrées. Je suis témoin aussi que faisant semblant de toucher sa coiffe, quoique je ne la touche pas, elle s'élevait et suivait la main qu'elle croyait qui la touchait.

Toutes les chroniques de Lorraine sous l'an 825, parlent d'une fille des environs de Commercy, âgée de douze ans, qui demeura trois ans sans prendre aucune nourriture, en 825 elle commença à manger à l'ordinaire.

Une fille nommée Catherine Charpy,

âgée de 22 ans, tomba, le samedi veille de Pâques 1662, ensuite d'un grand mal de gorge, dans l'impuissance de pouvoir rien avaler de solide ni de liquide. M. Ban, médecin à Troyes en Champagne, a écrit à M. Dodart, médecin de madame la princesse de Conty, le détail de cette maladie; M. Dodart a écrit une longue lettre sur le même sujet, pour montrer qu'il n'y a rien de surnaturel ni de miraculeux dans tout cela, et M. Gauthier a encore écrit sur le même sujet, le 26 novembre 1670.

Enfin M. Mallère, évêque de Troyes, donna sa déclaration le 19 juillet 1673, par laquelle il dit qu'il n'y a dans toute la conduite de Catherine Charpy qu'illusion, déguisement et mensonge, etc.

On peut voir toutes ces pièces dans le tome 3 des nouveaux mémoires d'histoire et de critique de M. l'abbé d'Artigny, *Art. xv, p. 169 et suivantes.*

EURON (L'), rivière.—La rivière appelée l'Euron, commence à Haillainville, village entre Châté et Gerbéviller, elle passe à Saint-Boing, vulgairement *Sambois*, et à Rozelières, et se joint à la Moselle au-dessous de Bayon. Les terrains la grossissent et la rendent quelquefois très dangereuse.

EUVILLE.—Euville, petit village du diocèse de Toul, sur la Meuse, au midi de Commercy dont il dépend, et à titre de souveraineté dépendante de la principauté de Commercy. La paroisse a pour patron saint Pierre. Collateur, l'abbé de Rengéval, ordre de prémontré, qui fait desservir la cure par un de ses religieux; il est décimateur avec le commandeur de Marbotte pour les deux tiers de la dime et le curé pour l'autre tiers. L'église est renfermée comme dans une espèce de fort, où les habitans se peuvent retirer pendant la guerre. La chapelle de saint Pierre est dans le cimetière.

Il y a aussi un oratoire à quelque distance du village. Les anciens seigneurs du château haut de Commercy se nomment ordinairement *souverains d'Euville*, et leurs officiers leur donnent le même titre dans les actes publics.

En 1482, le 8 mai, Emich, comte de Linange, et d'Asbourg, seigneur d'Apremont, et Robert de Sarbruche, comte de Brouek, seigneur de Commercy et d'Euville, conviennent entr'eux que ledit comte de Linange, à cause de sa seigneurie d'Apremont, est seigneur souverain de toute la ville, ban et seigneurie d'Euville: et que tous les habitans d'icelle, doivent le reconnaître pour leur souverain en son château d'Apremont, tant en ressort qu'en cas d'appel et autrement.

Et ledit de Sarbruche, son cousin, est reconnu vassal et fief dudit sieur d'Apremont et seigneur foncier et bas justicier de toute la ville, ban et finage dudit Euville, sans part d'autrui.

En 1430, le 15 février, Gérard de la Garde, châtelain de Mandre-aux-quatre-Tours, reconnaît que Jean d'Autel et d'Apremont, et Jeanne sa femme, lui ayant mis en main les droits qu'ils avaient en la ville d'Euville, ban et finage d'icelle, qu'il avait acquise pour la somme de cinquante pesans florins de bon or, qu'il a payée audit seigneur d'Apremont. Il reconnaît que lesdits seigneurs et dames peuvent les racheter toutes et quantes fois qu'il leur plaira, en lui rendant pareille somme.

En 1545, le 10 juin, Philippe, comte de Linange et d'Asbourg, reconnaît que ses prédécesseurs, seigneurs d'Apremont, ont vendu pour toujours aux seigneurs de Commercy la terre et seigneurie d'Euville, en toute haute, moyenne et basse justice, et ses appartenances, pour la somme de quatre cents écus d'or sol.

En 1447 et 1527, on trouve les foi et hommages rendus au seigneur d'Apremont pour la seigneurie d'Euville.

En 1360, Renaut d'Aunoi, moine de Rengévaux, curé d'Euville, reconnaît qu'il est et doit être à la garde, pour raison de ladite cure, de haut et noble homme son très cher seigneur Geofroi, seigneur d'Apremont et de Dun, duquel il a toujours été dépendant, et de ses prédécesseurs.

En 1342, Philippe, curé d'Euville,

donna les mêmes reconnaissances avec son abbé Pierre de Rengéval.

En 1345, Philippette de Sarbruche acquit la souveraineté de la terre d'Euville, qu'elle tenait en fief du seigneur d'Aprémont.

SAINT-EVRE, abbaye.—Voyez Toul.

SAINT-EVRE, village ou Faubourg de Toul. Léproserie de Valcourt, ou Valco.—Le village de Saint-Evre est aujourd'hui regardé comme Faubourg de la ville de Toul. Mais anciennement c'était un village situé dans la banlieue de cette ville, les anciens monumens en parlent ainsi ; il est construit sur le terrain dépendant de l'abbaye, à laquelle toutes les maisons doivent un cens de reconnaissance.

L'église paroissiale est dédiée sous le nom de saint Maximin, archevêque de Trèves ; cette église est dans l'enclos de la basse-cour de l'abbaye et fort près de l'église du monastère. Elle est desservie par un prêtre séculier, qui est nommé par l'abbé et possède le tiers des grosses et menues dimes, contre les religieux pour les deux autres tiers ; cette paroisse est très ancienne : l'évêque Frotaire, en 825, régla l'étendue du district de cette église, et l'empereur Charles-le-Chauve confirma la donation faite de cette église à l'abbaye de Saint-Evre.

Valcourt ou Valco.—Valcourt, chapelle située à une heure de distance au midi de Saint-Evre, est dédiée à l'annonciation de la Sainte-Vierge. C'était originellement une léproserie, fondée au douzième siècle par les bourgeois de Toul, pour y entretenir un prêtre et douze lépreux, auxquels on devait donner tous les jours du pain, du vin, de la viande fraîche et à chacun douze gros toulouis ; les citoyens de Toul donnèrent l'administration de cet hôpital aux abbés et religieux de Saint-Evre, comme plus voisins. Mais cet hôpital ayant été ruiné par les malheurs des guerres, les abbés et religieux qui étaient demeurés maîtres des fonds de cet hôpital, ont été condamnés par arrêt du parlement de Metz, de l'an . . . , à payer

annuellement à l'hôpital de Toul quinze cents livres, dont l'abbé donne les deux tiers et les religieux l'autre tiers. Il y avait autrefois un village sur la hauteur au-dessus de Valcourt, comme on l'a remarqué par les ruines qui s'y sont trouvées lorsqu'on y a travaillé.

La maison de Valcourt était autrefois fort considérable en Lorraine (1). Viric de Valcourt est reconnu pour fondateur de l'abbaye de Freistroff, proche Bonzonville. Ce même seigneur a fait aussi quelques donations de terres à l'abbaye de Chaumousey. Je ne connais en Lorraine point d'autre village de Valcourt, que celui dont nous venons de parler. Et dans un titre de Châtenoy, Humbert, prêtre de Valencourt, donne un pré à ce prieuré. En 1129 et en 1136, Thierrri, fils de Viridric de Valcour, signe en un titre de l'abbaye de Saint-Mansuy.

La chapelle de Valcourt est entretenue et ornée par quelques bourgeois de Toul, qui ramassent les offrandes et les aumônes pour y faire dire la messe les fêtes et dimanches. On voit dans cette chapelle quelques statues des abbés de Saint-Evre, qui furent apparemment transférées en 1552 lorsqu'on reaversa l'église de l'abbaye, au temps du siège de Metz par l'empereur Charles V.

Les léproseries étaient autrefois communes dans ce pays. Mathieu Paris, historien d'Angleterre (2), dit qu'on en comptait en Europe jusqu'à dix-neuf cents. On en voyait dans le diocèse de Toul, une à Valcourt, une au faubourg de Saint-Mansuy, sous le nom de léproserie de Saint-Siméon de la Borde, fondée au treizième siècle par la piété des religieux de Saint-Mansuy et des bourgeois de Toul (3). On y gardait les mêmes réglemens qu'à Valcourt. Il y avait aussi une léproserie à Velaize près Ligni, une à la Madeleine près

(1) Histoire de Lorraine, tome 2. page CCXCIV, CCLXXXIV, et CCXCII.

(2) Matth. Paris, hist. p. 63.

(3) Voyez Benoit, Pouillé de Toul, préface, p. 24 et 25.

Nancy, une à Varangéville, à Neufchâteau, à Vaucouleurs, à St.-Aubin. Il y en avait plusieurs autres dans l'étendue du diocèse de Toul, on en donna la direction aux religieux de Toul.

Pour l'ordinaire les léproseries étaient situées hors les villes, pour éviter l'infection de la lèpre qui se communique aisément. On voit dans l'ancien et le nouveau testament que les lépreux vivaient hors des villes, éloignés de la société des autres hommes.

Mais depuis qu'on a trouvé le secret de guérir par l'art de médecine cette maladie, qui est d'ordinaire l'effet de l'incontinence, les léproseries ont été supprimées et leurs revenus unis à d'autres hôpitaux, et en particulier aux chevaliers de l'ordre de St.-Lazare ou de Notre-Dame du Mout-Carmel, par édit du roi, de l'an 1664, renouvelé et confirmé en 1672.

On voit, par un titre du duc Ferri III, de l'an 1280, qu'il y avait à l'Aistre-sous-Amance une léproserie, où l'on devait recevoir et nourrir toute leur vie tous les musels ou lépreux d'Amance ou des environs. Voyez *Amance*.

Voici les principales cérémonies que l'on observait en quelques lieux à l'expulsion d'un lépreux de la compagnie des autres personnes (1). Avant que de le renfermer dans sa cellule, on célébrait la messe, à l'offrande de laquelle le lépreux baisait le pied du prêtre, au lieu que les assistants lui baisaient la main; puis on célébrait pour lui l'office des morts; lorsqu'on était arrivé à la léproserie où il devait être renfermé, on observait sur lui à peu près les mêmes cérémonies qu'à l'enterrement d'un mort.

SAINTE-EVRE-DEUX VILLE voyez
DREUXVILLE.

EZRAILLES voyez AZRAILLES.

F

FAILLI. — Failli. Il y a deux villages de ce nom, tous deux sur la rivière d'Ottain,

(1) Hugo, *sacrae antiq. monum.*, tome 2., p. 673.

sous la chatellenie de Lonwi: répondant à Villers-la-Montagne, diocèse de Trèves, dans de Barrois non-mouvant.

Le grand Failli, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Il y a cent ou cent un habitans.

Le petit Failli est de même, du diocèse de Trèves; office de Villers-la-Montagne; juridiction des juges des seigneurs; recette et bailliage d'Étain; cour souveraine de Nancy. Il y a cinquante-trois ou cinquante-quatre habitans.

La Maison de Failli très ancienne et très connue en Lorraine, portait d'argent à un rameau de trois feuilles de gueules, accompagné de deux merlettes affrontées de sable.

D'autres de la même maison portent un cheux simple; d'autres trois maillets.

FAINS. — Fains; en latin *Fanum*, ou selon quelques uns, *Fines*, ou plutôt *Fangia*, suivant les anciens titres; village à une lieue de Bar-le-Duc au midi; du diocèse de Toul; bailliage de Bar-le-Duc, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris, office et recette de Bar. Le roi en est seul seigneur haut et moyen justicier. M. le Comte de Nettancourt, seigneur foncier; ce lieu est situé sur l'Ornein, où il y a un château appartenant à la maison de Beauvan. L'église est consacrée à Dieu, en l'honneur de Sainte Catherine; patron, l'abbé de St. Evre. Les dimes sont possédées par l'abbé de saint Evre, et partie par le chapitre de saint Maxe de Bar, et par le curé. Il y a dans la paroisse une chapelle, dont la collation appartient au curé et aux habitans.

Il y a environ 200 habitans dans Fains. Fains est nommé *Fangia*, dans un titre de l'empereur Othon (1), de l'an 963, *alodum unius mansi in ponto, juxtacastrum Fangia super fluvium Ornae*. Ce qui est répété dans un diplôme de l'empereur Conrad (2), de l'an 1033. Dans la moyenne et basse latinité, *pontus* signifie un pont, et *fangia*, de la boue, de la vase, un marais. D'où vient que dans ces pays de

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 375.

(2) Ibid. page 40.

montagnes, nous trouvons tant de lieux qui commencent par *Fain*, comme *Fainmont*, *Fain-pourri*, *Fain-pré*, *Fain-portot*, *Fain-hazard*, etc. (1) et tant d'autres qui finissent par *Fain*, comme *Plain-fain*, *Herval-fain*, *Laseigne*, *Fein-goutte*, *Fin-menil*, *Remelfing*, etc. Tous ces noms viennent sans doute de *fangia*, marais, fange, etc. Fains est situé dans un lieu bas, aquatique, marécageux. On y voit un pont sur l'Ornein.

Si c'est la vraie étymologie de Fains, comme il y a beaucoup d'apparence, toutes les conjectures fondées sur ce que *Faing* à pris son nom de *fanum*, un temple; ou de *fin*, les frontières, par ce qu'il est frontière de Champagne, portent à faux. Sa véritable étymologie vient du pont, près lequel il était situé, et des marais dans lesquels il était bâti, et qui sont aujourd'hui desséchés.

Je ne nie pas toute fois qu'il n'y ait eu autrefois un château ou un camp romain, situé sur la hauteur voisine de Fains, où l'on trouve encore de temps en temps des médailles et d'autres antiquités. Il y a même beaucoup d'apparence que le grand chemin qui venait de Ligni à Naix, et de Naix à Bar, et passait derrière l'église de Notre-Dame paroissiale de Bar, venait passer sur le pont de Fains, et de là montait au camp, ou au château bâti au dessus de Fains, d'où il allait à Leimont.

Il est certain que Frideric duc de Lorraine, frère d'Adalberon évêque de Metz (2), appuyé de l'autorité de Hugues Capet, roi de France, dont il avait épousé la sœur Beatrix, fonda un château à Fains, en 951. Ce château est fort différent de celui de Bar, qui ne fut fondé que treize ans après c'est-à-dire, en 964, la deuxième année de saint Gérard, évêque de Toul qui se plaignit de cette entreprise à l'empereur, qui obligea le duc Frideric à donner à St. Gérard, certaines terres, en indemnité de celles qu'il avait prises pour former la ban-lieue de ce château, qu'il avait construit pour

tenir en bride les troupes de Champagne, qui faisaient de fréquentes courses sur les terres.

Pour revenir au château situé au-dessus de Fains, Flodoard raconte que le duc Frideric ayant construit le château de Fains, *Fanis*, (quelques manuscrits disent *Banis*.) Le roi Louis surnommé d'outre mer, en porta ses plaintes à l'empereur Othon III, disant que le duc Frideric n'avait pas dû faire ce château sans son agrément. L'empereur répondit qu'il n'avait pas prétendu que le duc Frideric fit aucune forteresse sur les terres de France, sans le consentement du roi.

On ignore qui est le fondateur du château qu'on voit aujourd'hui à Fains; il est d'un goût moderne; il y a apparence qu'il a été bâti par les seigneurs de la maison de Beauva. Il subsistait déjà en 1508 puisque le roi ou le duc René II. y mourut cette année-là, y étant allé pour faire une partie de chasse au loup. L'auteur manuscrit de sa vie, dit qu'il mourut dans la maison d'un seigneur nommé Fains; Symphorien Champier le dit de même: c'est une bétise manifeste.

On raconte que ce fut à Fains (1), qu'arriva une aventure singulière dans le temps que Michel Nostradamus était à Bar-le-Duc. Se trouvant à Fains avec un gentilhomme nommé Florainville, et se promenant, ils virent deux cochons de lait, l'un blanc l'autre noir. Florainville demande à Nostradamus quel serait le sort de ces deux animaux. Nostradamus répondit sans hésiter que le noir serait servi à table, et que le blanc serait mangé du loup. Le seigneur du château où il était, fit incontinent prendre le cochon blanc, on le tua, on l'accommoda, on le mit en broche; et on le disposa pour être servi sur la table devant la compagnie, qui soupait au château. On nourrissait un loup dans la maison: cet animal s'étant glissé dans la cuisine, enleva subtilement le cochon blanc tout roti, et l'alla manger où il put: On demanda qu'on

(1) V. Ducange, pontus et fangia.
(2) Flodoardi. Chron. ad an. 951.

(1) Morhof. Poly histor, p. 95. 96.
Item dans l'éclaircissement des quatrains.

servit le cochon de lait ; mais on s'aperçut trop tard qu'il avait été enlevé par le loup : alors on prit le cochon noir , on le mit en broche , et on le servit à table : ainsi fut vérifiée la prédiction de Nostradamus. La chose m'a été racontée fort sérieusement par différentes personnes. Il est certain que Nostradamus a été pendant quelque temps à Bar-le-Duc , proche Fains ; pour la prédiction et ce qui l'a suivi , je ne les garantis point. Quant au château , il subsiste encore , mais beaucoup moins grand et moins beau qu'autrefois : on l'a réduit au logement nécessaire , pour éviter les dépenses de l'entretien.

Les pères Tiercelins ont une maison à Fains , qu'ils y ont bâtie proche le château ; elle fut fondée en 1633 , par M. de Flo-rainville seigneur dudit lieu. L'église est dédiée sous le nom de Notre-Dame de Bonsecours , les bâtimens en furent achevés en 1633. Il y a dans le château une chapelle castrale , et une autre dans l'église paroissiale ; l'une et l'autre appartenant au seigneur.

Le R. P. Benoît Picart dans son histoire de Toul , p. 8 , 9 , dit que l'itinéraire attribué à Antonin , met un lieu nommé *Fines* , qu'il croit être le village de Fains , sur la route de Reims à Toul , de cette sorte :

Ducorto. Reims.

Caturices M. P. IX.

Ad Fines M. P. V. Fains.

Nasio. M. P. IX. Nair.

Tullo M. P. XVI. Toul.

Nous croyons que *Caturices* pourrait être St. Dizier , ou plutôt *Chatrice* près de là , où il y a une abbaye de chanoines réguliers. Quant *ad Fines* , il ne se trouve en cet endroit dans aucun géographe ancien , que je sache. C'est donc une faute de mémoire , ou d'exactitude du R. P. Picart.

FALKENSTEIN. — Falkenstein , (le comté de) petite contrée d'Allemagne , située aux confins du palatinat ; c'était autrefois un fief immédiat de l'empire ; mais l'an 1458 , le lundi d'après la St. Erasme , l'empereur Frideric d'Autriche , donna ce fief au duc Jean de Lorraine , en reconnais-

sance de services , à la charge de laisser jouir de la seigneurie utile , les mâles de la maison de Falkenstein.

En 1467 , le 9 juin , Jean II , duc de Lorraine , reprit Falkenstein de l'empereur.

En 1495 , le 15 Mai , le duc René II , reprit en personne , à Worms , Falkenstein , de l'empereur Maximilien.

En 1609 , le premier octobre , l'empereur Mathias , donna l'investiture de ce Comté au duc Henri ; l'empereur Rodolphe en fit de même en 1613 ; et en 1627 , l'empereur Ferdinand II , en investit encore Charles IV , le sixième d'août.

Depuis la donation de Frideric d'Autriche à Jean duc de Lorraine , Falkenstein devint arrière fief du duché de Lorraine , et les comtes ou seigneurs de Falkenstein , reçurent l'investiture des ducs de Lorraine. Guillaume Wirich de Falkenstein la reçut solennellement du duc Charles IV , dans la ville de Worms , l'an 1641 (1). Le comte de Manderscheid s'y opposa , prétendant que ce comté lui appartenait à cause de sa femme , fille de Stenon Lœvenhaupt , et petite fille de Sidonie de Falkenstein (2).

Il porta ses plaintes à la chambre de Spire , à la diète de Ratisbonne , et au congrès d'Osnabrug. Par le traité , on arrêta que le comté de Falkenstein serait restitué à qui il appartenait de droit. Le comte de Manderscheid entreprit de s'emparer de ce comté par la voie de fait , et en jouit quelque temps.

François , comte de Falkenstein et d'Oberstein , ayant été déclaré félon pour s'être ligué avec le prince Palatin , fut attaqué dans son château de Falkenstein , pris et dépouillé de ce comté en 1646. La reine de Suède intercêda pour son rétablissement , plusieurs princes en firent de même , et il fut rétabli dans sa terre.

Le comte Guillaume de Falkenstein , se voyant sans enfans , vendit la propriété de

(1) Vide de Honthem Hist. Trevirens. t. 2. page 293.

(2) Longuerue description de la France partie 2. pp. 411. 413 , et Hist. de Lorr. t. 3. pp. 632. 644.

ce comté l'an 1667, à Charles IV duc de Lorraine, qui en investit son fils naturel, Charles-Henri, prince de Vaudémont, qu'il avait eu de la princesse Beatrix de Cantecroix. Voulant lui assurer un établissement digne de sa naissance, il résolut de lui former un duché sous le titre de Sàreland, ou duché de la Sàre, composé des comtés de Falkenstein, de Sarverden, de Bitche, de la baronie de Fénétrange, des terres d'Albe, de Sarguemines, de Sareik, Marmoutier, et terres adjacentes.

On demanda au prince Charles V, neveu et héritier de Charles IV, son agrément pour l'érection de ce duché en souveraineté, dans le temps que Charles IV faisait agir en Pologne, pour faire élire son neveu roi de Pologne, et qu'il y envoyait pour cela de grosses sommes d'argent. Enfin après la mort du duc de Lorraine Charles IV, arrivée le 4 janvier 1675, le duc Charles V, fit une transaction avec le prince de Vaudémont, par laquelle il lui céda en souveraineté une partie de la Lorraine et quelques seigneuries, à charge de reversibilité à la couronne après sa mort

Ainsi la propriété du comté de Falkenstein, aussi bien que la seigneurie utile appartient dès lors au duc Charles V, et ensuite au duc Léopold I^{er} son fils, qui a été rétabli dans les mêmes droits dont jouissait le duc Charles IV, son grand oncle

Cependant on sait qu'en 1720 et 1721, il y avait encore des difficultés sur Falkenstein, à cause de la féodalité qui en appartient à l'empereur ; et l'on craignait que la maison de Schomborn, dont un membre jouissait alors de l'archevêché de Mayence, n'y formât quelque obstacle, ayant l'expectative sur Falkenstein, en cas de mort sans enfans de M. le prince de Vaudémont. Mais on applanit les difficultés, et le duc Léopold fut conservé dans la possession de cette seigneurie.

Le prince de Vaudémont vivait encore ; mais on prenait des mesures pour l'avenir, afin de s'assurer de l'inféodalité par l'em-

pereur. En effet, le duc Léopold en reçut l'investiture de l'empereur.

La maison de Falkenstein est très-ancienne (1) ; elle portait de gueules au faucon d'argent, surmontant une colline de sinople. L'an 1176, vivait Herbran de Falkenstein, qui fut témoin à l'acte de donation du fond de Burlebach, faite par Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg, à l'église de saint Paul de Verdun. Dans les siècles suivans, ces seigneurs intervinrent à divers autres actes, et plus particulièrement Arnou, seigneur de Falkenstein et de Neuf-Château, reconnu en 1278, tenir en fief de Henri comte de Luxembourg, son château, sa ville et leurs dépendances ; et pour se libérer de toutes les prétentions que le comte de Luxembourg formait à sa seigneurie, il renonça à celles que lui-même avait sur Mussy-la-Ville. L'an 1340, Jean de Falkenstein fut témoin que le comte de Salm reprit de Jean de Luxembourg roi de Bohême, le château de Welstemberg. Deux ans après, ce même Jean de Falkenstein, seigneur de Bellange, bâtit un château sur une montagne nommée Castel, et aujourd'hui Fridland, situé entre Waxweiler et Grimelscheide, lequel il reprit en fief du comte de Luxembourg.

J'ai une lettre de l'an 1487 (2), par laquelle Arnalde, seigneur de Fénétrange et de Falkenstein, donne à Mathieu de Bolchem ou Boulay, la chapelle de S. Blaise du château, c'était apparemment la chapelle castrale de Falkenstein.

On connaît deux archevêques de Trèves du nom de Falkenstein. Le premier Vernerus, mort en 1407, et le second Cono ou Conrade mort en 1388. Ils descendaient de Philippe de Falkenstein premier du nom, camérier de l'empereur, qui vivait en 1229 et 1275 ; il eut pour femme, N. de Mutzenberg. Il laissa un fils nommé Vernerus qui vivait en 1256 et 1298. Il épou-

(1) Histoire de Luxembourg, tome 7, page 130 et 131.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Falkenstein.

sa Mechilde de Durent. Il eut pour fils :
1° Philippe I^{er}, camérier ou chambellan de l'empereur, qui vivait en 1290 et 1324. Il avait épousé N. d'Eppenstein.

2° Cono qui vivait en 1290 et épousa Jeanne de Sarverden.

Philippe II eut pour fils Cunon, qui était déjà mort en 1334, il épousa Anne de Nassau, dont il eut :

Philippe III, qui épousa Agnès de Falkenstein, et fut mère,

1° De Vernere archevêque de Trèves, et mourut en 1419.

2° Ulric.

3° Cunon.

4° Jean.

5° Philippe, qui épousa Elisabeth d'Eppenstein.

Conon second fils de Philippe I, époux de Jeanne de Sarverden, eut pour fils :

1° Cunon archevêque de Trèves, mort en 1388.

2° Philippe III, qui épousa N. de Hana, dont il eut,

1° Agnès qui était morte en 1383.

2° Philippe qui vivait en 1342 1388, et épousa Anne de Catimeliboc.

On peut voir la généalogie de Falkenstein dans Seneherberg et dans de Honthem, t. 2, p. 295. *Hist. Trevir.*

M. Audifret, et après lui M. Corneille, dans son dictionnaire géographique, placent Falkenstein aux confins du palatinat, vers le mont de Donnerberg, ou Montagne du Tonnerre, entre la petite ville de Rockenhausen, qui est dans le bailliage de Kaiserslauter et celle de Gelheim.

La carte d'Alsace met Falkenstein dans la basse Alsace, à cinq ou six lieues de Bitche vers le couchant, et à distance à peu près pareille de Schonech et de Valdek, à la source d'un ruisseau nommé Falkensteinvach. Il y a encore d'autres Falkenstein, qui ne font rien à mon sujet, non plus que celui d'Alsace. Je soupçonne que les Falkenstein du duché de Luxembourg, ou des Ardennes, dont nous avons parlé ci-devant, et ceux de l'archevêché de Trèves, ne font

qu'une même maison qui a produit plusieurs branches.

FASSAL (LX). — Le Fassal, la belle cense et prieuré du Fassal ou Faxal, sont situés dans la plaine, au bord gauche du Colon, vis-à-vis de Varmonzey, qui est de l'autre côté de ce ruisseau, à un quart de lieu d'Ubéxy et de Brantigny, à une lieue de Charmes.

Ce prieuré dépend de l'abbaye de Bonfai; l'ancienne chapelle, la maison prieurale et la métairie, furent rebâties en 1733; il n'y a plus de religieux au prieuré, depuis que l'abbaye a été mise en commende.

Le coteau voisin donne en même temps de bon vin et d'excellentes eaux au prieuré et à la métairie, ce qui est attesté par l'inscription latine qu'on y voit.

FAUCHE (LX), prieuré du Dôme. — La Fauche ou la Faiche, en latin *Falcia*, ou *Ficca* ou *Faiche*, ou *Fesche*, dénommée dans quelques anciens monumens sous le simple nom de *Faicha*; ce lieu est du diocèse de Toul, annexe de Preix. L'église est dédiée sous le nom de la Sainte-Vierge en son Assomption. Décimateurs, les religieux de Mureau, le prieur de Binet et le curé de Preix qui est aussi curé de la Fauche. Ce lieu a titre de baronnie dans l'élection de Chaumont. Il est célèbre depuis long-temps, et a donné le nom à une illustre maison qui subsistait dans le onzième douzième et treizième siècles. Les maisons de Joinville et de Baudricourt lui succédèrent (1), et celle de Lorraine fut substituée à cette dernière. Elle appartient aujourd'hui à M. le marquis de Mouy, prince de Ligne, auquel elle est venue, ainsi que toutes les autres terres qu'il possède en France de M. le marquis de Mouy, descendu de la maison de Lorraine par les femmes. Cette terre a été ensuite vendue à M. de Croizat. L'ancienne maison de la Fauche portait d'azur à deux léopards d'or mis l'un sur l'autre.

La chapelle de saint André de la Fauche

(1) Benoit, pouillé de Toul, p. 20, t. 2.

a été fondée en 1494, pour six chapelains, par Jean, seigneur de Baudricourt, de Choiseul et de la Fauche, maréchal de France et gouverneur de Bourgogne, mort à Blois en 1499, sans laisser d'enfants d'Anne de Beaujeu son épouse, fille d'Edouard sieur d'Amplepuis. Cette fondation porte, que les chapelains doivent chanter tous les jours les heures canoniales, et dire une messe conventuelle. A présent les chapelains ne font plus de résidence, mais ils sont obligés de dire chacun une messe pendant la semaine, et de faire tous ensemble l'office solennel au jour de saint André. Ces prébendes sont à la collation du seigneur de la Fauche. C'était apparemment originairement la chapelle castrale du château. La Fauche est située près l'abbaye de Mureau et de Neuf-Château, pas loin de la Meuse, sous le bailliage de Chaumont en Bassigni.

Le Dôme, ancien prieuré conventuel de l'ordre de cîteaux, de la filiation de Morimond, fut fondé pour des religieuses. Patronne, sainte Ursule. Le revenu est d'environ cent paires de rente, que ces filles tiennent des terres qui sont dans le voisinage de leur maison; elles ont de plus la métairie de *Viller-Fontaine*, un gagnage à Semilly et plusieurs arpens de bois. M^{me} de Flaméran de Vallerot, prieure de ce prieuré, en a fait réparer les bâtimens et les a mis en état de loger dix religieuses; dont il y a procès verbal et visite du 26 juin mil six cent nonante.

FAULX, VAL DE FAULX. — Fau ou Faulx, qui donne son nom au *Val de Faulx*, à deux lieues de Nancy vers le Nord. On connaît deux lieux du nom de Faulx, *Faulx saint Etienne*, et *Faulx saint Pierre*, auprès du précédent, assez près de Condé sur Moselle. Ces deux villages ne font qu'une communauté du diocèse de Metz. Il y a dans ce lieu trois maisons franches, et sur le finage un ermitage appelé saint Evre. On lit qu'en 1440, ceux de Metz firent une chevauchée dans le Val de Faulx, souveraineté de Lorraine (1),

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 819.

pour se venger de certains seigneurs Lorrains, qui avaient fait arrêter et mettre en prison quelques marchands de Metz qu'on avait fait répéter aux régens de Lorraine, pendant l'absence du duc René I^{er} et qu'on avait refusé de rendre. On était sur le point d'entrer en guerre, mais les marchands ayant été renvoyés on fit bientôt cesser les hostilités.

Jacques de Lorraine évêque de Metz depuis l'an 1238 jusqu'en 1260 (1), acquit de Veric le Vosgien, ce qui lui appartenait dans l'avocatie du Val de Faulx.

FAUQUEMONT.—Fauquemont, bourg sur la Niède allemande, à sept lieues de Metz, et trois de St. Avold, huit de Sarrelouis, et à quatre de Boulay, ayant titre de marquisat, érigé le 4 décembre 1629, en faveur d'Elisée d'Haracourt; et de prévôté bailliagère seigneuriale, créée le 11 janvier 1728. Il est du diocèse de Metz, ressortissant nuement à la cour souveraine de Nancy. Les notaires royaux ne peuvent passer des actes dans son district, suivant les arrêts du 19 décembre 1723, et 4 mars 1754.

Fauquemont s'appelle en allemand *Falkembourg*, ou *Falkenberg*; cette seigneurie a appartenu autrefois à l'église de Metz (2), elle fut usurpée dans le douzième siècle par les seigneur du pays. Etienne de Bar, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1120, jusqu'en 1163, récupéra par la voix des armes *Falconis montem*. Les ducs de Lorraine ont depuis possédé cette seigneurie. Je ne sais ni quand ni comment ils l'ont acquise. Mais nous savons que l'évêque de Metz Conrad Bayer, et son parent Didier Bayer ayant été faits prisonniers en la bataille de Bulgnéville, le duc René I céda audit Didier Bayer, en indemnité des pertes qu'il avait

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 72 Preuves.

(2) Longuerue description de la France, partie 2. p. 158.

Hist. de Lorr., t. 1, p. 64.

Ibid. t. 2, p. de l'iv.

Ibid. p. 177.

faites en ce combat, telle part et portion qu'il possédait, comme le duc de Lorraine, au château et seigneurie de Fauquemont, rachetable toutes et quantes fois qu'il lui plairait, pour la somme de quinze cents vieux florins du Rhin.

Le 26 janvier 1357; l'empereur Charles IV, érigea en comté la seigneurie de Falkenberg, en faveur de Rupart, comte palatin du Rhin. *Marquard Fruherus originis palatine parte 1, p. 31.*

M. l'abbé de Longuerue dit qu'au commencement du quinzième siècle, le duc Charles IV, donna le quart de la seigneurie de Fauquemont, en échange du quart de la seigneurie d'Albe.

Autrefois il n'y avait qu'une seule porte au bourg de Fauquemont, en sorte qu'on en sortait par la même porte qu'on y était entré. C'est M. le marquis de Bissy qui a fait faire la seconde porte qui est du côté de Nancy. Le bourg était anciennement fermé de bonnes et fortes murailles, flanquées de bonnes tours.

Il y avait aussi un château au fond de la ville, appuyé sur les murailles, il est aujourd'hui en ruine, et on voit plusieurs maisons bâties dans les anciens fossés. On tient que ce château fut ruiné par ordre de la France, et que les Suédois étant entrés dans le bourg par une vieille tour du château, achevèrent de le réduire dans un état d'où il ne se relèvera jamais.

Il y a aussi un autre château ou maison seigneuriale, occupée aujourd'hui par le seigneur du lieu.

La paroisse est à deux coups de fusil de la ville du côté de Nancy, et a pour patron saint Vincent: à présent on fait l'office ordinaire dans une chapelle ou église qui est dans la ville.

Remarquez que sur le ban de Fauquemont, à 180 verges dudit lieu, il y a une fontaine appelée Blaubronen, située au bord de la Niède allemande, sur une monticule d'environ vingt pieds de hauteur, sur laquelle est construit un moulin à deux tournants, qui ont été laissés à bail par le seigneur du même lieu, moyennant 1000

liv. annuellement: l'eau en est bleuâtre et bonne à boire. Le bassin est entouré d'un mur qui a 19 verges de circonférence; l'on juge que la source prend son commencement à une petite fontaine qui est au dessous du village de Redelac, à une lieue de Fauquemont, pour avoir remarqué qu'à la moindre pluie qui tombe de ce côté là par des temps d'orages, cette fontaine augmente d'une force à faire aller quatre tournants.

Remarquez aussi qu'il y a à une lieue de Fauquemont, et à cent toises ou environ du village de Chemery au midi, des vestiges bien distingués d'une levée ou chaussée, qui n'a pas plus de largeur que pour passer deux voitures de front, que l'on prétend avoir été faite du temps des Romains; partie de laquelle est percue en bois de haute futaye, et même en arbres de vieilles écorces fort anciens, qui appartiennent au duc d'Havré; et l'autre partie encore aujourd'hui fréquentée, et notamment par les voitures des voyageurs, qui viennent du côté de la Sàre, pour aller à Metz. Cette même levée est encore remarquable dans différens endroits tirant sur la Sàre, comme auprès du village de Tennequin, celui de Hellimer et autres; ainsi que du côté de Metz dans la forêt de Remilly.

La maison de Fauquemont descend des cadets de Limbourg, par Henri, fils de Henri IV (2) duc de Limbourg, et marquis d'Arlon, mort en 1221, leur postérité se continua de mâle en mâle jusqu'à Renaud seigneur de Fauquemont et de Mont-Joie, de saint Vite, de Burgenbac et d'autres terres, décédé en 1332.

Renaud avait épousé Marie de Bauterssem; dont il laissa trois fils et six filles. L'aîné des fils se nommait Valeran tué l'an 1319, à la défense du château de Fauquemont, avant la mort de son père. Thiéri le puîné lui succéda; mais il périt pareillement dans la guère contre les Liégeois

(2) Bertholet. Hist de Luxemb., tome 7, p. 61 et 63,

en 1346, sans laisser d'enfans de Mathilde de Voerne sa femme.

Le cadet appelé Jean recueillit la succession, dont il ne profita pas long-temps, étant mort en 1352; ainsi l'hérédité fut dévolue à leur sœur aînée nommée Philippette, qui se maria âgée de plus de quarante ans, à Henri de Flandre, Sire de Ninhoven. Ils vendirent la terre de Fauquemont et de Mont-Joie à Renaud de Schonworst, qui en reçut l'investiture de l'empereur Charles IV, en 1354. Mais Valeran de Fauquemont, frère de Renaud de Fauquemont, s'opposa à cette vente, prétendant que cette terre était un fief masculin qui ne pouvait être possédé que par des mâles; Renaud de Schonworst voyant les suites de cette opposition, rétrocéda ses droits à Guillaume duc de Juliers, qui se fit reconnaître seigneur de Fauquemont; et l'empereur Charles IV, étant à Metz en 1357, érigea Fauquemont en Comté, pour lui et pour ses successeurs.

Valeran arma pour revendiquer Fauquemont. Des amis s'entremirent pour faire la paix, ou du moins une armistice en attendant que l'empereur décidât à qui la terre devait appartenir. Il l'adjugea à Valeran et le condamna à payer à Philippette une grande somme d'argent, par forme d'achat ou d'indemnité.

Ce jugement ne termina pas les difficultés; Philippette fit une nouvelle protestation et une nouvelle vente de sa terre au duc de Brabant, ou plutôt lui céda l'action qu'elle avait contre Valeran de Born, qui ne lui avait pas payé les sommes auxquelles il avait été condamné. Valeran était présent à l'acte qui en fut passé, et à son retour il déclara la guerre au duc de Brabant. Les amis s'étant entremis, engagèrent les parties à s'en remettre au jugement des députés sur la paix publique.

Philippette n'y consentit pas; elle vendit de nouveau en 1364, ses prétentions à Venceslas duc de Luxembourg, qui moyennant une rente annuelle de neuf cents vieux écus d'or, qu'il donna aux parties intéressées, demeura maître de Fauquemont, et

en obtint l'investiture de l'empereur Charles IV. Cependant le fils de Guillaume, duc de Juliers, forma encore sur cela des difficultés qui ne furent terminées que par une grande somme d'argent, au moyen de laquelle, la terre de Fauquemont et les appartenances demeurèrent au duc de Brabant.

Je ne veux pas contester la vérité de cette généalogie; mais je suis persuadé qu'elle ne regarde pas la terre de Fauquemont en Lorraine, dont nous parlons ici; mais un autre Fauquemont, petite ville des Pays-Bas, du duché de Limbourg, sur la rivière de Genl, appartenant aujourd'hui aux états des Provinces-Unies, aussi bien que le quartier de Fauquemont, qui leur fut cédé par les Espagnols dans le traité de Munster.

La terre de Fauquemont en Lorraine, appartient d'abord à l'église de Metz, ensuite aux ducs de Lorraine, après aux seigneurs de Bayer de Boppard, à qui René I^{er} la céda. En 1406, Henri, sire de Blâmont, était en guerre avec Jean de Fénétranges, au sujet de Fénétranges et de Fauquemont. Enfin cette seigneurie est entrée dans la maison d'Haraucourt, par le mariage de Marguerite de Fénétranges, dame de Fauquemont, Boullandorf, Esche, baronne de Brandebourg Refalkenstein, etc., fille unique et héritière de Simon de Fénétranges, laquelle épousa André d'Haraucourt, qui fut reçu chevalier de l'ordre du Croissant en l'an 1462. Il eut apparemment un fils nommé comme lui André d'Haraucourt qui vivait en 1491. On peut voir la suite de ses descendans dans la généalogie de la maison d'Haraucourt, imprimée dans notre histoire de Lorraine.

On voit dans les archives de Lorraine, en 1512, un départ de court, en faveur de Frideric de Luxembourg, capitaine de Sarbourg, contre les comtes de Linange et d'Apremont, au sujet de Fauquemont. La même année une dame de Fénétranges, veuve d'André d'Haraucourt, donna à Marguerite, sa fille, ce

qui lui était échu à Fauquemont , Faucon-Pierre et autres lieux.

En 1524, il y eut un départ de court en faveur d'Anne d'Haraucourt, comtesse de Dalhem, et Marguerite, sa sœur, contre les comtes Emich et Hesse de Linanges, pour restitution de la moitié de Fauquemont, dont lesdits de Linanges s'étaient emparés.

En 1541, Anne d'Haraucourt répétait contre ces seigneurs la moitié de la seigneurie de Fauquemont, qui lui appartenait, à cause de Marguerite de Fénétranges sa mère.

En 1606, fut fait partage de la terre de Fauquemont, entre François de Lorraine, comte de Vaudémont, Elisée d'Haraucourt et Pierre - Ernest de Varnsperg.

En 1626, Elisée d'Haraucourt ne prenait que le titre de baron de Fauquemont, et seigneur d'Acraigne.

En 1629, la terre de Fauquemont fut érigée en marquisat en sa faveur, par le duc Charles IV, le 4 décembre : depuis ce temps les seigneurs de la maison d'Haraucourt ont pris le titre de marquis de Fauquemont.

Enfin Bonne-Marguerite d'Haraucourt, chanoinesse de Remiremont, épousa Jacques de Thyard, marquis de Bissy, laquelle mourut en couche d'un fils, qui a hérité du marquis d'Haraucourt, son oncle, mort en 1743. Ce fils était Anne-Claude de Thyard, dernier marquis de Fauquemont, mort en 1748.

La prévôté bailliagère de Fauquemont fut créée le 11 janvier 1728. Les appels de ce siège se relèvent directement à la cour souveraine de Nancy.

FAUX ou **FALT**, *prieuré*. Et **FAULX** EN **FAUST**, *hameau de la châtellenie de Rumilly*. — Le prieuré de Faux, ou Falt, ou Fault, fut donné à Bertrand abbé de saint Arnoù de Metz, par Etienne de Bar évêque de cette église. La charte de donation est datée de l'an 1126 (1). Indiction

(1) Meurisse, p. 402.

4, la première année du règne du roi Lothaire, et la cinquième année de l'épiscopat de l'évêque Etienne de Bar. Ce prélat y expose que Bertrand abbé de saint Arnoù, lui a demandé un lieu nommé Falt, situé dans une forêt du domaine de son évêché, près Rumilly, où un bon religieux de saint Arnoù, avait par ci-devant bâti une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, et où le même abbé Bertrand avait dessein de construire un petit monastère, et d'y envoyer quelques-uns de ses religieux pour y servir Dieu.

L'évêque Etienne voulant favoriser un si pieux dessin, lui accorda non-seulement la permission qu'il demandait ; mais il y ajouta la liberté d'y construire un monastère, avec des jardins, un moulin, des granges et écuries pour les bestiaux. Il lui permit de plus de défricher dans cette forêt, jusqu'à cent journaux de terre pour chaque saison, et des prés à proportion, sans aucune dépendance, ni aucune redevance de qui que ce fut. Cette donation fut faite par l'évêque Etienne, par Conrade avoué de Rumilly, entre les mains de Folmarc comte de Metz, lequel en déposa l'acte sur l'autel de saint Arnoù, et entre les mains de l'abbé et des religieux de ce monastère.

L'évêque Etienne prie les évêques ses successeurs d'agréer et de ratifier cette donation, et il la fait signer par Folmarc comte de Metz, Frideric comte de Sarbruch, Godefroi comte de Castres, Folmarc de Wisse, Thiéri et Odelric son frère d'Amanche, et par les grands officiers de l'évêché, l'échanson, l'écuyer tranchant, le grand maréchal ; et les principales dignités de sa cathédrale, le pricier, le doyen, le grand archidiacre, le chantre, le chapelain.

FAY. — On connaît plusieurs lieux du nom de Fay, en latin *Fagetum*, un lieu plein de hêtres ou de fougés. Si la maison du Fay est originaire de Bourgogne comme on le croit communément, il faut chercher le village ou le château de Bonfay en Bourgogne, et non en Lorraine, où l'on trouve quelques lieux de ce nom.

beau-frère, du consentement du même prélat; ce qui détruit ce qui est avancé par M. l'abbé de Longuerue, que Fénétranges ne relevait pas de l'évêque de Metz; et Henri de Fénétranges vivait 50 ans avant Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine, que M. l'abbé de Longuerue nomme Nicolas, mais son vrai nom est Jean.

Béatrix d'Ogéville (1), veuve, dame de Fénétranges, avec Nicolas comte de Moërs, et Ferdinand de Neubourg, seigneur de Mernay, ses gendres, tous deux seigneurs de Fénétranges, fondèrent en 1474, une collégiale sous l'invocation de saint Pierre, dans la paroisse de Fénétranges, pour treize ecclésiastiques, savoir : neuf chanoines et quatre vicaires. De ces neufs chanoines il devait y en avoir trois en dignité; savoir : le doyen, le cœure et le chantre.

George de Bade évêque de Metz, que les fondateurs nomment leur seigneur, parce que Fénétranges relève de l'évêché de Metz, confirma cette fondation.

Il est question de savoir quel était cette dame *Béatrix, veuve*, qui se qualifie *dame de Fénétranges*, et dont les deux filles avaient épousé, l'une Nicolas comte de Sarverden, et l'autre Ferdinand de Neubourg, seigneur de Mernay, tous deux vivans en 1475, dont les oncles avaient fondé des chapelles dans la paroisse de Fénétranges.

Je ne trouve dans les généalogistes que très-peu de lumières sur cette dame de Fénétranges.

Dès l'an 1312, Béatrix d'Ogéville, alors veuve et *dame de Fénétranges*, fait hommage à *Ferri de Blâmont*, pour le fief et le château d'Ogéville : et la même année, elle prend à ferme les dîmes d'Ogéville, appartenantes à l'abbaye de Senones; mais elle ne dit pas le nom de son mari : ce *Ferri de Blâmont* dont Béatrix reprend le château d'Ogéville, était apparemment un fils de Henri I^{er} d'Ogéville, qui eut trois ou quatre fils, *Henri, Anse-*

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 957, et preuve. t. 3, p. cclxxii.

lin et *Ebrequin*, et apparemment encore *Ferri*, et une fille nommée *Jeanne*, qui épousa *Burnik de Riste*. Voyez la *généalogie de la maison de Blâmont* (1).

Cette Béatrix dont nous parlons, qui était dame de Fénétranges, et qui avait repris le fief et le château d'Ogéville, de *Ferri de Blâmont*, était apparemment bis-aïeule de Béatrix de Fénétranges, qui vivait en 1475, et qui fonda cette année le chapitre de Fénétranges. Il paraît certain, que l'une et l'autre étaient de la maison de Fénétranges, et qu'elles avaient pris alliance dans la maison de Blâmont Ogéville, et que la dernière Béatrix faisait sa demeure à Fénétranges, puisqu'elle y fonda son chapitre.

Ce chapitre y substista jusqu'au quatre juillet 1565, que les chanoines en furent chassés par les Rhingraves devenus Luthériens; ils se retirèrent dans un village à eux appartenant, nommé *Donnelly*, où ils firent l'office pendant plusieurs années. Le prince *Henri de Vaudémont* à qui le duc *Charles IV* son père, avait donné en 1667 la baronie libre de Fénétranges, ordonna la même année 1667, que les chanoines fussent rétablis dans leur église; mais ses ordres furent mal exécutés jusqu'en 1682, que le roi *Louis XIV* les y fit rentrer réellement par son autorité.

L'église paroissiale à l'air très-ancienne, elle est vaste et solidement bâtie; on y voit encore quelques tombeaux et un caveau. Les chanoines du lieu y font les fonctions de curé; l'autel est posé sur une base d'une seule pierre de 14 pieds de long et de 8 de large.

La cession que le duc *Charles IV* avait faite de la baronie libre de Fénétranges (1), des comtés de *Bitche*, de *Sarverden* et de *Falkestein*, au prince *Henri de Vaudémont* son fils, pour en former en sa faveur un

(1) Henri de Fénétranges, vivant en 1410.

Arnoù de Fénétranges vivait en 1445, 1486, 1489, 1491, 1492. Il était en procès avec André d'Haraucourt, par-devant l'évêque de Strasbourg. Olry de Fénétranges vivait en 1484.

(2) Hist de Lorr., p. 643 et 644.

état souverain, en assurant au duc Nicolas François son frère et à ses enfans, la succession au duché de Lorraine; étant un démembrement considérable des états de Lorraine, ne fut pas apparemment du goût du prince Charles V, qui était alors à Vienne, ni des autres princes de la maison de Lorraine: car cette cession ne fut ratifiée par eux, qu'en l'année 1675, après la mort de Charles IV.

Depuis le retour du duc Léopold, le prince Henri de Vaudémont a renoncé à toutes ces terres, en faveur de la maison régnante, depuis la mort du prince Thomas de Vaudémont, son fils et son héritier.

Au reste, la ville de Fénétranges en elle-même est assez peu considérable, et ne relève plus aujourd'hui des évêques de Metz, qui ont négligé de soutenir le droit d'hommage qu'ils y avaient exercé pendant long-temps, comme nous l'avons vu.

Dans le titre de la fondation de la collégiale de Fénétranges, Béatrix dit expressément que messire *Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine et du Barrois, était son beau-père*; mais elle ne dit pas le nom de son mari.

Nous connaissons un Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine et du Barrois, vivant en 1456 ou 1463 (1), qui avait deux filles, *Barbe et Magdeleine*. Il maria *Barbe au comte de Sarverden, qui se nommait le duc de Palfegrossen, ou comte de Palatinat*; c'est ce que dit la chronique de Lorraine sous l'an 1463. Elle ne nous dit pas à qui *Magdeleine de Fénétranges* fut mariée; mais Béatrix sa mère dit qu'elle épousa *Ferdinand de Neubourg seigneur de Mernay*.

Les généalogistes donnent pour mari à *Barbe de Fénétranges, Jean IV du nom, comte de Salm*, auquel elle apporta la moitié de la terre de Fénétranges.

Pour concilier tout ceci, il faut reconnaître deux *Jean de Fénétranges*, tous deux maréchaux de Lorraine, l'un beau-père de Béatrix d'Ogéville, et l'autre son

(1) Chronique de Lorr, t. 2, hist. de Lorraine xxv.

mari, dont elle n'eut que deux filles: *Barbe et Magdeleine*; Barbe épousa *Nicolas, comte de Moërs et de Sarverden*, et peut-être en secondes noces Jean IV, comte de Salm; *Magdeleine* fut femme de *Ferdinand de Neubourg et de Neu-chatel, seigneur de Merney*, selon le titre de la fondation de Fénétranges; mais selon les généalogistes, elle épousa *Ferdinand de Neu-chatel, seigneur de Montagu*, qui est apparemment le même que *Ferdinand de Neubourg, seigneur de Merney*, comme il est dénommé dans la fondation de la susdite collégiale.

Ferdinand de Neuf-chatel eut une fille nommée *Marguerite*, qui épousa en 1478, *Henri fils aîné d'Oswalde de Thierstein*.

Le bon duc Antoine avait donné Fénétranges, à Jean comte de Salm, pour lui et pour ses hoirs, tant mâles que femelles, excepté la souveraineté, le ressort, l'hommage et la fidélité, l'ouverture et entrée, issue et saillie, forte et faible; par traité du quinze mars 1534. Quatre-vingt-dix ans après, Charles-Alexandre de Croy, étant venu demander au bon duc Henri la gratification de ses réserves, Henri la lui accorda pour lui, Ernest de Croy son frère, et leurs descendans mâles et femelles, par lettres du 1^{er} mai 1619, et cela sans considérer les suites de cette donation, qui dérogeaient aux principaux articles de celle faite par le duc Antoine.

Avant le traité d'échange conclu le 2 décembre 1751, par lequel le roi est demeuré seul maître de Fénétranges et de ses dépendances, et S. A. S. monseigneur le prince de Salm, du Val de Senones et du Val de Celles, et de ce qui est en deça de la petite rivière de Plaine: avant ce traité dis-je, l'ancien bailliage de Fénétranges était composé d'officiers du roi et du prince de Salm; les appels se relevaient au buffet ou tribunal supérieur, composé de quatre commissaires, trois du roi et un du prince de Salm, et de la partie publique pour les deux. Il fut établi à Nancy, après que le prince de Vaudémont, à qui Charles IV avait donné cette terre, en eut fait la ces-

sion au duc Léopold, qui n'entra néanmoins en possession, qu'à la mort du prince de Vaudémont.

Quant au val de Senones et aux autres lieux cédés à M. le prince de Salm, par le traité du 21 décembre 1751, les causes étaient portées en première instance, à Badonviller, par-devant les juges de commune juridiction, et allaient par appel aux deux juges communs, souverains et de dernier ressort, lesquels étaient nommés, l'un par le duc de Lorraine et l'autre par le prince de Salm.

Seigneurs de la maison de Fénétranges, recueillis de différens titres, tirés des archives de Lorraine.

En 1297, Jean de Fénétranges.

En 1315, Arnoù, seigneur de Fénétranges.

En 1324, Jean de Fénétranges, mari d'Adelaide de Lichtemberg.

En 1327, 1328, 1330, 1334 et 1336, Henri de Fénétranges, neveu de Godefroi de Linange.

En 1338, Jean de Fénétranges.

En 1340, Jean Burkard et Olry de Fénétranges, qui épousa en 1315, Marie fille de Geofroi d'Apremont.

En 1344, Hugues et Frideric.

En 1347, Hugues, fils de Jean de Fénétranges.

En 1351, Jean de Fénétranges.

En 1355, Henry-le-Vieux, seigneur de Fénétranges.

En 1355, 1358, 1360, 1365, Burkard, frère d'Olry de Fénétranges, sa femme est Marguerite de Lonc ou de Fauquemont.

En 1361, Hugelman de Fénétranges.

En 1362, Valburge, dame de Fénétrange, mère de . . . Sarverden et ayeule d'Agnès, fille de Henri de Sarverden.

En 1370, Hugues de Fénétranges, abbé de Gorze.

En 1370, Olry de Fénétranges et de Fauquemont. Il était en guerre avec Pierre de Bar en 1370, 1377, 1381; il est voué d'Alsace et fait son testament en 1382.

En 1373, 1374, 1382, Blanchefleur de Fénétranges.

En 1380, 1381, Jacob de Fénétranges.

En 1382, Olry, seigneur de Fénétranges et de Fauquemont, fait son testament où il rappelle son cher fils damoiseau de Fénétranges, décédé et enterré à Villers près Boulay, et sa fille Claire, non mariée, et Valburge de Fénétranges, épouse de Henri de Blâmont.

En 1387, 1390, 1396, 1397, 1399, Jean de Fénétranges.

En 1414, 1417, 1420, 1427, Jean de Fénétranges.

En 1424. Marguerite de Fénétranges, veuve de Harman, comte de Deux-Ponts, seigneur de Biche; Simon de Fénétranges son neveu, fils cadet de Fénétranges son frère.

En 1427, 1428, 1429, 1432, Burkard de Fénétranges, Simon, Jean et ses deux fils Burkard et Simon.

En 1432, Mathieu de Fénétranges.

En 1440, 1441, Simon de Fénétranges.

En 1449, Arnoult de Fénétranges.

En 1468, Jean de Fénétranges, époux de Béatrix d'Ogeville.

En 1472, Pierre, bâtard de Fénétranges, Arnoù de Fénétranges, frère de Jean de Fénétranges.

En 1473, Simon de Fénétranges.

En 1474, Jean de Fénétranges.

En 1479, Madeleine, femme de Ferdinand de Neufchâteau et fille de Jean de Fénétranges.

En 1480, Jacob de Fénétranges, Simon Guillaume, Renaud et Michel, bâtards.

En 1482, Jeanne de Sierk, veuve de Fénétranges.

En 1481, 1482, 1485, Jean de Fénétranges, père de Marguerite et de Madeleine.

En 1482, 1494, Jean de Fénétranges, archidiacre de Trèves, frère de Catherine.

En 1469, Guillaume de Fénétranges, frère de Jean de Fénétranges, oncle de Marguerite de Fénétranges.

En 1478, Simon de Fénétranges.

En 1484, Henri d'Haraucourt, seigneur de Fénétranges et de Brandebourg.

En 1469, Béatrix d'Ogeville, mère de Magdeleine de Fénétranges.

En 1469, Barbe de Fénétranges, femme

à Nicolas, comte de Moërs et de Sarverden.

En 1495, Marguerite de Fénétranges et de Brandebourg.

On peut voir ci-après Ogevoiller.

Remarques fournies sur la fondation de la collégiale de Saint-Pierre de Fénétranges, l'origine de ses biens et les révolutions arrivées par le luthéranisme à cette fondation.

En 1118, le village de Donnelay, la collation de la cure et les dîmes de ce lieu avec celles de Lay, la seigneurie de Vintrumont, la collation de la cure et les dîmes d'Abaucourt, la collation de la cure de Vintrange et les dîmes du même endroit, avec celle de Vallerange et de Lohr, proche d'Insviller, appartenaient à l'abbaye de Neuville-en-Alsace.

En 1461, Jean et Béatrix, seigneur et dame de Fénétranges, achetèrent et payèrent comptant tous les susdits biens et droits.

En 1475, ladite dame Béatrix, veuve pour lors, et avec ses deux gendres, Nicolas, comte de Moërs et Sarverden, et Ferdinand de Neubourg fondèrent la collégiale de Fénétranges, et pour cela donnèrent et abandonnèrent tous les biens et droits ci-dessus nommés, avec la lettre dudit acquêt en original.

Depuis ladite année 1475 jusqu'en 1565, les chanoines de cette collégiale ont joui desdits biens et droits sans aucun trouble, ce qui est vérifié par Wilhelm Emice et Mathis Dreyssen, hauts officiers des seigneurs de Fénétranges.

Mais en ladite année 1565, les chanoines de Fénétranges furent chassés par les seigneurs du lieu, qui avaient embrassé le luthéranisme, comme il est vérifié par une requête à ce sujet, présentée à monseigneur de Domp martin, cooseigneur de Fénétranges, par les chanoines, le 13 juillet de la même année, et par les réponses y faites.

En 1560, les chanoines vendirent à réachat, à la cour de Vintrumont, les dîmes, d'Abaucourt et la collation de la cure de ce lieu, au duc de Vaudémont, marquis de

Nomeny, pour la somme de 5,000 R., de laquelle les receveurs dudit marquisat ont toujours depuis payé la rente aux chanoines, tant que le chapitre a subsisté.

Les chanoines n'auraient pu vendre lesdits droits et biens, si ils ne leur avaient appartenus et s'ils n'en avaient eu la possession. Car lesdits chanoines n'ont pour cela jamais eu d'autres titres que la bulle d'Alexandre III, la susdite lettre d'acquêt et les lettres de fondation et confirmation de leur collégiale.

En 1567, les chanoines qui s'étaient retirés en leur village de Donnelay, la cure dudit Donnelay étant vacante par la mort du sieur Théodoric Fâbric, un de leur confrère qu'ils avaient auparavant nommé comme collateur à ladite cure, parcequ'elle avait été incorporée en leur dite collégiale de Fénétranges par l'acte de fondation, nommèrent le sieur Pierre Bigotius.

En 1571, le cardinal de Guise assigna le village de Donnelay aux chanoines errans pour y faire leur service et résidence, unit et incorpora de nouveau ladite cure à la collégiale, et érigea même l'église de Donnelay en collégiale (*suppresso nomine parochiali*), à condition qu'ils y entretiendraient un vicaire qu'ils nommeraient de leur corps, ou un autre prêtre séculier auquel ils donneraient pension raisonnable. Le tout conformément audit acte de fondation; et à ce qui s'était toujours pratiqué avant leur expulsion.

En 1572, les hauts officiers de Rhingraffes, qui s'étaient rendus luthériens, leur envoyèrent une déclaration de toutes les rentes et revenus dont jouissaient lesdits chanoines séant audit Donnelay, dans laquelle la seigneurie, les dîmes, étangs et autres biens dudit Donnelay sont spécifiés; ces officiers s'appelaient Jean Valhauset et Théobald Emich.

En 1580, le 26 décembre, les chanoines séants à Donnelay, par ordre du cardinal de Guise, légat du pape, renouvelèrent leurs statuts, et déclarèrent comme ils avaient toujours été observés lorsqu'ils résidaient encore à Fénétranges, dans les-

quels sont spécifiés une partie de leurs rentes et biens à eux appartenants, où sont dénommés les dimes et les étangs dudit Donnelay, les rentes provenant de la vente des dimes et cure d'Abaucourt, dimes de Vallerange et Vintrange, admodiées en argent ; ce qui se prouve par le bail des dimes de Vallerange.

En 1584, le 4 janvier, les biens, rentes et revenus de ladite collégiale de Fénétranges furent divisés entre les seigneurs de Fénétranges, savoir : entre Charles-Philippe de Croy et Diane de Domp martin, son épouse, catholiques, d'une part ; et les comtes Ottho et Friedrich les Rhingraffes, luthériens, d'autre ; en cette manière, savoir :

Que lesdits Charles-Philippe et Diane son épouse, cèdent et abandonnent auxdits Rhingraffes les droits qu'ils ont à l'église collégiale et autres églises de la seigneurie, avec les cures et dimes des curés des villages de la seigneurie de Fénétranges, et permis auxdits Rhingraffes d'établir des ministres en la place des chanoines et des curés, tant dans la ville que dans les villages, lesquels jouiraient des biens dont jouissaient les ecclésiastiques ; à condition que ledit Charles-Philippe demeurerait seul maître du château de Fénétranges, et qu'à l'égard des biens de ladite collégiale, lesdits Rhingraffes demeureraient maîtres de ceux qui sont situés en la baronnie dudit Fénétranges, et ledit Charles-Philippe et son épouse maîtres de disposer de ceux qui sont en Lorraine.

En 1594, ledit Charles-Philippe de Croy présenta requête à Charles, cardinal de Lorraine, alors évêque de Metz, pour pouvoir faire de nouvelles cures et établir de nouveaux curés, où il avait cédé les anciennes églises et les biens curiaux auxdits Rhingraffes pour les ministres luthériens. Il y fit construire de nouvelles églises, mais qu'il devait doter de ses propres biens, et bâtir à ses frais, ce qui fut exécuté ainsi ensuite.

En 1602, il envoya trois chanoines qui restaient audit Donnelay en trois de ces

nouvelles cures, savoir : un à Fénétranges, un à Mithers et le troisième à Lohr, et le doyen dudit chapitre, séant audit Donnelay, eut pour sa part la cure dudit Donnelay, et ledit Charles-Philippe distribua ensuite les biens du chapitre entre ces quatre nouveaux curés, auparavant chanoines de Donnelay, comme s'en suit et conformément à la répartition en faite, savoir :

Au curé de Donnelay, les grosses et menues dimes, la seigneurie dudit lieu, avec les dépendances, cy, etc.

Au curé de Fénétranges, les dimes du village de Lay.

Au curé de Mithers, le gagnage seigneurial de Donnelay.

Au curé de Lohr, les dimes de Vallerange, etc., et le reste comme il est plus amplement porté par ce partage, avant lequel le curé de Donnelay n'avait que la portion congrue.

Les choses sont demeurées en cet état, jusqu'en l'an 1667, que M. le prince de Vaudémont, étant devenu seigneur de Fénétranges, fit expédier des lettres pour le rétablissement de ladite collégiale, avec injonction de poursuivre les détenteurs des biens d'icelle, et les contraindre à leur restitution, déclarant nulles toutes les dispositions ou traités faits au préjudice dudit chapitre.

En 1682, ledit seigneur prince de Vaudémont, nomma un doyen et deux chanoines, à ladite collégiale.

Et en 1685, les doyens et chanoines, commencèrent à interpellier les détenteurs desdits biens, à les restituer, et en déguerpir ; en sorte que le curé de Lohr, fut obligé d'abandonner ce que le ci-devant partage lui avait donné des biens de la collégiale, et de les rendre à la masse du chapitre ; ceux de Mithers et de Fénétranges firent de même ; mais celui de Donnelay n'ayant voulu abandonner ni rendre au chapitre ce qu'il avait eu dans ledit partage ; il fut condamné par un arrêt du parlement de Metz, du vingt-neuf juillet 1694, d'abandonner la seigneurie dudit Donnelay au chapitre ; par

cet arrêt le partage est cassé et annulé, outre qu'il l'était déjà par les lettres susdites du seigneur prince de Vaudémont, et par les sentences rendues contre les curés de Lohr et Mitters.

Nora. Que par cet arrêt le curé de Donnclay, n'a été condamné qu'au déguerpissement de la seigneurie dudit lieu, et droits seigneuriaux; mais qu'il a conservé encore la jouissance et détention des dîmes, et autres biens appartenans au chapitre de Fénétranges, mentionnés audit partage.

FERRIÈRES.—Ferrières, *Ferrariæ*, village du diocèse de Toul, à une lieue de Rosières-aux-Salines, répondant audit Rosières. L'église a pour patron, St. Remi. La paroisse est composée de quatre villages, savoir: Villé, Coiviller, Tonnois et Ferrières. Ce lieu tire son nom des mines de fer, *ferrariæ fodinæ*. Les P. P. Minimes de Metz sont patrons de la cure de Ferrières, en vertu de l'union faite de cette paroisse à leur couvent de Metz, par le pape Clément VII à l'instance du cardinal Charles de Lorraine, légat à latere, le 25 juillet 1604 et confirmée par Paul V en 1605.

Décimateurs, les mêmes Minimes pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, et le curé pour l'autre tiers, les noales et le rapportage. Il y a outre cela quelqu'autre détail pour les dîmes et les charges respectives de quatre villages, qu'on peut voir plus au long dans le pouillé du diocèse de Toul, *tom. 1 pag. 146, 147.* Bailliage de Rosières, cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans la paroisse de *Ferrières*, une chapelle de Notre-Dame, fondée par M. de Savigni. Le revenu en est considérable. *Voyez le Pouillé.* Charges, une messe fêtes et dimanches, et trois autres par semaines.

Les pères de Cîteaux étant venus en Lorraine; vers l'an 1176 (1) voulurent

d'abord s'établir à Ferrières-sous-Chaligni, dans un terrain stérile et pierreux; mais y ayant commencé un petit monastère, les habitans du lieu ne voulurent pas les y souffrir, et les contraignirent de chercher une solitude plus tranquille et plus éloignée du monde. Le duc Mathieu I ayant su leur dessein, leur offrit un vallón fort sauvage, nommé alors *Amé-leu*, ou *Amerlieu*, et aujourd'hui *Clair-lieu*, dans les bois de Haye, où ils bâtirent le monastère, qui subsiste encore à présent.

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun lieu nommé *Ferrières-sous-Chaligny*; car *Ferrières* dont nous venons de parler, en est éloigné d'environ trois lieues: ce pourrait être *Sexey-aux-Forges*, village près Chaligni, sur la Moselle. Ses forges peuvent être désignées sous le nom de *Ferrariæ fodinæ*, ou *Ferrariæ* simplement. En 1176 Rosières n'était ni si grand, ni si renommé qu'il l'est aujourd'hui. Chaligni l'était davantage. On a donc pu dire alors que *Ferrières* près Rosières était sous Chaligni.

FIQUEMONT.—Fiquémont. Hameau à deux lieues de Briey, n'est remarquable que par la maison de Fiquémont, fort connue en Lorraine. Elle portait d'or à trois pals de gueules, abaissés, surmontés d'un loup passant de sable.

Une autre maison de *Fiquémont*, portant les mêmes armes, dont les seigneurs sont seigneurs de Malatour, ou Marletour-en-Voivre.

Une autre maison de *Fiquémont*, portant les mêmes armes, dont les ancêtres ont été et sont encore seigneurs de Montier, et de Parroye.

FLABAY ou FLABA.—Flabay, prieuré sur la paroisse de Heippe, proche Souilly, au diocèse de Verdun, vers le Nord. On assure que Flaba servit de retraite aux premiers chrétiens du diocèse de Verdun, (1) dans le temps des per-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2., p. ccclxxic. Preuves et dans l'hist. p. 11.

(1) Hist. de Verdun, pages 13, 15, 20, 21 et 22.

sécutions, au commencement du christianisme. Les premiers fidèles se retirèrent dans les cavernes de la solitude de Flaba, à trois lieues de Verdun, où St. Saintin, leur évêque, les visitait et les consolait. Plusieurs d'entr'eux y vécutrent en solitaires, et se mirent sous la conduite de St. Maur, premier disciple de St. Saintin ; mais Maur ayant été élu évêque de Verdun, engagea ces solitaires, dont il était le chef, de se rapprocher de la ville ; et en effet il les établit dans un lieu solitaire et dans un bocage près la ville, au lieu où l'on voit aujourd'hui l'abbaye des dames de saint-Maur, et en dédia l'oratoire sous l'invocation de St. Jean-Baptiste.

Quant au prieuré de saint Pierre de Flabay, il est de l'ordre de Cluni (1), et on y entretenait d'ordinaire un prieur et un religieux ; comme il paraît par les actes du chapitre général de l'an 1317. Il dépendait immédiatement du monastère de Ste. Marguerite, ou Ste. Mergeri, au diocèse de Troyes-en-Champagne. L'auteur de l'histoire nouvelle de Verdun (2), dit que l'on met sa fondation en 1183 mais sans preuve ; que quelques uns la font de l'ordre de Cluni, d'autres de l'ordre de Malthe. Que dans une contestation arrivée de nos jours, le nommé par l'abbé de St. Benigne de Dijon, l'a emporté sur les autres pourvus. Qu'il est régulier, et n'a jamais été possédé en commande, sinon par dispense du pape. Il ne faut pas confondre ce Flaba avec un lieu de même nom, annexé de la paroisse de Noirey, doyenné de Chaumont.

V FLABEMONT. — *Abbaye de l'ordre de Prémontré.* L'abbaye de Flabémont, ordre de Prémontré, diocèse de Toul, à deux lieues de la Marche, et à pareille distance de Bourbonne-les-Bains, fut bâtie d'abord sur une éminence, à fort bon air, par Hugues comte de Vaudémont, (3)

(1) Mém. mss. de Cluni.

(2) Hist. de Verdun, p. cur.

(3) M. Maillet, mém. pour servir au Pouillé du Barrois.

à la prière de quelques religieux de Belleville, qui vinrent s'y établir en 1140. Cette agréable situation fit donner à ce lieu le nom de *Mons flatus boni*. La montagne de bon air ; mais comme ces religieux y manquaient d'eau, ils se logèrent dans le vallon au bas de la montagne, dans le ban de Begni-val ; *Begnnavallis* qui leur fut donné par Vidric baron d'Avilly.

Je lis ailleurs que Flabémont fut fondé en 1132 par Gui d'Aigremont, sorti des seigneurs de Devilly, avec le consentement de Hugues comte de Vaudémont, et d'Adeline de Bourgogne sa femme. (1) Le premier abbé de Flabémont fut *Etienne*, qui gouverna depuis l'an 1132 jusqu'en 1180.

Il y a dans l'abbaye de Flabémont, cinq ou six fermiers dans la basse-cour, et deux ou trois habitans, qui sont de la paroisse saint-Julien ; cette abbaye a son territoire séparé, dans lequel l'abbé est seigneur haut justicier, et a la justice exercée par son juge-garde. Toutes les terres de son abbaye sont cultivées par les six fermiers de la basse-cour dont nous avons parlé. La paroisse de saint-Julien est office de la Marche, recette de Bourmont, bailliage de Darney, présidial de Langres, parlement de Paris. Cette abbaye est de l'étroite observance, et possédée en commande depuis la mort de M. Charles Brisacier.

FLAVIGNI. — Flavigni, village sur la Moselle à deux lieues de Nancy vers le midi, diocèse de Toul, bailliage et cour souveraine de Nancy. Le patron de la paroisse est St. Hilaire. Cette cure et celles de Crévéchamp et de Crantenoy furent données par Pibon évêque de Toul, au prieuré de Flavigni, ou plutôt à l'abbaye de saint Vanne de Verdun dont ce prieuré dépend, à charge que cette abbaye donnerait chaque année à la cathédrale de Toul, le jour de l'invention de St. Etienne, deux deniers de cens pour recon-

(1) Annal. Premonst., t. 1, p. 653.

naître sa dépendance de cette mère église dont elle devait implorer le secours, *ut eo fiducialiter patrocinium matris imploret filia*. Henri successeur de Pibon dans l'épiscopat, confirma cette donation et assigna pour l'entretien du curé cent paires de gerbes, froment, avoine ou tremois, deux cochons de lait, deux quartes de légumes, les terres et les prés de l'église. Ainsi fut réglée la compétence du curé de Flavigni. Depuis ce temps les choses ont changé ; le curé prend à présent sa pension. Les dîmes grosses et menues se partagent également entre le prieur et les religieux de Flavigni.

Flavigni est nommé *fisc royal* dans les anciens monumens (1) ; on croit que les deux ou trois villages de Flavigni, de même que celui de Neuville, qui n'en est pas éloigné, et qui dépend aussi de l'abbaye de saint Vanne de Verdun, étaient du patrimoine de saint Firmin évêque de Verdun, dont le corps fut amené à Flavigni au dixième siècle, sous l'épiscopat de saint Gérard évêque de Toul ; le prieur de Flavigni est seigneur des deux Flavigni et du Couloir, qui ne sont qu'une même seigneurie.

Humbert, abbé de saint Vanne de Verdun, ayant découvert par la révélation d'une sainte femme nommée Eugénie, où était le corps de saint Firmin évêque de Verdun, inhumé dans son monastère, le fit transférer à Flavigni où il repose aujourd'hui. Nous avons fait imprimer dans le troisième tome de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, l'histoire de cette translation. Le corps du saint fut d'abord déposé à Flavigni, dans l'église paroissiale dédiée à saint Hilaire ; on laissa auprès du corps, deux religieux pour le garder, et pour entretenir la dévotion des pèlerins, qui venaient en foule pour le visiter et implorer son assistance. Ensuite ils commencèrent à bâtir l'église et le prieuré au lieu où il se voit aujourd'hui. Conon abbé de

saint Vanne (1), obtint de l'évêque de Toul, le revenu des paroisses de Flavigni et de Neuville, au douzième siècle : et au siècle suivant Guillaume abbé de saint Vanne, fit rendre au prieuré de Flavigni, par le moyen de Mathieu II duc de Lorraine en 1225, les dîmes de Dolvey et de Chaumont, que le comte de Lunéville seigneur de Risté, avait usurpées quarante ans auparavant. Il obtint du même duc Mathieu II, la restitution de la moitié de la seigneurie de Flavigni, qu'il tenait depuis assez long-temps. Le duc Mathieu I^{er} mort en 1176, eut une fille qui mourut en bas âge, et fut enterré au prieuré de Flavigni.

En 1099 (1), Rodolphe abbé de saint Vanne, se retira au prieuré de Flavigni pour se préparer à la mort. Il y tomba malade de la maladie dont il mourut, et fut visité par toutes les personnes de condition du pays. Il ne discontinua pas ses exercices de piété pendant sa maladie ; et se sentant près de sa fin, il fit venir auprès de lui ses religieux, et ayant mis l'étole à son cou, il leur donna l'absolution et les admit au baiser de paix. Après sa mort on le porta solennellement en son abbaye de saint Vanne pour y être inhumé. L'église du prieuré de Flavigni fut dédiée par Brunon évêque de Toul, qui fut fait pape sous le nom de Léon IX en 1048 ; il la dédia en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Firmin, évêque de Verdun.

Après une longue suite de prieurs réguliers de Flavigni, dont on peut voir la succession au troisième tome de l'histoire de la réforme de saint Vanne ; le prieuré livré à des prieurs commendataires, fut entièrement abandonné vers l'an 1350, et la régularité n'y a été rétablie que depuis l'an 1640 ; alors les religieux de S. Vanne de Verdun, y nommèrent pour prieur, le R. P. D. Jean Placide, visiteur de la congrégation de saint Vanne. Il y introduisit

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 242. Preuv. Ibid. page 247.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. ccclxxv. Preuves.

(1) Continuatio. histor. Episc. Viridun. Dans l'hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 200. Elaviniacum regalem puondam fiscam, etc.

six religieux bénédictins réformés, qui commencèrent à y faire l'office; ceci arriva après la mort de M. Claude d'Arbois, qui en avait été fait prieur en 1634 et qui mourut en 1640; l'année suivante 1641, le nouveau prieur régulier, assigna aux religieux réformés pour leur mense et subsistance, franc de toutes charges, le tiers de tous les biens, fonds, rentes et revenus du prieuré.

Pendant ce temps, la chaise de saint Firmin qu'on avait été obligé de réfugier à cause de la guerre, se trouvait égarée, et on ignorait entre les mains de qui elle était. Il fallut avoir recours au monitoire pour la recouvrer. Les dames de la Visitation de Nancy déclarèrent qu'elles l'avaient, et la rendirent quelque temps après en 1642; mais comme la maison de Flavigni est à la campagne, et que la guerre était encore allumée en Lorraine, la chaise fut déposée au monastère de sainte Croix, aujourd'hui de saint Léopold de Nancy, où elle est demeurée jusqu'en l'an 1646, qu'elle fut rendue aux religieux de Flavigni.

Dom Jean Placide, prieur de ce monastère, eut pour compétiteurs; Adrien Huaut de Mont-Magny, pourvu par le roi le 19 novembre 1640, et ensuite le prince Charles de Lorraine, abbé de Gorze et primat de Nancy, qui obtint ses bulles pour Flavigni, en 1642. Il y eut opposition de la part de Dom Jean-Placide, et enfin en 1646, on s'accorda avec le prince Charles, qui céda par traité en forme de séparation de mense, aux religieux réformés de Flavigni, la moitié de tous les biens, rentes et revenus de ce monastère. Ce concordat fut passé à Paris le neuvième jour d'août 1646.

M. le primat et abbé de Gorze, mourut en 1648, et Adrien Huaut de Mont-Magny, qui avait été nommé au prieuré de Flavigni par le roi Louis XIII, résigna le bénéfice entre les mains de Louis XIV, en faveur de son frère Louis Huaut de Mont-Magny, qui en obtint le brevet le 24 décembre 1647; Dom Jean-Placide forma

opposition à sa prise de possession. Il y eut procès qui dura quelque temps, et enfin, Dom Jean-Placide résigna les droits qu'il avait sur son prieuré, au prince Charles de Lorraine, qui fut connu depuis sous le nom du duc Charles V; mais ce prince ayant quitté l'état ecclésiastique en 1659, remit le prieuré de Flavigni à M. l'abbé de Riguey qui le posséda jusqu'en 1693, qu'il le résigna à Dom Charles Noirel: celui-ci étant mort le 13 de mai 1712, Dom Charles Vassimont, qu'il avait fait son coadjuteur, entra sans difficulté en possession du prieuré.

Il choisit pour son coadjuteur, le R. P. D. Remi Cellier, qui est entré en possession du bénéfice après la mort de Dom Vassimont, arrivée en 1753. Il gouverne aujourd'hui ce prieuré avec beaucoup de sagesse, et se rend tous les jours plus recommandable par ses ouvrages de littérature, comme par les édifices et embellissemens qu'il a fait à ce monastère.

Vari de Luci, prieur commendataire de Flavigni, et seigneur de Dombasle, a fait diverses fondations qui marquent sa grande charité et son inclination à procurer à la pauvre jeunesse, les moyens de s'instruire et de s'établir. En 1563, il fonda une rente de cent francs Barrois, avec le consentement du chapitre de Remiremont, pour laquelle il donna la somme de trois mille trois cents francs Barrois, au chapitre de Remiremont, à prendre sur la terre de Crevi à lui appartenant, pour aider à instruire et élever six enfans des plus pauvres des villages de Dombasle, en leur donnant pendant trois ans 15 francs par an; et après trois ans, on en choisira six autres des villages de Flavigni, Crevi, Grandvezin, Antlup, Hudiviller, Luty, en choisissant toujours les plus indigens et les plus capables d'instruction. Il fonda de plus, deux bourses au collège de la Marche à Paris, pour deux écoliers de Dombasle, et une somme pour marier six pauvres filles.

FLEVILLE, *village et château. Voyez HEILLECOURT.*

FLÉVILLE-EN-VOIVRE. — Fléville en Voivre, village à trois lieues d'Étain, quatre lieues de Briey, fait communauté avec Lixière, diocèse de Verdun, bailliage d'Étain, doyenné d'Amelle, était autrefois une annexe, à présent église succursale, dont saint Laurent est patron. Lixière est l'église paroissiale, qui a pour patron saint Pierre. La nomination en appartenait autrefois à l'abbesse de St. Maur de Verdun, à présent à l'abbé de St. Pierremont.

En 1469, les habitans de Fléville et de Lixière, mouvans de la seigneurie de Briey, s'adressèrent à Catherine d'Essey, veuve de Collart Desarmoises, et à Richard, Simon, Jacques, Didier et Iolande Desarmoises, seigneurs et dames desdits lieux, leur exposant qu'étant de condition servile, leurs villages s'en allaient de jour en jour, et dépérissaient au grand dommage des seigneurs. C'est pourquoi ils les suppliaient de les mettre à la franchise et loi de Beaumont, de même que les habitans de Briey et des autres lieux du duché de Bar, sous certaines conditions, dont la première est qu'ils payeront aux seigneurs le terrage de toutes les terres qu'ils cultiveront, après la dime de onze gerbes, une; et s'il y a vignes, de onze chaudrons de vin après la dime, un; et en outre pourront se marier en franc lieu où ils voudront, et pourront vendre leurs héritages, s'il leur plaît, etc. Ceux qui ne laboureront payeront trois gros messins sur la rente à la S. Martin.

Item, feront les corvées quatre fois l'an. Tout cela leur fut accordé. Ces seigneuries en 1573, appartenaient aux seigneurs de Gorcey et Desarmoises, qui en firent hommage au duc de Lorraine.

FLIN ou FLEING. — Flin ou Fleing, village situé sur la rivière de Meurthe, au-dessous et au couchant de Deneuvre et d'Ezraïlles, était autrefois chef du doyenné de Flin, à présent transféré à Deneuvre. Il paraît par un titre de l'an 1284, passé entre Henri comte de Salm et Simon abbé de Senones, que dans le ban de Senones

les dîmes et les aumônes pour les morts devaient se payer conformément aux us et coutumes du doyenné, de la chrétienté de Fling ou Fleing.

Aujourd'hui le village de Flin est annexe de Glonville. On le nomme à présent *Felinum*. Il dépend en partie de Deneuvre et en partie d'Ezraïlles, qui est la plus grande partie. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Martin. Décimateurs, les religieux de Moyemontier pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le roi, comme duc de Lorraine. Cour souveraine de Lorraine, bailliage de Lunéville, partie de la prévôté d'Ezraïlles et partie de celle de Deneuvre.

Dépend l'ermitage de la Magdeleine, situé au-delà de la rivière. Il y a dans la paroisse la chapelle de saint Martin, fondée le 24 mai 1542, par Maurice le Comte curé dudit lieu. Collateurs, les messieurs comtes de Baccarat; charges, douze messes par an.

Item, la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Collateur, Pierre Marotel ou les Brocros de Flin.

Il y a au bas de Flin, sur la rivière, une belle maison à M. Rouaut, conseiller d'état. Annexe, Vathiménil, *Valtheriménil*. Patron, saint Jean-Baptiste; seigneur, M. l'évêque de Metz; parlement de Metz; décimateurs comme à Flin.

FLORENGES. — Simon I^{er} duc de Lorraine, ayant épousé Adelaïde, sœur de l'empereur Lothaire, cet empereur fit présent à Robert de Lorraine son neveu, du château et de la terre de Florenges proche Thionville. Robert et ses descendans, possédèrent cette terre pendant long-temps; depuis l'an 1156 qui est l'année de cette donation, jusqu'après l'an 1480. On peut voir la généalogie que nous avons donnée de la maison de Florenges, t. 2, p. xxxiv, préliminaires de la seconde édition de l'histoire de Lorraine.

Le château de Florenges est situé à une demi-lieue de Thionville (1); il est aujourd'hui.

(1) Histoire de Luxembourg, tome 7, page 133 et 134.

d'hui ruiné, mais on en voit encore les ruines. La maison de Florenge, comme branche de celle de Lorraine, portait autrefois d'or à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent. Mais Anselme de Florenge en 1505, changea ses armes, et prit de gueules à la bordure dentelée d'argent, au lion d'or, ou au lion de sable.

En 1223, Philippe de Florenge apparemment II du nom, reprit son château en fief-lige, de Henri comte de Luxembourg, de même que ses autres biens allodiaux. La postérité des comtes de Florenge finit en la personne de *Lise de Florenge*, épouse de *Colart de Lenoncourt*. *Lise* vivait encore en 1420 et fut enterrée en l'abbaye de Justemont.

Le château de Florenge fut ruiné en 1552 lors du siège de Metz par l'empereur Charles V. Cette terre passa par alliance en la maison de la Mark, mais l'empereur Charles V la confisqua sur Robert de la Mark, seigneur de Sedan, et l'unit à son duché de Luxembourg.

Le roi d'Espagne Philippe IV donna la terre de Florenge au comte de Cronenberg, neveu de l'électeur de Mayence.

L'an 1445 il se tint à Florenge une célèbre assemblée où Philippe-le-Bon duc de Bourgogne se trouva en personne. Il avait réduit tout le Luxembourg, à l'exception de Thionville qui était bien manie et défendue par de braves officiers et une bonne garnison ; il fit tous ses efforts pour s'en rendre maître sans toutefois en faire le siège.

Le duc de Saxe (1) gendre d'Elisabeth, duchesse de Luxembourg avait racheté ce duché et en était maître. Ne se croyant pas assez fort pour le défendre par les armes, contre le duc de Bourgogne, il demanda une conférence pour y exposer son bon droit. Elle se tint à Florenge en présence

(1) Guillaume duc de Saxe avait épousé Anne, fille aînée d'Albert II roi des Romains, de Bohême et de Hongrie à qui le duché de Luxembourg avait été cédé par son contrat de mariage.

d'un grand nombre de seigneurs ; le résultat fut que la duchesse de Gorlitz, tante du duc de Bourgogne était la véritable héritière du duché de Luxembourg et du comté de Chini ; que lui duc de Bourgogne en était Mainbourg et que la princesse Anne épouse du duc de Saxe n'y avait aucun droit légitime. Ainsi finit cette fameuse conférence qui fut suivie de la prise de Thionville, et ensuite de celle de la ville de Luxembourg et de la réduction de toute la province, sous le pouvoir de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le moyen duquel elle est passée à la maison d'Autriche.

Un nommé Philippe de Florenge, seigneur de Buzi dans le Verdunois (1), était en guerre avec ceux de Verdun en 1336 sous l'épiscopat de Henri d'Apremont.

FONTENOY-SUR-MOSELLE.—Fontenoy, en latin *Fontiniacum*, est situé sur la Moselle, entre la ville de Toul et le bourg de Liverdun (2). Bertholde évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 995 jusques vers l'an 1020 acquit la terre de Fontenoy de la comtesse Eve, dame et fondatrice du prieuré de Lay. Bertholde donna Fontenoy au chapitre de sa cathédrale, qui est encore aujourd'hui collateur de la cure consacrée en l'honneur de saint Laurent, et décimateur pour les deux tiers et un sixième des grosses dîmes, et le tiers des menues contre le curé pour le reste des dîmes.

Le bienheureux Jean de Gorze, natif de Vendières au diocèse de Toul, et qui est mort abbé de Gorze au dixième siècle, a été administrateur de la cure de Fontenoy-sur-Moselle avant que d'embrasser la vie monastique.

Cette terre est possédée sous titre de comté, érigée en cette qualité par le duc Léopold en l'an... en faveur de M. Prud'homme de Fontenoy, et est possédée par ses héritiers. Il y a dans ce lieu une chapelle castrale dépendante des seigneurs.

(1) Hist. de Verdun, p. 333.

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 165 et 175.

Fontenoy répond au bailliage de Nancy et à la cour souveraine de Lorraine.

V FONTENOY-EN-VOSGES ou **FONTENOY-LE-CHATEAU**. — Fontenoy-en-Vosges ou Fontenoy-le-Château dans le Saintois, bourg situé sur la rivière du Cosné, à six lieues de Remiremont, à trois de Conflans en Bassigni et de Darney (1). Je crois que c'est de ce Fontenoy dont il est parlé dans le titre de fondation de Bleurville en 1050. Il y est dit que Rainard comte de Toul ayant fondé ce monastère en l'honneur des saints Bertaire et Athalène, pour des religieuses de saint Benoit, y donne pour avoué celui de sa race qui possédera *Fonteniacum Castellum*. Que s'il ne se trouve plus personne de sa postérité, l'avouerie passera à son plus proche parent, à charge de payer à la cathédrale de Toul, le cens accoutumé d'un cerge estimé douze deniers.

Fontenoy-le-Château est chef-lieu d'un comté considérable, à demi-lieue de la comté de Bourgogne; la paroisse est du diocèse de Besançon; il y a un prévôt seigneurial, des capucins et un hôpital. Fontenoy-la-Côte est un village vis-à-vis le bourg, de l'autre côté de la rivière: Fontenoy-la-Ville, autre village, est éloigné d'une lieue de Fontenoy-le-Château.

Il est singulier que Fontenoy-le-Château n'étant pas du diocèse de Toul, l'évêque Brunon qui gouvernait cette église en 1150 en confirmant la fondation de l'abbaye de Bleurville, impose un cens en faveur de sa cathédrale sur Fontenoy-le-Château qui est du diocèse de Besançon. C'est ce qui me fait douter que ce prélat ait voulu parler de Fontenoy-le-Château dans le titre de Bleurville.

Fontenoy, à six lieues d'Epinal, est un bourg à l'extrémité du duché de Lorraine et à l'entrée de la Comté. Ce lieu, arrosé par les eaux du Cosné, dépend pour le spirituel de l'archevêché de Besançon.

Il y a à Fontenoy une prévôté seigneuriale, à la nomination de M. le duc d'Harvillé et de M. le baron de Dommartin. Les appels des sentences de ce siège se portaient ci-devant au bailliage de Vosges, séant à Mirecourt, et à présent à Remiremont depuis la création des nouveaux bailliages en 1751.

Il y a aussi un couvent de capucins, fondé en 1626 par M. de Mitry et le sieur Grandjean docteur en médecine. Le sieur Poirot a contribué pour la construction de l'église.

Le comté de Fontenoy, ci-devant baronnie, a le bourg de Fontenoy pour chef-lieu. Ce comté est considérable, et il y a plusieurs seigneuries particulières qui sont enclavées; il est séparé du ban d'Arches par la rivière du Cosné, qui prend sa source à un étang dit de Cosne, près du bois de la Houssière, sur l'ancien chemin de Plombières. Cette source, par une singularité assez extraordinaire, a deux branches: l'une forme la source du Cosné qui va se perdre dans la Saône en Franche-Comté, et l'autre forme un ruisseau qui vient se jeter dans la Moselle et par la jonction de différens ruisseaux qui se réunissent, l'une porte ses eaux dans la mer Méditerranée, et l'autre à l'Océan.

Le comté est composé des villages suivans: de Fontenoy-le-Château, de Fontenoy-la-Ville, de Fontenoy-la-Côte, de Certigny, du haut de Certigny, d'Amerey, du Maguy, des Aulnouses, où il y a forge, martinet et scirie, de la Franouge, de Montmoulin, de Tremouzey, le Moncel, l'Assue, le Clergus, le Champ, le Buisson, le Roulier, le Boissey, les Granges-Richard, Charmois-devant-Bains, Haudomprey, Hardémont, Alangy, les forges de St. Mousse, partie de Grémifontaine, la Forêt, les forges de Ruaux et la Chapelle. Il y a dans ce dernier village quatre seigneuries, dites de Fontenoy, d'Hoffelise, de Bainville et de Jussy.

Les comtes de Fontenoy sont aussi seigneurs en partie avec la dame de Luyton à Moyempal, laquelle a sa haute justice

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 428. Preuves.

particulière, qui, sans relever de celle de Fontenoy, porteses appels à Remiremont. Cette terre, nommée de franc-alcéuf, a beaucoup de dépendances enclavées dans le comté de Bourgogns. Les seigneurs sont décimateurs inféodés pour partie dans plusieurs villages ; ils perçoivent le quart des dimes à Grange, où ils n'ont du surplus aucun droit seigneurial, direct ni utile. Dans les haute, moyenne et basse justices à Xertigny il y a différentes seigneuries ; l'une appelée saint Baslemont, autrefois *saint Boulemont*, l'autre seigneurie, de Hardemont ou Gardemont, une troisième appelée de Faroux.

A Amerey il y a encore des seigneuries sous le nom de Hardemont et de saint Baslemont. La seigneurie de saint Baslemont appartenait en 1527 à M. de Binache. Les comtes de Fontenoy en ont fait l'acquisition, et elle se trouve unie au reste du comté. L'on voit encore à Hardemont les débris d'un ancien château. Thiébaud de Thuillières était seigneur de Hardemont en 1503. Il y a à Hardemont et à la Forêt une seigneurie et des sujets, aussi appelés de saint Baslemont. Grémifontaine, village dans le comté de Fontenoy, au bailliage de Remiremont, sur la grande route qui conduit à Bains en venant d'Épinal. Il est à la proximité des eaux ; il y a dans ce lieu des sujets de trois seigneuries, de Xertigny, de Frenel et de Cironcourt. Les premiers appartiennent à MM. le duc d'Havré et le baron de Dommartin, le dernier à M. de Cironcourt, chevalier, conseiller d'honneur à Metz. Il y a encore au même lieu quelques sujets en petit nombre d'une seigneurie dite de *Vallée*. Les habitans de Grémifontaine font un commerce de salin, de mairain et de vin, qu'ils tirent de la Comté. Il y a aux environs de Grémifontaine plusieurs forges.

Dès l'an 1019 l'on trouve des seigneurs de la terre de Fontenoy-en-Vosges ; ils étaient en même temps comtes de Toul. Raimbauld seigneur de Fontenoy et de Charmes-sur-Moselle fit en 1019 son ser-

ment entre les mains de l'évêque Bertholde pour le comté de Toul. Raimbauld avait épousé Gislas, de laquelle il eut deux fils nommés *Renard*. Le comté de Fontenoy passa dans la maison de Lorraine par le mariage de Matthieu de Lorraine fils du duc Matthieu I^{er} qui régna depuis 1139 jusqu'en 1176. Matthieu épousa Béatrix sa cousine, fille unique de Frédéric IV comte de Toul et héritière de la terre de Fontenoy.

De ce mariage naquirent deux fils, Frédéric de Lorraine seigneur de Fontenoy et Renard sire de Coussey, qui fut père de Matthieu de Lorraine, qui vivait en 1261. Matthieu ne laissa que deux filles qui ont été mariées l'une à Jean de Condé, l'autre à Frideric de Ludre. C'est par ce mariage que la maison de Ludre se trouve alliée à celle de Lorraine.

Mathieu, époux de Béatrix, qui lui apporta la terre de Fontenoy, est rappelé dans un cartulaire de Beaupré sous l'an 1186. Il mourut au château de Fontenoy, d'où il fut transféré dans l'église de l'abbaye de Clairlieu près Nancy, pour y mêler ses cendres avec celles du duc Matthieu I^{er} son père, fondateur de ce monastère, qui y mourut le 14 mai 1176.

L'on ne voit pas comment, ni précisément en quelle année la terre de Fontenoy, sortie de la maison d'un prince puiné de Lorraine, est entrée en celle de Neufchâtel, dans laquelle cette seigneurie était déjà avant 1456. Il y a eu deux maisons de Neufchâtel, établies, l'une au-deçà, l'autre au-delà du Mont-Jura, toutes deux du haut baronage dès leur origine, et qui ont soutenu leur grandeur jusqu'à leur extinction.

C'est une tradition reçue en Suisse et en Franche-Comté, qu'elles descendent d'une tige commune. On peut rapporter cette tige à Garnier, qui vivait au temps de Charlemagne, lequel Garnier est fondateur de l'abbaye de Beaume-les-Dames en Comté. L'on peut regarder la maison de Neufchâtel comme l'une des plus considérables du comté de Bourgogne. On

voit dans cette province, dès l'an 1165 Thibaut de Neufchâtel, 1^{er} du nom. Cette maison s'établit dans le duché de Lorraine, en conséquence des grands biens qui lui obvinrent, et qui étaient situés dans ce pays. Thibaut VIII de Neufchâtel eut plusieurs terres et notamment celle de Châtel, du chef d'Alix de Joinville sa mère, fille de Henri seigneur de Joinville, comte de Vaudémont, et de Marie de Luxembourg. C'est apparemment par le même endroit que le comté de Fontenoy entra dans cette maison. Jean de Neufchâtel figure comme seigneur de Fontenoy dans un titre du 4 décembre 1456. Il était conseiller, chambellan du roi et du duc de Bourgogne. Il épousa Marguerite de Castro cousine du roi de Portugal. Ferdinand de Neufchâtel seigneur de Fontenoy, fils de Jean de Neufchâtel, fut marié le 15 septembre 1458 à Magdeleine de Fénétrange fille de Jean seigneur de Fénétrange et de Béatrix d'Ogéville. Il eut de ce mariage deux filles, dont la puinée, Anne de Neufchâtel dame de Fontenoy, porta cette terre vers l'an 1488 dans la maison de Dommartin par son mariage avec Guillaume de Dommartin seigneur de Dommartin-sur-Vraine.

Dommartin est une baronie très-ancienne, dont les premiers seigneurs, gentilshommes de nom et d'armes, ont possédé les premières charges de l'Etat et les principales dignités de l'Eglise (1). C'est une maison de l'ancienne chevalerie de Lorraine, très-illustre, établie au bailliage de Vosges. Guillaume de Dommartin seigneur de Fontenoy fut tué en 1525. Il eut pour fils Louis de Dommartin comte de Fontenoy, qui vivait en 1546. Louis avait épousé Philippine de la Marck. De ce mariage naquit Diane de Dommartin, qui en 1572 était déjà dame de Fontenoy. Diane de Dommartin porta ce comté dans la maison de Croy-Havré par son mariage avec Charles Philippe de Croy marquis d'Havré, vers 1572 (2). Diane vi-

(1) Branche de Dommartin-Fontenoy.

(2) Branche de Croy-Havré.

vait encore en novembre 1621. Charles-Philippe de Croy marquis d'Havré, seigneur de Fontenoy, était fils posthume de Philippe II sire de Croy, qui mourut en 1549 et d'Anne de Lorraine veuve de René de Nassau prince d'Orange, et fille d'Antoine duc de Lorraine, laquelle mourut en 1568; il est tige des marquis, aujourd'hui ducs d'Havré. Il fut chevalier de la toison d'or, ambassadeur d'Espagne à la diète de Ratisbonne, où l'empereur Rodolphe II le créa prince du saint Empire. Il mourut en 1613.

Charles-Philippe seigneur de Fontenoy eut de son mariage avec Diane de Dommartin, Charles-Alexandre de Croy-d'Havré qui naquit en 1581. Il prit le nom de duc de Croy, et fut fait grand d'Espagne. Ce seigneur eut le malheur d'être tué d'un coup de mousquet le 9 novembre 1624. Il n'a pas laissé de postérité masculine.

Ernest de Croy fils puiné de Charles-Philippe marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, fut seigneur comte de Fontenoy. Il épousa en 1619 la fille de Bogeslas XIII duc de Poméranie. Il prit le titre du duc de Croy, et mourut le 7 octobre 1631 laissant un fils unique, nommé Ernest. Bogeslas duc de Croy, prince de Néogart, eut aussi ce comté. Il mourut, sans avoir pris alliance, le 6 février 1684.

Cette terre considérable est passée à d'autres branches de cette illustre maison, les ducs d'Havré comtes de Solers. Le comté a été partagé. Une partie est passée à la maison d'Henning; car nous voyons Anne d'Henning dame de Fontenoy.

Au commencement de ce siècle Charles-Joseph de Croy duc d'Havré, prince et maréchal de l'empire, grand d'Espagne, souverain de Fénétrange, vicomte de Langle, jouissait du comté de Fontenoy.

Cette terre est aujourd'hui possédée pour moitié par M. Louis-Ferdinand-Joseph duc d'Havré et de Croy, prince du saint Empire, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi très-chrétien, et par M. Armand

Dupaquier baron de Dommartin, seigneur dudit lieu, au droit de la maison d'Henning de Bossut, de laquelle ses auteurs ont fait l'acquisition.

Le comté de Fontenoy, qui est un franc-alleu jouit des plus beaux droits seigneuriaux. Les comtes de Toul l'ont possédé en souveraineté. Les seigneurs actuels y sont hauts et bas justiciers dans les villages de leur seigneurie. Le droit de sceau, de lods et ventes, tabellionage, la juridiction gruviale leur appartiennent de toute antiquité. Ils ont été maintenus dans les droits de sceau et de lods et ventes, ce dernier au douzième du prix des acquisitions, par arrêts de la cour et du conseil. En 1755 tous les droits de ce comté ont été reconnus en vertu de lettres patentes de S. A. R. madame régente. Il y a dans ledit comté quelques seigneuries particulières, hautes, moyennes et basses justices, depuis 200 ans, qui ne dépendent et ne relèvent point de cette terre.

FONTENOY-LA-JOUTE. — Fontenoy-la-Joute, petit village du diocèse de Toul, annexe de Domtaille, situé près le château de Denœuvre, sur la Meurthe. Ce lieu est fort connu dans les titres de l'abbaye de Senones. Dès l'an 1159 le pape Innocent II le met dans le dénombrement des biens du prieuré du Moniet, dépendant de cette abbaye. L'an 1295 l'abbaye de Senones accompagna Henri sire de Blamont, à la seigneurie de Fontenoy; et dès avant l'an 1190 le comte de Salm ayant bâti le château de Salm sur le terrain de l'abbaye de Senones, acheta de l'abbaye de Senones un pré au ban de Plaine, pour assortir son dit château, et céda un autre pré au ban de Fontenoy, pour indemniser l'abbé de Senones. Voyez ci-devant *Domtaille*, dont Fontenoy est *Annexe*.

Fontenoy, village du Pont-à-Mousson. Il y a une cense appelée *Ménil-val*, et un moulin sur le ban.

Fontenoy, village de Bar, ne fait qu'une communauté avec Laimont.

FONTENOY, prieuré. — Fontenoy,

prieuré dépendant de l'abbaye de saint Mansuy-les-Toul, situé dans le diocèse de Besançon, fondé par Renard comte de Toul, au commencement du onzième siècle.

En 1546 Vautier abbé de saint Mansuy nomma Étienne Dalenjon religieux de son monastère, pour gouverner le prieuré de Fontenoy, dont les usines déperisaient. Dans cette nomination l'abbé met pour condition, qu'après la mort du prieur le bénéfice retournera, avec tous ses fruits et ses dépendances, à l'abbaye de saint Mansuy.

En 1519 Jean de Lorraine cardinal du titre de saint Onuphre, abbé commendataire de saint Mansuy, obtint du pape Léon X l'union du prieuré de Fontenoy à l'infirmerie et à la pitancerie de son abbaye. Ce prieuré vaquait alors par la résignation pure et simple de Jean le Sanc, faite entre les mains du pape.

En 1525, le même cardinal consentit une fois à l'union de ce prieuré à l'infirmerie de l'abbaye : mais comme les revenus du prieuré excédaient la dépense que les malades pouvaient faire, il fut accordé que le surplus serait affecté au vestiaire. Il pria néanmoins les religieux de permettre qu'un nommé Forjet, qui avait résigné le prieuré, put disposer de ses revenus pendant sa vie, sans préjudice à l'union que le pape en avait faite à l'abbaye, laquelle n'aurait lieu qu'à la mort de Forjet.

Lorsqu'il fut décédé, le pape Paul VI nonobstant l'union, donna le prieuré en commende à *Nicolas évêque de Bagnoria (Balneo Regiens)*. Les religieux de saint Mansuy y formèrent opposition, et plaidèrent assez long-temps contre l'évêque nouvellement pourvu du bénéfice, alléguant l'union qui en avait été faite à l'infirmerie de leur monastère. On en vint enfin à un accommodement, par lequel l'évêque céda entre les mains du pape Jules III, tout le droit que la commende lui donnait au prieuré, à condition qu'il demeurerait perpétuellement uni à l'infirmerie et à la pitancerie de saint Mansuy.

Le pape y consentit, et ordonna des exécuteurs, et défenseurs, avec autorité de faire jouir paisiblement de l'effet de cette union, les prieur et religieux de S. Mansuy. La bulle est datée du jour des calendes de février 1550.

En vertu de cette seconde union, les religieux de saint Mansuy entrèrent en possession du prieuré, et en jouirent paisiblement, jusqu'à ce qu'en 1564, *Nicolas Usumaris*, abbé commendataire de saint Mansuy, entreprit de faire casser cette union et de se faire donner l'administration du prieuré, avec la disposition de tous ses fruits. L'affaire fut plaidée pendant nombre d'années devant divers tribunaux, et en particulier en cour de Rome, où l'abbé ayant faussement exposé qu'il fournissait du sien abondamment, tout ce qui était nécessaire ou utile aux religieux malades, il demandait non seulement qu'on lui remit le prieuré de Fontenoy, mais aussi que les religieux lui restituassent les fruits qu'ils en avaient perçus. Le procès fut terminé à son avantage, et les religieux menacés d'excommunication, si dans quinze jours après la signification de la sentence, ils n'accordaient à l'abbé tous les articles qu'il demandait. Ils rappelèrent de la sentence, mais le prieuré fut perdu pour eux, et est tombé entre les mains des commendataires jusqu'au pape Clément VIII, qui, en faveur de la réforme qui fut introduite dans l'abbaye de S. Mansuy en 1609, ordonna que le prieuré de Fontenoy demeurerait uni pour toujours à la mençe conventuelle dudit saint Mansuy.

FONTROY.—Fontoy ou *Fantois*, village assez considérable du diocèse de Metz, sur la route de cette ville à Longwy : c'est un lieu d'étape pour les troupes, et poste aux chevaux ; son territoire est grand, mais sur des revers de montagnes. Il y avait anciennement un château, au-dessous des ruines duquel sortent encore plusieurs sources, qui font tourner un moulin à un quart de lieue de là, et qui ensuite, par le moyen d'autres petits ruisseaux, se grossissent, et donne le nom au ruisseau

appelé la *Fenche*, qui depuis cet endroit jusqu'à Thionville, où il se jette dans la Moselle, fait tourner neuf moulins, une forge et une fonderie ; à trois lieues de Thionville, six de Metz, de Sierk et de Luxembourg, bailliage de Thionville, parlement de Metz.

Il y a eu autrefois une maison illustre du nom de Fontois, en allemand *Fentsch* (1). Elle portait d'or à l'aigle de gueules, regardant en haut, brisé d'un lambel de quatre pendans d'azur ; et selon d'autres, de gueules à trois carrés d'or, un et deux, chargé chacun d'une croix pleine d'azur. Dès l'an 1116, *Josselin de Fontois* fut témoin de la donation faite par *Albert d'Apremont*, à l'église de saint Pierremont. Le père *Bertholet* a rapporté chronologiquement dans son histoire de Luxembourg, les hommages que les seigneurs de Fontois ont rendus aux comtes de Luxembourg. Ils ont fait beaucoup de donations à l'abbaye de Justemont où ils avaient leur sépulture. Le nécrologe de cette maison fait mention de *Jean*, de *Werri*, d'*Agnès*, de *Jeanne* et de *Gerbergue de Fontois*, dont on y célèbre les anniversaires.

Wirric de Valcœur seigneur de Fontois, donna en 1206 (2), le moulin de *Godestal* à *Vivien II* abbé de Justemont, à condition que l'abbé fournirait un prêtre pour desservir sa chapelle castrale de Fontois. Cette donation fut confirmée en 1224, par *Wirric de Valcœur* son fils. Le même *Wirric* ajouta à cette donation en 1228, le patronage de la cure de Fontois.

FONTENY.—Fonteny, *Fonteneium*, village du diocèse de Metz, baronnie et prévôté de Vivier, dont les héritiers de madame la princesse d'Epinois sont seigneurs, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron S.... ; le prieur de saint Christophe de Vic nommé à la cure, et est décimateur pour moitié, le curé l'est

(1) Histoire de Luxembourg, tome VI, page 261.

(2) Annal. prémonst. t. 1, p. 953.

pour l'autre. Il y a cinquante-sept ou cinquante-huit habitans.

FORBACH. — Bourg, avec titre de Comté, situé entre Sarguemines et Saarlouis, dans la Lorraine allemande, à quatre lieues de saint Avold, de Sarguemines et de Saarlouis, à sept de Deux-ponts et à une de Sarbrück Nassau, souveraineté de Lorraine, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines.

Forbach fut érigé en comté le 15 août 1718 en faveur du sieur Henning, baron de Stralenheim. La dame de Forbach a sa demeure dans un château situé sur une petite éminence, tout près du bourg. L'ancien château qui était sur la montagne de Forbach est détruit, et fait aujourd'hui partie du bourg, qui ne contient dans son enceinte, qu'une rue assez longue, ayant à ses deux extrémités, deux portes. La collation de la cure appartient à la dame de Forbach.

Voici les lieux qui composent ce comté, savoir : Forbach et la cense de Ditzviller, Altzing et Zinzing, Beren, Cadeborn et Halling ban séparé, Etzling, Gaubiving, Kerbach, Oetting, la petite Rosselle, et la scirie de Schaff-bach, Schnecken et la cense de Stiring, Speicherren, et la Verrierie-sophie. Il y a deux moulins sur le ban.

La comtesse Mathilde fit de grands biens au monastère de saint Vanne, et on lit dans l'histoire des évêques de Verdun (1), que Godefroi son mari donna à la même abbaye *Boracum atque Forbacum* : Forbach et Borrac, Borrac est apparemment Bérus, nommé autrement Beaurain ou Bérain ; ces donations se faisaient en considération du comte Fridéric, frère du comte Frideric, qui s'était fait religieux dans l'abbaye de saint Vanne. Je ne sais combien de temps Forbach demeura au pouvoir de cette abbaye ; mais dès l'an 1291 on trouve dans les archives de Lorraine, des lettres qui prouvent que dès lors Forbach relevait les ducs de Lorraine.

(1) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 203. Preuves.

En 1291 le mercredi avant la saint Martin d'hiver ; Henri de Forbach qui s'était ligué avec Bouchard évêque de Metz, contre le duc Ferri de Lorraine, en obtint sa grace, à condition qu'il ferait comme ces prédécesseurs, hommage de sa terre audit duc. *Archives de Lorraine Layette, Forbach, et histoire de Lorraine page DXXXVII, Preuves, tome 2.*

En 1298 Geofroi comte de Forbach, et Agnès son épouse, donnèrent à l'abbaye de Wadegasse, quelques dimes, en la paroisse de Putelanges, et en 1316 ils y ajoutèrent encore quelques autres biens. Le comte Geofroi mourut en 1316 le 15 des calendes de juin, et fut enterré à Wadegasse, où l'on voit son épitaphe en ces termes.

Hic jacet Dominus Jofridus, comes de Forbach, qui obiit anno Domini. m. cccxvi in die xv kalendas julii.

En 1337 traité de paix fut fait entre Ademare évêque de Metz, Iolande de Flandres, comtesse de Bar, Edouard son fils, et la cité de Metz, d'une part ; et Marie de Blois, gouvernante de la Lorraine, le duc Jean son fils, le comte de Deux-ponts, et celui de Sarbruche, les sieurs de Fénétranges et de Forbach, d'autre. *Archives de Lorraine, Layette, traités de paix.*

En 1359 nous trouvons Jean seigneur de Forbach, chevalier, témoin avec plusieurs autres grands seigneurs, de la paix faite entre Ademare évêque de Metz, la duchesse de Lorraine et la duchesse de Bar, toutes deux régentes pour leur fils.

En 1393 Ennemand de Forbach engage ce qu'il tient en la seigneurie de Forbach, au profit de Peters de Rapsweiler, chevalier, avec la permission de Charles II qui se réserve le rachat, en tel droit que ledit Ennemand y devait.

Forbach fut une des villes assignées pour douaire à la duchesse Marguerite de Bavière, épouse du duc Charles II ; elle y renonça en 1431, et se contenta de la chatellenie d'Einville et de la moitié de Dieuze et de Ländres, disant que Forbach

était trop exposé aux dangers et aux troubles de la guerre.

En 1436, le 21 février, à Bar, René I et Isabelle, sa femme, donnent à Arnoud de Sierk la seigneurie de Forbach, en reconnaissance de ce qu'il avait suivi le duc Charles II en son expédition en Lombardie, en France et ailleurs, et en considération de ce qu'il avait fait plusieurs voyages en Flandres, en Brabant, etc, et pour la liberté dudit duc René I.

En 1450, ou environ, René I et Isabelle, sa femme, engagèrent à Arnoud de Sierk, sieur de Montelet, la seigneurie de Forbach pour deux mille vieux florins du Rhin; quelque temps après ils la lui abandonnèrent pour lui et ses successeurs; de quoi Arnoud fait ses reprises sans date. L'original est scellé. L'empereur Charles V campa à Forbach en 1552, allant assiéger Metz.

En 1590, le 12 février, Wirrich, seigneur de Créanges reprend de S. A. le duc de Lorraine, Dorfweiller, Hembourg-sur-Kandel, Ebendorff, Kedingen, le douzième au ban de Rumilly, le prieuré d'Aube, le douzième au ban de Chaucy, Courcelles, Frecourt, Landonville, Peplingen, Bingen, Fullingen, le ban de Brouchen, Forbach, Rode-sur-la-Sàre, le quart en tous les villages qui se partagent entre les comtes de Salm, de Sayne et lui, en la seigneurie de Sierk; le château de Mengen, à présent Bartorf, la moitié du village de Mittel sur la Moselle, du château de Berg et du village de Fauquemont.

En 1592, lettres reversales faites par Jean de Henselff, sieur de Ripoltzkirch, au duc Charles III, à cause de la seigneurie et terre de Forbach qu'il tient de lui en fief. Du cinquième jour du mois d'octobre de l'an 1592, scellée en cire vermeille et encroulée de cire verte.

En 1602, le grand duc Charles III rendit un arrêt en son conseil, par lequel il paraît qu'Arnoud de Sierk, premier propriétaire de la seigneurie de Forbach, selon la lettre d'investiture produite en original, de l'année 1436, avait épousé Eve, com-

tesse du Rhin, de Daun et de Kirberg; ils eurent de leur mariage *Adelaïde de Sierk*, mariée à *Haman, comte de Linange d'Asbourg*, à qui elle apporta, entr'autres seigneuries, la totalité de celle de Forbach. Ils eurent deux filles, *Elisabetz* et *Valpurgé* qui partagèrent Forbach par moitié. Ces deux moitiés vinrent à Jean III de Hohenfels, qui se trouvait en 1602, pour le tout, seigneur de Forbach. Etant décédé à Forbach la même année, sans enfant, ses petits cousins les comtes *Louis I de Linange* et *Jean-Jacques d'Eberstein*, petits-fils de Jacques de Daun, héritèrent de lui par revêtement de la ligne d'Adelaïde de Sierk, provenant originairement de la souche commune d'Adelaïde.

En 1612, le 28 octobre, Louis, comte de Linange, et Jean-Jacques, comte d'Eberstein, reprennent Forbach du duc Henri.

En 1612, dénombrement donné par Louis, comte de Linange, et Jean-Jacques, comte d'Eberstein, au duc Henri de ce qu'il tient en fief de lui et au lieu de Forbach. Titre en allemand du vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an 1612, et scellé de deux sceaux en cire vermeille.

En 1632, le 16 novembre, Charles-Augens et Guillaume-Léopold, fils mineurs du marquis de Baden, reprennent par procureur la seigneurie de Forbach, celle de Boachen et de Bolchen, sur la rivière de Blisse, en toute justice, haute, moyenne et basse.

En 1665, le 6 août, Charles Massu, prévôt de Blâmont, comme procureur de demoiselles Esther et Sibille de Linange, et de Philippe, comte de Linange, frère desdites demoiselles, reprennent Forbach, l'arrière fief de Laresmingen et le château de Verdenstein, savoir: la moitié pour Philippe et l'autre moitié pour lesdites demoiselles, provenant de la succession de Jean-Louis, comte de Linange, décédé le 28 avril dernier.

FORCELLES.—Il y a deux villages de Forcelles, tous deux à une lieue de Vézelize. Le premier nommé *Forcelles-Saint-*

Gorgon et l'autre *Forcelles-sous-Gugney*. La paroisse de Forcelles a pour patron St. Gorgon, le chapitre de Vaudémont nomme à la cure qui est unie à ce chapitre ; ledit chapitre a les deux tiers et un sixième dans les dîmes, le curé prend l'autre sixième avec un fixe de trois paires et demie de re-seaux.

Dépend Quevilloncourt, hameau.

La maison de Forcelles porte de sable à neuf trèfles d'argent, 4, 3 et 2.

FORGES.—Forges, bourg situé sur la Meuse, entre Verdun au midi et Dun au nord, chef d'un doyenné composé de treize paroisses (1), sans compter les annexes et les hameaux. Saint Martin est le patron de l'église ; un abbé de Saint-Paul de Verdun en céda autrefois le patronage au chapitre de la cathédrale, pour s'exempter d'un paste qui était dû aux chanoines ; ainsi le chapitre de la cathédrale présente à la cure. Il paraît, par la bulle d'Alexandre III qui confirma l'établissement de l'abbaye de St.-Paul, qu'en 1179 il n'y avait à Forges qu'une simple chapelle et que la mère-église était à Cumenières.

Forges est de la prévôté des Montignons et du bailliage de Varennes.

VOUCHÉCOURT.—Fouchécourt, *Fouchecuria* ou *Falconis curia*, village, annexe d'Ainville, diocèse de Besançon ; M. le marquis du Châtelet et M. le marquis de Balogne en sont seigneurs haut-justiciers, et la justice y est exercée par leur juge-garde ; juridiction du juge-garde, office de la Marche, recette de Bourmont, bailliage de St.-Thiébaud, présidial de Langres, parlement de Paris ; il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Valbert et un prieuré dont le prieur est seul décimateur sur tout le finage. Il y a cinquante-neuf ou soixante habitans.

FOUG.—Foug est un bourg ou une petite ville anciennement fermée de murailles, chef-lieu ci-devant de la prévôté et office du même nom, à deux lieues de Toul, quatre de Commercy, deux de Vaucouleurs, bailliage de Commercy. On voit

(1) Hist. de Verdun, p. 126.

à Foug les ruines d'un château autrefois considérable, situé sur la montagne. Le nom de Foug vient du latin *Fagus*, un foug, un hêtre ; Alberic l'écrivit *Fau*.

Je trouve, sous l'an 1105, *Fagum in Lersi valle*, je crois que c'est Foug sur le chemin de Toul à Void.

Il est parlé de *Faho*, ou *Fao in pago Bedensi*, dans un titre donné à l'abbaye de Gorze en 770 (1), par Angelrame, évêque de Metz, et dans un diplôme de Louis, fils de Louis roi de Germanie, *Villam quæ vocatur Fao, in pago Bedensi, in comitatu Liebaldi* (2) ; je crois que c'est Foug à une lieue de Toul qui est *in pago Bedensi*, dans le pays de Void. Il y a un ou deux autres pays de Void vers le Luxembourg ; c'est le canton de *Bidbourg* ou de *Bicdebourg*, mais on ne connaît point de *Faho* dans ce pays-là. La paroisse de Fao, ou Faux, ou Foug, dont nous parlons ici, était autrefois à la nomination de l'abbé de Gorze (3). Il y avait un prieuré auquel Bertrand, évêque de Metz, le 21 mai 1210, donna sept sols et six deniers, à charge de faire son anniversaire. Ce prieuré était apparemment la paroisse du lieu.

Mais je crois que ce dernier prieuré de *Faux* appartenait plutôt à l'abbaye de St.-Arnoù. Ce Faux ou Fao est un lieu qui donne son nom au *Val de Faux*. Il y a *Faux-St.-Etienne* et *Faux-St.-Pierre*, qui ne sont qu'une communauté dépendante de Condé-sur-Moselle.

Foug est du Barrois non mouvant, bailliage de Commercy, cour souveraine de Lorraine. L'église paroissiale est dédiée à St. Etienne ; le patronage appartenait autrefois, comme on l'a dit, à l'abbaye de Gorze ; mais il fut cédé, en 1263, par un abbé, au chapitre de Brixey, et cette cession fut confirmée par Gilles, évêque de Toul, es années 1264, 1265. Ce chapitre ayant été supprimé par un décret de M. de Bissi, évêque de Toul, le 2 juillet 1699,

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 285. Preuves.

(2) Meurisse, p. 176.

(3) Idem, p. 437.

le droit de patronage est retourné aux évêques de Toul, ou à leur séminaire, qui en jouissent aujourd'hui.

Foug a pour annexe la Neuveville, dont le patron est saint Nicolas. La Neuveville ne faisait anciennement qu'une communauté avec Foug; elle en fut séparée par l'autorité de Robert, duc de Bar, en 1414, sous le nom de la *Petite-Foug*, ce qui fut cause qu'en 1454 on en fit deux paroisses. On dit qu'il y avait autrefois à Foug, un palais du duc de Bar au lieu où est aujourd'hui la chapelle appelée Fauconnières.

Henri II, comte de Bar (1), qui a gouverné ce duché depuis 1214 jusqu'en 1259, bâtit le château de Foug en 1218, sur la montagne au pied de laquelle est situé le bourg du même nom (2). On dit qu'il se servit pour la construction de cet édifice des matériaux de l'ancien palais de Savonières qui était dans la plaine voisine.

Gérard de Vaudémont, évêque de Toul, écrivit à ce prince pour le prier de renoncer à cette entreprise, lui remontrant que les évêques de Toul, ses prédécesseurs, avaient autrefois employé tout leur crédit pour empêcher qu'on ne construisit des forteresses si près de leur ville épiscopale. Que Foug n'étant qu'à une bonne lieue de Toul, la garnison de Foug, sous prétexte que Toul est terre d'empire, ne manquerait pas d'insulter les marchands de Toul qui tiraient leurs marchandises du royaume de France. Il conclut en le menaçant d'en écrire à l'empereur et au roi de France, et de le frapper d'excommunication, s'il persiste dans sa résolution; mais le comte de Bar se mit peu en peine de ses menaces et exécuta son entreprise. Alberic met la fondation du château de Foug en 1218.

On croit que ce château fut bâti principalement pour tenir en bride le duc de Lorraine Thiebaut II, qui avait été fait prisonnier à Amance, et qui était alors détenu en Allemagne: Le comte de Bar profita de

sa disgrâce et de son absence pour bâtir cette forteresse.

Dès l'an 1232, le duc Mathieu II, successeur de Thiebaut II, assiégea le château de Foug, mais il fut obligé d'en lever le siège, et ses troupes furent battues dans leur retraite.

Robert duc de Bar, ayant été fait prisonnier à la bataille de Ligni, en 1368 (1), demeura en prison à Metz, jusqu'en 1370, qu'il fit son accommodement par la médiation du duc de Lorraine, qui se rendit caution d'une somme de soixante mille florins, pour laquelle le duc de Bar lui engagea la ville et le château de Foug.

En 1299, l'empereur Albert et le roi Philippe-le-Bel, étant convenu d'une entrevue qui devait se faire à Vaucouleurs; Philippe-le-Bel s'avança jusqu'à Foug, à une lieue de Toul, et Albert en ayant été informé, lui députa aussitôt Vicfort, archevêque de Cologne, pour lui faire compliment.

Le contrat de Mariage entre René d'Anjou et Isabelle de Lorraine, fille de Charles III duc de Lorraine, fut conclu au château de Foug et passé au même lieu, le 20 de mars 1418 ou 1419, suivant notre manière de compter, Pâques étant cette année le 27 de Mars.

Après la défaite de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, arrivée devant Nancy en 1477, Olivier de la Marche son médecin, fut mené prisonnier à Foug avec beaucoup d'autres.

Le bourg de Foug a souffert extraordinairement pendant les guerres de Lorraine, sous le règne du duc Charles IV. Il était presque entièrement ruiné, lorsqu'en 1633 ou 1634, le roi Louis XIII en fit démolir le château, de même que la plupart des autres châteaux de Lorraine.

La dime de la paroisse de Foug, appartient à divers particuliers de Nancy et de Toul.

Dans l'église paroissiale il y a trois cha-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 159.

(2) Benoit, Hist. de Toul, p. 437.

(3) Alberic, ad annum 1218.

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 562.

pelles : 1^o celle de saint Maur, fondée en 1305, par Aubertin d'Ourches, prévôt de Foug; M. l'évêque de Toul en est colateur. 2^o Celle de saint George, dont la collation appartient encore audit seigneur évêque. 3^o La chapelle de S. Eloy.

Item un Hôpital.

Il y a à Foug, environ cent quatre-vingt quinze habitans.

V FOUGEROL (*Le ru de*). — La source du ru de Fougerol, est au prieuré d'Hérial : il passe à *Laitre* chef-lieu de Val-d'Ajol, à la Battelielle et entre en Comté, où il joint la Semouze.

V FRAIZE. — Fraize, nom d'un ban et communauté considérables, dont la Costelle est le chef-lieu et la paroisse, à trois lieues de Saint-Diez, sur les ruisseaux de Fraize et du Valtin, branches de la Meurthe.

Le ban de Fraize est composé de la Costelle chef-lieu et paroisse et où il y a foires et marchés, Belrepaire, les Aulnes, Clairegoutte, Nazéville, Sarupt, Plainfaing, Noirgoutte, Habaurupt, Rudeling et partie du ban de Saint-Diez. Tous ces lieux sont du bailliage et district ecclésiastique de St.-Diez.

Jean Herguel, surnommé *Herculanus*, chanoine de Saint-Diez, était natif de Plainfaing, village du ban de Fraize. Il a composé en latin l'histoire de l'église de Saint-Diez, et la vie d'Antoine duc de Lorraine. Ces deux ouvrages ont été réimprimés dans les preuves de la nouvelle histoire de Lorraine. Jean Herguel est mort en 1572. Sa famille subsiste encore au village de Plainfaing.

Les seigneurs de Ribaupierre (1) ont possédé anciennement la seigneurie du ban de Fraize, dont ils faisaient hommage aux ducs de Lorraine. Henri de Ribaupierre seigneur de Hohennée, en considération des grands bienfaits qu'il avait reçus de Raoul duc de Lorraine, lui céda en 1342, tout ce qu'il avait au ban de Fraize, pour en jouir après son décès.

FRAMBAR (*LE*) ruisseau. — Le ruis-

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Alsace.

seau nommé Frambar, a sa source au-dessus de l'abbaye de Morimont, à une demi-lieue de la Marche en Barrois, il entre au bailliage de Bourmont, passe à Colombey-les-Choiseul, à Brevanne, et se jette dans la Meuse une lieue au-dessous.

V FRAMONT, *antiquités de la montagne de Dounon, près Framont.* — Sur les frontières de la Lorraine et de l'Alsace, à l'extrémité du territoire de l'abbaye de Senones à l'orient, est une très-haute montagne, marquée dans les cartes géographiques sous le nom allemand de *Gros-thaun* ou de *Grand-Dounon*, par opposition à une autre montagné voisine, et qui est marquée sous le nom allemand de *Klein-thaun*, *Petit-Dounon*; on sait qu'en ancien gaulois, *Dounon* ou *Dunum* signifie une hauteur.

La montagne dont nous parlons, passe pour la plus haute qui soit dans les Vosges; elle est située à six lieues de Molsheim qui est à son orient, et à six lieues de Raon l'Étape, qui est à son couchant; à six lieues de Ste.-Marie-aux-Mines, qui est à son midi, et à six lieues de Sarbourg qui est à son septentrion.

De la même montagne ou des environs, sortent trois rivières; la Plaine du côté du couchant et se décharge dans la Meurthe, près Raon l'Étape. La Sère tire sa source à un jet de pierre de la première, et tombe dans la Moselle près Consarbrick, à une bonne lieue au-dessus de Trèves; enfin le ruisseau de Framont ou Grand-Fontaine, sort du côté du midi et tombe dans la Brusche à la Broque.

Les mathématiciens qui furent envoyés il y a quelques années par le roi Louis XV, pour mesurer la longueur de la terre, trouvèrent que le Dounon était élevé au-dessus de la surface ordinaire de la terre ou de la mer, de quatre cents toises, à quatre pieds de roi l'une.

Environ à une lieue du gros Dounon du côté du midi, se voyent les forges de Framont, qui ont fait donner quelquefois à ces montagnes, le nom de *Montagnes de Framont*; on a même prétendu que Pha-

Pharamond roi des Français, avait été enterré à Framont, ou sur le Dounon; et le R. P. Mabillon (1) dans sa dissertation sur les sépultures des anciens rois de France, a avancé que dans une charte de l'abbaye de Senones de l'an 1261, il était dit que Pharamond avait été enterré sur la montagne de Framont; d'où il conclut que cette tradition n'était pas nouvelle.

Mais il avait été mal informé; nous avons en main la pièce dont il parle; elle fait à la vérité mention de *Framont* ou *Ferramont*; mais elle ne dit pas un mot ni de Pharamond ni de sa prétendue sépulture en cet endroit. Vers l'an 1259, on découvrit à quelque distance du Dounon, au lieu nommé aujourd'hui *Framont*, des mines de fer, sur un fond appartenant à l'abbaye de Senones; Henri comte de Salm, avoué de cette abbaye, s'empara de ces mines, et y fit construire des forges; l'abbé de Senones s'y opposa, et employa l'autorité de Jacques de Lorraine, évêque de Metz, protecteur de l'abbaye, qui fit renverser ces forges. On les a rétablies depuis, et elles subsistent encore aujourd'hui: leur nom de Framont ne vient nullement de Pharamond, mais de *Ferratus-Mons*, Ferramont, montagne aux mines de fer, et elles sont dénommées *Ferratus-Mons*, dans un titre latin de l'église de St. Diey de l'an 1272.

Il n'y a rien de particulier à Framont, sinon beaucoup de belles eaux, dont une partie sort du lieu nommé *Grand-Fontaine*, et l'autre vient du pied du Dounon et des montagnes voisines. On y voit aussi de fort belles forges, des usines très-bien entretenues, et des réservoirs d'eaux, auxquels on a employé plusieurs pierres taillées, qui ont autrefois servi à l'ancien temple du Dounon, dont nous parlerons bientôt; on y remarque aussi quelques bas-reliefs, et quelques inscriptions antiques, qui y ont été transportés de Dounon.

Sur le sommet du gros Dounon, était

autrefois un temple carré oblong, long de quarante pieds sur trente-un de large, ayant deux portes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident, placées, non au milieu de la largeur, mais plus près de l'angle septentrional. L'épaisseur des murs au sortir de terre, était de trois pieds de roi; les murs étaient bâtis de grandes pierres de quatre ou cinq pieds, bien taillées de tous côtés, ayant une ou deux entailles assez profondes, à la face qui ne devait pas paraître, pour aider à les remuer par le moyen d'un levier. Nous en avons vu les murailles, qui étaient encore il y a 40 à quarante cinq ans, à la hauteur de 4 ou 5 pieds: mais depuis ce temps on a démoli cet édifice, et on a transporté la plupart des pierres à Framont, pour former les murs de l'étang ou retenue d'eaux, qui sert aux manufactures et usines pour battre le fer des forges.

Les portes de ce temple avaient deux pieds de large à l'entrée du dehors et deux pieds et demi à l'ouverture en dedans, et quatre pieds et sept pouces de haut; ce temple est manifestement l'ouvrage des romains, comme il paraît par la forme carrée oblongue, par ses dimensions, par les inscriptions qu'on croit très probablement avoir été mises sur les portes et qui sont en langue et caractères latins.

Les gaulois anciennement n'avaient point de temples ni de statues, comme nous le montrerons ci-après; mais dans la suite, après qu'ils eurent subi le joug de la domination des Romains, et qu'ils eurent adopté leurs cérémonies et une partie de leur religion, ils bâtirent aussi des temples; mais on croit qu'ils les bâtirent ordinairement en forme ronde ou octogone.

On en voit encore un bon nombre de cette sorte dans les Gaules (1), par exemple: un à Montmorillon en Poitou; un à Courseult près Dinan en Bretagne; un à Erqui dans le diocèse de Brioux; un au faubourg d'Aigurande, ville de Berri; un

(1) Mabillon, t. 2, oper. posth. p. 47.

(1) Antiquité expliquée suppl. tome 2, page 291.

dans un faubourg de Limoges, joignant les Pénitens noirs; au faubourg de Vertillac dans la Marche; un autre au faubourg de Felletin dans la même province; un à Dombes. (1) Celui que saint Grégoire de Naziance le père bâtit à Nazianze, était octogone, et avait des colonnes ou un péristyle au dehors; celui d'Othmarsheim, près l'abbaye d'Othmarsheim en Alsace; un sur la montagne de Héraple près Forbach (2), dessiné en 1783, par M. Treyze curé de Saint-Avoid, il est octogone, et a 18 pieds de roi dans œuvre; on peut joindre le temple de la Daurade à Toulouse, qui a dix angles. On en trouve d'autres qui ont plusieurs faces, mais dont les angles sont au-dessus et au-dessous de huit. Ce qui rend douteuse la réflexion de ceux qui croyent que les temples des Gaulois étaient communément octogones; c'est que ces peuples donnaient cette même forme à d'autres bâtimens qui n'étaient nullement destinés à servir de temples, comme au Phare de Boulogne, à la Tour-magne de Nîmes, à la Tour de Matignen et à celle du cimetière des Innocents à Paris.

Le R. P. Mabillon (3), a cru qu'une église ronde, qui était ci-devant dans l'abbaye de Senones, était l'ouvrage de saint Gondelberg archevêque de Sens, fondateur de cette abbaye, mort après l'an 662. On en voit encore aujourd'hui une pareille dans l'abbaye de Honcourt; à présent abandonnée, en Alsace au Val de Viller.

Le P. Lagnille dans son histoire d'Alsace (4), a conjecturé que c'était anciennement l'usage de bâtir ainsi les églises des monastères en ronde, mais il est certain que ces deux églises rondes sont modernes; celle de Senones n'a été dédiée qu'en

(1) Religion des Gaulois, t. 1, c. 16.

(2) Autrement Hieraple ou Jeraple.

(3) Mabill. annales Bened., tome 1, liv. 15. p. 462.

(4) Lagnille, histoire d'Alsace, livre 14, page 157.

l'an 1153 et celle de Honcourt est encore plus nouvelle.

Le temple du Dounon était consacré à Mercure, comme on le voit par les deux pierres qui étaient au-dessus des deux portes, sur lesquelles on voit un cartouche fort bien fait, soutenu à côté par deux génies à demi corps, avec les inscriptions; à la première on ne peut lire que ces mots :

....MERCURIO....LENI

Sur la seconde qui est plus entière, on lit :

MER....VO....SECATE

LISS...MEPO....CELLO

V.....S.....IM

TRAIANO....DACICO.

Aux environs du temple on trouve des fragmens de tuiles antiques comme les faisaient les Romains, plates, longues et larges, avec un rebord; elles ont un pouce d'épaisseur qui règne sur toute la largeur de la tuile; ce qui prouve que le temple a été couvert et achevé dans sa structure.

On voit encore à 25 pieds de ce temple vers l'ouest, les ruines et les vestiges d'un autre bâtiment carré oblong, à peu près de la même forme que celui dont nous venons de donner la description; et un peu plus loin les restes d'un troisième édifice qui pouvait servir à la demeure des Druides ou des prêtres, ou même des officiers romains, si cet endroit a été un camp des troupes romaines qui gardaient l'entrée de l'Alsace de ce côté-là.

L'on voit aussi, du moins on y voyait il y a quarante ou quarante-cinq ans, des pierres carrées, plus hautes que larges, que je crois avoir été des autels votifs, chargés d'inscriptions latines. Ces autels avaient environ quatre à cinq pieds de haut.

Voici la plus entière et la mieux conservée de ces inscriptions :

I. O. M.

C. LVCVLLVS.

LEPIDINVS.

V. S. L. M.

Au faite de cette montagne, il y a un

terre-plain d'environ cent-soixante pieds de large, qui s'étend en longueur vers l'orient, dans l'espace de 400 pas, ou environ 1250 pieds, et se termine par un gros rocher, au pied duquel on voit plusieurs figures en bas reliefs renversées et mutilées.

J'y remarque des figures de plusieurs sortes : 1° Il y a un Mercure, qui en a toute les marques et les attributs ; le caducée, le petasus, le coq, la bourse.

2° J'y reconnais une Diane bien marquée, ayant la main droite appuyée sur le bois d'un cerf et portant derrière l'épaule gauche comme le bout d'un dard ou de quelques autres armes, ou même d'un carquois ou d'une flèche. On peut voir ces figures dessinées et gravées à la fin de la Notice de Lorraine.

3° Deux guerriers avec des espèces de masses ou massues, ou javelots, attachés à une courroie, qu'ils pouvaient lancer, et avec quoi ils pouvaient frapper d'assez loin l'ennemi, sans abandonner ni la courroie, ni cette sorte d'arme.

La plupart de ces figures, tant les divinités que les autres, sont absolument nues et sans aucune marque de sexe.

A la première découverte qu'on en fit, on s'imagina que c'était toutes des divinités payennes, surtout des Mercurès, dont on savait que les Gaulois et les Germains faisaient leur dieu favori et presque unique. Cependant en examinant la chose de plus près, il nous a paru que plusieurs de ces figures étaient des Gaulois, des Romains, des guerriers, et que les autres étaient des divinités romaines ; qu'une grande partie étaient des tombes sur lesquels on avait représenté en relief les personnes qui reposaient sous ces tombes, ou peut-être des divinités auxquelles ces personnes avaient eu une dévotion particulière.

Tout le monde convient que Mercure était la grande et principale divinité des Gaulois. Ils lui donnaient le nom de *Wodans* ou *Vodos*, et par abrégé *Goth*, qui est encore aujourd'hui le nom commun de Dieu parmi les Allemands. La montagne de

Vaudémont en Lorraine lui était particulièrement consacrée, comme son nom le marque ; et l'on trouve encore aujourd'hui sur cette montagne et aux environs quantité de pièces et de monumens antiques. *Vodan, sane*, dit Paul, diacre (1), *quem additâ litterâ quidam Gevodam dicunt, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut deus adoratur.*

Les Gaulois et les Germains dépeignaient Mercure à peu près comme faisaient les Romains, surtout depuis qu'ils eurent adopté leur religion. Ce qui le distinguait était le caducée, ou bâton ayant deux serpens entortillés et se regardant l'un l'autre ; c'était le symbole de la paix ; la bourse marquait que Mercure était le dieu du commerce ; les ailes aux pieds et à la tête exprimaient la vitesse de son vol, comme messenger des dieux ; un coq à ses pieds désignait sa vigilance. On négligeait quelquefois quelques-unes de ces marques distinctives de Mercure ; mais rarement on le dépeignait sans le caducée.

Je remarque outre le caducée que Mercure tient de la main droite, qu'il a à la main gauche une verge ornée par la poignée d'une espèce d'enveloppe ou de bourse ouverte par le bas. Les anciens poètes et les historiens donnaient à Mercure une verge d'or ornée de feuillages, qui était brûlante par le bout, dont il touchait les corps pour voir s'ils étaient réellement morts ; cette verge avait une vertu merveilleuse ; par son moyen Mercure évoquait les mânes et conduisait les morts au lieu qui leur était destiné. Il l'employait aussi pour rendre la vie et la jeunesse à ceux qu'il tirait des enfers ; enfin on dit que par la vertu de sa verge d'or il endormait ceux dont il touchait les yeux, ou les éveillait, selon que les circonstances le demandaient et que les dieux l'ordonnaient.

Les anciens francs, quand en temps de guerre ils envoyaient leurs ambassadeurs vers leurs ennemis, leur donnaient certaines

(1) Paul. diacon. Rer. Longobardor., lib. 1, chap. IX.

baguettes sacrées, qui étaient des marques de leur commission et mettaient leurs personnes en sûreté contre toutes sortes d'in-sultes.

Le caducée est manifestement imité de la verge de Moïse, qui se changea en serpent devant Pharaon. Mercure porte la verge d'or comme ambassadeur et ministre des dieux et comme le patron des voyageurs, etc.

Mais je ne vois pas à quoi pouvait servir ce linge ou cette bourse ouverte qu'il tient de la main gauche et d'où la verge semble sortir; peut-être n'y a-t-il point d'autre mystère dans ce linge que de servir d'enveloppe à la poignée ou à la boule de ce bâton, pour l'empoigner plus commodément et plus proprement; ou plutôt l'on aura voulu joindre ensemble deux attributs de Mercure, la bourse ouverte et le bâton ou la verge d'or; ou enfin cette bourse aura été brisée par des chrétiens zélés.

Homère, dans son poème en l'honneur de Mercure, dit qu'Apollon donna à ce dieu, en signe d'amitié, une verge d'or, avec trois rejetons ou trois branches, pour lui servir à exécuter les ordres des dieux. Ces trois branches sont remarquables; on a mis des serpens entortillés autour de la verge en leur place.

Parmi ces figures, une des plus remarquables est une femme ou une druidesse de conséquence, tenant le caducée de la main gauche, tout droit appuyé contre son épaule. Elle avait un grand collier qui lui descendait jusqu'au-dessus des mamelles et qui pouvait être d'un métal précieux, puisqu'on l'a arraché, mais l'entaille où il était est encore très-sensible. Elle avait quelque chose de semblable sur les reins, qui lui descendait sur les parties naturelles et les couvrait déceintement; elle tient de la droite une espèce de bourse déchirée. M. Le Beuf parle de deux femmes Gauloises nues, ayant un collier et une ceinture à peu près comme celle-ci.

Nous croyons que c'était une druidesse prêtresse de Mercure, dont elle portait le caducée comme marque de sa dignité. Nous voyons dans les inscriptions trouvées à

Metz, du temps de M. Meurisse, suffragant de cet évêché, une druidesse nommée *Arété Ansiatita*, Arété la prêtresse.

Les trois figures suivantes sont aussi apparemment des druidesses; car elles ont la figure de femmes toutes nues, avec des anneaux aux parties naturelles, et tiennent en leur main gauche, non le caducée, mais des serpens entrelacés comme ceux du caducée; la druidesse tient un de ces serpens par la tête et paraît la lui vouloir écraser. Elles n'ont rien à la main droite. Nous en voyons de cette sorte jusqu'à trois, sans compter une quatrième qui n'est qu'un fragment de plus grande. Si ces femmes étaient de simples femmes Gauloises, elles ne paraîtraient pas entièrement nues sur leurs tombes. Celles qui se voyent sur les tombeaux antiques sont ordinairement vêtues de long, avec beaucoup de décence.

Si ces pierres sont des tombes de Druidesses, comme nous le supposons, la nudité de ces figures de femmes est la première chose qui se présente à expliquer (1); il est assez commun de voir des Grecs et des Gaulois représentés nus sur leurs tombeaux. Les peuples barbares se mettaient peu en peine de la sépulture. Plusieurs nations exposaient leurs morts nus à la campagne, pour servir de nourriture aux bêtes sauvages et aux oiseaux carnaciers. Diogène le cynique ordonna que le sien fût ainsi exposé à la voirie, pour être dévoré par les chiens. Les anciens Germains n'étaient nullement somptueux dans leurs funéraires. *Funerum nulla ambitio, id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis cremantur*, dit Tacite (2). Après avoir brûlé les corps des hommes illustres avec certain bois, ils ramassent soigneusement leurs os et leurs cendres, et les enterrent sous le gazon. *Sepulchrum cespes erigit. Monumentorum arduum opus, et operosum honorem, ut gravem defunctis aspernantur*, dit encore Tacite. Nos tombeaux du Dounon repré-

(1) V. Antiquité expliquée, t. 5, p. 192, et Supplém. p. 30.

(2) Tacit. de morib. German.

sentent les morts nus, pour mieux faire sentir le mépris qu'ils faisaient des ornemens superflus et de la somptuosité des funérailles. Il y a quelqu'apparence qu'ils jetaient ainsi leurs morts tous nus dans le tombeau.

Ces figures ont deux ou trois anneaux passés l'un dans l'autre, qui couvrent leurs parties naturelles. Dans la croyance que ces figures représentent des druidesses, nous supposons qu'on leur a mis ces anneaux, pour montrer sans doute qu'elles gardaient une exacte continence; les anciens Romains nommaient ces anneaux, boucles, *fibulae*. On les mettaient aux musiciens, afin que gardant la continence, ils conservassent mieux leur voix, et aux enfans, *ne pubescens aetas, in virilitatem precipitaretur*. Voyez Plin, lxxxiii, t. 12 et Celsus de medicina, l. 7, c. 125. Martial, l. 7, epig. 81. Encore aujourd'hui quelques derviches turcs, portent au même endroit de ces boucles ou anneaux.

Ces anneaux ne sont peut-être que des marques symboliques de la continence dont elles faisaient profession. Je remarque aussi un ou deux anneaux, à des figures qui paraissent des hommes, et on ne lit pas que communément les druides fissent profession de continence. Les druidesses de l'île de Sain, gardaient une continence parfaite; d'autres, quoique mariées, étaient obligées aux lois de la continence, et à rester toujours dans le temple qu'elles desservaient, sinon une seule fois l'année, qu'elles allaient voir leurs maris, pour avoir des enfans. Mais la plupart étaient mariées, et vaquaient comme les autres femmes, à l'éducation de leurs enfans, et au gouvernement de leurs familles. Il y avait entr'elles des druidesses de différens rangs. Il y avait des *Prêtresses supérieures, et d'autres inférieures*.

Pour les hommes druides, on ne lit pas qu'ils se fissent eunuques, ni qu'ils s'engageassent à garder la continence. St. Jérôme (1) dit que les romains pour se venger

de l'entreprise des Gaulois, qui avaient autrefois pris et saccagé Rome, affectaient de prendre des hommes de cette nation, pour les faire *Galles*, ou eunuques, consacrés à l'honneur de Cybele, ou de la déesse Syrienne. Mais ce sentiment de saint Jérôme ne paraît pas fondé dans l'antiquité. Les galles d'ordinaire étaient des étrangers; on n'a jamais accusé les druides de se mutiler, ni de mutiler les autres. Si dans nos bas-reliefs de Framont ils paraissent mutilés, c'est par honnêteté et par esprit de pudeur, ou pour imiter leurs dieux dans lesquels ils n'admettaient point de différence de sexe. Il était de l'exacte bienséance en représentant les druides et druidesses tous nus et toutes nues, d'y supprimer tout ce qui pouvait blesser la pudeur.

Il pouvait y en avoir parmi eux, qui affectant une plus haute perfection, se consacraient de même, à une continence entière. Quant à la figure de Mercure, où on les voit aussi, c'est qu'il n'a jamais été marié.

Ces femmes tiennent de la main gauche, deux serpens par la tête, ces serpens sont entortillés comme ceux du Caducée de Mercure, mais il n'y a point de verge au milieu d'eux qui les sépare.

Tout cela sans doute, est symbolique, car on ne voit point de serpens au haut du Dounon, l'air et le froid, pendant l'hiver les y ferait périr. Ce n'est pas ici non plus le pays où l'on enchante les serpens, et où on les manie impunément et sans danger. Ces serpens peuvent signifier que les druidesses avaient le talent de prédire l'avenir, et de tirer des augures, des serpens ou d'autre chose. Et quelques anciens (1) donnent aux druidesses le nom de *magiciennes*, à cause de leur art, magique ou naturel, de tirer des présages de ce qui paraissait autour d'elles. Cicéron parlant du gaulois *Divitiacus* l'Eduen (2), qui était de sa con-

(4) Hier. in cap. iv, Osée.

(1) Plin., l. 3.

(2) Cicéron l. 1, de divinât.

naissance, dit qu'il annonçait ce qui devait arriver, et qu'il le connaissait ou par les augures, ou par simple conjecture; *partim augurio; partim conjecturâ, quæ erant ventura dicebat.*

Diodore (1) dit que les druides connaissent les choses futures, ou par l'inspection des entrailles des victimes, ou par le vol des oiseaux.

Or le serpent est le symbole de la divination. Il est consacré à Apollon, qui tua le dragon Python; Python est le maître des devins. Cela paraît par l'écriture et par les anciens; le serpent est pris quelquefois en bonne part en fait de divination, et signifie chose favorable.

..... *Lubricus anguis ab imo septem ingens gyros, septem volumina traxit.*

Amplexus placidè tumulum lapsusque per aras (2).

Quelquefois il pronostique une infortune: *hæc agenti portentum terribile visum; anguis ex columna lignea elapsus; cum terrorem, fungamque in regiam fecisset, ipsius regis tam subito pavore percussit pectus, quam anxius implevit curis* (3).

Les druidesses avaient tant de crédit et d'autorité parmi les Gaulois et les Germains, que souvent on les a vues terminer des guerres cruelles, et séparer des armées rangées en bataille, et prêtes à en venir aux mains. C'est ce que témoignent Tacite, Strabon et Diodore de Sicile (4). Tacite dit qu'on a vu des armées qui commençaient à plier et à lâcher le pied, reprendre cœur, et repousser l'ennemi, à la vue de leurs femmes, qui les conjuraient de ne pas les abandonner à l'esclavage, et leur montraient leurs seins découverts, pour les toucher d'avantage. Il ajoute, *in feminis inesse sanctum aliquid, et providum putant, nec aut con-*

silia earum aspernantur, aut responsu negligunt. Ce qui fait voir qu'il veut parler des druidesses.

Les deux serpens que l'on met entre les mains de nos druidesses, peuvent marquer le pouvoir qu'elles ont et qu'elles exercent sur l'esprit des peuples, et sur les armées, pour les porter à la paix. Les deux serpens entortillés, et se menaçant l'un l'autre, suivant la remarque de Pline (1), peuvent marquer deux armées ennemies, prêtes à combattre, qui sont pacifiées et adoucies par le caducée, qu'une personne d'autorité et qu'on regarde comme inspirée, présente aux combattans. Tout cela est confirmé par plus d'une expérience, comme nous l'avons vu dans les auteurs bien instruits des mœurs des Gaulois et des Germains (2).

Il n'importe que l'on ne voie point de bâtons entre les deux serpens de notre druidesse, et qu'elle les tienne par la tête, et les porte pendus la queue en bas, au lieu que Mercure porte le caducée élevé en haut. Cette différence est plus favorable à notre explication, qu'elle ne lui est contraire, elle prouve que ces figures ne sont point des Mercures, et que néanmoins elles portent le symbole de la paix.

On voit encore ici la figure d'un gaulois, homme de guerre, comme il paraît par son épée, longue, massive et sans pointe, à la gauloise: *Gallis prelongi gladii, et sine mucronibus*, dit Tite-Live (3); les Romains combattant contre les Gaulois, les approchaient de si près, qu'ils leur ôtaient le moyen de frapper (4), *Cæsîm*, en levant le bras, qui est leur manière ordinaire de combattre, parce que l'épée des gaulois est absolument sans pointe. Ils appelaient ces épées *Spatha*, et les tenaient à deux mains, comme font encore les Suisses, dit Cluvier; la longue poignée de l'épée qui est entre les mains

(1) Diodor., l. 5.

(2) Virg. *Æneid* 7 84.

(3) Liv., l. 1 256.

(4) Tacite, de Moribus German. Strabo, l. 4 et l. 7. Diodor, l. 5 hist.

(1) Plin. l. 29, c. 1.

(2) Voyez ci-devant Diodore, l. 5.

(3) Liv. l. 32.

(4) Polyb., l. 3.

de notre gaulois le prouve assez. Tacite l'insinue encore en parlant des Roxolans⁽¹⁾, nation Sarmate; *neque conti, neque gladii quos praelongos gestant, et utraque manu regunt*. Plutarque dans la vie de Camillus, dit que les Gaulois frappent d'une manière barbare et féroce, sans art et sans méthode, et abattent les têtes et les épaules de leurs ennemis.

Tous les anciens nous enseignent que les Gaulois portaient leurs épées au côté droit; celui-ci la porte sur la poitrine. Cela convient mieux à un homme couché dans son tombeau. Polybe⁽²⁾ fait encore une remarque considérable, qui est, que les épées des gaulois sont minces et d'une très-mauvaise trempe, en sorte qu'elles se courbent bientôt, comme ces épées d'étrilles, dont les anciens se servaient dans le bain pour se frotter. Ces épées deviennent bientôt inutiles, à moins que le soldat n'ait le loisir et le moyen de les redresser, en mettant le pied dessus. Tout cela revient fort bien à la figure de l'épée de notre gaulois.

On conserve dans l'abbaye de saint Faron de Meaux, l'épée et le bouclier d'Oger le danois, un des célèbres guerriers de l'armée de Charlemagne⁽³⁾. Cette épée est longue et sans pointe, le bouclier est oblong et assez court; on y remarque des entailles assez profondes, des coups d'épées qu'il a parés, et comme parle Sidonius Apollinaire, l. vii, v. 264.

*Atque sub assiduis dentatus cecidibus
Ensis.*

Il l'appelle *Ensis*, parce qu'il en avait à peu près la figure, propre à parer les coups qu'on portait, *Cœsim*, mais inutile contre ceux qu'on portait, *Punctim*, à la manière des Romains.

Notre gaulois porte un habit qui paraît barré par plusieurs bandes larges de deux ou trois pouces. Cet habit ne lui vient que jusqu'à mi-jambe, comme sont représentés dans les bas-reliefs tous les anciens gau-

lois. Les barres ou bandes qui ornent son habit, *sagum*, vont de haut en bas, et non de travers comme Cluvier les a fait représenter. Tous les anciens décrivent le *sagum* des Gaulois, comme barré, *Virgatum*.

Virgil Æneid. viii.

Aurea Cæzaries ollis, atque aurea vestis.

Virgatis Lucent sagulis.

Et Silius Italicus, l. iv.

Auro virgatæ vestes; manicæque rigeant ex auro.

Ces bandes ou barres de leur *sagum*, étaient donc ordinairement précieuses, et de toiles d'or, *aurea vestis*; dit Virgile; mais ce n'était que pour les plus riches; pour l'ordinaire ces bandes étaient de diverses couleurs de laine, ou de toile. Vitellius venant de la Germanie, se revêtit du *sagum* de diverses couleurs, *versicolore sagulo* (1). Et Tacite parlant d'un combat donné sur la Meuse, entre les romains et Civilis⁽²⁾, dit que l'on se servit de *Saves*, (*Sagum*) de diverses couleurs, au lieu de voiles, pour conduire les barques.

Tous les anciens qui parlent de ces habits des Gaulois, disent qu'ils étaient carrés, *sagum quadrum* (3), ce qui embarrasse assez les interprètes; car comment se servir d'un habit simplement carré, à moins qu'on ne l'entende de ces manteaux des Hongrois, qu'ils jettent sur les épaules, et qui n'ont proprement d'autre forme, que la carrée. L'inspection seule de l'habillement de notre gaulois lève toute la difficulté. Son *sagum* est véritablement carré, également large en haut comme en bas, terminé en angles droits par en bas, sans manches, sans replis, sans ceinture, en sorte que celui qui en est vêtu, paraît carré depuis les épaules jusqu'en bas.

Ce qu'il tient à la main droite paraît

(1) Tacite, l. i, hist.

(2) Polib., liv. 2 de Galis.

(3) Vide Annal., Benedictin, t. 2. p. 377.

(1) Tacite, l. 2.

(2) Idem, l. 5.

(3) Cluver., German., Antiq., l. 3, p. 110,

une bourse ou une bouteille (1) : souvent on représente les empereurs et les hommes consulaires, tenant la bourse d'une main et de l'autre un mouchoir ou une serviette, qui servaient à donner le signal, en les jetant en l'air, pour commencer les jeux ; la bourse qu'il tient de la main gauche, est pour récompenser ceux qui ont remporté le prix dans ces jeux, ou pour donner la paye aux soldats.

D'autres pourront croire que ce n'est point une bourse, mais une bouteille, qu'il tient de la main droite. Le P. Vilthem (2), dans le *Luxemburgiaca*, a rapporté quelques tombeaux, où sont représentés des personnes, portant en main des bouteilles.

Quant à ce que nous avons dit être une serviette, plusieurs antiquaires l'expliquent d'un livre de compte ou de tablettes. Entre les figures représentées dans les bas-reliefs (3), avec cette marque de distinction, il y en a plus d'une qu'on ne peut bonnement expliquer que de tablettes à écrire, ou d'un livre, par la manière dont on les tient de bas en haut. Quelquefois c'est un simple rouleau ; ce qui revient mieux à l'idée de livres, ou de tablettes anciennes à écrire. *Mela*, l. 2, c. 4, dit expressément que l'on brûlait avec les morts, parmi les Gaulois, ce qui avait servi, et qui avait fait plaisir aux vivans : *cum mortuis cremant apta viventibus ; ses hardes, ses meubles. On lui donnait des lettres de change ou plutôt les comptes, les promesses de l'argent qu'il devait toucher en l'autre monde, negotiorum ratio ; etiam exactio crediti deferebatur ad inferos. Et Valère Maxime, confirme la même chose : vetus ille mos Gallorum occurrit, quos memorid proditum est, pecunias mutuas, quæ his apud inferos redderentur, dare solitos.*

Les philosophes Indiens, qui croient

(1) Voy. l'antiquité expliquée, t. 3, p. 89
90, et annal. bénédict. t. 3, p. 202.

(2) Voyez Vilthem, figures 291, livre 29,
pag. 743.

(3) Idem, p. 349, 334, 363, 412, 456, 451.

comme les Gaulois, l'immortalité de l'âme, se donnent souvent volontairement la mort et se font brûler sur un bucher ; ils avertissent de leur résolution, leurs amis ; personne ne les en détourne ; leurs amis leur donnent leurs commissions pour leurs amis, qui sont en l'autre vie et les conduisent gaiement à la mort.

Ceux qui veulent que ce Gaulois porte en main une bouteille, sont fondés sur l'usage ancien de représenter les personnages sur leurs tombeaux, avec des paniers pleins de fruits, ou de pain et de viandes, et des vases à boire remplis de vin, comme pour servir de viatique aux morts pendant leur voyage. On en voit aussi avec des amphores ou vases à anses, propres à contenir du vin ; d'autres avec des gobelets.

On remarque aussi une autre figure qui est encore d'un Gaulois (1), avec sa femme placée à sa droite, comme il est ordinaire dans les sépulcres des anciens. Le mari outre la robe ou *sagum*, barré et diversifié de bandes de couleurs, rangées de haut en bas, comme nous l'avons déjà vu dans la figure précédente, et le *sagum* carré, porte par-dessus un manteau, du dessous duquel il avance sa main en dehors.

Je ne trouve pas que les anciens qui ont parlé des habits des Gaulois, leur aient donné un manteau, mais cet habillement est bien marqué dans presque toutes les figures d'hommes Gaulois représentés dans l'histoire de Metz.

La femme Gauloise qui est auprès de lui, est aussi vêtue du *Sagum* rayé ou barré ; mais par le bas cet habit a une bordure, apparemment de la même matière dont sont les raies de son *sagum* ; ou peut-être d'une étoffe plus riche, ou d'une couleur plus éclatante, comme sont d'ordinaire les guipures ou bordures des habits des femmes, et même des hommes de ce temps-là, dont nous voyons plusieurs qui portent des tuniques avec des bords den-

(1) Antiquité expliq., t. 4, p. 86.

teles. Suoime Apollinaire parlant d'un jeune seigneur de la nation des Goths, dit qu'il portait une saye verte bordée de pourpre :

Viridantia saga limbis marginata punicis.

La femme Gauloise dont nous parlons, porte à la main une espèce de sceptre, de férule ou de bâton, surmonté d'un cœur dont je ne puis deviner l'usage. Ses manches sont assez serrées et lui viennent presque jusque sur le poignet.

Pour la chaussure de nos Gaulois et Gauloises, et en général de toutes les figures représentées sur les pierres du Dounon, je n'en puis rien dire d'assuré. Ces pierres étant trop maltraitées, pour qu'on en puisse rien conclure de certain : seulement autant qu'on en peut juger, leur chaussure était très-simple ; et comme la plupart sont représentés les jambes et les pieds nus, il est inutile d'y rechercher la forme de la chaussure.

Au reste, on voit encore quelques traces de ces habits rayés et barrés des anciens Gaulois, dans plusieurs anciennes maisons d'Allemagne et dans plusieurs villes de ce pays-là, qui portent encore aujourd'hui des armes où écus mi-partis de blanc et de noir, ou de rouge et de vert, etc. Nous avons encore vu au cloître des carmes de la place Maubert à Paris, les habits des anciens carmes, ainsi rayés et barrés de blanc et de noir ; d'où vient qu'on les appelait les frères barrés (1). J'ai encore ici d'anciennes mignatures, où les soldats de différentes compagnies, sont ainsi distingués par des habits mi-partis de différentes couleurs.

Les tuniques dont se servent nos diacres et nos sous-diacres à la messe, représentent assez bien ces habits carrés des anciens Gaulois ; et les raies ou bandes que ces tuniques ont devant et derrière de haut en bas, représentent fort bien les verges précieuses ou bâtons, *virgæ*, dont les habits de

nos Gaulois étaient ornés. Atcuin et Remi nomment *virgatas*, les ornemens des tuniques des diacres qui servent à l'autel. Les habits rayés, *virgatæ vestes*, sont souvent défendus aux clercs et aux religieux (4).

L'on donne communément à nos tuniques le nom de *dalmatiques*, pour faire voir leur origine, et qu'elles ne sont pas un habillement romain, mais venu des Dalmates, peuples qui habitaient une partie de l'Illyrie, qui s'étend depuis l'Istrie jusqu'au golfe de Drin ; l'on comprend quelquefois sous ce nom l'Esclavonie, au moins en partie, la Hongrie, la Croatie ; par conséquent on peut compter les Dalmates parmi les peuples de la Germanie : on connaît sous le nom de *dalmatique*, un habit long, blanc, sans manches, avec des bandes de couleur rouge ou de pourpre. L'usage des dalmatiques a été réservé autrefois aux évêques, et encore avec la permission du pape. Les empereurs romains s'en sont aussi revêtus ; comme l'empereur Commode, qui, selon Lampride, paraissait quelquefois en public avec la dalmatique. L'empereur Charlemagne et ses successeurs, s'en sont aussi servi, et les rois de France s'en revêtent dans la cérémonie de leur sacre. Voyez *Hofman Lexicon ; dalmatica*.

On remarque encore deux figures (2) qui tiennent à la main une sorte de courroie, d'où pend une masse ou massue solide, et qui paraît une arme offensive, telle que les Gaulois et les Germains en portaient à la guerre. Ils la nommaient *gæsum*, et la lançaient à l'ennemi, attachée à une assez grande courroie qu'ils retiraient avec cette massue, après avoir frappé leur coup, surtout lorsqu'ils combattaient de près : les anciens en ont souvent parlé, ils la nommaient *kasta amen-tata*, à cause de cette courroie, *amentum* (3) :

(1) Ducange, glossar. *virgata*.

(2) Vide de Cluver *German., antiq.* p. 296.

(3) Stätius, l. 4.

(4) Eliot, histoire des ordres religieux, t. 1, p. 252.

..... *hasta jувatur.*

Emento, renovatque novâ fornace bipenes.

Et encore :

Hanc nodo cursuque levi simul adjuvat hastam.

Ils la lançaient en courant et sans quitter leur courroie, mais souvent ils abandonnaient ce javelot quand ils combattaient de loin :

..... *telumque volatile nodo*

Excudit :

Et après :

..... *Expulsum nodo jaculum.*

On appelle cette sorte d'arme, tantôt *jaculum*, tantôt *telum*, tantôt *lancea*. Silius parlant de Chryxus chef des Boïens, dit qu'il lança en courant une espèce de poutre de chêne durcie au feu et noueuse, et qu'il la jeta en l'air, s'aidant de la courroie qu'il tenait en sa main, comme quand on jette une pierre avec la fronde.

Hesichius et Pollux dans leurs dictionnaires, expliquant ce que les Gaulois et les Germains appelaient *gæsus*, disent que c'était un dard tout de fer. Il était assez court, et cependant lourd et massif, comme celui qui est représenté ici ; je crois aussi en avoir vu autrefois dans le cabinet de M. Fischer à Basle. Ils étaient de bronze, solides, longs d'environ un pied et demi.

Pline, *hist. natur.*, liv. 7, chap. 56, attribue l'invention de ces javelots à courroies, à Athalus fils de Mars. *Jaculum cum amente invenit Athalus filius Martis.*

Toutes les figures dont nous venons de parler, se trouvent renversées pêle-mêle à côté d'un grand rocher, qui se voit à l'extrémité orientale du sommet du Dounon. Et comme ce sont des pierres fort massives et fort lourdes, et qu'il n'y a nulle apparence qu'on les ait amenées d'ailleurs en cet endroit, on a conjecturé qu'elles étaient ou rangées et dressées autour de ce grand rocher, ou placées sur son plan ; d'où elles auraient pu être jetées et culbutées en bas, où les paysans auront achevé de les briser. Toutefois, comme il

y en a quelques unes qui sont des tombes, on pourra les avoir rompues en les levant, pour chercher par dessous si l'on trouverait quelque chose dans ces sépulcres.

Il est indubitable que plusieurs de ces pierres étaient des tombes : elles en ont la forme. Elles représentent en demi-relief les personnes qui y étaient enterrées ; elles se sont trouvées presque toutes aux environs du gros rocher sur la cime du Dounon, où elles se voient encore aujourd'hui. Ni les Gaulois ni les Germains ne mettaient des statues, ni n'en représentaient dans leurs temples ; beaucoup moins y auraient-ils mis des tombeaux de personnes mortes. Il n'y a nulle apparence que ces pierres ainsi chargées de figures d'hommes et de femmes aient été placées ni sur le rocher, ni plaquées contre lui ; à moins qu'on ne suppose que ces pierres étaient dressées contre le rocher, vis-à-vis et à la tête des fosses ou reposaient les corps des personnes en mémoire desquelles elles sont érigées. Ce rocher est tout au haut et à la cime du Dounon ; autour duquel on avait choisi le terrain, pour être le cimetière et le lieu de la sépulture des personnes qualifiées, qui mouraient dans le pays des environs ; car pour le sommet de la montagne il n'est guère croyable qu'il ait jamais été habité. La rigueur du froid, la profondeur des neiges qui y durent pendant plusieurs mois de l'année, ne leur aurait pas permis d'y habiter.

La plus grande difficulté que je trouve dans tout ceci, consiste en ce que quelques unes de ces pierres, que nous supposons être des tombes qui couvraient des corps morts, représentent des divinités, comme *Diane et Mercure*. Mais on peut croire que quelquefois les anciens Gaulois payens, faisoient graver, ou représenter en demi-relief, sur leurs tombeaux, les divinités auxquelles ils avaient une dévotion particulière, comme les chrétiens y font graver la croix ou même quelque saint, ou un calice si c'est un prêtre.

On sait que les Gaulois anciens n'avaient ni temples ni statues. Ils auraient cru faire

injure à la divinité, que de la renfermer dans un temple, ou de la représenter sous une figure sensible. Ils adoraient la divinité dans les plus sombres forêts et sur les plus hautes montagnes, remplis d'une faveur secrète qu'inspire la solitude de ces lieux déserts et ténébreux. *Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentiâ vident;* dit Tacite.

Lucain décrit ainsi un bois sacré qu'on voyait près de Marseille (1).

*Lucus erat longo nunquam violatus ab
avo :*

*Hunc non ruricolæ panes, memorumque
potentes*

*Sylvani, Nymphæque tenent; sed barbara
ritu*

*Sacra Deum, structæ diris altaribus
aræ;*

*Omnisque humanis lustrata croribus
arbos.*

*Arboribus sans horror incest, tum plu-
rima nigris*

*Fontibus unda cadit, simulacraque
mœsta deorum*

*Arte carent, cæsisque extant informia
truncis.*

*..... non vulgatis sacrata figris,
Numina sic metuunt.*

Les Romains eux-mêmes dans les commencements, n'avaient point de statues de leurs dieux (2); mais dans la suite ils en firent une quantité prodigieuse et le commerce que nos Gaulois eurent avec eux, leur fit bientôt changer de maximes et de pratiques (3). Ils représentèrent leur grand dieu Mercure, ou *Vodans*, sous une forme humaine dans le goût des Romains; et ces derniers peuples ayant conquis les Gaules s'emparèrent du Dounon, comme d'un lieu propre

à garder l'entrée de la Lorraine en Alsace; car alors il y avait, au pied du gros Dounon, un chemin qui subsiste encore aujourd'hui, pour entrer en Alsace. Ils y firent les exercices de leur religion, et n'eurent pas de peine à engager les Gaulois leurs sujets à les imiter.

L'inscription *Bellicus Surbur* qu'on voit dans une espèce de cartouche, sur un rocher au haut de la montagne du Dounon, a beaucoup exercé les savans, qui ont entrepris de l'expliquer; ce cartouche a trois pieds de long, deux pieds de haut, et enfoncé de quatre pouces dans le rocher. Au dessus du mot *BELLICVS*, car il est ainsi orthographié, se voit un chien, la gueule ouverte et la queue retroussée, comme menaçant un sanglier, qui est au-dessous du mot *SVRBVR*; ces deux figures sont d'un fort mauvais goût de même que l'écriture qui les accompagne.

Le mot *Bellicus* est bien latin, et peut signifier un guerrier; mais *Surbur* est allemand, et signifie *fier, aigre*; et *Bur* ou *Burica*, un étable de porcs dans les bois, un lieu où les porcs se retirent dans les forêts; voyez le titre 9, des lois allemandes. Il y a toute apparence que ce monument a été gravé en mémoire de quelque chasse, où un guerrier, un seigneur de la maison de *Surbur* a forcé un sanglier dans son fort, au fond des forêts du Dounon. On a des pareilles chasses représentées sur des agathes. On en a fait graver une à la tête du Glossaire de Ducange édition d'Allemagne. On en peut voir un assez grand nombre dessinées d'après l'antique, tom. 5. de *l'Antiquité expliquée*, page 324 325.

Peu M. Schilter de Strasbourg, a cru que *Bellicus* était l'épithète de *Surbur*; et que l'inscription marquait la valeur d'un guerrier de la maison de *Surbur*, autrefois considérable dans l'Alsace, qui pouvait bien avoir fondé ou contribué à la fondation de l'abbaye de *Surbur*, située sur la route de Landau à 12 ou 13 lieues du Dounon, à deux lieues d'Haguenau sur la rivière de *Surr* qui prend sa

(1) Lucan Pharsal. l. 3. carm. 400.

(2) Plutarch. in Numa. Plin. l. 34. c. 4.

(3) August. de Civit. l. 5. c. 31.

source en un lieu nommé *Surbron*, où fontaine aigrette, où l'on trouve plusieurs médailles.

Beatus Rhenanus dit que ce monastère a été fondé par Dagobert en 680, et qu'il a été brûlé et ruiné dans les guerres des paysans en 1525. La maison de *Surbur* est éteinte en 1360, comme on le peut voir dans un livre intitulé *Commentationes et privilegia nobilium Alsatie*, imprimé à Strasbourg.

FRAU-LAUTER, abbaye de chanoinesses. — Je n'ai rien trouvé de certain sur l'origine de l'abbaye de Frau-lauter; elle est située sur la Sàre, à un quart de lieue au-dessus de Sarlouis, et possédée aujourd'hui par des dames chanoinesses. Elles nous ont dit que la tradition du pays était qu'un seigneur de Tiffenbach, dont le fils s'était noyé près de là dans la Sàre, fit vœu de bâtir une chapelle au lieu où le corps de son fils avait été trouvé. Il exécuta sa promesse, et la chapelle se voit encore aujourd'hui dans le chapitre des dames. Ensuite le même seigneur donna son château et tous ses biens pour fonder le monastère de Frau-lauter, qui fut d'abord gouverné par une abbesse nommée *Marguerite*; mais on ne nous a pas appris la suite des abbesses qui lui ont succédé, ni aucune date de ces événemens.

En 1581, le 25 août, le duc Charles III (1), passa une transaction avec le comte Philippe de Nassau Sarrebruck, par laquelle le comte se déporte au profit du duc, de ses prétentions sur l'abbaye de Frawlouter, et sur quelques autres lieux; et le duc en même temps se déporte, au profit du comte, de ce qu'il prétendait sur les abbayes d'Herbishesem, et de Wadassen, et sur les dîmes de quelques villages des environs.

Cæsarius d'Heisterbach, l. 8, des miracles, c. 31, dit que de son temps les supérieures des dames de Frau-lauter prenaient le nom de *maitresses, magistra*.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1381.

Elles ne prirent le nom d'abbesces que long-temps après. Cæsarius vivait en 1210, cela pourrait bien montrer qu'elles étaient chanoinesses régulières, et non *moniales*.

FREISTROFF, abbaye de citeaux. — Freistroff, abbaye de l'ordre de citeaux, située dans une belle plaine sur le bord de la Nied, à une lieue de Bouzonville; diocèse de Metz. Elle fut fondée en 1130, par Viric de Valcourt; ce seigneur était apparemment Lorrain: il avait donné à l'abbaye de Chaumousey, la quatrième partie de l'église d'Igney. Voyez *histoire de Lorraine, tome 2, page cxxiii. Preuves*. Le duc Simon I^{er} et son épouse Adelaïde, favorisèrent cet établissement, et donnèrent aux religieux de ce lieu, en 1137, une maison dans le village de Freistroff, et leur accordèrent leur protection. Simon, deuxième abbé de Freistroff, en dissipa les biens, en sorte que lesdits religieux abandonnèrent le monastère. Ceux de Justemont, ordre de prémontré, et ensuite ceux de sainte Croix, même ordre y furent appelés par Bertrand évêque de Metz, et l'abandonnèrent de même, et sous le même évêque. Le duc Mathieu I^{er} introduisit à Freistroff, des religieuses de citeaux, qui y furent maintenues en 1210 (1), par le même évêque Bertrand, contre les religieux de sainte Croix, qui avaient prétendu y rentrer.

En 1414, Valkeranges, abbesse de Marienflos, ordre de citeaux, près la ville de Sierk, ayant été obligée de céder son monastère à Charles II duc de Lorraine, pour y établir des chartreux; Jean abbé de citeaux, consentit que les religieuses de Marienflos entrassent dans l'abbaye de Freistroff, et y vécussent avec les religieuses de ce monastère. Les religieux de citeaux rentrèrent seuls en possession de l'abbaye vers l'an 1460.

Jacques abbé de Freistroff, est connu en 1481, et Etienne de Senones en 1521: En

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 5.

1626, Claude Genneval, abbé de Freistroff, assista à l'entrée solennelle du duc Charles IV à Nancy. Nous y avons vu M. Pierre Aubertot, qui a réédifié l'église et le monastère.

En 1749, Monsieur de Klely, fit démission pure et simple de son abbaye, en faveur de son neveu Nicolas Joseph Protais Sevin, religieux très méritant, du même ordre.

Il y avait ci-devant à Freistroff, une prévôté; on y voit encore un château dont nous parlerons dans l'article suivant. La prévôté de Vaudrevanges, transférée à Bérus, ayant enfin été fixée à Bouzonville, en 1705, on y joignit celle de Freistroff.

Voici un ordre chronologique des abbés et abbeses de Freistroff, le plus exact qu'il ait été possible de dresser.

En 1150, Drogon, premier abbé.
Simon, deuxième abbé, qui abandonna l'abbaye.

1285, Marie, abbesse.
1310, Isabelle de Maingues.
1314, Guille de Salle-bruche.
1546, Helé.
1379, Ermenson de Bergh.
1399,
1402, Avels Aubrione.
1410, Agnès.
1450, Schmit de Dermenstein.
1446, Irmengarde de Dablem, dernière abbesse.

1461, Mathias de Betting, abbé.
1480, Jacques.
1504, Claude de Dampbelin.
1512, Jean.
1524, Etienne de Senones.
1556, Didier Colligny.
1594, Nicolas Sellier.
1600, François Genneval.
1626, Claudé Gebneval.
1652, Claune Aubry.
L'abbaye fut entièrement incendiée, en 1658.

En 1681, François-Nicolas Perin, chevalier, commandeur de l'ordre de Malthe,

lieutenant de roi à Sarrelouis, abbé commandataire sans bulles.

1705, Pierre Aubertot, qui réédifia l'église et le monastère.

1740, Nicolas-Judes-Thadée Klely, qui s'est démis volontairement de l'abbaye, en 1749, en faveur de Nicolas-Joseph Protais Sevin, abbé moderne.

La terre, seigneurie et paroisse de Freistroff.

La terre, seigneurie et paroisse de Freydorff ou Freistroff sur Nied, à six lieues de Metz, consiste au chef-lieu de ce nom, dans lequel est un grand, et autrefois deux forts châteaux, avec doubles fossés et ponts-levis, et en quatre villages: Anzeling, Edling, Diding, Guiching, et la cense de Vintrange.

Le possesseur moderne dudit château est François-Louis-Joseph-Luc, baron Schenek de Schmidtbourg, au nom de son épouse Marie-Thérèse, baronne d'Eltz, unique héritière de ladite terre et seigneurie.

La terre de Freistroff paraît avoir tiré son origine des comtes de Freydorff.

On appela la terre ou seigneurie du nom de ces seigneurs, Freydorff ou Freistroff, qui signifient en français franc-alcéuf ou ville-franche, parce que les sujets de cette terre ne servaient anciennement qu'à leur seigneur dans son district.

L'an 1022, Beringer de Freydorff, fit un testament et disposa du comté de Freydorff en faveur de Sigefrid, comte de Viltzbourg, comme le prouvent les termes dudit testament écrit en latin.

Quatenus bona et jura, ope et marito servata, sine hærede non desinant, hæredem meum instituo Sigfridum comitem Viltzburgensem, nepotem et consanguinem meum.

Le testateur nomma en outre, en cas d'extinction de la famille de Viltzbourg, par forme de substitution, le comte de Grineck et Rudolph, en ces termes:

Casu, quo Sigfridus, comes Viltzbur-

gensis, hæreditatem non capit, sive Sigfridus et successores Viltzburgenses sine hærede sunt, Grinecktium comitem et Rudolphum nobilem Eltzianum legitimos hæredes quorumcumque eorum specialiter substituo, qui in comitatu de Freydorff, insignibus armis, et omni possessionum jure, et jurium servato ordine invicem succedent.

Il est encore exprimé par le même titre que les successeurs ne changeraient jamais le nom appellatif de cette terre, Freydorff, dont voici les termes du testateur :

Ita tamen, quo comitatus de Freydorff nomen, quod ab ortu meorum Atavorum traxit, apud se et suos successores perpetuò maneat.

Ce testament est scellé des armes du testateur et finit comme suit :

Meam ultimam voluntatem in publicum do, ut omnibus et singulis noteat. Datum et actum more castrensi sub sigillo meo Comite XIII, calendas Ms. anno millesimo vigesimo secundo, Henrico secundo imperatore regnante.

En 1293, il y avait deux châteaux appelés le château haut et le château bas.

Bémond Gomer, comte de Viltzbourg, représentait pour lors le seigneur du haut château et avait les qualités de châtelain.

Regnier et Elisa, son épouse, représentaient le seigneur du bas château qui était un fief noble héréditaire.

Contestation survint à cette époque entre ces deux seigneurs, à cause de la châtellenie : sur l'arbitrage de Simon comte de Salm, Ferri comte de Choiseuil, et Jean de Germiny, les difficultés ont été composées et décidées.

Cette transaction est scellée avec cinq sceaux y appendans. Volfang Adolphe et Friderich Ernest, barons d'Eltz, ayeuls et respectivement grands-pères de madite dame de Schmidbourg, ont réuni avec ces deux châteaux, la châtellenie en 1699.

En 1301 Virion et Regnier de Freistroff

frères, citoyens de Metz, reprennent de Ferri duc de Lorraine, en hommage, le château de Freistroff; la haute justice réservée au duc. L'acte est passé par Gérard évêque de Metz.

En 1471 le jeudi après la saint Remy, Henri de Warsberg écuyer, reprend au nom de Fulker d'Ellentz, son beau père, le château de Freistroff, avec ses dépendances.

En 1474 le jour de la translation saint Nicolas, Henri de Wasperg, écuyer reprend du duc René II le château et revenus de Freistroff, en fief héréditaire.

En 1487 la veille de la fête-Dieu, Foulques d'Ellentz, Voué de Vinkringen, reprend de Jean duc de Calabre et de Lorraine, le château de Freistroff, et la haute justice, à la dédicace dudit lieu, et les amendes pendant l'année.

En 1493 le jour de saint Brice, Guillaume de Warsberg reprend de René II pour amélioration de son fief, la haute justice de son château de Freistroff. La haute justice lui avait été donnée par le duc, en 1492.

En 1497 le 25 mai, le duc René II donne la haute justice de Freistroff, à Villauve de Vasperg.

En 1553 le 12 juin, Philippe de Warsberg, tant en son nom, que comme tuteur des enfans de son frère Jean de Warsberg, et de Marguerite d'Helmstat sa femme; à savoir : Samson et Jean. *Item* au nom de Jean et Jean Fauste de Strombourg, à cause de Christine de Putelange, femme audit Philippe. *Item* Catherine d'Helmstat, veuve d'honoré sieur Philippe de Libestein, tant en son nom, que comme tutrice de Philippe, Jacob, Jean, Otto, Fraultz, Frideric et Anne ses enfans, tous ensemble, seigneur de Freistroff, en font les reprises de S. A.

En 1557 il y a une reprise de Samson de Varnsberg, vicomte de Reineck. En 1625 le 6 août, Samson de Warsberg, reprend par Vautier de Warsberg, du duc

Charles et Nicole, la moitié du château et seigneurie de Freistroff, dont l'autre moitié est aux sieurs Jean-Paul Fauste de Strombourg et Christophe de Lives-tein. *Item* les trois quarts es villages de Pheningen, Eblingen, Bichingen, Tutting, Holdingen et Rumelfangen, la moitié d'Enselingen; l'autre moitié étant à S. A.

En 1615 Samson de Warsberg, reprit du duc Henri.

En 1665, le 25 mai, Jean Edmond baron Walpot de Baseinheim, reprend par procureur, la moitié du château et seigneurie de Freistroff.

En 1666 le 7 avril, François Philippe de Vignéville du Sars, reprend de S. A. le quart de la seigneurie de Freistroff.

Outre l'église de l'abbaye située sur le bord gauche de la Nied, il y encore à l'autre extrémité du village de Freistroff, une église paroissiale, elle est petite et ancienne, et il en dépend plusieurs hameaux; l'abbé de Bonzonville, est colateur et décimateur, le curé est à compétence. Diocèse de Metz, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Lorraine.

FREMEREVILLE. — Fremerville ou Fromeréville, village de la Voivre, diocèse de Verdun, à deux petites lieues de Commercy au couchant, et à six lieues de Pont-à-Mousson à l'orient, à quatre lieues de Toul au midi, à trois lieues de St. Mihiel; office, recette et bailliage de St. Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Albin. Le chapitre de Montfaucon nomme à la cure; il y a 59 à 40 habitans dans le lieu. Le village de Fremerville avec quantité d'autres lieux, fut cédé au duc de Lorraine Charles III par l'évêque de Verdun Nicolas Pseàume, en échange de ce que ledit duc avait dans le ban de Rosières, le fief du ban des Pillons, de la petite Soheme, etc. le 10 septembre 1564.

En 1516 Philippe de Sorcy épousa Jeanne, fille de Jacques le Roi de Fremerville.

FRENELLE ou FRANELLE. — Franelle la petite et Franelle la grande, toutes deux à deux lieues de Vézélise, comté de Vaudémont, bailliage de Vézélise, cour souveraine de Lorraine. L'église est dédiée à saint Eloph, martyr du pays; patron, l'abbé de St. Evre, qui perçoit la moitié de la dimè, et le curé l'autre moitié. La chapelle de saint Nicolas est chargée de vingt-quatre messes par an; elle a pour revenu le sixième des dimes de Suriauville. La maison de Frenelle au comté de Vaudémont portait d'azur à trois bandes d'or, au chef chargé d'un lion naissant d'or.

Cette maison est fort différente de celle de Frenau originaire d'Anjon, éteinte depuis assez long-temps; elle portait de gueules à deux faces d'argent, accompagnées de huit merlettes de même, 3 2 3.

FRESCATY. — Frescaty, château très-considérable dans la plaine du Sablon, à droite et à un quart de lieue de la Moselle, à gauche et près de la route de Metz à Pont-à-Mousson, à une lieue de Metz.

C'est une maison de plaisance, bâtie en 1709 par feu M. de Coislin évêque de Metz. Il renferme des parcs immenses, des bosquets et labyrinthes en charmillles, dans lesquels il y a plusieurs bassins d'eau et réservoirs, ainsi que différentes statues en marbre blanc. Les bâtimens attenans au château sont très-spacieux, et la chapelle, qui est à droite est fort belle.

M. de St. Simon successeur de M. de Coislin dans l'évêché de Metz, qui a fait l'acquisition de cette belle maison, a beaucoup augmenté ses dépendances et embelli les bâtimens.

FRESNE-AU-MONT, LA HEYMEIX ET LOUVANT. — Fresne-au-Mont ou Fresnen-Barrois, village du diocèse de Verdun, à cinq lieues de Bar, deux ou environ au couchant de St. Mihiel; bailliage de cette dernière ville. La paroisse a pour patron St. Pierre es liens. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nomme à la cure. L'abbé de St. Mihiel est seigneur foncier

à Fresne. Ce village avec Louvant et la Heymeix forment une baronnie à M. d'Armure de Louvant.

M. Baluze (1) a fait imprimer un diplôme de Louis III roi de Germanie, de l'an 904 daté de Triburg, par lequel ce prince accorde à Vueris prieur de Vieux-Moutier près de St. Mihiel, le village de Fresne sa vie durant, avec les habitations, au nombre de vingt-quatre, les dîmes et tout ce qui en dépendait, sans que les rois ses successeurs et les abbés de St. Mihiel puissent le lui ôter, ou le troubler dans sa possession; sous la condition néanmoins qu'il ferait faire jour et nuit à Vieux-Moutier le double office canoniale et monastique, et qu'après sa mort ce village dépendrait du monastère. Charles-le-simple confirma cette donation aux mêmes conditions, par un diplôme daté de l'abbaye de saint Arnou de Metz, en 919.

FRESNE-EN-VOIVRE. — Fresne-en-Voivre, petite ville ou bourg situé entre Verdun et la Tour-en-Voivre sur la rivière de Chasson, qui se jette dans l'Orne à Conflans (2). Fresne fut donné à l'église de Verdun par Grimond, en faveur de saint Paul évêque de cette église, qui vivait vers l'an 640 et est mort en 648 ou 649 (3). Au quinzième siècle, Hugues de Bar, évêque de Verdun, engagea à Thierris de Lenoncourt, la seigneurie de Fresne, et quelques autres terres, pour assurance des sommes que M. de Lenoncourt lui avait prêtées dans son besoin (4). La prévôté et seigneurie de Fresne fut cédée en 1564 au duc Charles III par l'évêque Nicolas Pseume, de même que d'autres seigneuries avec tous les droits de fief et devoirs; et le duc de son côté donna à l'évêque tout ce qu'il avait à Soheme, à Rembercourt-aux-Pôts, à Bauzet, Loison, Billi, Vadançourt, Fresne-en-Voivre, etc.

(1) Baluze, Miscell. t. 4, p. 425.

(2) Histoire de Verdun; p. 92.

(3) Spicil. t. 12. Hugo Flavin, p. 111.

(4) Histoire de Verdun, p. 344 et 454.

Aujourd'hui Fresne est office, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le bourg de Fresne avec Louvant et la Heymeix, forment une baronnie appartenant à M. d'Armure. L'abbé de Saint-Mihiel est seigneur foncier à Fresne, et l'abbé de saint Benoit en Voivre, est seigneur foncier à Heymeix. La paroisse de Fresne a pour patron St. Pierre-aux-Liens. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nomme à la cure.

La Heymeix est annexe de Tillombois, diocèse de Verdun. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Victor. La baronnie de Fresne contient environ 60 habitans, M. de Bugnon donne à Fresne le titre de marquisat, et dit qu'il comprend Hennemont, Ville-en-Voivre, Pinteville, Manheul, Braqui, Vatronville, Vadonville, Rupt, Dieuve et la Papeterie, Amblainville, Hadaumont, Viller et Genicourt, villages. Mouilli et Aulnoy, hameaux; et S. Brice cense.

Fresne. Fresne, village du comté de Vaudémont, à deux lieues de Vézelize; patron saint Denis, collateur l'abbé de St. Evre, et le commandeur de Xugney à l'alternative. Décimateurs, le curé pour un tiers, le commandeur pour un autre, et les religieux de Morizécourt pour le troisième. Seigneur, le marquis d'Harrouel.

Annexe, *Fresne la Grande*; patron S. Léger; et *Fresne la Petite*.

En 1051 (1), dans le titre de fondation de l'abbaye de Poussay, il est fait mention de *Grandem Frasnum*, apparemment *Grandem Franum*, la grande Fresne.

Fresne, village d'Amance, cédé pour la route de Metz en Alsace.

Fresne-au-Mont, village à une lieue de St. Mihiel, il ne fait qu'une communauté avec Louvant.

Fresnois sur le Collandon, répond à Dompair.

Fresnois-la-Montagne, répond à Viller-la-Montagne.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 433.

Tous ces lieux tirent leurs noms des arbres Fresnes, *Fraxinus*, qui s'y faisaient remarquer

FRIBOURG en Lorraine, et FRIBOURG en Brisgau, etc. — On connaît plusieurs villes du nom de Fribourg ou Freibourg. 1° *Fribourg* en Suisse, capitale du canton du même nom, située sur le bord de la rivière de Sarne, qui l'environne de tous côtés.

2° *Fribourg en Brisgau*, dont elle est capitale, était ci-devant une forteresse de conséquence, qui a souffert différens sièges. On dit qu'elle n'est pas ancienne, ayant été formée par des ouvriers qui travaillaient aux mines des environs, et qui demeuraient dans ce lieu. On met sa fondation en 1120, et on dit que ce fut Bertholde duc de Zaringhem qui la fonda.

Les ducs de Lorraine ont eu différentes affaires avec les comtes de Fribourg (1). Conrad, sire ou comte de Fribourg, avait épousé Catherine de Lorraine, fille du duc Ferri III et de Marguerite de Champagne; à cette occasion intervint un accord entre le duc Thiébaud II, frère de ladite Catherine (2), par lequel Conrad et Marguerite renoncèrent à toutes successions, paternelle et maternelle, et se contentèrent des fiefs de Romont, Saint-Maurice, Saint-Pierremont, Vallois et Buvières.

En 1362, le duc Jean I^{er} ayant trouvé ces fiefs hors des mains des héritiers de Conrad et Marguerite, en disposa suivant la coutume de Lorraine, en faveur de Brun de Ribapierre et de Jeanne de Blâmont sa femme (3).

Et en 1290 (4), Egenon comte de Fribourg, s'oblige de servir Ferri duc de Lorraine, contre tous ses ennemis aux frais du duc; et la même année, le même com-

te de Fribourg donna quittance au duc Ferri, de tous les dommages qu'il avait soufferts étant à son service, y ayant été fait prisonnier.

Dans le traité de mariage d'entre Conrad, fils du comte de Fribourg, passé l'an 1289 et 1290 avec Catherine de Lorraine, il est dit que le comte de Fribourg fait alliance avec le duc Ferri contre tous les hommes en-deçà des Alpes d'Alsace, *citrâ Alpes Alsatia*; c'est-à-dire en-deçà les montagnes de Vôge dans l'Alsace.

3° *Fribourg* ancienne ville d'Allemagne dans la basse Styrie. Lazius prétend que c'est l'ancienne *Cardeliana*, marquée dans les notices.

4° *Fribourg* en Bavière, auprès de la forêt de Honsture, aux frontières de la haute Autriche et du territoire de Salzbourg.

5° *Fribourg* en Lorraine, c'est celui qui fait ici le sujet de nos recherches, les autres étant étrangers à notre matière.

Fribourg en Lorraine est une chatellenie appartenant à l'évêque de Metz (1), située à l'orient de la terre de Marsal, sur le chemin d'Alsace, et confinant à la seigneurie de la Garde. Ce lieu est de l'ancien domaine de l'église de Metz: mais le château de Fribourg ne fut bâti qu'en 1340, par Pierre, vicaire de l'évêché, retiré à Vic, et banni de Metz, pour s'être opposé aux violences que les Messins exerçaient envers les ecclésiastiques de cette église. Il fit construire ce château pour l'évêque de Metz et pour ses successeurs, et il a toujours fait partie de leur domaine jusqu'aujourd'hui.

En 1337, la guerre était allumée entre le duc Raoul et Henri sire de Blâmont, d'une part, et Geoffroi, comte de Linange, et de Frischenon de Fribourg d'autre.

En 1339, le comte de Linange ayant commis quelques dégâts sur les terres de Fribourg, le duc Raoul dépouilla ce comte du fief d'Ormes et le donna à Ademaire évêque de Metz, jusqu'à ce que ce

(1) Archiv. de Lorr., registres des fiefs par le président Alix.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2, pages dxxxv et dxxxix.

(3) An 1289 et 1290.

(4) Histoire de Lorraine, tome 2, p. dxxxii et dxxxiii.

(1) Meurisse hist. de Metz, p. 496.

comte est réparé les dommages qu'il avait faits.

Les guerres que Raoul de Coucy évêque de Metz, eut à soutenir contre les ennemis de son évêché, l'obligèrent à engager plusieurs terres de son domaine à des seigneurs de son voisinage ; entr'autres il engagea au duc de Lorraine Charles II, en 1392, la ville et le château de Nomeny, et la troisième partie du château et de la châtellenie de Fribourg, pour la somme de sept mille livres tournois : il ajouta encore depuis, la somme de trois cents francs sur le même engagement, pour assurance desquels il assigna la ville et le ban de Delme.

M. Bugnon dit que les lieux dépendans de la châtellenie de Fribourg, sont : Fribourg château, Roder cense, Ste.-Croix cense, Guermange château, Deslin de Dieuze en partie, Langsbert village, Ausondange hameau, Romécourt hameau, Albing hameau, Auillé.

Voici un mémoire sur Fribourg, qui m'a été envoyé, et que je transcris tout entier de mot à mot.

Fribourg a été autrefois un bourg, où il y avait foires et marchés. Les marchés se tenaient tous les mercredis, et les foires tous les jours de sainte Marguerite, vingt juillet ; à la saint Martin, 11 novembre, et le Vendredi saint. On l'appelle Fribourg, parce que c'était un bourg franc de tout subside ; il n'avait aucun finage, et était situé sur deux finages comme il est encore aujourd'hui ; lesquels finages s'appellent : l'un Metterin, village où était la mère église et le château, et l'autre village s'appelle *Beinseing*, annexe dudit Metterin, sur lequel village était posé une halle, une maison de ville et un four banal ; les susdits villages étant ruinés par le malheur des guerres, les églises y ont subsisté ; les habitans dudit Fribourg y allaient pour faire leurs devoirs de chrétiens et y être inhumés ; il est vrai qu'il y avait audit lieu une chapelle de sainte Marguerite. Il paraît que la moitié de ce prétendu bourg qu'on appelle vulgairement Falbourg, a été for-

tifié, par les vestiges qui s'y voyent encore aujourd'hui. On y voit triples lignes ou remparts. Ledit château ne subsiste plus ; il a été démoli par ordre de monseigneur notre évêque de Metz, en 1747. Il n'y avait point d'église paroissiale à Fribourg ; il y a cent vingt-neuf ans qu'on a démoli les églises de Metterin et de Beinseing ; des deux on en a bâtie une à Fribourg, laquelle est située sur les deux bans. On a posé des croix dans les sanctuaires des églises démolies, lesquelles croix y sont encore aujourd'hui. La dépendance dudit Fribourg, est, *Rhodes, Sainte-Croix, Andelhoussé, les Bâcha, Lengumberg, Milberg, Albin, Hasoudange, le Brocq, Boule, Desseling, St. Jean-Bassel, Romécourt* ; il n'y a plus à présent que monseigneur de Metz, qui soit seigneur en tous ces lieux et haut justicier.

FRICOURT.— Fricourt, prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, dans la châtellenie de la Garde, diocèse de Metz. La cure de Renoncourt, village voisin de Fricourt, de même que le prieuré de Fricourt, sont à la nomination de l'abbé de Senones ; il est fait mention de *l'église de Fricourt et de Remoncourt*, dans une bulle du pape Innocent III, de l'an 1152. Il paraît par les anciens titres de Senones, que l'église ou la chapelle de Fricourt était consacrée en l'honneur de la *Sainte-Vierge de Bon-succès*, et que le prieur prenait le titre de *Gouverneur de la confrérie de Fricourt* ; quelque fois de *prieur de Fricourt* ou de *curé de Remoncourt*. En 1505, le onzième d'octobre, furent consacrés les deux petits autels de l'église de Notre-Dame de Fricourt, par Conrade Carn, suffragant de Metz.

En 1668, le cardinal Louis de Vendôme, légat à Latere, du pape Clément V, désunit la *vicairie amovible de Remoncourt*, d'avec le prieuré de Fricourt, et l'érigea en *vicairie perpétuelle*. Aujourd'hui les dîmes de Remoncourt sont aux religieux de Senones.

Le prieuré de Fricourt, après avoir été environ deux cents ans en commande, est rentré en règle, par la résignation que M. Beausire en fit à Dom Alexandre Blondelot, religieux de Senones, en 1704; après la mort duquel arrivée en 1725, Dom Nicolas Neuville religieux de Senones, en a été pourvu et en jouit aujourd'hui.

FROUART. — Frouart, village sur la Moselle vis-à-vis l'Avant-garde, qui est de l'autre côté de cette rivière; ayant Condé à l'orient et Liverdun au couchant. Ce lieu est de la souveraineté de Lorraine et du diocèse de Toul. L'église paroissiale et dédiée à saint Jean-Baptiste. Près de là est au-delà de la rivière, se voit l'ermitage et la chapelle dédiée à saint Eucaire, premier martyr de ce pays-ci, que l'on croit avoir été martyrisé en cet endroit, sous Julien l'apostat en 362. Voyez l'histoire de Lorraine, tome 1, liv. 5, art. 5, pag. 201 nouvelle édition.

Il y avait autrefois près Frouart un château considérable, bâti sur un tond dépendant du prieuré de Lay en 1271, par le duc Ferri III sous la redevance annuelle de soixante sols, à prendre sur le four banal de Frouart. Ce château a été attaqué et assiégé plusieurs fois par les messins. Le duc Ferri le bâtit pour tenir en bride le château de l'Avant-garde, appartenant au comte de Bar, et celui de Condé appartenant à l'évêque de Metz. Ces trois châteaux formaient comme un triangle et dépendaient de trois souverains différens, et qui étaient presque toujours en guerre l'un contre l'autre.

En 1508 se donna une fameuse bataille entre Frouart et Nancy, entre les gens du duc Ferri II, d'Edouard comte de Bar, et de Renaud évêque de Metz. Le duc Ferri remporta la victoire (1); Jacques, comte de Salm y perdit la vie, Edouard, comte de Bar y fut fait prisonnier et demeura en prison pendant six

ans, jusqu'à l'entier paiement de sa rançon, qui fut acquittée pour la plus grande partie, par Renaud évêque de Metz, oncle d'Edouard; elle était fixée à quatre-vingt-dix mille livres tournois.

En 1350, sous la régence de Marie de Blois, duchesse de Lorraine, pendant la minorité du duc Jean son fils, les messins pour se venger des dégats que les lorrains avaient faits sur leurs terres, entrèrent en Lorraine et ravagèrent tout ce qui se rencontra sur leur route; ils pillèrent le bourg et rasèrent le château de Frouart (1). En 1508 Renaud, évêque de Metz assiégea le même château; mais il fut battu, dans la plaine au-dessous du château.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre René II duc de Lorraine, les troupes Bourguignonnes qui étaient à Liverdun, faisaient des courses sur les terres de Lorraine, et y commettaient de grands désordres. Jean de Fénérange, maréchal de Lorraine, amassa des troupes, prépara de l'artillerie et fit fortifier le bourg et le château de Frouart, pour arrêter les courses de ceux qui étaient à Liverdun; il assiégea même cette dernière place et l'obligea de se rendre.

En 1434 sous le duc Charles II, il y eut encore un combat entre Nancy et Frouart, dans lequel il y eut beaucoup de monde tué de part et d'autre (2). Un autre combat se donna auprès de Condé, entre les Lorrains et les Barrisiens, où ceux-ci eurent du dessous, et plusieurs d'entre eux furent tués ou fait prisonniers.

Le château de Frouart fut enfin démoli en 1635 par les ordres du roi Louis XIII, de même que la plupart des autres châteaux de la Lorraine.

Depuis très-long-temps les ducs de Lorraine faisaient hommage à la Champagne, pour les terres de Châtenoi, Neufchâteau, Montfort, Gran et Frouart; on

(1) Chronique du Doien de saint Thiebaut, l'an 1350.

(2) Hist. de Lorr., t. 3. Preuves p. v.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 434 et 44.

ne sait pas distinctement d'où vient cette obligation ; mais on sait certainement que le duc Thiébaud II en 1300 fit hommage pour ces terres au roi Philippe-le-Bel (1). Le duc Ferri IV fils de Thiébaud II fit le même hommage en 1312 non au roi de France, mais au comte de Champagne et roi de Navarre.

Au mois d'octobre 1345 (2) Louis XI déchargea de cet hommage, Jean d'Anjou, duc de Lorraine, fils de René 1^{er}, lui et ses successeurs, en indemnité des frais què le duc Jean avait soufferts dans les guerres et dans les négociations, dans lesquelles le roi l'avait employé.

En 1348 les officiers du roi ayant entrepris de cotiser les habitans de Neufchâteau, Châtenoi, Montfort et Frouart, pour contribuer aux charges et besoins du royaume ; Marie de Blois, duchesse régente de Lorraine, en porta ses plaintes au roi Philippe de Valois son oncle, qui s'étant fait rendre compte de l'état des choses, donna ordre à ses gens de demeurer en repos et reconnut ces quatre places, franchises et exemptes de toutes sortes de charges à l'égard du royaume.

L'arrêt de réunion rendu à Metz le 9 décembre 1680 ordonne que suivant les titres des années 1300, 1456 et 1463 les habitans et communautés de Neufchâteau, Montfort et Frouart se pourvoient en première instance par devant le juge de Neufchâteau, comme du passé, et par appel à la cour du parlement de Metz ; mais on sait que tous ces arrêts de réunion intervenus depuis 1680 ont été cassés et annulés par le traité de paix de Risvick.

FROVILLE, village et prieuré. — Froville, en latin *Frodonvilla* ou *Frondonis villa*, village à une lieue de Bayonsur-Moselle, diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, bailliage de Rosières-aux-Salines. L'église a pour patron la sainte Vierge ; collateur, le prieur du lieu. Décimateur, le prieur pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, et le curé

(1) Histoire de Lorr. t. 2, l. 25, p. 426.

(2) Ibid., p. 427.

pour l'autre tiers. Seigneurs, le prieur et les héritiers de M. de Bilestein.

La maison de fer et le gagnage qui en dépendent, sont de la seigneurie de Haussonville.

Froville, prieuré dépendant de Cluni (1), dédié à la sainte Vierge, fut donné à l'abbaye de Cluni par un seigneur, *Vir illustris*, nommé Odoïn, dont la fille, nommée *Ide*, épousa Simon, fils de Simon de Nancy ; il offrit cette maison à l'ordre de Cluni, par les mains de Pibon, évêque de Toul, vers l'an 1081. Bertrice abbé de Moyenmoutier, forma quelque difficulté sur ce prieuré, en 1111, prétendant qu'il avait d'abord été donné en présence de témoins, à son abbaye, par le seigneur Odoïn, qui l'avait ensuite retiré par violence. La chose fut portée par-devant le synode de l'évêque de Toul, tenu en 1111 en présence de l'évêque Ricuin ; les deux parties y comparurent. Odoïn qui y était présent, soutint qu'il n'avait jamais fait don de ce prieuré au monastère de Moyenmoutier, et offrit d'en faire serment avec six témoins de condition libre. Le prieur de Froville, nommé Vicard, qui était aussi présent, demanda du temps pour communiquer la chose, à Ponce abbé de Cluni, son supérieur, et que la décision du procès, fut remise au prochain synode. Mais comme cela demandait un temps considérable, à cause de l'éloignement des lieux, et de l'absence de l'abbé, on produisit une chartre de Pibon évêque de Toul, qui marquait que le seigneur Odoïn, avait offert ce prieuré à l'abbé de Cluni, par les mains dudit Pibon, et l'on montra qu'elle le possédait paisiblement depuis trente ans ; Odoïn avec six nobles témoins, ayant affirmé la même chose par serment, l'abbé Bertrice fut débouté. La décision fut donnée dans l'église cathédrale de Toul, l'an de Jésus-Christ 1111 la quatrième année du pontificat de Ricuin, indication iv en présence de Vidric abbé de saint Evre et de plusieurs

(1) Mémoires mss. de Clun., et Hist. médiani monast., pag. 278, 279.

autres personnes ecclésiastiques, sous le règne de l'empereur Henri V ou IV.

On entretenait d'ordinaire à Froville, un pricur, un sacristain, et deux religieux, dont l'un y était à cause de l'union du prieuré de *Ste. Marie du Bois*, qui y avait été faite au commencement du quatorzième siècle, par Bertrand abbé de Cluni. Dans la suite le prieuré de Froville, fut uni à celui de Relanges; ce prieuré est en commande, et à la nomination de M. l'abbé de Cluni.

Prieuré de Ste. Marie du Bois.

Le prieuré de sainte Marie du Bois, de *Nemore*, ou de *Bosco*, était habité par un prieur et un religieux, en 1266; mais il fut uni au prieuré de Relanges, au commencement du quatorzième siècle, par Bertrand abbé de Cluni. Les visiteurs qui firent la visite de Notre-Dame du Bois, en 1532 marquent que ce prieuré avait été entièrement ruiné par les Luthériens et leurs sectateurs; ce pricuré est situé environ à trois lieues de Relanges, vers le midi. Il est surprenant que dès l'an 1532 les Luthériens aient détruit le prieuré de Notre-Dame, puisqu'on n'a jamais souffert ces hérétiques en Lorraine. C'est apparemment quelques troupes de soldats huguenots aventuriers, qui s'étaient jetés dans le pays, et y commirent ce désordre.

FIUMENIL. Voyez MAGNEVILLE.

G.

V GALILÉE, (VAL DE) ou VAL DE ST.-DIÉ. — Galilée, val. La ville et l'église insigne de St. Dié, sont situées dans le Val de Galilée, dans le pays et comté de Chaumontois. St. Dié, ou Diendoné, après avoir parcouru diverses contrées de l'Alsace, s'arrêta au Val de Galilée, où il bâtit son abbaye au lieu nommé *Jointures*, *Junctura*, à cause de la jonction du ruisseau de Robache, qui descend de la montagne et coule dans le vallon, qui est au couchant septentrional de la ville, et tombe dans la Meur-

the, qui a sa source au Valtin au midi, et qui coule dans tout le val de St. Dié.

Le val de St.-Dié est situé entre les abbayes exemptes de Senones, Moyenmoutier, Etival, et les diocèses de Toul, de Basle et de Strasbourg.

L'église de St.-Dié jouit du droit de l'exemption de la juridiction des évêques, et a son territoire séparé où elle exerce les droits quasi épiscopaux; sa juridiction s'étend non seulement sur les paroisses qui sont dans le val de S.-Dié ou de Galilée; mais aussi sur quelques paroisses situées dans le diocèse de Toul, comme saint Remiremont, etc.

Les paroisses du Val sont au nombre de douze ou quatorze, avec leurs annexes; tout le Val de Galilée est partagé en deux parties, l'une nommée le *Ban du Duc*, l'autre le *Ban du Chapitre*, ayant leurs juridictions temporelles, séparées: tout le Val de Saint-Dié est de la souveraineté de Lorraine, bailliage de Saint-Dié, cour souveraine de Nancy. Le chapitre a sa justice et ses officiers particuliers. Le bailliage est divisé en cinquante-cinq communautés; mais il y en a de fort étendues, et le tout fait environ cent soixante villages ou hameaux. Le siège où le chapitre exerce sa justice, est nommé la *Pierre Hardie*, et est tenu par un gradué pour les terres du chapitre, en première instance, et ressortit au Buffet. L'hôtel-de-ville est composé des officiers du roi et du chapitre. Le bailliage de Saint-Dié, s'étend non seulement sur tout le Val, mais aussi sur le Val de Sainte-Marie, le Val de Lièvre et Saint-Hypolite, pour ce qui relève de la Lorraine.

Le Val de Galilée est un pays de montagnes, où il y a quantité de vallons agréables et fertiles, et arrosé d'une infinité de sources, qui produisent des ruisseaux qui donnent la fécondité aux terres et aux prairies. On y remarque les anciens châteaux de Spissemberg et de Clermont, etc. Il y avait autrefois dans la ville de Saint-Dié, un palais qui a servi de demeure à quelques duchesses de Lorraine: comme à Cathéri-

ne de Lorraine, fille du duc Charles II, et épouse de Jacques marquis de Bade, à Isabelle d'Autriche, et à Christine de Danemarck.

On peut voir ce que nous avons dit sur la ville de Saint-Dié, dans son article particulier.

GARDE (LA). — La Garde, châtelennie de l'évêché de Metz, dépendante pour le temporel et pour le spirituel de cet évêché.

Thierry Bayer de Boppard, qui fut évêque de Metz, depuis 1565 jusqu'en 1583, racheta le château de la Garde, qui avait été engagé par quelqu'un de ses prédécesseurs (1).

Ademare de Montil évêque de Metz, depuis l'an 1527 jusqu'en 1561, bâtit la forteresse de la Garde, fit fermer de bonnes murailles les villes de Nomeny et de Saint-Avoid, et acheta la tour que l'avoué de Baccarat avait fait bâtir à l'entrée du château de Baccarat, qui appartenait aussi à l'évêque de Metz (2).

La paroisse est dédiée à S. Martin. Patron, l'abbé de Salival; cure régulière administrée par un R. P. prémontré, sous le titre de prieur.

Les évêques de Metz, en vertu du traité de Munster, reconnaissent le roi pour souverain de cette châtelennie, et des autres qui dépendent de leur évêché. Mais pour les villes ou villages qui dépendaient de ces châtelennies, elles ont été ou cédées, ou acquises aux ducs de Lorraine, depuis le milieu du XV^e siècle.

Les dépendances de la Garde, sont : la Garde, Jambrotte hameau, Martincourt et deux moulins, Kirchange et le moulin village, Layr, Otmange hameau, Lombarde et Fricourt, hameaux, Omeray village, Brardenay village, Maizières village, Haucourt cense, Helleicourt, fief, le Toupet fief, Xousse hameau, Vaucourt village, le Void de Lexat hameau, Veho village, Xures et le prieuré de Xures.

(1) Meurisse, hist. de Metz, p. 527.

(2) Idem. p. 501 et 502.

GENICOURT. — Genicourt, village d'évêché, dont M. l'évêque de Verdun est seul seigneur; il y a un château qui est du Barrois, dont M. de Rouvroi, conseiller d'état, premier président de la cour souveraine de Lorraine, est seigneur, haut, moyen et bas justicier. Ce château est du diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de S.-Mihiel, cour souveraine de Nancy; il n'y a qu'un portier, un berger et un vigneron.

GEORGE (SAINT). — La baronnie de Saint-George, est située entre Gondrechange au nord, Chatillon au midi, Turkestein à l'orient, Blâmont et Rechicourt à l'occident. Cette baronnie de Saint-George est du diocèse de Metz, et du temporel de l'évêque de cette ville. Les lieux dépendans de cette baronnie, sont : Saint-George château, Petimont, village enclavé dans Chatillon, Sainte-Agathe château, Richeval village, Habitz hameau, Rouges-Rupt hameau, Bertrambois village, Hattigni village, Landange village.

Le duc Léopold donna la baronnie de Saint-George, le Ban-le-Moine, et Turkenstein, à M. le prince de Beauvau-Craon, en 17.....

GELLAMONT. Voyez **DIEU-LOUARD.**
GERARD-MER ou **GIRAUMEY.** — Gerard-Mer ou Giraumey, village près d'un lac du même nom, situé au-dessous des lacs de Longemer et de Retournermer, sur la Vologne, et à la source de cette rivière; ce village est annexe de Corcieux; les patrons de l'église sont S. Gérard et S. Barthelémy; il y a un vicaire résident. Le chapitre de Remiremont est collateur de la cure de Corcieux; prévôté d'Arches, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Gérard-Mer tire son nom d'un officier du duc Gérard d'Alsace, qui se retira sur le lac de Gérard-Mer, et y bâtit un oratoire qui s'est tellement accru, qu'il forme à présent un gros lieu, où l'on voit environ sept cents feux; outre le village il y a plusieurs granges, cinq moulins et deux scieries.

Le principal commerce de Gérard-Mer, consiste en fromages qu'on nomme Girau-més, et qui sont en estime dans le pays. On y fait aussi grand nombre de ces boîtes de sapin, rondes et oblongues, et en particulier, de celles où l'on met les dragées de Verdun : les habitans de ce lieu ont un talent particulier pour ces sortes d'ouvrages.

Entre Martin-Prey et Gérard-Mer, on voit un pont sur la Vologne, qui a de longueur, environ vingt-cinq ou trente pieds, d'une seule arche de pierres de taille, si solide, qu'on le croit un ouvrage des Romains.

On trouve à Gérard-Mer, certaines cavernes, dans lesquelles il y a de la glace dans les plus grandes chaleurs de l'été, et point du tout pendant l'hiver.

GERBEVILLER. — Gerbéviller, en latin, *Gilberti villare*, est un gros bourg ou petite ville, située sur la rivière de Mortagne, à deux lieues de Lunéville, dans un vallon assez serré, où l'on voit un château avec de grands jardins. Ce lieu est ancien, et nous lisons dans l'histoire de Lorraine, qu'en 1179 (1), il y eut une transaction passée entre le duc Simon II et son frère Frideric de Bitche, par la médiation de Philippe de Lorraine, comte de Flandres, par laquelle le duc Simon s'oblige à donner à son frère Frideric de Bitche, le château du fief de *Gilbert-Viller*, pour acquitter les cent livres qu'il devait assigner en fonds de terre, audit prince Frideric, ou Ferri de Bitche. Celui-ci céda le château de Gerbéviller à son fils Philippe, qui vivait en 1197 et encore en 1235. Il avait épousé Agnès de Salm, fille unique et héritière de Mathilde de Hombourg, fondatrice de l'abbaye de Salival. Il est dénommé avec sa femme Agnès, et sa fille Jeannette ou Joatte, dans des titres de Saint-Diey et de Beaupré. Il eut apparemment un fils de son nom, dénommé en un titre de l'an 1282.

Avant Philippe de Gerbéviller, nous

(1) Histoire de Lorr., tome 2, preuves, p. cccxxxiii.

connaissions Vautier, prince de la maison de Lorraine, qui ayant épousé Agnès d'Haracourt, à cause de sa beauté extraordinaire, fut pourvu de la seigneurie de Gerbéviller; et on trouve son nom en cette qualité, dans des lettres des années 1155, 1142, 1154, où l'on parle de sa femme, de ses fils et de ses filles. Le nom de sa femme est Agnès, ses frères sont Raimbaud, Thiéri et Guillaume, qui se fit chevalier du temple. Son fils est Frideric de Gerbéviller, dénommé dans un titre de l'an 1135, et sa fille nommée Joatte. Vautier de Gerbéviller était fils du duc Simon I^{er}, il mourut apparemment avant l'an 1179, et fut enterré à Beaupré avec la comtesse son épouse.

L'ancienne maison de Gerbéviller (1), aujourd'hui éteinte, portait de gueules à deux barres, adossés d'argent, semés de croix pommetées, au pied fiché d'argent; la terre fut érigée en marquisat par le duc Henri II.

La maison de Tornielle, porte de gueules à l'écusson d'or, chargé d'un aigle impérial, à deux têtes de sable; ledit écusson entouré de deux courges ou de deux massues d'or.

Le terre de Gerbéviller a aujourd'hui titre de marquisat (2); mais anciennement elle était une simple baronnie. Si l'on s'en rapporte à l'épithaphe du prince Vautier de Lorraine dont on vient de parler, il faudra dire que cette terre est venue à la maison de Lorraine, par le mariage du duc Simon I^{er} avec *Adeline, fille de Gérard comte de Kerford; seigneur et baron de Gerbéviller, qui trépassa l'an 1149, le douze de Mars. Voyez l'histoire de Lorraine, t. II, prélimin. p. xxxiii seconde édition.*

La seigneurie de Gerbéviller passa de la maison de Philippe de Lorraine, seigneur de Gerbéviller, dans celle de Wisse, qui la posséda pendant long-temps. Ensuite

(1) Benoit, pouillé de Toul, t. 3, suppl. page 364.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, seconde édit., p. xxxiii. Prélimin.

elle passa dans la maison de Deuilly et du Chatelet, par le mariage de Hue du Chatelet, avec Madeleine Wisse de Gerbéviller, dont il eut Pierre du Chatelet, qui épousa Bonne de Bandoche, qui fut mère d'Olry du Chatelet, qui épousa Jeanne Scépaud ; qui fut mère de Claude du Chatelet, mort en 1589 : ses sœurs, Claude, Christine et Anne du Chatelet, héritèrent de ses grands biens et fondèrent les carmes de Gerbéviller.

Anne du Chatelet (1), épousa le comte de Tornielle, et par ce mariage, la terre de Gerbéviller est entrée dans la maison de Tornielle, qui l'a possédée jusqu'aujourd'hui, qu'elle est entrée dans la maison de Lambertie.

L'église paroissiale de Gerbéviller a pour patron St. Pierre et St. Urbain. Collateur, le chapitre de St. George, à cause du prieuré de St. Urbain, dépendant originairement de l'abbaye de saint Urbain en Champagne, diocèse de Châlons ; uni aujourd'hui au chapitre de St. George de Nancy, et à présent à la primatiale (2).

Il y a à Gerbéviller un couvent de carmes déchaux, fondés par Christine du Chatelet, le 19 février 1628, et une maison de religieuses de la congrégation, établie en 1672.

GERMAIN SUR MEUSE (SAINT) ET SAVONIERES. — Saint-Germain sur Meuse, village à une lieue de Foug, parti pour la souveraineté, entre la Champagne et la Lorraine. Diocèse de Toul. Patron de l'église, saint Germain d'Auxerre. On croit avec raison que ce lieu a pris le nom de Saint-Germain, à cause du passage de ce saint évêque, lorsqu'il alla en Angleterre, avec saint Sévère archevêque de Trèves en 447, pour combattre les Pélagiens. Il faut bien distinguer ce second voyage du premier, que saint Germain fit en Angleterre avec saint Loup, en 429.

(1) Hist. générale de la maison du Chatelet t. 2, p. 4.

(2) Benoît, pouillé de Toul, t. 1, p. 277.

Saint Sévère de Trèves et saint Germain d'Auxerre, passèrent donc au village de *Travia*, aujourd'hui nommé *Saint-Germain sur Meuse*, qui était situé sur le grand chemin de Nais à Toul ; on y bâtit une abbaye royale, qui fut ruinée on ne sait précisément en quelle année. J'ai parlé plus au long de cette ancienne route, dans la dissertation sur les grands chemins de Lorraine, suivant les mémoires qui m'ont été fournis par M. de Marasse, curé dudit St.-Germain.

L'empereur Louis-le-Bègue, confirme à Arnalde évêque de Toul (1), les abbayes de saint Evre, de saint Germain et de saint Martin, qui avaient été autrefois données ou confirmées audit Arnalde, par l'empereur Lothaire, et son fils du même nom, et par l'empereur Charles-le-Chauve, père du roi Louis-le-Bègue ; mais qui lui avaient été ôtées par le roi Lothaire, et ensuite restituées. L'acte est de l'an 878 ; je ne trouve plus rien touchant l'abbaye de Saint-Germain, depuis ce temps-là. Elle n'est point rappelée dans la bulle du pape Léon IX, de l'an 1051, qui fait le dénombrement des autres abbayes qui appartenaient alors à l'église de Toul ; ce qui peut faire conjecturer que dès lors elle ne subsistait plus, et que les revenus en étaient unis à l'abbaye de S. Evre et le titre abbatial supprimé (2).

Savonières, lieu autrefois célèbre, et où il y avait un palais-royal, et où l'on a tenu quelques conciles, l'un en 856 et l'autre en 862. Savonières est aujourd'hui entièrement abandonné, et on n'y voit plus aucun vestige de ville ni de village. Il y restait encore une église il y a 50 ans ; mais à présent elle est démolie comme tout le reste. Savonières était autrefois la mère église de S. Germain, et S. Michel en était patron ; à présent la paroisse est transférée à St.-Germain.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 313, 314, preuves et 1026.

(2) Benoît, histoire de Toul, pages cxxvii et cxxviii.

On peut voir ce que nous disons sur *Sa-*
vonnières, dans son article.

GERMAIN (LE CHATEAU SAINT-), près
la ville de Metz. — Saint-Germain, est
un château situé sur une montagne, au
nord de la ville de Metz. Jean d'Aprémont
évêque de Metz, étant entré en guerre avec
les Messins ; ceux-ci obligèrent l'évêque
et le parage de Porte-Seille, qui avait
pris son parti, de sortir de la ville, sans en
rien emporter, ayant seulement leurs bâ-
tons à leurs mains, et de se retirer au châ-
teau Saint-Germain, où ils furent inconti-
nent assiégés ; mais l'évêque Jean d'Apré-
mont ayant rassemblé ses sujets et vassaux,
demanda aux seigneurs ses parens et ses
amis, un prompt secours, par le moyen
duquel il fit lever le siège (1). Cette guerre
dura trois ou quatre ans, et causa de grands
désordres dans le pays (2).

L'histoire de Jean d'Aprémont porte que
ce prélat avait fortifié le château de Saint-
Germain (3), qu'il fut obligé avec les siens
et ceux qui lui étaient attachés, de sortir
de la ville et de se retirer dans cette forte-
resse ; que les citoyens de Metz, démolirent
les maisons de ceux qui l'avaient suivis,
et confisquèrent tous leurs biens. L'évêque
voyant que les armes spirituelles, l'interdit
et l'excommunication ne les toucheraient
point, appela à son secours le duc de
Lorraine et le comte de Bar ; mais ces prin-
ces ayant reçu de l'argent des Messins, se
joignirent à eux pour assiéger le château
de Saint-Germain. Jean d'Aprémont fut
donc obligé de recourir à des seigneurs
d'Allemagne, au comte de Dasbourg et à
celui d'Eurestein, et à d'autres seigneurs
qui lui amenèrent un grand secours de
bonnes troupes. Etant arrivés au bord de
la Moselle, qui était alors assez enflée, l'évê-
que les engagea à passer la rivière et à s'a-
vancer vers le château. Ceux qui y étaient
assiégés, en sortirent, et les deux armées,
des assiégés et des assiégeans avec les trou-

pes étrangères, étant prêtes à en venir aux
mains, Roger évêque de Toul, les mit
d'accord en 1234. Les chroniques du
temps, parlent au long de cette guerre
et des personnages divers, que le duc de
Lorraine et le comte de Bar firent dans tout
ce temps.

Il y avait aussi autrefois sur cette mon-
tagne, un prieuré dédié à St.-Germain
et dépendant de l'abbaye de St. Vincent de
Metz. Le pape Alexandre III, en 1177,
permit à l'abbé de saint Vincent, d'y en-
voyer des religieux pour le desservir, à
cause du grand nombre de miracles qui
s'y faisaient.

**GERMINI, annexe de Crépey. Voyez
CREPEY.**

GEROLSEK. — Gérolsek est un châ-
teau situé en Alsace, sur une montagne
au-dessus de la ville de Saverne, et de
l'abbaye de Moyenmoutier. Ce château a
donné son nom à une maison autrefois
puissante en Alsace, et qui n'a rapport
à notre histoire, que parce que ces sei-
gneurs étaient feudataires des ducs de
Lorraine, comme il paraît par plusieurs
pièces conservées aux Archives de Lor-
raine.

On voit encore dans des montemens
du seizième siècle, ès années 1570,
1571, 1580, 1581 et 1583, etc., que
les seigneurs du château de Gérolsek,
étaient regardés comme feudataires du duc
de Lorraine.

GIBAUMEY. — Gibaume, Gibau-
meix ou Gibaumés, *Gibbonanus*, village
du diocèse de Toul, annexe d'Uruffe ;
bailliage de Commercy, à quatre lieues de
cette ville, une de Vaucouleurs, cour
souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu
une église sous l'invocation de saint Jean-
Baptiste.

**GIBRIEN (SAINT-), voyez ESSEY-EN-
VOIVRE.**

GIRAUILLIERS. — Girauvilliers,
Gerardi-villare, village du diocèse de
Toul, à deux lieues de Gondrecourt et
de Vaucouleurs, Barrois mouvant, bail-
de la Marche, présidial de Châlons, par-

(1) En 1231. Chroniq. mss. vers. p. cxxv.

(2) Chronique de S. Thiebaut. Hist. de Lorr.
t. 1, 2, p. clxix.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, p. 69.

lement de Paris. M. de Circourt en est seigneur haut, moyen et bas justicier. La paroisse a pour patron S. Martin.

Badonvillers, *Bodonis-villare*, est annexe de Girauvillers. Ce village situé sur une hauteur, est en partie Champagne et en partie Barrois, à une lieue et demie de Gondrecourt. L'église a pour patron saint Martin.

GIRAUVOISIN ou GIRARDVOISIN.

— Girauvoisin, ou plus communément Gérardvoisin, *Gerardi-Vicinium*, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie de S. Mihiel, une et demie de Commercy. La paroisse a pour patron S. André et S. Christophe.

V GIRCOURT ET DOMPAIRE. — Nous connaissons deux villages du nom de *Gircourt*, l'un près de Mirecourt qui ne fait qu'une communauté avec Viéville; l'autre à deux lieues de Bruyères, sur l'Urbion, et sur le chemin de Remberviller à Remiremont. C'est de ce dernier *Gircourt* que nous voulons parler ici, où il y a un château environné de fossés pleins d'eau, appartenant à M. Humbert de Gircourt.

Le patron de l'église paroissiale, est saint Barthelemi. Gircourt est près du village de Dompaire; l'abbaye de Senones avait autrefois des biens considérables dans l'un et dans l'autre de ces lieux. Elle possédait Dompaire dès avant l'an 1114, elle y avait foire et marché en 1103; et l'empereur Henri V en 1105, confirma la donation qu'en avait faite à ce monastère, une puissante dame nommée Cunegonde. L'évêque de Metz Etienne de Bar, en 1124 confirme le droit de foire et marché dans le même lieu de Dompaire.

GIREFONTAINE. — Girefontaine, village enclavé dans la Comté, à huit lieues de la Marche, une et demie au nord de Constans-en-Bassigny. Il est de la paroisse de Jasney, village comtois; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris.

GIRONCOURT. — Gironcourt, village du diocèse de Toul. Il est situé sur la Vraine, deux lieues et demie au cou-

chant de Mirecourt; bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. Il en est parlé dans la confirmation de la fondation du prieuré de Deuilly, en 1044 sous le nom de *Girandi-curtia*. L'église a pour patron saint-Brice. On peut voir le pouillé de Toul, par le R. P. Benoit Picart. Bailliage de Derney; cour souveraine de Lorraine.

Le ban de Gironcourt comprend Audoncourt, Dommartin-aux-bois, Augemont, Thiebouzet, Mabomenil, Neymons, la Rue, Usmin, le Void de Girancourt, Barbon-fin, et les Granges de Renonnea et d'Alsimont, avec un moulin sur le finage.

GIRONVILLE. — Gironville, village du diocèse de Toul, répondant à Bouconville, à une lieue de Commercy, qu'il a au couchant. Dans le titre de confirmation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, de l'an 942 il est dit que *Gironville est sur la Meuse, dans le comté de Beden*, dont le chef-lieu est Void (1). Il en est encore parlé dans un titre de l'abbaye de St. Mihiel, de l'an 1106 sous le nom de *Gyronis-Villa*.

L'église a pour patron, saint Léger. Il y a environ soixante habitans dans ce lieu. Il est de la baronnie de la Marche, office de Bouconville, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy.

GIROUEZ. (*le ruisseau de*) — Le ruisseau de Girovez prend sa source au village de Cousances-aux-Bois, bailliage de Bar, passe à celui de Grimaucourt, ensuite au couvent des augustins de Girovez, et entre dans une petite rivière qui se jette dans la Meuse au-dessous de Vadonville, entre Commercy et Sampigny. Ce ruisseau est bordé de frênes, de tilleuls et de peupliers.

GIVRICOURT. — Givricourt, petit village de la châtellenie d'Albestroff, établi par le cardinal de Givry évêque de Metz, mort en 1612 et dont il porte le nom.

Ce village est annexe de Munster-Lor-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 350. Preuv.

raine, dont il est séparé par un ruisseau, qui vient de Torchéville, et va se jeter dans la Sarre à Sarralbe. La plus grande récolte de ce lieu se fait en pommes de terre. Givricourt est du diocèse de Metz, bailliage de Vic, parlement de Metz; à dix lieues de cette dernière ville, sept de Sarrebourg et de Vic.

GLONVILLE, Flin, Vatiménil et le prieuré de Mervaville. — Glonville, nommé en latin *Tillonisvilla*, ou *Dilonisvilla*, dans le titre de l'abbaye de Moyemoutier, village du diocèse de Toul, situé assez près de la Meurthe, un peu au-dessus de Deneuvre et de Baccarat (1). L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de saint Maurice et de saint George. Seigneurs, le roi et M. d'Anglure, de Magnière. Bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Annexe, *Flin ou Flun*, ci-devant chef d'un doyenné qui est aujourd'hui transféré à Deneuvre. Patron, saint Martin.

L'ermitage de la Magdeleine, ou l'hôpital avait autrefois deux cents francs de rente.

Vatiménil, autre annexe de Glonville, en latin *Valteri manila*. Patron saint Jean-Baptiste, seigneur l'évêque de Metz. Parlement de Metz.

Dans la banlieue de Glonville, se voit le prieuré de Mervaville, dépendant de l'abbaye de Senones, fondé vers l'an 1224, puisqu'en cette année, Eudes de Sorcy évêque de Toul, témoigne que ce prieuré avait été commencé du temps de ses prédécesseurs, et n'était pas encore achevé (2). Il exhorte les fidèles à le mettre en sa perfection, et veut que l'abbaye de Senones, sur le fond de laquelle il est construit, en jouisse avec les mêmes franchises dont elle jouit dans les autres prieurés situés dans le diocèse de Toul.

La duchesse douairière de Lorraine, Catherine de Limbourg, en 1242 y mit la dernière main.

(1) Hist. médiéval monast., pag. 243, 286 et 306.

(2) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 240.

Le prieuré reconnaît pour sa première fondatrice et bienfaitrice, Cunegonde dame de Viviers, qui a fait de fort grands biens à l'abbaye de Senones; elle vivait du temps d'Étienne de Bar, évêque de Metz, et d'Antoine abbé de Senones; c'est-à-dire, dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'an 1110 qui est la première année d'Étienne de Bar, jusqu'en 1156 qui est la dernière de l'abbé Antoine.

Le dernier prieur régulier de Mervaville, fut dom Claude Jaquinot, qui l'a possédé en règle jusqu'à sa mort, arrivée à Nancy en 1753. On a obtenu de son consentement en cour de Rome, en 1751 la suppression du titre de prieuré de Mervaville, et son union au prieuré de Breuil, proche Commercy.

On croit que le nom de *Mervaville*, vient de *Mirabilium-villa*, à cause des fréquents miracles que Dieu y opérait par l'intercession de la sainte Vierge, à laquelle le prieuré est dédié: l'église en était fort belle et bien voûtée; mais la nef tomba de pure caducité, le 26 janvier 1738, il ne reste que le chœur et la croisée qui sont d'un fort bon goût.

Il y avait autrefois un village autour du prieuré; mais il n'en reste aujourd'hui que les ruines, et les maisons des fermiers du prieuré.

Le duc Thiébaud II dans son testament de l'an 1312 donne au prieuré de Notre-Dame de Mervaville, dix sols de petits tournois.

Le village de Mervaville subsistait encore en 1614 et 1615 comme il paraît par les enquêtes et procédures faites en ces années par les députés du duc Henri II et du seigneur évêque de Metz. Ce village fut ruiné apparemment pendant les deux sièges du château de Moyen qui en est proche, en 1634 et 1639.

GODONCOURT. — Voyez MONTREUX.

GOIN-SUR-SEILLE ou EN SAULNOIS. — Goin-sur-Seille, village à quatre lieues de Pont-à-Mousson et à trois lieues de Metz, à six lieues d'Amance,

répondant au bailliage de Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine, enclavé dans le pays messin. Ne serait-ce pas *Goddinga-villa*, palais royal dénommé dans un titre de Charlemagne, de l'an XI et V de son règne. *Voyez diplomatique*, t. 4, p. 283. Goin est accompagné d'un fief nommé la Horgne; l'église de Goin est du patronage de l'abbaye Saint-Martin devant Metz; cette abbaye ne subsiste plus; les biens en ont été donnés à la primatiale de Nancy.

La maison de Goia portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

GONDRE COURT - LE - CHATEAU.

Prieuré au même lieu, et prieuré de sainte Salaberge. — Gondrecourt est une petite ville de Lorraine, ayant titre de doyenné ecclésiastique, du diocèse de Toul. Ce doyenné a dans son étendue vingt-cinq cures, dix annexes, une abbaye, deux prieurés, une maison religieuse, sept chapelles, deux hôpitaux ou léproseries et cinq hermitages.

Pour le civil, Gondrecourt a titre de prévôté sous le bailliage de la Marche; et cette prévôté comprend environ 32 villages ou hameaux. On lui donne le nom de *Gondrecourt-le-Château*, pour le distinguer des forges de Gondrecourt et de Gondrecourt en Voivre.

Gondrecourt est situé sur la rivière d'Ornain aux confins de la Champagne, à cinq lieues de Ligni, de Neuf-Château et de Joinville, trois de Vaucouleurs, à huit lieues de St.-Mihiel au midi et à sept de Bar-le-Duc au levant d'hiver. Elle a été autrefois possédée par des seigneurs particuliers.

Quelques-uns croient que Gondrecourt a pris son nom de Gondoin, père de Bodon Leudin évêque de Toul et de Ste. Salaberge; Gondoin était, dit-on, seigneur de Meuse et de Gondrecourt.

En 1219 (1), Gondrecourt était à une dame de Rinel, et en 1272, le comte de

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 1109. Notes.

Champagne donne en accroissement de fief au comte de Bar, la seigneurie de Gondrecourt, tenue auparavant par Jean de Gondrecourt.

En 1238 (1), le comte de Vaudémont promet de mettre hors de ses mains Gondrecourt, sans le consentement du comte de Bar.

Cette ville fut eédée avec toutes ses dépendances, à Edouard I^{er} du nom, comte de Bar, par le roi Philippe-le-Bel, au mois d'avril 1307, et cela à la recommandation d'Edouard, roi d'Angleterre (2). D'autres disent que Gondrecourt fut réuni au domaine de Champagne au temps du mariage de Jeanne avec Philippe-le-Bel; lequel donna l'an 1304, pour récompense à Thiéban de Bar, évêque de Liège, la terre de Gondrecourt, qui devait passer après la mort de ce prélat, aux comtes de Bar; il la lui donna sous l'obligation d'en faire hommage au roi de France, à cause de son comté de Champagne (3).

Le comte de Bar jouissait de Gondrecourt aussi bien que de la Mothe, lorsqu'il l'engagea en 1304, à Ferri IV duc de Lorraine avec la Mothe.

Gondrecourt-le-Château avait reçu des ducs de Bar, entr'autres privilèges, celui de recevoir de ces ducs la justice sur les lieux. Il y a eu un bailliage sédentaire, jusqu'en 1711, et avant le changement de 1751, il y avait encore une prévôté royale, dont l'étendue était considérable; sa dépendance est à présent au bailliage de la Marche qui en est très-éloigné.

On distingue Gondrecourt en ville haute et en ville basse. Dans la première sont les ruines du château et de la chapelle castrale de S. Blaise; l'auditoire et les prisons sont auprès de là. Au dehors de la ville il y a une chapelle de malades, ou une léproserie. Je trouve au 27 février 1511, une confirmation des privilèges des habitans de

(1) Peut-être en 1288.

(2) Benoit histoire de Toul, p. 87.

(3) Longuerue, description de la France t. 2, p. 183.

Gondrecourt, mais aucune spécification de ces privilèges.

En 1307, le roi Philippe-le-Bel, à la prière d'Edouard roi d'Angleterre, donne à Edouard comte de Bar, neveu dudit roi d'Angleterre, le château de Gondrecourt avec toutes ses dépendances, pour le tenir par ledit comte de Bar et ses successeurs en hommage-lige.

En 1368 (1), la chronique de Metz dit que Gondrecourt fut pris par les Messins. Colart Desarmoises y commandait avec ses gentilshommes. Colart Desarmoises eut la tête tranchée à Metz et treize gentilshommes furent pendus.

En 1456 (2), pendant la détention du duc René I entre les mains du duc Philippe de Bourgogne, on mit en dépôt entre les mains de Philippe, Gondrecourt et quelques autres terres, pour obtenir un répit en faveur de René.

Le 10 septembre 1467 (3), ceux de Metz s'étant jetés dans le Barrois, y brûlèrent Gondrecourt et plusieurs autres bourgs et villages. René II, duc de Lorraine et de Bar, s'en plaignit vivement, et demanda à ceux de Metz, cent mille écus de dédommagement. On tint une assemblée à Ancy sur Moselle pour terminer ces différens ; mais on n'y conclut rien, sinon qu'on se pourvoirait devant le roi de France, son parlement et les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, etc.

Le roi Louis XII en 1475 (4), ayant donné à magnifique et noble seigneur Saladin d'Anglure, seigneur d'Estoges, la seigneurie de Gondrecourt, pour sa vie seulement, avec la terre de Lifou-le-Grand ; le duc René II, à qui Gondrecourt appartenait, comme comte de Vandémont, n'ayant pas admis cette donation, Saladin y renonça volontairement ; après quoi le roi Louis XII adressa en 1482, une commission au bailli de Vitry, pour recevoir les foi

et hommages de la duchesse de Lorraine pour la même seigneurie.

Ensuite Saladin d'Anglure se pourvut au parlement et obtint en 1491, un arrêt pour être remis en possession des terres et seigneuries de Gondrecourt et de Lifou-le-Grand (1). Le duc René II y forma opposition, Saladin consentit de faire examiner l'affaire par des commissaires, qui firent un accommodement, au moyen duquel René fut maintenu dans la jouissance de Gondrecourt ; René ratifia cet accord en 1497, et l'année suivante il reprit cette terre du roi Louis XII (2).

En 1574, le duc Antoine assigna pour douaire à la princesse René de Bourbon son épouse, 7,000 livres tournois de rente, et pour assurance lui donna les châteaux d'Eiville-au-Jar et de Gondrecourt avec tous leurs meubles.

En 1539, au mois d'avril, fut passé le fameux traité de Rumilli, entre le roi François I^{er} et Antoine duc de Lorraine, par lequel le roi entre autres prétentions, soutenait que la terre et châtellenie de Gondrecourt relevait de sa couronne, et que le duc de Lorraine lui en devait faire hommage ; se plaignant par la bouche de son procureur général, que ledit duc faisait relever par-devant ses juges des grands jours de St.-Mihiel, les appels des jugemens rendus à Gondrecourt, au préjudice du ressort de Chaumont.

Le bon duc Antoine étant venu trouver le roi François I^{er} à Rumilli, reconnut qu'il était son homme-lige pour les terres du duché de Bar, qui sont situées au couchant de la Meuse vers le royaume de France, et que si ses officiers avaient fait quelque entreprise au préjudice des droits du roi, il les désavouait. Mais à l'égard de la ville de Gondrecourt, il ne reconnut point qu'elle fut dans le royaume, ni assise dans le ressort de Chaumont, ni qu'elle eut jamais subi sa juridiction. Il est même

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. cxxx.

(2) Hist. de Lorr. t. 3, p. cxxx.

(3) Ibid. p. 948.

(4) Ibid. t. 2, p. 1109 et t. 3, p. cclxxviii.

(1) Séguier, v. 81, p. 39.

(2) Tit. de Lorr. à la Ste. chapelle de Paris, x, Gondrecourt.

remarquable qu'il n'en est plus parlé dans les reprises du duc Antoine. Au reste le traité de Rumilli n'a pas eu d'exécution, comme n'ayant pas été libre.

Quelques années après en 1552, le prince Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent de Lorraine, ayant fait remonter au roi Henri II, que les villes de Bar-le-duc, Gondrecourt, Châtillon, la Marche et Conflans étaient tenues en fief libre du royaume de France, non sujettes à aucun service, sans que les édits et ordonnances des rois y aient jamais eu lieu ni cours, ni que les habitans desdites villes ayent été tenus d'aucune imposition, à autre qu'au duc de Lorraine et de Bar : Sa Majesté ordonna que toutes instances et poursuites commencées à cet égard, demeurassent en surséance pendant la minorité du duc Charles III, son gendre prétendu. Et en 1553, le même roi déclara le duché de Bar, exempt du ban et arrière ban, et autres impositions mises en France.

Plusieurs années après, c'est-à-dire en 1671 le 25 janvier, intervint un traité entre le roi Charles IX, et le duc de Lorraine Charles III, touchant la mouvance de Châtillon, la Marche, Gondrecourt, etc. (1)

Et en 1559, le même duc Charles III par son testament, donne au prince François comte de Vaudémont son fils, la terre et seigneurie de Gondrecourt, avec quantité d'autres terres. En 1632, le même comte François de Vaudémont, par son testament, donna au prince Nicolas-François son fils, évêque de Toul et cardinal, frère du duc Charles IV, le château, ville, terre et seigneurie de Gondrecourt (2).

Le château de Gondrecourt a été ruiné en 1635, de même que les autres châteaux du pays, par ordre de la France. En 1641 les troupes du roi s'étant présentées devant Gondrecourt, trouvèrent le château

abandonné ; et après y avoir reposé quatre heures, elles s'avancèrent vers le Neufchâteau. La terre de Gondrecourt était possédée en 1656, par le maréchal de l'Hôpital.

Le prieuré de Gondrecourt dépendant de l'abbaye de saint Evre, fut fondé apparemment dans le onzième siècle, puis que Pibon évêque de Toul, qui a gouverné cette église depuis 1070 jusques en 1107, lui donna quelques biens, et que Ricuin évêque de la même église en 1112, confirme ce que Gautier de Gondrecourt et ses prédécesseurs avaient donné à ce prieuré. Mais on ignore le nom de son fondateur, si ce n'est ce Gautier de Gondrecourt dont on vient de parler.

Les pères récollets se sont établis sur le penchant de la montagne de Gondrecourt en un lieu assez incommode (1).

Prieuré de Réchicourt ou de sainte Salaberge (2).

A quelque distance de Gondrecourt on voit le prieuré de sainte Salaberge ou de Réchicourt, dépendant du monastère de St. Jean de Laon, fondé et bâti par sainte Salaberge, fille du seigneur Gondoin, dont nous avons parlé ci-devant. On pourrait croire que ce prieuré près de Gondrecourt, est situé au lieu où sainte Salaberge avait d'abord projeté de bâtir une abbaye, qu'elle jugea ensuite plus à propos de transférer à Laon pour éviter les inconvéniens auxquels elle aurait été exposée entre les deux royaumes de Bourgogne et de Lorraine ou d'Austrasie; mais le prieuré de Réchicourt est à une plus grande distance de Luxeu, que ne l'était l'abbaye que voulait fonder sainte Salaberge, c'est-à-dire 40 milles de Langres, car de Gondrecourt à Luxeu la distance est beaucoup plus grande.

L'ancien château de Gondrecourt est aujourd'hui réduit à une simple maison, à laquelle tiennent le palais et les prisons.

(1) Séguier, v. 81, t. 2, p. 1185 et 1159.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 195.

(1) Benolt, hist. de Toul, p. 87.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 455, note.

Gondrecourt est chef-lieu de l'office et de la prévôté de même nom ; il est de la recette de Bourmont, du bailliage de la Marche, du présidial de Châlons-sur-Marne, et du parlement de Paris, le roi en est seul seigneur.

Hors la ville de Gondrecourt est une chapelle ou léproserie sous l'invocation de la sainte Vierge.

Sous le duc Léopold en 1707 le comte des Sales avait obtenu de construire sur le ban de Gondrecourt, à titre de fief, une forge et un fourneau ; cette forge a été transférée sur le ban d'Abainville, trois ou quatre cents pas plus bas. Il n'en reste sur le ban de Gondrecourt, que le corps de logis, les écuries et partie de la halle ; on a fait un moulin du fourneau. Il y a à Gondrecourt prévôté et hôtel de ville, dont le prévôt est le chef. Avant l'édit de 1747 il y avait aussi une gruerie qui est à présent du ressort de la maîtrise de Bourmont.

GONDRECOURT-EN-VOIVRE. — Gondrecourt-en-Voivre, village aux sources de l'Ottain, à deux lieues et demie de Briey, diocèse de Verdun, office et recette de Briey, juridiction des juges-gardes des seigneurs ; la paroisse a pour patron saint Sébastien, bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. M. Charpentier de Neuvron, président au parlement de Metz, en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Il est fait mention de *Gontrecuria* dans un titre de saint Maur de Verdun vers l'an 1046 (1).

GONDREVILLE. — Gondreville est un bourg situé sur la Moselle à une lieue de la ville de Toul vers l'orient septentrional, et à trois lieues de Nancy au couchant. Son nom latin est *Gondulphivilla* : M. de Vallois dans sa notice des Gaules, dérive le nom de *Gondreville*, de *Gondulphe*, qui fut maire du palais du jeune Théodebert roi d'Austrasie, et qui fut dit-on préposé à l'éducation de

Les rois de France y eurent un palais royal, et le roi Théodoric III y a donné une charte en faveur de l'abbaye de Morbach en Alsace en 737. Il est fait plusieurs fois mention de ce palais sous la race des Mérovingiens. Louis-le-Débonnaire y demeura quelque temps, et ordonna à Frotaire évêque de Toul, d'y faire une galerie, qui communiquait du palais à l'église de Gondreville.

Les seigneurs et les évêques du royaume de Charles-le-Chauve, s'assemblèrent à Gondreville le 9 de septembre 873 et y firent serment de fidélité à ce prince en présence de la reine Ingelberge et des légats du saint siège (1).

Au mois de juin de l'année 880 les rois de France Louis et Carloman, et Charles-le-Gros roi d'Allemagne et de Lombardie, se rendirent à Gondreville (2). Louis roi de Germanie devait aussi s'y trouver ; mais étant tombé malade, il fut obligé d'y envoyer des députés. Dans cette assemblée on confirma à Louis roi de Germanie, la jouissance du royaume entier de Lorraine. On renonça en faveur de Charles-le-Gros aux prétentions que les autres princes de la maison royale, pouvaient avoir aux états d'Italie, et on convint que ces princes se donneraient mutuellement secours contre les ennemis communs de la monarchie ; ces ennemis étaient d'une part les Normands et de l'autre l'abbé Hugues, qui en voulait à la Lorraine et le duc Boson usurpateur de la Provence.

Le duc Mathieu I^{er} bâtit ou rétablit le château de Gondreville vers l'an 1154 (3). Henri évêque de Toul son oncle, le trouva fort mauvais, et excommunia son neveu. Ce prince irrité fit le dégât sur les terres de l'église de Toul ; mais le pape ayant ordonné aux évêques de la province, de mettre les états de Lorraine en interdit, Mathieu se rendit et répara le tort qu'il avait fait à l'église de Toul.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 751, nouv. édit.

(2) Ibidem, p. 787.

(3) Ibid., t. 2, p. 13.

(1) Hist. de Lorr., p. 421.

Gondreville était donc dès auparavant au duc de Lorraine, puisque le duc Thiérry bâtit un château ; l'évêque de Toul et son chapitre ne se plainrent de cette entreprise du château, que parce qu'il était trop voisin de la ville épiscopale et qu'il pourrait leur causer du dommage ; ou plutôt parce que les anciens rois de France avaient défendu qu'on ne bâtît aucune forteresse dans la banlieue de Toul, en deça de la forteresse de Liverdun, qui depuis très-long-temps était comme le boulevard de la ville et de l'évêché de Toul, de ce côté là. *Voyez ci-après l'art. de Liverdun.*

Quelques années après, le duc Thiébaud I^{er} étant décédé sans enfans en 1220, sa veuve Gertrude de Dasbourg épousa le comte de Champagne (1). Le duc Mathieu II, frère de Thiébaud et son successeur dans le duché, fut obligé de faire valoir à Gertrude, Nancy et Gondreville, qui lui avaient été donnés pour douaire ; mais comme on avait assigné Nancy pour douaire à la duchesse Agnès mère de Mathieu, il fallut user de violence pour l'obliger de rendre cette ville à Gertrude.

En 1232 (2), il y avait un pont à Gondreville sur la Moselle ; le duc Mathieu II ayant été obligé de lever le siège du château de Foug, se jeta dans Gondreville après en avoir rompu le pont.

En 1295, Thiébaud prince de la maison de Lorraine, donne en fief à Ferri duc de Lorraine son père, la terre de Gondreville, et ordonne à tous ses vassaux de lui rendre hommage.

Durant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre la Lorraine, ce prince s'empara de Gondreville et y mit garnison ; mais les troupes de Lorraine qui tenaient Fontenoy qui n'en est pas loin, les harcelèrent et les fatiguèrent de telle sorte qu'ils furent obligés d'abandonner ce poste (3).

(1) Hist. de Lorr. p. 222.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 231.

(3) Histoire de Lorraine, tome 3, page lxxvi. Preuves.

Le bâtard de Vaudémont fut fait commandant de Gondreville, après que le duc René II eut repris Nancy sur le duc de Bourgogne. Un jour veille de la Toussaint, à six heures du soir, le bâtard sort de ce lieu avec ses gens, à qui il fait prendre une écharpe blanche, afin qu'ils se pussent mieux reconnaître. Ils tombèrent sur les Bourguignons qui étaient au village de Laxon près Nancy, jetèrent l'alarme jusque dans le camp du duc Charles, qui était revenu devant Nancy : et après avoir pris et tué bon nombre de Bourguignons, ils s'en retournèrent à Gondreville avec plus de trente chevaux et beaucoup de butin.

Le premier octobre 1520 (1), le duc Antoine abandonna à Renée de Bourbon son épouse, Gondreville et ses revenus, par ce que cette princesse s'y plaisait et voulait y faire séjour.

Dans la vie de St. Bernard (2), on lit que ce saint guérit à Gondreville, une femme aveugle, en présence d'une infinité de personnes qui y étaient accourues de tout le voisinage.

Gondreville est chef d'une prévôté dépendante du bailliage de Nancy ; cette prévôté comprend environ trente-cinq villages ; autrefois Gondreville était compris dans le comté de Toul.

L'église paroissiale est dédiée à l'Assomption de la Vierge.

Il y avait autrefois, un hôpital de petit revenu, qui ne subsiste plus ; mais M. le prince d'Elbœuf y a fondé il y a environ trente ans un hôpital magnifique, dont il a donné la direction aux frères de la charité. Leur maison est très bien bâtie, et tout s'y ressent de la grandeur d'ame, et du bon goût du fondateur.

L'ancien palais ne subsiste plus ; mais le même prince s'y est bâti une maison fort bien entendue. Elle est sur les ruines de l'ancien château. Pour le nouvel hôpital,

(1) Archives de Lorraine, Layette Gondreville.

(2) Vita sancti Bernardi, tome 2, édit. Mabil. p. 1152.

il est hors de Gondreville, à l'extrémité des jardins du prince, et près le passage de la Moselle où se voit le bac aujourd'hui assez peu fréquenté, depuis qu'on a fait près de-là, la grande route de Nancy à Toul, et qu'on a construit un pont sur la Moselle, près la ville de Toul.

La seigneurie de Gondreville relevait autrefois de l'évêque de Metz (1).

Il y a un autre village de Gondreville sur le chemin de Metz, à Viller-bretnach, à une lieue et demie de cette abbaye, où l'on montre une espèce de circonvallation, où l'on dit qu'un empereur et un roi de France, ont eu une entrevue. C'est la tradition du pays.

GORCY. — Gorcy, *Gorcium*, petit village du diocèse de Trèves; office de Villers-la-montagne, juridiction des juges des dames du lieu; recette et bailliage d'Etain; cour souveraine de Nancy. Mes dames de la fontaine et Martinières en sont dames; hautes, moyennes et basses justicières, et perçoivent toute la dime. Il y a onze ou douze habitans.

GORZE. — Gorze, est un gros bourg, ou une petite ville, située au couchant de Metz, environ à trois-bonnes lieues de cette ville, sur un ruisseau nommé Gorze, qui se décharge dans la Moselle, au-dessus d'Arnaville, vis-à-vis Corny. Ce ruisseau de même que le lieu de Gorze, se nomme quelquefois Gurgés, ou Gouffre, apparemment à cause de l'abondance de la source d'eau, ou d'une espèce de gouffre ou de profondeur, qui se voit à Gorze. Ce nom ne se lit pas dans les anciens géographes, ni dans les itinéraires, ni dans les anciens historiens des Gaules, mais dans les auteurs et les titres du moyen-âge. Gorze est très célèbre, principalement à cause de l'abbaye qui y fut fondée en 749, par Crodegang évêque de Metz, la quelle y a subsisté avec beaucoup de réputation et de splendeur, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement ruinée et supprimée sur la fin du seizième siècle.

(1) Arrêt de réunion du 26 déc., p. 212.

Gorze (1) était dans le Comté de Scarponne; et les chroniques de Metz, portent que St. Clément, premier apôtre des Médiomatriens, ayant été converti par saint Pierre fut envoyé par lui avec saint Céleste prêtre, et saint Félix diacre, pour y annoncer la foi de Jésus-Christ; qu'ils arrivèrent à Gorze, qui était alors un lieu sauvage, couvert de bois, rempli de belles sources d'eau, destiné à la chasse par les princes du pays, et remarquable par l'aqueduc que l'empereur Auguste (2) avait fait bâtir à Joui-aux-arches, pour conduire d'une montagne à l'autre, les eaux de Gorze dans la ville de Metz.

C'est là que saint Clément et ses compagnons s'arrêtèrent, et bâtirent un oratoire en l'honneur de saint Pierre apôtre, qui les avait envoyés. Il n'y avait pas long-temps qu'ils y étaient arrivés, lorsque le prince de la ville de Metz, avec ses chasseurs, vint dans la forêt de Gorze, et les chiens ayant poursuivi un grand cerf, cet animal vint se jeter aux pieds de St. Clément, comme pour lui demander sa protection. Le prince ayant demandé au saint qui il était, et ce qui l'amenait en ce pays, Clément lui dit qu'il était venu de Rome, envoyé par l'apôtre saint Pierre, pour lui annoncer les vérités du salut. Le prince traita d'abord ces discours de rêveries, et cependant leur dit qu'ils pouvaient venir en la ville.

Ils y vinrent, et y annoncèrent l'évangile. Ils promirent au peuple que s'il voulait croire en Jésus-Christ, ils le délivreraient de serpens qui infectaient l'air des environs, et faisaient mourir les hommes et les animaux. Plusieurs se convertirent, et saint Clément assisté de ses deux compagnons, Céleste et Félix, et suivi des nouveaux convertis, et des bourgeois de Metz, marcha en habits pontifi-

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 273. Preuves. t. 1. p. 275.

(2) C'est ce que porte le manuscrit de Gorze, imprimé, t. 1. pag. 275, Preuves de l'Histoire de Lorr.; mais cette tradition n'est rien moins que certaine.

caux, vers le lieu où étaient ces serpents, qui sortirent aussitôt de leurs repaires. St. Clément mit son étole au cou du plus grand et du plus dangereux de ces animaux, et le traîna dans la rivière de Seille, qui n'était pas loin de là, où il noya ce serpent et tous les autres qui l'avaient suivi. Ce miracle fit tant d'impression sur le peuple qui en avait été témoin, qu'il se convertit, et fut baptisé. C'est ce que racontent beaucoup plus au long les chroniques de Metz, qui voulant embellir la vie de saint Clément, premier apôtre du pays messin, l'ont entièrement défigurée et travestie en une espèce de roman spirituel.

Pour revenir à Gorze (1), on dit que l'église de ce monastère fut dédiée en 761, par le pape Jean, en présence du roi Pépin, de vingt-quatre évêques et de grand nombre de seigneurs; mais ce fait souffre quelque difficulté; car Alcuin dit expressément que l'église de Gorze fut dédiée par Crodegang, évêque de Metz, le cinq des Ides de juillet. Depuis que l'abbaye de ce nom y eut été fondée vers le milieu du huitième siècle, par le même Crodegang, ce lieu devint fameux; et il s'y forma auprès du monastère, un bourg considérable, dont on ne peut guères séparer l'histoire de celle de l'abbaye, qui en faisait le principal ornement.

Le monastère et le bourg allèrent en augmentant par les grands biens que les princes donnèrent aux religieux, et par le concours des étrangers qui venaient en ce lieu par principe de dévotion, ou par intérêt, et pour profiter du voisinage de cette nombreuse et puissante communauté. La vigueur de l'observance régulière s'y maintint assez long-temps; mais les malheurs des guerres et les irruptions des Hongrois, l'usurpation des biens temporels, par des seigneurs séculiers, diminuant les revenus du monastère, réduisirent les religieux à un très petit nombre, et y introduisirent par une suite nécessaire, le relâchement et le désordre; de manière que sous Adal-

beron I du nom, évêque de Metz, l'abbaye était comme abandonnée, tréduite à peu de religieux, qui n'avaient que l'habit de leur ordre.

Adalberon y introduisit Jean de Vandière, connu sous le nom du B. Jean de Gorze, qui avec six compagnons remplis du même zèle, y firent bientôt reflourir l'observance régulière. Ils choisirent pour leur abbé, le vénérable Einolde; et Jean de Vandière s'étant chargé du soin du temporel, et le comte Adalbert ayant rendu les biens qu'il détenait du monastère, l'abbaye changea de face; l'on y retablit les édifices ruinés, ou négligés, et la régularité qu'on y observait, y attira bientôt plusieurs excellents sujets. L'on y envoyait des religieux des autres monastères pour y apprendre la pratique de la règle de saint Benoit, et on en vit sortir plusieurs religieux qui portèrent la réforme dans les abbayes d'où ils étaient venus.

L'abbaye de Gorze avait de grandes dépendances, non seulement dans la Voivre et dans le Comté de Scarpone, mais encore dans l'Alsace et dans le pays de Worms, où l'évêque Crodegang son fondateur lui avait donné des fonds considérables (1). Le roi Pepin lui céda Dombasle, Varengevillle et le lieu de saint Nicolas, les prieurés d'Amance, d'Apremont, d'Amelle et quelques autres qui en dépendaient. Elle a eu dans les commencements des abbés d'un mérite extraordinaire; dans la suite elle en a eu de la première noblesse de Lorraine. L'hospitalité s'y exerçait avec grandeur, et l'office divin s'y célébrait avec beaucoup d'édification et de dignité.

L'évêque Crodegang y fit venir de Rome le corps de saint Gorgon, qui en devint le principal patron, et qui lui donna son nom. Les anciens abbés de Gorze jouissaient des droits régaliens, faisaient la guerre et la paix en leur nom, ou se liguaient de leur chef avec les autres seigneurs de Lorraine, pour la faire à leurs ennemis. Ils frappaient monnaie à leur coin, et nous avons encore

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 511.

(2) V. Hist. de Lorr., t. 1. p. 288 des preuves.

des monnaies d'argent des abbés de Gorze. Varri de Dommartin abbé de cette abbaye, puis évêque de Verdun , avait bâti sa maison abbatiale avec une somptuosité extraordinaire; l'abbaye était devenue comme une espèce de forteresse, et ce fut en partie ce qui fut cause de sa ruine et de sa perte.

En 1386 (1), le comte de Saint-Pol , frère du B. Pierre de Luxembourg, évêque de Metz, voulant punir les Messins qui avaient fait quelqu'entreprise contre les droits de l'évêché de Metz, entra en armes sur leurs terres et prit la ville de Gorze, puis marcha contre Moyenvic et Marsal. Le 21 mars 1387, le même comte vint de nouveau sur les terres de Metz, attaqua les châteaux de Louvigny, qui étaient défendus par des troupes de Metz; il prit ces trois châteaux ou maisons-fortes, puis attaqua la ville de Gorze, qu'il prit d'assaut le 26 mai; enfin il vint loger à Wapy, où il fit de grands ravages.

En 1441, une troupe d'aventuriers d'environ trois mille hommes, de l'armée du roi Charles VII, qui étaient venus cette année dans la Champagne et dans le Barrois, se jetèrent dans le pays Messin et y séjournèrent environ trois semaines; ils prirent la ville de Gorze et y demeurèrent environ quinze jours. Ils avaient pour chef un capitaine nommé Montgomeri; lorsqu'ils en voulurent sortir ils y mirent le feu, et près de la moitié de la ville fut réduite en cendres. Ils disaient qu'ils n'en voulaient point à la ville de Metz, et le capitaine Montgomeri entra même dans la ville comme ami et y demeura quelque temps; mais quelques-uns du menu peuple de la ville étant sortis sur eux sans ordre, furent repoussés et fournirent prétexte à ces troupes de faire le dégât dans la campagne.

Les protestants d'Allemagne, sachant de quelle importance pourrait être la ville de Metz pour répandre leurs erreurs dans la Lorraine, le Barrois et le Luxembourg, firent tous leurs efforts pour s'y introduire. Guillaume de Furstemberg, un des plus zélés partisans du luthéranisme, se rendit

aux environs de Metz au mois de mai 1543, avec ses troupes; il se logea d'abord à Ancy, puis à Gorze, où il arriva la veille de Saint-Jean-Baptiste; il s'en rendit maître et y mit garnison. Le 9 de juillet suivant il entra dans Metz sans résistance, à la faveur de Gaspard de Heu, maître échevin. Quelque temps après il fit venir à Gorze, dont le roi lui avait fait présent, Guillaume Farel, zélé calviniste, qui n'était ni prêtre, ni religieux, ni docteur, ni savant, mais grand déclamateur, et dont le principal talent était de traduire en bouffonneries les cérémonies les plus sérieuses de la religion. Il prêcha à Metz, dans le cimetière des jacobins, qui est aujourd'hui à l'abbaye de Saint-Arnou.

Farel ne put demeurer long-temps à Metz; les catholiques l'obligèrent à se retirer à Montigni, village fort près de la ville; il en sortit encore quelque temps après, et se retira à Gorze, où il demeura avec ses adhérens, sous la protection de Guillaume de Furstemberg, jusqu'à Pâques de l'an 1545.

Le jour de Noël, un cordelier prêchant dans cette ville avança, suivant la créance de l'Eglise, que la Sainte Vierge était demeurée vierge, après comme avant son enfantement; Farel qui était au sermon se leva brusquement, interrompit le prédicateur et nia ce qu'il venait de dire: les femmes du lieu l'ayant entendu, se jetèrent sur lui, lui arrachèrent la barbe et les cheveux, et auraient fait de même des yeux sans le capitaine qui commandait dans le fort, qui y accourut et le tira de leurs mains; il garda la chambre, se fit traiter jusqu'au jour des rois, qu'il monta en chaire, et continua de prêcher jusqu'à Pâques, tantôt dans les paroisses, tantôt dans la chapelle des Apôtres qui était dans l'abbaye.

Depuis ce temps, Gorze devint comme la forteresse des luthériens. Le duc Claude de Guise fut prié par le cardinal Charles de Lorraine, son frère, de les en chasser; il marcha contre ce bourg, l'attaqua le jour même de Pâques, 25 mars 1545, et s'en

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 625.

rendit maître sans beaucoup de résistance. Farel trouva le moyen de se sauver avec une charette de lépreux, dont il avait pris l'habit et les marques, s'étant enfariné le visage et portant des chiquettes en mains.

Peu de temps après, la garnison de Thionville, irritée de ce que les Français qui étaient en garnison à Gorze faisaient des courses sur les terres d'Espagne, jusqu'en Bourgogne, vinrent le 27 avril 1543, avec du canon et des bonnes troupes, attaquèrent le château et l'abbaye de Gorze. La garnison française y fit une vigoureuse résistance; elle fut toutefois forcée de se rendre; la plupart des soldats furent taillés en pièces, les autres furent pendus aux créneaux des murailles. La ville et l'abbaye furent pillées, et après avoir laissé dans la place du monde pour la garder et pour réparer les brèches, ils se retirèrent.

Mais comme la nouvelle garnison laissée à Gorze n'était pas nombreuse, les Français y revinrent bientôt. Le château fut aisément forcé et les soldats passés au fil de l'épée; l'église de l'abbaye fut de nouveau pillée et profanée. A peine en étaient-ils sortis que les Lorrains y entrèrent, et n'ayant pas trouvé de quoi piller, ils mirent le feu à l'abbaye et à l'hôtel abbatial; de là le feu se communiqua au château et en consuma une grande partie. L'église seule fut épargnée pour cette fois.

En 1552, le connétable de Montmorency, étant à Pont-à-Mousson, fut informé que le château de Gorze était une retraite de brigands et de bandits, qui disaient rettenir cette place pour l'empereur. Il détacha douze compagnies sous le commandement du duc d'Aumale, avec trois ou quatre pièces de canon, et les envoya pour réduire ce château, dont la garnison pouvait incommoder l'armée du roi dans sa marche. On tira soixante coups de canon contre les murailles, et la brèche étant faite, le duc d'Aumale entra dans la place, tailla en pièces ceux qui la défendaient, rasa le château et le réduisit en tel état que depuis ce temps il n'a jamais pu se rétablir.

Aujourd'hui le bourg de Gorze n'a rien

qui le distingue. On voit encore au voisinage les belles sources d'eau que les Romains avaient fait conduire à Metz, par le moyen de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, dont nous voyons encore les magnifiques restes dans le peu d'arches qui en restent sur pied. Pour l'abbaye qui a fait autrefois une si grande figure dans le pays et qui passait pour souveraine, on n'en voit pas même les ruines, et à peine connaît-on l'endroit où elle était.

L'église même et tous les lieux réguliers furent démolis en 1609, malgré la résistance et les oppositions de M. d'Arquiennes-Lagrange, qui était alors lieutenant pour le roi à Metz.

Les rois de France étaient protecteurs et non pas souverains à Gorze; de sorte que le roi Henri II, au traité de Cateau-Cambresis, et Henri IV, au traité de Vervins, comprirent l'abbé de Gorze au nombre de leurs alliés; mais les ducs de Lorraine, dont les frères ou les fils s'étaient fait donner cette abbaye, la ruinèrent absolument, en démembrant les grands biens et dissipèrent les religieux qui y étaient en assez petit nombre.

En 1572, le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, ayant formé le dessein de fonder une université au Pont-à-Mousson, obtint du pape Grégoire XIII la suppression du titre abbatial, dont ledit cardinal était alors pourvu, pour en former la mense d'un primat à Nancy; il obtint aussi le démembrement des prieurés d'Amelle et d'Apremont, dépendans de la même abbaye, comme aussi des offices claustraux de Gorze, pour de leurs revenus former la mense des pères jésuites du Pont-à-Mousson, auxquels il voulait donner la conduite de l'université qu'il avait projetée. On tira de plus des revenus de l'abbaye de Gorze de quoi entretenir douze chanoines, qui devaient faire le service dans l'église paroissiale de Gorze.

C'est de la ville de Gorze que l'on tirait les eaux qui étaient conduites à Metz, par l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, comme on l'a dit.

En l'année 1751, M. de Creil, intendant de Metz a fait travailler au canal qui conduisait autrefois les eaux de la belle source qui se voit à Gorze, sur le fameux aqueduc dont une partie subsiste à Jouyaux-Arches ; ces eaux avaient leur source dans un vallon près de Gorze et le canal y subsiste encore dans son entier, il est d'une beauté parfaite. M. de Creil a fait suivre ce canal, et a fait ôter les terres qui le couvraient par-dessus (1). Ce canal se partage en cinq conduits, qui se réunissent en un à une certaine distance.

GOUSSAINCOURT.—Goussaincourt, village du diocèse de Toul, partie Champagne, partie Barrois mouvant, à gauche de la Meuse, à deux lieues et demie de Neufchâteau et de Vaucouleurs ; bailliage de la Marche, présidial de Chaumont, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur de la partie du Barrois. La paroisse, qui est commune aux deux parties, a pour patrons saint Gervais et saint Protais.

GRAFIGNI.—Grafigni, village situé entre la Meuse et le Mouzon, à une lieue de Bourmont, diocèse de Toul ; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron saint Eliphe, ou Elophe, martyr.

Annexe *Malaincourt*, dont l'église est dédiée à sainte Marie-Magdeleine. Bailliage de Bourmont ; cour souveraine de Lorraine.

La chapelle de Ste. Marie-Magdeleine, *Chemin*, autre annexe de Grafigni, ne faisant qu'une communauté avec Grafigni. Patron saint Nicolas, bailliage de Bourmont. C'est ce que dit le Pouillé de Toul.

GRAN-EN-BASSIGNY.—La ville, ou plutôt le bourg de Gran ou de Grans en Bassigny, du bailliage et de la recette de Chaumont en Bassigny Français, avec prévôté royale. C'est un lieu fort ancien, et autrefois fort considérable, comme il paraît par les monumens qu'on y voit encore aujourd'hui. Nous y avons remarqué des vestiges très-sensibles d'un amphithéâtre ;

(2) Lettre de M. Lançon le fils, conseiller à Metz, du 10 janvier 1752.

une grosse tour carrée en pierres de taille taillées d'une façon rustique, en pointe de diamans, comme j'en ai remarqué quelques autres ; par exemple à Brisac et à Saverne au palais de M. l'évêque de Strasbourg. Cette tour sert à présent de clocher à l'église paroissiale dédiée à sainte Libaire, qui était de Gran même, et qui y fut martyrisée en 361, par les ordres de l'empereur Julien l'Apostat. Saint Elophe ou Eliphe, frère de sang, ou seulement frère en Jésus-Christ, de sainte Libaire, y souffrit de même le martyre, dans le même temps. Tous les monumens du pays en rendent témoignage, et on montre partout aux environs des vestiges de leur martyre et de leur culte.

La ville de Gran est située dans l'Ornois, qui tire son nom de la rivière d'Orne, ou Ornay, *Odorna*. Ce canton d'Ornois, *Odornensis pagus*, est fort différend d'un autre Ornois, *Odornensis* situé dans la Voivre, entre la Meuse et la Moselle, sur l'Orne, *Odorna* ou *Orna*, petite rivière qui se jette dans la Moselle, entre Metz et Thionville. Dans le partage fait en 870, entre les rois Louis de Germanie et Charles roi de France, l'Ornois supérieur, dont Renaud était comte, échet à Louis roi de Germanie ; c'est l'Ornois du côté de Metz ; l'autre Ornois du côté du Barrois et du Bassigny, échet à Charles : il avait alors pour comte, *Thetmarus*.

Il est assez surprenant qu'on ne trouve pas le nom de *Gran*, dans les anciens géographes. Ammien Marcellin, qui a décrit dans un assez grand détail, la vie de l'empereur Julien, n'en fait aucune mention, non plus que l'itinéraire d'Antonin, ni les tables de Peutinger. On croit que sous Charles-le-Chauve, en l'an 886, la ville de Gran est marquée par ces mots : *actum in Granis v'illa, in Dei nomine*. Mais si l'on considère les ruines presque immenses de ce bourg, l'amphithéâtre dont nous avons parlé, des murs de trois et quatre pieds d'épaisseur, les médailles du haut empire qu'on y trouve fréquemment, les débris des colonnes et des chapiteaux, les

armes anciennes, les conduits souterrains, les briques et les tuiles antiques, la tradition constante du lieu et des environs, on ne pourra guères se refuser à croire, que Gran n'ait été une ville de conséquence.

Quelques manuscrits du pays (1), portent que l'empereur Julien l'Apostat faisait sa demeure à Gran. François de Rosières avance même que cet empereur fit le siège de cette ville et l'emporta. La tradition constants de la Lorraine et du diocèse de Toul, veut que cet empereur y fit souffrir le martyr à saint Elophe ou Eliphe, et à sainte Libaire (2). Cela prouve au moins la persuasion où l'on est depuis très-long-temps, que la ville de Gran est très-ancienne, et qu'autrefois elle était très-grande.

L'abbé Rupert (3), qui vivait au commencement du douzième siècle, et qui a écrit la vie de saint Eliphe, sur de plus anciens monumens, appelle Gran, *Civitas*, nom qui ne se donne qu'aux villes importantes : *urbem tunc longitudine et latitudine maximam, et turribus et muriq munitissimam nomine Grandem*. Orthétius cite la vie de saint Eliphe, composée par l'abbé Rupert, qui parle de la ville de Gran, comme d'un lieu considérable du diocèse de Toul, et peu éloignée de cette ville; mais elle en est environ à neuf lieues. M. Baillet dans sa topographie des saints, en parle comme d'une petite ville de Lorraine sur les limites du Bassigny; il ajoute qu'on prétend sans beaucoup de fondement, qu'elle a été autrefois épiscopale. On croit poursuit-il, qu'elle est le lieu de la naissance de St. Eliphe et de St. Encaire, et de leurs trois sceurs, Libaire, Menne et Susanne.

La Martinière, dans son dictionnaire géographique, semble reconnaître deux bourgs de Gran, l'un en Champagne dans le diocèse de Toul, l'autre une ville de

France. Il remarque que M. Baillet se trompe; que Gran n'est point une ville, mais un bourg, et qu'il n'est point en Lorraine, mais en Champagne, et dans le Bassigny même, et à la source de la rivière d'Ornez.

Il dit après M. Baugier (1), que Gran est remarquable par le tombeau de saint Thibet, seigneur du lieu, qui est sous des arcades et des portiques fort anciens, sous lesquels on tient que l'empereur Julien lui fit trancher la tête. Ce tombeau est visité par une infinité de personnes malades, qui espèrent y recevoir la guérison de leurs maladies incurables. Ce bourg a été autrefois possédé par des seigneurs de ce nom, qui étaient considérables; on y voit les vestiges d'un ancien château qu'ils habitaient. C'est ce que dit M. Baugier.

Mais il était mal informé; il a mis saint Thibet pour saint Eliphe, qu'il fait seigneur de Gran. Saint Thibet est inconnu dans l'église de Gran, on ne connaît point de seigneurs particuliers qui aient possédé ce lieu, ni qui y aient eu leur château.

On sait seulement que depuis l'an 1220, et peut-être encore auparavant, les ducs de Lorraine reprenaient du comte de Champagne, Gran, ou du moins la moitié de cette ville, de même que Nancy, Chatenoy, Montfort, Neuf-Château et Frouart; et qu'ils ont continué à en faire hommage à la France, depuis la réunion de la Champagne à la couronne, jusqu'en 1463, que le roi Louis XI en remit l'hommage à Jean de Lorraine, duc de Calabre.

Lorsqu'en 1323, le duc Ferri promit à Raoul duc de Lorraine, son fils, en faveur de son mariage avec Eléonore de Bar, fille d'Edouard comte de Bar, les terres de Neuf-Château, Chatenoy, Gran et Montfort, il fallut encore obtenir l'agrément du roi de France, dont ces lieux relevaient.

Je reconnais néanmoins que depuis l'an 1312, on ne parle plus de Gran, dans le

(1) Rignet, chronol. des évêques de Toul, p. 48 et 49.

(2) Syst. Lot. etc. fol. 99, verso.

(3) Vit. R. Eliphi, apud swerium, 16 oct.

(1) Baugier, mém., hist. de Champag. t. 1, p. 366.

dénombrement des lieux relevant de la France, et que dès auparavant quelquefois on omet le nom de cette ville dans ces dénombremens. Le bourg de Gran, est aujourd'hui nuement à la France, chef d'une prévôté, bailliage de Clermont. J'ignore le temps et la manière dont ce lieu est sorti des mains des ducs de Lorraine, qui en ont possédé moitié pendant long-temps.

Après la levée du siège de La Mothe, en 1642 (1), le duc Charles IV qui s'était avancé pour la secourir jusqu'à Lifou-le-Grand, ayant appris que le maréchal du Hallier avec ses troupes, s'était logé à Basoile, se mit incontinent en marche, pour l'y aller attaquer : du Hallier informé de sa marche, se retira à Gran.

Le duc le poursuivit, mais du Hallier ne l'attendit pas, et Charles après avoir battu quelques détachemens français, qu'il trouva sur sa route, se rendit à Neuf-Château, prit la ville, en tira quantité de blé, qu'il fit conduire à la Mothe, outre 6 mille resaux de froment, qu'on trouva dans les bois de Gran.

Gran est aujourd'hui du diocèse de Toul; et on croit qu'il a toujours été du pays des Leuquois, quoique fort voisin du diocèse de Langres. La grande route de Langres à Neuf-Château, et de Neuf-Château à Ligni et à Bar-le-Duc, passe assez près du bourg de Gran. La rivière d'Ornez, qui passe à Gondrecourt, à Ligni et à Bar, prend sa source au même lieu.

On imprima à Nancy, peu de temps après la mort de M. l'abbé de Riguët, en 1701, chez Paul Barbier, un petit ouvrage in-douze, sous le nom de M. l'abbé Riguët, grand aumônier de S. A. R. grand-prévôt de Saint-Diey, etc., intitulé : *Système chronologique, historique, des évêques de Toul*, avec une assez longue préface, que l'on eroit être de M. l'abbé Hugo, alors prieur de St. Joseph à Nancy.

(1) Le P. Donat, histoire de Lorraine sous Charles IV.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1707, le même ouvrage reparut sans nom d'auteur et sans préface, c'est-à-dire, qu'on y fit un nouveau frontispice, et qu'on en supprima la préface, qui se trouve pourtant dans plusieurs exemplaires.

Dans cet ouvrage, M. l'abbé de Riguët montre que les catalogues des évêques de Toul, publiés jusqu'alors, sont très-fautifs : comme ceux de Symphorien Champier de l'an 1510, celui du rituel de Toul, imprimé en 1616, et même de 1638, publié à la fin du rituel imprimé en 1652, au chap. 11 ; il s'efforce de montrer que saint Eucaire martyr, n'a pas été évêque de Toul, mais de Gran. Il soutient qu'il a eu le caractère épiscopal, et il le prouve par la vie de saint Eliphe, qui en parlant de saint Eucaire, dit *episcopali functus honore* ; or, il est certain qu'il n'a jamais été reconnu pour évêque de Toul. Mais les anciens missels, bréviaires et autres monumens de ce diocèse, lui donnent le titre d'évêque de Gran (1). Il est en particulier nommé ainsi, dans un ancien bréviaire de l'église de Toul, et dans deux autres des années 1595 et 1628, où dans l'hymne des vêpres, on lit :

Sanctum tamen Eucarium

Ac virtutum opificem

Urbs Grandis et confinium

Habit in pontificem.

Dans le bréviaire de 1512 et 1515, imprimé par l'ordre de l'évêque Hugues des Hazards, la septième leçon commence ainsi : *In ea siquidem urbe grandi nomine, præclarissimus vir Eucarius Deo dilectus, Dei disponente gratiâ, fuerat episcopus ordinatus.*

Dans le bréviaire de 1595 le répons de la troisième leçon, est conçu dans ces termes : *Julianus dum gallias ingreditur ; urbem Grandem introiit ; christianos insequitur ; pluresque carceravit, Eucarium aggreditur et ipsum decollavit.*

Dans un missel à l'usage de Toul, de (1) Riguët, système, pages 23, 25, 27, 28 et 29.

l'an 1550 après l'épître de la messe, qui est propre pour saint Eucaire, le granduel est conçu en ces termes : *O pie pastor ovium, urbis grandis et finium, nostrum pasce collegium.... coronam glorie triumphator Euoari, dignè promeruiti.*

Et dans la prose qui suit : *Hic urbi Grandi præfuit, ibi vitâ respanduit.* Dans le bréviaire de l'an 1515 il est dit que saint Eucaire était né au village nommé Poirier, ou Pyrus, d'une race illustre, et du sang royal ; que son père se nommait Baccius, et sa mère Lientrude, qu'il eut pour frère saint Eliphe, et pour sœur sainte Menne, dont le corps repose à Poussay, sainte Susanne qui est inhumée en Champagne, sainte Libaire, qui fut décollée pour la foi.

On tient communément que saint Eucaire souffrit le martyre à la jonction de la Moselle et de la Meurthe, près de Frouart, où l'on voit un ermitage (1) : aux deux côtés de la porte de la chapelle, on lit deux inscriptions, l'une latine et l'autre française ; la latine dit que le père de saint Eucaire était Baccius, et sa mère Lientrude, tous deux de la race du roi de Châlons.

Qu'ils eurent pour enfans saint Eucaire, saint Eliphe, sainte Libaire, sainte Susanne, sainte Menne, sainte Ode et sainte Gertrude.

L'inscription française ne parle que de saint Eucaire, et dit qu'il fut mis à mort en cet endroit en l'an 562 avec deux mille deux cents autres martyrs, enterrés au même lieu.

Mais à Liverdun, où fut transféré le corps de saint Eucaire, une ancienne inscription porte que ce saint était évêque de Gran.

L'ami de Dieu, et vrai martyr Eucaire, Jadis de Gran, évêque débonnaire.

Après cet étalage de citations M. de Rignet convient qu'après le martyre de saint Eucaire, et son épiscopat à Gran,

la ville de Toul étant devenue plus considérable, saint Mansuy a pu y commencer une nouvelle suite d'évêques ; et quand on voudrait dire qu'il y avait un évêché à Toul avant le martyre de sainte Eucaire, on pourrait avancer qu'il y en avait encore un autre à Gran, lequel après la ruine de cette ville, aurait été confondu avec celui de Toul, ainsi qu'il est arrivé lorsqu'on a confondu deux évêchés en un. Il dit de plus, qu'on pourrait dire que saint Eucaire aurait eu l'ordination épiscopale, et qu'il en aurait fait les fonctions dans la ville de Gran, de même que dans Toul : qu'en Orient les corévêques, et même en occident, les évêques régionaux ont fait les fonctions épiscopales dans différens endroits, où ils n'ont pas eu des successeurs dans les fonctions de ce ministère.

L'auteur de la préface du système de M. de Rignet, que l'on dit être *M. l'abbé Hugo, après avoir beaucoup loué M. de Rignet, qui n'avance jamais, dit l'auteur, pour fait constant, que ce qui est appuyé sur des preuves démonstratives, et ne donne que pour conjectures, ce qui ne lui paraît pas évident. Il réfute sans aigreur ce qui est apocryphe, et se désiant de ses lumières, il ne risque pas une décision sur des signes équivoques de certitude. C'est ainsi qu'il propose l'établissement du siège épiscopal de saint Eucaire à Gran, comme une probabilité, et quoique les documens de Toul et de Liverdun, qui sont les témoins irréprochables de la tradition locale, conspirent unanimement à prouver ce fait, néanmoins il n'ose établir une décision positive, abandonnant à son lecteur la résolution de ce problème.*

M. l'abbé Hugo s'étend après cela à montrer que du temps de saint Eucaire, la ville de Toul était très-bornée, et il s'étonne après cela que le R. P. Benoit Picart (1), cet auteur si judicieux et si sincère ait pu nous vanter la ville de Toul, comme la capitale des Leuquois, sous les empe-

(1) Histoire de Lor.; t. 1, p. 201 202.

(1) Benoit critique de l'histoire de N.-D. de Sion, p. 391.

reurs idolâtres. L'abbé Hugo, ensuite avance hardiment que le nom de *Tullum*, qui se lit dans Ptolomée, a été ajouté après coup. Et que ce nom n'a été connu que sur la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième. Il cite pour ce sentiment, le P. Benoit, dans sa critique de l'histoire de Notre-Dame de Sion, au comté de Vaudémont. Il conclut qu'il s'en tient aux fortes conjectures qui veulent que Gran ait été jusqu'au quatrième siècle et au-delà, plus fameuse que Toul, et plus convenable à la dignité épiscopale.

Pour fortifier ces conjectures, on peut ajouter qu'il n'est pas certain que Gran ait été anciennement comprise dans le pays des Leuquois; elle pouvait appartenir à celui des Lingoniens ou du pays de Langres; elle est sur les frontières des deux évêchés de Toul et de Langres, et presque aussi près de Langres que de Toul. La ruine de Gran, qui fut dit-on, détruite du temps de Julien l'apostat, ou peu de temps après, a pu donner lieu à l'immense étendue de l'évêché de Toul, par la jonction du territoire de l'évêché de Gran et de celui de Toul, et par la suppression du titre épiscopal de Gran et de la succession de ses évêques.

Au reste les exemples de ces sortes de suppressions de titres épiscopaux, et de ces évêchés qui n'ont point eu de suite d'évêques, sont fréquens dans l'église. On en voit un nombre dans l'Orient, dans l'Occident et dans l'Afrique; les incursions des barbares, les ruines des villes ont causé ces changemens. Nous avons dans le diocèse de Metz une ville ou gros bourg nommé Metlis ou Metleshem, près l'abbaye d'Hornbac, où deux évêques, savoir, saint Landri qui vivait vers l'an 660 et saint Firmin qui est mort après l'an 730 ont exercé les fonctions épiscopales, mais n'ont point eu de successeurs. Le P. Thomasin rapporte plusieurs exemples de pareils évêchés, dont on n'a pas eu de successions d'évêques. Ainsi la chose n'embarrasserait point si l'on avait démontré l'existence de l'épiscopat de saint Eucaire à Gran. Mais

tandis que la chose ne sera pas prouvée à n'en pouvoir douter, la difficulté demeurera en son entier, nonobstant les exemples de translations ou de suppressions des titres épiscopaux qu'on pourra produire.

Vermand, capitale d'un peuple, était autrefois le siège d'un évêque, qui après la ruine de cette ville, transporta son siège Noyon.

Augusta Rauracorum, ville autrefois considérable, aujourd'hui petit village aux environs de Basle. Le siège d'*Augusta Rauracorum* a été transféré à Basle.

Gabalum, en français *Javoux*; dont le siège a été transféré à Mende.

Le siège épiscopal d'*Anis* a été transféré au Puy, et celui de Melguvil à Montpellier.

Sazime n'a point eu d'autre évêque que saint Grégoire de Nazianze.

Voilà à peu près ce que ces deux écrivains ont dit pour appuyer leurs conjectures. La difficulté se réduit à trois chefs, savoir : 1° Si les monumens qu'on cite pour l'épiscopat de saint Eucaire à Gran, sont de nature à faire preuve en cette matière; 2° Si la ville de Gran a passé pour cité dans les trois ou quatre premiers siècles, et si elle était plus propre à soutenir la dignité de ville épiscopale, que la ville de Toul. 3° Si Toul anciennement n'était qu'un château, et si son nom qui se trouve dans le géographe Ptolomée y a été ajouté.

Quant à la première difficulté, on peut avancer que les raisons qu'on a rapportées pour prouver l'épiscopat de saint Eucaire à Gran, ne sont ni solides, ni fondées sur l'antiquité; les pièces qu'on a citées sont modernes, et ne passent pas deux cents ou deux cent cinquante ans, mettons si l'on veut 300 ans. Ce sont des traditions populaires, des inscriptions, des légendes nouvelles, des proses, des oraisons d'églises particulières de très-peu d'autorité en ce genre.

Les légendes de saint Eucaire ne s'accordent pas entr'elles; les unes disent qu'il était évêque, sans marquer le lieu de son

évêché; d'autres qu'il était évêque de Toul, d'autres qu'il l'était de Gran, d'autres qu'il gouvernait les écoles de la ville de Toul; les uns le font originaire de Gran, les autres de Châlons en Champagne; les uns lui donnent trois sœurs, d'autres lui en donnent cinq; ces variétés sont d'ordinaire, les marques d'incertitude et de fausseté. On dit qu'il était évêque de Gran, que son frère saint Eliphe, et sa sœur sainte Libaire y furent martyrisés, leur culte y est célèbre, et saint Eucaire a été martyrisé auprès de Pompey et de Frouart, et son corps fut porté à Liverdun et non à Gran, où on ne fait point mémoire de son culte: autre sujet de doute sur son épiscopat.

La ville de Gran est absolument inconnue aux anciens géographes; le plus ancien titre qu'on cite, où il en soit fait mention, est de l'an 886 sous Charles-le-Chauve, et le nom de *Granis villa*, ne décide point qu'il parle de la ville de Gran. Je ne veux pas toutefois contester que ce n'ait été autrefois un très grand lieu, les monumens qui y subsistent, et tous ceux qu'on y découvre tous les jours, sont des preuves de son ancienne grandeur. Je ne nierai pas non plus qu'elle n'ait été comprise dans le pays des Leuquois, et non dans celui de Langres ou des Lingoniens qui en est proche. Enfin je n'aurai pas de peine à accorder que Gran ne puisse être du nombre de ces villes, où l'on aura vu quelque évêque exercer en certain temps, les fonctions épiscopales, et qui n'auront point eu de suite; et dont les titres épiscopaux auront été éteints presque aussitôt qu'ils ont commencé: On en a plus d'un exemple dans l'antiquité; mais tout cela ne prouve pas la réalité de l'épiscopat de saint Eucaire, mais seulement la possibilité qui ne peut jamais former de preuve; la conséquence est bonne de l'être au pouvoir être; mais non du pouvoir être à l'être. Or l'épiscopat de saint Eucaire, ni à Gran, ni ailleurs, n'a jamais été prouvé d'une manière décisive et convaincante.

L'antiquité de la ville de Toul; la qua-

lification de cité, son siège épiscopal, son nom connu dans les anciens géographes sont choses certaines et indubitables. Il n'est pas croyable que le père Benoit Picard ait pu avouer, comme le veut l'auteur de la préface dont nous avons parlé, que la ville de Toul n'a été connue sous ce nom, dans la province de Lorraine, que sur la fin du neuvième siècle, ou dans le commencement du dixième. Les archives de toutes les églises, et même celles de Toul, que le P. Benoit a eues à sa dévotion, en recalent l'époque au onzième siècle, si l'on en croit cet auteur. Le R. P. Benoit tient bien un autre langage dans son histoire de Toul, imprimée en 1707. Il y montre que Ptolomée a nommé les cités de Toul et de *Nasium*, dans le pays des Leuquois, que la notice de l'empire composée sous l'empereur Honorius, nomme *civitas Leucorum Tullo*. Que sous Dagobert premier, et sous les rois de la première race, elle n'était pas connue sous un autre nom. Les tables de Peutinger, et l'itinéraire connu sous le nom de l'empereur Antonin, marquent aussi expressément *Tullo*.

Un auteur anonyme que l'on croit être M. Nicolas Clément, garde de la bibliothèque du roi, et qui s'est caché sous le nom de M. Antimonod, composa exprès une dissertation critique pour prouver que la ville de Toul était la capitale et le siège épiscopal des Leuquois, et que Gran n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois, ni le siège épiscopal de S. Eucaire; et que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois, contre le système chronologique des évêques de Toul, par M. l'abbé Riguet, et contre la préface mise à la tête de ce livre par un auteur anonyme.

Comme M. Clément était natif de Toul, aussi bien que le père Benoit Picard, ils avaient intérêt tous deux, à défendre l'honneur et l'antiquité de leur patrie; et M. Clément étant garde de la bibliothèque du roi, se trouvait à même de la soutenir mieux qu'un autre, ayant la commodité des livres, et surtout des manuscrits, pour prouver que le nom de *Tullum* n'avait pas

été ajouté au texte de Ptolomée. Il suit pied à pied son adversaire, et le réfute solidement. Il fait voir que le système de M. Riguet n'est fondé que sur des pièces nouvelles et de mauvais aloi; que la vie de saint Elophé composée par l'abbé Ruppert, est rejetée par les plus habiles critiques; que cet auteur même avoue que Toul était la cité des Leuquois. Que Gran n'est nommé cité dans aucun bon auteur. Que toutes les notices donnent ce nom à la ville de Toul, de même que les rois de France de la première race, et ensuite les rois de Germanie et les empereurs, et une foule d'auteurs et d'historiens anciens et modernes. Il ne disconvient pas qu'on n'ait vu des évêchés supprimés, et dont le titre a été transféré d'une ville en une autre.

Enfin venant à l'article de Ptolomée, où l'auteur de la préface en question, a avancé que le nom de *Tullum* a été mis après coup dans le texte de ce géographe, M. Clément lui soutient que le nom de *Tullum* se trouve dans tous les manuscrits grecs et latins, et dans toutes les anciennes éditions de Ptolomée.

Il entre sur cela dans un détail, qui n'était possible qu'à un garde de la bibliothèque du roi. Il est constant que les anciens et les premiers auteurs des Versions de Ptolomée de grec en latin, les anciens manuscrits et toutes les éditions de cet auteur, sont uniformes en cet endroit. Il en conclut qu'il y a bien plus de raison de dire que les savans conviennent que ce mot de *Toul*, se trouve dans Ptolomée, que de dire qu'il y a été ajouté après coup. M. Clément donne un article fort curieux, touchant l'itinéraire que l'on cite sous le nom de l'empereur Antonin; il fait voir que cet itinéraire est véritablement de l'empereur Antonin; que cette cosmographie est composée de trois pièces fort anciennes. La première est la description de la terre, de César et d'Auguste, et on y distingue l'ouvrage des trois géographes qui y furent employés. La seconde rapportée par Ethicus, a pour titre : *alia totius orbis des-*

criptio, dont on ne connaît pas l'auteur; après cela vient l'itinéraire d'Antonin, qui est beaucoup plus circonstancié que ces deux autres pièces. On voit par ce qui est contenu dans cet itinéraire, qu'Ethicus y a ajouté, et l'a interpolé, par exemple il dit : *Bisantium quæ est Constantinopolis; Persulis quæ est Maximinianopolis*. On sait que Constantinople et Maximinianopolis sont beaucoup plus récentes qu'Ethicus.

M. Clément conclut que M. l'abbé de Riguet tout habile qu'il était, a eu le malheur commun à tous ceux de cette province qui veulent travailler; le défaut de livres et de bibliothèques arrêtaient leurs progrès; et le peu de zèle qu'on y a pour les sciences, leur fait négliger des recherches plus exactes. C'est la plainte que cet abbé lui-même, faisait autrefois à une personne qu'il honorait de sa conversation.

GRAND-VILLE (LA). Voy. CONS LA GRAND-VILLE.

GRANGE-AUX-DAMES (LA). — La Grange-aux-Dames, *Grangia Dominarum*, monastère de filles, de l'ordre de prémontré, situé autrefois à un quart de lieue de l'abbaye de Flabémont. Ce monastère de la Grange-aux-Dames, fut fondé vers l'an 1161, par *Etienne*, premier abbé de Flabémont.

Les premières filles qui se consacrèrent à Dieu en ce monastère, furent deux nièces de Pierre de *S. Julien* chevalier, qui donna à l'abbé *Etienne*, les dîmes de sa terre de *St. Julien*. Le nombre des religieuses s'augmenta si considérablement en peu de temps, que l'abbé *Hugues* successeur d'*Etienne* se vit obligé d'augmenter les bâtimens du monastère de la Grange-aux-Dames. Ce monastère ne subsiste plus. On en voit encore des ruines à quelque distance de Flabémont.

GREVEN-MACHEREN. — *Greven-Macheren* ou *Greve-Macré*, petite ville au pays de Luxembourg, entre *Sierk* et *Trèves*, sur la rive gauche de la *Moselle*, en une plaine agréable, à cinq lieues de Luxembourg vers l'orient; elle est environnée

d'un terroir fertile et de coteaux plantés de vignes.

Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg, l'acquit de Hillin archevêque de Trèves (1), depuis ce temps elle est demeurée au pouvoir des comtes de Luxembourg. Le même comte Henri en voulant faire une place d'armes, pour lui servir de barrière de ce côté là, la ceignit de murailles, et l'environna de fossés; et dès lors elle prit forme de ville, et on l'appela *Greven-Macheren*, les limites du duc, pour la distinguer de *Koënigs-Macheren*, la frontière du roi, autre ville près de Thionville, que Jean roi de Bohême et duc de Luxembourg (2), fit aussi fortifier.

Le nombre des habitans de Greven-Macheren, s'étant considérablement augmenté, le comte de Luxembourg lui accorda des lettres d'affranchissement, à peu près sur le pied de celles de Luxembourg. Qu'ils payeront annuellement la neuvième gerbe de leurs champs, et le neuvième panier de leurs vendanges, avant qu'ils aient tiré le fruit de leurs champs et de leurs vignes. Qué chaque maison payera tous les ans quatorze deniers, sept à la saint Remi et sept à la sainte Valburge, et un chapon à Noël. Lorsque le comte créera son fils aîné chevalier, ou qu'il mariera sa fille aînée, ils payeront à proportion comme ceux de Luxembourg. Ils marcheront à la guerre, comme les bourgeois de Luxembourg, lorsqu'ils y seront commandés, etc.

La ville de Greven-Macheren a souffert de grandes et fâcheuses révolutions pendant les guerres; ayant été plus d'une fois brûlée, pillée, saccagée, et nommément par Albert de Brandebourg en 1552 et encore en 1705, par les alliés. Ses murailles sont presque entièrement ruinées, depuis qu'en 1688, la France fit raser presque tous les forts du Luxembourg.

En 1555, le duc Venceslas accorda à ceux de Greven-Macheren une foire ou

un marché, le jeudi de chaque semaine, en récompense des gros frais qu'ils avaient supportés, pour la réparation des murailles de leur ville; et en 1584, il confirma leurs privilèges, dont on a parlé plus haut.

Il est fait mention de Macheren, dans une charte de Dagobert II, de l'an 675 (1). *In pago Moslense in Marcha Barense*, Machera. Cette terre appartenait anciennement à l'église collégiale de la Madeleine de Verdun, qui l'échangea en 1222, contre d'autres biens, avec l'abbaye de St. Eucaire ou St. Mathias de Trèves. Quelque temps après le domaine fut transféré au comte de Bar.

Le duc Simon I en 1156 (2), remporta à Macheren, une victoire contre Alberon archevêque de Trèves.

GRIMAU COURT. — Grimaucourt, *Grimaldi* ou *Grimani-Curtis*, village du diocèse de Verdun, annexe de Sampigny, situé entre la Meuse et l'Aire, à deux lieues de Saint-Mihiel et de Commercy; bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu une église sous l'invocation de la sainte Croix en son exaltation, un vicaire résident, et environ 55 habitans; comté de Sampigny.

Grimaucourt, village du diocèse de Verdun, annexe de la paroisse d'Herméville. L'église a pour patron St. Laurent. Ce village est situé dans une plaine, sur un petit ruisseau, à deux lieues et demie de Verdun, une et demie d'Etain; bailliage de Verdun, parlement de Metz. Grimaucourt a été cédé à la France, et était autrefois de la prévôté d'Etain.

GRIPPORT. — Gripport, *Guerrici-Portus*, village du diocèse de Toul, situé sur la Moselle, cinq quarts de lieue au dessous de Charmes; bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

L'église de ce lieu qui est champêtre, est appelée *Viacelle*, *Via Cæli*, c'est-à-

(1) Bertholet, t. 5, p. 92, 93.

(2) Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 92, 93.

(1) Hist. de Verdun, p. 186, 187, et preuves xxviii et cxxxiii.

(1) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 8.

dire *Chemin du Ciel* ; elle a pour patron S. Léonard.

Dépend Socourt, village à gauche de la Moselle, une lieue au-dessous de Char- mes.

Gripport appartenait anciennement aux seigneurs de Charmes (1).

GUERMANGES. — Guermanges, seigneurie dépendante de l'évêché de Metz, située sur l'étang de Lindre. Le 3 octobre 1559 (2), Henri de Guermanges promet de se rendre prisonnier au château de Vic, au premier de l'an 1560, et consent s'il manque à sa parole, que tout ce qu'il tient de l'évêque de Metz, lui soit acquis et confisqué.

La seigneurie de Guermanges a été possédée par une branche de celle de Custine. La maison de Guermanges porte de gueules au corps d'or mis en pale.

GUERPONT. — Guerpont, *Guerrici-Pons*, village du Barrois mouvant, diocèse de Toul, à droite de l'Ornain, deux lieues au-dessus de Bar ; bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Les seigneurs et dames sont : MM. de Rizaucourt, d'Hacourt et de Rouyn de Rogéville. La paroisse a pour patron saint Evre.

H.

VIIABEND, *pays d'Habend ou de Remiremont.* — Habend (le pays de), est celui où se voit aujourd'hui la ville et l'église de Remiremont ; ce pays est nommé originai- rement *Habendum*, ou *Avendum*, ou *Habundum*, ou *Avendunum*.

La montagne où saint Romaric bâtit la fameuse abbaye de Remiremont, où l'on voit aujourd'hui le monastère des bénédictins du saint Mont, était proprement *Habendum*. Il est dit dans la vie de S. Arnou évêque de Metz, qu'il mourut et fut enter- ré *in Habendo* ; au saint Mont, d'où il fut ensuite transféré à Metz. Et dans la vie des

(1) Archives de Lorraine, Layette, Char- mes.

(2) Meurisse, p. 512.

saints Amé et Adelphe, on nomme le mo- nastère du saint Mont, *Habundense mo- nasterium*.

Cet ancien monastère d'*Habend*, prit dans la suite le nom de son fondateur St. Romaric, et s'appela *Romarici*, ou *Ru- maricimons* ; en allemand *Rumelsberg*, montagne de *Romaric*. Enfin, depuis l'ir- ruption des Huns dans ce pays, les reli- gieuses du saint Mont ayant été obligées de quitter leur ancienne habitation, se bâ- tirent dans la plaine sur la Moselle ; ce qui a donné commencement à la ville de Remiremont, assez connue aujourd'hui par le célèbre chapitre des dames nobles qui y résident.

Quant au pays d'*Habend*, il s'étendait sur la montagne et sur les vallées qui en- vironnent la ville, et qui forment le terri- toire de la prévôté de Remiremont, des deux côtés de la Moselle ; ce pays est compris dans celui du Chaumontais, qui était beaucoup plus étendu que le pays d'*Habend* (1). Dans les anciennes reprises que le duc de Lorraine faisait auprès de l'empereur, il exprimait le *Comté de Rumelsberg*, ou de Remiremont : nos ducs étaient originairement avoués et comtes de Remiremont.

HABLAINVILLE, ET PETONVILLE.

—Hablainville, village du ban de la rivie- re, ayant ci-devant pour annexes, Buri- ville, Rulonville et Vaxainville, et ayant de plus dans sa dépendance *Pétonville*, autrement *Betonville*. Le ban de la rivière tire son nom de la petite rivière de Ve- zouze, qui prend sa source dans les mon- tagnes de Vôges, et se décharge dans la Meurthe au dessous de Lunéville.

Le patron de l'église d'Hablainville, est saint Martin.

Pétonville ou Betonville, aujourd'hui petit hameau dépendant d'Hablainville, était autrefois un lieu considérable. Il y a même apparence que c'était le chef-lieu du ban de la rivière. Il en est parlé dans le titre de Childeric II en faveur de l'ab-

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. CCCCLXXXI.

baye de Senones, en 664 ; c'est le seul village dont le nom soit exprimé dans cet ancien titre, sous le nom de *Petulum-villare*. Il est encore rappelé dans les années 1153, 1164 ; l'abbaye y possédait une maison franche, dont on voit encore les ruines, et divers autres droits. Il y a à Betonville une chapelle dédiée à saint Urbain, dont le revenu est de cinq ou six jours de terre.

Hablainville est à une lieue et demie de Badonviller, et à quatre et demie de Lunéville. Seigneur et souverain, le roi. Les seigneurs d'Ogéville, ont les deux tiers de la seigneurie. Bailliage de Lunéville.

HABOUDANGES ou HOBLINGEN. — Haboudanges, ou Gabundange, ou Habundanges (1), est un ancien fonds de l'église de Metz. Jacques de Lorraine évêque de Metz, fils du duc Ferri de Bitche, et qui a gouverné l'église de Metz, depuis l'an 1258, jusques 1260, acquit le fief d'Haboudanges à son église, et le donna en fief rendable au comte Th. dit Soibert ; nous avons parlé du comte *Sigebert*, ou *Seibert*, ou *Soibert* d'Alsace, dans le tom. 1. de l'histoire de Lorraine, deuxième édition p. ccxxxiv. Preuves.

Sous l'évêque Thierrri de Bar, qui fut élu en l'an 1164 ; le château d'Haboudanges était une retraite de brigands, qui désolaient les terres de son évêché. Ce prélat tira ce château des mains de ceux qui le possédaient et ravageaient son pays. Il y bâtit une belle salle qui s'y voit encore à présent, dit M. Meurisse suffragant de Metz, avec quantité de beaux corps de logis (2).

Ce château étant sorti des mains des évêques de Metz, par un engagement, messieurs de la cathédrale de Metz, l'ont retiré pendant leur dernière administration des biens de l'évêché.

La châtellenie d'Haboudanges, comprend Hadouanges, Dedling, Obrec, Chanoy,

(1) Histoire de Lorr. t. 1. page 72. première édition. Preuves.

(2) Histoire de Lorr. t. 1. p. 65. Preuves, et Meurisse, hist. de Metz, p. 421.

Blange, Hampont, d'Alheim, Burtoncourt, Benestrof, Baronville, Reching, Guermanges.

Je trouve une lettre de René I roi de Sicile, duc d'Anjou et de Lorraine (1), de 1444, par laquelle il promet à Conrad Bayer de Boppart évêque de Metz, qu'il nomme son compère et son ami, sur son honneur et sur sa foi ; qu'en confiant à Jacques de Clermont lieutenant et ayant la garde des gens d'armes et de traits venant de Normandie, sous le sire de la Varenne sénéchal d'Anjou, la ville et le château d'Haboudange, l'un et l'autre lui seront rendus, quinze jours après la saint Jean prochaine, et huit jours après qu'il l'en aura sommé, et au même état qu'ils lui auront été donnés ; sans qu'il soit fait aucun tort aux habitans de la dite châtellenie, ni au comte de Salm, ou à aucun des nobles des environs. Si la veuve de messire Henri Bayer et les habitans qui sont réfugiés audit lieu d'Haboudange, veulent en sortir pour se retirer ailleurs avec leurs effets, ils pourront le faire en toute sûreté, etc. La lettre est datée de Lunéville le 30 octobre.

Le village d'Haboudange est chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, à droite de la grande route de Nancy à saint Avoild, à trois lieues de Vic, Marsal et Château-Salins, à une lieue de Morhange. Haboudange est du diocèse de Metz, juridiction et recette de Vic, parlement de Metz.

HACOURT. — Hacourt, village sur la Meuse, à trois quarts de lieue au-dessus de Bourmont : bailliage de Bourmont, diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée dudit Bourmont ; cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron, saint Martin.

HADOMP ou ADOMP. — On connaît un village nommé Hadomp, *Adonis domus* diocèse de Toul, doyenné de Porsas, dépendant du chapitre de Remiremont ; l'église est dédiée sous le titre de St. Martin :

(1) Archives de Lorr. Layette Metz, évêché, etc.

bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine. Dépendent Bainville, Legéville, Gelvécourt, Regnicour et la basse-cour de Bonfay.

HAIRONVILLE. — Haironville, *Haironis-villa*, village du diocèse de Toul; office de Morloy; prévôté d'Ancerville; recette et bailliage de Bar; présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Remy.

HAM. — Ham, village à une demi lieue de Luxembourg (1), vers l'orient, est une dépendance de l'abbaye de Munster de Luxembourg. Il y a dans l'église de ce lieu, un crucifix miraculeux, qui a été transporté d'ailleurs, il y a plusieurs années, et qui est honoré par une grande affluence de peuple. On y célèbre tous les ans, le troisième vendredi d'après Pâques, une fête solennelle, appelée la fête des Bans, à laquelle les paroisses voisines se rendent processionnellement, et y font leurs offrandes. On écrit que cette fête y fut intitulée pour la conservation des bestiaux, et des biens de la terre.

Il y avait autrefois au même village, un monastère de filles, connu sous le nom de *sainte Catherine*, dont le nom du fondateur ou de la fondatrice, et l'année de la fondation, sont inconnus. On a un diplôme de Charles de Luxembourg, empereur et roi de Bohême, qui exempte ces religieuses des droits de voitures, de tonlieu, d'exaction, et de toutes autres charges publiques. On ne donne pas la date de ce diplôme.

Le nom de Ham, ou Heim, ou Hem, signifiant maison ou demeure dans la langue allemande, l'on ne doit pas être surpris de voir tant de noms de villes, de bourgs et de villages terminés par ce mot de *Heim*.

Nous trouvons aussi grand nombre de lieux dans l'Allemagne et dans ses frontières, qui commencent par *Ham*; par exemple: *Ham*, village à une lieue de Boulay, bailliage de Boulay.

(1) Hist. de Luxemb. t. 6. page 191.

Ham, devant Pierrepont, village sur la Crune, à une lieue de Longuyon, à deux lieues et demie de Viller-la-Montagne, bailliage de Longuyon.

Hampont village sur la petite Seille, mi-parti avec les évêchés, à deux lieues et demie de Dieuze, et une lieue et demie de Château-Salins; bailliage de Dieuze.

HAN. — Han, aujourd'hui *Franquemont*, château et seigneurie, auprès d'Erize-saint-Dizier, à deux lieues de Bar, érigé en Comté par le duc Léopold, le vingt-sept février 1720; bailliage de Bar.

Han-sur-Meuse, village à une demi lieue de saint Mibiél; bailliage de Bar.

Le Han, cense, communauté de Moncel, c'est le chef-lieu de l'ancienne seigneurie du Han; bailliage de Neuf-Château.

HANNONVILLE-AU-PASSAGE. — Hannonville, *Hannonis-villa*, village, annexe de Jonville, diocèse de Metz, office et prévôté de Thiaucourt, recette de saint Mibiél, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES. — Hannonville-sous-les-côtes, village de la prévôté de Thiaucourt, en partie de celle de Hatton-châtel pour 18 habitans, le reste est de Thiaucourt. Il est du diocèse de Verdun, chef-lieu du comté d'Hannonville, dont M. le comte de Blaise est seigneur, érigé en comté le 29 octobre 1726. Le roi a dans la partie de l'office de Hatton-Châtel, des sujets de retenue qui sont juridiciales à Hatton-Châtel, les autres habitans sont de la juridiction des comtes d'Hannonville. Bailliage de Saint-Mibiél pour la partie de Hatton-Châtel. Pour celle de Thiaucourt, elle est soumise au Pont-à-Mousson. L'une et l'autre répondent à la cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a un moulin et une tuilerie sur le finage.

HARAUCCOURT. — Haraucourt, village situé à une lieue d'Einville-au-Jar; souveraineté de Lorraine, bailliage de Toul; l'église de saint Evre qui était autrefois paroissiale, est aujourd'hui cham-

pêtre. L'église du lieu est dédiée à saint Gengou ; le chapitre de Remiremont en est collateur. Dans les titres de l'église de Toul, on trouve *Aracurii monasterium*, qui pourrait bien être cette église, dédiée à saint Evre, aujourd'hui champêtre. L'évêque de Toul, Bertholde, mort en 1020 ou 1025, acquit du duc Thiéri, *Askein et Araldi curtem*, apparemment Essey et Haraucourt.

La maison d'Haraucourt, une des plus anciennes et des plus illustres de Lorraine, prend son nom de ce village, qui d'ailleurs n'a rien de recommandable. On prétend que dès le XII^e siècle, Vautier, prince de la maison de Lorraine, et seigneur de Gerbéviller, avait épousé Anne d'Haraucourt, à cause de sa beauté extraordinaire. Vautier était fils du duc Simon I du nom, mort en 1131 et d'Adelaide de Querford, sœur de l'empereur Lothaire II. Depuis ce temps la maison d'Haraucourt s'est très-bien soutenue en Lorraine, par ses richesses, ses alliances et ses emplois, dans l'église et dans le militaire. Je me suis étendu sur cela dans la généalogie d'Haraucourt, que j'ai donnée à part.

Agnès ou Anne, qui épousa Vautier de Gerbéviller, était fille d'Albert d'Haraucourt, qui vivait en 1128. De leur mariage naquit une fille nommée Joatte ou Judith, et deux fils, Ferri et Villauwe. Vautier de Gerbéviller mourut le 12 mars 1149, et fut enterré dans l'abbaye de Beaupré, avec son épouse, comme on le voit par leur épitaphe.

Quelques auteurs qui ont écrit sur la maison d'Haraucourt, avancent qu'en 1259, Jean d'Haraucourt épousa Agnès de Lorraine, fille du duc Ferri II. D'autres disent qu'en 1520, Jean d'Haraucourt épousa une princesse de la maison de Lorraine, mais cela n'est nullement prouvé. D'autres assurent que c'est Jean d'Harcourt en Normandie, qui épousa Agnès fille du duc Ferri III, ce qui paraît plus vraisemblable.

Louis d'Haraucourt fut fait évêque de Verdun en 1450, et fut transféré à l'évê-

ché de Toul en 1437; il était fils de Jean d'Haraucourt et d'Isabelle de Lenoncourt. Il retourna à l'évêché de Verdun en 1449, et céda celui de Toul à Guillaume Fillatre; il mourut en 1456.

Guillaume d'Haraucourt élu évêque de Verdun en 1456, mort le 20 février 1500, est célèbre dans l'histoire de son siècle, autant par ses intrigues que par ses disgrâces sous le roi Louis XI.

La maison d'Haraucourt portait d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé de gueules, couronné d'or; Cimier, une tête à col de cygne béqué et accolé de gueules, ondé d'or.

Cette maison est aujourd'hui éteinte; ses biens sont passés dans la maison de Thiard, par le mariage de Bonne-Marguerite d'Haraucourt, dame de Remiremont, qui épousa Jacques de Thiard comte de Bissy.

HARÉVILLE, *village et prieuré*.—Haréville, village du diocèse de Toul, partie du Barrois mouvant, et partie du Barrois non mouvant; le roi en est seul seigneur; la partie qui est du Barrois mouvant, est de l'office, sénéchaussée, et bailliage de Bourmont, du présidial de Châlons-sur-Marne, du parlement de Paris.

Celle du Barrois non mouvant est de l'office, de la sénéchaussée et du bailliage de Bourmont, et répond à la cour souveraine de Nancy; toutes deux sont de la recette de Bourmont. La paroisse a pour patron S. Germain.

La chronique de Saint-Mihiel (1) sous l'abbé Nanterre, porte, que les ducs de Bar, sous prétexte de protection de l'abbaye de Saint-Mihiel, s'étaient emparés de la terre et seigneurie de Haréville, qui est un très-ancien fonds de ce monastère, en la gardant pour eux-mêmes, ou la partageant avec leurs courtisans; que l'abbé l'ayant demandée à l'empereur Conrad, en

(1) Chroniq. S.-Mihiel. Hist. de Lorr., t. 1, p. 562. Preuves.

indemnité des dommages que son monastère avait soufferts au passage de l'armée de ce prince, il l'obtint par la recommandation des princesses Béatrix et Sophie de Bar, qu'on élevait à la cour auprès de l'impératrice leur tante.

Haréville est situé entre des montagnes d'où sortent jusqu'à quinze sources, entre Neuf-Château et Bourmont, à deux lieues de l'un et de l'autre. La Meuse traverse le village.

HARVILLE ou **ARVILLE**. — Harville, *Harrici-villa*, village du diocèse de Verdun, lieu de la naissance de St. Airy, célèbre évêque de cette ville, qui vivait en 550 et est mort en 591. Harville est distant de quatre lieues de la ville de Verdun, sur la route de Metz. Les parens de saint Airy, vivaient du travail de leurs mains, et la mère du saint ayant été surprise des douleurs de l'enfantement, à la campagne où elle travaillait, elle y accoucha du jeune Airy, *Agericus*. Un aigle voltigeant en l'air en cet endroit, et montant et descendant plusieurs fois, attira la curiosité du roi d'Austrasie Thierry premier, qui était à la chasse avec ses gens dans les environs; il voulut être parrain de l'enfant, et lui donna le nom d'*Agericus* (1), par allusion à sa naissance dans un champ, *Ager*. Childébert roi d'Austrasie, fils et successeur du roi Sigebert, fit présent à l'église de Verdun, de la terre de Harville et de quelques autres, en reconnaissance de la bonne réception que saint Airy lui avait faite dans sa maison paternelle à Verdun; on érigea dans la suite une église au même endroit.

Harville ou Arville (2) est nommé *Agerici villa, cum bano centena*, dans la bulle de saint Léon IX, pour l'église de Verdun en 1049, ce lieu est du doyenné de Pareid.

HAROUÉ ou **HAROUËL**. — Haroué ou Harouel, en latin *Harovia*, bourg sur

sur le Mâdon, à une lieue de Vézelize, et à six de Lunéville; chef-lieu du marquisat d'Haroué, appartenant aujourd'hui à M. le prince de Craon, qui y a fait bâtir un nouveau château à la place de l'ancien, qui passait pour le plus beau de la province, étant enrichi de statues et de colonnes, mais qui fut détruit par les guerres de Lorraine. Le nouveau château est bâti dans le goût moderne, sur les dessins de Bosfrand, et est accompagné de beaux jardins et de vastes cours. C'est une des plus belles et des plus considérables terres de Lorraine, contenant dix-huit villages. Il y a une prévôté bailliagère, dont les appels se portent immédiatement à la cour souveraine.

Gui d'Harouel, fils de Jean d'Harouel, chevalier, fait ses reprises pour Harouel, du duc Jean de Lorraine, en 1571.

En 1585, Guy d'Harouel, chevalier, portait la bannière du comte de Bar en la bataille de Breuil près Lyon, quand les gens du roi combattirent ses ennemis.

La seigneurie d'Haroué est composée des anciennes baronnies réunies, d'Ormes et d'Haroué, qui fut érigé en marquisat, le 28 juillet 1623. Haroué est la patrie du célèbre maréchal de Bassompierre, qui y naquit le 12 avril 1579.

Pendant la détention du duc René I^{er} en 1436, Guillaume de Mont-Martin ou de Dommartin, seigneur de ce château, y fut attaqué par Fort-Epice ou Fort Dépice, célèbre capitaine de ce temps-là, qui était alors au service du comte de Vaudémont; Mont-Martin ou Dommartin tenait le parti de Vautrin de Thuillières, qui faisait la guerre au comte de Vaudémont (1). Haroué fut emporté d'assaut par Fort-Epice, qui y trouva grande abondance de provisions de bouche. Il y avait bien 7,000 quartes de blé, du vin, et de la chair salée à proportion.

M. Guérard de Passenhoven, fut dangereusement blessé d'un coup de canon,

(1) Histoire de Verdun, pages 68 et 78, ex Bertario.

(2) Ibid. suppl. p. 4.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, première édit., p. 814 et cxxix.

comme il faisait les approches du château d'Haroué pour le service d'Antoine comte Vaudémont, qui lui donna pour récompense la terre et seigneurie de Thélord, le 16 mai 1438. Mais ce comte ayant repris la seigneurie de Thélord, le duc René donna à Thomas de Passenhoven, fils de Guérard, d'autres terres en 1483.

Pendant les guerres de Lorraine sous Charles IV en 1650 (1), le comte de Ligniville après la défaite de Roze-Vormes, attaqua les villes de Chatel, d'Epinal, de Mirecourt, de Neuf-Château, de Commercy, de Ligni et de Bar-le-Duc, et les châteaux de Void, d'Haroué et de Tonnoy, et les prit tous par attaque, ou les surprit par stratagème avec tant de bonheur, que la plupart des gouverneurs se rendirent après quatre volées à canon.

L'église paroissiale d'Haroué est dédiée sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité.

La maison d'Haroué portait d'argent au lion de gueules, à queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or; ou selon d'autres, d'or à la bande de gueules cotoyée de neuf billettes de même; d'autres disent, d'or à la bande de gueules cotoyée de huit billettes de même.

HASTIERES et VAUSSOR, *abbayes.*

— Hastières est une abbaye du diocèse de Liège (2), située sur la Meuse, proche le monastère de Vaussor ou Vassor, qui n'en est séparé que par la Meuse.

Hastières fut fondée pour des religieuses bénédictines l'an 636, par le comte Videric, et par sa femme Berthe, aïeule de Sigisbert roi de Metz. Les fondateurs qui descendaient de la race de St. Arnoù évêque de Metz, soumièrent cette abbaye à l'évêque de Metz, et y mirent pour première abbesse Halinetrude.

HATTON ou ATTON. — Hatton, village du Pont-à-Mousson (3), à une lieue

de cette ville, est apparemment *Stodonis* ou *Stodonis-villa* dont il est parlé dans les titres de l'abbaye de St. Evre des années 856, 884 et 906. Ce lieu est du diocèse de Metz.

HATTON-CHATEL. — Hatton-Châtel, tire son nom de *Hatton*, évêque de Verdun, qui a siégé depuis l'an 847 ou environ, jusqu'en l'an 870 (1). Ce prélat ayant bâti sur un fonds qui appartenait déjà à l'église de Verdun, un château sur une hauteur, à sept lieues de Verdun, à trois lieues de Saint-Mihiel et à cinq de Pont-à-Mousson, mit le bras de saint Maur (2), un de ses prédécesseurs évêque de Verdun, dans la chapelle de ce château, qui était, dit Vassebourg, dédiée à saint Jean-Baptiste, y établit une paroisse, qui devint église collégiale sous l'épiscopat de Henri d'Apremont, en 1328. On peut voir dans l'histoire de Lorraine, la manière dont se fit cet établissement (3). Cette collégiale fut d'abord de vingt chanoines, qui furent réduits à dix, à mesure qu'ils mouraient.

Hatton, outre les anciens fonds de son église qu'il recouvra, y en ajouta beaucoup de nouveaux pour l'utilité de ses chanoines; Bertaire, un des historiens de Verdun, en fait le dénombrement; il enrichit de plus son église, en lui donnant une partie du comté de Voivre, qui était son patrimoine.

La forteresse de Hatton-Châtel est beaucoup plus ancienne que l'évêque Hatton, s'il est vrai que Grégoire de Tours, en ait parlé sous le nom de *Fabrense-Castrum*, comme quelques-uns le prétendent (4). Et Vassebourg insinue qu'avant Hatton, il y avait déjà au même endroit une chapelle de S. Jean-Baptiste.

Aujourd'hui Hatton-Châtel est chef-lieu du marquisat, de l'office et de la prévôté de ce nom, diocèse de Verdun, recette et

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 448. Première édition.

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 883, et preuve p. 359 et 382.

(3) Histoire de Lorraine; tome 1, page 302, 318, 343.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 694.

(2) Vassebourg, fol. 159, verso.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 504, 505, et dlxxxii Preuves 1218.

(4) Hist. de Verdun, p. cxl.

bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Maur, évêque de Verdun.

Vers l'an 980, la comtesse Mathilde qui était maîtresse de Hatton-Châtel, du chef du comte Geofroi son mari, s'opposa fortement au roi Lothaire, qui voulait s'emparer de la Lorraine, et se défendit si bien dans ce château et dans celui de Scarponne, qu'elle empêcha Lothaire de pénétrer dans le pays (1).

Adalberon II du nom, évêque de Verdun, et fils de la comtesse Mathilde, se retira avec sa mère et son frère Herman, en 983, dans le même château d'Hatton-Châtel, où ils se défendirent contre les Français qui avaient pris Verdun (2).

Cette forteresse de Hatton-Châtel fut toujours depuis, considérée comme une place de conséquence, par sa situation sur une montagne qui domine sur toute la plaine qui est au-dessous, et qui est très-vaste.

En 1352, par une charte de cette année, on voit que Hatton-Châtel était le lieu principal où les évêques de Verdun faisaient frapper leurs monnaies. Mais depuis l'aliénation de Hatton-Châtel, ils ont plus ordinairement fait fabriquer leurs monnaies à Dieuleward, près le Pont-à-Mousson.

Les évêques de Verdun eurent à Hatton-Châtel, le siège principal de leur justice, depuis l'affranchissement de la ville de Verdun jusqu'en 1546, qu'elle fut aliénée par l'échange entre Nicolas de Lorraine, évêque de Verdun, et Christine de Danemark.

Vers l'an 1630, Hatton-Châtel souffrit un siège de quinze jours, de la part des Suédois qui se retiraient de France; ces peuples féroces pillèrent, brûlèrent et sacagèrent la ville, après avoir beaucoup, mais inutilement, tourmenté les bourgeois,

pour leur faire déclarer où ils avaient caché leur argent.

La chambre de Metz pour les réunions, avait rendu son arrêt le 29 mai 1680, par lequel elle réunissait Hatton-Châtel au domaine du roi, à cause de l'évêché de Verdun; mais cet arrêt a été cassé comme tous les autres de même nature, par le traité depuis passé à Riswic. Le duc Charles IV fut rétabli en 1661, en la jouissance de Hatton-Châtel, comme de ses autres domaines.

Hatton-Châtel a titre de marquisat; cette ville est près la source de l'Iron; il y a eu une prévôté royale jusqu'en 1751. Elle est aujourd'hui du bailliage de Saint-Mihiel.

Le 16 novembre 1610, sous François de Lorraine, marquis de Hatton-Châtel, comte de Vaudémont, sur quelques différens meus entre ses officiers et ceux du duc Henri son frère, intervint une explication et règlement de ce qui appartiendrait ci-après audit comte de Vaudémont, comme marquis de Hatton-Châtel, contre ce qui devait demeurer audit duc Henri, comme prince souverain; dans cette explication on donne au marquis de Hatton-Châtel, un pouvoir presque égal à celui d'un souverain indépendant.

HAUSSONVILLE, ou *Hossonville*, ou *Hessonville*. — Haussonville, village avec titre de baronie, situé entre Rosières et Bayon, à une lieue de la Meurthe et de la Moselle; c'était autrefois un lieu considérable, comme il paraît par les ruines du château, par le chapitre qui y subsiste encore et par un hôpital qui y a été fondé. Mais Haussonville a été ruiné pendant les guerres de Lorraine. La maison d'Haussonville qui tirait son nom de ce village, était une des plus anciennes et des plus illustres de Lorraine; elle portait d'or à la croix de gueules frettée d'argent; support, deux cygnes au naturel: cimier, un cygne d'argent, courbé, membré et becqué de gueules.

Le village d'Haussonville ou d'Ossonville, est annexe de Domptaille, près

(1) Gerbert, epist.

(2) Gerbert, ibid.

Bayon, différent d'un autre Domptaille près Remberviller et de Magnières. Ces deux lieux tirent leurs noms de *Domnus Stephanus* : saint Étienne est le patron de leur paroisse.

Celui dont nous parlons ici, et dont *Haussonville* est une dépendance, a pour patron, l'invention de S. Etienne; et l'autre Domptail a pour patron, Ste. Céline, mère de S. Remi.

Le chapitre d'Haussonville fut fondé en 1435, sous l'invocation de S. Claude, avec un petit hospital joignant, pour y recevoir les pauvres passans (1).

Le nom ancien d'Haussonville, est *Hessonia-villa*; le premier seigneur du nom d'Haussonville qui nous soit connu par l'histoire, est Simon d'Haussonville, mari d'Ide, fille d'Odouin de Froville. Ide ayant la dévotion de se faire enterrer dans le monastère de Beaupré, lui donna son alleu de Franconville, de l'aveu d'Odelric de Neuville son oncle, d'Adalbert de Froville, frère d'Ide, et de Drogon de Nancy, son beau-père, père de Simon d'Haussonville son mari. La donation est de l'an 1175. *Voyez les preuves de l'histoire de Lorraine.*

Ainsi la maison d'Haussonville est une branche de celle de Nancy ou de Lenoncourt.

Pendant la guerre du duc Charles-le-Hardi contre le duc René II, quelques gentilshommes Lorrains, et entr'autres Balthasar d'Haussonville, quittèrent le parti de René et embrassèrent celui du duc de Bourgogne, de qui ils espéraient apparemment de plus grands avantages, ou pour quelques mécontentemens qu'ils avaient reçus de René. Celui-ci confisqua tous leurs biens et les réduisit à lui venir faire satisfaction, pour pouvoir rentrer dans leurs offices et dans leurs terres. Henri d'Haraucourt prit de même le parti du duc de Bourgogne; cependant je lis dans de fort bons mémoires, qu'au jour de la ba-

taille devant Nancy, la veille des rois 1477, Balthasar et Jean d'Haussonville, étaient autour du duc René II, apparemment que dès lors ils étaient rentrés dans l'obéissance de René (1).

Le château d'Haussonville fut démoli comme la plupart des châteaux de Lorraine, par les ordres du roi Louis XIII, en 1655.

HAUTE-SEILLE, abbaye de citeaux.

— Haute-Seille ou Haute-Silve, *Alta sylva* (2), abbaye de l'ordre de citeaux, fondée assez près de Badonviller et de Blâmont, diocèse de Toul, par Agnès de Langes-tein comtesse de Salm; elle est située sur la Vezouze, dans un lieu nommé anciennement Tanconville. Les comtes de Salm ont fait de temps en temps du bien à cette abbaye, et quelques-uns d'entr'eux y ont choisi leur sépulture; mais aussi de temps en temps ils lui ont causé des préjudices considérables, ce qui a obligé les évêques de Metz et de Toul, d'employer contre eux les armes spirituelles. On peut voir la chronique de Richérius, religieux de Senones, et notre histoire de Lorraine; et Ruyr, antiquités des Yôges, tome 5, pages 436 et 437.

La comtesse Agnès de Salm, fondatrice de Haute-Seille, est, dit-on; enterrée à Raon-les-Leau, et a établi un péage sur le chemin qui y conduit.

HAYMAIX OU LA HEYMEIX (LA).— Petit village à six lieues de Bar, à deux de S.-Mihiel. Il y a dans ce village un fief aussi sous le nom de *Heymeix*, érigé le 17 mars 1720. La Haymeix est annexe de Tillombois, diocèse de Verdun. Il y a une église sous l'invocation de S. Victor. L'abbé de St. Benoit en Voivre y est seigneur foncier.

HEILLECOURT, les châteaux de Fléville et de la Malgrange.— Heillecourt, village dans le Vermois, diocèse de Toul, doyenné de Port, souveraineté de Lor-

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 1067 et 1068.

(2) V. Hist. de Lorr., t. 2, p. 81, et cccxlix. Preuves.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 470 et 747.

rairie ; le patron de la cure , est saint Martin.

Fléville est annexe de Heillecourt , diocèse de Toul, doyenné de Port; Fléville est un village à deux lieues de St. Nicolas vers le couchant , avec un château appartenant à la maison de Beauvau ; ce château ne fut pas démolî en 1636 , lorsque la France fit renverser presque tous les autres qui étaient en Lorraine.

Le château de Fléville fut assiégé en 1443 (1), par Jean Baudoche de Metz , chevalier , et Geoffroi de Varise , à la tête de trois cents chevaux de troupes de Metz , et d'environ seize cents hommes de pied. Ils firent le dégât dans les villages des environs et coupèrent les blés , puis donnèrent l'assaut à la forteresse ; mais ils furent obligés de se retirer.

L'année suivante 1444 , ceux de Fléville , ayant à leur tête Colart de Fléville , firent une course sur les terres de Metz , mirent le feu à deux ou trois villages ; puis s'en revinrent à Fléville , sans avoir fait aucune perte. Vers le même temps , sept ou huit soldats Messins , commandés par un nommé Jean de Châlons , allèrent prendre et piller le château de Richar-Ménil sur la Moselle , appartenant à Colart de Fléville.

Item. Le jendi avant le dimanche des palmes 1443 , ceux de Fléville et de Commercy vinrent avec Philippe de Savigny leur capitaine , au nombre de 400 , mettre le feu à Tignomont , Lorry et Vappi , et chassèrent les soldats de Metz jusqu'au pont des Morts.

La même année 1443 , au mois de Novembre , la paix fut faite entre les Messins et les trois seigneurs de Fléville , et leur capitaine Philippe de Savigny.

La maison de Fléville faisait une grande figure dans le quinzième siècle. Baudouin de Fléville était abbé de Gorze , et Vari de Fléville , bailli d'Allemagne , était un des conseillers de la régence de Lorraine.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 828, et preuves, p. cclv, cclvi.

Fléville appartenait autrefois à la maison de Lucelbourg dans la basse Alsace , vers Dabo. Mais Nicole qui en était héritière , le porta dans celle de Beauvau , par son mariage avec Claude de Beauvau , qui mourut en 1597. Nicole était fille de Nicolas de Lucelbourg , seigneur de Fléville et de Germini , et de Marguerite de Luci. *Voyez la généalogie de la maison de Beauvau , dans Moreri.*

La maison de Fléville porte vairé d'argent et d'azur.

Le patron de l'église de Fléville est saint Pancrace.

De là même paroisse de Heillecourt dépend Jarville , où il y un oratoire.

Il y a un autre *Fléville* , village , qui ne fait qu'une communauté avec Lixières , dont il est annexe ; diocèse de Verdun , office et recette de Briey ; bailliage de Saint - Mihiel , cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Laurent.

Le château de la Malgrange subsistait dès le temps du duc René II , en 1476 , lorsque le duc de Bourgogne , Charles-le-Hardi , lui faisait la guerre ; puis qu'il est dit que les Suisses conduits par les seigneurs Lorrains , tirèrent droit à la Malgrange (1).

En 1563 le 19 juin , Nicolas de Lorraine , comte de Vaudémont et de Chaligni , baron de Mercœur , et Jeanne de Savoie sa femme , vendent au duc Charles III , et à Claude de France sa femme , la Malgrange , les jardins , bois , pavillons , etc. , pour cinquante mille francs. Il est croyable que dès lors c'était une maison de plaisance des ducs , qui a été beaucoup augmentée et embellie , d'abord par le grand duc Charles III , pour loger Catherine de Bourbon , épouse du prince Henri de Lorraine son fils , et sœur du roi Henri IV , laquelle y faisait faire les exercices de la religion protestante qu'elle professait ; et ensuite augmentée et ornée par le duc Léopold I^{er} , et enfin mise dans un nouvel état

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. cvi.

de magnificence et de grandeur, par Stanislas roi de Pologne, et duc de Lorraine et de Bar.

Le duc Léopold avait commencé de bâtir près l'ancienne Malgrange, un nouveau palais de même nom, mais il n'a jamais été achevé; le roi Stanislas l'a fait démolir, et a employé une grande partie des matériaux de ces démolitions, à la construction de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, qui en est proche, où il a choisi sa sépulture, et où la reine son épouse est inhumée.

HEILLIMER ET AKERBACK. — Heillimer est un ancien château situé dans la Lorraine allemande, distant de deux lieues de Püttelanges à son couchant, de trois lieues de Saint-Avoid à son midi, de quatre lieues de Morhange à son orient, de cinq de Dieuze à son septentrion. Ce château était une espèce de forteresse à ce qui paraît par l'épaisseur de ses murs, et par une double enceinte de fossés qui existent encore en partie; on y remarque son antiquité sur une pierre qui porte 1332. Ce château a été incendié au commencement du siècle dernier et rebâti sur les anciens fondemens; il a souffert différentes attaques, puisqu'on a trouvé dans ses murs plusieurs boulets de canon.

Akerback faisant aujourd'hui partie de la terre d'Heillimer, en est à une petite demi-lieue au midi. Elle était autrefois une commanderie de Malthe, qui a été échangée pour une part de la terre de Gelloncourt, que possédaient les chevaliers de Malthe.

La paroisse d'Heillimer a pour patron S. Martin.

M. le baron d'Heillimer portait fascé d'argent et d'azur à la pointe de gueules, chargée de trois bezants d'or, 1 et 2 sur le tout.

HEIPES ou HEIPPES. — Heipes, *Heppia*, village du diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en son As-

somption. La terre et le prieuré de Flabas sont sur le finage et la dépendance de Heippes.

HENNAMENIL. — Hennamenil, village sur le Sanon, à deux lieues au nord-est de Lunéville; bailliage de cette ville, cour souveraine de Lorraine, diocèse de Metz. On voit près de l'église les ruines d'un ancien château.

Il y eut en 1283 (1), contestation entre le duc Ferri et Poincignon, dit le *Truant*, citoyen de Metz, au sujet de l'hommage que Poincignon refusait de faire au duc pour Hennamenil. Ce différend fut terminé par l'arbitrage de Jean seigneur de la Neuve-Varnesberg et par Poince, dit le *Gronaix*, chanoine de Metz, qui décidèrent que ledit Poincignon devait se présenter à l'hôtel du duc, lui rendre son hommage, et lui déclarer les fiefs pour lesquels il est entré en son hommage.

HENRIVILLE. — Henriville, *Henrici Villa*, village du diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy. Ce lieu est néanmoins régi par la coutume de l'évêché de Metz.

Le village de Henriville est tout nouveau et doit son origine au bon duc Henri. En 1608, un nommé Antoine la Motte et consorts, obtinrent de ce prince à titre d'ascensement, deux mille trois cents arpens six hommées en fonds et en bois, à prendre dans la forêt de Hombourg, appelée *Bruckoersen*, sise entre *Tolperschweiller*, *Seinbouze*, *Cappel* et *Farschweiller*, pour les essarter, et les convertir en nature de prés et de terres arables, et y ériger un village, en payant d'entrée deux mille cent trois francs quatre gros; à charge aussi de payer par an la septième gerbe des grains ensemencés, pour terrages et dimages; trois gros par fauchée de pré, et à chacun jour de saint Martin, six gros par conduit, deux bichets d'avoine, une poule et un chapon; que les nouveaux habitans seroient attenues aux aides ordinaires et extraordinaires, de même que les autres sujets de la

(1) Archiv. de Lorr. Layette, fiefs des baillies de Nancy et de Vosges.

châtellenie de Hombourg ; qu'arrivant la mort d'un chef de famille, après que les héritiers auront pris la meilleure pièce du meuble, l'autre appartiendra au duc. Le duc s'engage à leur ériger une paroisse, et établir un euré comme au village de la Chambre, pour l'entretien duquel il assigne vingt paires blé et avoine, à prendre sur les dîmes et terrages ; de leur créer un maire et une justice à part ; en outre, pour les aider à essarter et à construire au plutôt ce village, il les exempté pendant deux ans de toutes redevances, aides ordinaires et extraordinaires.

En 1629, le duc Henri donna le village de Henriville au sieur Galchier, gentilhomme de sa maison, capitaine d'une compagnie de carabiniers, entretenus en la garnison de Marsal, excepté néanmoins les droits de haute, moyenne et basse justice, amendes et confiscations ; et au cas que ledit Galchier viendrait à mourir sans enfans, ladite donation retournera au domaine du duc, qui en pourra faire le rachat, moyennant une somme de 15,000 francs, monnaie de Lorraine.

✓ **HERBAUPAIRE.** — Herbaupaire, village du ban de Lusse, et des communautés de Lusse-Bilistin, et Lusse-Dolot, sur la Faves, à deux lieues et demie de Saint-Dié. Il y a apparence que ce village n'est compris dans la communauté de Lusse-Bilistin, que parce qu'il dépendait du château de Bilistin ou de Bildestein, situé vers S. Hyppolite, et appartenant depuis plusieurs siècles à la maison de Lorraine. On peut voir ce que nous en disons sur S. Hyppolite.

HERBÉVILLER-LAUNOY. — Herbéviller-Launoy, *Herberti-Villare*, village du diocèse de Toul, bailliage de Vic, parlement de Metz, situé sur le chemin de Lunéville à Blâmont, au-delà d'Ogéville. Patron, S. Germain d'Auxerre.

Herbéviller-Launoy a titre de châtellenie, et les lieux qui la composent, sont partie dépendans de Lorraine et partie de Blâmont.

Buriville hameau, Frenénil village,

Friménil hameau, Herbéviller et Launoy villages, Magnéville village, Magnéville hameau, en partie de Blâmont.

La maison d'Herbéviller portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de vingt fleurs de lys d'or, chaque canton chargé de cinq fleurs de lys mises en sautoir.

On connaît encore *Herbeuville* ou *Herbéville*, village du diocèse de Verdun, office, prévôté et marquisat de Hatton-Châtel, recette et bailliage de St.-Mihiel, cœur souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron S. Viton ou S. Vanne.

HERBITSHEM. — village ou bourg-comté de Sarverden autrement nommé *Heribodesheim*, situé sur la Sâre, au nord de Saralbe, à l'extrémité septentrionale du comté de Sarverden ; a été autrefois considérable, puisqu'on y trouve une inscription Romaine consacrée au dieu Mercure, la voici :

IN. H. D.D.
MERCVRIO
SEX. IVLIVS.

C'est *Scxtus Julius* dont le nom se trouve dans plusieurs inscriptions antiques, qui a consacré cette inscription à Mercure, divinité particulièrement adorée par les Goulois.

Il y avait au même lieu une ancienne abbaye de bénédictines, fondée apparemment par les évêques de Metz ; on ignore le temps et le nom du fondateur, mais il en est fait mention sous le nom d'*Heribodeshem*, dans le partage fait en 870, entre les rois Charles et Louis. Elle fut détruite en 1525, dans la guerre des paysans révoltés, qui furent défaits par le duc Antoine et ses frères à Loupestein, à Saverne, et à Cheryiller en Alsace.

Volzir (1) qui accompagnait le duc Antoine dans cette expédition, dit que les paysans révoltés s'étaient emparqués dans le clos d'Herboshem, où il aurait été aisé de les détruire, étant encore en assez petit nombre, mais que la providence permit

(1) Volzir, hist. exped. Antonii Ducis, l. 1, c. 17.

qu'ils abandonnassent ce poste, pour se rendre à Saverne, afin que réunis avec d'autres bandes de la même faction, leur défaite fut plus grande et plus entière. Je suis persuadé que cette abbaye était située au village d'Hilbesheim, ou Helbisheim, près le petit Lixim, entre Sarbourg et la Petite-Pierre.

L'abbaye d'Herbitsheim n'était pas encore abandonnée en 1519. En 1502, l'on trouve Avole abbesse d'Herbitsheim.

HERIMENIL. — Hérimenil, *Herimabile*, annexe de Rechainviller, qui est une cure régulière dépendante de l'abbaye de S. Remi de Lunéville.

Dépend le château d'Adoménil. *Adonismanile*; seigneur, le sieur de Gelnoncourt.

VHERIVAL. Voyez ERIVAL.

HESSE. — Hesse, abbaye fondée pour des bénédictines, par les parens du pape Léon IX, en faveur de Serberge nièce de ce saint pape, et première abbesse de ce monastère (1). On ne sait pas précisément la date de cette fondation; mais elle était faite avant l'an 1050 ou 1051, puisque cette année Léon IX visita cette abbaye, en confirma les biens et en augmenta les privilèges. Il dit que l'abbaye était dédiée à la Sainte-Vierge, à saint Martin, et au martyr saint Laurent, que Serberge sa nièce en était abbesse; il y rappelle ses oncles paternels, Matfride et Gérard, et la femme de ce dernier nommée Cunise, et Hugues son propre frère, décédé, qui était en son vivant la douce consolation de son cœur; sa tante Mathilde et son fils Henri. Il ordonne que nul ne célèbre dans l'église de ce monastère, à l'autel qu'il a consacré lui-même, s'il n'est évêque ou archevêque de ce diocèse, ou prêtre seigneur de l'abbaye. Il y rappelle son père le comte Hugues à qui il donne le beau nom de Juste.

Dès l'an 1277, le monastère de Hesse était détruit par le malheur des guerres; et les comtes de Linange donnèrent aux reli-

gieuses un terrain de six arpens de terre à Busange, pour y loger et s'y bâtir, moyennant un cens de onze deniers par an.

Il ne reste aujourd'hui de l'abbaye de Hesse, que l'église qui est paroissiale, et desservie par un religieux de Haute-Seille. On y montre le tombeau de Serberge première abbesse, avec sa figure en relief sur un tombeau assez élevé. Elle est du diocèse de Metz, assez près de Lorquin, de Sarbourg et de Haute-Seille.

HEUDICOURT. — Heudicourt, ci-devant *Trognon*, village à deux lieues de Thiaucourt et de Saint-Mihiel; chef-lieu d'une belle terre érigée en marquisat par le duc François III, le 5 février 1737, en faveur de Gœuri Sublet comte d'Heudicourt. Il y a un château dans lequel sont quatre chapelains, reste d'une collégiale fondée par les ducs de Bar au XIV^e siècle, sur la montagne voisine.

HIERAPLE ou **JERAPLE.** — Hiérapple n'est ni ville ni village, mais un lieu célèbre dans le pays, parce qu'on croit qu'il y a eu autrefois un camp des Romains. Hiérapple est situé à une petite lieue de Forbach, sur une éminence, où il y a une plate-forme assez vaste. À l'endroit le plus faible, se voit une terrasse en forme de rempart, et qui forme le fort; le surplus est escarpé. On y remarque encore des souterrains et on y trouve souvent des médailles antiques, d'or, d'argent, et de bronze. Les troupes qui étaient campées sur cette hauteur, tiraient les eaux pour leur besoin, d'une espèce de citerne, où l'on amenait l'eau par des corps de plomb que l'on y a découvert sous terre, il y a quelque temps. On remarque aussi un petit chemin qui descend du fort dont on a parlé, à une fontaine dont l'eau était reçue dans une grande pierre de taille, creusée d'environ trois pieds de profondeur sur quatre ou cinq de longueur. Ce lieu est situé sur l'ancienne route de Metz à Strasbourg.

M. Treze, curé de St.-Avoild, croit que le vrai nom de cet endroit est *Her-able*, comme qui dirait : seigneur Apollon, ou

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 430.

Dieu Apollon. Il dit avoir vu sur cette éminence des restes d'un ancien temple, dont les murs étaient encore de la hauteur de 5 à 6 pieds, composés de grosses pierres de taille, qu'on en a tirées pour d'autres édifices.

Ce temple était octogone, avec un vestibule carré oblong; le temple avait dans œuvre dix-huit pieds de roi; il était tourné à l'orient.

HIMERODE ou **HEMERODE.** — Himerode, abbaye de l'ordre de citeaux, dans le diocèse de Trèves, fut fondée en 1134, dans un vallon solitaire nommé *Vinterbach*, près de *Cordule*, à deux mille pas de Trèves, assez près de *Paltz*; mais ce lieu se trouvant trop resserré et trop exposé à la dissipation, on transféra l'abbaye dans un lieu plus solitaire dans la forêt de *Killerwald*, sur les confins du duché de Luxembourg, mais dans les terres de Trèves. *Adalberon* archevêque de Trèves, obtint de saint Bernard, une colonie de sept religieux, pour commencer à peupler ce monastère, qui devint célèbre dans la suite. *Henri* archevêque de Trèves, le favorisa et le combla de biens, en sorte qu'il en est considéré comme second fondateur et bienfaiteur insigne.

Parmi les religieux qui se sont distingués par leur mérite dans ce monastère, on remarque *Gautier* de *Bisbec*, qui était d'une naissance illustre, et après avoir vécu longtemps dans le siècle, se consacra à la pénitence dans la maison d'Himerode, sous la qualité de frère convers; il y vécut d'une manière si parfaite, et surtout dans une dévotion si constante à la Sainte-Vierge, que Dieu fit éclater sa sainteté par des miracles après sa mort.

Le second religieux d'Himerode qui s'y fit remarquer par sa piété, fut *Conon* de *Mailberg*, d'une naissance distinguée, qui après avoir vécu plusieurs années dans le tumulte des armes, alla se confiner dans la solitude d'Himerode, où il vécut saintement pendant trois ans. Etant au lit de la mort, il dit à son abbé: j'ai pris la croix un vendredi, j'ai passé la mer un

vendredi pour le voyage de Jérusalem, je me suis donné à vous dans ma chapelle un vendredi, j'ai reçu l'habit de la religion un vendredi, que me reste-t-il que de mourir un vendredi? ses désirs furent accomplis, il mourut le vendredi suivant.

Les papes et les archevêques de Trèves, ont beaucoup favorisé ce monastère, et l'ont comblé de leurs bienfaits et de leurs grâces.

HIMONVILLE ou **IMONVILLE.** — Himonville ou Imonville, *Imonis-Villa*, village du diocèse de Verdun, à une lieue de Brier. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier. *MM.* de Saint Beausant, d'Harcourt, d'Hanonville, et madame de Lanoix en sont seigneurs et dame bas justiciers ou fonciers. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en son assumption. Bailliage de Brier, cour souveraine de Nancy.

HINGUESANGE. — Hinguesange, chef-lieu de la châtellenie de même nom, bailliage de l'évêché de Metz, mairie de Tennequin. Voici les lieux qui répondent à la mairie de Tennequin: Tennequin-la-Grande, Rouge métairie, Tingham, Linstroff, Bertingue. Tennequin métairie, mairie de Bistrot, Bistrot, Berich, Bermening, Bonstrot ou Bixtrot, Obrich, village, Escheviller en partie; Beringue, Bicheval; Herstrot, Alteville hameau, Furst cense, Levilershost, Holbach, St. Jean de Vasset.

Ce lieu était autrefois une terre possédée par des gentilshommes. Nous connaissons *Liebert* de *Hinguesange*, qui vivait sur la fin du XIII siècle. Ce seigneur s'était mis à la tête d'une troupe de soldats débandés, et courait impunément tout le pays (1). Pour réprimer ses brigandages, *Gérard* de *Relanges* évêques de Metz, obtint de l'empereur *Albert*, qui passait par Metz allant aux conférences de *Vaucouleurs* en 1298, un mandement pour proscrire *Liebert* de *Hinguesange*, des terres de l'évêché de Metz.

(1) *Nangii chronic.*

HINSENGEN. — Hisingen, village de la seigneurie de Püttelange, de la prévôté d'Holbing, bailliage de Sarguemines.

M. Bugnon met Hisinghem, village du comté de Sarverden, prévôté de Bouquenom.

HIPPOLYTE (Saint-), et le Val de Lièvre et le château de Biltstein. — Saint-Hippolyte, ou en allemand, *Saint-Bilt*, petite ville en Alsace, située sur le revers des montagnes de Vôges à l'orient, à une bonne lieue de Schlestat, diocèse de Strasbourg, avec prévôté royale, dont les appels vont au bailliage de S.-Dieu. Cette ville appartenait depuis long-temps aux ducs de Lorraine.

Il y a beaucoup d'apparence que c'était le lieu de la naissance du fameux *Fulrade*, natif d'Alsace, abbé de St. Denis en France, fondateur de plusieurs monastères, chapelain du palais et conseiller du roi Pépin, archichapelain ou grand aumônier de France, qui avait la confiance de Charlemagne, lequel l'a employé dans plusieurs négociations importantes.

Saint-Hippolyte portait autrefois le nom d'*Audaldo-Villare*, ou la ville d'Audaldus; on lui donna le nom de saint Hippolyte, à cause des reliques de ce saint martyr, que Fulrade y déposa dans un prieuré qu'il fonda au même lieu. Dans la suite ces reliques de St. Hippolyte furent rapportées à S. Denis (2), et encore aujourd'hui, la mémoire de saint Hippolyte martyr, est en grande vénération dans cette abbaye.

Fulrade fonda aussi en Alsace, le prieuré de *Leberau* ou *Lebraha*, aujourd'hui *Lièvre*, qui a donné son nom au val de Lièvre, à l'extrémité du val de Sainte-Marie-aux-Mines. Ce prieuré est dédié à saint Alexandre martyr, dont Fulrade avait aussi apporté des reliques de Rome.

Pour la ville de saint Hippolyte elle a

(1) Testam. de Fulrade, hist. de St. Denis, page xxxviii. Preuves. au 777. Annal. bened. t. 25, 43.

souffert différentes vicissitudes, comme nous l'allons voir :

En 1286 (1), un seigneur Alsacien, nommé Anselme, étant entré en guerre contre l'empereur Rodolphe, attaqua la ville de saint Hippolyte, la prit, y mit le feu, et la réduisit en cendres; il n'en épargna pas même l'église.

En 1516, le jour de saint Martin, Ulric Landgraf d'Alsace, avec son frère, reconnaît tenir en fief, de Frédéric, ou Ferri IV, duc de Lorraine, la ville de saint Hippolyte, le château de Kerregerberg; et la ville de Lushem; apparemment saint Hippolyte, Kaisersberg et Lixim (2).

Léopold duc d'Autriche, en 1526 assiégea et prit cette petite ville, et la rasa, en haine du Landgraf Louis d'Oetinguen, qui lui faisait la guerre (3).

En 1579, sous l'épiscopat de Lambert évêque de Strasbourg, Jean I du nom (4), duc de Lorraine, étant entré en Alsace, dans le dessin de se venger des seigneurs de la maison de Mullenheim, qui avaient fait quelque dégat dans les terres de son duché, se jeta d'abord dans la vallée d'Albershtal, ou s'étant saisi de Cherviller (5), il ravagea toutes les terres des seigneurs de Mullenheim, après quoi il marcha contre saint Hippolyte et Berkem, qui apparemment étaient occupées par les gens des seigneurs de Mullenheim.

Saint Hippolyte se défendit vigoureusement, et le duc fut obligé d'en lever le siège. Cette ville appartenait alors à l'évêque de Strasbourg, qui l'avait achetée des Landgrafs d'Alsace. Le duc l'attaqua de nouveau, et s'en rendit maître; il n'en demeura pas long-temps possesseur; la ville passa entre les mains d'Erard, comte de Wirtemberg, dont le duc Jean avait épousé la fille nommée Sophie. Ce comte remit en 1543, St. Hippolyte, au pouvoir

(1) Hist. d'Alsace, t. 1. l. XXI p. 249.

(2) Corpus diplomat t. 4. partie 2. p. 94.

(3) Ibid. pag. 271.

(4) Ibid. pag. 308.

(5) Apparemment le Val de Villers.

de Frideric de Blankenheim, évêque de Strasbourg.

En 1444 (1), le dauphin, fils du roi Charles VII, étant venu en Alsace pour faire la guerre aux Suisses, à l'instigation de l'empereur Frideric, fit le siège de saint Hippolyte, qui se défendit d'abord avec beaucoup de vigueur, mais bientôt après les bourgeois sentant bien qu'on ne laisserait pas leur résistance impunie, se soumirent volontairement, et promirent obéissance au roi. Tout le Val de Lièvre en fit autant.

Après la retraite du dauphin en 1445 (2), les troupes du comte Palatin Louis, celles de l'évêque et de la ville de Strasbourg, se jetèrent sur ceux qui avaient favorisé les Français, et ravagèrent la ville de saint Hippolyte, et tout le Val de Lièvre; ils désolèrent tout ce pays là, et mirent le feu par tout.

En 1516, les comtes Gerolzech, et Francisque, ayant déclaré la guerre au duc Antoine, à l'occasion des mines d'argent de sainte Marie, se rendirent maîtres de saint Hippolyte, la pillèrent et la rançonnèrent (3). Antoine en porta ses plaintes aux princes d'empire, ne voulant point entrer en guerre contre ces deux seigneurs, sans leur agrément. Ils répondirent qu'ils ne prenaient nulle part à cette affaire. Le duc assiégea donc St. Hippolyte, et la reprit aisément.

Malgré ces vicissitudes, la ville de saint Hippolyte et tout le Val de Lièvre, sont demeurés en toute souveraineté aux ducs de Lorraine. Je ne sais ni quand ni comment les évêques de Strasbourg leur ont abandonné saint Hippolyte; il est certain que sous le duc Antoine en 1525, les ducs de Lorraine en étaient en possession. Le nommé Volfang Schouck, curé de saint Hippolyte, convaincu de dogmatiser, fut envoyé à Nancy pour lui faire son procès; il y fut exécuté à mort.

Volzir de Seronville, dans son histoire

(1) Hist. d'Alsace. pag. 340.

(2) Ibid. page.

(3) Hist. de Lorr., t. 2. pag. 1143.

de l'expédition du duc Antoine, contre les paysans révoltés, en 1525, l. 1. c. xviii, fol. xx, et l. 2. c. v, parle du curé de saint Hippolyte, qui s'était perverti, et enseignait que tous chrétiens pouvaient dire la messe: c'est apparemment ce Volfang Schouck, dont en vient de parler.

La ville de saint Hippolyte et celle de Schlestat, avaient été cédées à la France, par le traité de Vestphalie, en 1648; mais saint Hippolyte fut restituée à la Lorraine, par le dernier traité de Paris, en 1718.

Outre l'église paroissiale, il y a un hôpital. Saint Hippolyte est un vignoble considérable.

Bilstein ou Bildestein, château. Entre sainte Marie-aux-mines, et Ribauviller, fort près de Horbourg, ou Arbourg, ou Altril, se voit le château de Bilstein, ou Bildestein, qui depuis long-temps appartient au duc de Lorraine. Il est en est parlé dans Richerius (1), historien de Senones, sous le nom de *Bernstein*, et dans l'histoire de Moyennoutier, sous celui de *Berstein*: Richerius dit que ce château était venu au duc Thibault, par son mariage avec la fille du comte de Dasbourg. Le même Richerius spécifie ailleurs d'une manière plus précise, la situation de ce château, en disant qu'il était dans le canton d'Albure: *Castrum quod Bilestein in alburii appellatur; quod est domini de Horbourg, peut-être de Horbour, près de Colmar, ou d'Aubourg, tout près de Bilstein.*

Le duc Charles II, donna à son fils naturel Frideric, ou Ferri, le château de Bildestein, ou de Bilstein; et il est connu sous ce nom dans l'histoire, sans doute à cause de ce château que Charles II, lui donna, et dont il prit le nom. Nous avons imprimé la généalogie de ce seigneur, dans le deuxième tome de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine, pag. xliii, xliv; il est quelquefois nommé *Ferri d'Einvile*, bâtard de Lorraine. Le duc Charles II, le rappelle dans l'un et l'autre de ses testamens, en 1424, et dans l'un et l'autre il lui donna le

(1) Richerius, l. 3. c. 2. pag. 329. hist.

château de Bilestein. Nous connaissons au Val de St. Diey, *Lusse-bilistein*, qui dépendait apparemment du château dont nous parlons.

HOFFALIZE.—*Hoffalize*, ou *Hoffalaise*, ou *Homfalise*, petite ville des pays-bas ; d'autres n'en font qu'une simple seigneurie dans le Luxembourg, entre Bastogne et Salm, à deux lieues et demie de l'une et de l'autre (1). Le seigneur de Hoffalize était un des quatre paires du comté de la Roche. Hoffalize est située dans le duché de Luxembourg, entre la ville de Luxembourg et celle de Liège, sur la rivière d'Ourth, qui l'environne presque de toutes parts. On y voit un château très-ancien sur une langue de rocher.

Ce qui distingue de plus la ville d'Hoffalize, est qu'elle a donné le nom à une maison ancienne et féconde en grands hommes. Dès l'an 1176, l'histoire parle d'un Henri d'Hoffalize, avoué d'Arlon ; et un autre Thiéri d'Hoffalize, signa en 1190, comme témoin, la paix conclue près Dinant, entre Thiébaud comte de Luxembourg, et Philippe comte de Namur.

HOFFELIZE, *village, ci-devant BAINVILLE.*—Hoffelize, ci-devant Bainville, village sur le Madon, à trois lieues et demie de Darney, et à la même distance de Mirecourt ; ce Bainville est fort différent de Bainville-aux-miroirs, dont nous avons parlé sous son article. Celui dont nous parlons ici fut érigé en comté le seize juin 1726, par le duc Léopold, en faveur de Marc Cazard d'Hoffelize, et changea son nom de Bainville, en celui d'Hoffelize. Adomp dépend de la paroisse d'Hoffelize, dont l'église a pour patron saint Martin.

Hoffelize est du bailliage de Darney ; diocèse de Toul.

HOMBOURG *voyez SAINT AVOLD.*

HORN (L), *rivière.*—La Horn est une rivière dont la source est à l'étang de Bitche : elle passe à Hanviller, où des ruis-

seaux la grossissent ; à Walsbronn, d'où elle entre au duché de Deux-Ponts.

HORN BACH. Hornbach, très-ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoît (1), au diocèse de Metz, à vingt lieues à l'orient de cette ville, fondée en 727, par St. Pirmin évêque régional, qui invita par Verinhere, seigneur très-puissant dans le pays des Deux-Ponts, vint s'établir en un lieu nommé Guémonde ou confluent, autrement *Hornbach* : Horn en allemand signifie corne, et bach, rivière : en latin *Cornu-rivuli*, parcequ'il est situé sur le confluent de deux rivières ou ruisseaux, savoir : *Felsalbe* et *Sualbe*, autrement nommés *Frualba* et *Sualba*, dans le pays de la Blise, ou Blense, *in pago Blesensi* : c'est ce que porte le diplôme du roi Charles, sous l'année vingt-huit de son règne. *Dono à die présente ad Monasterium Gamundias vocatum, quod à nostris progenitoribus in pago blesensi super fluviolos duos, videlicet Trualbam et Sualbam, novimus constructum.*

Hornbach est situé dans la Vôge, environ à deux lieues des Deux-Ponts, vers le nord, et à trois lieues de Bliscastel, à l'occident, et à cinq lieues de la forteresse de Bitche.

Nous connaissons encore un autre lieu nommé Guémundes, aujourd'hui Sarguemines fort différent de Guémundes dont nous parlons.

Le bourg de Hornbach est fermé de murailles, avec des tours de distance en distance

L'abbaye d'Hornbach était une abbaye libre, comme celle de saint Hubert en Ardenne, sous la protection du duc de Lorraine ; mais on n'a point de bonnes preuves qu'elle ait été sous la souveraineté des ducs des Deux-Ponts. Encore aujourd'hui on voit à Hornbach les armes de l'abbaye, qui sont trois roses. Dans les lettres que le duc des Deux-Ponts donne à ses vassaux, il ne prend d'autre qualité que celle de protecteur et d'avoué de l'abbaye d'Hornbach.

(1) Longuerue description de la France partie 2. pag. 119.

(1) Acta St. Bened. sæcul. 3. part. 2. 142, 445, 446.

On connaît encore aujourd'hui deux Hornbach près la ville des Deux-Ponts; l'un situé, comme on l'a dit, au confluent de deux ruisseaux, dans un fonds entourré de montagnes; l'autre connu sous le nom de *Vieu-Hornbach*, *Alt-Hornbach*, à une demi lieue du premier. On croit que c'est le lieu où l'abbaye fut premièrement fondée; le cloître y subsiste encore, le dortoir sert de magasin. On y voit la cuisine bien voutée, de même que tout le bas du monastère.

Saint Pirmin y construisit une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de saint Pierre et de tous les saints, et y assembla une nombreuse communauté, qui vivait dans la pratique exacte de la règle de saint Benoît. Il était simple évêque régional, n'ayant point de siège fixe; mais exerçant les fonctions épiscopales dans tous les lieux où il se rencontrait. S'étant enfin fixé à Hornbach, il y exerça les fonctions épiscopales, non à Hornbach, les femmes n'y ayant point accès, mais à *Metlis*, ou *Metleshein*, gros bourg qui en est proche. *Obtinuit sedem episcopalem in castello metlis appellato*. Il paraît qu'alors les limites des évêchés n'étaient pas encore bien fixées, et d'ailleurs Hornbach est situé sur les confins de l'archevêché de Trèves, de l'évêché de Metz, et celui de Spire, à vingt-cinq lieues de Trèves, à autant de Spire, et à vingt de Metz; c'est un archiprêtre.

Un jour, comme saint Pirmin donnait la confirmation à une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe, à Metlis, il arriva que le saint Chrême manqua dans les boîtes; alors saint Firmin dit à son diacre: courez vite au monastère, et en rapportez les boîtes pleines de saint Chrême, afin que nous continuions à conférer le sacrement à ce peuple assemblé. Le diacre ayant pris les burettes, les vit remplies de saint Chrême jusqu'au haut et les rendit au saint évêque. Cela fut regardé comme un miracle et rempli de joie et d'admiration toute l'assemblée.

J'ai rapporté ces particularités pour

montrer que Metlis où saint Pirmin exerçait ses fonctions épiscopales, n'était ni la ville de Metz, ni celle de Meaux, qui sont si éloignées d'Hornbach; mais Metlis ou Metleshem, qui en est assez près, c'est-à-dire, environ à une lieue; d'ailleurs, les sièges de Metz et de Meaux, étaient alors remplis par d'autres évêques bien connus.

Quoique saint Pirmin eut fixé sa demeure ordinaire à Hornbach, il ne laissa pas de fonder ou de réformer encore avant et après ce temps, d'autres monastères. Il fonda de nouveau, Schuvarsach et Gegenbach dans l'Ortnaw, et Pfefers en Suisse, et il réforma Augie-la-Riche, Schutteren, Wissembourg et Maurmoutier en Alsace, et quelques autres monastères. Nous nous bornerons ici à Hornbach, qui se trouvant dans le diocèse de Metz, entre naturellement dans notre sujet. S. Pirmin y mourut et y fut enterré en 758. Quoique l'église et le monastère soient entre les mains du duc des Deux-Ponts, on y a conservé les reliques de St. Pirmin, jusqu'aux dernières guerres de religion, qu'on les transféra à Inspruch.

St. Pirmin a laissé un petit ouvrage en forme d'hoimélie, dans lequel il exhorte ses disciples à la pénitence et à la communion, après la pénitence accomplie et la réconciliation obtenue.

Il eut pour successeur dans le gouvernement de son abbaye d'Hornbach, saint Jacob, évêque de Toul (1), qui s'y retira apparemment quelque temps avant la mort de saint Pirmin, arrivée en 758. On croit qu'il souscrivit au concile de Compiègne en 758, en ces termes: *Jacob peccator subscripsi*; et encore au concile d'Attigni en 765, où son nom se trouve ainsi: *Jacob Episcopus de Monasterio Gamundias*.

On dit que Jacob se trouva aussi à la dédicace de l'église de Gorze, en 761; enfin au retour d'un voyage qu'il fit à Rome en 767, il mourut à saint Benigne de Dijon.

(1) V. l'hist de Toul, chron. 22, et l'hist. Lorr., t. 1, p. 538.

Voyez l'hist. de Toul, ch. xxii, p. 277 et suivantes.

Il paraît que vers l'an 758 (1), Amalart était abbé d'Hornbach, apparemment après l'abédication de Jacob, évêque de Toul. Il est remarquable qu'anciennement l'abbé d'Hornbach, était décoré de la dignité d'archidiacre de l'église de Metz, comme il paraît par cette lettre de Conrade de Scharfenech, évêque de Metz, de l'an 1220. *Cum ab adolescentia nostra Hornbacensis ecclesie noverimus dignitatem, inter cæteros honoris ejus titulos, abbatem non ambigimus infra villam ipsam archidiaconali potestate gaudere sic enim à priscis temporibus in ipsa est ecclesia observatum, ut cum ab Metensi episcopo abbatie donum recipitur, simul et archidiaconi infra villam, ut dictum est auctoritas conferatur.*

Ce fameux monastère persévéra dans la parfaite observance de la vie religieuse, sous la règle de saint Benoît, jusqu'au XII^e siècle, qu'il tomba dans un tel relâchement, qu'il fallut faire revenir du monastère d'Hirsauge un excellent religieux, nommé Conrade, avec douze de ses confrères, pour mettre la réforme et rétablir la discipline à Hornbach; c'est ce que raconte Thrithème, dans sa chronique d'Hirsauge, *partie 4, page 275*. Ces bons religieux y rétablirent le bon ordre, et il continua comme auparavant à répandre la bonne odeur de Jésus-Christ dans tout le voisinage.

Le monastère d'Hornbach changea entièrement de face au XVI^e siècle, lorsque les palatins du Rhin, Louis II, Ruper et Volfang, embrassèrent la réforme de Luther, suivant la confession d'Ausbourg. Alors Jean de Kindhausem qui gouvernait l'abbaye, se rangea aussi volontairement de leur parti, avec douze de ses religieux, qui composaient sa communauté. On m'écrira que ce fait est faux, et que les religieux persistèrent dans la religion catholique; mais que les chanoines d'Hornbach

se firent luthériens: Que les religieux s'étaient enfuis avec le trésor de leur église, le duc les avait fait poursuivre et enlever leur trésor.

Jean Bonne de Vachenheim, ayant généralement persisté dans sa religion et dans l'observance de sa règle, l'empereur Charles V, lui confia l'administration d'Hornbach, par ses lettres datées de Bruxelles, le 14 avril 1540.

Antoine comte de Salm, fut le dernier des administrateurs de cette abbaye, et comme il s'y gouvernait d'une manière qui déplaisait aux seigneurs voisins et qu'on le pressait de changer de conduite, il se retira secrètement.

Volfang duc de Deux-Ponts, résolut de changer l'état de cette ancienne abbaye; et à l'exemple de plusieurs autres princes de l'empire, il y établit en 1559, des professeurs habiles pour enseigner la jeunesse, et donna à ce nouveau collège pour premier recteur, le célèbre Emmanuel Tremellius, si connu par son érudition, et surtout par la science des langues orientales. Mais on m'écrit que l'abbaye d'Hornbach depuis plus de cinq à six siècles, avait des écoles pour les séculiers. Les ducs de Lorraine y avaient fondé douze places pour des gentilshommes, et y avaient donné des fonds pour leur entretien.

En 1570, Philippe Christophe, archevêque de Trèves, et évêque de Spire, ayant repris l'instance d'entre Marquard, évêque de Spire, d'une part, et la maison des Deux-Ponts, d'autre, par devant le conseil de l'empereur; on produisit des lettres de l'empereur Henri III, et de quelques abbés d'Hornbach, qui prouvaient que l'abbaye d'Hornbach avait été mise sous la protection particulière de l'évêque de Spire; en sorte que l'empereur Ferdinand II, donna son décret en 1628, en faveur de l'abbaye d'Hornbach, et ensuite intervint en 1629, le fameux décret impérial, qui ordonna que tous les biens des évêchés, des monastères et des autres biens ecclésiastiques occupés dans l'empire, de-

(1) Annal. Bened. t. 2, p. 189

puis le traité de Passau, fussent restitués à leurs légitimes possesseurs. Ainsi le prince Jean duc des Deux-Ponts, fut obligé de rendre les biens de l'abbaye d'Hornbach à l'évêque de Spire, qui y rétablit les bénédictins.

Ils y demeurèrent jusqu'à cette terrible famine qui désola tout le pays et les contraignit de chercher ailleurs une demeure, et de quoi subsister; mais ils n'ont jamais entièrement abandonné leur monastère; ils y sont revenus de temps en temps, et on sait d'un des exécuteurs des ordres du duc des Deux-Ponts, qu'il avait jeté lui-même quatre religieux dans un puits; les autres dans ces temps de violence et de troubles, se retiraient ordinairement en l'abbaye de Metloc, comme l'a assuré le R. P. D. Christophe, ancien procureur de Tholey.

Après leur fuite, Frideric duc des Deux-Ponts y entra de nouveau et s'y est maintenu jusqu'aujourd'hui, en vertu de la paix de Munster ou de Vestphalie, qui a maintenu les protestans dans la jouissance des biens d'église qu'ils possédaient alors.

Dans les guerres de religion qui furent si funestes à l'Allemagne, le duché des Deux-Ponts fut extraordinairement maltraité par les troupes impériales (1). Un auteur contemporain, et témoin oculaire, dit, que les soldats qui étaient dans le bourg d'Hornbach, le ravagèrent avec le monastère; le commandant logea ses chevaux dans la belle et ancienne église de l'abbaye; la bibliothèque fut pillée, dissipée et conduite avec l'archivé aux Deux-Ponts, où elle est encore. Le bourg fut parti brûlé, partie ruiné et abandonné, de telle sorte qu'en plein jour on y voyait les bêtes sauvages, aller, venir et demeurer sans crainte; les cloches de ce lieu et des environs furent enlevées et envoyées à Trèves, pour y être vendues. Enfin ce cruel commandant réduisit ce lieu en un tel état, que lui-même n'y pouvant plus subsister, il fut obligé de

se retirer dans la ville des Deux-Ponts, pour y en faire autant, s'il pouvait.

Les troupes Françaises ne traitèrent pas mieux ces malheureux pays, lorsqu'en 1676, elles y vinrent en quartier d'hiver; elles exigèrent d'excessives contributions des habitans, puis ruinèrent les portes, les tours, et renversèrent une grande partie des murs, dont le bourg d'Hornbach était fermé, après en avoir tiré des habitans tout l'argent qu'ils en purent extorquer.

L'abbaye d'Hornbach est aujourd'hui presque entièrement ruinée. Le chœur où les religieux faisaient l'office, est renversé; la tour tomba il y a long-temps, faute de réparations, écrasa par sa chute une grande partie de l'église, et couvrit par ses ruines les monumens et les tombeaux des personnes illustres qui y étaient enterrées. La nef, subsiste et sert à l'exercice de la religion des réformés et ceux qui suivent la confession helvétique, apparemment celle de Calvin et de Zuingle.

Il y a dans cette ville des luthériens, des calvinistes et des anabaptistes. La nef de l'église de l'abbaye est partagée, une moitié sert de préche aux calvinistes; l'autre moitié sert de magasin. Le portail de l'église est accompagné de deux grosse tours.

L'ancien Hornbach est à une demi-lieue de la grande abbaye et du bourg d'Hornbach; le cloître y subsiste encore en partie, les dortoirs servent de greniers; la cuisine est entière, tout le bas est voûté. Le chœur est renversé. Il y avait à l'entrée du chœur deux clochers, comme en plusieurs autres abbayes.

Il y a assez près de l'abbaye une église nouvelle, bâtie en 1631, à la place de la halle, par Jean II, duc des Deux-Ponts, lorsqu'en vertu du décret de la chambre impériale, il fut obligé de restituer l'abbaye d'Hornbach aux bénédictins, par de le crédit l'évêque de Spire. Cette nouvelle église est commune aux catholiques et aux luthériens de la confession d'Ausbourg.

Il y a encore une église dédiée à saint Jean, assez près du bourg vers le midi, aujourd'hui presque ruinée; la nef de cette

(1) Balthasar venator in miscellis G. G. Joannis.

église était autrefois destinée à la sépulture des bourgeois ; elle appartient aux catholiques , et le curé y va dire la messe.

HORREEN, voyez **SAINTE MARIE D'HORREEN**, abbaye de bénédictins à Trèves.

HORVILLE. — Horville, *Dehuilla*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à trois quarts de lieue de Gondrecourt. Il y a un fief, érigé le 22 juillet 1709 : bailliage de la marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois mouvant. Le roi en est seul seigneur. Ce lieu était autrefois annexe de Bonnet. Il en a été desuni par feu M. de Bissy évêque de Toul, et érigé en cure. La paroisse a pour patron St. Jean-Baptiste.

Jean seigneur de Choiseuil possédait en 1270, le fief d'Horville (1). Cette année il assigne à Thiebaut comte de Bar, son cousin, en indemnité des dommages qu'il lui avait causés à l'occasion de la guerre qui avait été entre eux, il lui assigne, dis-je, cent livres de terre ; entre autres sur le fief qu'il tient de lui à Horville et à Angeville ; lequel fief il tiendra jusqu'à l'entier paiement de deux mille soixante livres, dont ils étaient convenus pour tous dommages et intérêts.

En 1272, Henri roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, donne à Thiebaut comte de Bar et à ses successeurs le fief de Gondrecourt, que Jean de Gondrecourt tenait de lui en la dite châtellenie, et ce qu'il pouvait avoir à Horville, pour les tenir de lui en fief et en hommage. Fait à Bar sur Seine au mois de février.

Jean d'Ourches seigneur d'Epiez en partie, possédait la seigneurie d'Horville en 1464, comme le marque la dénombrement qu'il en donna au duc de Bar le 14 avril de cette année.

HOUAVILLE et BATTILLY. — Houaville, village du diocèse de Metz, ci-devant office et prévôté de Thiaucourt, bailliage de Pont-à-Mousson ; depuis 1751, bailliage de Briey, cour souveraine de Lorraine,

situé à deux lieues de Briey, une de Conflans en Jarnisy. Les seigneurs et dame sont le roi et mademoiselle Richard de Jouaville.

Battilly, *Battilleium*, village annexe d'Houaville. Le roi en est seul seigneur, M. Richard d'Etain jouit du tiers du domaine.

M. François Ampoire curé d'Houaville et Battilly, archi-prêtre de Hattrise, et Valentin Francillon son neveu fondèrent en 1629, une messe tous les samedis de chaque semaine dans l'église paroissiale d'Houaville.

HOUD (SAINTE), abbaye de filles, ordre de Cîteaux. — Sainte Houd, ou sainte Hoilde, abbaye de filles, ordre de Cîteaux, diocèse de Toul, à deux lieues de Bar-le-Duc, sur le ruisseau d'Auxone, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur de tout le continent ; il y a dans la basse cour trois ou quatre fermiers.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 1225, par Henri II, du nom, comte de Bar, et Philippe de Dreus, Dame de Torcy. Ils y déposèrent le bras de Ste. Hoilde, ou Ste. Houd, que l'on y conserve encore aujourd'hui. La première abbesse de sainte Houd, est Marguerite, dont la mémoire est en bénédiction dans ce monastère, elle mourut vers l'an 1240. On peut voir dans le dernier tome de l'histoire de Lorraine, la succession des abbesses de sainte Houd. Cette abbaye subsistait déjà un peu auparavant dans le château de Putil, à cent pas du lieu où elle est aujourd'hui.

La cense seigneuriale de Gros-terme auprès de l'abbaye de sainte Houd, dans la paroisse de Laimont, bailliage de Bar, est remarquable par une source d'eau minérale, appelée *les Eaux du blanc chêne* ; elles sont ferrugineuses, froides, et sortent d'une espèce du marre.

HOUDELAINCOURT. — Houdelaincourt, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à une lieue de Gondrecourt ; bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois

(1) Archives de Lorr. Layette Gondrecourt.

mouvant. Le roi en est seul seigneur : l'église paroissiale a pour patron St. Pierre-et-liens.

HOUDEVILLE.—Houdreville, *Audriaci-villa*, village près Vezelize, à gauche du Brenon, bailliage de Vezelize. La paroisse a pour patron saint Evre évêque de Toul, comté de Vaudémont. *Omalmont* est un hameau dépendant de la terre de Tantonville. Annexe, Parey-Saint-Cézaire. La métairie de la Hutterie en dépend pour le spirituel.

En 1380, Houdreville appartenait au comte de Genève, à cause de son comté de Vaudémont. Ce comte de Genève était *Pierre de Genève*, premier mari de *Marguerite de Vaudémont*. Il était mort en 1595.

Le duc Léopold érigea la terre de Houdreville en baronie le 4 novembre 1720, en faveur du marquis de Beauvau de Craon et d'Harroué, portant pour armes celles de Beauvau.

HUBERT (SAINT), abbaye. La fondation de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes a quelque chose de si extraordinaire, qu'on aura peine à croire ce qu'on en raconte. On dit que le roi Pepin, et la reine Plectrude son épouse, passant par un endroit nommé *Andain* dans les Ardennes, au pays de Luxembourg, diocèse de Liège, la reine accablée de fatigue s'endormit, et à son réveil vit tomber du ciel un billet, qui portait que Dieu voulait être honoré en ce lieu là, qu'il l'avait choisi pour procurer le salut de plusieurs. La reine montra ce billet à Pepin, qui le communiqua à un bon prêtre nommé Béréglise, qui ne désirait rien tant que de quitter le monde, pour se consacrer à Dieu.

Pepin et Plectrude lui donnèrent le terrain d'*Andain*, où il commença de bâtir un monastère, qui subsiste encore aujourd'hui avec beaucoup de régularité, sous l'invocation de Saint-Hubert évêque de Tongres, dont on y possède les reliques. On y mit d'abord des clercs séculiers, qui y subsistèrent jusqu'en 724, que Valcand évêque de Tongres, y mit des religieux bé-

nédictins. On fixe la fondation de ce monastère en 697.

Ce fut seulement en 825, que l'on y transféra le corps de Saint-Hubert. Valcand évêque de Tongres, touché de l'état misérable où ce monastère était tombé par le dérangement et la mauvaise économie des clercs qui l'habitaient, résolut de le réparer et commença en 814, par rebâtir l'église et les lieux régniers; puis du consentement du pape Léon III, et de l'empereur, il en chassa les clercs qui déshonoraient la sainteté de leur état, et y mit des bénédictins, aux quels il donna pour abbé un saint homme nommé Alveus. Ce changement se fit en 824, et pour l'affermir de plus en plus, et donner aux religieux un puissant protecteur auprès de Dieu, Valcand leur accorda les reliques de Saint-Hubert mort en 727, ou 730; et la translation s'en fit de Tongres au monastère d'*Andain*, nommé aujourd'hui de Saint-Hubert, le trente septembre de l'an 825. On assure que le corps du Saint n'était nullement corrompu et qu'il se trouva dans son cercueil aussi entier que le jour de sa mort. Dieu continua les miracles au monastère, comme il avait fait à son tombeau à Tongres. On l'invoque principalement contre la morsure des chiens ou des loups enragés, et on y accourt de tous les environs de la Lorraine et des pays voisins. On n'assure pas que tous ceux qui vont à Saint-Hubert recouvrent la santé, mais on a l'expérience qu'il n'y en a presque aucun qui n'y recouvre la santé, ou du moins qui ne reçoive les sacrements avant la mort.

Il y a plus de neuf cents ans qu'on l'invoque contre les morsures des animaux enragés, de même que contre les maléfices; et on a une très-longue et très-certaine expérience de son pouvoir en faveur de ceux à qui ce malheur est arrivé. Voici comme on traite ces personnes : dès qu'elles sont arrivées à Saint-Hubert, on leur fait sur le front une légère incision, dans laquelle on met une petite partie que l'on coupe de l'étole du Saint, qu'on dit avoir été tirée de son tombeau, lorsqu'on le leva de terre;

on referme la citatrice, et on met un bandeau au-tour de la tête de la personne mordue; elle porte ce bandeau pendant dix jours, puis le fait ôter par un prêtre, qui le jette au feu.

Nous avons manié et considéré cette étole, qui est un ruban long et assez large, mais qui ne paraît pas être aussi ancien que Saint-Hubert. Autrefois on avait soin de marquer au bout de l'année, combien on avait coupé de parcelles de cette étole. Aujourd'hui on ne prend plus cette précaution, et on ne prétend pas que l'étole ne diminue point en longueur. Il est même très probable que l'étole d'aujourd'hui n'est plus l'ancienne et primitive de Saint-Hubert. L'incision qu'on fait au front de la personne, fait à peu-près sur elle, le même effet, que fait dans les autres pays le fer chaud dont on marque les animaux sur le front. Cela cause une révolution dans les humeurs, qui fait diversion au poison de la morsure de l'animal enragé, et empêche qu'il n'infecte davantage la masse du sang.

On oblige les pèlerins à faire une neuvaine, qui consiste à se confesser et communier, à coucher seuls, et dans des draps nouvellement lavés, ou dans ses habits; ne boire pas dans le verre d'un autre; éviter de boire, et même de considérer l'eau, des ruisseaux ou des rivières. (L'Hydrophobie, ou l'horreur de l'eau, a toujours été un symptôme de la rage;) mêler son vin, ou ne boire que de l'eau pure; ne pas manger de viande d'un animal, qui n'ait au moins un an; s'abstenir des poissons qui n'ont point d'écaillés; manger froid tout ce qu'on mange, ne peigner ses cheveux qu'après quarante jours. On traitera tout cela de superstition si l'on veut, mais il peut avoir aussi du naturel; toutes ces observances servant à prévenir la fermentation des humeurs, et le trop grand mouvement du sang, dans ceux qui ont été mordus d'animaux enragés; car il faut convenir que ces animaux répandent dans la masse du sang, un venin à peu près semblable à celui des serpens et des autres bêtes venimeuses.

Ceux qui ont été ainsi guéris doivent

fêter tous les ans la fête de saint Hubert, au trois de novembre; ils peuvent donner le répis de quarante jours, à ceux à qui le même malheur est arrivé. On assure que certaines personnes, qui se disent descendus de la race de saint Hubert, par Floribert son fils et son successeur dans l'épiscopat, peuvent aussi donner répis de quarante jours. On peut voir le R. P. Roberti jésuite, dans son histoire de saint Hubert.

On prétend posséder un doigt de ce saint dans l'abbaye d'Autrey, diocèse de Toul, proche la ville de Remberviller. Les religieux de l'abbaye du grand saint Hubert leur contestent la possession de cette relique, soutenant qu'ils ont eux-mêmes seuls, le corps entier de saint Hubert; et ils produisent une bulle du pape Léon X de l'an 1515, qui défend à tous autres religieux de s'attribuer aucune relique de saint Hubert, et assure que *le corps de ce saint évêque est conservé dans son monastère, sans avoir souffert aucune altération d'uns aucun de ses membres, ainsi qu'il conste par la foi de témoins oculaires.*

Malgré ce témoignage si décisif du souverain pontife, les religieux d'Autrey soutiennent toujours la vérité de leurs reliques; et dès l'an 1495, les pères de St. Hubert les ayant attaqué s'apar-devant la tour spirituelle de l'évêque de Basle, ceux d'Autrey furent maintenus dans leur possession. La même cause fut agitée en 1575, par-devant la cour de l'évêque de Toul, qui attira les parties à un accommodement. En 1515, la bulle du pape Léon X, ayant été signifiée à ceux d'Autrey, ils se pourvurent à Rome, qui députa Nicolas Aretia, pour juger ce différent. Il prononça sa sentence en 1521, et condamna les parties à reprendre l'accord de 1515, lequel s'observe encore aujourd'hui.

Le pèlerinage de S. Hubert d'Autrey est toujours fort fréquenté, et on fait observer à ceux qui ont été mordus par des chiens enragés, à peu près le même régime, que celui que nous avons vu ordonner par ceux de S. Hubert.

Il y a plusieurs siècles que saint Hubert est honoré comme patron des chasseurs, et on nous a montré étant dans l'abbaye qui porte son nom, l'équipage de chasse qu'on prétend être de l'empereur Charlemagne; c'est une espèce de housse ou de carapçon, d'un tissu d'une toile d'argent ou plutôt de fils d'argent fort minces sans tissu, croisés l'un sur l'autre, et appliqués sur du velours rouge. Le tissu de cette toile est fort ancien, mais le velours est nouveau. Dans le *cantatorium* de S. Hubert écrit vers l'an 1054, on lit que alors et long-temps auparavant, c'était un usage établi dans toutes les Ardennes, d'offrir à l'autel de S. Hubert les prémices de ce qu'on prenait à la chasse dans ces forêts.

La coutume de regarder saint Hubert, comme patron des chasseurs, vient apparemment de ce que ce saint étant à la chasse, fut converti à la vue d'un crucifix placé entre les cornes d'un grand cerf qu'il poursuivait; ainsi qu'on représente ordinairement S. Hubert avant son épiscopat; de là aussi la confiance dans le cornet de chasse de S. Hubert, que tant de personnes portent à la boutonnière pour se garantir des chiens enragés.

On conserve à l'abbaye de saint Hubert, un psautier ancien écrit en lettres d'or, qui a servi au roi Lothaire, ainsi qu'il paraît par quelques vers qu'on lit à la tête de ce manuscrit. C'est apparemment ce même manuscrit qui ayant été acheté pour le jeune Brunon, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX, fut ensuite rendu à cette abbaye par la comtesse Helvide sa mère, parce que le jeune Brunon n'y pouvait rien entendre, quoiqu'il lût aisément dans toute autre sorte de livres.

On montre au même monastère un ancien livre des Evangiles, qu'on tient y avoir été donné par l'empereur Louis-le-Pieux.

Cette abbaye jouit des droits régaliens sur son territoire et sur seize villages de sa dépendance. Il y a ordinairement dans le bourg de saint Hubert, quelques soldats Autrichiens, pour y maintenir le bon or-

dre. Pour le conserver sous la protection de la France, elle envoie tous les ans deux faucons au roi et autant à l'empereur. L'abbé de St. Hubert ne frappe pas monnaie, mais il donne le prix à celle qui a cours dans son territoire.

Cette abbaye a reçu la réforme à l'instar de celle de saint Vanne, en 1618, suivant les constitutions imprimées à Verdun en 1610, par Jean Vapi; elle est située au comté de Chini, sur le ruisseau d'Homme, à quatre lieues de Roche-Fort, et à pareille distance de Bastogne, à quatorze lieues de Liège.

Nous avons remarqué que le monastère de S. Hubert était situé dans un lieu nommé anciennement Andenne. On connaît une autre abbaye de dames chanoinesses, nommée aussi Andenne, située entre Huy et Namur, sur le bord de la Meuse; cette abbaye a pour fondatrice Ste. Begge, sœur de sainte Gertrude, bisaïeule de Charlemagne.

HUDIVILLER. Voyez ANTELUP.

HUILLECOURT. — Huillécourt, village sur la Meuse, une lieue au-dessus de S. Thiébaud, à quatre de la Marche; bailiage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois-mouvant, diocèse de Toul. Ce lieu est annexe de Levécourt. L'église a pour patron, saint Martin.

Le village de Huillécourt ne fut affranchi qu'en 1389 (1), que Robert duc de Bar réduisit leurs anciennes servitudes à ne payer par chaque nouveau entrant que cinq sols, et par habitant cinq sols, payables en deux termes et un bichet de froment à la S. Martin:

Cette terre a été long-temps possédée par la maison de Choiseul.

HUNSRUCH ou **HUNDRUCH.** — Le Hunsruch est dérivé, selon la plus commune opinion, des *Huns* ou *Sarmates* (2), qui ayant été vaincus par le grand

(1) Archives de Lorraine, Layette, la Motte.

(2) Vide de Honteaum, hist Trev., tome 3, p. 1022.

Constantin, furent transférés dans un pays sauvage et montueux, entre la Moselle le Rhin, le Nab, et la Sàre, auquel on donna le nom de pays des Huns, à la lettre, *l'échine des Huns*, apparemment à cause des rochers dont ce pays était parsemé; d'autres le dérivent du nom de *Honds*, un chien, et *Ruch*, *l'échine* du chien. Au- sone dans sa description de la Moselle, parle de ces contrées incultes et sauvages, où Constantia avait depuis peu transféré les Sarmates, que l'on disait avoir été chassés de leur pays, par leurs esclaves, vers l'an 354.

*Unde iter ingrediens numerosa per
avia solum.*

*Et nulla humani spectans, vestigia cul-
tûs,*

*Aroaque Saurodatum nuper metata co-
lonis.*

Le Hunaruch fut donc originairement habité par les Huns, ou les Sarmates, du temps du grand Constantin. Ce pays est dans le bas palatinat.

V HURBACHE. — Hurbache, village à une demi-lieue de l'abbaye de *Moyenmoutier*, et dépendant de sa juridiction spiri- tuelle (1). L'église est dédiée à S. Etienne ou à S. Gengoul.

Le lieu d'Hurbache est connu dès le sep- tième siècle, et est dénommé dans le titre primordial de l'abbaye de Senones, donné en 661 ou 662, sous le nom de *Hurini fontana*; de même que le village de saint Jean d'Ormont son annexe, y est désigné sous le nom de *Hurini-mons*. Mais alors il n'y avait ni village ni habitation dans ces deux lieux; seulement on désigne les limites du terrain donné à saint Gondebert, fondateur de Senones, par les fontaines et les montagnes qui le bornaient. Ce terrain ayant été cédé à saint Hidulphe, fondateur de *Moyenmoutier*, on y a depuis défriché et bâti des villages.

La terre d'Hurbache a été autrefois pos- sédée par des seigneurs de la maison de Parroye, qui avaient aussi leur château à

côté de la Haute-Pierre, au nord de l'ab- baye de *Moyenmoutier*. Ce château fut construit par Albert de Parroye, et fut assiégé et pris par le duc Mathieu en 1210, ou plutôt en 1224 ou 1225. *Voyez l'histoire de Moyenmoutier*. Depuis cetemps la maison de Parroye échangea ce qu'elle avait à *Moyenmoutier* et à *Spisseberg*; contre d'autres terres avec le duc de Lor- raine. *Voyez Spisseberg*.

HUVILLER. — Huviller, village à droite de la *Veouzé*, un quart de lieue au-dessus de *Lunéville*: son ancien nom est *Vihuiller*. L'église, dédiée à Notre- Dame en son Assomption, est succursale de la paroisse de *Lunéville*. *Voyez Jo- liet*.

I.

IGEL ou EGEL. — Igel est un village situé à deux lieues de Trèves, vers le cou- chant, et à sept lieues de *Luxembourg* vers l'orient; ce village en lui-même n'a rien de considérable, mais il est célèbre par un monument antique, un des plus beaux de l'Europe. Il est surmonté d'un aigle éployé, ce qui a fait donner le nom d'*Igel* ou *Egel*, aigle au village prochain et même à tout ce vénérable monument. Il est placé sur le confluent de la *Sàre* à l'orient, et de la *Sure* à l'occident. Il est composé de pierres qui ont été posées avant que d'être taillées, de même que celles de la porte noire à Trèves; ce qui se prouve par les joints de diffé- rentes pierres, où l'on voit divers membres de la même figure se réunir comme natu- rellement; ce qui n'a pu se faire qu'en travaillant ces figures après coup et sur le monument déjà érigé.

Le monument est haut d'environ soixante et quatorze pieds, s'élevant toujours en diminuant; sa base est de douze pieds en carré. Il y a quatre faces chargées de di- verses figures de génies et de divinités payennes, en demi-relief et entourées de différens degrés. Vers la base on voit une inscription dont les plus grandes lettres sont

(1) Hist. Mediani monast. pages 376 et 377.

encore bien lisibles. On supplée les autres | them l'a rapportée, après avoir employé
par le sens. La voici telle que le père Vil- | trois jours à examiner ce monument :

D. M.
T. SECVNDINO SECVRO ET VOCATLE
CONIVGI. EIVS. ET SECVNDINO AVENTINO. FILIIS.
SECVNDINI, SECVRI. ET. PVBLIÆ. PACATÆ.
CONIVGI. SECVNDINI AVENTINI ET
L. SACCIO. MODESTO. ET MODESTIO. MACEDONI.
FILIO. EIVS.

IVLIVS. SECONDIVS. AVENTINVS.
ET. SECVNDIVS. SECVRVS. PARENTIBVS.
DEFVNCTIS. ET SIBI.

VIVI. HAEREDES. POSVERVNT.

On voit par cette inscription que ce monument a été érigé par les *Secundins*, à leurs parens défunts. Le globe qui couronne le mausolée est de fer, creux, et a servi d'urne aux cendres des *Secundins*. Ausone l'appelle le *Cône*, ou *Pomme de pin* ou de *cyprès*, *quadro cui in fastigia Cono*; la *pomme de cyprès* s'employait dans les funérailles. Et le même Ausone, v. 315, fait allusion à *Arsinoë*, suspendue par une pierre d'aimant à la voûte d'un temple d'*Egypte*.

L'aigle qui se voit aussi marque l'immortalité de l'ame, qu'ils croyaient s'élever au ciel. Les lettres *D. M.* qu'on voit à la tête de l'inscription signifient *Diis manibus*, aux Dieux mânes, ou aux ames des défunts, que les payens regardaient comme des espèces de divinités et tenaient leurs sépulcres comme sacrés, ils en punissaient les violateurs comme sacrilèges.

Les *Secundins* étaient une famille considérable à Trèves et dans le pays de Luxembourg. Leur emploi était d'*Agens dans les affaires de l'Empire*. On ignore l'année précise où ce monument a été élevé.

PREMIÈRE FACE.

1. On voit au-dessous du faite, sous le fronton, le dieu *Pluton*, ayant à ses deux côtés comme deux ames prosternées à ses pieds et lui demandant miséricorde.

2. L'étage de dessous représente six *Agens*, qui doivent fournir la pourpre à la cour; au-devant d'eux on voit comme un pan ou un morceau de pourpre.

3. Après ces figures, on remarque dans le cartouche de dessous quatre personnes à table, et quatre *épulons* ou valets qui les servent.

4. La bordure qui suit représente trois personnages gravés dans trois médaillons ronds.

5. Dans la plus grande des faces, est représenté le mariage de *Secundinus* et de *Pacatia*, et l'*Hymen* au milieu d'eux.

6. La bordure de ce cartouche est chargée de huit figures dont on ignore les propriétés.

7. Au-dessous de ce grand cartouche, on lit l'inscription que nous avons rapportée tout entière.

8. Au-dessous de cette inscription, on remarque cinq ou six personnes auprès d'une table et autant qui les écoutent. C'est peut-être une assemblée des *Agens des affaires*.

DEUXIÈME FACE.

9. La seconde face représente au-dessous du fronton, un dieu *Mars* qui terrasse *Adonis*.

10. Au-dessous de la niche on voit un chariot attelé de deux mulets, un cocher qui les frappe et un homme qui les suit. On voit à côté une colonne avec ces chiffres *CLIII*, ce qui marque le nombre de stades que les armées faisaient chaque jour; c'est-à-dire vingt mille pas géométriques, ou quatre milles d'Italie, environ quatre lieues romaines.

11. Le cartouche qui suit représente

un sacrifice offert par des ouvriers destinés à conduire des voitures, qui ont rapport à l'office des Secondins qui était de fournir les provisions à la cour ou à l'armée.

12. Les figures du cartouche suivant sont presque toutes effacées et mangées par le temps : on croit y remarquer Esculape et un grand serpent, Minerve et Hercule.

15. Au-dessous l'on remarque un chariot à quatre roues, tiré par deux chevaux.

TROISIÈME FACE.

14. La troisième face présente d'abord Phœbus ou le soleil, sous le fronton.

15. Au-dessous sont deux griffons bridés, dont un géant tient les rênes.

16. Plus bas on voit deux chevaux chargés, dont l'un monte et l'autre descend.

17. Au centre on voit les douze figures du zodiaque, au milieu duquel est le soleil monté sur son char.

18. Le dernier cartouche est fort gâté ; on conjecture qu'il représente l'entreprise téméraire des géants qui voulurent s'élever au ciel.

QUATRIÈME FACE.

19. La quatrième face nous montre sous le fronton la lune à demi voilée et portée sur un char à deux chevaux.

20. Au-dessous on distingue un juge qui fait rendre compte aux *Agens*.

21. Dans le cartouche suivant on voit cinq ouvriers occupés à la teinture de la pourpre.

22. Le principal cartouche représente à ce qu'on dit, Minerve, déesse des manufactures, et une autre déesse tenant une pomme à la main ; le reste est effacé.

23. Les degrés de cette pyramide sont ornés de dauphins badinant avec des enfants, des tritons, des néréides, etc. On y voit encore un navire chargé de tonneaux, la Moselle couchée sur son urne, comme on représente ordinairement les grands fleuves.

Ceux qui ont le mieux examiné ce fameux monument, conjecturent qu'il n'a été construit qu'au commencement du qua-

trième siècle, l'office des *Agens des affaires* n'ayant été créé que sous le règne de Dioclétien, comme le marque Aurélius Victor (4). Le poète Ausone (2), qui vivait en 380, parle clairement de cette fameuse pyramide :

*Quadro-cinis in fastigia cono
Surgit, et ipsa suas consumit pyramis
umbras.*

C'est une hardiesse poétique et une exagération outrée, de dire que cette pyramide est si élevée qu'elle consume son ombre : on dit bien d'un oiseau qu'il s'élève si haut dans l'air, qu'on ne voit plus son ombre sur la terre, il n'y a dans cela rien que de naturel ; mais plus une pyramide, un obélisque, une tour est élevée, plus son ombre est grande, sinon lorsque le soleil donne à plomb sur sa pointe.

Il est vrai que quelques anciens comme Solin, Lucain et Amien Marcellin (3), ont avancé que les pyramides d'Égypte, par leur extrême élévation, consumaient leurs ombres. *Mensuram umbrarum egressæ nullas habent umbras*, dit Solin, peut-être parce que les degrés dont elles sont composées consomment petit à petit les ombres de ces pyramides. Mais il est certain par d'autres auteurs, comme Pline et Diogène de Laërce, que Thalès de Milet mesura les pyramides d'Égypte en prenant leurs dimensions lorsque l'ombre de son propre corps était égale à sa stature, ce que j'ai encore peine à concevoir ; car les pyramides ayant une très-grande hauteur et une base très-large et proportionnée à leur hauteur, l'ombre s'en perd sur les degrés dont elle est composée, et ne peut donner d'ombre de sa hauteur qu'au lever et au coucher du soleil ; et alors l'ombre de Thalès était bien plus grande que son corps, et ne pouvait lui servir à mesurer la hauteur de la pyramide que par la proportion que l'ombre de son corps avait au

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 1, p. 383 et 384.

(2) Auson. de Mosell., v. 311.

(3) Solin. poly. histor. Lucan. in Toxandr. Amian. Marcel., l. 22.

lever et au coucher du soleil avec sa grandeur naturelle.

On peut voir la description en taille d'oeuvres du monument d'Igel, dans les annales de Brouverus et dans la nouvelle histoire de Luxembourg.

VIGNY ou IGNEI.—Igny, ou Ignei, village à une lieue de Châtel-sur-Moselle et deux lieues d'Epinal, du diocèse de Toul, bailliage d'Epinal; l'église paroissiale a pour patrons saint Benoit et la Ste.-Vierge.

La maison d'Igney est originaire de Bourgogne, et établie en Lorraine depuis longtemps; elle y a fait d'illustres alliances avec les plus grandes maisons du pays. Elle portait burelé d'argent et de gueules de huit pièces.

Il y a un autre Igney à une lieue de Blâmont; bailliage de Blâmont.

VILLON (*Le ru d'*). — Le ru d'Illon, en latin *Illia*, commence à Harol, deux lieues au midi de Dompaire, passe à Ville sur Illon, puis entre les deux Ablennes, à Gelvécourt, Adompt, Begniécourt, où il entre dans le Madon.

INSMING. — Insming (ou *Amange*), en latin *Asmingia*, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel. Cette église fut possédée originairement par une communauté de clercs, qui étant tombés dans de grands dérangemens, et n'ayant pas voulu profiter des avertissemens qui leur avaient été donnés de la part de Thiéri, comte de Bar, ce seigneur résolut de la donner à l'abbaye de Saint-Mihiel; mais étant tombé malade à Altkirck, et craignant d'être surpris par la mort et de ne pouvoir effectuer sa résolution, il en fit sa donation en présence de plusieurs témoins; et comme il avait enlevé un calice de cette église et pris divers autres biens, il donna en indemnité la terre de Sucelinge, qui était de son domaine. Le tout passé à Altkirck, en présence de plusieurs seigneurs. Indiction 7, ann. 1099. Le comte prie l'abbé de Saint-Mihiel de mettre sur l'autel l'acte de cette donation, et de la sceller du sceau de St. Michel (1).

(1) Hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 515 et 522.

Insming ou Amange était autrefois une petite ville entourée de murailles, avec des fossés assez larges, qui existent encore en partie; les murs sont absolument détruits depuis une trentaine d'années (1). On disait autrefois la *Maire-Cour d'Amanges*, comme on le remarque dans tous les titres d'Insming. Voici ce que c'était que cette *Maire-Cour*: il y avait sept maires et dix-sept ou dix-huit échevins, qui s'assemblaient dans la cour du prieuré, autour d'un gazon, et jugeaient définitivement et sans appel les affaires dépendantes de cette *Maire-Cour*. Le maître du cloître ou du prieuré présidait toujours dans cette assemblée, ce qui prouve qu'il avait le domaine d'Insming comme les titres le disent; mais on ignore pourquoi le maire du prince ne présidait qu'un jour dans toute l'année.

Il y avait autrefois une chapelle hors de l'endroit, détruite absolument par le passage des Suédois, qui brûlèrent et ruinèrent entièrement toute la ville d'Amange, à l'exception de la tour, qui se défendit contre ces troupes étrangères. Ce fut le sieur Bruland, pour lors juge et officier du duc Charles IV, qui se renferma dans cette tour, avec les papiers de la ville et des environs. Il avait fait murer tout le bas de la tour, dont les murs au rez-de-chaussée ont douze à quinze pieds d'épaisseur. Il y avait dans cette tour une espèce de puits sec, dans lequel descendaient les gens de la tour pour gagner un chemin souterrain, par lequel ils sortaient la nuit pour chercher les provisions nécessaires. Cette tour fut si bien défendue, que malgré diverses tentatives des Suédois, qui voulaient y mettre le feu pour obliger l'officier de l'abandonner, ils furent contraints eux-mêmes de quitter prise. Charles IV, content de la belle défense de son officier, l'en loua dans deux lettres qu'il lui écrivit.

A l'endroit de la chapelle dont on a parlé, il y avait une croix de pierre qui fut posée par dom Claude de Villiers, comme le marque l'inscription gravée sur la croix,

(1) Mémoires communiqués par le R. P. D., Joseph Bruland.

où sont ses armes ; sur les côtés on voit saint Clément et saint Nicolas ; au bas sont représentés de jeunes bénédictins, le tout en relief.

La paroisse est sous l'invocation de saint Clément, de saint Nicolas et de sainte Barbe.

L'église paroissiale du village d'Insming a été rebâtie tout à neuf par le R. P. dom François Chastel, prieur d'Insming.

IRON (L'), rivière.—L'Iron est une rivière qui commence au-dessus de l'abbaye de Saint-Benoît-en-Voivre, passe à la Chaussée, bailliage de Thiaucourt, ensuite à Hannonville-au-Passage, Ville-sur-Iron, Droitaumont, et tombe dans l'Orne à Conflans-en-Jarnisy, au bailliage de Briey.

ISCH (L'), rivière.—La rivière d'Isch sort de la Petite-Pierre, passe à Berndorf dans le Fénétrange, où elle reçoit la Briche, ensuite à Postroff, et joint la Sare une demi-lieue au-dessous de Fénétrange, près de l'ancien château de Guerolseck.

ISCHE ou ICHE.—Ische ou Iche, village entre la Marche et Châtillon sur Saône, à une lieue et demie de la Marche ; bailliage dudit lieu, diocèse de Toul, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris. La paroisse a pour patron S. Brice.

ISEMBOURG.—Isembourg est un gros bourg avec un bon château, ayant titre de comté, chef d'un petit canton d'Allemagne dans Vétérvie. On le divise en haut et bas. Celui-ci est le véritable comté d'Isembourg, et confine avec les comtés de Vied, de Sayn, et le bailliage de Monthabor, qui dépend de l'archevêché de Trèves.

L'étendue en est petite et le domaine en est partagé entre l'électeur de Trèves, qui réunit à son domaine en 1664, après la mort d'Ernest comte de Nieder-Isembourg qui ne laissa point d'enfants, les fiefs qui relevaient de son église, malgré l'investiture simulée qu'en avaient obtenu les comtes de Vied, et le prince Chimay, dont le père avait hérité des biens allodiaux.

Le comté d'Isembourg est entre les com-

tés de Nide, de Solm et de Hanau. C'est proprement le comté de Budingea. Il renferme plusieurs bourgs, dont les plus remarquables sont ceux de Budingea sur la rivière de Somes, orné d'un bon château, Offenbach et Remabourg.

ISSEI, Ville-Issey-sur-Meuse.—Issei, *Isscium*, village situé sur la Meuse, à une lieue de Commercy, vers le midi (1). Cette terre fut acquise à l'église de Toul, par l'évêque Lugdelme, qui a gouverné cette église jusqu'en 905 ; il acquit aussi *Ville*, hameau qui est proche Issai, d'où vient qu'on dit souvent *Ville-Issey*, qui néanmoins sont fort différens de *Ville-Issey-sur-Mêse*, *Villa-Isiaca-super-Medium*, dont l'église est dédiée à S. George et à S. Gérard, et dont l'abbesse de Ste. Glossinde est décimateur pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Seigneur, l'abbé de Gorze ; parlement de Metz. Nous en parlerons ci-après.

Mais Ville-Issey-sur-Meuse appartenait ci-devant au seigneur de Commercy. On y voit encore quelques ouvrages que feu le cardinal de Retz, y avait fait bâtir ; avec sa ménagerie ; ce qui a été continué et augmenté par feu Henri de Lorraine, comte de Vaudémont, et par madame la duchesse de Lorraine douairière, Charlotte d'Orléans,

L'église de Ville-Issey a pour patron l'apôtre saint Pierre, elle est située entre Ville et Issey. Pour le temporel, *Ville-Issey* dépend de la principauté de Commercy ; bailliage de Commercy, parlement de Paris.

Ville-Issey fut érigé en baronie le 15 février 1725.

ISSEY-SUR-MAIX (Ville).—Villo-Issey-sur-Maix, *Villa Isiaca super Medium*, village de la Voivre, sur le rup de Mâs, diocèse de Toul, doyenné de Prény. L'église a pour patrons saint George et saint Gérard.

IVOI.—Ivoi, en latin *Eposius* ou *Epoisius*, en allemand *Iepoh*, dérive d'E-

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 130 et 173, première édit.

poësius ; aujourd'hui *Ivoi* et *Carignan*. Le lieu est très ancien ; il en est parlé dans *Æthicus*, qui le met sur le chemin de Metz à Trèves. Il est situé sur la rivière de Chère, qui tombe dans la Meuse à Mounzon. La notice de l'empire en fait mention sous le nom d'*Eposium castrum*, et qu'il y avait un *Prefect des Lètes*, nommé *Acti præfectus Lætorum actorum*. Ces *leti acti*, étaient des peuples allemands, qui avaient passé le Rhin, à qui l'on avait donné des demeures et des terres à cultiver en deça du Rhin.

Saint Grégoire de Tours (1), parle de saint Vulfilaic, qui avait son monastère à une lieue et demie d'Ivoi, et qui renversa la grande statue de Diane d'Ardenne, qui était près de là. Saint Vulfilaic vécut pendant quelque temps sur une colonne en stibite ; après sa mort, son monastère ayant été détruit, son corps fut rapporté à Ivoi, où il est honoré sous le nom de *S. Vulfray*, dans une collégiale de chanoines. Sigebert de Gemblours (2), dit que le lieu marqué pour l'entrevue des deux princes, l'empereur Henri et le roi Robert, fut marqué à *Boosium* sur la Chère.

Les comtes de Chiny s'étant rendus maîtres d'Ivoy, le possédèrent assez longtemps.

En 1540, Thiéri comte de Los et de Chiny, et Cunegonde son épouse, vendirent à Jean roi de Bohême, et comte de Luxembourg, les châtelainies et prévôtés d'Ivoi, de Verton et de la Ferté, avec toutes leurs appartenances, en plein domaine et souveraineté, juridiction, haute, moyenne et basse justice, droit de patronage, etc., moyennant la somme de cent mille florins, ou royaux d'or, au coin du roi, qu'ils reconnaissent avoir reçus et employés à leurs affaires ; ladite Cunegonde renonçant à tout le droit qu'elle y pouvait prétendre pour cause de son douaire, etc.

Ainsi le comté de Chiny et les villes d'Ivoi, de Virton et de la Ferté, vinrent en la puissance des comtes de Luxem-

bourg, et par leur moyen ce lieu vint en la puissance des comtes de Luxembourg, et ensuite aux maisons de Bourgogne et d'Antriche.

En 1486, ou 1487, Gratien de Guerre, célèbre capitaine de ce temps là, avec Robert de Florences l'ainé, et Robert de Florences son fils, à la tête d'environ cinq mille hommes, vièrent assiéger la ville d'Ivoi (1) ; le siège fut long et opiniâtre ; Robert de Florences le père y fut tué. Ce seigneur avait épousé en 1449, la fille de Jeanne de Lenoncourt, petite fille de Lise de Florences, laquelle Jeanne de Lenoncourt eut une fille unique, qui épousa Robert I, de la Marck, et apporta à Robert, la seigneurie de Florences en partie.

Après la mort de Robert de Florences le père, les assiégeans, savoir, Gratien de Guerre et Robert de Florences le fils, furent obligés de lever le siège d'Ivoi.

Henri II, roi de France, prit Ivoi en 1552 ; il le rendit cinq ans après, par le traité de Cateau-Cambresis, mais à condition qu'il serait démantelé, sans pouvoir être rétabli. Nonobstant ce traité, Ivoi fut de nouveau fortifié, mais il fut attaqué en 1637, par le maréchal de Chatillon, qui le prit, ruina les murailles et une partie de la ville, qui n'est plus à présent qu'un village. Louis XIV, donna Ivoi avec ses dépendances, au comte de Soissons de la maison de Savoie, et changea le nom d'Ivoi, en celui de Carignan, qui est le nom d'une ville de Piémont, dont était seigneur le prince Thomas de Savoie, père de ce comte.

Pour le spirituel, Ivoi est du diocèse de Trèves, et l'on assure qu'il y eut anciennement dans ce lieu, des écoles célèbres, au septième siècle. Car saint Gaugerik (2), qui était né à Ivoi, y étudia avec tant de succès, que saint Magnerie archevêque de Trèves, y faisant sa visite, fut si content du bon témoignage qu'on lui rendit de la sage conduite, de la diligence, et du progrès du jeune Gaugerik dans l'étude de l'écriture sainte, qu'il lui donna la tonsure.

(1) Croniq. mss. de Metz.

(2) Vid. vitam St. Gaugerici Episc. Camerac. apud Sur XI. Aug.

(1) Gregor. Turon. hist. Franc.

(2) Sigebert, in cronic.

cléricale , et ensuite lui conféra le diaconat ; enfin la réputation de Gaugeric s'étant répandue au loin, il fut demandé pour évêque à l'église de Cambrai , après la mort de l'évêque Vedulphe.

Ce fut à Ivoi , à l'endroit où la Meuse reçoit la rivière de Chere, que l'empereur Henri, et le roi Robert, eurent cette célèbre entrevue en 1025 , où ces deux princes également sages , vertueux et magnifiques , se donnèrent réciproquement des marques de leur estime (1). L'empereur avec l'impératrice, et les principaux seigneurs de sa cour , ayant prévenu Robert , vint le premier lui faire visite dans son camp ; le lendemain Robert vint rendre sa visite à l'empereur à son camp. Les deux princes se comblèrent de caresses et de présens , et concertèrent des moyens de conserver entr'eux pour l'avenir , une parfaite correspondance.

J.

V JACQUES (*le prieur de Saint*) près de Neufchâteau. — Le prieur de Saint-Jacques près de Neufchâteau, doit son origine à un nommé *Ursus* (2), natif de Bénévent, lequel, après plusieurs voyages, étant venu en Lorraine, portant avec soi des reliques de saint Jacques apôtre, s'arrêta près de Neufchâteau au diocèse de Toul, et y bâtit un petit oratoire, où il déposa ses reliques. Les peuples des environs, attirés par la réputation de ce solitaire, et des reliques dont il était le gardien, y accoururent en foule; et Ursus, aidé par les offrandes, entreprit d'y bâtir un petit monastère. La chapelle ou l'oratoire, fut consacré à la prière de Grimalde abbé de saint Mansuy, par Pibon évêque de Toul, en l'honneur de saint Jacques.

Ursus pria cet évêque de donner à l'abbé de saint Mansuy, l'église et le monastère nouvellement bâtis, pour y mettre des religieux de son monastère. Pibon y consen-

(1) Glaber Radulf. l. 3. c. 2. Sigebert ad an 1021.

(2) Mabill., tome V, Annal. Bened., page cclxxxviii.

tit, et ajouta à la donation d'Ursus, l'autel de saint Germain de Sionne, et ordonna que tous les habitans de la montagne de Sionne se rendraient au prieuré de St. Jacques, pour recevoir le baptême, la sépulture et tous les autres secours spirituels. L'acte en fut dressé le 26 de février 1097, dans la grande église de saint Etienne de Toul, en présence de Vidric II abbé de saint Evre et de Thiemar abbé de saint Mansuy; ce qui fait juger que Grimalde ou Grimalde, abbé de la même abbaye, était mort depuis la dédicace de la chapelle de St. Jacques, qui n'est éloigné de Neufchâteau que d'une lieue, dépend encore aujourd'hui de l'abbaye de saint Mansuy, et est possédé en titre par un religieux.

JAILLON. — Nommé *Gavillo* dans un titre de l'an 1065 (1), en faveur de saint Gengoul de Toul. Il est encore parlé de *Gavolingis* et *Gavolonigis*, dans deux titres de l'abbaye de S. Evre, l'un de l'an 856 et l'autre de l'an 884.

Jaillon est un petit village situé sur le chemin de Toul à Pont-à-Mousson; seigneur, M. l'évêque de Toul; prévôté de Liverdun, parlement de Metz. L'église a pour patron S. Gorgon.

On croit qu'il y eut autrefois un camp Romain à Jaillon; on y en voit encore quelques vestiges, et on y trouve de temps en temps des médailles Romaines. La plupart sont des posthumes.

On voit près de là l'ermitage de S. Jean-Baptiste, qui appartient au commandeur de Libdo.

V JAINVILLOTTE. — Jainvilotte ou Jainvlotte, *Jani-oillula*, diocèse de Toul, situé dans un vallon étroit, à deux lieues de Bourmont et de Neufchâteau. Le ru d'Auger le sépare en deux. Il y a une chapelle, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Anne, fondée en 1515, par M. Gérard Drouot curé du lieu; sa famille en a la collation. Sur le finage de la paroisse il y a un ermitage, dit de Notre-Dame

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 455, 458, 310 et 317. Preuves.

de Pitié. Les seigneurs du lieu, sont les religieux de Saint-Mihiel ; M. le marquis de Bassompierre perçoit annuellement par chaque habitant, un bichet d'avoine, une poule et un denier toulois.

Les plaids-annaux tenus à Jainvilotte en 1443 (1), nous apprennent quels étaient en ce temps-là, les droits de haute, moyenne et basse justice, de l'abbé et des religieux de Saint-Mihiel en ce lieu, qui dépendaient de l'office du chambrier. Cet officier pouvait tenir trois fois l'an les plaids-annaux, le lundi après les rois, au mois de mai et à la saint Remi, et même plus souvent. La communauté du lieu étant assemblée, on devait choisir des prud'hommes, dont le moindre fut capable d'être maire pendant un an ; d'entre lesquels le chambrier choisissait son maire, celui-ci son échevin et un doyen. Les rapports de rivières sont fixés à cinq sols, et celui du garde autant. Si quelque habitant était trouvé coupant ou chargeant du bois dans la voie allant à Val, l'amende était de douze sols Toulois. Tous les faucheurs du village devaient faucher les prés du seigneur ; toutes les épaves, confiscations de biens, et généralement tous les droits seigneuriaux appartenaient au chambrier, comme seigneur.

Le maire était obligé de donner à dîner au chambrier et à sa justice d'une façon honorable ; le cuisinier du chambrier devait apprêter le repas, afin que si les mets n'étaient pas bien apprêtés, la faute ne retombât pas sur le maire, qui en était quitte pour deux sols Toulois. Si le chambrier était accompagné d'un chevalier, d'un curé, d'un joueur d'instrument et du ribaut, on pouvait refuser de les admettre au repas. Le doyen devait au chambrier deux chapons et cinq aunes de toile ; l'échevin à la cour du maire, deux chapons et deux pains, tels que l'un suffise pour lui et pour sa femme : le maire était obligé de lever les cens et autres rentes, en faire les deniers bons et en rendre compte ; le doyen devait

(1) Hist. de l'abbaye de St.-Mihiel, p. 173 et suiv.

lever les avoines des cisterons, et en rendre compte : si le chambrier jugeait à propos de faire quelque séjour à Jainvilotte les habitans étaient obligés de lui fournir un lit et un coussin, et c'était au maire et aux gens de justice de les aller chercher : le souper était du par le chambrier, à son ancienne et nouvelle justice ; le maire était chargé de fournir de la bougie au chambrier, de la chandelle à sa suite.

JAMETZ. — Jametz en latin *Gemma-tium* ou *Gemmacum* (1), ainsi nommé dans l'histoire des évêques de Verdun, où il est dit que Godefroi de Bouillon, surnommé le Bossu, mari de la comtesse Mathilde, donna Jametz à l'église de Verdun, où il fut enterré.

Les évêques de Verdun cédèrent en fief Jametz à des seigneurs particuliers.

Les seigneurs de Jametz de la maison de la Mark, étant tombés dans l'hérésie, et s'étant ligués avec plusieurs seigneurs des premiers vassaux de l'évêché de Verdun (1), se déclarèrent ennemis de l'évêque Pseume, en 1549, et commencèrent à demander aux sujets de l'évêché, des corvées et de grosses contributions. L'évêque en avertit le cardinal de Guise, qui lui répondit que la cour avait donné de si bons ordres au seigneur de Jametz, qu'il ne molesterait plus à l'avenir les sujets de l'évêché de Verdun.

Le duc de Montpensier vendit cette souveraineté à Henri duc de Lorraine, qui la laissa à ses filles et à ses héritiers. C'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue (3).

Mais nous savons qu'en 1588, au mois de février, les chefs de la ligue s'étant assemblés à Nancy (4), délibérèrent sur les moyens de conserver la religion catholique en France. On y résolut deux choses : la première, de sommer le roi Henri III de prendre les moyens efficaces pour la des-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 211. Preuves

(2) Hist. de Verdun, p. 437 et 445.

(3) Longuerue, descript. de la France, part. 2, p. 203.

(4) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1396.

truction de l'hérésie dans son royaume, la seconde dont le duc de Lorraine se chargea, fut de s'emparer des états du duc de Bouillon.

Ce prince était mort à Genève, le onze janvier 1588, instituant son héritière universelle, Charlotte de la Mark sa sœur.

En exécution de ce projet, le duc Charles III résolut de faire le siège de Jametz. Le motif de cette guerre était que Jametz étant un fief dépendant de la Lorraine, il était commis et soumis à sa couronne, par la félonie du duc de Bouillon, qui avait conduit l'armée protestante à travers la Lorraine, où elle avait commis plusieurs actes d'hostilité, et brûlé plusieurs villages.

Jametz était bloquée depuis assez longtemps, par les troupes de l'évêque de Verdun; il y avait déjà eu quelques trêves entre les troupes des deux partis; la dernière était fixée au commencement de janvier 1588.

L'armée Lorraine investit Jametz au mois de décembre 1587. Le baron d'Haussonville fut chargé de la conduite du siège. Les Lorrains logèrent leurs troupes aux villages voisins de la place, à Loupy et à Armoiville. Le sieur de Schalandre était gouverneur de Jametz; c'était un homme de cœur et d'expérience, qui manquant d'argent, fit frapper de la monnaie de cuivre et d'étain, avec promesse qu'à la fin de la guerre, on échangeerait cette monnaie contre d'autres pièces de meilleur aloi.

On n'apprit la mort du duc de Bouillon, arrivée à Genève le 11 janvier 1588, que le cinq de février suivant, pendant qu'on poussait ce siège. Le roi aurait souhaité qu'on lui remit Sedan et Jametz, pour y mettre tel gouverneur qu'il jugerait à propos. Il envoya à Nancy pour ménager cette affaire avec le duc Charles III.

En même temps on parlait encore du mariage de mademoiselle de la Mark; avec un prince de Lorraine ou de Guise. Je

n'entre pas ici dans le détail de ce qui se passa au siège de Jametz; on le peut voir dans l'histoire de Lorraine. Le jour du samedi saint, 16 avril, on donna l'assaut à Jametz, mais on fut obligé de se retirer et d'interrompre le siège.

On y retourna le 5 mai 1588, et on y fit diverses escarmouches assez vives. On parlait toujours du mariage de mademoiselle de la Mark, avec le comte de Vaudémont, à quoi travaillait madame d'Artemberg, de la maison de la Mark. D'un autre côté, M. le duc de Montpensier, oncle, tuteur et substitué de la princesse, agissait auprès du roi pour le porter à la prendre sous sa protection. Ne pouvant rien obtenir de ce côté là, on alla à Heidelberg, auprès du prince Casimir, qui promit d'y envoyer du secours; mais ce secours n'arriva point; et enfin la ville de Jametz se rendit au duc de Lorraine par composition, le 29 décembre 1588.

Restait le château à réduire, le siège commença au 13 avril 1589, et le prince Henri de Lorraine, fils aîné du duc Charles III, y arriva vers le 25 juillet. Le château se rendit le 24 du même mois 1589, par composition.

La duchesse de Bouillon qui avait été recherchée par les fils des ducs de Lorraine, de Montpensier et de Nevers, ne fut pour aucun d'eux. Le roi Henri IV voulant récompenser les services et la fidélité du vicomte de Turenne, qui l'avait suivi dans toutes ses adversités, lui offrit de la lui faire épouser. D'abord il témoigna assez d'indifférence; ensuite il accepta ce parti. Le contrat de mariage fut passé le 19 novembre 1589, et Turenne prit par escalade, la ville et le château de Stenay, le propre jour de ses noces. L'année suivante 1592, le duc Charles assiégea Stenay comme nous l'avons dit ailleurs.

Pour Jametz, elle fut rendue au duc Henri de Lorraine, et son gendre Charles IV la céda à Louis XIII, par le traité de 1641, confirmé par ceux des Pyrénées et de Vincennes. Mais le roi Louis XIV donna Jametz avec Stenay et Clermont-en-Ar-

gonne, au prince de Condé, auquel ces villes furent confirmées par le traité des Pyrénées et dont les héritiers la possédant encore aujourd'hui, aux mêmes conditions que Stenay.

Sous la minorité du roi Louis XIV, et pendant les troubles excités à l'occasion du gouvernement du cardinal Mazarin, les princes appelèrent le duc Charles IV, à leur secours, lui promettant de lui faire rendre Clermont, Jametz et Stenay, dont la reine avait donné le domaine au prince de Condé, qui y avait mis garnison. Les mêmes promesses lui furent faites de la part de la reine mère. Mais on surprit des instructions du cardinal Mazarin, qui firent juger qu'il n'y avait ni sûreté ni solidité dans ces promesses. Ainsi le duc vint à Paris, où le roi d'Angleterre lui fit les mêmes promesses et plusieurs autres encore plus avantageuses. Mais voyant bien qu'on ne cherchait qu'à se servir de lui pour en tirer avantage, sans aucune envie de lui tenir parole, il se retira en Lorraine.

Après le traité de Paris passé en 1661 (1), par lequel le roi avait cédé au prince de Condé, les villes et comtés de Clermont, Stenay, Jametz et Dun, le duc Nicolas François, frère du duc Charles IV, forma opposition à l'enregistrement de cette donation; la cause fut plaidée à la grande chambre du palais. François soutenait qu'il n'avait pas été au pouvoir de son frère de disposer desdites villos, en faveur du roi et de les détacher de la couronne de Lorraine; en tout cas, qu'elles étaient constituées par la dot de madame Claude de Lorraine son épouse, pour une somme de douze cents mille francs; d'ailleurs qu'il avait en lesdites villos pour apanage, et présentait des créanciers qui assuraient qu'elles leur avaient été hypothéquées pour quinze cents mille livres.

On répliqua que les cadets de Lorraine n'avaient jamais joui d'aucune terre pour apanage, mais seulement de quelques sommes de deniers; que quand même ces villos

(1) Le R. P. Donat, tiercelin. Hist. de Lorr. sous Charles IV.

auraient été affectées pour la dot de madame la princesse Claude, et qu'il y aurait eu hypothèque pour dettes contractées, ces raisons ne pourraient empêcher la vérification du don fait par le roi à M. le prince de Condé; que les créanciers pouvaient se pourvoir au fond sur d'autres terres de Lorraine; que les places cédées par le traité de Paris étaient de soi franches et non sujettes à la loi. Ainsi arrêt fut rendu conforme à ces raisons, sans avoir égard auxdites oppositions du prince Nicolas-François.

JANDURE ou JENDEURE.—Jandure, abbaye de prémontrés, située sur la rivière de Saulx, à une distance à peu près égale de Bar et de Ligni, fut fondée vers l'an 1126; elle est fille de l'abbaye de Riéval proche Commercy. En 1147, nous trouvons Thiébaud, abbé de Jandure. L'église de l'abbaye sert de paroisse à la basse-cour et à la vieille forge. Cette basse-cour et la vieille forge contiennent neuf ou dix habitans. Diocèse de Toul; office, recette, prévôté et bailliage de Bar; présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Le roi en est seigneur.

Les annales des prémontrés (1) portent que Valfride, châtelain de Bar-le-Duc, avait donné à l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, ordre de saint Benoît, une partie du terrain où est située l'abbaye de Jandure, et que Thiéri, imitateur de la libéralité de son père Valfride, fit donation du reste de ce terrain à Amauri, abbé de Saint-Léon de Toul; celui-ci rétrocède ce même endroit par les mains de Henri, évêque de Toul, à Herbert, abbé de Riéval, ordre de prémontrés, proche Void et Commercy, en 1140: et à son exemple, Gervais, abbé de Beaulieu-en-Argonne, céda de même ce qui lui appartenait au même endroit à Thiébaud 1^{er}, abbé de Jandure, qui y introduisit les R. P. prémontrés en 1143; leur établissement fut confirmé en 1147 par le pape Eugène III.

Telles furent les origines de ce monas-

(1) Annal. Pémontr. t. 1, p 83a.

tère, qui est très-bien situé et très bien bâti, sur la rivière de Saulx qui l'environne de toutes parts, comme une île et une forteresse. On peut voir la liste des abbés de Jandure, dans le premier tome des annales des prémontrés. Jandure a reçu la réforme de l'ordre de prémontrés, établie en Lorraine par le R. P. Servais Lairuelz, l'an 16...

L'abbé Nicolas-François fit rebâtir cette maison en 1723 et forma la bibliothèque.

JARNY. — Jarny, village d'environ soixante feux, qui donne son nom à un canton où est situé Conflans-en-Jarnisy; Jarny est à une demi-lieue de Conflans, sur la droite de l'Iron; du diocèse de Metz, bailliage de Briey, office de Conflans-en-Jarnisy, recette de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Maximin. L'enceinte de l'église forme une espèce de fort; et les maisons qui y sont bâties payent au roi huit livres douze onces de cire.

JOLIVET. — Jolivet, village à un quart de lieue au dessus de Lunéville. Son ancien nom était d'abord *Vihuviller*, depuis *Huoviller*, qui a été changé en celui de Jolivet.

Le roi de Pologne, duc de Lorraine, ayant acheté ce village et ses dépendances, fit du château une maison royale, qu'il a beaucoup embellie, et lui donna le nom de *Jolivet*. Elle est à droite de la *Vezeuze*, à distance presque égale de Lunéville et de Chanteheux, au haut d'une colline: c'est le point de vue le plus avantageux au château de Lunéville. Jolivet voit de l'autre côté de la colline une belle campagne et plusieurs villages.

Celui de Huviller est au pied du château de Jolivet, et plus près de la *Vezeuze*, du côté de Chanteheux.

JORCEY ou JORXEL. — Jorcey, village de Vôge, chef d'un doyenné de l'évêché de Toul, ayant sept ou huit lieues de longueur, sur trois et demie de largeur. Il confine aux doyennés d'Épinal au levant, de Remiremont au midi, de Porsas au couchant, de Saintois au nord. On compte dans ce doyenné vingt-six cures, treize

annexes, une abbaye qui est celle de Chaumousey, une commanderie de Malthe qui est Xugney, quarante cinq chapelles, sept oratoires, deux hôpitaux, cinq hermitages, trois couvens d'hommes, et autant de monastères de filles.

L'église paroissiale est dédiée à S. Evre.

De la paroisse de Jorcey dépendent *Rapé*, *Vaubzey*, où il y avait autrefois un château, avec une chapelle sous l'invocation de Ste. Barbe; *Bouxereules*, qui est en partie de la paroisse de Jorcey, en partie de celle de Savigni; il y a une église sous l'invocation de S. Maur; *Aviller*, qui est en partie de la paroisse de Jorcey, et en partie de celle de Rabiémont.

JOUDREVILLE. — Joudreville, village du diocèse de Verdun, situé aux sources de l'Ottain, à trois lieues d'Étain, chef-lieu d'une paroisse dont dépendent Bouligny et Amermont; bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs et dames sont: M. de Bousmard, MM. de Rosières, madame de la Hausse, et les religieuses de sainte Catherine de l'hôpital de Verdun. La paroisse a pour patron S. Pierre.

Dépend Bouligny, où est la demeure du Curé; il y a une église, dédiée sous l'invocation de Sainte Pétronille.

Amermont, *Amarus-Mons*, est un hameau de la même paroisse. On dit qu'il était autrefois chef-lieu de la prévôté transférée à Norroy-le-Sec.

JOUI-AUX-ARCHES. — Joui-aux-Arches, *Gaudiacum*, surnommé *aux Arches*, à cause des arches, fameux restes du pont, ou plutôt de l'aqueduc, qui conduisait les eaux des sources de Gorze dans la ville de Metz. La tradition du pays est que ces arches ou cet aqueduc fut bâti par Drusus fils de Germanicus (1); d'autres les attribuent à l'empereur Auguste; peut-être ne sont elles bâties que du temps de l'empereur Constantin ou de ses enfans. Les vieilles chroniques de Metz les font bien plus anciennes, et tiennent qu'elles ont été fondées par les petits-fils de Noé. Les monumens de Gorze en font auteu-

(1) Hist. de Lorr., t. I, p. 56.

l'empereur Auguste. Il est certain qu'elles étaient déjà renversées au X^e siècle, du temps de Sigisbert de Gemblours, qui a écrit la vie de Thierry évêque de Metz, fondateur de l'abbaye de S. Vincent dans la même ville : voyez ce que nous disons sur la ville de Metz.

Joui est à deux lieues de Metz au midi, sur la Moselle; le grand chemin de Metz au Pont-à-Mousson passe sous une de ces arches. Elles peuvent avoir en cet endroit, environ soixante pieds de haut, sans ce qui est caché sous la terre, et douze pieds de large. L'aqueduc était bien moins large par le haut, où passaient les eaux d'une montagne à l'autre, et la hauteur de ces mêmes arcades était de beaucoup plus élevée dans le lit de la rivière, au milieu de leur longueur, qu'aux deux extrémités.

En 1443 (1), quelques aventuriers s'étant répandus dans le val de Metz, mirent le feu à Joui, *ardont Joi et vagnont les arches de Joi*. Ils s'emparèrent des arches, apparemment du passage, pour rançonner les passans, car Joui n'a jamais été fortifié.

Il paraît par la généalogie de la maison de Gournay, qu'ils étaient seigneurs, au moins en partie, de Joui aux Arches.

En 1560 (2), la maréchaussée de Metz ayant arrêté un nommé Guillaume de la Maille, qui avait tué un homme de Joui, les officiers du duc de Lorraine prétendirent que c'était à eux d'en faire justice, Joui, Corni, Marli et Jouvigni étant de la souveraineté de Lorraine.

JOUÏ-SOUS-LES-COTES. — Joui-sous-les-Côtes, est fort différent de Joui-aux-Arches. Village près l'abbaye de Bénéval, du diocèse de Toul, office et prévôté de Fong, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs sont le roi et M. le comte de la Pierre; la paroisse a pour patron saint Etienne.

JOUÏ. — Il y a encore un autre Joui au diocèse de Verdun, situé entre la ville

de Verdun et Beaulieu (1). Ce Joui est remarquable par une ancienne procession, qui s'y faisait le 25 d'avril. On en attribue l'institution à St. Airy évêque de Verdun, qui la fit, dit-on, à la tête de son clergé et de son peuple, pour prier Dieu de donner la pluie au pays. Le saint évêque fit ce voyage couvert d'un cilice et nu pieds. Cette procession se continuait encore au seizième siècle; depuis ce temps elle se fait à l'abbaye de saint Airy de Verdun. Les reliques de saint Bodingue ou Rouin, se portaient sous l'évêque Dadon au dixième siècle, avec celles de saint Vanné et de saint Airy, au Mont-Joui, à trois lieues de Verdun; et il y reste encore aujourd'hui quatre croix et quatre autels, où l'on déposait les quatre châsses qu'on y portait.

JOYILLIER, abbaye de prémontré. — Jovillier, abbaye de l'ordre de prémontré, située dans le Barrois, entre Savonière et Mainville, assez près de la rivière de Saulx, à trois lieues de Bar-le-Duc, et à peu près à même distance de Ligni; diocèse de Toul, fille de l'abbaye de Riéval. Cette abbaye fut fondée par Geoffroi seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, qui donna les fonds où l'abbaye est située, à Herbert abbé de Riéval, homme d'une sainteté reconnue, à condition qu'il y établirait une communauté de son institut; ceci arriva vers l'an 1142. Le pape Alexandre III en 1178, et Lucius III en janvier 1181 confirmèrent les biens de ce monastère.

Le roi est seul seigneur de Jovillier; office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église abbatiale dédiée sous l'invocation de S. Pierre et de S. Paul, sert de paroisse aux habitans et fermiers qui sont dans la basse cour de l'abbaye.

JUBAINVILLE. — Jubainville, *Jubani-villa*, village du diocèse de Toul, annexe de Rupes, à deux lieues et demie de Neufchâteau, cinq de Toul. L'église est dédiée à saint Euchaire. Il y a la cha-

(1) Ibid. t. 2, p. cxxlv.

(2) Archives de Lorr.

(4) Histoire de Verdun, p., 74 et 84 et p. clvii et lxxx.

pellet de saint Jean-Baptiste, chargée de douze messes, qui a pour patron la famille des Mingeot de Jubainville. Dépend l'ermitage de saint Gérard, dont les seigneurs et le curé de Rupes sont patrons : c'était autrefois la mère-église. Bailliage de Neuf-Château, cour souveraine de Lorraine.

V JULIEN (Saint-) près la Marche. — Saint-Julien près la Marche, village du diocèse de Toul, à droite de la Saône, deux lieues au sud-est de la marche. Seigneur, M. le marquis de Bologne; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris, Barrois mouvant. La paroisse a pour patron St. Julien. Dépend l'oratoire de St. Didier, qui était autrefois la mère-église.

Tignécourt, village près de Deuilly et de l'abbaye de Flabémont, est annexé de Saint-Julien; l'église a pour patron saint Nicolas.

JULIEN (Saint-) en Voivre. — Saint-Julien en Voivre, village du diocèse de Verdun, deux lieues au sud-est de Saint-Mihiel; bailliage de cette ville, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, M. de Thévenin de Braux.

Dépend Lionville ou Liauville, village à une lieue et demie de S.-Mihiel; le roi en est seul seigneur.

La seigneurie de S.-Julien est un ancien fief, mouvant des comtes d'Apremont, dont les seigneurs faisaient hommage à ces derniers.

V JUSSEY ou JOUXEI. — Jussey; village à une lieue d'Épinal, répondant à cette ville, cour souveraine de Lorraine, diocèse de Toul.

La maison de Jussey ou Jouxel, originaire de Bourgogne, établie en Lorraine depuis long-temps, portait de sable au lion d'or, armé, et lampassé de gueules, à la bordure d'or.

JUSTEMONT. — Justemont, en latin *Justus-mons*, abbaye de prémontrés, au diocèse de Metz, située sur le penchant d'une montagne, dans une situation agréable, à deux lieues de Thionville, à quatre

lieues de Metz, dans le Comté de Briey; au bas de la colline où le monastère est situé, on voit de belles prairies arrosées de la rivière d'Orne. L'abbaye a été fondée en 1124, par Euphémie de Vatronville, dame de Beuvange, sœur d'Ursion évêque de Verdun, comme il paraît par ses lettres originales, où cette dame donne à Zacharie, premier abbé de Justemont, le terrain où est fondé le monastère.

Avant que les prémontrés fussent à Justemont, ils avaient un établissement aux portes de Metz, au lieu nommé la *Grange-aux-Dames*, où il y avait deux communautés, l'une de religieux prémontrés, l'autre de religieuses de même ordre. Leurs monastères se trouvant incommodés par les débordemens de la Moselle, les religieux se retirèrent à quelque distance delà, en un lieu nommé *Bures*. Les religieuses toujours incommodées par les eaux de la Moselle, se rapprochèrent des prémontrés; alors l'abbé Zacharie transféra sa communauté à Justemont, où il y avait dès lors quelques solitaires, qui suivaient l'institut de St. Eloi.

Ce fut, dit-on, alors, que la dame Euphémie donna à l'abbé Zacharie, en 1124, le terrain où est située l'abbaye de Justemont. Il resta à Bures, près la ville de Metz, quelques religieux prémontrés, qui formèrent des difficultés sur le partage de leurs biens; ces contestations durèrent jusqu'en 1161, qu'Étienne de Bar, évêque de Metz, confirma le tempérament ou l'accord fait entre ces deux communautés, par les chapitres généraux de l'ordre.

Le monastère des religieuses de la *Grange-aux-Dames*, n'a pas subsisté, non plus que les autres maisons des dames de l'ordre de prémontrés, qui se voyaient autrefois en divers endroits de Lorraine; celui des prémontrés de la maison de Bures proche de Metz, a été donné aux pères jésuites de Metz en 1622: l'abbaye de Justemont a reçu la réforme du R. P. Servais Lairüel en 1620.

L'abbaye de Justemont, quoique plus ancienne de fondation que celle de Belle-

valle, est cependant de la filiation de cette dernière. On soupçonne que Philippe, qui avait été abbé de Bellevalle, ayant été élu abbé général de l'ordre de Prémontrés, transféra son droit à l'abbaye de Bellevalle, qui était sa première épouse. On cite de pareils exemples arrivés dans l'ordre de prémontré. *Voyez les Annales des prémontrés, tom. 1. pag. 945, et suivantes, où vous trouverez l'histoire de Justemont, et la liste de ses abbés.*

En 1746, on trouva près Justemont, sur le penchant d'une montagne chargée de vignes, sous un caveau bien vouté et cimenté, un cercueil de plomb renfermant des os, mais sans aucune inscription; on voyait seulement sur le couvercle du cercueil, trois médaillons de même empreinte, représentant un guerrier, le casque en tête, le sayon court à la manière des Gaulois, une francisque ou hache, ayant devant les yeux une fortune, ou une autre divinité payenne. On voyait de plus sur cette plaque de plomb qui couvrait le tombeau, deux bâtons posés en sautoir, ou en croix de saint André. *Lettre du R. P. Mansui, prémontré, du dix-neuf octobre 1746.*

JUVIGNY.—Juvigny, abbaye de bénédictines dans le diocèse de Verdun, éloignée de cette ville d'environ quatre lieues, fut fondée vers l'an 874, par Richilde, épouse du roi Charles-le-Chauve.

Voici comme on raconte l'histoire de la fondation de ce monastère (1). Charles-le-Chauve étant un jour de carême, en l'abbaye de S. Denys en France, avec la reine Richilde son épouse, on y lut à matines, le second livre des dialogues du pape St. Grégoire le grand, où il raconte la vie et la mort de St. Benoît et de Ste. Scholastique sa sœur. La reine Richilde touché de cette lecture, conçut le dessin de fonder une abbaye en l'honneur de cette sainte; et le roi ayant approuvé sa résolution, elle destina à cette bonne œuvre une terre de son patrimoine, nommée Juvigny, dans le pays de Voivre, près la ville de Stenay.

(1) Hist. de Lorraine, t. 1. pag. 754.

Ensuite elle s'adressa à ceux qui avaient le plus d'autorité dans la ville du Mans, où repose le corps de Ste. Scholastique, pour en avoir des reliques. Mais n'ayant pu obtenir ce qu'elle désirait, elle prit occasion d'un voyage que le roi fit à Angers, pour prier Robert évêque du Mans, de lui accorder ce qu'elle désirait avec tant d'ardeur; l'évêque lui fit donner la plus grande partie des reliques de la sainte, qui furent solennellement transportées à Juvigny, qui depuis ce temps fut nommée l'abbaye de Ste. Scholastique.

Ces reliques ayant été cachées et oubliées pendant assez long-temps, Dieu fit connaître par révélation à l'abbesse Gualburge, qu'elles étaient renfermées dans un coffre enveloppé de cerclés de fer; Gualburge en donna avis à Thierrri, surnommé le Grand, évêque de Verdun, qui en fit l'ouverture et la reconnaissance, en présence d'une infinité de personnes, vers l'an 1095 (1).

La même abbaye de Juvigny en 1087, obtint un ample privilège du pape Urbain II; qui témoigne que ce monastère ayant été offert à saint Pierre et à l'église Romaine, par le marquis Boniface et la comtesse Beatrix son épouse, et par la célèbre comtesse Mathilde, Urbain la prend sous la protection spéciale du saint Siège, confirme ses biens présents et futurs, et leur accorde l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, et la soumet immédiatement au saint Siège, sous la redevance de six pièces d'argent, monnaie de Verdun, à payer annuellement au palais de Latran (2). Le tout du consentement de Reinolde archevêque de Reims, et de plusieurs seigneurs, qui sont dénommés dans la bulle.

JUVRECOURT.—Juvrecourt, village à gauche de la route de Moyenvic à Lunéville, annexe d'Arracourt-Lorraine, à trois lieues de Lunéville, une de Marsal et de Vic; bailliage de Vic, parlement de Metz.

M. le comte de Juvrecourt gentilhomme lorrain, chambellan de leurs majestés im-

(1) Martene amplissima collectio t. 4. p.

(2) Annales Benedict. t. 5. pag. 658.

périaies, colonel du régiment des gardes de l'empereur, et chevalier de justice de l'ordre de St. Etienne, mourut à Florence le 18 octobre 1731. Ce seigneur n'était âgé que de 56 ans: il ne laissa point d'enfans, et il était le dernier de son nom.

K.

KOËURS.—Kœurs, village du diocèse de Verdun, bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy, situé à gauche de la Meuse à une lieue de St.-Mihiel, à cinq de Bar. On le distingue en Kœurs-la-Grande et Kœurs-la-Petite. Kœurs-la-Grande est le moins considérable. *Voyez Cœurs.*

KOENIG-MAKEREN.—Kœnig-Makeren, bourg. Il y avait dans le Luxembourg deux bourgs assez considérable du même nom, appelés *Makeren*. Ce nom signifie en allemand la même chose qu'en latin, *Maceriæ* (1), et en français *Maisières*, ou *Masures*, une muraille de jardin à sec; les deux *Makeren* étaient tous deux situés sur la Moselle, l'un entre Thionville et Sierk, et l'autre presque à l'embouchure de la Sure.

Henri II du nom, comte de Luxembourg, ayant entourré de quelques fossés le dernier, lui donna le nom de *Graven-Makeren*, *Makeren* du comte; mais le premier ayant été fortifié par Jean-l'Aveugle, roi de Bohême, prit celui de *Kœnig-Makeren*, *Makeren* du roi.

Il y a encore d'autres lieux nommés *Makeren*: comme *Makeren-en-Lorraine*, à une lieue de Boulay, qui répond au dit Boulay.

Et *Makeren*, à une lieue de St.-Avoild et de Hombourg, qui répond à St.-Avoild.

J'ai parlé de *Graven-Makeren* sous son article. *Voyez Graven-Makeren.*

Voyez aussi Roden-Macheren, ou *Rodemak*.

(1) Bertholet, hist. du Luxembourg, t. 7, p. 20.

L.

LABRY, ou LABRIE.—Labry, *Bria*, village du diocèse de Metz, office et prévôté de Conflans-en-Jarnisy, recette de Briey, bailliage de St.-Mihiel; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier. M. de Mahuet, comte de Lupcourt, jouit des droits utiles du domaine, sur ce qu'on appelle le grand banc; mesdames de St.-Maur de Verdun y ont un ban particulier, avec justice foncière; la paroisse a pour patron saint Gorgon.

LAC, abbaye du.—L'abbaye du Lac, ordre de saint Benoit (1), est située à un mille d'Andernach, et à trois milles de Coblenz, dans le canton nommé *Meginensis*, qui tire son nom de *Megenum*, ou *Meyen*; sur un lac d'une vaste étendue, puisqu'il a environ deux lieues de circonférence, environné de tous côtés par des montagnes contigues et sans interruption, qui ne sont ouvertes que par un seul endroit qui y donne entrée en venant d'Andernach, en sorte qu'il a quelque ressemblance à une vaste chaudière. Les eaux de ce lac sont toujours claires et limpides, et ne croissent ni ne diminuent, n'ayant qu'une seule source, sans mélange d'eaux étrangères; mais cette source est si abondante, que si on ne la déchargeait par une ouverture faite exprès dans le roc, allant à Nider-Mening, elle inonderait l'église et le monastère, qui sont placés sur une petite éminence. L'eau quoique très-fraiche ne se gèle jamais, à moins que l'hiver ne soit d'une rigueur extraordinaire et nuisible aux biens de la terre.

Le lac est fort poissonneux, et sur ses bords on trouve des cailloux de couleur, et des espèces de saphirs. L'édifice du monastère est ancien, mais toutefois bien entendu et bien bâti, orné de colonnes d'une pierre noire et veinée, et d'une manière de granit; le chœur de l'église et l'abside sont très-beaux; la bibliothèque bien per-

(1) Fretunus origin. Palatin. pert 2, c. 9, p. 35 et 36.

cée, avec des fenêtres peintes par un religieux du lieu, qui en fut ensuite abbé.

Dans l'église on voit le tombeau du fondateur, qui est une statue de bois peint et doré, tenant une église sur sa main, et ayant à ses pieds un lion et un basilic; au même endroit il y a un tableau où sont représentés les images des fondateurs et les titres de la fondation.

A quelque distance du monastère était anciennement le château qui servait de demeure au comte fondateur (1); Sigefride son successeur le fit démolir et alla faire sa demeure à Cochem sur la Moselle. On montre les ruines de ce château à la droite du monastère.

Les premiers fondateurs furent Henri comte Palatin du Rhin, et Adélaïde son épouse, qui se voyant sans enfans, résolurent, avec l'agrément d'Egilbert archevêque de Trèves, de fonder un monastère sur le lac dont nous avons parlé, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Nicolas, ne voulant pas que ce lieu eût d'autre avoué ou défenseur que lui, pendant qu'il vivrait. Mais après sa mort il permit à l'abbé et aux religieux de se choisir parmi ses parens qui ils voudront pour les défendre et les protéger; en sorte néanmoins que le dit avoué traitera les sujets de l'abbaye avec douceur et humanité, et qu'il ne pourra laisser l'avocatie comme un héritage ou un patrimoine, à un de ses descendans, ni comme la dot à sa fille, ni comme un fief à un autre, ni substituer un étranger pour exercer cet emploi en sa place, sachant qu'il ne tient pas cet honneur comme une succession héréditaire, mais qu'il le tient de la main de l'abbé pour la défense du monastère et le salut de son âme.

Le fondateur entre dans un grand détail sur les devoirs de l'avoué, et des abus qu'il doit éviter et qui ne se commettaient que trop souvent par ces sortes d'avoués. Il le menace de déposition et des censures ecclésiastiques, si après six semaines ayant

été averti de ses excès, il ne se corrige pas. Il choisit sa sépulture et celle de sa femme, au dit monastère, en quelque lieu qu'il meure. Cette charte de fondation fut faite avec l'agrément et en la présence de plusieurs grands seigneurs y dénommés.

Le comte Henri commença donc cette fondation en 1093 (1), mais étant mort dans le schisme, en 1095, Sigifride son gendre et son héritier, différa d'y mettre la dernière main, jusqu'à ce que s'étant trouvé sur mer en danger de naufrage, il fit vœu d'y travailler incessamment et l'acheva en effet en 1112. Sigefride dans les lettres qu'il donna pour cela, avoue qu'il avait négligé dans sa jeunesse d'accomplir le dessein de son beau-père, mais qu'enfin touché de repentir il avait fait démolir le château qui était près de l'église du monastère commencé, et lui avait donné les biens qui étaient destinés aux religieux qui y servaient Dieu, à condition qu'il serait gouverné à l'avenir par l'abbé d'Afflighem, parce que ces deux abbayes du Lac et d'Afflighem étaient situées dans les terres de son fief; en sorte que quand l'abbé d'Afflighem serait décédé, on enverrait de la communauté du lac quelques religieux de bon témoignage, pour assister à l'élection d'un nouvel abbé.

Que si l'abbé d'Afflighem en usait comme un tyran et non comme un bon pasteur, il défend aux religieux du Lac de lui obéir, et les exhorte de recevoir dans leur monastère les religieux d'Affligem qui voudraient s'y retirer. Il choisit sa sépulture, celle de sa femme et de ses enfans dans l'église du Lac, et renouvelle contre les avoués les mêmes réglemens que le comte Henri, premier fondateur, avait faits contre eux. Le titre original est sans date, mais on le rapporte à l'an 1112.

L'abbaye d'Afflighem était alors dans une très-grande réputation de régularité et de sainteté (1). Saint Bernard passant par là, dit qu'il avait trouvé à Afflighem

(1) Vide Brouver. t. 1. annal. pag. 650, et de Honthem, t. 1, p. 441 et 452.

(1) De Honthem, t. 1, p. 492.

(2) Annal. Bened. t. 5, p. 581 et 582.

non des hommes, mais des anges. Les cinq premiers abbés du Lac furent aussi abbés d'Afflighem, savoir : Fulgence, Françon, Albert, Pierre et Gothescalque ; après quoi l'abbaye du Lac eut ses abbés particuliers, depuis l'an 1194 ou 1195, qui est l'année de la mort de Gothescalque. Il avait abdiqué en 1164, mais il reprit le gouvernement en 1186 ; c'est apparemment à l'occasion de ces changemens d'abbés que les religieux du Lac se séparèrent de l'abbaye d'Afflighem.

On en peut voir la suite dans Bucelin, seconde partie de sa Germanie sacrée. Le premier abbé du Lac qu'il nomme est Gilebert ou Gislibert, célèbre par sa sainteté et son érudition, dont il met la mort en 1152. Il est surprenant qu'il ne soit point fait mention de l'union de l'abbaye du Lac à celle d'Afflighem dans les monumens de ce dernier monastère. Il n'en est rien dit non plus dans la nouvelle Gaule chrétienne, t. 5, p. 57.

LAHEICOURT. — Laheicourt, village du diocèse de Châlons, sur la rivière de Cher, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron S. Agnan. Il y a un moulin et quatre tuileries sur le ban.

Voici un titre latin de Henri comte de Bar de l'an 1250 qui est une espèce d'affranchissement et d'abonnement donné aux habitans de Laheicourt, qui est un des premiers titres de cette sorte que je con-

Ego Henricus comes Barri, omnibus presentes Litteras inspecturis. Notum facio, quod omnes qui manserint apud Lehecourt, solvent mihi, et hæredibus meis in perpetuum quilibet annuatim duos solidos et duas gallinas; ita etiam institutum est, quod de pleno fore facta dabuntur Domino duodecim denarii; de percussione decem solidi, de sanguine quindecim solidi, de latrocinio et homicidio fore factum erit in voluntate Domini, et omnia alia judicia usu et iudicio de Malru disponentur. Si verò ali-

quis in villicum manum violenter posuerit, et testimonium unius burgensis vel jurati de villa intervenerit, iudicio curiæ emendabitur. Omnes etiam manentes ibidem debent mihi et hæredibus meis exercitum et chevalcheiam. Furni verò et molendina ejusdem villæ sunt mea et hæredibus meis, et sunt banalia; in eadem verò Villâ erit Forum, cujus teloneum meum erit et hæredum meorum. Omnes autem ibidem manentes erunt liberi per costumâs supradictas, exceptis illis qui sunt et erunt de acquisitione domini Werrici de Burey. Istud etiam mihi et hæredibus meis perpetuo tenendum est, quod nullus comes Barrensis jam dictam villam de Lehecourt à manu sua potuerit alienare; quod ut firmum et stabile habeatur, presentes litteras sigilli mei munimine reboravi. Actum anno Domini MCC tricesimo.

LAITRE-SOUS-AMANCE. — Nous avons parlé d'Amance dans un article particulier ; nous avons aussi parlé dans le même lieu du prieuré de Laitre-sous-Amance.

Le village de Laitre est annexe d'Amance, de même que Dommartin. Le patron de l'église de Laitre est saint Laurent. (*Voyez Amance.*)

Il y a dans ce lieu un oratoire de saint Jean-Baptiste, dépendant de la commanderie de saint Jean de Nancy.

V LAITRE ou BAN DE SAPT. — Laitre, autrement nommé le ban de Sapt, ad septem abietes, dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier pour le spirituel. L'église a pour patron saint Grégoire.

V LAITRE. — Laitre, village du bailliage de Remiremont, est le chef-lieu du val d'Ajol, sur le rupt de Fougerolles, à trois lieues de Remiremont, dont dépendent douze ou quinze granges, quinze moulins et une papeterie. L'église paroissiale est située au val d'Ajol, diocèse de Besançon.

LALOEUF, ban composé des villages de Puxe, Velle et Souveraincourt. —

Puxe, nommé en latin *Puris* (1), comme il paraît par ce passage de Jean de Bayon, où parlant de la donation faite par le comte Hugues de Vaudémont au prieuré de Belval, il dit qu'il lui donna un pré *in territorio Purensi* : et encore plus clairement lorsqu'il dit que le comte Gérard de Vaudémont donna au prieuré de Belval, par les mains de Ricuin évêque de Toul en 1111 les villages de Muriville et de *Puris*, ce qui est répété dans la confirmation des biens du prieuré de Belval, par Henri évêque de Toul en 1134.

Puxe est un village situé entre Velle et Souveraincourt, chef-lieu du ban de Lallœuf, à une lieue de Vézelize. L'église a pour patron saint Remi, seigneur, le roi. Bailliage de Vézelize.

Annexe, Battigni, patron saint Germain. L'hôpital.

Gelaucourt, hameau, dépendant en partie de Puxe, et en partie de Battigni. Patron saint Florent. Souveraincourt, hameau, dépendant de Puxe. Velle, hameau dépendant de Puxe.

La métairie de Vermillier, les moulins, les forges, Grolot et Giroué dépendants de Battigni.

Puxe, village sur l'Orne, à une lieue et demie au-dessus d'Étain, diocèse de Verdun (1), peut-être *Pusis*, paroisse du doyenné de Parey, dénommé dans une bulle de Léon IX de l'an 1049.

Puxe, village de Noroy-le-Sec, lieu enclavé dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, à trois lieues de Noroy-le-Sec.

LANDECOURT. — Landecourt, *Lan-decuria*, village du diocèse de Toul, situé à une lieue de Gerbéviller et de Bayon, et à une lieue et demie de Rosières, répond au bailliage de Rosières-aux-Salines, cour souveraine de Lorraine; seigneur le comte d'Haussonville et M. de Rennel, par indivis.

Il y a dans ce lieu un prieuré de l'ordre de saint Benoît, fondé en 1100 par un

(1) Histoire de Lorraine. Preuves, p. LXXX et hist. Mediani Monast., pag. 270 et 320.

(2) Histoire de Verdun. Preuves, pag. 3.

seigneur du Voisin, nommé *Bencelin* (1). Ce seigneur, ami particulier de Pibon évêque de Toul, et son compère, puisque Pibon avait tenu un de ses enfans sur les fonts; Bencelin, dis-je, revenant d'un voyage de Jérusalem, obtint, à force de prières, du pape Pascal II un privilège de liberté pour une église qu'il n'avait pas encore bâtie, mais qu'il avait envie depuis long-temps de bâtir. A son retour il découvrit son dessein à Pibon, et le pria de l'approuver et de le confirmer. Il bâtit donc une église à Landécourt, la fit dédier par l'évêque en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Sigismond martyr et de saint Nicolas confesseur, lui donna de grands biens et de riches ornemens, et en fit présent à l'abbaye de saint Evre, pour entretenir une communauté de religieux. Pibon ne put refuser à son ami la ratification d'une grâce que le souverain pontife lui avait déjà accordée. Il affranchit cette église de tous cens, de toutes redevances, de toute dépendance de l'archidiacre et du doyen, et voulut qu'elle ne répondit qu'à l'abbé de saint Evre. Il lui accorda de plus ce privilège, que pour quelque violence qui aurait pu se commettre dans son paroisse, elle ne serait mise en interdit que du consentement de l'abbé de saint Evre.

LANDRE. — Landre, village près de Norroy-le-Sec, ne faisant qu'une communauté avec Mont, hameau qui en dépend; office et recette de Briey, juridiction des seigneurs, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Privat, et est mère-église de Mont; ce hameau a une église particulière sous l'invocation de saint Julien.

LANDSTUL. — Landstul. *Land*, en allemand signifie pays; *Stul*, siège, siège du pays; quelques uns on dit par corruption *Nanstal* et *Nanstul*: bourg d'Allemagne avec un château, dans le Vosgou, et dans les montagnes de Vôge, entre Deux-Ponts et Keysers-Lautern. C'est un

(1) Hist. de Lorraine, t. II, nouv. édit., p. 310, t. III, p. 57. Preuves.

bien de la maison de Sickingen. Le château est une forte place sur un rocher ; mais les maisons du lieu ressemblent plus à un bourg qu'à une ville, quoique ce bourg soit entouré de murailles.

En 1522 François Seking, zélé partisan de Luther, faisait sa résidence ordinaire à Landstul, et il y reçut Luther qui y demeura près d'un an avec lui. Seking assembla plusieurs gentilshommes d'Alsace dans le dessein de renverser tous les princes ecclésiastiques et les monastères d'Allemagne (1). Il attaqua d'abord Richard archevêque de Trèves, et fit de grands ravages dans tout l'électorat.

Mais l'électeur Palatin et le landgrave de Hesse marchèrent au secours de Trèves, et obligèrent Seking de se jeter dans son château de Landstul. Il y fut assiégé au commencement du printemps de l'an 1523, par le comte Palatin, l'électeur de Trèves et le landgrave de Hesse. Ces trois princes ayant dressé leurs batteries, ils firent tirer sur la place avec tant de furie qu'en peu de jours le canon y fit une brèche assez large.

Seking qui avait la goutte, s'y fit porter pour la visiter ; mais un boulet ayant donné dans l'endroit où il était, jeta sur lui une si grande quantité de terre, qu'il en fut presque entièrement aveuglé, et en même temps il fut blessé à mort par l'éclat d'une poutre.

Après cet accident la garnison perdit courage et se rendit dès le lendemain 7 mai 1523. François de Seking ne survécut que peu d'heures, et par sa mort il délivra l'Alsace d'un voisin qui avait été la terreur de tout le pays renfermé entre la Moselle et le Rhin.

L'empereur Ferdinand III, avait confié au duc de Lorraine Charles IV, comme général commandant de ses armées, Landstul et Hombourg ; et ces places lui avaient été laissées depuis la paix de Munster, du consentement des états de l'empire, jusqu'au remboursement des sommes qu'il avait em-

ployées pour le service des armées impériales.

Le duc Charles IV, avait licencié ses troupes sur la fin de juillet de l'an 1668. L'électeur profitant de cette circonstance, étant alors en guerre avec le duc, commença à vexer les Comtés de Falkenstein et de Honneck, à l'occasion du droit de Wilfrang. Charles s'en plaignit au marquis de Bade, qui en donna avis au palatin. Celui-ci méprisant les remontrances et les menaces du duc Charles, fit passer le Rhin à son armée ; et le vingt d'août vint se mettre à la tête de ses troupes, et marcha contre Landstul et Hombourg.

L'électeur palatin commença ses hostilités le 21 d'août, par le siège de Landstul (1). Le général Chauvet, à la tête de trois cents cavaliers, et d'autant de dragons, en fit les premières approches. Le colonel de Deil eut ordre de former l'attaque d'un côté, et le major d'Aschaffembourg de l'autre côté du château. La place se rendit le 24 ; le colonel la Mothe qui commandait, le baron d'Elz et soixante soldats qui formaient la garnison, furent menés à Hombourg. Ensuite de cet exploit, Chauvet détacha le même jour cinquante dragons, et les envoya à Keyzers-Lautern, pour investir le château d'Honnech, qui n'en est qu'à trois quarts de lieue. L'armée les joignit le 26, et le lendemain il fit sommer par un trompette, le colonel la Marre, qui en était gouverneur. La Marre répondit avec fermeté, et refusa de se rendre. Chauvet commença à battre la place, et la brèche étant faite, la Marre capitula, et sortit du château le 30 août à sept heures du matin.

Le duc Charles était dans une maison de plaisance proche Nancy, lorsqu'il apprit cette nouvelle. Aussi-tôt il monta sur le premier cheval qu'il rencontre d'un de ses gens, entre dans Nancy, et donne ses ordres aux officiers de rassembler ses troupes par tout le pays. En même temps il envoya éveiller d'Auberville, pour lui donner

(1) Hist. d'Alsace, t. 2, p. 11, 12, 13.

(1) Hist. de Lorraine, t. 3, p. 648.

part de cette nouvelle, et le prier d'en informer le roi, comme lui-même allait lui en écrire. En même temps il ramasse précipitamment tout ce qu'il peut de troupes, donne des commissions pour en lever de nouvelles, les fait marcher avec sa maison, sous la conduite du prince de Lisbonne son gendre, et ordonne au prince de Vaudémont son fils de le suivre avec son régiment de cavalerie.

Ces troupes ne consistaient qu'environ à cinq mille hommes et assez mal armés. Le roi Louis XIV, ayant appris leur départ pour le palatinat, dit que l'électeur aurait bon marché d'une si petite armée. Mais le maréchal de Turenne, qui était présent, osa parier que si on en venait aux mains, le duc remporterait la victoire. Ils arrivèrent à Bingham sans difficulté.

L'électeur de Mayence, et le duc de Simeren offrirent leur médiation pour procurer la paix; on proposa de mettre en séquestre Landstul et Honnech. Le duc y aurait consenti, mais l'électeur se fiant sur la supériorité de ses forces, n'y voulut pas entendre. Enfin le combat se donna à Bingham et les troupes Lorraines remportèrent une victoire complète.

L'électeur palatin avait fait raser les châteaux de Landstul et de Honnech, après qu'il les eut pris; mais on les a rétablis depuis.

LANGESTEIN ou PIERRE-PERCÉE.

— Voyez **BADONVILLER.**

LANTERNE (LA), rivière.—La source de la Lanterne est en Comté: elle passe à Conflant-en-Bassigny, où elle joint le Plané, et de là elle rentre en Comté.

▶ **LAVELINE.**—Laveline, en latin *Aquilina*, l'aqueuse ou l'aquatique, village à une lieue de Bruyères, entre la Vologne et la Neuné au confluent de ces deux rivières. Il y avait autrefois un château, à présent ruiné. Laveline dépend de Jussacourt annexé de la grande paroisse de Champ, diocèse de Toul, bailliage de Bruyères.

Les habitants de Laveline ayant rendu des services importants au duc René II, pendant ses guerres avec Charles le Hardi

duc de Bourgogne; et ayant surpris sur les Bourguignons le château de Bruyères, et l'ayant ensuite vaillamment défendu contre eux, René leur accorda en 1476, les privilèges de gentilshommes, pour eux et pour leurs descendants, connus encore aujourd'hui sous le nom de *gentilshommes de Laveline*. Ils transmettaient ce privilège à leur postérité, non seulement de mâle en mâle, mais ils le communiquaient encore par leurs filles, dont les maris devenaient gentilshommes de Laveline.

Mais dans la suite on restreignit ces privilèges aux seuls descendants mâles, et suivant les arrêts du conseil du 4 septembre 1739, et du 18 mai 1743, les seuls mâles sont maintenus dans cette prérogative, et transmettent la noblesse à leur postérité. Les maris des filles n'en jouissent que pendant leur vie.

Varin Doron qui avait le plus contribué au recouvrement du château de Bruyères, et à la rentrée du duc René II, dans ses états, eut pour récompense de sa fidélité l'office de sergent es-prévôtés d'Arche et de Bruyères. Sa postérité posséda cette petite place de mâle en mâle jusqu'en 1663, qu'elle passa au nommé Mion, mari de Barbe Doron, à qui l'on permit de porter le nom de Doron. Les Mions Doron ont joui de la même charge héréditaire, jusqu'en 1751.

On connaît un autre village du nom de Laveline au Val de St. Diey, dépendant dudit St. Diey, et chef-lieu d'un ban du même nom. Laveline est situé entre les paroisses de Coinche et de Visembach, assez près du grand chemin de S. Diey à Sainte-Marie-aux-Mines.

LAY-SAINT-CHRISTOPHE.—Lay-St.-Christophe, village, ainsi nommé à cause de saint Christophe, patron de la paroisse, pour le distinguer de Lay près le bourg de Foug, dont le patron est saint Remi.

Lay-St.-Christophe est situé à une lieue de Nancy vers le nord, à environ deux lieues d'Amance. On y distingue la haute et la basse Lay, qui ne font qu'une paroisse.

Ce lieu est célèbre dans l'histoire par la naissance de saint Arnou évêque de Metz, et reconnu pour être la tige de la seconde race des rois de France : saint Arnou ayant été père d'Ansegise ou Ansigise, et de saint Clou ou Clodulphe, aussi évêque de Metz. Ansegise fut père de Pépin d'Héristal, Pépin fut père de Charles Martel, celui-ci engendra Pépin-le-Bref, qui fut père de Charlemagne. Ce grand prince se faisait honneur de cette origine, comme nous l'apprenons de Paul Diacre, à qui il s'en expliqua à l'occasion de l'anneau de saint Arnou, qui fut retrouvé dans le ventre d'un poisson qu'on offrit à ce saint évêque.

Ce fut donc à Lay-St.-Christophe que S. Arnou prit naissance, et on y montre encore aujourd'hui dans l'église du prieuré la chambre où il est né. Il mourut en 640 au S. Mont, où il s'était retiré, avec son ami S. Romaric.

Eve, veuve de Hugues comte de Chaumontais, un des descendants de saint Arnou, ayant perdu son mari et son fils Arnou, qui fut mis à mort par des scélérats, fit donation de son château de Lay, et de toute la seigneurie qui en dépendait, à l'abbaye de saint Arnou de Metz; afin qu'on y exerçât l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers, suivant la règle de saint Benoît, qu'Adalberon évêque de Metz son parent venait d'y introduire. Elle s'en réserva sans doute l'usufruit pour elle et pour Udalric son fils, qui dès lors était dans la cléricature et qui dans la suite fut archevêque de Reims.

Le prieuré de Lay fut donc possédé par l'abbaye de saint Arnou, et après le décès de la comtesse Eve, fut administré par des religieux envoyés du monastère de St. Arnou de Metz. Le comte Hugues, la comtesse Eve (1) et ses deux fils Arnou et Udalric, furent enterrés à saint Arnou de Metz; et en 959, on transporta au prieuré

(1) Je lis ailleurs qu'elle fut inhumée dans l'église de Bouxières-aux-Dames, et qu'Udalric fut enterré à Reims dans la cathédrale.

de Lay, le corps de S. Clou ou Clodulphe, fils de St. Arnou, qui s'y conserve encore aujourd'hui et y est honoré comme patron du prieuré.

L'église du prieuré de Lay qui est grande et belle pour ce temps-là, subsiste encore aujourd'hui, et est une des plus anciennes du pays, remarquable par sa structure fort semblable aux autres églises des monastères, qui furent bâties vers le même temps. Elle fut bâtie par Antoine prieur de Lay et religieux de saint Arnou, et fut consacrée en 1093, par Pibon évêque de Toul. Ce prieur Antoine fut transféré du prieuré de Lay à l'abbaye de Senones, en 1098, et y mourut en 1156. Dom Augustin Calmet, fut transféré en 1728, de ce prieuré en l'abbaye de Senones.

Le village de Lay est composé de deux parties; dont l'une se nomme la haute Lay, et est bâtie près et aux environs du prieuré; l'autre partie où est la paroisse de saint Christophe, est au pied de la colline.

Le château de Frouart, situé au-dessus du village de même nom, vis-à-vis le château de l'Avant-garde, tous deux sur la Moselle, près de l'embouchure de la rivière de Meurthe dans ce fleuve. Le château de Frouart, dis-je, fut bâti par Ferri III, duc de Lorraine vers l'an 1270. Le terrain appartenait au prieuré de Lay; pour reconnaissance de quoi, il payait audit prieuré un cens de soixante sous, à prendre sur le four bannal dudit Frouart.

Il y a encore un petit village nommé Lay, entre Foug et Pagni-sur-Meuse, dont l'église est dédiée à S. Remi; la cure est unie à celle de saint Vast de Toul. Voyez le Pouillé de Toul.

Layer, gros village dépendant de Ste Glossinde de Metz, diocèse de Metz.

Laix ou *Laye*, du diocèse de Trèves, office de Viller-la-Montagne, bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. Seigneur, M. l'évêque de Verdun.

LAYEI ou *LAYIER*. Layei ou Layier, *Layum*, gros village à trois lieues de

Nancy vers le nord, souveraineté de France, diocèse de Metz, appartenant à l'abbaye de sainte Glossinde de Metz, dont il est un des plus anciens fonds. Il est quelquefois parlé dans les titres de ce pays-ci, des lois de sainte Glossinde, qui ne sont, à mon avis, autres que celles qui se lisaient aux plaids annaux de Layier, et de quelques autres seigneuries de cette abbaye. Nous allons les donner ici comme elles se trouvent dans les anciens cartulaires.

Madame l'abbesse de sainte Glossinde, ou sa justice, tient ses plaids-anneaux tous les ans, trois fois, quand elle le requiert. Le ban et détroit de Layer lui appartenant, et ne le tient que de Dieu et de madame sainte Glossinde; les hommes de ladite ville tiennent leurs héritages à cens et redevances, comme il appartient; l'abbesse fait et défait le mayeur d'un des hommes de la ville, en sa chambre à Metz, ou ailleurs où il lui plaît: y fait tous les échevins, et le maître échevin ne peut ôter les échevins de leur vie, s'ils n'ont commis faute.

L'abbesse, le maire et le maître échevin élisent le grand-doyen, et doit être fait au breu (1) madame, le jour du breu; les portériens (2) qui tiennent des quartiers servant l'abbesse, font le petit doyen de l'un d'eux, le jour du breu; et à leur défaut madame le fait tel qu'il lui plaît; les forestiers et les gardes sont élus et assis par la justice madame, et n'y a que ceux de madame; toutes pargies (3) et tous autres gages pris, doivent être mis en la maison de madame et jugés par sa justice; toute haute justice est déterminée par celle de madame, et quand il convient juger un criminel, la connaissance appartient à la justice de madame, et le juge; et quand il est jugé, le maire le doit ren-

dre aux voués un pied dans la cour madame, et l'autre dehors, (1) le chainon au col; et les voués en doivent faire justice au ban, suivant qu'il est jugé. S'il le convient pendre, ils doivent le pendre à un poirier, et s'il convient faire autre justice, ils la doivent faire audit ban, et n'en peuvent avoir rachat d'or ou d'argent; ne peut aussi le voué dresser nul gibet audit ban, pour tant qu'ils n'y ont héritage.

Madame doit tenir quatre personnes franches en la ville de Layer; savoir: le mayeur, le maître échevin et les deux doyens; excepté que le maire, le maître échevin et le grand-doyen doivent de trois en trois ans un muid de sel aux voués. Les maires doivent faire avoir us (2) aux voués, s'ils viennent en ville et le doit loger au plus beau de ses chastels; et si le voué lui détruisait, le maire ne lui ferait plus avoir us à l'avenir, et en yerait le maire, le maître échevin et le grand-doyen chacun un tiers. Les voués peuvent lever la taille deux fois l'an; à Pâques, d'argent, et à la saint Remi, de vin; ce qu'ils doivent faire courtoisement, de sorte que les bourgeois la puissent souffrir et porter, et ne peuvent lesdits voués s'accroître (3) davantage que des tailles. Le maire peut quitter telles amendes quelles soient, avant qu'elles soient jugées, et quand elles le sont, madame y a deux parts, et les voués l'autre; et le maire en doit compter en la maison de madame; à lui (4), quand il lui plaît, et à nul autre; et quand'il est arrêté, il le doit porter au voué, et lui délivrer le tiers deadites amendes.

Qui tient héritage audit lieu doit les plaids trois fois l'an, savoir; le premier lundi après la saint Hilaire, le lundi après les octaves de pâques, et à la mi mai, et dure chaque plaid trois jours. Le

(1) Breu, *Brolium*, prairie où l'on tenait les assemblées.

(2) Portériens. ceux qui tiennent des héritages relevant d'un seigneur.

(3) Pargies, amendes pour dégats faits dans les héritages.

(1) Pour montrer que le juge séculier n'exerce que comme député de l'abbesse.

(2) Us, usage, maison, logement.

(3) S'accroître, se faire de nouveaux droits.

(4) A lui, au voué.

premier plaid est pour les moisillons (1), le second pour la ville, le troisième pour les étrangers et forains; le censier (2) se doit faire le jour de la mi-may, qui reçoit les moisillons; le censier des moisillons doit au mayeur et aux sept echevins un fourniment de 14 deniers de viande de pain et de vin convenable, et quand ils ont bû et mangé, il doit mettre en la main du maître echevin 15 deniers, dont les echevins doivent en avoir chacun deux, et le maître echevin un; et quand le censier est nommé, le grand-doyen doit le faire savoir et le faire jurer. Quand il compte qu'il a bien recherché toutes les censes, il doit rendre bonne excuse de ce qui en défendra, dont madame lui doit donner lettres, et quand il va lever les censes, on ne lui doit que du pain et de l'eau.

Quiconque est maire, il doit par an à madame et à celles qui viennent avec elle, un fourniment de trois pastes (3) pléniers, comme à tel jour appartient; lui a trois chevaliers, et si le quatrième vient, de part Dieu soit, et ce jour il doit douze deniers au queu (4) madame, et six deniers à sa demoiselle, et ce paste fait, la justice doit regarder s'il est bien fait, et s'il y avait à redire, le maire en demeurerait en danger et serait refait, et la table de madame doit être servie de bon vin, autre que du pays. Il doit fournir de foin et avoine les chevaux de madame le jour qu'il fait son paste, chaque gagnier (5) de la ville doit la corvée trois fois l'an, ainsi comme il va pour lui, savoir; en carême, en sommarts (6) et en vain (7); et madame doit à chaque charre de corvée deux pains, dont les qua-

torze font la quarte, qu'ils doivent faire moudre et cuire, et on doit en vain-temps trois tierces de vin chaque charre; chaque soyeur (1) chef d'hôtel doit le breu madame une fois l'an, et quand ils sont au breu, le maire en prend deux et le grand-doyen un; et ceux qui ne sont soyeurs doivent chacun un denier de ban jaur, et de jour on fait le panetier qui fait le pain des soyeurs; et pour toutes les corvées se doit faire vingt pains de la quarte pour les soyeurs, dont chacun en a deux: et l'on doit à chacun soyeur une maille pour marande, et doit être pris ce blé pour toutes les corvées au grenier madame.

Le prestre, le maire et le maître echevin doivent avoir à chaque corvée deux pains, dont on en fait huit à la quarte, et le prestre doit aller à chaque corvée voir s'il n'y a point de défaut, et s'il y en a, il en donnera excuse, s'il plait à madame; elle a dix-sept quartiers de terre, il y en a huit servants, dont chacun doit trois quartes de blé, moitié vain (2) moitié de tramois, et doit avoir chaque quartier deux messagers chacun, pour porter à Metz chapons ou fromages, ou autres choses, et on leur doit du pain et de l'eau; chacun des neuf autres quartiers doit un muid de vin chacun 18 septiers la muid, et trois quarts de blé, moitié vain moitié tramois, et quatorze deniers et un soyeur et deux scieteurs (3) et deux sarcleurs (4) a vain et à tramois et un fenneur; de ces neuf quartiers, le maire en a quatre tout entiers, et des neuf muids de vin il en a neuf septiers et quatre deniers.

Il doit tous les ans en l'hôtel du mayeur un fournement (5) au mayeur et à toute sa famille, et y doit être le prestre et son clerc, et le guet et ses garçons, les sept

(1) Moisillons, gardes des moissons, les messiers.

(2) Le censier, celui qui lève les cens, et qui reçoit les gardes des champs.

(3) Pastes, repas.

(4) Queu, cuisinier.

(5) Gagnier, qui tient gagnage, fermier.

(6) Sommarts, au printemps.

(7) Vain en automne, l'arrière saison.

(1) Soyeur, peut-être le moissonneur qui scie les blés.

(2) Vain, froment, tramois, orge ou autre grain qui se sème au printemps.

(3) Scieteurs, qui scient les grains.

(4) Sarcleur, qui sarcle, qui coupe les chardons, etc.

(5) Un fournement, un repas.

échevins, les deux doyens et le pannetier, et le maire y peut mener un homme ou deux, et doit le grand-doyen un mas de bœuf (1) convenable, acheté par un échevin (2), tant qu'il peut manger, et doit bon vin et bon pain au bureau qui doit être d'un quart de wain, que le pannetier doit faire cuire et porter en l'hôtel du mayeur, et ce qui en défaudra, le maire-le doit suppléer; et s'il y en a de reste, il appartient au maire. Le maître échevin doit avoir une ecuelle de bœuf pour sa femme, telle comme une des échevins et une paire et une quart de vin; le prêtre doit au manger huit pièces de chandelles de cire; le maire doit étraigner (3) ses échevins pour adresser les censes qu'il doit lever, et le doyen aussi, et doit le doyen au partir du manger quatorze deniers.

Le ban doit être mis par la justice et le conseil de madame, et quand il est mis, toutes sortes de gens le doivent tenir, prestres, clerks, chevaliers, écuyers et bourgeois et tous ceux qui ont à faire audit lieu, si on met les bois en ban (4) on le doit faire par madame, et par la justice, tant comme la justiciare de la ville, et madame ne peut rien faire sans la justice, ni la justice sans Madame. Tous les habitants qui tiennent de la corvée de Domenge-Champs, ceux qui ont leurs maisons doivent loger chacun un cheval de madame, et lui doivent fournir un coussin, s'il se trouve en leur maison, et encore battre les grenouilles, si elles faisai ent dubruit à madame quand elle est au lit.

Tous ceux qui sont de Frand-xamey, doivent garder les prisonniers en la maison de madame quand ils y sont, et on leur doit mettre en telle manière qu'ils en puissent rendre compte, et doivent aussi cham-

pir (1) pour madame s'il est besoin, et qu'il y eut homme qui le put faire, ils doivent aussi chacun son trainel (2), en la maison de madame à Metz s'il est besoin; tous bourgeois qui charient de chars ou charettes, doit mener en la maison de madame de son breu, une voiture, comme pour lui; chacun des huit quartiers doit encore un faix (3) doizier au wain-tems, pour relier les vaisseaux madame devant la vendange. Le petit doyen doit faire les messages et les commandemens des seigneurs du lieu.

Ceux de Lucey ont entre-cours (4) à Malcourt, Sans, Contremont à Viller, ou Val de Faulx, à Bouzières et ailleurs, aux bans joignans, sans distinction de condition serve, et eux sur eux, tel à l'an comme à l'autre, et y peuvent aller franchement avec leurs biens sans empêchemens de seigneurs.

La cour et la maison de madame à Lucey, sont des anciennes gardes de Condé et si madame avait des prisonniers en sa maison, de qui elle ne fut pas assurée, elle doit mander au maire de Faulx qu'il les viene prendre et les mener au château de Condé, et les doit ramener toutes fois qu'il plaît à madame, en payant les dépens.

S'il se trouveraient mouchettes (5) en pastis (6) sur le chemin ou foueresse, madame y aurait moitié et celui qui les aurait trouvés l'autre moitié, et si on les trouvait en soiches (7), et qui la trouverait la doit couper et madame lui doit faire amener derrière son hôtel; qui que ce soit qui soit maire, il doit rendre oompte tous les ans à

(1) Champir, peut-être se déclarer champion, combattre pour l'abbesse.

(2) Trainel, train, ses domestiques, son train.

(3) Un faix, un fagot, un faisceau d'ozier.

(4) Permission d'aller demeurer d'un lieu en un autre.

(5) Mouches à miel, abeilles.

(6) En pastis, ou enfous dans des champs, meys, avicres, des fourrières.

(7) Soiches, dans le tronc d'un arbre, une souche.

(1) Un mas de bœuf, un morceau, *Massa*.

(2) Echevin, peut-être un ésevin, une pièce de monnaie ayant pour empreinte un saint Etienne.

(3) Esttraigner, commander *astringere*.

(4) Mettre en ban, en défense.

madame, des deux tiers de deux quarts de froment et de seize deniers, et le grand doyen de l'autre tiers pour la chandelle sert sulpis.

En tout le ban de Laye, nul ne peut faire ni avoir troupeau, ni tenir bergerie, que madame, et doivent tenir leurs bêtes à la corde; toutes marches et toutes reprises de vestures (1) d'héritage, se doivent faire et mettre par la justice de madame, et doit chaque reprise et marché deux septiers de vin, dont le maire a moitié et l'échevin l'autre; tous métiers de ladite ville se doivent faire par la justice madame au Chaucy (2) de Metz, madame y peut et doit faire audit ban, s'il lui plaît, son four, son moulin et son pressoir; si madame avait métier d'aucun héritage qui lui fut bien séant, elle le peut prendre et mettre avec le sien, en rendant la valeur à celui à qui appartiendrait l'héritage, au dire de prud'homme.

LAXOU ou **LACHOU**. — Laxou ou Lachou, *Laxovium*, tire apparemment son nom de la grande quantité d'eau qui se voyait en ce lieu. On a prouvé ailleurs, que les anciens nommaient les eaux *lixa* ou *luxa*, d'où vient *luasvium*. Le village de Laxou est du diocèse de Toul, situé à une bonne demi heure de Nancy, au couchant, dans un vallon environnée de vignobles et de bois.

Il y a dans Laxou deux seigneuries, l'une appelée de *Lenoncourt* et l'autre de *Ludre*, et sur le ban, la ferme de sainte Anne, qui a donné commencement à la fondation de la chartreuse de Bosserville. Voyez Bosserville.

La paroisse de Laxou est dédiée à saint Genès. Anciennement les dimes de Nancy, de Saint-Dizier et de Laxou, se partageaient entre le prieur de Notre-Dame et le curé de saint Evre; les deux tiers étaient au prieur et l'autre tiers se partageait par moi-

(1) Reprise de vesture d'héritage, reprendre un héritage, reconnaître qu'on le tient d'un autre.

(2) Chaucy, le Saussy, canton près la ville de Metz.

tié entre le curé de saint Evre et les chanoines de saint Georges. C'est ce qui se pratiquait avant l'an 1393, que les trois paroisses de Nancy furent établies, savoir : saint Evre, Laxou et saint Sébastien. Mais originairement, les paroisses de Laxou, et les chapelles de saint Thiébaud, de saint Nicolas et de saint Dizier, faubourgs de Nancy, étaient dépendantes du prieuré de Notre-Dame de Nancy. Le faubourg de St. Dizier était au nord de la ville vieille, entre la porte Notre-Dame et le pont de Marchéville; ce faubourg est nommé Bodonville, et son église dédiée à saint Dizier, dans un titre de Bouxières, de l'an 963; et *Baudonis-villa*, dans un autre titre de l'an 1063. Le faubourg de saint Nicolas était au midi de Nancy, à peu près où est le couvent des sœurs grises. Le faubourg et la chapelle de saint Thiébaud étaient de même au midi, mais plus loin, à peu près où est à présent l'hôtel des gardes et la chapelle de S. Nicolas.

Depuis l'union du faubourg de saint Dizier, dépendant originairement de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, faite en 1229; au prieuré de Notre-Dame; le prieur de Notre-Dame devint curé primitif de tout le ban de Nancy; savoir : d'une grande partie de la ville de Nancy, des faubourgs de saint Dizier, de saint Nicolas et du village de Laxou, depuis même la fondation de l'église collégiale de saint George, fondée par le duc Raoul en 1339. Le prieur de Notre-Dame avait le pas sur le prévôt de S. George, comme nous le montrerons dans l'article de Nancy.

L'église de saint Evre, aujourd'hui la première et la principale paroisse de la ville vieille de Nancy, n'était originairement qu'une simple église annexe, ou plutôt succursale de la ville de Nancy et des environs; mais ayant été unie et attribuée à la collégiale de saint George en 1347, elle est devenue paroisse, et les églises des faubourgs de St. Dizier et de saint Nicolas, y ont été unies et démembrées du prieuré de Notre-Dame et de la paroisse du même nom.

Pour l'église de Laxou, je n'ai pu découvrir en quel temps elle a été érigée en cure ; auparavant elle n'était qu'annexe du prieuré de Notre-Dame, elle fut ensuite attribuée à la paroisse de saint Evre, et en vertu de l'union de ladite paroisse, à la collégiale de saint George. Laxou se trouve dans la dépendance de saint George, d'où vient qu'aujourd'hui la collégiale de saint George est collatrice de la paroisse de Laxou. On peut voir l'article de Nancy.

Pendant la guerre que le duc de Bourgogne fit au duc René II (1), la garnison de Lorraine qui était à Gondreville, commandée par le bâtard de Vaudémont, s'avisait la nuit de la Toussaint, à dix heures du soir, de descendre à Laxou, portant chacun une écharpe blanche, pour se mieux reconnaître dans l'obscurité. Ils jetèrent la terreur parmi les troupes de Bourgogne, qui crurent que c'était le duc René qui venait fondre sur eux : pendant ce trouble les Lorrains firent main basse sur tous les Bourguignons qu'ils rencontrèrent, après quoi ayant été découverts, ils revinrent à Gondreville chargés de butin.

En 1516 (2), Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, venant de Paris à Nancy, pour y faire son entrée ; comme elle fut arrivée vis à vis Laxou, vers deux heures après midi, tout le peuple du village, hommes, femmes, filles et enfans, vinrent au devant d'elle, et l'amènèrent au village, chantant et dansant. On y avait préparé trois ou quatre maisons des plus propres, avec bon nombre de loges de verdure.

La duchesse s'y reposa avec les dames et demoiselles de sa suite ; les femmes du lieu lui servirent la collation, force tartes et gâteaux, pommes, poires et autres choses à la villageoise. La princesse prit plaisir à leur bonne volonté, et on dit qu'en reconnaissance, elle leur accorda l'exemption d'une ancienne servitude, qui les obligeait de venir la nuit des noces des princes, battre l'eau de la mare, qui était

alors où est à présent la carrière de la ville vieille, pour empêcher que le cri des grenouilles, n'interrompit le sommeil des princes.

Dans le territoire de Laxou se voit la ferme et la chapelle de sainte Anne, dans laquelle les chartreux de Bosserville furent d'abord fondés. Cette ferme fut acquise au duc Charles IV, par la confiscation des biens de Melchior de la Vallée, châtre de la collégiale de saint George de Nancy.

Melchior de la Vallée, aumônier du duc de Lorraine, chantre et chanoine de saint George, reçut pour sa vie durant en 1621, les trois quarts en la seigneurie dite de Lemoncourt à Laxou, avec le quart et demi ès fours et pressoirs dudit lieu, les amendes et autres droits. Melchior ayant été accusé, et même dit-on, convaincu de magie et de libertinage, ses biens furent confisqués comme nous l'avons dit.

LÉBACH. — Lébach, village à deux lieues de Schembourg et de Sarlouis. Il abonde en mines de fer ; c'est le chef-lieu d'une haute justice et d'une paroisse composée de Lébach, Landsveiller, Hassen, Nidersaubach, Rumelbach et Saubach. Le château de Lébach se nomme *la Motte*.

LEBER (Le), rivière. — La rivière de Leber, en latin *Lebera vel Lebraha*, tire sa source à l'orient des montagnes de Vosges, aux confins de la Lorraine, auprès de *Reburg*. Elle serpente quelque temps vers le nord, et reçoit entre autres ruisseaux celui qui vient d'un village auquel il donne son nom de *Petit-Lebereau*. Les Français ont changé ce nom en celui de *Petit-Lièvre*. Cette rivière étant arrivée à Sainte-Marie-aux-Mines, se tourne vers l'orient, et continuant à se charger de divers ruisseaux, passe à un lieu nommé le *Grand-Lebereau*, se mêle avec une autre rivière à Rainstein, se partage en deux branches, puis en deux autres, qui forment plusieurs îles. L'un de ces bras tombe dans les fossés de Schelestat, un autre arrose le territoire de cette ville, et va au-dessous se jeter dans l'Ill ; le troisième passe à Ebersheim

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 1010.

(2) Ibid. p. 1143.

et se jette à son tour dans la même rivière. H. Sengre, *carte d'Alsace*.

Cette rivière donne son nom au *Val-de-Lièvre*, nommé autrement *Lebereaw*, en allemand *Leberthal*, dont la petite ville de Sainte-Marie-aux-Mines est l'endroit le plus important. Fulrade abbé de St. Denis en France bâtit dans cette vallée un monastère du temps de Charlemagne.

LEMMES ou LAMES. — Lemmes, ou Lames, comme on prononce ordinairement, chef d'une prévôté du chapitre de Verdun; l'église de la paroisse est dédiée à saint Laurent. Bertholet abbé de Notre-Dame de Luxembourg, donne à Lemmes le titre d'abbaye, et dit que Thiébaud comte de Luxembourg, au treizième siècle, donna ce lieu à l'église de Verdun, pour y fonder un abbaye, et y faire célébrer son anniversaire, avant que d'aller à la croisade (1). Il est certain qu'à présent il n'y a point d'abbaye à Lemmes, et il ne paraît pas qu'il y en ait jamais eu.

La prévôté de Lemmes a sous sa dépendance Lembourg, Lempire village, Sivri-la-perche village, Joui, voyez Ponton hameau, Lauvée hameau.

Lempire, qui est annexe de Lemmes, a pour patron saint Firmin.

Thomas de Bourlémont évêque de Verdun, mort en 1305 donna à son église cathédrale, ses revenus de bois, moulins et étangs de Lemmes, à charge d'en distribuer le tiers tous les ans le jour de son anniversaire.

Dans les anciens monumens, le comté de *Los*, est nommé *Lornensis* ou *Laurmensis* ou *Laurmensis pagus*. Voyez M. de Vallois, Notice des Gaules.

LÉMONT ET FONTENOY. — Lémont, Laimont ou Leymont, *Leonis-Mons*, village du diocèse de Toul, situé sur l'Ornain, deux lieues au-dessous de Bar. Le Roi en est seigneur haut et moyen justicier, M. Lebœuf seigneur fon-

cier. La paroisse a pour patron saint Martin.

Il dépend de Lémont, le hameau de Fontenoy, qui ne fait avec ce village qu'une même communauté, composée d'environ deux cents habitans. Il y a à Lémont un château à M. Lebœuf, dans lequel est une chapelle castrale. Les habitans de Fontenoy ont fait bâtir une chapelle dans leur village.

LÉNONCOURT. — Lénoncourt, village de Lorraine, au diocèse de Toul, à deux lieues de St. Nicolas, vers l'orient, en latin *Lenonis-curia*, ou *Lenonis-curtis*. Ce lieu a donné son nom à l'illustre maison de Lénoncourt, une des plus anciennes de Lorraine, ou même la plus ancienne, s'il est vrai qu'elle tire son origine d'Odelric, frère de Gérard d'Alsace, comme elle le prétend depuis long-temps. Il est certain que Gérard d'Alsace avait un frère nommé Odelric; mais il n'est pas certain qu'il ait été marié, ni qu'il ait eu des enfans. La tige indubitable de la maison de Lénoncourt, est *Drogon de Nancy*, qui vivait en grande réputation sous le duc Simon I^{er}. Je trouve cependant en 1076, *Lietardus de Nanceio*. Et en 1080 Ida, fille d'Odoin, fondateur du prieuré de Froville, qui était femme de Simon, fils de Drogon de Nancy. Drogon de Nancy est dénommé dans des titres des années 1120, 1140, 1148, 1159, 1165, 1168, 1177. Mais je doute que ce soit la même personne, c'est peut-être son fils.

En 1142 on trouve *Rainerus de Nancy*; et en 1158 Valdric de Nancy. Et en 1150 Hugues et Renier de Nancy. En 1159 Drogon et Herman de Nancy; en 1165 Drogon de Nancy était conseiller et confident du duc Simon I^{er} comme il paraît par un titre du duc Simon II de l'an 1176.

On ignore l'année en laquelle les seigneurs de Nancy échangèrent cette seigneurie contre celle de Lénoncourt; ce qui est certain, c'est qu'ils ne se sont qualifiés seigneurs de Lénoncourt que vers

(1) Bertholet, histoire de Luxemb., p. 40.

le treizième siècle, et qu'ils ont encore porté le nom de seigneurs de Nancy, assez long-temps après cet échange, et encore long-temps depuis, ce qui n'empêchait pas que les ducs de Lorraine ne fussent maîtres de Nancy, depuis l'an 1453. Le duc Thiéri vers l'an 1124 fonda le prieuré de Notre-Dame, hors et près la ville de Nancy. Je ne trouve proprement les seigneurs de Nancy, surnommés de *Lénoncourt*, que depuis l'an 1240; ils possédaient non-seulement Nancy et *Lénoncourt*, mais aussi *Rosières-aux-Salines*, qu'ils vendirent dans la suite aux ducs de Lorraine. Nous avons traité cette matière plus au long, en parlant de la généalogie de la maison de *Lénoncourt*.

Pour revenir à la seigneurie de *Lénoncourt*, l'église de ce lieu a pour patron, la sainte Vierge dans sa nativité. Cette terre est passée à M. le marquis d'*Eudicourt*, comme ayant épousé l'héritière de *Lénoncourt* de Serres.

La maison de *Lénoncourt* a donné à l'église, des cardinaux, des archevêques et des évêques. Elle porte d'argent à la croix engulée de gueules.

LÉOMONT. *Antiquités de Léomont, de Lunéville, et de Rosières.* — Léomont est une montagne, ou plutôt une colline fort agréable, couverte en partie d'un bois de futaie des plus grands et des plus beaux de la Lorraine, sur laquelle il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de *Senones*, fondé, dit-on, vers l'an 1097 par un saint homme nommé *Hugues*, moine de *Moyenmontier* (1). Toutefois nous savons que ce prieuré appartenait à l'abbaye de *Senones* dès l'an 1103, 1124 et 1125. Le titre du prieuré de Léomont fut éteint, par le pape *Alexandre VI.* en 1490. Ses biens, avec d'autres fonds démembrés de la messe abbatiale de *Senones*, ont été cédés pour fonder une maison régulière au *Ménil*, proche *Lunéville* en 1734, selon le désir et l'intention du duc *Léo-*

pold, déclaré plusieurs fois avant sa mort, arrivée en 1729.

Au-dessous du prieuré du côté de l'orient, sont des vignes et des terres labourables. Il est situé à une lieue de *Lunéville*, qui est à son orient, à une lieue de *Rosières-aux-Salines* vers l'occident, et à deux lieues de *St. Nicolas* aussi à l'occident. La tradition du pays est qu'il y avait autrefois sur cette montagne, un temple dédié à *Diane* ou à la lune; mais il n'y en paraît aucun vestige, soit qu'on l'ait détruit pour bâtir le monastère, ou que le bois de futaie lui-même ait servi de temple à *Diane*, divinité des bois et des fontaines. *Horace, Carmin., l. 5, ode 22.*

*Montium Custos, nemorumque Virgo.
Montium domina ut foret,
Silvarumque virentium,
Saltuumque reconditorum,
Amniumque sonantium* (1)

Au pied de *Léomont* vers le nord, il y a une fontaine qui est aujourd'hui presque ensevelie sous les terres, qui sont éboulées du penchant de la montagne. En creusant il y a environ quatre ans autour de cette source, on trouva un grand nombre de médailles romaines, presque toutes du haut empire, mais fort gâtées et rouillées par le limon où elles avaient été enfermées pendant tant de siècles; j'en conserve plusieurs, dont on ne peut faire que très-peu d'usage, n'étant ni belles ni entières. Mais ce qui peut intéresser, ce sont deux espèces de médailles de plomb, qui représentent la déesse *Diane*, fort bien faite, toute nue, ayant sur la tête le croissant, qui est sa marque distinctive, et qui lui sert comme de couronne; elle porte à la main droite un bâton recourbé, assez long, à peu près de la forme du bâton augural; elle tient de la gauche par la patte, un lièvre ou un lapin; il y a auprès d'elle un lévrier ou un chien courant, qui s'élançe en la regardant; elle tient son bâton élevé comme pour frap-

(1) Hist. Mediani Monast., p. 267 268.

(1) Cartull. Sæcul., c. 34.

Pour revenir à nos jambes d'airain, il paraît certain, 1° qu'elles n'ont jamais été attachées à aucune statue, et qu'elles n'en ont pas été séparées. 2° Qu'elles ont été fichées sur quelques troncs d'arbres. 3° Que la plupart ont été jetées dans l'eau de la fontaine, il y a très-long-temps, et y sont demeurées jusqu'à ces derniers temps. 4° Que ce sont des vœux de personnes qui croient avoir reçu la santé, ou de la déesse Diane, ou de la lune adorée dans ces bois; ou par la vertu de la fontaine qui lui était consacrée, ou de la fontaine même, et du bois sacré à qui l'on rendait les honneurs divins et que l'on tenait pour des dieux et des déesses (1).

V LÉONARD (St.-), *Val-de-Saint-Diey*.

— St.-Léonard, village à deux lieues au midi de S.-Diey, à la gauche de la Meurthe, chef-lieu d'une mairie; l'église est dédiée à St.-Léonard; bailliage de S.-Diey. Il y a deux moulins et un battant pour le finage.

LÉONARD (Saint-), *prieuré de Fénétrange*. — Saint-Léonard, ancien prieuré aujourd'hui détruit, était situé entre l'étang de Lindre, la ville de Fénétrange, et la rivière de Sère; il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines; les biens en sont dissipés ou possédés en partie par les R. P. jésuites de Bouquenom.

On croit qu'avant la fondation de ce prieuré, il y avait une chapelle ou oratoire, ou un ermitage en cet endroit; puisque le titre de fondation du prieuré, porte que *Cuno et Brunique* frères, que l'on présume avoir été seigneurs de Fénétrange, exposent dans leurs lettres de fondation, datées du premier octobre 1252, qu'ils se sont déterminés par des motifs de piété, à rétablir et augmenter la chapelle de Saint-Léonard, qu'ils donnent à l'abbaye de Saint-Mihiel, avec tous ses droits et appartenances; ils y ajoutent deux parts de la dime des vignes plantées et qui seront plantées à l'avenir, sur le ban de Fénétrange. Et au cas de conversion de ces vi-

gnes en terres labourables, ils veulent que la dime en soit perçue à perpétuité, au profit de la même chapelle. Ils lui accordent de plus, le droit de mariage, d'affouage, de pêche et le droit d'essarter des terres et prés, pour l'exploitation de deux charrues, et pour l'entretien de deux religieux, qu'ils laissent à la nomination de l'abbé de Saint-Mihiel. Cette fondation fut approuvée par le cardinal Hugues, légat du Saint-Siège, le 4 mai 1255.

LÉROUVILLE ou **BELOUVILLE**. — Lérouville, *Leronis villa*, Village du diocèse de Toul, à une lieue au nord de Commercy, pas loin de la Meuse. Autrefois Lérouville était mère Eglise de Commercy, aujourd'hui il en est simple annexe; car originairement Commercy était un simple château, autour duquel dans la suite des siècles s'est formé un Bourg, et à la fin une ville assez considérable: l'Eglise de Lérouville est dédiée à sainte Valburge.

Lérouville est de la principauté de Commercy, et y répond. Il y a une chapelle ou oratoire bâtie sur un rocher au midi de Lérouville, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, elle est assez bien entretenue, par la dévotion de quelques particuliers. La paroisse de Lérouville est située et bâtie comme une espèce de forteresse, pour s'y retirer en temps de guerre ou d'alarme.

Le 17 Mai 1597 les habitants de Lérouville furent déchargés de la servitude de guet et garde, à quoi les Seigneurs de Commercy, Philippe de Sarbruche et Amé de Sarbruche son frère voulaient les assujétir; ils en furent déclarés exempts pour l'avenir moyennant quatre gros tournois, le gros compté pour vingt deniers par ménage, et les femmes veuves payeront un gros. Ladite sentence rendue à Vitri.

V LÉTRAYE. — Létraye, Village dans un défilé qui qui va de Lorraine en Alsace, situé sur la Moselle, ban de Ramonchamp, à quatre lieues de Remiremont, diocèse de Toul, bailliage de Remire-

(1) Plin, l. 31, c. 2.

mont. On croit que le nom de Létraye lui vient de ce que la voye romaine, *via strata*, passait par là.

LÉTRICOURT. — Létricourt, Village du diocèse de Metz, situé sur la Seille, répondant au bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. M. de Mahuet de Champcy en est seigneur. La paroisse a pour patron saint Remi. Il y a un château appartenant au seigneur, et dans l'église une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe. L'on compte environ 50 habitants dans ce lieu. La maison de Létricourt porte d'argent à la face de sable, surmonté en chef d'un léopard de gueules.

LEVONCOURT. — Levoncourt, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie au nord-est de Bar, érigé en baronie le 9 avril 1721; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. M. le Baron de Levoncourt et MM. Péchard d'Ambly en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers; M. de Colliquet de Lévoncourt a part avec eux dans les moyennes et basses justices. Il y a environ quarante-cinq habitants, et une maison à M. de Levoncourt. L'église a pour patron S. Martin.

On voit dans le village de Levoncourt auprès du ruisseau une butte ou élévation de terre, entourée d'un fossé, que l'on croit être les ruines d'un ancien château ou d'un fort. Il est vraisemblable que ce sont les restes du château autrefois construit en ce lieu, qui fut ruiné vers l'an 1299 par Gautier de Crecy, qui commandait un camp volant dans la guerre que Philippe-le-Bel roi de France eut à soutenir contre Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, et dans laquelle Henri III comte de Bar, qui avait épousé Eléonore fille de ce Roi, était entré.

LEZEY voyez **ALZEY**.

LIBDO. — Il est parlé de Libdo dans un titre de S. Gérard pour l'abbaye de saint Mansuy, de l'an 882, de *ripa fluminis Angruxia* (1) usque ad locum qui

(1) Aingrechien, ruisseau qui passe à Toul.

Liebidos dicitur. Il ne paraît pas qu'alors il y eût en cet endroit ni village ni aucun établissement. Aujourd'hui il y a une commanderie de l'ordre de Malthe, avec une église où l'on dit la messe les fêtes et dimanches. Le commandeur a son hôtel dans la ville de Toul (1). On dit que cette commanderie est ancienne, et que les tombeaux qu'on y voit, font foi que les Templiers l'ont habitée: ce ne peut être que depuis leur fondation du temps des croisades, au douzième siècle. On ne nous dit pas par qui Libdo a été donné à l'ordre de Malthe; on avance que son nom latin est *Liberum dorum*, ce qui est fort incertain. Du temps de saint Gérard c'était *Liebidos*.

Il y a assez près de là un hermitage sous le nom de saint Jean-Baptiste, qui appartient au commandeur de Libdo.

LICHTENBERG — Lichtenberg, château dans la basse Alsace, au diocèse de Strasbourg situé sur une montagne de difficile accès, à cinq lieues à l'occident de Haguenau. C'était autrefois une place assez forte; mais les Français l'ayant prise en 1678, l'ont démantelée. C'est le chef-lieu d'un comté de même nom, dans lequel sont Paffenhoven, Bromt, et Busweiler. Ce comté appartenait au comte de Hanau, qui en fait hommage à la France, depuis 1681.

On lit dans l'histoire manuscrite du duc Ferri III, que le seigneur de Lichtenberg, profitant du schisme qui partageait l'évêché de Metz entre Philippe de Florenge, et Guillaume de Trainel, tous deux élus évêques de cette Eglise, en 1200, s'érigeant en protecteur de l'évêché, prit les armes et en ravagea les terres. Il habita le château de Neuviller et en employa les pierres à se bâtir une forteresse près la Seigneurie de Harnstein. Cette irruption fit prendre les armes au duc Ferri, pour la défense de Philippe de Florenge son cousin; il attaqua le Seigneur de Lichtenberg, le battit, le chassa des terres de l'évêché, et le contraignit de se retirer

(1) Benoit Histoire de Toul, p. 28.

après de l'évêque de Strasbourg qui prit sa défense, et y engagea l'archevêque de Trèves. Ferri les, attaqua, les dissipa, et contraignit Lichtenberg à recourir à sa clémence.

Ferri lui accorda la paix, à condition qu'il se reconnaîtrait vassal lige de l'évêque de Metz, qu'il réparerait Neuville, et démolirait son Château d'Harnstein.

V LIEVRE, *Val, Prieuré.* — Le Val de Lièvre tire son nom de la petite rivière *Lebraba*, qui a sa source dans les Montagnes de Vôge, au couchant et au-dessus de la petite ville de Sainte-Marie.

Le prieuré de Lièvre prend aussi son nom de ladite rivière, sur laquelle il est situé, à l'extrémité orientale du même Val. Il fut fondé par Fulrade abbé de saint Denis en France, fort considéré de l'empereur Charlemagne, qui confirma cette fondation en 801. Nous croyons que Fulrade était natif de S. Hippolite, et qu'il donna ses biens patrimoniaux au prieuré de Lièvre; et il parait par un titre de l'an 866, que le Val de Lièvre s'appelait en ce temps là, *Vallis Fulradis*.

V LIFFOU-LE-GRAND ET LIFFOU-LE-PETIT, nommé aujourd'hui MORVILLIER. — Liffou ou Lissol le grand, bourg à deux lieues au nord de Bourmont, pas loin de Neuf-Château, érigé en comté par le duc François III, en faveur de M. Labbé, qui en est seigneur haut, moyen et bas, sous le nom de Morvillier. Ce lieu est du diocèse de Toul, avec titre de comté et de prévôté, sous la juridiction du prévôt; recette de Bourmont, office et bailliage de la Marche, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Vincent.

Je ne doute point que ce bourg ne soit celui qui est nommé dans le continuateur de Fredegair, *Locofus*, ou *Lufus*, ou *Lucosao*. Le P. Mabillon a conjecturé que c'était *Loixi*, dans le diocèse de Langres; mais Hericus dans l'histoire des évêques

d'Auxerre, veut que ce soit Lifaux, que le P. D. Thierry Ruinart croit être *Lucosao*, dont nous parlons ici. Ce fut en cet endroit que se donna une sanglante bataille en 596, entre Martin et Pépin, contre le roi Théodoric dont l'armée était commandée par Ebroin. Celui-ci remporta la victoire et poursuivit Martin qui se sauva à Laon.

Ce fut au même lieu, que l'an 586 (1), le roi Clotaire II, remporta une grande victoire sur Théodebert roi d'Austrasie, et Thierry roi de Bourgogne.

Le duc Charles IV, en 1642, ayant appris que Duhallier était en marche pour attaquer la Mothe, le prévint et le battit à Lifou-le-Grand. Charles conduisait alors un grand convoi pour ravitailler la Mothe. Il passa la Meuse sur le pont de Basoile, et ordonna à une partie de ses troupes de tourner vers Lifou, quand ils auraient aussi passé la rivière; et pendant qu'il attaquait d'un côté Duhallier, de le prendre en flanc, et de le mettre ainsi entre deux feux. Duhallier y perdit quinze cents hommes: on lui prit mille prisonniers, et on enleva son bagage, qui était à Lifou, et tout l'argent qui était destiné à payer ses troupes.

Lifou-le-Petit a conservé son nom; il est situé près Lifou-le-Grand. L'église paroissiale est dédiée à S. Remi. Le seigneur de Lifou est le même que celui de la Fauche. Bailliage de Chaumont.

Le prieuré de Remonvaux de l'ordre du Val des Ecoliers, a été fondé sous le titre de S. George, dans les bois et sur le ban de la paroisse de Lifou, par les seigneurs de la Fauche.

V LIGNIVILLE ou LIGNÉVILLE. — Ligniville ou Lignéville, village aux sources de la Verre, situé entre la Marche et Mirecourt, à quatre lieues de ce dernier; diocèse de Toul, bailliage dudit lieu, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, M. de Lénoncourt comte de Chalan.

(1) Fredegar, chronic. c. 16.
Loco nominato.

L'église est dédiée sous le nom de saint Pierre-sur-lieu.

La maison de Lignéville est une branche de la très-ancienne et très-illustre maison de Nancy, de Lencoucour et de Rosières. Le duc Ferri III ayant échangé Rosières et les Salines qui appartenaient à la maison de Lencoucour-Rosières, contre les villages de Vail, Damjulia et Giroville, les seigneurs qui portaient auparavant le nom de Rosières, prirent celui de Lignéville, terre qui leur appartenait déjà.

Couffroi de Rosières troisième du nom, fils de Liétard de Rosières, épousa en 1527, Marguerite de Haas, qui lui apporta les seigneuries de Tanteville et de Lignéville. Depuis ce temps, la terre de Lignéville est demeurée dans cette maison.

La maison de Lignéville porte losange d'or et sable.

LIGNI ou **LINI EN BARBOIS**. — La ville de Ligni en Barrois, chef-lieu d'un comté considérable, est située sur la rivière d'Orney, ayant Bar-le-Duc à l'orient et Commercy au couchant de ces deux villes. Elle est nommée dans les anciens monuments et titres du pays, *Liniacum*, *Liniacum* ou *Liniacum*, en français *Linci* ou *Lini*, ou *Ligni*,

Il y avait autrefois des seigneurs particuliers de Ligni, qui portaient d'azur au chevron d'or. Des l'an 952 et 962, nous trouvons *Liniacum* (1) dans le dénombrement des terres appartenant à l'abbaye de S. Vanne de Verdun.

Dès le commencement du dixième siècle, l'église paroissiale de Ligni appartenait à un archidiacre de l'église de Toul, et dans le treizième siècle, un autre archidiacre en fit cession à l'église collégiale de Ligni.

Sous l'évêque saint Gaucelin qui est mort en 962, il arriva un miracle peu de temps avant sa mort, à Ligni sur Orney, in villa que dicitur *Liniacum super fluvium*

Orneum (1), Héribert et Etienne, comtes de Vâri, se mirent en possession de Ligni sous le pontificat du même évêque Gaucelin, auquel ils enlevèrent encore l'abbaye de Manicor-en-Dorf.

La seigneurie de Ligni dépendait du comte de Champagne (2), et il en jouit jusqu'à ce que Thibaut le Grand, comte de Champagne, de Blois, de Chartre, de Brice, et Mahaut de Carinthie marièrent Agnès, leur fille aînée, à Renaud II du nom, comte de Bar, et donnèrent à leur fille pour douaire, la ville et châtellenie de Ligni, qui par ce moyen fut unie au Barrois.

La comtesse Agnès dont on vient de parler, fonda en 1194 (3), une collégiale au milieu de son château de Ligni, où elle a subsisté jusqu'en 1746. Cette fondation fut confirmée par Eudes de Vandémort, évêque de Toul, en 1197, et ensuite par le pape Innocent III. L'église est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son Assomption. Avant la fondation de ce chapitre, il y avait au même endroit une petite chapelle sous l'invocation de S. Eusebe.

On compte huit chapelles fondées dans cette église. 1° de S. Michel. 2° De S. Pierre le Vail. 3° De Ste. Madeleine. 4° De Ste. Catherine. 5° De saint Jacques. 6° De Notre-Dame des Vertus, unie au chapitre. 7° De saint Pierre de Luxembourg. 8° De saint Didier.

La cure de Ligni fut cédée à la collégiale du même lieu par les chanoines de Toul en 1216, sous la redevance de dix livres de cens annuel.

Il y a douze chanoines et treize prêtres, dont le doyen en prend deux. Cette église conserve l'image de Notre-Dame des Vertus, qui est un présent du pape Urbain IV, fait à Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de saint Louis. Jeanne, première du nom, reine de Naples, donna cette image aux chartreux de Crepi, dans le royaume de Sicile; et ces religieux en

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 361 et 370. Dans quelques Mss. on lit *Liniacum* au lieu de *Liniacum*.

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 89.

(2) Hist. de Lorr. t. 2, p. 46.

(3) Benoit pouillé de Toul.

firent présent en 1455, à Antoine des Salles, gentilhomme provençal, et ambassadeur de René d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, au royaume de Naples. Ce seigneur étant gouverneur des enfans de Louis de Luxembourg, comte de saint Pol et de Ligni, la donna à la collégiale dont nous parlons.

Cette image qu'on dit avoir été peinte par saint Luc, et qui passe pour miraculeuse, fut enchassée en l'un des autels de la collégiale en 1459, où elle demeura jusqu'en 1544, que l'empereur Charles V ayant déclaré la guerre au roi François I, assiégea Ligni, la prit d'assaut et l'abandonna au pillage. L'image dont nous parlons, ayant été enlevée, tomba entre les mains d'un particulier de Bouchon, village du comté et de la prévôté de Ligni, nommé le...

Cet homme étant devenu extraordinairement riche en peu de temps, attribuait sa bonté fortune à la dévotion qu'il avait à cette image, qui avait été oubliée et laissée chez lui au chevet d'un lit où avait couché un mestre de camp, qui avait logé avec ses gens après le pillage de Ligni. Marguerite de Savoie épouse d'Antoine de Luxembourg comte de Ligni, qui avait été fait prisonnier après la prise de la ville, ayant été informée que l'image miraculeuse était entre les mains de ce paysan, l'envoya reconnaître par gens qui l'avaient vue plusieurs fois; et l'ayant répétée, elle lui fut rendue et rétablie dans la chapelle, où elle était auparavant, et où elle est conservée encore aujourd'hui avec grande vénération. On la porte solennellement en procession par la ville, chaque année, le cinquième dimanche après Pâques, jour auquel on célèbre la fête de la Vierge, sous le nom de Notre-Dame des Vertus.

La paroisse de Ligni a pour patronne la Ste.-Vierge en sa Nativité; le chapitre en est curé primitif, et est pris du corps des chanoines, et présenté à l'évêque, qui lui donne ses institutions. Les dîmes se partagent entre le chapitre de Ligni et le prieur de Dame-Marie.

Le collège des étudiants de Ligni fut fondé en 1485, des biens de l'ancien hôpital, et par la libéralité de Marguerite de Savoie, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Ligni.

Cet ancien hôpital, qui a donné naissance au collège des étudiants de Ligni, était originellement nommé *saint Jean de Froide-Entrée*, et situé sur le chemin de Ligni à Velaine. Cette chapelle de S. Jean et l'hôpital joignant, avaient été donnés au chapitre de Ligni en 1419, par Jean duc de Bourgogne, comme ayant la garde-noble de Philippe comte de Ligni, fils de Valeran de Luxembourg et de Bonne de Bar.

Le collège est gouverné par un principal, qui est l'un des chanoines, à la nomination du roi, qui nomme aussi quatre régens et huit boursiers, qui y sont fondés.

Les P. cordeliers de Ligni doivent leur établissement à Louis de Bourbon, comte de Rouci, qui les fonda en 1447. Georges de la Tremoille les avait originellement bâtis hors des murs.

Les annonciades de Ste. Jeanne de France, furent établies deux ans après en 1449, dans un vallon désert, à un quart de lieue de la ville.

Le couvent des capucins est le premier de la province de Lorraine. Il fut commencé en 1484, par Marguerite de Savoie, comtesse de Ligni.

Les religieuses de la congrégation au XVII^e siècle.

Renauld II comte de Bar, jouit de la seigneurie de Ligni jusqu'à sa mort arrivée en 1170, et après lui Henri I son fils et son successeur mort en 1191, et Thiébaud frère de Henri, aussi comte de Bar, décédé en 1214.

Mais Henri II comte de Bar, fils et successeur de Thiébaud I^{er}, étant sur son départ pour la terre Sainte, maria sa fille Marguerite de Bar avec Henri, fils aîné du comte de Limbourg, et lui donna en dot la châtellenie de Ligni. Le contrat de

mariage est du mois de juin 1251 (1). Du mariage de Henri et de Marguerite, sortirent deux fils, savoir : 1° Henri qui fut le tige des comtes de Luxembourg, et 2° Valeran qui fut seigneur de Ligni, et d'où sont sortis les seigneurs et comtes de Ligni, qui se sont succédés de mâles en mâles, jusqu'au temps du roi Louis XIII.

En 1208 (2), Thiébaud comte de Bar et de Luxembourg : (il était comte de Bar de son chef et comte de Luxembourg, du chef de sa femme Ermanson de Luxembourg, fille unique et héritière de Henri dit l'Avengle, comte de Luxembourg.) Thiébaud, dis-je, confirme et agréé l'assignation que *Renaldus Miles de Linois*, et ses frères, ont faite sur leurs dîmes d'Augécourt, qui sont de leur fief, pour trois muids de grains, que leurs père et mère ont donné en aumône à l'église de Ruth (apparemment Rup ou Nonains), le 6 des calendes de novembre 1208.

Il y a beaucoup d'apparence que *Renaut de Ligni*, *Emic* et ses frères, et les seigneurs de Ligni dont on a parlé ci-devant, tenaient Ligni en fief des comtes de Champagne.

Le comte de Bar en mariant sa fille Marguerite avec Henri de Limbourg, s'était réservé la seigneurie directe de Ligni; ce qui excita dans la suite de grandes difficultés, et même des guerres sérieuses entre la maison de Bar et celle de Champagne, les uns et les autres prétendant que les seigneurs de Ligni étaient leurs vassaux.

Dès l'an 1240 (3) Philippe de Toci, comtesse de Bar, veuve de Henri II comte de Bar décédé l'année précédente, donna à Henri de Luxembourg son gendre, en considération de son mariage avec Marguerite de Bar sa fille, Ligni et ses dépendances; à condition que Henri de Luxembourg ne pourrait reprendre cette

seigneurie d'aucun autre que d'elle, ou la remettre en d'autres mains que dans les siennes.

En 1242 (1) ou 1245 avant pâques le jour de l'octave de la chandeleur, Thiébaud II comte de Bar, successeur de Henri II étant en différend lui et ses frères d'une part, et Henri de Luxembourg son frère (ou plutôt son beau-frère, époux de Marguerite de Bar) au sujet de la succession de son père et de sa mère, s'accordèrent en cette manière; que si la chatellenie de Ligni était en surpis, et n'était pas remplie au jour qu'elle fut cédée à Henri, ils lui en font cession, et lui Henri leur abandonne toutes ses prétentions sur la succession paternelle et maternelle. Il semble donc qu'on révoquait en doute la cession faite de Ligni à Henri de Luxembourg lors de son mariage, et encore celle qui en avait été faite en 1240 par Philippe, comtesse de Bar. Voyez ci-devant. Du moins on doutait de la validité de cette cession, et que les comtes de Bar fussent en droit d'en disposer.

En effet au mois de septembre 1242 Henri de Luxembourg et Marguerite de Bar, sa femme, font leur reprise pour Ligni et ses dépendances du roi de Navarre et comte de Champagne, en hommage-lige, jurable et rendable, à condition qu'après leur décès, leur héritier qui sera comte de Luxembourg, reprendra Ligni et ses dépendances du même comte de Champagne et roi de Navarre, ou de ses hoirs. Ils doutaient donc de la validité de la première cession à lui faite par le comte et la comtesse de Bar; mais en même temps le comte de Bar avait investi de la seigneurie de Ligni un nommé Alexandre, qui en 1259 se qualifie homme-lige de Thiébaud comte de Bar. La chose était donc contestée entre les comtes de Bar et de Champagne, et il parait par la suite, que les seigneurs de Ligni reprenaient des uns et des autres.

Car en 1262 les mêmes Henri comte de Luxembourg, et Marguerite de Bar sa

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, an. 1251. Preuves.

(2) Etienne Pérard, preuves pour l'hist. de Bourgogne, p. 308.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccclvi.

(1) Hist. de Lorr., t. 2 sous l'an 1242 ou 1243. Preuves.

seigneurie, donnèrent en héritage Ligni et sa chatellenie à Valeran leur fils, l'émancipant à cet effet, car il n'avait alors que dix ans, s'en réservant l'usufruit pour toute leur vie (1). En conséquence Valeran reprit Ligni de Thiébaud comte de Bar, à condition que s'il mourait sans enfans, Ligni retournerait au comte de Bar, de qui ce fief relevait.

L'année suivante Henri de Luxembourg, et Marguerite de Bar son épouse, reçurent du comte de Champagne en fief jurable et rendable, Ligni et sa chatellenie, en payant comptant audit comte de Champagne mille livres, et promettant cent livres de rente sur la même seigneurie. Henri et Marguerite rendirent leur hommage en 1265. L'année suivante le comte de Bar pour s'en venger, mit une armée sur pied, prit Ligni le 5 juillet 1266 et y mit le feu.

Le comte de Luxembourg s'avança avec ses troupes jusqu'à Preni sur la Moselle, entre Metz et le Pont-à-Mousson; mais il fut battu et fait prisonnier avec quantité de noblesse, par le comte de Bar le 17 septembre 1266.

Le roi saint Louis voulant mettre fin à ces guerres, porta les deux comtes de Champagne et de Bar à s'en rapporter à son arbitrage (2). Il décida en 1268 que l'inféodation que le comte et la comtesse de Luxembourg avaient faite au comte de Champagne, était nulle, de même que tout ce qui s'en était suivi. Qu'il en était de même de l'hommage fait au comte de Bar, par le comte Valeran, s'il voulait renoncer au fief de Ligni.

Mais il ne jugea pas à propos d'accepter cette dernière condition. Il rendit hommage au comte de Bar au mois de juillet 1271 et encore en 1274; et déclara que s'il mourait sans hoirs, et que la seigneurie de Ligni vint en la main du comte de Luxembourg, ce comte choisirait un gentilhomme pour entrer en l'hommage du

(1) Hist. de Lorraine, t. 2. Preuves sous l'an 1262.

(2) Hist. de Lorr., t. 2. An 1268. Preuves.

comte de Bar pour la seigneurie de Ligni.

Je lis dans un arrêt du parlement de Paris du 21 juillet 1508, que la fidélité ou l'hommage de Ligni fut vendue en 1274 à un comte de Bar, pour la somme de quatre mille francs. Ce fut apparemment le comte de Champagne, qui pour terminer toutes difficultés, vendit au comte de Bar ses prétentions à l'hommage de Ligni, car les seigneurs de Ligni ont toujours depuis relevé des comtes de Bar.

En 1362 Venceslas, duc de Silésie et seigneur de Ligni, promet à l'empereur Charles IV de ne jamais vendre ou aliéner rien de ce qui appartenait au château ou à la ville de Ligni, qui appartenait audit empereur, comme seigneur héréditaire dudit Ligni (1).

Le roi Charles V en 1367 érigea la ville et chatellenie de Ligni en comté, en faveur de Gui de Luxembourg, comte de St. Pol, qui fut tué en 1371 à la bataille de Bati-ville contre le comte de Juliers.

Toutes les chroniques du pays parlent d'un combat qui se donna à Ligni le 4 d'avril 1368 dont voici l'occasion (1). Un gentilhomme du Barrois nommé Jean de May, ayant pris querelle avec ceux de Metz, leur déclara la guerre, de concert, à ce qu'on croyait, avec Robert duc de Bar; ceux de Metz prirent à leur service un seigneur nommé Robert d'Hervilliers, qui fit le dégât sur les terres du Barrois. Après diverses hostilités, les deux chefs se défièrent à un combat singulier, dont le jour fut fixé au 4 d'avril, et le lieu fut désigné dans la cour du comte de Ligni. Jean de May ne se trouva pas au rendez-vous; mais Robert de Bar parut près de Ligni, avec ses gens armés.

Robert d'Hervilliers jugea qu'il y aurait combat, et donna ordre à ceux qui l'accompagnaient, de se mettre en embuscade derrière un ruisseau, et de donner leurs chevaux aux pages, auxquels il commanda de se sauver. Les Barrois s'imaginant que c'était Robert d'Hervilliers et ses gens

(1) Corpus diplomat.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 241.

qui se retiraient, commencèrent à les poursuivre en désordre, et tombèrent dans l'embuscade, où il y eut un sanglant combat. Le comte de Salm y fut tué tout des premiers. Jean de May, auteur de la querelle, y fut aussi mis à mort. On arrêta prisonniers Robert duc de Bar, et un très-grand nombre de gentilshommes, dont on peut voir les noms dans l'histoire de Lorraine.

Le duc de Bar et les autres prisonniers furent conduits à Metz, où ils demeurèrent long-temps, et cette affaire eut de grandes suites, par les petites guerres qu'elle occasionna dans le pays.

En 1301 lorsque le roi Philippe-le-Bel reçut l'hommage de Henri comte de Bar, ensuite du traité de Bruges, le fief, la ville et le comté de Ligni y furent compris.

En 1420 Jean de Luxembourg refusant de faire ses reprises pour le comté de Ligni, Louis, cardinal duc de Bar, assiégea cette ville, et la prit (1).

En 1430 la demoiselle de Luxembourg (sans doute Jeanne de Luxembourg, fille de Valeran III) s'empara des comtés de Ligni et de St. Pol: mais la même année les trois frères, Pierre, Jean et Louis, fils de Jean de Luxembourg, comte de Ligni, firent leurs partages, et le comté de Ligni, échut à Jean.

En 1431 Robert de Sarbruche, damoiseau de Commercy, prit par escalade la ville et le château de Ligni, les pilla et y mit le feu. Il semble que ce fut du consentement, et peut-être par les ordres du duc René, puisque nous lisons dans un auteur du temps, qu'en 1432 la paix fut faite entre le duc René et le comte de St. Pol (1).

En 1432 Jean, seigneur d'Haussonville, sénéchal de Lorraine, Ferri de Parroye, bailli de Nancy, Charles d'Haraucourt au nom du duc de Bar, et Jean, seigneur de Créqui, Jacques, seigneur de Crèveceeur, Philippe, seigneur de Tarnaut, etc. au nom de Jean de Luxembourg, comte de

Ligni, font abstinence de guerre, et terminent leurs différends.

La bourgeoisie de Ligni tenait alors le parti du duc de Bourgogne contre la maison d'Orléans. Charles II duc de Lorraine, qui était du parti des premiers, mit garnison dans la ville de Ligni, qui se défendit contre les Barriens.

Le damoiseau de Commercy escalada de nouveau la ville de Ligni en 1435; au mois de septembre, et après l'avoir pillée, y mit le feu; mais le château se défendit si vigoureusement, que le damoiseau fut obligé d'en lever le siège, et de se retirer avec les cinq cents hommes qui composaient sa petite armée.

Je n'entre point ici dans le détail de la généalogie des comtes de Ligni, nous l'avons donnée dans l'histoire de Lorraine, et on la peut voir aussi dans l'édition de Mœri de Basle en 1752.

Le roi Louis XI s'étant emparé du Barrois en 1475 (1) obligea les habitans du Barrois, à relever leurs appels au parlement de Paris. Mais ce même prince ayant rendu le Barrois au duc René II en 1476 les habitans du Barrois continuèrent à porter comme auparavant leurs appellations aux grands jours de St. Mihiel, ou à la chambre impériale, qui avant la transaction de Nuremberg de l'an 1542 prenait connaissance des causes du Barrois par appel, comme de celles du duché de Lorraine; ce qui se prouve par les matricules de l'Empire, et notamment par celles que l'empereur Frédéric III fit réformer et dresser en 1471.

Le même roi Louis XI ayant fait exécuter à mort en 1481 Louis de Luxembourg son beau-frère, qu'on accusait de fomenter la guerre, confisqua sur lui le comté de Ligni, et le donna au seigneur de la Trémonille, qui en jouit quelque temps: après quoi il passa à Louis d'Orléans duc de Longueville, ce qui occasionna de grands procès par l'opposition formée par René duc de Bar, et Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, comte de

(1) Monstrelet.

(2) Benoit, Histoire de Toul, p. 90.

(1) M. Dordelu ms. sur Ligni.

Vendôme. Ces contestations furent terminées par la restitution que le roi fit du comté de Ligni à Antoine de Luxembourg devenu l'aîné de sa maison.

Le roi François premier regarda Ligni comme dépendant et faisant partie du duché de Bar, qu'il prétendait lui appartenir. Il y eut sur cela des explications entre ce Prince et le bon duc Antoine, qu'on peut voir dans l'histoire.

Le roi Charles IX, ou plutôt ses officiers, ayant compris le comté de Ligni dans les impositions qu'ils firent sur le duché de Bar, le duc de Lorraine lui fit ses remontrances, et Sa Majesté par Sentence du 19 Décembre 1569, déclara le Comté de Ligni exempt de ces impositions.

Il y eut pareilles entreprises sur le Barrois en 1572, et intervint pareille déclaration de la part du roi, par sentence du 20 novembre même année.

François de Montmorenci, qui avait épousé Madelaine de Clermont, seule héritière de la maison de Luxembourg, prétendant jouir de la donation qui lui avait été faite du comté de Ligni, par contrat de mariage du 2 mars 1661, mit tout en œuvre pour obtenir du duc Charles IV, comme duc de Bar, duquel Ligni relevait, la permission de vendre cette terre; mais il ne put rien obtenir qu'une surséance de quatre mois pour sa prestation de l'hommage. Il ne laissa pas de prendre la qualité de comte de Ligni. Mais le duc Charles IV, le fit assigner à la requête du procureur général de Bar le 27 octobre 1661, pour se voir condamner à s'abstenir de la qualité de comte de Ligni, parce qu'elle était contre la nature du fief, qui devait être réuni à la couronne du duché de Bar, les hoirs successivement de Henri et de Marguerite, premiers possesseurs du comté de Ligni venant à manquer.

M. de Luxembourg touché de cette procédure, résolut de vendre le comté de Ligni à M. le prince de Condé: le contrat en fut passé pour deux millions de

livres. Mais le duc Charles IV refusa absolument son consentement à cette vente, disant que le comté de Ligni faisait partie de son duché de Bar, qui était inaliénable, ainsi le contrat de vente fut inutile, et comme non avenu.

Le mécontentement que M. de Luxembourg en ressentit, le porta à faire le procès tant aux officiers, qui avaient eu le gouvernement et l'administration des affaires du comté de Ligni pendant la guerre, qu'au procureur fiscal dudit comté. Les uns et les autres furent mis en prison: mais on se pourvut au conseil du roi, qui ordonna que la connaissance de leurs affaires serait renvoyée pardevant les officiers de la justice de Bar-le-Duc. De sorte que M. Luxembourg lui-même fatigué de ces procédures, présenta au duc Charles IV, sa requête sur laquelle S. A. lui fit main-levée de sa commise du comté de Ligni.

L'empereur Charles V en 1544, continuant la guerre contre le roi François premier, envoya don Fernand de Gonzagus, vice-roi de Sicile, pour assiéger Ligni en Barrois, où le comte de Brienne qui en était seigneur, s'était enfermé avec le comte de Rouci son frère, quinze cents hommes de pied, et cinq cents chevaux. La ville était peu fortifiée, mais on comptait que le château tiendrait quelque temps. L'artillerie la battit fortement, et y fit une brèche considérable. Le comte de Brienne craignant d'être forcé, prit le parti de capituler: mais pendant qu'on parlementait, les Impériaux entrèrent dans le Château par derrière, et la garnison mit les armes bas. On leur accorda la vie, mais ils demeurèrent prisonniers de guerre, et furent envoyés à l'empereur qui était alors à Metz. Les officiers furent menés en Flandre, où ils demeurèrent jusqu'à la fin de la guerre; la ville de Ligni fut pillée et saccagée.

L'année suivante 1545, le roi Henri II, ordonna à Dorval, gouverneur de Ligni, de faire un fort à Pileviteus, lieu situé au-dessus du château dudit lieu, sur

le chemin de Ligni à Toul; on disait que c'était pour arrêter les courses des Impériaux dans le Barrois; mais c'était plutôt pour faciliter le dessein que Sa Majesté avait formé de s'emparer des trois évêchés. Le fort était situé sur la hauteur, et sur le grand chemin qui descend à Ligni. Il n'a pas subsisté long-temps; depuis plusieurs années on n'en voyait plus que quelques ruines; et comme la descente de ce côté là était fort rapide, on a depuis quelques années formé une nouvelle chaussée en pente douce et égale, qui aboutit à un pont construit à neuf sur l'Orney, et à la nouvelle porte qui commence la rue royale. Cette rue a été formée des débris du château de Ligni qui était en cet endroit, et dont la démolition a été ordonnée par arrêt du conseil des finances du Roi de Pologne du 25 juin 1746. On n'en a conservé que le parc, qui sert à la promenade des bourgeois, suivant l'arrêt du conseil des finances du cinq janvier 1748. La collégiale est auprès de la porte sur la chaussée royale.

Le duc Charles III, en 1579, ayant donné ses ordres pour procéder à la rédaction de la coutume du bailliage de Bar, les trois états furent assemblés; et Marguerite de Savoye, douairière de Ligni, et Guillemette de la Marck, épouse de Jean de Luxembourg, au nom, et comme ayant la garde-noble de Charles leur fils, premier vassal du duché de Bar, comparurent par procureurs, qui déclarèrent qu'ils ne trouvaient rien dans lesdites coutumes qui ne fut raisonnable, signalement pour la nature des fiefs, l'ancienne forme et nature d'iceux, et trouvaient bon que le comte de Ligni et ses sujets, fussent régis suivant la coutume du bailliage de Bar, dont ils avaient eu communication.

Le 28 de juillet le roi Louis XIII, prie le bon duc Henri de Lorraine d'excuser le duc de Luxembourg, s'il ne lui a pas encore rendu les foi et hommage pour Ligni; et le duc de Luxembourg fait ses excuses au même duc Henri pour la même chose.

En 1620, le sire de Couvonges envoya

à Ligni des troupes en garnison de la part du duc Henri.

Le duc Charles IV, s'étant déclaré pour le parti des princes du sang, en 1630 (1), envoya en Lorraine le Comte de Ligniville, qui fit le siège de Châtel-sur-Moselle, et l'emporta sur Vely qui y commandait pour la France, après quatre jours de siège. Il attaqua ensuite les villes d'Epinal, de Mirecourt, de Neuf-château, de Commerci, de Ligni, de Bar-le-Duc, et les Châteaux de Void, d'Haroué, de Tonnoy et de Savigni qui ne firent que peu de résistance.

Le Marquis de la Ferté bientôt après vint assiéger le Château de Ligni, dans la vue de séparer par la prise de cette forteresse, la ville de Bar des autres conquêtes que le comte de Ligniville avait faites en Lorraine. Mais la Ferté poussant avec trop de vivacité le siège de ce château, s'exposa si fort, qu'il reçut une dangereuse blessure au travers de l'épaule, qui l'obligea après la réduction de Ligni, de se transporter à Nancy pour s'y faire traiter.

Les années suivantes la guerre continua, et le prince de Condé étant entré en Lorraine, menaçait Toul et le Pont-à-Mousson, pendant que le chevalier de Guise, et le général Fauque assiégeaient Bar-le-duc. Ils prirent la ville; mais Fauque y perdit la vie. Le chevalier de Guise qui commandait les troupes du duc Charles IV, se présenta devant Ligni, qui se rendit sans beaucoup de résistance. Delà il vint se loger à S. Aubin, et le prince de Condé à Chouville; dans le dessein d'assiéger le lendemain le château de Void. On s'étonne aujourd'hui que des lieux si peu considérables aient souffert des sièges; mais alors les armées n'étaient pas si nombreuses, et les lieux dont nous parlons étaient en état de se défendre. Le vicomte de Turenne qui suivait en queue l'armée du prince de Condé, et le maréchal de la Ferté, reprirent aisément la ville de Ligni, et assiégèrent le château qui ne tint pas

(1) Mémoire de Beauvais, p. 107.

long-temps. Delà ils s'avancèrent, et campèrent dans la prairie entre Commercy et Vignot; mais ils passèrent leur temps sans rien faire.

Il y avait autrefois à Ligni une poudrière célèbre : la poudre en était en réputation en Lorraine et en France. Il y en avait aussi à Nancy et à Bar. Le pays abondant en salpêtre, donnait lieu à cette fabrique des poudres. A présent, et depuis la cession de la Lorraine faite en 1735, et la prise de possession par le roi Stanislas, ces poudreries ont été négligées, et enfin entièrement abandonnées.

Voilà à peu près ce que l'on sait de la ville de Ligni. Le duc Léopold premier acheta la ville, château, chatellenie, la prévôté de Ligni et de Saulx en Barrois, le 6 novembre 1719, auprès de Charles-François-Frédéric de Montmorency, pour la somme de deux millions six cent mille livres au cours de France, et réunit ce comté à son duché de Bar. Il en fit prendre possession les 17 et 18 du même mois de novembre.

Le 9 décembre suivant, Paul-Sigismond de Montmorency Luxembourg, duc de Chatillon, frère de M. le duc de Luxembourg, vendeur du comté de Ligni, prétendit retirer le comté de Ligni en vertu du retrait lignager, ayant obtenu un arrêt du parlement de Paris, portant permission d'assigner le duc de Lorraine pardevant ledit parlement : son altesse royale se pourvut au conseil du Roi, et obtint arrêt le 7 mai 1720, qui le déchargeait de cette assignation, et renvoyait les parties au bailliage de Bar, pour y procéder en première instance, sauf l'appel audit parlement : mais la procédure ne fut pas suivie, et moyennant certaines sommes qui furent délivrées, son altesse royale est demeurée en paisible possession du comté de Ligni, jusqu'à la cession de la Lorraine et du barrois au roi en 1736. (1)

Le duc Léopold ayant fait comme nous l'avons vu, l'acquisition de la Terre de

Ligni, supprima par édit du 2 février 1721, les officiers des prévôtés, gruerie, hôtel-de-ville, domaine des villes et villages et prévôtés de Ligni et de Saulx, ensemble les procureurs, notaires, huissiers et sergents, etc. et y établit une prévôté, dont toutes les appellations devaient être portées au bailliage de Bar. De plus il y établit une gruerie et un hôtel-de-ville, avec les officiers de ces établissements.

LINANGE. — Linange. Quoique le comté et les comtes de Linange n'aient pas un rapport direct à la Lorraine, dont j'écris ici la notice; cependant les comtes et les seigneurs de ce nom, sont si souvent dénommés dans notre histoire, ils ont eu tant de liaison avec la maison de Lorraine, et tant d'affaires avec les villes et seigneurs de ce pays, que j'ai cru devoir en dire un mot en cet endroit.

Linange est un petit pays d'Allemagne, avec titre de comté. Les Allemands disent et écrivent *Leninguen*; il est enclavé dans le bas Palatinat. Ce comté est un ancien fief de l'évêque de Metz, et on trouve quelques reprises de ce comté faites par les comtes de Linange, auprès de l'évêque de Metz (1). Meurisse en cite une en particulier, de Jean comte de Linange, de l'an 1416; par cette raison, ce comté avait été réuni à la France, par les arrêts de réunion de 1680 et 1681; mais le traité de Risvik a rétabli ces comtes dans leur ancien état, par l'article iv du traité de Risvik, qui est général, et par le xvi, où sont expressément nommés les comtes de Linange.

En 1681, le comte de Linange rendit hommage au roi Louis XIV, pour la terre et seigneurie de *Stadek* ou de *Landebourg*, faisant partie du comté de Valdeuz, relevant de l'église de Verdun.

Ce petit pays est près de Frankendal, et les lieux principaux, sont : *Neuol, Hinningen, Turkeim, Granlade* et *Lamsheim*. Il y a trois ou quatre branches des comtes de Linange.

(1) E. H. t. s. et ordonn. de Lorr. t. 2. p. 447.

(1) Hist. de Metz page 563.

On peut voir dans le second tome de l'histoire de Lorraine, ancienne édition, plusieurs particularités concernant cette maison, leurs guerres, leurs alliances, leurs grands emplois, les terres qu'ils ont possédées.

La maison de Linange portait d'azur à trois aigles éployées d'argent, deux et un membrés et ébéqués d'or.

LINDRE, *village et étang*. — Lindre; il y a deux villages du nom de *Lindre*; *Lindre la haute*, village à un quart de lieue de l'Étang de Lindre, à une demi-lieue de Dieuze; du diocèse de Metz, répondant à Dieuze. *Lindre la basse*, village à un quart de lieue de la haute Lindre, à l'endroit où la rivière de *Seille* sort de l'étang de Lindre.

Ces deux villages n'ont rien qui les distingue; mais l'*Étang de Lindre* est célèbre dans la Lorraine, comme étant le plus beau et le plus grand du pays. C'est une espèce de lac, ayant la plus grande partie de ses sources dans son propre fond, qui sont augmentées par quelques ruisseaux qui y viennent d'ailleurs.

Sa forme est fort irrégulière; il peut avoir deux lieues de Lorraine de longueur; on ne peut fixer son diamètre, ayant plusieurs sinuosités et étant beaucoup plus long que large. On assure qu'il faut six heures pour en faire le tour.

On en fait la pêche tous les deux ou trois ans, et on en tire de très-beaux poissons, dont le produit monte aux environs de soixante ou quatre-vingt mille livres par pêche.

J'ai parlé de ce lac plus au long, sous l'article de *Tarquinpole*.

En 1311, Jean Comte de Salm, veut que le traité d'échange fait entre Ferri duc de Lorraine, et Evrard, seigneur des Deux-Ponts, au sujet de Guemunde, Lindres et Morsperg qui est changé contre Bitche, cédé audit Evrard, tiendra. L'échange ci-dessus fut fait en 1302. Et en 1448, Frideric comte des Deux-Ponts, fait ses reprises du duc de Lorraine, pour la moitié de Lembourg, pour la moitié de

la saline de Lindre, pour mille florins sur Guemunde.

En 1493, le 26 septembre, René II fait échange avec Simon Vecker, comte des Deux-Ponts, sieur de Bitche, par lequel René emporte pour lui et ses successeurs ducs, la moitié du puits salé et de la saline de Lindres; et cette saline est très-différente des salines de Dieuze, dont il est parlé dans le même titre.

En 1541, le duc Charles III avance que Guemunde a été autrefois le siège des ducs, et par conséquent qu'elle n'a jamais appartenu aux comtes des Deux-Ponts. Et dans une consultation faite à Ingolstat, sur le sujet de Bitche, les docteurs décident que Bitche est un fief lige (1), ne reconnaissant point d'autres souverains que le duc de Lorraine. On appelle *fief-lige*: *ut Vassalis juret fidelitatem domino, contra omnes nullius alterius fidelitate reservata*, et il faut que dans l'investiture on déclare que le fief est lige, et que le vassal soumet ses biens, même ceux qui ne sont pas fiefs à son seigneur.

En 1641, les Français sous le commandement du comte de Grancey, assiégeant Dieuze, le gouverneur de ladite ville envoya ordre au commandant de la *tour de Lindre*, de lâcher les écluses. Ces eaux se répandirent dans les fossés et la campagne de Dieuze, de telle sorte, que les Français furent obligés d'abandonner le siège. Et en 1663, le roi Louis XIV ayant promis de faire évacuer la *tour de Lindre*, le duc Charles IV envoya à Paris, le six octobre de la même année, M. de Beauvillier, pour demander entr'autres choses, ladite évacuation; mais cela ne fut pas exécuté. *Cette tour de Lindre* est une tour carrée bien solide, qui se voit à l'endroit du déchargeoir de l'étang, qui a quatre portes, ou ouvertures pour donner cours à l'eau, lorsqu'on ouvre l'étang.

Le nom de *Lindre*, vient apparem-

(1) Bitche, fief-lige.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 212.

ment du latin *Linter*, une barque, ou de *Linter* un marais. *Statius*, l. 4, *Sylvar*, *Syl.* 2.

Et Linterna palus, pigerque saveo.

Sur le marais *Linterme*, était située la ville de *Linternum*, autrefois épiscopale, aujourd'hui réduite à un petit village de *Campanie*. *Silius Italicus de bello punico*, l. 6.

Stagiusque Palustra

Lintermen.

LISLE EN BARROIS. — Lisle en Barrois, abbaye de cîteaux, située près de Vaubécourt à une lieue de Rembécourt-aux-Pots, à trois lieues de Bar-le-Duc, vers le nord (1). Cette abbaye fut d'abord commencée aux Anglecourt, et ensuite transférée à l'endroit, où on la voit encore aujourd'hui. Elle est nommée Lisle, non qu'elle soit située dans une île; il n'y a ni rivière ni île en cet endroit; mais elle tire son nom d'un seigneur nommé *Ulric de Lisle*, lequel avec son épouse *Mathilde*, donna sa terre d'Anglecourt et cent journaux de terre situés à Julvécourt, au vénérable *Eustache*, abbé des chanoines réguliers, qui étaient alors à Montier-en-Arçon, où *Eustache* commença à bâtir un monastère et une église.

En 1144, les mêmes *Ulric* et *Mathilde*, cédèrent encore à ce nouvel établissement de Montier, toute la dime de ce lieu là; et *Adalberon* évêque de Verdun, voulant les favoriser, donna à l'abbé *Eustache* des lettres de recommandation pour le pape *Luce II*, afin d'en obtenir la confirmation de cette donation.

Mais les chanoines réguliers de Montier, ayant été transférés ailleurs, on mit en leur place, vers l'an 1150, des religieux de cîteaux, à Montier et aux Anglecourt.

Quelque temps après, *Reinier d'Apremont* avec sa femme *Helvide*, et ses enfants, confirmèrent à *Hugues*, abbé de l'ordre de cîteaux, établis alors à Anglecourt, la donation de ladite terre, faite auparavant par *Ulric de Lisle*, avec permission d'y bâtir une grange, au cas que

l'on transférât ailleurs cette abbaye, qui portait dès lors le nom de *Lisle*, à cause de son premier fondateur, comme nous l'avons déjà observé.

Elle fut enfin transférée au lieu qu'elle subsiste aujourd'hui. On lui donna alors le lieu de *Melche*, qu'on démembra de la cure de *Condé*, du consentement de *Henri* évêque de *Toul*, et du curé de *Condé*.

L'église du monastère de *Lisle* fut fondée et commencée en 1162, et dédiée à la *Vierge* en 1202. *Reinier d'Apremont* et *Mathilde* son épouse, en furent les principaux bienfaiteurs. Le premier abbé qui nous soit connu, est *Jean*, établi en 1154. Le deuxième, *Hugues*, qui obtint la première confirmation des biens de l'abbaye, du pape *Alexandre III*, en 1168.

En 1507, la veille de *Noël*, l'abbaye de *Lisle* fut totalement brûlée et saccagée par les *Huguenots* de France. *Antoine de Sève*, fut le premier commendataire, nommé par le roi *Louis XIII*, mort en 1643.

En 1602 ou 1605 (1), le duc de *Lorraine* *Charles III*, ayant érigé à *Nancy* une église primatiale, y donna pour former la mense du primat, la mense abbatiale de *Gorze*. Mais la France s'opposa à cette union, d'autant que *Gorze* étant de fondation royale, on ne pouvait disposer de la mense abbatiale de ce monastère, à son préjudice.

Le duc *Charles IV* convint avec le roi *Louis XIV*, par le traité de *Vincennes*, du dernier février 1661, que l'abbaye de *Gorze* demeurerait à perpétuité à la disposition du roi, et que la mense abbatiale de *Lisle*, serait à perpétuité affectée à la mense du primat de *Nancy*; en laissant néanmoins aux religieux de cette abbaye, un revenu suffisant pour y entretenir douze ou treize religieux. Et tel est l'état actuel de l'abbaye de *Lisle*; ce qui fut confirmé par le pape *Clément XII*, par sa bulle datée du 3 des

(1) Histoire de Lorraine, tome 5, page ccclxxiii.

(1) Hist. de Lorr., t. 2. p. 212.

Udes de janvier 1731. Par ce moyen M. le primat de Nancy, comme abbé de Lisle, est seigneur haut justicier, moyen et bas de cette abbaye.

L'église qui sert de paroisse à la basse-cour, et qu'on appelle la communauté de Lisle, est composée de huit censés, dont tous les habitans font le nombre de 40 ou quarante-trois; cette église est sous l'invocation de saint Christophe, et est desservie par un religieux de l'abbaye. Il y a une chapelle dans la ferme dite des Angles-cour.

LISLE-EN-RIGAUT.—Lisle-en-Rigaut, village sur la rivière de Saulx, diocèse de Toul, juridiction du juge-gardé des dames et seigneur du lieu; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons; parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Hilaire.

Il y a dans Lisle-en-Rigaut, environ trente-quatre ou trente-cinq habitans. Madame de Nonsart y a un château flanqué de tours, entouré de fossés pleins d'eau, et pont-levis. M. de Rogeville y a une fort belle maison, un moulin, une papeterie-sief, et un autre hief consistant en cinquante journaux de terre.

Il y a dans le château de madame de Nonsart, une chapelle sous l'invocation de S. Sébastien, et une autre chapelle à M. de Rogeville, appelée *la chapelle du moulin*, où les religieux de Jandœuvre venaient autrefois dire la messe, le jour de St. Sébastien, et recevaient sept francs pour leurs peines.

Voyez *Viller-sur-Saulx*.

LIVERDUN.—Liverdun, est un bourg, chef-lieu d'une prévôté et châtellenie appartenant au temporel de l'évêque de Toul. Il est situé sur la rive gauche de la Moselle, entre la ville de Toul et le Pont-à-Mousson. Son nom latin est *Liberumdunum*, ou *Liberdunum*. Ce lieu est très-ancien: on cite un titre du roi Dagobert, qui accorde à l'évêque de Toul, le privilège, que nul ne pourrait bâtir aucune forteresse à quatre lieues de distance de la ville de Toul, au préjudice de Liverdun,

qui est comme le boulevard de la ville épiscopale, et un lieu de franchise et de paix, où le martyr saint Eucalre est honoré, et qui le garantit de la violence des Vandales, qui l'avaient assiégé. *Ut infra quatuor Leucas, ab urbe Tullensi nulla munitio castellaris edificata maneat, exceptis immunitate Liberdunis, quod proprium tamen civitatis est, et locus pacis, in quo sanctus Eucarius Martyr veneratur, et obsessus à vandalis remansit indestructus,* etc (1). Ce passage est tiré d'un diplôme du roi Arnou, de l'an 894. Le titre de Dagobertnèse trouve plus, mais il est rappelé dans les anciens monumens de l'église de Toul.

Il est certain que Liverdun a toujours été considéré comme une forteresse importante, par sa situation sur une éminence, et sur une espèce de rocher escarpé, situé sur la Moselle, et très-propre à arrêter les ennemis de ce côté-là. Le bourg est situé plus bas que le château qui est aujourd'hui en ruine. Ce château fut brûlé et rasé durant la guerre que l'évêque de Toul (2), Antoine de Neuf-Châtel, attira dans son diocèse, étant entré trop vivement dans la passion de son père Thiébaud de Neuf-Châtel, qui déclara la guerre à Jean de Calabre, duc de Lorraine, à l'occasion de la ville d'Epinal, que le roi Louis XI, avait donnée au duc Jean, à l'exclusion de Thiébaud, à qui elle avait d'abord été promise.

L'évêque Antoine de Neuf-Châtel avait reçu garnison Bourguignonne à Liverdun, de même qu'à Brixevi et à Maizières, qui lui appartenaient. Le duc de Lorraine, Jean de Calabre, envoya le prince Nicolas son fils, pour s'opposer aux ravages que les Bourguignons faisaient dans la Lorraine. La garnison de Liverdun qui désolait tout le pays d'alentour, fut assiégée et obligée de se rendre au seigneur de Fénétrange, maréchal de Lorraine, que le duc Jean de Calabre, avait envoyé contre elle.

Le château de Liverdun était bien for-

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 325. preuves.

(2) Benoit hist. de Toul. pag. 961, 562.

tifié, et bien muni de toutes sortes de provisions ; l'armée Lorraine demeura six semaines devant la place , et le Châtelain de Chate , qui la défendait , ne la rendit qu'à la dernière extrémité. La garnison de Liverdun , qui était de quatre cents hommes , fut faite prisonnière de guerre ; les habitans furent chassés , les murailles renversées , les fortifications rasées. Les soldats Lorrains irrités , ne mirent point de bornes à leurs vengeances. Liverdun fut pillé , le château brûlé , les archives de l'évêché furent consumées en partie. Le maréchal de Fénétrange accourut pour réprimer la licence du soldat ; il ne put sauver qu'un tiers des papiers qu'il mit en dépôt dans l'église collégiale de saint George de Nancy.

M. l'abbé de Longuerue (1) dit que Liverdun doit son origine à Pierre de Brixei , évêque de Toul , qui y fit bâtir un château , et y fonda une église collégiale , avec un chapitre , vers l'an 1170 ; mais nous avons vu que la forteresse de Liverdun est beaucoup plus ancienne , puisque Dagobert , roi d'Austrasie , la reconnaît comme le boulevard de ville de Toul.

Il est vrai que Pierre de Brixei , fit réparer ce château au douzième siècle , y fit creuser un puits , et y fonda une collégiale en 1188. On prouve encore l'antiquité de Liverdun , par la translation du corps de S. Eucaire , premier martyr du pays Leuquois , qui y était déjà du temps de l'irruption des Vandales , qui arriva sur la fin du quatrième , ou au commencement du cinquième siècle ; puisqu'on attribue à la protection de ce saint martyr , la conservation de la ville et de la forteresse de Liverdun (2).

Nous lisons que Pierre de Brixei , évêque de Toul , ayant entrepris de rebâtir sa forteresse de Liverdun , qui avait été ruinée pendant les guerres , parce qu'elle servait de retraite aux bandits , et proscrits

de l'évêché de Verdun (1) , voulut la rebâtir à cent pas plus loin , dans un lieu plus avantageux que le rocher sur lequel elle était placée , et moins exposé aux surprises des ennemis. Simon II , duc de Lorraine , et Arnoù évêque de Verdun , s'y opposèrent ; le premier craignant que cette forteresse ne fut préjudiciable à sa ville de Nancy , et le second de peur qu'elle ne nuisit à son château de Dieuleward , qui n'en est pas éloigné. Arnoù y consentit , néanmoins à condition que Pierre de Brixei jurerait qu'il n'y donnerait aucune retraite aux bandits et aux proscrits de Verdun. Ceci arriva vers l'an 1180. Le château fut rétabli en 1182.

Ce fut donc apparemment après cet accord , que le même Pierre de Brixei ayant entrepris le voyage de Jérusalem , laissa une grosse somme d'argent à quelques uns des siens , afin qu'ils l'employassent à fortifier le bourg de Liverdun , les menaçant de la malédiction de Dieu et de la sienne , s'ils divertissaient cet argent à d'autres usages : ses intentions ne furent pas exécutées , et l'argent fut dissipé. Mais après son retour il rebâtit Liverdun , comme nous l'avons vu plus haut.

On dit que saint Gauzelin , évêque de Toul , qui a vécu au dixième siècle , depuis l'an 922 , jusqu'en 962 , tira les reliques du martyr saint Eucaire de son premier tombeau , et les exposa à la vénération publique , dans l'église paroissiale de saint Pierre de Liverdun. Mais je ne trouve pas cette particularité bien prouvée. Il y a apparence que long-temps avant S. Gauzelin , le corps de saint Eucaire reposait à Liverdun.

Giles de Sorcy , un des successeurs de Pierre de Brixei , fit faire une chasse précieuse où il enferma les reliques du saint ; et cette chasse fut prise en 1587 , par l'armée protestante , qui ayant arraché les plaques d'argent qui la couvraient , la brûla avec les reliques qu'elle renfermait (2).

(1) Longuerue description de la France , t. 2. pag. 213.

(2) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 254. nouvelle édition.

(1) Hist. de Verdun , p. 268.

(2) Benoît hist. de Toul , pag. 210.

Le bourg de Liverdun est divisé en deux portions, l'une haute, aux environs du château, et l'autre basse, plus près de la Moselle.

Le château de Liverdun n'a point été rétabli depuis sa ruine au quinzième siècle, sous l'évêque Antoine de Neuf-châtel. Le roi Louis XIII, avait ordonné qu'on fortifiât ce lieu ; mais on n'a ni achevé, ni entretenu ces fortifications.

On lit dans l'abrégé de la vie des évêques de Toul, que l'évêque Henri de Ville-sur-Ilion, qui fut évêque depuis 1409 jusqu'en 1436 (1), fit réparer les forteresses de Liverdun, de Brixel, de Blénod et de Maizière, et les mit en tel état, qu'on les tenait pour imprenables. Louis d'Haraucourt, évêque de la même église, depuis 1437 jusqu'en 1456, répara aussi à grands frais Liverdun et Brixel, et y ajouta de nouveaux ouvrages. Guillaume Filatre, qui fut évêque de Toul, depuis 1456 jusqu'en 1461, bâtit à Liverdun un lieu propre pour garder les chartres de la mense épiscopale, ce qui lui coûta cinq cents florins.

Hector d'Ailli, qui gouverna l'église de Toul, depuis 1525 jusqu'en 1532, mit la forteresse de Liverdun entre les mains du duc Antoine, pendant les guerres de l'empereur Charles V, et du roi François I^{er}.

Sous l'évêque Thomas de Bourlémont, qui siégea depuis l'an 1350 jusqu'en 1353 (1), Isabelle d'Autriche, régente de Lorraine, sous la minorité du duc Raoul son fils, pour se venger des ravages que les troupes de l'évêque de Toul avaient faits dans la Lorraine, s'était emparée du château de Liverdun, et l'avait fait ruiner. L'évêque Thomas de Bourlémont, quelque temps après, fit un traité avec Henri IV comte de Bar, par lequel il lui cédait cette forteresse, à charge d'en réparer les fortifications. Le comte y fit aussitôt entrer se

troupes, qui y travaillèrent avec tant de diligence, qu'en six semaines la place se trouva en état de défense, et dès lors la garnison Barrisienne commença à faire des courses sur les terres de Lorraine.

Le duc Raoul devenu majeur, entra en guerre avec le même Henri comte de Bar. Il fit parler à l'évêque, le menaça, l'intimida, et l'obligea à renoncer au traité qu'il avait avec le comte, et à en passer un nouveau avec lui. L'évêque fit sortir par stratagème les troupes Barrisiennes, qui étaient dans Liverdun, et y fit entrer celles de Raoul ; elles n'y demeurèrent pas longtemps. L'évêque traita de nouveau avec Henri IV comte de Bar, et introduisit les Barrisiens dans Liverdun, après en avoir tiré les troupes Lorraines par artifice. Ces variations du prélat déplurent même au comte Henri, qui s'accommoda avec le duc de Lorraine, et demanda à l'évêque la restitution des frais de la guerre, qui avait été suscitée à son occasion, entre le duc et lui. L'évêque fut obligé de donner six mille livres au comte.

Le roi Louis XIII étant entré en Lorraine en 1652 vint d'abord à St.-Mihiel, puis au Pont-à-Mousson, où le duc Charles IV le vint trouver (1). Du Pont-à-Mousson le roi s'avança vers Liverdun, apparemment pour y passer la Moselle, car il n'y avait alors point de pont à Frouart, pour de là venir investir Nancy. Dans cette extrémité, le duc Charles envoya des députés pour faire ses soumissions au roi. Les articles en furent arrêtés le 26 juin 1632. Il y fut dit que le duc remettrait au roi, Stenay, Jametz et Clermont-en-Argonne, et que dans un an, il ferait hommage au roi pour le Barrois mouvant, et qu'il observerait religieusement les cinq premiers articles du traité de Vic.

Ce fut aussi à Liverdun que les gentils-hommes de l'ancienne chevalerie de Lorraine, s'assemblèrent en 1659 pour prendre entre eux les mesures qu'ils croiraient

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 187, 188 Preuves. Première édition.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 514, 515, prem. édition.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, pag. 221, première édition, P. D. Preuves.

les plus propres, pour rétablir dans le pays, leurs anciens privilèges (1). Ils y créèrent des syndics et des procureurs pour agir au nom de tous. Le duc Charles IV qui était à Bar, en ayant eu avis, condamna le baron de Saffre à sortir des états, avec toute sa famille dans huit jours; le comte de Ludre avec quelques autres, furent consignés dans leurs châteaux, sous la garde des soldats, vivant à discrétion.

Cette rigueur n'abatit pas le courage des autres; ils s'assemblèrent de nouveau, et dressèrent une requête, signèrent tous en rond, afin de dérober au prince le nom des chefs de l'assemblée. Tout cela ne servit de rien, et n'empêcha pas que la haute noblesse de Lorraine, ne fût enfin dépouillée de ses anciens privilèges.

La paroisse de Liverdun est dédiée à l'apôtre saint Pierre. Le corps de saint Eucaire y ayant été transféré avant le cinquième siècle, y fut honoré d'un culte public; et l'évêque Pierre de Brixel y fonda, comme nous l'avons dit, une collégiale en 1188 (2).

LIXIN ou LUXIM ou LUXHEIM. — Lixin ou Luxim, petite ville de Lorraine dans la principauté de Phalsbourg, dans le Sargau, au diocèse de Metz, archiprêtre de Sarrebourg, est située entre Sarrebourg et Phalsbourg, tirant un peu vers le Nord. Le nom de Luxheim lui vient sans doute des eaux qui s'y voient et aux environs; car en ancien latin *Luxa*, ou *Lixa* signifie de l'eau. Je ne trouve aucune mention de Luxheim dans l'ancienne géographie. Il y a quatre étangs sur les bords de deux Lixin, et de belles eaux dans l'ancien Lixin. Luxheim avait ci-devant titre de prévôté, sous le bailliage de Sarguemines (3).

Ce lieu était autrefois considérable, puisqu'en 1142 un prieur de Lixin (Luchisin) avait sous lui grand nombre de moines

(1) Hist. de Lorr., t. 2, deuxième édit., p. xv, prélim.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccxvi, première édition.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, pag. 8 et cccxviii.

convers, et de femmes dévotes, qui étaient en réputation de sainteté. Ce prieur voyant que les personnes confiées à ses soins, n'avaient point encore de reliques dans leur église, comme étant nouvellement établie, s'adressa à Etienne de Bar évêque de Metz, et le pria avec de grandes instances, de procurer quelque saint protecteur à son nouveau monastère.

Le prélat ayant fait venir les abbés de saint Vincent et de saint Arnoù, leur dit de faire savoir aux religieux de saint Clément de découvrir le corps de saint Legome évêque de Metz, qui reposait dans leur église, et que lui Etienne, viendrait au premier jour pour le lever de terre, et en faire la translation, sans leur déclarer qu'il avait dessein d'en faire présent aux religieux de Luxim.

Mais ceux de saint Clément ayant eu connaissance de sa résolution, tirèrent de terre les corps des deux saints Victor et Legome, et des deux saintes Spere et Aprince, vierges, et les mirent séparément dans une chasse, chacun avec son inscription. Tout cela se passa l'an 1142 au mois de juin, indiction 5. Ainsi le prieur de Lixin n'obtint pas ce qu'il demandait.

Par un titre de l'an 1260 on voit que Léopold, prieur du monastère de Luke-sance, ordre de saint Benoit, diocèse de Metz, était dans la dépendance de Dietmar, abbé de St. George de la Forêt noire, même ordre, diocèse de Constance, qu'il nomme son père.

En 1504 le prieur de Notre-Dame de Luxheim, et le prieur de saint Quirin sont députés pour reconnaître l'état du temporel de l'abbaye de Hesse. Henriette de Lorraine fille du duc François II et sœur du duc Charles IV princesse célèbre dans l'histoire par ses aventures, et par ses mariages successifs, 1^o avec Louis de Guise, baron d'Ancerville, prince de Phalsbourg; 2^o avec Carlo Guasco, gentilhomme espagnol; puis 5^o avec M. de Grimaldi, gentilhomme Génois; cette princesse ayant eu pour apanage la terre de Lixin, dépendante de la principauté de Phalsbourg, dont Louis

de Guise son premier époux, avait la seigneurie, mit tous ses soins à illustrer la ville de Lixim; elle y fit frapper des monnaies, dont on voit encore un assez bon nombre; l'une frappée en 1633 porte d'un côté les armes pleines de Lorraine, avec la couronne ducale, et ces mots autour: **MONETA NOVA LIXHENSIS**; et au revers une croix fleuronnée, avec un alérion au centre, et autour cette légende: **SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM** 1635; elle est d'argent et peut valoir trente sols de notre monnaie. J'en ait fait graver quatre autres dans le second tome de l'histoire de Lorraine, dont trois sont avec l'effigie de la princesse Henriette, et deux de l'an 1634; l'une de cuivre avec cette légende: **HENR. A LOT. PRIN. PHAL. ET LIX**; et sur le revers, des fleurs de lys sans nombre avec le lambel à trois pendans, et cette inscription: **DOVBLE TOVRNOIS 1634**.

La seconde d'argent avec ces mots: **HENR. A LOTH. PRIN. PHAL. ET LIX**. Au revers les armes pleines de Lorraine avec ces mots autour: 1634 **MONETA NOVA LIXEI CVSA**.

La troisième aussi d'argent avec la même effigie et la même inscription, et sur le revers un alérion couronné, avec ces mots: **MONETA NOVA LISEI LVSA**.

La quatrième où l'effigie de la princesse ne se voit pas, porte l'écusson chargé de fleurs de lys sans nombre, avec deux H à côté, et cette inscription: 1635. **HENR. A LOTH. PRIN. PHAL. ET LIX**; et sur le revers une croix avec deux couronnes, et les deux fleurs de lys entre les croisons, et cette inscription: **SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM**. Ces fleurs de lys sans nombre, sont les armes du royaume de Naples et de Sicile, sur lequel la maison de Lorraine a des prétentions.

Voici un mémoire qui m'a été envoyé de Lixhin et que je donne ici mot pour mot.

Lixheim, petite ville de Lorraine entre Sarrebourg et Phalsbourg vers le nord, est assez régulière. Les rues sont lar-

ges et tirées au 'cordeau; il y a une fontaine dont l'eau est des plus légère, et un couvent du tiers-ordre de saint François. Elle a titre de bailliage composé de vingt-cinq villages ou hameaux; elle est à présent du diocèse de Metz, et se régit par la coutume de Lorraine; c'était autrefois une abbaye de bénédictins située dans la Westriche contrée d'Allemagne. Les guerres et d'autres événemens la firent abandonner en 1553.

Jules III alors sur la chaire de saint Pierre, ayant fait informer de *commodo et incommodo*, sur la représentation des religieux, et trouvé qu'ils ne pouvaient plus subsister, leur permit de se retirer dans des couvens de leur ordre. La plupart se rendirent à Filing, où on croit qu'ils portèrent leurs archives.

L'abbaye étant ainsi restée déserte, le pape s'en empara comme d'un bien ecclésiastique tombé en désuétude.

On n'a point de connaissance des dévotes que l'on croit y avoir été autrefois; à moins que ce n'eût été des femmes et filles d'une confrairie ou fraternité établie à Sarrebourg, à laquelle les religieux de Lixheim étaient associés, ou des religieuses bénédictines d'un couvent qui subsistait alors à Crauffthal dans les montagnes d'Alsace, lequel était desservi par les religieux de Lixheim. Ce couvent a été détruit par les guerres de religion.

En 1602, Clément VIII, voulant favoriser l'université d'Heidelberg, qui commençait à s'ériger, porta Frideric V prince palatin, à céder à ladite université les biens que ce prince avait à portée de cette ville, et lui donna en échange les biens de l'abbaye de Lixheim, que ce pape secularisa à cet effet.

En 1608, Frideric V fit bâtir la ville de Lixheim sur le territoire de l'abbaye, et donna refuge à tous ceux qui avaient comme lui embrassé la religion calviniste; il leur fit des conditions favorables et leur distribua la plus forte partie des biens, dont lesdits religieux jouissaient par eux-mêmes. Il leur fit bâtir un temple, qui fut

détruit à la révocation de l'édit de Nante.

En 1623, les affaires de cet électeur s'étant mal tournées, et l'ayant obligé de se retirer en Hollande, il y vendit Lixheim et dépendance, avec les biens de Crausshal qui avaient été compris dans son acquisition, au duc Henri second de Lorraine, par contrat passé à la Haye, le 28 novembre, sur la fin de la même année.

En 1624, le duc Henri II, maria Henriette de Lorraine sa nièce, sœur du duc Charles IV à Louis de Guise, baron d'An-cerville, etc., et connu dans la suite sous le nom de Louis de Phalsbourg, prince de Lixheim, parce qu'il jouit desdites terres indépendantes l'une de l'autre, qui avaient été données en apanage à la princesse Henriette de Phalsbourg. Il possédait encore Sampigni et plusieurs autres seigneuries en Lorraine.

En 1629, les troubles d'Allemagne s'étant communiqués en Alsace, Louis de Phalsbourg mit sur pied à ses frais, trois mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et alla joindre les troupes de l'empereur Ferdinand II. Il s'empara des passages et arrêta les rebelles.

En reconnaissance de ses services, l'empereur érigea la terre de Lixheim en principauté immédiate du saint empire, et lui en fit expédier la même année le 12 février 1629, un diplôme nommé la bulle d'or.

Ce brave prince ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité, car il mourut l'année suivante sans laisser aucun enfant.

La princesse Henriette se conserva tous ses domaines, et s'attacha en particulier à agrandir la principauté de Lixheim, et à y attirer des sujets. Elle fit battre monnaie en la ville de Lixheim en 1632 et 1633; et comme elle n'y avait ni château, ni hôtel, elle loua pour ce, la maison d'un particulier; c'est de là que viennent les pièces d'argent et les sols détaillés si exactement au mémoire envoyé de Senonnes. Elle épousa en 1644 Dom Carlo Guasco.

Elle épousa ensuite François de Gri-

maldi gentilhomme génois, fort riche. (On ne convient pas du mariage avec l'espagnol). Elle mourut sans enfants en 1661, et son second epoux jouit de tous ces biens, et porta le nom de prince de Lixheim, jusqu'à sa mort arrivée en 1695.

La principauté de Lixheim passa à Alexandre de Grimaldi, neveu du défunt, par la protection de la France, sous la réserve qu'elle serait réversible à la Lorraine à défaut d'enfants mâles.

Alexandre de Grimaldi étant mort en 1702, sans aucun enfant, la principauté de Lixheim fut réunie à la Lorraine en 1705, et gouvernée d'abord comme terre étrangère.

En 1707, elle fut mise sur le pied des autres prévôtés de la Lorraine, à quelques privilèges près, qui lui furent conservés; et fut depuis, mise *ad instar* des autres.

Jusque là Lixheim avait été soumis pour le spirituel à un vicaire apostolique, comme bâti sur le fond d'une abbaye, où nul évêque n'avait eu de juridiction.

Mais depuis l'avènement du roi Stanislas en Lorraine, on reconnoît à Lixheim l'évêque de Metz, et on y suit les statuts de son diocèse.

LOISEY. — Loisey, village du barrois, bailliage de Bar, diocèse de Toul, situé entre l'Aire et l'Ornain, à deux lieues de Bar et de Ligni, ayant un château bâti en 1660. La paroisse a pour patron St.-Remi.

Il y a sur le finage de la paroisse un ermitage dédié à sainte Geniève-aux-bois.

Dans le traité de 1301, par lequel Henri III, comte de Bar fait hommage-lige à Philippe-le-Bel, roi de France, il est dit: *et de ce que madame Alix de Nettancourt tient de nous à Gerri et à Loisey.*

Il est encore parlé de Loisey en deux ou trois autres endroits du même traité; ce qui fait juger que dès lors cette seigneurie appartenait à plusieurs seigneurs.

En 1340, Henri, évêque de Verdun, et Henri, comte de Bar, désirant que

leurs villes d'Erize St. Dizier, de Signaule, de Jaroye et de Loisey, puissent à l'avenir se peupler et s'améliorer, et être mieux gardées et défendues, font entr'eux un appointement, par lequel ils conviennent que les Bans, la justice haute, moyenne et basse, tous les hommes, rentes, profits et revenus, gardes et autres choses, seront communs entr'eux et leurs successeurs; pour moitié, promettant de ne s'accroître l'un sur l'autre; que les maires et échevins rendront la justice aux habitants desdits lieux, et s'ils n'étaient d'accord, ils iront quérir conseil à Sampigni et à Bar. Il y aura prison commune à Erize; chaque conduit de ces villes payera deux poules à pâques, et taille en deniers à la St. Remi, à la volonté des seigneurs, payeront l'oat et la chevauchée quand besoin sera.

On connaît un autre village du nom de *Loisey* :

Loisy ou Loisey, proche Dieulouart, village du diocèse de Metz, et non de celui de Toul, situé sur le bord de la Moselle; prévôté de Dieulouard, bailliage de Verdun, parlement de Metz, subdélégation de Toul.

Loisy est annexe de Charpaigne ou Serpaigne. L'église ou chapelle est dédiée à St. Pierre, et desservie par un vicaire résident.

Il y a près de là l'ermitage de saint Firmis, situé l'orient de Charpaigne, et dans l'ancien territoire de cette ville. Il appartient aux pères jésuites de Pont-à-Mousson, à qui il fut donné par Nicolas Pascaume évêque de Verdun.

L'ermitage de saint Blaise, dit *du converse*, dans le même territoire. On tient que cet ermitage était autrefois une maison de templiers. Le duc René donna le 22 avril 1489, ce lieu à frère Gilles de Berlemont, du tiers-ordre de saint François, pour y demeurer avec deux de ses confrères, dont l'un devait être prêtre, l'autre laïc, pour y habiter comme ermites, et non pour y bâtir un couvent.

LONGEAU, (Le) *ruisseau*. — Le

ruisseau de Longeau a sa source dans le Verdunois. Il passe à Allamont, Dompierre en Voirre, Brainville et Friaville, villages du bailliage d'Etain, et se joint à l'Iron au-dessus de Conflans en Jarnisy.

LONGEVILLE - EN - BARROIS. — Longeville, *Longavilla*, village sur la rivière d'Ornain, diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a un maire; qui est reçu comme ses prédécesseurs l'ont toujours été au bailliage de Bar, et reçoit ensuite les autres officiers de cette mairie; elle était composée, selon un ancien registre de ce bailliage, en l'an 1606, d'un maire, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier, d'un substitut, d'un greffier en chef et d'un greffier commis; le Maire et ses lieutenants avaient une juridiction très-étendue, et pouvaient condamner à soixante sols d'amende. Le duc Léopold comprit cette mairie dans son édit de création des offices dans ses états, du dernier août 1698, pour un maire seulement, et l'augmenta par autre édit du vingt janvier suivant, d'un lieutenant de maire, d'un substitut, de deux procureurs postulants et de deux sergents, tous à titre de finance.

Cette mairie est en possession d'exercer la police champêtre, et de connaître de toutes les actions à ce sujet; elle a aussi toujours exercé la police dans le lieu, concurremment et conjointement avec les officiers de la police de Bar. Il y a à cet effet à Longeville, deux commissaires de police, l'un nommé par les habitants de ce village, et l'autre par les commissaires de police de Bar, qui sont obligés d'aller à Longeville le choisir par devant le maire, et le lui faire agréer; ce maire est de plus en possession de faire visiter le ban, quand il lui plaît, pour voir s'il y a des retraites pratiquées, ou autres délits commis, et de condamner les délinquants; on voit même une ordonnance de cette mairie de 1704, qui fait défense de pratiquer des retraites. La paroisse a pour patron saint Hilaire.

Saint Gérard, évêque de Toul, reçut de la duchesse Beatrix en place de la montagne de Bar, Monplone, Brillon, Fondeville, Rezon, Tannoy, Van et le moulin, Courcelles, Basin-court et Malberg (1). Et saint Gérard lui céda les abbayes de saint Diey et de Moyenmoutier, avec des sujets de retenue, et les mines de saint Diey, mais seulement en précaire, et l'usufruit pour la vie seulement de la princesse Beatrix,

LONGEVILLE, ou GLANDIÈRES.

— Longeville, abbaye de bénédictins, au diocèse de Metz, de la congrégation réformée de saint Vanne et saint Hidulfe, à une lieue de la ville de saint Avold, est nommée *Glandières* dans les anciens monuments. Elle a pour patron saint Martin, et a toujours été possédée en règle par des religieux de l'ordre de saint Benoît, et n'a jamais été donnée en commende.

Comme cette abbaye est située sur la grande route de Lorraine en Allemagne : elle a été exposée plus que beaucoup d'autres, à une infinité de révolutions et de pillages, ce qui est cause qu'elle a beaucoup perdu non seulement de ses biens, mais aussi des anciens monuments de son histoire.

On lit dans un diplôme donné à ce monastère, par Louis le débonnaire, en 836, qu'il fut fondé en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Martin, par Bondagisle, père de saint Arnoù, évêque de Metz, et bâti par les bienheureux Digne et Undon.

L'église paroissiale de Longeville, est dédiée sous l'invocation de S. Magne.

La réforme de la congrégation de saint Vanne, fut introduite à Longeville en 1606, par le R. P. François Thierrri, abbé régulier de ce monastère.

En 1552, sous le gouvernement de Sébastien Tervenu, abbé de Longeville, l'abbaye fut entièrement saccagée et brûlée le jour de saint Remi, par les troupes d'Albert de Brandebourg.

(1) Histoire de Lorr. t. 1 pag. 147. preuves.

LONGOLARE. — Longolare ou *Longolano*, *Longlar*, ou *Lungram*, maison royale en Ardennes, où les empereurs Louis-le-Débonnaire et autres, se retireraient quelquefois pour prendre le plaisir de la chasse, et d'où ils ont daté plusieurs de leurs diplômes. Ceux qui ont traité des anciennes maisons royales des rois de France, comme Dom Mabillon, dans sa diplomatique, M. Eekart, M. l'abbé de Galvic, M. de Honthem dans son histoire de Trèves, le R. P. Vilthem jésuite, en ont parlé et ont proposé sur cela leurs conjectures. On prétend que ce lieu était au voisinage de l'abbaye de saint Hubert en Ardennes, et qu'on remarque des vestiges de ce nom, dans un lieu nommé *Glare*, qui est le diminutif du mot *Longlare*. M. de Gotric (1) cite un diplôme de l'empereur Othon II, daté de *Curtis Longlar, in pago oning, in comitatu Gozilonis*. Il montre que les Ardennes sont désignées dans l'ancienne langue Allemande, sous le nom d'*Oming* ou *Oding*, qui signifie une grande forêt de même qu'Ardenna.

Le père Vilthem, cité dans M. de Honthem, dans son histoire de Trèves, croit que le palais de Longolare était situé près le Neufchâteau en Ardennes, et que ce Neufchâteau s'est formé du débris de Longolare. Ce lieu est une paroisse d'une étendue extraordinaire, puisqu'on compte jusqu'à trente villages ou hameaux de sa dépendance : tout cela ne conduit qu'à la vraisemblance, et ne donne que des conjectures.

Ce palais de *Longolare* ou *Longoluna*, dont on vient de parler, est fort différent du pays de Longane : *pagus Longanensis*, qui s'étend au-delà et en-deçà du Rhin, et qui tire son nom de la rivière de *Longane* ou *Lohane*. On peut consulter sur ce canton, M. de Honthem, histoire de Trèves, t. 4, p. 70 et 71.

Il y a beaucoup d'apparence que Longolare n'est autre chose que *Longliere* ou

(4) Gotric, l. 3, p. 589.

Langliere, dans le Luxembourg (1) près Neufchatel, à une bonne lieue au nord de cette ville, qui est situé à quatre bonnes lieues d'Arion vers l'orient. Le duc *Godefroi* fils de *Gathelon*, y fonda vers l'an 1050, un prieuré qu'il céda en 1053, à l'abbaye de Florence.

LONGWIC et le prieuré de Mont-Saint-Martin. — La ville de Longwic est située sur la petite rivière de Chiers, qui se décharge dans la Meuse, entre Mouson et Sedan. Longwic est placé entre Luxembourg, Thionville et Mont-Médy; sa situation sur une hauteur, bordée d'un précipice du côté de l'orient et du midi, s'étend vers le couchant dans une campagne très-fertile. Cette place est de figure hexagone (2). Il y a un bastion coupé du côté du précipice, mais il est soutenu par deux demi-lunes, et par deux ravelins. Elle est à trois quarts de lieue d'Arion; elle appartenait autrefois au duc de Lorraine et dépendait du bailliage de St.-Mihiel, comme étant du haut Barrois, ou du Barrois non mouvant. Le roi Louis XIV la fit fortifier après la paix de Nimègue, et l'a mise en l'état où l'on la voit aujourd'hui, pour l'opposer à Luxembourg, et servir de barrière à la Champagne, et aux trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Longwic est divisé en haute et basse ville. L'ancienne ville est la basse, la neuve est la haute, qui est régulièrement fortifiée. Tel est son état moderne.

M. Mussey (1) ancien curé de Longwic, dans son ouvrage intitulé *la Lorraine ancienne et nouvelle*, soutient que le nom ancien de Longwic, était *Long-castre*, et qu'il fut bâti par Alberon, roi des Gaules, qui posséda, dit-il, l'Alsace, l'Ardenne, avec ce qui faisait l'ancien duché de Mosellane et autres terres sur les extrémités des Gaules, vers le Bas-Rhin. Que ce

prince pour s'assurer dans ses états, rétablit la ville de Strasbourg brûlée par Attila; qu'ensuite il bâtit le château d'Epinal, de même que celui de Marsal, et fortifia le château de Namur et celui de Castriloque ou Long-castre, qu'il soutient être le même que Longwic; mais tout cela n'est fondé que sur des histoires fabuleuses ou peu assurées. Nous savons qu'Epinal est beaucoup plus récent que ce prétendu roi Alberon, qui n'est point connu dans les meilleurs historiens, et qui n'exista jamais; je crois même que le château de Long-castre dont parlent les historiens, est le château de Mons, nommé par les anciens *Castrilocus*.

Le même M. Mussey, nous apprend qu'à une portée de canon de Longwic, on voit une ancienne forteresse, aujourd'hui démolie, qu'on croit avoir été un camp romain, nommé *Titelberg*, comme qui dirait la montagne de Tite: que dans le terrain qu'occupait cette forteresse sur une hauteur, aujourd'hui en culture, on trouve assez souvent dans la terre, d'anciennes médailles des premiers empereurs, depuis Jules-César, jusqu'à Valentinien: qu'on y remarque des restes de murs, de tours et d'autres édifices très-solides, bâtis de très-grands carreaux de pierres de taille brûlés d'un côté; ce qui fait conjecturer que cet édifice a été consumé par les flammes. Du côté du midi, est une belle fontaine qui servait à la commodité du camp.

Des débris de ce camp ou de cette forteresse, on croit que le château et la ville de Longwic ont été bâtis. Long-temps après, le château fut ruiné par ordre de la France, pendant les dernières guerres de Lorraine, en 1670. Il consistait en une grande place d'armes carrée, très-spacieuse, à l'un des côtés de laquelle était un grand puits, et à l'autre côté une grande et belle église, et un nombre de maisons assez considérables, pour loger environ 30 bourgeois nobles ou vivant noblement, en jouissant d'une parfaite franchise. Ce château était soutenu du côté du nord, d'un fort donjon, avec un palais magnifique, ayant une grande salle avec une

(1) Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 131 et 132.

(2) Andifret et Longuerue.

(3) Mussey Lorraine ancienne et moderne, p. 5, 24 et 25.

chapelle castrale, de vastes écuries, et tous les appartemens convenables pour loger un prince; les murs et les tours étaient d'une épaisseur étonnante.

L'ancienne ville de Longwic (1) était contigue au château, sous la vue du donjon, revêtue de bonnes murailles de pierres de taille, avec plusieurs tours situées à la portée de l'arc, l'une de l'autre. Cette ville fut démolie par ordre du roi Louis XIV vers l'an 1670, et ce prince en fit rebâtir une nouvelle à quelque distance de l'ancienne.

La ville et le comté de Longwic (2) ont été possédés anciennement par des comtes particuliers indépendans, dont le dernier n'ayant laissé qu'une fille nommée Clémence ou Hymenseude, elle l'apporta en mariage à Conrad comte de Luxembourg, qui en eut plusieurs enfans. Mais Mathilde sa fille eut en partage le comté de Longwic, qui était un propre de sa mère. Elle l'apporta en dot à Godefroi comte de Castel, sur la rivière de Blise ou Blewe. Henri arrière petit-fils de Godefroi, ne laissa que des filles, dont l'aînée épousa Renard ou Renaut de Lorraine, l'un des plus jeunes fils de Ferri II, duc de Lorraine. La race de Renaut étant éteinte, le comté de Castel ou Castres passa dans une autre maison.

Longwic sur la fin du douzième siècle, était possédé par le duc Ferri II, qui le vendit au mois de septembre 1202, à Henri comte de Bar, pour la somme de vingt-huit mille livres; c'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue dans sa description de la France, à l'égard des comtes de Castres ou Castel. On peut voir la généalogie des comtes de Castres. *Histoire de Lorraine, tome II, prélimin. pages xxiv et xxv dernière édit.*

Voici ce que nous savons en particulier de la ville de Longwic, depuis qu'elle a été possédée par le duc de Lorraine. Dès l'an 1208, le duc Ferri II et Thiébaud comte de Bar, firent entr'eux un traité

d'accommodement, par lequel il fut arrêté que ces deux princes et leurs sujets auraient paix ensemble, et que le comte de Bar jouirait paisiblement de tout ce qu'il avait au commencement de la guerre; mais qu'après sa mort, le duc Ferri II entrerait en jouissance des châteaux de Longwic, de Nancy et d'Amance, qui appartenaient audit comte de Bar, et qui avaient été cédés au duc Ferri, à cause de son mariage avec Agnès fille du comte. Il paraît donc certain que Longwic ne vint au duc de Lorraine, que par son mariage avec Agnès fille du comte de Bar.

En 1214 (1), Agnès de Bar, veuve du duc Ferri II et mère du duc Thiébaud I, céda à son dit fils, tout l'héritage paternel et maternel, à savoir: Amance, Longwic et Stenay, ensemble le douaire que son feu mari lui avait donné. Le sceau représentant cette princesse, est une dame tenant sur le poing un oiseau.

Longwic demeura en propre au duc de Lorraine, jusqu'en 1436 ou 1437 (2) qu'il fut engagé au duc de Bourgogne avec d'autres places de Lorraine, pour le paiement de deux cent mille écus, qui avaient été promis audit duc de Bourgogne, pour la rançon du duc René I^{er}, qui était en prison entre ses mains. Le duc de Bourgogne tenait encore garnison dans Longwic et dans Ligny en 1444.

Le duc Jean, père de Charles II (3), avait prêté une grande somme d'argent au duc de Bar, qui pour assurance du paiement, avait engagé Longwic au duc de Lorraine: celui-ci différait tant qu'il pouvait de recevoir le paiement de la somme prêtée, étant bien aise de garder Longwic, qui était à sa bienséance. Le cardinal de Bar usa de subtilité pour lui faire délivrer son argent. Il lui envoya six tonneaux de bon vin de Dijon (4), et dans

(1) Archives de Lorraine, Layotte, mariages etc.

(2) Hist. de Lorraine, t. 3. p. 799.

(3) Chronique de Lorr.

Hist. de Lorr. t. 3, p. v.

(4) D'autres lisent 120 queues d'excellent vin.

(1) Mussey, p. 58. 59 et 60

(2) Longuerue, Etat de la France, partie 2, p. 183.

un de ces tonneaux il mit la somme qui était due au duc ; les gens du duc de Bar ayant secrètement tiré cet argent du tonneau le vinrent présenter au duc, qui ne put le refuser. Ainsi Longwic fut rendu au duc de Bar.

Mais par le mariage d'Isabelle de Lorraine avec René d'Anjou (1), Longwic avec tout le reste du Barrois, fut réuni à la Lorraine. Le duc Charles IV en jouissait paisiblement lorsqu'il se brouilla avec la France. Le maréchal de la Ferté emporta le 12 juillet 1647, la ville de Longwic, et Saint Amour qui y commandait, en sortit avec la garnison Lorraine par composition, et fut conduit avec armes et bagages à Arlon.

En 1670 (2), le marquis de Genlis s'étant présenté devant Longwic, comme pour l'assiéger, Baillivi qui y commandait, lui en épargna la peine; il trouva si peu de disposition dans la garnison et dans les bourgeois à défendre la place, et la désertion fut si grande parmi les officiers et dans les soldats, qui se trouvèrent réduits au nombre de trois cents, qu'il fut résolu au conseil de guerre, de rendre la place aux mêmes conditions qui avaient été accordées à Châtel-sur-Moselle. Ainsi Genlis entra dans Longwic, le quatorze octobre 1670.

Dans le traité de Nimègue en 1679 (3), le roi Louis XIV offrit de rendre au duc de Lorraine, son pays, avec bien des limitations qui ne sont point de mon sujet. Le roi demanda entr'autres choses qu'on lui cédât Longwic avec sa prévôté, avec offre de rendre au duc de Lorraine, une autre prévôté de pareille valeur dans les trois évêchés.

Le duc Charles V n'ayant point voulu accepter ce traité, la Lorraine demeura au pouvoir de la France, comme auparavant, jusqu'à la paix de Ryswick, conclue en 1697. Le duc Léopold fils de Charles

V, ayant agréé la restitution de la Lorraine, aux conditions qu'il plut au roi Louis XIV, de la lui rendre, Longwic demeura à la France, qui se réserva seulement quelques villages aux environs. La sorte que par le traité de Paris de l'an 1748, on n'a laissé à la France que dix villages autour de Longwic, et le duc a reçu en échange quelques villes ou quelques villages d'une valeur équivalente. Le patron de l'église de Longwic, est saint Dagobert martyr. On y célèbre sa fête le deux septembre, de même qu'à Steyay, et dans le diocèse de Verdun.

LONGUYON. — Longuyon, petite ville du diocèse de Trèves, chef-lieu de l'office et du bailliage de Longuyon, cœur souverain de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

Il y avait ci-devant dans ce lieu, un hôpital, dont il ne reste que la chapelle, qui est sous l'invocation de saint Nicolas. Cette chapelle avait autrefois appartenu aux templiers, et on voyait encore sur la porte il y a quelques années une croix et douze croisillons. Il y a dans Longuyon environ trois cents habitans; il est situé au confluent de la Chiers et de la Grune, à trois lieues de Longwic et à une lieue d'Arrancy.

Il y a une forge et un fourneau où l'on fait d'excellens canons de fusil. Il y a aussi quatre censes, qui sont Fossieux, Froyeux, Noël, et Megot; la plupart ont leur ban particulier; de plus, sur le ban un moulin.

L'on montre à Longuyon une chasse remplie d'os humains proprement enveloppés dans une balle napperie, que de temps immémorial on respecte comme reliques, sans toutefois leur rendre un culte public. La tradition du pays est que ce sont deux martyrs que l'on dit avoir souffert dans un village voisin nommé à présent Martigni, et anciennement Colmer, situé sur la rivière de Chiers, diocèse de Trèves. On nous a envoyé une très-ancienne inscription qui se voit sous la chasse de ces martyrs; elle n'est ni gothique ni en caractères latins anciens, ni

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, pag. 433.

(2) Ibid. t. 2, p. 678.

(3) Histoire de Lorraine, tome 3, page 834.

bien formée. Il me paraît que l'inscription porte : *Beati*, (en abrégé) **MOLINIAS S. NIPIVS**. Mais je ne trouve ces martyrs dans aucun martyrologe; ce qui ne me surprend pas, ici ayant grand nombre de saints particuliers de villes et de provinces, inconnus aux auteurs des martyrologes.

LORKIN. — Lorkin, village situé vers la source de la Sàre, pas loin de Turkestein, de saint Quirin et de Hesse, diocèse de Metz (1). Il y avait anciennement à Lorkin un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, qui avait été fondé par Beneclin de Turkestein, et par Mathilde sa femme, du consentement de son fils Conon, de ses filles et de ses neveux, pour y entretenir une communauté de vingt religieux. Ils accordèrent à ce nouveau monastère des biens considérables, et les offrirent à Dieu, par les mains d'Etienne de Bar, évêque de Metz, en 1128.

LORRETTE (NOTRE-DAME DE). — Notre-Dame de Lorrette est une chapelle en titre, fondée le 10 septembre 1542 par le sieur Nicolas Hauzelin receveur de Lorraine et Mariette sa femme, sur le ban de la Petite-Varangéville, au lieu dit le *Haut-de-Metz*. La fondation consiste en un gagnage sis à Lénoucoult, dix fauchées de pré; situées sur les bans de Jarville et de la Neuve-Ville. Le clos qui environne la chapelle, contient environ douze arpens, tant en vignes, terres labourables, que prés et jardins. Il y a encore un pré de cinq ou six fauchées au-dessous de la chapelle. Il y a en outre quelques cens, qui sont ignorés; seulement le chapelain perçoit trente sols annuellement de l'hôpital de St. Nicolas.

La collation en appartient aux deux ou quatre gouverneurs de la ville de St. Nicolas, qui doivent la conférer à un enfant du lieu. La chapelle est chargée de deux messes par semaine; savoir, le dimanche

et le vendredi. Par le titre de fondation le chapelain doit résider à Lorrette; ou au moins à St. Nicolas.

Environ l'an 1700 cette chapelle étant vacante par la mort du titulaire M. Villalume, le sieur Gabriel, alors curé de Loudresin, originaire de St. Nicolas, y fut nommé; mais n'ayant pas voulu accepter ce bénéfice, et ne se trouvant point d'enfant de St. Nicolas, qui fût prêtre, pour le posséder, on y nomma le sieur Louis Coquet chanoine de la primatiale de Nancy. Ce dernier titulaire y a fait bâtir un logement très-commode pour le chapelain.

LOS. — M. Adriën Valois dans sa Notice des Gaules (1), soutient que le comté de Los, situé dans le pays de l'évêque de Liège, entre la Hasbaye au midi, la Campine Liégeoise au nord, le duché de Brabant au couchant, et celui de Limbourg au levant, dont *Boreloon* ou *Borchlaen* est la capitale; que ce comté nommé par les Flamans *Loon* ou *Loen*, est le même que *Los* ou *Loos*, et que ce que les anciens ont appelés *Lomensis* ou *Lomensis pagus*, ou *Liumensis* ou *Lucumacensis*, ou *Lamacensis pagus*. Arnoù comte de Los, est quelquefois nommé *Lomensis* ou *Loensis*, ou *Losensis comes*. On peut voir ses preuves dans son ouvrage. Les principaux lieux de ce comté sont *Borcklain* ou *Lootz*, *Tongres*, *St. Tron*, *Herk*, *Hasselt* et *Bilsen*.

Mantelius dans son histoire du comté de Los, avance que Charlemagne en 801 récompensa la valeur et les services d'Oger-le-Danois, un de ses plus vaillans capitaines, en lui donnant le comté de Los; c'est ce que dit Mentel (2). Mais cela n'est pas sans difficulté, car on voit en l'abbaye de saint Faron de Meaux, le mausolée d'Oger ou Otger, ou Otgar, un des plus vaillans capitaines des armées

(1) Hist. de Lorr., t. 1. pag. 1168 et preuves, en 1128 et tom. 2, p. xviii et cclxxxv.

(2) Adrienne vales., not. balliar., p. 282.
(2) Bertholet histoire de Luxemb. t. 4, p. 378.

de Charlemagne, qui se fit religieux dans cette abbaye, avec Benoit son compagnon de guerre. Ils y sont tous deux représentés avec leurs habits monastiques, et on conserve dans la sacristie, les os d'Oger, avec son épée et son bouclier. Le bouclier est de fer, et assez étroit, portant des entailles assez profondes des coupe d'épée qu'il y a reçus. On montre au même lieu et dans d'autres églises, une ancienne histoire de la conversion d'Oger et de Benoit; on y lit qu'il avait une sœur nommée *Auda*, qu'il maria à *Roland*, autre fameux capitaine de l'armée de Charlemagne. On ne dit pas qu'il ait été marié, ni qu'il ait eu des enfans.

Oger eut trois fils, Odulphe, Berenger et Angelran, qui lui succédèrent jusqu'environ l'an 910. Alors leur postérité étant éteinte, Rodolphe fils cadet de Benier II comte de Hainaut, se mit en possession de ce comté, et le transmit à ses descendans.

La maison de Los étant entrée en celle de Chini, ces deux maisons subsistèrent avec éclat jusqu'au milieu du quatorzième siècle. Arnou IV comte de Chini et de Los, ayant été tué au siège de Rhodes, ville du comté de Luxembourg, en 1333 sans laisser aucun enfant de Marguerite son épouse, Louis V son beau-père, donna Marguerite sa fille en mariage au duc Jean de Lorraine.

Le duc de Luxembourg se mit en possession du comté de Chini, et l'évêque de Liège acheta pour une grande somme d'argent celui de Los.

LOUPI-LE-CHATEAU et *Loupi le petit Villotte*. — Loupi-le-Chateau, *Lupentii-Castrum*, village avec titre de prévôté, sur la petite rivière de Chers, à trois lieues de Bar-le-Duc, diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar; présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Thimothée et saint Apollinaire.

Marguerite de Lorraine, reine d'Angleterre, après la mort funeste du roi son mari, et de son fils le prince de Galles,

se retira en Lorraine, et fit sa résidence pendant quelque temps à Loupi-le-Château, puis se retira à Angers (1).

On voit dans le même lieu les ruines d'un château, autrefois considérable. Il y a dans le village cent quinze ou cent vingt habitans.

Villotte, autrefois Annexe de Loupi, est aujourd'hui érigé en cure. L'église est consacrée à Dieu, sous le nom de saint Brice.

La maison de Loupi portait de gueules à cinq annelets d'argent, passés en sautoir.

Loupi-le-Petit est situé sur la rivière de Chers, du diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Amand.

LOUPI, dans le *Verdunois*. — Loupi avait autrefois des seigneurs puissans, dont il est parlé dans l'histoire de Verdun (2). En 1219 Jean seigneur de Loupi, donna au prieuré de Beauchamp, que Henri comte de Bar, faisait bâtir près Clermont-Argonne, la moitié du froment et de l'avoine que son chapelain de Loupi devait percevoir au même lieu.

Loupi-aux-deux-Châteaux, près Ste-nay, lieu cédé à la France: c'est apparemment ce Loupi dont on vient de parler, situé dans le Verdunois.

LUCEBOURG ou **LUCELBOURG**. — Lucebourg ou Lucelbourg, ou Lutzelbourg, château et village situé entre Dabo ou Dasbourg, Phalsbourg et Saverne, dans les montagnes de Vôges. Ce lieu était autrefois du domaine des ducs de Lorraine; mais il fut cédé à la France, de même que Phalsbourg et autres lieux des environs, pour former la route que le roi s'était réservée par le traité de 1661.

Il est souvent parlé dans notre histoire du château de Lucebourg, et des seigneurs de cette maison, qui sont quelquefois dénommés de *Lutzelembourg*, ou de *Luxem-*

(1) Hist. de Lorr. Preuves, p. xxiv, t. 6, tom. 3.

(2) Hist. de Verdun, p. 331 et 303.

bourg, ou de Lutzbouurg, ou de Lutzelbourg. Cette conformité de nom avec la fameuse ville de Luxembourg, chef du duché de ce nom, a souvent fait confondre les deux maisons de Luxembourg et de Lucebourg. Leurs grands biens, leurs alliances, leurs emplois éclatans favorisoient ce mélange, et plus que tout cela, le jugement rendu en 1708 par S. A. R. le duc Léopold, en faveur de l'origine commune de la maison de Lutzelbourg, avec celle des comtes et ducs souverains de Luxembourg; ce qui n'empêche pas qu'il ne reste de grands doutes sur cette origine.

Il n'en est pas de même de la jonction de la maison de Fléville avec celle de Lucebourg, dont nous parlons ici. Cette union s'est faite après le décès de Vari de Lucebourg III du nom, au profit d'Égenof IV du nom, qui se trouve le plus proche parent de Vari, vers l'aa 1470. Nous avons donné leur généalogie dans un autre ouvrage (1). Il est fait mention du château de Lucebourg, dans la vie d'Étienne de Bar, évêque de Metz, qui est mort en 1163.

Hugues fils de Folmar, comte de Metz, possédait les fiefs de Lucebourg et de Hombouurg, mouvans de l'évêque de Metz (2). Après la mort du comte Hugues, Mathieu duc de Lorraine, s'en était emparé, et les possédait par le seul titre de la force. Étienne de Bar, évêque de Metz, s'étant remis dans les bonnes grâces de l'empereur Frideric Barberousse, employa la faveur de ce prince, et ses propres forces, pour rentrer en possession de ces deux fiefs. Il fit rebâtir le château de Lucebourg, qui était tombé en ruine, et en fit présent à son église cathédrale. *Firmavit castrum nobile Lucelbore, quod ad ipsum jure hæreditario descenderat, beato contulit Stephano.* Cette forteresse ayant été usurpée par le comte de Sarverden, Thiéri de Lorraine, évêque de

Metz, mort en 1181 la reprit sur lui, et la rendit à l'évêché de Metz. *Terris in medio castri Lucelembourg sitam, quam tunc temporis comes de Salverna tenuerat, sibi usque successoribus, ipso comite capto, recuperavit.*

Les armes de la maison de Lucebourg, étaient d'or au lion d'azur, écartelé et vairé, ou autrement, elle portait d'argent au lion de gueules, la queue nouée, et passée en sautoir. La maison de Lucebourg est éteinte depuis le quinzième siècle; mais il en reste des branches dans les maisons de Fléville, de Sarrebourg et d'Impling.

Le château de Lucebourg fut vendu à l'évêque de Metz en 1297 par François, archidiacre de l'église de Metz, et prévôt de l'église de Strasbourg, avec ses châteaux de Turkestein et de Castel, ou Castres (1).

Il se passa diverses négociations au sujet de la terre de Lucelbourg, jusqu'à ce que les ducs de Lorraine en eurent le haut domaine et des villages en dépendans. Mais en 1661, par le traité de Vincennes, le duc Charles IV, céda au roi Louis XIV, Phalsbourg et les dépendances de Lutzbouurg, pour former le chemin que le roi s'était réservé pour le passage de ses troupes en Alsace; et par le traité de 1718, il a été arrêté, que Lutzbouurg demeurerait à perpétuité à la France, moyennant un équivalent qu'on a donné à la Lorraine.

LUCEY. — Lucey, *Luciacus*, petit village à deux lieues de Toul vers le nord, est remarquable pour être le premier fonds donné à l'église de Toul. (2) L'évêque *Euculanus* ou *Eudulus* est loué dans l'histoire, pour avoir acquis quelques fonds à sa cathédrale, et en particulier *Luciacus*. Or, saint Euculan ou saint Eudulan, a succédé à saint Antimoine, qui vivait au sixième siècle.

Lucey a pour patroa, saint Etienne.

La chapelle de Notre-Dame de la consolation, fut fondée à Lucey, sur la fin

(1) Hist. de Lorr., p. 64 66.

(2) Meurisse, p. 397.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 13 14.

(2) Histoire de Lorr. t. 1 pag 169.

du seizième siècle, par le Sr. Etienne Hordal, doyen de l'église de Toul, et fut consacrée par M. de Buzet, Suffragant. Elle est presbytérale et chargée de trois messes par semaine.

LUDRE ET AFRIQUE. — Ludre, ou Ludes, (1) village ou bourg à deux lieues de Nancy, tirant vers la Moselle; qui donne son nom, ou le reçoit d'une maison célèbre en Lorraine, venue de Bourgogne en ce pays, vers l'an 1539; elle subsistait en Bourgogne sous le nom de Frolois, dès l'an 1200. Le château de Ludre a subsisté pendant que presque tous les autres de la province ont été démolis par ordre de la France, en 1633 et 1670.

Le patron de Ludre, est saint Evre; bailliage et cœur souverain de Lorraine.

En 1580, Charles II, fait Jean de Ludre, sénéchal de Lorraine, et lui assigne pour gage cent livres de forts. Et en 1581 Jean de Ludre chevalier, et Collignon de Ludre écuyer, son frère, font un traité de paix, avec Geoffroi de Nancy, chevalier.

En 1467, le six mars, Didier de Ludre, est fait conseiller du duc Jean.

En 1485, le dix octobre, Ferri de Ludre, fils de Jean de Ludre, chevalier, fait un traité de paix avec la ville de Metz : ils se rendent respectivement leurs prisonniers, leurs biens et leurs titres.

Assez près de Ludre, et sur la montagne au midi, qui domine sur la Moselle, on voit des ruines d'un ancien camp romain, qui était placé en cet endroit, pour garder la Moselle et le chemin qui était sur ce fleuve où l'on passait anciennement pour venir de Toul à saint Nicolas; avant que le grand chemin par le bois de Hayes fut fréquenté, comme il l'est aujourd'hui, et que la ville de Nancy fut devenue capitale du Barrois. Ce qui me confirme dans la persuasion où je suis, qu'Afrique était un camp romain, c'est qu'encore aujourd'hui, il y a entre cette montagne et le village de Ludre, des champs qu'on nomme *au vieu-marché*.

(1) Hist. de Lorr. t. 1 pag. 433. an 1051.

En 1552, M. de Château-Roux, bourgeois de Troyes-en-Champagne, allant de Toul à saint Nicolas, passa la Moselle en quatre ou cinq endroits, et étant vis-à-vis Afrique, remarqua un grand pan de muraille, qui formait autrefois la cité d'Afrique.

J'ai appris d'un homme très-bien instruit, que certaines personnes se présentèrent au seigneur de Ludre, demandant permission de creuser dans le château d'Afrique, promettant même de l'argent pour en avoir la permission : L'ayant obtenue, ils creusèrent et rencontrèrent un souterrain qui les conduisit à quel que distance; mais désespérant d'y trouver quelque chose, ils se retirèrent, ayant seulement senti, disaient-ils, une forte odeur de cuir.

Les seigneurs de Ludre prenaient dans leurs titres, la qualité de comtes d'Afrique, et cette montagne leur appartient en partie. Je n'en trouve rien dans les anciens monuments de ce pays.

Les armes de la maison de Ludre, maison de nom et d'armes de l'ancienne chevalerie, sont bandés d'or et d'azur, de six pièces à la bordure, engrelée de gueules.

Le duc Léopold I, a érigé en marquisat en faveur de la maison de Ludre, la terre et seigneurie de Bayon, qui appartient à cette maison, par patentes du sept octobre 1720.

Richard-Ménil, petit village sur une éminence, entre Ludre et la Moselle. L'église a pour patron saint George. Cette terre appartient à la maison de Ludre, qui a son château à un lieu de là, vers le nord; les seigneurs de cette maison font ordinairement leur demeure dans une grande et belle maison, ayant forme de château, située sur la Moselle, au-dessous Richard-Ménil.

La maison de Richard-Ménil portait de sable au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

LUNEVILLE. — Lunéville tire son nom de Diane, ou de la lune qu'on y

adorait autrefois. Tout ce que nous avons dit du bois de Futaie de Léomont, de sa fontaine sacrée, du culte qu'on y rendait à Diane, confirme cette opinion, aussi bien que le nom de *Lunevilla*, ville de la lune, ou *Lunaris-villa*, qui signifie la même chose. On raconte que quand on fit fortifier Lunéville, apparemment en 1587, lors de l'approche de l'armée des protestans d'Allemagne, monsieur le baron d'Haussonville, (1) colonel de l'infanterie Lorraine, transféra l'abbaye de saint Remi dans la ville, de même que la commanderie de saint George, qui était voisine et hors de la ville. On raconte, dis-je, que dans les terres qu'on transféra de cette commanderie pour former les fortifications de Lunéville, on trouva une figure de pierre, qui représentait un homme armé, portant une espèce d'enseigne chargée d'une lune; et à quelque distance de cette commanderie, la figure d'une femme, qui avait sur la tête un grand croissant renversé, qui lui couvrait la tête, et dont les deux cornes ou extrémités, venaient tomber sur les épaules.

Les anciens payens (2) adoraient la lune sous les deux sexes, et avaient le Dieu *Lunus*, et la Déesse *Luna*. *Philæchorus asserit lunæ sacrificium facere: viros eum veste muliebri, mulieres cum virili, quod eadem mas estimatur et femina*. Spartien dans la vie de Bassiens ou de Caracalla, dit, que les orientaux tiennent, que ceux qui adoraient la lune sous le nom de femme, sont toute leur vie assujétis au pouvoir des femmes, et au contraire, ceux qui l'adoraient sous le nom d'homme, sont toujours les maîtres de leurs femmes. *Qui lunam femineo nomine et sexu putaverit nuncupandam, is addictus mulieribus semper inserviet: at verò, qui marem Deum esse crediderit, is dominabitur uxori.*

La ville de Lunéville est du diocèse de Toul, arrosée des rivières de Meurthe,

de Mortagne, de la Vezouze, du Sanon. Elle a été possédée au moins depuis le dixième siècle, par des seigneurs qui portaient le titre de comte. Nous avons donné la généalogie de ces comtes, à la suite des comtes de Metz, dont ceux de Lunéville descendaient. *Voyez le premier tome de l'histoire de Lorraine*. Un de ces comtes nommé *Folmar*, fonda vers l'an 1030, l'abbaye de St. Remi de Lunéville, pour des religieux bénédictins, qui ayant déplu à leurs fondateurs, y mirent en leur place, vers l'an 1034, d'autres bénédictins qui n'y subsistèrent point non plus; on leur substitua vers l'an 1140, des chanoines réguliers de saint Augustin, qui y sont encore aujourd'hui.

Théodoric duc de Bar, qui commença à régner en 984, et mourut en 1028, avait épouse Richilde, ou Sunechilde, que nous croyons avoir été fille du comte *Folmar*, puisqu'il est dit dans un titre de l'an 1287, que Thiéri possédait *Amance, jure hæreditario*, venant de *Folmar* (1).

Ce *Folmar*, beau-père du Duc Thiéri, pourrait bien être le même que le fondateur de *Beaupré*.

Le dernier des comtes de Lunéville nommé *Folmar*, comme la plupart de ses prédécesseurs, donna sa fille Clémence en mariage, à *Folmar* comte de Castres, ou de *Bliscastel*, qui eut du chef de sa femme, la seigneurie de Lunéville, ce qui se prouve par une chartre du monastère de *Beaupré*, de l'an 1173, donnée par le comte *Hugues*, fils de *Folmar*; et le même *Hugues* comte de Lunéville, par un autre chartre de l'an 1189, n.° 8, 9, reconnaît qu'il était fils du comte de *Castres*. Il paraît par quelque monument du douzième siècle, que les seigneurs de *Riste* avaient part à la seigneurie de Lunéville. En 1225, le seigneur de *Riste* était seigneur de Lunéville. Titre à *Flavigni*. *Voyez* la généalogie de la maison de *Riste*, sous les années 1229, 1308, 1315, 1317, 1338, 1344.

(1) Benoit Histoire de Toul, page 6. 1137.

(2) Macrob. Satar. l. 3. c. 8.

(5) Hist. de Lorraine, pag. 439. preuves.

En 1224, Huë seigneur de Lunéville, et Conrade son frère, sur les différens qui étaient entr'eux au sujet de leur partage, pour les terminer ; Huë donne à son frère le château de Pierrepont, avec toutes ses appartenances ; il lui cède encore hors des murs de Lunéville, tout ce qui est depuis le fossé derrière la maison des chevaliers d'Atteinville, et quantité d'autres choses, par les quelles il paraît que ces deux frères possédaient Lunéville et les villages qui en dépendent, les bois, la pêche le four bannal, etc ; et moyennant cette cession, Conrade renonce à tout ce qu'il peut prétendre à la succession paternelle.

En 1245, le duc Mathieu fit un échange du château de Spissemberg, et de ce qu'il avait à saint Diey, à Moyenmoutier, à Bival, et généralement de ce qui était à lui entre Raon, la Bourgonze, Bruyères et Spissemberg, contre ce que Huy, ou Hugues, comte de Lunéville, avait au château de Lunéville, à Gerbéviller et à Valfroicourt ; et cela du consentement de ses fils Huillon, Philippein et Ferri, par traité passé le dimanche devant la division des apôtres, qui est le quinze juillet 1245 (1).

Trois ans après, le duc Mathieu racheta les mêmes terres qu'il avait cédées à Hugues comte de Lunéville, avec la vouerie de l'église de saint Diey (2). Il les racheta de Huë comte de la petite Pierre, moyennant la somme de trois mille trois cents livres de Messins, payables en différens termes. Fait le lendemain de l'invention saint Etienne, 1246. Depuis ce temps, le comté de Lunéville est demeuré uni au duché de Lorraine ; et en 1263, le duc Ferri III, affranchit la ville de Lunéville, et lui donna les franchises de Beaumont-en-Argonne, de même qu'à Nancy, à Port ou saint Nicolas, et à Gerbéviller. On peut voir dans l'histoire de Lorraine (3), ce que c'était que ces lois de Beaumont. Le duc Ferri donna pour cau-

tion de ses promesses, Thiebaut, roi de Navarre et comte de Champagne.

Sous le duc René II, en 1476, plusieurs seigneurs Lorrains, accompagnés de quelques troupes qu'ils avaient amassées, allèrent assiéger Lunéville, qui était occupé par quatre cents hommes du duc de Bourgogne (1). Ces seigneurs n'avaient point d'artillerie ; ils donnèrent l'assaut, et attaquèrent la ville par escalade ; l'assaut dura toute la nuit. Ils se rendirent maîtres de la première porte de Chanteheû, mais ils ne purent s'y maintenir. Ils envoyèrent demander des hommes et de l'artillerie au duc René II, qui était alors à Strasbourg ; il leur envoya six cent hommes d'armes, deux gros canons et dix serpentines, qui arrivèrent dans trois jours devant la place. Les assiégés offrirent de se rendre la vie et bagues sauvées, si le gouverneur de Nancy ne leur pouvait envoyer du secours ; ils députèrent à Nancy à M. de Dieuze, qui leur fit dire qu'ils n'avaient point de secours à espérer ; ainsi ils se rendirent et se retirèrent où ils purent.

L'armée des protestants d'Allemagne qui allait au secours des Huguenots de France, passant à Lunéville au mois de septembre 1587, le baron d'Haussonville, colonel de l'infanterie Lorraine, sous le duc Charles III, qui avait fait quelques fortifications à la hâte à Lunéville, fit si bonne contenance, que cette armée n'osa l'attaquer.

Après la retraite du duc Charles IV, et sa sortie de Lorraine, son frère le duc Nicolas-François, cardinal et évêque de Toul, se retira à Lunéville, où il épousa la princesse Claude, sa cousine germaine en 1634 (2).

Le maréchal de la Force, en étant informé, obligea le duc Nicolas-François et la princesse son épouse, de retourner à Nancy, dans l'espérance d'empêcher la consommation du mariage, mais il était trop tard ; le prince et la princesse furent

(1) Ruyr Antiquités de Voges.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 258.

(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. 314.

(1) Ibid. t. 2. p. 1036.

(2) Hist. de Lorr. t. 3. pag. 257. 258. 259.

amenés à Nancy, d'où ils sortirent de la manière que chacun sait.

En 1638, le duc Charles IV, ordonna à ses gens d'assiéger Lunéville, leur demandant seulement qu'ils pussent conserver cette place, jusqu'au temps où la saison ne permit plus aux ennemis de tenir la campagne; et après cela il la mettrait en état de soutenir un siège royal.

Dès que les troupes Lorraines parurent devant la ville, les ennemis l'abandonnèrent et les Lorrains commencèrent aussitôt à la fortifier. Le roi fit assiéger cette place sur la fin de la même année par le duc de Longueville, qui l'emporta après quinze jours de siège, et les officiers et soldats, furent faits prisonniers de guerre. Le roi Louis XIV, en fit raser le château en 1678.

A la paix de Riswick, conclue en 1697, la Lorraine ayant été rendue au duc Léopold, ce prince fit sa demeure la plus ordinaire à Lunéville, et en rétablit le château dans un état beaucoup plus grand et plus magnifique qu'il n'avait jamais été. Le roi Stanislas de Pologne y a ajouté beaucoup d'embellissemens, et y fait aussi sa demeure ordinaire.

L'ancien château de Lunéville était fort petit en comparaison de celui d'aujourd'hui; il ne comprenait que les deux petites ailes qui sont d'un côté entre la chapelle et le grand bâtiment qui donne entrée, et qui a vue sur les bosquets, et de l'autre côté, l'ancien château n'avait que la même étendue.

La chapelle du château de Lunéville fut fondée par le duc Raoul en 1343, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Antoine, dans laquelle on doit chanter chaque semaine trois messes, savoir: le dimanche le mercredi et le samedi; et le chapelain doit aller aux jours de fêtes à Einville. Le duc lui achète une maison, lui donne des revenus pour sa subsistance, et veut qu'il vienne manger à son hôtel, dans les jours qu'il dit la messe.

Le duc Léopold I, fit bâtir les deux grands corps de logis au-dessous desquels

sont les écuries. Boffrand en a donné les desseins, et les a fait graver dans son architecture.

Le duc fit aussi bâtir la grande aile qui est à gauche en entrant dans les jardins, où il se logea, et où loge actuellement le roi de Pologne.

Ce dernier prince a fait plusieurs embellissemens au château et aux jardins de Lunéville; comme le kiosque, la chinoise: et depuis le dessèchement d'un marais joignant la rivière, il a fait de fort beaux jardins, qui ont chacun un pavillon dans une île formée par la Vesouze, et son canal. On voit dans ce même jardin, quantité de figures en pierres fort bien faites. On y voit une chose singulière, qui est un amas de grand nombre de rochers assemblés avec art, et accompagnés d'une multitude de figures très bien imitées, qui sont mises en mouvement par des eaux qui coulent par derrière ces rochers, distribuées dans des canaux de plomb.

Le couvent des sœurs grises était autrefois à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un grand jet d'eau, entre la grande aile en entrant, et le rocher dont on vient de parler.

La paroisse de Lunéville est dédiée sous l'invocation de saint Jacques apôtre; les religieux de l'abbaye de saint Remi, de la même ville, en sont collateurs. Ce fut Pierre de Brixel, évêque de Toul, mort en 1192, qui donna cette église à l'abbaye de saint Remi. Clément VII, confirma cette union. Après la bulle de séparation de messe, faite en 1627, le cinq du pontificat du pape Urbain VIII, Charles de Lorraine, abbé commendataire de l'abbaye de saint Remi, laissa le patronage aux religieux, qui y nomment un de leur communauté pour la desservir. Décimateur, l'abbé pour les grosses et menues dîmes de Lunéville, Huviller, Moncel, Viller, Mehon et autres lieux qui en dépendent, excepté Froidefontaine et Champé, où il ne prend que le tiers; l'abbé de Beaupré a les deux autres tiers. L'abbé de Lunéville a encore la totalité de la dime

de vin du ban de Lunéville et de Huviller.

Les bénédictins s'établirent d'abord à Lœzmoind en 1735, ensuite ayant acheté de M. le prince de Craon, la maison et le jardin de Mesnil, ils s'y sont établis depuis l'an 1737, avec l'agrément du roi de Pologne, du vingt-six août de la même année.

Il y a de plus à Lunéville un couvent de capucins établis en 1655. Les carmes s'y établirent en 1707.

Les annexes de la paroisse de Lunéville, sont :

1.° *Huviller* ; patron l'Assomption de la Vierge. Seigneur, le sieur de Gombervaux.

2. *Chanteheux*, église succursale ; patron saint Barthélémi. Le roi Stanislas y a fait bâtir une très-belle maison.

3. *Le Ménil* où sont établis les bénédictins, où il y a une chapelle.

4. *Mekon* avec sa chapelle.

5. *Moncel* avec sa chapelle.

6. *L'ermitage* de saint Léopold.

7. *Viller*, où il y a une chapelle fondée le quatre octobre 1630, par Etienne Grenel. Les minimes de Lunéville y disaient autrefois la messe les fêtes et dimanches.

La ville commença la maison de charité en 1724. Le duc François III, l'autorisa par lettres du vingt-trois mars 1736. Le roi de Pologne y fonda deux sœurs de saint Lazare, par contrat du onze juillet 1746, augmentées d'une troisième en la même année. Il a confirmé de nouveau ces fondations de la charité, par lettres du premier février 1752.

Le même prince établit en arrivant à Lunéville, une académie de quarante-huit cadets gentilshommes, dont vingt-quatre polonais et vingt-quatre lorrains. Leur hôtel est vis-à-vis celui des pages dans l'île, entre Lunéville et le faubourg des Carmes.

Il fonda encore les écoles chrétiennes à Lunéville, par contrat du treize mars 1730. Ces écoles sont tenues par trois frères, pour l'instruction des pauvres enfants de la ville et des faubourgs.

Il y a au faubourg de Viller proche Lunéville, une belle faïencerie dans laquelle on emploie beaucoup d'ouvriers. On y travaille aussi en terre de pipe à fumer, avec beaucoup de succès.

Le nombre des ouvriers, l'étendue des bâtiments, et la qualité des ouvrages sont remarquables. Jacques Chamblite la commença sur la fin du règne du duc Léopold, et le quatorze juin 1731, on lui accorda des franchises et privilèges. En 1748, on y fit les premières expériences de la terre de pipe ; cette terre soutint les premières et les plus fortes épreuves du feu, en présence du roi de Pologne, de M. de Voltaire et de madame la marquise du Chatelet. Le roi lui accorda le privilège par arrêt ; ces lettres patentes sont des treize et vingt-neuf décembre 1739. La réputation de cette manufacture se soutient, et s'augmente de jour en jour.

Le bailliage de Lunéville comprenait environ cent villages ou hameaux.

Chanteheu, château près le village de même nom, bâti par le roi Stanislas, vis-à-vis la façade de celui de Lunéville, du côté des bosquets. Il y a de l'un à l'autre une belle avenue d'une demi lieue de long. De la terrasse du donjon, la vue se porte du côté de la Vôge et de la Suisse, à une distance prodigieuse. Louis XV convalescent au retour de Metz, y fit le deux octobre 1744, la revue de sa gendarmerie, et partit de là pour le siège de Fribourg.

Jolivet, autre maison royale à l'extrémité du village de Huviller, au sommet du coteau qui termine la vue du château de Lunéville, à droite de la Vevoaze. Le roi de Pologne a fait embellir cette maison.

Ce même prince a fait démolir depuis quelques années l'église paroissiale de St. Jacques, et en a transféré l'office dans l'église abbatiale de S. Remi, qu'il a fait bâtir en partie, et y a fait grand nombre d'embellissements et de présens.

Dans les églises paroissiales et abbatiales de Lunéville, il n'y a aucune chapelle, mais de simples oratoires, que Louis

d'Haraucourt, évêque de Toul, déclara le 23 octobre 1438, être à la disposition pure et simple de l'abbé régulier de Lunéville.

La commanderie de S. George, dont nous avons parlé et qui était hors de la ville, ayant été démolie en 1587, au passage des troupes protestantes, fut unie à la commanderie de S. Jean de Viel-Aitre, située aux portes de Nancy.

Le duc Charles II et la duchesse Marguerite de Bertere, son épouse, fondèrent en 1406, un hôpital en l'honneur de la sainte Vierge-Marie, et de saint Maur-des-Fossés et de tous les saints, pour le remède de l'âme du duc Jean, père de Charles, de ses prédécesseurs et successeurs, à Viller près Lunéville, en la place d'un ménage et maison, qu'ils y avaient acquis et amortis; avec une chapelle où l'on doit dire deux messes par semaine, se réservant le droit de patronage de la chapelle dudit hôpital, auquel ils assignent des revenus convenables.

L'ancien hôpital de Lunéville se trouvant ruiné et sans bâtiment, le duc Léopold I^{er} a fait faire hors de la ville un nouvel hôpital général, par le secours d'une loterie tirée en 1709.

M. l'évêque de Toul y a transféré la chapelle de saint Nicolas de Mâxe ou Mâche, avec la fondation de la demoiselle Noirelle, par acte du 15 mai 1708. De plus, la chapelle de saint Sébastien et de sainte Catherine de Tantimont, du saint Sacrement d'Ogéville et de saint Fiacre dudit Ogéville, avec les hôpitaux d'Ogéville et d'Einville-au-Jard, avec leurs services. Toutes ces chapelles et hôpitaux furent transférés et incorporés au grand hôpital de Lunéville, par acte du 6 avril 1709.

Entre Antlup et Crevi près Lunéville, on remarque la place d'un ancien château aujourd'hui entièrement ruiné. On assure qu'il y avait au même lieu un bourg ou village, nommé *d'Anez*, et on trouve encore d'anciens titres, qui rappellent ce lieu sous le nom de *notre bonne ville d'A-*

nez, et le *ban d'Anez*; et les terres dudit ban sont chargées de payer aux seigneurs du ban de Laitre à Antelup, une certaine mesure de blé, appelée les *pougnets*; la dime des terres des environs de cette place, se levant par les fermiers des dimes de Léomont et ceux du curé d'Antlup.

On voyait à Lunéville une maison de minimes établis en 1600, une maison de filles de sainte Elisabeth, fondée par le duc René II en 1481; elles étaient placées au lieu où sont aujourd'hui les bosquets, d'où on les a transférées au lieu où elles sont à présent.

Les filles de la congrégation de Notre-Dame, furent reçues à Lunéville le 5 novembre 1629.

Les bénédictins furent établis à Mênil, proche Lunéville, l'an 1737. Le duc Léopold ayant témoigné plusieurs fois souhaiter que l'on bâtît à Lunéville une maison de Bénédictins réformés, par le moyen d'un démembrement de quelques fonds de la mense abbatiale de Senoues, Dom Augustin Calmet fit ce démembrement en 1734, et obtint des bulles de Clément XII, confirmatives de cet établissement.

Dans les marbres trouvés à Palmyre en Syrie, on remarque une figure ayant une couronne sur la tête, et un croissant derrière les épaules. On croit que c'est le dieu *Lunus*, car les Phéniciens ne faisaient pas la lune femelle. Le nom de la lune encore aujourd'hui est masculin, et celui du soleil féminin, en arabe. Le terme *Jarabolos*, marqué dans une inscription palmyrénienne, signifie le dieu *Lunus*.

En 1417 (1) le 15 janvier, Charles II, duc de Lorraine, donna un édit en faveur des bouchers de Lunéville, portant qu'il ordonne que nul hôte, tavernier, tant de la ville que du dehors, n'ait à tuer dans sa maison chair quelconque, sinon pour l'usage de son ménage, sous peine d'amende de dix sols. Cet édit fut renouvelé par le duc François I en 1544.

(1) Layette Lunéville.

L'an 1300, Philippe de Norroy et René de Florainville, tuteur de Jean de Savigny, fils de feu Jean de Savigny, et d'Anne de Norroy sa sœur, sachant que François et Ferri de Savigny frères, et Pierre Desalles dit le *Baill*, seigneur de Gombervall, avaient rendu à René roi de Sicile, duc de Lorraine, la part que chacun d'eux avait au moulin de Lunéville, ils lui vendirent aussi la portion qu'ils y avaient pour une somme totale de mille francs.

Thiebaut duc de Lorraine, donna en 1306, à l'abbaye de Moyenmoutier, pour entretenir la chapelle de Dariot, et au chapelain pour y célébrer toutes les semaines, trois messes en l'honneur de la Vierge, dix livres de terres à petits tournois, à prendre tous les ans sur les *poignets* de Lunéville, aux termes de la Pentecôte et de St. Remi. Il veut que ceux qui tiendront ces *poignets*, paient sans retardement ces dix livres à Moyenmoutier, et qu'ils puissent y être contraints, mêmes par censures ecclésiastiques.

En 1317, Burnike de Riste et Jeanne de Blâmont sa femme, donnent un acte au duc Ferri, par lequel ils déclarent qu'après leur décès le château de Lunéville et les maisons qui sont dans les faubourgs, lui reviennent.

En 1344, Jean de Nancy, sieur de Gombervaux, et châtelain de Vaucouleurs, vendit au duc Raoul tout ce qui lui appartenait à Lunéville, de la succession de Burnike de Riste, pour une somme de neuf mille livres de bons petits tournois.

L'abbaye de saint Remi de Lunéville, jouissait autrefois des droits de passage des ponts de Lunéville et d'Einville, et de vente du premier de ces lieux; mais comme par les malheurs des temps elle n'en tirait que très-peu de profit, Michel de Grand, abbé élu de Lunéville, du consentement de ses religieux, proposa au duc Charles III en 1565, de lui abandonner tous ces droits; ce que le duc accepta, et leur rendit en échange, quatre arpens de

bois, à prendre par an, en la forêt de Mondon.

LUTZVEILLER. — Lutzweiler, village entre la Horne et la Schvelde, à trois lieues et demie de Bitche, une lieue d'Hornbach, diocèse de Metz, bailliage de Bitche, appartenant autrefois à l'abbaye de Bouzonville, tout proche et joignant le duché des Deux-Ponts, à deux journées de chemin de l'abbaye de Bouzonville, engagé ci-devant pour la somme de huit cents florins d'or, et depuis racheté et remis à l'abbaye. Par le secours du duc Charles de Lorraine, la religion catholique y fut rétablie à l'exclusion de la luthérienne, qui s'y était glissée. Ce village de Lutzweiler fut échangé du consentement dudit duc Charles, avec le village de Medtaltorf et le bois de Bochartrolz, situé près le monastère de Bouzonville, où l'on avait érigé un village. Ceci arriva au XVI^e siècle, sous l'abbé Jean Sellin.

LUXEMBOURG. — Luxembourg, ville capitale du duché de Luxembourg, nommée dans les anciens monumens *Luciliburgum*; elle est située sur la petite rivière d'Elz ou d'Olzet, en latin *Alizuntia*. Elle est aussi connue dans les histoires du moyen âge, sous le nom de *Lucalebore* ou *Luzelembourg*, c'est-à-dire, le *petit bourg* ou *Lucilibourg*, *Lucobourg*, *Luxembourg*, aujourd'hui communément *Luxembourg*, et passe pour une des meilleures forteresses de l'Europe. On la divise en haute et basse ville; la haute ville est un heptagone, situé en partie sur des rochers, et en partie dans une plaine. La ville basse est dans une profonde vallée, et comprend le Grunth et le Pfassenthal; la rivière d'Elz ou Alzet, en latin *Alizuntia*, y coule du midi au nord, et y forme deux peninsules; l'une à la montagne appelée la *Rame*; et l'autre à la porte du château, baigne à l'orient ces rocs escarpés, de même que la *Pétreuse* au midi, et va se décharger par les prairies de Mersch, à Ertellbruche, où elle se perd dans la Sâre.

Il y a d'assez fortes conjectures que la montagne voisine de Luxembourg, nom-

mée la Rame, était autrefois fortifiée, et que les romains y avaient un camp ; on y a trouvé quantité de médailles de Dioclétien, de Maximien de Constance Chlore, et d'autres empereurs du bas empire, mais aucune, des empereurs du haut empire ; et ce fut apparemment l'empereur Gallien, qui pour arrêter les courses des Allemands, garnit de châteaux et de forts, toute cette frontière. Il aurait pu faire la même chose à Luxembourg, et il y a quelque apparence qu'il l'a fait, et que ce fut un Romain nommé *Lucilius*, qui lui donna le nom de *Luciliburgum* ; mais encore qu'on n'y trouve ni médailles, ni autres antiquités romaines, on sait qu'il était désigné sous le nom de *château*, lorsque Vikerse, abbé de S. Maximin de Trèves, mort en 966, le vendit à Conrade premier, comte de Luxembourg, en 965.

Long-temps auparavant, Luxembourg était déjà connu comme une forteresse importante, du temps du fameux Gerbert, qui d'archevêque de Reims devint pape sous le nom de Sylvestre II. Il vivait avant l'an 670 ; il écrivit à Adalberon, archevêque de Reims, que Godefroi comte de Verdun, et l'évêque de Verdun, s'étaient emparés de ce château ou de la forteresse de Luxembourg. *Memento sortis Guifridi, et Viridunensis Episcopi, ob pervasionem Castri Luciliburgi.*

On dit que Charles-Martel ayant obtenu sa guérison d'une longue et fâcheuse maladie, par le mérite de saint Maximin (1) de Trèves, donna à l'abbaye de ce saint, la terre de Vermerskirchen, dont Luxembourg était annexe, et en même temps le château de Luxembourg, qui jusqu'alors avait appartenu aux empereurs Romains, ou aux rois d'Austrasie. Depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis le commencement du huitième siècle, l'abbaye de saint Maximin posséda l'église de Vermerskirchen et le château de Luxembourg, jusqu'à ce que l'abbé le vendit au comte Sigefroi.

Les seigneurs de Luxembourg ne portèrent le titre de comtes, que jusqu'en 1354,

(1) Aneaius, S. Maximini, apud Bolland.

que cette ville fut érigée en duché par l'empereur Charles IV, qui était de la maison de Luxembourg, et qui voulut la décorer du titre de duché, en faveur de Venceslas son frère.

Sigefroi, premier comte de Luxembourg, était, dit-on, frère puiné de Godefroi, comte de Verdun ; il avait aussi pour frères, Gueric et Gislibert, et pour sœur, Jutte ou Judith, épouse d'Adalbert d'Alsace, fondateur de l'abbaye de Bonzonville, tige indubitable de la maison de Lorraine. On trouve le nom du comte Sigefroi dans les titres des années 948, 965, 964, 965, 967, 974, 981, 982. On ignore l'année précise de sa mort, on la place ordinairement vers l'an 994 ; il fut enterré dans l'abbaye de saint Maximin de Trèves dont il était défenseur ou avoué. On ouvrit son tombeau en 1608, on trouva deux cercueils ; dans l'un était un homme avec les cheveux et la barbe tirant sur le roux, la poignée d'une épée travaillée et embellie à l'antique, le baudrier et un reste d'épée : Le baudrier était garni de plaques de cuivre. On y trouva aussi deux clefs de même grandeur ; ces deux clefs pouvaient marquer l'avouerie de S. Maximin et d'Epternach, dont Sigefroi était avoué : de plus deux cure dents et un collier d'or, enrichi de quelques pierres précieuses.

Dans le second cercueil que l'on croit être celui de la comtesse Helvide, épouse du comte Sigefroi, on remarque des grains ou boulettes de couleur noire et blanche ; qu'on crut avoir servi au collier de cette dame. On peut voir la suite de la généalogie des comtes et ducs de Luxembourg dans notre histoire de Lorraine, tome 1 de la première édition, pag. ccxxvi et suivantes.

Ermensinde, comtesse de Luxembourg, au mois d'aout 1343 affranchit les bourgeois de la ville de Luxembourg, et leur permit d'établir un justicier qu'ils présenteront au seigneur, pour leur rendre la justice, et conserver leurs droits et ceux du seigneur. Il ne sera en charge qu'un an, à moins qu'on ne juge à propos de

proroger son administration. On établira de même des échevins. Chaque bourgeois paiera par an au seigneur quatre deniers, monnaie de Luxembourg. On donnera aussi certaines redevances pour chaque chose que l'on vendra dans la ville, et on ne vendra que selon la mesure de la ville. Lorsqu'ils seront commandés par le seigneur pour quelque expédition militaire, ils vivront à leurs dépens les huit premiers jours ; les sept jours suivans ils vivront aux dépens de l'ennemi. S'ils manquent d'obéir aux ordres du seigneur, ils paieront, le cavalier dix sols, et le fantassin cinq sols d'amende. Chacun sera armé selon ses facultés, à pied ou à cheval.

Lorsque le comte fera créer son fils chevalier, les bourgeois donneront deux cents livres au comte, et autant à la comtesse quand elle se mariera. Nul bourgeois ne chassera avec des chiens, des filets ou des lacs, mais ils pourront aller à la chasse avec des faucons ou d'autres oiseaux de proie.

Henri-le-Blond s'étant croisé pour la Terre-Sainte, mourut dans ce voyage en 1270. Ses enfans gouvernèrent le comté de Luxembourg jusqu'à ce qu'Elizabeth, nièce de l'empereur Sigismond, appela à son secours Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui ayant chassé les ennemis d'Elizabeth, cette princesse lui céda la propriété du duché de Luxembourg, qu'il unit à ses autres grands états. Le duc Charles-le-Hardi son fils, laissa par sa mort ce duché à Marie de Bourgogne sa fille, qui épousa Maximilien d'Autriche, depuis empereur, et par ce moyen le duché de Luxembourg est venu à la maison d'Autriche, qui le possède encore aujourd'hui.

L'an 1458 et 1459 Guillaume de Saxe, et Anne son épouse (1) se prétendant héritiers du duché de Luxembourg et du comté de Chini, après la mort de Venceslas, résolurent de vendre l'un et l'autre

au roi de France Charles VII (1). On en fit la proposition, et on en dressa les conditions. Mais la mort du roi arrivée à Malin le 22 juillet 1461 empêcha la parfaite exécution de cet achat. Le roi Louis XI son successeur à la couronne, renonça en faveur du duc de Bourgogne, à l'achat que le roi son père en avait fait.

Le duché de Luxembourg est borné au nord par l'évêché de Liège et par le territoire de Stavelo ; à l'orient par Leisnel et par l'électorat de Trèves ; au midi il a la Lorraine ; vers l'occident il s'étend jusqu'à la Meuse. Ce pays fut occupé des premiers par les Français, et depuis Thierry fils de Clovis, il a toujours été du royaume d'Austrasie ou de Lorraine. Il a eu des comtes particuliers, qui se sont succédés l'un à l'autre, depuis Sigefroi I^{er} jusqu'à la cession faite de ce duché à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et son fils Charles-le-Hardi, père de Marie de Bourgogne, qui épousa Maximilien d'Autriche.

La ville de Luxembourg est capitale de l'une des dix-sept provinces des Bays-Bas. L'ancienne ville est située sur une hauteur, la ville neuve s'étend dans la plaine. Le faubourg et l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg sont situés dans le vallon qui environne la ville d'un de ses côtés.

Louis XIV ayant pris Luxembourg en 1684 en augmenta si considérablement les fortifications, qu'il la rendit une des meilleures places de l'Europe. Elle fut rendue au roi d'Espagne Charles II par le traité de Risvich conclu en 1697.

C'est dans cette ville qu'est le conseil provincial, dont il y a appel au conseil souverain de Malines ; mais ce tribunal de Luxembourg, n'a pas à présent une juridiction aussi étendue qu'autrefois, depuis qu'une partie de ce duché a été cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

Les ducs de Luxembourg avaient leurs monnaies particulières, qu'ils frappaient ordinairement à Luxembourg ou à Damvil-

(1) Elle était fille aînée d'Albert d'Autriche, et d'Elizabeth, fille de l'empereur Sigismond le Ladislas.

(1) Hist. de Luxemb., t. 7, p. 471 et suiv.

lers. Les premières monnaies de Luxembourg que nous connaissons sont de Henri II du nom, mort dans son voyage de Palestine en 1270. *Voyez le P. Bertholet hist. de Luxemb., tom. VI Tebul. 16 et notre supplément aux monnoyes de Lorraine, nouvelle édition, tom. V.*

En 1671 la ville de Luxembourg fut considérablement augmentée par les ordres du roi d'Espagne Charles II qui fit ruiner 32 maisons au Grunth et 43 au Pfaffenthal, avec plusieurs jardins (1), et on obligea les bourgeois à bâtir des maisons dans la ville haute, en leur assignant pour cela des terrains convenables; c'est ce qui a occasionné les rues de Monterey, de Chimay et de Louvignies.

Le même roi vendit la haute justice de Luxembourg aux magistrats de ladite ville, pour la somme de quatre mille livres, à 40 gros la livre, monnaie de Flandre (2).

En 1682 l'armée de France sous les ordres du maréchal de Créqui, vint blo-

quer la ville de Luxembourg, et ce blocus dura jusqu'au mois de mars 1683, puis on la bombarda d'une manière terrible. Après le blocus la ville fut assiégée dans les formes le 24 avril 1684, et elle se rendit le 4 juin de la même année. Le prince de Chimay la défendit avec beaucoup de vigueur. Enfin par le traité de Risvik de 1697 Luxembourg et le comté de Chini, furent rendus aux Espagnols.

Abbaye du St.-Esprit, près la ville de Luxembourg.

On connaît près la ville de Luxembourg une abbaye nommée *le vieux St. Esprit*, ou *le réduit du St. Esprit*, fondée, dit-on, vers l'an 1254 par Ermensinde, duchesse de Luxembourg (1). Ce monastère fut d'abord bâti sur une roche escarpée aux portes de Luxembourg. Il y subsista jusqu'en 1684 que le roi Louis XIV ayant pris Luxembourg, destina ce lieu et ce couvent à y bâtir des casernes.

(1) Hist. de Luxemb., t. 8, pag. 81.

(2) Ibid., p. 81.

(1) Bertolet hist. du Luxemb., t. 4, p. 432, 433, 434 et 435.

NOTICE
DE LA LORRAINE.



TOME SECOND.

ON TROUVE

CHEZ MADAME GEORGE, LIBRAIRE

à Lunéville :

PETITE HISTOIRE NATURELLE des Écoles primaires et primaires-supérieures, ou Leçons sur les Minéraux, les Plantes et les Animaux qu'il est le plus utile de connaître; 2^{me} édition, refondue par l'auteur et ornée de plusieurs gravures; 1 vol. in-18 de plus de 200 pages. Prix broché : 75 c. ; cartonné 90 c.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR L'HISTOIRE NATURELLE, à l'usage des institutions des demoiselles. Premier volume, Minéralogie-Géologie, Botanique; in-18 orné de 20 planches. Prix : 5 fr.

Deuxième volume, Zoologie; in-18 orné de 20 planches. Prix : 5 fr.

LECTURES CHOISIES sur l'Histoire naturelle et sur les Phénomènes les plus remarquables de la Nature, ou Recueil de fragments tirés des naturalistes modernes et disposés dans un ordre méthodique; 1 vol. in-8°. Prix, broché : 5 fr.

PETITE GÉOGRAPHIE DES ÉCOLES PRIMAIRES, ou Notions élémentaires sur les habitans, le sol, le climat, les productions naturelles des différentes contrées du globe, et particulièrement de la France. Ouvrage rédigé sur un nouveau plan et conforme à la loi sur l'instruction primaire; 1 vol. in-18 de 212 pages. Prix, cartonné : 75 c.

PETIT ATLAS DES COMMENCANS, pour la petite Géographie des écoles primaires; par M. Saucerotte, avec cartes col. cart. 2 fr.

PETIT COURS DE MATHÉMATIQUES appliquées, à l'usage des classes ouvrières, des propriétaires et des entrepreneurs d'industrie des villes et des campagnes, et pour servir de texte à l'enseignement dans les écoles primaires, dans celles d'agriculture, d'arts et métiers et dans les écoles normales; par M. Ottin, ex-professeur de mathématiques; 2 vol. in-18. Prix : 2 fr. 25 c.

ORTHOGRAPHE, ou Leçons d'orthographe sur le plan de la Cacographie méthodique; par M. Munier, auteur de la Cacographie publiée à Metz; 1 vol. in-12, 1 f. 50 c.

NOTICE
DE LA LORRAINE,
QUI COMPREND LES DUCHÉS
DE BAR ET DE LUXEMBOURG,
L'ÉLECTORAT DE TRÈVES,
LES TROIS ÉVÊCHÉS (METZ, TOUL ET VERDUN):

L'HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES VILLES DE CE PAYS.
DES BOURGS, DES VILLAGES, DES ABBAYES, DE TOUS LES ÉTA-
BLISSEMENTS SACRÉS ET CIVILS: DES CAMPS ROMAINS. DES
PALAIS DES ANCIENS ROIS D'AUSTRASIE. DES ANTIQUITÉS
REMARQUABLES ET DE TOUS LES MONUMENTS QUI MÉRITENT
QUELQUES DISTINCTIONS.

PAR DON AUG. CALMET.

2^e. ÉDITION.

Tome second.

A LUNÉVILLE,
Chez M^{re}. GEORGE, Libraire-Éditeur, Grande-Rue n^o 25.

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES DE LA LORRAINE.

1840

NOTICE

DES DUCHÉS

DE LORRAINE, DE BAR ET DE LUXEMBOURG,

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES, ET DES ÉVÊCHÉS DE METZ, TOUL ET VE
DES VILLES PRINCIPALES, DES BOURGS, ET AUTRES LIEUX LES
CÉLÈBRES DANS L'HISTOIRE, RANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

M.

MACHEREN ou **MAKEREN**. — *Macheren*. Il y a dans le Luxembourg deux bourgs assez considérables de ce nom, situés tous deux sur la Moselle; l'un entre Thionville et Sierk, et l'autre presque à l'embouchure de la Sure. Il y a encore d'autres lieux du nom de *Macheren*, comme *Roden-Macheren*, ou *Rodemach*. Nous avons parlé de chacun en particulier, sous leurs articles que l'on peut consulter. *Macheren* en allemand, vaut autant que *Maceria* en latin, et *Maizières* en français, d'où viennent tant de lieux nommés *Maizières*. Voyez *Green* ou *Graven-Macheren*, et *Koenig-Macheren*, et *Rodemack*.

MADIÈRES ou **MADEIRES** ou **MAIDIERES**. — *Madières*, *Maderia* a la même signification que *maceria*, muraille ou *madera*, matière propre à bâtir.

Madières, village à un quart de lieue du Pont-à-Mousson à l'occident. Ce village appartenait anciennement à l'évêque de Liège, qui en avait la seigneurie et nommait à la cure. Hugues, évêque de Liège en 1227 échangea le village et l'église de *Maidières*, excepté les dîmes et les fondations faites dans l'église, avec Jean d'Apremont, évêque de Metz, contre l'abbaye de St.-Tron, l'abbaye de

Vaussor, et le prieuré de Hastière appartenant à l'église de Metz, agréé par le chapitre de Metz (1).

Henri, comte de Bar, y forma une seigneurie pendant assez long-temps, par son père, qui était, par droit héréditaire, voué à Madières. Il saisit donc ce village, et le vendit pendant plus d'un an, jusqu'à ce que l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, par sa médiation des gens de bien, s'accorda avec le comte de Bar, qui céda à l'évêque de Metz le château de Fribourg en Vexin. L'évêque de Metz lui assura une terre de livres Provenoises de rente, à l'est de Geoffroi de Nonsart et de Guérin telain de Mousson. L'acte est du mois de Mars 1228.

Aujourd'hui *Madières* est du diocèse de Toul, office, recette et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont : le roi, haut et moyennement seigneur; M. le comte Desarmois, et les seigneurs maîtres des comptes de Lorraine, seigneurs fonciers.

Il y a deux paroisses à *Madières*, qui ont pour patron Saint Pierre-aux-Écluses et l'autre saint Remi. Cette dernière paroisse est unie à la collégiale de Sainte-Croix de Toul, le pont du Pont-à-Mousson, qui desservir.

(1) Alberic. ad an 1227 et Meurisse de Metz, pag. 453.

MADIN (Le), ruisseau. — Le Madin est un ruisseau qui a sa source à une demi-lieue d'Apremont ; il passe au-dessous de Nonsart, à Panne et se perd dans le ru de Maid, au-dessous de Bouillonville, dans le bailliage de Thiauourt.

MADON (Le). — La rivière appelée le Madon, prend sa source à Vioménil, village du ban d'Ecle, au bailliage de Darney en Vosges ; elle passe à l'abbaye de Bonfai, à Mirecourt et Haroué, et va se perdre dans la Moselle, au-dessus de Pont-St.-Vincent.

MAGNÉVILLE. — Magnéville, village situé dans le ban de la rivière, sur la Vouzouze ; la paroisse est dédiée sous l'invocation de saint George ; patron, l'abbé de Senones. Seigneurs, ceux d'Herbéviller-Launoy ; bailliage de Vic, parlement de Metz, souveraineté de France.

Ogéville est annexe de Magnéville, j'en ai parlé dans un article particulier.

Foumenil ou Frémenil, Fratrum mansile, autre annexe de Magnéville, est un petit village situé près Ogéville. L'église a pour patron saint Pierre-aux-liens. Elle fut unie à la paroisse de Bénaménil, par feu M. de Bissy, évêque de Toul, le 22 octobre 1696. Le vicaire qui réside à Frémenil, reçoit sa pension de l'abbaye de Senones, qui possède la moitié des dîmes : ce qui se fait contre l'union de Frémenil et Bénaménil, dont le curé devrait payer la pension du vicaire.

MAGNIENVILLE. — Magnienville, verrerie très-considérable, érigée d'abord en fief, ensuite en haute justice, le 10 février 1722, était aussi dans la forêt de Terne, à une lieue de Châtel, sur le ruisseau de Villers et de la communauté de Mariville (1). Magnienville a changé d'emplacement ; les deux verreries sont rapprochées actuellement et considérées comme n'en faisant qu'une, sur le ruisseau qui passe à Belval.

MAGNIÈRES. — Magnières, *Manerix*, bourg situé entre Remberviller, Ger-

béville et Lunéville, sur la grande route de ces deux villes. Diocèse de Toul souveraineté de Lorraine. L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de saint Laurent. Magnières est situé sur la Mortagne, à cinq lieues de Rosières, et dépend du bailliage de Lunéville.

Il y a dans ce lieu un château vaste et bien bâti, accompagné de cours et de jardins spacieux. Il y a aussi un fief.

La seigneurie de Magnières a été possédée par les premières maisons de Lorraine : Les comtes de Blâmont, les seigneurs de Ristes, d'Ogéville, les Haraucourt, les du Chatelet, etc. On voit encore dans l'église paroissiale, des mausolées des seigneurs de ces anciennes maisons.

On y voit aussi des chapelles fondées en différens temps :

1° La chapelle de St. George, dont les seigneurs du lieu sont collateurs.

2° La chapelle de sainte Croix, dont les mêmes seigneurs sont patrons.

3° La chapelle de Ste. Catherine, fondée le 20 juin 1515, par Catherine d'Haraucourt, épouse d'Etienne de Thuillères, seigneur de Magnières ; collateur, le seigneur du lieu.

4° La chapelle castrale sous l'invocation de Ste. Barbe.

5° L'ermitage de Notre-Dame de Montfort, chef-lieu de la congrégation des ermites de saint Jean-Baptiste, au diocèse de Toul ; collateur, le seigneur du lieu.

6° L'hôpital de S. Antoine devant la halle. Dépend le hameau de saint Pierremont, où il y a une chapelle, sous l'invocation de S. Pierre.

La terre de Magnières est passée à la maison de Franc, et non pas *Desfrans*, qui est ancienne dans le Maçonnois, par le mariage de Gaspard de Franc comte d'Anglure, brigadier des armées du roi, avec mademoiselle Marie-Françoise de Bildestein, dernière héritière de sa maison, par qui cette terre était possédée. Elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Franc d'Anglure son fils, chambellan de

(1) Vertraidus rivus.

R. le duc Léopold , et capitaine des.

neurie de Magnières a été long-sédée par les comtes de Blâmont sire de Blâmont l'acquit en Poincignon, fils de Varri voué L'acte fut fait en présence d'Abbé de Moyenmoutier et de Gédé d'Étival, et scellé de leurs en 1303, le même Henri de Blâmont d'Alix dame de Beaumont et son fils, tout ce qu'ils avaient au a, pour cent sols de Nantois. Il l'année suivante avec Thiebaut orraine, ce qu'il possédait à Concontre ce qui appartenait au duc res.

ême comte Henri assigna pour à Jeanne de Blâmont sa fille, en t avec Burnike sire de Ristes, la orte et la ville de Magnières, à qu'ils le recevront lui et les siens r château, toutes les fois qu'il besoin. L'acte est du mois de juil-

noins les comtes de Blâmont ne ent la terre de Magnières qu'à titre elevant des ducs de Lorraine. Le enri de Blâmont, dont nous ve-parler, reprit du duc Ferri en la forte maison de Magnières, avec ndances et voulut que son fils aîné même.

407. Eyege comte de Kibourg, r de Magnières, fit foi et homma-luc de Lorraine, de tout ce que comtesse de Kibourg sa femme, it au lieu de Magnières, notamment au et forteresse, et la moitié de ville, ensemble de la moitié de de Mazelley et de la forteresse de t.

INY.— Magny ou Magney, village cèse de Metz, situé sur la rivière de qu'on traverse sur un pont. Le de ce village est très-aquatique et aient inondé par la rivière, à une e Metz.

rchives d'Epinal, Layette, Blâmont.

En 1429 (1), le 15 juillet, les troupes de Charles II duc de Lorraine, qui avait déclaré la guerre à la ville de Metz, mirent le feu au village de Magny, et fauchèrent les blés de plus de mille journaux de terre dans les finages de Pelte, Crépy et Magny. Ils brûlèrent ce dernier village et en coupèrent les vignes.

En 1475 (1), l'armée commandée par le seigneur de Craon, assit son camp à Magny pour inquiéter la ville de Metz; mais il n'y eut aucune action des deux côtés, et le camp fut levé huit jours après. Ces troupes en se retirant emmenèrent tous les bestiaux et les vivres des environs.

Le village de Magny est du ressort du parlement de Metz, et du bureau des recettes de la même ville.

MAID (*Le ru de*). — Le ru de *Maid*, *Math* ou *Mais*, en latin *Maticus fluvius*, prend sa source, non pas comme quelques-uns l'ont avancé, auprès de Bouconville, mais auprès du village de Broussey en Voivre. Voici ce que m'en écrit une personne éclairée, qui est sur les lieux, et qui a examiné la chose de très-près : On voit encore une église champêtre appelée *Naville*, dédiée à S. Clément, bâtie sur le ban de Raulecourt, annexe de Broussey en Voivre, entre ces deux villages; cette église tombe en ruine. Près de là est une fontaine, dite de *S. Clément*, qui en reçoit à quelques pas de là une autre, qui forment ensemble une espèce de réservoir. Cette fontaine de saint Clément est la vraie source du ru de Maid ou Mas, qui passe dans Broussey, de là près, et non pas dans Bouconville. L'étang de Bouconville ne grossit au-dessous de ce ruisseau que pendant trois années consécutives; la quatrième année, lorsqu'il a été péché, il reste à sec. Le ru de Maid continue son cours, et reçoit plusieurs autres ruisseaux. Il reçoit le nom de rivière à Essey, ou plutôt à Thiancourt, et même plus bas. Cette source du ru de Maid est prou-

(1) Chronique du doyen de Saint-Thiebaut? an 1429.

(2) Chronique des célestins de Metz.

vés par les habitans de cette contrée et par les anciens titres.

Ce ruisseau ou rivière, après avoir passé à Bayonville, va se jeter à une demi-lieue au-dessous d'Arnaville dans la Moselle, à trois lieues de Metz; ce qui a donné lieu à cette manière de parler proverbiale: *le ra de Maid commence à Naville et finit à Renavilla*. Son cours en droite ligne serait de près de sept lieues.

MAILLI. — Mailli, village sur la Seille, près Nomeny, répondant au Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, nommé en latin *Manelli*. La maison de Mailli porte de gueules à trois maillets d'or, deux, un.

Il y a aussi *Mailli*, terre et seigneurie de France dans le Boulonois, autrefois appelé *Montarmel*.

Et *Mailli*, bourg de France dans le Picardie, en l'élection de Péronne; il a titre de marquisat, et a donné le nom à une des plus illustres et des plus anciennes maisons de la province.

Item *Mailli*, bourg de France en Champagne, diocèse et élection de Reims.

MAIN-DU-PRINCE (La). — A une lieue et demie de Bitche et de Stulzbroun, il y a une tuilerie, près de laquelle est une grosse pierre, appelée *la Main-du-Prince*, sur laquelle on voit en effet l'empreinte d'une main, et à cent pas plus loin une autre grosse pierre, qui représente l'empreinte d'un corps d'homme. Suivant une ancienne tradition, un prince y fut dévoré par les bêtes féroces, et on n'en retrouva que la main. Peut-être aussi est-ce l'aventure de Ferri III, qu'on prétend avoir eu la main emportée dans une bataille, qui se donna dans cet endroit, entre lui et l'évêque de Metz, en 1295.

MAIZAY. — Maizay, *Magiacum* ou *Magainum*, village du diocèse de Verdun; office d'Hatton-Châtel; juridiction des juges des seigneurs du lieu; recette et bailliage de Saint-Mihiel; cour souveraine de Nancy. Il y a deux châteaux dans le lieu. Il y avait autrefois dans la ville de Verdun,

une rue et une place qui portaient le nom de *Maizay*.

MAIZERAY ou **SAINT-GIBRIEN.** — Voyez **ESSEY EN VOIVRE**.

MAIZIERES. On connaît plusieurs lieux du nom de *Maizières*, non seulement en Lorraine, mais aussi dans les autres pays, car *Mezeray*, *Maizeray*, *Mazelure*, ont la même signification que *Maizières* en français, et en latin *Maurice*. Le dernier terme signifie proprement une muraille à sec, une muraille de jardin, en général toutes sortes de murailles; de là vient *Macerio*, un maçon.

Maizières, village du bailliage de l'évêché de Toul, chef-lieu de la chàtellenie de même nom. Les villages qui en dépendent, sont: *Maizières*, *Blainville*, *Xucelly*.

Henri de Ville-sur-Ilion, évêque de Toul, mort en 1436 (1), fit réparer les châteaux de *Maizières*, de *Blénod*, de *Brixel* et de *Liverdon*, et les fortifia de bonnes tours, qui les rendirent comme imprenables. Cependant Antoine de Neuf-Châtel (2), un de ses successeurs dans l'évêché, mort en 1495, fut encore obligé de les réparer, parce qu'ils tombaient en ruine de vétusté. Les huguenots ayant pris et brûlé ce château en 1587, Henri de Bourlémont évêque de Toul, le fit réparer. Ce même château ayant été pris par les Lorrains, pendant la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine, fut repris sur eux par le maréchal de Bourgogne, en 1475 (3).

L'église a pour patronne, la Nativité de Notre-Dame.

Annexe *Bainville*, patron, S. Martin.

La chapelle de l'Annonciation; patron, le curé; charges, deux messes par semaine.

L'ermitage de sainte Anne ou du Fontenel.

Maizières, village de la chàtellenie

(1) Histoire de Lorr. Preuves, p. 187. 188 et 189.

(2) Tom. 2, p. 633.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 973.

de la Garde, appartenant à M. l'évêque de Metz.

Maizières, village du val de Metz.

Mazericum, sur le rupt de May, village de Saint-Mihiel, dénommé en 904. Saint Florentin, qu'on dit être le même que saint Florent, évêque de Strasbourg, est patron de l'église. Une partie de Pinteville et de Riaville dépend de cette paroisse, le reste dépend d'Annois.

V MALAINCOURT. — On connaît en Lorraine plusieurs lieux du nom de *Malaincourt* ou *Malancourt*; *Malaincourt*, annexe de Grafigni; *Malaincourt*, village sur le rupt d'Auger, à une demi-lieue de Bourmont. *Malaincourt*, sur l'Orne, répondant à Briey, diocèse de Metz. *Malancourt*, village de Richécourt.

Nous nous bornons ici à *Malaincourt*, village à trois lieues de Neufchâteau, dépendant de la baronie de Beaufremont; diocèse de Toul, annexe de Medonville, office, recette et bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu, une église dédiée à saint Laurent.

On compte dans *Malaincourt*, 40 ou 42 habitans.

Pour *Medonville*, c'est un village dépendant de la baronie de Beaufremont, diocèse de Toul, cour souveraine de Lorraine. La paroisse est dédiée à Notre-Dame.

V MALFOSSE ou **MORTEFOSSÉ.** —

Malfosse est un ermitage situé à une lieue de l'abbaye de Moyenmoutier, vers le nord, derrière une haute montagne, sur laquelle se voit un rocher élevé, nommé la Haute-Pierre. *Malfosse* ou *Mortefosse*, est situé dans une solitude affreuse, où l'on ne voit presque jamais le soleil. Nous y avons encore vu une église assez vaste, avec le presbytère fort bien voûté, et des vitres peintes fort proprement. L'ermitage ou la demeure de l'ermite, était fort resserrée et assez mal bâtie. Il y avait eu autrefois en ce lieu un monastère, puisqu'en 17.... on a découvert dans le cloître, la tombe d'un abbé de Haute-Fontaine, ordre de Cîteaux, en Champagne; et sous la tombe,

le corps d'un abbé de cette abbaye, qui s'y était retiré et y était mort.

On lit dans l'histoire de l'abbaye de Moyenmoutier, qu'en 1084 (1), l'abbé *Bertrice* fit bâtir à son frère *Théodorice*, une basilique sous la Baume, la fit dédier par *Pibon*, évêque de Toul, en l'honneur de sainte *Marie-Madeleine*. C'est sans doute cette basilique que nous avons encore vue bien entière, et qui a subsisté jusqu'en ces dernières années qu'on a transféré l'ermitage sur le penchant de la montagne qui est au midi et à l'opposite de *Malfosse*.

On lit dans la même histoire (2), qu'Odile, fille d'Artique, duc d'Alsace et de la duchesse *Baressinde*, étant née aveugle, fut portée à saint *Hidulphe* et à saint *Erard* son frère, évêque de Ratisbonne, qui l'était venu voir dans sa retraite de *Moyenmoutier*; que ces deux saints évêques la cathéchisèrent, lui donnèrent le baptême dans l'église sous la Baume, et lui rendirent la vue du corps avec celle de l'âme, dans le baptême qu'elle reçut de leurs mains.

On est partagé de sentiment sur cette église, qui était sous la Baume. Quelques uns ont cru que c'était l'abbaye de la Baume en Bourgogne, diocèse de *Besançon*; mais elle était trop éloignée de la demeure du duc Artique, qui demeurerait en Alsace, environ à dix ou douze lieues de *Moyenmoutier*, et de celle de saint *Hidulphe*, abbé et fondateur de ladite abbaye.

D'autres croient que cette église est celle de saint Jean l'évangéliste, que saint *Hidulphe* avait bâtie près de son monastère. D'autres enfin croient que c'est à l'ermitage de *Malfosse*, situé sous la Haute-Pierre. Mais il ne paraît pas que du temps de saint *Hidulphe*, il y eut encore ni ermitage, ni église, ni monastère à *Malfosse*. L'église n'y fut bâtie et consacrée, que sous l'abbé *Bertrice*, en 1084.

(1) Hist. mediani monasterii., page 256 et 257.

(2) Ibid. p. 1012, 60, 105, 106.

MALGRANGE (La). — La Malgrange est à trois quarts de lieue de Nancy, entre Bon-secours et le village de Heillecourt, dans la paroisse duquel est ce château. Il y avait depuis long-temps dans cet endroit une maison de campagne, appelée *le Pavillon-sans-souci*, lorsque le bon duc Henri, n'étant encore que duc de Bar, y fit bâtir un château pour Catherine de Bourbon son épouse, qui y faisait faire l'exercice de la religion prétendue réformée.

Le feu duc Léopold I, en fit commencer un beaucoup plus magnifique sur les desseins de Boffrand, très-près de l'ancien; mais depuis le roi de Pologne, Stanislas I, duc de Lorraine, a fait démolir ce château en 1738, et à différentes reprises fait construire la Malgrange moderne, gravée en plusieurs planches dans le recueil du sieur Héré. Ce château est très-agréable dans la belle saison, et sa majesté polonaise y passe une partie des étés. Il a d'un côté un petit bois de vieux chênes fort hauts; de l'autre un jeune taillis converti en bosquet, et augmenté en charmilles plantées, dans lequel il y a plusieurs chapelles. Au près de la belle croix, du côté de Nancy, sa majesté a fait construire un fort bel hospice de trois religieux capucins, détachés de leur monastère de Nancy. Les environs du château présentent de tous côtés des vues riantes, et on y arrive depuis la chaussée au-delà de Bon-secours par une belle avenue, bordée de chaque côté de deux rangs d'arbres. *Voyez Heillecourt.*

MALZÉVILLE. — Malzéville, village près Nancy, au-delà du pont qui est sur la Meurthe, sur le chemin de Lay-saint-Christophe. Le patron de l'église est saint Martin. Cour souveraine de Lorraine. Annexe St.-Mad, ou St.-Médard. Patron, saint Médard; seigneur, M. de Beauvaux. On dit qu'autrefois Malzéville s'appelait *Hespera Villa*.

Il y avait autrefois entre Nancy et le pont de Malzéville, un petit village nommé *St. Dizier*, qui fut ruiné pendant le siège de Nancy, par Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne.

MANCE. (Le ru de) — Les sources du ru de Mance sont à Anderny, village à deux lieues au septentrion de Briey, et près de Norroy-le-Sec, petit bourg du bailliage d'Étain. Elles se réunissent au village de Mance. Il passe de là à Briey, d'où il va joindre l'Orne à Auboué.

MANDERSCHEIT. — Le château de Manderscheit est situé sur la Liser, à dix lieues de Luxembourg; entre le pays de Trèves et l'Eiffel, dans un terrain ingrat (1). Le bourg de Manderscheit est divisé en haut et bas; le haut qu'on appelle Ober-Manderscheit, est sur le penchant d'une colline; et le bas, qui est nommé Nider-Manderscheit, est dans une plaine, et borné de ce côté-là par la province de Luxembourg: La rivière de Liser coule entre deux.

La maison de Manderscheit est très-ancienne et très-illustre; on en fait remonter l'origine jusqu'à vers l'an 900 que Guillaume, fils unique d'un seigneur nommé Zuendebolde, issu des rois d'Austrasie, eut en partage la terre de Manderscheit, et y fixa sa demeure: Guillaume II fils de Guillaume I^{er} prit la qualité de comte, et continua la postérité.

Dès l'an 1146 le château de Manderscheit passait pour une forteresse importante; Henri comte de Namur, s'en étant rendu maître, en l'absence de l'archevêque de Trèves, à qui il appartenait, fut obligé de le rendre, avec promesse de ne l'attaquer jamais (1). C'est un des plus anciens fonds de l'archevêché de Trèves.

MANDRES-SUR-VAIRE. — Mandres-sur-Vaire, village du diocèse de Toul, en partie du Barrois, et en partie de Lorraine. La partie du Barrois est des office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont; celle de Lorraine est office et prévôté de Chatenoy; bailliage de Bourmont. L'une et l'autre sont de la cour souveraine de Lorraine. M. de Randemeth en est seigneur. La paroisse qui est éloignée du village, a pour patron saint Maurice,

(1) Hist. de Luxemb., t. 3, p. 427.

(2) De Honthem, hist. Trevir, t. 1, p. 554.

Il est parlé de Mandres dans la bulle d'Alexandre III pour Chatenoy, en 1179; et dans un privilège du duc Simon, pour le même prieuré de Chatenoy, de l'an 1204, il y nomme le seigneur Mathieu de Mandres.

Il y a dans la partie du Barrois, trente-trois ou trente-quatre habitants, et un château à M. de Randenmeth, dans lequel il demeure, et un autre dans la partie de Lorraine, où il loge son admodiateur.

Il y a apparence que c'est de ce Mandres dont il est parlé dans la vie d'Éudes de Sorcy, qui donna à son église les églises de Mandres et de Genicourt (1).

Mandres, autre village du diocèse de Toul; patron, saint Luc. M. d'Hocedy, évêque de Toul, permit le 21 juillet 1563 de transférer l'église paroissiale dans le château. Seigneur, M. le comte de Ravel; bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine: érigé en comté par le duc Léopold, le 30 décembre 1722. *Voyez* Raumel.

Mandres, autre village du diocèse de Toul. Patron, saint Remi. Seigneurs, le prieur de Richécourt, pour la moitié, et le seigneur de Cerfontaine, pour l'autre. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Annexe, *Cerfontaine*: patrons, saint Pierre et saint Paul; seigneur, le sieur de Cerfontaine. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Mandres est un château où il y avait autrefois un village de même nom, près Mirecourt.

Mandres est un château sur le finage de Chatillon, près Estain, entre les terres de Dieppe et de Fresne, à trois lieues d'Estain, au couchant d'hiver.

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS.

— Mandres-aux-quatre-Tours, à quatre lieues de St. Mihiel, autant de Toul et du Pont-à-Mousson, village ainsi nommé, à cause d'un ancien château, qui était autrefois flanqué de quatre tours, qui

ont été démolies par feu M. le prince de Guise. Quant au nom de *Mandra*, il dérive du verbe *Maneo*, d'où l'on a fait *Mandra*, demeure; ou plutôt il dérive de l'hébreu, *Mahara*, qui signifie proprement caverne, d'où l'on a fait *Mandra*, un monastère; parce que les anciens moines habitaient ordinairement dans des cavernes, d'où vient *Mandrita*, un moine, *Archimandrita*, un abbé. On appelle aussi dans la basse Latinité, *Mandra*, une église, un monastère, une demeure en général; de là viennent tant de villages du nom de *Mandre* ou de *Mandray*, dans ce pays: *Mandres-aux-quatre-Tours*, *Mandres-sur-Vaire*, *Mandres* près Chatillon-sous-les-Côtes, *Mandres* vers Flabémont, *Mandres*, près Mirecourt, *Mandres*, vers Boncourt, *Mandra* la haute, *Mandray* la petite, val de St.-Diey, etc.

Mandres-aux-quatre-Tours dont nous parlons ici, est un village ou bourg, ci-devant chef-lieu de l'office de la prévôté royale de même nom. Recette de St. Mihiel; diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Martin.

En 1438 Baudouin de Fléville qui était du conseil de régence de Lorraine, pendant l'absence du roi René I^{er}, accompagné de Vencelin de la Tour, de Henri de la Tour et de Ferri de Savigni, maréchal de Lorraine, à la tête de six cents chevaux, mit le siège devant Mandres qui appartenait au seigneur de Blâmont; mais les assiégés firent une si brave résistance, que les assiégeans après huit jours de siège, furent obligés de se retirer, à l'approche du comte de Blâmont, qui venait au secours avec quelques troupes (1).

Oli de Blâmont, évêque de Toul, faisait sa demeure ordinaire à Mandres-aux-quatre-Tours, dont il était seigneur. Il fit cession de cette seigneurie et de ses autres terres, au duc de Lorraine René II

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, pag. 186.

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 814 et suiv., page CCXXX.

et y mourut le 3 de mai 1506 ; son corps fut rapporté et inhumé à Deneuvre.

Mandres-aux-quatre-Tours, de même que Blâmont, Deneuvre et Amermont, relevaient de l'évêque de Metz et furent cédés à René II duc de Lorraine, par Olri de Blâmont évêque de Toul en 1499.

François de Mauljean, gentilhomme lorrain, colonel de cavalerie pour le service du duc Charles IV s'étant jeté en 1633, dans le château de Mandres-aux-quatre-Tours, avec dix-huit hommes d'armes, s'y défendit avec tant de valeur et d'adresse, contre plusieurs attaques des ennemis, qu'il rusait à chaque instant, qu'il obligea le général Français à mettre le siège devant cette petite forteresse. Il tint ferme pendant plusieurs jours : se voyant enfin hors d'état de résister plus long-temps, ayant usé toutes ses provisions de guerre et de bouche, il se rendit au général, après en avoir obtenu une capitulation honorable et digne de sa valeur ; savoir : qu'il sortirait du château, tambour battant, méche allumée, drapeau déployé, escorté de seize soldats armés, et qu'il ne porterait d'un an entier les armes contre la France... Ce fait est constaté par la transaction même, et par la tradition des anciens du lieu, qui le tiennent successivement de père en fils.

Le 11 septembre 1610 le bon duc Henri donna la terre et seigneurie de Mandres-aux-quatre-Tours, au prince Louis de Guise, baron d'Ancerville, seigneur de l'Avantgarde, conseiller d'état et grand chambellan dudit duc, etc., avec cette réserve : que ledit prince Louis venant à mourir sans légitimes héritiers, le tout retournerait au domaine de son altesse.

MANGIENNE.—Mangienne (1), village à six ou sept lieues de Verdun au nord. Ce lieu est célèbre dans l'histoire de Verdun, par l'abbaye de Chatillon, ordre de Cîteaux, qui y est fondée près la forêt et le village de Mangienne. Il y avait autrefois un château dans ce lieu ; ce château fut assiégé en 1358, par le duc de Luxembourg, pendant qu'Islande com-

teuse de Bar, alla avec son fils, assiéger la forteresse de Sampigni-sur-Meuse. Les troupes de ces deux armées firent un dégât horrible dans tout le Verdunois, surtout dans les terres de l'évêque, qui était alors Hugues de Bar, et dans celles du chapitre. L'évêque employa d'abord les voies de remontrances ; et la princesse Beatrix de Bourbon, reine-douairière de Bohême, qui faisait sa demeure à Damviller, fit divers voyages pour concilier les parties ; elle y réussit, non sans peine, et l'évêque fut obligé de lui donner, pour la dédommager de ses peines, deux mille cinq cents florins d'or.

Pour le comte de Luxembourg, l'évêque lui céda la terre de Mangienne, seigneurie considérable, avec le château et toute la dépendance, à condition que l'évêque pourrait la racheter moyennant une somme de cinquante mille florins, si ce rachat se faisait de son vivant ; et de quatre mille, après sa mort.

La seigneurie de Sampigni fut aussi abandonnée à Robert comte de Bar, à grâce d'un pareil rachat.

L'évêque de Verdun, pour satisfaire les seigneurs du pays, qui lui avaient prêté du secours, fut obligé de faire de très-grands emprunts, et d'engager les plus belles terres de son évêché, ce qui lui causa un tel chagrin, qu'il entreprit le voyage de Jérusalem, pour épargner la dépense. Il mourut au-delà de Babylone d'Égypte, après avoir fait son testament, le treize août 1561.

Louis cardinal de Bar, (1) évêque de Verdun, rétablit la paix dans son diocèse en s'accommodant avec tous les princes voisins, chassa les bandits qui désolaient le pays, se rendit maître du château de Mangienne et en chassa une troupe d'Allemands, qui s'en était emparée, puis fit démolir cette forteresse en 1418.

Il est croyable qu'on avait découvert en 1463, des mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb, dans le territoire de Mangienne, puisqu'en cette année, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun, s'asso-

(1) Hist. de Verdun ; p. 345.

(1) Hist. de Verdun, p. 571.

cia avec le duc René, pour partager le profit qui se ferait de ces mines; mais la chose n'eut point de suite, que nous sachions, du moins à l'égard de Mangienne.

Au seizième siècle, l'évêque Nicolas Psaume avait encore des prétentions sur Mangienne, et se plaignait qu'on eût démembré cette seigneurie de son évêché. Dans le même temps le duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Jametz, fit glisser dans le diocèse de Verdun, vers Dammviller et Mangienne, quelques prédicateurs pour y semer les nouvelles hérésies, mais ils furent découverts et n'y firent pas de grands progrès.

Mangienne est chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun; la paroisse a pour patron, saint Remi.

Voici les lieux qui composent la prévôté de Mangienne: Mangienne bourg, Viller village, Pillon village, Chatillon village, Haute-voile cense, Duzei village, Loison village, Vaudoncourt village, Azacourt village, Roiset cense, Juzazame hameau, Chaumont-la-place village, Monturbel village, de Lutz village, Bailli village.

MARAINVILLE. — Marainville, ou plutôt Maréville, qui est le vrai nom de ce lieu, est une maison de force, à une demi-lieue de Nancy, entre Viller et Laxou.

Ce lieu était autrefois un hôpital champêtre. Le duc Léopold en fit une maison de correction, et y établit une manufacture, transportée à la Vénérie auprès de Nancy. Le roi de Pologne, duc de Lorraine, donna Maréville aux frères de l'institut des écoles chrétiennes, par ses lettres du 18 août 1749. La chapelle de saint Roch, qui est dans l'enclos de Maréville, fut dédiée en 1716.

MARBOTTE. — Marbotte, hameau situé dans un vallon, entre les bois, à distance à peu près égale de Commercy et de saint Mihiel. Ce lieu n'est considérable que par une commanderie de l'ordre de Malthe, qu'on y trouve avec quatre ou cinq maisons. Il paraît qu'il tire son nom d'un petit ruisseau qui s'y voit, et qui est nommé *Marboda*, dans la description des

limites du comté de Verdun; (1) *de hinc ad Marbondi fontem, et inde petit ad Vadum.* Marbotte était une dépendance de la paroisse d'Apremont, dont elle a été détachée par l'érection de la collégiale de saint Mihiel (2); à laquelle on a uni les chapitres d'Apremont et d'Hatton-Chatel, à condition que les habitants de saint Agnan et de Marbotte seront déchargés de l'entretien de l'église et de la maison de cure d'Apremont, et que le curé de saint Agnan, fera sa résidence à saint Agnan, pour desservir l'église dudit lieu, et celle de Marbotte; annuellement de deux cents livres qui lui seront annuellement payées par les habitants desdits lieux.

Marbotte est du diocèse de Verdun, office et comté d'Apremont; recette et bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy. M. Paris en est seigneur.

Ce Marbotte où il y a une commanderie de Malthe, est fort différent de *Marbot*, un des faubourgs de Bar-le-Duc, situé à l'orient de cette ville. En 1567 (3), le duc de Bar ordonna que la ville de Bar fut fermée de murailles, et qu'on commandât pour cet ouvrage, les habitants de Marbot, de Bar-la-Ville, du Val de Comble et de la rue de Véal.

MARCHE-LES-DAMES, abbaye. — L'origine de l'abbaye de Marche-les-Dames est tout à fait remarquable. Dans le temps que la dévotion des croisades (4) et des voyages d'outre-mer était le plus à la mode, la plupart des gentilshommes du comté de Namur s'y engagèrent. Leurs femmes qui ne pouvaient ni ne voulaient pas les suivre dans ces voyages, se choisirent un lieu de retraite sur la rive gauche de la Meuse, à deux lieues de Namur, où elles s'exercèrent ensemble aux œuvres de piété, mettant leurs biens en commun, et vivant à la manière des religieuses, au nombre de cent trente neuf. On y remarque entr'autres, des dames des maisons de Marbais, de Gosselier, d'Epignier, de Dave, de

(1) Hist. de Verdun, p. 11. 94.

(2) An 1707.

(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. II. VIIHC

(4) Hist. de Luxemb. t. 4. p. 7. 8.

Spontin, de Thyle château, de Montigny et de Beaufort.

Ces dames y firent bâtir une église, qui fut consacrée l'an 1103, en présence du comte de Namur, et d'une foule de noblesse; cependant elles ne s'engageaient par aucun vœu de religion; et s'il arrivait que leurs maris retournassent du voyage d'outre-mer, elles se réunissaient à eux; si non elles passaient le reste de leur vie dans cette retraite volontaire. Cet établissement dura jusqu'en 1380, qu'on y mit des religieuses de Cîteaux.

MARCHE-EN-FAMINE (La). — On prononce ordinairement *Marche-en-Famine*; mais la vraie prononciation est *Marche-en-Femine*, ou en *Fameine*, *Marcha in Falemannia* (1), ou in *Falmennia*. Dans une chartre d'Oihon I, elle est dénommée in *Falmenna*. On prétend que les peuples de ce canton sont dénommés dans Jules-César, *Pœmani*, ou *Phemani* (2). Le pays de Femène, ou de Fémine, est situé dans la partie orientale du comté de Chini et du duché de Luxembourg, sur les frontières de l'évêché de Liège. Quant à la ville de la *Marche*, elle est sur les limites du duché de Luxembourg, entre le septentrion et l'occident, d'où vient qu'on lui a donné le nom de *Marche*, ou limite. Elle porte d'argent, à un château de gueules, maçonné de sable, à une porte hersée de sable, chargée au-dessus d'un écusson d'argent, à quatre lions cantonnés et entourés de sable, surmontés de deux étoiles à six rayes de gueules en chef. Le ruisseau de Marsette baigne ses murailles, et elle est capitale d'un canton spacieux nommé *Famenne*.

La ville de la *Marche* dépendait autrefois du comté de Darbui, ayant été donnée en appanage à Gérard, cadet de Luxembourg. Elle fut réduite en cendres 65 années 1236 et 1318, par les Liégeois, en représailles des hostilités que les Luxem-

bourgeois avaient commises dans le Comté, mais elle s'est relevée de ses chûtes, et subsiste aujourd'hui en assez bon état.

Jean roi de Bohême (1), et comte de Luxembourg, étant venu dans son comté de Luxembourg, en 1327, sur les remontrances que lui firent les habitants de la Marche et de son territoire, et en considération des bons services qu'ils lui avaient rendus, et qu'il espérait encore en recevoir à l'avenir, les affranchit de toutes tailles, qui pourraient être imposées pour le mariage de ses enfants, ou pour leur création en qualité de chevaliers; mais il veut qu'ils entretiennent en bon état les murailles, les portes et les ponts de leur ville, qu'ils conservent en bon état l'artillerie qui leur sera confiée, que chaque bourgeois se pourvoie d'un cheval et de l'équipage nécessaire, lorsqu'il s'agira d'expéditions militaires, et que les échevins et officiers de la ville, mettent sur pied vingt-quatre Arbalétriers exercés au métier de la guerre. Fait à la Marche, le samedi dix-neuf mars 1327.

Tout le pays de la Marche en Famène, avait été cédé à la France, mais il fut rendu aux Espagnols en 1681.

V MARCHE-EN-BARROIS (La). — La Marche, petite ville en Barrois, à la source du Mouzon, pas loin des sources de la Saône, à quatre lieues de Bourmont, à trois de Chatillon-sur-Saône, diocèse de Langres. On croit que le nom de la Marche lui a été donné parce qu'elle est située sur les confins du Barrois et de la Champagne, et que l'ancienne route militaire passait par-là. On y en voit encore des vestiges bien sensibles.

La ville de la Marche est chef-lieu de l'office et de la prévôté de ce nom, recette de Bourmont, bailliage particulier composé d'environ quatre-vingts villages ou hameaux; présidial de Langres; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. Le bailliage de Bassigny est partagé en trois parties principales, savoir: la Mar-

(1) Adrianus Valesius, notitia Gall. pag. 191.

(2) Jules César de bello Gallico; l. 2. c. 4. Ces peuples étaient dans la Belgique. Mais on n'a que des conjectures et la ressemblance des noms qui les fasse expliquer, de là *Famene*.

(2) Bertholet histoire de Luxemb. t. 6. p. 75. 76.

che, S. Thiébaud et Gondrecourt; on y suit la coutume du Bassigny.

Il y avait anciennement un château qui est entièrement ruiné, et le terrain ascensé à des particuliers.

A un quart de lieue de la Marche, sur une montagne, on voit un prieuré sous le titre de saint Etienne du Mont, fondé dans le douzième siècle.

Collège de la Marche.

Le collège de la Marche et de Winville, situé rue de la montagne sainte Geneviève, près la place Maubert, est un des dix grands collèges de l'université de Paris; c'est-à-dire, où il y a plein et entier exercice des classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de philosophie.

Guillaume de la Marche, ainsi surnommé du lieu de sa naissance, qui est une ancienne ville du duché de Bar, dont il vient d'être parlé, en est le premier fondateur. Après avoir été pendant quelques années curé de Rosières-aux-Salines, il se retira à Paris, où Jean de la Marche, son frère, enseignait la philosophie avec une très-grande réputation; il fut le collègue et l'émule de son frère; il s'acquit comme lui beaucoup de réputation par ses leçons de philosophie.

MARCHE-EN-VOIVRE (La). — La Marche-en-Voivre, est un petit village, chef-lieu de la baronie et de la prévôté de ce nom, érigée par le duc Léopold I, en faveur de M. de la Marche, dont il a donné le nom à ce village, qui auparavant était appelé Hat. Cette baronie a été érigée en comté sous le nom de *Has-la-Marche* par lettres de S. M. polonoise du 9 août 1755, en faveur de René Michel Guérin, baron de la Marche.

La Marche est annexe de Nonsard, diocèse de Metz, recette de S. Mihiel, bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy.

MARCHEVILLE ou MAXÉVILLE.

— Marchéville ou Maxéville, village proche Nancy, au nord de cette ville. La paroisse est dédiée à saint Martin. Ce village n'est considérable que par la prison du

duc Ferri IV, de Lorraine, qui fut, dit-on, arrêté par sa noblesse mécontente, et conduit clandestinement dans une tour du château de Maxéville, d'où il ne sortit qu'au bout de quelques années par le moyen d'un couvreur, à qui il découvrit son accident. Cette histoire se lit dans les historiens du pays, et on y en a conservé la mémoire dans une chanson triviale; nous l'avons racontée dans l'histoire de Lorraine, mais nous croyons y en avoir aussi démontré la fausseté.

La maison de Maxéville porte d'argent au pal encreneté de gueules.

MARCHEVILLE. — Marchéville-en-Voivre, village détaché de la prévôté de St.-Mihiel, à deux lieues d'Hatton-Chatel au midi. Il est sur la route de Verdun à Metz. C'est apparemment ce Marchéville du diocèse de Verdun (1), qui fut donné à l'église de cette ville, par le roi Childébert. Le seigneur de Marchéville ligué avec les seigneurs d'Orne, de Blanzey, de la Tour et de Grand-Prey, faisait la guerre à Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, l'an 1431.

La maison d'Apremont-aux-Merlettes, possédait la seigneurie de Marchéville dans le Verdunois (2), et elle acquit cette seigneurie environ l'an 1400.

La paroisse est dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Ce lieu a titre de comté, érigé par le duc Henri II, le vingt-un juin 1622, en faveur de Henry de Gournay. Il ressortit au bailliage de Verdun.

Les minimes ont un couvent en cet endroit, fondé par messire Henri de Gournay, chevalier, seigneur dudit Marchéville, avant l'an 1614.

MARCHEVILLE. — Marchéville, village du Doyenné de Vitel, diocèse de Toul. La paroisse a pour patronne, sainte Manne. Officialité de Vancoeurs. Parlement de Paris.

Dépend Heréville, où il y a une cha-

(1) Hist de Verdun, pag. 78.

(2) Hist. de Lorraine. nouvelle édition. t. 3. page LXXXIII. LXXXIV.

pelle sous l'invocation de sainte Manne. L'oratoire de saint Farjus.

Annexe, *Valeroy-le-Sec*, où il y a une chapelle dans laquelle on fait le service, par rapport à l'éloignement de la mère-église.

La chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée en 1710 par Catherine Voirin, veuve de Gérard Bernard : charges cinquante-cinq messes par an.

MARCOURT. — Marcourt, village situé dans le comté de Montaigu, est bâti au pied de la montagne où était situé le château qui donnait le nom au comté dont on vient de parler. C'est à Marcourt où le culte de saint Thiébaud est le plus célèbre, et Marcourt passe aujourd'hui pour chef-lieu du comté de Montaigu, qui était situé sur la rivière d'Ourth, entre la Marche et la Roche. Marcourt a produit quelques hommes illustres, comme Everard Marcourt, général des jésuites, mort en 1580, et quelques autres savans de même nom.

MAREY, village et prieuré. — Marey, *Mariacum*, village du diocèse de Toul, recette et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy ; seigneurs, le roi et M. Gautier. La paroisse a pour patron la Sainte Vierge en sa Nativité.

La cense de Salins-l'Étape dépend de la paroisse de Marey. Il y a de plus un ermitage à la nomination du prieur. Il y a dans Marey environ 70 habitans.

L'histoire de l'abbaye de St. Mihiel, porte qu'il y a un prieuré dépendant de cette abbaye, fondé par Manegaud, abbé de cette maison, pour des religieuses (1). Il a gouverné ce monastère depuis l'an 1151 jusqu'en 1178. Aux religieuses ont succédé des religieux bénédictins.

Marey a presque toujours dépendu des seigneurs de Serocourt, qui en ont fait les reprises des ducs de Bar et de Lorraine.

Ce prieuré est fort différent d'un autre prieuré nommé *Merodorum*, appartenant aussi autrefois à l'abbaye de St. Mihiel. Il en est parlé sous le nom de *Merodorum*,

dans la bulle de Pascal II de l'an 1106 et dans la donation du prieuré d'Insming en 1102, où se voit la signature de Merodore, ou de Merodove (1). Or ce prieuré de Mérodove est apparemment celui de Méroué près Mont-béliard, avant l'an 1443, comme il parait par la chartre de confraternité de cette collégiale avec l'abbaye de S. Mihiel en cette année 1443.

SAINTE-MARIE-AUX-BOIS. — On assure que saint Norbert passant par le château de Preny, y fut reçu magnifiquement par Simon I^{er} duc de Lorraine (2). Pendant le séjour que le saint fit en cet endroit, il donna une si haute idée de sa vertu, que Simon résolut de bâtir un monastère, pour y recevoir une colonie des disciples du saint. Il choisit pour cela une vallée très-solitaire, toute environnée de montagnes et de fontaines, située au pied de son château de Preny. Quoique le fonds en appartint aux abbesses de St. Pierre et de Ste. Glossinde de Metz, et que les terrains des environs fussent possédés par les abbés de St. Mihiel et de Gorze, Simon ne douta pas que, pour concourir à une si bonne œuvre, les uns et les autres ne cédassent ce qui leur appartenait à ces nouveaux religieux.

En effet l'abbesse de St. Pierre renonça au droit qu'elle avait en ce lieu-là, moyennant un cens de douze écus (3). Celle de Ste. Glossinde abandonna le cens qui était dû à son monastère, à cause des terres qu'il possédait en ce lieu-là. Les abbés de Gorze, de St. Mihiel, ceux de St. Evre et de St. Mansuy, les princes et les seigneurs des environs se firent un plaisir de partager leurs biens avec ces saints solitaires. On assure que saint Norbert écrivit au duc Simon et à la duchesse Adélaïde, pour les remercier de leur libéralité.

Saint Norbert y envoya pour premier abbé le bienheureux Richard, qui, après avoir fait ses études sous le fameux docteur Raoul de Laon, s'était mis sous la

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 515.

(2) M. l'abbé Hugo, vie de saint Norbert.

(3) Cartulaire de Sainte-Marie-aux-Bois.

(1) Annal. Bénédict., t. 6. p. 481.

discipline de Norbert. Les religieux qu'il avait amenés de Prémontré, rebutés par la situation du lieu, s'en retournèrent, et Richard en fit venir d'autres de l'abbaye de Riéval. L'abbé Richard gouverna cette maison pendant trente ans, et mourut en 1155. Il eut soin de faire confirmer les donations qu'on fit à son monastère, par les ducs de Lorraine et les évêques dans le diocèse desquels ces biens étaient situés.

MARIE-AUX-MARTYRS (Sainte),

Sur la Moselle, proche la ville de Trèves.

— Le monastère de Sainte-Marie-aux-Martyrs, ou Sainte-Marie-aux-Moines, est situé à un bon quart de lieue de Trèves, sur la Moselle. On croit que le Capitole de Trèves, ou la demeure des empereurs à Trèves, était où se voit aujourd'hui cette abbaye, et que c'est là que ce qui restait de la légion Thébéenne, souffrit le martyr sous le préfet Rictius-Varus : c'est au même lieu où grand nombre de chrétiens de Trèves furent mis à mort vers le même temps pour la religion chrétienne qu'ils professaient (1).

L'abbaye de Sainte-Marie-des-Martyrs fut fondée, dit-on, en ce lieu par saint Villibrodé fondateur d'Épternach, vers l'an 698, et il y mit une communauté de religieux. Dans la suite des temps le relâchement s'étant glissé dans cette communauté, on y mit des chanoines ; mais l'archevêque de Trèves nommé Thiéri, qui fut élu en 964 y établit des religieux bénédictins, leur donna des biens suffisans pour leur entretien, et y nomma pour abbé, Déodat, qui y rétablit l'observance régulière.

Les religieux furent chassés par violence une seconde fois de ce monastère, pendant les troubles de l'archevêché de Trèves, et quelques chanoines s'en étant emparés, l'archevêque Poppon, successeur de Megingaude, élu en 1016 y rétablit les religieux en 1017. Ils eurent à souffrir une violente persécution vers l'an

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 462, 463.

1262 de la part de Henri de Fisting, archevêque de Trèves, qui attaqua les deux frères, l'un abbé de St. Mathias, et l'autre abbé de Sainte-Marie-aux-Martyrs, lesquels furent obligés de recourir à l'autorité du pape, qui les soutint contre les violences du prélat. On peut voir tout cela plus au long dans l'histoire de Lorraine, tome 2 de la première édition. On peut voir aussi la suite des abbés de ce monastère, telle que nous l'avons pu recouvrer, au commencement du troisième tome de la même histoire.

Le marquis Albert de Brandebourg en 1552 brûla et saccagea cette abbaye, de même que Pfaltz sur la Moselle.

On montre dans ce monastère l'autel portatif de saint Villibrodé, fondateur d'Épternach ; nous en avons donné la description dans la dissertation sur les premiers archevêques de Trèves, à la tête du premier tome de l'histoire de Lorraine. On voit dans le même monastère un escalier d'une structure fort belle et fort hardie, et bon nombre de reliques.

MARIE-AUX-MINES (Sainte); *Val de Lièvre, Prieuré de Lièvre.* — Sainte-Marie-aux-Mines, en allemand Markirk, est une petite ville située dans le fond de la vallée de Lièvre, ayant titre de prévôté bailliagère, à présent bailliage de St.-Dieu ; elle est célèbre par ses mines d'argent et de cuivre, et par sa situation, se trouvant la première ville de Lorraine, du côté de l'Alsace, à la descente de la montagne. Elle est du diocèse de Strasbourg, pour le spirituel ; mais elle appartient au duché de Lorraine, pour le temporel, quoique réellement située en Alsace.

Il y a beaucoup d'apparence que sainte-Marie-aux-Mines n'est venue à la Lorraine, que par le prieuré de Lièvre, fondé du temps de Charlemagne, par Fulrade, abbé de St. Denis en France, et dépendant originairement de cette abbaye.

Le prieuré étant tombé sous la puissance du duc de Lorraine, on ne sait

sous quel titre, ni à propos de quoi, vers l'an 1400 ces princes l'ont uni aux chapitre de St. George de Nancy, et se sont réservé les droits de souveraineté sur tout le Val, et en particulier sur la ville de Sainte-Marie, qui est devenue assez considérable, non-seulement par ses mines et par ses manufactures de fils d'argent tirés en différentes manières, mais aussi par le passage des étrangers et des Lorrains, qui vont trafiquer en Alsace. Le Val de Lièvre est compris, de même que Sainte-Marie-aux-Mines, dans le bailliage de St. Diey; mais le Val de Lièvre a des usages particuliers, qui lui tiennent lieu de coutumes.

On croit avec beaucoup de vraisemblance, que la ville de Sainte-Marie doit son origine à un saint homme nommé Blidulphe, qui de princier de Metz, devint moine de Gorze, et cherchant une plus grande solitude, se retira dans un petit vallon du Val de Lièvre, où il bâtit un prieuré au lieu nommé Belmont.

Deux hommes de condition, nommés Villauime et Achery, s'y retirèrent avec lui; et le mérite d'Achery y devint si éclatant, que le petit monastère de Belmont, prit le nom d'Achery (1). Il est aujourd'hui réduit en église paroissiale, qui dépendait de l'abbaye de Moyennoutier; mais depuis les troubles de l'hérésie, elle sert de préche aux luthériens et aux catholiques. Ce lieu d'Achery n'est éloigné de Sainte-Marie-aux-Mines, que d'environ une demi-lieue.

Richer (2), historien de l'abbaye de Senones, qui vivait en 1215, remarque que vers le temps de la fondation d'Achery, c'est-à-dire, vers l'an 962 ou 942; il y eut des personnes puissantes, qui découvrirent aux environs de ce lieu, des mines d'argent fort abondantes, et dont les successeurs bâtirent au même endroit du temps de Richerius, dans le Val de Lièvre, un château qui fut nommé Achery.

(1) Richer., Senoni t. 3 spicilegii, p. 307. V. hist. Mediani monasterii, p. 187, 185.

(2) Richer, t. 3. Dacheriani, spicileg, p. 307.

Herculanus (1), chanoine de St. Diey, abrégiateur de Richerius, dit même que ces seigneurs ouvrirent des mines aux environs d'Achery, et de leur produit, bâtirent le château dont nous venons de parler. Il ajoute que le bois ayant manqué pour fondre et façonner ces métaux, on abandonna ces mines; mais que de son temps, quelques seigneurs allemands recommencèrent à y creuser vers l'an 1536.

En 1519, 1520 et 1521 il y eut difficulté entre l'empereur et le duc de Lorraine, au sujet des mines de Sainte-Marie-aux-Mines. On nomma des arbitres de part et d'autre, et on voit leurs enquêtes dans un gros registre de quatre cent quarante feuilles, et sentence intervint en 1521 qui régla toutes ces difficultés. Tout cela se voit dans les *Archives de Lorraine*.

Le continuateur de Monstrelet dit qu'en 1516 deux seigneurs allemands, savoir: le comte Guerlaque et le comte Francisque, déclarèrent la guerre au duc Antoine, à l'occasion des mines de Lorraine, et en particulier de celles du Val de Lièvre (2). Les ennemis prirent la ville de Ste. Hippolyte, qui fut reprise bientôt après par le duc Antoine, puis il défit les ennemis qui s'étaient postés à l'entrée du Val de Lièvre, apparemment du côté de l'Alsace, pour lui en disputer l'entrée.

Piguerre dans son histoire de France, l. 2, c. 6, « dit sous l'an 1500: que dans le Val de Lièvre il y a tant de mines d'argent, de bronze et de plomb, qu'il n'y a lieu en toute l'Allemagne, où il s'en trouve tant ensemble, ni de meilleur revenu. Cette grande vallée de Liéberthal, contient en soi plusieurs autres vallées moindres, savoir: Fulterbach, où il y a environ douze puits de minière, à raison de quoi elle est fort peuplée et fréquentée; une autre

(1) Herculan, t. 3., hist. de Lorr., p. cxviii.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1142 et suivantes.

» nommée Surbacht, dans laquelle sont
 » quatre puits de minière. Il parle en-
 » suite d'Écrik ; où il y a, dit-il, seu-
 » lement deux puits de minière. Il ajoute
 » que ces mines ont été premièrement dé-
 » couvertes par les seigneurs des Rapols-
 » trins ou de Ribauviller, environ l'an
 » 1525, mais nous savons que le duc An-
 » toine y avait fait travailler dès l'an 1515
 » ou 1516. »

Ces mines, surtout celles qui sont à l'occident des montagnes de Vôges, appartenaient originairement aux chanoines de St.-Diey ; celles du côté de l'Alsace, appartenaient au commencement à des seigneurs allemands particuliers, ensuite elles ont appartenu aux ducs de Lorraine, depuis qu'ils sont demeurés propriétaires de tout le Val de Lièvre. Le Ceber ou le Braha qui a donné le nom au Val de Lièvre, partage en deux la ville de Sainte Marie ; la partie méridionale est Alsace, et l'autre est Lorraine : Il y a des mines d'argent des deux côtés. Il y a des mines d'argent, de rosette et de plomb, à Sainte-Croix, Misloch et autres lieux.

Pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV les mines de Sainte-Marie et les autres mines du Val de St. Diey, furent négligées, et enfin totalement abandonnées, et sont demeurées en cet état pendant tout le temps que la France a possédé la Lorraine. Le duc Léopold I les a rétablies petit à petit, et on a commencé il y a environ vingt-cinq à trente ans, à en tirer quelque profit.

La prévôté royale de Sainte-Marie, a assez peu d'étendue, ne comprenant que l'allemand Rombach, le hameau de Misloch et les censes en dépendantes, de Ste.-Croix et de Ste.-Marie-aux-Mines. Les appels se portent au bailliage de St.-Diey.

La ville de Ste. Marie est occupée partie par les catholiques, et partie par les luthériens ; il y a un couvent de cordeliers, et de très-belles manufactures, où l'on fait passer par la filière des matières d'argent, tant en fil rond qu'en fil plat, pour être employés dans les étoffes et ga-

lons-d'argent. Il y a toujours bon nombre d'ouvriers qui y travaillent, sans compter ceux qui ont l'inspection tant sur les ouvriers, que sur leurs ouvrages.

L'abbé de Longuerue (1) dit que cette partie des montagnes de Vôges, appartenait à Henri-le-Grand, comte d'Ergau, ou du canton de Bade en Suisse, qui vinrent par sa fille Helvide, mariée à Hugues d'Egesheim, père du pape Léon IX aux comtes d'Egesheim.

Je ne sais d'où il a pris cela ; nous avons un titre de l'empereur Lothaire II de l'an 1129 par lequel ce prince confirme au prieur d'Acheric, ce qui lui avait été donné aux environs de Ste.-Marie-aux-Mines, par le comte Luthardus et Hugues son frère, de la succession du comte Luisfride, leur père ; mais tout cela est bien postérieur au comte Hugues et à son fils Léon IX décédé en 1054 (2).

Il y a à Ste.-Marie une maison de charité et un vieux château.

Thomas, fameux machiniste, très-connu dans les mémoires de l'académie des sciences, et dans notre bibliothèque Lorraine, était de Ste. Marie. On voit dans les archives de Lorraine, une ordonnance ou règlement détaillé, touchant les mines en général, avec les franchises des ouvriers et officiers desdites mines, à l'érection des foires à Ste.-Marie-aux-Mines. Cette ordonnance est de 1668.

MARIE-D'HORREEN (Sainte), située dans la ville de Trèves, et l'Abbaye de St. Symphorien près la même ville. —

Le monastère de Ste.-Marie-d'Horreen, ou des greniers publics, qui étaient à Trèves, de même que dans les autres grandes villes de l'empire, fut fondé au septième siècle par sainte Irmine, fille du roi Dagobert II et sœur de sainte Adèle, fondatrice du monastère de Palatiolo ou Pfaltz, dont nous avons parlé ailleurs.

Sainte Irmine avait été fiancée au comte

(1) Longuerue description de la France, partie 2, l. 2, p. 241, item p. 289 et 237.

(2) Vignier et histoire de Lorraine, t. 2, p. CCLXXXVII.

Herman qui mourut le jour même de ses noces, avant la consommation de leur mariage; le roi son père voulut lui donner un autre mari, mais Irmine le pria de trouver bon qu'elle se consacrat à l'époux céleste (1). Le roi y consentit. Irmine bâtit un monastère au lieu nommé *Horrea*, ou les greniers publics, et Dagobert lui donna des biens en suffisance pour l'entretien des religieuses bénédictines qu'Irmine y rassembla. On met cette fondation vers l'an 676.

Il y avait près la ville de Trèves, sur le bord de la Moselle un second monastère de religieuses, consacré à la mémoire de saint Symphorien martyr. Moodalde évêque de Trèves, le fonda vers l'an 636 et y mit pour première abbesse, sa fille nommée Severa. Ce monastère fut détruit pendant les irruptions des Normans; et ses biens usurpés par Adalberon archevêque de Trèves. *Vide Annal. Bened. t. 4, p. 178.*

MARIEN-THAL. — Marien-thal, en français, la Vallée de Marie, est un monastère de filles nobles de l'ordre de St. Dominique; l'histoire de sa fondation a quelque chose de si extraordinaire, qu'elle peut passer pour miraculeuse (2).

Le château de Merach, chef lieu de la seigneurie de ce nom, est situé sur l'Eltz, à trois lieues de Luxembourg, entre le septentrion et le midi (3). La paroisse de Mersch est d'une fort grande étendue, et comprend en particulier le terrain nommé Marienthal, où Thiéri seigneur de Mersch, avait une maison de campagne, où il se retirait quelquefois. Ce seigneur était échanson d'Ermensinde, comtesse de Luxembourg, et régente du pays pendant la minorité de son fils, Henri de Luxembourg.

Thiéri étant un jour allé en prome-

(1) Thiofrid. Abb, Epternac, *vita sanetae Irmine.*

(2) Bertholet, *histoire de Luxemb.*, t. 3, p. 2, 3, 4 et 5.

(3) De Homthem, *hist. Trevir*, tome 1, page 707.

nade dans le vallon dont nous venons de parler, remarqua dans le creux d'un chêne, ou dans une niche pratiquée dans le tronc de l'arbre, une figure de la vierge; après l'avoir dévotement saluée, il l'emporta dans sa maison, résolu de la placer dans un lieu plus décent; mais il fut bien surpris dès le lendemain, d'apprendre que la statue était retournée dans sa première place. Il l'alla reprendre, et la garda plus soigneusement qu'il n'avait fait. Elle retourna de nouveau au même lieu, et cela arriva jusqu'à trois fois. Il en conclut que la vierge voulait être honorée au même lieu où il l'avait d'abord trouvée, et résolut d'y bâtir une chapelle ou un oratoire.

Les peuples des environs informés de ce qui était arrivé, y accoururent de toutes parts, comme à une vierge miraculeuse. Thiéri touché de leur dévotion, voulut y établir un monastère; et comme ce terrain n'était pas à lui, il l'acheta de l'abbé de de Saint-Maximin de Trèves. En 1231, il commença à y bâtir une église, et s'adressa à Vauthier de Meysenbourg, dominicain, célèbre dans le pays par sa noblesse et sa piété, qui lui inspira de mettre en cet endroit, des religieuses de saint Dominique. Thiéri donna la direction du nouveau monastère à un religieux nommé Jean, qui enseignait alors la théologie à Trèves.

Dès que la maison fut logeable on y fit entrer des religieuses de saint Dominique. La comtesse Ermensinde, dont le plus grand plaisir était de contribuer à la gloire de Dieu, et à la propagation de son culte, confirma tout ce que Thiéri seigneur de Mersch, avait fait en faveur de Marienthal, et y ajouta encore de nouveaux biens.

Peu de temps après, Théodoric et Albert, fils du fondateur, du consentement de leurs femmes, Adelaïde et Elisabeth, et avec l'agrément de leur mère Agnès, ajoutèrent quelques biens à ceux que le fondateur avait faits à Marienthal; et l'odeur de la bonne vie des religieuses de cette

communauté se répandant au loin, Jeanne, comtesse de Flandres, conçut le dessein de fonder à Lille, une communauté de même institut. Elle en écrivit au pape Grégoire X, qui envoya un bref daté du 26 août 1275, au provincial des dominicains d'Allemagne, lui enjoignant d'envoyer une religieuse de Marienthal, propre à élever de jeunes novices, dans le même esprit qui animait la communauté de Marienthal. On y envoya Guillemette d'Antoing, qui répondit parfaitement à l'espérance qu'on avait conçue de son mérite et de sa sagesse. On peut voir au long la vie de Guillemette d'Antoing, fille du comte de Vianden, dans l'histoire de Luxembourg, t. 5, p. 7, 8, 9, 10, etc.

MARINVILLER. — Marinviller, village dans le doyenné de Port, diocèse de Toul. La paroisse a pour patron saint Pierre. Seigneur, l'abbé de Belchamp. Cour souveraine de Lorraine. Dépend le prieuré de Beaulieu, ordre de saint Augustin, uni en 1550 à l'abbaye de Belchamp.

Annexe, Thiebaut-Ménil; patron St. Epyvre.

La ferme de Rohé.

MARIMONT. Voyez **MORESBERG-MARMOUTIER.** Voyez **MAURMUNSTER.**

MARSAL. — Je ne trouve aucune mention de Marsal dans les anciens géographes. Son nom de *Marsallum*, vient apparemment de ce qu'elle est située dans un marais que forme la Seille en cet endroit; mais si le briquetage de Marsal est l'ouvrage des Romains, comme on n'en peut guère douter, il faudra convenir que ce lieu est très-ancien, et que c'était un camp Romain situé sur la route de Metz à Strasbourg.

Dans les monuments du moyen âge, Marsal est nommé tantôt *Bodatium*, tantôt *Vicus Marsallum* (1). Le terme *Bodatus*, vient apparemment de l'ancien Allemand *Boden* et *Badé*, que les auteurs de la basse

latinité, ont rendu par *Botta* ou *Lacuna* (1), un marais, d'où vient apparemment le nom de boue. La ville de Vic est aussi nommée *Bodesius-Vicus*, à cause du terrain boueux où elle est située sur la rivière de Seille, de même que Marsal.

Quant au nom de *Marsallum*, il se trouve dans un titre de l'an 709 (2), qui est une donation faite à l'abbaye de Saint-Mihiel, par le comte Vulfoade son fondateur : dans un autre titre de l'abbaye de Munster en Alsace, de l'an 844, le roi Lothaire décharge cette abbaye du péage qu'on exigeait, pour les sels que l'on tirait de *Marsallum* (3). Dans un diplôme de l'abbaye de Saint-Denis en France, de l'an 9 de Charlemagne, qui revient à l'an 777 de J.-C. Marsal est nommé *Bodatium seu Marsallum* (4).

Le martyr saint Livier eut la tête tranchée sur le revers d'une montagne, au pied de laquelle est la ville de Marsal, et sur laquelle on voit encore aujourd'hui deux chapelles, l'une sous le nom de saint Jean-Baptiste, et l'autre sous celui de St. Livier. Ce saint souffrit le martyr après le milieu du sixième siècle; on ne sait pas distinctement l'année de sa mort. Il est honoré à Marsal et à Metz, le 25 novembre : mais les actes de son martyr sont si défectueux, qu'on n'y peut faire aucun fond. D'ailleurs on ne doute pas que Marsal n'ait subsisté avant le sixième siècle, mais il y a apparence, qu'alors il n'était pas fortifié, et n'était considérable que par ses salines.

Marsal a sa coutume particulière rédigée sous le duc Charles III, et homologuée par Charles IV, le 15 mars 1624.

(1) Voyez Ducange voce *Rotta*, et Schilten *Glossar. Teutonic.*

(2) Histoire de Lorraine, tome 1. page 339, Preuves.

(3) Voyez la dissertation sur les salines de Lorraine, hist. t. 3.

(4) Felibien hist. de S. Denis, preuves, p. xxxviii, *Patellas ad salfaciendum in vico Bodatio, seu Marsallo.* Peut-être qu'ici *vicus Bodatus* signifie *Vic* et *Marsallum*, Marsal; et que *seu* est mis pour *vel*, disjonctif.

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 265.

Richerius (1) historien de l'abbaye de Senones, parle au long d'une fille nommée Sybille, qui demeurait à Marsal; on assurait qu'elle ne mangeait point, et qu'elle était nourrie par les anges qui lui apportaient une nourriture céleste. L'évêque Jacques de Lorraine s'y transporta en grande compagnie, et découvrit enfin la fourberie de Sybille.

Après la mort de l'évêque Jacques de Lorraine (2), Laurent, évêque de Metz, homme d'un esprit guerrier, hardi et inquiet, fut presque toujours en guerre avec le duc Ferri III. Il fut fait prisonnier en 1275, aux environs de Marsal. Le duc Ferri s'empara de cette ville, et se fit donner par les magistrats une déclaration de ce dont jouissait l'évêque de Metz dans cette ville et dans les villages en dépendants.

L'année suivante 1274, l'évêque Laurent ayant recommencé la guerre contre le duc Ferri III, on fit la paix par la médiation de deux cardinaux; et pour assurance de la paix, et de la parole de l'évêque, on donna au duc des otages de Vic et de Marsal; le duc rendit ces otages en 1284 à l'évêque Bouchard, successeur de Laurent.

En parlant des monnaies de Metz en un autre endroit, nous avons montré que les évêques de cette église avaient autrefois frappé de la monnaie à Marsal; on voit de ces monnaies sous le nom d'Ademar de Montil, évêque de Metz depuis 1327, jusque 1361.

Le duc de Lorraine Jean I du nom (3), se rendit maître de Marsal en 1369, par le moyen de trois gentilshommes et de quelques soldats déguisés en laboureurs, qui se saisirent d'une des portes à la pointe du jour, entrèrent dans la ville et la pillèrent.

Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, qui était à Vic, en fut bientôt averti, et pria son beau frère, Jean, seigneur

de la Pierre, d'aller au secours de la place. Jean entra dans la ville avec son monde, par une fausse porte, qui était inconnue à ceux qui s'étaient emparés de Marsal, il les tailla en pièces, et en prit 70 prisonniers qu'il fit conduire au château de Vic.

Le duc Jean ayant appris la prise de Marsal, en témoigna une grande joie, mais elle fut courte, puisque la ville fut reprise le même jour: ce qui donna lieu au proverbe: *c'est la joie de Marsal, qui est de courte durée.*

Le duc Charles II, admédia en 1426, les salines de Marsal et de Moyenvic, auprès de Conrade évêque de Metz, pour la somme de trois mille florins et cent muids de sel, outre 4600 livres et 530 muids de sel, le tout pour six ans; ce prince donna pour garant de ses promesses, treize ou quatorze tant chevaliers qu'écuyers, dénommés dans ses lettres.

Dès l'an 1552, le roi Henri II (4), se rendit maître de Marsal, et le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, en fit augmenter les fortifications l'année suivante 1553, aux dépens du roi.

Salcède, gouverneur de Marsal (2), fut soupçonné de vouloir introduire la religion protestante dans cette place, et dans d'autres forteresses de l'évêché de Metz. Le cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché, s'en plaignit au roi Charles IX, qui ordonna à Salcède de rendre ces places au cardinal.

M. Fouquet de la Route, homme de cœur et zélé catholique, fut trahi par quelques uns des siens, gagnés par les huguenots, qui se saisirent de Marsal, et firent périr M. de la Route, le 17 avril 1589. Son épitaphe se voit dans l'église collégiale de Marsal.

Les protestants maîtres de cette place (3), portèrent si loin leurs insolences, et commirent tant de désordres, dans le pays, que le duc Charles III, fut obligé d'assié-

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. xxxiii.

(2) Archive de Lorr. Layette Moyenvic, Marsal, etc. n. 1. 1273.

(3) Chronique du doyen de S. Thiébaud de Metz.

(1) Histoire de Lorr. t. 3. p. 42.

(2) Ibid. p. 63.

(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1454. 1457.

ger cette ville. Il s'en rendit maître, et y fit de nouvelles fortifications.

Jusqu' alors Marsal était demeuré en propriété aux évêques de Metz, en vertu de la cession qui leur en avait été faite par Jacques de Lorraine, évêque de cette ville, en 1260; mais depuis la conquête qu'en fit le duc Charles III, ce prince considérant l'importance de cette conquête (1), en fit l'acquisition auprès du cardinal de Lorraine son fils, évêque de Metz, le 14 décembre 1593, ce qui fut autorisé par une bulle du pape Clément VIII, et par le consentement du chapitre de Metz en 1595.

Par ledit traité d'échange qui est de l'an 1593, le cardinal de Lorraine évêque de Metz, cède au duc Charles III son père, la ville de Marsal et toutes ses dépendances, et tout ce qui lui appartenait à Juvelize, Haraucourt, saint Médard et Donnelay. Et le même duc cède réciproquement audit cardinal évêque de Metz, ce qui lui appartenait à saint Clément et au ban dudit lieu, savoir : La Ronce et Chennevières, à Remerévillle, Velaine, Herbéviller, Buissoncourt. On peut voir dans les preuves le traité de 1593.

Par le traité de paix de l'an 1594 (2), entre le roi Henri IV, et le duc Charles III, fait à S. Germain-en-Laye, il fut arrêté dans l'article 3, que ledit duc et ses successeurs dans la Lorraine, jouiraient de Marsal en toute propriété, en récompensant l'évêque de Metz au profit de l'évêché.

Vers le même temps le duc Charles III, donna ses lettres pour le bon gouvernement de la ville de Marsal, pour régler ses lois, charges, droits et privilèges.

En 1620, le duc Henri II, fit travailler aux fortifications de Marsal. Sur la fin de décembre 1631, le roi Louis XIII, fit investir cette place par le duc de la Force. Au commencement de l'année suivante, le duc Charles IV, par le traité qu'il fit à

Vic avec le roi Louis XIII, le 10 janvier 1632, promit de remettre Marsal entre les mains du roi, qui de sa part s'engage de rendre la place audit duc au bout de trois ans, lui laissant cependant la jouissance des domaines en dépendants; ce traité fut confirmé à Liverdun la même année, et à Charmes en 1633.

En 1641, par un autre traité passé entre le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu, il est porté, article 4, que Marsal sera rasé avant que d'être remis audit duc, et ne pourra jamais être fortifié : mais le roi s'étant saisi de la Lorraine, Marsal ne fut point démoli.

Par le traité de Montmartre du 6 février 1662, le duc Charles IV, avait cédé au roi, ses duchés de Lorraine et de Bar; cependant il ordonna à Baillivy, qui commandait à Marsal en l'absence du marquis d'Haraucourt qui en était gouverneur, de défendre la place. Le jeune prince Charles V, neveu de Charles IV, vint en diligence de Vienne en Autriche, et se jeta dans Marsal pour la défendre au cas de siège. Mais le duc Charles IV, craignant les suites de cette guerre, fit un nouveau traité avec le roi à Metz le dernier août 1663, par lequel il promettait de remettre à sa majesté dans trois jours, la ville de Marsal en l'état où elle se trouverait, pour être par sadite majesté disposé de cette place ainsi que bon lui semblera; et au eas qu'il la fasse démolir, le duc jouira, ainsi que du passé, de la ville de Marsal, du domaine et des salines: et s'il la conserve en l'état où elle est, il donnera au duc un dédommagement à sa satisfaction.

Le roi s'étant saisi de la Lorraine en 1670, Marsal suivit le sort des autres places du pays, et le roi la fit démolir en 1684.

La paix de Risvik rétablit en 1677, le duc Léopold dans ses états, sur le même pied que le duc Charles IV; son oncle les possédait en 1670. En 1699, le roi fit relever les fortifications de Marsal; le duc y conserva le domaine, comme il avait été réglé par le traité de Marsal de l'an 1663,

(1) Longuerue description de la France, p. 174. 195.

(2) Hist. de Lorr. t. 3. p. cccci.

et c'est l'état où demeura Marsal jusqu'à la cession de la Lorraine faite au roi Louis XV, en 1736.

Sur la route de Marsal à Blanche-Eglise, on voit plusieurs vestiges d'une ancienne chaussée, qui s'alignait précisément à Tarquinpole. Les chaussées romaines passaient assez près de Marsal, et c'était pour la sûreté de ces chemins, que les Romains firent sur la Seille, et au lieu où est aujourd'hui bâtie la ville de Marsal, ce *briquetis*, ou *briquetage* fameux, que M. de la Sauvagère vient d'expliquer avec tant de soin et d'exactitude dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ouvrage des Romains, appelé communément le briquetage de Marsal*, imprimé à Paris en 1740.

On remarque auprès de Marsal une antiquité bien extraordinaire ; c'est le briquetage de cette ville, qui consiste en une quantité prodigieuse de terre cuite au feu, d'une figure très-irrégulière, formée apparemment par la main du soldat, sans autre préparation ; puis jetée dans le fourneau à briques, et enfin répandue avec profusion et confusion dans le marais que forme la Seille près Marsal, à la longueur de près de huit cents toises de l'orient à l'occident. Toute la ville et les fortifications de Marsal, sont bâties sur ce briquetage, et il s'étend encore à plus de deux cents toises plus loin que la ville, vers l'orient, toujours dans le marais.

Les morceaux des briques qui composent ce briquetage, sont d'une terre cuite, prise aux environs des villes de Marsal et de Moyenvic, toutes deux situées sur la Seille, à une assez petite distance l'une de l'autre ; ces briques n'ont point été moulées, les unes sont en cylindre, d'autres en espèce de cône, ou de parallépipède, ou de figures informes. On en voit où l'empreinte de la main est parfaitement marquée. Il y en a dont la terre a été tortillée et pressée autour d'un brin de bois. Les plus gros morceaux de ces briques ont environ dix ou onze pouces de pourtour,

sur sept, huit, neuf, dix, onze pouces de longueur. Les autres sont d'une moindre grosseur. Il y en a qui sont extrêmement petites, et qui mêlées confusément les unes parmi les autres, grosses, moyennes, petites et très-petites, avec la cendre et les autres débris qui se rencontrent dans les fourneaux à chaux, et jetées confusément dans le marais, sans mortier ni chaux, ni aucune matière, forment un corps ou massif de l'épaisseur de trois, quatre, cinq et jusqu'à sept pieds, posé sur l'ancien marais, qui sert comme de base au briquetage, et sur lequel est bâtie la ville de Marsal.

Au-dessus de la superficie du briquetage, il s'est formé par la succession des temps, un autre marais de l'épaisseur de sept, huit, neuf, dix et jusqu'à onze pieds ; ce second marais ne s'étend pas dans l'intérieur de la ville, mais seulement au dehors : dedans la ville c'est un terrain solide qui a beaucoup plus de profondeur que ce marécage extérieur, que nous venons de nommer second marais. En certains endroits de la ville, le briquetage se trouve à fleur de terre, en d'autres endroits on ne le rencontre qu'à vingt ou vingt-deux pieds de profondeur.

Toutes les parties qui composent le briquetage, sont tellement liées ensemble, par la vase qui s'est introduite dans les joints et les intervalles des briques, qu'elles ne forment plus qu'une masse très-difficile à percer, et presque aussi solide qu'une bonne voûte. En creusant pour le bâtiment des religieuses de Marsal, on a trouvé à vingt-deux pieds de profondeur, d'anciens fourneaux de figure ovale, faits de briques, dans lesquels on fondait du cuivre. Ces fourneaux étaient bâtis sur le briquetage ; et ce qui fait conjecturer que tout ceci est l'ouvrage des Romains, c'est qu'on y a aussi trouvé le fond d'un vase d'argile avec le nom du potier qui l'avait fait, CASSIUS. F. *Cassius fecit* : on sait que les ouvriers mettaient ainsi leurs noms sur leur potterie.

Le premier marais sur lequel et dans

lequel on a jetté les briques ou terre cuite, qui composent ce briquetage, est composé d'une boue ou vase extrêmement gluante, et qui n'a point de fond, ou plutôt dont on n'a pu encore trouver le fond, n'étant guère possible de creuser si profondément.

La ville de Moyenvic située à distance à peu près égale, entre Vic à l'orient, et Marsal au couchant, est aussi bâtie à une extrémité d'un briquetage qui s'étend du midi au nord, mais qui est moins long que celui de Marsal. Moyenvic occupe la partie méridionale de ce briquetage, et l'église de S. Pient est située vers l'extrémité septentrionale.

Enfin à l'extrémité du village de Burtocourt, situé au-dessus de Vic et de Salone, à l'orient de ces deux lieux, on trouve aussi un petit briquetage de forme carrée; mais le village ne le touche point, et il n'y a nul édifice qui soit bâti sur sa superficie. Il n'a qu'environ trente toises en carré.

Quand on envisage sérieusement cette entreprise du briquetage dont nous venons de parler, on ne peut s'empêcher d'admirer et la grandeur de cet ouvrage, et l'étendue du pouvoir de ceux qui l'ont exécuté, et la magnificence réelle, quoique presque entièrement enseveli sous les eaux, d'une telle entreprise. Les entrepreneurs choisissent un marais, au milieu de tant d'autres lieux, où ils pouvaient commodément asseoir leur camp: il faut remplir ce marais, le rendre habitable et solide sans en dessécher les eaux, il faut en quelque sorte forcer la nature, et braver les difficultés qui paraissent insurmontables. Il faut faire voir à tout le monde que rien n'est impossible aux Romains: car à quel autre peuple peut-on attribuer un dessein de cette nature? quelle autre puissance était capable d'en former le projet et de l'exécuter? Le général de ces troupes, quel qu'il soit, n'ayant point d'ennemis en tête, voulait occuper ses soldats: il leur ordonne de se camper au milieu des eaux, et de s'y former un terrain solide; il veut que jusqu'aux gardes avancées, à trois

lieues de là, à Burtocourt, elles aient un lieu d'assurance pour se loger. Il place une partie de son armée à Moyenvic, apparemment sa cavalerie, pour être dans un moment et aux premiers ordres, à portée de se réunir à celles qui sont à Marsal, afin de s'entrescourir. Voilà ce qui s'appelle viser au grand et au solide, et braver les plus grandes difficultés.

MARS-LA-TOUR, vulgairement *Ma-la-Tour*, et *Piexieux*, son *annexe*. — *Mars-la-Tour*, *Martis turris*, village situé dans la *Voivre* (1), sur le chemin de Verdun à Metz, cédé à la France en 1661. Ce lieu est détaché de la prévôté de la chaussée, dont le siège est présentement à Thiaucourt,

Il y avait autrefois plusieurs seigneurs propriétaires qui jouissaient du domaine utile de *Ma-la-Tour*, mais qui reconnaissaient pour seigneurs directs les évêques de Metz, dont on voit les actes de reconnaissance depuis l'an 1217, jusqu'en 1500, dans l'arrêt de réunion donné à Metz le 13 juin 1650.

On lit dans la chronique du doyen de saint Thiébaud (2), que le samedi douze septembre 1444, *Artus de Richemont*, connétable de France, le *Sénéchal d'Anjou* et *Charles d'Anjou*, frère du roi René I, duc de Bar et de Lorraine, accompagnés d'environ dix mille hommes d'armes de *Mars-la-Tour*, de *Thionville*, de *Paxieul*, de *Ville-sur-Iron* et de plusieurs autres villes, s'en vinrent loger à *Ancey*, à *Ars-sur-Moselle* et à *Mardeney*, et les prirent par accord, et sauvèrent leur vie environ trois jours après.

Les ducs de Lorraine prétendaient à la *Souveraineté de Mars-la-Tour*, et en jouissaient comme étant les plus voisins et les plus forts. Il est certain que pendant longtemps les Seigneurs de ce lieu ont reconnu les évêques de Metz; mais le duc de Lorraine n'a pas laissé d'y exercer les droits de souveraineté. La coutume même de

(1) Longuerue description de la France, partie 2. p. 202.

(2) Hist de Lorr. t. 2. p. cclii.

Nancy a été depuis long-temps reçue à Mars-la-Tour.

Du temps du duc Charles III, en 1538, la duchesse Christine de Dannemarck demanda au roi Henri III, que la garnison française qui était à Mars-la-Tour et à Bussy près Estaing, en fussent ôtées, et que l'on réprimât les entreprises des juges royaux, sur les sujets du duc de Lorraine dans le Barrois, ce qui fut exécuté.

M. Louis de Fiquémont étant allé en France, offrit au roi le château de Mars-la-Tour, lui faisant entendre que c'était une dépendance de sa couronne: d'abord on écouta favorablement sa proposition; mais le duc Charles IV, ayant envoyé en France le marquis de Ville et Prudhomme, maître aux requêtes (1), ils firent voir que Mars-la-Tour n'avait aucune liaison aux terres de France; et ainsi la proposition de Fiquémont fut rejetée. Il est certain que M. Louis de Fiquémont en 1650, lorsqu'il fut question des réunions à l'évêché de Metz, offrit de faire ses reprises à l'évêque de Metz pour les trois quarts de la seigneurie de Mars-la-Tour, qui lui appartenait, mais à condition qu'il ne fut rien innové aux us et coutumes de Mars-la-Tour, et que la coutume de Nancy y fut suivie comme auparavant.

Il fut ordonné qu'il ferait dans trois mois ses reprises en présence de l'évêque de Metz, mais on ne parla point des limitations qu'il avait proposées. On sait que ces arrêts de réunion furent cassés à la paix de Riswick, et tous ces différents ont été vidés par le neuvième article du traité de Vincennes, par lequel le duc Charles IV, renonce en faveur du roi à tous droits de souveraineté, de propriété et autres, sur le lieu de Ma-la-Tour et ses dépendances, tant suivant les anciens droits et prétentions, qu'en tant que besoin serait, en vertu de la renonciation et cession dudit duc.

Puxieux est annexe de Mars-la-Tour,

(1) V. l'Arrêt de réunion du treize juin 1680. p. 92.

son nom latin est *Puteoti*, petit puits, ou *Puxels*, ainsi nommé dans un titre de l'an 1051, en faveur de l'abbaye de Poussay. Il est parlé des troupes de Mars-la-Tour et de Puxieux, qui firent le dégât dans le Val de Metz, en 1443. Puxieux est du diocèse de Metz, office et prévôté de Thiaucourt, recette de Saint-Mihiel, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. A quelque distance de Puxieux sont deux maisons fiefs, avec leurs dépendances, appelées le *Saulcy*, à M. Grancler.

MARSOUPE le ruisseau de. — Le ruisseau de Marsoupe, vulgairement *Masoupe*, tire sa naissance des fontaines de Saint-Christophe, au pied de la montagne de Châtillon, aujourd'hui Vieux-Montier, de Ranzière et de la Vaux-de-Bœuf, dans des montagnes à droite de la Meuse, environ à cinq quarts de lieue de Saint-Mihiel. Ce ruisseau, après la réunion de ces différentes sources, passe aux coupes des *Vieux-Etangs* à celle de Marsoupe, fief dont il a pris le nom. Il fait moudre trois moulins, entre ensuite dans un faubourg de Saint-Mihiel, et dans le jardin et la cour de l'abbaye de ce nom, dont il fait moudre le moulin et celui de l'hôpital, qui est un peu plus bas. Il se perd enfin dans la Meuse au-dessus de St.-Mihiel.

MARTIGNY. — Martigny. Nous connaissons trois Martigny du diocèse de Toul, savoir: *Martigni-Saint-Remi*, *Martigni-Saint-Pierre*, *Martigni-St.-Léger*, et un autre *Martigni* du diocèse de Trèves.

Ce dernier est un village avec titre de comté et de prévôté, annexe de Longuyon, recette et bailliage d'Estain, cour souveraine de Nancy, situé sur la rivière de Chère. Avant son érection en comté, en faveur de M. de Martigni, qui est seul seigneur du lieu, le village s'appelait *Colmy*.

V MARTIGNY - EN - LORRAINE ou **MARTIGNY-SAINT-LEGER.** — Martigny en Lorraine ou lez-Gerbonvalle; l'église a pour patron saint Léger. Bailliage

de Neufchâteau ; cour souveraine de Lorraine.

L'hôpital de Gerbonvalle fut fondé vers le milieu du treizième siècle, par Pierre de Bourlémont.

Nous connaissons encore un autre *Martigny*, dont était seigneur *Huë de Lorraine, fils du duc Thiébaud II et d'Isabelle de Rumigni, et neveu du duc Raoul, époux de Marguerite de Beaumay.*

Ce *Huë de Lorraine, seigneur de Martigni, est différent d'un autre Huë de Lorraine, qui se noya dans un étang en 1328 ; et ce Martigni dont il était seigneur est sans doute Martigni en Tierache, près Aubenton, différent des Martigni dont nous venons de parler, situés en Lorraine.*

MARTIGNY-SAINTE-PIERRE. — Martigny-S.-Pierre ou Dompierre, a pour patron S. Pierre.

MARTIGNY-SAINTE-REMI. — Martigny-Sainte-Remi, ainsi nommé parce que saint Remi est patron de la paroisse. Diocèse de Toul. Seigneur, le roi ; bailliage de la Marche, parlement de Paris.

MARTIN-DEVANT-METZ (Saint-), abbaye de bénédictins aujourd'hui ruinée. — L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, située au-delà et au couchant de la Moselle, entre naturellement dans notre dessein de la notice de Lorraine, comme étant sous la protection particulière de nos ducs, l'abbé recevant de lui l'investiture par la crosse, le livre des évangiles et le calice ; enfin comme ayant été transférée à Nancy dans le prieuré de Notre-Dame en 1553, et étant aujourd'hui unie à la primatiale de Nancy.

Le monastère de Saint-Martin, situé devant la ville de Metz, est fort ancien : dès l'an 617, il y avait hors des murs de Metz, une église dédiée à saint Martin, où saint Romaric alla faire sa prière après avoir été rebuté par Aredius évêque de Lyon. C'est apparemment au même endroit que fut fondé vers l'an 648, par le roi saint Sigisbert, l'abbaye dont nous

parlons, et où ce saint roi choisit sa sépulture, et où son corps a été longtemps révéral, jusqu'à sa translation, premièrement au prieuré de Notre-Dame de Nancy, puis à la primatiale de la même ville.

Richer, abbé de Saint-Martin près la ville de Metz, mort en 1163, parle de son abbaye et de son église, comme d'une des plus belles églises qu'on connut alors. il n'y avait rien, dit-il, à Rome, ni à Jérusalem, ni dans les Gaules, qui l'égalât ; en effet, les belles églises cathédrales qu'on voit en France, à Rome et ailleurs, n'ont été bâties que depuis ce temps-là. J'en parle plus au long ci-après, dans les antiquités saintes de la ville de Metz.

La cause ou l'occasion de la suppression et de la destruction totale du bourg et de l'abbaye de Saint-Martin devant Metz, est un événement des plus singuliers. Le bourg et l'abbaye étaient de la souveraineté des ducs de Lorraine, qui prétendaient même être fondateurs de l'abbaye ; ce qui est certain, c'est qu'ils en étaient avoués et défenseurs, et en possession immémoriale d'en donner l'investiture aux abbés nouvellement élus, prétendant même qu'ils n'étaient pas obligés de demander la confirmation de leur élection, ni au pape, ni à aucun autre supérieur laïc ni ecclésiastique ; mais ils leur donnaient l'investiture par la crosse, le livre des évangiles et le calice ; en un mot, il les investissaient absolument du temporel et du spirituel. L'abus était manifeste, mais on le dissimulait.

L'an 1427 (1), Nicolas Chaillot ayant obtenu l'abbaye de Saint-Martin, par la démission d'André du Fresne, qui fut faite entre les mains du duc Charles II, comme fondateur et patron de l'abbaye, les religieux de Saint-Martin se présentèrent au duc, par leur procureur, tenant le bâton pastoral et le calice du monastère, et les ayant mis en main de S. A., le sup-

(1) Chronique du doyen de saint Thiébaud, an 1427. *Histoire de Lorraine*, t. 2, p. 731 et 686.

plèrent au nom de toute la communauté, d'en vouloir investir le frère Nicolas Chailot. Le duc répondit qu'il avait appris que l'abbé élu s'était pourvu à Rome pour avoir ses bulles. Ils répondirent qu'ils n'y enverraient point, et qu'ils renonceraient à toutes lettres qui en reviendraient. Chailot ne laissa pas de solliciter ses bulles, apparemment pour se mettre à couvert des poursuites d'un de ses religieux nommé Perrin d'Haussonville, qui avait entrepris de le dépouiller de son abbaye.

Ainsi le 22 août 1452, ayant obtenu de Rome la confirmation de son élection, et ensuite ayant reçu la bénédiction abbatiale, il vint se présenter au duc, et reçut de lui l'investiture de la manière que nous avons dit, déclarant qu'il recevait de lui l'abbaye en chef et en membre, et en toutes dépendances, tant dans la ville que hors la ville de Metz, au spirituel et au temporel, comme étant cette abbaye de fondation des ducs de Lorraine, fondée de leur propre aïeuf et héritage.

Mais avant cela, le même abbé en 1427, au mois de septembre, ayant fait cueillir dans le jardin de l'abbaye, une hottée de pommes, la fit porter dans la maison où il residait dans la ville de Metz. Les religieux mécontents de leur abbé, donnèrent avis aux officiers du duc de Lorraine, que ces fruits avaient été transportés hors du bourg de Saint-Martin, sans payer les droits de sortie, comme c'était l'usage; ces officiers demandèrent plusieurs fois au nom de leur maître, qu'on leur payât le droit de sortie. Les échevins et magistrats de Metz, défendirent aux gens de l'abbé de rien donner. La chose était de très-peu de conséquence; mais on s'opiniâtra de part et d'autre, et l'on en vint à une guerre déclarée; on fit des prises de la part des Messins et des Lorrains, et tout cela aboutit à la ruine totale et de l'abbaye et du bourg de Saint-Martin, dont il ne reste pas même aujourd'hui de vestiges: mais cela ne se fit que par degré, comme on le peut voir dans l'histoire de Lorraine. On y remarque que le bourg était com-

posé d'environ quatre-vingts maisons, qui furent détruites en 14....., on épargna l'église de l'abbaye et celle du bourg: mais en 1450 elles furent détruites comme le reste.

MARTIN (Saint-), *abbaye près la ville de Trèves.* — Saint Martin, archevêque de Tours, a fait jusqu'à trois fois le voyage de Trèves; la première fois au commencement de son épiscopat en 373, sous l'empereur Valentinien, qui l'ayant d'abord rebuté, lui accorda tout ce qu'il lui demandait. Le second voyage qu'il y fit, fut en 385, auquel il obtint la grâce de plusieurs personnes, pour lesquelles il venait intercéder. Enfin le troisième voyage fut en 386, pour détourner l'empereur de la résolution où il était, d'ôter la vie et les biens aux hérétiques priscillianistes.

Ce fut dans ce dernier voyage, qu'un homme de condition nommé Tetrade, le pria de délivrer un de ses domestiques possédé du démon: saint Martin le refusa d'abord, disant qu'il ne voulait pas entrer dans la maison d'un profane et d'un gentil. Tetrade lui promit de se faire chrétien, s'il guérissait son serviteur. Martin se rendit dans la maison de Tetrade, et guérit le serviteur.

On croit que c'est dans la maison de Tetrade que l'on bâtit depuis le monastère qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Martin; il est situé sur la Moselle à quelque distance de la ville de Trèves; il fut d'abord consacré sous le nom de la Sainte-Croix. Magneric archevêque de Trèves, y établit vers l'an 380, une communauté de religieux bénédictins, et y nomma pour abbé, Isangue.

Le monastère ayant été entièrement ruiné par les Normands au neuvième siècle, l'archevêque Rathode le fit réparer, et y nomma pour abbé, Reginon, vers l'an 888. Les Hongrois l'ayant de nouveau saccagé quelques années après, l'archevêque Henri y introduisit une communauté de chanoines; enfin l'archevêque Théodoric y établit l'ordre monastique, et y donna

pour abbé, Egilbert, en 975. Depuis ce temps l'abbaye de saint Martin s'est toujours maintenue dans l'observance de la règle de saint Benoît, et en 1461, elle embrassa la réforme de Bursfeld.

On peut voir la liste des abbés au commencement du troisième tome de l'histoire de Lorraine, première édition.

Le fameux Albert de Brandebourg, en 1552, épargna l'abbaye de saint Martin, au moyen de quelques mesures de bon vin dont l'abbé du lieu lui fit présent.

MARTIN-SUR-MEUSE (SAINT), bourg et abbaye. — S. Martin, bourg du diocèse de Toul, situé sur la rivière de Meuse, environ à cent pas du bourg de Sorcy, ne forme aujourd'hui qu'une communauté avec celle de Sorcy, office de Foug, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron S. Martin, et la paroisse de Sorcy a pour patron S. Remi. Celle de S. Martin (1) comprend tout le village de saint Martin et une partie du bourg de Sorcy; savoir, la moitié de la grande rue, les Hacmatels et la rue dessous, suivant le partage fait par M. de Bissy, évêque de Toul en 1688.

Il y avait autrefois à S. Martin une abbaye de bénédictins, dont il est parlé dans les lettres des rois de la seconde race; on n'en sait pas distinctement l'origine; mais dès l'an 878, l'empereur Louis-le-Bègue, restitue à Arnalde, évêque de Toul, les abbayes de S. Evre, de S. Martin et de S. Germain sur Meuse. Cette abbaye est aujourd'hui supprimée, mais l'église qui est grande et belle, est apparemment l'ancienne église de l'abbaye, et subsiste en son entier.

Le bourg de Sorcy et le village de Saint-Martin, contiennent environ trois cent cinquante habitans.

Pour la seigneurie temporelle, ces deux lieux ont appartenu d'abord à des seigneurs particuliers sous le nom de Sorcy, dont la maison a donné deux évêques à

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 313. 314. et 382. Preuves.

l'église de Toul; ensuite elle a passé à la maison de Baudricourt et à celle de Volziz, puis à celle de Désarmoises, à celle du Chatelet, et enfin à celle de Choiseul. Voyez l'article de Sorcy.

MARTIN-FONTAINE. — Martin-fontaine, *Martini fons*, est le nom d'un ancien monastère de filles, de l'ordre de prémontré, fondé en 1154, par Guy de Joinville et Ruffe de Montfort son épouse. C'est aujourd'hui un ermitage, où est le noviciat des ermites de la congrégation de saint Antoine: on l'appelle le *Val-des-Nones*. Il est situé sur le ban de Pagny-derrrière-Barine, trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Voyez ci-après *Rengéval* et *Val-des-Nones*.

MARTINVELLE. — Martinville (1), village à deux lieues de Darney, de la baronie de Passavant, bailliage de Darney, diocèse de Besançon.

Martinville ne nous intéresse, que parce que notre historien Richer, nous apprend que les Huns ayant fait irruption dans la Bourgogne et dans la Lorraine en 888, mirent à mort et percèrent de flèches à Martinville, Gibard, abbé de Luxeuil, ses religieux et ses domestiques, qui refusèrent constamment de renoncer à Jésus-Christ. On les honore comme martyrs dans l'abbaye de Luxeuil le 14 de février.

Voici les paroles de Richerius.

Nota quod Hunni fuerunt quidam Paganus de Saxonis, qui interfecerunt Gibardum abbatem Luxoviensem, qui et sepultus est cum servis suis in ecclesia Martini villæ à fratribus Luxoviensibus, et monasterium cum omnibus ædificiis suis combusserunt, et ita fuit locus iste desolatus per triginta quinque annos, et etiam destructæ fuerunt ecclesia abbatiae et prioratus, et seræ omnes habitationes, virorum religiosorum in Burgundiâ, Alsatia et Lotharingiâ; ita quod milites et alii malefactores inposuerunt Ducatus, Civitates, Cæstella, Aulas, Burgos, Abbatias, Prioratus, homines liberos et servos, et terras, et omnes redditus, et omnia

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. cccxxlvii.

bona quæ sanctis patribus et monachis concessa fuerant pro animabus, à fidelibus et aliis, ablata fuerunt.

On fait la fête de S. Gibert à Luxeuil, le 14 février, et on dit qu'il fut percé de flèches près le village de Martinville, par les payens, n'ayant pas voulu renoncer Jésus-Christ. On met sa mort en 888. *Mabill. Annal. t. 3. p. 267, et Act. Kennel. t. 5. p. 457.*

MARVILLE. — Marville, *Martivilla*, est connue sous ce nom dans les anciens, apparemment parce qu'on y adorait le dieu Mars. Marville est une petite ville située dans le Barrois non mouvant, frontière du Luxembourg, sur la petite rivière d'Outain, qui tombe dans la Chiers proche Montmédy, à six lieues de Verdun, à quatre de Longwi, à quatre de Stenay, et à une de Jametz vers le levant, diocèse de Trèves : elle n'est entourée que d'une vieille muraille flanquée de quelques tours, les quatre portes subsistent encore. On trouve dans les actes des archevêques de Trèves, que l'archevêque Bertulphe, qui a gouverné cette église depuis 869, jusqu'en 883, acquit Marville de la main du roi Lothaire.

On m'écrit de Marville qu'en l'an 1099 Louis, comte de Montjoie, possédait la terre de Marville. Il avait pour femme une dame vertueuse, nommée Isabelle, dont il eut deux fils, Louis et Jean.

Le comte Louis de Montjoie suivit Godefroi de Bouillon en la Terre Sainte, et fut tué dans la bataille contre les Turcs devant Nicée, où les infidèles furent battus et perdirent quarante mille hommes. En l'absence du comte Louis, la comtesse Isabelle envoya ses deux fils à Paris pour y faire leurs études. Ils y reçurent la nouvelle de la mort de leur père; Jean en conçut tant de douleur, qu'il en tomba dangereusement malade. Les médecins lui conseillèrent de retourner en son pays pour y prendre l'air natal. Sur la route il entra dans l'abbaye de Rebais, à six lieues de la ville de Meaux, vers l'orient

méridional, près la rivière de Morin. Il y fut reçu comme hôte par l'abbé Rainalde ou Rainard, qui ayant appris qu'il était de la maison de Montjoie, le traita avec beaucoup de bonté, et le retint jusqu'à ce que sa santé fut bien rétablie. Les bons traitemens et les caresses dont on l'y combla, lui firent prendre la résolution de s'y faire religieux. L'abbé Rainalde ne se hâta pas de lui accorder sa demande. Il en écrivit à la comtesse Isabelle sa mère. Elle n'eut pas de peine à consentir au pieux dessein de son fils, et le jeune postulant fut reçu religieux à Rebais.

La comtesse pour témoigner sa reconnaissance à l'abbé, lui donna une chapelle qu'elle bâtit et fonda libéralement à Marville, sous l'invocation de saint Pierre, patron du monastère de Rebais. C'est aujourd'hui la principale église de Marville. Elle y ajouta un oratoire sous l'invocation de saint Nicolas, auquel le feu comte son mari avait eu une dévotion particulière.

Le jeune Jean de Montjoie avant de faire sa profession, demanda à son abbé la permission de venir à Marville pour y disposer du bien qui lui était échu par la mort de son père. Il le donna au prieuré de St. Nicolas bâti par sa mère, à condition que le prieuré et ses biens demeureraient en la disposition de l'abbé de Rebais, qui y enverrait un religieux pour le desservir. Ce qui fut agréé et confirmé par une bulle du pape Honoré II.

Après cela le jeune Jean retourna à Rebais, y fit profession, et s'y conduisit avec tant de sagesse, que quelque temps après il en fut choisi abbé, et y finit heureusement sa vie. (On ne connaît point cet abbé à Rebais.)

Son frère Louis fut comte de Montjoie, et seigneur de Marville et d'Arancy. Il se maria, mais n'ayant point eu d'enfans, sa sœur Elisabeth succéda à ses grands biens. Elle épousa Valeran, comte de Montfaucon, ou plutôt de Fauquemont,

et en eut un fils nommé aussi Valeran. Celui-ci, seigneur de Marville et d'Arancy, épousa Elisabeth, une des filles de Valeran, comte de Luxembourg, et lui donna en dot les terres de Marville et d'Arancy.

Quelque temps après le même Valeran, seigneur de Marville, fut obligé d'emprunter de Henri de Luxembourg son beau-frère, une grosse somme d'argent, et n'ayant pas été en état de la rendre, il fut obligé de lui engager les terres de Marville et d'Arancy, et le comte Henri son beau-frère, lui donna en fief St. Vite et Neidorf.

Long-temps après, la guerre étant mûe entre Thiébaud comte de Bar, et Henri de Luxembourg, à l'occasion du comté de Namur, que ces deux princes se disputaient, ils en vinrent à un accommodement qui fut tel : que le comte Henri de Luxembourg céderait à Thiébaud comte de Bar, son beau-frère, la moitié du domaine utile, qu'il avait autrefois acquis de Valeran de Montjoie, se réservant le domaine direct, et qu'il reprendrait ladite moitié du comte de Luxembourg.

Dans ces entrefaites mourut Valeran, comte de Fauquemont; et Henri comte de Luxembourg, touché de compassion pour sa sœur, veuve de Valeran, lui rendit la moitié des seigneuries de Marville et d'Arancy. Après la mort de la comtesse Marguerite, il confirma les mêmes donations en faveur de Valeran son neveu, fils de sa sœur, à condition toutefois que, tant ledit Valeran, que ledit comte de Bar, reconnaîtraient le comte de Luxembourg, comme seigneur premier et direct desdites seigneuries.

Dans la suite Valeran de Fauquemont fut obligé de vendre tout le droit qu'il avait à Marville et à Arancy, à Henri comte de Luxembourg son oncle, pour la somme de trente mille livres tournois. Ainsi cette moitié de ces seigneuries fut acquise nuement au comte de Luxembourg; le comte de Bar demeura maître de l'autre moitié : de-là vient que le domaine

et les revenus de ces deux lieux et de leurs dépendances fut nommé terre commune, partagée entre les deux comtes de Luxembourg et de Bar, lesquels par ci-devant y avaient chacun leur prévôt.

On remarque que Marville avait autrefois de beaux privilèges, et que quand un comte ou duc de Luxembourg prenait possession de sa province, il faisait serment de les conserver, sans y donner atteinte (1).

Valeran de Limbourg ayant épousé Elisabeth de Bar, ou de Luxembourg, sœur utérine du comte Henri de Luxembourg, elle lui apporta pour dot, les terres de Marville et d'Arancy; mais son mari étant mort avant l'an 1250 le partage des biens de la comtesse Ermensinde, ou Ermenson, du chef de laquelle venait Marville, fait en 1253 qui adjudgeait à Ermenson Marville et Arancy, et toutes leurs dépendances; l'exécution de ce partage fut différé de sept ans; et dans cet intervalle son frère Henri s'empara de ces deux terres, et en traita les habitans avec tant de rigueur, qu'il les obligea de quitter le pays (1).

Henri devint plus traitable dans la suite, rendit la paix à ses sujets, et les affranchit suivant les lois de Beaumont, dont on a parlé ailleurs; il paraît même que dès auparavant ils jouissaient déjà, au moins en partie, de ces franchises. Après la mort d'Elisabeth de Luxembourg, sœur utérine du comte Henri, et épouse de Valeran de Limbourg, les deux fils Valeran et Thiébaud lui succédèrent; Valeran fut seigneur de Montjoie et de Marville. Il décéda sans avoir eu d'enfans: Thiébaud son cadet lui succéda. Il était outre cela seigneur de Fauquemont et de Montjoie, et en mourant il laissa un fils du nom de Valeran, âgé de 16 ans, qui hérita des seigneuries de son père et de son oncle.

Ce jeune seigneur se voyant chargé des dettes contractées par Thiébaud comte de

(1) Bértholet, t. 4, p. 304.

(2) Idem, t. 5, p. 94.

Bar et de Luxembourg, résolut de vendre les terres de Marville et d'Arancy. Il les vendit en effet à son grand oncle Henri II comte de Luxembourg, pour la somme de trente mille livres tournois; ceci arriva en 1269. Valeran se réserva à lui et aux siens le droit de rachat de ces mêmes terres, en rendant la somme susdite; et pour plus grande sûreté, les parties contractantes prièrent Guillaume, comte de Juliers, Adolphe, comte de Mont, et Thiéri, seigneur d'Heimbouurg, d'être les garans de leurs promesses réciproques.

En 1251 Henri, comte de Bar, donna Marville avec Ligni à Henri de Luxembourg, en considération du mariage dudit Henri de Luxembourg, avec Marguerite, fille dudit Henri, comte de Bar (1).

Depuis ce temps Marville a appartenu aux comtes de Ligni, de la maison de Luxembourg.

En 1270 Henri de Luxembourg céda la moitié de la terre de Marville au comte de Bar.

Et en 1477 René I duc de Lorraine, et de Bar, donna à Jean de Calabre, fils naturel de Jean, duc de Lorraine, les comtés, prévôtés, ville, terre et seigneurie de Marville et Arancy, dépendantes du duché de Bar.

En 1601, 1602 et 1603 se fit le partage des terres ci-devant indivises entre le roi d'Espagne et le duc de Lorraine et de Bar, en particulier des terres de Marville et Arancy, Conflans en Jarnisi, Sathenoy, etc. et il fut convenu que dans le partage qui s'en ferait, on assignerait à chacune des parties, les lieux qui leur seraient plus à portée, et qui se trouveraient enclos dans les terres de Lorraine ou du Luxembourg; ce qui fut exécuté: d'autres lieux demeurèrent comme auparavant indivis entre lesdits ducs de Luxembourg et de Lorraine.

Pour la terre de Marville, depuis la paix des Pyrennées en 1659 elle fut cédée en entier à la France.

Pendant que les comtes de Luxembourg et de Bar étaient héritiers de Marville, ils y établirent une compagnie d'arbalétriers, auxquels ils accordèrent de grands privilèges.

L'acte porte que Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, mûs par la supplice des mayeurs, échevins, et quarante jurés de Marville, avaient consenti et accordé que la ville entretenait vingt-cinq arbalétriers, armés de toutes pièces, et garnis de toutes les choses nécessaires à leurs fonctions; qu'ils déchargeaient ces arbalétriers des droits de bourgeoisie, hormis un denier petit parisais, auquel un chacun d'eux serait tenu à la saint Jean-Baptiste, en reconnaissance de leur dépendance; que de plus ils les exemptaient de toutes tailles, de toutes demandes, de toutes dettes de ville, de même que des gardes ordinaire; es à condition que toutes et quantes fois que les mayeurs et échevins ordonneraient au maître des arbalétriers de faire armer ses gens, ceux-ci se rendraient où il leur serait commandé, avec leurs montures, et qu'ils sortiraient toujours les premiers de la ville, et y rentreraient les derniers.

Les deux princes réglent ensuite que quand ils avertiraient le mayeur, soit par eux-mêmes, soit par leurs sergens, qu'ils ont besoin du secours des arbalétriers; ils seront obligés de les suivre en armes, partout où l'on voudra les conduire, sans qu'il leur soit permis de s'en excuser; que durant la marche ils recevront douze petits parisais chacun, ou les vivres nécessaires; que toutes les fois qu'ils iront à quelque expédition, ceux de Marville devront leur fournir une charrette, afin de mener leurs harnois et leurs appareils, lesquels ils auront soin de ne point confondre ensemble, sous peine d'une amende de cinq sols; que celui des comtes qui les emploiera à son service, devra livrer à un chacun vingt-cinq arbalètes, lesquelles ils garderont, à moins qu'ils ne les aient mises en usage pour eux; que lorsqu'ils ne seront point en campagne,

(1) Hist. de Lorr., t. 2, pag. CCCCLXVI.

ils devront tous s'assembler devant le maître de quinze en quinze jours, et faire en sa présence leurs exercices, à peine de douze sols d'amende contre les dé-faillans.

Ils statuent de plus qu'ils devront assister en armes, soit à la mort, soit au mariage des comtes de Luxembourg et de Bar, et que ceux qui y manqueront, paieront l'amende de douze sols parisis, sans aucune diminution; que celui qui ne sera pas fourni des montures et des appareils nécessaires à son devoir, lorsque les deux princes, les mayeurs et échevins les requèreront de comparaitre, sera obligé de payer cinq sols par chaque jour, jusqu'à la fourniture complète, à moins que la maladie ou une raison légitime ne l'en dispense; que les amendes levées seront partagées en trois parts: que la première appartiendra aux deux comtes, la seconde aux fermiers de Marville, et la troisième aux arbalétriers, à condition que leur maître la répartira à ceux de la société qui en auront besoin, pour entretenir leurs harnois et leurs armures.

Enfin ils déclarent que les arbalétriers devront être élus par les mayeurs et échevins, et par quatre hommes d'entre les quarante jurés; mais avec charge de ne choisir en conscience et par serment, que ceux qu'ils croiront pouvoir être les plus utiles au bien public; qu'après le décès d'un arbalétrier, les mêmes lui substitueront son fils, si le défunt en a un capable et digne d'occuper ce poste; auquel défaut ils en éliront un autre à sa place, mais afin de ne pas se tromper dans leur choix, ils s'associeront quatre arbalétriers, par le jugement desquels ils détermineront son successeur: que le maître en chef pourra nommer un doyen, qui aura droit de donner les commandemens et de connaître des méfaits; bien entendu que son simple rapport affirmé par serment, suffira pour faire croire et punir le délit; que nul des arbalétriers ne pourra se démettre de son emploi sans un octroi des deux princes et de ceux de

Marville; mais qu'au cas d'incapacité, on pourra les congédier et en nommer d'autres.

J'ai cru devoir rapporter ce règlement en entier, parce qu'il y avait de ces compagnies d'arbalétriers, dans presque toutes les bonnes villes de la Lorraine et du Luxembourg; et que partout on suivait à peu près les mêmes réglemens.

Le monastère des bénédictines fut établi en 1650 par la révérende mère Benoît d'Antin, qui avec quatre autres religieuses sorties du monastère des bénédictines de St.-Nicolas en Lorraine, vinrent s'établir à Marville, où par leur travail et industrie, elle se sont bâti une église et une maison; de ce monastère de Marville, sortirent en 1656 quatre religieuses, qui ont bâti à Besançon le monastère de Ste. Gertrude. Marville en a encore envoyé une troisième colonie à Namur.

On croit dans le pays que l'idole du dieu Mars, qui a donné son nom à Marville, était adoré sur une colonne située sur une hauteur, où l'on voit aujourd'hui une église dédiée à saint Hilaire, au milieu d'un cimetière où l'on enterre les morts de Marville, à un quart de lieue de la ville.

MARVOISIN. — Marvoisin, en latin *Amarus vicinus*, Amer-voisin, village à trois lieues de Commercy, répondant à Mandres; annexe de Xivray, diocèse de Metz, office de Mandres-aux-Quatre-Tours, recette de St.-Mihiel. Le roi en est seigneur, haut, moyen et bas justicier pour moitié, M. de Bourgogne pour un tiers, M. de Saint-Baussan pour un sixième; juridiction des juges de Xivray, bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. Il y a quinze à vingt habitans. Nous avons parlé de Xivray dans son article.

Xivray est du diocèse de Metz, de même que Marvoisin (1). Il est parlé d'*Amarus-vicinus*, dans la bulle du pape

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 523.

Pascal II de l'an 1106 pour l'abbaye de St. Mihiel.

MATHIAS (Saint), *abbaye près la ville de Trèves.* — L'abbaye de St.-Mathias située à une demi-lieue de la ville de Trèves, vers le septentrion, est bâtie au lieu où saint Eucaire, apôtre du pays, avait bâti un oratoire sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, devant la porte de Trèves, que l'on appelait moyenne. Cette église porta pendant long-temps le titre de saint Eucaire, premier apôtre de ce pays-là, qui y choisit sa sépulture. La plupart des anciens archevêques de Trèves en usèrent de même. Dès le cinquième siècle on y voyait une communauté de religieux, ou de clercs, qui y faisaient l'office devant le corps de saint Eucaire (1). Egbert, archevêque de Trèves, élu en 778 entreprit de bâtir une grande et magnifique église sur le tombeau de saint Eucaire; l'empereur Othon II contribua aux frais de cette entreprise. Comme on en creusait les fondemens, on découvrit le tombeau de saint Celse, qu'on croit être un saint archevêque de Trèves. La translation du saint corps se fit solennellement en 980. L'archevêque Egbert fit venir de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, un religieux nommé Gauthier, pour gouverner la communauté de saint Eucaire, et on croit que c'est le premier supérieur de ce monastère, qui ait porté le nom d'abbé. Ses prédécesseurs se contentaient de titre du père, qui signifie la même chose, et ses religieux ne prenaient entre eux que le nom de frères.

Ce ne fut que depuis la découverte des reliques de l'apôtre saint Mathias, qui se fit en 1227 que ce monastère prit le nom de Saint-Mathias, et parvint à l'état de grandeur, de richesse ou de réputation, où on l'a vu depuis.

On dit que des maçons travaillant à l'église de Saint-Eucaire, et ayant été obligés de remuer l'autel de la Vierge, y trouvèrent un coffre de plomb et une

lame de marbre par-dessus, avec cette inscription : *Le bienheureux Matthias, apôtre.* Cette découverte remplit de joie tout le pays, et le nombre des miracles que Dieu opéra dans cette occasion, est presque infini. On remarque en particulier trois morts ressuscités. Depuis ce temps le monastère de Saint-Eucaire prit le nom de Saint-Mathias.

J'ai donné la liste des abbés de cette fameuse abbaye à la tête du troisième tome de l'histoire de Lorraine.

MAURICE (Saint), — Saint Maurice, village du diocèse de Toul, situé sur la Mortagne, à deux lieues de Remberviller et de Gerbéviller. Ce village est annexe de Romont. L'église a pour patron saint Maurice.

Vers l'an 1752, on trouva à Saint-Maurice, en creusant au milieu du village sur le chemin, pour construire la tour de l'église, une chambre souterraine, où se voyaient dix ou douze petites cheminées. On y découvrit quantité de pièces de monnaie de cuivre.

MAUB-MUNSTER, ou Maurmoutier, *vills et abbaye.* — Maur-Munster, *Maurimonsasterium*, célèbre abbaye dans la basse Alsace, à une lieue de Saverne vers le midi, n'appartient à notre dessein, que comme ayant autrefois dépendu de l'évêché de Metz, et ayant été prétendue pendant long-temps par les ducs de Lorraine. Dès l'an 1469, sous le duc Nicolas, les Lorrains ayant pris et démoli le château de la Roche (1), dont les seigneurs désolaient tout le pays des environs, ils mirent le siège devant la ville de Maurmoutier, située près le château de la Roche, et qui servait de retraite aux voleurs et aux pillards de ces quartiers-là. La ville de Maurmoutier fit quelque résistance, et enfin fut prise de force: on en rasa les murailles, et les bourgeois promirent d'être à l'avenir bons Lorrains, et soumis au duc de Lorraine.

Le duc Antoine s'en regardait encore

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 695.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 163. deuxième édition, p.

comme souverain en 1553. Voici comme en parle Pilladius (1) dans son poème composé dans le même temps :

His aetis principi populoque in pace redacto

Qui aere fidei postquam servire Lothringo

Promisit domino . . .

Dimisit princeps sua Mormunsteria tecta.

Il posséda cette ville par droit de conquête. *Volzir. l. 3. c. 10* du voyage du duc Antoine contre les Luthériens d'Alsace, prétend que les ducs de Lorraine sont patrons et fondateurs de Maurmoutier.

Le duc Charles IV, en 1667, donna à son fils Henri comte de Vaudémont, Lixin, Bitche, Sarverden, Falkestein, Marmoutier et d'autres terres, pour être érigées en duché, sous le nom de *Sarland*, en empire.

L'abbaye de Maurmoutier fut fondée en 615, par Léobard ou Léopard, qui vivait sous Childebert roi d'Austrasie, du temps de saint Déicole, fondateur du monastère de Lore. On dit que ces deux saints étaient disciples, et compagnons de saint Coloman, fondateur de Luxeuil. S. Léopard reçut du roi Childebert ce lieu, qui était alors désert, et y bâtit un monastère nommé d'abord, *la Celle*, et ensuite *la Celle de Léopard*, et long-temps après, *Maur-Munster*, du nom d'un de ses abbés, nommé *Maur*. Ce monastère fut dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à saint Martin. On marque la fête de saint Léobard dans le martyrologe bénédictin, au quinze de février. Il eut pour successeur Anastase, qui gouverna le monastère quarante ans, puis Godefroi, Léopard II, et Maur, qui donna son nom à l'abbaye de Maurmoutier, comme elle est aujourd'hui appelée, et qui l'augmenta et l'embellit.

Maurmoutier ayant été consumé par les flammes, avec tout ce qu'il y avait de chartres et de monuments anciens, l'empereur Louis le Débonnaire, donna com-

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 644. Pilladius Rusticiad, 663.

mission à Drogon son frère, évêque de Metz, de le faire rétablir, car cette abbaye dépendait encore en ce temps à de l'évêque de Metz; Drogon s'acquitta de cette commission, et fit transporter à Maurmoutier, les corps de saint Céleste et de saint Adintor, évêques de Metz. L'abbé Celle gouvernait alors cette maison en 828.

Ce fut sous saint Goéric, évêque de Metz, et en 639, que l'évêché ou les terres qui composent aujourd'hui le diocèse de Strasbourg, furent soustraites à la juridiction de l'évêque de Metz, lorsque saint Dagobert fonda à Strasbourg une église cathédrale; car auparavant cette ville et tout le pays des environs, était sous la juridiction des évêques de Metz.

Pendant la guerre des paysans luthériens allemands révoltés (1), qui firent irruption en Alsace en 1525, lors de l'emprisonnement du roi François I en Espagne, le monastère de Maurmoutier fut désolé et ravagé par ces luthériens, et l'abbé Gaspard obligé de se sauver pour éviter d'être brûlé vif et rôti. Après la reddition de la ville de Saverne au duc Antoine, les luthériens qui s'étaient rendus maîtres de la ville et de l'abbaye de Maurmoutier, voulurent faire quelque résistance, et empêcher le duc et ses gens d'y entrer; mais ils furent aisément repoussés, et l'armée Lorraine y fut reçue avec beaucoup de joie.

Les luthériens avaient profané les choses saintes qui étaient dans l'église de l'abbaye, et avaient tiré de leurs chasses, les os et les reliques des deux saints évêques de Metz, Céleste et Adintor, et les avaient jetées sur le pavé. Ils avaient brûlé les cloîtres, et avaient résolu de ruiner et de brûler tout le reste du monastère, même l'église, qui est très-belle et très-solide, ayant déjà amassé des bois pour mettre le feu aux portes, et mis en bas les cloches de la tour, pour ensuite la miner et la renverser; ils avaient brûlé et dissipé les livres de la bibliothèque, et en avaient usé de même des titres et documens qu'ils avaient pu

(1) Hist. du duc Antoine, par Nicolas Volzir, de Séronville, cxxiii.

sauir ; mais heureusement deux religieux en avaient emporté et sauvé une bonne partie, qu'ils avaient cachés dans des lieux écartés et inaccessibles.

Vohir de Séronville, secrétaire du duc Antoine, et auteur de l'histoire de l'expédition de ce prince, ayant remarqué dans

l'église de l'abbaye deux monumens respectables, et n'ayant pas eu le loisir de les copier, pria l'abbé Gaspard de lui les envoyer, ce qu'il fit. Voici ces deux monumens qui se voyaient alors sur la muraille à côté du grand autel, mais on ne les y voit plus aujourd'hui.

Voici ce qui se voyait sur la colonne :

Columna hæc Romana dicitur, per quam Sybilla prophetavit urbis Romæ interitum, sub obscura hujusmodi litterarum appositione; quas venerabilis Beda, Romam profectus exponendi causâ respiciens, à Romanis interrogatus hoc modo. Quid spectas bos anglice? specto, inquit, urbis vestræ interitum. Qui tandem dixerunt: nihil sentio. Et ille, sentis. Et sic illico.. exorsus est.

*Si lapis est unus,
Dic quid fuit arte le-
vatus.
Si lapides plures,
Dic ubi contigui.*

*P. P. P.
S. S. S.
R. R. R. R. R.
V. V. V. V. V. V. V.
F. F. F. F.*

*Litterarum expositio.
Pater, Patriæ, Profectus est.
Secum Salus Sublata est.
Regnum Romanam, Regale Ruit,
Ruind.
Venit Validus Victor, Vicit ci-
ves Urbis Vestræ.
Ferro, Flammd, Fame, Frigore.*

La pierre carrée contient sept cercles, au milieu desquels on voit la figure du portail et de l'église de Maurmoutier; voici ce que renferment les huit cercles:

PIE MEMORIE. HILDEBERT. REX FRANCOR. MARCHAM. AQVILEIENSEM LEO-
BARDO. HVIVS. LOCI PRIMO ABBATI. PRO. SALVTE ANIME SVE. AC. REGNI.
STABILITATE. AD CONSTRVENDVM. IN EA. ECCLESIAM. IN. HONORE. BEATI
MARTINI IVRE. PROPRIETARIO. CONTRADIDIT. QVOD POSTMODVM THEODE-
RICVS FILIVS PRÆDICTI. REGIS. AD. PETITIONEM. DQMINI. MAVRI. ABBATIS
AVCTORITATE. REGIA. CONFIRMAVIT. VT. IN PRIVILEGIIS NOSTRIS PLENIVS.
CONTINETVR. AB INCARNATIONE. DOMINI VSQVE. AD ANNVM. PRIMVM. IMPERII.
LODOVICI. EXPLENTVR. ANNI. OCTINGENTI. XXVIII. IN. IPSA. SVPPVTA-
TIONE. VIR VENERABILIS, CESLIVS. MAVRI ABBAS. MONASTERII. POST. CVIVS.
VSTIONEM. ET CHARTARVM TERMINVM. SCRIBERE. VOLVIT. QVALITER. VIR.
ILL. HILDEBERTVS. QVONDAM. REX. EIDEM. LOCO CONCESSIT. TERRAM ETC.
DE. ROTE. CISTARNATA. VSQVE. AD. GVNSINVM. RIVVM. IDEM AD MONTEM
GVBEVVM. P. FRAXINETVM. QVÆ VOCATVR ASCVSVVA. ET SIC PER RIVVM.
SORNE. ETC.

La ville de Maurmoutier n'est ni grande ni belle; elle est fermée de vieilles et mauvaises murailles.

L'abbaye est fort bien bâtie à la moderne; l'église est ancienne, belle, solide et bien décorée, d'un goût antique, mais non gothique.

Outre la paroisse du lieu, dont les religieux ont l'administration, ils ont aussi celle d'une abbaye de bénédictines, située à deux lieues de là, dans la montagne. Le monastère des religieuses se nomme *saint Jean des choux*.

Les deux châteaux de Gerolsech sont situés dans la montagne au-dessus de Maurmoutier. Nous avons fait un article sous le nom de Gerolsech. Les seigneurs de ces châteaux se disaient aussi seigneurs en partie de la ville de Maurmoutier.

MAUVAGE. = Mauvage; en latin *Malvagia*, ainsi nommé, apparemment à cause de la plante *Malva*, mauve, qui y abonde. Mauvage est un village du Barrois, diocèse de Toul, mi-parti avec la France, situé à six lieues de Bar, deux de Gondrecourt, de Void et de

Vaucouleurs (1). Il y a quatre seigneuries, dont trois sont du Barrois. Le roi est seigneur de deux, de l'une comme duc de Bar, qui est de l'office et prévôté de Gondrecourt, et de l'autre comme comte de Ligni, qui est de l'office et comté de Ligni.

La paroisse a pour patron saint Pantaléon.

François de Lorraine comme gouverneur du Barrois, érigea un marché toutes les semaines à Mauvage au jour de mardi, et deux foires, l'une au jour de saint Nicolas de mai, et l'autre au jour de saint Jean, à la fin du mois de juin.

MAXEI SUR-VOISE. — Maxei-sur-Voise, village à une lieue de Vaucouleurs, répondant à Gondrecourt, nommé en latin *Marceium supra Vesiam*, pour le distinguer d'un autre Maxei, situé sur la Meuse, où la Verre se joint à la Meuse sous Brizei, prévôté de Ruppes, répondant à Neufchâteau, et dont nous parlerons ci-après.

Maxei, ou Macei-sur-Voise, est du diocèse de Toul, office et prévôté de Gondrecourt, pour la partie dont le roi est seigneur, et juridiction des juges gardes des seigneurs pour leur part. Bailliage de saint Thiébaud, recette de Bourmont, présidial de la Marche, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Pierre.

MAXEI-SUR-MEUSE. — Maxei, ou Macei-sur-Meuse, *Marceium ad Mosam*, village où le Verre se joint à la Meuse, prévôté de Ruppes, répondant au bailliage de Neufchâteau. La paroisse a pour patron la Sainte Vierge en son assomption. Intendance de Champagne, officialité de Vaucouleurs.

Il est parlé d'un Marcei, comme appartenant à l'abbaye de Juvigni au diocèse de Verdun, sous l'an 1096 (2): *In Mercio tres mansi cum Ecclesia.*

Et encore d'un autre Marcei appartenant à l'abbaye de saint Maur de Ver-

dun, dans une bulle de Léon IX de l'an 1049: *Villam Marceium, et quidquid ad illam pertinet.*

Dans un titre de l'abbaye de Longeville de l'an 1121 il est fait mention de deux villages de Marcei (1).

Il y a un château nommé Marcei proche Longwy, entre Verdun et Luxembourg, duquel dépendait les terres d'Otteuge et de Cutri. La maison de Marcei a produit Albert, évêque de Verdun, en 1356 et divers autres seigneurs de réputation. Voyez l'*histoire de Verdun*, p. 259.

Il y a apparence que les lieux nommés Marcei ou Maxei, dérivent de *Mercatum*, qui dans la basse latinité signifie un marché, ou de *marcesium*, qui signifie un marais, un lieu boueux et marécageux, ou *marcesia*, du marsage, des grains qui se sèment au mois de mars, pour les distinguer du froment qui se sème en l'arrière saison.

MAXIMIN, (SAINT) abbaye près la ville de Trèves. — L'abbaye de saint Maximin près la porte de Trèves, est certainement ou le premier ou un des premiers monastères de l'Europe. On ignore le temps précis et l'auteur de sa fondation. Les uns l'attribuent à saint Agrèce, archevêque de Trèves, qui vivait en 314 et qui amena à Trèves un moine d'Antioche, nommé Jean; on dit que Felicius, ou Fibicius, archevêque de Trèves avait gouverné ce monastère dès l'an 340.

La plupart en attribuent la fondation à l'empereur Constantin et à sa mère sainte Hélène; d'autres croient qu'il doit son origine à saint Athanase, qui ayant été exilé à Trèves, par l'empereur Constance, en l'an 336 y apporta la connaissance du grand saint Antoine, père de la vie monastique et des moines d'orient, et inspira à plusieurs personnes le désir de les imiter.

Ce fameux monastère fut d'abord consacré à Dieu sous l'invocation de saint

(1) Maillet, Pouillé, p. 289.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 508. Preuves.

(1) Hist. de Verdun, p. 9. Preuves.

Jean l'évangéliste. On ne lui donna le nom de saint Maximin, que depuis que le corps de ce saint évêque y fut rapporté du Poitou, où il était mort vers l'an 347. Il fut rapporté par saint Paulin son successeur en 347 ou 348. Je trouve que le même monastère était aussi nommé de saint Hilaire. Voyez l'*histoire de Lorraine*, tome 5, p. 5 et 157. *Preuves* : apparemment à cause que saint Adolin qui donnait le nom de saint Hilaire au monastère qu'il réformait, y mit la réforme.

On assure que saint Hidulphe, archevêque de Trèves, rassembla dans l'abbaye de saint Maximin jusqu'à cent religieux, après quoi il se retira dans les montagnes de Vôge, où il fonda l'abbaye de Moyemoutier. Je n'entreprends pas de donner ici l'histoire complète de l'abbaye de saint Maximin. Je remarquerai seulement qu'elle a essuyé, dans une si longue suite d'années, une infinité de vicissitudes; que les archevêques de Trèves ont fait diverses tentatives pour la soumettre à leur juridiction, et même pour faire unir ses revenus à leur grosse archiépiscopat; mais que les abbés de saint Maximin se sont toujours maintenus dans leur indépendance, et que l'observance de la règle de saint Benoît s'y est conservée dans sa pureté jusqu'aujourd'hui. On peut voir notre histoire de Lorraine, et celle du Luxembourg, du révérend père Bertholet.

Nous avons donné à la tête du troisième tome de l'histoire de Lorraine, la liste chronologique des abbés de saint Maximin.

V MAZIROT. — Maziro, village dépendant à Mirecourt, diocèse de Toul, patron, saint Pierre-aux-Liens. Seigneur, M. Mauléon de la Bastide, et le sieur Prudhomme. Bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine. La maison de Maziro porte de gueules à l'écu d'argent mis en abyme.

Dépend. Chanssecourt ou Chauvecourt. **MECBAIGNE** ou **MÉCRIN.** — Mé-

craigne ou Mécrin, village situé sur le chemin de Commercy à St. Mihiel, sur la rive orientale de la Meuse, diocèse de Verdun, doyenné d'Hatton-châtel, une lieue au-dessus de St. Mihiel, Barrois non-mouvant. Il y a dans ce lieu un château avec fossés et pont-levis, bâti par Robert, duc de Bar en 1390.

Il déchargea en même temps les habitants de Mécrin du service qu'ils devaient auparavant au château de St.-Mihiel, et les obligea à la garde, jour et nuit, du nouveau château de Mécrin, et leur remet d'autres cens et redevances qu'ils lui devaient.

L'église a l'air antique : on la croit du dixième ou douzième siècle. Dans l'intérieur du château se voient plusieurs maisons habitées par des gens du lieu. On y remarque en particulier la maison curiale, mais le curé ne l'occupe pas à présent.

Brasseite, église succursale, dépendante de la cure de Mécrin, patron saint Léonard. Il y a dans ce lieu environ 80 habitants. M. Paris en est seigneur haut, moyen et bas justicier. Il y a un moulin à l'ordre de Malthe, apparemment à cause de la commanderie de Marbotte.

MEINFELD ou **MUNSTER-MEINFELD.** — Meinfeld est une ville située dans le pays de Trèves sur la Moselle, près du lieu où saint Nicetius, archevêque de Trèves, bâtit un château sur la rive gauche de la Moselle, en un lieu nommé en allemand *Bischoffstein*; ou la roche de l'évêque. Venance Fortunat dit que ce château était environné de la Moselle, et de la petite rivière de Rhon (1). *Quem musella tamens Rhodanus quoque parvulus ambit.* Près de là se voit la campagne de Meinfeld, qui est d'une fertilité extraordinaire. Brouverus croit que Venance a voulu exprimer Meinfeld sous le nom de *Mediolanus*.

(1) Venant-Fortunat. de Castellò Nicetii carmine.

*Diripiunt dulces alihivaga flumina fruges.
Has tibi parturiat, mediolana dapes.*

Si la conjecture n'est pas vraie, elle est au moins ingénieuse. Meinfeld est une petite ville où l'on voit une collégiale très-ancienne. La ville de Meinfeld est un ancien foids appartenant aux archevêques de Trèves. Le roi Pepin en 761 confirma à Viomare, archevêque de Trèves, l'église de saint Martin, et Charlemagne dans un diplôme de l'an 773 la nomme *ecclesia sancti Martini in pago Megimensis*.

L'église collégiale est dédiée à saint Martin. Le R. P. Masenius dit qu'il en est fait mention sous le règne de Clovis et de ses petits fils. M. de Honthem n'en trouve rien avant l'an 764 et 777 (1).

MELIGNI. = Meligni-le-Grand et Meligni-le-Petit, tous deux villages du diocèse de Toul; le premier à deux lieues de Commercy, le second à une demi-lieue du précédent : principauté et office de Commercy, cour souveraine de Nancy. Meligni-le-Grand a titre de baronie, dont M. le baron Olivier de Meligni, commandant à Luxembourg, est seigneur. La paroisse a pour patron saint Evre. La cure de Meligni-le-Grand était autrefois unie à celle de Meligni-le-Petit, à présent elles sont désunies.

Meligni-le-Petit, village du diocèse de Toul dans le Barrois, office et prévôté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Étienne en son Invention.

MENHOUD. (Sainte) — Sainte-Menhoud n'entre dans mon dessein de la Notice de Lorraine, que comme ville frontière du diocèse de Verdun, et ayant eu beaucoup de relations avec ce pays. Cette ville tire son nom de sainte Menhoud, en latin *Menechūdis*, vierge Chalonaise, sœur des saintes Lutrude, Amehoud, ou Hoilde, Menna et Pusiane;

(1) Masen. Archid. Trevir. ms., l. 2 c. 20 apud Honthem., hist. Trevir. t. 1. p. 31.

qui vivaient au milieu du cinquième siècle, du temps de saint Alpin, évêque de Châlons, vers l'an 460 (1). Elles étaient filles de Sigmar et de Lutrude, personnes de qualité, qui vivaient dans le Perthois, et dont les filles se consacrèrent à Dieu entre les mains de saint Alpin, évêque de Châlons-sur-Marne.

Sainte Menhoud est honorée dans l'église au 14 d'octobre. Après sa mort son corps fut porté en l'abbaye de saint Urbain en Champagne, où il demeura assez long-temps, jusqu'à ce qu'en 1579, un gentilhomme nommé de Cernon, pria Archembaut, ou Erchranrane, évêque de Châlons de transporter du monastère de saint Urbain, un bras et une côte de sainte Menhoud, dans l'église d'Auxoene, située au confluent des rivières d'Aune et d'Aisne; ce lieu porte aujourd'hui le nom de Sainte-Menhoud, sur le chemin de Reims à Châlons et à Verdun.

D'autres disent qu'en 1174 Henri I^{er} du nom, comte de Champagne, fit porter quelques reliques de sainte Menhoud, dans l'église du château d'Auxoene, qui était auparavant dédiée à Notre-Dame, et qui dans la suite prit le nom de sainte Menhoud. Il paraît que d'abord ce n'était qu'un château et un lieu assez peu considérable; mais que dans la suite il devint une ville de réputation, principalement à cause de sa situation sur une grande route (2).

Ce château était toutefois un lieu de résistance, puisque vers l'an 1066, Thiéri évêque de Verdun fut obligé de mener son armée pour l'assiéger. Il appartenait alors à Manassés, comte de Rhetel, et la garnison de cette forteresse faisait des courses et de grands ravages dans le Verdunois. Les gens de cette garnison voyant l'armée de l'évêque Thiéri s'approcher, vinrent lui apporter les clefs de la forteresse, lui demandant la paix aux conditions qu'il voudrait leur imposer.

La ville de Ste.-Menhoud a été plu-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 273, 284

(2) Hist. de Lorr., t. 1, pag. 212.

sieur fois assiégée et prise. Nous venons de voir que dès le onzième siècle elle avait pour seigneurs Manassés, comte de Rhetel. Les chatelains de Vitri étant devenus comtes de Rhetel, furent aussi seigneurs de Ste.-Menhoud. Le tout a été réuni à la Champagne. Valeran, seigneur de Ste.-Menhoud fonda vers l'an 1128 le monastère de la Chalade, et s'y fit religieux.

Vers le même temps et environ l'an 1152 Albert, seigneur de Ste.-Menhoud, et Robert de Conflans commirent de grandes hostilités sur les terres de l'évêché de Verdun. Alberon de Chini, évêque de cette église, leva des troupes, les attaqua et les défit. Albert fut fait prisonnier, et obligé de rendre tout ce qu'il avoit pris. Robert de Conflans après avoir été battu dans plusieurs occasions, fut aussi obligé de demander la paix.

Albert Pichot, bâtard de Thiébaud comte de Champagne, demeurait dans le château de Ste.-Menhoud avec une troupe de bandits, dont il se servait pour désoler les terres des évêchés de Verdun et de Châlons (1). Arnoud, fils d'Albert comte de Chini, était alors évêque de Verdun. Il fit des préparatifs pour assiéger le château de Ste.-Menhoud, et avec le secours des troupes de Simon II duc de Lorraine, et de Gui, évêque de Châlons, il alla assiéger Pichot dans sa forteresse. Sa situation en rendait l'accès difficile, et avant qu'on eût pu l'attaquer dans les formes, Arnou de Chini, évêque de Verdun, fut tué d'un coup de flèche tiré de dessus les murs du château. Sa mort jeta le trouble et la consternation dans l'armée; les princes qui étaient venus à son secours se retirèrent, et on fut obligé de lever le siège et d'abandonner l'entreprise. L'évêque Arnou mourut en 1181.

Le roi Louis XI avait cédé Ste.-Menhoud et quelques autres places au duc Nicolas de Lorraine, en considération du

mariage qu'il disoit vouloir faire de ce prince avec la princesse Anne sa fille, mais dont il n'avait nulle envie (1).

Sous le duc Charles III en 1592 il y eut un cartel entre le duc et le roi Henri IV passé à Ste.-Menhoud, par M. de Luxembourg, duc d'Épiney, député de la part du roi Henri IV et M. d'Haussonville, maréchal du Barrois, de la part du duc Charles III pour prévenir la ruine entière des pays de Champagne et de Bassigni, de Lorraine et du Barrois, etc. par lequel il fut arrêté que l'on accorderait la liberté aux laboureurs, marchands, vigneron, fermiers et officiers des eaux et forêts de faire leurs trafics, ouvrages et fonctions, sans pouvoir être arrêtés par les soldats. Que nul ne serait fait prisonnier de guerre, à moins qu'il ne fût pris les armes à la main. Que l'on accorderait la franchise aux églises, monastères et lieux consacrés.

Dans les dernières guerres de la France contre la Lorraine en 1652, le prince de Condé envoya le comte de Pas pour faire le siège de Ste. Menhoud. Il y vint lui-même après avoir pris Rhetel. La ville de Ste.-Menhoud ne tint pas long-temps; mais le château se fit battre pendant dix jours, et ne se rendit qu'à l'extrémité.

L'année suivante 1653 le vicomte de Turenne envoya le maréchal du Plessis Praslin pour assiéger Ste.-Menhoud. Montal qui en était gouverneur, s'y défendit avec une valeur extraordinaire, et donna au prince de Condé tout le loisir de venir au secours; mais retenu par la fièvre, il ne put s'y rendre. Charles IV duc de Lorraine, se mit aussi en marche pour la secourir; mais la place se rendit avant son arrivée, après trente-trois jours de siège.

Pour le spirituel, Ste.-Menhoud est du diocèse de Châlons-sur-Marne, et a pour principale patronne, sainte Menhoud. La première patronne du lieu était la sainte Vierge.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. DCCLX. DCCLVII et 1430.

(4) Hist. de Lor., p. 268, 269.

MENIL-LA-HORGNE. — Menil-la-Horgne. Il y a dans la Lorraine un grand nombre de villages et hameaux du nom de *Mesnil*, dérivé de *Maneo*, d'où vient *Mansile* ou *Manile*, une demeure, une habitation. *Menil-la-Horgne* dont nous parlons ici, est un village du diocèse de Toul, terre et principauté de Commercy, sur la grande route de Paris, entre Void et St.-Aubin; à une lieue au couchant de Commercy; il est nommé *Ménil-la-Horgne* de Villebois, dans une patente du duc Henri III du 25 février 1586. La paroisse a pour patron saint Benigne, martyr; elle est à un quart de lieue au bas du village, où se voit encore le cimetière; l'on n'y fait plus l'office, mais dans une nouvelle église qu'on a bâtie dans le village. Bailliage de Vitri, parlement de Paris. Dépend le *Villey*.

Ce terme *la Horgne*, ajouté au *Ménil*, vient du latin *horna*, qui signifie proprement de l'année, *Palea horna*, de la paille fraîche. On connaît dans la Lorraine plusieurs lieux du nom de *Horne*, ou de *Horgne*, comme la *Horgne* du Sablon de l'isle de Metz; le fief de la *Horgne*, dans le village de Goin; la *Horgne*, ferme dans le Cuneci, hameau du Saulcy; la *Horgne*, cense comprise dans Peltre. Tous ces lieux viennent de la même racine du latin *horna*, comme qui dirait une ferme du revenu de l'année, qui produit à son maître son revenu annuel, payable au bout de l'année; à la distinction du village qui produit au seigneur dans chaque saison des revenus, des services, des prestations de chaque espèce.

Le terme *hornus* et *horna*, se trouve dans les auteurs de la plus pure latinité, pour signifier une chose annuelle, une chose qui est de l'année; *Nonius* : *hornum quod est hujus anni*. *Vinum hornum*, *Horat. Epod. 2. 10. et horna dulci vina promens dolio*. Et le même : *paled porrectus in horna*, étendu sur la paille de l'année; et encore, *fruge horna placare manes* 3. *Carm. Ode 13, 1. Et de*

même: *hornotinum frumentum. Hornotina nuceo*, etc. Voyez *Dictionarium Roberti Stephani*, an 1544.

MENIL-LA-TOUR. — On trouve aujourd'hui en Lorraine un si grand nombre de lieux nommés *Ménil*, qu'il n'est pas aisé de terminer qui était celui qui portait autrefois le nom de *Ménil-la-Tour*, n'y en ayant aucun à présent en Lorraine qui porte ce nom. Je conjecture que ce pourrait être *Menil en Sain-tois*, village répondant à Nancy ou à Chatenoy, où l'on voit un château ruiné, avec une maison seigneuriale, un moulin et une tuilerie sur le ban.

Quoiqu'il en soit, la maison de *Menil-la-Tour* portait d'argent à trois chevrons de gueules, accompagnés de neuf hermines, cinq entre la première et le second chevron, et une en pointe.

MENIL (Le), proche Lunéville. — Le *Menil*, proche *Lunéville*, est une espèce de faubourg de cette ville, vers le midi; où il y a une chapelle dépendante de la paroisse de la ville, et desservie par les révérends pères chanoines réguliers, curés de *Lunéville*. Dans le même faubourg, tirant vers l'orient, on voit aujourd'hui un monastère de bénédictins de la congrégation de saint Vanne.

Le duc Léopold I de glorieuse mémoire, ayant témoigné plusieurs fois le désir qu'il avait de voir à *Lunéville*, où il faisait sa résidence ordinaire, une maison de bénédictins, et en ayant fait la proposition et formé le projet en plus d'une occasion, promettant de favoriser cet établissement, et de donner l'emplacement, dom Pierre Aliot, abbé de *Sanones*, proposa d'y transférer sa manse abbatiale, avec tous les revenus qui en dépendaient; mais les religieux de sa communauté s'y opposèrent fortement, disant qu'ils ne pourraient consentir à l'extinction du titre abbatial d'un monastère si ancien et si célèbre, ainsi ce projet demeura sans exécution.

Peu d'années avant sa mort en 1715, le même prince proposa au révérend père

dom Humbert Belhomme, visiteur de la congrégation, de rassembler à Lunéville quelques prieurés simples, pour former une abbaye avec le revenu de ces prieurés. Il proposait de réunir Insming, Chateoy, Lay, Mervaville, St.-Thiebaut, et quelques autres; mais le révérend père dom Belhomme lui ayant fait remarquer que la chose souffrirait de grandes difficultés par rapport à la France et aux évêques, dans la souveraineté et dans les diocèses desquels ces prieurés ou les abbayes dont ils dépendaient, sont situés, son altesse royale sur ces remontrances, ne jugea pas à propos d'insister sur le projet, ni d'en poursuivre l'exécution.

Enfin dom Augustin Calmet ayant été élu abbé de Senones le 15 juin 1728, dès le lendemain on le pressa de donner à son altesse royale cette satisfaction de faire un établissement de religieux de sa congrégation à Lunéville; il promit d'y penser sérieusement dès qu'il aurait mis ordre aux affaires, et aux bâtimens qu'il y aurait à faire dans son abbaye. En effet il se proposa dès lors sans toucher au titre abbatial, de démembler un revenu d'environ douze mille livres, pour fonder un monastère à Lunéville; il en fit la proposition à messieurs du conseil de régence, établi à Lunéville après le décès du duc Léopold, arrivé en 1729: la chose fut agréé et applaudie, et on en sollicita les bulles en cour de Rome.

Elles furent expédiées le 6 des Ides de juin 1734 et confirmées par arrêt de la cour souveraine de Nancy, le 24 juillet même année, et même par arrêt du conseil d'état, le 30 janvier 1735. Certains incidens imprévus ayant empêché l'exécution du premier projet qui était de faire cet établissement à Lunéville, Madame la duchesse douairière de Lorraine, consentit qu'il se fit au prieuré de Léomont proche Lunéville; il y fut fixé pendant quelque temps, mais comme l'endroit ne parut pas propre pour une communauté, tant par le défaut des eaux,

que pour d'autres inconveniens, il fut résolu de le transférer au Ménéil, près de Lunéville. On acheta donc pour la somme de cent mille livres, la maison, la ferme, le grand jardin, et toutes les appartenances de M. le prince de Craon, provenant de M. de la Tour de St.-Mibiel; le tout du consentement de son altesse royale, madame la duchesse de Lorraine; ce qui fut confirmé par nouvelles bulles de sa sainteté, en date de l'an 1737.

Et comme la communauté des religieux de Senones n'avait donné son consentement à ce démembrement, qu'à condition qu'on leur donnerait quelque espèce d'indemnité; le révérend père dom Calmet lui céda huit jours de terres situés au bas de la vigne de Léomont, pour y placer une vigne nouvelle; ce qui s'est exécuté du consentement de la communauté du Ménéil, et confirmé au chapitre général de l'an 1755 et homologué par arrêt du parlement de l'an 1757. Depuis ce temps le révérend père abbé a encore bâti une chapelle, audit Ménéil, dans laquelle les religieux font leur office. Tels ont été les commencemens de ce monastère du Ménéil, dédié à la sainte Vierge en son Annonciation.

MERCY. — Il y a deux lieux du nom de *Mercy*, tous deux à trois lieues d'Étain et à deux lieues de Saucy, *Mercy-le-Haut*, chef-lieu du comté de Mercy, ou des cinq villes, et *Mercy-le-Bas* sur la Crusse, auprès du précédent.

Mercy-le-Haut est un village du diocèse de Trèves, office d'Arancy pour moitié, juridiction des juges du comté de *Mercy*, pour l'autre moitié, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seigneur pour moitié, l'autre, *Mercy-le-Bas*, est chef-lieu du comté de *Mercy*. Il y a 70 ou 72 habitans.

La maison de *Mercy* porte d'or à la croix d'azur.

MEREVILLE, at Saint-Thiebaut, Prieurd. — Méréville, nommé *Anerelli*

villa (1), dans un titre de l'an 1094. Village sur la Moselle, comté de Chaligni, bailliage de Nancy. La paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Maurice.

Prieuré de St.-Thiébaud :

Le prieuré de Saint-Thiébaud, fondé par un nommé Hugues, et donné à Théomare, abbé de Saint-Mansui en 1094. Ce prieuré fut confirmé à l'abbaye de Saint-Mansui par l'évêque Pibon, qui dit dans ses lettres de confirmation, que ce prieuré a été fondé sur la Moselle, dans la forêt de Meréville, par un seigneur nommé Hugues, et par son frère nommé Haymon, qui étant tombé dangereusement malade, a donné à Théomare, abbé de Saint-Mansui, pour construire ce prieuré, tout ce qu'il avait à Meréville, à Amance, à Saphiez, à Sandranvilles, après quoi il prit l'habit monastique à Saint-Mansui. Le fondateur Hugues y ajouta encore quelque chose, et l'évêque Pibon, du consentement de son archidiacre, de son diacre et des chanoines de Saint-Gengou, leur accorda la franchise de la paroisse, dans le territoire de laquelle ce prieuré est construit, et la dime du même canton.

Dans la suite à la prière des ducs de Lorraine, ce prieuré de Saint-Thiébaud fut uni à la collégiale de Saint-George de Nancy.

Il est aussi parlé d'*Amerelli villa* dans deux titres de Saint-Gengou de Toul, l'un de l'an 1065, et l'autre de l'an 1105. Voyez *histoire de Lorraine, sous ces deux années.*

MERLE. — Merle, village du diocèse de Verdun (2), chef-lieu de la prévôté de même nom. C'est un ancien fonds de l'église de Verdun : elle le perdit sous Charles Martel, et sous l'évêque, ou le cor évêque Amalbert. Merle est une église succursale de Dombras, doyenné de Chaumont; ce lieu fut ravagé vers l'an 1066, sous Thiéri évêque de Verdun, par des seigneurs des environs. Elle eut le même

malheur au commencement du quinzième siècle en 1412 (1). Ce lieu ne s'est pas rétabli depuis ce temps; du moins il n'est pas rétabli dans son ancien état. Il est situé entre Dombras et Villéne, entre Damviller à l'occident, et Marville au nord. Voici le nom des lieux qui composent la prévôté de Merle : Merle, Dombras, Urterville, Escures, Villay, Moirey, Flabas, Crespion, villages : Bennemont, hameau, et Molé.

MERSCH. — Le château de Mersch (2), chef-lieu de la seigneurie de ce nom, est situé sur l'Eltz, à trois lieues de Luxembourg, entre le septentrion et le midi. Sa paroisse qui a une grande étendue, comprend une partie du cours de l'Eischen, ruisseau qui a sa source près d'Arion, et d'où il se rend par sept fontaines de Rode et d'Asembourg, dans l'Eltz.

On voit près de là une vallée assez agréable, resserrée entre deux montagnes, appelée en allemand *Marienthal*, en français le *Val de Marie*, où l'on a bâti une maison de religieuses de saint Dominique, dont nous avons parlé sous l'article de *Marienthal*.

La maison de *Mersch*, était autrefois fort puissante dans le duché de Luxembourg, comme il paraît par les fondations qu'elle y a faites, et en particulier par celle de *Marienthal*, faite en 1250, ou 1231. Thiéri de Mersch, échanson d'Erminsinde, comtesse de Luxembourg, en fut fondateur, Théodoric et Albert ses fils, en augmentèrent les revenus.

MERTZ-KIRCK. ou **MARTS-KIRK.** — Mertzkirck, ou Marstkirck, bourg ainsi nommé parce que l'église est dédiée à saint Martin, apparemment à cause que ce saint évêque dans les trois voyages qu'il a fait à Trèves, a passé par ce lieu là; car on remarque que sur la route de Trèves, on a consacré plusieurs églises en l'honneur de saint Martin.

Mertzkirck, est situé à deux lieues au-

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. 498. Preuves

(2) Hist. de Lorraine, t. 1. p. 198.

(1) Hist. de Verdun, p. 199. 201. et 367.

(2) Hist. de Luxemb. t. 5. p. 2. 3. 4.

dessous de Sierk, sur la Moselle et sur le chemin de Trèves.

Il y a à Mertzkirck, un ancien château ruiné, dont on ne connaît pas le fondateur. L'église du lieu a un grand air d'antiquité, bâtie de pierres de tailles, et ornée de quatre tours. La tradition du pays veut qu'elle ait été bâtie par le roi Dagobert; la preuve qu'on en donne, est qu'on y voit dans certains endroits des espèces de fleurs de lys; il en faut conclure que l'ouvrage n'est pas de Dagobert, car alors il n'était pas question de fleurs de lys dans l'écusson des rois de France.

On nous a fait présent de quelques haches d'armes de pierre, qu'on a trouvées dans les champs de Mertzkirck; ces haches sont de différentes grosseurs, de grains et de pierres différentes. On sait qu'autrefois les métaux de fer et d'airain étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, et que l'on se servait de pierres tranchantes, et de haches à la guerre, faute d'armes de fer et d'airain. Parmi les Hébreux on donnait assez souvent la circoncision avec des couteaux de pierre. Les auteurs profanes en font aussi mention pour de semblables usages aux prêtres de Cybèle. *Voyez de Montfaucon, Antiquité expliquée, tom. 4, pag. 69, tom. 5, pag. 194, 195. et supplément tom. 4, pag. 129, etc.*

Le bailliage de Mertzkirck, crée par le roi Stanislas en 1751, s'étend dans le Sargau et la Lorraine; il est du diocèse de Trèves pour le spirituel, indivis pour la souveraineté et les autres droits entre le roi de Pologne et l'électeur de Trèves, depuis la transaction passée entre les deux souverains, le 16 juillet 1620. Les appels des juges des deux mairies, ou des deux baillis, se portent devant les commissaires nommés par les deux souverains.

MERVAVILLE. — Le prieuré de Mervaville dont on a parlé sous Glonville, n'est qu'environ à une lieue de Moyen, vers le nord; il fut fondé avant l'an 1224, et même environ l'an 1124: il était accompagné d'un village, et l'église dédiée à la Sainte-Vierge, était fort fré-

quentée, à cause des grands miracles qu'il s'y faisaient journellement. L'église était belle et grande; la nef tomba de pure caducité, le 28 janvier 1758; le chœur et la croisée qui sont bien voûtés, et de fort bon goût, subsistent encore aujourd'hui. Le village de Mervaville est entièrement ruiné; on n'y voit plus que le logement du prieur, une tuilerie abandonnée, et quelques maisons pour des fermiers.

On dit que le nom de *Mervaville* lui a été donné à cause des merveilles qui s'y opéraient par l'intercession de la Sainte-Vierge.

Le village de Mervaville subsistait encore en 1615, et il y a apparence qu'il ne fut ruiné que pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, durant les sièges du château de Moyen, en 1635, et 1659.

MERVILLER, voyez BROUVILLE.

METLOCH. — L'abbaye de Metloch⁽¹⁾, est ainsi nommée parce qu'anciennement elle était située comme au milieu d'un lac, aujourd'hui desséché; ce monastère est très-ancien, on en attribue la fondation à saint Luitvin, successeur de saint Basin dans l'archevêché de Trèves, vers l'an 697. S. Luitvin se retira dans cette abbaye qu'il avait fondée, et y pratiqua pendant quelque temps les exercices de la vie monastique. Après l'abdication de son oncle saint Basin, il fut élu archevêque de Trèves en 697. Metloch fut dans la suite comme le séminaire d'où l'on tirait les archevêques de Trèves.

Metloch est en règle, et non réformée, sous la domination des ducs de Lorraine. On y voit quelques restes d'antiquités, surtout dans une église heptagone, où il y a d'anciens tombeaux. On y conserve aussi quelques manuscrits, et elle a produit des écrivains ecclésiastiques, et des hommes illustres, dont nous avons parlé dans la Bibliothèque Lorraine.

METZ. (HISTOIRE DE LA VILLE DE). — Les chroniques de Metz donnent à cette ville une antiquité fabuleuse; elles

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 463.

portent que ceux qui la fondèrent, étaient venus de la confusion qui arriva à la tour de Babel, ainsi que le raconte un philosophe juif, Ezcivius, ainsi qu'il l'a trouvé en très-vieux gestes des Messins; et que ces choses sont démontrées en de très-anciens livres bien écrits en hébreu, et ainsi qu'on voit clairement aujourd'hui en regardant les murailles très-anciennes.

Ces chroniques portent donc que l'an du monde 1995, ou 1997, Noé étant encore en vie, trois de ses petits fils, enfans de Sem, savoir : Mesres, Thémosis et Horus, (ou selon d'autres, Guetel, Jazel, et Zéleque fils aîné de Sem) avec leur tante, sœur de Sem, nommée Azita, après avoir erré long-temps, arrivèrent enfin en un lieu agréable, situé entre les fleuves de Moselle et de Seille, où l'on voit aujourd'hui la ville de Metz. Ils la bâtirent et la nommèrent *Dividunum*.

Pour Azita, elle bâtit les arches de Joüi, comme nous le dirons ci-après; ainsi *Dividunum*, aujourd'hui Metz, est de beaucoup plus ancienne que Rome:

Longo Dividunum præcedit tempore Roman.

Du vivant du patriarche Abraham, vint dans le même pays un nommé Trèbes, qui fonda la ville de Trèves; elle fut fondée 1500 ans avant Rome, comme il paraît par ce vers fameux :

Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

Après la prise de Troie par les Grecs, on vit arriver dans ce pays des princes sortis de cette fameuse ville, savoir : *Frano-nius*, fils d'Hector qui donna son nom à la France; *Priamus* qui donna le sien à Paris, en mémoire du beau Paris. Son frère était *Rhemus*, fondateur de la ville de Rheims, l'autre se nommait *Chamus*, fondateur de Châlons-sur-Marne, l'autre nommé *Troclus*, fonda Troyes en Champagne, *Serpanus* et *Lupardus*, frères, bâtirent la ville de Charpagne.

Une autre colonie ayant à sa tête *Tullus* et *Verdunus*, fonda les villes de Toul et

Verdun. Je ne m'arrête pas à réfuter ces fables.

Les mêmes chroniques de Metz veulent qu'un général romain nommé Metius, fit la conquête de *Dividunum*, dans le temps que Jules-César, faisait la guerre dans les Gaules, la ruina, et en renversa les murs :

Tempore quo Cæsar sua Gallis intulit arma :

Tunc Mediomatricum de vicis Metius urbem.

Mais que depuis, touché de la beauté de sa situation, il jugea à propos de la rétablir.

Suffectus nomen dederat cui Metius urbem.

Venons à quelque chose de plus sérieux et de plus certain.

La ville de Metz, fut anciennement nommée *Divodurum*; ensuite *Mediomatricum*, ou plutôt *civitas Mediomatricum*, ou *Mediomatricorum*, la cité des *Mediomatriciens*, et enfin *Metis*, ou *Metis*, aujourd'hui Metz.

Il est inutile de chercher les étymologies de ces noms, sur lesquels on n'a rien de certain. J'ai deux médailles de la ville de Metz, très-anciennes, en bronze, jetées en fonte, et non frappées au coin, qui portent d'un côté le cheval Pégase, avec ses ailes étendues, et au-dessous **MEDIO-MAT**. Sur le revers est une tête sans barbe avec un casque orné d'une aigrette, et d'un espèce de diadème. Je crois que cette médaille, est du temps que Metz était ville alliée des Romains; *Tacit. l. 4. hist. c. 70. Legionem in Mediomatricos sociam civitatem aboessere* : elle portait plus communément le nom de *Divodurum*, elle ne prit celui de *Mediomatrices* que plus tard.

Dès le troisième et quatrième siècle (1), on trouve dans les notices le nom de *Metis*; mais le nom de *Mediomatrices*, ou *Mediomatrici* se voit encore plus tard dans des monuments du onzième siècle.

(1) Vales. notit. Gallic. pag. 328.

Les Médiomatriciens avaient pour capitale *Diodurum*, selon Tacite : *Diodurum (Mediomatricum id oppidum est)*.

Elle est située sur la Moselle, qui l'arrose au couchant, et sur la Seille qui la baigne à l'orient et au midi: Venances Fortunat (1), en décrit élégamment l'agréable situation. On peut juger de sa grandeur et de sa puissance, par ce que dit Tacite : que les légions romaines de Vitellius y étant arrivées, y égorgèrent quatre mille habitants, à propos de rien, et par une pure fureur militaire, s'imaginant apparemment que les citoyens de cette ville avaient conspiré leur perte, quoique ce fut une ville alliée des Romains, qui en demeurèrent les maîtres jusqu'à l'irruption des Huns, qui la prirent et la sacagèrent.

Les Français s'en saisirent quelque temps après, et n'y sont maintenus jusqu'aujourd'hui. Thiéri, fils de Clovis, en fit la capitale de son royaume d'Austrasie (1). Après la décadence de la maison de Charlemagne, Metz fut sous la puissance du roi de Germanie, ou des empereurs d'Allemagne.

Il y a assez d'apparence que Metz devint ville impériale, lorsqu'elle passa sous la domination des Othons, empereurs d'Allemagne, vers l'an 936, ou assez longtemps après, car il est malaisé de fixer le temps précis de cette érection de Metz en ville impériale.

Les évêques de Metz, pour la plupart furent très-puissans et de très-grande naissance; car depuis Drogon, fils de Charlemagne, et frère de l'empereur Louis le Débonnaire, on vit presque toujours des princes et des seigneurs sortis de maisons souveraines, occuper le siège de Metz. On compte jusqu'à cinq ou six évêques de Metz, qui ont porté le titre d'archevêques; plusieurs ont été tirés des maisons de Lorraine, de Bar, de Flandres, de Luxembourg, de Bade, de Blamont, etc., et ces

prélats par leurs libéralités ont beaucoup augmenté les biens de cet évêché, déjà fort riche par lui-même. On les a vu souvent faire la guerre à leurs voisins, fonder des monastères et des églises collégiales, user des droits régaliens, frapper monnaie, faire la guerre et la paix, établir des lois, avoir séance dans les Diètes de l'empire, fournir leur contingent pour les frais des armées de l'Empire, etc.

Les évêques de Metz exerçaient anciennement leur juridiction spirituelle sur plusieurs églises d'Alsace, qui sont aujourd'hui sous la juridiction de l'évêque de Strasbourg: ce dernier évêché ne fut fondé, ou plutôt doté que par le roi Dagobert II, qui y donna pour évêque saint Arbogaste, que quelques-uns comptent pour le premier évêque de Strasbourg, qui vivait au septième siècle, et mourut en 679.

Nous n'ignorons pas ce que l'on raconte de saint Materne, que l'on dit avoir été envoyé de Rome à Strasbourg par l'apôtre saint Pierre, y avoir annoncé la foi et aux environs, et y avoir fondé un évêché; mais on forme sur ce sujet des difficultés que nous ne prétendons pas discuter ici. Il nous suffit de montrer qu'encore longtemps après saint Amand, premier évêque de Strasbourg, les évêques de Metz ont été reconnus pour seigneurs temporels et spirituels, à Saverne, dans les abbayes de Neuville, et de Marmoutier, à Dasbourg, aux châteaux de Gerolsek, etc. C'est ce que reconnaissent les auteurs qui ont écrit exprès l'histoire d'Alsace, comme Wimphelingius, Beatus Rhenanus, Bruschius, Meurisse, suffragant de Metz, et en dernier lieu Daniel Scheflin dans son histoire d'Alsace, tom. 1. pp. 538, 546, 547, où il montre que les premiers évêques de Strasbourg, saint Arbogaste, Florin, Videgerne, vivaient au huitième siècle; car pour saint Amand qui vivait sous Dagobert premier, c'était un évêque régional, qui n'avait point de siège fixe arrêté.

D'autres au contraire, comme les auteurs de *Gallia Christiana*, tome 5. p. 778. 779, donnent pour premier évêque de

(1) Venant. l. 3. ad villicum Episc. Met. carmine XII.

(2) Idac. chronic. Aimon. l. 3. c. 1. Greg. Turon. histor. Franc. l. 1. c. 3. hist. Metz à Paul. Diacono, etc.

Strasbourg, après saint Materno, saint Amand, qui en 546, assista au concile de Cologne, et qui est fort différent de saint Amand évêque d'Utrecht. Il nous suffit de montrer ici que l'évêque de Metz exerçait sa juridiction spirituelle sur plusieurs églises de l'évêché de Strasbourg, encore assez long-temps après saint Amand et saint Arbogaste.

Tout le monde sait que l'évêque Bertrand, qui a siégé depuis 1187 jusqu'en 1210 est considéré comme le législateur de la ville de Metz, que c'est lui qui y a réglé la manière d'élire les magistrats, d'administrer la justice, de rédiger par écrit les traités et les contrats.

Il est vrai que depuis que la ville de Metz s'est mise en possession du droit de commune, et qu'elle a été érigée en ville impériale, elle a beaucoup augmenté son autorité, et a exercé les droits de régalie; et cela pour l'ordinaire aux dépens de l'autorité épiscopale, comme on le va voir par l'écrit que nous allons donner et qui a été composé à l'occasion des difficultés nées entre la ville et le parlement de Metz, contre les prétentions de M. de St.-Simon, évêque de cette ville, qui voulait prendre le nom et la qualité de prince de Metz, qui lui a été en effet adjugée par arrêt du conseil du roi.

Mémoire sur l'état de la ville de Metz et les droits de ses évêques, avant l'heureux retour des trois évêchés sous la domination de nos rois.

Les villes qui ne reconnaissent d'autres puissances que l'empereur et l'empire, qui ont droit de séance et de suffrage dans les Diètes, et qui possèdent souverainement les régales dans leurs territoires, sont villes libres impériales.

Celles qui au contraire reconnaissent la supériorité des princes ou des états particuliers, ne sont que municipales.

Du Haillan, et Nicolas Giles, rapportent que le duc René I pour engager le roi Charles VII à se joindre à lui pour faire le siège de Metz en 1444, lui

fit entendre que cette ville était de l'ancien domaine de Lorraine, et qu'elle s'en était soustraite par quelques sommes d'argent, qu'elle avait prêtées au duc Godefroi de Bouillon, lorsqu'il entreprit le voyage d'outre-mer. Je ne sais si René employa ces raisons, mais elles ne sont nullement certaines. On ne voit pas que la ville de Metz ait jamais fait partie du domaine des anciens ducs de Lorraine.

Metz a en l'avantage d'être du nombre des villes impériales, et elle était même, suivant le témoignage des auteurs allemands, l'une des quatre villes appelées impériales par prééminence. *Sant quoque, disant-ils, Imperii civitates, quæ primarite et speciall privilegio, per excellentiam, imperii civitates dicuntur; nempe Augusta, Aquisgranum, Metis et Lubeca.* Aussi l'empereur Charles IV en fit-il choix pour y faire publier dans la Diète générale qu'il y convoqua à la fin du mois de décembre 1356 les sept derniers chapitres de la célèbre *Bulle d'or*, qui est regardée comme la première des lois fondamentales de l'empire germanique.

C'est à ce titre de ville libre impériale, que Metz avait voix et séance aux Diètes de l'empire, et qu'elle jouissait dans son territoire de tous les droits régaliens, ce qui n'appartient qu'aux états immédiats.

Son droit de séance et de suffrage est bien démontré par les lettres qu'elle a reçues des directeurs du cercle du Rhin, dont elle faisait partie; et par les mandemens qui lui ont été adressés par les empereurs es années 1446, 63, 86, 89, 93, 95 et 96, 1503, 1508, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 42, 43, 46 et 51, soit pour fournir son contingent, soit pour envoyer ses députés aux Diètes et journées tant impériales que circulaires, convoquées à Worms, Spire, Mayence, Nuremberg, Ausbourg, Cologne, Ulm, etc. aux fins d'y traiter avec les autres états de l'empire, des affaires qui le concernaient; et dont les armes de la France, portées en

Italie, l'invasion du Turc, et le dessein formé par les Suisses de se soustraire à l'empire, ne formaient pas les moindres objets.

Ces lettres et ces mandemens, les instructions de la ville à ses députés aux Diètes, et les comptes des frais de députation, se conservent dans ses archives avec les départs de ces mêmes Diètes; et l'on y voit encore des lettres de créance datées d'Ausbourg du 26 juin 1496 sur les personnes de Philippe, Louis et Jacob Baudran, envoyés par l'empereur Maximilien à la ville de Metz, touchant des affaires particulières de l'empire.

La supériorité territoriale, et les droits régaliens, dont Metz jouissait souverainement, comme état de l'empire, sont soutenus de preuves également authentiques; on les rapportera à mesure que l'on établira l'exercice de chacun de ces droits.

L'on commence par celui de la création des officiers. Le maître échevin, chef de la république, était annuel et élu par le Princier de la cathédrale, et par les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnou, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément, nommés électeurs perpétuels, d'un commun accord de toute la cité, dans la vue de prévenir les brigues et les dissensions si ordinaires dans une élection de cette importance. La forme de cette élection, qui fut confirmée par les lettres de l'empereur Frédéric Barbe-rousse, données à Constance le quatorzième des calendes de mai 1181, a été encore perfectionnée par les atours (1) du vendredi

(1) *Atour*, de l'an 1316. Il y en a d'autres des années 1250, 1314, 1326, 1346, 1358, 1406, 1429, etc. Ce terme *atour*, signifie une loi, ou règlement de police; il dérive apparemment de l'hébreu *torah*, une loi, ou *hattorah*, la loi. On remarque plus d'un nom dérivé de l'hébreu dans le langage de Metz, où il y a eu des juifs depuis long-temps.

Les mots *atornare*, *atournare*, *attournatio*, *attournatus*, *attornamentum*, se remarquent souvent dans les anciens titres de France et d'Angleterre, et ils se prennent ordinairement

après la saint-André 1316 et du samedi devant la division des apôtres 1522.

Le Princier et les cinq abbés élevoient annuellement le 21 mars chacun une personne, du nombre de six, choisis du Parraige, dont le maître échevin devait être tiré, en cette année; le nom de ces six personnes était écrit séparément sur autant de petits rouleaux de parchemin, qui étaient mis ensuite dans un chaperon ou boîte, dont le Princier en tirait un à son sort, et celui dont ce rouleau contenait le nom, était proclamé maître échevin en cas d'absence du Princier et des abbés ils étaient remplacés par d'autres électeurs également désintéressés et déterminés par ces absens.

Les Parraiges (appelés par les empereurs *Parentela*) étaient des espèces de tribus à l'imitation des romaines; il y en avait six, dont cinq étaient composés de nobles et notables bourgeois, et le sixième du commun.

Les cinq premiers s'assembloient dans différens quartiers dont ils tiraient leur dénomination; ils avaient chacun différens chefs d'hôtel, et leur sceau particulier; celui du Parraige de Porte-Moselle, était de quatre bandes en face; celui de Juirue, une aigle sans membres; celui de Saint-Martin, trois besans, dont le premier était chargé d'une croix; celui de Porte-Seille, une tour crénelée, et celui d'Outre-Seille, un écusson chargé de chevrons. Le grand sceau commun de la cité, était la représentation du martyre de saint Etienne; et le scel secret, qui servait aussi de contre-scel, portait l'effigie de saint Paul; la ville avait pour armes un écusson mi-parti d'argent et de sable sur l'aigle impériale, qui seule, dans les principes d'Allemagne, suffit pour prouver l'immédiateté.

pour marquer un procureur, un homme chargé de poursuivre les affaires d'un autre. Mais on ne voit pas bien d'où ce terme, pris en ce sens, peut dériver. Voyez la nouvelle édition du Glossaire de Ducange, sous le mot *attornare*.

Le choix de ceux qui devaient former le conseil du maître échevin, dépendait de lui, et il prenait de ceux qu'il nommait, le serment de bien et loyalement le conseiller, gardant la veuve et l'orphelin, les droits et autorité de la ville sous l'empire.

Dans les commencemens le nombre de ces conseillers ou échevins, était fixé à douze; il fut ensuite augmenté successivement jusqu'à vingt; le maître échevin et son conseil jugeaient souverainement; les appellations de tous les tribunaux de la république allaient au sien. Ce n'est pas qu'il ne pût y avoir appel de leur jugement à la chambre impériale, au-dessus d'une certaine somme très-considérable, mais ces appels étaient si rares, qu'il paraît par un acte de notoriété du 5 avril 1550, donné par le maître échevin et les treize, qu'il n'y avait alors aucun mémoire qu'il y en eût eu de relevés à Spire.

Lorsque les treize assistaient au conseil du maître échevin, ensuite d'une convocation, l'on appelait cette assemblée le grand conseil. Le maître échevin sortant de fonction, devait être, suivant l'atour du mois de janvier 1513, premier treize de la création immédiatement suivante.

Les treize étaient les officiers principalement chargés de l'administration de la justice et police; ils l'exerçaient souverainement au criminel dans la ville et la haute justice en dépendante, et en première instance au civil, et par appel des justices seigneuriales du pays Messin; ils étaient élus suivant l'atour de 1546, à la pluralité des voix, par les chefs d'hôtels des cinq premiers Paroisses, et les quarante députés du commun. Il fallait avoir au moins vingt ans pour être élu. Le père, le fils et les frères ne pouvaient l'être en même temps; ces treize restaient en fonction pendant cinq ans; ils présidaient chacun alternativement par mois, et celui qui présidait, s'appelait simplement *maître de chambre*: l'un d'entre eux était préposé pour rendre la justice som-

maire sur la place devant le palais, et lorsque la matière n'y était pas disposée, il renvoyait les parties à la chambre; ils avaient, suivant l'atour de l'an 1504 le tiers des amendes, et les deux autres tiers appartenaient à la ville.

Il y avait encore des officiers qui participaient à la direction du gouvernement des affaires de la république, savoir: les 7 de la guerre, les 7 des murs, les 7 de la maltôte, les 7 du trésor, les 7 de la monnaie, les 7 du pavé, les comtes, le maître des chemins, les maires des quartiers de Porte-Moselle, Porte-Seille et outre-Seille; les amans et les maîtres des changes.

Ceux que l'on appelait *les sept*, étaient chargés de pourvoir et de veiller à tout ce qui avait rapport aux fonctions qui leur étaient confiées, et qui étaient suffisamment déterminées par la dénomination de leurs charges. La connaissance des crimes des soldats et des prisonniers de guerre, fut attribuée aux 7 de la guerre par l'atour du 1^{er} juin 1429. Ces magistrats, de même que ceux des murs, étaient élus par le sort, suivant l'atour du 15 janvier 1402: les autres sept l'étaient à l'ordinaire; l'on en tirait un de chacun des cinq premiers Paroisses, et deux du commun; une même personne ne pouvait en même temps remplir deux de ces charges.

Les comtes étaient proprement des commissaires de quartiers, élus tous les ans dans les paroisses, conformément à l'atour du mois de février 1526.

Le maître des chemins avait l'inspection et la direction de la vouerie au dehors, ses droits se trouvent fixés par l'atour de l'an 1406; il était aussi électif.

Les maires des trois quartiers de la ville, et qui sont nommés majours dans les anciens titres, recevaient *les bans de tréfons*, qui étaient une espèce de décret alors en usage par rapport aux rentes assignées sur les immeubles; l'on voit encore les rôles qu'ils en ont tenus depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1500. Ils exerçaient une sorte de juridiction qui approchait beaucoup de

la foncière ; ce qui se vendait de leur autorité, ne devait point de maltôte ; la forme dans laquelle ils devaient être élus, est déterminée par l'atour de 1250.

Les amans (1) étaient des notaires, ou tabellions, dont l'établissement fut confirmé par Philippe, roi des romains en 1197. Il y en avait deux par paroisse, et nul ne le devait être, s'il n'y voulait demeurer ; ces officiers ont été pendant un temps électifs par les paroissiens, suivant la forme fixée par l'atour du mois d'avril 1304, et ensuite rendus vénaux par celui du 2 février 1422. Comme les parties ne signaient point alors les actes, ces offices n'étaient remplis que par des personnes notables et d'une probité reconnue.

A l'égard des maîtres des changes, ils étaient créés par les Paraiges, et la forme qu'ils y devaient observer, est constatée par l'atour de 1358.

Tous les atours dont on vient de parler, concernant les élections de ces différens officiers, assurent que la ville de Metz jouissait pleinement du droit de les créer et de les élire.

Le pouvoir législatif lui appartenait également ; les treize, les comtes et les paraiges concourraient par leurs suffrages avec le maître échevin, à la formation des lois, ordonnances et réglemens généraux ; ces lois connues sous le seul nom d'atours, s'instituaient ainsi : *Nous le maître échevin, les treize, les comtes jurés, les paraiges et toute la communauté de la cité de Metz, faisons savoir, etc.* Au lieu de signature l'on y apposait pour l'authenticité, le sceau des cinq premiers Paraiges et celui de la cité, et on les déposait ensuite dans les archives de la ville.

Les ordonnances et statuts particuliers étaient donnés par le maître échevin et les treize, et toutes les publications et proclamations ne se faisaient que par eux.

On voit dans les archives de la ville une

(1) Amans, *Amanuenses*, écrivains, copistes.

grande quantité de ces lois générales rendues tant sur le fait de la police et justice civile et criminelle, que du gouvernement militaire et politique, depuis l'an 1215 jusqu'en 1350 successivement.

Du nombre de ces ordonnances est celle du mois de juillet 1303 qui donne, la qualité de chevalier à tous ceux qui devaient être à l'avenir maîtres échevins. Elle les oblige de la prendre avant la pentecôte, à peine d'une amende considérable pour ce temps-là ; elle prononce aussi contre le prieur et les cinq abbés qui contreviendraient aux dispositions qui les concernaient pour procurer son entière exécution, une pareille amende et privation de suffrages pour cette fois, et elle les menace d'être mis pour leur corps et leurs biens, hors de la garde et protection de la ville.

Elle jouissait même du droit de lever, de sa seule autorité, sur ses habitans et sujets, et sur les marchandises qui y étaient apportées par les étrangers, les impôts dont elle avait besoin pour subvenir à ses charges : tel était par exemple, celui qui se percevait en vertu de l'atour du lundi de devant la pentecôte 1328, sur toutes les successions, à proportion des biens en dépendans ; celui d'un denier par semaine par chacune personne dont étaient composées les familles pour fournir aux frais de la guerre, et tous les anciens impôts qui subsistent encore aujourd'hui sous le nom de maltôte, et qui forment une partie du patrimoine de la ville. Les ecclésiastiques y étaient assujettis comme les laïcs. L'atour du mois d'octobre 1314 et celui du 17 décembre 1406 y sont précis. Le dispositif de ces sortes d'atours était conçu en ces termes. *Nous avons ordonné, établi et accordé, d'un commun accord, que nos sujets et habitans de la Cité, pays, juridiction et territoire d'icelle, clercs laïcs, etc.*

Il résulte de ces termes, que la supériorité territoriale de la ville de Metz n'était pas limitée à son enceinte, ni à ce qui forme encore à présent le ban de

la ville ou des treize, mais qu'elle en jouissait dans toute l'étendue du pays Messin. Cette supériorité territoriale se prouve indépendamment de cela par le ressort des appellations en matière civile des hautes justices de tout le pays, par les droits de péage qu'elle avait établis sur le pont de Moulin, dans la haute justice d'un seigneur particulier, et qu'elle a donnés à l'hôpital Saint-Nicolas, avec ceux qu'elle percevait sur les ponts des Morts et de Pontifroi, par acte passé le jour de devant la saint Jean-Baptiste 1282; par les droits de sceau ou de bullette de tous les contrats d'acquisitions, échanges et engagements qui se passaient pour raison d'immeubles situés tant dans son enceinte que dans l'étendue du pays Messin, et enfin par l'exercice des droits et devoirs féodaux, dont la ville jouissait dans le même pays. On trouve dans ses archives un atour de 1358 concernant les propriétaires des fiefs qui relevaient d'elle, et un grand nombre de reprises par eux faites, et entre autres es années 1343, 1404 et 1513 jusqu'en 1612.

L'article IV du titre II de la coutume de Metz, conserve la preuve du pouvoir que cette ville avait de donner grâce, changer la peine de mort ou autre encourue par ses sujets, rappeler de ban, et restituer les condamnés en leur honneur et biens.

Les articles 50, 51 et 52 du même titre, justifient que les épaves, les biens vaquans, et la moitié des trésors trouvés en lieux publics de sa haute justice, et le tiers de ceux trouvés dans des héritages particuliers, lui appartenaient.

Il paraît par différens contrats, qu'elle a vendu ou disposé anciennement, et en différens temps, des immeubles à elle acquis par confiscation et par déhérence, situés tant dans son intérieur, que dans des villages du pays Messin. Du nombre de ces contrats, est celui du 15 décembre 1409 qui contient la donation faite par la Cité à la cathédrale, des biens confisqués sur Jean Henrion et ses com-

plices, à charge par les chanoines de faire un service solennel à l'octave de la Nativité, et un autre avec les vêpres, à l'octave de l'Assomption, en mémoire que Dieu fit à la ville de la délivrer des mains de ses ennemis, à pareil jour de l'Assomption.

L'article III du titre premier de la même coutume, fait aussi connaître que la ville avait le droit d'accorder celui de bourgeoisie. Suivant l'atour du mois de janvier 1315, l'on devait inscrire le jour qu'un forain prenait bourgeoisie, et la forme du serment qu'il prêtait se trouve déterminée par celui du 2 août 1434. L'on conserve encore de ces lettres de bourgeoisie par elle accordées en 1441, 1458, 1474 et 1477.

À la preuve de l'exercice de tous ces privilèges, doit être jointe celle du droit de faire battre monnaie à ses armes et à son nom. Les anciennes pièces de cette fabrique, tant en or qu'en argent, qui sont dans les cabinets de plusieurs curieux, suffiraient pour établir ce droit, si quelques partisans des évêques n'avaient pas prétendu que la ville ne l'avait qu'en vertu de l'engagement qui lui en avait été fait le 20 septembre 1583 par l'évêque Théodoric, moyennant 4000 francs; mais le peu de fondement de cette prétention est aisé à démontrer.

1° Pendant tout le temps de l'affranchissement de la ville de Metz, l'on n'y a frappé de monnaie qu'à son coin, et aucune à celui des évêques, qui n'exerçaient ce droit que dans l'étendue de leur temporalité, comme il se reconnoît par les espèces frappées à Marsal, sous Ademare, et sous Jean de Vienne, qui ont rempli le siège épiscopal depuis 1327 jusqu'en 1582.

2° Bien antérieurement à cet engagement, la ville réglait le prix et le cours des espèces, rendait les ordonnances nécessaires pour en prévenir les altérations, et adjugeait à son profit les amendes des contraventions; il y a deux atours bien précis à cet égard, l'un du lendemain

de la fête de saint Mathias, l'autre du lendemain de la fête de saint Pierre en août de l'an 1358. Par autre atour de 1334 il fut ordonné qu'il y aurait une personne de chacun des cinq premiers Paraiges et deux du commun, pour après serment par eux prêtés, assister aux essais de la monnaie; d'où il faut nécessairement conclure que le droit de la monnaie appartenait à la ville indépendamment de cet engagement, qui n'était que du coin de celle que les évêques faisaient battre dans le pays de l'évêché, et qui pour raison de la proximité, pouvaient nuire à celle de la ville.

Il reste encore à assurer que Metz jouissait aussi du droit le plus convainquant de l'immédiateté et de la liberté, celui de faire la guerre et de conclure la paix et des alliances avec ses voisins. On trouve une preuve complète et suivie de l'exercice de ce droit dans les traités de paix que la ville a conclus avec les ducs de Lorraine et de Bar, avec le roi de Bohême, duc de Luxembourg; les marquis de Pont-à-Mousson, les comtes de Deux-Ponts et de Nassau; l'archevêque de Trèves et plusieurs autres, tantôt conjointement, tantôt séparément, es années 1200, 1296, 1300, 25, 40, 48, 53, 54, 75, 81, 82, 85, 91, 99, 1404, 6, 7, 8, 23. 32, 44 et 93; et avec les villes de Liège, de Trèves, de Toul, de Verdun et autres en 1293, 1314, 23, 60, 83 et 1421. Il y en a aussi du dernier de février 1444 faits avec Charles VII roi de France, qui était venu avec le roi de Sicile faire le siège de Metz; et quatre avec ses évêques, es années 1325, 65, 76 et 93.

L'on voit également différens traités de trèves, que cette ville a arrêtés avec les ducs de Lorraine, de Bar, et d'autres dans les années 1357, 1419, 29, 50, 73, et 98; et des traités d'alliance conclus avec ses évêques seuls en 1283, 1325, et 1429; avec eux et d'autres puissances jointes en 1351, 1372, et 1408; avec le roi de Bohême, l'archiduc d'Autriche, duc de

Bourgogne, les ducs de Lorraine et de Bar, soit séparément, soit conjointement en 1252, 1357, 60, 72, 80, 98, 1445, 47, 83, et 1552. On juge par une réponse de Louis XI, du 9 mai 1464, que Metz avait recherché son alliance; mais ce roi bien loin d'y consentir, avait fait avec le duc de Lorraine des invasions et des hostilités dans le pays Messin. L'empereur Frédéric II, manda le 4 juin de la même année à tous électeurs et autres princes, de prêter aide et assistance à ceux de Metz, lorsqu'ils en seraient requis.

L'on ne rapporte point les motifs qui ont donné lieu aux guerres terminées par ces traités de paix, parce qu'ils sont plus du fond de l'histoire particulière de Metz, que l'objet de ce mémoire. Il doit suffire d'observer que si cette ville n'avait pas joui de tous les droits des états et des princes, et qu'elle eut été au contraire dans la dépendance de ses évêques, ils n'auraient jamais consenti, ni concouru à des traités de paix et d'alliance avec elle. Ces négociations publiques des évêques de Metz avec la ville, sont le témoignage le plus parfait de sa liberté et de son indépendance envers eux.

Lors de ces guerres, la ville retenait à son service des seigneurs, des officiers et des cavaliers, sous les pensions et les gages dont elle convenait. Il y a dans ses archives, des liasses de ces retenues, depuis 1527, jusqu'en 1539, de même que des inventaires des pièces d'artillerie et des armes qui lui appartenaient, et qui étaient tant aux portes, aux barrières, au palais et ses granges, que dans les tours des métiers et autres.

L'exercice des privilèges, libertés, franchises, immunités et prééminences de cette ville, n'était pas seulement soutenu de possession, il était encore autorisé par les confirmations des rois des Romains et des empereurs. Celles accordées par Vincelas, le 10 novembre 1384, qualifient ces privilèges de très-anciens: celles de Rupert sont du 26 novembre 1404, de Sigismond, du 25 janvier 1454, de Frederic III de

1458, de Maximilien I, du 20 novembre 1492, de Charles-Quint, du 25 février 1521. Les habitants de Metz sont appelés dans toutes ces lettres patentes, *féables de l'empire*.

Toutes les fois que les empereurs sont venus à Metz, ils ont juré avant d'y entrer, de maintenir la ville dans tous ses privilèges et libertés, et de ne rien faire à leur préjudice, ni de souffrir que leur suite y fit aucun dommage à ses habitans.

Après la harangue faite à l'empereur Charles-Quint, au château de la Donchamps, le 10 janvier 1546, l'orateur de la ville lui dit, qu'elle se contenterait de sa parole royale, et n'exigerait point ce serment; à quoi l'empereur répondit, qu'il voulait suivre l'exemple de ses prédécesseurs, et il le prêta sur le champ, en mettant la main sur sa poitrine.

Le maître-échevin, et les treize, lui prêtèrent ensuite, à son entrée à Metz, serment de fidélité en ces termes: *Nous le maître-échevin et treize jurés de votre impériale cité de Metz, pour et au nom de tous les corps de ville à vous, très-seigneur prince et seigneur, seigneur Charles, etc. Notre droiturier et très-gracieux seigneur, faisons féauté et jurons être féaux à vous et à votre saint empire, et faire tout ce que loyaux de votre majesté sont tenus faire envers icelle, comme empereur à cause du saint empire romain, sauf les libertés, privilèges et droits à nous concédés, approuvés et confirmés par les divers empereurs et rois, et votre sacrée majesté, le tout sans mal engin.*

Il paraît par l'acte du serment que le maître-échevin, les treize et les paraiges, prêtèrent à l'empereur Frédéric, étant à Metz, le 26 septembre 1473, qu'ils se disaient vicaires-nés du saint empire, au régime et totale administration de la justice et de leur république, et se prétendaient en cette qualité exempts de serment; sans préjudice de quoi et de leurs privilèges, ils le prêtèrent néanmoins dans la même forme que celle que l'on vient de rapporter.

Il y a lieu de présumer par les droits, dont les empereurs jouissaient lors de leur arrivée et leur séjour en cette ville, que ses immunités et ses privilèges, ne procédaient que de leurs concessions.

Le premier de ces droits était de pouvoir envoyer un de leurs grands officiers à Metz, pour y faire battre monnaie à leur coin. Cette monnaie avait cours huit jours avant l'arrivée de l'empereur, pendant son séjour, et huit jours après son départ, sans qu'il fut permis de la refuser; après quoi elle était décriée, et la monnaie frappée au coin de la ville était la seule courseable; ce qui forme encore un nouveau genre de preuve, que le droit de battre monnaie n'appartenait point à l'évêque.

Le second, que les fourriers de l'empereur pouvaient marquer dans toute la ville, et sans aucune distinction, les logis pour sa personne et pour toute sa suite.

Le troisième, qu'un des échevins devait porter à l'empereur les clefs de la ville, à trois lieues ou environ de distance; autre preuve que l'évêque n'était pas régalien ni seigneur temporel dans Metz.

Le quatrième, que pendant le séjour de l'empereur, lui seul avait droit d'exercer la justice, et toutes les autres étaient suspendues, s'il n'en ordonnait autrement.

Et le cinquième, que le maître-échevin et les treize, au nom du corps de la ville, lui prêtaient serment de fidélité, suivant la formule précédemment rappelée.

Des différentes preuves contenues dans ce mémoire de l'exercice des droits régaliens par la ville de Metz, pour l'étendue de son territoire, il en sort la juste conséquence, que ses évêques n'y avaient autorité qu'au spirituel: aussi voit-on que le cardinal de Lénoncourt, évêque de Metz, y ayant convoqué au mois de janvier 1552, l'assemblée des états généraux du pays de l'évêché, le maître-échevin s'y opposa, comme à une entreprise inouïe, et fit défense à tous habitans d'assister à la tenue de ces états; de sorte qu'il fut obligé d'aller tenir cette assemblée à Vic, le huit février suivant.

Pendant que Metz possédait les régales dans son territoire, ses évêques en jouissaient de leur côté dans le pays de l'évêché, connu aujourd'hui sous le nom du bailliage de l'évêché de Metz à Vic, et dans l'étendue duquel leur temporel est situé. Ce district formait un état distinct et séparé de celui de la ville de Metz et du pays Messin; la différence des coutumes par lesquelles l'un et l'autre de ces pays ont toujours été régis, et la différence du gouvernement et de l'administration ne laisse aucun doute à cet égard. La coutume de Metz et pays Messin, rédigée par les magistrats, et les trois ordres de la ville assurent par ses dispositions, que cette ville avait la juridiction, les régales et la supériorité dans son district.

Celle de l'évêché rédigée par l'ordre du cardinal Charles de Lorraine, établissait en faveur des évêques de Metz, les mêmes prérogatives dans le territoire de l'évêché, soumis alors à leur puissance.

Ce qui dépendait des évêques, à une et deux lieues de Metz, relevait de leur bailliage, et était régi comme il est encore par la coutume de l'évêché; il se trouve même des villages mi-partis, où les habitants suivent la coutume et la juridiction dont ils relèvent; tant il est vrai que les territoires ont toujours été séparés, et que la puissance temporelle des évêques de Metz, était restreinte dans ce qui était des ressorts de la coutume de l'évêché.

Dès l'an 1228, la ville de Vic, chef-lieu du bailliage des évêques, a été le siège de leur puissance temporelle: la tradition est que l'évêque Conrade I, fit bâtir à peu près dans ce temps le château de Vic, et fermer la ville de murailles. Tous les châteaux forts que les évêques possédaient, étaient dans l'étendue de leur temporel, et ils n'avaient rien dans Metz, ni dans ce qui est pays Messin, et qui se règle par la coutume de Metz.

Les officiers de l'évêché avaient leur établissement à Vic; ils consistaient en un chancelier, un bailli, un lieutenant-général, plusieurs conseillers, un procureur et un tré-

sorier-général. Le bailliage connaissait particulièrement en première instance, des actions personnelles des nobles et possesseurs concernant les fiefs; pour ce qui était de celles de propriété des mêmes fiefs et des droits et juridictions en dépendans, elles se portaient es assises tenues par des gentilshommes pairs de l'évêché; l'appellation des jugemens des uns et des autres, ressortissait à la chambre impériale au-dessus de quatre cents florins, et il n'y avait point d'appel en matière criminelle.

La différence des cotisations de l'évêque et de la ville de Metz, dans les matricules de l'empire pour leur contingent, est encore une preuve convaincante qu'ils étaient l'un et l'autre séparément états de l'Empire, et jouissaient en conséquence dans leur territoire des droits régaliens.

L'évêque de Metz, était taxé dans la classe des évêques du cercle du Rhin, sur le pied des modérations de 1543, et 1551, à vingt cavaliers et soixante et dix fantassins par mois romain, et à soixante florins par an, pour l'entretien de la chambre impériale.

Et la ville de Metz était taxée dans celle des villes impériales du même cercle, sur le pied des mêmes modérations, à vingt-cinq cavaliers et cent cinquante fantassins par mois romain, évalués à neuf cents florins, et à deux cent cinquante florins par an, pour la chambre impériale.

Tout concourt donc à établir la liberté et l'exercice des droits régaliens dont la ville de Metz jouissait dans son territoire.

C'est ce qu'on lit dans l'écrit imprimé à l'occasion de la qualité de *Prince de Metz*, que M. de Saint-Simon, évêque de Metz, avoir prise, et qui lui était contestée par la ville et le parlement de Metz; qui prétendaient qu'un évêque de Metz, après le retour de cette province à la couronne de France, n'avait plus que la qualité de simple haut justicier dans sa temporalité et son bailliage, et que son procureur-fiscal, a cessé d'être qualifié procureur-général, comme il paraît par tous

les actes du greffe, et plus particulièrement par les lettres patentes du mois de novembre 1703, confirmatives d'un traité passé le vingt-deux septembre précédent, entre sa majesté et feu M. de Coislin, évêque de Metz.

La ville de Metz depuis son retour à la couronne de France, ne jouit plus de ces anciennes prérogatives dont on a parlé; elle est réduite à l'exercice de la haute justice sur l'ancien ban de la ville hors de son enceinte.

Nous avons composé une dissertation expresse sur l'ancienne jurisprudence de Lorraine, imprimée au troisième tome de la nouvelle édition de l'Hist. de Lorraine, et une autre dissertation sur les monnoyes de Lorraine, imprimée au cinquième tome de la nouvelle édition de Lorraine, où nous avons parlé assez au long de la manière dont la justice s'exerçait à Metz, et des monnaies de cette ville, tant sous les évêques, que sous le gouvernement du maître-échevin de Metz; on peut consulter ces deux dissertations, et en particulier l'article des monnaies de Metz, que nous donnons ci-après.

J'ai parlé des anciens comtes de Metz, et j'en ai donné la suite dans les prolégomènes du premier tome de l'histoire de Lorraine, deuxième édition, pag. cXLVII. et suivantes, où j'ai examiné si les ducs de Lorraine ne sont pas descendus de ces anciens comtes de Metz.

Il est remarquable que dans le mémoire que nous venons de rapporter, pour prouver que la ville de Metz jouissait des droits régaliens et d'indépendance de la part des évêques, et que ceux-ci étaient réduits à l'exercice de leurs droits de régale dans la seule ville de Vic, et dans les lieux qui dépendaient de leur domaine temporel, on ne fait pas remonter cet exercice des droits régaliens par la ville de Metz, au-delà de l'an 1200, auquel temps on convient que cette ville jouissait de ces droits, et les exerçait indépendamment de leurs évêques.

Mais si l'on remonte plus haut, il sera

aisé de faire voir que les évêques de Metz depuis long-temps avaient exercé dans leur ville épiscopale les droits d'y établir des lois, de faire en leur nom la paix et la guerre, de frapper monnaie, etc.

On sait que l'évêque Bertrand, qui vivait en 1190, est proprement le législateur de la ville de Metz; avant lui on n'y écrivait point les actes publics.

Il est certain aussi que Metz, sous l'empire des Romains, était ville libre et alliée des Romains; et c'est apparemment en ce temps là qu'elle fit fondre la monnaie dont nous avons parlé, qui porte l'inscription *mediomatrix*.

Après la conquête des Gaules par les Français, cette ville eut le même sort que les autres villes des Gaules. Ces nouveaux vainqueurs exercèrent sur elle une souveraineté absolue, comme vainqueurs sur les peuples vaincus, auxquels on ne conserverait la vie qu'aux dépens de leur liberté.

Le christianisme qui s'établit à Metz, vers l'an 340, ne changea rien à cette disposition pour le temporel. Les évêques de Metz faisaient alors trop peu de figure, et avaient trop peu d'autorité pour le civil; ils ne se mêlaient d'autres affaires que de celle de convertir, d'instruire et de gouverner les premiers fidèles qui étaient en petit nombre et sans autorité.

Dans la suite leur nombre s'étant accru, et l'église ayant acquis par la libéralité des princes et par la piété des fidèles, des biens considérables, l'autorité des évêques devint plus grande, mais toutefois demeura encore bien bornée sous les rois d'Austrasie, qui firent leur demeure à Metz depuis Thierrî, fils de Clovis, qui régna depuis l'an 511, jusqu'en 534. Sous son règne et sous celui de ses successeurs, nous voyons à Metz de saints évêques, qui ne songeaient à rien moins qu'à y exercer une autorité régaliene.

A mesure que l'autorité souveraine des rois d'Austrasie s'affaiblit, celle des évêques s'accrut. Saint Arnou, saint Clodulphe, Crodegand, Angeleme, et surtout Dregon, fils de Charlemagne et frère de

l'empereur Louis le débonnaire ; furent très-puissans sous les rois et les empereurs de leur temps ; mais toujours dans la dépendance des princes leurs parens ou leurs arbitres, qui se servaient de leurs conseils, et les employaient dans leurs affaires d'état.

Nous voyons l'évêque ou l'archevêque *Valon*, combattant dans l'armée des messins, et mis à mort dans le combat de *Remich* : y était-il comme chef, ou commandant du peuple de Metz ? ou simplement comme conduisant les troupes de ses terres, selon l'usage de ce temps là, ou y était-il allé comme dans une guerre de religion contre les infidèles ? Nous avons une petite médaille que nous croyons être de lui.

Nous en avons d'autres de *Thierry*, évêque de Metz, d'*Adalberon*, d'*Etienne de Bar*, qui ont vécu avant l'an 1200. *Thierry I*, est mort en 984, *Adalberon II*, a gouverné depuis 984, jusqu'en 1005, *Etienne de Bar*, évêque de Metz, a gouverné depuis 1120, jusqu'en 1165.

L'histoire de Metz et celle de Lorraine, sont pleines des guerres que les évêques *Thierry*, beau-frère de l'empereur *Henri II*, *Jacques de Lorraine*, évêque de Metz, *Etienne de Bar* et *Laurent* ; évêques de la même église, ont faites de leur temps, contre les ducs de Lorraine, les comtes de Bar, de Luxembourg, de Blâmont, etc. ; quelquefois même contre les bourgeois de Metz, comme *Jean d'Aprémont*, qui fut obligé de sortir de la ville, par la faction des bourgeois vers l'an 1135.

Ce n'est que depuis l'établissement des communes, et l'affranchissement des villes, des bourgs et des villages, qui ont commencé vers l'an 1220, que les villes épiscopales se sont rendues indépendantes de leurs évêques, et les autres villes de leurs seigneurs ; ils ont ensuite obtenu des privilèges des rois et des empereurs. On peut voir le Glossaire de M. du Cange, sous les mots *commune* et *comunitas* ; où il traite de ces communes ; les plus ancien-

nes qu'il rapporte ne passent pas l'an 1224, et le règne du roi Louis VII.

Les villes de Metz, Toul et Verdun, ont joui de ces privilèges d'indépendance, jusqu'après leur réunion à la domination de la France.

Monuments d'Antiquité dans la ville et aux environs de Metz.

Une ville aussi ancienne, aussi grande, aussi opulente, qui a été pendant si longtemps la demeure des rois d'Austrasie, et qui a fait une si grande figure avant et après la conquête des Gaules par les Romains, ne peut manquer de conserver encore de beaux et magnifiques restes de son ancienne splendeur.

Le monument qui se fait le plus remarquer aux environs de la ville de Metz, est le bel aqueduc dont il reste une partie assez considérable au village de Joui-aux-Arches, situé à deux lieues de Metz vers le midi. Il y en a encore aujourd'hui quinze arches, qui subsistent à l'orient de de la Moselle, et on en voyait un plus grand nombre à l'occident au-delà de ce fleuve, lorsque le roi *Henri IV* vint à Metz en 1603. Celles du milieu ont été renversées par les eaux et les glaces, il y a fort long-temps, puisque dès le dixième siècle *Sigisbert* de Gerblours, qui a écrit la vie de *Thierry I* du nom, évêque de Metz, témoigne qu'elles n'étaient plus de son temps, et il insinue que cette ruine n'était point nouvelle.

Les arcades de Joui ont de hauteur cinquante sept pieds deux pouces, à l'endroit où elles sont plus hautes, non compris ce qui est caché sous terre, qui est encore de vingt six pieds de hauteur.

Leur largeur est inégale, car le fondement dans sa plus grande largeur a seize pieds neuf pouces, et la pile de l'arcade va toujours en diminuant, jusqu'à la naissance de sa voûture ; l'élevation totale d'une arcade, y compris le conduit des eaux, devait être de cent cinquante toises, et l'élevation d'une arcade sous clef, était de cinquante toises ; leur longueur à prendre depuis le pied d'une montagne du côté

d'Ars, jusqu'an côté de la montagne de Joui, était de cinq cent soixante et dix toises. Quant au canal dans lequel les eaux coulaient sur l'aqueduc, il ne subsiste plus ; mais selon les proportions de l'architecture, il pouvait avoir environ quatre pieds en tous sens.

Gérard Mécator dans la géographie qu'il écrivit au seizième siècle, dit que les habitans de Joui-aux-Arches racontaient qu'ils avaient vu au-dessus des arches une espèce de petite maison ouverte des deux côtés ; ce qui pouvait bien être un reste de la couverture qui couvrait le canal, par où les eaux coulaient sur les arches.

Les arcades qui se voyent au couchant de la Moselle, se détruisent de jour en jour par la liberté que se donnent les particuliers de les renverser pour profiter des matériaux, ou pour agrandir leurs champs et les débarasser de ces masses de pierres.

Voici quelque chose de plus précis, dressé par un architecte sur les lieux mêmes.

Ce qui reste des arcades de l'ancien aqueduc, consiste en dix sept arches du côté de Joui, dont une est rompue, cinq en très-mauvais état, quatre passables, et les sept dernières à commencer de celle où passe le grand chemin, sont encore toutes entières, à quelques petites écornures près, aux impostes.

Du côté d'Ars au couchant de la Moselle, on trouve d'abord entre un bras de la Moselle et le chemin qui en est tout près, un reste de pile, sur lequel est une croix plantée depuis peu ; en traversant le chemin et en montant le hameau, on voit une pile que les gens du lieu ont renversée par la sappe ou par la mine.

A quelque distance de celle-ci, il y en a une autre élevée de toute sa hauteur, avec la naissance de sa voûte ; elle est en très-bon état ; toutes ses assises de moëlons et son imposte semblent avoir bravé les temps.

En continuant de monter, on trouve quatre tronçons de pile à rez-terre, puis

est un arche en très-mauvais état. Ensuite deux autres tronçons de pile, aussi à rez-terre, et enfin deux arches des plus délabrées.

L'édifice de ces arches joignait deux montagnes séparées par un vallon de 570 toises.

Le pont sur lequel passaient ses eaux, était couvert, et avait onze pieds de largeur ; le canal par où coulaient les eaux, avait huit pieds et demi.

Tout l'édifice était en pierres ou moëlons piqués, tirés des carrières du pays, de forme rectangulaire, proportionnés différemment ; car les uns ont trois pouces de hauteur, les autres quatre ; et la largeur est toute de cinq pouces, haute de six ou de sept. Les versures de même pierre sont seules régulières, et les unes et les autres ont leur joint proprement fait en ciment rouge. Les impostes sont de pierres de taille jaune, comme celles du pays.

Le canal qui conduisait ses eaux sur les arcades, avait huit pieds et demi de largeur ; ce canal cotoyait la montagne à mi-côte, pour gagner le ruisseau du pont de l'aqueduc.

Les arches de Joui servaient à conduire les eaux pour la Naumachie de Metz ; cette Naumachie était un grand bassin, sur lequel on donnait des représentations des combats navals, pour l'exercice des troupes ou pour le divertissement du peuple.

Les eaux se prenaient à Gorze, à quatre lieues de Metz, vers l'occident, et on les amenait par des canaux souterrains faits de pierres de taille, et de la hauteur d'un homme, en cotoyant la montagne, depuis leur source au-dessous de Gorze. De là les eaux allaient le long des vignes de Noviant ; c'étaient celles d'Ornot, d'Anci et d'Ars, où elles se jetaient dans l'aqueduc au commencement des arcades dont nous avons parlé, et qui étaient d'une élévation fort inégale ; puis elles diminuaient à mesure qu'elles s'approchaient de l'autre côté de la montagne de Joui. A l'extrémité des ar-

cares , les eaux étaient reçus dans des canaux souterrains de bonnes pierres de taille , qui les conduisaient jusque dans la Naumachie. Les laboureurs trouvent encore de temps en temps des restes de ces canaux souterrains qui conduisaient les eaux jusqu'à Metz.

Quant à la Naumachie , autant qu'on en peut juger par les fondemens qui en restent , et par les débris des colonnes qui régnaient autour en dehors , elle était d'une longueur remarquable ; mais quelque soin que j'aie pris , et quelque instance que j'aie faite , je n'ai pu obtenir de ceux qui y ont travaillé , ni la forme , ni l'étendue , ni les proportions géométriques de ce bâtiment.

Les eaux qui venaient de Gorze par l'aqueduc de Joui-aux-Arches , se rendaient d'abord par des canaux souterrains au lieu nommé *la fosse aux sergens* , environ à mille pas de la ville ; c'était , dit-on , le lieu des bains publics , ornés de plus de deux cents colonnes de marbre ophite , dont en voit encore les débris de plus de cinquante , en différens endroits de Metz ; les unes sont entières , les autres brisées , éparses çà et là par la ville ; les unes embellissant la porte de la maison épiscopale , et d'autres une des portes de la ville appelée la porte du Pont des morts. La plus grande partie des matériaux de ces grands et superbes édifices , avaient été employés à bâtir la belle église de saint Arnou , et les autres églises qui étaient en grand nombre dans ces environs ; mais ces églises ayant été renversées dans les différens sièges de la ville de Metz , ces précieux débris ont été mis en pièces et réduits en poussière , ou ensevelis sous les ruines de ces bâtimens.

C'est de ces bains publics qu'on a tiré la grande cuve de porphyre , qui sert aujourd'hui de baptistère en la grande église , surtout quand on baptise quelque juif. Sa longueur est de plus de dix pieds , sa largeur de quatre , et son épaisseur d'un ; sa figure est ovale ou oblongue.

Des bains publics les eaux se rendaient dans la Naumachie , qui servait à la représentation des combats navals ; de là elles se répandaient dans divers quartiers de la ville de Metz , pour la commodité des bourgeois.

Plus loin que la Naumachie était l'Amphithéâtre ou l'Arène dont on a montré les débris jusqu'au dernier siècle. Dans les divers sièges qu'a soufferts la ville de Metz , et dans les divers travaux qu'on a faits pour la fortifier , on a ruiné tous les anciens et respectables momumens. En dernier lieu en augmentant les fortifications du côté de la porte saint Thiébaud , on a découvert quelques fondemens et quelques débris de ces anciens ouvrages.

On pourra demander ici pour qui ces grands ouvrages ont été faits. Il est assez ordinaire dans tous les pays du monde , de donner aux choses et aux événemens extraordinaires , des origines fabuleuses et miraculeuses. Les chroniques de Metz racontent qu'Azita , fille de Noé , et ses trois neveux fils de Sem , étant arrivés au lieu où se voit aujourd'hui la ville de Metz , Azita inspira à ses neveux de bâtir les arcades de Joui-aux-Arches , dans le dessein de se précautionner contre un nouveau déluge qui pourrait arriver , en se sauvant par le grand pont d'une montagne à une autre.

*Ce pont fut de montagne à autre
Sur fortes arches , grosses et hautes
De la longueur tant qu'elle dure
Chacun en peut voir la mesure.
Quand son œuvre fut achevé
Et ses arches ainsi élevées
Dit : j'ai ainsi de mon vouloir joui ,
Et dit-on , depuis , les arches de Joui.
D'autres attribuent ces grands ouvrages
aux fées , qui sont des personnes fabuleuses ,
ayant pouvoir de commander aux démons ,
et de leur faire faire des œuvres merveilleuses.*

D'autres racontent que le diable ayant entrepris sous certaine récompense , d'achever ces arches avant le chant du coq ,

fut prévenu de quelque moment ; et le coq ayant chanté, il laissa exprès une de ces arcades entr'ouverte par le haut, ce qui entraîna la ruine de la plus grande partie de l'édifice ; c'est ce que dit la fable (1).

L'histoire ne nous apprend rien de certain sur l'auteur de ce grand ouvrage. On croit communément que ce fut Drusus, père de Germanicus, qui étant à Metz, employa ses troupes à ces ouvrages ; qu'il y fit bâtir non-seulement les arches, ou l'aqueduc dont on a parlé, mais aussi les bains publics.

On attribue aussi à Drusus l'Amphithéâtre, ou l'Arène située au midi de la ville, au lieu où était autrefois l'église de Saint-Clément, premier apôtre des Messins, et où l'on bâtit depuis l'abbaye qui a porté le nom de saint Clément, qui a été transportée dans la ville en l'an 1552 à l'occasion du siège de Metz, formé par l'armée de l'empereur Charles V. D'autres font honneur à l'empereur Auguste, d'avoir construit ce fameux aqueduc.

Feu M. l'abbé Seron, archidiacre de l'église de Metz, nous a communiqué une des deux pièces qui ont été trouvées en 1750 sous les fondemens de l'Amphithéâtre de Metz, dont on voit encore quelques vestiges dans le terrain qu'occupait autrefois le faubourg saint Thiébaut, au midi de la ville ; cette pièce est de plomb, de la largeur de quatre pouces, et de la circonférence de douze. Elle représente la ville de Rome en buste, armée, et la tête couverte d'un oasque surmonté d'une aigrette, ayant sur le dos un bouclier orné de girandoles, et une pique, tenant de la main droite une boule, sur laquelle est portée une fortune armée, tenant de la main élevée une couronne qu'elle semble vouloir mettre sur la tête de la déesse Rome. Toute la pièce est bordée d'une branche de laurier (2).

(1) Voyage de M. Chateauroux, en 1532.

(2) Voyez la forme de cette pièce à la fin de notre Notice de Lorraine.

Autant que j'en puis juger, cette pièce n'est pas si ancienne que Drusus ; elle me paraît plutôt du siècle de Julien l'Apôstat ou du grand Constantin.

En considérant les aqueducs des Romains construits autour de Rome, et presque dans toutes les parties de leur empire, avec tant de travaux et de dépenses, il pourrait venir dans l'esprit que les anciens Romains n'avaient pas encore l'idée de l'équilibre des liqueurs, et de la facilité qu'on a par le moyen des pompes aspirantes, et des tuyaux de terre, de fer fondu, de bois ou de plomb, de faire remonter les eaux à peu près à l'égalité de la hauteur de leur source ; si les Romains avaient eu connaissance de ce secret, ils auraient pu, dit-on, s'épargner ces immenses travaux, dont nous admirons les restes.

Mais il est indubitable qu'ils avaient comme nous des jets-d'eau, ou des eaux saillantes.

Horat. l. 1 Epist. 10.

Purior in vicis aqua tendit rumpere plumbum.

Quàm, quæ per pronum trepidat cum marmure rivum.

Et Ovide, 4, *metamorph. 25.*

. *Cruor emicat altè,*

Non aliter quàm cum vitiato fistula plumbo

Scinditur.

Vitruve (1) parle au long de la manière de conduire les eaux par des tuyaux de plomb ou de poterie ; il marque aussi les canaux de maçonnerie qui se faisaient pour amener les eaux dans la ville, la pente qu'ils doivent avoir ; il veut qu'ils soient fort solides, et qu'ils soient couverts par des voûtes, afin que le soleil ne donne pas sur l'eau. Qu'on ne s' imagine pas qu'il ne parle que des tuyaux qu'on emploie à amener des eaux dans des plaines ou dans un terrain égal ; il donne des règles pour conduire par des terrains inégaux les eaux à la ville ; s'il

(1) Vitruv. l. 8, c. 7.

se rencontre des montagnes sur leur route, il veut qu'on perce la montagne ou qu'on fasse tourner les canaux autour de la hauteur, pourvu que le détour ne soit pas trop long; enfin il donne des règles pour la longueur et l'épaisseur des tuyaux de plomb et de poterie, et décrit la manière dont on les doit conduire dans les vallons, où l'eau est obligée de couler, puis de faire un ventre pour remonter au niveau du lieu, où l'on veut les amener. Tout cela démontre que les anciens Romains avaient comme nous le secret des tuyaux, et celui de faire remonter les eaux au niveau à peu près de leur source.

Mais s'ils avaient ces connaissances, d'où vient qu'ils ne les employaient pas dans les ouvrages publics, et qu'au lieu de ces aqueducs si somptueux et de si grand entretien, ils n'usaient pas de cors et de tuyaux de plomb, de fer fondu comme on fait aujourd'hui, ou de bois, ou d'argile ?

On peut répondre premièrement qu'ils avaient pour maxime de tenir toujours leurs soldats en haleine et de les faire travailler pour éviter l'oisiveté; et cela autant qu'il était possible, à des ouvrages utiles au public, et dignes de la majesté et de la réputation du nom Romain : Construire des aqueducs, des ponts, des chaussées, des temples, détourner des rivières, dessécher des marais, percer des montagnes, creuser des fossés, élever des terrasses, faire des murs et des forteresses, couper du bois, tirer des pierres des carrières, et les tuiles.

On ne peut lire sans admiration la description des travaux immenses que les Romains entreprenaient, lorsqu'ils assiégeraient une place; on en peut voir des exemples dans Jules-César, dans Tit-Livé et dans Joseph l'historien.

Lors même qu'il n'y avait rien à faire pour la guerre ou pour des entreprises au dehors, ils entreprenaient des ouvrages publics pour l'ornement des villes, ou pour la commodité et l'utilité des pro-

vinees; ou même pour la simple plaisir et l'ostentation de leurs forces et de l'habileté de leurs soldats, de la grande étendue de leur domination et de leur vaste puissance.

Une seconde raison qui a pu les porter à ces pénibles entreprises, en fait d'aqueducs, c'est que par le moyen des cors et des tuyaux de plomb ou de poterie, ils n'auraient pu amener à la fois une aussi grande quantité d'eaux, qu'ils en avaient besoin pour leur Naumachie, ni pour fournir de l'eau à toute une grande ville; c'était plutôt fait d'y amener tout d'un coup un ruisseau entier, ou toute une source très-abondante. Ajoutez que l'entretien des tuyaux de plomb et d'argile demandait une dépense presque continue et très-considérable; au lieu que les aqueducs une fois élevés, c'en était pour plusieurs siècles avec un peu de vigilance et à peu de frais pour l'entretien.

3^e A l'égard de la Naumachie de Metz en particulier, il semble qu'ils auraient pu à moins de frais prendre des eaux de la Seille, ou même de la Moselle, en les faisant venir d'un peu loin par un canal creusé exprès, et par le moyen d'une digue de bien moindre dépense, qu'on aurait pratiquée dans le lit de la rivière, pour jeter les eaux dans le canal de la Naumachie. Mais il est très-croyable que l'intention des Romains était non-seulement de fournir des eaux pour leur Naumachie, mais aussi pour les besoins de la ville de Metz, à qui ils voulaient procurer des eaux bonnes et salutaires en tout temps et en abondance; ce que ni les eaux de la Seille, ni celles de la Moselle n'auraient pu faire avec les mêmes avantages, ni en tout temps, ni d'une façon si uniforme, et si constante.

Il y a trois choses à considérer dans la ville de Metz, dit M. Meurisse, évêque de Madaure (1) : Premièrement, les restes de ces belles pièces de marbre qui se voient les unes dans la maison épiscopale, les

(1) Meurisse, histoire de Metz, préface, p. 7, 8.

autres dans la citadelle, les autres à la Haute-Pierre, les autres en quelques places publics, et les autres dans des maisons particulières; ce sont ou colonnes de marbre, ou carreaux, ou chapiteaux d'ordre corinthien, ou fragmens de grandes et grosses pierres qui font assez reconnaître à ceux qui les considèrent, l'immense grandeur des édifices auxquels elles ont été autrefois employées: Secondement, les vestiges de quelques-uns de ces plus anciens bâtimens qui subsistent encore et qui ont résisté depuis tant de siècles, aux injures du temps, par la bonté et la solidité de leurs matériaux.

Les abbayes de Sainte Glossinde et de Sainte-Marie, la maison des religieuses de la Trinité, une maison canoniale, où le siège épiscopal se tenait ci-devant, mais surtout la maison épiscopale, conservent encore quantité de beaux restes de ces édifices, desquels les bâtimens que l'on fait à présent n'approchent nullement, ni pour la hauteur, ni pour la grandeur, ni pour l'ordre de l'architecture, ni pour les dimensions, la cuite et la liaison des briques, ni pour la bonté du ciment, ni pour beaucoup d'autres perfections que l'on y peut observer. Troisièmement, nous pouvons considérer dans la ville une grande quantité de monumens et de pierres, qui ont été tirées de dessus les sépulcres des anciens, et qui sont enrichies de belles figures et inscriptions.

L'an 1513 au mois de juillet (1), comme les mâçons travaillaient à trois petites maisons contigues l'une à l'autre, qui étaient derrière l'église des pères cordeliers, en un lieu appelé communément *sur les Murs*, qui menaçaient tous les jours ceux qui y habitaient, d'une ruine funeste et meurtrière, elles vinrent en effet à tomber, et ayant été réduites incontinent en poudre, à cause de leur caducité, l'on trouva plus de trente grandes et belles pierres antiques dans les fondemens, dont les

inscriptions, la situation et les autres circonstances fournissaient à nos yeux des lumières pour découvrir quantité de choses curieuses.

Premièrement les pierres étaient les unes sur les autres confusément et sans ordre, et en tel état qu'il était aisé de reconnaître par leur situation, les vestiges d'une grande ruine.

Secondement, la plupart étaient noircies de feu, et portaient les marques indubitables de quelque incendie; et outre les inscriptions, il y avait encore presque sur toutes ces pierres quelques figures et représentations d'hommes et de femmes à l'antique, d'oiseaux, de vases et d'autres pièces ou instrumens funèbres. Ces pierres étaient posées l'une auprès de l'autre; sans mortier ni liaison, les figures et les lettres renversées et sans dessus dessous, et servant comme de fondement aux murailles des maisons des environs.

Ce même auteur a fait graver ces anciens monumens; mais ils ne se trouvent que dans un assez petit nombre des éditions de son histoire de Metz. Je conjecture que ces gravures sont des premiers essais de la main de M. Sébastien le Clerc.

« En 1525 à la fin du mois d'avril, » on commença à vider les fossés du » boulevard de la porte Champenoise, et » lorsque l'on vint à chercher un peu » profond, l'on trouva plusieurs grosses » et épaisses murailles merveilleusement » bien faites, à la mode ancienne; et » toutes de pierres quarrées et de briques, comme les arches de Joy, ou » comme la cour d'Orne à Metz; c'est » à sçavoir que parmi lesdites pierres y » avoit belle ceinture desdites briques, » et estoit la chose la mieux faite du » monde; et croiroit-on que cet ouvrage » estoit fait de très-long-temps devant l'incarnation Notre-Seigneur; car il se » montroit que là y eust autrefois en » aucuns palais, ou châteaux avec grandes voûtes et plusieurs autres choses

(1) V. de Vigneules. t. 3, p. 295, an 1513.

» estranges estoient audit lieu, que je
» laisse pour abrégé. »

*Voici ce qu'on m'écrivit de Metz du
28 juin.*

J'ai vu lundi dernier à Metz une particularité assez singulière, dans les démolitions et au-dessous du plain-pied du cloître de la cathédrale. On y a trouvé sous terre un petit salon d'environ onze pieds en carré, ayant en tête un demi-cercle ouvert, à peu près de sept pieds dans le goût d'une nef avec son cœur, le tout bien enduit : au dessous de ce salon, et sur toute son étendue, était un fourneau élevé d'environ deux pieds et demi, soutenu de distance à autre par des briques carrées, entassées les unes sur les autres, lesdites briques de sept à huit pouces en carré, épaisses de dix-huit lignes : ces montans couverts d'une autre brique de dix-sept à dix-huit pouces en carré, bien liée; recouverte d'un terrier de cinq pouces d'épaisseur, parqueté au-dessus, de marbre, de l'épaisseur de neuf ou dix lignes, distribué en roses, en étoiles, etc. à peu près dans le goût des commodes de pièces rapportées. Ce qui est plus surprenant, c'est un mur de l'épaisseur de deux pieds, qui porte entièrement sur ces briques, que l'on dit être un mur de la plus ancienne église de Metz; et il paraît que ce mur a été posé sans que l'on ait eu connaissance de ce fourneau, autrement il y aurait eu de l'imprudence de l'établir sur un fond aussi peu solide. On a trouvé à côté des murs du salon de petits tuyaux de terre en carrés oblongs, attachés dans le mur par de petits crampons, qui perçaient à travers les tuyaux ouverts de trois pouces sur quatre. On voit tant par les briques qui soutenaient le terrier, que par ces tuyaux, qu'on ne se servait pas de bois, parce qu'il y aurait eu de la crasse; ils ne sont tachés que légèrement d'une couleur bleuâtre, ce qui fait présumer qu'on ne se servait que d'esprit, et que ce salon tenait lieu de ce que nous appelons étuve.

Remarques sur la figure de la reine Dahou, ou Hidiotte, ou Gilette.

La tradition populaire de Metz veut qu'une reine nommée *Dahou* ou *Hidiotte* ou *Hordal* ou *Gilette*, avait été noyée en passant le pont, ou la chaussée de Charpaigne, et que son corps avait été emporté par les eaux jusqu'à Metz, et qu'ayant été rejeté dans la Seille, on l'y avait retrouvé, et l'on avait érigé en sa mémoire un monument que nous avons fait dessiner.

La statue est placée à l'avant-bec de la pile droite de l'écluse appelée le *Sapin*, près d'un moulin nommé le *Terne*. Elle a quatre pieds cinq pouces de hauteur, sans compter les pieds qui sont cachés derrière l'inscription. Au dessus de la statue est un petit couronnement gothique, qui porte en chiffre 1516. L'inscription qui est aux pieds de la statue, est en caractères purement gothiques, qui portent à la première ligne, *Muselle has reçu*, et la seconde ligne, *d'outre Seille a rendu*, ou *Muselle si as sin*, et la seconde ligne, *d'outre Seille se rendit*. Chaque lettre a trois pouces six lignes de hauteur.

Aux deux côtés de la statue sont deux figures antiques, du nombre de celles qui sont rapportées dans Meurisse, dont la première est d'un gaulois, au-dessus duquel est écrit en gros caractères romains le mot *CARO*. De l'autre côté est une autre figure qui représente au bas un homme dans une baine, qui conduit une charrette avec un cheval; et au-dessous, dans un cartouche, un homme à demi corps, avec une inscription au-dessus qui porte: *D. M. NOCTVRNIO NOCTVRNIANO CILA CONJVX POSVIT*. Elle est gravée dans Meurisse de même que la première, et a été apportée d'ailleurs dans cette pile, n'ayant nul rapport à la statue principale.

Mais laissons ces récits fabuleux de la reine prétendue nommée *Idotte*, *Dahou*, *Gilette*, ou *Hidoute*, et venons à l'expli-

cation de la figure en question. Le chiffre 1516, paraît beaucoup plus récent que la figure de la reine, de même que l'inscription qui est à ses pieds; mais l'une et l'autre sont bien postérieures au temps de la reine Hildegarde, et d'aucune autre reine de France ou d'Austrasie. Ce n'est point non plus une figure gauloise; elle n'a aucune ressemblance à toutes les autres que nous voyons dans les anciens bas-reliefs de Metz et des autres pays. Elle est sans cheveux, et sa coiffure paraît d'une veuve, ou d'une religieuse voilée, et ayant un bandeau qui lui passe sous le menton, entre la robe et la tunique. Elle porte un manteau qui passe sous le bras droit et tient sur le bras gauche; sa main droite est rompue, et elle tient de la gauche un livre fermé. Elle est couchée à la manière des personnes décédées, qui ont comme elle un coussin sous la tête avec quatre houppes aux quatre coins.

Toutes ces circonstances me persuadent que cette pierre est une tombe apportée d'ailleurs en cet endroit; que c'est une veuve ou une religieuse qui y est représentée, sa coiffure comme le livre qu'elle tient en main en sont des preuves; le chiffre arabe 1516, est mis après coup. L'inscription qui est à ses pieds est plus moderne que la figure, et n'y a nul rapport; mais il pouvait y avoir autrefois au même lieu une autre figure, à qui l'inscription a rapport.

Je soupçonne que cette reine *Dahou*, *Dagou*, ou *Hidiotte*, ou *Idotte*, que le peuple messin appelle la reine Gilette, est la reine Hildegarde, épouse de Charlemagne, enterrée dans l'église de Saint-Arnoù, et révérée comme sainte en quelque endroit. Voici les fondemens de ma conjecture: premièrement la ressemblance des noms: Hildegarde en patois se peut nommer *Dagou*, *Hidaute*, *Dahou*, *Hidiote*, *Idotte*. 2.° La chronique de Philippe de Vigneule dans l'histoire de Dragon évêque de Metz, fils de Charlemagne et de la reine Hildegarde, dit qu'à Metz on nomme cette princesse la reine *Houdiaiert*. 3.° Le

poète qui a fait l'éloge de cette princesse, qui était enterrée à Saint-Arnoù devant Metz, et dont la statue se voyait dans la même église, dit: que Hildegarde épousa le roi Charlemagne, âgée d'onze ans, que la jalousie de quelques courtisans la fit accuser auprès du roi son époux, qui en avoit eu cinq filles et quatre garçons (1); on l'accusa d'avoir manqué de fidélité au roi. Le roi assembla son parlement à l'abbaye de Saint-Arnoù, Hildegarde y comparut, fit son oraison, ôta ses gants, les voulut donner à ses suivantes; mais un rayon du soleil les retint suspendus en l'air, ce que le roi et les seigneurs ayant vu, reconnuent l'innocence d'Hildegarde; Charlemagne la combla de caresses, et fit de riches présens à l'église de Saint-Arnoù.

Hildegarde mourut à l'âge de 22 ans, et fut enterrée dans l'église de saint Arnoù, près l'autel, comme elle l'avait demandé. Le jour de sa mort fut le second des calendes de mai 783, veille de l'Ascension. Dieu honora sa translation par un miracle: un homme qui n'avait aucun usage de ses pieds ni de ses yeux, recouvra une parfaite santé en invoquant le secours du ciel en la présence de son corps. Le même poète remarque qu'on conserve encore à Saint-Arnoù le peigne de cette princesse, et la housse de son *plaisant chief*, enfin les échecs dont elle se servait en jouant, et on les y voit encore aujourd'hui.

Les vers du poète que nous avons cité furent mis et écrits devant l'image et portrait de ladite princesse, laquelle était habillée à la française.

*Laquelle comme vous porez veoir,
A d'habit de France la guise,
Que ci-dessous vous sera miuse.*

Ces vers furent donc mis auprès de la statue de la reine Hildegarde après sa mort. Or, la statue de la reine *Dahou*, ou *Hidiotte*, est visiblement d'une personne morte et habillée à la française. Son cou-

(1) Il n'est pas croyable qu'à 22 ans, elle ait eu neuf enfans,

vre-chef, son habit long, son livre à la main, son voile qui lui passe sous le menton, une espèce de couronnement sur sa coiffure, tout son extérieur marque une personne de très-grande considération décadée; elle a la tête appuyée sur son oreiller, avec quatre houppes aux quatre coins. Sa robe longue et son manteau par dessus, son collier, son air majestueux, son air de jeunesse me persuadent que c'est la statue de la reine Hildegarde.

L'inscription qui est au-dessus marquant 1316, et celle qui est à ses pieds sont manifestement postiches, et mises dans le temps que la statue fut posée en cet endroit, après avoir été ôtée de l'église de Saint-Arnou, on ne sait à quelle occasion; si ce n'est lorsqu'on démolit l'église de St.-Arnou pendant le siège de cette ville en 1552, par l'armée de l'empereur Charles V.

La figure en bas-relief qui est auprès de la princesse, et qui représente une personne dans un charriot conduit par un cocher, ont donné lieu à la fable qu'on a débitée de la reine Hildote renversée de son chariot et noyée dans la Moselle, et dont le corps fut dit-on retrouvé dans la Seille. C'est là l'unique fondement sur lequel on a distribué un tissu de plusieurs fables mal assorties, et dénuées de vraisemblance. Au reste on ne doutait point au quinzisième siècle, que la reine Hildegarde ne fut enterrée à Saint-Arnou; nous réfuterons ci-après ce qu'on a avancé touchant sa translation prétendue en l'abbaye de Cambedonne, ou Kempten en Suabe.

Monnaies de Metz.

Dans la dissertation sur les monnaies de Lorraine, j'ai traité exprès des monnaies de la ville et des évêques de Metz. Je me contenterai de donner ici un extrait de ce que j'en ai dit en cet endroit là.

J'ai en main une médaille de petit bronze, jetée en fonte, d'un assez bon goût, ayant d'un côté une tête, mais sans aucune inscription, et de l'autre le cheval Pégase avec ses ailes, et au bas **MEDIO-MAT.** Je suis fort porté à croire qu'elle

est du temps que Metz était ville libre et alliée aux Romains.

Depuis que Metz (1) devint le siège des rois d'Austrasie, les rois de la première race y firent souvent frapper monnaie; et on en trouve encore un bon nombre des rois, Thiéri I, Childeric II, Théodebert, sur lesquelles on voit les têtes de ces princes avec leurs noms, et sur le revers une croix avec le mot **METTIS.** Celle de Louis d'Outremer rapportée dans M. le Blanc, porte une croix, autour de laquelle se lit **LVDOVICVS,** et dans le second cercle **† GRATIA DI. REX,** et sur le revers une croix avec ces mots: **MARSALIO VICO.** La ville de Marsal a appartenu pendant long-temps à l'évêque de Metz.

Je ne doute pas que Charlemagne et ses successeurs n'aient aussi frappé de la monnaie à Metz, qui a toujours été une ville si considérable, et où ces princes ont si souvent fréquenté; mais n'ayant point vu de ces monnaies frappées à Metz, je n'en puis rien dire de certain.

Quant aux évêques de Metz, il est indubitable qu'ils ont joui des droits de régale, et du droit de frapper monnaie, au moins depuis le neuvième siècle. J'ai une petite monnaie d'argent d'un évêque de Metz, avec l'effigie d'un prélat mitré, avec cette légende: **V. EPS,** et sur le revers une croix accompagnée de deux étoiles, et de deux croissans, avec ce mot: **METTENSIS.** La lettre **V,** désigne ou Vala qui est mort en 882, ou Vigeric mort en 927.

J'en ai plusieurs de Thiéri, évêque de Metz, où l'on voit un évêque en habits pontificaux avec ces mots: **THEODE. EPS. MET.** et au revers une croix avec ces mots dans le premier cercle: **BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI IESV CHRISTI,** et dans le second cercle **GROSSVS METES;** c'est Thiéri I, du nom qui mourut en 984. L'auteur de sa vie, dit qu'il fit frapper de la monnaie à

(1) Le Blanc traité des monnoyes de France, p. 19, 28, 34. et 148.

Epinal, et qu'il fit confirmer cet établissement par l'empereur Othon I, son parent, ou bien c'est Thierry II, qui gouverna l'église de Metz depuis 1003, jusqu'en 1047.

On en trouve aussi un assez bon nombre de l'évêque Adalberon ; mais comme il y a eu jusqu'à quatre évêques du nom d'Adalberon, je ne décide pas auquel des quatre ces monnaies doivent être attribuées. Le premier mourut en 962, le second en 1008, le troisième en 1072, le quatrième fut expulsé en 1115.

Dans une des monnaies dont j'ai parlé, on voit d'un côté le buste de saint Etienne, patron de la cathédrale de Metz, avec ces mots : STEPHANVS ; de l'autre côté une croix, et ce mot ADALBERO. Dans une autre, saint Etienne à genoux avec cette légende : S. STEPHANVS ; et au revers une croix avec ces mots : ADALBERO EPS. METTIS.

J'en ai aussi trois d'Etienne de Bar, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1118, jusqu'à 1165, toutes trois représentant ce prélat en demi-corps la mitre en tête, avec ce mot STEPHANVS. Sur un côté de deux de ces monnaies, on voit M. METENSIS, monnaie de Metz ; et sur le revers : STEPHANVS EPISCO-PVS.

Sous l'évêque Frideric de Pluaise (1), l'évêque de Metz avait seul droit de frapper monnaie à Metz. Dans la suite il la fit frapper plutôt à Marsal, à Vic, ou à Epinal. Ademare de Montil qui fut évêque de Metz depuis l'an 1327, jusqu'en 1361, de même que Jean de Viennes, qui a gouverné cette église depuis 1361, jusqu'en 1382, ont frappé leurs monnaies à Marsal : MONETA DE MARSALLO. L'évêque Thierry Bayer de Boppart engagea à la ville de Metz le 20 septembre 1383, environ quatre mois avant sa mort arrivée le 16 Janvier 1383, c'est-à-dire 1384 avant Pâques, son droit de battre monnaie, rachetable pour la somme de

(1) V. notre dissert. sur les monnoies de Lorraine.

400 florins. On doute si par cet engagement la ville de Metz a acquis le droit absolu de frapper monnaie à l'exclusion de l'évêque, ou si l'ayant dès auparavant, l'évêque n'a fait que se dépouiller du droit qu'il avait d'en frapper dans la ville de Metz. Le cardinal de Lénoncourt en 1535, racheta ce droit ; mais je ne crois pas que ni lui, ni ses successeurs aient frappé monnaie à Metz.

On lit dans un mémoire dressé par Conrad Bayer de Boppart, mort en 1459, qu'un évêque de Metz peut faire faire monnaie quand il lui plaît dans la ville d'Epinal. En 1408, le duc Charles II, et Raoul de Coucy, évêque de Metz, firent un traité d'association pour frapper de la monnaie à frais et profit commun.

Jean, cardinal de Lorraine, évêque de Metz depuis 1505, jusqu'en 1550, de même que Robert Cardinal de Lénoncourt en 1552, et Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg en 1600, et enfin Henri de Bourbon, évêque de Metz en 1624, ont fait frapper de leur monnaie à Vic.

En 1556, le cardinal de Lorraine, et François de Beaucaire, évêque de Metz, cédèrent au roi Henri II, leur droit de monnaie dans la ville de Metz, se réservant le droit d'en frapper dans toutes leurs terres et seigneuries, hors les murailles de ladite ville.

Juifs de Metz.

Une des plus remarquables singularités de la ville de Metz, sont les juifs, qui y sont en grand nombre, y ont une synagogue et le libre exercice de leur religion. Il est vrai qu'ils sont resserrés dans une seule rue ; mais ils y sont tellement multipliés, qu'ils ont élevé leurs maisons à une telle hauteur, et se sont logés si à l'étroit, qu'ils renferment dans cette rue la valeur d'une bonne bourgade. Autrefois on les avait obligé de porter un chapeau jaune ; aujourd'hui on ne les distingue des autres bourgeois de Metz, que par ce qui distingue les juifs dans tous les pays du monde : leur couleur pâle, leur malpropreté, leur

barbe, leur puanteur. A Metz, ils portent ordinairement un manteau brun.

Autrefois il y avait des juifs à Metz, comme dans la plupart des villes du royaume. Ce n'est proprement que depuis les croisades, qu'on les a chassés de toutes les villes du royaume de France.

En 625, ou 630, dans un concile tenu à Reims (1), auquel saint Arnoû, évêque de Metz, assista, il est beaucoup fait mention des juifs, qui étaient alors en grand nombre non seulement à Metz, mais aussi dans toute la France.

En 888, dans un concile tenu à Metz, Guntbert (2), pricier de l'église de cette ville, présenta une plainte par écrit aux évêques assemblés, contre les juifs qui demeuraient à Metz. Il fut défendu aux chrétiens de manger avec eux, et de recevoir d'eux aucune nourriture.

En 945, dans une chartre d'Adalberon, évêque de Metz, qui rétablit l'abbaye de sainte Glossinde, on remarque dans le dénombrement des biens de cette abbaye, *une vigne que tenait David le juif*, soit qu'il en fut le possesseur, ou qu'il en fut simplement le vigneron.

Le même prélat avait une compassion et une bienveillance particulière pour les juifs, qui étaient alors nombreux à Metz; ce qui faisait même murmurer contre lui, les malvaillans et les envieux; mais il souffrit tout cela avec une patience admirable; les juifs au contraire lui étaient très-attachés et très-reconnaissans de la bonté qu'il leur témoignait.

Philippe de Vigneule dans sa chronique, fol. 265, verso, dans le dénombrement des tonneux, *telonium*, ou péages de la ville de Metz, en 1237, dit que chacun juif qui entre dans Metz, doit trente deniers.

On remarque aussi qu'en 1320, on accusa les lépreux, qui étaient alors en grand nombre dans le royaume; d'avoir voulu empoisonner les puits; le complot fut

découvert, et on fit brûler les lépreux. C'est ce que marque la chronique de Metz, sous l'an 1320. *Adonc furent ars les Musels*, ou les lépreux. On crut que les juifs avaient eu part à cette abominable résolution, on en brûla plusieurs, on confisqua leurs biens, et le roi Philippe-le-Long, les chassa du royaume. En 1321, il en fit brûler plusieurs à l'occasion de l'empoisonnement des puits et des fontaines, dont on les accusa de même que les lépreux.

La ville de Metz n'était pas alors sous la domination de la France, mais il y a lieu de croire qu'on n'y fut pas fâché de se défaire de cette odieuse nation, et de se saisir de leurs biens.

En 1365, le tonnerre étant tombé le dix-sept juillet sur la rue où demeuraient les juifs à Metz (1), et ayant mis le feu, vingt-deux maisons furent consumées. Les bourgeois s'étant imaginé que c'était un châtement de la main de Dieu, chassèrent les juifs de la ville; mais ils leur permirent d'y revenir bientôt après.

Toutefois il est certain qu'au quinzième siècle il n'y avait point de juifs établis dans Metz; car on voit dans les registres de la ville qu'ils n'y entraient que par la porte Sarpenseise, qu'ils payaient un denier par tête au profit de la ville, comme il se pratique encore aujourd'hui à Strasbourg et en d'autres villes d'Allemagne.

Mais on trouve dans les registres de l'hôtel de ville, du deux juillet 1562, une injonction du maître échevin de Metz, au juif Mardochee, à son serviteur, et à un autre juif nommé Isaac, de sortir de la ville. L'année suivante, il y eut une pareille injonction aux juifs de Metz, indéfiniment de sortir de la ville dans la saint Jean lors prochaine.

Sur cette injonction ils présentèrent requête au maréchal de la Vielle-Ville, alors gouverneur de Metz, par laquelle attendu l'utilité qu'ils apportaient à la ville et au pays, ils demandaient qu'ils leur fût permis d'y demeurer pour exercer leur trafic

(1) Tome V. Concil. p. 1689.

(2) Tome IX. Concil. p. 412. c. 7. Histoire de Lorr. t. 1. pag. 768.

(1) Benoit Hist. Mss. de Metz.

de prêt, aux offres qu'ils faisaient de payer deux cents écus d'abord, et deux cents francs messins chaque année au profit des pauvres. Cette requête fut communiquée au commandant, au maître échevin et aux treize.

Il fut permis aux familles de Mardochée, Isaac, Michel et Gerson, de demeurer et trafiquer à Metz, à certaines conditions qui furent entr'autres : de ne pouvoir être en plus grand nombre que quatre familles ; qu'ils payeront les deux cents écus par eux offerts. et les deux cents francs messins par chacun an ; et qu'ils ne pourraient loger dans les grandes rues, ni prêter à plus haut prix, que d'un denier par semaine ; de ne recevoir des soldats pour gage, aucune arme, sans le congé de leurs capitaines ; de ne vendre ces gages qu'à près quinze mois écoulés ; d'assister eux et leurs familles une fois chaque mois, aux prédications qui se font dans les églises de la ville, sous peine de quarante sols d'amende au profit des pauvres ; de ne rien attendre contre le service du roi, ni de la ville, sous peine de confiscation de leurs corps et biens. Fait à Metz le six août 1567.

Ayant de nouveau été inquiétés en 1603, ils s'adressèrent à M. le duc d'Épernon, pour lors gouverneur de Metz, qui ordonna le deux janvier 1603, que les huit ménages accordés par le roi Henri III, avec leurs descendans au nombre de cent vingt personnes, faisant vingt-quatre ménages, y continueraient leur résidence. On défendit d'y en joindre d'autres, si ce n'est par mariage, et de s'approprier aucun immeuble. On leur permit de trafiquer à honnête intérêt, et que pour le paiement de leurs créances, ils seront maintenus à leur rang, au cours de la justice, en payant les droits accoutumés à l'hôpital ; et on mit leurs personnes et leurs biens sous la protection du roi.

Cette ordonnance fut confirmée par le roi Henri IV, étant dans sa ville de Metz, le vingt-quatre mars de la même année.

Sur de nouvelles plaintes que firent

peu de temps après les bourgeois de Metz au commandant, contre les juifs, il y eut un nouveau règlement le 7 avril 1604, par lequel on fixa leurs intérêts à seize pour cent, la collocation pour leur créance, sur les biens de leurs débiteurs ; on leur défendit d'accepter pourgages aucune chose dérobée, à peine de perdre les deniers prêtés. Ce règlement fut confirmé par lettres patentes de Henri IV, le huit octobre 1603.

Le dix-sept janvier 1614, il y eut une ordonnance de M. le duc d'Épernon, qui confirme leur établissement pour cinquante six ménages.

Les plaintes que firent les orfèvres de la ville l'année suivante, donnèrent lieu à une ordonnance du maître échevin, par laquelle il leur défendit de faire aucun commerce de billons, argenteries, ou autres besognes d'or ou d'argent, et leur ordonna de vendre en public, à l'encan toutes les matières, ou les porter à la monnaie, ou aux orfèvres, pour en recevoir le juste prix, sous peine de confiscation.

Environ ce temps là, et au commencement du règne du roi Louis XIII, M. Charpentier, président pour le roi dans la ville de Metz, dressa un mémoire pour demander au nom des juifs de ladite ville, qu'on leur fit bâtir aux dépens de sa majesté, vingt-quatre petits logemens dans le retranchement, afin de s'y pouvoir loger, en payant par an le loyer de mille écus pour lesdites maisons : attendu que la bourgeoisie de Metz, sachant la nécessité où ils sont de se loger dans des maisons empruntées, leur font payer des loyers exorbitans.

On leur assigna donc vers ce temps-là, le quartier de saint Ferroy, sur le bord de la Moselle, en considération du secours qu'ils donnaient aux soldats, des ameublemens qu'ils fournissaient aux officiers. Là non-seulement ils eurent des maisons, mais même il leur fut permis de les acquérir, sans pouvoir s'étendre au-delà des huit premières familles : alors il en était devenu soixante et seize.

En 1624 ils obtinrent de M. le duc de la Valette, alors gouverneur de Metz, la confirmation de leur établissement.

Toutes ces différentes confirmations furent suivies de celle que leur accorda Louis XIII par ses lettres patentes de l'année 1632, à la charge par eux d'observer les anciens réglemens faits à leur sujet.

Après l'établissement du parlement, ils lui présentèrent une requête le 23 octobre 1654 pour l'entérinement de ces lettres patentes.

Les corps des marchands orfèvres, merciers, drapiers et autres bourgeois, se joignirent à M. de Maçaire, suffragant de l'évêché de Metz, tant en son nom, que de tout le clergé, pour en empêcher l'entérinement. Mais par arrêt du 3 mai 1635 il fut ordonné qu'ils jouiraient du contenu de ces lettres patentes, et à la charge d'observer les réglemens qui sont renouvelés par cet arrêt, qui leur permet de trafiquer en toutes sortes de vieilles marchandises; à condition de payer les charges accoutumées, et de plus, cent cinquante livres par an, pour le pain des pauvres prisonniers; et faisant droit sur la requête de M. de Maçaire, leur défend d'aller par la ville, les jours de dimanches et de fêtes solennelles, leur enjoint de demeurer dans leur quartier sans pouvoir travailler en public.

Le 25 septembre 1657 étant au nombre de quatre-vingt-seize familles, issues des premières, ils obtinrent de Sa Majesté Louis XIV assez long-temps après son avènement à la couronne, des lettres de confirmation de leurs privilèges, et de toutes les permissions qui leur avaient été accordées; à charge à l'avenir de ne pouvoir choisir un rabbi, ni appeler des juifs du dehors du royaume, sans au préalable obtenir la permission de Sa Majesté. Par ces lettres ils leur fut permis de vendre et acheter toutes sortes de marchandises, en payant le droit de ville, même de vendre de la viande.

Il y eut encore opposition à l'enregis-

trement de ces lettres de la part des marchands merciers, bouchers et députés des paroisses: Ils en furent déboutés. Néanmoins il fut fait défense aux juifs de tuer d'autres bestiaux que ceux qui leur sont nécessaires, et il leur fut permis d'exposer en vente seulement les quartiers de derrière, dont l'usage leur est interdit par leur tradition, à cause du nerf que l'ange toucha à Jacob au retour de la Mésopotamie; de plus, on leur permit d'exposer en vente des viandes impures, dont ils ne mangent point, comme du porc. On leur interdit le commerce des marchandises neuves, et étoffes fabriquées dans la ville de Metz et pays messin; On leur permit toutes les autres, à la charge d'en trafiquer comme marchands forains, en payant les droits de la maltôte. On leur défend de faire des amas de blé et de vin, et on les assujettit à la visite des marchands.

En 1670 un enfant chrétien étant trouvé mort dans un bois du côté de Roulay, un juif nommé Raphael, du village de Chliacourt, fut accusé de l'avoir soustrait et tué, et d'avoir ouvert ses entrailles pour le faire servir aux superstitions des juifs. La jalousie des chrétiens se réveilla, et l'on voulut faire retomber sur tous les juifs qui sont à Metz, le crime du particulier. Celui-ci fut condamné par arrêt du 16 janvier à être brûlé vif, et ordonné qu'il serait informé des autres crimes, profanations et usures, dont on accusait les juifs. Après les informations, il y eut un autre arrêt qui condamna Mayeur Schaulte et Abraham Spiré, à des restitutions pour usures. Cet arrêt fut suivi d'un réglemant du 6 septembre 1670 qui leur enjoint de faire la vente des gages en public, et d'écrire leurs billets et quittances en français.

En 1674 ils remirent un état de leur nombre, qui montait à cent dix-neuf familles, faisant six cent soixante-cinq personnes.

En 1686 intervint arrêt du parlement, pour l'observation du dimanche et des fêtes, dans tout le ressort dudit parlement.

Il y eut en 1695 procès entre les marchands merciers de Metz et les juifs, sur lequel intervint arrêt le 16 juillet, qui permit aux juifs de faire dans leurs maisons commerce de toutes marchandises neuves et étrangères, en payant les droits. Les merciers se pourvurent contre cet arrêt au conseil, en cassation; ils en furent déboutés.

Par tout ce récit, on voit jusqu'à quel point ces quatre premières familles se sont augmentées. En 1698 ils étaient deux cent soixante-quatre ménages, faisant neuf cent cinquante personnes, qu'ils disaient être sortis des quatre premières; ajoutez trente-deux familles étrangères réfugiées à Metz, après les ravages du Palatinat; ce qui fait en tout le nombre de douze cents.

La multiplication a été encore plus sensible depuis la guerre de 1670. Le ministre de la guerre ayant reconnu l'importance qu'il y avait d'avoir de ces sortes de gens dans Metz, pour la fourniture des équipages et pour la remonte de la cavalerie, envoya un procureur-général faire défense aux juifs de marier leurs filles hors du royaume.

En l'an 1698 la récolte modique faisant appréhender une disette, les juifs de Metz firent venir de Francfort six à sept mille sacs de froment à leur compte, ce qui a empêché l'extrême disette dans le pays. Il est vrai qu'ils y ont perdu, peut-être, plus de trente mille livres. Mais cela fait voir quelles sont leurs liaisons, leurs intelligences, leur industrie et l'utilité qu'on en peut tirer dans l'occasion; et l'empressement qu'ils ont de se rendre utiles, même à perte, dans les nécessités publiques.

On ne leur permet pas, non plus qu'aux juifs de la campagne, de posséder aucun immeuble, si ce n'est leurs maisons, qui sont, comme nous l'avons dit, resserrées dans le quartier qui leur est assigné. Ces maisons sont tellement remplies qu'il y a dans chacune jusqu'à douze ou quinze familles; ce qui joint à leur italpropreté, pourrait quelque jour causer dans la ville

des maladies contagieuses, et obliger les magistrats à leur donner un terrain plus vaste.

Ils sont très-odieux dans le pays par les usures qu'ils exercent envers les gens de la campagne, qu'ils ne pressent pas de payer pour accumuler intérêts sur intérêts, et les réduire enfin à vendre leur fonds et à les ruiner entièrement.

La facilité qu'ils ont de voyager sans qu'il leur en coûte rien, parce qu'ils exercent entre eux l'hospitalité gratuitement, fait qu'ils peuvent donner leurs marchandises à meilleur prix que les autres marchands, et y gagner plus que d'autres.

Ils sont soumis à l'autorité du magistrat de police, dans ce qui regarde le gouvernement extérieur; mais dans les affaires qui naissent entre eux, ils n'ont point d'autres juges que leurs rabbis, qu'ils font venir ordinairement de loin, afin que n'ayant point de parens, ils ne favorisent personne, au désavantage d'un autre. Dans les affaires qu'ils ont avec les chrétiens, ils sont traduits devant les tribunaux ordinaires, et quand ils sont obligés de faire serment, ils le font sur le texte de la loi que le rabbi y apporte. Leur langage entre eux est un mauvais allemand, auquel ils mêlent quelques mots hébreux. Leur écriture de même est un allemand corrompu mêlé de termes hébreux et ordinairement en caractères hébreux, ce qui fait qu'on ne peut que très-difficilement découvrir le secret de leur commerce.

Leur synagogue n'a rien d'extraordinaire ni pour sa grandeur, ni pour sa beauté, ni pour sa propreté; les femmes y sont séparées des hommes, et sont placées sur des tribunes, où elles ne sont point vues, mais d'où elles peuvent voir ce qui se dit et ce qui se passe dans la synagogue. On y lit le texte de la loi écrit sur de grands rouleaux de parchemin, écrits d'un seul côté à l'antique. Ils ont une manière de chanter en lisant, et l'honneur de lire le texte sacré s'achète à qui plus. Le rabbi

explique ce qui a été lu. Ils font des prières pour les princes, pour les magistrats. On dit qu'ils maudissent les gentils, *Goim*, et on croit que sous ce nom ils entendent les chrétiens.

Ils sont grands observateurs de certains préceptes extérieurs de la loi de Moïse, par exemple du repos du sabbat et de l'abstinence de certaines viandes; mais ils sont aussi peu fidèles à l'égard des préceptes essentiels, qu'ils l'étaient du temps de notre seigneur Jésus-Christ. Aussi sont-ils décriés partout pour leur usure, pour leur infidélité dans le commerce. Ils désignent ordinairement les chrétiens sous le nom d'Edomiens, ou d'Iduméens.

Église cathédrale de Metz.

La cathédrale de Metz, une des plus belles, des plus hardies et des plus grandes du royaume, fut dès le commencement consacrée par saint Clément sous l'invocation de saint Etienne premier martyr. Les anciens ne la nomment qu'oratoire, parce qu'apparemment elle fut d'abord assez petite. Ensuite on l'augmenta beaucoup; et l'évêque Crodegang, neveu de Pepin, et proche parent du roi Charlemagne, renversa cet ancien oratoire, et en sa place bâtit une église beaucoup plus grande que la première, autour de laquelle Charlemagne fit faire quelques tours; c'était, dit-on, un ouvrage fort massif, et d'un goût qui se ressentait de la barbarie qui avait régné sous les rois de la première race, et que Charlemagne s'efforça de bannir sous son règne.

Théodoric II du nom, évêque de Metz, au commencement du onzième siècle, forma le dessein d'une nouvelle église plus belle et plus magnifique que celle que Crodegang avait fait bâtir; et comme son pontificat fut de quarante-deux ans, il en éleva la nef jusqu'à la voûte. Mais il fallut encore bien du temps pour la conduire à sa perfection; elle ne fut achevée qu'en 1480 et encore le reste de l'ancienne église, c'est-à-dire, le chœur et la croi-

sée ne répondaient pas à la beauté de la nef bâtie par l'évêque Thiéri.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1486, Jacques d'Amanges, ou d'Insming, chanoine, grand archidiacre et grand vicair de Henri de Lorraine, évêque de Metz, homme puissamment riche, fit commencer la chapelle de Notre-Dame, qui est à la gauche du chœur, et qui fait partie de la croisée, et la fit conduire à sa perfection pendant sa vie, ouvrage d'une dépense incroyable pour un particulier.

Les deux tours qui sont aujourd'hui à côté et au milieu de la longueur de l'église étaient autrefois à l'entrée. La cour épiscopale s'étendaient jusqu'à ces tours; mais lorsqu'on voulut augmenter la longueur de la nef, on coupa la nef de Notre-Dame la Ronde, et on la creusa pour arriver au plain-pied du reste de la cathédrale, et l'on poussa le tout jusqu'à l'endroit où l'église se termine aujourd'hui du côté de l'occident.

En 1498 le chapitre prit la résolution d'achever le chœur et la chapelle de saint Nicolas qui est à la droite de la croisée; mais auparavant il fallut amasser des fonds pour commencer cet édifice, et l'on ne démolit l'ancien chœur qu'en 1503. Chaque chanoine se cotisa, et l'évêque Henri de Lorraine donna chaque année cinq cents florins d'or du Rhin. L'ouvrage fut achevé en 1519 et deux ans après on commença à y faire comme auparavant l'office divin.

L'église entière a de hauteur cent trente-trois pieds, et de longueur trois cent soixante-treize pieds, et la nef a quarante-cinq pieds de largeur. Les collatéraux ou bas côtés ont vingt-deux pieds deux pouces de large et quarante-quatre de haut; au lieu de toiture ils sont couverts d'une plate-forme de pierre de taille. L'architecture est gothique, mais belle et hardie; tout l'édifice est soutenu par trente-quatre piliers. Les vitres du chœur et de la croisée sont des plus belles qui se voient, et font l'admiration

des connaisseurs en fait de peinture sur verre. Le jubé fut achevé en 1522 de même que les stalles; les vitres seulement en 1526.

A l'autel qui est derrière le maître-autel, et qu'on appelle l'autel du trésor, on conserve dans trois grandes armoires quantité de livres d'église, de bijoux et de textes manuscrits, et de reliques de très-grand prix. La couronne qui est suspendue au bas du chœur, a soixante pieds de circonférence, et porte quatre-vingt-seize petits chandeliers, sur lesquels on met autant de cierges blancs, qui s'allument pendant les vêpres et la messe aux grandes solennités.

On remarque dans la cathédrale une cuve de porphyre longue d'environ dix pieds, et large et profonde d'environ trois à quatre pieds: on croit qu'elle a servi dans les bains publics. C'est un des plus grands monumens de porphyre qui se voient en Europe. Je lis dans l'Atlas de Gérard Mercator, que de son temps on conservait l'eau lustrale dans cette cuve.

On montre dans la même église l'anneau de saint Arnou, qu'il jeta dans la Moselle en disant qu'il croirait que Dieu lui avait remis ses péchés, si cet anneau lui revenait. On le lui rapporta quelque temps après, tiré du ventre d'un poisson. Le chaton représente une pomme de pin, et deux plus petites pommes de pin à ses côtés. Cet anneau est d'or assez massif, mais sans beaucoup d'art; il est si petit qu'on ne le peut mettre qu'au petit doigt. On l'apporte tous les ans à l'abbaye de saint Arnou, et on en distribue au peuple des empreintes sur des anneaux de cire verte.

Depuis saint Clément premier évêque de Metz, et qui vivait vers l'an de Jésus-Christ 240 c'est-à-dire, vers le milieu du troisième siècle, on compte dans l'église de Metz environ cent huit évêques.

L'évêché de Metz a presque toujours été rempli par des prélats d'une très-

grande naissance, et qui ont beaucoup contribué à sa grandeur et à sa puissance par leur crédit, leur autorité et par les grands biens en fonds qu'ils ont donnés à leur église. On en compte jusqu'à cinq qui ont porté le titre d'archevêques, et qui ont reçu le *Pallium*; savoir, *Crodegang*, *Angelram*, *Drogon*, fils de Charlemagne et frère de l'empereur Louis-le-Débonnaire, *Vualo*, ou *Vuala*, *Robert*, ou *Rupert*. On assure qu'Étienne de Bar, évêque de Metz et neveu du pape Calixte II fut créé cardinal par son oncle (1), mais Étienne de Bar ne prend nulle part la qualité de cardinal.

Le premier qui a jeté les fondemens de l'autorité souveraine ou régaliennne, dont les évêques de Metz ont joui pendant plusieurs siècles, est le même Drogon dont nous avons parlé. Mais ce fut principalement sous l'évêque Théodoric I^{er} proche parent du grand Othon et son principal ministre, que les évêques de Metz parvinrent à ce haut point d'autorité, où on les a vus depuis; elle fut si grande sous Théodoric II du nom, que ce prélat soutint la guerre pendant dix ans, par ses seules forces, contre son beau-frère l'empereur Henri II.

Il faut toutefois convenir que les évêques successeurs de ceux-là ont été souvent troublés dans leur juridiction temporelle, par les magistrats et les bourgeois de Metz; qui soutenus de la protection des empereurs d'Allemagne, ont secoué le joug de la juridiction temporelle des évêques, pour s'ériger en une espèce de république, vers l'an 1200 ou 1240; ce qui a subsisté jusqu'à l'an 1551, que le roi Henri II prit possession de la ville de Metz, et s'y maintint contre l'empereur Charles V. Mais si l'autorité des évêques de Metz souffrit quelque déchet dans leur ville épiscopale, elle se soutint dans la ville et chatellenie de Vic, et dans les

(1) *Hist. Episcop. Metens. Vid. Hist. de Lorraine, tome 1, Preuves, p. 63. A Summo Pontifice consecratus est, et tum Pallis dignitate, quam Cardinalis titulo honoratus.*

terres de la temporalité de l'évêque de Metz, où ils exercèrent les actes de souveraineté régaliennne, et frappèrent monnaie.

On lit dans la vie de Thiéri I du nom, évêque de Metz, qu'il obtint d'Hildevard, évêque d'Halberstad, la communication du *super humeral*, ou *Ephod*, dont le pape Agapet, avait, disait-on, accordé l'usage à l'évêque d'Halberstad. Sigobert de Gemblour, auteur de cette vie, qui vivait de ce temps-là, le raconte; cependant nous voyons par une lettre d'Hildevard à Adalberon évêque de Metz, successeur immédiat de l'évêque Thiéri I que cet ornement ne fut envoyé à Metz, que sous l'évêque Alberon ou Adalberon.

Je parlerai plus au long de cet ornement nommé *Ephod*, dans l'article de la ville de Toul, à l'occasion du tombeau de St. Mansui, premier évêque de cette église.

En 1521, à l'ouverture des tombeaux des anciens évêques de Metz, dont plusieurs étaient enterrés à l'entrée du chœur de la cathédrale; on trouva dans la plupart de ces tombeaux, avec les ossemens de ces prélats, des ornemens précieux: la chape, le calice, la mitre et la crosse. Voici comme en parle Philippe de Vigneulle, citoyen de Metz, auteur contemporain et témoin oculaire. *Il est à noter que, dans la sépulture de tous les devantdits évêques, y furent trouvées plusieurs pièces de leurs vêtements, comme chappes, mitres, paille, (pallium) offrois et autres, entre lesquelles y avoit un manteau fait d'une étrange façon, en manière d'une chateure, (une ruche à mouches) avec la tétière dessus, laquelle étoit fort riche et toute brodée d'or. Si furent toutes les devantdites pièces, recueillies par iceux seigneurs chanoines, miés ensemble et brûlées, un seul manteau étant brûlé donna pour trois cens livres d'or pur: Il est très-croyable que ce manteau fait d'une étrange façon en manière de chateure de mouches, ou d'une ruche de mouches à miel, nommée encore aujourd'hui chateure, dans ce pays,*

était une ancienne chasuble, (*casula*) toute ronde et sans ouverture, ni par devant, ni par les côtés; et que la tétière par-dessus était l'ouverture et le chaperon ou capuce, qui devait couvrir la tête du prélat, à l'ancienne mode; car le chaperon des chapes était réellement un capuce, dont on se couvrait la tête.

Clergé de la cathédrale de Metz.

Le clergé de la cathédrale de Metz a commencé aussitôt que les évêques de cette église ont formé un corps d'ecclésiastiques, pour partager avec eux le gouvernement du diocèse; mais on n'en peut marquer ni l'origine précise, ni le nombre. Crodegand évêque ou archevêque de Metz vers l'an 736 dressa une règle pour ses chanoines et les obligea de vivre en commun dans le cloître de la cathédrale, à peu près comme des religieux.

Il leur donna pour les gouverner, l'archidiaque, le pryncier, le coutre et le célerier. D'abord ils vécutent des revenus de l'évêché, car alors l'évêque était le dispensateur de tous les biens de sa cathédrale. Dans la suite on leur donna des biens séparés qui forment ce qu'on appelle la mense du chapitre. Cette portion se nommait le ban de saint Paul, qui était assez peu de chose; mais l'empereur, les rois, les évêques successeurs y ont beaucoup ajouté.

Cette régularité de vie des chanoines de Metz fut dans la suite imitée par plusieurs chapitres, principalement depuis le règne de Louis-le-Débonnaire, qui en 816 fit dresser à Aix-la-Chapelle une règle pour les chapitres des cathédrales. Elle s'observa assez régulièrement pendant environ deux cents ans; l'église de Trèves est peut-être la première qui l'abandonna, et bientôt après les chapitres de Mayence, de Worms et de Spire, suivirent son exemple, comme le marque Trithème dans sa chronique d'Hirsauge. Les chanoines de Metz suivaient encore la vie commune en 1055 lorsqu'Adalberon fonda

la collégiale de saint-Sauveur, dont il obligea les chanoines de suivre la règle d'Aix-la-Chapelle, comme elle se pratiquait dans la cathédrale.

Les principales dignités et offices du chapitre de la cathédrale de Metz, furent au commencement l'archidiacre, le pricier, le coutre, ou sacristain ou trésorier, et le céliérer ou procureur. Dans la suite les évêques y ajoutèrent le doyen, le chantre, le chancelier, le chercier (*circulator*) l'écolâtre et l'aumonier. La charge de céliérer fut supprimée depuis que la vie commune n'y fut plus observée.

Le chapitre de Metz s'est maintenu longtemps dans le droit de choisir son évêque et les dignités de son chapitre. Au commencement le clergé, les évêques provinciaux et le peuple concouraient à l'élection d'un évêque. Ce n'est que depuis le concile de Latran tenu sous Innocent III en 1215, que le chapitre seul, à l'exclusion des évêques provinciaux et des laïcs, a été reconnu seul électeur de l'évêque. Grégoire IX, qui succéda à Innocent III, et Honorius III, successeur immédiat d'Innocent III, achevèrent d'abolir le droit qu'avaient auparavant aux élections les évêques provinciaux. Le premier évêque de Metz qui fut élu par le chapitre seul, fut Jean d'Aprémont en 1225. Le concordat germanique confirma ce droit au chapitre, qui en a joui jusqu'en 1669, non pas toutefois sans troubles et sans difficultés causés par les brigues et l'ambition des prétendants à l'épiscopat.

Le chapitre s'est de même maintenu dans le droit de choisir les dignitaires et principaux officiers de son corps; et ce qui prouve l'antiquité de ce droit, c'est qu'il se trouve confirmé par le pape Léon IX en 1049, ce qui a été reconnu par plusieurs autres papes, comme Honoré II, Innocent II et Alexandre III.

Le cardinal d'Aigrefeuille étant venu à Metz en 1580, y publia quantité de beaux réglemens pour le bon ordre qui devait s'observer dans le service de la cathédrale; et comme les chanoines, qui étaient alors

au nombre de soixante, se plaignirent à lui de la modicité de leurs prébendes, il les réduisit de soixante à quarante, en l'année 1584. De ces quarante prébendes, il n'y en a que trente-huit qui soient réellement possédées par des chanoines. Des deux autres, l'une a été réunie au doyenné, l'autre est partagée entre deux demi-chantres.

Trésor de la cathédrale de Metz.

Gérard Mercator, dans son atlas, dit qu'il y avait autrefois dans la cathédrale de Metz, un grand crucifix tout couvert de lames d'or; on le nommait saint Honorat, et on le fonda en 1567. On y voit encore aujourd'hui le chef de saint Etienne dans un reliquaire très-riche, orné de pierreries, donné par l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg et roi de Bohême, comme il paraît par l'inscription qui est au bas. On a ajouté au collier de ce chef, quantité de bijoux précieux en or, en pierreries, etc. On y voit aussi un bras de saint Etienne dans un reliquaire fort beau et fort riche.

Item: un des cailloux dont saint Etienne a été lapidé, et sur cette pierre on remarque des espèces de cheveux roux, ou peut-être de mousse de la même couleur.

Item: la chapelle complète du cardinal de Lorraine, en cristal de roche orné d'or, et très-bien travaillée.

Item: le manteau de Charlemagne, converti aujourd'hui en chape: l'ouvrage est très-ancien, de couleur brune, ou bleue, avec des figures en or, faites à l'aiguille, représentant des aigles et autres ornemens; l'orfroy est beaucoup plus moderne.

Item: le bâton de pèlerin, ou Bourdon de Charlemagne, couvert de lames d'or; le chantre de la cathédrale le porte à la procession en certains jours.

Item: le bâton ordinaire du même empereur, fait en forme de croix, comme les cannes ordinaires, qui n'a qu'environ trois pieds de haut; il est d'un bois étranger, dont une partie est blanche et l'autre

est brune. La croix ou l'appui est encore d'un bois étranger tirant sur le verd, orné aux deux bouts par des embellissements d'or.

Item : le bâton de saint Materne, ou plutôt le bâton avec lequel saint Clément, premier évêque de Metz, ressuscita, dit-on, saint Materne, et qui lui avait été donné par l'apôtre saint Pierre; il est couvert de lames d'or très-simples, et haut d'environ trois pieds : il se démonte par le milieu.

Item : l'anneau d'or du même saint Materne. ayant une pierre précieuse enchassée; mais cet anneau paraît assez moderne.

On y montre aussi deux peignes anciens d'ivoire, assez ornés, à l'un desquels on a mis des dents d'argent au lieu de quelques dents d'ivoire qui y manquaient; ce qui fait juger qu'on les regarde comme des reliques.

Item : la figure de Charlemagne à cheval et armé, le tout en vermeil; on pose cette figure sur le grand-autel au jour de l'anniversaire de cet Empereur, car on ne le reconnaît pas pour saint à Metz.

Item : une autre figure du même prince aussi à cheval et armée comme la précédente, mais moins grande que la première. Je crois que ces deux figures servaient d'aiguères pour verser de l'eau sur les mains aux jours de cérémonie.

Item : un fort grand ciboire de vermeil avec son couvercle de même : on y a mis le chef de quelque saint.

Item : un livre des quatre évangiles écrit en vélin, très-bien conditionné, et très-bien conservé, dont les couvertures sont ornées de plaques de vermeil de fort bon goût, mais modernes; ce livre est en caractères majuscules, et doit avoir plus de mille ans d'antiquité. J'y ai remarqué à la fin de l'évangile de saint Jean, *si eum volo manere*, et non pas *sic eum*, etc.

Item : un autre livre des quatre évangiles très-proprement écrit d'un caractère du huitième ou neuvième siècle, où il y a plusieurs endroits écrits en lettres d'or.

Item : un missel très-ancien, où le Ca-

non, le *Pater*, *Libera nos*, etc., sont écrits en lettres d'or. A l'endroit du *Libera nos*, où il est parlé de saint André, on a ajouté à la marge d'une écriture récente, les noms de saint Etienne premier martyr, et de saint Arnoù, évêque de Metz.

Item : plusieurs rituels ou pontificaux manuscrits, tant au trésor que dans les archives.

On n'allume point de cierges au grand autel sinon à la grand'messe; mais il y a toujours plusieurs cierges allumés au plan devant le grand autel à l'ancienne mode.

Dans la bibliothèque de la cathédrale de Metz on voit encore grand nombre d'anciens manuscrits dont on nous a fait l'honneur de nous envoyer le catalogue; et dont le R. P. dom Bernard de Montfaucon a inséré une partie des manuscrits plus remarquables dans sa grande Bibliothèque des manuscrits: imprimée à Paris, *in-folio*.

Eglise collégiale de St.-Sauveur à Metz.

L'église de St.-Sauveur est après la cathédrale la principale église collégiale de la ville de Metz. Valla, ou Valo quarante-quatrième évêque de Metz, en fit bâtir l'église en 880. Adalberon III, un de ses successeurs en 1050, fit bâtir les lieux réguliers autour de cette église, afin que les chanoines de St.-Sauveur vécussent en commun, comme vivaient ceux de la cathédrale. Il veut que le chapitre de St.-Sauveur (1) et celui de la cathédrale suivent la même règle, et jouissent des mêmes franchises; que les uns et les autres puissent réciproquement célébrer sur les autels de ces deux églises, et qu'à la mort ils aient communion de prières.

L'église de St.-Sauveur était située au milieu de la place nommée aujourd'hui de St.-Jacques. Elle était si élevée et si solide, qu'on aurait pu placer sur ses voûtes de l'artillerie pour battre la citadelle. M. d'Ausanne, gouverneur de Metz, et Vaudoncourt, gouverneur de la citadelle, en ayant fait la visite, conclurent qu'il fallait

(1) Meurisse, pag. 362.

la démolir ; et sans écouter les remontrances des chanoines qui consentaient à la démolition des voûtes, dès le lendemain on travailla à la raser jusqu'à terre. Ce fut le 18 février 1565. Par ce moyen on forma en ce lieu une place d'armes belle et spacieuse.

Les chanoines de St.-Sauveur, après la démolition de leur église, se retirèrent pour faire leur office dans la chapelle de leur cloître, qui avait été bâtie vers le milieu de l'onzième siècle par Adalberon III du nom, évêque de Metz, qui affectionnait cette collégiale, et lui a fait de grands biens. Ce prélat est qualifié saint dans un ancien martyrologe de St.-Sauveur, au troisième jour de novembre. Ses os avec ceux de l'évêque Vala fondateur de cette église, furent mis dans une châsse qui est placée dans cette chapelle entre le chœur et le sanctuaire, à main droite au-dessus de la porte collatérale.

On conserve dans cette chapelle la chasuble d'Adalberon, qui est d'une étoffe de soie violette ; on s'en sert à la messe le 13 de novembre au jour de l'anniversaire de ce prélat. Il y a douze prébendes, sans compter les deux dignités, qui sont la prévôté et le doyenné : d'autres mémoires portent que ces deux dignités sont comprises dans le nombre des douze chanoines.

Collégiale de Saint-Thiébaud.

Cette église doit ses premiers commencemens au zèle de deux ecclésiastiques de Metz, qui la fondèrent en 1159. Etienne de Bar, évêque de Metz, l'érigea en collégiale en 1161, et leur donna une règle qui les obligeait à la vie commune. Cette règle se trouve écrite entre leur martyrologe, qui est celui de Bède, et leur nécrologe. Les papes Alexandre III, en 1180, Innocent III, en 1198, et Martin V, en 1417, les prirent sous la protection du St.-Siège. Leur église était autrefois située hors de la ville vers la porte St.-Thiébaud. Les bourgeois de Metz la ruinèrent en 1444, pour soutenir le siège contre les armées du roi Charles VII, et

de René II, duc de Lorraine. Ils sont à présent dans la ville, et leurs prébendes sont réduites au nombre de dix.

Saint-Pierre aux Images.

Cette église fut fondée en 636, par saint Goéric, prince d'Aquitaine, évêque de Metz. Ce seigneur ayant recouvré la vue par le mérite de saint Etienne, dont on conserve un caillou à la cathédrale de Metz, fonda cette collégiale, réduite aujourd'hui à un prévôt et cinq chanoines, n'ayant qu'un très-modique revenu. On a découvert en cette année 1755, une très-ancienne étuve sous les fondemens de cette église : nous en avons parlé ci-devant.

Notre-Dame la Ronde.

Au bas de la cathédrale de Metz se voit une église, ou chapelle, nommée *Notre-Dame la Ronde*. On la croit fort ancienne, et celui qui possédait ce bénéfice, se qualifiait *Proviseur*, ou *Couître de Notre-Dame*. Etienne de Bar, évêque de Metz en 1150, y établit une collégiale de six chanoines qui y ont substitué jusqu'en 1741, que M. de St.-Simon, évêque de Metz, a supprimé ce chapitre, avec l'agrément du roi et le consentement des chanoines, moyennant une pension qu'il leur a assignée leur vie durant, et en a uni les revenus à son nouveau séminaire.

Notre-Dame la Ronde, s'étendait autrefois du midi au nord, et occupait la plus grande partie inférieure de la cathédrale, comme on peut le remarquer par la différence de l'architecture des piliers, qui sont autrement faits que ceux du reste de la nef.

Et comme le plain-pied de la chapelle de Notre-Dame la Ronde, était plus élevé que celui de la nef de la cathédrale, on a été obligé de creuser à la profondeur de 7 à 8 pieds, pour revenir au plain-pied de la nef de la cathédrale ; et par ce moyen on a supprimé et détruit toute la longueur de la nef de Notre-Dame la Ronde, qui n'a plus aujourd'hui que ce qui en composait le chœur, avec deux petites chapelles à côté.

On entrait dans Notre-Dame la Ronde par une porte qui donne sur la place de Chambre et on en sortait par la porte qui donne sur la place Saint-Jacques. On peut voir le plan que nous nous avons fait graver de la cathédrale de Metz où cela se voit assez distinctement.

Sainte Reinette.

C'était autrefois un hôpital pour treize pauvres clercs, fondé par le chapitre de la cathédrale. On ne sait pas l'époque de cette fondation. Cette église fut réparée en 1488. Les prébendes sont de la collation de l'aumônier de la cathédrale.

L'abbaye de Saint-Arnoù.

Cette abbaye dans les commencemens fut une petite église bâtie par saint Patient, quatrième évêque de Metz, hors les murs, au midi de cette ville. Cette église fut d'abord consacrée sous le nom de saint Jean l'évangéliste, dont on croyait avoir une des dents envoyée par lui-même et donnée à saint Patient son disciple. Cette église devint fort célèbre (1), et on dit qu'elle était très-magnifique, et qu'on la regardait comme la merveille du pays Messin, lorsqu'elle fut renversée par les Barbares vers le milieu du quatrième ou cinquième siècle.

Elle fut rebâtie quelque temps après, et saint Goéric, évêque de Metz, ayant fait apporter en 641, le corps de saint Arnoù son prédécesseur, décédé sur une montagne près Remiremont, on commença à lui donner le nom d'église de Saint-Arnoù.

Ce saint qui est considéré, à juste titre, comme la tige des rois de France de la seconde race, fut cause qu'on fit de grands biens à cette église, que plusieurs princes y choisirent leur sépulture, et qu'enfin on y établit une collégiale, dont les chanoines observaient la vie commune, et la règle de Crodegand, ou celle d'Aix-la-Chapelle, formée en 816.

M. l'abbé de Longuerue (2) parlant de

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 22, 23, 24, 25

(2) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 208.

l'abbaye de Saint-Arnoù de Metz, avance plusieurs choses que je crois très-peu certaines: par exemple, que saint Colomban mit de ses religieux dans cette abbaye, vers l'an 600, par l'autorité de Théodebert II, roi d'Austrasie, et que les colombanistes s'y maintinrent jusqu'au milieu du dixième siècle. Ce fut alors qu'Adalberon I, évêque de Metz, y établit des moines bénédictins.

Il est indubitable que les bénédictins succédèrent dans Saint-Arnoù, non à des moines de saint Colomban, mais à des clercs ou chanoines séculiers.

Il ajouta que l'abbé de Saint-Arnoù avait plusieurs terres de franc-alleu, où il ne relevait d'aucun souverain. Qu'il avait une souveraineté avec un château, et un prieuré nommé Lay, près Nancy, uni à la primatiale de cette ville, il y a cent ans et plus. Je ne crois pas que l'abbé de Saint-Arnoù ait joui de la souveraineté de Lay: il est vrai que ledit abbé, de même que la plupart des autres du pays jouissaient des dignités de régale sur leurs prieurés et leurs terres, mais il n'est pas vrai que le prieuré de Lay fut une souveraineté particulière et indépendante du duc de Lorraine.

Les chanoines de Saint-Arnoù s'étant relâchés, Drogon, évêque de Metz, qui avait la libre disposition de cette abbaye, résolut de mettre en leur place des moines bénédictins. Dans cette vue il fit commencer des lietz réguliers; mais la mort l'ayant empêché de les achever, Adalberon premier du nom, qui a gouverné l'église de Metz depuis l'an 929, jusqu'en 962, exécuta ce que Drogon n'avait fait que projeter, et mit des bénédictins à Saint-Arnoù en la place des chanoines: leur premier Abbé fut Anstère ou Arbert en 941. L'empereur Othon premier confirma cet établissement par ses diplômes de l'an 941 et 949. Le pape Léon IX en 1049 fit la dédicace de la nouvelle église sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, des douze apôtres et de saint Arnoù. Il témoigne qu'alors l'abbaye de Saint-Clement était

totalément dans la dépendance de celle de Saint-Arnou.

Lors du siège de la ville de Metz (1) par l'armée de l'empereur Charles V, en 1552, cette belle abbaye fut entièrement renversée par les ordres de François de Guise, gouverneur de Metz, comme étant trop près des murs de la ville, et pouvant beaucoup donner d'avantage aux assiégeans. Ce prince eut soin de transférer les corps des saints, des princes et princesses inhumés à Saint-Arnou, dans l'église des dominicains; ainsi que la communauté des bénédictins, à qui il donna l'église et le couvent de ces religieux qui étaient réduits à un très-petit nombre; et les bénédictins y ont été maintenus par divers arrêts du conseil du roi.

Cette abbaye reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne l'onzième de novembre 1619. Depuis ce temps elle a entièrement changé de face, les religieux l'ayant rebâtie tout à neuf, et même fait quantité d'embellissemens à l'église et dans les lieux réguliers. On y montre le mausolée de l'empereur Louis-le-Débonnaire, de la reine Hildegarde sa mère, de Drogon, évêque de Metz, frère de Louis-le-Débonnaire, et de plusieurs autres princes et princesses. La manière précipitée dont on détruisit l'église et les lieux réguliers de l'ancienne abbaye de Saint-Arnou, fut cause qu'on n'y a presque conservé aucun reste d'antiquité. Peut-être qu'en creusant dans les terres du lieu où elle était située, on pourra retrouver quelques-uns de ces anciens monumens.

On voit encore dans l'abbaye de St.-Arnou, une chape ancienne ou chasuble, qu'on croit avoir été envoyée au pape Jean XIX, mort en 1009, par Etienne roi de Hongrie, et par la reine Gisle, sa femme; on croit que le pape Léon IX, fit présent de cette chape à l'église de Saint-Arnou, lorsqu'il la dédia en 1409. Voici l'inscription qui se lit en broderie sur le derrière du côté de cette chasuble: S. VN-GROBVM. R. ET GISLA. DILECTA.

SIBI. CONJVNX. MITTVNT. ILÆC MVNERA. DOMNO. APLICO. IO-HANNI.

Il y a aussi bon nombre d'anciens manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Arnou. On montre dans le trésor de cette abbaye une coupe de coco, qu'on dit avoir servi à saint Arnoalde, père de saint Arnou, le peigne d'ivoire de la reine Hildegarde, et plusieurs riches reliquaires et autres argenteries anciennes et modernes. Nous avons parlé ailleurs d'André Valladier, célèbre abbé de ce monastère, et qui en a écrit l'histoire dans son livre intitulé *l'Auguste Basilique de Saint-Arnou*.

Nous avons dit ci-devant que les corps de la reine Hildegarde et de Louis-le-Débonnaire, reposaient en l'église de Saint-Arnou de Metz. Meurisse le témoigne expressément dans son ouvrage intitulé *De la Naissance, Progrès et Décadence de l'Hérésie luthérienne à Metz*, page 110. Les manuscrits du temps portent que l'abbé Juville ayant appris la résolution formée de détruire l'église de Saint-Arnou, fit lever de terre les corps des rois et des princes qui y reposaient: qu'il y en eut dix de reconnus publiquement, savoir: ceux de Louis-le-Débonnaire, de la reine Hildegarde, de Drogon, de Vintron, père de sainte Glossinde, etc., qu'il les fit mettre chacun dans un petit coffre, et qu'on les transporta solennellement en l'église des Jacobins, etc.

Cependant les bollandistes, et après eux le R. P. de la Valle (1), dans son histoire de l'église gallicane, ont révoqué en doute la présence de ces corps dans l'église de Saint-Arnou, et ont prétendu qu'ils étaient dans l'abbaye de Kempten en Suabe. On lit dans les monumens de cette dernière abbaye, que vers l'an 963, on y découvrit les corps de Louis-le-Débonnaire et de la reine Hildegarde, et qu'on les exposa à la vénération publique; encore aujourd'hui on les y honore comme saints,

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 356.

(1) La Valle, hist. de l'église gallic. Imprimeur in-quarto en 1733.

et on raconte des miracles opérés par leur intercession.

Environ 340 ans après, c'est-à-dire, en 1472, (1) un religieux de Kempten, ayant ramassé ce qu'on dit de la découverte de ces corps, et des miracles opérés par leur intercession, en composa une histoire, où il dit: qu'en 872, *Hildegarde fut enterrée à Kempten, avec l'empereur Louis-le-Débonnaire, son fils, suivant leur dernière volonté.* Les bollandistes, meilleurs critiques, conviennent que l'un et l'autre ont été inhumés à Saint-Arnoù; mais qu'ils peuvent avoir été transférés à Kempten, vers l'an 858, et qu'on a commencé à rendre un culte public à la reine Hildegarde vers l'an 885.

La seule preuve que l'on produise pour montrer que la reine Hildegarde repose à Kempten, est une lame de plomb qu'on trouva dans son tombeau, avec cette inscription: *Hildegardis regina.* Quant à Louis, on n'y trouva aucune inscription; mais un corps ayant sur la tête une couronne d'or.

Tout cela est d'une trop petite autorité pour renverser la possession et la tradition de l'église de Saint-Arnoù. On ne produit aucun mémoire, aucune preuve de la prétendue translation de ces corps à Kempten. Je croirais plutôt que c'est le corps d'Hildegarde, fille du roi Louis de Germanie, décédée en 857 qui repose dans cette abbaye.

Dans les titres de Louis-le-Débonnaire (1), accordés à Kempten, il ne parle jamais qu'il y ait choisi sa sépulture; et dans ceux d'Othon II et d'Othon III des années 983 et 993 où l'on rappelle ceux des empereurs précédens, on ne dit pas un mot de la sépulture de la reine Hildegarde, ni de l'empereur Louis-le-Débonnaire, dans ce monastère. Au contraire tout conspire à faire croire qu'ils ont toujours reposé et qu'ils reposent en-

(1) Bolland. 3. Tom. april. 3o. juld. mens. pag. 388. 389.

(2) Mabill. Analect. p. 848, 849. Analect., édit. in-folio an 1723.

core à *St.-Arnoù de Metz.* On y voit leur mausolée transféré de l'ancienne église dans la ville de Metz. Ils y sont marqués dans les anciens Nécrologes; et dans les anciens cérémoniaux, on les y encense solennellement aux jours de grandes solennités. On ne doutait point qu'ils n'y fussent présens lorsqu'en 1552 on en fit la translation. S'ils avaient été transférés à Kempten, on trouverait quelques momens authentiques de cette translation, dans l'un ou l'autre des deux fameux monastères. Une translation de cette conséquence ne serait pas faite clandestinement et sans cérémonies. Les princes, les évêques, les religieux, les peuples y auraient concouru. On n'aurait pas manqué de la marquer dans les chroniques. Rien de tout cela ne parait. Il est donc très-incertain, pour ne rien dire de plus, que ces corps aient jamais été transférés de St.-Arnoù à Kempten.

Le révérend père Théodore Broc, religieux de l'abbaye de St.-Arnoù, a fait une *dissertation, où il prouve manifestement, contre la prétention des religieux de Kempten, du P. Bonnevalle et des Bollandistes, que le corps de l'empereur Louis-le-Débonnaire et celui de la reine Hildegarde, sa mère, ont toujours reposé, depuis leur mort, dans l'église de l'abbaye de St.-Arnoù de Metz. Il a aussi composé un recueil historique de ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville de Metz, depuis son origine jusqu'à l'an 1730. mss.*

On conserve dans la cathédrale de Metz, une ancienne histoire qui porte qu'en 1239 Thiéhaut, abbé de St.-Arnoù, faisant rehausser le chœur de son église (4), on découvrit, en creusant la terre, vingt-deux sépulcres d'hommes et femmes, couverts pour la plupart d'habits de soie, ornés de couronnes, de sandales, de gants, de bâtons d'évêques, d'anneaux, qui marquaient la dignité de ces personnes. Il y avait parmi ces morts,

(4) Valladier, Auguste Basilique, pag. 29, 30. Chronique de Philippe de Vigneulle.

des matrones revêtues d'habits royaux , et dont les cheveux , pendant jusqu'au-dessous de la ceinture , étaient brillans comme l'or. Il y avait aussi quatre cercueils , où reposaient quatre petits enfans couverts du lin le plus fin. Ces vingt-six tombeaux étaient accompagnés de leurs épitaphes , ou inscription : mais d'une écriture si antique et si usée , qu'il était impossible de la lire.

Après une mûre délibération , il fut résolu de mettre tous ces corps ensemble dans un même tombeau , sous une tombe de marbre blanc , placée au milieu du chœur , avec le récit abrégé de tout ce qui avait été découvert. On peut voir tout ceci dans Meurisse, Histoire de Metz , pag. 29 , 30. En particulier on y a mis l'épitaphe de la reine Hildegarde , qui contient son éloge en termes pompeux , et assure que son corps reposait en l'église de St.-Arnoù l'an 1239. On y voyait en tout sept épitaphes , qui sont rapportées dans la Chronique de Philippe de Vigneule , écrite vers l'an 1545.

Le même Philippe de Vigneule , dans sa Chronique manuscrite , fol. 142 , 143 , 146 , 147 et suivans , décrit au long une inscription qui se voyait auprès de la statue de la reine Hildegarde. Il rapporte aussi les épitaphes qui étaient dans l'église de Saint-Arnoù , des empereurs , rois et princes qui y étaient enterrés , et qui s'y voyaient de son temps. Il est mort avant la destruction de l'abbaye de St.-Arnoù. Il marque en particulier l'épitaphe de Louis-le-Débonnaire , et de la reine Hildegarde , folio 157 , verso et 158 recto.

Vigneule les rapporte traduits en mauvais français ; mais le cardinal Baronius dans son onzième tome imprimé en 1605 les rapporte en latin , et dit les avoir reçus de Metz , par une personne qui les avait tirés des ruines de l'abbaye de St.-Arnoù. Je soupçonne que le R. P. Sirmon , jésuite , les lui avait envoyés de Metz ; elles sont au feuillet 793 du supplément du tome XI de Baronius , où on

peut les voir. Il croit que l'épitaphe de la reine Hildegarde , est de la façon d'Alcuin , de même que celle des princesses Hildegarde et Adélaïde , filles de Charlemagne et de la reine Hildegarde. On ne doutait pas alors que leurs corps ne fussent enterrés à St.-Arnoù , et qu'ils n'y reposassent au quinziesme siècle.

On y lit lit que Hugues , comte de Chaumontois , et la comtesse Eve , son épouse , y reposent.

Conjuge cumque sud , junctus et Hugo comes ; et encore , Eoaque Caumontis comes , et natus uterque. Cependant nous savons que la comtesse Eve , fondatrice du prieuré de Lay - saint-Christophe , avait choisi sa sépulture dans l'abbaye de Bouxieres - aux-Dames ; il est croyable qu'elle changea de sentiment , ou qu'on n'exécuta pas sa dernière volonté , car on n'a aucune connaissance qu'elle repose à Bouxieres-aux-Dames.

A l'égard de son fils Udalric , archevêque de Reims , on ne doute pas qu'il ne repose en son église cathédrale.

Abbaye de St.-Vincent.

L'abbaye de St.-Vincent fut fondée dans un ile de la Moselle , joignant la ville de Metz , en 968 par Thiéri I du nom , évêque de Metz ; c'est la seule des abbayes de cette ville , qui n'ait pas été déplacée ; elle est encore au même lieu où elle fut fondée. Mais la ville s'étant beaucoup accrue du côté du nord , elle se trouve aujourd'hui assez avant dans l'enceinte de la ville , surtout depuis les changemens qui y ont été faits les années dernières par M. le maréchal de Belle-isle.

L'évêque Thiéri ayant jeté les fondemens de l'église de Saint-Vincent , donna la conduite de sa construction à Ogilbert , abbé de Gorze ; l'évêque Thiéri bâtit aussi en même temps la nef de sa cathédrale. Dans le voyage qu'il fit en Italie , avec l'empereur Othon II , en 969 , il ramassa un très-grand nombre de reliques , dont il enrichit sa nouvelle abbaye ; on en peut voir le détail dans la Chronique de Sige-

bert de Gemblours, et dans la vie de notre évêque, écrite par le même auteur.

En 1248, Guarin, abbé de Saint-Vincent, fit renverser l'ancienne église bâtie par l'évêque Thierrri, et bâtit en sa place le temple magnifique que nous y voyons. Anciennement avant les commandes, les abbés réguliers de Saint-Vincent, avaient droit d'officier en habit pontificaux à la cathédrale de Metz, aux deux fêtes de saint Etienne, savoir: le lendemain de Noël, et le troisième d'août, jour de l'invention du même saint (1).

Outre les précieuses reliques qui se voyent à Saint-Vincent, on y remarque encore quelques ouvrages manuscrits de Sigebert de Gemblours, qui a long-temps présidé aux écoles de cette abbaye.

On y montre aussi la chape ou chasuble violette, dans laquelle l'évêque Thierrri fut enterré, et qu'on trouva saine et entière dans son tombeau, lorsqu'on l'ouvrit plus de 500 ans après. On dit même (2) qu'on s'en est quelquefois servi le jour de son anniversaire, qu'on célèbre solennellement à Saint-Vincent. Cette abbaye est sans affectation, magnifique sans ostentation, ayant une bonne bibliothèque qui se perfectionne de jour en jour.

Abbaye de Saint-Symphorien.

L'abbaye de Saint-Symphorien était autrefois située hors des murs de la ville de Metz, au midi de cette ville, sur le penchant d'une colline fort près de la Moselle, et de la prairie. Ce fut Pappole, vingt-neuvième évêque de Metz, qui gouverna cette église depuis l'an 608, jusqu'en 614,

(1) Philippe de Vigneulle, chroniq. mss. fol. 376, dit qu'en 1376, l'église de l'abbaye de Saint-Vincent, fut consacrée par Thierrri Bayer de Boppard, évêque de Metz. Et qu'en 1395, elle fut brûlée, les trois clochers consumés par les flammes. Et les cloches refondues dans la grande semaine de Pâques.

(2) Chroniq. générale de saint Benoit, t. 5, pag. 254. Nous avons vu quelque chose de semblable ci-devant, dans l'article de la collégiale de Saint-Sauveur. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans l'article de Théoderic, en la Bibliothèque lorraine.

qui la fonda et la dédia sous l'invocation des saints Innocens, et y choisit sa sépulture. On croit qu'il la dota de ses biens patrimoniaux. On y découvrit son tombeau en 1513, sous les ruines de ce monastère, qui fut détruit par les Normands au neuvième siècle, de même que la plupart des autres églises des environs de Metz; elle ne fut rétablie que vers l'an 992, par l'évêque Alberon II, qui y déposa les reliques de saint Symphorien, martyr d'Antun, dont elle a toujours depuis porté le nom. Il y établit pour abbé, saint Fingerius, Hibernois de nation, qui y fit venir des moines-bénédictins de sa patrie.

En 1056, Adalberon III, évêque de Metz (1), rétablit l'église d'Equigni, qui était ruinée, et la donna à Richer, abbé de Saint-Symphorien de Metz, pour y mettre des religieux et y faire l'office divin.

Ce monastère fut de nouveau ruiné de fond en comble, par ordre des magistrats de Metz, le vingt-neuf septembre 1444, pour se mettre en état de défense contre le roi Charles VII, le roi de Sicile et duc de Lorraine René II, et le Dauphin qui vinrent assiéger la ville. Jean Notari qui en était alors abbé, se retira avec sa communauté dans la ville, où ils commencèrent à bâtir un nouveau monastère en 1481. Cette nouvelle église était d'une grandeur et d'une magnificence qui ne le cédait de guères à la cathédrale; elle était située à un endroit des plus beaux et des plus élevés de la ville, joignant la Haute-Pierre et la paroisse du petit Saint-Hilaire. Mais en 1561, l'église et ce monastère furent de nouveau renversés à cause du voisinage de la citadelle qu'on bâtit alors. Les religieux furent obligés de se retirer dans l'Hôtel de Baudouche, qu'ils achetèrent. Ils y ont depuis peu bâti une fort jolie Eglise; mais les religieux y sont logés fort à l'étroit. Je n'y connais aucune antiquité remarquable, sinon quelques manuscrits, entr'autres un fort beau pontifical.

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 363.

L'abbaye de Saint-Symphorien embrassa la réforme de saint Vanne en 1634, elle a produit anciennement quelques écrivains ecclésiastiques, dont nous avons fait mention dans nos hommes illustres.

Abbaye de Saint-Clément.

Cette abbaye était autrefois hors les murs de la ville de Metz au midi. Elle doit son origine à une chapelle que saint Clément bâtit en l'honneur de saint Pierre, dans l'arène ou dans l'amphithéâtre de la ville, et où il fut enterré de même que plusieurs de ses successeurs évêques de Metz.

On lisait autrefois sur le portail de Saint-Pierre-aux-Arènes, ou Saint-Pierre-aux-Champs, ces vers :

*Prima sedes veni, Prima fides potui
Prima Missæ celebratio, et serpentis ejec-
tio.*

Saint Urbain, évêque de Metz, vers l'an 396, bâtit au même lieu une petite église, en l'honneur du martyr saint Félix de Nôle, et y mit, dit-on, quelques clercs pour la desservir; elle était déjà en cet état en 938, sous l'évêque Adalberon III, qui en rebâtit l'église, et y remit les religieux qui s'étaient retirés à Luxeuil, depuis environ quarante ans.

Heriman, évêque de Metz, en 1090, ayant levé de terre le corps de saint Clément, auquel jusqu'alors il ne paraît pas qu'on ait rendu un culte public, et l'ayant exposé à la vénération du peuple dans la cathédrale, le rapporta ensuite dans l'église où il avait reposé jusqu'alors, ce qui donna lieu au changement de nom de ce monastère, qui, au lieu de Saint-Félix, fut surnommé de Saint-Clément.

Le premier abbé du monastère de Saint-Félix, qui nous soit connu, fut saint Cadroë, qui fut établi par Adalberon III, et mourut après trente-deux ans de gouvernement, vers l'an 978 : saint Fingenius lui succéda, ils étaient tous deux Hibernois. Lors du siège de Metz, par l'empereur Charles V, en 1552, cette abbaye subit le même sort que les autres églises qui étaient hors des murs de la ville. Elle fut ruinée et renversée, et les religieux transportés

rent dans la ville le corps de leur saint patron, et de plusieurs autres évêques de Metz, qui avaient été inhumés dans leur église, et les déposèrent dans le prieuré des religieux de Notre-Dame de la Vignette, dite des Pucelles, qui leur fut donné par le cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz. Mais comme cet emplacement était trop petit, le roi leur fit donner dans la rue de Pontifroy, une grande maison nommée la Licorne, où ils se sont bâti très-proprement; ils ont achevé, il y a quelques années, leur église qui est magnifique, de même que le reste de leur bâtiment.

Abbaye de Saint-Martin, près la ville de Metz.

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Champs, située près la ville de Metz, au-delà de la Moselle, et à l'occident de ce fleuve. On croit que saint Sigisbert, roi d'Austrasie, la fonda en 648; mais on sait que dès l'an 617, il y avait en ce lieu une église dédiée à saint Martin, dans laquelle saint Romaric alla faire sa prière, après avoir été rebuté par Aridius, évêque de Lyon. Saint Sigisbert y choisit sa sépulture, et Dieu opéra plusieurs miracles à son tombeau.

L'abbé Sigelaüs, qui vivait en 841, fut prié par l'empereur Lothaire, de lui écrire le plus proprement qu'il lui serait possible, le livre des évangiles. Sigelaüs obéit, et l'empereur fit présent de ce livre au même monastère, et voulut être inscrit au nombre des religieux de Saint-Martin. Dans la suite les religieux ajoutèrent au livre des évangiles, tout l'ancien Testament, et présentèrent tout l'ouvrage à l'empereur Charles-le-Chauve, qui en fit présent à la cathédrale de Metz, dont le chapitre le donna en 1675, à M. de Colbert, qui le conserve précieusement dans sa bibliothèque. C'est peut-être la plus belle Bible qui soit dans l'Europe; c'est le frontispice de cette Bible, que M. Baluze a fait graver dans le deuxième tome des Capitulaires des rois de France, pag. 279, où l'on voit en miniature les abbés et les reli-

gieux de Saint-Martin, qui présentent cet ouvrage à Charles-le-Chauve.

Les ducs de Lorraine se sont dit fondateurs de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Metz, et ont prétendu être en droit d'en donner aux abbés, l'investiture, par la crosse, le calice et le livre des évangiles, sans aucune dépendance ni des papes, ni des évêques; mais cette abbaye était fondée et subsistait long-temps avant qu'il fut question des ducs de Lorraine; ils n'ont eu d'autorité dans l'abbaye de Saint-Martin, que depuis qu'ils sont devenus ducs de Bar, et en cette qualité avoués et défenseurs de l'abbaye de Saint-Martin. Mais cette qualité d'avoués ne leur donnait pas le pouvoir d'investir les abbés de la manière dont nous venons de parler.

C'est néanmoins ce qui a occasionné la ruine totale de ce monastère. Car Nicolas Chaillot ayant été élu abbé de Saint-Martin en 1422, l'esprit de discorde se glissa entre lui et ses religieux; et Chaillot ayant fait transporter à Metz en 1427, une hotte pleine de pommes cueillies dans son jardin, les religieux donnèrent avis de ce transport aux officiers du duc de Lorraine, dont l'abbaye et le bourg de Saint-Martin relevaient. Ces officiers demandèrent plusieurs fois au nom de leur maître, qu'on leur payât certains petits droits, qu'ils prétendaient leur être dûs, à cause de la sortie des états de Lorraine, et de leur entrée en la ville de Metz; les magistrats de la ville en défendirent le paiement. Les esprits s'aigriront, et on prit d'abord du détail les uns sur les autres, puis la guerre s'alluma. Et en 14... , les magistrats de Metz ruinèrent le monastère et le bourg de Saint-Martin, sans y laisser autre chose que les deux églises : celle de l'abbaye et celle du bourg. Ce fut alors que le duc de Lorraine en 1428, fit enlever le corps de saint Sigisbert de l'abbaye de Saint-Martin, et le fit transporter dans l'église du prieuré de Notre-Dame de Nancy. En 1444, les restes de l'abbaye furent entièrement ruinés par les Messins; et en 1552, à l'occasion du siège de Metz, ce qui avait

échappé, ou qui avait été rétabli, fut de nouveau renversé. Enfin en 1603, le titre de cette abbaye fut entièrement supprimé, et les biens de même que ceux du prieuré de Notre-Dame de Nancy, furent unis et incorporés à la Primatiale de la même ville.

Richer, abbé de Saint-Martin de Metz, qui vivait en 1155, et était abbé de Saint-Martin et de Saint-Symphorien, décrit l'église de son abbaye, comme la plus belle qui fut alors à Rome, à Jérusalem, à Antioche et à Constantinople. Il dit qu'elle était soutenue de six-vingts colonnes, que sa longueur était de cent-soixante pieds, sa largeur de soixante, sa hauteur de cinquante-quatre; qu'elle était percée de huit portes et de soixante et dix fenêtres.

Sainte-Croix en Bures.

Si l'on veut savoir par qui, quand et comment la relique de Sainte-Croix fut apportée au monastère de Sainte-Croix en Bures, près la ville de Metz, on peut voir la chronique de Philippe de Vigneule, fol. 207, 208, 209. Il dit qu'un jeune Flamand étant allé par dévotion à Jérusalem, et y ayant demeuré environ trois ans auprès du patriarche, en obtint une partie de la vraie Croix richement enchâssée, dont il fit présent à son retour à un nommé Robert, qui gouvernait alors l'abbaye de Bures, près la ville de Metz.

Cette abbaye ne subsiste plus aujourd'hui; elle était bâtie dans la campagne au voisinage de Metz au midi. Ensuite les premiers habitans de ce monastère qui se disaient solitaires de l'ordre de Saint-Éloy, évêque de Noyon, embrassèrent l'institut de saint Norbert, et cédèrent leur demeure à des dames religieuses de l'ordre de Prémontré, dont le monastère fut nommé la *Grange-aux-Dames*. Pour eux ils s'établirent en un lieu nommé *Bures*, ou *Sainte-Croix*, fort près de la ville de Metz.

Quelque temps après une dame nommée Euphémie leur ayant donné sa terre de Justemont, Zacharie, abbé de Bures, y commença un monastère, et donna aux

religieuses de la Grange-aux-Dames, le monastère de Bures, où elles se retirèrent pour se garantir des inondations de la Moselle, qui les mettaient souvent en danger.

Lorsqu'on bâtit la citadelle de Metz, on renversa l'abbaye de Sainte-Croix ; et les pères Prémontrés qui n'avaient pas voulu quitter ce lieu pour aller à Justemont, se retirèrent dans la ville, en une maison qui leur appartenait. On en fit d'abord un collège, ensuite on la céda aux R. P. jésuites qui en prirent possession le 23 avril 1622.

Pour les religieuses de l'ordre des prémontrés, qui avaient autrefois plusieurs établissements en Lorraine et dans les trois évêchés, elles n'ont subsisté en aucun endroit dans ce pays-ci.

Templiers à Metz.

On assure que la maison des Templiers à Metz (1), était située en l'endroit où est aujourd'hui la citadelle.

L'ordre des Templiers ayant été supprimé par l'ordonnance du concile général de Vienne en Dauphiné, tenu en 1311, leurs biens furent donnés partie aux chevaliers de Sainte-Elisabeth de Hongrie, et partie aux chevaliers de Saint-Jean de Rhodes, nommés aujourd'hui chevaliers de Malte. On bâtit pour ces deux ordres de chevaliers, deux maisons ou commanderies dans la ville de Metz, l'une proche les murs de la ville en un des vieux châteaux de la première fondation de Metz, et l'autre en un lieu nommé Chambre, pour toute la province de par-deçà. Ce lieu est situé au bas de la cathédrale, et conserve encore aujourd'hui, le nom de Chambre, parce qu'il fut destiné à servir de chambre ou de demeure à toute la province de Saint-Jean de Rhodes, située en-deçà du Rhin.

Abbaye de Pontifroy.

L'abbaye de Pontifroy, fut fondée dans la ville de Metz, par un particulier nommé

(1) Philippe de Vigneule, Chroniq. fol. 303, verso.

Louvion et une bonne veuve (1) nommée Ponce, pour l'ordre de Cîteaux. Ils y donnèrent des biens suffisamment pour y entretenir un abbé et douze religieux, qui devaient toujours être tirés de l'abbaye de Villers-Betnach.

Philippe de Vigneule (2) écrit que Jean Louvion, fondateur de l'abbaye de Pontifroy, avait un fils nommé Aubert, qui s'étant fait religieux à Villers-Betnach, son père pour le retirer auprès de lui, fonda et bâtit l'abbaye dont on vient de parler, dans l'espérance qu'Aubert son fils en serait le premier abbé. Toutefois ce religieux n'en profita guère, comme il paraît par un livre, où est écrite la vie de tous les abbés, qui depuis 1320, ont gouverné ce monastère. Ce livre se conserve dans l'archeve de Betnach, dit Philippe de Vigneule.

Les fondateurs s'étant adressés en 1320, ou 1321, au pape Jean XXII, pour obtenir la confirmation de cet établissement, il les renvoya, par son bref, à Henri Dauphin, évêque de Metz, pour leur accorder les fins de leurs demandes, avec un privilège de droit de sépulture ; ce qui leur fut accordé par l'évêque.

Les biens de ce monastère ayant été dissipés, il est réduit depuis assez long-temps, à un simple abbé nommé par le roi, et l'abbaye a été entièrement ruinée en 1565, pour la défense de la ville. L'abbé et les religieux furent alors transportés d'auprès du Pontifroy, où leur monastère était situé, dans une maison joignant la paroisse Saint-Georges, que le roi acheta de l'abbé de Justemont ; il leur fut permis de se servir de l'église de cette paroisse, pour y faire le divin service, à condition néanmoins que le service de la paroisse n'en pourrait être empêché.

Abbaye de Saint-Pierre à Metz.

L'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains de Metz, fut fondée au sixième siècle par Eleuthère, duc des Français, qui y donna

(1) Il y en a qui croyent que Ponce était femme de Louvion.

(2) Philippe de Vigneule, Chroniq. fol. 303.

des biens suffisans pour y entretenir trois cents religieuses : aussi l'appelait-on le grand monastère. Sainte Valdrade ou Vaudrée, fille d'une grande naissance, puisqu'elle était alliée aux rois d'Austrasie, en fut la première abbesse. L'évêque Pappole, et Théodebert roi d'Austrasie confirmèrent cette fondation en 596. Ce monastère fut d'abord situé où se voit aujourd'hui la citadelle de Metz, et l'on y remarque encore quelques restes de l'ancienne église. Les religieuses se retirèrent en 1561, dans la commanderie de Saint-Antoine, sous la paroisse de Saint-Victor.

Ce monastère (1) était apparemment tombé dans le relâchement au dixième siècle, puisque l'évêque Adalberon I, fit embrasser aux religieuses la règle de saint Benoit, rétablit leur église, et leur fit rendre les biens qu'on avait usurpés sur elles. Les dames de Saint-Pierre, se disent aujourd'hui chanoinesses, et sont comme sécularisées. Elles ne reçoivent que des filles de qualité, nobles de huit lignées ; savoir, quatre paternelles, et quatre maternelles : elles conservent quelques pensions de leurs familles ; elles peuvent être reçues dans le chapitre dès l'âge de cinq ans. Quant l'abbesse appréhende une fille, elle lui donne le voile, qui n'est autre qu'un petit linge carré, large de quatre doigts, qu'elles disent être la marque distinctive des chanoinesses. Elles le portent sur leur couvre-chef, et demeurent un an sans sortir ; ce qu'elles appellent faire stage.

Les évêques de Metz ont fait de temps à autre quelques tentatives pour les cloître, mais leurs bons desseins sont demeurés sans exécution.

Les ducs de Lorraine, comme avoués de l'abbaye de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, se sont maintenus pendant longtemps en possession de recevoir les hommages de ces abbesses, et de leur donner l'investiture par la crosse, le livre des

évangiles et le calice : mais le roi n'a pas voulu souffrir cette indépendance, depuis qu'il est devenu maître de la ville de Metz, et des abbayes qui y sont enfermées. Voici ce qui se passa à ce sujet : « L'an 1416, le 15 juillet, Marguerite de Chérisi élue abbesse de Saint-Pierre de Metz, étant à Nancy avec plusieurs dames de son abbaye, entra, comme elle devoit en la foi et hommage de haut et puissant prince Charles II, duc de Lorraine, de toute son abbaye et monastère, en chef et en membres ; et reprit de lui de main et de bouche, la crosse, le calice, l'autel, l'église, le cloître, le centre, le pourpris et toutes les appartenances, en chef et en membres de ladite église et monastère, tant dedans Metz comme dehors, et tout ce qui y appartient, comme avoient fait les précédentes abbesses, et sont tenues faire celles qui lui succéderont : acte passé par devant Colin Rateil, chanoine de Toul, notaire apostolique de ladite cour, par lequel en l'hôtel Poiresson le doyen, bourgeois de Nancy, Dominique François et Louvion Bernefroy, secrétaires du duc de Lorraine, dirent que suivant la coutume, l'abbesse de Saint-Pierre, avoit repris du duc de Lorraine le temporel de son abbaye et le spirituel, tenant la crosse d'une main et le calice de l'autre ; lequel duc lui avoit recommandé de ne se faire confirmer en manière que ce fut, ni de l'évêque de Metz, ni d'autres, comme étant de la compétence du duc, ainsi que Bouzonville et Saint-Martin devant Metz, qui n'ont autre confirmation pour l'administration de leur temporel ; mais seulement la bénédiction.

Néanmoins Conrard, évêque de Metz, avoit fait procéder par voie d'excommunication contre ladite abbesse, qui depuis, à la poursuite du duc, en avoit été absoute, et n'a point été confirmée. Cependant à une journée qui se tint à Nancy le 25 janvier 1418, l'évêque de Metz avoit fait voir au duc un registre, auquel étoit contenu comme une abbesse de Saint-Pierre, qui s'étoit fait confirmer par le duc, avoit ensuite reconnu qu'en ce faisant elle avoit

(1) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 368, 369, et Meurisse pag. 313.

été séduite, et que ce droit appartenant à l'évêque, elle s'étoit fait confirmer et bénir par l'évêque; le duc irrité avoit voulu connaître la vérité du fait, et avoit député les dessusdits ses secrétaires pour entendre ladite abbesse, qui déclara qu'ayant été lue, les dames lui avoient refusé de l'introduire en la chambre abbatiale, et de lui donner l'administration de son abbaye, qu'elle n'eût fait ses reprises au duc, ce qu'elle avoit fait, et depuis l'évêque l'avoit excommuniée, mais qu'elle en avoit été absoute à la poursuite du duc; que néanmoins ne trouvant aucun officier dans Metz, qui voulut occuper pour elle, elle avoit été obligée par le conseil d'aucuns ses parens, de se faire confirmer par l'évêque, qui l'avoit beaucoup blâmée de s'être adressée au duc pour ce sujet, de laquelle déposition lesdits secrétaires demandèrent acte, qui leur fut accordé par lesdits notaires le 29 janvier 1418. »

Depuis très-long-temps il y a une confraternité de prières entre les chanoines de la cathédrale, ceux de Saint-Thiebaut et de St.-Sauveur de la même ville, les quatre abbayes d'hommes, et les deux abbayes de St.-Pierre et de Sainte-Marie qui consiste en ce que les chanoines desdites églises doivent assister aux obsèques des religieux décédés dans les quatre abbayes d'hommes et dans celles de Saint-Pierre et de Sainte-Marie; et réciproquement, ces religieux et ces dames assistent aux funérailles des chanoines décédés, les dames dans un lieu à part, suivant la modestie qui leur convient, et les hommes dans le chœur de l'église: le tout moyennant certaines rétributions qu'ils se donnent et qu'ils reçoivent mutuellement. Il y a pour le service de cette abbaye quatre chanoines stipendiés, qui sont à la libre nomination de l'abbesse.

Autrefois les relegendes de Metz se trouvaient aux processions générales, de même que les religieux. Vigneulle fol. 578. Elles assistaient en corps dans la cathédrale aux obsèques des empereurs. *Idem*, an. 1417, p. 548.

Abbaye de Sainte-Marie à Metz.

L'origine de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz, le temps et l'auteur de sa fondation, ne sont pas biens connus. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que ce fut Adalberon premier, du nom qui la fonda vers l'an 905. On lit sur un marbre à l'entrée de cette abbaye, qu'en 984, Adalberon II du nom la fonda. Mais si c'est un évêque Adalberon qui la fonda, c'est plutôt Adalberon premier du nom, qui en 950, ou environ, voulant réformer le monastère de Saint-Pierre, y joignit celui de Sainte-Marie, pour y élever les novices qui devoient entrer dans le grand monastère, et pour lui servir comme de pépinière. Le même Adalberon premier réforma aussi vers le temps l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Ce qui me persuade que le monastère de Sainte-Marie, est plus ancien qu'Adalberon II, c'est que Sigebert de Gemblours (1), dans la vie de l'évêque Thiéri I, qui a vécu après Adalberon I, parle assez clairement des trois abbayes de vierges de la ville de Metz, ou fondées ou réparées par Adalberon premier.

*Struxit Adalbero pius omne suo decus
cevo,
Virgineos thalamos in trinos nomine
trino,
Collocat in mediis hujus sibi manibus
urbis.*

Après cela il désigne l'abbaye de Sainte-Marie par ces mots :

Mater Virgo Dei fit sedula pronuba nati.
Ensuite celle de Saint-Pierre par ces termes :

*Claviger athereus fit et ipse Dei para-
nymphus,
Virgineo sponsi thalamo dignata sus-
perni.*

Enfin il parle clairement de Sainte-Glossinde :

*Virgo Glodesindis canit epithalamia
regis.*

(1) Sigebert. vit. Theoderici metens. t. 1. rerum Brunsvic. pag. 308.

Agna minans agnas ad Ovile salutis agendas.

Agna était apparemment l'abbesse de Sainte-Glossinde, qui avait succédé à Himiltrude, nièce de l'évêque Adalberon I.

L'abbaye de Sainte-Marie, de même que celle de Saint-Pierre étaient fort voisines l'une de l'autre ; et lorsqu'en 1560, ou 1561, on commença à bâtir la citadelle de Metz, les religieuses de Sainte-Marie se retirèrent dans une maison qui appartenait autrefois aux chevaliers de Rhodes, appelée le petit Saint-Jean. Il y a douze prébendes pour autant de dames, et ces prébendes sont à peu près de même valeur que celles de Saint-Pierre; il y a aussi quatre chapelains pour les desservir, dont l'abbesse dispose en tout temps et en tous mois. Elles possèdent le corps de sainte Séréne vierge et martyre.

Philippe de Vigneule dans sa Chronique (1), dit que l'abbaye de Sainte-Marie fut fondée du temps de l'évêque Thierrî II : que plusieurs filles de condition s'étant rassemblées près l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains, bâtirent un petit oratoire, où l'on voyait encore du temps de Philippe de Vigneule, un crucifix devant lequel les religieuses de sainte Marie faisaient leurs vœux, et que pour cette raison on appelait le *béni-vœu*, ou le *begni-voul* : qu'il n'a rien trouvé d'écrit sur cette fondation, ni sur la dotation de ce monastère, sinon une chartre de Mathieu, duc de Lorraine, de l'an 1111, par laquelle il donne plusieurs fonds de terre à Sainte-Mariesous l'abbesse Judith.

Meurisse (2) a copié ceci de Vigneule : mais il y ajoute que l'évêque Adalberon ayant fait rebâtir, et ayant réformé l'abbaye de Saint-Pierre, voulant réduire les religieuses de ce monastère à un nombre moins confus, et capable d'y maintenir l'ordre qu'il désirait y établir, fit bâtir le monastère de Sainte-Marie tout auprès, pour servir de retraite à une partie des

religieuses qui étaient à Saint-Pierre, et pour y recevoir aussi une partie de celles qui viendraient de là avant d'embrasser leur profession. Ainsi le monastère de Sainte-Marie a toujours été depuis ce temps-là un séminaire de religieuses sorties de très-bon lieu.

Adalberon commença ce monastère par un petit oratoire, auquel il fit mettre l'image de J. C., pendant en croix. Lorsque les novices avaient passé les années de leur probation, elles rendaient leurs vœux solennellement devant ce crucifix : pour cette raison on appelait la rue où était ce monastère, le *béni-vœu*, et le crucifix fut nommé par les simples gens *saint Béni-vœu*. C'est ce que dit M. Meurisse.

Les abbesses de Sainte-Marie de Metz, après leur élection faite par les dames religieuses de l'abbaye, recevaient l'investiture et la confirmation du duc de Lorraine, qui les mettaient en possession du spirituel et du temporel, avec défense de recourir à la puissance ecclésiastique. L'abbesse élue se présentait au prince, tenant en main la crosse abbatiale, le calice et le livre des évangiles ; et étant à genoux faisait serment de fidélité au duc, et recevait de lui l'investiture, avec les instrumens de sa dignité. Cet usage fut aboli sous le duc Léopold, à qui l'on en fit reconnaître l'abus. Voyez ci-devant ce qu'on a rapporté de l'abbesse de St.-Pierre.

Abbaye de Sainte-Glossinde.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 650, par sainte Glossinde, fille de Vintron (1), comte de Champagne. Nous avons déjà remarqué que l'évêque Adalberon I, réforma et rebâtit ce monastère vers l'an 945, et y établit pour première abbesse, depuis la réforme, sa nièce Himiltrude qui vivait en 951. Nous croyons qu'Agna ou Agnès dénommée dans la vie de Thierrî I, évêque de Metz, écrite par Sigebert de Gemblours sur la fin du dixième siècle, avait succédé à Himiltrude dans le gou-

(1) Cette chronique finit en 1428.

(2) Meurisse 120.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 567,

vernement de ce monastère. Autrefois les dames de Sainte-Glossinde avaient droit d'élire leur abbesse, et vivaient en particulier sans clôture.

La reine Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV, ayant résolu de réformer les monastères de filles du royaume, et de les obliger à garder la clôture, fit nommer pour abbesse à Sainte-Glossinde en 1647, Louise de Poix de Candale, qui avait fait profession, suivant la réforme à Notre-Dame de Xainte, et qui avait promis d'introduire la clôture et la réforme à Sainte-Glossinde; mais elle n'exécuta rien de ce qu'elle avait promis, et le roi sans la consulter ni les dames de Sainte-Glossinde, lui donna pour coadjutrice en 1680, Marie Tixier de Hautefeuille.

L'ancienne abbesse se retira à Ligny en Barrois, avec une pension de trois mille livres. On donna à chacune des autres dames quatre cent cinquante livres de pension; et la réforme avec la clôture furent heureusement introduites dans l'abbaye.

Le petit Clairvaux.

S. Bernard, abbé de Clairvaux (1), était venu à Metz, pour pacifier les troubles qui y régnaient entre les magistrats et les bourgeois d'une part, et les seigneurs voisins d'autre part. Ce saint après y avoir rétabli la paix, alla visiter certaines filles qu'on appelait *les Scotes*, et qui étaient une espèce de capettes, comme celles du Montaigu à Paris, dont la conduite n'était pas fort régulière. Saint Bernard demanda cette maison à Etienne de Bar, évêque de Metz, qui n'eut pas de peine à lui accorder. Le saint y mit des religieuses de son ordre, et voulut que ce monastère portât le nom du petit Clairvaux. Les lettres de l'établissement de ces religieuses sont de l'an 1153, qui est l'année dans laquelle saint Bernard passa par Metz, pour aller en Allemagne réconcilier Conrad avec l'empereur Lothaire.

Ces dames ne reçoivent personne qui ne

(1) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 76, 27, 78.

fasse preuve de noblesse. Elles font encore les trois vœux, mais ne gardent plus la clôture. Elles reçoivent dans leur maison les visites des honnêtes gens, sortent en ville, portent un habit blanc, mangent en commun et récitent l'office divin dans leur église. L'abbesse est maîtresse de tout le revenu, et nourrit les dames, qui logent chacune en leur particulier. M. de St.-Simon, évêque de Metz, a apporté certaine réforme à cette maison surtout par rapport à la clôture des religieuses.

Notre-Dame-des-Champs.

Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1) situé hors des murs de la ville de Metz, vers la porte Saint-Thiébaud, fut fondé en 1122, sous le pontificat d'Etienne de Bar, évêque de Metz, pour deux religieux bénédictins de l'abbaye de Chezy-sur-Marne, à une lieue de Château-Thiébaud. Ces religieux ayant apporté de leur monastère une image fort dévote de la Sainte-Vierge, la posèrent sur l'autel de la chapelle qu'ils y trouvèrent. L'évêque de Metz les favorisa, leur donna de grands biens, et fit la dédicace de leur église.

Le prieur de ce monastère, nommé Robert, obtint en 1250, du pape Adrien IV, des reliques de saint Pierre, de saint Paul, de saint Etienne et de saint Laurent, avec le privilège de pouvoir faire l'office dans leur église, nonobstant tout interdit, sinon en présence des personnes coupables, comprises dans ledit interdit, et excepté ceux qui n'auraient point contribué à l'attirer sur leurs têtes.

La dévotion des peuples augmenta considérablement dans cette église (2), à l'occasion d'une sainte larme que notre Sauveur répandit à Béthanie à la résurrection du Lazare, et qu'il donna à Marie-Magdelaine. Cette sainte larme (3) fut

(1) Chronique manuscrite de Philippe de Vigneulle, fol. 206, 207. D. Pierre des Crochets; Recueil des chartres de Saint-Arnoué manuscrites. Voyez aussi Meurisse, page 402.

(2) Croniq. S. Vincentii Metens.

(3) Histoire de Lorr. t. 2. p. 621, 622.

confiée par un chevalier de la famille des Baudoches, à la chapelle de Notre-Dame-des-Champs; ce chevalier l'avait rapportée de la Terre Sainte. Bertrand le Hongre, fondateur des pères Célestins de Metz, avait une dévotion particulière pour l'église de Notre-Dame-des-Champs, où il allait presque tous les jours entendre la messe, qu'il y faisait dire par son chapelain. L'on a vu dans l'histoire de Lorraine qu'il faillit un jour, l'an 1366, être enlevé par des aventuriers, qui s'étaient mis en embuscade pour le prendre. Ils le prirent en effet, mais ils furent obligés par le secours qui arriva, de le relâcher.

Ce prieuré subsistait encore le 9 août 1427, qui est la date du testament de Thiébaud de Vic, fils de feu Jehan de Vic, chevalier, qui donna à Notre-Dame-des-Champs, hors les murs de la ville de Metz, son harnois de joute et tournois, et celui qu'il portait quand il montait à cheval, excepté la cotte de fer, pour la mettre en ladite église de Notre-Dame, au lieu de ce qu'on a mis en l'église de Notre-Dame-la-Ronde en la grande église de Metz.

Ce prieuré avec son église fut détruit comme beaucoup d'autres en 1444, lors du siège de la ville de Metz par le roi Charles VII. et le duc René de Lorraine. Alors les religieux de Notre-Dame-des-Champs se retirèrent dans leur premier monastère de Chezi. Les biens qui en dépendaient furent dissipés et envahis par divers particuliers, qui se les approprièrent, et supprimèrent probablement les papiers et monumens qui nous auraient appris quels étaient les fonds et les dépendances dudit prieuré; les pères antonistes de Pont-à-Mousson en ont eu la meilleure partie, ce qui a donné lieu à leur établissement dans la ville de Metz, comme nous le dirons ci-après.

On lit dans les archives de saint Symphorien de Metz, qu'en 1187, il y eut transaction passée entre Daniel, abbé de Saint-Symphorien, et le prieur de Notre-Dame-des-Champs, au sujet des dîmes de la Grange, (apparemment la Grange-aux-

Ormes) appartenantes audit prieuré. On sait de plus qu'en 1183, quelques religieux de Notre-Dame-des-Champs près la ville de Metz, furent envoyés en Alsace, pour y rétablir le prieuré de Saint-Valentin de Roufach, dépendant de l'abbaye de Chezi en Brich.

Antonistes à Metz.

Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, dont on vient de parler, ayant été détruit et abandonné en 1444; les pères de Saint-Antoine qui avaient dès long-temps auparavant un hospice à Metz, dépendant de la commanderie du Pont-à-Mousson, acquirent, on ne sait à quel titre, la place du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, et la plus grande partie des fonds qui lui appartenaient, et les unirent à leur hospice de Metz; en sorte que le religieux qui demeurait dans cette maison prit le titre de prieur de Notre-Dame-des-Champs. Leur demeure était alors (vers l'an 1457) dans la rue dessus les moulins: mais cette maison leur fut ôtée en 1552, au temps du siège de Metz formé par l'armée de l'empereur Charles V; et les frères cordeliers observantins, nommés frères Baudes, du nom de leur fondateur, y furent établis en leur place. Ils n'y demeurèrent que quatre ou cinq ans, et en furent chassés ensuite des accusations formées contre eux par l'abbé de Freistroff.

En 1561, le roi ayant fait bâtir la citadelle de Metz, les dames religieuses de Saint-Pierre qui étaient dans la place qu'occupe ladite citadelle, furent transférées dans la maison des pères de Saint-Antoine, dans la rue dessus les moulins: mais il est très-croyable qu'elles ne s'y retirèrent pas sitôt; puisqu'on trouve un acte de l'an 1578, où Ulric, commandeur du Pont-à-Mousson et prieur de Notre-Dame-des-Champs, consent à ce que les dames de Saint-Pierre se retirent dans la maison des pères de Saint-Antoine située dans la rue dessus les moulins. Cette cession se fit entre les mains et en présence de messire de Thevalle, gouverneur pour sa majesté dans la ville et pays de Metz, en l'absence de

M. le comte de Rez et de M. le président Viart.

Par le même acte, le même M. de Thévalle, au nom du roi, donna au prieur de Notre-Dame-des-Champs en indemnité, la propriété et le fond d'une maison et chapelle situées d'une part sur la place Faucate, et d'autre part sur la rue des Parmentiers ; cette habitation qui venait de saint Vincent de Besançon, servit de demeure aux pères Antonistes jusqu'en 1670, qu'ils s'établirent pour la troisième fois en la rue Mazelle.

Les pères Célestins à Metz.

Les pères Célestins de Metz (1), furent fondés en 1570, par Bertrand de Hongre, riche bourgeois, et aman de Metz.

Deux Célestins de Paris, Lorrains de naissance (2), étant venus à Metz en 1568, se firent connaître à Bertrand le Hongre, et acceptèrent une chapelle qu'il avait fait bâtir dans la ville, et où il faisait dire la messe tous les jours. L'acte de cette cession fut passé à Metz dans les formes en 1570 : et dès lors ces bons religieux commencèrent à célébrer l'office dans cette chapelle, et firent leur demeure dans les lieux réguliers que le fondateur leur fit bâtir. L'évêque Thierrri Bayer de Boppart, consacra leur église, et cet établissement s'est beaucoup augmenté dans la suite. Ces religieux ont bâti une maison magnifique, qui donne un air tout nouveau à leur monastère.

Il y a dans leur église une image de la Sainte-Vierge, que l'on tient depuis longtemps pour miraculeuse. Nous citons quelquefois une chronique manuscrite des Célestins, composé par le R. P. Lutange, religieux Célestin de Metz. Elle finit en 1550.

Franciscains à Metz.

Les Franciscains furent établis à Metz, en 1216. Leur église fut bâtie aux frais d'une bourgeoise, nommée Odile de Belgique, au lieu même où sa maison était située, et ne fut achevée que vers l'an 1236.

(1) Philippe de Vigneule, pag. 338, verso met leur fondation en 1352.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, pag. 619, 620.

On tint un chapitre général de l'ordre en cette maison l'an 1249, où l'on dit qu'assista saint Bonaventure. En 1276, leur église fut consacrée par Thierrri Bayer de Boppart. On y tint encore un autre chapitre général en 1518, et un autre en 1554, par le moyen duquel l'empereur Charles V faillit de surprendre la ville. Voyez l'histoire de Lorraine, tome II, liv. 52 art. LXIX, pag. 1539.

Cordeliers observantins à Metz.

Les cordeliers observantins, ou frères de l'observance (1), s'établirent à Metz vers l'an 1428, sous l'évêque Conrade Bayer. Un aman de la ville de Metz, nommé Jean Georges, de la famille des Baudes, leur fit bâtir une église, et est considéré comme leur fondateur, d'où leur est venu le nom de *frères Baudes*. Leur maison fut d'abord bâtie en grande Meze, où est à présent le retranchement, et fut ruinée au siège de Metz en 1552, avec la maison des sœurs Colettes, et l'église paroissiale de Saint-Hilaire-le-Grand.

Les frères Baudes furent alors transférés à la commanderie des pères de Saint-Antoine ; mais ces frères Baudes s'étant dérangés, furent accusés par un abbé de Freistroff, et les accusations s'étant trouvées véritables, ils furent honteusement chassés de la ville de Metz.

Dominicains à Metz.

Les frères prêcheurs, ou dominicains, furent reçus à Metz, vers le même temps que les cordeliers, et sous le même évêque Conrade, en 1215 selon Philippe de Vigneule, ou selon d'autres, en 1221. Ils furent d'abord établis où est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Arnou ; et leur église qui est la même que possèdent les pères bénédictins de Saint-Arnou, fut bâtie aux frais d'un riche bourgeois de Metz, nommé Regnier Tigniane, qui avait été maitre-échevin. La première pierre de cet édifice fut posée l'an 1222.

Sœurs Colettes à Metz.

Il y a deux espèces différentes de reli-

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 468.

gieuses de Sainte-Claire ; les unes s'appellent damianistes , observent leur règle à la lettre, et sont nommées de l'*Ave Maria*. Les autres sont nommées *Urbanistes*, et suivent les mitigations qui leur ont été accordées par le pape Urbain IV.

Les damianistes s'étant beaucoup relâchées de l'observance de leur règle primitive, sainte Collette native de Corbie en Picardie, les réforma au milieu du quinzième siècle. Elle mourut en 1447.

Philippe de Vigneule dans sa chronique manuscrite, dit, qu'en 1238, fut fondé et édifié à Metz, le couvent de Sainte-Claire-sur-les-Murs.

Mais M. Meurisse assure qu'elles furent fondées en 1482, par une pieuse dame nommée Nicole Geoffroi, native de Luxeuil en Franche-Comté, nièce du cardinal d'Albi, et femme d'un Echevin de Metz, nommé Viriet. Ces bonnes filles ont jusqu'ici persisté dans la rigueur de leur observance, et leur ferveur loin de diminuer, prend tous les jours de nouveaux accroissemens : elles ne vivent que d'aumônes, vont toujours nu-pieds, gardant une abstinence perpétuelle, et ne sortent point de leur cloître. Leur supérieure est élective et perpétuelle, et porte le nom d'abbesse. En 1552, au siège de Metz par l'empereur Charles V, elles furent transférées de leur première demeure au lieu où sont les trinitaires, et après y avoir demeuré douze ans, elles furent placées dans l'église de Saint-Ferroy et Ferréole.

Les dames de Sainte-Claire, nommées Urbanistes, furent fondées à Metz en 1257, par un bourgeois nommé Fulcon, comme il paraît par la bulle et confirmation du pape Alexandre IV, de l'an 1258. Elles reconnaissent pour fondatrice, Agnès de Vallis, qui s'y fit religieuse dix ou douze ans avant sa mort. Quelques années après, c'est-à-dire, en 1264, ou 1265, elles embrassèrent la mitigation accordée à leur ordre par Urbain IV, en 1264 : elles ont pouvoir d'élire leur abbesse, qui n'est que triennale.

En 1677, le roi prétendit être en droit de nommer des abbesses à ces filles, en vertu de l'indulte, qui lui accorde la nomination aux abbayes. En effet il nomma une abbesse qui se fit mettre en possession par force. Le pape étant intervenu, et la chose ayant été plus sérieusement examinée, S. M. se désista, et ces religieuses se sont maintenues en possession de choisir leurs abbesses.

Dames précheresses à Metz.

Les religieuses précheresses de Saint-Dominique, s'établirent à Metz, vers l'an 1270. On ne connaît point leur fondateur dans cette ville, et peut-être n'en ont-elles point eu de particulier. On croit que plusieurs saintes filles, qui vivaient ensemble au quartier du Pontifroy, ayant pris la résolution de former entr'elles une communauté régulière obtinrent de Laurent, évêque de Metz, la permission d'embrasser l'institut de Saint-Dominique, et de se cloître.

Philippe de Vigneule met la fondation des sœurs précheresses à Metz, en l'an 1221, sous le maître échevin *Pierre Graissechait*. Quelques filles dévotes se mirent sous l'ordre de saint Dominique, et leur agrégation fut confirmée au chapitre général de l'ordre tenu à Florence l'année 1281. Voici la copie de l'acte de leur réception.

Noverint Universi presentes litteras inspecturi, quod nos Johannes Magister Ordinis F. F. Prædicatorum definitores capituli generalis, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo Florentiæ celebrati, confirmavimus quod per definitores generalis, et immediate præteriti capituli generalis celebrati, super receptione sororum loci Metensis ad conventum nostrj ordinis extitit approbatum. In cujus confirmationis testimonium, sigillum nostrum duxi presentibus appendendum. Datum Florentiæ anno Domini 1281. In nostro capitulo generali. Chirographo F. Raoul de St.-Michel.

Frère Raoul de Saint-Mihiel, religieux de Saint-Dominique, qui avait reçu la

commission de prêcher la croisade à Metz, en 1235, contribuèrent beaucoup à leur établissement, par les aumônes des gens de bien qu'il leur procura. En 1281, les pères dominicains assemblés en chapitre général, confirmèrent l'agrégation de ces religieuses à leur ordre (1).

Augustins à Metz.

On met l'établissement des pères augustins à Metz, sous le pontificat de Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Meurisse assure n'avoir rien trouvé pour les augustins avant l'an 1266, ni pour les carmes, avant 1275; apparemment, dit-il, parce que leurs couvens n'ont été fondés que peu après, par le travail et l'industrie des religieux, et par les aumônes des gens de bien, sans qu'aucune personne puissante s'en soit déclarée fondatrice.

Philippe de Vigneulle dans sa Chronique manuscrite, met la fondation des augustins à Metz, vers l'an 1300, et dit qu'ils furent établis par l'aumône de plusieurs bons gens, sur le territoire de l'église Saint-Thiebaut. Ailleurs fol. 280, verso, il dit qu'ils furent établis à Metz en 1259: qu'il y avait auparavant au lieu où ils sont établis, un petit oratoire, où demeuraient des espèces de religieux nommés *Cesses*, qu'en dit avoir été des Templiers ou Hospitaliers de Jérusalem. Ces pères Augustins doivent tous les ans aux dames de Sainte-Glossinde une rente annuelle, pour ce que le portail de leur église est posé sur le terrain de ces dames.

Carmes à Metz.

Philippe de Vigneulle dans sa chronique manuscrite, dit, que ce fut le roi Saint-Louis, qui le premier amena les carmes en France, et que leur couvent de Metz, est le second fondé en-deçà de la mer.

M. Meurisse, suffragant de Metz, assure n'avoir rien trouvé sur l'établissement de ces religieux à Metz, avant l'an 1275,

(1) Meurisse, *histoire de Metz*, page 479. Mais il paraît qu'il n'était pas bien informé. Il faudroit voir les mémoires manuscrits du père Phlemprey, dominicain, sur le couvent des précheresses de Metz, *idem* pag. 468.

et qu'il croit qu'ils y furent établis sous le gouvernement de Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Ce prélat a gouverné depuis 1258, jusqu'en 1260.

En 1275, Laurent évêque de Metz, accorda permission aux pères carmes, de faire une quête dans son diocèse, pour achever leur église, qui est grande et belle. En 1368, Robert comte de Bar, ayant été fait prisonnier dans une bataille, qui se donna près la ville de Ligni en Barrois, entre ses gens et les Messins, fut amené dans la ville de Metz, où il demeura jusqu'à l'entier paiement de sa rançon. Pendant ce temps il fit travailler à l'église des carmes, à l'entrée de laquelle on voit sa statue, avec celle de la comtesse Marie, son épouse.

En 1570, le comte de Bar, étant sorti de sa prison de Metz, donna par-dessus sa rançon, dix-huit mille pièces d'or, nommées ristes, qui furent employées à parachever l'église des carmes de Metz; en même temps, deux riches marchands de cette ville, se piquèrent d'émulation, et à qui plus, donnaient pour la même église, une chausse pleine d'or et d'argent. On dit que cet argent fut employé à faire le portail de l'église des carmes. Auparavant elle était fort petite, et située où est le cloître, au milieu duquel était un gros arbre qui occupait la place, où est maintenant le maître-autel.

Récollets à Metz.

Les religieux Franciscains s'étant relâchés de leur ancienne ferveur, furent réformés vers l'an 1484, par le vénérable père Jean de la Priella, qui avant que d'être religieux franciscain, était comte de Benavocasar en Espagne. Il prit l'habit de religieux des mains du pape Sixte IV, en 1484, et obtint du pape Innocent VIII, en 1489, la permission de bâtir deux couvens de sa réforme en Espagne, sous la conduite d'un custode, sujet au provincial de Castille. Le roi Henri IV, les fonda à Paris en 1602.

Ces religieux ainsi réformés prirent le nom de récollets, et commencèrent à s'é-

tablir en France en 1597. Ils furent introduits à Metz dans l'ancien couvent des cordeliers, le dix-huit octobre 1602, sous la protection du roi Henri IV, et par la faveur de M. le duc d'Épernon, gouverneur de Metz. Ces religieux furent nommés en Espagne déchaux, en Italie réformés, en France récollets.

Capucins à Metz.

Les capucins furent établis à Metz vers l'an 1602 (1), par M. Fournier, ou Formier, princier de Metz, qui ayant acheté la maison de la *Joyeuse garde*, pour y fonder un collège de jésuites, et n'ayant pu exécuter sa résolution, y introduisit les pères capucins, à qui il fit de grands biens, et leur légua sa bibliothèque. Il y a chez eux une confrérie des agonisants, à laquelle la reine, monseigneur le Dauphin et mesdames de France, se sont fait inscrire, dans le voyage que le roi Louis XV, fit à Metz.

Minimes à Metz.

Ce fut vers le même temps et en 1602, que les religieux minimes furent aussi établis à Metz, par les soins du cardinal de Guise, Charles duc de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg. Il leur fit de grandes libéralités, et les honora de sa protection particulière.

Le roi Henri IV, en 1605 (2), confirma leur établissement dans la ville de Metz. Anne d'Escars, cardinal de Givri, profès de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, abbé de la même abbaye, de celle de Barberi, de Molesme et de Pothiers en Champagne, évêque de Lizieux, et enfin évêque de Metz en 1620, unit au couvent des pères minimes de cette ville, quatre chapelles épiscopales, du consentement du chapitre de la cathédrale; et à sa mort arrivée en 1612, il leur légua mille francs.

Jésuites à Metz.

En 1591, l'abbaye de Sainte-Croix-en-Bures, autrement Saint-Eloi, de l'ordre des prémontrés, fut supprimée par le pape

(1) Meurisse, histoire de Metz, p. 617.

(2) Meurisse, p. 666.

Grégoire XIV, à l'instance du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, et du consentement du roi Henri IV; et les revenus en furent appliqués à la fondation d'un collège, à quoi l'on joignit les deux premières prébendes, qui viendraient à vaquer dans les deux collégiales de Saint-Sauveur et de Saint-Thiébaut. Le tout sous la direction du même cardinal, et de ses successeurs évêques de Metz.

L'an 1545, le collège fut donné à quelques régens séculiers et à leur principal, qui y commencèrent leurs leçons, et les continuèrent pendant dix ans, au bout desquels les catholiques de Metz, demandèrent au roi, qu'il leur accordât quelques professeurs jésuites, ce qu'ils obtinrent aisément par lettres-patentes expédiées l'an 1605. Néanmoins sur les plaintes et opposition de ceux de la religion prétendue réformée, sa majesté fit surseoir à l'exécution de ses ordres.

Enfin en 1612, Henri de Bourbon, évêque de Metz, obtint de nouvelles lettres-patentes, par lesquelles il lui fut permis de mettre les pères jésuites en possession de ce collège.

Carmélites à Metz.

Henri de Bourbon, évêque de Metz, frère naturel du roi Louis XIII, accorda le douze mai 1625, à la prière du duc et de la duchesse de la Valette, l'introduction des religieuses carmélites à Metz. Le treize avril de la même année, cinq religieuses tirées des deux premiers couvens des carmélites de Paris, furent mises en clôture avec les cérémonies ordinaires, et choisirent d'abord une maison au haut de Sainte-Croix, où elles demeurèrent trois ans; après quoi ayant acheté plusieurs maisonnettes dans la paroisse de Saint-Gengou, rue de la Crête, elles y bâtirent une maison.

Religieuses de la congrégation.

Dès l'an 1625, le vingt-trois avril, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, instituées par le B. Pierre Fourrier, firent leur entrée à Metz, et furent reçues par madame d'Haracourt, abbesse

de St.-Pierre de Metz, qui les logea jusqu'au premier de décembre suivant, qu'elles vinrent occuper une maison qu'elles avaient achetée où elles commencèrent leurs exercices, et ouvrirent leurs écoles pour enseigner les jeunes filles.

Religieux de la Trinité.

Les religieux trinitaires, où de la rédemption des captifs, institués par Jean de Mâtha, furent introduits dans la ville de Metz, sous le pontificat de Bertrand, évêque de la même ville en 1198. Leur maison fut bâtie 1° au faubourg de Moselle, mais l'humidité du lieu les ayant obligés d'en sortir, ils achetèrent une maison dans la rue *le Voué*, par le crant de monseigneur Renault, comte de Castres, et par le crant de la comtesse Isabelle, sa femme. Voici le contrat en question, qui est remarquable : « *Connue* » chose soit à tous, Kely meunstre et ly » frères de la maison de la Trinité de Metz, » on acquieteit en eu et en très-fond à tous » jourmais, à Abert des Arvols, la maison » et la court qui fut ou voués de Metz, et » tout son ressaige que eat en la roue l'on » vouet en alne, et de ces acquet ont fait » li munistre, et ly frères par le crant de » monseigneur Renalt lon comte des Castres, et par le crant de la comtesse » Isabelle sa femme, qui cest héritage ne » peut jamais néant demander ne réclamer » néant pour ans. Cet escrit fut fait à fête » saint Nicolas, quand li milliaire corroit » par m. cc. lxxvi ans (1). »

Comme cette maison se trouvait dans le terrain où est la citadelle, les pères trinitaires ont encore été obligés de l'abandonner. En 1464, un marchand nommé Jean de Metz, fit faire l'hôpital pour ces religieux. L'église en fut dédiée par l'évêque George de Bade en 1477. Du temps de Philippe de Vigneule en 1540, ils étaient en la rue des Clercs ; et depuis dans une maison appelée *la Cour d'Ormes*. Ils ont fait bâtir une nouvelle église en 1718.

Ils sont à Metz au nombre de huit, dont le supérieur porte la qualité de ministre.

Religieuses de la Madelaine.

On ignore le temps précis de l'établissement des religieuses de la Madelaine à Metz : elles se disent chanoinesses régulières de l'ordre de saint Augustin (1). Elles subsistaient au commencement du quatorzième siècle. Le pape Nicolas V, en 1452, accorda par un bref, aux chanoines de Saint-Thiébaud de Metz, l'église et le monastère des sœurs pénitentes de sainte Marie-Madelaine ; et donna en échange audites sœurs de la Madelaine, une chapelle de Sainte-Elisabeth située dans le vieux cimetière proche les pères célestins, où elles ont bâti une grande et belle église. Elles font profession de la règle de saint Augustin. La supérieure est à la nomination du roi.

Hôpital de Saint-Nicolas.

L'hôpital de Saint-Nicolas subsistait déjà dans la ville de Metz, dans la rue du Neubourg, en 1217, en laquelle année un nommé Philippe de Montigni lui fit une donation assez considérable ; on ignore le temps précis de sa fondation, et le nom de ceux qui l'ont fondé. Il est croyable que ce furent les charités de diverses personnes pieuses, qui lui donnèrent naissance.

Dès l'an 1222, Conrade, évêque de Metz, du consentement de tout le clergé et de la communauté de la cité de Metz, ordonna que tous ceux qui mourraient dans l'archi-prêtrise de Metz sans aucune exception, donneraient à l'hôpital Saint-Nicolas le meilleur ornement de robe qu'ils auraient au jour de décès ; et que moyennant cette donation, ledit hôpital demeurerait chargé de l'entretien du Pont-des-Morts qu'on bâtissait alors, ce qui a été confirmé par divers actes et arrêts. Cet hôpital est administré par des sœurs-grises, sous la direction des magistrats de ladite ville. On y reçoit non-seulement les malades mais aussi les enfans-trouvés et les insensés.

(1) Vigneule, Chron. ms. p. 249.

(4) Meurisse, histoire de Metz, p. 563.

Quand les enfans sont parvenus à l'âge de pouvoir travailler, on les emploie à différens ouvrages selon leurs talens.

Religieuses de la Visitation.

Les dames de la visitation fondées par saint François de Sales, furent établies à Metz en 1635; elles sont une colonie des maisons de cet ordre de Rion et de Pont-à-Mousson.

Religieuses du Refuge.

Les religieuses connues sous le nom des dames du refuge, dont la fin principale est de servir de refuge et d'asile aux personnes du sexe, qui sont tombées dans le désordre. Les communautés de ces religieuses sont composées, 1.^o de filles vierges, qui se consacrent au service des filles ou femmes pénitentes. 2.^o De femmes ou filles pénitentes, qui se sont converties et consacrées à la pénitence: elles peuvent être admises à faire profession comme les vierges, mais ne pourront être élevées aux emplois honorables de la maison. 3.^o Les pensionnaires qui y sont en qualité de pénitentes. On y reçoit même des pécheresses qu'on y enferme malgré elles.

Les religieuses du refuge furent reçues dans la ville de Metz en 1703, par l'évêque M. de Coislin: leur demeure fut d'abord proche l'église paroissiale de Saint-Marcel; mais ce ne fut que le 24 juillet 1705, qu'on y mit des religieuses pour conduire les filles repenties ou autres, qu'on fait entrer dans leur maison.

Dames de la Doctrine chrétienne.

Ces religieuses, dont le principal objet est d'instruire les jeunes filles dans la piété, non-seulement dans la ville, mais aussi à la campagne, furent établies à Metz en 1712, par M. Pierre Goise, chanoine et couteur de la cathédrale. Il leur a donné tout son bien, à charge d'enseigner gratuitement les pauvres filles.

Religieuses de la Propagation.

Les religieuses de la propagation, ou de sainte Elisabeth de Hongrie, qui suivent la règle des pénitens du tiers-ordre de Saint-François, furent établies à Metz en 1640. Leur principale occupation est

l'instruction des jeunes filles pensionnaires.

Carmes déchaussés.

Les carmes déchaussés furent établis à Metz en 1644, par la permission de monsieur le maréchal de Schomberg, gouverneur de Metz, et de Martin Meurisse évêque de Madaure, suffragant de Metz.

Les ursulines établies en 1649.

Les dames de la propagation établies en 1617.

Les chanoines réguliers de Saint-Sauveur établis à Metz en 1735.

Les bénédictines de Montigny, fondées par M. Madaure, suffragant de Metz, au village de Montigny près la ville de Metz en 1635, ou 1636.

Hôpital de Saint-George.

L'hôpital de Saint-George situé à côté et au midi de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, fut bâti et fondé par M. George d'Aubusson, évêque de Metz, qui en donna l'administration aux frères de la charité institués par saint Jean de Dieu. Il le fonda et le dota en 1685, et l'on y observe les lois de la charité chrétienne envers les malades, avec beaucoup d'édification et d'utilité pour le public.

Séminaires de la ville de Metz.

Il y a dans la ville de Metz deux séminaires; le premier est sous la conduite des pères de St.-Lazare, et fut fondé en 1660 et 1661, par la reine, mère du roi Louis XIV.

Le second fut fondé par M. de Coislin, évêque de Metz, et destiné pour vingt jeunes ecclésiastiques, tant Allemands que Français. Il est établi dans le cimetière de la paroisse Saint-Simplice. En 1729, ce prélat donna une somme de quarante mille livres pour le doter. Le nombre des séminaristes n'était d'abord que pour vingt clercs. M. Claude de St.-Simon, évêque de Metz, l'a augmenté jusqu'au nombre de cent jeunes étudiants, pour les y élever gratuitement. Ledit établissement confirmé par lettres-patentes du 7 mai 1736.

On a uni à ce séminaire les revenus de Notre-Dame la Ronde, montant à quatre mille livres, et ceux du chapitre de Hombourg-l'Evêque, du revenu de six mille

livres. Ledit seigneur évêque a entrepris d'y unir aussi les revenus du chapitre de Saint-Thiébaud ; et malgré les oppositions de ce chapitre, il a obtenu du roi une défense faite audit chapitre de nommer aucun nouveau chanoine en la place de ceux qui mourront, ce qui s'est exécuté. Il a obligé les vingt séminaristes, qui étoient dans l'ancien séminaire, et qui payaient pension, de venir dans le nouveau, et d'y payer la même pension : mais les pères missionnaires qui en avaient la conduite, ont refusé de les y suivre.

Le cardinal de Lorraine fonda en 1574, dans le collège des Jésuites du Pont-à-Mousson, un séminaire pour douze pauvres clercs, qui y sont entreteus sous la direction du seigneur évêque de Metz.

Antiquailles trouvées à Metz.

En ces mêmes jours aviens inconvéniens en Metz, des quatre maisons de fonds, et fond en la haute saulnerie dessus les murs, et assés près des entrées des Cordeliers (1), lesquelles estaient faites et fondées dessus les vieux murs de la vieille cité, pour quoy ladite rue ce appellée *dessus les murs*, et aussi il se trouva ; car en faisant les fondemens d'icelles maisons, l'on trouva y ceux vieux murs qui se commençoient depuis la rivière de Moselle, en montant aumont de vers les greniers de la ville en tirant à la porte Mozelle drote en ce lieu, dessus les murs, et en descendant Saulnerie tant parmi por celles Wezineuf droit à l'église de Saint-Martin, et à la chapelle du Prés, et ainsi ce portoit la vieille cité, et affin que chacun sache et connoisse commint y celle noble cité fut premièrement faite, et de noble gens construite et fondée, comme je lai mis au commencement de ce présent livre, là où j'ai parlé de la fondation d'icelle, bien se trouva en cherchant desdites quatre maisons : car alors fut cherchés si profond que l'on trouva le fond, et encore en aucuns lieux fut cavé plus bas que ceux fondemens, pour quoy fut trouvée comme j'ai dit devant la grande magni-

ficence de cette édification, et premier fondation est dessus y ceux fondemens furent trouvées de grosses pierres de taille en quarré, ausquelles y avait figures et images d'hommes et de femmes, élevées et entaillées, et étoient leur corsage, et façonsavec leurs habits de diverses façons et maniers, et portoit par figures les plusieurs d'icelles images, aucune choses en leurs mains, et diverse forme et semblance, et avec ce tout d'icelle images étoient plusieurs anciennes lettres rommaines escrites, lesquelles nul ne pouvoit lire pour leur anciennetés, et n'y avait presque hommes qui sont entendre que y celles lettres veulent dire ni signifier, et étoit y celle grosses pierres quarrées mises et de suite l'un après l'autre, tout du plat sans mortier de brossement, et étoient toutes les devants dites images ainsi figurées en pierre, comme dit est tournées sen que dessus dessous ; c'est à sçavoir la face et le visage contre la terre, et puis étoient les murs fondés dessus ; mais d'icelles images en furent la plus part brisées et levées, et mises empée et murée au murs desdites maisons, par devant, comme encore aujourd'hui se montre, et fut alors veu que par-dessus les autres maisons, tout ainsi que ce contenoit ladite vieille muraille et cloison de la vieille cité, et tout du long sont et reposent pareilles images et figures de diverses sortes, et qui chercheroit lons les trouveroit, comme il ce montre en anlemur, là où plusieurs ont estés trouvées qui sont coupées, et ensuite de ce lieu est la muraille de la ville.

MEUSE, fleuve. La Meuse et la Moselle sont les deux principales rivières de la Lorraine. La Meuse prend sa source dans la Champagne au Bassigny, près le village de Meuse et de Montigni-le-Boi. Son cours est de cent vingt lieues ou environ. Elle commence à porter bateau à St.-Thiébaud, passe dans les évêchés de Toul et Verdun, par la Champagne et le Luxembourg, le comté de Namur et l'évêché de Liège, une partie des Pays-Bas

(1) Vigneulle, chronique, t. 3, p. 293, ann. 1513.

Autrichiens et des provinces unies ; et ayant reçu le Vahal au-dessous de l'île de Bourmel, enfin elle se perd dans l'Océan, entre la Brille et la Grave-Seude.

La Meuse étant arrivée au village de Basoille, à une lieue au-dessus de Neuf-château, disparaît tout d'un coup, et ne se montre ensuite qu'au-dessous du jardin de l'hôpital du Neuf-Château, à cent verges du lit que suit la même rivière quand elle est enflée, et y forme un grand bassin. Au sortir de ce bassin, elle fait moudre les moulins qu'on appelle Moncel, Moulinot, et le grand moulin de Roussaux.

Ce n'est pas seulement à Neuf-château que l'on voit dans la Lorraine et ailleurs des rivières et des ruisseaux disparaître et se cacher sous la terre pendant un certain espace de temps. On remarque la même chose à peu près au rup de Vicherey, qui fait moudre plusieurs moulins, se perd en terre sous la roue de celui de Germonville, et ne reparait plus.

Le rup d'Or qui passe à Germini, à deux lieues de Vézelize, se perd en terre avec bruit près Tuilly-aux-Groseilles, et ne se montre plus. La Sanche a sa source à Audun-le-Roman, passe sous terre, et en ressort plusieurs fois.

La petite rivière de Mouzon, qui a sa source au-dessus de la Marche en Barrois, vient passer dans cette ville, à Toulaincourt, Rosières-sur-Mouzon ; puis entrant au bailliage de Bourmont, passe à Vrécourt, traverse Pont-Pierre et entre au Val de Gircourt. Pendant les sécheresses, elle se perd dans des bancs de roc au-dessous de Villars, et par des souterrains vient dégorger au-dessus du moulin de Noncourt, à un quart de lieue de Neuf-château ; elle se joint à la Meuse dans cette ville.

On croit que les grandes et belles sources qui sortent d'un rocher au pied du château de Dieulewart, viennent aussi d'un ruisseau qui coule assez loin de là, et dont les eaux se perdent sous la terre. Il y a assez d'apparence que les eaux de la Rochette, à une lieue au-dessus de

Toul sur la Moselle, qui sortent en grande abondance d'un rocher, forment un étang, et font moudre un moulin fort près de là, viennent d'un ruisseau qui se cache sous la terre à quelque distance de là.

Nous avons parlé sous l'article de Fauquemont, d'une source très-abondante, qui vient de quelque ruisseau qui perd ses eaux dans la terre, ou dans les rochers à certaine distance de là. Un habile physicien a remarqué que la Meuse s'enfle ordinairement la nuit, environ d'un demi pied plus que le jour, si le vent ne s'y oppose. Il attribue cet effet aux rayons du soleil qui chassent la mer pendant le jour loin de la terre, et lui laissent la nuit la liberté de s'en rapprocher ; il prétend que les rayons du soleil produisent à proportion, le même effet sur les eaux de la Meuse, quand elle est débordée, ce qui lui arrive souvent.

Nous avons aussi remarqué assez souvent que dans les débordemens de la même rivière, lorsque les eaux décroissent avec une espèce de précipitation, c'est une marque de continuation de pluie et de mauvais temps ; et que quand elles croissent, ou s'augmentent, c'est une espérance du temps plus serein ; ce que l'on ne peut attribuer qu'à la pesanteur de l'air qui presse davantage sur les eaux pendant le beau temps, que pendant les temps chargés et pluvieux.

Nous avons marqué dans l'histoire de Lorraine, que pendant assez long-temps l'on a regardé la Meuse comme la limite des deux empires d'Allemagne et de France ; et que dans une entrevue fameuse entre l'empereur et le roi de France à Vaucouleurs, les deux princes convinrent de planter des bornes d'airain sur la Meuse de distance en distance, depuis Vaucouleurs jusqu'à Verdun. On a encore vu de ces bornes entre les mains de quelques anciens.

MEUSE et **MEUVI**. — Meuse est un village du diocèse de Langres, près la source de la Meuse. *Meuvi* est un autre village situé dans le même diocèse, à

deux lieues plus bas que le premier, en suivant le cours de la Meuse. L'un et l'autre de ces deux lieux tirent son nom de la Meuse, sur laquelle ils sont situés; il en est assez souvent fait mention dans les anciens monumens du pays. S. Bodon, Leudin, et sa sœur sainte Salaberge, étaient natifs de l'un ou de l'autre de ces deux lieux.

Le R. P. Vignier a prouvé que c'était de Meuvi, *Mosæ vicus*; ce qui favorise son sentiment, c'est qu'il part encore de ce village de Meuvi, deux ou trois voies romaines militaires; marques certaines de son antiquité; et qu'il n'en part aucune du village de Meuse. On peut voir M. Adrien Vallois, *Notitia galliæ*, p. 361. Il croit que c'est à Meuse que sainte Salaberge voulait bâtir l'abbaye, qu'elle transféra ensuite à Laon, où elle subsistait sous le nom de Saint-Jean-de-Laon; mais cette abbaye dans la première position, était à 40 mille pas géométrique de Luxeuil.

Or il y a de Meuse ou Meuvi à Luxeuil environ douze lieues de Lorraine, qui font, à trois mille pas la lieue, trente six mille pas: et de Gondrecourt, près duquel on veut que sainte Salaberge ait commencé son monastère, à Luxeuil, il y a seize lieues de Lorraine, qui font, à trois mille pas la lieue, quarante huit mille pas. Le mille romain est de mille pas géométriques, le pas géométrique est de cinq pieds romains, le pied romain de 12 doigts, et non de 12 pouces.

Selon ces mesures il est plus probable que sainte Salaberge fonda son monastère à Meuvi, que non pas près de Gondrecourt.

Meuse relève de la Champagne, à cause de Montigni-le-Roi, et est du bailliage de Chaumont en Bassigny; il est situé entre Langres et la Mothe.

MICHEL (SAINT), ermitage situé sur la montagne de Bar, ou Barrine, à l'occident de la ville de Toul. — Saint Gérard, évêque de Toul, fonda en 971,

un lieu de retraite (1), *domum orationis*, sur le sommet du mont de Bar, qui est à l'occident de la ville de Toul, en l'honneur de l'archange saint Michel. Il raconte lui-même qu'il y fut déterminé par une révélation qui lui fit connaître que telle était la volonté de Dieu. Il commença donc à y construire une église qui avait de longueur douze perches ou toises, de 21 pieds chacune, il y consacra un lieu pour la sépulture des fidèles; il en fit lui-même la dédicace le jour de saint Michel 29 septembre, y attribua la dime de tout ce qui est décimable dans le village de Bar qui ne subsiste plus, et chargea les habitans de ce lieu, de se rendre dans cette église pour le baptême, la sépulture, et les autres besoins spirituels, le tout sous peine d'excommunication. Il ajouta à ces bienfaits la dime de toutes les vignes qui avaient été plantées depuis trente ans en deça, et de toutes celles qu'on planterait à l'avenir, depuis le pied de la montagne de Bar, et de celle de Barrine, jusqu'au haut.

Le même saint Gérard en 988 (2), donna encore à Saint-Michel, la cure et les dimes d'Angoulaincourt, *Ingolini-curtis*, située dans le comté de Bar, dédiée sous l'invocation des saints évêques, Loup et Remi. Angoulaincourt est aujourd'hui annexe de Soulaincourt, doyenné de Dame-Marie. Le lieu était alors gouverné par un prêtre, religieux de Saint-Mansuy, nommé Béranger.

Après diverses vicissitudes, il a été long-temps réduit en simple ermitage; il est aujourd'hui entièrement ruiné et abandonné.

MICHEL (SAINT), prieuré au Pont-à-Mousson. — Renaud, comte de Bar, en 1093, prit la résolution de fonder un prieuré (3) sous l'invocation de saint Michel, qu'il soumit à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Saint-Michel sur

(1) Hist. de Lorraine, t. 1. p. 384, 393, et 173. preuves.

(2) Ibid. pag. 393.

(3) Hist. de Lorr. t. 1. p. 497.

Meuse. Il dit qu'il le fonda (1) *sub castro Montionis*, sous le château de Monçon; la ville de Pont-à-Mousson n'était pas encore formée.

On ne connaît plus aujourd'hui de prieuré du nom de Saint-Michel, ni dans la ville de Pont-à-Mousson, ni dans le bourg de Monçon.

MHIEL (SAINT), ville et abbaye, et le Chapitre de Saint-Léopold. — La ville de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, et capitale du Barrois-non-mouvant, est située sur la Meuse à trois lieues de Commercy qui est au midi, et à six lieues de Verdun, qui est au nord; cette ville tire son nom de l'abbaye de Saint-Michel, ou Saint-Michiel, d'où l'on a fait Saint-Mihiel.

Ce qui a le plus contribué à sa grandeur, c'est l'établissement *des grands jours*, ou de la cour souveraine dans cette ville. Anciennement il n'y avait pour tout le Barrois non mouvant qu'un bailliage, qui tenait sa séance à St.-Mihiel. Tous les ans la noblesse s'y assemblait quatre fois à certains temps, pour juger les appellations du bailliage. Cette assemblée s'appelait *les grands jours de St.-Mihiel*.

L'ancien bailliage de St.-Mihiel avait une fort grande étendue.

Ce fut le duc Charles III, qui établit les Grands-Jours à St.-Mihiel le 8 octobre 1571. Jean-le-Puignon en fut le premier président: Cette cour fut instituée pour juger en dernier ressort des causes du Barrois non mouvant, qui s'étendait bien avant du côté de Luxembourg. Les juges et conseillers de ces Grands-Jours s'y distinguèrent par leur érudition et par leur probité. On connaît encore quelques anciennes familles de robe, descendues de ces premiers conseillers; plusieurs y bâtirent des maisons très-propres, et le concours des étrangers qui y venaient en grand nombre, pour consulter et pour recevoir la justice, fit que la ville s'augmenta et s'embellit très considérablement.

(1) Sous Kalo abbé de S. Mihiel depuis l'an 1141, jusqu'en 1145.

Les Grands-Jours de St.-Mihiel furent supprimés en 1633, par le roi Louis XIII.

Les comtes de Bar depuis très-long-temps furent avoués et défenseurs de l'abbaye de St.-Mihiel, et furent accompagnés par les abbés à la moitié de leurs biens. Ils y frappaient ordinairement leurs monnaies, et nous en voyons encore de frappées dans cette ville: plusieurs d'entr'eux ont choisi leur sépulture dans l'abbaye, et on y voyait leurs mausolées dans l'ancienne église, avant qu'on l'eût rebâtie de notre temps tout à neuf, telle qu'on la voit aujourd'hui.

La comtesse Sophie vers l'an 1085, bâtit sur un petit tertre, qui domine la ville et l'abbaye, un château qui donna lieu à bien des contestations. Il paraît que Sophie l'avait fait dans la vue de tenir en bride et de réprimer les ennemis, qui troublaient le repos du monastère: mais l'événement fit voir que c'était plutôt un piège qu'une défense. La bonne princesse le reconnut elle-même, et en 1090, elle donna à l'abbé Sigefride la garde du château, avec pouvoir d'y mettre quel gouverneur il voudrait: mais il fallut que l'abbé achetât cette grâce, en donnant à la princesse la moitié du village de Rupt et quelques autres choses.

Sous Richard, quarante-troisième évêque de Verdun, vers l'an 1107, Renaud, comte de Bar et vicomte ou avoué de Verdun, ayant refusé d'aller au secours du château de Dieulewart, assiégé par les gens d'Etienne de Bar, évêque de Metz son frère, fut dépouillé par l'assemblée des barons du comté de Verdun, et de l'administration de ce comté, qui fut donnée à Guillaume, comte de Luxembourg. Renaud, pour s'en venger, porta le fer et le feu dans le Verdunois; mais l'évêque Richard et le comte Guillaume ayant joint leurs forces, lui enlevèrent la ville de St.-Mihiel, dont il était avoué, et brûlèrent le château. Il ne fut entièrement rasé qu'en 1633, par ordre du roi Louis XIII, de même que les fortifications de la ville.

St.-Mihiel n'était encore qu'une bourgade, lorsque Thiéri, quarante et unième évêque de Verdun, brûla ce bourg et l'abbaye en 1086, pour se venger de l'abbé et des religieux, qu'il prétendait vouloir se soustraire à sa juridiction (1).

Eudes, comte de Champagne, étant entré en Lorraine en 1036 (2), ou 1037, et y ayant commis une infinité de ravages, l'empereur Conrad marcha contre lui, et le contraignit de se retirer et de venir au secours de son propre pays où l'empereur était entré, et où il fit de très-grands dégâts pendant trois semaines qu'il y demeura. Conrad venant d'Allemagne à cette expédition, passa par les terres de l'abbaye de St.-Mihiel, et ses troupes, qui étaient composées de nations diverses, firent de grands dommages dans les campagnes, où les moissons n'étaient pas encore entièrement achevées. L'empereur vint dans l'abbaye, et fut reçu par l'abbé Nanthère et sa communauté, avec la croix et les autres marques de respect dues à sa majesté. Après les prières et la bénédiction, l'abbé lui remontra humblement les dommages que ses troupes avaient commis sur les terres de son monastère.

L'empereur l'écouta avec bonté, et tirant l'anneau de son doigt le lui donna, et lui dit de le venir trouver dans son palais au retour de son expédition, et qu'il lui ferait bonne justice. L'armée campa trois jours près St.-Mihiel, sur la montagne au midi de la ville, afin de se remettre des fatigues du voyage; puis Conrad s'avança contre Eudes, comte de Champagne, qui ne se sentant pas en état de lui résister, fit la paix avec lui, et l'empereur retourna en Allemagne.

L'abbé de St.-Mihiel l'y suivit, et par la médiation des princesses Béatrix et Sophie, filles de défunt Thiéri, duc de Bar, obtint de l'empereur, le comte Gérard pour défenseur et avoué de son abbaye. Ce comte était en ce temps-là un

des plus puissans seigneurs que l'on connoît dans ce pays; et sous son autorité l'abbé de St.-Mihiel fit bâtir le prieuré de St.-Caliste, ou *Haréville*, qui dépend de son abbaye.

Le roi Louis XIII, assiégé et prit la ville de St.-Mihiel en 1635: on tira même sur son carrosse, et on tua quelqu'un à sa portière. La ville se rendit par capitulation et fut rachetée du pillage par une rançon de cinquante mille écus d'or.

En 1641, la ville de St.-Mihiel se rendit aux officiers du roi Louis XIV. Ils envoyèrent les principaux de leur ville à Bar-le-Duc, pour prêter serment de fidélité à sa majesté.

Le duc Charles IV, en 1661, mit dans cette ville une cour souveraine destinée pour le Barrois non-mouvant, et à Nancy une autre destinée pour la Lorraine. Celle de St.-Mihiel n'a pas subsisté; elle a été réunie à celle de Nancy.

On montre dans cette ville quelques ouvrages de sculpture d'un excellent maître nommé *Léger Richier*, qui vivait en 1350. On admire en particulier, dans l'église paroissiale, la figure du Sauveur, prête à être mise au tombeau, soutenue par Joseph d'Arimathie et Nicodème, accompagnés de la Sainte Vierge, de quelques anges, de saint Jean l'évangéliste et des soldats qui jouent aux dés à qui aura la tunique du Sauveur: le tout en pierre blanche et en figures plus hautes que le naturel; d'un ouvrage parfait.

Le même ouvrier a aussi fait diverses figures, tant en pierre, qu'en bois et en terre dans l'église de l'abbaye, dans la paroisse de Bar-le-Duc et dans l'église collégiale de Saint-Maxe de la même ville, où l'on admire la figure d'un squelette en marbre blanc, tenant à la main un cœur qui est celui du prince de Croi, tué devant St.-Dizier en 1343. J'ai parlé de Richier dans les hommes illustres de Lorraine: Richier travaillait dans l'église de St.-Maxe de Bar en 1354, comme on le voit par une inscription au maître-autel de cette collégiale.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. LXXVII. V. Hist. de Verdun, p. 204, 205.

(2) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 561.

L'abbaye de St.-Mihiel fut fondée par le comte Wulfoade en 709, sur une éminence distante d'une bonne lieue de l'endroit où est aujourd'hui le monastère, en un lieu nommé *Chatillon*, au pied duquel le ruisseau de Marsoupe prend sa source : on tient que le pape Etienne II, l'an 753, en dédia l'église en présence du roi Pépin et de Charles son fils ; c'est ce qu'on lit sur une lame de marbre qui s'y voit encore aujourd'hui.

Ce monastère fut transféré sous l'empire de Louis-le-Débonnaire vers l'an 815, assez près de la Meuse, au lieu où est aujourd'hui la ville de St.-Mihiel.

Le trésor de cette église est fort considérable, moins par les pièces antiques, que par la richesse des argenteries qui y ont été rassemblées par l'abbé dom Henri Hennezon.

La bibliothèque est très-belle, et des mieux assorties en toutes sortes de bons livres imprimés : on y montre aussi d'anciens manuscrits, entr'autres un pseautier grec, écrit de la main de Sedulius Scotus, et un recueil des principaux ouvrages de dom Robert des Gabets, célèbre philosophe du siècle dernier.

On a conservé pendant assez longtemps la coutume d'inhummer les religieux de St.-Mihiel à *Vieux-Moutier* ; c'est le nom qu'on donne à l'ancien monastère, situé d'abord sur la montagne de Chatillon. On y va encore aujourd'hui dire la messe les fêtes et dimanches.

L'église y subsiste encore et nous en avons fait lever le plan, de même que celui de la chapelle où sont enterrés les corps des fondateurs, le comte Wulfoade et la comtesse Adalsinde son épouse, qui sont représentés en peintures antiques sur les murs de cette chapelle, qui n'est séparée de l'ancienne église que par un espace d'environ douze pieds.

A la distance de trente ou quarante pieds, vers le midi, on voit les fondemens d'une autre ancienne église qui était carrée, et qu'on croit avoir été l'église paroissiale du village de Wuinville.

Le roi Pépin mal satisfait du comte Wulfoade, qui apparemment n'approuvait pas qu'on eut déferé à ce prince la couronne qui appartenait au roi Chilperic, confisqua ses terres, et donna le monastère de St.-Mihiel à Fulrade, abbé de Saint-Denis en France : cette union ne subsista pas long-temps ; St.-Mihiel se remit bientôt en liberté, et se maintint dans l'indépendance de l'abbaye de Saint-Denis.

Le 10 septembre 1734, quelques maçons travaillant à relever le pavé de la chapelle où l'on tenait par tradition qu'était enterré le fondateur de l'abbaye de St.-Mihiel, ayant levé un carreau de ce pavé, aperçurent un caveau souterrain long d'environ sept pieds, et profond de trois pieds et demi ; dans lequel, à la faveur d'une lumière, ils aperçurent comme un homme couché sur son côté, et la tête appuyée sur sa main droite, vêtu, et ayant au doigt un anneau d'or qui rendait quelque éclat. Ils entrèrent, et prirent l'anneau et deux plaques d'or qui étaient sur la poitrine du mort qui paraissait entier, de même que ses habits : mais aussitôt qu'ils le touchèrent et qu'il eut pris l'air, il tomba en poussière, à la réserve de quelques os et d'une partie de la mâchoire garnie de quatre dents.

A la tête du corps on a trouvé un peigne d'ivoire, enjolivé de plusieurs petits cercles, enveloppés dans trois plus grands ; à côté de la tête on voyait des forces, *forcipes*, qui avait servi à Wulfoade, apparemment pour faire sa barbe (car les anciens usaient quelquefois de ces instrumens pour faire la barbe) Sidon. l. 4. Ep. 14. *Barba intra rugarum latebras mersis ad cutem secta forcipibus*. Aux pieds étaient un coutelas, ou une épée, appuyée contre le mur du caveau ; mais tellement rongée par la rouille, qu'on n'en a pu conserver qu'une partie de la poignée, où l'on ne voit rien de remarquable.

Les deux plaques d'or qui servaient apparemment d'agraffes au manteau du

comte de Wulfoade , étaient rondes et larges d'un bon pouce , ornées de pierres de médiocre valeur , et relevées par intervalle d'une espèce d'émail rouge , ce qui formait une variété de couleurs assez agréable. L'anneau d'or est ornée d'une pierre , ou agathe rouge , qui représente une espèce de Pallas d'assez mauvais goût.

Le tombeau de la comtesse Adalsinde , épouse de Wulfoade , était dans un autre caveau de la même chapelle , au côté de l'épître , vis-à-vis celui du comte son mari , qui était du côté de l'évangile. On n'y a rien trouvé de remarquable , sinon qu'elle était vêtue de même que son mari , et couchée sur son côté , et la tête appuyée sur sa main , comme une personne qui dort. Nous avons fait graver tout cela dans notre Notice de Lorraine.

La grande chevelure du comte Wulfoade , qui lui descendait jusqu'aux genoux , est ce qui le fait le plus remarquer. On sait que les rois et les grands seigneurs de la nation des Francs , se faisaient un honneur de porter leurs cheveux extrêmement longs , et que c'était parmi eux une marque de dignité , d'une naissance et d'un rang fort supérieur au commun des français ; ils avaient un soin très-particulier de leurs cheveux , aussi voyons-nous dans le tombeau du comte Wulfoade , son peigne d'ivoire orné à la manière de ce temps là

St. Grégoire de Tours parle en plus d'un endroit de cette coutume des rois et des grands , de porter une fort longue chevelure ; et que couper les cheveux à un prince , c'était le dégrader , et le rendre incapable de porter la couronne. Clovis ayant pris le roi Chararic et ses fils , les fit tondre , et fit ordonner le père prêtre , et les fils diacres. En un autre endroit il dit que la reine Clotilde élevant les fils du roi Clodomire , leur laissait croître les cheveux , dans l'espérance de les voir élevés sur le trône ; le roi Childébert en donna avis à son frère Clotaire , et lui persuada de faire mourir les deux jeunes princes ,

ou de les faire tondre et entrer dans la cléricature. Ils envoyèrent à la reine Clotilde , et lui firent dire , ou de consentir à voir ses deux petits-fils perdre leurs cheveux , ou de les voir mis à mort ; la reine dans le trouble où la jetta cette barbare déclaration , répondit : j'aime mieux les voir morts , que sans leur chevelure ; aussitôt on les mit à mort. Voyez aussi le même Grégoire de Tours , liv. 6 , chap. 24 , et liv. 8 , chap. 10.

Agathias (1) , écrivain grec , parlant des rois Francs , dit qu'ils ne coupaient jamais leurs cheveux , mais qu'ils les laissaient tomber sur leurs épaules , et les partageaient décemment aux deux côtés du front. Ils ne les laissaient pas croître négligemment et d'une manière mal-propre et indécente , comme font les Turcs et les barbares ; mais ils les frottaient de graisse et d'huile , et en avaient un très-grand soin , comme d'une prérogative attachée à la race royale.

Ils les mettaient quelquefois en tresse , d'où vient que saint Grégoire de Tours (2) les nomme *Flagella*. *Gundebuldu cum natus esset in Gallia , diligenti cura nutritus , ut regum istorum mos est ; crinium flagellis per terga demissis*. Sidonius et Martial les nommaient de même.

Je sais que Wulfoade n'était pas roi de France mais l'usage de porter de longs cheveux , n'était pas particulier aux rois et aux princes du sang. Les grands seigneurs , comme le comte Wulfoade , en portaient à peu près de même ; nous le voyons dans la figure du duc Attique , père de saint Odile , qui est gravée en plusieurs endroits ; et Cleuvericus (3) dans sa *Germanie antique* , rapporte plusieurs passages des anciens , qui parlent des longues chevelures ; que portaient les Celtes et les Germains.

Quant au bonnet en forme de toque , qu'il porte sur la tête , et qui est attaché

(1) Agathias , l. 1.

(2) St. Grégoire l. 6 , c. 27.

(3) Clever. Germanic. , antique t. 1 , c. 16 , p. 105 , 106.

par un ruban qui lui passe sous le menton, c'était sans doute une marque de sa dignité de comte. Ses moustaches sont aussi remarquables; Sidonius (1) les a bien exprimées par ces vers:

..... *vultibus undique rasis.*

Pro barbâ tenues pectuntur pectine cristæ.

Le même dans le livre premier, épître 2: *Pilis infranarium antra fructificantibus quotidiana successio.* Ils avaient des barbiers, qui leur arrachaient le poil des joues: *barba concavo hista temporibus, quam in subditâ vultus parte, surgentem stirpibus tonsas assiduus genas adusque forcipibus evellit.* L'église qu'il porte sur ses mains, marque l'abbaye de St.-Michel, qu'il avait fondée et enrichie.

La comtesse Adalsinde, épouse du comte Vulfoade, est vêtue fort simplement, ayant une espèce de manteau qui lui pend de l'épaule gauche, et tenant de la droite une église moins grande que celle que le comte son mari porte de même. L'église de la comtesse est à deux étages, et avec collatéraux et abside. Elle peut marquer l'église qui était autrefois au midi de celle de Vieux-Moutier, et dont on voit encore les ruines.

Au reste, ces peintures sont fort anciennes, car lorsqu'on voulut retirer les peintures qui sont sur les murs de l'église du Vieux Moutier, on trouva plusieurs couches de ohaux qui couvraient les anciennes peintures, sur lesquelles on avait relevé les nouvelles.

Dans l'ancienne église du Vieux Moutier il n'y a rien de remarquable, que la plaque de marbre dont on a parlé, où l'on voit l'inscription, qui porte qu'elle a été dédiée en 753, par le pape Etienne II. Les murs de cette église sont chargés d'anciennes peintures, qui représentent les apôtres, l'enfer le paradis et d'autres sujets de dévotion.

La forme de l'église n'a rien de remarquable: elle a des collatéraux assez bas;

(1) Sidon., liv. 5, carm. v. 242, liv. 2, c. 2.

la nef n'est point voûtée. Il paraît que l'abside où était le grand autel, a été renversée. Sur la porte de cette église, on voit Jésus-Christ en croix, accompagné de la Sainte-Vierge et de saint Jean l'évangéliste, d'un assez bon goût.

Quant à l'église moderne de l'abbaye, avant qu'elle eut été renversée et rebâtie dès les fondemens, elle avait l'air très-antique, et était bâtie d'un goût différent de ce que nous appelons le goût gothique; ayant une grosse tour à son entrée, et deux autres tours à côté du chœur, comme on en voit encore quelques-unes dans d'autres anciennes abbayes. Le chœur était placé derrière l'autel, dans une abside assez basse. On remarquait dans la nef les mausolées de plusieurs ducs et comtes de Bar, représentés en relief, d'une assez mauvaise sculpture; mais où l'on voyait leurs anciens habillemens, et d'autres choses remarquables, qui seraient aujourd'hui très-précieuses aux personnes éclairées, et qui ont du goût pour l'antiquité. Mais les maçons ont tout mis en pièces à leur ordinaire; la faute qu'on a fait, c'est de ne les avoir pas fait dessiner avant qu'on démolit l'ancienne église. On voyait de même quelques tombeaux des anciens abbés, et d'autres personnes de la ville, mais presque tout cela a été détruit par les ouvriers, qui ont travaillé à l'église moderne.

L'on y a conservé une grande partie des ouvrages de sculpture de Leger Richier, excellent sculpteur en figures, qui sont répandus dans les autels qu'on a bâtis dans la croisée et dans la nef de la nouvelle église. Le grand crucifix et les figures qui l'accompagnaient, étaient très-estimés; mais comme elles n'étaient qu'en bois, il n'en reste guère que la Vierge de pitié, qui se voit à l'entrée du chœur du côté du midi, et le crucifix qui est au fond du réfectoire.

La chasse de saint Anatole, évêque de Cahors, apporté à St.-Mihiel, sous le règne de Charlemagne, est très-ancienne. Mais elle n'a rien de remarquable pour l'histoire; elle est d'un goût fort gothique,

et les figures qui l'accompagnent et qui lui servent d'ornement, se sentent bien du peu d'habileté de l'orfèvre qui les a faites.

L'on conserve dans l'abbaye de St.-Mihiel la chapelle du cardinal de Retz, sa croisse épiscopale, sa bibliothèque très-bien choisie et très-bien conditionnée, et quelques anciens manuscrits qu'il avait ramassés.

Outre l'abbaye de St.-Mihiel et le chapitre de Saint-Léopold, transférés à la paroisse, comme nous l'avons dit, on voit près la même ville un couvent de capucins, situé sur la hauteur au nord, dans un prieuré dédié à saint Blaise dépendant de l'abbaye.

De plus, un couvent de minimes, établi à l'extrémité orientale de la ville, dans un autre prieuré du titre de Saint-Thiébaut.

Les pères jésuites y ont un hospice, où résident d'ordinaire trois pères et un couvers.

Les chanoines réguliers de la réforme du bienheureux Pierre Fourier, furent établis à St.-Mihiel le huit octobre 1645, et fondés par M. Michel Bourgeois, natif de St.-Mihiel, et alors chanoine de l'église cathédrale de Verdun.

Les carmes déchaussés s'établirent en cette ville en 1645.

Les religieuses de la congrégation, le 7 mars 1604.

Les annonciades célestes, en 1619.

Les carmélites furent reçues à St.-Mihiel en 1628.

L'hôpital, fondé partie des biens de l'ancienne aumônerie de l'abbaye, partie des biens qui appartenaient à la maison du comte Thiébaut de Bar, qui en fit l'union à l'hôpital, et partie des donations particulières des fidèles. Cet hôpital est attaché à l'enceinte de l'abbaye.

Il y a à St.-Mihiel, bailliage, prévôté, maîtrise, hôtel-de-ville et un bureau de recette. Ace bailliage ressortissent les prévôtés de St.-Mihiel, d'Apremont, d'Hatton-Chatel, de Bouconville, de Briey, de Conflans-en-Jarnisi, de Foug, de Nor-

roi-le-Sec, de Ruppes, de Sancy et de Sampigny.

La chronique de Philippe de Vigneule, tom. 3, page 558, porte qu'en l'an 1500, fut commencée l'église paroissiale de St.-Mihiel, celle de Rembercourt et celle de Thienville, qui sont à présent belles et magnifiques.

Le même Vigneule dit que les eaux furent si grandes, qu'elles renversèrent une grande partie du pont de St.-Mihiel, bâti depuis peu en pierres, à grands frais.

MILLERY. — Millery, village du diocèse de Metz, situé à droite de la Moselle, à deux lieues et demie de Nancy et de Pont-à-Mousson; bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Il y avait autrefois à Millery une maison de templiers. Ces religieux hospitaliers avaient encore d'autres maisons dans le pays Scarponois; comme à Jezainville, à Mousson, à Champé, etc. On prétend qu'il y en avait aussi à Landremont et à Saint-Blaise, aujourd'hui ermitage sur le bord de la Moselle, proche de Charpagne. Il y a au village de Sainte-Geneviève un canton de vigne, appelé *le Clottre*, et plus bas, près de Loisy, un autre canton, nommé *la Cour-Chevalier*, qu'on croit tirer leur nom des chevaliers du Temple, à qui ils ont autrefois appartenu.

MIRECOURT, et l'Abbaye de Poussey. — La ville de Mirecourt est située dans le Chaumontois, sur la rivière de Madon, elle est du diocèse de Toul, à huit lieues de Nancy, neuf de Lunéville, trois et demie de Vézelize. On croit que son nom dérive du dieu Mercure, qui y était adoré; on l'écrit quelquefois *Mirecourt*, quelquefois *Mericourt*, ou *Mercorium*. On n'en trouve rien dans les anciens géographes.

Dans des titres de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (1), il est parlé en deux endroits, *Murci-curtis*, ou *Murci-curtis*. Ces dames y avaient un *Mansus*; un sujet, un ménage. Ne serait-ce pas *Mire-*

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 372 et 377, ann. 965, et 966.

court ? Il paraît qu'autrefois la seigneurie de Mirecourt appartenait aux comtes de Toul (1); et on trouve un accomodement fait par Bertholde, évêque de Toul en 1015, entre le comte Ulric, ou Odelric, et le comte Varnère, au sujet de Bouzemont, village au territoire de Mirecourt.

Nous savons certainement que la terre de Mirecourt a appartenu long-temps aux comtes de Toul, et que ces comtes étaient très-puissans, comme il paraît par les riches fondations d'abbayes et de prieurés qu'ils ont faites, et par les alliances qu'ils ont prises dans les maisons de Lorraine, de Vaudémont, de Bar; par les éminentes dignités qu'ont possédées les seigneurs de cette maison. On peut voir la généalogie que nous avons donnée des comtes de Toul.

En 1234, Frideric comte de Toul, affranchit les bourgeois de Mirecourt, et donne pour garant de ses promesses, son frère, le seigneur Renard. On remarque dans cette chartre, qu'il parle comme souverain et maître absolu de ses sujets. Il taxe ce que chacun d'eux lui doit par année: tant pour, chaque cheval, pour chaque vache, chaque veau, chaque poulain, chaque chèvre; tant pour les laboureurs, tant pour les simples manœuvres; il taxe les amendes champêtres. Si un bourgeois de Mirecourt commandé par son seigneur, pour aller hors de la ville, soit pour faire la petite guerre; *pro præda faciendâ*, ou pour autre chose semblable refuse d'obéir, il paiera douze deniers. Il servira le premier jour à ses dépens, les jours suivans, le comte pourvoiera à sa subsistance. En cas d'alarmes, où il faudra sortir de la ville pour repousser l'ennemi, celui qui négligera de sortir en armes, paiera douze deniers d'amende.

Il règle les corvées ordinaires dues au seigneur; les gardes dues à la ville pendant la nuit, au nombre de quatre chaque nuit. Quand le comte viendra à la ville,

les bourgeois fourniront le foïn à ses chevaux, la première nuit; les jours suivans on lui donnera pour la nourriture de chaque cheval, une obole. En temps de guerre, ils fourniront un plus grand nombre de gardes. Si l'envoyé du seigneur arrivant à la ville, ne trouve point de poules à acheter; il en tuera tant qu'il voudra, en payant pour chaque poule deux deniers. Il ne permet point à aucun de ses gens d'appeler en duel un bourgeois de Mirecourt. Si l'on trouve un homme dans le jardin d'un autre, il perdra l'oreille, ou paiera cinq sols. Un pêcheur qui pêche à la grande nasse, doit au seigneur chaque semaine un service de poisson. Il n'est point permis de vendre du vin pendant le mois de mai, qu'en payant certaine somme au seigneur. Il en excepte le prêtre ou curé, les gentilshommes et les personnes de la famille du seigneur; c'est-à-dire, ses officiers, ses domestiques et ses gens.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre la Lorraine (1), les Bourguignons s'emparèrent de Mirecourt, et s'y maintinrent quelque temps, jusqu'à ce que les Lorrains les en chassèrent en 1476.

Il changea aussi plusieurs fois de maître durant la guerre du duc René d'Anjou contre le comte Antoine de Vaudémont. Comme Mirecourt n'est point bien fortifié, il n'a jamais été en état de soutenir un siège dans les formes. En 1438, le capitaine Fort-d'Epice, qui était au service du comte de Vaudémont, se rendit maître de Mirecourt, ce qui obligea le maréchal de Lorraine, d'appeler à son secours les capitaines de France, savoir: Lahire, Pothon, Blanche-Fleur et autres, pour venir au secours de la Lorraine (2). Ils reprirent Mirecourt peu de temps après: le capitaine Floquet gagné par cinq mille salus et un courtier que lui donna l'évêque de Metz, quitta le parti d'Antoine, comte

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1037, et t. 3, 72, l. 24, prév.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, page 816, et preuves p. 232

(2) Benoît, histoire de Toul, pag. 57.

de Vandémont, et remit Mirecourt aux Lorrains.

Mirecourt souffrit à peu près les mêmes vicissitudes que les autres villes du pays (1), pendant les dernières guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV. Ce prince après la reddition de Nancy au roi Louis XIII, en 1633, pendant que le duc de Brassac était gouverneur de cette place, se retira d'abord à Lunéville, et de là à Mirecourt, où il fit venir la duchesse Nicole son épouse, et la princesse Claude sa sœur, dont il se défiait à cause de leurs prétentions à la couronne de Lorraine. Le duc Charles passa l'hiver à Mirecourt, dans toutes sortes de divertissemens.

Le 20 août 1641, la ville de Mirecourt fut investie par le sieur de Folleville, avec 500 mousquetaires et 50 chevaux. Les portes lui furent ouvertes, et comme il restait une espèce de fort à réduire, l'armée Française étant arrivée à deux heures après midi, on appliqua le mineur, et le lendemain à sept heures du matin on capitula. Duhallier y arriva à temps pour signer la capitulation, et la garnison Lorraine se retira à Sierk.

Après la paix des Pyrénées en 1665 (2), la Lorraine ayant été rendue au duc Charles IV, à condition que Nancy serait démoli, ce prince se retira de nouveau à Mirecourt, pendant qu'on travaillait aux démolitions de sa capitale: il s'y occupait au divertissement de la chasse. Comme il allait assez souvent à l'abbaye de Poursas, ou Poussai, il y fit connaissance et y prit de l'amitié pour la jeune comtesse Isabelle de Ludres, connue sous le nom de la belle de Ludres, et résolut de l'épouser; mais la chose ne s'exécuta point comme on le peut voir dans l'histoire de Lorraine.

Le duc Charles s'étant de nouveau brouillé avec la France (3), et étant sorti de ses états en 1670, le maréchal de Cré-

qui surprit Mirecourt et en renversa les murailles. Il en usa de même au Pont-à-Mousson, et aux autres villes murées du pays: depuis ce temps, Mirecourt est demeuré au même état, sans murs et sans défense.

Cette ville était autrefois capitale du bailliage de Vôge; il y a encore un bailliage qui comprend 55 villages ou hameaux dans sa dépendance.

Il y a à Mirecourt hôtel-de-ville, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, une brigade de maréchaussée, un bel hôpital dans le faubourg du côté de Poussai.

Le B. Pierre Fourier, nommé vulgairement le père de Mataincourt, parce qu'il était curé de ce lieu, était né à Mirecourt en 1565, il est mort en 1640. On fait à Mirecourt des violons qui sont estimés, et des dentelles dont il se fait un commerce considérable.

On y voit un couvent de cordeliers, bâti en 1444.

Un de capucins établi en 1609.

Des religieuses de la congrégation, qui y furent reçues le 26 mai 1620.

Des récollettes, ou religieuses de sainte Claire.

V Abbaye de Poussay.

L'abbaye de Poussai, ou Porsai, en latin *Portus suavis*, n'est qu'à une demi-lieue de Mirecourt: elle fut commencée par Bertholde, évêque de Toul, et achevée par Brunon, évêque de la même église, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX. Ce pape confirma cette fondation le premier d'octobre 1045; l'église est dédiée à la Sainte-Vierge et à sainte Menne, sœur de saint Eucaire; on y conserve le corps de sainte Menne dans une châsse précieuse; on y montre un mantelet de soie et un calice d'or, qu'on tient avoir appartenu au pape saint Léon IX. Les dames de Poussai, ont depuis environ trois cents ans, quitté l'habit de saint Benoît et l'observance de sa règle, et sont dans l'usage de ne recevoir dans leur chapitre que des filles nobles, qui font preuve de seize

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, pages 247 et 248.

(2) Ibid. t. 3, p. 605, 609.

(3) Ibid. t. 3, p. 671.

quartiers de noblesse paternelle et maternelle, jurée par trois chevaliers.

Mataincourt. A côté de Mirecourt se voit le village de Mataincourt, célèbre par la demeure du B. Pierre Fourier, qui en a été curé, et qui a rendu ce lieu célèbre par l'éclat de ses vertus et par ses miracles. Il est mort curé de Mataincourt, et y a été enterré. Il est réformateur des chanoines réguliers de saint Augustin, de la congrégation de S. Sauveur en Lorraine, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame.

Le corps du B. Pierre Fourier, curé de Mataincourt, a été levé de terre en grande cérémonie, et mis dans une châsse précieuse par M. Jérôme Begon, évêque de Toul, au mois de septembre 1732, en présence de madame Royale, duchesse de Lorraine, et de grand nombre de seigneurs et dames, et d'une multitude de peuple de pays.

MOGNEVILLE. — Mognéville, ou Moignéville, *Moniaca villa*, ou peut-être *Media villa*, village avec titre de marquisat, à deux lieues de Bar-le-Duc, dans une très-belle situation sur la rivière de Saulx; diocèse de Toul, juridiction du bailli, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris; M. le marquis de Choiseul en est seigneur. La paroisse a pour patron saint Remi.

Ce fut à l'occasion de Mognéville, que survinrent les difficultés sur les libertés de Bar et du Barrisia, commencées sous le règne du roi Charles IX, en 1550, et terminées sous le même roi en 1551. Le 16 octobre 1572, intervint un arrêt du conseil du roi, qui ordonne que tous les habitans de Mognéville seront contraints à payer la taxe et cotisation imposées, nonobstant toutes appellations et oppositions faites et à faire, sa Majesté s'en attendant la connaissance, et l'interdisant à tous autres.

MONCEL. — Nous connaissons en Lorraine, plusieurs lieux nommés Moncel. 1° *Moncel-sur-la-Meurthe*, à une

demie-lieue de Lunéville vers l'orient 2° *Moncel-sur-la-Verre*, prévôté de Ruppes. 3° *Moncel-sur-la-Meurthe*, à deux lieues de Saint-Dié. 4° *Moncel*, château et annexe de Jarni; M. le comte de Gournay en est seigneur, ainsi que du moulin qui en dépend, dit le moulin de Brouillot. C'est apparemment de ce dernier Moncel que la maison de ce nom a pris sa dénomination.

5° Il y a encore *Moncel*, de la prévôté de Longuyon. 6° *Moncel et Laponcourt*, qui ne forment qu'une communauté. 7° *Moncel du val d'Ajo*. 8° *Moncel*, village de Vic. 9° *Moncel*, village de la prévôté de Clermont. Tout cela dérive de *Monticules*, petite montagne ou monticule.

MONT. — Mont, village sur une hauteur, à l'endroit où la Meurthe reçoit la Mortagne, à cinq quarts de lieue de Lunéville, deux lieues de Rosières; diocèse de Toul, bailliage de Rosières. L'église a pour patronne Ste. Agnès.

Seigneurs de Mont, M. le marquis de Lenoncourt pour la moitié, contre MM. le Grand et Desfours. Cour souveraine de Lorraine.

Anneve, *Xermaménil*; patron, saint Mansuy. Seigneur, M. de la Chaussée. Dépendent, les hameaux de *Maixe* et de *Mortagne*.

MONTAIGU. — Montaigu, chapelle sur une éminence, entre Jarville et Laneuveville devant Nancy, communauté de Jarville.

Il y a une maison de particulier un peu au-dessus de la chapelle de Montaigu, dans une vue très-agréable. La chapelle est aux ermites des pères Augustins de Nancy.

L'épithaphe suivante est appliqué au mur intérieur.

Ci gist le cœur de Frère Raphaël Hanzelin, Fondateur de la Chapelle de Notre-Dame de Montaigu, qui décéda le 7 Août 1639, âgé de soixante-huit ans.

On dit ordinairement que cette chapelle de Montaigu, est l'endroit où les pères Augustins de Nancy furent d'abord

établis ; et il y a beaucoup d'apparence que ce lieu fut d'abord un ermitage, fondé, comme on l'a vu en 1639, par frère Raphaël Hanzelin ; et que les Augustins demeurèrent quelques années dans cet ermitage , et y acquirent ce qu'ils y possèdent et aux environs , avant leur établissement à Nancy, vers l'an 1662, ou que ces biens sont de la donation du fondateur, frère Raphaël Hanzelin.

MONTAIGU ET MARCOURT.—Montaigu, dans le Luxembourg, était situé sur le déclin d'une montagne, au pied de laquelle se voit le village de *Marcourt*, qui depuis la ruine du château de Montaigu, est devenu chef-lieu du comté de Montaigu. Ce comté était autrefois d'une étendue considérable.

MONTBERON.—Montberon, village de la prévôté de Lixein, autrement *Montbron*, diocèse de Metz. C'est apparemment ce lieu qui a donné son nom à la maison de *Montberon*.

MONT-CLER OU MONT-CLAIR.—Mont-clair est un château situé sur la Sâre, assez près de Methlock, sur une montagne escarpée (1). Jacques, seigneur de Mont-clair, ayant animé les bourgeois de Trèves à prendre les armes contre Baudouin archevêque de ladite ville, leur seigneur ; Jacques qui n'aimait point la guerre, attira Jacques de Mont-clair dans son palais, et sous divers prétextes d'accommodement, il l'y retint prisonnier. Mont-clair accorda tout ce que voulut l'archevêque, et sortit de prison : mais il ne fut pas plutôt en liberté, qu'il recommença à brouiller. Son fils se mit à la tête d'une troupe de bandits, qui ravagèrent les terres de l'archevêché.

Baudouin se prépara à lui faire la guerre, et assiégea Mont-clair le 2 mai 1351. Au premier assaut, les troupes de l'archevêque furent repoussées avec perte, et Hartard de Schoneok, qui commandait son armée, y mourut de ses blessures. Il y avait une tour élevée sur un rocher, qui

faisait la principale force du château ; Baudouin fit miner le roc, et amassa dans l'ouverture quantité de bois et de matières combustibles ; y ayant mis feu, le rocher se fendit, et sa chute emporta celle de la tour ; les soldats s'emparèrent aussitôt du terrain qu'elle occupait, qui était le seul par où l'on pouvait attaquer avec avantage la forteresse.

Il entreprit ensuite de se rendre maître d'une fontaine qui sortait du pied de la montagne, et s'écoulait en deux réservoirs séparés l'un de l'autre par deux grosses roches. L'archevêque se rendit maître de celui qui était le plus à portée de Mont-clair ; les assiégés ne pouvaient aller à l'autre, sans s'exposer au danger d'être pris ou tués. Ils entreprirent de creuser un chemin sous terre, pour pouvoir aller sans risque, puiser de l'eau à cette source. Malgré les difficultés presque insurmontables qui se rencontrèrent dans cette entreprise, ils en vinrent à bout. Baudouin fit fermer ce conduit souterrain, et ôta encore aux assiégés cette dernière ressource. La garnison de Mont-clair ne se rendit pas encore.

Il y avait près de sept mois que ce siège durait. Baudouin irrité d'une si opiniâtre résistance, fit dresser un gibet à la vue du château, et fit dire aux assiégés qu'ils n'auraient point de grâce à espérer s'ils s'opiniâtraient à résister plus long-temps. Intimidés par ces menaces, ils capitulèrent et sortirent de Mont-clair le vingt-neuf décembre 1351. L'archevêque y célébra les fêtes de Noël, s'en fit reconnaître seigneur, rasa le château, et bâtit vis-à-vis un autre fort.

MONTFAUCON.—Montfaucou, bourg de Champagne, situé vers la Meuse et aux confins du diocèse de Verdun, à quatre lieues de cette ville.

On croit que saint Baudri, ou Balderic, prince du sang royal (1), sous le roi Dagobert, fonda le monastère de Montfaucou qui était alors un lieu tout environné de bois.

(1) Histoire de Luxembourg, tome 6, page 249.

(1) Dadan apud Vauxbourg, fol. 174.

Saint Baudri étant décédé à Reims, son corps y fut inhumé ; mais dans la suite il fut enlevé furtivement par les clercs de Montfaucou, qui le déposèrent dans l'église de saint Laurent de Montfaucou, où il avait autrefois choisi sa sépulture.

Du temps de l'irruption des Normands sous Charles-le-Chauve (1), les chanoines de Montfaucou levèrent de terre le corps de saint Baudri et le transportèrent à Verdun.

Après l'irruption des Normands dans le Verdunois, sur la fin du neuvième siècle, on porta les reliques de saint Baudri à *Vasticia* sur le Rhin : ce qui produisit de grandes aumônes aux clercs de Montfaucou, par les miracles qui s'y firent.

Les Normands ayant fait encore une irruption en France l'an 889 (2), furent battus près de Montfaucou la même année par *Eudes*, comte de Paris, et ensuite par le roi *Arnoù*, qui les défit entièrement sur les bords de la Meuse. Ces barbares firent une infinité de maux à Verdun et aux environs ; plusieurs prêtres des églises de Saint-Vanne de Verdun, et de Saint-Germain de Montfaucou furent alors martyrisés.

Godefroi, duc de Bouillon, avait fait bâtir dans le diocèse de Verdun un château à Montfaucou, pour tenir en bride le clergé de Verdun. Ce prince ayant résolu de faire le voyage de Jérusalem, s'y disposa par une réconciliation sincère avec ce clergé, fit démolir le château qu'il avait fait bâtir à Montfaucou, et fit sa paix avec l'évêque Richer. Ceci arriva en 1090, et l'année même du sacre de l'évêque Richer.

On connaît en France jusqu'à vingt montagnes du nom de Montfaucou.

V MONTFORT, près *Mirecourt*. — Montfort est situé à la source de la Verte,

(2) Flodoard, Hist. Remens., tome 4, c. 39 et 40

(1) Hist. de Verdun, p. 843, 844.

ou du Vaire, ayant *Mirecourt* à son nord, *Dom-Julien* de même, et *Vitelle* au midi.

Montfort est peu considérable en lui-même, mais il est célèbre dans l'histoire de Lorraine, comme étant une des cinq seigneuries qui relevaient des comtes de Champagne, savoir, *Neufchâteau*, *Frouart*, *Châtenoi*, *Montfort*, et la moitié de la ville de *Gran*. De tous ces endroits, *Montfort* est le moins célèbre et le moins connu.

MONT-HAIRON-LE-GRAND. —

Mont-Hairon-le-Grand, *Mons ardecus*, ou *Mons herodius*, village du diocèse de Verdun, situé à gauche de la Meuse, deux lieues au-dessus de cette ville, à trois de Bar : annexe d'*Ancemont*, office et prévôté de Souilli, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier ; M. le comte de Fontenoi seigneur foncier. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Pierre : dépend la *tour de Mont-Hairon*.

MONT-HAIRON-LE-PETIT. — *Mont-Hairon-le-Petit*, hameau un peu au-dessous de *Mont-Hairon-le-Grand*, annexe d'*Ancemont*, diocèse de Verdun, office de Souilli : M. le comte de Fontenoi en est seigneur haut-justicier ; M. de la Tour seigneur-foncier.

MONTIER-SUR-SAULX. — *Montier-sur-saulx*, village du Barrois, ayant titre de baronnie, diocèse de Toul, situé sur la rivière de Saulx, ayant *Morlei* au nord, à demi-lieue de l'abbaye d'*Escurey*, et environ une lieue de *Val-Dône*, au couchant.

L'église de *Montier-sur-Saulx* a pour patron saint Pierre-aux-Liens ; d'autres disent saint Evre. On dit qu'il y avait autrefois un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont on ne connaît ni l'origine, ni le fondateur, ni le commencement, ni la fin ; car aujourd'hui il n'y a nul vestige de monastère.

Alberic, moine des *Trois-Fontaines*, sous l'an 1250, dit que le duc de Lorraine *Mathieu II*, le comte de Champagne et

le seigneur de Joinville, bâtirent une forteresse à Montier-sur-Saulx, contre le comte de Bar : mais ce dernier la renversa et la démolit entièrement, de manière qu'il n'en reste aujourd'hui aucun vestige.

MONTIGNY. — Montigny, *Montiniacum*, village situé entre Badonviller et Magnéville, sur un grand ruisseau qui tombe dans la Vezouze, à quelques lieues de là : Montigny est un ancien fond appartenant à l'abbaye de Moyenmoutier : il est France, châtellenie de Baecarat, diocèse de Metz, ban de Vaqueville, parlement de Metz. Patron, saint Martin ; seigneur, M. l'évêque de Metz.

Montigni, village sur la Chiens, à deux lieues de Viller-la-Montagne, à une de Longuyon.

Montigni, de la prévôté de Dun, cédé à la France.

Montigni-le-Haut, village de l'isle de Metz.

Montigni-le-Bas, hameau de l'isle de Metz.

Montigni-la-Grange, hameau de l'isle de Metz.

MONT-MEDY, ou MONTMIDY. — Mont-medi (1), ou par corruption Mont-midi, *Mons medius*, et quelquefois *Mons maledictus*, Mont maudit, ville de France dans le Luxembourg français, au duché de Carignan, sur la rivière de Chiens. Il y a apparence que Mont-Medi a pris son nom de ce qu'il est situé entre les châteaux de Jametz et de la Frette ; ou plutôt de ce que du côté du septentrion, on voit la longue montagne appelée *la haut des Forêts*, qui s'avance vers la porte de la ville, en se rétrécissant peu à peu, et aboutit à une roche, dont la pente forme l'esplanade naturelle de la contrescarpe vers le septentrion et l'occident ; mais du côté du midi et de l'orient, les rochers y sont escarpés et bordés de précipices. Quant à l'enceinte de ses murailles, elle ressemble à un triangle à côtés inégaux, ayant la pointe

émoussée : sa base est à l'orient, le plus court des côtés au midi, et le plus long au septentrion ; au lieu d'une pointe, elle aboutit vers l'occident à deux bastions voisins l'un de l'autre auprès du château, dont l'un s'appelle *le bastion des Connils*, et l'autre *le bastion de Saint-André*. La ville de Mont-Medi est située entre ces montagnes.

Voici ce qu'en dit la Martinière d'après Piganiol, Description de la France, t. 7, p. 352. Cette place est composée de deux villes différentes, la haute et la basse. La rivière de Chiens coupe la basse en plusieurs parties ; la ville haute est bien fortifiée ; mais la ville basse est réduite à une simple muraille, accompagnée de tours pentagonales ; on y entre par trois portes couvertes d'autant de demi-lunes ; cette enceinte a un petit fossé accompagné d'un glacis, mais sans chemin couvert.

La ville haute n'a que deux portes, l'une du côté de la ville basse, et l'autre du côté de la campagne ; le dedans est des plus irréguliers ; les rues y sont étroites et mal alignées ; la place publique est fort petite ; la ville est ceinte d'une muraille et de huit bastions, qui sont l'ouvrage du chevalier de Ville ; le fossé du côté de la ville basse est assez étroit, mais plus large du côté de la campagne ; dans ce fossé sont placés dix demi-lunes, entre lesquelles il y en a de l'ouvrage du maréchal de Vauban ; le chemin couvert a son glacis à l'ordinaire.

On dit que ce fut Arnoû III, comte de Los et de Chini (1), qui fortifia la ville de Mont-Medi, où il faisait sa résidence presque ordinaire avec la comtesse Jeanne son épouse ; de là vient que Mont-Medi a été regardé comme chef-lieu du comté de Chini. Cette ville était au roi d'Espagne en 1657, lorsque le roi Louis XIV, en fit le siège en personne. La ville avait pour gouverneur Jean d'Allamont, seigneur de Malendes (2), qui s'acquit une gloire immortelle par la vigoureuse défense qu'il y fit durant ce siège, qui dura deux mois

(1) Bertholet, Histoire de Luxemb., t. 8, pag. 71.

(1) V. Lamartinière. Mont-Medy.

(2) Berthol. Hist. de Luxemb. t. 4.

entiers, quoique le gouverneur n'eût que sept cent trente-six hommes de garnison. Les Français y perdirent cinq mille hommes ; et si le gouverneur n'avait pas été blessé à mort par un coup de canon qui lui fracassa la cuisse et lui enfonça dans le bas-ventre un éclat de bois d'un pied de long, avec le pommeau de son épée, elle aurait résisté plus long-temps.

Après sa mort la garnison capitula, et sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre. Louis XIV, après la reddition de la place, ne voulut pas y entrer, disant que celui qu'il désirait voir n'y était plus, et qu'il voudrait racheter sa vie par la mort de deux mille de ses soldats. Le gouverneur d'Allamont mourut dans les sentimens de la plus tendre piété, et voulut être enterré à Orval, en habit de religieux.

Mont-Médi, Thionville, Damviller, et quelques autres lieux, furent démembrés du Luxembourg et cédés à la France par le traité des Pyrénées du 9 novembre 1659.

V MONTUREUX, ou *Montreville-sur-Saône*. — Montureux-sur-Saône, en latin, *Monasterium ad Sagonam*, est un village du bailliage de Darney; diocèse de Toul, frontière de Bourgogne. La paroisse est dédiée à saint Michel. Feu M. Bourcier de Montureux possédait près de là une belle maison, avec ses dépendances, qui lui firent prendre le nom de Montureux. Ce lieu fut érigé en comté par le duc François III, le vingt-huit mai 1756. Il y a au même lieu un prieuré dédié à saint Dizier, uni à la mense abbatiale de Luxeuil. Il n'en reste que l'église paroissiale, le reste des bâtimens ayant été écrasés ou ruinés par les Suédois.

Anciennement lorsque l'abbé de Luxeuil, comme seigneur du lieu, arrivait à Montureux, les habitans par un reste de leur ancienne servitude, battaient l'eau pendant la nuit pour empêcher les grenouilles de coasser, et chantaient par refrain, ce mauvais vers :

Pá, pá, reinotte pá,

Voci M. l'abbé de Luxeu, que Dieu gd.

Le duc Charles III, acquit en 16.. la baronnie de Montreville-sur-Saône, et la donna par son testament au prince François de Lorraine, comte de Vaudémont, son fils.

Le Marvau et Moncevillon dépendent de la même seigneurie.

Il y avait autrefois à Montureux, un château situé sur une hauteur escarpée, bâti par le duc René II, pour arrêter les courses des Bourguignons. Le château est aujourd'hui ruiné et l'on a bâti sur ses ruines quelques maisons particulières. On tient foires et marchés à Montureux, qui est encore aujourd'hui un des lieux les plus considérables de cette contrée.

Aux environs de Montureux, se voyent l'abbaye de Flabémont et les prieurés de Morizécourt, Bleurville, Relanges, Droiteval, Bonneval, etc.

Godoncourt, est un village de Franche-Comté, à une lieue de Montureux. On s'y était mis en défense contre les Suédois, en 1655 : les habitans de Montureux et de quelques villages voisins s'y étaient retirés. Mais ils furent bientôt forcés, le village pillé, une partie des habitans mis à mort, d'autres faits prisonniers. Ces villages demeurèrent comme déserts pendant quelques mois.

En années 1652, 1653, et suivantes, la désolation était telle, que les paroisses et les églises étaient abandonnées et sans pasteurs; tant à cause de la peste, que des malheurs de la guerre et du pillage, que les Suédois firent dans les églises et dans les maisons particulières, dont ils ne se contentèrent pas d'enlever les effets : ils emmenèrent aussi les habitans, hommes, femmes et enfans prisonniers, et en tuèrent une partie.

On raconte en particulier que les Suédois étant allés pour forcer quelques troupes qui s'étaient retranchées à Godoncourt, après avoir ravagé le village de Montureux, enfermèrent toutes les femmes dans une maison, et laissèrent un soldat pour les garder. Une de ces femmes plus hardie

que les autres , se jeta sur le garde, et le poignarda , puis se sauva avec ses compagnons dans un lieu serré et éloigné ; ce qu'ayant vu les Suédois , mirent le feu au village , qui fut entièrement consumé par les flammes , à l'exception d'une seule maison , et le peuple fut dispersé et réduit à la mendicité. La moitié du village de Bleurville fut brûlée en 1637 , et l'église du même lieu quelques temps après ; et le douze mars de cette année , un convoi de cent hommes Lorrains , fut défait par un parti de trois cents Suédois , au-dessus de Montureux.

MORANVILLE. — Moranville , village du diocèse de Verdun , annexe de Châtillon et de Moulainville alternativement ; à deux lieues de Verdun et d'Étain ; bailliage de cette dernière ville , pour souveraine de Nancy. On nommait autrefois ce village *Morainville*. L'église est dédiée à saint Jean. Les héritiers de M. Bourcier de Viller en sont seigneurs.

MORESBERG , ou MORESPERG , en français , Marimont. — Moresberg , lieu célèbre dans l'histoire de Lorraine , mais dont je n'ai pas encore découvert la véritable situation , sous le nom de *Moresberg*. Nous savons certainement qu'en 1280 , il y avait guerre entre les Messins et le duc Ferri III , et qu'il y eut un grand combat donné près *Moresberg* , où le duc perdit la bataille. (1) On ignore la cause de cette guerre ; et le traité de paix qui intervint le vingt-six juillet 1281 , ne nous apprend rien de remarquable , sinon que ceux de Metz déclarent qu'ils ne répètent rien au duc de Lorraine , ni à ses gens , ni à ses alliés , ni pour les dommages qu'ils ont soufferts dans cette guerre , ni pour les tués , ni pour les blessés.

Mais , le sire Jean de Choiseul ayant été fait prisonnier dans le combat , Ferri fut obligé de payer sa rançon , et de l'indemniser des pertes qu'il y avait faites ; ce

qui fut évalué par le maréchal de Champagne , qu'on choisit pour arbitre , à la somme de deux mille livres , qui furent payées au sire de Choiseul. Dans les archives de Lorraine , il est souvent parlé de *Moresperg*.

De tout ce que nous venons de voir , il paraît que Moresberg était aux environs de Bitche , des Deux-Ponts , de Guemonde , ou Sarguemines.

Depuis peu on m'a averti que Moresberg , ou Morsperg se dit en français *Marimont*. *Marimont* , ou Morsperg , est situé sur une éminence auprès d'une petite motte ou coteau , ayant *Fénétrange* et *Fribourg* à quatre lieues au levant ; *Dieuze* : à deux lieues au midi , *Morhange* , à trois lieues au couchant , *St.-Avold* , à cinq lieues au nord , et *Sarguemines* , au nord est.

MORHANGE A LA HAUTE TOUR , Crosthal , abbaye ; Destrict , ou Destroch , village. — Morhange (1) , nommé en allemand , *Moerchingen* , ville et château situés dans la Lorraine allemande , entre Dieuze et Fauquemont , à trois bonnes lieues de l'une et de l'autre , est très-ancien , et a toujours été reconnu et qualifié de comté. Mais en 1736 , les seigneurs de Morhange ayant représenté au duc François , que cette dignité et qualification pourrait être contestée dans la suite , faute de représentation des titres constitutifs qui s'y trouvent adhérents , le souverain , pour maintenir cette terre dans son illustration , l'a érigée , et élevée en titre et dignité de comté , sous le nom et qualification de comté de Morhange , dont la ville de ce nom sera le chef-lieu , et qui sera , comme du passé , mouvant et relevant du duché de Lorraine. Les lettres-patentes sont du vingt-huit mai 1738. On l'appelle Morhange à la haute tour , parce qu'anciennement il y avait entre les deux châteaux une tour si haute , qu'on en pouvait découvrir l'étang de Mutseh , qui est de l'autre côté de la montagne.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 326. et preuves p. DLX. DLXII.

(1) Mémoire fourni par M. Laurent , curé d'Achain.

On croit que Sigeric, fondateur de l'abbaye de Vergaville en 966, était comte de Morhange, mais ce seigneur ne prend pas cette qualité dans le titre de fondation. On veut dire aussi que Mecthilde fondatrice de l'abbaye de Salival en 1195, était dame de Morhange : elle se qualifie simplement : *Mecthildis de Hombourg comitissa*. Mais depuis long-temps les comtes de Salm, sont avoués de l'abbaye de Salival, et quelques uns d'eux y ont choisi leur sépulture, et on y voit encore leurs mausolées.

Ce que je trouve de plus ancien dans notre histoire (1), touchant Morhange, est que : « Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui a siégé depuis 1238, jusqu'en 1260, ayant appris que Henri IV, comte de Salm, avait vendu son fief de Morhange à Ferri III, duc de Lorraine, pour la somme de sept cents livres messins, et l'ayant repris ensuite du même duc, lui en avait fait hommage, le trouva fort mauvais, prétendant sans doute que Morhange était fief de son évêché, et commença à traiter le comte avec beaucoup de rigueur. Et comme le même comte Henri avait découvert des sources salées près de Morhange, et qu'il y avait érigé, à grands frais des salines, l'évêque de Metz y forma opposition, renversa les édifices; et enfin ces salines n'ayant pas bien réussi, Henri fut obligé d'abandonner son entreprise ».

M. l'abbé de Longuerue (2) n'était pas informé de ces particularités, puisqu'il avance que les anciens seigneurs de Morhange n'ont reconnu au-dessus d'eux ni les ducs de Lorraine, ni les évêques de Metz, mais seulement les empereurs.

M. l'abbé de Longuerue continue : la seigneurie de Morhange était tenue, il y a près de quatre siècles, par les seigneurs, nommés *Wildegraves*, ou *comtes sau-*

vages, dont le dernier fut Jean-Simon Wildegrave, comte de Salm, qui ne laissa qu'une fille, et unique héritière, nommée Jeanne, qui épousa le Rhingrave Jean, et lui apporta entr'autres biens, la seigneurie de Morhange, qui était un franc alleu libre et indépendant ; sans qu'ils aient jamais fait hommage, ni donné aucun aveu à l'évêque de Metz, ou à quelque autre seigneur.

En 1639 (1), le duc Charles IV informé du peu d'affection des bourgeois de Morhange pour son service, fit marcher contre eux les troupes qu'il avait près de sa personne, avec ordre exprès de se retirer, au premier avis qu'ils auraient de l'approche des ennemis, leur enjoignant de ne demeurer que quatre ou cinq jours au plus dans la ville : Cliquot fut chargé de cette entreprise. Ayant appris le dimanche, troisième jour auquel ses gens devaient être dans Morhange, qu'un fort parti ennemi était en campagne, Charles envoya aussitôt le lieutenant-colonel Maillard, pour en donner avis à ses troupes.

Etant à la vue de Morhange, il aperçut plusieurs escadrons français qui sortaient du bois et s'avançaient vers la ville ; c'était Duballier, nouvellement nommé gouverneur de Nancy, et qui fut depuis maréchal de France, qui venait avec huit cents chevaux, pour chasser les Cravates, que le duc Charles avait envoyés à Morhange. Ayant marché toute la nuit, il arriva à huit heures du matin près de Morhange; le colonel Maillard ne faisait que d'y entrer.

A la vue de l'ennemi on sonne l'alarme : Maillard avec sa troupe, sort de la ville pour en apprendre le sujet : il trouve les escadrons de l'ennemi proche la barrière : il veut rentrer dans la ville : il trouve la porte fermée; obligé de faire tête à l'ennemi, il se défend : on lui offre quartier : il le refuse : il tue d'un coup de pistolet celui qui le suivait de plus près : il tire son épée et reçoit un coup de mousquet au travers du

(1) Richer. Senon l. 5. c. 5. et l. 4. c. 30, 31.

(2) Longuerue Description de la France. partie 2. l. 2. p. 167.

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, liv 35, page 381.

corps, et tombe par terre. Il a encore assez de force pour planter son épée dans le ventre d'un cheval des ennemis. Ainsi finit le colonel Maillard, qui fut regretté de Duhallier même.

Le colonel Cliquot se retira de Morhange avec son régiment. Les plus alertes de ceux qui étaient dans la ville, se joignirent à lui. Les Français entrèrent dans la ville sans résistance. Le petit Gaspard lieutenant-colonel du comte de Ruez, se jeta dans l'église avec soixante hommes, et joignit quelqu'infanterie qui y était déjà, mais n'y pouvant subsister faute de vivres, ils se rendirent prisonniers de guerre, avec l'infanterie du régiment de Guardon. Tout le bagage et plusieurs chevaux de service demeurèrent aux Français.

Morhange était autrefois une ville considérable, puisqu'elle comprenait tout le circuit de la montagne où il y a actuellement un vignoble de près de quatre-vingts jours. Ce fait est prouvé non seulement par tradition, mais encore par plusieurs sentiers du vignoble. Il y en a un qu'on nomme Kirchguesel, c'est-à-dire rue de l'église; un autre Hallgass, qui veut dire rue de la Halle.

Les chartres font mention d'une très-ancienne croix, qui est au milieu de la place de la ville, et qui est appelée la *Croix de Franchise*; elle porte ce nom pour deux raisons : la première, parce qu'autrefois lorsque quelque bourgeois voulait sortir de la ville pour aller résider ailleurs, il allait accompagné de la justice devant cette croix, crier par trois fois qu'il était prêt de s'en aller : si quelqu'un se présentait à lui pour dettes, cautionnement, ou quelque autre prétention, il était obligé de demeurer jusqu'à ce qu'il eut satisfait; si personne ne se présentait pour lui faire quelque répétition, les gens de justice le conduisaient jusques à l'extrémité du ban, sans qu'on eut été en droit de l'arrêter dans le transport de ses meubles.

La seconde raison pour laquelle cette

croix porte le nom de *Franchise*, c'est qu'originellement les seigneurs de Morhange avaient des droits si excessifs sur les bourgeois, que plusieurs s'en trouvant accablés étaient sur le point de quitter la terre pour aller s'établir ailleurs : les seigneurs, pour remédier à cet inconvénient, et pour se conserver des sujets, firent creuser au milieu de la place, un trou en terre, où ils enfouirent la plupart des titres qui constataient leurs droits, et y firent planter la croix, dont les quatre faces sont aux armes de Salm. Il y a environ quinze ans, que le sieur Grandville Elliot, pour lors comte de Morhange, avait conçu le dessein de faire chercher sous cette croix, mais il ne l'exécuta point.

La terre de Morhange, qui a été longtemps possédée par la maison de Salm, est passée après la mort d'Elisabeth Jeanne, princesse palatine, douairière de Jean X, comte sauvage du Rhin, au prince de Deux-Ponts, au duc de Wirtemberg, au rhingrave de Grombach et autres co-héritiers de Jean X. Le prince de Wirtemberg et le comte de Grombach ont vendu en 1755, leur part de la terre au sieur Grandville Elliot et à la dame de Martigni son épouse, qui l'ont possédée par indivis avec le prince de Deux-Ponts jusqu'en 1745, temps auquel le comte d'Helmstatt a fait l'acquisition de la totalité de la terre par deux différens contrats.

Cette terre, outre la ville de Morhange, est composée de quinze villages considérables et d'une partie de deux autres. En 1756, elle a été décorée d'un siège bailliager.

Il y a environ quatre siècles que la ville fut incendiée avec l'église; il n'y eut que le château et trois maisons qui échappèrent aux flammes. Ce premier accident fut suivi d'un second, long-temps après, qui consuma encore la moitié de la ville; et ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux incendies arrivèrent chacun le deux de juillet, fête de la Visitation. C'est ce qui a porté les bourgeois à chômer de-

puis ce temps cette fête, et à la célébrer annuellement par une procession solennelle, autorisée par la permission de l'ordinaire.

Il y a à Morhange prévôté seigneuriale, dont les appels se relèvent directement à la cour souveraine de Lorraine : il y a outre l'église paroissiale, un hôpital et deux châteaux, anciennement entourés de fossés ainsi que la ville.

Destrict est un village aux environs, et de la dépendance de Morhange. Dès l'an 966, dans le titre de fondation de l'abbaye de Vergaville, nous trouvons Théodobert, comte de Destrict.

C'est une ancienne tradition du pays, que Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France, a eu dans Destrict deux maisons royales, dont l'une était contigue au village, l'autre éloignée d'un quart de lieue, et située sur une montagne à présent couverte de bois, dont la vue s'étend fort loin : l'on y remarque encore des tas de pierres et des fossés. A un quart de lieue de là est le village de Martille, où les religieux de Saint-Arnou de Metz possédaient un bien considérable, qui leur a été donné par cet empereur. L'acte est daté de Destrict; les termes en sont : *In Palatio nostro apud Destracham*; en notre palais près de Destrict. Louis-le-Débonnaire est enterré à Saint-Arnou.

En 1722, lorsqu'il fallut bâtir le chœur de l'église de Destrict, on trouva plusieurs cercueils de pierres; les lettres qu'on y remarqua donnèrent à connaître qu'ils avaient renfermé des princes.

En 1743, en rebâissant l'église, on trouva dans les nouveaux fondemens sept cercueils placés parallèlement et presque contigus, tous de pierre de taille, de la longueur de six pieds de roi; le chevet relevé d'un pied et demi, à l'endroit des pieds de huit pouces, chaque cercueil ayant de largeur un pied et demi. Ils étaient tous à six pieds de profondeur; et, ce qui fait conjecturer qu'il y avait là autrefois un caveau, c'est que le dessus n'était

que de terres éboulées, ou des débris d'une voûte.

M. le curé d'Achain, auteur de ce mémoire, qu'il a formé à l'aide des remarques que nous lui avons fournies, et auxquelles il a ajouté, remarque que dans son village il y a près l'église paroissiale, un tilleuil d'une grosseur si extraordinaire, qu'à un pied hors de terre, il y en a quarante de circonférence; que cinq hommes peuvent manger à une table ronde dans le creux de l'arbre, qui est aussi haut que la tour ou le clocher du lieu.

MORIMONT. — Morimont, célèbre abbaye de l'ordre de Citeaux dont elle est la quatrième fille; elle est située dans le Bassigny français en Champagne, diocèse de Langres, dans un fond environné de bois et de montagnes : l'église est sur les terres de France; la moitié du réfectoire est sur les terres de Lorraine. Il y a au voisinage quelques fermes qui sont en Lorraine, desquelles la principale est Morvaux, hameau à cinq quarts de lieue de Bourmont; les autres fermes sont Vaudaviller, Frocourt et les Gouttes, Haute et Basse.

Morimont fut fondé en 1114, la même année que l'abbaye de Clairvaux, par Odelric d'Aigremont et Odeline sa femme, seigneur et dame de Choiseuil.

Ce ne fut d'abord qu'une espèce d'ermitage situé au milieu des bois : mais Etienne, troisième abbé de Citeaux, y mit des religieux, qui, aidés des libéralités du seigneur Odelric d'Aigremont, y bâtirent un monastère, qui devint chef ou père d'environ sept cents maisons qui en dépendent; et à qui elle a donné des religieux pour les habiter.

L'abbé est père immédiat et supérieur des cinq ordres militaires d'Espagne; savoir : de Calatrava, d'Alcantara, de Monte, d'Avis et de Christ, auxquels on peut ajouter l'ordre des SS. Lazare et Maurice en Savoye. Tout cela est bien prouvé par les bulles des papes et par le diplôme de l'empereur Charles V.

L'église de ce monastère est grande,

belle, bien bâtie et bien éclairée ; on y voit les monumens des seigneurs d'Aigremont, de Choiseuil, de Bourmont, de Grancey, d'Oiselet, de Rois, de Salins, de Montferrand, et de plusieurs autres. On y remarque en particulier le grand autel qui est orné d'ouvrages en fer d'un goût singulier et d'un grand travail.

On remarquait dans le territoire de Morimont une grosse pierre-borne qui est posée entre les évêchés de Langres, de Toul et de Besançon.

MORIZÉCOURT. — Morizécourt, village à une lieue de la Marche ; annexe de Seraucourt, diocèse de Toul, office de la Marche, recette de Bourmont, juridiction des juges-gardes des seigneurs, bailliage de St.-Thiébaud, présidial de Langres, parlement de Paris. M. le marquis du Châtelet et les bénédictins du prieuré de Morizécourt, anciennement nommé *Deuilly*, en sont seigneurs hauts-justiciers, moyens et bas.

Le patron de l'église de Morizécourt est saint Maurice.

Morizécourt se nommait autrefois *Malsécourt* (1), et il est nommé *Malseicurtis* dans le titre de confirmation de la fondation de Deuilly, de l'an 1044.

MORLAY. — Morlay, *Morlacum*, ou *Marlacum*, bourg, chef-lieu de l'office de ce nom, avec titre de prévôté, sur la rivière de Saulx, à cinq lieues de Bar, entre St.-Dizier et Gondrecourt ; diocèse de Toul, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Ce lieu était fameux sous les rois de la première race qui y ont eu leur palais ; on peut voir la diplomatique du P. Mabillon, p. 297, 298, 299. On y tint un concile en 678. *V. ibidem* p. 469, 470.

La paroisse a pour patron Saint-Pierre.

V. MORTAGNE (La), rivière. — L'ancien nom de la rivière de *Mortagne* était *Agne* ; mais le premier a prévalu. Cette rivière, nommée en latin *Mortania*, prend sa source à Vanémont, entre les bailliages

de Saint-Diey et de Bruyères, entre au bailliage de Lunéville par l'abbaye d'Auretre, passe à Remberviller, Moyen, Gerbéviller, et perd son nom dans la Meurthe, à un village appelé aussi Mortagne, une lieue au-dessous de Lunéville.

MORVILLIER. *Voyez* Luvrou-LE-GRAND.

MORY (Le), ruisseau. — Le ruisseau appelé *Mory* vient des forêts qui sont au-dessus du prieuré de Belval, dans le bailliage de Châté. La Moselle le reçoit au-dessous de Porcieux.

MOSELLE (La). — La Moselle est une belle et grande rivière, qui est nommée par les anciens *Mosella*, ou *Musella*, ou *Mosula* : Ptolemée la nomme *Obrincus*. Elle a trois sources principales ; la première au-dessus de Bussan, frontière de la Haute-Alsace ; la seconde et la troisième au-dessus de la Breasse-en-Vosges, où ces deux dernières sources se réunissant, vont se joindre à la première au-dessus de Remiremont. De-là, la Moselle passe à Epinal, à Chatel, à Charmes, à Bayon, au Pont-Saint-Vincent, à Toul ; elle reçoit la Meurthe à Frouart ; elle traverse le Pont-à-Mousson, entre dans le pays Messin ; le Rhin la reçoit à Coblenz, où elle perd son nom.

Le cours de la Moselle est fort rapide ; elle coule sur le sable et sur les rochers, surtout aux environs de Remiseumont et d'Epinal ; et comme le terrain par où elle passe est pour l'ordinaire sablonneux, elle change souvent de lit et emporte avec le sable la croûte de terre qui le couvre, et gâte ainsi les prairies par où elle passe.

Ses eaux, surtout dans les montagnes, étant ordinairement fort limpides, ont donné lieu à la construction de plusieurs papeteries qui sont sur la Moselle, où l'on fait du fort beau papier qui est en réputation ; même chez les étrangers.

Par le moyen de la Moselle et de la Meurthe, on fait descendre des montagnes de Vosges, les bois de marnage, les planches et mêmes les bois de chauffage, à Rozières, à St-Nicolas, à Nancy, à

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 418, preuves.

Metz, à Toul, et de là en France et en Hollande, ce qui procure à toute la province un profit très-considérable. Ce commerce toutefois n'est pas fort ancien ; car on lit dans la chronique de Metz en vers, que l'on ne vit les voiles descendre de la Vosge à Metz, qu'en l'an 1507.

*L'an après comme rivière avale,
Des Vôgiens les premières valles
De planches, passèrent parmi Metz,
Où jamais on n'avait passé.*

Le maréchal de Vauban avoir proposé de faire la jonction de la Moselle à la Meuse, par le moyen du ruisseau d'Engrechin qui coule dans le val de Foug, et vient se perdre dans la Moselle, après avoir passé au travers de la ville de Toul. De Toul à Pagny-sur-Meuse il n'y a qu'environ deux lieues ; on espérait en faisant des retenues d'eaux dans le ruisseau dont on a parlé, et en perçant une montagne qui n'est pas considérable, conduire des bois de toute espèce du port de Toul jusqu'à la Meuse, en joignant le ruisseau d'Engrechin à un autre, qui se perd dans la Meuse, au-dessus de Pagny. Ce projet avait été renouvelé sous la régence de M. le duc d'Orléans, et sous le règne du duc Léopold de Lorraine. Il avait même fait venir de Paris à Lunéville le père Sébastien, Carme de la place de Maubert, habile mathématicien, pour l'exécution du même projet ; mais la chose est demeurée au rang des idées magnifiques, qui n'ont pas été suivies de l'effet.

Anciennement on ne connaissait sur la Moselle que quatre ponts de pierre ; celui de Pont-à-Mousson, celui de Metz, celui de Consarbrük et celui de Trèves. A présent il y en a à Chatel, à Charmes, à Flavigny, au Pont-Saint-Vincent ; et depuis quelques années on a rétabli celui de Trèves, qui avait été rompu par ordre de la France.

Tout le monde sait que la *Lorraine Mosellane* tire son nom de la *Moselle*, sur les bords de laquelle elle s'étend dans presque toute son étendue.

Les bateliers de la Moselle, *Nautæ*

Mosellanici(1), formaient un corps distingué dans la ville de Metz, comme il paraît par cette inscription trouvée dans la terre lorsqu'on creusa les fondemens de l'église de St-Pierre-au-Champs. M. PUBLICIO SECUNDANO, NAUTARUM MOSALLICOR. LIBE. TABULARIO LIIII, LVI. AUGUSTALI. Marcus Publicius Secundanus tenait le registre (*Tabularius*) des comptes de la compagnie des Bateliers de Metz.

On a trouvé dans la terre sous le chœur de la cathédrale de Paris, une inscription à peu près pareille, faite du temps de l'empereur Tibère, des bateliers de Paris, d'Evreux et de Sens : *Nautæ Parisiaci, Eorici, Sennani*. Ces trois villes trafiquaient sur la Seine, comme ceux de Metz sur la Moselle.

MOTHE (LA). — La Mothe, forteresse autrefois très-fameuse, située sur les frontières de Champagne, dans le Bassigny Lorrain, près la petite rivière de Mouzon, environ à deux lieues de la Meuse, et de Bourmont, qui sont au couchant de la Mothe : ce lieu se trouve quelquefois nommé *St.-Alairmont*, ou *St.-Hilairemont* (2). Thiébaud, comte de Bar en 1258, affranchit les sujets de son château de St.-Hilairemont sous certaines conditions. Le même comte y fonda en 1259, un chapitre sous le titre de l'annonciation de la Vierge, à qui il assigna quelque peu de revenus, à condition que chaque chanoine qui voudra entrer dans ce chapitre, portera dans la masse cent soudées de terre, ou une terre de la valeur de cent sols de revenu, et qu'après sa mort le fond en resterait au chapitre. Le comte se réserve le droit de mettre dans ce chapitre autant de chanoines qu'il jugera à propos, jusqu'à la Pentecôte prochaine ; il leur accorde la permission d'acquérir les dîmes qui sont de son fief, jusqu'à dix ans de là ; et leur accorde le plein usage dans les terres, prés, eaux, bois et pâturages qui lui appartiennent.

(1) Vigneule, Chroniq., t. 3, pag 824.

(2) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 483, preuves et p. 512.

ment ; il leur donne encore d'autres privilèges , et veut qu'après que le nombre des chanoines sera réduit à treize , ils demeurent à ce nombre fixe , et qu'ils choisissent dans leur corps un prévôt qui aura double prébende ; et chaque chanoine fera serment en chapitre de faire résidence un demi an. En 1522 , on supprima un canonicat pour y mettre un maître et quatre enfans de chœur.

Cette manière de fonder des canonicats par une espèce de loterie , a été assez commune en Lorraine , comme nous l'avons montré dans la dissertation sur l'origine des dîmes et des revenus ecclésiastiques.

Je trouve que le comte de Bar, Edouard I, en 1514 (1), jouissait de la châtellenie de la Mothe, et qu'en cette année il l'engagea à Ferri, duc de Lorraines, pour une somme de deux cent mille livres, par l'entremise de Louis, fils aîné du roi Philippe : et par l'acte, il reconnaît que cette châtellenie relevait du comte de Champagne, dont le même Louis, alors roi de Navarre était en possession.

En 1435, le duc René I (2), prit le château d'Aigremont et le rasa : c'était une vraie retraite de voleurs et de pillards. L'année 1435, Guillequin d'Aigremont prit sur René, le château de la Mothe ; mais le duc René, peu de temps après, y mit le siège, et s'en rendit maître par composition, ayant donné une certaine somme à ceux qui le défendaient.

En 1439 ou 1441, selon Monstrelet, le bâtard de Bourbon vint assiéger la Mothe-en-Lorraine. Il avait environ 400 hommes ; il emporta la place d'emblée ; il en abandonna le pillage à ses gens, et y demeura environ un mois, faisant des courses dans tout le pays des environs. Les gouverneurs de Lorraine pendant la détention du duc René I^{er}, traitèrent avec le bâtard de Bourbon, et moyennant une

grosse somme d'argent, lui persuadèrent de se retirer.

Le roi Henri II en 1548 (1), parcourant les provinces des ses états, arriva à Joinville ; et ayant appris que la duchesse de Lorraine, Christine de Danemarck, faisait fortifier la Mothe, qui est sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, il souhaita d'avoir sur cela une conférence avec la duchesse régente. Elle se rendit à Joinville ; mais avant son départ de Nancy, elle fit le 12 juin 1545, à 5 heures du matin, ses protestations par-devant un notaire, contre tout ce qu'on pourrait exiger d'elle, au préjudice des intérêts du duc son fils, surtout au sujet des fortifications du château de la Mothe, qu'on voulait lui faire cesser. On fit faire les mêmes protestations au jeune duc Charles III.

Le roi combla d'honnêtetés la duchesse Christine, et la pria d'interrompre ou de suspendre les fortifications du château de la Mothe. La chose fut accordée pour le temps de la minorité du duc, sans préjudice des droits de part et d'autre ; et l'on en dressa un acte daté de Joinville, le 20 juin 1548, par lequel le roi en considération de cette interruption, accorda que le jeune duc de Lorraine Charles III, pendant sa minorité, jouirait de tous les droits de régale, cas royaux, exercices de juridiction, tout ainsi que les feu ducs de Lorraine en avaient joui leur vie durant ; sans que pendant ledit temps, les officiers et justiciers du duc, puissent être distraits par titres royaux, ou autrement hors de leur juridiction ; mais seulement en cas d'appel et juridiction par-devant les juges réformateurs.

L'armée des protestans d'Allemagne (1), sous la conduite du prince Casimir II du nom, fils de Frédéric III, comte palatin du Rhin, venant au secours du prince de Condé, de l'amiral de Coligni, d'Anselot et d'autres mécontents du gouvernement du

(1) Longuerue état de la France, partie 2, p. 483.

(2) Chronique du Doyen de St.-Thiebaut 1433 et 4138.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages 1289, 1290.

(2) Ibid. p. 1383.

roi Charles IX, arrivèrent à Lifou-le-Grand, dans l'espérance de se rendre maîtres de la Mothe et de Vézelize, où ils avaient une intelligence: mais la trahison ayant été découverte, le gouverneur fut pendu, et les princes passèrent outre, et allèrent du côté de Langres.

Pendant les troubles de la France (2), du temps de la ligue, on avait fort bien fortifié la Mothe, et elle passait pour la plus forte place de la Lorraine après Nancy. Le duc Charles IV ayant encouru la haine du cardinal de Richelieu, pour avoir pris le parti du duc d'Orléans frère du roi Louis XIII, et des princes mécontents du gouvernement, attira dans la Lorraine la guerre qui lui fut si funeste, et dont la province ressent encore aujourd'hui les tristes effets. Le prince Nicolas-François frère de Charles IV, voulant prévenir la ruine entière du pays, vint trouver le roi à Saint-Dizier, et offrit de lui remettre en dépôt la forteresse de la Mothe, pour assurance de la parole du duc son frère, qui promettait de demeurer en repos. Mais le cardinal de Richelieu fit entendre au roi, qu'il lui était essentiel de se rendre maître de Nancy, pour contenir le duc de Lorraine dans la neutralité. On fit part au cardinal Nicolas-François de cette résolution.

Après le mariage contracté à Lunéville en 1633, par le même cardinal Nicolas-François avec la princesse Claude de Lorraine, sa cousine germaine, le roi Louis XIII, ou plutôt le cardinal de Richelieu, résolut de se rendre maître de Bitche et de la Mothe, les deux seules places qui restaient au duc Charles IV. Celui-ci informé que la France était résolue de faire déclarer que la loi salique n'avait pas lieu en Lorraine, et que la duchesse Nicole son épouse, était la seule légitime héritière de ce pays, ce prince craignit tellement l'exécution de ce projet, qu'il fit offrir au roi de lui remettre Bitche et la Mothe, pourvu qu'on voulut laisser au duc Nicolas-François, son frère, et aux princesses déte-

nues avec lui, la liberté de se retirer où ils voudraient, mais cette proposition fut rejetée.

L'année suivante, le siège de la Mothe fut entrepris par le maréchal de la Force (1). La place était située sur une montagne de roche, escarpée de tous côtés; elle n'était commandée de nul endroit, et commandait à trois montagnes voisines. Elle n'avait d'étendue sur son sommet, qu'autant qu'il en fallait pour contenir une assez petite ville. Elle n'avait qu'une porte, une rue, une église, et on n'y pouvait aborder que par un seul endroit.

Les fortifications consistaient en huit bastions, qui enfermaient toute la ville; elle était de forme à peu près ovale. L'on y avait ajouté quelques dehors, qui ceignaient les fossés, remparés de quelques pointes d'Hollande, de quelques demi-lunes et de quelques ravelins. Le gouverneur était Antoine de Choiseul, seigneur d'Ische, gentilhomme Lorrain.

La ville fut assiégée dans les formes vers le 15 avril 1634. On dit que dans ce siège, on se servit pour la première fois de bombes. Nous avons donné assez au long les particularités de ce siège, au 3^e t. de l'hist. de Lorraine, p. 270, 271, 272 et suivantes. M. d'Ische ayant été tué dans la place, et le secours attendu n'étant pas arrivé, la Mothe se rendit le 26 juillet 1634 (2).

Cette place fut restituée au duc Charles IV en 1641; mais elle fut de nouveau assiégée en 1642. Duhalier, gouverneur de Nancy, de la part de la France, eut ordre de la bloquer, mais le duc Charles IV l'obligea de se retirer avec perte de son bagage; il fut même battu auprès de Lifou-le-grand.

Magalotti fut choisi par le cardinal Mazarin, pour conduire le siège de la Mothe (3); il investit la place dès le 6 décembre 1644, et travailla aux lignes de circonvallation dans les mois de janvier et de fé-

(1) Hist. de Lorr. t. 3, p. 270.

(2) Ibid. p. 416.

(3) Pag. 424.

(1) Hist. de Lorr. t. 3, p. 229.

vrier ; il ouvrit la tranchée au commencement de mai. Cliquot commandait dans la place ; il laissa travailler Magalotti , sans s'en mettre beaucoup en peine, disant qu'il n'avait pas voulu faire des dehors à la place, pour pouvoir en venir plutôt aux mains avec les ennemis.

Magalotti s'étant rendu maître de la contre-escarpe, attacha le mineur à un rocher, qui servait de fondement au bastion de Sainte-Barbe. Ayant fait mettre le feu à la mine, il fit une brèche assez grande pour pouvoir donner l'assaut à la place. Cliquot résolut toute fois de la défendre jusqu'à l'extrémité. La mort de Magalotti arrivée presqu'au même temps, le tira d'embarras, et lui donna le temps de réparer en quelque sorte la brèche du mur avant l'arrivée du marquis de Villeroi, qui fut envoyé pour remplir sa place. Il offrit carte blanche à Cliquot, pour la capitulation qu'il pourrait demander. Cliquot assembla ses officiers, qui conclurent qu'il fallait rendre la place, sous les conditions qui furent envoyées à Villeroi, et acceptées après quelques difficultés. Cliquot avec sa garnison en sortit le 7 juillet 1646.

Le roi ordonna que non seulement les fortifications, mais aussi les maisons de la ville et l'église, fussent démolies, ce qui fut exécuté sans délai, malgré les prières et les remontrances des bourgeois.

La Mothe ne s'est point rétablie depuis ce temps ; et dès le premier siège, les papiers les plus importants de l'état, que Charles IV y avait réfugiés, comme dans une forteresse imprenable, furent transportés à Paris, d'où ils ne sont jamais revenus en Lorraine. M. le chancelier Séguier, en fit faire des copies des principaux, qui se conservent en plusieurs volumes à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, où feu M. de Coislin, évêque de Metz, les donna de son vivant.

La ville de la Mothe, portait d'or à trois têtes arrachées de lions de gueules, lampassées, allumées et couronnées d'argent.

MOUSON (LE), *rivière*. — La petite rivière de Mouson, en latin *Mosuna*, partant de sa source au-dessous de la Marche en Barrois, vient passer à cette ville, à Tolaincourt, Rosières sur Mouson ; puis entrant au bailliage de Bourmont, passe à Vrécourt, Soulaucourt, au pied de la Motte, à Sommerécourt, bailliage de Neufchâteau, traverse Pont-pierre, entre au val de Circourt. Pendant les sécheresses cette rivière se perd dans des bancs de roc au-dessous de Villars, et par des souterrains, vient dégorger au-dessus du moulin de Noncourt, à un quart de lieue de Neufchâteau. Elle se joint à la Meuse dans cette ville.

MOUZAY ou **MOUSA**. — Mouzay ou Mousa, village dépendant de la ville de Stenay (1). Il y a le grand et le petit Mouzay proche ladite ville.

On tient que le roi saint Dagobert II, martyr, fut mis à mort près Mouzay, en 227, par un nommé Grimoalde, son fils-leul (2). Quelques-uns forment des difficultés sur sa qualité de roi de France, et prétendent que si saint Dagobert tué à Mouzay, était roi de France, c'était Dagobert III, fils de Childebert III. Voyez ce que nous avons dit sur cela dans l'article de Stenay, et dans celui du prieuré de saint Dagobert de Stenay. Dagobert III, n'a pas régné treize ans, mais seulement six, depuis l'an 711, jusqu'en l'an 716.

MOYEN. — Moyen en latin *Medium*, ou *Modium*, ou *Medianum*, ou *Arx Media*, tout simplement nommé *Moin*, même dans les titres latins : chef-lieu de la châtellenie du même nom, diocèse de Toul, temporel de l'évêque de Metz, village autrefois célèbre par son château, qui est aujourd'hui ruiné ; il est du bailliage de Vic, dans le ressort du parlement de Metz ; le patron de l'église est saint Martin. Les lieux dépendans de cette châtellenie sont Moyen, le prieuré de Mervaville,

(1) Hist. de Verdun, p. 207.

(2) Histoire de Lorraine, tome 1, p. 469. Preuves,

dépendant de l'abbaye de Senones, saint Clément, Chenevière, la Ronce, la cense de Putaigne sur le ban de Saint-Clément, celle de Boulain sur le ban de Vatiménil et le village de Vatiménil.

Il est parlé de Moyen comme dépendant de l'abbaye de Senones, dans un diplôme de l'empereur Henri V, de l'an 1111, dans une bulle du pape Calixte II, de l'an 1123, et dans une chartre d'Etienne de Bar évêque de Metz, de l'an 1124.

Jean, évêque de Metz en 1224, acquit tout ce que les abbé et religieux de Senones, possédaient à Moyen, en terres, en bois, en serfs, en eaux, avec le ban (1) ou la seigneurie, à l'exception du droit de patronage et des dimes qui leur appartenaient. En échange, le prélat, du consentement du chapitre de sa cathédrale, leur accorda dix livres, monnaie de Metz, de rente annuelle, à prendre sur toutes les poëles à faire du sel (2) qui ne sont pas franchises, et qui leur appartiennent dans la ville de Vic, à eux, ou à leur prieuré et aux maisons de leur dépendance; en sorte qu'à l'avenir ils possèdent toutes ces poëles, ou ces loges à faire du sel, franchises et quittes de toutes redevances, qu'ils payaient auparavant aux évêques de Metz; ou bien ledit prélat leur assignera dix livres de rente annuelle, à percevoir sur la ville de Vic ou sur celle de Metz. L'acte en fut passé à Metz dans l'Octave de l'Assomption de la Vierge de l'an 1224.

Et l'an 1285, Bouchart évêque de Metz, pour acquitter cette rente annuelle de dix livres de Messins, que l'évêque Jean son prédécesseur, s'était engagé de payer à l'abbaye de Senones, céda à ladite abbaye pareille somme, à prendre sur les cens qu'il percevait dans le village de Vaqueville; et si les cens de Vaqueville ne suffisaient pas pour acquitter cette somme, il y affecte subsidiairement les cens qui lui

(1) *Bannum, Dominium Jurisdictionis.*

(2) *Sissa, Sedes, Salinaria. In quibus caldaria, patella, et cœtera instrumenta ad sal conficiendum.*

sont dus à Moyen; il ordonne que les maieurs de ces lieux-là en fassent feauté ou hommage (1), à l'abbé de Senones, sans être obligés d'en reparler à l'évêque. Il paraît par-là que l'abbaye de Senones avait la seigneurie et la haute justice à Moyen, et qu'elle la céda à l'évêque de Metz, qui en composa une de ses châtelaneries, comme elle est encore aujourd'hui.

En 1254, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, reconnaît que les abbés et religieux de Senones, ont donné à lui et à ses prédécesseurs, le bois qui est dans le ban de Reuleiz, avec le fond de la même forêt; et en échange, le même prélat cède au prieuré de Mervaville, dépendant de la même abbaye, l'usage dans son bois de Moyen, nommé *Marbois*, tant pour ses bâtimens que pour son affouage; de plus, il accorde au même prieuré, la pâture ou glandée pour les porcs qu'on y nourrit dans ses bois de Chèvremont, à charge d'en payer le passonage (1), comme les autres habitans de Moyen, et à condition qu'ils ne pourront ni vendre ni donner aucun bois desdites forêts. Passé au mois de mai 1254.

Conrade Bayer de Poppart, évêque de Metz, commença à bâtir le château de Moyen vers l'an 1444. Le bourg de Moyen était alors entre les mains du seigneur d'Ogéwillers: Conrade de Bayer l'en retira, et y fit bâtir tout à neuf un château sur une hauteur, vis-à-vis le village de Moyen. On remarque que les bourgeois d'Epinal, qui appartenaient alors à l'évêque de Metz, y étaient commandés, et y venaient travailler par corvée. Les seigneurs des environs en murmurèrent; l'évêque ne s'en mit pas en peine, et nomma ce château *Qui qu'en grogne*, pour marquer le mépris qu'il faisait de leurs discours: il unit

(1) Faire feauté. *Facere homagium, seu juramentum fidelitatis.*

(2) *Passonage*, le droit qu'un seigneur tire sur les porcs qui paissent dans les forêts *Voyez Du Cange, Pannaticum, Pannagium, Pannaticum.*

à la châtellenie de Moyen, le ban de saint Clément, qu'il avait acheté du chapitre de sa cathédrale.

Nous avons le plan et l'élevation du château de Moyen, très-proprement dessiné et gravé par le sieur de Beaulieu, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, un des ingénieurs et géographes du roi, gravé après la paix des Pyrénées, conclue en 1659. Alors les villes et châteaux de Lorraine ne subsistaient plus avec leurs anciennes fortifications, mais M. de Beaulieu les avait sans doute dessinés avant leur démolition.

Le château de Moyen était carré, avec une grande enceinte fortifiée de cinq tours, placées au côté du nord et de l'orient : le corps du château était environné de fossés et de murs bien solides, non pas toutefois en pierre de taille ; il était fortifié de six grosses tours rondes ; la basse-cour était en dehors avec les écuries. Le village de Moyen en était éloigné d'environ cent pas ; les jardins étaient au dehors de la forteresse.

George de Bade, évêque de Metz, mourut au château de Moyen, le 11 octobre 1484, d'où son corps fut rapporté à Metz, et enseveli dans sa cathédrale.

En 1634, le château de Moyen fut assiégé par le maréchal de la Force, dans l'espérance d'attirer le duc Charles IV en campagne : le château se rendit faute d'eau au bout de six jours ; la garnison en sortit avec armes et bagage. Les soldats Lorrains mal payés et mal disciplinés, continuaient cependant à désoler le pays, sans faire distinction de l'ami ou de l'ennemi. Les troupes Lorraines reprirent ce château en 1636, et se servirent de ce lieu comme d'une forteresse, pour exercer plus hardiment leurs pilleries et leurs ravages dans la province.

En 1639, Duhallier, gouverneur de Nancy, maréchal de France, pour réprimer ces désordres, alla assiéger le château de Moyen. Thouvenin, capitaine du régiment de Saint-Baslemon, y était en-

formé avec seulement cent hommes. Le siège fut commencé le premier août 1639, et le château ne fut pris que le quinze septembre de la même année : on y tira plus de quatre mille coups de canon ; il y avait déjà deux brèches de faites, et on était prêt à donner l'assaut, l'orsqu'on donna avis à Duhallier qu'il y avait un côté où il était plus aisé de faire brèche. Il tourna sa batterie de ce côté-là, et en vingt-quatre heures on fit une nouvelle brèche de quarante pas. Comme on se disposait à donner l'assaut, Duhallier, par le conseil de Lenoncourt, fait une nouvelle sommation à Thouvenin ; il l'accepte, et obtient telle capitulation qu'il avait demandée. Quelque temps après cette forteresse fut démolie, ainsi que la plupart des châteaux de la Lorraine, et n'a pas été rebâtie.

Y MOYENMOUTIER, et le château de la Haute-Pierre. — Je ne sépare pas ces deux lieux, parce qu'ils ont une liaison nécessaire, comme on le verra dans la suite. L'abbaye de Moyennoutier fut fondée vers l'an 671, par saint Hidulphe, archevêque de Trèves, lequel à l'imitation de saint Gondebert, et de saint Déodat ou Diey, évêque de Nèvers, qui s'étaient déjà retirés dans le désert de Vège, quitta aussi son archevêché, et vint chercher Dieu dans ces solitudes, qu'on peut à bon droit appeler la Thébàide de l'Europe. Il paraît que le premier dessein de saint Hidulphe était d'y vivre en ermite ou en simple solitaire, puisqu'il choisit pour sa demeure l'endroit du pays le moins propre à y bâtir un monastère, resserré entre la montagne et les rochers du côté du midi, et par la rivière de Rabodo du côté du nord. Tout le terrain des environs était déjà occupé par saint Gondebert à l'orient, par saint Diey au midi, par le monastère d'Étival, fondé par Bodon Lendingus, évêque de Toul à l'occident, et par les abbayes de Bonmoutier, d'Osfontville, *Ofonja Monasterium*, fondées par le même Bodon frère de sainte Salaberge, au nord. Ainsi le monastère de saint Hidulphe se trouva au milieu de quatre ou cinq

monastères, ce qui lui fit donner le nom de *Moyenmoutier*.

Saint Hidulphe trouva dans ses saints voisins, tous les secours qu'il pouvait désirer, non seulement pour sa personne, mais aussi pour le grand nombre de disciples qui vinrent se ranger sous sa discipline, et qui l'engagèrent à bâtir une abbaye et deux églises, l'une sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et l'autre sous celle de saint Pierre et des autres apôtres. Il en bâtit ensuite encore une troisième au dehors du monastère, en faveur des étrangers et des hôtes qui survenaient, et une quatrième sur le monticule qui est au midi de l'abbaye, qu'il dédia au pape saint Grégoire, et y bénit un cimetière pour y enterrer ses religieux, parce que le terrain où était bâti le monastère, était alors trop humide et trop aquatique.

On compte entre ses disciples, trois saints personnages, savoir : *Jean et Benin*, frères germains et même jumeaux, selon la plupart, et un troisième nommé *Spinule*, honoré du don des miracles, de telle sorte, que saint Hidulphe fut obligé après sa mort, de lui commander en vertu de la sainte obéissance qu'il lui devait, de cesser d'opérer ces merveilles, qui attireraient à son tombeau une foule de peuples qui troublaient le repos de ses frères. Tel était alors l'esprit de ces saints solitaires, tels étaient leur amour et leur respect pour le silence, la retraite et l'humilité.

Peu de temps après que saint Hidulphe se fut établi dans ce désert, un seigneur des environs nommé Begon, lui fit présent de la terre nommée aujourd'hui *St.-Blaise*, et autrefois *Bégoncelle* : il y ajouta la roche de Folcholde, que l'on croit avoir renfermé la montagne voisine de *St.-Blaise*, le vallon où était autrefois le village de *Veis-Valle*, et l'emplacement de *Rua*, où l'on a depuis bâti la ville de *Raon-l'Étappe*, dont on parlera plus au long ci-après.

Saint Erard, frère de saint Hidulphe, et évêque de Ratisbonne, ayant appris la retraite de son frère, le vint visiter, et ces deux saints prélats catéchisèrent et

baptisèrent Odile, fille d'Atique, duc d'Alsace. La jeune Odile, par une grâce particulière du ciel, et par les prières des SS. évêques, reçut à la fois la lumière de l'esprit et celle du corps au baptême. Atique son père, lui permit de se retirer sur une haute montagne nommée *Hohemberg*, où elle bâtit un fameux monastère, qui porta le nom de sainte Odile, qui fut comblé de biens par la libéralité du père.

Après la mort de saint Diey, arrivée en 679, saint Hidulphe prit la conduite de la communauté que ce saint avait rassemblée en son monastère de Jointures, ou du Val de Galilée, et laissa celle de *Moyen-Moutier* à *Leutbalde* son disciple. Celui-ci étant mort en 704, saint Hidulphe prit de nouveau le gouvernement de *Moyen-Moutier*, et le tint jusqu'à sa mort, arrivée en 707.

Sous le règne de Charlemagne, les religieux de *Moyen-Moutier* ne pouvant s'accorder sur le choix d'un abbé, ce prince leur donna pour supérieur un archevêque de *Grade*, nommé *Fortunat*, qui était alors à sa cour. *Fortunat* gouverna cette abbaye environ vingt-deux ans ; il mourut en 825, et fut enterré à l'oratoire de *Saint-Grégoire*, au midi de l'abbaye.

Le roi *Lothaire le jeune* (1), qui donna son nom à la *Lorraine*, et qui troubla toute la France à l'occasion de son divorce avec *Thietberge*, étant en guerre avec ses oncles *Charles-le-Chauve* et *Louis-le-Germanique*, demanda à *Pipin*, abbé de *Moyen-Moutier*, les trente soldats armés que son abbaye était chargée de fournir au roi en temps de guerre. *Pipin* s'en excusa sur le mauvais état des affaires de son monastère ; *Lothaire* méprisa ses excuses, et donna l'abbaye de *Moyen-Moutier* au duc de la province, qui était apparemment *Regnier*, comte de *Hainau*, surnommé au *Long-Col*, qui avait reçu ce duché du même roi *Lothaire* vers l'an 855, lorsqu'il commença à régner.

Ce duc de la province, pour fournir au

(1) *Histor. Mediani Monast. p. 169, 177. cum seq.*

roi le nombre des troupes à quoi il était taxé, désola Moyen-Montier, en dissipa les biens ; et les religieux manquant des choses nécessaires à la vie ; furent obligés de se disperser, à l'exception d'un petit nombre à qui le duc fournissait la nourriture. Il fit plus : il s'appropriâ 1511 familles de serfs qui appartenaient à ce monastère, qui par ce moyen fut réduit à la dernière misère.

Les chose demeurèrent en ce triste état, jusqu'au règne de Zuintebolde, roi de Lorraine, fils naturel de l'empereur Arnoult. Zuintebolde commença à régner en 895, selon les uns, ou 895, selon d'autres. Ce prince donna l'abbaye de Moyen-Montier au comte *Hillin*, qui chassa le peu de religieux qui y étaient demeurés, et mit des chanoines en leur place vers l'an 896. Ils y demeurèrent environ soixante-six ou soixante-sept ans, et Frédéric, duc de Bar, y remit des religieux vers l'an 965, ou 966.

Quant à l'état temporel de cette abbaye, elle a été soumise dès les commencemens aux rois d'Austrasie, dans les états desquels elle est située, et ensuite à l'empereur Charlemagne et à ses successeurs. Dans la suite, les ducs de Lorraine y exercèrent les droits régaliens sous l'autorité des empereurs.

Depuis Gérard d'Alsace, les abbayes de Moyen-Montier et de St.-Diey, ont toujours été de la souveraineté des ducs de Lorraine, ce qui n'a pas empêché qu'elles n'aient eu des seigneurs avoués, qui, sous prétexte de protection et d'avocatie, exerçaient sur leurs sujets une assez grande autorité. Dès l'an 1220, ou environ, Albert, ou Aubert de Parroye, écuyer, d'une des plus grandes et des plus anciennes maisons de Lorraine, avoué ou sou-voué de Moyen-Montier, bâtit une forteresse auprès et au nord de la Haute-Pierre, qui est une roche escarpée fort haute, qui se voit sur la montagne vis-à-vis l'abbaye. On remarque encore à présent quelques restes de cette forteresse, qui fut nommée de la Haute-

Pierre, dont le nom demeura à Aubert de Parroye et à ses successeurs.

Le duc Mathieu II, ne put souffrir cette entreprise : il assiégea cette forteresse, et la prit après un assez long siège, qui dura depuis l'Octave de la Pentecôte, jusqu'à la Nativité de Notre-Dame, huit septembre. Après la prise de ce château, le duc Mathieu et Aubert de Parroye convinrent ensemble, que ledit Aubert pourrait construire une nouvelle forteresse sur la montagne d'*Ansus*, près Colroye., au val de St.-Diey; même de rétablir, s'il voulait, son château de la Haute-Pierre, en faisant hommage au duc, de celui des deux qu'il rétablirait. La lettre est du mois de Janvier 1224, Il paraît certain qu'Aubert de Parroye ne bâtit point sur le mont *Ansus*, mais qu'il rétablit son château de la Haute-Pierre : et l'on voit par le Nécrologue de l'abbaye de Moyen-Montier, qu'il y eut encore depuis quelques seigneurs et dames résidant à la Haute-Pierre. Il paraît de plus, par les lettres de l'an 1224, qu'Aubert de Parroye était fils de Simon de Parroye, et que le château de Spissemberg leur appartenait.

Dans la suite les seigneurs de Parroye vendirent, ou échangèrent avec les ducs de Lorraine, ce qu'ils avaient à Spissemberg, dans le Val de St.-Diey, à Moyen-Montier et à Etival-

Le cardinal Humbert, célèbre par ses écrits et par les services qu'il a rendus à l'église contre les grecs schismatiques, était religieux de Moyen-Montier.

On conserve dans l'abbaye de Moyen-Montier un assez bon nombre d'anciens manuscrits, dont la plupart viennent du Prieuré de St.-Mont, proche Remiremont: d'autres sont des restes de l'ancienne bibliothèque de Moyen-Montier; d'autres viennent de différens endroits. On peut voir le dénombrement des principaux, dans *Bibliotheca bibliothecarum*, manuscrit du R. P. dom Brnarde de Montfaucou. On y montre en particulier l'unique copie qu'on connaisse de l'histoire de Jean de Bayon, Dominicain,

qui vient du R. P. Donat, Tiercelin, confesseur du duc Charles IV. Le manuscrit est précieux pour l'histoire de ce pays-ci, principalement pour celle des comtes de Vandémont, branche de la maison de Lorraine.

On y voit aussi l'ancienne châsse qui renferme les reliques de Saint-Hidalphe, fondateur de ce monastère; elle est couverte de lames d'argent ouvragées, et représentant le baptême de Sainte-Odile par saint Hidulphe et saint Erard son frère; évêque de Ratisbonne; ladite sainte Odile présentée à ces deux SS. évêques par le duc Atique et la duchesse son épouse. Ces plaques d'argent sont d'un goût fort gothique, comme ayant été faites au dixième siècle; mais elles sont précieuses pour l'histoire de ce temps-là. On les a fait graver dans l'histoire de Moyen-Moutier, composée par le R. P. don Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, imprimée à Strasbourg, chez Dulseker en 1724, in-quarto, d'où M. Scheffelin les a fait retirer dans son *Alsace* illustrée, imprimée à Colmar, in-folio en 1751.

MOYENVIC. — Moyenvic, petite ville située entre Vic, au couchant, et Marsal au levant, sur la rivière de Seille, *Salia*, ou *Sallia*, ainsi nommée à cause des sources d'eau salée qui se trouvent dans, et sur les bords de cette rivière. Il y a des salines à Moyenvic de même qu'à Marsal; mais celles qui étaient anciennement à Vic, sont supprimées depuis long-temps. Quelques usurpateurs avaient autrefois bâti une forteresse à Moyenvic, *Munitio inter Vicum et Marsallum*, mais Etienne de Bar, évêque de Metz, la prit et la ruina. Ce prélat a gouverné cette église depuis 1120, jusqu'en 1163.

Les salines de ce lieu (1) appartenaient autrefois aux chanoines de Saint-Gengoul de Toul, comme il paraît par les titres des années 1063, 1102, 1115. Ils les possédaient encore en 1220, 1246, et 1380, mais ils laissèrent ces salines à titre

(1) Le P. Benoit Picart, Histoire de Toul, p. 71.

de ferme, à l'évêque de Toul, aux religieux de la Crète, à l'abbé et aux religieux de Notre-Dame-des-Vaux, moyennant cinq muids de sel par an. Ils les ont ensuite cédées à l'évêque de Metz, par bail emphytéotique aux mêmes conditions que ci-dessus. Le roi est entré dans les droits de l'évêque de Metz, et ces salines sont à présent unies à son domaine.

Thierry Bayer de Boppart, évêque de Metz (1), fit fermer de murailles la ville de Moyenvic. Ce prélat a gouverné l'église de Metz depuis l'an 1655, qu'il fut transféré à cette église de celle de Worms, qu'il gouvernait auparavant. Il gouverna celle de Metz jusqu'à sa mort, arrivée en 1385.

Les Messins prirent et mirent le feu à la ville de Moyenvic en 1418. (2) La chronique dit qu'ils firent grand œuvre, ayant pris Rodemach et Moyenvic, sans être aidés de personne, et par leurs propres forces. Ils prirent de nouveau et brûlèrent Moyenvic en 1430.

Les troupes de l'empereur (3), étant entrées en Lorraine en 1630, sous le commandement du colonel Cratz, s'emparèrent des villes de Vic et de Moyenvic, et l'empereur commanda de fortifier Moyenvic. On prétendit que le duc Charles IV, favorisait les impériaux qui étaient dans ces places, jusqu'à leur fournir les choses nécessaires à leur entretien, et à diriger lui-même les ouvrages de la citadelle, que l'empereur faisait construire à Moyenvic.

Le roi Louis XIII, informé de tout ceci, et des liaisons secrètes qui étaient entre le duc Charles IV, et l'empereur, entra en Lorraine en 1631, contraignit les allemands à sortir du pays, et le duc à quitter leur parti: le roi prit Vic sans y trouver de résistance. Moyenvic, où com-

(1) Meurisse, p. 527.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. cxxxix. ou 1418.

(3) Chroniq. de Vigneul.

Longuerue description de la France, partie 2. p. 169. et Hist. de Lorr. t. 3. p. 203, 210, 211.

mandait le baron de Merci, se défendit tant qu'elle put; le duc Charles avait donné ordre secret au gouverneur de Marsal de fournir, autant qu'il serait possible, des vivres et des munitions au gouverneur de Moyenvic. et d'y envoyer même quelque renfort. Mais ce faible secours ne servit de rien; on capitula le 27 décembre 1631, et on promit de rendre la place, en cas qu'une armée capable de la secourir ne parut pas aux environs.

Le roi demeura donc maître de Moyenvic, et cette place lui fut cédée à la paix de Munster en 1648, par l'empereur et les états de l'empire. Après que Marsal fut venu au pouvoir des Français, on a fait raser les fortifications de Moyenvic, comme d'une place inutile. Le duc Charles IV, en 1661, fut rétabli dans ses états, en cédant Moyenvic. Les salines du même lieu, que les ducs de Lorraine avaient acquises de l'évêque de Metz dès l'an 1571, ont été cédées au roi par le traité de Vincennes de 1661: mais en cas que ces salines soient en exercice, le roi est obligé de donner la quantité de quatre cents muids de sel, que le duc doit fournir par an aux sujets de l'évêque de Metz.

Après de la ville de Moyenvic, se voit l'église de Saint-Pient, autrefois abbaye, aujourd'hui église paroissiale de Moyenvic. Mais on n'y fait plus l'office, et elle tombe en ruine de caducité et faute d'entretien.

MOYEUVRE — LA — GRANDE. — Moyevre-la-Grande, village du diocèse de Metz, situé sur l'Orne, à une lieue de Briey, célèbre par ses forges, qui passent pour les plus belles et les meilleures de Lorraine, et même, dit-on, de l'Europe. Office, recette et bailliage de Briey; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut, et moyen justicier. M. le marquis de Rennepont, seigneur foncier. La paroisse a pour patron St. Gergone ou Gorgon.

On lit dans la vie de M. le maréchal de Fabert, que M. Abraham Fabert, son père, nommé M. de Moulins, parce qu'il était seigneur de Moulins, proche

Metz, ayant pris à ferme du duc de Lorraine, les forges de Moyevre, se trouva embarrassé parce que l'écluse qui conduisait l'eau aux forges, avait été rompue trois fois suite. M. de Moulins la fit réparer à grands frais, et rebuté par la grandeur du travail et de la dépense, résolut d'abandonner l'entreprise. Il communiqua son dessein à M. de Fabert, son fils, qui ayant remarqué que la pesanteur de l'eau de la rivière d'Orne, qui fait agir ces forges, excédait de beaucoup celle du fardeau qu'on lui avait opposé, ne douta plus que cette excessive pesanteur ne fût la vraie cause de la rupture de l'écluse. Il entreprit donc d'y remédier, en fortifiant l'écluse par un fardeau beaucoup plus pesant que l'eau qu'on voulait arrêter. Ayant exécuté son projet contre l'opinion de M. son père, et de plusieurs de ceux qui en eurent connaissance, il réussit si heureusement, que ces forges produisirent un profit sans comparaison plus grand, que ce que l'on en tirait auparavant. Un cheval et un tonneau y suffirent, pour fournir de la mine à deux gros fourneaux, dans lesquels on la jette comme elle vient de la montagne, sans être lavée. Elles produisaient alors tous les jours à M. de Fabert, un millier et demi de fer, qui se vendait quarante écus le millier.

Moyevre-la-Petite, village près Moyevre-la-Grande est son annexe; diocèse de Metz; office, recette et bailliage de Briey; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

MUNSTER, *Abbaye à Luxembourg, autrement appelée St.-Pierre, ou Notre-Dame de Luxembourg.* — Conrad I, comte de Luxembourg, ayant conçu, on ne sait à propos de quoi, de la haine contre Everard, archevêque de Trèves (1), son métropolitain, et son évêque diocésain, l'attaqua un jour, comme il faisait la visite de son diocèse, le renversa, le traita indignement, déchira son pallium, répandit par terre le saint chrême qu'il portait et enfin l'enferma dans une étroite pri-

(1) Hist. mss. monast. Luxemb.

son à Luxembourg. Le clergé de Trèves informé de cet excès, mit la ville de Luxembourg en interdit, et envoya à Rome porter ses plaintes, contre l'auteur de ces attentats. L'archevêque fut enfin tiré de prison, après avoir donné des otages. On croit que ceci arriva en 1059.

Le pape Nicolas II, de l'avis de tous les cardinaux, excommunia le comte Conrade et tous ses complices, et envoya un nouveau pallium à l'archevêque Everard, avec pouvoir de donner l'absolution aux coupables, s'ils rentraient en eux-mêmes, et demandaient pardon de leur crime.

Conrade ne tarda pas à reconnaître sa faute; il se réconcilia avec l'archevêque, et reçut pour pénitence de faire le voyage de Jérusalem, et de fonder un monastère dans sa ville, ou au voisinage. Il exécuta l'un et l'autre, et commença l'édifice du monastère vis-à-vis la porte de son château, sur le penchant de la montagne, dans une situation agréable, où la petite rivière d'Eltz forme une espèce d'isle. Il fit creuser une chapelle dans le roc, et la fit consacrer à l'honneur de l'apôtre saint Pierre, par Hériman, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1073, jusqu'en 1090.

Conrade ayant ainsi accompli une partie de sa pénitence, partit pour la Terre-Sainte.

Il fit dévotement son voyage, et visita les saints lieux; mais il mourut au retour dans une terre étrangère, où ses domestiques l'embaumèrent et le firent enterrer. Ceci arriva en l'an 1086. Deux ans après, en 1088, la comtesse Clémence, son épouse, fit rapporter son corps à Luxembourg, et quatre ans après sa mort, le jour de son anniversaire, en 1090, la même comtesse Clémence, accompagnée d'Adalberon, princier de Metz, fils de Conrade, des comtes Conrade et Henri, ses fils, de l'abbé Rodolphe, aussi fils du comte et abbé de Saint-Vanne de Verdun, l'inhumèrent avec la décence convenable, dans la grotte ou chapelle souterraine, qu'il avait bâtie avant son départ.

Sa mort arriva le 8 août 1086, sous le pontificat du pape Grégoire VII, et sous le règne de l'empereur Henri l'excommunié; *facta sunt hæc regnante, permissu Dei, Henrico tyranno damnato.*

Tout ce détail est tiré d'une lame de plomb (1), qu'on trouva dans le tombeau du comte, lorsqu'on l'ouvrit au seizième siècle, apparemment en 1542, pendant le siège de Luxembourg, par l'armée française. La pièce est trop importante, pour ne la pas rapporter ici toute entière.

(1) Bertholet, Histoire de Luxemb., t. 3, p. 283.

*In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis,
 Quiescit hic Comes Conradus.
 Hic cum inter sæculi Principes famâ probitatis
 Esset celeberrimus,
 Sepulchrum vitæ Principis adiit
 Amore divino succensus;
 Indequ rediens divinâ se vocante Clementiâ, obiit
 Peregrinus, sepultus in terrâ decenter non suâ;
 Indequ anno dormitionis suæ secundo, sublatus,
 Anno quarto, ipso die annuæ migrationis suæ
 De sæculo, hic fuit repositus,
 Præsente conjuge suâ Clementiâ,
 Per manum Adalberonis, Primicerii Metensis,
 Henrici Comitis, Conrardi Comitis, filiorum,
 Præsente que Rodolpho Abbate, filio Comitis.
 Quem ipse Provisorem et Ordinatorem hujus loci statuerat.
 Facta sunt hæc, regnante, permissu Dei,
 Henrico Tyranno damnato,*

Ac pie memorie (1) Gregorio Pontifice Romano.

Obiit

Autem VI. Idus Augusti. Anno Dominicæ Incarnationis.

M. LXXXVI.

De tout ceci il résulte que le comte Conrad I mourut le huit août 1086, qu'il partit pour Jérusalem en 1084, qu'il fut rapporté à Luxembourg, deux ans après en 1088, et qu'il fut déposé l'an 1090, dans la grotte qu'il avait fait bâtir; que l'abbé Rodolphe, son fils, qu'il avait établi *Proviseur et Ordinateur* de son nouveau monastère, y était présent: c'est le fameux Rodolphe, abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui gouverna cette abbaye depuis l'an 1078, jusqu'en 1100. Ce Rodolphe était dans une très-grande considération auprès des personnes de la première qualité de son temps.

En 1542, la ville de Luxembourg ayant été assiégée par l'armée Française, l'abbaye de Munster fut entièrement ruinée, parce qu'elle était trop voisine de la place. Elle fut transférée au lieu où on la voit aujourd'hui, dans le vallon nommé Grunth, où l'abbé Pierre Cola la rebâtit en 1620. C'est apparemment après cette destruction arrivée en 1542, qu'on tira du tombeau du comte Conrad, la lame de plomb dont nous avons rapporté la copie ci-devant.

On conserve dans ce monastère une dent du grand saint Hubert, qui y fut donnée en 1617, par un carme déchaussé, Polonais, qui venait d'Espagne, et était chargé de plusieurs reliques bien avérées. Depuis ce temps, le concours des pèlerins mordus des chiens enragés, est commun à Luxembourg. Ce fut l'abbé Jacques Roberti, frère du R. P. Jean Roberti, jésuite, auteur de l'histoire imprimée de saint Hubert, et alors abbé de Luxembourg, qui obtint à force de prières, cette précieuse relique.

Les pères de saint Hubert en Ardenne, soutiennent que le corps de leur saint patron, se conserve tout entier dans leur mo-

nastrère, et qu'on n'en a tiré aucune partie.

Voyez l'article de l'abbaye d'Autrey.

L'histoire de ce monastère a été écrite, premièrement, par Bertholde, abbé de Luxembourg, et ensuite, par le révérend père Jean Roberti, jésuite. Nous avons vu dans ce monastère, un recueil manuscrit des œuvres de Tertullien, plus ample qu'aucun de ceux qui se voyent en Europe. Il n'est pas ancien, et il pourrait bien avoir été recueilli par l'abbé Berthels. Nous en avons procuré la communication au révérend père de la congrégation de St. Maur, qui travaille depuis long-temps à une nouvelle édition de Tertullien. Ce religieux y a trouvé quantité de réflexions remarquables, pour l'intelligence du texte de cet ancien écrivain.

MUNSTER, ou le petit St.-Nicolas.— Munster, bourg dans la Lorraine Allemande, nommé en Allemand *Vald munster*, ou Munster-aux-bois, est connu dans le pays sous le nom de *petit saint Nicolas*, à cause de sa belle et grande église, bâtie dans le goût de celle du grand St.-Nicolas-de-Port.

Munster, dont nous parlons ici, est situé sur une petite éminence, entre Fénétrange et Insming à l'orient, Dieuze au couchant, Morhange au nord. Il est du bailliage de Fénétrange, d'où il est éloigné de trois lieues au nord-ouest à la source de l'Albe, près d'un étang.

Voici ce qui a donné occasion de bâtir la belle église, qu'on y voit. Un seigneur nommé *Wilhem, comte de Torschoiller, d'Archicourt d'Arcourt et de Gircourt dit Hampalle*, se voyant assiégé dans son château de Torscheviller, et extrêmement pressé, se jeta dans l'étang qui était à la porte de son château, dans l'espérance de le passer à l'aide d'un bon cheval; mais au milieu de l'étang, le cheval perdit haleine et s'a-

(1) Ces mots montrent que le pape Grégoire fut gravé. Il mourut le quatorze mai 1085.

VII, était mort, lorsque cette lame de plomb

battit sous lui; un chien qui l'avait suivi, n'abandonna pas son maître, mais le prenant parla genouillère de la botte, lui aida à gagner le rivage. Au milieu de ce péril, le comte fit vœu de bâtir une église en l'honneur de saint Nicolas, et étant heureusement sorti de l'étang, exécuta son vœu, au lieu même où sont cheval s'arrêta au sortir de l'eau, à une lieue du lac, qu'il avait passé si heureusement.

Pendant la comtesse son épouse, qui était demeurée dans le château, voyant son mari hors de danger, demanda à capituler. On lui permit de sortir seule avec sa femme de chambre. Pendant qu'on parlait sur les conditions de la reddition du château, la dame fit tuer son petit chien, et l'ayant éventré, elle lui mit dans le ventre, ce qu'elle avait de plus précieux, puis le recousit proprement et mit le chien comme vivant, entre les mains de sa suivante. Ainsi elle sortit heureusement et alla rejoindre le comte son mari.

Bientôt après, ils commencèrent à bâtir l'église dont nous parlons, avec le secours de l'archevêque de Cologne leur oncle ou leur frère; et par la libéralité des ducs de Lorraine, et avec leurs biens, qui étaient très-grands ils exécutèrent ce qu'ils avaient promis à Dieu. On voit encore aujourd'hui en-dehors sur un arc boutant de cette église, à côté de la porte du côté du midi, une inscription qui porte *x. cccxxvii*. On ignore si cette date marque l'année du commencement ou celle de la fin de cet édifice; ce qui peut faire croire que c'est plutôt le commencement de l'entreprise que la fin, c'est qu'en 1527, l'église du grand saint Nicolas n'était pas encore commencée. Elle ne le fut qu'en 1494, et fut achevée seulement en 1544. Ainsi de quelque manière qu'on le prenne, on ne peut pas dire que l'église de Munster soit faite sur le modèle de celle de saint Nicolas. Il faudra convenir au contraire que celle de saint Nicolas-de-Port, est faite sur le modèle de celle de Munster. Celle-ci surpasse l'autre en déli-

catasse et en hardiesse, et est fort vaste et fort élevée (1).

Le mausolée du comte et de la comtesse, fondateur et fondatrice, est auprès de la sacristie, en relief, avec le chien qui est attaché à la botte du seigneur, avec cette inscription: *Hic jacet Wilhelm; Dominus de Torschoillensis, et miles, anno m. ccccxxv.*

Ce que nous avons dit du chien attaché à la botte du seigneur de Wilhem, n'est pas vrai, à ce que m'a dit un religieux, qui a examiné la chose avec exactitude. Ce prétendu chien est un lion en relief, qui est au pied de la statue de ce seigneur, comme il s'en voit ordinairement au pied des figures des seigneurs sur leurs tombeaux.

MURAU, *abbaye des Premontres*. — Murau, en latin *Mira Vallis*, abbaye de l'ordre de premontré, fille de l'abbaye de Sept-Fonts, diocèse de Toul, située dans le bailliage de Chaumont, à deux lieues de Neuf-Château, dans un vallon étroit, entre deux montagnes couvertes de bois, fut fondée en 1157 (2). Son premier abbé fut Guillaume, qui y vint avec quelques compagnons animés du même zèle que lui, pour la retraite et la pénitence.

Villaume prêchant dans le voisinage, s'attira de nouveaux disciples et des personnes de piété des environs, qui le comblèrent de leurs bienfaits, et le mirent en état de bâtir un ample monastère, dont on voit encore quelques ruines. Aujourd'hui on en a bâti un moins spacieux, mais plus commode et plus proportionné au nombre de religieux qui l'habitent, sur tout depuis les commandes, qui emportent la plus grande partie des revenus. L'église ancienne subsiste encore dans sa longueur et dans sa largeur.

MUSSEY ou **MUSSY**, *près Longuyon*. — Mussey ou Mussy, près Longuyon, fief de l'évêché de Verdun, est un château à neuf lieues ou environ de cette ville, vers

(1) Elle a cent cinquante pieds de longueur en œuvre, et de largeur cinquante, compris les collatéraux.

(2) Annal. Premonst. tom. 2. p. 305.

le nord-est. Il fut cédé en 1159 (1), à Albert de Marcey, évêque de Verdun, par Hillin, archevêque de Trèves. Comme la garnison de Mussey faisait des courses dans le pays Verdunois, Hillin céda ce château à l'évêque Albert, pour l'indemnité de ses pertes, à charge de lui en faire hommage.

Mussey était chef d'une chatellenie, et membre du bailliage de Saint-Mihiel. Le duc Charles IV se maintint dans cette forteresse, malgré les Français, pendant les guerres avec la France. Mais en 1670, ayant été forcé d'abandonner ses états, les Français prirent Mussey et le rasèrent. Il n'a pas été rétabli depuis.

Le château de Mussy était situé sur un rocher vif, escarpé de deux côtés, environné d'une rivière profonde, et fortifié par des ouvrages modernes, et autant réguliers que la situation du lieu le pouvait permettre.

Charles, comte d'Apremont, marquis de Chemery, en 1663, appuyé de la faveur du roi Louis XIV, et soutenu d'un arrêt du parlement de Paris, qui lui avait adjugé la terre d'Apremont, s'était emparé du château de ce nom. Pour se maintenir dans ce château, et étendre sa petite domination, ce comte jugea qu'il lui importait de se rendre maître du château de Mussy. Il se mit à la tête de quelques soldats, qu'il travestit en paysans, et fit marcher sous leur conduite plusieurs charrettes chargées de grains : c'était l'appât pour surprendre les gardiens de cette forteresse. Deux fois le château avait été bloqué, et une fois assiégé sans succès. Les troupes qui le gardaient, étaient de vieux soldats Lorrains aguerris, qui mettaient tout le pays voisin en contribution.

Dès que la sentinelle du château aperçut ces hommes et ces charrettes, elle leur cria de s'arrêter (2) : mais ayant entendu que c'était un convoi qu'on leur envoyait, on ouvrit les portes, et les charrettes entrèrent. Les conducteurs et les charretiers

dételèrent leurs chevaux, et se mirent en devoir de décharger leurs sacs, invitant les soldats de la garnison à les aider. Ceux-ci n'eurent pas plutôt posé leurs armes, pour prêter assistance, que le premier des conducteurs, capitaine réformé du régiment de Bourlémont, prit le commandant au collet, et le pistolet sur la gorge, l'obligea de demander quartier.

A ce signal, les soldats de sa suite tirent leurs pistolets de dessous leurs habits, se-jettent sur la garnison, pendant qu'au bruit des coups tirés de part et d'autre, le comte d'Apremont avec l'autre partie de ses gens, qui étaient demeurés en embuscade près de là, s'empare du château sans aucune perte. Il n'y eut que l'aide-major du régiment de Grand-Pré qui fut blessé.

Le comte d'Apremont s'empara aussi du château de Bouconville, dans le dessein d'étendre de telle manière les dépendances de son comté, qu'il pût y enfermer les terres de plusieurs gentilshommes des environs, et retrancher d'autant le duché de Lorraine. Mais le duc Charles IV, arrêta les progrès militaires du comte d'Apremont, par le traité de Marsal, dans lequel il fut dit, que sa Majesté très-chrétienne lui ordonnerait, non seulement de désarmer, mais aussi de restituer au duc les châteaux d'Apremont et de Mussy.

N.

NAIS, voyez **NAS**.

NAIVES. — Naives, village du Barrois mouvant, diocèse de Toul; office de Pierrefitte et de la dépendance de cette chatellenie et prévôté; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron, saint Maurice; il y a dans ce lieu, cent vingt-cinq à cent trente habitans, et un château à M. le comte de Franquemont. Naives était autrefois annexe de Varincourt.

NAIVES-EN-BLOIS. — Il est parlé de Naives-en-Blois (1), sous le nom de *Navia*, dans un titre donné par St. Gé.

(1) Hist. de Verdun, p. 261.

(2) Relation imprimée au Louvre en 1663.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 390.

rard, évêque de Toul en 982, à l'abbaye de Saint-Mansui, et *Naviesus* dans un titre de Chateinois, de l'an 1116, et *Navensis*, en 936, pour Saint-Evre. *Naives-en-Blois*, village avec Braux, hameau du diocèse de Toul, forment ensemble trois communautés et quatre seigneuries : une communauté de l'office de Ligni, dont les sujets de la seigneurie de Braux font partie ; une de l'office de Gondrecourt ; l'autre office de Toul. Le roi est seul seigneur de deux seigneuries, l'une de l'office de Ligni, dont les appellations ressortissent au présidial de Chaumont, et au parlement de Paris ; l'autre de la dépendance et de la juridiction de la prévôté de Gondrecourt, et par appel au bailliage de Saint-Thiéban ; au présidial de Châlons et au parlement de Paris. La troisième seigneurie appartient au chapitre de Toul ; la justice est exercée par ses officiers de Void, dont les appellations se portent au bailliage et présidial de Toul, et de là au parlement de Metz.

La quatrième seigneurie est appelée *des Ecuyers*, c'est-à-dire, des seigneurs de Braux, qui sont au nombre de cinq. La justice y est rendue par leurs officiers, dont les jugemens ressortissent aux bailliage et siège présidial de Chaumont, et au parlement de Paris.

La paroisse a pour patron, saint Martin.

Naives-en-Blois est à une lieue de Void, trois de Ligni, trois et demie de Gondrecourt ; mi-partie avec la Champagne et les évêchés.

M. Baugier, page 396, dans ses mémoires sur la Champagne, parle d'une commanderie de l'ordre de Malte, nommée *Braux*, située près Ancerville, sur le bord de la rivière de Marne : elle est du rang des frères servans, et d'environ seize cents livres de rente. On voit dans l'église de cette commanderie, un tombeau d'un comte de Bar, élevé en bronze. C'est de Renaud de Bar, Seigneur de Pierrepont ; il avait fondé cette commanderie ; il mourut sans enfans le vingt-

deux juillet 1271.

Le nom de *Braux* vient apparemment du latin *Braca*, qui signifie le froment dont on fait la bière, et le champ où se sème cette sorte de grain ; ou bien du Celtique *Bracus*, qui se prend souvent pour un vallon, un lieu humide et marécageux, d'où vient *Bray*, qui est encore en usage en certains endroits.

NANÇOIS. — Nançois, *Nansitum*. Il y a le *Grand-Nançois*, et le *Petit-Nançois*. Le premier est un village du diocèse de Toul, partie office de Bar, et partie office de Ligni ; le tout de la juridiction de la prévôté de Ligni, suivant le traité fait entre les officiers de cette prévôté, et ceux de la prévôté de Bar, du neuf juin 1734, confirmé par arrêt du conseil d'état du duc François III, du deux juillet suivant. Recette et bailliage de Bar ; présidial de Châlons-sur-Marne ; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur ; la paroisse pour patron, saint Evre. Il y a vingt-six ou vingt-huit habitans dans l'office de Bar, et trente-six ou trente-huit de l'office de Ligni.

Le Petit-Nançois est aussi un village du diocèse de Toul, office, comté et prévôté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur ; la paroisse a pour patron, Saint-Remi. Le Prieur de Silmont nomme à la cure ; la dime des grains appartient au roi pour un sixième, au prieur de Silmont pour un sixième ; aux abbé et religieux de St.-Mihiel pour un tiers, et au curé du Petit-Nançois pour l'autre tiers. La dime de vin est perçue par le roi pour un tiers, sur la contrée appelée *Vargécourt*, par le curé de Velaine seul, sur celle dite, *l'Abbrevoir dixmant* ; le surplus se perçoit par moitié par le curé du lieu, et M. l'abbé de Jovilliers. Il y a cinquante à cinquante cinq habitans.

En 1617, les habitans du grand et petit Nançois, présentèrent leurs requêtes au bon duc Henri, pour être déclarés et reconnus de son Bailliage de Bar et être

reçus sous sa garde et protection, ce qui leur fut accordé le vingt-huit avril 1617: apparemment qu'ils étaient auparavant dans la dépendance des comtes de Ligni, comme ils le sont encore au moins en partie.

Le nom de Nançois en latin, *Nansitum* ou *Nanciacum*, comme il est nommé dans la bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, ou *Nanceis*, comme il est nommé dans d'autres titres, a imposé à quelques savans qui ont cru que Nançois était la ville de Nancy, capitale de la Lorraine; mais ces deux lieux sont fort différens et assez éloignés l'un de l'autre. Nancy est sur la Meur-

the, et Nançois sur l'Ornay, près Ligni, dans le Barrois mouvant.

En 947, on lit dans un titre de l'abbaye de St.-Mansui de Toul, que l'abbé Odelric, fils de la comtesse Eve, avait donné à Archamband, premier abbé de Saint-Mansui, le lieu de *Colombei*, avec le fief nommé Nançois, *Nancioris curtis*; apparemment *Nançois*, que l'évêque S. Gauzelin fit restituer à saint Mansui. L'abbé Odelric fut ensuite archevêque de Reims, et il souscrivit en cette qualité au titre de la restitution de Nançois à l'abbaye de St. Mansui en 1048.

NANCY.

MÉMOIRE MANUSCRIT, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT BENNEL, TOUCHANT LES ANTIQUITÉS DE NANCY, ÉCRIT EN 1619, PAR UN CHANOINE DE LA PRIMATEIALE DE NANCY.

Il faut discourir premièrement de Nancy, de son origine à peu près et de son progrès, des Princes et Ducs qui l'ont agrandie et fortifiée, et finalement mise en l'état où elle est à présent, 1619, qu'on la reconnoit l'une des plus belles et fortes Villes qui soient en Europe, pour être méditerranée. Ce qui s'en dira sera tiré, pour la Ville-Vieille, des Titres du Prieuré de Notre-Dame, à présent uni à la Primatiale; et pour la Ville-Neuve, ce sera ce qu'on a vu et appris de ceux mêmes qui ont mis la main à l'œuvre

La commune opinion est que Nancy a autrefois été à MM. de Lenoncourt, d'où ils prenoient le titre de leur illustre famille, et que depuis quelques centaines d'années, les ducs de Lorraine s'affectionnans à l'assiette du lieu, l'auroient échangé contre autres terres et seigneuries, ou contre Lenoncourt même, ou contre Ormes. De cela il n'appert, sinon qu'il est véritable qu'elle vient de là; et qu'avant l'an 1313, ils se disoient de Nancy, comme on voit à Clairlieu (1), un Seigneur venant de Nancy, en relief sur un tombeau, ayant les armes de Lenoncourt, qui y fut inhumé l'an 1147, bientôt après la fondation première de cette abbaye, faite par Mathieu I, Duc de Lorraine: Drogo de Nancy, Sénéchal du Duc Simon I, qui régnoit l'an 1176, lequel se trouve présent en une lettre de privilège dudit Duc Simon, portant

confirmation de certaines rentes données à l'abbaye de Beaupré, par ses prédécesseurs Ducs.

Thierry de Nancy, qui fit bâtir le couvent des Cordeliers de Toul, où ses armes sont par toute l'église, et, disent les Mémoires qu'ils en ont conservé jusqu'à maintenant, que: *anno Domini 1313, Nobilissimus Thiericus de Nanceio, Dominus de Lenoncourt obiit, cujus pietatis, divitiis et potentia fratrus, Venerandus Pater Frater Drogo de Romains hunc Conventum edificavit 1261*. Il eut un fils nommé Gérard de Nancy, qui fut le premier qui quitta le titre de Nancy en retenant les armes, qui sont une Croix dentelée, comme on la voit à la noble Maison de Lenoncourt.

Davantage, pour dire que cette commune opinion est véritable, tous les bénéfices, offices, bienfaits, fondations de Seigneuries de Nancy, et principalement

(1) Le Duc Mathieu I^{er} a fondé Clairlieu.

celles qui ont été faites es-environs de Nancy, en leurs Terres et Seigneuries, et les collations qui leur appartenoient de droit, comme Seigneurs de Nancy, ont demeurées comme elles sont encore en la Maison de Lenoncourt. L'on collige aussi que ç'a été une Seigneurie à part, encore qu'elle soit sous la Souveraineté de Lorraine, par une lettre d'exemption que le Duc Raoul a donnée au prieuré de Notre-Dame, par laquelle il l'exempte de tous subsides, charges pour lui et ses successeurs Ducs de Lorraine, et Seigneurs de Nancy.

Quant à ce que ledit Gérard quitta le titre de Nancy, se contentant de celui de Lenoncourt, il ne se trouve pas, sinon qu'on en peut tirer conjecture par les événemens, savoir que ç'a été, lorsque les Ducs de Lorraine prindrent résolution de faire leur demeure ordinaire à Nancy, pour delà être à l'avenir la Capitale et Royale du pays, et y faire leur siège: car auparavant ils demeuroient à Châtenoi, ou à Amance, ou à Neuf-châtel et autres places telles qu'ils affectionnoient. Ledit Gérard succéda au patrimoine et titre, après la mort de son père Thiéri, l'an 1315, du temps du Duc Ferri III, et l'an second de son règne, lequel Ferri donna quelque commencement à Nancy; puis son fils Raoul (1), qui fut tué à la bataille de Créci contre les Anglois, fit bâtir ou commencer le palais des Ducs où il est à présent, où il a résidé et son fils et petit-fils: savoir, Jean I et Charles II. Il fonda à St. Georges la chapelle Ducale, et amplifia de beaucoup ladite ville.

Auparavant, Ferri II y avait ja fait transporter les *Dames Prêcheresses*, l'an 1298, comme il se dira quand on parlera de leur érection et fondation.

Nonobstant que messieurs de Lenoncourt portassent le titre et se disent de Nancy jusques audit Gérard, toutefois Nancy étoit ja échangée environ l'an 1100 ou 1122.

(1) Le Duc Raoul fut tué à la bataille de Créci contre les Anglois, en 1346

On trouve à la fondation du Prieuré de Notre-Dame, que le Duc Théodoric, fondateur y résidoit, qui fut environ ce tems-là; et, dit l'estire, *qu'il fit venir des religieux de l'abbaye de Molême*, diocèse de Langres, pour mettre audit Prieuré pour y faire le saint Service, et à qui il donna par chacun jour, un demi sextier de vin et quelques pains, à prendre à son hôtel et à sa marmite, lesquelles choses se payent encore, tellement que pour cela on voit qu'il y résidoit, si ce n'étoit ordinairement au moins c'étoit quelquefois. Mais Nancy étoit encore petite, tellement que le Duc Mathieu II, l'appelloit seulement *Nanceium castrum meum*, bien que c'étoit peut-être un tel château, qu'il pouvoit tenir rang de petite ville, contenant une bonne partie de la place de S.-Evre et des rues voisines, selon le rapport et dire de plusieurs anciens, que j'ai autrefois où discourir curieusement de ces particularités, signamment de deux chanoines de St. Georges, l'un Trésorier de ladite église, appelé *Mr. Richard Bouchon*, et l'autre *Mr. Claude Talle*, hommes de savoir pour le tems, et vrais chercheurs de l'antiquité.

Nancy comprenoit au commencement la place des Dames Prêcheresses et quelque chose es-environs, où étoit le vieil château; ladite place s'appelle encore sur les vieux registres de St.-Georges, *la Place du Châtel*; tellement qu'à leur compte, la muraille de la clôture desdites Dames vers le midi et l'occident, servoit de fermeture audit vieil château, ou ville, comme on voudra l'appeler. Ledit Duc Ferri II, y faisoit sa résidence, quand il fut prins et mené prisonnier à Maxainville.

Régnant le Duc Raoul en l'an 1340, les deux Bourgets, grand et petit, n'étoient encore enfermés dans les murailles, comme on voit par les titres de la concession faite à la requête dudit Prince à Messieurs de St. Georges, à ce que le chapitre puisse avoir droit de sépulture en leur église, où il fait *distinction de ceux qui sont enfermés dedans la ville, et*

ceux des Bourgets qui en étoient hors, comme il se verra ci-après en la fondation du prioré, lorsqu'on parlera des droits du prieur; lesquels depuis y furent enfermés par Jean son fils, d'autant qu'il se trouve par un titre qu'ils y étoient l'an 1373, et non auparavant l'an vingt-sept de son règne, es années 1380, 1394, et l'an 1409, régnant le Duc Charles II, petit-fils dudit Duc Raoul. Elle comprenoit, outre les Bourgets ci-dessus, la rue reculée, ou derrière, et la rue des Juifs, et celle de Saint-Michiel, mais elle étoit fort déserte, peu peuplée et mal en ordre. On lit ceci en une permission de l'an 1409, qui fut donnée au prieur de Notre-Dame par l'Abbé et Couvent de Molesme, d'ascenseur plusieurs pièces d'héritage en nature de terres labourables, et places vuides es dites rues de Nancy. Elle a pu encore être plus négligée du temps des Ducs René I, Jean et Nicolas d'Anjou, qui, peu ou point, y faisoient leur résidence, d'autant qu'ayant priés leur nourriture en France, ils y étoient souvent, signamment le premier qui survéquit les deux autres, lequel demouroit en Provence. Mais René II, qui étoit retourné à la succession des biens patrimoniaux de ses ancêtres, de la très-ancienne et très-illustre Maison de Lorraine, par la vertu de son ayeul Antoine de Lorraine, Comte de Vaudémont, qui après avoir gagné la bataille de Bulgnéville contre ledit René d'Anjou I du nom, le contraignit de donner sa fille Yolande à Ferri son fils, de qui est sorti ce victorieux Prince René II; lequel après avoir défait en bataille rangée Charles, dernier Duc de Bourgogne, devant Nancy, le 5 janvier 1476, aidé par les Suisses, fortifia et augmenta, et mit dessus sa bonne et fidèle ville de Nancy, et son fils le Duc Autoine, qui eux deux la firent environner de forts remparts et boulevarts, terrasses et murs, de beaux carreaux de taille, comme nous l'avons vu de notre tems et avant les guerres civiles de France, et si quelques courtines paroissent encore, tellement qu'elles étoient très-fortes pour le tems: mais celui qui l'a fortifiée, embellie et rendue du tout

noble, tant du dedans que du dehors, soit pour le spirituel ou le temporel, ç'a été ce Grand Charles III, et père de la patrie et l'amour du peuple, fils du sage Duc François. Et l'an 1356, en sa minorité, et pendant qu'il étoit nourri en la cour de ce Grand Roi Henri II des Valois, la fille duquel il épousa environ l'an quinziesme de son âge et treizieme de son règne, Madame Christiane de Dannemarck sa mère, et Monseigneur Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudémont son bon Oncle, Gouverneur de ses terres et pays, et de sa noble Personne, y firent adjoûter la rue Neuve avec trois boulevarts, l'un desquels a retenu le nom de Dannemarck avec la courtine, le tout plein de terrasses. Lors il y avait deux très-belles portes; l'une au septentrion, appelée de la Craffe, anciennement Garaffa, du nom d'un gouverneur gentilhomme Napolitain, de la Casa de Garaffa, à présent appelée Notre-Dame; l'autre vers le midi, dite de Saint-Nicolas, avec deux poternes, l'une dedans le boulevard des Minimes, appelée la poterne du *vieil Astre*, l'autre au derrière de la cour par où les Princes sortaient par-dessus un pont de bois pour s'égayer, principalement pendant la mortalité. Depuis ce tems, il n'a pas seulement de nouveau fait remparer toute la ville ancienne, que ses Prédécesseurs avoient rendue telle qu'elle étoit bien jolie et plaisante mais encore en a-t'il fait faire une neuve jointe à cette-ci, laquelle en disposition surpasse de beaucoup la première, et ne lui doit rien quant à la beauté et forteresse. Pour les occasions et sujets qui se sont présentés de son tems, savoir, pour les guerres civiles que nous avons vues en France, commencées dès l'an 1585, mais beaucoup plus enflambées après la mort et massacre perpétré en personnes de Henri de Lorraine, Duc de Guise, et Louis, Cardinal-Archevêque de Rheims son frère, par le commandement de Henri III, dernier des Valois, Roi de France, l'an 1588 jour de saint Thomas, les états étant assemblés à Blois, pour donner ordre (comme on disoit) aux affaires de la France. Ce

massacre inopiné et si mal à propos, mit toute la France en allarme, parce que chacun jugeoit qu'il n'y alloit pas seulement de l'intérêt de la maison de Lorraine, à qui le Roi en vouloit à tout reste, mais encore de la religion, d'autant que ces Princes avoient toujours été un mur très-fort contre la violence des hérétiques, qui pour lors, comme auparavant, avoient tâché de supplanter la religion Catholique en France.

Mais la guerre se déclara avec beaucoup plus grande furie après la mort du Roi, qui fut tué le premier jour d'août de l'an suivant, à St.-Cloud-lez-Paris, où il étoit au milieu d'une grande armée pour l'assiéger, quand Henri de Bourbon, roi de Navarre, nommé par le défunt pour succéder à la couronne, se présenta pour être Roi : à l'occasion qu'il étoit hérétique, faisant profession du Calvinisme dès le berceau, chacun prit parti, les bons catholiques avec les Princes, les politiques et hérétiques avec le Roi de Navarre. Il n'y eut jamais semblable guerre, d'autant que toutes les misères qui se lisent être arrivées en toutes les guerres précédentes par tout le monde, soit en massacres, surprises, ruines des villes, familles et personnes, feu, force, voleries et autres méchancetés, sont été ici représentées comme en un abrégé; le père étant contre les enfans, le valet contre le maître, le sujet contre son Seigneur, avec telle confusion, qu'il n'y avoit coing en la France, que Mars n'y fasse paraître les marques de sa cruauté en tout et par tout. La Lorraine n'en pouvait être exempté, d'autant que Son Altesse, outre l'intérêt de sa maison, vouloit contribuer du sien pour la conservation de la religion en France, ce qu'il a fait autant qu'il a pu et dû, jusques à ce que le Roi de Navarre eût abjuré son hérésie, et fait profession de la religion Catholique à St.-Denis le 21 juillet 1593, lors il mit bas les armes. Aussi à son exemple plusieurs princes, villes, communautés et particuliers se reconcilièrent et reconnurent leur Roi, qui fut dit Henri IV, du nom, le-

quel de son côté ne s'oublia d'appaiser ses sujets, les uns par douceur, les autres par rigueur; tellement qu'en l'année 1598, il se vit paisible au-dedans et au-dehors de son Royaume.

Dès le commencement de ce remu-ménage et pendant icelui, Son Altesse avoit fait fortifier plusieurs places en Lorraine et Barrois, seulement de terrasses; savoir : Lunéville, Clermont, Stenay, Jamets, laquelle il avoit prinse par force, mais principalement Nancy, et son fauxbourg dit St.-Nicolas, pour y faire retraite en cas de nécessité; mais le tout appaisé, comme dit est, il adonna totalement son esprit (à l'imitation des Princes comme il étoit) à couronner ses hauts faits par l'ornement des bâtimens qu'il avoit ainsi commencés. Il fit donc murer Nancy la Vieille, et les remparts qu'il y avoit fait faire; savoir : deux boulevarts à la Porte Notre-Dame, un derrière St.-Antoine, dit le boulevard de Salm, et un derrière le château, dit le boulevard des Dames, avec celui vers les Minimes, qu'autrefois avoit été battu du Duc de Bourgogne, en mémoire de quoi il y avoit beaucoup de pierres taillées en façon de boulets, à présent couvert de briques comme les autres, et les courtines bien flanquées, le tout fait avec careaux de pierre par le dessus, et accomodés de beaux paremens de briques, enceintes et liées d'un cordon de taille avec leurs parapés et geurittes, pentagennées, couronnées et couvertes d'écailles, trois à chacun boulevard, avec les armes de Lorraine en face.

Il fit aussi murer une citadelle à Stenay, commencée par le Duc de Bouillon pendant les guerres; Clermont en Argon et Marsal battue et emportée par sadic Altesse par composition dedans dix-sept jours, après le siège y avoir été mis et planté, laquelle il échangea depuis avec un Seigneur Evêque de Metz, comme il fit aussi Jamets, qu'il acheta des propriétaires, savoir : de M. de Montpensier, encore qu'il les eût par droit de guerre, néanmoins amateur de la paix, il se les voulut deffermir par

composition faite de gré des parties.

Sur toutes ses fortifications et bâtimens, il porta son affection à mettre sur pied la Ville-Neuve de Nancy, laquelle on vouloit appeler *Charles-ville*, mais il ne le voulut pas. Pendant lesdites guerres, il fit abattre pour l'assurance de Nancy-la-Vieille, un beau fauxbourg qui étoit à la Porte Notre-Dame, appelé *St.-Dizier*, lequel encore en l'an 1453, avoit ses Seigneurs, où la plupart de la bourgeoisie de Nancy avoit des maisons particulières, tant pour la commodité des eaux que pour les vignes, jardins, bois rivières et choses semblables qui s'y trouvoient en abondance, ce qui fut exécuté en année 1391, et 1392; pour récompense, il fit assigner des places aux intéressés entre les terrasses et fortifications susdites, lesquelles il avoit fait élever l'an 1387, contre la venue d'une armée de quarante mille étrangers Allemands, que le feu roi Henri III, avoit fait lever, laquelle devoit passer par la Lorraine, pensant ruiner dès ce temps-là le sudit Prince Duc de Guise.

Mais étant le plus vaillant de son temps, il mit en déroute ladite armée, après avoir passé Madon à Pont-St.-Vincent le huit septembre de la même année 1587, avec une poignée de soldats, mais vieux et corrompus au fait de la guerre, tellement qu'il n'en demeura un entier, qui ne soit mort ou prins prisonnier, sinon environ cinq cens François, qui se sauvèrent à Genève,

Nonobstant qu'il donna ainsi des places à ses bourgeois de St.-Dizier, néanmoins peu en firent leur profit, soit qu'on estimât que cette ville ne viendrait à sa perfection, soit à cause de sa pauvreté, plusieurs prirent parti ailleurs; ceux qui voulurent y demeurer, firent faire quelques cabanes pour se mettre à l'abri des injures du temps. Les bourgeois de Nancy voyant que dorénavant le séjour des Ducs de Lorraine seroit plus assuré à Nancy que du passé, et se sentant pressés à la ville, commencèrent à s'élargir en bâtissant dedans les vieux remparts de cette nouvelle ville.

D'autre côté, Son Altesse croyant qu'en peu de temps, s'il les encourageoit, son désir se trouveroit accompli en ce fait, il fit alligner les rues et assigner des places à ceux qui avoient quelques terres dans lesdites terrasses, ou acheptées, ou en propriété, sans faire compte alors de méliorations, lesquelles places se donnoient à fort bon compte, voir au meilleurs que le fond n'avoit coûté au propriétaire, avec peu d'espérance de voir un jour une telle ville en pied, le fond de laquelle a coûté bon depuis à ceux qui en ont voulu avoir; de sorte que ce qui se donnoit pour un sol le pied au commencement, a été vendu six gros, et plus sur la fin. Cette Ville-Neuve s'augmenta tellement, qu'à moins de sept ou huit années, ces vieilles terrasses furent remplies de belles maisons, ne restant rien à faire pour sa perfection que ce qui étoit de la charge de sadite Altesse, savoir: la forme de la ville et la force.

L'an 1603, il fit disposer le plan par un ingénieur Italien appelé *Jean-Baptiste*. Toutefois quelques-uns ont opinion qu'il n'étoit qu'exécuteur des desseins dressés par le colonel *Orphée de Galean*, mort devant Canise en Hongrie, très-excellent mathématicien. Et au mois de janvier 1604, il fit commencer les terrasses sur le fossé de la ville du derrière le boulevard, dit de Vaudémont, derrière l'hôtel, dit de Salm, sa première forme étant fort longue et peu large, ses courtines faites en tenailles. Il fit tout abattre, sinon ce que d'aventure s'y trouva à propos par rencontre pour la mettre en forme presque ronde, ajoutant en certains lieux, comme vers Tomblaine, et diminuant vers la Madelaine. Quant aux bâtimens, ce qui étoit d'ancien y demeura toujours, savoir: un vieil fauxbourg de peu de conséquence, appelé *le fauxbourg de St.-Nicolas*, le surplus étoit en prés, terres arables, jardins, chenevières, parterres, pâquis et choses semblables, où furent plantés au lieu d'arbres et héritages, plusieurs beaux palais et belles maisons.

Il désiroit voir la Ville-Neuve achevée

dedans sept ans ; à cet effet , pour la plus diligenter et pour la faire fortifier à moins de dépense , il trouva meilleur et pour le plus expédient de marchander tout cet ouvrage à un homme qui en seroit l'entrepreneur , à qui on devoit fournir des deniers des coffres , deux cens mille frans par an durant les susdites sept années , sans les extraordinaires , s'il y en arrivoit , ce qui fut fait : Et *M^r. Nicolas Marchal* , naif de St.-Mihiel , marié à ladite Ville-Neuve , en fut l'entrepreneur . Mais sadite Altesse venant à mourir l'an 1608 , le quatorze de Mai , quatrième de l'entreprise , il la laissa à parachever au duc Henri II , son fils et successeur , lequel la rendit en défense dedans les sept ans , mais non du tout achevée , jusqu'en l'an 1619 , que (peu réservé) ce qui fait pour accomplir une forteresse , se trouve y être accompli : voilà quant à l'extérieur . Il faut entrer dedans et parler de l'intérieur ; ce qu'on a fait de son temps et de ses prédécesseurs , autant qu'il en sera venu à cognoissance .

Intérieur de Nancy .

Le principal bâtiment de Nancy , c'est le palais où demeurent les Ducs souverains de Lorraine , autant accompli que palais qui fut en Europe , pour ce qu'il contient . Le premier qui l'a commencé et rendu commode pour y loger , fut le duc Raoul : quant à ses prédécesseurs , ou ils demeureraient à Neuf-Château , ou à Amance , ou à Chatenois , et plusieurs en France pour l'ordinaire . Néanmoins quelquefois ils résidoient à Nancy , comme Théodoric , neveu de Godefroi de Bouillon , (ancienne erreur , il étoit fils de Gérard d'Alsace , comme dit est ci-dessus) , qui demenoit au vieux château . Mais le Duc Raoul fit sa résidence en ce palais , et fit faire semblablement , et presque en même temps , St.-Georges , sa chapelle ducale , où Jean son fils et Charles II , y ont aussi résidé , mais principalement René II , qui , comme héritier du patrimoine à cause de sa mère Yolande , comme dit est , y a établi du tout sa demeure , et disposé le palais pour lui et ses successeurs . De fait ,

il ruina ce qui étoit fait auparavant , pour le bâtir superbement et avec beaucoup plus grande commodité que n'avoient fait ses prédécesseurs . Le Duc Antoine son fils y fit faire la galerie des Cerfs avec la porterie , et y ajouta quelques pièces nécessaires . Mais notre grand Charles , à qui étoit dû le bonheur de la maison , mit en ordre et rétablit ce qui étoit ruiné , et orna ce qui étoit ja établi , y enfermant plusieurs choses nécessaires , et corrigeant ce qui étoit fait hors de propos . Depuis l'altesse de Henri II , son fils y a fait faire le rond où sont les riches tapisseries et autres meubles de la maison , et s'il y a fait conduire les fontaines au parterre d'en bas , et fait mettre les statues .

Quant à ce qu'on dit que la maison où l'on voit la Monnoye étoit autrefois la demeure des Ducs , on n'en trouve point de mémoire , sinon peut-être que ceux qui ont régné depuis Ferri II , jusqu'à Raoul , n'y ayent quelquefois demeuré après avoir fait démolir le vieil château et aggrandir la ville de ce côté-là , pour donner place à son Palais , le dédiant à Dieu pour y être fait son saint Service , ce qui ne se peut dire toutefois que par conjecture , ou René II , pendant qu'il faisait bâtir la Cour .

Pendant la minorité de l'Altesse de Charles III , l'Arsenal fut rebâti tout à neuf par madame sa mère et Monseigneur Nicolas de Lorraine , Comte de Vaudémont , ses gouverneurs .

Mondit Seigneur de Vaudémont fit bâtir vis-à-vis de Notre-Dame sur la Place , un palais pour lui et pour ceux de sa maison , qu'ils tiennent encore à présent .

Balthazar d'Haussonville , Gouverneur de Nancy , fit faire celui où réside à présent Mr. de Marcossey , à la rue de St.-Michel .

Jean , Comte de Salm , Gouverneur de Nancy , Maréchal de Lorraine , fit faire celui de Salm à la rue neuve , lequel est à présent à Monseigneur François de Lorraine , Marquis de Hattonchatel , Comte de Vaudémont .

Le Comte Paul de Salm , Grand Chambellan de l'Altesse de notre Charles III , fit bâtir celui qui y est joint.

Christophe de Bassompierre, celui de Bassompierre.

Les grandes et petites écuries furent aussi bâties par le commandement de Charles III.

Ce qui a été fait de notre temps, savoir l'an 1607, jusqu'à l'an présent, est la rue appelée de St.-Pierre, ou du Cardinal. C'étoit auparavant la maison du Prioré, uni à l'abbaye de St.-Martin, où l'abbé et religieux, et tout ce qui dépendoit de ladite abbaye St.-Martin, fut transporté l'an 1564, lesquels abbaye et prioré furent unis à la Primatiale, comme se dira, occasion qu'on vendit la maison et cloître soixante-huit mille frans, l'église demeurant pour paroisse, dans laquelle maison on fit ladite rue comme elle est, sauf quelques maisons particulières qu'on acheta pour la percer jusqu'à la grande rue, pour la somme de vingt-un mille frans, restant quarante sept mille frans; treute desquels ont été employés à bâtiment du palais primatial, et onze mille aux maisons canoniales, outre six mille provenans de la vendition du cloître y destiné dès le commencement (1).

La Ville Neuve. — Entre les bâtimens de la ville neuve, le plus superbe et beau étoit celui de la ville, sis à la place. Il fut premièrement bâti par Jean Vincent, Trésorier-général de Lorraine, ès années 1593, 1594, et 1595: n'étant encore du tout achevé, fut vendu par autorité de justice, et échu à messieurs de la ville pour quarante mille frans, environ l'an 1600, à la poursuite d'Honoré Seigneur Nicolas d'Harancourt, dit de St. Nicolas, et de Hadonviller, son gendre. Ce fut peu au prix qu'elle avait coûté: ceux de la ville la firent achever, et y mirent les sièges de justice; savoir, du bailliage, des échevins, de la prévôté et gruerie avec la

(1) Nota que cette maison a été faite pour l'évêché, et que la rue s'appelle de l'église, pour ce qu'elle étoit pour la cathédrale.

conciergerie et le marché, y ajoutant les halles et la tour avec son horloge, ce qui étoit auparavant à la place des Dames prêcheresses de la Vieille-Ville.

Le second palais est celui de Monseigneur le Primat, bâti par la vigilance et diligence de révérendissime prélat messire Antoine de Lénoncourt, second Primat de Lorraine, partie des deniers del'église, partie des siens. Ce fut un bâtiment bientôt commencé, et presque aussitôt achevé, savoir dedans un demi an, à commencer en mars de l'année 1609, et fut achevé, hors quelque blanchissage et autres du dedans, à la St. Remi suivant; tellement que dedans l'année, il fut du tout en sa perfection, et y put loger, comme en effet il y logea.

Le troisième est la maison décanale de l'église Primatiale, bâtie aux dépens d'honoré Seigneur messire Pierre de Stainville, second doyen, proto-notaire du saint siège en l'année 1608, et 1618.

La maison de Mr. de Mont-Richier fut bâtie par honoré Seigneur Claude de Beauveau, dès le commencement et comme la première, comme celles de Jacquemin Ceuillet, Gruyer, Claude Fusil, hôte de la Licorne, Jean Richard, maire de St.-Dizier, Jean Bernard, hôte de la Croix Blanche, tous anciens bourgeois de St.-Dizier, et Jean de la Pierre, ce qui comprend presque tout un quart, à prendre sur la place à présent contre les Carmes, descendant par la grande rue jusqu'à celle des moulins, puis retournant par celle de l'église, partie desquelles maisons sont à présent au collège.

La maison sise en la place devant l'hôpital, appelée *la Romaine*, a été bâtie l'an 1616, aux dépens des messieurs de la ville, à l'effet d'y peser les marchandises qui viendraient à Nancy, principalement le bois, le foin, la paille et autres choses semblables, mais n'ayant réussi elle demoura là, et tient-on que sa structure a coûté plus de vingt mille frans (1).

(1) Cette maison a été démolie vers l'an

Les moulins de l'étang ont été faits avec le rempart ; auparavant il n'y avait qu'un petit moulin de peu de conséquence, fort éloigné de la ville, qu'il fallut abattre, et un autre sur le ruisscau au-devant de St. Jean, dépendant de la commanderie, desquels son altesse a donné récompense à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.

Les maisons de messieurs des Dignités et Chanoines de la Primatiale, furent commencées en mars l'an 1607, du vivant de Monseigneur le Cardinal, fondateur, et furent marchandées à trois maîtres maçons, savoir, M^e. Jean Braconnier, M^e. Nicolas Charles et M^e. Lancelot : Et pour la charpente, à M^e. Didier Barbonnois. Ceux qui n'étoient lors résidens à cause des études, ne purent commencer sitôt, quelques unes desquelles sont encore à présent sans être bâties.

Les moulins, appelés de Venise, sis sur le bras de rivière, ont été bâtis l'an 1619, et le bras accomodé à cet effet.

Le passage pour aller aux salines sur la rivière de Meurthe, fut établi l'an 1605.

Voilà ce qui est de l'intérieur et extérieur de la ville de Nancy pour le fait du temporel. Il faut maintenant venir au spirituel.

Saint-Dizier.

La première et plus ancienne Eglise de Nancy et faubourg, est celle de St.-Dizier, Paroisse autrefois dépendante des Dames de Bouxières. De cette paroisse dépendoient Laxou, Nancy et St.-Dizier, et dedans lesquels sont comprises toutes les Eglises, Monastères ; Oratoires et lieux qui y sont, soit exempts ou non.

Avant que de poursuivre plus outre, il est à noter que toutes les Eglises de Nancy (peu exceptées) sont sous l'invocation de Notre-Dame, encore qu'elles ayent des Patrons particuliers, comme les Prêcheresses, St.-Georges ; et la raison est, qu'après Dieu, c'est celle à qui Messieurs nos Princes ont leur espérance, et par les

prières de laquelle ils ont été secourus et soulagés en toutes leurs adversités, comme ils y ont toujours eû, et ont encore une grande dévotion, principalement l'Altesse de Henri II, à présent régnant, à qui on a ouï dire que quiconque la prieroit de bon cœur, il ne lui peut arriver mal, ce qui se remarque en sa personne. Il a été, et est encore l'un des heureux Princes de l'Europe, et croit-on que ce bonheur procéde de la dévotion qu'il a à Notre-Dame.

Prioré de Notre-Dame.

Le prioré de Notre-Dame fut érigé sur le territoire de Saint-Dizier hors des portes de Nancy, environ l'an 1100, par Théodoric, ou Thierry, neveu de Godefroy de Bouillon (1), et frère aîné de Henri I, Roi de Portugal. Il a régné Duc de Lorraine après ses deux oncles Godefroy de Bouillon, Baudoin, Roi de Jérusalem, et son père Guillaume. Quelques auteurs tiennent que Jérusalem fut prinse en 1070 ; mais Guilielmus Thirius et Paulus Æmiliius, disent que ce fut l'an 1099, et quinziesme de juillet, auquel temps Godefroy fut élu roi, et régna jusqu'au dix-huitième dudit mois de l'an 1100, auquel succéda Baudoin son frère qui régna dix-huit ans. Guillaume leur frère plus jeune, fut quatre ans Duc, après lequel Théodoric, qui à ce compte n'aura régné en Lorraine que l'an 1123. Soit qu'il en soit, il fonda le Prioré, et y donna les deux tiers des dimmes de Nancy, St.-Dizier et Laxou, qu'il avoit lors.

Eglise des Dames Prêcheresses.

La troisième Eglise en antiquité de fondation, est celle des Dames Prêcheresses, d'autant qu'elle fut faite l'an 1298 et y furent lesdites Dames établies par Ferri II, l'an quarante-cinquième de son règne ; elles furent premièrement fondées au bois de Marleru, (qui est la Magdeleine-lez-Saint-Nicolas) l'an 1295, et trois ans après elles furent transportés à Nancy, septante-deux ans après la mort de leur père, saint

1726, et en la place on a bâti l'hôtel de Rouark et celui de Gerbéviller. Auparavant c'étoit l'hôtel de Mr. Rousselot d'Esdival, où le roi Louis XIII, et la reine son épouse logèrent en 1633.

(1) L'auteur suit l'ancien système, qui veut que les Ducs de Lorraine descendent de Godefroy de Bouillon.

Dominique, auquel temps l'Ordre des Prêcheurs prenoit un merveilleux accroissement, qui fut établi principalement pour combattre l'hérésie des Albigeois, qui commençoient à lever la tête vers la Gascogne et lieux voisins. Le Duc Ferri demuroit déjà à Nancy, car leur fondation dit que l'an que li miliaire coroit mil deux cents quatre-vingt-quinze ans, à la fête de saint Michiel, fut fait li couvent des Pracherai au bois de Maleru. Et en l'an que lou miliaire courant par mil deux cents quatre-vingt dix-huit ans, furent translates à Nancy, ou pala lou grand Duc Ferri lou jour de la Fête Abdon et Senen, trente juillet.

L'Eglise montre son antiquité sur toutes celles de Nancy, tant en sa forme que structure; il y a une chapelle au côté droit vers l'Épître, devant laquelle il y a l'effigie en relief d'une dame gisante, au pied de laquelle contre l'arcade, on voit les armes de Navarre, sans autre écriture; l'on ne sait quelle a été, sinon que le même Duc Ferri avait épousé Marguerite, fille de Sanetius, Roi de Navarre, et peut-être que sera sa sépulture. La muraille de l'Eglise de ce côté, paroît plus large que de l'autre côté, qui semble être quelque reste des anciennes murailles du vieil château ou palais dudit Seigneur Duc, sur lesquelles ladite Eglise seroit été appuyée, après que la ville a été agrandie de ce côté-là, et lors peut-être que la grande maison au derrière fut bâtie pour le Palais Ducal.

Saint-Evre.

L'Eglise Saint-Evre a été bâtie pour une Paroisse au-dedans des murailles de Nancy, lorsque le Prioré étoit encore dehors, qui servoit pour Saint-Dizier, et cette-ci pour Nancy et le faubourg Saint-Nicolas. Elle fut néanmoins bâtie et érigée sans préjudice des droits du Prieur et du Prioré, qui a toujours demeuré Curé primitif et patron, comme il est dit ci-dessus. On ne trouve pas assurément quand elle fut premièrement bâtie; bien est-il certain qu'à la concession que le Prieur a fait avec son Abbé de Molesme à Messieurs de Saint-

George en 1540, il se trouve que les corps morts des Bourgets, grand et petit, et de Laxou, qui étoient encore lors hors de la ville, ne se portoient point à la paroisse, ains seulement au Prioré, qui fait croire que Saint-Evre étoit déjà paroisse, encore par un titre de l'année 1565. Toutefois on trouve par titre que l'an 1436, elle fut réédifiée de nouveau, ou tout à neuf, comme elle est; car il ne dit pas qu'on y ait fait travailler depuis, sinon à l'aiguille de la tour.

Cette Eglise de Saint-Evre est petite, mais bien solide; elle a pour ornement une très-belle tour carrée, fort bien couffée, qui paroît la plus éminente de toute la ville: il y a deux accords de cloches, partie desquelles ont été faites aux dépens de la Bourgeoisie; l'autre partie a été refondue aux dépens de messire Jean Simonin, docteur en théologie, Proto-Notaire du Saint-Siège et curé moderne.

Il y a plusieurs chapelles et confréries, entre autres l'ornement des ornemens et l'honneur de toute cette paroisse, voir de la ville et le bonheur, est la confrérie du Très-Auguste et Très-Saint Sacrement de l'Autel, de laquelle sont les Princes et Princesses, et plusieurs grands Seigneurs, outre une très-grande multitude de peuple des deux sexes. L'ordre y est très-bien établi; ils ont chacun le premier jeudi du mois le service des premières et secondes Vêpres, et la Messe solennelle; et chacun autre jeudi la Messe, où une grande partie des confrères assistent avec le cierge en main. Pendant les Octaves du St. Sacrement et les premiers jeudis du mois, ils ont toujours quelques rares Prédicateurs de tous les ordres pour prêcher; ils font procession particulière; comme la générale, le jour du Saint-Sacrement, où ils assistent deux à deux le cierge à la main, le dimanche entre les Octaves. Celui qui l'a instituée a été le révérendissime Charles de Lorraine, Cardinal de Vaudémont, fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont en l'année 1580, et si lui et feue

l'Altesse du Grand Charles sont été les premiers confrères.

Il y a encore une confrérie de la Conception : les confrères d'icelle font faire le service de la chapelle dédiée à Dieu sous son invocation , où il y a sept Chapelains qui disent alternativement la Messe : haute chacun jour à sept heures du matin.

Saint-Georges.

L'Eglise Saint-Georges a été fondée en l'an 1329, et le cloître en 1344, par le Duc Raoul, appelé le Vaillant, fils de Ferri III, lequel Raoul fut tué à la bataille de Creci l'an 1346, contre les Anglois, tenant le parti de Philippe de Valois VI du nom, Roi de France. C'est la première Eglise collégiate de Nancy en fondation, laquelle a été faite pour la Chapelle ducal. Lors de sa fondation il y avoit vingt personnes, tant chanoines que dignités, réduits à présent à douze et treize prébendes, le sieur Prévôt en prenant deux, pour la dotte desquelles il donna plusieurs rentes et revenus. Depuis, son petit-fils Charles II, y fonda la musique, de laquelle il étoit fort amateur, et lui-même prenoit plaisir de chanter quelquefois par récréation. Il fonda aussi la Messe des Chantres, et si l'an 1421, il fit faire la belle chapelle de pierre qui y a été jusqu'en 1616, auquel temps elle fut bâtie par le chantre de l'Eglise Melchior, par permission. Depuis le Duc Antoine l'augmenta ; mais l'Altesse de Henri II, à présent régnant, y a plus donné et fondé que ses prédécesseurs, outre deux priorés qu'il y a fait unir, savoir de Vendevre et de Gerbéviller. Il y a fait une très-belle fondation d'une messe, le samedi à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, à laquelle il porte une dévotion particulière, pour la dotte de laquelle il a donné trois mille frans de rente, outre deux enfans de chœur qu'il a fondé par-dessus quatre qui y étoient auparavant.

L'église St.-Georges est signalée (bien que de médiocre grandeur) mais principalement en saintes reliques et miracles qui s'y font journallement par l'intercession de

Nôtre-Dame, Dieu faisant plusieurs guérisons remarquables envers les pauvres affligés qui recourent à elle par prières. Entre les reliques, il y a une épine de la couronne de laquelle Jésus-Christ fut couronné en sa Passion, donnée par le fondateur qui l'avoit eue d'un Roi de France. Il y a aussi l'os d'une des cuisses de saint Georges en son entier; les chefs de saint Maurics et de saint Georges en partie, fort bien et fort proprement enchâssés, et richement ornés en or, argent, ébène, outre quantité de riches ornemens donnés par les Princes, Princesses et grands Seigneurs.

Il y a plusieurs sépultures; entr'autres, on y voit celle de Charles second, dit le Hardi (1): quant à son ayeul, fondateur, il est enterré à Beaupré. Ceste-ci de Charles est à l'entrée du chœur, où autrefois étoit cette chapelle de pierre richement bâtie, sur lequel sépulcre est l'effigie dudit Prince en relief, couchée, et contre le pilier il y a une Nôtre-Dame en bosse; ceux des Ducs Jean et Nicolas d'Anjou, pere et fils, encore que le corps de Jean soit demeuré à Barcelone, où il mourut en l'an 1468, à la conquête du royaume d'Arragon, à lui appartenant comme héritier de la maison d'Anjou; et celui de Nicolas est au-dessous d'un beau tombeau de marbre noir, relevé de terre, sur lequel sont leurs effigies en relief, au côté duquel sont ces quatre vers :

Ad te perventus suspiro, Christie Redemptor,

*Ut me suscipias, suscipiasque Patrem,
Quem præclara tenet Barcinona, salus
uterque*

Sit bonitate tuâ, sit pietate, Deus.

Un autre beaucoup plus magnifique, (on ne dit pas en ornement de pierre, ni d'or, ni d'argent, ou en grandeur, mais pour être le bonheur de la Maison de Lorraine, et la gloire de ce victorieux Prince René de Lorraine second), c'est le sépulcre de Charles le dernier Duc de Bourgogne, la terreur de son tems, appelé le lion rugissant parmi la forêt de l'Europe : lequel, après

(1) Charles II. Duc Lor^{ain}, mort en 1431.

avoir fait la guerre aux Empereurs, Rois, Princes, Républiques et autres de l'Europe, entreprise téméraire, qu'une guerre faite à propos.

ne restant plus pour l'accomplissement de ses conquêtes et victoires, que de joindre la Lorraine à son domaine, l'an 1476, le cinquième jour de janvier, finit sa vie par les armes de ce preux et vaillant Prince René, âgé seulement de vingt-deux ans et demi, par un jugement de Dieu, qui confond les choses grandes et l'orgueil des puissans par des choses petites. Bien qu'ils soient égaux de Maison et de Sang, toutefois l'inégalité étoit si grande entre la puissance de l'un à l'autre, que si Dieu n'eût secouru René, il sembloit plutôt être une

C'est donc ce dernier devoin que René rendit à son ennemi, après avoir été défait en une bataille générale devant Nancy, et où plusieurs de la Noblesse de Bourgogne finirent aussi leurs vies. Il est en relief sur un tombeau relevé sous une arcade prinse dedans la muraille au-dessous des orgues, à la main gauche de la croisée de l'église, en entrant vers le Maître-Autel, orné des armes des provinces de son domaine, et blasonnées chacune de ses couleurs. Aux deux côtés duquel sépulcre sont deux épitaphes :

AU CHEF.

*Carolus hoc busto Burgundæ gloria Gentis
Conditur, Europæ qui fuit ante timor
Granda rebellatrix hoc plebs domitore cremata
Post patriæ leges perpete pressa jugo est.
Nec minus hunc sensit tellus leodinu cruentum
Cum ferro et flammis Urbs populata fuit.
Monte sub Hérítico Francas cum Rege cohortes
Impavidam valido truserat ante fugam.
Hostibus expulsis Edūardum in regna locavit
Anglica, prinævo restituens solio.
Bella Ducum, Regumque, et Cæsaris omnia spernens
Totus in effuso sanguine lætus erat.
Denique cum solitis fidit temerarius armis
Atque Lotharingo cum Duce bella movet,
Sanguineam vomuit media inter prælia vitam
Aureaque hostili vellera liquit humo.
Ergo triumphator longæva in sæcla Renatus
Palman de tanto Principe victor habet.
O tibi qui terras quæsisisti (Carole) Cælum
Det Deus, et spretas antea pacis opes.
Nunc die Nancéios cernens ex æthere muros
A clemente ferox hoste sepulcror ibi.*

Et plus bas.

*Discite terrenis quid sit considerare rebus
Hic toties victor, denique victus adest.*

L'AUTRE ÉPITAPHE.

*Dux jacet hic Carlus Burgundorum ignea virtus
Cui Mavors dederat bella gerenda Pater,
Quem timuit subitis animosus Gallus in armis
Cui Alemanorum terga dedere Duces.
Quique animum Hesperias bellis agitabat in Urbes*

*Sed subito invertisit more truculenta viam.
 Nam cum Ranerium bello sibi provocat hostem
 Occubuit suo milite stratus humi.
 Et nè tanta viri laus intesta jaceret
 Hoc victor victi condidit ossa loco.*

Et en bas du dernier est ce vers qui dénote l'année qu'il fut tué.

ECCe Leo CeCIdIt jaM paX qUæ:Ita VigebIt.

Il y a un *M*, qui signifie mil, quatre *CCCC*, qui signifient quatre cens, un *L*, qui signifie cinquante, un *X*, qui signifie dix, et six *IIIIII*, qui sont autant de points: le tout ramassé, disent qu'il mourut en l'année *M. CCCC. LXVI*.

A Saint Georges on baptise les enfans des Princes et grands Seigneurs; à cet effet il y a des fonts baptismaux faits d'une pierre de marbre rouge, marquée de plusieurs veines de divers couleurs, laquelle pierre a été tirée de la marbrrière du Mont-sainte-Barbe, au dessus de Maxainville, comme aussi deux colonnes et une eaubénitier qui sont à l'église du Noviciat des pères jésuites. On y marie aussi les Princes et Princesses, lequel droit ils ont acquis lorsqu'ils avoient charge de la paroisse, où ils se sont maintenus en possession sur les curés. On y fait aussi plusieurs actes publics, où les Ducs et Princes se veulent et doivent trouver.

Saint Michiel.

Par bruit commun, l'église de saint Michiel est fort ancienne, et semble qu'elle eût autrefois servi de paroisse: il s'y voit encore un repositoire, où on mettoit anciennement le Saint Sacrement; toutefois on n'en trouve rien. Bien trouve-t-on que régnant Jean, fils de Raoul, en 1373. Charles second, l'an 1409, que la rue étoit ja, et portoit son nom de St. Michiel l'an 1347. Quelques Seigneurs particuliers firent élever une chapelle à Nancy, sans dire qu'elle étoit: de quoi le prier, le chapitre de St.-Georges et le vicaire perpétuel, comme ayant intérêt, se plaignirent, et firent faire un procès-verbal sur ce sujet, qui est encore au trésor: mais la forme n'étant pas encore telle qu'on puisse juger à quel sujet lesdits Seigneurs la faisoient faire, cela demeura en tel état. Peut-

être que ce seroit le même saint Michiel, comme on sait que la collation des bénéfices d'icelle, sont de la collation de plusieurs Seigneurs.

Les Cordeliers.

Après cette tant heureuse victoire que René II, obtint, avec la grace de Dieu, contre le Duc de Bourgogne qui lui occupoit ses pays, et par la mort duquel il les récupéra, le victorieux Prince, pour en rendre grâces à celui de qui dépendent les victoires, fit ériger et bâtir un couvent de St.-François tout contre son château, qui sert d'appui et de soutien à sa noble famille et à ses états, comme St.-Georges fut auparavant bâti de l'autre côté de son palais vers le midi par le Duc Raoul, à même fin d'être aidé des prières et suffrages qui s'y font journellement.

Il y a ordinairement 40, à 50 religieux dedans ce couvent, la plus grande partie prêtres, qui sont nourris la plupart des aumônes du Prince, qui leur donne en certain tems bled, orges à faire de la cervoise, vin, bœuf, poisson, chair et choses semblables, selon les saisons, et jours: toutefois ils ne laissent d'aller mendier selon leur profession. Ils sont merveilleusement aimés, tant des grands Seigneurs que de la bourgeoisie, pour être officieux, occasion qu'ils ne manquent jamais d'avoir assez pour s'entretenir; ils assistent les malades fort charitablement, voir jusqu'à la mort, et depuis en portent une partie en sépulture, étant priés.

Le fondateur se délectoit fort à leur conversation, aussi sont-ils gens de bien et bien vivant, tellement qu'il fit bâtir une chambre audit couvent pour s'y retirer et pour aller aux matines es-bons jours. La chambre s'appelle encore la chambre du Roi, d'autant qu'il étoit Roi de Sicile, toutefois non jouissant; jusqu'à maintenant

il est fort bien entretenu. L'Altesse de défunt Charles III, y alloit souvent ouïr le service, et conversoit fort familièrement avec les religieux, mais beaucoup plus avec un bon père, qui, par sa prudence, avoit passé par tous les degrés d'honneur (hors de Général) de son Ordre, et par plusieurs fois. Il étoit grand prédicateur de son tems, et bien versé en affaires d'état, du conseil duquel son Altesse usoit souvent en choses d'importance, mais principalement pour sa conscience.

Ce couvent fut fait fort petit à cause de la place qui manquait pour les mieux accommoder, principalement quand la ville s'est augmentée, à proportion les religieux sont augmentés en nombre, et partant la place a été remplie; tellement que fene son Altesse leur donna quelques vieux remparts; (après avoir ruiné les murs de l'ancienne fortification) afin qu'ils se puissent élargir, et fit encore élever ledit couvent d'un étage, pour loger plusieurs religieux étrangers, qui passent et qui repassent ordinairement.

Leur église est aussi fort petite (1) comme sont toutes celles de Nancy, qui sont été bâties à proportion que le peuple a crû; et la ville étant tout à coup arrivée à une grandeur non espérée, et peuplée à l'équipolent, on a été contraint d'en faire bâtir plusieurs plus provisionnellement qu'autrement, attendant que le temps en fit voir une grande pour faire les assemblées générales, qui sera quand Dieu y portera les affaires de Messigneurs nos Princes. Quant à cette-ci, elle étoit très-bastante pour le tems qu'elle fut bâtie; à présent on y prêche devant la Noblesse, en Carême et Avant, et là sont nourris les Prédicateurs ordinaires de son Altesse. Elle est bien bâtie, proprement, commodément pour ce qu'elle contient; il y a plusieurs chapelles de part et d'autre bien ordonnées, signamment celle qui est bâtie et des-

(1) Elle étoit apparemment fort petite du temps que l'auteur écrivait; aujourd'hui elle est longue et spacieuse par les augmentations qu'on y a faites depuis 1619.

tinuée pour la sépulture des Princes (1) où sont ja les deux Antoinnes (2), François et Charles, avec autres Princes et Princesses, femmes et enfans. Elle a été bâtie par l'Altesse de Henry II, à la diligence de Michiel Bonnet, jadis Premier Président de Lorraine, sous les Ducs Charles et Henry, homme d'un merveilleux crédit auprès de ces Mrs. signamment de Charles qui l'avoit élevé, duquel aussi il avoit tiré de grands services, pour avoir manié de son temps la plus grande partie des affaires de Lorraine et Barrois.

De l'autre côté du maitre-autel, sous une voûte prinse dedans la muraille, est la sépulture de Nicolas de Lorraine et de deux de ses femmes, leurs effigies couchées en relief sur un tombeau de marbre blanc. C'est celui qui gouverna si sagement son neveu Charles III, et tint ses terres en paix, et qui empêcha par sa prudence que l'hérésie n'y preinne pied, pendant leur plus grande furie, régnant en France Charles IX. Et ce que s'y étoit fort glissé, Charles le chassa à son retour de France.

Près de ce tombeau est le sépulcre de feu illustriissime Charles, Cardinal de Vandémoat, Evêque de Verdun et Administrateur de l'évêché de Toul; de Philippe Emmanuel, Duc de Merceur, qui mourut retournant de Hongrie, empoisonné comme on croit (après avoir mis en déroute deux armées de Turcs, composée chacune de six-vingt mille hommes et plus, avec une poignée d'hommes;) de Henri de Lorraine, Comte de Chaligni, qui mourut de même en Hongrie assistant son frère; et plusieurs autres enfans dudit Nicolas, qui sont là inhumés.

Sur toutes les sépultures, celle du Duc René s'y fait voir au-devant d'une arcade prinse dedans la muraille, au-dedans de laquelle est l'effigie dudit Duc à genoux contre un prie-dieu, tirée à son naturel,

(1) Cette chapelle fut fondée par le grand Duc Charles III. On la voit en partie dans les estampes gravées pour sa pompe funèbre.

(2) Le bon Duc Antoine et Antoine Mousin, chanoine de Trèves, mort en 1587.

priant Dieu devant une image de Notre-Dame, le tout fort bien approprié et richement orné. C'est la sépulture d'un des plus vaillans Princes de son temps.

Eglises de la Ville-Neuve.

La première et plus ancienne église de la Ville-Neuve, est celle des Cordelières, fondée au vieux faubourg dit de St.-Nicolas, long-temps avant l'érection de ladite Ville-Neuve. Elles s'appelaient hospitalières, à raison que le Roi René qui les érigea au même temps que les Cordeliers de la ville, fit bâtir leur couvent proche une maison destinée pour les pauvres étrangers passans, laquelle dépendait de l'hôpital de la ville de Nancy.

Quant à la maison, elle n'est pas si proprement bâtie que le lieu est grand et propre. Elles ont une confrérie de saint Roch en leur église, érigée à l'occasion, que du commencement elles étoient tellement tourmentées de peste, qu'elles ne pouvoient élever les religieuses; mais ayant mis sus (avec le conseil de bonnes et pieuses personnes) cette confrérie, le mal a cessé.

L'hôpital.

L'hôpital de Nancy étoit premièrement à la grande rue, sur le quart d'une ruelle qui va à saint Epvre, devant lequel étoit une fontaine qu'on appelle encore à présent de l'hôpital; mais soit qu'on eut volonté de le mettre hors de la ville, soit par négligence, il étoit presque ruiné lorsque le Grand Charles, de qui dépendoit (après Dieu) tout l'ornement et beauté de Nancy, le fit bâtir l'an 1588, où il est présentement, pour lors hors des portes de la ville; et pendant qu'on le bâtissoit, il fut transporté au faubourg de Saint-Dizier, provisionnellement, où il a été jusqu'en l'an 1590 environ. Il est renté de dix-huit mille frans de rente annuelle; entre ceux qui y ont contribué, sont le Révérendissime Prélat, Pierre du Chatelet, évêque de Toul, qui y donna vingt mille frans, et Honoré Seigneur Philbert du Chatelet, Bailli du Bassigni, qui y donna l'an 1599, encore autres vingt mille frans,

desquels on tire la rente annuellement. On y reçoit les malades, les enfans délaissés, et autres pauvres vieillards et estropiés. L'église sous l'invocation de saint Julien est belle, où il y a deux autels, d'où les malades peuvent entendre la Messe dès leurs lits, qui sont en deux dortoirs; l'un destiné aux hommes et l'autre aux femmes et enfans tout petits; ils ont semblablement leur cimetière proche de l'église. Deux bourgeois de la ville en ont l'intendance, sous lesquels il y a deux gouverneurs choisis de la ville, un économe qui pour le présent est Prêtre; le premier étoit marié, qui s'appelloit M. Denis Contract, qui mourut l'an 1602, le dixième avril. Il y a semblablement un Chapelain ou Caré, qui a charge d'administrer les saints Sacremens aux malades, et les conduire en terre après leur mort.

L'église des Minimes.

Les pères Minimes furent fondés l'an 1592, de la libéralité d'Honoré Seigneur Messire Christophe de Bassompierre, Grand Maître-d'hôtel et Chef des finances de Lorraine, et de Louise de Radeval sa femme, qui firent faire une maison et une église provisionnellement, où ils firent mettre douze religieux qu'ils rentèrent de leur propre bien. Depuis, l'Altesse de Henri II, à présent régnant, l'an 1615, augmenta le nombre d'autres douze religieux, et la dota d'autant qu'il étoit nécessaire pour leur entretien. Et comme cette église provisionnelle avec la maison et couvent ne pouvoit contenir ce nombre, joint l'incommodité et le peu de solidité qu'il y avoit, environ l'an susdit 1615, les pères firent bâtir tout à neuf, depuis les fondemens de la maison et l'église comme on la voit à présent, autant accomplie, que maison qu'ils ayent dans leur ordre; ladite maison par la libéralité de son Altesse, (jointe quelques aumônes données par des particuliers) en mémoire de quoi ils ont fait ériger une belle croix au milieu de leur cloître, où sont les armes de Lorraine et celles de Mantoue, où est

écrit sur une lame de marbre noir ce qui s'en suit :

Henrici II. Lotharing. Calab. Barr. Ducis.

Gonsaga Cara parit Coniux, Deus optime, vota

Reddidi, et hic titulus crux tua semper erit.

Et plus bas de la Croix :

Bis senos Minimos Bassompetræus aiebat.

Tot vota Henricus Dux struit, auget, alii.

De l'autre côté de la Croix, au pied d'estal au-dessous de l'innage de saint François de Paule :
Qui, Franciscæ, tuis Minimis alimenta ministrant

Fac sit ubique illis, gloria, vita, salus.

Quant à l'église, Monseigneur François de Lorraine, Comte de Vaudémont, frère à sadite Altesse, a fait faire le chœur avec le dôme à ses frais et dépens ; et la nef a été faite tant d'épargnes du couvent que d'aumônes particulières, comme aussi plusieurs particuliers ont fait faire les chapelles d'alentour de ladite nef. Pour celles du chœur, feu l'Altesse de Charles III, a fait faire celle qui est du côté de l'évangile ; l'autre qui est à l'opposite, a été bâtie par François et Africain de Bassompierre, frères, Barons dudit lieu et de Removille, fils au défunt Christophe de Bassompierre et de Louise de Rodeval, fondateurs, sous laquelle il y a un caveau où sont leurs corps. Cette fondation et érection a été faite par le feu Baron de Bassompierre, pour rendre grâce à Dieu d'avoir été en plusieurs batailles et rencontres, tant au service de ses Princes que des Rois de France, d'où il avait retourné victorieux, et passé par plusieurs degrés d'honneur, tant en une Cour qu'en l'autre, et d'avoir vu ses vieux ans (après une grande misère de guerre) en paix, de laquelle il a été en partie le médiateur.

Quant à messeigneurs nos Princes qui ont augmenté le nombre et donné pour construire un couvent si illustre, ça été (outre leur piété si naturelle) pour remercier Dieu qui leur a donné des enfans pour succéder au patrimoine de leur très-ancienne et très-illustre et très-chrétienne maison et famille.

Saint François de Paule, ainsi nommé du lieu de sa naissance au duché de Calabre, a été instituteur de cet ordre ; ce fut environ l'an 1436, qu'il l'institua, lequel fut approuvé de plusieurs papes, savoir : de Jules II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, et Léon X. Il fut fort honoré pour sa sainte vie, de Louis XI, Roi de France, qui le voulut avoir près de soi, et fit bâtir un monastère tant pour lui que pour ses frères près de la ville de Tours, où il était inhumé. Mais la malice du temps voulut que son corps avec celui de saint Martin fut brûlé par les hérétiques, qui mettoient tout en feu et en sang par la France, es années 1560, 1561, et 1562, sous le règne de Charles IX. Après avoir vécu saintement quatre-vingt et onze ans, il mourut au monastère susdit l'an 1507, le second jour d'avril environ les trois heures après midi ; son corps demeura onze jours sans être inhumé, lequel néanmoins ne sentit aucune mauvaise odeur, et d'autant qu'il faisait après sa mort plusieurs miracles, comme il avait fait à son vivant. A la prière de François I, roi de France, Léon X, le fit canoniser et enrégistrer au nombre des bienheureux confesseurs. Ses disciples sont été appelés long-temps en France *Bons hommes*, à raison que Louis XI susdit, l'appelait ordinairement son bon homme. Il ne mangeait point de chair ni de beurre.

Capucins.

Après les minimes suivent le capucins, en primauté d'érection en notre ville neuve, car leur couvent fut bâti par feu monseigneur le Cardinal Charles, du titre de sainte Agathe, Légat en Lorraine, l'an 1592, et presque à même temps que les minimes. L'on voit cela en la pierre fondamentale de leur église, où est gravé :
Illustrissimus ac Reverendissimus Carolus Cardinalis Lotharingiæ Legatus Apostol. fundavit hanc Ecclesiam anno Domini 1592, idibus Julii.

Ce grand Cardinal était Evêque de Strasbourg et de Metz, lequel fit bâtir un couvent et une église comme ils lui demandé-

rent : mais l'humilité de ces bons pères fut cause qu'environ l'an 1615, il fallut tout abattre et commencer de nouveau, d'autant qu'il étoit trop petit et peu solidement bâti, pour être presque tout de planches par le dedans, et les fenêtrages de bois au-dehors. Il ne pouvoit contenir quarante ou cinquante religieux qu'ils sont ordinairement, et encore moins les loger pour se conserver en santé, d'autant qu'il étoit trop froid en hiver et trop chaud en été, tellement qu'ils étoient souvent malades. La libéralité de l'illustrissime Erric de Lorraine, jadis Evêque de Verdun, à présent dit le duc Erric, s'y a fait paroître comme au bâtiment de celui de Saint-Nicolas, avec les dons singuliers qu'il y a donnés, avec les autres aumônes de plusieurs, dont ils ont fait bâtir une très-belle et commode maison, propre à recevoir plus de quatre-vingts religieux, et une église fort capable, pour y prêcher, ce qui n'étoit auparavant.

Le noviciat des pères Jésuites.

Le noviciat des Jésuites étoit l'an 1602, au bourg de Saint-Nicolas, où ils avoient une petite chapelle et peu commode; mais à la poursuite du révérendissime prélat, messire Antoine de Lenoncourt, à présent Primat de Lorraine, l'Altesse du grand Charles les fit venir à Nancy : et si ledit Seigneur leur donna une maison de récréation qu'il avoit fait faire tout à neuf pour son usage où le dit noviciat est à présent. Et puis l'an 1604, leur fit commencer une belle église qu'il a fait faire et achever à ses dépens. Monseigneur le Duc Erric, lors Evêque de Verdun et Abbé de Moyen-Moutier, leur donna pour cote, Barbonville, avec les rentes et revenus dépendants de ladite abbaye, et leur procura le Prioré des Neuves-Maisons, lès-le-Pont-à-Saint-Vincent. Il y a ordinairement en ce noviciat quarante à cinquante tant prêtres, frères, que novices, qui y vivent avec une merveilleuse modestie. C'est là aussi où ils sont approuvés par l'exercice de toutes vertus; pour par et après travailler à la vigne de Jésus-Christ, comme à la vérité. Cette compagnie qui est choisie des plus beaux

esprits de la jeunesse, est l'un des plus forts boulevardiers qui soit dans l'Eglise de Dieu, contre toutes sortes de vices; et principalement contre l'hérésie.

Il y a plusieurs chapelles dans cette église, érigées par les particuliers: la première de la croisée vers l'évangile, est celle dudit Seigneur Primat, où est son caveau et son tombeau, sur lequel est élevée son effigie à genoux avec son épitaphe; et celle de l'autre côté est de la passion; à l'opposite, a été bâtie sous la descente du Saint-Esprit, par honoré Seigneur Renaut de Gournay, jadis bailli de Nancy. La première suivant à la nef, a été bâtie par honoré Seigneur Jean de Porcelet, maréchal de Lorraine et Barrois, sous l'invocation des Apôtres. La dernière de ce côté-là, a été bâtie par maître Dominique Hatton, jadis agent à Rome pour Messeigneurs nos Princes, sous l'invocation des Martyrs.

La plus belle et plus célèbre de toutes les chapelles de cette église, est celle qui a été bâtie et érigée par feu madame Antoinette de Lorraine, Duchesse de Clèves, Juillières et de Monts, où il y a une image du bois du chesne, où l'image de Notre-Dame fut trouvée par un berger au Mont-Aigu en Brabant, en vertu de laquelle se font une infinité de miracles. Entr'autre, feu Monseigneur le Cardinal y voua le pèlerinage, étant en extrémité et proche de finir ses jours, lequel commença à se bien porter dès qu'il fut en campagne; il fut mené par eau jusqu'à proche de Cologne, de là il fut porté par terre. Et au retour il print son chemin par terre avec autant de contentement qu'il se pouvoit dire; telle qu'il faisait chacun jour dix et onze lieues, porté sur un brancard, qui auparavant pouvoit-il endurer qu'il fut touché par les siens. Cette guérison inopinée fut très-agréable à tous; mais ayant manqué d'y retourner, détourné par quelques flatteurs, il mourut le samedi vingt-quatre novembre 1607, pleuré de tout le pays, signalement de Son Altesse son père, qui disoit coutumièrement que c'étoit l'appui de sa vieillesse, lequel ne véquit que jusqu'au mer-

credi, quatorze mai suivant après lui ; qui fut une grande et déplorable perte pour tout le pays.

Cette chapelle est double, la partie d'en haut où est l'autel, Madame l'a fait bâtir ; l'autre d'en bas, ce fut mondit Seigneur Cardinal. Il y a un caveau sous la première partie où est son cœur, lequel est représenté contre la muraille dessus un oreiller de marbre blanc, posé sur un pillier contre une table de marbre où sont écrits ces vers.

*Cor fuit hic Carolo dum viveret, hic quoque
functo*

Cor jacet et munus, Virgo, perenne, tibi est.

Cette chapelle encore que Notre-Dame soit la principale après Dieu, si est-ce qu'elle est instituée sous l'invocation des confesseurs. La chapelle suivante a été bâtie par madame de Serre, Pierrefort, Trognon, etc. sous l'invocation des Vierges.

Saint-Sébastien.

La ville croissant comme a été dit, on fit une paroisse à la Ville-Neuve, et d'autant qu'il n'y avoit point d'église propre à cela, elle fut à l'hôpital jusques l'an 1609, que la ville acheta l'église que feu Monseigneur le Cardinal avoit fait bâtir provisionnellement pour son église primatiale ; où il y a un vicaire perpétuel qui fait toutes charges et fonctions de curé ; occasion qu'il prend aux dixmes comme l'un des autres vicaires de la ville. Les paroissiens ont de tant plus volontiers prins St.-Sébastien pour leur patron, qu'ils ont vû en partie et scû, comme par le moyen des reliques dudit saint apportées de Dieuleward, lesquelles sont encore à présent à la primatiale ; feu Monseigneur fut grandement soulagé d'un sort, qu'un magicien lui avoit donné, et par lequel il a été tourmenté l'espace de douze ans et plus, gisant au lit, bien qu'il ne fût du tout guéri de divers accidens que lui avoit causé ledit sort : Néanmoins il cessa, et de là ne sentit plus les douleurs extrêmes qu'il sentait auparavant.

L'église Primatiale.

Environ l'an mil cinq cent nonante-huit, après la paix faite en France, l'Al-

tesse de Charles troisième vivant en bonne intelligence avec tous ses voisins, voulut comme est dit ci-dessus, fortifier ses places ; mais principalement il se porta à anoblir sa ville royale de Nancy, séjour des Ducs Souverains de Lorraine : il ne voulut pas seulement l'annoblir de forts et beaux remparts matériels, comme en la viel, mais encore de boulevard spirituels (suivant la piété de ses prédécesseurs) pour accomplir son désir. Après avoir donné ordre autant qu'il pouvoit, qu'il y eut divers ordres de religieux, il procura d'y faire ériger un évêché, de tant plus volontiers, que la chose le méritoit au lieu capital de son domaine et de ses terres, où la noblesse et toute sorte de personnes, soit étrangères ou autrement, vivent ordinairement ; et qu'il voyoit que la France empiétait sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, lesquels auparavant avoient toujours été à leur bienséance, et desquels, les papes avoient toujours gratifié les Princes de sa maison.

Il se trouve (à ce qu'on dit) parmi les papiers du trésor de son Altesse quelques mémoires, comme à la tenue du St.-Concille de Trente, le Cardinal Charles de Lorraine, du titre de St.-Apollinaire, fils de Claude, Duc de Guise, appelé en France le grand Cardinal, avoit obtenu qu'il y auroit un évêché à Nancy, un à Bar et un à Saint-Dié : mais de savoir pourquoi cela ne s'est effectué, on n'en sait, sinon peut-être que ledit Seigneur Cardinal, qui avoit ja fait ériger le collège de Pont-à-Mousson, et mis en possession les pères Jésuites, vint à mourir, et que son Altesse étant fort jeune, la chose auroit demeurée en tel état ; joint le peu de résidence qu'elle faisoit en Lorraine pour être ordinairement en France, où il avoit prins sa nourriture, y étant mené âgé seulement de neuf ans, par Henri de Valois second du nom, la fille duquel il épousa âgé seulement de quinze ans, comme est dit ci-dessus.

Comme il fut sur le point d'obtenir l'évêché qu'il demandoit très-instamment, survinrent de nouveaux empêchemens du

côté de la France, tant par la sollicitation des évêques de Toul, que par autres accidens fâcheux, desquels Dieu a délivré les Princes, le peuple et tout le pays à son honneur et gloire, et conservation de sa religion en Lorraine. Ce qui poussa S. A. à un autre dessin qui ne dépendoit que de Sa Sainteté et de lui, savoir; de faire ériger une église qui auroit pour sa première et principale dignité un Primat, ce qui lui fut octroyé par le pape Clement VIII, Florentin, lors régnant et séant à la chaire de saint Pierre, l'un des plus parfaits papes qui ait été depuis long-tems, tant pour son grand savoir et bonne vie, que pour être versé en toutes affaires, pour le spirituel, soit pour le temporel, grand ami de la Maison de Lorraine, à qui autrefois feu Monseigneur le Cardinal avoit bien fait, lui étant encore simple et pauvre Cardinal sous Gregoire XIV. Les bulles de cette église furent expédiées l'an 1652, le quinziesme de mars.

Suivant cette bonne volonté de Sa Sainteté, feu Monseigneur le Cardinal, Patron, fit bâtir une église provisionnelle en une place destinée par S. A. pour faire une grande église capable à son dessin, entre les rues saint Jacques, des Ponts, Notre-Dame et la rue Neuve, laquelle place fut bénite par révérendissime Prélat, messire Antoine de Lenoucourt, second Primat, pour lors Doien, avec autorité le 14 septembre 1603, et la pierre fondamentale de la grande église posée, à laquelle étoit écrit: *Carolus III Lotharingus et Barri Dux, et Carolus ejus Filius, Cardinal, Sanctus Sedis Apostol. à lat, Legat. Metens. et Argent. Episcopus, D. O. M. et Dei paræ V. Mar. Templum hoc voerunt, posuerunt, dotaverunt, anno salutis hum. M. DC. III. àl. Oct. Clem. VIII. P. R.* Dedans laquelle église provisionnelle les chanoines prirent possession de leurs bénéfices le treizième jour de décembre de la même année 1603.

En cette église illustre et insigne, il y a quatre dignités; savoir, une dignité de Primat, qui est la première et principale, dont elle a prinse la dénomination de Pri-

matale; un décanat, une chanterie, et une école, avec treize canonicats; huit vicariats perpétuels, outre la musique, composée de gagistes en partie, d'un maître et de six enfans, un organiste, deux vergers, et plusieurs autres Ministres et Officiers, faisant le nombre de quarante personnes et plus, lesquelles le pape a exempté des archevêques et évêques, répondans seulement au St. Siège.

Pour la dote de laquelle église et dignité (le Primat excepté, qui a pour sa mense le prioré de Stenai, et ce qui étoit de la mense abbatiale de Clairlieu), chanoines, vicaires et chantres, sacristie, fabrique, organiste et chargés semblables ont trente-deux mille frans de rente annuelle, la troisième partie desquels doit être en distribution quotidienne. Les trois dignités dernières, savoir, décanat, châtre, et école, sont unies et conjointes avec la prébende et canonicat ensemble, tellement qu'un, obtenant l'une des dignités susdites, ne peut avoir un des treize canonicats. Il semble avoir eu un manquement en cela, qui a été fort bien considéré au commencement, savoir; que le canonicat devoit être distinct et la dignité aussi, tellement que le décanat devoit être d'une prébende ou portion, et le canonicat d'un autre distinctement, et en cela il eût demandé deux provisions comme si ce fussent été deux bénéfices. Il fut aussi nécessaire sur cette difficulté, qui arriva la première fois qu'on avoit donné encore provisions et canonicats aux dignités, que feu S. A. et Monseigneur le Cardinal fondateur, déclarassent leurs volontés et intentions.

Lesdits Seigneurs ayant prins quelques bénéfices de collation de leur maison et autres dépendans de la disposition du St. Siège, que mondit Seigneur Cardinal tenoit, fondèrent ladite église, avec promesse de donner ce qui manqueroit pour achever les trente-deux mille frans en fond bien assuré, et par ce moyen se sont retenus le droit de patronage en tout tems. Ils présentèrent donc les dignités à Sa Sainteté pour être instituées, et les canonicats au Seigneur Primat, qui a droit de

les instituer, et ce qui s'ensuit dans la bulle, par laquelle il donne au Duc de Lorraine tout le droit de patronage, et que personne n'en peut être pourveu, si ce n'est à sa présentation sous quelque prétexte que ce soit, voir le Pape ne peut en pourvoir sous quelque clause déroga-toire et sous quelque prétexte que ce soit.

Le Seigneur Primat est le chef du chapitre, tellement uni et incorporé avec ses membres, ils ne font qu'un chapitre, et si en toutes propositions et résolutions qui se font par la qualité de chapitre, et qui touchent le corps entièrement, il faut qu'il y soit nommé inséparablement comme ausdits instrumens qui se passent en chapitre. Il a un scel commun; il connoît des actions, des dignités, chanoines, vicaires et autres ministres de l'église, et punit les délinquans. Il officie *in Pontificalibus*, portant mitre, tant en particulier en son église, qu'en public, comme il fait aussi la crosse, anneau, sandales; donne la bénédiction solennelle au peuple, et porte les autres marques d'évêque.

Il peut aussi bénir tous ornemens et autres choses de l'église, sans ceux où il faut appliquer la sainte huile, *Corporalia*, etc. Il peut aussi reconcilier les église pollués, tant ledit Seigneur Primat, chef de l'église et le chapitre, et tout ce qui en dépend, peuvent jouir des mêmes privilèges que les église collégiates jouissent.

Le gouvernement de l'église et la puissance de faire des statuts est donné au Seigneur Primat et au chapitre en commun.

Dès que l'établissement de l'église, savoir, les provisions des prouvez furent données, et en vertu d'icelles on eut pris la possession des dignité et canonicats, et que tout ce qui se faisoit pour le service de Dieu fut ordonné et établi; Monseigneur le Cardinal, premier Primat et les chanoines faisant le corps du chapitre, mirent ordre de faire des statuts et d'avoir un scel commun; donc ce mois de mai mil six cens quatre on travailla à faire les statuts, que depuis ont été approuvez et confirmez par Messire Antoine de Lenoncourt, second Primat et le chapitre. Toutefois il y a certaines coutumes qu'on a mises à part pour

être observées en l'église, lesquelles passeront en statuts avec quelques révolutions de tems, et lesquelles on observe, encore qu'elles ne soient insérées et mises au nombre des statuts principaux et essentiels, pour être du bien de l'église; le chapitre ayant l'œil que cela s'observe pour tous ceux du corps, soit dignités, chanoines, chapelains et autres ministres de l'église, comme celui *ad quos spectat et pro tempore spectabit, sub penis in Contravenientes apposis, et apponendis inviolabiliter sint observanda.*

Il faut résidence personnelle, tant pour le Seigneur Primat, que dignitaires, chanoines, chapelains et vicaires, doit-on chanter et psalmodier au chœur, et faire autre service divin.

Entre les statuts de l'église, le plus nécessaire pour la décoration et manutention de l'église en sa splendeur et pour le service de Dieu en icelle, est la résidence, et que personne ne soit exempt d'être prêtre aussitôt qu'il sera arrivé à l'âge de l'être, afin que ci-après l'église ne soit pourvue de dignitaires ou chanoines en bas âge, lesquels passeront leur tems à recueillir les fruits de la prébende, sans se trouver aux heures ni faire aucun acte de vrai chanoine. C'est pourquoi, personne n'est reçu qu'il n'ait vingt-un ans, et dès que le promu a passé jusqu'au vingt-cinquième, il faut qu'il prenne l'ordre de prêtrise, afin qu'il fasse son devoir, de dire les messes et fasse autre service d'un chanoine. En ceci, on a prévu que le tems-à-venir, plusieurs de la Noblesse seroient prouvés en cette église, tant pour la commodité de la cour, que pour la rente et logement propre; et pendant que si on ne devoit ordre à ce que chacun soit prêtre, peu on peut se seroient promouvoir; ainsi l'église demeureroit frustrée de son service: que personne ne soit reçu en l'église *nisi vigesimo primo aetatis anno*, et puis étant à l'âge d'être prêtre, *propter pacitatem Ministrorum* (1), il faut qu'il le soit; pour

(1) Cela ne se pratique plus, depuis le commencement du règne de Léopold I. Il n'y a plus à présent que quatre chanoines qui ne sont pas Prélats.

dant n'étant pas prêtre comme dit est, jusqu'à qu'il le soit, il doit perdre la troisième partie du gros des fruits de sa prébende, et ce qui est du gros, c'est tout le revenu de ladite prébende, hors deux cens vingt-deux frans deux gros huit deniers qui sont appliquez pour les distributions quotidiennes qu'il gagne entièrement s'il assiste aux heures, sçavoir, matines, messe et vêpres, et perdra à proportion qu'il y manquera comme les autres chanoines. Il y a aussi trois mois de l'année que chacun chanoine peut être absent sans perdre son gros, soit consécutivement, soit par interval : le quatrième, encore néanmoins les premières deux semaines il perdra deux frans par jour, et les autres quinze, quatre frans ; et ce pour faciliter chacun à faire ses affaires particulières, sans néanmoins négliger la résidence personnelle, qu'on doit à ladite église.

Les présentations des bénéfices et collations dépendantes du chapitre, soit communes avec Monseigneur le primat et se confèrent *per turnum*, pour éviter les monopoles, sinon pour les vicaires perpétuels de l'église, qui se donnent en corps, d'autant qu'il faut qu'il soit musicien et seménier prenant deux jours, les autres tant dignitaires que chanoines, chacun un alternativement, personne étant en l'ordre de soudiacre et ayant fait son stage, et le faisant n'en étant fort clos. Que si quelque bénéfice venoit à vacquer au jour d'un chanoine qui seroit mort dedans la dernière année que la table se fait, le corps du chapitre en prévoyeroit ensemble. Pour les bénéfices qui sont de la Mense de Monseigneur le Primat, ils sont à lui seul ; à cet effet il y a le scel commun au trésor ; l'image de l'Annonciation, au pied duquel sont les Armes de Lorraine enfermées de deux clefs, l'une est à Mondit-seigneur primat et l'autre au chapitre. Pour la Mense capitulaire, sçavoir les rentes assignées pour les trente-deux mille frans ci-dessus, elles dépendent du chapitre, privativement dudit Seigneur, sauf s'il y avoit quelque aliénation faite ou

à faire par échange ou autrement, on l'en doit avertir pour les passer, afin que rien ne s'alliène, qui ne soit au profit du chapitre, autrement il y donneroit ordre.

Les vicaires et chapelles perpétuelles de l'église venant à vacquer, se doivent donner *peritioribus ministris etiam prævio delectu* ; et d'autant que le chapitre peut les donner ou *per turnum*, aut *conjunctim*, les donne *conjunctim*, afin que l'église soit toujours mieux prouvée de ministres, signamment de musiciens, lesquels avec les gagistes peuvent faire un service plus signalé ; autrement les deniers destinés aux gagistes ne suffiroient point pour avoir une musique parfaite et accomplie.

L'établissement de la Primatiale de Nancy.

Deux années et plus se passèrent après la proposition faite à Sa Sainteté avant que d'avoir et pouvoir tirer expédition de cette église, tant pour quelques nouvelles difficultés survenues du côté de la France, que pour causes particulières. Toutefois étant remontré par l'autorité de Messieurs nos princes et diligence d'honoré Seigneur Messire Antoine de Lénoncourt et vigilance de Mr. Barety Piedmontois, résident à Rome pour nos Sérénissimes princes ; les bulles furent apportées, et si les chanoines et autres destinés et appelés aux canonicats prindrent présentation de son altesse, en vertu desquelles ils furent institués par Monseigneur le Cardinal. Quant aux dignités, d'autant qu'on fut d'opinion qu'ils envoyassent à Rome, pour être institués suivant la bulle, (ce que néanmoins ledit Seigneur Cardinal pouvoit faire en qualité de Légat à *Latere*) ceux qui les obtindrent furent quelques mois avant d'être prouvés.

La susdite église provisionnelle fut pour prendre possession, comme dit est ci-dessus, et pour y faire l'office, lequel y fut commencé pour les Vêpres et Messes dès le premier jour de l'an mil six cens et quatre ; et à la saint Sébastien suivant on y dit les matines et autres heures et offices

pour toujours y être continuées. Quant aux rentes, d'autant qu'elles venaient de diverses bénéfices unis et possédés par feu mondit Seigneur Cardinal, qui les y donna librement, sçavoir, Saint-Martin, Salone, Saint-Nicolas, Clairliu et le prioré de Stenay et par conséquent laissés à bas prix, les usines fort désolées et ruinées : la première chose fut de reconnoître l'état des affaires pour y mettre et établir un ordre, pour quoi on députa quatre prévôts, outre que ledit Seigneur doyen tenoit la bonne main partout, afin de rapporter tout au corps, desquelles mêmes mondit Seigneur en voulait prendre connaissance pour autoriser davantage son chapitre à répéter les choses aliénées, et maintenir celles qui étoient encore à être. Mais peu à peu il nous laissa toutes les affaires, se réservant l'autorité qu'il pouvoit avoir selon la bulle, et rien plus ; l'on ne trouva pas que les prévôts réussissent selon qu'on en avoit jugé ; partant on établit des receveurs avec un trésorier, et depuis un receveur général pour tout, et le premier fut M. François Lambert.

Ce qu'importoit le plus en cet établissement, fut le logement des dignitaires, chanoines et vicaires et autres officiers de l'église, c'est à quoi ledit Seigneur doyen prévoyant, se porta du tout à avoir une place propre pour loger tout le corps ensemble et mettre l'église hors du fracas du peuple ; ce qui ne se pouvoit faire à la place destinée ci-dessus, outre qu'il falloit acheter des places et maisons des particuliers à double et plus du juste prix, occasion qu'il procura de tout son pouvoir auprès de son altesse et messeigneurs nos fondateurs, qu'ils nous donnassent la place où l'église est à présent, à quoi ils inclinèrent volontiers ; mais la difficulté fut que ladite altesse avoit donné les places à honorer Seigneur messire Ezéchiel d'Haraucourt, gouverneur de Nancy, avec la mélioration, à condition de payer le fond aux propriétaires comme il valoit avant les fortifications ; partant il nous en demandoit quatre-vingt mille frans, mais

Monseigneur n'en voulant rien débourcer, échangea ce fond contre les dames précheresses à qui il appartenoit, leur donna un gagnage de quinze paires de resaux de rente annuelle, et par ce moyen il se rendit maître du fond qu'il ne voulut quitter sinon avec appointement ; et d'autant que la plupart des héritages du retranchement où sont à présent l'église et le cloître étoient de cet échange, et que pour ce sujet, ledit sieur gouverneur n'en pouvoit disposer sans congé, il fut accordé que ledit Seigneur Cardinal en prendroit septante toises de longueur et cinquante de largeur, et que ledit sieur gouverneur feroit profit du reste sans en rien rendre (qui fut un coup de la main de Dieu, et une grande prévoyance dudit sieur doyen merveilleusement louable ; car autrement il est à croire, qu'à peine on eût pu être établi si heureusement de long-temps). Cette place a été pour faire l'église, loger le Seigneur Primat, les doyens, chantre, écolâtre, chanoines et vicaires, étant suffisante, elle fut livrée, sinon trois toises de la largeur, qui furent encore en dispute quelques mois ; mais ledit Seigneur Cardinal ayant déclaré sa volonté audit sieur gouverneur, tout se passa, et dès le mois de mars 1607, furent commencées les maisons du sieur doyen et d'une partie des chanoines. Il y a titre au chapitre de l'acquêt ci-dessus, et de la donation faite l'an 1605, le dix-huitième février, avec l'amortissement de leurs altesses, sous le grand scel, en date du deux de janvier 1606, laquelle place fut distribuée et partagée à chacune dignité et prébende, ou canonicat, au *prorata* de ce qu'ils prennent, à choix d'un chacun selon sa réception. Après en avoir 1.° dressé le plan par un ingénieur parisien, appelé maître Lambert, la place étoit une bonne partie de l'établissement, mais ce n'étoit assez, il falloit trouver de l'argent pour bâtir ; chacun s'évertua d'en trouver pour son particulier autant qu'il peut. Et pour la généralité, furent vendues les maisons du décanat, de la trésorerie, et des chanoines

de Dieuleward (les autres tous furent assignés pour la cure, pour la confrérie et pour les Bénédictins, emportant chacun une) avec un petit gagnage à Donvot, et un bois à Dieuze; le tout revenant à douze mille deux cens frans environ. *Item*, le choître du prioré Notre-Dame, six mille frans, le surplus dudit prioré onze mille frans, desquels (tout frans et charges rabattues) devoit à chacun des dix-huit portions et prébendes, mil trois cens frans environ; mais d'étoit peu pour bâtir. Furent encore emprantés onze mille cent frans, lesquels sont été rabatus dedans neuf années, par le moyen de l'admodiation des terres et rentes que le chapitre a à la Vôivre, moyennant douze cens frans par an de rabat, jusqu'à la fin desdites années, Voilà comme on s'établit de ce côté là; mais avec telle diligence, que l'année suivante 1608, plusieurs logèrent en leur maison, et de là peu à peu on s'accoutuma avec beaucoup d'épargne et de frans, comme on voit à présent.

Cette place étant hors des vieux remparts cy-dessus pour la plus grande partie, l'autre partie étoit dedans le fossé, lieu fort fongueux et plein d'ordures, d'autant que toutes les eaux de la ville s'y retiraient pour être beaucoup plus basses; et en cela il a fallu porter du remplissage une infinité, principalement pour bâtir les maisons qui étoient dedans ledit fossé, où il n'y a pas moins de douze à quinze piéds de remplissage, et autant de murailles en terre, notamment où est l'église, les maisons des sieurs Leithon, de Lorey, le Loup, Vernoville, Baillivy, Chantre, et partie de celle du sieur Mathée. Quant aux autres, elles n'ont pas moins de sept à huit piéds (ce qui sera difficile à croire cy-après) mais tout a été surmonté avec patience, diligence et argent; tellement que ceux qui nous avoient donné cent ans pour être établis, comme messieurs de saint Georges, nous virent mieux qu'eux dedans cinq, six ou sept ans.

L'église première provisionnelle subsistoit encore cette année, où on alloit faire

le service pendant qu'en en bâtissoit une autre, laquelle fut faite dedans l'année; tellement que l'an 1609, on y transporta les reliques et ornemens, avec le corps de feu Monseigneur le Cardinal, mort le vingt-quatre novembre 1607, qui étoit dedans un caveau pour l'inhumer à cette-ci. Ainsi nous laissâmes l'église et la place pour nous habituer de tout ceci, laquelle église fut vendue au corps de la ville pour en faire une paroisse, et la place à plusieurs particuliers qui y ont bâti de beaux logis, l'argent desquels a été employé aux fermetés de la grande église; et à cette-ci avec argent provenant des grâces, bénéfices, offices et reprises.

Avant cet établissement, il fut proposé une union de l'église Saint-Georges avec la primatiale, pour certaines difficultés qu'on pensoit devoir arriver pour la préséance; ce qui a été disputé jusqu'à présent. Les sieurs de Saint-Georges se maintenant sur leur antiquité sans autres, la primatiale sur le droit de curé primitif déclaré cy-dessus. Tellement que la chose demeure encore en tel état, laquelle pourrait apporter plus grand bruit; car avenant qu'un Seigneur Primat ne soit Prêtre, et qu'il ne puisse porter le Saint Sacrement, d'autant que lesdits sieurs de Saint-Georges veulent bien déférer cet honneur à un Primat, mais non à un du corps. Ce qui est maintenu par les sieurs de la primatiale: qu'en vertu des droits d'un curé primitif, en l'absence dudit Seigneur Primat, le sieur doyen ou un autre du corps le doit porter, comme ja il est arrivé par deux fois pendant la vie dudit Seigneur Cardinal et après que le sieur doyen la eu porté. Le titre cy-dessus folio 21, intitulé Concession faite à messieurs les vénérables de Saint-Georges, favorise en cela lesdits sieurs de la primatiale. Cette union ne réussit pas, d'autant que son altesse qui désiroit infiniment voir la Ville-Neuve embellie, déclara là dessus que sa volonté étoit que les deux églises demeurassent en tel état sans changement. Ce qui nous plût autant que la vive poursuite

qu'on faisoit de donner notre consentement, nous avoit déplié. L'on croyoit qu'à sa mort on remettrait ce paquet dessus. La raison étoit que l'altesso de Henri II, affectoit cette union, et désiroit d'en voir les effets. Mais ayant changé d'état, il a aussi changé de volonté, voulant être père commun de la patrie, joint qu'en tout il s'est montré désireux d'accomplir les desseins et volonté de son père, et principalement en cette Ville-Neuve, où il fait voir cela. Outre plus, il l'a embellie de tout ce qu'il a pu, soit pour le spirituel y faisant entrer tant de si belles fondations ; soit pour le temporel, s'ayant toujours porté à voir les fortifications achevées selon les premiers desseins. Outre que notre église étoit déjà toute établie, et à peine eut-on pu faire tout cela sans de très-grandes difficultés.

Ce n'étoit assez d'avoir mis cette église en pied, encore la falloit-il orner, afin qu'elle soit accomplie du tout sans aller à l'emprunt chez ses voisins.

Nos fondateurs y firent faire pour la première procession du Saint-Sacrement de l'an 1064, dix chappes de drap d'or et d'argent, avec une chasuble et deux tuniques de même. Depuis, Illustrissime Prélat, Messire Antoine de Lenoncourt, y a fait faire et donné trois chappes et une chasuble avec deux tuniques de toile d'argent figurées, avec le devant d'autel de même : le reste des ornemens a été prins partie à Saint-Martin, partie à Saint-Nicolas, comme étant églises dépendantes de ladite primatiale de nouveau unies, avec tous ses droits, meubles et immeubles. Toutefois on en print peu à Saint-Nicolas, d'autant que c'est une église respectée, et si on ne print que ce qui souloit être superflu, comme quelques petites bagues, quelque argent cassé, sujet à être perdu, et deux chandeliers, le tout venant à 1500 frans environ, de quoi on fit faire en partie, les bâtons, croix et encensoires, et le reste se print de la bourse commune. Les reliques viennent de Saint-Martin, spécialement le corps de saint Sigisbert, qui

depuis a été mis à une nouvelle chasse, enrichie aux dépens dudit seigneur de Lenoncourt, Primat. La vraie croix prise auparavant par feu Monseigneur le Cardinal à l'église du prioré Thristy, (peut-être *Salone*,) a été de même ornée par ledit Seigneur de Lenoncourt : Les reliques de saint Sébastien, mises en un bras d'argent avec un accord de trois petites cloches, sont été apportées de Dieuleward.

La fabrique a fait faire et accommoder les calices et tout ce qui est pour l'embellissement de l'église, nonobstant les grands frais qu'il a fallu supporter dès le commencement, en réparations des usines, en dédommagemens des pièces engagées, recouvrements des pièces aliénées, par long procès et dépens excessifs, joint le peu qu'on tiroit de la plus part des principales admodiations, qui étoient laissées à vil prix, et parmi cela bâtir nos maisons canoniales, et faire cet établissement cy-dessus. Ayant perdu nos fondateurs à la naissance de notre église, que peu ou point ont espéré qu'elle se dut maintenir comme elle a fait, ayant pour un coup plusieurs procès contre les Evêques de Metz, pour la fondation de Monseigneur le Cardinal, contre celui de Toul, pour les Bénédictins de Dieuleward, à qui on avoit laissé l'église, le cloître, et la maison proche le midi, qui étoit l'une des canoniales ; moyennant qu'ils ne devoient rien demander des rentes, comme il est porté au contract : mais étant sur le toict, ils voulurent encore répéter de la confrérie de saint Sébastien ce que le chapitre en avoit, de quoi ils furent déboutés par sentence, sinon qu'on leur donna une moitresse à Jaillon, pour dire quelque service dépendant de ladite confrérie en ladite église de saint Laurent. L'église de saint Nicolas étant à la charge du chapitre, tant pour le service que pour les réparations en conformité de la bulle ; feu Monseigneur y fit établir un couvent de Religieux Italiens, de l'ordre de saint Ambroise, ou de saint Barnabé, lesquels y ont été jusqu'en l'année 1615,

qu'ils furent mis dehors pour y mettre des pères Bénédictins, lesquels pères Bénédictins se sont chargés tant de la réparation que du service. Il y a un traité fait à cet effet, qu'ils doivent faire ratifier par la congrégation (ce qu'ils n'ont encore fait), ce qui ne s'a pu faire sans peine. Les frais soutenus pendant tout ce tems-là jusqu'à présent, sont été évalués par déposition, comptes, registres, mémoriaux ou autrement, à quarante mille écus et plus.

Plusieurs biens, rentes et revenus dépendants de l'abbaye de saint Martin, étoient aussi au pays Messin, souveraineté à présent dépendante de la France. L'on jugea pour le bien et profit du chapitre, qu'il falloit les échanger contre autres biens en Lorraine, appartenans à Messieurs l'Abbé et Religieux de saint Clément de Metz; ce qui fut fait en la même année 1684. Nous avons d'eux aussi pour la moitié en haute justice, Haraucourt-lès-Marsal, maison franche, Saint-Phelin, et autres gagnages et dixmes ès-environs de Nomeni. Et ce qu'ils eurent du chapitre, fut Vigneule et le ban de Saint-Martin, et plusieurs autres dixmes et terres ès-environs de Metz.

Bénéfices unis à la Primatiale.

Pour la mense du Seigneur Primat sont été unis et incorporés, 1^o le Prieuré de Stenai, avec toutes ses rentes, dépendances, franchises et immunités, et tout ce qui appartient à la mense abbatiale de l'abbaye de Clairlieu, jadis fondée par Matthieu I du nom, Duc de Lorraine. Et pour le chapitre, furent unis l'abbaye de Saint-Martin, jadis fondée par saint Sigisbert au faubourg de Metz, à ce sujet appelée de saint Martin: lorsque l'Empereur Charlequin assiégea Metz l'an 1552, tous les faubourgs furent ruinés par les François qui la défendoient, et tous les monastères mis dedans la ville sinon celui de Saint-Martin, lequel étant de la fondation des Ducs de Lorraine, fut transporté à Nancy, l'an 1564, à la mense abbatiale.

2^o Le second bénéfice uni à la mense du chapitre de l'église Primatiale, est le prieuré

de Salône, autrefois dépendant de l'abbaye de St.-Mihiel.

3^o Le prieuré de St.-Nicolas.

4^o Le chapitre de Saint-Laurent de Dieuward.

5^o Le chapitre de St.-Dieu.

Les Carmes.

Ces Religieux sont Italiens, la plupart pour être venus d'Italie exprès, à l'effet d'être établis en Lorraine, où ils ont commencé dedans la ville capitale; ils vivent fort religieusement; ils n'ont pour toute rente que l'aumône qu'on leur donne, d'autant qu'ils n'en peuvent posséder en ville où ils peuvent vivre d'aumône.

Ils ont pris leur origine au Mont du Carmel en Syrie, lieu où autrefois les Prophètes avoient leur retraite pour vaquer à contemplation. Ledit Mont est proche le château Pélégrin, dit autrement à la Ste.-Ecriture *Petra incisa*, et la mer qu'il a vers le midi avec une partie du torrent de Cison, qui se décharge de ce côté-là, et au septentrion le golphe de saint Jean-d'Acre, qui contient environ trois lieues de longueur et autant de largeur avec l'autre partie du même torrent de Cison. A l'orient il a les montagnes du Liban, de Seir et de Saron, qui font là leur séparation par la totalité dudit torrent, qui vient battre contre le Mont de Carmel; puis divisé en deux, se va jeter dans la mer. Ce Mont peut avoir une lieue de longueur, à prendre de l'orient à l'occident, et une demie et plus de largeur: il est indépendant d'autre; il est fort plaisant tant à cause de sa fertilité que disposition. La ville de Caïphe est au pied au septentrion, sur le golphe susdit de saint Jean-d'Acre, laquelle ville était au Pontife Caïphe, de laquelle il prenoit sa dénomination. Nicéphore dit que saint Jean l'évangéliste lui vendit son patrimoine qu'il avoit ès-environs d'ici, occasion qu'il fut mieux venu en sa maison, le soir que Jésus-Christ y fut mené avant sa Passion, que saint Pierre qui y fut reconnu pour un Galiléen. Elie le Prophète y sacrifia au tems d'Achab et de Jésabel, où il fit tuer tous les Prophètes de Baal sur ledit torrent de Cison, à

l'effet de montrer au peuple son incrédulité, lequel, par la méchanceté de ladite Jéshabel, idolâtroit : occasion que le Prophète de Dieu inspiré, fit descendre le feu du ciel sur un holocauste qu'il avoit fait mettre là sur un bûcher, arrosé d'une grande quantité d'eau. Néanmoins Dieu voulut le faire connoître par ce feu, qui consuma entièrement l'holocauste, l'eau et l'autel, et tout ce qui étoit es-environs.

Il y a encore les vestiges d'une chapelle autrefois bâtie sous l'invocation de Notre-Dame, au lieu du sacrifice posé sur l'extrémité du Mont vers l'occident, lesquels vestiges paroissent fort bien. Du tems de la guerre sainte, lorsque nos Princes Lorrains commandoient en la Terre Sainte, il y avoit un couvent de Religieux, où étoient reçus les pèlerins allans en Jérusalem, et avec saulf-conduit et escorte prise au château Pélégrin (pour ce sujet ainsi nommé), alloient les conduire jusqu'en Jérusalem, distant de là environ trois journées. Ils fournissoient des Prédicateurs pour la Terre Sainte, et assistoient avec autres Religieux et Evêques en leur charge, autant que leur règle leur permettoit.

Il y a deux Monts de Carmel : celui-ci est aux extrémités de la Galilée, à la Syrie Phénicienne sur la mer méditerranée, et l'autre est au tribu de Juda vers la Mer morte, où Nabal refusa du vivre à David, qui y étoit, fuyant la présence de Saül, la femme duquel il épousa après la mort dudit Nabal.

Le Collège.

L'occasion d'ériger un petit collège à Nancy, fut que du vivant de M^e Nicolas Bourgeois, Maître-Echevin de Nancy, environ l'an 1610 ou 1611, plusieurs de la jeunesse perdant leur temps à folâtrer par les rues, sans se soucier d'apprendre choses propres pour leur donner commencement d'une vie vertueuse, et leur dresser un moyen pour y parvenir, ledit sieur Maître-Echevin étant un jour au logis de Monseigneur le Primat avec quelques Echevins, se plaignoit que chacun jour

passant et repassant de l'auditoire, où il voyoit les rues peuplées de jeunes enfans folâtrant et peu respectueux, et que pour ôter l'occasion de débauche, il seroit à propos d'avoir un collège des pères Jésuites ; que quand même les étudiants ne voudroient point faire leurs études, au moins ils apprendroient dès leur jeune âge à servir Dieu, puis ils pratiqueroient tel état que leur volonté les porteroit. Il pria ledit Seigneur Primat de se vouloir employer auprès de S. Altesse, ce qu'il promit de faire. Sur cela furent proposés plusieurs expédiens pour avoir environ quatre mille francs, que les pères demandoient de rente, tant pour entretenir la maison, que pour la nourriture de douze à quinze pères et maîtres pour enseigner. S. Altesse vendit à MM. de la ville, la maison où est à présent le collège, soixante mille francs, mais pour la paye, il leur continua la donation des sols faite par feu l'Altesse de Charles troisieme son père, encore pour quelques années (1). Ainsi il fut accommodé ; le fond fut prins sur les rentes de la grande école ; et d'autant quelle ne pouvoit suffire, Révérendissime Prélat Jean des Porcellets, Evêque et Comte de Toul, donna une somme d'argent notable pour y être employée en fonds, pour de la rente accomplir ce que dessus, et commencèrent à y régeater l'an 1616.

Filles de la congrégation Notre-Dame.

Les filles de la congrégation Notre-Dame ont prise leur origine, commencement et première institution en un village lez-Mircourt en Lorraine, appelé Mataincourt,

(1) Le 10 mai 1621, le Duc Henri à la prière des gens du conseil de la ville de Nancy, et de tout le corps des bourgeois, leur accorda la continuation pour vingt années, des sols qui chaque semaine se levoient sur chaque feu et conduit dans la ville de Nancy, et de huit gros pour chaque demi conduit, ensemble les droits de hallages, étallages, gabelles, et tous autres droits et profits qui se pourroient tirer des halles et moulins de la Ville-Neuve de Nancy, à charge d'employer le tout à l'établissement d'un collège des Pères Jésuites dans ladite ville. Depuis 1620 jusqu'en 1640.

environ l'an 1600 ; et le premier qui institua l'ordre et qui les mit en son village et paroisse, fut révérend père Pierre Fournier, curé dudit Mataincourt, religieux profès de Chaumontzey, ordre de St.-Augustin, duquel ordre lesdites filles font profession, et vivent sous les règles d'icelui. Du vivant dudit révérend père, sont été érigées plusieurs maisons en Lorraine, notamment à Nancy, Saint-Nicolas, outre celle de Mataincourt, laquelle est la première, Bar, St.-Mihiel, Verdun et au Pont-à-Mousson, lesquelles se sont gouvernées quelques années sous certaines règles et constitutions qu'elles avoient, sans avoir autre supérieur que ledit B. P. Fournier, qui seul les gouvernoit. Toutefois par approbation de feu Monseigneur le Cardinal Légat, et non sans l'avis des pères Jésuites, qui ont favorisé les bons desseins de ce bon père, tant plus volontiers qu'ils ont reconnu qu'ils battoient à l'honneur de Dieu et l'édification du prochain, mais principalement en ce que leur profession particulière est d'enseigner la jeunesse de leur sexe à servir Dieu, et à apprendre quelques honnêtes exercices qui leur pourroient servir, soit pour entrer en religion, ou autrement.

Les filles de l'Annonciat.

Les filles, dites de l'Annonciat, sont résidentes à Nancy depuis l'an 1616 ; environ les advents, par le moyen d'honoré Seigneur François de Fresnel, capitaine des gardes de Son Altesse, bailli et gouverneur de Clermont-en-Argonne, lequel ayant sa sœur religieuse en une maison en Bourgogne, procura qu'elle vint à Nancy avec la licence des supérieurs, accompagnée de quatre de ses filles

Filles Carmélites.

Elles suivent la règle des Carmes, et ont prinse leur origine du Mont-Carmel : il y en avoit en Jérusalem du temps de la guerre sainte. Le premier qui en envoya en France, fut le Roi St.-Louis, retournant de son voyage d'outre-mer, comme aussi il amena plusieurs carmes, qui depuis se sont peuplés par l'Europe. Leur

église fut fondée et bâtie l'an 1611, et fut consacrée l'an 1612, le jour de sainte Catherine, vingt-cinquième novembre.

Saint-Thiébaud.

La chapelle Saint-Thiébaud, avant les fortifications de la ville, étoit un petit oratoire ouvert, par le devant grillé, proche d'un petit moulin, où il y avoit un autel, au pied duquel il se trouvoit une fontaine où les fébricitans alloit boire pour la fièvre. Mais lorsqu'on fit les boulevarts et l'étang, avec les moulins, tout cela fut ruiné, et le moulin enfermé dedans les remparts, qu'autrement étoit bien éloigné de la ville. Honoré Seigneur Ezéchiel d'Harancourt, le fit rebâtir tout à neuf et fermer en façon de chapelle l'an 1617, où il y a un autel, et y peut-on dire messe.

Le cimetière entre les deux villes.

Il n'y avoit à Nancy que le cimetière de Notre-Dame, et celui des Sœurs Grises de la Ville-Neuve, tellement qu'on étoit contraint de porter une partie des corps morts au cimetière de la chapelle des Bourguignons. Messieurs de la ville firent fermer celui-ci l'an 1616, et le premier qui y fut enterré (le jour même qu'il fut béni par honoré Seigneur Messire Pierre de Stainville, avec permission de l'évêque), fut un cordonnier (1).

L'oratoire du palais du Seigneur Primat.

Il y a un petit oratoire ou chapelle au palais de Monseigneur le Primat, fait et érigé pour ouïr la messe en nécessité de maladie ou autrement. Il a été bâti quant et quant la maison, qui fut l'an 1609, et le privilège d'y dire messe, donné l'an 1610.

Les pères Bénédictins.

Environ l'an 1604, la réformation fut introduite en l'ordre de Saint-Benoît en

(1) Ce cimetière fut détruit en 1673 ; il étoit où est à présent la poissonnerie ; il n'y resta qu'une croix qui a été transportée en 1733, près l'église des Carmes.

La même année 1673, on fit le cimetière de Saint-Sébastien, et en 1731, celui de Saint-Nicolas.

Lorraine, par la sollicitation et vigilance d'illustrissime et révérendissime Prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, pour lors et à présent appelé le Duc Erric, et commença ladite réforme en ses deux abbayes de Moyen-Moutier et St.-Vases de Verdun, sous lesquelles et desquelles les autres abbayes de Lorraine ont tiré l'exemple de réformation. Avant, les religieux possédaient des rentes en propriété, dépendantes néanmoins de leur monastère; encoré qu'ils vivent en général, toutefois ils avoient quelque chose particulièrement, et faisoient ou peu, ou point de profession, sinon extérieurement, portant un scapulaire et la tonsure de religieux seulement, au reste étoient semblables aux séculiers, mangeant chair es jours permis de l'église, récitoyent encore en plusieurs lieux les heures à l'usage de St.-Benoit; autres avoient prins l'usage de Rome, tellement que les convents étoient plustost pour recevoir les enfans (comme il sembloit) à la décharge des maisons, que pour être religieux, d'autant qu'ils étoient fort éloignés de la première profession de la règle de Saint-Benoit.

Pour faire ces changemens, il sembloit fort difficile, tant pour les biens que les-dits religieux possédoient en propre, qu'ils étoient la plupart de maisons relevées. On donna option aux vieux religieux et novices ou d'entrer à la réforme, ou de prendre pension; et à ceux qui voudroient sortir pour avoir des bénéfices séculiers, on leur donna lettres déclaratisses de ce peu de profession qu'ils en avoient fait, pour

en avoir dispense à Rome, ce qui se fit avec peu de difficulté. Les vieux, qui n'avoient d'autre but que de mourir en l'habit tel qu'ils avoient prins, se résoudèrent de prendre pension avec un lieu au monastère pour faire leur cas à part touchant le logement et la table qu'ils ont comme entr'eux, et faire le service avec ceux de la réformation en une même église et un même chœur. Pour les jeunes, une partie desquels avoient étudié, considérant l'importance de faire son salut dedans cet habit, prindrent la réforme, où ils se sont très-bien comportés à l'édification du prochain. Autres qui étoient là contre leur volonté, se retirèrent à la maison de leurs pères. Voilà comme on y procéda.

Après que ces deux maisons furent réformées, plusieurs autres suivirent; feu Monseigneur le Cardinal en fit faire autant à St.-Mihiel, qui fut environ l'an 1604, et s'il en procura autant à Metz, ce qui ne peut sortir son effet, pour la résistance que les abbés et religieux de Metz lui firent sous l'autorité de Henri IV. Ceux de Bouzouville, Saint-Evre, Saint-Mansui-lez-Toul, Saint-Aric de Verdun, et toutes les autres abbayes de Lorraine en firent de même, sinon ceux de Senones, qui différèrent jusqu'à l'année présente 1619, et Saint-Arnould à Metz, qui a entré comme les autres par la diligence de Monseigneur de Vaudémont, François de Lorraine, Marchis de Hattonchatel, etc.

SUPPLÉMENT ET ADDITIONS.

A L'ARTICLE DE NANCY.

Nancy, ville capitale du duché de Lorraine, est située dans une plaine fort agréable, environnée au couchant par des côteaux fertiles couverts de vignes, et ayant du côté de l'orient la rivière de Meurthe, qui lui procure mille commodités par les bois de marnage, et les planches qui descendent des montagnes de Vôges à Nancy

par cette rivière. La ville est grande et très-bien bâtie: elle est partagée en deux villes; savoir, la vieille et la nouvelle.

La ville vieille contient le palais des princes, aujourd'hui démoli, la citadelle et les maisons de la principale noblesse du pays.

La ville neuve est bâtie beaucoup plus

régulièrement , ayant ses rues tirées au cordeau , vastes , dégagées , toujours fort propres , et ses maisons bâties de pierre , très-solidement et fort proprement .

Cette ville neuve doit son origine au duc Charles III , surnommé le Grand , qui en fit jeter le plan , et l'exécuta vers l'an 1390 ; mais elle ne reçut sa perfection que sous le duc Henri II , surnommé le Bon , son fils et son successeur , qui l'acheva . Elle se perfectionne et s'embellit tous les jours de plus en plus .

Quelques savans ont cru que Nancy tirait son nom du comte *Nancius* (1) , fondateur de l'abbaye de Moirmont , au diocèse de Reims . Ce comte est rappelé dans un titre de l'an 1074 , où il est dénommé comme ayant vécu long-temps auparavant ; mais cette étymologie du nom de Nancy , n'est fondée que sur une faute de copiste ; les monumens plus certains de l'abbaye de Moirmont disent constamment *Nanterus* , au lieu de *Nancius* , comme il est imprimé dans Marlot , d'où les bollandistes l'ont pris (2) .

Il y a assez d'apparence que le nom de *Nancy* (3) , *Nanceium* , *Nancey* , vient du Celtique *Nunt* , qui signifie un amas d'eau , une mère , un marais , d'où viennent aussi les noms des villages de *Nant-le-Grand* et *Nant-le-Petit* ; de *Nantois* , du *Grand* et du *Petit Nançois* ; de *Nanteuil* et de *Nanterre* ; et peut-être aussi *naca* ou *nanca* et *nacella* , un navire , une nuelle ; et *nassa* , une nasse ; et *nauda* , une mère . *Nauda sancti Mansueti* , *nauda Widonis* , la nouë de St.-Mansui , de Guidon , etc (4) .

Nous disons encore dans ce pays-ci une *noue* , une *naué* , une mare ; on sait qu'à Nancy il y avait autrefois une grande mare , au lieu qu'occupe aujourd'hui la carrière de la ville vieille .

Le nom de Nancy , ou Nancey , comme l'écrivent les anciens (5) , se trouvent dans

(1) Bolland. ad diem 19 april.

(2) Marlot, Histor. Rhemens. lib. 2 , p. 168.

(3) Mabill., annal. Bened., t. 1 , p. 75.

(4) Histoire de Lorraine , V. Ducange *Nauda*.

(5) Alberic., ad ann., 1060.

des monumens certains de ce pays dès l'an 1060 . Gertrude , duchesse de Lorraine , est qualifiée duchesse de Nancy en cette année , et le prince Odelric , frère de Gérard d'Alsace , duc de Lorraine , porta le surnom de Nancy dans les chartres de l'an 1069 (1) . Le duc Thierry , fils de Gérard d'Alsace , fonda vers l'an 1080 , le prieuré de Notre-Dame près la ville de Nancy ; le duc Simon en 1136 avait son palais près la même ville . *Datum in Castro meo juxta Nanceium* .

Nancy subsistait donc , et était déjà assez considérable dans l'onzième siècle . Les premiers ducs de Lorraine , le duc Gérard d'Alsace , le duc Thierry son fils , firent leur demeure ordinaire à Châtenoi ; mais il est assez vraisemblable que le duc Simon I , leur fils , et Matthieu I , fils de Simon , demeurèrent ordinairement à Nancy . Nous avons vu ci-devant que Simon I , en 1150 , date un titre de son château de Nancy : on assure que le duc Matthieu acquit de Drogon de Nancey , la ville où le bourg de Nancy en échange des seigneuries de *Lenoncourt* , et de *Rozières-aux-Salines* , d'où viennent les noms de *Lenoncourt* , et de *Rozières* aux descendans de Drogon , un des premiers auteurs de la maison de Lenoncourt .

La duchesse Agnès (1) de Bar , épouse du duc Ferri II , avait eu pour douaire la ville de Nancy et ses dépendances ; elle les rendit au duc Matthieu II , son fils , et l'en investit au mois de juin 1220 ; et de suite , le duc Matthieu en investit Thiébaud , comte de Champagne , et Gertrude sa femme , et les reprit d'eux , en sorte que Nancy relevait alors des comtes de Champagne .

Ferri III , duc de Lorraine , fils de Matthieu II , donna des privilèges d'affranchissement aux villes de Nancy et de Port ,

(1) Hist. de Lorr., preu., t. 1 , p. 1 , 11 , 30.

(2) *Ego Agnès Nantiacum cum omnibus pertinentiis suis , quod nomine dotilitii possidebam , reddidi Mattheo Duci Lotharingie Filio meo , et inde me devestivi in manus ipsius . Ipse verò Filius meus præfatum Comitatum vestivit de Nantiaco .*

ou Saint-Nicolas, de Lunéville et d'Amance, et reconnu par ses lettres datées de l'an 1265, pour garant et protecteur de ces privilèges, le comte de Champagne, qu'il qualifie son très-cher seigneur : *Carissimo Domino meo Comiti Palatino* (1), consentant qu'au cas de manque de parole de sa part, ledit comte de Champagne puisse retenir les fiefs qu'il tient de lui, sans lui faire tort: *Capere Feoda mea sine mesfacere*. Ces fiefs étaient Nancy et ses dépendances, Châtenoi, Montfort près Mirecourt, Frouart et la moitié de Grand-Bassigny; mais non pas Lunéville, Port, Amance, qui ne relevaient point de la Champagne.

Il y a apparence que quand les rois de France ont prétendu que les comtes de Champagne relevaient de leur couronne, c'est à cause de ces fiefs qu'ils possédaient dans le diocèse de Toul; mais cette prétention n'était nullement fondée, les villages dont il est question étant bien du diocèse de Toul, mais non du domaine de l'évêque de Toul, ni de son chapitre, et par conséquent n'appartenant pas à l'empire, auquel la France a succédé dans les trois évêchés (2).

Depuis la fin du treizième siècle, et la réunion de la Champagne à la couronne de France, on ne voit pas que les ducs de Lorraine aient reconnu les rois de France pour Nancy; ils y étaient pleinement souverains, quoiqu'ils aient continué de relever du roi pour Neufchâteau, Châtenoi, Frouart et Montfort jusqu'en 1463, que le roi Louis XI, en remit l'hommage au duc Jean de Calabre.

Nancy n'est point du tout connu aux anciens géographes: Simletus et quelques autres ont confondu *Nanceium*, ou *Nanticum*, avec *Nasium*, vulgairement nommé *Nais*, cité ancienne, située entre Andelau et Toul, ou entre *Caturices* et Toul; mais Nancy en est fort différent, et d'une position qui n'y a nul rapport. *Nasium*

est sur l'Ornez, et Nancy sur la Meurthe; *Nasium* est au couchant de la ville de Toul, et Nancy est à l'orient de la même ville. Nous avons parlé ailleurs plus au long de *Nasium*.

On dit qu'il y a dans les archives de Lorraine un titre de l'an 960 (1), qui nomme Nancy la ville d'Eve sur la Meurthe: *Villa Eoæ super Murtham*; et que ce fut la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay, qui y bâtit un château et quelques maisons autour, et qui lui donna le nom de ville d'Eve. On trouve plusieurs reprises des ducs de Lorraine auprès des empereurs, où ils reprennent d'eux le droit de frapper monnaie dans la ville d'Eve: Il est certain que les ducs de Lorraine ont communément frappé leurs monnaies à Nancy; mais on n'a jamais produit ce prétendu titre de l'an 960, et il est très-croyable qu'il n'a jamais existé. Quant à la ville d'Eve, où les empereurs permettent aux ducs de Lorraine de frapper monnaie, on en a parlé dans l'histoire de Lorraine, et il n'y pas pas d'apparence que ce soit Nancy.

Nancy originairement était fort petit: Nous avons vu que la ville neuve ne subsiste que depuis le grand duc Charles III, qui est mort en 1608; et qu'en 1080, le prieuré de Notre-Dame était hors de la ville, aussi bien que le palais du duc Simon en 1150. La Carrière n'était qu'un marais lors du mariage du duc Charles III, avec la princesse Claude de France. Lorsque le duc Charles de Bourgogne, surnommé le Hardi, ou le Téméraire, assiégea Nancy, ce n'était proprement qu'une bourgade, suivant Pierre de Blaru, auteur de la Nancéiade qu'il écrivait sous le duc René II.

Parva sub arcæo (nunc cunctis nota) sub

are
Urbs sedet, Urbis habent siforsitan oppida
nomen (2).

Le palais ducal, qui a été démoli depuis peu, fut bâti par le duc René II,

(1) V. Vignier, p. 138, 139.

(2) Longuerue, descrip. de la France, prem. part., p. 31, et 32, et deux part. p. 141, 144.

(1) Benoit picard, V. de S. Ger. p. 80.

(2) Blaru, l. Nancéiad. initio.

après l'an 1476. Il avait, dit-on, été commencé par le duc Raoul; et l'on croit que son fils et son petit-fils y ont résidé : Les dames prêcheuses furent transférées d'après de saint Nicolas à Nancy en 1298, sous le duc Ferri III, qui leur donna son palais pour demeure; la place de Saint-Evre porte encore le nom de la place du Chatel dans les anciens registres de Saint-Georges.

La maison des pères Cordeliers n'était qu'une hôtellerie, qui avait pour enseigne la *Licorne*, quand René II, les établit à Nancy en 1484. Le duc Charles II, demeurait à la grande rue de Nancy dans une maison bourgeoise; il mourut en 1431. La porte de la *Craffe*, ou de Notre-Dame, fut bâtie peu de temps avant le règne de René II. Nancy ne représente de toutes parts dans ces temps là, que des vestiges de nouveauté.

Ce qu'il y a de plus ancien à Nancy (1), est le prieuré de Notre-Dame, fondé par Thiéri, duc de Lorraine, fils et successeur du duc Gérard d'Alsace : Ce prieuré n'était pas situé dans la ville, mais dans les champs près de Nancy. Thiéri soumet ce prieuré à l'abbé de Molesme au diocèse de Langres, et ordonne que tandis que ce monastère demeurera simple prieuré, il payera chaque année à l'abbaye de Molesme un marc d'argent en signe de sa dépendance; que si dans la suite il est érigé en titre d'abbaye, l'abbé de Molesme, sans le consentement duquel on n'y doit faire aucun changement, y nommera un abbé; et quand il viendra à Nancy en personne, l'abbé de Notre-Dame quittera sa place et la cédera à l'abbé de Molesme, qui la remplira tant qu'il sera dans ce monastère; que si l'abbé de Notre-Dame de Nancy tombe dans quelque faute notable, celui de Molesme l'avertira charitablement; et s'il ne se corrige pas, il le déposera et en mettra un autre en sa place, selon la règle de saint Benoît. La date de cette chartre ne s'y lit pas : mais le duc Thiéri

(1) V. Vignier p. 112.

y fait mention du prince *Simon* son fils, et d'*Annuntius*, précepteur de ce jeune prince; et par conséquent on peut fixer cette fondation vers l'an 1084.

Ce prieuré obtint en 1409, de l'abbé de Molesme permission de donner à titre de cens à quelques particuliers, certaines terres labourables qui étaient aux environs dudit prieuré; ce qui prouve qu'alors ce monastère était encore à la campagne. En effet, en 1540, les deux bourgets, grand et petit n'étaient pas encore enfermés dans la ville : Ils y furent compris en 1573; et en 1380, 1394, et 1409, on voit par les anciens registres, que les rues de Saint-Michel et des juifs, étaient dans l'enceinte de Nancy.

La ville ne prit proprement la figure de ville, qu'après la victoire de René sur le duc Charles de Bourgogne en 1476, et sous le bon duc Antoine, qui la firent fortifier de bonnes murailles, boulevarts et remparts. Le duc Charles III, ou plutôt la duchesse Christine de Danemarck sa mère, et le comte de Vaudémont, régent de Lorraine, son oncle, y firent ajouter la rue neuve avec trois boulevarts, l'ua desquels a retenu le nom de Danemarck, avec la courtine.

Le prieuré de Notre-Dame fut gouverné par des prieurs réguliers, jusqu'environ l'an 1467, que Jean de Lamballe, protonotaire du saint siège, le tenait en commande. Il eut pour successeurs :

Claude Hordal; puis

Sébastien prévot, en 1437.

Olri de Blumont, en 1472, et 1477.

Nicolas de Lorraine, comte de Vandémont, en 1543. Il s'en démit en faveur de Perrin Bailli, son aumônier, qui le possédait en 1598.

Hugues des Hazards, qui fut ensuite évêque de Toul.

Pierre du Châtelet, évêque de Toul, unit ce prieuré à l'abbaye de Saint-Martin près la ville de Metz, dont il était abbé.

Sous Arnoù Lion, le prieuré de Notre-Dame en 1584, était déjà uni à cette abbaye.

La collégiale de Saint-Georges.

La collégiale de Saint-Georges (1) située dans la ville vieille de Nancy, fut fondée par le duc Raoul en 1539, pour vingt chanoines, dont le prévôt devait être choisi par les autres chanoines, du sein du chapitre, et avoir sur eux la même autorité, qu'ont les doyens dans les autres collégiales de chanoines séculiers. Le prévôt recevra l'investiture des mains du duc, et les chanoines seront à la collation du fondateur et de ses successeurs, et seront tenus de résider au moins quinze semaines, s'ils veulent recevoir le gros des fruits du bénéfice.

Le duc déclare le chapitre de Saint-Georges exempt de toute juridiction séculière de la part de ses officiers, et de tout amortissement pour les biens qu'ils pourront acquérir. Toute les fois qu'un duc de Lorraine fera sa première entrée à Nancy, il fera serment dans l'église de Saint-Georges, de conserver les droits et privilèges des chanoines, et y laissera son cheval pour le chapitre.

Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, confirma cette fondation en 1339, le jour de la fête du Saint Sacrement. Le chapitre de Saint-Georges est soumis immédiatement au saint siège, par bulles du pape Jean XXIII, du 14 avril 1415, confirmées par d'autres bulles des papes ses successeurs, reconaues par les évêques de Toul.

On conserve dans l'église collégiale de Saint-Georges de Nancy, aujourd'hui unie à l'église primatiale, un os de la cuisse de saint Georges, martyr, qui y fut donné par le duc René I, qui ayant appris que ladite relique était dans l'église de Saint-Hon... une des paroisses de la ville d'Angers, l'obtint par ses instantes prières auprès de M. le cardinal de Foix, administrateur de l'archevêché d'Arles, et légat du saint siège; l'ayant obtenue, il la fit enchâsser en argent, dans un

cuisart fait en forme d'un homme armé, assis sur un carreau d'argent, aux armes de Lorraine; de plus, il fit faire un tapis pour le porter, et un ciel pour le couvrir, lorsqu'on le porte en procession. Il y ajouta tous les ornemens d'autel pour servir le jour de sa fête, et une somme de douze cents livres tournois pour acheter rentes, afin de faire célébrer le service le jour de sa fête, et pour prier pour ceux qui avaient été tués à la bataille de Bulgnéville.

La relique y fut reçue le neuf janvier 1460.

Le prévôt de Saint-Georges avait droit d'officier avec l'anneau et le bâton surmonté d'une aigle éployée de vermeil; outre le prévôt il y avait quatre dignitaires dans ce chapitre, savoir: le chantre, l'écolâtre, le trésorier et l'aumônier. Ils avaient aussi un maître de musique, et dix enfans de chœur. Le roi René I, donna en 1460, à cette collégiale, l'os de la cuisse de Saint-Georges, nommé vulgairement *le cuisart de Saint-Georges*, qu'il avait eu à Arles en Provence, et l'accompagna d'un riche reliquaire, d'un tapis, et d'un bassin pour faire du vin béni.

Nous avons vu ci-devant les prérogatives du prieuré de Notre-Dame, sur la collégiale de Saint-Georges. Les ducs de Lorraine possèdent un canonicat dans cette église.

En 1471, les seigneurs de Lorraine firent entr'eux une confédération pendant l'absence du duc René II, pour se défendre contre les Bourgignons, et chacun d'eux fit peindre l'écusson de ses armes, et les plaça dans le chœur de l'église de Saint-Georges (1).

Le duc Charles IV, ayant succédé au bon duc Henri, son oncle, en 1624, ne jouit pas long-temps de la paix; elle fut troublée dès l'an 1627, par les recherches que fit *Le Bret*, intendant de Metz, des titres et des biens des trois évêchés.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. pag. 520: Balsicourt, p. cxliii.

(1) Chronique de Lorr. histoire de Lorr. t. 3 p. xxxvi.

Le mariage de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, acheva de mettre le trouble en Lorraine, où Gaston mécontent du cardinal de Richelieu, s'était retiré en 1633. Ce mariage ayant déplu au roi Louis XIII, frère de Gaston, ce monarque vint assiéger Nancy le vingt-deux août de la même année.

Charles IV, abandonna cette ville : ses troupes en sortirent le vingt-quatre septembre suivant, et celles de France y entrèrent.

Louis XIII y fit son entrée le lendemain avec la reine Anne d'Autriche son épouse; il en partit le premier novembre, et donna le gouvernement de cette place au duc de Brissac; il y mit huit mille hommes de garnison, et projeta dès lors d'y former une espèce de citadelle. La reine partit de Nancy après le roi.

Louis XIII devenu maître de la Lorraine, établit un conseil souverain à Nancy, le 7 septembre 1654, composé de deux présidents et de dix-sept conseillers; ce conseil subsista jusqu'au mois d'août 1657, que la juridiction en fut unie au parlement de Metz.

Pendant ce temps, la peste qui avait commencé en Lorraine, à Pâques de l'an 1650, et qui ne finit qu'en mars 1657, fit un affreux cimetière de la ville de Nancy; il y mourait par jour vingt-cinq à trente personnes.

Dans le même temps Louis XIII fit bâtir une porte, entre le bastion du jardin de la cour et les réduits de la citadelle; on la nomma la porte Saint-Louis; elle a subsisté jusqu'en l'année 1661.

Les troupes Françaises occupaient Nancy depuis l'an 1633, jusqu'à ce qu'il fut rendu, de même que le reste de la Lorraine à Charles IV, par le traité de Vincennes, conclu le dernier février 1661.

Par le deuxième article, Louis XIV voulut que les fortifications de Nancy fussent démolies : les Français commencèrent la démolition le quatorze juin, par celle de la ville neuve, et au mois de septem-

bre ils mirent la sape à la ville vieille; on ne laissa que les portes et un petit endroit, où est l'aqueduc qui conduit les eaux de la source : l'on y voit encore aujourd'hui les anciennes fortifications; ce fut Charles Belange, sieur de Fontaine, ingénieur, qui prit l'entreprise de la démolition des fortifications. Le marché fut passé le 10 juin 1661, pour la somme de 51,000 livres, monnaie de France.

En même temps Pradel, gouverneur de Nancy pour le roi, fit enlever l'artillerie et la fit embarquer sur le port, pour être portée à Metz.

Par le traité conclu à Marsal le premier septembre 1663, il fut seulement permis à Charles IV de faire fermer les villes de Nancy d'une simple muraille.

Le duc Charles fit son entrée à Nancy, le six septembre de la même année, mais il n'a joui de la paix que jusqu'à l'année 1670. Le roi T.-C. envoya Fourille, qui se saisit de Nancy, le vingt-six août 1670, et le maréchal de Créqui de la Lorraine.

Par arrêt du conseil d'état du 22 septembre suivant, le roi Louis XIV cassa la cour souveraine de Lorraine, anéantit la chambre des comptes, et ne laissa à Nancy qu'un bailliage. Alors le roi Louis XIV obtint au traité de Nimègue, la cession des deux villes de Nancy, en échange de celle de Toul. Mais le duc Charles IV ne voulut point accepter ces conditions.

Le roi fit de nouveau fortifier Nancy, et y étant arrivé en 1673, il pressa si fort le travail des fortifications de la ville vieille, qu'elle fut mise en état de résistance vers la fin du mois d'octobre de la même année. On suivit presque en tout le même plan que celui de Charles III; on renversa la porte Saint-Nicolas, qui était au bastion d'Haussonville, et le roi fit construire la porte royale; ces fortifications subsistèrent jusqu'au traité de Riswick, conclu le trente octobre 1697, que la Lorraine et Nancy furent rendus au duc Léopold.

Pendant ces années, Louis XIV fit bâtir les différens corps des casernes qui sont à la citadelle, de même que la chapelle de St.-Louis.

Par le vingt-neuvième article du traité de Riswic, il fut arrêté que les fortifications de Nancy seraient démolies, à la réserve des remparts et bastions de la ville vieille, et les portes de la ville neuve.

Immédiatement après le traité, on commença la démolition des fortifications, et le 16 août 1698, les régimens de Guienne et de Languedoc, qui avaient travaillé, sortirent de Nancy.

La Ville-Neuve resta sans être fermée jusqu'en 1701; au mois d'octobre on commença les murailles qui coûtèrent cent cinquante mille livres.

L'heureux retour de son altesse royale, Léopold I^{er}, dans les états de ses ancêtres, forme l'époque de tous les beaux bâtimens que l'on voit à Nancy et aux environs: le faubourg de Saint-Pierre du côté de Saint-Nicolas, où il n'y avait qu'une maison en 1700, est à présent très-considérable, et a commencé à porter ce nom en 1731.

L'ancien palais de Nancy était très-logeable: le roi Louis XIII et la reine son épouse, étant venus en Lorraine en 1673, s'arrêtèrent à Nancy, et logèrent au palais, de même que leur cour qui était nombreuse; le roi avoua qu'il n'était pas plus à son aise au Louvre.

En 1699, le duc Léopold fit bâtir à ses frais, les deux corps de logis de l'hôtel de la gendarmerie, pour le soulagement des bourgeois. En 1715, il bâtit les casernes appelées aujourd'hui la maison de force, pour y loger le régiment du Hant; toutes les maisons bâties sur l'esplanade, et celles de la rue de l'académie, depuis 1719.

En 1731, l'hôtel-de-ville de Nancy a fait construire la place de Grève, les Halles et la Poissonnerie. L'année suivante on bâtit la salle de la Comédie.

En 1742 et 1743, on a fait sur la rivière de Meurthe, en allant à Essey et Tomblai-

ne, quatre ponts de pierre fort beaux et très-solides.

En 1714, au mois de novembre, les troupes Françaises ayant évacué Nancy, le duc Léopold avec toute sa cour y vint passer l'hiver, ce qu'il continua pendant quelques années de suite, et donna lieu à plusieurs seigneurs de Lorraine d'y faire bâtir des hôtels magnifiques. En 1715, il fit construire un second étage à l'appartement qui va à la rue des Cordeliers: dans le même temps il fit ôter les croisées des vitres; mais en 1717, il fit démolir une partie de ce magnifique palais, surtout la tour ronde qui servait d'escalier, et le haut de l'arsenal. La même année on commença à bâtir le nouveau palais, dont la face principale donnait sur la Carrière; il devait former trois ailes, qui auraient donné sur le jardin de la cour; on y travailla jusqu'en 1720, que les ouvrages furent discontinués: la face du côté de la Carrière fut élevée dans sa hauteur, et même ceverte; l'aile du côté de la cour fut poussée à six pieds de terre, et a été démolie en 1741: en même temps on renversa une partie de l'église de Saint-Georges, c'est-à-dire le chœur et les chapelles voisines: on se contenta de rebâtir la chapelle de la Vierge, où était représenté le duc Charles de Blois, qui était honoré comme saint dans cette église, quoiqu'il n'eut jamais été canonisé, la France s'étant opposé à sa canonisation, parce qu'il était mort les armes à la main contre cette couronne. On démolit aussi le mausolée de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et ceux des ducs Jean et Nicolas de Lorraine, dont on mit les tombes au bas de l'église.

Les chanoines de Saint-Georges allaient faire l'office dans l'église des Dames Prébiteresses de la ville vieille, en attendant qu'ils pussent retourner dans leur église. Ils y revinrent bientôt après, et y continuèrent leurs exercices jusqu'au 31 octobre 1742, qu'ils furent transférés dans l'église Primatiale, pour ne faire qu'un corps avec le chapitre de cette église. Ils y commencè-

rent ensemble l'office aux premières vêpres de la Toussaint.

L'ancienne église de Saint-Georges, c'est-à-dire, la nef qui restait, fut cédée par le roi Stanislas à la ville de Nancy, pour en faire un magasin; elle a été démolie depuis.

Immédiatement après la mort du duc Léopold, on répara le vieux palais, et l'on y fit la nouvelle galerie au lieu de l'ancienne. Ces réparations montèrent à plus de soixante mille livres, parce que l'on contaît que son altesse royale, François III viendrait passer l'hiver à Nancy.

En 1707, le duc Léopold fit bâtir la salle de l'opéra, contigue à son palais: ce fut Bibianne de Bologne qui en donna le dessein, et qui conduisit cet ouvrage, qui attirait l'admiration des étrangers; Charles et Provençal en furent les peintres; elle fut achevée en 1709, et son altesse royale, Madame, vint de Lunéville à Nancy, le 9 novembre, pour en voir jouer toutes les machines.

En 1738, le roi de Pologne, Stanislas I, fit démolir toutes les loges, de même que la face du théâtre, et a fait servir le tout à la salle de la comédie de Lunéville, bâtie en 1734, pendant la régence de son altesse royale Madame; en sorte que cette superbe salle est aujourd'hui un corps de casernes pour les troupes.

Le duc François III, aujourd'hui empereur, touché de voir la démolition et la profanation de l'église de Saint-Georges, où reposaient plusieurs de ses augustes prédécesseurs, fit exhumer leurs corps, et les fit transporter solennellement à la chapelle Ronde, joignant l'église des pères Cordeliers, qui sert de sépulture à ses aïeux. Il a fait achever et réparer magnifiquement cette chapelle.

Le quatre février 1743, à neuf heures du soir, on transféra dans ladite chapelle Ronde, les corps des princes et princesses qui avaient été inhumés à St-Georges.

On y voyait six cercueils, savoir: le premier, celui d'Isabelle d'Autriche, épou-

se du duc Ferri IV, décedée en 1582 ou 1586. Le second était du duc Charles II. Le troisième de Marguerite de Bavière, son épouse. Le quatrième de Marie de Bourbon, épouse du duc Jean II. Le cinquième et le sixième, de Henri II et de Marguerite de Gonzague, son épouse. On y transporta aussi les entrailles de Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne. On dressa un procès-verbal de tout ceci: et le 25 du même mois, le duc François III donna des ordres pour qu'on réparât tous les cercueils qui se voyaient dans le caveau de la chapelle Ronde, et qu'on achevât la chapelle même, qui est d'une architecture des plus riches et des mieux exécutées.

Voici la liste des tombeaux qui sont au Caveau de la chapelle ronde, distribuée selon leur ordre chronologique.

Isabelle d'Autriche, femme de Ferri III, morte en 1552.

Charles I, vulgairement II, mort en 1450.

Marguerite de Bavière, son épouse, morte en 1434.

Marie de Bourbon, femme de Jean II, morte en 1448.

Antoine, mort en 1544.

Renée de Bourbon, son épouse, morte en 1539.

François I, mort en 1645,

Christine de Dannemark, son épouse, morte en 1590.

Le duc Charles III, mort en 1608.

Claude de France, son épouse, morte en 1573.

Anne de Lorraine, fille de Charles III, morte en 1576.

Claude de Lorraine, fille du même, morte aussi en 1576.

Henri duc de Lorraine, mort en 1624.

Marguerite de Gonzague, son épouse, morte en 1632.

Une princesse, fille du duc Henri, morte en 1611.

François II, mort en 1632.

Christienne de Salm, son épouse, morte en 1627.

Henri, prince d'Haillon-Châtel, fils de François II, mort en 1611.

Nicolas-François de Lorraine, mort en 1670.

Claude, duchesse de Lorraine, morte en 1648.

Charles V, mort en 1690.

Léopold I, mort en 1729.

Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, morte en 1744.

ENFANS DE LÉOPOLD.

Le duc de Bar, mort en 1700.

Une princesse, morte en 1701.

Gabrielle-Louise, morte en 1706.

Josèphe-Gabrielle, morte en 1709.

Une princesse, morte en 1710.

Elisabeth, morte en 1711.

Louis, mort en 1711.

Gabrielle-Charlotte, morte en 1714.

Une, princesse, morte en 1715.

Léopold-Clément, mort en 1725.

Le prince François, abbé de Stavelot, mort en 1715.

Le cœur du même.

Le cœur du prince Joseph, son frère.

Et celui du prince Charles de Commercy.

Les entrailles du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi.

Paroisse de Saint-Evre.

La paroisse de Saint-Evre, qui est aujourd'hui la principale paroisse de la ville vieille de Nancy, est beaucoup plus récente que celle de Notre-Dame, dont nous avons parlé; celle de Saint-Evre ne fut commencée que vers l'an 1540, et consacrée en 1548. Il paraît par certains monuments qui se conservent dans les archives de Saint-Georges, qu'en 1540, il y avait déjà une espèce de paroisse pour les bourgeois, qui demeuraient dans l'enceinte de la ville, puisqu'il y est dit que les Bourgets, grand et petit, et les habitans de Laxou, qui viendront à mourir, ne seront pas portés à la paroisse, mais seulement au prieuré de Notre-Dame; il y avait donc dès-lors une paroisse pour les paroissiens qui étaient dans les deux Bourgets et à Laxou.

On trouve même qu'en 1456, l'église de Saint-Evre fut réédifiée, et que deux notables bourgeois de Nancy, s'adressèrent à frère Jean Sallex, prieur de Notre-Dame, pour le prier de donner son agrément à ladite réédification; que plusieurs bonnes gens avaient dessein d'y contribuer, si ledit prieur consentait qu'on y mit un tronç, ce qui leur fut accordé jusqu'à bon plaisir; ainsi la chose fut exécutée: mais la nouvelle paroisse de Saint-Evre n'était alors considérée que comme succursale de Notre-Dame.

Or il y avait anciennement trois faubourgs à Nancy: 1.^o Celui de Saint-Dizier, situé entre la ville vieille et le pont de Marzéville, aujourd'hui ruiné et démoli; on y a depuis peu bâti quelques maisons; on le nomme *Boudonville*, dans les maisons des environs. 2.^o Le faubourg de Saint-Nicolas, situé près la fontaine et le moulin, qui est la décharge de l'étang Saint-Jean, aujourd'hui faisant partie de la ville neuve. 3.^o Le faubourg de Saint-Thiébaud, situé auprès du couvent des Sœurs-Grises, aujourd'hui confondu avec les maisons de la ville neuve. Ces trois faubourgs dépendaient de la paroisse de Saint-Evre. Il y avait autrefois en l'église de Saint-Georges, des fonts baptismaux, où l'on baptisait les enfans des princes et des grands seigneurs. Ces fonts baptismaux étaient faits d'une espèce de marbre rouge, marqué de plusieurs veines de diverses couleurs; ce marbre avait été tiré d'une marbrière située au-dessus de Maxainville, de même que deux colonnes et un bénitier, qui se voyent au noviciat des pères jésuites. On mariait aussi à Saint-Georges, les princes et princesses de la maison de Lorraine; mais anciennement on n'y pouvait marier personne sans le consentement du prieur de Notre-Dame, pas même les officiers des ducs.

Ce fut seulement en 1695, que la ville de Nancy fut partagée en trois paroisses, savoir: celle de Notre-Dame, de Saint-Evre et de St.-Sébastien.

Il y a dans l'église de Saint-Evre, trois

confréries principales, savoir : 1.^o celle du St.-Sacrement, établie en 1580, par le cardinal Charles de Vaudémont; on y fait grande solennité tous les premiers jeudis du mois. 2.^o Celle de la Conception, qui était autrefois la confrérie de tous les métiers de la ville, qui ont à présent chacun leur patron particulier. Les marchands seuls ont aujourd'hui la Conception de la Vierge pour leur patronne. 3.^o La confrérie de St.-Nicolas, pour laquelle il y a sept chapelains, qui relèvent de messieurs de l'Hôtel-de-Ville de Nancy.

La collégiale de Saint-Michel dans la ville vieille de Nancy, passe pour fort ancienne; elle a apparemment donné son nom à la rue de Saint-Michel, qui était déjà connue sous ce nom en 1573, et 1409. On ignore l'époque de la fondation de ce chapitre: seulement on sait qu'en 1437, quelques seigneurs particuliers, apparemment ceux qui sont marqués ci-après, et qui sont collateurs des canonicats, ayant de leur chef fait ériger une chapelle à Nancy, (on ne dit pas sous quelle invocation), il y eut opposition de la part du prieur de Notre-Dame, du chapitre de Saint-Georges, et du vicaire perpétuel de Saint-Evre.

L'opposition ne fut pas poursuivie jusqu'à sentence définitive. Cette collégiale de Saint-Michel n'a pas fait grand progrès; elle n'est composée que de quatre chanoines, n'ayant chacun que douze écus de rente. La collation de ces canonicats appartient à divers seigneurs particuliers: d'Harancourt, de Raigeourt et de Giracourt (1).

La congrégation des pénitens ayant été établie à Nancy en 1654, suivant la bulle d'Urbain VIII, ces pénitens s'accommodèrent avec les chanoines de Saint-Michel, qui leur louèrent leur église, où les pénitens ont fait leur office. Cette compagnie de pénitens s'étant partagée en 1731, et ayant formé deux compagnies, l'une de pénitens blancs, et l'autre de pénitens noirs, les premiers sont demeurés dans la ville vieille, et ont continué leurs exercices

(1) Moreri, art. de Nancy.

dans l'église de Saint-Michel. Les autres en 1731, ayant obtenu de M. Bégon, évêque de Toul, la confirmation de leurs réglemens, sous le nom de la confrérie de Miséricorde, et ces réglemens, de même que la confirmation de l'ordinaire ayant été entérinés à la cour, les pénitens noirs font leurs services dans la chapelle de Saint-Nicolas en la ville neuve, vers la porte de Saint-Jean; et ont pour principal exercice, d'assister aux exécutions des criminels condamnés à mort, dont ils emportent les corps, et ont soin de les ensevelir et enterrer, ce qui se fait avec beaucoup de piété, et avec l'édification de toute la ville.

La commanderie de Saint-Jean-du-Viel-Aître, ou de Virlay, de l'ordre de Malthe, près la porte de France, hors les murs de Nancy, tire, dit-on, son nom de ce qu'elle est bâtie dans l'ancien cimetière de cette ville: en latin, *Atrium*, en lorrain, *Laitrie*, signifie un cimetière, qui est pour l'ordinaire au parvis de la paroisse. On ignore l'origine et le temps de la fondation de Saint-Jean-du-Viel-Aître. Il y a dans l'église de la commanderie une chapelle érigée en titre de bénéfice, sous le nom de Saint-Jean, dont le commandeur est collateur. On connaît dans Nancy la *poterne du Viel-Aître*, dans le boulevard des minimes.

Il y avait à Nancy un cimetière situé au lieu où sont à présent les Sœurs-Grises; il y en avait un autre au prieuré de Notre-Dame de Nancy, que le duc Thiéri, fondateur, y fit consacrer; *Usibus eorum (Monachorum) et in eodem loco atrium consecrari fecit*. Titre du duc Matthieu I, de l'an 1145.

Il y avait aussi un troisième cimetière près l'église collégiale de Saint-Georges, dans lequel on enterrait ceux qui y choisissaient leur sépulture; à charge de présenter le corps premièrement à la mère-église de Notre-Dame, puis à Saint-Georges.

Il y avait un quatrième cimetière près l'arsenal, nommé le *cimetière du Terreau*, avec une chapelle dédiée à saint Claude. Le terrain de ce cimetière fut pris par le

duc Charles III, pour augmenter son arsenal, et il fit transférer le titre de la chapelle de Saint-Claude, à Einville-au-Jars.

Mais anciennement il n'y avait proprement que deux cimetières communs à Nancy; savoir, celui de la paroisse de Notre-Dame, et celui qui était près le couvent des Sœurs-Grises, d'où vient que plusieurs bourgeois se faisaient porter au cimetière de la chapelle des Bourguignons, près le couvent où sont les minimes de Bonsecours.

Dans une transaction passée entre le prieur de Notre-Dame de Nancy et le vicaire de St.-Evre, il est dit que le vicaire, ou son chapelain, avec les chapelains du prieur de Notre-Dame, porteront ensemble tous les lundis l'eau bénite dans ces deux cimetières: sans doute celui du prieuré de Notre-Dame, et celui qui était au faubourg St.-Nicolas, près les Sœurs Grises.

Tout cela me fait douter que la commanderie de *Saint-Jean du Viel-Aitre*, ait jamais été un cimetière, comme on le dit dans le pouillé du diocèse de Toul.

Le Mont-de-piété fut établi à Nancy en 1630, par le duc Charles IV, dans une maison fort bien bâtie dans la ville neuve, en la rue qui conduit à la porte Saint-Nicolas. Le dessein du duc Charles était de faciliter le prêt de l'argent, en donnant quelque nantissement à prix raisonnable; le tout à l'imitation du *Mont-de-piété*, établi à Rome; ce fut Charles Mus qui se chargea de l'exécution de cet établissement. Mais les guerres de Lorraine, et les malheurs de ce pays, qui en furent les suites, en empêchèrent le succès. J'en ai parlé au long dans le troisième tome de l'histoire de Lorraine, page 205.

Le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, ayant mis le siège devant Nancy en 1476, prit son quartier en la commanderie de Saint-Jean du Vieil-Aitre; ce lieu est assez près de la ville, et de la manière dont on fait aujourd'hui les sièges, ce prince n'aurait pas été en sûreté en un lieu si voisin des murs de la place.

La ville neuve de Nancy n'était pas en-

core bâtie, et le canon, quoique déjà en usage, n'était pas servi comme il l'est aujourd'hui, et ne portait pas aussi loin.

Au voisinage de Saint-Jean du Vieil-Aitre, était une chapelle avec un petit faubourg, nommé de *Saint-Thiébaud*, situé au-dessus de la décharge de l'étang St.-Jean, à peu près où l'on voit l'hôtel des Gardes, le moulin, et la chapelle de Saint-Nicolas.

Au second siège de Nancy, le duc de Bourgogne prit son logement en ce faubourg de Saint-Thiébaud, et y demeura en si grande assurance, qu'on n'y faisait ni guet, ni garde; et que ses gens, et même la plupart de ses officiers étaient répandus dans les bourgades voisines, et que plusieurs allaient tous les jours se divertir à Saint-Nicolas. Le gros de l'armée était campé entre Saint-Jean et Marzéville; c'était sur la fin d'octobre, et le combat décisif entre le duc René II, et Charles-le-Hardi, où celui-ci perdit la vie, se donna la veille des rois, cinq janvier 1476, ou 1477 avant Pâques (1).

Le duc René II, prit son quartier dans la même commanderie de Saint-Jean, lorsqu'il vint au mois de septembre 1476, pour reprendre Nancy sur les Bourguignons, comme il le reprit en effet vers le quinze de septembre.

Le faubourg de St.-Dizier, situé entre la ville vieille de Nancy, et le pont de Marzéville, avait encore ses seigneurs particuliers en l'an 1457.

Isabelle de Nancy veuve de Henri de Lironcourt, vendit à Jean, duc de Lorraine, la ville, terre et seigneurie de St.-Dizier devant Nancy, avec toutes ses dépendances, pour la somme de vingt mille vieux florins du Rhin de bon or, à juste prix, etc. à la réserve d'une maison, rue du Four sacré, et d'une grange, rue Naroux, ban de Saint-Dizier (2).

Les meilleurs bourgeois de Nancy, y avaient leurs maisons particulières et de

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. LIX, LXI.

(2) 1457, Saint-Dizier, V. l'article de Boudouville.

plaisance , pour la commodité des eaux , des jardins et des vignes. Ce faubourg fut ruiné par ordre du duc Charles III , en 1591 et 1592, et pour indemniser les bourgeois , il leur fit donner ailleurs à bon marché , des places pour s'y bâtir : Il y avait fait élever de nouvelles fortifications pour résister à une armée de quarante mille hommes Allemands , que le roi Henri III , avait fait venir d'Allemagne à son secours ; mais ils furent entièrement défaits par le duc de Guise , en 1581 , près le Pont-saint-Vincent.

On ne connaît que deux fauxbourgs à Nancy , celui de Boudonville , ou des Trois-Maisons , du côté de Metz , et celui de Bonsecours , du côté de Saint-Nicolas. Ce faubourg a pour église , la paroisse Saint-Pierre et Saint-Stanislas ; le faubourg des Trois-Maisons , ou Boudonville , a son église particulière , desservie par les pères de l'oratoire de Nancy.

Le couvent des pères Cordeliers.

Le couvent et l'église des pères Cordeliers de Nancy furent commencés en 1477 , après la victoire que le duc René II , remporta sur Charles-le-Hardi , dernier duc de Bourgogne ; c'était alors une hôtellerie qui avait pour enseigne la licorne ; René y bâtit un couvent de cordeliers et une église , l'un et l'autre proportionnés à l'étendue du terrain et à l'état des choses. Ce couvent était ci-devant attaché au palais ducal du côté du septentrion , comme l'église collégiale de Saint-Georges l'était du côté du midi. Comme ce couvent est le seul de la ville vieille , et qu'il est habité par un grand nombre de religieux capables et officieux , il n'est pas surprenant que leur église soit fort fréquentée.

La chapelle ronde pour l'inhumation des princes , a été commencée par le duc Charles III. On la voit déjà dans les estampes de ses obsèques.

L'on voit dans le cloître de ces pères un grand nombre d'épitaphes remarquables des principales familles de la ville , en particulier celle de Jacques Callot , célèbre graveur , avec son portrait en peinture. Ce

cloître a été démoli l'année 1752 , pour agrandir les logemens des religieux.

Au milieu du chœur de l'église des Cordeliers , il y a un caveau , qui ayant été ouvert en 1706 , au mois de janvier par ordre du duc Léopold , on y trouva sept cercueils , savoir : six grands et un petit ; le premier était celui du duc Antoine , le second celui de Renée de Bourbon , son épouse , le troisième celui du duc François I , le quatrième de Christine de Dannemarck , son épouse. On ne trouva point d'inscription aux trois u tres.

La ville de Nancy ayant signalé son zèle et sa fidélité envers le duc René II , pendant la guerre que lui fit le duc de Bourgogne , Charles-le-Hardi , René , pour lui témoigner combien ses services lui avaient été agréables , lui accorda divers privilèges , qui ont été confirmés et augmentés par les ducs ses successeurs. Le duc René II , le 13 de juin 1497 , reconnaît que les bourgeois de Nancy ont racheté avec son consentement , de leurs propres deniers , les tailles ordinaires , que du temps des ducs ses prédécesseurs , on avait accoutumé de lever sur les taillables de ladite ville , lesquelles étaient assignées à l'église de Saint-Georges , à celle de l'hôpital de St.-Nicolas , et à celle des dames prêcheuses , pour les deniers dudit rachat être mis et convertis par lesdites églises en rentes de pareille valeur , afin que les dévotions et services de ses prédécesseurs soient toujours continués ,

Le même duc René II , voulant continuer la mémoire du zèle de ses bons sujets , et pour leur honneur , de son propre mouvement , il les a exemptés et affranchis eux et leurs successeurs bourgeois de Nancy , à perpétuité de la taille ordinaire , et de tous autres droits , traits , aides , charges , ban-vins , et tous autres impôts faits et à faire , ordinaires et extraordinaires , pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse être , tant en ladite ville , que partout ailleurs dans son duché ; réservés les guets et la garde des murailles et des portes , aussi les étalages , poids , ventes , roua-

ges et autres mesures et usuines, auxquelles il n'entend pas préjudicier.

Et en 1504, le vingt juin, le duc René II, étant en son château de Loupi, accorda encore la ville de Nancy, les gabelles et impôts sur les vendeurs de vin, boulangers, bouchers et marchands; défendant à ses officiers d'imposer à l'avenir aucune taille, ni rançon sur lesdits habitans de Nancy, et entend que toutes ces charges soient prises sur les deniers desdites gabelles, tant pour le guet, prétentions (apparemment entretien) comme pour la fortification de ladite ville.

Ce privilège fut confirmé par la duchesse régente, Christine de Dannemarck, à Nancy le dix-neuf novembre 1530.

Le duc Charles III, le huit juin 1574, confirma lesdits privilèges quant à la gabelle, ainsi qu'ils avaient été accordés et confirmés par la duchesse Christine de Dannemarck, sa mère, et par le prince Nicolas de Lorraine, son oncle, régent du duché: et le 25, décembre 1578, il leur accorda le droit d'avoir chacun son pressoir.

Le bon duc Henri en 1615, rappela et confirma lesdits privilèges accordés par le roi René II, son trisaïeul, le treize juin 1497, par le duc Antoine son aïeul, du dix mars 1508, par sa mère, la duchesse Christine de Dannemarck, et par le comte Nicolas de Vaudémont son oncle, du 19 novembre 1550, et enfin celui du duc Charles III, son père, du huit juin 1574. Le bon duc Henri confirma tous ces privilèges par ses lettres du trois de mai 1615.

Les anciens ducs de Lorraine ont demeuré les uns à Châtenoi, comme Gérard d'Alsace, Hadwide de Namur, son épouse, et le duc Thiervi leur fils. On y voit encore quelques restes de leur palais au-dessus du prieuré de Châtenoi; Thiervi demeura aussi quelquefois à Nancy, ou plutôt au-dehors de Nancy, de même que quelques-uns d'eux ont demeuré à Neuf-château et à Darnay; ensuite ils demourèrent ordinairement à Nancy.

Leur palais, depuis le duc Raoul, était

à l'orient des deux églises de St.-Georges et des Cordeliers, à peu près où l'on voyait ci-devant les jardins de la cour; mais le duc René II, renversa ces anciens bâtimens et entreprit le nouveau palais, qu'on a démolli de nos jours. C'était une grande et belle maison, fort solidement bâtie, et très-commode. Le duc Antoine, fils de René II, y fit faire la salle, ou gallerie des cerfs, et la porte sur laquelle il est représenté à cheval et armé de toutes pièces; d'autres soutiennent que c'est la statue équestre de René II.

Le duc Charles III y ajouta plusieurs nouvelles pièces, et en rangea l'intérieur d'une manière plus propre et mieux entendue; le duc Henri II y fit bâtir une espèce de tour ronde, où était le trésor des chartres, et où l'on conservait les tapisseries et autres meubles précieux de la couronne.

Le père Donat, tiercelin, dans son histoire manuscrite de Lorraine, raconte au long un incendie arrivé à Nancy sous le duc Charles IV, après l'an 1627. Le feu commença au palais du duc par l'imprudence d'une lavandière de la duchesse douairière, qui attacha une chandelle au parois du plancher d'un cabinet.

Tout le bâtiment neuf du duc de Vaudémont, le jeu de paume, et les autres parties du palais de la rue de la Carrière, furent entièrement brûlés; les cloches de St.-Georges fondues, et on eut beaucoup de peine à sauver le trésor des chartres de l'état et celui de la chambre des comptes.

Tous les habitans des villages voisins y accoururent, mais on ne leur ouvrit pas les portes; les gardes y furent doublées; les officiers de l'arsenal furent commandés de s'y rendre pour la garde de l'artillerie et des poudres; les flammes volèrent jusqu'au clocher de St.-Evre, et elles commençaient à y causer du danger. Un Laquais du marquis d'Harcourt y monta, et en éteignit le feu.

Le duc Léopold a fait quelques changements dans le palais ducal, et il avait com-

mençé à le bâtir tout à neuf; il n'y a eu d'achevé que la façade, qui se voyait les années dernières sur la Carrière, et qu'on vient de démolir avec presque toute l'ancienne cour : on n'a conservé que la salle aux cerfs et le bâtiment au-dessus. On a bâti en leur place l'hôtel de l'intendance, qui regarde l'orient.

On a commencé en 1732 la grande et magnifique place entre les deux villes, où depuis l'on a placé la statue pédestre du roi Louis XV. Ces nouveaux édifices ont occasionné divers changemens dans les deux villes de Nancy. On prétend que cette place l'emporte par sa beauté et sa magnificence sur tout ce qu'il y a de plus beau et de plus superbe dans le royaume.

L'hôtel de la monnaie, situé en la ville vieille, était autrefois assez considérable; les bâtimens n'avaient pas la dignité qui convient à une manufacture de cette sorte : on dit toutefois que les ducs de Lorraine y ont fait autrefois leur demeure, ce dont on n'a aucune preuve. Le duc Léopold vers l'an 1720 fit renverser l'ancien hôtel des monnaies, et en fit construire dans la même place un nouveau, qui est des plus beaux, des plus vastes et des plus commodes, y ayant des logemens pour tous les principaux officiers de la monnaie.

L'arsenal est aussi dans la ville vieille; il était autrefois assez peu de chose. Le duc Charles III, ou plutôt la duchesse Christine de Danemarck sa mère régente, et le comte de Vaudémont Nicolas de Lorraine, tuteur du même prince, le firent rebâtir et agrandir ainsi qu'on l'a vu ci-devant où nous avons parlé du cimetière du Terreau, sur lequel on étendit les bâtimens du nouvel arsenal. Les grandes et petites écuries sont encore l'ouvrage du duc Charles III.

Le prince Nicolas de Vaudémont fit bâtir pour son logement et pour ceux de sa maison, un palais vis-à-vis le prieuré de Notre-Dame : cette maison fut incendiée au mois de janvier 1733; c'est ce qu'on appelle l'hôtel de Moi.

Jean, comte de Salm, gouverneur de Nancy, et maréchal de Lorraine, fit bâtir vers le même temps sous le duc Charles III, l'hôtel de Salm à la rue neuve, lequel est passé à François de Lorraine, marquis de Hatton-Chatel, comte de Vaudémont. Cet hôtel fut tellement consumé par les flammes en 1683, qu'il n'en restait que quelques pans de murailles : le duc Léopold en 1715 donna le terrain où il était bâti à M. de Beauveau, prince de Craon, qui y a fait bâtir un hôtel magnifique, et qui fut achevé en moins de quinze mois. Il est à l'entrée de la ville vieille.

Le roi Stanislas en 1730 a fait dans cet hôtel de nouveaux ouvrages du côté des remparts dans le dessin d'y loger la chambre du Parlement, la chambre des comptes et le bailliage; il a fait démolir l'ancienne maison de ville, où se tenaient auparavant toutes ces compagnies.

Le comte Paul de Salm, grand chambellan de Charles III, fit bâtir l'hôtel contigu à celui de Salm, qui n'en fait qu'un aujourd'hui avec le précédent.

Il y a outre cela un grand nombre d'hôtels à la ville vieille, tant anciens que nouveaux; comme celui de Bassompierre, de Lenoncourt, d'Haussonville, et plusieurs autres. Depuis le retour du duc Léopold on y en ajouta beaucoup d'autres, comme celui de Custine sur la place des Dames, celui de Gelnoncourt près la paroisse Notre-Dame, celui d'Helmstat, où était ci-devant celui d'Haraucourt, celui de Vitrimont et de Ferrari à la rue du Haut-Bourgeois, les hôtels du Hautois et de Raigecourt à la rue des Comtes, ceux du Châtelet, de Desarmoises, de Vianges, de Malthe, de Lislebonne, de Spada, Desalles, de Ligniville, de Rouerk, de Gerbéviller, etc.

La salle de l'opéra fut commencée par le duc Léopold en 1707, tout joignant son palais : ce fut Bibiane de Boulogne qui en donna le dessein, et conduisit l'ouvrage.

Je ne vois pas dans l'histoire que les anciens ducs de Lorraine ayent eu ni musi-

ciens, ni comédiens, ni autres gens de théâtre à leur gage; la musique n'était guères employée que dans l'église pour le service divin, et dans quelques cérémonies extraordinaires, comme de mariage, d'entrée publique, dans les bals et les réjouissances du carnaval. Je crois que c'est l'université du Pont-à-Mousson qui a commencé à faire paraître en Lorraine des pièces de théâtre régulières et dans les formes : pour les opéras, on sait que la mode en est venue d'Italie et de France.

Le duc Charles II aimait la musique, et il entretenait des musiciens dans l'église collégiale de St. - Georges, qui chantaient ordinairement devant l'autel de la sainte Vierge, où St.-Charles de Bretagne était représenté à genoux devant la sainte Vierge, avec le duc Charles II, et la duchesse Marguerite de Bavière son épouse. Nous avons déjà remarqué que St. Charles de Bretagne n'avait jamais été canonisé dans les formes, quoique l'on ait commencé de poursuivre les procédures pour sa canonisation, dont nous avons vu les pièces manuscrites dans la bibliothèque du roi, à Paris.

La Ville Neuve de Nancy.

Le duc Charles III ayant formé le dessein de faire une seconde ville à Nancy, en fit dresser le plan en 1603, par un ingénieur italien nommé Jean-Baptiste : on croit néanmoins que Jean-Baptiste ne fut que l'exécuteur des dessins donnés par le colonel Orphée de Gallian, excellent mathématicien, qui mourut devant Canisc en Hongrie.

On commença à y travailler au mois de janvier 1604 par les terrasses de derrière le boulevard de Vaudémont, derrière l'hôtel de Salm; il ne resta dans l'enceinte de la ville neuve que le vieux faubourg de St.-Nicolas, qui était à peu près où est aujourd'hui l'hôtel des gardes. On y voyait aussi la maison des sœurs grises, ou de Sainte-Elisabeth, l'hôpital de St.-Julien, et quelques maisons particulières qui formaient le faubourg de St.-Thiébaud.

On voulut donner à cette ville le nom de

Charleville, mais le duc n'y voulut pas consentir. Un nommé Nicolas Marchal, natif de St.-Mihiel, fut chargé de l'exécution, et on lui donnait par an 200,000 francs, sans l'extraordinaire, pour le paiement des ouvriers. Le duc se promettait de voir achever cette entreprise dans l'espace de sept ans, mais il mourut au bout de quatre ans, le 15 mai 1608, et laissa le soin de l'achever au duc Henri son successeur, qui la mit en état de défense dans les sept ans préfix. Mais elle ne fut dans sa perfection qu'en 1620.

Les portes de la ville de Nancy sont d'une magnificence extraordinaire; et les anciennes fortifications passaient pour les plus régulières et les meilleures de l'Europe. La ville ayant été rendue au roi Louis XIII en 1633, ce prince y fit bâtir une porte entre le bastion du jardin de la cour et les réduits de la citadelle; cette porte fut nommée la porte de Sainte-Lucie, et a subsisté jusqu'à 1661, que la Lorraine fut rendue au duc Charles IV par le traité de Vincennes.

Par le traité de Marsal du 1^{er} de septembre 1663, il fut permis au duc Charles IV, de faire fermer Nancy d'une simple muraille. Le roi Louis XIV, se saisit de nouveau de Nancy et de la Lorraine en 1670. Le 10 janvier 1671, les cours souveraines et la chambre des comptes de Lorraine ayant été interdites par le roi, leur juridiction fut attribuée au parlement de Metz par autre ordonnance en enregistrée au bailliage le lundi 15 janvier 1671.

On commença de nouveau à faire fortifier la ville en 1673, à peu près sur les anciens fondemens posés sous Charles III. La ville fut mise en état de défense pour le mois d'octobre de la même année : on démolit la porte Saint-Nicolas qui était au bastion de Haussonville, et le roi fit construire la porte Royale, que nous avons vu démolir et transporter en l'année 1752. Ces fortifications subsistèrent jusqu'au traité de Riswick, conclu le 30 octobre 1697, par quel la Lorraine et la ville de Nancy furent rendues au duc Léopold I.

Au mois de février 1674, le roi envoya ordre de faire fermer de palissades la ville neuve de Nancy aux frais de la ville. Il y eut assemblée pour ce sujet, des trois états en la chambre de ville; sur quoi on choisit le S^r Georges, président (1), François Serre, conseiller d'état, et Malcuit, Lieutenant civil et criminel pour la noblesse, les RR. PP. prieurs des bénédictins et des prémontrés pour les ecclésiastiques, et Jean Charles, procureur, avec M. Georges, pour le tiers état; pour aller faire leurs remontrances à M. le marquis de Rochefort, lors commandant, et Charuël, intendant, pour obtenir une décharge pour la ville de la somme qu'on leur faisait monter à quatre-vingt mille francs, ou en tout cas, d'en rejeter une partie sur le pays.

M. de Louvois ayant envoyé l'entretien des portes de Nancy, sur la charge de la ville, il y eut encore une députation de messieurs Georges président, Rohin conseiller au baillage, et Germini avocat, pour faire leurs remontrances à ce sujet.

Au mois de mars 1678, il y eut une députation de la chambre de ville de Nancy, pour faire des remontrances à M. Charuël, intendant de Lorraine, touchant l'exemption dont il voulait que les ecclésiastiques et les nobles jouissent, comme ils en jouissaient, en l'an 1644; ce marché fut fait pour la somme de trente-six mille livres, pour la fortification et la ville.

Le roi Louis XIV fit démolir les fortifications de Nancy, à la réserve de la citadelle et des bastions de la ville-vieille, et des portes de la ville neuve; le tout en exécution de l'article xxix du traité de Riswick. Dès lors on commença l'ouvrage de la démolition, et les troupes Françaises sortirent de Nancy le seize avril 1698. La ville neuve demeura sans aucune muraille jusqu'au mois d'août 1701; que le duc Léopold la fit fermer de simples murailles, à quoi on employa la somme de cent cinquante mille livres. Tel a été le sort de la ville de Nancy jusqu'à aujourd'hui.

(1) Mem. mss. de M. Georges, président à la cour.

Cour Souveraine de Nancy.

J'ai parlé dans la dissertation sur la jurisprudence de Lorraine, des usages, de leur origine, de leur grande autorité, et de leur entière suppression sous le duc Charles IV. Dès l'an 1628 le même duc Charles IV en diminua beaucoup l'autorité, en créant des officiers dans les bailliages de Nancy. En 1635 le même prince étant à Sierk, établit un président à la cour de St.-Mihiel, pour exercer la justice souveraine dans tous ses états. Par son édit d'Épinal du 7 mai 1644, il créa enfin la cour souveraine, divisée d'abord en deux chambres, l'une à Nancy pour la Lorraine, l'autre à St.-Mihiel pour le Barrois non-mouvant. Il créa de nouveau cette cour par un autre édit daté de Paris le 26 mars 1661. Deux procureurs-généraux avaient été créés en même temps que la cour souveraine; la charge d'avocat-général ne fut établie qu'en 1668. Le duc Léopold par édit du seize novembre 1733, la divisa en grande chambre, et en chambre des enquêtes.

La juridiction de la cour souveraine s'étend sur toute la Lorraine et une grande partie du Barrois. Des trente-cinq bailliages créés par l'édit du roi de Pologne, du mois de juin 1751, il y en a trente-trois qui y ressortissent.

Chambres des comptes.

La chambre des comptes, et la cour des aides et des monnaies de Lorraine et Barrois, est le plus ancien tribunal souverain de la province. Elle est composée d'un premier président, d'un second président, et quatorze conseillers; d'un procureur-général, d'un avocat-général et de deux substitués; les deux conseillers étaient anciennement appelés *maîtres rationaux*, qui signifie la même chose que *maître des comptes*, ensuite on les appelle *conseillers-auditeurs*. Le duc Léopold régla qu'ils seraient à l'avenir qualifiés *maîtres des comptes*, par déclaration du 9 mars 1708.

On dit qu'il y a au trésor des chartres de Lorraine quelques mémoires portant que le grand cardinal Charles de Lorraine

étant au concile de Trente (1), avait obtenu l'érection de trois nouveaux évêchés dans les états du duc de Lorraine; savoir : un évêché à Nancy, un second à Bar-le-Duc, et un troisième à St.-Diey; mais la chose n'est pas bien constatée. On sait certainement que le duc Charles III, dès l'an 1598, sollicita en cour de Rome l'érection d'un évêché dans la ville de Nancy; mais le cardinal d'Ossat, qui était alors à Rome envoyé de la France, y forma tant d'oppositions, que le projet d'un évêché à Nancy échoua.

Le dessein du duc Charles III était d'y faire nommer pour premier évêque, le cardinal de Lorraine son fils (2).

On assure que la maison qui servait ci-devant d'hôtel-de-ville à Nancy, et qui fut bâtie par un nommé Jean Vincent, trésorier-général de Lorraine en 1595, 1594 et 1595, aujourd'hui extrêmement démolie, fut destinée pour servir de palais au premier évêque de Nancy, et que la paroisse de St.-Sébastien devait servir de cathédrale; d'où vient que la rue sur laquelle elle était bâtie, se nomme encore à présent *la rue de l'Église*. Cette grande maison, car c'est ainsi qu'on la nommait, n'étant pas encore achevée, fut vendue par ordre de justice, environ l'an 1600, pour la somme de 40,000 francs barrois.

Le projet d'ériger un évêché à Nancy, n'ayant pu réussir, le duc Charles III,

résolut d'y établir une collégiale insigne, sous le nom de primatiale. La France n'ayant aucun intérêt de s'y opposer, la chose passa à Rome sans difficulté; on y unit les mêmes bénéfices qu'on avait destinés pour la cathédrale; la bulle du Pape Clément VIII qui en permet l'érection est du 15 mars 1602. L'église est dédiée à la sainte Vierge; le primat n'a aucune juridiction sinon dans son église: il officie avec les ornemens pontificaux, et le chapitre est composé de quatre dignitaires, savoir: le Primat, le doyen, le chantre et l'écolâtre; treize chanoines, treize prébendés, huit chapelains ou vicaires.

Les fondemens de l'église primatiale furent commencés en 1603, mais ils ne furent pas achevés. Les malheurs des guerres firent interrompre cet ouvrage. Le siège du primat et du chapitre de la primatiale demeura dans l'ancienne église, qu'on voit encore aujourd'hui. Ce ne fut qu'en 1703 que le duc Léopold, du consentement du prince Charles, primat de Lorraine, son frère, fit recommencer l'ouvrage de la primatiale; le plan en fut dressé sur celui de l'église de St.-André du Val de Rome, et on en mit la première pierre le 5 de septembre 1703. M. l'abbé de Nay, grand doyen du chapitre, bénit la première pierre, qui fut posée par S. A. S. monseigneur le prince François, au nom de ses augustes frères Léopold-Clément, et du prince Charles, primat de Lorraine; on n'oublia rien pour rendre cette cérémonie éclatante. Cette pierre qui est creuse, renferme une inscription qui porte ces mots :

D. O. M.

Ære Christianæ n. dom. die iii. mensis Septembris.

Léopoldus primus,

Lotharingæ et Barri dux, Jerusalem Rex,
Caroli V. Principis invidiosissimi sapientissimus filius,

Cum Elisabethâ Caroli,

Francorum Regis neptē inclitâ

Amantissimâ ejus Uxorē,

Et Serenissimæ ac Piissimæ Princæpæ

Carolus à Lotharingiâ

Omniburgensîs et Olmuenbîs Episcopus, Archi-Prior

Castillæ et Lotharingiæ Primus,

(1) Hist. de Lor., t. 2, p. 1376.

(2) Létres du Cardinal d'Ossat, 160, 162, R. p. 338.

*Insigne hoc Templum à Carolo III. votis præconceptum ,
 Duobus post sæculum annis
 Opus expetitum diu
 Magnificentissimo apparatu
 Pietati Proavorum obsequentes
 Religiosi nepotes
 Suis extruunt Sumptibus
 Serenissimus Franciscus à Lotharingia
 Stabulensis Princeps , et Bosonis-Villæ Abbas.
 Leopoldi Alter Germanus Frater
 Primum lapidem tanto opere dignus posuit ,
 Atque in hujus Beneficii Anathema
 Aggratulante Clero ,
 Spectante numero populorum costu
 Perenne hoc Monumentum
 Inter festivos concentus æternitati consecrandum
 Posuerunt Reverendissimi Domini.*

On mit sur la pierre fondamentale l'inscription qu'on vient de voir, avec les armes de Lorraine et celles de France-Orléans, au haut de la lame; celles du prince Charles à droite, celles du prince François à gauche, celles du chapitre sont en bas. Il y a à chacun des quatre angles, une médaille proprement encastrée: la première est celle du duc Léopold, la seconde de S. A. Madame, la troisième du prince Charles, la quatrième du prince François. L'on en continua l'ouvrage avec beaucoup d'ardeur jusque vers l'année 1707, ou 1708, qu'il fut interrompu jusqu'à 1716; c'est-à-dire, jusqu'à la mort du prince Charles, primat de Nancy. Alors le duc Léopold demanda au pape que la dignité de primat demeurât vacante pendant quelques années, et que les revenus de la primatiale fussent employés à achever le bâtiment de l'église, ce qui fut accordé.

On reprit donc en 1716, ou 1717, l'ouvrage commencé en 1703, et le second ordre se trouva fini en 1719; la toiture fut posée en 1721, les tours furent achevées en 1723, les flèches en 1726, et la dernière pierre de l'obélisque, qui est entre les deux tours, fut posée en 1736. Les choses en demeurèrent encore là jusqu'en 1742, que le bruit s'étant répandu que la toiture de l'ancienne primatiale menaçait ruine, les chanoines résolurent d'en

sortir, et en effet, en sortirent le cinq mars, et portèrent le St.-Sacrement en l'église des pères Tiercelins, où ils firent leur office, en attendant que la nouvelle église fut en état.

Cependant le roi Stanislas de Pologne, ayant uni le chapitre de Saint-Georges à celui de la primatiale, le dix septembre 1742; à condition que les deux chapitres à l'avenir n'en feraient qu'un seul, composé du primat, du grand doyen, du chantre, de l'écolâtre, de vingt-un chanoines, de deux sous-chantres, de huit chapelains, ou vicaires perpétuels, et d'un sacristain. Le 31 octobre la nouvelle église fut bénie par le grand doyen, à onze heures on y porta solennellement le St.-Sacrement, et à deux heures après midi les chanoines de Saint-Georges s'y rendirent sans cérémonie. Le lendemain premier novembre on y célébra la messe pour la première fois; le vingt décembre on bénit les nouvelles cloches qu'on avait fondues pour cette église.

L'église paroissiale de Saint-Sébastien de la Ville-Neuve de Nancy, avait été destinée pour être l'église cathédrale, dans l'espérance d'y ériger un évêché, mais en attendant, le peuple de la Ville-Neuve, fit ses assemblées en l'église de l'hôpital Saint-Julien, jusqu'en l'an 1609.

Cette église de Saint-Sébastien avait été

bâtie fort à la hâte, et seulement provisionnellement, en attendant que les temps permissent de la faire plus belle et plus auguste.

On la démolit en 1719, et le vingt-neuf juillet 1720, le prince Léopold-Clément y posa la première pierre; le sieur Jennesson en fut l'architecte; elle ne fut achevée qu'en 1731.

Le trente septembre 1731, on fit la cérémonie de la bénédiction de l'église de Saint-Sébastien, et le neuf août de l'année suivante M. Bégon, évêque de Toul, en fit la consécration; mais comme la paroisse de Saint-Sébastien était extrêmement nombreuse, on jugea à propos de la partager en trois autres paroisses; savoir: 1° Celle de St-Roch, où on en fait l'office dans le collège de pères jésuites. 2° Celle de Saint-Nicolas, dont on fait l'office dans l'église des révérends pères capucins. 3° Celle de Saint-Pierre, qui est bâtie hors de la ville près de la mission.

Les curieux remarquent dans la paroisse de Saint-Sébastien le tableau du maître-autel, qui représente le saint patron de l'église, et qui est très-estimé des connaisseurs; il est de la main de M. Leclerc, fameux peintre lorrain.

Le Christ en croix, qui se voit sous l'arcade du chœur, passe aussi pour une pièce achevée; il est de la façon de M. Bagard, habile sculpteur de Nancy.

La plus ancienne église de la ville neuve est celle des sœurs hospitalières de Saint-François, dites les Sœurs Grises, ou de Sainte-Elisabeth; elles furent fondées par le duc René II, vers le même temps qu'il fonda les révérends pères cordeliers de la ville vieille. Leur église, qui ne passe pas pour belle, ni pour grande, est assez proprement ornée, et l'on y fait l'office fort dévotement. Elle est dédiée à la Sainte-Vierge, à Saint-François et à Sainte-Elisabeth. Leur première institution était d'exercer l'hospitalité dans une maison dépendante autrefois de l'hôpital de la ville; elles ne sont pas cloîtrées, mais peuvent aller par la ville visiter les malades, et voir leurs amis et leurs pro-

ches. Leur habit est blanc et fort propre.

L'hôpital de Saint-Julien était originellement dans la ville vieille, au coin d'une ruelle qui va à Saint-Evre; au-devant il y avait une fontaine qu'on nomme encore aujourd'hui fontaine de l'hôpital. Cette maison étant presque abandonnée, le duc Charles III, la transféra hors la ville vieille vers l'an 1588. Cet hôpital est fort bien bâti, très-logeable et bien renté; plusieurs personnes de piété y ont fait de belles fondations: comme Pierre du Châtelet, évêque de Toul, qui y donna vingt mille francs Barrois, et Philbert du Châtelet, bailli de Bassigny, qui y donna pareille somme en 1599. On y recevait les enfans trouvés, les malades et les pauvres vieillards. Il y a un appartement destiné pour les hommes, et un autre pour les femmes et les petits enfans.

Le roi de Pologne y fonda le 21 février 1747, vingt-quatre places pour des pauvres orphelins ses sujets, douze de chaque sexe; on leur enseigne pendant quatre années la religion, à lire, à écrire, et un métier; et ils reçoivent à leur sortie, sur des certificats de bonne conduite, les garçons trois cents livres, et les filles cinq cents; les places se tirent publiquement au sort par un enfant de six à sept ans, dans une roue de loterie. Sa Majesté a fait continuer les bâtimens et salles nécessaires.

L'hôpital de Saint-Charles fut fondé en 1626, par Pierre de Stainville, grand doyen de l'église primatiale de Nancy, et conseiller d'état, pour y entretenir, élever et nourrir trois cents pauvres garçons, et grand nombre de pauvres malades. Le duc Charles IV, en 1628, mit une imposition sur tous les vins et bières qui entreraient dans Nancy, pour être employée à l'aumône publique. Et en 1651, il remit cette aumône à l'hôpital de St.-Charles, et à celui de St.-Julien. Pendant les guerres qui ont désolé la Lorraine, on mit les malades des troupes françaises dans l'hôpital de St.-Charles, et on en transféra les enfans à l'hôpital St.-Julien, où ils sont demeurés jusqu'à présent; mais après les guerres, l'hô-

pital Saint-Charles s'est très-bien rétabli, et est aujourd'hui le plus riche de la province. Ce sont des sœurs de la charité qui en ont soin, et qui s'acquittent de ce devoir avec beaucoup d'édification. On y a joint l'hôpital de St.-Roch.

Dans l'église des minimes on remarque du côté de l'évangile, une chapelle ronde qu'on dit être celle de MM. les Rennel, qui est fort belle et ornée de belles sculptures. Dans la nef on voit le mausolée de M. Léonard Bourcier, premier président de Nancy, qui est de la façon de M. Chassel, qui l'a fait en 1751.

Le roi Stanislas de Pologne en 1745, a considérablement augmenté le couvent des capucins, fondé en 1592; à charge que les pères de la maison de Nancy nourrirent et entretiendraient les quatre capucins qui sont établis pour dire la messe près la belle croix de la Malgrange-lez-Nancy.

Le prince Louis de Lorraine et la princesse Henriette de Phalsbourg son épouse, ont fait faire en 1626, les peintures qui sont au plafond de l'église des Carmes, par de Ruet, peintre du duc Henri II, et de Charles IV. De Ruet fut aidé par d'habiles peintres Italiens qui passèrent par la Lorraine. Les pères carmes ont fait faire la chapelle du Mont-Carmel, qui est très-belle. La Vierge est de la façon du fameux Bagard.

Place de la Carrière.

La place de la Carrière dans la ville vieille de Nancy, où se faisaient jadis les *joûtes* et *tournois*, a été gravée par Jacques Callot. Le roi de Pologne l'a si fort embellie qu'on n'y reconnaît aucune trace de son ancien état. C'est aujourd'hui un carré long, terminé à l'une de ses extrémités par l'arc de triomphe, ou porteroiroyale; à l'autre bout par un superbe bâtiment, où hôtel de l'intendance, qui joint les côtés par des colonnades en demi-cercle : elles sont appuyées à deux beaux pavillons de cinq croisées de face. Près de la porte royale, se trouve d'un côté le palais de la Justice; de l'autre côté a été bâti d'une architecture toute semblable l'hôtel de la

Bourse et du Commerce. Les maisons qui remplissent le long intervalle d'entre le palais, la Bourse et les deux pavillons près de la nouvelle intendance, sont uniformes, et terminées par une mansarde en ardoise. Le milieu de la place est une belle promenade fermée d'un mur d'appui, et ornée de vases, de figures, et autres morceaux de sculpture.

Place royale dans la ville neuve de Nancy.

Le roi de Pologne continuellement occupé des avantages et de l'embellissement de la ville de Nancy, ordonna par arrêt de son conseil du vingt-quatre mars 1752, la construction d'une magnifique place au-devant de la porte royale, qui serait reconstruite en arc-de-triomphe; et d'ériger sur cette place la statue du Roi très-chrétien son gendre, pour servir de monument éternel de sa tendre affection envers Sa Majesté. On avait commencé d'y travailler dès le mois de février; et le dix-huit du mois de mars, M. le duc Ossolinski posa la première pierre sous la face occidentale, avec cette inscription gravée sur l'airain.

Stanislaus primus, Rex Poloniae, magnus Lithuaniae Dux, et Dux Lotharingiae et Barri, Forum hoc Regium amplissimum undique aedificiis exornatum, et commoda publica, extrui curavit, anno M. DCCLII.

Primum hunc lapidem solemniter posuit, plaudentibus Civibus Francis, Maximilianus Dux de Tenezinossolinski; Supremus Aulae Regiae in Lotharingia Praefectus, Regionumque Galliae Ordinum Eques Torquatus.

Plusieurs rues nouvelles répondent à cette place, à portée de laquelle on en construit encore une autre.

La face méridionale de cette place, est un seul corps de bâtiment pour servir d'hôtel-de-ville : le milieu et les extrémités de l'édifice, forment des avant-corps décorés de pilastres; ceux du milieu portent un fronton, dans le tympan duquel sont les armes de Sa Majesté Polonoise. Deux figures assises sur l'entablement servent de

naissance à deux volutes qui soutiennent une horloge. La Lorraine représentée au-dessous dans l'entablement d'une croisée, tient l'écusson de la ville de Nancy. La balustrade qui termine les faces, tant de cet édifice, que des autres qui forment la place, porte alternativement des palmiers, des vases, des urnes et des groupes d'enfans. Quatre pavillons de même architecture aux côtés de l'hôtel-de-ville, font les faces du levant et de l'occident de la place. Le collège royal des médecins, et la salle des spectacles, sont dans un pavillon de cette dernière face; l'hôtel des Fermes occupe seul un pavillon de l'autre face vis à vis. La face septentrionale n'est qu'à un étage, et percée dans son milieu par un passage qui laisse voir tout l'arc de triomphe. Aux quatre angles sont des grilles en plan ceintré, admirées des connaisseurs : elles mettent le comble à la réputation du sieur Lamour de Nancy. Sous celles qui tiennent à la face du septentrion, sont de magnifiques fontaines, où des figures en plomb, plus grandes que le naturel, jettent l'eau, et forment des cascades et des nappes.

La statue pédestre de Louis XV, ayant été coulée avec le plus grand succès à Lunéville, le quinze juillet 1755, on travailla avec toute l'ardeur et la vivacité qu'inspiraient l'impatience du roi de Pologne, à la mettre en état d'être posée sur son piédestal; en sorte que Sa Majesté Polonoise en fit la dédicace avec la plus grande magnificence, le vingt-six novembre suivant. Cette statue est en bronze, d'onze pieds quatre pouces de proportion, en face de la porte royale, la vue vers la France, le bras droit tendu du côté de l'Allemagne. Le piédestal est du plus beau marbre, haut de vingt-deux pieds, avec des bas-reliefs en bronze à chaque face; et aux angles quatre vertus exécutées en plomb, la Valeur, la Prudence, la Justice et la Clémence; elles sont assises sur les marches, et ont huit pieds six pouces de proportion. M. Héré, premier architecte du roi de Pologne, a dirigé la construction de tous ces édifices. La statue

a été exécutée par le sieur Guibal, qui avait fait le modèle, et par le sieur Chifflet, qui a exécuté les figures représentant la Valeur et la Clémence : celles de la Prudence et de la Justice sont du sieur Guibal. Perrin de Lunéville a été le principal fondeur.

Place Saint-Stanislas.

La place Saint-Stanislas aussi dans la ville neuve, à quelque distance de la place de Louis XV, quoique fort belle et régulière, ne peut être comptée qu'après les deux dont on vient de parler. Le vœu de la capitale et de tous les sujets en général, serait d'y voir ériger la statue du prince qui a fait exécuter tous ces beaux ouvrages.

Le même roi de Pologne a encore fait à Nancy le vingt-neuf juillet 1749, un double établissement, dont l'objet est la correction des mœurs, et l'instruction des enfans. Il a abandonné la maison de force, et la renfermerie de Maréville, à trois quarts de lieue de Nancy, aux frères de l'institut des écoles chrétiennes, à charge d'y recevoir ceux qui y seront envoyés par lettres de cachet, au moyen de trois cents livres de pension, argent au cours de France.

Il a confié aux mêmes frères deux écoles gratuites dans la ville neuve de Nancy, lesquelles écoles ont été augmentées d'une troisième par M. le prélat de Bouzey, suivant le contrat du dix février 1751, confirmé par autre contrat du vingt-neuf mars suivant, qui unit cette troisième aux autres écoles gratuites.

Les Bénédictins de Nancy.

En 1614, le bon duc Henri fit présenter au pape Paul V, une supplique, conjointement avec les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne, pour demander à Sa Sainteté l'érection d'une abbaye de bénédictins dans la Ville-Neuve de Nancy, et l'union du prieuré d'Belval à ce nouvel établissement. Le pape accorda ce qu'on demandait par sa bulle du vingt-neuf décembre 1616.

Dès le vingt-trois novembre 1615, on avait toisé le terrain que devait occuper le

nouveau monastère ; on le toisa de nouveau en 1617, et il contenait quatre cent quatre-vingts toises et quatre-vingt-six pieds. Les bénédictins ayant commencé à travailler à leurs murs de clôture, il y eut opposition de la part des bourgeois, sur ce que les religieux fermaient deux rues par leurs extrémités ; savoir : la rue de Saint-Sébastien et celle des Artisans ; mais les religieux furent maintenus par arrêt du vingt décembre 1624.

Dans le même temps, c'est-à-dire, en 1626 le prince Henri de Lorraine, fils naturel du bon duc Henri II, abbé de St.-Mihiel, de Bouzonville et de St.-Pierremont, forma le dessein de bâtir à ses frais l'église du nouveau monastère des Bénédictins de Nancy. La première pierre en fut posée le deux juillet 1626. Cette église devait être faite sur le modèle des incurables de Rome. Le prince Henri avait envoyé exprès à Rome, le sieur Drouin, entrepreneur, pour en prendre les dimensions. On travailla aux fondemens avec beaucoup d'ardeur jusqu'à la mort prématurée de ce jeune prince, qui arriva six mois après. Il mourut le vingt-quatre novembre 1626.

L'année suivante les bénédictins bâtirent le grand corps de logis, qui a vue sur le jardin et sur la cour.

Le duc Léopold I, d'heureuse mémoire, ayant souhaité que les quatre ordres reunés, des bénédictins, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des prémontrés et des pères de Cîteaux, établissent chacun une abbaye de leur ordre dans Nancy ; les bénédictins présentèrent leur requête à ce prince en 1701, pour lui demander son agrément, à ce que les abbés de Lorraine, pussent démembler de leurs menses abbatiales certains fonds, pour l'entretien d'un abbé régulier, et d'une communauté de douze religieux au moins ; afin de joindre ces fonds à ceux du prieuré de Belval, et d'exécuter autant qu'il serait possible la bulle du pape Paul V, en date du vingt-neuf décembre 1616, donnée en faveur de

la congrégation réformée de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe.

Ils supplient son altesse royale de trouver bon que la nouvelle église et l'abbaye fussent dédiées à saint Léopold, patron de sadite altesse royale ; la requête fut agréée dans tous ses points au conseil d'état du deux mars 1701 ; et le chapitre général de la congrégation tenu à Luxeuil, ordonna qu'en conséquence, les abbés et prieurs titulaires, feraient les démembrements convenables. Le vingt-six novembre 1701, sadite altesse confirma les cessions et transports faits par lesdits prélats au monastère de Nancy, qui dès lors porta le nom d'abbaye de Saint-Léopold. Le tout confirmé par arrêt de la Cour souveraine de Nancy, du vingt janvier 1702. Depuis ce temps l'abbaye a toujours été gouvernée par des abbés manuels, nommés par le chapitre général.

L'on jeta les fondemens de la nouvelle église le quatorze juin 1701, et son altesse royale, Léopold I, y mit la première pierre. Cette église a été consacrée par M. Begon évêque de Toul, le vingt septembre 1734.

En 1742, le roi Stanislas donna cette abbaye en commande au révérend père dom Benoit Belfoy, qui prêta son serment à la Cour le vingt-sept août de la même année ; les supérieurs de la congrégation et les religieux de la communauté de Saint-Léopold ont toujours formé opposition à cette entreprise de dom Belfoy, parce que l'abbaye n'a jamais été possédée en titre.

Après sa mort, le même roi Stanislas a de même donné en commande l'abbaye à dom Joseph de Lisle, religieux réformé de la congrégation ; l'abbaye chargée de trois pensions, savoir : trois mille livres pour la mission royale, trois mille livres dont la mençe abbatiale de St.-Mihiel est chargée, et quinze cents livres pour dom Léopold Goujet abbé d'Hornbach,

Dames du Saint-Sacrement.

La princesse Catherine de Lorraine, fille du duc Charles III, sœur du bon duc

Henri II, abbesse de Remiremont, après avoir fait tous ses efforts pour rétablir l'observance de la règle de Saint-Benoit dans son abbaye de Remiremont ; et n'y ayant pu réussir par les oppositions des dames qui composaient le chapitre dudit Remiremont, et des principaux seigneurs du pays, tourna ses soins à fonder dans la ville neuve de Nancy, une abbaye de bénédictines, qui y observassent la règle de Saint-Benoit dans toute la rigueur de la lettre, sans adoucissement ni mitigation, ni explication ; résolue d'y passer elle-même le reste de sa vie, dans la pratique de cette règle, à laquelle elle s'était engagée par vœux solennels.

Elle s'adressa donc en 1624, au duc Henri II, son frère, qui lui accorda aisément la permission qu'elle demandait ; à quoi il ajouta une rente de deux mille francs barrois, à prendre sur la recette de Bar, rachetable pour la somme de trente mille francs. Le traité fut passé le vingt six juin 1624, et ratifié par le duc Charles IV, son neveu, le dernier de juillet 1625 : après quoi Catherine obtint du pape Urbain VIII, une bulle pour l'érection d'une congrégation de l'étroite observance de la règle de Saint-Benoit dans la Lorraine, et en particulier pour le monastère de *Notre-Dame de la Consolation* ; c'est le nom qu'on donna au nouveau monastère des bénédictines établies à Nancy.

Mais comme une pareille congrégation ne pouvait subsister dans un seul monastère de filles, Catherine demanda au pape qu'il lui plut favoriser l'érection d'une congrégation d'hommes, qui suivissent la règle de Saint-Benoit à la lettre, sans modification ni mitigation, d'où l'on tirerait chaque année un visiteur, qui en serait supérieur général, et auquel les religieux et les religieuses seraient entièrement soumises.

Pour commencer cette congrégation, la princesse Catherine et le duc Henri son frère, s'engagèrent à fonder deux monastères d'hommes ; l'un sous l'invocation de St. Romaric, contigu à celui de la consolation à Nancy, dont il n'était séparé que

par l'église ; l'autre sous l'invocation de saint Bernard, au bourg de Saint-Vincent sur la Moselle, à deux lieues de Nancy ; attribuant à chacun d'eux, quinze cents francs de rente annuelle, avec les lieux réguliers et autres bâtimens.

Le pape accorda tout ce qu'on demandait. Il fut arrêté que le visiteur ne pourrait être continué plus de trois ans : que le monastère de Saint-Romaric fournirait au monastère de la Consolation, des confesseurs, prédicateurs, et des prêtres pour dire la messe. La bulle d'Urbain VIII, est datée du mois d'avril 1631. La princesse donna neuf cents livres de rente aux religieux du monastère de Saint-Romaric de Nancy, et quinze cents francs de rente à ceux du Pont-Saint-Vincent. Dom Albin Telhier, sous-prieur de Saint-Lazare de la Ferté-Milon, reçut à profession en 1632, six religieux, pour commencer la nouvelle congrégation de l'étroite observance ; mais cette nouvelle congrégation ne put subsister, à cause des guerres qui survinrent en Lorraine. Les fonds ne furent pas payés, et les religieux furent obligés de se séparer. M. Midot, grand vicairé de Toul, leur défendit en 1650, et 1656, de recevoir des novices ; et enfin ils furent obligés de traiter en 1637, avec les religieux réformés de Saint-Vanne, de leur remettre les prieurés de Saint-Romaric et de Pont-Saint-Vincent, de prendre leur habit, et de s'incorporer dans leur congrégation.

Les religieuses de la congrégation formèrent opposition à ce traité ; et après plusieurs procédures, on convint entre les parties en 1659, que le prieuré de Saint-Romaric demeurerait aux religieuses de la Consolation, et celui du Pont-Saint-Vincent aux bénédictins réformés. En 1669, le vingt-huit mars, les religieuses de la Consolation prirent l'institut de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et y persistent avec beaucoup d'édification.

La princesse Marguerite de Lorraine, épouse de M. Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, affectionnait particulièrement cette maison, et

avait commencé à bâtir la belle église des dames du Saint-Sacrement, qui n'a pas été achevée à cause des troubles qui ont agité la Lorraine. On peut voir notre histoire de Lorraine, t. 3. p. 161, et suivantes. Le mariage du prince Gaston de France, avec Marguerite de Lorraine, se fit dans le parloir de ce monastère, par le père Albin Tellier, qui desservait ces religieuses. Il y a dans leur trésor une belle et précieuse argenterie, donnée par la princesse Catherine de Lorraine, fondatrice. On y remarque surtout plusieurs pierres précieuses antiques, fort bien gravées. Cette princesse mourut à Paris le sept janvier 1648, et son corps fut apporté et inhumé dans le caveau des religieuses à Nancy.

Les grandes Carmelites.

Les religieuses carmelites, nommées *les grandes carmelites*, dont le couvent est situé dans la rue des Quatre-Eglises, pour les distinguer des autres carmelites, surnommées *les petites carmelites*, qui ont leur demeure à l'extrémité de la rue Saint-Joseph.

Les grandes carmelites ont acheté la maison où elles demeurent pour la somme de vingt-cinq mille francs; cette maison avait été d'abord destinée pour la demeure des carmes déchaux. Leur église fut bâtie en 1611, et consacrée en 1612, le jour de sainte Catherine; mais depuis elles en ont fait bâtir une nouvelle, avec un dôme, qui est l'ouvrage du sieur Betau; elle fut achevée en 1704. Provençal en peignit le dôme.

Les petites carmelites furent fondées le dix neuf mai 1655; elles étaient d'abord fort à l'étroit, et n'avaient pour église, qu'une assez petite chambre; mais depuis elles se sont très-bien bâti, et ont fait une fort jolie église; le tout fut achevé en 1718., B. tau fit l'architecture, et fit exécuter tout l'ouvrage.

Saint Joseph.

Les pères prémontrés se sont établis à Nancy vers l'an 1634. Le révérend père Pierre de Bans, abbé de Sainte-Marie

du Pont-à-Mousson, obtint du duc Charles IV, l'agrément, afin d'avoir un hospice pour les pères de son ordre, à Nancy. Il convint avec les autres abbés de la province, d'acheter la maison des filles de sainte Magdeleine, que l'on appelait les Madelonettes, et qui avaient abandonné cet établissement. Il leur fut adjugé le vingt-neuf mars 1635, pour la somme de six mille cinq cents francs barrois. Ils y mirent d'abord un religieux, afin d'y recevoir les confrères qui venaient à Nancy pour leurs affaires; on y ajouta une chapelle domestique, pour y pouvoir dire la messe; dans la suite on augmenta les bâtimens, et l'on y bâtit une église; enfin on trouva moyen d'y faire quelques acquisitions, et d'y réunir le prieuré de Bonneval, dépendant de l'abbaye de Muraut. M. l'abbé Louis Hugo, qui est mort abbé d'Étival et évêque de Ptolémaïde, y a fait commencer une église, qu'il éleva y étant prieur, à la hauteur de vingt pieds hors de terre: elle est couverte à présent, et à sa hauteur mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de long temps achevée.

Les Dominicains.

Le maréchal du Halier, gouverneur de Nancy en 1642, pour le roi Louis XIII, donna son hôtel pour l'établissement des pères de Saint-Dominique. Cet hôtel originairement était destiné à loger les ambassadeurs et envoyés des princes étrangers, qui venaient à la cour de Lorraine. Avant le retour du duc Léopold dans ses états, les Dominicains enseignaient la philosophie et la théologie dans leur maison, et ont formé grand nombre de bons sujets. Les pères jésuites leur ont fait défendre de continuer cet exercice. Les dominicains ont fait bâtir une nouvelle église en 1744, et 1745. Le roi Stanislas y a posé la première pierre, et a contribué par ses libéralités à sa construction.

Les Augustins.

Les augustins s'établirent à Nancy vers l'an 1662; ils demeurèrent d'abord dans un terrain qu'on leur assigna sur les glacis

des fortifications, qui venaient d'être démoliées.

L'an 1669, le seize octobre, le duc Charles IV, accorda aux augustins réformés de Nancy, une place contenant quatre arpens et trente toises, à raison de deux cents cinquante toises l'arpent, mesure du pays ; cette place assise est située entre les deux villes au bout de la Carrière, du côté de l'hôtel de Salm, entre la rue qui passe derrière les écuries d'une part, et les rigoles par où découlent les eaux du fossé d'autre, sur la largeur de dix-neuf toises et quatre pieds, en la face du devant ; la totalité de quatre arpens et trente toises, laquelle ledit duc a bien voulu amortir ; le tout sous certaines charges.

Louis XIV, ayant fait de nouveau fortifier Nancy en 1673, leur église et leur couvent furent renversés, et ils se retirèrent dans l'hôtel de Maillane. Ils y firent bâtir la maison qu'on voit aujourd'hui en 1715. Leur église est sous l'invocation de saint Charles.

Les religieuses tiercelines doivent leur établissement à Charles Bouvet, qui les fonda en mil six cent vingt.

Les Tiercelins de Nancy.

Les pères Tiercelins se sont établis vers le milieu du XVI^e siècle, à Notre-Dame des Anges, à une demi-lieue de Nancy, en allant à Toul ; depuis ils sont venus demeurer dans la ville, et après le retour du duc Léopold, ils se sont bâti une église et un couvent, où nous les voyons aujourd'hui : le R. P. Donat, tiercelin, confesseur du duc Charles IV, a commencé une assez bonne bibliothèque, que ces pères augmentent tous les jours.

La Visitation.

Les dames de la Visitation, instituées par saint François de Sales, se sont établies à Nancy le 14 décembre 1630. Elles y sont fort bien logées et bien rentées, et y ont une belle et nombreuse communauté, avec un prêtre qui les dessert, résidant près leur maison ; mais l'église a peu d'apparence.

Notre-Dame de Refuge.

Elisabeth de Ransin, née à Remiremont en 1592, épousa M. Dubois, prévôt d'Arches-sur-Moselle ; étant devenue veuve, elle s'établit à Nancy, et s'y occupa aux exercices de piété. Ayant remarqué sur les remparts de la ville, des filles abandonnées au libertinage, elle les retira dans sa maison, et se chargea de leur entretien ; le bruit s'en étant répandu dans la ville, plusieurs personnes aussi engagées dans le désordre et désirant d'en sortir, s'adressèrent à elle. Bientôt elle en rassembla jusqu'à 20, auxquelles quelques pères jésuites donnèrent des constitutions ; et sous l'approbation de M. de Maillane, évêque de Toul, elles reçurent l'habit de religion le 1^{er} juin 1631.

Les religieuses de la Madeleine, vulgairement nommées Madelonettes, établies par la duchesse Marguerite de Gonzague, qui avaient quitté leur demeure qui était où sont les pères Prémontrés, se joignirent aux sœurs du Refuge au nombre de neuf, le 4 décembre 1632.

Le pape Urbain VIII approuva leurs constitutions, le 13 avril 1634. Dès l'an 1627, le duc Charles IV, leur avait accordé sa protection, et en 1629, au mois de février, le cardinal de Lorraine, évêque de Toul, l'établit en forme de monastère. Leur maison est vaste et bien bâtie, et cet institut s'est répandu dans plusieurs villes du royaume. On peut voir le R. P. Eliot et la vie de madame de Ransin.

Les Orphelines.

La maison des pauvres orphelines a été établie à Nancy par le duc Léopold I, le 20 janvier 1715. Françoise Catherine Croiset, veuve de M. Zénobie Vireau de Sombreuil, est la principale fondatrice de cet établissement, qui est destiné à nourrir et élever de jeunes filles, orphelines de père et de mère, nées en légitime mariage. Leur maison est bâtie commodément en un terrain qu'elles ont acheté ou qu'on leur a acheté pour une somme de 50,000 francs barrois, qui était autrefois un hôpital nom-

mé *Madonné*, alors fort dérangé et presque abandonné. L'impératrice douairière veuve de Charles VI, empereur, leur a donné un ornement de drap d'or qui est magnifique.

Les Chanoines réguliers.

L'hospice des Chanoines réguliers de S. Augustin, de la congrégation de saint Saverus, situé dans une maison bourgeoise en la rue du Faubourg, a commencé vers l'an 1718.

Les Minimes de Notre-Dame de Bonsecours.

La victoire remportée par le duc René II sur Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, le 6 janvier 1476, a donné naissance à la chapelle de Bonsecours, nommée autrement la chapelle des Bourguignons, et à l'établissement des pères Minimes qui desservent cette chapelle.

Le duc René II, après cette victoire glorieuse, fit faire une recherche exacte de tous les soldats de l'armée du duc Charles, qui étoient morts dans le combat, et leur fit donner la sépulture près la chapelle qu'il bâtit au même lieu. Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, épouse du duc Antoine, fit former le cimetière en 1528, et y fit planter une croix où l'on voyait autrefois des vers qui nous apprennent cette particularité.

Les pères Minimes furent établis pour desservir cette chapelle en 1609, et ils y ont été depuis peu une belle maison. La chapelle qui n'avait rien de remarquable par sa structure, a été renversée en 1737, par le roi Stanislas qui y a érigé une église, qu'il a ornée de peintures, de sculptures, de dorures avec une magnificence royale. La reine son épouse, morte le 19 mars en 1747, y a sa sépulture, et on y voit son tombeau exécuté en marbre blanc par Adam, le cadet, célèbre sculpteur Lorrain. Cette église a été bâtie des ruines de la nouvelle Malgrange, commencée par le duc Léopold.

Saint-Fiacre.

Les maisons bâties hors de la porte Notre-Dame, s'augmentant considérablement,

on divisa la paroisse Notre-Dame en 1719, et on érigea celle des Trois-Maisons dans l'endroit où étoit anciennement celle de St.-Dizier. Elle fut dédiée à saint Fiacre et à saint Vincent; l'on y bâtit une église, qui est desservie par Messieurs de l'Oratoire, et dépend de la paroisse de Notre-Dame de Nancy.

Saint-Pierre.

Quand la paroisse de Saint-Sébastien fut divisée au mois d'octobre 1731, on en détacha les maisons bâties au-dehors des portes Saint-Nicolas et Saint-Georges qui en dépendaient; et on en forma une paroisse nouvelle sous l'invocation de saint Pierre, dépendante de celle de Saint-Nicolas.

Le terrain depuis la porte de Saint-Nicolas jusqu'à Bonsecours, fut pour lors appelé faubourg Saint-Pierre. On fit d'abord l'office de la paroisse dans une petite chapelle accommodée à cet effet; on y chanta la première messe le 18 novembre 1731: mais comme elle n'étoit pas assez vaste, le sieur Jenesson, architecte, en a en a bâti une à ses frais, qu'il a liguée à la ville pour cent ans: on a commencé à y dire la messe le 24 décembre 1736, et M. Begon, évêque de Toul, la consacra le 15 juin 1737. Elle est belle et assez spacieuse. Les pères Jésuites de la Mission royale ont pratiqué une porte qui communiquait de leur maison dans cette église, où ils peuvent dire la messe quand ils jugent à propos.

La Mission royale.

Le roi Stanislas, par lettres patentes du 21 mai 1737, a institué à perpétuité dans la maison du noviciat des pères Jésuites de Nancy, huit missionnaires, pour faire des Missions tous les ans dans les paroisses de Lorraine et du Barrois; ce prince a donné pour cet établissement, une somme de six cent vingt-six mille livres argent de France.

Le 13 août suivant, les mêmes missionnaires commencèrent leur exercice par une célèbre Mission dans la ville de Nancy, qui dura jusqu'au quatorze sep-

tembre 1739 ; pour la clôture de laquelle on posa la belle croix au bois de la Malgrange.

Quelque temps après, le nombre des missionnaires a été jusqu'à douze, à charge de faire 12 Missions et de distribuer deux mille livres en aumônes, successivement dans les paroisses de Lorraine et Barrois. Les missionnaires se retirèrent de la maison du noviciat de Nancy ; et le roi ayant acheté le terrain qui est près l'église de S. Pierre, hors des murs de Nancy, commença à y faire bâtir une maison superbe, sur le frontispice de laquelle on lit en grosses lettres d'or *Mission Royale*. Les bâtimens y sont vastes, magnifiques, meublés et décorés royalement.

Le prieuré de Lay fut uni à cette Mission par bulle du mois de juillet 1746, mais cette union a souffert des difficultés.

Le même roi fonda aussi le 12 juin 1748, une pharmacie, pour distribuer les remèdes nécessaires aux pauvres malades pendant les Missions. Il a fait venir à Nancy des Frères de la charité, pour accompagner les missionnaires dans les Missions, y soulager *gratis* les malades de la campagne, se rendre aux endroits atteints de maladies épidémiques, et visiter les prisonniers de Nancy ; et ce par fondation du 17 septembre 1748, par contrat du 25 avril 1750.

Antiquités, Cabinets, Bibliothèques à Nancy.

La ville de Nancy étant aussi nouvelle que nous l'avons dit, on ne doit pas y rechercher des antiquités ni sacrées ni profanes, comme l'on en voit dans certaines villes anciennes ; ni bâtimens, ni monumens, ni tombeaux, ni statues, ni anciens restes de la magnificence Romaine ; ni même de précieux restes des ouvrages des rois d'Austrasie, ou des premiers ducs de Lorraine.

A Nancy tout annonce la nouveauté ; mais une nouveauté ornée, élégante, propre et même magnifique dans quelques églises, dans plusieurs fort-belles mai-

sons, dans les portes de la ville neuve, dans toutes la structure de cette ville, dont les rues sont vastes, dégagées, tirées au cordeau, bien pavées, bien propres, bien entretenues.

La meilleure bibliothèque de Nancy, est celle de l'abbaye de Saint-Léopold. Pen M. Reboucher, conseiller à la cour, avait un très-beau cabinet de médailles, de peintures, de coquillages, d'armes antiques et de curiosités modernes. M. Gayot, ancien avocat à la cour, a aussi un assez beau cabinet de peintures, de curiosités naturelles ; il a même quelques antiques remarquables et des coquillages bien choisis. M. Nicolas le jeune a ramassé une infinité de pièces fugitives sur l'histoire du pays. M. Barbe est curieux en estampes, et en a un très-beau recueil, surtout des œuvres de Callot. Il y a un nombre d'avocats qui ont des livres, des manuscrits modernes et d'autres curiosités. Le corps des avocats y possède une bibliothèque publique et commune, où il se trouve quantité de bons livres de droit civil et canonique.

Il y a à Nancy une cour du parlement, établie d'abord à Saint-Mihiel en 1635 ; puis à Nancy et à Saint-Mihiel en 1641 ; et enfin fixée à Nancy en 1661, et encore divisée par le duc Léopold le 16 novembre 1725, en grande chambre et en chambre des enquêtes ; une chambre des comptes pour la Lorraine, un bailliage, une prévôté, une chambre des marchands ou justice consulaire, réglée par le duc Léopold, en novembre 1715.

Le roi Stanislas y a fondé le 28 décembre 1750, une bibliothèque publique à trois mille livres de rente annuelle, pour l'entretenir et l'augmenter ; et il a donné les fonds pour ceux qui remporteront les prix sur des matières d'érudition ; ces prix sont de six cents livres : il y en a deux chaque année. Cette bibliothèque est dans la salle des Cerfs de l'ancienne cour des ducs de Lorraine. Il y a déjà environ pour quinze mille livres de bons livres achetés, qui feront le fond de la bibliothèque publique.

La société littéraire de Nancy a tenu sa première assemblée le 3 février 1751.

Le 20 juillet 1750, le même prince a établi une chambre des consultations composée de cinq anciens avocats, qui jouissent des mêmes privilèges que les conseillers du bailliage de Nancy, à deux mille livres d'appointement chacun.

Manège.

Un écuyer ayant demandé au roi de Pologne la permission d'établir à Nancy un manège, avec les maîtres nécessaires pour enseigner les mathématiques, l'histoire et les autres exercices aux académies, le roi a accordé les lettres patentes pour cette érection le 28 janvier 1752.

Le même prince en l'année 1752, par lettres patentes du 15 mai, a établi à Nancy un collège royal de médecine, qui sera composé de docteurs-médecins d'une habileté et d'une expérience reconnues, qui se communiqueront respectivement leurs connaissances et leurs lumières, rassembleront les observations et les découvertes qu'ils feront dans l'exercice de leur profession, et les ouvrages qu'ils composeront, et feront des cours d'anatomie, de botanique et de chimie; formeront successivement des élèves, et donneront des sujets à l'état et au public, dans une partie aussi essentielle. Le roi leur a donné des statuts et des réglemens. Les médecins donneront gratuitement des consultations, qu'ils feront faire régulièrement par des membres députés de ce collège. Le premier président de ce collège, fut M. Charles Bagard, premier médecin ordinaire du roi de Pologne, etc.

NANT.—Nant. Il y a dans le Barrois deux villages du nom de *Nant*, *Nantum*, Nant-le-Grand et Nant-le-Petit, tous deux du diocèse de Toul et du doyenné de Dammarié, situés sur un ruisseau qui se décharge dans la rivière de Saulx; or, tous ces noms où se trouve le mot *Nant*, comme *Nantis*, *Nanteuil*, *Nantendes*, *Nentiacum* ou *Nançois* dérivent de l'ancien Gaulois ou Celtique: *Nant* signifie un ruisseau d'eau courante, ou un grand amas d'eaux rassemblées ensemble, une mère.

Nant-le-Grand, est office, comté et prévôté de Ligny; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons; parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Amand.

Nant-le-Petit, autre village du diocèse de Toul, annexe de Nant-le-Grand; l'église a pour patron saint Martin. Le roi en est seul seigneur. Office, comté et prévôté de Ligny; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

NANTEUIL.—Nanteuil, en latin *Nantelum*. C'était anciennement un monastère de filles de l'ordre de prémontré, situé à une demi-lieue de l'abbaye de Jovilliers, dans un vallon étroit environné de bois et de vignes. Il ne reste plus de ce monastère qu'une chapelle (1). On voit près de cette chapelle l'oratoire d'un ermite mort en ce lieu, bâti en pierres de taille carrées, d'une structure singulière. La mémoire de cet ancien monastère s'est conservée dans le voisinage par le nom que l'on a donné au canton de vignes plantées dans ce vallon, qu'on nomme *les vignes des Nonnes*.

NANTOIS. — Nantois, *Nannatum*, village du diocèse de Toul, office comté et prévôté de Ligny, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin: dépend de Nantois une petite cense nommée la *Brie-Basselaine*, qui était auparavant une tuilerie, située sur le finage de Nantois. Les forges de Nais qui appartiennent au roi, situées sur le même finage, contiennent 36 à 40 habitans.

NAS ou NAIS. — Nais *Nasium*, ville autrefois très-considérable, réduite aujourd'hui en un village ou bourg situé entre la ville de Ligny et celle de Commercy au nord, ayant Void et Toul à l'orient, et St.-Dizier au couchant. Elle est assise sur la rivière d'Ornez, est sur l'ancienne route de Reims à Metz, et est ainsi marquée dans les itinéraires:

(1) *Annales Prémonstrat.* T. 2. p. 331.

<i>Dorocortorum</i>	(Reims)
<i>Fanum Minervæ,</i>	M. P. XII.
<i>Ariolam,</i>	M. P. XVI.
<i>Caturigas,</i>	M. P. IX. peut-être ou St.-Dizer, ou Chatrice.
<i>Nasium,</i>	M. P. IX. Nais.
<i>Tullum,</i>	M. P. XV. Toul.
<i>Scarponam,</i>	M. P. X. Charpagne.
<i>Divodurum,</i>	M. P. XII. Metz.

Ptolemée (1) marque parmi les villes des Leuquois, *Tullum* et *Nasium* : les tables de Peutinger (2) les marquent ainsi : *Noviomagus XXI. Caturices IX Nasio XIII. Mose (Fleuve) ad Fines v. Tulli x. Scarpona XIV. Fluvius Mosella Divoduri Mediomatricum (Metz)* : remarquez qu'il met *Mose* et *ad fines*, après *Nasium*, et avant *Tullum*, ce qui ne se voit pas dans les autres géographes; ce qui me fait conjecturer que *Mose* et *ad fines*, marquent Commercey ou Commarcy, sur la Meuse; *Commarcium*, dérivé de *Marcha*, une limite, qui signifie la même chose en celtique, que *Fines* en latin.

Nais, ou Nas, *Nasium* est du diocèse de Toul, Comté, office et prévôté de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron, saint Martin.

Frédégaire parlant du roi Thiéri, dit qu'il marcha vers la ville de Toul, en passant par Andlau, et prit la forteresse de Nais: *Dirigens per Andclau, Nasi Castro capto, Tullum Civitatem perrexit*. L'auteur de la chronique de saint Benigne de Dijon, transcrivant les paroles de Frédégaire que nous venons de citer, porte que *Nasium* est situé sur la rivière d'Ornez.

Les peuples du pays donnent encore aujourd'hui le nom de *cité* au village de Nais.

On y a trouvé quantité de médailles romaines, plusieurs débris de colonnes, de statues et de pierres travaillées, qui prouvent que ce lieu était autrefois très-considérable; on y a aussi découvert des inscriptions romaines, et quelques unes sépulchrales. Les paysans en labourant et

(1) Ptolemeus in Belgica.

(2) Peutingeri Tabul. segment' 12.

creusant la terre, y ont souvent rencontré des monumens respectables par leur antiquité; mais leur peu de goût pour ces sortes de choses, et leur avidité pour le gain, lorsque les choses trouvées, sont de cuivre ou de plomb, les leur ont fait briser, fondre et dissiper: celles qui étaient d'or, ou d'argent, ont été vendues aux orfèvres, qui les ont fondues, ou employées à leur profit.

Voici deux inscriptions trouvées à Nais, et rapportées dans l'histoire de Toul, du R. P. Benoit Picart, p. 10, 11.

FABRICIUS-NASIENSIS.
CURATORIBUS. ET. MINISTRIS.
IUVENTIDIO. FIRMO.
ET TEULA. SOLLI.
F. HUIUS. FIERI. FECRUNT.

C'est-à-dire, *Fabricius de Nais*, par les soins des *Curateurs* et des *Ministres* de la ville, *Juventidius Firmus*, et *Teula son fils*, l'ont fait faire. L'inscription était sans doute sur une porte, ou sur un pont, ou sur quelqu'autre édifice public, qu'on n'exprime pas ici, parce que la chose parlait d'elle-même.

Les *conservateurs* dans la république romaine et dans les cités, étaient des officiers de conséquence, dont le principal emploi était de fixer le prix des choses exposées en vente, de faire payer les tributs au prince, de ramasser les revenus des villes, de veiller sur le trésor royal. Dans les inscriptions latines, *Curator* se prend pour un magistrat, qui a l'inspection sur les ouvrages publics, les chemins, les eaux, les égouts, etc.

Minister a un sens plus étendu: Il se prend pour un officier public qui est chargé d'accompagner le magistrat, et de lui faire faire place, de veiller sur les gardes de la ville, de faire payer les deniers publics, etc.

L'autre inscription est sépulchrale, la voici:
D. M.
LOLLIO.NASIENSI.PALUSII.CURATORIS
FILIO. DEFUNCTO.
CARISSIMO. ACCEPTIUS.
ET. TOTIA, LABLA.
PATRES. ET. SIBI. VIVI. FECERUNT.

Aux Dieux Mânes. Acceptius et Tolia Labla, ont dressé ce monument à Lollius de Nais, fils de Palusius le curateur; ils l'ont, dis-je, dressé à Lollius leur fils décédé, pour eux-mêmes et de leur vivant.

Les itinéraires dont nous avons parlé, montrent assez qu'il y avait près de Nais un chemin public; la chronique de Langres confirme la même chose. Ce chemin établi pour la commodité des troupes, commençait à Langres, passait à Riel, et continuait depuis Nais jusqu'à Reims. On voit encore aujourd'hui en plus d'un endroit des vestiges de ces routes.

Quelques savans ont cru que *Nasium* était la ville de Nancy, capitale de la Lorraine; la conformité des noms est le seul fondement de cette conjecture. Nancy est très-nouveau; *Nansium* est une très-ancienne ville. Nancy est situé sur la Meurthe, et *Nasium* sur l'Ornès. La position de *Nasium* sur les grandes routes de Reims à Metz, et de Langres à Toul, ne convient nullement à la ville de Nancy, comparée aux routes de ces anciennes villes.

M. de Vallois n'a pas bien connu la ville de *Nasium*, qu'il confond avec le village de *Grand Nançois*, qui n'en est pas fort éloigné, mais qui est fort différent. On ne trouve à grand Nançois aucune marque d'antiquité; on ne remarque pas son nom dans les anciens monumens du pays; au lieu que celui de *Nansium* s'y voit très-souvent, et qu'on y rencontre divers monumens d'antiquité profane; de plus *Nançois* ne se nomme pas *Nasium*, ni *Nansium* dans les titres, mais *Nansiis Nansiidos* (1).

Le P. D. Thomas Mangeard a recueilli à Nais, grand nombre de médailles antiques, de clefs, de petites statues, et d'autres morceaux d'antiquité; il a eu l'honneur de les présenter à Monseigneur le

prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François.

Voici le témoignage d'un témoin oculaire (1), qui prouve qu'il y a eu à Nais des monumens bien précieux. J'ai vu chez Oger Delcourt mon père, pendant plus de trois ans, de temps à autre, un homme de Nais venir changer quantité d'escalins et de bajoires: un jour entr'autre, je vis tomber en 1705, de sa poche un poullec d'or, (*pollex*), non massif; ma mère lui demanda à voir ce que c'était: l'homme lui répondit que c'était le poullec d'un bras de cuivre, qu'il avait vendu en 1704 à un nommé Bourdeloit, chaudronnier, alors demeurant à la rue de Givroval à Ligny. Ma mère ayant examiné ce poullec, et l'ayant éprouvé sur une pierre de touche, lui dit qu'il était d'or; à ces paroles ce paysan s'écria: ah! j'avais trouvé ma fortune et je l'ai perdue. Il en fut si affligé, que l'on fut obligé de lui donner de l'eau-de-vie pour le faire revenir. Pendant ce temps, on envoya chercher ledit chaudronnier qui s'était enrichi, et qui s'accommoda avec le paysan. Ledit poullec est resté plus d'un an chez mon père; je ne sais le prix que ma mère lui en a donné, ni ce qu'elle en a fait.

Voici un second récit qui prouve encore l'antiquité et la puissance de la cité de Nais. En fouillant dans la terre au bourg de Nais, après environ une demi-heure de travail dans un champ, on découvrit une espèce de pavé qui avait plus de dix pas de large et plus de quinze de long (2).

Ce pavé était fait de cailloutage et de ciment, de l'épaisseur de quatre pouces, posé sur des pierres mises deboat, sur la terre simple. Après avoir rompu ce pavé à un des coins avec assez de peine, on trouva un second pavé environ à trois pieds au-dessous du premier, avec des briques d'un pied en carré. On creusa de nouveau just-

(1) Le révérend Père Dom Barthelèmi Delcourt.

(2) Lettre du R. P. Mironnel, Bernardin d'Etivaux, da mois d'août 1749.

(1) Vid. Mabillon, *Annal. Bened.* tome 2, p. 572.

qu'à la profondeur d'environ dix pieds ; on trouva que les murs qui bordaient ce pavé, n'étaient fondés que sur de la pierreaille, comme si ce n'eût été que pour porter une simple muraille de fermeture de jardin.

Sous les murs on a trouvé un anneau de fil d'argent et des ossements sans nombre. Ces découvertes ont fait croire que la cité de Nais avait été rebâtie deux fois sur les anciennes ruines, comme on le tient par tradition dans le lieu même. Cette tradition est confirmée, parce que le mur qui était au-dessous du premier pavé, paraissait avoir été peint en quelques endroits. C'était donc une maison de quelque personne de considération.

On dit que la ville de Nais communiquait à celle de Ligny par un chemin souterrain, qui existe encore, ce qui n'est nullement croyable. La ville de Ligny était anciennement très-peu de chose ; et à propos de quoi ce chemin souterrain ? Mais il se peut faire que c'était un égout, que l'on s'est imaginé aller jusqu'à Ligny.

En travaillant en 1750 à la nouvelle chaussée de Ligny à Gondrecourt, on trouva sur le finage de Nais des médailles romaines, des fours en terre, des tombeaux : on dit qu'on pénétra dans le chemin souterrain prétendu.

On découvrit à Nais, une statue presque colossale de marbre blanc, ou plutôt d'albâtre ; car elle n'était pas aussi dure qu'elle aurait été si c'eût été vrai marbre. Les paysans la mirent en pièces ; et un honnête homme (1) qui en a vu les débris dans la cour du curé du lieu, et qui en emporta une partie d'un pied, dit que le pouce était d'une grosseur extraordinaire, et que la statue devait être haute au-dessus de l'ordinaire.

Dans le même lieu, on a trouvé une pièce d'acier ouvragée, et représentant un combat des Romains contre les Allemands : ceux-ci remarquables par leurs sabres, et

les Romains par leurs épées pointues. On voit près de la figure d'un général Romain ces lettres, *TRA*. Cette pièce était destinée pour être attachée et cousue à la cuirasse, parce qu'il y a tout autour des trous comme pour passer une aiguille à coudre. La pièce est d'une figure irrégulière, plus large et arrondie par le bas, et carrée et plus étroite par le haut. Elle peut avoir 4 ou 5 pouces de hauteur.

NASSOGNE. — Nassogne (1), petite ville près de Saint-Hubert en Ardennes, est célèbre dans ce pays-là par une ancienne collégiale, dont on raconte ainsi la fondation : Un saint homme, écossais de nation, nommé Monon, vint dans les Ardennes sur la révélation qui lui en fut faite en songe. Ayant passé la mer, il prit la résolution de faire le pèlerinage de Rome. Jean Lagneau évêque de Maastricht, l'ayant rencontré et ayant appris son dessein et admiré sa ferveur, l'invita à le venir trouver au retour de son voyage, et qu'il lui donnerait un lieu de retraite. Monon y vint, et l'évêque lui donna un terrain désert nommé *Fridier*, où il commença à défricher et à bâtir une chapelle, où il assemblait les habitans des environs et leur enseignait les vérités du salut.

Le démon jaloux de sa sainteté et de sa réputation, suscita des assassins qui vinrent le tuer dans sa cellule. Les peuples du voisinage y accoururent, et l'honorèrent comme martyr. On bâtit au même lieu une église sous l'invocation de la Ste.-Vierge, où l'on déposa le corps de Monon. Le roi Pépin y établit une collégiale composée d'un prévôt et de six chanoines. On met cet événement au VII^e siècle.

NETTANCOURT. — Nettancourt, village du diocèse de Châlons-sur-Marne, frontières de Champagne et du Barrois, à trois lieues de Bar vers le couchant, et à six de Châlons, près l'abbaye de Montier-en-Argoigne, sur une petite rivière nommée *Chel*, qui tombe dans l'Ornez à Bé-

(1) M. Bourcier, orfèvre à St.-Mihiel.

(1) Histoire de Luxembourg, t. 3 p. 148 et suiv.

tancourt, et sépare la Champagne du Barrois.

Nettancourt a donné le nom à une très-ancienne et très-noble maison de nom et d'armes, qui possède la terre de Nettancourt depuis plusieurs siècles. Cette maison est partagée en plusieurs branches ; Nettancourt-d'Haussonville, Nettancourt-de-Vaubecourt, Nettancourt-de-Bétancourt et Nettancourt-de-Passavant. Elle est alliée aux maisons d'Apremont, aux Merlettes de Savigni, de Ligniville, de Stainville, de Bétancourt, d'Haussonville, de Desarmoises, de Duhautoi, de Donmartin, de Gournai, d'Haraucourt, de Custine, de Bassompierre, et s'est toujours distinguée par de grands et importants emplois, tant en France qu'en Lorraine.

Cette maison porte de gueules au chevron d'or : on tient ce le premier de cette maison qui soit entré au service des ducs de Lorraine, est Georges de Nettancourt, que le duc René I, créa capitaine et bailli le 4 juin 1426.

NEUFCHATEAU.—Neufchâteau, ville de Lorraine, située sur la Meuse, est apparemment la même que *Neomagus*, marqué dans les tables de Peutinger de cette sorte : *Andromatum* (Langres), *Meuse VIII. an. p. Noviomagus VII. m. Tullio*. De Langres au village nommé *Meuse*, de là à *Neomagus* (apparemment Neufchâteau) huit mille pas, de *Neomagus* à *Toul*, sept mille pas.

L'itinéraire d'Antonin ne marque pas *Neomagus* ; mais de Langres à Toul, il compte quarante-deux mille pas de cette sorte : *Iter ab Andiomoteo Tullio Leucorum usque M. P. XLII.*

Mosa, M. P. XII. Le village de Meuse.

Solimariaca (Soulosse), M. P. XVI.

Tullum, M. P. XV.

Le village nommé *Meuse*, parce qu'il est près les sources de la Meuse est bien connu ; Neufchâteau est situé entre Meuse et *Solimariaca*, ou Soulosse. Toul est très-connu.

Le premier monument où il est fait mention bien expresse de la ville de Neuf-

château, est le poème de *Garin le Lothéran*, composé par Hugues Metellus chanoine régulier de saint Léon de Toul, qui vivait vers l'an 1150. Voici ce qu'il dit de Neufchâteau.

Hervis, fils du duc Pierre, revenant de la foire de Lagni et retournant à Metz, arrive à Neufchâteau avec sa compagnie un samedi au soir : l'auteur décrit cette ville comme grande et bien peuplée, ayant un *Chatel principal* et des biens en abondance, et tout ce qu'on pouvait désirer pour faire bonne chère, même des musiciens, des baladins, des jongleurs ; après que Hervis eut déclaré à son hôte et aux bourgeois qui il était, ils accoururent pour l'embrasser et le baiser, en lui disant :

DAMOSIAX, Sire, bien soyez trouvez,

*Nos Sires êtes, et nos droits avoyez (1),
Commandez, Sire totes vos volontez,
De vous servir sommes entalentez.*

Après cela, il ordonne aux bourgeois de l'accompagner à cheval jusqu'à Metz.

Seigneurs, dit-il, demain à l'enournée,

Soient très tous sur les chevaux montez,

Jel vous commende, se chier que vous m'avez,

Tresquez à Metz vous me convoyerez.

Ils répondirent qu'ils exécuteraient ses ordres ; car :

*Etes nos Sires, et nos droits avoyez,
Car droit Hoirs êtes de Metz la forte cité,*

*De l'Orheraine, et de la Duchie,
Après vos mères se vivois par aié.*

Quoique le duc de Lorraine fut seigneur souverain de Neufchâteau, il y eut toutefois des seigneurs particuliers, apparemment feudataires du duc. Etienne Pérard (2) rapporte quelques chartres qui font foi de ce que je viens de dire ; et l'armorial de Lorraine donne à la maison de Neuf-

(1) Avoyez, avoué. *Advocatus defensor.*

(2) Etienne Pérard, preuves de Bourgogne, page 176.

château pour armes : d'or à une bande de gueules, chargée de trois tournelles d'argent, ou selon d'autres, de gueules à la bande d'argent, écartelé de gueules à l'aigle d'argent. Cette maison de Neufchâteau, était fort différente de celle de Neufchatel en Bourgogne.

La rivière de Meuse arrose le Neufchâteau et les environs ; la ville est placée sur une éminence à droite de la Meuse, à l'endroit où cette rivière reçoit le Mouson. Il y a trois faubourgs ; celui de France, celui de Saint-Pierre, ou des Capucins, et celui de Sainte-Marguerite.

Le duc Thiéri (1) fit faire un nouveau faubourg, ou une nouvelle ville à Neufchâteau, et y érigea une église en l'honneur de saint Nicolas, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Mansui. L'évêque Pibon la dédia, et la déclara indépendante de la paroisse de Saint-Christophe de la même ville en l'an 1097.

Cette église de Saint-Nicolas, était autrefois attenante au château du duc ; elle est des plus vastes et des plus exhausées ; il y a deux églises l'une sur l'autre, ce qui a été facilité par la pente du terrain du cimetière, dont elle est environnée. L'église de dessous est partagée en trois parties séparées par des grillages : dans chacune de ces séparations il y a une chapelle, dont l'une est pour la congrégation des femmes et des filles, sous l'invocation de saint Dominique ; l'autre dédiée à saint François de Paule, dans laquelle sont reçus les jeunes garçons et les filles, à cause de la dévotion du cordon de saint François de Paule.

On communique de l'église d'en haut à celle d'en bas par un vaste escalier, où l'on peut passer en procession avec le Saint-Sacrement, dans les temps de neige et de pluie.

Le duc de Lorraine avait voulu donner la nouvelle église de Saint-Nicolas à l'abbaye de Molesme, mais l'évêque de Toul menaça d'excommunication tous autres re-

ligieux qui s'ingéreraient dans cette paroisse à l'exclusion de ceux de saint Mansui.

Le duc Mathieu II, en 1231, au mois de septembre, octroya aux bourgeois de Neufchâteau, qu'au jour de la St. Remi, ou dans la quinzaine après, treize personnes de la commune de ladite ville fussent choisis et jurés, et que de leur nombre ils en choisissent un qui fut maire : lesquels juges prendraient connaissance de toutes contestations, en tout cas sans être obligés de subir aucune autre justice et juridiction.

Depuis la réunion du comté de Champagne à la couronne de France, arrivée vers l'an 1285, les ducs de Lorraine entrèrent sous la foi et hommage des rois de France ; comme on le voit par l'hommage rendu au roi Philippe-le-Bel, par le prince Thiébaud de Lorraine sire de Rumigni, en 1300 ; et ensuite par ce même Thiébaud duc de Lorraine en 1310, de ce qu'il tenait à Neufchâteau, Chatenois, Monfort, Frouart, et une partie de la ville de Grand en Bassigny.

Philippe-le-Bel (1) ayant épousé l'héritière de Champagne, fut reconnu seigneur souverain de Neufchâteau, Chatenois et Frouart, en les déclarant fiefs de Champagne : il ordonne que les habitans seront reçus aux foires de Champagne par ses lettres du 22 janvier 1296, ou 1297.

Le duc de Lorraine obtint ensuite des lettres de Philippe-le-Bel, par lesquelles ce roi renonce à tous droits de souveraineté et de ressort qu'il avait sur Neufchâteau, et les autres lieux au-delà de la Meuse.

Louis Hutin fils aîné de Philippe-le-Bel, ayant eu l'administration du comté de Champagne, qui était un propre de sa mère, confirma les lettres de son père, données aux bourgeois de Neufchâteau, à la prière du duc de Lorraine, par d'autres lettres données à Paris au mois de juin 1312.

(1) Histoire de Lorraine t. 1. page 509. preuves.

(1) Longuerue, état de la France. Partie 2. 1. 150, 151.

Les bourgeois de Neufchâteau pour se mettre à couvert des avanies que l'on faisait à leurs marchands (1), arrêtant et saisissant leurs marchandises en Champagne, sous prétexte qu'étant sujets du roi, ou du duc de Lorraine, il était permis de gager sur eux pour se faire payer de ce que leur prince ou leur seigneur devait, ou pour réparer les dommages que ces seigneurs avaient faits sur d'autres, obtinrent en 1329 une attestation de Jean de Sarbruche seigneur de Commercy, qui déclare : que ces marchands ne sont responsables que de leurs propres faits, comme étant libres et abonnés avec leur Seigneur, et n'appartenant pas au roi de France ; c'est de quoi je puis rendre témoignage : ajoute-t-il, comme ayant été autrefois avoué de cette ville, et en sachant parfaitement les usages et les franchises.

En 1544, le duc Raoul fonda en cette ville dans son château, une chapelle en l'honneur de la Ste. Vierge et de St. Julien. Il donna cette chapelle à Jean, fils de Thirion son procureur, afin qu'il pût recevoir les ordres sous ce titre, à charge de dire quatre messes par semaine à ladite chapelle, et lui donna pour fonds de rente annuelle cent sols de petits tournois, à prendre sur son tabellionage de Neufchâteau, et quelques autres biens. Le tout confirmé par Thomas, évêque de Toul, son cousin. Fit le lundi après la saint Nicolas d'hiver 1544.

Les bourgeois de Neufchâteau se plaignirent en 1544, au roi Philippe-le-Bel, de ce que le bailli de Chaumont et les autres officiers de Sa Majesté, les faisaient prendre, arrêter et maltraiter pour les contraindre de satisfaire aux dettes du duc de Lorraine leur seigneur, et à réparer les torts que l'on prétendait avoir été faits par ce même prince, ou par ses officiers : ce que l'on exécutait envers eux avec tant de rigueur, qu'on ne voulait pas même les entendre ni avoir égard à leurs raisons, quoiqu'ils fussent francs-bourgeois, et

abonnés à leur seigneur. Le roi ayant égard à leurs remontrances, défendit à ses officiers et justiciers de molester, arrêter, ni saisir les corps ni les biens des habitans de Neufchâteau, et renouvela les ordonnances qu'il avait données sur le même sujet.

Ceux de Neufchâteau se fondant sur les anciens privilèges accordés à leur ville (1), par les ducs de Lorraine, ou par les rois de France, de qui cette ville relevait, les ducs de Lorraine leur en ayant fait foi et hommage, comme de fief relevant du comté de Champagne ; les bourgeois dis-je de Neufchâteau dès l'an 1532, avaient fait de grandes plaintes en cour de France, de ce qu'au préjudice de leurs droits, pour lesquels ils n'étaient obligés de répondre que par-devant leur juge choisi par eux-mêmes, le duc Jean I de Lorraine les faisait arrêter, maltraiter par ses officiers ; que le même duc avait fait de son château une espèce de citadelle, qui tenait en bride la ville de Neufchâteau, y ayant fait des fossés et des ponts-levis contre la ville, et une issue pour sortir au-dehors ; qu'il avait même pris leur ville de force, et avait rançonné les bourgeois à dix mille francs, dont il en avait déjà reçu trois mille.

La chose fut plaidée au parlement de Paris, et arrêt intervint qui obligeait le duc de se départir de ses entreprises, et lui défendait de faire pour cette occasion aucun mauvais traitement aux habitans de Neufchâteau ; ce que ledit duc Jean promit d'exécuter en présence du roi et de sa cour.

Le duc Charles II, successeur de Jean, voulut faire valoir son droit par voie de fait (2), et maltraita les bourgeois de Neufchâteau, qu'il accusa d'avoir empoisonné et fait mourir le duc Jean son père ; ce prince était mort à Paris, entre le mois d'août 1590, et le mois de mars 1591.

Le duc Charles II, son fils lui succéda

(1) Histoire de Lorraine, l. II, 453, 454.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 570, 571.
(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 574.

âge d'environ 26 ans. Il était extrêmement animé contre les bourgeois de Neufchâteau, qui avaient plaidé le duc Jean, et avaient fait rendre contre lui plus d'un arrêt; on les regardait comme vrais mutins et des sujets rebelles, et on leur donnait publiquement par sobriquet le nom de *Jacques*, qui dans le langage du temps, signifie un mutin, un rebelle, comme *Jacquerie* signifie une rébellion.

On disait donc que ceux de Neufchâteau avaient corrompu par argent le secrétaire du duc Jean, qui fit signer à ce prince sans la lire, une lettre par laquelle il reconnaissait tenir du roi le Neufchâteau, et être tenu aux reprise et hommage pour cette ville; mais tout cela n'est appuyé que sur des bruits de ville, sans fondement. On a vu ci-devant que le duc de Lorraine reprenait du roi les villes de Neufchâteau, Châtenois, Montfort et Frouart. L'accusation d'avoir empoisonné le duc Jean, n'est apparemment pas mieux appuyée.

Quoiqu'il en soit, on dit que le duc Charles II, ayant assemblé son conseil à Nancy, accusa les bourgeois de Neufchâteau comme coupables de la mort du roi Jean son père, et délibéra quel supplice on leur devait faire souffrir. Tous conclurent à la mort (1).

Il en fit mourir plusieurs, et voulait même dit-on brûler et détruire la ville; mais fléchi par les prières des grands de sa cour, il leur donna la vie, à condition: que chaque année ils lui payeraient un certain tribut; qu'on érigerait au milieu de la place publique une croix; devant laquelle le 22 septembre ils mettraient une cuve pleine d'eau mêlée avec du sang, dans laquelle chacun d'eux plongerait publiquement la tête et les bras, et y laisserait sa taille et son tribut. On leur ôta l'exercice de leur justice, qui ne leur fut rendu que dix ans après.

Les bourgeois portèrent leurs plaintes au parlement de Paris; mais la droit du duc Charles y fut reconnu et confirmé, et le

Neufchâteau et ses dépendances demeurèrent soumis au duc et à ses successeurs. C'est ce qu'on lit dans la vie manuscrite du duc Charles II, mais tout cela est peu exacte; le Neufchâteau a toujours été au duc de Lorraine, mais soumis à l'hommage de la France au moins depuis l'an 1220, dont il n'a été déchargé, comme nous l'avons dit, que sous le duc Jean II, en 1465.

Dans le traité de Vaucouleurs (1) passé entre le roi Charles V, et Jean II du nom, duc de Lorraine en 1366, et 1367, avant Pâques, il est porté que lorsqu'il y aura contestation entre les deux souverains, ou entre leurs sujets réciproques, les élus ou députés de leur part, s'assembleront quelquefois en la ville d'Andelau en Bas-signy, et d'autres fois à Neufchâteau, et feront venir devant eux ceux qui auront quelques plaintes à former: savoir, les élus de la part du roi feront comparaître les sujets de Sa Majesté, et les élus du duc de Lorraine feront venir les sujets de leur prince, pour entendre les plaignans et les défendans, et rendre justice à chacun d'eux. C'était pour mettre fin aux voies de fait et aux entreprises continuelles des gens de guerre, et des gentilshommes, qui se faisaient justice à eux-mêmes par la voie des armes, ou par les gagières qu'ils faisaient les uns sur les autres, au grand préjudice de la paix et de la tranquillité publique.

On voit dans un arrêt du parlement de Paris rendu en 1412 (2), et qui est suivi des lettres de rémission que le roi Charles VI, accorde au duc Charles II: que ledit duc et le duc Jean son fils avec leurs gens, avaient commis plusieurs entreprises contre les sujets du roi, et en particulier contre les privilèges des bourgeois de Neufchâteau, lesquels avaient porté leurs plaintes au parlement de Paris; on y rapporte ce qui s'était passé depuis les an-

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. DCXLIV, DCXLV, preuves.

(2) Vignier, Généalogie de Lorr., pag. 74. et suiv.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 652.

nées 1387, 1401, 1402, 1403, 1404, 1406.

Et ledit duc Charles II, n'ayant pas comparu et ayant toujours fait défaut, mais au contraire étant entré dans Neufchâteau le 28 février 1409, ou 1410 avant Pâques, avait fait fermer les portes de la ville, et fait arrêter jusqu'à vingt-huit des principaux bourgeois; et avait fait prendre indifféremment par ses soldats les meubles, blés et vins qui étaient dans leurs maisons, dont une partie avait été rendue dans le château du duc, et l'autre distribuée à ses soldats, cette perte montant à cent mille francs.

Après quoi le duc avait encore fait entrer dans le Neufchâteau six cents Allemands, qui y firent pis que devant; qu'après avoir fait mourir divers bourgeois dudit lieu, mis en prison, rançonné les autres, enfin le duc avait fait porter les armes de la bourgeoisie dans son château, et empêchait les officiers du roi d'entrer dans la ville; qu'il avait fait faire des fossés au dit château et avait fait rompre les murs de la ville, pour y faire une nouvelle porte; que le bailli de Chaumont étant allé devant la ville, et ayant ordonné qu'on lui en fit ouverture, on la lui avait refusée; qu'en signe de rébellion, il avait jeté une baguette blanche dans la place, et après avoir fait information des faits ci-dessus énoncés et les avoir trouvés vrais, il avait ajourné devant la porte de la ville, ledit duc à comparaitre en personne dans certains jours, devant la cour du parlement.

Après plusieurs autres détails, le parlement déclare les habitans de Neufchâteau exempts de la juridiction, obéissance et subjection dudit duc et de ses successeurs; et les déclare sujets du roi sans moyen, et ledit duc être encouru envers Sa Majesté de la somme de dix mille marcs d'argent, et de mille marcs d'or pour les désobéissances par lui commises envers le roi; et à restituer aux bourgeois et autres pour les dommages qu'ils ont soufferts depuis vingt ans en ça, la somme de quarante mille livres tournois.

Tout cela est suivi de la lettre de rémission accordée par Sa Majesté, au duc Charles II, et à ses gens: le roi les restitue et rétablit en leurs terres, justices, seigneuries et juridictions, à lui déclarées commises par ledit arrêt, et impose sur cela silence perpétuel à son procureur-général. Donné à Paris au mois de février 1412, ou 1413 avant Pâques, le roi étant en son grand conseil, auquel le duc de Bourgogne, Louis duc de Bavière et plusieurs seigneurs étaient présents.

Depuis ce temps les bourgeois de Neufchâteau sont demeurés assez tranquilles. Le duc Jean II, obtint du roi Roi Louis XI, en 1465, au mois d'octobre, la remise de l'hommage qu'il devait pour les terres de Neufchâteau, Châteinois, Montfort et Frouart, et le duc Nicolas fils de Jean II, a souvent fait sa résidence à Neufchâteau (1).

L'an 1500, le roi René II, la reine son épouse, et les princes leurs enfans se rendirent à Neufchâteau, dans le dessein d'introduire les frères observantins dans le couvent des pères Cordeliers de la même ville; ceux-ci refusèrent de les recevoir, et fermèrent leurs portes. Le roi les fit briser, et mit les observantins en possession de la maison (2). Les cordeliers supplièrent le roi de leur permettre au moins de s'établir dans une nouvelle maison au-dehors de la ville, ce qui leur fut refusé. La maison des franciscains de Neufchâteau est grande et bâtie magnifiquement, l'église de même est vaste et bien élevée; on y montre une chaire de prédicateur, où l'on prétend que saint Bonaventure a prêché. On y voit aussi des mausolées remarquables (3), entr'autres, ceux de la maison du Châtelet.

En 1518, la Châtellenie de Neufchâteau fut donnée à M. le comte de Boulay, pour en jouir pendant sa vie seulement.

Le duc Antoine en 1539, retournant de Nice, revint joindre à Neufchâteau la duchesse Renée de Bourbon son épouse,

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 874.

(2) Ibid. p. 1181.

(3) Jean Obrion chronique de Metz.

qu'il y avait laissée ; il y fut reçu avec toute la magnificence possible, et comme si ç'eût été son avènement dans ses états.

En 1641, le comte de Graney et l'évêque d'Amzerre (1), qui commandait l'armée française, ayant eu avis que la garnison Lorraine du Neufchâteau voulait désarmer la bourgeoisie, qui n'était pas d'avis de faire résistance et qui s'était barricadée contre la garnison, s'avancèrent contre la ville, et obligèrent la garnison Lorraine de se retirer au château, et de là à la grande église, et enfin sur la voûte de l'église ; cependant le reste de l'armée étant arrivée, on dressa la batterie contre le château, et le gouverneur capitula. Il ne put obtenir que de sortir l'épée au côté, avec ses officiers, et ses soldats le bâton à la main, avec escorte pour se rendre à Sierk.

Il y a au Neufchâteau un prieuré sous le nom de Notre-Dame ; il y a aussi une église de chevaliers de Malte, et un couvent de cordeliers fondé par le duc Mathieu II, en 1259. Frédéric IV, duc de Lorraine, et Marguerite de Navarre son épouse, sont reconnus pour fondateurs des religieuses de St.-Claire de la même ville ; il y a outre cela un couvent de capucins établi en 1619, des religieuses Annonciades fondées par la princesse Henriette de Lorraine et le prince de Phalsbourg en 1630, des religieuses de la congrégation de l'an 1639, et des carmelites établies en 1643.

On voit dans Neufchâteau deux églises paroissiales, l'une sous l'invocation de St.-Christophe, qui est la plus ancienne ; elle fut donnée à l'abbaye de St.-Mansuy par un seigneur nommé Hermant, et par sa femme nommée Stada, du consentement de leurs enfans. L'évêque Pibon donna l'autel, ou le revenu de la même église au monastère de St.-Mansuy. Cette église de St.-Christophe ayant été détruite, l'abbé Théomare la rétablit, et l'évêque Ricuiu successeur de Pibon, y mit des religieux de St.-Mansuy pour la desservir.

(1) 1641. Neufchâteau.

La deuxième église paroissiale de Neufchâteau est dédiée sous l'invocation de St.-Nicolas ; elle était dans le château des ducs de Lorraine, et le duc Thierrri l'avait fait bâtir sous Pibon évêque de Toul. La mort ne permit pas à Thierrri d'achever cette église ; le duc Simon l'acheva, et bâtit un monastère joignant l'église pour des religieux de St.-Mansuy de Toul. Le monastère se trouvant trop resserré, le duc Simon et la duchesse Adelaïde, en firent bâtir un nouveau au-dehors du château pour les mêmes religieux de St.-Mansuy ; le tout fut érigé en monastère, auquel on assigna aussi l'église de St.-Christophe avec tous ses émolumens et les terres qui en dépendaient, ce qui fut confirmé par l'évêque Pibon en 1125.

La cure de Neufchâteau est unie à la manse conventuelle de St.-Mansuy, qui y entretient un de ses religieux qui y exerce la fonction de curé primitif.

L'hôpital du Neufchâteau est uni à l'ordre du St.-Esprit et l'administrateur est appelé commandeur : il y a des sœurs pour le soulagement des malades.

La maison des dames de la charité fut commencée par des dames pieuses en 1680, confirmée par l'évêque de Toul en 1688. On y fit venir en 1734, deux sœurs de l'hôpital St.-Charles de Nancy. Le roi de Pologne a confirmé cet établissement le 5 décembre 1751, et le 7 février 1752.

Le château de cette ville, dont nous avons parlé ci-devant, était proche l'église de St.-Nicolas, et l'on y voit encore de ses ruines ; il fut assiégé, pris et ruiné pendant les dernières guerres de Lorraine. On a bâti de belles maisons en sa place.

Une chose singulière et remarquable au Neufchâteau, est, que la rivière de Mouzon qui passe près cette ville, se cache et s'enfonce sous terre, commençant à disparaître à Circourt, village situé à une lieue de cette ville, sur la route de Langres. Après le trajet d'une lieue sous terre, elle en sort à gros bouillons au pied d'un coteau sur le chemin du Neufchâteau près une ferme nommée la Deville, à Nancourt,

petit village peu éloigné et dépendant de cette ville pour la desserte. La sortie de cette rivière de terre, n'est violente que dans des temps pluvieux et débordemens, mais pendant les grandes sécheresses, la source est beaucoup moins abondante, en sorte que sa sortie est presque imperceptible. La rivière de Mouzon qui arrose les murs de la ville, perd son nom, en se joignant à la Meuse sous un pont de huit à dix arcades, aboutissant à l'extrémité du faubourg de France à Neufchâteau, sur la route de Chaumont.

On voit quelque chose de pareil en d'autres endroits de la Lorraine. *Voyez ci-devant article Meuse.*

NEUMAGEN. — Neumagen, est situé six lieues au-dessous de Trèves, à droite sur la Moselle. Le roi Pepin dans une chartre de l'an 553 le nomme *Noviacum*; on y voit les ruines d'un camp romain, où l'on croit que le grand Constantin a campé; ce lieu est désigné dans Ausone (1) sous le nom d'*insigne* ou *fameux camp de Constantin*:

Noviomagum divi castra inclita Constantini.

On voit la description de ce camp, figuré dans Brouverus, histoire de Trêve: tom. 2. page 574. Il est sur la rive droite de la Moselle; entre ce fleuve et des côtes chargés de vignes, à l'angle du côté du midi, on voit une tour et un pan de muraille, l'un et l'autre assez entiers; on croit que c'était la demeure du préfet des gardes prétoriennes. Le reste du camp, qui peut être long d'un jet de dard, est un carré oblong, où l'on remarque encore de distance en distance neuf pans de murailles ou de tours très-solides. Les soldats étaient campés sur la montagne voisine, où ils étaient en sûreté contre les insultes des ennemis, et où ils avaient un voisinage les eaux de la rivière de Moselle pour leur usage, et le cours du fleuve pour en garder les passages contre les irruptions des ennemis.

(1) *Ausonius Mosella*; v. 12.

Ausone, comme on l'a vu, donne à ce lieu le nom de *camp fameux du grand Constantin*, peut-être à cause que c'est en ce lieu que cet empereur eut la fameuse vision de la croix, qui lui apparut un peu après midi, rayonnante au-dessus du soleil, avec ces mots distinctement marqués EN TOVTÓ NIKÁ :

Vainquez en ceci, ou par ceci.

Jé n'ignore pas que les sentimens sont partagés, non sur l'apparition de la croix, mais sur le lieu où elle se fit voir. Les uns soutiennent que ce fut à *Sinzich* sur le Rhin, d'autres que ce fut vers les Alpes du côté de Lyon, ou de Besançon. Il y en a même qui veulent que Constantin ait eu la même vision deux fois; une fois dans les Gaules, et l'autre fois en Italie, la veille du dernier combat contre Maxence. Lactance ne parle pas de l'apparition de la croix au ciel, et peu après midi: Il parle seulement d'une vision que Constantin eut la nuit, qui lui disait de faire peindre sur les boucliers de ses soldats, le signe de la croix; mais Eusèbe parle clairement de la vision qu'il eut après midi du signe de la croix, et des mots EN TOVTÓ NIKÁ (1). Mais ni lui ni Lactance, ni aucun auteur ancien n'a dit que ce fut à Neumagen; et l'épithète d'*inclita* donnée à ce camp, peut marquer simplement que ce camp était distingué par ses tours et ses murailles, qui étaient alors bien plus belles et plus entières qu'elles ne sont aujourd'hui, ou que ce camp était encore en grande réputation de son temps, comme ayant servi de camp à Constantin.

NEU-MUNSTER, abbaye des *Bénédictines* (2).

On tient par tradition que l'abbaye de Neu-Munster fut d'abord bâtie à Blissel sur la Blisse, in *Blisacensi pago*, (nommé *Blesichova* dans le partage entre Louis de Germanie et Charles-le-Chauve en 870), que Neu - Munster ayant été brûlé par

(1) Euseb. t. 1. c. 28. de vita Constantiniani.

(2) Histoire de Lorr. t. 1, p. 1000.

les allemands, les religieuses qui étaient toutes de condition, se trouvant alors extrêmement obérées, Elizabeth de Liechtenberg, qui en était alors abbesse, s'étant laissée séduire avec la plupart de ses religieuses, par les nouvelles opinions de Luther, se servit de cette circonstance de l'incendie de son monastère, pour vendre à Jean Arnau, conseiller et intendant du comté de Nassau Othveiller, qui était luthérien, les dîmes de *Dalhem*, *Enschewiller*, et *Erviler*, pour la somme de dix-huit mille cinq cents florins. L'abbesse et les religieuses qui avaient pris du dégoût pour la vie monastique, se partagèrent cet argent et se retirèrent où elles jugèrent à propos. On dit que les religieuses catholiques réduites au nombre de trois, vécurent jusqu'à la mort dans une maison particulière, où les comtes de Nassau qui avaient ruiné l'église et s'étaient emparés des biens de l'abbaye, les entretenaient jusqu'à leur décès.

NEUNÉ (Le), ruisseau. — Le Neuné, ou Nenny, est un ruisseau remarquable par la production des perles, qui y sont en si grand nombre, qu'il semble que le fond en soit pavé. Ce ruisseau vient de Martinpré, maison seigneuriale, communauté de Vichibure à trois lieues de Bruyères, et au sud-est de cette ville, passe dans plusieurs villages, et vient joindre la Vologne à celui de Laveline, à une lieue de Bruyères.

NEUVILLE-SUR-MEUSE. — Neuville (1) sur Meuse, située entre Forges et Charny, est un ancien fonds de l'église de Verdun; on croit que le roi Childébert en fit présent à cette église, sous le pontificat de St.-Airy au sixième siècle en 590. L'évêque St. Madalvé y mourut en 765, étant venu pour en consacrer l'église. Pendant cette cérémonie, il connut que sa fin était proche, et légua par son testament à son église cathédrale la terre de la Neuville. L'évêque Vitfride donna à l'abbaye de St.-Vanne une certaine quantité de vignes au

même lieu, afin que les clercs ou les religieux qui demeuraient à St.-Vanne eussent de quoi consacrer le sang du seigneur.

NEUVILLE-EN-VERDUNOIS. — Neuville-en-Verdunois, village du diocèse de Verdun, dont l'église est dédiée à St.-André.

NEUVEVILLE (LA) PRÈS NANCY. — La Neuveville est située sur le chemin de St.-Nicolas à Nancy, à mi-chemin de ces deux lieux; la paroisse est dédiée à Notre-Dame dans son Assomption.

Dépend l'ermitage de Ste.-Vaudrée, première abbesse de St.-Pierre de Metz.

Dépend aussi Montaigu, qui est une maison appartenant originairement aux RR. PP. Augustins de Nancy, et qu'on dit avoir été leur première demeure.

On remarque qu'en cet endroit se sont données trois batailles considérables: la première en 1508, entre Thiébaud II du nom, duc de Lorraine, et Henry comte de Vaudémont: La seconde en 1564, entre le duc Jean I, à la tête des troupes de l'empereur Charles IV et des aventuriers Bretons qui y furent défaits au nombre de 40 mille: La troisième en 1476, entre le duc René II, et Charles-le-Hardy duc de Bourgogne, qui y fut entièrement défait et mis à mort; son armée était campée entre Jarville et Nancy.

Le roi Louis XIII était campé à la Neuveville près Nancy (1), lorsqu'il entreprit le siège de cette place; le duc Charles IV l'y vint trouver, et y ratifia le traité passé à Charmes entre lui et le cardinal de Richelieu en 1633, le 2 septembre.

NEUVE-VILLE (LA) SUR ORNE. — La Neuve-ville sur Orne, village sur la rivière d'Orne ou Ornaïn, diocèse de Toul, Barrois mouvant, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seigneur, haut, moyen et bas justicier pour moitié; madame la marquise de Nettancourt, MM. et dames ses enfans pour l'autre moitié. La paroisse a pour patron saint Martin.

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, page 236 et 237.

(1) Histoire de Verdun p. 78.

Il y a dans ce village cent trente-cinq à cent quarante habitans; un château à M. de Nettancourt, dans lequel est une chapelle; de plus il y a trois fermes à des maîtres particuliers.

Le lieu de la Neuve-ville sur Orne, a eu autrefois des seigneurs de distinction : l'évêque de Verdun, *Nicolas de Neuville*, qui a gouverné l'église de Verdun depuis 1505 jusqu'en 1512, était sorti de la maison de la Neuve-ville sur Orne.

NEUVE-VILLE (LA) AUX RUPS.—

La Neuve-ville aux Rups, *Nova villa ad Rivos*, village du diocèse de Toul, terre principauté de Commercy; la paroisse a pour patron S. Nicolas.

Il y a dans ce pays plusieurs autres villages du nom de *Neuve-ville*; dont je ne parle pas ici.

V. NEUVILLER-SUB-MOZELLE, et le prieuré de Neuwiller.— Neuwiller-sur-Mozelle, village au diocèse de Toul, recette de Nancy, bailliage de Vézelize sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine; il y a 72 habitans ou feux. Ce village est situé au pied des coteaux à gauche de la rivière de Moselle, sur la chaussée de Flavigny à Charmes, vis à vis de Lorrey, à une lieue et demie du bourg d'Haroué, et à demi-lieue de celui de Bayon qui est de l'autre côté de la rivière; c'est une seigneurie fort ancienne que la maison de Germiny possédait avant l'an 1571.

Le village de Renville devant Bayon, éloigné de Neuwiller de demi-lieue, ayant été acquis par M. de la Galaizière le 1 février 1754, du sieur Joseph-Charles de Rutant, et de dame Marguerite-Martine Hocquet de Grandville son épouse, cette seigneurie fut détachée du comté de Marainville par lettres patentes de S. M. Pôlonaise, unie et incorporée au comté de Neuwiller-sur-Mozelle.

L'ancien château de Neuwiller, où les princes et princesses de la maison de Salm ont autrefois fait leur résidence, était remarquable par le nombre de ses tours, et plus encore par sa situation qui donne une des plus belles vues, variée et étendue

sur une vaste prairie, arrosée de la Moselle. Il est sur une haute terrasse au pied de la montagne du Plessis, à l'extrémité du village du côté de Nancy; une source abondante y forme des jets d'eau, et se distribue dans le château. Cette montagne du Plessis était encore il y a quelques années, couronnée d'une forêt anciennement appelée la Héronnière et nommée depuis le Plessis, mot dérivé de plaisir, parce que le bois était planté et renommé dans le pays pour sa beauté. On a démolí l'ancienne chapelle castrale et beaucoup d'autres parties de l'ancien château, et cette année 1749, il a été rebâti presque entièrement à la moderne. On y voyait auparavant grand nombre de sculptures, d'armoiries et d'alliances des anciens seigneurs.

V. Neuwiller, prieuré.— Le prieuré de Saint-Pierre de Neuwiller, ordre de St. Benoit, dépendant de saint Vanne de Verdun, fut fondé par Thiéri et Vidric, frères de Frédéric comte de Toul, au temps de Laurent abbé de St-Vanne, qui a gouverné son abbaye depuis l'an 1098, jusqu'en 1140. L'église est en même temps prieurale et paroissiale. L'autel du prieur est dans le chœur; le service paroissial se fait dans la nef. Un prince de Salm donna à cette église des reliques de St. Liboire, d'où vient l'obligation au curé de les porter en procession à la chapelle du château, le jour de la fête du saint. Elle attire pendant huit jours les bonnes gens des villages voisins et des merciers qui y tiennent une espèce de foire.

À demi-lieue de Neuwiller, au pied d'un coteau du côté de Grévéchamps, il y a un ancien *ermitage*, appelé Notre-Dame de Grâce.

Le seigneur de Neuwiller possédait une partie de la seigneurie de Bayon.

V. NEUVILLER, ancienne abbaye en Alsace.— Neuwiller ancienne abbaye, est située à l'entrée des montagnes de Vogé, dans un vallon arrosé d'un ruisseau, qui rend le lieu fort agréable; éloignée à distance à peu près égale, de Sarre au

midi et de Phalsbourg au couchant. Cette abbaye fut fondée par saint Pirmin, évêque régional, et réformateur de plusieurs monastères. Saint Pirmin engagea Sigebalde évêque de Metz, à faire cette fondation dans un territoire qui était alors de son diocèse et sous sa juridiction spirituelle. Bucelin croit que ce furent Rutharde Adolphingue, prince d'Alsace, et Irmenonde son épouse, qui la dotèrent.

Le monastère fut dédié à saint Pierre et à saint Paul. Dans la suite Drogon évêque de Metz, frère de l'empereur Louis-le-Débonnaire, y envoya le corps de saint Adelphe, l'un de ses prédécesseurs, évêque de Metz, qui y est honoré comme second patron ; St. Pirmin en est considéré comme premier abbé.

NICEY.— Nicety, *Nicetum*, village du Barrois mouvant, sur la rivièrè d'Aire, au-dessus de Pierrefitte, à trois lieues et demie de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Ce lieu est du diocèse de Toul ; la paroisse a pour patronne la Sainte-Vierge en sa Nativité.

La terre de Nicety a été autrefois possédée par des seigneurs du même nom.

NICOLAS (SAINT), bourg, prieuré, VARANGÉVILLE.— Le bourg de Saint-Nicolas, situé sur la rivière de Meurthe, à deux lieues de Nancy vers l'occident, et à trois lieues de Lunéville vers l'orient, se nommait autrefois *le Port*, parce que c'était un port où l'on chargeait et déchargeait les marchandises qui montaient ou qui descendaient la Meurthe, cette rivière commençant en cet endroit à être navigable ; il donnait le nom à un canton considérable de la Lorraine, qui se nommait *le Portois* ou le pays de Port, et s'étendait assez loin sur la Meurthe, et aux environs vers les montagnes de Vôge.

Il ne prit le nom de Saint-Nicolas (1), que depuis qu'un gentilhomme Lorrain y apporta de la ville de Bari en Pouille, l'os d'un article de la main du grand saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, vers

l'an 1087. Ce gentilhomme nommé Albert, donna d'abord cette relique à l'église de la Vierge, bâtie à peu près où est aujourd'hui la grande et belle église de St.-Nicolas ; ce lieu était alors en bois, et il n'y avait que la chapelle dont nous venons de parler, et une métairie dépendante du prieuré de Varangéville, située du même côté de la Meurthe.

Dès qu'on sut qu'il y avait en ce lieu une relique de saint Nicolas, les peuples des environs y accouraient en foule : le lieu commença à se peupler, l'on y bâtit une église qui devint bientôt célèbre par les miracles que Dieu y opéra par l'intercession de saint Nicolas. J'ai lu dans un manuscrit qui m'a été communiqué à St.-Nicolas, que l'évêque de Toul, Eudes de Vaudémont, donna en 1195 (1), à l'abbé de Gorze la relique de ce saint : cela veut dire apparemment que cet évêque fit en 1195, la dédicace de la nouvelle église de Port, dédiée ci-devant sous l'invocation de la Sainte-Vierge, qu'il la dédia sous le nom de saint Nicolas, et la confia à l'abbé de Gorze, de qui dépendait le prieuré de Varangéville, et la chapelle en question. Peut-être aussi que la relique fut d'abord déposée entre les mains d'Eudes, évêque de Toul, qui la mit dans cette chapelle, au jour qu'il en fit la dédicace en 1195.

Dès le temps de Richerius, religieux de Senones, qui vivait au commencement du XIV^e siècle, l'on voyait déjà dans l'église de Saint-Nicolas, ces chaînes énormes, qui y sont suspendues aux piliers, et qui sont des monumens indubitables de la délivrance procurée par les mérites du saint, aux seigneurs chrétiens pris par les Turcs dans les guerres des croisades.

On raconte en particulier qu'un comte de Richecourt, s'étant trouvé en Palestine dans les prisons et chargé de chaînes, entre les mains des Infidèles, invoqua saint Nicolas, et se voua à lui ; qu'aussitôt il se trouva miraculeusement transporté avec ses

(1) Richer Senoni, l. 2, c. 23, Bayon, 67.

(1) V. histoire de Lorraine, tome 1, page 1211 et 1212.

chaines à la porte de l'église du saint; en mémoire de ce miracle on fait encore tous les ans une procession solennelle à huit heures du soir, dans l'église et dans le bourg de St.-Nicolas.

Ce seigneur et ses successeurs, s'étaient engagés de venir tous les ans, ou d'envoyer leurs sujets en armes pour garder la relique; mais ils se sont déchargés de cette servitude, en donnant quelque chose aux pères de Saint-Nicolas, qui gardent eux-mêmes, où font garder par d'autres la relique du saint. On aura peine sans doute à se persuader qu'un homme ait pu être transporté de la Palestine à St.-Nicolas, encore chargé de ses chaines: c'est un assez grand miracle que le seigneur de Richécourt ait obtenu sa délivrance, et ait apporté et déposé ses chaines à Saint-Nicolas, comme un monument de la liberté qu'il avait obtenue par les mérites du saint, sans vouloir faire croire qu'il fut transporté encore chargé de ses chaines, à la porte de l'église du saint; toutes les autres circonstances qu'on raconte de ce miracle, peuvent être regardées comme des embellissements que la pieuse crédulité du peuple y aura ajoutés.

Le sire de Joinville dans l'histoire de saint Louis (1), raconte que la flotte du roi étant accueillie d'une dangereuse tempête, qui la menaçait du naufrage, ce seigneur promit à la reine, si elle voulait faire présent à l'église de Saint-Nicolas, d'une nef d'argent, du poids de cinq marcs, que Dieu par les mérites du saint, la délivrerait du naufrage; la reine le crut, promit la nef d'argent, et le calme fut rendu à la mer. Le sire de Joinville arrivé en France, apporta lui-même la nef promise à l'église de Saint-Nicolas en 1254. Cette église était encore en ce temps-là, regardée comme membre du prieuré de Varangéville; le sire de Joinville l'appelle du nom de *St.-Nicolas de Varangéville*. Dans la suite on abattit le bois qui était aux environs, on y bâtit des maisons, on y

(1) Joinville, histoire de saint Louis, page 114.

mit des religieux, avec un prieur tiré de Gorze, pour desservir l'église, et enfin il s'est formé un village et une paroisse à St.-Nicolas.

Cette paroisse dans les commencemens, n'était que la chapelle des fonts baptismaux, qui se voit aujourd'hui du côté septentrional du sanctuaire; et dans la suite on dit toujours dans la visite que les doyens ruraux font à St.-Nicolas, qu'ils y ont visité les fonts, le St. Sacrement et les saintes huiles qui se conservent dans cette chapelle. Les curés de St.-Nicolas et de Varangéville, font toutes leurs fonctions dans cette chapelle, mais ils n'y ont jamais chanté ni messes ni vêpres, et n'y ont enterré personne.

En 1254, le cardinal Hugues, légat du Saint-Siège, du titre de Ste Sabine, donna pouvoir au prieur et aux religieux de Saint-Nicolas, de célébrer dans leur église le saint Sacrifice de la messe, nonobstant l'interdit publié à Lyon. Le pape Nicolas III en 1278, leur accorde le même privilège, et Conrade évêque de Toul en 1289, donna des indulgences particulières aux pèlerins qui fréquentaient ce saint lieu.

En 1248, le duc Mathieu II fit un accord avec l'abbé de Gorze, par lequel il reconnaît que les sujets de Saint-Nicolas, ont le droit de halle, celui de poungny (1) du change et celui des enseignes des pèlerins, qui viennent à St.-Nicolas, et que tout cela appartient nuement à l'abbé de Gorze, comme seigneur du lieu de Port ou St.-Nicolas.

En 1284, le jour de la *Quasimodo*, *Renaud de Neuchâtel* et Jean, voué de Nomeny, partageant en présence du duc Ferri, la succession de *Liebeau de Haute-pierre leur frère*, Renaud emporte la moitié du ban de Bertrimoutier avec quelques héritages à Faucompierre et à Feraille; Jean de Nomeny emporte la contre-partie de Bertrimoutier, quelques biens à

(1) Un droit de prendre une certaine quantité de grain, sur chaque sac qui se vend au marché.

Conoi, à Sancy, à Velancourt, etc., laquelle succession leur était échue par leurs femmes.

En 1541, les merciers de Nancy, de Port (ou St.-Nicolas), de Rosières et autres, ayant formé une confrérie *en la révérence et remembrance* (ou en mémoire) de monsieur Saint-George, dont le duc Raoul venait de fonder la collégiale dans Nancy, ce prince au mois de janvier 1541, confirma leur association, et voulut que lesdits merciers et confrères, fussent obéissans à celui que le bâton dudit monsieur Saint-George aurait pris et reçu comme roi. Les deux successeurs de Raoul, confirmèrent ladite association en différens temps, et le duc Léopold en 1715, créa la justice consulaire à Nancy, pour reconnaître tous les différens nés et à naître entre marchand et marchand, pour fait de commerce seulement.

Le bâtard de Bourbon ayant pris le château de la Mothe (1), y demeura pendant un mois, faisant de là des courses par toute la Lorraine. Il envoya de ses coureurs jusqu'à St.-Nicolas de Varangéville, qui depuis très long-temps était respecté par les ennemis mêmes. Ceux-ci, sans avoir égard à la sainteté du lieu, le pillèrent, et en emportèrent de grandes richesses.

Le roi Charles VII, étant venu en Lorraine en 1444, avec le Dauphin, qui fut depuis le roi Louis XI, fit son pèlerinage à St.-Nicolas avec les seigneurs de sa cour; ce prince lui accorda ses lettres de sauvegarde et de protection. Il veut que cette église dépendante de l'abbaye de Gorze (2), et les bourgeois du lieu, soient gardés et défendus par ses officiers, comme ses propres sujets; il leur assigna le bailli de Vitry et de Chaumont, pour les défendre et maintenir dans leurs franchises et liberté, et leur confirma les privilèges qui leur avaient été accordés par le roi René et par ses prédécesseurs ducs de Lorraine.

(1) Histoire de Lorraine t. 2. page 316. Monstrelet an 1435.

(2) Livre xix. page 967.

Il accorda de pareilles lettres à l'abbaye de Gorze l'année suivante, étant à Sari près Châlons-sur-Marne, au mois de juin 1445.

Le roi René I, étant duc de Lorraine, la reine Marguerite sa fille, depuis reine d'Angleterre, épouse du roi Henri VI, vint à St.-Nicolas l'an 1459, et y fit présent d'un bel ornement rouge et violet à fond d'gr, orné de perles.

Le roi Louis XI, y fit son pèlerinage, et y fit mettre sa figure, qui se voit après le pillier, qui est à la gauche de l'autel de St.-Nicolas, et cela en reconnaissance du danger qu'il avait évité à Lyon de perdre la vie.

L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, en 1555, vint rendre ses devoirs à St.-Nicolas: Le roi de France Henri II, en 1552; Charles IX, avec la reine Catherine de Médicis sa mère et le cardinal Charles de Bourbon, y vinrent faire leurs dévotions en 1600; le roi Henri III, en 1602; le roi Henri IV, avec la reine Catherine de Médicis, et le roi Louis XIII, avec le cardinal de Richelieu, s'y rendirent de même en 1632.

La belle et magnifique (1) église que l'on voit aujourd'hui à Saint-Nicolas, fut commencée par Simon Moyset, curé de ce lieu, en 1494. Il en jeta les fondemens le 14 avril de cette année; on ignore le nom de l'architecte qui donna le plan, et qui fit exécuter cette grande entreprise; elle fut achevée en 1544. Il est surprenant qu'un simple particulier ait pu accomplir en si peu de temps un ouvrage digne de la magnificence d'un roi. Il mourut le 11 avril 1529, et fut enterré au pied de l'autel, où l'on voit sa tombe; son épitaphe se voit après un pillier près de là.

Simon fut aidé dans son entreprise par les ducs de Lorraine, René II et Antoine,

(1) Philippe de Vigneule T. 3. pag. 358. Environ l'an 1500, fut faite l'église de St.-Nicolas, que l'on dit de Varangéville, laquelle auparavant était très-laide et vieille parcellle à l'église paroissiale de St.-Mihiel.

par plusieurs personnes puissantes, comme il est remarqué dans son épitaphe. Le duc René II, pour faciliter le transport de la pierre de taille de Viterne à St.-Nicolas, fit dit-on paver le chemin de St.-Nicolas à Viterne à la longueur de trois lieues.

Le roi René I, fit faire en 1450, le bras d'or enrichi de pierreries, où l'on conserve encore aujourd'hui la relique de St.-Nicolas; ce riche reliquaire fut déposé à Bar-le-Duc, dans la chambre des comptes, en un coffre sous trois clefs, et ne fut donné aux prieurs et religieux de St.-Nicolas qu'en 1575. Entre les autres pierres précieuses dont le bras était orné, on voyait une *Vénus* fort bien faite, gravée sur une agathe, que le peuple baisait avec respect, croyant baiser la figure de la Ste. Vierge; on la détacha il y a quelques années, et on mit en sa place un St.-Nicolas en émail; la *Vénus* fut envoyée au roi Louis XIV.

Gérard Mercator dans son atlas imprimé à Amsterdam en 1082, remarque que de son temps, c'est-à-dire avant l'incendie de l'église St.-Nicolas, arrivé en 1635, on voyait au faite de cette fameuse église, un obélisque autour duquel était une branche de lierre, avec ces mots, **TE. STANTE. VIREBO.**

J'ai une médaille de Charles, cardinal de Lorraine, duc et pair de Reims, portant d'un côté les armes en plein de Lorraine, avec le chapeau de Cardinal, et la croix d'archevêque, et autour, cette légende: **CAROLVS CARDINALIS DE LOTHAR. ARCH. DVX RHEM.** et sur le revers, la pyramide ou l'obélisque surmonté d'un croissant, avec la branche de lierre, et ces mots **CRESCAM. ET. TE STANTE VIREBO.**

C'est le grand cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, qui assista au concile de Trente: la pyramide marque l'église catholique; elle est surmontée d'un croissant, auquel le cardinal fait allusion, en disant *crescam*: je croîtrai en honneur et en dignité, attaché à l'église catholique, et je fleurirai dévoué à la

même église, dont en effet il fut le soutien et l'ornement dans la France. Il ne se contenta pas de faire graver cette devise sur ces médailles; il la consacra même sur l'église de St.-Nicolas, la plus grande et la plus belle de la Lorraine.

On remarque dans cette église une chose singulière qui fait l'étonnement des étrangers; c'est qu'elle fait un cône dans sa longueur, et représente en quelque sorte un navire, dont les deux extrémités, la poupe, et la proue sont recourbées; les architectes sont partagés sur la cause de cette courbure.

Quelque uns ont cru que le premier architecte l'avait fait exprès, pour faire montre de son habileté, car il est visible que cette irrégularité a dû augmenter le travail, et dans la taille et la position des pierres; d'autres ont conjecturé que l'on avait voulu représenter un vaisseau, St. Nicolas étant le patron des matelots et des gens de mer, et le protecteur de ceux qui entreprennent des voyages sur les eaux. D'autres sans y chercher aucun mystère, ont jugé que Simon Moyset qui conçut le dessein de faire bâtir cette église, n'étant pas maître du terrain, fut obligé de donner cette tournure à cet édifice, pour ne pas abattre quelques maisons, qu'apparemment on ne voulait ni lui céder ni lui vendre. On m'a assuré que les architectes du roi Louis XV, en avaient d'abord jugé ainsi à leur passage à St. Nicolas, mais ils en vinrent ensuite au sentiment, qu'on avait voulu imiter un navire.

Lorsque le duc Charles III, et le cardinal de Lorraine son fils, entreprirent de fonder l'église primatiale de Nancy, en 1602, on supprima le titre prieural du prieuré de St.-Nicolas, et on exposa au pape Clément VIII, que le prieuré de ce lieu était détruit et renversé de fond en comble par les hérétiques: *Bellorum injuriâ quæ, in iisdem partibus, novissimè extiterunt ab hæreticis dijectus ac solo æquatus reperitur.* Rien n'était moins vrai que cet exposé; ce qui n'empêcha pas que le prieuré de St.-Nicolas ne fut sup-

primé, et les revenus avec toute la dime de St.-Nicolas et de Varangéville unis à la primatiale de Nancy, de même que quantité d'autres prieurés et abbayes. Les chanoines de la primatiale, en enlevèrent les plus précieux joyaux et ornemens de l'église, et y laissèrent néanmoins encore quelque argenterie et ornemens, à cause de la célébrité du pèlerinage : mais en 1635, les Suédois enlevèrent presque tout le reste, à la relique près, qui avait été sauvée à Nancy.

Il y eut de fort bonne heure une imprimerie à St.-Nicolas, et je pense que c'est la plus ancienne qu'on ait vuee en Lorraine; car dès l'an 1518, le curé de St.-Nicolas nommé Pierre Jacobi, y imprima le poème de Pierre de Blar, intitulé *Nauceidos*, en beaux caractères, avec figures en bois fort bien faites.

On vit encore dans le même bourg de St.-Nicolas d'autres imprimeurs en 1627, 1628, et l'on a des livres d'église imprimés par François Dubois et Jacques François, à St.-Nicolas en ces années là ; mais les malheurs de la guerre, qui ont ruiné ce fameux bourg, y ont fait tomber l'imprimerie, qui ne s'est guères soutenue qu'à Metz, au Pont-à-Mousson, à Nancy et à Toul.

On voit dans la Lorraine quelques pièces d'or, portant d'un côté l'image de St. Nicolas, et au revers les armes en plein du duc René II ; mais ces monnaies ont été frappées non à St.-Nicolas, mais à Nancy, comme il paraît par l'inscription qui se lit autour de l'effigie de St. Nicolas : *MONETA AVREA NANCEI*, et sur le revers, *RENATVS D. G. REX. SICIL. IHER. L. G. B.* René par la grâce de Dieu, roi de Sicile, de Jérusalem, de Lorraine, de Gueldre et de Bar.

L'église et le bourg de St.-Nicolas souffrirent extraordinairement pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV. Les Français, les Allemands, les Suédois, y entrèrent successivement, les pillèrent, les ravagèrent, les brûlèrent ; l'église de St.-Nicolas fut profanée en mille

manières, et fut enfin brûlée au mois de décembre 1635.

Le bourg était plein de richesses, de marchandises, de provisions de toutes sortes ; le grand duc Charles III, y avait transféré le principal commerce du pays, y ayant établi des foires franches, comme dans le lieu le plus propre au trafic, étant au centre de ses états, et à portée de la France et de l'Allemagne.

J'ai une médaille de cuivre frappée à l'occasion de ces foires établies à St. Nicolas, et du grand commerce que le duc Charles III, y voulait faire fleurir ; d'un côté sont des navires, qui sont les armes de ce lieu, avec ces mots, *FLVCTVO NEC MERGOR*, et au revers des ballots de marchandises avec cette inscription : *PROSPERATVM EST OPVS IN NAVIBVS EIVS* ; et au-dessous : *NOROI*. qui est apparemment le nom du monnayeur, ou de celui qui a fait frapper la pièce.

St.-Nicolas devint donc un lieu extraordinairement riche, et ce fut cette réputation de richesses, qui fit son malheur, et qui y attira cette foule d'ennemis, qui, comme dit un auteur du temps, jouaient comme aux barres, et se succédaient les uns aux autres dans le pillage de St.-Nicolas. Depuis ce temps ce lieu n'a pu se rétablir ; on n'y voit plus ni ce concours d'étrangers pour le commerce, ni de riches marchands magasiniers, ni même cette foule de pèlerins, qui s'y rendaient de tous côtés.

On raconte que le duc Charles III, ayant obtenu du pape que le jubilé durât à St.-Nicolas pendant toute l'année 1602, on y compta jusqu'à deux cent mille pèlerins, y compris six mille prêtres qui y dirent la messe, et vingt mille hérétiques, qui y firent abjuration.

Un certain Louis Desmases calviniste, voulut répandre ses erreurs dans le bourg de St.-Nicolas ; il y prêcha d'abord en secret, puis y ayant fait venir un ministre, il assembla au bruit d'un coup de fusil, ceux qui furent curieux de l'entendre ; ils

se rendirent en grand nombre dans l'assemblée pendant que le curé était demeuré presque seul dans son église.

Le duc Charles III, informé de ce désordre, envoya Jean de Savigni, bailli de Nancy, avec la compagnie de ses gardes pour arrêter le prédicant et Desmasures; mais la plupart se sauvèrent et se cachèrent. Desmasures se retira au duché des Deux-Ponts, et delà à Metz, où il devint ministre de la nouvelle doctrine; mais le bourg de St.-Nicolas persista dans la foi catholique romaine, de même que le reste de la Lorraine.

Pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne (1) fit à la Lorraine au quinzième siècle, contre le duc René II, le bourg de St.-Nicolas qui est sans murailles et sans défenses, fut aisément occupé par les gens du duc de Bourgogne; mais le duc René II, ayant obtenu du secours de la part des Suisses, ordonna à ses officiers qui étaient répandus dans les petites villes de Lorraine, de ramasser le plus de troupes qu'ils pourraient, et de se rendre à St.-Nicolas et à Varangéville.

Le duc de Bourgogne informé de l'approche du duc René, envoya de ses gens pour s'emparer de St.-Nicolas, avec ordre d'y mettre le feu. Ils entraient dans ce bourg du côté de Nancy, comme les gens du duc y entraient du côté de Strasbourg; ceux-ci donnèrent la chasse aux Bourguignons, et en tuèrent quelques-uns. Il y en avait bon nombre d'autres cachés dans les maisons bourgeoises, et même dans l'église; les Suisses les y cherchèrent, en mirent à mort plusieurs, d'autres furent pris et liés six ou sept ensemble, puis précipités du haut du pont dans la rivière, où les Suisses les faisaient plonger à coup de piques et les y noyaient.

En 1552 (2), au commencement du siège de la ville de Metz, par l'armée de l'empereur Charles V, Albert de Brandebourg qui n'était pas encore clairement

déclaré contre la France, mais dont on se défiait beaucoup, attaqua avec ses troupes le duc d'Aumale, le battit, le fit prisonnier, et le fit conduire à St.-Nicolas. Ce combat se donna le 4 novembre 1552, près la *croix du Moutier*, qui était sur le chemin de Nancy à Flavigni, au coin d'un petit bois, pas loin de Ludres; cette croix ne subsiste plus; mais on en voit encore quelques débris, et le lieu est connu sous le nom de la *croix du Moutier*. Entre les morts on compta le duc de Rohan, le seigneur de Saint-Farju, les barons de Castres et de Conches, le seigneur de Forei, et cent-quarante gentils-hommes; delà Albert de Brandebourg se rendit au camp de l'empereur Charles V, devant Metz.

Nous avons déjà touché quelque chose de la désolation du bourg de St.-Nicolas, et de l'incendie de ce bourg arrivé en 1635, par les Suédois. Avant ce funeste événement, les religieux de St.-Nicolas avaient eu la précaution de faire transporter à Nancy la relique et le reliquaire de ce saint, avec l'argenterie et les plus précieux ornemens; la relique de St. Nicolas fut reconnue en présence de neuf des plus qualifiés de Nancy, et enfermée dans un rouleau de plomb cacheté de leurs sceaux.

Quelque temps après, c'est-à-dire le 10 novembre 1655, un soldat français ayant trouvé sur un fumier à Vergaville, un rouleau de parchemin doublé de tafetas rouge, sur lequel était écrit; *ex digito sancti Nicolai, reliquia sancti Oegidii confessoris, reliquia sancti Hyppoliti martiris*, crut avoir trouvé la vraie relique de St.-Nicolas, et la porta au cardinal de la Valette, qui commandait l'armée française. Ce cardinal mit la relique entre les mains du R. P. Geoffroy jésuite, son confesseur, afin qu'il la rendit aux pères bénédictins de St.-Nicolas, pour la remettre à la fin de la campagne dans leur église, quand la relique aurait été bien reconnue. Mais les bénédictins ne voulurent pas reconnaître cette relique, comme étant du grand St. Nicolas, mais seulement de St.

(1) Histoire de Lorraine t. 3. page cxcii. preuves.

(2) Histoire de Lorraine. tit. 3. 2. p. 1326.

Nicolas de Tolentin ; cela forma d'assez grandes difficultés , qui ne furent terminées qu'en 1655. Il fut reconnu que la vraie relique n'avait jamais été entre les mains des ennemis , et qu'elle avait été transportée à Nancy , et soigneusement conservée pendant la guerre.

Bourg de St.-Nicolas.

Le bourg de St.-Nicolas , nommé anciennement *Port* , ne prit le nom de St.-Nicolas , qu'après que les reliques de St.-Nicolas qui y furent apportées au douzième siècle , eurent donné occasion à la construction d'une église et d'un village , sous le nom de ce saint.

Le prieuré fut bâti bientôt après , et fut toujours dans la dépendance de l'abbaye de Gorze , de même que le prieuré de Varangéville , qui n'est séparé de St.-Nicolas , que par la rivière de Meurthe.

Varangéville.

Le bourg de Varangéville , qui n'est séparé de St.-Nicolas que par la rivière de Meurthe , est bâti auprès d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Gorze , et dédié à saint Gorgon , martyr. Angelramme évêque de Metz , y mit quelques reliques de Saint Gorgon , et donna le prieuré à l'abbaye de Gorze en 770 ; il a toujours été possédé et desservi par des religieux de cette abbaye jusqu'à la suppression du titre prieural de Varangéville , et l'union de ses revenus à l'église primatiale de Nancy.

Outre le monastère de l'ordre de St.-Benoit , on voit dans le même bourg de St.-Nicolas , un couvent de capucins , bâti par le prince Erric de Lorraine , évêque de Verdun , en 1614 ; il y est enterré avec ses neveux François , évêque de Verdun , et Louis de Lorraine , marquis de Mouy , et comte de Chaligny.

De plus , l'hôpital de St.-Germain bâti par les chanoines de la primatiale , sur la rivière de Meurthe , vis à vis les capucins.

Les jésuites fondés par messieurs de Mainbourg , à charge d'y tenir un petit collège.

Les religieuses de la congrégation.

Les annonciades de la B. Jeanne de France.

Les bénédictines.

Outre l'hôpital de Varangéville , dont nous avons parlé , il y en a encore un autre dans le bourg de St.-Nicolas , fondé en 1480 , par Simon Moyzet , curé de St.-Nicolas , et par les bourgeois dudit lieu.

Les filles de la charité y furent établies pour le service des pauvres en 1709.

Dans l'église de Varangéville on voit trois chapelles , savoir :

- 1.° La chapelle des Trois Rois.
- 2.° La chapelle de St.-Christophe.
- 3.° La chapelle de Notre-Dame de Lorette

Dans l'église de St.-Nicolas , annexe de Varangéville , se voient dix chapelles.

- 1.° La chapelle de Ste.-Catherine.
- 2.° La chapelle du St.-Sépulcre.
- 3.° Sa chapelle de St.-Michel.
- 4.° La chapelle de St.-Quirin.
- 5.° La chapelle de Ste.-Anne.
- 6.° La chapelle des Fonts.
- 7.° La chapelle des SS. Crepin et Crepinien.
- 8.° La chapelle de la Vierge.
- 9.° La chapelle de St.-Claude.
- 10.° La chapelle de St.-François et de Ste.-Elisabeth.

Sur le chemin de St.-Nicolas à Nancy , à un petit quart de lieue dudit St.-Nicolas , on rencontre l'ermitage de la Madelaine , d'un revenu assez considérable , fondé en 1409 , chargé de trois messes par semaine.

Près ledit ermitage se voit une ferme appartenant aux dames précheresses de Nancy , qui y avaient anciennement leur couvent , d'où il fut transféré à Nancy par le duc Ferri III , en 1298 , dans son propre palais en la ville vieille ; elle était auparavant bâtie au bois de Malrup près St.-Nicolas.

NIDERSTEINSELLE, — Niderstein-selle , ou simplement *Steinzel* , village du diocèse de Metz , bailliage de Fénétranges , à une demi-lieue de cette ville , sur la Sarre , cour souveraine de Nancy.

Il y avait autrefois en ce lieu un chà-

teau ou forteresse assez considérable, qui appartenait anciennement à la maison de Geroltzeck.

NIED (La), rivière. — La Nied, ou Niède, ou Nid, en latin *Nita*, ou *Nida*, rivière de la Lorraine-Allemande. Cette rivière a deux grandes branches, qui avant leur jonction, se nomment l'une *Nied-Française*, l'autre *Nied-Allemande*; la source de la première est au-dessus de Château-Brehain, et a des étangs près de Morhange; elle passe à Chicourt, Orron, Han, le Mud, Pange, Mont, villages enclavés dans le pays Messin, aux étangs, bailliage de Boulay, où elle joint l'autre branche, à Condé et Northen: la Nied-Allemande prend naissance à une lieue de Puttelage, passe à Faulquemont, Créhange, Elvange, et se joint à la Nied-Française, à Condé et Northen. Après la jonction de ses deux branches, la Nied passe à Volmerange, Ruppeldange, entre dans la dépendance de Bouzonville, entre Colming et Bettange, passe de là à Guirange, Eblange, auprès de Freistroff, à Bouzonville, et se perd dans la Sarre au-dessus du château de Siersberg.

La Nied donne son nom au pays qu'elle arrose, nommé par les anciens *Nitensis-pagus*, *Nitachowa*, dans la basse Latinité. Ce pays est ainsi appelé dans le partage fait en 870, entre les deux rois, Charles-le-Chauve, et Louis-de-Germanie.

NOMENY. — Nomeny est une petite ville de Lorraine au diocèse de Metz, située sur la Seille, érigée en marquisat en 1567; ayant Nancy au midi, et Metz au nord, éloignée de ces deux villes d'environ cinq lieues, et à trois de Pont-à-Mousson; nous ignorons quand, et comment elle est venue aux évêques de Metz.

Quelques-uns (1) croyent que Jacques de Lorraine évêque de Metz, mort en 1260, l'a donnée à son église; mais je ne vois aucune preuve de cette concession dans l'histoire. Ce qui est certain, c'est que depuis plusieurs siècles, elle est une

(1) Languerue, état de la France, deuxième partie, page 175, 176.

des principales châtellenies de l'évêché de Metz, qu'elle a été tenue en fief par divers seigneurs, et qu'elle a été plus d'une fois engagée et déagée par les évêques de Metz.

Roland de Bar, évêque de cette église (1), et qui est mort en 1316, reçut en 1306, les foi et hommage de la vouerie de Nomeny, possédée par le comte Sauvage, ou *Wild-grave*. En 1442, Jean de Toulon était avoué de Nomeny. L'évêque Adalberton II (2), du nom, étant tombé malade près de Nomeny, se fit porter dans cette ville au mois de mai 1005, et de là à Metz, où il mourut au mois de décembre suivant.

Ademare de Monti évêque de Metz (3), fit fortifier Nomeny vers l'an 1350, ou 1360; et Thierry Bayer de Boppard, fit bâtir au quatorzième siècle, le château de Nomeny, qui était beau et grand, et où les évêques de Metz, ses successeurs, faisaient volontiers leur demeure, comme on le remarque en particulier de George de Bade. Les évêques y exerçaient les droits régaliens, et une autorité souveraine, de même qu'à Vic qui n'en est pas fort éloigné.

Le 12 mai 1395, Raoul de Coucy évêque de Metz, engagea à Charles II, duc de Lorraine, son cousin, le château et ville de Nomeny, le ban de Delme, et plusieurs autres terres, avec faculté de retirer le ban de Delme, moyennant la somme de sept mille francs de bon or, au coin du roi de France.

En 1431 après la fameuse bataille de Bulgnéville (4), Vaucelain de la Tour, le Damoiseau de Commercy, Robert de Sarbrache, et Robert de Baudricourt, qui s'étaient sauvés du combat, se mirent à la tête de quelques troupes de voleurs et d'aventuriers, et commirent une infinité de dégâts dans la Lorraine et dans le Barrois.

Vaucelain, ou Vaucelain de la Tour,

(1) Meunisse, Hist. de Metz, p. 491.

(2) Hist. de Lorr. t. 1, p. 1004.

(3) Ibid. t. 2, p. 534.

(4) Chronique du doyen de St.-Thiebaut, Hist. de Lorr. t. 2, p. 776.

pour colorer ces pilleries, disait qu'ayant été pris et rançonné à la bataille de Bulgnéville, il était en droit de se dédommager de ses pertes, sur les terres et sur les sujets du duc, au service duquel il était. Toutefois le bruit commun était, qu'il n'avait pas été pris par l'ennemi dans la mêlée, mais qu'il s'était enfui et s'était caché. Quoi qu'il en soit, il alla avec ses associés assiéger Nomeny, qui appartenait à l'évêque de Metz; mais n'ayant pu s'en rendre maître, ils firent le dégât dans tous les environs.

Le duc Charles IV fut rétabli en 1664, en la possession de Nomeny et de Delme, à la réserve de ce qui avait été cédé à la France par le traité de Vincennes, en souveraineté, pour le chemin royal, large d'une demi-lieue de Lorraine. Le même duc Charles IV forma ses plâtes par ses députés, à la diète de Ratisbonne en 1663, des entreprises que les Français faisaient sur le marquisat de Nomeny.

Par le traité de Marsal passé à Metz le dernier d'août 1663, et ratifié par le roi Louis XIII, étant à Nomeny, le premier septembre suivant, il fut arrêté qu'on nommerait incessamment des commissaires de part et d'autre (1), pour régler les difficultés touchant Nomeny et St.-Avoild et quelques autres articles.

En 1668, le roi fit proposer au duc Charles IV, d'entrer en négociation sur quelques difficultés concernant St.-Avoild et Nomeny; on envoya des députés à Paris, où l'on ne conclut rien; et la guerre ayant recommencé en 1669, le maréchal de Créqui s'empara des places de Lorraine, et en particulier de St.-Mihiel, du Pont-à-Mousson et de Nomeny.

A la paix de Risvik, le duc Léopold rentra dans Nomeny, et par le traité de Paris de l'an 1718, le roi a déchargé le duc pour le marquisat de Nomeny, de tous les droits de suprême domaine, que la couronne de France avait acquis, tant par le traité de Munster de l'an 1648 qu'autrement.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 647.

Le bailliage de Nomeny consistait en 13 villages; la ville n'a rien de remarquable, le château est abandonné, et se ruine de jour en jour.

On peut consulter le dispositif de l'arrêt de réunion du dixième mai 1680, page 43 et suivantes, et ce que nous avons dit du ban de Delme dépendant de Nomeny.

De belles casernes ont été bâties depuis quelques années à Nomeny, au bord de la rivière de Seille, sur laquelle il y a un pont de pierres.

Oltre la paroisse, il y a Nomeny un hospice de minimes, des religieuses de la congrégation depuis 1628, et un hôpital.

V NOMEXY. — Nomeny, Nomesy, ou Nommexey, en latin *Nomessium*, village du diocèse de Toul, bailliage de Charé, cour souveraine de Lorraine, situé à gauche de la Meuzelle, vis-à-vis de Chaté. L'église paroissiale a pour patrons St.-Calixte et St.-Julien.

Nicolas de Nomeny, en latin *Nicolaus Nomessius*, était originaire de ce lieu; il est auteur d'un assez bon ouvrage, intitulé, *Parnassus pœticus*, dont on a fait plusieurs éditions. Cet ouvrage est fort utile pour ceux qui veulent faire des vers latins, et il est étonnant qu'il soit aujourd'hui dans un si grand oubli. La méthode de cette auteur est de donner plusieurs vers tirés des meilleurs poètes, sur tous les sujets qu'il traite, et sur les noms qui entrent dans son ouvrage. Il a encore composé plusieurs poésies latines. Voyez son article dans la bibliothèque Lorraine.

V NONPATELIZE. — Nonpatelize, village du ban d'Étival, dépendant de cette abbaye pour le temporel et le spirituel; la cure a pour patron saint Evre évêque de Toul.

Dans les anciens titres latins *Nonpatelize* est nommé *Nonpardi Villa*, ou *Nonpardi Ecclesia*. Voyez dans les annales des prémontrés, t. 2, p. xxx, de l'an 1113, voyez ci-devant la *Burgonce*.

NONSARD. — Nonsard, village du diocèse de Metz, situé sur le Madin; de la

baronie de la Marche-en-Voivre, à deux lieues de Thiauourt; il y a environ quarante habitans, un fief et une tour, dont Messieurs de Niceville sont seigneurs, bailliage de Thiauourt, cour souveraine de Nancy.

Nonsard est un ancien fief mouvant du comté d'Aprémont (1) : dès le treizième siècle les seigneurs de Nonsard ont repris cette terre des seigneurs d'Aprémont.

Pierre abbé de St.-Mihiel, fit en 1286, un traité d'accommodement avec Thiébaud comte de Bar (2), par lequel ils l'associent en tout ce qu'ils ont es lieux, situés entre les bois de Nonsard et les bois Longean, pour faire une chaussée et un étang audit lieu, qu'ils ne peuvent faire l'un sans l'autre; en sorte qu'ils auront l'un et l'autre chacun moitié en ladite chaussée, et aux profits de l'étang, et ne pourront le pêcher l'un sans l'autre.

NORROY-LE-SEC. — Norroy-le-Sec, *Nogaretum siccum* : le nom de *Nogaretum* signifie un lieu où il y a abondance de noyers.

Norroy-le-Sec est un village situé dans le pays de Voivre, diocèse de Verdun; l'église paroissiale est dédiée à St.-Martin. Norroy-le-Sec est chef-lieu de la prévôté et office de ce nom, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy, le roi en est seul seigneur. Il est parlé de ce Norroy, dépendant de l'abbaye de Saint-Arnould, sous le nom de *Nogaretum*, dans la bulle du pape Léon IX, confirmative des biens de cette abbaye, en 1044.

Norroy-le-Sec fut donné à l'église de Saint-Jean l'évangéliste, nommée depuis de saint Arnould, par le duc Pepin, fils d'Einschise, petit-fils de saint Arnould, et par Plectrude sa femme, en 679; l'abbé Romule était alors abbé de cette église ou plutôt de cette collégiale; car ce ne fut que

sous Drogon évêque de Metz, et sous l'empereur Charlemagne, que ce monastère ou cette église, furent donnés aux religieux bénédictins; et elle ne porta le nom de St. Arnould, que depuis que le corps de ce saint y fut apporté du St.-Mont, où il est mort en 640 (1).

La chronique du doyen de Saint-Thiébaud de Metz, dit qu'en 1434, le connétable de France, ayant été obligé de lever le siège de Commercy, le damoiseau dudit Commercy, pour s'en venger, *alla ardre Norroy-le-Franc et plusieurs autres villes qui avaient été de ceux du siège*. Je ne connais en Lorraine aucun lieu du nom de *Norroy-le-Franc*, je conjecture que c'est *Norroy-le-Sec*, comme le plus apparent et le plus à portée du seigneur de Commercy.

NORROY-LE-VENEUR. — Norroy-le-Veneur, est un village du diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy: le roi en est seigneur haut-justicier, moyen et bas; l'abbé de St.-Pierremont seigneur foncier; la paroisse a pour patron St.-Pierre.

En 1463, les habitans de Norroy-le-Veneur, devant Metz, obtinrent de leurs seigneurs d'être unis et incorporés à perpétuité à la ville, Châtel et prévôté de Briey.

Et en 1563, il y avait guerre entre la ville de Metz et Pierre de Bar sire de Pierrefort, à l'occasion de la vente de Norroy-le-Veneur, qui avait été faite par ledit sire de Pierrefort, au préjudice de ceux de Metz. Ils firent la paix en la même année, et Pierre de Bar promit de rendre les prisonniers qui avaient été faits à cette occasion.

Edouard III, duc de Bar, voulant reconnaître les services que Philippe de Norroy, chevalier, lui avait rendus en la guerre qu'il avait eu à soutenir contre le duc de Lorraine, et l'indemniser des sommes qu'il lui avait avancées, lui donna en

(1) Archives de Lorraine, Layette, Aprémont.

(2) Ibid. Layette, Boucenville,

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages ccxxxiv.

1413, la terre de Norroy, sous faculté de rachat d'une somme de mille francs. Son successeur René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, retira cette terre des mains de Philippe de Norroy en 1426, et l'engagea de nouveau à Simonin Noiron, chevalier et trésorier de l'église de Metz, pour une somme d'onze cents francs monnaie de Metz. Simonin Noiron étant mort, Nicole Louve, chevalier, citain de Metz, fut mis en possession de ladite terre, à titre d'engager; Nicole-le-Gronaix, abbé de St.-Vincent de Metz, et Jean-le-Gronaix, dit *Crespy*, citain de Metz, en jouirent sous le même titre d'engagement, pour la somme de 1800 francs, monnaie de Metz. Les lettres sont du 20 mars 1435.

En 1434, Isabelle de Lorraine, comtesse de Nassau-Sarrebruck, engagea à Simon de Sarrebruck, chanoine de la cathédrale de Metz, et à Hennequin de Tournay, la moitié de la seigneurie de Norroy, pour la somme de 650 livres messins. En 1461, le marquis du Pont, fils de René roi de Sicile, voulant acheter la terre de Commercy, emprunta à cet effet de Nicole le Gronaix, abbé de St.-Vincent de Metz, une somme de mille florins d'or, et lui engagea la moitié de la seigneurie de Norroy, pour 200 florins, qui furent depuis payés à son successeurs l'abbé Nicole François. Le duc René II, donna en 1469, en usufruit la terre de Norroy, à Philippe de Lenoncourt, sa vie durant en récompense de ses services.

En 1463, les habitans de Norroy se plaignirent au duc René, qui les avaient réunis et incorporés à perpétuité à la prévôté de Briey, des vexations des officiers de cette justice; le duc eut égard à leurs remontrances, et leur permit d'avoir chez eux deux clerks jurés au tabellionage, comme de coutume, lesquels recevraient tous les actes et contrats pour les rédiger en forme de grosses, qui seraient ensuite scellés par le garde du tabellionage de Briey; d'avoir un sergent pour faire tous les exploits judiciaires; et que les maires et échevins du Norroy auraient la connais-

sance de toutes actions et causes réelles, personnelles, civiles et criminelles ou mixtes, excepté des cas privilégiés, défendant aux officiers de Briey toute connaissance en ladite terre, ni sur les sujets d'icelle, excepté du domaine. Ce privilège fut confirmé par le duc Henri le 12 septembre 1611.

La maison de Norroy, une des plus considérables et des plus anciennes du Barrois non mouvant, à présent éteinte en mâles, portait d'azur au chef d'or, chargé d'un lion naissant, couronné de gueule.

NORROY près le Pont-à-Mousson.— Norroy, village à une lieue du Pont-à-Mousson sur la Moselle, est assez près de Preny, (vulgairement *Norroy-sous-Preny*.) L'église est dédiée à saint Remi, diocèse de Toul, prévôté de Preny, cour souveraine de Nancy.

Il est parle de ce village de Norroy dans un diplôme de l'empereur Othon I, qui en 960 (1), confirma les biens de l'abbaye de St.-Pierre aux nonnains à Metz: il l'appelle *Nogardum in pago Scarponensi*, dans le pays de Charpagne; mais les dates de ce titre sont fausses ou altérées.

Ce lieu n'a rien de remarquable, que ses belles carrières, dans lesquelles on découvrit par hasard au mois de septembre 1749, un autel de pierre, haut de trois pieds, consacré à *Hercules Saxanus*, ou Hercule aux carrières. Cet autel fut envoyé aussitôt à S. A. R. monseigneur le prince Charles de Lorraine à Bruxelles. Voyez cet autel dessiné au juste, et gravé par les soins de M. Garnier, curé du lieu.

En 1729, on trouva aux carrières du même lieu ou des environs un autel presque de même forme, consacré de même à *Hercules Saxanus*. Le duc Léopold l'envoya à Paris au roi Louis XV; sa hauteur est de quatre pieds neuf pouces, et sa largeur de quatorze à quinze pouces. A côté de cet autel était représentée en relief la massue d'Hercules. Voici ce que porte l'inscription de l'autel trouvé en 1729.

(1) Histoire de Lorr., t. 1, p. 367. Preuves.

I. O. M. ET HERCULI SAXA. SACRVM.
P. TALPIDIVS CLEMENS.
LEG. VIII. AVG. CVM. MIL. LEG.
EIVS V. S. L. L. M.

C'est-à-dire : *A Jupiter très-bon et très-grand, et à Hercules Saxonus* (qui préside aux carrières), *Publius Talpidius, Clement, Tribun de la légion VIII. Auguste avec les soldats de sa légion, ont rendu les vœux librement et avec justice.*

La seconde inscription qui a été trouvée en 1749, porte :

HERCULI SAXANO. ET IMP. VISPASIANO. AVG. ET TITO. IMP. ET DOMITIANO. CÆSARI. M. VIBIVS. MARTIALIS. LIG. X. GEM. ET COMMILITONES. VEXILLI. LEG. EIVSDEM. QVI. SVNT SVB CVRA EIVS.

V. S. L. M.

V NORROY PRÈS VITELLE. — Norroy près Vitelle, a pour patron St.-Epvre. Le roi de Pologne est seigneur pour les deux tiers, et le commandeur de Robécourt pour l'autre tiers; bailliage de Vôge, cour souveraine de Lorraine.

L'ancienne commanderie de Norroy, fut donnée aux templiers, par Henri comte de Vandémont; elle est à présent aux chevaliers de Malte, et unie à la commanderie de Robécourt.

NOVIANT AUX PRÉS. — *Noviant aux Prés, Novientium ad Prata*; il y a apparence que *Novientiam*, est le même que *Novigentum*, Nogent, ce qui signifie un lieu nouvellement mis en culture; on connaît en France dix ou douze lieux du nom de *Nogent*.

Noviant aux Prés est sur le chemin de Nancy à St.-Mihiel, environ à mi-chemin de l'une à l'autre ville. Ce lieu est du diocèse de Toul; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; madame la comtesse de Varnier en est dame moyenne et basse justicière; la justice exercée par son juge-garde; office recette et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de

Nancy. Il y a un château, un canal par derrière, et de beaux jardins; la chapelle castrale, fut fondée par messieurs de Beauveau; M. le comte de Viange y a fait longtemps sa résidence. Il y avait autrefois un hôpital dans ce lieu, mais comme il était de petit revenu, M. du Saussay évêque de Toul, l'a appliqué à la décoration de l'église.

La chapelle du château de Noviant fut fondée en 1515 par Bertrand de Tremblecourt, seigneur de Noviant, qui légua par son testament le dixième des dîmes grosses et menues de ce village pour la dotation et desserte de cette chapelle castrale. Jean de Beauveau, seigneur de Noviant, le 4 avril 1615 et le 3 mars 1629 augmenta les revenus de cette chapelle, tant en biens fiefs qu'en biens de roture.

La portion de dîmes que l'abbaye de St.-Benoit en Voivre possède en ce lieu, fut donnée en 1259 par Henri II, comte de Bar, à condition que ces religieux fourniraient les hosties pour les diocèses de Metz, Toul et Verdun (1), quand on en aurait besoin, et qu'ils en seraient requis.

NOUILLONPONT. — Nouillonpont, village sur l'Ottain, deux lieues au midi de Longuyon, à trois lieues d'Étain. Ce lieu est du diocèse de Verdun, la paroisse a pour patron St.-Martin. Il y a en ce lieu environ quatre-vingts habitans. Dépend la cense d'Hovécourt unie pour les impositions à Nouillonpont, où il y a deux fermiers. Ce village est du bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul le seigneur.

Il est fait mention de Nouillonpont dans une lettre du duc Ferry de l'an 1261 (2).

Philippe Vayringe, célèbre artiste, professeur de physique, machiniste de l'empereur, très-connu dans le pays, et en France par son génie et ses grands progrès dans la mécanique, naquit à Nouillonpont le 20 septembre 1684, et mourut en Toscane le 24 mars 1746.

(1) Histoire de Lorr. t. 1, p. 367, preuves.

(2) Archives de Lorr., Layette, Bouconville.
(3) Arch. de Lorr., Layette, Luxembourg.

NOYERS ET LA MAISON DU VAL.

Noyers, village sur la Chez, aux frontières de Champagne, à cinq lieues de Bar, diocèse de Châlons, présidial de la même ville, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. Il y a sur le finage et de sa dépendance deux fermes, l'une dans le village, l'autre détachée, nommée *Renecourt*, qui appartient à M. de Nettancourt de l'Echelle: Bailliage de Bar. On compte en ce lieu environ quatre-vingts habitans.

La maison du Val est située sur le ban de Noyers. Elle est ainsi nommée d'un appelé Adrien Lagnier dit Duval, habitant de Noyers (1). Cet Adrien Lagnier présenta en 1614 sa requête au bon duc Henri, dans laquelle il exposait que considérant la grande incommodité que causait aux voyageurs le débordement des eaux de la rivière, qui passe au travers du grand chemin, entre les finages de Noyers et de Nettancourt, lequel rend ledit chemin et lieux des environs difficiles et dangereux; dans la vue de rendre service au public et par un motif de charité, il aurait fait construire des ponts, lesquels il a toujours entretenus jusqu'ici à ses dépens, sans aucune obligation de sa part; d'autant que l'entretien de ces ponts lui est à charge, que d'ailleurs il est très-intéressant de ne les point négliger pour l'assurance du grand chemin et passage le plus mauvais de toute la route de Paris; c'est pourquoi il suppliait Son Altesse de l'exempter lui et ses héritiers et ayant cause, qui résideront dans la maison dudit Lagnier, de toutes tailles, redevances, subsides et aides tant ordinaires qu'extraordinaires. Le duc Henri décréta cette requête, et en fit expédier les lettres-patentes le 1^{er} mars 1614, à charge et conditions néanmoins que ledit Duval, ou tel de ses héritiers ou ayant cause qui résidera dans ladite maison, fera faire les dits ponts et chemins avec les rehaussements des chaussées de part et d'autre à ses frais et dépens. Le duc y ajouta une somme de 300 francs monnaie du pays, et deux

arpens de bois dans la vente ordinaire de Louppy-le-Chatel, une fois payés. Ledit Duval en donna ses lettres de reprises le 27 août de la même année.

O.

OCHEY ou OXCY.—Ochey, *Oscada*, village à trois lieues de Vézelize, répondant à Gondreville. Je crois que c'est ce lieu dont il est parlé dans un titre de Frideric comte de Toul, de l'an 1071, dans lequel il dit: que les pauvres habitans de sa seigneurie d'*Oscada*, qu'il tient en fief de son seigneur Pibon, évêque de Toul, se sont plaints à lui, que les habitans de *Videliacum*, *Viller-le-Sec*, dépendant de l'abbaye de St.-Epvre, tenaient certains prés, que ceux d'*Oscada* disaient dépendre de leur village. Le comte Frideric ayant sérieusement examiné ce fait, reconnut que ces prés appartenaient à Saint-Epvre (1).

Ochey, village de Lorraine, diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron *St.-Maurice*.

Seigneurs les sieurs le Begue, Baillivi, de Martigni et les seigneurs de Puligny.

La maison d'Ochey, portait d'or à deux lions léopardés de gueules.

ODILE (SAINT-), *ban d'Étival.* — Sainte-Odile, ban d'Étival. C'était autrefois un monastère de filles de l'ordre de Prémontré (2), situé à un quart d'heure de l'abbaye d'Étival, à l'occident, sur le bord d'un petit ruisseau, dans un vallou agréable. On lui avait donné le nom de *Ste.-Odile*, pour marquer la fraternité qui était entre les abbayes d'Étival et d'Hoembourg, aujourd'hui Sainte-Odile en Alsace. Le monastère était environné de fossés, et son église subsiste encore. Ce monastère est aujourd'hui détruit, et il n'en reste que des ruines, qui prouvent son ancienne existence, aussi bien que les champs des environs, que l'on appelle encore aujourd'hui *les fins des Dames*. L'église ou chapelle qui subsiste est fré-

(1) Archives de Lorr. Layette, Bar, Nicey, St.-Hilaire.

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 471. preuves.

(2) Annales Præmonstrat. T. 2. p. 437.

quentée par les pèlerins qui y vont invoquer Ste. Odile certains jours de fêtes pendant l'année; le curé d'Étival y va en procession, suivi de sa paroisse pour y dire la messe.

OFFONVILLE, abbaye. — L'abbaye d'Offonville dédiée à saint Léger, fondée par Bodon Letudin évêque de Toul, de ses biens paternels, *jura paterna*, qui lui avaient été donnés à cet effet, ne subsiste plus depuis environ cinq ou six cents ans; elle était située aux environs de la petite ville de Badonviller, sur la petite rivière de Plaine, et apparemment au même endroit où l'on voit aujourd'hui un petit village nommé Fenviller, dérivé d'*Offonis villa* (1).

On ne sait ni quand ni comment ni par qui cette abbaye a été détruite: quelques uns l'ont placée au diocèse de Besançon (2), où l'on trouve effectivement une abbaye d'*Offonville*; mais ce que nous avons dit jusqu'ici, prouve assez que celle dont nous parlons, était en Lorraine, dans le canton de Port, et aux environs de Badonviller, où l'évêque Bodon avait une grande partie de son patrimoine qu'il employa à fonder Offonville, et d'autres monastères.

Bertholde évêque de Toul, depuis 993, jusqu'en 1012, acquit le fief de Badonviller, et l'église du même lieu. Il y a donc apparence que dès lors *Offonville* ne subsistait plus, et que l'église de cette abbaye fut réunie à celle de Badonviller vers l'an 1000.

Il est fort vraisemblable aussi, que les seigneurs de Badonviller voulant agrandir et embellir cette ville, détruisirent l'abbaye d'*Offonville*, et en transportèrent les matériaux dans le lieu de leur demeure; et que la mère-église de ce lieu, qui était à Offonville ou à Fenéviller, qui en était près, fut transférée à Badonviller; car la tradition constante est, que Fenéviller était anciennement la mère-église de Badonviller, au lieu qu'aujourd'hui elle n'en est qu'an-

nexe: mais on m'a assuré qu'il y avait plus de 500 (1), ans que Badonviller était paroisse, et qu'il y avait un curé, ainsi qu'à Fenéviller, comme il paraît par d'anciens registres de Badonviller.

OGEVILLER, ou **OGEVILLER**, ou **AUGÉVILLER**. — Ogéviller, village sur la petite rivière de Verdurette, qui joint la Vesouze à un quart de lieue de là sur la route de Lunéville à Blâmont, diocèse de Toul, annexe de Magnéville, bailliage de Lunéville; nous en avons déjà parlé ci-devant, dans l'article de Magnéville.

Le château d'Ogéviller, n'est connu que depuis le douzième siècle; car encore qu'il soit fait mention du village d'Ogéviller; comme appartenant à l'abbaye de Senones, dès l'an 1159, dans la bulle d'Eugène III, *Burivillam cum Ogerici-villare cum Ecclesiis*, cependant je ne remarque aucune mention ni du château, ni des seigneurs et dames d'Ogéviller, avant la fin du douzième siècle.

Le premier du nom d'Ogéviller que je trouve, est *Cono d'Ogéviller*, dénommé dans un acte de l'an 1189, avec trois autres arbitres, pour terminer un différend entre l'abbé de Haute-Seille et celui de Moyemoutier.

Catherine d'Haraucourt était dame d'Ogéviller en 1596.

En 1401, Aimé de Blâmont chevalier, ayoné de Vic, sieur de Magnières, épouse Isabeau de St.-Dizier, d'où sortait Jeanne de Blâmont, dame d'Ogéviller, qui épousa Brun, sieur de la haute Ribau-Pierre.

En 1466, je trouve Henri d'Ogéviller et Petitjean d'Ogéviller.

En 1468, vivait Béatrix d'Ogéviller, apparemment la même Béatrix d'Ogéviller (2), douairière de Fénétrange, qui avec ses deux gendres *Nicolas de Moërs*, et *Ferdinand de Mazembeg*, fonda en 1475, une collégiale dans l'église paroissiale de Fénétranges; elle était alors veuve de *Jean de Fénétranges*, et mère de *Madelaine de*

(1) Historia Episcoporum Tullensis t. 1.

(2) Mabill. Ann. Bened. t. 1. l. 16. c. 67. p. 335.

(1) Environ, 1570.

(2) Voyez le P. Anselme généalogie. t. 3. pag. 353.

Fénétranges, qui épousa Ferdinand de Neufchatel, en 1468. Béatrix était aussi mère de *Barbe de Fénétranges*, qui épousa Nicolas d'Ogéville, comte de Moërs et de Sarverden.

En 1486, sur la fin de janvier, le duc Jean pour reconnaître les bons services que lui avait rendus Henri d'Ogéville fils de Jean d'Ogéville, lui a donné en fief et en hommage tout ce qu'il a à Villers près Bayon.

En 1572, il fut question au conseil du duc de Lorraine, de savoir si Ogéville était fief d'empire, ou de Blâmont; le duc de Lorraine prétendait qu'il était fief de Blâmont, et relevait de lui.

Richerus, moine de Senones sous l'abbé Baudouin, qui a gouverné l'abbaye depuis 1259, jusqu'à 1270, parle d'une maison à Ogéville, qui appartenait à l'abbaye de Senones; mais il n'est pas question en cet endroit de la maison des seigneurs d'Ogéville, qui est la même que celle de Blâmont, dont nous avons donné la généalogie; mais d'une maison particulière que l'abbaye possédait en ce village, où l'abbaye possède encore des cens sur quelques maisons.

Il y eut arrêt rendu le 22 avril 1575, par le conseil souverain de Lorraine, contre les seigneurs d'Ogéville et Ambermenil, refusant de faire foi et hommage au duc Charles III, qui condamna lesdits seigneurs d'Ogéville et Ambermenil de faire audit seigneur duc, les foi et hommage qu'ils lui devaient.

Le château d'Ogéville est aujourd'hui en mauvais état, comme étant inhabité, et personne ne s'intéressant à le réparer et à l'entretenir, les princes Rhingraff, qui en sont les maîtres, ne venant jamais en Lorraine, et n'ayant personne qui réside pour eux dans le château. Ce qui en reste, conserve encore des marques de son ancienne grandeur et solidité; et l'on voit sur les murs en dehors, les armes des seigneurs qui y ont fait leur résidence, ou qui y ont fait des bâtimens.

La maison d'Augéville ou Ogéville,

ancienne chevalerie, portait d'azur à la bande d'argent munie de trois coquilles de sable, et cotoyée de neuf billettes d'or 1, 4, et 5, 1.

L'église d'Ogéville, ayant été incendiée en 1635, depuis ce temps on fit l'office dans la chapelle de l'hôpital; à présent l'église ayant été rebâtie par les habitans, on y fait l'office comme auparavant. Cette église est dédiée à St.-Georges, elle est simple annexe de Magnéville, quoiqu'à présent Ogéville soit beaucoup plus grand que Magnéville.

On voit à Ogéville un hôpital, auquel est unie une chapelle sous l'invocation de St.-Fiacre; cet hôpital est assez bien fondé; on l'unit sous le duc Léopold, à l'hôpital de Lunéville. Depuis il a été rétabli à Ogéville, et destiné à recevoir les pauvres passans.

La chapelle castrale est à la nomination des seigneurs; l'on en voit des restes dans le château même.

OHÉVILLE ou HOÉVILLE. — Ohéville ou Hoéville, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demi de Lunéville et d'Amance. L'église a pour patron St.-Nicolas. Ci-devant Remeréville et Courbessaux dépendaient de la paroisse d'Ohéville; mais depuis l'érection de Remeréville en cure, Courbessaux est devenu annexe ou succursale de cette paroisse.

Les fiefs d'Ohéville et de Courbessaux appartenaient anciennement aux seigneurs d'Athienville (1). En 1505 Renaud d'Athienville ayant vendu ces fiefs à Simon de Damelevrière sans avoir eu au préalable la permission du duc de Lorraine, comme souverain, de qui mouvaient ces fiefs, ce prince s'en saisit.

ORCHIMONT. — Orchimont, *Ursimontium*, petite ville dans le duché de Luxembourg, près la rivière de Senroy, à quatre lieues de Sedan vers le nord, entre Bouillon et château-Benaud.

Les comtes d'Orchimont sont d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons

(1) Archives de Lorr. Layette, fiefs du duché de Lorraine, leur nature.

du duché de Luxembourg. Il y en a qui les veulent faire descendre des comtes de Chiny par Godefroy, fils d'Arnoud I, fondateur de ce Comté. Mais on sait que dès l'an 936, Lothaire roi de France, assiégea un fort que René d'Orchimont ou d'Orsimont défendait. Renaud d'Orchimont fut obligé de se rendre, et il fut fait prisonnier avec ses fils.

Le château d'Orchimont est bâti sur une hauteur au milieu des gorges, et est assez fort par sa seule situation ; il a souffert en divers temps plusieurs attaques, mais en 1636, il fut pris et les murailles détruites par l'amiral de Chatillon ; les murs de la ville d'Orchimont, ont de même été renversés, il n'en reste que les ruines.

ORIOCOURT, ou AURIOCOURT.— Oriocourt, fief relevant du Pont-à-Mousson, ou village répondant au Pont-à-Mousson, cédé pour la route de Metz en Alsace.

La maison d'Oriocourt portait de gueules à quatre pals de vair, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.

ORMES.—Ormes, en latin *Ulmus*, est un bourg ou petite ville du Chaumontais, située sur une éminence, entre la Moselle et le Madon, ayant Flavigni au nord, et Harouel au midi ; il est du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, souveraineté de Lorraine (1),

La ville d'Ormes fut donnée pour apanage au prince Ferri de Bitche, en 1179, par le duc Simon II, son frère ; et en 1229, Aëlis, sœur de Ferri de Bitche, ayant renoncé à toutes ses prétentions sur la succession au duché de Lorraine, et à la succession paternelle et maternelle, le duc Mathieu II, son frère, lui céda le bourg et le fief d'Ormes, avec ses appartenances et dépendances. Aëlis épousa le comte de Kirbourg, et en eut deux fils, *Verner* et *Herman*.

En 1438, Antoine comte de Vaudémont, pendant la détention du duc René I, informé que les gouverneurs de Lorraine,

en voulaient à la ville de Vaudémont, et avaient amassé des troupes sous d'autres prétextes, pour s'en emparer pendant son absence, vint en diligence de Commercy, où il était alors, et tomba sur les Lorrains entre Ormes et Charmes, et les défit entièrement (1).

Huit jours après il vint mettre le feu à Haussonville, pour se venger de Jean d'Haussonville ; il brûla aussi Savigny, en haine de Jean de Savigny qui était maréchal de Lorraine ; enfin il mit le feu aux faubourgs de la ville d'Ormes.

En 1486, Philippe, comte de Linange de Dasbourg, se dit seigneur d'Ormes.

On assure que la seigneurie d'Ormes fut portée dans la maison de Linange, par une princesse de la maison de Lorraine (2), et qu'elle passa ensuite dans celle d'Haroucourt, qui y fonda un couvent de filles hospitalières de sainte Elisabeth.

En 1538, Catherine d'Haroucourt dame d'Ormes, vendit au duc Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et régent de Lorraine, ses prétentions sur Parroye et autres lieux.

Ormes dépend du Marquisat d'Harouel pour le temporel ; l'on y voit un ancien château : cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron St. Gengoué et St. Remy.

ORNAIN, rivière.— L'Ornain ou *Orney*, ou *Ornez*, en latin *Ornina*, rivière qui a sa source auprès de Grands dans le Vallage, deux lieues au-dessus de Gondrecourt-le-Château, d'où courant vers le nord, elle passe à Gondrecourt, et traverse une lisière du Barrois, en sort pour y rentrer presque aussitôt, passe à Naix, Ligny, Longeville, Bar-le-Duc ; et après avoir serpenté vers le nord et l'occident, elle revient vers le midi occidental, reçoit la Chez au-dessous de Revigny, la rivière de Saulx, celle de Vière et quelques autres dont elle porte les eaux dans la Marne à l'orient de Vitry-le-Brûlé, où elle passe au nord de Vitry-le-Français.

(1) Ibid. p. 228.

(2) Benoit, hist. de Toul. 59.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. pag. xxxii.

Le pays qui est arrosé par cette rivière se nomme l'*Ornois-en-Barrois*, pour le distinguer d'un autre pays de même nom dans le Verdunois. Il est parlé du pays d'Ornois dans le partage des provinces fait en 870, entre les deux rois, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, et dans l'histoire des évêques de Toul, où ce pays est nommé *pagus Odornensis*. Voyez la notice au mot *Ornois-en-Barrois*.

ORNE (L'), rivière.—L'Orne, rivière, en latin *Orna*, prend sa source à cent pas au-dessus d'un village du Verdunois, situé au pied d'une montagne nommée *Orne*; de là elle passe à Etain, à Conflans-en-Jarnisy où elle reçoit l'Iron, à Moyeuville-la-Grande, à Richemont, où elle se jette dans la Moselle.

Le pays arrosé par la rivière d'Orne, s'appelle le pays d'Ornois-en-Verdunois, *pagus Ornensis*, pour le distinguer du précédent. Il paraît par un titre d'Adalberon évêque de Metz, de l'an 933, que l'*Ornois* était compris dans les confins de la Voivre, et qu'il en faisait partie. Vide *Valesii Notitia Gallia*

ORNES.—Ornes, petite ville située sur la rivière d'Ornes (1), assez près de la source de cette petite rivière, entre les villes d'Etain et de Forges; elle est du diocèse de Verdun, du doyenné de Chaumont; saint Michel est le patron de l'église. On y conserve des reliques de St. Fabien et de St. Sébastien, dans un reliquaire de bois doré, reconnues en 1564, par M. Pseume évêque de Verdun.

Ornes est une ancienne baronie, et la première pairie de l'évêché de Verdun; il y a un château dont la chapelle est dédiée à saint Jean.

Les *Chambrettes* et la ferme de *Meraucourt* sont des dépendances d'Ornes; l'église de ce lieu dépendait de St. Maur de Verdun, dès l'an 1046.

Les seigneurs d'Ornes, de Blanzey, de la Tour et de Marchéville, avec le comte

Robert de Gramprey, faisaient la guerre au chapitre de Verdun: l'évêque Louis d'Harrancourt la leur faisait en même temps, c'est-à-dire en 1450, après la fatale bataille de Bulgnéville, ou René I, d'Anjou fut fait prisonnier. L'évêque Louis d'Harrancourt ayant été appelé en Lorraine (1), l'on nomma des arbitres tant de la part du chapitre que de celle de l'évêque, et les arbitres conclurent la paix à certaines conditions (2).

Sous l'évêque Nicolas Pseume, les religionnaires formèrent les desseins d'introduire l'hérésie dans les terres de l'évêché de Verdun; le baron d'Ornes, et les seigneurs de Jametz et de Nettancourt, étaient les principaux appuis de cette ligue. L'évêque Pseume, pour se mettre en état de résister à leur entreprise, nomma le duc de Guise, marquis de l'évêché, et comte de Verdun: par ce moyen il arrêta les efforts de l'hérésie, et rendit inutiles, les desseins des seigneurs qui la soutenaient.

Cependant le seigneur d'Ornes entretenait dans son château un ministre calviniste, qui y prêchait les nouvelles opinions. L'évêque Pseume, à son retour du concile de Trente, en 1563, employa la force des armes, pour contraindre ce seigneur qui était feudataire de l'évêché, de chasser ce ministre; il eut assez de vigueur pour faire publier en 1565, plusieurs ordonnances, confisqua les corps et les biens de ses sujets convaincus d'hérésie. En même temps il combattait et faisait combattre par de savans et zélés missionnaires, ceux qui étaient infectés des nouvelles erreurs, tant dans la ville de Verdun que dans celles d'Ornes, d'Ancimont, Viller, Arécourt, Tilly, Bouquemont, Bouxères, Sampigny et plusieurs autres lieux voisins de la Meuse; il les ramena tous à l'ancienne religion, excepté deux familles de Saint-Mihiel. Il était soutenu de l'autorité

(1) Ibid. p. 445.

(2) An 1556 ou 1560.

(1) Hist. de Verdun, p. ccxiv..

du cardinal de Lorraine, qui l'avait établi inquisiteur de la foi dans cette province.

Le marquis de Vaubecourt, un des plus notables de l'évêché de Verdun, à cause de sa baronie d'Ornes, ayant invité les seigneurs et gentishommes du Verdunois de se trouver à Verdun, pour y délibérer sur la conservation de leurs droits et libertés, depuis que le roi les avait soumis à sa couronne, le prince Charles de Lorraine évêque de Verdun, empêcha que cette assemblée ne se tint dans cette ville; et les mêmes seigneurs en ayant indiqué une autre à Fresnoy, à trois ou quatre lieues de Verdun, le prince Charles de Lorraine fit publier une défense à toutes sortes de personnes de quelle qualité qu'elles fussent, de s'assembler en ce lieu ou ailleurs, sans sa permission, sous les peines qu'il jugerait convenables.

Sous Thierry évêque de Verdun, dans le XI^e siècle, l'église d'Ornes était à l'abbaye de saint Maur de Verdun.

ORNOIS EN BARROIS. — Le pays d'Ornois, *pagus Odornensis*, est situé dans le Barrois mouvant, entre la rivière d'Ornez, *Fluvius Odornensis*, et celle de Sault, *Saltus*. On y voit Gondrecourt, Richécourt, Montier-sur-Sault, les abbayes d'Ecurey et de Murault. Dans l'histoire des évêques de Toul, il est dit que Bodon évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 666 ou environ, et est mort vers l'an 675, était natif du pays d'Ornez, et qu'il donna à son église les lieux de Nays et de Napçois, situés dans le même pays d'Ornez, *in pago Odornensi*. Il en est aussi parlé dans le partage des provinces, fait en 870, entre le roi Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique : *Odornense quod Bernardus habuit*, qui tomba dans le partage de Louis, et *Odornense quod Terminus habuit* (1), qui échut à Charles-le-Chauve. Il y avait donc deux pays d'Ornez, ou ce pays était partagé en deux comtés. Il est parlé dans le livre des mi-

racles de Saint Epvre, ~~l'un jeune homme~~ du pays d'Ornez, *Ornensis*, peut-être *Odornensis*.

ORNOIS DANS LE VERDUNOIS. — M. Adrien Valois (1) dans sa notice des Gaules, semble croire que le pays d'Ornois *Odornensis*, tire son nom de la ville d'Ornes, située à la source de la rivière d'Ornes dans le Verdunois; et il est vrai que la rivière d'Ornes en Verdunois, donne son nom à un pays d'Ornois, qui s'appelle *Ornensis pagus* dérivé de l'*Orne*, ville et rivière; mais il est bien différent d'*Odornensis pagus* dans le Barrois mouvant, situé entre les villes de Toul et de Bar, qui tire son nom de la rivière *Odorna* et non *Orna*. M. Valois montre fort bien que l'*Ornois* en Verdunois, tire son nom de la rivière d'*Ornes*, qui arrose Etain, Bomont, Jendelize, Conflans, etc., et qui se décharge dans la Moselle, entre Metz et Thionville; au lieu que l'*Ornez Odorna*, dont nous parlons ici, arrose Gondrecourt, Nays, Ligny et Bar-le-Duc, et se décharge dans la Marne, au-dessous d'Eclaron et de Saint-Dizier en Champagne.

ORON. — Oron, village sur la Nied-Française, à gauche de la route de Metz à Strasbourg, à deux lieues de Château-Salins et de Morhange. Le village est mi-partie avec l'évêché de Metz; la partie Française est la plus considérable, et l'église paroissiale y est située; il n'y a que cinq maisons dans ce lieu qui sont de la baronie de Viviers-Lorraine, et du bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy; la partie Française est du bailliage de Vic.

ORVAL. — Orval, célèbre abbaye de l'ordre de cîteaux, dans le comté de Chinny, doit son origine à Arnou, comte de Chinny, épouse d'Agnès, fille du comte de Namur. De son temps, quelques religieux bénédictins sortis de la Calabre, arrivèrent à la vallée d'Orval, et s'y établirent avec la permission du comte Arnou, vers l'an 1100.

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 124.

(2) Adriani Valois Notitia Galliar, page 390.

Quelques années après, la célèbre comtesse Mathilde, veuve de Godefroy-le-Bossu, étant venue d'Italie, visita son parent le comte Arnou, et eut la curiosité de visiter ces religieux Calabrois; elle vint à Orval avec Arnou, et s'entretenant avec ces religieux sur des matières de piété, comme elle lavait ses mains dans l'eau de la fontaine d'Orval, qui est très-belle, elle y laissa tomber son anneau; on le rechercha avec grand soin, mais on ne put le retrouver. Mathilde fit vœu à Dieu, que s'il lui renvoyait son anneau, elle fonderait en ce lieu un monastère; aussitôt l'anneau reparut, et elle exécuta son vœu. C'est de là que l'abbaye d'Orval a pris son nom d'*Aurea vallis*, et qu'elle porte dans ses armes un anneau d'or à trois diamans au naturel, issant d'une fontaine d'azur.

La libéralité de la comtesse Mathilde et du comte Arnou, mirent bientôt ces religieux en état de bâtir en ce lieu une église et un monastère; mais avant qu'ils fussent achevés, ils reçurent des ordres de leurs supérieurs, de retourner incessamment en Calabre, ce qu'ils exécutèrent, laissant leur monastère imparfait.

Othon, fils du comte Arnou, qui lui succéda vers l'an 1110, donna Orval à des clercs séculiers, en présence et de l'aveu de Brunon, archevêque de Trèves. Fulbert leur premier prévôt, acheva l'édifice de l'église, et Henri, évêque de Verdun, à la prière de Godefroy, archevêque de Trèves, en fit la consécration en l'honneur de la Sainte-Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul, en 1124, le 30 septembre, en présence du comte Othon et de son épouse Adelaïde, de Frédéric son fils, prévôt de l'église de Rheims, d'Albert aussi son fils et successeur, et de plusieurs autres personnes de marque.

L'abbaye d'Orval est située à deux lieues de la ville de Chiny, à deux et demie de Montmédi et à six de Sedan, dans une vallée arrosée de diverses fontaines, et au milieu des bois. On y voit des forges bien entretenues, qui sont d'un grand produit;

les bâtimens en sont vastes, solides et sans ostentation. L'abbaye est environnée de hautes murailles, garnies d'espace en espace de tourelles en forme de guérites, ce qui présente un aspect fort agréable.

L'abbaye d'Orval fut réduite en cendres en 1637, par les troupes du maréchal de Châtillon, qui assiégeait le château de Chevancy. Le 2 août quelques maraudeurs y entrèrent avec confusion, et y commencèrent à piller la basse-cour, puis pénétrant dans les cloîtres, coururent à la sacristie et à l'église, en chassèrent les religieux à coups d'épée, rompirent le tabernacle, emportèrent le saint ciboire, plusieurs calices et presque tous les ornemens, foulèrent aux pieds le saint crême, profanèrent les autels et brisèrent les images. L'abbé en avertit le maréchal, mais il ne remédia pas aux désordres, et l'onzième jour du même mois le feu fut mis aux quatre coins de l'abbaye, qui fut entièrement consumée par les flammes avec l'église, le chœur et la sacristie. D. Laurent de la Roche, qui en était abbé, fut si affligé de ce funeste accident, qu'il ne put y survivre.

OTHE. — Othe, *Othium*, village du diocèse de Trèves, situé sur l'Ottain, deux lieues et demie au nord-ouest de Longuyon, à une et demie de Montmédy; bailliage de Longuyon, cour souveraine de Lorraine: le roi en est seul seigneur, la paroisse a pour patron St. Marcellen.

OTTAIN (L'), *rivière*. — La source de la rivière d'Othain, Othain, ou Ostain, est près de Notroy-le-Sec, elle passe à Baroncourt, Spincourt, Rouvroy, l'abbaye de Châtillon, et joint la Chiers à Montmédy.

OTTANGE. — Ottange, en allemand *Ottingen*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Viller-la-Montagne, cour souveraine de Lorraine: seigneur M. le baron d'Elz. Ce lieu est situé à trois lieues et demi à l'est de Viller-la-Montagne. C'est le chef-lieu d'une seigneurie. L'ancien château a été démolí et reconstruit à la mo-

derne en 1734. Il y a environ cent habitants.

En 1664, Charles-Henry d'Eltz, fit ses reprises du duc de Lorraine pour Ottange, Nonkeil et Bures, mouvant dudit duc à cause de sa chatellenie de Longwy. Il paraît par un acte de 1628, qu'il y avait en ce temps-là des forges à Ottange.

OTTONVILLE. — Ottonville, en allemand *Ottendorff*, village du diocèse de Metz, situé dans le Saulnoy, à cinq lieues de Metz, et de Sarrelouis et six de Thionville; parlement de Metz, subdélégation de Sarrelouis, recette des finances de Vic. Ottonville et Rievange ne composent qu'une même communauté. Ce village a été démembré de la Lorraine, par le traité de 1661, et cédé à la France, pour le haut chemin des troupes françaises qui vont de Metz ou d'ailleurs en Alsace.

V. OUEN (St.) ou PAREY St. OUEN.

— St. Ouen, *sancta Oda*, village à trois lieues de Bourmont, diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs sont le roi, M. le comte de Lavaux, M. le comte d'Ourches, M. Brunet et M. de l'Étang. La paroisse a pour patronne la Ste. Trinité et Ste Ode.

Il y a aussi une chapelle sous l'invocation de St. Jean-Baptiste.

Et dans le finage, un ermitage dît de l'Assomption.

Annexe, la *Vacheresse*, patronne, la Nativité de Notre-Dame : cour souveraine de Lorraine.

Il est question de savoir qui est cette Ste. *Ode* patronne de St. Ouen, car nous connaissons plus d'une sainte du nom de Ste Ode.

1.° Ste Ode, mère de St. Arnou, évêque de Metz, laquelle est honorée en la collégiale de Ste. *Ode* d'Amal ou d'Amay, au diocèse de Liège, près la ville d'Huy; elle mourut en 640, suivant les mémoires tirés de ladite collégiale d'Amal. *Voyez l'histoire de la Lorraine, deuxième édition, preuves, page CIX, CX, CXI, CXII.* Elle est honorée le jour de sa mort, le 25

d'octobre, et en sa translation le 9 juillet; et on fait la fête de son exaltation le dimanche d'après la St. Mathieu, au mois de septembre. La première de ces fêtes est la plus solennelle, et se célèbre avec l'office à neuf leçons, dans tout le diocèse de Liège. C'est apparemment cette Ste Ode qui est patronne de St. Ouen, au diocèse de Toul.

2.° Ste. Ode de Mehaigne, duchesse d'Aquitaine, dont la fête se fait le 16 et 23 octobre.

5.° Ste. Ode des Reux, vierge Hanaire, apparemment de Hainaut, honorée le 27 novembre. *Voyez PAREY.*

OURCHES. — Ourches en latin *Orca-dæ*, diocèse de Toul; comté de Champagne, bailliage de Chaumont, parlement de Paris. Ourches est situé dans le Doyenné de la *Meuse-Vaucouleurs*, distingué du Doyenné de la *Meuse-Commercy*. Ces deux doyennés sont arrosés de la rivière de Meuse. Ourches est situé à une demi-heure de Vaucouleurs-Champagne; son église est dédiée à St. Martin.

Seigneur, le chapitre de Toul pour la terre d'Ourches, et ses sujets : bailliage de Toul, parlement de Metz. Le S.° de Massembach, pour le château et ses sujets, est du comté de Champagne, bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

La terre d'Ourches, fut acquise à l'église de Toul par l'évêque Bertholde, qui a vécu depuis 995, jusque vers l'an 1020.

La chapelle de St. Nicolas fut fondée en 1432, par Jean V du nom, seigneur d'Ourches, et Isabelle de Foux son épouse.

La maison d'Ourches est illustre et ancienne dans cette province. Thomas d'Apremont, dénommé dans des lettres de l'an 1392, avait épousé une demoiselle de la maison d'Ourches, et étant mort vers l'an 1404, ses enfans firent leurs reprises auprès de Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, par Albert d'Ourches, chevalier, mainbourg et aieul desdits enfans. On y voit le dénombrement des grands biens

que ces mineurs possédaient en fief dans la dans la baronnie d'Aprémont.

La maison d'Ourches, porte d'argent au lion de sable, armé, lampassé, allumé et couronné de gueules.

OZERAILLE. — On reconnaît dans le diocèse de Metz, *Ozeraille*, annexe de Lubay, office, recette et bailliage de Briey, sur le ruisseau de Lubay, une lieue et demie au couchant de Briey. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier. M.^r le baron de Boncourt et M.^r le marquis de Raigecourt en sont seigneurs fonciers. L'église est sous l'invocation de St. Christophe: Il y a trente ou trente-deux habitans.

OZIERS. — *Oziers*, est un village annexe de Tolle, France, diocèse de Toul, office, sénéchaussée et bailliage de St. Thiébaut; l'église du lieu est dédiée à St. Amand. Il y a cinquante-sept à soixante habitans.

Il y a toute apparence que les noms *d'Eszerail*, *Azerail* et *Ozerail* sont dérivés d'*Ozier*, et ont pris ce nom à cause de la quantité d'oziers qu'on y cultivait autrefois, comme on en cultive encore en plusieurs endroits de Champagne, où l'on voit des champs plantés d'oziers, nommés *Ozerois*.

P.

V PADOUX. — *Padoux*, ou *Padoue*, *Padua*, village du diocèse de Toul, deux lieues à l'est de Chaté, à pareille distance de Rembouviller. Ce lieu est annexe de Deyviller. L'église a pour patronne sainte Libaire.

Adrien Soirel, seigneur de Vaudeville en partie, acquit la seigneurie de Padoux d'Adam Dubourg, lieutenant du bailli de Vosges, partageable avec Jean Berman de St. Nicolas, à cause de feu Jacob Dubourg son beau-père, et il en fit ses reprises du duc de Lorraine le 24 Juin 1573.

PAGNY ou PARGNEY-SUR-MEUSE. — *Pargny* ou *Pagny*, ou *Pargney*; nous connaissons jusqu'à six villages du nom de *Pagny*, ou *Pagney*, ou *Pargney*, en latin

Paterniacum, ou *Paterniacus*, ou *Parniacum*, ou *Parneium*, ce qui paraît dérivé de *Paternicum*, terme usité dans les anciennes lois des Allemands, pour signifier un héritage qui vient de ses pères, une terre qui vient de la succession paternelle, un ancien fonds de famille (1). *Quidquid mihi advenit tam de paternico, quam de maternico, seu de comparato.*

1.^o *Pagni-sur-Meuse*, ou *Pagni-lez-Troussey*, parce qu'il est situé près le village de Troussey, l'un et l'autre sur la Meuse, à deux lieues de Commercy, et à même distance de Toul. Le patron de l'église de Pagni, est St.-Remi: bailliage de Toul, parlement de Metz, souveraineté de France. Il y a à Pagni un beau pont de pierre, bâti sur la Meuse, c'est un fort grand passage de Paris à Nancy et à Strasbourg.

2.^o *Pagni-derrière-Barrine*, petit village du diocèse de Toul, situé derrière la montagne de *Barrine*, la plus occidentale des deux montagnes qui sont au couchant de la ville de Toul. Ce village est à une lieue de Foug, et répond à la justice de Foug, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; il y a un fief nommé *Devoizel*. On y compte soixante ou soixante-cinq habitans.

3.^o *Pargney-la-Blanche-Côte*, village du diocèse de Toul, de la souveraineté de France et du Barrois, en latin *Pargneium ad rupem albam*, à la *Blanche-Roche*: l'église est dédiée à St.-Grégoire; seigneurs, M. de Gelnoncourt pour moitié, madame de Philbert pour un quart. La justice est administrée par son juge-garde, office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le village est partie du duché de Bar, et partie de la Champagne. La partie relevant de la Champagne, a été cédée à la Lorraine en 1418.

On appelait autrefois ce village *Pargney-sur-Meuse*; la partie cédée à la Lor-

(1) Voyez Ducange, *Paternicum*.

rairie en 1718, se nomme *la rue du Fief de Pargney* :

Pagny-sous-Prehy, bourg sur la Moselle entre Metz et le Pont-à-Mousson : bailliage du Pont-à-Mousson, diocèse de Metz. C'est apparemment ce Pargney où l'abbaye de St.-Mihiel avait un fief en 1106. En 1041, l'empereur Henri confirma les biens donnés à St.-Airy, et en particulier les *Vignes de Pargney*. Ce lieu est encore aujourd'hui un vignoble fameux.

Pagny-sous-Murax, *Paniacum subter Miram-Vallem*; l'église est dédiée à St.-Martin, c'est une cure régulière de l'ordre de Prémontré. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne.

L'oratoire de St.-Quirin est dans le district de la paroisse.

Pargny-les-Gouin, village du Saulnoy, du diocèse de Metz.

PAREY en Voivre. — Parey, en latin *Paredum*, ou *Paretum*, ou *Paredium*, ou *Paratà*; signifie un fonds noble, ou une pièce de terre, ou le droit qu'un seigneur ou un évêque a de se faire traiter, quand il visite un village, ou une seigneurie; le mot latin *Heredium*; une terre, vient de la même racine que *Paredum*.

On connaît en France et en Lorraine, plusieurs lieux du nom de *Parey*; nous nous bornons ici à Parey, village à deux lieues au midi d'Étain.

Il est parlé de Parey (1), *Paridum* ou *Paridum*, ou *Parida*, dans les lettres de l'abbaye de Verdun de l'an 952. On lit dans l'histoire de Verdun, que le roi Philippe-le-Long, vers l'an 1318, termina le différend qu'il avait avec le chapitre de la cathédrale de Verdun, au sujet de la seigneurie de Parey, Villers, Moulotte, Harville et Treméville, qu'ils partagèrent par moitié.

Sur la fin de l'an 1440, un corps de cavalerie allemande, d'environ 400 chevaux, commandés par le damoiseau de

Redémach (1), et le sire de Boulay, fit irruption dans les terres de l'évêché de Verdun, aux environs de Parey en Voivre; mais Louis d'Haraucourt, qui était passé de l'évêché de Verdun à celui de Toul, et avait conservé le titre de gouverneur de l'évêché de Verdun, avec la seigneurie de Faux, et ce qu'il put ramasser de troupes de Lorraine et du Barrois, les poursuivit jusqu'aux environs de Faux. Alors les Allemands ayant mis pied-à-terre, attendirent qu'on leur livrât la bataille; mais les gens de l'évêque de Verdun, coururent aux chevaux et les environnèrent, laissant les Allemands démontés, qui furent enfin contraints de s'en retourner dans leur pays.

V Parey-sous-Montfort, village vers Sources de la Vraine, à deux lieues de Mirécourt. Il y a une maison de Prémontré, cure amovible, *ad nutum*, fondée par Joachim Valtrin, natif de Parey; de parens pauvres, lequel étant allé à Rome pendant les guerres, dont la Lorraine était affligée sous le règne du duc Charles IV, s'y appliqua à l'étude avec tant de diligence et de succès qu'après avoir appris la langue latine avec des peines incroyables, étant destitué de tout secours humain, il étudia en philosophie et en théologie, et parvint à la charge de secrétaire de la Daterie; il fut ensuite honoré de la prêtrise, et parvint par degré à la dignité d'administrateur de la Compénende (2).

Il acquit dans ses emplois des biens très-considérables, qu'il voulut employer à fonder une maison religieuse dans le lieu de sa naissance, en faveur des pères prémontrés, ce qu'il exécuta par son testament daté du 26 avril 1662.

Parey-St.-Cesaire, village à une lieue de Vézellist, quatre de Nancy.

Parey ou *Parey-St.-Ouen*, village entre la Marche et le Neufchâteau, à deux lieues et demie de Bourmout.

Monseigneur de Valois parle éncoté de

(1) Histoire de Verdun p. 526. idem preuves p. 3.

(2) Hist. de Lorr., t. 5, nouv. édit. p. 63.
(2) Annal. Prémonstrat. t. 2, p. 694.

quelques autres lieux nommés *Paredum*, ou *Paridum*, ou *Paratum*, situés en France.

J'ai fait un article particulier de la seigneurie de *Parroie*, *Paredium*, ou *Parria*, situé sur le Sanon.

À l'égard de *Parey* ou *Perey-St.-Ouen*, dont j'ai parlé sous l'article de *St.-Ouen*, M. Monrot curé de ce lieu, m'a écrit : que son église est dédiée à *Ste.-Ode*, épouse de saint Arnoalde, et mère de saint Arnou, tous deux évêque de Metz, et non pas à *St.-Eugonde*, ou *Ouen*, évêque de Rouen ; que dans sa paroisse il y a une chaise très-propre, dans laquelle sont enfermées les reliques de la sainte, où se voient presque tous ses os. On y montre aussi son tombeau, élevé sur quatre petites colonnes, où la sainte est représentée en habit des religieuses bénédictines anciennes ; qu'on prétend même qu'elle avait été religieuse à Remiremont, qu'étant venue se réfugier à *Parey*, elle y était morte et enterrée. Que *Parey* est à présent au milieu de *St.-Ouen*, dont on l'a démembré pour faire honneur à cette sainte, dont on lui a donné le nom.

On connaît une abbesse de Remiremont nommée *Ode*, qui vivait du temps de *St.-Léon IX*, en 1048, 1031 ; je ne sais si on lui donne le titre de sainte.

PARROIE ou PARROY. — *Parroie*, ou *Parroy*, *Paredum*, ou *Paradeium*, ou *Pareia*, village sur le Sanon, à trois lieues de Lunéville, diocèse de Metz, a donné son nom à une très-ancienne et très-illustre maison de Lorraine, et qui a subsisté long-temps avec beaucoup d'éclat ; nous en avons fait la généalogie à part. Un certain *Albert de Parroie* (1), écuyer, donna à l'abbaye de *Moyenmoutier*, la moitié de son fief de *Marséville*, et neuf familles de serfs ; mais après que le seigneur *Albert* eût été tué, la duchesse *Hadwide*, épouse du duc d'Alsace, retira ce fief, et donna à l'abbaye dix blancs, *duos albos* : monnaie de Metz.

Au même lieu de *Parroy*, il y a un ermitage nommé *Girtecourt*, autrefois mère-église, aujourd'hui réduite en ermitage.

Il y a à *Parroy* un château ou maison seigneuriale, qui a été rétablie après avoir été détruite, de même que les autres châteaux de la Lorraine en 1633, par les ordres du roi *Louis XIII*. La chapelle est dédiée à *St.-Pierre-*ez*-liens*.

La maison de *Parroy* est éteinte depuis long-temps. Elle portait de gueules ou d'azur, à trois lions d'or et la bordure engrêlée de même.

V PASSAVANT et MARTINVILLE, Prieuré. — *Passavant* est un château célèbre, à deux lieues de *Châtillon-sur-Saône*, qui est un bourg où l'Espérance se jette dans la Saône ; à deux lieues de *Bourbonne-les-Bains*, et à sept de *Bourmont*, diocèse de *Besançon*, avec titre de baronie.

Ce lieu de *Passavant* est en *Champagne*, et il y a encore un château ; mais celui dont les restes sont en *Lorraine*, est le chef-lieu de la baronie de *Passavant*, qui est très-ancienne.

Les seigneurs de *Passavant* ont fait grande figure en France et en *Lorraine*.

En 1434, par l'ordre de *René de Bar* fut abattue une place nommée *Passavant* (1), pourtant qu'elle avait été prise traitreusement par le prévôt de *Bayon*, lequel fut pris en ladite place de *Passavant*, et pour son paiement fut mené à *Bar*, et là fut écartelé et mis en pièces.

Le prieuré de *Martinville* ou *Martinvolle*, dépend de l'abbaye de *St.-Vincent* de *Besançon*, il est bâti à *Martinville*, village près de *Passavant* ; il fut fondé avant l'an 1266, apparemment par le seigneur de *Passavant*.

Le village de *Martinville* diocèse de *Besançon*, fait partie de la baronie de *Passavant*.

Il y a apparence que ce prieuré fut fondé à l'occasion du martyr de *Gilbard*, abbé de *Luxeuil*, et de ses religieux, qui furent mis à mort en cet endroit par les Huns,

(1) *Historia mediæni, Monasterii.* p. 258.

(1) *Chronique de Philip. de Vegneul* an 1434.

ou par les Hongrois. Voyez ci-devant *Martinville*, où nous avons rapporté les actes de leur martyre.

PETTANGE. — village près *Mersch*, dans le comté de Montaigu, duché de Luxembourg, archevêché de Trèves; Pettange n'est guère remarquable que par la retraite de St.-Thiébaud, qui s'y retira dans le onzième siècle. Il naquit à Provins en Brie, vers l'an 1017, et eut pour père, Arnoù, qui descendait des comtes de Champagne, et pour mère, Guile, petite nièce de St.-Thiébaud, archevêque de Vienne en Dauphiné. Le jeune Thiébaud dont nous parlons, dégoûté du monde, résolut de se cacher dans quelque solitude, pour y vivre inconnu aux hommes. Il communiqua son dessein à un gentilhomme de ses amis nommé Gautier, auquel il inspira les mêmes sentimens. Ils arrivèrent à Reims, suivis chacun d'un écuyer, logèrent en l'abbaye de St.-Remy, et envoyèrent leur équipage à l'auberge.

Le lendemain étant sortis secrètement du monastère, ils rencontrèrent en chemin deux pauvres, avec lesquels ils changèrent d'habits : en cet équipage ils arrivèrent à Pettange près Mersch, où ils demeurèrent quelques jours, vivant dans la dernière pauvreté, et gagnant leur vie, tantôt à servir de manœuvres à des maçons, tantôt à faucher les prés, à servir des laboureurs, à faire du charbon pour la forge du voisinage.

Ayant remarqué qu'on avait du respect pour leur vertu, ils quittèrent Pettange, et entreprirent le pèlerinage de St.-Jacques en Galice; ils en firent le voyage avec des fatigues et des incommodités infinies, puis revinrent à Pettange, où ils reprirent leurs exercices ordinaires. Thiébaud voulut apprendre les pseumes pénitentiels, et ensuite le psautier; mais n'ayant point d'argent pour acheter ces livres, Gautier son compagnon, envoya un clerc à Provins, pour en demander au père de St.-Thiébaud, lui défendant toutefois de déclarer le lieu de sa retraite.

Le comte Arnoù accorda volontiers ce

qu'on lui demandait, et voulut accompagner le clerc à son retour; mais notre solitaire ayant reconnu son père de loin, s'enfuit, et entreprit avec son compagnon les voyages de Trèves, de Rome et de Jérusalem; étant arrivés à Venise, ils apprirent que la guerre rendait ce pèlerinage impossible. Ils s'arrêtèrent à Salanigo près Vicence, dans le domaine de Venise. Ils y vécurent en solitaires dans une austérité extraordinaire; Gautier y mourut au bout de deux ans, et Thiébaud fut invité par Sindeker évêque de Vicence, à recevoir les ordres sacrés; il les reçut par obéissance, et continua sa manière de vivre.

La réputation de sa vertu fut portée jusqu'à Provins; son père et sa mère vinrent le trouver dans sa cellule. La comtesse sa mère à son imitation, renonça au siècle, et du consentement du comte Arnoù, s'enferma dans une cellule, où son fils lui servit de directeur. Ce fils devint perclus de tous ses membres, et son corps se couvrit d'ulcères et de pustules, qui lui causèrent enfin la mort. Se sentant près de sa fin, il envoya chercher Vangadica, abbé de l'ordre de Camaldule, qui lui avait donné la même année l'habit de son ordre; il reçut de lui le saint viatique, et expira entre ses bras, le vendredi dernier juin 1066. Il fut enterré dans l'église de Vicence, d'où son corps fut dans la suite transféré dans une chapelle près d'Anzona; on y fit la distribution de ses reliques en grand nombre de lieux, où son culte est célèbre, surtout à Pettange.

La maison de Pettange, ou Pettingen, portait d'or à la croix ancrée de gueules; il en est parlé dès le treizième siècle.

PFALTZ. — Pfaltz, en latin *Palatium*, petite ville à une lieue de la ville de Trèves, sur la Moselle, au septentrion, d'une situation fort agréable, où était autrefois un palais, où une maison de plaisance des empereurs, quand ils faisaient leur résidence à Trèves. St.-Modoalde archevêque de Trèves, vers l'an 626, y bâtit un monastère de religieuses, aux-

quelles il donna pour première abbesse, Basilissa.

D'autres croyent que ce monastère de Pfaltz, fut fondé et bâti par sainte Adèle, fille du roi Dagobert II, qui lui donna des biens considérables; cette sainte vivait après St. Moalde, et mourut vers l'an 734, après avoir gouverné cette communauté environ trente-cinq ans; par conséquent elle avait fondé le monastère de Pfaltz vers l'an 700.

Poppon évêque de Trèves, qui a gouverné cette église depuis l'an 1016 jusqu'en 1047, croyant avoir reçu un philtre amoureux d'une religieuse de Pfaltz, en chassa la communauté de filles pour y mettre des chanoines.

Le bourg de Pfaltz est entouré de murailles, qui le mettent à couvert des insultes d'un parti.

PHALSBOURG.—Phalsbourg est une petite ville située sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine, au pied des montagnes de Vôge, à deux lieues de Saverne, près la rivière de Zinsel, avec titre de principauté. Le duc Charles IV, à qui Phalsbourg appartenait, la fit ériger en principauté, en faveur de M. Grimaldi gentilhomme Génois, qui avait épousé la princesse Henriette de Lorraine sa sœur, princesse de Lixin (1).

Lixin et Phalsbourg sont fort voisins et dépendaient autrefois l'un de l'autre, avant que le duc Charles IV eut cédé Phalsbourg à la France, par le traité de 1661, ainsi qu'on le dira ci-après.

Le lieu où est aujourd'hui Phalsbourg (2), était autrefois nommé *Amershausen* ou *Auxenthausen*; l'empereur Maximilien I, qui est mort en 1519, voyant que ce poste était important pour le passage des montagnes de Vôge, et pour la communication entre l'Alsace et la Lorraine, permit qu'on y bâtît une ville n'y ayant auparavant qu'un village et une tour. Les princes palatins exécutèrent le projet de

l'empereur, et donnèrent à cette ville le nom de Phalsbourg, ou ville du *Palatin*. George-Jean, comte palatin de Veldens, qui avait épousé Anne-Marie, fille de Gustave-Adolphe roi de Suède, tenait encore sa cour à Phalsbourg en 1582: Cette ville était alors défendue par un ancien château, et par des fortifications qui dans leur temps passaient pour bonnes.

La principauté de Phalsbourg est presque toute composée de châteaux et de villages, qui dépendent de l'ancienne seigneurie de Luzbourg ou Luzelbourg, qui est une terre démembrée de l'ancien domaine de l'évêché de Metz, et qui a donné son nom à une maison autrefois illustre en Lorraine; aujourd'hui éteinte. Voy. l'art. *Lutzelbourg*.

Le 25 novembre 1646, à Prague, l'empereur Ferdinand III, en considération du roi catholique et du sang de Lorraine, et en faveur du mariage de Henriette de Lorraine, veuve de Louis prince de Phalsbourg et de Lixin, avec le comte Charles de Guasco, marquis de Solano, donne audit comte la qualité de *Prince d'Empire*.

1648. Le 28 novembre, au camp devant Rodviller, Charles IV répondant au sieur Melo, marquis de Tordelaguna, qui s'informait du deuxième mariage de la princesse sa sœur Henriette avec Guasco, et de l'emprisonnement dudit Guasco, à l'occasion de ce mariage, le prie de l'élargir: considérant dit-il, que les choses faites se doivent regarder comme venant de la main de Dieu, particulièrement celles de cette nature, auxquelles il n'est pas permis aux hommes de toucher: *J'ai cru que je devais en cette occasion laisser agir mon naturel, pour témoigner qu'il n'y a rien au monde qui puisse me divertir de donner à ma sœur toute la satisfaction qu'elle peut souhaiter de moi, ne désirant pas même que cette action mette un cavalier de mérite hors d'état de continuer ses services à S. M. catholique.*

1645. Le 24 janvier, de Bruxelles; Charles IV écrit au roi d'Espagne, pour

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 446.

(2) Hist. d'Alsace, l. xxx, p. 345.

obtenir la liberté du même Guasco, prince de Lixin.

1545. Le 22 janvier à Bruxelles, Charles IV donne une patente attributive des mêmes honneurs audit Guasco, dont le feu prince de Lixin jouissait en Lorraine.

PIERRE.— Le village de Pierre, *Petra*, est annexe de Bicquille, diocèse de Toul. Il est situé sur un côteau baigné par la Moselle. L'église a pour patron saint Christophe.

Le prieuré de la Rochotte est sur le ban de ce village; il fut fondé par Lutelpho doyen de l'église de Toul, sur la fin du XI^e siècle.

Au-dessous de la chapelle du prieuré de la Rochotte sort un ruisseau très-considérable qui rentre en terre à Gemonville, et ne reparait plus qu'à sept lieues de là, d'où il va se jeter dans la Moselle.

L'ermitage de Sainte-Anne est encore sur le même ban; il est taillé dans le roc, avec plusieurs chambres que l'ermitte habite. La tradition porte qu'il s'y trouve à côté un souterrain qui conduit à Gondreville, à deux lieues du village de Pierre, mais personne n'a encore osé pénétrer jusqu'à l'extrémité. Le village de Pierre est à une lieue de Toul, présidial de cette ville, parlement de Metz.

PIERRE (SAINT-), prieuré proche Bouillon.— Le prieuré de Saint-Pierre, près la forteresse de Bouillon, fut fondé par Godfrey de Bouillon, fils de la duchesse Yde, successeur et héritier de Godfrey-le-Bossu son oncle, en 1094 (1).

PIERRE EN BOIS.— Voyez TANTONVILLE.

PIERRE-FITTE.— Pierre-Fitte, *Petra-Ficta*, bourg du diocèse de Toul, sur la rivière d'Aire, à trois lieues de St.-Mihiel, et à quatre de Bar, chef-lieu de la prévôté et de l'office de Pierre-fitte, ancien palais des ducs et comtes de Bar; ce château est entièrement ruiné. La paroisse a pour patron saint Remi. Il y a environ quatre-vingts habitans à Pierre-Fitte. On

(1) Histoire de Luxembourg, tome 3, page 250 et xli.

y voit une halle, où l'on tient foire et marché.

Avant l'édit de 1747, il y avait à Pierre-Fitte une gruerie royale. Pierre-Fitte est de la recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Les anciens rois de France, avaient une maison royale à *Petra-Ficta*. Voyez la diplomatique du R. P. Mabillon, tom. 4, page 313, 514.

Pépin roi d'Aquitaine, l'an 13 de l'empire de Louis-le-Débonnaire, donna un titre à *Petra-Ficta Palatio*; et ce diplôme fait mention d'un autre titre de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, donné dans le même endroit. On connaît plus d'un *Pierre-Fitte* dans la France; il y en a un près de Paris, un autre dans l'évêché de Langres, et un troisième au bailliage Français dans le Barrois, diocèse de Toul, lieu autrefois très-considérable; je ne décide pas duquel de ces trois lieux il est parlé dans ces diplômes: Pépin et Carloman régnaient en Aquitaine.

Pierre-Fitte et Erize-la-Brûlée (1), appartenait autrefois à la collégiale de la Magdeleine de Verdun; elles ont été cédées au duc de Lorraine par des traités particuliers.

Le sceau de la prévôté de Pierre-Fitte, porte les armes de Bar. Il est très-ancien, et la légende en caractères gothiques très-difficiles à lire. On peut conjecturer par là, qu'il est du temps où une partie de la terre passa de la maison du Châtelet dans celle de Bar.

Pierre-Fitte, village entre le Madon et l'Illoa, à trois lieues de Darn y et de Mircourt. Ce village est du diocèse de Toul, dépendant de la paroisse de Ville-sur-Illoa. La chapelle est sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine.

PIERRE-FORT.— Pierre-Fort, château et terre à deux lieues de Mandre-aux-quatre-Tours (2). Ce château fut bâti sur un rocher par Renaud de Bar, évêque de Metz, qui le donna à son frère, Pierre de

(1) Hist. de Verdun, p. xxviii.

(2) Benoît, hist. de Toul, p. 69.

Bar, célèbre dans l'histoire de Lorraine ; il était fils de Thiébaud II comte de Bar, et de Jeanne de Tocy. Il épousa Marguerite de Vienné, de laquelle il eut Henri, Etienne, et Hugue évêque de Verdun, et une fille, mariée au comte des Deux-Ponts.

Henri de Bar, seigneur de Pierre-Fort, capitaine de la ville et pays de Châlons, épousa Isabelle de Vergi ; il mourut vers la fête de Pâques de l'an 1380.

Pierre II du nom, seigneur de Pierre-Fort, fils de Henri, eut guerre avec le comte de Ligni en 1374 ; il conduisit les aventuriers de l'Archipâtre en Lorraine, et sur les terres de Metz, ce qui le fit excommunier par les évêques de Metz et de Toul. Il ravagea les terres de Bouves et autres situées en Picardie, qui appartenaient au duc de Lorraine, et cela pour se venger de ce que le duc avait assiégé Pierre-Fort (1). En effet, la chronique du duc de Saint-Thiébaud, raconte que vers l'an 1370, le duc de Lorraine, les bourgeois de Metz et Brocard de Pénétrange, tinrent Pierre-fort assiégé pendant trois semaines, mais ils furent obligés d'en lever le siège précipitamment, et d'y laisser leur artillerie et leur bagage. Un historien dit qu'ils furent effrayés par un oracle qu'ils reçurent ; apparemment par une terreur panique.

Pierre II du nom, de Pierre-fort, mourut vers la fête de saint Nemi 1380. Les seigneuries de Pierre-Fort, de Ville, de Faveral, de Sept-Ponts et autres, situées en Puisaye, qu'il possédait pendant sa vie échurent à Evrard, comte des Deux-Ponts son cousin germain, qui les vendit à Robert duc de Bar.

Voici ce que M. l'abbé de Longrue dit sur l'Avant-Garde et de Pierre-Fort (1).

Les terres et seigneuries de l'Avant-Garde et de Pierre-Fort, sont des anciens fiefs du Barrois. Le cardinal de Bar a compris dans sa donation qu'il fit au comte de Bar, l'Avant-Garde qui est sur

(1) Longrue État de la France, part 2, p. 186.

(4) Hist. de Lorr, p. 500.

la Moselle, et peu éloigné de Condé. Le même cardinal a aussi compris dans sa donation, la terre et le château de Pierre-Fort, qui fut bâti l'an 1314, pour Pierre de Bar, par Renaud de Bar son frère, évêque de Metz. Pierre de Bar le laissa à son fils Henri, seigneur de Pierre-Fort, dont le fils Pierre mourut six mois après Henri, et eut pour successeur son cousin germain Evrard comte de Deux-Ponts, fils de sa tante, qui vendit peu après tout ce qui venait de cet héritage à Robert duc de Bar.

Cette terre de Pierre-Fort, et celle de l'Avant-Garde, furent données en fief au comte de Nassau-Sarbruche ; mais il y renonça l'an 1448, et cessa d'être vassal du duc de Bar, qui était René d'Anjou roi de Sicile. Néanmoins ce duc de Lorraine, héritier du duché de Bar, ne prit pas paisiblement possession de Pierre-Fort, car ce château tomba entre les mains de Charles duc de Bourgogne, qui l'unit à son duché de Luxembourg ; et ce fut là le sujet de la guerre dans laquelle le duc de Lorraine fut dépouillé pour un temps de ses états, et le duc de Bourgogne y perdit la vie : car Comines dit au chapitre 2, du quatrième livre de ses mémoires, que les Lorrains prirent sur le duc de Bourgogne et rasèrent une place appelée Pierrefort, assise à deux lieues de Nancy, qui était du duché de Luxembourg ; et qu'ils l'avaient envoyé défier devant Nuz, c'est-à-dire lorsque le duc de Bourgogne assiégeait Nuz ; car quoiqu'alors le véritable propriétaire du duché de Bar, fut René d'Anjou, le duc de Lorraine René II, son petit-fils, était son héritier et jouissait d'une partie du pays.

En 1572, la garnison de Pierre-Fort vint jusqu'aux portes de Metz, et tua tous ceux qu'elle rencontra ; mais ceux de Metz à leur tour, coururent jusqu'au château de Pierre-Fort, tuèrent cinq hommes, firent sept prisonniers et poursuivirent les autres, dont plusieurs se noyèrent dans leur fuite.

En 1569, le duc de Lorraine, ceux de

Metz et de Fénétranges allèrent assiéger Pierre-Fort ; ils furent trois semaines au siège, puis ils se retirèrent, sans qu'on en ait pu savoir la raison ; ils y laissèrent leur artillerie et plusieurs armes de fer : leur retraite se fit le jeudi, et on dit que la place se serait rendue le dimanche suivant.

En 1570, intervint un traité de paix, entre Robert duc de Bar et les Messins, pour terminer toutes les difficultés qu'ils avaient eues ensemble jusqu'alors ; et en particulier pour le fameux combat qui se donna près Ligni, au mois d'avril 1568, et pour les sièges que ceux de Metz ont tenus devant les forteresses de Gondrecourt, de Belle-Ville et de Pierre-Fort.

Sous l'épiscopat de Guy de Roye (1), évêque de Verdun, vers l'an 1570, Pierre de Bar avec le secours de certains pillards Anglais et Bretons, qui avaient déjà ravagé les terres des évêchés de Metz et de Toul, s'empara des forteresses de Sampigny et de Charny, dans lesquelles il mit des garnisons, qui rançonnèrent toute la province. Le chapitre de la cathédrale de Verdun paya mille florins d'or à ce chef de bandits, pour mettre ses sujets à couvert de ses hostilités ; mais il ne laissa pas de les continuer, prétendant exiger de plus grandes sommes, qu'il disait qu'on avait promises à Henri de Pierre-Fort son père, pour les secours qu'il avait fournis à cet évêché, sous Hugues de Bar, contre Yolande de Cassel.

Guy de Roye déclara Pierre de Bar excommunié, après lui avoir fait faire les monitions et observé les autres formalités requises, qu'on peut voir dans la procédure datée de l'an 1578 et conservée dans les archives de l'évêché et dans celles de Lorraine. Cette excommunication qui fut fulminée, n'ayant point arrêté les usurpations ni les hostilités de Pierre de Bar, il fallut recourir à la force des armes. Le chapitre donna une somme de huit cents francs au duc de Bar, et à celui de Luxembourg, qui fournirent quelques troupes ;

(1) Hist. de Verdun, p. 355.

ensuite Nicolas de la Petite-Pierre abbé de Gorze, et plusieurs autres seigneurs de la province, qui étaient aussi vexés par les pillards, vinrent assiéger le château de Charny, dans lequel Pierre de Bar s'était renfermé. Il s'y défendit avec beaucoup de valeur ; mais ses provisions ayant manqué, il y mit le feu, et se retira avec ses gens dans celui de Sampigny, que le duc de Bar reprit depuis.

En 1474, le duc René II, assiégea le château de Pierre-fort, qui était tenu par Jean Ferri ; il l'emporta, y mit le feu, rasa les portes et le Donjon. Je crains qu'il ne faille lire *Pierre-pont* au lieu de *Pierre-fort*.

Il est certain que Pierre et Henri de Bar, seigneurs de Pierre-fort, faisaient alors la terreur du pays ; leur château de Pierrefort était fort d'assise, mais il a été ruiné comme presque tous les autres de la Lorraine, par ordre du roi Louis XIII, en 1636 ; ce qui en reste, donne à juger qu'il était très-beau.

En 1533, Claude de Frisseau ou peut être de *Fresseau* chevalier, était seigneur de Pierre-fort.

La maison de Pierre-fort portait d'or, à un lion issant de gueules.

PIERRE-PERCÉE, ou LANGSTEIN.
Voyez BADONVILLER.

V PIERRE-MONT (SAINT). — St.-Pierre-mont, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de St.-Augustin, fondée vers l'an 1090, sous Hériman évêque de Metz, par Lubricus chanoine de la cathédrale de Metz, qui mourut en 1099. La célèbre comtesse Mathilde dota cette abbaye, et donna le fond sur lequel elle est bâtie en 1096. Elle est régulière et soumise immédiatement au saint Siège, et située à distance à peu-près égale de Metz et de Thionville ; le lieu où cette abbaye est située, se nommait anciennement Standelmont (1).

Les abbayes de Freistrof, et de Berlaucourt, de l'ordre de Cîteaux, ont autrefois dépendu de Rodolphe, second abbé de St.-

(1) Hist. de Lor., t. 1. p. 504. preuves.

Pierre-mont; Etienne évêque de Metz, donna le gouvernement de ces monastères à ce pieux abbé, et Adalberon de Chini, évêque de Verdun, pria Rodolphe de se charger de l'établissement qu'il souhaitait faire de l'abbaye de Belle-valle, ordre de prémontré,

En 1153, le même Adalberon évêque de Verdun, donne à Saint-Pierre-Mont la terre d'Orval; voici les termes de cette donation : *Terram quæ vulgo Aurea-valis dicebatur, nunc autem alio nomine Vallis B. Maritæ quam comes Rainaldus à me Barro in feodo tenebat, et à quo Henricus Comes de Granprey eandem terram eodem modo habebat, concessi Rodolpho Abbati*, à condition de la confraternité entre les églises de Verdun et de St.-Pierre-Mont.

Rodolphe mourut en 1141. Philippe V, abbé de Saint-Pierre-Mont, tiré de l'ordre de prémontré, pour gouverner l'abbaye de Saint-Pierre-Mont, vers l'an 1155, obligea les chanoines réguliers de S. Augustin de cette abbaye, de quitter leur habit noir, pour prendre l'habit blanc de prémontré, qu'ils n'ont quitté que sous l'abbé Domant en 1605.

L'abbaye de Saint-Pierremont a reçu la réforme du B. Pierre-Fourrier en 1605. Les anciens statuts qu'on y observait dans les commencemens, sont d'un rigueur et d'une austérité, qui égalent ou surpassent tout ce qui se voit aujourd'hui dans les observances des religieux les plus réformés. Le pape Pascal II, dans sa bulle de l'an 1103, changea le nom de Standalmont, en celui de Saint-Pierre-Mont, à cause que l'église et l'abbaye étaient dédiées à l'apôtre saint Pierre.

PIERRE-PONT. — Pierre-Pont est fort différent de Pont-Pierre; nous connaissons deux villages du nom de Pierre-Pont, l'un à deux lieues de Bruyères sur le ruisseau d'Arentelles, et qui répond à Bruyères.

L'autre du diocèse de Trèves, situé sur la Crune, à une lieue et demie de Longuyon, deux et demie de Viller-la-Montagne. Le

roi en est seul seigneur. Bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy.

En 1478, le duc René étant à Tarascon, donna à Jean, bâtard de Calabre, en considération de ses services, et pour lui faire un état, les seigneuries de Briey, Sancy et Pierre-Pont, rachetables néanmoins d'une somme de 30,000 florins du Rhin payable en une fois.

Je ne sais pas de quel des deux il est parlé dans Flodoard, sous l'an 937, où il dit que Gislibert vint au secours de Hugar et de Héribert, contre le roi Louis, et qu'ils prirent la forteresse de Pierre-Pont, *Petræ pontem vi capiunt*.

PIERRY (LE), ruisseau. — Le Pierry, en latin *Pigerius-rivulus*, ruisseau qui descend d'une montagne au-dessus de l'abbaye de Moyenmoutier, arrose les murailles de cette abbaye, où il se joint au Rapodo, qui vient de Senones.

Ce ruisseau est dénommé dans un diplôme du roi Childeric II, de l'an 661, en faveur de l'abbaye de Senones (1). Saint Gondebert fondateur de ce monastère, céda à saint Hidulphe son voisin, aussi fondateur de l'abbaye de Moyenmoutier, le territoire qui touche immédiatement ce dernier monastère du côté de l'orient, depuis le ruisseau de Pierry, *Pigerius-rivulus*, en remontant du côté de l'orient et du midi.

PILLEVENTEU ou PILLEVETEU.

— Pilleventeu ou Pilleveteu, est un château ruiné, situé sur la hauteur qui domine la ville de Ligny, et sur le chemin de Ligny à Toul, à Commercy et à Saint-Mihiel. En 1546 (1), le roi de France qui avait pour lors ses vœux pour se rendre maître des trois évêchés, donna ordre à M. Dorval, gouverneur de Ligny, de faire fortifier le château de Pilleventeu. Les communautés des environs jusqu'à Void, furent commandées pour travailler à cet ouvrage, qui fut promptement achevé. Il n'en reste aujourd'hui que les ruines.

PIXERÉCOURT. — Pixercécourt ou

(1) Richer, chronic. de Seçon.

(2) Hist. de Lorr., t. v, p. 656.

Pisserécourt, petit village situé sur la Meurthe, à une lieue et demie de Nancy, tirant vers Bouxieres-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe. Il est parlé de ce lieu sous le nom de *Porcheria*, ou *Porchercurtis*, ou *Porterraci curtis* (1), dans les lettres du prieuré de Lay-Saint-Christophe, et dans la vie de saint Gauzelin évêque de Toul.

VPLAINE (LA), rivière. — La source de la petite rivière de Plaine, en latin *Plana*, est à une lieue du château de Salm en Vôge, bâti sur une montagne, trois lieues au-dessus et à l'orient de Senones. La Plaine passe à Raon-sur-Plaine, Raonlez-l'Eau, Louvigny, Vaxaincourt, Celle village du val d'Allarmont, reçoit en passant quelques autres ruisseaux, et vient se perdre dans la Meurthe à Raon-l'Étape.

La rivière de Plaine, faisait la séparation de la principauté de Salm d'avec le bailliage de Lunéville, du côté du septentrion, depuis la convention ou nouveau partage de cette terre, du 21 décembre 1751, entre les deux rois de France et de Pologne, duc de Lorraine, et le prince de Salm-Salm.

VPLOMBIÈRES ou **PLUMIÈRES**. — *Plombières*, ou *Plumieres*, ou *Plumieres*, comme il est nommé dans les plus anciens monumens du pays, est un village ou bourg situé dans les montagnes de Vôge, sur les frontières du comté de Bourgogne, étant mi-parti par un ruisseau qui coule au milieu de sa longueur, et qui s'appelle le ruisseau d'Augronne. La partie septentrionale du bourg où est la paroisse, est du diocèse de Toul, et la partie méridionale est du diocèse de Besançon. Plombières est à dix-sept lieues de Nancy, à cinq d'Épinal, à deux de Remiremont, à trois de Luxeuil et de Bain. Il est composé d'environ quatre-vingts maisons, dont celles qui sont autour du grand bain et dans la rue qui y conduit, ont un extérieur assez apparent. La plupart ont au premier étage

un balcon de pierre ou de bois, qui sert à prendre l'air, à sécher les linges; et par dessous il donne un petit couvert à ceux qui sont dans la rue.

On parle beaucoup dans le pays de l'antiquité de Plombières; on croit que Jules César ou Auguste, en ont ramassé les eaux chaudes, et en ont formé les bains qu'on y voit aujourd'hui. On ne peut disconvenir que les Romains n'y aient autrefois travaillé; on y remarque divers vestiges des travaux qu'ils y ont faits pour ramasser les eaux chaudes, et les empêcher de se mêler avec les eaux froides; mais presque tous ces ouvrages sont cachés sous terre, et tout ce qu'on a publié de certaines inscriptions trouvées dans le fond des bains, sur une lame de cuivre, portant que ces bains avaient été réparés par Jules César ou par l'empereur Auguste, paraît fort douteux, depuis que j'ai examiné les choses par moi même, et que j'ai été sur les lieux. Je n'ai rien remarqué d'ancien en fait de bâtimens dans Plombières: Il n'est jamais parlé de Plombières dans les anciens géographes, ni dans les anciens historiens. Le village ayant entièrement été consumé par les flammes, vers l'an 1498, les plus anciennes maisons qu'on y voit, ne sont que de l'an 1500, (ce miliare se voit sur un logis au nord du grand bain); les autres sont plus modernes.

Les dames chanoinesses de Remiremont ont la seigneurie de Plombières, sous la souveraineté des ducs de Lorraine. On y voit une église paroissiale sous l'invocation de St. Amé et de St. Blaise; elle n'était par ci-devant, qu'annexe de Belle-Fontaine; elle dépend du prieuré d'Erival, et est desservie par un chanoine régulier de cette maison.

Il y a aussi un hôpital, qui se trouvant trop petit et trop resserré pour le grand nombre de pauvres malades, soldats et autres, qui y abordent de toutes parts, le roi de Pologne l'a fait rebâtir tout à neuf, beaucoup plus vaste et plus commode qu'il n'était auparavant.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 132.

Il y donna des règles d'administration, par arrêt de son conseil d'état, le 18 décembre 1739; et par contrat du 29 mars suivant, Sa Majesté y fonda douze lits, pour six pauvres de chaque sexe, pendant la saison des eaux, et donna ses lettres de confirmation le 11 avril de la même année. Les pauvres n'occupant ces lits qu'environ vingt jours chacun, on y en envoya cinq fois chaque année sur cette fondation, ce qui multiplie les places jusqu'à soixante.

Un peu plus loin que l'hôpital, on trouve une grande et vaste remise pour loger à couvert les chaises et les carrosses de ceux qui viennent à Plombières; cette remise est à double étage, et les voitures entrent de plein pied dans celle de dessus, comme dans celle de dessous, à cause de l'inégalité du terrain; ce qui n'est pas rare dans les montagnes, où souvent les charriols entrent au grenier avec leurs attelages, de même que dans la grange qui est au-dessous.

À l'autre extrémité de Plombières, se voit un couvent de capucins, avec l'église dédiée à Ste. Barbe; et des jardins disposés en terrasses, qui sont ouverts à tout le monde, même aux femmes, où l'on trouve des allées et des cabinets pour prendre l'air, pour se promener et se reposer.

Ce qui rend Plombières célèbre, et qui attire un très-grand nombre de personnes de toutes conditions, sont les eaux chaudes qu'on y voit en grande quantité, et dont on use, soit en se baignant, ou en buvant; et où une infinité de personnes trouvent du soulagement dans leurs incommodités, ou une guérison parfaite dans leurs maladies. Ces eaux sont souveraines pour les maux et faiblesses d'estomac, et pour toutes les maladies qui affectent les nerfs, et les viscères.

On y compte trois bains considérables, savoir : 1.° le grand bain, qui est au milieu du bourg de Plombières, 2.° le bain des dames ou de la reine, qui est près la maison des dames de Remiremont, 3.° le bain des pauvres ou des gouteux, qui est

à l'extrémité du bourg vers les capucins. Il y avait aussi autrefois le bain du Chêne, qui est converti en une chambre, où l'on se rend pour boire de l'eau chaude qui sort du pied d'un crucifix, et qui sortait autrefois du pied d'un chêne, d'où venait le nom de bain de chêne.

Le bain des dames (1) portait le nom de *Bain de la Reine*, dès l'an 1210 et 1295 : on a cru qu'il prenait son nom de quelqu'une des duchesses de Lorraine, qui ont été qualifiées *Reines de Sicile*, depuis le duc René I. On connaît *Isabelle de Lorraine*, épouse de René I, *Philippe de Gueldres*, épouse de René II, et *Christienne de Dannemarck*, épouse du duc François I, et mère du grand duc Charles III, lesquelles sont quelquefois qualifiées *Reines de Sicile*. Mais l'époque de la dénomination du *Bain de la Reine*, est bien plus ancienne que celle de ces princesses dont la première est morte en 1452. Il est fort possible que *Valdrade* trop bonne amie du roi Lothaire, laquelle posséda en commande l'abbaye de Lure, et vécut quelque temps comme religieuse dans l'abbaye de Remiremont, et à qui on a put donner le nom de reine, à cause de son mariage avec le roi Lothaire, aura aussi donné le nom au *bain de la Reine* à Plombières.

Il y a de plus trois étuves, savoir : 1.° l'ancienne étuve, ou l'étuve de Bassompierre, 2.° la nouvelle étuve, ou l'étuve de la Cuvette; 3.° l'étuve de l'Égout. Ces étuves sont des chambres oblongues, voûtées de pierres de taille, où l'on ne reçoit le jour que par un petit trou qui est à la voûte, ou par quelques fentes de la porte; on y sent une chaleur et une odeur comme de soufre, et l'on y sue fortement, la sueur y étant excitée tant par la chaleur du lieu, que par l'air épais et par la moiteur des murailles, d'où déçoilent les goûtes d'eau produites par l'air condensé. On y demeure presque nu, assis sur une chaise de bois, et après un certain temps, on y

(1) Voyez notre traité sur les eaux de Plombières, imprimé à Nancy en 1740. page 69 et page 22.

reçoit la douge, c'est-à-dire de l'eau chaude que l'on fait tomber sur la personne, par le trou qui se trouve au haut de la voûte de l'étuve.

La chaleur de ces étuves est causée par un ruisseau d'eau extrêmement chaude, qui passe par dessous, et qui transpire au travers des planches mal jointes, qui sont au-dessus de l'eau, et sur lesquelles les personnes sont assises.

On prend la douge dans les étuves et dans les bains. Cette douge est une eau chaude qu'on fait couler de haut sur la partie malade nue, pendant un certain espace de temps. On prend aussi les ventouses dans le grand bain, dans un lieu destiné pour cette opération.

Quoique Plombières soit situé entre des montagnes très-hautes, et de très-difficile accès, on n'a pas laissé d'y faire des chemins assez commodes, par lesquels on y peut venir en voitures de tous côtés. On doit ces chemins au duc Léopold I, qui en a fait faire par toute la Lorraine, ce qui cause dans le pays une très-grande commodité pour toutes sortes de voyageurs.

On trouve ordinairement à Plombières fort bonne compagnie, des personnes de tout pays et de tout état. On y est passablement logé, et l'on y apporte tout ce qui est nécessaire et même agréable à la vie, en grande abondance et à assez bon prix.

Pour empêcher que l'eau des montagnes et les eaux de pluie qui sont fraîches, ne puissent altérer les eaux chaudes en se mêlant avec elles, les anciens ont fait de très-grands travaux sous terre, pour arrêter les eaux froides, et pour les conduire par des canaux particuliers, jusque dans la rivière, ou le ruisseau qui traverse Plombières.

On a remarqué en quelques endroits trois ou quatre de ces conduits les uns sur les autres; c'est ce qui se fait le plus remarquer dans ce lieu, pour ceux qui aiment l'antiquité.

La rivière a environ dix-huit pieds de large, sur six de profondeur; son lit est bordé de grandes pierres de taille fort

dures, posées les unes sur les autres en forme de degrés à petits joints, et presque imperceptibles; plusieurs de ces pierres sont chargées de lettres capitales très-bien formées, et d'un pied de hauteur, qui marquent le soin de ceux qui ont travaillé à cette construction. Ces bordages portent sur un fond pavé de grandes pierres, la plupart de dix pieds de longueur sur beaucoup de largeur, et deux pieds d'épaisseur.

Les baigneurs à Plombières, hommes et femmes, sont ordinairement servis par des filles ou des femmes accoutumées à ces exercices; et malgré l'indécence qui paraît dans ce service des filles ou servantes, on n'y remarque aucune légèreté ni aucun inconvénient; le mal serait aisé à corriger si on voulait, mais l'on est sur ce pied-là, et on s'y maintient.

Il y avait autrefois un château sur le penchant de la montagne qui est au midi de Plombières, au-dessus du couvent des capucins, dont on ne voit plus que la place, qui se nomme encore aujourd'hui le *Mez-du-Gard*, c'est-à-dire le jardin du gard, parce que le peuple était obligé de faire garde à ce château. La situation en était très-propre pour couvrir Plombières du côté de Luxeuil et de la Bourgogne.

Le duc de Lorraine Ferri III (1), fit construire ce fort en 1292, pour la garde des bains et baigneurs, et le donna à son fils qui fut nommé Ferri de *Plumiers*, dont la famille a subsisté assez long-temps dans le pays. Nous avons donné sa généalogie au premier tome de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine.

La petite rivière qui coule dans Plombières, est nommée *Eaugronne*, peut-être à cause d'*Appollon Grannus*, comme on appelle Aix-la-Chapelle, *Aquis gran-num*, à cause de ses eaux chaudes, que l'antiquité payenne avait consacrées à *Appollon*, surnommé *Grannus* ou *Grynatus*: on sait qu'entr'autres qualités, on attribuait à Appollon le don de guérir

(1) Cronic. Colmariense, ad an. 1292.

les malades, et de présider à la médecine.

Outre les eaux chaudes qui se voyent à Plombières, on y voit aussi des *eaux savonneuses* froides, qui servent à plusieurs maladies, et dont on transporté tous les jours plusieurs bouteilles dans les lieux éloignés, car on s'en sert moins à Plombières qu'ailleurs. Il y en a deux sources principales; l'une dans le jardin des Capucins, et l'autre dans une petite chambre située au midi de Plombières, sur le chemin qui conduit à Luxeuil. Il y a beaucoup d'apparence que ces eaux contractent leurs qualités savonneuses et adoucissantes, en passant par des terrains remplis de matières savonneuses, qui en ont la couleur et la consistance, et qui étant desséchées, s'enflamment, et produisent un feu bleuâtre comme de souffre, mais peu actif, peu brillant, et sans odeur.

POMPEY, ou POMPAYE, ou POMPAING, et L'AVANT-GARDE. — Pompey, village sur la Moselle, à deux lieues de Nancy, trois de Pont-à-Mousson, ci-devant prévôté royale, diocèse de Toul; patron, St. Epvre; office et prévôté de l'Avant-Garde, recette et bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine; le roi en est seul seigneur.

Pompey se trouve nommé *Pompania villa*, et son église donnée au monastère de Bouxières-aux-Dames, par St. Gérard évêque de Toul, en 968. Et *Pompanium*, dans un titre de l'abbaye de St.-Epvre, de l'an 1065. Et *Pompagne*, en 1188, dans la fondation de Liverdun. Et *Pompain*, en 1146.

Ce lieu a fait assez peu de figure dans l'histoire du pays, mais le château de l'Avant-Garde, qui est bâti au-dessus de Pompey, et sur le chemin qui vient de St.-Mihiel à Nancy, est plus célèbre. Il a été bâti par un comte de Bar, pour la sûreté de ce chemin, ou plutôt pour se rendre maître de ce chemin et du passage, et pour opposer cette forteresse, à celle que l'évêque de Metz Philippe de Florence, avait bâti à Condé, vers l'an 1260, de

l'autre côté de la rivière de Meurthe; car alors il n'y avait ni pont, ni bac à Frouart, et il n'y avait point d'autre route que par l'Avant-Garde, pour venir de St.-Mihiel à Nancy. Voyez ce que nous avons dit ci-devant de *Pierre-Fort*, et de l'*Avant-Garde* sous *Pierre-Fort*.

En 1406, le duc de Lorraine et celui de Bar, entrèrent en guerre à l'occasion du château de l'Avant-Garde, qui avait été mis en garde, en la main du roi de France, par le marquis du Pont, fils du duc de Bar, à qui ce château appartenait. Le duc de Lorraine assiégea, prit et rasa l'Avant-Garde. Le roi mit aussitôt sur pied une puissante armée, sous le commandement de l'amiral Clugnet de Braban, mais elle ne fit aucune entreprise considérable, les deux ducs s'étant réconciliés, et ayant fait leur traité d'accommodement.

Ces deux princes s'étant brouillés de nouveau, le roi ordonna à l'amiral d'aller mettre le siège devant Neufchâteau, ville appartenant au duc de Lorraine; la place ne fit point de résistance, et le duc Charles de Lorraine ne jugea pas à propos de hasarder un combat contre les troupes du roi, jointes à celles du duc de Bar. Il demanda la paix par la médiation de Ferri son frère, comte de Vaudémont, et l'obtint aisément, ayant assuré avec serment qu'il était innocent des excès commis par ses gens de guerre, ayant promis de les punir et de faire rétablir l'Avant-Garde au même état où il était avant la guerre, et de faire bâtir des chapelles en mémoire de ceux qui étaient morts durant cette guerre.

En 1438, en considération de ce que Henri, bâtard de Bar, fils du duc Edouard, avait conduit le duc René I, des prisons de Dijon vers le duc de Bourgogne en Flandres, ledit René lui donna la seigneurie de Rosières-en-Haye, ensuite il lui donna aussi la seigneurie de l'Avant-Garde, engagée à Colignon de Ludres. *Archives de Lorraine, Layette, l'Avant-Garde, n° 42.*

La forteresse de l'Avant-Garde était ordinairement gardée par les princes de la maison de Bar, seigneurs de Pierre-Fort, qui n'en est pas loin. Depuis le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, le poste de l'Avant-Garde fut confié à des seigneurs Lorrains, de la fidélité et de la valeur desquels on était sûr.

En 1585, la châtellenie de l'Avant-Garde fut engagée à la dame de Noviant-aux-Prez, pour la somme de vingt-cinq mille francs.

En 1588, l'Avant-Garde fut engagée à Pierre de Gournay. En 1528, cette forteresse avec sa dépendance, fut donnée à Jean de Villeneuve. Enfin en 1606, elle fut donnée à M. le baron d'Anserville, connu depuis sous le nom de prince de Phalsbourg, favori du duc Henri II, et époux de la princesse Henriette de Lorraine, dame de Lixin.

Depuis la destruction du château de l'Avant-Garde, de Condé et de Frouart, il n'a plus été question ni de gouverneur, ni de seigneur particulier de l'Avant-Garde. Le château fut démoli de même que la plupart des autres châteaux de la Lorraine, par ordre du roi Louis XIII, vers l'an 1636.

Je ne remarque pas le nom du château de l'Avant-Garde, dans les anciens monumens du pays, parce qu'il n'est pas ancien, n'ayant été bâti que depuis le château de Condé, et quelque temps avant celui de Frouart, dont on sait l'époque, et qui fut fondé par un duc de Lorraine en 1271.

L'ermitage de saint Eucaire martyr, situé sur le territoire de Pompey, est remarquable par son antiquité; il a été bâti en l'honneur de saint Eucaire, premier martyr de ce pays-ci, et au lieu même de son martyre, à ce qu'on croit. Nous en avons parlé plus au long dans le premier tome de l'histoire de Lorraine. Les reliques de saint Eucaire ont été transportées dans l'église paroissiale de Liverdun, où elles sont honorées aujourd'hui. On place le martyre de St. Eucaire, au commencement

de l'apostasie de l'empereur Julien, en l'an 361 ou 362 (1). Voyez la suite à l'article *Avant-Garde*, t. 1.

PONTS-DEVANT-METZ. On appelle les Ponts-devant-Metz, les lieux ci-après dénommés du val de Metz : ban St.-Martia, Sansonnet, la Ronde, les Coupillons. Ces lieux sont des hameaux situés devant le *Pont des Morts* et le *Pont-Thiefroy* de Metz.

PONTHEVILLE. — Pontheville était autrefois la mère église du village de Rouvroy, elle est à présent ruinée. Il y avait anciennement en ce lieu une maladrerie et une chapelle sous l'invocation de saint Nicolas. M. Béthune, évêque de Verdun, en unit les revenus aux chapelles et confréries de Notre-Dame de Saint-Nicolas, érigées en l'église paroissiale de Saint-Mihiel en 1707, lors de la translation, des chapitres d'Hatton-Châtel et d'Apremont à St.-Mihiel.

PONTION. — Pontion, en latin *Pontico* ou *Pontigo*, était une maison royale située sur l'Ornes dans le Portois, au royaume d'Austrasie, pas loin de Vitry-le-Briulé, où l'on tint un concile l'an 876, rapporté au tome IX des conciles du P. Labbe, page 281, 282. L'empereur y assista, Grégoire de Tours en fait mention, et Aimoin en parle dans un grand détail. *Vide Valerii Notitia Galliarum*, p. 455, et *Gregor. Turonn. Hist. Franc. l. 4, art. 24, p. 193, et Mabillon. de re diplom. lib. 4, n° 118.*

PONT-A-MOUSSON et le château de MONÇON. — Les anciens géographes, ne font aucune mention ni du château de Monçon, ni de la ville du Pont-à-Mousson. Il n'en est parlé que dans les auteurs et dans les monumens du moyen âge; mais ce qu'ils en disent montre assez que l'un et l'autre sont d'une grande antiquité. Nous parlerons ci-après en particulier du château de Monçon; nous nous bornerons ici, à ce qui regarde la ville de Pont-à-Mousson.

Elle est située sur la Moselle, à une dis-

(1) *Hist. de Lorr. t. 1, p. 201 et 202.*

tance à peu près égale des villes de Metz au nord, de Nancy au midi, de Toul au couchant, environ à cinq lieues de Lorraine de chacune de ces trois villes. Elle tire son nom du beau et grand pont de pierre qui s'y voit sur la Moselle, et qui partage la ville en deux parties, dont l'une est à l'orient, dépendant du diocèse de Metz, et l'autre qui est au couchant, reconnaît la juridiction de l'évêque de Toul. On a ajouté *Mousson* au nom de *Pont*, parce que cette ville est située au pied de la montagne sur laquelle se voit le bourg et le château de *Monçon*, très-célèbre dans l'histoire du pays.

Pendant les brouilleries survenues dans l'université de Pont-à-Mousson, à l'occasion du rectorat, que les professeurs en droit ne voulaient pas reconnaître dans la personne d'un P. jésuite, il s'éleva en 1583, une dispute sérieuse entre les savaus de cette université, sur le nom qu'on devait donner à cette ville.

Pierre de Toulouse, dans quelques livres qu'il y fit imprimer, la nomme *Pons-Camassionis*; et dans un autre, *Pons-Camisionis*. Il accusa même les jésuites de vouloir s'arroger une espèce de pouvoir suprême, en imposant de leur autorité, le nom à cette ville, qu'on devrait, disait-il, bien plutôt nommer *Pons-Montionis*, ou *Ponti-Musium*, que *Mussi-Pontum*.

Le duc Charles III, fondateur de l'université de cette ville, donna même un décret sur requête, sans avoir ouï les jésuites, par lequel il ordonnait qu'à l'avenir on dirait *Ponti-Mussum*, et non *Mussi-Pontum*, et qu'on changerait ce nom dans le sceau du recteur. J'ai en main un petit ouvrage de M. François Guinet, qui est un discours prononcé en 1627, sur l'étude du droit, imprimé *Ponti-Mussi*, *apud Francisc. Gannaud, Sereniss. Lothar. Ducis Universitatis Thytopographum. Indouze*. Charles Lepois, dans un ouvrage imprimé à Nancy en 1609, nomme le Pont-à-Mousson, *Pons ad Monticulum*; et dans un autre ouvrage du même, imprimé à

Pont-à-Mousson en 1619, sur la comète qui parut en ce temps-là, il porte, *Pons ad Montionem, apud Carolam Mercatorum 1619, in-octavo*.

Mais nonobstant toutes ces disputes, le nom de *Mussi-Pontum*, s'est conservé jusqu'aujourd'hui, quoiqu'à dire vrai, il aurait été plus conforme à l'analogie, de nommer la ville *Pons-Montionis*, puisqu'il est certain qu'elle prend son nom de la montagne de Monçon et du château qui est situé sur cette montagne, qui sont plus communément nommés *Montio*, ou *Moncio*, ou *Moncionia*.

La ville de Pont-à-Mousson (1) fut d'abord assez petite, et n'occupait qu'une partie du terrain qui est entre la montagne de Monçon, et la Moselle du côté de l'orient; l'autre partie de la ville, qui est à l'occident de ce fleuve, est beaucoup plus récente, et nous en connaissons mieux l'origine.

Dès l'an 896, sous le roi Zuindebolde, et en 905, sous le roi Louis III, il est parlé dans des titres de l'archevêque de Toul, de *Villa-Pontus sub Castro Montionis*, comme étant de la dépendance du château de Gondreville.

Dans la basse latinité, le nom de *Pontus*, est souvent mis pour *Pons*, un pont.

Sur ce pied-là, il y avait dès lors un pont en cet endroit sur la Moselle, et un bourg ou village au pied du château de Monçon (2). Renaud I du nom, comte de Bar, qui a gouverné depuis l'an 1106 jusqu'en 1147, qui s'était retiré dans son château de Monçon, pour y passer dans la retraite les derniers jours de sa vie, fonda dans la même ville de Pont-à-Mousson, un prieuré sous l'invocation de saint Michel, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Michel, et où l'on dit qu'il fut inhumé. Il donna à ce prieuré tout le terrain qui appartenait ci-devant à la Maison-Dieu, qui est bâtie près le pont sous Monçon. *Totam terram illam quæ dudum, ad Do-*

(1) Le P. Picard, hist. de Toul.

(2) V. histoire de Lorraine, tome 1, p. 497, prév. t. 2, p. 118.

mun Dei juxta pontem submonte ædificatum pertinens fuit.

Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Rheims, et évêque de Metz, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et qui a assisté au concile de Trente avec tant de gloire, avait conçu le premier dessein, et jetté les premiers fondemens du séminaire du Pont-à-Mousson. Le cardinal légat, abbé de St.-Mihiel, le fonda et dota pour douze séminaristes du diocèse de Metz, et il acheta une belle maison afin de les loger.

S'il est vrai, comme on le croit communément, et comme il y a beaucoup d'apparence, qu'il y eut autrefois un camp des Romains au haut de la montagne de Monçon ; il est très-croyable qu'il y avait aussi un pont de pierre au pied de cette montagne, et que les troupes Romaines de ce camp étaient destinées à la garde de ce pont, qui était un passage important et très-fréquenté dès lors, pour aller de Metz et de Trèves, en Champagne et à Toul, et réciproquement. Nous ne voyons pas dans l'histoire, que ni les princes Français, ni leurs armées, qui allaient de Metz à Toul, à Gondreville, en Champagne, aient passé la Moselle à gué. Nous avons vu que dès l'an 896 et 905, il y avait déjà un pont au pied de la montagne de Monçon.

En 1250, dans un accord passé entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, il est porté d'endroit le *Pont de Monçon et la forteresse*. Les juges arbitres disent : « qu'ils enverront chacun de leur part, un maçon et un charpentier, et la reine (1) encore un maçon ou un charpentier, avec ceux du duc et du comte, et que ces (2) cinq experts jureront ses saints qu'ils déclareront de bonne foi, ce que le pont et la forteresse coûteroient à refaire en tel point, comme il étoit quand le duc vint devant ; et de ce, je Cuens de Champagne, payerai la moitié au comte de Bar. »

(1) La reine de Navarre, femme de Thiébaud comte de Champagne et de Brie.

(2) Cinq arbitres, un de Philippe comte de Boulogne, un de Thiébaud comte de Champagne, un du duc de Lorraine, un du comte de Bar, un de la part de la reine de Navarre.

Il y avait donc alors un pont de pierre auquel le duc de Lorraine assiégeant Monçon, avait fait quelque domage.

En 1229 (1), les Messins ligués avec le duc de Lorraine, rompirent le *Pont de Madières*, sans doute le Pont-à-Mousson, pour empêcher la communication au comte de Bar, avec son château de Monçon. Et en 1232, le duc Mathieu alla brûler la *petite ville du Pont*, qu'on bâtissait en deçà et au couchant de la Moselle.

Pierre de Blâru, chanoine de St.-Diez, qui vivait en 1476, parlant de ce pont, l'appelle le *pont de César* (2), apparemment selon la tradition de son temps, où l'on croyait que c'était l'ouvrage des Romains.

Locus et auspicio est, pontis quem Julius olim Cæsar, (iens Gallos contra,) struxisse vetustâ vi lapidum fertur; pontis motemque vocasse Mosellæ, et Flumentum octo mirabile fecit arcubus, iis unum sed junior addidit ætus.

Le père Abram, dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson, dit avoir vu dans des monumens de plus de cent quatre-vingts ans, que les comtes de Bar avaient bâti sous le château de Monçon, un pont de pierre.

✓ Au Pont-à-Mousson, l'inondation qui fit de si grands dommages dans tout le pays rompit et abattit quatre arcades du pont avec neuf ou dix maisons de cette partie de la ville, et fut abattue et rompue une porte, avec un grand pan de muraille de la ville, et furent les habitans par plusieurs jours enclos cœan, criant alarme et miséricorde (3). »

On dit qu'au passage des troupes protestantes, en 1567, le duc d'Aumale fit abattre deux arcades du pont, pour empêcher la jonction du prince Casimir au prince de Condé, qui soutenait le parti protestant en France. Ces arcades furent rétablies en 1580, en pierre de taille, par le duc Char-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 230 et 231.

(2) Petrus de Blarorivo, Nanceidos, lib. primus.

(3) Vigneul, 3, p. 99, au 1524.

les III : les eaux en ayant de nouveau renversé quelques arcades, vers l'an 1640, on les rétablit d'abord en bois, ensuite le duc Léopold les remit en pierre de taille comme nous le voyons aujourd'hui.

Ce, qui se fait le plus remarquer au Pont-à-Mousson, est l'université et le collège, avec l'église des pères jésuites.

Je crois reconnaître distinctement deux ou trois Maisons-Dieu ou hôpitaux au Pont-à-Mousson, qu'il faut distinguer, pour éviter la confusion. Le premier hôpital est celui que Renaud I, comte de Bar, avant l'an 1147, disait subsister depuis long-temps; *dudum juxta pontem sub monte*, c'est l'hôpital qui était autrefois au lieu où sont aujourd'hui les pères jésuites.

Le deuxième hôpital fut fondé et bâti en 1257, par Thiébaud II, comte de Bar, entre Madières et le Pont-à-Mousson, dans ce qu'on appelle la Neuve Ville du Pont, à l'occident de la Moselle, vis à vis l'église de Ste.-Croix sur le pont.

Mais à quoi bon ces hôpitaux dans un lieu aussi petit qu'était alors le Pont-à-Mousson : c'était sans doute à cause du concours de pèlerins qui accouraient à une église dédiée sous l'invocation de St.-Antoine, plus ancienne que celle qui est aujourd'hui aux pères jésuites ; où l'on venait de toutes parts, ou par dévotion, ou pour être guéri du mal que le peuple nommait le *feu de St.-Antoine*, autrement le *feu sacré*, ou *feu infernal*, qui fit de si grands ravages en France dans le onzième et douzième siècle. On dit que cette maladie causait la perte du membre auquel elle s'attachait ; ce membre devenait sec et noir, comme s'il eût été brûlé. Il y a beaucoup d'apparence que le Pont-à-Mousson doit son principal accroissement à ce concours de pèlerins. L'ancienne église de la Maison-Dieu, ou de l'hôpital de St.-Antoine, était sans doute au même endroit où se voit aujourd'hui l'église des jésuites, qui a été bâtie long-temps après, comme nous le verrons plus bas.

La maison des pères de St.-Antoine du

Pont-à-Mousson, a toujours été dès avant l'an 1200, qualifiée *Commanderia générale*, ayant sous sa juridiction d'autres commanderies qu'on appelle *subalternes*. Le titre primordial de sa fondation ne se trouve plus, et peut être n'a-t-il jamais existé, plusieurs établissemens célèbres, n'ayant eu que des commencemens très-faibles, et presque imperceptibles, et fondés seulement sur les aumônes des fidèles et les soins de la providence.

Les chanoines de la cathédrale de Metz, ayant été obligés de sortir de cette ville, par les vexations des magistrats, se rendirent au Pont-à-Mousson le 15 juillet 1462, et y firent l'office dans l'église des pères de St.-Antoine, jusqu'au 8 de novembre 1465. Pour reconnaître la grâce que ces pères leur avaient faite, les chanoines firent avec eux une association de prières, et convinrent de faire dans la suite mémoire de St.-Antoine dans leurs offices, et réciproquement les pères de St.-Antoine s'obligèrent de faire mémoire de saint Etienne dans le leur, ce qui s'est observé de part et d'autre (1).

Cette église qui est une des plus belles de la province, n'était pas encore achevée en ce temps-là ; elle avait été commencée sur la fin du treizième siècle, par les abbés généraux de l'ordre de St.-Antoine, et par les soins des commandeurs du Pont-à-Mousson, et de toute la religion qui contribua à cet édifice. On ne doute pas que les aumônes et les corvées des peuples fidèles des environs, n'y aient aussi été de grand secours ; elle ne fut achevée avec ses deux tours qu'en 1474, sous le gouvernement de Jean Jacquet, général de l'ordre, dont les armes se voient au frontispice.

Le père Abram (2) dit qu'on voit dans une inscription en lettres gothiques, sous le vestibule de cette église, qu'elle fut achevée en 1466, par Thierry-le-Sorlier, gouverneur de l'hôpital du Pont-à-Mousson,

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. 494. Mémoire du R. P. Savignon.

(2) Abram. Hist. Univer. Mussiponi lib. 1.

sous Benoit de Mont-Ferrand , général de l'ordre.

Le père Benoit Picard , dit qu'elle fut bâtie par René I d'Anjou , roi de Sicile , et que Louis , marquis du Pont , son fils , y fut enterré.

L'église ainsi que les lieux réguliers , furent cédés aux RR. PP. jésuites en 1574 , par l'autorité du cardinal de Lorraine , légat du saint siège en Lorraine , et les antonistes furent obligés de se retirer précipitamment dans une maison qui leur appartenait au-delà de la Moselle.

Quant à cette partie du Pont-à-Mousson (1) qui est au couchant de la Moselle , elle est beaucoup plus récente que la ville dont nous venons de parler. On assure que ce fut vers l'an 1200 , que Thiébaud I , comte de Bar , qui a gouverné depuis 1141 ; jnsqu'en 1214 , fonda l'église de Ste.-Croix , nommée *sur le pont* , parce qu'elle est bâtie en partie sur le pont de la Moselle , et qu'il y mit des reliques de la Ste.-Croix , qu'il avait dit-on apportées de la Terre Sainte.

Le père Abram dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson , dit qu'il a vu derrière l'autel de cette église , une inscription en vers français ou gaulois , en rimes énigmatiques , couverte d'un vernis et d'un grillage de fer , incrustée dans la muraille , où l'on lit qu'en 1263 , cette église fut bâtie ; mais cette inscription ne s'y voit plus , je l'y ait cherchée inutilement , elle peut être cachée derrière quelque boisure.

D'ailleurs , cette date ne s'accorde nullement avec ce que nous venons de dire ; mais on peut concilier ces différentes dates , en disant que Thiébaud I , comte de Bar , commença cette église vers l'an 1210 ; que Thiébaud II , en 1263 , l'acheva , ou l'augmenta , et peut-être ne fut-elle érigée en collégiale , que par le duc René I , au quinzième siècle.

L'église de Ste.-Croix sur le pont , est dans le goût gothique , elle est près le pont , et on croit qu'elle est la première

(1) Histoire de Lorr. t. 2 , p. 151.

église de cette ville neuve ; Thiébaud comte de Bar , n'en fit bâtir que la chœur ; Yolande d'Anjou , l'acheva en 1450.

Vers l'an 1230 , Thiébaud II , comte de Bar , étant entré dans la guerre des Messins contre le duc Mathieu II , ce dernier pour s'en venger , alla mettre le feu à la petite ville du Pont , qu'on commençait alors à bâtir au couchant de la Moselle , vis à vis le château de Monçon.

En 1263 (1) , Thiébaud II , comte de Bar , augmenta considérablement cette nouvelle ville du Pont ; et y attira les habitans de trois ou quatre villages circonvoisins , en leur accordant des places pour y bâtir des maisons , et leur donnant des privilèges d'exemption ; d'abord il leur accorda les franchises selon les lois de Beaumont , et ensuite celles de la ville de Stenay. Les lettres de ces affranchisemens sont du mercredi d'avant Pâques , en mars 1261. Elles portent que le lieu se nommera *la Neuve-Ville-au-Pont*.

Environ l'an 1440 , la duchesse Isabelle de Lorraine , épouse du duc René I , voulant aller en pèlerinage au Pont-St.-Antoine , les Messins lui enlevèrent ses babus et ses hardes. On peut voir dans l'histoire de Lorraine , les suites de cette entreprise.

En 1475 , le duc René II , sortit de cette ville avec ses troupes par le pont , pendant que le duc de Bourgogne était de l'autre côté de la rivière ; René alla passer la Moselle au gué près de Liverdun , pour s'avancer vers Nancy.

On engagea à venir s'établir au Pont-à-Mousson les habitans des villages de *Tirey* , de *Blenod* , de *Rods* ou *Rup* , et de *St.-Laurent-le-viel* , dont l'église était à un quart de lieue de la ville près le village de Madières. Il n'y reste plus qu'une chapelle appelée *St.-Laurent-le-Viel*. *St.-Laurent* fait aujourd'hui la principale paroisse de cette nouvelle ville.

La paroisse de *St.-Martin* située entre les prémontrés et les jésuites , est composée des anciens habitans de *Tirey* , village autrefois très-considérable , sur le chemin de

(1) Abram. Hist. Univers. l. 1 , art. LX.

Pont-à-Mousson à Metz, où il ne reste aujourd'hui que la métairie de St.-Michel, qui appartient aux pères jésuites, et celle du Poncet, aux pères de St.-Antoine.

La paroisse de St.-Laurent, subexistait avant que les trois autres paroisses y fussent transférées.

La paroisse de *Ste-Croix-en-Rup* (1), était autrefois où l'on voit le couvent des carmes déchaux hors la ville vers le nord.

Celle de *St.-Jean* dans la ville vers le midi, était autrefois la paroisse de Blenod, village aujourd'hui assez petit dans la plaine, hors la ville vers le midi. L'église de St.-Etienne qu'on y voit, est encore de la paroisse de St.-Jean, qui est dans la ville.

Ceux de Metz en 1369, la veille de la Toussaint, prirent et brûlèrent le bourg dessous Mousson.

Les anciens monumens du Pont-à-Mousson, parlent souvent de la *Centaine de cette Ville, Centena*. On dit que c'était une compagnie, ou une espèce de sénat, composé de cent conseillers (2). *Centena* peut aussi signifier un droit seigneurial, qui se payait au centième, sur les terres des églises, ou de la seigneurie des églises, *Potestatis Ecclesie*; le nom de *Potestas* signifie sûrement une seigneurie, et dans nos titres français *Poësté* signifie la même chose.

Centena signifiera donc le centième denier qu'un seigneur séculier exigeait d'une terre de l'église, ou la centième brebis, ou le centième jour de terre; *Centena* peut aussi signifier un canton, une terre habitée par cent familles, ou cent feux, sur lesquels était préposé un officier nommé *Centenier* ou *Vicarius*, qui y exerçait la juridiction seigneuriale.

Dans les Gaules, anciennement les comtes assemblaient les hommes libres, et les menaient à la guerre. Ils avaient sous eux des officiers qu'ils appelaient *Vicarii*,

(1) Chronique de St.-Thiébaud, t. 2, p. CLXXX.

(2) Histoire de Verdun, p. CXLIX, C. L.

Vicaires, ou *Viguiers*. Et comme tous les hommes libres étaient divisés en centaines, *centena*, qui composaient ce que nous appelons *Bourgades*, les comtes avaient sous eux des officiers qu'on nommait *Centeniers*, qui menaient les hommes libres de leurs centaines à la guerre: *habeat unusquisque Comes Vicarios et Centenarios secum*. liv. 2, capitular. art. 28.

La *Centaine* du Pont-à-Mousson était donc apparemment les bourgeois de ce lieu, subordonnés au comte de Mousson. Cette division par *centaine* fut faite par les rois Clotaire et Childéric, dans la vue d'obliger chaque district, à répondre des vols qui s'y feraient; mais le Pont-à-Mousson est trop moderne, pour qu'on y ait suivi ces anciens réglemens.

A l'égard du gouvernement du Pont-à-Mousson, cette ville se gouverna d'abord selon les lois de Beaumont en Argonne, et ensuite selon les lois de Steuay; elle eut un maire et sept échevins, que l'on choisissait annuellement; et outre cela, une espèce de sénat perpétuel de quarante jurés.

Cette manière de gouverner subsista jusqu'en 1354, que le Pont-à-Mousson fut érigé en marquisat, par l'empereur Charles IV, qui ensuite lui donna le nom et les privilèges des villes impériales en 1372. Alors elle fut gouvernée par un échevin, sept jurés et dix-huit conseillers, qui étaient choisis par les députés du tiers état, au milieu d'une place qui se trouve entre l'église de Ste-Croix sur le pont, et la maison des pères de St.-Antoine; cette place porte encore le nom d'*Atrie de St.-Antoine*, ou parvis, ou cimetière de Saint-Antoine.

Cette façon de gouverner fut supprimée, lorsque la ville de Pont-à-Mousson fut réduite sous la domination de la France; et le duc Léopold à son retour dans ses états, la laissa sur le pied où il l'avait trouvée.

Pendant la guerre que Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, faisait au duc René II, Charles prit la ville de Pont-à-Mousson, après huit jours de siège en

1475. Le duc René entra dans la même ville au mois d'octobre 1476, et n'y demeura qu'une nuit, les Suisses qui le suivaient, ayant faussement prétexté, qu'on avait conspiré contre leur vie; René fut donc obligé de se retirer, et dès le lendemain le duc de Bourgogne entra dans la place, sans y trouver la moindre résistance.

Le roi Henri II, étant arrivé à Pont-à-Mousson le 8 avril 1552, ordonna qu'on fortifiât la ville et le château de Monçon, et nomma des commissaires pour travailler à ces fortifications, pendant qu'il s'avancait vers la ville de Metz, pour s'en rendre maître. L'année suivante 1553, le comte d'Égmond qui commandait quelques troupes pour l'empereur Charles V, y entra, et les fortifications ordonnées par le roi Henry II, furent interrompues. Le Pont-à-Mousson n'a jamais été régulièrement fortifié, et le peu de fortification qui y était, fut rasé en 1670, par le maréchal de Créquy. On y voit encore les restes des anciennes murailles, et de quelques vieilles tours.

Le prince Casimir II, fils de Frideric III (1), comte palatin du Rhin, ayant levé des troupes en Allemagne, pour venir au secours du prince de Condé, qui s'était retiré de la cour du roi Charles IX, passa la Meuse à St.-Mihiel, et vint joindre au Pont-à-Mousson le prince de Condé, l'amiral de Coligni, d'Andelot et les autres mécontents, qui l'attendaient au château de Monçon. Dès que la jonction fut faite, et qu'on eut trouvé moyen de contenter les Allemands, qui demandaient de l'argent, les princes et leurs troupes prirent leur route à travers la Lorraine; la montre se fit à Liffou-le-Grand, d'où ils s'avancèrent vers Langres.

Le duc de Lorraine avait à Pont-à-Mousson une forte maison. On dit que ce château ou maison forte, avait été bâti par le duc René II; il est aujourd'hui entièrement ruiné.

Le duc Charles III, érigea une univer-

sité d'études au Pont-à-Mousson en 1572, et la donna aux RR. PP. jésuites pour ce qui regarde les humanités, la philosophie ou les langues, les mathématiques et la théologie. Il laissa les écoles de droit et de médecine, à de très-habiles professeurs, qu'il y fit venir d'ailleurs. On peut voir notre histoire de Lorraine. Il y a dans la maison des jésuites un séminaire fondé par Pierre du Chatelet, évêque de Toul.

Le roi Stanislas a fondé dans la maison des jésuites du Pont-à-Mousson, un professeur royal de mathématiques, le 8 septembre 1749.

Le couvent des claristes du Pont-à-Mousson, fut commencé ou projeté en 1431, par le duc Charles II, et la duchesse Marguerite de Bavière son épouse, mais ne fut achevé qu'en 1444, par le duc René I. Les religieuses n'y entrèrent qu'en 1447: la reine duchesse Philippe de Gueldres, y prit l'habit en 1519, et y mourut saintement en 1547, le 28 février.

L'abbaye de Ste.-Marie du Pont-à-Mousson y fut transférée en 1606, de son premier établissement, qui était dans une forêt près Preny-sur-Moselle, d'où vient qu'on lui donna le nom de Ste.-Marie-aux-bois, ou de Ste.-Marie-de-Prisney.

Les carmes mitigés sont établis dans la ville de Pont-à-Mousson, à l'orient de la Moselle depuis l'an 1611.

Il y a aussi des minimes fondés le 24 octobre 1632.

Des chanoines réguliers de St. Augustin réformés, établis en 1607, et cinq couvents de filles, savoir: les claristes, les religieuses de la congrégation, fondées le 9 novembre 1604. Elles ont une école pour les jeunes filles.

Les religieuses annonciades des dix vertus, ou de la vertueuse Jeanne de France.

Les carmelites établies le 24 octobre 1632.

Et le 24 août 1626, furent introduites les religieuses de la Visitation de Notre-Dame.

Les capucins y furent reçus en 1607,

(1) An. 1567. Hist. de Lorr. t. 3, p. 1383.

et leur maison a été bâtie par la piété de Charles, cardinal de Lorraine.

Les carmes déchaux, bâtis hors de la ville au nord, à demi-lieue de la ville, furent établis le 25 mars 1623, par Jean de Porcelet.

L'Hôpital du Pont-à-Mousson situé sur la paroisse de Ste.-Croix-en-Rup, est dédié à Jésus circoncis. Quatre religieux de St. Lazare, en ont la direction.

On voyait-ci-devant dans l'église des jésuites au Pont-à-Mousson, le mausolée de Bonne de Bar, dans le presbytère de cette église, d'où il a été déplacé en 1745, lorsqu'on a travaillé à ce sanctuaire, dans le goût moderne.

Dans l'église des religieuses de Ste.-Claire de la même ville, on voit le mausolée de la reine duchesse Philippe de Gueldres, qui se fit religieuse dans ce monastère, et y mourut en odeur de sainteté, comme nous l'avons déjà dit.

Son effigie en relief de marbre gris, est un'excellent morceau de sculpture; il est dans le mur septentrional de l'église, et on en voit un pareil au-dedans du cloître des religieuses.

Au même lieu on lit qu'en 1558, le 13 septembre, fut apporté en l'église de Ste.-Claire du Pont-à-Mousson, le cœur de Louis de Lorraine-Vaudémont, qui fut tué au siège de Naples, le 23 août de la même année; son corps git à Naples, dans le monastère des filles de Ste.-Claire

Dans le même couvent, l'on voit proche le gros pilier de l'église, un mausolée en marbre blanc, avec la figure en relief de Guirlande Hemmen de Frise, femme de François Adekema; elle mourut à Pont-à-Mousson revenant de Rome, où elle était allée pour éviter la persécution des hérétiques.

Ce mausolée est fort remarquable, tant par la figure de cette dame, que par sa coiffure, et par les écussons de ses alliances; mais la date de sa mort n'y est point marquée.

En 1617, le 7 mai, fut enterrée au

même lieu Françoise de Mory d'Aceno, native de Mantoue, dame de S. A. Marguerite de Gonzague duchesse de Lorraine et de Bar, épouse de Nicolas Marez de Nourroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, chambellan du duc Henri II.

Au même lieu derrière le grand autel, est inhumé le célèbre jurisconsulte Pierre Grégoire de Toulouse, mais son épitaphe composée après coup par le père Abram jésuite, est cachée derrière la boisure; je l'ai rapportée dans la vie des hommes illustres.

Le 7 août 1641, la ville du Pont-à-Mousson, sommée par le sieur Folleville, se rendit; cinquante suisses de S. A. en sortirent avec passe-port, et se retirèrent à Sierk.

Dans la même ville du Pont-à-Mousson, à l'occident de la Moselle, qui est du diocèse de Toul, se voyent les écoles de droit et de médecine; on y voit aussi sur la place, le palais où siègent toutes les juridictions, bailliage, prévôté, maîtrise et hôtel-de-ville, qui a la police; il y a aussi un bureau de recette.

Le bailliage est du ressort de la cour souveraine de Nancy.

Le bailli de Pont-à-Mousson est conservateur des privilèges de l'université; le lieutenant-général du bailliage vice-conservateur, l'avocat et le procureur du roi promoteurs de la conservation. Les appels de ce tribunal se portent directement à la cour souveraine.

On y voit un jardin botanique, et une salle particulière pour les démonstrations d'anatomie.

L'ancien château de la Ville-neuve du Pont-à-Mousson, était sur le bord de la Moselle, près le couvent des capucins. On croit que ce château avait été bâti du temps de René II: on acheva de le ruiner en 1677; nous en avons encore vu les restes plusieurs années après.

Le grand duc Charles III, pour l'utilité publique et pour l'illustration et décoration de la ville et cité du Pont-à-Mousson, y établit quatre foires générales et

publiques qui devaient durer chacune quinze jours, dont la première devait commencer au premier juin 1575, la seconde le premier septembre même année, la troisième le premier décembre, et la quatrième le premier mars 1574.

On accorda aux marchands la faculté d'aller, venir, demeurer dans les états de Lorraine pendant lesdites foires, sans être recherchés d'aucunes tailles, impôts, subsides, maîtotes ordinaires et extraordinaires, sans exception d'aucune nation ou religion que ce puisse être, pourvu qu'ils ne fassent aucun exercice contraire à la religion catholique.

Que toutes marchandises, de quelque nature ou espèce qu'elles soient, puissent être menées en ladite foire franchement et librement, sans que les voitures soient obligées de payer aucune gabelle, sinon l'ancien droit de haut-passage; à charge toutefois que lesdites marchandises seront déchargées dans le magasin public de la ville, pour y être enrégistrées par le concierge. Fait le 4 d'avril 1579.

On a imprimé à Paris, en 1698, *in-quarto*, la relation de ce qui s'est passé au mariage de leurs altesses royales, Léopold I, et Elizabeth Charlotte d'Orléans, tant à Fontaine-Bleau, qu'à Bar, à Nancy et autres lieux, où l'on voit fort en détail ce qui se passa à l'arrivée de leurs altesses royales au Pont-à-Mousson à leur retour de Bar-le-Duc, où s'était célébré le mariage.

MONÇON. — Monçon, est une montagne située à l'orient du Pont-à-Mousson; cette montagne avait autrefois sur son sommet un château célèbre dans notre histoire, accompagné d'un bourg et d'une église paroissiale, qui subsiste encore, et d'une chapelle castrale.

Le village de Monçon est du diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur. Il y avait à Monçon (1) un prieuré sous le nom de Saint-

Pion ou St.-Piant, *Pigentius*, dépendant autrefois de l'abbaye de St.-Mihiel.

Le nom de *Monçon* n'est pas toujours écrit de la même sorte; quelquefois il est nommé simplement *Moncon*, ou *Mouçon*, quelquefois *Monscio* ou *Montio*, et quelquefois *Montiacum*: *cum agrotarem apud Montiacum usque ad mortem*, dit la comtesse Sophie, après la mort du comte Louis de Monbéliard son mari, arrivée vers l'an 1095.

Il y a tout lieu de croire qu'il y eut autrefois un camp romain sur la montagne de Monçon (1). Les médailles, les pierres taillées et les colonnes que l'on y trouve de temps en temps, en sont des preuves. Il y en a même qui veulent que *Monsio* est l'abrégé de *Mons-Jovis*, et qu'il y avait sur cette montagne, un temple de Jupiter; mais ce n'est qu'une simple conjecture. Le château de Monçon ne subsiste plus, mais on en voit de grandes ruines sur la montagne, aussi bien que des tours et des murailles, qui rendaient ce lieu une forteresse de conséquence.

Il y avait de ces sortes de châteaux dans un très-grand nombre de lieux dans l'Austrasie, principalement sur les montagnes, sur les grandes routes, sur les défilés près les passages des rivières. Ces châteaux avaient été bâtis originellement par l'autorité des empereurs et des rois, surtout dans les frontières et sur les montagnes qui se trouvent le long du Rhin et de la Moselle, pour servir de barrières contre les irruptions et les incursions des barbares, des peuples allemands de delà le Rhin, et ensuite des Huns, qui ravagèrent la Lorraine à diverses reprises au dixième siècle. Voici ce qu'on lit sur ce sujet dans un ancien manuscrit de l'abbaye de St.-Maximin de Trèves.

Anno dcccxxvi. autoritatis domini nostri J. C. secundum humanam fragilitatem, depopulantibus Agarereis (les Huns), penè totum regnum Belgicæ, Gallicæ, studuit unus quisque diligenter tota loca per-

(1) Histoire de Lorr. t. 1. page 77.

(1) Benoit, Histoire de Toul. p. 66.

quirere, ubi aliquid firmitatis fieri potuisset, contra prædictorum insidias perfidorum.

Ces châteaux qui dans leur origine avaient servi à garantir le pays des irruptions et des violences des barbares, devinrent dans la suite dès retraites de petits tyrans, qui se servaient de leurs forteresses pour opprimer les passans, pour mettre à contribution leurs voisins, et pour vèxer leurs propres sujets: aussi la France en 1636, s'étant rendue maîtresse de la Lorraine, fit démolir la plupart de ces châteaux; et en 1670, elle fit renverser le peu qui en restaient, et qui pouvaient encore donner de la jalousie aux puissances voisines, et causer de l'inquiétude aux peuples du pays.

Quand au bourg de Monçon, il est réduit à un petit village qui n'a rien de remarquable, que l'église et les fonts-baptismaux, qui sont d'une pierre travaillée, dont les figures, au jugement du père Abram jésuite, dans son histoire de l'université du Pont-à-Mousson, paraissaient être du grand Constantin.

Je ne les crois pas d'une si grande antiquité: je lis que vers l'an 1083, Sophie, comtesse de Bar et de Monçon, fit bâtir dans son château de Monçon une chapelle, et que Herman évêque de Metz, permit que l'on y plaçât des fonts-baptismaux, apparemment les mêmes que l'on y voit à présent. Ces fonts sont taillés en rond, ayant quatre espèces de pilastres, qui débordent en angles obtus. Cette pierre a trois pieds huit pouces de diamètre, et trois pieds cinq pouces de hauteur; sur un de ses côtés est représenté St. Nicolas, ayant à sa gauche deux enfans dans une cuvette, sur un desquels il impose la main; au-dessus des deux enfans est un ange, qui descend du ciel; à la droite de St. Nicolas, est un ecclésiastique assistant, tenant en main un livre ouvert; au côté opposé est représenté un arbre, sous lequel sont deux figures habillées; un peu à côté du même arbre, se voit St. Jean-Baptiste, vêtu d'une peau, ceint d'une

corde, imposant les mains sur deux figures toutes nues, qui sont dans une cuvette.

Au troisième côté est représenté le baptême de Jésus-Christ: on y remarque d'abord J.-C. dans l'eau à mi-jambe, ayant à droite St. Jean-Baptiste habillé comme je l'ai dit ci-devant, et à sa gauche une figure tenant une robe, sans doute celle de J.-C.; au-dessous de cette figure, un ange tenant en sa main une espèce d'encensoir; on remarque au-dessus de J.-C. le Père éternel, et au-dessus du Père, le Saint-Esprit en forme de colombe. Sur le quatrième côté se voit St. Jean, habillé comme ci-dessus, imposant les mains à une foule de peuples représentés par sept ou huit figures.

Cette pierre est soutenue sur six têtes d'animaux de différentes espèces, bœufs, lions, béliers, etc.

Le reste est enterré, comme aussi trois marches, qui sont sous terre, et que l'on dit être de la même pierre.

On lit dans Alberic, que l'empereur Henri V, en 1113, ayant assiégé le comte Renaud I, dans son château de Bar, s'en rendit maître, et fit le comte prisonnier; delà il vint mettre le siège devant la forteresse de Monçon, où la comtesse son épouse (c'était ou *Gillette de Vaudémont*, ou *Gillette* fille du comte *Sigefroy de Brie*), était enfermée avec une bonne garnison.

L'empereur ayant trouvé plus de résistance qu'il n'espérait, fit dresser devant le château une potence, menaçant d'y faire attacher Renaud son prisonnier, si la comtesse ne rendait la forteresse; mais la nuit même elle accoucha d'un fils, auquel ceux qui étaient dans la place, prêtèrent serment de fidélité.

Le lendemain ils répondirent à l'empereur qu'ils avaient un nouveau comte de Bar, à qui ils avaient rendu leur hommage qu'il pouvait faire du comte Renaud ce qu'il jugerait à propos. Il le condamna à mort; mais à l'instante prière des princes qui étaient dans son armée, il

révoqua sa sentence, et emmena Renaud avec lui. Ce comte vivait encore en 1149 : le fils qui lui naquit à Monçon, fut, *Hugues de Bar*, qui succéda à son père en 1149, et mourut en 1155.

Sur le penchant de la côte de Monçon du côté de l'orient, entre Monçon et la ville du Pont-à-Mousson, qui est au-dessous, on voit des sources d'eaux ferrugineuses, qui sont bonnes contre plusieurs sortes de maladies, et sont assez fréquentées pendant les beaux mois d'été. M. Pacquotte, médecin de Pont-à-Mousson, a composé un petit ouvrage, où il fait connaître la nature de ces eaux, et les maladies auxquelles elles peuvent apporter du soulagement : elles contiennent un sel fossile cristallisé dans la terre jaune, dont la montagne est composée. Il y a une autre source minérale sur le côté de Rup, près le monastère des carmes déchaux, et une autre près le moulin de Madières ; elle sont toutes ferrugineuses.

Monçon porta d'abord le titre de comté ; ensuite la ville de Pont-à-Mousson ayant été érigée en marquisat en 1354, fut depuis créée cité d'empire en 1373, par l'empereur Charles IV : Monçon qui en fait partie, a été compris dans les mêmes prérogatives.

PONT-SUR-MEUSE. — Pont-sur-Meuse, village du diocèse de Toul, annexe de Boncourt, du comté d'Apremont, situé à droite de la Meuse, une lieue et demie au-dessous de Commercy, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Paris est seigneur du lieu.

PONT-ST.-VINCENT, ou **PONT-ST.-VINCENT.** — Pont-St.-Vincent, bourg du diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, bailliage de Nancy, comté de Chaligny, situé sur la Moselle, à trois lieues de Toul et de Vézelize, à deux lieues et demie de Nancy. Le Madon entre dans la Moselle en cet endroit : il y avait autrefois un château, aujourd'hui ruiné.

On lit dans une lettre de Henry, comte de Vaudémont écrite en 1113, au mois d'avril, que le bourg du Pont-St.-Vincent,

s'appelait anciennement *Conflans et Ville-neuve*, et à présent *Pont-St.-Vincent*. Il est dit au même lieu, que ledit comte de Vaudémont, a donné au Pont-St.-Vincent les franchises de la loi de Beaumont en Argonne.

On dit qu'il y avait aussi un pont, et que son véritable nom, est le *Port-St.-Vincent*, parce que ce lieu dépendait du prieuré de Chaligny, appartenant à l'abbaye de St.-Vincent de Metz. La paroisse du Pont-St.-Vincent a pour patron St.-Julien.

Le duc Charles III, pour récompenser le prince Nicolas de Vaudémont, qui avait gouverné la Lorraine pendant sa minorité et son absence, joignit le Pont-St.-Vincent au comté de Chaligny, et érigea ce lieu en *comté princier*, et le *plus seigneurial du duché de Lorraine*, en 1562.

Pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne, surnommé le *Hardi*, ou le *Téméraire*, fit au duc René I^{er}, Charles s'empara des châteaux de Tello et du Pont-St.-Vincent (1), et y mit quelques troupes, qui furent obligées d'abandonner ces postes, et de se retirer à Nancy, ayant appris les progrès des troupes Lorraines, qui avaient repris Vaudémont, et en avaient chassé le Bourguignons.

Le château du Pont-St.-Vincent fut ruiné, par ordre du roi Louis XIII, pendant les guerres du duc Charles IV, contre la France.

Ce fut auprès du Pont-St.-Vincent que le duc de Guise, en 1587, avec une valeur et une conduite admirable, défit avec une poignée de gens, une armée de trente-cinq ou quarante mille protestans d'Allemagne, qui étaient venus au secours des Huguenots de France.

PONT-PIERRE. — Pont-Pierre, village dépendant du Neufchâteau, situé sur le Mouson entre la Mothe et Neufchâteau, nommé en latin *Pons Petrus*, diocèse de Toul ; l'église est dédiée à St.-Martin ; seigneur, le S^r de Lavaux. Il y a un ermi-

(1) 1476.

tage nommé de *St. Julien*. Cour souveraine de Lorraine, office de *Bourmont*, bailliage de *Neufchâteau*.

Gontran roi de Bourgogne, ayant perdu ses deux fils *Clodomir* et *Clotaire*, songea à adopter son neveu le jeune *Childebert* roi d'Anstrasie (1). Il lui proposa une entrevue, qui se fit à *Pont-pierre*, entre la *Mothe* et *Neufchâteau*, et l'investit en ce lieu de son royaume de Bourgogne. Ceci se passa en 577.

Il y a un autre *Pont-pierre*, terre d'empire, à une lieue et demie de *St.-Avold*.

POPÉ. — *Popé*, ceuse ancienne, sur le ban de la ville de *Bar*, entre *Marbot* et *Silmont*. On y remarque encore quelques traces d'une chaussée Romaine, allant à *Silment*.

Il y avait autrefois à *Popé* une léproserie.

On peut voir ce qu'on a dit sur la *Léproserie* de *St.-Aubin*, sous le titre de *Sommiery*: voyez aussi sous l'article de la ville de *Toul*, l'abbaye de *St.-Mansuy*.

PORCELET, ou PORCELETTE. —

La maison de *Porcelet*, originaire de Provence, portait d'or au porc de sable, armé d'argent; elle tire son nom du bourg de *Porcelet* en Provence, où elle est très-ancienne. Les Siciliens dans les fameuses vèpres Siciliennes, du jour de Pâques 1282, sauvèrent la vie à *Guillaume* de *Porcelet*, gouverneur de *Galatasia*. On peut voir l'histoire de Provence, de *César Nostradamus*, qui traite assez au long ce qui concerne l'origine et la fable de la maison de *Porcelet* (2).

La maison de *Porcelet* est établie depuis long-temps en Lorraine, et y a toujours figuré avec distinction: *Jean* de *Porcelet* de *Maillane*, fils d'*André* de *Porcelet*, de *Maillane*, seigneur de *Valhey*, et d'*Ether* d'*Apremont*, naquit le 24 août 1582, et fut fait évêque de *Toul* en 1608. Il posséda l'abbaye de *St.-Avold* en commandant pour perpétuer la mémoire de son nom dans ces quartiers-là, il y bâtit le village

de *Porcelet*, à deux petites lieues de *St.-Avold*, vers le nord; c'était un terrain inculte, chargé de bois et de broussailles, qu'il fit défricher, et y mit des habitans pour le cultiver.

PORCIEUX. — *Porcieux*, appelé en latin *Portus*, ou *Portus Calorum*, ou *Portus suavis*, est un village sur la *Moselle* auprès de *Belval*, une lieue au-dessous de *Châtel-sur-Moselle*: il y a une verrerie très-considérable, elle était à *Tonnoy* avant 1698. *Porcieux* passe pour annexe de *Châtel-sur-Moselle*.

PORCIEUX ou PORTESSIEUX. — *Porcieux* ou *Portessieux*, maison franche avec de belles dépendances, à droite de la *Meurthe*, un quart de lieue au-dessus de *Rosières*.

C'était autrefois une *jumenterie*, ou une espèce de haras; il en est parlé dans un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, du 22 juillet 1662. En 1570, le duc *Charles III*, engagea *Portessieux* près *Rosières*, au sieur *Bernard Malcuit*, pour la somme de vingt mille francs.

PORTOIS, le PORTOIS. *Portensis Pagus.* — Le *Portois* tire son nom, de *St.-Nicolas-de-Port* près *Nancy*, sur la rivière de *Meurthe*, et s'étend sur cette rivière de côté et d'autre, à l'occident et à l'orient.

Dans le partage des provinces, entre le roi *Charles* et *Louis*, en 870, il est parlé de *Portense*, après *Tullense*, *Odornense* et *Barrense*; souvent on appelle le bourg de *Saint-Nicolas* simplement *Port*, et il n'avait point d'autre nom avant le transport de la relique de *St.-Nicolas*, qui s'y fit au douzième siècle. Ce lieu était dans le *Chaumontois*, comme il paraît par un titre du roi *Charles-le-Simple*, de l'an 912.

In Comitatu Calmontensi, in Villa quæ dicitur Port, super fluvium Mort... (1) Dans l'histoire de *Saint-Louis*, par le sire de *Joinville*, ce lieu est appelé *St.-Nicolas de Varangéville*; et dans le traité de mariage entre le duc *Ferri III*, et *Marguerite* de *Navarre*, on met *Port* et *Varangéville* comme deux lieux voi-

(1) *Gregor.* Turon. l. 5. c. 17, 18.

(2) *Nostradamus.* Histoire de Provence, deux. part., p. 113, 127, 193.

(1) Histoire de Lorr. t. 2. p. CCCCLXXVI.

sins, et dépendans l'un de l'autre. On peut voir ce que j'ai dit dans l'article de *St.-Nicolas*. Saint-Gauzelin évêque de Toul, acquit deux ménages *in villa quæ dicitur Portus*; ce saint est mort en 962.

La carte imprimée à la suite de l'histoire de Toul du R. P. Benoit Picart, marque encore un canton nommé *Portois*, autrement *Daultensis*, à présent *Portensis Pagus*; il est à l'extrémité du diocèse de Besançon au midi du Soissonais et du pays de Mirecourt, où l'on trouve la Marche, Aigremont, Montureux et l'abbaye d'Osfontaine, sur la petite rivière de Spance, différent d'Osfontaine sur la rivière de Plaine.

Il y a encore *Castrum Portianum*, château *Porcien*, qui est situé entre le Laonais et le Soissonais. La principauté d'Arches est située dans ce pays de *Château Porcien*, entre Maizières et Charleville-sur-Moselle; ce canton est ordinairement nommé *Pagus Porcensis*. On peut voir sur cela la notice des Gaules, de M. Adrien Valois, sous l'article *Castrum Porcianum*, *château Porcean*, ou *château Porcien*, et ce que j'ai dit sur Arches-sur-Moselle.

POULENGI. — Poulengi, ancienne abbaye de filles, nommée en latin *Pauliniacensis Abbatia*, a été long-temps possédée par les évêques de Toul, quoique située dans le diocèse de Langres. Elle fut donnée à Drogon, évêque de Toul, par le roi Louis III, de Germanie, qui a régné sur la fin du neuvième siècle; quelques-uns ont prétendu qu'elle avait été fondée par sainte Salaberge. Elle est située sur la petite rivière de Ybron, à quatre ou cinq lieues de Langres, entre Nogent-le-Roi et Chaumont en Bassigny.

✓ **POUSSAY** ou **PORSAY**, abbaye. Voyez MIRECOURT.

✓ **PRAYE** ou **PREYE**. — Praye ou Preye, village à gauche de la Vologne, au pied de la montagne de St.-Amon, à une lieue de Bruyères.

Praye, village à une lieue de Vézelize, au pied de la montagne de Sion.

✓ *Saint-Prayé*, *Sanctus Præjectus*, petit village dépendant de l'abbaye et de la paroisse de Moyeuville, au pied de la montagne de la Haute-pierre.

Il y a dans les montagnes des Vosges dix ou douze censes ou hameaux, du nom de *Praye*, qui ont chacun la dénomination de leurs mairie, ou du lieu où ils sont situés, et n'ont rien de remarquable.

PREIX. — Preix, *Pratum*, village de France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont; l'église a pour patron Saint Didier.

Dépend, la *Fauche* annexe, dont on a parlé dans un article particulier.

PRENI, ou **PERNI**, ou **PRINY.** —

Preni ou Perni était autrefois un lieu considérable, aujourd'hui c'est un bourg chef-lieu d'une prévôté royale, qui a été transférée à Pagny du bailliage de Pont-à-Mousson. La chose qui rend Preni plus célèbre, est le château situé au-dessus du bourg sur un rocher fortifié à l'antique, et qui se trouvant placé à l'extrémité du duché de Lorraine, du côté de la ville de Metz, était considéré comme une barrière de ce côté là, pour arrêter les courses des troupes de Metz, tenir cette ville en bride, et empêcher ses entreprises contre la Lorraine. Aussi a-t-il souffert plusieurs sièges, et en particulier sous Etienne de Bar évêque de Metz; car le duc de Lorraine lui ayant déclaré la guerre, Etienne mit le siège devant son château de Perni, et y ayant fait brèche, il était sur le point de s'en rendre maître lorsque le comte de Bar frère de l'évêque, on ne sait pas par quel motif, lui déroba une victoire certaine. Etienne a siégé depuis l'an 1120 jusqu'en 1165. On ignore l'année précise de ce siège de Perni (1).

Dans un titre de l'an 1251, pour l'abbaye de St.-Pierre de Metz, il est dit que le duc Mathieu étant au lit de la mort, déclare que quand un duc de Lorraine va à Preni, les hommes de *Pasnay* doivent une fois l'an *proseigner Geline*, et encore faire garde une fois au château dudit lieu

En 1436, le 6 février à Lisle en Flan.

(1) *Gesta Epis. Metensis.*

Hist. de Lorr. t. 1. p. 63. pre. édit. preu.

dire, le duc René I, ayant traité de sa rançon pour le prix de cent mille écus d'or, à 70 au marc, dont il devait payer moitié au mois de mai prochain, et l'autre au mois de mai suivant, engagea Preni et obligea Collart de Saulcy, seigneur engagiste, d'obéir au duc de Bourgogne, et de déguerpir de la seigneurie de Preni, dont il était gouverneur, aux offres de le replacer, lorsque ladite seigneurie lui retournerait.

Archive de Lorraine, Layette Preni 2.

En 1444, le sire Collart de Saulcy, chevalier, seigneur de Preni, de Vendières et de Pargny en partie, ayant pris et enchaîné sept souldoiers de la ville de Metz, la guerre s'alluma entre ledit Collart de Saulcy et ceux de Metz, qui sept jours après firent une course jusqu'aux barres de Preni, et y firent quelques prisonniers, entr'autres le prévôt de Preni.

En 1636, pendant la guerre de Louis XIII, contre la Lorraine, ce prince donna ses ordres pour la démolition des principaux châteaux de la Lorraine, entre lesquels Preni tenait un rang distingué, aussi fut-il tellement ruiné, qu'on n'y voit plus que des débris.

Auparavant ce château était considéré comme une des meilleures places du pays. L'on y voyait dans une tour, une cloche nommée *Mande-guerre* comme destinée à sonner le tocsin, ou à donner le signal de la guerre à la vue des ennemis; les ducs de Lorraine avaient, dit-on, pour cris de guerre, *Preni, Preni*, comme il paraît par ces anciens vers:

*Ils crient Prini, Prini,
L'enseigne au riche duc Ferri,
Marchis entre les trois roiaumes* (1).

Ces trois royaumes sont la France, l'Allemagne et la Bourgogne. On dit que quelques uns des ducs de Lorraine ont mis ces deux mots au-dessus de leur casque, en forme de devise (2).

Il y avait autrefois des seigneurs particuliers de Preni.

Preni pour le spirituel est chef d'un

(1) Benoît Hist. de Lorr. p. 518.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. cccxv.

doyénné du diocèse de Toul, ayant au midi celui de Dieulewart, l'évêché de Metz à l'orient et au septentrion, et l'évêché de Verdun au couchant. Ce doyenné est situé entre le ruisseau ou la petite rivière du *Dette* au midi, et du *Moy* ou *Mas* au septentrion; ces deux petites rivières tombent dans la Moselle à l'orient de Preni.

L'église de Preni est dédiée à St.-Pierre et à St.-Paul.

En 1251 Thiébaud de Lorraine fils aîné du duc Ferri III, était sire du château de *Priney*. Il ne commença à régner qu'en 1303.

V PROVENCHÈRES.—Provenchères en latin *Provencheria* dérivé de *Proventus*, revenus, comme qui dirait *terre de rapport*: ce village est du Val de St.-Dié, office, recette et bailliage de St.-Dié. Il est souvent parlé dans l'histoire de ce pays, des seigneurs de Provenchères. On y voit encore quelques restes d'un ancien château.

V PROVENCHÈRE.—Il y a un autre village nommé *Provenchère* à deux lieues nord ouest de Darney, à trois lieues de la Marche, recette de Bourmont. M. le marquis de Boulogne en est seigneur haut justicier. L'église est dédiée à Ste.-Colombe.

La maison de Provenchères était autrefois puissante en Lorraine; les seigneurs qui en possèdent la seigneurie, ne descendent pas de cette ancienne maison. Dès l'an 1290, on voit, Vernier de Provenchères chevalier.

PRUIM ou PRUM.—L'abbaye de Prum ou Prum située au diocèse de Trèves à douze lieues de cette ville, dans la forêt d'Ardenne, sur la petite rivière de Prum, qui a sa source dans Luffel, à l'occident septentrional de Neuvestein; elle coule du nord au midi, et après avoir arrosé divers lieux, se joint à la Nym, avec laquelle elle va se jeter dans la Moselle, près de Wasser-Billic.

On dit que dès l'an 720, la reine Bertrade aïeule du roi Pepin qui demeurait dans son château de Marlebach, fit bâtir dans une prairie, sur la rivière de Prum, un petit oratoire en l'honneur de la Ste.-Vierge

et des apôtres St.-Pierre et St.-Paul (1), On l'appelle aujourd'hui la chapelle de *St.-Benoit dans la prairie*, où plusieurs abbés, princes, ducs et religieux ont eu leur sépulture, et où les religieux du monastère se font enterrer. La reine fit aussi construire quelques cellules autour de cette chapelle et y introduisit un petit nombre de religieux bénédictins, sous la conduite d'un saint homme nommé Angloalde, qui en fut le premier abbé.

Pour la subsistance de ces religieux, elle donna certains fonds de terres, de prairies, et de bois aux environs; tels furent les commencemens du fameux monastère de Prum qui s'est beaucoup augmenté dans la suite, par la libéralité des rois et des seigneurs du pays, et par la bonne économie des abbés, successeurs d'Angloalde.

Mais l'abbaye dont nous parlons, fut fondée d'une manière plus éclatante et plus célèbre, vers la source de cette rivière, par le roi Pepin, à la prière de la reine Berte, ou Bertrade son épouse, vers l'an 765. Il y mit pour premier abbé *Assuerus*, qui gouverna ce monastère quarante-cinq ans (2).

L'abbaye de Prum, reçut du même roi Pepin, la Celle ou le monastère de St. Goar qui était un lieu fort fréquenté des pèlerins. L'abbé Assuerus y bâtit une nouvelle église en 768, dans le dessin d'y transporter les reliques de saint Goar, pour leur faire rendre un culte plus décent. On ignorait alors le lieu de sa sépulture; Dieu ayant permis qu'on le découvrit, il fut porté en cérémonie dans la nouvelle Basilique; on y conserva pour faire l'office auprès de son corps, les clerics qui desservaient l'ancienne église du saint.

Saint Goar autrement St.-Govart, était né en Aquitaine, et ayant été élevé au Sacerdoce, il se retira en Allemagne en un lieu situé sur le Rhin, un peu au-dessus de Coblenz, où il bâtit un oratoire avec une cellule où il exerçait l'hospitalité avec beaucoup de zèle et de charité. On l'accusa

après de l'évêque de Trèves nommé Rustique, d'être père d'un enfant trouvé, il s'en défendit modestement, et on interrogea l'enfant qui répondit que son père était l'évêque Rustique. St. Goar s'offrit d'en faire pénitence pour lui, et s'en retourna dans sa cellule; il y mourut vers l'an 749. Son tombeau fut fort fréquenté, à cause du grand nombre de miracles qui s'y firent. On dit que les voyageurs qui passent en bateaux sur le Rhin, vis-à-vis l'église de St.-Goar, se mettent au col une corde ou une hart, pour montrer qu'ils se reconnaissent serviteurs du Saint.

L'abbaye de Prum a produit plusieurs grands hommes, comme l'abbé Assuerus, Vandelbert, Reginon, Bernon, Marquard, Gerangue, Nithard, Ansbalde, Eigil, St. Poton etc.

Le jeune Pepin fils de Charlemagne et d'Himiltrude s'étant revolté contre son père, au lieu de le condamner à mort, comme il le méritait, on lui coupa les cheveux et on le renferma dans le monastère de Prum.

L'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, aima singulièrement cette abbaye, il s'y fit religieux et y mourut en 855. On voit son tombeau au milieu du chœur, il est de marbre noir et assez simple.

En 861, le roi Lothaire accorda à cette abbaye le droit de frapper monnaie sous l'abbé Ansbalde, dans le lieu nommé *Romeri Villa*.

L'abbaye de Prum fut saccagée par les normands en 892; ils firent mourir tous les religieux qui y étaient restés, n'ayant pu s'enfuir. On assure que le nombre des religieux allait jusqu'à trois cents, et qu'on y célébrait l'office divin nuit et jour sans aucune interruption, et qu'il y avait pour gouverner cette nombreuse communauté, sans l'abbé, trois prévôts et plusieurs doyens.

On peut voir la liste des abbés de Prum dans la défense du R. P. Knäuf. *chap. 4. pag. 43 et suivantes.*

PULLIGNI. — Pulligni, gros village sur le Madon, que l'on passe en cet

(1) Defensio Monas. Prunicensis impressa. anno. 1716. c. 4. p. 41 42.

(2) Mabillon, ann. Ber t. 2. p. 201.

endroit sur un pont de pierre : la seigneurie de ce village est partagée entre seize seigneurs. Ferri de Lorraine, fils du duc Ferri, qui en 1292, bâtit le château de Plombières, ayant quitté l'état ecclésiastique et la grande prévôté de St.-Dié, se maria, et eut un fils nommé Jacques, seigneur de Plombières, de Bremoncourt et d'Einoaux, et épousa Isabelle de Pulligni (1).

Thiébaud duc de Lorraine, étant entré en guerre avec le comte de Vaudémont, vers l'an 1306, il se donna entre eux une bataille à Pulligni, où Thiébaud fut blessé.

Pulligni, ancienne maison de noms et d'armes, à présent éteinte, après avoir eu beaucoup d'alliances avec les premières maisons de la Province; elle portait d'azur au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

Une Jeanne de Pulligni, a été première fondatrice du couvent des Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois.

Il paraît que les cadets de la maison de Vaudémont prenaient quelquefois le surnom de Pulligni. Gérard de Vaudémont, fils de Gérard II du nom, comte de Vaudémont, et frère d'Eudes de Vaudémont évêque de Toul, nommé à cette dignité en 1218, est qualifié *Gérardus de nobili stirpe de Pulligneio*, dans les cédules des évêques de Toul. *Hist. de Lorr. tom. 1 page 180.*

Pulligni en Lorraine est fort différent de Pulligni en Bourgogne, de Pulle-roy proche Nancy, et de Pulgny à une lieue de Vaudémont.

PUTELANGE. — Putelange, ville et chef-lieu d'une ancienne seigneurie, située à deux lieues de Saralbe, trois de Sarguemines, quatre de St. Avold; bailliage de Sarguemines, souveraineté de Lorraine, évêché de Metz. Cette terre vint par mariage et héritage aux barons de Créhange.

La seigneurie de Putelange relève ori-

(1) Histoire de Lorr. t. 2. page 342.

ginairement de l'évêque de Metz; et dès l'an 1153, Folmar comte de Metz, fondateur de l'abbaye de Beaupré, sachant que le terrain où il voulait bâtir cette abbaye, relevait de l'évêque de Metz, céda à ce prélat ce qu'il avait à Putelange, et par ce moyen racheta le fief sur lequel il fonda son monastère, de manière qu'il le rendit *seif libre*, dépendant néanmoins foncièrement du même évêque.

Au milieu de Putelange, passe un ruisseau qui se perd dans l'Albe, un peu au-dessus de son embouchure. Il y a un château et une église paroissiale : le juge du seigneur s'appelle *bailli*, et ses jugemens se portent au bailliage de Sarguemines.

Il y a à Putelange deux châteaux qui appartiennent au seigneur du lieu; un vieux et un neuf, mais peu considérables.

PUXE, au comté de Vaudémont voyez l'ALCEUX.

PUXE sur l'Orne. PUXE près Noroy-le-Sec, voyez l'ALCEUX.



QUATRE VAUX, voyez VAUCOULEURS.

QUIRIN (St.) Prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier en Alsace.

Mémoire communiqué par le R. P. Antoine Jepsel, prieur de St.-Quirin.

Quirin (St.) est un prieuré situé dans les Vosges, anciennement terre d'empire, mais aujourd'hui de l'évêché de Metz pour le spirituel, et répondant au parlement de Metz pour le temporel. Il fut bâti l'an 966, par Louis comte d'Eggesheim ou Eggen proche de Colmar en Alsace, seigneur de Dabo. Cette fondation a été confirmée dans la suite des temps par les comtes de Dabo, et augmentée en 1249, par Frideric comte de Linange, et en 1357, par Geofroid comte de Linange : mais revenons au premier fondateur.

Ce Louis comte d'Eggen engendra

Hugo ou Hugues. Hugues engendra Brunon le 21 juin 1002. Ce Brunon fut nommé évêque de Toul, après la mort de Herman évêque de ce lieu, qui mourut en carême 1026; et Brunon entra dans la ville de Toul en qualité d'évêque le 20 mai 1026: il fut installé solennellement sur le siège apostolique, sous le nom de Léon IX, le 21 février, premier dimanche de carême de l'an 1049, et mourut à Rome le 19 avril 1055.

Ce fut ce saint pape Léon IX, lorsqu'il fit son dernier voyage en Allemagne, qui unit le susdit prieuré de St.-Quirin à l'abbaye de Marmoutier, située en Alsace proche de Saverne, ancien fief de l'église de Metz.

Lorsque ce saint pape gouvernait heureusement l'église, il avait une sœur en Allemagne nommée Geppa, abbesse de Nisse: Cette dame alla à Rome pour voir son frère, de qui elle obtint les reliques de St. Quirin martyr; elle les déposa dans le village de ce nom, en l'an 1050, n'ayant pris avec elle que la tête de ce saint, pour la transporter dans son abbaye de Nisse. On trouve le martyr de St. Quirin dans *Bollandus, tom. 3. Martii die trigesima, fol. 811.*

Les malheurs des temps, et les hérésies ayant dispersé une grande partie des reliques de St. Quirin, et tous les mémoires des miracles particuliers que ce saint a faits en ce lieu qui porte son nom, on ne les peut mettre en lumière; je dirai néanmoins, que tous les jours les pèlerins et pèlerines trouvent leur guérison dans notre village, du mal qu'on appelle le mal de St. Quirin.

Ce mal est une espèce d'érouelles, qui dans la naissance se manifeste ordinairement par une enflure ou une tumeur opiniâtre dans quelque partie du corps, et qui avec le temps s'ouvre et suppure par un ou par plusieurs trous qui se forment dans la plaie, résistant ordinairement avec tant d'opiniâtreté aux remèdes chirurgiques, que plus l'on y en applique, plus ce mal s'augmente. Nonobstant cette

opiniâtreté, en en trouve on s'adressant à Dieu, et à son saint martyr Quirin, la guérison, en lavant tous les jours, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq semaines, la plaie avec de l'eau de la fontaine de St.-Quirin, qui se trouve au bas de l'église du village; il faut y tremper des feuilles de chêne, et en couvrir la plaie.

Quelques-uns croient que le premier fondateur du prieuré de St.-Quirin fut un seigneur nommé Baudouin de Turkestein, château au voisinage de ce prieuré, mais Jean de Bayon, dit qu'il fut fondé par le comte Louis, aïeul maternel du pape saint Léon IX.



RAMBUCOURT. — Rambucourt, village à droite du Rup de Maid, à trois lieues de St.-Mihiel et de Commercy, à quatre du Pont-à-Mousson: Diocèse de Toul, office et prévôté de Mandre-aux-quatre-Tours, recette et bailliage de Saint-Mihiel. Le roi en est seigneur haut-justicier; M. Georges avocat à Nancy, seigneur moyen-justicier. Le patron de la paroisse est St. Martin.

Dépend *Bettoncourt* hameau; patron St. Martin.

RAMON-CHAMP. — Ramon-champ, (*Romani-campus*), village du diocèse de Toul, dans la Vôge; la paroisse a pour patron St.-Remi et St.-Blaise. Bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Dépend de la paroisse de Ramon-Champ, la chapelle de Notre-Dame et de St.-Joseph.

1.° Dépend le *champ*, hameau, où le curé est seul seigneur, et a droit de main-morte sur ses sujets.

2.° *Ferdrupt*.

3.° *Louarupt*.

4.° *Ramainviller, le Ménil, la Prêle, Donrupt, la Molière, Létraye, Létat*, une église succursale appelée *Fraisse*, où est l'église sous l'invocation de St.-Brice et de St.-Nicolas.

5.° Le Tillot et les Mines. Il y a au Tillot une petite chapelle sous l'invoca-

tion de Ste-Barbe, bâtie par la piété des mineurs.

La paroisse de Ramon-Champ s'étend sur près de deux lieues de terrain, où il y a un nombre de hameaux, de granges, de scieries, et de moulins.

Il y a des mines de cuivre rouge au Tillot, village du ban et de la paroisse de Ramon-Champ, où il y a foire et marché. Il y a de semblables mines au Fraisse, dans le même ban.

RAMPONT et BLECOURT — Rampont, village du diocèse de Verdun. L'église est dédiée à St.-Pierre, collatrice l'abbesse de St.-Maur de Verdun; la terre de Rampont fut échangée en 1561, par le duc de Lorraine, à l'évêque Psaume de Verdun, avec Brabant-sur-Meuse, contre Rembercourt-aux-Pots, qui fut cédée à l'évêque Psaume.

Blercourt ou *Blécourt*, annexe de Rampont. Il y a près Blécourt une chapelle dédiée à St.-Dizier.

RANCOURT. — Rancourt, village sur l'Ornain, entre cette rivière et celle du Cher: diocèse de Toul, office, recette et baillage de Bar-le-Duc, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, la paroisse a pour patron St.-Médard.

Dépend de Rancourt, une cense appelée *Vautronbois*, dont M. le comte de Nettancourt de l'Échelle est seigneur; messieurs de Longeville et de Marne sont aussi seigneurs sur une contrée de terres et de prés, appelée aussi *Vautronbois*.

RANCOURT. — Rancourt, à deux lieues de Mirecourt, bailliage de Dompierre, diocèse de Toul; patronne, Ste-Libaire martyr de Lorraine. Seigneur, le roi; cour souveraine de Lorraine. Dépend Madécourt; seigneurs, les seigneurs de Valleroy-aux-Saulx.

Gérard I, comte de Vaudémont, donne au prieuré de Belval *decimas castelli de Rancourt*. Ce Rancourt est une contrée au pied du mont du Châtelet, près Châtel-sur-Moselle, où l'on voit aujourd'hui des jardins; il est fort dif-

férent des deux Rancourt dont on a parlé ci-devant.

RANZIÈRES. — Ranzières, *Ranzeria*, village du diocèse de Verdun, à droite de la Meuse, à trois lieues de St.-Mihiel, trois et demie de Verdun; M. le marquis de Trestondan en est seigneur haut, moyen et bas justicier; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron St.-Etienne en son invention.

Dans la guerre que les bourgeois de Verdun eurent à soutenir contre Robert duc de Bar, ils ravagèrent le village de Ranzières: ils transigèrent avec le duc à ce sujet, qui leur quitta le tout! *Ibid.* p. 359.

Le village *Palameix*, est l'annexe de Ranzières, l'église a pour patron St. Sainin.

L'ermitage de Palameix, qui est situé au-dessus de la cense du même nom, a été autrefois annexe de Ranzières, et même une paroisse, selon Machon. Cet ermitage a donné son nom à la cense, et son surnom au village de Vaux. Le duc René II, affranchit en 1497, la cense de Palameix en faveur de Jacques Wisse, capitaine de sa garde.

V RAON ou RAVON-L'ÉTAPE. ou **LA TAPE**, et **BEAUREGARD**, *château*.

— Dans ce pays de montagnes, nous appelons *Rava* ou *Roua*, *Ravon* ou *Raon* ou *Ravine*, un confluent de deux ruisseaux ou de deux rivières, ou d'un ruisseau et d'une rivière: ainsi nous disons *Ravon-sur-plaine*, le village où le ruisseau du Dounon se jette dans la petite rivière de Plaine; *la petite Ravon*, où le ruisseau de *Mousse*, se jette dans le Rabodo; *Ravine*, le confluent du ruisseau de *Ravine* avec le Rabodo; *Ravon-l'Étape*, le confluent de la petite rivière de Plaine, et de la Meurthe, etc.

Autrefois la route de Lorraine en Alsace, ne passait point point par *Ravon*; les chemins dans la plaine des environs vers l'occident, étant impraticables, à cause des eaux et des marais, on passait

derrière la montagne, au-dessus de laquelle on a bâti depuis le château de Beauregard, et par la gorge nommée *Coryletum*, ou *Colroy*, à cause de la multitude des coudriers qu'on y voyait; on venait tomber de là à Veisvalle, village autrefois considérable, dont la paroisse était dédiée à St.-Léger, et de là, en suivant la rivière de Plaine, on allait passer au pied du gros Donnou, puis à Schirmeck, et enfin en Alsace.

Auprès de Veisvalle au midi, et sur le confluent de la rivière de Plaine et de la Meurthe, se voyait un petit lieu nommé *Rua*, qu'on croit avoir donné naissance à la ville de Raon ou Ravon-l'Étape. Cette ville n'est ni grande ni belle, mais elle est considérable par le grand et fréquent passage de Nancy, Rosières et Lunéville à St.-Dié, à Ste-Marie en Alsace, à Schelestad et à Colmar. Dans les commencemens Raon était très-peu de chose; mais lorsqu'on eût commencé à pratiquer le chemin qui subsiste aujourd'hui le long de la Meurthe, insensiblement on abandonna Veisvalle, et Raon a commencé à se peupler.

Je soupçonne que le surnom de l'Étape qu'on lui donne, vient d'une Tape ou cabaret qui s'y établit, et qui y attirait les passans. *Tappo*, en ancien langage tudesque, et dans la basse latinité, signifie une hôtellerie (1).

En 1279, le duc Ferri III, ayant formé le dessein (2) de faire une ville du lieu de Raon, et de fortifier le château de Beauregard, qui était commencé sur la hauteur qui domine sur tout le vallon, engagea Alexandre abbé de Moyenmoutier et sa communauté, à l'associer à la moitié des bans de Raon et de Veisvalle; la chose fut agréé, et l'on en passa des lettres réciproques. L'abbé de Moyenmoutier s'y réserva et à ses suc-

cesseurs, sa cour franche, les vallées et les plaines, toutes les dixmes, le droit de patronage, l'hôpital du lieu, et les droits spirituels: tel est le commencement de la ville de Raon-l'Étape.

Quant au château de Beauregard ou Bérourart (1), comme parle le peuple, il fut commencé dès l'an 1114, si l'on en croit le P. Benoit Picard, dans son histoire manuscrite de Metz, par un seigneur nommé Othon, peut-être celui qui était frère de Roland de Badouville, et qui vers le même temps vendit à l'abbé de Moyenmoutier, la partie du fief qu'il possédait à Pechonne. Le titre que le père Benoit cite, est de l'an 1114, et porte, que Bertrice abbé de Moyenmoutier, et frère de Thiéri duc de Lorraine; porta ses plaintes à l'empereur Henri IV ou V, contre Othon, appuyé du duc Thiéri son frère, d'Adalberon évêque de Metz, et de Ricuin évêque de Toul.

Cette entreprise d'Othon était sans doute fondée sur le titre d'avocatic, qu'il prétendait avoir dans le val de Veisvalle. L'empereur fit défense à Othon de continuer cet ouvrage, et peut-être qu'il le discontinua, puisque en 1279, il est dit que le duc Ferri III, fortifia ce château, et qu'il le bâtit pour mettre les passans en contribution; car alors on ne passait pas encore communément à Raon. Je trouve dans les titres des archives de Lorraine, en 1290, que Lictard de Bonville, chevalier, devait demi an de garde au château de Berouart, au duc Ferri.

Le duc Ferri le fit aussi construire, apparemment pour se mettre en garde contre le château de Deneuvre, possédé par le comte de Blâmont, et contre celui de Baccarat, que l'évêque de Metz fortifiait vers le même temps.

Le reste des tours que l'on voit encore à Beauregard, fait juger qu'il était très-fort pour ce temps-là; il était encore subsistant en son entier en 1525, lorsque le duc Antoine revint victorieux en Lor-

(1) V. Ducange, *Glossa voce Tappa*.

(2) Histoire de Lorraine. tom. 2 pag. 326. Nous avons imprimé la Charte de l'accompagnement du duc Ferri III, à la seigneurie de Raon, sous l'an 1297.

(1) *Vide Hist. mediani Monast.* T. 379, 280. V. Histoire de Lorraine, t. 1, p. 111

rière, après l'habitation des premiers Lorrains établis près de Chevilliers, à l'estuaire du Val de Viller. Elle fut démolie de même que les autres châteaux de Lorraine, par les ordres de la cour de France, en 1656.

Le grand commerce qui s'y fit consistait en bois, en pinces, et autres bois de sapin, qui se vendaient à Nancy, au Pont-a-Mousson, à Metz, et jusqu'en Hollande. On tire ces bois des montagnes des Vosges, du côté de saint Die, d'Épinal, de Senones, de Moyenneville, de Bar-sur-Plaine etc., par la petite rivière de Meurthe qui vient du Val de mont Die, par le Rabodo qui vient du Val de Senones, et par la petite rivière de Plaine, qui vient du Val de Plaine, de Celles et d'Acromont, et qui tombent dans la Meurthe à Raon-Étape. La chaussée de Metz en vint, à laquelle l'épave de la descente des pirates de Vige par la Meurthe, à Metz, en l'an 1500.

Le comté des terres considérables de Raon fut fondé par le duc Nicolas en 1472. Il n'a rien de bien considérable dans sa structure. Il est bien dans un bon fort comté, dans la pointe du comté de la petite rivière de Plaine et d'Inhémé.

✓ **RAON-AUX-BOIS.** — Raon, ou Raon-sur-Bois, est un village à une lieue et demi de Remouvaux et d'Arches. On le distingue en Haute-Raon et Basse-Raon, qui forment avec les granges qui en dépendent, une seule communauté, et une paroisse dont l'église est à la Haute-Raon : diocèse de Toul, bailliage de Remouvaux, comté souverain de Lorraine.

La paroisse est dédiée sous l'invocation de St. André.

✓ **RAON-LEZ-LEAU.** — Raon-lez-Toul, village situé à droite de la rivière de Plaine, dans la vallée d'Alarment, vis à vis de Raon-sur-Plaine, à quatre lieues de Blainmont : bailliage de Blainmont comté souverain de Nancy.

Les vignes sont cultivées sur les Vosges au premier Val de Plaine par Metz, et par Toul à deux lieues.

✓ **RAON-SUR-PLAINE.** — Ce village ainsi que le précédent, est situé sur la rive de Plaine, dans le val d'Alarment, dans la principauté de Sedan; il dépend de la paroisse de Louvoisy, archidiocèse du district épiscopal de Senones, aujourd'hui évêché de Toul.

✓ **RAON-VAISON-DE** = Vaison-de-Raon, ou Raon, village près de Réting de Comte, à trois lieues de Remouvaux, deux et demi au midi d'Épinal : lieu et communauté de Belle-Fontaine, diocèse de Toul, bailliage de Remouvaux.

RAUDOURY. — Le village de Raudoury, proche Oumont en Argonne, n'est point du bailliage de Bar, ni même de la souveraineté des ducs de Lorraine, mais il est sous leur protection. Il étoit originairement sous celle de leurs vassaux T. C. et Catholique; René d'Anjou le prit de même sous la sienne et celle de ses successeurs de Lorraine, et accorda des privilèges aux habitants.

RAVENEL, surnom HANDEB, village du diocèse de Toul.

RAVILLE. — Raville, en allemand Radinger, château et seigneurie enclavée entre la Lorraine et le pays Messin, à cinq lieues de Metz vers l'orient, et à deux lieues au couchant de Luxembourg. Cette seigneurie fut acquise en 1164, par Thibaut évêque de Metz, avec celle du Vainpuy et de Coulans.

L'histoire de Metz mentionne ce lieu Radouille, et dit que Thibaut l'acquies pour lui et pour ses successeurs, à charge de le tenir des comtes de Luxembourg.

On connaît en Lorraine Raville village situé sur le Semois au-dessus d'Émile au Juv.

✓ **RAVON, surnom RAOY.**

✓ **REHEVILLE ET BOLLAINVILLE.** — Reheville, village du diocèse de Toul sur le Meuse, à une demi-lieue, de Neufchâteau; la paroisse à pour patron

St. Martin. Hist. de Metz, p. 128.

St.-Martin : Seigneurs M. de Bourlemont, madame de Mitry de l'Épine, et l'abbesse de l'Étanché ; bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy.

En 1323, Simon seigneur de Paroy et de Marchéville, possédait la terre de Rebeville, et en fit les foi et hommage à Edouard comte de Bar, déclarant en être son homme-lige après les hommages du roi de France, du roi de Bohême, de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine.

Rollainville, annexe de Rebeville, est situé entre la Verre et la Meuse, une lieue au nord-est de Neufchâteau, l'église a pour patron St.-Evre.

RECHICOURT. — Rechicourt, chef-lieu du comté de ce nom, qui comprend les lieux ci-après nommés : Rechicourt, Avricourt, Mousse, Aussudange ou Ausondange, Malaucourt, Xirxange, Xoigue-xange, Gondrexange, Mont, Rainting, Marimont-le-Petit, la Neuveville, Romécourt, Diane-Capel, Ibigny, Lorquin, Milberg-Château. On connaît encore *Rechicourt*, village de Sancy, et *Rechicourt-la-Petite*, village de Vic, différents de *Rechicourt* dont nous parlons ici.

On croit que ce fut le comte de Rechicourt, qui étant allé à la croisade, et étant fait prisonnier par les infidèles, invoqua St.-Nicolas, et se trouva avec ses chaînes aux portes de son église : en mémoire de ce miracle, on fait encore une procession solennelle à huit heures du soir dans la ville de Saint-Nicolas, à laquelle procession étaient obligés de se trouver en armes, quelques sujets du seigneur de Rechicourt, pour garder et accompagner les saintes reliques. On place cet événement au treizième siècle.

Rechicourt est du diocèse de Metz, et est tenu en fief des évêques de Metz.

Jean comte de Rechicourt (1), ayant épousé une femme de la maison d'Apremont, en eut deux fils, *Jean* et *Guil-*

laume : Jean fut élu évêque de Verdun en 1297, il aima mieux prendre le nom d'Apremont, que celui de Rechicourt. Il mourut en 1302.

Les seigneurs de *Marimont* possédaient Rechicourt, dans le treizième siècle (1) ; ensuite étant tombé en quenouille, il vint à la maison de Linange : c'est pour cela que le comte de Linange était comté entre les principaux vassaux de l'évêché de Metz.

En 1471 (2), pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, contre le duc René II, le conseil de Lorraine voyant que les enfants du comte de Rechicourt, servaient contre leur souverain, ordonna à leur père de les faire revenir. Ils obéirent, et sortirent de Châtel-sur-Moselle, et vinrent se rendre à Charmes, au maréchal de Lorraine, où ils furent fort bien reçus et traités à l'allemande.

Le duc Charles IV (3), en 1633, reçut une ambassade du roi d'Espagne : Louis de Sarimenta, était chargé de cette commission. Ils se retirèrent ensemble au château de Rechicourt, qui était alors rempli de pestiférés. Le duc Charles y tomba malade, tant à cause du mauvais air, que par le déplaisir de n'avoir pu livrer bataille aux généraux français qui l'offraient, mais Galas ne voulut pas l'accepter.

Rechicourt, village du district de Verdun, office de Sancy, à trois lieues d'Étain, recette de Brier, bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron St.-Martin. L'histoire de Verdun parle avec éloge de M. Plessis, curé de Rechicourt, qui a mérité des louanges publiques de la part de M. d'Hocquin-court, célèbre évêque de Verdun.

Rechicourt, village de Sancy, en l'évêché de Trèves.

(1) Longuerue descript. de la Fran. part. 2, p. 175.

(2) Hist. de Lorr. t. 3, p. xxxvii.

(3) Hist. de Lorr. t. 3, p. 319.

(1) Histoire de Verdun, p. 316.

Rechicourt-la-Petite, village de Vic, diocèse de Metz.

Rechicourt ou *Recicourt*, village de Clermont, cédé à la France.

Rechicourt, ancien prieuré près Gondrecourt : le château fut ruiné en 1282.

REFFROI. — *Reffroi*, *Refredum*, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demi de Vaucouleurs et de Gondrecourt; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Remi. Il y a entre ce village et celui de Marson, une chapelle dédiée à Saint Christophe, qu'on regarde comme la mère-église de Reffroi; il y a un garde-chapelle: cette chapelle a un ban et un finage séparés, dit *finage de St.-Christophe*.

On trouve quelques reprises faites de la seigneurie de Reffroi. La première de Jean seigneur de Bourlémont en 1334, qui se reconnaît homme-lige d'Edouard comte de Bar. La seconde est de Gérard de Séraucourt, à Robert duc de Bar en 1397, de ce qui lui appartient à Reffroi, à cause d'Isabelle de Germiny son épouse.

REFROICOURT, ou **REFROE-COURT.** — *Refroicourt*, *Rofredicurtis*, ancienne ville ou bourg situé dans le comté de *Ricuin*, comté célèbre aux environs de la ville de St.-Mihiel, dont il est souvent fait mention dans les anciens titres du pays Verdunois. Il est fait mémoire de *Refroicourt*; dans un titre de l'an 904. Il est encore parlé de *Rofredicurtis*, dans un diplôme du roi Zindebolde, en faveur de l'abbaye de St.-Mihiel, en 895 (1).

Depuis long-temps *Refroicourt* ne subsiste plus; mais on connaît l'endroit où il était situé; on y remarque des vestiges de maisons, et de souterrains, et quantité de fragmens de tuiles dans le finage. Il y a encore une chapelle au voisinage, assez fréquentée sous le nom de Notre-Dame de *Refroicourt*. On ajoute que *Richard de Vassebourg*, dont nous avons

l'histoire des antiquités de la Gaule Belgique, était curé des *Baroches*, en 1520, ou 1521.

La paroisse de *Refroicourt* avait pour annexes, les *Baroches* ou les *Paroisses*, et *Dom-Séverin*.

M. Nicolas Varin, ancien principal du collège de la Marche à Paris, fonda deux bourses en ce collège pour ses parents, et à leur défaut, pour les sujets natis de la paroisse de *Refroicourt*, appelée aujourd'hui les *Baroches*.

REHAINVILLER. — *Rehainviller*, village à droite de la Meurthe, une lieue au-dessus de Lunéville; diocèse de Toul, bailliage de Lunéville; la paroisse a pour patronne la sainte Vierge en son Assomption. La cure qui est régulière, desservie par un chanoine régulier, est à la nomination de l'abbé de Lunéville (1).

Je trouve un accord fait la veille de la fête de St.-Nicolas en 1313, entre *Burnekins de Ristes* et les habitans de *Rehainviller*, au sujet des rentes que lui devaient lesdits habitans, par lequel il est dit: « que chaque habitant lui paiera par » an cinq imaux d'avoine, trois poulles et » deux deniers, et les veuves seulement trois » imaux, deux poulles et un denier; chaque » feu payera 32 deniers par an; que ledit » *Burnekins* aura un four bannal audit lieu, » auquel ils payeront de dix-huit pains un : » au moyen de cette redevance, le même » *Burnekins* doit leur assigner quatre cens » arpens de bois, en la contrée des *Rappes*, » entre la mêlée de *Mortenne* et le ruisseau » de l'endroit, pour la pâture de leurs bestiaux; leur doit encore fournir ledit *Burnekins* par chacun feu quatre chars de » *fazains*, l'un à prendre pendant l'octave » de la Pentecôte, et celui qui ne les aura » pas pris dans ce temps n'y pourra retourner; l'autre à la St. Martin, le troisième » à Noël, et le dernier aux *burres*. »

Hériménil, *Herimanile* ou *Mansile*, est annexe de *Rehainviller*. L'église de ce lieu est dédiée sous l'invocation de St. Laurent: Seigneur **M. de Gelnoncour**:

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 323.

(1) Archives de Lorr. Layette Lunéville.

dépend le château d'Adoménil, *Adonis-mansite*.

Nicolas Herman, frère convers de l'ordre des Carmes-déchaussés, auteur de plusieurs écrits mystiques, et célèbre par la sainteté de sa vie, était né au village d'Hériménil, à une demi-lieue de Lunéville; il mourut à Paris le 12 février 1691, âgé d'environ 80 ans. M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, parle de Nicolas Herman, ou du frère Laurent de la Résurrection, nom sous lequel il est plus connu, d'une manière très-honorable, dans la lettre 71, du troisième volume de ses œuvres spirituelles.

RELANGES. — Relanges, village du diocèse de Toul, à une lieue de Darney en Vosges; l'église paroissiale qui est en même temps l'église du prieuré au même lieu, est dédiée à la Ste. Vierge dans son Assomption; ce lieu répond à Darney, bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

Le prieuré de Relanges fut fondé vers l'an 1048, par *Riquin* de Darney et sa femme *Lencèdes*, avec l'agrément du pape Léon IX, l'an deuxième de son pontificat, 1049 de J.-C. et avec le consentement de Dudon, pricier de l'église de Toul, qui fut évêque de cette église, lorsque le pape Léon IX, en quitta le gouvernement.

Le prieuré de *Relanges*, est nommé *Relinges*, *Renanges*, *Arlanges*; il est situé à une lieue de Darney, à l'occident d'hiver.

Darney est bâti sur la rivière de Saône, sur les confins de la Lorraine, et de la Bourgogne; Relanges est du Barrois.

Dans les derniers temps, le prieuré de *Froville*, fut uni à celui de *Relanges*, aussi bien que le prieuré du bois de *Bosco* aujourd'hui Darney, par bulles de Benoit XIII, en 1725, et confirmé par lettres patentes du duc Léopold, en 1726.

En 1518, Maicul de Lorraine, était gardien ou défenseur de Relanges, et exigeait du prieur 60 livres, que celui-ci soutenait ne lui pas devoir.

Le R. P. Benoit Picart, capucin de Toul, avance dans son Pœuillé du diocèse de Toul, que le prieuré de Relanges fut fondé au treizième siècle par Thierrri de Lorraine, seigneur du Chatelet; mais il n'avait pas vu la bulle du pape Léon IX, de l'an 1049, qui apprend la vraie date de sa fondation.

RELING ou RELLING. — Reling, ou Relling, village du diocèse de Trèves, à gauche de la Sarre, bailliage de Bouzonville, deux lieues au nord-est de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le château de Siesberg, est sur le finage de ce lieu.

Le fameux Mentzel ayant passé la rivière, se trouva en ce village le 21 août 1743; c'est de là qu'il répandit dans la Province un manifeste imprimé, et daté du camp de Creutzach le 17, par lequel il tenta, mais vainement, d'ébranler la fidélité des Lorrains pendant la dernière guerre.

REMBERCOURT, ou RAMBERCOURT-AUX-POTS. — Rembercourt-aux-Pots, *Remberti-Curia ad ollas*; gros bourg, mairie aux sources de la Cher, à une lieue de la rivière de d'Aire et de Vaubécourt, à deux lieues de Pierrefitte, répond au bailliage de Bar. La cure de Rembercourt-aux-Pots, fut donnée au chapitre de la cathédrale de Toul, en 1249, par l'évêque Roger de Marcy; l'église est dédiée sous l'invocation de St. Laurent. Seigneur le roi de Pologne, comme duc de Bar; parlement de Paris, les pères cordeliers y ont un couvent.

Annexe Maratz, *Sti. Medardi ara* ou *area*; dépend le *petit Maratz*.

Dans l'église de Rembercourt-aux-Pots, se voyent plusieurs chapelles.

On lit dans l'histoire de Verdun (1), que le roi Pépin étant venu à Verdun, avec le pape Etienne III, fit restituer à l'église de Verdun, les terres usurpées sous Charles-Martel son père; et que pour la dédommager des pertes qu'elle avait faites,

(1) Histoire de Verdun, p. 116.

il lui donna les terres de Varnécourt, de Vaux et de Rembercourt, dont l'historien Bertaire assure avoir vu les chartres, dans l'archeve de la cathédrale.

Il est certain que Rembercourt-aux-Pots (1), était un fief relevant de l'évêque de Verdun, en 1400. L'évêque Liébaut de Cousance, en reçut l'hommage de Jacques d'Orne, Jean de Sampigni vendit la terre de Rembercourt-aux-Pots, au duc de Lorraine en 1500.

REMBER COURT-SUR-ORNE. — Il y a un autre Rembercourt, près de la ville de Bar-le-Duc, nommé dans les anciens titres de St.-Epvre de Toul, *Bobolani curtis*, communément *Rembercourt-sur-Orne*, petit village sur la rivière d'Orney, annexe de Varnay, diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; il y a quatre ou cinq habitans.

RAMBERCOURT-SUR-MAS ou **MAIS.** — *Rambercourt-sur-Mas*, annexe de Jaulai, diocèse de Toul, office de Thiencourt, recette de St.-Mihiel; l'église est dédiée à St. Gengout, madame de Gournay en est dame haute, moyenne et basse justicière; il y a environ soixante-quinze ou quatre-vingts habitans.

REMBER COURT-AUX-GROSEILLES. — En 1388, Thierry des Armoises, seigneur d'Haussonville, reprit du duc de Lorraine en son nom, et pour ce qui lui obvenait par la mort de son frère Christophe des Armoises, ce qui lui était échu à Rembercourt-aux-Groseilles: Ce pouvait bien être le même que *Rembercourt-sur-Mais*. *Hist. de Lorr. tom. 3, nouvelle édition. liv. clixv, clixvi*

REMBERVILLER, ou RAMBERVILLER. — Remberviller ou Ramberviller, ville du diocèse de Toul pour le spirituel, et dépendante de l'évêque de Metz pour le temporel, est située sur la petite rivière de Mortagne, à cinq lieues de Lunéville vers le midi. Elle appartie-

(1) Histoire de Verdun, page 362, 405-
preuves.

naît à quelques seigneurs particuliers, qui la vendirent vers l'an 1120, à Étienne de Bar, évêque de Metz. Le même évêque donna la dime de la terre de Remberviller en 1126, au prieur de Moniet, dont il était fondateur; ces dimes furent confirmées à l'abbaye de Senones, dont le Moniet est une dépendance.

Quelques uns ont prétendu que *Jean Ménil*, petit village à l'orient de Remberviller, était originairement la mère église de Remberviller. La chose fut disputée vers l'an 1560, à l'occasion de l'incendie de l'église de Remberviller; les bourgeois dudit lieu firent saisir les dimes des religieux de Senones, pour le rétablissement de la toiture de leur église; opposition formée par les abbé, religieux et curé, alléguant que l'église de Jean-Ménil, était la mère église. Après diverses contestations, les parties prirent pour arbitre, monseigneur le cardinal de Lorraine évêque de Metz, fondés sur ce que le procureur général de l'évêché de Metz, et le greffier du bailliage, ayant été députés pour informer si l'église de Jean-Ménil, était réellement la mère église de Remberviller, ou non, pour sur ce, donner main-levée des saisies, ils auraient rapporté qu'en effet ils avaient trouvé que Jean-Ménil, était la mère église de Remberviller, et donné main-levée des saisies faites par lesdits habitans.

Les habitans de Remberviller, s'étant rendus appelans à la chambre impériale de Spire, et relevé leur appel, M. le cardinal de Lorraine évêque de Metz, et seigneur de Remberviller, voulant honorer cette ville, chef d'une de ses châtellenies, de la dignité de mère église, adjugea par sa sentence arbitrale du 12 février 1561, la qualité de mère église à celle de Remberviller, et condamna les abbé et religieux de Senones, et le curé dudit lieu, de fournir aux réparations des toitures de la nef et du chœur, et les habitans à faire les charrois nécessaires, pourvu qu'ils pussent aisément venir au gîte audit Remberviller.

Tout cela prouve qu'originellement Remberviller était peu de chose, et qu'elle ne doit son agrandissement et la qualité de mère église, qu'à la faveur des évêques de Metz, qui y ont bâti un château, et l'ont rendu chef d'une de leurs principales chatellenies.

Quant à l'église de Remberviller, qui est grande et belle, il paraît certain qu'elle a été bâtie par un prince de la maison de Lorraine, et évêque de Metz. Cela se prouve par les armes de Lorraine avec la crose épiscopale qui se voyent sur la première clef du presbytère. Mais comme il y a eu plusieurs princes de cette maison qui ont gouverné l'église de Metz, nous ne pouvons marquer au juste, le nom de celui qui l'a bâtie, n'en ayant ni la date ni aucun autre connaissance particulière.

Etienne de Bar, évêque de Metz, ayant acquis Remberviller, la fit fortifier, et y bâtit un château, *castrum quod Ramberti villare dicitur, firmavit*. Etienne de Bar fut évêque de Metz, depuis 1120, jusqu'en 1163.

Jacques de Lorraine, fils du duc Ferri II, et frère du duc Mathieu II, ayant été élu évêque de Metz en 1238, gouverna cette église jusqu'en 1260; ayant demandé sa légitime au duc Ferri III, son neveu, ce prince lui céda (1) entr'autres choses, ce qui lui appartenait à Remberviller. (2) Jacques de Lorraine fit fortifier cette ville, qui jusqu'alors n'avait été fermée que de haies ou de palissades; il y fit de bonnes murailles, et éleva autour de la ville vingt-quatre tours. *Circa villam de Rambervoilei, quæ sæpius erat circumdata, clausura murorum fortissimorum, et viginti quatuor altarum turrum, decore circumfudit*.

Le même prélat fit présent à son église de Metz, de Remberviller et des autres fonds qui lui avaient été cédés par le duc Ferri III, son neveu; il les céda en 1251, au mois de novembre: voyez *Histoire de*

(1) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 72. liv. v.

(2) Histoire de Lorr. t. 1. Preuves, page 71, 72.

Lorraine tome 2, page 333, et les preuves sont l'an 1251, le mercredi avant la St.-Martin. Tout cela avait été précédé d'une guerre très-sérieuse, entre l'oncle, évêque de Metz, et le neveu duc de Lorraine.

En 1292, le mercredi d'après la St.-Martin d'hiver, Bouchard évêque de Metz, fait la paix avec le duc Ferri, qui lui rend *Dieuze*, à l'exception du fief, et l'évêque rend au duc, *Remberviller, Baccarat, Buissoncourt*, et le château de *Condé*; de plus, le duc s'oblige de sommer l'évêque de Strasbourg, de rendre à l'évêque de Metz la seigneurie de *Castres*. 1292. *Archives de Lorraine layette. Forbach.*

Henri Dauphin, évêque de Metz depuis 1519, jusqu'en 1524, n'ayant nulle envie de demeurer dans l'état ecclésiastique, ni de garder long-temps son évêché, engagea pour de grandes sommes Hombourg, Vié et Remberviller au duc de Lorraine, et à d'autres seigneurs, vers l'an 1522.

Louis de Poitiers, qui lui succéda dans l'évêché de Metz en 1527, retira le château de Remberviller des mains du duc de Lorraine.

En 1528, Adémare évêque de Metz, engagea Remberviller à Renaud comte de Bar, pour assurance d'une somme de dix-huit mille écus.

Le même château ayant été brûlé et ruiné, on ne sait par qui, ni à quelle occasion, Thiéri Bayer de Boppart, évêque de Metz, le fit rétablir en 1583.

En 1544, Simon comte de Salm, ayant fait de grandes dépenses contre l'armée Lorraine, qui assiégeait Remberviller, et contre celle du comte de Bar, qui assiégeait la forteresse d'Hexafléin; Adémare évêque de Metz, pour l'indemniser, lui fait une promesse de trois mille livres de petit tournois, et lui hypothèque Haboudanges, Obrecht, Hampont etc. *Archives de Lorraine, layette Salm.*

La ville et chatellenie (1) de Remberviller, furent sans doute rachetées par

(1) Meurisse p. 546.

les évêques de Metz, successeurs de Raoul de Coucy ; car Conrad Bayer de Bopart, évêque de Metz, mort l'an 1439, répara entièrement le château de cette ville, et fit dans la ville un moulin et une halle.

La chatellenie de Remberviller comprend Remberviller, Jean-Mesnil, Housseras, St. Benoît, Aultrey, Xafféville, Bru, Domicieres, Mesnil, Ste.-Barbe, Anglemont, Nossoncourt, Ménarmont et Bazin.

En 1521, le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz, étant obligé de faire le voyage de Rome, engagea à son frère le duc Antoine, afin d'avoir l'argent nécessaire à ce voyage, les villes de Moyon, Baccarat et Remberviller, pour la somme de quatre-vingt mille écus qu'Antoine lui prêta.

Vers l'an 1560 (1), il survint quelques difficultés entre le duc Charles III, et M. de Beaucaire évêque de Metz, touchant des répétitions et prétentions de l'évêque de Metz, contre le duc Charles. Ces différens furent accomodés à l'amiable par le cardinal Charles de Lorraine, administrateur du temporel de l'évêché de Metz, et oncle du duc Charles III : il fut arrêté, que les villes d'Albe, Sarrebourg, Blâmont, Deneuvre, Conflans et Condé, demeureraient au duc de Lorraine, et que Hombourg, St.-Avoird, Baccarat et Remberviller, retourneraient à l'évêque de Metz.

On lit sur la porte de l'hôtel-de-ville de Remberviller, que le 25 septembre 1557, ledit hôtel-de-ville fut brûlé par occasion de guerre, et qu'il fut rétabli aux frais du public, l'an 1581. C'est apparemment à l'occasion des guerres de religion, qui désolèrent le royaume de France, pendant presque tout le XVI^e siècle. Remberviller était alors terre d'évêché, et l'évêché de Metz était gouverné par Robert du Lenoncourt, résignataire du cardinal Charles de Lorraine.

En 1635, l'armée impériale était cam-

pée près de Remberviller ; on comptait qu'elle était composée de cent mille boucliers, sous la conduite de cinq généraux, savoir : du duc Charles IV de Lorraine, du duc d'Elve, de Gaspar de Mercy, de Coloredo, et de Jean de Vert (1). Cette armée si nombreuse consuma, tous les vivres et les fourrages du pays, et y répandit la peste et la contagion, suites ordinaires de l'extrême disette.

Le duc Charles IV étant sorti de Remberviller, vint à Remberviller, où il y avait 700 français en garnison ; après qu'on y eut fait bièche, on accorda à la garnison d'en sortir l'épée au côté seulement, et rien de plus. Mais la ville n'ayant pas été comprise dans la capitulation, elle fut condamnée au pillage, dont elle se racheta par une grosse rançon, qui fut distribuée au duc et aux officiers ; Charles y demeura quelque temps avec ses troupes, et y fit réparer la ville et les remparts.

Remberviller rentra à la paix, sous la souveraineté du roi, et la seigneurie demeura aux évêques de Metz, jusqu'au traité de Paris passé en 1718, par lequel le roi transporta au duc de Lorraine pour partie du dédommagement qu'il lui devait, la souveraineté et les ressorts de la ville et chatellenie de Remberviller.

Pour le spirituel, il dépend de M. l'évêque de Toul, et la paroisse est dédiée à sainte Libaire, première martyre de Lorraine.

Les capucins furent établis près de Remberviller en 1620.

L'hôpital est gouverné par quatre sœurs de la charité.

REMERÉVILLE.— Reméréville, village du diocèse de Toul, situé environ à quatre lieues de Nancy, et à peu près à distance égale de Lunéville vers l'orient ; souveraineté de France, bailliage de Vic, parlement de Metz : seigneur, M. l'évêque de Metz, patron de la paroisse, la Nativité de Notre-Dame.

Le hameau de Courbesaultz, dépend de

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, pages 316 et 317.

(1) Mcurisse p. 602.

Remeriville; il y a un oratoire sous le titre de la Ste.-Croix; seigneur, M. de Mahuet; cour souveraine de Lorraine.

REMELFING. — Remelsing, village à trois quarts de lieue de Sarguemines; il y a un château; en 1750 on y avait établi une raffinerie de sucre, qui ne subsiste plus.

REMICOURT ou **REMEICOURT.** — Remicourt, *Remigiicurtis*, village de Lorraine à une lieue au sud-est de Mirecourt; patron saint Remy. Seigneur, le duc de Lorraine, bailliage de Mirecourt: le fief de la *Conversion*, à l'abbaye de Chanmousey, dépend de la seigneurie de Pusieux.

REMICOURT. — Remicourt, château, fief, communauté de Villers-les-Nancy, à trois quarts de lieue de Nancy, bailliage de la même ville.

En 1466, le duc Jean donna ses lettres patentes à son amé Vautrain de Bayon, par lesquelles il affranchit les manans du château de Remicourt, de tous frais, tailles, impositions commises, etc., avec pouvoir d'établir audit Remicourt, toutes sortes de troupeaux, en telle quantité qu'il jugera à propos; et en cas de reprisé, le décharge d'amendes, en payant les dommages.

En 1477, le duc René confirma tous les privilèges accordés à *Vautrain de Bayon*, par le duc Jean son prédécesseur; en faveur de Jeannon l'Arbaletrier, à qui Vautrain de Bayon avait vendu ledit fief.

REMICH. — Remich, ville sur Moselle, sur le chemin de Metz à Trèves, à peu près vis à vis Sarbourg, qui est sur la Sère. Remich est célèbre dans notre histoire, par la bataille qui s'y donna en 882, le troisième avril à deux heures après midi. *Walo* ou *Wala*, évêque de Metz, ayant appris que les Normands avaient brûlé et saccagé la ville de Trèves, arma ses sujets et ceux de la ville de Metz, et livra la bataille aux ennemis qui s'avançaient contre sa ville épiscopale; mais il fut vaincu et mis à mort, et son corps rappor-

té à Metz, où il repose dans l'église de St. Sauveur, qu'il avait commencé à bâtir. Remich est du diocèse de Trèves, archidiaconé de Tholey.

Remich fut donné à l'abbaye de St.-Maximin par le roi Pépin (1).

Les Lorrains sous la conduite de Simon des Armoises, bailli de Saint-Mihel, furent chargés du siège de Rodemach; la ville se rendit le 4 juillet 1485. Ceux de Luxembourg et de Metz, commandés par André de Remich et Michel de Gournay, prirent la ville de Richemont, sur le comte de Varnosberg, qui désolait tout ce pays.

REMILLI. — Remilli, châtellenie de l'évêque de Metz, située sur la Niéd Française (2), entre Fauquemont à l'orient, et Goin au couchant. C'est un des plus anciens domaines de l'église de Metz: lorsque dans le XII^e siècle plusieurs seigneurs eurent usurpé les terres de cet évêché, Remilli seul ne fut point démembré de la mense épiscopale. Remilli avait été donné en fief au comte de Linange dans le XIII^e siècle; mais ce comte ayant pris les armes contre Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, fut vaincu, et pour sa félonie perdit Remilli, qui fut réuni au domaine de l'évêque de Metz.

Le ban de Remilli comprend Baxi, Ambeécourt-la-Petite au ban, en ce qui est du haut ban, Vitoncourt.

Remilli, châtellenie de l'évêché de Metz, est fort différente de *Remilli*, seigneurie donnée à l'abbaye de Saint-Arnould, par Charles-le-Chauve, et confirmée au même monastère, par Lothaire I^{er} et Louis de Germanie; ce Remilli était situé dans le territoire de Metz, sur les confins des comtés de Mosellane, de Saulnois et de Chaumontois. *In Pago Metensi, intra Comitatus Moslensis confinia, et Salnensis comitatus, atque Calvomontensis.* (3).

(1) Bontem, t. 2, p. 814.

(2) Longueruc, description de la France part. 2, p. 169.

(3) Meurisse, hist. de Metz, p. 269, 270, 272.

La cure de Rumilli a pour patron saint Martin.

Le nom de Rumilli pourrait venir du latin *Remillus*, *Rependus*, *Reflexus*; un lieu situé sur un penchant, sur la pente d'une montagne. *Remillus quasi Rependus* dit Festus le grammairien. On peut dériver de la même racine *Romelsingue*, village sur la Sâre, *Remeling*, village à trois lieues de Bouzonville, *Remeldorf*, village sur la Nièd, *Remelange*, mairie de Morhange.

REMIREMONT, LE SAINT-MONT ET HÉRIVAL, prieurés. — La ville de Remiremont, située sur la Moselle, à cinq lieues d'Épinal à l'orient, à trois lieues de Plombières au midi, et à quatre de Luxeuil aussi au midi, est du diocèse de Toul, et célèbre dans toute l'Europe par un chapitre nombreux de chanoinesses d'une naissance illustre.

Cette ville tire son nom de saint Romaric, un des principaux seigneurs du royaume d'Austrasie, qui s'étant consacré à Dieu dans le monastère de Luxeuil, vers l'an 618 fonda vers l'an 620, un monastère de filles sur une montagne, sur laquelle était bâti un château ou maison royale, nommée *Habend*, qui était le chef-lieu d'un canton ou comté, connu sous le nom d'*Habedensis Pagus*, ou *Habedensis Comitatus*.

J'ai un titre d'Eberard, fondateur de l'abbaye de *Morbach* en Alsace, daté de la huitième année de Thierry, roi d'Austrasie; de Jésus-Christ 728, à Remiremont: *actum Habendo Castro, sive Romarico-Monte Monasterio publicè*. Ce monastère était donc bâti dans le canton d'*Habend* et sur la montagne de Romaric, ou de Saint-Romaric; et en 755, on trouve une chartre d'Hildrade, pour le même monastère de *Morbach*, ainsi datée: *Avendo Castro, sive Romarico commorante monasterio. Cartular Morbacense*. Dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, sans date, on lit, *ad fiscum nostrum qui vocatur Romaricus Mons*.

L'auteur de la vie de saint Romaric, dit

que ce saint s'était réservé en entrant en religion, une métairie qu'il destinait à fonder un monastère de Vierges, et qu'il exécuta cette fondation avec saint Amé, qui avait eu la principale part à sa conversion. *Cum adhuc ad bonum profuturum, unam tantummodò reservasset Villam, consilio deinceps inito beatus Amatus cum eodem (Romarico), ad monasterium Puellarum œdificandum pergil.*

On lit dans la même vie de saint Romaric, que pendant la guerre que le roi Thierry faisait à son frère Théodebert, le père de saint Romaric fut mis à mort, et tous ses biens confisqués, ce qui obligea saint Romaric de se retirer à Metz (1). Mais quelque temps après Thierry ayant été tué, St. Romaric rentra dans la jouissance de ses biens.

Il y a quelqu'apparence que le château d'*Habend* était du nombre de ses biens confisqués qu'on lui rendit, et que c'était là même où était situé ce qu'il nomme *Villa*, qu'il se réserva en entrant à Luxeuil, et qu'il destina à fonder un monastère de religieuses. Ainsi *Habendum Castrum* comprenait apparemment le *Saint-Mont*, la cellule de saint Amé, le châtelet et la ville de Remiremont. Tout cela est renfermé dans l'espace d'environ une lieue de longueur et autant de largeur; c'était l'*Habendum Castrum* et sa dépendance, dans laquelle était comprise la terre ou *Villa*, qu'il se réserva avec le *St.-Mont*, Remiremont et les environs.

Les grands biens dont jonit l'abbaye de Remiremont, sont venus en partie des bois et des campagnes qu'on a défrichés et où l'on a bâti depuis des habitations et des villages en grand nombre, qui ont rendu le pays fréquenté et fécond; et en partie, de la libéralité des princes et des gens de bien, comme aussi des abbesses et des religieuses et religieuses, qui, se consacrant à Dieu, donnaient leurs biens aux monastères. La perte des anciens monuments de l'abbaye de Remiremont, nous a dérobé la connaissance

(1) Vita sancti Romarici. Ilid. p. 47.

de ces choses, car on ne trouve dans cette fameuse église, aucun titre avant le X^e ou XI^e siècle.

Saint Romaric bâtit donc son monastère près le château d'Habend, et au haut de la montagne voisine. Ce monastère était double, et contenait séparément deux communautés, l'une de filles, et l'autre de moines. L'espace où se voit aujourd'hui le monastère du Saint-Mont, était ci-devant encore plus resserré qu'il ne l'est aujourd'hui, depuis qu'on a renversé la grosse roche qui était devant l'église, sur laquelle était une chapelle et une chambre assez spacieuse, et que des débris de ce rocher on a comblé les creux d'autour de la plate-forme, qui par ce moyen, est devenue bien plus vaste et plus dégagée qu'elle n'était anciennement.

Au reste, on ne doit pas se figurer les monastères de ce temps-là, aussi spacieux que ceux d'aujourd'hui. On en peut juger par le peu de terrain qu'occupait l'ancien Clairvaux, dont la communauté était si nombreuse, et celui qu'occupait le Vieux-Moutier à Châtillon, au-dessus de Saint-Mihiel. Ajoutez qu'il est très-croyable que les religieuses du Saint-Mont ne demeureraient pas toutes ensemble sous un même toit, mais dans des cellules répandues autour de l'église principale et autour des chapelles qu'on y voit encore aujourd'hui.

Saint Amé qui fut le premier abbé de ce lieu, gouverna ces deux communautés jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 627. Saint Romaric lui succéda dans cet emploi.

Nous avons vu qu'en 728, le roi Théodoric date son diplôme du *château d'Habend et du monastère de Romaric*. L'un et l'autre subsistaient donc au même lieu, sur le sommet de la montagne. Dans la vie de saint Amé premier abbé de Remiremont, il est dit qu'il sortait de sa cellule les jours de Dimanche, et montait au Saint-Mont, où il expliquait les saintes écritures aux frères, et aux sœurs : *Dominicis diebus egrediens Fratribus vel Sororibus sacras Scripturas relegebat*. Et dans la cérémonie de la translation du corps de S. Adel-

phe, au Saint-Mont, on remarque que l'abbé Garichrame avec ses religieux, rapportant ce saint corps de Luxeuil, où St. Adelphe était mort, les religieuses du St. Mont vinrent au-devant jusqu'à la Moselle: *Cum alveum Mosella jam Monachi transissent, sanctimoniales occurrunt*. Et on porta le corps jusqu'à l'église de Saint-Pierre, où son urne était préparée: *In Basilicâ sancti Petri gestatus est, ibique à pernoctantibus (Sororibus), excubiæ celebratæ sunt*: après quoi, *peractis Matutinis; viro Dei Adelpho urnæ tradito*.

Je ne disconviens pas que dans la suite on n'ait bâti aussi un monastère pour les hommes, plus spacieux au bas de la montagne, où l'on montre encore à présent la place de l'ancienne abbaye, sur un petit monticule à l'occident, qui aboutit aux Goutelles ou autrement au bois des Petits.

On y voit encore les restes d'un puits du côté du Saint-Mont à l'orient, et on y a remarqué une pierre faite en forme de niche, et quatre pierres de taille creusées comme pour un gros canal, et quelques autres pierres dont on s'est servi pour bâtir la ferme de Miraumont. On appelle encore aujourd'hui ce terrain l'ancienne *Abbaye*, dont on distingue encore le contour. Ce terrain est presque uni et peut contenir au moins six arpens de terre; il est à présent en pré et en terres arables. On y allait de Remiremont par le grand chemin qui conduit au Saint-Mont, et on tournait au bas de l'étrang d'aujourd'hui, où est située actuellement une grange nommée saint Romaric. Ce terrain était dégagé à l'orient et au midi, et était borné au couchant par les Goutelles, ou bois des Petits, et au septentrion par un chemin qui conduit à Xennevois, et une grosse montagne où sont les bois de la paroisse de St.-Etienne. Remarquez que le côté du midi était escarpé, inaccessible et inculte, ce qui obligeait de tourner pour aller à l'abbaye.

Lorsqu'on dit qu'à Saint-Mont il y avait

neuf églises ou oratoires, il faut l'entendre des deux églises d'en bas et des sept chapelles d'en haut, qu'on y voit encore. Dans ces neuf oratoires, on célébrait continuellement et successivement les louanges de Dieu, à l'imitation des neuf chœurs des anges. Je veux dire que les religieux et religieuses se succédaient les uns aux autres dans cet exercice, en sorte qu'en toutes les heures du jour et de la nuit, il y avait toujours dans quelques-unes de ces chapelles des religieux ou des religieuses qui chantaient l'office divin.

Ainsi on peut distinguer trois demeures de solitaires hommes et filles de Remiremont. 1° Le sommet de la montagne où était le monastère des religieuses. 2° Le monastère de St.-Romaric, au pied et à l'occident de la montagne, nommée encore aujourd'hui la *vieille abbaye*. 3° La cellule de St.-Amé, ou le monastère près l'hermitage qui porte le nom de ce saint, où est aujourd'hui le village de *Celles*, et l'église du même saint.

Le palais des rois d'Austrasie, nommé d'*Habend*, était peut-être situé à l'orient du Saint-Mont, entre la Moselle et la ville de Remiremont, où l'on voit encore une espèce de monticule, et au-dessous, des caves et des souterrains voûtés. L'endroit est spacieux et capable de contenir la cour d'un grand roi et d'un puissant empereur, comme étaient Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, avec toute leur suite; et fort propre pour la pêche et pour la chasse, ayant la Moselle d'un côté et de vastes campagnes et forêts de l'autre.

Qu'il y ait eu un château dans ces environs, la chose est indubitable; et s'il appartenait en propre à St. Romaric, lorsqu'il y bâtit son monastère, comme quelques-uns l'on crû, ou qu'il fût encore confisqué sur le père de ce saint, il paraît certain qu'il appartenait encore aux rois d'Austrasie, au huitième siècle, s'il est vrai que les rois de France n'allaient ordinairement résider que dans les

châteaux ou palais qui leur appartenaient: car on ne voit pas par l'histoire que les rois de la première race et ceux de la seconde, comme Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire et les autres, ont souvent fait une assez longue résidence à Remiremont. Dans le partage des provinces et monastères qui se fit en 870, entre Charles-le-Chauve, et Louis le-Germanique, le monastère de Remiremont échut à Louis.

L'empereur Charlemagne, en 803, vint passer une partie de l'automne à Champs, près Bruyères, et de là au château de Rumeric, (1) *Rumeric* ou *Romaric Castellum*, pour y prendre le divertissement de la chasse et de la pêche. L'empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, en 831, passa les grandes chaleurs de l'été et la moitié de l'automne, au château de *Romaric*, pour s'y exercer à la chasse et à la pêche; car le poisson est exquis dans ce pays-là. *Rumerici castellum petens, reliquam Aestivi caloris et Autumni dimidium exercitacione venatoriâ in Vogesi saltu atque secretis exegit* (2). Le même prince y reçut son fils Lothaire, en 825. *In Vosago ad Rumerici montem venandi gratiâ, profectus, filium suum Lotharium ibi suscepit*. Et ensuite: *In parte Romarici Montis per Vosagum transiit, ibique piscationi atque venationi quandiu libuit, indulisit*. Et en 835, il y passa les fêtes de la Pentecôte et s'y exerça à la pêche et à la chasse.

On voit par tous ces endroits, que Remiremont était nommé tantôt *Rumerici Castellum*, tantôt *Rumerici Mons*. Le roi Lothaire, dans un diplôme donné au même lieu en 849, en faveur du monastère de Granvalle, marque expressément le château royal de Remiremont, *actum Ramarici monte in Palatio Regio*. Nous avons vu les mêmes termes dans le titre de Thierry, pour Morbach.

(1) Histoire de Lorr. nouvel édition. T. 1, p. 738, annal. Bened. T. 3, p. 678

(2) Mabill. de re diplomat. l. 4, p. 320

Le roi Lothaire II, étant décédé au commencement de l'an 869, la fameuse Valdrade sa concubine, à qui ce prince avait donné l'abbaye de Lure, craignant la juste colère de la reine Thietberge, céda son abbaye de Lure à Eberard, comte d'Alsace, son parent, et se retira au monastère de Remiremont, où elle prit le voile de religieuse et y demeura pendant quelque temps.

Lorsque St. Germain, premier abbé de Grandvalle, arriva au saint Mont, où saint Arnou, évêque de Metz, vivait retiré, il est dit que Germain le vint trouver dans le désert d'Hohemberg, et qu'après avoir demeuré quelque temps auprès de lui, il alla au monastère de St.-Romaric, nommé vulgairement le *Châtelet*, que Romaric avait bâti sur le sommet de la montagne. St. Germain souffrit le martyre en 670. Voici les propres paroles de sa vie : *Germanus beatus Arnulphum Episcopum expetiit in eremo, cui vocabulum est Hohemberg... deinde ad Monasterium sancti Romarici, quod vulgò vocant Castellum, in cacumine montium suo opere constructum.*

L'on voit ici distinctement l'ermitage de St.-Arnou, distingué du monastère bâti par St. Romaric, sur le sommet de la montagne, nommé le *Château*, où le monastère des religieuses était alors, et où subsiste aujourd'hui celui du Saint-Mont. On le nommait alors *Castellum*, sans doute parce que les roi d'Austrasie y avaient leur maison royale ou leur palais.

Dans la vie de St. Arnou, il est dit qu'après la mort de ce saint, arrivée sur la montagne vis à vis le Saint-Mont, son corps fut rapporté et inhumé au château d'*Habend*, in *Castello Habendo*. Et dans la vie interpolée de St. Amé, on lit que ce saint, et saint Romaric, vinrent au lieu nommé *Habendi castrum*.

Le château ou palais d'*Habend*, qui donnait le nom au pays ou comté d'*Habend*, *Habendensis Pagus*, dont ce château était le chef-lieu, et dans le terri-

toire duquel la métairie *Villa*, que saint Romaric s'était réservée pour y ériger un monastère de vierges, ce château, dis-je, était peut-être au lieu nommé le *Châtelet*. Le monastère de St.-Romaric ne fut pas bâti précisément dans cette métairie ni dans ce château, mais sur la montagne voisine et au-delà de la Moselle, en sorte que les religieuses pussent, sans interrompre leurs exercices spirituels et la psalmodie continuelle qu'elles exerçaient sur cette sainte montagne, tirer leur subsistance de la métairie ou ferme que St. Romaric leur abandonna. Cette ferme pouvait être dès lors assez considérable, et elle le devint encore beaucoup davantage dans la suite, puisqu'elle entretenait, dit-on, mille domestiques, *mille conuersi monasterii famuli*, ou comme portent d'autres titres, *mille domestici sive clerici sive laici*.

St.-Romaric, et les religieux de son monastère, qui était situé entre le Saint-Mont où était celui des religieuses, et la métairie de Remiremont, avaient soin de tirer de cette métairie et de fournir aux dames du Saint-Mont, les choses nécessaires à la vie, comme le marque expressément l'auteur de la vie du saint. Leur proximité de Remiremont leur en donnait la facilité, et leur situation au pied de la montagne, les éloignait assez du monastère d'en haut, pour conserver les règles de la bienséance, écarter les mauvais soupçons et les effets de la médisance, sans les empêcher d'aller de temps en temps les instruire et leur administrer les sacrements.

La première abbesse du monastère de St.-Romaric, fut Mactessède, fille d'une vertu éminente (1) : Ste.-Claire, nommée autrement Cécile, lui succéda, puis Gertrude ou Gerbetrude. La tradition veut que ces deux saintes vierges aient été filles de St.-Romaric. On peut voir sur cela, les Bollandistes tom. 3, septemb. p. 810, n. 7, 8, 9, 10, qui le croient au moins

(1) Rug. Antiquités de Vôges.

vraisemblable. Mais nous n'avons aucun monument ancien et certain qui prouve que ce saint ait jamais été marié, ni qu'il ait eu des enfans. Les saintes filles du Saint-Mont étaient ses filles, mais selon l'esprit, ayant été rassemblées par ses soins et fondées par ses libéralités. La tradition qui veut que Ste.-Gertrude ou Gerbetrude, ait été la première abbesse de Remiremont, est assez ancienne, et j'ai une médaille entre les mains de feu M. Andreu, écolâtre de Remiremont, où l'on lit d'un côté *TRVD.* et de l'autre *Romarici* et *T. O. D.* apparemment *Theodoricus*, Thierry, roi d'Austrasie. Nous avons vu ci-devant que ce roi a été à Remiremont, en 728, mais cela ne prouve pas que Gerbetrude en ait été la première abbesse, l'abbaye ayant été fondée en 620.

Les saints fondateurs de ce monastère y ayant rassemblé une communauté nombreuse de vierges, y établirent la psalmodie perpétuelle, et partagèrent la communauté en sept bandes de douze chacune, qui se succédant les unes aux autres, chantaient sans discontinuer les louanges du Seigneur. On y bâtit sept chapelles, qui sont visitées par les pèlerins. Sainte Salaberge, charmée de la bonne odeur de leur vertu, voulait se retirer parmi elles, mais la providence la destinait à de plus grandes choses. Elle fonda l'abbaye de St. Jean-de-Laon.

Outre les sept chapelles du monastère du Saint-Mont, où les religieuses faisaient l'office, ayant à leur tête leur abbesse ou supérieure, il y avait aussi une église dans le monastère d'hommes, gouverné successivement par St. Amé, St. Romaric, St. Adelphe, et Garichrame. Ce dernier vivait au saint Mont lorsque St. Adelphe se retira à Luxeuil, où il mourut, et l'abbé Garichrame rapporta son corps au Saint-Mont vers l'an 627. Il y avait au Saint-Mont une église dédiée à St.-Pierre, et une église de la Vierge aujourd'hui détruite, dont on montre la place au midi de l'église de St.-Pierre.

On y a érigé une croix au lieu où était anciennement l'autel.

A Remiremont on voit de même aujourd'hui une église de St. Pierre, où les dames chanoinesses font leur office, et l'église de la Vierge, qui n'en est séparée que par le cimetière. On voit la même chose à Luxeuil, à St.-Germain-des-Prés et à Senones, où l'oratoire de la Vierge a été démoli. Il y avait de plus à Remiremont une chapelle particulière où St. Amé faisait ses dévotions; et encore dans la suite une dixième chapelle auprès de l'ermitage où St. Arnou résida pendant les dernières années de sa vie.

Les deux monastères subsistèrent sous le gouvernement d'un abbé pour les hommes, et d'une abbesse pour les religieuses, jusqu'à l'irruption des Huns dans la Lorraine. Ils commencèrent leurs invasions dès l'an 910, et les continuèrent par intervalles, jusque vers l'an 956. Ces peuples barbares ayant pillé et désolé le monastère du Saint-Mont, les religieux et religieuses se retirèrent au-delà de la Moselle où ils avaient une métairie considérable, comme nous l'avons dit. En 849, le roi Louis IV, surnommé d'Outremer, tint une grande assemblée à Remiremont, *Romarici Monte in Palatio publico*, où il confirma la fondation du monastère de Grandvalle. Cette assemblée se tint-elle dans le monastère de St.-Romaric au Saint-Mont, ou dans un palais royal, dans ou près la ville de Remiremont? C'est ce que je n'ose décider. L'emplacement du Saint-Mont me paraît bien resserré pour qu'on y ait pu placer un palais avec une double maison de religieux et de religieuses.

La retraite des deux communautés du saint Mont dans la plaine, se fit vers l'an 910, et depuis ce temps il ne paraît pas que ni les religieuses ni les religieux soient retournés au Saint-Mont; puisque l'empereur Louis III, fils d'Arnou, fit rebâtir le monastère à l'endroit où est aujourd'hui l'abbaye de Remiremont. Or

ce prince n'a régné en Austrasie que depuis 899, jusqu'en 912. On ne peut donc reculer cette translation au-delà de cette dernière année : par conséquent elle a été faite vers l'an 910, ou 911.

On est partagé sur la personne de ce roi ou empereur Louis, qui fit hâter ou réparer l'église de Remiremont. Les uns ont cru que c'était l'empereur *Louis-le-Débonnaire*, qui est assez désigné dans les monumens de Remiremont, par sa qualité de *père des moines*; mais il a régné long-temps avant l'irruption des Huns. Nous nous en tenons au roi Louis III, comme nous l'avons dit. Dans cette translation le corps de St. Romaric fut placé sous l'autel de la sainte Vierge, et celui de St.-Adelphe, sous l'autel de St.-Paul à Remiremont.

Sous l'empereur Othon I (1), et Giselle, abbesse de Remiremont, vers l'an 934, ou 936, arriva le massacre des habitans d'Alzé, près Marsal en Lorraine, seigneurie dépendante de l'abbaye de Remiremont, qui furent massacrés (apparemment par les Huns). L'abbesse et son chapitre abandonnèrent la moitié du revenu de cette seigneurie, pour faire mémoire de ce funeste accident, par acte passé en présence de plusieurs témoins, et en particulier de *Thierry, évêque, auteur du monastère*, et en présence des comte Gérard, de l'abbesse Giselle, et des dames de Remiremont, qui y donnèrent leur consentement. Ce *Thierry évêque, auteur du monastère*, pouvait être un évêque régional, ou, *in partibus infidelium*, qui demeurait alors à Remiremont et y exerçait les fonctions épiscopales sur les religieuses de l'abbaye, laquelle est exempte de l'ordinaire, qui est l'évêque de Toul. Il n'y avait alors ni à Toul ni à Metz aucun évêque du nom de *Thierry*, et ce terme *Autor Monasterii*, peut bien marquer que ce Thierry y exerçait l'autorité épiscopale Le

D. P. D. Mabillon (1), a lu, *tutor monasterii*, mais l'original de Remiremont que j'ai devant les yeux, porte certainement *Autor* : Ce même *Thierry* est quelquefois qualifié *Procurator*, ou *Syndicus*, ou *Præfectus operum* du monastère de Remiremont, et ce fut lui qui fit bâtir l'église paroissiale de ce lieu. Elle est par conséquent du dixième siècle. Ces différentes dénominations de *Procurator*, de *Syndicus*, et de *Præfectus operum*, pourraient faire croire qu'*Episcopus* et *Autor Monasterii*, ne voudraient dire autre chose qu'intendant, grand officier ou homme d'affaire de Remiremont.

Quelques temps après les Huns étant de nouveau entrés en Bourgogne et en Lorraine, les religieux et religieuses rapportèrent au Saint-Mont les reliques de leur saint patron; et après la retraite de ces barbares, ils les rapportèrent en bas.

Enfin le pape Léon IX, en 1051, vint en personne à Remiremont, et consacra l'église, comme le témoigne le bienheureux Lanfranc (2), qui assista à cette cérémonie.

Depuis ce temps-là le monastère de St.-Romaric demeura double comme auparavant, et l'on bâtit à Remiremont deux églises, l'une sous l'invocation de St.-Pierre où les dames chanoinesses font leur office, et l'autre sous le nom de la Ste. -Vierge, qui servit apparemment d'oratoire aux religieux, et de paroisse aux laïcs qui demeuraient au même lieu pour le service des deux communautés. Le cimetière qui se voit entre ces deux églises, était apparemment le cloître de l'abbaye, et les dames y ont encore aujourd'hui leur sépulture.

Les deux communautés de Remiremont avaient leur supérieur particulier : les religieuses étaient soumises à une abbesse, et les religieux à un abbé ou supérieur, et les uns et les autres devaient concourir à l'élection de l'abbesse de Remiremont,

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, nouv. édit. p. 827.

(1) Annal Bened. T. 3, p. 604.

(2) Lanfranc. Epist. 13, sp. Luc. Acherium.

comme il paraît par une bulle du pape Pascal II, qui a siégé depuis l'an 1099, jusqu'en 1118. On montre encore au Saint-Mont une croasse de cuivre doré qui avait été émaillée, que l'on trouva; c'était à ce que l'on croit, la croasse de l'abbesse de Remiremont (1).

Il ajoute, que pour reconnaître leur dépendance du saint-siège, elles donneront tous les trois ans au palais de Latran, *astulinum* (2) *pallium cum equo candido*, une pièce d'étoffe couleur de pourpre avec un cheval blanc. On conserve encore dans l'église de Remiremont, une ancienne étoffe de soie couleur de pourpre, qui se portait autrefois devant l'abbesse dans les processions en signe d'une éminente dignité (3).

Nous dirons ci-après quelque chose sur la manière dont une abbesse de Remiremont recevait de l'évêque la bénédiction abbatiale; la formule en est fort singulière.

On observait à Remiremont la règle de Saint-Benoit, du moins on se faisait honneur d'être de son ordre et d'en conserver quelques marques dans l'habit.

Mais ce qui fait juger que la règle s'y observait assez mal, c'est que l'église des dames de Remiremont ayant été consumée par les flammes, vers l'an 1145, et l'abbesse s'étant adressée au pape Eugène III, pour lui demander quelque secours afin de la rétablir, le souverain pontife lui accorda un rescrit adressé aux archevêques de Cologne et de Trèves, exhortant les peuples à contribuer à cette bonne œuvre; mais il ajoute qu'en accordant cette grâce à l'abbesse, il a moins d'égard au mérite de celles qui l'ont demandée, revêtues d'un habit religieux qu'elles déshonorent par une vie toute mondaine, qu'à l'espérance qu'il a conçue de voir le culte de Dieu rétabli dans leur église.

A peine les deux communautés de Re-

(1) Histoire de Lorr. T. 3, p. XLVI. Preuv.

(2) *Astulinum* ou *Asturinum* ou *Tryium*.

(3) Valdenaire. Hist. de Remiremont.

miremont avaient elles demeuré six ou sept ans en paix dans leur nouvel établissement, à l'orient de la Moselle, que les Huns, en 916 ou 917, firent une nouvelle irruption en Lorraine, et remplirent tout le pays de trouble et de terreur. Alors les religieux et religieuses du nouveau monastère, prirent les corps des saints Amé, Romaric et Adelphe leurs patrons, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, et se sauvèrent sur la montagne du Saint-Mont, où ils avaient apparemment conservé quelques habitations, et où ils se flattaient que les Huns n'iraient pas les chercher; ou qu'au pis aller, ils pourraient trouver un asile dans l'épaisseur de la forêt dont ce lieu est environné.

En mémoire de cette fuite forcée et précipitée, les dames de Remiremont ont conservé l'usage de chanter une messe à trois heures après minuit, le troisième du mois d'août, dans l'église de la Sainte-Vierge, qui est la paroisse de la ville, et qui est séparée de l'église de l'abbaye, par une place assez grande, par quelques maisons de chanoinesses et par le cimetière, dont une partie est destinée à la sépulture des dames chanoinesses. Cette messe est appelée la *Messe Piteuse*, parce qu'on la chante sur un ton bas, lugubre et plaintif, comme des personnes qui sont dans la frayeur et qui se croient en danger de périr. Elle se célèbre à trois heures après minuit, parce qu'alors on disait les matines à Remiremont vers deux heures après minuit, et qu'on devait s'enfuir aussitôt après la messe chantée, et célébrée à la hâte et en tremblant.

La messe piteuse est de *Beata*, et est chantée par le curé de Remiremont, avec *Gloria in excelsis* et *Credo*, mais sans orgue. Cette messe ne se sonne point. Les dames commencent ce jour-là, leurs matines vers deux heures après minuit: à l'issue des *Laudes*, elles vont en procession et aux flambeaux, conduites par le chanoine hebdomadaire, et par un sacristain à l'église paroissiale, pour y chanter la

messe. Elle se chante sur un ton si bas, qu'à peine les entend-t-on, même dans l'église. Remarquez qu'alors l'usage des messes basses et privées était très-rare, car s'il eut été ordinaire, pourquoi ne pas faire dire une messe basse pendant les laudes, avant de sortir du monastère ?

On assure que dans cette occasion la Moselle s'étant trouvée fort basse, les dames la passèrent sans danger : car alors il n'y avait point encore là de pont sur cette rivière; mais le lendemain elle se trouva si enflée, que les Huns ne la purent traverser, soit que la chose soit ainsi arrivée par hasard et par un orage survenu la même nuit, car dans ces montagnes, les ruisseaux et les rivières croissent et décroissent très-promptement, soit que la main de Dieu ait voulu protéger d'une manière miraculeuse ses serviteurs et ses servantes, dans une circonstance si périlleuse.

D'autres croient que cette messe pitoyable dont on a parlé, se fit en mémoire de la fuite précipitée des religieuses du Saint-Mont, lorsqu'elles descendirent la première fois dans la plaine; c'est la tradition du pays, et elle est confirmée parce qu'on dit cette messe non dans l'église de l'abbaye, mais dans la paroisse qu'on croit plus ancienne. Il paraît au contraire qu'elle est plus moderne par l'histoire de la translation de S. Adelphe. V. *Bolland*, t. 5, septemb. p. 831, 832.

Mais il n'est nullement vraisemblable que les religieux et les religieuses du Saint-Mont, se soient enfuis de leur montagne dans cette occasion de l'irruption des Huns, pour venir dans la plaine où ils étaient bien plus exposés à la violence de ces ennemis; au lieu qu'au Saint-Mont ils étaient à couvert de leurs insultes, et qu'enfin ils auraient pu se sauver et se cacher dans la forêt contigue à leur monastère. Ajoutez ce que nous avons dit ci-devant, que l'abbaye avait été transférée du Saint-Mont dans la plaine, dès l'an 910.

Quoiqu'il en soit, après que les enne-

mis se furent retirés, nos solitaires revinrent dans leur monastère, où ils demeurèrent dans une grande union de cœur et d'intérêt, jusqu'à l'incendie de l'abbaye, arrivée en 1057.

Il est très-croyable que l'ancien monastère des religieux, qui était situé au pied du Saint-Mont, demeura désert depuis la retraite de ces religieux, et qu'on n'y vit point de communauté depuis. Mais pour le Saint-Mont, le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne, ayant été obligé de sortir de Verdun, pour se soustraire au ressentiment de l'évêque Haymon, et s'y étant retiré, trouva le lieu fort solitaire et très-propre à y pratiquer les exercices de la vie contemplative. Il y demeura environ cinq ans, et y bâtit quelques cellules: *Invenit penes Romarici-montem locum, qui dicitur Rombec, tunc temporis vitæ solitariae satis commodum, in quem ascendens congrua sibi construxit habitacula, et multis diebus ibi solitarius degens, caelesti theoriae animum intendere studuit.* Hugues de Flavigny ajoute que quelques disciples s'étaient joints au saint abbé, il leur donna une règle formée suivant l'idée des SS. Pères. Un autre écrivain dit qu'il ne demeura que deux ans à Rombec, s'exerça dans toutes sortes d'austérités, et y laissa de grands exemples de vertu. Plusieurs années après, deux religieux de Saint-Vanne passant par Remiremont, l'un d'entr'eux eut la dévotion de monter au Saint-Mont, pour examiner la situation du lieu, et les habitans qui s'y voyaient encore. Il y trouva une vieille femme, qui y demeurait depuis 80 ans; elle lui donna le couvert, et lui raconta deux miracles qu'elle avait appris dans sa jeunesse d'une autre femme, qui y avait vu le bienheureux Richard, savoir: qu'un lépreux avait été guéri en se lavant dans l'eau où le bienheureux s'était baigné, et un aveugle qui avait recouvré la vue en lavant ses yeux dans l'eau, où le saint homme avait lavé ses mains. Cela prouve au moins la haute idée qu'on avait de sa sainteté, et qu'alors les solitaires qu'il avait

rassemblés au St-Mont, n'y demeuraient plus. La retraite du bienheureux Richard en cette solitude, arriva vers l'an 1020, et ceci vers l'an 1060, trois ou quatre années après l'incendie de 1057.

Hillin, archevêque de Trèves, successeur d'Adalberon, tint un concile provincial, à Trèves en 1152, où il rétablit la bonne intelligence entre les ducs Mathieu I^{er}, et Judithé, abbesse de Remiremont.

Dans cette sentence il y a plusieurs choses très-remarquables. « Le duc reconnoit le droit que les dames de Remiremont ont de choisir leur abbesse et leurs officiers, et promet d'y donner son consentement sans délai; et s'il se trouve qu'on ait élu un officier indigne (inutile), l'abbesse pouvoit de plein droit le déposer. Le duc renonce aux tailles que lui ou ses officiers avoient imposées sur les sujets de l'abbaye. Les ecclésiastiques et les clercs qui les desservent, ne seront point inquiétés ni dans leurs personnes ni dans leurs biens, mais ils jouiront d'une noble liberté, *in nobili libertate remanebunt*. Le duc ne pourra attirer les sujets de l'abbaye, pour plaider hors de leur ban, *extrâ Bannum suum*. Le duc ne prendra point d'avoine dans les seigneuries de l'abbaye, sinon pour la nourriture de ses chevaux, ni avant que l'abbaye ait pris l'avoine nécessaire pour faire sa bière. On ne prendra plus à l'avenir les vaches, que le duc ou ses gens prenoient le jour de Noël, dans les seigneuries des dames. On supprime les sous-prévôts et les sous-voiez. Le duc pourra vendre seul du vin chaque trois ans, mais il ne le vendra qu'une obole de plus qu'on ne le vend ordinairement; et ce vin se prendra dans l'abbaye.»

Lo monastère de Remiremont ayant été consumé par les flammes en 1057, les religieuses se séparèrent et ne vécutent plus en communauté comme auparavant, mais chacune se bâtit une demeure en particulier. Elles ne lais-

sèrent pas de continuer à porter le voile et de se dire religieuses de saint Benoît. Jean de Bayon, historien de l'abbaye de Moyen-Moutier, parlant de la seconde fille de Thierri II, comte de Vaudémont, mort en 1299, dit qu'elle prit le voile de religieuse à Remiremont, et mérita ensuite d'être choisie abbesse. *In Romarici Monte velo Sanctimonialis insignitur, quem tandem Abbatis regimen gratia populi faciente, promeruit et virgam*. Anciennement l'abbesse de cette église usait de cette formule : *Je N. par la grâce de Dieu, humble Abbessé de l'Église de Saint-Pierre de Remiremont, de l'ordre de St. Benoît, Diocèse de Toul, immédiatement soumise au St. Siège Apostolique, etc.* Je n'entre point dans une plus grande explication sur l'état des dames de Remiremont, depuis la ruine de leur monastère. On peut voir le père Mabillon, dans sa lettre à un de ses amis sur ce sujet : le père Eliot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VI. chap. 51, et l'histoire manuscrite de dom Charles Georges, prieur du St.-Mont.

Mais où se retirèrent les religieuses de Remiremont après l'incendie de l'an 1057? Il y a apparence que les religieux ne se séparèrent des religieuses, que vers l'an 1090 ou 1100, et qu'une partie des religieux s'établit au Saint-Mont, qui était le lieu de leur première demeure, et qui était alors abandonné et presque désert, comme nous l'avons marqué. D'autres se rangèrent auprès d'Anténor, qui vivait en solitaire près la ville de Remiremont, dans un lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de *Châtelet*; c'est de là que sortit Sohère, fondateur et premier abbé de Chaumousey et de Saint-Léon de Toul. Ces deux abbayes embrassèrent l'institut des chanoines réguliers de saint Augustin, qui commençait alors à se répandre dans l'église. D'autres se retirèrent à Hérial, où ils fondèrent un monastère (1).

Pierre de Briaci évêque de Toul, dédia

(1) Valdenaire, Hist. de Remiremont.

en 1169, l'église du Saint-Mont, ce qui fait juger qu'après le départ du bienheureux Richard, abbé de St. Vanne, qui quitta le Saint-Mont vers l'an 1025, ce lieu était demeuré désert jusque vers l'an 1160, que de nouveaux solitaires s'y établirent, et furent considérés comme les successeurs des anciens disciples de saint Romaric.

Ces nouveaux solitaires du Saint-Mont, suivirent d'abord apparemment la règle de saint Benoit, qu'ils avaient professée à Remiremont; et bientôt après ils embrasèrent l'institut des chanoines réguliers, quoiqu'ils ne connussent pas distinctement ni la règle de St. Augustin, ni les statuts des premiers chanoines réguliers, qui se disaient de son ordre.

Gérard d'Alsace fit bâtir une forteresse sur l'embouchure de la petite rivière de Vologne, pour arrêter les courses que les soldats aventuriers faisaient sur les terres de Remiremont, On a un très-grand nombre d'actes qui prouvent que les dames de Remiremont jouissaient des droits régaliens dans leurs terres, sous la protection des ducs de Lorraine, et je soupçonne qu'elles se mirent d'elles mêmes en possession de ces droits, après la décadence de la maison de Charlemagne, et sous les empereurs d'Allemagne, qui dissimulaient ces sortes d'entreprises.

En 1204, ces dames avaient un comte différent du duc de Lorraine Simon I, mais dans la suite les empereurs donnèrent aux ducs de Lorraine le comté de Remiremont; et dans tous les actes de reprises qu'ils ont faites des empereurs depuis le duc deric III, ils expriment toujours *le comté de Remiremont dans le diocèse de Toul*. En 1260 (1), le roi Alphonse, élu empereur, donne au duc Ferri III, le titre de comte de Remiremont, dont ce prince lui fait hommage. Les ducs, en cette qualité, doivent défendre et protéger l'abbaye en paix et en guerre. Ils étaient tenus tous les ans, le jour de la division des apôtres,

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 115.

le quinze de juillet, de venir à Remiremont, où ils portaient sur leurs épaules la chässe de St. Romaric, jusqu'en un certain endroit.

Les ducs de Lorraine, dans ces circonstances faisaient serment au chapitre, d'en maintenir et soutenir les droits et privilèges : on écrivait leurs sermens qu'ils signaient, dans un volume *in-folio* en vélin couvert de plaques d'or et doré sur tranche. Ce livre se voit encore dans le trésor, où l'on voit quantité de signatures des ducs.

M. l'abbé de Longuerue (1) dit que Remiremont est un collège impérial, dont les empereurs ont donné depuis long-temps la vouerie aux ducs de Lorraine, qui en ont pris l'investiture des empereurs, jusqu'au duc Charles IV, qui l'a reçue encore de l'empereur Ferdinand II, en 1627. *Advocatia monasterii de Rumlesberg tullenensis diocesis.*

La qualité de comtes et d'avoués de Remiremont, leur donnait droit d'exiger certaines droitures ou redevances réglées par la coutume, sur les sujets de l'abbaye. Le duc Thiébaud I, portant ses prétentions plus loin que les avoués ses prédécesseurs, Clémence d'Oiselet (2), abbesse de Remiremont, envoya un de ses officiers en porter ses plaintes à l'empereur Albert I, qui s'étant fait informer de la vérité du fait, députa Thiébaud de Hastembourg, pour terminer ce différend. Il le fit du consentement des parties, et le duc Thiébaud en sut si peu mauvais gré à l'abbesse, qu'il s'employa auprès de l'empereur, pour lui faire donner ou confirmer la qualité de *princesse d'empire*, et la régle de son abbaye.

Dans un diplôme du roi ou empereur Albert (3) daté d'Ensisheim le 10 avril 1307, il donne expressément à l'abbesse de Remiremont le titre de *princesse d'em-*

(1) Longuerue description de la France, seconde partie p. 150.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 152.

(3) Valdenaire Hist. de Remiremont.

pire, ce qui avait été accordé auparavant à Félicité ou Laurette, abbesse de Remiremont, par l'empereur Rodolphe ou Rodulphe en 1080. On voit sur la porte du côté septentrional de l'église de Remiremont, l'abbesse Clémence d'Oiselet représentée en bas-relief, avec le voile et l'habit de religieuse, recevant d'une main les bulles du pape, et de l'autre le diplôme des réales de la main de l'empereur.

On trouve un grand nombre de traités, de transactions et accords des ducs de Lorraine passés avec les dames de Remiremont, qui prouvent d'un côté, la grande puissance de ce chapitre, ses grands biens, et les privilèges considérables dont il jouissait dans le pays, et de l'autre, les fréquentes et presque continuelles entreprises que les officiers des ducs faisaient contre le chapitre. Il serait ennuyeux d'entrer dans le détail de tous ces accommodemens.

En 1653, le duc Charles IV, ayant appris qu'il y avait dans Remiremont quinze compagnies du régiment de Normandie, qui disaient n'avoir nul besoin de murailles pour se défendre, mais seulement de quatre haies, marcha pour les en déloger. Il n'avait avec lui, que ses Hongrois ou Croates, un régiment de dragons, et un autre de cavalerie légère. Il fut bientôt suivi par le baron de Soussé avec son régiment. Le fort que les soldats français avaient fait, ayant été emporté par trois cents allemands, les français changèrent de langage, et commencèrent à dire, que puisqu'on les avait attaqués sans les sommer, ils voyaient bien qu'on était résolu de les perdre; mais aussi qu'ils étaient résolus de sacrifier à leur réputation tout ce qu'il y avait dans la ville: qu'après avoir renfermé toutes les dames chanoinesses et les bourgeois dans le cloître, il les y ferait périr par les flammes. Les dames peu accoutumées à de pareils complimens, eurent recours aux larmes, et obtinrent permission de dépe-

raire. Le duc se laissa toucher, et accorda au régiment de Normandie une composition si avantageuse, que le maréchal de la Force en fit remercier le duc, et ne voulut pas que le régiment servit contre ce prince de toute la campagne.

Le même Charles IV, reprit sur les Français les villes de Remiremont et d'Épinal dans le mois d'octobre 1637. L'année suivante l'armée du vicomte de Turenne attaqua Remiremont le 2 juillet 1638. On ne s'attendait pas que cette place ferait résistance. Il n'y avait dans Remiremont que trente soldats; la ville n'avait que de simples murailles. Cependant la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, qui était dans la ville, la sut si bien défendre, qu'après trois assauts donnés sans succès, et après une brèche considérable faite par le canon, Turenne qui était venu au siège, fut obligé de passer outre, et de se retirer après six jours de siège, y ayant perdu près de 800 hommes tant tués que blessés, ou mis hors de combat. Tous les ans le sixième juillet on fait une procession en mémoire de cet événement.

Ce fut apparemment vers ce même temps, que les dames de Remiremont ayant tenu quelques discours, ou fait quelqu'entreprise contraire aux droits de la souveraineté de S. A. le duc Charles IV, ce prince voulut entrer par la brèche, et y fit frapper de la monnaie à son coin, où l'on voit d'un côté son effigie avec ces mots: CAROLUS. D. G. DUX LOTH. MARCH. D. G. B. C. (1): et sur le revers, les armes pleines de Lorraine avec la couronne ducale, et cette légende: MONETA. NOVA. ROMAN. CVSA. 1638.

La nuit du onze au douze de mai 1682, à deux heures et demie après minuit, on sentit dans toute la Lorraine un des plus grands tremblemens de terre dont on eut mémoire jusqu'alors. Il se fit sentir principalement dans les montagnes de Vosge, et en parti-

(1) Dux Gelfiæ, Barri, Calabriæ,

culier dans la ville de Remiremont, où il renversa plusieurs édifices, entr'autres, l'église des Dames, qui se retirèrent à la campagne sous des tentes, et y demeurèrent pendant quelque temps, car les secousses du tremblement continuèrent pendant plusieurs jours.

L'abbesse de Remiremont est élue par le chapitre; après elle, sont la doyenne, la secrette, ou sacristine, la somrière ou cellérierie et l'aumônière, lesquelles dignités sont conférées par le chapitre assemblé. Les dix chapelains avec l'écolâtre sont nommés par la dame abbesse et le chapitre, de même que les six demi-prébendiers. Les trois sacristains sont à la nomination de la dame secrette ou sacristine.

Les dames sont au nombre de soixante et douze; et pour perpétuer les prébendes, elles présentent des demoiselles qu'elles adoptent pour nièces, et qui succèdent à celles qui les ont adoptées.

L'abbesse et les dignités devraient faire des vœux, mais le Saint Siège n'ayant pas fixé la forme de leur profession, elles demeurent libres et peuvent quitter leur état, comme les autres dames, quand elles le jugent à propos.

Les abbesses de Remiremont depuis très-long-temps sont de la plus haute noblesse. On y a vu plusieurs princesses de la maison de Lorraine, de la maison de Vaudémont, de celle de Salm, de celle de Parroye, de Blâmont, d'Amoncourt, d'Oiselet, d'Apremont, etc.

Quand l'abbesse sortait, c'était toujours en grand équipage, et accompagnée de plusieurs de ses dames. Elle avait droit de Giste à *Hostat* en Alsace, de quatre ans en quatre ans, à douze chevaux et un mulet.

Elle reçoit les hommages des seigneurs de Fénétrange en la Lorraine allemande, pour le château de ce lieu et ses dépendances; des seigneurs de Fougerole au comté de Bourgogne; des seigneurs de Bruxey, de Fouchécourt et Sauxerules; en Alsace, des seigneurs d'Obstein pour la forte-mai-

son de la ville d'Alzvit; des seigneurs de Manheim pour la vouerie de ce lieu; des seigneurs d'Arnaville pour le ban de Guaney, Champdray, Rehaupont et Gir-court, et des seigneurs de Gorhey, pour la vouerie de ce lieu: elles sont reconnues pour fondatrices des prieurés d'Hérival et d'Obiey.

L'abbesse de Létanche proche le Neufchâteau, doit faire hommage à la secrette de Remiremont.

Les abbayes de Bithaine en Bourgogne, de Flabémont, de Chamouzey et de Salival, lui doivent des prestations pour les terres qu'elles tiennent d'elle.

Les abbayes de Flabémont, de Béchamp et de Chamouzey doivent venir à Remiremont au jour de la division des apôtres 15 de juillet: celui de Chamouzey y doit dire la grand'messe le jour de S. Romaric, et celui de Salival, le jour de S. Pierre et de S. Paul.

Le jour de la division des apôtres, un duc de Lorraine devait tous les ans venir à Remiremont, et y porter à la procession les châsses des saints patrons de l'abbaye. Ce jour là l'abbesse à la procession, et à certains autres jours, a droit de mettre les prisonniers en liberté.

On assure aussi qu'elle a eu droit de faire frapper monnaie. L'empereur Henry V, en 1115, défend de faire aucune imposition sur les vassaux de l'abbaye, sans la permission de l'abbesse.

Quoiqu'on ne connaisse pas précisément l'époque où les dames de Remiremont ont commencé à ne vouloir admettre dans leur chapitre que des filles d'une noblesse distinguée, on sait certainement que depuis très-long-temps elles ont des abbesses de la première qualité; et le pape Benoit XII ou XIII, en 1394, confirma le statut qu'elles avaient fait long-temps auparavant, de ne recevoir que des filles nobles de quatre quartiers paternel et maternel. Le roi Charles VII en parle de même dans un privilège accordé à l'abbaye de Remiremont en 1444.

Il y a dans l'église de Remiremont un usage singulier, qui est, que les dames peuvent choisir des nièces, qui sont agréées et appréhendées après les preuves de noblesse bien faites; lesquelles nièces succèdent à celles qui les ont choisies, et ces nièces sont à peu près ce que sont les novices dans les ordres religieux. L'institution de ces nièces n'est pas nouvelle. On les appelle nièces de prébendes, quand elles ne sont pas simplement par la loi du sang.

M. Thiéri soutient qu'elles sont aussi anciennes que le partage des biens de l'abbaye en prébendes, qu'il fixe au douzième ou treizième siècle. Mais il avoue qu'il en est rarement fait mention dans les titres de cette abbaye. Le premier exemple qu'il en rapporte, est le testament de la dame Guydes-Granges de l'an 1370; et un autre titre de 1307, où il est dit, que le vendage fait par la dame Alais d'Oiselet, se fait du consentement de la dame Guy d'Axinel sa nièce. Il avoue que le plus ancien monument, où il soit fait mention expresse des nièces de prébendes, est le testament de l'abbesse Agnès de l'an 1279, dans lequel elle distingue ses nièces de prébendes de ses propres nièces. Elle fait les premières héritières de ses meubles, mais elle n'exprime pas leurs noms.

Une dame chanoinesse de Remiremont peut posséder plusieurs prébendes; et même des offices de doyenne, secrette, sonrière et aumônière, auxquels offices sont annexés des revenus; elle peut même posséder des seigneuries particulières, du revenu desquelles elle n'est point obligée de rendre compte. Ces dames ne font point de vœux, et peuvent changer d'état. Il y a toutefois grand nombre de bulles avant l'an 1544, qui portent, que l'abbesse de Remiremont faisait des vœux, et l'on remarque plusieurs dames qui s'obligent sous le vœu de leur religion. Mais aujourd'hui cela ne se fait plus.

Une chose bien remarquable, et peut-être unique dans son espèce, dans l'abbaye de Remiremont, est que, dans la cérémo-

nie de la bénédiction d'une abbesse nouvellement élue, l'évêque lui donne l'onction sur la tête et sur les mains, comme il paraît dans la formule de cette bénédiction, qui se trouve à la fin d'un livre des évangiles, écrit il y a au moins huit à neuf cents ans. On n'y parle point de crosse abbatiale, ni de croix pectorale: mais on y lit la *bénédiction du voile*, que l'abbesse devait porter, comme en effet on la dépeint toujours avec le voile dans les peintures et les bas-reliefs; par exemple, Clémence d'Oiselet à la porte septentrionale de l'église de l'abbaye. L'évêque prie aussi que l'abbesse gouverne et défende par l'observance de la règle monastique, les religieuses qui lui sont soumises; *ut ita per monasticam normam tueatur cunctas famulas tuas, quatenus ad æternam gloriam introeat læta.*

Il n'y a que l'abbesse qui porte l'aumusse. En son absence personne, pas même la lieutenantante, n'a droit de la porter, non plus que la crosse, qui est toujours au côté gauche de son stalle sur le devant; lorsqu'elle marche, soit pour aller à l'offrande ou aux processions, elle ne la porte jamais, c'est la fonction du sénéchal, qui la porte devant elle; et pendant l'absence de l'abbesse, la crosse demeure au trésor.

La charge de sénéchal ne peut être possédée que par un seigneur, dont les preuves sont reçues et jurées en chapitre; il faut qu'il soit séculier; un chevalier, qui aurait fait ses vœux, ne peut être admis. Le sénéchal, pendant son absence, a toujours un lieutenant, qui fait ses fonctions; il doit être approuvé de la dame abbesse; il suffit que ce lieutenant soit d'une famille honnête, pour être reçu.

À l'égard du voile de soie, couleur de pourpre, dont on a parlé, de temps immémorial il est nommé *Pallium*. Le fond est pourpre, semé d'oiseaux d'or et d'argent, avec des grelots au col et une houppie sur la tête. Ce *Pallium* n'est jamais en usage qu'une fois l'année, le premier dimanche de carême. Ce jour-là,

après sexte, madame l'abbesse, accompagnée des dames doyenne et secrette, et en l'absence de l'une ou de l'autre, de la plus ancienne chanoinesse, vient à la sacristie; chacune prend un coin du *Pallium*, qui est étendu sur une table, et le grand prêtre, c'est-à-dire, le chanoine qui doit chanter la messe, prend le quatrième coin; ils vont ensemble le porter et l'étendre sur le grand autel. L'abbesse et ses deux compagnes, après avoir salué le crucifix par une révérence, baisent le *Pallium*, et posent dessus chacune une ofrande, consistant ordinairement en un écu; la messe commence ensuite. Au milieu du *Pallium* il y a un morceau de toile de lin proprement attaché, sur lequel on célèbre immédiatement le saint sacrifice.

Le chapitre de Remiremont s'est conservé dans le droit de se choisir son abbesse, du corps du chapitre, ou de la postuler d'ailleurs. Lorsque l'abbesse est décédée, sa succession écheait par moitié au chapitre, et moitié à la future abbesse. Alors la crosse abbatiale est mise au trésor; ses cassettes, son cabinet, ses chambres sont scellées du sceau de la doyenne. Son corps est exposé en public revêtu de ses habits de cérémonie, avec une crosse de cire à son côté. L'Anneau avec lequel elle a reçu la bénédiction abbatiale, appartient, après ses funérailles, au chanoine semainier du grand autel.

Les dames de ce chapitre, portent, allant à la communion, une espèce de mouchoir, qu'elles appellent *barbette*, qui leur est mis à leur réception et à leur enterrement, et qui tient lieu du voile, qu'elles portaient autrefois, comme vierges consacrées à Dieu.

Quant aux antiquités de Remiremont, voici ce que nous en connaissons. Au St.-Mont on voit encore les chapelles de sainte Marguerite, de saint Michel, de sainte Claire, de saint Amé et de saint Romaric; celle de sainte Croix, qui était sur le sommet du rocher au-devant de l'église, a été renversée. L'église du prieuré est celle qui fut consacrée par

Pierre de Brixci, évêque de Toul, en 1169. Les chapelles sont plus anciennes que cette église, mais moins anciennes que saint Romaric. Si toutefois saint Amé et sainte Claire ont été inhumés dans les chapelles qui portent leurs noms, il faut convenir qu'elles sont d'une très-grande antiquité.

On conservait ci-devant au St.-Mont, deux petits plats de cuivre, de la grandeur à peu près d'une palette de chirurgien, que l'on tient avoir servi de mesure à la nourriture que prenait St. Amé dans sa grotte, que l'on montre au pied du St.-Mont: ces deux plats ont été portés dans le sacraire de l'abbaye de Senones. Nous avons parlé ci-devant de la crosse de cuivre doré, qui se voit encore aujourd'hui au St.-Mont.

Il y avait aussi au Saint-Mont ci-devant un assez bon nombre de manuscrits anciens, dont la plupart sont passés en la bibliothèque de l'abbaye de Moyenmoutier. Les autres manuscrits de l'église des dames étaient passés dans celle de feu M. Andreu, ancien curé de Remiremont, écôlâtre du chapitre, homme de lettres, qui avait eu le dessein de former une bibliothèque publique dans la ville de Remiremont. Après sa mort, ces manuscrits ont été achetés des héritiers de M. Andreu, pour la bibliothèque de Senones. Ces livres manuscrits sont: un missel en vélin, d'environ sept cents ans d'antiquité, où l'on voit les notes de l'ancien plein-chant. Un livre écrit sur parchemin, qui contient les deux premiers livres des rois, les proverbes, l'ecclésiaste, le cantique des cantiques, la sagesse, et l'ecclésiastique; les morales de S. Grégoire sur Job; Tobie, et le premier livre des Machabées. Un manuscrit en vélin contenant les dialogues de saint Grégoire, les vies des saintes Eufrosine, Euphrésie et Pélagie; celle de saint Abraham et de sa nièce; le martyr des Machabées. Un livre des évangiles en parchemin, de près de 800 ans d'antiquité; on voit au commencement et à la fin de ce manuscrit plu-

sieurs donations faites à l'église de Remiremont, mais d'une écriture beaucoup plus récente. Un bréviaire de Remiremont manuscrit en papier, du VI^e siècle, avec les rubriques en Français. Un glossaire ou dictionnaire de la bible, que l'on croit être de Guillaume-le-Breton, de l'ordre des Frères Mineurs; ce manuscrit est en vélin et peut-être ancien de trois cents ans, etc.

J'ai déjà dit qu'à côté de la porte septentrionale de l'église des dames de Remiremont, on voyait l'abbesse Clémence d'Oiselet, qui reçoit d'une main la bulle du pape, et de l'autre le diplôme de la régale, des mains de l'empereur. Dans l'église on voit sur une agathe attachée à la porte du tabernacle, un seigneur qui donne un écrit à une abbesse qui est à genoux, et au-dessous on lit ce mot : REGIM-BOLDVS, que je crois être un comte de Toul.

On voit dans la même église le tombeau de Marguerite d'Haraucourt, abbess de Remiremont, décédée en 1568, ayant la crosse entre ses bras, et une espèce de manipule au bras gauche; mais ce prétendu manipule est une aumusse d'abbesse, beaucoup plus courte que celle des chanoines; cela paraît encore mieux dans la figure de Renée de Dintéville, représentée en peinture sur un vitraux de la chapelle de S. Nicolas, fait en 1576.

Il y a dans le cimetière des dames de Remiremont, des tombeaux où l'on remarque une très-grande différence d'habillemens de ces dames, ce qui prouve que depuis très-long-temps elles sont dans l'usage de s'habiller à peu près comme elles jugent à propos.

Madame la princesse Charlotte de Lorraine, abbess moderne de Remiremont, sœur de l'empereur François I, ayant entrepris en l'année 1751, de faire bâtir un nouvel hôtel abbatial à Remiremont, plus vaste et plus magnifique que l'ancien, qui menaçait ruine, on a été obligé de démolir l'ancienne chapelle des abbesses, où l'on a trouvé quelques tombeaux. Par exemple,

celui d'Agnès de Salm, abbess de Remiremont, morte le xviii des calendes de février 1279.

Voici son épitaphe:

OBIIT AGNES DE PSALMIS,
Dei patientid, Abbatissa Romaricensis.
Orate pro eâ.

Anno ab Incarnatione Domini M. CC. LXXIX. xvij. Calend. Februarii. Cela est autour de sa tombe. Ce qui suit est gravé sur la tombe même, en gros caractères gothiques.

Hic jacet A PSALMIS AGNES, quam costibus almis Jungere dignatur Christus, qui cuncta tuetur.
Hæc Comitum pacisque (1) Ducum quam vis trabeata,
Dulcis erat, suavis, humili quasi plebe nata,
Hæc inopes pavit, Præbendas multiplicavit;
Dilexit Justos, fuit Ecclesiæ bona Custos.

Dans le même caveau on a découvert un tombeau de plomb, dans lequel était le corps de Barbe de Salm, abbess de Remiremont; sur sa poitrine était une croix de plomb, sur laquelle étaient gravés le *Pater, l'Ave Maria et le Credo.* Son épitaphe gravée sur une lame de cuivre, portait :

Trois comtes ont été mes trois frères germains,
Dont l'un a gouverné la Lorraine Province.
J'ai vu mon sang mêlé en la race d'un Prince,
Et mes saumons se joindre aux trois oiseaux Lorrains.
J'ai par vingt-deux ans en ce couvent abbess
Fait sentir à mes sœurs l'odeur de charité.
Mais le ciel bienheureux pour jamais ma noblesse,
M'a tiré par la mort en sa sainte cité.
Le dernier may 1602.
Beati qui in Domino moriuntur.

Remarquez les mots de *Couvent*, donné au chapitre de Remiremont, et celui de

(1) *Comitum pacis.* Il fait allusion au *Salem*, qui en hebreu signifie la paix.

mes Secours, donné aux dames de ce chapitre. Barbe de Salm, fille de Jean VIII du nom, comte de Salm, eut pour frères, 1^o Jean IX, comte de Salm, 2^o Paul, comte de Salm.

5^o Claude, comte de Salm. Jean IX fut maréchal de Lorraine, et gouverneur de Nancy. Christine de Salm, sa cousine, épousa François II, duc de Lorraine, père de Charles IV.

Sur la croupe de la montagne, vis-à-vis celle du Saint-Mont à l'occident, on montre l'ermitage où saint Arnoù, évêque de Metz, a passé une partie de sa vie, et où était autrefois une église, dont on voit encore quelques vestiges. Pour aller d'une montagne à l'autre, les anciens solitaires avaient pratiqué une espèce de chaussée composée d'un amas de pierres brutes de la montagne même. La hauteur de la chaussée est d'environ quarante pieds, et sa largeur de vingt pieds, à commencer au fond du vallon, afin de diminuer d'autant la fatigue de monter et de descendre. Le peuple appelle cette chaussée, le *Pont des Fées*.

Le chapitre de Remiremont avait autrefois un tribunal appelé *Ressort supérieur*. Il a été supprimé avec la prévôté commune d'Arches, par la déclaration de sa majesté Polonoise, du 22 novembre 1731, qui établit en sa place un autre siège, nommé la *Justice commune*. Ce tribunal est composé du bailliage et d'un officier du chapitre, qui décident les différens des sujets communs au roi, et au chapitre. Les appels de leurs sentences se portent directement à la cour souveraine de Nancy.

Le bailliage de Remiremont est le plus étendu de toute la Lorraine; et quoiqu'il ne soit divisé qu'en 42 communautés, il renferme cependant près de 180 villages ou hameaux, et grand nombre de censes et d'habitations appelées *Granges*, et répandues dans les montagnes. Sa longueur prise de l'orient à l'occident, est de quatorze lieues. Il a beaucoup moins de

La Moselle a ses sources dans le bail-

lage de Remiremont, et y reçoit la *Vologne* et plusieurs ruisseaux. La coutume générale de Lorraine y est suivie. La *Bresse* seulement en a une particulière.

On voit à un quart de lieue de la ville de Remiremont, une église assez grande, dédiée à sainte Madelaine, qu'on croit avoir été la mère église de Remiremont. La chose paraît fort vraisemblable, car l'église de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la paroisse de la ville, étant attenante au cimetière des dames, qui est leur ancien cloître; cette église n'était autrefois qu'une chapelle de dévotion pour l'usage des dames, comme il s'en voit encore dans plusieurs anciennes abbayes, comme à Saint-Dié, ci-devant à Senones, à Saint-Germain-des-Prés, à Rebaix, à Honcourt, etc. On y allait dans certaines fêtes faire la station, et dire la messe. Encore aujourd'hui c'est dans cette église que les dames vont chanter la *Messe Piteuse*, qui se dit avant le jour, et après l'office canonial célébré dans l'église de St.-Pierre, qui est proprement celle de l'abbaye.

Cette église de Notre-Dame, aujourd'hui paroissiale, était autrefois assez petite; on l'a agrandie depuis peu d'années d'un bon tiers; et la ville ayant été fermée de murailles au XIV^e siècle, en 1566, les bourgeois abandonnèrent insensiblement l'église champêtre de Ste.-Madelaine, où ils ne pouvaient aller sans peine et sans quelque danger, surtout en temps de guerre et de trouble, et vinrent entendre l'office divin dans la chapelle du cloître des dames, dédiée à la Sainte-Vierge. Le clocher de cette dernière église est manifestement postiche, et ajouté à l'ancienne chapelle, pour la commodité du peuple. Le cimetière des dames est séparé de celui de la ville par une simple muraille. Il est à remarquer que tous les ans, au jour de sainte Madelaine, on va dire la messe dans cette église, et que la seconde fête de Pâque, les bourgeois y vont entendre le sermon et y assister à la messe paroissiale; et sur le soir du même jour, le maître d'école de la ville y conduit en procession,

tous les enfans écoliers et écolières. Ils y chantent quelques prières, puis on leur donne à chacun, la main pleine de grosses fèves cuites à l'eau sans sel, après quoi ils s'en retournent à la ville dans le même ordre de procession, ayant à leur tête le même maître d'école.

Le Saint-Mont. Le monastère du St.-Mont situé au lieu où fut fondé originai-
 rement l'abbaye de Remiremont, est habité par six ou huit religieux bénédictins réformés, de la congrégation de saint Vanne. Ils y ont succédé à une communauté de chanoines réguliers de saint Augustin. Il paraît certain que le Saint-Mont demeura désert depuis que les religieuses se furent établies, au lieu où est à présent la ville de Remiremont. Il n'est pas moins certain que les chanoines réguliers de saint Augustin, n'y furent pas d'abord introduits. Leur ordre ne subsistait pas encore en ce temps-là en Lorraine. On ne peut pas fixer l'année dans laquelle ils y sont entrés. Mais on convient qu'ils y étaient déjà depuis quatre ou cinq siècles, lorsque M^{me} Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, y introduisit des bénédictins réformés de la congrégation de saint Vanne, en 1620.

L'église du Saint-Mont est solidement bâtie, et très-bien ornée et entretenue. Les peuples des environs fréquentent ce lieu avec beaucoup de dévotion les dimanches et fêtes. On n'y voit aucune antiquité remarquable, sinon dans le mur du côté du nord en dehors, deux figures sépulchrales en bas-relief à demi-corps, qui sont très-anciennes, et qui ont été tirées d'après quelque tombeau; mais il n'y a aucune inscription. Le monastère, après avoir souffert divers incendies, a été promptement rebâti. Le tonnerre tomba le 5 juin 1743, sur l'église et le monastère du St.-Mont. Il y causa plusieurs effets très-extraordinaires, et la relation en fut faite par Dom François George, présent et religieux de cette maison.

Erival ou Hérival. Le prieuré d'Erival

ou *Hérival, Hyrea-Vallis*, situé environ à deux lieues de Remiremont vers l'orient méridional, fut fondé par deux frères *Eugibalde* et *Vichard*, natifs d'Epinal en Voiege. Ce lieu se nommait auparavant *Aspre-Vaux, Aspera-Vallis* (1). En effet c'est une solitude affreuse et un vallon très-resserré, très-âpre, très-stérile. Ces deux solitaires s'y retirèrent avec la permission des ducs de Remiremont, à qui ce terrain appartenait, et y vécurent quelque temps en ermites, dans les pratiques de la plus grande austérité. Eugibalde poussait les choses à l'excès. Il ne voulait ni église, ni oratoire, ni office public, ni chant de psaumes, ni même la communion sacramentelle du corps et du sang de Jésus-Christ; disant qu'il suffisait à de vrais solitaires de servir Dieu en esprit, et de communier spirituellement.

Ricuin évêque de Toul, qui succéda en 1107 à Gilon, avertit charitablement Eugibalde diverses fois, et enfin lui persuada de renoncer à ces sentimens erronés et à ses pratiques outrées. Il vint à Remiremont, y reçut la communion, et mourut peu de temps après.

Son frère Vichard, qui avait été obligé de se séparer de lui, revint à Hérival, et prit la conduite de quelques disciples qui s'y étaient rendus. Après la mort de Vichard, Constantin se chargea de cette communauté, et lui donna une règle tirée en partie de celle de saint Benoit, et joignit ses statuts à la règle de saint Augustin.

Ces statuts sont d'une austérité extraordinaire. On gardait un silence perpétuel à Hérival; et on n'y parlait que par la permission du supérieur. Au lieu de paroles, ils se servaient de signes. Il ne leur était pas permis de posséder d'animaux, sinon des abeilles, un chat, un chien, un cheval de monture ou deux tout au plus. Nul ne pouvait posséder autre chose que son habit et l'instrument de son métier. Si quelqu'un disposait de la valeur d'un écu, il

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 305.

était soumis à l'excommunication; s'il mourait propriétaire il était jeté hors du cimetière avec son argent (1). Ils s'abstenaient en tout temps de chair et de sang. Leurs habits étaient la tunique, la pelisse, les peaux et le manteau, deux paires de sandales (*caligæ*) et un scapulaire. Le pape Honoré II, en 1216, leur accorda l'usage des souliers, depuis la saint Martin jusqu'au premier avril. Ils couchaient vêtus avec leur tunique et leur ceinture. Ils allaient nu-pieds le jour des cendres jusqu'après l'évangile; mais le prêtre célébrant et ses ministres, étaient chaussés à l'autel.

Comme les choses violentes ne sont pas ordinairement de longue durée, cette rigueur parut insupportable aux religieux d'Erival; ils sortirent de leur solitude, et se retirèrent en différens endroits, laissant le prieur seul au monastère. Alors celui-ci s'adressa au pape Honoré II, qui donna commission au prévôt de Saint-Dié, de faire revenir ces religieux, et de les obliger à vivre à l'avenir, selon la règle de St. Augustin. Ils obéirent, et le pape confirma cet établissement, et prit le monastère d'Erival sous la protection du Saint-Siège. La bulle est du 5 novembre 1216. Depuis ce temps, ces religieux qui ne mangeaient jamais de chair, qui ne possédaient rien en propre, ni fonds de terre, ni rentes, ni bestiaux, commencèrent à vivre d'une manière moins austère, et reçurent les biens et les cures qu'on leur donna.

Ils possédaient trois prieurés, celui d'*Obiey* ou *Abyé*, près de Châtel-sur-Moselle, celui de *Bonnevaux* près St. Baslémont, prévôté de Mirecourt, et celui du *Val de Passey*, près la ville de Toul. Ils possèdent aussi quelques cures, comme celles du *Valdajox* et de *Ploambières*.

Le prieuré d'Erival subsiste encore; mais l'observance en est fort mitigée. L'église et

la maison sont assez bien bâties. Le roi de Pologne, duc de Lorraine, a fait unir ce monastère à la congrégation des chanoines réguliers de S. Augustin réformés de Lorraine.

Les religieux d'Erival, avant leur union à la congrégation de St. Sauveur, portaient l'habit de toile blanche.

V REMONCOURT ET MONTFORT. — Remoncourt, village de Lorraine, à deux lieues et demie de Mirecourt. La paroisse est dédiée sous le nom de Saint-Hilaire. Seigneur, le roi. Cour souveraine de Lorraine. Il y a eu une prévôté royale, supprimée le 30 avril 1720. Romulph, père de saint Romaric, et Romulinde sa mère, personnages distingués par leur noblesse et leur sainteté, y ont leur sépulture.

V MONTFORT, ancienne forteresse, dépend de la paroisse de Remoncourt. Ce château et la petite ville de même nom qui y était attenante, fut acquise en 1250, par le duc Mathieu II, d'un seigneur de la maison de Rosières, connue à présent sous le nom de Ligniville. On voit encore aujourd'hui, près de Remoncourt, des restes de masures et des fossés de ce château.

Il est à remarquer que *Montfort* était une des quatre villes, dont le duc Thiébaud fit hommage au roi Philippe-le-Bel en 1300. Ces villes étaient *Neufchâteau*, *Châtenoy*, *Montfort*, *Frouart*, et une partie de *Gran*.

V Il y a encore un autre *Remoncourt* dépendant du prieuré de Fricourt, près ledit prieuré, diocèse de Metz. L'église est dédiée à Notre-Dame. Le village est peu nombreux. Dépend les *Rappes*, maison seigneuriale, à M. le baron de Laugier. Remoncourt est à deux lieues et demie au nord-est de Blâmont. Les *Rappes*, aujourd'hui Bellecourt, furent érigées en fief le 3 novembre 1736.

V REMOUILLE. — *Remouille* est situé sur la droite de la Verre, vis à vis Vouzey,

(1) Voyez cette règle imprimée dans l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, t. 3, p. cclxxix et suivantes dans les preuves.

deux lieues et demie à l'est de Neufchâteau. Il y a à Removille un château, qui fut pris par les troupes du duc de Weimar sur la fin de mai 1636, qui y exercèrent de grandes cruautés, et le brûlèrent (1). Tout ce canton, arrosé par la rivière de *Verre*, est du pays Suloissois.

Removille est du diocèse de Toul, bailliage de Neufchâteau. Cette terre a titre de marquisat. L'église a pour patron la Sainte-Vierge en sa Nativité. Seigneur M. de Bassompierre.

RENGEVAL, abbaye, ordre de Prémontré. — Rengeval, en latin *Rengisvallis*, ou *Regis-vallis*, abbaye de l'ordre de prémontré, à deux lieues de Commercy, à trois lieues de Toul, à quatre de Saint-Mihiel, à six lieues de Pont-à-Mousson; dans un terrain fécond, au pied des montagnes, et à portée de plusieurs étangs, que l'on voit dans la plaine qui est au nord tirant vers Apremont.

Hadvide, dame d'Apremont, du consentement de ses deux fils *Gobert* Seigneur d'Apremont, et *Thierry* seigneur de Romont, fonda l'abbaye de Rengeval vers l'an 1152: Henri évêque de Toul confirma cette fondation. La dame fondatrice fit venir de l'abbaye de Rieval, qui est dans le voisinage, une colonie de religieux prémontrés, pour peupler ce nouveau monastère; et comme le chapitre de l'église de Toul possédait en propre une partie du terrain dans lequel on devait bâtir le nouveau monastère, on obtint de lui ce terrain: mais en même temps on chargea les religieux de recevoir dans leur monastère les chanoines qui seraient mis en pénitence pour quelque faute qu'ils auraient commise dans leurs statuts. On croit que dès-lors les chanoines de Toul avaient quitté la vie commune, et qu'ils n'observaient plus la règle de saint Crodegang, évêque de Metz, ou celle d'Aix-la-Chapelle.

Le père Benoit capucin de Toul (2),

(1) Mémoires de Bassompierre.

(2) Hist. de Toul, p. 154.

dit que ce fut Odelric doyen de la cathédrale de Toul, qui fonda l'abbaye de Rengeval, et que plusieurs de ses confrères y embrassèrent l'institut de saint Norbert.

Quoiqu'il en soit, Hadvide dame d'Apremont, que l'on tient pour fondatrice de Rengeval, fonda aussi une maison de religieuses du même institut, et se retira parmi elles, dans le lieu nommé alors *Martin-Fontaine*, aujourd'hui *Val-des-Nones*, à deux lieues ou environ de Rengeval.

Pour revenir au *Val-des-Nones*, c'est aujourd'hui un ermitage sur le ban de Pargney derrière Barine, à trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Sa situation est sur un ruisseau, entre des vallons et des bois. Il y a eu autrefois des religieuses de saint Norbert sous le nom de *Martin-Fontaine*. C'est le lieu du noviciat des ermites de la congrégation de St. Antoine. Frère Pierre, premier supérieur, qui avait servi dans les troupes, mourut vers l'an 1746, à l'âge de 97 ans.

La plupart des monastères fondés par St.-Norbert, étaient doubles, et composés de religieux et de religieuses demeurant dans des maisons séparées, mais néanmoins assez près les unes des autres, pour que les religieux pussent donner aux religieuses les secours spirituels, dont elles avaient besoin. Dès le temps de saint Norbert on comptait plus de dix mille religieuses de son ordre, parmi lesquelles il y en avait plusieurs d'une naissance très-illustre. Ces religieuses, dans les commencemens, vivaient dans une grande austérité, ne parlaient jamais à aucun homme, pas même à leurs parens, sinon en présence de deux religieuses et de deux frères convers; ne sortaient jamais du monastère dès qu'elles y étaient entrées; gardaient un rigoureux silence; elles ne chantaient pas au chœur ni à l'église; mais elles se contentaient de réciter en particulier les psaumes et l'office de la Sainte-Vierge.

Ces commencemens si brillans ne firent

pas le progrès qu'on avait lieu d'en espérer. Le père Hugues des Fossés, premier disciple de saint Norbert, et qui lui succéda dans le gouvernement de son ordre, voyant que ce mélange de personnes de sexe différent, pourrait dans la suite nuire à la régularité, fit faire un décret au chapitre général de l'an 1157, qu'à l'avenir on ne recevrait plus de religieuses dans les monastères d'hommes. Ce qui fut confirmé par le pape Innocent II : et que celles qui étaient reçues, seraient transférées ailleurs, nourries et entretenues aux dépens du monastères d'hommes, d'où elles seraient sorties. Ainsi ces religieuses furent insensiblement supprimées.

Il y en a toutefois encore quelques maisons en Allemagne, en Flandre, en Brabant, en Pologne, en Bohême et en Espagne, qui sont mêmes très-puissantes, et dont quelques-unes sont souveraines.

L'abbé général de prémontré est supérieur immédiat de Rengeval

L'église de Rengeval reconnaît pour ses patrons la Sainte-Vierge, et sainte Marie-Madeleine, On y conserve, dans un reliquaire d'argent, le chef de saint Matthieu, apôtre. Guillaume de Fillâtre, évêque de Toul en 1446, fit l'ouverture de cette châsse en présence de Henri de Vaucouleurs, évêque de Christopolis, son grand-vicaire, et de deux notaires apostoliques. On trouva le chef du saint apôtre tout entier, *exceptis molaribus et dentibus inferioribus*, dit le procès-verbal de cette ouverture, Elle se fit à Li-verdun, où la relique avait été réfugiée, l'abbaye de Rengeval ayant été ruinée pendant les guerres de René d'Anjou et d'Antoine de Vaudémont vers 1436, et ces années suivantes.

Didier de Courcelles, religieux de Bonfay, trente-deuxième abbé de Rengeval, ayant trouvé ce monastère ruiné, le rétablit nonobstant les persécutions et les traverses qu'il endura depuis 1450 jusqu'en 1477 qu'il mourut. Il envoya par le pays ses religieux avec le chef de saint Matthieu, et des lettres des évê-

ques pour exciter la charité des fidèles en faveur de son abbaye. L'official de Verdun permit qu'on portât cette sainte relique partout le diocèse, et ordonna à tous les curés d'aller la recevoir solennellement en procession. Les évêques de Metz et de Toul accordèrent la même permission. D'autres évêques en firent de même.

La réforme de l'ancienne rigueur fut introduite à Rengeval par le R. P. François Brunessaux, qui, de prieur de saint Mansui lès-Toul, ordre de saint Benoît, avait succédé en l'abbaye de Rengeval à l'abbé Etienne Aubry.

Le même abbé Brunessaux introduisit en même temps la réforme dans l'abbaye de Flabémont, qu'il possédait avec celle de Rengeval. Néanmoins la congrégation de l'ancienne rigueur n'entra en possession de Flabémont qu'en 1633.

On voit, près de Rengeval, *le bois de la Reine*, qui s'étend dans la Voivre vers Apremont et le Pont-à-Mousson. Je conjecture que c'est ce bois qui est nommé, *Foresta Regia Ermundia*, dans le titre de la cathédrale de Toul, à laquelle ce bois appartient, au moins en partie.

RENS, ou RHEINSE. — Rens ou Rheinse, petite ville d'Allemagne, située à trois mille de Coblenz sur le Rhin; diocèse de Trèves, lieu célèbre, où l'on faisait autrefois l'élection des empereurs, nommé en allemand *König-stoul* (1). On y montre encore l'ancien trône impérial, où l'on faisait asseoir l'empereur, d'abord après son élection. C'est une espèce de théâtre ou de trône de pierre, que l'on entretient encore aux dépens de quelques particuliers, sous des arbres-fruiliers. On avait coutume, dès que l'élection était faite, de la faire publier à son de trompe par une trompette, dont on pouvait entendre le son de quatre châteaux, appartenant chacun à un des électeurs du Rhin. L'empereur Charles IV y fut élu solennellement en 1346. On y fit aussi la confédération du

(1) Ercher de origin. Palat. vide Honh. T. 1, p. 21. Hist. Trevir.

Rhin en 1552; et les électeurs s'y assemblèrent en 1558, pour traiter des affaires de l'empire. L'empereur Venceslas, fils de Charles IV en 1576, et Robert, successeur de Venceslas en 1579, furent élus au même lieu.

C'est apparemment ce lieu de Rens qui a donné son nom au pays de *Rennés*, *Renthius Pagus* sur le Rhin.

Les élections des rois et des empereurs se faisaient assez souvent en rase campagne, comme en Pologne. L'empereur était élu par les grands officiers de l'empire, qui ne furent fixés au nombre de sept, qu'assez tard, c'est-à-dire, vers le quatorzième ou quinzième siècle.

REVIGNI ou **RUVIGNI-AUX-VA-CHES**. — Revigni, bourg du diocèse de Toul, anciennement *Ruovigni*, à droite de l'Ornain, trois lieues au-dessous de Bar, et à une lieue de la rivière de Chez, aux frontières de la Champagne. Les héritiers de madame la princesse d'Épinois en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers. La justice y est exercée par leur juge-garde. Recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Pierre.

On compte dans Revigny environ 400 habitans. — et une maison forte appartenant à M. de Marne, conseiller au bailliage de Bar : sur le ban l'ermitage de S.-Viviant; deux censes-fiefs, nommées l'une des *Char-dons*, l'autre de *Grand-Cour*, et une autre appelée *Ainoille*.

Le fameux *Jacques de Ravennes*, célèbre jurisconsulte, qui a beaucoup écrit sur le droit, était de Revigny, et son nom est *Jacques de Ruovigny*. Il fut évêque de Verdun, depuis 1290 jusqu'en 1296. Nous avons donné sa vie dans la bibliothèque des hommes illustres de Lorraine.

On trouve des dénombremens donnés aux ducs de Bar, de fiefs que plusieurs gentils-hommes possédaient à Revigny, ce qui montre que c'était autrefois un lieu très-considérable.

Il y a à Revigny un hôpital avec son église.

RHETEL, CHARTREUSE. — Rhetel, en latin *Rotula*, ou *Rottula*, *Ruthuria*, *Ru-*

thena, autrefois abbaye de bénédictines, puis de bénédictins, aujourd'hui chartreuse du diocèse de Trèves, près la ville de Sierk, fut fondée, dit-on, par *Effecia*, ou *Officia*, qu'on dit avoir été sœur de Charlemagne. Elle fut enterrée dans l'oratoire de St.-Etienne, tout au bas de l'église de Rethel. La tradition du pays veut que l'église en ait été dédiée à St. Sixte par le pape Léon III: c'est tout ce qu'on dit de la fondation de cette abbaye. Il en est parlé dans les annales de Metz sous l'an 892, où il est dit que le comte Mégingarde, neveu du roi Eudes, fut tué par Albéric et ses compagnons dans le monastère de St. Sixte martyr, nommé *Rotila*, ou *Rhetel*, et que son corps fut porté et enterré dans l'abbaye de St. Maximin de Trèves. Reginon dit la même chose dans sa chronique sous l'an 892. St. Bernard dans son voyage de Trèves, dit la messe dans cette église, et y guérit une femme paralytique.

Mais on doute avec raison qu'Ada ou Efficia ait été sœur de Charlemagne. Eginard, secrétaire de ce prince, et bien instruit de ce qui regardait sa famille, ne lui donne qu'une sœur unique, nommée Gista, qui se consacra à Dieu dans sa jeunesse, et finit saintement sa vie dans le monastère de Chelles près Paris, dont elle était abbesse: mais Ada ou Efficia pouvaient être filles naturelles de Pepin, car on sait que ce prince ne fut pas toujours exempt de faiblesses à l'égard des femmes.

En 1655, les pères chartreux de Rhetel, curieux de savoir au juste, si la princesse Efficia était effectivement enterrée dans la chapelle de St.-Etienne, y firent creuser, et y trouvèrent trois tombeaux de pierre. Au-dessus de celui du milieu, était une table de marbre, avec des trous qui marquaient qu'autrefois elle avait été attachée ou cramponnée à muraille. Sur ce marbre on lisait ces mots :

EVFEMIA. FLAVIA. DOMITILLA. PIEN-
TISSIMÆ SVÆ.
QUÆ OBIT. ANNORVM. XXX. FIERI
FECIT.

Au fond du tombeau du milieu, on découvrit un corps de femme, ayant les cheveux épars, un habit de toile d'or, des souliers dont l'extrémité paraissait couverte d'une espèce de velours rouge. Tout cela, à l'exception des cheveux et des souliers, s'en alla en poussière, dès qu'on le voulut toucher. Les deux autres tombeaux n'avaient rien de remarquable, et on n'y voyait aucune inscription. Les pères Chartreux remirent toutes choses au même état qu'elles étaient auparavant, couvrirent les tombeaux, et posèrent par-dessus au-dehors une petite tombe avec une croix. C'est ce que nous avons vu, étant dans ce monastère.

Nous y avons aussi remarqué un autel portatif de bois creux, couvert de lames d'argent, représentant par-dessus, Jésus-Christ et les quatre vertus cardinales, et aux côtés les douze apôtres. L'autel n'a pas plus d'un bon pied de long, et huit ou neuf pouces de large. Le marbre qui est sur l'autel du côté qu'on faisait la consécration, est un jaspe bleu veiné, long d'environ trois doigts, et large d'un pouce et demi. Au-dedans de cet autel, on voit les sandales dont S. Sixte se servait à l'autel. Elles sont d'une étoffe précieuse de soie, ouvragée en rouge et bleu; mais ces embellissemens sont moderne, et ajoutés aux anciennes sandales.

Les chartreux de Rethel furent d'abord établis sur un ruisseau nommé *Marienflos*, à l'orient de la ville de Sierk, où il y avait anciennement un monastère de filles de l'ordre de citeaux.

RICHEMONT sur Moselle. — Riche-
mont, bourg des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg. Il est situé sur la rivière d'Orne, près de l'embouchure de cette rivière dans la Moselle, au-dessus et au midi de Thionville. Il y a dans ce lieu un ancien château.

En 1484, les troupes combinées de Metz, de Luxembourg et du Barrois, et de Lorraine, attaquèrent le comte de Varenberg, qui avait une troupe de bandits dans Riche-
mont et dans Rodemach autre

village de Luxembourg, qui désolaient tout le pays, courant indistinctement sur les Messins, les Luxembourgeois et les Lorrains. On fit tout à la fois le siège de ces deux lieux. On les força, et on fit périr ces brigands. La chronique de Metz, en vers, dit que Riche-
mont s'appelait aussi *Ornelle* : allèrent assiéger *Ornelle*, qu'on dit *Riche-
mont-sur-Moselle*. Le nom d'*Ornelle* lui vient sans doute de sa situation sur l'Orne, rivière de Luxembourg. On connaît aussi d'autres villes de *Riche-
mont*, en France et en Angleterre, qui ne regardent point notre sujet.

RIÉVAL abbaye, ordre de Prémontré. — Riéval, en latin *Regia Vallis*, abbaye de l'ordre de Prémontré, située dans un vallon assez étroit, sur la grande route de Paris à Nancy et à Strasbourg, éloignée de Commercy d'environ deux lieues, et du bourg de Void d'une demi-lieue, est dans le Barrois; seigneurie de Commercy, du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, communauté de la Neuveville-au Rupt.

Cette abbaye, quoique d'un revenu assez modique, et d'une structure peu apparente, est toutefois mère de plusieurs abbayes, qui sont beaucoup plus puissantes que leur mère, comme sont, *Sainte-Marie-aux-Bois*, aujourd'hui dans la ville de Pont-à-Mousson, Jandeure au duché de Bar, Jovillier, Rangeval, St.-Etienne, qui est le principal monastère de prémontré en Hongrie, au diocèse de Varasdin, Ste-Croix au diocèse de *Vacia*, et Grabe au diocèse de Strigonie. Riéval avait autrefois dans sa dépendance un monastère de religieuses du même ordre de prémontré, mais qui n'a pas subsisté longtemps.

Riéval reconnaît pour son fondateur, Renaud I du nom, comte de Bar, avec Giselle de Vaudémont sa femme, du consentement d'Etienne, fille de la comtesse de Commercy, qui céda le vallon où cette abbaye est bâtie, avec l'approbation d'Etienne de Bar, évêque de Metz, frère du comte Renaud, fondateur. On fixe

ordinairement cette fondation à l'an 1140 ou 1141.

Cette abbaye embrassa la réforme en 1664. Les abbés de Riéval ont prétendu que l'abbaye de Bengéval était de leur filiation : ceux de prémontré ont soutenu au contraire qu'elle leur était soumise immédiatement ; et le chapitre général de l'ordre, a décidé en faveur de ces derniers.

Quant au monastère des religieuses fondé par Herbert, 1^{er} abbé de Riéval, il était situé dans le bourg de Void, à une demi-lieue de Riéval, ou au voisinage ; il subsistait encore en 1160.

On peut voir la liste des abbés de Riéval à la tête du dernier tome de l'histoire de Lorraine.

RIGNY - LA - SALLE. — Rigny-la-Salle, *Riniacus ad Aulam Regiam*. Ce lieu est célèbre par l'assemblée des empereurs d'Allemagne et des rois de France, qui y ont eu souvent des entrevues, comme en années 1212, 1224, 1238 et 1299. V. l'art. *Vaucouleurs*. Ce lieu est situé sur la rivière de Meuse. L'église a pour patron, Notre-Dame en sa Nativité. Ce lieu est du bailliage de Chaumont.

Il y avait autrefois à Rigny, un prieuré de l'ordre de St. Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Mansui de Toul, mais il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges.

Le château de Malpierre, appartient à présent à la maison de Rotté.

Rigny-Saint-Martin était autrefois la mère église de Rigny-la-Salle.

Dépend le ban de *Quatre-Vaux*, sur lequel est situé l'église de St. Fiacre.

RIGOL. — Rigol, en latin *Rigodulum*, village sur la gauche de la Moselle, environ à un mille d'Allemagne au-dessous de Trèves. Ce village a été donné à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves, il y a très-long-temps, par le roi Dagobert. Il y a beaucoup d'apparence que c'est l'ancien *Rigodulum*, dans Ammien Marcellin, L. 16, c. 4, ou selon d'autres exemplaires,

Rigomagus. Tacite nous donne lieu de croire que *Rigodulum* était près de la ville de Trèves. Tacit. *Hist. lib. 4, c. 71*. puisqu'il dit que Cerealis, après avoir pris *Rigodulum*, se rendit le lendemain à Trèves. On peut voir le dictionnaire géographique de la Martinière, sous le mot *Rigodulum*, où il tâche de concilier Ammien Marcellin avec Tacite, qui ne s'accordent pas dans la position de *Rigodulum* et de *Ridomagus*.

RINEL, ou RENNEL et BENOITE-VAUX, abbaye de Citeaux. — Rinél en Bassigny, entre Benoite-Vaux et Saint-Blin, à peu près à distance égale de la Meuse à l'orient, et de la Marne au couchant, frontière de l'évêché de Langres. On croit que le père de sainte Salaberge et de Bodon-Leudin, évêque de Toul, en était seigneur. Ce qui est certain, c'est que les seigneurs de ce lieu, dans la suite, se faisaient honneur d'être parens de cette sainte.

Jean de Joinville, fils aîné de Simon de Joinville, épousa en secondes noces Alix de Rinél, dont il eut Anselme de Joinville, qui eut pour femme Marguerite de Vaudémont, sœur et héritière de Henri V, comte de Vaudémont. Elle épousa en troisièmes noces Ferry de Lorraine, fils puiné du duc Jean I, et frère du duc Charles II. Ils vivaient encore ensemble en 1402. En voilà assez pour prouver l'illustration de la maison de Rinél. Voyez la généalogie de cette maison dans l'histoire des évêques de Toul, p. 111.

En 1567, l'église du prieuré de Rinél, avec tous les édifices, furent brûlés par les Huguenots, en sorte qu'à peine sait-on où il était situé.

L'église de ce lieu a pour patron, Notre-Dame.

Benoite-vaux. — Ce lieu est de l'intendance de Champagne, bailliage de Chaumont, officialité de Vaucouleurs. On raconte que St. Bernard (1) guérit à Rinél un jeune homme, nommé Simon, qui

(1) Vita St. Bern. tom. 2. page 1145. nov. editio.

était boiteux, auquel il rendit l'usage de ses jambes, et le fit marcher droit. On croit que c'est en mémoire de ce miracle qu'on bâtit au même lieu une abbaye de l'ordre de Cîteaux, nommée *Benoitevaux*, *benedicta-callis*, qui est de la fondation des seigneurs de Rinel et de ceux de Joinville. Ce monastère est entièrement ruiné.

L'hôpital de Rinel est très-peu considérable. Messieurs de la maison de Reanel possèdent la seigneurie de ce lieu.

RIOCOURT. — Voyez *Villotte*.

RISTE, ou RICHE, ou RISSE. —

Riste est un village du diocèse de Metz, situé entre Morhange au nord, et Château-Ouel au midi. On croit avec beaucoup d'apparence, que c'est de ce lieu que la maison de *Riste*, autrefois, très-illustre en Lorraine, tirait son nom et son origine. Dans des lettres de 1313, 1315 et 1317, il est marqué que Riste est situé sur la *Fère*, ou la *Feste*. Mais nous ne connaissons dans ce pays ni rivière ni ruisseau du nom de *Feste*. La *Fenche* a sa source à *Audun du Roman*, passe à Boulange village du bailliage de Brier, elle entre sous terre et en sort plusieurs fois.

Quelques-uns ont cru que cette maison était une branche de celle de Lénoucourt; d'autres prétendent qu'ils ont la même origine que les comtes de Lunéville. Il est certain que les seigneurs de Riste ont possédé une partie de la ville et du château de Lunéville; et nous savons certainement que le prince Henri, dit *le Lombard*, fils de *Ferri de Bitche*, duc de Lorraine, et de Ludomille de Pologne, avait épousé *Agnès de Riste*, comme il paraît par leurs tombeaux dans l'église de l'abbaye de Senonés, où l'on voit sur l'un les trois alérions, et sur l'autre deux cignes naissans, qui sont les armes de Riste. Cette maison est éteinte depuis le quatorzième siècle.

Alberic moine de Trois-Fontaines, sous l'an 1215, dit que Henri, comte de Bar, prit et rasa le *château de Riste*, au diocèse de Metz, parce qu'il causait de grands maux dans ce pays: *castrum quod dice-*

batur Rista in diocesi metensi, ipsi civitati injuriosum satis et damnosum comes Barri Henricus, in ascensione Domini potenter cepit et subvertit. Je ne sais si ce château a été rétabli.

Les seigneurs de Riste portent ordinairement le nom de *Burnik* ou *Burnekin*. Je ne connais aucun saint de ce nom. *Bérénice* et *Véronique* sont des noms de femmes. *Burkard*, *Burchard*, *Garnik*, *Bernekaire*, *Werric*, *Guerric*, ont quelque rapport à ce nom de *Burnic*. Ne serait-ce pas le nom de *Nicolas* corrompu et estropié?

Riche est actuellement un village composé de quarante-deux familles. M. de Montluc en est seigneur haut-justicier, ainsi que des villages dépendans, qui sont Souzolin et Liderquin; cette mairie de Riche a été séparée du comté de Morhange, qui appartenait autrefois à messieurs les comtes Rhingraves. Les anciens monumens font voir que Riche était autrefois un lieu assez considérable. Encore actuellement il y a une place nommée la *Rue-aux-Halles*; et on y montre encore une autre place, qui comprend environ douze jours de terre, qui faisait, dit-on, l'enceinte d'un monastère de religieuses. Ces terres sont actuellement cultivées. Il y a quelques années que l'on y découvrit deux cerceils, qui renfermaient les corps de deux religieuses bénédictines, à ce que l'on croit, qui furent d'abord réduits en poussière.

ROBÉCOURT. — Robécourt, en latin, *Roberti-Curia*, annexe de Blévaucourt, diocèse de Toul, office et recette de Bourmont, village situé sur le Mouzon, à deux lieues de Bourmont et de La Marche. L'église de ce lieu est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son assumption. Il y avait autrefois une maison de templiers, à laquelle a succédé une commanderie de l'ordre de Malte. Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a environ cinquante habitans.

ROBERT-ESPACNE. — Robert-Espagne, *Roberti-Spania*, village du dio-

cèse de Toul, sur la rivière de Saulx, à trois lieues de Bar : office, recette, pré-voté de Bar pour les cas de haute-justice, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Louvent, *S. Lupentius*. Il y a, dans Robert-Espagne, cent cinq ou cent dix habitans. On y voit un château à M. de Bouvet, et sur le finage une maison forte fief, appelée *Pont-sur-Saulx*, et une forge à M. de Massilly.

Il y a cinq ou six maisons séparées du gros village et de l'autre côté de la rivière, qui sont de la paroisse de *Beur*; c'est pourquoi ces maisons sont nommées la *Petite-Beuré* : elles payent les impositions publiques dans le village de Robert-Espagne, et ont part dans ses biens et usages communaux.

Robert-Espagne a titre de doyenné, et est situé sur deux rivières, l'Orne et la Saulx. Il y a à l'orient les doyennés de Bar et de Ligny; au midi celui de Dammarie, et tout le diocèse de Châlons-sur-Marne au couchant et au septentrion.

Le doyenné de Robert-Espagne est composé de vingt-quatre cures, de cinq annexes, d'une abbaye de prémontré, et d'un couvent du tiers-ordre de Saint-François.

Il y a sur le ban deux papeteries à messieurs Bugnon. Robert-Espagne est à trois lieues de Bar, et à deux de St.-Dizier.

ROCHE EN ARDENNE (LA). — La Roche en Ardenne, en latin, *Rupes Ardennæ*, ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, ainsi nommée à cause de la situation de son château sur une roche élevée et de difficile accès. Pour la ville de la Roche, elle est située sur la rivière d'Ourth dans un fond, qui est une espèce de précipice, environ à quinze lieues de Luxembourg vers le septentrion. Depuis l'incendie (1), qui la réduisit en cendres le premier dimanche de carême

(1) Bertholet, hist. de Luxembourg, t. 1. page 295.

l'an 1704, elle est en mauvais état, et n'a pu encore se rétablir de toutes ses pertes; mais son château est de bonne défense. On conjecture qu'il a été bâti par les Romains, lorsqu'ils voulurent s'assurer des Ardennes, après en avoir fait la conquête.

Bortals, abbé de l'abbaye de Luxembourg, avance que Pépin d'Héristal en fit une maison de chasse, et y établit un grand véneur. Les naturels du pays montrent un siège taillé dans le roc sur la montagne de Coroumont, et l'appellent par tradition, *le siège de Pépin*, prétendant que ce que d'Austrasie y donnait ses audiences, et s'y reposait des fatigues de la chasse. On voit dans le château de la Roche des inscriptions, qui font voir que la ville était considérable dès l'an 800, et on y montre une tour ancienne, nommée *la tour des Sarrazins*. On creusa dans cette tour, pour y trouver du salpêtre; mais on n'y découvrit qu'un grand amas d'os humains d'une grandeur extraordinaire.

Le premier comte de la Roche, connu par l'histoire, se nommait Henri, fils d'Albert III, comte de Namur, qui, ayant refusé de se joindre à l'évêque de Liège, et autres seigneurs du pays (1), qui avaient conclu entr'eux une *trêve de Dieu*, et avaient établi un tribunal, nommé *le tribunal de Paix*, pour y terminer les différens, et juger les excès commis contre la tranquillité publique, se vit attaqué par tous les seigneurs des pays confédérés, pour l'obliger à l'observation de cette trêve. Albert ramassa des troupes, et combattit vaillamment ses ennemis; mais accablé par leur nombre, il se retira avec ses gens dans son château. Après un siège de sept mois, il s'avisait d'un stratagème, qui lui réussit. Pour faire croire aux assiégeans que les vivres ne lui manquaient pas, il laissa sortir du château un cochon gras; alors les assiégeans firent la paix, et accordèrent au comte Henri, que les habitans de la Roche, et ceux des environs,

(1) Bertholet, ibidem page 296. et suivantes.

à une lieue de distance, seraient exempts de la juridiction du *tribunal de paix*. Cette guerre commença en 1088.

Venceslas, empereur d'Allemagne, de la maison de Luxembourg (1), lorsqu'il maria avec Antoine, duc de Brabant, sa nièce Elizabeth, fille de Jean, Margrave de Moravie et de Gorlitz, donna à cette princesse le duché de Luxembourg et le comté de Chiny; mais se réserva solennellement la ville de la Roche et ses dépendances.

ROCHETTE ou **ROCHOTTE** (La), près de *Deneuvre*. — Nous avons dit un mot de l'ermitage de la Rochette ou Rochotte, près de Deneuvre et Baccarat. Cet ermitage est situé à un quart de lieue de Deneuvre en remontant la rivière de Meurthe, et du même côté. Il y avait anciennement une chapelle de sainte Magdeleine sur le rocher qui est auprès de l'ermitage de la Rochette. Depuis, l'ermitage fut transporté un peu plus bas, dans une grotte naturelle dans la même roche. C'est là, suivant la tradition des lieux voisins, que s'était retiré Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, après la bataille de Castelnaudary en 1632, où l'on croit cependant qu'il fut tué. Cette grotte est très-près du nouvel ermitage; elle n'est plus habitable depuis les ouvertures qui se sont faites au rocher.

L'ermitage de la Rochette est devenu recommandable par le séjour qu'a fait en ce lieu M. Duval, né à Artenay en Champagne, et très-savant dans la géographie, l'histoire et les médailles, et devenu bibliothécaire de sa majesté impériale en Toscane. M. Duval ayant perdu son père dès sa plus tendre jeunesse, et sa mère s'étant remariée, il se vit contraint d'abandonner la maison paternelle; il vint en Lorraine; où de maître en maître, il passa au service de l'ermite de la Rochette, qui lui enseigna l'agriculture, et le recommanda ensuite aux ermites de Sainte-Anne, près Lunéville, près desquels sa princi-

(2) Zeyler, topogr. de Luxembourg, page 242.

pale occupation fut de garder les bestiaux. On peut voir dans la bibliothèque Lorraine l'article de ce respectable et vertueux philosophe. M. Duval a fait bâtir le nouvel ermitage de la Rochette au-dessus de la grotte de la Magdeleine, dont on vient de parler, sur une plate-forme dont la vue est très-belle, et continua à combler de ses bienfaits les ermites qui habitaient cette solitude.

ROCHOTTE (La), *prieuré*. — Voyez *Pierre*.

ROCOURT. — Rocourt, village sur le Mouzon, à une lieue et demie de La Marche, en latin, *Roodi-Curtis*, du diocèse de Toul, annexe de Tollaincourt, office et prévôté de La Marche, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur: M. de Juvigny jouit du domaine.

RODANGE. — Rodange, *Rodangium*, village sur la Chiers, au diocèse de Trèves, office et prévôté de Villers-la-Montagne, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy, le roi en est seul Seigneur; il y a en ce lieu environ quarante habitans.

RODE-MACHEREN ou **RODEMACH**. — Rode-Macheren, ou Rodemach, village du pays de Luxembourg, situé entre Luxembourg et Diethoven, à quatre ou cinq lieues de Sierk. Les seigneurs de Rodemach ont fait autrefois grande figure dans le Luxembourg, et y ont souvent excité des soulèvements.

Nous connaissons un Roland de Rodemach, qui fut nommé par le pape Urbain VI, à l'évêché de Verdun.

En 1431, en septembre, la ville de Rodemach fut prise et brûlée par ceux de Metz, avec six autres de sa dépendance. Le dommage en fut estimé à plus de cent mille écus. J'ai parlé ailleurs de la ville de *Richemont* et de sa ruine par les Lorrains, joints à ceux de Luxembourg et de Metz pour la guerre et la destruction de Rodemach, par les mêmes ennemis en 1485

Gérard de Rodemach après avoir fait serment de fidélité à Charles-le-Hardi (1), duc de Bourgogne et de Luxembourg, et ayant ensuite faussé son serment, et s'étant soustrait à l'obéissance qu'il devait à Marie, fille unique et héritière de Charles-le-Hardi, les châteaux de Rodemach et de Richemont furent assiégés, pris, rasés et confisqués. Voyez *Richemont*.

Les Français prirent et pillèrent le fort château de Rodemach sous les ordres du duc de Guise en 1639.

Les seigneurs de Rodemach étaient fort puissans dans le pays Messin ; et l'histoire fait souvent mention de leurs exploits.

RODT, près de *VIANDEN*. — Roth, village proche de *Vianden*, ou *Vienne*, dans le duché de Luxembourg. Nous avons parlé ailleurs de *Vienne* ou *Vian-den*, qui était chef-lieu d'un comté très-considérable, et dont la puissance était à peu près égale à celle même des comtes de Luxembourg.

Philippe comte de *Vienne*, qui comptait parmi ses vassaux plusieurs seigneurs de marque, fonda vers l'an 1250 ou 1253, près la ville de *Vianden*, à *Rodt*, une commanderie de chevaliers du Temple, auxquels il assigna des revenus considérables, et leur donna de grands privilèges.

Outre *Rodt* près de *Vianden*, on trouve encore *Rodt* village très-près de *Morange*, deux lieues et demie au nord-ouest de *Dieuze*, et un autre *Rodt*, hameau, l'un des trois *Hambach*, à demie-lieue de *Sarguemines*.

ROGÉVILLE. — *Rogéville*, *Rogervilla*, village du diocèse de *Toul*, office et recette de *Pont-à-Mousson* ; baillage de *Pont-à-Mousson*, cour souveraine de *Nancy* ; la paroisse a pour patron *St. Remi*. Il y a un petit ban séparé, appelé le *Ban St.-Paul*. Il y a à *Rogéville* environ trente habitans, une maison-fief aux héritiers de *M. Courcier* de *Villers*.

(1) Bertholet. Hist. de Luxemb. T. VIII, p. 9, 10 et suiv.

ROIAUMEY. — *Roissumey*, en latin *Rogalis hortus*, dépend de la châtellenie de *Liverdun*. Il y a apparence que le nom de *Royaumey*, vient du latin *Regius hortus*, ou *Regia mansio*, et que c'était une maison de plaisance des anciens rois d'Austrasie de la première et de la seconde race. La situation en est très-avantageuse pour la chasse, se trouvant entre grands chemins, faits à la façon des routes militaires. Il s'y est trouvé quantité de médailles antiques, qui font juger que ce lieu a été habité par les Romains.

ROLLAINVILLE. — Voyez *Rabeville*.

ROMAIN-AUX-BOIS. — *Romain-aux-bois*, à une lieue et demie au nord-ouest de *La Marche*, village du diocèse de *Toul*, office de *La Marche*, recette de *Bourmont* ; baillage de *La Marche*, présidial de *Langres* parlement de *Paris* : la paroisse a pour patron *St.-Évre*.

ROMAIN-SUR-MEUSE. — *Romain-sur-Meuse*, *Romaria-supra-Mosam*, village situé sur la gauche de la *Meuse*, une lieue au sud-ouest de *La Marche* ; du diocèse de *Toul*, office de *Saint-Thiébaud*, recette de *Bourmont* ; la paroisse a pour patron *St.-Martin*. Il y a dans ce lieu un hôpital dédié à la *Sainte-Trinité*, fondé par les seigneurs. Le village contient environ soixante-quinze habitans.

On trouve encore *Romain*, petit hameau, à deux lieues au sud-est de *Rosières*.

ROMBAS et VILLERS. — *Rombas*, *Rombasium*, village du diocèse de *Metz*, à droite de l'*Orne*, deux lieues à l'est de *Briey*, office, recette et prévôté de *Briey* ; le roi en est le seigneur haut et moyen justicier. La paroisse est dédiée à *St.-Remy*.

Villers est un hameau qui dépend de *Rombas* ; *M. de Raigecourt* y est seul seigneur foncier. On compte dans ces deux lieux environ deux cents habitans.

ROMONT. — *Romont*, en latin *Romundus-Mus*, village situé à gauche de la *Mortagne* à trois quarts de lieue de la

ville de Remberviller, vers le midi; diocèse de Toul. L'église paroissiale a pour patron St. Matthieu, apôtre. Seigneur, M. le marquis de Gerbéviller, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Il y a dans ce lieu un prieuré de l'ordre de St.-Benoît, dépendant de l'abbaye de Beze en Bourgogne, au diocèse de Langres. Saint Dié (*Deadatus*), sortant de son diocèse de Nevers, pour se retirer dans la solitude, s'arrêta à Domont vers la fin du septième siècle, y fit un miracle, en aidant par ses prières, un entrepreneur à poser une poutre, qui se trouva trop courte au faite de l'édifice, que le seigneur du lieu, nommé Asclepas, faisait élever. Asclepas pria le saint de lui donner deux de ses disciples, *Villigot et Martin*, pour y établir un monastère, ce que le saint lui accorda sans peine. Ces deux disciples de Saint Dié y vécurent avec tant d'édification, qu'ils y sont honorés comme saints, et reconnus pour patrons du prieuré, qui est possédé en commande par M. le comte de Lamberti, abbé commendataire de Bouzonville.

Mais il faut que le prieuré de Romont ait été détruit et abandonné avant l'an 1097 (1), puisqu'on assure que vers ce temps-là, un saint religieux de Moyemoutier, nommé *Hugues*, bâtit les prieurés de Romont, de Schures, de Léomont et de Clermont près St.-Dié, et commença le prieuré de Belleville dans la forêt de Ternes.

Le château de Romont est aujourd'hui en ruine. Il était situé sur une petite éminence à l'extrémité du village, ou du bourg de Romont. Le duc Ferri III, en 1208 par un traité de paix qu'il fit avec Thiébaud comte de Bar, son beau-père, s'engagea de détruire le château de Romont, et promit de ne le rétablir que du consentement dudit comte de Bar, lequel tiendra en ses mains les châteaux de Dun et de Châtenoy, jusqu'à ce que le duc ait accompli sa promesse. Par le même

traité, Ferri s'engage de ne pas faire de paix avec Thiérri, seigneur de Romont, sans y comprendre ledit Thiébaud, comte de Bar.

Le même duc Ferri III, en 1297 était maître de Romont, comme il paraît par son testament de cette année, puisqu'il ordonne qu'au cas que la duchesse Marguerite son épouse, lui survive, l'on prenne sur ses revenus de Lunéville, de Gerbéviller et de Romont, de quoi satisfaire aux legs pieux énoncés dans son testament.

V RONCOURT.—Roncourt, *Roncuria*, village à deux lieues et demie au sud-est de Briey, à trois de Metz, annexe de St.-Privat, ou St.-Privé-la-Montagne, diocèse de Metz, office, recette et prévôté de Briey, cour souveraine de Nancy, bailliage de Briey: le roi en est seul seigneur: il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St. Georges.

Nous avons parlé d'un autre *Roncourt* auprès de Beaufremont, à trois lieues de Bourmont. Voyez l'article *Beaufremont*.

ROSELIEURES.—Roselieures, *Rosulicæ*, village à droite de l'Euron, à trois lieues de Lunéville et de Châté, bailliage de Châté, diocèse de Toul; l'église est dédiée à St.-Martin. Seigneur, le roi et le seigneur de Bayon.

RORTE.—Voyez **SIONNE**.

ROSIÈRES-AUX-SALINES.—Rosières-aux-Salines, petite ville située sur la rivière de Meurthe, à trois lieues de Nancy, à deux lieues et demie de Lunéville. Elle est célèbre par ses Salines et par les sources d'eau salée, et qu'on tire d'une espèce de puits profond de trente pieds par le moyen d'une pompe, qui ne cesse de pomper l'eau nuit et jour, à l'aide d'une machine, qui est mise en mouvement par une roue posée sur le coulant de la rivière de Meurthe. Cette roue fait mouvoir grand nombre de perches attachées les unes aux autres bout à bout, et qui se terminent à la pompe dont on a parlé. La source d'eau salée est dans une ile de la Meurthe, dans

(1) *Historia Mediani Monast.* p. 166.

laquelle sont les salines. Lorsque la roue dans les grandes gelées, ne peut tourner par le mouvement de l'eau de la rivière, on emploie les chevaux, qui par le moyen d'une grande roue, font jouer la pompe et monter l'eau par des seaux, qui se déchargent dans un grand réservoir, composé de bons madriers en chêne.

La source d'eau salée est fugitive, difficile à extraire et à séparer de quelques sources d'eau douce qui se trouvent dans le même endroit, ce qui demande une grande attention et un travail continuel. Elle n'est au plus qu'à quatre degrés dans son état naturel : mais on y supplée par un bâtiment de graduation, ordonné par lettres-patentes de sa majesté polonoise du 13 novembre 1738, et commencé au printemps suivant. La longueur de ce bâtiment est de plus d'un cinquième d'une lieue française; il est fort haut, couvert de tuiles, et rempli d'épines, entre lesquelles, l'eau de la source élevée par des pompes se distribue par une infinité de chéneaux, retombe dans un bassin aussi long que le bâtiment, et perd dans sa chute, par la seule action de l'air, une grande partie de l'eau douce qui s'y trouvait mêlée: en sorte que l'eau à saliner, prise dans ce bassin, se trouve ordinairement à onze degrés, et par conséquent de la même force que la source de Château-Salins, que l'on ne gradue pas. On prépare, dans la saline de Rosières les sels d'*epsom* et *ammoniac*, dont le privilège exclusif fut accordé par arrêt du 5 octobre 1741. M. le dauphin visita ces salines au mois de septembre 1744. Par le moyen de cette graduation, on a diminué considérablement la dépense pour la cuisson du sel, on a supprimé grand nombre de poêles, et on a épargné une très-grande quantité de bois; ce qui augmente d'autant le revenu des salines, le nombre des ouvriers n'étant plus si grand, et le sel s'y faisant en égale qualité.

On a voulu dire que le sel de Rosières, depuis cette invention, ne salait plus comme autrefois, qu'il était moins cuit et

moins fort; mais ceux qui ont examiné la chose avec plus de soin, n'y ont pas remarqué de différence sensible. J'ai donné à la fin de ma dissertation sur les salines de Lorraine, une description assez ample, de cette graduation, qui a 3,300 pieds de longueur.

Je n'ai vu aucune ordonnance des ducs de Lorraine, qui oblige leurs sujets à prendre du sel dans leurs salines, et à un certain prix. Mais ces princes ayant acquis la propriété de toutes les salines de Rosières, et s'étant associés avec les évêques de Metz, pour la régie commune des salines de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine, leurs sujets se sont vus forcés insensiblement, de se pourvoir de sel dans les greniers du duc, n'y ayant pas moyen d'en avoir d'ailleurs; surtout depuis la suppression des salines de Vic, où la plupart des anciens monastères avaient leurs poêles à faire leurs sel.

Les officiers de la saline de Rosières, sont chargés de fournir chaque année, 6,500 muids de sel. Le muid de sel est composé de 16 vaxels, le vaxel de 16 pots: le pot étant supposé peser deux livres, le poids du muid serait de 512 livres: ce poids varie de peu au-dessus ou au-dessous. Comme la quantité de sel qui se tire des salines du pays, excède de beaucoup la consommation qui s'y en fait, on vend l'excédant pour l'Alsace, le Palatinat, le pays de Trèves, Mayence, Spire, Vorms et autres terres situées en deçà du Rhin; et quelquefois même au-delà de ce fleuve dans le Brisgau, etc.

Rosières ci-devant avait titre de prévôté. Depuis la création des nouveaux bailliages en 1751, il a été érigé en bailliage, qui est borné au midi par celui de Châté, à l'orient, au nord, par les bailliages de Lunéville et de Nancy, du côté de Vézelize, il s'étend jusqu'à la Moselle. Le bailliage est composé de 52 communautés. La nouvelle église paroissiale dédiée à saint Pierre, est bien bâtie, à gauche de la rivière sur la place publique, au milieu de laquelle il y a une fontaine.

Il n'est point parlé de Rosières dans les anciens géographes, et ce lieu n'est devenu célèbre que par les salines ; et encore ces salines sont-elles beaucoup plus modernes que celles de Vic, de Marsal, de Moyenvic et de Salone. Dans les chartres de ce pays-ci et de l'Alsace, on remarque que les anciennes abbayes avaient des poëles à faire du sel dans les salines de Vic, de Marsal, de Salone et de Moyenvic ; mais on ne parle des salines de Rosières, que vers le XII siècle.

Dans les commencemens, et avant que les souverains eussent mis les seils en partie, chaque seigneur, chaque abbaye, chaque particulier, pouvait avoir ses poëles à faire le sel, et le distribuer à sa maison, à ses sujets et à ses domestiques, ou le vendre à des étrangers, comme on vend les autres marchandises. Cela paraît par toute l'histoire, et nous en avons donné des preuves dans notre dissertation sur les salines de Lorraine.

On croit que le duc Mathieu I, qui commença à régner en 1159, donna Rosières et Lenoncourt à Drogon de Nancy, chef de la maison de Lenoncourt en échange de Nancy, qui appartenait à Drogon ; mais alors, Rosières était peu de chose, il ne consistait que dans une maison forte et un bourg assez peu considérable. Ce lieu n'est devenu célèbre que depuis la découverte de la source d'eau salée. On ignore le temps précis de cette découverte, mais je ne la crois pas plus ancienne que l'an 1209. Au mois de février 1231, Aubry, sire de Rosières, convint avec le duc Mathieu II, que le duc ne peut tenir à Rosières, entre le grand Pont et le Châtel, que trois ménages de Metz ; et le même Aubry de Rosières reprend dudit duc, tout ce qu'il tient à Rosières et au ban, excepté La Motte, qu'il tient du comte des Deux-Ponts.

Il est certain que la maison de Rosières, une des principales-branches de celle de Nancy-Lenoncourt, posséda la ville, le château et la plupart des salines de Rosières jusqu'au temps du duc Ferri III, qui a ré-

gné en Lorraine depuis l'an 1250 jusqu'en 1305, et les acquit des seigneurs de la maison de Rosières et d'autres seigneurs, en leur donnant de l'argent ou d'autres terres en échange.

Dans la guerre que la duchesse Marie de Blois, régente de Lorraine (1), fit à la ville de Metz en 1350, les Messins firent irruption dans la Lorraine, pillèrent et brûlèrent Frouart, Rosières-aux-Salines, ruinèrent les deux maisons fortes, qui y étaient, et abattirent le parc d'Einville-au-Jard.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1371, les mêmes Messins étant entrés en guerre contre le duc Jean (2), et aidés de quelques troupes d'aventuriers, qu'ils avaient pris à leur service, coururent une grande partie de la Lorraine, ruinèrent la moitié de Rosières-aux-Salines, et n'en sortirent qu'après y avoir demeuré douze jours.

Pendant la guerre de Charles-le-Hardi duc de Bourgogne (3), contre René II, duc de Lorraine, Malhortie, qui commandait à Rosières, et d'Onenstein, qui commandait à Lunéville pour le duc René, se jetèrent au milieu de la nuit dans le bourg de Saint-Nicolas, au mois de décembre 1476, et y égorgèrent tous les soldats Bourguignons qu'ils y trouvèrent. Le duc Charles-le-Hardi, qui était au siège devant Nancy, résolut d'en tirer vengeance, et marcha avec une bonne partie de ses troupes vers Rosières, qu'on lui avait décrit comme un lieu de peu de résistance. Il envoya une partie de ses gens contre la ville, mais Malhortie les repoussa vigoureusement, et le duc, qui de la hauteur, considérait la situation de la place, qu'il voyait toute environnée d'eau répandue dans la prairie, crut que c'était une ville considérable, et que ces eaux étaient celles des fossés et des environs de la ville. Il jugea à propos de retourner

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, page 358.

(2) Ibid. p. 391.

(3) Histoire de Lorr. t. 5. page 360.

au siège devant Nancy, et de ne pas fatiguer inutilement son armée devant Rosières, dont la prise lui était d'une bien moindre importance.

Les Salines de Rosières furent ruinées vers l'an 1487, ou du moins on cessa alors d'y travailler. Quelques-uns croient que cela arriva par le défaut de bois, ce qui me paraît peu vraisemblable, vu la quantité infinie de bois qui se trouve dans les montagnes de Vôge, d'où il descend par la rivière de Meurthe, qui passe à Rosières. Ce qui est certain, c'est qu'en 1563 elles furent rétablies par la duchesse Christine de Danemarck, après 79 ans d'interruption, comme il se voit par l'inscription suivante, qui se lit sur la grande porte de la saline.

SED NUMQUAM CADIMUS (1).

Très-haute, très-excellente et très-grace de Dieu, Princesse Christine, par la grace de Dieu, Roïne née de Danemarck, Suede, Norvegue, des Gots, Vandales, Sclavons, duchesse de Slesvich, Holstein, Storman, Dietmurse, Lorraine, Bar et Milan, comtesse de Oldenbourg, Delmenhorst, Blámont, et dame de Dorthone et Galtra, l'an 1563, le premier jour de Février, a fait ériger de fond en comble cette présente saline, à l'avancement du bien public de Lorraine, laquelle avait été désertée 79 ans auparavant.

Il y a dans la dépendance de Rosières, plusieurs censes et fiefs, tels que *Cuite-Fève*, ou *Cute-Fèves*, *Cultura fabarum*, commanderie de l'ordre de Malte; la *Crayère*, cense-fief, où se voit une chapelle. Le *Rayeul*, *Xoudailles*, château et cense, haute-justice; la *Grange*, la *Petite-Rosières*, *Portesseux*, ou *Porcieux*, maison franche, avec de belles dépendances, à droite de la Meurthe; c'était autrefois une jumenterie, ou espèce de haras.

L'ermitage de la Belle-Croix, dont M.

(1) C'était la devise de Christine de Danemarck.

de Miury est collateur. L'ermitage de saint Sigismond.

Prieuré des SS. Innocens de Rosières.

Le prieuré des SS. Innocens de Rosières fut fondé en 1621, par messire Bonaventure Renel, grand-doyen de Saint-Dié, qui le donna aux pères bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. Il leur céda sa chapelle des SS. Innocens, située entre le château et la saline, le logement joignant avec un jardin, les ornemens de l'église, quelques biens-fonds et quelques rentes constituées. Son testament, par lequel il fait ces donations, est du 30 décembre 1621.

Les Pères Cordeliers de Rosières,

Les pères cordeliers ont aussi une maison à Rosières, où ils furent établis par la piété des ducs de Lorraine au commencement du seizième siècle; c'était autrefois une maison de recollets. Le couvent des cordeliers fut reconstruit en 1674.

Hôpital de Rosières.

L'hôpital de Rosières est dans le faubourg, d'un revenu assez modique. On a uni à cet hôpital, le 17 février 1613, la chapelle de Saint-Michel avec son revenu. M. Thirion, procureur-général de Lorraine, y fonda, en 1447, une chapelle en l'honneur de saint Jacques.

La ville de Rosières avait deux bourses au collège de La Marche à Paris, dont le fondateur, Guillaume de la Marche, avait été curé de Rosières.

Rosières-aux-Salines porte d'azur, à une épée d'argent, émancchée d'or, mise en pal la pointe en haut, et côtoyée de deux roses d'argent.

Antiquités trouvées à Rosières.

Au commencement de juillet de l'année 1729, quelques-uns de ces ouvriers, qui sont occupés à ramasser et piquer les bois des salines de Rosières, pour les amener à bord, trouvèrent, au bord de la Meurthe, au-dessus d'une métairie nommée Morteau, à une demi-lieue de Rosières-aux-Salines, et à un quart de lieue de Dame-levière, trouvèrent, dis-je, dans

un pré, à huit pieds de profondeur en terre, les antiquailles dont nous allons parler. Ce pré se trouvait ci-devant à plus de 20 toises de la rivière; mais comme, depuis quelques années, la Meurthe a pris son cours de ce côté-là, elle a découvert des bouts de flèches de bronze, longs d'environ deux pouces, y compris le manche, ou la queue qui s'emboîtait dans le bois de la flèche. Il y en avait environ un millier de cette sorte. Il s'y trouva aussi des bouts de dards ou de piques, aussi de cuivre, dont le manche où la queue était ronde et creuse, pour recevoir les bouts du bois de la pique qui s'y emboîtait. Ces bouts de piquessont longs d'environ un pouce. On découvrit, aussi au même lieu, des manières d'espons, une petite enclume, et d'autres petites machines de même métal. Le tout fut apporté à son altesse royale madame la duchesse de Lorraine, et à monseigneur le prince Charles son fils, qui ordonnèrent de fouiller incessamment au même endroit; mais je ne sache pas qu'on y ait trouvé autre chose. On conserve dans le cabinet de notre abbaye de Senones, quatre de ces bouts de flèches et un bout de pique.

Ces pièces sont d'airain jetées en fonte. On sait qu'anciennement on employait l'airain pour une infinité de choses, où nous employons aujourd'hui le fer et l'acier; nous avons vu des clous, des stiletts, des aiguilles à coudre, des charnières ou gonds de portes, des armes de toutes sortes, des instrumens de sacrifice, de labourage, de cuisine, le tout de cuivre. Hésiode (1) dit même que les anciens se servaient d'airain au lieu de fer, parce qu'alors le fer n'était pas encore découvert: leurs armes étaient d'airain, de même que leurs instrumens de labourage, parce que le fer n'était pas encore inventé. Proclus, expliquant ce passage d'Hésiode, dit que les anciens se servaient d'airain dans la fabrique de leurs armes, et qu'ils avaient, pour cela, une trempe particulière, la-

quelle ayant été oubliée, on fut obligé de se servir de fer. Tzetzes, autre commentateur d'Hésiode, témoigne la même chose, de même que le scoliate d'Apollonius de Rhodes. Lucrèce, dans son ouvrage de la nature des choses, dit (1):

*Arma antiqua manus.....
Et prior erat æris, quam ferri cog-
nitus usus.*

Homère, dans une infinité d'endroits, parle de armes d'airain, dont se servaient les héros du siège de Troie (2). Il parle aussi des roues de charriot armées de bandes d'airain, et des branches ou des rais de cuivre autour de l'essieu. Xénophon, beaucoup plus récent qu'Homère, fait souvent mention d'armes de cuivre, et d'autres instrumens du labourage, de la même matière (3).

Dans la sainte écriture, les autels, les péles à feu, les autres instrumens du tabernacle de Moïse et du temple de Salomon, de même que les armes de Goliath, sont presque toutes d'airain. Quelques grammairiens ont même avancé, que, chez les anciens, l'airain se mettait pour toutes sortes de métaux, mais ce sentiment est insoutenable. Les textes des auteurs que nous avons cités, sont trop formels pour le cuivre; et les mêmes auteurs sacrés et profanes, savent fort bien marquer le fer, comme différent de l'airain, quand il en est question. L'usage du fer était inventé dès avant le déluge, puisqu'il est dit que (4), *Tubalcain fut malleator et faber in cuncta opera æris et ferri*, et que Moïse, plus ancien que les auteurs dont nous avons parlé, fait mention du fer, comme différent de l'airain en plus d'un endroit. *Levit. 1. 17. Numer xxxi 22. Deuteron. viii. 9. xix. 9. xxvii. 3. xxxiii. 5.* On voit le même dans Josué, les Juges, Job les livres des Rois.

Nous avons même des preuves que les anciens Celtes ou Gaulois se servaient de

(1) Lucrét. de rerum naturâ.

(2) Homer. Iliad. H. E. A.

(3) Xénoph. Cyroped.

(4) Genes. IV. 22.

(1) Hésiod. opus et dies.

de hâches de pierre, au lieu de fer ou d'airain.

On conserve, dans le cabinet de Senones, plusieurs de ces hâches d'armes de pierre, trouvées dans la Lorraine-Allemande, à Martokirch, à trois ou quatre lieues de Trèves. On les trouve assez communément dans les champs, ce qui fait juger qu'on y a autrefois donné bataille. On en a aussi trouvé en Alsace et aux environs de Zurich en Suisse. On trouve en Angleterre, dans la province de Northampton, des pierres à fusils, dont les bretons armaient leurs dards et leurs flèches. En d'autres endroits ils les armaient d'os. On convient que les anciens Germains n'avaient guères d'autres armes que la hâche. Dans le tombeau du roi Childeric, découvert à Tournay en 1653, on trouva une hâche sous la tête de ce prince. Pour les hâches trouvées sous la tête des soldats morts, voyez le P. D. Jacques Martin : *Religion des Gaulois*, tom. II, pag. 311. D. Bern. de Montfaucon : *Antiquité expliquée*, tome V.

ROSIÈRES-EN-BLOIS. — Rosières-en-Blois, *Roseriæ in Blesensi pago*, village du diocèse de Toul, à une lieue et demie au nord de Gondrecourt, à deux et demie de Vaucouleurs : office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche. M. Tardif de Gournay en est seigneur haut-justicier : présidial de Châlons, parlement de Paris ; la paroisse a pour patron, St.-Genebaut.

ROSIÈRES-DEVANT-BAR. — Rosières-devant-Bar, annexe de Resson, village du diocèse de Toul : office et prévôté de Pierrefite, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église de ce lieu est dédiée à St.-Pierre. Seigneurs, le roi, et messieurs du Châtelet, et de Franquemont.

ROSIÈRES-EN-HAYE, ou HEYS. — Rosières-en-Haye ou Heys, *Roseriæ in sepibus*, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie de Pont-à-Mousson et de Toul : office, recette, prévôté et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souve-

raine de Nancy : le roi en est seul seigneur : la paroisse a pour patron, St.-Pierre.

VROSIÈRES-SUR-MOUZON. — Rosières-sur-Mouzon, *Roseriæ suprâ Mousunam*, village du diocèse de Toul, office et bailliage de la Marche, recette de Bourmont ; la paroisse a pour patronne, Notre-Dame.

ROSIÈRE (La). — La Rosière, village de la juration de la chapelle sur le Neuné, à une lieue et demie de Bruyères.

LA PETITE ROSIÈRE, hameau séparé de St.-Nicolas par un ruisseau seulement. Il est composé d'un moulin et de quelques maisons et tanneries.

ROSSELANGE. — Rosselange, *Roselangium*, village du diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Briey, à gauche de l'Orne, à une lieue et demie de Briey. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier ; la paroisse a pour patrons, St.-George et St.-Aubin.

ROSSELLE (La), rivière. — La Rosselle est une petite rivière qui tire ses sources de l'étang d'Issing, et de l'abbaye de Longeville ; elles se réunissent au-dessus de St.-Avold ; où passe la Rosselle ; de là elle coule au pied de Hombourg-l'Évêque, passe au comté de Sarbrück, et se perd dans la Sarre, entre Sarre-Louis et St.-Jean-Sarbrük. Elle fait moudre plus de cinquante moulins, de sa source à son embouchure, quoique son cours ne soit pas long.

ROVILLE-DEVANT-BAYON — Rovieille devant Bayon, village du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, recette de Nancy, cour souveraine de Lorraine. Patron, St.-Calixte. Seigneur, M. le marquis de la Galaizière. Ce village est situé à l'entrée d'une gorge, à gauche de la Moselle, vis à vis de Bayon, à deux lieues et demie de Vézelize, quatre de Lunéville ; il y a une maison seigneuriale, des logemens de fermiers, un moulin ; l'église est ancienne, isolée et à mi-côte, au-dessus du village. Rovieille faisait une dépendance du comté de Marainville, suivant les lettres d'érection du 29 juillet

1728 : mais M. de la Galaizière ayant acheté *Roville* le premier février 1734, il fut désuni de *Marainville*, par lettres-patentes du 18 du même mois, et uni au comté de *Neuviller-sur-Moselle*. Voyez *Neuviller*.

Il y a encore un autre village du même nom de *Roville*, dit *aux Chênes*, *Rovilla ad quercus*, situé sur la Mortagne, quatre lieues et demie au sud-est de *Lunéville*. Le patron de l'église, *St.-Remy*. Seigneur, M. de *Bressey*. Bailliage de *Lunéville*.

Il y avait un autre *Roville*, qui ne subsiste plus, dont les ruines sont au ban de *Vandeléville*, et ç'en était jadis la paroisse ; au bailliage de *Vézelize*.

ROUSSEUX. — *Rousseux*, ou *Rougeux*, *Rossolium*, village du diocèse de *Toul*, à droite de la *Meuse*, très-près de *Neufchâteau*. Patron, *St.-Martin*.

Seigneur, le roi. Bailliage de *Neufchâteau*. Dépend le fief de *Gonvaux*, qui appartient au sieur de *Sauville*, l'ermitage de *St.-Anne*.

ROUVRE-LA-CHÉTIVE. — *Rouvre-la-Chétive*, *Ruvera misera*, village à une lieue et demie de *Neufchâteau*, diocèse de *Toul*, bailliage de *Neufchâteau*.

Ce lieu se divise en trois hameaux. L'église est située sur une hauteur ; elle est dédiée à *St.-Martin*. Seigneur, M. de *Bassompierre*. Dépend la métairie de *Froide-Fontaine*, et la chapelle de *St.-Sébastien*.

ROUVRE-EN-XAINTOIS. — *Rouvre-en-Sainctois*, ou *en-Xainctois*, *Ruvera in Sanctesio*, village à cinq quarts de lieue au couchant de *Mirecourt* : diocèse de *Toul*, bailliage de *Mirecourt*. On le distingue en deux seigneuries, la grande et la petite. Seigneurs, M. de *Bassompierre* pour la grande seigneurie, qui dépend de *Baudricourt* ; et le roi pour la petite, qui dépend de *Châtenoi*. La paroisse a pour patron saint *Eliphe*, ou *Elophé*, martyr du pays.

ROUVRE-EN-VOIVRE. — *Rouvre-en-Voivre*, village à une lieue au levant d'*Etain* : diocèse de *Verdun*, bailliage

d'*Etain*. En 1377, *Gobert*, sire d'*Apremont*, vendit au duc de *Bar*, marquis du *Pont*, la moitié de tout ce que feu messire *Jean d'Apremont*, son oncle, avait et tenait en quelque manière que ce fut, à la ville de *Rouvre* et *Lanhaire*, *Belchamp*, *Angienne*, *Lahéville*, *Mandres*, *Sambumont*, ou *Beaumont Hamonville*, *Saint-Beaussan*, etc. *Rouvre* est office, recette et bailliage d'*Etain*. Le roi en est seigneur pour moitié, madame de *Malthe*, *Dame*, pour deux tiers dans l'autre moitié ; et M. *Richard*, seigneur pour l'autre tiers. *Rouvre* a pour patron, *St.-Julien*.

LANHAIRE, *Laniferum*, annexe de *Rouvre*, a pour patron, saint *Pantaléon* ; ces deux villages ne font qu'une seule et même communauté. On compte, dans ces deux villages environ cent trente habitans.

ROUVRE. — *Rouvre*, village du diocèse de *Verdun*, ancien fonds de l'évêché. *Thierry*, évêque de *Verdun*, qui est mort en avril 1089, reprit le château de *Rouvre*, qu'un seigneur de *Dun* nommé *Alo*, avait usurpé sur son évêché.

ROUVROI-SUR-MEUSE. — *Rouvroi*, *Robofetum*, nom de lieu assez commun dans ce pays, qui vient du latin, *Robur*, un chêne, d'où viennent aussi les noms de *Rouvre-en-Voivre*, *Rouvre-la-Chétive*, *Rouvre-en-Xainctois*, et *Rovilleaux-Chênes*, etc., *Rouvrais* et *Rouvret* en plusieurs provinces du royaume.

Rouvroi dont nous voulons parler ici, est situé sur la *Meuse* à une bonne lieue de *Saint-Mihiel*, annexe de *Mezai*, diocèse de *Verdun* : bourg ou village autrefois fermé de murailles ; on y voit encore les restes des portes, des murailles et des fossés. Il a même souffert un siège. *Rouvroi* a titre de marquisat : ci-devant office et prévôté d'*Hatton-Châtel*, maintenant recette et bailliage de *Saint-Mihiel*. Le roi en est seul seigneur ; l'église du lieu est sous l'invocation de *S. Laurent* : doyenné de *St.-Mihiel*.

ROUVROY-SUR-OTTAIN. — Rouvroysur-Ottain, ou *Othain*, ou *Hotin*, village à une lieue et demie de Longuyon, sur la rivière d'Ottain, diocèse de Metz : bailliage de Longuyon, de la terre commune de Marville et d'Arancy. Le roi en est seigneur.

RUMONT. — Rumont, *Rumontium*, village à deux lieues au nord de Bar : diocèse de Toul, doyenné de Bar, prévôté et office de Pierrefitte, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris ; la paroisse a pour patron saint Hypolite. Seigneur, le roi et les seigneurs de Pierrefitte.

RUPPES. — Ruppes, village entre Vézelize et Gondrecourt, Toul et Neufchâteau, à trois lieues de Vaucouleurs, sur un ruisseau que la Meuse reçoit à une lieue du village. Ruppes est du diocèse de Toul, bailliage de Neufchâteau. La paroisse a pour patron, Saint Gengoul. Il y a plusieurs chapelles dans l'église paroissiale.

La prévôté Royale de Ruppes a été supprimée en 1751. Ce lieu est le chef-lieu d'une ancienne baronnie, qui, de la maison de Salm, est venue à celle de Lorraine.

On dit que les assassins qui tuèrent le baron Lutzebourg aux portes de Nancy, en 1621, se sauvèrent au château de Ruppes, et que le prince de Phalsbourg avait eu dessein de les y attaquer, mais qu'il craignit qu'ils ne le missent lui-même à mort.

On remarque que le duc Charles IV fut élevé dans son enfance, pendant quelque temps, dans le château de Ruppes et au Pont-Saint-Vincent. Le comte de Vaudémont François de Lorraine, son père, avait un château dans chacun de ces deux lieux. Celui de Ruppes ne subsiste plus, il n'en reste que les fossés, mais on a bâti sur l'emplacement une belle maison qui appartient à M. de Vioménil.

La terre de Ruppes, ancienne baronnie, est tombée à la maison de Lorraine, par le mariage de Christine de Salm, une des hé-

ritières de la maison de Salm, avec François, comte de Vaudémont et de Salm, père du duc Charles IV. Le prince Nicolas-François, frère de Charles IV, y a fait long-temps sa résidence avec la princesse Claude son épouse.

La maison de Ruppes, autrefois de nom et d'armes, portait d'argent, à trois écussons de gueules, 2. et 1.

RUPT - AUX - NONAINS. — Rupt-aux-Nonains, *Rivus ad-Nonas*, village sur la rivière de Saulx, diocèse de Toul, doyenné de Dammarie, à deux lieues et demie au midi de Bar, et à trois de Saint-Dizier : office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seigneur.

Ce lieu tire son nom d'un ancien monastère de religieuses bénédictines, qui y subsistait dès avant l'an 1136. Mais les religieuses, on ne sait à propos de quoi, ayant abandonné cet établissement, on leur substitua des bénédictins de saint Benoigne de Dijon, qui y demeurèrent en communauté, tandis que les revenus de ce monastère purent suffire à leur subsistance.

La paroisse, dont l'office se fait dans l'église du prieuré, est dédiée à St. Pierre et à St. Paul.

Il y a dans le finage et dans les bois un ermitage dédié à saint Antoine. Il y a aussi dans ce village une maison fief, avec droit de chasse.

RUPT ou **RUS** devant *Saint-Mihiel*. — Rupt ou Rus devant Saint-Mihiel, *Rivus*, village à deux lieues et demie de Saint-Mihiel : diocèse de Toul, doyenné de Belrain, prévôté et office de Pierrefitte, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron St. Hilaire.

RUPT, *Ban de Longchamp*. — Rupt, village du ban de Longchamp, à deux lieues et demie au sud-est de Remiremont, diocèse de Toul. L'église paroissiale, qui est à Lette, a pour patron St. Etienne. Seigneurs, le roi et le chapitre. Bailliage de Remiremont, prévôté d'Arches.

Dépendent de la paroisse de Rupt, *Lette*, quelques-uns nomment *Lette-Rupt*, *Dremanville*, la *Roche*, *Longchamp*, chef-lieu d'un ban considérable, où il y a eu autrefois une gruerie. Cette seigneurie est appelée la *Seigneurie des Ecclésiens*.

On trouve encore *Rupt-les-Moivrons*, village à deux lieues et demie au nord de Nancy, à une lieue et demie de Nomeny, bailliage de Nancy.

RUSSANGE.— Russange, petit village du diocèse de Trèves, à deux lieues au levant de Viller-la-Montagne, bailliage de ce lieu, régi par la coutume de St-Mihiel : seigneur, le marquis de Gerbéviller, haut, moyen et bas justicier. Il y a à Russange une douzaine d'habitans.

SAFFAIS ET VIGNEULES.— Saffais, *Saffesium*, village situé sur une montagne, à une lieue de Rosières-aux-Salines, bailliage dudit lieu, cour souveraine de Nancy. Le patron de la paroisse est saint Quentin. Seigneur, M. Cueillette de Saffais.

Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, étant entré en Lorraine en 1475, pour faire la guerre au duc René II, campa près d'un mois au haut du Saffais, avant que de faire le siège de Nancy. Il y dressa son camp, qu'il fortifia par de bons fossés quoique l'endroit soit assez fort de lui-même par sa situation.

Dans le ban de Saffais, est une métairie de l'ordre de Malte, nommée *Côte-Fèves*, que je crois venir de *Cultura fabæ*, parce qu'autrefois on cultivait beaucoup de fèves dans ce pays. Aussi trouve-t-on plusieurs cantons nommés *Côte-Fèves*.

Vigneules. De Saffais dépend le village de Vigneules, *Vineole*, fief dépendant de l'abbaye de Senones, dont le seigneur fait hommage à l'abbé, et lui paye un cens de 7 francs Barrois par an. M. Renaud possède ce fief. En 1548, Bencelin, abbé de Senones, laissa à titre de cens et d'hommage, à Jean de Toul et Aliénor sa femme, tout ce que l'abbaye avait et pou-

vait avoir dans le lieu de Vigneules près Rosières (1). Le traité fut passé au mois d'octobre et scellé du sceau du duc de Lorraine en sa cour de Lunéville, et de celui de Jean de Toul.

Ce seigneur était fils du prince Jean de Toul, fils du duc Ferri III. Il avait pour frères Thiébaud et Pétreman, nommés dans le titre dont nous venons de donner l'extrait. Il y a beaucoup d'apparence que c'est lui-même qui est nommé ailleurs Jean de Nancy et Jean de Neuville. Il est remarquable que ni lui ni Henri-le-Lombard ne prennent jamais le surnom de Lorraine, quoique fils immédiats de nos ducs.

Il y a Vigneules une chapelle sous l'invocation de St. Blaise.

Sur le même ban de Vigneules est une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge en sa Nativité.

SAILLY.— Sailly, *Salleium*, bourg situé entre la Marne au couchant, et la rivière de Saulx à l'orient, dans le Bassigny. Ce bourg est chef-lieu d'une châtellenie, qui dépendait autrefois du temporel de l'église de Toul, et qui fut donné aux seigneurs de Joinville, comme on le voit dans les notes, sur l'histoire de Saint-Louis, par le sire de Joinville (2).

La paroisse de Sailly a pour patron St. Maurice.

Sailly est du ressort de Joinville, bailliage de Chaumont.

La maison de Sailly, autrefois de nom et d'armes, portait de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

Noncourt, est annexe de Sailly. Patron, saint Félix, Seigneur, le sire de *Combles*. On voit à Noncourt des forges.

Il y a un autre *Noncourt*, village sur le Mouzon, à un quart de lieue de Neuf-château, annexe du même lieu; patron, saint Anatholde et sainte Ursule. Bailliage de Neufchâteau.

(1) Archiv. de Senones.

(2) Histoire de Saint-Louis par le sire de Joinville.

SAINTOIS. — Les Saintois ou Saintoy, comté ou pays de Lorraine, dans le diocèse de Toul, lequel a donné son nom à un doyenné sous l'archidiaconé de Vitel. Ce doyenné comprend soixante paroisses ou environ. Le Saintois est appelé dans les titres *Segintensis Comitatus*, ou *Segintensis pagus*, ou *Suentisium*. Il est situé entre le Chaumontois, *Calvomontensis pagus* à l'orient, l'Ornois, *Odornensis* au couchant, le Toulois et le pays de *Wide* ou *Void* au nord, et le *Soulosois* et le pays de Mirecourt au midi. Il nous paraît que le chef-lieu de ce comté est *Selvigneium*, ou *Saloviniacum*, Sauvigni ou Savigni, célèbre encore aujourd'hui par un village et un château à deux lieues de Mirecourt et une de Charmes.

Quant au pays Saintois, *Seginensis*, ou *Septingensis pagus*, Frédegairé parle d'un de ses comtes : le partage des états de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, fait au IX^e siècle, fait aussi mention du Saintois, et les annales de saint Bertin lui donnent le titre de comté, sous l'année 839. Le manuscrit de la vie de saint Amon, évêque de Toul au quatrième siècle, dit, que ce saint prélat se retira dans un désert du Saintois. *Sanctesii territorii*. Dans la vie de Bertholde, évêque de Toul, qui siégea depuis l'an 995 jusqu'en 1020 (1), il est dit qu'il obtint de l'empereur Henri, le droit de chasse sur la Meuse, depuis le comté de *Seginthe* jusqu'à Sorcy : *Impetravit ab Imperatore Henrico, bannum venationis à Seginthen-si comitatu, usque Sortiacum*. Et dans le livre des miracles de saint Evre, un clerc demeurant dans le Saintois, *Segintensis pagi indigena*, fut délivré d'un démon dont il était possédé, par les mérites de saint Evre, et par les prières de St. Gauszelin. Il y a apparence que c'est le *Saintois*, qui est nommé *Suentisium*, dans le partage des deux rois Charles et Louis en 870. Le Saintois y est joint au Chaumontois, à l'Ornois et au Soulosois ; ce qui revient

parfaitement à la situation que nous lui donnons ici.

Eve, comtesse de Chaumontois (1), donna à l'abbaye de Saint-Epyre de Toul, le fief de Nantioncourt, dans le district de Sélincourt, au comté de Saintois. Il y a eu des comtes de Saintois autres que celui dont il est parlé dans Frédegairé. Hugues II, mari de la comtesse Eve, était comte de Chaumontois et de Saintois ; et Riquin, père de l'évêque Udon, jouissait de ce dernier comté, au commencement du XI^e siècle. Le livre des miracles de saint Mansui, en rapporte un, qui se fit en faveur d'un gentilhomme fait prisonnier dans un combat donné entre les comtes de Bar et de Saintois : *In congressione, quæ facta est ante Tullum, à Sanctensi et Barrensi Comitibus*.

Le pays de Saintois changea son nom en celui de Vaudémont, sur la fin du XI^e siècle. Théodoric, duc de Lorraine, en ayant donné les terres à Gérard son frère, l'empereur les érigea en titre de comté, et lui donna le nom de *Vaudémont*, à cause du château que le prince Gérard avait fait bâtir sur une montagne, qui portait déjà ce nom. Il y a cependant toujours une partie du comté de Vaudémont, qu'on continue d'appeler le *Saintois*. Ce comté, autrefois séparé du duché de Lorraine, y a été réuni par le duc René II, l'an 1473.

SAIZEREY - SAINT - GEORGE. — Saizerrey, *Cæsaræ arces*, village du diocèse de Toul, à trois lieues et demie au nord-ouest de Nancy, à deux lieues et demie de Pont-à-Mousson : balliage de Nancy. La paroisse a pour patron St. George. Seigneur, le roi.

Saizerrey-St.-Amand est annexe de Saizerrey-St.-George. L'église est dédiée à St. Amand.

V SALES. — Sales, village d'Alsace, dépendant de la seigneurie de Villers, diocèse de Strasbourg, situé sur les confins du territoire de l'abbaye de Senones du côté de l'orient méridional, sur le che-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 145.

(1) Benoît, hist de Toul, p. 61.

min de Lorraine en Alsace, dans les montagnes de Vôges. Ce lieu est connu dans le titre de fondation ou de dotation de l'abbaye de Senones, en 661 ou 662, sous le nom de *Strata Sarmatarum*, le chemin des Sarmates, des Vandales ou des Hongrois. Ces peuples, ou d'autres Barbares sous leurs noms, avaient dès lors pénétré en Austrasie par ce passage; circonstance dont on n'a d'ailleurs aucune preuve certaine et distincte, ni du lieu de leur passage.

Mais ce qui fait conjecturer qu'au lieu de *Strata Sarmatarum*, il faut lire, *Strata Salinatorum*, est, que le village de Sales prend son nom du *Sel* et des *Sauniers* qui passent par là, venant des Salines de Lorraine, pour porter le sel en Alsace; et que l'on trouve deux titres de l'abbaye de Moyennoutier, l'un de l'an 1222 au mois d'avril, par lequel G., abbé de Moyennoutier, et H., abbé d'Étival, font un accord entr'eux, au sujet d'une forêt située entre le chemin des *Sauniers*, *Via Salinaria*; et la fontaine nommée, du *Jourdain*, *Jourdain-Fontaine*. La situation de lieux demande qu'on entende *Via Salinaria*, du chemin qui conduit de St. Blaise à Sales.

La paroisse de Sales est dédiée à saint Barthélémy, apôtre.

Il y a près de Sales, des verreries, au lieu nommé le *Ham*. On y fait des verres d'assortiment de toutes sortes, et des globelets que l'on grave fort proprement. Sales est un grand passage, non seulement pour les sels qu'on tire des salines de Lorraine pour l'Alsace et la Suisse; mais aussi pour les vins d'Alsace que l'on transporte en Lorraine jusqu'à Metz, et pour le blé et l'avoine que ces deux provinces se communiquent l'une à l'autre. Sales est environ à trois lieues de Senones à l'occident, et à deux lieues et demie de Villers vers l'orient,

SALIVAL, abbaye de Prémontré. — Salival, *Salina-Vallis*, abbaye de l'ordre de prémontré, diocèse de Metz, à une lieue de Marsal, et autant de Vic, à un

quart de lieue de Moyenvic: souveraineté de France. Son nom de Salival, est dérivé des eaux de la Seille et des sources des environs, qui sont presque toutes salées en divers degrés, les uns plus, les autres moins. Cette abbaye reconnoît pour fondatrice la comtesse Mathilde, qui se qualifie comtesse de Hombourg ou de Hambourg, et qu'on croit être de la maison de Salm. Cette abbaye est fille de celle de Justemont, qui y envoya une colonie de religieux vers l'an 1195, qui est l'année du testament de cette comtesse.

On y voit des mausolées de quelques comtes de Salm. Entr'autres, ceux de Henri, comte de Salm, mort en 1292; de Jean VIII, comte de Salm; maréchal de Lorraine, dont le tombeau est en marbre, mort le 15 mars 1548, et celui de Louise de Stainville, son épouse, morte le premier juin 1586. On y remarque aussi les épitaphes de plusieurs personnes de distinction, inhumées dans l'église de cette abbaye. La réforme fut introduite à Salival en 1614.

Saint-Livier.

Environ à un quart de lieue de Salival, sur le chemin qui conduit à Moyenvic et à Marsal, on trouve une chapelle consacrée en l'honneur du martyr St. Livier, qui fut tué en cet endroit pour cause de la religion, par les Huns. On y voit une fontaine, dont les eaux, dit-on, sont salutaires pour plusieurs maladies.

SALLEMAGNE. — Sallemagne, *Sallemania*, gros village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie au levant de Bar, une lieue et demie au nord de Ligny; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. MM. Paris et de Rambur en sont seigneurs.

La paroisse a pour patrons, saint Amand et saint Martin, dont chacun de ces deux saints est honoré dans une église différencée, et qui a son ban particulier et distingué.

V SALM-EN-VOSGES. — Tout le monde sait que la maison de Salm a plusieurs branches, dont la principale et la plus an-

cienne, a subsisté depuis très-long-temps dans les Ardennes. Une autre branche plus moderne, est habituée dans les montagnes de Vôges, depuis le onzième siècle.

Elle n'y était pas encore connue en 870, lors du partage des provinces de l'empire, entre les rois Louis et Charles, fils de Lothaire. Le nom de *Salm* n'y paraît que vers l'an 1090, que Herman, fils cadet de Herman, comte de Salm dans les Ardennes, fut nommé par un évêque de Metz, avoué de l'abbaye de Senones; et dès l'an 1104, il est appelé *Comte de Salm*, dans un titre de cette abbaye.

Le château de Salm près les forges de Framont, n'a été bâti que sur la fin du douzième siècle, vers l'an 1190, sur un fonds appartenant à l'abbaye de Senones, sous la redevance de deux sols *strasburgis* de cens annuel. Ce château ne subsiste plus, il n'en reste que quelques pans de murailles, quelques restes de tours, et quelques maisons habitées par des fermiers, sur la hauteur, où il était situé aux environs.

La ville de Salm, dont parlent les géographes, qui est marquée sur quelques cartes géographiques, et qu'on dit avoir été bâtie dans un terre-plein au-dessous de Salm, n'a peut-être jamais subsisté, et on n'en voit aucun vestige. La demeure ordinaire des comtes de Salm, était à Badonviller, à Blâmont, à Deneuvre et à Pierre-percée. Nous avons donné l'histoire de tous ces lieux en particulier.

La principauté de Salm, située dans les Vôges, a l'Alsace à l'orient, et la Lorraine à l'occident, au midi et au septentrion. Elle était ci-devant distinguée en comté et en principauté. La partie appelée *comté*, appartenait à la maison de Lorraine; la principauté était possédée par la maison de Salm.

Le dernier mâle de la race de Jean VI comte de Salm, nommé Paul, n'eut qu'une fille et héritière, appelée Christine, qui épousa François de Lorraine, comte de

Vaudémont, et lui apporta en dot la moitié du comté de Salm.

Ce partage de la terre de Salm en principauté et en comté, a subsisté jusqu'en 1751, que le prince de Salm-Salm, ayant cédé au roi la partie qu'il avait dans la baronnie de Fénétrange, et choisi pour indemnité, les endroits à portée de sa principauté de Salm, on a, par convention entre les deux rois, de France et de Pologne duc de Lorraine et lui, du 21 décembre 1751, fait un nouveau partage du comté de Salm, pour faire cesser l'indivision. Depuis ce traité, la rivière de Plaine, qui traverse le val d'Allarmont, fait la borne séparative, en sorte que ce qui est à sa droite appartient à la Lorraine, et ce qui se trouve à sa gauche, fait partie de la principauté de Salm.

La principauté de Salm actuelle contient environ trente-deux villages. La petite ville de Senones en est le chef-lieu et la résidence des officiers du prince, qui y a une maison. Cette principauté peut avoir cinq lieues de longueur d'occident en orient, et quatre de longueur, du midi au septentrion. Le sol en est assez ingrat, ne produisant que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, de l'orge, des topinambours ou pommes de terre, et quelque peu de froment. Le principal commerce est en bois de sapin, que l'on conduit par eau jusqu'à Metz, et ailleurs. Le pays est arrosé par les rivières de la Plaine, *Plana*, le Rabodeau, *Rapida aqua*, et la Brusche, *Brusca*. Les deux premières tirent leur source aux pieds des montagnes de la principauté, et lui servent de limites. Elles servent aussi au flottage des planches et autres bois d'affouage et de maronage. Le pays est encore arrosé de quantité de fontaines, que les habitans ont soin de ménager avec art pour en former des prairies pour nourrir et engraisser le bétail, qui est une seconde branche du commerce de la principauté de Salm. Le pays est rempli de montagnes, dont la plus considérable est celle du *Donon*, célèbre par les antiquités qu'on y découvre: nous en

parlons plus au long dans la première partie de cette notice.

SALONE. — Salone, *Salona*, village au confluent de la Seille et de la Petite-Seille, à une lieue au-dessous de Vic, diocèse de Metz, avec un prieuré, dédié anciennement sous le nom de la Ste.-Vierge, de St. Privat et de St. Hilaire, et fondé par le célèbre Fulrade, abbé de saint Denys en France, qui a vécu sous le roi Pépin et sous Charlemagne.

Les salines de Salone ont été autrefois considérables.

En 1381, il y eut un accord fait entre Thierry évêque de Metz, Jean duc de Lorraine, et Robert duc de Bar, par lequel il fut dit, que les puits d'eau salée de Château-Salins et de Salone seraient communs entre ces trois princes. Le duc de Bar, comme voué de l'abbaye de Saint-Mihiel, pourrait s'être approprié les eaux salées de Salone. En 1524, sous le duc Antoine, les salines de Salone étaient encore en bon état, puisqu'il donne au sieur d'Otain, dit la *Mouche*, un muid de sel sur cette saline. Sous le bon duc Henri, on travailla à rétablir ces salines; on découvrit la source d'eau salée, mais on ne put réussir à en séparer l'eau douce. En 1612, les administrateurs de l'évêché de Metz, accordèrent, à titre précaire, aux officiers du duc de Lorraine, de conduire un filet des eaux salées de Moyenvic à Salone, dont on voulait apparemment rétablir les salines. En effet on y travailla vers ce temps-là; mais on ne put parvenir à la séparation des eaux douces des eaux salées, et on renonça à cette entreprise, que l'on n'a pas jugé à propos de reprendre depuis ce temps, y ayant d'ailleurs des salines en suffisance dans le pays (1).

SALTZBRONNE. — Saltzbronne est un hameau près de Saralbe, à droite de la Sarre; diocèse de Metz, bailliage de Sar-

guemines. Il y avait à Saltzbronne en 1200, une saline qui ne subsiste plus. Les comtes de Nassau, en 1581, l'abandonnèrent par échange au duc de Lorraine, et depuis tentèrent d'établir une autre saline sur leur territoire à Herbitzheim, quatre cents toises au-dessous du puits de Saltzbronne, dont la source aurait été attirée par des voies souterraines au nouveau puits. En juillet 1737, ils renouvelèrent encore cette entreprise. Enfin ces comtes ont renoncé tout-à-fait au projet de faire du sel dans leurs terres de Sarwerden, Sarbruck, Otweiler, Hombourg et Herbitzheim; au moyen de ce que sa majesté leur a accordé quatre cents muids de sel annuellement sur les salines de Lorraine, par convention du 27 août 1741.

SAMBUMONT, aujourd'hui BEAUMONT. — Sambumont, *aujourd'hui* Beaumont hameau ou petit village, qui dépend d'Hamonville: annexe ou église succursale de Mandres-aux-quatre-Tours, diocèse de Toul, à quatre lieues de Pont-à-Mousson et de Saint-Mihiel, office et prévôté de Bouconville, recette et bailliage de Pont-à-Mousson. Le prince de Guise jouit en ce lieu du domaine et d'un fief. La situation agréable du lieu, avait engagé le prince de Guise à y bâtir un château, qui n'est que commencé, et à en changer le nom, ayant obtenu du feu duc Léopold I, qu'il s'appellerait dorénavant *Beaumont*; et il est plus connu aujourd'hui sous ce nom. On y compte environ quinze habitans.

SAMPIGNY, S.^{te}-LUCIE, GIROUET. — Sampigny, *Sampiniacum*, bourg situé à un quart de lieue au couchant de la Meuse, sur un gros ruisseau ou petite rivière, qui vient du côté de Girouet, et n'a son cours qu'environ pendant une heure de chemin, et va tomber dans la Meuse à un quart de lieue de Sampigny; on l'appelle, *la rivière du Mont*, parce qu'elle vient du côté du mont de Sainte-Lucie; elle coule du couchant à l'orient.

Sampigny est à peu près à égale distan-

(1) Dissertation sur les salines de Lorraine, Hist. de Lorraine, t. V. p. XXXI. nouvelle édition.

ce de Saint-Mihiel au nord, et de Com-
mercy au midi, à deux lieues ou envi-
ron de ces deux villes. Ce bourg est du
diocèse de Verdun (1), et dépendait au-
trefois du temporel de cette église, lui
ayant été donné par Childebart II, roi
d'Austrasie. Cette ville est nommée, dans
Laurent de Liège (2), *Saptiminium*. Al-
beric, moine de Trois-Fontaines, l'ap-
pelle *Castrum de Setuniâ*. (3) On la
nomme ordinairement *Sampigny*; l'empe-
reur Frédéric Barberousse ne la désigne
que sous ce nom dans son diplôme, daté
de Colmar, en 1156, *Sampiniacum Cas-
trum*.

La ville de Sampigny était autrefois
très-bien fortifiée et a souffert plusieurs
sièges célèbres dans l'histoire. Elle était de
forme quadrangulaire oblongue, ayant
de bonnes et fortes murailles, et un grand
et profond fossé plein d'eau, qui la cei-
gnait tout autour. Quatre grosses tours la
flanquaient à ses quatre coins : on en voit
encore une assez entière : les autres sont
renversées. Dans l'enceinte de la ville, du
côté du midi, était une autre grosse tour
fort massive, près laquelle était le château
ou la maison seigneuriale, près laquelle se
voit encore aujourd'hui la chapelle castrale,
qui sert d'église paroissiale, grande, belle,
voutée et bien ornée, avec un orgue.

Du côté du midi, et hors l'enceinte de
la ville, se voit le château bâti au dernier
siècle par le prince de Phalsbourg, mari
de la princesse Henriette de Lorraine, fille
de François de Lorraine comte de Vaudé-
mont, et sœur du duc Charles IV. Ce châ-
teau, de même que la terre de Sampigny,
a été acheté par M. Paris l'ainé, qui l'a fait
ornier et réparer à la moderne.

Du côté du couchant se voit le bourg,
qui a aussi été fortifié et fermé de gros
murs de dix pieds d'épaisseur, et plus soli-
des que n'étaient ceux de la ville, qui
n'avaient qu'environ six pieds d'épaisseur.
Il y reste encore deux portes, l'une à l'o-

rient, l'autre au midi. Il y a de plus le
faubourg de *Sonfeu*, distant de la ville
d'environ deux cents toises.

Le plus ancien siège de Sampigny, qui
soit venu à ma connaissance, est celui qui
fut formé par Thierry (1), évêque de Ver-
dun, qui mourut en 1089. Il assiégea la
forteresse de Sampigny vers l'an 1060 ;
elle était alors possédée par Manasses,
comte de Rhétel. Thierry la prit, et la
démolît.

Edouard, comte de Bar, en 1318,
voulant soutenir une partie des bourgeois
de Verdun contre Henri d'Apremont, leur
évêque, assiégea le château de Dieulewart,
le prit et en renversa les murailles ; puis
il attaqua le château de Sampigny (2), où
l'évêque de Verdun, et Gobert d'Apre-
mont, son frère, s'étaient enfermés pour
le défendre. Comme Edouard poussait vi-
vement le siège, arrivèrent Gauthier de
Châtillon connétable de France, et d'au-
tres gentilshommes envoyés de la part du
roi Philippe-le-Long, qui menacèrent le
comte de saisir ses terres, s'il ne se retirait.
Le comte consentit de s'en rapporter au
jugement du roi, et l'on convint de proposer
de part et d'autre les raisons en sa pré-
sence ; mais non sur ce qui regardait Dieu-
lewart et Sampigny, parce qu'ils s'étaient
déjà accordés sur ces deux chefs.

Les Messins (3), on ne sait pas distinc-
tement à propos de quoi, firent le siège de
Sampigny en 1324. Le siège dura seize
semaines, sans aucun succès avantageux
pour les assiégeans. Ils y perdirent bien
du monde, et en particulier deux seigneurs
de considération. La chronique de
saint-Thiébaud les nomme Demyon de
Melri et Geoffroi Grogmat, deux écuyers
de Metz, qui moururent d'une *pièce
d'engin*, et dont la perte fut très-sensible.
L'histoire du temps dit que la trahison
leur fut contraire, sans s'expliquer davan-
tage.

(1) Histoire de Lorraine, t. pag.

(2) Hist. de Verdun; p. 78, 71.

(3) Ibid. page 2. dans les preuves.

(1) Hist. de Verdun, page 201.

(2) Histoire de Lorraine, tome III, page
319.

(3) Chronique de Metz en vers, p. xxviii.

En 1358, Yolande de Flandres, veuve de Henri IV, comte de Bar. et régente du comté de Flandres, pendant la minorité de ses deux fils Edouard et Robert, qui, dans les commencemens, avait paru favoriser Hugues de Bar, évêque de Verdun, parent de ses fils, devint, dans la suite, ennemie irréconciliable du prélat et de son chapitre. Son animosité s'augmenta, et elle redoubla ses vexations contre eux, lorsqu'elle apprit qu'ils avaient obtenu de l'empereur Charles IV un diplôme, qui confirmait leurs anciens privilèges, et leur en accordait de nouveaux (1).

Elle commença ses hostilités contre les sujets du chapitre, et fit mettre le feu au village d'Auzeville, voisin de Clermont où elle résidait ordinairement. Deux chanoines qui furent envoyés à Clermont par le chapitre, pour la porter à réparer le dommage, en la menaçant des censures de l'église, n'étant pas retournés à Verdun, on ne sut que penser sur ce qu'ils étaient devenus: le bruit se répandit aussitôt qu'Yolande les avait fait jeter dans un puits, qu'on appelle encore aujourd'hui *la fosse des chanoines*, au-dessous du château de Clermont. La princesse nia toujours le fait. L'évêque et les chanoines firent grand bruit, tant des violences de la princesse, que de la mort ou détention des deux chanoines: Yolande, de son côté, protesta de tirer vengeance de cette calomnie, mit des troupes sur pied, et engagea dans sa querelle, Robert comte de Bar son fils, et Venceslas roi de Bohême et duc de Luxembourg. Ces princes alliés convinrent d'attaquer séparément, savoir: le duc de Bar, la forteresse de Sampigny, et le duc de Luxembourg celle de Mangienne, toutes deux appartenant à l'évêque de Verdun; à condition que le duc de Luxembourg fournirait au duc de Bar, cent hommes d'armes, pour lui aider à faire le siège de Sampigny, et que, si le duc de Luxembourg avait pris la forteresse de Mangienne, avant que celle de Sampi-

(1) Histoire de Verdun, page 342 et suivantes.

gnny fut rendue, il viendrait au secours du duc de Bar, et réciproquement.

L'évêque de Verdun, après avoir inutilement tenté les voies de négociation et celles des armes, qu'il avait chèrement achetées auprès de ses alliés, fut obligé de se soumettre aux deux conditions que les deux ducs lui imposèrent, par un traité qui fut conclu le 22 août 1359. Voyez l'histoire de Verdun, pag. 343, 344. Ce traité portait, que la terre de Sampigny serait hypothéquée pour la somme de cinq mille florins, que Hugues de Bar promit de payer. Gui de Roye évêque de Verdun, ayant demandé au duc de Bar la restitution de la terre de Sampigny, le duc refusa de le faire, à moins qu'on ne lui payât ces cinq mille florins. Il y a apparence que les évêques de Verdun acquittèrent cette somme, puisqu'ils jouissaient de la terre de Sampigny en 1378.

Vers ce temps-là, Pierre de Bar (1), seigneur de Pierrefort et de l'Avant-garde, homme hardi, remuant et entreprenant, faisait trembler tous ses voisins. Ayant pris d'emblée les forteresses de Charny et de Sampigny, il s'en servit pour piller et rançonner tous les environs. C'est vers l'an 1378 ou 1379, que le duc de Bar, l'abbé de Gorze, les comtes de Salm, des Deux-Ponts et de la Petite-Pierre, avec le duc de Luxembourg, assiégèrent Charny, où Pierre de Bar, s'était enfermé; lequel voyant qu'il manquait de vivres, et qu'il ne pouvait résister à tant de forces, mit, pendant la nuit, le feu en trois ou quatre endroits du château, et à la faveur de ce feu, il se retira à Sampigny, résolu de s'y défendre jusqu'à l'extrémité. Il le rendit néanmoins quelque temps après en 1382.

Liébaud de Cousance, évêque de Verdun, (2) sut si bien ménager l'esprit de Robert duc de Bar, que ce duc lui remit, sa vie durant, le château, la pré-

(1) Histoire de Lorr., t. III, pag. 488, et suivantes.

(2) Hist. de Verdun, p. 357.

vôté et la seigneurie de Sampigny. L'évêque consentit, par lettre du 10 septembre 1385, qu'après sa mort, le tout revint sous la puissance du duc.

En 1457, René, roi de Sicile, donne à Guillaume de Haracourt, évêque de Verdun (1), pour sa vie durant, la terre de Sampigny avec ses dépendances, réversibles au duc de Lorraine après la mort dudit évêque.

Sampigny n'a rien de remarquable aujourd'hui, que le beau château bâti par Louis de Lorraine, prince de Phaltzbourg, possédé depuis par le prince de Ligne, ensuite par M. d'Issoncourt, et enfin par messieurs Paris. Il est chef-lieu du comté et de la prévôté de Sampigny; office et recette de Commercy, bailliage de Bar. M. Piérard, curé de Sampigny, a composé l'histoire de Sampigny, avec les plans de ce lieu, anciens et modernes, en un volume *in-folio*, manuscrit, entre les mains de l'auteur.

Sampigny avait été érigé en comté dès le 13 juillet 1712 par le duc Léopold, en faveur de M. d'Issoncourt: mais le duc François III, en fit une nouvelle érection, le 2 mars 1730, pour M. Paris, et déclara la première sans effet.

Minimes de Sainte Lucie.

Sur la montagne voisine de Sampigny, on voit un couvent de pères minimes, dont l'église est dédiée sous l'invocation de Ste. Lucie vierge écossaise, bien différente de sainte Lucie vierge et martyre de Syracuse, dont nous faisons la fête le 13 décembre. La vie de sainte Lucie de Sampigny, a été insérée dans la chronique des minimes, à l'an 1625, *num.* 2, *pag.* 543. Cette vie a été prise des Leçons de l'office de sainte Lucie. Voici ce que l'on sait de cette sainte.

On tient dans le pays, par tradition (2), qu'elle était fille d'un roi d'Ecosse. Elle vint en Lorraine, pour éviter la corrup-

(1). *Ibid.* p. 398.

(2) *Hist. de Lorr. T. IV*, p. 746. *Hist. de Verdun*, p. clxiv.

tion des mœurs, qu'elle voyait dans la cour du roi son père, et s'arrêta sur une montagne près de Sampigny, où elle se mit au service d'un homme riche, nommé Thiébaud, dont elle garda les brebis jusqu'à la mort de son maître, qui, touché son mérite, l'institua son héritière. Elle bâtit sur cette montagne une église en l'honneur de la sainte Trinité, de la Sainte Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Cette église, bâtie sur la grotte, où la sainte avait accoutumé de faire ses prières, surtout pendant la nuit, servit de paroisse au bourg de Sampigny.

Après sa mort, dont on ne sait pas le temps, les habitans de Sampigny bâtirent, pour leur commodité, une église dans le bourg, sous l'invocation de sainte Lucie; en sorte néanmoins qu'ils iraient, dans certains jours de l'année, en leur paroisse primitive, et que le corps de la sainte reposerait la moitié de l'année en l'église d'en bas, et l'autre moitié en celle d'en haut; ce qui se pratique encore aujourd'hui. En effet la chässe de sainte Lucie est déposée dans l'église d'en bas ou de Sampigny, depuis la fête de saint Simon et saint Jude jusqu'au lundi de Pâques, auquel jour on la reconduit processionnellement dans l'église d'en haut des religieux minimes; et elle reste en cette église jusqu'à la fête de saint Simon, qu'on la ramène de même en procession dans l'église d'en bas.

On ne nous dit pas en quel temps, ni par quel évêque le corps de sainte Lucie fut levé du tombeau. Ses ossemens se conservent dans une chässe de cuivre, ornée de figures d'évêques en relief: le chef ne s'y trouve pas. La tradition veut que le roi d'Ecosse son père, ayant envoyé des gens en France pour chercher sa fille Lucie, ils en eurent enfin des nouvelles du côté de Verdun; et que, l'ayant trouvée morte à Sampigny, ils prirent sa tête et la portèrent en Ecosse, pour preuve de leur perquisition. On m'a assuré que, dans la visite que l'on fit, il y a quelques années, de la chässe de sainte

Lucie, M. Gouturier, chirurgien, qui en examina les os, trouva que la tête y manquait, et que les autres os ne paraissaient que d'une fille de neuf à dix ans.

Dans une visite que l'évêque de Verdun, Henri d'Apremont, l'an 1333, fit de son diocèse, il fit ouvrir la chasse des reliques de sainte Lucie, dont on faisait l'office le 19 septembre dans tout le diocèse, lequel fut retranché dans le bréviaire que l'évêque Pseume fit imprimer. Le lieu où reposent les reliques de cette sainte, a toujours été fréquenté par un grand nombre de pèlerins : ce concours a augmenté, surtout depuis que la reine Anne d'Autriche, eut la dévotion d'y aller pour demander à Dieu un dauphin à la France, par conséquent avant l'an 1638, qui est l'année de la naissance de Louis XIV. Les femmes mariées l'invoquent pour obtenir de Dieu la fécondité.

Les miracles que la tradition attribue à sainte Lucie, sont entr'autres : que, pendant la nuit il coulait du rocher, de l'huile, pour éclairer sa lampe dans la caverne où elle faisait ses prières : qu'elle apporta dans son tablier des charbons ardens sans le brûler, depuis Sampigny jusqu'à la maison de son maître sur la montagne, à un quart de lieue de là : qu'après sa mort, deux notables du pays fort incommodés étant venus l'invoquer sur son tombeau, ils furent incontinent guéris.

Le couvent de Ste.-Lucie, situé sur la montagne au midi de Sampigny, était anciennement un oratoire consacré à cette vierge et desservi par quatre prêtres séculiers, qui subsistaient des aumônes qu'on y faisait. Dans la suite on y érigea une belle église, qui fut bâtie par la piété et la libéralité des fidèles.

Les pères minimes furent introduits dans cette église vers 1620, par un prince de la maison de Lorraine, sur la montagne de Ste.-Lucie.

C'est dans les jardins du couvent des pères minimes, et dans le bois voisin, que croît le bois appelé de sainte Lucie, dont on fait différens ouvrages de marqueterie

et autres. C'est, dit-on, une espèce de cerisier, surnommé, à *trochets*. Il est odoriférant, d'une couleur tirant sur le rouge, et produit une espèce de cerise noire et amère. On dit qu'il en croît de semblables dans les forêts du Lyonnais, et proche de Genève. *Voyez* le Dictionnaire de Tréyoux ; au mot CERISIER.

Sampigny porte d'or, à la face d'azur, chargé en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent. Couronne de comtes : supports, deux lions au naturel.

Girouët.

Plus loin de Sampigny, dans un valon agréable et arrosé d'un beau ruisseau, est le monastère de Girouët, occupé par des religieux ou ermites de saint Augustin. Ce monastère est tout environné de fossés pleins d'eau. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été un prieuré. C'était seulement une retraite pour des ermites, qu'on croit y avoir été établis par Heimon évêque de Verdun, dans le onzième siècle.

SANCY. — Sancy, *Sancium*, petit bourg ou plutôt village où il y avait ci-devant prévôté royale, est situé à une lieue de la rivière de Crune et de l'abbaye de St.-Pierre-mont, à deux lieues au nord de Briey, et à quatre de Thionville et de Longwy, cinq d'Étain, et quinze de Nancy. Sancy est du bailliage de Briey, diocèse de Trèves. Le roi en est seul seigneur.

Il y a dans ce bourg, un prieuré de la dépendance de l'abbaye de St.-Hubert, dans lequel réside un religieux de cette abbaye. Le château est ruiné, la place et les démolitions en ont été ascendées à divers particuliers. Il y a environ soixante habitans à Sancy.

Le concile de Constance (1), en 1414, avait député les évêques de Carcassonne et d'Evreux, avec Guillaume de Viller, le doyen de Sééz, Benoît Gentien docteur en théologie, et Jacques de Lespars docteur en médecine, pour prier le pape Benoît XIII, de rendre la paix à l'église,

(1) Histoire de Lorrains, T. III, nouv. édit. p. 566.

en abdiquant le souverain pontificat, comme avaient déjà fait ses compétiteurs. Ces députés étant en chemin, à la descente du village de Lay entre Foug et Pagny-sur-Meuse, furent attaqués par quantité de gens d'armes, qui avaient à leur tête Henri de la Tour écuyer, Charles de Deuilly maréchal de Lorraine, seigneur de Removille, Vanchelin de la Tour et Jean de Chauffour, qui se disaient ser-vans et bienveillans du duc de Bourgogne. Ils tuèrent le chapelain de l'évêque de Carcassonne, blessèrent plusieurs personnes de la suite des prélats, et prirent les autres qu'ils menèrent au château de Sancy, dont Henri de la Tour était capitaine. On assure que Charlot de Deuilly eut la barbarie de tirer de prison, pendant la nuit, les deux évêques, et de les traîner par les bois pour leur ôter la vie, sans que personne en eut connaissance.

Henri de Ville, évêque de Toul, touché de cet attentat commis dans son évêché, jeta un interdit général sur tout son diocèse, pour obliger les princes et les seigneur du pays à prendre les armes pour délivrer les évêques prisonniers. Aussitôt le duc Charles II de Lorraine, et le cardinal de Bar, régent du Barrois, en l'absence d'Edouard duc de Bar son frère, les évêques de Toul, de Metz et de Verdun, et l'abbé de Gorze, ayant réuni leurs troupes, marchèrent contre le château de Sancy, qui se rendit après cinq jours de siège. On mit les évêques en liberté avec toute leur suite. On leur rendit leurs équipages, et on punit sévèrement les bandits qui avaient commis cet attentat.

La maison de Sancy, éteinte depuis long-temps, portait d'azur à l'étoile de six raies d'or, à la bande de gueules, chargée de six lions léopardés d'argent, brochant sur le tout.

V SANDAUCOURT. — Sandaucourt, *Sandaucuria*, village du diocèse de Toul, à trois lieues au sud-est de Neufchâteau : office, recette et bailliage de Neufchâteau.

L'église est dédiée à saint Ludomier évêque de Châlons.

Jean Basin, chanoine de Saint-Dié en Lorraine, poète latin, était natif de Sandaucourt. Il fit imprimer à St.-Nicolas, la *Nancéiade* de Pierre de Blaru en 1518, et y a ajouté une préface. Basin était savant et faisait de bons vers latins. Il avait encore écrit quelques histoires, qui n'ont point paru.

SANON (LE), rivière. — La petite rivière de Sanon ou Sernon, prend sa source à plusieurs étangs du pays Messin, et sortant à celui de la Garde entre dans le bailliage de Lunéville, passe à Parroy, Hénamenil, Bauzumont, Einville-au-Jard, Crevic ; la Meurthe la reçoit au-dessous de Dombâle, au bailliage de Rosières-aux-Salines.

SANZAY. — Sanzay, *Sanzeium*, ou *Sanviacus*, village à deux lieues et demie au nord-ouest de Toul, à pareille distance de Commercy. La paroisse a pour patron saint Nicolas. On y a érigé un fief le 27 juin 1736.

V SAONE (LA), rivière. — La Saone, ou Sône, en latin *Arar*, ou *Saucona*, rivière considérable de France, prend sa source à Vioménil village de Lorraine, du bailliage de Darney-en-Vôge ; elle passe à Montureux, à Châtillon, d'où elle entre en Franche-Comté, de-là en Bourgogne, puis en Beaujolais, se rend ensuite à Lyon, qu'elle coupe en deux parties inégales, et s'y jette dans le Rhône, au-dessous et tout en joignant les murs de cette ville, près de l'abbaye d'Ainay.

V SARE. — La rivière de Sare a sa source au pied de l'ancien château de Salm, dans les montagnes de Vôges, près les forges de Framont, qui est entre la Lorraine et l'Alsace, terre de Salm, Val de Senones. Son nom ancien est *Saravus* ; elle donne son nom aux villes de *Sarbrik* ou *Sarbruk*, de *Sarre-Louis*, de *Sarverden* et de *Sarguemines*. Elle passe dans tous ces lieux, et se rend dans la Moselle à Consarbrick, à une lieue au-dés-

sus de Trèves. Elle reçoit la Nied au-dessous de Siersberg, et passe à Mertzick. Ausone, dans son poème sur la Moselle, en parle comme d'une rivière qui portait bateaux, coulait à grand bruit, et venait se rendre dans l'auguste ville de Trèves :

*Naviget undisona dudum me mole
Saravus (1)*

Tractâ veste vocat : longum qui distulit amnem

Fessa sub Augustis ut volveret ostiū muris.

La table de Peutinger, et l'itinéraire d'Antonin, parlent de *Pons Saravi*, le pont de la Sare, qui n'est autre que *Sarbrük* ou *Sarbruck* ; où effectivement il y a un pont sur la Sare. Il y en a encore un à Sarbourg. Venance-Fortunat (2) donne simplement le nom de *Sara* à ce fleuve :

Isara, Sara, Chares, Schaldis, Saba, Sumnia, Sura.

On lui donne aussi simplement le nom de *Sarra* dans une très-ancienne inscription rapportée dans Gruter, où on lit (3) :

CÆS. PRO. EXER. IMP. P. P.

S. C. AV. TREVE. ING.

ESSVM. H. CASTRA SARRÆ.

FLVM. PRO. MIL. CVSTODIA.

BIENN. POTITUS EST.

C'était donc alors un poste important pour la conservation et la défense de la ville de Trèves ; et il y a assez d'apparence que dès-lors on l'appelait simplement *Sarra*, et ce n'est qu'après coup qu'on y a ajouté la terminaison latine de *Saravus*.

J'ai parlé assez au long de *Sarbrük* et de *Sarbourg* dans leurs articles, de même que des autres lieux par où cette rivière passe, durant la longueur de son cours.

Le pays qu'arrose la Sare dans son cours, se nomme *Sargau* ou *pays de la Sare*. Dans le partage des provinces de

(1) Auson. Mosella. num. 363.

(2) Venant. Fortun. Lib. 7. Carm. 4. ad Gigonem.

(3) Gruter Inscript. p. 225.

l'empire, fait en 880, par les deux frères les rois Charles et Louis, on distingua le *Sargau supérieur* et le *Sargau inférieur*, *Sarachova superior*, *Sarachova inferior*. Le pays de la Sare supérieure, est plus à l'orient, et tirant vers l'Allemagne ; on peut l'appeler *la Sare allemande* ; par ce que les peuples y parlent allemand ; au lieu que l'inférieure est appelée *la Sare française*, parce que les peuples qui habitent les bords de la Sare inférieure, parlent français pour la plupart.

Vers l'an 1380 et en 1610, on proposa de joindre la Sare à la Moselle ou à la Seille (1), et de la rendre navigable et capable de porter bateau : projet qui a été renouvelé de nos jours, par M. le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz et pays Messin ; mais ce projet n'a pas eu son exécution.

SARE-ALBE ou **ALBE**.— Sare-Albe, petite ville située au confluent de la Sare et de l'Albe, à deux lieues au midi de Sarguemines : prévôté royale qui ressortit du bailliage de Sarguemines ; diocèse de Metz. Sare-Albe est chef-lieu d'une seigneurie considérable. On voit dans le dispositif de l'arrêt de réunion de la seigneurie d'Albe au domaine de l'évêché de Metz, du 20 mars 1680, que la seigneurie d'Albe appartenait originairement à l'église de Metz.

Le château et la seigneurie d'Albe furent donnés par les évêques de Metz aux comtes de Limbourg, en fief avec Sarbourg ; et après l'extinction de la race de ces comtes, Jean d'Apremont, évêque de Metz vers l'an 1230, réunit à son domaine, les quatre châtellenies de Sarbourg, de Sare-Albe, Turkestein et Arestein.

François de Beaucaire, évêque de Metz, par le contrat passé à Nancy l'an 1561, confirmé par le cardinal Charles de Lorraine, l'an 1562, vendit et aliéna la seigneurie d'Albe, à Charles III duc de Lorraine, en toute souveraineté et à perpé-

(1) Archiv. de Lorr.

tuité, avec Sarbourg et d'autres seigneuries. La principale place qui s'appelle Sar-albe, est un lieu ouvert et sans défense. *Voyez Longuerue et Lamartinière.*

Il y a à Sare-Albe un hôtel-de-ville et la place du château et de la chapelle castrale. Cette chapelle est encore entière, et sert d'église paroissiale à la ville, en attendant qu'on en bâtit une autre plus grande et plus commode, pour contenir le nombre des habitans. On n'enterre point les morts à Sare-Albe, la chapelle n'ayant point de cimetière, on les porte au cimetière de l'église de la Trinité, bâtie sur une hauteur, à un quart de lieue de la ville, entre le couchant et le nord. Cette église est l'ancienne mère-église de la ville et des dépendances.

Le haras de Sare-Albe.

Le haras de Sare-Albe, situé sur une petite éminence au midi de la ville, en est distant d'un quart de lieue. Il a été établi en 1717, par les ordres de S. A. R. le duc Léopold I. C'est un grand bâtiment qui a plusieurs grandes ailes fort élevées, avec de grandes cours qui les séparent. Le duc y avait établi un gouverneur pour veiller à l'entretien des bâtimens et des étalons, dont il avait rempli son haras; et il en tirait pour sa cour et pour la chasse, les chevaux nécessaires. Ce prince et ceux de sa maison y allaient souvent. La position de ce haras est en effet très-agréable; on y voit entr'autres choses, l'étendue immense d'une des plus belles prairies de la Lorraine. Cette prairie doit être fauchée et fanée par toutes les communautés des villages dépendant du domaine du haras, moyennant 30 sols par chacune voiture, que l'on distribue aux maires des villages, pour les répartir aux particuliers.

Depuis le règne du roi Stanislas, le haras est occupé par quantité de très-belles vaches, qui fournissent beaucoup de bœufs qu'on y élève et engraisse, et par quantité de chevaux de traits pour y labourer des défrichemens considérables, qui servaient au trefois de pâture aux poulains du haras. La raison de ce changement fait au haras,

vient de ce qu'on remarquait que le fourrage étant trop gras, rendait aveugles la plupart de ces poulains. Les bâtimens du haras subsistent encore et servent seulement à l'exploitation des domaines qui en dépendent.

SAREBOURG ET KAUFFMAN-SARBOURG. — Sarbourg, *Sarbruck*, ou *Kauffman-Sarbourg*, petite ville située en Lorraine, sur le chemin de Metz et de Nancy à Strasbourg, sur la rivière de la Sare, dans les montagnes de Vôges, ayant la ville de Fénétrange à trois lieues au nord, celle de Phaltzbourg à pareille distance à l'orient. On la trouve ainsi marquée dans l'itinéraire d'Antonin :

METZ,	}	DIVODVRVM. M. P.
		XIII.
SARBRUCK,		PONS SARAVI. M. P.
		XXIV.
STRASBOURG,	}	ARGENTORATVM. M.
		P. XXII.

Les évêques de Metz, comme seigneurs de cette ville, la donnèrent à des seigneurs particuliers, qui la possédèrent jusqu'à la mort de Gertrude de Dasbourg, qui supplia Jean d'Apremont, évêque de Metz, de lui donner en fief Sarbourg, ce que le prélat lui accorda, avec d'autres fiefs que son père avait teaus de l'évêché de Metz; à la charge que si elle mourait sans enfans mâles, ces fiefs retourneraient à l'église de Metz, ce qui arriva. Jacques de Lorraine, successeur de Jean d'Apremont, rétablit cette ville, et en acheva, en 1240, les fortifications qui avaient été commencées par les évêques de Metz ses prédécesseurs (1). Le même Jacques de Lorraine fonda, en 1256, la collégiale de St. Etienne, qu'on voit dans la même ville.

La ville de Sarbourg demeura ensuite aux évêques de Metz, jusques vers l'an 1550, que les bourgeois de cette ville qui avaient obtenus de grands privilèges, refusèrent d'obéir à l'évêque Ademare de Monteil, et prirent des sauvegardes du seigneur de Fénétrange, ce qui excita

(1) Hist. de Lorraine, t. 3, p. 81.

des troubles dans le pays. L'évêque s'adressa à l'empereur Charles IV, et obtint un diplôme, dans lequel il est dit que la ville de Sarbourg dépend depuis longtemps de l'évêché de Metz, tant pour le temporel que pour le spirituel : que les seigneurs voisins de Sarbourg, profitant de la faiblesse et de l'éloignement des évêques de Metz, en avaient usurpé le domaine ; il nomma en particulier *Buckard* et *Ulric*, ou *Olry Vistingen*, ou de Fénestranges, qui s'en étaient rendus maîtres :

Que les bourgeois s'étaient soumis à leur domination de leur chef, et sans aucune permission de l'évêque de Metz leur seigneur. L'empereur déclare, qu'ayant pris connaissance de cette affaire, il casse et annule tout ce qui s'est fait et passé entre lesdits seigneurs de *Vistingen* et les bourgeois de Sarbourg, et soumet de nouveau cette ville à l'évêque de Metz son légitime seigneur.

Les mêmes bourgeois voulurent encore en 1390, se soustraire à l'obéissance de Raoul de Coucy, évêque de Metz. Henri, comte de la Petite-Pierre, commandait dans la ville pour l'évêque. Les bourgeois entrèrent à main armée dans le château, emprisonnèrent les domestiques du gouverneur, enlevèrent ses meubles, et renversèrent les bâtimens.

Raoul de Coucy, pour châtier leur insolence, jeta un interdit sur la ville, et marcha à la tête de quelques troupes pour en faire le siège. Les bourgeois revenus de leur emportement, demandèrent pardon à l'évêque, qui les condamna à trois mille francs d'or. Et pour les contenir à l'avenir, il engagea la moitié de Sarbourg au duc Charles II de Lorraine, moyennant vingt mille francs de bon or, au coin du roi de France.

Quoique depuis ce temps-là, Sarbourg ne reconnut plus guère que très-imparfaitement la domination des évêques de Metz, les bourgeois ne laisseront pas encore, en 1455, de demander à Henri de Lorraine, évêque de Metz, des lettres

de confirmation, de leurs franchises et libertés, qui leur avaient été accordées par ses prédécesseurs, ce qui leur fut accordé.

Mais ce qui prouve évidemment que l'autorité et le domaine des évêques de Metz, n'étaient pas bien affermis pour lors à Sarbourg, c'est qu'en l'an 1464, les habitans de cette ville avaient solennellement reconnu pour leur souverain, Jean II, duc de Lorraine et de Calabre ; et qu'en 1472, ils se donnèrent de nouveau au duc Nicolas, fils de Jean II, à condition que ce prince acquitterait les grandes dettes qu'ils avaient contractées, pour réparer les ruines des murailles, qui y avaient été faites dans une révolte (1). Le duc y consentit ; et le prévôt, le conseil, les quarante et toute la communauté de Sarbourg, en dressèrent un acte, et prêtèrent serment de fidélité au duc, levant le doigt vers le ciel. L'acte est du deux novembre 1472.

Le duc Charles IV, jouissait paisiblement de la terre et comté de Sarbourg, lorsqu'il fut dépouillé de ses états par le roi Louis XIII ; et il devait être remis en possession de cette place par la paix des Pyrénées, comme des autres qu'il possédait dans l'évêché de Metz, l'an 1653 : mais par le traité de Vincennes de l'an 1661, le duc céda à la France, Sarbourg et Neiders-Weiler, avec la souveraineté d'un chemin qui conduisait en Alsace. Les bornes de ce chemin ont été étendues par le traité de Paris, conclu l'an 1718 avec le duc Léopold ; néanmoins, le lieu de *Sareck*, et quelques villages que le duc n'a pas cédés, lui sont demeurés.

On a donné à Sarbourg le nom de *Kauffman*, c'est-à-dire *Marchand*, à cause des marchands qui y résidaient. Elle est désignée sous ce nom dans le traité de 1661.

L'église collégiale de Sarbourg, fut fondée en 1256, par Jacques de Lorraine,

(1) Histoire de Lorraine. t. 5. Nouv. édit. p. 251.

évêque de Metz. Ce prélat ne marque pas le nombre de chanoines qui y devaient être, mais il exprime les cinq dignités, qui sont : le prévôt, le doyen, le chantre, le custode ou sacristain, et l'écolâtre.

Il paraît qu'il y avait à Sarbourg une maison des chevaliers de l'ordre teutonique.

Outre la collégiale dont on vient de parler, dédiée à saint Etienne, il y avait encore à Sarbourg un couvent de franciscains ou de capucins, et une communauté de sœurs de Remingen.

SARBRUCK, ou SARBRUCHE, sur le chemin de Metz à Trèves. — On connaît trois villes de ce nom de *Sarbruck*, toutes trois situées sur la Sare, et tirant leur nom du pont, qu'elles ont toutes trois bâtis sur cette rivière, car en allemand *Bruck* signifie un pont.

Je dois remarquer en passant, que quelques français prononcent et écrivent *Sarbrick* au lieu de *Sarbruck*, faute de savoir que *Bruck* en allemand ne s'écrit point par un *i* simple, qui fait *ou* dans la prononciation, mais par un *u* adouci *ü*, qui se doit prononcer comme notre *u*.

L'une de ces trois villes, est située sur le chemin de Metz à Trèves, à quatre lieues au-dessus de Trèves, au midi sur la Sare qu'on y passe sur un pont, au nord de Freudenberg, qui est aux frontières de la Lorraine, et à neuf lieues de Sarre-Louis. Cette ville est célèbre par un camp romain, qui y a subsisté assez long-temps. C'est de cette ville de *Sarbruck* que l'on doit entendre ces mots de l'inscription rapportée ci-devant, *castra Sarre*, qui marquent l'origine de cette ville. Ce camp fit bâtir un pont en cet endroit, et le pont a donné lieu à la ville.

La seconde ville du nom de *Sarbruck*, est *Sarbourg*, dont nous avons parlé dans l'article précédent, on la nommait *Kauffmann-Saurbruche*, pour la raison que nous avons rapportée.

La troisième, dont nous parlons en cet article, est également située sur la Sare, dans le *Westreich*, dans le comté de

même nom, dont elle est capitale. C'est, selon M. l'abbé de Longuerue, une des plus anciennes villes de la Lorraine allemande. Elle est aussi un des plus anciens fiefs de l'église de Metz. Elle est à trois lieues de Sarguemines, et six lieues au-dessus de Sarre-Louis. On l'appelle aujourd'hui communément *Saarbrick*.

L'historien des évêques de Metz, soutient qu'elle était déjà bâtie avant le milieu du dixième siècle, et qu'Othon I étant à Rome l'an 951, donna ce lieu à Adalberon premier évêque de Metz, qui avait accompagné Othon dans ce voyage.

Après ce temps là, les évêques de Metz donnèrent *Sarbruck* et ses dépendances à des comtes qui étaient leurs vassaux.

Le premier des seigneurs à qui la terre de *Sarbruche* passa, est *Sigebert* à qui l'empereur *Henri IV*, en 1080, donna la terre de *Vadgatz*. Il fut père de *Frédéric* comte de *Sarbruche*, et d'*Adalbert* ou *Albert* de *Sarbruche*, élu archevêque de *Mayence* en 1110.

La ville de *Sarbruck* est présentement un lieu ouvert et sans défense, ayant été ravagée pendant la guerre, et son château qui était fort beau, ayant été brûlé avec la chancellerie des comtes. Les habitans se sont retirés au-delà de la Sare, et y ont bâti une nouvelle ville nommée *Saint Jean*, située dans une belle prairie, et défendue par de simples murailles et des fossés pleins d'eau. Elle n'est séparée de l'ancien *Sarbruck* que par la Sare, que l'on passe sur un grand pont de pierre, comme nous l'avons déjà remarqué.

La maison de *Sarbruck* portait d'azur, semée de croix recroisettées, au pied fiché d'or, au lion d'argent, couronné d'or sur le tout. Quoique les comtes de *Sarbruck* fussent reconnus féodaux de l'évêché de Metz, ils étaient néanmoins censés états de l'empire, et comme tels, compris dans les rôles, et taxés à mille florins.

La religion luthérienne domine dans les deux villes de *Sarbruck*, ayant chacune un temple pour l'exercice de leur religion.

Mais dans la ville nommée *Saint Jean*, il y a aussi une église à l'usage des catholiques romains du lieu et des villages voisins, desservie par un religieux prémontré de l'abbaye de Wadgasse. Cette église appartenait aux Luthériens, avant que le roi Louis XIV l'eût fait rendre aux catholiques. Les luthériens dans la cession de cette église obtinrent qu'on ne démolirait pas une chaire de prédicateur, qui se voit au côté gauche du chœur, et qui est grande, belle et ornée de sculpture et d'inscriptions. Ils prétendent que Luther, ou quelques-uns de ses disciples, y ont prêché. La ville de Saint-Jean a trois portes, que l'on ferme régulièrement tous les soirs.

Le prince a fait bâtir son château tout à neuf, à la moderne, qui est de très-bon goût. Il l'a meublé avec beaucoup de magnificence. Il entretient une fort belle cour et brillante. Ses écuries sont renommées par quantité de beaux chevaux, qu'il fait venir des pays étrangers. Son train de chasse est considérable. Il fait une dépense digne d'un prince.

L'autre Sarbruck, qui est l'ancienne ville de ce nom, paraît beaucoup plus ancienne que celle de *Saint-Jean*. L'église a un grand air d'antiquité, et on y voit beaucoup de mausolées des princes et comtes de Sarbruck. A côté de cette église, on voyait ci-devant une grosse tour carrée, ouvrage des Romains, que le prince régnant a fait démolir il y a quelques années, pour donner plus de jour à son château. Du haut de cette tour on donnait, tous les soirs, le signal pour la retraite au son des trompettes et des cors de chasse; et quiconque, après cela, se trouvait dans les rues, était mis à l'amende sans rémission: le lieu où se rend la justice, se nomme *Régence*.

Le ministre luthérien, qui gouverne le temple de Sarbruck, est regardé parmi eux comme leur évêque, et nul ministre ne peut être reçu, ni exercer son ministère, s'il n'en a reçu la permission. Les deux villes, à l'alternative, sont fréquentées tous les dimanches pour les exercices

de religion; et pour s'y préparer, ils s'assemblent le samedi dans le temple, où le ministre les instruit depuis midi jusqu'au soir. Ils observent une police très-exacte, et on a grand soin d'y faire des cueillettes pour le soulagement des pauvres.

SAREICH, ou ZAREICH. — Sareich, ou Zareich, château à droite de la Sare, entre Sarbourg et Fénétrange. Les eaux de la Sare coulent au pied de ses murailles. C'est le chef-lieu d'une seigneurie assez considérable, qui dépendait ci-devant du bailliage de Lunéville, et qui dépend de celui de Lixheim. Il est à deux lieues de Lixheim et de Fénétrange, et à une de Sarbourg.

SARGAU (I.E.). — Sargaw, en allemand, signifie *le pays de la Sare*, parce qu'il s'étend le long de la rivière de la Sare. Il s'appelait anciennement *Sarachova*; et dans le partage qui se fit en 870, entre les rois Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, il est parlé expressément de *Sarachova superior*, et *Sarachova inferior*, le *bas Sargau*, et le *haut Sargau*. Le premier s'étendait sur la Sare au bas de son cours, et le second, vers sa source. Ce pays s'étend du midi au nord, depuis la source de la Sare, qui est dans les montagnes des Vôges, au pied du gros Donon, jusqu'à son embouchure dans la Moselle, à Consarbrük au-dessus de Trèves, dans l'étendue de plus de cent lieues. Nous connaissons le nom de la Sare, le comté de Sarbourg ou Sarbruck, celui de Siersberg, Sarre-Louis, Sarbrick, Sarguemines, Sierk, Boukenom, Fénétrange, et un très-grand nombre de villages. Ce pays fut autrefois possédé par les ancêtres de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. Nous avons parlé dans les articles particuliers de chacun de ces lieux. Aujourd'hui presque tout le cours de la Sare est à la France. Voyez encore ce que nous avons dit de Sargau, en parlant de la Sare.

SARGUÉMINES et GREVENDAL. — Sarguemines, ou Zarguemines, petite ville sur la gauche de la Sare, au confluent

de cette rivière avec celle de Blise, trois lieues au-dessous de Saralbe, à sept de Deux-Ponts, de Bitche et Sarre-Louis, chef-lieu d'un bailliage royal, sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine. Il y a maîtrise des eaux-et-forêts, hôtel-de-ville, recette des finances et des bois ; une juridiction de maréchaussée.

Son nom ancien est *Guemonde*, qui signifie en allemand un confluent. Il ne faut pas la confondre avec un autre lieu nommé aussi *Guemonde*, aujourd'hui *Hornbach*, beaucoup plus célèbre dans l'antiquité, à cause de l'abbaye fondée vers l'an 727, par saint Pirmin, aujourd'hui abandonnée. Elle est située sur le confluent de deux petites rivières. Voyez *Hornbach*.

En 706, le 13 mai, Pepin duc d'Austrasie, sous le roi Childébert, fit expédier, en une assemblée, une Charte en faveur d'Epternach, à *Guemonde*. On est partagé si ce fut à *Hornbach* ou à *Sarguemines*, que se fit cette assemblée : je pencherais pour *Hornbach*.

En 1572, la châtellenie de *Guemonde* fut donnée au duc de Schoenberg, pour sa vie seulement. En 1590, le 4 avril, sur la nouvelle de la mort de Dietrich de Schoenberg, le duc Charles III se remit en possession de la ville et de la seigneurie de *Guemonde*, par Jacques Capitaine d'Albe son procureur. Le 21 octobre 1592, le même Charles III consentit que Jacques de *Tzerelas*, seigneur de Tilly, entrât en jouissance de cette seigneurie, en considération de ce que ledit sieur de Tilly lui avait amené 400 lances Wallones.

En 1628 le 24 janvier, le duc Charles IV vendit à Jean-Philippe comte de *Cratz* et de *Scherffen*, la ville, le château et la seigneurie de *Sarguemines*, pour le prix de deux cent mille florins, rachetables en tout temps.

Sarguemines a fait jusqu'ici très-peu de figure dans notre histoire, et il n'en est presque point parlé dans les monumens anciens. Nous lisons que, pendant la révolte des paysans d'Alsace et des environs

sous le duc Antoine, en 1525, quatre mille luthériens, ayant déjà passé les montagnes de Vôge, se retranchèrent dans les bois près de cette ville, et que quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze se joignirent à eux.

Cette ville est du diocèse de Metz pour le spirituel. L'église paroissiale est à Neunkirch village entre la Sare et la Blise; et il n'y a d'église dans la ville que la petite chapelle de Ste.-Catherine, autrefois collégiale, desservie par des religieux prémontrés de l'abbaye de Wadgasse, située à une lieue de Sarre-Louis. Le couvent des capucins est dans le faubourg.

La ville de *Sarguemines* est fermée de murailles, et a un château sur la montagne du côté de *Puttelange*. La Sare traverse le bailliage de *Sarguemines* du midi au nord. Il a au levant le bailliage de *Bitche*; au nord, le duché des *Deux-Ponts* et le comté de *Sarbrick*; au couchant, le bailliage de *Boulay*; au midi, la châtellenie d'*Albestroff* et la baronnie de *Fénétrange*. Ce bailliage était fort étendu avant l'édit de juin 1751, et renfermait toute la Lorraine allemande, la baronnie de *Fénétrange* exceptée. Il y a vingt ans que la langue française était à peine connue dans ce bailliage; elle y est assez commune aujourd'hui.

Graffental, ou Grevendal.

A une lieue au-dessous de *Sarguemines*, est *Graffental*, ou *Grevendal*, qu'on peut traduire par *Val de la Comtesse*: c'est un prieuré de religieux Guillemites, fondé en 1245 par *Elisabeth* comtesse de *Bliscastel*. Ce qui donna occasion à cette fondation, fut, dit-on, l'image miraculeuse de la Vierge, qui était en une niche dans un chêne. Quelques scélérats passant auprès, décochèrent contre la statue quelques flèches, qui y demeurèrent attachées, et qui en firent sortir du sang. Ce sang guérit un aveugle, qui s'en frotta les yeux. La comtesse *Elisabeth* en fut elle-même guérie d'une fluxion continuelle qu'elle avait sur les yeux. Pour reconnaître cette faveur, elle fonda le monas-

ère dont nous parlons , dans la vallée de *Mengen*, sur la rivière de Blise , à un quart de lieue du chêne où était l'image miraculeuse de la Vierge , et à une lieue et demie de la ville de Sarguemines vers l'orient. La comtesse Elisabeth fut enterrée dans l'église du monastère , dans le caveau à côté du grand autel. C'est aussi le tombeau de la princesse Anne Leczinska , sœur aînée de la reine , morte à Deux-Ponts le 20 mars 1717 , à l'âge de 18 ans.

SARRE-LOUIS. — *V. Vaudrevange.*

SARTES. — Sartes, *Sarti*, village sur le Mouzon , deux lieues au sud-ouest de Neufchâteau , diocèse de Toul , doyenné de Bourmont , bailliage de Neufchâteau. La paroisse est dédiée sous l'invocation de *St. Event*. Dépend , l'ermitage de la Roche , ou Notre-Dame de Pitié.

SARWERDEN. — Sarwerden , est une petite ville , ou plutôt n'est plus qu'une espèce de village de la Lorraine Allemande , à droite de la rivière de Sare , à un quart de lieue au-dessus de Boucquenom , à quatre lieues au-dessus de Sarbruck , et à deux lieues de Fénétrange. Il tire apparemment son nom d'une île de la Sare , qui en est proche : *Werd* en allemand signifie , une île.

Sarwerden a eu titre de comté , et ses seigneurs ont autrefois fait un personnage distingué dans ce pays.

Le duc de Lorraine Mathieu II (1) , vers l'an 1228 , écrivit au comte de Sarwerden , pour le prier d'épargner ses terres , qui étaient situées aux environs de son comté , et dont il lui donne le dénombrement. Ce comté était donc comme souverain et indépendant , et le duc Mathieu qui savait qu'il était entré en guerre avec ses voisins , et qu'il était résolu de faire le dégât sur leurs terres , le prie par cette lettre de ne rien entreprendre sur ce qui était du duché de Lorraine de ce côté là.

Dès l'an 1142 et 1143 , nous trouvons *Folmare* comte de Sarwerden , et en 1160 , le duc Mathieu I , se ligua avec l'é-

vêque de Metz pour faire la guerre au comte de Sarwerden , qui fut fait prisonnier et envoyé à Lucelbourg. Son château fut pris et rasé , mais on le rebâtit dans la suite : il est aujourd'hui en ruine.

Le comté de Sarwerden relevait de l'évêque de Metz dès le douzième siècle , et peut-être dès auparavant.

Vers l'an 1374 , le comte de Sarwerden s'étant emparé d'une tour appartenant à l'évêque de Metz , située dans le milieu du château de Lucelbourg , Thierry de Lorraine évêque de Metz , le fit attaquer dans cette tour , le fit prisonnier , et l'obligea de restituer la tour dont il s'était saisi.

Les comtes de Sarwerden demeurèrent dans la dépendance envers l'église de Metz jusqu'en 1397 , que Henri comte de Sarwerden étant mort sans enfans , Frideric comte de Moërs lui succéda au comté de Sarwerden. Les uns disent qu'il était son beau-frère , les autres qu'il était son gendre ; d'autres qu'il était son neveu , et que sa femme était de la famille de *Rodembach*. Les plus habiles généalogistes d'Allemagne l'assurent ainsi. Ce qui est certain , c'est que Frideric se mit en possession du duché de Sarwerden.

Frideric comte de Moërs et de Sarwerden , successeur de Henry comte de Sarwerden , ne jouit pas tranquillement de ce comté. Car Raoul de Coucy , qui gouverna l'église de Metz depuis l'an 1387 , jusqu'en 1413 , fit une ligue avec Charles II duc de Lorraine , Robert duc de Bar , et Edouard marquis du Pont , son fils , pour retirer par la force des armes le comté de Sarwerden des mains du comte Frideric : ce comté étant fief masculin de l'évêché de Metz , y devait retourner par le décès du comte Henri , mort sans enfans. Nonobstant cette puissante ligue , Frideric se maintint en possession par le secours de Frideric archevêque de Cologne son oncle.

Jean-Jacques , dernier comte de Sarwerden , était tombé en démence , on lui assigna la moitié du comté de Sarwerden

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 20.

et de Bouquenom, pour son entretien. L'autre moitié échut à Catherine sa mère, à condition qu'après leur mort le tout retournerait à l'évêque de Metz.

Jean-Jacques étant mort en 1527, Antoine duc de Lorraine, demanda l'investiture des comtés de Sarwerden, Bouquenom et Wibersviller, à Jean de Lorraine évêque de Metz son frère, qui la lui accorda, par lettres patentes datées de Compiègne le 26 septembre 1527.

En 1670, le comte de Nassau profitant des troubles de la Lorraine et de l'absence du duc Charles IV, se mit en possession du comté de Sarwerden; mais le duc de Lorraine en fit cession au prince Henri de Vaudémont son fils, qui en jouit paisiblement pendant plusieurs années, moyennant l'hommage rendu à l'évêque de Metz: et ce prince ayant cédé la propriété de ses biens au duc de Lorraine Léopold I, celui-ci et le duc François son fils, ont possédé le comté de Sarwerden jusqu'à la cession de la Lorraine faite à la France en 1733.

Le comté de Sarwerden renferme environ 21 villages, non compris Sarwerden et Bouquenom, qui en sont les chefs-lieux. Sarwerden est du diocèse de Metz. On distingue deux villes de Sarwerden, la vieille et la nouvelle; la vieille a titre de comté, prévôté royale, unie à celle de Bouquenom, qui est à un quart de lieue au-dessus. Le neuf Sarwerden est vis-à-vis, sur la rive gauche de la Sare, appartenant à la maison de Nassau.

C'est au prince de Nassau-Weillbourg, qu'appartiennent le vieux et le nouveau Sarwerden et leurs dépendances, depuis le partage fait des terres et seigneuries, qui étaient à la maison de Nassau. Le prince de Nassau-Sarbruck a eu dans son lot *Sarbruck*, *Harchkirich* et leurs dépendances. Le prince de Nassau-Weillbourg a fait bâtir au nouveau Sarwerden, un magnifique château à la moderne. Quoique les princes de Nassau fassent profession de la religion protestante, ils ne laissent

pas de souffrir dans leurs états la religion catholique, qui y est encore dominante. Il y a à Sarwerden une église paroissiale, qui était autrefois collégiale. L'ancien château de Sarwerden est aujourd'hui ruiné.

SAUDRUX. — Saudrux, village sur la Saulx, grande route de Bar à Saint-Dizier, à deux lieues au sud-ouest de Bar, diocèse de Toul, baronie d'Ancerville, office de Morley, recette de Bar. Mademoiselle de Cressole en est dame, haute, moyenne et basse justicière; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patron saint Martin.

SAULNE-LA-HAUTE. — Saulne-la-Haute, ou *Sone*, *Alta-Sona*, village du diocèse de Trèves, office et bailliage de Villers-la-Montagne; cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur; il y a environ 22 habitans.

Saulne-la-Basse, ou *Sone*, *Sona-Inferior*, petit village ou hameau du diocèse de Trèves, près de Saulne-la-Haute: recette et bailliage de Villers-la-Montagne; seigneur M. de Soulevre.

SAULNOY. — Le Saulnoy, en latin *Salinensis pagus*, tire son nom de la rivière de Seille, *Salia* ou *Sallia*, qui a sa source dans l'étang de Lindre, et se dégorge dans la Moselle, au milieu de la ville de Metz. Le nom de *Salia* ou *Sallia*, lui vient des sources d'eaux salées, qui se trouvent dans cette rivière et sur ses bords, où l'on voit les plus fameuses salines de la Lorraine: comme celles de Vic, autrefois très-fréquentées, celles de Salone, celles de Moyenvic, celles de Marsal, et celles de Dieuze. Il y a aussi sur cette rivière, la ville et le marquisat de Nomeny, et plusieurs villages considérables.

SAULNY. — Saulny, village à trois lieues et demie au sud-est de Briey, et à une lieue et demie de Metz, diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Briey; la paroisse a pour patron saint Brice. Seigneurs hauts, moyens et bas justiciers, MM. le marquis de Raigecourt, de Serinchamp,

de Landonchamp, de Mercy, et M^{me} de Rascange. Ce village contient environ 70 habitans.

JLX. — Saulx, ou Saux, *Saltus* et non *Salix*, village en Barrois, du diocèse de Toul; comté, prévôté et office de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. Le duc Léopold acquit ce village et ses dépendances avec le comté de Ligny, de M. le duc de Montmorency-Luxembourg, le 6 novembre 1719. Saulx est situé entre Ligny, Commercy et Void; la paroisse est dédiée sous l'invocation de St. Christophe. Il y a dans ce lieu quarante ou quarante-deux habitans. A l'extrémité du village est une maison fief, avec de belles dépendances, appartenant à M. Collot, comme héritier de M. de la Reauderie.

La maison de Saulx porte d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

SAULX-EN-VOIVRE. — Saulx-en-Voivre, village sur le rupt de Longeau, à quatre lieues de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, érigé en cure en 1750. Recette et bailliage de Saint-Mihiel; cour souveraine de Nancy, marquisat d'Hatton-châtel; le roi en est seul seigneur. Saulx était ci-devant annexe du village des *Esparges*, dont l'église dédiée à St. Martin est située sur une montagne voisine nommée *Mont-ville*.

On lit dans une ancienne étendue des limites du comte de Verdun (1), tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vanne: *et in longitudine superius usque ad fontem apud Auncurtem, et inde usque ad quercum saldey*, ce qui pourrait bien signifier notre *Saulx* près des *Esparges*.

Il y a encore un autre *Saulx* ou *Sault*, village à deux lieues et demie de Remiremont, du ban de Lonchamp, bailliage de Remiremont.

SAULX, rivière. — La rivière de Saulx, *Saltus* et non *Salix*, prend sa

(1) Histoire de de Verdun, page 11. Preuves.

source dans le pays d'Ornes, entre la Marne et la rivière d'Ornes, assez près de l'ancienne ville de Grand, et se décharge dans la Marne, après avoir arrosé un assez grand espace de pays; on voit sur ses bords *Moutier-sur-Saulx*, l'abbaye d'*Ecurey*, *Morlaix*, *Dammarie*, *Rupt-aux-Nonnains*, l'abbaye de *Jandeure*, *Robert-Espagne*, etc.: elle passe par Vitri-le-Brûlé, dans le Pertois, et se jette peu après dans la Marne.

SAULXEROTTE. — Saulxerotte, village à une lieue et demie au couchant de Vézelize: bailliage dudit lieu, dans le comté de Vaudémont; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse est dédiée à St. Maurice.

Dépend l'ermitage de *Saint-Amon*, célèbre par la retraite de ce saint évêque, successeur de saint Mansui, premier évêque de Toul. La tradition veut que saint Amon consacra lui-même cette chapelle.

SAULXURES-LES-BULGNÉVILLE. Saulxures-les-Bulgnéville, village qui est traversé par un ruisseau, à trois lieues de la Marche, et à pareille distance de Bourmont; annexe de Bulgnéville, bailliage de Bourmont, diocèse de Toul; l'abbé de St.-Evre en est seigneur, haut, moyen et bas justicier: l'église du lieu est dédiée à saint Martin.

SAULXURES. — Saulxures, village, annexe de Ranconnières; diocèse de Langres, bailliage de la Marche. M. Sallant de Malleroy en est seigneur; le village est France, du présidial de Langres, parlement de Paris; l'église est sous l'invocation de saint Jacques et de saint Christophe.

SAULXURES-LES NANCY. — Saulxures-les-Nancy, village à une lieue au levant de Nancy, sur la rive droite de la Meurthe; l'église paroissiale est dédiée à saint Martin. Le R. P. D. Augustin Calmet, abbé de Senones, céda en 1734, la dime de ce village, pour le nouvel établissement d'une maison religieuse de l'ordre de saint Benoit, au Ménil-lez-Lunéville, se réservant seulement et à ses successeurs,

la nomination à la cure. Cette paroisse est du doyenné de Port, diocèse de Toul; seigneur, M. de Rutant de Saulxures; bailliage de Nancy.

SAULXURES - LES - BEAUCHARMOIS. — Saulxures-les-Beaucharmoises, village à quatre lieues au sud-ouest de la Marche, à trois de Nogent-le-Roi; bailliage de la Marche. Ce village est du diocèse de Langres, enclavé dans la Champagne; il y a une forte maison avec fossés.

SAULXURES - LES - VANNES. — Saulxures-les-Vannes, village à cinq lieues au sud-est de Commercy, à trois de Toul; bailliage de Commercy.

SAULXURES. — Saulxures, village situé vers le Neufchâteau et Gerbonval: l'église est dédiée à saint Martin.

Dépendent le château de Marigny, qui est à M. de Baillivy, la cense de Comey, et les moulins de la Haye et de l'Escouteux.

SAULXURES (LA POIRIE DE). — La Poirie est le nom du village, Saulxures celui de l'église paroissiale, près de laquelle est le presbytère; diocèse de Toul, doyenné et bailliage de Remiremont, ban de Vagney, situé sur une branche de la Moselle, à trois lieues de Remiremont. Patron de l'église, saint Priest, *Sanctus Projectus*. Tous les moulins doivent au curé un pain, le lendemain de Noël; savoir: ceux qui sont sur la grande rivière, un pain d'une quart de blé, et ceux qui sont sur les ruisseaux, un pain d'une demi-quarte. Les paroissiens de Saulxures doivent trois corvées, et chaque charrue une charrette de bois; et le curé leur doit donner à chacun deux petits pains; chaque conduit lui doit une corvée à bras en les nourrissant. Le roi et le chapitre de Remiremont sont seigneurs de la Poirie de Saulxures.

Annexé, *Cornimont*; saint Barthélémy est le patron de l'église: dépendent aussi de l'église de Saulxures, Ventron, où il y a une chapelle dédiée à saint Claude, les Avia, les Gravières, Bémont, Soussé.

V SAULXURES-VAL-DE-SENONES.

— Saulxures au val de Senones; principauté de Salm, annexe de Plaine; l'église est dédiée à saint Michel; seigneur, le prince de Salm.

SAUVEUR (St.). — Saint-Sauveur, petit village à trois lieues au sud-est de Blâmont, à deux lieues et demie de Badonviller: bailliage de Blâmont. L'abbaye de Domèvre, de l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de saint Sauveur, était autrefois en ce lieu; il reste encore une église. Voyez ce que nous avons dit ailleurs en parlant de *Bonmoutier* et de *Domèvre*.

SAUVIGNY. — Sauvigny, *Sauvignium*, village du diocèse de Toul, châtellenie de Brixey, présidial de Toul, parlement de Metz. La paroisse a pour patron saint Loup évêque de Troyes. Seigneur, M. l'évêque de Toul.

Clairey-la-Coste, Annexe.

Clairey-la-Coste village à quatre lieues de Gondrecourt, à deux et demie de Neufchâteau: saint Mathieu est le patron. Seigneur l'évêque de Toul pour un jour, qui est le lendemain de la fête de saint Mathieu; les autres seigneurs sont le roi haut-justicier, madame Longeaux, madame la baronne de Maipas et M. de Dommartin qui ont les justices moyenne et basse ou foncière: bailliage de la Marche depuis 1751. Il y a en ce lieu environ trente habitants.

Dépend Tréveron, *Travero*: patron St. Martin. Bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne.

Dépend *Moncourt*, ermitage et métairie. C'était autrefois un village.

SAUVILLE. — Sauville, village sur un ruisseau à deux lieues au nord de la Marche, à deux de Bourmont; office, recette et bailliage de Bourmont: le roi en est seigneur pour trois quarts, la justice exercée pour le roi en la sénéchaussée de Bourmont. Feu M. de Beaufremont curé du lieu, était seigneur pour l'autre quart, la

justice exercée pendant trois mois par ses officiers ; la paroisse a pour patron saint Brice. Il y a dans Sauvville, qui est du diocèse de Toul, environ soixante et quinze habitans.

Dépend de la paroisse un ermitage, dît de saint Brice.

La maison de Sauvville porte de gueules à trois aiglons d'argent, la tête tournée vers le col élevé.

SAUVOY. — Sauvoy, en latin *Salvianus*, village du diocèse de Toul ; souveraineté de France, prévôté de Vaucouleurs, bailliage de Chaumont, parlement de Paris : l'église de Sauvoy a pour patron saint Aubin.

Ce village est situé sur un ruisseau nommé *Vidus* dans les titres latins, lequel enflé des eaux du *Mohola*, se jette dans la Meuse, après avoir passé à Voicon et à Void. Sa situation est des plus agréables. On connaît un palais des rois de France nommé *Silvacus*, *Silviacus*, ou *Silvagium*, que le P. Mabillon (1) a cru être le village de *Servais* au diocèse de Laon ; mais le père Benoît Picart capucin de Toul, donne de très-bonne raisons pour prouver que *Salvianus*, est le village de *Sauvoy* dont nous parlons. Le palais royal dont il est question, était situé sur le ruisseau ou la petite rivière de *Vidus*, qui donne son nom à *Void* ; sa situation agréable, son territoire environné de grands bois et de fontaines semblent favoriser cette conjecture.

L'empereur Henri II, surnommé le saint, accorda à Berthold évêque de Toul, la permission de chasser sur le ruisseau *Vidus*, depuis Mauvage jusqu'à Void. Sauvoy se trouve entre ces deux lieux ; c'est ce qui fait conclure au P. Benoît, que cette forêt était du fisc royal et un lieu de plaisir des rois. Le même empereur dans le dénombrement qu'il fait des lieux où il permet de chasser, y comprend Sauvoy, qu'il nomme *Salvianus*. Il place entre Mauvage, *Malvagia*, *Unnianus*,

(1) Diplomat. lib. 6, c. 132, p. 324 et 325.

Ugny, et *Montinianus*, Montigny. Le même P. Benoît ne doute pas que le nom de *Silvianus* n'ait été donné au lieu dont nous parlons, à cause des bois, comme qui dirait *Silvarum vicus*, village des bois. Le roi Charles-le-Gros, dans une chartre donnée à l'église de Toul, donne le nom de *Vidus* au ruisseau qui passe à Sauvoy, et les villages de *Voicon* et de *Void* en ont pris le nom. Il ne faut donc pas s'étonner, ajoute-t-il, si la forêt est aussi appelée *Silva Vedogiensis*, ou *Silva Vedogii*.

On trouve à un quart de lieu de Sauvoy, un petit village appelé *Villeroy*, *Villa-regia*. Ce village est annexe de Sauvoy, et est situé entre *Tusey* et *Morlay*, qui sans contredit étaient des maisons royales : il y avait près de *Silvianus*, une forêt nommée *Vedogiensis*, très-commode pour la chasse. Ce même lieu de *Silviacus* était voisin de *Codiciacus*, où Charles-le-Chauve étant, invita Hincmar archevêque de Reims, de le venir trouver, et que le lendemain il se rendrait à *Silviacus*. Or ce dernier lieu, n'est éloigné du village de *Choloy*, *Coliacus*, ou *Coliciacus*, ou même *Codiciacus*, dont nous parlons, que de trois lieues, et est presque contigu à Savonnières, *Saponariæ*, autre maison royale. Ainsi Hincmar partant de Reims, suivant la grande route, a pu venir à *Savonnières*, de *Savonnières* à *Choloy*, à *Tusey*, et de *Tusey*, à *Sauvoy*. Le P. Mabillon dans sa diplomatique, cite trois ou quatre diplômes datés de *Silvacus*, ou *Silviacum*, ou *Silvagium Palatium*.

SAVERNE. — On connaît plus d'un lieu du nom de *Saverne* ou *Zabernæ*, comme l'écrivent les allemands, ou *Ta-bernae*, comme l'expriment les latins. 1.° *Saverne* en Alsace aux pieds des montagnes de *Vôges*, sur le chemin de *Lorraine* à *Strasbourg*, au couchant de cette dernière ville, dont elle est distante de 7 lieues. 2.° *Saverne*, dans la basse-Alsace, pas loin de *Landau*, sur la rivière de *Sorre*, nommée en allemand *Berg-Za-*

bern, en latin *Tabernæ montanæ*, *Saverne de la montagne*. 3.° Saverne sur le Rhin, *Tabernæ Rhenanæ*, qui est située sur le chemin de Bingen à Trèves.

Je me borne à *Saverne*, située vis-à-vis Strasbourg, au pied des montagnes de Vôges, nommée par les auteurs latins *Tabernæ Triboccorum*, Saverne des Triboccins. Elle entre dans mon dessein, comme ayant autrefois dépendu des évêques de Metz, tant pour le temporel que pour le spirituel; même depuis l'érection de Strasbourg en évêché.

Cette ville de Saverne est des plus anciennes. L'itinéraire connu sous le nom d'Antonin, met *Tabernæ* à dix mille de Strasbourg, et à vingt mille de *Decempagi*, ou Dieuze. La carte de Peutinger met sur le chemin de Metz à Strasbourg *Decempagi* ou (Dieuze), *Pons Saravi Sarbourg*, ou *Kaufmann-Sarbruck*, (le pont de la Sare). *Tabernæ*, (Saverne), et *Argentauratum* (Strasbourg).

Ammien Marcellin (1) dit que l'empereur Julien, connaissant l'importance de ce poste, le fit fortifier, pour empêcher les barbares de pénétrer dans les Gaules. En effet; c'était alors le principal et presque le seul passage de l'Alsace dans la Lorraine et dans la France par les montagnes de Vôges. Cluverius et quelque autres entendent le passage d'Ammien Marcellin de *Saverne du Rhin*, *Tabernæ-Rhenanæ*, mais on l'entend plus ordinairement de notre Saverne. Julien répara donc cet endroit, qui avait été détruit par les allemands, et y mit une bonne garnison pour garder cet important passage.

J'ai dit que Saverne dépendait anciennement de l'évêque de Metz. La chose est reconnue par les historiens de Metz, et par l'histoire de Strasbourg. Wigeric évêque de Metz en 923, s'étant attaché à Charles-le-Simple, contre Rodolphe duc de Bourgogne (2), qui s'était emparé du gouvernement du royaume de France; Wigeric, dis-je, ayant ensuite été con-

traint de se soumettre à Rodolphe ou Raoul, qui avait pris de force la ville de Metz, ne voulut s'y soumettre qu'à condition que Rodolphe lui ferait restituer la ville et forteresse de Saverne, ce qu'il fit; et l'ayant tirée des mains de Henry-l'Oiseleur, qui s'en était emparé, il la rendit à l'évêque Wigeric, qui la fit démolir, pour arrêter les courses et les brigandages que Henry exerçait sur les terres de l'évêché de Metz.

Sigebalde évêque de Metz, fonda l'abbaye de Neuvillers en Alsace vers l'an 750, et Drogon un de ses successeurs, en 846, fit présent à la même église du corps de saint Adelphe, ancien évêque de Metz. L'évêque de Metz était donc considéré en ce temps-là comme prélat diocésain de Neuviller.

Saverne étant aussi ancien et aussi célèbre qu'il l'est (1), on ne doit pas être surpris d'y voir des monumens de la plus haute antiquité. On y montre entr'autres une inscription consacrée au Dieu *Vogesus*, qui y était adoré. Le culte des montagnes, des rochers, des rivières, des arbres, n'est que trop reconnu chez les payens.

Nous ignorons le temps et la manière dont les évêques de Strasbourg sont devenus maîtres de Saverne: mais il y a assez long-temps qu'ils possèdent cette ville, et qu'il y a un château, où ils font souvent leur résidence, surtout depuis que les luthériens sont devenus les plus forts dans Strasbourg. M. le cardinal Egon de Furstemberg y a bâti un beau château. M. le cardinal de Rohan son successeur, y a fait des augmentations et des embellissemens, qui rendent cette maison une des plus belles du royaume. Dans un coin de ce palais en entrant, on voit une ancienne tour, qu'on dit être l'ouvrage des Romains. J'en ai vu une pareille à *Grand-en-Bassigny*, qu'on croit être du temps de l'empereur Julien, qui a été en ce lieu, autrefois grande ville, aujourd'hui vaste village; et une autre à Brischach, qui a été démolie depuis peu d'années.

(1) Ammianus Marcellin. L. XVIII.

(2) Flodoard Hist. Remens.

(1) Schœpflin. *Alsatia illustrata*. t. 1. page 459, 486.

Les Français sous le règne de Louis XIII, assiégèrent et prirent Saverne sur l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg. Dans les articles de la paix de Munster, il fut dit que la ville serait rendue à l'évêque, mais que les fortifications en seraient ruinées, que les bourgeois garderaient une exacte neutralité et seraient obligés d'ouvrir leurs portes pour le passage des troupes du roi.

Les conditions ne furent pas fidèlement exécutées. L'enceinte des murailles de Saverne subsista, et après la déclaration de la guerre sur la fin de l'an 1675, les troupes françaises y entrèrent en garnison et défendirent quelque temps la place, que l'on fut obligé de démanteler et d'abandonner tout-à-fait. Elle fut prise par Antoine duc de Lorraine en 1524 sur les paysans d'Allemagne révoltés contre leurs seigneurs, et alors elle était encore de défense, puisqu'il fallut employer le canon pour la battre. Aujourd'hui cette ville est entourée d'une vieille muraille de hauteur inégale.

Les troupes du prince Charles de Lorraine entrèrent dans Saverne pendant la dernière guerre et en demeurèrent maîtresses durant quelque temps, jusqu'à ce que l'armée du roi étant entrée en Alsace, les troupes impériales furent obligées de repasser le Rhin.

C'est une tradition dans ce pays, que le duc de Lorraine, (apparemment le duc Antoine) passant les montagnes de Vôges, avait sauté avec son cheval du haut d'un rocher assez élevé; on ajoute même qu'il y a au même lieu une inscription sur le rocher, qui fait foi de cet événement; mais je n'ai rien vu ni rien appris sur ce fait. Il est vrai que l'on voit sur un rocher une inscription, qui témoigne que la ville de Strasbourg, a fait réparer en une telle année le chemin, qui étant pratiqué sur le roc même, le rendait très-difficile et très-dangereux aux voitures. On a pratiqué depuis quelques années un nouveau chemin sur la montagne de Saverne, qui la rend d'un accès beaucoup

moins difficile; c'est un chemin vraiment royal.

Les ducs de Lorraine depuis le duc Antoine jusqu'à Charles IV, ont prétendu à la souveraineté sur l'abbaye de Marmoutier près Saverne. Voyez l'article *Marmoutier*.

V SAVIGNY. — Savigny, *Savinianus*, village à deux lieues de Mirecourt et à une lieue de Charmes. Ce lieu est situé entre le ruisseau de *Colon*, et la rivière de *Mâdon*, à une lieue de leur jonction; ayant à son voisinage l'abbaye de *Porsay* ou de *Poussay*, et la commanderie de *Xugnei*, ou *Chugney*, *Suniacum*.

À quelque distance de ce village au bord du *Colon*, est le château de Savigny, chef-lieu d'une terre ancienne et considérable, possédée autrefois par la maison qui en portait le nom, et ensuite par la maison de Bassompierre.

L'église de Savigny est dédiée sous le titre de saint Brice. Savigny répond au bailliage de Charmes. Il y a dans ce lieu une chapelle castrale. Brunon évêque de Toul, depuis pape sous le nom de Léon IX, donna en 1051, à l'abbaye de Poussay, la moitié de la dime de Savigny, *medietatem ecclesie de Saviniaco*.

L'ancienne maison de Savigny tirait son nom du château de ce lieu. Elle portait de gueules à trois lions d'or couronnés et lampassés d'or, accolés de gueules, bouclés d'or. Cette maison était de l'ancienne chevalerie de Lorraine, et très-distinguée par ses grands biens et ses emplois. La maison de Savigny était une branche de celle de Parroye, laquelle descendait des comtes de Metz et de ceux de Lunéville.

Le premier des seigneurs de Parroye qui porta le nom de Savigny fut *Varry de Parroye*, fils d'André de Parroye et de *Police de Puligny*. Il est déjà qualifié *sieur de Savigny* dans des lettres de l'an 1340, 1341. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Beaupré, où l'on voit cette épitaphe. *Ci git noble baron, messire Varry de Parroye, sire de Savigny,*

qui premier s'en surnomma et étoit fils de messire André de Parroye, descendu directement des comtes de Metz, de Lunéville et de Dasbourg, premiers fondateurs de l'église de ce lieu, inhumé dans cette dite église le jour de Pâques fleuries l'an M. CCC. LIII. et étoit sa femme madame Isabelle de Belrain. Priez Dieu pour eux.

Après la mort de Gérard d'Alsace, arrivée en 1070 (1), Thiéri, son fils aîné lui succéda dans le duché de Lorraine; mais Gérard, son second fils; prétendit que Thiéri son frère, ne lui avait pas fait justice, dans le partage de leurs biens patrimoniaux. Des plaintes en on vint aux armes; l'empereur s'entremet pour accommoder les deux frères. On donna à Gérard, Vaudémont, que l'empereur érigea en comté en sa faveur, et le château de Suniac ou Savigny, *Castrum quod Sunacium dicitur*; ceci arriva vers l'an 1070 ou 1072.

En 1443, Philippe de Savigny avec Robert de Commercy et Colard de Fléville, étaient en guerre avec ceux de Metz (2). Gérard et Antoine de Savigny, accompagnèrent le duc Antoine en la guerre d'Italie, avec le roi François I, et se trouvèrent à la bataille d'Agnadel.

Jean-Gérard de Savigny, étoit général des troupes du duc Charles III. On trouve divers seigneurs de ce nom, dans les premiers emplois de l'état de cette province, et dans les dignités ecclésiastiques. Le 18 janvier 1568, Georges de Savigny fut décoré du collier de l'ordre du Saint-Esprit, par le roi Henri III. J'ai une médaille en cuivre frappée à cette occasion.

SAVONIÈRES-LES-TOUL. — Savonières, en latin *Saponariæ*, étoit autrefois un lieu très-considérable, qui est entièrement ruiné. Nous y avons vu une église subsistante; ou n'y voit plus à pré-

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 228. Nouvelle édition.

(2) Chronique du doyen de St.-Thiébaud, en 1443.

sent aucun vestige ni de village ni d'église. Savonières appartenait à l'abbaye de St.-Evre-les-Toul.

Savonières est situé à une lieue et demie de Toul, et environ à une demi-lieue de Foug, vers le midi occidental. C'étoit autrefois la grande route de Toul à Void et à Commercy; à présent la route passe à Foug, à Lay et à Pagny.

On croit qu'il y avoit autrefois un palais royal à Savonières, sous les rois de la seconde race, et on dit que le terrain où étoit ce palais, s'appelle encore *la Sale*. D'autres disent que Savonières dépendoit du monastère de Saint-Germain; qui en étoit voisin, lequel étoit sous l'invocation de saint Germain, évêque d'Auxerre, dont Héric, auteur du IX^e siècle, rapporte un miracle arrivé en ce lieu. Nous avons dit, en parlant de Foug, que Henri II comte de Bar, au XIII^e siècle, prit les matériaux de Savonières, pour construire son château de Foug.

Savonières est devenu célèbre dans l'histoire ecclésiastique, par le concile, ou plutôt la grande assemblée qui s'y tint en 659, où se trouvèrent trois rois descendus de Charlemagne et les évêques de 12 provinces ecclésiastiques des Gaules. On y traita de la paix et de l'union entre les trois princes qui y assistaient, savoir: Charles-le-Chauve, Lothaire roi de Lorraine son neveu et Charles, roi de Provence, aussi neveu de Charles-le-Chauve. On y tint une seconde assemblée en 861, principalement au sujet du mariage scandaleux du roi Lothaire avec Valdrade. Le lieu où se tint cette seconde assemblée, est nommée *Sablonariæ*, mais on croit que c'est le même que *Saponariæ*, Savonières (1).

SAVONIÈRES-DEVANT-BAR. — Savonières-devant-Bar, *Saponariæ*, village sur la rivière d'Ornain, à une demi-lieue au-dessus de Bar; diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. M. de la More

(1) T. 8, concil. p. 674 et 675.

doyen des maîtres des comptes du Barrois, jouit du domaine et des droits utiles et honorifiques de la haute-justice. La paroisse a pour patron saint Calixte.

Savonnières est un ancien fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel, qui fut donné à ce monastère avec Nançois, *Nanceiacum*, par un nommé Walafride en 1604; ce qui fut exécuté par les mains du comte Louis de Montbéliard, comte de Monçon et de Ferrette, et de la comtesse Sophie son épouse, fille de Fréderic II duc de Bar, comtesse de Bar, à condition qu'ils en conserveraient la vouerie, sans pouvoir la donner à d'autres par récompense. Walafride ajoute dans l'acte de cette donation, que dans la crainte que son épouse ne se repentit d'avoir consenti à cette donation et ne voulut la faire casser, il oblige l'abbé et les religieux de lui donner tous les ans, sa vie durant, un chariot de vin et dix sols, de telle sorte cependant qu'après sa mort, cela retourna à l'abbaye, de même que les autres revenus. Cette chartre est datée du monastère de Saint-Mihiel, l'an 1064, sous l'empereur Henri III.

SAVONIÈRES - EN - PERTOIS. — Savonnières-en-Pertois, village à une lieue de la Saulx et de la Marne, deux lieues et demie au levant de Saint-Dizier, à quatre lieues de Bar, dans le Pertois; diocèse de Toul, comté de Ligny; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; M. le comte de Cousance jouit des justices moyenne et basse du domaine, des droits utiles de la haute justice et du droit de chasse. L'église est dédiée à saint Maurice.

Il y a à Savonnières-en-Pertois des carrières renommées, dont la pierre est fort recherchée pour les ouvrages de sculpture et d'architecture.

SAVONIÈRES-LES-TROGNON. — Savonnières-les-Trognon, village à une lieue et demie de Saint-Mihiel, à une lieue d'Heudicourt; diocèse de Verdun, doyenné d'Hatton-Châtel: l'église est dé-

diée à saint Hilaire. Il y a à Savonnières un fief érigé en faveur de M. de la Tour de Savonnières en 1710.

Quand au nom de *Savonnières*, qui se donne à divers lieux de ces pays-ci et d'ailleurs, il y a apparence qu'il y avait autrefois dans ces lieux-là des manufactures de savon, dont Pline attribue l'invention aux Gaulois (1): *Prodest et sapo, Gallorum hoc inventum, rutilandis capillis, ex sevo et cinere*. Les Gaulois, comme l'on voit par ce passage, se servaient de savon pour teindre leurs cheveux, *rutilandis capillis*, et les rendre blonds, roux et brillans. Les dames romaines s'en servaient aussi pour la même fin.

Si mutare paras longævos, cana, capillos, Accipe mattiacas, quo tibi, calva, pilas (2).

Et Quintus Serenus.

Ad rutilam speciem nigros flavescere crines

Unguento cineris, prædixit Tullius autor.

SAXON, ou SEXON. — Saxon, ou Sexon, vulgairement *Sachon*, village du diocèse de Toul au pied du mont de Sion à une lieue de Vézelize et du même bailliage. La paroisse de Saxon est celle de Sion. Voyez l'article *Sion*.

SAYNE, abbaye des prémontrés. — L'abbaye de Sayne, *Sagna*, ordre de prémontré, est située dans l'archevêché de Trèves, pas loin de la ville de Coblenz, dans des montagnes près le château de Sayne. Elle fut fondée en 1201, par Henry comte de Sayne. On voit dans l'église de Sayne le mausolée du comte *Henry*, qui était autrefois au milieu de cette église, et qui est à présent du côté de l'épître: ce mausolée représente un homme debout, avec une longue robe, haut d'environ sept pieds et demi, dont les os, lorsqu'on a ouvert son tombeau, répondaient à cette hauteur gigantesque.

(1) Plin. lib. 28, cap. 12.

(2) Martiani. epigramm. lib. 14, epig. 27.

Il est représenté ayant la main droite appuyée sur la tête d'un enfant, en mémoire d'un funeste accident, qui lui arriva, lorsque le comte *Henry père* voulant relever son fils, le serra trop fortement, et eufonça le crâne. On dit que ce seigneur était d'une force extraordinaire; ce qui est confirmé par la grandeur de sa taille et celle de son épée, qui pèse vingt-cinq livres, et qui s'est conservée long-temps dans la forteresse d'Ehrenbrestein, et qui fut donnée par l'électeur Charles-Gaspar, au comte de Blankenheim-Manderscheid. On voit encore le portrait du comte Henry dans le château d'Altenkirch au comté de Sayne, tenant d'une main son épée, de l'autre un chapelet.

L'abbaye de Sayne eut beaucoup à souffrir dans les dernières révolutions qui arrivèrent en Allemagne au seizième siècle. Les seigneurs voisins, qui avaient embrassé les erreurs de Luther, s'étaient emparés du monastère et de ses grands biens; mais l'archevêque de Trèves Lothaire de Meternich, aux instances de l'abbé de Steinfeld, l'a fait restituer à l'ordre des prémontrés.

SCARPONE, ou CHARPAIGNE. — Serpaigne, ou Serpeigne, ou Charpaigne, nom corrompu du véritable, qui est *Scarpone*, appelé par les auteurs latins, *Scorpona*, était autrefois une ville forte et considérable avec un château, qui donnait son nom à une espèce de province ou à un pays, portant le titre de comté, et à une porte de la ville de Metz, dont elle était éloignée de douz mille pas romains et de dix mille de celle de Toul.

Les antiquités que l'on découvre journellement à Charpaigne sont une preuve de l'ancienneté et de la grandeur de cette ville. La Chronique de Metz, composée par Philippe de Vigneule, porte qu'un nommé *Serpanus*, qui était de l'armée de *Francon* venu du sac de Troye, fonda le château de *Serpaigne*, ou plutôt conçut le dessein de le fonder et amassa pour

cet effet quantité de matériaux. Mais ceux de Metz l'ayant invité à se joindre à eux, avec promesse de lui donner une place pour s'établir, *Serpanus* et ses compagnons firent venir à Metz, les pierres et autres matériaux qu'ils avaient préparés à Serpaigne, et en bâtirent la porte et la tour nommée *Scarponoise*, ou *Serponoise*, en l'honneur de *Serpanus* son fondateur. Ses gens fermèrent la ville de Metz de murailles, depuis la porte Scarponoise jusqu'à la rivière de Moselle, et depuis cette rivière jusqu'au *Châtel de Zele* le long de la rivière.

Mais depuis que saint Célment premier évêque de Metz, eut délivré la Naumachie, qui est le lieu auprès duquel est la porte Scarponoise, d'un grand et dangereux serpent, qui infectait tous les environs, on commença d'appeler cette porte *serpentoise*. C'est ce que rapporte Philippe de Vigneule. C'est de cette porte que l'on allait de Metz à Scarpone en suivant la route romaine. La porte *Serpenoise* ou *Serpentoise* ayant été démolie, elle a pris le nom de *Porte St.-Thiébaud*; et la tour *Scarponoise*, ou *Serpenoise*, qui subsiste encore, est appelée aujourd'hui *Champenoise* et sert de corps-de-garde, derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde, entre la porte St.-Thiébaud et la citadelle.

Le nom de *Scarpona* se lit dans le second itinéraire d'Antonin, et il marque ainsi la route et les distances de Reims, nommé *Dorocorturum* jusqu'à Metz, nommé *Divodurum*. Il met LXXXVII mille pas de l'une de ces villes à l'autre, de cette sorte:

Dorocoturum (Reims).

Faanun Minervæ. M. P. XIV.

ARIOLA. M. P. XVI.

CATVRIGAS. M. P. IX.

NASIUM. M. P. IX.

TVLLVM. M. P. XVI.

Scarponam. M. P. X.

DIVODVRV. M. P. XII.

Les tables de Peutinger portent. *Segm. 2.*

NASIAE. . . . XIV.

AD FINES. . . V.

TVLLIO.... X.
 SCARPONA.... XIII.
 DIVODVRI MEDIOMATRICVM. XII.

Dans un mémoire manuscrit qui m'a été communiqué par M. Deslandes, grand-vicaire de Metz, on lit qu'on voyait il y a quelques années à Scarpone, une colonne chargée d'écriture en rond, qui contenait dix lignes, dont il était difficile de former des mots significatifs; tant à cause que ces caractères n'exprimaient pas un discours suivi, que parce que plusieurs de ces lettres étaient effacées et gâtées par le temps et par la superstition des paysans, qui les ont rompues exprès, dans la fausse supposition que cette colonne avait servi de base à une idole. On y voyait encore une autre colonne, où on lisait en beaux caractères romains.

D.... X.....
 SANCTA..... X.
 MANII..... X.

Ces deux colonnes, ou ces deux morceaux de même colonne, étaient apparemment les débris de la colonne milliaire, qui était au milieu de la place de Scarpone, ainsi que dans les autres villes considérables de l'empire romain, sur lesquelles colonnes on gravait les noms des villes qui se trouvaient sur les routes, et la distance de l'une à l'autre : D'où viennent ces expressions, parmi les anciens : *Sexto ab urbe milliario*, ou *decimo ab urbe milliario*, à six mille ou dix mille pas de la ville principale, à commencer à la colonne milliaire posée au milieu de la place publique.

Le même mémoire de M. Deslandes ajoute qu'on voyait derrière le village de Dieu-le-ward, proche les ruines de la ville de Scarpone, les restes d'une ancienne chaussée, qu'on nommait le *Chemín-ferré*, ou la chaussée de la reine *Houdat*, ou *Hordal*, ou *Dahoud*. On a voulu apparemment désigner la reine Brunehaud, qui a régné à Metz, et a été reine d'Austrasie, épouse du roi Sigebert I du nom. Elle mourut misérablement en 618, ayant été traînée attachée à

la queue d'une cavalle indomptée, qui lui cassa la tête en la traînant sur des cailloux. Je ne trouve pas distinctement en quel lieu elle fut mise à mort. On ramassa ses os à demi-brûlés, et on les inhuma dans l'abbaye de St.-Martin d'Autun, dont elle était fondatrice.

Brunehaud, entre un grand nombre de mauvaises qualités, en avait quelques-unes de bonnes, comme la magnificence et la libéralité envers les églises, ayant fondé plusieurs abbayes et travaillé au rétablissement des anciennes chaussées, qui portent encore aujourd'hui le nom de *chaussées de Brunehaud*. C'est là sans doute le fondement de la tradition qui attribue à la reine *Dahoul* ou *Hordal* la chaussée dont on voit quelques vestiges à Dieu-le-ward et Charpagne. La tradition populaire veut encore que cette reine ait été noyée à Scarpone. Voici selon cette tradition comme la chose arriva.

On dit que cette princesse étant à Scarpone, ordonna à son cocher de faire passer sa voiture trainée par des bœufs, dans la rivière, s'imaginant que les eaux se durciraient et formeraient un chemin ferré devant elle, comme on dit qu'il était arrivé jusque-là partout où elle passait : mais le cocher s'étant aperçu que l'eau ne se durcissait point, il représenta à Brunehaud que c'était aller contre la volonté de Dieu d'entreprendre de passer par un endroit où il ne voyait plus de route ; à quoi elle répondit, *veuille ou non veuille, passe toujours* ; et qu'aussitôt elle fut submergée en punition de son blasphème.

Nous avons parlé dans l'article de Metz de la reine *Dahoul*, dont on croit montrer la statue et celle de son cocher sur la pile droite de l'écluse appelée *le sapin* dans la ville de Metz. Tout ceci est une fable mal assortie et sans fondement. Les figures de marbre représentant une jardinière montée sur une jument, et un laboureur qui chasse ses bœufs à la charrue, trouvées il y a long-temps à Scarpone,

dont nous parlerons plus bas , peuvent avoir donné lieu à cette fable.

Antiquités découvertes à Scarpone.

Ortelius et Verianus dans les voyages littéraires qu'il firent en Lorraine et ailleurs , et qu'ils firent imprimer à leur retour à Anvers en 1575 , remarquent qu'étant arrivés à Dieu-le-ward , à trois lieues de Nancy , ils virent sur le bord de la Moselle , un petit village nommé Sarpaigne dont on racontait plusieurs choses remarquables : que c'était autrefois une grande ville , qui avait pris son nom d'une reine nommée *Sarpignia* , qui y avait eu son palais ; que l'on y montrait les ruines d'anciens murs , où l'on tenait qu'il y avait eu des bains. Nos deux voyageurs ne purent distinguer la forme de ces bains , seulement il leur parut que ce pouvaient être les murs d'une forteresse ; à quoi l'épaisseur de ces murs , et certaines ouvertures en rond et assez petites , qui servaient à lancer des traits , donnaient un air de vraisemblance : qu'on y trouvait souvent des médailles romaines , que leur hôte leur fit présent d'une médaille de bronze de Caius Caligula , qu'il disait avoir trouvée à Charpaigne.

Ils ajoutent une particularité plus importante , qui est , que dans la maison d'un paysan de ce lieu on voyait un ancien marbre qui représentait la figure de la prétendue reine *Sarpignia* à cheval , vêtue de long , portant sur ses genoux un panier plein de fruits , et auprès d'elle un poulain tétant sa mère , sur laquelle la femme était assise. C'est ce que racontent nos deux voyageurs.

Cette ancienne figure , et celle d'un laboureur , qui s'est trouvée au même lieu , et qui est au revers de la même pierre , furent achetées par M. le comte de Mansfeld , et transportées dans ses beaux jardins près la ville de Luxembourg , d'où le P. Wilthem jésuite les a fait dessiner (1). Ce savant jésuite remarque , que la figure qui monte la jument a au bas de sa robe

une bordure ornée et ouvragée. Il conjecture que cette femme est la déesse Pomone ou Cerès , ou Ops. Les fruits qu'elle porte sur ses genoux , favorisent cette conjecture , la jument avec son poulain et les fruits marquent la fertilité du pays.

Sur la même pierre , mais sur une autre face , on voit un paysan qui tient un fouet de la main droite et de l'autre le bras de sa charrue *Stiva* , et conduit ses deux bœufs attelés. Le paysan est vêtu de son sayon , *sagus* , fort simple , et qui ne lui vient que jusqu'aux genoux. Il a sur la tête un chaperon , qui finit en pointe par le haut et lui couvre les oreilles ; c'est le *cucullus* des anciens , surtout des laboureurs , des vigneronns et autres gens de campagne. Tout cela est un symbole qui désigne la fécondité du pays de Scarpone , et en effet cette contrée est très-fertile. Au-dessous des bas-reliefs dont on vient de parler , on voit cette épithape qui est assez barbare :

MENASIA ACTO
OTTEVTO. ꝑ. CAVD-
ONI. ARVSI. CONIV.
EIVS ATTIOIVS.

On peut l'expliquer ainsi : *Menalasia a érigé ce monument à Actus Olteutus son mari. Attioius y a contribué.*

Je ne saurais croire que les deux figures dont il s'agit , soient autre chose que celles d'un paysan et d'une paysanne , qui se sont fait représenter ; la paysanne avec sa monture et son poulain , portant au marché un panier plein de fruits et d'herbes , et le paysan conduisant sa charrue dans son habit ordinaire. Je ne vois ni dans l'une ni dans l'autre , aucune apparence de divinité payzanne. L'inscription ne désigne rien de religieux , ni qui ressente la superstition payenne.

M. Chifflet de Besançon , dit que de son temps , on trouvait à Scarpone quantité de médailles romaines , d'inscriptions lapidaires et d'autres monumens d'antiquité : Chifflet , *Vindic. Hispan. p. 72.* M. Bagard , docteur en médecine à Nancy , m'a assuré qu'il avait trouvé dans la

(1) Wilthem Luxemb. L. v. c. 5. Mss.

Moselle, vis-à-vis Charpagne, une médaille d'or de l'empereur Adrien.

Le P. Benoit de Toul, capucin, dans son histoire de Toul, dit que l'on trouva l'inscription suivante :

III. VIARUM CURAND.
SABELLVS. V. S. P. M.
SCARP. CIV. LEVC.

C'est-à-dire : *Sabellus Quartum - vir établi pour la réparation des chemins publics, étoit de Scarponne ville des Leuquois, a rendu ses vœux, en érigeant ce monument.*

Le R. P. le Bonnetier, prémontré, prieur-curé de Charpagne, qui s'est appliqué à découvrir les antiquités de cette ancienne ville, nous a envoyé un mémoire très-curieux sur des monumens anciens de Scarponne. Personne avant lui, ne nous en avait appris autant de singularités ; c'est à lui a qui nous avons obligation de la plupart des choses que nous dirons dans la suite, de cet article.

Le P. le Bonnetier fit tirer en 1750, du fond de la rivière de Moselle une pierre sépulchrale de 2 pieds de hauteur sur 3 de longueur, avec une ouverture et un grand creux au bas, sans doute pour y recevoir les cendres du mort. Cette pierre porte l'inscription suivante :

D. I. M.
LAVINII.
MARIANI.
I. I. L.

Diis inferis manibus Lavinii Mariani Jovini jussu libenter : c'est-à-dire : aux Dieux Manes de Lavinus Marianus, par ordre et sous le bon plaisir de Jovin. On tira en même temps une autre pierre avec quelques caractères. Le P. Benoit de Toul, dans son histoire manuscrite du diocèse de Metz, dit que de son temps, ces deux pierres furent tirées des fondemens de l'obélisque que les citoyens de Scarponne érigeaient en l'honneur de Constantin-le-Grand. On y voyait en relief aux soubassemens, la victoire que ce prince remporta

sur Maxence, et son entrée dans la ville de Trèves. Cet obélisque subsista pendant plusieurs siècles, et on en voyait encore des morceaux en 1690. Les deux pierres sépulchrales ont été transportées en l'abbaye de Ste-Marie de Pont à Mousson où elles se voient encore.

Le R. P. le Bonnetier, remarque qu'il y a plusieurs personnes qui assurent avoir vu, cet obélisque que l'on nommait la *Grande Roche*, qui avait encore plus de 40 pieds de hauteur ; et il n'y a pas bien long-temps que les fondemens de cet édifice ont été renversés par les eaux. Cette masse de pierres, rendait le passage en cet endroit très-périlleux aux barques, qui y ont été plusieurs fois submergées ; ainsi qu'il arriva le 5 mars 1755, qu'une barque sur laquelle était quinze personnes, fut renversée, et cinq passagers y périrent malheureusement : on a démolé ces masses de maçonnerie.

L'obélisque était placé environ à 15 toises en devant de la porte du château, qui conduisait à la partie méridionale de la ville. Il était bâti de grands carreaux de pierres de taille, dont la plupart sont creusées en forme d'auges, de moëlons et de plusieurs couches de briques, rayées sur une de leurs faces d'un bout à l'autre et de large en large. Ces raies paraissent avoir été faites avec une espèce de peigne, peut-être pour mieux recevoir le mortier et rendre l'ouvrage plus solide par cette sorte d'incrustation. On remarque près de cet obélisque, les vestiges d'autres édifices, qui paraissent avoir été des colonnes.

J'ai rapporté ce qu'Ortelius, Verianus et M. Chiffet disent que de leur temps, on trouvait à Scarponne quantité de médailles. L. P. Benoit dans son histoire mss. du diocèse de Metz, dit que les médailles que l'on trouve plus communément en cet endroit sont des Antonins, des Faustines, et des Flautilles. Il y a quelques années que l'on y trouva une médaille d'or de

Probus, qui fut achetée par M. de Beauremont, alors curé de Liverdun. Ceux qui ont vu les anciens fondemens de l'obélisque, assurent que quand la rivière a commencé à les miner, on découvrait après chaque inondation, une quantité prodigieuse de médailles et de médaillons de bronze, dont on ne faisait d'autres cas que de les vendre aux chaudronniers ou aux juifs.

Le R. P. le Bonnetier en conservait bon nombre dans son cabinet, dont il avait fait une collection. Il s'y trouvait des Jules-Césars, des Julies, des Nérons, des Galbas, des Claudes, des Domitiens, des Nervas, des Adriens, des Antonins, des Dioclétiens, des Juliens, des Constantins et de ses enfans, etc.; et on continue d'en trouver très-fréquemment tant à Scarpone qu'aux environs.

On a découvert de temps en temps à Scarpone, des statues et des figures en relief: en 1754, on trouva sur le bord de la Moselle, une partie de pilastre, où il y avait une niche de 17 pouces de hauteur, ornée de chaque côté d'une petite colonne, dans laquelle niche était une figure vêtue à la Romaine, assise, les mains jointes et posées sur ses genoux. On voit plusieurs de ces figures en relief dans les murs des maisons du village de Charpagne.

Il n'est pas moins ordinaire de trouver en ce lieu des tombeaux antiques; et le P. Bonnetier nous assure que les anciens de ce village, lui ont dit que de tout temps on a trouvé de ces tombeaux, dans tous les endroits de ce lieu. On y trouve même de temps en temps des ossemens. Nous ne finirions pas si nous voulions entrer dans un plus long détail des restes d'antiquité que l'on découvre à Scarpone.

Etat ancien de Scarpone.

Il est aisé de conjecturer par tout ce que nous avons rapporté des anciens monumens découverts à Scarpone, que cette ville a été une des plus considérables de cette province. Par les vestiges qui en restent, il paraît que Scarpone était bâtie en-

tre les différens bras que formait la Moselle en cet endroit, qui se partageait en cinq îles, en forme d'équerre. Celle du milieu renfermait le château avec une partie de la ville, et la place de l'obélisque dont on a parlé. Suivant les ruines que les eaux n'ont point encore entièrement ensevelies, les deux premières îles qui formaient la partie méridionale de la ville, contenaient environ deux cents toises de longueur du midi au septentrion jusqu'à l'obélisque. Les trois autres îles qui formaient la partie orientale, en contenaient environ deux cent cinquante de longueur, depuis l'obélisque au couchant en allant au levant d'Été. On ne parle ici que relativement aux ruines des fondemens des murs d'une extrémité à l'autre. Il se peut faire que la ville s'étendait bien au-delà..... qui comprenait trois îles.

La partie orientale est aujourd'hui renfermée dans une grande île, appelée *l'île de Scarpone*. La Moselle, qui par ses fréquentes inondations a couvert les ruines de la partie orientale, n'a pas épargné la partie méridionale. Les deux îles qu'elle occupait sont entièrement ensevelies sous les eaux. Ce qui en reste sur le bord occidental, derrière le village de Dieu-leward, était environné d'un fossé large et profond, comblé aujourd'hui presque à niveau. On aperçoit dans la rivière, au-dessous de Scarpone, les restes d'une digue pratiquée pour jeter les eaux dans les fossés. La partie des pilotis, qui ne sont que de gros piquets plantés fort près l'un de l'autre, à la largeur de sept pieds sur une ligne courbe, et leur disposition, font conjecturer que la rivière coulant d'elle-même dans les fossés de la ville et du château, cette digue ne servait que pour conserver les bords de la rivière et empêcher qu'ils ne s'écroulassent. On voit au fond de l'eau au-dessus de Scarpone, entre la seconde et la troisième île, plusieurs rangs de gros pilotis disposés comme pour soutenir des édifices, dont les ruines sont éparses dans la rivière.

On peut juger par cette description que

Scarpone et Dieu-le-ward, n'ont jamais composé une seule et même ville; et que le château de ce dernier lieu n'a jamais été la forteresse de Scarpone, dont parle Gerbert, dans sa 47^e lettre, ainsi que nous l'avions conjecturé et que nous l'avions même avancé à l'article Dieu-le-ward. Il y a bien plus d'apparence que Dieu-le-ward s'est accru ou même s'est formé des débris de la ville de Scarpone, avec laquelle il ne fait à présent qu'une seule communauté. En effet, l'histoire ne commence à parler de Dieu-le-ward que dans le XI^e siècle, auquel temps elle cesse de parler de Scarpone. Le continuateur de l'histoire des évêques de Verdun, composé par Bertaire, dit expressément que le château de Dieu-le-ward a été bâti par Dudon, abbé de Mont-faucon, qui vivait du temps de Haymon, évêque de Verdun, vers l'an 1020. Le premier monument qui parle de Dieu-le-ward comme d'un lieu existant, est un diplôme de l'empereur Conrad-le-Salique, donné à l'occasion de l'abbaye de Gellamont, bâtie proche le château de Dieu-le-ward, dans le pays de Scarpone, lequel est daté de l'an 1028.

Il semble même que Dieu-le-ward n'avait encore dans le milieu du XI^e siècle, aucun territoire ou ban particulier, et que celui de Scarpone n'en était pas encore séparé, puisque le vignoble qui en est proche, dépendait encore de Scarpone. C'est ce que nous apprend Thiéri évêque de Verdun, confirmant et augmentant la dotation de l'église collégiale de la Madeleine de Verdun. Il donne à cette église les vignes appartenant à son évêché, situées à Scarpone, à Veldentz et à Hatton-Châtel: *De omni Vinifero ad Episcopatum pertinente, sive Veldentia, sive Scarponæ, sive Hattonis-Castri, etc.* Or, Scarpone situé dans la plaine, entre les bras de la Moselle, n'était point un lieu propre à y planter des vignes; son vignoble n'était donc autre que celui qui est proche de Dieu-le-ward du côté du septentrion.

Les fondemens de l'ancien château de

Scarpone, subsistent encore presque en entier, à l'exception d'une tour, dont les ruines se voyent encore dans la Moselle. Ce château était de figure oblongue, ayant dans œuvre, cinquante toises sur quarante. Les murs ont six à sept pieds d'épaisseur: il était flanqué de six tours et avait deux portes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident; celle-ci était la principale. Les murs qui ont encore douze à quinze pieds de hauteur et même plus à certains endroits, sont fort endommagés par les matériaux que l'on en a arrachés pour bâtir les maisons du lieu. On remarque dans plusieurs endroits de ces murs, des fragmens de figures et d'inscriptions antiques. On trouva en 1754, en creusant une cave sous la maison curiale, qui est dans l'enceinte du château, sept cercueils de pierre avec leurs couvercles, longs d'environ sept pieds, dans chacun desquels étaient trois ou quatre squelettes réduits en poussière, excepté les dents, quelques parties de mâchoires et d'autres ossemens.

Nous ajouterons ici un mot touchant la route Romaine qui passait autrefois par Scarpone. Cette route existe encore presque toute entière, depuis Metz jusqu'à Scarpone. La nouvelle route que l'on a fait en 1737 pour aller à Toul, a été construite partie à côté, partie sur les débris de l'ancienne route de Scarpone à Toul. Cette route était assez étroite, n'ayant que 18, 20, ou au plus 24 pieds de largeur. On a employé dans les lieux où la pierre est commune, dans sa construction, des pierres qui se trouvaient à la campagne des environs, posées de champ l'une sur l'autre, de deux et trois rangs de hauteur, sur lesquelles on jetait un peu de gravier. Aux endroits où la pierre est plus rare et le gravier plus commun, elle est faite d'un seul lit de pierres couchées de plat, couvertes de trois à quatre pieds de gros gravier; sur les bords est un rang de pierres posées de champ l'une auprès de l'autre. Dans Scarpone, cette chaussée est d'un mastic ou mortier composé de gros gravier de Moselle mêlé de chaux, telle-

ment durci, que l'on remarque dans cette chaussée un petit conduit de 4 pieds en carré, pratiqué pour écouler les eaux bien entier.

On voit à Scarpone, une de ces pierres dont les anciens se servaient pour monter à cheval, avant l'usage des étriers. Cette pierre qui a été découverte le 9 octobre 1759, est haute de trois pieds, elle est enfoncée dans le mortier dont la route est composée, de la moitié de sa hauteur.

Dans la plaine de Scarpone qui a plus d'une lieue de longueur, qui est traversée par la Moselle, la route romaine fait quelques petits coudes pour suivre les éminences du terrain et éviter l'inconvénient des débordemens des eaux. En sorte que ce qui en reste n'est jamais inondé, non plus que les îles dans lesquelles étaient situés la ville et le château de Scarpone; au lieu que dans les endroits qui sont couverts d'eau dans les inondations, il n'y a plus aucun vestige de ce cette route et on n'y voyait plus que les culasses des ponts anciens.

Le R. P. le Bonnetier, à qui nous sommes redevables des singularités que nous venons de rapporter, nous apprend dans le savant mémoire qu'il a composé sur Scarpone, qu'en 1754 on découvrit en ce lieu un fourneau de 10 pieds en carré, dont la voûte de briques était enfoncée. Cette voûte était soutenue de distance en distance, par des colonnes faites de briques, mises l'une sur l'autre; quelques-unes de ces colonnes étaient rondes, les autres carrées, de dix pouces de diamètre. Le pavé était composé de briques longues de douze pouces et demi sur dix de largeur; l'ouvrier avait formé sur ces briques, trois raies, en passant trois deses doigts par-dessus, d'un angle à l'autre. Le mur extérieur du fourneau était revêtu de pierres de taille et intérieurement de briques. La voûte était percée de plusieurs tuyaux de briques: ce qui fait croire que ce lieu a servi d'étuve ou de bain, ou peut-être de fourneau pour battre mon-

naie. Ce fourneau est assez semblable à celui que nous avons décrit dans l'article de Metz.

On découvre encore à Scarpone un ciment composé de chaux, et de tuiles broyées, bien uni et bien poli d'un côté, enduit d'un vernis rouge, semblable à celui que les anciens appliquaient sur la vaisselle de terre. On peut croire que ces briques qui sont très-communes à Scarpone, ont servi à parqueter les appartemens. Une autre singularité qui se rencontre au même lieu, est un composé d'une matière poreuse, assez légère, de couleur de fer, taillé en forme de meule. Ces morceaux sont presque tous de la même grosseur et grandeur. Une de ces meules qui est entière, a quinze pouces de diamètre, trois pouces d'épaisseur à la circonférence; cette épaisseur va en diminuant également jusqu'au centre, qui n'a plus qu'un pouce et demi d'épaisseur.

Revenons à l'histoire de Scarpone. Ammien Marcellin (1) raconte que Jovin, qui commandait la cavalerie Romaine, l'an de Jésus-Christ 356, étant tombé inopinément sur une troupe de soldats Allemands, près la ville de Scarpone, les tailla en pièces sans leur donner le temps de s'armer.

Attila, roi des Huns, qui ravageait les Gaules, vers le milieu du V^e siècle, vint mettre le siège devant Scarponc en l'an 451; mais ayant appris que les murs de la ville de Metz étaient tombés d'eux-mêmes la veille de Pâques, il quitta l'entreprise sur Scarpone, et étant retourné sur ses pas à Metz, il y entra avec son armée sans résistance, et y mit tout à feu et à sang. C'est ce que rapporte Paul Diacre qui vivait en 775, dans son histoire des évêques de Metz.

Il y a apparence que la forteresse de Scarpone fut rétablie après les ravages des Huns, et qu'elle fut considérée comme une place considérable dans les siècles suivans (2); puisque le fameux Gerbert moine de Fleury, ensuite archevêque de

(1) Amian. Marcell. lib. 27. cap. 12.

(2) Apud Duchêne. Script. hist. Francor.

Reims, et enfin pape, sous le nom de Silvestre II, dans sa lettre 47^e, écrite vers l'an 970, à la comtesse Mathilde femme de Godfrey comte de Verdun, alors prisonnier du roi Lothaire, exhorte cette princesse à résister jusqu'à l'extrémité au roi Lothaire et à l'empêcher d'entrer en Lorraine, par le moyen des troupes qu'elle avait à Scarponne et à Hatton-Châtel. En effet, elle résista si bien que Lothaire ne put pénétrer plus avant en Lorraine. Il est encore fait mention du château de Scarponne, dans la vie du B. Jean de Gorze, en 953 ou 954. Il y est dit que passant un jour avec son abbé par Scarponne, et son cheval commençant à boiter, l'abbé lui dit d'aller le faire ferrer dans la place de la ville de Scarponne.

Depuis ce temps-là, l'histoire ne nous dit presque plus rien de la ville de Scarponne. Le P. Benoît Picart (1), croit que cette ville fut désolée par Conrad, grand-père de l'empereur Othon I, dans les guerres que ces deux princes eurent entr'eux. Il ajoute que les Allemands y entrèrent et la fortifièrent vers la fin du X^e siècle, et que dans le même siècle cette place devint l'objet de la jalousie des Français.

Quelqu'incertaine que soit l'époque de la destruction de la ville de Scarponne, on ne peut presque douter qu'elle n'ait été brûlée. Le P. le Bonnetier nous apprend dans son mémoire, que les charbons, les cendres, les pierres calcinées, les tuiles rougies et brûlées qui remplissent les ruines de cette ancienne ville, sont des preuves incontestables de son incendie. Il ne paraît pas que l'on se soit mis beaucoup en peine de la rétablir.

Scarponne est aujourd'hui réduit à un chétif village ou hameau, qui bien loin d'avoir conservé quelque chose de son ancienne splendeur, a même perdu jusqu'à son nom, qui n'est plus connu que des savans curieux de l'antiquité. Les autres

(1) P. Benoît., Hist. Mss. du diocèse de Metz.

ne savent même comment le nommer, ni comment l'écrire. Les paysans le nomment *Zarpone*, nom qui approche le plus de l'ancien nom de *Scarponne*, communément ou l'appelle Charpaigne, ou Charpègne.

Scarponne ainsi ruiné et déchu de sa qualité de ville, a perdu avec son rang et son nom, son territoire ancien : à peine lui est-il resté un ban ou finage de cent cinquante arpens de terre : les villages voisins, des deux côtés de la Moselle, se sont emparés du surplus qui était très-étendu.

Ce village n'est composé que de dix ménages, dont les uns sont pêcheurs ou passagers ; il n'y a pas un seul laboureur. Les maisons sont toutes bâties dans l'enceinte du vieux château, dont on voit les murs dans les caves, et au bout des jardins auxquels ils servent de clôture. Quoique Charpaigne soit situé dans une île et sur le bord de la Moselle, on n'y a néanmoins jamais vu d'eau, pas même dans les caves, quoique profondes. L'élevation naturelle du terrain, exhauscée d'ailleurs par les démolitions de l'ancien château, contribue à le garantir des incommodités des débordemens de la rivière.

Charpaigne ne forme qu'une communauté avec Dieu-le-ward, chef-lieu de la prévôté de ce nom, bailliage de Verdun, parlement de Metz. L'église a pour patron saint George ; elle est bâtie presque au milieu de l'emplacement du château.

Loisy, Loseium, est annexe de Charpaigne ; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Pierre. Ce village est situé sur le bord de la Moselle, à cinq lieues de Toul.

Il est souvent fait mention dans les monumens anciens du pays, du comté et du pays ou canton de Scarponne, *Pagus Scarponensis, Comitatus Scarponensis*. Adrien de Vallois, place le pays de Scarponne entre le Saulnois, *Salinensis*, et le Chaumontois, *Calvomontensis*, qui le bornaient au levant ; à quoi il faut ajouter

que le pays Messin le borne aussi du même côté et de celui du septentrion : le pays de Voivre, *Vaprensis*, le bornait au couchant, et le Toulouais, *Tullensis*, au midi.

Nous lisons dans un chartre du roi Pépin donnée en 752, en faveur de l'abbaye de Gorze (1), que Dombàle, village a une demi-lieue de Saint-Nicolas sur la route de Lunéville, était dans le comté de Scarponne : *Donamus ex rebus nostri juris in pago iniensi, in comitatu Scarponensi. in villa quæ Domno-bailla vocatur, mansos sex et ecclesiam cum decimatione, etc.*

La célèbre abbaye de Gorze était elle-même située dans le même comté de Scarponne comme le témoigne, saint Chrôdegang évêque de Metz son fondateur, dans un diplôme de l'an 763, où il fait mention de quelques biens qu'il donne à ce monastère : il dit expressément qu'il a fondé cette église dans le ban de *Haldigny*, dans le pays de Scarponne, où le ruisseau de Gorze prend sa source.

Le roi Lothaire étant mort en 869, sans enfans, ses oncles Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique ayant fait en 870, le partage de ses états, les comtés de Verdun, de Voivre et de Scarponne, échurent au premier de ces deux princes.

SCHAMBOURG. — Schambourg, ou *Schwmbourg*, est un château situé sur une montagne près l'abbaye de Tholey, à sept lieues de Sarrelouis, de Mertzick, de Hombourg-la-Forteresse et de Sarbruck. Ses ruines sont au sommet d'une haute montagne, au penchant de laquelle est la maison bâtie par les anciens prévôts, dans laquelle ils tenaient leurs audiences. Il n'y a ni ville ni bourg, le château de Schambourg est le chef-lieu, et donne le nom au bailliage. Sa situation est au nord de la Lorraine, qu'il ne touche que par le bailliage de Bouzonville et par le Mertzick : les terres de Trèves, du palatinat,

(1) Hist. de Lorraine, tome 1. pag. xcvi. preuves.

de Sarbruck, et autres principautés étrangères l'environnent.

Le bailliage de Schambourg était composé de plus de soixante, tant villages, que hameaux et censés.

La coutume générale de Lorraine est suivie dans le bailliage de Schambourg ; mais Thelen, Lebach et Remelbach sont régis par le droit commun appelé dans le pays *la Caroline*. Les seigneurs de ces lieux y ont leurs juges particuliers, dont les appels se portent à la chambre de Vetzlar.

Le pays de Schambourg est rempli de bois et de montagnes, le sol est ingrat, et produit à peine du seigle, de l'avoine et du sarrasin pour la consommation des habitans : mais on y trouve beaucoup de mines de fer et de cuivre. On en tirait anciennement différentes espèces de pierres précieuses, telles que des grenats de toutes couleurs, des calcédoines d'une grosseur considérable, du jaspe, de l'agate ; il s'y trouve encore l'ocre, le jais, la gagate.

On ne connaît presque dans ce pays que la langue allemande. Schambourg porte d'azur à la montagne surmontée d'un vieux château d'or ; au chef d'argent, chargé d'un ours naissant de sable.

Au pied de la montagne de Schambourg, est l'abbaye et le village de Tholey, dont nous parlerons en son lieu.

SCHONNECK, ou *Сhоннек*, ou *Сhонникен*. — Schonneck, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Trèves, à huit lieues de cette ville vers le nord, sur la rivière de *Nyms*, et assez près de sa source. Quelques uns croient que c'est l'ancienne *Ansana*, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ce qui est assez probable.

M. de Honteim, dans son histoire de Trèves, croit que Schonneck est le même que *Scolinare* ou plutôt *Scolinacke* pas loin de l'abbaye de Prüm, dénommé dans la chartre de l'empereur Lothaire, par laquelle il choisit sa sépulture dans cette abbaye, et où il nomme *Scolinacke*, palais royal. C'est une ville et une seigneurie appartenant à l'archevêque de Trèves,

dans le pays d'Eiffel. Il y a ville, château et bailliage.

Schoneck se nommait aussi *Bellacoste*, et voici comme cette terre devint fief des comtes de Luxembourg, et qu'elle fut l'origine des seigneurs de Schoneck (1). Henri comte de Vianden ou de Vienne, avait eu pour fils aîné Frideric marié à la fille du comte de Salm en Ardenne. De ce mariage sortit un fils nommé Henri, qui au temps de la mort de son père, était encore au berceau : son patrimoine à cause de son bas âge, passa au comte de Vienne son oncle. Henri devenu grand, s'employa à recouvrer au moins une partie de son héritage. Après avoir en vain sollicité son oncle à lui faire justice, il prit les armes et surprit son oncle à *Bellacoste*, autrement Schoneck, et l'y tint prisonnier.

Cette détention consterna les parens et les amis du comte de Vianden. Son frère évêque d'Utrecht, songea d'abord aux moyens de le tirer de prison ; mais ses fonctions d'évêque ne lui permettant pas de sortir de son diocèse, il entremît un de ses autres frères, prévôt de la collégiale de Saint-Martin à Liège, qui constitua les seigneurs de Vérançe, de Reuland et de Koërich, pour transiger avec le comte de Luxembourg, et régler les conditions auxquelles il s'engagerait de procurer l'élargissement du prisonnier. Ces conditions furent entr'autres, 1.° Que le comte de Vienne se reconnaitrait homme du comte de Luxembourg, et tiendrait de lui en fief son château de Vianden. 2.° Que le comte de Luxembourg fera mettre en liberté le comte Philippe prisonnier au château de *Bellacoste*. Ce traité est daté de la veille de saint Pierre 1264.

Le comte de Luxembourg se mit aussitôt en devoir de remplir ses engagemens ; il leva une armée, et se disposa à assiéger le château de Schoneck. Mais soit que le jeune Henri fut intimidé de ces menaces, soit que Philippe son oncle consentit de

(1) Bertholet. Hist de Luxembourg t. v. p. 148 et suiv.

son propre mouvement à traiter de la paix, il n'y eut pas de siège formé, ni d'hostilité considérable. On conféra et on céda à Henri le domaine de *Bellacoste* ou Schoneck et toutes ses dépendances, avec l'avocatie de l'abbaye de Prüm, dont il devait jouir à perpétuité, de même que ses successeurs, à charge de relever des comtes de Luxembourg. Ceci se passa en 1264.

SCHURES, voyez **XURES**.

SCHWOLDE (LA). — La source de la petite rivière de Schwolde, est à une lieue à l'occident de Bitche. Elle passe à Sirtshall, ou Sigersthall, à Urbach, Weiskirch, Wolmunster, joint la Horna à Hornbach dans le duché de Deux-ponts, d'où elles vont ensemble dans la Blise.

SÉCHAMP. — Séchamp, en latin *Siccus Campus*, village à cinq quarts de lieue au nord-est de Nancy ; Melchior Henry ministre et secrétaire du grand duc Charles III, l'acquête en 1572, de Jean comte de Salm.

L'église paroissiale de Séchamp est dédiée à saint Lambert.

Annexe, *Pulnoy, Pulnetum*, patron St.-Quentin. Seigneurs messieurs de Gelnoncourt, d'Ancy, Busselot, etc. Le nom *Pulnetum* vient apparemment de *Pullus*, à cause des poulains ou des poussins, qu'on nourrissait en cet endroit. Séchamp est du diocèse de Toul, du doyenné de Port, bailliage de Nancy,

SEICHE-PREY. — Seicheprey, en latin *Siccum pratium*, village à trois lieues au couchant de Pont-à-Mousson, diocèse de Toul, ci-devant prévôté de Bouconville ; depuis 1751, bailliage de Pont-à-Mousson. Le roi en est seigneur pour trois quarts, M, Thiéry baron de saint Bausans, pour l'autre quart. La paroisse a pour patron saint Pierre. Il y a la cense fief Renaud et le fief de Nicéville.

SEIGNEULLE. — Seigneulle, *Se-niote*, village sur la rivière de Ché, qui y prend sa source, à deux lieues et demie au nord de Bar, à deux lieues de l'abbaye de l'Isle ; office, recette et bailliage de

Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur haut justicier. M. le comte de Fontenoi en a les moyenne et basse justice. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en sa nati- vité : diocèse de Toul.

SEILLE, (La) rivière, en latin *Sallia*, ou *Sala*, donne son nom au *Sautnois*, et tire son nom des *sources salées*, qui se trouvent sur son cours, et qui ont donné lieu aux salines, qui ont été construites à Marsal, à Dieuze, à Moyenvic, à Salone, à Vic et à Château-Salins : car anciennement les salines de Vic étaient les plus fameuses et les plus fréquentées du pays. Je ne sais ni quand ni à propos de quoi on les a abandonnées.

La Seille prend sa source dans l'étang de Lindre, le plus considérable de la Lorraine, puisqu'il a plus de six lieues de circonférence, dans les différentes sinuosités qui se remarquent sur ses bords. La Seille sortie de cet étang, passe à Dieuze, à Marsal, à Moyenvic, à Vic, à Nomeny et entre dans la Moselle au milieu de la ville de Metz. Son cours est de plus de vingt lieues en suivant ses détours, quoiqu'il n'y en ait que dix, sur la ligne droite de Lindre à Metz. Cette rivière n'est ni navigable ni guéable, parce qu'elle est pleine de vase, de même que l'étang de Lindre, d'où elle sort.

La grande route romaine de Metz à Strasbourg, était le long de la Seille, et de l'étang de Lindre. M. le maréchal duc de Belle-Isle, gouverneur de Metz et du pays Messin, a fait nettoyer le lit de la Seille, et a aussi fait dessécher les marais des environs de Vic, qui rendaient l'air de cette ville mal sain, et ses avenues houeuses et malpropres. Il avait aussi formé le projet de joindre un bras de la Sarre à la Seille, pour faciliter les transports des bois dans la ville de Metz, par le moyen de la Seille, mais son projet n'a pas eu d'exécution.

Ce fut à Dieuze que les Huns firent mourir saint Livier, premier martyr du diocèse de Metz. C'est sur la même route

qu'on voit le fort ou camp romain de *Tarquinpok*. C'est sur la rivière de Seille près Marsal, que se trouve le briquetage de Marsal, dont nous avons parlé sous l'article de cette ville. C'était sans doute un campement que les Romains avaient formé avec un travail immense, en ramassant une infinité de briques faites à la main sans régularité, et cuites au feu, et jetées confusément dans le marais, pour y former un massif solide et assez étendu pour y asseoir un camp de troupes, avec les gardes et les corps avancés : car ce briquetage se voit non seulement à Marsal, mais encore à Moyenvic et à Burticourt, à la longueur de 800 toises.

La Seille se perd dans la Moselle au milieu de la ville de Metz, en un lieu, où se voit une figure en demi-relief, sur laquelle on fait cette histoire fabuleuse : que c'était une reine d'Austrasie, qui étant dans la ville de Charpaigne à six lieues de Metz, une lieue et demie au-dessus de Pont-à-Mousson, obligea son cocher de la passer à travers les eaux qui étaient débordées, où elle périt avec sa voiture, et fut retrouvée dans la Seille à l'endroit où se voit cette figure. Mais nous croyons avoir montré, que cette statue était celle de l'impératrice Hildegarde, épouse de l'empereur Charlemagne, dont on a mis en cet endroit l'effigie sépulcrale, tirée de l'église de Saint-Arnoù de Metz. J'en ai parlé plus au long dans l'article de Metz.

La petite Seille, venant du comté de Morhange, passe à Château-Salins, et joint la Seille au village de Salone, au-dessus de Vic.

SELINCOURT. — Selincourt, *Silini curtis*, ou *Signili curtis*, ou *Siclini curtis*, village du diocèse de Toul, doyenné de Saintois, à une lieue et demie au nord-ouest de Vézelize, bailliage de la même ville. Selincourt a pour patron saint Evre :

Dépend l'ermitage de *Coutance* et *Dolcourt*, *Dolosa Curia*.

V SEMOUZE (La) rivière. — La petite rivière de Semouze, ou *Sainte-Mouze*, prend sa source à l'occident de Remiremont à la distance d'environ deux lieues et demie de cette ville, entre au ban de Belfontaine, passe au Menil, à Belfontaine, à une manufacture en fer, acier et coutellerie, ensuite à la forge des Blancs-Murgés. Elle entre en Comté, où elle mêle ses eaux à celles de l'Eaugrogne, au-dessus de St.-Loup.

V SENAIDE. — Senaide à une lieue et demie au midi de la Marche, à une lieue de Bourbonne-les-Bains, annexe de Villers-St.-Martin, diocèse de Besançon. Le roi, M. le marquis d'Iche, messieurs d'Alençon barons de Beaufremont, et les religieux de l'abbaye de St.-Vincent de Besançon en sont seigneurs hauts-justiciers : chaque seigneur à ses sujets. Bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris : il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St.-Valère.

SENON. — Senon, village à une lieue et demie au nord d'Étain, office, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy, diocèse de Verdun, archidiaconé de la Woivre, doyenné d'Amelle. Le roi et les pères jésuites de Pont-à-Mousson en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers par moitié : la paroisse a pour patron St.-Léonard.

Le cardinal Guillaume Huin, qui d'archidiacre de Verdun, fut fait cardinal du titre de sainte Albine, commença l'église paroissiale de Senon vers le milieu du quinzième siècle, laquelle aurait été une des plus belles du diocèse, si elle eût été achevée avant sa mort. On assure que Senon était autrefois annexe d'Amelle, et que c'est un pape qui l'a érigé en paroisse. Il y a en ce lieu environ vingt-deux habitans.

SENONCOURT. — Senoncourt, *Senonis-Curia*, village près de Souilly, à sept lieues de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, diocèse de Verdun, archidiaconé d'Argonne, doyenné de Souillières ou Souilly : l'église a pour

patronne la Sainte-Vierge en sa Nativité. Le roi en est seigneur haut-justicier, l'abbé de St.-Vincent de Metz à les justices moyenne et basse, On compte en ce village environ soixante-deux habitans.

En 1356, Jean sire de Villemont lieutenant du duc de Luxembourg dans la ville de Verdun, s'accorda avec les bourgeois de cette ville, d'assurer les villages de Dugney, Senoncourt et autres, pourvu que le duc de Bar leur assure le village de Haudeville.

V SENONES ABBAYE, ville capitale de la principauté de Salm. — L'abbaye de Senones est située dans les montagnes des Vôges, ayant Ravon-l'Étape au couchant à deux lieues et demie de distance, St.-Dié au midi à trois lieues, Badonviller au nord à cinq lieues : la petite rivière de *Rapido* ou *Rabodo*, coule au pied de ses murailles, et se décharge dans la Meurthe à St.-Blaise, une demi-lieue au-dessus de Ravon-l'Étape.

Cette abbaye doit son origine à saint Gondelbert, archevêque de Sens, qui quitta son siège vers l'an 640 ou 650, pour venir chercher Dieu dans cette solitude, qui était alors absolument inhabitée. Il donna à son monastère le nom de *Senonia*, en mémoire de la ville de Sens, dont il était archevêque avant sa retraite.

Le bienheureux Pierre de Damiens et les monumens de l'abbaye de Moyencourt, portent que saint Gondelbert s'établit à *Grandiaovium*, mais nous n'avons aucune connaissance, que le lieu, où est aujourd'hui Senones, ait jamais porté ce nom. Il est assez croyable qu'on aura mis *Grandiaovium*, au lieu de *Grandem-Rivum*, *Grand-Rup*, ruisseau à un quart de lieue du monastère, où Childeric II, roi d'Austrasie, dans son diplôme de l'an 661, dit que saint Gondelbert et ses disciples, avaient dès-lors fait de grands défrichemens.

Le même roi Childéric dans le même diplôme, marque les limites du terrain qu'il cède à saint Gondelbert, qu'il nomme *Episcopus Abba*, depuis le

ruisseau *Pigerius*, *Pierri*, qui coule au pied des murailles de l'abbaye de Moyenmoutier, à l'orient de cette abbaye, jusqu'à la Brogue, où coule la rivière de Brusche, *Brusca*, à l'orient vers l'Alsace; et depuis Hurbache au midi jusqu'à Celles et Alarmon, et la rivière de Plaine au nord: ce qui fait environ quinze lieues de circonférence, et cinq lieues de diamètre. Dans tout ce terrain le roi Childeric ne marque ni ville, ni village, ni aucune habitation; mais seulement des montagnes, des ruisseaux, des bois, des chaumes et un chemin: ce qui nous fait croire qu'alors tout ce canton était entièrement désert et inhabité.

Saint Hidulphe archevêque de Trèves, étant venu vers l'an 671, dans le même désert, et ayant bâti d'abord un ermitage et ensuite un monastère à une lieue de Senones vers le couchant, saint Gondelbert, lui céda libéralement environ six ou sept lieues du terrain qui lui appartenait, depuis *Hurbache* et *Ormont*, nommés dans le titre de Childeric II *Hurini-Mons* et *Hurini-fontana*, jusqu'au *Ban-de-Sapt*; et de-là jusqu'au-dessus de *Malfosse*, et jusqu'à la Haute-Pierre et le ruisseau de *Pierri*: dans lequel terrain sont comprises les paroisses d'*Hurbache* et du *Ban de Sapt* et les villages qu'elles renferment, et de plus les villages de la *Chapelle*, et du *Paire*, qui dépendent de la paroisse de *Moyenmoutier*.

L'abbaye de Senones jouit des droits quasi-épiscopaux, dans l'étendue de son territoire, qui comprend quatre paroisses et autant d'annexes.

On ignore l'année et le lieu de la mort de saint Gondelbert. Richer (1) historien de Senones les a ignorés: il dit seulement qu'on tient que ce saint prélat étant allé en pèlerinage à *Moyenric*, pour y visiter les reliques des SS. *Pient*, *Agent* et *Columbe*, y décéda et y fut inhumé. Mais nous n'avons aucun monument certain de ce fait. Il paraît fort extraordinaire qu'un personnage de ce mérite, arche-

(1) Richer, lib. 2. *Chronic.* c. 11.

vêque d'un grand siège, fondateur d'un célèbre monastère, père d'un grand nombre de religieux, soit demeuré inconnu jusqu'au point, qu'on ignore où il est mort, quand il est mort, et le lieu de sa sépulture. Cela prouve beaucoup mieux la grande retraite, l'extrême désintéressement, le peu de curiosité et d'amour-propre de ces saints solitaires, que leur indifférence pour leur père et leur fondateur.

L'abbaye fut gouvernée tranquillement par six abbés réguliers, qui succédèrent à saint Gondelbert, jusques vers l'an 770, qu'après la mort d'Étienne sixième abbé de Senones, Angelramne évêque de Metz, chancelier de l'empereur Charlemagne et son grand aumônier, l'obtint de ce prince, la posséda pendant quelques années en régle et en commende. Cela causa aux religieux de Senones un très-sensible déplaisir, voyant leur monastère, qui auparavant était impérial ou royal, déchu de cette dignité et soumis à un simple évêque; en quoi ils s'abusaient manifestement, dit le moine Richer: car si le monastère eût demeuré sous la juridiction immédiate de l'empire, ou des rois d'Austrasie, il n'y serait demeuré pierre sur pierre, par les charges exorbitantes, dont on l'aurait opprimé; en l'obligeant de fournir de l'argent et des troupes, selon son contingent, ce qui l'aurait réduit aux dernières extrémités: comme il arriva à l'abbaye de *Moyenmoutier*, voisine de celles de Senones, qui n'ayant pu fournir le nombre de soldats, auquel elle était taxée, fut abandonnée par le roi Lothaire au duc du pays, qui en démembra tout d'un coup quinze cent onze familles de serfs, et réduisit les religieux à se disperser où ils purent pour chercher leur subsistance.

Angelramne voulant consoler ses religieux de Senones, leur envoya de Metz le corps de saint Siméon, septième évêque de cette église. Mais les religieux, toujours aigris, refusèrent de le recevoir dans leur abbaye. Le prélat usant de mo-

dération, fit déposer le corps saint sur une colline au midi du monastère, où il fit bâtir une chapelle. Bientôt Dieu y fit éclater beaucoup de miracles, et les religieux mieux avisés, transportèrent le saint dans leur église, où Dieu continua de manifester sa sainteté par quantité de merveilles.

Angelramne était homme craignant Dieu, et il est honoré comme saint dans quelques églises de son diocèse, comme à Saint-Avoid. Se voyant accablé d'affaires, comme archi-chapelain de l'empereur, son chancelier et son apocrisiaire ou son légat auprès du pape, il se démit de l'abbaye de Senones entre les mains d'un religieux de Gorze, nommé Naurgaudus vers l'an 785. Il donna en même temps au monastère un avoué ou défenseur, pour le défendre dans les affaires civiles et temporelles. Nous avons fait voir dans la bibliothèque Lorraine à l'article Angelramne, que ce prélat pouvait bien être l'auteur des fausses décrétales qu'il aurait composées ou fait composer en sa faveur, pour justifier son séjour presque continuel à la cour. On les trouve citées sous son nom dans les anciens monuments.

On n'est pas d'accord sur la règle que l'on observa d'abord dans le monastère de Senones. S'il est vrai que saint Gondelbert son fondateur y soit arrivé vers l'an 640, comme nous l'avons avancé, il pouvait dès-lors avoir connaissance de la règle de saint Benoit, mort au Mont-Cassin en 523; et nous n'avons aucun monument ni domestique, ni étranger qui nous persuade qu'on y ait jamais observé d'autre règle que celle de saint Benoit. Le titre de fondation de Childéric roi d'Austrasie en 661, ne fait mention d'aucune règle particulière qui y ait été gardée. Il dit seulement que les moines, que Gondelbert évêque ou abbé a rassemblés dans ce monastère, y vivent dans la tranquillité, suivant la règle de religion : *Sub quo tranquillitatis ordine juxta re-*

ligionis normam Domino protegente securi valeant in perpetuum residere.

L'abbaye de Senones reçut de fort grands accroissemens sous l'abbé Antoine, qui commença à la gouverner en 1090. Il était né à Pavie d'une famille très noble; il y fit ses études avec beaucoup de succès: mais le désir de se perfectionner de plus en plus, l'engagea à voyager. Il arriva à Metz, où il y avait alors des études célèbres dans l'abbaye de Saint-Arnould. Il y étudia pendant quelque temps, et Dieu lui ayant touché le cœur pendant une grande maladie, dont il fut affligé, il s'y fit religieux, et s'y distingua par la pratique des vertus les plus essentielles à un disciple de saint Benoit.

Le prieuré de Lay près Nancy, qui avait été donné au monastère de Saint-Arnould vers l'an 950, étant alors presque entièrement abandonné, Antoine y fut envoyé pour le rétablir. Bientôt cette maison changea de face; au lieu de deux ou trois religieux qui y avaient peine à vivre, il y en entretenait dix ou douze, fit valoir les biens, répara les bâtimens, et construisit tout à neuf la belle église qu'on y voit encore aujourd'hui. Elle fut dédiée par Pibon évêque de Toul, en 1092.

Quelque temps après, l'abbaye de Senones étant vacante par la mort de l'abbé Berchère arrivée en 1087, et les religieux ne pouvant s'accorder sur le choix d'un successeur, Heriman évêque de Metz, de qui cette abbaye dépendait pour le temporel, pria l'abbé de saint Arnould de lui donner Antoine prieur de Lay, pour gouverner le monastère de Senones. L'abbé ne put lui refuser une demande qui n'avait pour objet que le rétablissement du bon ordre et de la paix dans Senones. Antoine y fut reçu avec respect; mais bientôt sa sévérité souleva contre lui une partie de la communauté, qui l'obligea à se retirer.

Les gens de bien l'engagèrent à y retourner. Il le fit; et Dieu bénit tellement ses travaux et ses bonnes intentions, qu'il se vit bientôt à la tête d'une nombreuse

communauté. Il en répara les édifices , construisit de nouveau deux églises , l'une en l'honneur de saint Pierre , qui subsiste encore aujourd'hui , l'autre dédiée à la Ste. Vierge , d'une structure singulière. C'était une rotonde supportée par dix piliers ronds , qui soutenaient une coupole et des bas côtés bien voûtés , et des grottes souterraines. Cette seconde église a été détruite assez mal à propos , lorsqu'on a commencé à construire les nouveaux bâtimens de l'abbaye en 1708.

Le même abbé Antoine ramassa dans son monastère quantité de livres , dont il ne reste pas un seul. Il fit faire pour la décoration de l'église six croix d'or ornées de pierreries , deux calices , une table sacrée qui ornait le fond de l'autel , cinq textes des évangiles , avec autant de chalumeaux d'or ou d'argent , avec lesquels on suçait le précieux sang dans le calice. Ce grand homme mourut en 1137 , après quarante sept ans de gouvernement.

Le château de Salm en Vôges , situé sur une montagne qui domine sur Framont et sur Grand-Fontaine , fut bâti par Henry comte de Salm , sur un terrain dépendant de l'abbaye de Senones , à laquelle il s'obligea de payer un cens annuel de deux sols strasburgis. On ne sait pas distinctement en quelle année ce château fut commencé , mais il est certain qu'il subsistait dès l'an 1190 et en 1242.

Vers l'an 1250 , on découvrit des mines de fer dans la montagne de Grand-Fontaine , nommée depuis *Framont* , ou *Ferramont* , à cause des forges et de ces mines de fer. Henry comte de Salm s'en empara , malgré les remontrances de l'abbé et des religieux , prétendant que comme avoué de l'abbaye de Senones , il était maître de cette montagne. L'abbé en donna avis à l'évêque de Metz , qui était alors Jacques de Lorraine , lequel envoya détruire les forges et enlever le fer et les outils qui s'y trouvaient. Mais aussitôt après la mort de ce prélat , arrivée en 1260 , l'abbé fut obligé de transiger avec le comte de Salm ,

et de l'accompagner pour moitié dans ces forges.

L'abbaye de Senones fut entièrement réduite en cendres le 13 d'Avril 1554 , sous l'abbé Thirion d'Antelup. La même nuit , toutes les maisons du bourg de Senones , qui sont en deça du pont , c'est-à-dire au midi de la rivière furent aussi consumées par les flammes. Dans cet incendie on perdit plusieurs chartres , lettres et registres concernant les biens et les droits du monastère.

Les comtes de Salm de Vôge ayant embrassé les nouvelles opinions de Calvin , vers l'an 1550 , les officiers de ces seigneurs portèrent plus loin que jamais leurs entreprises contre l'abbaye de Senones.

Philippe comte de Salm étant à Rome en 1591 , avec le cardinal de Lorraine , abjura le calvinisme , dont il faisait profession , et à son retour il obligea tous ses sujets du val de Senones , de renoncer aux erreurs de Calvin. Le prince François de Lorraine , comte de Vaudemont qui possédait la contre portion du comté de Salm , avait déjà exclu de son partage tous les sectateurs des nouvelles hérésies.

Le 13 juillet 1654 , il arriva dans le val de Senones et dans celui de Celles et aux environs , une inondation extraordinaire , par l'ouverture subite et inopinée de la montagne qui est au nord de l'abbaye de Senones. Cette montagne s'ouvrit tout-à-coup , tant du côté de Senones , que du côté de Celles ; et l'eau en sortit depuis le matin jusqu'au soir du 13 juillet en si grande abondance , qu'elle emporta les foins qui étaient fauchés , les chariots et plusieurs ponts , et plusieurs moulins qui étaient sur les ruisseaux et sur les rivières , depuis Senones jusqu'à Metz et même jusqu'au Rhin , et plusieurs personnes furent noyées. Ce déluge dura trois jours.

Le couvent des pères cordeliers de Rayon-l'Étappe , qui se trouve situé à la jonction des deux vallons et des rivières de Pleine et de Meurthe , faillit d'en être renversé. L'eau était montée dans leur

cloître à la hauteur de huit pieds. Elle emporta beaucoup de leurs meubles , et culbuta deux pans de leurs murailles de clôture. L'abbaye de Senones se souffrit point de cette inondation , parce que la montagne s'ouvrit environ un quart de lieue au-dessous du monastère et du bourg de Senones , tirant vers Moyenmoutier.

On remarqua que la rivière de Meurthe , où se jetèrent toutes ces eaux , s'éleva en quelques endroits à la hauteur de quinze pieds au-dessus de son niveau ordinaire ; ce qu'on découvrit par le soin qui se trouva attaché aux branches des arbres sur les bords de cette rivière. On assura que cette ouverture de la montagne avait été précédée d'une petite pluie qui dura deux jours , et que lorsque la montagne s'ouvrit , on entendit un grand bruit sous terre. L'endroit où la montagne créva , était en ovale , et avait plus de quatre-vingts pieds de diamètre. Les pluies et les neiges l'ont tellement rempli , que 30 ans après , l'ouverture n'avait plus que 5 , 6 , ou 7 pieds de hauteur ; et le fossé dans lequel les eaux étaient descendues de la montagne qui dans le temps de cette ouverture était large de 25 à 30 pieds , et creux de 12 ou 15 , était réduit à sept ou huit pieds de profondeur et à 12 ou 15 de largeur. Aujourd'hui il n'y paraît presque plus rien. L'endroit où se fit l'ouverture , n'est point un rocher continu , mais un amas de plusieurs grosses roches posées confusément les unes sur les autres , et entremêlées de pierres , de cailloux et de terre.

La ville de Senones n'a rien de remarquable , elle est située sur les deux bords de la petite rivière de *Raboda* ; une partie était ci-devant de la souveraineté du duc de Lorraine , et l'autre de la souveraineté de monseigneur le prince de Salm. Mais depuis le nouveau partage de la terre de Salm fait le 21 décembre 1751 , tout le val de Senones , avec le bourg et les villages qui en dépendent , sont demeurés en toute souveraineté à Monseigneur le

prince de Salm-Salm , qui a cédé à la France tout ce qui lui appartenait à Badonviller , aux environs et à Fénétrange.

La paroisse de Senones , située sur une hauteur à un quart de lieue de la ville , est dédiée à saint Maurice ; elle est desservie par un religieux de l'abbaye , que l'abbé nomme et destitue à sa volonté. Le dernier curé , D. Ambroise Pelletier , fut honoré par le roi de Pologne , duc de Lorraine , d'un brevet d'aumônier. Il s'est rendu célèbre par le Nobiliaire général de Lorraine , in-folio imprimé à Nancy chez Thomas. Dom Pelletier n'avait d'abord composé cet ouvrage que pour lui tenir lieu d'occupation. Il avait dessiné et peint très-proprement les armes et les blâsons des anciennes maisons nobles de Lorraine , de même que celles de toutes les familles anoblies depuis le commencement des anoblissemens jusqu'aujourd'hui , et en avait composé trois volumes in-folio conservés dans la bibliothèque de Senones : mais depuis sollicité par plusieurs personnes considérables de la province , et encouragé par la protection dont le roi de Pologne a bien voulu honorer son ouvrage , il s'était déterminé à le faire imprimer. Ce religieux est mort le 28 janvier 1757.

On voit à Senones trois chapelles bâties hors de l'enceinte du monastère ; la première est celle de saint Siméon , bâtie du temps de Charlemagne sur une monticule au midi de l'abbaye , par Angelramne évêque de Metz , pour y déposer le corps de saint Siméon évêque de la même église. Cette chapelle a été rebâtie en 1736 , d'une manière beaucoup plus solide et plus élégante qu'auparavant par le T. R. P. D. Augustin Calmet abbé de Senones.

La seconde est celle de la croix ou du crucifix , à l'extrémité de Senones sur le chemin de Moyenmoutier , par Dominique Alison meunier de l'abbaye.

La troisième est celle de Nôtre-Dame de pitié , bâtie depuis sur le che-

min de saint-Maurice, près d'un gros tilleul.

L'abbaye de Senones reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne en 1618.

Le monastère de Senones a été rebâti tout à neuf par le R. P. D. Pierre Alliot, abbé de Senones l'an 1708. Dom Mathieu Petitdidier successeur de D. Alliot a fait construire la belle bibliothèque de cette abbaye. Cet abbé que le pape Benoît XIII, avait honoré du titre d'évêque de *Macra in partibus infidelium*, s'est rendu célèbre par ses écrits, surtout par son traité de *l'infailibilité du pape*; il mourut subitement le 15 juin 1728. Le R. P. Dom Augustin Calmet, qui lui succéda la même année, a beaucoup embelli cette abbaye par les nouveaux bâtimens qu'il y a ajoutés, par les riches ornemens qu'il a donnés à l'église, et par la quantité d'excellens livres dont il a rempli la bibliothèque, qui passe pour une des meilleures de la province. D. Calmet a gouverné l'abbaye de Senones pendant près de trente ans. Il est mort le 25 octobre 1757, âgé de 85 ans. Il avait choisi pour son coadjuteur dès l'an 1735, D. Augustin Fangé son neveu, qui lui a succédé.

Notre-Dame de la Mer. — Ce fut sous l'abbé Berchère, et vers l'an 1070, selon Herculanus, qu'un bon religieux de l'abbaye de Senones, nommé Regnier, se retira dans la solitude nommée aujourd'hui *la Mer*, à cause d'un lac qu'on voit près de là. Le moine Regnier construisit en ce lieu une petite église qui fut consacrée par Pibon évêque de Toul le jour des nones de mai, ou le 7 de ce mois, jour auquel tombait la fête de la sainte Trinité ou l'octave de la Pentecôte; et depuis ce temps cette église a toujours été fréquentée ce jour là par un grand concours de peuple tant des environs, que de l'Alsace. Mais D. Augustin Fangé abbé de Senones, sur les plaintes qu'on lui a portées des désordres qui se commettaient ce jour là dans le pèlerinage,

a supprimé cet ermitage et transporté cette dévotion dans un lieu plus prochain de Senones et plus convenable. Il permit aux habitans de Mousse, village situé en deça de la montagne de la Mer, d'ériger une chapelle au lieu même de Mousse, et de se servir pour cela des dévouilles de celle de Notre-Dame de la Mer.

L'église de Notre-Dame de la Mer, était grande et belle pour un ermitage, et la Sainte-Vierge y était particulièrement honorée dans une chapelle souterraine très-dévote. Le soin de cette église, était confié à un ermite, ou garde-chapelle, nommé par l'abbé de Senones, qui était soumis à sa correction, et qu'il destituait à sa volonté. Cet ermite était obligé de venir à l'abbaye les jours de fêtes solennelles, et d'y faire ses Pâques. Il y a eu plusieurs fois des prêtres-ermites à la Mer.

V SENONGES. — Senonges, *Senongia*, village du diocèse de Toul, doyenné de Vilal, à une lieue et demie au nord de Darney; la paroisse a pour patron saint Vincent. On a bâti une église dans le village pour la commodité des paroissiens, à cause que la mère-église en est trop éloignée. Seigneur, le roi; bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

SENONVILLE. — Senonville, *Senonia-villa*, village du diocèse de Verdun, archidiaconné de la Rivière, doyenné d'Hattonchâtel, annexe de Chaillon; l'église a saint Pierre pour patron; marquissat d'Hattonchâtel, bailliage de Saint-Mihiel.

Les seigneurs sont MM. d'Armur, de Gondrecourt, de la Tour, de Bousmard et de Lisle.

SEPT-FONTAINES. — Sept-Fontaines est une forge à une lieue et demie de St.-Avoû, du côté de Boulay. A un quart de lieue de cette forge dans un bois, au revers d'un côteau, près du chemin qui conduit à Fréming, on trouve les vestiges d'un ancien temple consacré à la

déesse Dirona. *Voyez* le premier tome de la Notice au mot *St.-Aould*.

SERAINVILLE. — Serainville, *Serainvilla*, village du diocèse de Toul, à trois lieues et demie de Lunéville, deux et demie au nord-est de Châté, bailliage de Lunéville. L'église a pour patron saint Evre; seigneurs, le marquis de Gerbeville et le comte d'Haussonville par indivis.

SERAUCOURT. — Seraucourt, village du diocèse de Verdun, doyenné de Souilly, archidiaconé d'Argonne, à cinq lieues au nord de Bar; saint Etienne est patron de l'église: le primat de Nancy, comme abbé de l'Isle en Barrois est seigneur haut-justicier de Seraucourt, la justice y est exercée par son juge-garde: bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; il y a vingt à vingt-deux habitans, et une maison seigneuriale.

Deunoux, annexe de Seraucourt, a pour patron saint Pierre.

SERCOEUR, ou **CERCOEUR.** — Sercoeur, en latin *Cercorium*, village du diocèse de Toul sur l'Urbion, à trois lieues au nord-est d'Epinal à égale distance de Ramberviller, bailliage d'Epinal. L'église est dédiée à l'exaltation de la sainte Croix; seigneur, le roi.

En 1436, une troupe de roturiers, ou de coureurs, étant venus de France pour piller la Lorraine, avaient pénétré jusqu'à Epinal (1). Le conseil de régence de Lorraine, pendant la détention du roi René, mit du monde à leur suite. On les atteignit à Sercoeur, entre Epinal et Châté, sur la rivière d'Urbion, et on les brûla dans les maisons de ce village, où ils s'étaient retirés. Ils étaient au nombre d'environ cinq cents. Il y en eut quinze de faits prisonniers. Le bâtard Duvergier conduisait les Lorrains, qui firent cette exécution, et Louis d'Haraucourt évêque de Verdun, un des gouver-

neurs de la province, était à leur tête.

Ceci arriva le 2 mars 1436.

SERÉCOURT. — Serécourt, village près de l'ancien château de Deully, à une lieue et demie de la Marche, diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris: la paroisse a pour patron, saint Mansuy. Seigneur, M. le marquis de Bologne, qui y a la haute justice, exercée par son juge-garde.

Annexe, *Morizécourt*, prieuré de l'ordre de St.-Benoit.

L'église ou ermitage de *Domoalier*, dédié à sainte Pétronille; cette église dépend du prieuré de Deully.

SEROCOURT. — Serocourt, ou Seraucourt, village, chef-lieu d'une baronnie, à deux lieues et demie, de la Marche, deux de Darney, diocèse de Toul, doyenné de Vitel, bailliage de la Marche: érigé en baronnie en 1630, avec titre de prévôté, dont M. le Roy baron de Serocourt est seigneur: présidial de Langres, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Didier. On compte en ce lieu environ soixante et douze habitans. Il y a un château où le seigneur fait sa résidence.

La maison de Serocourt était autrefois de nom et d'armes; elle est éteinte depuis long-temps et fondue dans celle d'Ourches: ses armes étaient d'argent à la bande de sable, accompagnée de sept lozanges de même, quatre en chef et trois en pointe.

Frain, *Franum*, est annexe de Serocourt, patron, saint Martin; comme l'église de ce lieu est champêtre, il y a une chapelle pour y faire l'office divin. Seigneurs, le roi pour la moitié; M. le baron de Deully et le seigneur de Serocourt pour l'autre moitié; bailliage de la Marche: le nombre des habitans est d'environ quatre-vingts.

SEROUVILLE. — Serouville, *Serovilla*, village du diocèse de Trèves, situé sur la Curne, à trois lieues et demie de Briey, deux au sud-est de Viller-la-

(3) Histoire de Lorr. t. v. p. ag. 43, nouv. édition.

Montagne ; recette et bailliage de Briey ; le roi en est seigneur pour moitié, le chapitre de Metz pour l'autre, et a ses officiers dans le lieu : il y a environ soixante-quinze habitans.

Dépend de la paroisse et du finage, un fief dit de la cense ou ferme de *Passigny* à M. le marquis de Bassompierre.

SEROUX. — Seroux, village chef-lieu de la mairie de Barbay, à droite de la Vologne, trois lieues au sud-est de Bruyères. Il en dépend plusieurs censés et métairies. Bailliage et recette de Bruyères.

SERRES. — Serres, en latin *Serræ*, village à deux lieues au nord de Lunéville, du diocèse de Toul, doyenné de Port, bailliage de Lunéville. Patronne de la paroisse sainte Libaire martyre.

Cette cure est un des plus anciens fonds de l'abbaye de Moyeuumontier, puisque le pape Innocent II, en 1140, lui confirme *Ecclesiam de Serris*. Seigneur, M. le marquis d'Heudicourt. Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles, l'une dédiée à sainte Barbe.

2° La chapelle de St.-Sébastien et de Ste-Catherine dans le château.]

Les minimes de Serres furent fondés et établis proche le château, par messire Jean de Lenoncourt, grand maître-d'hôtel du grand duc Charles, et bailli de St.-Mihiel en 1588. C'est le premier établissement de cet ordre en Lorraine.

Il y a près de Serres, au village d'Authienville, des carrières de marbre veiné, dont on fait des tables, des manteaux de cheminées et d'autres ouvrages dans le pays. On voit plusieurs morceaux faits de ce marbre dans l'église de Saint-Nicolas. Mais ce marbre se graisse aisément, et demande d'être souvent frotté et entretenu. Il n'est pas assez solide pour résister à la pluie et à la neige.

SERRIÈRES. — Serrières, village à une lieue de Nomeny, à trois lieues de Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson. M. Magnien en est seigneur haut-justicier pour trois quarts et demi, M. de

Rierville pour un sixième, et M. Lapaire de Liverdun, pour le surplus ; la justice y est exercée par leur maire. La paroisse a pour patron saint Simplicie ou Sulpice.

La maison de Serrières porte d'or à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.

SEXÉY-AUX-BOIS, AINGEREY. — Sexey-au-Bois, *Sexeium*, village à droite de la Moselle, deux lieues au nord-est de Toul, à trois de Nancy, diocèse de Toul. L'église a pour patron la sainte Vierge en sa Nativité. Sexey est du comté de Fontenoy ; la justice foncière appartient au curé. Cour souveraine de Nancy.

Aingerey, Angeriacus, annexe de Sexey-aux-Bois ; patron de l'église, saint Médard ; seigneur, l'abbé de S. Mansuy. Dépend Motzey, *Mosiliacus* ; patron St.-Jean-Baptiste.

SIERCK, SIRQUE, ou CIRK. — La ville de *Sierck* ou *Cirk* est située sur la rivière de Moselle entre Remich au nord, et Konigsmarck au midi, à peu près à distance égale de ces deux villes. Elle est chef-lieu d'une prévôté dans le bailliage d'Allemagne ; qui est d'une grande étendue, entre la Moselle, la Sare et la Nied.

On ne peut nier que la ville de Sierck ne soit très-ancienne, et n'ait appartenu depuis très-long-temps aux ducs de Lorraine. On trouve aux archives de Lorraine, une reprise du château de Sierck faite au duc Matthieu par Viris de Fontoy. La chartre est en latin et sans date. Les évêques de Metz remirent la propriété de cette place au duc de Lorraine, mais ils s'en réservèrent la seigneurie directe.

La duchesse Marguerite de Bavière, épouse du duc Charles II, fonda un hôpital à Sierck, vers l'an 1430 ou 1431.

Le duc Charles IV ayant été dépossédé de ses états par le roi Louis XIII, se maintint assez long-temps maître de la ville de Sierck, où sa cour souveraine fit quelque temps sa résidence. En 1635, les Français s'étaient rendu maîtres de

cette place ; mais le capitaine Maillard ayant rassemblé 50 hommes de pied et 15 cavaliers, pétarde la première porte du château, et la garnison française qui était au nombre de 80 hommes, se rend à condition d'en sortir avec armes et bagages. Après cette expédition, il surprit aussi la ville de Trèves. Après la prise de Thionville, le duc Enguien se rendit maître de Sierck, le 3 septembre 1643. Cette place devait être rendue au duc de Lorraine par le traité des Pyrénées, mais elle a été absolument abandonnée à la France, par celui de 1661, avec les 30 villages qui composent sa prévôté ; et 15 ans après, le roi Louis XIV voyant que cette place n'était pas en état de résister, prit le parti de la faire démanteler, et elle n'a pas été rétablie depuis.

La maison de Sierck était de l'ancienne chevalerie de Lorraine, et portait d'or à une bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent. Autrement elle portait d'or à l'aigle de sable. Cette maison était déjà illustre au XIII^e siècle.

Jean de Sierck, évêque de Toul, était de cette ancienne maison.

La ville de Sierck est sur la rive droite de la Moselle, dont les eaux arrosent les maisons. Cette ville est traversée par le ruisseau de Montenach.

Le château de Sierck qui est très-ancien, est assez fort ; il est situé sur une hauteur pour défendre la ville.

La prévôté de Sierck a été créée par édit du mois de novembre 1661. Ses appellations ressortissent au bailliage de Thionville ; elle est régie par la coutume de Lorraine.

Cette juridiction est composée d'un prévôt, d'un lieutenant de police, d'un procureur du roi, d'un autre pour la police, d'un greffier en chef, d'un huissier audientier, de deux autres huissiers et de quatre procureurs.

Les mesures et poids sont les mêmes qu'au bailliage de Thionville.

Le territoire de Sierck produit des grains beaucoup de vins blancs, peu de rouges,

assez bons. Il est arrosé par la rivière de Moselle.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal, d'un procureur syndic et de deux échevins électifs, d'un receveur des revenus par commission et d'un sergent de ville. L'exercice des officiers électifs, dure trois ans ; il sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

Sierck est du diocèse de Trèves. L'église paroissiale est remarquable par sa flèche ou clocher, qui est très-beau, par sa voûte qui est hardie, et par le chœur qui est un des plus beaux de tout le diocèse. On voit dans ce chœur, la figure d'Adam-de-Pallant, seigneur de Berg, Vildeborg, Rolling, Sivenbor et d'Achssat, conseiller du duc de Lorraine, et bailli de Sierck, mort le premier décembre 1565. Il porte pour armes trois fleurs de lys, avec un lambel au-dessus, représenté comme celui de la maison d'Orléans.

On a découvert dans l'étendue de la prévôté de Sierck, des carrières de deux espèces de pierres ; l'une est de couleur rougeâtre et se lève par feuilles : elle peut servir par sa dureté et par le poli dont elle est susceptible, à faire des carreaux de pavé pour les salles, les vestibules et les églises ; l'autre, connue sous le nom de Gisse, est propre pour les manteaux de cheminées, tables et autres ornemens.

Il y a eu près de la ville de Sierck, un camp en 1705, commandé par M. le maréchal de Villars, pour empêcher le passage de l'armée de M. de Malbroug.

Le 16 juillet 1750, vers les cinq heures du soir, il fit un orage si affreux dans la ville de Sierck, qu'on ne vit jamais rien de pareil. Deux nuages des plus épais, qui se croisaient sur la hauteur de *Nau-men*, ayant fondu tout à coup, les eaux s'enslèrent de telle sorte, que tous les foins répandus pour lors dans les prairies, furent entraînés avec rapidité, jusqu'à l'écuse de la porte appelée à Sierck, *la porte des Vaches*, où ayant bouché le pas-

sage au torrent, l'eau se fit une ouverture en perçant le rempart, et ayant entraîné par la violence de sa chute nombre de maisons de la rue du Moulin, et renversé jusqu'aux fondemens, de celles de la rue qui conduit à un convent de récollets, qui est hors de la ville. Dans le détail du malheur et du dommage causés par cet accident, on trouve bien des personnes de tout âge ensevelies sous les ruines de leurs maisons, des meubles en quantité, que le courant se précipitant dans la Moselle, faisait flotter sur cette rivière, mais dont une partie a été retirée des eaux dans la province de Luxembourg et du côté de Trèves.

Le 16 juillet de l'année suivante, M. Koch, curé de Sierck, célébra l'anniversaire de ce triste événement, par une procession et un service solennel, en action de grâces de la protection singulière de Dieu, et de l'assistance charitable de toutes les personnes qui ont contribué au rétablissement de la ville de Sierck. Dans cette procession, un crucifix vénérable et miraculeusement conservé pendant l'orage, fut porté et ensuite déposé dans l'église de cette ville; avec une inscription de cuivre, en mémoire perpétuelle de cet événement.

SIERSBERG, *château*. **RELLING**. — Siersberg, était un château élevé sur une montagne, contre la Sàre et la Nied, au confluent de ces deux rivières, trois lieues au-dessous de Sarlouis. Siersberg a été le chef-lieu de *Mertzick* et du *Sargau*, et était encore en 1751, une prévôté royale. Ce château fut pris la dernière fois par le maréchal de la Ferté. Il y a sur ses ruines trois maisons-fiefs; celle qui est du domaine, est appelée le *Château-du-Duc*, elle est séparée des deux autres par une haute muraille.

Relling, village de la dépendance de Siersberg, est à gauche de la Sàre, deux lieues au nord-est de Bouzonville. Le fameux Mentzel ayant passé la rivière le 21 août 1745, se rendit en cet endroit : c'est de là qu'il répandit dans la province, un

manifeste imprimé, et daté du camp de Creutznach le 17, par lequel il tenta, mais vainement, d'ébranler la fidélité des Lorrains.

Nous croyons que Siersberg était le lieu de la demeure et de la seigneurie du comte ou prince *Sigebert*, ou *Seisbert* de Lorraine, ou *Sigebert* d'Alsace.

Siersberg est du bailliage de Bouzonville depuis la création des nouveaux bailliages en 1751.

SILMONT. — Silmont, *Silini-mons*, village situé sur une hauteur, à droite de l'Ornain, à une lieue et demie de Bar et de Ligny, annexe de Guerpont, diocèse de Toul, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Le prieuré de Silmont, est sous l'invocation de saint Benigne, de la dépendance de l'abbaye de Saint Benigne de Dijon. On ignore le temps précis de la fondation de ce prieuré.

SILVANGE. — Silvange, hameau ou petit village du diocèse de Metz, à trois quarts de lieue de la Moselle, trois lieues et demie au sud-est de Briey, du même bailliage : le roi en est seigneur haut et moyen justicier. La paroisse a pour patron St.-Remi.

SION (MONT DE). Voyez **VAUDÉMONT**.

SIONNE, RORTÉ. *Le prieuré de Saint-Jacques*. — Sionne, *Sionna*, village du diocèse de Toul, pas loin du Neufchâteau; bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne. La paroisse a pour patron saint Germain. Le prieur de St.-Jacques est seigneur du lieu.

Rorté, dépend de Sionne; c'est un château très-ancien, qui a donné le nom à une maison illustre qui florissait déjà dans le onzième ou douzième siècle : son non latin est *Rorteium* ou *Rodorteium* (1). Ce château fut commencé par Bertholde évêque de Toul, mort vers l'an 1020, et achevé par Hériman son succes-

(1) Hist. de Lorr. t. 1. preuves.

neur. La maison de Rorté est aujourd'hui éteinte.

Le Prieuré de Saint-Jacques-du-Mont.

Ce prieuré dépend de l'abbaye de St.-Mansuy-les-Toul, et fut fondé en 1097, par Ursus de Bénévent, qui y apporta de Rome, des reliques de saint Jacques apôtre. Ursus était un religieux ou un ermite de grande vertu, qui s'étant retiré dans ce lieu, y mérita l'estime et le respect des peuples des environs, qui lui firent des largesses considérables, ce qui donna lieu d'y rassembler une communauté composée de religieux de l'abbaye de Saint-Mansuy. Il est situé à une lieue et demie de Neufchâteau.

SIRAUCOURT. Voyez XIRAU-COURT.

SIREY ou CYREI.— Sirey ou Cyrei, est un village du diocèse de Metz, attribué à cet évêché par Henri comte de Salm, avec l'abbaye de Haute-Seille et ses dépendances, en 1184; quoique naturellement cette abbaye devrait être de l'évêché de Toul, comme située dans un territoire de sa dépendance, dans les plus anciens monumens. Ce village s'écrit presque toujours avec une *S. Sirey*; ce qui fait douter qu'il dérive de *Cire*, *Cera* à cause de la cire qu'on en tirait.

Sirey est situé sur la *Vezeuze*, entre Haute-Seille et la seigneurie de Châtillon.

Sirey appartient à madame la marquise de Marmier, fille et unique héritière de feu M. le marquis du Châtelet. Ce seigneur avait commencé d'y bâtir un nouveau château, mais la mort l'ayant prévenu, ce château n'a pas été achevé.

En 1591, le comte de Blâmont fut battu par ceux de Metz près le village de Cirey.

On connaît encore un village de *Cirey* en Champagne, qui appartient aussi à la maison du Châtelet-Lomont, et où M. de Voltaire a résidé assez long-temps auprès de M. le marquis du Châtelet de Cirey, et de la célèbre et savante madame

Gabrielle de Breteuil, épouse de M. le marquis du Châtelet.

SIVRAY, voyez XIVRAY.

SOGNE, SOLGNE, ou SONE. — Sogne, Solgne, ou Sône, village du diocèse de Metz, du doyenné de Nomeny, mère église d'Ancy-les-Sogne, est traversé par la route de Metz à Vic, à quatre lieues de Metz et cinq de Vic. Il y a poste aux chevaux. Le nom de *Solgne*, ou *Sogne*, signifie une cigogne.

Il y avait dans ce lieu un château dont Conrad Bayer de Boppard évêque de Metz (1) fit la conquête en 1418, au commencement de son épiscopat. Il reprit ce château avec celui d'*Aueda*, sur des brigands qui s'en étaient emparés, et faisaient de là des courses dans le pays, pillant et rançonnant tous ceux qu'ils rencontraient. Conrad les força, et fit plusieurs prisonniers, en fit pendre d'autres, et mit en liberté ceux de ses sujets qu'il trouva en prison.

En 1571, les soldats messins se rendirent maîtres du même château de Sogne; ils y trouvèrent bon nombre d'ennemis, dont ils pendirent vingt-neuf et en décapitèrent cinq.

Ce village fut cédé à la France par le traité de Vincennes de 1664, par lequel le duc Charles IV, abandonna au roi le chemin de la côte de Delme et les villages qui se rencontrent dans la route de Verdun par Metz en Alsace, depuis le dernier village du pays messin, entre Metz et Vic jusqu'à Phalsbourg.

SOLEUVRE, dans le *Luxembourg*. Soleuvre, *Solubrium*, dans le pays de Luxembourg, était un château situé sur une agréable éminence. Il fut en son temps une forteresse de conséquence, ce qui fut cause que les français en 1552, le démolirent, aussi bien que le château de Mont-saint-Jean, et depuis ce temps là ils n'ont pas été rétablis. Si nous en croyons l'abbé Bertels, il y avait en ce lieu un temple dédié au soleil, appelé

(1) Histoire de Lorraine, t. III. nouv. édit. p. 583.

Solis delubrum, d'où s'est formé par corruption *solubrium* en latin, et *Soleuvre*, en français. D'autres tirent l'étymologie de ce nom, de *coluber*, couleuvre, à cause qu'on veut qu'il y avait sur cette montagne quantité de ces reptiles; mais ce ne sont là que des conjectures.

La chronique du doyen de saint Thiébaud de Metz sous l'an 1444, le 25 octobre, parle fort au long d'un siège de Soleuvre. Elle porte qu'un moine de Gorze, nommé Geoffroy d'Aprémont, prieur du prieuré d'Aprémont, frère de la dame de Soleuvre, s'étant par trahison emparé de ce château, le livra au Damoiseau de Commercy, sans le consentement du seigneur dudit château. Les Luxembourgeois ayant mis le siège devant Soleuvre, et ne se sentant pas assez forts pour le réduire, invitèrent ceux de Metz à se joindre à eux. Ceux-ci y envoyèrent trois de leurs principaux magistrats, avec cent cinquante chevaux. Ils partirent de Metz la veille de la Toussaint, mais ils revinrent trois jours après, parce que le damoiseau de Commercy avait jeté des vivres dans la place, malgré les Luxembourgeois, qui ne faisaient pas bonne garde. Après le retour de ceux de Metz, on abandonna le siège de Soleuvre.

La maison de Soleuvre portait selon les uns, d'argent, et selon d'autres, d'or, au lion rampant de sable, armé et lamassé de gueules. La seigneurie de Soleuvre a été érigée en baronie en 1716.

SOLIMARIACA, voyez SOULOSSE.

SOMMEDIU. — Sommedieu, ou Sommedieuve. Tous les lieux qui commencent par *Somme*, sont situés à la source de quelque ruisseau, ou de quelque rivière qui leur donne leur nom. Ainsi *Somme-Aisne*, à la source de l'Aisne; *Somme-Lonne*, entre la Marne et le Saulx à une lieue de Saint-Dizier, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Marne à St.-Dizier; *Somme-Py*, à la source de la rivière de *Py* en Champagne; *Somme-Dieuve*, à la source de la rivière de *Dieuve*. On dit dans la basse latinité,

summa-montis, le sommet d'une montagne, son extrémité: *Summa*, *Epitome*, abrégé. *Summa fontis*, le commencement de la source.

Somme-Dieuve est du diocèse de Verdun, à deux lieues au sud-est de cette ville, baillage de St.-Mihiel. Le roi en est seul seigneur. M. de Bousmard jouit du domaine; la paroisse a pour patron St.-Jean-Baptiste. On compte en ce lieu environ cinquante habitans.

SOMMEIL. — Sommeil, village du diocèse de Châlons, à droite de la Chez, aux frontières de Champagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, à cinq lieues de Bar. La paroisse a pour patron St.-Didier, le roi en est seul seigneur. Il y a plus de cent habitans dans ce village.

Nous avons les lettres de Thibault comte de Bar du mois de mars 1258, portant qu'il a mis à assises et franchises ses hommes taillables de Sommeille, de sorte que chaque bête tirante payera un septier de froment et un d'avoine aux octaves de saint Remy, et deux sols aux octaves de Pâques; et les autres grosses bêtes, vaches et poulains, qui feront surannées payeront un denier ez-octaves de Pâques; les brebis, chèvres et porcs surannées une maille: chacun homme et femme veuve, qui ne mettront bêtes aux champs, demi septier de froment et autant d'avoins; douze deniers chacun homme marié, et femme veuve deux gelines: le cheval pris ez-dommage le rétablira et payera quatre deniers de *pargies*; (1) les bœufs et vaches deux; les brebis, chèvres et porcs un; celui qui fera sang, cinq sols: qui brisera le ban, payera cinq sols: la femme qui se battra deux sols: les hommes doivent aller aus *Osts* (1) et *Chevauchées* dudit comte et payeront le défaillant cinq sols: celui qui sera nommé par les maires et échevins pour l'utilité de la ville, s'il n'y va, payera douze deniers, et si clameur en vient au

(1) D'amende.

(2) Armées.

prévôt, payera cinq sols : chaque *Magnès* (1) payera dix-huit deniers pour des corvées de fœult ou de fœurché : quand le comte ira en ladite ville, les maires et échevins lui feront avoir ses dépens du sien : chaque cheval de sa route payera pour foin huit et pour un denier : l'homme étranger qui ira demeurer en ladite ville payera chacun an trois sols et une gelline (2) à chaque terme : lesdits maires et échevins ne peuvent retenir aucun des hommes dudit comté, ni de ses hommes de fief ; et si aucun allait demeurer au royaume, à Metz ou à Verdun, la demeurance serait audit comté, et doivent moundre à ses moulins et cuire à ses fours : doivent mettre chacun an un maire et quatre échevins, qui feront serment de garder ses bois et ceux de la ville, et doivent mener leurs bleds de leurs assises à son grenier à Bar. Ces lettres d'affranchissement furent confirmées par Henry comte de Bar en 1339, et par le duc Robert son fils le troisième novembre 1360. Rien n'est plus commun que ces sortes d'affranchissemens dans les treizième et quatorzième siècles, qui font voir la condition des gens de la campagne, qui étaient encore pour la plupart fiefs et taillables à la volonté de leurs seigneurs.

SOMMELONNE. — Sommellonne, village du diocèse de Châlons, bailliage de Bar, situé entre la Marne et la rivière de Saulx, à une lieue de Saint-Dizier, à cinq au sud ouest de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse est dédiée à saint Vincent. Ce lieu contient cinquante habitans, et une maison seigneuriale.

M. le chevalier d'Air et les héritiers de M. Groux sont seigneurs hauts-justiciers de Sommellonne.

SOMMERE COURT. — Sommerécourt, *Sommerecuria*, village du diocèse de Toul, situé sur le Mouzon, à une lieue et demie de Bourmont, deux et demie de Neufchâteau, bailliage de Bour-

(1) Habitant ou chef de famille,

(2) Poule.

mont, cour souveraine de Nancy. Patron de l'église paroissiale, saint Gérard. M. de la Vaux en est seigneur haut-justicier. Il y a sur le finage un ermitage dédié à saint Nicolas.

SOMMERVILLER. — Sommerviller, village du diocèse de Toul, situé sur le Saouh, un quart de lieue au-dessus de Dombale, à une lieue de Rozières-aux-Salines bailliage de cette ville. Ce village est en partie de la paroisse de Crévic en partie de celle de Dombale. Les deux curés y ont un vicaire.

Il y a dans ce lieu une chapelle dédiée à saint Gérard. C'est dans cette chapelle qu'on fait le service de la paroisse, et la chapelle de la Passion fondée le 13 mars 1509, par Hazelet Dénis de Nancy et Clémence sa femme.

SOMMIERES. — Sommières, nom d'une chapelle, fondée par les seigneurs de Commercy en 1180, près le village de saint-Aubin du côté de Vuid. Il y a 30 ans qu'il en restait encore des vestiges ; la chaussée passée sur ses ruines : ses biens étaient assez considérables, ils ont été donnés à l'hôpital de Commercy.

On trouve dans les archives de Lorraine une bulle du pape Grégoire IX, portant qu'il prend en sa protection les maîtres et frères de la maison des lépreux de Sommières et les biens dudit hôpital, qu'il confirme. Donné à Pistoie le XII, des calendes d'Avril, le troisième de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1229.

Sommières était autrefois un village, il y avait un curé en 1340, nommé Laurent, et une communauté composée de frères et de sœurs, de frères lépreux et de sœurs qui les servaient. Ils formaient une communauté et possédaient des biens assez considérables. Le village de Sommières est aujourd'hui ruiné.

SONE-LA-HAUTE, SONE-LA-BASSE. Sone, ou *Sohne*, ou *Soste* la haute, *alta-Sona*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, à une lieue et demie de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi y est seul seigneur.

Le village est composé d'environ vingt deux habitans.

Sone-la-Basse, est un petit village au hameau près de Sone-la-Haute, juridiction des officiers du seigneur, qui est M. de Soulevre. Il n'y a que six ou sept habitans.

SORBEY. — Sorbey, village du diocèse de Trèves, situé sur l'Ottain, à cinq lieues de Longuyon et d'Arrancy, hameau de Villers-la-Montagne; M. le vicomte d'Harnoncourt et M. d'Herbémont en sont seigneurs. La justice est exercée par leurs officiers. Il y a dans l'église paroissiale une chapelle sous l'invocation de saint Maurice. Il y a dans ce lieu deux châteaux appartenans aux seigneurs, dont l'un a des fossés, et environ quatre-vingts habitans.

La maison de Sorbey porte d'argent, à un croissant montant de gueules, mis en cœur, surmonté d'une étoile de sable, l'écu bordé de gueules.

Il y a eu trois maisons de ce nom en Lorraine; la première est éteinte, les autres portent d'azur au chef d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout. Toutes ces trois branches reprenaient la terre de Sorbey des ducs de Lorraine.

SORCY-SAINT-MARTIN. — Sorcy est un assez gros bourg situé sur la rivière de Meuse, à une bonne lieue de Commercy, à trois lieues de Toul au midi et à quatre de St.-Mihiel au septentrion. Son nom vient apparemment de *Sorex*, rat, souris, peut-être à cause de la multitude des souris qu'on voit en ce lieu-là.

La terre de Sorcy est passée successivement dans les maisons de Volzer (1), de Baudricourt, de Stainville, du Châtelet, de St.-Vincent et de Choiseul.

Sorcy était un fief relevant des comtes de Bar, et les anciens seigneurs de Sorcy ont pris quelquefois le nom de *Comtes*, mais plus ordinairement celui de *Seigneurs de Sorcy*. Arnould prend le nom de

comte de Sorcy dans un titre d'Udon évêque de Toul, pour l'avouerie de Bleurville : mais Alberic son fils ne prend que le nom de *Seigneur* dans un titre de l'évêque Pibon de l'an 1076; et l'empereur Conrad en 1055, ne le qualifie pas autrement dans un titre donné en faveur de l'abbaye de Saint-Evre : *Piscaria que partitur in flumine Mosæ cum Dominis quætri, quod dicitur Sorciacus.*

En 1109, un nommé Erard, était seigneur de Sorcy, et Arnould son fils fut excommunié en 1149, par Henry de Lorraine évêque de Toul.

Bertholde qui fut évêque de Toul depuis 995, jusques vers l'an 1020, acquit pour son église, *Ecclesiam de Sorciaco ab Hugone Clerico*. Ce seigneur Hugues était clerc, ou destiné à l'état ecclésiastique.

Eudes de Sorcy fut élu évêque de Toul en 1218. Et en 1369, les Messins étant entrés en guerre avec Pierre de Bar, ruinèrent le bourg de Sorcy, et la ville de Sainte-Lucie, apparemment Sampigny.

Le 12 décembre 14.... le cardinal de Bar confisqua la terre de Sorcy sur Geoffroy de Sorcy, qui lui avait manqué de fidélité.

La maison de Sorcy portait d'or à l'écu de gueules en abîme.

Le martyrologe des pères cordeliers de Toul, où les seigneurs de Sorcy ont fait du bien, met pour le plus ancien de cette maison *Odet* de Sorcy chevalier, qui eut pour fils Arnoul de Sorcy, qui avait épousé Isabelle, dont il eut Jean-Philippe de Sorcy, qui épousa, *Jeanne* fille de Jacques le Roi de Fromerville, de laquelle il eut Simon de Sorcy qui vivait en 1348.

La terre de Sorcy avait autrefois appartenu à la maison de Baudricourt. En 1454 cette seigneurie fut engagée par le duc René à Robert de Baudricourt seigneur de Bloise, pour une somme de trois mille francs; mais il paraît que la terre de Sorcy ne demeura pas long-temps

(1) Benoit Hist. de Toul, p. 438.

entre les mains des seigneurs de Baudricourt. Pierre du Châtelet évêque de Toul, ayant obtenu la permission du Saint-Siège de pouvoir transférer l'abbaye de saint Martin devant Metz, qui avait été ruinée par les guerres, et l'unir au prieuré de Notre-Dame de Nancy, et y donner les terres de Sorcy et Saint-Martin, consentit que le duc put retirer ladite seigneurie en remboursant ladite somme de trois mille francs, pour laquelle elle avait été engagée. L'acte est du 5 juin 1568.

Je n'ai pu trouver depuis quel temps la maison du Châtelet possédait la terre de Sorcy. Elle en jouissait en 1525, puis que Pierre du Châtelet seigneur de Sorcy reçut dans son château de Sorcy, Claude de Guise et Louis de Lorraine son frère allant en Alsace au secours du duc Antoine, contre les paysans luthériens révoltés. En 1552, le roi Henry II, passa et coucha au château de Sorcy, ou il fut reçu par Claude de Baillivi et Jean Boisseau, députés de la ville de Toul, qui s'y étaient rendus pour faire la révérence au roi.

Christine du Châtelet eut en partage la terre de Sorcy et de Saint-Martin, et c'est par elle que cette seigneurie est entrée dans la maison de Choiseul.

Le bourg de Sorcy est du diocèse de Toul, et avait ci-devant une prévôté royale, mais le tout est aujourd'hui du bailliage de Commercy. Il y a deux paroisses, St.-Remi et St.-Martin.

Il y encore à Sorcy un hôpital, et un couvent de religieuses de sainte Claire, nommées *Urbanistes* fondées par les seigneurs du lieu.

La chapelle de Chanay, dépendante du prieuré de Breuil proche Commercy, ordre de saint Benoît, est située assez près de Sorcy. Le bourg de Sorcy et le village de Saint-Martin contiennent environ trois cent cinquante habitans.

Le bourg de Sorcy est remarquable par son beau château, orné par les soins de la maison du Châtelet et de Choiseul. On voit aussi sur la montagne de Sorcy

les vestiges d'un ancien camp romain, où l'on a trouvé quantité de médailles antiques et d'autres monumens.

Adrien Lallemand, médecin très-habile du seizième siècle, et qui a beaucoup travaillé à Paris sur le texte d'Hippocrate, était né à Sorcy.

L'église de saint Martin est celle d'une abbaye sous le nom de ce saint, elle était autrefois l'église paroissiale de Sorcy; elle en fut séparée en 1688. Quoique Saint Martin ait une paroisse particulière, il ne forme néanmoins qu'une communauté avec le bourg de Sorcy.

SORNÉVILLE. — Sornéville, *Sornovilla*, village à trois lieues et demie au nord-est de Nancy, à deux lieues et demie de Château-Salın, bailliage de Nancy. Ce lieu est du diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Marsal.

SOUHESME-LA-PETITE. — Souhesme-la-Petite, hameau, paroisse de Souhesme-la-Grande, dont il est annexe, village du Verdunois, diocèse de Verdun, à deux lieues de cette ville, recette et baillage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. Il y a huit ou dix habitans, un fief à M. le comte de Girecourt, un à M. Bonnet, un à M. de Saillet, et un autre à M. Bertelet. Saint Airy est patron de l'église paroissiale.

SOUILLY, ou SOUILLERES. — Le petit bourg de Souilly, en latin *Solerium*, ou *Soliacum* est situé à la naissance d'un ruisseau, entre l'Aire et la Meuse, également éloigné de l'une et de l'autre, à environ trois lieues de Verdun et cinq de Bar, dans cette partie du Barrois, qui est entre le Verdunois et le Clermontois. Il y avait ci-devant une prévôté royale. Souilly est du bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait là une gruerie. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a en ce lieu environ cent cinquante habitans.

Souilly est apparemment le *Solidiacum* (1), nommé dans une bulle du pape Jean XII, pour l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun en 962. Dans le traité de paix qui fut fait en 1179, entre Henry, comte de Bar, et Arnout, évêque de Verdun, on assigna 40 sols de rente annuelle sur la prévôté de Souilly, au profit des chanoines de la cathédrale, pour les indemniser des dommages qu'ils avaient soufferts pendant la guerre.

Il y avait un château à Souilly, qui subsistait encore en 1527.

La maison de Souilly porte d'azur à la croix d'argent, au franc quartier lozangé d'argent et d'or.

Le bourg de Souilly porte d'azur, au château fortifié de trois tours, d'argent, maçonné de sable, terrassé de sinople, couronné d'une couronne fermée d'or, et cotoyé de deux barbeaux adossés de même.

SOULAU COURT ou SOULAU COUX

— Soulaucourt, *Soliscuria*, village sur le Mouzon, à une lieue et demie de Bourmont, recette et bailliage de cette ville, diocèse de Toul; le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Léger. Il y a dans ce lieu environ 72 habitants.

René roi de Sicile, duc de Lorraine, acquit le 26 octobre 1466 (2), de Gilles de Brainville, écuyer, et de Jeanne de Chatillon sa femme, tout ce qu'ils avaient en la ville de *Solaucourt sous la Motte*, et en la ville de la Motte, moyennant 60 francs d'or à douze gros l'un, monnaie coursable au duché de Bar.

V SOULOSSE, SOULOSSOIS, Solimariaca. — *Soulosse*, petit village situé à gauche de la Vaire, un peu au-dessus de l'endroit où cette rivière perd son nom en mêlant ses eaux avec celles de la Meuse, entre Toul et Neufchâteau, une lieue au-dessous du Châtelet. On voit encore près de là, les restes du chemin militaire de Langres à Toul, sur lequel l'itinéraire

d'Antonin a placé l'ancienne ville de *Solimariaca*, qui a été totalement détruite, et dont on ne voit plus que les ruines sur une petite hauteur, à la gauche du grand chemin de Neufchâteau, à cent pas de la rivière de Vaire, dont nous avons parlé. Un peu au-dessous de ces ruines on voit le village de *Soulosse*, où la tradition veut que Bauhius et Lientrudé, père et mère des saints Eucaire et Elophe, ayent eu autrefois leur demeure.

On ignore le temps précis de la ruine de *Solimariaca*. Il y a assez d'apparence que cette ville fut ruinée par les Huns ou les Vandales, qui au cinquième siècle firent de si grands ravages dans les Gaules. Nous trouvons encore les noms de *Silmoriagum* et de *Salmoriaga villa* dans les capitulaires (1). Mais je ne sais si ce sont les mêmes que *Solimariaca*: si cela est il faudra dire que ce lieu était encore considérable au IX^e siècle, et par conséquent qu'il n'a pas été totalement détruit par les Huns ni les Vandales.

Il nous reste une ancienne inscription de la ville de *Salimariaca*. Elle fut trouvée en 1694, dans une arcade du pont, que l'on y réparait sur la rivière de Vaire. La voici telle qu'on la voit encore sur le même pont :

IOFI O. M.
VICANI. SOLIMARIACENSES.
FACIENDVM. CURAVERVNT.
M. E. D. EX. VOTO. GNATVS. ATE-
GNIA.
F. F. et SEVERVS. SILVANI. LIBER-
TVS.

Remarquez premièrement, que *Solimariaca* n'était pas une cité, mais une simple bourgade, *Vicus*, puisque les habitants ne prennent que le titre de *Vicani* et non de *Cives*. 2^e Qu'ils ont fait faire le pont où se voyait l'inscription, et ce pont n'y est pas exprimé, mais l'inscription mise sur le pont le désigne assez. 3^e Ce sont *Gnatvs Ategnia* et *Severvs affranchi de Siloain*, qui l'ont fait faire, comme le marquent ces deux lettres *F. F. fieri*

(1) Histoire de Lorr. t. 1.

(2) Archives de Lorr.

(1) Capitular. t. 2, p. 224 et 1468.

fecerunt, et cela *ex voto*, par un vœu fait à Jupiter. 4° Ces trois lettres M. E. D. peuvent signifier *munierunt* et *dedicaverunt*, ou bien *munierunt*, *erexerunt*, *dedicaverunt*, ou *memoriae ergo dicatum*.

5° On connaît près de Saint-Elophé un lieu nommé *Autigny-la-Tour*, qui pourrait bien avoir donné son nom à *Ategnia*, on l'a voir reçu de lui. *Autigny-la-Tour* est annexe de St.-Elophé. Ainsi il faudrait séparer *Gnatus d'Ategnia*, et dire que *Gnatus Ategniacus* et *Severus* ont fait construire ce pont.

Quant à Soulosse, c'est un petit village qui dépend de Saint-Elophé, de même que *Fruse*, *Frumentososa* et *Brancourt*, village sans église, où est la résidence du curé de Saint-Elophé. Soulosse est au pied de la montagne de Saint-Elophé. Il faut que ce lieu ait été autrefois considérable, puisqu'il a donné le nom au pays Soulossois, *Solocensis pagus*. Voyez les capitulaires ou le partage de Louis et de Charles en 870. *Capitular. Tome 2, page 225 (1)*; et le titre du comte Gérard, fils d'Adalbert, fondateur de l'abbaye de Bouzonville, qui en 1053, donne Vrécourt à saint Benigne de Dijon, lequel était situé dans le Soulossois et sur le Mouzon : *Villam scilicet Vulseri curtis, quae sita est in comitatu Solocensi supra flumen quod dicitur Mosuna*. Il y a beaucoup d'apparence que Soulosse et le Soulossois, sont des diminutifs de *Solimariaca*, ou que Soulosse s'est formé des débris de *Solimariaca*, ou que l'ancienne *Solimariaca* s'étendait jusqu'à Soulosse.

M. Schœpflin dans son *Alsatia illustrata*, tome 1, page 646, croit que ce *Pagus* est un être fictif et chimérique. Il rapporte les sentimens de plusieurs savans sur le Soulossois, qui le veulent placer, les uns en Alsace à *Saletium*, et les autres en Bourgogne à *Solica*. M. Schœpflin a raison de croire que ce *Pagus*, dans le sens de ces savans, est fictif; mais il ne sa-

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. cclxiv, dans les preuves.

rait pas ce que nous avons rapporté de Soulosse en Lorraine.

Le partage entre Charles et Louis, le place entre l'*Ornois* et le *Bassigny*, qui sont certainement en Lorraine. *Odornense, Solocense, Basiniacum*. La chartre de donation du comte Gérard, donnée à Remiremont en 1053, où il donne Vrécourt à S.-Benigne de Dijon, porte expressément que ce lieu de Vrécourt, est dans le *Soulossois* sur la rivière du *Mouzon*, vers St.-Thiébaud. Soulosse est situé sur le Vaire entre Toul et Neufchâteau.

Saint-Elophé.

La belle église paroissiale de Saint-Elophé, située sur une montagne, a donné son nom au village qui en est proche, sur le bord droit de la rivière du Vaire. On prétend que c'est là que saint Elophé souffrit le martyr, par ordre et en présence de l'empereur Julien. On y conserve ses reliques dans une chässe très-riche, donnée par Simon Sallet, trésorier général de Lorraine.

Seigneurs, MM. de Bassompierre et de Mauléon de la Bastide.

Autigny-la-Tour, Attiniacus, est annexe de St.-Elophé; l'église a pour patron saint Pient; la moitié des menues dimes appartient à l'abbaye de l'Étanche, et l'autre à la maison-dieu de Toul. Seigneur, M. de Mauléon.

Dépend le fief de Boinville, où il y a une chapelle.

SPADA. — Spada, appelé autrefois *Gerbeville*, village à une lieue au nord de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, doyenné de Hatton-Château, archidiaconé de la Rivière. Saint Pierre est patron de l'église. Cette terre fut érigée en marquisat, le 2 mai 1716, par le feu duc Léopold I, en faveur de M. le marquis de Spada, gentilhomme Italien.

SPARBRUCH ou FARBACH. — Sparbruch ou *Farbach*, hameau au pied de la montagne de Garrebouurg, sur la rivière de Sorne; une partie de ce hameau appartient à la maison d'Andlau, et le surplus appelé *Farbach*, dépend du village de St.-

Louis, au bailliage de Lixim; à deux lieues de Phalsbourg et cinq de Sarrebourg.

SPIN (Le). — La petite rivière ou ruisseau de Spin, passe à Vergaville, ensuite entre Dieuze et les salines de cette ville, et se jete dans la Seille avec le Verbach, autre ruisseau, un peu au-dessus de Dieuze.

SPINCOURT. — Spincourt, *Sapincourt*, *Spinicuria*, village du diocèse de Verdun, doyenné d'Amel, archidiaconé de la Voivre; la paroisse a pour patron saint Pierre. Spincourt est situé sur l'Ottain, à trois lieues au nord d'Etain, du bailliage de cette ville. Cour souveraine de Nancy.

De Spincourt dépend la cense nommée la *Folie*, maison-fief.

Spincourt est chef-lieu du marquisat de ce nom, qui fut érigé par le duc Léopold I^{er}, par lettres patentes du 12 avril 1723, et formé des villages et lieux de Spincourt, Eton, Couraincourt, Houdelaucourt, St. Pierre-Villers et St.-Suplet ou Suplex; en faveur de M. Pierre-Louis-Joseph, comte Desarmoises, par forme d'échange de la part de la terre de Commercy, dit de Sarbruck. Il y a dans Spincourt environ 42 habitants.

On voit près de Spincourt, un pont composé de cinq arches, sur la rivière d'Ottain.

SPITZEMBERG. — Spitzemberg, c'est-à-dire en allemand, *Mont-aigu*, *Mons acutus*, château très-ancien, à deux lieues de Saint-Dié, tirant vers l'Alsace, et à deux lieues de Senones vers le midi. Ce château subsiste encore aujourd'hui, mais en fort mauvais état. On voit encore aux environs quelques fermes. Spitzemberg était autrefois une forteresse de conséquence, qui appartenait au seigneur de Parroy et aux comtes de Lunéville, et à ceux de la Petite-Pierre, qui le vendirent au duc de Lorraine, qui l'a possédée toujours depuis en toute souveraineté.

Nous avons des lettres qui prouvent qu'en 1224, le château de Spitzemberg

appartenait à la maison de Parroy, du moins en partie (1). Le lecteur nous saura gré de rapporter ici les droits, dont les ducs de Lorraine jouissaient en 1240 à Spitzemberg, qui font voir quels étaient le goût et les mœurs de ces temps-là. Presque tous les villages des environs de ce château y devaient quelques servitudes personnelles ou autres.

Par exemple, le ban de Corroye-la-Roche doit demi-garde à Spitzemberg an et jour; il doit de plus la haie ou palissade de dessus le fossé, autour du mur. *Item* une poëlle qui tiennne une *chavanerettée* (2), et une chaudière qui tiennne un bouef; il doit couvrir un tiers de la chapelle. *Item* doit la moitié de la hache et de la *erôle* (le tire-braise ou la pèle à feu) en la cuisine, et doit faire la moitié de la maison du portier du château.

Le ban de Lusse doit moitié de la garde an et jour, doit aussi faire la palissade et entretenir le mur, selon les désignations qui y sont faites.

Le ban de Bertrimoutier y doit la garde an et jour, et la moitié de la serrure de la grande porte et la moitié de la *crôle* ou de la pèle à feu, et de le chaudière qui est fournis par la vouerie de la *Haute-Pierre*. (La Haute-Pierre était un château situé au-dessus et au nord de l'abbaye de Moyemoutier.)

Lorsque le duc ou la duchesse de Lorraine sont au val de Saint-Dié, tous les pêcheurs sont à leur service.

Messire Aubert de la *Varine* (peut-être de *Laveline*, car il y a eu autrefois un château de Laveline), doit la garde, an et jour, et doit aussi la moitié de la barre, de la clef et de la serrure de la porte du château, et sa part de la palissade et du mur.

Les bans de Fraise, d'Anoux et de Cleuvecy, doivent les langes à la chambre de Madame la duchesse.

(1) Ancien cartulaire de la chambre des comptes de Bar-le-Duc.

(2) *Chavanerettée*, un panier plein de *Chavans*.

La terre de la *Voivre* doit fournir la corde du puits et le seau : ceux qui demeurent au bourg (de Saint-Dié), doivent laver les draps de Monseigneur le duc de Madame la duchesse, aussi souvent qu'ils sont sales ; doivent aussi un resal de fèves, et trois sols au cellier de Monseigneur. Le seigneur de Sainte-Marguerite, doit la garde an et jour, et doit avoir un homme pour lui au château.

Le ban d'Hurbaché doit la garde an et jour, la palissade et l'entretien de sa part du mur.

Le ban d'Azeraille doit sa portion de la palissade et du mur, et doit la gîte au duc lorsqu'il passe dans ce village.

Quiconque est chargé du mur, doit aussi la *barbacane* ou l'*avant-mur*, et le fossé qui répond à la part de la muraille qui le regarde.

Varnesson de Provenchières doit six semaines de garde. Herluin de Wisembach doit six semaines de garde. Messire Thiéry Descourois, doit la garde an et jour.

Dès l'année 1243, le même duc Mathieu II et *Hues* ou *Hugues*, comte de Lunéville, avaient fait échange du château de Spitzemberg, de Saint-Dié, de Moyemoutier et d'Étival, c'est-à-dire de ce que le duc y possédait, et qu'il cède à Hugues comte de Lunéville, avec certaines restrictions ; et pour contre-échange, ledit comte Hugues cède au duc Mathieu, son château de Lunéville et tout ce qui en dépend, comme aussi ses châteaux de Herbéviller et de Valfroicourt et leurs dépendances.

Depuis ce temps, Spitzemberg et ses dépendances ont appartenu aux ducs de Lorraine en tout droit de souveraineté et de propriété. Le duc Ferry IV, assigna pour douaire à Isabelle d'Autriche son épouse, St.-Dié et les châteaux de Belrouard et de Spitzemberg. *Voyez* le testament de Ferri IV.

Christine de Danemarck, duchesse de Lorraine et reine de Sicile, a fait pen-

dant quelques années sa résidence au château de Spitzemberg ; et on connaît encore dans le val de St.-Dié le *chemin de la reine*, que cette princesse avait fait pratiquer pour se rendre plus commodément à ce château. Elle avait de même fait faire des chemins qui tournaient autour de la montagne de Spitzemberg, pour pouvoir y monter même avec des voitures ; et les paysans des environs nomment encore aujourd'hui un certain bois, où les gens de la suite de la princesse allaient se divertir, le *bois des Wootines*, c'est-à-dire des *Vilaines*.

Le château de Spitzemberg, quoique presque entièrement ruiné est encore chef-lieu d'un doyenné et d'une communauté. Le 12 février 1630, Charles IV, duc de Lorraine, donna la capitainerie de ce château au colonel Dominique l'Huilier, et ses descendans prennent encore le nom de Spitzemberg.

SPRINKIRSBACH. — L'abbaye de Sprinkirsbach possédée par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, fut fondée en 1107, par une puissante dame, nommée *Benigne* veuve de *Rudger* son mari, laquelle ayant résolu de se donner à Dieu, avec tout ce qu'elle possédait, fonda un monastère dans le diocèse de Trèves, en un lieu solitaire, dans la forêt de *Contel*, au lieu nommé *Therenaut*, à la gauche de la Moselle, avec la permission du comte *Sigefroy* palatin du Rhin. On donna à ce lieu le nom de *Sprinkirsbach*, à causes des eaux vives et jaillissantes qui s'y voyaient.

Le premier abbé de Sprinkirsbach fut Richard, fils de la fondatrice. L'archevêque Brunon, pour favoriser cet établissement, accorda aux chanoines réguliers (1), qui l'habitaient, l'exemption des dimes dans tout son territoire. L'église du monastère fut dédiée en 1136, par Adalberon, archevêque de Trèves.

Absalon abbé de Sprinkirsbach avait été tiré de l'abbaye de saint Victor

(1) Honteim. Hist. Trevir p. 550.

de Paris. Il rétablit dans son monastère l'ancienne discipline et réforma quelques abus, qui s'y étaient introduits. Il porta les religieux de Sprinkirsbach et ceux des autres maisons, qui lui sont soumises, à garder l'abstinence de la viande. Nous avons de lui cinquante un sermons pour les principaux jours de l'année, dans lesquels on voit éclater sa piété, son zèle pour la pureté des mœurs et la véritable doctrine des pères. Il s'est principalement proposé pour modèle saint Bernard, dont il a adopté les sentimens de piété et la manière d'écrire.

STAINVILLE — Stainville, en latin *Stainvilla*, ou *Septem-villæ*, les anciens titres disent presque toujours *Estainville*, bourg du Barrois sur la rivière de Saux, à une lieue et demie au-dessous de Morley, trois lieues et demie de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris, chef-lieu du marquisat de ce nom, érigé le 7 avril 1722. M. le marquis de Choiseuil de Stainville est seigneur de ce marquisat, qui est composé des villages de Stainville, Lavincourt, Ménil-sur-Saux et Monplone.

Stainville est du diocèse de Toul, la paroisse a pour patron saint Mathieu.

On compte dans le bourg de Stainville près de deux cents habitans, et une ferme sur le finage, dite *Nantelle*, appartenant à l'abbaye de Jovilliers, où il y a une chapelle entretenue. Il y a aussi à Stainville un château appartenant à M. le marquis de Stainville.

La maison de Stainville est frès-ancienne, et alliée aux plus illustres maisons de France et de Lorraine. Perrin de Stainville écuyer, reconut le 6 septembre 1364, qu'il est homme-lige du duc de Bar pour le tiers de la ville de Stainville, et requiert Jean de Stainville prieur de Rupt-aux-Nonins de mettre son scel avec le sien (1).

Les seigneurs de la maison de Stainville ont toujours été distingués en Lor-

(1) Archives de Lorraine, layette cotée Bar, fief.

raine par leur rang, leur naissance, leurs emplois et leurs alliances.

STARKEMBERG. — Starkemberg est un ancien château, situé près de Traërbach : on croit que c'est aujourd'hui le château même de *Traërbach*, situé sur une montagne, au pied duquel passe la Moselle. Ce château est fameux par l'aventure arrivée à Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves en 1325 ; en voici l'histoire. Ce prélat avait fait construire une forteresse en un lieu nommé *Birkenfeld*, sur un terrain qui appartenait au comte de Starkemberg, qui portait préjudice à ce seigneur, qui était alors en pèlerinage à Jérusalem, pour visiter les saints lieux. La femme du comte, nommée Lorette de Spanheim, ramassa des troupes pour s'opposer à l'entrepris de l'archevêque, lequel de son côté fit faire le dégât dans le comté de Starkemberg, qui est joignant celui de Spanheim. Cette dame ne se trouvant pas assez puissante pour s'opposer aux forces supérieures du prélat, elle lui envoya des députés pour demander une trêve, qui lui fut accordée.

La même année l'archevêque qui ne se doutait de rien, descendait la Moselle en bateau, avec peu de suite, pour aller donner les ordres à Coblenz. La comtesse en fut informée ; comme le prélat passait au pied du château de Starkemberg, elle le fit arrêter, et on se saisit de sa personne ; on le conduisit au château, où on le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût donné trente mille florins pour son élargissement, et des assurances pour la démolition du château de Birkenfeld. Le prélat fut contraint d'accepter ces conditions, et dit agréablement, *que la comtesse auroit dû exiger une somme bien plus considérable, de lui, qui étoit un des plus riches seigneurs de l'empire.* La comtesse, pour perpétuer la mémoire de cet événement, employa l'argent qu'elle avait reçu de l'archevêque Baudouin, à construire un nouveau et magnifique château, à qui elle donna le nom de *Fra-*

venberg, c'est-à-dire le château d'une femme. Aujourd'hui le comté de Starkenberg est réuni à celui de Spanheim.

STAVELO ET MALMEDY. — Saint Remacle, dont nous avons parlé ci-dessus sous l'article de Cugnon, qui est la première fondation qu'il ait fait depuis sa sortie de Solignac; saint Remacle dis-je, après avoir demeuré quelque temps à Cugnon, se dégoûta de cet endroit où il était trop connu et demanda au roi Sigebert le lieu nommé aujourd'hui *Malmedy*, *Malmundarium*, situé sur la rivière de Recht, qui se perd dans celle d'Amblève, baigne les murailles de l'abbaye de Stavelo et se rend par Aivalle dans l'Ourte. Cet endroit était alors un lieu fort solitaire; environné de montagnes et arrosé de fontaines, qui donnent la fécondité aux prairies des environs. On adorait en ces lieux la déesse Diane et d'autres divinités payennes, dont saint Remacle renversa les statues. On dit que le démon jaloux de la sainteté de Remacle, et prévoyant la guerre qu'il allait faire à la superstition et à l'idolâtrie, fit tarir pour un temps les fontaines de cette solitude; mais le saint ayant tracé le signe de la croix sur le plus gros rocher d'où elles sortaient, elles coulèrent avec plus d'abondance qu'anparavant.

Le monastère nommé *Malmundarium*, *Malmedy*, est situé sur un ruisseau ou petite rivière très-poissonneuse, appelé *Warshitma*, en français le *Recht*, dans le diocèse de Cologne. Saint Remacle n'était alors qu'abbé, et on ne lui donne que ce nom dans le diplôme, qui lui fut expédié par l'ordre du roi Sigebert, pour son monastère en 648.

L'abbé de Stavelo a le titre de prince du saint empire, et on le traite d'Altesse. Il est souverain de la ville de Stavelo, et du petit territoire des environs. Le plus illustre abbé de Stavelo, après saint Remacle, est Wibalde, dont on a donné depuis peu les lettres et la vie. Voyez le père Martenne *Amplissima collectio Tom...* et la bibliothèque Lorraine. Le père D.

Edmond Martenne, qui en a procuré l'édition, et qui a été sur les lieux, nous apprend que l'église de Stavelo a près de trois cents pieds de longueur et quatre-vingt-un de largeur. Derrière le grand autel est la magnifique chaise de saint Remacle patron et fondateur du monastère. On conserve dans le trésor sa chasuble, son étole, sa chappe, sa cucule, ses sandales et son peigne. La forme de sa cucule est semblable aux anciennes chasubles, qui couvraient tout le corps, à la différence qu'il y a un petit capuce pointu par derrière.

Dans une grotte ou crypte du onzième siècle, se voit le tombeau de saint Poppon, dont le corps est dans la sacristie: le cloître du monastère est vitré, le chapitre est très-antique. Les empereurs donnèrent à ce monastère des avoués ou défenseurs, qui conduisaient ses sujets à la guerre, et qui leur rendaient la justice sous la rétribution du tiers des amendes; mais dans la suite, de défenseurs qu'ils étaient de l'abbaye, ils en devinrent les oppresseurs, et se sont emparés de plusieurs de ses seigneuries.

L'église de l'abbaye est dédiée à saint Pierre et à saint Paul; elle est bâtie sur la rivière d'Amblève, entre le pays de l'évêque de Liège et les duchés de Luxembourg et de Limbourg; à quatre lieues de Limbourg au midi et à trois lieues de Verviert et à une lieue au-dessus de Malmedy au couchant.

STEINFELD, abbaye de prémontré. — En 920, Sibode de *Hochsteden*, comte d'Ahre, pour satisfaire au mouvement de sa dévotion, fit bâtir dans le pays d'Esslia une petite maison de retraite avec un oratoire, pour y vaquer plus tranquillement à l'oraison et aux exercices spirituels. Ce lieu devint fréquenté et célèbre dans la suite; et le même comte quelques années après y fit construire un monastère, dont l'église fut consacrée par Victride archevêque de Cologne et destinée pour des religieuses bénédictines. Ce lieu est situé sur la frontière des Ardennes dans un

terrain assez sauvage et stérile, comme le marque le nom même de Steinfeld, c'est-à-dire, *champ pierreux*; il est situé entre *Schleide* et *Arberg*.

Le premier abbé de Steinfeld fut *Evervin* ou *Eboûin* de Helfenstein, homme docte et plein de zèle. On place sa mort en 1160.

L'abbaye de Steinfeld devint mère de plusieurs autres monastères de l'institut de saint Norbert. 1.° *Strahovia*, autrement *Mont de Sion*, dans la Haute-Prague, vis-à-vis le palais royal;

2.° De *Sayne* sur le Rhin. Voyez son article; 3.° la *Sainte Trinité* en Irlande, église cathédrale et régulière; 4.° de *Saint Vincent* de Wratisslaw. 5.° le *jardia de la Sainte-Vierge* en Frise; 6.° *Saint-Boniface* à Dockum; 7.° *Saint-Nicolas* in Meraa; 8.° la *Mer* ou *Moërs*; 9.° *Dunvalde*; 10.° *Reichstein*; 11.° *Garzen*; 12.° *Niderchée*.

Mais quelques-unes de ces abbayes se sont soustraites de l'obéissance de Steinfeld.

On peut voir la liste des abbés de Steinfeld dans le second tome des annales des prémontrés.

STENAY. — Stenay ou Sathenay, en latin *Sathanacum*, ou *Septimum*, *Septiniacum*, *Astenidum*, ou *Stadinisum*, est dans le Barrois non mouvant, situé sur la Meuse, diocèse de Trèves, à sept lieues au-dessous de Verdun et à trois lieues de Montmédy. Cette ville est très-ancienne. Regnier duc de Lorraine en 884, confirme la donation faite par le roi Charles-le-Gros (1) de la dime de Stenay et de Mouzay à l'église de Saint-Dagobert de Stenay, dans une de ses lettres. L'empereur Henry III, en 1086, confirme à l'église de Verdun, Mouzay et Stenay, *Muscum majus et minus*, et *Sathiniacum*.

M. de Valois dans sa *Notice des Gaules*, au mot *Astenidum*, a prétendu que ce nom est le même que *Satanacum*,

(1) Hist. de Lorr. tome 1. p. 313, et 485. prem. édit.

Stenay; et que le *Pagus Stadinisus*, dont il est parlé dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, a pris de ce lieu sa dénomination. Le même *Pagus* comme il le remarque, est aussi appelé par Flodoard *Pagus Stadonensis*. M. Ducange dans son Glossaire paraît être du sentiment de M. de Valois par rapport au mot *Astenidum*, qu'il croit être aussi *Stenay*; toutefois dans ses notes sur l'histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin, il place le *Pagus Stadinisus* au-deçà de la Meuse, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne entre Vitry et Sainte-Menehould. On trouve en effet auprès de cette dernière ville un village qui s'appelle aujourd'hui *Dampierre-le-château*, et qui est nommé dans les anciens titres *Dampierre* en *Estenois* ou *Estaienois*. L'archidiacre de Châlons, qui fait ses visites dans ces cantons là, se dit encore archidiacre d'*Astenai*, et anciennement d'*Astenois*, ce qui convient mieux aux mots *Astinidum*, *Stadinisus* et *Stadinensis*, qu'au mot *Satanacum*. Voyez le mémoire de M. Bonamy, *Histoire de l'académie des inscriptions*, tome *XVIII*. pages 267, 268.

Au dixième siècle Stenay (1) appartenait aux comtes de Rhétel ou des Ardennes; depuis il a appartenu aux ducs de Bouillon. Godefroy de Bouillon, comme possesseur de Stenay, y avait fait bâtir et fortifier un château, d'où il incommoda beaucoup l'évêque de Verdun. Cet évêque assiégea la forterese, mais il fut obligé d'en lever le siège. Godefroy ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, et s'étant réconcilié à l'évêque de Verdun, vendit Mousa et Stenay à l'évêque Richer, qui pour faire les sommes, dont ils étaient convenus, fit de grosses impositions sur les églises et sur les prêtres de son diocèse de Verdun.

La comtesse Mathilde veuve du duc Godefroy-le-Bossu, oncle et prédécesseur de Godefroy de Bouillon, prétendit que Mousa et Stenay lui appartenaient, comme

(1) Longuerue description de la France, part. 2. p. 190.

héritière de Godefroy-le-Bossu son mari ; mais sur les remontrances de l'abbé Gerbert et d'Azelin chanoines de l'église de Verdun , elle renonça à ses prétentions , moyennant une somme d'argent qui lui fut délivrée : le traité fut confirmé dans un synode , tenu en 1107 , à *Lestat* par le pape Pascal II , qui défendit sous peine d'excommunication de troubler à l'avenir l'église de Verdun dans la possession de ces deux villes. Richer fit encore publier solennellement cette défense dans une assemblée générale de tous les prêtres de son diocèse revêtus de leurs étoles , réitérant l'excommunication contre ceux qui oseraient entreprendre d'usurper ces seigneuries , ainsi acquises à l'église de Verdun. Les lettres de cette cession se voyaient encore en original dans les archives de la cathédrale de Verdun , du temps de Richard Vassebourg , au xv siècle.

Le même Vassebourg ajoute que cette acquisition se fit avec cette clause expresse , que le tout demeurerait uni à jamais au domaine de l'église de Verdun , sans pouvoir en être séparé ; ce qui n'empêcha pas Richard de Grand-Pré évêque de Verdun , d'engager ou d'aliéner ces deux seigneuries , pour deux cents livres de rente , à Guillaume comte de Luxembourg , pour subvenir aux frais de la guerre , qu'il avait contre Renaud comte de Bar. Ceci arriva sous l'empire de Henry IV , et sous le pontificat de Pascal II , vers l'an 1110.

Le comte Guillaume de Luxembourg ne jouit pas long-temps de Stenay ; car durant la vacance du siège de Verdun , par la retraite de Richard de Grand-Pré , les comtes de Bar et de Luxembourg s'accordèrent et firent la paix , à ces conditions : que l'administration du comté de Verdun serait cédée à Renaud comte de Bar ; qu'il payerait au comte de Luxembourg tous les frais de la guerre , et que le même comte de Bar rendrait au comte Guillaume l'argent qu'il avait donné au comte de Luxembourg , pour les secours qu'il en avait reçus. En même temps le

comte Guillaume remit au comte de Bar , Stenay et Mouzay , qui par-là demeurèrent unis au Barrois ; mais le comte de Luxembourg se réserva et à ses successeurs l'hommage et la seigneurie directe de Stenay , ce que l'on reconnaissait dans le seizième siècle. Car Antoine duc de Lorraine ayant cédé au roi François I , Stenay et ses dépendances , l'empereur Charles-Quint s'y opposa , disant qu'on n'avait pu sans son consentement , céder ce fief , qui relevait de son duché de Luxembourg. De sorte que par le traité de paix , conclu à Crespy en Laonnois , l'an 1544 , après la mort du duc Antoine , il fut arrêté que Stenay serait rendu au duc de Lorraine et de Bar , pour être tenu de l'empereur , comme duc de Luxembourg.

Les ducs de Lorraine , comme ducs de Bar , se reconnaissaient donc vassaux des ducs de Luxembourg , pour Stenay et pour quelques autres places. Mais les ducs de Lorraine de leur côté demandoient qu'on leur rendit hommage , comme ducs de Bar pour le comté de Chini , annexé au duché de Luxembourg. Ce différend fut terminé par une transaction entre l'archiduc Albert et le duc Charles III.

Le duc Charles IV , étant entré en guerre avec la France , fut obligé de céder au roi Louis XIII , en 1641 , la seigneurie de Stenay ; ce qui fut confirmé au traité des Pyrénées l'an 1659 , et à celui de Vincennes en 1661.

Stenay était alors une place de grande importance , qui avait une bonne citadelle , mais qui a été rasée et la ville démantelée , par ordre de Louis XIV. Ce prince donna la propriété de Stenay et de sa prévôté à Louis de Bourbon prince de Condé , sur la fin de l'an 1646 , sans se rien réserver que l'hommage et le ressort de la justice.

Le prince de Condé ayant pris le parti de l'Espagne et s'étant servi de cette place pour ravager la Champagne , le roi Louis XIV , en fit le siège en 1654 ; l'ayant prise , il la fit raser , et la réunit à sa couronne avec Dun et Jametz , de même que

le comté de Clermont en Argonne : mais par le traité des Pyrénées, le tout a été rendu au prince de Condé, dont les descendants jouissent encore malgré la protestation et les oppositions du duc Charles IV.

Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, par son testament, donna Stenay avec ses dépendances à son fils Renaud de Lorraine. Cette princesse ne possédait cette terre que comme héritière du comte de Bar ; car auparavant on ne voit pas que Stenay ait appartenu aux ducs de Lorraine de leur chef. Voici à quelle occasion cette place avait été donnée à cette princesse.

En 1208, Ferry I, duc de Lorraine, qui avait épousé Agnès de Bar, fille de Thiébaud I, comte de Bar (1), pour se venger des ravages que le comte de Bar son beau-père, avait faits dans la Lorraine, usa de représailles sur les terres de l'abbaye de Gorze, dont Thiébaud était le protecteur. Il en brûla et pilla les villages, et jeta la frayeur dans tous les environs. Thiébaud accourut au secours de ces terres, attaqua Ferry à l'improviste le 3 février, le fit, et le retint prisonnier pendant sept mois. Il ne rendit la liberté au duc son gendre qu'aux conditions qu'il lui plut. Les principales furent que Thiébaud conserverait pour lui et pour ses successeurs, toutes les places qu'il tenait au commencement de la guerre; qu'après sa mort sa fille Agnès jouirait des châteaux de Longwi, de Stenay et d'Amance.

En 1318, Edouard comte de Bar profitant de l'absence de Ferry IV, duc de Lorraine, à qui Stenay appartenait, prit et rasa le château de Stenay, et le duc fut obligé de s'accomoder avec lui. Le même comte Edouard affranchit en 1323, les habitans de sa ville de Stenay, et les assujétit à certaines assises et redevances, suivant la loi de Beaumont en Argonne. On peut voir ces lois imprimées dans

(1) Hist. de Lorr. t. 3. nouv. édition page 541.

l'Histoire de Lorraine t. 5. p. 1408, 1409, ancienne édition.

Le 15 novembre 1544, le bon duc Antoine en conséquence du mariage du prince François de Lorraine son fils aîné, (1), avec Christine de Dannemarck, fille de Christierne roi de Dannemarck et d'Elizabeth d'Autriche, sœur de l'empereur Charles V, conclu à Luxembourg en 1540, fut obligé par le roi François I, qui avait été offensé de ce mariage, de lui faire hommage lige du duché de Bar, de lui promettre fidélité envers et contre tous, et même de lui accorder passage pour ses troupes sur les terres de son duché de Lorraine : en outre on exigea des princes lorrains la cession et abandon de la terre, seigneurie et prévôté de Stenay, avec toutes ses appartenances et dépendances, moyennant un équivalent pour contre échange.

Ce contre échange ne fut jamais donné, car l'empereur Charles V, prétendant que Stenay était mouvant de son duché de Luxembourg, et que le duc Antoine ne l'avait pu céder au roi de France sans son consentement, obligea ainsi que nous l'avons dit, François I, dans le traité de Crespy du 18 septembre 1544, de rendre non seulement Stenay au duc, mais même de restituer l'acte de cession. Comme le roi différait à satisfaire à cet article du traité, l'empereur s'en plaignit par son ambassadeur en France ; et François I, donna ordre à son fils le duc d'Orléans, commandant son armée vers le pays de Luxembourg, de rendre Stenay au duc de Lorraine et de remettre à ses députés une promesse authentique de lui en délivrer la lettre de cession.

A la paix de Cercamp en 1558, Stenay était entre les mains du roi de France Henri II. Marie reine de Hongrie, sœur de l'empereur Charles V, le prit en 1552, sur le duc Charles III. Le roi Henry II, le reprit en la même année, au retour de son expédition d'Alsace, et le conserva

(1) Hist. de Lorr. nouv. édit. t. 5. p. 534, et suivantes.

par droit de conquête jusqu'à la paix de Cercamp, qu'il le restitua au duc Charles III.

En 1592, le roi Henry IV, voulant récompenser le vicomte de Turenne, qui l'avait accompagné dans toutes ses adversités, lui fit épouser la duchesse de Bouillon, qui avait été recherchée par plusieurs princes, voulant aussi donner au duc de Lorraine un voisin qui lui tint tête, et qui lui donnât de l'exercice.

Le roi ne se trompa pas dans ses vues, car Turenne, devenu par son mariage duc de Bouillon, prit d'assaut et par escalade la ville et le château de Stenay le propre jour de ses nocés; il y mit pour gouverneur le baron de Gomay, qui commença à faire dessiner une citadelle, qui n'a été exécutée que quelques années depuis: en même temps par représailles le duc Charles III, assiégea et prit Ville-Franche sur Meuse, et l'année suivante il vint assiéger Stenay; mais l'incommodité de la saison l'obligea à lever le siège. Louis Jean de Lénoncourt, grand veneur de Lorraine, y fut tué d'un coup de canon aux côtés du duc Charles.

L'année suivante Stenay fut de nouveau assiégé par le duc Charles et par le prince Henry son fils en personne. De Lacour, colonel du régiment d'Esne, frère puiné de Michel de Salin, qui était au même siège, fit dans cette occasion une action de valeur, qui mérite d'être relevée. Il entreprit de se loger en plein jour, et à travers le feu qu'on faisait sur lui de la place, dans le ravelin qui était devant la porte de la ville: il marcha le premier à la tête de son régiment, s'y logea, y coucha et conserva ce poste, ce qui fut cause que les assiégés désespérant de pouvoir tenir plus long-temps, capitulèrent et se rendirent. Charles prit en même temps la ville de Dun, qui avait été surprise deux ans auparavant par le duc de Bouillon.

Le duc Charles III, fut maintenu dans la possession de Stenay par le traité conclu avec le roi Henry IV, à Saint-Ger-

main-en-Laye le 9 octobre 1595, et signé à Nancy par le duc le 12 de mars 1596, par lequel on donna au duc de Lorraine les villes de Dun et de Stenay, en échange de celle de Jametz.

Le duc Charles IV, s'étant déclaré pour l'empire contre la France, le roi Louis XIII s'avança avec son armée vers la Lorraine (1). Le duc Charles pour conjurer l'orage qui allait fondre sur ses états, consentit à mettre en dépôt entre les mains de sa majesté pour quatre ans, les villes de Stenay, Jametz et Clermont, les trois places qu'il avait le plus près de Sedan. Ce traité fut conclu à Liverdun le 26 juin 1652. Enfin par le quatrième article du traité de Paris en 1641, le même duc Charles IV céda Stenay à la France pour toujours, avec le comté de Clermont, Jametz et Dun.

Le prince de Condé, à qui Louis XIII, avait donné la ville de Stenay, s'étant soulevé contre le roi, se servait de cette place pour ravager la Champagne; le roi résolut de l'ôter à ce prince, et confia au maréchal de Fabert la conduite du siège de Stenay. La garnison était de 1400 hommes; M. de Golbran colonel allemand, en était gouverneur, et M. de Chamilli attaché à la fortune du prince de Condé, commandait dans la citadelle. M. de Fabert parut devant cette place le 18 de juin 1654. Il n'avait alors que 500 hommes de pied et environ 1200 cavaliers; avec ce petit nombre d'hommes il commença la circonvallation de son camp. Cette petite armée travailla avec tant d'ardeur, que les lignes furent achevées en moins de six jours; en quelques endroits on éleva des retranchemens à seize pieds de hauteur (2).

Le roi Louis XIV, voulut être témoin des opérations du siège de Stenay, et y

(1) Histoire de Lorraine. nouv. édit. t. 6. p. 75, 79.

(2) Vie du maréchal de Fabert, nouvelle édition par le P. Barre. tome 2. page 118, et suivantes.

amena les troupes de sa maison et quelques détachemens de plusieurs régimens. Cette armée assiégeante n'était que de 4729 hommes. M. de Fabert après avoir reconnu les dehors de la place, fit ouvrir la tranchée la nuit du 13 au 14 juillet.

Il inventa une nouvelle méthode d'assiéger les places, et qui a été pratiquée depuis par les maîtres de l'art. Cette méthode est celle des parallèles et cavaliers de tranchée. Il fit faire deux attaques contre la citadelle, entre lesquelles il y eut une communication jusqu'à la fin du siège, par le moyen des lignes que l'on tira de l'une à l'autre attaque. Cette manière d'attaquer et de défendre sauva beaucoup de monde aux assiégeans. Enfin la place se rendit par capitulation le 6 d'août suivant. On a voulu donner à M. de Vauban la gloire de l'invention des *parallèles* et des *cavaliers de tranchée*, mais il semble que l'on doit attribuer ces deux espèces d'ouvrages à M. de Fabert, et dire que M. de Vauban les perfectionna ensuite.

Le prieuré de Saint-Dagobert de Stenay, est très-ancien; on n'en sait pas distinctement l'origine, ni qui en est le fondateur. (1) On dit que le roi Dagobert II, fut mis à mort près *Mouzay* en 727, par un nommé Grimoald son filleul, et qu'il fut enterré dans une chapelle de Saint-Remi dans la ville de Stenay: son corps fut levé de terre au bout de 155 ans en 862, mis dans une église desservie par quelques chanoines.

Quant à la personne de Saint *Dagobert* (2), on croit communément qu'il était roi d'Anstrasie: toutefois la chose n'est pas sans difficulté, car les lettres de Godefroy-le-Barbu de l'an 1069, et celles de Godefroy-de-Bouillon de l'an 1095, ne donnent à saint Dagobert de Stenay que le nom de *martir*, et non celui de *roi*; mais le récit de sa mort tiré des archives de l'abbaye de Gorze, le qualifie *roi de France*, dit qu'il a régné *treizé*

ans, et qu'il fut assassiné par Grimoald son filleul. *Dagobertus junior rex Francie* (1), *qui regnavit rex per XIII annos, per palmam martirii in nemore quod vepria dicitur in Arphays sub querosita, in fine de Moncays, à Grimoaldu filio suo, quam vitam finivit, etc.*, et fut enterré dans l'église de Saint-Remy de Stenay.

Il est certain que le roi Dagobert II, a été enterré à Rouen. Ce ne peut être non plus Dagobert I, qui a été enterré à Saint-Denys en France. De plus Dagobert I, était fils de Clovis II, et Dagobert II, était fils de Sigebert II. Si donc l'on veut que saint Dagobert de Stenay et martyr ait été roi, ce ne peut être que Dagobert III, fils de Childbert III; et ce Dagobert III, n'a pas régné treize ans, mais seulement six ans, depuis l'an 711, jusqu'en 716.

STULTZBRON, *abbaye, ordre de Citeaux*. — L'abbaye de Stultzbron, ordre de Citeaux, diocèse de Metz, fut fondée en 1135, par Simon I, duc de Lorraine, dans sa terre et à trois lieues de l'orient de Bitche entre quatre montagnes, dans une gorge, sur la nouvelle chaussée qui va de Bitche à Weissenbourg. Les eaux y sont abondantes, forment divers petits étangs, se rassemblent dans le monastère et commencent un petit ruisseau fécond en cérévisses, qui tombe en Alsaco du côté de Haguenau.

Cette abbaye a été souvent exposée aux fureurs de la guerre, et a été pillée et incendiée plusieurs fois, ce qui fait qu'on n'en connaît l'histoire qu'assez imparfaitement. Les ducs de Lorraine l'ont toujours honorée d'une faveur très-particulière et plusieurs d'entr'eux y ont choisi leur sépulture. On dit même que le duc Simon I, y prit l'habit religieux.

On trouve dans les archives de la maison de Lorraine plusieurs chartres de l'abbaye de Stultzbron traduites de latin en

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 437.

(2) Bertholet Hist. de Luxembourg. lxiij. p. 127. note.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2. p. cccalij. preuves.

français. On lui donne le nom d'*abbaye du val de Ste.-Marie*.

Philippe comte de Hanau entreprit en 1550, d'introduire dans l'abbaye de Stultzbron les nouvelles opinions de Luther, et d'y changer la religion catholique. Les religieux en portèrent leurs plaintes au duc Charles III, qui écrivit au comte de se désister de son entreprise, et de ne point empêcher l'exercice de la religion catholique en la seigneurie de Bitch, et particulièrement en l'abbaye de Stultzbron, déclarant qu'à l'exemple de ses ancêtres, il voulait maintenir l'ancienne religion dans l'étendue de ses pays.

On voit dans le cloître de cette abbaye une pierre chargée de chiffres, qui a beaucoup exercé les curieux, mais ce n'est autre chose qu'une espèce de calendrier, ou de clef pour fixer les fêtes mobiles, à commencer au dimanche de la Septuagésime. L'abbaye de Stultzbron est de la filiation de la Ferté.

Huit belles censes dépendantes de l'abbaye, forment un hameau considérable. Cent pas au-dessus de l'abbaye, derrière les jardins, il y a une source minérale.

SULTZBACH. — Sultzbach, bourg ou petite ville d'Alsace, située dans le val de Saint-Grégoire, une lieue au-dessous de la ville et de l'abbaye de Munster, au couchant, et à deux lieues de Turkheim à l'orient. Ce lieu est célèbre par ses eaux aigrelettes, et est fort fréquenté pendant l'été par plusieurs malades, qui les boivent avec succès.

Sultzbach est fief de Lorraine, comme il paraît par les armes de la maison de Lorraine, qui se voient sur une colonne de pierre, posée sur une fontaine de la ville sur la place. La seigneurie est possédée par les barons de Schawembourg, dont le dernier en a fait reprise du duc Léopold.

La chronique des dominicains de Colmar dit qu'en 1276, à la fête de saint Luc, on ferma de murailles le bourg de Sultzbach au val de Saint-Grégoire.

On trouve dans les archives de Lorraine, plusieurs pièces qui font voir qu'anciennement les ducs de Lorraine possédaient des fiefs et des redevances en Alsace, dans les vallées de Lièvre, de Villers, de Saint-Grégoire de Munster, à Turkheim, à Guémar, Sultzbach, Zimmerbach, Burkeim, Makenheim, etc. (1).

En 1605, le 9 septembre le duc Charles III, ayant donné le château de Sultzbach et la moitié du bourg de Zimmerbach, sous clauses de reversion à la couronne au défaut d'hoirs mâles, à Jean comte de Salm, maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy, et le comte de Salm étant mort sans enfans mâles, le duc Charles donna Sultzbach à son fils François de Vaudémont; lequel ayant demandé que ce fief fut donné à Ulrich de Schawembourg, sous les mêmes clauses, le duc y consentit, et lui en fit expédier les patentes. Depuis ce temps-là la famille de messieurs de Schawembourg a toujours possédé Sultzbach.

SUPLET (Saint). — Saint-Suplet, ou Supletz, *Sanctus Supletius*, village du diocèse de Trèves, situé sur la Crune, deux lieues et demie au-dessus de Longuyon, deux et demie au midi de Viller-la-Montagne, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy; M. le marquis de Raigecourt en est seigneur: la paroisse a pour patron Saint Suplet ou Supletz; il y a environ quarante habitans.

Saint-Suplet fut donné à Thiébaud de Bar, sire de Pierrepont, le mercredi après l'Annonciation de Notre-Dame, de l'an 1541, par Jean, roi de Bohême, en considération des services qu'il lui avait rendus; et il y ajouta encore les terres de Sivry-le-Franc, de Circourt et d'Olières, à charge de tenir toutes ces choses en foi et hommage des comtes de Luxembourg.

SURIAUVILLE. — Suriauville, *Suriauvilla*, village du diocèse de Toul, re-

(1) Layette-coté. Bitch et Sultzbach.

cette et bailliage de Bourmont, dont il n'est éloigné que de quatre lieues, trois lieues au nord-ouest de Darney, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur, madame la comtesse de Cures jouit du domaine, etc. La paroisse a pour patron saint Blaise.

L'église était autrefois à Hagéville; village aujourd'hui ruiné, dont l'église était la paroisse de Suriauville; mais elle est devenue un ermitage sous le nom de Saint-Blaise, et on a bâti une église à Suriauville pour la commodité des habitants, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt dix.

SUZÉMONT. — Suzémont, village du diocèse de Metz, entre la Tour en Voivre et Hannonville au passage, à trois lieues de Thiaucourt, quatre au sud-est d'Étain, communauté de la Tour en Voivre.

C'est un hameau et fief, avec ban séparé; on y passe l'Iron. Le parlement de Metz a prétendu que le ban de Suzémont était sous son ressort.

Il y a encore un autre *Suzémont* village du diocèse de Toul, dont l'église a pour patron saint-Fronton évêque de Périgueux, présidial de Chaumont.



TAINTRU. — Taintru, ou Teintrux, *Tinctus rivus*, nom d'un ban situé à une lieue et demie au sud-ouest de la ville de St.-Dié. La *Ville du Pré* en est le chef-lieu: Bailliage de Saint-Dié, dont il dépend aussi pour le spirituel. Le ban de Taintru est composé de plusieurs censes et villages, de même qu'il se voit dans tout le reste des Vôges. Ces censes et villages qui composent ce qu'on appelle le *ban de Taintru*, sont la *Ville-du-Pré*, la *Fosse*, le *Paire*, *Chevy*, *Xainsaing*, *Rougiville* et quatre censes situées à la Basse de la *Rougiaux*, avec deux autres censes proche Saint-Dié, l'une appelée *Ménantie* (1), et l'autre *Charmont*; il y a trois moulins et trois scieries ou moulins à scier du bois, sur le ban.

(1) Ménantie ou Ménandie, signifie un ménage, une famille et sa dépendance.

La paroisse de Taintru a pour patron saint George. Il y a à Taintru un château appartenant à M. Renaud de Metz, seigneur de Taintru et de toute sa dépendance, ce qui forme une des plus grandes et des plus considérables seigneuries de ce canton.

Le duc Ferry IV, dans son testament de l'an 1315, dit: qu'il a donné avant qu'il fût duc, et confirmé depuis qu'il est duc, à *Aubert* de Parroye son écuyer, les terres de *Taintru*, *Fraise*, *Cessalt* et *Benaismenil*, les bans et appartenances desdits lieux, ainsi comme les tenait *Aubert* père dudit Aubert quand il les vendit au duc Ferry III, aieul de Ferry IV (1).

La terre de Taintru est passée de la maison de Parroye en celle de Créhange.

TAIZEY. Voyez THEZEY.

TANCONVILLE. — Tanconville, *Tanconis villa*, village du diocèse de Toul, dans le finage duquel fut bâtie l'abbaye de *Haute-Seille* en 1140. La comtesse Agnès de *Langestein* ou de *Pierre-Percée*, avec ses fils, donne à cette abbaye tout ce qui lui appartenait dans la paroisse de Tanconville (2): *quidquid habebam infra Parochiam Tanconis-villæ*; et en outre les terres des hommes francs, qu'ils ne cultivaient pas, ou qui n'y demeuraient pas, ou des hommes francs et libres, opposés aux hommes de condition serve; *terras quoque Francorum hominum suorum, eisdem non habitantium vel excolentium.*

Deux ou trois ans après, c'est-à-dire en 1145, Henri, évêque de Toul, dans un accord qu'il fait avec l'abbé et les frères de l'abbaye de Saint-Sauveur-en-Vôge, dit: que le lieu nommé *Tanconville*, qui était ci-devant habité par grand nombre d'habitans qui y possédaient des fiefs, était alors presque désert, couvert d'épines et de ronces, et n'était fréquenté que par des bêtes sauvages; que ce lieu lui appartenait autant que peu s'étendre la paroisse de Tanconville; il déclare qu'il veut bien décharger les frères de Saint-

(1) Le P. Vignier. page 157.

(2) Hist. de Lorr., t. v. p. ccciv., preuves nouv. édit.

Sauveur, du cens de deux sols, qu'ils payaient à la cour de *Bonmoutier*, et de l'obligation où ils étaient de conduire en ses greniers; il les en décharge à condition qu'ils lui céderont un pré qu'ils avaient à *Veis-alle*, près de Raon-l'Étape.

Remarquez qu'il ne dit pas un mot de l'abbaye de Haute-Seille, qui était bâtie dans la paroisse de Tanconville; c'est qu'elle n'occupait qu'une partie de cette paroisse, qui était du diocèse de Toul, et où l'évêque de cette église possédait des fermes et des cens.

Tanconville était une paroisse d'une assez grande étendue, du diocèse de Toul, située entre les abbayes de Saint-Sauveur et de Haute-Seille. Il était ci-devant indivis entre le duc de Lorraine et le prince de Salm; mais depuis le nouveau traité d'échange entre les deux souverains, il est resté sous la seule souveraineté de Lorraine. Ce village est situé à un quart de lieue de Haute-Seille et à deux lieues de Blâmont.

V TANDON ou TENDON. — Tandon ou Tendon, village à deux lieues de Remiremont, à trois de Bruyères, du diocèse de Toul, bailliage de Remiremont. La paroisse a pour patron St. Claude.

Le ban de Tendon est composé des villages ou hameaux qui sont sur son finage, savoir : *Tendon* et *Houx*, le *Boulay*, le *Champ des Brayes*, *Gresmoménil*, *Laveline-de-Houx*, la *Poirie* et la *Néville*, et de plusieurs granges, telles sont la grange de *Geresla*, le *Larmont*, la *Hotte*, les *Copelles de Harigotte*, *Blanmotier*, *Separices*, et les *Neuves-Gottes*, etc. Il y a cinq moulins sur le ban, et une huilerie.

TANNOY. — Tannoy, *Tanetum*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à cinq quarts de lieue au-dessus de Bar, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Tannoy était autrefois annexé de Longeville, mais il fut érigé en cure en 1696, par feu M. de

Bissy évêque de Toul. St. Martin est patron de la paroisse.

Le roi est seul seigneur de Tannoy; M. de Vassart, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, jouit du domaine, de la chasse, de la pêche, etc. Il y a dans ce lieu environ 40 habitans, une maison à M. le baron de Levoncourt, une qui est fief à M. de Vassart, et une à M. de Mortaigne; celle de M. de Levoncourt lui est venue par un legs général de Mademoiselle de Blaive, en sa faveur, à la condition qu'il porterait le nom et les armes de la famille des Blaive.

TANTIMONT. — Tantimont, village et chef-lieu d'une mairie de même nom, composée de cinq villages, savoir : *Xaronval*, *Aurainville*, *Battexei*, *Germonville* et *Tantimont*, qui en est le chef; bailliage de Charms. L'église a pour patron S. Bâ'e (*sanctus Basolus*).

Quoique Xaronval soit de la paroisse de Vomécourt, les chefs de famille doivent assister à la messe de paroisse de Tantimont; le jour de la Pentecôte ils y portent leurs offrandes et marchent les premiers, y étant invités par le maître d'école, qui crie à haute voix, *Xaronval devant*. Lorsqu'un chef de famille est décédé à Xaronval, le curé de Tantimont fait sonner un coup de cloche, et se trouve avec son maître d'école en surplis, à la levée du corps. Ils ont pour salaire six gros de Lorraine.

Il y a une église à Aurainville, qui est succursale de Tantimont. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont.

Bralleville, village situé sur le Madon, dépend de la seigneurie de Marainville. *Germonville* dépend de la seigneurie de Bayon. Il y a une chapelle.

Xaronval, village situé sur le Coulon, à deux lieues de Mirecourt. Son ancien nom est Charonvaux, mais on prononce *Charonval*. Il y a une église paroissiale, et au-dessous du village une chapelle. Le savant P. Nicolas Abram, jésuite, était né à Xaronval; en 1589.

TANTONVILLE. — Tantonville, en

latin *Tantonis-villa*, village à une lieue de Vézelize et d'Haroué, au pied de la montagne de Vaudémont ou Sion, du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, cour souveraine de Nancy. MM. les comtes d'Ourches en sont seigneurs, et y ont un beau château. La paroisse a pour patron S. Remy.

Il y a dans le château une chapelle castrale, sous l'invocation de saint Jacques.

On trouve dans les champs aux environs de Tantonville, quantité de médailles antiques et d'autres choses curieuses; comme des petites figures de bronze. Feu M. le comte d'Ourches m'a fait présent des médailles qui y avaient été ramassées; et il a donné à S. A. R. le duc Léopold, les petites statues de divinités qui y avaient été trouvées de son temps. Elles ont passé depuis, dans le cabinet du prince de Beauveau.

La maison de Tantonville porte d'argent à six burrettes d'argent.

TANVILLER.— Tanviller, village où il y a un château, enclavé dans le Val-de-Viller en Alsace, à sept lieues de St.-Dié, chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse, diocèse de Strasbourg, bailliage de Saint-Dié.

Tanviller est un ancien fonds de l'abbaye de Moyenmoutier, et est rappelé dans une chartre de l'empereur Henri V, datée de Strasbourg, le 15^e des calendes d'avril 1114, où il est simplement appelé *Prædium Tanvillare*.

Cette terre de Tanviller est devenue célèbre dans l'histoire de Lorraine, par un titre donné en 1104, par l'empereur Henri IV, dans lequel *Guillaume de Bouillon* est rappelé comme duc de Lorraine; d'où l'on infère qu'il est père de Thierry duc de Lorraine, que nous tenons pour fils immédiat de Gérard d'Alsace. Nous avons fait imprimer ce titre de l'empereur Henri IV, au tome I. de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, pag. CLXVI et suivantes aux préliminaires, où nous avons apporté les raisons qui nous persuadent de

sa fausseté ou de son altération, et que jamais Guillaume de Bouillon n'a possédé le duché de la Haute-Lorraine, ou Lorraine Mosellane, qui en 1104, était indubitablement possédée par Thierry fils de Gérard d'Alsace.

Pour revenir à Tanviller, quoi qu'il soit situé en Alsace, il répond néanmoins au bailliage de Saint-Dié, de même que *Saint-Pierre-Bois*, aujourd'hui paroisse de Tanviller. Le curé va lire la messe sur la montagne voisine, où est l'église paroissiale. Madame de Cocque-Fontaine a un beau et grand château à Tanviller et y jouit de fort beaux droits, à l'endroit où était situé autrefois le prieuré.

Il y a assez d'apparence que Tanviller n'est demeuré sous la souveraineté de la Lorraine, qu'à cause de sa dépendance de l'abbaye de Moyenmoutier, de même que le Val-de-Lièvre et Saint-Hypolite sont aussi demeurés sous la même souveraineté, à cause du prieuré de Lièvre, situé à l'extrémité du Val de Sainte-Marie-aux-Mines, et possédé depuis assez longtemps par le chapitre de Saint-George de Nancy.

TARQUINPOL.

Antiquités de Tarquinpol et de la tour de Lindre.

Tarquinpol est un village situé dans une péninsule de l'étang de Lindre, qui l'environne de toute part, à l'exception d'une langue de terre qui joint le village au continent.

La rivière de Seille sortant de l'étang de Lindre, descend de là à Dieuze, à Marsal, à Moyenvic, à Vic, et enfin se rend à Metz. Tarquinpol est à une lieue de Dieuze, à deux de Marsal et à trois de Moyenvic.

Le nom de Tarquinpol s'écrit diversement. Quelques-uns ont cru que ce lieu avait été bâti par Tarquin roi de Rome ou par ses ordres, ce qui lui avait fait donner le nom de ville de Tarquin, *Tarquini polis*. On sait qu'en grec *polis* signifie une ville: mais on sait aussi que le roi Tarquin

n'est jamais venu dans les Gaules, et n'y a jamais rien possédé. D'ailleurs il est sans exemple qu'au temps de Tarquin on ait joint dans les Gaules, le nom grec *polis*, à un nom latin, pour en faire le nom d'une ville.

Les habitans du pays le nomment *Tekinpole* ou *Tekinpule*. Dans un titre latin de l'abbaye de Salival, de l'an 1286, il est nommé *Taikenpaul*; dans un autre de la cure de ce village de l'an 1274, *Tarkenpail*; dans un autre de Salival, *Takempach*. Gérard Mercator, dans son atlas, l'appelle *Tekenful*: *lacus Linder*, *in quo insula, cum oppido Tekenful*. En allemand *Phul* ou *Ful*, signifie un marais, et *Teich* ou *Deich*, signifie un étang, et *Teichen* ou *Deichen* est au génitif; *Teichenphul*, comme il est appelé dans plusieurs anciens titres, voudrait dire *l'étang marécageux*; ce qui convient parfaitement à la situation de l'étang de Lindre, qui est situé dans une terre forte, ou dans une terre glaise, qui est naturellement boueux et marécageux; ce qui revient aussi à la situation de *Tarkinpol*, ou plutôt de *Takenphul*, qui est situé dans une péninsule, au bord de l'étang de Lindre. En sorte que dans les temps où cet étang est plus enflé qu'à l'ordinaire, on a peine à aborder au village où est l'église paroissiale; et lorsque les eaux sont basses, on y arrive par une langue de terre assez étroite.

Cette étymologie de *Tekenpul* ou *Teichenphul*, se confirme par l'exemple de *Tengen* ou *Tennequin*, village situé sur la route de Metz à Saralbe, entre Boustort et Vintranges: ce village tire son nom de *Theken*, une chaussée, un terrain dur et solide, un plancher, une aire de terre battue. Voyez le Lexicon tudesque de Schilter.

Cette péninsule était un lieu fort propre pour y placer un camp romain, sur la grande route de Metz à Dieuze, à Marsal, à Vic, et enfin à Strasbourg. Ce lieu est inabordable et se défend par sa propre situation. On trouve aux environs des vesti-

ges de l'ancienne route ou chaussée romaine, de Metz à Strasbourg: on remarque aussi au-dehors du village, un tombeau ou des tombes, que l'on plaçait autrefois ordinairement sur les grandes routes. Enfin les gens du pays connaissent encore une chaussée qui est dans l'étang même, et sur laquelle on passe à cheval pendant les grandes chaleurs, lorsque les eaux sont fort basses.

Le village et l'église de Tarquinpol (1) sont enfermés dans les ruines d'une ancienne forteresse de forme pentagone, dont les murs sont d'une force et d'une épaisseur extraordinaires, ce qui fait voir que ce lieu, dans le moyen âge, était une place considérable.

On trouve dans les archives de Lorraine des lettres de Raoul, duc de Lorraine, portant: «qu'il consent que *Donat* eschevin de Marsal, rachette des hoirs *Hem-melo Contreffint*, eschevin de Marsal, toute la gagère qu'il tenait de lui, dé ce qu'il avait en la ville et ban de *Tochempul* pour la somme de 140 mille livres de Messins.»

Il paraît qu'il y a eu autrefois une saline aux environs de Tarquinpol. En 1344, le duc Raoul permit à Pierre de Torviller chevalier, de chercher en une place qui est son fief, sise entre Techempoul et Guermange, une fontaine d'eau, qu'il prétend y trouver, et d'y établir une saline et y faire du sel, à condition que le duc partagerait avec ledit Torviller, la moitié des profits de ladite saline, dont il lui ferait hommage.

Antiquités trouvées à Tarquinpol.

Il est vraisemblable que Tarquinpol était une place forte des anciens Gaulois, qui aimaient fort à se cantonner dans les marécages, et que les Romains leur ont succédé. On y découvre journellement des médailles romaines du Haut empire; on y voit même quelques débris de colonnes de chapiteaux, de statues, etc.

On y remarque en particulier une pierre (1) Archives de Lorraine. Layette cotée Dieuze.

qui sert de socle au clocher de l'église de Tarquinpol, où sont trois figures tronquées, en demi-relief, et il paraît que ce sont des restes d'un ancien mausolée, où le père, la mère et l'enfant sont représentés.

On voit une autre pierre d'encognure de la maison curiale, qui fut trouvée en démolissant les murs de la forteresse, et sur laquelle on lit ces mots.... BVGIO. M. MONIANVS MAGNVS. V. S. R. (1) M. Il y a lieu de croire que *Bugis* ou *Bugius*, en cette inscription est le surnom de quelque divinité payenne, puisque *Monianus Magnus* lui fait des vœux et lui consacre un autel, comme le marquent ces mots V. S. L'. M. On a mis ici un R. au lieu de L. qui se trouve à chaque pas dans les anciennes inscriptions. Je crois que *Bugis* est le nom de *Vôges*, *Vosegus*, à qui les anciens habitans du pays rendaient les honneurs divins. Voyez *Gruter p. XCIV*, *Inscription 10*.

Dans l'église de Tarquinpol au pied de l'arcade, qui sépare le chœur de la nef, on lit ces deux mots : SPC. ENTIS. EVE. qui ne forment point de sens.

Sur le parement de la tour du même lieu, se voyent deux bustes en demi-relief sur la même pierre, l'un est d'un homme, et l'autre d'une femme, dont la coiffure est remarquable.

Enfin dans le mur d'une maison d'un particulier à Tarquinpol, on remarque encore un buste fort mutilé. Ces bustes étaient sans doute sur des tombeaux et représentaient ceux qui y étaient inhumés. Mais comme ces pierres sont absolument défigurées, on n'en peut tirer aucune autre conséquence, sinon que Tarquinpol était autrefois un endroit considérable.

Au commencement de l'année 1746, on nous envoya une ancienne charnière de porte tirée de Tarquinpol. Cette charnière est de bronze, fort massive, et pèse cinq livres; elle est composée de deux pièces, qui s'emboîtent l'une dans l'autre,

elles sont très-solides et longues d'environ cinq pouces de roi. On assure qu'il y en avait trois de même forme et de même métal, qui supportaient une même porte. L'une de ces charnières était fondue en partie; ce qui arriva sans doute lors de l'incendie de l'édifice où elles servaient.

Ceci prouve encore l'antiquité de Tarquinpol: car depuis plusieurs siècles on ne se sert plus de cuivre, mais de fer, pour ces sortes d'ouvrages.

On a trouvé depuis peu au même lieu un fer de lance antique de six pouces de longueur. Il y a au-dessus du fer deux émeraudes, en forme de croissant, enchâssées dans un œil d'or, aux deux côtés de la lance. Elles sont aussi vermillées que si elles sortaient des mains de l'ouvrier, mais le fer de la lance est tout rouillé. Ce fer de lance m'a été donné par M. de Launay le fils, commissaire des guerres. On montre aussi à Tarquinpol les restes d'une colonne, qui avait cinq pieds de diamètre; elle est d'une pierre blanche et fine. On y a aussi trouvé des chapiteaux de colonnes très-bien travaillés et bien conservés. Le circuit de l'isle de Tarquinpol contient environ deux cent soixante jours de terre, ce qui suffit pour l'emplacement d'un camp romain.

TENNEQUIN. — On connaît deux lieux du nom de *Tennequin*, savoir: *Tennequin-la-Grosse*, ou *Gross-Tennequin*, et *Tennequin-la-Petite*, ou *Klein-Tennequin*. *Gross-Tennequin* est un village du diocèse de Metz, sur la route de Sarguemines à Nancy, à deux lieues de Morhange, six de Vic, dix de Metz et de Lunéville; bailliage de Vic, parlement de Metz.

Tennequin-la-Petite, ou *Klein-Tennequin* est un village à quatre lieues au sud-ouest de Sarguemines, à une lieue d'Insming, et à trois lieues de Saralbe, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, parlement de Nancy. Ce nom de *Tennequin*, signifie une chaussée. Voyez ce

(1) Sic. R. pro. L.

que nous avons dit de ce mot à l'article *Tarquinpolé*.

TETRICHEM ou TETERCKEN. —

Tetrichem ou *Tetercken*, village ou bourg situé dans la Lorraine-Allemande, entre Boulay et Sarrelouis, à deux lieues au sud-est de Bouzonville; diocèse de Metz, bailliage de Bouzonville.

Il y a dans ce lieu un couvent de religieuses du tiers-ordre de St.-François, dont on raconte ainsi l'origine. Sur la fin du XIII^e siècle trois filles dévotes, qui avaient pour pères et mères trois riches habitans demeurant aux environs de Tetrichem, ayant conçu le désir de se consacrer à Dieu, joignirent leurs biens ensemble dans le dessein de servir les malades. Leur nom de famille était *Moienne-Lisse*, et il reste encore aujourd'hui dans Tetrichem des personnes de ce nom et de cette famille. Elles ont été assez long-temps sur le pied de filles-hospitalières; mais les cordeliers de Trèves vers le seizième siècle, leur persuadèrent d'embrasser la règle de saint François.

Le lieu de Tetrichem a pris son nom de trois riches habitans du village; le couvent de ce même nom a tiré son origine du couvent de la Ste.-Vierge, nommé *Marie-Vallis*. Cette maison ayant été détruite par le malheur des guerres, fut rebâtie de nouveau au XV^e siècle, et l'église en fut bénie en 1468, sous le règne du duc Jean de Calabre.

Le couvent ayant été de nouveau désolé et les religieuses dispersées dans la guerre des Suédois, elles furent rétablies dans leur maison par le duc Charles IV, en 1640.

Enfin ce monastère fut, encore ruiné dans les guerres suivantes; on commença à le rebâtir en 1721.

V THAON. — Thaon, vulgairement *Thaon*, *Tavonum*, village à gauche de la Moselle, deux lieues au-dessous d'Epinal, bailliage de cette ville, diocèse de Toul. L'église a pour patron saint Brice. Le roi en est seul seigneur haut-justicier; le chapitre d'Epinal a la seigneurie foncière.

Il y a à Thaon la chapelle de Notre-Dame et de St.-Antoine, dont les héritiers de M. de l'Épée sont collateurs.

V Chavelo, village à une lieue et demie d'Epinal et de Châtelé, situé sur la Moselle, et annexe de Thaon; l'église est dédiée sous le nom de saint Evre.

THELOD. -- Thelod, *Telodium*, village à une lieue et demie de Vézelise, dans le comté de Vaudémont, diocèse de Toul, bailliage de Vézelise, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Evre. La terre, château et seigneurie de Thelod furent donnés en 1458, à Guerard de Passenhoven par Antoine comte de Vaudémont et Marie d'Harcourt son épouse.

Cette terre venait originairement de Jean de *Thelod*, seigneur dudit lieu, de qui le comte de Vaudémont l'avait acquise. Il la céda à Guerard de Passenhoven en récompense de ses services; et le duc René II, l'ayant retirée des mains de Thomas fils de Guerard, il lui donna en échange d'autres terres, comme Acraignes, etc. en 1485.

Thelod faisait figure dans l'histoire sous le duc Charles IV, et sous le duc François son père. Le même duc Charles IV, céda Thelod et le comté de Chaligny à son frère le duc Nicolas-François. Il y a dans Thelod un fief appelé *Prémont*, et un ermitage dédié à St.-Claude.

Thelod ou *Toulo* fut assiégé par les troupes Lorraines pendant la prison du duc René I. Voici les termes d'une chronique du temps: « Toute l'armée Lorraine vint devant Toulo. Elle fut assiégée de tout côté. La bombarde on » fait tirer; incontinent tours et murailles » sont abattues: Ceux de dedans tantôt » se sont rendus. Le pannon qui est à » Notre-Dame, que porte les trois ale- » rions. Le capitaine de ladite Toulo, » le mit en la main des seigneurs Lorrains. »

La maison de Thelod porte d'argent à trois bandes de sable.

THESAI, ou THESEI. — *Thesai*, ou *Thesei*, *Thesaium*, village situé sur la Seille, une lieue au levant de Nomeny, bailliage de cette ville, diocèse de Metz, annexe de saint Martin. Seigneur, M. le comte de Bressé; l'église est dédiée sous l'invocation de saint Michel Archange. Il y a à Thesai environ cinquante habitans, et un château au seigneur.

Jean de Toulon seigneur de Thesai, ayant suivi le parti de Charles duc de Bourgogne contre le duc René II (1), ce prince confisqua cette terre, et la donna avec la vouerie de Nomeny à Jean de Baulde. L'acte est daté de Nancy le 22 septembre 1477.

V THEY-SOUS-MONTFORT. — *They-sous-Montfort*, *Theyum*, village à trois lieues au sud-ouest de Mircourt, diocèse de Toul. La paroisse a pour patron saint Simplicien Martyr. Seigneurs, MM. les comte de Lignéville, de Menser et le prieur de Relange. Bailliage de Mircourt, cour souveraine de Nancy.

THEY-SOUS-VAUDEMONT. — On connaît un autre *They-sous-Vaudémont*, village situé à une lieue et demie au midi de Vézelize, diocèse de Toul, dépendant de Diarville, bailliage de Vézelize. Il y a en ce lieu une chapelle sous le titre de l'assomption de Notre-Dame et de l'ange-gardien, érigée en titre de prieuré séculier, fondé par le sieur Didier Virion seigneur dudit lieu en 1630. Le roi y a aussi ses sujets.

THIAUCOURT. — Thiaucourt, petite ville du diocèse de Metz, sur le rup de Maid, huit lieues au nord-ouest de Nancy, à trois lieues de Pont-à-Mousson, cinq de St.-Mihiel et sept de Commercy, ci-devant prévôté royale, aujourd'hui chef-lieu d'un bailliage, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

La ville de Thiaucourt est à gauche du rup de Maid, peu au-dessous de son confluent avec le Madin. Il y a un hôtel-de-ville, une église paroissiale, un couvent de capucins, dont l'établissement fut

(1) Archives de Lorraine.

autorisé en 1708, et environ deux cents maisons, et trois cents habitans.

La dépendance du bailliage de Thiaucourt n'est composé que d'environ vingt-deux villages ou hameaux, du diocèse de Metz, excepté Rambercourt-sur-Mas ou Maid, qui est du diocèse de Toul. Les villages de Buxières et Chambley sont régis par la coutume de Lorraine, les autres villages par la coutume de St.-Mihiel. Ses bornes sont, à l'orient le Rup-de-Maid, le bailliage de Pont-à-Mousson et la terre de Gorze, au septentrion le bailliage d'Estain, à l'occident et au midi celui de St.-Mihiel.

L'église paroissiale de Thiaucourt est dédiée à saint Remy.

Thiaucourt est nommé *Thernis-curtis* vers l'an 1043, sous Richard évêque de Verdun, et *Theoldi-curtis* dans une bulle de Pascal II, de l'an 1106. Cette ville fait si peu de figure dans notre histoire, que je n'en puis rien dire de particulier. Je trouve seulement que les bourgeois de Thiaucourt obtinrent en 1380, du duc Charles III, des patentes qui les exemptent de la garde du château de la Chaussée et de la juridiction du prévôt dudit lieu (1), à charge néanmoins que lesdits habitans de Thiaucourt entretiendront leur ville close, et fermée de murailles.

Saint Gibrien ou *Maizeray*, hameau à une lieue de Thiaucourt, communauté d'Essey-en-Voivre, pèlerinage célèbre dans le pays, où l'on honore saint Gibrien. J'en ai parlé sous l'article d'*Essey-en-Voivre*.

THICOURT. — *Thicqurt*, ou *Thicour*, ou simplement *Ticour*; on l'appelle aussi *Thiécourt*, anciennement *Thiécourt*, *Thien-curt*, en latin *Tusio-Curtis*, *Dei Curia*, *Ticuria*, en allemand *Diderich*; village enclavé dans le pays Messin, entre la Nied-Française et la Nied Allemande, à cinq lieues de Boulay, deux au sud-ouest de Crehange, pareille distance de Fauquemont vers l'occident.

(1) Arch. de Lorr. Layet. coté la Chaussée.

Thicourt est une terre considérable à laquelle sont annexées celles de Thimonville dans le bailliage de Château-Salins, celles de Vallerange et Vintrange, au bailliage de Dieuze et parties de plusieurs autres dans le même canton.

La terre de Thicourt appartient à la maison de Croi-Havré.

Au treizième siècle cette seigneurie appartenait à la maison de Lorraine, et elle passa dans celle de Dasbourg par le mariage de Thiébaud I, duc de Lorraine avec Gertrude fille d'Albert comte de Dasbourg.

Ce mariage ne subsista pas, Thiébaud fut obligé après deux années de mariage, de répudier Gertrude, soit à cause de sa stérilité, comme l'assure Richer Moine et historien de l'abbaye de Senones, ou plutôt parce que le mariage était nul, ayant été contracté dans les degrés défendus.

Gertrude épousa ensuite Simon comte de Linange, et mourut en 1225, sans enfans et sans héritiers. Après sa mort Jean d'Aspremont évêque de Metz, prétendit rentrer dans tous les biens des comtes de Dasbourg (1), comme ayant été autrefois fiefs de son église de Metz. D'autres seigneurs s'emparèrent des autres biens de cette riche succession, peut-être encore de la terre de Thiébaud.

Cette seigneurie était rentrée dans la maison de Lorraine dès le commencement du quatorzième siècle.

La terre de Thicourt est passée ensuite dans la maison de Fénétrange.

Diane, petite-fille de Jean de Fénétrange, épousa Charles-Philippe de Croy, prince du Saint-Empire, marquis d'Havré; c'est par ce mariage que les terres de Thicourt, Fontenoy-en-Vôge, Dommartin, Bayon, Ogéviller et Fénétrange pour moitié en souveraineté, passèrent dans la maison de Croy.

Il y avait à Thicourt une forteresse qui causait de grands dommages aux terres de l'évêché de Metz. Etienne de Bar, évêque

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 41, nouv. édition.

de Metz, qui a gouverné cette église depuis 1120 jusqu'en 1163, la renversa. Jean d'Aspremont s'en empara mais il fut contraint de la restituer au comte Albert de Dasbourg.

Le château qui existe aujourd'hui, a été bâti par Charles-Philippe de Croy et Diane de Dommartin sa femme. Il passait pour un des plus magnifiques de ce temps-là, ce qui en reste annonce beaucoup de grandeur. L'architecture est de très-bon goût. Il y a dans la cour de ce château, un portique, où l'on voit les armoiries de plusieurs maisons alliées à celle de Croy, entr'autre, celle d'Anne de Lorraine, fille du duc Antoine et mère de Charles-Philippe de Croy, et au haut cette devise : *sans fins Croy*. On remarque aussi dans tous les ornemens et sur les serrures des portes et fenêtres le D grec qui signifie Diane, et le double C , qui signifie Charles Croy, enlascés l'un dans l'autre.

Il y a sur le ban de Thicourt une carrière d'une espèce de marbre gris, fort uni, dont on s'est servi pour l'escalier du château.

A une demi-lieue du village, sur la hauteur du côté de Chemery, on voit une chaussée romaine bien conservée, qui va du pays Messin dans le Saunois.

Le village de Thicourt est du diocèse de Metz.

Gérard-à-la-Barbe, seigneur de Thicourt, Adelaïde sa femme et Arnou son fils, fondèrent le prieuré de Thicourt ou Thiébaud, au diocèse de Metz, et le donnèrent à saint Hugues, abbé de Cluny.

L'église du prieuré sert de paroisse, et les biens sont unis à la mense capitulaire de la primatiale de Nancy.

THIEBAUMENIL. — Thiebauménil, village sur la Vezouze, deux lieues et demie au-dessus de Lunéville. Ce village est du diocèse de Toul, annexe de Marainviller; l'église a pour patron S. Evre. Bailliage de Lunéville; dépend la ferme de Rohé.

En 1273, l'abbé et les religieux de

Belchamp, engagèrent à Henri, seigneur de Blâmont, et à Cunegonde sa femme, leur vie durant, la seigneurie de Marainviller et de *Thiebaumont* (*Thiebauménil*), tout ce qu'ils y avaient, avec les deux parts des grosses dimes en ban et en justice, excepté les menues dimes et les tiers des grosses dimes et le bouvrot de leur maison de Beaulieu (1), le moulin et l'eau de leur moulin, jusqu'à l'eau de Hadonviller. Cet engagement se fit du consentement de Ferri duc de Lorraine, qui avait la garde de toutes ces choses, lesquelles après leur décès doivent retourner auxdits abbé et couvent.

THIEBAUT (S.) SOUS BOURMONT.— Le petit bourg de Saint-Thiébaud, situé au bord gauche de la Meuse, vis à vis de Bourmout, autrefois siège de cette partie du Bassigny, qui ressortit au parlement de Paris, est à quatre lieues de la Marche et de Neufchâteau, cinq de Gondrecourt; l'auditoire et les prisons existent encore; le bourg dépend du bailliage de la Marche. Il y a en ce lieu un prieuré de l'ordre de St. Benoît, dépendant de l'abbaye de St.-Mihiel. Voy. *Bourmont*.

St.-Thiébaud est un lieu de passage de troupes, postes et carrosses.

En 1444, les habitans de Saint-Thiébaud ayant fait rebâtir la tour ou donjon du même lieu, sans la permission de René roi de Sicile, duc de Lorraine, ce prince la fit démolir.

THIL.— Thil, *Tilia*, était un village du diocèse de Verdun, dont la paroisse était en 1223, desservie par les prêtres de St.-Nicolas de Gravière, hôpital dans la ville de Verdun. Aujourd'hui Thil n'est qu'une ferme proche l'église, dont S. Martin est le patron.

Dépend de l'église de Thil, *Azane*, annexe, dont le patron est St. André.

Ville, prévôté de Merlès, et *Sommazane*, hameaux, avec des fermes de *Roises*, de *Montaube*, et de *Selandre*. Saint Etienne est patron de Sommazane.

THIL, près de *Villers-la-Montagne*. — Outre Thil, dont nous venons de par-

(1) Archiv. de Lorr.

ler, il y en a encore un autre du diocèse de Trèves, office et bailliage de Villers-la-Montagne, à une lieue et demie au nord-est de ce bourg; cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Il y a 25 habitans.

Nous croyons que Thil près de Villers-la-Montagne, est le même que *Thil-Châtel*, rappelé dans une lettre de Jean, seigneur de *Thil-Châtel*, de l'an 1242, qui porte: que ce Jean est devenu hommeligé de *Maheu* ou *Mathieu II*, duc de Lorraine contre le comte de Bar-le-Duc, et tous ceux qui sont de Lorraine et en Lorraine.

THIMONVILLE.— Thimonville, village enclavé dans le pays Messin, à gauche de la Nied-Française, à trois lieues et demie de Château-Salins, trois et demie au nord-est de Nomeny; diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Thimonville appartient à M. le prince de Croy-d'Havré. On trouve sur le finage de ce lieu une infinité de coquillages, fossiles et de pierres figurées de différentes façons, dont la plupart sont singulières. Ces pierres sont d'une matière aussi dure et de la même pesanteur que celles des cailloux ordinaires; l'espèce la plus commune et la plus abondante, a la figure d'une coquille oblongue; elle est courbe, d'une couleur grisâtre, replissée sur elle-même et terminée en pointe comme un bec d'oiseau. Ce sont des espèces de lentilles; lorsqu'on les casse on sent une odeur de nitre; quelques unes sont entrelassées l'une dans l'autre. Tous ces coquillages sont parfaits, et on n'en trouve point des commencés ou d'imparfaits. On remarque que la terre des champs où se trouvent ces pierres, se durcit aisément, et prend avec la même facilité, d'elle-même, des formes singulières.

On y trouve aussi des huîtres fossiles, les unes avec les deux valves, les autres ne sont qu'un massif solide et indivisible. On y trouve des matrices ou moules de

coquillages, avec une sorte d'enduit émaillé ou de nacre.

On y voit aussi des morceaux de terre jaunâtre, presque aussi durs que la pierre, et pétris de petites parcelles d'ardoises, qui forment sur la superficie de ces morceaux de terre, une broderie très-naturelle, et dont le lustre augmente à mesure qu'on les nettoye et qu'on les lave. On voit ces deux morceaux repliés comme des gros vers, ou des serpens; d'autres qui ont la figure de dauphins avec des espèces d'écaillés.

On y trouve quelques morceaux assez gros, plats, d'une sorte de marçassite blanc, d'un transparent louche, non pas comme celui du cristal ou de la porcelaine de la Chine, mais comme celui de l'alun ou de la colophane, du même poids à peu près que nos coquilles limacières, mais non pas aussi dures, et on peut aisément les réduire en esquilles en les froissant. La surface est un tissu rude et couvert de pointes aiguës en figure triangulaire ou carrée, issantes du gros de la pierre, semées également sur la surface en forme de dents de limes, comme une étrille. Il se trouve quelquefois une autre espèce de pierres, composées de deux pièces parallèles, liées et accolées, dont les bords entr'ouverts ressemblent à une mâchoire garnie de deux rangées de dents enlascées l'une dans l'autre. Nous laissons aux physiciens et aux naturalistes, le soin d'examiner les causes de ces phénomènes de la nature.

THIONVILLE.— Thionville, en latin *Theodonis-Villa*, en allemand *Dieden-Hoven*, ville sur la Moselle, à cinq lieues au nord de Metz, chef-lieu d'un bailliage-royal, d'une subdélégation et d'un bureau de recette des finances.

Ce bailliage a été créé par édit du mois de novembre 1661. Il est régi par la coutume de Luxembourg, homologuée par le roi d'Espagne, le huit avril 1623, et confirmée par lettres patentes du mois de juillet 1661. Les officiers de ce bailliage sont autorisés par leur édit de création, de

juger en dernier ressort jusqu'à 25 livres et 50 livres par provision.

Thionville est dans une situation avantageuse, sur la rive gauche de la Moselle, que l'on traverse sur un pont de bois, qui est un chef-d'œuvre de l'invention de M. Zalgueber, capitaine Suisse; ce pont se démonte en moins de quatre ou cinq heures. Il est défendu par un ouvrage couronné.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ancien, alternatif et mi-triennal; de deux échevins en titre; de deux échevins et d'un procureur-syndic, électifs tous les trois ans; d'un receveur des revenus de la ville, et de six notables électifs, dont l'exercice dure deux années.

Il y a à Thionville un corps de caserne et un hôpital militaire. Le corps du génie est composé d'un directeur des fortifications, d'un ingénieur en chef et de plusieurs ingénieurs ordinaires; il y réside aussi un commissaire-provincial, et un commissaire ordinaire des guerres; un lieutenant d'artillerie, un commissaire-provincial et un garde; et un trésorier particulier des extraordinaires des guerres.

Thionville est très-ancien; c'était autrefois un palais-royal, *Villa-publica*, situé sur la Moselle. Dès le huitième siècle, Pépin, premier roi Carlovingien, tint une assemblée à Thionville. Cette ville est célèbre dans l'histoire de France par plusieurs assemblées politiques et ecclésiastiques, qu'on y a tenus au neuvième et dixième siècles.

Vers l'an 1000, Thionville fut possédée par des seigneurs particuliers, dont la famille prit le nom de *Thionville*. Albert d'Apremont épousa *Marguerite*, fille de Thjerry, comte de Thionville.

En 1268, le mercredi après la mi-carême, Henri comte de Luxembourg et de la Roche, s'engage envers le duc Ferri de Lorraine (qu'il nomme *son cousin et neveu*) et ses successeurs, de ne met re jamais, ni lui, ni ses descendants, hors de leurs mains le château de Thionville, sous peine de 10,000 livres de Messins.

Les comtes de Luxembourg unirent, on ne sait quand ni comment, cette seigneurie à leur comté, avant la fin du douzième siècle; et depuis ce temps ils ont toujours possédé cette ville; du moins ils ont eu sur elle de légitimes prétentions.

En 1367, l'empereur Charles IV duc de Luxembourg, accorda à ceux de Thionville et des lieux de sa dépendance, le privilège de ne pouvoir être arrêtés, ni emprisonnés, pour dettes des comtes et ducs de Luxembourg leurs seigneurs (1), dont ils ne seraient pas rendus cautions, et qui d'ailleurs ne seraient pas de condition servile.

En 1443, la ville de Thionville était tenue par le duc de Juliers. Philippe duc de Bourgogne, voulant faire valoir ses droits sur le comté de Luxembourg, se présenta devant Thionville, qu'on devait lui rendre en vertu de certain traité; mais quand il fut devant la ville, il trouva tout le contraire de ce qu'il avait espéré. L'année suivante, par l'intervention de Jacques de Sierk, archevêque de Trèves, l'accommodement fut fait avec le duc de Juliers, et le duc de Bourgogne entra dans Thionville, moyennant quatre mille *Rides* et quatre coursiers; qu'il donna au duc de Juliers, et cent mille *Rides* qu'il donna au duc de Saxe pour le prince son fils.

En 1453, la ville de Thionville se révolta contre Philippe duc de Bourgogne, lequel en ce temps-là, était en guerre contre les Flamans et les Gantois (2). Cette guerre fut entreprise à l'occasion de Venceslas roi de Bohême, que ceux de Thionville soutenaient être leur véritable seigneur, comme duc de Luxembourg. Les bourgeois de Thionville se soutinrent fort bien, ayant bon nombre de bonnes troupes à leur service. Jacques de Sierk, archevêque de Trèves, s'entremet pour faire

la paix, et moyenna de faire une trêve, qui devait durer jusqu'à la Pentecôte, 1454.

Thionville fut assiégé en 1558, par l'armée française, commandée par François de Lorraine duc de Guise. Il s'en rendit maître le 22 juillet de la même année, après une vigoureuse défense de la part des assiégés. Le maréchal de Strozzi y perdit la vie. Cette ville avait été fortifiée par l'empereur Charles V, qui en avait fait une place importante par sa situation sur la Moselle. Elle fut rendue au roi d'Espagne Philippe II, duc de Luxembourg, en 1559, en exécution du traité de Cateau-Cambresis.

Les prince de Condé, Louis de Bourbon, ayant vaincu les Espagnols à la bataille de Rocroy, assiégea et prit Thionville en 1643, et cette place fut cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659.

On ne reconnaît à Thionville aucune antiquité Romaine; on n'y a trouvé jusqu'ici ni médailles, ni inscriptions, ni aucun monument antique.

Le gouvernement de Thionville dépend du gouvernement militaire de Metz. On y compte environ 500 habitans ou feux. On en a augmenté et perfectionné les fortifications dans ces dernières années.

Thionville est du diocèse de Metz. Nous en avons souvent parlé dans notre histoire de Lorraine, par rapport aux conciles qui s'y sont tenus, et aux célèbres assemblées que Charlemagne, les empereurs et les rois ses successeurs y ont tenues.

Il y a à Thionville une église paroissiale bien bâtie, avec des galeries qui régiment tout autour, et trois couvens. Le premier est celui des Augustins.

Le second couvent est celui des capucins. Il fut établi en 1624, en vertu des lettres patentes accordées par Philippe IV, roi d'Espagne.

Le troisième est celui des religieuses de Sainte-Claire, dont l'établissement est de 1635. La première fondatrice fut Claire;

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 4, p. lxxiv, preuve.

(2) Chronique de Philippe de Vigu., page 186.

Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas. Les biens de ce monastère ont été augmentés par la libéralité de Louis XIV.

Vis-à-vis la ville de Thionville, sur le bord de la Moselle, on connaît deux villages nommés *Jeutz*, en latin *Judicium*, dont l'un s'appelle le Haut et l'autre le *Bas-Jeutz* ou *Jeutz*, qui n'ont rien de considérables en eux-mêmes; mais qui sont célèbres dans l'antiquités par deux assemblées qui s'y sont tenues, l'une en 844 et l'autre en 845.

Les princes Lothaire, Louis et Charles, se rendirent en ce lieu, avec Drogon évêque ou archevêque de Metz : leur oncle, fils de Charlemagne et frère de Louis-le-Débonnaire, y présida. Leur dessein était d'y rétablir les affaires de l'église en leur état primitif, et de défendre de donner les biens ecclésiastiques à des séculiers. Ils envoyèrent au jeune Pépin, duc de Bretagne, et au comte Lambert, ordre de se rendre à leur devoir, et de reconnaître Charles, en qualité de roi de France et de leur souverain; avec menaces, s'ils ne le faisaient au plutôt, d'aller tous trois avec leurs troupes, les punir de tout le passé. Ces menaces n'eurent point d'exécution.

Les villages de Jeutz ne sont connus dans l'histoire, que depuis ce temps-là; ils ont donné leur nom au pays, ou comté de Jeutz, *Pagus Judiciacensis*, dénommé dans les capitulaires du roi Charles-le-Chauve de l'an 844, et dans un diplôme d'Othon-le-Grand, de l'an 973: *Villa Beganeid in comitatu Judiciacensi*; et dans un autre de l'an 960, *In Comitatu judicii Petra-villare et villare, atque Seimati-Curtem*.

THIREY.— Thirey ou Thirei, village du diocèse de Metz, qui se voyait autrefois à l'orient de la ville de Pont-à-Mousson, sur le Chemin de Metz. Il est fait mention de *Thyrei*, dans un titre de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné entre l'an 1078 et 1093, par lequel la comtesse Sophie reconnaît qu'étant malade à la mort,

dans son château de *Monçon*, elle a donné à l'abbaye de St.-Mihiel les deux églises qui sont à Thyrei.

Pendant la guerre qui s'alluma en 1153, entre les Messins et les seigneurs voisins, principalement contre Renaud, comte de Bar, frère d'Etienne de Bar, évêque de Metz, il se donna un grand combat à Thirey près de Pont-à-Mousson (1), entre Froidmont au nord, et le Pont-à-Mousson au midi, où les Messins furent battus.

Thibaut II comte de Bar, voulant agrandir la ville de Pont-à-Mousson, et y attirer de nouveaux habitans pour la peupler, y fit venir les habitans de deux ou trois villages des environs, et les y transporta avec leurs paroisses. Il leur donna des places pour s'y construire des maisons, et leur accorda les libertés ou franchises des loix de Beaumont en Argonne, et ensuite celles de la ville de Stenay. Enfin en 1263, il y transféra la paroisse de Saint-Martin de Thirey, qui se voit entre la maison des *Fr. P. jésuites* et l'abbaye de Ste. Marie de Pont-à-Mousson. Le comte Thiébaud fit aussi enfermer dans la ville, le village et la paroisse de S. Jean de Blénod, qui est encore annexe de la paroisse de St.-Jean de Pont-à-Mousson, unie à Ste.-Croix sur le Pont.

Pour revenir à *Thirey*, il n'en reste aujourd'hui que le nom, qui se conserve dans un certain canton de vignes, à un quart de lieue de Pont-à-Mousson, et on voit encore une grosse ferme près du lieu où était anciennement ce village.

THOLEY, abbaye.— L'abbaye de Tholey, nommée originairement *Tabuleium*, parce que, dit l'ancien auteur de la vie de saint Paul évêque de Verdun, elle fut d'abord bâtie de pierres de taille en forme de planches; mais depuis on lui a donné le nom de *Theolegium* ou *Theologium*, parce qu'on y a traité souvent de Dieu et de ses attributs. Cette abbaye fut fondée par le roi Dagobert I. Saint Paul,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 478, nouvel édité.

évêque de Verdun, s'y retira, et en fut tiré pour gouverner l'église de Verdun, vers l'an 626. Dans la suite, le monastère de Tholey fut soumis à l'église de Verdun, et devint comme le séminaire des évêques de ce siège, dont en effet plusieurs ont été tirés pour la gouverner.

Saint Paul, évêque de Verdun (1), mourut en 648, et son corps fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin, qu'il avait fait bâtir hors des murs de sa ville épiscopale, où le concours des peuples qui vinrent en foule sur son tombeau, occasionna l'établissement d'un faubourg, dit de *Saint-Paul*, situé au nord de la ville de Verdun. L'église de Saint-Saturnin ayant été ruinée pendant les incursions des Normands, vers le commencement du dixième siècle, on négligea de la réparer. Les religieux du monastère de Tholey ayant appris que le corps de saint Paul était ainsi abandonné, envoyèrent quelques-uns d'entre eux à Verdun, pour enlever les ossements du saint, qu'ils déterrèrent secrètement pendant la nuit et les emportèrent; mais en s'en retournant, ils furent miraculeusement arrêtés dans le milieu de la forêt à environ deux lieues de Verdun, sur la grande route de Metz, où ils demeurèrent immobiles sans pouvoir marcher.

L'enlèvement de ces reliques ayant été découvert, on courut après les ravisseurs. Ils avouèrent le fait, et déclarèrent le miracle que Dieu opérât par une vertu secrète, qui les arrêtait où ils étaient. On leur accorda une partie des os de la tête du saint, qu'ils portèrent à leur monastère : le reste du corps fut rapporté à Verdun dans son tombeau, et fut conservé avec plus de soin et plus de décence. On érigea une croix de pierre et un autel à la place où les religieux de Tholey avaient été arrêtés. Ce lieu est encore à présent nommé *Paul-Croy*; et la dévotion des fidèles que y allaient en pèlerinage, le rendit si fameux, qu'on y bâtit un prieuré de bénédictins, dont on voit encore quelques vestiges.

(1) Histoire de Verdun, page 95.

L'abbaye de Tholey reconnaît pour souverain le duc de Lorraine; elle est du diocèse de Trèves.

On conserve à Tholey les reliques de saint Conrad, archevêque de Trèves et martyr, qui fut mis à mort près de là, par le comte et les bourgeois de Trèves, avant qu'il eût pris possession de son église. Sa vie a été écrite par Thiery, religieux de Tholey. Le peuple de Trèves ne voulut ni le recevoir ni le reconnaître, parce que l'empereur l'avait nommé de son autorité, sans l'agrément et la participation de ceux de Trèves.

Sur un arc-boutant de l'église de l'abbaye de Tholey, à côté de la porte du nord, on lit ces paroles : CAPTVS ERAT GALLUS. Et sur l'autre arc-boutant vis-à-vis : COEVNT CVM RVRE COLONI. 1625. En effet, en 1625, arriva la révolte des paysans d'Allemagne pendant la prison du roi François I^{er}, à Madrid.

Parmi les manuscrits de cette abbaye, on voit le psautier grec de saint Siméon, reclus à Trèves, mort au X^e siècle; et le commentaire de Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, sur la règle de saint Benoît, très-bien conservés.

Outre l'abbaye de Tholey, il y a encore un village du même nom, au pied de la montagne et de l'ancien château de Schembourg. Ce village est du diocèse de Trèves, bailliage de Schembourg.

THON-LE-GRAND et Thon-le-Petit. — Thon-le-Grand, village à droite de la Saône; deux lieues et demie au sud-est de la Marche.

Thon-le-Petit, village, mi-partie avec la Champagne, et très-près du Grand-Thon.

Ces deux villages ne font qu'une seule et même communauté, dont une partie est du Barrois, et l'autre partie de la Champagne. La partie du Barrois est du bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. M. le duc d'Orléans est seigneur de la partie de Champagne, qui est composée d'environ vingt-deux habi-

tans. M. le marquis du Châtelet est seigneur de la partie du Barrois, et la justice y est exercée par son juge-garde. Il y a dans cette partie, près de quatre-vingts habitans.

Les *Thon* sont du diocèse de Besançon; la paroisse a pour patron St. Athanase. Il y a dans la partie du Barrois, un château entouré de fossés, appartenant à M. le marquis du Châtelet.

La seigneurie des *Thon*, appartenait au XV^e siècle à la maison de St.-Loup.

C'est d'Antoine de Monthureux, que Hûe du Châtelet, conjointement avec Jeanne de Cicon, sa seconde femme, acheta en 1510, la terre des *Thon*.

Il y a à *Thon-le-Grand* un couvent de cordeliers, où la maison du Châtelet a une chapelle, et où sont inhumés plusieurs seigneurs de cette maison.

THOREY.—Thorey, village du diocèse de Toul, annexe de Dammarie, à une lieue au sud-ouest de Vézelize, comté de Vaudémont, bailliage de Vézelize, Cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron Saint-Laurent.

Dépend le château ou hameau d'*Estreval* ou *Etrevail*, à une demi-lieue de Vézelize, appartenant à MM. les comtes de Gournay. Le feu duc Léopold l'avait érigé en comté, le 12 septembre 1724, et changé son nom d'*Estreval* en celui de *Gournay*.

THUILLEY-AUX-GROSEILLES ou **THUSSEY.**—*Thuilley-aux-Groseilles*, village situé à deux lieues et demie au nord-ouest de Vézelize, à deux et demie de Toul, diocèse de Toul, bailliage de Vézelize.

Thuilley est nommé *Titilliacum*, ou *Tuilliacum*, ou *Ardo* et *Arduna* dans les anciens monumens du pays. On y voyait autrefois un palais des anciens rois de France, et on en voit encore les ruines sur la montagne voisine. On le nomme aussi *Tussianum*.

Flodoard raconte que vers l'an 958, Louis d'Outremer reprit par les armes,

la maison royale de *Tussey* sur la Meuse, avec les villages qui en dépendent, et qui avaient été donnés par le roi Charles son père à la reine *Ogive* sa mère, pour son douaire. Le comte Roger avait usurpé cette terre, et la retenait depuis la prison du roi.

En 860, on tint à *Tuilley-au-Gro-seilles* ou à *Tussey* (1), un concile de quatorze provinces, ou de douze provinces, selon d'autres exemplaires, du royaume de France. Ces provinces obéissaient aux rois Lothaire et à Charles-le-Chauve. Nous avons les souscriptions de cinquante-sept évêques qui y assistèrent, entre lesquels on remarque *Teut-Gand* de Trèves, *Ad-ventius* de Metz, *Arnould* de Toul, et *Hatton* de Verdun. Les pères du Concile s'y plaignent, que de leur temps toutes les lois divines et humaines sont méprisées, que tout l'ordre de la religion est confondu, qu'on ne voit partout que mensonge, mauvaise foi, corruption, homicide, violence, etc. Ils y firent divers réglemens pour remédier à ces désordres.

Le village de *Tussey* est aujourd'hui ruiné. Il n'y reste que l'église, qui a encore quelque revenu; ce qui fait qu'on l'entretient, et qu'on y va dire la messe de temps en temps. Ce lieu dépend de l'abbaye de St.-Mansuy, il est situé entre la Meuse et la Moselle.

C'est du palais de *Tousy* ou *Tussey*, que Charles-le-Chauve publia en 865, les capitulaires et ordonnances, qu'il envoya en Bourgogne, par *Gauslin* et quelques autres.

Le Pouillé du diocèse de Toul dit que *Tussey* est annexe ou mère-église de Vaucouleurs. St. Remi est patron de l'église.

V THUILLIÈRES.—*Thuillières*, en latin *Tegulariæ*, village du diocèse de Toul, souveraineté de France, officialité de Vaucouleurs, parlement de Paris. Ce lieu

(1) Tom. 2, Concil. p 762.

est situé entre Aigremont au nord, et Bourbonne-les-Bains au midi, sur la rivière d'Apance. Il était autrefois considérable, et a donné le titre à une maison illustre dans la province : c'est la maison de *Thuilières* qui portait d'or à la clef de gueules, posée en pal, accompagnée de billetes, aussi de gueules.

Nous lisons dans la Chronique du doyen de St.-Thiébaud de Metz (1), que le seigneur *Vautrin de Thuilières* se rendit redoutable par ses entreprises. Il était en guerre en 1438, avec le comte de Vaudémont, et prit à l'entrée du mois d'avril une forteresse nommée *Hérouey*, peut-être *Haroué* en Lorraine, dans laquelle était enfermé Guillaume de *Dommartin*, qui soutenait Vautrin de Thuilières, et qui la livra audit de Thuilières.

L'année suivante le 13 d'octobre, Conrad Bayer évêque de Metz, fut arrêté pendant la nuit à Amance et mené en chemise au château de Condé sur Moselle, par Guillaume de Dommartin et Vautrin de Thuilières. En 1443, le seigneur de Commercy, avec environ trois mille gens de route, ayant enlevé un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfants et de bestiaux aux environs de Metz, comme ils les emmenaient, ils furent rencontrés par Vautrin de Thuilières et le bâtard de Vergi, qui les battirent, les mirent en fuite et leur enlevèrent tout ce qu'ils avaient pris.

Conrad Bayer de Boppart évêque de Metz, qui avait été si indignement traité à Amance par Vautrin de Thuilières, s'en vengea sur les terres de ce seigneur. En 1460, il obtint du roi René I, qui était alors à Taillebourg en Guyenne avec le roi Louis XI, des lettres pour la reine Isabelle son épouse, afin qu'elle donnât des troupes Lorraines à l'évêque Conrad, pour faire la guerre à Vautrin de Thuilières, qui avait profité de son absence pour faire le dégât dans les terres de l'évêché de Metz. Il marcha donc contre le

(1) Histoire de Lorr. T. v, p. LXXXII, nouv. édition.

château de Thuilières ; mais comme les troupes Lorraines n'étaient point affectionnées au prélat, et qu'elles n'allaient à cette entreprise qu'à contre-cœur, au lieu de lui servir, elles semblaient agir en faveur des assiégés : cependant les troupes de Conrad emportèrent la place, la brûlèrent et la ruinèrent entièrement. Je ne crois pas que ce château ait été rétabli.

L'église du village de Thuilières a pour patron Saint Valère.

On y voit l'ancien château de Gesil et l'ermitage de Notre-Dame de Consolation, ou de Chèvre-Roche, fondé par les seigneurs de Montureux. La seigneurie de Thuilières est possédée par M. d'Hablainville.

THUMERÉVILLE. — Thumeréville, village du diocèse de Verdun, à trois lieues d'Étain, deux et demie au sud-ouest de Briey, bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Notre-Dame en son Assomption est patronne de la paroisse. On y compte environ dix-huit habitants.

TICHEMONT. — Tichemont n'est qu'un hameau, paroisse d'Hatriz à une demi-lieue de Briey, diocèse de Metz, bailliage de Briey.

Il y a eu anciennement des seigneurs du nom de Tichemont.

Madame la marquise de Béon, est dame haute, moyenne et basse justicière à Tichemont, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy ; il y a trois fermiers.

Le village de *Hatriz* dont dépend Tichemont, appartient à la même dame ; la paroisse a pour patron St. Martin ; il y a environ cinquante six habitants.

TICQUENIEUX, ou TUCCQUENIEUX. — Ticquenieux, ou Tuquenieux, *Ticquenum*, village du diocèse de Trèves à deux lieues au nord-ouest de Briey, à quatre de Viller-la-Montagne, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier, le chapitre de Trèves a la justice foncière. Il y a en ce lieu près de cinquante-deux habitants. Ticquenieux était ci-devant de

vôla préé de Sancy , recette de Briey et du bailliage de Saint-Mihiel.

TIERCELET. — Tiercelet, en latin *Tiercelium*, village du diocèse de Trèves, bailliage de Viller-la-Montagne, dont il n'est éloigné que d'une lieue. M. le baron d'Eltz en est seigneur haut, moyen et bas justicier ; la justice y est exercée par son juge-garde.

Godefroy d'Antel, seigneur de Tiercelet et de Bertrange en donna le 10 juin 1663, son dénombrement à Charles IV, duc de Lorraine.

TIFFERDANGE, abbaye de l'ordre de Cîteaux. — L'abbaye de Tifferdange, ordre de Cîteaux, dans le duché de Luxembourg, fut fondée en 1235, pour des religieuses, par Alexandre de l'ancienne maison de Soleuvre. Ce seigneur avait épousé *Hadvide*, dont il n'eut qu'une fille unique du nom de Gertrude, qui ayant renoncé aux grandes richesses de sa maison, se consacra à Dieu dans le monastère de Tifferdange, dont elle fut la première abbesse, et que ses père et mère fondèrent et dotèrent libéralement.

En 1480, les Français laissèrent garnison dans le château de Tifferdange, appartenant au damoiseau de Rodemach. Cette forteresse fut prise par les Luxembourgeois (1), où furent pris environ deux cents Français, qui furent conduits à Luxembourg et à Arlon.

TIGÉVILLE. — Le village de Tigéville était situé au pied de la montagne, où était bâti l'ancien château d'Apremont, à deux lieues de St.-Mihiel, et à pareille distance de Commercy. Ce lieu a changé de nom depuis le quatorzième siècle, et on l'a appelé *Apremont*, du nom de la montagne et du château qui est fameux dans notre histoire. Ce château était le chef-lieu d'une terre très-considérable ; il fut ruiné en 1545.

Le village de Tigéville aujourd'hui Apremont, est du diocèse de Verdun. Saint-Agnan fut d'abord la paroisse de Tigéville ; mais dans la suite la chapelle ou

(1) Chron. de Phil. de Vig. T. 2, p. 453.

église collégiale de St.-Nicolas, fondée par les comtes d'Apremont pour des chanoines, en 1319 dans leur château, servit de paroisse au bourg d'Apremont ; mais depuis la translation du chapitre d'Apremont à St.-Mihiel, et depuis l'établissement des pères recollés, dans le château et dans l'église des chanoines d'Apremont, on a bâti dans le village une église paroissiale, et on lui a conservé son ancien titre de Saint-Nicolas. Voyez l'article *Apremont*.

Dans la plupart des titres qui précèdent le XV^e siècle, le village situé au pied du château d'Apremont est toujours appelé Tigéville.

Je trouve encore Apremont désigné sous le nom de Tigéville dans les dénombremens faits au seizième siècle.

Aujourd'hui Tigéville n'est guères connu que sous le nom d'Apremont.

V TIGNECOURT. — Tignécourt, en latin *Tignecuria*, village près de Deuilly et de l'abbaye de Flabémont, à deux lieues au sud-ouest de la Marche, diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. Le marquis de Bologne en est seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Ce lieu est annexe de St.-Julien, l'église a pour patron saint Nicolas. Il y a en ce lieu environ quatre-vingts habitans.

V TILIEUX. — Tilieux, *Tilocus*, village du diocèse de Toul, à droite du Mouzon, une lieue au-dessus de Neufchâteau, bailliage de la même ville. Le patron de la paroisse est saint Evre.

TILLOMBOIS. — Tillombois, village du diocèse de Verdun, dans une gorge au milieu des bois ; il y a un château entouré de fossés remplis d'eau vive, laquelle fait tourner un moulin ; à cinq lieues de Verdun, quatre de St.-Mihiel, présidial de Verdun, parlement de Metz. La paroisse a pour patron St. Martin. Cette paroisse a pour annexe la Heymeix, dont nous avons parlé.

Les ducs de Lorraine avaient autrefois un fief à Tillombois, qui fut compris dans

l'échange que le duc Charles III, fit avec M. Nicolas Pseaume, évêque de Verdun en 1364. de plusieurs terres de son domaine, contre le marquisat d'Hattonchatel.

TILLOT-SAINTE MAURICE.

Le Tillot-Saint-Maurice, ou *Tillot-sous-les-Côtes*, village à trois lieues de Saint-Mihiel, quatre et demie au midi d'Étain diocèse de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy et de la dépendance du comté d'Hannonville. On y compte environ quatre-vingts habitans.

Le Tillot est annexé alternative d'Hannonville-sous-les-Côtes, et de St.-Maurice-sous-les-Côtes. L'église est dédiée à saint Abdon.

En 1389, les habitans du Tillot présentèrent leur supplice à Robert duc de Bar, le priant de les prendre sous sa sauve-garde et protection perpétuelle; ce que le duc leur accorda, à condition que chacun desdits habitans qui mettra aux champs bêtes tirantes, lui payerait deux franchards d'avoine mesure de Gorze, entre les mains du prévôt ou receveur de la Chaussée, et celui qui ne mettra bêtes aux champs, payeroit six deniers messis au terme de saint Martin. Les lettres sont du 7 mai 1390.

V TILLOT-SUR-MOSELLE.

Le Tillot ou *Thillot*, village situé dans un vallon sur cette branche de la Moselle, qui vient de Bussan, quatre lieues au sud-est de Remiremont; ce village dépend de la paroisse de Ramonchamp, diocèse de Toul, bailliage de Remiremont. Il y a dans ce lieu une petite chapelle bâtie par les mineurs du Tillot sous l'invocation de sainte Barbe.

Il y a foires et marchés au Tillot. Les mines de cuivre rouge sont fort près du village, sur le côté gauche de la rivière. Louis Barnet secrétaire du duc Charles III, en avait obtenu la concession en 1598. En 1609 les mines du Tillot étaient en bon état; elles furent abandon-

nées pendant les guerres de Lorraine sous le duc Charles IV.

En 1429, la duchesse Marie de Blois, régente de Lorraine (1) pendant la minorité du duc Jean I, son fils, établit au Tillot un péage sur toutes les marchandises qui venaient de Bourgogne et de Franche-Comté.

TILLY-SUR-MEUSE. — *Tilly-sur-Meuse*, village ou bourg situé entre Verdun et Saint-Mihiel, sur la rive gauche de la Meuse, qu'on traverse sur un pont de bois pour la communication avec la Lorraine et le Barrois; c'est le chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun, à cinq lieues de Bar, à trois de Saint-Mihiel et quatre de Verdun, présidial de cette ville.

Tilly est du diocèse de Verdun, doyenné de Saint-Mihiel, archidiaconé de la rivière. Saint Saintin est patron de l'église.

Bertaire nous apprend que la terre de Tilly fut donnée à l'église de Verdun par Magrisile (2), parent de Pépin d'Héristal, et Héchia son épouse, tante de Berthelame évêque de Verdun, qui vivaient entre l'an 710 et 715. Cette église fut dépouillée de cette terre ou par l'usurpation de Charles-Martel, ou par quelque autre cause que l'histoire ne nous apprend point, sous l'épiscopat d'Amalbert vingt-quatrième évêque de Verdun, qui a siégé depuis 765, jusqu'en 777, Tilly ne fut restitué à l'église de Verdun que sous l'évêque Dadon, par l'autorité du roi Charles-le-Gros.

Tilly a titre de prévôté et répond au parlement de Paris. Les ducs de Bar prétendirent être souverains de plusieurs villages dépendants de cette prévôté et des autres, qui leur avaient été engagés, par le moyen du droit de retenue sur leurs sujets qui étaient venus demeurer dans ces villages.

(1) Archives de Lorraine, Layette coté Arches.

(2) Spicileg. D. Lucæ Dacherii. tome 12, page 258.

J'ai en main un sceau fort remarquable en cire d'Espagne, et en caractères demi-gothiques, sur lequel sont représentés deux écussons aux armés de Bar-le-Duc ayant entre les deux barbeaux une crose épiscopale posée en pal ; et autour dudit sceau ces mots : **LE SAEL DE LA. PREVOSTE. DE TILLEL.** La crose épiscopale placée dans l'écu de Bar, entre les deux barbeaux, est remarquable, et a sans doute rapport à l'engagement fait de la prévôté de Tilly à Henri de Bar seigneur de Pierrefort en 1553.

En 1568, le duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Jametz fit glisser quelques docteurs (1) protestans dans la prévôté de Mangienne et dans celle de Tilly, qui séduisirent plusieurs personnes, et leur persuadèrent de se soustraire à la juridiction temporelle de leur évêque. Mais Nicolas Pseaume évêque de Verdun en 1569 les réduisit à l'obéissance, en confisquant leur corps et les biens de ses sujets convaincus d'hérésie.

Quelque temps auparavant vers l'an 1474, le duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, étant venu à Verdun pour se rendre souverain de cette ville sous certaines conditions, dont il était convenu avec l'empereur, les bourgeois de Verdun ne voulurent pas lui faire serment de fidélité ; mais comme ils avaient contribué à faire arrêter un secrétaire du roi Louis XI, nommé des Salles, et l'avaient livré au gouverneur de Luxembourg qui le fit pendre, le roi donna ordre au seigneur de Craon qui commandait à Verdun, d'arrêter un des magistrats, et de le conduire à Tilly-sur-Meuse, où étant en chemise, tête nue et la corde au col, il demanda pardon à Dieu et au roi.

TINERY. — Tinery, village de la baronnie de Vivier, deux lieues au nord-ouest de Château-Salins, diocèse de Metz : les héritiers de madame la princesse d'Epinois en sont seigneurs. Ce lieu est du bailliage de Château-Salins,

cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Médard. Il y a en ce lieu près de soixante et douze habitans.

V TOLLAINCOURT. — Tollaincourt ou Tholaincourt, *Tollaincuria*, village situé sur le Monzon, à une lieue et demie au-dessous de la Marche, diocèse de Toul, ci-devant du bailliage de Saint-Thiébaud, maintenant de celui de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris ; le roi en est seul seigneur. M. Jacquin, ancien prévôt de la Marche jouit du domaine. La paroisse a pour patron saint Didier. Il y a environ soixante habitans, et un fief à M. de Juvigny.

Rocourt est annexe de Tollaincourt.

Le duc Charles III, érigea le 10 avril 1585, en fief, la maison et les héritages que possédait Claude de Rouchelle à Tollaincourt.

V TOLLY. — Le Tolly, paroisse considérable, composée de sujets qui habitent des granges dans les montagnes des Vôges, entre le Belliard et le rup de Vagny, au nord-est de Remiremont, diocèse de Toul.

Les paroissiens du Tolly dépendent des bans de Vagny, de Moulin et de Saint-Joseph. C'est dans ce dernier qu'est située l'église. Il y a quatre foires franches chaque année et un marché par semaine, établis par lettres du 24 novembre 1755. Le Tolly est du bailliage de Remiremont.

La paroisse du Tolly ne fut d'abord qu'une mission, établie par M. Virion, conseiller d'état du duc Charles IV, et son résident en cour de Rome. Touché du besoin d'instruction de quantité d'habitans, répandus dans les montagnes de cette partie des Vôges, il donna en 1630, deux mille sept cents francs barrois aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de Lorraine, pour fonder une mission.

TOMBLAINE. — Tomblaine, *Tumbella*, village dans une belle situation, au bord droit de la Meurthe, une demi-lieue au-dessus de Nancy, en face du château de la Malgrange. Tomblaine était ci-devant annexé d'Essey. L'église a pour pa-

(1) Hist. de Verdun. p. 446.

tron saint Pierre, M. le Prince de Beauveau en est seigneur. Ce lieu est du bailliage de Nancy.

Dépend l'ermitage de Ste.-Marguerite.

TONNOY. — Tonnoy, *Tonnagium*, village du diocèse de Toul, situé à droite de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Bayon, à une lieue et demie de Rosières, deux et demie de Vézelize; bailliage de Rosières.

L'église de Tonnoy est annexe de Ferrières; l'église a pour patron St.-Laurent. Seigneur, M. Humbert de Tonnoy. *Velle-sur-Moselle* dépend de Tonnoy; il y a une chapelle sous l'invocation de sainte Catherine.

Dépend encore *Coyviller*, où il y a une église succursale dédiée à saint Jacques.

Tonnoy se nomme en latin *Tonnagia*, apparemment parce qu'autrefois il y avait là un passage, où l'on payait certains droits nommés dans le pays *Tonneux*, *Tenolium*. On le nomme quelquefois *Tannoy*, mais par erreur, car *Tannoy* est en Barrois, autrefois annexe de Longeville, érigée en cure depuis l'an 1696. Tonnoy est appelé *Tournoy* dans un titre de 1311. Il y a sur le ban de Tonnoy une verrerie et un moulin.

Le château de Tonnoy est célèbre dans notre histoire de Lorraine. Le comte de Ligniville, après avoir repris Châtel sur les Français, reprit de même les villes d'Epinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Commercy, de Ligny, de Bar-le-Duc, et les châteaux de Void, d'Harroué, de Tonnoy et de Savigny (1). Ces places furent toutes prises par attaque, ou surprises par adresse, avec tant de bonheur, que la plupart des gouverneurs se rendirent après quatre volées de canon. Le marquis de la Ferté, qui était alors en Champagne auprès du roi Louis XIV, accourut en Lorraine, dont il était gouverneur, et envoya le sieur de Berreau, avec quelques troupes, pour reprendre le château de Tonnoy. Un soldat de fortune, tailleur de

(1) Histoire de Lorraine. t. vj. p. 348, 349. nouvelle édition.

profession, nommé Jean-le-Borgne, s'en était emparé avec seize compagnons, pour le duc Charles IV, trois jours auparavant. De Berreau n'y avait fait mener pour le battre qu'une seule pièce de canon, dont l'affût se rompit, après avoir fait un petit trou au château à l'endroit d'une fenêtre.

M. de la Ferté impatient de voir ce siège tirer en longueur, et craignant que le comte de Ligniville ne le vint secourir, y accourut lui-même, et accorda au soldat qui commandait dans le château et à ses compagnons tout ce qu'ils voulurent pour leur retraite. Il fallut même que le général s'approchât à la barrière pour lui parler, et qu'il lui donnât le sieur de Berreau en otage pour la capitulation. Avec tout cela les partisans du maréchal de la Ferté firent imprimer à Paris une relation de ce fameux siège, sous ce titre : *la prise du fort château de Tonnoy en Lorraine, par le marquis de la Ferté*.

Long-temps auparavant, et pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, contre le duc René II, une troupe de Bourguignons s'étant emparés de Tonnoy et du château, un paysan du lieu en vint donner avis au capitaine Marlortie, qui était à Rosières-aux-Salines (1), et lui dit qu'il y avait à Tonnoy environ quatre cents Bourguignons, et qu'il se portait fort de les lui livrer, s'il voulait le suivre pendant la nuit avec ses gens : le » bonhomme, (dit l'auteur de la *Chroni-* » *que de Lorraine, depuis l'an 1550 jus-* » *qu'à l'an 1544*) qui bien sçavoit le che- » mis, droit audit Tonnoy les guida. » Lesdits Bourguignons dedans les maisons » tous logiez étoient, excepté les chefs que » au Châtel estoient. lesd. grand guet » faisoient : mais le bon-homme qui les » entrées sçavoit, mena la bande sy » droicte, que dedans Tonnoy entrèrent, » menant sy grand bruit des coups de » conlevrines, qu'ils enfoncèrent lesd. » Bourguignons : tous ceux qu'ils ren- » controient, les mettoient à mort, al-

(1) Histoire de Lorraine, t. 7. p. cxii. preuves.

» loient de maison en maison très-fort les
 » cherchoient: ceux du chasteau ils ne
 » les peurent avoir, dedans s'estoient en-
 » fermés. Quand ils eurent tous ceux dud.
 » Tonnoy défrouquez, ils prirent tous les
 » harnois et joyaux, et plus de sept vint
 » chevaux, tous aud. Rôsières ont me-
 » nez, et à leur proufit ont tout butiné.
 » Quand vint du matin, ceulx du chas-
 » teau se sont partys; aud. village en
 » trois ou quatre maisons le feu ont bouté;
 » hastivement vers monsieur de Bourgo-
 » gne se sont tous allez et les nouvelles
 » lui ont contez. Quand ce a ouy, fort
 » couroucé a esté; il a fait serment que
 » après Nancy prinse, il en fera la ven-
 » geance d'aulture costé. »

La maison de Tonnoy porte d'azur à la croix d'argent, cantonnée de dix-huit fleurs de lys d'or, cinq aux deux premiers quartiers passés en sautoir, et deux aux deux derniers quartiers.

TORSCHWILLER. — Torcheville, ou *Torschwiller*, village au-dessous d'un étang, à trois quarts de lieue d'Alberstroff, de Gufnzeling et de Lohr; trois au nord-est de Dieuze, diocèse de Metz, de l'archiprêtre de Morhange, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy. Torschwiller appartient à la maison de Créhange.

Torschwiller était une ancienne maison, qui portait facé, l'écu déchiqueté.

TOUL. — La ville de Toul, capitale du pays des *Leuquois*, ville épiscopale, chef d'un des plus vastes diocèses des Gaules, suffragant de la métropole de Trèves. Cette ville a toujours porté le nom de Toul, ou *Tullum*, et a toujours été regardée comme capitale des peuples *Leuquois*, *Leuci*, connus dans les commentaires de Jules-César (1). Ces peuples étaient au moins aussi étendus que l'était le diocèse de Toul. Les *Leuquois* étaient *Belges*; et lorsqu'on partagea la Gaule Belgique en deux provinces,

(1) Cæsar. Comment. L. 1; e. 9. *Hæc sibi curæ este; frumentum sequanos; Leucos, Lingones subministrare.*

ils furent compris sous la puissance Belgique. Plinè (1) et Strabon (2) parlent aussi des *Leuquois*; et Lucain loue leur adresse (3) à tirer de l'arc, ou plutôt à lancer le dard. *Optimus excusso Leucus, Rhemusque lacerto.*

Tacite (4) parle de la cité des *Leuquois*, et dit que Fabius Valens reçut la nouvelle de la mort de Galba, et de l'élevation de Vitellius à l'empire, étant dans la cité des *Leuquois*. Dans ce passage, les savans croient que *Civitas* ne signifie pas la ville des *Leuquois*, mais leur pays, leur canton, les peuples de leurs dépendances; car nous ne trouvons le nom de *Tullum*, comme *Cité*, ou capitale des *Leuquois* qu'au deuxième siècle. Ptolémée, qui vivait en ce siècle-là, est le premier qui en parle, *Oppida Leucorum Tullum et Nasium*; les deux villes principales des *Leuquois* sont Toul et Nais. Nous avons parlé de Nais, *Nasium* en particulier. Voici comme l'itinéraire surnommé d'Antonin dispose les milles de Rheims à Metz.

L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

<i>Dorocurtorum.</i>	Reims.	
<i>Fanum Minervæ.</i>	...	M. P. XIV.
<i>Ariolam.</i>	...	M. P. XVI.
<i>Caturigas.</i>	...	M. P. IX.
<i>Nasium.</i>	...	M. P. IX.
<i>Tullum.</i>	...	M. P. XVI.
<i>Scarponam.</i>	...	M. P. X.
<i>Divodurum.</i>	Metz.	M. P. XII.

LES TABLES DE PEUTINGER.

<i>Remiges les Rémois.</i>	
<i>Deurocuro.</i>	Reims.
<i>Tanonicæ.</i>	...
<i>Caturicis.</i>	...
<i>Nassio.</i>	...
<i>Ad fines, (5) Mose Fluv.</i>	
<i>Tullo.</i>	...
<i>Scarpona.</i>	...
<i>Divodurum; Medio-matrices.</i>	Metz.
<i>Mosella Fluvius.</i>	

(1) Plin. L. 4, c. 17. *Leuci liberi.*

(2) Strabo. L. 4.

(3) Lucan. Pharsal. L. 1. v. 424.

(4) Tacit. Lib. 1, hist. c. 64.

(5) *Ad fines et Mosa Fluvius, peut-être Commarci; Commarchia.*

Le père Benoit Picard capucin de Toul, cite comme de l'itinéraire d'Antonin *Fines* ou *Fain* à cinq mille de *Nais*, de cette sorte :

Caturices. . . . M. P. IX.

Ad Fines. . . . M. P. V.

Nasio. M. P. IX.

Tullo. M. P. XVI.

Mais je ne trouve rien de semblable dans l'itinéraire d'Antonin. Les tables de Peutinger mettent *Fines* entre *Nasium* et *Toul*.

Depuis ce temps on trouve assez souvent dans les anciens, la ville ou cité de Toul. Il en est parlé expressément dans la Notice des villes de l'empire sous l'empereur Honorius, *Civitas Leucorum*, *Tullo*. Les évêques de Toul dans les conciles souscrivent, *Episcopus Leucorum*, ou *Episcopus Civitatis Leucorum*. Le roi Dagobert I, dans une charte pour l'église de Toul, confirmée par les rois ses successeurs, et Charles-le-Gros en 584, nomme *Civitatem Leucorum, quæ non dicitur Tullensis*, ou *Urbem Leucorum*.

M. le Blanc dans son traité des monnaies (1), avance que les rois de France de la première race, ont fait frapper des monnaies à Toul, ayant d'un côté l'effigie du prince avec ces mots : TVLLO. CIVITAS. et sur le revers, une croix avec ces deux lettres T. †. V. et dans l'exergue, DRVCTOVALD. MONET. Le *Monétaire Dructovald*.

Sous Charles-le-Simple, l'effigie de la croix avec cette légende. KARLUS REX, et au revers, TVLLO.

Quoiqu'on ait frappé une infinité de pièces de monnaies à Toul, comme il paraît par les titres du pays, où il est souvent parlé des monnaies de Toul, cependant elles sont très-rares en Lorraine. On peut voir notre dissertation sur les monnaies de Lorraine, où nous avons parlé assez au long de la monnaie de Toul.

La ville de Toul est dans une situation très-avantageuse, sur la Moselle, à

cinq lieues de Nancy à l'orient, et autant de Pont à-Mousson au nord, et quatre de Commercy au couchant, dans un pays fort fertile en froment et en vin.

Toul a été très-souvent exposé aux malheurs de la guerre, à cause de sa situation entre la France et l'Allemagne; entre le Barrois, la Champagne, la Lorraine, le pays Messain. Les princes de ces différens états étant presque toujours en guerre, la ville de Toul se trouvant sur leur route, au milieu d'eux, et de petite défense, était souvent exposée aux insultes des uns et des autres.

Les Romains demeurèrent maîtres des villes de Trèves, Metz, Toul et Verdun, et des peuples dépendans de ces trois villes, jusqu'à l'entrée des Francs ou Français dans les Gaules. Les Français en chassèrent les Romains, et ces trois villes demeurèrent soumises aux rois d'Austrasie sous les rois Mérovingiens et sous les Carolingiens. Après la mort du roi Raoul, elles furent assujetties, du temps de Louis d'Outremer, à l'empereur Otton I, et aux empereurs d'Allemagne ses successeurs.

Les trois villes épiscopales, dont nous venons de parler, devinrent impériales vers l'an 956, au dixième siècle, lorsqu'elles passèrent sous la domination des Otton; et elles sont demeurées sous la protection de l'empire d'Allemagne jusqu'à l'an 1552, que les princes d'Allemagne en cédèrent la protection au roi de France Henry II, qui en devint par là souverain.

On croit que ce fut St.-Gauzelin, qui a été évêque de Toul depuis l'an 922, jusqu'en 962, qui obtint de l'empereur Otton I, la dignité de ville impériale pour la ville de Toul. Il est certain que saint Gauzelin avait reçu le comté de Toul de cet empereur. Voyez le P. Benoit, *hist. de Toul*, p. XX, preuves. L'empereur Henry-l'Oiseleur en 928, accorda au même prélat les droits régaliens, avec de grandes exemptions. Voyez le même, p. XVIII, et notre histoire de Lorraine T. 1, p. 888.

(2) Le Blanc, traité des monnaies, p. 58.

Les évêques de Toul ont joui d'une grande autorité non-seulement pour le spirituel, mais aussi pour le temporel dans leur ville épiscopale. Ils faisaient exercer leur juridiction par des comtes, dont nous donnerons la liste ci-après. Ces prélats se lassèrent des comtes, qui exerçaient sur leurs sujets, et quelquefois sur eux-mêmes, ou sur leur temporel, une trop grande autorité. Ils rachetèrent ce comté, qui était passé à des princes de la maison de Lorraine, et le réunirent au domaine de l'évêché. Ce fut Gilles de Sorcy évêque de Toul qui le tira des mains du duc Ferri IV, en 1261. Voyez le P. Benoit *Hist. de Toul*, p. 451, 452. En 1406, le duc Charles II, par traité de paix avec la ville de Toul, renonça au droit de voverie et de gouvernement de Toul, et à tous autres droits pour lui et ses successeurs. *Archives de Lorraine*

Les bourgeois de Toul s'étant formés en corps de communauté, à l'imitation des autres villes épiscopales du royaume, furent obligés de recourir à la protection des princes souverains leurs voisins, pour se maintenir dans leurs libertés et dans leurs exemptions contre leurs évêques, et contre ceux qui pouvaient troubler leur repos et leur faire la guerre. Nous avons marqué à la suite des comtes de Toul, le nom des ducs de Lorraine, des comtes et ducs de Bar, des comtes de Champagne et des rois de France, qu'ils ont choisis en divers temps pour défenseurs, et à quel prix ils achetaient leur protection.

Les ducs de Lorraine prétendirent, encore depuis la cession de Toul à la France, tirer sur les bourgeois la somme annuelle de mille francs barrois pour le droit de protection; et ils l'ont en effet tirée jusqu'à ce que le duc Charles IV, fut obligé de sortir de ses états en 1670.

La ville de Toul dans les commencemens était fort petite, et ne comprenait que l'espace qu'occupent aujourd'hui la maison épiscopale, la cathédrale, le cloître des chanoines, les paroisses de St.-

Jean-Baptiste, dont l'église est dans le cloître, et la paroisse de sainte Geneviève, dont l'église est à la porte de la maison épiscopale; en sorte que son enceinte était plutôt celle d'un château que d'une ville. Les ruines de cette enceinte, qui se remarquent encore aujourd'hui, sont depuis le couvent des R. P. Cordeliers jusqu'à la *Croix de Fuars*, (ou de dehors) et après avoir remonté jusqu'à l'église de St.-Gengoul, viennent descendre à la *Porte au Guet*, d'où la muraille d'enceinte retournait vers la cathédrale: ce qui formait une espèce de carré irrégulier; et c'est de là que la principale rue de ces espaces, s'appelle encore aujourd'hui la rue *Michaté*, comme qui dirait *du milieu du château*. Tout cela est assez bien marqué par des points dans notre carte de Toul, gravée dans le 1^{er} tome de notre histoire de Lorraine. On croit que les murailles de cette première enceinte, furent faites sous l'empire de Valentinien I.

Vers l'an 1238, Roger de Marcey évêque de Toul, par la permission de l'empereur Frideric II, portée par son diplôme daté de Landau le 9 d'avril 1238, augmenta considérablement l'enceinte de la ville de Toul, en y joignant le bourg et la paroisse de St.-Amand, et les églises de saint Anian et de saint Pierre, avec leurs dépendances, qui étaient à l'occident, au nord et au midi de cet ancien château.

Enfin en 1700, le roi Louis XIV, renversa les anciens murs et les vieilles fortifications de la ville de Toul, et y forma une nouvelle enceinte, beaucoup plus vaste que les précédentes. Il y fit commencer de nouvelles fortifications régulières, flanquées de neuf bastions royaux, ce qui rend la place beaucoup plus grande, plus belle et plus régulière qu'elle n'avait jamais été. On peut voir le plan de la ville de Toul que nous avons donné dans le 1^{er} tome de l'histoire de Lorraine, et l'histoire de Toul

du P. Benoit Picard capucin. p. 16, 17, 18, 19.

Lorsqu'on démolit les anciens murs de cette ville, on trouva dans les fondemens quantité de médailles et monnaies. Le P. Benoit Picard, qui était alors à Toul, et qui avait eu la commission de M. de Villemont, ingénieur en chef, de recevoir les médailles, que les ouvriers trouvaient en remuant la terre, en rapporta un grand nombre qu'on y découvrit, de toutes grandeurs et de toutes sortes de métal; tant du haut que du bas empire, depuis Auguste jusqu'à Posthume.

Le même père Benoit qui était de Toul, dit qu'avant ce temps-là et avant M. Favier lieutenant-général au bailliage de Toul, et depuis président au conseil souverain d'Alsace, les antiquités et les médailles étaient si communes à Toul, que les plus curieuses et les plus rares ne se vendaient qu'au poids; et qu'on était si peu curieux, que les enfans les mettaient au jeu, comme ils auraient fait un liard.

M. Favier fut le premier qui les rechercha et qui en fit connaître le prix. Depuis l'an 1700, qu'on commença à travailler aux fortifications de la ville de Toul, on fit un triage des plus belles et des plus curieuses que l'on envoya à Paris. J'ai un écrit du R. P. D. Joachim de la Roche bénédictin, qui demeurait alors à Toul, dans lequel il donnait l'explication de ces médailles à M. de Villemont son ami.

J'ai appris de feu M. de l'Aigle grand-archidiacre et official de l'évêché de Toul, qu'une grande partie des anciennes murailles de la ville de Toul était fondée et posée sur des pierres qui avaient servi aux tombeaux des anciens payens, habitans de cette ville; les architectes d'alors, pour s'épargner la peine de creuser jusqu'au bon fond, se contentaient de placer une pierre de taille, d'une certaine grandeur, sur laquelle ils bâtissaient hardiment, sûrs de la bonté des matériaux de ce pays-là.

En travaillant aux nouvelles fortifications, on tira de terre ces anciennes pierres, dont la plupart étaient chargées de figures et d'inscriptions. Ce digne archidiacre m'a assuré qu'il avait copié ces inscriptions, et il m'avait promis de me les donner, mais il n'a pu les retrouver, et apparemment elles sont perdues pour toujours.

Quelques temps après, étant allé à Toul, on me conduisit derrière la cathédrale, où je vis la déesse *TRIVIA*, avec d'autres figures en bas-relief, taillées dans un gros bloc de pierre. J'allai aussitôt en donner avis à M. Paris l'aîné, qui logeait alors chez M. Groselier, et qui fit incontinent enlever cette pierre, et la fit mettre dans la cour de la maison où il demeurait: je l'y ai vue encore depuis, mais je ne sais ce qu'elle est devenue.

M. de Mainbourg chanoine de la cathédrale de Toul, dans une lettre qu'il écrivit au P. Sirmond Jésuite, dit qu'on avait tiré des fossés de la ville une petite statue de pierre, qui représentait un enfant, qui était couronné d'une branche de vigne, et tenait un raisin entre ses mains; ce qu'on ne peut expliquer que du dieu Bacchus, honoré à Toul, apparemment à cause des vignes qui sont sur ses côteaux en grande quantité. On a aussi découvert dans les fondemens des anciennes murailles de la ville, qu'on a démolies en 1700, un reste d'inscription, où on lit D. JACCHO. V. P. C. L.

Mercure était adoré dans toutes les Gaules, et en particulier dans la ville de Toul, comme il se voit par cette autre inscription: FF. COMP. MERCVRIO. N. M.

Il y a apparence qu'on n'a qu'une partie de l'inscription, et qu'elle portait en tête le nom de ceux qui reconnaissaient avoir obtenu ce qu'ils avaient demandé au grand dieu Mercure.

On a aussi trouvé le piédestal d'une figure de Mars, avec cette inscription: MARTIS ICON, et une figure entière de Janus, avec son double visage. La

figure était haute de deux pieds, et était placée sur un chapiteau d'une colonne ornée de fleurons, au bas de laquelle étaient ces mots : D. O. M. IANO.

Pour BACCHI-ARA, qu'on dit avoir été trouvée à Baccarat sous une voûte, du temps que Conrade Bayer de Boppard, évêque de Metz, y faisait travailler à la construction du château de Baccarat, je doute beaucoup de la vérité de cette découverte. Baccarat et son château sont trop modernes, pour qu'on ait pu y adorer Bacchus. *Voyez ce que j'ai dit ailleurs sur Baccarat.* Mais pour le culte de Bacchus à Toul, je ne le conteste point. Cette ville abonde en vin, et ses environs sont des vignobles.

Sur le chemin de Toul à Pont-à-Mousson on voit les vestiges d'un *camp Romain* à Jaillon, environ à trois lieues de Toul.

À une lieue et demie de la même ville, vers le couchant, et au midi du bourg de Foug, on voit dans la campagne quelques ruines de la ville de Savonnières, *Saponariæ*, où l'on tint un concile célèbre en 859.

À une lieue au-dessus de Toul, sur la Moselle et sur le chemin de Nancy, on rencontre Gondreville lieu célèbre sous les rois de la première race, sous l'empereur Louis-le-Débonnaire, et sous les rois ses successeurs.

M. de Riguet grand-évêque de St.-Dié, et après lui M. l'abbé Hugo, ont cru que le premier siège épiscopal des Leuquois était la ville de Gran en Bassigny, et que St. Elophe martyr dans ce pays-là, en avait été premier évêque.

On tient le diocèse de Toul pour un des plus vastes du royaume. On lui compte près de deux mille paroisses, outre un très-grand nombre d'églises à clocher. Il renferme dans son étendue trente-trois villes ou bourgs considérables qui en dépendent; deux duchés, Lorraine et Bar; deux principautés souveraines, Salm et Vaudémont, le comté Régalien d'Aprémont, le marquisat de Pont-à-Mousson,

un très-grand nombre d'abbayes célèbres, de chapitres et de prieurés. On croit qu'un évêque de Toul a sous sa juridiction spirituelle près d'un million d'âmes.

Les évêques de Toul possédaient autrefois en régle plusieurs abbayes.

On remarque dans le même diocèse le chapitre de St.-Dié, qui tient rang entre les églises insignes, et jouit des droits quasi épiscopaux, avec territoire séparé, de même que les abbayes de Senones, de Moyenmoutier, d'Étival et de Domèvre.

Quant au temporel de cet évêché, l'évêque de Toul y possède quatre châtellenies: 1° Celle de *Blenod*, où l'on voit encore quelques vestiges d'une ancienne forteresse, qu'on croit avoir été bâtie par les Romains, et l'on y trouve de temps en temps des médailles antiques. M. du Sausay évêque de Toul (1), remarque que de son temps, on trouva à Blenod une statue d'Apollon, avec des colonnes et des restes d'un temple. Les Gaulois appelaient Apollon *Belenus*, et il y a beaucoup d'apparence que c'est de *Belenus* que vient le nom de Blenod, *Belenodium*; Bulligny son annexe, *Beleniacus*, vient aussi de la même racine. 2° *Brixei*, surnommé *aux Chanoines*, à cause d'une collégiale fondée au même lieu par Gilles de Sorcy évêque de Toul en 1261.

3° *Livordun*, lieu célèbre qui était comme le boulevard de l'église de Toul, et qui au commencement du cinquième siècle avait résisté aux efforts des Vandales.

4° *Mézière*, d'où dépendent les villages de Xuillet et de Bainville.

Le chapitre de la cathédrale de Toul possède trois prévôtés, savoir: 1° *Villé-Saint-Etienne*. 2° *Void*, où l'on croit qu'il y avait autrefois un palais des rois de France, nommé *Novientum*, ou *Novientum*.

5° La prévôté de *Vicherey*, où il y avait un château très-considérable.

Il se donna une sanglante bataille auprès de Toul en l'an 612, entre les deux

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 23 et 24.

frères Théodebert roi d'Austrasie et Thierry roi de Bourgogne. Eudes comte de Champagne mit le siège devant cette ville en 1032 ; l'empereur Conrad-le-Salique étant venu en Lorraine, obligea Eudes à lever le siège, et à faire la paix ; mais Eudes désola le pays, et fut tué devant le château de Bar en 1037.

Ceux de Commercy assiégèrent aussi la ville de Toul en 1173 ; mais ils furent contraints d'abandonner leur entreprise, par Gérard de Lorraine comte de Vaudémont second fils du duc Gérard d'Alsace.

Conrade Probus évêque de Toul, assiégea encore cette ville en 1285, pour réprimer ses sujets révoltés ; mais son entreprise eut un mauvais succès, il fut obligé de se retirer. C'est à l'occasion de ce siège que les bourgeois de Toul, pour se fortifier contre les surprises de l'évêque Conrade, firent élever une tour fort haute, qu'ils appelèrent par dérision *la Gloriette* ou *Qui qu'en grogne* (1), parce qu'elle dominait sur le palais épiscopal, et qu'elle fut bâtie malgré l'évêque et ses alliés. Cette tour a subsisté jusqu'en 1700, qu'elle a été détruite à cause de la nouvelle enceinte de la ville.

Le duc Ferri III, assiégea la ville de Toul avec le comte de Bar et Henri comte de Luxembourg ; la ville se rendit en 1301, au comte de Bar, qui soutenait le parti de l'évêque contre les bourgeois révoltés. Le duc Ferri IV, l'an 1312, entra dans la ville de Toul, et s'en rendit maître ; les bourgeois s'obligèrent à lui payer cent livres de pension annuelle, et demeurèrent sous sa protection.

Le duc Charles II, en 1402, assiégea la ville de Toul et mit son camp sur la montagne de Saint-Michel, qui est voisine de la ville ; il y éleva un retranchement garni de madiers et de palissades, où il plaça quelques pièces d'artillerie, qui tirèrent contre la ville. Après deux mois de siège, la ville fut obligée de se rendre,

fante de vivres. Le duc fut maintenu dans l'advocatie de la ville, avec une pension annuelle de quatre cents francs barrois.

Henry-de-Ville évêque de Toul, en 1409, oubliant les services que lui avait rendus le même duc Charles II, son parent et son protecteur, s'adressa au roi de France, pour renouveler les anciens traités au sujet de la garde de la ville de Toul, sous la pension des quatre cents francs par an. Les chanoines au contraire craignant que les Français ne s'emparassent de leur forteresse de Void, la livrèrent au duc de Lorraine, et le prièrent d'y mettre garnison, ce qui fut exécuté en vertu d'un traité qu'ils firent entr'eux. Ferri de Vaudémont frère du duc Charles II, s'empara de même du château de Vichery au nom des chanoines.

Le duc de Lorraine n'étant pas en état de faire beaucoup de mal à l'évêque et aux bourgeois de Toul, par les précautions qu'on avait prises, somma seulement les derniers de lui payer une somme de sept cents francs d'or, portée par les traités de paix précédens, et de laquelle ils lui étaient redevables. Cette dette était juste, mais comme les bourgeois n'étaient point alors en pouvoir de la payer au duc, l'évêque voulant les empêcher d'entrer dans de nouveaux traités avec ce prince, et prétendant les restreindre aux termes des anciens, emprunta en leur nom cette somme de la ville de Metz ; pour les acquitter envers le duc de Lorraine.

On peut voir l'Histoire de Toul du P. Benoit de Toul, et notre histoire de Lorraine.

Antiquités sacrées et ecclésiastiques de la ville de Toul.

On croit que saint Mansuy premier évêque de Toul, et apôtre des Leuquois, a vécu vers l'an 340. Il bâtit près de la ville au lieu où est l'abbaye de Saint-Mansuy, un oratoire sous l'invocation de saint Etienne premier martyr : ensuite le siège épiscopal fut transféré dans la ville ou dans le château, où est à présent la cathédrale, qui est des plus belles et des

(1) Hist. de Toul. p. 437 et suiv.

mieux bâties. On y a travaillé à diverses reprises. Elle avait été brûlée deux ou trois fois avant l'évêque Frotaire, qui la fit réparer, et l'orna de belles peintures en 840. Ludelme un de ses successeurs, y fit encore des embellissemens. Ce prélat vivait vers l'an 898, et est mort en 905.

Saint Gérard jeta les fondemens du beau et grand vaisseau que nous voyons aujourd'hui. Il en fit bâtir la plus grande partie, et en fit même la dédicace. L'évêque Pibon ajouta deux tours sur les collatéraux du chœur. Le pape Eugène III, en fit une nouvelle dédicace en 1149. Enfin 500 ans après, le chapitre fit travailler aux deux tours du portail, et y employa un célèbre architecte, nommé *Jacquemin de Commercy*. Elles ne furent achevées qu'en 1496. La face de l'église a cent trente pieds de largeur; les deux tours ont chacune 219 pieds de hauteur, non compris les fleurons, qui en ont huit. L'église a 175 pieds de long, depuis la grande porte jusqu'à l'entrée du chœur; le jubé a quatorze pieds de largeur et le chœur 57.

Depuis le concile d'Aix-la-Chapelle de 817, où l'on dressa la règle pour être suivie par les chanoines qui devaient vivre en commun, l'évêque Frotaire, et après lui Arnoù, et enfin Ludelme, mirent tous leurs soins à introduire cette manière de vie dans leur cathédrale. Ils y réussirent, et l'on voit qu'en 896, les chanoines vivaient en commun dans un même cloître, ayant un dortoir et un réfectoir commun.

Mais cette manière de vie ne subsista pas long-temps dans sa vigueur. Dès le temps de saint Gauzelin et de saint Gérard au dixième siècle, plusieurs chanoines avaient abandonné la régularité, et elle cessa entièrement au douzième siècle. On voit encore joignant la cathédrale un grand et beau cloître; un dortoir, un réfectoir et un cellier. Dès le troisième siècle il n'y avait plus que les prêtres habitués, les vicaires, les chapelains et les

officiers de l'église, qui demeurassent dans le cloître, ayant un chanoine qui veillait sur eux, et qui couchait comme eux au dortoir; pratique dont il reste encore aujourd'hui quelque vestige dans la personne du prêtre semainier, qui couche au dortoir, et que pour cette raison on nomme *Dorticularius*, *Dortelier*.

Le chapitre de la cathédrale de Toul était autrefois composé de soixante chanoines; ensuite il fut réduit par autorité du saint siège à cinquante et enfin à trente sept. Anciennement les dignités du chapitre étaient électives.

La Maison-Dieu située dans la ville de Toul reconpait pour fondateur l'évêque saint Gérard mort en 994. On y nourrissait les pauvres et on y recevait le tiers des enfans trouvés. Elle a aussi servi de retraite à des ecclésiastiques, que le grand âge met hors d'état d'exercer leur ministère.

Sainte Geneviève. — Il y avait autrefois une abbaye sous le nom de Sainte-Geneviève, fondée dans l'enceinte du château, ou de la ville de Toul; car on nommait le *château* cette partie, où sont l'évêché, la cathédrale et plusieurs maisons des chanoines. Ce fut l'évêque Bertholde, mort en 1020, qui bâtit ou rebâtit l'église de ce monastère.

Il ne reste de ce monastère que l'église qui est une assez petite paroisse dédiée à Ste.-Geneviève, à la porte de la maison épiscopale. Elle portait encore le titre d'abbaye sous le pape Léon IX, comme il paraît par sa bulle de l'an 1051.

Collégiale de Saint-Gengould.

La collégiale de Saint-Gengould, fut fondée par saint Gérard trente-troisième évêque de Toul, sur la fin du dixième siècle, un peu après l'an 965. L'église de cette collégiale est grande et magnifique et l'architecture en est exquise. Cette église fut d'abord donnée à des religieuses, qui ayant oublié le premier esprit de leur état, donnèrent lieu à leur substituer des clercs. L'église était bâtie à l'entrée de la ville de Toul à la porte du grand bourg,

vers la partie méridionale ; et cette situation était une grande occasion de dérangement à ces filles : *inibi ultrâ modum sancta castitas patiebatur dispendium*. Cette abbaye fut brûlée par Eudes comte de Champagne, dans le temps qu'il assiégeait la ville de Toul. Mais Udon évêque de Toul et successeur de saint Léon IX, la fit rétablir.

Abbaye de Saint-Evre. — L'abbaye de Saint-Evre, ou *Saint-Aper*, située près la ville de Toul et au midi, dans un village, qui en peut être considéré comme le faubourg, est la plus ancienne abbaye du diocèse de Toul ; elle tire son nom de Sajat-Evre septième évêque de cette ville, mort après l'an 500. Ce saint en jeta les fondemens, et y choisit sa sépulture. Plusieurs des évêques ses successeurs y furent aussi enterrés, jusqu'à l'évêque Ludelme qui vivait en 854, et qui fut inhumé dans l'église cathédrale.

L'église de l'abbaye de Saint-Evre fut détruite en 1552 ; après sa démolition on fit l'office dans le réfectoire, qui était assez vaste et bien voûté. La nouvelle église qui se voit aujourd'hui, fut commencée en 1561 par Jacques de Tavigny abbé de Saint-Evre, et achevée par son neveu et son successeur Louis de Tavigny. Elle fut rebâtie sur les anciens fondemens ; mais elle fut moins exaucée, et l'on n'y voit plus les mausolées, ni les anciens monumens qui la rendaient si respectable. Elle fut dédiée le 30 août, 1631, par le même abbé Louis de Tavigny, évêque de Christophele.

Il y avait à Saint-Evre un hôpital pour y recevoir les pauvres et les pèlerins.

Anciennement, en l'abbaye de Saint-Evre, dans les grandes processions qui se font hors du cloître, on donnait aux religieux un bâton pour se soutenir, comme nous l'avons vu encore pratiquer en l'abbaye de Saint-Amand en Hainaut, à Saint-Martin-des-Champs à Paris, et à Saint-Benigne de Dijon. Ces bâtons, dit le P.

Martène étaient donnés aux moines (1), afin qu'ils s'en servissent pour détourner les pierres, les épines et tout autre obstacle, parce que souvent dans les processions, ils marchaient pieds-nus.

Il y a peu d'années qu'en creusant les souterrains du nouveau bâtiment des religieux de Saint-Evre, on trouva une figure en relief, très-bien faite. Elle était placée dans une espèce de niche, couverte d'une tunique et d'un manteau, tenant de la main gauche une faucille et de la droite une bêche, qui a un appui par le haut. La figure est coiffée en cheveux, fort proprement. Elle peut avoir environ 4 pieds de hauteur.

On a crû que c'était la déesse Cérés ; la faucille et la bêche qu'elle tient entre ses mains, favorisent cette conjecture. Mais ayant bien examiné toutes les figures de Cérés, que l'on conserve dans les cabinets, et celles qui se voyent sur les médailles, je n'ai vu nulle part cette déesse avec ces instrumens. Elle porte toujours des épis dans les mains ou sur sa tête, et dans sa couronne ; ce qui me fait croire que la figure en question ne représente qu'une jardinière, comme l'autre figure trouvée dans les terres de la même abbaye de Saint-Evre, représente certainement un jardinier : c'est un homme en demi-relief dans une espèce de niche, qui tient de la main droite une bourse, et de la main gauche appuyée sur un hoyau couché sur le rebord de la niche ; au-dessous de la figure par en bas, il y a une ouverture comme pour faire couler les cendres du mort au fond du tombeau. Cette figure porte des cheveux très-courts, et n'a pour tout habit qu'une tunique sans manteau. C'était apparemment un jardinier, comme le dénote le hoyau sur lequel il appuie sa main gauche.

On montrait autrefois dans l'abbaye de Saint-Evre, une agathe précieuse, qui servait d'ornement au chef de sainte Apro-

(1) Martenne de antiq. Monachor. Rilib. l. 3. c. 19. n. 14.

ne (1), sœur de saint Evre, conservé dans une chasse d'argent très-bien faite. On tenait par une tradition, que le cardinal Humbert, qu'on croyait avoir été religieux de St.-Evre, l'avait donnée à cette abbaye, au retour de son voyage de Constantinople, où il fut envoyé par le pape Léon IX. On ajoutait que cette agathe représentait saint Jean l'évangéliste enlevé par un aigle et couronné. Rien de tout cela n'était ni vrai ni fondé.

La pierre dont nous parlons est toute profane, et n'a aucun rapport avec St. Jean l'évangéliste.

Le roi Louis XIV étant informé que cette antiquité était en l'abbaye de Saint-Evre, la fit demander en 1684, et on la lui envoya. Il donna pour cette agathe à la sacristie sept mille livres; et quelques années après M. de Puységur, abbé commentataire de Saint-Evre, ayant demandé sa part de cette somme, le roi déclara qu'il en avait fait présent à la sacristie, et que l'abbé n'avait rien à y prétendre. Lorsque les savans de Paris eurent examiné cette pierre, ils se trouvèrent d'avis fort différens. Quelques-uns crurent que c'était l'apothéose d'Auguste; mais la jeunesse du héros fit bientôt réunir les sentimens à dire que c'était plutôt l'apothéose de Germanicus.

A la vérité l'histoire ne nous apprend pas, que Germanicus ait été honoré d'une apothéose; mais comme il avait pour fils l'empereur Caligula, et un grand nombre d'amis des plus qualifiés de Rome, il est très-croyable que comme on fit en son honneur une infinité de statues, ainsi que le remarque Tacite, on pût aussi faire graver son Apothéose.

Elle le représente porté sur un aigle qui l'élève au ciel; cet aigle tient dans ses griffes une palme, marque des victoires remportées par Germanicus. Un ange ou un génie lui présente une couronne de laurier, et la lui veut mettre sur la tête. Germanicus tient de la main droite le bâ-

(1) L'antiquité expliquée. T. v. Supplément. p. 136.

ton augural, ou le *Lituus*, qui se voit souvent sur cette sorte de monument. Il porte sur le bras gauche la corne d'abondance, symbole des divinités bienfaisantes. L'agate est de deux couleurs différentes, blanche et brune; le fond est noir ou brun, de même que l'aigle. Germanicus et le génie sont blancs. Le haut de sa cuirasse est orné de l'égide de Minerve, symbole de la valeur.

Le prieuré de Saint-Georges.

Le prieuré de Saint-Georges fut fondé à 300 pas de l'abbaye de St.-Evre, par Garin qui en était abbé, et qui fut depuis évêque de Toul.

Abbaye de Saint-Mansuy.

L'abbaye de Saint-Mansuy ou Mansuet, est beaucoup plus récente que celle de St.-Evre; elle fut commencée par saint Gauzelin évêque de Toul, vers l'an 930. Il pria Archambaud, abbé de Saint-Evre, d'envoyer quelques-uns de ses religieux, pour chanter les louanges de Dieu, près le tombeau de saint Mansui, premier évêque de Toul et apôtre des peuples Lorrains. Après la mort de saint Gauzelin, saint Gérard son successeur, fonda l'abbaye de Saint-Mansuy, et y donna des biens considérables. Adam en fut le premier abbé; il mourut le 2 mars 982. Le premier patron de ce monastère est l'apôtre saint Pierre. On peut voir l'histoire de cette abbaye et de celle de Saint-Evre, et la suite de leurs abbés, dans l'histoire de Lorraine.

L'ancienne église de l'abbaye de Saint-Mansuy près la ville de Toul, fut renversée en 1552, à l'occasion du siège de Metz, formé par l'empereur Charles-Quint; de peur que ce prince ne se servit de l'édifice de cet église, qui était grande, belle et bien élevée, pour battre la ville de Toul. L'on a trouvé en creusant dans les ruines de cette église plusieurs corps morts, et une grande et belle urne, où étaient renfermés les cendres et quelques ossemens d'un mort. Cette urne est entière et se termine en pointe, comme celles où les anciens conservaient le vin et l'huile,

et que l'on plantait en terre à une certaine hauteur, pour conserver les liqueurs qui y étaient enfermées. Elle est dans le cabinet de la bibliothèque de l'abbaye de Senones.

Dans la même église et sur le bon fond c'est-à-dire sur la terre vierge, qui n'avait pas encore été remuée, on découvrit en creusant : 1° un corps mort, ou plutôt quelques ossemens d'un corps mort et en terre depuis très-long-temps, auprès duquel se trouvaient quelques vases d'argile, fort proprement vernissés, les uns rouges les autres noirs, quelques-uns blanchâtres; un peu plus loin quelques assiettes ou plats de terre, placés l'un sur l'autre, et dans lesquels on voyait des osselets de volailles, de cochon de lait, etc. Et encore un peu plus loin des vases de verre fort bien faits, quelques-uns mêmes étaient argentés et gravés; sur les fragmens desquels (car on n'a pu les avoir entiers), on a remarqué des animaux et des hommes gravés dans le verre avec beaucoup de propreté.

Nous croyons que ces vases de terre étaient mis là, pour servir à boire et à manger aux morts; les plats ou assiettes étaient chargés de viandes pour leur nourriture, et les vases de verre renfermaient apparemment des liqueurs ou des parfums. La beauté et la propreté du travail de ces vases de verre, me persuadent qu'ils étaient destinés à contenir quelque chose de plus précieux que du vin ou de l'eau. Nous conservons plusieurs fragmens de ces vases dans notre cabinet.

Les anciens chrétiens portaient quelque fois des alimens sur les tombeaux des morts, à l'imitation de Tobie (1), qui recommandait à son fils de mettre son pain et son vin sur la sépulture du juste: *Panem tuum et vinum tuum supra sepulchrum justii constitue*. Mais en même temps il l'avertit d'éviter les excès qui se commettaient dans ces repas de charité: *et noli manducare et bibere cum peccato*. ils ne

(1) Tobie. iv. 18.

croyaient pas sans doute que les âmes des morts vinsent prendre part à ces festins, mais ils voulaient que les pauvres en profitassent.

Cette pratique était commune en Afrique, et sainte Monique étant venue à Milan, voulut y continuer cette dévotion qui était en usage dans son pays; mais saint Ambroise l'avertit de s'en abstenir (1), pour ne pas scandaliser les faibles, en leur donnant lieu de croire que les âmes des morts viennent manger ce qu'on offre sur leurs tombeaux. Saint Augustin ayant reconnu l'abus de ces sortes d'offrandes, employa tout son zèle à les supprimer dans son église, et il en vint heureusement à bout. Voici comme il en parle au livre des mœurs de l'église catholique, chap. 34. *Novi multos esse sepulcrorum et picturarum adoratores. Novi multos esse qui Luxuriosissimè super mortuos bibunt, et epulas cadaveribus exhibentes, super sepultos seipsos sepehant, et ebrietates voracitatesque suas deputant religioni* (2).

Le martyrologe Romain au 25 octobre, porte que les corps des saints martyrs Crépin et Crépinien, furent transportés à Rome et déposés dans l'église de Saint-Laurent, où ils furent mis honorablement dans le tombeau qui leur avait été préparé: *in Pane et Perna honorificè tumulata sunt*. Nous avons cru autrefois que pour honorer cette translation, on avait fait aux pauvres une distribution de pain et de viande, *in Pane et Perna*, et c'est le sens le plus naturel qui se présente à l'esprit en lisant ces paroles.

Mais nous avons changé de sentiment, ayant depuis été informé que l'église de Saint-Laurent est nommée par le peuple *St.-Laurent in Pane et Perna* au lieu de dire *St.-Laurent in Perpenna*; parce que cette église est bâtie sur le lieu où la famille

(1) St. Aug. confess. l. b. c. 2.

(2) Idem. l. viij. de civit. Dei. c. 27. et epist. 22. ad Autel. Carthag. et Epist. 29. ad alipium et Serm. 15. in Append. cxix. pages cxci.

Perpenna avait sa demeure. On connaît la famille *Perpenna* dans les antiquités romaines, comme une des plus célèbres et des plus illustres de la République et de l'Empire.

Pour revenir à ce que nous avons remarqué dans l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, s'il est constant qu'on eût enterré en ce lieu que des Chrétiens, il faudra dire que les anciens fidèles ne se contentaient pas de servir des viandes et du vin sur les tombeaux des morts ; mais qu'ils en enfouissaient encore avec eux sous la terre, auprès de leurs cercueils, ce qui serait un étrange abus. Que si ces tombeaux sont des payens qu'on y a enterrés, avant que l'église ne fût bâtie, la chose ne paraîtra plus si extraordinaire, puisqu'on sait que les anciens Gaulois étaient persuadés que les morts mangeaient dans l'autre vie, et qu'on leur donnait à cet effet des provisions pour leur voyage : d'où vient que dans les bas-reliefs que l'on remarque sur leurs tombeaux, ils sont ordinairement représentés tenant d'une main une bouteille, et de l'autre un panier, sans doute rempli de comestibles. Quelque fois on les représente avec un rouleau qui contient apparemment les contrats et les comptes de ce qui leur était dû (1), et dont ils espéraient de se faire payer en l'autre monde.

A l'occasion de ces pots de terre et de ces fioles de verre, trouvés dans l'ancienne église de Saint-Mansuy, nous remarquerons en passant, qu'on a aussi découvert dans le chœur de l'église paroissiale de Châtenoy - sous - Baigneux, près de Saulx, dix ou douze tombeaux de plâtre ; dans chacun desquels il y avait au moins un pot fait de terre grise, à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbons, et quelquefois aussi une petite fiole. On ne doute pas que ces momumens ne fussent des tombeaux des chrétiens. A quel usage pouvaient être destinés ces pots de terre et ces fioles ?

(1) Valer, Maxim. L. 2. c. 6.

Jean Bolet, qui vivait au douzième siècle, remarque qu'on mettait dans les tombeaux des morts, de l'eau bénite, des charbons et de l'encens. J'ai vu dans l'abbaye de Beaupré, proche Lunéville, aux obsèques de l'abbé D. Anselme de Bavay, que le prêtre officiant, lorsque le corps fut descendu dans le tombeau, y descendit lui-même, y répandit de l'eau bénite et versa sur les pieds du mort le feu, les charbons et l'encens, qui étaient dans l'encensoir.

Guillaume Durand, évêque de Mende, mort en 1286, dit que de son temps, cela ne s'observait plus. Mais il ajoute qu'on ne doit enterrer dans les églises, sinon des saints personnages, des évêques, des abbés, des prêtres et des laïcs d'une sainteté reconnue : pour les autres fidèles, on doit les enterrer dans le portique ou le parvis, ou dans le cimetière commun.

Pour revenir à nos tombeaux de Saint-Mansuy, on ne peut douter qu'on n'y ait enterré des chrétiens distingués par leurs qualités et d'autres personnes pieuses. On en a des preuves certaines par les marques du christianisme trouvées dans leurs tombeaux. Pour les autres, j'aime mieux croire que c'étaient des payens enterrés en ce lieu, avant que ni l'église fut bâtie, ni que le peuple Tulois fût converti au christianisme.

Dans la même abbaye de Saint-Mansuy, on montre le tombeau de ce saint apôtre du pays Tulois, qui est dans une grotte souterraine. Il y est représenté en pierre, en habits pontificaux et portant sur ses épaules le *Superhuméral* ou espèce de *Pallium*, qui se met sur les épaules du prélat officiant, après qu'il est revêtu de sa chasuble. Il est à peu près de la forme d'un camail large, bordé de franches préoieuses, ayant deux espèces de pendans, qui débordent devant et derrière. Le saint porte la crosse et la mitre, ayant à ses pieds le jeune homme qu'il ressuscita, selon la légende. Cet enfant tient une boule ou une pelotte à sa main ; à la gauche du saint, sur le rebord du tombeau,

on lit en gros caractères, ces mots : *PATER. FILIUS. SPIRITUS. SANC-TUS.*

Je ne donne pas ce mausolée comme un monument de la haute antiquité, mais il est toujours respectable, quand ce ne serait que ce *Superhuméral* qu'on fait porter à saint Mansuy. Cet ornement se remarque aussi dans les sceaux de *Drogon* ou *Dreux* de France, qui a gouverné l'église de Toul, depuis l'an 905 jusqu'en 922, et dans ceux de saint Gauzelin, qui lui a succédé après un interrègne de quelques années, depuis 925 jusqu'en 962; ainsi la chose n'est pas nouvelle à Toul.

Au reste cet ornement n'est pas particulier aux évêques de cette église. Nous lisons dans la vie de Thierry évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 964 jusqu'en 984, qu'Adalberon neveu de ce prélat, aussi évêque de Metz, avait le privilège de porter en officiant à la messe, le *Rational* ou *super humeral*, qui est le symbole de la science et de la vérité et dont était revêtu le grand-prêtre des Juifs.

Le pape Alexandre VII, par sa bulle en date du trois mars 1666, confirma à l'évêque de Paderborn, l'usage du *Superhuméral* ou *Rational*: *Episcopo Paderbornensi usum Rationalis confirmat et ampliat.* Il est étonnant que les prélats de l'église de Toul, ayant négligé de se servir de cet ornement si respectable, pendant que d'autres églises le demandent avec tant d'empressement, et s'en font gloire.

Dans la même église de Saint-Mansuy, on montre le calice de saint Gérard, qui est fait en façon d'une grande coupe, ayant des anses aux deux côtés. On montre encore l'aube du même saint, qui est fort longue et ornée par le bas, derrière et devant, d'une pièce de soie précieuse et ouvragée à l'antique. Ces deux pièces, c'est-à-dire le calice et l'aube de St. Gérard, furent dessinés et envoyés à D. Bernard de Montfaucon, pour être insérés dans les Antiquités Gauloises.

J'ai remarqué parmi les cereneils que l'on a tiré de l'ancienne église de St.-Mansuy, un cercueil de plomb qui n'était pas soudé à la manière d'aujourd'hui, mais dont les pièces étaient attachées par de gros clous de fer à grosse tête et bien rivés par dedans. Dans un autre cercueil de plomb de la même église, on trouva le commencement de l'évangile de St. Jean, gravé sur une croix de plomb, posée sur la poitrine du mort.

Prieuré ou ermitage de St.-Michel.

Au haut de la montagne de *Bar*, devant la ville de Toul, était autrefois un prieuré sous l'invocation de St. Michel, fondé et dédié l'an 971, par St. Gérard, évêque de Toul. On y allait autrefois en procession un des jours des Rogations.

Le val de Pace, ou le prieuré de tous les Saints de la Paix.

Le prieuré de tous les Saints, ou du *Val-de-la-Paix*, qui appartenait originellement aux religieux d'*Hérial*, proche Remiremont, a depuis été donné à l'abbaye de Saint-Mansuy. Les anciens religieux de ce prieuré qui observaient une règle d'une rigueur extraordinaire, obtinrent dispense du pape Honoré II, de marcher pieds-nus, etc. Voyez ce que nous avons dit de cette règle à l'article *Hérial*.

Il y avait au voisinage de l'abbaye de St.-Mansuy une léproserie, dite la *léproserie de St.-Pierre ou de la Borde*, fondée au treizième siècle, par la piété des abbés de Saint-Mansuy et des bourgeois de Toul.

L'abbaye de Saint-Léon de Toul.

L'abbaye de Saint Léon IX, située dans la ville de Toul, fut fondée et bâtie par Lutulphe doyen de l'église cathédrale de Toul, qui avait été élevé dans le séminaire épiscopal du vivant de St. Léon IX, en 1090, pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'église fut achevée et dédiée en 1091, par Pibon évêque de Toul, qui la combla de bienfaits et l'érigea en abbaye. Séhère, qui avait été tiré du Châtelet près de Remiremont, en

fut le premier abbé. On croit que Lutalphe lui-même se retira dans cette abbaye et qu'il y est mort religieux.

L'abbaye de Saint-Léon était autrefois située hors les murs de cette ville, sur un fonds qui dépendait de l'évêque, mais elle fut ruinée durant la guerre qui s'alluma entre Charles II, duc de Lorraine, Edouard de Bar marquis du Pont-à-Mousson et les bourgeois de Toul.

Le couvent des Pères Cordeliers de Toul fut fondé en 1271, par un seigneur nommé Dregon de la maison de Lenoncourt, en faveur d'un religieux de Saint-François, nommé Dregon de Romains, sous l'évêque Gilles de Sorcy.

L'hôpital de la ville de Toul a été bâti avant le milieu du XIII^e siècle, puisque Nemerie Barat maître échevin en 1238, demanda des religieux hospitaliers du Saint-Esprit pour le gouverner. L'évêque Roger de Marcey en 1250, confirma la donation qu'un nommé Albert le Chambelain avait faite à cet hôpital. L'hospitalité s'y pratiqua et l'office divin s'y célébra avec édification pendant assez longtemps; mais le relâchement s'y étant glissé, Dominique Touvignon maître de cette maison, présenta en 1653, une requête à Mr de Sithie, nommé à l'évêché de Toul, pour le prier de remédier au désordre: le prélat s'adressa au roi Louis XIII, qui permit de mettre dans cette maison un séminaire. M. de Gournay évêque de Toul, auparavant évêque de Sithie obtint du roi un arrêt qui en ordonna l'établissement.

Ce prélat pria saint Vincent de Paul instituteur de la mission, de lui donner quelques-uns de sa congrégation, pour avoir soin du nouveau séminaire. Ce pieux serviteur de Dieu lui envoya deux prêtres, qui furent logés dans la maison du Saint-Esprit de Toul.

La maison des Pères de l'ordre de Saint-Dominique ou des frères précheurs de Toul, fut bâtie vers l'an 1245, dans le district de la paroisse de Saint-Jean, sous l'épiscopat de Roger de Marcey évê-

que de Toul, qui contribua beaucoup à cet établissement, avec Ferri IV, duc de Lorraine et Nemerie Barat, maître échevin de Toul. Ce couvent était d'abord hors de la ville de Toul, ensuite la ville s'étant augmentée, il s'est trouvé enfermé dans son enceinte. On a tiré grand nombre de religieux de cette maison, pour être suffragans des évêques de Toul.

Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, de l'institut du bienheureux Pierre Fourier, réformateur des chanoines réguliers, furent reçues dans la ville de Toul au XVII^e siècle, pour y enseigner les jeunes filles.

La maison des religieuses du premier ordre de St.-Dominique fut fondée le 23 août 1622.

Celle des religieuses du troisième ordre de St.-Dominique le 14 septembre 1634.

Les religieuses bénédictines de l'adoration perpétuelle du St.-Sacrement instituées par la vénérable mère Méciltide du St.-Sacrement, furent reçues dans la ville de Toul le 25 janvier 1664.

Les Pères Capucins de Toul furent établis proche l'abbaye de St.-Mansuy en 1602, par la piété et la libéralité de M. de Porcelet évêque de Toul, et abbé commendataire de St.-Mansuy. La place que l'on choisit pour bâtir ce couvent, était le cimetière public, car le privilège d'enterrer dans les églises n'était que pour les prélats, les princes et les personnes distinguées. Les cimetières publics étaient ordinairement hors des villes.

Paroisses de la ville de Toul.

On comprend dans la ville de Toul quatre paroisses principales, savoir: celle de Saint-Jean-Baptiste dans le cloître, qui était proprement le baptistaire de la grande église. On tient que cette église fut bâtie par saint Mansuy apôtre du pays; mais elle n'est devenue paroisse que vers le neuvième siècle.

2.^o L'église de Saint-Vast, érigée en paroisse par l'évêque Pibon, mort en 1107. Ce prélat unit à cette église celle de Laye derrière Foug; elle n'a plus aucun

paroissien dans la ville de Toul, et le curé qui en conserve le titre, fait sa résidence à Laye.

3.^o *L'église de Ste.-Geneviève*, une des plus anciennes paroisses de la ville de Toul, est située près la porte du palais épiscopal. On lit dans les cartulaires de la cathédrale, que sous le règne de Charles-le-Chauve, cette église était honorée du titre de *Basilique*.

4.^o *La paroisse de Saint-Amant, Sanctus Amantius*, est ordinairement la paroisse du bourg du même nom où elle était située. Depuis que ce bourg a été renfermé dans la ville, elle passe pour une des paroisses de Toul. On lit dans un titre de Lothaire, dont l'extrait est rapporté dans la *Diplomatique* du P. Mabillon, que le bourg de Saint-Amant était déjà considérable au milieu du neuvième siècle, et que l'église fut donnée à un nomme Beraud, a qui ce prince donne le titre de corévêque.

La paroisse de Notre-Dame ne subsiste plus.

La paroisse de St.-Pierre était anciennement hors la ville de Toul, et comprenait plusieurs maisons de la ville; elle ne comprend que celles du faubourg de Saint-Mansuy.

La paroisse de St.-Maximin est dans le faubourg de St.-Evre. Cette paroisse est ancienne, l'évêque Frotaire fait voir l'étendue de son district par une sentence qu'il rendit en 825, et l'empereur Charles-le-Chauve confirma à l'abbaye de Saint-Evre la donation qu'on lui avait faite de la paroisse de St.-Maximin.

L'oratoire de St.-Jean de Malthe, fut bâti proche de l'hôtel de Malthe pour la commodité des commandeurs, qui s'en-nuyant d'être à la campagne, se retirèrent dans la ville, et transférèrent dans cet oratoire le service qui se faisait à Libdos.

Ancien gouvernement politique de la ville de Toul.

Nous supposons que l'ancien gouvernement des *Leuquois* était dans son origine le même que celui des *Sequanois*, des He-

duens, des *Allobroges* et des autres peuples de la Gaule. Ils avaient des chefs, élus par les suffrages du peuple, qu'ils appelaient *princes*, dont la dignité était personnelle et ne passait pas à leurs descendants (1). C'est apparemment ce privilège de se choisir des magistrats pour les gouverner selon les lois municipales des Gaules, que Jules-César laissa aux *Leuquois*, et dont a voulu parler Pline, lorsqu'il dit qu'il les laissa dans leur liberté. Auguste leur confirma ce privilège, puisqu'ils étaient encore libres du temps de Pline. Il paraît même par la vie de St.-Loup évêque de Troyes, que les *Leuquois* en jouissaient encore du temps de ce saint évêque; car nous lisons qu'il était né à Toul, d'une famille très illustre et distinguée par la dignité de sénateur.

Le magistrat ou gouverneur de la ville de Toul s'appelait anciennement *Regulus*, c'est le nom qu'Adson abbé de *Montier-en-Der* lui donne dans la vie de St. Mansuy, en parlant de l'état, où ce saint trouva cette ville, lorsqu'il y fit sa première mission. On a traduit ce mot par celui de *comte*. Depuis Constantin on donna le nom de comtes aux gouverneurs des villes, et de ducs aux gouverneurs des provinces, ainsi que nous l'apprenons de l'historien Zozime (2). Les rois francs en usèrent de même, comme le témoigne Grégoire de Tours (3).

Les monuments anciens de Toul parlent de deux comtes qui gouvernèrent la ville de Toul au septième siècle sous l'épiscopat de Teudefride et d'Eborin: *Teudefridus quidem regis Dagoberti familiaris obtinuit, Bettone comite urbis*, et plus bas dans l'abrégé historique d'Eborin: *Hildegaricus comes urbis, villas ecclesie jussu regis, guerpivit*.

On croit que Dagobert I, qui avait doté magnifiquement l'église de Toul (4), donna encore à ses évêques la juridiction

(1) Strabo l. 4,

(2) Zozim.

(3) Greg. Turon. l. 7. c. 1. l. 8. c. 18.

(4) Benoit, hist. de Toul, p. 226 et suiv.

dans l'étendue de la ville de Toul et de son territoire, qu'on nomma alors *Ban-Royal*; juridiction qui attribua à l'évêque la jouissance de tout le temporel, telle que les autres comtes l'avaient dans les villes de leur dépendance.

Dans la suite, les rois dépouillèrent les évêques de Toul, de cette juridiction et nommèrent des *Comtes*, pour rendre la justice dans la ville de Toul et dans l'étendue de son district. Ces comtes avaient ordinairement sept échevins. Ils jugeaient de toutes les affaires, tant civiles que criminelles, et ils tenaient pour ce sujet leurs assises quatre fois le mois en quatre lieux différens de leur ressort; excepté lorsque les comtes extraordinaires appelés *Missi Dominici*, venaient pour entendre les plaintes du peuple, et réformer les jugemens des comtes ou gouverneurs. Ceux-ci résidaient dans le chef-lieu de leur juridiction, et ils y donnaient audience, au commencement dans les places publiques, dans la suite aux portes des églises; et enfin dans une salle qui s'appelait *Mallum publicum*.

Ils jugeaient sommairement les causes des veuves, des orphelins et des pauvres. Ils désignaient aux parties, des avocats qu'ils nommaient *Clamatores*, lesquels exposaient leurs griefs en peu de paroles; surtout lorsqu'il ne s'agissait que du civil; mais dans le criminel, l'accusé plaidait lui-même sa cause. Si les juges le trouvaient coupable, ils le punissaient, après l'avoir entendu, selon la grandeur de sa faute: s'ils le jugeaient innocent, outre qu'il était renvoyé absout, les juges inférieurs, qui l'avaient condamné, étaient eux-mêmes condamnés à une amende.

On ne trouve dans les titres de Toul que les comtes *Adeliphe* et *Gérard*, qui aient exercé la justice dans Toul sous les rois de la seconde race. Le premier fut avoué de cette église sous l'épiscopat d'Arnald, et Charles-le-Gros lui donna en 886 et 887, le gouvernement du fisc au domaine royal. L'autre était avoué de l'abbaye de Saint-Evre: on lit dans

la Diplomatique, qu'il s'empara de quelques biens de l'église de Toul, et que pour se rendre plus redoutable, il éleva quelques forteresses dans le *Ban-Royal* de cette ville, contre le privilège de Dagobert; mais l'évêque Arnoû en ayant porté ses plaintes au roi Arnoul, ce prince condamna Gérard à réparer le dommage qu'il avait fait à l'église, et confirma la chartre du roi Dagobert.

On trouve dans une chartre de Charles-le-Chauve de 883, et dans deux autres de 892, et 894, d'Arnoul roi de Germanie, que *Vicherey* dans le Saintois, *in pago Segintensi*, était dans le comté du comte *Hugues*. Ce comte *Hugues* n'était-il pas aussi comte de Toul, car le Toullois confinait au *Saintois*.

Ces comtes de Toul nommés par les évêques, n'étaient à proprement parler que ce qu'on a appelé depuis *Advoués*, *Advocati* (1), ou des baillifs ou gouverneurs établis par les évêques, pour rendre en leur nom la justice, défendre le temporel du clergé, commander les troupes en temps de guerre, régler la police et le bon ordre dans la ville.

On assignait à ces comtes pour pension une certaine quantité de blé et d'avoine, sur les prébendes des chanoines et sur les villages du comté; ils avaient une maison ou hôtel dans la ville, le revenu entier de quatre villages, qu'on appelait pour cela *Bannum Comitis* le ban du comte, le tiers des amendes, le quart dans les droits d'entrée et de haut conduit, et le droit de gîte chez tous les sujets tant de l'évêque que du chapitre. Les anciens statuts avaient marqué l'étendue de ce droit; mais comme on eut lieu de craindre que les comtes ne le portassent plus loin, il fut changé en certaine quantité de pain, de viande, de vin, de bière qu'on obligea les sujets de leur fournir, outre les deux deniers toullois qu'ils leur payaient tous les ans.

Dans les commencemens, l'emploi de ces comtes ne durait qu'autant qu'il plai-

(1) Benoit. Hist. de Toul, p. 127.

sait aux évêques , et on ne le regardait que comme une commission qu'on ôtaît à celui qui l'avait , quand il en usait mal. L'évêque Udon , successeur de St. Léon IX , ayant destitué le comte Arnou pour ses exactions , donna le comté à Frideric. Mais dans la suite cette dignité devint héréditaire dans les familles , en sorte que l'on pouvait l'engager ou l'aliéner , comme un bien propre ; les filles même n'en furent exclues et la donnèrent à leurs maris. Les évêques de Toul tâchèrent inutilement de supprimer cette dignité ou de la réunir à leur domaine , elle dura jusque vers la fin du treizième siècle. Nous allons donner ici la suite de ces comtes.

I. L'empereur Henry l'Oiseleur ayant réuni le comté de Toul à son domaine , le rendit ensuite à l'évêque S. Gauzelin. Nous trouvons sous ce saint , *Vido* comte de Toul.

II. Beralde de Vandœuvre , prend le titre de comte de Toul ; dans une chartre de l'évêque Saint Gérard de l'an 964.

III. En 966 , *Raimbaldus* ou *Regimbaldus* , était comte de Toul , il est nommé dans le titre de fondation de l'abbaye de Vergaville de cette année : *in Tullensi parochia , in Comitatu Mortiana , ubi Regimbaldus præest , Ecclesiam Roserolis* ; peut-être Rosières sur la Montagne , ou Rosières sur la Meurthe. Ne serait-ce pas le comte *Regimbaldus* , qui est représenté à Remiremont sur une agathe gravée qui est enchâssée dans la porte du tabernacle de l'église du chapitre : on voit un seigneur assis qui présente à une abbesse ou à une religieuse à genoux un écrit qu'il tient en sa main , avec ce mot , *Regimbaldus*. Dans le nécrologe de Remiremont on lit : *Rembaldus Comes dedit quosdam servos Sancto Petro*.

IV. Scindebald , comte de Toul en 971 , comme il paraît par le titre de fondation de la Maison-Dieu de Toul , faite par St. Gérard.

V. Ançelin ou Azelin (1) , frère de l'évêque saint Gérard , succéda à Scindebald , dans la dignité de comte de Toul.

(1) Hist. de Lorr. T. 2 , nouv. édit.

VI. Alberic moine de l'abbaye de Trois-Fontaines , ordre de Cîteaux , fait mention d'*Utric* comte de Toul , qui jouissait de cet emploi sous l'évêque Bertholde en 1000.

VII. En 1004 , Thierry comte de Toul , eut différend avec Budes comte de Champagne. *Baldéric* l. 1 c. 33.

VIII. En 1019 , Raimbald , seigneur de Fonténoy en Vôge et de Charmes sur Moselle , fit son serment de fidélité entre les mains de l'évêque Bertholde , pour le comté de Toul.

IX. A Raimbald , succéda Renard ou Renaud I son fils aîné , dans le comté de Toul. Il se fit religieux dans l'abbaye de St.-Evre.

X. Renard II , son frère cadet dénommé dans une chartre de l'évêque Brunon en 1034 lui succéda. Renard avait un frère nommé Gibain , pricier de l'église de Toul (2) , et deux filles appelées *Gertrude* et *Lutgarde*.

XI. A Renard II , succéda Renard III , fils de Renard II , qui donna sa fille *Gertrude* en mariage à Frideric , lequel fut nommé comte de Toul vers 1050.

XII. Frideric I , succéda à Renard III son beau-père , mort sans enfans mâles. Le comte Frideric eut de son épouse *Gertrude* , deux fils , Frideric II qui suit , et Henry qui fut évêque de Liège. Alberic parle de ces deux fils sous l'an 1076.

XIII. Frideric I , eut pour successeur au comté de Toul Arnou , qui auparavant en était avoué , comme le témoinne un titre de l'évêque Udon de 1057. Ce titre est une sentence synodale contre les habitans de *Varengeville* , à laquelle Arnou souscrivit en qualité d'avoué de Toul : *signum Arnulphi comitis advocati Leucorum*. Arnou avait épousé *Aremberge* de Rortey , de laquelle il eut *Utric* avoué de l'église de Toul.

XIV. Frideric II , seigneur de Fonténoy en Vôges , succéda à Arnou dans le comté de Toul. Il était fils de Frideric I. On voit la signature de Frideric II , dans un titre de l'évêque Pibon pour l'abbaye de Saint-Evre de l'an 1072.

(2) Benoit , hist. de Toul , p. 230.

XV. Renard IV, comte de Toul, fils de Frideric II, était déjà comte de Toul en 1076 ; il prit la croix au concile de Clermont, et fit le voyage de la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon. La veuve du comte Renard épousa en secondes nocés Renaud I, comte de Bar.

XVI. Pierre comte de Toul, frère de Renaud IV, fit le voyage d'outremer en 1096. Il est dénommé dans le titre de fondation de Saint-Pierre-Mont : *Comes Petrus Frater Renaldi Tullensis Comitiss*. Il avait épousé *Holvide*, qui fut inhumée à l'entrée du cloître de saint Mansuy, où l'on voit son tombeau avec cette épitaphe : *Obiit Helvides uxor Patri Vicecomitiss*. Il en eut deux filles, dont l'une fut mère d'*Adalberon* évêque de Metz en 1151, la seconde fut mère de *Pierre* évêque de Toul.

XVII. Frideric III, fils de Renard IV, succéda à son oncle Pierre dans le comté de Toul, après l'an 1118. Il épousa en premières nocés *Adelaide* fille de *Hugues d'Espéheim* neveu de saint Léon IX, et en secondes nocés il épousa *Flaovide*, sœur en fille du duc Mathieu.

Nous savons certainement que Frédéric III, comte de Toul épousa *Giselle de Vaudémont*, laquelle épousa en secondes nocés Renaud comte de Bar. Il faut donc dire que *Giselle* est la même que *Flaovide*, ou avouer que Frideric épousa *Giselle* en troisièmes nocés.

XVIII. Henry comte de Toul, frère de Frideric III, n'assista au concile provincial tenu à Toul en présence d'*Adalberon* archevêque de Trèves.

XIX. Frideric IV, sire de Fontenoy en Vôges et de Charmes sur Moselle, succéda à Henry son père dans le comté de Toul. Il épousa *Holvide de Lorraine*, fille du duc Simon I et d'*Adelaide de Querfort*, sœur de l'empereur Lothaire, dont il ne laissa qu'une fille unique nommée *Bertix*, mariée à *Mathieu de Lorraine*, fils du duc Mathieu I. Frideric IV, vivait encore en 1163, et mourut au retour de son voyage de la Terre-Sainte.

En 1152, le moine Alberic, Chronie. ad ann. 1163, fait mention de *Simon de Toul*. On trouve aussi *Jean de Toul*. *Figuier p. 154.*

XX. Mathieu de Lorraine comte de Toul, épousa *Beatrix de Fontenoy* sa cousine germaine, fille de *Rainard de Don-Martin*. Il vivait encore en 1194 et laissa trois fils, *Frideric V*, *Renaud* sire de Coussey et *Renard*. Il mourut au château de Fontenoy, et fut enterré dans l'abbaye de Clairlieu.

XXI. Frideric V, comte de Toul fils de Mathieu de Lorraine, sire de Fontenoy en Vôges, épousa *Agnès* ou *Agnelle* ou *Gegnelle* de Commercy, et engagea en 1202, son comté de Toul à *Mathieu de Lorraine évêque de Toul*, pour la somme de trois-cent-cinquante livres provençaises. Frideric et Renard de Lorraine son frère, prirent la croix en 1214, et firent le voyage de la Terre-Sainte avec plusieurs chanoines et bourgeois de Toul.

XXII. Eudes de Lorraine fils de Frideric V, comte de Toul, épousa *Isabelle de Parroye*.

Les maires et échevins de la ville de Toul, se mirent en 1500, sous la protection du roi Philippe-le-Bel, moyennant quelques services qu'ils s'obligèrent de lui rendre ; déclarant qu'ils sont de franche condition, et ne doivent rien ni à l'empereur, ni à l'évêque, ni au chapitre de Toul, et qu'ils sont bien au nombre de 200 feux.

Vers l'an 1510, l'empereur Henri VII, donna à Thiébaud II, duc de Lorraine, la garde du gouvernement de la ville de Toul, qui lui appartenait et à l'empire, pour lui et ses successeurs à perpétuité.

Nous lisons qu'en 1524, *Jean, sire de Toul*, chevalier, s'engage de servir le duc de Lorraine contre ceux de Metz.

Ferri, VI du nom comte de Toul, et troisième du nom duc de Lorraine, fils du duc Mathieu II et de *Catherine de Limbourg*, acheta le comté de Toul d'*Eudes* son parent, en remboursant toutes les sommes pour lesquelles il était engagé aux

évêques de Toul, mais en 1261, Gilles de Sorcy, évêque de Toul, retira ce comté des mains de ce prince et le réunit pour toujours à son domaine, *Hist de Lorr., tome 2, première édition, p. cccclxxxvj, preuves.*

Entre les enfans du duo Ferri III, on rapporte en quatrième lieu *Jean comte de Toul*; il est nommé Jean de Nancy, dans un titre de l'abbaye de Senones, de l'an 1268, et Jean de *Neuwiller* dans un autre titre de l'an 1286. Il mourut le 6 septembre 1295, et fut enterré au cloître de Beaupré, où on lisait cette épitaphe : *Cy gist Messire Jehan de Toul, qui fut mort l'an M. CC. LXXXV.*

Thiébaut comte de Toul, mourut en 1359, et fut enterré dans l'église des charnois réguliers de Lunéville; où nous avons vu son épitaphe en ces termes : *Cy gist Thiébaut de Toul Ecuyer, qui mourut l'an M. CCC. LIX. la vigile de saint Jean-Baptiste.* Les trois alérions sont fort bien marqués sur son écu; son casque était suspendu sur son mausolée.

Nous ne savons quand cette maison des comtes de Toul de la maison de Lorraine fut éteinte.

Pour concilier ce qu'on lit en divers endroits des princes de Lorraine, qui ont porté le nom de *Toul*, je crois qu'il faut reconnaître deux branches de comtes de Toul, l'une résidant à Toul, et l'autre demeurant à Lunéville ou aux environs.

Les comtes et ducs de Bar eurent aussi part à la garde et protection de la ville de Toul. Edouard comte de Bar, en 1311, prit cette ville sous sa sauve-garde.

Outre le comte de Toul, dont nous avons parlé, qui était comme le chef du conseil de l'évêché pour le temporel, l'évêque avait encore d'autres officiers pour l'administration de la justice. Ces officiers étaient le vicomte, l'avoué, le sénéchal, l'économe, le chambellan et un écuyer. Ces offices furent remplis jusque sous les derniers évêques.

Il y avait aussi entre les nobles vassaux de l'évêché de Toul, des Pairs pour être

les juges des fiefs, et assister à tous les combats qui se donnaient entre les seigneurs de l'évêché. Les seigneuries de Séramont et de Ménil-la-Tour, étaient érigées en pairies.

L'empereur Charles IV, dans un diplôme appelé communément *la Bulle d'or*, parce qu'elle est scellée en or, permet aux bourgeois de Toul de fortifier leur ville, d'y faire des fossés, des murailles, des tours et autres défenses nécessaires, pour la conservation de ladite ville et de ses habitans.

En second lieu il leur permet de punir les malfaiteurs suivant la qualité du délit, et de les condamner à des amendes convenables. En même temps il leur donne pouvoir d'imposer et de lever les tailles et contributions, qui seront employées de même que les amendes susdites, aux usages nécessaires pour la commodité et l'utilité de ladite ville.

Comme aussi de faire des statuts et ordonnances, suivant l'exigence des temps et des affaires. En outre, le même empereur approuve le collège des magistrats de la ville de Toul, à qui il permet d'user du coffre, de la cloche et du sceau public, ainsi qu'il se pratiquait de temps immémorial.

Enfin, il approuve, ratifie et renouvelle tous et un chacun des privilèges, grâces, indulgences, droits et immunités donnés et accordés à ladite ville de Toul, par les empereurs ses prédécesseurs; comme lui étant et lui ayant toujours été, ladite ville et ses habitans fidèles, affectionnés et obéissans, de même qu'à l'empire Romain.

Cette bulle d'or est datée de Prague, le 15 des calendes de Mars, l'an 1367: elle est en latin et en parchemin; le sceau est d'or, de poids d'environ huit pistoles, avec la figure de l'empereur assis, revêtu des habits impériaux avec cette légende: *Carolus Imperator semper Augustus et Bohemis Rex.* On voit au revers le capitole avec cette inscription: *Aurea Roma caput mundi Regis Orbis Regna Rotundi.*

La ville de Toul, comme *Cité Impériale*, a joui de toutes les immunités franchises et privilèges, dont jouissaient les villes d'Allemagne, qui ont titre de *Cités Impériales*; les rois et les empereurs d'Allemagne ont reconnu et confirmé ces privilèges.

Lorsque Henry II roi de France se rendit maître de la ville de Toul, du consentement des bourgeois en 1552, il leur promit de leur conserver leurs privilèges, et de les maintenir dans les libertés dont jouissent les autres villes impériales. Ses successeurs en ont usé de même. C'est ainsi que la ville de Toul de ville impériale qu'elle avait été, passa sous la domination des rois de France, qui la prirent d'abord sous leur protection, et lui donnèrent des *Gardiens*, qui prirent dans la suite le nom de gouverneurs.

Entre les privilèges et immunités dont jouissent les bourgeois de Toul, on remarque ceux-ci: ils choisissent leurs magistrats, qui avaient séance dans les diètes de l'empire. L'empereur Maximilien leur donna le titre de *Nobles*, et Ferdinand leur confirma cette qualité.

Ils avaient le gouvernement de la ville et le droit de faire la guerre aux princes et de conclure avec eux des traités. En un mot ils partageaient avec l'évêque les droits régaliens.

Un homme de roture en épousant une femme de qualité de Lorraine et du Barrois, pouvait posséder des fiefs et des seigneuries; parce que comme bourgeois d'une ville libre, sa condition paraissait égaler celle des nobles.

Ils avaient par conséquent tous les droits de la noblesse, de même qu'en jouissent les bourgeois de toutes les villes libres d'Allemagne: tels que sont les droits de chasse et de pêche, d'avoir colombier et port-d'armes, de n'être obligé à aucune bannalité, qu'à celle qu'ils s'imposaient eux-mêmes pour le bien et l'utilité de leur gouvernement. C'est pour maintenir ces nobles privilèges que les bourgeois de Toul ont souvent eu

recours à nos rois, en demandant leur protection.

Toul est la capitale du pays Tulois, chef-lieu d'un bailliage et siège présidial, d'une subdélégation et d'un bureau des finances.

Le bailliage de Toul a été créé par édit du mois d'août 1654, et le présidial par édit de février 1685. Il est régi par le droit Romain et les usages locaux, rédigés en coutume particulière, en exécution de la déclaration du roi, du 24 février 1744.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ou maître-échevin électif, de trois échevins alternatifs, d'un quatrième échevin et d'un receveur électifs, de deux assesseurs titulaires, d'un procureur-syndic, et d'un secrétaire-greffier. Il y a aussi un huissier-royal et six sergens de ville.

Les officiers de l'hôtel-de-ville sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

L'exercice des maires et échevins électifs dure deux années, et celle du receveur six. Quand ils est question de les remplacer, on assemble les députés des paroisses pour donner leurs voix, et leur choix étant fait, à raison de trois sujets pour chaque place vacante, on dresse un procès-verbal, qui oontient les noms des candidats qui ont le plus grand nombre de suffrages, parmi lesquels le roi en choisit le tiers pour remplacer ceux des officiers, qui ont fini leur exercice; le tout, suivant l'avis qu'en donne l'intendant de la province.

La ville de Toul a un gouverneur particulier, un lieutenant de roi et un major.

Il y a à Toul un fort beau corps de casernes pour l'infanterie et la cavalerie. La garnison ordinaire est composée de 3 bataillons et de 2 escadrons. Il y a aussi un corps de milice, composé de huit compagnies bourgeoises, pour servir à la garde des portes lorsqu'il n'y a point de garnison. Il y réside un ingénieur en chef pour les fortifications, un commissaire ordonnateur

des guerres, un trésorier particulier de l'extraordinaire des guerres et un garde d'artillerie.

TOULON. — Je ne trouve *Toulon* dans aucun des pouillés des diocèses de Metz, Toul et Verdun, ni dans la liste de M. Beugnon, ni dans celle de M. Durival. C'était pourtant un lieu considérable, puisqu'en 1399, Robert duc de Bar donna à Edouard son fils, entr'autres choses la ville, châtél et châtellenie de *Toulon*, et qu'en 1443, *Jean de Toulon* était voué de Nomeny. Voyez l'histoire de Lorraine, tome 2, page DC. LXXII, et la Notice de Lorraine à l'art. Nomeny.

TOUR-EN-ARDENNE (LA). — La Tour-en-Ardenne, lieu autrefois fameux et bien fortifié. » Nous lisons dans la chronique de Vigneule qu'en 1434, le damoiseau de la Marche, accompagné de des Liégeois et de ceux de la Terre commune, allèrent devant la Tour en Ardenne, en laquelle alors était Vachelin de la Tour, avec plusieurs autres mauvais garçons, et fut ladite place prise et abattue, sauve la vie de ceux qui tenaient, autrement ils ne se fussent pas rendus ».

Je ne sais si cette forteresse fut rebâtie, il n'en est plus fait mention depuis ce temps-là.

TOUR-EN-VOIVRE (LA). — La Tour-en-Voivre, village annexe de Joinville, diocèse de Metz, bailliage de Thiaucourt, recette de Saint-Mihiel, situé sur l'Iron, à trois lieues de Thiaucourt, sur le chemin de Verdun à Metz, au nord de Saint-Mihiel, assez près de Mars-la-Tour. M. le comte de la Tour de Savonnière en est seigneur haut, moyen et bas justicier, la justice y est exercée par ses officiers; cour souveraine de Nancy. Il y a en ce lieu un château et environ trente-deux habitans.

Le ban de *Suzémont* est un ban séparé, quoiqu'enclavé dans la terre et seigneurie de la Tour et de sa dépendance. Il y a une maison à M. le comte de la Tour de

Savonnière, un maire particulier, et onze ou douze habitans.

Il est parlé dans saint Grégoire de Tours de *castrum Vabrense*, le château de Voivre, que quelques uns croient être *Hattónchatel* (1). Mais s'il est vrai que ce lieu tire son nom de *Hattón* évêque de Verdun, qui y fit bâtir une forteresse après l'an 847, qui est la première année de son épiscopat, on ne peut pas l'entendre de *castrum Vabrense*, dont parle Grégoire de Tours, qui est mort en 593. On pourrait conjecturer que *castrum Vabrense* est la Tour-en-Voivre, ou Mars-la-Tour, mais on n'a aucune preuve pour l'assurer.

On connaît en Lorraine la maison de la Tour, qui est ancienne et qui y a figuré avec honneur, dès l'an 1220. La terre de la Tour-en-Voivre entra ensuite dans la maison de l'alm. Elle fut possédée ensuite par la maison de Haraucourt, et en 1657, elle appartenait à Jean de Lamberty baron de Condé.

Venchelin-de-la-Tour, comme il est nommé dans la chronique de Metz (1), ou plutôt *Ancherin* ou *Anchelin*, ou *Venceslas* de la Tour, ou peut-être *Angerrie*, est célèbre dans l'histoire de Lorraine. Il était bailli de Vitry en 1437, se trouva avec ceux de Metz au siège de Montereau-fault-Yonne; et après la prise de cette place, il s'en revint à Metz avec les soldats messins, avec qui il s'était associé. Ils y arrivèrent le 16 décembre après vêpres en magnifiques équipages et décorés du collier de l'ordre que le Bâtard d'Orléans leur avait donné.

En 1440, le même *Venchelin* de la Tour fut fait prisonnier dans la guerre qui s'émut entre le comte de Vaudémont et les Lorrains. Il fut mené en prison à Joinville et y demeura entre les mains du comte de Vaudémont jusqu'à ce que le roi Charles VII, étant venu à Saint-Mihiel et à Bar-le-

(1) Grégor. Turon. Hist. Franc. p. 428.

(2) Chronique du doyen de St. Thiébaut ad an. 1457, p.

duc, ledit Venchelin fut relâché au mois de février 1441.

Henry de la Tour, frère ou fils de Venchelin, prit le village de Moulin, et brûla le pays des environs. La Chronique mss. de Metz en vers, dit :

*Par l'an mille quatre cens et quinze,
Fut la ville de Moulin prinse,
Par Seigneur Henry de la Tour,
Et brula le pays d'alentour.*

Léopold I, duc de Lorraine, par ses patentes qui sont de l'an 1712, honora du titre de comte, Jean seigneur de la Tour-en-Voivre pour lui et ses hoirs.

Nous connaissons encote d'autres lieux qui portent le nom de *la Tour*, dont nous dirons quelques mots.

La Tour, nom d'une mairie et d'une communauté, dont les sujets habitent des maisons situées à Corcieux, la Cotte, Rennegotte et la Houssière. Cette dénomination de *la Tour*, vient d'une forte tour, qui était anciennement à Corcieux.

La Tour, hameau du ban d'Arches, à deux lieues de Remiremont.

La Tour, fief et maison forte, paroisse de Chaumont sur Aire, à M. de la Falaise. Il n'y a qu'un fermier.

La Tour de Monthairon, de la paroisse d'Ansemont ou Anselmont, diocèse de Verdun, office de Souilly. M. le comte de Fontenoy, à qui cette tour appartient, en est seigneur haut, moyen et bas justicier; recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La Tour d'Astleville, fief situé dans le bourg de Foug.

La Tour, maison-fief située au village de Aironville, appartenant à M. Petit; bailliage de Bar.

TOUTAINVILLE. — Toutainville ou Totainville, *Totanivilla*, à deux lieues au nord-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. St. Remy est patron de l'église. Toutainville est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy. Le chapitre de Remiremont et M. de Bassompierre y sont seigneurs.

TRARBACH. — Trarbach, ou Traer-

bach, petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, située à l'extrémité du Hundsruock, à huit lieues au-dessous de Trèves et à peu-près à égale distance de Coblèntz, sur la Moselle, diocèse de Trèves, dans le comté de Spanheim. Le vin qui y croit est fort estimé; on tire des ardoises de ses montagnes.

Trarbach était ci-devant une place importante par sa situation sur une montagne, qui dominait sur le passage de la Moselle, ayant le château de Starkerberg au nord sur la même montagne. Le poste de Trarbach a donné de grandes inquiétudes à la Lorraine pendant les dernières guerres, à cause des partis de sa garnison, qui couraient dans le pays, jusqu'en 1734, que cette place fut démantelée.

Le duc de Malboroug en 1704, se rendit maître de Trarbach, mais il l'abandonna bientôt après, ayant appris que l'armée de France approchait. Il laissa une bonne garnison à Trèves, mais qui n'y demeura pas long-temps. Enfin la forteresse de Trarbach fut prise et entièrement démolie par M. le maréchal de Belle-Isle en 1734.

Mont-Royal est situé vis-à-vis Trarbach; il est presque entièrement environné de la Moselle et fut fortifié régulièrement en 1680, par les ordres de Louis XIV. Le motif ou le prétexte de cette nouvelle entreprise, fut que le roi voulait, par cette forteresse, assurer les terres, qui avaient été réunies à son domaine, et en particulier celles du Palatinat, qui appartenaient à madame la duchesse d'Orléans sa belle-sœur. Lobkovitz fut envoyé vers le maréchal de Créqui pour porter ses plaintes de cette entreprise, qu'il disait être contraire aux conditions de la trêve, par lesquelles il était stipulé que les choses demeureraient en l'état où elles étaient auparavant. Le maréchal de Créqui n'eut point d'égard à ses remontrances, et continua les ouvrages du *Fort-Louis*, avec une diligence extraordinaire, y faisant travailler nuit et jour une multitude d'ouvriers de toute sorte.

Comme la chose intéressait plusieurs

princes d'Allemagne, ils insistèrent si fortement à la paix de Riswik en 1692, qu'enfin il fut accordé par l'article XXV, que le *Fort-Louis* serait démoli; ce qui fut exécuté en 1698.

TREMBLECOURT. — Tremblecourt, *Tremblecuria*, village situé à trois lieues au sud-ouest de Pont-à-Mousson, à deux et demie de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy, diocèse de Toul. Les héritiers de M. de Montrichier sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers; la justice y est exercée par leur juge-garde. Il y a Tremblecourt près de trente-six habitans, et un château aux seigneurs.

TREMONT ET RENUSSON. —

Tremont, *Tremontium*, village à une lieue de l'abbaye de Jendeures, deux et demie au sud-ouest de Bar, diocèse de Toul, doyenné de Robert-Espagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patron saint Menge. On compte en ce lieu quatre-vingts habitans.

M. de Beurges, connu sous le nom de Renusson, en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier; la justice y est exercée par son juge-garde.

Le château de *Renesson* ou Renusson est à quelques pas de Tremont et de sa paroisse, sur la rivière de Saulx, dont M. de Beurges est aussi seul seigneur; la justice de Renesson est particulière, et séparée de celle de Tremont, quoiqu'elles n'aient depuis long-temps qu'un même seigneur. Ce château est flanqué de tours, entouré de fossés remplis d'eau, avec pont-levis.

TRESSANGE. — *Tressangium*, village à une demi-lieu d'Aumetz, trois lieues au levant de Villers-la-Montagne. Ludlange et Gondrange, hameaux en dépendent, et ne forment avec ce village qu'une seule et même communauté, dont M. le baron d'Eltz est seigneur, haut, moyen et bas justicier: diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, cour souve-

raine de Nancy; ce village et les hameaux contiennent environ trente habitans.

TREVEREZ. — *Trevezet, Trevertum*, village de France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont, parlement de Paris; l'église a pour patron St. Hilaire. Seigneurs, les héritiers de M. de Castaja. Il y a audit lieu une prévôté qui exerce sa juridiction sur Trevezet, Saint-Joire, La Neuveville-aux-Bois, et la forge.

TRÈVES. — La ville de Trèves, capitale de l'archevêché et électorat de même nom, est située sur la basse Moselle entre Metz et Coblenz; à dix-huit lieues au-dessus de cette première ville et 22 au-dessous de la seconde, à 30 lieues de Mayence à l'Orient, et près de 40 lieues de Cologne vers le nord.

On convient que la ville de Trèves est une des plus anciennes des Gaules; mais dans le pays on lui attribue une antiquité excessive; puisqu'on prétend qu'elle est de treize cents ans plus ancienne que Rome, suivant cette inscription:

Ante Romam Treviris Stetit annis mille trecentis.

Cette antiquité excessive a été soutenue par plusieurs écrivains, qui se sont copiés l'un l'autre, sans donner aucune preuve de leur sentiment. Les uns disent que la ville de Trèves a été bâtie du temps d'Abraham, l'an du monde 2440. Les autres que Trebata fils de Ninus, fuyant Seniramis, sa marâtre et ses amours incestueux, en jeta les fondemens; et que l'an 1200, de l'ère chrétienne, on trouva dans de vieilles masures, une pierre avec l'inscription que nous venons de rapporter. Il y en a au contraire qui ont écrit que Trebata qui a donné son nom à cette ville, était Germain d'origine, et que les Tréviens, comme le reste des Gaules, descendaient des Celtes. Cette diversité d'opinions nous montre l'obscurité de l'origine de Trèves.

On sait que du temps de Jules-César, la ville et le pays de Trèves se nommaient *Treviri*. Jules-César dit que cette ville avait beaucoup de bonnes troupes de

ped et de cheval, et que la cavalerie Tréviriennne était en grande réputation dans toute la Gaule. *Equitum Trevirorum inter Gallos virtutis opinionem esse singularem* (1). *Pomponius Mela*, dit que les Tréviriens passaient pour les peuples les plus célèbres de la Belgique (2), aussi Trèves était-elle la capitale de la première Belgique.

On croit que pour punir les bourgeois de Trèves de s'être révoltés contre les Romains et de s'être attachés à *Classicus* et à *Tutor* tous deux Tréviriens et hommes opulens, auteurs de la révolte, ils furent privés de leur liberté : *Treviri liberi antea*, dit *Pline* (3). Mais il est croyable que l'empereur *Auguste* les rétablit dans leur état de ville libre, d'où vient que dans la suite les Romains donnèrent à cette ville le nom d'*Augusta Trevirorum*. Et *Flavius Vopiscus* dans la vie de *Florien*, rapporte la lettre que le sénat Romain écrivit aux Tréviriens, dans laquelle il leur dit qu'ils sont et ont toujours été libres : *Ut estis liberi et semperfuistis, lætari vos credimus*. *Florien* vivait près de deux cents ans après *Pline*.

Quand à l'origine des Tréviriens, nommés en latin *Treviri*, *Treveri*, ou *Trioveri*, ou selon la Notice de l'empire, *Triberi*, *Tacite* témoigne qu'ils étaient *Germaines* (4). En parlant des *Treviri* et des *Nervii*, il dit qu'ils avaient l'ambition d'affecter une origine Germanique, comme si la gloire de cette origine les faisait différer de la figure et de l'humeur fainéante des Gaulois. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'il est prouvé qu'ils étaient originaires de la Germanie ; quoiqu'on ne sache pas au juste en quelle contrée de la Germanie ils aient eu leur demeure, ni en quel temps ils ont passé le Rhin. Depuis leur entrée dans les Gaules, les Tré-

viriens furent toujours regardés comme Belges.

Les bornes du pays des Tréviriens ne paraissent pas avoir toujours été les mêmes ; quoique du côté du couchant et au midi il n'y ait pas eu beaucoup de changement. La Meuse sépara toujours les *Remois* et les *Nerviens* des Tréviriens, comme nous l'apprennent *César*, *Ptolémée* et les autres ; et du côté du midi, les Tréviriens confinaient au pays des *Mediomatriciens*, ou le pays *Messin* : on ne peut néanmoins assigner les bornes précises des deux peuples. Du côté de l'orient et du côté du septentrion, les limites des Tréviriens paraissent avoir changées en différens temps. Lorsque *César* faisait la guerre dans les Gaules, les *Segniens*, *Segni*, les *Condrusiens* (1), *Condrusii*, les *Cérésiens* (2) *Cæresii*, les *Pémaïniens*, *Pæmani*, ou ceux du pays de Liège, habitaient au nord des Tréviriens, de qui ils dépendaient, et leurs pays à cause de cela se trouvent souvent compris dans celui des Tréviriens.

Du côté de l'orient, le Rhin servait de borne au moins en partie, au pays des Tréviriens. Selon *César* l. 4, c. 6 et 10, et les auteurs de son temps, ils habitaient sur ce fleuve ; mais on ignore quel espace du rivage ils occupaient, et celui qu'ils conservèrent dans la suite, lorsqu'*Agrippa*, du temps qu'*Auguste* transporta les *Ubiens* (3) dans la Gaule et les plaça dans le pays des *Segniens* et des *Condrusiens*. La situation du pays se trouva alors changée. Les Tréviriens eurent alors au septentrion les *Ubiens* et ceux de *Tongres*, *Tungreses* ; les premiers en tirant vers l'orient, et les derniers vers le couchant. Il reste à savoir, si lorsque les *Ubiens* eurent passé le Rhin, les Tréviriens conservèrent leur ancienne demeure sur ce fleuve, ou s'ils la cédèrent en se retirant dans les terres. C'est ce

(1) *César* de Bello Gall. l. 3, c. 11.

(2) *Mela* l. 5, c. 3.

(3) *Plin.* l. 4, c. 17.

(4) *Tacit.* Germ. c. 8.

(1) Ceux du Gondroz.

(2) Ceux de Carés, ou de Caroscovv. dans l'Eyfel.

(3) Ceux de Cologne.

que nous laissons au jugement des savans. Revenons à la ville de Trèves.

Sur le déclin de l'empire romain, comme les peuples de delà le Rhin faisaient continuellement des efforts pour pénétrer dans les Gaules, et pour s'emparer de la ville de Trèves, qui en était comme la clef et le boulevard de ce côté-là, les empereurs romains pour être plus à portée de leur résister, établirent leur demeure à Trèves; en sorte que depuis ce temps-là Trèves fut regardée comme la métropole des Gaules : *Treviris Domicilium Principum clarum*, dit Ammien (1). Venance Fortunat (2) l'appelle *Urbs Nobilium nobilitas, atque caput*; la capitale des plus illustres villes de l'empire. Mais les Allemands ou les Germains ayant franchi les barrières que l'empire romain leur avait opposées, la ville de Trèves fut une des premières qui éprouva leur cruauté. Elle fut prise pillée, démolée et brûlée. Salvien qui vivait alors (3) dit qu'en peu d'années elle fut ravagée et ruinée jusqu'à quatre fois. Depuis ce temps elle n'a jamais pu se rétablir. Elle se ressent tellement de ses disgrâces, qu'elle n'est plus aujourd'hui qu'une ombre de ce qu'elle était autrefois.

Antiquités de la ville de Trèves.

Quoique la ville de Trèves ne soit plus si fameuse qu'elle l'était autrefois, lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin, avec les pays adjacents, lui étaient soumises, elle tient néanmoins encore son rang parmi les villes célèbres et bien peuplées. On y voit encore plusieurs restes de son ancienne grandeur et des vestiges d'antiquités que le temps a épargnés; comme la porte noire, nommée présentement la porte de St.-Siméon, à cause de l'église de ce saint qui a été bâtie dans l'édifice de cette porte. Il y a trois église élevées l'une sur l'autre. Les pierres qui en composent les corniches et les entablemens n'étant pas dans leur perfection,

ne paraissent à l'extérieur que comme des pierres brutes.

Le beau pont sur la Moselle, qui est encore un ancien monument des Romains, n'a que huit arcades, qui sont d'une largeur surprenante, construites de pierres de roche noire, dont la base et le fondement sont d'une grandeur énorme. Ces pierres sont liées par de gros crampons de fer enchassés par leur extrémité dans du plomb. Ce pont fut démoli en partie par les ordres du maréchal de Créquy, après sa défaite à Conspabrik en 1675.

On remarque dans la ville de Trèves quatre grosses tours carrées, qu'on croit avoir été bâties par les Romains; l'une auprès du pont, l'autre près la place de la ville auprès du couvent des carmes; la troisième devant la cathédrale et la quatrième derrière la même cathédrale, auprès des PP. Dominicains. Brouverus rapporte que l'on n'aurait aller d'une tour à l'autre par des souterrains qui y répondaient.

Les anciens greniers publics étaient autrefois où se voit aujourd'hui l'abbaye d'Horreën, possédée par les dames bénédictines.

Le fameux monument des *Secundins*, dont on parlera ailleurs, est situé à une heure et demie au-dessus de Trèves sur la Moselle. Voyez l'article *Igele* ou *Egele*.

Les Romains avaient un hôtel des monnaies à Trèves, comme dans les autres capitales des provinces; et on voit encore un grand nombre de pièces anciennes frappées dans cette ville. Les pères Brouverus et Viltbeim (1) en ont remarqué plusieurs de toutes espèces. Pour les monnaies récentes des archevêques de Trèves, M. de Hontheim, suffragant de Trèves, dans son histoire de Trèves (2) en a fait graver une suite assez complète, depuis l'archevêque Popon jusqu'aujourd'hui; non toutefois sans interruption, car depuis Popon il n'en donne aucune jusqu'à Thierry II, qui vivait en 1212.

(1) Ammian. l. 15, cap. 27.

(2) Venant. Fortunat. l. 10. Carm. 12.

(3) Sal. ian. Massil. l. 6, de Gubern. Dei.

(1) Viltbeim. lib. 4, c. 5.

(2) Hontheim. Hist. Trevir. T. 2.

Le cirque ou l'arène était d'une grandeur et d'une beauté comparable à celui de Rome, *æmulum Romano*, comme parle un panégyriste de l'empereur Constance. Il était de forme ovale, long d'environ cent pas et large de plus de soixante. On y entrait par trois grandes portes accompagnées d'espèces de Tours, qui sont aujourd'hui ruinées pour la plus grande partie. Le cirque était situé à la portée d'un coup de fusil de la vieille porte vers l'orient, au pied d'un côteau. Les degrés sur lesquels se plaçaient les spectateurs, sont à présent couverts de terre, où l'on a planté des vignes.

Les souterrains où l'on renfermait les bêtes destinées aux spectacles, subsistent sous les vignes et sont très-vastes; ils sont bien voûtés, et de 40 pieds de large; on ne peut mesurer la longueur, à cause des terres qui y sont accumulées et qui en ferment l'entrée.

Le fort qui était à la tête du pont bâti sur la Moselle, du côté de la ville, est dit-on, un reste de l'ancien arc de triomphe des empereurs Valentinien et Gratien, au-dessus duquel on voyait autrefois un vaste bassin plein d'eau, où l'on mettait des poissons. L'eau était conduite dans ce bassin par un aqueduc, qui venait de la montagne située vis-à-vis, qu'on dit d'*Apollon*, et les canaux passaient sous la Moselle, comme le croit Brouverus, pour se rendre dans ce bassin.

On dit que le pont de la Moselle était déjà bâti avant que les Romains fussent maîtres de Trèves, car on ne trouve nulle part qu'ils y aient bâti un pont. Il était composé de huit grandes arches, soutenues de huit piles, longues de cinquante pieds, larges de vingt-quatre. Les arcades étaient hautes de trente-deux pieds. Sur ce pont étaient deux tours très-solides qui empêchaient qu'on n'y pût passer sans trouver de la résistance.

Le maréchal de Créqui, chagrin de sa défaite arrivée auprès de Consarbrik, à une lieue au-dessus de Trèves, déchargea

sa colère sur ce pont et sur les murailles de Trèves, qu'il fit renverser en 1675. On a rétabli ce pont en 1717. et 1718, sur les anciens fondemens.

L'église de Trèves reconnaît pour ses premiers apôtres saint Materne, saint Eucher ou Eucaire et saint Valère; que les Tréviriens prétendent leur avoir été envoyés de Rome, immédiatement par l'apôtre saint Pierre; mais on n'apporte pas de solides raisons de cette antiquité, et la suite imprimée des premiers évêques de Trèves est très-suspecte de fausseté, ne se trouvant pas dans les plus anciens manuscrits. Il est très-croyable que Trèves ne reçut la foi de Jésus-Christ, que vers le milieu du troisième siècle, et que ses premiers évêques lui furent envoyés par les papes successeurs de saint Pierre.

La juridiction spirituelle de l'archevêque de Trèves était autrefois très-considérable, car elle s'étendait non-seulement sur toute la première et seconde Belgique, mais aussi sur la première et seconde Germanie. C'est pourquoi on la nommait la seconde Rome, et ses archevêques portaient le titre d'héritiers de saint Pierre. Ils avaient pour suffragans les évêchés de Mayence, de Cologne, de Liège, d'Utrecht, de Strasbourg, de Worms et de Spire; mais depuis que quelques-unes de ces églises ont été érigées en métropoles, il ne reste à l'archevêché de Trèves que trois suffragans, qui sont les évêchés de Metz, Toul et Verdun, tous trois sujets du roi de France.

L'archevêque de Trèves possédait autrefois la primatie des Gaules, et de Germanie; mais depuis la décadence de la ville de Trèves, l'archevêque est déchu de ces prérogatives, ou au moins de leur exercice. Les empereurs ayant cessé d'y résider, on a transporté à l'église d'Arles le titre de primatie des Gaules.

Les archevêques de Trèves commencèrent sous le règne d'Othon II, vers l'an 975, de se gouverner en princes souverains.

L'archevêque Ludolphe, de la maison

de Saxe, joignit à l'archevêché la dignité électoral vers l'an 1000, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du collège électoral, à l'empereur Othon III. L'électorat de Trèves est borné par celui de Cologne au septentrion, par la Wéétravie à l'orient, par le Palatinat du Rhin et par la Lorraine au midi, et par le Luxembourg à l'occident. L'étendue de cet électorat n'est pas fort grande, mais le pays est extrêmement fertile, et sur tout en vins. La Moselle le coupe en deux parties : la septentrionale confine avec le haut diocèse de Cologne et le pays d'Byffel ; elle est beaucoup plus agréable et mieux peuplée que la méridionale, qui est du côté de la Lorraine et du palatinat, où il n'y a presque que des bois. Il est composé de 25 baillies.

L'électeur archevêque de Trèves, prend la qualité d'archi-chancelier de l'empire pour les Gaules et au royaume d'Arles, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire. L'archevêque est le second des électeurs, il donne le premier son suffrage dans l'élection de l'empereur et dans toutes les assemblées générales.

L'électeur de Trèves a pour sa résidence ordinaire, deux places considérables et bien fortifiées, savoir : Coblentz, jolie ville au confluent du Rhin et de la Moselle, où il a un beau palais. Cette place fut donnée par l'empereur Henry VII, en 1215, aux électeurs de Trèves, qui l'ont fait fortifier ensuite très-régulièrement.

L'autre place située à l'opposite de Coblentz, sur un rocher au bord du Rhin, est le château de *d'Erenbreistein*, ou vulgairement *Hermanstein*, qui est proprement la citadelle de *Coblentz*, situé sur une roche escarpée, presque isolée, et de tous côtés de très-difficile accès. Les ouvrages sont taillés dans le roc. On y voit un canon qu'on dit surpasser en longueur, la célèbre coulevrine que Louis XIV fit transporter de Nancy à Dunkerque. Le palais de l'électeur de Trèves est au pied de la forteresse, dans un empla-

ment fort resserré par le Rhin d'un côté, et par un rocher de l'autre. Il est de peu d'apparence, les appartemens sont bas, peu commodes. Près de ce palais est une petite ville nommée *le Dahl*, où habitent la plupart des domestiques de l'électeur. Un pont volant facilite la communication de ce quartier avec la ville de Coblentz.

La ville de Trèves est située sur la Moselle, à la droite de ce fleuve, dans un vallois fertile et agréable, entre des montagnes de part et d'autre. La montagne qui est à l'orient, était consacrée au dieu Mars, et celle qui est à l'occident à Apollon. Le pays des environs est beaucoup moins beau et moins fertile. Les coteaux qui sont le long de la Moselle, sont couverts de vignes, dont le vin est en réputation, sous le nom de *vin de Moselle*. Le poète Annone a décrit le cours de ce fleuve, et les beautés qui se remarquent aux environs, dans son poème intitulé *Mosella*.

La ville de Trèves est arrosée d'un petit ruisseau, qui avant que d'entrer dans la ville se nomme *Othou* ou *Olebia*, et à l'entrée de la ville, où est le quartier des drappiers, il prend le nom de *Wieberbach*, qui veut dire en allemand, *Ruisseau de drappiers*. Ce ruisseau fait tourner plusieurs moulins dans la ville, et contribue à y entretenir la propreté.

On croit que le capitole de Trèves était autrefois où se voit aujourd'hui l'abbaye de Saint-Martin, dont nous avons parlé ailleurs.

La ville de Trèves, de même que la plupart des villes épiscopales, est remplie d'églises et de maisons religieuses. On dit qu'il n'y a point de ville en Allemagne de la grandeur de celle-ci, où il y ait tant d'églises.

La cathédrale, qui est dédiée à saint Pierre, est un bâtiment vaste et solide, d'une structure différente de celles des autres églises cathédrales, qui sont d'une structure gothique : celle-ci est presque carrée, et la nef n'est soutenue que par

quatre colonnes fort massives. Les pierres en sont d'une grandeur si extraordinaire, que selon l'opinion commune du peuple, on s'est servi de l'assistance du diable pour les mettre en œuvre. La force du bâtiment est peut-être la cause que les Huns, les Francs et les Normands, pendant leurs irruptions, ne l'ont pas ruiné comme les autres anciennes fabriques.

Lorsqu'on ouvrit la terre pour enterrer l'archevêque Lothaire de Metternich, en 1623, on découvrit fort avant dans la terre un gros fragment d'une colonne de marbre noir, bien polie et bien parsemée de taches blanches et cendrées. Cette colonne avait près de sept pieds de diamètre, et sa hauteur, suivant les règles de l'architecture, devait être de près de 40 pieds. On remarque encore aujourd'hui du côté du nord et du midi de cette église, des vestiges d'une très-grande antiquité, dans les murs qui sont de briques liées par un mortier d'une solidité extraordinaire. Ces briques sont carrées de la longueur de 2 paumes ou 8 pouces. Cette cathédrale est aujourd'hui rebâtie presque entièrement à la moderne, en forme de croix, et embellie de quantité d'ornemens, depuis l'an 1717.

On conserve dans l'église cathédrale, la tunique de Notre-Seigneur, qui fut trouvée avec d'autres reliques dans le grand autel, en 1512.

Outre la cathédrale, il y a dans Trèves deux églises collégiales : celle de N.-D., *ad gradus*, près la cathédrale, bâtie d'un goût fort singulier et fort délicat ; celle de St.-Siméon bâtie sur la porte noire, près de laquelle est une bibliothèque où il y a des livres anciens et quelques manuscrits ; celle de St.-Etienne ; celle de S.-Paulin hors des murs et près de la ville, dont l'église qui est très-belle, a été rebâtie depuis.

Il y a aussi quatre célèbres abbayes d'hommes, de l'ordre de saint Benoît, qui sont Saint-Mathias, Saint-Martin, Ste.-Marie-aux-Martyrs, et celle de Saint-Maximin hors des murs. Il y a de plus une

abbaye de bénédictines, de fondation très-ancienne. Voy. la Not. dans les articles de ces mêmes abbayes.

On compte cinq églises paroissiales à Trèves ; les PP. Jésuites y ont un collège. Il y a aussi plusieurs couvents de religieux mendiants, etc.

L'université de Trèves n'est pas bien ancienne. Elle ne fut fondée qu'en 1454, par l'autorité du pape Nicolas V.

Cette ville dans les anciens temps, je veux dire depuis que les empereurs Romains y établirent leur demeure, fut distinguée par les études des langues grecque et latine, et par celles de la jurisprudence et des lois Romaines, de l'éloquence et des belles-lettres. Nous en avons les preuves dans les harangues et autres ouvrages en prose et en vers de ces temps-là, qui subsistent encore aujourd'hui. Mais depuis que les peuples de delà le Rhin eurent franchi cette barrière qu'on leur avait opposée, et qu'ils eurent pris brûlé et saccagé cette grande ville, elle ne s'est pas relevée de ses pertes, et n'a jamais passé pour une place de défense. Sa position même n'est pas favorable pour en faire une place de guerre, surtout de la manière dont on fortifie les places depuis assez long-temps.

La ville de Trèves se trouve située de manière, qu'elle est presque toujours le théâtre de la guerre, lorsque l'empire d'Allemagne et la France prennent les armes l'une contre l'autre ; on tombe d'abord sur la ville et sur le territoire de Trèves, qui est d'ordinaire au premier occupant.

En 1500, les Tréviriens furent en guerre avec Henri IV, comte de Luxembourg, à cette occasion : le comte avait établi un bureau dans une île de la Moselle, vis à vis de *Greven-Mâcheren*, où il levait certains impôts sur les passans. Ceux de Trèves regardant cette nouveauté comme contraire à la liberté de leur commerce, coururent aux armes, détruisirent le bureau, maltraitèrent les commis et firent le dégât dans le Luxembourg.

Le comte de Luxembourg leva de son

côté des troupes, pénétra jusqu'aux portes de Trèves, brûlant et saccageant tout ce qu'il rencontra sur sa route. Il fixa son camp au-delà de la Moselle, du côté de l'abbaye de Saint-Mathias, se répandit dans les faubourgs, y renversa les maisons, abattit les arbres, détruisit les vignes et ravagea les campagnes des environs. Les Tréviriens firent occuper par leurs soldats les chemins en-deçà du fleuve, afin de couper aux Luxembourgeois la retraite, ou d'empêcher qu'ils ne reçussent des vivres.

Au bout de douze jours le comte de Luxembourg songea à faire sa retraite; mais craignant d'être battu s'il tentait le passage de la Moselle, n'ayant pas assez de bateaux pour repasser ce fleuve, ou de périr de faim s'il s'obstinait dans son entreprise, il prit le parti de côtoyer la Moselle et de faire défilé ses troupes vers la Sâre. Mais faisant réflexion que ce serait pour lui un déshonneur de quitter de la sorte son dessein, il retourna sur ses pas, et vint camper au village de Sainte-Croix, résolu de tout risquer ou de prendre la ville. Son dessein échoua, et on en attribue la cause à un événement que l'on regarde comme un prodige.

Le jour de saint Pierre-aux-Liens on ouït pendant la nuit un tel fracas, qu'on eût dit que c'était une armée de combattans. La terreur se répandit dans l'armée du comte, et ses soldats croyant qu'on venait les attaquer prirent les armes et s'entretuèrent; puis saisis d'une frayeur subite, ils se mirent à fuir et abandonnèrent leur camp. Le comte se vit par là forcé à se désister de son entreprise et fit son traité avec les bourgeois de Trèves. Le premier article de ce traité porte que le comte de Luxembourg serait reconnu bourgeois de Trèves, à charge de prêter pour lui et pour ses successeurs le serment de fidélité. C'est là l'origine du pouvoir que les comtes de Luxembourg s'arrogeèrent ensuite dans la ville de Trèves. En ce temps-là les plus grands seigneurs se fai-

saient donner le droit de bourgeoisie dans les villes considérables qu'ils prenaient sous leur protection spéciale, pour laquelle la protection les bourgeois leur payaient un tribut annuel, et lui bâtissaient un palais dans leur ville.

En 1521 (1), le général Francisque de Sicking qui s'était fait Luthérien, tenta de se rendre maître de la ville de Trèves: Richard de Greiffenclaw de Volratz, archevêque de Trèves, s'y était enfermé avec 700 hommes d'élite et bon nombre de noblesse. Ce prélat les assembla sur la place, et après leur avoir fait exposer par son officier, les maux que les luthériens avaient faits et qu'ils continuaient de faire dans l'Allemagne, il les exhorta à la défense de leur patrie, de leurs biens et de leur religion; leur fit espérer un prompt secours, et leur promit qu'il s'exposerait avec eux à tous les dangers. Francisque parut devant la ville le 8 septembre, et se campa du côté de Saint-Mathias et du faubourg d'Olève; le lendemain il fit battre la place à grands coups de canon, mais avec très-peu de succès; sur le soir il fit jeter des dards enflammés et des boulets rouges dans la ville, qui brûlèrent quelques maisons. Le 12 septembre il arriva des ambassadeurs de la part de l'archevêque de Cologne, pour tâcher de faire la paix entre Richard et Francisque de Sicking; mais après trois jours d'allées et de venues, ils s'en retournèrent sans avoir rien fait. Dans le même temps Sicking fit jeter dans la ville, des billets attachés à des flèches pour tenter la fidélité des bourgeois; mais on ne lui fit pas l'honneur de lui répondre.

Francisque commençant à manquer de vivres, d'argent, de poudre et d'autres munitions, et ayant appris que le comte palatin du Rhin et Philippe, prince de Hesse, venaient au secours de Trèves avec de bonnes troupes, ne songea plus qu'à faire sa retraite et à sauver ses gens. Il décampa honteusement le dimanche 14

(1) Histoire de Lorraine. t. 5. p. 558 et suivantes.

septembre 1522, après avoir mis le feu à l'abbaye de Saint-Maximin, à l'hôpital de Sainte-Elisabeth et à son propre camp. Il se retira au-delà de la Moselle, marchant toujours en bataille, de peur qu'on ne le poursuivit. On regarda comme une espèce de miracle, que durant ce siège il ne soit pas mort un seul homme, ni dans la ville ni aux environs de Trèves.

En 1552, Albert, marquis de Brandebourg, à la tête de dix mille hommes, qu'il menait au siège de Metz, qui ne fut formé qu'au mois d'octobre de cette année, commença dès le mois d'août d'exercer des hostilités et des ravages extraordinaires, dans le pays de Trèves et aux environs; quoique tout y fût en paix et qu'il n'y eût aucune guerre déclarée, ni de la part de la France, ni de la part de l'empereur Charles V. Albert attaqua d'abord la ville de Mayence, et força les bourgeois de lui faire hommage, après quoi il pilla et ravagea tout leur pays. Il résolut ensuite d'en aller faire de même dans le pays de Cologne; mais Jean, archevêque de Trèves, l'arrêta à son château d'Heberstein, et l'obligea de rebrousser chemin.

Ce ne fut que pour tomber sur la ville de Trèves. A peine eût-il paru dans la campagne, le 28 août, que le sénat de Trèves lui apporta en cérémonie les clefs de la ville, et le reçut comme en triomphe dans la place: tout le clergé dont il s'était déclaré l'ennemi, s'était enfui. Albert acheva de brûler ce que Francisque de Sicking avait épargné de l'abbaye de Saint-Maximin et de l'église Saint-Paulin, brûla toutes les maisons, de même que l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dont il emporta les cloches: l'abbaye de St.-Mathias fut pillée, les cloches au nombre de douze enlevées, les autels renversés, les images, le chœur, les ferremens des fenêtres et des portes enlevés et vendus aux bourgeois.

Albert alla en personne au monastère de Saint-Martin sur les bords de la Moselle; le prieur l'apaisa en lui servant

d'excellent vin: après quoi ce prince fit charger sur son chariot environ 4 mesures de ce bon vin, et ayant apposé son sceau sur les portes du monastère, défendit à ses soldats d'y entrer et d'y exercer aucun acte d'hostilité. Il partit enfin de Trèves pour aller dans le Luxembourg, où il exerça les mêmes pilleries et les mêmes violences, qu'il avait faites dans le pays de Trèves.

En 1632, les chanoines de Trèves, fâchés contre Philippe-Christophe de Sotern leur archevêque, qui s'était séparé des intérêts de la maison d'Autriche, mis sous la protection de la France, livrèrent la ville aux Espagnols, qui se saisirent encore de Coblenz et de Philipsbourg, qui appartenait à l'archevêque. Le roi Louis XIII, envoya le maréchal d'Effiat avec une armée de vingt-quatre mille hommes, pour rétablir l'archevêque dans ses états. Le maréchal d'Effiat étant mort à Lutzelstein le 27 juillet, comme il se disposait à assiéger Trèves, le commandement de l'armée fut donné au maréchal d'Estrées, qui prit la ville de Trèves, et on donna le commandement de la garnison qui fut laissée dans la ville, à M. de Senneterre. L'archevêque Philippe-Christophe de Sotern fit plusieurs efforts pour avoir le cardinal de Richelieu pour coadjuteur; c'est pour ce sujet qu'il fut mis au ban de l'empire: enlevé l'an 1635, et mené prisonnier à Vienne; il ne sortit de prison qu'en 1645.

En 1645, le maréchal de Turenne prit la ville de Trèves par composition. Elle fut prise en 1649, par l'armée de France commandée par le maréchal de Rosen. En 1673, Trèves et ses environs furent ravagés par les troupes Françaises, le maréchal de Créqui en fit raser les fortifications et détruisit le pont de la Moselle. Les églises de St.-Paulin et de Saint-Maximin furent aussi renversées. La ville de Trèves souffrit beaucoup de même que les environs, dans les dernières guerres de 1702, 1733, 1734. On ne respecta pas même le palais électoral, qui fut à la vérité con-

servé, mais fort dérangé et endommagé.

Ce palais archiepiscopal est très-vaste et fort élevé, avec des grandes cours, et percé d'un grand nombre de fenêtres. A l'entrée on remarque des restes de l'ancien palais, qui était un bâtiment fort massif et très-solide, avec quantité d'arcs-boutans. On entre dans ce palais par une grande cour, de laquelle on passe dans une autre cour intérieure; au fond est l'appartement d'été séparé du reste du palais, d'une structure très-agréable et très-délicate. Comme l'électeur de Trèves vient rarement en cette ville, et qu'il fait sa résidence ordinaire au château d'Eberstein près de Coblenz, le palais de Trèves n'est ni orné ni meublé, comme il conviendrait à un si grand prince.

Il y a dans la ville de Trèves une maison de l'ordre Teutonique et une maison de l'ordre de Malte.

Quant aux archevêques électeurs de Trèves, on en peut voir la suite à la tête de notre Histoire de Lorraine. On verra dans la même histoire, ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville et l'archevêché de Trèves, tant pour le civil que pour l'ecclésiastique. On peut aussi consulter les Annales de Trèves du père Brouverus, l'Histoire de Luxembourg par le P. Bertolet, tous deux jésuites, et enfin l'Histoire diplomatique des archevêques de Trèves par M. de Hontheim imprimée en 5 tomes en 1750.

TRICONVILLE. — Triconville, *Triconis-villa*, village sur la rivière d'Aire, deux lieues et demie au levant de Bar, de la baronie de Dagonville, diocèse de Toul, bailliage et recette de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; la paroisse a pour patron saint Michel. Il y a à Triconville environ quarante six habitans, une maison forte ou château fief qui appartient à M. de Thibautier.

Cousances-aux-Bois est annexe de Triconville; l'église est dédiée à Notre-Dame; ce village est composé d'une vingtaine d'habitans.

Triconville est rappelé dans une bulle

du pape St. Léon IX, de l'an 1049 (1), en faveur de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, où sont spécifiées les églises et autres biens de ce monastère: *in Transcuff-villa ecclesiam unam.*

TRIEUX. — Trieux, *Trexium*, village à deux lieues au nord de Briey, diocèse de Trèves, recette et bailliage de Briey; M. le baron de Serinchamp en est seigneur haut, moyen et bas justicier, la justice y est exercée par ses officiers; il y a environ cinquante habitans.

TRITTLING. — Trittling, village à deux lieues au couchant de saint Avold, à une lieue au nord de Faulquemont (2): il dépend et fait partie du marquisat de Faulquemont qui a Buffet, et est prévôté balliagère, dont les appels se portent à la cour souveraine. Ce village est du diocèse de Metz, et a pour annexes les villages de *Laudrefang* et de *Redlach*. Il est parlé de *Drutteling*, ou *Druttulinga*, ou *Drutteringa*, dans plusieurs titres de ce pays, et dans un titre de l'abbaye de Longeville de l'an 1121: *conductum ecclesie de Dructheringen*. Il y a dans ce village environ trente habitans.

TROGNON. — Trognon; en latin *Tronium*, *Tromicum*, *Trunio*, village du diocèse de Verdun, situé à deux lieues de Thiancourt et de Saint-Mihiel, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy: la paroisse a pour patron St. Germain.

Je conjecture que le château de Trognon est le même que *Tripio*, château royal, dont il est parlé dans une chartre de l'empereur Charlemagne, donnée la troisième année de son règne: *Datum mense malo, anno tertio regni nostri; actum Dripione palatio publico.* (3), Comme Charlemagne était entré cette même année dans la possession du royaume d'Austrasie; il est assez croyable que la donation qu'il y fait à l'abbaye de Saint-Mihiel, est datée d'un lieu du même royaume d'Austra-

(1) Hist. de Verdun. p. 9. preuves.

(2) Hist. de Lorr. t. 1. p. 376.

(3) Diplomat. l. 4. c. 53.

sie, dont était Trognon. De *Drepio* on a pu aisément faire *Trognon*.

Trognon est le chef-lieu d'une belle terre érigée en marquisat le 5 février 1737, par le duc François III, en faveur de monsieur le comte d'Heudicourt de la maison de Lénoncourt. Ce lieu a changé de nom et s'appelle aujourd'hui *Heudicourt*.

TROIS-MAISONS (LES). — Trois-Maisons (Les) : c'est un des faubourgs de Nancy, au nord-ouest de la ville. Les maisons bâties hors de la porte Notre-Dame, s'augmentant considérablement, on divisa la paroisse Notre-Dame en 1719, et on érigea celle des Trois-Maisons dans l'endroit où était anciennement celle du faubourg Saint-Dizier. Elle fut dédiée à St. Fiacre et St. Vincent.

L'ancien faubourg de Saint-Dizier était situé entre la ville-veille de Nancy et le pont de Maizeville, et avait ses seigneurs particuliers. Les principaux bourgeois de Nancy, avaient en ce faubourg leurs maisons particulières et de plaisance, pour la commodité des eaux, des jardins et des vignes. Il fut ruiné par ordre du duc Charles III, en 1594. et 1592.

Des Trois-Maisons dépend la maison sief de *Bathagnémont*, vulgairement appelée *Bathlémont*, celle de *Turique*, auprès de la porte Saint-Stanislas, *Notre-Dame-des-Anges*, *Santifontaine*, la *Côte-des-Chanoines*, le *Crône*, port où l'on dépose les marchandises qui viennent par eau, et la commanderie St. Jean de Virloy ou le *Vieil-âtre*, de l'ordre de Malte.

TROIS-MAISONS (LES) au val de Saint-Dié. — Les Trois-Maisons, au val de Saint-Dié composent un village du ban de Lusse, et des trois communautés qui partagent ce ban, à trois lieues et demie du Levant de Saint-Dié : Bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

TROIS-VILLES (LES) au val de Saint-Dié. — Les Trois-villes, au

val de Saint-Dié, mairie composée des villages de Marzeley, la Pécherie et Viller, qui ne font qu'une communauté, au nord-ouest et du bailliage de Saint-Dié.

TROIS-VILLES (LES). — On connaît encore une mairie, nommée *les Trois-Villes*, composée des villages de Voinville, Varnéville et Buxerulle, qui font trois communautés du bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

Ces trois villes ne faisaient autrefois qu'une seigneurie, comme il paraît par deux dénombremens donnés au duc de Lorraine es-années 1612, et 1627.

TRON (SAINT). — Saint-Tron, en latin *Sancti Trudonis fanum*, ville et abbaye célèbre au pays de Liège dans la *Hasbaye*, dont elle est la capitale; ceux du pays s'appellent *Saint-Truyens*. Elle est située sur les frontières du Brabant, à trois lieues de Tongres, à cinq de Maastricht, et autant de Liège. L'abbaye donne le nom à la ville, et elle tire son origine de saint *Trudon* ou saint *Tron*, fondateur de ce monastère. La moitié de la ville appartient à l'évêque de Liège, et l'autre moitié à l'abbé de Saint-Tron; l'évêque et l'abbé partagent entre eux la nomination des magistrats.

On croit que l'ancien nom de la ville de Saint-Tron était *Sarcinum*, d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Sarcinense Monasterium*. La réputation de saint Clou ou Clodulphe fils de saint Arnoul, élu évêque de Metz en 648, lui attira un disciple célèbre, qui fut saint Trudon ou saint Tron, originaire du pays d'Hasbaye au diocèse de Liège; ses parens étaient Français et non Romains d'origine, distingués par leur qualité et leurs grands biens. Le jeune Trudon était dès son enfance rempli des sentimens de la plus tendre charité, se privant souvent des choses les plus nécessaires à la vie, pour soulager les pauvres : ces sentimens et cette pratique déplaisaient aux parens de Trudon, et le rendaient mépri-

sable aux yeux des jeunes gens de sa condition.

Dieu lui inspira d'aller consulter saint Remacle évêque de Tongres, qui demeurait en un lieu pas loin de là, nommé *Septemburia*. Ce saint lui dit qu'il devait aller trouver Clodulphe évêque de Metz, qui était destiné de Dieu pour le conduire dans la voie du salut. Trudon se rendit à Metz, et fit présent à l'église de cette ville de tout ce qu'il possédait dans *Sarchine*, lieu de sa naissance sur la rivière de *Cytindrie*. Après quoi saint Clou lui donna un maître pour lui enseigner les saintes lettres, puis lui conféra la tonsure cléricale, et successivement les autres ordres jusqu'à la prêtrise; enfin il le renvoya dans son pays, pour avoir soin des terres qu'il avait données à l'église de Metz, et pour y faire bâtir un monastère.

Arrivé à *Sarchine*, Trudon rassembla grand nombre de disciples, qu'il instruisit dans les pratiques de la vie religieuse, autant par ses discours que par son exemple: il mourut dans la pratique de ces exercices, vers l'an 698.

Adalberon évêque de Metz en 944, voyant ce monastère tombé en décadence, résolut de le rétablir; et pour y être plus autorisé, il prit la qualité d'abbé de Saint-Tron, et entreprit de tirer des mains des seigneurs laïques les biens dont ils s'étaient emparés. Il en vint à bout par son grand crédit, et donna tous ses soins à réparer les édifices du monastère, à en augmenter les revenus, et à y faire fleurir l'observance régulière.

TRONVILLE. — Tronville, *Tronvilla*, village situé sur la rivière d'Ornain, ou Orney, du diocèse de Toul, à deux lieues de Bar, à une lieue de Ligny. Le roi est seul seigneur de la partie qui est du comté de Ligny; et M. du Tertre est seigneur de l'autre partie, qui a le titre de baronie, et ci-devant de prévôté: bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; la paroisse a pour patronne la Sainte-Vierge en son assomp-

tion. On compte en ce lieu environ quatre-vingt-quinze habitans. Le roi et M. du Tertre y ont chacun un château. Il y a sur le finage un ermitage dit de sainte Geneviève.

La terre de Tronville a été possédée autrefois par une maison noble du même nom, aujourd'hui éteinte.

En 1436, le duc René I, gratifia Henry bâtard de Bar, seigneur de l'Avantgarde et de Boursault, d'une somme de deux cents florins du Rhin, pour le dédommager des pertes qu'il avait faites à son service, tant à Tronville, où il fut assiégé par les gens de Ligny, qu'ailleurs.

Charles III, duc de Lorraine vendit en 1586, au sieur Vincent trésorier de ses finances la terre de Tronville et celle de Genicourt, avec leurs dépendances.

TROUSSEY. — Troussey, *Troceium*, village de France, diocèse de Toul, à trois lieues de cette ville, sept de Nancy, présidial de Toul, parlement de Metz. Il y avait autrefois un hôpital.

Le village de Troussey est situé sur la rive gauche de la Meuse, une demi-lieue au-dessous de Pargney-sur-Meuse. Les belles prairies de ce lieu ont été choisies en 1714, et en 1730, pour faire des camps de cavalerie.

En 1414, les habitans de Troussey rassemblés au son de la cloche par commandement de justice (1), sous les ormes du cimetière de l'église, se mirent eux, leurs biens et ménages sous la protection et sauve-garde de M. Jean d'Antel, seigneur d'Apremont, pour tout le temps de sa vie, et s'obligèrent à lui payer chacun un certain redevances.

TROYON. — Troyon, *Trojona-villa*, village du diocèse de Verdun, situé à droite de la Meuse, trois lieues et demie au-dessous de St.-Mihiel, à pareille distance de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron St.-Martin.

(1) Arch. de Lorr. layette. Apremont.

Machon lui donne pour annexe Vassoncourt : le roi en est seul seigneur. Il y a environ quatre-vingt-dix habitans. L'église de Troyon est rappelée dans une charte de Thierry évêque de Verdun, en faveur de l'abbaye de St.-Maur de l'an 1046, et dans la bulle du pape St. Léon IX, de l'an 1049, par laquelle il confirme tous les biens donnés à ce monastère. Dans la première de ces chartres, Trognon est nommé *Trio*, et dans la seconde *Trogium*.

TURKESTEIN. — Turkestein, ou *Tyrkestein*, est un très-ancien château, chef-lieu d'une seigneurie dépendante du temporel de l'évêché de Metz (1). Jean d'Aprémont évêque de Metz, la réunait au domaine de son évêché vers l'an 1250. Jacques de Lorraine, son successeur dans la même église, en répara les murailles et les fortifications vers l'an 1250, et Ademare de Mouteil, qui fut évêque de Metz, depuis 1327, jusqu'en 1361, l'engagea au duc Raoul en 1344, avec quantité d'autres terres. Mais celle de Turkestein n'a jamais été aliénée. Elle est possédée par la maison de Beauveaucraon.

En 1546, le 8 août, le duc Raoul donna le château de Turkestein à Thiébaud sire de Blâmont, pour l'indemniser des pertes qu'il avait faites durant la guerre, que le même Raoul avait eu contre l'évêque de Metz et le comte Bar.

L'évêque Ademare fit le rachat de la seigneurie de Turkestein, du consentement de Marie de Blois, duchesse de Lorraine, régente des états pendant la minorité du duc Jean son fils, moyennant la somme de deux mille livres (2), que Thiébaud de Blâmont lui avait prêtées pour faire ce remboursement. Presqu'en même temps le même évêque Ademare, engagea de nouveau cette terre au seigneur de Blâmont.

Depuis ce temps-là les seigneurs de

Blâmont reprirent des évêques de Metz la terre et seigneurie de Turkestein.

En 1490, Weker comte de Linange, Rechicourt et Dabo, n'ayant point d'enfans de dame *Mahaut* Desarmoises son épouse, reconnaît que la plupart des terres qu'il possédait du côté de la Sâre, relevant de l'évêché de Metz, il les a rendues à Henry de Lorraine évêque de Metz; et étant maître de ses autres terres, il cède au duc de Lorraine *Turkestein*, *Châtillon* et la porte qu'il a dans la ville de Marmoutier, et dans les deux forteresses de Gerolsek, etc.

Turkestein était situé dans les montagnes de Vôges, sur une haute montagne, à quatre lieues de Sarrebourg, quinze de Nancy et vingt de Metz, entre la baronnie de Châtillon et le prieuré de St.-Quirin, dans un terrain assez sauvage. Ce château est en ruine et réduit à une cense. Turkestein n'est pas éloigné de Saint-George, village chef-lieu d'une baronnie de ce nom, dont nous avons parlé.

Tussey voyez Thuilley.



UBEXY. — Ubéxy, à une lieue de Savigny et de Charmes, et à deux de Mirécourt, est ce village que les paysans de ce canton appellent par corruption *Obcheye*, situé entre des côteaux qui en bornent la vue. On a bâti en 1690, auprès du château une église qui est succursale de la paroisse de Brantigni, village éloigné d'un quart de lieue du côté de Charmes, auprès du Colon.

Le château d'Ubéxy est le chef lieu d'une des plus anciennes et des plus belles terres de ce canton, de laquelle dépendent Ubéxy, Rapey, Dommartin-sur-Colmey, partie de Bettigny-Saint-Brice, au bailliage de Charmes, et la Forêterie du ban de Vagny, au bailliage de Remiremont. Cette terre a appartenu à la maison du Châtelet; Gérard d'Haraucourt la possédait en 1488, et elle appartient à M. Renaud d'Ubéxy, conseiller d'état. Le juge des seigneurs a la qualité de prévôt.

(1) Hist. de Lorr. t. 3, nouv. édit. p. 77.

(2) Archives de Lorr.

Ce château qui est fort ancien , et flanqué de quatre fortes tours , a une chapelle castrale, un très-grand jardin au pied d'un côteau de vignes ; il est arrosé par de belles eaux et remarquable par de belles terrasses et une longue allée de charmillies fort épaisses en berceau.

UGNY. — Ugny, village du diocèse de Trèves situé à gauche de la Chiers, bailliage de Longuion, dont il est distant d'une lieue et demie au nord-est. M. le marquis de Lamberty en est seigneur : cour souveraine de Nancy. Il y a vingt habitans.

URCOURT et BURTI COURT. — Urcourt et Burticourt sont deux censes de la paroisse de Doncourt-en-Jarnisy, diocèse de Metz, à une demi-lieue de Doncourt; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Ces censes appartiennent au roi, qui en est seul seigneur : Il y a trois laboureurs et trois ou quatre autres habitans; c'est le reste d'un village considérable. Il y avait autrefois une église, dont on voit encore les vestiges.

URUFFE. — Uruffe par corruption *Eruffe*, en latin *Vruffia*, village du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, situé sur un ruisseau, une lieue à droite de la Meuse, à une lieue et demie de Vaucouleurs, onze de la Marche. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a dans ce lieu près de quatre-vingts habitans, une maison et un bien considérable avec des droits, à M. de Vassimont maître des comptes.

En 1463, le duc René I, réunit Uruffe et Pargney-sur-Meuse, avec leurs dépendances à la prévôté de Fong, comme ils étaient autrefois, pour y demeurer à perpétuité. Depuis l'érection des nouveaux bailliages et la suppression des prévôtés en Lorraine en 1731, ces deux villages sont du ressort du bailliage de la Marche.

Gibaumés, ou Gibaumez, Gibomacus, village à quatre lieues de Commercy, une de Vaucouleurs, est annexe d'Uruffe; l'église est dédiée en l'honneur de saint Jean

Baptiste. M. le marquis de Raigeccourt en est seigneur: bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. On compte en ce lieu environ vingt-six habitans.

URVILLE. — Urville, *Urvilla*, village de la baronnie de Beaufremont, à trois lieues de Neufchâteau, deux au levant de Bourmont, diocèse de Toul, archidiaconé et doyenné de Vitel, bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron saint Martin en sa translation. Messieurs de Beaufremont sont seigneurs haut justiciers, la justice y est exercée par leurs officiers. Il y a à Urville près de quatre-vingt dix habitans.

La terre d'Urville est venue en la maison de Beaufremont (1), par l'acquêt qu'en fit en 1399, Philbert de Beaufremont chevalier, de Jeanne de Ribaupierre, dame de Magnières.

USELDANGE. — Useldange, en allemand *Ouseldingen*, village situé sur la rivière d'Atter, est célèbre par la maison illustre et ancienne d'*Useldange*, qui en est sortie. Les armes des seigneurs d'Useldange étaient burelées et fascées d'argent et de gueules de six pièces, et selon d'autres de neuf. Il y en a qui y ajoutent une bande d'azur, chargée de trois sautoirs, abaissés d'or, brochant sur le tout, ainsi que portait Robert d'Useldange, qui était sénéchal du comté de Luxembourg l'an 1291. Cette maison a produit de grands hommes, dont il est fait mention dans plusieurs anciennes chartres.

Une dame issue de cette maison bâtit en ce lieu une église en l'honneur de la Sainte-Vierge, et fit élever quelques cellules aux environs pour y loger des religieux, qu'elle fit venir de l'abbaye de Moleme, à qui elle soumit le prieuré qu'elle fonda.

On raconte d'un religieux du prieuré d'Useldange nommé Pierre, qu'il ressuscita un mort par ses prières. C'est ainsi qu'un auteur contemporain rapporte ces miracles. Lorsque le bienheureux Pierre n'était encore que novice, un méchant

(1) Archives de Lorr. Layette-Lunéville.

homme fut frappé de mort subite; sa femme toute éplorée courut se jeter aux pieds du saint novice, le conjurant avec larmes de prier le seigneur de rendre la vie à son mari. Pierre touché des larmes de cette femme, se prosterna contre terre, pria avec ferveur, et renvoya la femme à son logis, où elle trouva son mari plein de vie. Cet homme ainsi ressuscité, rentra en lui-même, reconnut ses désordres, se confessa, reçut le saint viatique et mourut trois jours après.

Le bruit de ce miracle s'étant répandu, on venait de tous côtés consulter le saint novice et implorer son secours contre diverses maladies, et Dieu par son intercession opéra plusieurs guérisons. On tira Pierre du monastère d'Useldange, et on l'envoya en Bourgogué, où il mourut saintement, et mérita après sa mort le titre de Bienheureux.

UXEGNEY. — Uxegney, *Uxegneium*, village du diocèse de Toul, archidiaconé de Vôge, doyenné de Jorcey, situé sur l'Avière, une lieue et demie au nord-ouest d'Epinal, à six de Darney; chef-lieu d'un ban considérable, de la prévôté commune de Dompaire, bailliage de Darney.

L'église a pour patron saint Romaric. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont, etc.

Le ban d'Uxegney est composé d'*Uxegney*, *Bertramey* hameau, *Bezonfosse* hameau, paroisse d'Uriménil, *Chantraine* hameau, *Chardargout*, *Cosne*, village à la source du Cosné, *Humbertois* hameau, *Saint Laurent* où il y a un oratoire, les *Forges*, *Safframénil* hameau et *Xanchez*, ou *Sanchez* village.

Domèore-sur-Avière, *Domnus-Aper*, village traversé par le ruisseau d'Avière, est annexe de Uxegney; le patron de l'église est saint Evre: les jésuites d'Epinal sont seigneurs du lieu.

Uriménil, *Utrici Mansile*, autre annexe d'Uxegney, est un village faisant communauté avec *Dounoix*, à la source de Cosné, trois lieues et demie au nord-

ouest de Remiremont, à deux d'Epinal: l'église a pour patron saint Evre.

UZEMAIN. — Uzemain, ou Usmain, *Usmainga*, village sur le Cosné, à quatre lieues de Remiremont, trois au sud-est d'Epinal, diocèse de Toul, archidiaconé de Vôge, doyenné de Jorcey, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Uzemain est annexe de Girancourt; il y a un vicaire pour desservir l'église du lieu, qui est dédiée sous l'invocation de saint Vincent et de la Magdelaine.

D'Uzemain dépend *Naymont* hameau, la *Rue-d'Uzemain*, village du ban de Girancourt, séparé d'Uzemain par le Cosné. Il est sur le penchant d'un coteau; l'église est au-dessus du village: dépendent aussi d'Uzemain, *Claire-goutte*, la *Forge*, et la moitié du village de *Ménil-sous-Harol*, l'autre moitié appartient à l'église de Charmois, depuis que ce dernier a été séparé de Harol.



V VACHERESSE (La), ROUILLIÉ. —

La Vacheresse *Vaccacria*, et Rouillié, deux villages qui ne sont qu'une même et seule communauté, à trois lieues de Bourmont, trois et demie au midi de Neufchâteau; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine. La Vacheresse est annexe de St.-Ouen, et la Rouillié est annexe de Crainvillers, diocèse de Toul. Ces deux annexes sont du marquisat de Bulgnéville, dont M. le marquis des Salles est seigneur. L'église de la Vacheresse est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en sa Nativité, et celle de Rouillié a pour patron saint Nicolas. Ces deux villages contiennent environ quarante habitants.

VADONVILLE. — Vadonville, *Vadonis-Villa*, village du comté de Sampigny, à la gauche de la Mense, deux lieues et demie au midi de St.-Mihiel, à cinq de Bar-le-Duc; principauté de Commercy, bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy. Vadonville est du dio-

cèse de Toul, l'église a pour patronne la Ste-Vierge en sa Nativité. Ce village est composé d'environ quarante-cinq habitans.

Malaumont, en latin *Malus-Mons*, est annexe de Vadonville. Saint Martin est patron de l'église.

Il y a à Vadonville des forges appartenant à M. Paris de Montmartel, à cause de sa seigneurie de Sampigny. Il y a deux grands fourneaux où l'on fond la mine de fer, qui se tire de Villeroncourt, village abondant en mines de fer, à trois lieues de Bar. On y voit aussi de très-belles eaux et très-abondantes, qui sortent de diverses sources, qui viennent se réunir à Vadonville.

Ce lieu est devenu célèbre par M. Antoine Hautcolas, prêtre et curé de Vadonville, et qui y est mort en odeur de sainteté le 8 mai 1709. Il était natif du village de Voinville. Après ses études d'humanité qu'il fit sous son frère alors curé des Baroches, village situé à une demi-lieue de Saint-Mihiel, il alla à Paris, et fut reçu au nombre des boursiers du collège de la Marche. Après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il fut fait vicaire de la paroisse de Saint-Mihiel, et desservit pendant quelques années la cure de Billée à une lieue de St.-Mihiel. Il fut nommé à la cure de Vadonville en 1685. C'est dans cette paroisse qu'il a gouvernée pendant tout le reste de sa vie, qu'ont éclaté les rares vertus qui l'ont fait regarder comme un saint. Sa mémoire y est en vénération, et les peuples des environs révérent son tombeau.

VAGNEY. — Vagney, *Vagniacus*, village à deux lieues au levant de Remiremiremont, chef-lieu d'un ban très-étendu dans les montagnes des Vosges, et dans un vallon où coule une branche de la Moselle. Le ruisseau de Vagney qui arrose un autre vallon, se jette dans la Moselle au-dessous du village, et forme une île. On tirait anciennement du ban de Vagney, des grénats de différentes couleurs, de l'agate, des calcédoines et du porphyre. On ap-

pelle *Arentés du ban de Vagney*; la communauté composée des sujets répandus dans le ban de Vagney.

Ce village et le ban qui en dépend sont du diocèse de Toul (1), doyenné et bailliage de Remiremont. Le patron de l'église est saint Lambert. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont. Chacune charrue doit au curé deux charrées de bois; mais il doit donner à chacune char-ruée deux pains de seigle; chaque paroissien lui doit un jour de corvée; le marguillier est obligé de couper le bois du curé, qui le doit nourrir pendant le temps de ce travail; il a droit de justice pour la dime et les dommages des animaux; il a part aux amendes et crée les bangards. Les moulins lui doivent chacun une tarte, chaque meule de foin un denier. Ses bestiaux sont francs pour la garde, etc. Il a de plus toute la dime d'un laboureur à son choix.

De Vagney dépend *Rochesson*, villa-ge, ban et annexe, où il y a une chapelle sous l'invocation de St. Roch et de St. Sébastien, et *Zinwiller*, village situé sur une branche de la Moselle, une demi-lieue au midi de Vagney.

Voici les noms des granges éparses et des hameaux, dont est composé le ban de Vagney: les *Amias*, *Bamont*, *Belmont*, *Bouvacotte*, *Bréhaviller*, *Champel*, *le Chanois*, *Cleuric*, *Gontrexard*, *Cremanviller*, *Ensan-la-Ville*, *Fontaine*, *Gerbamont*, *les Gravières*, *Lesjol*, *Nol*, *Peccaviller*, *Peubas*, *Planois*, *la Poirie de Saulxure*, *Preille*, *Rochesson*, *Sapois*, *Thiefosse*, *Travexin*, *Trougemont*, *Zainviller*, etc.

Le duc Antoine en 1542, le 15 mars avait modéré les habitans de Vagney, à cause de leur pauvreté et de la stérilité de la contrée qu'ils habitent, pour les aides ordinaires, à 16 gros par conduit ou ménage, le fort aidant le faible, et chacune veuve à 8 gros.

(1) Pouillié de Toul, tome 2, pages 114, et 362.

VAL-D'AJOL. — Le Val-d'AJol est un canton considérable des Vosges, arrosé par un ruisseau qui passe à Fougerol. Le village de Laitre qui est chef-lieu et presque au centre du ban, est à trois lieues au sud-ouest de Remiremont.

Le Val-d'AJol est du diocèse de Besançon, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy. Voici les noms des hameaux et des granges qui composent le ban du Val-d'AJol, *Laitre*, chef-lieu d'un ban, la *Banvoye*, la *Battelièule*, les *Champs*, le *Chêne*, la *Côte*, la *Croix*, *Dandirant*, le *Drot*, *Faingpotot*, *Merreille*, *Clairgoutte*, *Faymont*, le *Girmont-d'Amont*, et le *Girmont-d'Aval*, *Hamanxard*, le *Haris*, *Larrière*, *Leyval*, le *Moncel*, *Olichamp*, *Outremont*, *Plombières*, ban d'AJol, séparé du bourg par la rivière, les *Vargottes*. Tous ces lieux qui sont des granges éparées ou de petits hameaux, ne composent qu'une seule paroisse, et ont été long-temps en surséance pour la souveraineté, entre le roi et le duc de Lorraine, jusqu'en 1704, qu'ils furent reconnus être du domaine de Lorraine.

Laitre, village sur le rup de Fougerol, chef-lieu du Val-d'AJol, est à une demi-lieue de Plombières, ayant à l'orient le prieuré d'Hérival, et au couchant Fougerol et Plombières. On nomme ordinairement le Val-d'AJol, *Vallis gaudii*, *Vallée de Joie*.

La cure de Laitre dépend du prieuré d'Hérival. Il y a 15 moulins sur le ban et une papeterie.

Charles IV, duc de Lorraine, s'était retiré au Val-d'AJol, lorsque le roi Louis XIII en 1633, voulut entrer en Lorraine : alors le cardinal Nicolas-François de Lorraine, frère du duc, le vint trouver au Val-d'AJol, pour lui notifier les intentions de S. M., et de là le cardinal Nicolas-François retourna en diligence trouver le roi à Saint-Dizier. Au retour, le duc Charles fit une démission de ses états de Lorraine et Barrois, entre les mains de

son frère le cardinal François, le 26 août 1633.

Le premier jour de l'an, le maire du Val-d'AJol devait un florin d'or à la sonnière du chapitre de Remiremont, et les étrennes à sa nièce, à son receveur et à ses domestiques. Le forêtier de ce canton lui doit tous les ans 12 services de poissons, aux jours qu'elle ordonne. Tous les jetons essaims de mouches à miel, qui se trouvent dans les forêts sont à elle.

VAL-DE-CIRCOURT. Voyez **CIRCOURT**.

VAL-DE-PACE. Voyez **TOUL**.

VAL-DES-NONES (28). — Nous avons dit ci-devant en parlant de l'abbaye de Rengéval, et à l'article Martin-Fontaine, que le Val-des-Nones était anciennement un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Norbert ou de Prémontré. Le monastère fut supprimé peu de temps après sa fondation, et réduit en un simple ermitage, qui devint le noviciat de la congrégation de S.-Antoine. Frère Pierre, premier supérieur, qui avait d'abord embrassé la profession des armes, y mourut vers 1746, âgé de 97 ans.

Cet ermitage est situé sur un ruisseau, entre des vallons et des bois, sur le ban de Pargney-dérrière-Barrine, trois quarts de lieue au nord-est de Foug. Les ermites répandus dans tout le diocèse de Toul, s'y rassemblent toutes les années quelquefois au nombre de 40. Ils ne font que des vœux simples ; ils vivent dans cette solitude avec beaucoup d'austérité, s'occupant du travail des mains, et ne buvant du vin qu'une fois la semaine. Ils reconnaissent l'évêque diocésain pour leur premier supérieur, quoiqu'ils soient soumis au supérieur de leur congrégation. La chapelle du Val-des-Nones est dédiée sous l'invocation de St. Antoine.

VAL-DONNE. Voyez **MOUTIER-SUR-SAULX**.

VALDENTZ ou **VELDENTZ.** — Valdentz, ou Veldentz, ou Valdance, château d'Allemagne près la Moselle, à deux lieues au-dessus de Traerbach, et chef-

lieu du comté de Valdentz, enclavé dans l'archevêché de Trèves. C'est un ancien fief de l'évêché de Verdun, comme en font preuves plusieurs investitures données par les empereurs aux évêques de Verdun et par différentes reprises, dans lesquelles les comtes de Valdentz se qualifient hommes-liges de ces évêques.

La seigneurie de Valdentz, de même que celles de Macheren, de Dieuze et d'Estain, appartenait au commencement à la collégiale de la Magdeleine de Verdun, et lui avaient été données en considération de vénérable Ermenfroy son fondateur, par les rois et les empereurs d'Allemagne. Ermenfroy était archidiacre de l'église de Verdun, et célèbre par ses fondations et par sa piété. Il mourut le 25 septembre 1071.

Richer qui fut évêque de Verdun depuis l'an 1084 jusqu'en 1107 (1), allant à Trèves, tomba malade à Valdentz en *Vôges*, qui était alors un fief de son évêché, d'où il se fit transporter à Trèves, où il mourut saintement en 1107. La seigneurie de Valdentz était donc déjà passée du domaine de la Magdeleine de Verdun à celui de l'évêché.

M. Audiffret (2) nous apprend qu'Etienne, comte palatin du Rhin, acquit le comté de Valdentz en épousant Anne, fille unique et héritière de Frideric, comte de Valdentz. Louis-le-Noir l'eut en partage, avec le duché des Deux-Ponts, la moitié du comté de Sponheim, et le donna à Robert son fils puiné, qui est le chef de la branche de ce nom, et qui fut père de George-Jean. Ce dernier partagea ses états entre ses deux fils, George-Gustave et George-Jean. L'aîné eut la principauté de Lautrech, avec voix et séance à la diète. Il épousa en secondes noces *Marie-Elisabeth*, fille de Jean, duc de Deux-Ponts; et de ce mariage sortit en 1625, Léopold-Louis qui succéda aux états de son oncle *George-Jean*, mort sans enfans, qui

(1) Hist. de Verdun, p. 218.

(2) Audiffret, Géographie, ancien et moderne tome 2.

avait eu en partage le comté de Valdentz et la principauté de Lutzelstein. Ce prince ayant refusé de rendre hommage pour ce comté, en fut privé par arrêt de la chambre-royale de Metz, du 19 décembre 1680.

Ce palatin, qui fut le dernier de sa branche, étant mort sans héritiers mâles, ses domaines retournèrent à l'électeur palatin.

Le comté de Valdentz renferme l'avocatie de Valdentz, le ban de la cour du *Moulin*, *Wolfsweiler*, *Bomholdric* et la cour de St.-Médard.

VALFROICOURT. — Valfracourt, ou Valfroicourt, *Vulferii-Curtis*, village à trois lieues de Darney, trois au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. Il y avait autrefois une prévôté royale, qui fut supprimée le 5 avril 1720; bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine. La paroisse est dédiée sous le nom de l'Assomption de la Ste-Vierge.

De Valfroicourt dépendent le *Frénois*, village sur le Madon, et le *Void-des-Saulx*.

Il y a dans Valfroicourt trois fiefs, un château et une tuilerie (1). Il est parlé des seigneurs de Valfroicourt dans l'article de Spitzemberg.

VALHEY. — Valhey, village du diocèse de Toul, à droite du *Sanon*, quatre lieues au midi de Château-Salins, à deux de Lunéville; autrefois simple annexe de la paroisse d'Einville, érigé en cure par sentence du 25 septembre 1576, à la prière de Madame Catherine de Valhey, *Dame* dudit lieu, veuve d'André des Porcelets, seigneur de Maillane et dudit Valhey, maître-d'hôtel et conseiller d'état du duc de Lorraine, et bailli d'Épinal.

L'église est dédiée sous l'invocation de Ste Marie-Magdeleine.

M. Jean des Porcelets évêque de Toul, naquit au château de Valhey, le 24 août 1582, il mourut en 1626, et fut inhumé dans l'église du collège des pères jésuites

(1) Archives de Lorr.

de Nancy, où l'on voit son mausolée et son épitaphe. Il était petit-fils d'André I^{er} des Porcelets et de Catherine d'Einville, dame de Valhey.

La terre de Valhey appartenait autrefois à la maison d'Einville, aujourd'hui éteinte. Les armes de cette maison étaient en champ d'argent, à la bande engrêlée de gueules, accompagnées de 12 billettes de même. Ce sont les mêmes armes que l'on voit gravées en losange sur un écusson placé au frontispice de la porte d'entrée du château de Valhey.

Dans l'église paroissiale l'on voit le mausolée d'un seigneur et d'une dame de Valhey, élevé de terre de près de quatre pieds, avec des figures couchées, apparemment d'André des Porcelets et de son épouse; on voit aussi à côté du grand autel un autre tombeau sur lequel est représenté un guerrier armé de toutes pièces.

On montre dans la sacristie une chasuble de velours noir, dont la croix est devant, selon l'ancien usage; cette chasuble a servi à M. des Porcelets avant qu'il fut fait évêque: au bas sont les armes des Porcelets, qui sont un cochon; au-dessus de l'écusson est le chapeau de protonotaire.

VALLANGE ou VITRI-SUR-ORNE.

— Vallange ou Vitri, comme on le trouve souvent nommé dans les anciens titres, est un village situé sur la rivièrè d'Orne, à deux lieues et demie de Briey et de Thionville: diocèse de Metz, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier; l'abbé de Saint-Pierremont seigneur foncier. La paroisse a pour patron saint Etienne.

VALLÉE DE BUSSY (LA). — La Vallée, village du diocèse de Toul, de la baronie de Levoncourt, deux lieues au nord-est de Bar; on l'appelait anciennement la *Vallée de Bussy*. Ce lieu dépend du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron St. Maurice, Il y a en ce lieu environ 60 habitants.

En 1555 (1), Eve de Bessey, dame douairière de Bussy, Neuve-Ville-sur-Orne et Magnière, fit ses reprises de ce qu'elle tenait en fief, foi et hommage du duc de Lorraine en la Vallée de Bussy.

VALLÉE-LEZ-RARECOURT (LA).

— La Vallée-lez-Rarécourt, village du Clermontois, du diocèse de Verdun. M. Christophe de la Vallée, évêque de Toul, était à ce que l'on croit, natif de ce lieu; il était fils de Christophe de la Vallée, seigneur dudit lieu et d'Abraïnville et de Perrette de Richier de Vandelaincour. La maison de la Vallée est originaire de Bretagne et on prétend qu'elle s'est transplantée dans le Clermontois par le mariage de Colin de la Vallée, capitaine de cavalerie au service de France, avec Ibonne de Moncel, dame du fief de la *Vallée-lez-Rarécourt*.

La maison de la Vallée portait d'argent semé d'hermines, aux cinq anneaux de sable, relevés d'une ligne d'or et posés en sautoir.

Le lieu de la Vallée fut cédé pour toujours avec les autres lieux du Clermontois au roi Louis XIII, par le duc Charles IV, par le traité de Liverdun en 1652, ensuite par celui de Paris de 1644; ce qui fut confirmé par ceux des Pyrénées et de Vincennes.

VALLEROY-SUR-ORNE.

— Valleroy-sur-Orne, village du diocèse de Metz, une lieue au midi de Briey, annexe de Hatrice, bailliage de Briey.

La terre de Valleroy était autrefois un fief dépendant du comté d'Apremout (2). Dès l'an 1286, Jean, dit *Pallaix*, supplie le seigneur d'Apremont, de vouloir recevoir pour son homme-lige, Gilles de Piers, écuyer, son cousin, de la terre de Valleroy, étant un de ses héritiers, fils de sa tante, et que c'est de son consentement.

En 1457, le 6 avril, les habitants de Moineville et Valleroy, passèrent un acte

(1) Archives de Lorraine.

(2) Archives de Lorraine, Layette cotée Apremout 2.

sous le scel de la prévôté de Briey, par lequel ils témoignent: «qu'étant tous assemblés au son de la cloche, ils reconnaissent de leur pure et franche volonté, que comme leurs prédécesseurs eussent antrefois été en la sauvegarde et protection de Robert duc de Bar, pour le grand et parfait amour qu'ils ont pour le roi de Sicile et le duc de Calabre son fils, ils se mettent sous leur sauvegarde et protection, avec tous leurs biens, la vie durante desdits roi et duc; et promettent leur payer par conduit, à cause de ladite garde, une livre de bonne cire, et les femmes veuves une demi-livre par an, au jour de Noël à la recette de Briey.»

M. de Faillonnet est seigneur haut, moyen et bas justicier de Valleroy-sur-Orne, la justice y est exercée par son juge-garde. On compte en ce lieu environ soixante-quinze habitans.

Dépend *Bel-Air*, hameau ou cense, communauté de Valleroy.

VALLEROY-AUX-SAULES. Valleroy-aux-Saules, village sur le Madon, à quatre lieues et demie de Darney, une et demie au midi de Mirecourt. Ce lieu était un de ceux qui composaient l'ancienne prévôté de Dompaire; il est du bailliage de Darney en Vôge. Valleroy-aux-Saules est du diocèse de Besançon.

VALLETTE (LA).— La Vallette, village à trois lieues de Sarreguemines, trois au sud-est de Saint-Avold. Henry duc de Lorraine, donna en 1614, la seigneurie de la Vallette à Madame Louise de la Vallette, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, s'en réservant néanmoins le ressort et la souveraineté, à condition que les dames religieuses de cette abbaye seraient tenues à perpétuité, de chanter devant le grand-autel de leur église, chaque samedi après la grande-messe, un *Salve Regina*, avec la collecte, le verset et l'oraison, en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour la santé et la prospérité du duc durant sa vie, et le salut de son âme après son décès.

La Vallette est du diocèse de Metz.

VALLIER (S.-).— Saint-Vallier, *Sanctus-Valerius*, village du diocèse de Toul, à sept lieues de Darney, à une lieue de Châté. L'église est dédiée à St. Valère. Le roi est seigneur de ce lieu avec l'abbé de Bonfay et d'autres; St.-Vallier est du bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

VALMONT.— Valmont, village à une demi-lieue au midi de Saint-Avold, à quatre de Boulay. Charles III, duc de Lorraine, échangea en 1593, le 10 mars, le village de Valmont, ses appartenances et dépendances, mouvant de sa châtellenie de Hombourg, avec M. Steph Navvyer, sieur de Hening et de First, gentilhomme de la maison du duc, et son capitaine à Phalsbourg, contre six quartes et demie de blé, vingt-six quartes d'avoine et dix-huit gros en argent de ronte ordinaire, nommée *Herbesthoff*, que ledit sieur de Hening avait au village de *Magstat*.

Valmont est du diocèse de Metz bailliage de Boulay.

V VALTIN.— Valtin (*le Grand*), village du ban le Duc, Val de Saint-Dié, cinq lieues et demie au midi de cette ville. Une des sources de la Meurthe et une des sources de la Vologne sortent du même pré, un peu au-dessus de ce village, et prennent des routes différentes.

Les *Petit Valtin*, village, chef-lieu d'une mairie et d'une paroisse, est à une lieue et demie au nord-est du Grand-Valtin, à cinq lieues de Saint-Dié. Il est situé sur cette branche de la rivière de Meurthe, qui vient de l'extrémité la plus méridionale du bailliage de St.-Dié.

L'église paroissiale du Valtin, dédiée à St-Sylvestre, n'était autrefois qu'annexe de celle de Fraise; mais vers l'an 1689, M. l'abbé de Rignet, alors grand-prévôt de Saint-Dié, démembra l'église du Valtin de celle de Fraise et l'érigea en paroisse.

Le Valtin pour le spirituel est du territoire ou juridiction de Saint-Dié, et pour le temporel du bailliage de la même ville;

cour souveraine de Lorraine. Ci-devant il n'y avait au Valtin qu'une chapelle pour la commodité des habitans, éloignés d'une grande lieue de la paroisse de Fraise (1). On attribue la Fondation de cette chapelle aux seigneurs de Ribaupierre, qui avaient obtenu pour elle de grandes indulgences.

VANDEL (St.-), ou St.-VENDEL ou St.-VENDELIN. Saint-Vandel, ou Saint-Vendel, en latin *Sanctus-Vendelinus*, donne son nom à la petite ville de Saint-Vandel, ou *Sancte-Vendel*, ou Saint-Vendélin, dans la pays de Trèves : diocèse de Metz, sur la petite rivière de Blisse, pas loin de la Sâre, dans le *Ves-terreich*. On dit que St.-Vandel ou St.-Vendélin Ecossais, étant venu en France, et ayant passé quelque temps à Trèves, fut prié de prendre le gouvernement du monastère de Tholey, fondé depuis peu par le roi Dagobert vers l'an 615. Vendélin reçut dans son monastère, St. Paul, anachorète, Français de naissance, qui demeurait depuis quelque temps dans les monastères des Vosges.

Paul y vécut dans une si grande opinion de sainteté, que bientôt il devint maître et abbé de ce nouvel établissement, d'où il fut tiré pour gouverner l'église de Verdun. Depuis ce temps plusieurs saints évêques de cette église ont été tirés de l'abbaye de Tholey, qui était autrefois regardée comme un séminaire des évêques de Verdun.

Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, acheta le château et territoire de St.-Vandel, en 1309.

En 1506, Jacques de Baden archevêque de Trèves, donna commission aux abbés de Sainte-Marie-aux-Martyrs et de Meilloc, et au prévôt de Saint-Siméon de Trèves de faire l'ouverture du tombeau de St.-Vandel, ou plutôt de sa chasse, parce que les pèlerins qui venaient en foule visiter ses reliques, avaient par un zèle indiscret, ouvert sa chasse, appa-

renant pour toucher ses ossements. L'archevêque donna donc commission à ces trois députés de retirer les reliques de l'ancienne chasse, et de les transférer avec la décence convenable dans une nouvelle, plus solide que la première.

La chasse qui renferme les reliques de St. Vandel est riche et bien ornée. On la porte en cérémonie tous les ans à certains jours, jusqu'à moitié chemin de l'abbaye de Tholey, où l'abbé et les religieux viennent la recevoir et la portent dans leur monastère, où elle demeure jusqu'à un certain jour, auquel les habitans de St.-Vandel viennent en procession la reprendre au même lieu où ils l'avaient d'abord apportée.

En 1521 (1), le capitaine Francisque, avec plusieurs milliers de chevaux et un grand nombre de piétons, après avoir fait beaucoup de dégât dans les terres de l'archevêque de Trèves, vint mettre le siège devant la ville de Saint-Vandel, et la battit si vivement, qu'il la prit le mardi troisième septembre, la pilla et emmena prisonniers la plupart des habitans, qu'il rançonna à une très-grande somme. Ce qui donna une si grande terreur à ceux de Trèves, qu'ils firent couper la plupart des arbres qui étaient autour de leur ville, et ruinèrent plusieurs édifices, dont les ennemis auraient pu profiter pour battre la place.

Quelque temps après, Gerlac d'Isembourg, général des troupes de l'archevêché de Trèves, alla attaquer la ville de Saint-Vandel, dont s'était emparé Jean de Sicking, fils de Francisque, dont nous venons de parler. Jean avait très-peu de monde avec lui et ne comptait guères de défendre la place, qui n'était nullement forte. Gerlac le somma de la rendre; il répondit qu'il y songerait dans huit jours. Gerlac la fit attaquer vigoureusement par deux compagnies d'infanterie, et quelque cavalerie qu'il avait: mais le fils de Sicking sortit de la ville la nuit suivante, par

(1) Ruyr, les ss. antiquités des Vosges, p. 210.

(1) Chronique de Vigneulle, tom. 3, page 813.

une brèche qu'il fit dans le mur. On disait que son père lui avait donné ordre d'abandonner ce poste ce jour-là même, après avoir brûlé la ville et pillé les églises; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce mauvais dessein.

Le territoire de Saint-Vandel confine à la Lorraine, au pays de Birkenfeld, au Palatinat, au duché de Deux-Ponts, et à la principauté de Nassau. Ce territoire comprend les lieux suivants : *Saint-Vandel, Rosberg, Reyscheid, Hofborn, Hoffelt, Balterweiler, Mausbach, Forweiler, Miltelradenbach, Rasweiler, Hettinweiler, Spitzheller, Pintzweiler, Hof-Heidersberg, Limberg, Eysweiler, Vhrweiler.*

L'église de Saint-Vandel est une des plus grandes et des plus belles de ce pays-là.

VANDELAINVILLE. — Vandelainville, village à gauche du rup de Maid, deux lieues et demie au-dessous de Thiaucourt, à trois de Pont-à-Mousson, du diocèse de Metz; Vandelainville est du ressort du bailliage de Pont-à-Mousson sous la coutume de Lorraine.

Dans un diplôme de l'empereur Othon I, de l'an 960 ou 990, en faveur de l'abbaye de St.-Pierre-aux-Nonains à Metz, qui confirme les biens de cette abbaye, on lit: *Wandalavillam, in Comitatu Scarponensi*, qui est sans doute Vandelainville dont il s'agit ici.

VANDELÉVILLE. — Vandéléville, village du diocèse de Toul, situé sur le Brenon, à une lieue de Vézelièze, dans le comté de Vaudémont. Il est parlé de Vandéléville dans le titre de fondation de l'abbaye de St.-Léon de Toul, par *Lutulphe* doyen de la cathédrale de la même ville en 1094 (1). Lutulphe y déclare qu'il a acquis de la comtesse *Richisè* : *Ecclesiam de Vandeni-villa cum omni integritate.*

Vandéléville est du bailliage de Vézelièze, cour souveraine de Nancy. M. le

comte de Vidampierre en est seigneur. La paroisse a pour patrons Ste-Marie-Magdelaine et St.-Léger.

L'église était autrefois à trois quarts de lieue de Vandéléville, dans un endroit appelé *Roville*, où était un village. Vandéléville fut érigé en comté le 15 décembre 1725 par le feu duc Léopold I^{er}.

VANNES-LE-CHASTEL. — Vannes-le-Chastel, *Vennæ*, village du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, situé à quatre lieues et demie de cette ville et à deux lieues et demie de Toul. La paroisse a pour patron saint Martin. Seigneur, M. de Lignéville.

Le château de Vannes est éloigné d'un quart d'heure du village.

VAQUEVILLE. — Vaqueville, en latin, *Episcopi-Villa*, village situé à gauche de la route de Lunéville à St.-Dié; à onze lieues de Nancy, six de Lunéville; bailliage de Vic, parlement de Metz. Vaqueville dépend du temporel de l'évêché de Metz, et du spirituel de l'évêché de Toul. La paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Etienne en son invention. Seigneur temporel, l'évêque de Metz.

De Vaqueville dépendent 1^o *Bertrichamp, Bertrichampus*, village sur la route de Lunéville à St.-Dié, qui traverse le village. Bertrichamp est chef-lieu d'une mairie particulière, de laquelle dépendent les village de Thiaville, la Chapelle et Fagnon: L'église a pour patron saint Jean-Baptiste.

2^o *Nenoe-Maison, Nova-Domus*, patron saint Léger. Le village est situé dans une colline; à la lisière des bois de l'évêché de Metz, sur un ruisseau qui prend sa source dans lesdits bois et descend à Vaqueville.

3^o *Venay*, petit village à un quart de lieue de Vaqueville.

Vaqueville fut donné à l'abbaye de Senones par les évêques de Metz; et Raimbert abbé de ce monastère demanda la confirmation de cette donation à Adal-

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. xvij. preuves.

beron I, évêque de Metz, qui la lui accorda solennellement en 939. Il ajouta que si un homme de la dépendance de l'abbaye de Senoues épousait une fille libre de la dépendance de l'église cathédrale de Metz, les enfants procréés de ce mariage, demeureraient serfs et sujets de l'abbaye. Donnée à Metz le 3 des calendes de janvier, la troisième année du roi Othon. Indiction XIII.

VARANGÉVILLE. — Voyez l'article de SAINT-NICOLAS.

VARENNES. — Varennes, petite ville du Clermontois du diocèse de Langres, à quatre lieues de cette ville. Ce lieu est devenu célèbre par le culte de saint Gengoul, que l'on y honore comme martyr, et que l'on croit communément y être né. On ajoute que ce saint fit bâtir à Varennes et dota une église paroissiale, qui depuis a été changée en prieuré sous le titre de saint Pierre et de saint Gengoul; à la réquisition et par la fondation de Régnier, ainsi qu'il paraît par la chartre de Regnault évêque de Langres, de l'avis des chanoines de sa cathédrale. Cette chartre est conservée dans les archives de l'abbaye de Molesme, à laquelle ce prieuré a été donné par cette chartre, que l'on rapporte à l'an 1080, ou 1084. Voyez M. Baugier, *Mémoires de Champagne*, t. 2, p. 90.

Le P. Benoit Picart (1) raconte la chose bien diversément. Il dit que les fidèles ayant fait bâtir à Varennes une église en l'honneur de saint Gengoul, les miracles qui s'opérèrent au tombeau du saint martyr, excitèrent le zèle des chrétiens à enrichir cette église de si grands revenus, qu'elle devint une abbaye célèbre, qui fut donnée à l'église de Toul. Adson abbé de Montier-en-Derf, parlant de saint Gauselin évêque de Toul, raconte qu'Archard évêque de Langres, pria ce saint prélat de lui céder cette abbaye en échange des biens qu'il avait à Bouzemont, à Ourches et à Sion, ce qu'il lui accorda.

(1) Benoit Hist. de Toul, p. 335.

Saint Gérard successeur de saint Gauselin, considérant que son église souffrait considérablement de cette échange; demanda à Archard qui vivait encore, quelque dédommagement; cet évêque le lui promit, mais la mort qui le prévint, l'empêcha de le faire. Brunon un des successeurs de l'évêque Archard, pressé par St. Gérard d'exécuter la promesse de son prédécesseur, se brouilla avec St. Gérard.

Ces contestations donnèrent occasion à ce saint prélat de faire bâtir une église à l'entrée de sa ville épiscopale, vers la partie méridionale, en l'honneur de saint Gengoul, où il mit d'abord des filles; mais bientôt après, le dérèglement de ces religieuses, obligea saint Gérard à les chasser et à leur substituer des clercs, qui observèrent long-temps la règle de saint Crodegand évêque de Metz.

Quoiqu'il en soit de ce récit, il est certain que Varennes, ainsi que le Clermontois, appartenait autrefois à l'église de Verdun. Le comté de cette ville ayant été donné à Haimon évêque de Verdun l'an 1000, il alla à Rome, où il obtint de l'empereur Othon III, l'investiture des biens de son église, où était déjà compris Clermont; comme le témoigne l'empereur Frideric Barberousse dans sa patente confirmative de celle d'Othon, et donnée l'an 1156.

Dans la suite les évêques de Verdun donnèrent en fief aux comtes de Bar (1) Varennes avec d'autres terres dépendantes de leur église.

Charles III, duc de Lorraine, traita avec Nicolas Pseume évêque de Verdun (2), qui moyennant une petite récompense, céda au duc de Lorraine l'an 1564, tous les droits et fiefs et les devoirs dont étaient tenus les ducs de Bar envers ce prélat et son église, pour Clermont, Vienne, Varennes et autres lieux. En conséquence ces terres ne furent plus des arrière-fiefs, mais des fiefs de l'em-

(1) Hist. de Verdun p. 20.

(2) Louguerue, description de la France: part. 2, p. 192.

père ; c'est ce qui a duré jusqu'au duc Charles IV, qui les céda en toute propriété à la couronne de France en 1632, ensuite en 1641, le comté de Clermont et ses dépendances ; ce qui a été confirmé par les traités des Pyrénées et de Vincennes.

Le cardinal Louis duc de Bar évêque de Verdun, mourut à Varennes le 25 juin 1430, son corps fut rapporté à Verdun et inhumé devant l'autel de la chapelle de saint Martin et de sainte Elisabeth, que Thibaut II, comte de Bar avait fondée. On y voit sa tombe un peu élevée et son épitaphe.

VARNEVILLER, abbaye de l'ordre de Cîteaux, ou **WETSCHVILLER**. — Varneviller, ou Vernéviller, ou Werschviller, ou Westviller, abbaye nommée apparemment ainsi du nom du comte *Vernier* son fondateur, *Werneri-Villa*, ou *Villare*, ou *Villarum*, de l'ordre de Cîteaux, située sur la rivière de Blaise, à distance égale de Hombourg et des Deux-Ponts, fut fondée, à ce qu'on croit, en 1670.

L'abbaye de Varneviller fut du nombre des biens ecclésiastiques, dont s'emparèrent pendant les troubles de religion, occasionnés par les prédications de Luther, plusieurs princes et états de l'empire qui embrassèrent les nouvelles opinions. On sait qu'ils furent maintenus dans ces possessions et droits en dépendans par différens traités ; et surtout par la fameuse paix de Westphalie en 1648. Les ducs des Deux-Ponts depuis ces troubles, se sont maintenus dans la possession de l'abbaye de Varneviller, située dans leur duché, et dans celle des biens qui en dépendaient.

Nous avons une lettre de Robert duc de Bar du 2 juin 1589 (1), par laquelle il déclare, que comme dans la guerre qu'il avait faite à son cousin le comte des Deux-Ponts, il avait été logé lui et ses hommes d'armes dans l'abbaye de Varneviller, où il avait causé plusieurs dommages : pour

(1) Archives de Lotzain. Layette cotée Bar, Mélange.

les réparer il donna à ladite abbaye trois muids de sel, savoir deux muids pour ladite satisfaction, et un muid pour célébrer en ce lieu chacun an pour le salut de son âme, de ses auteurs et successeurs ; savoir pendant sa vie une messe du saint Esprit ou de la Sainte-Vierge, et après sa mort une messe de *Requiem* ; lesdits trois muids de sel à prendre sur la saline de Château-Salins.

C'est là tout ce que nous savons de l'abbaye de Varneviller. Les ducs des Deux-Ponts s'étant emparés des biens de cette abbaye et de l'abbaye même, en ont laissé tomber en ruine l'église et les bâtimens du monastère. Cette abbaye est du diocèse de Metz. Jean comte des Deux-Ponts y choisit sa sépulture en 1537.

VARNEY. — Varney, *Varneium*, petit village sur la rivière d'Ornain ou Orney, deux lieues au-dessous de Bar, diocèse de Toul, du marquisat de Mogneville, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église de ce lieu a pour patron St. Martin. M. le marquis de Choisi en est seigneur, il y a une maison.

De Varney dépend Rambécourt-sur-Orne, hameau situé à gauche de l'Ornain, annexe de Varney. Le roi en est seul seigneur, M. de Cheppo avocat-général à Bar, y a une belle maison et un bien considérable. Il y avait autrefois en ce lieu une chapelle dédiée à St. Nicolas, elle est entièrement ruinée.

VARNESBERG, Voyez **WATTEVIC**.

VASSECOURT. — Vassécourt, ou Vascourt, cense et moulin, communauté de Ranzières, diocèse de Verdun, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy ; il n'y a que le meunier et un vigneron ; le roi en est seigneur, ce moulin appartient à MM. de Bettancourt et Dupuis.

On croit que ce lieu est le même dont il est fait mention dans l'histoire de la translation du corps de Rodolphe de Luxembourg (1), abbé de saint Vanne

(1) *Hugo Flavinic. T. 1. Biblot. Labb. p. 264 et seq.*

de Verdun en 1099. Hugues de Flavigny, qui a écrit l'histoire de cette translation, et qui appelle ce lieu *Gunscort*, raconte que cet abbé étant mort en odeur de sainteté au prieuré de Flavigny, situé sur le bord de la Moselle à trois lieues de Nancy, on se hâta de rapporter son corps à son monastère de St.-Vanne. Partout où passait le convoi, on sonnait les cloches, et on accourait avec l'encens, le luminaire et la croix pour faire honneur au défunt. Il arriva à St.-Mihiel, où l'abbé Ornatus, ami de Rodolphe, vint au-devant de lui avec le même appareil que s'il eût reçu les reliques d'un saint. Le lendemain il chercha une barque pour conduire le corps sur la Meuse à Verdun; il l'accompagna avec sa communauté jusqu'à une certaine distance, et les religieux de St.-Vanne continuèrent leur chemin par terre, chantant et psalmodiant sans cesse. Ils arrivèrent les premiers en un gros lieu nommé *Gunscort*, aujourd'hui *Vaxcourt*, ou *Vassécourt*, à trois lieues de St.-Mihiel, où ils attendirent ceux qui conduisaient la barque chargée du corps de Rodolphe. Les prêtres de ce lieu ne voulurent lui rendre aucun honneur, sous prétexte que pendant sa vie il avait toujours été contraire aux évêques schismatiques : mais l'histoire dit que le mois ne se passa pas qu'ils ne ressentissent les effets de la colère de Dieu, par le feu qui consuma leur village.

VASSINCOURT.—Vassincourt, *Vas-sincuria*, village à gauche de l'Ornain, trois lieues au-dessous de Bar, du diocèse de Toul. M. de Rouyn de Rogéville, M. le baron de Levoncourt, messieurs Péchard d'Ambly, M. de Contrisson, madame la baronne de Bouvet de Robert-Espagne et madame de Coliquet en ont toutes les justices exercées par leurs juges-gardes. Bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron St.-Pierre. Il y a en ce lieu environ cinquante-huit habitans, un château à M. le baron de

Levoncourt et à madame de Bouvet de Robert-Espagne, une maison et un bien considérable à M. le baron de Saint-Baussans de Monsec; à quelques pas du village une tour forte à M. de Rouyn de Rogéville, et encore sur le finage de la paroisse de Vassincourt un ermitage, dit de saint Jean des Gravières, et une cense appelée de Srainval.

On trouve dans les archives de Lorraine, que la terre de Vassincourt a souvent changé de seigneur.

VASSONCOURT ET ZINCOURT — Vassoncourt, ou Vaxoncourt, village situé sur l'Urbion, deux lieues et demie au nord d'Epinal, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Martin; bailliage d'Epinal, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, le roi.

Zincourt, ou *Xaincourt*, est annexe de Vaxoncourt; l'église a pour patron saint Félix.

Zincourt, Vaxoncourt et Palgney-sur-l'Urbion, étaient de l'ancien domaine de l'évêché de Metz (1).

En 1567, le dernier jour du mois de Juin, Charles cardinal de Lorraine, évêque de Metz transporta au duc Charles III, et à ses successeurs, tout le droit qu'il avait de retirer les terres de *Vélacourt*, *Vaxoncourt*, *Palgney* et *Zincourt*, que ses prédécesseurs évêques de Metz avaient engagées à Jean de Haussonville.

VATHIMONT. — Vathimont, village enclavé dans le pays Messin à droite de la Nied française, trois lieues et demie au nord de Château-Salins, diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine.

Il y avait anciennement un château ou maison forte à Vathimont, ou Wathimont, appartenant aux seigneurs de Craincourt.

VATRONVILLE. — Vatronville, ou Watronville, village ou hameau du diocèse de Verdun, doyenné de Pareid, archidiaconé de la Voivre, situé au pied

(1) Archives de Lorr. Layette Epinal.

d'une montagne, sur un ruisseau, à deux lieues ou environ de Verdun vers l'orient. Vatronville est nommé *Guentonis-villa*, ou *Wentonis-villa*, dans l'histoire de Verdun. Ce lieu est de la paroisse de Châtillon-sous-les Côtes ; il y a une église succursale dédiée sous l'invocation de Notre-Dame.

Vatronville est remarquable par un ancien château (1), qui fut occupé par les gens de Renaud comte de Bar, vers l'an 1152, d'où il faisait des courses dans tout le Verdunois sous l'évêque Alberon de Chini. Mais ce prélat obligea le comte de Bar d'en retirer ses troupes et de laisser le diocèse en repos.

Vatronville avait autrefois des seigneurs particuliers. En 1219, Lietard de Vatronville voulant quitter le monde, choisit la maison Dieu du Pont-à-Gravière à Verdun pour y passer sa vie dans la pauvreté et l'humilité. Vers l'an 1411, Robert de Vatronville avec plusieurs autres gentilshommes lorrains, qui avaient exigé de grosses contributions de la ville de Verdun, furent condamnés par l'empereur Sigismond à payer à cette ville à proportion de ce qu'ils en avaient injustement exigé.

La maison de Vatronville, une des quatre pairies de l'évêché de Verdun, maison autrefois illustre, aujourd'hui éteinte, portait d'or à la croix de gueules.

VAUBÉCOURT. — Vaubécourt, bourg ou village, érigé en comté par Louis XIII, avec un bailliage seigneurial, dont les appels se portent au bailliage de Bar, est sur la rivière d'Aisne, à une lieue de sa source, et quatre de Bar. L'église paroissiale qui est du diocèse de Châlons, a pour patrons saint Pierre et saint Paul. On compte en ce bourg environ trois cent dix habitans. Le château a sa chapelle, des fossés et un pont-levis.

En 1578, la forteresse de Vaubécourt ayant été brûlée, abattue et démolie par les troupes du roi de France Louis XI, Vautier de Vaubécourt et Thomas d'Apré-

mont (1), à qui cette forteresse appartenait à cause de sa femme fille de Jean de Vaubécourt, pour s'en venger, entrèrent à mains armées dans ce royaume, et y commirent beaucoup de désordres. Louis XI, pour y remédier députa vers eux le seigneur de Loupy, qui traita avec Vautier et Thomas pour une somme de mille francs en forme de dédommagement.

C'est en faveur du même Jean de Nettancourt, que le roi Louis XIII, érigea la terre de Vaubécourt en comté par lettres patentes du 26 avril 1635, régistrées au parlement de Metz le 26 novembre suivant.

Le duc Charles IV, à la prière du même Jean de Nettancourt établit, en 1627 un marché à Vaubécourt tous les vendredis de chaque semaine et deux foires par année ; l'une au lendemain de la fête de Saint-Marc évangéliste, et l'autre le lendemain de la Nativité de Notre-Dame, avec les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissent les autres vassaux, qui ont pareille faculté.

La chronique du doyen de Saint-Thiébaud de Metz, raconte que l'an 1437, les aventuriers (2) nommés *escorcheurs*, commandés par le bâtard de Bourbon et par le grand *Estrac*, et le petit *Estrac*, s'étant jetés dans le Barrois au nombre de près de trois mille deux cents hommes, furent environ quinze jours dans ce pays et sur la Meuse, et y firent bien du ravage.

Mais les seigneurs du conseil de Lorraine, pendant la détention du duc René I, aidés des troupes des évêques de Metz et de Toul, tombèrent sur eux à Vaubécourt, et en tuèrent ou en firent prisonniers environ trois cent soixante-sept. Les prisonniers furent conduits à Bar-le-Duc.

VAUCOULEURS ET QUATRE VAUX. — Vaucouleurs, est une petite ville très-ancienne, située sur la Meuse, à trois lieues de Toul à l'orient, et à

(1) Layette cotée Loupy-le-Châtel.

(2) Hist. de Lorr. t. v. p. lxxviii. nouv. édition.

(4) Laurent Léod. p. 317, 318.

peu près à égale distance de Commercy au nord. Sa situation, sur des prairies émaillées, a pu lui faire donner le nom de *Vaucouleurs*, *Vallis Coloria*.

Le seigneur de Vaucouleurs désolait les environs de la ville de Toul. Il se tenait fier de son château, situé sur une hauteur près la ville, et qui passait pour très-fort en ce temps là. Brunon évêque de Toul, qui depuis fut pape sous le nom de Léon IX, l'avait inutilement fait assiéger; ses troupes y avaient été battues, par le secours que les seigneurs de Rinelle et de Fliste envoyèrent à celui de Vaucouleurs. L'évêque Udon successeur de Léon fut plus heureux, il prit et rasa le château, aidé d'une troupe de cinq cents hommes, que lui prêtèrent le duc Gérard de Lorraine et Louis comte de Monçon. Ceci arriva vers l'an 1056 (1). On voit encore à Vaucouleurs les ruines d'un vieux château, et le reste d'une grosse tour bâtie, dit on, par les Anglais.

Comme Vaucouleurs était limitrophe entre le royaume de France, la Lorraine et les terres d'Empire, les empereurs et les rois de France s'y sont quelque fois assemblés pour terminer leurs différends et convenir de leurs limites.

Le roi Frédéric II, ayant gagné la noblesse d'Allemagne, se fit couronner roi de Germanie à Aix-la-Chapelle; du consentement du pape. De là il se rendit à Toul, puis à Vaucouleurs, où Conrad évêque de Metz avait ménagé une entrevue entre ce prince et Philippe Auguste, roi de France (2). Philippe toutefois ne put s'y rendre, mais il y envoya le prince Louis son fils, qui régna ensuite en France sous le nom de Louis VIII. Ferri duc de Lorraine et Renaud de Senlis évêque de Toul, se trouvèrent à cette assemblée. Le principal objet de cette entrevue était le renouvellement de la paix entre l'Allemagne et la France. Frédéric et Louis la renouvelèrent, se jurèrent une

amitié sincère et éternelle, et firent ensemble une ligue offensive et défensive.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1224, dans l'octave de Saint-Martin, il se tint une grande assemblée à Vaucouleurs (1), où se trouvèrent le roi de France Louis VIII, et l'empereur Henry VII, fils de Frédéric II, avec les archevêques de Cologne et de Mayence, et Conrad légat du saint siège en Allemagne, cardinal évêque de Porto. Ces deux princes y renouvelèrent entre la France et l'Empire, l'alliance qui avait été jurée quelques années auparavant entre le même Louis, fils de Philippe-Auguste et Frédéric II. Il y a beaucoup d'apparence que Mathieu duc de Lorraine se trouva aussi à cette assemblée de Vaucouleurs.

En 1238, le même empereur Frédéric vint encore à Vaucouleurs; le roi Saint-Louis s'y rendit aussi. Ces deux princes y traitèrent de leurs affaires et y renouvelèrent leurs alliances.

L'empereur Albert eut diverses entrevues avec le roi Philippe-le-Bel; mais la plus fameuse est celle qu'ils eurent en 1299. Les deux monarques se donnèrent rendez-vous à Vaucouleurs sur les confins des deux empires. Ferri duc de Lorraine, en sa qualité de *Marchis*, alla au devant d'Albert et le conduisit à travers ses états jusqu'à Toul, où l'évêque Jean de Sierk eut l'honneur de le recevoir. Philippe-le-Bel s'était avancé jusqu'à Foug, à une lieue de Toul; et Albert en ayant été informé, lui envoya aussitôt Viefold archevêque de Cologne, pour lui faire compliment. L'entrevue des deux monarques se fit dans une prairie située entre Toul et Vaucouleurs, en un lieu au milieu des bois, nommé *les Quatre-Vaux*, à cause de quatre vallons qui s'y réunissent.

Les deux rois renouvelèrent les anciennes alliances entre les deux empires d'Allemagne et de France, et Philippe accorda sa sœur la princesse Blanche, en mariage à Rodolphe fils d'Albert roi des Romains. Le mariage fut conclu au même

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 223.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 544.

(2) Hist. de Lorr. t. 3. p. 21.

endroit le jour de la Conception de la Vierge, huitième décembre. Dans cette même assemblée Albert renouça au droit que l'empire prétendait sur le royaume d'Arles, que le roi Adolphe de Nassau avait répété à la France, et Philippe-le-Bel renouça aux prétentions qu'il avait sur la Lorraine et l'Alsace.

On assure aussi que les deux rois convinrent qu'on planterait des bornes d'airain sur les bords de la Meuse, sur un côté desquelles serait représentée l'aigle impériale, et sur l'autre les fleurs de lys; celles-ci du côté de la France, et l'aigle du côté de l'empire; et que ces bornes furent mises de distance en distance, sur la Meuse depuis Vaucouleurs jusqu'à Verdun.

Nous avons un traité passé à Vaucouleurs en la semaine devant Pâques-fleuries 1366, c'est-à-dire 1367 avant Pâques, entre les commissaires nommés par le roi Charles V, et Jean duc de Lorraine, pour renouveler les anciennes alliances, pour la paix et sûreté des pays de Champagne et de Lorraine, et pour la réparation des injures et dommages, qui avaient été faits par les hommes et sujets de l'un des seigneurs sur l'autre.

La ville de Vaucouleurs appartenait depuis long-temps aux seigneurs de Joinville puisque dès l'an 1094, ou 1003, ils y fondèrent le prieuré de Saint-Thiébaud, qu'ils soumièrent à l'abbaye de Molesme.

On trouve plusieurs reprises faites des seigneurs de Joinville comme seigneurs de Vaucouleurs.

Quelques-uns ont prétendu que Vaucouleurs avait été autrefois aux ducs de Lorraine, parce que Guillaume de Nangis, parlant de l'entrevue de l'empereur Frideric II, avec le roi de France dit qu'elle se fit à Vaucouleurs, *Bourgade ou château de Lorraine*: mais je n'en trouve aucune preuve dans l'histoire. Le domaine des ducs de Lorraine, ne s'étendait pas au-delà de la Meuse; et quand Nangis et quelques autres ont écrit que Vaucouleurs était une ville ou bourgade de Lorraine, ils n'ont voulu dire autre

chose, sinon que cette ville était en joignant ou dans le pays, connu par les étrangers sous le nom de Lorraine.

Nous avons vu que depuis 1003, ou 1006, les seigneurs de Joinville en étaient seigneurs (1). Cette terre depuis ce temps-là n'était point sortie des mains de la maison de Joinville. Simon, fils de Geoffroy V, sire de Joinville, la possédait en 1218. Geoffroy VI, fils de Simon sire de Joinville et de Béatrix de Bourgogne sa seconde femme, eut en partage la terre de Vaucouleurs: Jean sire de Joinville, dans son Histoire de Saint-Louis, l'appelle *son frère de Vaucouleur*. Geoffroy était mort en 1297, puisque *Gautier*, son fils se disait seigneur de Vaucouleurs en cette année-là. Il y a apparence que c'est le seigneur de Vaucouleurs, qui est nommé avec les autres nobles de Champagne au mandement du roi Philippe-le-Bel du cinquième jour d'août de l'an 1303, pour se trouver à Arras, d'où il alla servir le roi en la guerre contre les Flamands, et où il perdit la vie en une bataille qui se donna contre eux l'année suivante, ainsi que Guillaume Guiart poète du temps, le témoigne en ces vers:

*A cele heure se desrenja,
Dont ce fut pitié et douleur,
Le droit Sires de Vaucouleur,
Qui n'iert vilain ne bobanoier,
Qui s'alla emmi eux lancier,
Sus la chaucie, et ils l'occistrent.*

Gautier de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, laissa entr'autres enfans, Jean sire de Vaucouleurs. Ce Jean de Vaucouleurs fit un traité avec le roi Philippe de Valois à Paris le 4 octobre 1357, par lequel, sur ce que le roi désira pour la sûreté et la défense de son royaume, avoir le château et la terre de Vaucouleurs, Jean de Joinville la lui céda avec toutes ses dépendances, en échange d'autres terres. Le même prince avait acquis en 1354, la seigneurie directe de Vau-

(1) Généalogie de la maison de Joinville. Hist. de St.-Louis, p. 12 et suiv.

couleurs d'Anceul ou Anceau, sire de Joinville, duquel elle était mouvante par droit de fréage. Un auteur, qui est à la fin de l'Histoire de Normandie de du Moulin, donne pour armes aux seigneurs de Vaucouleurs celles de Joinville, le chef d'hermine, et le lion couronné d'or.

La ville de Vaucouleurs est très connue dans notre histoire de Lorraine par plusieurs endroits remarquables. Robert de Baudricourt bailli de Chaumont, était gouverneur de Vaucouleurs en 1428, et 1429, lorsque Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle d'Orléans* (1), lui fut amenée par les frères de cette jeune fille, née à Domremi-la-Pucelle, petit village situé sur la Meuse au-dessus de Vaucouleurs. Jeanne déclara qu'elle se sentait intérieurement pressée d'aller vers le roi Charles V, pour lui aider à chasser les Anglais hors du royaume. Baudricourt la regarda d'abord comme une insensée, puis l'ayant bien examinée, il la mena à Charles II, duc de Lorraine, pour prendre congé de lui. Le duc lui fit donner un cheval et des armes, et Baudricourt la fit conduire au roi, qui était alors à Chinon en Touraine. Tout le monde sait les merveilles que la providence opéra par le moyen de cette jeune fille.

Théodoric ou Thierry, auteur de la vie du pape Urbain IV, nommé auparavant *Jacques Pantaléon*, évêque de Verdun, était originaire de Vaucouleurs. Cette vie écrite en vers se trouve en manuscrit dans les archives de l'église de saint Urbain à Troyes en Champagne, comme le témoigne André Duchesne dans la vie du pape Urbain IV. Cet ouvrage est dédié à André Pantaléon, archidiacre de Laon, cardinal du titre de St-Plaxède, et neveu d'Urbain IV. M. Delisle père du savant géographe de ce nom, et plusieurs hommes illustres ont pris naissance à Vaucouleurs. M. Vosgien chanoine de Vaucouleurs a traduit de l'anglais le Dictionnaire géographique portatif, sur la treizième édition de Laurent Echard, avec des additions

et des corrections très-considerables; cet ouvrage a été bien reçu du public, et on en a fait plusieurs éditions.

Pie II, dans ses commentaires, dit que Vaucouleurs était la seule ville des frontières, qui demeura fidèle au roi Charles VII.

Le père Donat tiercelin, dans son Histoire de Lorraine manuscrite, dit que la France ayant proposé au bon duc Henri l'échange de la ville, château et prévôté de Conflans-en-Bassigny, contre la ville et prévôté de Vaucouleurs, il s'en excusa, pour ne pas donner à l'Espagne l'incommodité d'un aussi puissant voisin, qui aurait vu de chez lui jusque dans les entrailles du comté de Bourgogne.

Durant les troubles qui agitèrent la ville de Toul, sous le pontificat de l'évêque Conrad-Probuse en 1281 et 1282 (1), les chanoines de la cathédrale de Toul furent obligés de se retirer à Vaucouleurs et d'y faire transférer l'office, d'où ils passèrent à Blénod et ne rentrèrent à Toul que vers l'an 1294. Vers le milieu du carême de l'an 1368, les mêmes chanoines furent de nouveau forcés par les mauvais traitemens des bourgeois de Toul, de se retirer dans la ville de Vaucouleurs, et de se mettre sous la protection du roi de France.

Vers le milieu du quinzième siècle les anciennes querelles entre les bourgeois et les chanoines de Toul s'étant renouvelées, les chanoines furent obligés de se réfugier pour la troisième fois à Vaucouleurs avec la permission du roi; mais les différends entre le pape et le concile de Bâle, ayant commencé à éclater de nouveau, obligèrent les chanoines de retourner à Toul, après seulement six semaines de séjour à Vaucouleurs, et à s'accorder avec les bourgeois de Toul.

Le 11 janvier 1466, le roi Louis XI, céda les villes, châteaux et seigneuries de Chaumont-en-Bassigny, de Nogent, Montigny, Coiffy, Vassy, Ste-Menehould, St-Dizier, Vaucouleurs et Montcler, à Nicolas de Lorraine, marquis du Pont (2),

(1) Le P. Benoit. Hist. de Toul, p. 491.

(2) Archiv. de Lorr. layette Mariages, etc.

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 550.

en faveur de son mariage projeté avec Anne de France, fille dudit roi Louis XI. Le mariage ne se fit point, et on croit que le roi n'en avait nulle envie.

Le prieuré de Vaucouleurs dédié à St. Thiébaud, fut fondé vers l'an 1004, par Geoffroi I, du nom, comte de Joinigny et seigneur de Joinville, surnommé le *Vieil*.

Dans un titre de l'an 1164, donné en faveur de l'abbaye de St.-Mansuy de Toul, on voit entre autres souscriptions celle de *Leobalde* prieur de saint Thiébaud de Vaucouleurs et de ses huit religieux. Le prieuré était situé dans le cimetière et hors la porte de la ville; il n'en reste plus que l'église.

La collégiale de Vaucouleurs fut fondée par Geoffroi de Joinville, seigneur de Vaucouleurs et Mahaut de Lacy sa femme; il y fit unir la chapelle castrale de Vaucouleurs, fondée par Béatrix de Bourgogne, seconde femme de Simon I, sire de Joinville en 1234.

René I, duc d'Anjou et de Lorraine, fonda en 1436, en l'église de la collégiale de Vaucouleurs un obit annuel et perpétuel au second jour de juillet de chaque année (1), pour le repos de l'âme de feu M. de Barbasan, dit le *chevalier sans reproche*, tué en la bataille de Bulgnéville en 1431, et enterré en la même église, et pour les âmes de plusieurs autres morts à la même journée; pour laquelle fondation ledit duc René assigna au chapitre de Vaucouleurs six livres tournois de rente, à percevoir sur la taille de Pagny-sur-Meuse en la prévôté de Gondrecourt, payables par les mains de ses receveurs; les lettres de cette fondation sont du 26 mars. En 1536, les chanoines de Vaucouleurs se plaindraient au duc de Lorraine, que le sieur de Gombervaux qui avait acquis la seigneurie de Pagny, refusait d'acquitter cette fondation, disant qu'il n'avait

pas acheté cette terre, chargée de cette redevance: le duc ordonna à son receveur de Gondrecourt de délivrer aux-dits chanoines une somme de cent vingt francs, dont ils achetèrent un fond pour continuer la fondation (1). Ceci fait voir que M. de Barbasan a été inhumé en l'église de Notre-Dame de Vaucouleurs; quoique d'autres disent que ce seigneur ne fut que blessé à la bataille de Bulgnéville, qu'il ne mourut que l'année suivante, et qu'il fut enterré dans l'église de St.-Denis en France, dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste, où sont les tombeaux des rois Charles V, VI et VII, et où on voit l'épita phe de Barbasan.

Outre le prieuré de St.-Thiébaud et la collégiale de Notre-Dame, dont nous venons de parler; il y en a encore à Vaucouleurs un monastère de religieuses de l'annonciade de sainte Jeanne, et un couvent de religieux du tiers-ordre de saint-François, ou de Picpus.

Vaucouleurs était anciennement la capitale du pays de Vaux; elle est le chef-lieu d'une prévôté composée d'une vingtaine de villages (2). Il y a un tribunal ecclésiastique pour toutes les paroisses du diocèse de Toul, qui sont du bailliage de Chaumont, Langres et Vitry, et qui sont du ressort du parlement de Paris. Il n'y avait autrefois qu'un doyenné, sous le nom de la rivière de Meuse; mais feu M. de Bissey évêque de Toul, ayant jugé qu'il avait trop d'étendue, et qu'un doyen avait de la peine à visiter toutes les paroisses, il le partagea et en fit deux doyennés; l'un est appelé *Meuse-Vaucouleurs*, et l'autre *Meuse-Commercy*, qui sont les lieux les plus considérables de ces doyennés; la rivière de Meuse les arrose tous les deux, du midi au septentrion.

La paroisse de Vaucouleurs est dédiée sous l'invocation de saint Laurent.

L'hôpital et commanderie du St.-Esprit, est une des premières maisons de

(2) Archiv. de Lorr. Layette cotée Gondrecourt. Fiefs, etc.

(1) Histoire de Lorraine. t. v. p. 18.

(2) Pouillé de Toul. T. 2, p. 285.

l'ordre ; on y exerçait autrefois l'hospitalité, et les revenus en étaient considérables.

Il y a trois ermitages dans la banlieue de Vaucouleurs : celui de St.-Pierre qui dépend de l'hôpital du St.-Esprit, celui de St.-Gorgon dans les rignes de Gombervaux, qui dépend de saint Thibaut, et celui de Saint-Nicolas de Sept-Fonds, où il y a une cense appartenant à l'abbaye de Sept-Fontaines, ordre de prémontré, au diocèse de Langres.

Dépend la baronia et le château de Gombervaux, où il y a une chapelle ; le château de Berniqueville, où il y a aussi une chapelle dédiée à sainte Restitute, et la cense de la Voivre du domaine du roi.

Chalaize est annexé de Vaucouleurs, l'église a pour patronne Notre-Dame.

Tusey, autrefois maison royale, était anciennement mère-église de Vaucouleurs, aujourd'hui simple annexe. Patron, saint Remy.

Quatre-Vaux.

Nous avons parlé dans l'article précédent des entrevues des empereurs d'Allemagne et des rois de France, faites au lieu de *Quatre-Vaux*, situé entre Toul et Vaucouleurs. Ce lieu est nommé en latin *Quatuor-Valles*, situé dans les bois entre ces deux villes. Il y avait autrefois une maison royale pour la chasse, l'endroit étant très-propre pour cet exercice, puisqu'il est entre quatre vallées, qui aboutissent l'une à l'autre au milieu des vastes forêts. C'est là que l'empereur Albert I, et le roi Philippe-le-Bel conclurent le mariage entre Rodolphe fils d'Albert, et Blanche, fille de Philippe-le-Bel. Le traité de ratification de ce mariage finit par ces mots : *actum et datum nobis et Francorum rege presentibus apud Quatuor-Valles, die Martis sextavo mensis decembris, anno Domini 1299, indict. XIII, regni vero nostro anno secundo.* La Chronique Australe appelle ce lieu *Gadior* : *Albertus rex romanorum et Rex Francie Phi-*

lipus cum magna pompa militum apud Gadior, id est Quatuor-Valles, amicaliter convenerunt, etc.

Guillaume de Nangis assure que du consentement des princes et des prélats du royaume d'Allemagne, les deux rois convinrent, que le royaume de France, qui jusqu'alors avait eu pour limites de ce côté-là la rivière de Meuse, s'étendrait dans la suite jusqu'au Rhin. On cite plusieurs auteurs, qui avancent la même chose. Mais quantité d'autres disent qu'on convint de mettre les bornes des deux empires à la Meuse, et que l'on planta même par les ordres des deux princes, des bornes d'airain bien avant dans terre au Val-de-Lore, ou au vallon des *Quatre-Vaux*, entre Vaucouleurs et Toul ; que sur l'un des côtés de ces bornes était gravée l'aigle impériale, et sur l'autre les fleurs de lys, qui sont les armes de France (1).

Dans un mémoire manuscrit composé pour montrer que le Barrois est fief d'empire, on avance que Henry II, roi de France fit arracher plusieurs de ces bornes, et qu'il les faisait payer à poids d'or à ceux qui lui en apportaient quelques-unes durant les guerres qu'il eut avec l'empereur Charles V. Plusieurs vieillards témoignent encore aujourd'hui, dit le mémoire dont nous tirons ce détail, qu'ils ont ouï dire à leurs pères, qu'ils en ont vues en divers endroits des frontières : et il est constant que M. du Fresnel, gouverneur de Clermont, en avait une, qui avait été trouvée dans le forêt de Clermont, et qu'il conserva long-temps par curiosité.

En 1386, au mois de mars, Jean d'Arcies, conseiller du roi et bailli de Vitry, fit des informations sur les bornes du royaume de France ; et il trouva par la déposition des témoins, que dans l'entrevue des deux rois, dont on a parlé, on mit des bornes d'airain dans la rivière de Meuse devers Vaucouleurs,

(1) Annal. de France, ou de St. Denis jusqu'à Charles VI ; en 1298.

St.-Mihiel et Verdun. En 1390, on fit encore de semblables informations, et les témoins déposèrent qu'on avait mis des bornes d'airain entre Toul et Vaucouleurs. Quelques-uns avancèrent même qu'ils les avaient vues. En 1539, M. Cappel dans le plaidoyer qu'il fit au conseil du roi, en présence des princes, avança la même chose, et que le comte de Bar assista à cette entrevue. Enfin on fit de nouvelles informations sur le même sujet le 14 mai 1561.

VAUDEMONT ET SION. — Vaudémont, en latin *Vadani-Mons*, ou *Validus-Mons*, ou *Vademontium*, tire son nom du Dieu *Wood*, ou *Got*, qui n'est autre que le Dieu *Mercur*, que l'on y adorait : *Vodan sanè quem additè litterà quidam Gevodan vocant, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur* (1).

Vaudémont est une montagne isolée, presque en forme de fer à cheval, ayant à son extrémité méridionale le bourg et le château de Vaudémont, et à l'autre extrémité le couvent de Sion, nommé anciennement *Semita*, possédé par les pères tiercelins.

Le lieu de Vaudémont, qui a encore le nom de ville, quoiqu'il n'en ait plus l'apparence, est à une lieue de Vézelize, du côté de Mirecourt et de Chatenoy, vers la source du Brezon, à l'extrémité d'une montagne. Ce lieu est du diocèse de Toul, bailliage de Vézelize, parlement de Nancy. La paroisse a pour patron saint Gengoul.

Vaudémont était un lieu considérable dès le temps des Romains. On voit encore aujourd'hui à Sion et aux environs quantité de restes de monumens antiques, qui prouvent que les Romains y ont séjourné long-temps et y ont eu une fonderie de métaux pour leurs armes. On montre chez les pères tiercelins des bouts de lances et de javelots, des haches, et des monnes de ces haches, le tout en bronze. On y trouve aussi quantité de

médailles romaines, des restes d'édifices et des vestiges d'un camp romain. On a découvert de petites statues de bronze, aux environs du village de Tantonville, qui est au pied de la montagne de Sion et de Vaudémont. Ces pièces antiques furent données à feu S. A. R. le duc Léopold I, par M. le comte d'Ourches, qui nous a fait présent de toutes ses médailles.

M. Baillet avocat à Lunéville, curieux antiquaire, conserve beaucoup de morceaux antiques tant de la montagne de Vaudémont que des environs. En 1748, on y trouva une médaille d'argent carrée, portant le nom de *Numa*, du poids d'environ un écn. On trouva aussi un poids romain de plomb, avec quatre petits clous de cuivre fichés dans le plomb, apparemment pour en marquer le poids, qui est de quatre onces. On y découvrit de plus une tête de bélier bien formée, couverte d'un beau vernis, du poids d'environ un quarteron, qui paraît n'avoir jamais été attachée à aucune autre figure.

Il n'y a pas long-temps, on a découvert au château d'Estreval à une bonne demi-lieue du mont de Sion ou de Vaudémont, une chapelle, ou grotte souterraine, dans laquelle il y avait une statue de pierre, posée sur un piédestal, haute d'environ un pied et demi. Cette figure est mutilée et sans tête. Elle est montée à califourchon sur un bélier, et elle est nue depuis le nombril jusqu'à la tête; on croit que c'est la figure de Bacchus. On voit auprès de la figure une espèce de bouteille, ce qui confirme la conjecture que c'est un Bacchus; si la tête y était, on en pourrait raisonner plus sûrement.

Aucun de nos anciens géographes ne fait mention de Vaudémont. Ce lieu n'est devenu célèbre, même dans notre histoire, que depuis Gérard I, comte de Vaudémont, fils de Gérard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine.

Le duc Gérard d'Alsace laissa deux fils, Thiéri et Gérard; Thiéri fut reconnu sans difficulté duc de Lorraine. Gérard son frère prétendit entrer en partage avec

(1) Paul. Dia. Rerum Longob., l. 1. cap. 9.

lui, et se disposa à lui faire la guerre pour l'obliger à lui donner sa portion dans le duché. L'empereur Henry IV, mit d'accord les deux frères, en érigeant la terre de Vaudémont en comté, en faveur de Gérard, l'an 1072.

Le comte Gérard ayant ainsi reçu son partage, et se regardant comme souverain indépendant, même de l'empereur et du duc de Lorraine son frère, ne voulut reconnaître personne au-dessus de lui. Il commença à piller les villes et les châteaux des seigneurs et les terres des riches. Il força les églises et les monastères, et fit mille dégâts dans le pays. Mais ayant imprudemment déclaré la guerre à Humbert duc de Bourgogne, il fut battu et fait prisonnier avec plusieurs des siens.

Le duc Thiéri frère de Gérard se donna de grands mouvemens pour lui procurer la liberté. Le duc de Bourgogne offensé de ce que Gérard d'Alsace, père de ces deux princes, avait autrefois pris sur lui le château de *Suniacum* ou de *Savigny*, retint en prison le comte Gérard jusqu'en 1089, lui fit acheter sa liberté par une grosse somme d'argent, et l'obligea de lui céder Châtel-sur-Moselle (1) en échange de *Suniacum*, *Savigny*, que le duc Gérard d'Alsace avait autrefois pris sur le duc de Bourgogne.

Gérard comte de Vaudémont fit sa résidence ordinaire dans la ville de Vaudémont, où il bâtit ou répara le château qui passait pour une bonne forteresse, et où l'on voit encore une tour, que l'on appelle *la Tour de Brunehaut*, dont l'angle a été renversé en 1637, par ordre du roi Louis XIII, et dont les murs ont quinze ou seize pieds d'épaisseur. Tout le monde sait que Brunehaut reine d'Austrasie s'appliqua à réparer les anciennes routes et à faire divers ouvrages publics. Vaudémont était for-

(1) Je pense que le duc de Bourgogne n'exigea que l'hommage pour Châtel-sur-Moselle, et qu'il en laissa la jouissance à Gérard, qui en a joui long-temps depuis cette cession.

tifié à l'antique, et on verra dans la suite qu'il a souffert des sièges pendant les guerres d'Antoine comte de Vaudémont, contre le duc René I, roi de Sicile et de Naples.

Le comte Gérard étant sorti de prison en 1089, fonda quelques années après, c'est-à-dire en 1107 le prieuré de Belval, situé sur le ruisseau de Mory, qui tombe dans la Moselle à Porcieux. Belval est à une lieue de Châtel-sur-Moselle, dans la forêt de Terne, dans un vallon agréable. L'église n'en fut achevée qu'en 1134; elle fut dédiée en l'honneur de la Sainte-Croix, de la Ste.-Vierge et de St.-Spinule, disciple de saint Hildulphe, fondateur de l'abbaye de Moyemoutier, que l'on croit avoir été frère du duc Thiéri et du comte Gérard. On bâtit dans la suite un village auprès du prieuré; le village ne subsiste plus, et le prieuré a été uni à la maison des bénédictins de la ville de Nancy en 1608, connue aujourd'hui sous le nom d'abbaye de St.-Léopold.

Les comtes de Vaudémont successeurs de Gérard possédèrent ce comté en toute souveraineté, ne reconnaissant au-dessus d'eux que l'Empire. Mais vers le milieu du treizième siècle, Henry I, du nom, comte de Vaudémont, ayant déclaré la guerre à Ferri II, son cousin, duc de Lorraine, se trouva dans la suite tellement chargé de dettes, qu'il fut obligé d'engager son comté de Vaudémont, avec les terres de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-au-Miroirs, à Thiébaud comte de Champagne; et à reconnaître, par acte enregistré au Cartulaire de Champagne, qu'il était devenu homme-lige de Blanché comtesse de Troyes et de Thiébaud son fils; mais sauf la fidélité ou ligeance due au comte de Bar, dont il avoue qu'il était homme-lige. C'est ce que nous apprend M. l'abbé de Longuerue (1).

Henry comte de Vaudémont était de-

(1) Longuerue, description de la France deuxième: partie; p. 194, 195.

venu homme-lige du comte de Bar en 1216. En 1247, Henry comte de Vaudémont fit hommage à son cousin Thiébaud comte de Bar, pour Vaudémont, Châtel-sur-Moselle et leurs appartenances, excepté les bans de Chaigny et de *Lendilly* devant Châtel.

Quelques années après, la guerre s'élevant allumée entre Ferri II, duc de Lorraine et Edouard comte de Bar, le comte fut fait prisonnier dans un combat donné près de Dieulouart (1); et après avoir demeuré en prison six ans, Louis roi de Navarre, comte palatin de Champagne, qui fut depuis roi de France, sous le nom de Louis-Hutin, arbitre choisi par les parties, les fit convenir que la rançon du comte de Bar serait de quatre-vingt-dix mille livres.

Pour s'acquitter d'une partie de cette somme, le comte de Bar engagea au duc Ferri la mouvance du comté de Vaudémont pour vingt mille livres. En 1316, le lundi après l'exaltation de Ste.-Croix, le comte de Bar dégagea la mouvance de Vaudémont.

Depuis ce temps-là les comtes de Vaudémont continuèrent à faire hommage aux comtes de Bar.

Henri IV du nom, comte de Vaudémont fut le dernier mâle de la race du comte Gérard; il mourut sans enfans et eut pour héritière sa sœur Marguerite, qui avait épousé Anselin de Joinville.

Anselin de Joinville succéda à son beau-frère Henri IV, dans le comté de Vaudémont en 1346 et mourut en 1349, laissant de sa femme la comtesse Marguerite, Henri V, sire de Joinville et sénéchal de Champagne; celui-ci eut de grands démêlés avec Jean duc de Lorraine, Robert comte de Bar, et les évêques de Toul et de Verdun. Henri aidé des troupes étrangères qu'il avait fait venir à son secours, fit irruption dans la Lorraine et le Barrois. Le duc de Lorraine et le comte de Bar ayant réuni leurs

forces, lui livrèrent bataille, en un lieu nommé *Saint-Blin* sur les frontières de Champagne. Le comte de Vaudémont remporta la victoire, et fit mille ravages dans les terres de ses ennemis. Il entra en l'hommage du comte de Bar le onzième août 1363.

Henri V, comte de Vaudémont avait épousé *Marie de Luxembourg*, fille de Guy comte de Ligny, dont il eut deux fils, qui moururent en bas âge, et *Marguerite* qui épousa en premières noces *Pierre de Genève*, en secondes noces *Jean de Bourgogne* ou de Neufchâtel, sire de Montagu, et en troisièmes noces Ferri de Lorraine, fils puiné du duc Jean I, et frère du duc Charles II.

Ferri de Lorraine mari de Marguerite de Vaudémont, fit hommage au duc de Bar pour le comté de Vaudémont, sur la fin de 1394.

On peut voir l'établissement de la grande féauté du comté de Vaudémont parmi les pièces de 1290. Cette féauté était un réglemeut ou coutume particulière que l'on a suivie long-temps dans le comté de Vaudémont, et qui avait été autorisée par les états, ainsi que les usages de Châtel-sur-Moselle; mais le duc Léopold ne les regarda que comme de simples projets de coutumes, et les abrogea par édit du 10 mars 1723, et soumit la dépendance de Châtel et de Vézelize à la coutume générale de Lorraine.

Le duché de Bar ayant passé à la maison d'Anjou, René d'Anjou envoya ses baillifs de Bar et de St.-Mihiel, pour se faire reconnaître pour seigneur-suzerain par Antoine de Lorraine comte de Vaudémont l'an 1431.

Ferri II du nom, fils d'Antoine, comte de Vaudémont, épousa *Yolande d'Anjou* fille de René I, duc de Lorraine et de Bar, roi de Naples et de Sicile, héritière des duchés de Lorraine et de Bar: leur fils René II, réunit ces deux duchés avec le comté de Vaudémont, dont les ducs de Lorraine ont depuis ce temps-là donné le titre à leurs cadets.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3. p. 255 et suiv.

Henri III, comte de Vaudémont et Isabelle de Lorraine sa femme, fondèrent à Vaudémont en 1525, une collégiale dans leur château et y mirent dix chanoines.

Je n'entre point ici dans le détail de la guerre du duc René I du nom, contre Antoine comte de Vaudémont; cette guerre est devenue fameuse dans l'histoire de Lorraine par la bataille qui se donna à Bulgnéville en 1431, où le duc René fut fait prisonnier. On en peut voir l'histoire dans le tome V, de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, p. 16 et 17.

En 1438, pendant que le duc René I, était occupé en Italie à faire valoir ses prétentions sur le royaume de Naples (1), les régens de Lorraine, avec l'évêque de Metz, l'abbé de Gorze, etc, entreprirent par le moyen des intelligences qu'ils avaient dans la ville de Vaudémont, de s'en rendre maître et de la surprendre. Jean de Haussonville sénéchal de Lorraine, fut chargé de l'exécution. Pour mieux couvrir leur entreprise, les régens ordonnèrent aux troupes des duchés de Lorraine et de Bar de se tenir prêtes, pour marcher, disait-on, contre les gens du bâtard de Vertus, qui était prisonnier en Lorraine, mais en effet pour se saisir de la ville et forteresse de Vaudémont. Quand on fut arrivé devant la place, ceux qui devaient la leur livrer, leur manquèrent, et les Lorrains pour n'avoir pas la honte de se retirer sans avoir rien fait, brûlèrent et ravagèrent les terres des environs.

Antoine comte de Vaudémont était alors à Commercy. Dès qu'il fut informé de ce qui se passait, il accourut avec les troupes de Robert damoiseau de Commercy et la compagnie du capitaine *Fort-d'Epice*, ce qui faisait environ cent hommes; et avec ce peu de gens, il attaqua les Lorrains pendant la nuit entre Ormes et Charmes, les défît leur tua soixante hommes et prit le grand étendard de

Lorraine, qu'il déposa dans l'église de Vézelize.

Huit jours après le comte de Vaudémont alla mettre le feu dans les terres de Jean de Haussonville, en haine de ce que ce seigneur avait fait dans cette occasion. Il en usa de même envers les terres et seigneuries de Ferri de Savigni maréchal de Lorraine; ensuite il brûla le bourg d'Ormes.

Non content de ces petites expéditions, Antoine se liguait avec plusieurs seigneurs, et prit à son service quantité de Picards, de Bourguignons, de Français, d'Allemands et d'autres aventuriers, dont il composa une armée nombreuse, pour se venger des régens de Lorraine. Dans cette extrémité les gouverneurs de Lorraine eurent recours à Charles VII, roi de France, beau-frère du roi René I, qui leur envoya un secours considérable, avec lequel ils délivrèrent le bâtard de Vertus qui était prisonnier à Amance, prirent Vaudémont, Vézelize et Charmes, qui appartenaient au comte de Vaudémont.

Mais les troupes dont on vient de parler, après avoir saccagé le comté de Vaudémont et chassé les troupes d'Antoine des terres de Lorraine et du Barrois, se jetèrent partie du côté de Metz, et l'autre partie en Alsace. Les Lorrains continuèrent leurs hostilités contre le comté de Vaudémont pendant l'été de 1439. Fello, Frauconcourt et Montiersur-Saulx furent abattus, les blés et les moissons de ce comté furent coupés et ravagés. Les peuples du comté se défendirent et tuèrent bien des Lorrains; enfin l'on convint le 13 août d'une trêve qui devait durer jusqu'à Pâques.

L'année suivante 1440, Antoine comte de Vaudémont, à la tête des troupes de ses états et de 2,000 soldats Picards, que lui avait envoyé le seigneur de Croy son genre, recommença ses courses dans la Lorraine et le Barrois, y faisant de grands désordres; cette irruption dura environ 26 jours.

Les régens de Lorraine entreprirent de

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 55, 66.

nouveau de surprendre la ville de Vaudémont, par le moyen d'un homme qu'ils avaient gagné, et qui devait les y introduire. Les troupes Lorraines arrivèrent devant la ville le 22 janvier 1444, quelques-uns même gagnèrent le haut des murailles; mais la chose ayant été découverte, ils furent obligés de se retirer, après avoir perdu quelques-uns de leurs hommes. Cette guerre fut terminée le 27 mars de la même année; par le roi Charles VII, qui rendit à Reims une sentence arbitrale, par laquelle il accommoda les différens qui étaient entre René duc de Lorraine, et Antoine comte de Vaudémont.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc de Lorraine René II, la forteresse de Vaudémont fut prise le 21 octobre 1475, après seulement un jour de siège par les Bourguignons, qui y mirent une bonne garnison.

En 1476, le bâtard de Vaudémont, Gratien de Guerre, Henri et Ferri de Tantonville, l'écuyer Gérard, Jean d'Aigremont et Petit-Jean de Vaudémont, se mirent en armes la nuit de Pâques de cette année, et par le moyen d'une intelligence qu'ils avaient ménagée avec le châtelain de Vaudémont, ils escaladèrent la place pendant la nuit, la prirent et firent prisonniers *Amé de Valperg*, qui y commandait avec ses gens. Henri de Valperg, son frère, qui était à Vézelize, ayant été averti de ce qui était arrivé à Vaudémont, prit incontinent la fuite avec ses gens, abandonna cette place; les Bourguignons qui étaient à Tello et au Pont-Saint-Vincent, en firent de même et se retirèrent à Nancy. Le nommé *Petit-Jean* de Vaudémont, entra dans ces lieux, et s'en remit en possession au nom du duc René II.

On remarque que le comte de Vaudémont prétendait avoir droit de présider aux duels des nobles, dans l'étendue de son comté, de même à proportion que les ducs de Lorraine, dans les terres qui étaient entre le Rhin et la Meuse.

La maison de Deuilly si ancienne et autrefois si puissante en Lorraine, fut fondue dans celle de Vaudémont de fort bonne heure; puisque dès l'an 1162, Oiry de Vaudémont, frère de Gérard II, se disait seigneur de *Deuilly*.

Le comté de Vaudémont vint à la maison de Joinville, par le mariage d'*Anselin* ou *Anceau* de Joinville avec Marguerite de Vaudémont, sœur de Henri IV du nom comte de Vaudémont, tué à la bataille de Crecy, en 1346.

Les comtes de Vaudémont avaient autrefois leur monnaie particulière, du moins ils donnaient le prix à la monnaie qui avait cours dans leur comté. Dans le testament de Ferri de Lorraine, comte de Vaudémont, fils d'Antoine et père de René II, duc de Lorraine, de l'an 1370, il est porté qu'on donnera à l'ermitage de Notre-Dame de Sion près Vézelize, la somme de 100 florins, monnaie de la comté de Vaudémont. En 1444, il y avait à Vaudémont une maison de la monnaie, marquée dans la vente d'une maison, sise près ladite maison de la monnaie. Cependant je n'ai vu jusqu'ici aucune monnaie de Vaudémont.

Nous avons dit au commencement de cet article, que le nom de Vaudémont tirait son origine du dieu *Wodan* ou *Wisdan* ou *Vonsda*, qui était la plus célèbre divinité des anciens Germains et des Gaulois. C'était le grand Dieu de ces peuples, car *Goth*, ou *Gotha*, ou *Wotha*, ou *Woda*, ne sont que la même chose. Dans un titre de l'abbaye de Beaupré, Hugues comte de Vaudémont est nommé *Hugo Comes de Gademonte*. Vaudémont était anciennement le chef-lieu de *Saintois*, érigé en comté par l'empereur Henri IV. Aujourd'hui il est réduit à peu de chose, et n'a plus que l'apparence de ville. Une partie du comté de Vaudémont est encore appelée *Saintois*, et l'église de Toul en conserve toujours le nom au doyenné qui comprend toutes les paroisses du comté de Vaudémont, sous l'archidiaconé de Vitel. Depuis la ruine du

château de Vaudémont, Vézelise est devenue la capitale et le siège du bailliage de ce comté.

Le duc Charles IV fit donation du comté de Vaudémont, à Charles-Henry de Lorraine, qu'il avait eu de la comtesse de Cautecroix, en faveur duquel ce comté fut érigé en principauté, dont ce prince mort à Commercy, le 14 janvier 1723, porta le titre.

En 1760, le roi de Pologne duc de Lorraine, supprima le chapitre de Vaudémont, et le réunit avec tous ses droits au chapitre des chanoinesses de Bouxières, près Nancy. M. Chassel avocat en la cour souveraine, pourvut au transport des titres, papiers, meubles, etc., du chapitre supprimé, ainsi qu'à celui des tombeaux des princes et anciens comtes de Vaudémont.

Il rapporte qu'il a trouvé dans l'église de Vaudémont, deux tombeaux remarquables. Le premier dans une chapelle à main gauche au haut du collatéral, entre la sacristie et la chambre où les chanoinesses tenaient chapitre, joignant le mur près de l'autel, au-dessous d'une fenêtre. On voit sur ce tombeau deux figures couchées : celle du comte représente un chevalier armé, tenant au bras gauche l'écu des armes de Vaudémont, qui sont fascées ; il y a au pied de la figure un lion couché. L'autre figure est celle de la comtesse, ayant un chien couché à ses pieds. On voyait autrefois sur les vitraux qui sont au-dessus du tombeau, plusieurs armoiries, qui sont aujourd'hui presque effacées ; celles qui se remarquent encore sont de Lorraine. Quelques-uns de ces verres peints portaient une inscription ; après les avoir rassemblés on a lu ces mots : *Comte de Vaudémont et Isabeau sa femme, Fondateurs de céans.*

A quatre pieds au-dessus du tombeau, on lit sur le mur en lettres gothiques, l'épitaphe d'Isabeau de Lorraine, épouse de Henry, comte de Vaudémont, fondateur de la collégiale. Nous la rapportons ici.

*En ce lieu gît une comtesse de Vaudémont,
Dame et Princesse, Dame Isabelle
l'appelait-on,
Plaine de grande dévotion ;
Fille fut du duc de Lorraine,
Homme bien famé par tout règne.
Epouse au vaillant comte Henry,
Bon chevalier, preux et hardi,
Elle premièrement fonda,
Cette église et édifia ;
Puis à Dieu son ame rendit,
Au mois de tous le plus joli,
De fête saint Gégoult le jour,
L'an de grace Notre-Seigneur,
Mille trois cens avec trente-cinq,
Si prions Jesu le begnin,
Qu'il la veuille garandonner,
Et tous ses méfaits pardonner.*

Les anciens du lieu dirent à M. Chassel, que sous ce tombeau il y avait autrefois un caveau, où devaient être les corps des susdits fondateurs ; lequel caveau on se souvenait encore d'avoir vu ouvert il y a environ quarante ans, auquel temps on répara l'église ; mais on ne se souvenait plus de ce qu'on y avait trouvé ; sinon qu'en remuant la terre on avait découvert un petit soulier très-bien conservé ; mais que le pavé s'étant enfoncé en cet endroit, on ne remarquait plus de vestiges dudit caveau. M. Chassel fit creuser en sa présence sous le pavé de la chapelle, et on découvrit un petit caveau sous la longueur du tombeau, dont une partie de la voûte subsistait encore, mais le tout était comblé par les terres éboulées. On ne trouva que deux morceaux de bois de sapin pourris, avec des ossemens que l'on reconnaît être d'un homme et d'une femme, seuls restes du comte Henry et d'Isabelle son épouse, que l'on recueillit avec soin.

Il y avait un autre tombeau au milieu du chœur, sur lequel étaient deux figures, d'un homme et d'une femme couchés l'un près de l'autre, le visage tourné vers le grand autel. Le tombeau n'avait aucune inscription. La tradition du lieu veut que ce soit le tombeau d'Antoine comte de Vaudémont

et de Marie d'Harcourt son épouse. On y remarqua les armes de Lorraine sur un écusson posé derrière la tête du comte, et celles d'Harcourt à la tête de la dame; le caveau était fermé en dehors par une pierre carrée, à laquelle étaient attachés quatre anneaux de fer pour la lever. Le caveau était long d'environ neuf pieds, sur la largeur de cinq. On y trouva le corps du comte dans un cercueil de bois de sapin. Il était d'une taille avantageuse. On y trouva aussi dans un petit coffre de bois, de la poussière humide, qui contenait apparemment, ou les entrailles du comte ou le corps d'un petit enfant. On ne trouva aucun autre monument des anciens comtes de Vaudémont, et ceux qui étaient présens déclarèrent qu'ils n'avaient aucune connaissance qu'il y en ait jamais eu d'autres. M. Chassel fit mettre les ossemens du comte Henry et d'Isabelle de Lorraine son épouse, dans ce dernier caveau, pour y rester jusqu'à ce qu'on en eut ordonné autrement.

Le Mont-de-Sion.

Nous avons déjà dit un mot en passant de *Sion* ou *Scion*, à l'extrémité septentrionale de la montagne de Vaudémont. Ce lieu est nommé *Semita* dans les monumens anciens. C'est de là que l'on a formé *Sion* ou *Scion*. Dans un titre de la collégiale de Saint-Gengoul de Toul, de l'an 1063, confirmé par Eudes ou Eudon évêque de Toul, on lit : *Ecclesiam Semitensem*. En 1370, Ferri comte de Vaudémont, lègue par son testament 100 florins monnaie de Vaudémont à l'ermitage de *Notre-Dame de Sion*. Ce n'était donc alors qu'un ermitage.

Dès l'an 1396, la chapelle de Sion, dédiée à la Sainte-Vierge, était déjà célèbre, puisque Ferri de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Boves, frère puiné du duc Charles II et comte de Vaudémont, y établit une célèbre confrérie en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame. Toutefois c'est à la nativité de la Sainte-Vierge qu'on solemnise aujourd'hui la fête principale.

Nul ne pouvait entrer dans cette confrérie, s'il n'était gentilhomme ou franc bourgeois.

Pour marque de leur association, les confrères devaient huit jours avant et huit jours après l'Assomption, porter chacun une image de la Vierge, en argent, en peinture ou en broderie, et celui qui ne la portait pas était condamné à trois gros d'amende. Tous les samedis on disait à Sion une messe pour les confrères qui se juraient foi et amitié ensemble. L'acte fut dressé le 26 décembre 1396.

Ferri II, comte de Vaudémont, dans son testament, qui est du 30 août 1470, ordonna à son fils René d'aller en pèlerinage, un pied nu et l'autre chaussé, depuis Vézelize jusqu'à Notre-Dame de Sion, à une lieu de là au comté de Vaudémont. Tout cela montre en quelle réputation était alors le pèlerinage de Sion.

Le P. Vincent, tiercelin, qui a composé l'histoire de Notre-Dame de Sion, imprimée à Nancy en 1698, *in-octavo*, dit : que le duc Charles IV et le comte François de Vaudémont son père, firent vœu de faire quelqu'établissement de religieux, si Dieu leur découvrait le testament du duc René II, qui établissait la masculinité pour la succession à la couronne de Lorraine; et qu'ayant heureusement découvert ce testament, qui était égaré depuis 80 ans, sa date étant du 25 mai 1506, ils résolurent en 1626, de remettre en honneur la chapelle de Notre-Dame de Sion, et la donnèrent aux religieux tiercelins.

L'église du couvent sert de paroisse au village de Saxon ou Sexon, en un autel particulier dans le milieu de la nef du côté de l'épître. Saxon est au bas du Mont-de-Sion. Dépend aussi Praye, autre village, où il y a une chapelle pour la commodité du peuple.

On trouve à Sion et aux environs quantité de monumens de la plus haute antiquité. Le père Vincent, tiercelin (1), dont

(1) P. Vincent, hist. c. 5.

on a parlé, soutient que la montagne sur laquelle est situé le couvent de son ordre, nommé *Sion*, était autrefois habitée, et qu'il y avait une ville considérable. Ce qu'il prouve par les ruines qu'on y trouve presque partout, lorsqu'on y creuse à quelque profondeur : qu'on y a trouvé beaucoup de médailles romaines et d'autres monumens antiques, comme des fondemens de tours sur le bord de la montagne ; et entr'autres, ceux d'une tour que le vulgaire appelle la *Tour des Sarrasins*, qui est placée à l'avenue des deux grands chemins qui s'y remarquent encore, et qui conduisaient à la ville ; ils se réunissent au bas et au commencement de la montagne, pour ne faire qu'un chemin par où montent les voitures. Ces chemins sont très-anciens et ont été taillés dans le roc.

Il remarque de plus qu'à deux ou trois pieds de profondeur, les fondemens des maisons se voyent très-proprement revêtus de pierres de taille bien cimentées ; le tout en si grande quantité, qu'il suffit de fouiller et de creuser la terre, pour trouver à coup sûr des matériaux pour bâtir, et en grande abondance. On y a découvert des tombeaux de pierre, dans lesquels étaient des os ou des cendres noires ; près de ces tombeaux se voyent des restes de colonnes et de chapiteaux, avec quelques inscriptions qui n'ont pas été conservées ; ceux qui les ont trouvées n'en connaissant pas le mérite, les ont brisées. On y a aussi déterré des canaux et des aqueducs très-bien cimentés, pour conduire dans les citernes, les eaux qui tombaient des toits ; car il est impossible d'amener les eaux des sources sur cette montagne.

Les laboureurs des environs trouvent souvent en labourant la terre, des bouts de lances, des javelots, des flèches en bronze assez bien conservés, des petites figures d'idoles, des pièces de monnaie d'or, d'argent et de bronze, des morceaux de poteries très-bien conservés, vernissés, et représentant des oiseaux, des arbres, des rivières, des chasses ou des combats. On ne doute pas que les anciens comtes de

Vaudémont n'aient démolé plusieurs de ces bâtimens, et n'aient employé les matériaux à former la ville de Vaudémont, qui se voit à l'extrémité méridionale de cette montagne.

L'image de la Sainte-Vierge honorée au couvent de *Sion*, est très-ancienne, et regardée depuis long-temps avec beaucoup de vénération par les peuples du pays. On croit que la chapelle où elle repose a été consacrée par saint Gérard, évêque de Toul, sur la fin du dixième siècle. En 1741, l'église de *Sion* a été rebâtie toute à neuf.

Le duc Charles IV avait une dévotion particulière à la Sainte-Vierge, surtout à N.-D. de *Sion*. On sait que vers la fin de sa vie il avait voué ses états à la Sainte-Vierge, et les lui avait rendus tributaires, ne se réservant que le droit de maintenir son autorité, et le soin de l'exécution de ses droits à l'égard de ses peuples. Il ordonna que tous les Lorrains lui donneraient chaque année le tribut de leurs biens à leur dévotion ; et qu'à cet effet dans chaque lieu de ses états, on ferait choix d'une personne de probité, qui lèverait de chaque famille par tête, le tribut dû à la Ste. Vierge, pour être employé en son honneur, à la décoration de ses autels et de ses images. C'est ce qu'on voit par son ordonnance du 22 janvier 1669, imprimée à Nancy la même année ; mais elle demeura sans exécution.

Nous avons vu à *Sion* des lettres du même prince, adressées à la Ste-Vierge, sous cette adresse :

A la Sainte-Vierge, Glorieuse Mère de Dieu, Notre-Dame de Sion, Souveraine de la Couronne des Ducs, des Princes et Princesses, de tous les Sujets et Biens de la Lorraine, au Mont - de - Sion en Lorraine.

Après cela vient la lettre inscrite : *Maria Deipara Lotharingia Suprema Principi.*

Après trois lignes d'intervalle, on lit :

Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed à periculis cunctis libera nos semper Virgo gloriosa et benedicta, Mediatrix nostra, Advocata nostra, tuo Filio nos reconcilia, tuo Filio nos commenda, tuo Filio nos repræsenta.

Nanceii die 12 Januarii 1669. Au bas est signé CHARLES. La lettre pliée et cachetée des armes de Lorraine.

Une seconde, lettre qui est apparemment de Charles-Henri, prince de Vaudémont, fils du duc Charles IV, et de M^{me} la princesse de Cantecroix, commence ainsi :

*Deiparæ à Monte Sion,
Lotharingiæ Principum et Subditorum omnium Protectrici et Parenti optimæ.*

Sub tuum præsidium, comme dans la précédente.

A la fin : *Serous humillimus atque amantissimus cliens, Henricus à Lotharingia.*

Nanceii 26 Januari 1672.

V VAUDONCOURT. — Vaudoncourt, *Vaudoncuria*, village à deux lieues de Châtenoy, trois lieues et demie au levant de Bourmont, à trois de Neufchâteau; annexe de *Bulgnéville*, diocèse de Toul. L'abbé de Luxeuil en est seigneur haut, moyen et bas justicier; la justice y est exercée par son juge-garde. M. le marquis des Sales y est seigneur voué, et a plusieurs sujets; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Barthélémy. L'abbé de Luxeuil tire une dime appelée *Arage* sur environ le tiers du finage : ce mot *Arage*, vient d'*arare*, labourer; il signifie certains droits qui se tirent sur chaque charrue, à peu près comme le *Terrage* se tire sur chaque pièce de terre. Ce village est composé d'environ 42 habitans.

On montre entré Sauxure et Vaudoncourt, à l'endroit où se donna la bataille de Bulgnéville en 1431, sur un monticule

appelé la Côte de Barbasan, les ruines d'une chapelle nommée la *Chapelle de Barbasan*, tout environnée d'arbres; cette chapelle a subsisté jusqu'au dernier siège de la Mothe en 1644, qu'elle fut ruinée ou abandonnée. On ignore si c'est Barbasan lui-même qui l'a faite, ou si c'est le duc René : mais il y a tout lieu de croire que Barbasan dangereusement blessé, fit vœu de la fonder au même lieu.

VAUDREVANGE ET SARRE-LOUIS. — Vaudrevange ou Valdevange, en allemand *Valdefingen*, village mi-partie Lorraine dans le bailliage d'Allemagne, situé au pied d'une montagne dite le *Limberg*, cotoyée par la rivière de *Sarre*, dans un pays fertile et orné de grandes et belles prairies. C'était autrefois une ville, mais depuis l'établissement de Sarre-Louis, elle est réduite à un simple village. La partie Lorraine est du ressort du bailliage de Bouzonville; parlement de Nancy; la partie cédée à la France est de la juridiction du présidial de Sarre-Louis, dont elle n'est éloignée que d'une lieue, à douze lieues de Metz.

Comme Vaudrevange n'était pas bien fortifié, et qu'il était en réputation d'opulence, il a été plus exposé que les autres lieux des environs, aux pillages des partis, pendant les guerres de Lorraine, depuis l'an 1631.

Il est fait mention de Vaudrevange, dès l'an 996, dans la donation du village de *Mudensfurt*, qu'une riche dame nommée *Berthe*, veuve du comte *Volemar*, fit à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves.

En 1533, Raoul duc de Lorraine, se brouilla avec Baudouin, archevêque de Trèves, à l'occasion de certains fiefs, que l'archevêque soutenait relever de son église. La duchesse Isabelle d'Autriche, régente pendant la minorité de son fils, en avait toujours fait refus; il se fit à ce sujet de part et d'autre, des hostilités sur les terres de Lorraine et de Trèves. Enfin on convint que l'archevêque Baudouin et le duc Raoul, se rendraient en un

lieu nommé *la Meule*, en allemand *Zu-derben-molen*, sur les frontières des deux états, avec plusieurs gentilshommes pour terminer leurs différends à l'amiable. L'accord se fit le 15 novembre 1334, et le duc Raoul, reconnu qu'il tenait en fief de l'église de Trèves, les villes et châteaux de Sierk, de Siersbourg, de Vaudrevange, et quelques autres nommés dans le traité.

Le bailliage d'Allemagne ayant été établi à Vaudrevange, le 3 mars 1381, cette ville s'augmenta considérablement. Il y eut ensuite une prévôté, qui fut depuis transférée à Berus et enfin fixée à Bouzonville en 1705, à laquelle on joignit celle de Freistroff, ce qui a subsisté jusqu'à l'édit de création des bailliages royaux du mois de juin 1751.

Pendant les guerres de Lorraine sous le règne du duc Charles IV (1), Galas, général de l'armée de l'empereur, après avoir levé le siège de Mayence, revint en Lorraine à la suite du cardinal de la Vallette et du duc de Veimar, qui après avoir été obligés de lever le siège de Mayence, s'étaient retirés d'eux-mêmes en Lorraine. Galas les y suivit jusqu'à Vaudrevanges, prit cette place et l'abandonna au pillage. Le commandant et la garnison furent faits prisonniers; ceci arriva en 1655.

En 1680, après le traité de Nimègue, que le duc Charles V n'avait pas voulu accepter, le roi Louis XIV demeura maître de la Lorraine. Comme Vaudrevange était fort diminué par le malheur des guerres, le roi fit ruiner cette ville et n'y laissa que très-peu de bâtimens: à quelque distance de là, sur le même côté de la Sarre, il fit construire une très-belle forteresse, une ville qu'il nomma *Sarre-Louis*, et qui est de ce côté-là un poste important.

Depuis ce temps-là Vaudrevange n'est plus qu'un village du diocèse de Trèves. La montagne au pied de laquelle était bâ-

(1) Histoire de Lorraine, Tome vj, page 192.

tie la ville de Vaudrevange, se nomme *Limberg*, que l'on distingue en haut et bas *Limberg*. *Le Haut-Limberg* est un village commencé en 1706, à gauche de la Sarre, à deux lieues de Bouzonville. *Le Bas-Limberg* est un autre village, sur la partie de Vaudrevange, restée à la Lorraine, à une demi-lieue du *Haut-Limberg*.

Limberg est un ermitage et chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, bâti sur la montagne de Vaudrevange en 1680, par l'entrepreneur des fortifications de Sarre-Louis. Le roi de Pologne Stanislas I^{er}, duc de Lorraine, donna cet ermitage aux carmes déchaux de Lorraine, le 30 Juin 1751, pour y établir un hospice de leur ordre.

Les auteurs Lorrains qui ont traité des particularités qui se trouvent dans la province, ont aussi parlé de la carrière d'azur qui se trouve à Vaudrevange. Le minéral se trouve par grumeaux de la grosseur d'un pois ou d'une noisette enveloppés de sable, que l'on ôte pour nettoyer et découvrir l'azur. Les peintres se servent de cet azur pour peindre en bleu.

On trouve aussi à Vaudrevange, des mines de cuivre, de plomb et même d'argent. Ces mines ont été de nouveau ouvertes il y a quelques années, et on y a travaillé avec succès. On est parvenu en creusant jusqu'au lieu où les anciens avaient poussé leurs travaux, et on y a trouvé les outils anciens, rangés en leurs lieux. Ces carrières ou mines sont d'une étendue et d'une profondeur prodigieuses, parce qu'on en a tiré une quantité extraordinaire de pierres à bâtir.

Il y a à Vaudrevange un couvent de religieux augustins.

Il y avait ci-devant encore à Vaudrevange un couvent de capucins, qui en 1692, fut transféré à Sarre-Louis.

Sarre-Louis.

Quoique toute la Lorraine ait été rendue au duc Léopold, fils du duc Charles V, en vertu du traité de Risvic, néanmoins Sarre-Louis par l'article 52, a été

réserve au roi de France, avec une demi-lieue de terrain autour de la place. Comme cette forteresse était trop resserrée, et que cela incommodait la garnison, le duc de Lorraine, par le traité de 1718, a cédé à la France cinq villages voisins de Sarre-Louis et l'emplacement de Vaudrevange, avec les les bâtimens qui y restent, et qui multiplient de jour en jour. Cette cession fut faite moyennant un certain dédommagement qui lui a été donné.

La ville de Sarre-Louis est bâtie sur le territoire de *Listroff*, où l'abbé de Vadingatz est seigneur haut justicier, moyen, bas et foncier. Elle est située dans l'isthme d'une presqu'île que forme la rivière de Sarre, sur laquelle elle est bâtie. Sa figure est un hexagone régulier de six bastions, sur les plans du maréchal de Vauban. Le côté qui est sur la rivière, est plus étendu que les autres; au-devant des courtines sont placés de petits ouvrages appelés *tenailles*: cinq de ces fronts sont couverts d'autant de demi-lunes, le tout revêtu de bonne maçonnerie. Le fossé qui entoure tous ces ouvrages, et qui est accompagné d'un bon chemin couvert, est plein d'eau: au-delà de ce chemin couvert règne tout autour un avant fossé dans lequel on a élevé neuf redoutes, revêtues de pierres. Cet avant-fossé est défendu par un autre chemin couvert, du côté de la terre, c'est-à-dire depuis le retranchement des capucins jusqu'à la rivière. On entre dans Sarre-Louis par deux portes diamétralement opposées: les rues de la place sont fort régulières, et laissent entre elles une grande place carrée, sur un des côtés de laquelle est l'église paroissiale, et de l'autre côté la maison du gouverneur.

Le 29 avril 1685, le roi Louis XIV donna sa déclaration par laquelle il donne à la ville de Sarre-Louis l'exemption de tout droit d'entrée dans la ville et de sortie d'icelle, faculté de faire commerce de toutes sortes de marchandises et manufactures, sans payer aucun droit d'entrée

et de sortie; comme aussi exemption de la taille et subvention, de quartier d'hiver des troupes, etc., permet d'y établir foires et marchés avec un siège de justice.

Sarre-Louis est du diocèse de Trèves. Il y a un couvent d'Augustins, celui des PP. capucins est à un quart de lieue de la ville.

Le bailliage de Sarre-Louis a été créé par édit du mois de février 1685, et le présidial par le même édit; il est régi par la coutume de Lorraine, rédigée et homologuée par lettres-patentes de Charles III, duc de Lorraine, des 17 mars et 16 septembre 1594.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal ancien et alternatif; de deux échevins électifs, d'un secrétaire-greffier, d'un procureur syndic, et d'un sergent de ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

Il y a à Sarre-Louis un corps de casernes, qui est ordinairement occupé par quatre bataillons et deux escadrons. Il y a un hôpital militaire.

Le corps du génie est composé d'un directeur des fortifications, d'un ingénieur en chef, et de plusieurs ingénieurs ordinaires.

En 1753 et 1754, il y a eu des camps à Sarre-Louis, l'un et l'autre commandés par M. de Chevert, lieutenant-général, sous les ordres de M. le maréchal duc de Bellisle. Le quartier général était au village de *Listroff*, à un quart de lieue de la ville.

Voici les noms des communautés qui sont dans le ressort du bailliage de Sarre-Louis. La ville de *Sarre-Louis*, *Beaumarais*, *Enstroff*, *Frauloutre*, les censes de *Favart* et du *Houssart*, *Listroff*, *Roden*, *Sainte-Marie*, cense, *Valdrevange*. Tous ces lieux sont du diocèse de Trèves.

Les villages de la route cédés en exécution de l'article XIII du traité de 1661, ressortissent au même bailliage, et sont régis par la coutume de Lorraine. Ces vil-

lages, sont *Donneloy, Gelucourt, Jusselise, le Fief de Krastel, Lézey, les Récourts*: ces lieux sont du diocèse de Metz.

VAUTROMBOIS, ou VATROMBOIS. — Vautrombois, ou Vatrombois, est un fief situé sur le finage de Raucourt, village du bailliage de Bar, diocèse de Toul, entre la rivière d'Ornain et celle de Cher. Voyez l'article *Raucourt*. M. le comte de Nettancourt de l'Échelle est seigneur de Vautrombois; MM. de Longueville et de Marne sont aussi seigneurs sur une contrée de terres et prés, appelée de même *Vautrombois*.

En 1580, Simon d'Ernecourt, sieur de Vaux-le-Grand, etc. fait hommage au duc de Bar de la contrée nommée *Vautrombois*.

Vaux, comté et pays de Vaux.

Le pays de Vaux, en latin *de Vallibus*, contient dix-neuf ou vingt villages. Les titres les plus anciens de l'église de Toul, lui donnent le titre de comté. Udon évêque de Toul dans un titre de l'an 1067, le nomme ainsi: *Quidquid Attardus Comes fidelis noster, visus est habere in pago et Comitatu Vallium*.

Alberic, moine des Trois-Fontaines, dans sa *Chronique*, remarque qu'Etienne, surnommé *des Vaux*, fut celui qui donna le commencement à la grandeur de la maison de Joinville, par le mariage qu'il contracta avec la fille unique et héritière de *Fromont*, comte de Joigny et d'Adelais, son épouse; laquelle après la mort de son mari, épousa en secondes nocces *Engelbert III*, comte de Brienne, à la suite duquel Etienne des Vaux était. Cette alliance apporta à Etienne, le comté de Joigny, et plusieurs autres seigneuries, qui en dépendaient. Le même Alberic dit qu'Etienne des Vaux fit construire le château de Joinville auquel il donna ce nom par abréviation de celui de *Joigny-Ville*; le nommant, ainsi, comme étant la ville et le château, du comte de *Joigny*: d'où vient qu'en plusieurs titres latins, les seigneurs de Join-

ville sont nommés de *Joigniville*, ou *Joinvilla*. Alberic ajoute qu'Etienne des Vaux faisait sa demeure vers saint Urbain.

Le même Etienne eut guerre contre Udon évêque de Toul, dont il était feudataire et seigneur de Vaucouleurs. Udon assiégea la forteresse de Vaucouleurs, la prit et la rasa. Ebal des Vaux, fondateur de l'abbaye des Vaux, était neveu du comte de Champagne.

Outre ce monastère où se trouve le nom de *Vaux*, on connaît encore dans ce pays plusieurs lieux qui portent le nom de *Vaux*, comme *Buxei-en-Vaux, Vaux-la-Grande, Vaux-la-Petite, Vaudignécourt, Quatre-Vaux, Vaucouleurs, etc.*

Le comté de *Vaux*, se partageait en deux cantons, les *Vaux-de-Meuse* et les *Vaux-de-l'Ornez*. Ce qui fait voir que ce petit pays faisait partie de celui de l'*Ornez*, et du *Toulois*.

Vaux en Ornois, ou en Ornain, abbaye.

L'abbaye de *Vaux* en Ornois ou en Ornain, ordre de Cîteaux, fille de *Morimond*, fut fondée en 1152, par *Godefroi* baron de Joinville. Cette fondation fut confirmée en 1140, par *Henry* de Lorraine évêque de Toul, lequel attribue l'honneur de cette fondation, ou plutôt du bâtiment de l'abbaye, à *Ebal de Montfort*, neveu du comte de Champagne, qui donna une somme de cinq cents écus d'or pour la bâtir. L'abbaye des Vaux est située en France, dans l'archidiaconé de Ligny.

On trouve dans l'archive de l'abbaye de *Murax* un accord fait entre les religieux de cette maison et ceux de celle de *Vaux*, peu de temps après leur fondation, qui porte: que si quelques religieux de l'un ou de l'autre monastère contreviennent aux articles convenus entre eux, à l'occasion de quelques difficultés réciproques, celui qui y contreviendra, se rendra en l'abbaye qui formera plainte, y entrera nu-pieds, tenant dans ses mains des verges, dont le supérieur le frappera, s'il le juge à propos; et dans le

temps de la réfection, il demedra au milieu du réfectoire, où il jeunera au pain et à l'eau; et étant de retour dans son propre monastère, y continuera le même jeûne tous les vendredis pendant une année entière.

L'abbaye de Notre-Dame de Vaux fut brûlée, saccagée et pillée par les religieux en 1575, qui enlevèrent la basse-cour et les meubles; en sorte que les religieux furent obligés de se disperser et de se sauver dans les bois, pour se soustraire à la fureur des Huguenots.

Vaux-les-Grandes. — Vaux-les-Grandes, *Valles magnæ*, village du diocèse de Toul, officialité de Vaucouleurs, bailliage de Vitry, parlement de Paris, subdélégation de Toul. Ce village est situé sur une hauteur, à six lieues de Toul et dix de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. Seigneurs, les héritiers de M. de St-Balmont. Le domaine de Bar prétend quelques sujets dans Vaux-les-Grandes.

Les habitans de Vaux-les-Grandes étaient autrefois obligés à faire guet et garde au château de Commercy; ils prétendirent dans la suite qu'ils en étaient exempts, et se pourvurent à cet effet au parlement de Paris. L'affaire fut terminée à l'amiable en 1402, par une somme de deux cents francs, qu'ils donnèrent à Amé de Sarbruch, seigneur de Commercy.

Vaux-la-Petite. — Vaux-la-Petite, *Valles minores*, village mi-partie avec la Champagne, situé dans une plaine, au pied d'un coteau, sur un petit ruisseau, six lieues au sud-est de Bar à trois lieues de Gondrecourt-le-Château, diocèse de Toul, officialité de Vaucouleurs.

Ce village est composé de trois communautés et seigneuries différentes, une communauté de l'office de Bar, et une de l'office de Ligny. Le roi est seigneur de la première, comme duc de Bar, et de l'autre comme comte de Ligny;

l'une et l'autre aujourd'hui bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Une troisième communauté est de l'office de Toul, bailliage de Vitry, parlement de Metz. La paroisse a pour patron saint Julien martyr.

CHENEVIÈRES, Cannabaria, annexe de Vaux-la-Petite, village à droite de l'Ornain, une lieue et demie au-dessus de Ligny: bailliage de Bar, parlement de Paris. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de St-Evre. Le roi en est seul seigneur. On compte en ce lieu vingt-cinq habitans.

VAVAINCOURT ET SARNEY. — Vavaincourt, *Vavincuria*, village du diocèse de Toul, à une lieue et demie au nord de Bar-le-Duc; la paroisse est dédiée à saint Martin.

Sarney, *Sarneium*, est un hameau, annexe de Vavaincourt: ces deux villages ne forment qu'une seule et même communauté, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. On compte dans ces deux villages plus de trois cents habitans. MM. Gérard-Maucervel, Rouillon, Heiblot, et Poirson en sont seigneurs hauts, moyens et bas justiciers; la justice y est exercée par leur fuzegarde. M. Gérard a à Vavaincourt une très-belle maison.

En 1314, Edouard comte de Bar, ayant promis à Aubert de Marcey, chevalier, en récompense de ses services, cent vingt livres de rente à assoier sur quelques terres; il les lui assigne pour lui et pour ses hoirs sur Vavaincourt et Sarney, qu'il lui cède en tout ban et justice, sans aucune réserve, sinon la souveraineté, la haute justice et les bois, voulant que les hommes et femmes desdits lieux ayent l'usage et le pâturage du bois de *Mensonge*, comme du passé; pour tenir le tout en fief et hommagement dudit comte devant tout autre. Au moyen de cette assiette, la châtellenie de Bar demeure déblargée desdites cent vingt livres de terre.

La seigneurie de Vavaincourt et de

Sarney, passa en 1548 dans la maison de Savigny, par l'acquisition qu'en fit madame Claude de Luxembourg, veuve de Jean de Savigny, sénéchal du Barrois. Cette acquisition fut confirmée par Christine de Dannemarck, duchesse douairière de Lorraine, comme tutrice du jeune duc Charles III son fils, le 4 mars 1548. En conséquence Warrin de Savigny, seigneur de Leymont, bailli de Clermont, fils aîné de ladite dame Claude de Luxembourg, fit ses reprises et en prêta serment de fidélité le 22 février de la même année.

VAXEY ou VAXY (Val de) — Vaxy, ou Vaxey, *Vaxeyum*, village, chef-lieu du Val et de la communauté de Vaxy, une lieue et demie au nord de Château-Salins. Bailliage du même lieu, diocèse de Metz, de l'archiprêtre de Morhange. Ce val est composé de Vaxy, Gerbécourt, Lubécourt, Puttigny et Hédival.

Le roi de France Henri II, s'étant mis en possession de la ville de Marsal en 1552, y mit une garnison, qui causa de grands dommages aux sujets du duc de Lorraine. Pendant les troubles de la ligue, les protestans surprirent cette ville, et commirent dans les pays voisins beaucoup de ravages et d'hostilités. Les sujets Lorrains du val de Vaxy portèrent leurs plaintes au duc de Lorraine, des maux que leur causaient les gens de cheval de Marsal, appelés *Carabins*. Le duc Charles III, commit M. de Villaucourt, prévôt de Château-Salins pour examiner leurs griefs. Dans leur requête les habitans du val de Vaxy déclarent en détail les prestations, redevances et servitudes auxquelles ils sont obligés envers le duc de Lorraine. La requête est du 15 mai 1580.

En 1616, Noble César de Hoeffelize Liégeois, sieur de Burtécourt-sur-Seille, voué du val de Vaxy en partie, tant en son nom qu'en celui des seigneurs voués dudit val, ses comparsonniers, vendit au duc Henri un cens de quatre francs quatre gros quinze deniers monnaie de Lorraine, que ledit duc était

attenu de payer auxdits seigneurs voués par chacun an le lendemain de Noël, à cause de plusieurs portions de bois acquetées par le duc au val de Vaxy, moyennant la somme de quatre-vingt-neuf francs six gros délivrée aux vendeurs. On excepte néanmoins les bois propres à la fourniture des échelles nécessaires pour pendre les délinquans, lorsque l'on fait exécution audit val.

VEEL. — Veel, *Veelium*, village situé à trois quarts de lieue au couchant de Bar, diocèse de Toul, doyenné de Robert-Espagne, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a dans ce lieu environ vingt-trois habitans. Mademoiselle Lonchamps y a une maison en forme de château.

VELAINES-DEVANT-LIGNY. — Velaines-devant-Ligny, *Villena*, anciennement *Inoal*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, deux lieues et demie au-dessus de Bar, recette et bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seigneur. La paroisse a pour patron St. Remy. Il y a quelques maisons détachées du gros du village, et à une portée de fusil; on appelle cette partie *la petite Velaines*. Velaines est un lieu considérable, puisqu'on y compte près de trois cent vingt-cinq habitans.

VELAINE-EN-HAYE. — Velaine-en-Haye, village du diocèse de Toul, à 2 lieues et demie de Nancy, deux de Toul. Velaine est annexe de Fontenoi-sur-Moselle; l'église a pour patronne Ste.-Marie-Madelaine. Bailliage de Nancy.

La poste de Velaine et quelques autres habitations sur la chaussée, dans les bois de Haye, forment un hameau éloigné de demi-lieue du village.

VELAINE-SOUS-AMANCE. — Velaine-sous-Amance, *Villena*, village à une lieue à gauche de la route de Vic à Nancy; à quatre lieues de Vic, et à deux de Nancy, du diocèse Toul; l'é-

glise est dédiée à St.-Martin. Bailliage de Vic, parlement de Metz.

Ce village, avec ceux de Reméréville, Herbéviller, Buissoncour, St.-Clément, la Ronce et Chenevière, fut échangé pour la ville de Marsal en 1593, par le duc Charles III.

Romémont, cense à une demi-lieue de Vic, terre qui appartient aux héritiers de M. le marquis de Bissy.

La chapelle de Romémont fut fondée sous le titre de l'Annonciation, par le sieur Michel Bouvet, président de la chambre des comptes de Nancy.

VELAINE, aujourd'hui **VÉZELISE**. — Velaine, ancien château au comté de Vaudémont, sur les ruines duquel on a bâti la ville de Vézélise, capitale du comté de Vaudémont.

VENDEUVRE. — Vendœuvre, ou Vendœuvre, en latin *Vendopera*, village du diocèse de Toul, bailliage de Nancy, situé au penchant d'un côté, une lieue au midi de Nancy. Ce village est très-ancien. On connaît une maison royale des rois de France, nommée *Vendeuvres*, *Vendopera*, mais il n'est pas tout-à-fait certain si ce palais de *Vendeuvres* était situé en Lorraine près de Nancy, ou si c'était un autre *Vendeuvres* situé en Champagne, dans le diocèse de Langres, pas loin de Bar-sur-Aube. Il y a en celieu un château et une tour, qu'on dit être l'ouvrage des Vandales, peuples d'Allemagne, qui dans le cinquième siècle se jetèrent dans les Gaules.

Ce qui peut faire croire que c'est de Vendœuvre en Lorraine, dont il est parlé dans les Annales de St.-Bertin sous l'an 865, c'est qu'elles portent qu'une certaine femme de mauvaise réputation, nommée Engeltrude, s'était retirée avec son complice dans le royaume de Lothaire, qui était l'Austrasie, nommée depuis Lorraine; et que les pères assemblés au concile de Douzy, ou Thuilliaux-Groseilles, qui n'est pas loin de notre Vendœuvre, témoignèrent au roi Lothaire leur mécontentement, de ce qu'il

avait donné retraite à cette femme dans ses états. Le pape Nicolas I, dans une lettre adressée à Hincmar archevêque de Reims, témoigne aussi que cette femme débauchée s'était retirée dans le royaume de Lothaire. C'est donc dans le château de Vendœuvre que s'était retirée Engeltrude, car il y avait dans ce lieu un château, dont il est parlé dans la vie d'Adalberon évêque de Metz, au dixième siècle : on n'en voit plus que des ruines.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins certain que la terre de Vendœuvre est très-ancienne. Nous connaissons un seigneur de ce lieu, qui était comte de Toul au dixième siècle : *Berardus de Vendopera Comes Tullensis*. Il est parlé de ce comte et de son château de Vendœuvre dans la vie d'Adalberon II, évêque de Metz. Cette vie qui est d'un auteur contemporain, est imprimée dans la bibliothèque du P. Labbe.

L'église paroissiale de Vendœuvre a pour patron saint Melain. Le roi est seul seigneur à Vendœuvre.

Dépend **Houdémont**, *Extra-Montes*, village érigé en baronnie le 20 mai 1719. Seigneurs, le roi pour un quart, et madame Soreau de Houdémont pour les trois autres.

La maison du Montet où il y a une chapelle dédiée à sainte Valérienne. Cette maison fut donnée en 1527, par le duc Antoine, à Jean de Geoffroi son médecin. Elle appartient à M. du Montet, président en la cour souveraine de Nancy.

Brabois, château-fief, où il y a une chapelle sous l'invocation de St. Claude. L'ermitage du Réclus.

L'ermitage de Notre-Dame de Consolation.

Brichambaut, cens-fief, appartenant à M. Perria de Brichambaut, conseiller d'état.

Prieuré de Vendœuvre.

Il y a à Vendœuvre un prieuré de l'ordre de Cluni, sous l'invocation de St.-Melain, fondé par une dame de ce lieu. On ignore l'année précise de sa fondation,

mais on sait que le roi Louis VII, qui a régné depuis 1137 jusqu'en 1180, dans le dénombrement des prieurés de l'ordre de Cluni, nomme celui de Vendœuvre (1).

Il devait y avoir ordinairement dans le prieuré de Vendœuvre trois religieux, dont l'un était sacristain d'office, outre le prieur, et on y faisait l'aumône tous les dimanches à tous ceux qui la demandaient.

On trouve dans des mémoires tirés des archives de l'abbaye de Cluni, que l'évêque de Toul ayant excommunié et aggravé l'excommunication des prieurs de Froville et de Vendœuvre, parce qu'ils refusaient de lui payer certain droit nommé *Procuracion*, qu'il voulait exiger de leurs prieurés, les deux prieurs assistés de celui de Relange du même ordre de Cluni, se présentèrent à Toul en plein synode, et excommunièrent l'évêque lui-même; fondés sur les privilèges du pape Célestin II, confirmés par Innocent III et Innocent IV, qui permettaient aux supérieurs de l'ordre de Cluni de frapper d'excommunication, ceux qui les molestaient injustement : cas singulier et fort contraire aux règles communes.

Les ducs de Lorraine furent les avoués et les défenseurs du prieuré de Vendœuvre. Mais on voit par les actes de visite de ce prieuré, qu'il n'en était pas mieux traité ni protégé. C'était un mal presque général pour tous les monastères de ce temps-là de voir des excès commis par les avoués contre les maisons religieuses, qui étaient sous leur protection.

Le prieuré de Vendœuvre fut uni à la collégiale de saint George de Nancy, par le crédit de Charles III, duc de Lorraine le 12 des calendes de décembre ou le 20 de novembre 1603. L'église prieurale est en même temps paroissiale. Elle est dédiée à saint Melain. Le village de Viller était autrefois an-

nexe de Vendœuvre, dont il fut désuni en 1600, pour être érigé en cure.

VENDIÈRES. — Vendières, *Vendéria*, village du diocèse de Toul, à gauche de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Pont-à-Mousson, ancien palais royal, situé partie dans le territoire de Metz, et partie dans celui de Toul, suivant l'ancien auteur de la translation de saint Gorgon, patron de l'abbaye de Gorze. *Vendéria villa regia in territorio partim Metensi, partim Tullensi.*

Vendières est du diocèse de Toul, l'église est dédiée sous l'invocation de saint Géréon. Le roi en est seigneur haut justicier. Seigneur foncier, les héritiers du sieur Etienne. Bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Il y a encore à Vendières un château, avec une chapelle.

Le bienheureux Jean de Gorze était né à Vendières, et avant qu'il eut embrassé la vie monastique, il avait desservi pendant quelque temps la cure du même lieu. Jean de Gorze, est célèbre par son ambassade en Espagne vers Abdérame, calife des Musulmans, où il fut envoyé en 955, par l'empereur Othon II. Ce bienheureux abbé est mort vers l'an 975.

VERDUN. — La ville de Verdun, capitale du pays Verdunois, est située sur la Meuse, et coupée par cinq bras de cette rivière, qui se réunissent à la sortie de la ville; à six lieues de St.-Mihiel au midi, et à sept lieues de Mouzon au nord. C'est le chef lieu d'un bureau de recette des finances.

Quoique les monumens de l'histoire ne contiennent que peu de choses sur l'antiquité de la ville de Verdun, il y a néanmoins lieu de croire qu'elle était une place de conséquence, lorsque les Romains en firent la conquête; si comme Vassebourg l'a avancé, ils y mirent leurs magasins de blé, et les autres provisions pour la subsistance des armées

(1) Archives de Lorr., Layette de Blamont.

qu'ils avaient sur les frontières de la Gaule-Belgique.

Cette ville est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Reims, (*Dorocorturum*) à Metz, (*Divocturum*), de cette sorte : de Reims à Verdun, *Verodunum*, trente-neuf mille pas ; de Verdun *ad Fines*, lieu inconnu aujourd'hui, neuf mille pas ; de *Fines* à *Ibliodurum*, six mille pas ; d'*Ibliodunum* à Metz huit mille pas. Il est peut-être aussi parlé de Verdun dans les tables de Peutinger sous le nom de *Verunum*, ou *Vironum*. Je dis peut-être, parce que *Vironum*, n'est pas sur la Meuse ni assez près du lieu où est situé Verdun.

Le nom de la ville de Verdun et celui du pays Verdunois se trouvent dans Grégoire de Tours (1) : *Verodunum*, *Viridunensis civitas* ; et dans Fortunat poète son contemporain, dans un poème adressé à Saint-Ageric ou Airy évêque de Verdun (2) :

*Urbs Vereduna brevi quamvis claudaris
in orbe, Pontificis meritis amplificata
places.*

On trouve le nom de la ville de Verdun exprimé de bien des façons : *Veronum*, *Verunum*, *Verodunum*, *Verodunensium civitas*, *civitas Veredunensium*, *Verodunum*, *Verdunum*, *Veredunum*, *Urbs Vereduna*, *Viridunum*, ou *Viridunum*.

Quelques auteurs du moyen-âge l'ont nommée *Urbs Clavorum*, ou *Clabia*, ou *Claboa*, la ville des clous, ou des Claves ou des Claviens, noms inconnus dans les anciens géographes et dont on ne trouve même aucun vestige dans les anciens titres du pays. Laurent de Liège dit qu'on croyait que cette ville avait été ainsi nommée par les Gentils ses premiers habitans, qui excellaient dans l'art et le commerce des clous, et qui avaient entrelacé leurs murailles de pointes de fer, et s'étaient servis des flèches qu'ils fabriquaient pour repousser leurs

ennemis dans un siège qu'ils firent lever. Le même auteur ajoute que les peuples de cette province étaient aussi appelés les *Clabians*. Sigebert de Gemblours en l'an 1047, donne pareillement à Verdun le nom de *Urbs Clavorum*. M. de Thou (4) les a suivis, en disant que Verdun est le chef-lieu du pays des Sclabians, *Verodunum in Sclabis*.

Un savant moderne (2) dont fait mention M. Roussel dans son histoire ecclésiastique et civile de Verdun, a proposé sur le nom de *Urbs Clavorum*, ou *Clabiorum*, une conjecture assez plausible. L'histoire ecclésiastique de Verdun nous apprend que les premiers chrétiens de cette église, pour éviter les mauvais traitemens des Verdunois payens leurs compatriotes, se retiraient à la montagne de *Flaba* à trois lieues de Verdun, où ils vivaient en solitude et gagnaient leur vie de leur travail, s'exerçant aux pratiques de la religion chrétienne.

Ce savant conjecture que le nom de *Clabia*, ou *Clabonia*, donné à la ville de Verdun, d'où est venu aux habitans le nom de *Clavi*, ou *Clabii*, vient de *Flaba*, lieu où se retirèrent les premiers chrétiens de Verdun ; que les payens du pays par dérision les nommèrent *Clabi*, ou *Clavi*, au lieu de *Flabii*, Flabiens, et la ville de Verdun *Urbs Clavorum*, au lieu d'*Urbs Flabiorum*. La ressemblance de la lettre C, avec la lettre F, dans l'ancienne écriture, peut avoir donné lieu à cette dénomination, et fourni quelque couleur à cette conjecture.

Mais les chrétiens retirés à *Flaba*, étaient en trop petit nombre, comparés aux payens de Verdun, pour que ceux-ci, qui étaient les maîtres dans la ville, eussent voulu donner à leur ville à l'occasion des chrétiens, un nom de dérision et de mépris ; et si ce sont les chrétiens retournés à Verdun, qui ont nommé la ville *Urbs Clavorum*, ou *Fla-*

(1) Greg. Turon. l. 3. Hist. Francor. c. 26, et lib. 9, c. 12.

(2) Fortunat. l. 3, carm. v. 7, ad Ageric. Episc.

(3) Thuan. hist. fol. 264.

(4) Nouv. Hist. de Verdun, p. 22.

biorum, ou *Clavorum*, on comprend encore moins pourquoi ils l'ont fait, n'étant ni les plus forts, ni les plus nombreux dans la ville. S'ils étaient le plus grand nombre, pourquoi ce nom est-il si peu connu, et a-t-il si peu duré à Verdun, qu'on n'en trouve aucun vestige dans les monumens du pays? En effet on ne trouve personne avant le neuvième siècle qui se soit servi de ces noms pour désigner Verdun, ni qui l'ait même employé.

Quant au nom de *Virodunum*, ou *Veredunum*, il peut dériver du mot *Ver*, ou *Vair*, ou *Vered*, qui signifie une espèce de rat dont la peau est fort précieuse : *Veredi*, signifie aussi la poste, ou les chevaux de poste, et *Dunum* une hauteur, une éminence : la hauteur du vair, ou la hauteur des chevaux de poste, des chevaux de relais. M. de Saumaise dans une de ses lettres imprimées, a dérivé *Verodunum* du mot *Ver*, qui en langue celtique signifie *gué*, ou *passage*, et *Dunum* une hauteur près du gué.

Il est remarquable que tous les lieux, villes et villages du nom de *Verdun*, ou *Veredun*, sont situés sur des rivières : comme Verdun en Bourgogne, au confluent du Doubs et de la Saône, à trois lieues de Châlons; Verdun dans le Bas-Armagnac, sur la Garonne; Verdun-sur-Marne; le pays de Verdun, autrement nommé *Rivière de Verdun*, canton de la Basse-Gascogne, situé entre cette rivière et l'Armagnac. Ces étymologies ne sont pas certaines, mais elles ne valent pas moins que celles qui dérivent de *Virodunum*, de *Vir* et *Dunum*, la hauteur des hommes belliqueux, ou *Verolus* un des commandans prétendus de l'armée de Jules-César, comme qui dirait *Veroli Dunum*, la hauteur de Verolus.

On assure que Charlemagne indigné contre les Verdunois, qui différaient de recevoir *Pierre l'Italien* (1), qu'il leur

avait donné pour évêque, détruisit les anciens murs de Verdun, quoique très-solides et semblables à ceux des anciennes cités romaines, après quoi il fit enlever les grosses pierres carrées du bas de ces murs qu'on transporta par la Meuse, jusqu'au près des bains d'Aix-la-Chapelle, où il les fit employer à la construction de la belle chapelle, qui a donné le surnom à ce lieu.

S'il est vrai que les anciens diocèses aient eu la même étendue que les provinces, dont les villes épiscopales étaient capitales, il faut dire que le Verdunois, outre ce qu'il contient aujourd'hui, avait autrefois dix-huit lieues ou environ de longueur du midi au septentrion, et de largeur environ douze lieues; et renfermait les quatre décanats, Walons de Juvigny, de Longuion, de Carignan, et de Bazaille, qui étaient autrefois du diocèse de Verdun, et qui en ont été sequestrés pour être mis entre les mains de l'archevêque de Trèves. Les évêques de Verdun ont fait de temps en temps des tentatives pour se les faire restituer, mais inutilement.

Le Verdunois est aujourd'hui assez borné et renfermé entre les pays de Toul, de Trèves, de Metz et de Châlons-sur-Marne. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, et se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine: il s'étend le long de la Meuse. Il est fort peuplé et rempli de gros bourgs et villages, mais il n'a point d'autres villes que Verdun sa capitale, qui lui donne son nom. Ce pays relevait autrefois de l'empire d'Allemagne; mais depuis que Verdun s'est mis sous la protection de la France en 1152 les environs ont suivi son sort. Cette province fait partie du gouvernement de la province militaire de Metz et Verdun.

Les anciens habitans de Verdun et du Verdunois étaient sans doute idolâtres comme tous les autres peuples des environs, et ne reçurent la lumière de la foi qu'au quatrième siècle par la prédi-

(1) Hist. de Verdun, p. 124.

cation de saint Saintin leur premier apôtre. On dit que ces peuples adoraient les Faunes les Satyres (1), et d'autres figures monstrueuses, auxquelles ils avaient érigé des autels au lieu où se voit l'ermitage de saint Barthélémi; mais à présent on ne trouve ni dans la ville ni aux environs aucun vestige de divinités payennes. Il est fort croyable que le culte de Diane des Ardennes n'était pas inconnu à Verdun, puisque le lieu où elle était adorée, n'était pas bien éloigné de cette ville.

Le roi Clovis assiégea Verdun en 502, prit la ville, et depuis ce temps elle est demeurée sous la domination de la France, jusqu'à ce qu'après la décadence de la maison de Charlemagne, elle fut soumise aux rois et empereurs d'Allemagne, aux ducs de Bouillon et aux comtes de Verdun et de Bar, selon les temps et les circonstances.

La ville de Verdun ayant été désolée par Attila roi des Huns vers le milieu du cinquième siècle, se trouva resserrée dans un beaucoup plus petit espace qu'auparavant (2): d'où vient que Fortunat étant venu voir l'évêque saint Airy vers le milieu du sixième siècle, dit que Verdun, quoique resserré dans son enceinte, était néanmoins assez amplifié par le mérite du prélat et la piété de ses peuples. Voici la description que fait Vassebourg du circuit des murailles de Verdun, tel qu'il prétend qu'elles étaient pour lors (3).

En commençant du côté de la France, à la porte Champenoise, dite à présent la porte de *Châtel*, de là elles descendaient à une porte qui était près la tour du princier, vis-à-vis la place de l'estrapade. Ces murailles dont on voit encore des vestiges, tournaient vers l'orient, en soutenant le terrain où est l'église et les maisons du cloître de la Madelaine, jusqu'à la porte nommée Nan-

cérre; et de là continuaient derrière les maisons de Maizé, jusqu'à une autre porte qui était située au bas de la descente de la rue *Châtel*, aboutissant à un grand pont pour passer au faubourg, qui fait à présent la ville basse; car le canal de la rivière de Meuse, sur lequel sont situés les moulins de l'évêque, passait alors où est la place Maizé. Le terrain où est la boucherie faisant ainsi une pointe entre les deux grands canaux de la Meuse, qui s'y rejoignaient au-dessous, où il y avait une espèce de port pour attacher et décharger les bateaux: depuis cette porte du pont les murailles allaient le long de la rivière en remontant jusqu'à une autre porte, dont on voyait encore les ruines près des moulins de l'évêque, du temps de Vassebourg, et retournaient en haut sur la roche jusqu'à la porte de *Châtel*. Cette ville fut ensuite augmentée en y joignant deux grands faubourgs qu'on enferma de murailles. Celui qui était situé vers l'orient et le midi dans plusieurs îles formées par des canaux des eaux de la Meuse qui le traversent, composa la ville basse de Verdun. Il n'était habité du temps des Romains que par des fondeurs de draps, des tanneurs, et autres artisans ou trafiquans, qui payaient à leur préfet des rentes annuelles, lesquelles furent données à l'église de Verdun, et ensuite destinées pour l'entretien des murailles, dont ce faubourg fut environné avant le douzième siècle; car on voit dans l'histoire de l'évêque Henri de Winton, qui vivait l'an 1117, qu'il les força avec le secours des troupes du comte de Bar, en assiégeant cette ville.

L'autre faubourg situé vers le septentrion, qu'on enferma dans la Ville de Verdun, s'étendait depuis la porte Nan-cérre, jusqu'à un petit bois, dans lequel saint Maur avait fait construire une petite église et des cellules pour des solitaires, où est à présent le monastère des religieuses de saint Maur. Il y avait dans ce faubourg un fort situé sur une petite élévation, dit le *Châtelet*, dont il est parlé

(1) Hugo Flaviniae, apud Labb. Biblioth. t. 1, p. 73.

(2) Greg. Turon. Hist. l. 2. c. 7.

(3) Hist. de Verdun, p. 44, 45.

dans le titre de la fondation de l'abbaye de saint Vanne; l'évêque Béranger l'aurait fait élever. L'évêque Haimon au commencement du onzième siècle fit la dépense des murailles de ce faubourg, qui devint la partie la plus considérable de la ville de Verdun; car on lit dans l'histoire de cet évêque, qu'ayant été empêché par l'empereur saint Henri d'enfermer de murailles le faubourg de la porte de France, sur l'opposition du bienheureux Richard abbé de saint Vanne, il se détermina à agrandir d'un autre côté la ville de Verdun. Les murailles qu'il fit faire pour cela commençaient à celles de la porte de Châtel, et retournaient par derrière le monastère de St.-Maur, qu'il avait fait bâtir et fondé. On fit trois portes dans l'enceinte de ce faubourg: la première dite *la Porte de France*, derrière le monastère de St.-Maur; la seconde vers l'endroit où est à présent l'abbaye de St.-Paul, dont l'ancien monastère, qui fut transféré dans la ville en 1552, n'était pas enfermé dans cette enceinte; la troisième porte, dite *du pont de Gravière*, à présent de la chaussée, qu'on éleva au bout de ce pont dans des marais, pour faciliter l'entrée de la ville de ce côté-là. De cette porte les murailles remontaient le long de la Meuse jusqu'au pont de Ste.-Croix, où on conserva le lit de la rivière qui s'étendait auparavant dans la place de Maizé, jusqu'au bas de la rue de Châtel. Ces agrandissemens de la ville de Verdun furent nécessaires, depuis que son commerce, qui était tombé pendant la décadence de l'empire romain, se rétablit sous les rois d'Austrasie.

Le roi Clovis en 511, ayant partagé ses états entre ses quatre fils, la ville de Verdun échut à Thiéri qui était l'aîné, avec le royaume d'Austrasie, dont Metz était la capitale, et qui s'étendait sur les provinces orientales, situées entre le Rhin et la Marne. Théodebert fils du roi Thiéri ayant prêté à ceux de Verdun une grosse somme d'argent, ils en surent si bien

profiter par leur industrie, qu'ils s'enrichirent; et ce prince leur sut si bon gré de l'usage qu'ils en avaient fait, qu'il leur quitta cette somme, lorsqu'ils voulurent la lui rendre. Les rois successeurs de Théodebert continuèrent à favoriser la ville de Verdun. Le roi Childebert fit des donations considérables à l'église de cette ville; et Dagobert I, en considération de saint Paul treizième évêque de Verdun, en fit de même.

Les rois d'Austrasie se maintinrent dans la jouissance de Verdun et du reste de l'Austrasie, jusqu'à ce que les rois de Germanie s'en rendirent maîtres et y érigèrent deux duchés; l'un nommé de *la Basse Lorraine*, et l'autre de *la Haute Lorraine*, dont ils donnèrent le gouvernement et la souveraineté aux ducs, qui s'en conservèrent la propriété chacun de leur côté.

Des comtes de Verdun.

Sous les rois d'Austrasie et sous les empereurs d'Allemagne (1); la ville de Verdun avait des comtes particuliers, qui commandaient les milices et rendaient la justice, ou établissaient des officiers pour l'administrer en leur nom, ou au nom du roi; jugeant les Gaulois selon le droit romain, et les Français selon la loi saxonique. Vassebourg nous a conservé les noms de trois de ces comtes qui gouvernaient la ville de Verdun sous les rois d'Austrasie. Le premier est *Valchise* père de saint Vandregisile ou Vandrite, qui naquit en cette ville, et de Vadrade tante de Pepin d'Héristal; le second *Margisile* qui donna plusieurs terres considérables à cette église; et le troisième, nommé *Anselin*, qui se fit ordonner prêtre, et voulut usurper l'évêché de Verdun.

Ces comtes abusèrent souvent de leur autorité pour vexer les évêques et les églises; ce qui porta Frideric comte héréditaire de Verdun, à donner ce comté à Haimon évêque de Verdun en 997,

(1) Hist. de Verdun, p. v. Supplément.

s'en réservant néanmoins l'administration jusqu'à sa mort. L'empereur Othon III, confirma cette donation.

Mais les ducs de la Basse-Lorraine et de la maison d'Ardenne ne consentirent pas à cette donation, et se rendirent par force maîtres de Verdun, ce qui y excita de grands troubles. Baudouin frère de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, vendit à l'évêque Richer la seigneurie de Verdun. Ce prélat donna l'administration du comté de Verdun à Thiéri comte de Mouçon et de Bar, qui mourut en 1105, pour le tenir sous l'autorité de l'évêque; de sorte que le comte Thiéri n'était proprement que *vicomte* de Verdun.

Au commencement de l'épiscopat de Richard de Grandpré évêque de Verdun, c'est-à-dire en 1106, les Messins prirent et démolirent le château de Dieulouard, dont la garnison avait arrêté et emprisonné un de leurs citoyens. L'évêque Richard cita devant lui le comte Renaut I de Bar et vicomte de Verdun, pour n'avoir pas voulu secourir ce château, qui était du temporel de l'évêché de Verdun. Le comte ayant refusé de comparaître, l'évêque lui ôta l'administration de ce comté dans une assemblée de seigneurs, et le donna à Guillaume comte de Luxembourg. Renaut prit les armes et voulut se maintenir par la force dans ce gouvernement. Le comte de Luxembourg, pour lui résister, joignit ses forces à celles de l'évêque: on prit d'abord à Renaut la ville de St-Mihiel et le château qui fut brûlé et rasé, ensuite on le dépouilla de presque tous ses biens. L'évêque Richard ayant encore sollicité le secours de l'empereur Henri V, ce prince vint assiéger Renaut dans son château de Bar, se rendit maître de ce château, fit Renaut prisonnier et l'obligea de le suivre. Les parens et amis du comte de Bar obtinrent sa liberté, et l'empereur le renvoya sans raison, à condition de lui rendre foi et hommage du comté de Verdun, qu'il lui rendit à la

sollicitation du comte de Luxembourg.

Ce rétablissement de Renaut dans le vicomté de Verdun excita une nouvelle guerre. Les bourgeois de cette ville ne l'ayant pas voulu reconnaître, il joignit ses troupes à celles du comte de Luxembourg, pour les y forcer. Il y eut un combat opiniâtre, dans lequel le comte de Bar fut blessé, ce qui lui fit abandonner l'entreprise; mais il s'en vengea cruellement sous l'évêque Henri successeur de Richard, contre le clergé et les bourgeois de Verdun, qu'il réduisit à une dure servitude et à une misère extrême.

L'empereur Henri V, ayant nommé Henri, auparavant archidiacre de Winchester, en Angleterre, celui-ci se présenta pour prendre possession de son église; mais le clergé et le plus grand nombre des bourgeois refusèrent de le reconnaître, et lui fermèrent les portes de la ville. Henri eut recours à Renaut comte de Bar, qui joignit ses troupes à celles de l'évêque, et vint assiéger Verdun en 1120. Les bourgeois firent une vigoureuse résistance, mais ils furent enfin forcés dans un assaut donné à la ville basse; les troupes de Henri et de Renaut y mirent le feu, qui consuma une partie des maisons et les églises de St.-Airy, de St.-Sauveur, de St.-Pierre-le-Chairé. Le lendemain la ville-haute se rendit à la discrétion de Renaut, qui se mit ainsi en possession de la ville et du comté de Verdun. Il y commit toutes sortes d'exactions contre les principaux du clergé et des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale, où ils croyaient trouver un asile; ils les en fit sortir avec violence, les dépouilla de tous leurs biens, et les réduisit sous une dure servitude. L'évêque se fit en même temps installer dans le siège épiscopal, et célébra le même jour la messe pontificalement, avec ses mains encore fumantes du sang de ses ouailles.

L'empereur Henri V, informé par une députation secrète de tous ces maux, ôta le comté de Verdun à Renaut et

le donna à Henri comte de Grandpré. Celui-ci ayant promptement assemblé de la milice, vint à la pointe du jour se présenter devant la ville, et d'intelligence avec les bourgeois qui lui ouvrirent une des portes de la ville, il entra avec ses troupes pendant qu'on chantait matines. La garnison fit quelque résistance, ce qui éveilla l'évêque, qui se sauva en chemise et pieds nus, ayant été obligé de passer à la nage la rivière de Meuse, pour éviter d'être arrêté et fait prisonnier. Ceci arriva dans le mois d'août 1117. L'évêque alla trouver Renaud, qui assembla ses soldats et vint assiéger Verdun.

Le comte de Grandpré résista d'abord aux attaques de Renaud ; mais ayant eu du désavantage dans une sortie, et se voyant assiégé dans les formes, il sortit secrètement et abandonna la place : ayant réuni toutes ses troupes, il battit celles de Renaud, lui fit lever le siège et le poursuivit si vivement, qu'il le défit encore une fois en bataille rangée proche le village d'Osche, à trois lieues de Verdun. Renaud se retira dans son château de Clermont ; le comte de Grandpré l'y suivit, l'assiégea, et ayant coupé la garnison dans une sortie, il prit et démolit ce château, d'où Renaud avait trouvé le moyen de sortir sans être aperçu.

Après ces disgrâces, Renaud comte de Bar demanda la paix par la médiation de Frideric comte de Toul. Par le traité qui fut passé à la Chalade proche Clermont en Argonne en 1124, il fut dit que l'évêque Henri demeurerait paisible possesseur de son évêché, et Renaud du gouvernement du comté de Verdun, à condition qu'il ne ferait aucun mal aux bourgeois de cette ville, qui s'étaient déclarés contre lui, et qu'il abandonnerait au comte de Grandpré tout le butin que ses gens avaient fait sur ses terres ; que pour dédommager Renaud des frais de cette guerre, l'évêque Henri lui abandonnerait le château de Dun, le

bourg de Sampigny, Ste.-Lucie et les villages de Rouvroy, de Courcelles, avec tous les sujets de corps des villages de Domremy et Ernecourt.

Henri ayant été obligé de renoncer à l'évêché de Verdun, on lui donna pour successeur Ursion abbé de St.-Denis de Reims, qui se retira la même année, sans avoir été sacré ; on élut à sa place Alberon fils d'Arnoul II, du nom, comte de Chini. Ce nouveau prélat au commencement de son pontificat donna tous ses soins, à remédier au maux que son clergé et son peuple souffraient par les vexations et les violences de la garnison, que Renaud comte de Bar avait mise dans une tour qu'il avait fait élever à Verdun.

Ce comte dans le dessein de se rendre souverain de cette ville, y avait fait entrer ses troupes, et un très-grand nombre de maçons et de toutes sortes d'autres ouvriers. Il fit couper tous les arbres du jardin de l'évêché, qui s'étendait jusqu'à la porte de Châté et fit bâtir dans cet endroit, qui est le plus élevé de la ville, une tour d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaire ; on n'y pouvait monter que par une échelle, au haut de laquelle il y avait une porte de fer qui se fermait d'elle-même. Cette tour fut nommée *Courlouve*, ou communément *la tour du Voué* ; elle était environnée de bâtimens pour loger les soldats et d'une muraille qui en empêchait les approches. Par le moyen de cette tour et de la garnison, le comte Renaud tenait tellement en bride les bourgeois de Verdun, qu'ils n'osaient remuer. Il faisait encore mille maux aux marchands obligés de passer par là ; il maltraitait les pèlerins qui y venaient révéler l'image miraculeuse de la Ste.-Vierge : par ces vexations les marchands et les pèlerins détournés de leur route, n'osaient plus entrer à Verdun, et la ville devenait presque déserte.

L'évêque Alberon employa d'abord divers moyens, que la prudence humaine lui suggérait, pour arrêter tous ces dé-

sordres : prières , menaces , soumissions , tout fut mis en œuvre , et tout fut inutile. Alberon fut obligé d'user de stratagème pour s'emparer de la tour. Peu de temps après la prise de cette tour , la paix se fit. Par le traité , la ville de Clermont , Ham-sur-Meuse et Vienne-le-Château furent cédés au comte Renaut , au moyen de quoi , il renouça à ses prétentions sur la ville et le comté de Verdun , dont il ne conserva que la seule qualité de vové.

Hugues fils de Renaut comte de Bar , fut le dernier vicomte de Verdun ; étant mort sans enfans , l'évêque Alberon ne voulut pas confier le gouvernement de ce comté à Renaut son frère puiné , qui devint comte de Bar. Il nomma quatre bourgeois notables de la ville , pour exercer sous son autorité la juridiction temporelle de la justice et de la police ; et il fit un réglemeut , par lequel les bourgeois devaient choisir tous les ans ces quatre notables , que lui et ses successeurs évêques autoriseraient , s'il les en jugeaient capables , en recevant le serment de fidélité , et en les obligeant de rendre compte des revenus de la ville et du comté. Cet arrangement subsista environ quatre-vingts ans.

Vers l'an 1174 , Agnès fille de Thibaut comte de Champagne , mère de Henry I , comte de Bar , et régente du duché pendant la minorité de son fils , entreprit de faire reconnaître le jeune Henry pour vicomte de Verdun , et en fit demander l'institution à Arnoul de Chiny évêque de Verdun. L'évêque ayant refusé de le faire , la comtesse régente piquée de ce refus , pour s'en venger , fit ravager les terres de l'évêché : l'évêque excommunia Agnès et le comte son fils , ce qui dura pendant six ans. Henry ayant enfin reconnu l'injustice de son procédé , vint avec sa mère à Verdun , demander humblement l'absolution de l'excommunication prononcée contre eux. L'évêque la leur accorda , à condition qu'ils dédommageraient son église.

Pour dédommagement , Henri et sa mère s'engagèrent de payer tous les ans à l'église de Verdun , au jour de la purification , quarante sols à prendre sur le domaine de Bar ; et au cas que cette somme ne serait pas payée au jour marqué , ils consentirent de retourner dans la même excommunication. Depuis ce temps-là , nous ne lisons pas que les comtes de Bar aient fait valoir leurs prétentions sur le comté de Verdun , et les évêques de cette église s'y sont maintenus sans opposition.

Albert de Mercy élu évêque de Verdun en 1156 , reçut l'investiture du temporel de cet évêché de l'empereur Frideric I dit Barberousse.

On peut voir par ce qui vient d'être dit du comté et des comtes de Verdun , que cette dignité a été pour la ville de Verdun , une source de disgrâces et de maux infinis. Elle excita l'ambition et la jalousie des seigneurs puissans des environs , qui firent tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres , et se faire reconnaître souverains dans la ville , ce qui causa la perte des principales terres du domaine et de l'évêché de Verdun , que l'on fut obligé d'engager ou d'aliéner , pour soutenir cette dignité. Les évêques occupés à se défendre , ne pouvaient plus s'appliquer avec la même vigilance et la même assiduité , aux devoirs de l'épiscopat , et se trouvaient obligés d'acheter la protection et le secours des princes et des seigneurs leurs voisins , source de la décadence de la discipline ecclésiastique et du dérangement dans le temporel de l'évêché.

La ville de Verdun , ainsi que celles de Metz et de Toul , depuis le treizième , passaient pour villes libres et impériales , partageant l'autorité entre leurs évêques , et entreprenant souvent sur leurs droits , ce qui occasionnait de fréquentes divisions entr'eux , et même des guerres ruineuses. Les citoyens de Verdun n'étant pas assez puissans pour se défendre seuls contre leur évêque , et contre les seigneurs voisins , ont souvent eu recours

aux rois de France et aux ducs de Lorraine, aux comtes de Bar et à ceux de Luxembourg, pour implorer leur protection, laquelle ils achetaient moyennant une certaine pension; qu'ils leur donnaient par forme de sauve-garde.

Dès l'an 1293, Henri comte de Luxembourg, assura sa protection aux Verdunois, par lettres du mois de septembre 1294. Dans la suite nous remarquons par les monumens des XIV^e et XV^e siècle, des contestations et des guerres presque continuelles, entre les comtes de Bar et l'évêque et les bourgeois de Verdun; entre les mêmes comtes de Bar et ceux de Luxembourg, qui se disputaient la garde de Verdun. Aux quinziesme et seiziesme siècle, les rois de France et les ducs de Lorraine, prirent en différens temps la ville et l'évêché de Verdun sous leur protection et leur sauve-garde, en leur payant certaines sommes d'argent par années.

Les villes de Metz, Toul et Verdun, s'étaient mises sous la domination de l'empire de Germanie; dès l'an 879; elles se mirent sous la protection de la France vers l'an 1315. Ces trois villes se soulevèrent vers l'an 1340 (1), de concert, pour secouer entièrement le joug de leurs évêques. Ces trois prélats s'étant unis par un traité, pour réprimer la rebellion de leurs sujets, ceux de Verdun s'assemblèrent plusieurs fois l'an 1340, dans le dessein de s'ériger en république. Ils choisirent les deux plus notables d'entr'eux, qu'ils appelèrent *les Conseillers-Facteurs de la Ville*, leur attribuant la même autorité que les consuls avaient chez les Romains. Ils leur donnèrent pour adjoints sept autres hommes, qu'ils nommèrent *les Exécuteurs de la Cité*, portant armes; et ils ordonnèrent aux maîtres des corps de métiers, de leur prêter main-forte quand ils en auraient besoin, pour exécuter les ordres des conseillers-facteurs. Ces derniers changèrent les officiers

(1) Hist. de Verdun. p. 334.

de justice établis par l'évêque, dont plusieurs se rangèrent de leur parti, et en nommèrent six autres à leur place, qu'on appela *les Jurés de la Cité*. Ils allèrent plus loin: le clergé s'étant assemblé au palais épiscopal, les nouveaux conseillers s'y rendirent, et l'un d'eux déclara à haute voix que toute la juridiction résidait dans les magistrats séculiers, et que tous les ecclésiastiques étaient sujets à la taille; ils en vinrent à l'exécution, employant pour cela la violence. Le chapitre recourut au *Saint-Siège*, et le pape Benoît XII, excommunia les séditeux par une bulle de l'an 1342. Il y a apparence qu'ils donnèrent satisfaction au pape et qu'ils en obtinrent l'absolution; mais les différens touchant la juridiction temporelle ne cessèrent pas sitôt. Henri d'Aprémont pour lors évêque de Verdun, se vit obligé de recourir à la force des armes pour réduire ses sujets rebelles. Enfin en 1346, par la médiation de l'abbé de saint Vanne de Verdun et du seigneur de la Roche en Ardennes, qui faisait sa résidence ordinaire à Verdun, les bourgeois firent leur accord avec l'évêque, par lequel ils reconnaissent que la juridiction temporelle appartenait d'ancienneté à l'évêque, avec le droit de nommer et d'instituer les échevins du palais, en gardant comme du passé les usages et franchises des citoyens.

Charles VI roi de France, passant par Verdun pour aller faire la guerre au duc de Gueldres, Liébaut de Cousance, qui en était évêque, lui demanda des lettres de sauve-garde pour lui et pour son chapitre, et associa ce prince en la seigneurie temporelle de la ville et du comté de Verdun.

Le roi Charles VII étant à Châlons en 1443, accorda à ceux de Verdun, des lettres de sauve-garde et de protection.

Le roi Charles VII leur accorda ses lettres de protection de même que ses prédécesseurs, aux mêmes charges et conditions, savoir: de cinq cents livrés de pension pour Sa Majesté, et de deux

cents livres pour son lieutenant résidant à Verdun.

Mais la ville de Verdun étant alors moins puissante et moins peuplée que par le passé, ils obtinrent du roi de lui fournir en temps de guerre seulement, vingt hommes d'armes à cheval et vingt hommes de trait à pied, au lieu de cinquante hommes d'armes à cheval et de cinquante arbalétriers, n'entendant pas de donner à S. M. aucun droit de juridiction en la ville de Verdun ni déroger à leur liberté et franchise. Fait à Sarris-Châlons, le 25 juin 1445.

Le roi Henri II, que les princes d'Allemagne avaient déclaré protecteur du St.-Empire, et appelé à leur secours pour soutenir la ligue formée par eux contre l'empereur, se présenta devant Verdun qui ne se sentant pas en état de résister, lui ouvrit ses portes, et le reçut en qualité de protecteur. Le roi y entra le 12 juin 1532, et n'y prit que la qualité de vicaire du St. Empire, pour garder cette ville pendant la guerre. Il convoqua le même jour les trois états de la ville, leur déclara qu'il voulait la gouverner en qualité de protecteur, et qu'il avait revêtu le cardinal de Lorraine de son autorité pour y faire les réglemens nécessaires et les changemens qu'il jugerait à propos dans l'administration de la justice et le gouvernement de la cité. Sa Majesté nomma M. de Tavanne pour commander les troupes de la garnison.

Le roi François II, fils et successeur d'Henri II, confirma les privilèges de la ville de Verdun, par lettres patentes datées de Bar-le-Duc, au mois d'octobre 1539, retenant seulement la juridiction sur ses troupes, et en cas de sédition sur les bourgeois.

Durant les troubles de la ligue, les états de Verdun se joignirent à l'union des princes et des villes catholiques, et renouvelèrent le serment de ne recevoir ni gouverneur, ni garnison, sinon de la part du duc de Lorraine. C'était Charles III qui avait pris sous sa protection les habi-

tans de Verdun. Il se tint une assemblée en cette ville le 27 août 1589, et à Bar le 25 octobre suivant, où fut présent le duc de Lorraine, Nicolas Boucher évêque de Verdun, et les députés des états de cette ville. Le duc y promit de prendre cette ville en sa protection et sauve-garde. Enfin après la paix conclue entre le roi Henry IV et le duc Charles III, la ville de Verdun reentra sous l'obéissance du roi de France.

Les élections des évêques par le clergé et le peuple, subsistèrent long-temps à Verdun ; mais ce ne fut pas sans la contradiction des princes et des seigneurs laïques.

On garda assez long-temps dans l'église de Verdun, la vie commune parmi les clercs. Ils vivaient, mangeaient et couchaient dans une maison commune, d'où ils ne pouvaient sortir sans la permission du supérieur de la communauté, que l'on nomma prévôt et ensuite pricier. Le plus ancien des prêtres qui faisait les fonctions spirituelles, lorsque l'évêque était malade, ou absent, ou occupé en d'autres affaires, se nommait l'archiprêtre. C'est la qualité qu'Aimoin donna à saint Euspice, qui avait soin des écoles de Verdun, sur la fin du cinquième siècle. Les heures de l'office divin, de l'étude et des conférences spirituelles, étaient marquées. On y suivait la règle des chanoines, rédigée par Amalaire, et autorisée par le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu l'an 816.

Les écoles publiques où l'on enseignait la religion et les saintes lettres, furent long-temps en réputation dans l'église de Verdun. Plusieurs saints évêques prirent soin de diriger eux-mêmes ces écoles, et elles produisirent quantité de bons et de savans ecclésiastiques. Tous les clercs apprenaient par cœur l'écriture sainte, qu'on leur expliquait. Les plus savans étaient ceux qui possédaient les écrits des saints pères, les canons : cette science devint ensuite la plus recherchée pour paraître dans les assemblées des conciles. Le collé-

ge des écoles fut établi dans l'église de St. Pierre et de St. Paul, et était gouverné par des prévôts dignitaires ou chanoines de la cathédrale.

Antiquités et monnaies de Verdun.

On ne connaît aucune antiquité profane dans la ville de Verdun, qui soit du tems des empereurs payens ; il y a lieu de croire que les chrétiens les auront ruinées ou supprimées ; car on ne peut nier que cette ville et le pays des environs ne fussent idolâtres, comme tout le reste des Gaules.

Quant aux monnaies de Verdun, j'en ai parlé assez au long dans la dissertation sur les monnaies, dont il est fait mention dans l'Histoire de Lorraine. On croit que sous les rois de France de la première et de la seconde race, on a battu monnaie à Verdun. Voyez M. le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, pages 60, 102, 109, 133 et 150. Il est fait mention du droit de frapper monnaie, dont jouissaient les évêques de Verdun (1), dans le diplôme de l'empereur Frédéric, de 1156, dont nous avons parlé ci-devant. Richer, évêque de Verdun, céda à Ulric, abbé de Saint-Mihiel, le droit d'y faire battre monnaie par un titre de l'an 1099 ; l'évêque Henri confirma ce droit à l'abbé Lauzon successeur d'Ulric, et en modéra les conditions qui étaient trop onéreuses ; de sorte que l'abbé de Saint-Mihiel n'était plus obligé de payer à l'évêque de Verdun que soixante sols, lorsqu'il arrivait du changement dans la monnaie. Pendant un voyage que Jean de Bourbon évêque de Verdun, fit en 1567, les magistrats de la ville enlevèrent du palais épiscopal les coins et les outils de la monnaie, et portèrent le tout en la maison de ville. Le duc Erric de Lorraine, évêque de Verdun, fit battre une petite monnaie d'argent en 1608, avec cette inscription : *Erric. à Lothar. Episcopus Comes Virdun*, et sur le revers ses armes avec cette légende : *Mone-*

ta nova cusa anno 1608. François de Lorraine en qualité d'évêque de Verdun, fit au mois de septembre 1629, un règlement sur le cours des monnaies ; mais le commandant de la ville ayant menacé le procureur de l'évêché de casser son ordonnance de l'autorité du roi, s'il ne la révoquait, il la retira aussitôt. Le cardinal Jean de Lorraine, et le prince Erric, évêques de Verdun, renoncèrent en faveur du roi au droit de faire battre monnaie.

L'église cathédrale de Verdun fut premièrement bâtie hors de la ville, sur une éminence, où est aujourd'hui la citadelle et l'abbaye de Saint-Vanne. Elle fut dédiée par saint Saintin, premier évêque de Verdun, sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Au milieu du cinquième siècle, saint Pulchrone transporta le trône épiscopal dans la ville, et y bâtit l'église cathédrale en la place où elle est à présent, et la consacra à la Ste-Vierge. Cette église fut brûlée vers l'an 740, du temps de saint Maldavé, qui la rétablit. L'évêque la commença de nouveau en 856 ; Bertrand son successeur l'acheva. Elle fut encore incendiée sous l'épiscopat de Dadon, par les Normands et par le duc Boson en 917. Dadon la rétablit ; mais elle fut détruite une quatrième fois par les Hongrois, sous l'évêque Barnoin, qui la fit rétablir en 928.

L'évêque Heimon l'augmenta beaucoup en 935 ; mais elle fut brûlée une cinquième fois en 1050, sous l'évêque Thiéri, par l'armée de Godefroy le Preux. Alors les chanoines ayant été obligés d'abandonner leur église et de s'absenter, les murailles et les voûtes de la cathédrale étant exposées aux injures du temps, furent entièrement ruinées. Cependant ce saint temple quoiqu'ainsi abandonné, devint plus vénérable qu'il n'avait été jusqu'alors, par les miracles qui s'y firent, et par le concours d'une infinité de pèlerins des provinces voisines ; ce qui donna lieu à l'institution de la fête des miracles de la Sainte-Vierge, qu'on célèbre annuelle-

(1) Hist. de Verdun, p. 216.

ment le 20 octobre dans le diocèse, dont Laurent de Liège (1), raconte ainsi l'origine.

Pendant les troubles qu'excita la garnison que Renaut, comte de Bar, avait mise dans la *Tour du Voué*, dont on a parlé ci-dessus, le peuple de Verdun qui ne pouvait que gémir à la vue de ces maux, implora le secours de la Sainte-Mère de Dieu, qui fit éclater sa puissante protection d'abord sur l'église cathédrale, dont elle était patronne : on vit avec admiration les rayons d'une lumière céleste, environner ce saint lieu, rempli d'eau et de boue, par les pluies qui perçaient les voûtes. Aussitôt que ce premier miracle fut publié dans la province, les peuples coururent en foule à Verdun, les malades y venaient en pèlerinage et y recouvraient la santé. Laurent de Liège ne rapporte pas en détail les miracles qui continuèrent dans ce saint lieu, pendant tout le temps qu'il resta sous la tyrannie de la garnison de *Courlouve* : on voit par le peu qu'il en dit, que les violences qu'elle employa contre les pèlerins ne purent empêcher le concours. Cet auteur ajoute que Guillaume, alors doyen de la cathédrale, avait composé un livre qui contenait les circonstances de ces miracles ; mais ce livre n'est point parvenu jusqu'à nous.

Alberon de Chini évêque de Verdun, ayant surpris la forteresse du comte Renaut en 1151, jeta les fondemens d'une nouvelle église cathédrale, plus grande et plus solide, telle qu'on la voit à présent. La nef étant presque achevée en 1147, avec les deux tours qui sont aux deux côtés du sanctuaire, le pape Eugène III passant par Verdun, la consacra solennellement le onzième novembre de la même année. Les voûtes de la nef ne furent faites que vers la fin du quatorzième siècle, par un doyen ou maître échevin de la cité, nommé Valdrac, qui fit aussi construire la coquille des vitrages, derrière le grand-

(1) Laurent. Leod. Spicileg. Tom. 12. p. 313. 316.

autel, dont l'architecture est estimée la plus belle de toutes les parties de cette église. La situation de cet édifice dans un lieu fort exposé par son élévation, jointe à sa largeur, n'a pas permis que la voûte en soit fort élevée ; aussi cette église n'est ni d'une élévation ni d'une architecture fort régulière, ni fort hardie ; mais sa couverture de plomb et les quatre tours ou clochers aux quatre coins, qui la soutiennent, en assurent la solidité et lui rendent d'une figure qui est aujourd'hui peu commune. Ces quatre tours ont donné lieu aux calvinistes de comparer la cathédrale de Verdun à un coffre renversé. Le P. de Condé dans sa vie du prince Charles de Lorraine, évêque de Verdun, depuis jésuite, dit que les calvinistes menaçaient de jeter par terre ces quatre tours, avec ce trait de raillerie : *que par ce renversement ils redresseraient ce Bahut*, (coffre).

On remarque au bas de l'église, un ancien chœur pavé en mosaïque, qui est le seul ouvrage de ce genre qui se voit en Lorraine ; c'est l'ouvrage d'Albert de Hircgis, évêque de Verdun, mort en 1208 ; il y est enterré, et on y voit sa tombe et son épitaphe. On fait encore l'eau bénite en cet endroit, certains jours de l'année ; on y célébrait la liturgie le jour du vendredi saint. L'autel est à l'orient, mais sans gradins, ni rétable, quoique le chœur soit à l'occident. La chaire de l'évêque était autrefois derrière l'autel, d'où il prêchait le peuple qui était devant lui dans la nef : on voit un pareil autel à l'occident dans l'église cathédrale de Nevers et encore en l'abbaye de Saint-Gal en Suisse. On en peut voir la description dans les Annales du P. Mabillon. Ces exemples de deux grands autels, l'un à l'orient l'autre à l'occident, sont rares et dignes de remarque.

On montre dans le trésor de l'église cathédrale, deux textes des quatre évangiles, l'un écrit en lettres majuscules. Ce manuscrit qui contient aussi les canons d'Eusèbe, a plus de 900 ans, et l'autre

d'environ 700 ans d'antiquité. Dans le premier, tous les commencemens des évangiles sont écrits en lettres d'or sur du vélin pourpré. Ce manuscrit est en grand vélin bien conservé, et on assure que c'est un présent de Godefroy de Bouillon ; sur la couverture on voit d'un côté des images de dévotion, travaillées en ivoire, de l'autre côté est représenté un roi ayant en main un sceptre surmonté de deux têtes ou de deux petits bustes, comme pour marquer que ce prince quelqu'il soit, possédait deux royaumes ou deux états.

Dans le même trésor se conserve aussi la cuillère de table de saint Hiry, évêque de Verdun ; elle est de bois, avec un manche assez long, orné de quelques petits clous d'ivoire ; de plus, deux couteaux du même saint, avec des manches d'ivoire gravés : les lames de ces couteaux ont près de douze à quinze ponces de longueur ; à leur extrémité est une espèce de crochet formé de la même lame, comme pour accrocher la viande lorsqu'elle n'était pas bien coupée, ou pour attirer à soi ce qui était sur la table, afin de le distribuer aux convives. On y montre aussi trois écuelles de bois tenant chacune environ un pot, mesure de Verdun, dans lesquelles apparemment on servait à boire ; car anciennement on ne servait pas à boire dans des vases à chaque personne, mais on servait trois coups à boire en chaque repas : on voit de même dans la secrétie de Saint-Vanne, une écuelle ancienne ou coupe de bois, semblable à celle de la cathédrale.

Le devant d'autel est un ouvrage de cuivre doré, très-antique, représentant les apôtres en demi-relief. Au bas du chœur sur la porte il y a un crucifix d'argent d'une très-grande antiquité.

Ce que nous venons de dire de la structure de la cathédrale de Verdun, doit s'entendre, de l'état où cette église se trouvait au commencement de l'épiscopat de Monseigneur de Nicolai ; car depuis ce temps-là on y a fait beaucoup de changemens.

Le clergé de Verdun, au commencement n'était pas nombreux (1), mais il augmenta à mesure que la religion s'étendit. Saint Pulchrone, cinquième évêque de Verdun, ayant bâti la cathédrale dans la ville, y rassembla son clergé et le régla sur le modèle des autres églises épiscopales. Il vivait en commun sous la direction de l'évêque et des plus anciens prêtres, qui avaient soin d'instruire et de former les jeunes clercs. Les titres du chapitre font mention de plus de quarante villages, dans lesquels ils exerçaient une souveraineté régaliennne ainsi que l'évêque. Les prébendes de l'église cathédrale étaient très-nombreuses, et furent ensuite réduites.

Voici les cérémonies qui s'observaient lors de l'entrée des évêques dans leur ville épiscopale.

Le clergé et les magistrats de Verdun (2), devaient être avertis huit jours auparavant, pour se préparer à recevoir honorablement leur évêque, qui pouvait à son entrée accorder aux bannis de la cité de Verdun la liberté d'y revenir. Il devait souper et coucher à Haudainville la veille de son entrée, et il ne devait pas amener avec lui une trop grande quantité de gens d'armes. Il devait entrer par la porte de Saint-Victor, où le maître échevin lui présentait à cheval les anciennes clefs de la ville, qu'il lui rendait en disant d'en faire bonne garde. Le seigneur-évêque étant descendu de cheval, et ayant pris ses habits de prélat, dans une chambre proche de la porte, marchait pieds nus dans les rues, sur les draps que les drapiers de la ville devaient fournir, donnant sa bénédiction au peuple à droite et à gauche, et allant d'un pas grave jusqu'à l'entrée de la rue Châté, où il quittait dans une chambre préparée ses habits de prélat, et prenait ceux de comte palatin ou de prince du Saint-Empire ; savoir : le manteau fourré, qui descendait

(1) Histoire de Verdun, livre 2, page 1 et suiv.

(2) Hist. de Verdun, p. 364.

jusqu'au milieu des jambes, avec trois rubans d'or et trois d'hermine sur chaque épaule; la bavette et les éperons dorés. En sortant de cette chambre il passait le long d'un souterrain voûté, où il montait sur un cheval couvert d'un drap blanc, avec plusieurs écuyers de ses armes, deux personnes des plus notables de sa famille ou de sa suite tenant les rênes de la bride. Etant arrivé devant la chapelle de Saint-Laurent, il y était reçu et complimenté par tout le clergé en procession, et le chancelier lui disait de descendre de cheval. Après avoir quitté ses habits de comte palatin et pris ceux d'évêque, on le menait en procession à la cathédrale, où l'on finissait le repas de la Trinité. Après le chant du *Veni sancte spiritus* et la collecte du Saint-Esprit, le doyen le conduisait par la main au chapitre, pour y prêter le serment ordinaire, et ensuite être installé dans le siège pontifical; puis on chantait la messe solennelle du Saint-Esprit, après laquelle l'évêque invitait à dîner les chanoines des deux chapitres de Notre-Dame et de la Magdelaine, les quatre abbés de la cité, avec plusieurs des principaux bourgeois de la ville.

L'ordre de ce cérémonial fut observé à l'entrée solennelle que Jean de Sarbruch fit à Verdun le 14 décembre 1404. Cet évêque le fit transcrire sur vélin, pour l'instruction de la postérité. On le montre encore dans le sacraire de la cathédrale et à l'hôtel-de-ville où nous l'avons vu. M. l'abbé Hugo le fit imprimer en 1751, dans le second tome du *Sacræ antiquitatis Monumenta*. On observa les mêmes cérémonies, à quelque chose près, à l'entrée de M. Psaume évêque de Verdun en 1548.

L'église collégiale de Sainte-Magdelaine de Verdun est une des plus anciennes de cette ville; elle fut, dit-on, premièrement dédiée en l'honneur de sainte Magdelaine, par saint Remi archevêque de Reims, qui vivait vers l'an 490. Saint Maldivé évêque de Verdun, la fit rebâtir

au milieu du huitième siècle, y déposa des reliques de la même sainte, qu'il avait reçues à Ephèse: en y passant dans un voyage de dévotion qu'il fit à Jérusalem, et y établit une communauté de religieuses. Les malheurs des temps obligèrent ces filles à abandonner leur monastère, et il était totalement en ruine au commencement du onzième siècle, lorsque le vénérable Hermenfroy archidiacre de la Voivre, entreprit d'en rétablir l'église et d'y fonder un collège de chanoines. Il fut aidé dans cette bonne œuvre par Heimon, évêque de Verdun, et commença de jeter les fondemens de cette église en 1018; le pape Léon IX en fit la dédicace en 1049, le 9 octobre, et lui accorda de beaux privilèges.

L'église collégiale de Sainte-Croix de Verdun, fut fondée par Amicus, prévôt ou pricier de l'église cathédrale de la même ville, sous l'évêque Heimon.

L'église de Sainte-Croix était bâtie dans une place de la ville de Verdun, où était le siège des magistrats qui administraient la justice suivant les anciens usages de la ville, qu'on nommait *la Coutume de Sainte-Croix*, qui est particulière au pays Verdunois. Cette église fut entièrement ruinée en 1552, par les troupes Françaises, sous prétexte qu'elle était nécessaire pour en faire une place d'armes, afin de défendre la ville en cas de siège.

Après l'église cathédrale de Verdun, l'église où l'on remarque le plus d'antiquités, est celle de l'abbaye de Saint-Vanne ou *Vanne*. Cette église est à ce qu'on prétend, au même lieu où était anciennement le trône épiscopal de Verdun. Saint Saintin, premier apôtre de ce pays, y bâtit un oratoire, qui servit de cathédrale sous les quatre premiers évêques de Verdun, et la plupart de leurs successeurs y choisirent leur sépulture.

On croyait autrefois posséder à Saint-Vanne les corps des huit évêques de Verdun, qu'on nommait ordinairement *les huit Sénateurs*, et qu'on assurait avoir gouverné cette église pendant les trois

premiers siècles ; mais on a ouvert et aplani l'endroit où l'on croyait que ces corps reposaient, et on n'y a rien trouvé qu'un amas de grand nombre d'ossements tassés pêle-mêle, ce qui a fait juger que ce n'était qu'un ancien charnier ou ossuaire. D'ailleurs on est bien persuadé aujourd'hui, qu'avant saint Saintin, qui vivait au milieu du quatrième siècle, la foi chrétienne n'avait pas été prêchée ni à Verdun, ni dans le Verdunois, et que l'existence de ces huit prétendus évêques n'était appuyée que sur une tradition populaire et déstituée de fondement.

On conserve dans le trésor de Saint-Vanne, la ceinture et la haste ou le sceptre de l'empereur saint Henry. Ce prince étant un jour venu voir ce monastère, et étant entré dans le cloître, soutenu d'un côté par l'évêque Heymon et de l'autre par l'abbé Richard, il prononça ces paroles du psaume 131 : *C'est ici mon repos pour toujours, c'est l'habitation que j'ai choisie* (1) ; témoignant par-là l'envie qu'il avait de renoncer à l'empire et de se faire religieux à Saint-Vanne ; mais l'abbé Richard lui ordonna de reprendre la conduite de ses états, et de continuer de gouverner l'empire dans la justice. On a fait représenter ce trait d'histoire dans une peinture, à l'entrée du cloître de ce monastère.

Les reliques principales que l'on conserve dans cette église, sont : les corps des saints évêques Saintin, Pulchrone, Possesseur, Maldavé et Vanne, dans d'anciennes châsses. On y voit aussi une fort belle croix très-ancienne, donnée par le comte Hermand, qui vivait en 980. Il était fils du comte Godefroy et de la comtesse Mathilde, et frère d'Adalberon, évêque de Verdun, et du comte Frideric, qui se fit religieux à St.-Vanne. On y remarque encore plusieurs très-anciens reliquaires, que les religieux portaient autrefois en procession devant leur poitrine, ou dans leurs mains.

(1) Alberic. chroniq. ad ann. 1019.

La bibliothèque renferme quantité de bons livres, et en particulier de précieux manuscrits, qui fournissent presque tout ce que nous savons de l'histoire de Verdun. On y voit les écrits de M. Pseume évêque de Verdun, qui avait assisté au concile de Trente, et plusieurs écrits de M. Husson l'Écossais, qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de Verdun.

L'abbaye de Saint-Airy est bâtie en l'endroit où était autrefois la maison du père de saint Airy. Ce saint évêque de Verdun, qui résidait dans la maison paternelle, depuis la profanation de la maison épiscopale par le meurtre qui y fut commis dans la personne de Berthefrède, transféra dans l'église qui y fut bâtie en l'honneur de St. André, les reliques les plus précieuses de son oratoire, et y établit des clercs pour la desservir vers l'an 590.

L'abbaye de Saint-Paul de Verdun, était autrefois située hors les murs de cette ville. L'église était dédiée à St. Saturnin : elle avait eu pour fondateur, saint Paul treizième évêque de Verdun. L'évêque Vicfride fit bâtir une nouvelle église qu'il dédia sous l'invocation de saint Paul, dont il leva le corps du tombeau et l'exposa à la vénération des fidèles. Les abbés de ce monastère avaient la qualité de vicaires-nés, et de grands pénitenciers de l'évêque de Verdun.

En 1227, la tour de l'église de Saint-Paul, qui était proche les murs de la ville, fut entièrement démolie par les bourgeois de Verdun, pendant leur révolte contre l'évêque Rodolphe ou Raoul de Torote. L'abbé Gérard commença l'édifice de l'église de cette abbaye, qui ne fut achevée qu'en 1312. La Chronique de Saint-Paul, dit que cette église était égale en grandeur à la cathédrale, et qu'elle la surpassait par la beauté de son architecture.

L'abbaye de Saint-Paul fut entièrement démolie en 1552, dans le temps que l'empereur Charles V assiégeait la ville de Metz. Boucart, alors commandant de Ver-

don, chargé de cette démolition, employa une si grande quantité de pionniers, qu'en six jours de temps il fit abattre jusqu'aux fondemens de l'église et tous les édifices de ce monastère ; à peine les religieux eurent ils le temps de transporter leurs ornemens, leurs membres, et de tirer copies des épitaphes de leurs abbés.

Les principales reliques conservées dans le trésor de cette abbaye, sont : le corps de St. Paul, treizième évêque de Verdun, le corps de saint Grégoire de Spolète, martyr, qui fut donné à l'abbé Blicherius par le pape Benoit VII, des os de St. Denis, de St. Augustin, de St. Séverin, et un grand nombre d'autres reliques.

L'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, fut d'abord fondée sous le titre de prieuré, par Jean d'Apremont, évêque de Verdun, en 1219 (1) dans un lieu hors des murs de la ville de Verdun, nommé le *Prés-l'Evêque*. Il y fit venir des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, pour commencer cet établissement.

En 1226, Raoul de Torote, évêque de Verdun, leur céda le Pré-de-l'Evêque, où ils bâtirent une église et un monastère sous l'invocation de St. Nicolas évêque de Myre.

L'abbaye des bénédictines de St.-Maur de Verdun reconnaît pour patron, non St. Maur disciple de saint Benoit, mais saint Maur second évêque de Verdun. Ce saint avant son épiscopat avait bâti un oratoire en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, pour y retirer les solitaires compagnons de sa pénitence. Ayant succédé à saint Sautin premier évêque de Verdun, et son oratoire ayant été entièrement ruiné dans le ravage de Huns sous Attila vers l'an 450, saint Airy dixième évêque de Verdun fit construire au même endroit une église sous l'invocation de saint Médard évêque de Noyon, mort depuis peu; et ayant appris par révélation que

(1) Hist. de Verdun, p. lxxvj et suiv.

les corps des SS. Maur, Salvin et Arcteur évêques de Verdun, y avaient été inhumés, il fit ouvrir leurs tombeaux, qu'on voit encore derrière le grand-autel de cette abbaye.

L'évêque Heymon vers l'an mille fit bâtir le monastère des religieuses bénédictines, qui porte le nom de St. Maur, qu'il dota des revenus de son église. Cette fondation fut confirmée par le pape Léon IX, en 1049. La première abbesse de ce monastère fut Adelberge, surnommée *Aoe* ou *Eoe*, dont la réputation de sainteté fut telle qu'étant allée à Cluny, saint Odilon qui en était abbé, lui permit non-seulement d'entrer dans le cloître, ce qui n'était permis à aucune femme, mais aussi d'assister un jour de dimanche à la procession avec les religieux. Cette sainte abbesse mourut en 1057.

Vers l'an 1254, le monastère de saint Maur ayant été brûlé le pape Alexandre IV, fit expédier un bref aux religieuses pour les recommander aux charités des fidèles dans les trois évêchés, pour les aider à le rétablir.

La ville et les faubourgs de Verdun renferment dix paroisses. La première est *saint Pierre Langelé*, ou St. Pierre l'Emprisonné, ou l'*Engolé*, nommée dans les anciennes Chartres, *St.-Pierre dans le Châtelet*, parce qu'elle était dans un petit château situé sur un terrain élevé, dont il reste encore quelques pans des murailles. Elle dépendait anciennement de l'abbaye de St.-Vanne. Elle est devenue la plus considérable de la ville par l'union qui y a été faite de celle de saint Jean l'Évangéliste, et de la paroisse de St.-Jacques à la porte de saint Paul, qui fut démolie en 1552, pour fortifier la ville. La fête du patron de cette église paroissiale est St.-Pierre-aux-Liens le premier jour d'août.

Entr'autres reliques que l'on conserve dans cette paroisse, se voit une partie du crâne de saint Eloy enchassé dans un reliquaire de cuivre doré.

1° La paroisse de St.-Amand était autrefois située près l'église de St.-Vanne, dont elle dépendait. Cette église était magnifiquement bâtie au haut du mont St.-Vanne : mais comme on a construit au même lieu une demi-lune de la citadelle devant la porte de Châté, elle fut entièrement démolie au commencement du dernier siècle, et transférée au bas de la Roche dans l'hôpital de saint Vincent, pour les soldats. La petite église de St.-Remi, qui était proche de saint Vanne, était l'annexe de St.-Amand.

Le patron de cette église paroissiale est St.-Amand évêque de Rodez.

3° Saint Médard est une très-ancienne paroisse de Verdun, érigée vers l'an 560, par l'évêque saint Airy. Elle est située dans le lieu où était anciennement l'oratoire de St.-Jean-Baptiste, dans le lieu même où est à présent l'église de St.-Maur, bâtie par l'évêque Heymon.

Cette église, qui était basse et obscure fut rebâtie en 1721, par les soins du curé de cette paroisse.

Saint Médard a pour annexe le village de Belleville situé proche Verdun. L'église de ce lieu, dédiée en 1515, est sous l'invocation de saint Sébastien.

4° Saint-Sauveur. Cette paroisse était originellement l'église de St.-André et de St.-Martin, établie par Saint-Airy dans le lieu où est le monastère qui porte le nom de ce saint. L'évêque Thierri ayant fait bâtir l'église de saint Sauveur, elle fut consacrée l'an 1089.

5° La paroisse de St.-Victor est dédiée sous l'invocation de saint Maurice, et de saint Victor martyrs, du 22 septembre. Il y a dans cette église deux chapelles fondées, l'une de St.-Simon et de St.-Jude, l'autre de Notre-Dame, fondée en mémoire de la délivrance de la ville de Verdun. On assure que l'image de la Ste.-Vierge, posée sur l'autel de cette chapelle, est la même que celle qui était sur la porte de la ville, lorsque les novateurs du seizième siècle furent mis en fuite par sa protection.

6° Saint Pierre le-Chairé, *Sanctus Petrus Cathedralis*, ou la chaire saint Pierre, dont la fête se célèbre le 18 janvier. Cette paroisse dédiée aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul, dépendait autrefois de l'abbaye de St.-Mihiel.

7° La paroisse de St.-André est dans l'église de l'abbaye de St.-Nicolas-des-Prés, et est desservie dans une chapelle dédiée à ce saint apôtre.

8° La huitième paroisse est celle de Haudainville. Ce village fait aujourd'hui un faubourg de Verdun. L'église est sous l'invocation de saint Symphorien, dont on conserve une relique dans un bras de bois. Fontaine, petit hameau, dépend de cette paroisse.

9° Belrup. Cette paroisse est hors de la ville et des faubourgs de Verdun. Elle est composée de peu d'habitans.

10° La paroisse St.-Oury ou de *saint Udalric*, était anciennement hors de l'église de la Madelaine, devant le grand portail. Elle fut transférée en 1556 dans les cryptes : c'est la paroisse des domestiques et autres séculiers qui logent dans les maisons du cloître de la Madelaine.

Les Dominicains furent établis à Verdun par l'évêque Jean d'Aprémont, qui les fit venir de Paris en 1222, et leur donna l'église de St.-Jean-l'Evangéliste. Une partie de leur maison ayant été démolie, comme quantité d'autres en 1552, l'évêque Pseaume les fit rebâtir, pour les conserver dans sa ville épiscopale, où leur présence était nécessaire, pour s'opposer au progrès des hérésies de Luther et de Calvin.

Les Franciscains ou cordeliers furent établis à Verdun par l'évêque Jean d'Aprémont en 1222 ; leur église fut dédiée sous l'invocation de saint Lambert martyr, évêque de Liège.

Les Cordeliers de Verdun étant tombés dans le relâchement, leur général qui faisait sa visite à Paris en 1602, envoya des récollets à Verdun pour réformer ce couvent. Mais les anciens religieux n'ayant pas voulu recevoir cette réforme, aban-

donnèrent la maison, emportant les papiers, les titres, les meubles et jusqu'aux ornemens de l'église.

Les Religieuses de sainte Claire de Verdun doivent leur origine à une vertueuse veuve de la même ville, nommé *Collette Aquille* et à sa fille *Françoise* également veuve, en 1292. On leur envoya trois religieuses du couvent de sainte Claire de Metz pour régler ce nouvel établissement et recevoir la profession des fondatrices. On les nomma sœurs Colettes, du nom de la première des fondatrices.

Il y avait anciennement dans l'île de Tilly proche Verdun, un monastère, dit des Sœurs pénitentes de sainte Madelaine, qui y avaient été établies au commencement du treizième siècle.

Les Ermites de saint Augustin furent établis à Verdun par l'évêque Nicolas de Neuville, qui en 1510, leur donna une maison, nommée anciennement *des Sacs*. Cette maison dépendait originairement des chevaliers du temple, et comme ils la laissaient tomber en ruine, Jean de Richericoart évêque de Verdun, la donna en 1502, aux religieux Bernardins de Châtillon, des mains desquels elle passa en celles des ermites de saint Augustin.

Les Religieux Minimes de Verdun, furent établis en cette ville par Nicolas Pseaume évêque de Verdun, en 1575 en l'endroit où était autrefois le monastère ou abbaye des religieuses pénitentes de sainte Madelaine dans l'île de Tilly.

Le cardinal de Vaudémont évêque de Verdun fit du bien à ces religieux. Leur église a été rebâtie et on y a transporté les monumens de l'ancienne église, qui subsiste encore en partie.

Les Capucins arrivèrent à Verdun en 1585. Le cardinal de Vaudémont leur fit bâtir en 1586, un couvent proche l'église paroissiale de saint Remi, qui était alors située devant l'abbaye de St.-Vanne, dans le faubourg de la porte de France.

Mais cette église et le couvent, ayant été démolis en 1626, pour faire place

à la citadelle, le roi Louis XIII, donna ses ordres pour leur en faire bâtir un autre dans la ville, proche les murailles, derrière la paroisse saint Médard. L'église et le couvent furent achevés en 1630, et les pères capucins y firent leur entrée en cette même année.

Les Religieuses dites de la Congrégation, furent instituées en 1598, par le B. Pierre Fourier, curé de Mairincourt proche Mirecourt en Lorraine (1). Outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, d'enseigner gratuitement les jeunes filles. Elles suivent la règle de saint Augustin. Le bienheureux Pierre Fourier ayant obtenu le consentement du prince Erric de Lorraine évêque de Verdun, envoya en cette ville en 1608, trois de ces religieuses, pour y instruire les jeunes personnes de leur sexe.

Les Religieuses Carmelites reconnaissent pour leur institutrice sainte Thérèse native d'Avila en Espagne (2), et religieuse dans le couvent des carmelites mitigées de la même ville. Le cardinal de Berulle ayant amené d'Espagne en France quelques-unes de ces religieuses pour les y établir, le prince Erric de Lorraine évêque de Verdun, forma le dessein d'en fonder un couvent dans sa ville épiscopale. On leur donna une maison proche la rue des capucins, et on fit venir du couvent de Metz sept religieuses carmelites, pour commencer la communauté de Verdun. Elles y furent reçues le 17 juin 1634.

Le collège de Verdun, possédé par les pères Jésuites, fut établi en 1558 par l'évêque Nicolas Pseaume, qui destina l'hôpital de St.-Jacques, qui appartenait à l'abbaye de Châtillon, à des professeurs, qu'il fit venir de Paris et d'autres endroits, pour y enseigner les humanités, la philosophie, la théologie, le droit et la médecine. En 1593, on y ajouta une chaire de philosophie.

(1) Hist. de Verdun p. cxiv.

(2) Hist. Verdun. p. cxvj.

Le concile de Trente ayant ordonné dans la section vingt-trois , chapitre dix-huit, l'établissement d'un séminaire dans chaque église épiscopale, M. Pseaume évêque de Verdun, qui avait assisté à ce concile, avait fait dès l'an 1538, expédier un acte de la fondation d'un séminaire à Verdun ; s'engageant de fournir les fonds pour l'entretien de vingt-quatre pauvres ecclésiastiques destinés à la conduite des âmes, et à l'instruction des peuples.

Cette gloire était réservée à M. Armand de Mouchy d'Hocquincourt, qui obtint en 1678, du roi Louis XIV, des lettres-patentes pour cette érection.

L'hôpital-général de Verdun, dit de Ste.-Catherine, qui en est la patronne, était anciennement nommé *la Maison des pauvres de Saint-Sauveur*. On en ignore les commencemens et le véritable fondateur. On conjecture que c'est l'évêque saint Airy, qui est fort loué par saint Grégoire de Tours et par Venant Fortunat de son amour pour l'hospitalité. L'hôpital de saint Nicolas de Grevière ayant été donné aux pères jésuites en 1620, avec tous ses revenus, l'hôpital de Sainte-Catherine devint l'hôpital général de la ville. On suppléa à l'insuffisance de ses revenus par des contributions volontaires du clergé et de l'hôtel-de-ville, qu'on nomme l'aumône publique.

L'économie de cet hôpital fut donnée aux religieuses de Nancy, sous l'épiscopat de M. de Béthune, qui légua par son testament la moitié de sa succession à cet hôpital. On y compte ordinairement 300 pauvres, depuis l'an 1724, que le roi voulant empêcher la mendicité publique dans son royaume a fait fournir un supplément aux hôpitaux pour y renfermer tous les pauvres.

L'hôpital de Saint-Hippolyte ou de l'Hôtel-Dieu, fut fondé par M. Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, qui acheta plusieurs maisons voisines du pont-neuf, où il fit construire les bâtimens de

cet hôpital. Il laissa à cette maison par son testament la moitié de sa succession pour y fonder un nombre de lits, qui sont remplis par les pauvres malades de la ville, ou des terres de l'évêché et du chapitre. Ce sont les religieuses de la congrégation de St. Charles de Nancy qui ont l'économie de cette maison. Quelques personnes pieuses ont fondé des lits pour des pauvres femmes malades.

Le bailliage de la ville de Verdun, a été créé par édit du mois d'août 1634, et le présidial par édit de février 1683. Il est régi par la coutume de Verdun, réformée en exécution de la déclaration du roi du 24 février 1741, et autorisée par lettres-patentes, du 30 septembre 1747.

Cette juridiction est composée d'un bailli, de deux présidens, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-général d'épée, d'un chevalier d'honneur, d'un lieutenant-criminel, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de sept conseillers, d'un procureur du roi, de deux avocats du roi, de trois substitués, d'un greffier civil et d'un greffier criminel, d'un payeur de gages, d'un commissaire aux saisies réelles, et d'un receveur des consignations. La chancellerie établie près du présidial de Verdun, est composée d'un garde des sceaux, d'un receveur des émolumens, et d'un scelleur-chauffe-cire.

Les officiers de la chambre de police, sont : un lieutenant-général, un procureur du roi, un greffier, quatre commissaires et deux huissiers, dont un en titre. Il y a aussi un président pour les traites foraines, un procureur du roi, et un greffier par commission. On compte à la suite du bailliage vingt-trois avocats, sept notaires, cinq procureurs et dix huissiers.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire ou maître échevin, et d'un lieutenant de maire électifs, d'un premier échevin titulaire, de quatre autres échevins électifs, de deux assesseurs et de deux receveurs des revenus de la

ville, titulaires : d'un syndic électif, d'un secrétaire-greffier, et de plusieurs sergents de ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville.

L'exercice des élus ne dure que trois années : pour les remplacer on assemble les députés des paroisses pour donner leurs voix ; et leurs choix étant faits, à raison de trois sujets pour chaque place vacante, on dresse un procès-verbal, qui contient les noms des candidats qui ont le plus grand nombre de suffrages, parmi lesquels le roi en choisit le tiers pour remplacer ceux des officiers qui ont fini leur exercice; le tout suivant; l'avls qu'en donne l'intendant de la province.

Le gouverneur de Metz commande aussi à Verdun, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui est aussi gouverneur de la citadelle. Ce poste a toujours été donné à des personnes de confiance et d'un mérite distingué. Cette ville a aussi un lieutenant de roi, un major, un aide-major et un capitaine des portes.

La citadelle de Verdun passe pour très-forte, les fortifications sont du chevalier de Ville et du maréchal de Vauban : elles ont été commencées en 1624, par le maréchal de Marillac, qui en était pour lors gouverneur. La garnison ordinaire est composée d'un bataillon. La citadelle a son état-major séparé; il est composé d'un lieutenant de roi, d'un major et d'un aide-major. Les casernes de Verdun sont fort belles: la garnison ordinaire est de quatre bataillons et deux escadrons. Il y a un hôpital militaire.

Verdun est chef-lieu d'une subdélégation et d'un bureau de recette des finances. Il y réside un ingénieur en chef et des ingénieurs ordinaires, un commissaire ordinaire des guerres, un trésorier particulier de l'extraordinaire des guerres, un lieutenant, un commissaire provincial et un garde d'artillerie.

Le principal commerce de la ville de

Verdun se fait en dragées, qui sont très-renommées.

Les faubourgs de Verdun sont au nombre de trois: le premier divisé en trois quartiers, savoir, Glorieux, Regret et Jardin-Fontaine, est situé sur le ruisseau de Xanges : chaque partie de ce faubourg est éloignée des autres d'un quart de lieue. Le faubourg du Pavé, situé sur la Meuse en descendant au nord, a été beaucoup diminué par la construction des pièces de fortifications qui y sont jointes. Celui d'Haudainville est dans la même position, mais au midi, à trois quarts de lieue de la ville.

Le 18 décembre 1728, sur les cinq heures du soir, le moulin à poudre de Verdun sauta en l'air avec un fracas épouvantable, et avec six ouvriers qui y travaillaient. Plus de cent maisons de la ville furent renversées ou ébranlées, et quantité de personnes estropiées ou ensevelies sous les ruines. Une partie des grilles d'un couvent de religieuses qui en était éloigné de 800 pas, fut enfoncée par l'éclat des pierres : les vitres du palais épiscopal, de même que la plupart de celles de la ville, furent entièrement brisées, et on trouva sur les toits de plusieurs tours et maisons, des membres des personnes qui avaient sauté en l'air, et qui y avaient été jetés. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que la sentinelle qui était en faction devant le magasin, fut trouvée le lendemain sus les débris, couverte de sa guérite, fort effrayée, mais seulement avec une légère contusion.

*VERGAVILLE, abbaye de Bénédic-
tines.*

Vergaville, en allemand *Wirtztorff*, abbaye de bénédictines, située sur le Spin, à une lieue au nord de Dieuze, dans un bourg du même nom que l'abbaye, diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy.

L'abbaye de Vergaville fut fondée en 966, au commencement de l'épiscopat de Thiéri I^{er}, évêque de Metz, par le comte *Sigeric* et sa femme *Betta*. On

vent que le comte Sigisme ait été de la maison de Salm, mais on n'en fournit aucune bonne preuve. On lui donne le nom de saint dans son monastère.

L'église de Vergaville fut d'abord consacrée par Thierrî évêque de Metz, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de tous les apôtres ; ensuite le corps de saint Eustaise disciple et successeur de saint Colomban, y ayant été apporté, on commença à la connaître sous le nom de ce saint, qui y fit plusieurs miracles. On ne nous apprend pas en quel temps saint Eustaise fut apporté à Vergaville ; mais dès le commencement du XIII^e siècle, il y avait un hôpital sous le nom de ce saint, dans lequel on recevait les possédés et les insensés ; qu'on y amenait pour être guéris.

L'empereur Frideric I^{er} mort en 1196, donna à Etienne de Bar son parent, évêque de Metz, la garde et protection de Vergaville, et y établit des foires et marchés. En 1473, Frideric III, confirma tous les droits et franchises de l'abbaye, et en particulier le droit d'un marché par semaine. Vergaville est sous la souveraineté des ducs de Lorraine. Cette abbaye est élective et réformée.

Madame de Chaumont a fait rebâtir entièrement son abbaye, dont les anciens édifices ne répondaient pas à sa réputation. On fit construire l'église, qui porte le nom de Saint-Eustaise, abbé de Luxeuil, dont le corps repose à Vergaville. M^{me} de Chaumont est la XXXI^e abbesse de ce monastère.

Les dames religieuses de Vergaville vendirent en 1613, au duc Henri de Lorraine, 1082 arpens de bois, situés proche les salines de Marsal et de Château-Salins, pour une somme de dix-neuf mille quatre cent nonante-huit francs, monnaie de Lorraine.

Le malheur des guerres et la misère des temps obligèrent en 1640. M^{me} Dieudonnée de Ligniville-Tantonville, abbesse de Vergaville et sa communauté composée de

cinq religieuses et d'une novice d'abandonner ce monastère.

VERONCOURT ou VRONCOURT.

— Veroncourt ou Vroncourt, *Veroncuria*, village du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, dont il est éloigné de quatre lieues et demie, une lieue et demie au sud-ouest de Saint-Thiébaud, village du comté de Vaudémont : présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur haut-justicier. M. de Bacouval y a des droits seigneuriaux et une maison forte qui est sief.

L'église paroissiale a pour patron saint Médard. Ce lieu est composé d'environ 30 habitans.

VERONCOURT ou VRONCOURT-SUR-BRENON. — Veroncourt ou Vroncourt-sur-Brenon, *Veroncuria*, autre village du même nom, du diocèse de Toul, doyenné du Saintois, situé sur la rivière de Brenon, à deux lieues de Bourmont, à une lieue de Vézelize, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. La paroisse est dédiée sous le titre de la Nativité de N.-D.

M. de Tervenus est seigneur de Veroncourt. L'ancienne maison de ce nom porte d'azur à trois lions d'or, 2 et 1.

VERRERIES ET GRANGES (LES).

— On appelle les Verreries et Granges, une communauté composée de plusieurs hameaux, manufactures, verreries et censes, sur la Saône près de Darney, qui ressortissent à ce bailliage. Cette communauté n'a point de chef-lieu fixé, il varie et suit la demeure des maires et syndics annuels. Elle est composée des hameaux de Couchaumont, Grange-aux-Bois, Grange-Velotte ou Bratte, Griffon, Lépenoux, le Torchon, de la Hutte, manufacture d'acier, d'une forge, de plusieurs censes, verreries et moulins ; la plupart sous la paroisse d'Attigny, quelques-uns de celle de Belrup, à côté et au-dessous de Darney, sur les deux bords de la Saône. Il y a dans les Granges et Verreries, environ cent quatre-vingts feux. Cette communauté est du diocèse de Beaumont,

pour laquelle et pour d'autres lieux du bailliage de Darney, il y a une officialité établie à Darney par le bon duc Henri en 1614.

VERTON. Voyez **VIRTON.**

VERTUZEY. — Vertuzey, *Vertuzzeium*, village à droite de la Meuse, une lieue et demie au-dessus de Commercy, du diocèse de Toul, bailliage de Commercy, Cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Gorgon. Il y a en ce lieu environ vingt-deux feux. Madame la marquise de Lenoncourt en est dame et seigneur.

Aulnois est annexe de Vertuzey, l'église est dédiée à St. Sébastien. M^{me} de Lenoncourt y a un château.

Il y avait anciennement un château ou maison-forte à Vertuzey, dont il reste encore des ruines. Elle fut bâtie par Aubert de Pierrefort, fils de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, lequel reconaît en 1539, que cette maison relève en fief et en hommage-lige, de Geoffroi seigneur d'Apremont.

VEZELIZE. — Vézelize, en latin *Vixilium* ou *Vezelium*, petite ville à gauche de la petite rivière de Brenon, une lieue au dessus de son entrée dans le Madon, cinq lieues au sud-est de Toul, à pareille distance de Nancy, chef-lieu d'un bailliage royal, sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine.

Le bailliage de Vézelize qui est du diocèse de Toul, est borné par le Tulois au nord et à l'occident, par le bailliage de Mirecourt au midi; il touche en remontant au nord par l'orient, ceux de Charms, de Rosières, de Nancy et la Moselle. Le Madon le traverse, et y reçoit la petite rivière de Brenon. C'est un pays fertile en blé, orge et avoine, et il y a très-peu de villages où il n'y ait des vignes. Vézelize porte pour armes écartelé, savoir : aux premier et quatrième, fascé d'argent et de sable de dix pièces, qui sont les armes du comté de Vaudémont. Au second et troisième, d'azur à trois moutoiles. (c'est une espèce de poisson) d'argent l'une sur

l'autre, qui sont les armes de la ville de Vézelize.

Cette ville se trouve dénommée *Vixilium* (1), dans une charte de l'empereur Othon I, dit le Grand, de l'an 965, où il confirme les biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames : *Odelricus Abbas dedit Ecclesiam in Comitatu Sanctensi nomine Vixilensem, et quidquid ad eam pertinet.*

On dit que les comtes de Vaudémont avaient autrefois leur demeure dans le château de *Velaine* près de Vézelize, et que Vézelize a été bâtie sur ses ruines. Dès l'an 1290, Henri III comte de Vaudémont et Isabelle de Lorraine son épouse, établirent à Vézelize ce qu'ils appelaient la *Grande-Féauté*, ou une compagnie de juges fidèles et réformateurs, et établis pour juger les sujets du comté de Vaudémont.

Les mêmes comte et comtesse en 1517, affranchissent la ville de Vézelize, sous certaines conditions. Ils fondèrent l'hôpital de Pont-Saint-Vincent, et commencèrent à former de murailles la ville de Vézelize.

Cette ville passe pour la capitale du comté de Vaudémont. Gérard II, fils du duc Gérard d'Alsace, ayant obtenu par son partage le comté de Vaudémont, établit sa demeure dans la ville de Vaudémont qu'il fonda, où qu'il orna et embellit, et voulut que Vézelize fut la capitale de son comté. On y voyait autrefois un château bien fortifié, qui fut démoli, de même que la plupart des châteaux de la Lorraine, par ordre de la France, en 1636.

L'église paroissiale qui est grande, belle et bien bâtie, avec une tour fort élevée, a pour patrons saint Côme et saint Damien.

Il y a dans Vézelize un couvent de capucins, un couvent de minimes, un monastère de religieuses de la congrégation de Notre-Dame et un hôpital.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. page ccx.v preuves.

Le couvent des pères Capucins fut bâti en 1655.

Les pères Minimes furent fondés par M. Virion, le 29 octobre 1614, et établis en 1619.

C'est à la sollicitation des bourgeois, que les religieux de la Congrégation de Notre-Dame s'établirent à Vézelize.

Le duc Charles IV, en 1665, leur accorda son château dudit lieu, qui avait été depuis peu réuni à son domaine, avec ses dépendances.

L'hôpital de Vézelize fut fondé au commencement du dix-septième siècle.

Ognéville, village ou hameau à une demi-lieue de Vézelize, dépend de cette paroisse. Il y a un fief érigé le 29 mai 1736; l'église a pour patron St. Blaise, elle est unie à la cure de Vézelize.

La ville de Vézelize a fait assez peu de figure dans notre histoire jusqu'après la ruine du château de Vaudémont. Elle souffrit beaucoup pendant la guerre du duc René I, contre Antoine comte de Vaudémont, qui prétendait être légitime héritier de la couronne de Lorraine, parce que le duc Charles II était mort sans hoirs mâles.

Vézelize fut assiégée en 1425, par l'armée du duc René d'Anjou (1). Elle avait alors un bon château garni de cinq grosses tours, qui commandait les coteaux, au milieu desquels la ville est assise. Jean de Remiremont, ou Pèlerin, sénéchal de Lorraine, commandait le siège. Il fut tué devant la ville, d'un coup de flèche, et fut enterré dans l'endroit même où il reçut le coup, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament. On planta une croix sur le lieu, où l'on mit son épitaphe et ses armes.

Le siège ou le blocus dura trois ans. Il y avait au siège deux mille trois cents hommes, commandés par Rémicourt; et dans la ville huit cents hommes, compris plusieurs bourgeois, qui avaient pris les armes pour la défense de leur patrie. La

(1) Histoire de Lorraine, t. v. p. 7. nouv. édition.

troisième année ils se rendirent à composition, faute de vivres, et furent conduits à Nancy. Le château de Vézelize est aujourd'hui entièrement détruit.

Après la malheureuse journée de Bulgnéville, où le duc René I fut fait prisonnier, les troupes Lorraines assiégèrent Vézelize sur le comte de Vaudémont; le siège ne dura que six jours. La place fut prise et pillée, et la garnison passée au fil de l'épée ou faite prisonnière. Ceci arriva en 1432, selon la Chronique de Philippe de Vigneulle.

En 1439, la ville de Vézelize et les villages de Fanconcourt et de Thello, furent brûlés par René I, en représailles des dégâts que le comte Antoine de Vaudémont avait faits en 1438, dans la Lorraine. Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc René II en 1476, les gens du duc de Bourgogne s'emparèrent de la même ville; mais ils furent contraints de l'abandonner, lorsqu'ils virent que la ville et le château de Vaudémont avaient été pris par escalade la nuit du jour de Pâques, et que les troupes Bourguignonnes qui y étaient, avaient été faites prisonnières de guerre.

On suivait autrefois au comté de Vaudémont une coutume particulière, qui avait été autorisée par les états, et que Charles III en 1602, avait permis de recueillir, ainsi que les usages de Châtel-sur-Moselle. Louis Verquelot, qui fut lieutenant-général au bailliage du comté de Vaudémont à dix-huit ans, et qui était docteur en droit dès l'âge de dix ans, avait mis en ordre ces coutumes: mais le duc Léopold I ne les regardant que comme de simples projets, les abrogea par édit du 10 mars 1725, et soumit la dépendance de Châté et de Vaudémont, à la coutume générale de Lorraine.

M. Jean Léonard, baron de Bourcier, mort premier président de la cour souveraine de Nancy, en 1724, célèbre par son éloquence, et employé aux affaires les plus importantes par Louis XIV, et le feu duc Léopold I, était né à Vézelize.

La Lorraine le regarde avec raison comme un de ses plus grands magistrats.

VEZIN. — Vezin ou Vexin, village du diocèse de Trèves, à droite de la Chier. Il est joint avec Charancy, avec lequel il ne forme qu'une même communauté. L'église paroissiale est à Charancy, à quatre lieues de Longuyon, douze de Metz, sept de Verdun. Prévôté de Marville, parlement de Metz.

Il y a près de ce village une fonderie nouvellement bâtie, auprès de laquelle est un grand étang.

Tandis que les ducs de Lorraine possédaient la terre de Marville, la seigneurie de Vezin était un fief mouvant de leur souveraineté. La terre de Marville ayant été cédée à la France, par le traité des Pyrénées en 1659, la seigneurie de Vezin a cessé d'être un fief relevant des ducs de Lorraine.

VIANDEN ou VIENNE, comté dans le Luxembourg. — Vianden ou Vienne, comté dans le duché de Luxembourg, situé entre Diekirch et la seigneurie de Biedbourg. Ce comté est très-ancien et très-illustre, et est divisé en six mairies, qui renferment quarante-neuf villages ou hameaux, et grand nombre d'arrière-fiefs.

La maison de Vienne ou Vianden est très-ancienne. Si l'on en croit certains écrivains, la ville et le château de ce nom étaient possédés par des seigneurs, qui vers l'an 711, portaient déjà le titre de comte, au temps de Childeberr roi de France.

Quoiqu'il en soit, on fixe l'origine des comtes de Vienne, à Frideric I^{er}, qui vivait au commencement du douzième siècle.

De Frideric I^{er}, comte de Vienne, sortit une nombreuse postérité ; il vivait encore en 1150, mais on ignore l'année de sa mort, aussi bien que le nom de sa femme. Il eut pour fils Sigefroy, que quelques-uns appellent Frideric, qui fut très-uni d'intérêts avec Henri I comte de Luxembourg. Il déclara la guerre à Jean

archevêque de Trèves, qu'il fit prisonnier. Pour se fortifier contre ce prélat, Sigefroy ou Frideric, bâtit sur la montagne de *Kintensberg*, proche de la Fontaine-Milon, une forteresse, que l'archevêque prit ensuite par stratagème, et qu'il rasa. Sigefroy n'eut qu'un fils, nommé Godefroy.

Gérard, troisième fils de Frideric I^{er}, comte de Vienne, se fit religieux à Pruim, mérita d'en être élu abbé, et fonda l'abbaye de Nider-Pruim, située à une demi-lieue de celle de Pruim dans une vallée agréable.

Godefroy, comte de Vienne, fils de Sigefroy, mort en 1192, laissa un fils nommé Frideric II. Il fut en guerre avec l'archevêque de Trèves, mais s'étant réconcilié avec lui, il en reçut en bénéfices les deux châteaux de Dollendorff et de Gerlande, et lui jura fidélité. Frideric se croisa, et étant passé en Palestine, il y fut pris par les infidèles, qui le retinrent long-temps enfermé dans une étroite prison, d'où il ne fut délivré que par les charités des frères de la Rédemption des Captifs. Il mourut vers l'an 1224. On croit qu'il avait épousé Mathilde, fille de Henri II, comte de Salm en Ardenes, dont il eut plusieurs fils. L'ainé nommé Henri, lui succéda au comté de Vienne, et se maria avec Marguerite de Courtenay, sœur de Baudouin de Courtenay empereur de Constantinople, et de ce chef il fut marquis de Namur. Henri eut quatre fils et deux filles. Frideric l'ainé des fils, mourut en 1248; Philippe le puiné lui succéda, et les deux cadets Henri et Pierre embrassèrent l'état ecclésiastique. Richarde, aînée des filles, épousa Wolfangue, comte de Salm; la cadette appelée Yolande se fit religieuse.

Dès lors la puissance des comtes de Vianden égalait presque celle des comtes de Luxembourg. Philippe fils de Henri comte de Vienne épousa Marie fille de Godefroy, seigneur de *Grimbergue* et de *Perweis*, petite-nièce de Godefroy III

duc de Brabant : c'est du chef de cette Marie que les seigneuries de Grimbergue et de Perweis entrèrent dans la maison de Vienne.

Godelfroi I, fils de Philippe, se distingua principalement dans la bataille de Worringen qui se donna le 5 juin 1288, entre le duc de Brabant et les comtes de Clèves et de Luxembourg. Il mourut en 1312, et eut pour successeur Philippe son fils aîné.

Il épousa Adélaïde d'Arenberg, dont il n'eut point d'enfant. En 1308, du vivant même de son père, il affranchit les bourgeois de Vianden, et leur accorda les mêmes privilèges, dont les bourgeois de Trèves jouissaient dans leur ville. On met sa mort en 1315; son frère Godelfroy lui succéda. Ce seigneur fut le dernier mâle des comtes de Vienne.

Godelfroy III, mourut en 1333, dans l'île de Chypre; de son mariage avec Marie fille de Jean I, comte de Namur, il n'eut que deux filles nommées Marie et Adélaïde.

Ainsi finit la branche aînée des comtes de Vienne. Les cadets de cette maison subsistèrent encore plusieurs siècles dans les seigneuries de Brandebourg, de Schoenech et de Hartelstein.

Ceux qui voudront savoir plus en détail la suite et l'histoire des comtes de Vienne ou Vianden, pourront consulter le père Bertholet dans son Histoire de Luxembourg tome 3 et suivants.

Il nous reste à dire un mot de la vénérable Yolende, seconde fille de Henri comte de Vienne et de Marguerite de Courtenay. Elle naquit vers l'an 1251. Dès sa tendre enfance elle donna des présages de la sainteté à laquelle elle parvint dans la suite. Elle accompagna la comtesse sa mère dans une visite qu'elle rendit à Himana, abbesse de Salzines près de Namur; on la conduisit à l'église, au dortoir, dans les chambres, et on lui fit voir tout ce qui pouvait satisfaire sa curiosité. La jeune Yolende transportée d'une ardeur subite, demanda instam-

ment qu'on lui donnât l'habit de religieuse; mais l'abbesse ne jugea pas à propos de la recevoir sans le consentement de sa mère. La comtesse de Vienne instruite du dessein de sa fille de renoncer au monde et d'embrasser la vie religieuse, s'y opposa de toutes ses forces et employa toutes sortes de moyens pour l'en détourner et vaincre sa fermeté. Dans un voyage que fit la comtesse à Luxembourg accompagnée d'Yolende, elles passèrent par Marienthal, monastère de l'ordre de saint Dominique. Tandis que la mère s'entretenait avec la supérieure, on fit voir à Yolende les cellules des religieuses; elle s'enferma seule dans une de ces cellules, où aidée du secours de quelques amies, elle ceignit sa tête, à la façon des novices, se couvrit d'un voile, et se revêtit de l'habit de l'ordre. Elle demanda ensuite d'être menée devant l'autel, et là elle se consacra à Dieu; le conjurant de la recevoir au nombre de ses servantes. Les religieuses accourues à ce spectacle, entonnèrent le *Veni Creator*. La comtesse de Vienne, qui ignorait ce qui se passait, en fut avertie par le chant qu'elle entendait à une heure indue; elle se lève brusquement vole à l'église, et y voit sa fille vêtue en religieuse; interdite et percée de douleur, oubliant ce qu'elle devait à son rang, elle se jette avec furie sur Yolende, la terrasse et la traîne par les cheveux; elle lui arrache le voile, la dépouille de ses habits de religion, et s'efforce de la tirer hors de l'église. Yolende ayant trouvé moyen de s'échapper, s'enfuit dans le couvent, et se cache dans un lieu souterrain.

La comtesse au désespoir d'avoir laissé échapper sa fille veut user de violence, mais Wauthier de Meysenbourg, célèbre dominicain, apaisa le tumulte. Marguerite employe l'autorité du comte de Luxembourg pour se faire rendre sa fille; il envoie à cet effet à Marienthal quelques-uns de ses vassaux pour la répéter, avec ordre, en cas de refus, de ren-

verser le monastère de fond en comble. Cependant Yolende persiste dans sa résolution de ne point sortir du couvent ; Wauthier de Meysenbourg lui persuade néanmoins pour conjurer l'orage qui menaçait Marienthal, de retourner à Vianden. Yolende obéit, elle essaya en ce lieu et à Luxembourg de nouveaux combats, et une rude persécution. La comtesse de Vianden se repentant enfin de sa dureté, consentit à l'exécution du dessein de sa fille, et la conduisit elle-même à Marienthal, où elles arrivèrent le 6 janvier 1248.

Yolende au comble de ses desirs, se donna toute entière à la pratique des plus hautes vertus. Thomas de Cantimprez, qui la connaissait, nous en a donné un portrait très-avantageux dans son histoire. Au bout de dix ans depuis la profession, Yolende mérita d'être élue prieure de son monastère, dont elle augmenta beaucoup le temporel, par la sagesse de son économie et par les donations qu'on lui fit. La réputation de sa sainteté se répandit bientôt au-dehors, et Blanche reine de France, par estime pour Yolende, donna au monastère de Marienthal des témoignages, et exemple qui fut suivi par le comte et la comtesse de Luxembourg. Philippe-le-Hardi, roi de France y envoya une épine de la couronne du sauveur, et accompagna ce présent d'un ange d'argent de la hauteur d'un pied, qui tient en sa main l'épine sacrée, enchassée dans un cristal. La vénérable Yolende mourut le 17 décembre 1285.

On raconte qu'étant détenue comme prisonnière au château de Vianden, un jour qu'elle était seule dans sa chambre et sur le point de se coucher, elle se disposa à écrire une lettre à Wauthier de Meysenbourg son directeur, mais une des matrones qu'on avait mises auprès d'elle pour la garder de près, s'apercevant qu'elle avait de la lumière, courut à sa chambre pour l'éteindre ; Yolende qui l'entendit venir, prit la chandelle, et la cacha dans la pailasse de

son lit. La matrone n'ayant pas trouvé ce qu'elle cherchait, se retira en silence. Alors Yolende se leva, reprit sa chandelle ardente, et acheva sa lettre. Après quoi elle réfléchit seulement au pétil qu'elle avait couru, et bénit Dieu de l'avoir préservée de l'incendie. La comtesse Marguerite sa mère, qui qu'elle eut témoigné tant d'honneur du monastère de Marienthal, s'y retira elle-même et y finit ses jours en religieuse. Elle y mourut le 17 juillet 1270 ; on y vit encore son sépulchre. Le P. Alexandre Wiltacin jésuite, a composé la vie de la bienheureuse Yolende.

Le château de Vienne, que les Allemands nomment *Vianden*, est bâti sur la pointe d'un rocher escarpé, à la manière des anciennes fortresses du pays ; la rivière d'Our en baigne ses murailles d'un côté, et la ville de Vianden l'environne de l'autre côté. Elle est bâtie en forme d'arc et ceinte d'un rempart. Le comté de Vienne est fort étendu. Les comtes de Vienne avaient plusieurs fiefs relevans d'eux. De ce nombre étaient ceux de *Neuwerstein*, *Rutzberg*, *Steffelin*, *Esch*, *Neuwerbourg*, *Reuland*, *Autel*, *Sterpenich*, *Brandenbourg* et plusieurs autres. Les premiers comtes de Vienne ont porté de gueules à l'écusson d'argent, jusqu'à Godefroy, seigneur de Grimbergue, qui ayant relevé la bannière de Bervais l'an 1268, prit de gueules à la face d'argent, qui sont des armes de Louvain.

On voit dans cette terre quelques antiquités assez curieuses, et entr'autres les ruines d'une tour située sur un roc, au bout d'une colline, qu'on croit avoir appartenu aux Templiers.

VIC, et le Prioué de *Saint-Christophe*. — La ville de Vic n'est point connue dans anciens géographes, mais seulement dans les monumens du moyen âge (1). Il en est souvent fait mention sous le nom de *Vicus* ou de *Bodesius Vicus* par

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, preuves, p. clxxvij.

exemple dans un titre de Gorze de l'an 955. *In pago Salinensi, loco qui vocatur Bodasius Vicus, Ecclesiam unam quam est in honore Sancti Mariani.* Saint Marien est reconnu pour patron de l'église de Vic. Dans le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel en 709; Vic est simplement nommé *Vigo*. Le surnom ou l'épithète de *Bodasius* ou *Bodasius* lui vient apparemment de ce que ce lieu est fort boueux et marécageux. Voyez Ducange, Glossar. Voce *Butta Latinè Lacuna*, et Schilter Voce *Boden* et *Bude*.

La ville de Vic est située sur la Seille qui la traverse, à une lieue de Marsal, à cinq de Nancy, sur la route de Metz en Alsace. Elle était autrefois le siège et comme la capitale du temporel de l'évêque de Metz. C'est le chef-lieu du bailliage-seigneurial de l'évêque de Metz, d'une subdélégation, d'un bureau de recette des finances.

Sous l'épiscopat d'Etienne de Bar, qui a gouverné l'église de Metz depuis l'an 1120. jusqu'en 1165, le duc de Lorraine avait un château ou une forteresse à Vic, et une autre entre Vic et Marsal, au lieu où est aujourd'hui *Moyenoic*: Etienne de Bar les attaqua et les ruina.

Jacques de Lorraine ayant été élu évêque de Metz en 1238, Mathieu II, duc de Lorraine son frère, possédait encore quelque chose dans la ville de Vic, comme il paraît par l'accord que Jacques de Lorraine fit en 1259, avec le duc Ferri III son neveu, au sujet des biens patrimoniaux. Par ce traité fait par la médiation de Giles de Sorcy, évêque de Toul, le duc Ferri céda à son oncle tout ce qu'il avait à Marsal, à Vic, à Rémérville, à Courbeisau, à Gélacourt, à Remberviller, à Sornonville, à Velaine et à Buissoncourt; et l'évêque Jacques fit présent de tous ces biens à son église de Metz. Il fortifia aussi les villes de Vic et de Marsal, et les mit hors d'insulte.

Bertrand le Saxon, évêque de Metz, mort vers l'an 1212, bâtit la noble maison de Vic ou le château, qui fut con-

sidérablement augmenté (1). Dans la suite Conrade de Scharfenech son successeur, qui trouva la ville de Vic sans fermeture et sans murailles, la fortifia et la ferma de bonnes murailles flanquées de bon nombre de tours, distinguées par leur hauteur. Il en acheva le château et établit dans cette ville le principal siège de sa puissance temporelle, et la portion choisie son patrimoine,

Vers l'an 1207, Thiébaud I, comte de Bar, mécontent de ce que Ferry de Bitche son gendre, avait fait alliance avec l'évêque de Metz, entra sur les terres de cet évêché, prit la ville de Vic, la ruina presque toute entière, et y fit prisonniers environ 100 bourgeois.

Henry Dauphin évêque de Metz, pour acquitter disait-il, les dettes contractées par Renaud de Bar son prédécesseur, engagea en 1524 (2), au duc de Lorraine, Hombourg et Remberviller, et au comte de Bar la ville de Vic. Ce dernier piqué du refus que ceux de Vic firent de lui payer certaines tailles qu'il leur avait imposées, fit abattre les murailles de leur ville, et fit passer la charrue sur leurs ruines. Henry Dauphin se plaignit d'un procédé si violent, et le comte de Bar s'obligea par traité, d'indemniser l'évêque des frais qu'il lui conviendrait faire pour la réparation de ces murailles, et cela sous l'arbitrage de Hugues abbé de St. Vincent de Metz, de Jacques abbé de St. Symphorien, de Simon de Louppy et de Geoffroy d'Apremont. Mais on n'indemnisait pas les bourgeois, qui avaient le plus souffert.

Ademar de Montil, évêque de Metz, eut de grands démêlés avec les bourgeois de Vic, qui en 1543, s'étaient pourvus en cour de Rome, contre ce prélat. Ils s'accordèrent en 1544, et le prélat confirma les privilèges et franchises de ceux de Vic; il leur pardonna tout ce qu'ils avaient pu méfaire contre lui, et leur quitta tout les frais qu'ils lui avaient occa-

(1) Meurisse, Histoire de Metz, p. 440.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 306.

sionnés en cour de Rome. Onze seigneurs nommés dans le titre, *les Elus sur les communes crées ou crues de Lorraine*, et dont le comte de Sarverden était le chef ou le souverain, furent garans de ce traité.

C'est à l'occasion de ces brouilleries que les bourgeois de Vic, se mirent cette même année, eux et leurs biens, sous la protection et sauve-garde de Raoul, duc de Lorraine, pendant sa vie, pour les garder et défendre envers et contre tous, excepté contre l'évêque de Metz, le roi de Bohême, l'évêque de Toul et le seigneur de Blâmont leur voué. Si cependant l'évêque de Metz voulait aller contre leurs privilèges, ledit duc serait tenu de les aider, ainsi que ledit évêque en était convenu.

Les entreprises des magistrats de la ville de Metz, que l'on nommait *les Treize*, ayant obligé en 1564, l'évêque Jean de Vienne d'employer contre eux la rigueur et la sévérité, et de se retirer à Vic, les Treize pour s'en venger entrèrent à main armée dans son palais épiscopal à Metz, brisèrent les portes des prisons et enlevèrent un prisonnier, que l'officier de l'évêque y avait mis pour crime. Le même prélat Jean de Vienne tint cette même année un synode général à Vic, auquel les archidiacres et les curés de la ville de Metz, qui tenaient le parti des *Treize*, refusèrent d'assister. L'évêque interdit la cour des archidiacres et prononça l'anathème contre les curés. Cette sévérité ne toucha point les magistrats, ils continuèrent au contraire leurs entreprises contre l'évêque, et le forcèrent enfin, de chercher un autre évêché. Il fut en effet transféré à celui de Bâle en 1565, où il mourut l'an 1582.

Depuis que la ville de Metz fut reconvenue pour ville libre et impériale, et que l'évêque de cette église n'y pût plus exercer comme autrefois les droits régaliens, il continua de les exercer à Vic comme dans le chef-lieu de son domaine temporel.

Il eut à Vic ses officiers, sa chancellerie, sa monnaie et son bailli. Nous avons des monnaies frappées à Vic jusqu'en 1625, sous le prince Henri de Verneuil évêque de Metz.

J'ai une petite médaille d'argent qui porte d'un côté l'empreinte d'un prince, ayant comme une couronne de perles autour de sa tête, il y paraît presque sans cheveux. La médaille porte cette inscription : BODESIO. VICO. et sur le revers une croix, au pied et à côté de laquelle on voit ces deux lettres C. A. et autour RODOALDUS. MONETA. qui est le nom du monétaire Rodoalde.

En 1525, un nommé Jean Châtelain religieux augustin, ayant prêché à Vic, l'avent de 1525, vint prêcher à Metz le carême de l'année suivante; il fut mandé à l'hôtel épiscopal, interrogé et convaincu de l'hérésie de Luther. On l'arrêta dans les bois de Chamblay, avec un nommé père *Bonnétraine* et un novice. Jean Châtelain fut d'abord conduit dans les prisons de Gorze, puis dans celles de Nomeny, où il demeura depuis la Pentecôte de l'an 1524 jusqu'au 12 janvier 1525, qu'il fut mené à Vic, où il fut solennellement dégradé par les suffragans de Metz et de Toul, et ensuite livré entre les mains de la justice séculière de Vic, qui l'ayant fait vêtir en habit de vigneron, le fit brûler le lendemain, jeudi 12 de janvier. Volzir secrétaire du duc Antoine a décrit l'histoire de la mort de cet apostat, imprimée à Paris en 1534, *in-oc-tavo. Gothicè.*

Les ducs de Lorraine ont possédé en souveraineté, les villages de Gremecey, Chambré et Burtécourt, qui sont des démembremens de la châtellenie de Vic. Le duc Charles IV en jouissait encore lorsqu'il fut obligé de sortir de ses états, et il devait les recouvrer à la paix; mais il les céda au roi en souveraineté, par le traité de Vincennes en 1661, avec le chemin royal accordé au roi dans la Lorraine, pour le passage des trou-pes.

Les principales salines de Lorraine étaient anciennement à Vic, à Moyen-vic, à Marsal, à Dieuze, à Château-Salins, à Salones, à Albé et à Rosières. La plupart des abbayes avaient des poêles à cuire le sel pour leur usage dans les salines de Vic. Ces salines, autrefois si considérables, sont aujourd'hui entièrement abandonnées. Je ne puis dire, ni quand, ni pourquoi on a cessé d'y travailler, car on assure que les puits anciens ne sont pas épuisés, et qu'on sait encore où ils étaient. En 1501, on y cuisait encore du sel.

On attribue la fondation de la collégiale de Saint-Etienne de Vic, à Jacques de Lorraine évêque de Metz, vers l'an 1240.

Il y a eu autrefois à Vic, une maison de Béguines, de l'ordre de Saint-François. Ce monastère subsistait avant l'année 1526, comme il paraît par un titre de cette année, conservé dans l'archive de l'abbaye de Senones, intitulé : *Franchises pour les Pucelles, appelées Béguines*. Ces religieuses étant tombées dans un grand relâchement on travailla à les réformer dès l'an 1564.

Jean de Vienne, évêque de Metz, remarque que quelques-uns doutaient si ces filles étaient véritablement religieuses du nombre de celles qui sont approuvées par l'église, et si elles n'étaient pas plutôt de l'état détestable des Béguines ; mais qu'ayant examiné la chose plus à fond, il avait reconnu qu'elles étaient du tiers-ordre de Saint-François. Il leur ordonna de porter une robe et un manteau gris, et un couvre-chef entièrement noir, de lin ou de chanvre, de chanter l'office de nuit et de jour, et la messe en notes, de ne donner à manger dans l'intérieur de leur couvent à aucun homme, ni religieux ni séculier ; et il leur donne sa malédiction et les excommunie, si elles tombent dans des désordres honteux, et si elles écrivent des lettres, galantes ; et afin qu'elles puissent vivre plus resserrées, et qu'elles aient moins de prétextes de sor-

tir ; il s'engage à leur donner dix livres de terre, qu'il achètera de ses propres deniers.

Les Cordeliers furent introduits dans la ville de Vic, vers l'an 1420, par Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, qui leur envoyait de son château de Vic, les choses nécessaires à la vie. Ce prélat leur donna l'église de la Sainte-Vierge, qui avait été unie au prieuré de St.-Christophe.

Il y a dans la ville de Vic des Carmes déchaussés, des religieuses dominicaines ou dames prêcheresses, un couvent de capucins et de religieuses de la congrégation et un hôpital bourgeois desservi par des sœurs de la charité.

La paroisse est sous l'invocation de saint Marien. On a établi à Vic un petit collège, dont les ecclésiastiques séculiers ont l'administration.

Le bailliage seigneurial de l'évêché de Metz, dont le siège est à Vic, est régi par la coutume de l'évêché de Metz, rédigée en 1601. Les appellations ressortissent nuement au parlement de Metz, par arrêt du conseil du 31 décembre 1642.

Vic est le chef-lieu d'un bureau de recette des finances et d'une subdélégation. Le château des évêques de Metz, a été autrefois plus considérable et plus fort qu'il n'est aujourd'hui ; ses murs sont flanqués de Tours rondes ; il y a une galerie dans tout l'intérieur du pourtour du mur, avec des crénaux, pour y placer des troupes ; on ne peut y entrer que par des ponts-dormants et ponts-levis qui sont à deux portes. Le parc qui est à la sortie de ce château, a un demi-quart de lieue d'étendue, et est entouré de murailles. Le château et le parc sont en mauvais état et fort négligés.

Le Prieuré de Saint-Christophe de Vic.

Le prieuré de Saint-Christophe était dans son origine situé hors de la ville de Vic. Richer historien de l'abbaye Senones (1), dit qu'il fut bâti hors la ville,

(1) Richer. Senon. Chrono. l. 2. c. 24.

sur un penchant assez près des murailles de Vic, vers le midi, et qu'il fut fondé par la libéralité de quelques personnes de condition, qui offrirent une partie de leurs biens à Antoine, abbé de Senones pour fonder un monastère.

Pendant les guerres que les ducs de Lorraine et de Bar firent en 1360, à Thierri de Boppart évêque de Metz, ce prieuré fut ruiné. Ces deux prince ayant résolu de faire le siège de Vic, l'évêque pour empêcher qu'ils ne se servissent des bâtimens du prieuré pour battre la ville, le ruina lui-même.

VICHEREY. — Vicherey, village du diocèse de Toul, chef-lieu de la châtellenie du même nom, du domaine du chapitre de la cathédrale de Toul, qui est patron de la paroisse. Vicherey est situé entre la ville de Neufchâteau, Bayon et Châtenois, à peu près à égale distance de ces trois lieux.

Vicherey était une ancienne maison royale des rois de la première race; comme il est dit dans l'histoire des évêques de Toul, que l'évêque Theotride qui vivait en 651, obtint du roi Dagobert le château de Vicherey (1) : *Pro devotione ejusdem antistitis concessit Rex Dagobertus) et fiscum Vicheram cum regio Palatio et Ecclesiis, et omnibus ad ipsum fiscum pertinentibus.*

Le château de Vicherey a été fameux autrefois, et a souffert des sièges dans un temps où l'on n'assiégeait pas les places comme l'on fait aujourd'hui, où le canon n'était pas en usage, ou n'était pas aussi commun et aussi redoutable qu'il l'est à présent; et où les armées n'étaient pas à beaucoup près si nombreuses ni si aguerries.

Rollo de Belleisle s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs et d'aventuriers, se saisit en 1067 du château de Vicherey. Les chanoines de Toul (2) prièrent Gérard duc de Lorraine, et Thierri son fils, de joindre leurs forces à

celles d'Udon leur évêque, commandés par le comte Arnoul, sous promesse de leur donner la vœvrie de la terre de Vicherey. Gérard accepta ces offres, reprit le château, châtia les voleurs; mais dans le suite l'avocatie fut retirée et réunie à la manse capitulaire, du consentement du duc Simon I, petit-fils du duc Gérard.

Il est dit dans une chartre du roi Arnoul, que Vicherey était situé dans le comté du comte Hugues, *in comitatu Hugonis consistentem*: ce n'était pas encore les comtes de Vandémont, de la maison de Lorraine, qui n'ont paru que longtemps après, mais ce Hugues pouvait bien être comte de Toul.

Le duc Mathieu I de Lorraine bâtit un château à Gondreville, vers l'an 1154. Henry, évêque de Toul et son chapitre (1), craignant que la garnison de cette forteresse ne portât préjudice à leurs terres et à leurs sujets, firent inutilement leurs remontrances au duc. L'évêque l'excommunia. Mathieu au lieu d'obéir, en devint plus irrité; il se saisit de Vicherey, et de plusieurs autres terres appartenantes à l'église de Toul. L'évêque et le chapitre en portèrent leurs plaintes au pape Adrien IV, qui écrivit en 1135 aux évêques de Metz et de Verdun, au prévôt et au doyen de Trèves, de dénoncer publiquement Mathieu excommunié, et de mettre ses terres en interdit. Le duc se soumit, et pour réparer les torts qu'il avait faits à l'église de Toul, par la garnison de Gondreville et la détention de Vicherey, il fit vœu d'aller à St.-Jacques en Galice; mais la maladie dont il fut attaqué dans l'abbaye de Cluni, ne lui permit pas de faire ce pèlerinage.

Le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, faisant la guerre au duc René II, s'empara de Vicherey et mit des troupes dans cette forteresse. Il y arriva en personne le 30 septembre 1475, et en partit le 5 d'octobre suivant pour se rendre à Toul,

(1) Bénéit Hist. de Toul, p. 258.

(2) Archives de l'église de Toul.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 414.

où il arriva le lendemain, et où l'évêque de Toul, Antoine de Neuchâtel, fils du maréchal de Bourgogne tenait alors son parti.

Le duc René II, en 1500, fit entrer dans le château de Vicherey Colignon de Ville un de ses officiers, dans la crainte que les Français ne se saisissent de cette forteresse. Peu de temps après, il s'empara du même château, sous le prétexte de le défendre contre les ennemis de l'église de Toul.

VIDLANGE. — Vidlange ou Wuidlange, petit village du diocèse de Metz, à gauche et à une lieue de la route de Vic à Strasbourg; de la paroisse de Gelre-court, à trois lieues de Vic, deux de Marsal et douze de Metz, bailliage et recette de Vic.

Il y a sur le finage de Vidlange, un étang et un moulin, lequel fut donné en 1604, par le cardinal Charles II de Lorraine, évêque de Metz, au chapitre de la cathédrale de Metz, pour continuer la célébration d'un service solennel le 6 février de chaque année pour le repos de l'âme de M^{me} Claude de France, duchesse de Lorraine, mère du même cardinal Charles.

Louis, comte de Nassau, reprit du même cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, le village de Vidlange vers l'an 1605.

VIENNE-SUR-AISNE, et VIENNE-LE-CHATEAU. — *Vienne-la-Ville* et *Vienne-le-Château*, bourg de France dans la Champagne, situé sur la rivière d'Aisne, au nord de la Neuve-Ville et de Ste.-Menehould, à deux lieues de cette ville, et à sept de Verdun. Ce bourg est séparé en deux parties, dont l'une s'appelle *Vienne-la-Ville*, et l'autre *Vienne-le-Château*.

Cette seigneurie était anciennement du domaine de l'église de Verdun, comme il paraît par la cession qu'en fit Alberon de Chini évêque de Verdun vers 1133, à Renaud comte de Bar, mais sous le relief de l'église de Verdun.

Vers l'an 1140, peu de temps après la paix faite entre Alberon de Chini évêque de Verdun et Renaud comte de Bar (1), Henry comte de Grandprez, qui avait rendu foi et hommage au comte Renaud pour la terre de Vienne, troubla la tranquillité dans le pays, par les hostilités qu'il y commit avec Rainer seigneur de Baulny son vassal. Ils volaient les marchands étrangers venant à Verdun, et exerçaient toutes sortes d'exactions sur les terres de l'évêché. Ils furent cités à Verdun devant l'évêque, et devant Renaud comte de Bar, mais ils méprisèrent cette citation. Pour arrêter les incursions du seigneur de Baulny, l'évêque fit assiéger son château. Ce château était situé sur la rivière d'Aisne au-dessous de Varennes, à l'extrémité du diocèse de Reims. Le comte de Grandprez vint au secours de la place; mais il fut battu par les troupes de l'évêque commandées par Hugues fils de Renaud comte de Bar, avec perte de 80 hommes et d'un grand nombre de prisonniers: le reste se sauva à Vienne-le-Château, d'où les habitans transportèrent tous leurs effets, craignant d'y être attaqués par les vainqueurs, qui auraient pu facilement y entrer, s'ils eussent poursuivi les fuyards. Le comte de Grandprez, qui avait été dangereusement blessé, demanda la paix, qu'il obtint à condition que le château de Baulny serait entièrement démoli, sans pouvoir jamais être rebâti et qu'il réparerait tous les dommages.

VIENVILLE. — Vienville est une cense-fief, de la paroisse de Champs, diocèse de Toul, doyenné d'Epinal, bailliage de Bruyères, cour souveraine de Nancy.

VIEVILLE-AUX-COTES. — Vienville-aux-Côtes, *Vetera-Villa*, village du diocèse de Verdun, à un quart de lieue d'Hattonchâtel, recette et bailliage de St.-Mihiel, dont il est éloigné de trois lieues. cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; il y a dans le lieu

(1) Hist. de Verdun; p. 151.

une église dédiée à la *Sto-Vierge* en son *Assomption*.

Viéville-sur-Médon, village du diocèse de Toul, fait partie de la communauté de Girocourt, dont il dépend; bailliage de Mirocourt, à une lieue et demie au nord-est de cette ville.

Viéville-en-Haye, village à deux lieues et demie du Pont-à-Mousson, une lieue et demie au sud-est de Thiaucourt, diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. L'église a pour patron saint *Airy*, *Sanctus Agrius*.

Villey-sur-Trey est annexé de *Viéville-en-Haye*, avec une église dédiée à saint *Martin*, mêmes seigneurs.

La Viéville-derrière-Dompaire, à cinq lieues au nord-est de Darney, village du diocèse de Besançon, où est la mère-église de Dompaire; bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine.

VIGNEULLES-LES-HATTONCHÂTEL. — *Vigneulles-les-Hattonchâtel*, pour le distinguer d'autres lieux du même nom, en latin *Vigniolæ*, village du diocèse de Verdun, doyenné d'*Hattonchâtel*, de l'archidiaconé de la Rivière, à trois lieues au nord-est de *St.-Mihiel*, marquisat d'*Hattonchâtel*. Le roi en est seigneur : saint *Berni* est le patron de l'église. *Vigneulles* est du bailliage de *St.-Mihiel*, cour souveraine de Nancy. *Guillaume de Harancourt*, évêque de Verdun en 1489, affranchit les habitans de *Vigneulles*. « Entr'autres conditions de cet affranchissement, lesdits habitans devaient vendanger la vigne de l'évêque sous *Hattonchâtel*, avec ceux de *Viéville*, et l'évêque devait leur fournir du pain; ils devaient avec ceux de *Viéville* fumer, fancher et mener en sa grange d'*Hattonchâtel* les prés sous *Hadowville*; ils devaient payer au portier d'*Hattonchâtel* un porc le jour de la tenue des plaids-annaux; ils pourroient prendre femmes dans toute l'étendue de l'évêché de Verdun, et elles jouiroient des mêmes franchises; s'ils vont demeurer hors des

terres de l'évêché, tous leurs biens seront confisqués au profit de l'évêque; les femmes qui seroient injure payeront l'amende comme les hommes, et si elles ne voulaient pas payer, elles porteront pendant quatre dimanches pour une simple injure, une pierre de cinquante livres pesant sur leur tête, faisant un tour à l'entour de l'église pendant la procession; si une femme frappe de la main elle fera la même cérémonie l'espace de dix dimanches: lorsque l'évêque viendra à *Vigneulles*, on fournira du foin, et litière pour ses chevaux et ceux de sa suite pour deux deniers par cheval; les habitans seront quittes de la main-morte, de poursuite et autres corvées à volonté et redevance, excepté en cas de réparations des ville et château d'*Hattonchâtel*. »

VIGNEULLES-SOUS-SAFFAIS. —

Vigneulles-sous-Saffais, *Vincolæ*, village à trois quarts de lieue au midi de *Rosières-aux-Salines*, diocèse de Toul, dépendant de *Saffais*, où il y a une chapelle, sous l'invocation de *St. Blaise*.

Il y a en ce lieu un fief dépendant de l'abbaye de *Senones*. Ce fief fut érigé en 1548, par *Bencelin* abbé de *Senones*, du consentement de ses religieux.

M. François Benant possède le fief de *Vigneulles*. Le possesseur de ce fief doit faire à chaque mutation d'abbé ses reprises, foi et hommage aux abbés de *Senones*; et doit à chaque fois qu'il les rend un septier de vin avant d'être reçu à faire ses reprises.

Haut-Vigneulles, ou *Oberflen*, village à deux lieues et demie de *Boulay*, diocèse de Metz, bailliage de *Boulay*.

VIGNOT. — *Vignot*, *Vinetum*, petit bourg fermé, situé sur la *Meuse*, vis-à-vis la petite ville de *Commercy*, dont il n'est séparé que par cette rivière et une prairie à la distance d'un quart d'heure, au pied d'un château. Son nom de *Vignot* ou *Vignoy*, comme il est nommé dans les anciens titres, lui vient des côteaux de vignes qui sont sur son flanc, à la dis-

tion des lieux voisins, qui ne sont point vignobles. Ce lieu est du diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, principauté et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy; seigneur, la maison de Raigecourt. Le patron de l'église est St. Rami. Son fief est fort étendu au midi et au nord, de l'extinction de deux villages, qui étaient situés, l'un sur une fontaine nommée *Marville* au midi et l'autre sur une source nommée *Masserville* au nord. Les armes de Vignot sont un pampre de vigne, apparemment à cause de celles qui sont aux environs.

On ne connaît aucune antiquité à Vignot, ni aux environs. En 1727, en travaillant à un pont pour la nouvelle chaussée, qui conduit de Commercy à Pont-à-Mousson, à cent toise ou environ de la porte méridionale de Vignot, on découvrit quelques tombeaux anciens, couverts de grandes pierres, dans lesquels se trouvèrent des ossemens de corps morts d'une grandeur presque gigantesque; on y découvrit en même temps des épées, des casques et des cuirasses toutes rouillées. On n'eût pas le loisir de les biens examiner, par l'avidité des maçons, qui cassèrent et enlevèrent ces pierres; mais on ne doute pas que ce ne fussent des tombeaux d'anciens payens.

Le bourg de Vignot appartenait aux seigneurs de Commercy de la partie qu'on appelle de *Sarrebruck*, ou du *Château-Bas*. Néanmoins il paraît qu'autrefois Vignot appartenait à la maison de Bar.

Jean comte de Sarbruck sire de Commercy, affranchit en 1336, au mois de juillet, le bourg de Vignot: ces sortes d'affranchissement consistaient à limiter et restreindre l'autorité arbitraire des seigneurs, et à réduire les servitudes et la dépendance des sujets-serfs, à certaines redevances fixes, quise payaient aux assises.

Le duc René II, donna en 1472, le 5 juillet, la terre de Commercy pour la part de Sarbruck et Vignot, qui en dépendait, à Nicolas de Montfort de

Campobasso au royaume de Naples, il en prit possession le 30 septembre de la même année; mais Campobasso ayant abandonné le parti de duc René, pour s'attacher à Charles-le-Hardi duc de Bourgogne, qui lui faisait la guerre, cette terre fut confisquée et réunie au domaine du duc de Lorraine.

Campobasso étant rentré dans le parti du duc René II, et ayant contribué par sa désertion à la défaite du duc de Bourgogne devant Nancy en 1477, René lui rendit Commercy et Vignot, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1485: il ne laissa point d'enfant, et la terre de Commercy fut donnée à Gérard d'Aviler son neveu, grand écuyer du duc René II.

Gérard d'Aviller fit faire quelques nouveaux ouvrages au château bas de Commercy, il y fit de nouvelles murailles, de nouvelles tours, des corps-de-garde et des pont-levis devant et derrière, pour le rendre défensible.

Charles III duc de Lorraine en 1588, accorda au seigneur de Thésières, et à sa prière aux habitens de Vignot, la permission de fermer leur bourg de murailles, ce qui fut exécuté par un ingénieur nommé *Du Prata*, de Bar-le-Duc. Ce n'étaient pas de simples murailles, elles étaient en forme de bastions et de demi-lunes, comme celles des villes fortifiées, mais sans terrasse. Elles étaient accompagnées de fossés, où l'on pouvait aisément faire couler l'eau des ruisseaux et des sources qui se voient en abondance à l'orient du bourg, qui avait ses deux faubourgs, l'un à l'orient et l'autre au couchant, accompagnés de leurs moulins et étangs.

Le même duc Charles III, en faveur de Jean d'Ures, érigea Vignot et Malaumont en prévôté.

Les quatre grandes portes du bourg de Vignot, qui se voient encore bien entières, sont de même goût et de même dessin, elles sont accompagnées chacune de deux portes beaucoup plus basses et beaucoup plus étroites de chaque côté. On voit

en-dessus de la principale de ces portes les armes de Lorraine en plein, soutenues de deux aigles, le tout en sculpture de très-bon goût; à droite sur la moyenne porte, sont les armes de M. d'Urnes de Thesières, ayant une bande chargée de trois étoiles, les émaux n'y sont pas marqués; l'écu est surmonté d'un timbre-grille, un oiseau par-dessous, qui paraît être un aigle éployé. Sur l'autre petite porte, sont en relief les armes du bourg de Vignot, un pampre de vigne chargé de raisins, qui fait allusion au nom de Vignot, et dans le lambrequin sont encore des branches de vigne ou de herbe entrelacées.

Il ne me paraît pas que ces murailles aient été achevées entièrement; elles sont aujourd'hui tombées pour la plus grande partie, faute d'entretien. Les grandes guerres de Lorraine sous le duc Charles IV, ayant causé la ruine et la désertion du bourg presque entier et par conséquent la chute et la ruine des maisons, et y ayant eu un temps où l'on n'aurait pas trouvé quatre habitans dans le lieu, il n'est pas surprenant qu'on y voie encore tant de ruines et de mesures.

Le voisinage de Commercy, qui pendant les guerres était une terre neutre, et en état de se défendre contre des partis et des troupes débandées et mal disciplinées, a donné occasion à une plus grande désolation du bourg de Vignot, qui se trouvait seul sans secours et sans défense sur la route des troupes.

Charles d'Ures de Tosières fils de Jean, fut un seigneur d'une vertu et d'une piété exemplaires; sa vie édifiante a été écrite et imprimée, et nous en avons donné le précis dans l'Histoire des hommes illustres de Lorraine.

L'église paroissiale du lieu a été renouvelée vers l'an 1418. Nous avons encore vu les restes de l'ancienne église, sous le clocher et aux deux côtés, beaucoup plus bas et plus sombres que le reste de l'église. Cette ancienne église était ornée

de peintures très-antiques. La nouvelle église est dégagée, bien percée, bien voûtée, et assez bien décorée. L'empereur François I a fait présent à cette paroisse d'un ornement de damas broché d'argent, fort riche.

J'ai remarqué dans le bourg de Vignot un reste de l'ancienne coutume de tenir les assemblées de communauté *sub Mallo publico*. Les anciens du lieu m'ont assuré qu'autrefois il y avait dans le cimetièrre, à l'entrée de l'église, un ou deux gros arbres, sous lesquels on s'assemblait pour délibérer des affaires publiques; et même encore, lorsque le maire a quelque chose à proposer à la communauté, il crie tout haut à l'église : *Trouvez-vous sous le Mât* : à présent on s'assemble sous une espèce de petite halle ou d'arcade au milieu du bourg.

Vignot communique à la ville de Commercy, par une grande et belle chaussée, percée de plusieurs arches de pierres de taille fort bien voûtées, qui servent à écouler les eaux de la Meuse qui se déborde souvent en cet endroit. Cette rivière coule sous deux grands ponts faits par les ordres du duc François devenu empereur.

Depuis la cession de la Lorraine à la France, le roi de Pologne Stanislas I, a beaucoup embelli le château de Commercy. Il a fait bâtir trois beaux pavillons dans la prairie, entre Vignot et Commercy, avec plusieurs grottes, cascades et colonnes d'eau, qui viennent des sources, qui sont en grand nombre à l'orient de Vignot. La face de ces bâtimens est tournée du côté du château de Commercy, et pour y venir, on y a pratiqué un grand et beau canal, bordé d'une double allée d'arbres.

Le chevalier Thiriot ou *Thiriau*, célèbre par l'invention et la construction de la digue, qui contribua tant à la prise de la Rochelle, par le roi Louis XIII, était natif de Vignot, et ses armes se voient encore sur son ancienne maison. *Dom Calmet*, né

A Ménil-la-Horgne, a été élevé en ce même lieu.

VILLACOURT. — Villacourt ou Villacourt, *Villacuria*, village du diocèse de Toul, situé sur l'Euron, une lieue au-dessus de Bayon, à trois et demie de Châté, une et demie au nord-est de Charmes; bailliage de Châté, cour souveraine de Nancy. L'église a pour patron St. Martin. Le roi en est seigneur pour un quart et demi, M. Duhaut de Martigny pour un quart et demi, l'autre quart est partagé entre plusieurs seigneurs.

Nicolas de Raigecourt, seigneur de Corny, Bromoncourt, etc., possédait une partie de cette seigneurie en 1378, ainsi que Jacob de Haraucourt, seigneur de Bayon, en 1587, comme il paraît par leurs lettres de reprise de cette terre, donnée au duc de Lorraine en ce temps-là.

VILLE-AU-PRÉ (LA). — La Ville-au-Pré, *Villa-ad-Prata*, village du diocèse de Metz, peu au-dessus de Ville-sur-Iron, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, madame la comtesse de Colmei, et les autres héritiers de M. de Chamisot, M. de Fontenelle de la Cour, M. de Gourcy et l'abbé de Saint-Vincent de Metz; la justice y est exercée par par leurs juges-gardes. Il y a en ce lieu environ trente-deux habitants.

VILLE-HOUDLEMONT. — Ville ou Ville-Houdlemont, petit village du diocèse de Trèves, aux frontières du Luxembourg, ci-devant recette et bailliage d'Etain, aujourd'hui de Villers-la-Montagne, dont il est éloigné de trois lieues au nord-ouest; cour souveraine de Nancy. On le nomme *Ville-Houdlemont*, à cause qu'il ne fait qu'une même communauté avec le village d'Houdlemont. Le roi en est seul seigneur.

L'ancienne maison de Ville, dont le chef-lieu est à deux lieues de *Durbuy* vers le nord, portait de gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur.

Ville-au-val-Sainte-Marie, *Villare-*

ad-vallem-Sanctæ-Mariæ, village sur un ruisseau, presque enclavé dans le prévôté de Dieu-le-Wart, deux lieues au sud-est de Pont-à-Mousson, du diocèse de Metz. La paroisse a pour patron saint Pierre-ès-Liens. On compte en ce lieu environ trente-deux habitants. Bailliage de Pont-à-Mousson. M. de Perville en est seigneur haut-justicier. Il y a un château avec pont-levis, et une chapelle castrale.

Ville-au-Vermois, *Villa-in-Verme-sit*, village à une lieue au sud-ouest de St.-Nicolas, à deux lieues de Nancy. Ce lieu est du diocèse de Toul, et dépend de la paroisse de Saint-Hilaire; il y a une chapelle presbitérale sous l'invocation de S. Quirin, fréquentée par la dévotion des pélerins.

La Ville-du-Pré, village où il y a un château, chef-lieu de la baronie de Teintrux, deux lieues au midi de Saint-Dié, bailliage de la même ville, cour souveraine de Nancy.

Ville-Issey, *Villa-Issiaca*, village à gauche de la Meuse, trois quarts de lieue au-dessus de Commercy, du bailliage de la même ville. Ce lieu est composé de *Ville et Issey*, deux petits villages, entre lesquels est placée l'église. Il y a un petit château, bâti par le prince de Vaudémont. *Ville-Issey* fut érigé en baronie le 15 février 1725. Cette seigneurie a appartenu à M. Jadot, ci-devant directeur de S. M. Impériale. Le cardinal de Retz y avait une maison de campagne au bord de la rivière; on y montre encore le petit appartement qu'il occupait. C'est là dit-on qu'il a composé ses mémoires imprimés pour la première fois à Nancy.

Ville-Issey est du diocèse de Toul, la paroisse est dédiée à St. Pierre.

Ville-devant-Bérain, *Villa*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Aire, trois quarts de lieue au-dessus de Pierrefitte, à trois lieues de Bar; la paroisse a pour patron St. George.

Ce lieu est du bailliage de Bar, pré-sidial de Châlons, parlement de Paris.

Madame la marquise Dénarvoises en est seule dame haute, moyenne et basse justicière.

V Ville-sur-Illon, village considérable situé à trois lieues et demie au nord-est de Darney, sur la petite rivière d'Illon, en latin *Villa-supra-Illon*, érigé en marquisat par le feu duc Léopold I, le 15 mars 1703. Il est situé à trois lieues de Mirécourt, ayant l'abbaye de Chammoisy à l'orient et celle de Bonfai au couchant; bailliage de Darney.

Ce lieu est du diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Sulpice.

Dépend l'ermitage de *Thiochaup*.

Dépend *Pierrefitte*, *Petrufecta*, petit village entre le Mison et l'Illon. Il y a une chapelle sous l'invocation de Ste-Marie-Madelaine.

La maison de Ville est très-ancienne et a été très-illustre dans le pays, pendant plusieurs siècles. Elle portait d'or à la croix de gueules: elle est éteinte depuis les guerres de Lorraine sous le duc Charles IV. Dès l'an 1097, *Gilbert de Ville* s'engagea à défendre l'abbaye d'Epinal contre certains aventuriers qui ravageaient ses terres, à condition qu'il aurait l'avocatie de l'abbaye et porterait le titre de Chevalier de *St. Goëric*.

Au XIII^e siècle, la maison de Ville fut illustrée par le mariage d'Erard de Ville avec Elisabeth de Bourgogne de Montagu. Erard eut le gouvernement du duché de Lorraine sous le duc Thibaut I; il raccommoda les affaires de ce prince, après qu'il fut sorti des prisons où l'empereur Frédéric II l'avait enfermé (1). Il eut le même emploi sous Mathieu II, frère et successeur de Thibaut I.

Les tables généalogiques de cette maison donnent à Jean III, aïeul de Philippe I, la qualité de *Conseiller et Ecuier* de Basal duc de Lorraine; et ce prince lui donne le nom de *Comin*, dans un traité qu'il fit en 1343, avec Ademar, évêque de Metz au sujet de Delme, qui avait été engagé à ce prince pour 500 livres, dont

(1) Bénéit, hist. de Toul, p. 301.

le seigneur de Ville se rendit caution pour Basal.

La terre de Ville-sur-Illon est possédée par les héritiers de M. le président *Canon*.

Ville-sur-Iron, village du diocèse de Metz, à quatre lieues au nord de Thioncourt, à quatre de Briey et d'Étain, sur la petite rivière d'Iron; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs de ce lieu sont les mêmes qu'à la Villan-Pré, dont nous avons parlé ci-devant. La Ville-au-Pré est annexe de Ville-sur-Iron.

Ville-sur-Saulx, *Villa-supra-Saltham*, village du Barrois, à trois lieues de Bar sur la rivière de Saulx ou Saule, diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Pierre.

Ville-sur-Saulx est du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. M. de Bourges, ancien capitaine de grenadiers au service de la France, est seigneur haut justicier. Il y a en ce lieu un château, un moulin et une papeterie; il y a encore une maison fief dépendante de la succession de feu Madame la présidente d'Alençon, à laquelle est attachée une portion de rivière aussi fief.

Annexe, *Linds-en-Rigout*.

En 1359, Jacques d'Autriche, écuyer, châtelain de Bar, et Marie sa femme vendent à Henri, comte de Bar, tout ce qu'ils avaient à Andornay, à Ville-sur-Saulx et à Brullion, à la réserve de ce qu'ils avaient auxdits lieux, Isabelle de Couffins, dame de Housmeronne et Jeanne de Saint-Cheron, dame de Housmerolle, qui néanmoins reviendra audit comte après leur mort: l'acte est scellé des sceaux de Martin abbé de Trois-Fontaines et de Geoffroy abbé de Cheminon.

Ville-sur-Mison, village du diocèse de Toul, bailliage de Vénizel, cour souveraine de Nancy, dans le comté de Vandémont, situé entre Haroué et Ormes, à une lieue et demie de Vénizel. Ce village dépend de la paroisse d'Ormes,

et ne fut avec ce lieu qu'une seule communauté.

Ville-en-Voivre, village du diocèse de Verdun, archidiaconé de la Voivre, annexe alternativement des paroisses de Hennemont et de Manheulles. L'église a pour patron saint Vanne évêque de Verdun (1). Jean de Bourbon, évêque de Verdun, mort en 1734, assigna la fondation de son anniversaire sur les moulins de Ville-en-Voivre. Ce village est dans une belle position sur une petite éminence, à quatre lieues de Verdun, huit de Metz, et sept lieues et demie de Bar ; Jurisdiction de Verdun, parlement de Metz.

Ville-sur-Cousance, village du diocèse de Verdun, doyenné de Clermont, archidiaconé d'Argonne; prévôté de Clermont.

VILLER.— Le nom de Viller, *Villare* est très-commun en Lorraine; il vient de *Villa*, une métairie, une ferme, une cense. Nous trouvons un grand nombre de villages nommés *Villers*, *Vilotte* ou *Villiers*; les uns simplement, les autres avec des épithètes qui les distinguent les uns des autres.

V Le Viller, est un petit village de la mairie des Trois Villes, à une lieue au nord-ouest de St.-Dié, paroisse et bailliage de cette ville.

Viller, village à trois lieues de Dieuze, deux au nord-est de Morhange; diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy. Les allemands le nomment *Vileur*. Ce lieu est une dépendance du comté de Morhange.

Viller, château et fief, ban de Nossoncourt, communauté de Ménil, cinq lieues au sud-est de Lunéville sur le rup de Belvute. Ce château appartient aux héritiers de feu M. de Menonville.

Viller, village à quatre lieues de Metz, du ban de St.-Pierre, diocèse et parlement de Metz.

Veiller, village du diocèse de Trèves, bailliage de Mertzich, de la basse mairie du

(1) Hist. de Verdun, p. 348.

Sargaw, situé sur la Sarre à une lieue de Mertzich.

Viller-Betnac, ou Viller-Bretenac, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Metz, deux lieues et demie au sud-ouest de Bouzonville, à quatre lieues de Metz, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy. Elle est située entre des bois et des montagnes, presque enclavée dans les terres du pays Messin.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 1150, par Henry, comte de Carinthie, religieux de Morimond. On dit qu'il fut abbé de Morimond, jusqu'en 1144. Mais dès l'an 1150, nous trouvons *Sigebaldus* abbé de Viller-Betnac et Gothescalc en 1160. Henry ayant ensuite été fait évêque de Troyes en Champagne, contribua beaucoup par ses soins et par sa libéralité à la construction de l'église et des lieux réguliers. L'on voyait dans ce monastère deux églises, l'une ancienne fort petite, sombre, basse, dans laquelle les religieux ont fait l'office jusqu'à nos jours, qu'on en a bâti une nouvelle de meilleur goût et plus spacieuse. L'autre grande, belle, délicate, haute, d'une architecture gothique et hardie. Celle-ci n'a jamais été achevée, et par la négligence de ceux qui auraient dû la conserver, elle est tombée en ruines de nos jours.

L'abbaye de Viller-Betnac, était autrefois fort puissante, et avait acquis de grands biens par la libéralité des empereurs et des rois; mais elle a beaucoup souffert par les guerres, surtout en 1555.

Viller-aux-Oyes, *Villare ad Anseres*, village du diocèse de Metz, aux sources de la Nied-Française, à deux lieues et demie de Château-Salins, une et demie de Morhange, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy. Madame Protin de Vulmont la donairière, en est dame haute-justicière. M. Bugnon procureur du roi à Metz, les héritiers de feu M. Ferrant, subdélégué à Vic, l'abbé de Salival, les dames de Saint-Pierre de la Tour sont seigneurs et dames voués. Les

habitans qui sont au nombre d'environ 27, sont paroissiens de Martille, annexe de Château Brehain.

Viller-aux-Vans ou Vents, Villare ad Vannos ou ad Ventos, village du diocèse de Toul, bailliage de Bar, parlement de Paris, situé entre l'Ornain et la Cher, trois lieues au nord-ouest de Bar : le roi en est seul seigneur ; la paroisse est dédiée sous l'invocation de Saint Louvent. Cette communauté est composée d'environ soixante-dix-huit habitans.

Le duc Charles IV donna en 1632, à titre d'usufruit, à François de Savigny, seigneur de Leymont, Fontenoy, Chardoigne, etc., Petit-Loupy et Villers-aux-Vans, en considération de ce qu'il avait quitté le service du roi de France, et pour s'attacher au service du dit duc.

Viller-ban-de-Parey, ou sous Parey, village du diocèse de Verdun, à deux lieues et demie d'Étain, quatre et demie au nord-ouest de Thiaucourt ; il est nommé Viller sous Parey, parce qu'il dépend de la paroisse de Parey. L'église a pour patron St. Joseph.

Viller-sous-Parey est dénommé dans la chartre de fondation de l'abbaye de St.-Vanne de Verdun (1) de l'an 952, où il est nommé *Villa-Parridum : et ad Villam-Pardum nominatam Ecclesiam unam cum mansis sexdecim inter Cosantiam et Baziam sitis*.

Viller-en-Haye, ou Heis, Villare, village du diocèse de Toul, sur le rup d'Ache, une lieue et demie au sud-ouest de Pont-à-Mousson. Les héritiers de M. Bourcier de Viller, M. de Jondin et le chapitre de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers ; bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Mansuy. Il y a en ce lieu quarante habitans, un château.

(1) Hist. de Verdun. p. 7. preuves.

On trouve une reconnaissance faite en 1342, par les habitans de Viller-en-Haye, portant qu'ils serviront Jacques, châtelain de Mousson leur seigneur, comme leur droiturier seigneur et ses hoirs, et qu'ils ne se mettroient en nulle autre garde qu'en la sienne.

En 1605, dame Claude de Pierrefort et Perrin de Raville, donnèrent leur dénombrement au duc de Lorraine, de ce qu'ils avaient en la seigneurie de Viller.

Nous trouvons deux dénombremens donnés la même année à Rdoard comte de Bar, de la seigneurie de Viller.

Viller-Imloc, village du diocèse de Trèves, bailliage de Schambourg, dont il n'est éloigné que de trois lieues ; ce hameau fait partie de la communauté de Soltzweiler.

Viller-devant-Mirecourt, village à une demi-lieue au levant de Mirecourt, diocèse de Toul, paroisse de Rabiémont, bailliage de Mirecourt. Seigneur haut-justicier le roi ; le curé de Rabiémont est seigneur foncier à Viller, et chef de la justice. Selon le pouillé de Toul, le même curé a droit d'avoir huit bêtes à cornes et vingt-trois brebis ou porcs sur la pâture de Viller, que les habitans doivent garder. L'église paroissiale est champêtre, on la nomme *Rabiémont, Rabimons* : il y a dans ce village un fief appelé aussi *Viller*. De la même église dépendent *Avillers et Ahéville*, le presbytère est auprès de cette église ; elle est appelée *Rabœufmont* dans un titre de 1566.

Viller-devant-Orval, village du diocèse de Trèves, à quelque distance de l'abbaye d'Orval, ordre de cîteaux, au confluent de trois rivières ou ruisseaux. Ce lieu fut donné au monastère d'Orval, par Arnout, comte de Chiny son fondateur, vers l'an 1070.

Il paraît que Viller avait alors des seigneurs particuliers ; car nous lisons dans la même chartre que Conon de Viller cèda à la même abbaye une partie de sa terre, c'est-à-dire depuis les trois ruisseaux jusqu'au lieu de *Blennet*, et

la rivière de Viller pour y construire un moulin.

Viller-devant-Orval appartenait autrefois aux ducs de Lorraine, lorsqu'ils possédaient la ville de Stenay, dont Viller était une dépendance (1). Nous trouvons des reprises faites à ces ducs, de la seigneurie de Viller, par exemple : en 1500, Guillaume de Croix, seigneur de Boncourt en partie, reprend de René I roi Sicile, ce qu'il tient de lui en fief à Afféville, Xorbag et Viller-devant-Orval. Viller-devant-Orval fut cédé à la France, avec Stenay et ses dépendances par le duc Charles IV, en 1641, et par le traité des Pyrénées en 1659.

Viller-la-Chèvre, village du diocèse de Trèves, deux lieues au couchant de Viller-la-Montagne, à deux lieues de Longuyon. Les héritiers de M. le marquis de Lambertini en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers. Ce village est du bailliage de Viller-la-Montagne. Cour souveraine de Nancy. On y compte environ 40 habitans.

VILLER-LA-MONTAGNE. — Viller-la-Montagne, *Villare ad Montem*, bourg, chef-lieu du bailliage du même nom, cour souveraine de Nancy, situé à une lieue de Longwy, trois au nord-est de Longuyon; diocèse de Trèves. Il y a une église paroissiale: le roi en est seul seigneur. On compte en ce lieu environ 150 feux.

Viller-la-Montagne est situé à gauche du ruisseau de Moulenne, qui coule au pied de la forêt de Selomont, et se jette dans la Chiers de Longwy.

Le bailliage de Viller-la-Montagne est arrosé par la Chiers et par la petite rivière de Crune, qui y prend sa source à un village de même nom. Il est borné à l'occident par le bailliage de Longuyon, au midi par celui de Briey; il touche à l'orient le pays Messin, le Luxembourg l'enclave au nord par un demi-cercle de huit à neuf lieues. La ville de Longwy et sa dépendance sont

(1) Arch. de Lorr. Loyette de Briey. Domaine.

enclavées par le bailliage de Viller-la-Montagne. Tous les lieux de son district, sont du diocèse de Trèves et régis par la coutume de St.-Mihiel. Ce pays produit des grains; il n'y a point de vignes.

On remarque dans la forêt de *Selomont*, à peu de distance de Viller-la-Montagne, les ruines d'une ville ancienne, que l'on présume avoir été dédiée au soleil, apparemment à cause du nom de *Selomont* qu'on lui donne, mais cette preuve est peu solide.

La ville de Viller-la-Montagne fut mise vers l'an 1150 aux assises, du temps de Henry comte de Bar, père du comte Thiébaud, aïeul du comte Edouard, par messire Nicolas de l'Aigremont; les assises réglaient ce que chaque bourgeois devait au seigneur, chaque cheval, chaque boeuf, les corvées, les amendes, les tailles, etc.

Viller-le-Sec, *Villare-Siccum*, village, une demi-lieue à droite de la Saux, trois lieues et demie de Bar, deux au sud-ouest de Ligny, diocèse de Toul, ci-devant partie de l'office de Bar, partie de l'office de Ligny, aujourd'hui bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur, M. le comte de Cousance jouit des justices moyenne et basse, du domaine et des droits utiles de la haute-justice, du droit de chasse, et a la juridiction sur les sujets de l'office de Bar.

La paroisse a pour patron sainte Libaire. Il y a dans la partie de l'office de Bar environ trente habitans, et dix ou douze dans celle de l'office de Ligny.

VILLER-LEZ-LUNÉVILLE. — Viller-lez-Lunéville, village du diocèse de Toul, au confluent de la Meurthe et de la Vezouze, joignant un faubourg de Lunéville. Ce faubourg porte le nom de *Viller*, et est composé d'une longue rue neuve, droite et bien bâtie, entre Lunéville et le village de Viller qu'elle touche. Le village est au bout de cette rue, il est de la paroisse de Lunéville, et

n'a que la chapelle de St.-Maur abbé, petite, ancienne et fort mal construite.

Cette chapelle était autrefois un hôpital fondé par le duc de Lorraine Charles II, en 1406. Dans les lettres-patentes de l'établissement de cet hôpital, ce prince déclare que depuis long-temps il avait eu l'intention de fonder en l'honneur de la Vierge Marie, de St.-Maur-des-Fossés, et de tous les autres saints du paradis, et pour le repos des âmes du feu duc Jean son père (1), des prédécesseurs de de lui, et de ceux de dame Marguerite de Bavière son épouse et leurs successeurs, un hôpital pour y exercer les œuvres de miséricorde, et un oratoire ou chapelle pour y célébrer le service divin en sa ville de *Viller-devant-Lunéville*. Au lieu d'un ménage ou pourpris qu'il y avait, il donne à cet hôpital les biens spécifiés dans ses lettres particulières, s'en réservant et à ses successeurs ducs de Lorraine le droit de patronage. Il ordonne qu'il soit célébré dans ladite chapelle deux messes par semaine, excepté les dimanches et les fêtes, afin que les habitans de *Viller* qui sont de la paroisse de *Lunéville* n'aient occasion de s'absenter de leur paroisse : qu'à chacune fête de St.-Maur-des-Fossés, on y dise les vêpres la veille et le jour, et qu'on y célèbre la messe en notes : qu'en cet hôpital on reçoive tous les malades, pauvres, passans et pèlerins, hommes et femmes. Il amortit tous les biens qui y seront donnés, vendus, ou transportés, situés sous sa puissance, pourvu qu'ils ne soient ou meuvent de fief. Il veut que le chapelain de la chapelle de son château de *Lunéville* soit toujours recteur et administrateur, maître et gouverneur dudit hôpital, et dès à présent y établit *Vautier* dudit *Viller*, prêtre chapelain de ladite chapelle, qu'il unit et incorpore audit hôpital. Veut que son prévôt de *Lunéville* et ses successeurs fassent serment public entre les mains du susdit chapelain en présence de six

ou quatre prud'hommes de *Lunéville* et de *Viller*, qu'ils garderont tous les biens et franchises dudit hôpital, etc. Enfin le duc Charles II, prie son cousin M. Philippe de Ville, évêque de Toul, de faire édifier l'oratoire dudit hôpital, de l'ériger en chapelle, et confirmer cet établissement. Ces lettres sont datées de Nancy le 3 juillet 1406, Philippe de Ville confirma cette érection, le 7 septembre suivant.

Viller-les-Moivrons, village une demi-lieue à gauche de la Seille, à deux lieues et demie de Nancy, quatre au sud-est de Pont-à-Mousson; bailliage et cour souveraine de Nancy, diocèse de Metz.

En 1422, Marguerite de Lorguère abbesse de sainte Glossinde de Metz, céda à Charles II, duc de Lorraine les deux tiers des rentes du village de *Viller-les-Moivrons*, pour être sous sa protection et aider à le rétablir; lequel village, dit cette abbesse, a été autrefois fondé et aumôné à ladite abbaye par le duc Ferry.

Viller-les-Nancy, *Villars*, village à trois quarts de lieue au sud-ouest de Nancy, du diocèse de Toul, près Vendevre, dont il était autrefois annexe; il en fut désuni à la prière des habitans en 1600, et érigé en cure. La paroisse a pour pa'ron saint Fiacre. Les habitans de *Viller* pour obtenir l'érection de leur église en paroisse, s'obligèrent de donner annuellement deux cents francs barrois à leur curé, par forme de portion congrue, et les chanoines de saint George y ajoutèrent dix paires, de pension annuelle.

Ce village est du bailliage et de la cour souveraine de Nancy. Seigneur, M. de Remicourt. Remicourt est un château situé près de *Viller*, avec une chapelle castrale, dont le seigneur est collateur, chargée d'une messe par semaine.

Dépend le hameau de l'*ANé*, l'oratoire de Notre-Dame et l'abbaye de Clair-lieu ordre de Cîteaux.

(1) Archives de Loir. Layette. Fondation.

On voit près Viller la maison de campagne de Jacques Callot, célèbre graveur du siècle dernier. Elle est dans une situation agréable et très-avantageuse.

Viller-le-Prudhomme, petit village au près d'un ruisseau, annexe alternativement de Morey-France et de Ville-aux-Val-Lorraine; à cinq lieues de Toul, quatre de Nancy et sept de Metz; juridiction de Verdun, subdélégation de Toul.

Viller-lez-Rombas, hameau, ban et communauté de Rombas, diocèse de Metz, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy; le roi en est seigneur. Bant et moyen justicier. L'abbé de saint Paul de Verdun, celui de saint Pierre-mont, MM. les marquis de Raigecourt et de Rennépont et M. de Brantecourt ont la justice foncière (1), à Rombas, M. de Raigecourt seul seigneur foncier à Viller. Constantin II, abbé de St.-Paul de Verdun, obtint de Bertrant évêque de Metz la cure de Rombas, qui fut unie en 1191, à son monastère, pour l'aider à exercer l'hospitalité envers les pauvres.

Viller-sous-Prety, village du diocèse de Metz, une lieue et demie au nord-ouest de Pont-à-Mousson, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

Viller-sur-Meuse, village à gauche de la rivière de Meuse, traversée par un pont de bois pour la communication avec la Lorraine; à trois lieues de Verdun, quatre de St.-Mihiel, six de Bar et onze de Metz, de la juridiction de Verdun, ressort du parlement de Metz. Ce village est du diocèse de Verdun, archidiaconé de la Rivière; l'église a pour patron saint Vanne, elle était autrefois annexe de Tilly, mais feu M. de Bethune évêque de Verdun, l'a érigée en cure.

VILLERONCOURT.—Villeroncourt, *Villeronis-Curia*, village du diocèse de Toul, à trois lieues de Bar, une demi-lieue au sud-est de Ligny; prévôté

de Ligny : il est maintenant du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La parbisse a pour patron saint Basle, *Sanctus Basolus*. Ce lieu contient plus de quatre-vingts habitans. Le village de Villeroncourt abonde en mines de fer.

VILLERUPT et CANTEBONNE.—Villerupt et Cantebonne, ou Kantebonne, deux petits village du bailliage de Viller-la-Montagne, qui ne font qu'une seule communauté, diocèse de Trèves. Le marquis de Gerbéviller en est seigneur, moyen et bas justicier; cour souveraine de Nancy. Il y a dans ces deux villages vingt-quatre habitans. Il y a à Villerupt des forges considérables, il est à deux lieues de Viller-la-Montagne.

VILLEY-LE-SEC.—Villey-le-Sec, *Videliacus-Secus*, village du diocèse de Toul, annexe de Dommartin-lez-Toul; l'église a pour patronne la Ste. Vierge en sa Nativité. Ce village est du bailliage et cour souveraine de Nancy, dont il est éloigné de trois lieues et demie au couchant, et situé à droite de la Moselle.

VILLEY-SAINT-ETIENNE.—Villey-saint-Etienne, *Videliacus*, ou *Villa Sancti Stephani*, village du diocèse de Toul, sur une hauteur, au pied de laquelle passe la Moselle; à cinq quarts de lieue de Toul, trois de Nancy; présidial de Toul, parlement de Metz.

L'église a pour patron saint Martin. Chaque habitant doit un chariot de bois au doyen de la cathédrale.

Ludéme évêque de Toul donna par son testament aux chanoines de la cathédrale en 898, le village de Villey-Saint-Etienne, sous l'obligation de faire chaque année les anniversaires des rois Arnoul et Zointibold.

VILLOTTE-DEVANT-LOUPY.—Villotte-devant-Loupy, *Villula*, village du diocèse de Toul, à quatre lieues au nord-ouest de Bar. MM. de Maillet, les comtes d'Alençon et Franquemont et M. de l'Escaille en sont seigneurs, hauts,

(1) Hist. de Verdun, p. lxx.

moyens et bas justiciers, madame du Hautoi a part dans les amendes et une maison à quelques pas du village, qui est du bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Brice.

Il y a en ce lieu environ cent vingt habitans; M. de l'Escaille y a une maison où il réside. Cette maison appartenait autrefois à M. Benoit de Maillet, consul-général du roi Louis XIV, en Egypte et en Toscane, depuis visiteur général des Echelles du Levant et de Barbarie. Il est auteur des mémoires sur l'Egypte et sur l'Ethiopie, etc.

Raoul sire de Loupy chevalier, affranchit le 1 août 1378, les habitans de Viller-devant-Loupy, c'est-à-dire, qu'il modéra leurs servitudes, qui étaient auparavant arbitraires, et les réduisit à certaines redevances. En 1534, *Mahaut* d'Apremont, dame d'Esclances, Levigny, etc., veuve de Jean d'Anneville, bailli de Bar, donna son dénombrement au duc de Lorraine, pour la moitié de la seigneurie de *Villotte-les-Loupy*.

Villotte-devant-St.-Mihiel, village sur la rivière d'Aire, trois lieues au nord-est de Bar, à trois et demie de St.-Mihiel, originairement de la prévôté de Ligny, échangé en 1734, pour la juridiction avec les officiers de cette prévôté et ceux de la prévôté de Bar, toujours cependant comté de Ligny, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur.

La paroisse a pour patron saint Ludmer évêque de Châlons. Ce village est composé d'environ quatre-vingts habitans.

Villotte, aujourd'hui Riocourt, village une lieue au nord-ouest de la Marche, à trois de Bourmont. Le nom de Villotte fut changé en celui de Riocourt par le duc Léopold le 20 avril 1720, en faveur de M. le baron Dubois de Riocourt, qui en est seigneur: bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy.

Riocourt est annexe de la Marche; la paroisse a pour patronne la Sainte-

Vierge en son Assomption. Il y a en ce lieu plus de 90 habitans.

Dépend Oreille-Maison, hameau dépendant de la Marche, où il y a une chapelle. De plus, l'ancienne église de Villotte.

VILLOUCEL, ou VILLORCEL. — Villoucel, ou Villorcel, ou bien Villoulxel, *Villouzeium*, village à sept lieues de la Marche, deux et demie au couchant de Neufchâteau, diocèse de Toul, annexe de Parguy-sous-Mureau, bailliage de Bourmont, présidial de Châlons, parlement de Paris; seigneur, M. l'abbé comte de Morvilliers; l'église de ce lieu est sous l'invocation de saint Martin.

L'an 1312, Geoffroi de Villorcel écuyer vendit à Edouard comte de Bar, la moitié de la seigneurie de Villorcel (1), avec dix-huit familles tant hommes que femmes de corps taillables à la volonté du seigneur deux fois l'an, qui doivent conduire les foins en sa grange en leur donnant le pain, et doivent les corvées de leurs charrués à chaque saison deux fois l'an, etc. Lesquelles choses ledit Geoffroi tenait en fief et hommage sans moyen dudit comte de Bar, et en devait six semaines de garde à Gondrecourt. Ladite vente faite pour la somme de trois cent quatre-vingts livres de bons petits tournois.

VILSPERG ou VILTSBERG. — Vilsperg, ou Viltisberg, village du diocèse de Strasbourg, au nord de Phalsbourg, près de la route de Bouquenom, sur le ruisseau de son nom, qui se jette dans le Zinzel. Dépend de ce village une cense et un moulin, qui sont sur le même ruisseau, à trois quarts de lieue de Phalsbourg. Ce lieu est du ressort du parlement de Metz, bureau et recette des finances de Vic, prévôté royale et subdélégation de Phalsbourg. Ce village a été cédé à la France en 1661.

VINCEY. — Vincey, en latin *Vinciacus*, comme il est nommé dans le second testament du comte Vulfoade, par lequel il donne le village de Marsoupe

(1) Archives de Lorraine, Layette La Motte et Bourmont 1.

à l'abbaye de St.-Mihiel (1), qu'il venait de fonder, Volfode avait échangé vers l'an 708, avec Sigisbâlde évêque de Metz le village de Vincey, contre celui que le même évêque possédait dans le diocèse de Verdun, nommé *Marsupia*, Marsoupe : *Dedit Volfaudus Sigibaudus Episcopo ad partem Sancti Stephani locellum nuncupatum Vinciaco, in fine Animiaca villa (2), in pago Sargentense (3) super fluvium Mosellæ.*

Vincey est situé à gauche de la Moselle, à une lieue au sud-est de Charmes, diocèse de Toul, bailliage de Charmes; l'église est dédiée à saint Etienne. Seigneur, le roi; l'abbesse d'Épinal y a la justice foncière.

Il y a encore dans le village plusieurs chapelles, et la chapelle de la Trinité, où l'on fait le service pour la commodité des habitants.

VINTRANGE. — Vintrange à trois lieues au nord de Dieuze, village du diocèse de Metz : M. le duc d'Havré (4), est seigneur du lieu. Ce village a autrefois été possédé par une maison du même nom. Vintrange est du bailliage de Dieuze, tour souveraine de Nancy.

VIOUCOURT-SUR-VERRE. — Vioucourt-sur-Verre, village à trois lieues de Neufchâteau, une au nord-est de Chateaufort, diocèse de Toul, bailliage de Neufchâteau, cour souveraine de Nancy; l'église paroissiale est sous l'invocation de St.-Denis. Seigneurs, le roi, les héritiers du marquis de Removille et du baron de Donnemartin.

VIOIENIL. — Viomenil, en latin *Viamanilla*, village du ban d'Écle deux lieues au levant de Darney, diocèse de Toul, annexe d'Écle; l'église a pour patron saint Barthélemi: de ce lieu dépend Lerrin, où il y a une chapelle bâtie en 1427, sous le nom de saint Barthélemi; dépendent aussi les ver-

rières du Tollois, la cense de Grandmont et celle de Bouchaumont. Bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

La rivière de Saône prend sa source à Viomenil, elle passe dans la ville de Darney en Vosges, à Montureux, à Châtillon, d'où elle entre en Comté.

VIPUCELLE. — Vipucelle, *Vipodæ Cella*, ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Senones. Ce prieuré tire son nom de *Vicpodus* douzième abbé de ce monastère, qui fonda ce prieuré sur la Brusche auprès du lieu nommé aujourd'hui *la Broque*. Ce prieuré est supprimé, mais la paroisse de ce lieu et les maisons des environs, se nomment encore *Vipucelle*.

L'église est dédiée sous le nom de sainte Libaire vierge et martyre, qui souffrit le martyr vers la ville de Gran en Bassigni, sous l'empire de Julien-l'Apôstat, vers l'an 361. Nous avons une chartre donnée en 826, par les empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils, qui porte que l'abbé Vicpode avait donné ce prieuré à l'église de St.-Etienne de Metz, par des lettres qu'il en avait fait passer. Les empereurs dont on vient de parler, restituèrent à *Vicpode* neveu de Vicpode le même prieuré à titre de fief ou de bénéfice, à charge qu'après son décès ce lieu retournerait à l'évêque de Metz.

Vipucelle et ces dépendances sont confirmées à l'abbaye de Senones, par des titres des années 1111, 1123, 1125, 1152, 1210 et 1284, ce qui fait voir qu'une bulle du pape Léon IX, qui donne cette église à St.-Dié, n'eut point d'exécution. Cette paroisse est du district *quasi-episcopal* de l'abbaye de Senones.

VIRECOURT. — Virecourt, ou Vircourt, *Virecuria*, village à droite de la Moselle, une demi-lieue au-dessus de Bayon, à trois de Rosières, diocèse de Toul, bailliage de Rosières, cour souveraine de Nancy. Le commandeur de St.-Jean de Vielâtre auprès de Nancy est seigneur du lieu.

Cette commanderie est de l'ordre de

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. lxxviii, preuves.

(2) Peut-être *Ansawille*.

(3) Le Saintois.

(4) Arch. de Lorr. Lay. Hon. Bourg, S.-Avel.

Malthé, et il y a une maison de charité.

VIRMING. — Virming, village à deux lieues et demie au nord-est de Dieuze, à une lieue d'Albestroff, diocèse de Metz, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Lorraine.

Virming, en latin *Virminga*, appartient aux héritiers de M. Félix, seigneur de Château-Oël, baron d'Honnestein, lequel en fit ses reprises au duc Charles IV, le 26 mars 1651.

VIRNENBOURG. — Virnenbourg, ou Virnebourg. comté d'Allemagne dans l'Éifel. Ce comté, qui est fort petit, appartient aux comtes de de Loewestein, qui ont leurs terres en Franconie

Les comtes de Virnenbourg avaient rang autrefois entre les seigneurs les plus qualifiés de l'archevêché de Trèves, dont ils étaient vassaux ; cette maison est très-ancienne. Dès l'an 1045, un Herman comte de Virnenbourg, souscrivit comme témoin à la fondation de l'abbaye du Lac ; et en 1157, Henri comte de même nom, intervint au diplôme que l'empereur Frédéric Barberousse accorda à Hiltin archevêque de Trèves.

Henri III, comte de Luxembourg (1), voulant au commencement de son règne s'attacher les plus puissants seigneurs du pays, jeta d'abord les yeux sur les comtes de Vienne et de Virnenbourg. Henri comte de Virnenbourg et Robert son fils aîné déclarèrent par un premier acte du jour de la Ste.-Marguerite 1270, qu'ils étaient devenus les hommes-liges du comte de Luxembourg et de ses successeurs à perpétuité, moyennant une somme de deux cents livres tréviriennes, à quel effet ils avaient repris de lui leur ville d'*Etcherode*.

Vers l'an 1435, le jeune comte de Virnenbourg prétendant que la fameuse Jeanne d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans*, n'avait pas été brûlée par les Anglais, faisait voir cette prétendue pucelle à son service, habillée en guerrière, suscitée de Dieu, disait-il, pour établir sur le

(1) Hist. de Luxembourg, tom. v. p. lxiv. preuves.

trône archiepiscopal de Trèves Udalric de Manderscheid, compétiteur de Raban d'Heltrestad (1). La fourberie fut enfin découverte par le moyen de Henri de Kaldeysen inquisiteur de Cologne, qui fit arrêter la fille comme magicienne. Le comte de Virnenbourg la fit évader, et par ce moyen elle évita la mort, qu'elle avait méritée par ses désordres. C'est ce comte nommé Robert, qui en 1455, fut créé chevalier de la Toison d'Or à Bruges.

En 1432, Jean de Virnenbourg frère de Robert, comte de même nom, étant sur le point de partir pour la Prusse avec Guillaume frère de Gérard, comte de Juliers, se reconnut vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg.

Vers l'an 1484, le comte de Virnenbourg, qui était un seigneur très-entreprenant et très-violent, vint troubler la paix dont le diocèse de Trèves jouissait depuis quelques années sous le pontificat de Jean de Bade (2). Ce seigneur désolait tous les environs de son comté sans distinction de Lorrains, de Messins et de Barrois (du Barrois non mouvant) : mais ces peuples ayant rassemblé leurs forces, vinrent assiéger les places du comté de Virnenbourg, qui étaient Richemont et Rodemach, les prirent et délivrèrent le pays des vexations de ce mauvais voisin.

Le comté de Virnenbourg passa au seizième siècle dans la maison de Manderscheid.

La maison de Virnenbourg portait d'or à sept lozanges de gueules, quatre et trois ; cette maison a produit des archevêques de Cologne et de Mayence. Cette maison a encore donné d'autres seigneurs très-distingués dans l'église et dans la guerre.

VIRTON. — Virton, petite ville des Pays-Bes, au duché de Luxembourg, à sept ou huit lieues de la ville de ce nom et à trois d'Arlon et de Montmédi, entre ces deux dernières villes. Si l'on en croit l'abbé Bertels, il y avait à Vir-

(1) Joan Nider, l. 5. formicar.

(2) Brouv. Annal. Trevir.

ton, du temps des romains, un temple dédié à Jupiter, à qui les mythologues donnaient le nom de *Vir-tonans*, ou l'homme foudroyant, et de-là, dit-il, s'est formé par corruption *Virtonum*, Virton, nom qui est resté à cette ville.

Quoiqu'il en soit de cette origine, qui n'est fondée que sur une conjecture assez peu vraisemblable, Virton et saint Mard ou saint Médard sont aujourd'hui deux prévôtés royales unies au duché de Luxembourg, sous un même prévôt. Virton appartenait au XIII^e siècle au comte de Chini, et St. Médard à celui de Luxembourg; les droits y étaient mêlés, et de là naissaient de continuelles contestations entre les deux seigneurs, qui furent terminées par une convention qui fut faite vers l'an 1256.

Virton est un ancien fief de l'évêché de Verdun, sujet pour le spirituel de l'archevêché de Trèves. Béatrix de Bourbon reine de Bohême, prêta foi et hommage en 1240 à Henri d'Aprémont évêque de Verdun, des villes, bourgs et prévôté de *Ver-ton*, et *Luzeu*.

M. Pseaume évêque de Verdun en 1549 (1), répétait encore le comté de Chini, Virton et une partie du ban de Damvillers, possédés par le duc de Luxembourg. Le roi d'Espagne fut cité en 1680, pour faire hommage de la terre de Virton au roi de France par la chambre royale des réunions, établie à Metz.

On lit dans la chronique manuscrite de Jean Aubrion bourgeois de Metz, qu'au mois de janvier de l'année 1481 ou 1482, une troupe de Gascons s'empara de Virton. Les Bourguignons entreprirent de la reprendre; ils s'avancèrent vers la place, et M. d'Autel qui les commandait, montant un cheval fort en bouche, fut emporté dans le corps des ennemis, qui le massacrèrent: mais les Bourguignons vengèrent bien sa mort, ils tuèrent cent quarante ennemis et récupérèrent Virton.

La ville de Virton est du diocèse de Trèves.
(1) Hist. de Verdun, p. 136.

ves; elle a deux portes, de bons fossés, et des murailles. On y voit un couvent de récollets. Le savant Nicolas Vernulacus, professeur en histoire dans l'université de Louvain, était né aux environs de Virton. Il mourut à Louvain en 1649, étant professeur du collège de Luxembourg.

Il y avait anciennement à Virton un couvent de religieux *Croisiers* ou *Porte-Croix*, fondé en 1340, par la communauté de Virton.

L'ordre des religieux *Porte-Croix*, qu'on nomme communément *Croisiers* ou de *Sainte-Croix* aux Pays-Bas (1), fut fondé sous le pontificat du pape Innocent III, l'an 1211, par le P. Théodore de Celles. Il était fils du baron de Celles, qui tirait son origine des anciens ducs de Bretagne, dont cette famille porte encore les armes, et était aussi allié aux ducs de Guyenne et de Lorraine et à la maison de Lusignan.

Les religieux croisiers suivant la règle de saint Augustin, et les constitutions de l'ordre de saint Dominique, portaient une soutane blanche et un scapulaire noir, chargé sur la poitrine d'une croix rouge et blanche. Lorsqu'ils sont au chœur, ils ont l'étoilé un surplis avec une aumuse noire, et lorsqu'ils vont en ville, ils mettent un manteau noir comme les ecclésiastiques. Il y a plusieurs monastères de cet ordre aux Pays-Bas et en Allemagne: ces religieux qualifient leur ordre, de canonial, militaire et hospitalier.

Charles II roi d'Espagne, permit aux pères récollets de bâtir un couvent de leur ordre à Virton; et en 1739, on y construisit un collège, du consentement de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, où l'on enseignait les belles-lettres.

VISEMBACH. — Visembach, village situé à trois lieues au levant de Saint-Dié, au pied d'une haute montagne, au-delà de laquelle est Sainte-Marie-aux-Mines. Visembach est chef-lieu d'un doyenné du

(1) Heliot. hist. des Ordres religieux. t. 2. p. 227 et suiv.

district ecclésiastique de Saint-Dié. Ce doyenné est composé de Visembach, où est l'église paroissiale, en partie de la commannanté de Laveline, le Repas, Laygoutte, Bonipaire, et partie de Combrimont et de Verpeillière. Bailliage de Saint-Dié, cour souveraine de Nancy.

Saint Dié établit plusieurs petites prioures, dans le Val-de-Galilée, aujourd'hui le *Val de Saint-Dié*, dans lesquelles il mit quelques religieux de son monastère. Il en établit une au lieu nommé *Visembach*, qu'il dédia à saint Barthélemy, qui est le patron de l'église paroissiale.

VIT (S^r.-) — Saint-Vit ou Saint-Vite, petite ville du duché de Luxembourg, située autrefois dans le comté de Vienne et soumise aux comtes de ce comté; sa situation est sur le penchant d'une colline, dans un territoire assez agréable, mais stérile, quoiqu'abondant en gibier. Il y avait autrefois un château fort d'assiette, et dont il ne reste aujourd'hui que les ruines : on croit qu'elle fut entourée de murailles sous Henry III du nom, comte de Luxembourg, et qu'elle prit le nom de *Saint-Vit* à cause du patron de l'église paroissiale, laquelle est à Neundorff, à une lieue de là.

La terre ou la seigneurie de Saint-Vit est fort étendue (1), et comprend quatre-vingt-cinq tant bourgs que villages ou hameaux, sous les cours de Rechet, de Wempach, d'Amel ou d'Amblève, de Bullange, de Butgenbach, de la mairie de Neundorff et de la cour de Thommen. Les armes de la ville de Saint-Vit sont d'argent au lion rampant de gueules, armé et lampassé d'or.

En 1270, Waleran sire de Fauquemont et de Montjoye, reçut en fief de Henri comte de Luxembourg et de Marguerite son épouse, la terre de Saint-Vit avec toutes ses appartenances; lequel hommage fut renouvelé en 1306, par Renaud sire de Fauquemont et de Montjoye.

La ville de Saint-Vit, autrefois florissante, est beaucoup déchue de son an-

ancien état, parce qu'étant située sur les frontières du duché de Luxembourg vers le septentrion, elle est exposée aux premières invasions des ennemis en temps de guerre; elle a aussi souffert plusieurs incendies qui l'ont fort diminuée.

En 1593, au temps des révolutions des Pays-bas, Philippe de Nassau à la tête de 1200 cavaliers et de 500 hommes de pied vint attaquer la ville de Saint-Vit; ayant paru avec ses troupes devant les murailles, vers les sept heures du soir, il voulut y mettre le feu par le moyen d'une machine, remplie de matières combustibles, espérant quand elle serait allumée, de la lancer dans la ville et de l'embrâser. Mais les bourgeois étant accourus sur les remparts, y combattirent avec tant de courage, qu'après une défense de plusieurs heures, ils renversèrent la machine et tuèrent beaucoup de monde au prince de Nassau.

Comme c'était une guerre de religion, tous crurent devoir s'y signaler. Un curé du voisinage ayant pris les armes, y fit des prodiges de valeur; armé d'un sabre, et suivi de quelques bourgeois, il se jeta au milieu d'une des portes chassa les assiégés qui occupaient cette porte, donna moyen de baisser la herse, et ôta toute espérance aux assiégés d'entrer dans la place. Les femmes mêmes et les filles y signalèrent leur zèle et leur courage, faisant pleuvoir du haut des murailles sur les assiégés, une grêle de cailloux et de l'eau bouillante; d'autres ramassaient des bois, des pierres ou des boues pour en faire un moignon, qui empêchât l'entrée des portes.

Eustache de Munchausen, grand-bailli du comté de Vianden, réglait cette défense, et obligea le prince de Nassau de se retirer après trois jours de siège, et après avoir perdu du monde considérablement.

Neuf ans après, Saint-Vit fut de nouveau assiégé et contraint de se rendre à Louis comte de Nassau, qui voulut y mettre le feu. Mais les bourgeois se rachetèrent moyennant une somme de trente

(1) Hist. de Luxem. t. vij. p. 213, et suiv.

deux mille écus. Ce qui a le plus contribué à la désolation et à l'abaissement de cette ville, est la démolition de ses murailles ordonnée et exécutée par la France en 1689.

VITEL.— Vitel, *Vitallum*, est une espèce de bourg, traversé par la Verre ou Vaire, et peu éloigné de la source de cette petite rivière, entre Darney et Châtenoy, à quatre lieues de Mirecourt et de la Marche en Barrois. On le distingue en *Grand-Ban* ou *Ban Henrion*, qui a sa paroisse particulière, dont saint Remi est patron; et en *Petit-Ban*, qui a aussi la sienne, et pour patron saint Privat. Vitel est composé d'environ 260 feux. Ce lieu est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Lorraine.

Vitel est un archidiaconé qui tient le troisième rang entre les archidiaconés de l'église de Toul. On trouve la souscription d'un archidiacre de Vitel dans le douzième siècle. Les évêques de Toul pour relever la dignité de l'archidiaconé de Vitel, y ont uni la prévôté du chapitre de Brixey. Cet archidiaconé est considérable par son étendue, car il renferme dans son district les doyennés de Vitel, Châtenoy, Saintois, Neufchâteau et Bourmont.

Le doyenné de Vitel a dans son étendue 48 cures et 12 annexes, qui répondent aux deux officialités établies dans le diocèse.

Celles qui sont en Lorraine, répondent à l'officialité de Toul; et ressortissent pour le civil à la cour souveraine de Nancy; celles qui sont du Barrois mouvant et de la Champagne, reconnaissent les officialités de Bar et de Vaucouleurs; et le parlement de Paris pour le civil. On voit dans le ressort de ce doyenné, une abbaye, neuf prieurés, une commanderie de Malthe, deux maisons religieuses, dix-neuf chapelles, et vingt ermitages ou oratoires.

VITERNE.— Viterne, *Villa Stephani*, village du diocèse de Toul, trois lieues au sud-ouest de Nancy; l'église est dédiée

sous l'invocation de tous les Saints. Seigneur, l'abbé de St-Epvre. Bailliage et cour souveraine de Nancy.

VITTONVILLE.— Vittonville *Vitonis-Villa*, village du diocèse de Metz, à droite de la Moselle, deux lieues au-dessous de Pont-à-Mousson. Je crois que ce lieu est le même qui est appelé *Vitoncourt* dans l'ancien pouillé du diocèse de Metz, et du patronage de l'abbé de St. Arnould de Metz, dans l'archiprêtré de Varise. On l'écrit quelquefois *Wittonville*.

La paroisse de Vittonville a pour patronne, la Sainte-Vierge en son Assomption. Il y a environ 50 habitans en ce lieu, et une maison forte, appartenante au seigneur.

M. le Bœuf est seul seigneur haut, moyen et bas justicier à Vittonville; ce lieu est du bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Je trouve qu'en 1251, Varin, sire de Nonsart, chevalier, vendit à Pierre Pauart, Bailli de Mouçon, la terre de Vittonville, mouvant du comté de Bar.

VITREY.— Vitrey, *Vitreium*, village du diocèse de Toul, traversé par un ruisseau, à une demi-lieue au couchant de Vézelize, du ressort de ce bailliage, cour souveraine de Nancy, dans le comté de Vandémont.

La paroisse de Vitrey a pour patronne la Ste-Vierge en sa nativité.

Goviller est annexe de Vitrey, c'est un village situé au pied du Mont-d'Anon, à une lieue de Vézelize; l'église est dédiée à St. Evre.

VITRIMONT.— Au pied de la montagne où est situé le prieuré de Léomont, se voit le village de Vitrimont, *Videricimons*, annexe d'Anlup. Vitrimont est un très-ancien fonds de l'abbaye de Senones, dépendant du prieuré de Léomont, fondé vers l'an 1097, et acquis depuis à l'abbaye de Senones. Le titre de prieuré fut supprimé en 1499, mais les biens en dépendans ont été démembrés de la mense abbatiale de Senones, pour former une

maison régulière à Lunéville, où le feu duc Léopold I^{er}, avait témoigné de vouloir qu'on établit une maison de Bénédictins réformés; ce qui fut exécuté en 1734.

Pour revenir à Vitrimont, ce lieu fut donné ou confirmé à l'abbaye de Senones par le duc Mathieu en 1258. Depuis ce temps cette seigneurie fut possédée en partie par des princes de la maison de Lorraine, conjointement avec les abbés de Senones.

Enfin le 21 décembre 1664, Christophe Prædromme, conseiller d'état du duc de Lorraine et premier maître des requêtes de son hôtel, fit ses reprises du duc Charles IV, pour la moitié de la seigneurie de Vitrimont, ses appartenances et dépendances, en tous droits de justice haute, moyenne et basse, moyvant en fief dudit seigneur duc.

L'église de Vitrimont a pour patron St. Jean-Baptiste. Il y a un vicaire résidant dépendant d'Antelap; les deux tiers des grosses dîmes et la moitié des menues dîmes appartenaient ci-devant à l'abbé de Senones; ensuite aux pères bénédictins du Ménéil - les - Lunéville, contre le curé d'Antelap. Il y a dans l'église de ce lieu: 1^o La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fondée le 10 juin 1489, par Jean de Faucompiere, chanoine de Saint-Georges de Nancy, à la nomination du même chapitre, chargée de deux messes par semaine.

2^o La chapelle de Ste-Barbe, à la nomination des héritiers de Jean Dumas, chargée d'une messe par semaine, et d'un pot de vin pour laver les autels.

M. le comte de Vitrimont, seigneur pour moitié de Vitrimont y a une maison seigneuriale.

VITRY-SUR-ORNE. — Vitry-sur-Orne, village du diocèse de Metz, à deux lieues et demie de Briey et de Thionville. Son ancien nom est *Vallange*. La paroisse a pour patron St. Etienne.

La seigneurie de Vitry-sur-Orne a été autrefois possédée par la maison de Briey.

En 1269, Abraham de Briey, chevalier, et Hawis sa femme, reprirent en fief et en hommage de Thibaut comte de Bar, les vignes et les autres biens qu'ils possédaient à Vitry.

Vitry-sur-Orne est du bailliage de Briey, cœur souverain de Nancy.

VITTRING ou WITTRINGEN. — Vittring, ou Wittzing, ou Wistringen, village sur la Sàre, une lieue et demie au-dessus de Sarguemines; diocèse de Metz, archidiaconé de Sarrebourg, bailliage de Sarguemines, cœur souverain de Nancy.

Ce village fut donné autrefois à l'abbaye de Wadgasse, par un seigneur de Forbach pour la fondation d'un anniversaire. Jean de Lutéan, abbé de Wadgasse, du consentement de ses religieux, le vendit à Charles II duc de Lorraine, en 1426, pour une somme de 600 florins.

VIVIERS. — Viviers, *Vivarium*, village à distance à peu près égale de Morhange et de Nomeny, deux lieues au nord-ouest de Château-Salins; diocèse de Metz, chef-lieu d'une baronie considérable du même nom, qui appartient aux héritiers de Madame la princesse d'Epinois: bailliage de Château-Salins, cœur souverain de Nancy. Dans ce lieu il y a un château avec fossés et pont-levis. Il y a aussi un prieuré de chanoines réguliers, où résident ordinairement quatre religieux.

Le village de Viviers est annexé de Tincry. On compte en ce lieu environ 40 habitans.

Une dame fort puissante, qui vivait au XII^e ou XIII^e siècle, nommée Cangeonde, fonda le prieuré de Xures, et le donna à l'abbaye de Senones. On croit qu'elle était dame de Viviers. Elle contribua aussi à la fondation du prieuré de Mervaville. Elle avait eu pour mari *Matfride*, et se disait de la race de St. Arnoul. Cette dame donna au prieuré de Lay, la cure de Wiss. Elle eut deux fils, *Gaspert et Thierri*, qui furent enterrés au chapitre de l'abbaye de Senones.

Pendant les broyilleries arrivées en Lorraine, à l'occasion du mariage du duc Charles IV, avec la princesse Nicole sa cousine germaine, la princesse Christine de Salm, épouse du prince François de Vaudémont, père de Charles IV, se retira avec ses enfans au château de Viviers, où le prince son mari lui écrivit de prendre garde à elle et à ses enfans, et de ne se fier à toutes gens. En effet on avait apposté des gens armés pour l'enlever.

Durant la guerre du même duc Charles IV contre la France, les Français surprirent le château de Viviers; Charles y rentra en 1635, et M. du Hallier, gouverneur de Nancy, l'ayant attaqué en 1642, le força et le rasa de fond en comble. C'était la seule maison de plaisance qui fut laissée au duc après la démolition de toutes les autres. Le duc avait fait à la garnison de très-expresses défenses de recevoir les ennemis. Cette place fut emportée de force, au mois de juillet 1642. Ce château était fortifié de bonnes murailles, et environné de fossés remplis d'eau. Le corps de la place avait sept bastions, et les cours en avaient six. Le village n'était pas compris dans ces fortifications. Nous avons un plan de ce château avant sa démolition, qui est très-bien fait.

La baronie de Viviers a été possédée pendant plusieurs siècles par la maison de Salm.

La terre de Viviers a été possédée par la maison de Salm jusqu'en 1597, qu'elle entra dans celle de Lorraine, par le mariage de François de Lorraine, comte de Vaudémont, qui fut père du duc Charles IV, avec Christianne de Salm, fille de Paul comte de Salm et de Marie le Venéur.

Viviers-sur-Chiers, village, chef-lieu d'un ban que la Chiers traverse, trois quarts de lieues au-dessus de Longuyon; il est composé de Viviers, Braumont et Revémont; diocèse de Trèves, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy; les seigneurs, sont, le roi et

le grand chapitre de Trèves. Le ban de Viviers contient environ soixante-dix habitans.

La vouerie du ban de Viviers appartenait aux comtes de Bar. Nous trouvons qu'en 1524, Raimond de Villette écuyer, et Jeanne sa femme, fille de Henri Devaux écuyer, vendirent à Edouard comte de Bar, tout ce qu'ils possédaient à Viviers.

Viviers-le-Gras. On connaît encore dans cette province d'autres lieux du nom de Viviers. Tels sont Viviers-le-Gras, *Vivarium Pingue*, village deux lieues au nord-ouest de Darney, à trois de la Marche, diocèse de Toul, bailliage de Darney, cour souveraine de Nancy.

L'église paroissiale de Viviers-le-Gras a pour patron Saint Elophe. Seigneur le prieur de Relanges II y a dans l'église la chapelle de St. Claude et de St. Nicolas, fondée en 1627, par Noël du Chêne, curé du lieu.

Viviers-les-Offroicourt, village deux lieues au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul; la paroisse a pour patron St. Evre.

V Viviers est du bailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, le roi et M. de Sommièvre.

V Le *Viviers*, village, ban et communauté d'Étival, à trois lieues de St. Dié. Ce village est du district et de la juridiction spirituelle de l'abbaye d'Étival, ordre de prémontré. L'office de la paroisse se fait dans l'église abbatiale, en une chapelle particulière dédiée à la Ste-Vierge en son Assomption.

La paroisse du Viviers avait autrefois pour succursales les églises de *Saint-Michel*, de *Nompatelise*, de *Saint-Remi*, de la *Burgonce* et de la *Neuille lez-Raon-l'Étape*, qui ont été érigées en vicairies.

VOCHEREN.— Vocheren, village du diocèse de Trèves, communauté de Mersweiler, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Lorraine. Ce village est mi-partie avec le Luxembourg, à une lieue et

demie au nord-est de Sierck, à six de Bouzouville.

VOËL ou **BROVILLE**. — Voël village du diocèse de Verdun, à une demi-lieue de l'étang de la Chaussée, quatre lieues au nord-est de St.-Mihiel. Saint Gorgon est patron de la paroisse.

Voël a pour annexe *Daucourt-aux-Templiers*, dont l'église a pour patron St. Maurice.

Aviller église succursale alternative avec la paroisse de St.-Maurice, dépend de cette paroisse.

Broville, hameau, communauté de Voël, à une lieue d'Hattonchâtel. Voël et ses annexes sont du ressort du bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, sous la coutume de Sainte-Croix de Verdun.

On trouve des lettres des habitans de Voël et de Broville, du 4 septembre 1389, par lesquelles ils se mettent sous la protection de Robert, duc de Bar, moyennant un cens d'un franchart de froment et autant d'avoine, que chacun labourer desdits lieux s'oblige à lui payer par an à la saint Martin; et une livre de cire qui doit être payée par les autres habitans qui ne sont point laboureurs.

VOGECOURT. — Vogecourt, village du diocèse de Besançon, mi-partie avec la Champagne, à cinq lieues de la Marche, à une demi-lieue de l'endroit où la Saône reçoit le Cosné: partie France et partie Barrois; cette dernière est du bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. M. Frimont en est seigneur haut, moyen et bas justicier. Il y a environ 16 habitans de la partie du Barrois.

VOID. — Void est un bourg assez considérable, situé sur la petite rivière ou sur le ruisseau nommé *Vidus*, qui se décharge fort près de là dans la Meuse. Le nom ancien de Void est *Novientus*, ou *Novientum*, ou même *Noventium*; mais je préfère la leçon qui porte *Novientum*.

Void est très-ancien, et on le trouve dès le temps de Theutfrido évêque de Toul, qui vivait l'an 627, et qui obtint du roi Dagobert pour son église de Toul, le palais royal de Novient, situé dans le pays de Beden, sur un petit ruisseau nommé *Vidus*: *Dedit etiam Rex (Dagobertus) interveniente eodem venerando Antistite (Theotfrido), fœcum nominatum Novientum in pago Bedensi super fluvium Vidum cum Palatio regio et Ecclesiis ibidem constructis, et omni apparatu Ecclesiastico* (1). Une chartre de Charlemagne de l'an 804, lui donne aussi le nom de palais royal. Charles-le-Gros le nomme *Novientus*; et le roi Charles-le-Simple, dans un titre de l'an 922 (2), par lequel il confirme le privilège accordé par Charles-le-Chauve, en faveur de l'église de Toul, lui donne le même nom: *Villam Novientum cum Ecclesiis, omnibusque appenditiis suis, cum rivulo nominato Vido per eandem villam decurrente ad piscationem*.

Void est situé dans le pays de Beden, in *Pago Bedensi*, qui fut dans la suite le titre de comté; il s'étend sur les bords de la Meuse, et du côté de l'occident vers l'Ornois et dans le Barrois. Commercy, Void et Sorcy étaient dans le pays du comté de Beden.

On ignore l'origine de ce nom de *Beden*; car dans l'étendue de ce canton on ne trouve aucun nom qui approche de *Beden*, sinon *Void*, nommé anciennement *Novientum*, et à présent *Vodium* ou *Vidum*. On trouve dans le Luxembourg un pays nommé *Beden* ou *Beda*, qui se trouve dans l'itinéraire d'Ethicus. L'abbaye d'Epternach dans le duché de Luxembourg, est située dans le *Beden*: on connaît aussi *Bedagova*, situé dans le pays de Trèves, entre Andernach et Meyn, et encore d'autres lieux, qu'il ne faut pas confondre avec le *Beden*, dont nous parlons.

(1) Hist. de Toul, p. 259.

(2) Histoire de Lorraine. tom. 2. p. clxxij. preuves.

Le bourg et le château de Void appartiennent au chapitre de la cathédrale de Toul, qui y a ordinairement un chanoine résident, qui y exerce, ou fait exercer la justice dans le bourg et dans les dépendances, au nom du chapitre.

En 1226, les mêmes chanoines de Toul, cédèrent au duc de Bar, la sauvegarde du château de Void, et des lieux qui en dépendent (1), à charge de le rendre à la première réquisition, de n'y faire entrer que dix hommes d'armes, du gré des chanoines, et de ne faire marcher en guerre aucun de leurs sujets, sans leur exprès consentement. Le comte de Bar promit réciproquement aux chanoines de les défendre envers et contre tous, excepté le roi de France, l'empereur et les évêques de Metz et de Verdun, desquels il tenait des fiefs.

Pour récompense de sa sauvegarde, on lui accorda sur chaque feu une mesure d'avoine, une poule et un sol toullois. Le traité fut confirmé par Conrad, légat du pape au concile de Mayence, où Eudes de Sorcy, évêque de Toul, avait été invité, avec les prélats d'Allemagne.

Pendant le grand schisme d'Occident, Jean de Neufhâtel, évêque de Toul, et le chapitre de la même ville, suivirent l'obédience de Clément VII, pendant que la plupart des bourgeois suivaient le parti d'Urbain VI, aussi bien que l'empereur Venceslas. Ce prince envoya ordre à son capitaine général, des villes de Luxembourg et de Thionville, de déclarer la guerre à l'évêque et aux chanoines de Toul. Après diverses hostilités, Hæ d'Autel, sénéchal de l'empereur Venceslas, vint avec mille lances assiéger le château de Void, qui appartenait aux chanoines. Ceux-ci eurent recours au roi de France, comme protecteur de leur église, qui dépêcha au bailli de Chaumont, de faire commandement au sénéchal de Luxembourg d'évacuer le

bourg de Void, et de lever le siège du château, ce qui fut exécuté de concert avec l'empereur Venceslas, qui était alors à Paris. Tout ceci arriva en 1381 et 1382.

En 1526 (1), la guerre ayant recommencé entre l'empereur Charles V et le roi de France, presque toute l'Europe se trouva dans l'obligation d'y prendre part. Il n'y eut qu'Antoine duc de Lorraine, qui non seulement demeura dans une exacte neutralité, mais refusa d'entrer dans la ligue du roi de France avec le pape, les Vénitiens, le roi d'Angleterre et le duc de Milan. Il prit aussi toutes les mesures pour éloigner la guerre de ses états; et ayant eu avis que le roi de France avait donné ordre à ses troupes de Champagne, d'entrer sur les terres des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun, il donna avis aux chanoines de Toul, qu'un corps de Bourguignons marchait en diligence pour se saisir de leur forteresse de Void; qu'ils n'avaient qu'un seul moyen de les empêcher, qui était de la lui livrer pour la défendre. L'évêque Hector d'Ailly, qui était alors à Nancy, sollicita les chanoines d'accepter l'offre du prince; ils le firent et consentirent que Philippe de Monson y entrât au nom du duc Antoine. L'évêque Hector d'Ailly en usa de même pour sa forteresse de Liverdun; il la mit entre les mains de Philbert de Haraucourt, ce qui empêcha que les troupes de France n'y entrassent et ne s'en servissent pour engager le pays dans la guerre.

En 1500, René II, duc de Lorraine, père du duc Antoine, avait demandé aux chanoines de Toul, qu'ils lui vendissent le château de Void, dans la crainte que les Français n'y missent garnison. Le chapitre s'en excusa, et le duc se saisit par surprise de la forteresse; et y fit entrer Collignon de Ville avec cent cinquante hommes; il s'empara en même temps du château de Vicherey, sous prétexte de

(1) Hist. de Lorr. t. 3. p. 87.

(1) Histoire de Lorraine, tome v. page 522, 523.

le défendre contre les ennemis de l'église de Toul.

Le P. Benoît dans son Histoire des évêques de Toul, page 74, dit que les aventuriers conduits par Pierre de Bar, assiégèrent le château de Void vers les années 1372 et 1373, mais inutilement; il ajoute que Jean, duc de Lorraine, et Robert duc de Bar, furent aussi obligés en 1378, de lever le siège qu'ils y avaient mis. Le damoiseau de Commercy et le comte de Ligny ne furent pas plus heureux dans les tentatives qu'ils firent en 1385, pour surprendre cette place.

En 1545, l'empereur Charles-Quint envoya un corps de troupes Espagnoles dans l'évêché de Toul, avec ordre d'attaquer la forteresse de Void, si on leur en refusait l'entrée (1). Le chapitre exact à observer la neutralité, ordonna au prévôt chanoine qui y commandait, de tenir bon. Les Espagnols tâchèrent de s'en rendre maîtres par la force; mais la valeur du chanoine rendit leurs efforts inutiles. Le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et le comte d'Aumale, envoyés de la part du roi de France, vers le même chapitre de Toul, le sollicitèrent vivement d'accorder la liberté d'y faire entrer garnison Française, mais ils trouvèrent dans les chanoines la même fermeté qu'ils avaient fait paraître lorsque l'empereur leur avait fait pareille demande.

Le comte de Lignéville en 1650, s'empara de la forteresse de Void, qui était défendue par quelques troupes Françaises, de la part du marquis de la Ferté. La même année, M. de la Ferté ayant été blessé au siège de Ligny, laissa le commandement de l'armée à Falkenstein, colonel Allemand, qui alla assiéger le château de Void, où le colonel Garnier commandait un corps de Lorrains, qui se défendirent avec beaucoup de vigueur; mais Garnier ayant été pris la garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre.

(2) Hist. de Toul. p. 34. 634.

L'église paroissiale de Void est bâtie dans le château. Cette place, sur le pied où sont les choses, et de la manière dont on fait aujourd'hui la guerre, ne peut plus passer pour une forteresse de défense; elle est de forme quadrangulaire, flanquée de bonnes tours, avec des fossés remplis d'eau. Il est croyable que ce château avait été bâti par les Romains, puisque les rois d'Austrasie de la première race le possédaient, et en firent présent à l'église de Toul. Sa situation sur la route de France le rendait important pour défendre l'entrée de ce royaume. Il est à quatre lieues de Toul et à une bonne de Commercy, à mille pas de la Meuse. L'évêque et les chanoines de Toul le possédèrent jusqu'à ce que les rois de France ayant soumis les trois évêchés sous leur obéissance, ont supprimé toutes ces petites souverainetés qu'on voyait dans le pays.

Il y a dans l'église paroissiale de Void quelques chapelles érigées en titres de bénéfices. L'hôpital, dont le revenu est uni à celui de la ville de Toul.

Il y a à Void trois papeteries: on y tient marché tous les samedis, et vingt foires par an; ce bourg contient plus de trois cents feux.

Langort est un village ruiné, voisin de Void, dont il ne reste qu'une chapelle ou église, et le moulin nommé encore *Langort*.

Loye, Lorum, est un petit village du diocèse de Toul, entre Foug et Pargney-sur-Meuse, à deux lieues de Toul, bailliage de Commercy. L'église a pour patron saint Remy. Ce lieu se nomme ordinairement *Lay-Saint-Remy-en-Haye*, fort différent de *Loye-Saint-Christophe* près Nancy.

Ourches ou *Orcades* près de Vaucouleurs. Voyez *Ourches*.

Odelric ou Udalric fils de la comtesse Eve, était à ce qu'on croit de race royale, descendu de St. Arnoul, il est mort archevêque de Reims.

VOID-D'ECLE (13). — Est un village

sur le Mâdon, ban et paroisse d'Écle, à deux lieues et demie, et du bailliage de Darney-en-Vôges; cour souveraine de Nancy, diocèse de Toul.

VOID-DE-GIRANCOURT (L^B). — Est un village situé sur un ruisseau, au ban et de la paroisse de Girancourt, à cinq lieues de Darney, deux et demie d'Épinal.

VOINEMONT. — Voinémont, *Venelūmans*, village du diocèse de Toul, à droite du Mâdon, une lieue au levant de Vézelize, bailliage de la même ville. L'église a pour patron St. Etienne.

Lemainville est annexe de Voinémont, l'église a pour patron St. George. Marquisat d'Haroué.

VOINVILLE. — Voinville, ou Woinville, ou Wainville, village du diocèse de Verdun, deux lieues au levant de Saint-Mihiel, à la source du Madin, marquisat d'Heudicourt, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. St. Pierre est patron de cette paroisse. On compte en ce lieu environ trente habitants.

Un nommé *Hugues Maulgarniz* d'Apremont, fit un échange au mois de mai 1234, avec l'abbé Drogon et les religieux de St.-Mihiel, de tout ce qu'il possédait à Voinville.

Beuve ou Beuvin, qui consumma l'établissement du collège de la Marche à Paris et qui l'augmenta, était né à Voinville. Il était avocat au parlement et recteur de l'université; il fit bâtir le collège sous le nom de Guillaume de la Marche, fondateur et son ami. Il y établit six places de boursiers étudiants, qui doivent être de Voinville, Buxières et Buxerulle. Beuvin mourut le 8 avril 1432, et fut inhumé dans le chœur des carmes de la place Maubert. On dit tous les jours dans cette église une messe, pour le repos de son âme; et comme elle se dit dès le point du jour, on l'appelle la *Messe du Cliquet*.

VOIVRE (L^A). — La Voivre, en latin *Vepria* ou *Vebria*, d'où l'on a fait *Va-*

orenensis ou *Vaorinsis*, ou *Vabrensis* ou *Vaprensis Pagus*, le pays de Voivre. Ce pays est un des plus fertiles de la Lorraine, et s'étend du midi au nord, entre la Meuse et la Moselle; il n'est point arrosé de grandes rivières, mais de plusieurs ruisseaux ou petites rivières, et a quantité de d'étangs très-poissonneux. On peut croire que le nom de *Vepria*, lui vient des halliers, ronces et épines, *Vepris*, dont ce pays était autrefois couvert.

Mais aujourd'hui il est très-bien cultivé et contient un grand nombre de villes, de bourgs, de villages et forêts. Les plus remarquables des lieux renfermés dans l'étendue de la Voivre, sont: *Apremont*, *Hattonchâtel*, *Stenay*, la *Tour-en-Voivre*, *Malatour*, *Fresne-en-Voivre*, *Vigneulle-en-Voivre*, *Viéville*, *Woël*, *Aviller*, *Doncourt-aux-Templiers*, *Saulx-en-Voivre*, *Marcheville*, *Mai-zerez*, *Parey*, *Harville*, *Moulotte*, *Wadonville-en-Voivre*, *Conflans*, *Bellancourt*, *Bullion*, *Fleury-en-Voivre*, *Essey*, *Nonsard*, la *Marche*, autrefois *Hatz*, *Saint-Benoit-en-Voivre*, *Norroy-le-Sec*, *Dompaire-en-Voivre*, *Val-en-Voivre*, etc.

La Voivre est située entre le pays Verdunois, le Tulois, le Scarponois, le duché de Mosellane et le pays de *Carmes*; entre les rivières de l'*Ottein* ou *Ostein*, de l'*Orne* et du *Cher*. Il comprenait dans son étendue une partie du Tulois, du Verdunois, du comté de Castre, du Scarponois et du pays de *Carmes*; ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait été partagé en deux comtés.

Dans le partage des provinces fait entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chaue en 870, il est fait mention des deux comtés de Voivre, *Vavrenses Comitatus II*. Ces deux contrées nous sont connues sous les noms de grande et petite Voivre. Dans un titre d'Adalberon évêque de Metz, pour l'abbaye de Gorze, de l'an 933, Dom-Martin est dit être situé dans le pays de Voivre: *In pago Vaorinsis*

Ecclesiam unam, quæ dicitur ad Dominum-Martinum.

Saint Grégoire de Tours (1), rapporte que du temps de saint Airy, évêque de Verdun, c'est-à-dire en 588, Ursion et Berthefroid, qui avaient conspiré contre le roi Childébert et contre la reine Brunehaut sa mère, se retirèrent dans le château de Voivre, *infra castrum Fabrense, quod Villæ Ursionis propinquam erat*, sur une hauteur où était une église dédiée à saint Martin. Quelques-uns croient que cette haute montagne est apparemment celle de Huo, au-dessus de Bouzey, à trois lieues de Verdun sur le chemin de Metz, où était l'ancien château de Voivre, et où il y a une église de Saint-Martin de la paroisse d'Esparges. D'autres disent que c'était l'église de Saint-Martin sur la montagne de Saint-Valfroy, à deux lieues d'Ivoy, dans laquelle Ursion et Berthefroid furent attaqués par les troupes de Childébert, commandées par Godegisile. D'autres tiennent que le *Fabrense castrum* dont il s'agit, était situé sur la montagne où l'on a depuis bâti Hattonchâteau.

Grimon, disciple de saint Paul évêque de Verdun, légua à l'église de Tholey, la terre de Frêne en Voivre. Hatton évêque de Verdun, enrichit son église en donnant aux évêques ses successeurs, une partie du comté de la Voivre, qui était de son patrimoine. Dans une chartre de l'empereur Charlemagne, la *Voivre* est qualifiée du titre de duché, et on y met *Ivooy* et la forêt de *Wavra*, qui était près Ste-nay, et où l'on tenait que saint Dagobert avait été mis à mort. Les anciens titres parlent aussi de la forêt royale de Voivre, et de *Foræta regia Ermandia*, apparemment de la forêt nommée *le Bois de la Reine*, connue encore aujourd'hui près l'abbaye de Rengéval, au midi de la Voivre. On peut consulter M. Adrien Valois : *Notitia Galliarum* au titre *Fabrensis pagus*.

(1) Greg. Turon. l. 9. c. 10.

La Voivre comprend la partie du Barrois, qui renferme les bailliages d'*Etain*, *Briey*, *Longuyon* et *Viller-la-Montagne*.

On trouve plusieurs lieux qui portent le nom de Voivre : comme sont la *Voivre*, village du ban d'Urbache, sur la Meurthe, une lieue et demie au-dessous de Saint-Dié, du district de l'abbaye de Moyemoutier, annexe de la paroisse d'Urbache, bailliage de Saint-Dié, cour souveraine de Nancy.

La *Voivre*, cense, qui appartient à l'abbaye d'Autrey, communauté de Glonville.

La *Voivre*, autre cense, communauté de Charmes.

La *Voivrelle*, village de la mairie de Ste-Marguerite, et de la paroisse de Coinche, une lieue et demie au sud-est de St.-Dié, du district ecclésiastique et bailliage de la même ville.

VOMÉCOURT. — Vomécourt, *Volmericuria*, village du diocèse de Toul, bailliage d'Epinal, cour souveraine de Nancy, à une lieue de Remberviller. L'église a pour patron St. Martin ; seigneur, le roi.

Dépend *Xaronval*, village sur le Coulon, une lieue et demie au couchant de Charmes, à deux lieues de Mirecourt. Il y a une église dédiée à saint Nicolas.

L'ancien nom de ce village est *Charonvoux*, et on prononce Charonval : il y a une chapelle au-dessous du village. Le savant père Nicolas Abram jésuite, naquit à Xaronval, en 1589. Bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

Dépend *Pont-sur-Madon*, village au pied duquel coule la rivière de Madon, une lieue et demie au-dessous de Mirecourt, bailliage de la même ville ; il y a un oratoire.

Dépend encore *Bétoncourt*, village sur le Madon, à une lieue de Mirecourt, même bailliage, cour souveraine de Nancy. Seigneurs, le roi et le chapitre de Remiremont.

V VOMÉCOURT - SUR - MADON. —

Vomécourt-sur-Madon, village près de Girocourt; sept lieues au nord-est de Darney. Ce village est du diocèse de Toul; une partie de Vomécourt est de la juridiction du bailliage de Darney, l'autre partie est de la prévôté commune de Dompierre.

V VOGÉ, ou VOSGE, ou VAUGE (LA).

— La Vôge, pays et montagnes fameuses dans toute l'antiquité sacrée et profane. Jules-César la nomme montagne de la Gaule Belgique (1), aux confins des *Lingones*, ou pays de Langres; il ajoute que la Meuse prend sa source dans cette montagne: *Mosa profuit ex monte Vogenso, qui est in finibus Lingonum*. Lucain dit de même que les montagnes de Vôge étaient tenues par Langrois:

Deservere cavo tentoria fixa Lemano,

Castraque quas Vogensi curvam super ardua rupem

Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armis (2).

Il n'y avait alors aux environs de la Vôge aucune ville de réputation que Langres.

Les anciens nommaient ordinairement ce pays *Vosagus*, ou *Vogesius*, ou *Vosegus mons*. Cluvier prétend que l'on doit lire *Vosegus* au lieu de *Vogesius*. Cellarius au contraire, croit qu'il faut préférer la leçon qui lit *Vogesius*, fondés l'un et l'autre sur les manuscrits; mais nous croyons qu'on ne doit point préférer une orthographe à l'autre, les preuves étant à peu près d'égale force pour *Vogesius* ou pour *Vosegus*. Dans le moyen âge on disait *Vosegus* ou *Vosagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Venance Fortunat, l. 7, *Carm.* 4.

Ardenna an Vosagus cervi, caprae, Helicis ursi,

Cede sagittiferâ silva, fragorè tonat ?

Hanc Terram antiqui Vosagum, moderni Vogium dixerunt: les anciens nom-

(1) Cæsar. de Bello Gall. l. 4 c. 10.

(2) Lucan. lib. 4.

ment ordinairement ce pays *Vosagus*, et les modernes *Vogius*, ou *Vôge*, dit Richerius, moine de Senones (1). Nous trouvons le Dieu *Vogius*, dans une inscription antique, qui se voit à *Tarquinopol*. On le nomme encore *Vogesius* ou *Vosagus saltus*.

On trouve encore que les anciens appellent la Vôge une forêt, *Silvam Vosagum, Saltum Vosegum, Vosegi Saltum atque Secreta*: Eginardus, in *Annalibus Vosagi lustra*, ac *Vosagi tutissimam vastitatem*. Nithard l'appelle *Wasagum*, lib. 3. Quelquefois on lui donne le nom de solitude, de désert, *Eremus*. Jonas, dans la vie de St. Colomban l'appelle *Eremum vastam Vosagam, et aspera vastæ solitudinis scopulosaque loca, in quibus aolæ feræ; ursi, bubali, lupi frequenter videbantur*. Les allemands nomment la Vôge *Das Wadgaw*.

La Vôge est d'une très-grande étendue. On lui donne plus de cinquante lieues de longueur du midi au nord, en la commençant à Bâle, et la terminant à Mayence ou à Trèves. La Meuse, la Moselle, la Sâre, l'Ill, la Bruche, la Saône, la Meurthe, plusieurs autres moindres rivières, et une infinité de ruiseaux, ont leurs sources dans les montagnes de Vôge: une partie de ces fleuves et rivières portent leurs eaux dans l'Océan, les autres dans la Méditerranée. Ce pays est quelquefois nommé dans les titres *les Alpes d'Alsace*, parce que les montagnes de Vôge séparent l'Alsace de la Lorraine, et du comté de Bourgogne, comme les Alpes séparent les Gaules de l'Italie: voyez le traité de mariage d'entre Conrad fils du comte de Fribourg, et Catherine de Lorraine, de l'an 1290. Le comté de Valdens est encore compris dans la Vôge. Voyez la continuation de l'Histoire de Verdun.

La Vôge n'était encore au septième siècle qu'un désert affreux; inhabité, inaccessible, plus propre à nourrir des

(1) Richerii. Chron. Senon. l. 2, c. 2

bêtes sauvages que des hommes, tout couvert de bois et de forêts immenses, hérissés de rochers, inondé d'eaux croupissantes, qui en rendaient l'accès et l'habitation presque impraticables, rempli d'ours, de bœufs-sauvages, de cerfs, et de toutes sortes d'animaux et de reptiles. Quelques solitaires qui s'y retirèrent vers ce temps-là, y attirèrent peu à peu des imitateurs de leur vie retirée, qui commencèrent à défricher ces vastes forêts; ils y fondèrent des maisons religieuses, dont la sainteté engagea les peuples voisins à venir défricher ces cantons.

Ces choses sont bien changées de face depuis le septième siècle. Ce pays autrefois si inculte, est aujourd'hui habité, cultivé, défriché, rempli d'abbayes très-célèbres, de villes, de bourgs, de villages, de hameaux, et d'une infinité de censés et de métairies, qui le rendent un des meilleurs cantons de la province. On y voit des eaux chaudes, à Bains, à Plombières, à Luxeuil, dont l'usage est très-salutaire pour plusieurs maladies: il y a encore des eaux ferrugineuses, comme à Stulzbach, à Moyenmoutier, à Senones et ailleurs, qui ne sont pas moins utiles et salutaires; des ruines d'argent, de fer et de cuivre: dans le Val de Ste-Marie-aux-Mines, et ailleurs, il se fait un commerce très-considérable de bois de chêne et de sapin, de bœufs, de laitage, etc.

Ce qui fait le principal ornement du pays de Vôge, sont un grand nombre d'abbayes fameuses, dont la plupart ont subsisté avec splendeur: telles sont les abbayes de Luxeuil, Remiremont, Epinal, devenues chapitres de chanoines nobles; Saint-Dié, autrefois abbaye, devenue insigne collégiale; Senones, Moyenmoutier, Etival, Boumoutier ou Saint-Sauveur, depuis transférée à Domèvre; Murbach, dont l'abbé était honoré du titre de prince du Saint-Empire; Munster-en-Grégorienthal, Paris, Haute-Seille, Offouville, à

présent ruinée; Andlaw, devenue chapitre de nobles chanoines, dont l'abbesse est princesse du Saint-Empire; Haslach, Saint-Quirin, Porsay, ou Poussey, chapitre de nobles chanoines, etc.:

Les villes de Luxeuil, Remiremont, Saint-Dié, Remberviller, Badonviller, Baccarat, Bruyères, Epinal, Senones, Munster, Kayersberg, Arches, Châtel-sur-Moselle, Munster; Turkeim, Sainte-Marie-aux-Mines, Gebviller, Thau, Stulzbach, et une infinité d'autres; surtout dans la partie orientale de ces montagnes, comme: Saverne, Berkeim, Andlaw, Bar, Obernheim, Phalsbourg, Sarverden, Bitche, Sarrebourg, Dasbourg ou Dabo, Lutzebourg, etc.

Les montagnes de Vôge donnent le nom à une province du duché de Lorraine, qui en comprend la plus grande partie des frontières méridionales: elles le donnent aussi à un archidiaconé du diocèse de Toul; c'est le cinquième de ce diocèse. Il est fait mention de l'archidiaconé de Vôge, dès le treizième siècle. Cet archidiaconé est partagé en quatre doyennés, savoir: Remiremont, Epinal, Jorcy et Porsay, ou Poussey.

On connaît encore une autre forêt nommée *Vosge*, *Silva Vosagus*, dans le diocèse et le territoire de Laon, où est bâtie la fameuse abbaye de prémontré chef de cet ordre.

Nous terminerons cet article de la Vôge par quelques remarques rapportées à la fin du dernier tome du dictionnaire géographique, de M. de la Martinière de l'édition faite à Dijon en 1741. Selon l'auteur de ces remarques, les montagnes de Vôge commencent du côté de Mirécourt et de Charmes en Lorraine, d'où tirant au sud-est jusqu'à Belfort, elles se recourbent tout d'un coup, après avoir embrassé les sources de la Moselle, du côté du nord, jusques vers Coblenz, où ces montagnes sont terminées par le confluent du Rhin et de la Moselle.

Cette chaîne de montagnes sépare comme

nous l'avons dit, la Lorraine de la Franche-Comté, du comté de Montbéliard, et du Sontgaw, dont elle est bornée au midi ; au levant l'Alsace lui sert de limites, et la Lorraine au couchant : de là les montagnes de Vôge traversent le Bas-Palatinat, et vont se terminer au confluent de la Moselle et du Rhin, qu'elles laissent au septentrion. Ces montagnes sont proprement renfermées entre la Moselle et le Rhin, à l'exception d'une partie du coude qu'elles font en Lorraine, mais dans une distance inégale de ces deux fleuves.

De Mirecourt frontières de Champagne et de Franche-Comté, où commencent les montagnes de Vôge, elle passent par Dompierre, Ville-sur-Ilion, Plombières, Fougerol et Remiremont ; de-là à Belfort, où faisant coude autour des sources de la Moselle, elles s'étendent par Moisevaux, ou *Masmunster*, Saint-Amarin, Tannes et Cerney-sur-la-Thur ; Munster, Keyzersberg, Marieckirch, ou Sainte-Marie-aux-Mines, la principauté de Salm, Phaltzbourg, Kronnweyssembourg, *Berzabern*, ou Saverne, Landau, Newstat, Franckenstein, Wachenheim, Rochenhäusen, Wolstein, Meysenheim, Ulm, Creutznach, Soberhelm, etc., toutes villes du Palatinat du Rhin, jusqu'à Coblentz, ville de l'électorat de Trèves.

Les montagnes de Vôge se divisent à Turkheim dans le Palatinat, et il s'en détache une chaîne nommée *Donnersberg*, montagnes du Tonnerre, ou simplement par abréviation *Dorsberg*, qui tombe à Oppenheim sur le Rhin, qu'elle continue à cotoyer jusqu'à Coblentz.

On pourrait encore considérer comme une branche des montagnes de Vôge cette chaîne de montagnes, qui de Plombières et de Fontenoy, s'étend au couchant par Aigremont, Choiseuil, Montigny-le-Roi, etc., jusqu'en Champagne d'un côté ; et de l'autre dans le duché de Bourgogne, où elle forme ce qu'on appelle le pays des montagnes, dont les principales villes sont Châtillon, Bar-sur-Seine, Arsey-

le-Duc, etc. Il semble que Jules-César a regardé cette chaîne de montagnes, comme faisant partie des montagnes de Vôge, lorsqu'il a dit que la Meuse sort des montagnes de Vôge, dans le pays des Lingoniens ou de Langres : *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum*. En effet Langres est situé dans cette chaîne de montagnes où se trouvent les sources de la Meuse, de la Marne, de l'Aube et de la Seine ; savoir : en Champagne, celle de la Meuse vers Montigny-le-Roi et celles de la Marne et de l'Aube, aux environs de Langres ; et dans le duché de Bourgogne la source de la Seine, auprès d'un bourg du pays des montagnes, nommé *Saint-Seine*, où il y a une abbaye de bénédictins.

VOUTHON-LE-HAUT, — *Vouthon-le-Haut*, *Vothonium superius*, village du diocèse de Toul, situé deux lieues au levant de Gondrecourt ; à une demi-lieue de l'endroit où la Saône reçoit le Cosné ; bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris.

Vouthon-le-Bas, *Vothonium inferius*, village situé auprès de Vouthon-le-Haut, même paroisse, dont il est annexe, avec une église sous l'invocation de saint Etienne.

M. le marquis, et M. le chevalier Des-sales son frère sont seigneurs hauts, moyens et bas-justiciers de ces deux villages. L'église paroissiale de Vouthon-le-Haut est dédiée à saint Sigismond. Il y a dans ces deux villages plus de cent habitans.

En 1335 le 7 août, Simon de Paroye, chevalier, seigneur de Marchéville, déclare tenir en fief et hommage du comte de Bar à cause de sa châtellenie de Gondrecourt, la moitié du ban et finage de *Vouthon-le-Haut*.

Il y a à Vouthon-le-Haut un château qui fut assiégé en 1635, par le maréchal de Gassion.

VOUXEY. — *Vouxeium*, village au confluent de la Vraine et de la Verre, deux lieues au levant de Neuf-

château, diocèse de Toul, la paroisse est dédiée sous l'invocation de saint Laurent.

Vouxey est du bailliage de Neufchâteau, sous la coutume de Lorraine, cour souveraine de Nancy. Cette terre appartient à la maison de Bassompierre.

Dépend *Courcelles*, village près de Cbâtenoy, à deux lieues de Neufchâteau.

Dolaincourt, village à deux lieues de Neufchâteau, où il y a aussi une chapelle sous l'invocation de saint Genet, martyr.

Dépend encore *Imbrecourt* ou *Ambrecourt*, village sur la Verre, deux lieues au levant de Neufchâteau, communauté de Vouxey.

V VRE COURT. — Vrecourt, *Vericuria* au *Vulferici-curtis*, village considérable sur la rivière de Mouzon, enclavé dans le bailliage de Bourmont, à deux lieues de cette ville, quatre de Neufchâteau, situé au pied de la ville de la Motte. Bailliage de la Marche, parlement de Paris, sous la coutume du Bas-signy; diocèse de Toul.

L'église paroissiale a pour patron saint Martin. Il y a en ce lieu deux sœurs de la charité, pour avoir soin des malades et pour instruire les jeunes filles. Seigneurs, messieurs de la Vaulx, en faveur desquels le duc Henri II, érigea la terre de Vrecourt en baronnie le 26 septembre 1612; le duc Léopold l'érigea en comté le 12 avril 1725.

Il paraît qu'anciennement la terre de Vrecourt appartenait pour moitié à l'abbaye de Morimont, et que l'autre moitié était partagée entre les maisons de Choiseuil et de Bignécourt. Renaud de Bignécourt et Arnaud de Choiseuil, vendirent Vrecourt par contrat du 25 septembre 1524, à Honoré et noble seigneur Errard de la Vaulx, chevalier, seigneur de Gironcourt.

La maison de Laval ou de la Vaulx est aussi ancienne qu'illustre; elle tire son origine, selon le P. Bertholet dans son histoire de Luxembourg, de celle

des comtes de Chiny. Elle s'attacha aux ducs de Bar dans le XIV^e siècle, dont elle devint vassale par le nombre considérable de fiefs qu'elle possédait dans le duché de Bar. Elle passa ensuite au service des ducs de Lorraine, devenus ducs de Bar, après la mort du cardinal Louis de Bar.

La maison de la Vaulx posséda sous nos durs les premières charges de leur maison, et jouit des privilèges de l'ancienne chevalerie. Cette maison porte pour armes d'azur écartelé au premier et quatrième à deux truites adossées d'argent, cantonné de croix croisetées au pied fiché d'or, au deux et trois de sable, à trois tiers d'argent, et sur le tout de sable à trois tours d'argent, surmonté d'un casque avec son lambrequin et une couronne murale, avec cette devise : *Tout par amour*.

Quant au village de Vrecourt, nous croyons que son nom latin est *Vulfericurtis*, rappelé dans un titre de l'abbaye de Senones de l'an 1175, et dans un autre titre de l'an 1053, donné en faveur de l'abbaye de St. Benigne de Dijon. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que les donateurs de cette terre, sont tous deux de la maison de Lorraine; l'un est le comte Gérard, fils d'Albert d'Alsace, et l'autre Gérard d'Alsace, fils de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, et que Vrecourt est situé sur le Mouzon, pas loin de la commanderie de Xugnei.

La seigneurie de Vrecourt comprend les villages d'Ozières, d'Illood et sa maison-forte, Vaudoncourt et sa maison-forte, la Vacheresse et la Rouillié. Il y a eu ce lieu des forges considérables, et des tanneries. Il y a marché une fois par semaine, et quatre foires pendant l'année.

On voit sur le ban de Vrecourt, en tirant vers le village de Nijon, un canton appelé *Ferrière*, que l'on croit être l'emplacement de quelque ancien édifice des Romains; on y a trouvé deux ins-

criptions, plusieurs urnes, beaucoup de médailles, des débris de colonnes et de chapiteaux fort beaux. En 1720, on y trouva deux espèces de cloches entières, faites en forme de timbre de pendule: on y découvre encore quelques anciennes flèches et autres armes antiques. Ce canton est assez étendu, la terre est de différente espèce, noire et brûlée; on y aperçoit les fondes mens de quelqu'édifice, ce qui fait conjecturer que ce lieu était autrefois considérable.

VRONCOURT. — Vroncourt, ou Veroncourt, *Veroncuria*, village du diocèse de Toul, à une lieue au sud-ouest de St.-Thiébaud, à quatre et demie de la Marche, bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris: le roi en est seul seigneur haut justicier, M. Baconval y a des droits seigneuriaux et un château.

La paroisse a pour patron St.-Médard. *Vroncourt-sur-Brenon*. Vroncourt, ou Veroncourt-sur-Brenon, village du diocèse de Toul, à un quart de lieue de Vézelize, bailliage de la même ville, cour souveraine de Lorraine; l'église est dédiée à Notre-Dame dans sa Nativité. Cette cure était une dépendance de Forcelles-St.-Gorgon et fut érigée en cure en 1606.

VULMONT. — Vulmont, petit village du diocèse de Metz, autrefois *Almont*, situé près la côte de Delme, à trois lieues et demie au nord-est de Nomeny. La plus grande partie du ban de Vulmont est du pays Messin, la partie Lorraine est du bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Vulmont est annexe de Fauville et de Saily alternativement, et par année; Fauville et Saily sont villages d'évêché; il y a dans Vulmont une église sous l'invocation de saint Nicolas.

Ce village est composé de douze ou treize habitans; il y a en ce lieu une tour fort ancienne presque entièrement ruinée, qui appartient à messieurs Protin. De Vulmont dépendent *Bérupt*, la

Tuilierie Colliaux, le moulin de Failly et dépendances. Ces lieux suivent la coutume de St.-Mihiel.



WADGASSE, *Abbaye de Prémontré*. — Wadgasse (*l'abbaye de*), ou Watgasse, ou comme on la nomme communément Wartgasse, ordre de prémontré, diocèse de Trèves, situé sur la Sarve, à une lieue ou environ de la ville de Sarre-Louis, dans le comté de Nassau-Sarbruck, entre les terres de France et de Lorraine, fut fondée en 1135, par Giselle, veuve de Frideric comte de Nassau-Sarbruck, du consentement de son fils Simon, et avec l'approbation et par le conseil d'Adalberon archevêque de Trèves, qui confirma la même année ce nouvel établissement. Le pape Eugène III, en fit de même la même année. L'église de ce nouveau monastère fut consacrée par l'archevêque Adalberon en 1157.

Le premier abbé de Wadgasse est Walframe, auparavant religieux de l'abbaye de prémontré, qui gouverna l'abbaye depuis 1135, jusqu'en 1158.

Les ducs de Lorraine ont autrefois prétendu que l'abbaye de Wadgasse faisait partie de leur souveraineté. Je trouve en effet une lettre de Seifride Hultzling abbé des religieux de cette abbaye, en date du 11 janvier 1571, par laquelle ils reconnaissent le duc de Lorraine pour leur souverain, le supplient de vouloir agréer et approuver l'élection de l'abbé moderne comme originaire de son pays.

Les contestations concernant la souveraineté sur l'abbaye de Wadgasse (1), furent terminées cette même année, par une transaction faite le 25 août 1581, par laquelle le comte Philippe de Nassau-Sarrebruck se déportait au profit du

(1) Cartulaire de Lorr., p. 891.

duc Charles III de Lorraine, de ses prétentions sur les abbayes de Longeville et de Frauvenlauthren, et sur quelques autres lieux; et le duc réciproquement se déportait en faveur dudit comte des droits qu'il prétendait sur les abbayes de Herbieshem, de Wadgassen, et sur les dimmes de quelques villages des environs, et en outre il transporta audit comte seize muids de sel de rente sur la saline de Dieuze.

L'abbaye de Wadgasse a beaucoup souffert dans le XVI^e siècle, par les désordres des paysans hérétiques révoltés, qui chassèrent la plus grande partie des religieux. Le révérend père Hermant Mertz, abbé de Wadgasse, rétablit en 1714, l'adoration et le culte public de l'eucharistie, que les princes de Nassau-Sarbruck, qui sont protestants, avaient défendu depuis près d'un siècle. Ce rétablissement se fit par une procession solennelle.

La prévôté de Haguenuau dépendait autrefois de l'abbaye de Wadgasse, mais cette prévôté ayant été ruinée par les guerres, et saccagée par les hérétiques, les religieux qui y demeuraient, furent obligés d'en sortir, et se retirèrent dans l'abbaye de Tous-les-Saints, dans la Forêt-Noire.

Le prieuré de Mertzick (*Marcetum*), dans le bourg du même nom, chef-lieu d'un bailliage Lorrain, dépend aussi de l'abbaye de Wadgasse; il est desservi par des religieux prémontrés. Ce prieuré fut donné à Walframe, premier abbé de Wadgasse, par Hillin, archevêque de Trèves en 1156.

Dépend aussi de Wadgasse la prévôté ou prieuré de *Kleinbouckeneim*.

WALFROY (Saint), *abbaye ruinée*.—L'abbaye de St.-Walfroy fut bâtie par le saint de ce nom, vers la fin du sixième siècle, sur une haute montagne à une lieue et demie d'Yvoy ou Carignan, dans le diocèse de Trèves. Du temps des Ro-

main il y avait sur cette montagne une forteresse, où les payens allaient adorer une divinité connue sous le nom de *Diane d'Ardenne* (1). Le diacre Walfroy, ou *Wulfilia*, Lombard de nation, s'étant retiré sur cette montagne, il y éleva une colonne auprès de l'idole même, sur laquelle il demeurait les jours et les nuits debout et nu pieds en prières; souffrant de grandes douleurs, exposé aux injures de l'air, à l'exemple du fameux St.-Siméon le Stylite, qui avait édifié l'Orient par une vie de même genre: car pendant l'hiver il était saisi d'un tel froid, que les ongles de ses pieds se fendaient et tombaient d'eux-mêmes, outre que l'eau qui coulait sur sa barbe, s'y gelait par la rigueur de la saison, et en pendait comme des chandelles. Sa nourriture était un peu de pain avec des légumes et sa boisson de l'eau.

Walfroy gémissait cependant de voir les payens se prosterner aux pieds de l'idole de Diane; il se mit à leur prêcher que cette idole n'était rien. Ses exhortations ne furent pas sans effet, il gagna plusieurs habitans du pays, et les ayant convertis à la foi, il les engagea à renverser eux-mêmes l'idole. Ce saint homme était descendu de sa colonne pour aider les nouveaux convertis à briser leur idole; après avoir fait cette bonne œuvre, il y remonta; mais saint Magnerie, évêque de Trèves, étant venu le visiter accompagné de quelques autres évêques, ils lui remontrèrent que la voie qu'il suivait n'était pas bonne, qu'il n'était pas comparable à Siméon d'Antioche, qui a vécu sur une colonne, ni capable de mener une vie si austère, à cause de la rigueur du climat: descendez donc lui dirent-ils, au plutôt et demeurez avec vos frères, que vous avez rassemblés ici. St. Walfroy se rendit à ses raisons il descendit de la colonne, et tandis qu'il s'entretenait avec l'évêque de Trè-

(1) Gregor. Turon. l. 8. c. 151.

ves, celui-ci fit renverser la colonne, et obligea Walfroy à demeurer avec ses frères dans le monastère.

Saint Grégoire de Tours, accompagné de Félix ambassadeur de Gontran roi de Bourgogne, fit en 585, un voyage à Coblentz, où Childebert roi d'Austrasie tenait sa cour; il passa par Ivoy et se détourna pour aller voir St. Walfroy sur la montagne. C'est de la bouche même de ce saint, qu'il apprit les circonstances de sa vie.

Le jour de la naissance de saint Walfroy, aussi bien que celui de sa mort sont inconnus. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grégoire de Tours le vit en 585, et qu'alors il y avait plus de vingt ans qu'il professait la vie solitaire. Ce saint mourut dans un âge avancé, et fut enterré dans l'église de St.-Martin, qu'il avait fait bâtir, laquelle depuis ne fut plus appelée que saint Walfroy, par les miracles qui s'y faisaient par son intercession; ce qui y attire encore des peuples éloignés, le 4^r juillet jour de son anniversaire.

St. Walfroy, dès les premières années de sa retraite avait fait bâtir un monastère et une église, sur la montagne où il s'était retiré. Le roi Childebert y avait beaucoup contribué, ainsi que l'évêque St. Magnerie. Le monastère a fleuri pendant plusieurs siècles, et la règle qu'on y suivait était celle de St. Benoit. Ce monastère subsistait encore en 979, lorsque Albert, archevêque de Trèves, pour mettre les reliques de St. Walfroy en sûreté, les fit transporter solennellement en la ville d'Yvoy. Les guerres fréquentes au dixième siècle entre les empereurs et les rois de France, ruinèrent tous ces cantons et le monastère de St.-Walfroy fut renversé et abandonné. Depuis ce temps-là il ne s'est plus relevé, et il n'en resta qu'une église paroissiale, sous le nom de St.-Walfroy.

Quant aux reliques de St.-Walfroy, elles furent conservées dans l'église de ce nom, tout le temps que le monastère

subsista; mais ayant été ruiné et l'église réduite en cendres, les reliques du saint furent miraculeusement conservées, et on les trouva après l'incendie, entières dans leur chasse. Lybert archevêque de Trèves, touché de ce prodige, forma le dessein en 980, d'en faire la translation dans la ville d'Yvoy. Tout le clergé et une foule innombrable de peuple assistèrent à cette cérémonie. Depuis cette translation, et les fréquents ravages de la ville d'Yvoy, on ne sait ce que sont devenues ces reliques; et il ne reste que le lieu de la sépulture de saint Walfroy sur la montagne. Cette montagne est à trois lieues de Montmédy et à dix-sept de Metz. Il n'y reste plus actuellement qu'un ermitage avec une chapelle à l'endroit où le saint a été inhumé; la dévotion des peuples n'en est pas moins grande.

Au pied de la montagne de St. Walfroy est situé le village de la Ferté, sur la rivière de Chier, à deux lieues et demie de Montmédy. On traverse ce village pour entrer en Champagne, sur un grand pont de pierre qui est sur la rivière, au milieu duquel est une tour et un pont-levis pour empêcher le passage de l'ennemi. Ce village est très-ancien, et a eu de beaux privilèges qui lui ont été accordés par les comtes de Chiny, et confirmés en 1342, par le sire d'Auteuil et de Stupigny, sénéchal de Luxembourg, pour le marquis de Moyminne, duc de Luxembourg et comte de Chiny, à l'occasion de ce que ce village avait été pris et ravagé par le comte de St.-Pol.

La Ferté était anciennement une ville, ainsi appelée, dit-on, par les Latins, à *Feritate*, parce que vers l'an 884, les Goths, les Normands et les Vandales avaient ravagé cet endroit, avec une cruauté et une férocité jusqu'alors inconnue.

WALLECK. — Walleck, hameau deux lieues au sud-est de Bitche, diocèse de Metz. Il est situé au pied d'un rocher,

haut et escarpé au sommet duquel sont deux tours encore entières, de quatre-vingts pieds de haut, une citerne et des logemens dans le roc, restes d'un vieux château. Ce lieu est du bailliage de Bitche, cour souveraine de Nancy.

WALMUNSTER. — Walmunster ou Wolmunster, village du diocèse de Metz, mairie sur la Schwolbe, à quatre lieues de Bitche, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

Walmunster, village du diocèse de Metz, une lieue au sud-est de Bouzonville, bailliage de même nom, cour souveraine de Nancy.

Walmunster, village du diocèse de Metz, doyenné de Heding, dépendant de l'abbaye de Metloch.

WALSBROUN. — Walabroun ou Walschbronn, village sur la petite rivière de Horn, au comté de Bitche, trois lieues au nord de cette ville; diocèse de Metz, bailliage de Bitche, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Benoit.

Le village est situé au pied d'une montagne bitumineuse, sur laquelle il y avait un château spacieux et assez fort, dont il reste encore des pans de murs et des parties de tours. On dit que ce château avait été bâti en 1490.

Ce qui rend cet endroit plus remarquable, est une source d'eau minérale, et l'huile de Pétrole qui découle de la montagne; cette source était autrefois très-fréquentée, et elle a été célébrée par d'habiles médecins. On voyait encore en 1590, les vestiges des bains qu'on y avait construits; depuis ce temps-là le bassin où se rassemblaient ces eaux salutaires avait été comblé et couvert d'un chemin public. C'est sous le règne du roi de Pologne, Stanislas I, qu'on a projeté de recouvrer ce trésor. Au mois de mars 1756, M. Baligand ingénieur-en-chef des ponts-et-chaussées de Lor-

raine, se rendit à Walschbroun par ordre de sa majesté polonoise, fit chercher le bassin, et s'assura par beaucoup d'expériences de sa découverte. M. Baligand fut encore envoyé sur les lieux au mois de septembre suivant avec M. Ronnow, premier médecin du roi, et on commença dès-lors à rétablir l'usage de ces eaux. Un grand nombre de maladies qui avaient résisté à tous les autres remèdes ont été parfaitement guéries. Sur les vertus et l'application de l'huile de Pétrole, on peut consulter les ouvrages des médecins. Il y en a plusieurs qui ont traité expressément de celle de Walsbroun.

WARC. — Warc, village du diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Voivre, doyenné d'Amelle, situé dans une plaine à gauche de la rivière d'Orne, à quatre lieues de Verdun, une et demie d'Etain; juridiction de Verdun, parlement de Metz. La paroisse a pour patron St. Firmin.

Le nom de Warc vient apparemment de *Warectum*, *Warecta*, *Garachium*, *Garacia*, une terre noivale qui est en friche, qui n'a pas encore été défrichée. Nous disons en français le *Gueret*, la terre nouvellement mise en culture et défrichée; le mot *Friche* vient de la même racine. Voyez le Glossaire de M. Ducange, au mot *Warectum*.

Warc est assez célèbre dans l'histoire du Verdunois (1). Vers l'an 1536, Philippe de Florenge, seigneur de Buzy, s'étant opposé à un accommodement qui avait été fait entre les bourgeois de Verdun et leur évêque Henri d'Aprémont, fut insulté par un bourgeois de la ville; Philippe de Florenge, pour s'en venger, tua le bourgeois dans le faubourg même de Verdun. Les parents du mort assemblèrent leurs amis, et les bourgeois en armes allèrent brûler le bourg de Buzy, la veille de la fête de saint Pierre de l'an 1556,

(1) Hist. de Verdun, p. 332 et 333.

Les amis et les partisans de Philippe de Florenges ayant aussi pris les armes, se mirent en embuscade près le pont de Warc, tuèrent presque tous les bourgeois de Verdun, qui revenaient de Bûzy, chargés de butin.

Sous l'épiscopat de Guillaume Fillâtre, évêque de Verdun, vers l'an 1440, ce prélat ayant entrepris de réformer les mœurs de son clergé et de ses diocésains, y employa imprudemment des voies de violence, qui excitèrent les uns et les autres contre lui. Robert de Sarbruck, damoiseau de Commercy, prit le parti des mécontents, et ordonna aux troupes de son château de Chavency de rançonner le village de Warc, et on lui paya deux cent cinquante florins d'or, pour se racheter du pillage. Ceci fait juger que ce bourg était alors considérable.

En 1711, une nommée *Thamasse Prioux*, femme d'un nommé Robinet, du village de Warc, accoucha d'un fils, qui naquit avec la figure d'un soleil où l'on expose le saint sacrement, distinctement marqué sur sa poitrine : on y voyait même la trace d'un Christ, qui était d'une plus grande blancheur que le reste de la figure. Ce soleil était renversé et un peu relevé en bosse ; de sorte que pour le bien voir et le distinguer, il fallait se mettre derrière l'enfant, et regarder la figure par-dessus son épaule. La mère dit que dans le temps de sa conception elle regarda fixement et avec une très-grande application le saint sacrement exposé dans le soleil. On peut former sur ce phénomène deux questions ; la première, comment ce soleil a pu se former sur la poitrine de l'enfant ; la seconde, pourquoi il était renversé et le haut en bas ?

Quelque temps auparavant on avait vu un jeune Flamand né juif : sur un de ses yeux on voyait écrit visiblement le nom de Dieu en hébreu, et dans l'autre le même nom écrit en grec. Les let-

tres qui composaient ce nom adorable étaient jaunes comme de l'or pur, sur une prune ; du plus beau bleu céleste sur l'autre. Bien que ce garçon eût l'œil vif, il ne voyait de jour les objets que confusément, mais il assurait qu'il voyait la nuit assez distinctement.

Boinville est annexé de Warc. Ce lieu est célèbre dans l'histoire de Verdun par la résistance que fit la garnison du château de ce lieu en 1545, contre les troupes hérétiques commandées par le comte de Furstemberg. Nicolas Pseaume depuis évêque de Verdun, n'étant encore qu'abbé de saint Paul de la même ville, continua les dépenses que son oncle et son prédécesseur dans cette abbaye avait commencé de faire pour fortifier le château de Boinville. Guillaume comte de Furstemberg qui commandait l'armée protestante, déclara la guerre aux Verdunois, parce qu'ils avaient donné du secours à ceux de Metz leurs voisins, pour empêcher les ministres d'y prêcher leurs nouveautés : mais ni la force des tours de ce château, ni la brave résistance de ceux qui le défendaient, ne purent le garantir de l'incendie et du pillage. Plusieurs prêtres, et un grand nombre de séculiers, qui s'y étaient réfugiés furent fait prisonniers, et rachetés ensuite par l'abbé de saint Paul moyennant une grosse somme d'argent qu'il délivra. Le château de Boinville fut encore pris et brûlé en 1639, par le comte Piccolomini général de l'armée impériale.

Nous lisons dans la chronique de Mouton, qu'Othon comte de Porcien fit bâtir dans ses terres le château de Warc, qui est situé sur la Meuse, à une demi-lieue de Mézières. M. l'abbé de Longuerne dit que Warc faisait partie du pays de Porcien, nommé en latin *pagus Porticensis*, ou *Porcensis*, ou *Porcianus*. Château-Porcien, ville et château, situé sur le bord septentrional de la rivière d'Aisne, est la principale place de la prin-

auté de Porcien, qui est de grande étendue, et célèbre dans l'ancienne histoire de France et dans les capitulaires.

WARIZE.—Warize est un gros village sur la Nied, dans la Lorraine Allemande, avec un château assez considérable. Warize est à une lieue et demie au sud-ouest de Boulay sur la route de Metz à Boulay. A une demi-lieue de Warize se voit un château nommé en français *Aux Etangs*, et en allemand *Tennschen*, dépendant de la seigneurie de Warize. L'ancienne route romaine passait à Tennschen et allait à *Menmerborn*, à *Boucheborn*, et à *Hieraple*. Warize est du diocèse de Metz, appartenant à cette ville, et a titre d'archiprêtre. Bailliage de Boulay, cour souveraine de Nancy.

La maison de Pallant est devenue propriétaire de toute la seigneurie de Warize dont auparavant elle ne possédait qu'une partie, par la cession que lui en fit Philippe abbé de St.-Vincent en 1585. Cette seigneurie de *Warize*, est tombée depuis dans la maison de Schuarzemberg par le mariage de la fille du seigneur Hartard de Pallant, avec Etienne de Schuarzemberg.

En 1683, le prince Adolphe de Schuarzemberg, résidant habituellement à Vienne en Autriche, voyant que la terre de Warize était presque continuellement exposée à la confiscation pendant les guerres de la maison d'Autriche contre la France, vendit la terre de Warize au sieur Nicolas de la Cour, pour lors ingénieur au service de la France, pour la somme d'environ vingt mille écus.

WARNESBERG, ou WARSBERG, ou WARENSBERG.—Warnesberg, ou Warsberg, village à deux lieues de Boulay, de Berus et de St.-Avold. Le château de Warsberg est devenu célèbre dans notre histoire; son nom vient de la forêt nommée *Waren*, où il est situé. Il était bâti sur une montagne dans la

Lorraine-Allemande, à l'orient de St.-Avold, et au couchant de Boulay.

Le château de Warsberg a donné le nom à une famille distinguée. Boémond de Warnesberg ou de Warsberg était prévôt et archidiacre de Trèves et prieur de l'église de Metz, lorsqu'il fut élu archevêque de Trèves en 1287. Cet archevêque est loué principalement à cause de son humeur pacifique. Il était tout occupé des devoirs de l'épiscopat, n'ayant point de plus grand plaisir que de célébrer les divins mystères, de conférer les ordres, de donner audience à tout le monde; de les porter à la paix, et de les réunir dans leurs difficultés par ses sages conseils. C'est l'éloge qu'en fait Brouverus. Il n'eut qu'une seule guerre à soutenir pendant tout son pontificat. En voici l'occasion.

Le château de Schwartzberg était occupé par une troupe de brigands, qui pillaient les environs et faisaient mille maux dans le diocèse de Trèves. Boémond résolut de les exterminer et se joignit pour cela à Ferri duc de Lorraine. Celui-ci assiégea le château et obligea les assiégés de se rendre. Ceci arriva en 1290.

En 1483, le comte de Warnesberg, à la tête de quelques aventuriers et de quelques bandits (1), faisait des courses indifféremment sur les terres de Lorraine, de Luxembourg et de Metz; faisant le ravage partout, et butinant les laboureurs, les marchands, les passans et tout ce qui tombait entre ses mains. Les Lorrains en l'absence du duc René II, les Luxembourgeois, et les Messins, pour se défaire de ce dangereux ennemi, résolurent de l'attaquer par deux endroits, et d'assiéger à la fois deux de ses plus fortes places, Richemont-sur-Moselle et Rodemach, qu'ils prirent et ruinèrent. La Chronique manuscrite de Lorraine ajoute que ce comte de Warnesberg était un homme vicieux et sans conduite, et qu'il

(1) Hist. de Lorr. t. v. p. 422.

se cassa le cou par une chute, son cheval en courant s'étant abattu sous lui. On regarda comme un grand bonheur dans le pays d'en être délivré.

Les seigneurs de Warsberg ou Warnesberg, ont toujours fait leurs reprises au duc de Lorraine pour les biens que leur maison possédait dans les états de ce prince. En 1452, Henri de Warsberg reprend du duc de Lorraine vingt francs de rente sur la saline de Château-Salins. Le même Henri en 1449, donne son dénombrement à Jean duc de Calabre pour *Delling*, *Dentingén*, *Weiler* et *Ieydengen*. En 1526, le seigneur de Warsberg fait hommage au duc de Lorraine de la seigneurie de Freistroff. Enfin Valter de Warnesberg donna en 1625, à Charles et Nicolle, duc et duchesse de Lorraine sa maison de *Valderfingen*, ou *Vaudreovange*.

WARNEVILLER, abbaye de l'ordre de Cîteaux, ou **WETSWILLER**. — L'abbaye de Warneville, ou Verneville, ou Werscheville ou Werswiller, nommée apparemment ainsi du nom du comte *Vernier* son fondateur, *Worneri-Villa*, ou *Villare*, ou *Villarum*, de l'ordre de Cîteaux, située sur la rière de Blisse, à distance égale de Hombourg et de Deux-Ponts, fut fondée, à ce qu'on croit en 1170.

L'abbaye de Warneville fut du nombre des biens ecclésiastiques dont s'emparèrent, pendant les troubles de religion occasionés par les prédications de Luther, plusieurs princes et états de l'empire, qui embrassèrent les nouvelles opinions. On sait qu'ils furent maintenus dans ces possessions et droits en dépendans par différens traités et surtout par la fameuse paix de Westphalie en 1648. Les ducs de Deux-Ponts, depuis ces troubles, se sont maintenus dans la possession de l'abbaye de Warneville, située dans leur duché, et dans celle des biens qui en dépendaient.

De cette abbaye dépendaient des dîmes en Lorraine, et entr'autres celles du village d'Holbing, et le patronage de

la cure du même lieu. Ce patronage fut l'occasion en 1750, d'un fameux procès, dans lequel feu M. de Vitay, alors avocat-général en la cour du parlement de Nancy, signala son éloquence et sa profonde capacité.

Nous avons une lettre de Robert duc de Bar du 2 juin 1589, par laquelle il déclare, que comme dans la guerre qu'il avait faite à son cousin le comte de Deux-Ponts, il avait été logé lui et ses hommes d'armes dans l'abbaye de Warneville, où il avait causé plusieurs dommages; pour les réparer il donne à ladite abbaye trois muids de sel; savoir: deux muids pour ladite satisfaction, et un muid pour célébrer en ce lieu chacun an pour le salut de son âme, de ses auteurs et successeurs, savoir: pendant sa vie une messe du St.-Esprit, ou de la Sainte-Vierge, et après sa mort une messe de *Requiem*; lesdits trois muids de sel à prendre sur la saline de Château-Salins.

C'est là tout ce que nous savons de l'abbaye de Warneville. Les ducs de Deux-Ponts s'étant emparés des biens de cette abbaye et de l'abbaye même, en ont laissé tomber en ruines l'église et les bâtimens du monastère. Elle est du diocèse de Metz. Jean comte de Deux-Ponts y choisit sa sépulture en 1537.

WEILBOURG.—Weilbourg, *Vilburgum*, ou *Willinaburg*, ainsi qu'il est appelé dans les anciens titres, est une petite ville des états de Nassaw, en Wetteravie. Elle est capitale du comté de Weilbourg, qui appartient aux comtes de Nassaw-Sarbruck et elle est située sur la rivière de Lohn, aux confins des comtés de Solms et de Beilstein. On dit que Conrad I, roi de Germanie, faisait souvent sa résidence à Weilbourg. Il en est fait mention dans un diplôme de ce prince de l'an 914, donné en faveur de l'église d'Utrecht. On assure même qu'il y mourut, et qu'il y fut enterré. *Wittichindus lib. 1, annal.*

Le comté de Weilbourg, qui fait partie du comté de Nassau, fait le principal apanage d'une branche de cette illustre maison.

WEIMERSCHKIRCHEN. — Weimerschkirchen, *Wimaris-Ecclesia*, ancienne et première paroisse de la ville de Luxembourg, dont on raconte ainsi la fondation. Le château de Luxembourg depuis son origine avait toujours demeuré au pouvoir des empereurs romains (1), ou des rois d'Austrasie, qui y mettaient de temps en temps quelque garnison. Un gentilhomme, nommé Weimare, ou *Wimarus*, fit bâtir à une demi-lieue de là une église, à laquelle il donna son nom, qui fut la première et la plus ancienne paroisse de Luxembourg. On conjecture que Weimare est le même que le duc de Champagne, qui eut en 676, la garde de St.-Léger.

En 723, Charles-Martel ayant été guéri d'une maladie mortelle par l'intercession de St. Maximin, en reconnaissance de cette guérison, ce prince fit de grands biens à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves, et lui donna trois terres, savoir : celles de Kuntzich, de Steinsel et de Weimerschkirchen; et par cette donation le château de Luxembourg, comme annexe de la paroisse de Weimerschkirchen, passa aux religieux de cette abbaye.

WEIS. — Weis, village mi-parti avec le Tréviriens à droite de la Moselle, une lieue et demie au-dessous de Sierk, communauté de Berg et de Nening, diocèse de Trèves, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy.

WEIS-KIRCHEN. — Weis-Kirchen, nom allemand qui signifie *Blanche-Eglise*, village situé sur la Schwolbe, à trois lieues au nord-ouest de Bitche; cour souveraine de Nancy, diocèse de Metz, bailliage de Bitche.

(1) Hist. de Luxembourg, t. 2, p. 205.

En 1607, Jean-Henry Schwebel, chancelier du duc de Deux-Ponts donna son dénombrement au duc de Lorraine, de tout ce qu'il possédait à Weiskirchen, Rorbach et autres lieux au comté de Bitche.

Nous connaissons deux abbés de Bouzonville du titre de Weiskirchen, Gotz ou Gotzon et Wirich.

WEIS-WEILLER. — Weis Weiller, village situé dans un fond, deux lieues au sud-est de Sarguemines, à cinq de Bitche; diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Weis-Weiller a pour annexe le village de Wolfving, à deux lieues et demie de Sarguemines, cinq de Bitche.

WELLING. — Welling, village, à gauche de la Sarre, une lieue au couchant de Mertzich, dans le bailliage de Mertzich et de Sargaw, diocèse de Trèves, archidiaconé de Cardone. Ce village appartient aux seigneurs de Crehange. En 1561, George seigneur de Crehange et Pittange, maréchal héréditaire du duché de Luxembourg et comté de Chiny, donna son dénombrement à Charles III duc de Lorraine, pour la moitié de la seigneurie de Welling, et ses descendants en ont fait de même.

WEYERSBACH. — Weyersbach, village situé à cinq lieues de Schambourg. Ce lieu est chef-lieu d'une communauté composée de *Weyersbach*, *Heimbach*, *Leitzweiler*, *Bllderding*, et la cense de *Werteinstein*. Cette communauté dépend pour le spirituel de l'archevêché de Trèves, et pour le temporel du bailliage de Schambourg; cour souveraine de Nancy.

WIEBERSWEILLER. — Weibersweiller, village du diocèse de Metz; à deux lieues de Fénétrange, deux et demie de Saralbe et de Bouquenom. Ce lieu fait partie d'une des quatre seigneuries, qui composent la terre de Fénétrange, que

Pon nomme *Schwanensals*, ou le *Col-de-Cigne*, bailliage de Fénétrange.

WIMBAY. — Wimbay, ou Weymbeÿ, *Wambasius* bourg, ou village, situé à gauche de la Meuse, entre St.-Mihiel et Verdun, entre Tilly et Bouzey, diocèse de Verdun, doyenné de St.-Miel. St.-Remi est patron de cette paroisse. Ce lieu appartenait au neuvième siècle à des moines du diocèse de Rouen, qui y transportèrent les reliques de saint Nicaise et de ses compagnons, saint Quirin, etc., qui y demeurèrent jusqu'au règne du roi Henry I, au onzième siècle.

Nicolas Pseaume évêque de Verdun, réunit la terre de Wimbay au domaine de son église au seizième siècle (1). Wimbay était alors entre les mains du comte d'Estaples.

M. de Colbert dans le rapport qu'il fait au roi Louis XIV, d'un voyage qu'il fit en Lorraine en 1656, par ordre de sa majesté, dit que Wimbay situé à quatre lieues de Verdun, et à deux de St.-Mihiel, à côté de la rivière de Meuse, était une place à soutenir un siège. Le roi donna ses ordres au sieur Gillet lieutenant-général en la justice royale de Verdun de la démolir, ce qu'il exécuta avec beaucoup de diligence: il ne l'eut pas plutôt mis hors d'état, que Jean de Wert, général de l'armée de l'empereur, y arriva avec des troupes pour s'en emparer. Il y reste encore un côté du logement principal, dont le maire prévôtal se sert et au moyen de quelque fermeture qu'il a fait faire, il est en quelque façon à couvert des courses.

Le château de Wimbay avait été bâti par Louis d'Harancourt évêque de Verdun, mort en 1456, ce château était bien fortifié, et d'un accès assez difficile.

Il y a dans ce village une papeterie et un moulin sur un ruisseau, qui prend sa source à une demi-lieue au-dessus de

Wimbay, et dont les eaux vont se rendre dans la Meuse. Ce lieu est du bailliage et siège présidial de Verdun.

Jossecourt était annexe de Wimbay suivant le Pouillé de Machron.

WIS, ou WISSE. — Wis, ou Wisse, ou Weiss, *Wissa*, village à deux lieues de Château-Salins et de Dieuze, une et demie au nord de Marsal, diocèse de Metz.

L'ancienne maison de Wisse tirait son nom de ce village (1). Elle portait d'argent à trois têtes de morins de sable, 2 et 1. Nous trouvons en 1155, ou 1160, *Mennardus de Visus*, qui a souscrit à la chartre de fondation de l'abbaye de Haute-Seille. La maison de Wisse a été partagée en plusieurs branches, dont la plus illustre et la plus connue est celle des seigneurs de Gerbéviller, qui sont souvent mentionnés dans les titres des quatorzième et quizième siècles: mais nous ignorons comment, quand, et par qui la maison de Wisse est entrée dans celle de Gerbéviller.

Otry Wisse mourut en 1540, sans laisser aucun enfant, mais il avait trois sœurs, filles de Jean Wisse de Gerbéviller.

La première nommée *Marguerite*, épousa Henry de Lignéville.

La seconde appelée *Madeleine*, fut mariée à *Hue* du Châtelet.

Enfin *Eve* la troisième, fut femme de Jacques de Germini.

C'est par le mariage de *Madeleine* Wisse de Gerbéviller que la terre de Gerbéviller est entrée dans la maison du Châtelet.

Jean Wisse de Gerbéviller fut député par les régens de Lorraine, après la

(1) Hist. de Verdun, p. 439, 442..

(1) Hist. de Lorr., t. v, p. cccliv. preuves.

mort du duc Jean (1), pour inviter le duc Nicolas à revenir en Lorraine. Nicolas était pour lors à la cour de France, d'où il partit en 1471, pour prendre possession de ses états.

Le même Jean de Wisse de Gerbéviller après la mort du duc Nicolas fut choisi par l'assemblée des seigneurs Lorrains (2), pour aller à Joinville auprès de la princesse Yolande d'Anjou, épouse de Ferri II, comte de Vaudémont, fille du roi René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, lui offrir la couronne.

Vautrin de Wisse, fils de Jean, se distingua pendant les guerres que le duc René II, eut à soutenir contre le duc de Bourgogne. Il commandait dans Rozières, lorsque cette petite ville fut assiégée par les seigneurs Lorrains, à qui elle se rendit (5). Il fit plusieurs courses sur les villages, qui obéissaient au duc de Bourgogne. Il contribua beaucoup à la victoire que le duc René remporta en 1477, sur le duc Charles-le-Hardi dans la bataille donnée devant Nancy, où ce dernier fut tué. Comme Vautrin de Wisse était fort expérimenté, et qu'il entendait fort bien l'Allemand, il fut d'un très-grand secours au duc René par sa valeur et les bons conseils qu'il donna en cette circonstance. Il se mit lui-même à la tête des Suisses, et chargea si à propos le duc de Bourgogne par derrière, qu'il le fit reculer.

WITLICH. — Witlich, en latin *Vitelliacum*, ville d'Allemagne au cercle du Bas-Rhin, dans le diocèse de Trèves, sur la rivière de Leser, qui descend de Mandesscheit et entre dans la Meuse vis-à-vis de Veldents. Witlich n'était qu'un bourg lorsqu'il fut brûlé l'an 1146, durant la guerre entre l'archevêque Adalberon et le comte de Namur, où l'archevêque eut tout l'avantage.

(1) Histoire de Lorraine. t. v. p. 181.

(2) Ibid. p. 377, 378.

(3) Ibid. p. 170, 177.

L'archevêque Baudouin de Lunenburg, fit enfermer de murailles la ville de Witlich. Verner de Falchenstein, qui mourut en 1448, avait commencé à en bâtir le château; son successeur Otton de Ziegenheim l'acheva. On élit dans cette ville en 1567, pour archevêque de Trèves, Jacques III, de l'illustre maison d'Étz.

A un mille de la ville de Witlich, dans une vallée, on voit une source d'eau tiède, salutaire pour ceux qui ont l'estomac faible (4), qui souffrent des maux de rate, ou sont saisis de fièvres lentes. On boit de ces eaux et on s'y baigne. Ces eaux sont aussi bonnes pour les ulcères, la gale, et les démangeaisons de la peau.

Witlich est la capitale ou chef-lieu d'un gouvernement ou grand-bailliage de l'électorat de Trèves, d'où dépend un nombre considérable de bourgs, de villeges et de hameaux, dont on peut voir les noms dans l'histoire de Trèves de M. de Hontheim, Tom. 3, p. 8.

WOLLFLINGEN. Wollflingen, village de la Lorraine-Allemande, annexe de Weisweiler, à deux lieues et demie de Sarguemines, cinq de Bitche, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Mathieu I, duc de Lorraine, du consentement de la duchesse Berthe son épouse, et de son frère Baudouin, accorda à l'abbaye de Stulzbron, que le duc Simon son père avait fondée en 1158, la terre de Wollflingen.

WOLKERANGE, ou VOLCRANGE. — Wolkerange, ou Volcrange, en Allemand *Wolckringen*, village du diocèse de Metz, sur le revers d'une montagne, vis-à-vis l'ermitage de St.-Michel, à six lieues de Metz, une de Thionville, prévôté de cette dernière ville, parlement de Metz.

L'ancien château de Wolkerange aujourd'hui ruiné, a donné le nom à une

(4) Zeyler, Topog. Archiep. Trevir. p. 36.

famille autrefois considérable. Cette maison portait d'argent à la face de gueules, au chef fretté de même : ou bien d'or aux deux faces de gueules, au chef fretté de même.

Le château de Wolkerange était autrefois tenu en fief des ducs de Lorraine, ainsi qu'il paraît par plusieurs reprises par les seigneurs de ce nom.

WOLMERANGE. — Wolmerange, village du diocèse de Metz, à droite de la Nied, une lieue au couchant de Boulay et au pied d'une montagne sur laquelle est la chapelle de St.-Jacques, bailliage de Boulay, cour souveraine de Nancy.

Ce village a donné son nom à une maison considérable autrefois,

En 1664, Charles de Haraucourt, marquis de Faulquemont, baron de Lorquin, et maréchal de Barrois, prenait encore la qualité de seigneur de Wolmerange

X.

VXAFFEVILLER. — Xasseviller, *Xassevillare*, on prononce *Chasseviller*, village quatre lieues au sud-est de Lunéville, à deux de Remorviller et de Deneuvre, diocèse de Toul, doyenné de Deneuvre, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy. L'église de ce lieu est dédiée en l'honneur de saint Gengoul. Xasseviller était autrefois la mère-église de Doncières, mais il n'en est plus que l'annexe, néanmoins le curé fait sa résidence à Xasseviller. L'église de Xasseviller et de Doncières fut donnée à l'abbaye d'Étival en 1294, par Conrad évêque de Toul.

XAMMES. — Xammes, vulgairement *Chammes*, est un village du diocèse de Metz, archiprêtre de Gorze, une demi-lieue au nord-ouest de Thiaucourt, bailliage dit même lieu, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur ;

M. Husscin jouit des droits de haute, moyenne et basse justice. Il y a en ce lieu environ soixante habitants, une maison-fief avec ses dépendances appartenant à M. Husscin.

XANREY. — Xanrey, village à gauche de la route Moyenvic à Lunéville, annexe de la paroisse de Moyenvic, à une lieue de Marsal, cinq quarts de lieue de Vic et quatre lieues de Lunéville.

Adalberon de Luxembourg évêque de Metz, engagea une femme dévote nommée *Abbe* de léguer à la collégiale de St.-Sauveur de Metz, la terre de Xanrey, et confirma cette donation vers l'an 1050, qui fut souscrite par plusieurs seigneurs, entr'autres par Thiérii duc de Lorraine et Gobert d'Apremont.

VXARONVAL. — Voyez *Vonicourt*.

XERMAMENIL, ou CHMAMENIL. — Xermaménil, qu'on nomme vulgairement *Chmamenil*, *Xermamenile*, village du diocèse de Toul, situé sur la Mortagne, une lieue et demie au midi de Lunéville, bailliage de la même ville, cour souveraine de Nancy. Ce village est annexe de Monts, village sur une hauteur ; l'église a pour patron St. Mansui. Seigneur, M. de la Chaussée.

Dépend la *Maix*, ou la *Math*, petit village du marquisat de Gerbéviller, sur une éminence, une lieue et demie au midi de Lunéville, à gauche de la Mortagne, à l'entrée de la forêt de la *Math*. Il y a une chapelle, qui a pour patron saint Etienne.

Dépend encore *Mortagne*, petit village entre la *Meurthe* et l'*Agne*, à leur confluent, au pied et vis-à-vis du village de Monts, à cinq quarts de lieue de Lunéville. Le nom de ce village vient de sa situation, au point où l'Agne se perd dans la Meurthe, *Mori-Agne*, ou peut-être, *Meurthe-Agne*.

L'an 1308, Burnequin de Ristes écuyer, donna ses lettres, par lesquelles il reconnaît qu'il a reçu en accroissement des fiefs qu'il tient déjà de noble prince Thiébaud duc-marquis de Lorraine (1), le fief que messire Jean de Nomeny possédait au ban de Mortagne et de Xermaménil.

Après la mort de Burnequin de Ristes en 1343, Raoul duc de Lorraine fit vendre au plus offrant les biens qu'il avait à Lunéville, à Moncels, à Villermentil, à Monts, à Mortenne, à Xermaménil, la May et Blainville, pour une somme de deux mille quatre cents livres de fors que le duc Ferri père de Raoul lui avait prêtée, et une certaine quantité de grains qu'il en avait reçue; lesquels biens après trois criées consécutives furent adjugés à Hennequin de Chambrey devant Nancy, à Jean de Rozières chevaliers; à Herman de Rozières Bailly de la Duché et à Simonin de Nancy, receveur du duc.

XERTIGNY ou **CERTIGNY**. — Xertigny, ou, Certigny, *Certiniacus*, village du diocèse de Toul, chef-lieu d'une communauté considérable, à quatre lieues de Remiremont, deux au nord-ouest de Plombières. On prononce ordinairement *Certigny*; bailliage de Remiremont, cour souveraine de Lorraine. Cette communauté est composée de *Xertigny, Amery, Moyempal, Razez, Grange* et partie de *Rouillier*. La communauté de Xertigny fait elle-même partie du comté de Fontenoy le-Château.

La paroisse de ce lieu est dédiée sous l'invocation de Ste-Valburge.

La Chapelle qui est annexe, est composée de *Hardemont, la Forêt, Greme-Fontaine* et *Maudonpré*.

En l'année 1753, on découvrit près d'une grange au voisinage de Xertigny, entre *Urimenit* et *Uzemain*, des anti-

(1) Archives de Lorr. Layette Lunéville.

quités romaines, très-curieuses et remarquables.

XIRAUCOURT, ou **SIRAUCOURT**.

— Xiraucourt, vulgairement *Siraucourt*, *Xirocuria*, village du diocèse de Toul, à deux lieues de Bayon, deux et demie au sud-est de Vézelize. L'église a pour patron la Ste-Vierge en sa Nativité. Ce village est du bailliage de Vézelize, cour souveraine de Nancy.

XIRXANGE. — Xirxange, cense située sur une hauteur, vis-à-vis le village de Maizières à quatre lieues de Vic, trois de Marsal, deux et demie de Dieuze, dix de Nancy; ce lieu est du diocèse de Metz, bailliage et recette de Vic.

XIVRAY, ou **SIVRAY-EN-VOIVRE** et **MARVOISIN**. — Xivray, ou Sivray-en-Voivre, village sur le rupt de Maid, à trois lieues de Saint-Mihiel, trois et demie au nord-est de Commercy. On prononce *Sivray*: ce village est du diocèse de Metz, archiprêtre de Gorze, autrefois de l'office de Mandres-aux-quatre-Tours, bailliage de Saint-Mihiel. Le roi en est seigneur haut, moyen et bas justicier, M. de Bourgogne pour un tiers, et M. de St-Baussan pour un sixième, cour souveraine de Nancy.

Marvoisin, Marvoicinum, est annexe de Xivray; c'est un petit village situé de même sur le rupt de Maid, composé de quinze à vingt habitans; mêmes seigneurs qu'à Xivray.

Xivray et Marvoisin étaient anciennement une dépendance du comté d'Apremont. En 1282, Geoffroy sire d'Apremont soumit ces deux villages à la loi de Beaumont. En 1291 *Poincignon* de Letricourt et *Alizon* sa femme, déclarent qu'ils doivent trois semaines de garde au château d'Apremont, à cause de quatre-vingts sols de fort qu'ils prennent annuellement sur les fours de Xivray. On trouve dans les archives de Lorraine plusieurs reprises faites par divers

particuliers des comtes d'Arpion, des héritages qu'ils possédaient à Xivray.

La maison de Haraucourt a aussi joui d'une partie de la seigneurie de Xivray et Marvoisin.

XIVRAY ou SIVRY-SUR-MEUSE.

— Xivray, ou Xivry, ou Sivry-sur-Meuse, village chef-lieu de la prévôté du même nom, diocèse de Verdun, dépendant du chapitre de la cathédrale de Verdun. Les lieux qui en dépendent sont : *Sivri-sur-Meuse, Consenvoi, Brecheville, Fontaine, Haut-Montois, Ligny-devant-Dun, Haraumont* hameau, où il y a une église, dont saint Firmin évêque d'Amiens et martyr, est patron, et *Betteville*.

Il est fait mention de Xivray-sur-Meuse, en plusieurs endroits de l'Histoire de Verdun. Pendant la guerre entre Otton II et Lothaire, roi de France, en 974, (1), un comte nommé Siegebert, qui voulait s'emparer de la terre de Gendonville, appartenant à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, vint avec une troupe de ses gens, attaquer Vicfride, évêque de Verdun, qui avait porté Radulphe, parent de la femme de Siegebert, à donner cette terre à Saint-Vanne; il vint, dis-je, attaquer l'évêque Vicfride pendant la nuit, dans le château d'une terre nommée *Vandersalt* ou *Vandretal*, située près de Sivry-sur-Meuse. Le comte entourra le château, et malgré la brave résistance de ceux qui le défendaient, il le prit, se saisit de la personne de l'évêque et l'emmena prisonnier.

Heimon, évêque de Verdun, mort en 1024, donna la terre et seigneurie de Xivray-sur-Meuse, pour augmenter les prébendes des chanoines de sa cathédrale.

Il est parlé, page 357, dans l'Histoire de Verdun, d'un prêtre scélérate, qui s'étant emparé de la cure de Sivry, sous

la protection de Béatrix de Bohême, y vivait scandaleusement, y entretenait publiquement une concubine, et avait contrefait des lettres de prétrise pour se maintenir en cette cure. Ce mauvais prêtre ayant été cité inutilement devant l'officialité du chapitre, fut enlevé à Damvillers, par les gens du bailli de Laon, qui gardaient les frontières de Champagne, et fut pendu à Montfaucon. Ceci arriva sous l'épiscopat de Liébaut de Cousance, ver. l'an 1383.

Pendant les grandes guerres de Lorraine en 1636, la guerre et la peste avaient tellement dépeuplé le pays, que les dîmes d'Etain, d'Hermeville, de Sivry et d'Elne, suffisaient à peine pour payer la portion congrue des curés, et que les chanoines de la cathédrale de Verdun furent obligés de faire de grands emprunts pour leur propre subsistance.

XIVRI-LA-PERCHE. — Xivri-la-Perche, village du diocèse de Verdun, archidiaconé d'Argone, doyenné de Clermont, situé dans un vallon, à trois lieues de Clermont en Argone, deux de Verdun: présidial et recette de cette ville, parlement de Metz.

La paroisse de ce village a pour patron St. Laurent.

Ce village fut pillé et ravagé en 1412, par Jean de Pourville, François de Sorbey, et quelques autres seigneurs (1), qui étaient vassaux du duc de Bar.

Joucy est annexe de Xivri-la-Perche, depuis l'an 1457; ce village est situé dans une gorge sur un ruisseau à deux lieues et demie de Verdun et de Clermont, sept de Bar et douze et demie de Metz, même juridiction. Saint Grégoire-Grand est patron de l'église. Ce lieu est fameux par la procession qui s'y faisait tous les ans par le clergé de Verdun. On peut voir ce que nous avons rappor-

(1) Hist. de Verdun, p. 161.

(1) Hist. de Verdun, p. 367.

té de cette procession , dans l'article de *Joury*.

Xivry-le-Franc, ou *Siory*, village du diocèse de Trèves, archidiaconé de Cardone, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Nancy. Ce lieu est situé sur un ruisseau qui passe de là à Mercy-le-Bas et joint la Crume; trois lieues au sud-est de Longuyon, à quatre d'Étain.

Ce village est composé de plus de 50 habitans.

Xivry-le-Franc, est le lieu de la naissance de Nicolas Bousmard, évêque de Verdun depuis 1576 jusqu'en 1584.

Xivry-le-Petit, village situé entre la Chiers et l'Ottain, une lieue au levant de Longuyon, diocèse de Trèves, annexe du Petit-Failly, bailliage de Longuyon, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur; il y a vingt-huit ou trente habitans.

Xivry, ou *Siory-val-Sainte-Marie*, village annexe de Serrières-Lorrain, à quatre lieues de Nancy, cinq de Toul et sept de Metz. Ce village est du diocèse de Metz, présidial de Verdun, subdélégation de Toul, parlement de Metz. M. de St.-Pé en est seigneur.

Nous remarquerons en passant qu'il y a lieu de croire que ces différens villages, qui portent le nom de *Xivry* ou *Siory*, tirent leur origine et leur dénomination des chèvres qu'on y nourrit plus qu'ailleurs.

XOCOURT. — Xocourt ou Chocourt, village du diocèse de Metz, à gauche de la route de Metz à Strasbourg, près la côte de Delme, annexe de Delme; à trois lieues de Vic, six de Metz et quatre et demie de Pont-à-Mousson.

Xocourt est un des villages qui furent cédés à la France par le duc de Lorraine, pour le passage des troupes, qui vont de Metz, et d'ailleurs à Strasbourg. Ce lieu est du ressort du parle-

ment de Metz, subdélégation et recette de Vic.

XONVILLE ou **CHONVILLE.** — Xonville, ou Chonville, village du diocèse de Metz, à trois quarts de lieue de l'Iron et de la Chaussée, deux lieues et demie au nord de Thiaucourt, bailliage du dit lieu, cour souveraine de Nancy.

La terre de Xonville est une ancienne dépendance du comté d'Apremont.

Nous connaissons une famille noble qui portait le nom de Xonville, aujourd'hui éteinte.

XONVILLE et la *cense de Morville.* — Xonville, ou Chonville, village dans un vallon, à une lieue de Commercy, du diocèse de Toul, la paroisse a pour patron St. Brice.

Xonville est de la principauté et du bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy.

Il dépend de ce lieu une tuilerie qui est située dans la forêt de Commercy.

Dépend aussi *Morville*, cense en haute-justice qui appartient à M. de *Cheppe*, avocat-général en la chambre des comptes de Bar.

Il est fait mention de *Chonville* dans le partage que fit Henri III, comte de Bar, des biens de la succession de Thiébaud son père, avec Pierre de Bar et ses frères en 1500.

XUILLET. — Xuillet, *Xuilleium*, village du diocèse de Toul, doyenné de Saintois, situé dans une plaine, près d'un petit ruisseau qui se jette dans la rivière de Madon, à quatre lieues de Toul et de Nancy, et quatorze de Metz, bailliage de Toul, parlement de Metz.

L'église de ce lieu a pour patron St. Remi. Seigneur, l'évêque de Toul.

XOUSSE. — Xousse, vulgairement *Souches*, village, mi-parti avec les évê-

chés, deux lieues au nord-ouest de Blâmont, à une lieue de la Garde, à quatre de Lunéville, de Vic et de Marsal : bailliage et recette de Vic pour la partie Française ; la partie Lorraine, qui est la plus considérable, est du bailliage de Blâmont, cour souveraine de Nancy. Cette partie se nomme *la Rue Lorraine*.

Xousse est du diocèse de Metz, de l'archiprêtre de Marsal.

Xousse ou Xoulée, village du diocèse de Toul, communauté de Cornimont, situé sur une source de la Moselle à une lieue de la Bresse, de Cornimont et de Vestroff, cinq de Remiremont. Sausures est la mère église de Xousse, et Cornimont en est l'annexe. L'église de ce dernier lieu est dédiée à Saint Barthélemy. Xousse est du bailliage de Remiremont cour souveraine de Nancy.

VXUGNEY.— Xugney, ou Chugney, cense, commanderie de l'ordre de Malthe, de la communauté de Rugney, située entre les finages de Savigny, de Rugney et de Charmes, diocèse de Toul : le nom latin de Xugney est *Suniacum* (1). Nous lisons dans *Jean de Bayon* et dans *Vassebourg*, que les deux princes fils du duc Gérard d'Alsace, savoir : *Thierry et Gérard*, étant entrés en guerre l'un contre l'autre, au sujet du partage de leur patrimoine, l'empereur s'entremitt pour les accommoder, et érigea le pays de Vaudémont en comté, et le donna du consentement du duc Thierry, à son frère Gérard, jusqu'à *Suniac*. *Jean de Bayon*, dit que Gérard d'Alsace s'était emparé du château de *Suniac*, *castrum quod Suniacum dicitur*.

Il est certain que *Suniacum* signifie la commanderie de *Xugney*, comme il paraît par un titre de l'abbaye de Seno-

nes, par lequel l'abbé Gérard ascense à Pierre, commandeur de la maison du temple nommée *Suniacum*, un fonds de terre situé à *Volferis*, *Valfericurtis*, que je conjecture être le village de Vrécourt situé sur le Mouzon, moyennant cinq sols de rente annuelle. L'acte est de l'an 1175, signé de plusieurs témoins de considération.

Quelques-uns ont cru que *Suniacum* pouvait être *Sion* ; mais ce lieu est nommé *Semita* dans des titres de plus de six cents ans, et au moins du temps de Gérard I, comte de Vaudémont. D'autres veulent que ce soit *Savigny*, ou *Saovigny*, château et bourg dans le Saintois ; mais je ne sais si en ce temps-là le château de *Saovigny* était bâti, ou s'il ne le fut que depuis. *Savigny* n'est éloigné de *Xugney* que d'un quart d'heure, et ce que nous lisons de Gérard, comte de Vaudémont, est arrivé vers 1071 ou 1072, c'est-à-dire cent après l'ascensement dont on vient de parler. Mais si *Suniacum*, dont Gérard d'Alsace s'empara, est le même que *Saovigny*, il faut dire que ce château était bâti avant Gérard comte de Vaudémont, et le nom de *Castrum-Suniacum* lui convient bien mieux qu'à la commanderie de *Xugney*.

Il est aisé de concilier toutes ces difficultés en disant qu'anciennement il y avait un château près de *Xugney*, dont on voit encore les ruines et la place aujourd'hui ; et il est fort probable que le château de *Savigny* n'a été bâti qu'après la ruine de celui de *Suniacum*, et que *Castrum-Suniacum*, est le même que celui de *Xugney*.

La commanderie de *Xugney* est de la paroisse de Florémont. *Xugney* est du bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

XURES, ou SCHURES, prieuré.— *Xures*, ou *Schures*, village situé sur la rivière de Saonon, annexe du village de

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 228.

la Garde, à trois lieues de Vic et de Marsal, et quatre de Lunéville, diocèse de Metz, bailliage, subdélégation et bureau de recette de Vic, parlement de Metz.

Il y a en ce lieu un prieuré de l'ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Senones, fondé en 1103, par une dame nommée *Cunegonde*, veuve de *Matfride* ou *Maisfroi*, seigneur de Tincey.

Dans la cérémonie de la consécration du prieuré de Xures, qui se fit le 8 décembre de l'an 1129, en l'honneur de l'apôtre St. Jacques, l'évêque de Metz Etienne de Bar confirma non-seulement les anciennes donations faites à ce monastère, mais y ajouta de nouveaux biens et de nouveaux privilèges : par exemple de pouvoir enterrer dans cette église ou dans leur cimetièrre, tous ceux qui auraient la dévotion d'y choisir leur sépulture ; de ne donner ni dîmes ni prémices à aucune église paroissiale de leur labourage, ni de leurs bestiaux.

Antoine abbé de Senones donna le prieuré de Xures, avec ceux de Léomont et de Vic, à son abbaye de Senones, le jour de la dédicace de l'église de ce monastère en 1124.

Du temps de Baudouin abbé de Senones mort vers l'an 1270, le prieuré de Schures était gouverné par un religieux de Senones nommé *Fridéric*, qui augmenta le chœur de son église et l'acheva heureusement ; il l'orna de peintures et de fenêtres de verre. Il embellit de même le grand-autel dédié à saint Jacques, d'ouvrages en sculptures, en dorures et en peintures ; il bâtit le cloître de briques vernissées, d'un ouvrage rare et singulier. Il augmenta considérablement les bâtimens dépendans du prieuré. Aujourd'hui il ne paraît plus rien de tous ces embellissemens.

Y.

YVE. — Yve. On trouve un titre de l'empereur Albert d'Autriche de l'an 1198, par lequel ce prince accorda au duc Ferri III, le droit de battre monnaie

dans sa ville d'*Yve*, que Ferri inféoda à cet effet à l'empereur, et qu'il reprit de lui (1). La lettre est datée du 15 des calendes de novembre, ou du 20 d'octobre, la première année de son règne. *In villa Yve cudere sibi et hæredibus suis monetam liceat, et opus monetarii exercere, quemadmodum alii Principes, Barones et Principes illius Patriæ seu Provinciæ faciunt et facere consueverunt.*

Il y avait donc alors d'autres princes et d'autres seigneurs qui frappaient monnaie dans la Lorraine ou dans les pays voisins ; ce qu'on ne peut entendre que des ducs ou comtes de Bar, des comtes de Luxembourg, ou des archevêques de Trèves, et des évêques de Metz, de Toul et de Verdun, qui pouvaient dès lors frapper monnaie, qui avait cours dans leurs provinces ecclésiastiques et dans l'empire. En effet on trouve d'assez anciennes monnaies de ces prélats, qui sont antérieures à celles du duc Ferri III. et au privilège de l'empereur Albert.

Mais on demande qu'elle était cette ville d'*Yve*, et où elle était située. On convient qu'il n'y a dans la Lorraine aucune ville de ce nom, et on n'en connaît aucune hors de la Lorraine qui ait été inféodée et donnée aux ducs de Lorraine hors de leur pays. Les uns mettent la ville d'*Yve* ou d'*Eve* à Yvoi ou Carignan ; d'autres à *Avoist* en Vôge ; d'autres au village de *Lay*, où était le château de la comtesse *Eve*, au lieu où se voit aujourd'hui le prieuré de *Lay-St.-Christophe*, à cinq quarts de lieue de Nancy ; d'autres au village de de *Deiveline*, au ban d'Alnoux, pas loin de *St.-Dié* ; d'autres enfin à Nancy, nommée, dit-on, la ville d'*Eve* dans quelques anciens monumens du pays. Nos anciens ducs ont ordinairement frappé leurs monnaies à Nancy ; quelquefois à *Sierk*. Les premières que nous trouvons, sont de *Ferri III.*

Je croirais volontiers que la ville d'*Yve*

(1) Balicourt, p. cxviii.

est le lieu de ce nom, qui fut engagé par *Marguerite* de Lorraine comtesse de Los et Chiny, à *Louis d'Uffey* chevalier, écuyer de Liège, en 1544, pour la somme de quarante livres de vieux tournois, rachetable dans deux ans pour trente livres de vieux tournois : laquelle ville avec celle de *Membreces*, fut retirée en 1546, par la même princesse *Marguerite*, et les trente livres furent délivrées par les mains de *Jean* abbé de Beaupré. Il paraît par les lettres qui en furent expédiées, que les villes d'*Yve* et de *Membreces* étaient de la dépendance de la seigneurie de Florines, ou Florenge, qui fut donnée au prince *Robert*, fils de *Simon I*, par le roi *Lothaire II*, son oncle, qui lui fit expédier des lettres de cette donation à Thionville l'an 1136, en présence du duc *Simon* et d'*Adelaïde* son épouse. Ainsi la ville d'*Yve* devait être dans le Luxembourg. On connaît un lieu de ce nom dans la dépendance de Stenay, lequel a été cédé à la France par les derniers traités.

Les ducs de Lorraine en conséquence du privilège à eux accordé par l'empereur *Albert*, continuèrent à rendre hommage à l'empire pour la ville d'*Yve* et le droit d'y frapper monnaie pendant très-long-temps (1). En 1406, *Charles II*, duc de Lorraine reprit de l'empereur *Rupert* la Voverie de *Toley*, celle du monastère de *Rumolsberg* ou de *Remiremont*, la ville d'*Yve*, avec le droit d'y faire fabriquer monnaie, et autres droits qui sont sur la Meuse et le Rhin, comme la connaissance des duels et la propriété des enfans des prêtres.

Il est certain que dès le temps du duc *Antoine* en 1544, on ignorait où était située la ville d'*Yve*, puisque ce prince donna commission à *Nicolas* de l'Escut son envoyé à Nuremberg pour demander la ville d'*Yve*, < vulgairement appelée > *Yvooy* en propriété, avec la puissance > et droit d'y faire fabriquer mon-

> noye, que ce duc tenoit en fief de > l'empire depuis long-temps, voire de > plus de cent ans, suivant ses investitures ; comme aussi à ce que ledit > empereur (*Charles V*), ait à se déclarer et désister des duels et champs > de bataille qui peuvent souder et se > dresser en tous ses pays de Luxembourg, et autres terres patrimoniales, > qu'il tient entre la Meuse et le Rhin, > en sorte qu'il soit clair et connu de > tous au dit duc, etc. > On ignore ce qui fut répondu au duc *Antoine*, on sait seulement que ce prince ni ses successeurs n'ont jamais joui de la ville d'*Yve*.

Néanmoins *Charles III*, fils et successeur du duc *Antoine* reprit encore en 1567, de l'empereur *Maximilien II*, la ville d'*Yve* et le pouvoir d'y faire frapper monnaie, avec les autres fiefs qu'il tenait de l'empire. Nous ne voyons pas que les successeurs du duc *Charles III*, aient observé la même formalité.

YVOY ou CARIGNAN. Voyez Yvos.

Z.

ZARBELING. — Zarbeling, village du diocèse de Metz, à une lieue et demie au nord-ouest de Dieuze, à une et demie de Morhange. Ce lieu fait partie du comté de Morhange. Il est du bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy.

ZELLE, ou CELLE. — Zelle ou Celle, ancien prieuré, aujourd'hui ruiné, et réduit à une simple cense dépendante d'*Heylimer*, village mi-parti avec les évêchés. Diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Lorraine. Il ne nous reste aucun monument de ce prieuré.

ZAREICH. — Voyez SARRICH.

ZARGUEMINES. Voyez SARGUEMINES.

ZERANGE. — Zerange, village du diocèse de Trèves, communauté de Gondelfang, à trois lieues de Bouzonville, trois et demie au sud-est de Sierk ; bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Nancy.

(1) Arch. de Lorr. layette. Empire, fiefs.

ZIMMING, ou SIMMINGEN. — Zimming, en allemand *Simingen*, village du diocèse de Metz, à deux lieues au sud-est de Boulay, à une lieue et demie de St.-Avoild, est une dépendance de la seigneurie de l'abbaye de Longeville-lez-St.-Avoild, annexe du Bouchporn. Le seigneur, l'abbé de Longeville; ses officiers y exercent la justice; il est du bailliage et de la subdélégation de Boulay, cour souveraine de Nancy.

ZINZING. — Zinzing, village du diocèse de Metz, du comté de Sarwerden, communauté d'Altzing, à gauche de la Sarre, deux lieues au-dessous de Sarguemines : ce village est de la prévôté royale de Boucquenom, qui ressortit au bailliage de Sarguemines.

FIN.



70.802

